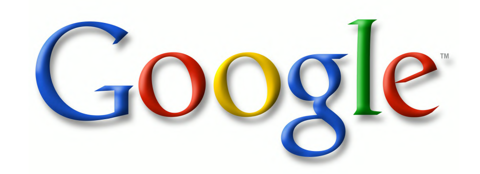
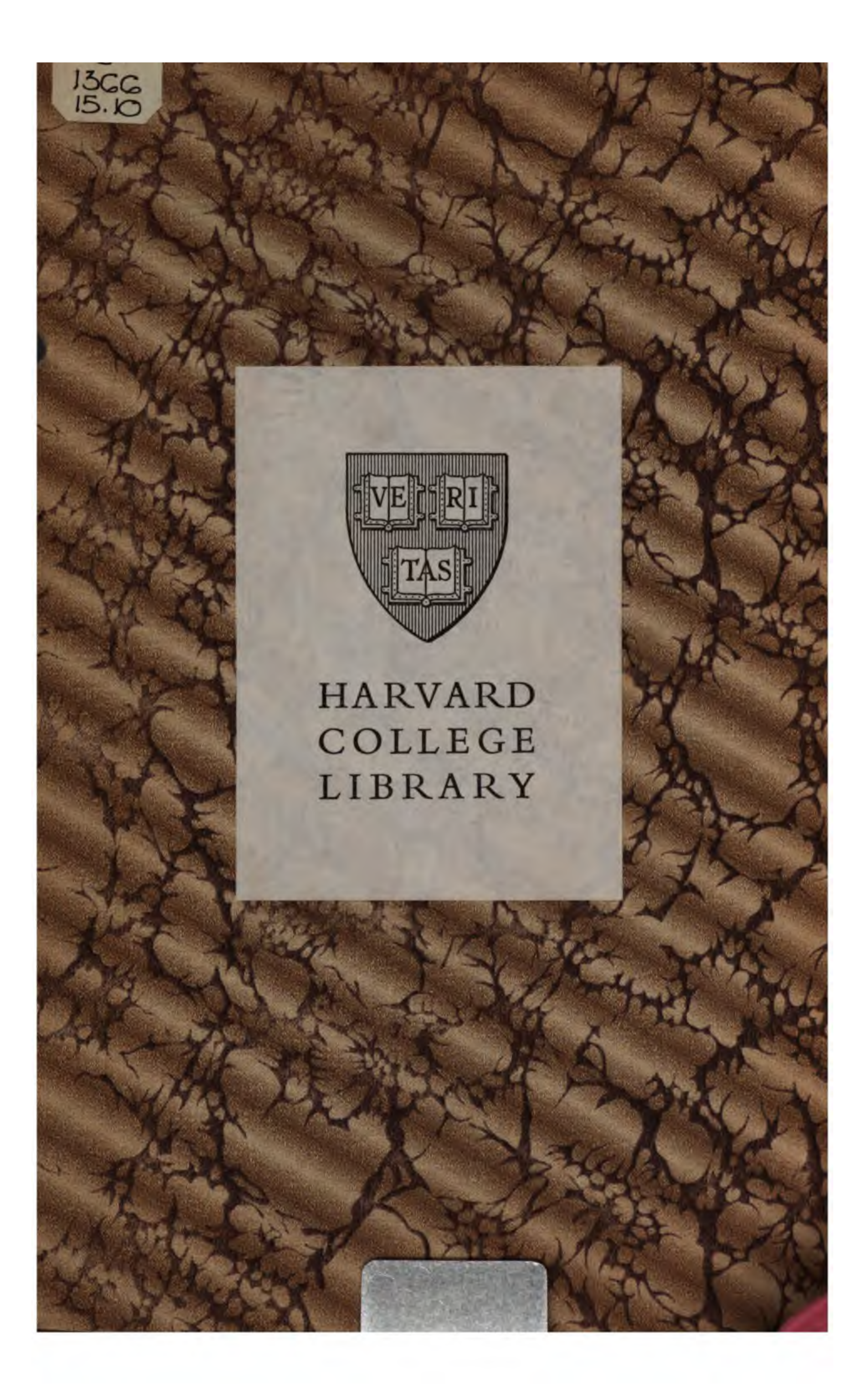




13CG
15.10
VE RI TAS
HARVARD
COLLEGE
LIBRARY



ŒUVRES COMPLÈTES

DE M. TRONSON.

ŒUVRES COMPLÈTES *

DE

M. TRONSON,

SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE

Réunies pour la première fois en collection,

CLASSÉES SELON L'ORDRE LOGIQUE,

ET PUBLIÉES

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

TOME PREMIER.

2 VOL. PRIX : 14 FR.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, EDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE,
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

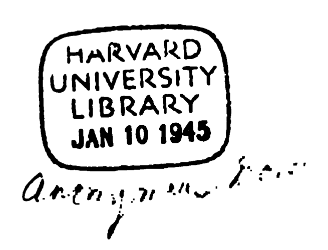
1857

* Le mot *complètes* s'entend de toutes les œuvres éditées en quelque lieu, en quelque temps et en quelque format que ce soit, non de celles manuscrites qui peuvent exister dans les archives de Saint-Sulpice ou ailleurs.

SOMMAIRE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME PREMIER DES OEUVRES DE M. TRONSON.

—



Imprimerie MIGNE, au Petit-Montrouge.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. TRONSON.

Louis Tronson, né à Paris en 1622, était fils d'un secrétaire du Cabinet (*). Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il devint d'abord aumônier du roi; mais le désir d'une plus grande perfection lui fit quitter cet emploi, en 1655, pour entrer dans la compagnie des prêtres de Saint-Sulpice, fondée depuis quelques années par M. Olier, et dont il fut élu supérieur général en 1676. Il est difficile d'obtenir une considération plus générale et plus méritée que celle dont M. Tronson était honoré, au dehors comme au dedans du séminaire. Une piété éminente, une instruction aussi solide que variée, une grande aptitude pour les affaires et pour le maniement des esprits, justifiaient le respect et la confiance que lui témoignaient les personnages les plus distingués à la cour et dans le clergé. Il mourut à Paris, le 26 février 1700, après avoir consolidé, par la sagesse de son gouvernement, l'œuvre importante que M. Olier avait heureusement commencée.

Les qualités éminentes dont il était doué se manifestent surtout dans un volumineux recueil de ses lettres, qui se conserve au séminaire de Saint-Sulpice. On y trouve tout à la fois d'excellents avis pour la vie spirituelle, des règles importantes pour le gouvernement des séminaires, et une foule de traits curieux, relativement à l'histoire ecclésiastique du temps (**).

On a aussi de M. Tronson plusieurs ouvrages imprimés et manuscrits. Nous indiquerons seulement ici ses ouvrages imprimés, en suivant l'ordre de leur première publication.

1° *Selectæ Conciliorum et Patrum sententiæ, de sacratissimo clericorum ordine, ac de eorum vita, præcipuisque virtutibus*. Paris, 1664, petit in-4°.

2° *Forma Cleri*. Paris, 1669, 3 vol. petit in-12; 1727, in-4°. C'est un recueil de passages tirés de l'Ecriture, des conciles et des saints Pères, sur la vie et les mœurs des ecclésiastiques. La première édition, publiée en 1669 sans la participation de l'auteur, est divisée en trois parties qui traitent 1° de l'état ecclésiastique en général, et des différents ordres; 2° des principales vertus auxquelles un ecclésiastique doit s'appliquer; 3° des principaux vices qu'il doit éviter. A ces trois parties l'édition de 1727 en ajouta quatre nouvelles, d'après les manuscrits de M. Tronson : elles ont pour objet les principaux moyens d'acquérir la perfection ecclésiastique, les obstacles qui peuvent en détourner, les principes fondamentaux qui doivent servir de règle à un ecclésiastique, enfin les principales fonctions de l'état ecclésiastique. Cette dernière édition, publiée d'abord in-4°, a plusieurs fois été réimprimée en 3 vol. in-12 et in-8°, Paris, 1770, 1822, etc.

3° *Examens particuliers sur divers sujets propres aux ecclésiastiques et à toutes les personnes qui veulent s'avancer dans la perfection chrétienne*. Lyon, 1690, 2 vol. in-12, souvent réimprimé. Pour montrer l'importance de cet ouvrage, il suffit de rappeler qu'il

(*) On appelait alors *secrétaires du Cabinet* les officiers chargés d'écrire les lettres particulières du roi. Ils étaient au nombre de quatre, et prenaient aussi les titres de *secrétaires de la chambre* et de *conseillers du roi en ses conseils*. Il ne faut pas les confondre avec les *secrétaires d'Etat* qui étaient aussi au nombre de quatre depuis le règne de Henri II, et qui expédiaient, par ordre du roi, tous les actes relatifs aux affaires d'Etat et à toutes les affaires importantes de la couronne. (*Voy.* le *Dictionnaire universel de Trévoux* et le *Dictionnaire de Moréri*, articles *Secrétaires*.)

(**) Il est parlé de ce recueil dans la *Vie de M. Olier*, tom. I, page 44. La société de Saint-Sulpice n'en a pas encore préparé l'édition, ou du moins elle n'a pas encore jugé convenable de le publier.

est regardé depuis longtemps comme un livre manuel pour le clergé. Il suppose une connaissance très-étendue des saints Pères et des auteurs ecclésiastiques, mais surtout des voies intérieures et du cœur humain.

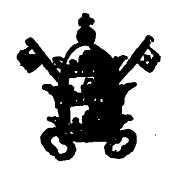
4° *Traité de l'obéissance*. Paris, 1822, in-12.

5° *Manuel du séminariste, ou entretiens sur la manière de sanctifier les principales actions de la journée*, suivi de plusieurs autres opuscules. Paris, 1823, 2 vol. in-12.

6° *Retraite ecclésiastique, suivie de méditations sur l'humilité pour le temps de l'Avent*. Paris, 1823, in-12.

7° *Entretiens et Méditations ecclésiastiques*. Paris et Lyon, 1826, in-12. L'auteur y traite de la vocation à l'état ecclésiastique, des principales obligations des prêtres, des vertus qu'ils doivent pratiquer et des défauts qu'ils doivent éviter. Cet ouvrage peut être considéré comme la suite et le complément naturel des *Entretiens* recueillis dans le *Manuel du séminariste*.

M. Tronson fut aussi éditeur du *Traité des saints ordres*, composé par M. Olier et publié pour la première fois à Paris en 1677, in-12. C'est à M. Tronson qu'on doit les nombreuses citations de l'Ecriture et des Pères qu'on lit à la marge de cet ouvrage, à l'appui de la doctrine de M. Olier. Il avait publié quelque temps auparavant les *Lettres spirituelles* de ce dernier (Paris, 1672, in-8); la *Préface* de ce recueil est de M. Tronson.



ŒUVRES CONNUES

DE M. TRONSON,

SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE.

—

MANUEL DU SÉMINARISTE.

Sic decet omnino clericos in sortem Domini vocatos vitam moresque suos omnes componere, ut habitu, gestu, incessu, sermone, aliisque omnibus rebus, nil nisi grave, moderatum ac religione plenum præ se ferant.

(*Conc. Trid.*, sess. 22, *De reform.*, cap. 7.)

—

ENTRETIEN PREMIER.

—

De la perfection à laquelle on doit travailler dans le séminaire.

Ces entretiens, que nous commençons, sont destinés particulièrement à faire connaître à ceux qui viennent au séminaire la manière de faire saintement et chrétiennement toutes les actions de la journée.

Comme c'est la voie la plus courte et la plus solide pour arriver à une haute sainteté, et que Dieu ne nous demande pas, pour la perfection, que nous entreprenions des actions extraordinaires et singulières, mais que nous accomplissions parfaitement celles que nous avons tous les jours entre nos mains; je puis dire que ces entretiens sont les plus utiles de tous ceux que vous pourrez entendre dans la maison. Mais, comme les instructions et les pratiques que nous y donnerons demandent une âme désireuse de la perfection, j'ai cru, avant que de descendre dans le détail, qu'il était à propos de vous parler en général de la perfection à laquelle on doit travailler dans le séminaire. C'est ce que nous ferons dans cet entretien, où nous avons besoin de vous dire deux choses : 1° Les motifs qui nous obligent à bien employer le temps que Dieu nous donne dans la maison, et d'y faire de grands progrès dans la perfection ; 2° Les empêchements et les obstacles qui pourraient s'opposer à ce dessein.

Pour les motifs qui nous obligent à travailler avec ferveur, pour acquérir la perfection, pendant que nous sommes dans le séminaire, et à nous rendre pour cela fidèles à tous les exercices que l'on y fait, j'en trouve trois considérables; je vous prie d'y faire attention.

1° La facilité. C'est ce que tout le monde désire ; on se rebute dans les difficultés; on cède aux peines qui sont considérables; on succombe enfin sous des fardeaux qui sont pesants; en un mot, nous sommes dans une telle faiblesse en cette vie, que nous renonçons souvent à la poursuite du bien qui nous serait utile, pour ne point souffrir la peine qui se rencontre dans sa recherche. D'où vient cela ? On désire le bien, mais on le veut facile. C'est pourquoi Notre-Seigneur même, qui connaît le fond de l'homme, et qui sait condescendre adroitement, mais utilement et saintement, à ses infirmités, lorsqu'il le veut engager indispensablement à son service, il lui en propose d'abord la facilité par ces paroles : *Jugum enim meum suave est, et onus meum leve* (*Matth.* XI, 30) : la loi que je vous donne est un joug, mais il est doux; c'est une charge, mais elle est légère; le mot de joug vous effraye, celui de douceur vous rassure; si celui de charge vous dégoûte, sa légèreté vous y convie, *jugum suave, onus leve*. Voilà un des premiers motifs et des plus amoureux dont Notre-Seigneur se sert dans l'Évangile, pour convier les hommes à la pratique de la perfection qu'il leur propose : sa facilité; et c'est le premier dont je me sers, et qui doit, ce me semble, nous obliger à nous rendre fidèles et fervents à nos petits exercices, et à travailler à nous avancer beaucoup dans la perfection ; sa facilité.

Facilité très-grande, quant aux choses que l'on fait dans la maison; quant à la manière dont on les fait; quant à la grâce.

1° Quant aux choses que l'on fait dans la maison.

Qu'est-ce qu'on y fait? Ne nous arrêtons plus à présent aux bruits du monde, n'écoutons plus ce que disent les enfants du siècle, qui, pour nous éloigner de la terre promise, veulent faire croire que c'est un pays fâcheux, plein de monstres, une terre qui dévore ceux qui l'habitent; ne nous laissons plus enchanter par les ennemis de la perfection; nous sommes en état d'en faire nous-mêmes l'expérience. Il ne faut que jeter la vue sur le détail des exercices; ouvrez les yeux, et vous verrez ce qui en est. Se lever après sept ou huit heures de repos, et se lever dans des dispositions saintes et des pensées chrétiennes, qu'y a-t-il de plus doux? Une heure d'oraison, c'est bien peu pour la grandeur de nos besoins, c'est bien peu pour l'étendue de nos devoirs, c'est bien peu pour satisfaire à l'étendue de nos obligations immenses envers Dieu, dont nous lui sommes, à chaque heure, redevables pour ses bienfaits continuels. La sainte Messe et la communion, c'est la joie des Chrétiens, c'est l'attrait de leurs cœurs, c'est leur centre et leur repos. La lecture de l'Ecriture sainte, c'est la nourriture de notre âme la plus douce et la plus délicieuse. Ensuite l'examen, les entretiens, les conférences, les études réglées, conformes à notre emploi et à notre profession; en conscience, qu'y a-t-il en cela de difficile? C'est ce que l'on fait dans la maison, ce que tous les Chrétiens devraient faire dans la leur : à chaque jour son emploi, à chaque heure de si saintes et de si douces occupations, à chaque moment l'accomplissement de la volonté de Dieu, d'une manière si suave et si certaine, comme nous vous l'expliquerons ailleurs plus amplement; qu'y a-t-il en cela de rude? qu'y a-t-il de fâcheux? qu'y a-t-il de pénible? Cependant c'est tout ce qui est ici nécessaire pour nous perfectionner; car notre perfection, pendant que nous sommes dans la maison, ne consiste point à entreprendre des actions hautes, extraordinaires et difficiles, mais à bien faire tous nos petits exercices; c'est tout ce que Dieu demande de nous. Facilité donc, en premier lieu, quant aux choses que l'on fait dans la maison.

Facilité en second lieu, quant à la manière dont on les fait. Notre-Seigneur, dans l'Évangile, dit que son joug est doux et sa charge légère; pourquoi? Saint Augustin nous le dit en deux mots : *Viæ Domini duræ sunt timori, leves amori;* et la raison qu'il en donne est que : *Charitas facit præcepti sarcinam levem, non solum non prementem onere ponderum, sed etiam sublevantem vice pennarum.* Ainsi, ce qui rend la loi de Dieu facile, c'est la manière dont on la fait (1), c'est l'amour. Or c'est le fondement de tous nos exercices, c'est le seul esprit qui nous y porte, c'est le seul lien qui nous rassemble, c'est la seule clôture qui nous retient; car qui est-ce qui nous assujettit à tous nos règlements? L'amour. Oh! qu'il est doux de n'avoir point d'autres chaînes que celles de l'amour de Jésus-Christ! *Non te teneat catena ferrea, sed catena Christi,* disait un saint Père à un solitaire. *Ubi amatur, non laboratur; aut si laboratur, labor amatur. Suscipite jugum Christi; nolite timere quia jugum est; festinate quia leve est, non conterit colla sed honestat. Quid dubitatis? Quid procrastinatis? Non alligat cervicem vinculis, sed mentem gratia copulat; non necessitate constringit, sed voluntatem boni operis dirigit.* (AMBROS.) *Cervici ornamenta sunt, non onera* (ID.)

Facilité en troisième lieu, quant à la grâce avec laquelle on les fait. Plus on a de grâces, moins on a de peine. (CHRYSOST.) Rien de plus délicieux que la manne, cependant les Juifs s'en dégoûtent : rien de plus dégoûtant que les croix, cependant saint Paul y trouve sa joie : d'où vient cela? De la différence de la grâce; plus elle est abondante, et plus on trouve de facilité à ce qu'on fait. Je ne prétends pas m'étendre sur les grâces particulières que Dieu communique dans le séminaire : il me suffit de vous dire qu'il y en a de très-abondantes, et Dieu veuille seulement que nous y soyons fidèles; l'expérience vous le fera connaître. Lorsque nous voyons dans les cloîtres des faces blêmes, des mines austères, des visages défaits, des corps exténués, des squelettes vivants, nous croyons que cela est rude, et cependant c'est là leur joie. D'où vient cela? De la plénitude de la grâce que Dieu leur donne. Cependant nous n'avons pas leurs peines, et nous avons leurs grâces; car l'esprit ecclésiastique renferme toute la grâce qui est communiquée aux ordres particuliers. Facilité donc quant à la grâce avec laquelle on agit.

Il est vrai, qu'à regarder les choses quant à l'extérieur, et comme on les envisage dans le monde, on a peine à se convaincre de cette joie, et à croire qu'il y ait des roses au milieu de ces épines : *Qui videbant me foras, fugerunt a me,* dit la plus belle et la plus sainte de toutes les épouses, selon la pensée de saint Bernard : *Ipsi etiam Christo,* dit le même saint, *si Judaicis consideretur oculis, non erat species, neque decor.* Ainsi, quand on ne considère que l'extérieur des exercices, que l'écorce du règlement, quand on y trouve quelque ombre et apparence de peine, je ne m'en étonne pas; mais ces ombres sont bientôt dissipées, lorsque Notre-Seigneur nous en fait connaître la vérité; et l'onction que Dieu y donne est si surprenante, et rend ce poids si agréable, que, comme remarque saint Bernard, *non solum non onerat, sed etiam portat, cum quid portandum imponit;* en sorte que ceux qui, auparavant que de l'avoir éprouvé, y avaient le plus de répugnance, se trouvent souvent obligés, après en avoir fait l'expérience, à s'écrier avec le même saint : *O jugum sanctum amoris, quam dulciter capis, gloriose laqueas, suaviter premis, delectanter oneras, fortiter stringis*

(1) Pratique.

prudenter erudis! Voilà le premier motif, la facilité.

Ajoutez à ce premier motif, que si nous ne travaillons sérieusement et avec ferveur à la perfection, pendant que nous sommes dans ce lieu de retraite, et séparés du monde, nous ne le ferons jamais : c'est le second motif. Et ceci vous paraîtra évident, si vous voulez faire avec moi trois petites réflexions. La première, que nous n'avons ici que cette seule affaire ; la seconde, que nous avons beaucoup de secours qui nous la facilitent ; la troisième, que nous n'avons presque aucun obstacle qui nous arrête et qui nous en détourne ; on a au contraire dans le monde beaucoup d'affaires, peu de secours, beaucoup d'obstacles ; d'où je tire cette conséquence, laquelle, à mon avis, est convaincante, que si nous n'avançons point dans la perfection, à présent que nous n'avons que cette seule affaire, que tout nous y porte, que rien ne nous en détourne, il n'y a nulle apparence que nous y avancions, lorsque nous aurons beaucoup d'autres affaires, que nous aurons beaucoup d'obstacles, et que nous ne trouverons plus tant de secours.

Ici nous n'avons que cette seule affaire : car que faisons-nous depuis le matin jusqu'au soir ? Nous n'avons qu'à travailler à notre avancement, à notre perfection. Or, dans le monde, tant d'embarras, tant d'affaires, tant de visites. Ajoutez que, dans le monde, quelque bon dessein que l'on ait, quelque bonne résolution que l'on ait prise, il y a trois grands obstacles à la perfection : les compagnies, les occupations, les divertissements. 1° Les compagnies, car quoique nous soyons sur nos gardes, nous ne les éviterons pas aisément ; et lorsque nous ne les chercherons pas, elles nous chercheront. Or il y a toujours, dans ces compagnies, perte de temps, discours ordinaires du monde, petites liaisons secrètes, qui s'y glissent, et qui nous attachent insensiblement aux créatures. 2° Les occupations ou mauvaises, ou périlleuses, ou au moins dissipantes. 3° Les divertissements presque toujours mêlés avec le péché. N'est-ce donc pas une tromperie manifeste de croire que si, maintenant que les compagnies et conversations sont utiles, nos occupations saintes, nos divertissements innocents, nous n'avançons point dans la vertu, nous le ferons lorsque nous y aurons tant d'obstacles, et que nous nous sauverons lorsque tout nous en détournera, ne pouvant pas y arriver lorsque tout nous y porte ? C'est un abus. Nous avons ici de grands secours ; or, *Qui, opportunitatem deserit, opportunitas eum fugit.* (S. BONAVENT.) *Væ qui spernis, nonne et ipse sperneris? Ideo dum tempus habemus, operemur bonum.* (*Galat.* VI, 10.) *Venient enim dies, cum tempus non erit amplius.* (*Apoc.* X, 6.)

Enfin, le troisième motif qui nous doit obliger à travailler ici solidement à la perfection, c'est le compte exact qu'il faudra rendre, le châtiment rigoureux que nous devons attendre, si nous ne le faisons. Il y a trois choses, qui font que Dieu châtie plus rigoureusement nos chutes : la multitude des grâces, la facilité d'en faire usage, le scandale que nous causons. 1° La multitude des grâces : *Quo magis augentur dona, rationes etiam crescunt donorum; et ab eo cui duo talenta dantur, duo requiruntur.* 2° La facilité d'en faire usage, lorsqu'on est en un lieu où tout y contribue ; le figuier est maudit, parce qu'il est dans une terre fertile : *In terra sanctorum iniqua gessit, et non videbit gloriam Domini.* (*Isa.* XXVI, 10.) *Divinus sermo et comminatio valde terribilis*, dit saint Bernard. *Tanto major inobedientia, quanto id quod præceptum est, nullius difficultatis fuit.* (S. AUG.) 3° Le scandale : *Transtulit Dominus peccatum tuum, verumtamen quoniam blasphemare fecisti nomen Domini, propter hoc filius qui natus est tibi, morte morietur.* (*II Reg.* XII, 13.) *Audite hoc, sacerdotes, quia vobis judicium est, quia laqueus facti estis speculationi, et rete expansum super Thabor.... Non dabunt cogitationes suas ut revertantur ad Dominum.* (*Ose.* V, 1 seq.)

Or ici, vous y verrez la multitude de grâces, nous l'avons dit ; vous y remarquerez la facilité qui est très-grande de toute part. Pour le scandale, on ne peut presque non-seulement tomber, mais même se rendre négligent sans scandale : *Qui inter multos vitam agere constituunt, aut cum grandi fructu, aut cum grandi periculo, vel etiam diligentes, vel negligentes sunt.* (S. EUCHER., vulg. EUSEB. Emissen., *Homil. ad monach.*)

Voilà les motifs qui nous font connaître combien il est important de bien employer le temps du séminaire. D'ici je tire une conséquence, qu'il vaudrait mieux n'entrer jamais dans le séminaire pour y demeurer, que d'y demeurer sans faire progrès dans la vertu. Oh ! que Judas serait bien moins puni s'il n'avait jamais été dans la compagnie des apôtres, et dans l'école du Fils de Dieu ! Oh ! que les Juifs auraient bien moins de compte à rendre, si Dieu ne leur avait jamais fait la grâce de les conduire dans la terre promise ! Si les anges n'eussent point été dans le ciel si éclairés, leur chute peut-être n'aurait point été si considérable, et si Adam n'eût point été si avantagé dans le paradis terrestre, Dieu n'aurait pas peut-être exercé sur lui un si épouvantable châtiment. Que nous soyons ici, si vous voulez, comme dans un paradis terrestre, comme dans un ciel, comme dans une terre promise, comme dans la compagnie des apôtres, et même du Fils de Dieu, à la bonne heure ; mais, si nous ne faisons bon usage de ces grâces, si nous n'en sommes plus parfaits, nous en serons certainement plus sévèrement châtiés ; et, comme Notre-Seigneur dit de Judas (*Matth.* XXVI, 24) : *Bonum erat ei, si natus non fuisset homo ille*, je pourrais bien dire : *Bonum erat ei, si ingressus non fuisset homo ille*, il vaudrait mieux que cet homme ne fût jamais entré dans le séminaire, que de n'y avoir pas vécu comme il devait.

Passons aux obstacles que nous pouvons trouver ici à notre avancement et à notre perfection ; j'en

remarque de trois sortes : les premiers, qui regardent l'intention de ceux qui y entrent ; les autres, la disposition et l'esprit de ceux qui y demeurent ; les autres, les fautes principales que l'on y peut commettre : intention contraire à l'intention de la maison, disposition et esprit contraires à l'esprit de la maison, fautes contraires aux exercices, pratiques et règlements de la maison : trois grands obstacles à notre perfection ; obstacles qui nous empêcheraient d'y faire aucun progrès ; obstacles qui rendraient inutiles nos efforts ; obstacles qui feraient que tous bons desseins s'en iraient en fumée ; obstacles enfin qui, n'étant point levés, nous mettraient en état de ne faire aucun profit dans l'oraison ; ils méritent donc bien que l'on y pense.

1° L'intention contraire à l'intention de la maison, qui est la même que celle de l'Église dans l'institution des séminaires. Et quelle est-elle ? pour ne nous point tromper, il faut écouter ce que l'Église même nous en dit dans ses constitutions. *Seminaria instituantur in quibus clerici ad pietatem, religionem ac disciplinam ecclesiasticam informentur.* (*Conc. Trid.*, sess. 23, chap. 18.) *Ad pietatem et regimen informentur, ut boni ac strenui operarii ad curationem animarum instituantur.* (*Act. Ecclesiæ Mediolani.*) *Ut clerici ad pietatem, religionem, ecclesiasticam disciplinam, bonos mores et litteras erudiantur.* (*Conc. Rothom.*, 158.) Voilà l'intention de l'Église pour faire de bons ecclésiastiques, qui soient capables de travailler utilement, et voilà aussi l'intention de la maison. Or, pour bien découvrir quelles sont les intentions mauvaises et contraires à celles de la maison, vous remarquerez, qu'en parlant généralement, je trouve deux sortes de personnes qui peuvent entrer dans la maison. Les unes par contrainte, les autres volontairement. Par contrainte, lorsque l'obéissance aux parents, et la seule vue de ne les point offenser nous y engagent ; ils le veulent, ils le désirent, ils nous pressent, ils nous sollicitent ; et par une simple complaisance, pour ne leur pas déplaire, sans aucun autre dessein, nous nous y engageons. Je ne prétends pas m'étendre sur ce point, parce que je ne crois pas qu'il y en ait ici de cette sorte, et s'il y en avait quelques-uns, je leur dirais qu'ils sont dans un état plus misérable qu'ils ne pensent, parce qu'ils ne seront jamais en repos : tout leur sera à dégoût ; tout leur fera peine, les exercices leur seront à charge, et ils les considéreront comme les Juifs envisageaient la loi que Dieu leur avait donnée : *Jugum quod neque nos, neque patres nostri portare potuimus.* (*Act.* XV, 10.) Ainsi toujours de l'inquiétude et jamais de repos ; de sorte que, par un renversement étrange, d'une maison de sainte liberté ils feront pour eux un lieu de misérable captivité. Je leur dirais de plus, qu'ils sont en état de fouler aux pieds une infinité de grâces que Dieu leur communiquerait dans la maison, et qui, par leur indisposition, n'auront point d'autre effet sur leurs cœurs rebelles que de les endurcir, et de les rendre plus criminels. Je leur dirais enfin qu'ils se font un tort qu'ils ne répareront jamais, car ils ne s'assujettiront jamais au règlement ; ou, s'ils s'y assujettissent, ils ne s'y assujettiront qu'en partie ; ou enfin, s'ils s'y assujettissent en tout, ce ne sera que pour un temps : *Quidquid enim necessitate fit, cito solvitur.* (HIERON., *in Oseæ*, III.) Ils se relâcheront bientôt, et, dans ce relâchement, ils ne manqueront jamais de faire des plaintes, de murmurer contre les règles, de parler contre l'obéissance, de chercher des personnes qui les écoutent, et d'en entraîner plusieurs, soit par leur exemple, soit par leurs discours, dans le même relâchement et dans le même dégoût : misère sur misère, abîme sur abîme : *Abyssus abyssum invocat.* (*Psal.* XLI, 8.)

Pour ceux qui entrent volontairement, ils doivent prendre garde particulièrement à trois sortes d'intentions, qui sont trois fausses portes, par lesquelles je crains que plusieurs n'entrent dans la maison. La première est mauvaise, criminelle, et doit être condamnée ; la seconde paraît indifférente, mais doit toujours être rebutée ; la troisième est bonne, mais doit être réglée.

Pour la première, qui est mauvaise, et qui doit être condamnée, c'est celle de ceux qui viennent ici pour les fins du monde, et pour satisfaire leur vanité, ou contenter leur avarice. C'est un lieu, dit-on, où, quand j'aurai demeuré quelque temps, on me croira bien dévot ; on y parle bien de la dévotion. Première sorte d'intention, et qui doit être condamnée ; autrement nous serons comme ces Juifs contre lesquels Notre-Seigneur se mit en colère : car d'une maison de prière, destinée pour rendre à Dieu les devoirs de religion, ils en font une caverne de voleurs, qui leur sert à satisfaire leurs passions : *Domus mea, domus orationis vocabitur, vos autem, fecistis illam speluncam latronum.* (*Marc.* XI, 17.)

La seconde intention, qui paraît indifférente, mais qui doit toujours être rebutée, est de ceux qui viendraient ici comme dans une maison garnie. C'est un lieu où je vivrai à mon aise, je serai nourri et logé, sans me mettre beaucoup en peine ; il y a beaucoup d'honnêtes gens, de personnes de condition ; j'aurai bonne compagnie, bonne conversation ; j'y passerai doucement mon temps ; en payant ma pension, j'en serai quitte. Intention basse et qui doit être rejetée, elle est indigne de la sainteté avec laquelle on doit entrer dans des lieux établis dans l'esprit de l'Eglise, pour la fin la plus noble qui soit dans la religion. C'est profaner une chose sainte que de s'en servir à un usage si bas, et qui n'est appuyé que sur des vues de chair.

La troisième intention, qui est bonne, mais qui doit être réglée, est de ceux qui viennent pour être plus savants. Je dis 1° que cette intention est bonne, parce que les prêtres (comme disent les saints) doivent fuir l'ignorance comme une peste : *Sacerdotes ignorantiæ* [illegible] *s ne sufficiant.* ([illegible] [illegible]

doctrina clarere solent; nam doctrina sine vita arrogantem reddit, vita sine doctrina facit inutilem. (Isid., *De summo bono*, lib. III, cap. 36.) Je dis secondement que cette intention doit être réglée, car il y a deux sortes de sciences, l'une du monde, et l'autre des saints. Si vous venez ici pour la première, pour vous rendre plus savants dans la science séculière, pour apprendre ce qui fait les honnêtes gens dans le siècle, ce que le monde appelle les belles-lettres, les histoires, les poésies, les livres profanes, un Sénèque, un Plutarque, un Cicéron, etc...... j'ai à vous avertir que vous êtes trompés ; nous sommes ici à l'école de Jésus-Christ, nous le reconnaissons pour notre unique maître, et nous tâchons de nous rendre savants dans ses maximes. Que si vous venez ici pour chercher la science des saints : ou vous venez seulement pour apprendre ce qu'il faut faire pour être saint, sans le mettre en pratique, et c'est une vaine curiosité ; ou vous voulez l'apprendre et le mettre en pratique, et c'est ce que nous demandons. *Recipiendus moneatur de seminario non nisi pro servituris Deo et Ecclesiæ fundato.* (*Synod. Rothom.*, 158.) Car sans cela, vous avez un très-grand obstacle à votre perfection, et à moins d'avoir cette pureté d'intention, je puis dire que votre demeure dans la maison vous serait inutile.

Le second obstacle à notre perfection regarde les dispositions, ou l'esprit avec lequel nous demeurons dans la maison. Or je trouve six sortes d'esprits qui sont contraires à l'esprit du séminaire, et qui s'opposent à notre avancement.

1° L'esprit séculier. Il n'y a rien de plus contraire à l'esprit ecclésiastique, car l'esprit ecclésiastique est une participation abondante de l'esprit de Notre-Seigneur, qui est toujours opposé à l'esprit du siècle : *Non spiritum hujus mundi accepimus, sed spiritum qui ex Deo est.* (I *Cor.* II, 12.) Or, parce qu'il y en a qui ont peine à discerner cet esprit, et qui, en étant même tout pénétrés, ne peuvent néanmoins le reconnaître, parce que ce ne sont que de belles apparences, voici les marques par lesquelles on peut connaître si une personne est possédée de cet esprit ; il y en a trois principales. 1° Les conversations : *Qui conversationibus gaudet mundanis, sæculum nondum se odisse ostendit.* (S. Ephrem., paræn. 46.) 2° Les entretiens de naissance, famille, nouvelles du monde, noblesse, bonne chère, *lingua ostendit conscientiam; qualis sermo ostenditur, talis animus comprobatur : ex abundantia enim cordis os loquitur.* (Bern., *De modo bene vivendi*, serm. 3.) *Imago animi sermo est : qualis vir, talis oratio.* (S. Martin. episc. Dumensis., *De moribus*, tom. V *Biblioth. PP.*) 3° Tout l'extérieur, *habitus mentis in corporis statu dignoscitur.* (Ambros.) Or cela se remarque 1° par les habits, ornements séculiers, superflus et affectés ; 2° par la démarche, *ne plantas humidior via resperserit, vix terræ imprimunt summa sponsos dixeris, non clericos* (Hieron.) ; 3° par la posture et la contenance, un air altier, dédaigneux, arrogant, etc...

Le second esprit est l'esprit singulier : *Non sufficit ei communior regula, vel quod majorum cohortantur exempla*, etc. *Quatenus possit dicere : Non sum sicut cæteri homines, singulariter sum ego.* C'est ainsi que saint Bernard le décrit. (*Tract. de gradu humilitatis*, grad. 50, *Superb.*) C'est la ruine d'une communauté. *Vitanda est cuique disconvenientiæ nota, maxime in congregatione.* (S. Bonav., in *Spec. discipl. ad novit.*, cap. 5, p. 10.)

Or cet esprit paraît principalement en trois choses : dans les choses singulières que l'on fait ; dans le temps où on les fait ; dans la manière dont on les fait. 1° Dans les choses que l'on fait qui sont singulières : on fait plus ou moins de retraite que les autres ; on jeûne plus souvent, on communie plus souvent, on trouve trop ou trop peu d'austérité dans la maison, on en veut faire ou moins ou davantage : *Reprehensibile est diversum habere cultum, ubi non est diversum propositum.* (Isid. Hispal., in *Reg. monach.*, cap. 12.) 2° Dans le temps où on les fait : on veut parler, lorsque les autres gardent le silence ; on se retire en sa chambre, lorsque la communauté se récrée ; ou on se récrée, lorsque la communauté se retire ; on veut faire oraison, lorsque les autres disent l'office, etc... 3° Dans la manière dont on fait les choses, avec une certaine affectation, avec un air plus mélancolique, avec des gestes et une contenance plus recherchés, ou plus negligés, avec un extérieur plus mortifié, ou plus dissipé : marques de l'esprit singulier que l'on doit éviter par-dessus tout dans les communautés, dit saint Bonaventure ; parce qu'encore que cela se fît quelquefois par un bon principe, et que quelques-uns s'y portassent pour éviter la présomption, *cavendum ne, dum nimis vitatur præsumptio, inordinationis accedat confusio.* (Bonav., supr.) Esprit singulier, second esprit contraire à celui de la maison.

Le troisième est l'esprit écolier, qui se rencontre ordinairement dans les enfants et jeunes gens, qui se comportent dans la maison comme les écoliers dans un collége. Or on remarque cet esprit par la manière dont on se comporte à l'égard de ses supérieurs, à l'égard de ses frères, à l'égard de soi-même. 1° A l'égard de ses supérieurs : on ne fait rien qu'en leur présence, on se dispense lorsqu'on croit qu'un supérieur n'est pas dans la maison, ou n'est pas présent aux exercices, comme un écolier qui ne fait rien que devant son maître. 2° A l'égard de ses frères : on les traite sans respect, on appelle un tel, sans dire monsieur ; on donne des quolibets ; lorsque quelqu'un rapporte quelque chose au supérieur que la charité oblige de dire, on dit que c'est une peste, un espion. *Sacerdotes senes sunt, quorum officium, quia gravitate magnæ honestatis impenditur a religionis pondere, nulla puerili levitate vacuetur.* (S. Greg., *in lib. I Reg.*, cap. II.) *Is qui in sacrum ordinem coavtatus est, nihil vetulans ac juvenile*

agere debet, verum temperantem ubique ac probe moderatam vitæ rationem præ se ferre. (ISIDOR. Pelus., lib. II, epist. 205.) 3° A l'égard de soi-même : on se laisse aller aux badineries, pertes de temps, niaiseries.

Le quatrième est l'esprit railleur, qui tourne tout en ridicule, et qui fait comme les serpents qui convertissent en venin les meilleures nourritures : *Venenum aspidum sub labiis eorum.* (*Rom.* III, 13.) Esprit du démon et des hérétiques, qui ne pouvant s'opposer directement à la vertu, la tournent en raillerie. Esprit cependant si préjudiciable, que je puis dire que les persécutions sanglantes, que les tyrans ont inventées, n'ont jamais causé tant de dommages à l'Eglise que les railleries ; car celles-là ont fait les saints, et ont souvent changé les bourreaux en martyrs ; mais celles-ci ont perverti une infinité de personnes qui avaient de bons desseins, et ont fait avorter dans leur naissance les résolutions les plus saintes : *Facetiarum pestilentialis morbus.* (CLIMAC., grad. 12.) C'est pour ce sujet que saint Pacôme voulut chasser un de ses religieux, et saint Basile dit que c'est une raison suffisante pour séparer une personne de la communauté. Or il y a trois sortes de railleries qu'il faut absolument éviter : des personnes, des actions, des vérités et maximes chrétiennes, *Seriosam enim vitam, et singulare pondus conversationis dignitas sibi vindicat sacerdotalis.* (S. AMBROS., ep. 6.) *Rideri et ridere sæcularibus derelinque, gravitas tuam personam decet.* (HIER., ep. 8.)

5° L'esprit critique qui se trouve : dans les personnes plus âgées ; dans les personnes qui ont vécu dans le grand monde ; dans les personnes qui se sont formé une dévotion à leur mode ; ils examinent tout, ils prononcent sur tout. Pourquoi tant de formalités ? Pourquoi les cheveux si courts ? Pourquoi tant de scrupules ? Et n'est-ce pas la coutume ? Il faut prendre une manière de vivre qu'on puisse toujours garder, même en son pays ; on traite celui-ci trop rudement, on caresse trop cet autre, etc.

6° Esprit de cabale, qui se nourrit et se fortifie dans les amitiés particulières, lorsque quelques personnes conversent plus particulièrement ensemble ; d'abord on ne s'en aperçoit pas, mais insensiblement on se lie, on évite la conversation des autres, elle nous ennuie, et quand on se rencontre même au temps du silence, on se dit toujours quelque petit mot ; lorsque la cloche sonne, on a peine à se séparer, on va sans difficulté à la chambre l'un de l'autre, on s'entre-communique ses secrets, on se découvre réciproquement ses petites peines, on entre dans les mêmes intérêts ; si on reprend l'un, l'autre s'en offense ; le directeur a tort ; ensuite on murmure, on forme de petits desseins, des parties secrètes, de petites ligues. En un mot l'esprit de cabale est une machine tellement redoutable, qu'elle est capable de renverser la communauté la plus solidement établie. Il se cache avec un soin extraordinaire ; voici trois marques qui nous le feront infailliblement connaître : 1° lorsque l'on converse presque toujours avec la même personne ; 2° lorsqu'étant avec elle, nous nous retirons à l'écart ; 3° lorsque, quand quelqu'un vient nous interrompre, nous avons peine. *Ideo summa observantia custoditur, ne quisquam cum alio, ac præcipue juniore, vel ad punctum temporis pariter subtulisse, aut uspiam secessisse, vel manus suas invicem tenuisse deprehendatur. Si qui contra hujus disciplinæ regulam reperti fuerint aliquid admisisse, ut contumaces non levis culpæ pronuntiati, suspicione etiam conjurationis pravique concilii carere non poterunt.* (CASSIAN., *Instit.*, l. II, cap. 15.) *Partiales amicitias et societates dilectionis lex non permittit.* (BASIL., *Exercit.*, serm. 10.) *Duorum aut trium fratrum malum est conventiculum.* (ID., *Const. monach.*, cap. 29.) *Si quis majori charitatis habitu sit affectus erga fratrem aut cognatum, velut injuriam faciens communitati, castigetur ; nam redundantia affectionis in una persona multam accusationem defectus affert in aliis.* (S. BASIL., exercit. 4.)

Pour les fautes que l'on peut commettre pendant que l'on demeure dans la maison, ce qui est le troisième obstacle à notre avancement, en voici les principales qu'on a coutume de proposer à tous ceux qui y entrent ; et ce catalogue que nous en faisons, quoiqu'il ne contienne pas toutes les fautes qu'il serait nécessaire de proposer, ne laisse pas néanmoins, selon l'avis de saint Bonaventure, d'être très-utile à tous ceux qui commencent, parce que, comme dit ce grand saint à ce même sujet, pour le peu qu'on leur en propose ouvertement, ils verront, comme dans un miroir, qu'ils doivent être précautionnés pour beaucoup d'autres. *Novis Christi discipulis pro aliquali speculo inspiciendus proponitur, ut per pauca sibi proposita occasionaliter fiant in pluribus cautiores. Da sapienti occasionem, ait Salomon, et addetur ei sapientia.* (BONAV., Prol. *Spec. disc. ad novit.*) Or ces fautes se peuvent ranger en deux classes : les unes qui regardent la doctrine, les autres qui regardent les mœurs.

Pour la doctrine, on ne souffre point ici les personnes qui ont des opinions et sentiments contraires à ceux de l'Eglise, et qui ne se soumettent pas nettement, humblement, véritablement aux décisions du Souverain Pontife ; comme nous reconnaissons l'Eglise pour notre mère, nous le reconnaissons pour notre père, et nous faisons profession de ne recevoir personne qui ne lui soit parfaitement obéissant.

Pour les mœurs, nous distinguons trois sortes de fautes : les unes qu'on souffre dans la maison ; les autres qu'on n'y souffre que pendant quelque temps ; les autres qu'on n'y souffre jamais. Celles qu'on y souffre sont les fautes d'inadvertance, d'infirmité, qui ne portent point de scandale, où on voit bien qu'il y a plus de faiblesse que de malice : il y en a une infinité de cette sorte, tout le monde y est sujet, et je n'en parle pas. Pour

celles que on souffre pendant quelque temps, mais pour lesquelles enfin on prierait une personne de se retirer, ce sont celles où il y a de la malice, qui portent la contagion et le scandale, et qui sont causées particulièrement par quelques-uns de ces six esprits dont nous avons parlé. Car si on voyait un esprit séculier, qui ne voulût parler que du monde, et faire comme le monde; si on voyait un esprit railleur, et qui tournât en raillerie les pratiques de piété et les avis que l'on vous donne; si on trouvait un esprit écolier, qui ne s'occupât que de niaiseries; si on trouvait un esprit singulier qui, se retirant des règles de la communauté, voudrait s'adonner à des exercices particuliers; si on éprouvait un esprit critique, qui condamnerait tout ce qu'on fait dans la maison; enfin si on découvrait un esprit de cabale, qui par des liaisons et amitiés particulières s'opposerait à la charité commune qui doit être entre tous les frères, il ne demeurerait pas longtemps dans la maison, et après l'avoir supporté quelque temps, on le prierait nettement de se retirer.

Pour les fautes qu'on n'y souffre point du tout, ce sont celles qui sont directement opposées à la sainteté de l'état ecclésiastique, et qui sont exprimées dans les ordonnances des supérieurs.

Que si cette perfection vous effraye, si vous croyez qu'il y aura beaucoup de peine, si vous vous persuadez qu'il ne faudra donc plus dorénavant prendre aucun plaisir, vous vous trompez: *Nunquid adhæret tibi sedes iniquitatis, qui fingis laborem in præcepto? Annon fictus labor in præcepto?* Dieu dit à Abraham (*Gen.* XXII, 2): *Tolle filium tuum quem diligis; labor fictus in præcepto, oblatus si quidem Isaac sanctificatus est, non mactatus.* (BERN., *Declam. in hæc verba: Ecce nos reliquimus omnia.*) Isaac signifie *gaudium* ou *risus;* il vous semble, qu'en entrant dans cette maison, il faut sacrifier votre Isaac, et votre joie, ne vous y trompez pas: *Constanter et fideliter obedire ne timeas; quidquid affectio propria judicet, securus esto; non Isaac, sed aries morietur; non peribit lætitia, sed contumacia, cujus etiam utique cornua vepribus hærent, tentat enim te Deus, non mactabitur Isaac, ut opinaris, vivens vivet, sed elevatus est utique super lignum, ut in sublime gaudeas.*

—

ENTRETIEN II.

Du règlement.

Ce n'est pas assez que d'être dans une maison sainte pour être saint. Les anges dans le ciel sont tombés; l'homme dans le paradis terrestre a péché; Judas s'est perdu dans le cénacle et en compagnie de Jésus-Christ. *In cœlo cecidit angelus sub præsentia Divinitatis; Adam in paradiso de loco voluptatis; Judas in mundo de schola Salvatoris. Hæc idcirco dixerim, ne quis sibi de loco isto blandiatur, quia dicitur, locus iste sanctus est: quia non locus homines, sed homines locum sanctificant.* (BERN., *Serm. de ligno, feno et stipula,* l. III *De divers.*) Ce ne sont pas les lieux, mais les actions, et la bonne vie qui nous font saints: *Non in locis, sed in factis sancta quærenda sunt,* dit saint Cyrille. Et comme remarque saint Jérôme écrivant à une personne qui avait dessein d'aller dans les lieux saints, et qui louait ce même saint de ce qu'il y demeurait: *Non Jerosolymis fuisse, sed Jerosolymis bene vixisse laudandum est:* ce qui mérite de l'estime ce n'est pas d'avoir été à Jérusalem, mais d'avoir bien vécu à Jérusalem; c'est-à-dire, en un mot, ce n'est pas assez d'être entré au séminaire, mais il faut bien vivre dans le séminaire; or il est impossible d'y bien vivre, si l'on ne s'assujettit à l'ordre et aux règlements que l'on y prescrit. C'est pourquoi après vous avoir fait connaître dans le premier entretien l'importance de travailler à notre perfection, pendant que nous sommes dans la maison, nous vous parlerons aujourd'hui de la principale voie que nous avons pour y arriver, et qui, selon l'avis de saint Bernard, doit être proposée d'abord à ceux qui commencent, qui est le règlement. Or j'ai deux choses particulières à vous en dire. La première, l'importance de bien observer le règlement; la seconde, la manière de le bien observer.

Pour l'importance, il y a trois raisons qui nous la font connaître: la première, c'est qu'en observant notre règlement, nous nous acquittons envers Dieu de tous les devoirs que nous sommes obligés de lui rendre. Nous lui sommes particulièrement obligés sous quatre qualités: comme créatures, comme pécheurs, comme Chrétiens, comme ecclésiastiques.

Comme créatures, qu'est-ce que nous ne lui devons point en cette qualité? Ce seul titre nous engage à un million de reconnaissances; car nous ayant tirés du néant, nous tenons de lui tout ce que nous sommes; ainsi nous lui devons tout, notre âme, notre corps, nos facultés, notre vie et nos actions, en un mot, tout est de lui, tout est à lui, et tout doit être pour lui. Comme pécheurs, nous sommes obligés de satisfaire à sa justice: combien de péchés en notre vie! et, pour un seul, combien de peines, combien de satisfactions que nous devons à sa justice! Comme Chrétiens, combien de dons, combien de faveurs, combien de grâces! Nous avoir donné part à sa vie, nous avoir donné son Fils et son Esprit, nous appeler à la participation de son trône, de son empire et de sa gloire! Il faut avouer que nos obligations, comme Chrétiens, sont immenses, et que toute l'éternité ne sera pas assez longue pour nous en acquitter. Enfin, comme ecclésiastiques; c'est la plus illustre de toutes les grâces, et c'est aussi le comble de nos obligations.

Or je dis qu'en nous rendant fidèles au règlement, nous satisfaisons à ces quatre sortes de devoirs. Car remarquez, je vous prie, qu'il y a quatre sortes d'actions dans notre règlement: les unes naturelles et d'elles-mêmes indifférentes, comme

boire, manger, se récréer, se lever, se coucher, etc. Les autres pénibles, comme se porter aux offices vils et bas dans la maison, servir à table, à la cuisine, etc. Les autres spirituelles et saintes, comme la sainte Messe, la communion, l'oraison. Les quatrièmes sont ecclésiastiques : les cérémonies, le chant, etc. Par les premières, nous rendons à Dieu ce que nous lui devons comme créatures ; car, en cette qualité, nous lui devons les actions naturelles. Par les secondes, nous nous acquittons de ce que nous lui devons comme pécheurs ; nous devons satisfaire à sa justice, et nous le faisons par les actions pénibles. Par les troisièmes, qui sont les actions spirituelles et saintes, nous lui rendons ce que nous lui devons comme Chrétiens. Enfin, nous satisfaisons à notre devoir comme ecclésiastiques, par la quatrième sorte d'actions, qui sont les fonctions que Notre-Seigneur et son Eglise nous commettent, et qui répondent à notre état. Il est donc vrai, qu'en observant le règlement, nous nous acquittons envers Dieu des devoirs dont nous lui sommes redevables.

Ajoutez, pour bien comprendre ce premier motif, pour lui donner plus de jour, que nous pouvons considérer nos obligations et nos devoirs en deux manières, ou selon ce que Dieu mérite, ou selon ce qu'il nous demande ; car il ne nous demande pas tout ce qu'il mérite ; il mérite une infinité de devoirs, et cependant il ne nous en demande pas d'infinis : autrement il nous demanderait plus que nous ne pouvons, ne lui en pouvant rendre que de bornés. Si nous considérons nos devoirs selon ce que Dieu mérite, il est constant que bien loin d'y satisfaire par notre règlement, tous les règlements ensemble joints à la fidélité et à la grâce de tous les saints ne seraient pas capables d'y satisfaire, dans toute l'éternité, quand elle serait mille fois plus longue. Que si nous venons à considérer nos devoirs selon ce que Dieu demande, pour lors je dis que nous nous en acquittons, en nous acquittant du règlement ; car notre règlement nous marque la volonté de Dieu sur nous, et quoique nous puissions faire beaucoup d'autres actions, et plus sanctifiantes, et plus pénibles, et plus considérables que celles qui nous y sont marquées, Dieu cependant ne nous en demandera point d'autres, pendant que nous sommes dans la maison ; nous n'aurons point d'autre compte à lui rendre : c'est à cela qu'il attache notre grâce, notre perfection, notre sainteté, notre salut. Voilà le premier motif qui nous oblige d'être fidèles à notre règlement.

Le second, qui est encore considérable, sont les grands biens que nous en recevons ; car soit que nous agissions, soit que nous n'agissions pas, soit que nous soyons dans le travail ou dans le repos, tout nous profite, pourvu que nous soyons soumis au règlement. Lorsqu'on s'embarque dans un vaisseau, et qu'on a le vent favorable, soit qu'on travaille ou qu'on se repose, que l'on veille ou que l'on dorme, on avance toujours, et l'on arrive enfin au port, même en dormant. Il en est de même à notre sujet : soit que l'on prie, soit que l'on veille, soit qu'on se récrée, soit qu'on se promène, pourvu qu'on demeure assujetti au règlement, on avance toujours, et enfin on arrive à la perfection, et c'est ce qui a donné occasion à saint Jean Climaque d'appeler le progrès que l'on fait dans la vertu, sous la conduite du règlement et de l'obéissance, *iter dormiendo confectum*, on y avance même en dormant.

Il y a plus : non-seulement nous trouvons dans la soumission au règlement beaucoup d'avantages dans le repos, mais même dans nos actions, car nous n'avons que trois sortes d'actions que nous pouvons faire : les mauvaises, les indifférentes et les bonnes ; or, par le règlement, les mauvaises sont écartées, les indifférentes sont sanctifiées, les bonnes sont perfectionnées.

Les mauvaises sont éloignées, car le règlement est cette haie de l'Évangile qui les écarte, et une âme environnée de son règlement est cette vigne du bon père de famille : *Sepem circumdedit ei.* (*Matth.* XXI, 33.) De plus, nous n'avons que deux sources qui nous les font commettre : ou les ennemis au dehors qui nous attaquent, ou la convoitise au dedans qui nous sollicite ; or, contre les ennemis du dehors qui nous attaquent, le règlement est un rempart qui nous préserve : *Ponetur in ea murus, et antemurale*, dit Isaïe (XXVI, 1). Les murs sont les commandements que Dieu nous donne ; le rempart, *antemurale*, ce sont les conseils et les règlements qui écartent notre ennemi, et qui nous mettent en sûreté contre ses attaques ; car, par exemple, nous ne nous laisserons pas aller aisément à de mauvaises paroles, quand nous serons accoutumés à garder le silence : nous ne désobéirons pas aisément à Dieu, quand nous nous accoutumerons d'obéir même aux autres pour son amour. Pour la convoitise et les désirs déréglés qui nous sollicitent aux mauvaises actions, et qui en sont la seconde source, le règlement, pour me servir des termes de saint Bonaventure, est une prison qui les retient captifs et qui les étouffe, *malorum desideriorum carcer est, et inordinatos motus mentis suffocat ;* ainsi, par le règlement, les mauvaises actions sont écartées.

Les indifférentes, en second lieu, sont sanctifiées et beaucoup relevées ; car nous ne faisons jamais aucune action par assujettissement au règlement, quand ce serait la plus vile du monde, que nous n'offrions à Dieu un très-grand sacrifice : *Melior est obedientia quam victimæ* (*Eccle.* IV, 17) ; il n'y a point de victimes plus agréables que celles que lui présente l'obéissance, et rien n'est petit à ses yeux, quand il est relevé par cet esprit.

Les bonnes, en troisième lieu, sont perfectionnées à cause du mérite de l'obéissance qui les relève aussi bien que les indifférentes. De plus, il faut remarquer qu'il y a deux circonstances qui gâtent or-

dinairement les bonnes œuvres dans le monde, ou qui en diminuent la perfection, d'agir hors de temps, et d'agir sans règle. Or le règlement nous préserve de ces deux écueils, car il nous marque, et ce que nous devons faire, et le temps et la manière de le bien faire : ainsi nos bonnes œuvres mêmes trouvent leur perfection dans le règlement.

Enfin, nous y avons ce troisième avantage, que non-seulement il sanctifie notre repos et perfectionne nos œuvres, mais encore il nous met dans la pratique de ce qu'il y a de plus sublime, de plus saint et de plus parfait dans le christianisme.

Lorsque Notre-Seigneur parle de la perfection chrétienne, il en fait trois parties, et il la renferme dans ces trois mots : *Abneget semetipsum, tollat crucem suam, et sequatur me* (*Matth.* XVI, 24) : Qu'il renonce à soi-même, qu'il porte sa croix et qu'il me suive ; voilà l'abrégé de la perfection. Or c'est ce qu'on pratique en observant le règlement. 1° *Abneget semetipsum.* On renonce à ses désirs, à ses inclinations, à sa volonté, en un mot, à soi-même : je voudrais étudier, et la cloche m'appelle à l'oraison, *abneget;* je voudrais me récréer, et l'on m'appelle à une conférence ; je voudrais sortir, et l'on me conseille de demeurer, *abneget semetipsum.* 2° *Tollat crucem suam,* on porte sa croix ; car enfin il y a toujours quelque peine au règlement, et de quelque onction que Dieu l'accompagne, ou quelque joie que l'on y trouve, c'est toujours une croix. 3° *Et sequatur me :* comment ? en imitant Notre-Seigneur; *sequitur qui imitatur,* dit saint Bernard. Or Notre-Seigneur est parfaitement obéissant, il suit le règlement que son Père lui donne, il ne s'en écarte jamais ; c'est donc le suivre que de nous assujettir à celui qu'on nous donne de sa part. Ajoutez que dans l'observance du règlement non-seulement on pratique l'abnégation, la mortification et l'obéissance, mais toutes les vertus chrétiennes, l'humilité, la patience, la modestie, la charité, et toutes les autres dont vous pourrez, à loisir, faire aisément la déduction.

Enfin, pour conclure, disons tout en un mot. nous faisons toujours dans notre règlement la volonté de Dieu et jamais la nôtre. C'est une des plus grandes peines des bonnes âmes, qui vivent dans leur particulier, de savoir ce que Dieu leur demande, et de connaître sa volonté. Ah ! que ne donneraient-elles pas pour en être assurées ? Et c'est l'avantage incomparable que nous avons dans le séminaire. Car notre règlement nous en est une marque sûre ; il veut que nous obéissions, et c'est la voie qu'il nous propose pour nous sanctifier. Toujours la volonté de Dieu, et jamais la nôtre, n'est-ce pas un avantage qui approche de celui des bienheureux ? N'est-ce pas un petit paradis en terre, et en quelque sorte l'accomplissement de ces paroles : *Fiat voluntas tua sicut in cælo et in terra?* (*Matth.* VI, 10.) Voilà les avantages du règlement et le second motif qui nous oblige de l'observer fidèlement.

Le troisième motif est le dommage que nous recevons, lorsque nous manquons à nous y rendre fidèles.

1° Nous perdons la grâce qui y est attachée ; à chaque point du règlement il y a une bénédiction particulière dont se trouvent privés ceux qui y manquent. Toute la force de Samson était dans ses cheveux : pendant qu'il les conserve, c'est le plus fort de tous les hommes ; quand on les lui retranche, il devient le plus faible. Souvent notre force, je dis bien plus et le dis hardiment, car il est véritable, souvent notre grâce et tout notre salut sont attachés à un petit règlement ; si nous y manquons, nous perdons l'un et l'autre, c'est-à-dire, en un mot, nous perdons tout.

2° Quoique les règlements n'obligent pas sous peine de péché, on ne les transgresse presque jamais sans péché ; c'est la pensée du grand saint Thomas. (2-2, q. 186, art. 9, ad 3.) La raison est qu'il y a toujours de la paresse, du mépris ou de l'attache trop grande à son humeur et à son inclination dans ces désobéissances ; ce qui n'est guère sans péché. Et quoique souvent il ne soit que véniel, néanmoins ce sera peut-être la source de notre réprobation : car au jour du jugement, nous verrons que la réprobation a pris sa première origine dans un péché véniel, quoique la condamnation ne soit jamais exécutée que pour un mortel.

3° Nous perdons les âmes par le scandale que nous donnons ; quelle perte ! et qui la pourra jamais réparer ? C'est ce qui a fait dire à Hugues de Saint-Victor, et ensuite à saint Bonaventure qu'encore qu'il n'y ait point de lieu où l'homme ne doive vivre dans la règle, *tamen diligentius et magis sollicite ibi servanda est, ubi neglecta generat scandalum, vel custodita bonæ imitationis exemplum.* (*Spec. disc.*) Qu'une personne solitaire et retirée vive dans le désordre, elle se perd, mais elle est seule, et sa perte n'est pas contagieuse ; mais dans une communauté, qu'elle ne vive pas dans l'ordre, je ne dis pas qu'elle y fasse de grands crimes, mais qu'elle soit seulement lâche, qu'elle ne soit pas soumise aux règlements, qu'elle se dispense de quelques-uns, c'est assez pour entraîner bientôt plusieurs autres à sa suite, et pour mettre une sainte maison dans le désordre, qui serait une effroyable malédiction. Car si celui qui fait un saint établissement a part à toutes les bonnes œuvres que l'on y fait, en sorte qu'à chacune il reçoit de Dieu quelque bénédiction particulière, et sa gloire même, s'il est dans le ciel, augmentera jusqu'à la consommation des siècles ; si, au contraire, les malédictions de ceux qui ont été cause des désordres croissent à chaque âme qui se perd par des scandales qu'ils ont donnés, quelles malédictions devrait attendre une personne qui, par son relâchement, mettant le désordre dans une maison, contribuerait à la perte de tant d'âmes qui s'y retirent pour y trouver leur salut, et qui n'y trouveraient que des écueils ? C'est pourquoi ne vous étonnez pas, si nous avons un peu

d'exactitude à faire observer le règlement. Il y va de notre intérêt, mais il y va de l'intérêt de Dieu et de l'Eglise, mais il y va du vôtre; en un mot, il y va de l'intérêt de tous ceux qui viennent ici, puisque, selon la pensée d'un grand saint, une communauté où l'on se relâche touchant les règlements, n'est plus un port, mais un lieu de naufrage pour toutes les âmes qui s'y retirent: *Magnum animarum naufragium, in quo regulæ et rectæ vitæ institutio non vigent.* (S. Ephrem., *Doct. variar.*, cap. 32, tom. II.)

Voilà les motifs qui nous obligent de nous rendre fidèles au règlement: 1° Parce que par ce moyen, nous nous acquittons envers Dieu des obligations dont nous lui sommes redevables comme créatures, comme pécheurs, comme Chrétiens, comme ecclésiastiques 2° A cause des avantages que nous y recevons dans notre repos : il y est sanctifié dans nos actions; elles y sont élevées, et parce que toujours il nous met dans la pratique de toutes les vertus. 3° A cause de la perte que nous faisons lorsque nous manquons de nous y rendre fidèles; nous perdons la grâce attachée au règlement, nous tombons dans la désobéissance, qui rarement est exempte de péché, et, en nous perdant, nous en perdons plusieurs autres par le scandale.

N'est-ce pas assez pour nous convaincre de l'importance d'observer le règlement? Voyons maintenant la manière de le bien observer. La voici en trois mots : il le faut observer universellement, ponctuellement, volontairement et amoureusement: trois conditions absolument nécessaires pour le bien observer.

1° Il le faut observer universellement, c'est-à-dire tout entier. Il ne faut point en faire de partage; autrement ce n'est point se soumettre, ce n'est point accomplir le règlement, c'est plutôt satisfaire sa propre volonté. Que diriez-vous d'une personne qui voudrait se soumettre à tous les articles de notre créance, excepté à un seul? La traiteriez-vous comme un fidèle? Certainement vous la condamneriez comme n'ayant pas la foi. — Mais il se soumet à presque tous les articles, n'importe; mais il ne manque qu'à un seul; cela est vrai, et cependant c'est assez pour le rendre coupable : *Qui peccat in uno, factus est omnium reus.* (*Jac.* II, 10.) Ainsi en est-il en quelque manière de la soumission au règlement; si l'on se soumet seulement à quelques points, et que l'on se dispense des autres, quand il n'y en aurait qu'un seul, c'est une marque assurée que l'on n'obéit pas parfaitement. Car l'obéisssance parfaite ne fait jamais de ces discernements: *Non novit discernere qui perfecte novit obedire.* L'obéissance s'assujettit à tout, et elle ne peut avoir des réserves. Une personne qui voudrait pratiquer toutes les vertus chrétiennes, excepté une, n'en pourrait jamais acquérir une seule. Celui qui voudrait souffrir les pertes, et non pas les injures, endurer en cette occasion, et non pas dans cette autre, n'aurait jamais la patience; en sorte que, s'il souffre dans quelque occasion, ce ne sera point par principe de vraie patience. Ainsi celui qui ne voudrait se soumettre qu'à une partie du règlement, n'aurait jamais l'obéissance chrétienne, et lors même que nous le verrions soumis dans quelques occasions, ce serait ordinairement par un principe de propre volonté, plutôt que par un mouvement d'obéissance; car si c'était par un mouvement d'obéissance, il se soumettrait à tout, puisque l'obéissance lui commande tout également. Cette soumission doit donc être universelle, et universelle non-seulement quant aux points du règlement, que l'on doit tous observer avec la même fidélité, mais encore quant au temps; en sorte que non-seulement pendant une semaine, un mois, une année, mais pendant tout le temps que nous serons dans la maison, on nous y voie toujours également soumis, sans aucun relâche et sans aucune intermission : car être soumis un jour et non pas un autre, c'est une dévotion partagée, que nous ne saurions qu'improuver avec un grand saint; en sorte que nous pourrions dire à une personne qui serait en cet état: *Aut totum honore affice, aut totum contemne, ut saltem tibi ipsi constes; dimidiatam istam perfectionem improbo; totum te pium esse volo.* (Greg. Naz., orat. 31.) Et peut-être pourrions-nous encore ajouter, que l'on sera plus coupable devant Dieu d'en user de la sorte, que si l'on n'était jamais venu dans la maison : puisque, comme saint Prosper remarque, *Deus tolerabilius judicat infidelem integrum, quam fidelem divisum.* Il vaudrait peut-être mieux n'avoir jamais été assujetti à aucun règlement, qu'y étant assujetti, en faire le partage et ne vouloir pas l'accomplir entièrement. Non-seulement il le faut accomplir universellement, mais ponctuellement. C'est la seconde condition.

Ponctualité qui nous oblige à trois choses : à l'observer dans le temps, dans le lieu, et dans la manière qui nous est marquée soit dans le règlement général de la maison, soit dans le particulier que l'on donne à tous ceux qui y viennent. Notre-Seigneur est le modèle des Chrétiens, et son obéissance est la règle de la nôtre; il a obéi ponctuellement aux volontés de son Père, et comment?

1° Pour le temps. Dans le moment que son Père lui marque pour sa naissance, il vient au monde : *Tunc dixi : Ecce venio* (*Hebr.* X, 7); *tunc*, le moment où son Père le veut, il ne l'avance pas, il ne le recule pas : quand il s'agit de faire son premier miracle, il attend, et quoique sa Mère l'en prie, quoique la nécessité des conviés l'en presse, quoique plusieurs autres considérations l'en sollicitent, il ne veut point prévenir l'heure de son Père qui est la sienne, *nondum venit hora mea.* Il ne veut pas même monter à Jérusalem, avant le temps que son Père lui ordonne. Enfin quoiqu'il eût de grands désirs d'offrir le sacrifice de sa mort, *desiderio desideravi.... quomodo coarctor?* (*Luc.* XII, 50) cependant il se cache lorsque les Juifs le veulent précipiter, e

pourquoi? pour attendre le moment de son Père. C'est à quoi nous devons faire attention ; nous devons faire non-seulement ce que le règlement nous ordonne, mais nous le devons faire dans le temps même qu'il nous l'ordonne : se lever à l'heure qui nous est marquée, sans différer d'un moment, l'oraison, la sainte Messe, la lecture spirituelle, le chapelet, et le reste dans les moments qu'on nous prescrit ; ainsi nous éviterons deux grands écueils qui font faire naufrage à la plupart des gens du monde : la précipitation et la paresse, deux malheureuses sources, où presque tous les défauts qui se rencontrent prennent naissance. La précipitation nous fait prévenir le temps, la paresse nous le fait différer, et l'une et l'autre nous dérèglent ; or la ponctualité nous tient entre ces deux extrêmes ; ponctualité donc quant au temps.

2° Ponctualité quant au lieu. Voyons notre modèle : Notre-Seigneur était envoyé pour annoncer les vérités qu'il avait puisées dans le sein de son Père, pour répandre son amour dans tous les cœurs ; cependant parce que son Père l'envoie pour les Israélites : *Non sum missus nisi ad oves quæ perierunt domus Israel* (*Matth.* XV, 24), il ne sort point de cette terre, et quoique ses prédications et ses miracles eussent souvent fait plus de fruit parmi les gentils, cependant parce que la Judée est le lieu que son Père lui marque, et que le moindre assujettissement qu'il rend à ses volontés honore plus Dieu que la conversion de tout le monde, il y demeure pendant toute sa vie. A son exemple, soyons aussi ponctuels quant au lieu, faisant l'oraison non pas dans notre chambre, mais dans le lieu que l'on nous ordonne ; prenant la récréation non pas en secret, et à l'écart, mais avec nos frères ; disant le saint Office non pas dans les lieux où nous sentirions plus de douceurs, mais avec le reste de la communauté ; ainsi des autres exercices.

Ponctualité enfin quant à la manière : *Sicut mandatum dedit mihi Pater, sic facio.* (*Joan.* XIV, 31.) *Sicut*, remarquez ce mot. C'est ainsi que Notre-Seigneur a fait, et c'est ainsi que nous devons faire.

Enfin il le faut faire volontairement et amoureusement. C'est dans de telles dispositions que Notre-Seigneur était soumis aux volontés de son Père, et c'est dans le même esprit que nous désirons que vous soyez soumis au règlement, *non necessario constringit, sed voluntatem boni operis dirigit.* (AMMOS.) Si vous le recevez d'une autre manière, par gêne, par contrainte, par violence, 1° Vous y aurez beaucoup de peine : car le recevant contre votre gré, il vous paraîtra un fardeau insupportable ; 2° Avec cette peine vous n'avancerez jamais, car c'est la bonne volonté que Dieu regarde ; 3° Quand vous avanceriez, ce progrès ne pourrait pas être de durée, *omne violentum non est durabile.* Il faut donc s'y soumettre volontairement, mais d'une soumission amoureuse : que ce ne soit point une volonté qui se soumette par crainte ou respect humain, ni même qui soit soumise seulement par coutume : Si je ne suis fidèle, on me remarquera, etc..., cela est vicieux ; mais il faut une volonté qui soit fidèle par amour : *Sectetur communia, orationes, labores, lectiones, in quibus non sit tanquam vitula Ephraim, docta diligere trituram; id est ad hujus modi, non consuetudine, sed devotione trahatur.* (BERN.) *Implebis enim amore quod timore non poteras.* (AUG., *in psal.* XXXII.) Saint Mélèce, patriarche d'Antioche, visitant les religieux du désert, trouva entre autres le fameux saint Simon Stylite, attaché à une colonne par le pied droit avec une chaîne de fer : il fit venir un serrurier, et lui commanda de la défaire et de le déchaîner, disant : *Amanti Deum satis est pro vinculo mens.* (THEODOR., *Vita Patr.*, cap. 26.) *Cura disciplinæ dilectio est, et dilectio custodia legum illius.* (*Sap.* VI, 19.) *Qui diligunt Dominum replebuntur lege ipsius.* (*Eccle.* II, 19.)

Or, parce qu'il y a plusieurs personnes qui croient avoir quelque raison de se dispenser du règlement, et qui couvrent de quelques prétextes le peu de fidélité qu'elles y rendent, j'ai dessein, en finissant, de vous les découvrir, afin que vous n'y soyez pas abusés, et que vous ne tombiez pas dans ce malheur. Je vois cinq sortes de personnes qui, pour l'ordinaire, croient avoir raison et quelque droit de se dispenser du règlement : les grands, les studieux, les anciens, les infirmes, les paresseux.

Les grands. J'entends ceux qui ont quelque avantage, ou de naissance ou de fortune par-dessus les autres, les personnes de conditions qui croient être élevées au-dessus du règlement, et n'avoir pas la même obligation que les autres de s'y soumettre. Or voici trois avis que j'ai à leur donner. 1° Je dis que plus ils sont élevés par leur naissance, plus ils ont d'obligation de se soumettre, car c'est à eux à donner l'exemple ; et comme ils veulent qu'on les considère, on jette aussi plus souvent la vue sur ce qu'ils font, et ils sont ainsi plus exposés que les autres à scandaliser ; 2° en se soumettant, ils ont plus de mérite ; 3° c'est que nous ne faisons point ici acception de personnes, et la vertu seulement nous en doit faire faire le discernement : *Nescit religio nostra personam accipere, sed actiones inspicit singulorum.* (HIERON., epist. 34.) C'est donc un abus de croire que la naissance et la condition nous puissent dispenser du règlement. Voilà pour les grands.

Pour les studieux, ils aiment l'étude, ils cherchent la science, ils veulent, à quelque prix que ce soit, être savants ; et, dans cette vue, ils croient qu'il y a de certains exercices dans le règlement, qui ne sont pas si importants, et qu'ils peuvent s'en dispenser pour vaquer à l'étude. Ainsi, ils ne diront point le bréviaire en commun ; ils ne viendront point à l'examen particulier ; ils auront peine à s'assujettir à une lecture spirituelle, et à régler ainsi leurs autres exercices, dans la pensée qu'ils gagneront autant de temps, qu'ils pourront employer plus utilement à l'étude. Or, pour prévenir

ce dérèglement, 1° nous vous avons déjà dit, et nous vous le redisons, que notre principale étude dans la maison doit être la science des saints. Nous tâchons ici de nous rendre savants, mais par-dessus tout nous tâchons de nous rendre parfaits; nous tâchons de joindre l'un et l'autre, mais toujours en donnant la préférence à la perfection ; 2° comme la voie de la perfection qu'on nous propose, est la soumission au règlement, est l'obéissance, si nous nous en dispensons pour nous rendre plus savants, nous sommes dans le désordre, et nous n'arriverons jamais à notre fin; 3° c'est qu'on a tellement réglé le temps des exercices de piété et de l'étude, qu'il y en a assez pour tout.

Pour les anciens, j'entends ceux qui sont depuis longtemps dans la maison; quand ils se servent de ce prétexte, on peut aisément les détromper, en leur disant que, s'il y a plus longtemps qu'ils sont dans la maison, ils sont plus obligés d'y donner bon exemple ; que leur ancienneté leur est un nouveau motif qui les oblige à se rendre fidèles, et que ce leur sera un reproche éternel, si, étant plus anciens dans la maison, ils ne sont aussi plus ponctuels à l'observance de ses règles.

Pour les infirmes, je n'ai qu'un mot à leur dire : qu'ils prennent garde de ne se point flatter : souvent l'infirmité nous empêche de faire un point du règlement, et nous laisse assez de force pour accomplir les autres ; consultons notre infirmité, mais considérons nos forces et nos obligations; mais surtout consultons ceux qui ont l'expérience, et qui nous sont donnés pour nous conduire, pour ne nous pas tromper en notre propre cause. Nous tâchons de condescendre aux infirmités, comme Notre-Seigneur nous y oblige : mais nous tâchons de ne point condescendre à la paresse, afin que si tous ne sont pas également forts, tous néanmoins agissent selon la force que Dieu leur donne : *Unusquisque prout accepit a Deo.* (*I Petr.* IV, 10.) Ainsi qu'ils soient fidèles à toutes les règles qui peuvent compatir avec leur santé; que s'il y en a quelques-unes que leur infirmité ne souffre pas, qu'ils ne s'en dispensent que quand ils sont incommodés, et avec permission.

Enfin pour les paresseux, ils s'en dispensent ordinairement sous deux prétextes : le premier, le règlement est si difficile; le second, il n'y a pas si grand mal de ne s'y pas soumettre, ce n'est qu'une petite chose. Pour le premier, vous dites que le règlement est difficile, qui vous l'a dit? vous ne l'avez pas encore essayé. De plus, quoique votre lâcheté vous le fasse trouver trop pénible dans le commencement, assurez-vous que, dans peu de temps, vous ne le trouverez plus si pesant, qu'ensuite vous le sentirez plus léger; après vous ne le sentirez plus; et enfin vous y trouverez votre joie. *Primum tibi importabile videbitur; processu temporis, si assuescas, judicabis non adeo grave; paulo post nec leve senties, paulo post etiam delectabit.* (S. BERN.) Et vous direz comme Job (VI, 7) : *Quæ prius nolebat tangere anima mea, nunc præ angustia cibi mei sunt,* selon la pensée du même saint. Pour l'autre prétexte, qu'il n'y a pas tant de mal de ne se point soumettre au règlement, et qu'ils ne le transgressent qu'en petites choses; quoi! peu de chose de manquer à nous acquitter de nos devoirs envers Dieu! peu de chose que de perdre ce moyen que Dieu nous donne pour nous sanctifier, et les autres avantages qui se rencontrent dans l'observance du règlement! peu de chose que de nous mettre en péril de perdre sa grâce! peu de chose que de donner occasion de scandale à nos frères! De plus, si c'est peu de chose, nous sommes plus coupables de ne le point faire. Naaman négligeait d'aller au Jourdain se laver, et ses domestiques lui dirent : Quoi! si le prophète vous eût commandé quelque chose de plus difficile, vous l'eussiez fait, *Quanto magis quia nunc dixit tibi : Lavare et mundaberis.* (*IV Reg.* V, 13.) Quoi! parce que Dieu se contente de peu, nous le lui refuserons? *Cum parum est quod datur, magna impietate non datur.* (AUG., serm. 311, *De eleemosyna.*) De plus, *Quod minimum est minimum est, sed in minimo fidelem fuisse, maximum.* (GREG.) Enfin le démon nous ravit tout le bien par l'une de ces deux voies, ou en le représentant grand et difficile, ou en le représentant peu considérable, et trop facile.

Concluons par ce mot de Notre-Seigneur (*Matth.* XXIV, 46) : *Beatus servus quem, cum venerit dominus ejus, invenerit sic facientem;* et avec saint Paul (*Galat.* VI, 6) : *Qui hanc regulam secuti fuerint, pax super illos.... Illum diem tantum vixisse te computa, quem sine ulla regulæ transgressione duxisti.* (S. EUCH., hom. 9, *Ad monachos.*)

—

ENTRETIEN III.

Des actions en général.

S'il est nécessaire, pour avoir une riche moisson et une pleine récolte, de mettre en terre un bon grain, et d'y jeter de bonne semence, *quæ seminaverit homo hæc et metet* (*Galat.* VI, 8) : il n'est pas moins nécessaire, selon cette parole de l'Apôtre, pour avoir une abondante moisson en l'autre vie, de répandre en celle-ci des bonnes œuvres, que saint Bernard appelle la semence de l'éternité, *velut æternitatis semina jaciuntur.* (S. BERN., *De convers. ad cleric.*, cap. 15.) C'est pourquoi la chose du monde la plus importante est de bien faire nos actions; ce sont les clefs, dit saint Augustin, qui nous ouvrent la porte du paradis, et qui nous donnent entrée dans le royaume des cieux : *Nobis bonorum operum clavibus januam regni cœlestis aperimus;* ainsi il y va de notre éternité.

C'est ce qui nous obligera, dans tous les entretiens suivants, de vous parler à fond de ce sujet, et d'examiner en détail chaque action de la journée, afin de vous faire connaître et la manière et l'importance de les biens faire. Mais avant que de descen-

dre dans le particulier, j'ai cru qu'il était à propos de vous parler aujourd'hui des actions en général, et de vous en dire deux choses : la première, l'importance de bien faire toutes nos actions, c'est-à-dire de les faire avec de saintes intentions et des dispositions chrétiennes ; la seconde, la manière de les bien faire, et quelles sont ces intentions et dispositions.

Pour l'importance de bien faire nos actions, il faut présupposer qu'il y a deux choses à considérer dans nos actions, l'extérieur et l'intérieur. L'extérieur, qui en est comme le corps, c'est ce que l'on voit au dehors, ce qui frappe notre vue, ce qui tombe sous nos sens. L'intérieur que les saints ont appelé l'esprit, et que Richard de Saint-Victor appelle le cœur et l'âme de l'action, est ce qui est caché aux yeux des hommes, ce qui se passe dans l'esprit et dans le cœur de la personne qui agit, et qui n'est connu que d'elle-même et de Dieu qui pénètre le plus profond des cœurs, et qui découvre les plus secrètes intentions.

Or toutes nos actions prennent leur valeur, leur prix et leur mérite, non point de l'extérieur, mais de l'intérieur, c'est-à-dire des dispositions et des intentions avec lesquelles nous les faisons : *Omnis gloria filiæ regis ab intus* (*Psal.* XLIV, 14), ou comme porte le texte grec, *ex cogitationibus*. En sorte qu'une action qui a toute l'apparence de bonté, et qui paraît sous un admirable extérieur, est, néanmoins, souvent de très-petite considération au jugement de Dieu, et devient même quelquefois criminelle, par une mauvaise intention : je donne l'aumône par vanité : l'action extérieurement est bonne, c'est une aumône ; l'intention est mauvaise, c'est la vanité ; et après tout, au jugement de Dieu, l'action est réprouvée et condamnée.

C'est pourquoi, pour juger sainement des actions, il faut se servir de l'avis que Dieu donna au prophète : *Ne respicias vultum ejus, neque altitudinem staturæ, non enim juxta intuitum hominis ego judico : homo enim videt ea quæ parent, Deus autem intuetur cor.* (*I Reg.* XVI, 7.) Il ne faut pas regarder le corps, mais le cœur ; il ne faut point regarder ce que l'on fait, mais ce que l'on pense, dit saint Augustin ; en un mot, il faut voir l'intention plutôt que l'action : *Ne attendas quid faciat homo, sed quid, cum facit, aspiciat* ; parce que, comme remarque saint Grégoire, l'intention est l'œil qui sert de flambeau à notre corps, *lucerna corporis est oculus*, c'est-à-dire que c'est elle qui éclaire le corps de notre action, et qui en relève le mérite, *lucerna corporis est oculus, quia per bonæ intentionis radium merita illustrantur actionis.*

Sur ce principe, qui est indubitable, j'établis l'importance de faire ses actions avec des intentions saintes et chrétiennes. C'est que, par cette pratique, les plus petites actions sont ordinairement relevées, et sont d'un très-grand mérite devant Dieu ; comme, au contraire, les plus sublimes et les plus relevées sont inutiles, sans cette considération : deux motifs considérables, qu'il nous faut maintenant examiner. Je dis que les actions les plus petites et les plus basses sont extrêmement relevées par la sainteté et l'excellence de l'intention dont nous les animons.

Qu'est-ce qu'un verre d'eau donné à un nécessiteux ? Y a-t-il rien de plus bas, de plus commun, de plus ordinaire ? Cependant, quand il est donné pour l'amour de Dieu, il s'élève jusqu'au ciel, et mérite l'éternité. L'intention, disent les saints, ressemble à ces instruments dont on se sert pour élever les pierres les plus pesantes et les plus massives jusque sur le comble des plus grands bâtiments. Considérez, je vous prie, cette veuve qui fait son aumône dans le temple : elle ne donne que deux deniers ; deux deniers, auprès des sommes immenses que tant de riches y portent, quelle comparaison ! Il n'y en a point au jugement des hommes, mais il n'y en a point aussi au jugement de Dieu ; car il dit lui-même qu'elle a donné plus que tous les autres. D'où vient cette préférence ? qu'est-ce qui relève tant cette action ? L'intention et l'esprit avec lequel elle donne, dit saint Cyprien : *Non de patrimonio, sed de animo opus ejus examinans et considerans, non quantum sed ex quanto.* L'action en elle-même est très-petite, mais la disposition est très-grande, et de là vient que, devant Dieu, elle passe pour très-élevée. *Affectus*, dit saint Ambroise (*Offic.*, III, cap. 1), *divitem aut pauperem collationem facit, et pretium rebus imponit. Ante Dei oculos nunquam est vacua manus a munere, cum area cordis repleta fuerit bona voluntate.* (Laur. JUSTIN., tract. *De paup.*, cap. 3.)

Or, pour vous convaincre encore plus fortement de cette vérité, je veux vous la faire paraître dans deux exemples, qui vous la découvriront plus nettement que les autorités et les raisonnements.

Le premier est de la très-sainte Vierge. Il est certain qu'elle a plus mérité elle seule que tous les saints : car elle est plus élevée dans la gloire, et la gloire est la récompense de ses mérites. Disons plus (et c'est une vérité dont je ne doute point), elle seule, par la moindre de ses actions, a plus de mérite que les plus grands saints. Disons encore davantage, elle a plus mérité, par la moindre de ses actions, que tous les saints n'ont fait par leurs actions les plus relevées, de sorte que, dans une seule de ses démarches, dans un seul de ses soupirs, elle était plus agréable à Dieu que tous les saints dans leurs souffrances, dans leurs travaux et dans leurs peines : *Multæ filiæ congregaverunt divitias, tu supergressa es universas* (*Prov.* XXXI, 29) ; d'où vient cela ? de ce fond immense d'amour et de grâce qui était dans son cœur, qui l'établissait toujours dans des dispositions et intentions admirables et divines en tout ce qu'elle faisait : elle ne donnait pas un tour de fuseau, elle ne faisait pas un point d'aiguille, elle ne faisait pas le moindre ouvrage, qu'elle

n'attirât sur elle les yeux, le cœur et les complaisances de son divin Epoux. Voilà la force et l'efficace d'une bonne intention. *Vulnerasti cor meum in uno oculorum tuorum, in uno crine colli tui. (Cant.* IV, 9.) Un seul regard, c'est-à-dire une seule intention bonne, pénètre jusque dans le cœur de Dieu, pour y porter une action qui est faite avec le désir de lui plaire. Admirez, dans cet exemple, jusqu'où va la force d'une bonne intention.

Le second exemple est plus sensible; il est toujours présent à nos yeux, et nous le voyons tous les jours dans les communautés. Dans une même maison où l'on fait tous les jours les mêmes exercices, nous voyons pourtant une étrange inégalité dans la perfection, et nous remarquons qu'il en est des sujets qui s'y rencontrent comme des astres attachés au firmament; tous se lèvent et se couchent; tous roulent sur nos têtes, tous font en même temps le tour du monde; mais tous pourtant ne sont pas d'une égale grandeur, ni également lumineux : ainsi en est-il dans les communautés. Les uns, après plusieurs années, demeurent presque toujours dans le même état, et à peine s'aperçoit-on de leurs progrès; d'autres, après peu de temps, arrivent à une grande perfection. Quelle est, à votre avis, la source de cette différence? Ce n'est pas l'extérieur des actions; car tous ont les mêmes exercices, tous l'oraison à la même heure, tous la sainte Messe, tous l'examen particulier, tous une demi-heure de lecture spirituelle, tous la confession et la communion deux fois la semaine, etc. Il faut donc que cette différence vienne de l'intérieur, et c'est que les uns se contentent de faire leurs exercices sans se mettre en peine de la manière : que ce soit avec négligence, paresse, distraction, dissipation, ils sont contents; et les autres, au contraire, ne les font qu'avec présence d'esprit, attention, ferveur, amour pour la gloire de Dieu, en un mot, avec des dispositions et intentions très-relevées. Ainsi ils se perfectionnent en peu de temps; car enfin ne nous abusons pas, la perfection ne consiste pas à faire beaucoup d'actions rares, surprenantes, prodigieuses, extraordinaires; non, ce n'est point en cela que Dieu l'a mise, mais à bien faire les communes et les ordinaires qui tombent tous les jours dans l'usage, et auxquelles nous sommes obligés par notre condition : un roi à bien gouverner son Etat, c'est là son emploi, et c'est ce qui le doit sanctifier; un juge à rendre la justice, c'est là son office, et sa grâce y est attachée; un religieux à être fidèle à sa règle, de là dépend la perfection; un séminariste à bien faire ses exercices du séminaire, c'est ce qui est propre à la condition d'un chacun. *Et dixit Deus : Germinet terra herbam virentem, et lignum pomiferum, faciens fructum juxta genus suum. Et vidit Deus quod esset bonum.* (*Gen.* I, 11.) Et pour bien faire ses actions, ce n'est point le tout d'aller vite et de faire beaucoup au dehors, mais il faut bien faire au dedans; ce n'est pas le mouvement du corps, mais celui du cœur qui relève nos œuvres.

Non-seulement il est important de faire toutes nos œuvres avec des intentions saintes, à cause que toutes nos actions, même jusqu'aux moindres, sont par ce moyen extrêmement relevées, mais encore parce que sans cela les plus relevées sont extrêmement ravalées, viles, abjectes, en un mot, tout à fait inutiles. C'est le second motif.

Je ne parle point ici de ceux qui ont de mauvaises intentions, car leurs actions non-seulement seraient viles et inutiles, mais mauvaises et criminelles; je parle seulement de ceux qui n'en ont point, ou qui n'en ont que d'indifférentes; en un mot qui n'en ont point de saintes. Et je dis qu'ils peuvent bien attendre la même malédiction que Dieu prononça autrefois au peuple juif par la bouche de Moïse (*Deut.* XXVIII, 38) : *Sementem multam jacies in terram, et modicum congregabis, vineam plantabis et fodies, et non bibes nec colliges ex ea quidpiam : « Vous jetterez beaucoup de semence, et vous recueillerez peu : »* qu'est-ce à dire? c'est-à-dire que ces personnes feront beaucoup d'actions, et qu'elles en auront peu de récompense; elles travailleront beaucoup et avanceront peu, disons point du tout; et pourquoi? parce qu'il n'y a que la bonne intention qui frappe au cœur de Dieu, et ils n'en ont aucune : sans cela tout ce qui se fait en cette vie est inutile.

Remarquez la belle déduction que saint Paul tire, pour nous faire voir l'inutilité de tout sans la charité, et à plus forte raison sans la pure intention : *Si linguis hominum loquar et angelorum... si habuero prophetiam, et noverim mysteria omnia et omnem scientiam, et si habuero omnem fidem, ita ut montes transferam.... et si distribuero in cibos pauperum omnes facultates; et si tradidero corpus meum, ita ut ardeam, charitatem autem non habuero, nihil mihi prodest.* (*I Cor.* XIII, 1-3.)

Il n'y a que quatre choses qui composent toute notre vie : pensées, paroles, actions, souffrances, et c'est le partage que fait ici l'Apôtre. Pensées : il les renferme toutes : naturelles, *si habuero omnem scientiam*; spirituelles, *prophetiam et omnem fidem*; les divines, *mysteria omnia*. Paroles : *si linguis hominum loquar et angelorum* : il n'y a que ces deux sortes de langage parmi les créatures. Actions : *si distribuero in cibos pauperum omnes facultates meas*; action de miséricorde, la plus capable de toucher le cœur de Dieu, et pour laquelle même il promet son paradis. Souffrances : *si tradidero corpus meum ita ut ardeam* : il n'y en a point de plus grande; c'est le feu, cependant *nihil mihi prodest*. Et ces pensées si sublimes, et ces paroles si relevées, et ces actions si miséricordieuses, et ces souffrances si rigoureuses ne serviront de rien, si je n'ai dans le cœur une bonne intention et de saintes dispositions. *Amen dico vobis, nescio vos* (*Matth.* XXV, 12), dira Jésus-Christ de toutes ces œuvres, *non invenio opera tua*

plena. (*Apoc.* III, 2.) *Peccavi*, dit Judas, aussi bien que David; cependant la même parole dans ces deux pécheurs n'a pas le même effet : l'un se convertit et l'autre s'endurcit. D'où vient cela? à l'un le cœur parle, à l'autre la bouche est ouverte, mais le cœur ne dit mot. Judas a de belles pensées, il pense qu'il est un pécheur, qu'il a commis une injustice, qu'il a trahi Notre-Seigneur; il le reconnaît pour être juste; il dit *peccavi*, la plus belle parole qui puisse sortir de la bouche d'un pécheur; il rend ce qu'il a pris, action généreuse. Enfin que ne souffre-t-il point? et cependant tout lui est inutile; pourquoi? la disposition du cœur lui manque. *Eos qui adorant, in spiritu et veritate oportet adorare* (*Joan.* IV, 24), *id est, in intimo templo cordis*, dit la Glose : autrement c'est un sacrifice de mensonge, que Dieu défend : *Ne offeratis sacrificium frustra* (*Isa.* II, 13), *id est*, dit Cajetan, *sacrificium falsitatis et mendacii; holocausta medullata vult Deus.*

Concluons donc : avec la disposition du cœur et la bonne intention, tout sert, et les actions les plus basses deviennent saintes; sans cela, les pensées les plus belles, les paroles les plus relevées, les actions les plus généreuses, les souffrances les plus rudes ne servent de rien; c'est-à-dire en un mot, tout est inutile. Voilà les deux motifs qui nous font connaître l'importance de bien faire nos actions, c'est-à-dire avec de bonnes intentions et de saintes dispositions.

Voyons maintenant la manière de les bien faire. Comme nous avons dit qu'il y a deux choses à considérer dans nos actions, l'extérieur et l'intérieur, aussi est-il nécessaire de régler l'un et l'autre, si nous voulons les rendre parfaites, et qu'il ne s'y rencontre aucun défaut. L'intérieur est à la vérité ce qu'il y a de principal; c'en est l'âme et la vie; de sorte que sans cela, quelque belle apparence et quelque éclat qu'elles aient au dehors, elles sont mortes, elles sont infructueuses, et sans aucun mérite devant Dieu, comme nous avons dit. Cependant il est nécessaire absolument de régler aussi l'extérieur pour les bien faire.

Quoique l'extérieur ne soit que le corps de l'action, il sert pourtant à l'action, tout de même que le corps sert à l'âme. Or l'âme fait ses fonctions et plus facilement et plus parfaitement dans des organes bien disposés : si le corps est malade, si le tempérament se dérègle, si les humeurs s'amassent, si les membres sont hors de leur place, l'âme est elle-même languissante et sans force; elle ne peut les manier comme elle veut. Ainsi en est-il de nos actions; il est impossible que l'extérieur soit déréglé, et que l'intérieur n'en souffre, selon le dire d'un grand évêque de Paris (GUILLELM.) : *Ubi exterior disciplina deest, interior perfectio observari non potest.* Ajoutez, avec saint Bonaventure, que ce soin de régler l'extérieur nous est encore utile, en ce qu'il nous rend plus attentifs et plus fervents à bien faire nos œuvres : *Ordinationis exterioris religio attentionem excitat et affectum;* il est très-important de le régler.

Enfin la charité même de notre prochain nous y oblige, car nous le devons édifier; nous sommes obligés de lui donner bon exemple; or nous ne le saurions faire que par l'extérieur. Un extérieur réglé édifie admirablement; un extérieur déréglé ne peut donner que du scandale : il faut donc le régler, et comment? Le voici en trois mots : par la fidélité, par la ponctualité, et par la modestie. Ce sont les trois vertus, entre beaucoup d'autres, qui doivent plus particulièrement régler tout l'extérieur de nos actions. La fidélité, pour ne rien omettre de celles que nous devons faire; la ponctualité, pour le temps et la manière dont nous les devons faire; la modestie, pour la retenue et la composition du corps, avec laquelle nous les devons faire. Fidélité, parce que c'est tromper un maître, que de ne faire qu'une partie de ce que l'on doit. Ponctualité, parce que, comme remarque le Sage (*Eccle.* III, 1), *Omnia tempus habent,* « *chaque chose a son temps.* » Et le juste, dit le Prophète, est un arbre qui porte du fruit, mais qui ne le porte que dans son temps : *Fructum dabit in tempore suo.* (*Psal.* I, 3.) Modestie, selon la règle qu'en donne saint Vincent Ferrier : *Hoc autem generaliter habeas, quod omnem actum cum quadam modestia facias :* ne faites jamais aucune action qu'elle ne soit accompagnée de modestie; voilà pour ce qui regarde l'extérieur.

Pour l'intérieur, il y a trois intentions ou dispositions nécessaires pour bien faire ses actions. les faire pour Dieu, les faire en la présence de Dieu, les faire en vue de Jésus-Christ.

1° Les faire pour Dieu; car comme il est le principe de toute créature, il en est aussi la fin dernière; tout vient de lui, et tout doit retourner à lui. C'est ne rien faire, dit saint Bernard, que de faire quelque chose, et ne la pas faire pour lui : *Quodcunque facit homo, quod propter hoc non agit, scilicet ut Deo serviatur, in eo quod agit, otiatur.* Et Dieu ne récompensera jamais que ce que l'on fait pour son amour. Voilà la première intention nécessaire pour bien faire nos œuvres. Or je remarque qu'il y a trois sortes de personnes qui y manquent : ceux qui ont de mauvaises intentions; ceux qui n'en ont que d'indifférentes; ceux qui n'en ont aucune.

Ceux qui ont de mauvaises intentions : la superbe, la vanité, le désir de paraître. Oh! qu'il y a peu d'âmes qui s'en délivrent! *Quam rarum est fidelem animam inveniri, ut nihil ob gloriæ cupiditatem, nihil ob rumusculos hominum fiat!*

Ceux qui n'ont que des intentions indifférentes. Ils agissent, mais par des fins naturelles ou bonnes moralement; ils mangent, mais seulement pour vivre; ils jouent, mais seulement pour se récréer; ils suivent la vertu, mais seulement parce qu'elle est belle; s'arrêtant ainsi dans la créature, ils ne s'élèvent point jusqu'à la dernière fin.

Ceux qui n'ont aucune intention; défaut considé

rable, et qui nous ravit la plupart de nos œuvres. Or il me semble qu'il vient ordinairement de trois principes : de ce qu'on agit par coutume ; de ce qu'on agit avec empressement et précipitation ; de ce qu'on agit avec paresse et négligence.

Par coutume, parce que ceux qui agissent de la sorte, pour l'ordinaire n'y pensent pas. Il y a longtemps que l'on fait la même action, on continue de la faire, et pourquoi? On a cette coutume, mais à quelle intention? On n'y pense pas, à peine même est-on attentif à ce que l'on fait, à moins qu'on n'y apporte une vigilance particulière.

Par négligence et paresse. On ne veut pas prendre la peine de former aucune intention ; on y pense, mais on ne le veut pas ; souvent même on n'y veut pas penser, pour ne se pas contraindre.

Par précipitation ou empressement; on voudrait bien, si l'on y pensait, avoir quelque intention ; mais on se presse, on se précipite, on n'en a pas le temps.

Or, pour remédier à ces défauts, on doit prendre le temps, et apporter la diligence nécessaire, pour bien offrir à Dieu ses actions, et non-seulement les offrir, mais les offrir toutes jusqu'à la moindre; et les offrir non pas seulement une fois en notre vie, non pas seulement une fois chaque jour en général, mais encore chacune en particulier; et les offrir non pas seulement au commencement de l'action, mais dans la suite et à la fin de l'action.

1° Il faut prendre le temps avant que d'agir, pour offrir à Dieu ce que l'on doit faire, imitant ce solitaire qui, dans toutes ses actions, s'arrêtait un moment avant que de les commencer, pour protester à Dieu qu'il les faisait pour son service et pour sa gloire, les lui présentant à cette intention, et renonçant à toutes les autres. Interrogé pourquoi il s'arrêtait ainsi : C'est, dit-il, que de là dépend tout ce que je fais. Et c'est pour cela, à ce que je pense, que les premiers Chrétiens avaient coutume de faire le signe de la croix au commencement de chaque action. (TERTUL., *De cor. milit.*, cap. 3.)

2° Les offrir toutes jusqu'à la moindre, suivant l'avis du Sage (*Eccli.* XXXIII, 23), *in omnibus operibus tuis præcellens esto.* En effet, nous ne saurions sans quelque espèce de fraude et de larcin en retenir la moindre : *Non est devotionis dedisse prope totum, sed fraudis est retinuisse vel minimum.* Et, comme dit saint Jérôme, c'est une marque d'une âme qui n'est pas toute à Jésus-Christ : *Ut eamdem in cunctis veneramur solertiam Creatoris, ita mens Christo dedita, æque et in majoribus et in minoribus intenta est. Ideo Apostolus* (*I Cor.* X, 31) : « *Sive manducatis, sive bibitis, sive quid aliud agitis, omnia ad Dei gloriam facite.* »

3° Les offrir et au commencement, et au progrès, et à la fin de l'action, parce que ce sont trois temps auxquels l'ennemi nous attaque : *Bona nostra tribus modis antiquus hostis insequitur*, etc. 1° Au commencement : *Aliquando intentionem polluit :* « *Facti sunt hostes ejus in capite* (*Thren.* I, 5), » etc. 2° Au progrès : *Aliquando intentionem boni operis vitiare non prævalet, sed in ipsa actione se quasi in itinere opponit... Aliquando in ipsa actione malum intermiscet, ut gloria quæ quæsita non fuerat, oblata delectet :* « *In via hac qua ambulabam, absconderunt laqueum mihi* (*Psal*, CXLI, 4), » etc. 3° A la fin : *Aliquando in fine actionis illaqueat eo vehementius, quo securior videtur operans...* « *Calcaneum meum observabunt* (*Psal.* LV, 7), » etc.

Or, comme en ceci souvent on se trompe soi-même, parce qu'on ne renonce pas toujours à ses mauvaises intentions, lorsqu'on dit qu'on y renonce et qu'on n'agit pas purement pour Dieu, toutes les fois qu'on se l'imagine, je crois vous devoir donner quelques marques, qui pourront servir à vous le faire connaître.

La première, si étant interrogé pourquoi je fais cela, il me semble que je puis répondre avec vérité : c'est pour Dieu.

La seconde, lorsque l'œuvre étant faite, je ne me mets point en peine quel jugement en font les hommes, et je me trouve dans la disposition de cette généreuse Suzanne, de laquelle saint Ambroise dit : *Non curabat hominum judicium, quæ habebat a Deo testimonium.*

La troisième, lorsque je suis indifférent pour l'événement et le succès de mon action, et que je ne me trouble point, quand elle n'a pas réussi devant les hommes : le Fils de Dieu a eu très-peu de succès pendant sa vie.

La quatrième, quand j'agis avec autant de joie et que je prends autant de soin de bien faire mes actions en particulier, que si je les faisais en public.

La cinquième, quand au lieu d'entrer en jalousie, je suis bien aise que les autres fassent la même chose que moi, disant avec Moïse, à qui on voulait donner quelque jalousie de ce qu'Eldad et Médad prophétisaient : *Quis tribuat ut omnis populus prophetet, et habeat spiritum Dei?* (*Num.* XI, 29.) Voilà les marques d'un esprit désintéressé et d'une âme qui ne cherche que la gloire de Dieu. Examinons nos actions à ce poids, et voyons, par ces cinq marques, si nous avons en vérité cette première intention. Ce que nous faisons, le faisons-nous pour Dieu?

2° Il faut faire nos actions en présence de Dieu, car cette divine présence est un admirable moyen, et pour empêcher le mal qui pourrait se glisser dans nos œuvres, et pour perfectionner le bien qui s'y rencontre. Le Prophète rendant raison pourquoi le peuple juif était tombé dans de si grands désordres, dit que c'était à cause qu'ils ne marchaient pas en la présence de Dieu : *Non est Deus in conspectu ejus, inquinatæ sunt viæ illius in omni tempore* (*Psal.* X, 5); et Dieu même, voulant le ramener de son égarement, tâche, par son prophète Ezéchiel (XXII, 12), de le rappeler en sa présence : *Mei oblita es ;* parce que, dit saint Jérôme sur ces paroles, *memoria Dei excludit omnia flagitia.* La pré-

sence de Dieu est tout à fait incompatible avec le crime, et il faut qu'une âme soit bien noire pour penser que Dieu est présent et l'offenser. *Certe quando peccamus si cogitaremus Deum videre, et esse præsentem, nunquam quod ei displiceret faceremus* (S. AMBROS., *De fide resurrect.*) *Quomodo possum hoc facere, cum sim in conspectu Domini Dei mei?* Non-seulement cette présence éloigne les péchés qui pourraient se mêler parmi nos actions, mais elle en écarte même la froideur, la négligence, la paresse, la tiédeur et beaucoup d'autres faiblesses qui souvent les accompagnent. Comment se présenter à ce feu sans en être échauffé? Enfin cette présence perfectionne et consomme nos œuvres. C'est le moyen que Dieu donna de sa propre bouche à Abraham : *Ambula coram me, et esto perfectus.* (*Gen.* XVII, 1.) Pour être bientôt parfait, il ne faut que marcher, c'est-à-dire agir en la présence de Dieu.

Or nous pouvons nous mettre en la présence de Dieu en cinq manières. Premièrement, nous représentant Dieu dans le ciel qui nous regarde et qui voit tout ce que nous faisons, conformément à ce que dit le Psalmiste (*Psal.* XIII, 2) : *Dominus de cœlo prospexit super filios hominum.* Secondement, le considérant comme un esprit immense, qui est partout, qui est au-dessus de nous, à droite et à gauche, et qui nous environne de tous côtés, qui nous pénètre, qui est dans notre cœur et dans le plus intime de notre substance. Troisièmement, le considérant sous chaque créature comme sous un sacrement ou sous un voile, à travers duquel il nous regarde : *En ipse stat post parietem nostrum, respiciens per fenestras, prospiciens per cancellos.* (*Cant.* II, 9.) Quatrièmement, par la foi, c'est-à-dire, par une certaine conviction de sa présence, sans en avoir aucune idée. Cinquièmement, par le cœur : dans une pente et une tendance de notre cœur vers lui, dans un sentiment continuel de lui plaire et dans une volonté ferme, constante et arrêtée de ne faire en tout que ce qu'il veut, comme une épouse qui aime son époux.

Enfin, la dernière chose pour faire nos actions avec la perfection chrétienne que Dieu désire, est de les faire en vue de Jésus-Christ, et c'est ici un admirable secret du christianisme. Si nous n'avions qu'à faire des actions saintes, il suffirait de les faire pour Dieu et en la présence de Dieu; mais il faut faire des actions chrétiennes, car nous devons agir selon l'état où Dieu nous a élevés. Nous sommes Chrétiens, nous devons donc agir chrétiennement; or, pour agir chrétiennement, je dis qu'il faut agir en vue de Jésus-Christ. *Oculi sapientis in capite ejus* (*Eccle.* II, 14); *Quia*, dit saint Ambroise, *ille vere sapit, cujus animus in Christo est.—Sicut omne quod non est ex fide, Paulus peccatum dicit ita non plane possumus affirmare, quæcunque non respiciunt Christum, seu verba, seu opera, seu cogitationes, illa omnia ad id omnino spectare quod Christo contrarium est.* (GREG. Nyssen., *De perfect. Christiana.*) Il faut agir en vue de Jésus-Christ, il faut que nos actions aient quelque rapport et relation à Jésus-Christ.

Or cela doit se faire en trois manières exprimées par ces mots que nous disons tous les jours à l'autel, et qui doivent se rencontrer dans nos actions si nous voulons qu'elles servent à sa gloire : *Per Christum, cum Christo et in Christo;* il faut qu'elles soient faites par Jésus-Christ, avec Jésus-Christ et en Jésus-Christ; *per Christum*, c'est-à-dire par dépendance de Jésus-Christ; *cum Christo*, par imitation de Jésus-Christ; *in Christo*, par union de Jésus-Christ.

Per Christum; par dépendance de Jésus-Christ. Comme il n'a rien fait que par dépendance de son Père et par les mouvements de son esprit, en sorte qu'il n'agissait point par un autre principe, mais comme il dit lui-même : *Pater in me manens ipse facit opera :* c'était son Père qui agissait en lui, ainsi nous ne devons agir que par la vertu que nous recevons de Jésus-Christ; nous ne devons avoir de mouvements que ceux que nous imprime son esprit, comme les membres n'en ont point que par les esprits qu'ils reçoivent du chef; en un mot, nous ne devons faire que ce qu'il veut faire en nous, et pour cela : *Ante quamlibet actionem dicas : O Christe, Jesu Christe, qui secundum divinitatem es intra me, digneris istud facere per me, sicut placitum est.* (BLOS., *Instit.*, cap. 9.)

Cum Christo; imitation. Notre-Seigneur a fait les mêmes actions que nous faisons, il a pratiqué les mêmes vertus, il s'est soumis aux mêmes exercices, et nous les devons faire comme lui et avec lui : c'est notre modèle et nous le devons copier. C'est pourquoi le christianisme est très-bien défini par saint Grégoire de Nysse : *Imitatio Christi secundum mensuram seu modum Incarnationis.* Or cela nous oblige à trois choses, à pratiquer les mêmes vertus de Jésus-Christ, à nous remplir des mêmes dispositions, et à prendre les mêmes intentions.

In Christo. Unir nos actions à celles de Jésus-Christ, en sorte que dans chacune nous ayons ce désir de l'unir à quelqu'une semblable qu'il aura faite en sa vie : nos oraisons à ses oraisons, nos jeûnes à ses jeûnes, nos communions à ses communions, nos intentions aux siennes; car par là nos actions sont extrêmement relevées; et Dieu le Père, qui ne peut avoir complaisance que pour son Fils ou pour ce qui porte son image, et qui ne peut avoir pour lui qu'une complaisance souveraine, aura un agrément tout particulier pour nos actions, quoique basses en elles-mêmes, lorsqu'il les verra comme unies, jointes et identifiées à celles de son Fils. *Sic agit Ecclesia, dum dicit : Domine, in unione illius intentionis, qua ipse....* Un homme qui agit de la sorte, est un Jacob revêtu de la robe d'Esaü. Il est impossible qu'il ne soit une bonne odeur à son père et qu'il n'en reçoive la bénédiction : *Statim ut sensit vestimentorum illius fragrantiam, benedixit... Consuescat omnia opera sua conjungere operibus Christi per orationem, sive desiderium; sic enim ipsa opera,*

quæ ex se vilia, obscura, atque imperfecta sunt, nobilissima, clarissima, Deoque gratissima erunt. Ineffabilem namque dignitatem ex meritis Christi, quibus unientur, accipient : sicut aquæ gutta in vas aliud vino plenum immissa, tota a vino absorbetur, et eximii vini saporem coloremque recipit; bona opera illius qui istud pie observat, excedunt incomparabiliter bona opera ejus, qui non observat. (Blos., *Instit. spirit.*, cap. 90.)

Voilà en peu de mots et l'importance et la manière de bien faire ses œuvres. L'importance, parce que avec cela les actions les plus basses sont très-relevées, parce que sans cela les plus relevées sont très-basses. La manière, qui consiste à régler l'extérieur, par la fidélité, la ponctualité, la modestie. L'intérieur, faisant toutes nos actions pour Dieu, en la présence de Dieu et en vue de Jésus-Christ.

Maintenant pour conclure : *Videte vosmetipsos, ne perdatis quæ operati estis, sed ut mercedem plenam accipiatis.* (*II Joan.* VIII.) Et comment? *hæc dicit Dominus* (*Agg.* I, 5) : *Ponite corda vestra super vias vestras;* appliquons notre cœur à nos actions, afin de les animer de quelques-unes des intentions, que nous vous avons montrées être nécessaires. Et afin de nous y rendre fidèles, et ne nous point laisser aller aisément au relâchement, voici un moyen général, mais à mon avis très-efficace, que je vous donne, et qui est le même que Notre-Seigneur donne dans l'Évangile (*Luc.* XII, 36) : *Et vos similes hominibus exspectantibus dominum suum quando revertatur a nuptiis;* c'est à chaque moment de penser que vous pouvez mourir, et ainsi à chacune des actions que vous faites, interrogez-vous vous-mêmes, et demandez-vous : Si cette action était la dernière de ma vie, et qu'il fallût immédiatement après en rendre le dernier compte, comment la ferais-je ? certainement avec toute la ferveur, toute l'attention, toutes les dispositions possibles. Que chacun donc de nous s'applique soi-même cet avis de saint Bernard, prescrivant à une personne la manière dont elle se devait comporter en ses œuvres : *In omni opere suo dicat : Si modo moriturus esses, faceres istud? Hoc fac, et vives.*

—

ENTRETIEN IV.

Du lever.

Si les impies, que saint Grégoire de Nazianze appelle le supplément du démon, remplissent leurs journées d'une suite de crimes, et si, suivant les impressions de l'esprit malin, qui les possède, ils ne font dans leurs actions différentes qu'un enchaînement malheureux qui les tient captifs sous l'iniquité, comme dit l'Écriture : *Iniquitatem manus vestræ concinnant.* (*Psal.* LVII, 3.)—*Finis unius morbi gradus est sequentis.* (Seneca.) Il est bien juste que les serviteurs de Dieu, suivant le mouvement de l'Esprit-Saint qui les anime, travaillent à faire une heureuse chaîne de sainteté et de vertu par la suite de leurs bonnes œuvres, *sanctitatem manus vestræ concinnent ;* afin que, si Dieu nous tire sans cesse à lui par la suite de ses grâces, nous puissions correspondre à son attrait par celle de nos bonnes actions. C'est pour cela, qu'après vous avoir parlé des actions en général, nous prenons le dessein de vous en entretenir dorénavant dans le particulier, et de chacune en détail, pour vous faire connaître les moyens de les bien faire. Or, pour commencer par la première et par celle, où nous commençons notre journée, qui est le lever, j'ai deux choses particulièrement à vous en dire : la première, l'importance de bien faire cette action ; la seconde, la manière de la bien faire.

Pour l'importance, il y a trois motifs qui nous la font connaître : le premier est le tort que nous faisons à Dieu, lorsque nous manquons de la bien faire ; le second est l'avantage que nous donnons au démon ; le troisième, le tort que nous faisons à nous-mêmes.

Pour le tort que nous faisons à Dieu, il est, ce me semble, très-considérable. Voici cinq fondements sur lesquels je l'établis : 1° Sur l'obligation générale d'offrir à Dieu toutes nos actions. Il est le maître de notre substance, tout notre être est à lui, toutes nos facultés lui appartiennent ; la production qu'il en a faite, lui a acquis cette souveraineté ; et le besoin que nous avons de son soutien la renouvelle encore à tous les moments de notre vie, tout vient de lui, et tout est à lui ; c'est un droit inaliénable de sa couronne, il ne lui peut être contesté. Or celui qui est maître d'un fonds, est aussi maître des fruits, et les revenus lui appartiennent ; de sorte que toutes nos actions étant comme les fruits de notre substance et les revenus de notre vie, ils appartiennent tous à Dieu aussi bien que notre être ; et tous pareillement lui doivent être consacrés. Que diriez-vous d'un serviteur qui, ayant en sa disposition le fonds de son maître et la dispensation de ses revenus, en retiendrait quelque partie, contre sa volonté, pour ses propres usages ou pour celui de ses amis ? Ne serait-ce pas une grande injustice ? Et pourrait-on en prononcer le jugement sans le condamner comme coupable ? C'est un infidèle, il vole son maître. Ainsi en est-il d'une personne qui n'offre pas à Dieu quelqu'une de ses actions, il la lui dérobe ; car Dieu la lui demande : *Redde quod debes.* (*Matth.* XVIII, 28.) Elle est à lui et cependant il la retient, c'est un infidèle. *Non est devotionis dedisse prope totum, sed fraudis est retinuisse vel minimum.* (Prosp.) Injustice donc en premier lieu de ne lui pas offrir notre lever, puisque nous le lui devons, aussi bien que toutes nos autres actions.

2° Injustice plus considérable en ce que cette action est la première de la journée ; car quand nous en pourrions ôter quelqu'une à Dieu pour la donner au monde, à la vanité, au divertissement, en un mot, à quelque créature, ce qui n'est et ne peut être, toujours ne pourrait-ce pas être notre lever ; car

Dieu est toujours le premier maître : les libertins mêmes, qui pensent que l'on peut servir en même temps deux maîtres, lui donnent néanmoins la préférence, et ils sont obligés d'avouer qu'il le faut servir le premier ; il faut donc dans leur sentiment même lui offrir la première action de la journée, et en faire usage pour sa gloire et son service.

3° Injustice, en ce que, de toutes les actions de la journée, il n'y en a point que Dieu nous demande plus singulièrement. Vous savez comme il a toujours demandé indispensablement les prémices ; il témoigne les désirer par-dessus tout, et comme s'il y avait quelque chose en elles de plus charmant, il témoigne y prendre une singulière complaisance, car il se les approprie, et veut qu'elles lui soient particulièrement consacrées. C'est pourquoi les Israélites dans Jérémie (II, 3) sont appelés les prémices de Dieu, *Sanctus Israel Domino primitiæ frugum ejus*, comme ayant été le plus chéri de Dieu entre tous les peuples ; et dans l'*Apocalypse* (XIV, 4), les vierges qui ont gagné le cœur de Jésus-Christ, et pour qui il a de si grandes tendresses, sont appelées du même nom : *Primitiæ Deo et Agno ;* et dans l'Écriture, Dieu demande les prémices si universellement, qu'il veut qu'on lui offre les prémices de tout, des fruits, des animaux, des hommes ; et entre les hommes il choisit le peuple d'Israël, comme les prémices de tous les peuples ; entre les Israélites, les aînés qu'il veut qu'on lui donne comme lui appartenant : *Meum est enim omne primogenitum*, comme il dit lui-même, etc., *mei sunt, ego Dominus*, etc. (*Exod.* XIII, 2) ; enfin de chaque homme, il veut les prémices de son cœur : *Præbe mihi cor tuum.* (*Prov.* XXIII, 26.) Il demande son cœur, c'est le premier vivant, *Primum vivens et ultimum moriens ;* les prémices de son âme, il demande le premier usage de la liberté, et sous peine de péché mortel, dit saint Thomas, tant ces prémices sont importantes ; les prémices de sa vie, il veut l'adolescence ; enfin les prémices de chaque jour, il désire le lever : *An nescis homo quod primitias tui cordis ac vocis quotidie Deo debeas ? quotidiana tibi messis, quotidianus est fructus.* (AMBROS., *In psal.* CXVIII, serm. 19.) C'est la première action de la journée, c'est le premier fruit, et pour ainsi dire, les prémices de notre terre, et la donner à Dieu, c'est accomplir le précepte du Sage : *Honora Dominum de tua substantia, et de primitiis frugum terræ tuæ da ei.* (*Prov.* III, 9.) C'est pourquoi il n'y a point de serviteur de Jésus-Christ qui ne s'y rende fidèle, et qui n'embrasse avec cœur cet exercice comme une obligation de l'âme juste, ou bien comme une marque de sainteté, que le Saint-Esprit même nous donne (*Eccli.* XXXIX, 6) : *Justus cor suum tradet ad vigilandum diluculo ad Dominum ;* et c'est ce que Cassien remarque admirablement dans une de ses conférences : *Qui Christo fideliter famulantur..... expergefacti a somno et quasi rediviva post soporem alacritate, surgentes, cogitationum suarum ortus et primordia divinis consecrant holocaustis* (collat. 21, cap. 26), et il appelle cela, *primitias fructuum suorum pro usu vitæ hujus et imagine quotidianæ resurrectionis exsolvere.* C'est donc faire un grand tort à Dieu que de lui refuser ces prémices qu'il nous demande, et ne lui en point faire un sacrifice.

C'est en second lieu donner un très-grand avantage au démon. Car on passe ordinairement le jour en la même manière qu'on le commence, et la plus grande partie en appartient à celui qui en occupe la première pensée : de sorte que, si le démon nous la ravit, et qu'il nous empêche de la donner à Dieu par paresse, par dissipation, par légèreté, par amusement inutile, par quelque vaine occupation qu'il nous suggère, enfin par quelque autre manière, nous aurons assurément beaucoup de peine de nous en défendre dans les actions suivantes et dans le reste de la journée : c'est le grand fondement dont se sert saint Jean Climaque, pour nous obliger à veiller sur cette première action afin de la bien faire : *Da Domino primitias diei tuæ, erit enim tota ejus qui prior occupaverit.* C'est pourquoi il remarque que les démons font tous leurs efforts pour enlever ce premier moment, et il dit même qu'ils en députent un d'entre eux, que l'on appelle précurseur, qui nous épie et qui attend notre premier réveil, pour occuper notre première pensée, et nous empêcher de la consacrer à Dieu : *Est e spiritibus unus qui dicitur præcursor, qui primum nos e somno surgentes protinus excipit, primumque nostrum cogitatum inquinare nititur.* Et Cassien dit bien davantage, car il remarque que le démon en cela est tellement vigilant que, pour faire réussir son dessein, il n'attend pas que nous soyons éveillés ; mais il vient même sous notre chevet, dans la seule vue de nous ravir ces prémices ; il s'efforce, pendant le jour, de nous donner des pensées subtiles et déliées qui, remplissant notre imagination pendant le sommeil, arrêtent ensuite notre esprit, et occupent notre cœur à notre premier réveil : *Cogitationes subtilissimas nobis adhuc quiescentibus inferre conatur, quibus nos mox evigilaturos occupet et involvat, ut primitiarum nostrarum optima deflorans, primus ipse decerpat.* (CASS., collat. 21, cap. 26.) D'où il tire cette belle et ravissante conclusion, que je vous prie de bien graver dans vos cœurs, pour l'avoir toujours présente à votre réveil : *Quamobrem omni nobis cautione curandum est*, c'est pourquoi nous devons apporter toute notre vigilance et tous nos soins, *ut ita primos matutinarum cogitationum ortus solers vigilantia tueatur, ne quid ex eis festina præsumptio liventis attaminet inimici ; nostrasque primitias, tanquam viles atque communes, a Domino faciat reprobari* (CASS., *ibid.*) ; afin que, par notre fidélité à bien faire cette première action, nous empêchions que Dieu ne la réprouve comme une action commune.

Enfin, le troisième motif qui nous oblige de la bien faire, c'est le tort que nous nous faisons à nous-mêmes, lorsque nous y manquons. Car, comme nous

avons déjà dit, on passe chaque journée comme la vie, c'est-à-dire, pour l'ordinaire, comme on la commence ; si on la commence par distraction, on la continue de même ; si dans la paresse, etc. ; en un mot, nous nous ressentons, pendant la plus grande partie du jour, de ce que nous avons eu à notre premier réveil. La raison est que pour lors, au sortir du sommeil les passions étant plus endormies, l'imagination plus dégagée, l'esprit plus libre, l'âme plus calme et plus tranquille, les premières pensées y font des impressions plus fortes et qui sont de plus longue durée ; et il en est comme d'une pierre qu'on jette dans une eau dormante, qui forme des cercles, qui s'agrandissent et multiplient à l'infini, et qui seraient bientôt effacés par le mouvement d'une eau coulante : ainsi les pensées qui nous viennent pendant le jour, et lorsque l'âme est agitée, qu'elle est émue par les différents objets qui se présentent, que les passions qui s'élèvent, la troublent, ne font pas de si fortes impressions ; mais pour celles qui viennent dans le repos et dans le calme du réveil, qu'il est difficile de s'en défaire ! *Tunc vanæ cogitationes maxime mentem infestant ; si eas a te abjicias, exieris ad omne opus expeditior et devotior* (Bonav., *Ad novit.*) ; c'est ce qui donne le branle à tout le jour. Ainsi si nous manquons, dans ce temps, de nous dégager de toute autre pensée pour nous appliquer à Dieu seul, assurément que nous aurons peine ensuite de le faire ; car si ce qu'un grand saint, au rapport de saint Jean Climaque, avait accoutumé de dire, est véritable, qu'il jugeait de toute sa journée par le matin, et qu'il connaissait quelle elle devait être par la manière dont il en avait passé le commencement, *ab ipso matutino tempore totum cursum diei meæ scio* (Climac., grad. 3) ; n'est-il pas vrai que, si nous nous laissons d'abord distraire, laissant courir notre esprit et égarer notre cœur dans les créatures, nous arrêtant indifféremment à la première pensée qui nous occupe, nous ne devons pas attendre grand fruit du reste du jour ? Vous voyez combien il est important de bien faire cette action.

Il était commandé autrefois aux prêtres d'entretenir le feu qui devait brûler sans cesse sur l'autel, et pour cet effet, il leur était enjoint de mettre du bois tous les matins pour le nourrir : *Ignis in altare semper ardebit, quem nutriet sacerdos, subjiciens mane ligna per singulos dies.* (*Levit.* vi, 12.) C'est ainsi, dit saint Grégoire, que nous devons donner tous les matins la nourriture au feu sacré, qui doit brûler sans cesse dans nos cœurs : *Quia mane prima pars diei est, postpositis cogitationibus vitæ præsentis, hoc priori loco quisque fidelium cogitet, ut quibus valet nisibus, studium charitatis inflammet* (Greg., *Moral.*, l. xxvi, c. 7) ; et nous le ferons si, rejetant les pensées inutiles et les soins de la vie présente, nous avons soin d'offrir à Dieu cette première action, et de lui consacrer ce premier temps de la journée. C'est un moyen puissant pour donner toujours de nouvelles forces aux flammes de notre amour ; autrement, il s'éteindra bientôt dans nos cœurs. Voilà les motifs qui nous obligent à bien faire cette action. Voyons maintenant la manière de la bien faire.

Il y a deux choses à considérer dans le lever, aussi bien que dans nos autres actions : l'extérieur de cette action et l'intérieur.

Pour l'extérieur, il y a trois choses nécessaires pour le bien faire : la ponctualité, la diligence, la modestie.

1° La ponctualité, c'est-à-dire se lever aussitôt que la cloche sonne, sans prévenir, mais aussi sans différer après ce temps : ainsi ne pas attendre que l'on soit prêt de commencer l'oraison, ne pas attendre que l'on vienne frapper à votre porte, ne pas attendre même que la cloche finisse de sonner, ce sont toutes marques de paresse ; mais d'abord que vous entendrez le premier coup, dans cet instant vous lever, sans examiner, sans hésiter, sans différer ; tout de même, dit saint Vincent Ferrier, que si vous étiez couchés sur des charbons ardents : *Statim excussa omni pigritia, a strato discedas, ac si ibi esset ignis accensus.* Autrement, si vous contestez avec votre chevet, vous perdrez assurément la partie. Et ne croyez pas que cet avis soit peu considérable, il est d'une telle importance que le Saint-Esprit même a voulu nous le donner en termes assez clairs dans l'Écriture sainte : *Hora surgendi non te trices* (*Eccli.* xxii), lorsque l'heure du lever est arrivée, ne vous amusez point.

Saint Jean Climaque (grad. *De somno et orat.*) pour nous faire connaître combien ceci est de conséquence, remarque expressément que, lorsqu'on sonne le lever, les démons, qui voient le fruit que nous pourrions retirer de notre ponctualité, environnent notre lit, et tâchent de nous persuader qu'il n'y a rien qui presse, que nous pouvons y demeurer encore, que c'est assez, pourvu que nous soyons assez tôt levés pour être au commencement de l'oraison, qu'il y aura encore assez de temps : *Observemus diligentius, cum insonuit signum spiritualis tubæ, visibiliter quidem congregari fratres, invisibiliter vero convenire inimicos ; itque hos quidem cum experrecti fuerimus, adstare lectulo, nosque ut iterum occumbemus lectulo, hortari : Exspecta, inquiunt, dum compleantur principales hymni, sicque demum in ecclesiam proficisceris.* Or, pour éviter cette tentation et nous rendre ponctuels, au moment que la cloche commence de sonner, nous pourrions nous représenter que la cloche qui nous appelle est la voix de cet ange qui dit à saint Pierre, enchaîné dans les obscurités d'un cachot comme nous dans les ténèbres de notre lit : *Surge velociter, calcea te caligas tuas* (*Act.* xii, 8) ; ou bien que c'est cette trompette de l'ange, au son de laquelle tous ceux qui dorment dans l'ombre de la mort se lèveront en un instant des sépulcres, pour paraître devant le trône de Dieu ; ou bien que c'est une voix plus douce, et telle que

celle que ces vierges de l'Évangile entendirent pendant la nuit : *Ecce sponsus venit, exite obviam ei.* (*Matth.* xxv, 6.) Ou bien, vous pourriez vous représenter encore que c'est la voix du Père éternel qui vous appelle, comme il appela son Fils du tombeau au jour de sa résurrection, pour vous donner une vie nouvelle : *Ego dormivi et somnum cepi, et exsurrexi.* (*Psal.* III, 6.)

2° Ce n'est pas assez d'être ponctuel pour se lever au moment que la cloche sonne, il faut être prompt et diligent à se vêtir, afin d'être assez tôt prêt pour venir à l'oraison ; ne pas attendre sur les montées ou par les chemins à boutonner sa soutane, accommoder ses manchettes ou son collet : mais avoir fait tout cela avant que de sortir de sa chambre, et être en état de sortir aussitôt que l'on commence à sonner le premier coup pour l'oraison,

3° Il faut que la modestie accompagne notre lever, pour éviter toute posture indécente, avoir horreur de la moindre nudité ; car l'homme, dit un grand personnage, craint ses propres regards, il redoute sa vue, il appréhende ses propres yeux ; et considérant son corps comme un vase sacré qui a l'honneur de renfermer Jésus-Christ, ou comme un temple du Saint-Esprit, il le traite avec tout le respect qui est dû à une si haute qualité : *Te ipsum quoque, dum solus es, dum induis aut exuis, reverere.* (Esaias abbas, *De iis qui tendunt ad perfectionem*, orat. 10.) Voilà les trois conditions qui doivent accompagner l'extérieur de cette action : ponctualité, diligence, modestie.

Pour l'intérieur, il faut remarquer que cette action comprend deux choses, le réveil et l'habiller ; or dans l'une et dans l'autre nous devons observer quelques pratiques, et prendre quelques saintes intentions et dispositions pour les bien faire.

1° Pour le réveil ; comme nos actions doivent être faites pour honorer celles de Jésus-Christ, et que nous les devons unir aux siennes, nous pouvons prendre trois mystères de Jésus-Christ, en l'honneur desquels nous pouvons faire cette action, nous unissant à ses intentions, et entrant dans les dispositions qu'il a eues dans ces mêmes mystères. Le premier est son incarnation, le second ses réveils, le troisième est sa résurrection. Le premier qui est son incarnation ; parce que, comme Notre-Seigneur, par ce mystère, commence de vivre dans la nature, sort du sein de son Père, où il était en repos, pour prendre une vie pénible et laborieuse : ainsi par le réveil, nous sortons comme du sein de notre repos, pour entrer dans une vie de peine et de travail ; nous pouvons donc considérer ce premier moment de notre réveil, comme propre à honorer le premier moment de l'incarnation, et entrer dans les dispositions mêmes du cœur de Jésus-Christ en ce mystère.

Or j'en trouve quatre plus remarquables : 1° Adoration ; ce qu'il n'avait pu faire dans toute l'éternité, qui était d'adorer son Père, parce qu'il lui était égal, il le fait dans ce premier moment, et entrant dans un profond respect devant sa divine majesté, il s'abaisse jusque dans le centre du néant, et commence à l'adorer comme son Dieu. 2° Gratitude ; car dans la vue des grâces que son Père lui a faites, voyant qu'il a tiré son humanité du néant, aussi bien que le reste des créatures, voyant qu'il l'a choisie entre toutes, pour être élevée jusqu'à la filiation divine, et pour renfermer tous les trésors de la science, de la sagesse et de toutes les perfections divines ; en un mot, voyant ces torrents des grâces immenses qui sortent du sein de son Père, et descendent sur lui avec profusion, *puteus aquarum viventium quæ fluunt impetu de Libano* (*Cant.* IV, 15), il était dans des actions de grâces continuelles, et dans de profondes reconnaissances. 3° Amour ; quelles flammes ne sortirent point de ce cœur sacré, dès ce premier moment ? 4° Offrande ; il offre à son Père tout ce qu'il a et tout ce qu'il est : *In capite libri scriptum est de me... Holocautomata et pro peccato non placuerunt tibi, tunc dixi : Ecce venio* (*Hebr.* x, 7) ; *tunc*, dès ce premier moment, *in capite libri*, il offre à son Père son corps, son âme, ses pensées, ses paroles, ses actions, sa vie, sa mort ; en un mot, il lui consacre tout, pour être employé à son service et à sa gloire.

Adoration, gratitude, amour, offrande, quatre divins sentiments du cœur de Jésus dans son incarnation, et ce sont les quatre qui devraient être dans le nôtre, à notre réveil. 1° Adoration ; aussitôt que nous sommes éveillés, il faut d'abord, dans la vue de la grandeur de Dieu et de notre néant, entrer en respect devant cette adorable, souveraine et incompréhensible majesté, nous jetant à ses pieds, prosternés et anéantis devant son trône, avouer que nous ne sommes que cendre et que poussière, et que nous ne sommes pas dignes de paraître devant lui. 2° Gratitude ; le remerciant de toutes les grâces qu'il nous a faites (car c'est la voie, dit saint Bernard, pour en attirer de nouvelles), mais particulièrement de ce qu'il nous a conservés pendant la nuit, et de ce qu'il nous donne encore le jour présent pour le servir et pour l'aimer. Combien de personnes pendant une nuit tombent dans le péché, et du péché dans la mort, et de la mort dans l'enfer ! Dieu nous en a préservés. Combien qui se sont couchés hier, à qui Dieu ne donne pas le jour présent, et à qui il ne donnera jamais plus de grâces ni un seul moment pour faire pénitence ! Nous avons mérité mille fois d'en être privés pour nos crimes, cependant Dieu nous le donne ; quel sujet de gratitude ! 3° Amour ; car qui n'aimerait pas une bonté si souveraine ? quel cœur pourrait être insensible à tant d'attraits ? Nous avons dû commencer par là notre vie, ce devait être le premier acte de notre liberté ; que ce soit au moins le premier de notre journée. 4° Offrande ; lui offrir d'abord toutes nos œuvres, nos paroles, nos pensées, jusqu'aux moindres mouvements de notre cœur, en un mot, tout ce qui est à nous et tout ce qui dépend de nous, dans un dé-

sir sincère que tout ne soit employé que pour son service et pour sa gloire. C'est ainsi qu'en usent les fidèles serviteurs de Jésus-Christ.

Le second mystère en l'honneur duquel nous pouvons consacrer notre réveil, est le réveil même de Jésus-Christ. Il s'est réveillé comme nous, afin de sanctifier notre réveil en sa personne, en nous méritant la grâce et nous montrant en lui les dispositions que nous devons avoir pour le sanctifier. C'est la raison générale que les saints nous donnent, pourquoi il a voulu faire les mêmes actions que nous. Or il me semble que outre les quatre dispositions que nous venons de vous marquer, qui ont été dans son cœur en son incarnation, et qui n'ont point été interrompues dans aucun moment de sa vie, nous en pourrions ajouter deux autres que nous pourrions considérer particulièrement dans son cœur à son réveil. La première, un zèle très-ardent de procurer la gloire de son Père, et d'établir son royaume ; la seconde, un désir très-grand de détruire l'empire du diable et du péché. Il ne se réveillait jamais qu'avec ces pensées, il ne se levait que dans cette vue ; et comme il n'était sur la terre que pour accomplir ce dessein, il considérait tous les jours de sa vie que son Père lui donnait en ce monde, comme un temps précieux qu'il ne devait employer qu'à cet ouvrage.

Oh ! que notre lever et que toutes nos journées seraient sanctifiés, si, à notre réveil, nous pouvions nous animer par cette vue, et nous remplir le cœur de ce désir, mais fortement, mais solidement, mais efficacement ! La journée présente, aussi bien que la vie, ne nous est donnée que pour travailler à détruire le règne du péché, et à établir celui de Jésus-Christ ; c'est notre emploi, c'est notre occupation, c'est notre devoir. Ayons donc cette pensée, réveillons-nous avec ce désir, levons-nous dans ce dessein, pour nous y rendre fidèles pendant le jour, et disons comme saint Paul (*Rom.* XIII, 11 seq.) : *Hora est jam nos de somno surgere, nunc enim propior est nostra salus..... abjiciamus ergo opera tenebrarum... sed induimini Dominum Jesum Christum;* c'est le moyen de se lever chrétiennement.

Enfin, le troisième mystère est celui de la résurrection, dont notre réveil est une image. Car nous sortons de notre lit qui nous doit être une figure du sépulcre ; nous sortons du sommeil qui est une image de la mort, pour reprendre, pendant le jour, une nouvelle vie : *Velut de tenebris et imaginaria morte revocati*, dit Cassien à ce sujet. (Coll. 2, cap. 26.) D'où vient qu'il appelle le réveil une image d'une continuelle résurrection, *imago quotidianæ resurrectionis*, dont il dit que les fidèles remercient Dieu tous les matins, en lui offrant leurs prémices par Jésus-Christ : *Qui Christo fideliter famulantur, primitias fructuum suorum per summum sacerdotem Jesum Christum pro usu vitæ hujus et imagine quotidianæ resurrectionis exsolvunt.* Notre réveil est donc une image de la résurrection de Jésus-Christ, où ce divin Sauveur se réveille du sommeil de la mort : *Ego dormivi et somnum cepi, et exsurrexi* (*Psal.* III, 6) ; et c'est pourquoi nous le devons offrir en l'honneur de ce mystère ; aussi devons-nous dire tous les jours pour ce sujet : Mon Sauveur, nous vous offrons notre réveil de demain en l'honneur de vos réveils et de votre sainte résurrection.

Or je trouve deux dispositions générales que cet état de Jésus-Christ ressuscité porte particulièrement : la première, éloignement et séparation de toute créature ; la seconde, union et application totale à Dieu. Car dans ce mystère, il quitte ce monde et s'éloigne des pécheurs ; il s'écarte des créatures ; il se retire de la terre ; il en quitte l'usage, et se retire dans le sein de son Père pour y être consommé à jamais. Séparation de la créature, application à Dieu : deux choses que porte nécessairement la sainteté de cet état, et qui sont aussi dans la doctrine de saint Paul, les deux grandes obligations des Chrétiens qui veulent entrer en communion de ce mystère : *Si consurrexistis cum Christo, quæ sursum sunt quærite, quæ sursum sunt sapite, non quæ super terram.* (*Col.* III, 1, 2.) Or vous entrez en participation de la résurrection de Jésus-Christ à votre réveil, vous y ressuscitez comme lui, en quelque manière ; donc, *quæ sursum sunt quærite, non quæ super terram ;* entrez dans le désir de vous séparer du monde, de la terre, du siècle ; de ne point rechercher pendant ce jour le divertissement des plaisirs, les satisfactions de la chair, pour ne vous occuper que de Dieu seul, de l'éternité, du paradis ; en un mot quittez ce monde et tous les soins inutiles de cette vie, pour ne penser qu'à l'autre. Voilà le moyen de sanctifier notre réveil et de nous réveiller chrétiennement.

Pour l'habiller, qui est la seconde chose que nous renfermons dans le lever, afin de le faire aussi chrétiennement, nous pourrions honorer Jésus-Christ se revêtant de notre mortalité, et entrer dans les dispositions qu'il eut en se couvrant aussi de nos habits. Or nous en pouvons remarquer deux particulièrement, l'une de pénitence, l'autre de religion. De pénitence, pour satisfaire à son Père, car c'est pour cela qu'il prend une chair passible ; il veut souffrir, et satisfaire par sa souffrance à sa justice. De religion, car il y vient pour adorer son Père, pour lui rendre ses hommages, et tous les devoirs de sa religion qu'il renferme tous, et qu'il consomme dans le sacrifice de sa mort. Or il me semble que ce sont les deux sentiments que nous devrions prendre, en nous revêtant de nos habits ; car remarquez que nous en avons de deux sortes, les habits de dessous et les habits de dessus. Ceux de dessous, qui sont des habits séculiers et communs à tous les hommes, nous ne les devrions jamais prendre qu'avec des sentiments profonds de pénitence ; car les habits nous sont une marque continuelle de notre crime : ils nous doivent faire ressouvenir que nous sommes pécheurs, et par con

séquent que nous sommes obligés à la pénitence. Dans l'état d'innocence, l'homme n'avait point besoin d'habit pour se vêtir ; car un certain rejaillissement de la gloire de Dieu qui l'environnait même à l'extérieur, lui servait de vêtement. C'est pourquoi, selon la remarque du grand saint Macaire, il est dit, dans l'Écriture, de nos premiers parents, qu'aussitôt après qu'ils eurent péché, et qu'ils eurent perdu avec la grâce ce riche vêtement, ils commencèrent à connaître leur nudité, dont ils ne s'étaient point auparavant aperçus, *cognoverunt se esse nudos* ; et Dieu ensuite leur donna des habits : ce qui nous doit apprendre que nos habits sont des suites de notre crime et des marques que nous sommes pécheurs. Et Dieu nous revêt exprès des dépouilles des bêtes, pour apprendre à l'homme qu'il s'est rendu semblable à la bête : *Comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis.* (*Psal.* XLVIII, 13.) Ainsi, en prenant nos habits, nous devons, comme des pauvres criminels, rougir de honte ; et bien loin d'y chercher le sujet de notre gloire, nous devons y prendre le sujet de notre confusion ; ainsi renoncer à tout ornement superflu. Quelle folie pour un coupable de se glorifier de ses fers, et de vouloir qu'on dore ses chaînes pour en tirer quelque vanité ! Jamais un criminel a-t-il pensé de faire orner son échafaud ou sa potence ?

Pour l'habit de dessus qui est la soutane, je dis que nous la devons prendre avec des sentiments de religion ; car c'est l'habit de la religion de Jésus-Christ, que l'Église nous a donné, lorsqu'en recevant la tonsure et entrant dans l'état ecclésiastique, nous en avons fait une particulière profession aux pieds de notre évêque. *Accipe habitum religionis*, nous a-t-il dit ; c'est l'habit de la sainte religion ; il faut donc le prendre avec des sentiments de religion, de respect et d'amour, et pour cela tous les matins en le prenant je voudrais faire trois choses : 1° Prendre garde de n'en point profaner la sainteté, par des ornements vains, superflus et séculiers, que l'on pourrait mettre par-dessus cet habit, comme des dentelles, des ornements de soie, des glands, des manchettes hautes et plissées que les canons mêmes défendent expressément aux ecclésiastiques. 2° Pour marque de notre estime pour cet habit, faire résolution tous les matins en le prenant de ne le quitter jamais, et imiter en cela l'estime que les saints religieux ont pour le leur ; le baiser même tous les matins en le prenant par un sentiment de respect et d'amour. 3° Renouveler la profession de la cléricature que nous avons faite aux pieds de notre évêque, lorsqu'on nous l'a donné pour la première fois ; entrer dans de nouveaux sentiments de servitude envers Dieu et son Église, et dire pour cet effet : *Dominus pars hæreditatis meæ*, etc... (*Psal.* XV, 5) ou bien quelque autre parole de ce psaume *Conserva me, Domine*, etc... (*Ibid.*, 1.)

Enfin à ces deux sentiments de pénitence et de religion, nous en pourrions ajouter deux autres, l'un de remerciment, car les habits nous sont donnés pour nous défendre des injures du temps et de l'incommodité des saisons. Combien de misérables qui, dans les plus grandes rigueurs de l'hiver, n'ont pas un pauvre habit pour se couvrir ? combien qui tremblent, qui souffrent, qui gémissent de froid ? n'en a-t-on pas vu même mourir de froid ? cependant ils n'ont pas plus offensé Dieu que nous, ils ne sont pas plus criminels ; n'est-ce pas une grâce que Dieu nous fait de nous conserver encore ce secours après tant de crimes, et après en avoir mérité mille fois la privation ? Le second sentiment que nous devons ajouter aux trois premiers est un ardent désir d'être revêtu de la grâce de l'innocence de Jésus-Christ même, qui est le salutaire dont les prêtres doivent être particulièrement revêtus : *Sacerdotes ejus induant salutare* (*Psal.* CXXXI, 16), et que saint Grégoire de Nazianze appelle pour ce sujet, *magna sacerdotum tunica* ; c'est l'habit long des prêtres, parce qu'ils doivent être tellement couverts de Jésus-Christ, qu'il n'y ait rien d'eux qui paraisse en eux-mêmes ; mais qu'il n'y ait que Jésus-Christ qui y paraisse, et ainsi, dans ce sentiment, pratiquez cet avis de l'Apôtre (*Rom.* XIII, 14) : *Induimini Dominum Jesum Christum*, ou bien dites-vous à vous-mêmes ces paroles que l'évêque vous a dites une fois : *Induat te Dominus novum hominem, qui secundum Deum creatus est in justitia et sanctitate veritatis.*

—

ENTRETIEN V.

De l'oraison.

Après avoir parlé du lever dans le dernier entretien, après vous avoir fait connaître l'importance et la manière de le bien faire, j'ai dessein de vous entretenir aujourd'hui de l'oraison ; c'est la première action qui le suit dans l'ordre de notre règlement, et c'est la première chose que nous devons faire après que nous sommes levés.

Lorsque les Pères en parlent, ils nous la font paraître comme la plus importante de toutes les vertus, et celle à laquelle nous devons par-dessus tout nous occuper : *Ad omnem quidem virtutem, præcipue tamen ad orationem, summo cordis studio et affectu exercere debemus.* (S. JOAN. CLIMAC., grad. 28, *De orat.*) Ils disent que c'est le soleil de notre âme, l'aliment qui la nourrit, une médecine qui la nettoie de ses impuretés, les nerfs qui lui donnent sa force, en un mot, que c'est son élément, hors lequel elle ne peut vivre : *Cibus et nutrimentum animæ.* (AUG., CHRYS., CLIMAC., grad. 11.) *Sol animæ, pharmacum, nervi ; vita animæ, ut pisci vita est aqua.* (CHRYS., lib. II *De orando Deum.*) A l'égard des vertus, ils disent qu'elle est la mère qui les enfante, la reine qui les régit (CLIMAC., grad. 28), la base qui les soutient (CHRYSOS., lib. I *De orat.*), la colonne qui les appuie (AUGUST., serm. 2, *Ad fratres*), le bouclier qui les défend (AMBROS.,

in obitu Valentin.) ; *Mater, regina, basis, columna sanctarum virtutum, bonum scutum.* A l'égard de nos ennemis, ils nous la font paraître avec une force qui les désarme, qui les épouvante, qui les met en déroute, qui leur donne la mort. A l'égard de Dieu, elle l'apaise, elle attire ses grâces, et elle le met en disposition de nous donner tous nos besoins. Enfin, elle est, disent-ils, un grand mystère. (Aug., serm. 32, *Ad fratres.*) Disons tout en un mot, elle est la source, le sommaire et l'abrégé de tous les biens : *Caput bonorum omnium, nulla pretiosior possessio.* (S. Ephrem.)

Que dites-vous de ces éloges et de ces avantages de l'oraison ; et n'est-ce pas assez pour vous en faire sentir l'importance ? Cependant, pour vous en faire connaître quelque chose plus à fond, et ne rien confondre de ce que nous avons à vous dire, nous le réduirons à deux chefs, suivant notre méthode ordinaire : dans le premier, nous vous ferons voir l'importance et la nécessité de l'oraison, et dans le second, la manière de la bien faire. Et parce que cette matière est d'une grande étendue, nous réserverons aux entretiens suivants de vous parler de la manière ; pour aujourd'hui nous nous contenterons de vous parler de son importance.

Or, pour éclaircir entièrement cette matière, il faut remarquer qu'il y a deux sortes d'oraisons : l'une vocale, l'autre mentale. La vocale qui emploie le ministère de la voix ; par elle on prononce de la bouche quelques prières. La mentale, qui se passe toute dans l'esprit et dans le cœur de celui qui prie, sans qu'il soit nécessaire de prononcer extérieurement aucune parole : *Cum strictis labiis nostris Christum omni silentio supplicamus non vocum sed cordium scrutatorem.* (Cass., collat. 9, cap. 35.) Et c'est cette belle manière de prier que Notre-Seigneur enseigna à ses disciples, au chapitre VI de saint Matthieu, suivant l'explication des saints Pères : *Tu autem cum oraveris, intra in cubiculum tuum, et, clauso ostio, ora in abscondito.* Saint Jérôme dit sur cette parole de l'Évangile : *Hoc magis præceptum est, ut, inclusa pectoris cogitatione labiisque compressis, oremus Dominum sicut Anna.* (*II Reg.* I, 13.) *Clauso quippe ostio,* dit saint Grégoire, *petit in cubiculo, qui tacente ore fundit affectum mentis, et vox auditur in abscondito, cum per sancta desideria silenter clamatur.* (*Moral.*, lib. XXII, c. 13.)

Voilà l'oraison mentale ; la bouche est fermée, mais le cœur est ouvert ; la langue ne dit mot, mais le cœur parle ; on ne se sert point de paroles, mais de saintes affections, *cordis non vocis oratio.* Or c'est de cette seconde sorte d'oraison, c'est-à-dire de l'oraison mentale, que j'ai dessein principalement de vous parler, comme de celle qui est la plus importante ; et pour le faire utilement, nous verrons d'abord la nécessité de l'oraison, et ensuite nous répondrons aux principales objections de ceux qui s'en dispensent. Ce seront les deux parties de cet entretien.

1° Pour l'importance et la nécessité de l'oraison, entre une infinité de motifs qui nous la persuadent, nous portons en nous-mêmes quatre qualités qui sont, à mon avis, quatre grands motifs pour nous en convaincre. Nous sommes créatures, nous sommes pécheurs, nous sommes Chrétiens, nous sommes ecclésiastiques ; quatre titres qui nous obligent, mais absolument, mais indispensablement à l'oraison : je m'arrête aux deux derniers qui sont les plus importants, et qui assurément suffiront bien pour nous convaincre.

Je dis donc que, comme Chrétiens, nous sommes obligés de faire oraison ; car l'oraison nous est nécessaire pour nous acquitter de nos devoirs, et tellement nécessaire, que sans elle il est non-seulement difficile, mais même moralement impossible d'y satisfaire. Quelles sont nos obligations comme Chrétiens ? Elles sont immenses ; mais pour ne nous point trop étendre, réduisons-les toutes à une seule, à notre obligation d'être saints ; nous devons être saints, c'est tout dire en un mot. C'est pour cela que saint Paul, parlant aux Chrétiens, les appelle saints en plusieurs lieux de ses Épîtres (*I Cor.* I, 2 ; *II Cor.* XIII, 12 ; *Ephes.* I, 1), *sanctis, vocatis sanctis :* c'est notre marque et notre caractère, c'est notre vocation, et non-seulement nous sommes appelés à une sainteté médiocre, mais à une très-grande, et qui réponde à la sublimité de notre état ; c'est pourquoi, comme notre état est le plus élevé qu'il y ait dans le monde, Dieu se propose aussi lui-même comme le modèle de notre perfection, et veut que nous soyons saints comme lui-même est saint : *Sancti estote quoniam ego sanctus sum.* (*Levit.* XI, 44.) *Perfecti estote sicut et Pater vester cœlestis perfectus est.* (*Matth.* V, 48.)

Or, je dis que sans l'oraison il est moralement impossible, ou d'arriver à la sainteté, ou au moins de s'y maintenir ; je ne dis pas seulement dans cette haute sainteté, mais même dans une sainteté médiocre et commune. Car remarquez qu'il y a quatre choses qui y sont nécessaires. L'éloignement du péché et l'union à Dieu qui composent la sainteté ; mais comme d'un côté on ne peut se bien dégager du péché, si on ne s'éloigne des créatures, et que de l'autre on ne peut s'unir à Dieu sans la pratique des vertus ; nous disons que, pour acquérir la sainteté, quatre choses sont requises : haine du péché, dégoût des créatures, pratique des vertus, amour de Dieu. On ne les peut faire solidement sans l'oraison.

Pour haïr le péché, en concevoir l'horreur que nous devons, il faut en connaître la difformité ; il faut faire attention à sa laideur, il faut en pénétrer la malice, il faut en sonder la profondeur ; et pour cela il faut l'envisager attentivement, il faut le considérer à loisir, et faire réflexion sur le fond de sa nature, sur ses propriétés, sur ses causes, sur ses

effets, sur la haine irréconciliable que Dieu lui porte, sur les malheurs inséparables qui l'accompagnent, sur les châtiments effroyables qui le suivent, sur une éternité de peines qui ne sera point capable de l'expier : ce sont ces considérations ou d'autres semblables qui causent en nous la haine du péché. Or, s'entretenir dans ces considérations attentives et sérieuses, n'est-ce pas faire oraison?

Pour le dégoût des créatures, comment le pourrons-nous avoir sinon par cette voie? Souvent leur extérieur nous surprend, elles ont une apparence qui nous charme, nous y trouvons d'abord quelque consolation et quelque joie; nous croyons que nous pourrons y rencontrer quelque repos; en un mot, à ne les considérer qu'au dehors, il est difficile que notre cœur s'en sépare: il faut donc, pour rompre cette attache, en ôter l'écorce, il faut les voir à fond, il faut considérer qu'elles ne sont que néant, qu'elles n'ont qu'une vaine apparence, qu'elles ne remplissent ceux qui les aiment que de fumée; que bien loin d'y trouver la paix, ils n'y trouvent que vanité et affliction d'esprit: or, encore une fois s'entretenir dans de telles réflexions, c'est ce que nous appelons faire oraison.

Pour l'estime, l'amour et l'union de Dieu, n'est-ce pas la considération de ses perfections, de ses miséricordes et de ses bontés qui nous les donne? Penser souvent à Dieu, se maintenir en sa présence, y élever souvent son cœur par des élans amoureux, c'est ce que fait une âme d'oraison, c'est son occupation la plus ordinaire. C'est pourquoi l'oraison est appelée par saint Augustin l'échelle de la Divinité : *Deitatis scala ;* car dans cet exercice, l'âme monte sans cesse à Dieu, disent les saints, après y être montée, elle s'entretient familièrement avec lui, *conversatio cum Deo* (DAMASC.) ; et dans cet entretien, cette conversation familière, elle entre avec lui dans une admirable et divine union : *Ascensio mentis in Deum, et familiare cum Deo colloquium. Conjunctio atque unitio hominis et Dei. Orationis exercitatio Dei amatores arguit.* (CHRYSOST. ; CLIMAC., grad. 28.)

Enfin pour les vertus, nous avons dit que l'oraison en est la source et la mère qui leur donne la naissance, ajoutons ici qu'elle en est aussi la consommation, puisque les Pères nous apprennent que c'est par elle seule qu'elles s'accomplissent : *Virtutes absque orationis assiduitate non possunt compleri* (CASSIAN., collat. 9, c. 2) ; et qu'ils nous assurent que sans elle il est impossible de passer sa vie dans la vertu : *Sine hac impossibile est cum virtute degere, et vitæ cursum peragere.* (CHRYSOST., lib. I *De orando Deum.*) *Frustra profectus virtutum sine oratione speratur.* (BONAV., *Specul. discipl.*) Vous voyez donc comme ces quatre avantages, l'horreur du péché, la séparation des créatures, la pratique des vertus, l'union à Dieu et par conséquent la sainteté nous viennent de l'oraison.

Ajoutez que, lorsque le concile de Trente parle de la première justification des pécheurs et de la voie par laquelle ils arrivent à la sainteté, il dit qu'ils y parviennent, lorsqu'étant émus par la crainte de la justice de Dieu, ils recourent à la considération de sa miséricorde, et qu'ils commencent à l'aimer comme la source de toute sainteté : *Disponuntur autem, dum peccatores se esse intelligentes, a divinæ justitiæ timore, quo utiliter concutiuntur, ad considerandam Dei misericordiam se convertendo, in spem eriguntur... illumque tanquam omnis justitiæ fontem diligere incipiunt.* (*Conc. Trid.*, sess. 6, *De justificat.*, cap. 6.) Il faut qu'ils considèrent qu'ils sont coupables, et qu'ils craignent la justice de Dieu. Or, pour cela il faut qu'ils considèrent que Dieu est juste, qu'il punit les pécheurs, qu'il y a des peines qui leur sont préparées; qu'ils n'éviteront point les châtiments, s'ils ne font pénitence; car sans ces réflexions, quel sujet auraient-ils de tant redouter sa justice? d'ailleurs, comment pourraient-ils avoir recours à sa miséricorde, comme dit le concile, s'ils ne pensaient à sa bonté, qu'il attend les pécheurs et qu'il ne demande que leur conversion, qu'il leur veut pardonner leurs offenses? *Credentes Deum sibi propter Christum propitium fore.* Il faut de nécessité qu'ils s'appliquent à ces saintes pensées, pour être sanctifiés; or, sur cette doctrine, voici le raisonnement que je forme : l'oraison mentale dont nous parlons, n'est rien autre chose qu'une application d'esprit à la considération de quelque sujet et pensée de piété, ou pour en rendre grâces à Dieu, ou pour en devenir meilleur. Or, cette application à la considération de quelques saintes pensées est nécessaire pour être sanctifié; l'oraison mentale est donc nécessaire pour être sanctifié ; sans elle donc nous ne saurions être sanctifiés ni, par conséquent, nous ne saurions être saints, ni conséquemment nous acquitter de nos devoirs comme Chrétiens.

Disons plus ; non-seulement nous ne saurions nous en acquitter sans l'oraison, mais avec l'oraison nous nous en acquittons très-aisément ; car qu'y a-t-il de plus aisé à une âme d'oraison que de détester le péché? C'est une voie si sûre, je vous prie de remarquer ceci, et vous le pourrez connaître dans l'expérience, c'est une voie si sûre que nous ne voyons point, et que nous n'avons jamais vu personne qui ait aimé l'oraison, et qui y ait été fidèle, qui n'ait eu une horreur très-grande du péché : en sorte que je ne crains point de dire, et pourquoi le craindrais-je, puisqu'il est véritable? qu'une âme, pour quelque abandonnée qu'elle puisse être dans le crime, si elle veut embrasser cet exercice, avant qu'une année soit passée, pourvu qu'elle y soit fidèle, et peut-être en moins de temps, elle se trouvera dégagée de ses liens, et dans une aversion plus grande du péché, qu'elle n'y a jamais eu d'affection. C'est pourquoi saint Chrysostome (*De orando Deum*, lib. I) dit, parlant de la force de l'oraison, que non-seulement elle purge des péchés, mais qu'elle le fait en peu de temps : *Peccatores celeriter purgatos reddit*

il faut ou qu'une âme quitte l'oraison ou que bientôt les péchés la quittent. Il en est de même de l'éloignement des créatures, de la pratique des vertus et de l'union à Dieu. Toutes ces choses se rendent si faciles à une âme d'oraison, que c'est une chose étonnante, et que nous voyons pourtant tous les jours, des personnes qui avaient de grands engagements dans le monde, qui se trouvaient dans l'impossibilité de vaincre leurs passions, qui ne pouvaient se résoudre de rompre leurs fers, à qui les moindres mortifications paraissaient comme autant de martyres, en un mot qui avaient répugnance à tout bien, après quelques années, que dis-je ? après quelques mois, après quelques semaines, se trouvent dans une force si extraordinaire et dans une facilité si grande, qu'elles n'ont plus de difficulté d'embrasser les pratiques de piété qu'on leur propose. Ces assujettissements, qui leur paraissaient insupportables, deviennent le sujet de leur joie; elles n'ont plus de désir que pour la mortification et pour la croix ; on ne leur en donne jamais assez. D'où vient ce changement ? de l'oraison qui facilite tout ; c'est la pensée de saint Jean Climaque (grad. 28, *De orat.*) : *Hæc virtutum regina excelsa ad nos voce clamat : Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos ; tollite jugum meum super vos, et invenietis requiem animabus vestris. Jugum enim meum suave est et onus meum leve.* Voilà la première obligation que nous avons de faire oraison. Elle est nécessaire pour satisfaire à nos devoirs comme Chrétiens ; sans elle, il est impossible de s'en acquitter; avec elle, on s'en acquitte, et très-facilement.

Non-seulement nous sommes obligés, comme Chrétiens, de faire oraison, mais comme ecclésiastiques ; et cette seconde qualité nous y engage bien plus fortement et plus étroitement que la première. Car le prêtre doit être non-seulement enfant d'oraison, comme Samuel, mais il en doit être aussi le père ; il la doit apprendre de Dieu, afin de l'enseigner aux autres ; il y doit naître et s'y nourrir, afin d'élever et nourrir du lait de l'oraison les enfants qu'il engendre à Jésus-Christ. Les apôtres s'attribuent ce partage comme la première et la plus importante de toutes leurs fonctions : *Nos autem orationi et ministerio verbi instantes erimus.* (*Act.* VI, 4.)

Un prêtre sans oraison, c'est un ciel sans son premier mobile, c'est un navire sans aviron, c'est un soldat sans armes : *Arma sacerdotum sunt orationes et lacrymæ;* les armes des prêtres sont l'oraison, dit saint Ambroise ; et comme dit l'abbé Nil (*Instit. ad monachos*) : *Qui puræ orationis præsidio munitus non est, is armis in bello caret ;* être privé de l'oraison, c'est être sans armes au milieu de la guerre ; n'est-ce pas pour faire de belles expéditions ?

Ajoutez, pour une plus grande lumière, que nous pouvons considérer deux choses dans un ecclésiastique : son état et ses fonctions. Or l'une et l'autre l'engagent à l'oraison.

1° Pour l'état ecclésiastique ; qu'est-ce que l'état ecclésiastique ? C'est un état de personnes séparées du monde, et choisies d'entre les hommes, pour être devant Dieu, au nom de tous les peuples, afin de lui rendre pour eux leurs devoirs et de lui demander leurs besoins. Dieu mérite d'être loué incessamment; la créature doit sans cesse lui rendre ses devoirs, il n'y a point d'homme qui n'y soit obligé à chaque moment. Néanmoins, comme les peuples s'en trouvent assez souvent distraits par les nécessités de cette vie ; que les soins d'une famille, les embarras des affaires, les occupations du négoce et une infinité d'autres emplois ne leur permettent pas toujours d'être devant Dieu pour lui rendre ce qu'ils lui doivent, l'Eglise choisit les ecclésiastiques pour être en cela le supplément de la religion des peuples, et les dégage des autres emplois, de tout négoce, de toute affaire séculière ; elle leur défend même de s'en mêler, afin que, dans ce total dégagement, ils soient toujours devant Dieu, lui rendant pour tout le monde les devoirs de la religion qui lui sont dus. Or, de tous ces devoirs il n'y en a point auquel ils soient plus obligés qu'à la prière : car, 1° c'est un des principaux et des premiers actes de la religion ; 2° nous ne saurions pas toujours rendre à Dieu tous nos autres devoirs; on ne peut pas toujours sacrifier; on ne peut pas toujours administrer les sacrements, on ne peut pas toujours annoncer l'Évangile ; mais pour l'oraison, il n'y a point de temps qu'on ne la puisse faire : car, à tout moment, et on peut, et on est obligé même de prier, *sine intermissione orate* (*I Thess.* v, 17); 3° c'est que tous les autres devoirs demandent la prière ; car c'est elle qui les sanctifie, qui nous attire la grâce de les bien faire. Ainsi notre état ecclésiastique nous oblige à l'oraison.

2° Nos fonctions nous y obligent pareillement, à cause de leur sainteté, à cause de la manière dont il les faut faire.

Leur multitude : *Nihil difficilius et periculosius sacerdotis officio.* (Aug.) Prêcher, catéchiser, administrer les sacrements, consoler les malades, corriger les pécheurs, résister aux impies, réconcilier les ennemis, en un mot, être tout au prochain, et presque point à soi ; comment au milieu de tout cela ne point se distraire ? comment ne point oublier le soin de son âme ? comment ne point oublier son propre salut, comment ne se point enorgueillir des bons succès ? comment ne se point décourager dans les difficultés qu'on y rencontre ? En un mot, comment ne se point perdre au milieu de tant d'écueils ? Nous avons trois grandes tentations qui nous perdent dans le monde : ou l'on s'enorgueillit, ou on se dégoûte, ou on se distrait ; trois malheurs presque inévitables, orgueil, dégoût, distraction. Si on réussit, orgueil ; si on ne réussit pas, dégoût : et soit qu'on réussisse ou non, dissipation, distraction : trois maux qui ne manqueront jamais d'envelopper les âmes, si elles ne se retranchent dans la forteresse de l'oraison.

La sainteté de nos fonctions. Tous nos emplois sont saints, et ils sont saints, non-seulement parce

qu'ils renferment la sainteté, et qu'ils la portent dans les cœurs en les sanctifiant, mais parce qu'ils demandent même la sainteté dans ceux qui y sont appliqués ; et il y faut des dispositions si grandes, que je puis dire que nous ne les ferons jamais bien sans l'oraison. Nous avons quatre grandes et principales fonctions ecclésiastiques : la sainte Messe, le saint Office, l'administration des sacrements, l'instruction ou la prédication de la parole de Dieu. Or tout cela demande de nous l'oraison.

La sainte Messe et le divin Office ; je ne voudrais que l'expérience, pour vous en convaincre. Nous n'avons pas toujours été dans l'exercice de l'oraison, comment pour lors disions-nous la sainte Messe? comment disions-nous le Bréviaire? combien de distractions, combien de pensées inutiles, combien de négligences, combien d'inapplications? en un seul moment combien de différentes imaginations ? Qu'est-ce qui a dissipé tous ces fantômes? l'oraison. Voyez la différence d'une Messe dite ou d'un Office chanté par de saints prêtres, ou par de bons religieux, et d'un autre chanté par le commun des ecclésiastiques ; l'un porte à Dieu et l'autre donne beaucoup plus de scandale que d'édification. D'où vient cela? C'est que les uns font oraison, et sont accoutumés par ce moyen à se tenir en respect en la présence de Dieu, et les autres n'y pensent pas.

Pour la parole de Dieu ; pourquoi pensez-vous que si peu de personnes en profitent? Tant d'exhortations, tant de prédications, et si peu de fruit ! Je veux qu'il y ait beaucoup de la faute des auditeurs, mais assurément il y en a beaucoup de la part des prédicateurs. Car, pour n'être pas souvent bien convaincus nous-mêmes des vérités chrétiennes, nous n'en convainquons pas ceux qui nous écoutent ; il faut avoir digéré dans l'oraison les vérités que nous prêchons ; il faut les avoir mâchées par la méditation, il faut qu'elles soient cuites par le feu de l'amour divin. En un mot, comme dit saint Augustin (*De doctr. Christiana*, lib. IV), avant que de remplir les autres, il faut se remplir soi-même dans l'oraison : *Accedens priusquam exerat proferentem linguam, ad Deum levet animam sitientem, ut eructet quod biberit, vel quod impleverit, fundat.* Et c'est ainsi qu'en usait un prédicateur célèbre du temps de saint Charles Borromée, qui faisait de très-grands fruits, quoiqu'il eût fort peu d'acquis, et sa préparation était de deux ou trois heures d'oraison.

Pour l'administration des sacrements, quoiqu'ils produisent leurs effets, indépendamment de la sainteté du ministre, cependant il est vrai que souvent une personne mal disposée à recevoir un sacrement, se trouve changée par la sainteté, par les prières de celui qui le lui administre, qui lui attirent grâce et disposition pour le bien recevoir ; et comme le peuple doit avoir des ministres saints, il a droit de demander et d'attendre des grâces par cette voie. De plus, comme en l'oraison on conçoit évidemment l'importance et la dignité de ses fonctions et le crime de ceux qui s'en acquittent négligemment, on s'y applique avec beaucoup plus d'attention, de modestie et de respect.

Enfin, non-seulement la multitude et la sainteté de nos fonctions, mais la manière dont nous sommes obligés de les faire, nous oblige étroitement à l'oraison. Car il faut nous acquitter de nos emplois au milieu du monde, *in medio nationis pravæ*, c'est-à-dire au milieu des précipices et des écueils : *Necesse est de mundano pulvere etiam religiosa corda sordescere.* Et lorsqu'on presse un peu cette matière, et qu'on s'étend sur l'importance, et sur la nécessité de l'oraison, on trouve souvent des esprits préoccupés, qui disent : Cela est pour des religieux ; mais je dis que cela est encore plus nécessaire pour les prêtres, et je crois qu'un religieux se maintiendra plus aisément sans oraison qu'un prêtre. Car un religieux est retiré du monde, et dans son monastère, tout le porte à Dieu ; il ne voit que de bons exemples ; il n'entend que de saintes paroles ; il n'a que de saintes conversations : mais un ecclésiastique qui doit par son état converser dans le monde ; qui doit aller chez les pécheurs, qui se voit tous les jours au milieu des tempêtes, et sur les bords des précipices, qui se voit environné de publicains, de Samaritains, et de Madeleines, oh ! qu'il a sujet de craindre ! Sa perte est presque inévitable, et il n'y a que l'oraison qui le peut mettre en assurance. C'est, dit saint Chrysostome (hom. 3 *in Gen.*), le grand port et le lieu qui lui doit servir de refuge : *Magnus portus et magnus refugii locus ; tentationum pons, et tribulationum interpositus paries.*

2° Or, comme l'oraison est un exercice si nécessaire et des plus importants de notre vie, c'est aussi un de ceux où nous trouvons le plus d'obstacles, et que le démon attaque avec plus de soin. Il est tellement jaloux d'une âme qui fait oraison, qu'il emploie tous ses efforts et ses artifices pour l'en détourner : *Vehementer invidet homini oranti dæmon, et omni arte atque machina utitur, ut illius propositum lædat.* (S. Nil., *De orat.*, cap. 45.) Il ne cesse pas un moment de travailler pour lui en empêcher le progrès, dit le même saint : *Non cessat ut ejus optimum cursum, et ad Deum perfectionem impedire possit* (*Ibid.*) ; jusque-là que toute la guerre qu'il nous fait (ceci est remarquable), toutes les attaques qu'il nous livre, n'ont point d'autre fin, au rapport de ce Père, que de nous empêcher de faire oraison, tant elle nous est utile, et tant elle lui est ennemie : *Universum bellum quod inter nos et dæmones conflatur, non est de alia re quam de oratione ; est enim illi oratio valde adversa et odiosa : nobis vero salutaris et valde benigna.* (*Ibid.*, cap. 47.) C'est le canal par où les eaux de la grâce découlent dans la sainte Béthulie de nos âmes ; il faut qu'il retranche ce conduit pour s'en rendre le maître ; c'est pourquoi les démons ne manquent point de s'assembler autour de nous : lorsque nous devons aller à l'oraison : *Ad-*

vertamus, cum signum spiritualis tubæ insonuerit, visibiliter quidem congregari fratres, invisibiliter vero inimicos (CLIMAC., grad. 18), afin de nous détourner de cet exercice.

Or, je trouve trois principales ruses, dont on se sert pour faire réussir ce dessein, je vous supplie d'y faire attention; car la plupart des esprits s'y laissent prendre, et ce sont là les trois raisons plus ordinaires, sur lesquelles on se dispense de faire oraison. Voici la première : J'ai d'autres affaires, et je perds le temps à l'oraison. Vous perdez le temps: quoi! dit saint Jean-Climaque, qui avait bien prévu ce prétexte, vous perdez le temps; et quoi! appelez-vous perdre le temps, que de vous entretenir avec Dieu? *Noli*, dit ce saint, *cum in oratione perduras, dicere : Nihil profeci; jam enim satis profecisti. Quid enim sublimius esse possit quam adhærere Domino, atque in hac jugiter cum illo perseverare?* (CLIMAC., *De orat.*, grad. 28.) Aurez-vous jamais une occupation plus sainte, et qui vous soit en même temps et plus honorable et plus utile? votre temps peut-il jamais mieux être employé? Sainte Thérèse est dix-huit ans sans y rien faire, ce semble; cependant après avoir persévéré elle emporte la couronne et le fruit de ses travaux; si elle eût dit après dix-sept ans : Je perds mon temps, elle perdait tout. Or, remarquez l'artifice du démon. C'est sa coutume, dit saint Basile, lorsque nous devons faire oraison, de nous susciter toujours d'autres affaires et d'autres occupations bonnes en apparence, afin que, sous un beau prétexte, nous nous dispensions plus facilement de l'oraison : *Habent hunc morem dæmones, ut faciendæ orationis tempoporibus, per speciosam aliquam laudabilis causæ simulationem, nobis sedulo auctores sint, ut ab ea nos subducamus.* (BASIL., *De renuntiatione sæculi et perfect. spirit.*) Examinons sur ce fondement nos affaires; et nous verrons que, pour l'ordinaire, ce ne sont point des affaires, ce ne sont que de vaines occupations, ce ne sont que des amusements inutiles. *Intentio furibus est horam per horam a nobis furari*, dit à ce sujet saint Jean-Climaque. (*De orat.*, grad. 28.) De plus, vous avez des affaires, dites-vous; je le veux, mais sont-elles plus importantes que l'affaire de votre salut? l'intérêt vous en est-il plus cher que celui de votre âme? *Quam dabit homo commutationem pro anima sua?* (*Matth.* XVI, 26.) Et si vous la perdez à quoi vous servira le gain de tout le monde? Enfin vous dites que vous avez des affaires, et en quantité, et très-importantes : Eh bien! travaillez-y à la bonne heure; mais c'est pour cela même que je vous dis que vous êtes encore plus obligé de prier, parce que c'est le moyen le plus sûr pour en avoir le succès : *Quærite primum regnum Dei, et hæc omnia adjicientur vobis.* (*Matth.* VI, 33.) On se plaignait d'un grand cardinal ministre d'Espagne, de ce qu'il passait beaucoup de temps à l'oraison, qu'il aurait donné plus utilement aux affaires d'Etat : Et c'est pour cela même, dit-il, que je m'applique à l'oraison. Ainsi la perte de temps imaginaire et les affaires ne doivent jamais nous détourner de l'oraison. Voilà la première ruse du démon découverte, et sa première mine éventée : Dieu veuille qu'elle n'ait en nous aucun effet! Passons à la seconde.

Mais l'oraison est-elle si nécessaire? on ne sera pas damné pour ne pas faire oraison. Où en sommes nous? Que diriez-vous d'une personne que le roi voudrait entretenir particulièrement, à qui il voudrait faire part de ses secrets, et qui devant retirer de grands avantages de cette conversation, refuserait de donner au roi cette satisfaction, dans cette pensée : Le roi ne me mettra pas pour cela en prison, il ne m'enverra pas sur un échafaud, il ne me fera pas mourir. Quel aveuglement! quelle folie! Est-il possible que nous soyons en assez mauvaise disposition, pour ne point faire ce que Dieu désire de nous, s'il ne nous l'ordonne les foudres à la main? Quoi! s'il ne nous menace, s'il ne nous montre les flammes éternelles, s'il ne nous ouvre l'enfer, nous ne ferons point d'état de ce qu'il nous dit! Que diriez-vous d'un enfant qui ne voudrait faire ce que son père lui dit, que lorsqu'il aurait les verges à la main, ou qu'il le menacerait de le déshériter? ne diriez-vous pas que c'est l'enfant du plus mauvais naturel qui fut jamais? Eh bien! n'est-ce pas assez que Dieu nous exhorte à faire oraison, qu'il nous en prie, qu'il nous y convie? Quand même il ne ferait que le souffrir, c'est une grâce et un honneur que nous ne méritons pas.

Vous dites que vous ne serez pas damné pour cela. Qui vous l'a dit? Dieu vous a-t-il envoyé quelque ange pour vous en assurer? En avez-vous eu quelque révélation particulière? Je ne veux point examiner en quel temps, en quelle manière, en quelles circonstances, l'oraison est commandée; mais je suis assuré (je vous prie de peser ceci, car c'est une vérité qui vous surprendra, mais qui est de l'Evangile), je suis assuré que tous ceux qui sont damnés, sont damnés faute d'oraison, c'est-à-dire qu'ils ne seraient point damnés, s'ils avaient bien fait oraison : car par l'oraison ils auraient attiré la grâce, et Dieu certainement leur aurait accordé la rémission de leurs crimes, car il ne refuse jamais ce qu'on lui demande comme il faut dans l'oraison : *Petite et accipietis; quærite et invenietis; pulsate et aperietur vobis....* (*Joan.* XVI, 24.) *Quanto magis Pater vester dabit spiritum bonum petentibus se?* (*Matth.* VII, 11.) *Peccati causa est Dei auxilium per orationem non implorare.* (GREG. Nyss.)

Mais enfin, quand l'oraison même serait si nécessaire, ne pourrait-on pas, sans crainte et sans scrupule, s'en dispenser pendant quelque temps? C'est ici la dernière ruse. Quand je serais un jour, une semaine, un mois sans faire oraison, quel si grand mal? C'est tout de même que si vous disiez : Quand je serais un jour, un mois, une semaine, sans manger, quel si grand mal? Oh! mais la nourriture est

nécessaire ; pour vivre il faut manger. La nourriture de l'âme est-elle moins nécessaire que celle du corps ? ne faut-il pas que l'âme ait sa nourriture pour vivre aussi bien que le corps ? et sa nourriture, dans le sentiment de tous les Pères, n'est-ce pas l'oraison ? *Sicut panis est alimentum corporis, et virtus animæ, sic spiritalis oratio alimentum est mentis.* (Aug. ; Ephrem. ; Nilus., *De oratione.*) Faisons-en donc comme de la nourriture corporelle. Or, voici trois règles que nous gardons inviolablement, et qui nous serviront de trois avis importants pour l'oraison, par lesquels je finis : je vous prie de les retenir pour tout le fruit de ce discours.

1° Comme nous ne manquons point tous les jours de prendre la réfection corporelle, et que pour cela nous avons quelque heure déterminée, ainsi ayons tous les jours quelque heure particulière destinée pour l'oraison. Le matin est toujours le meilleur, parce que l'esprit étant plus libre et dégagé, il s'applique à Dieu avec une plus grande facilité : et c'est aussi le temps qui nous est marqué dans notre règlement. *Mane et vespere tempus est orationis opportunum : quod penitus peculiari vacuum oratione præterire, si vacat, culpabiliter præteritur.* (Bonav., p. 1 *Disc. ad novit.*, cap. 12, *De oratione.*)

2° Si nous ne pouvons faire notre oraison à l'heure que nous avons destinée pour cet effet, comme il pourra quelquefois arriver lorsque nous serons hors de la maison, ne manquons pas de la reprendre à une autre heure, tout de même que lorsque les affaires nous ont fait perdre l'heure du repas, nous le reprenons à une autre heure : si nous ne sommes pas à l'heure du dîner, nous dînons bien à une autre heure. *Otium si desit sicut ad cibum corporis, ita quoque ad refectionem animæ, est vindicandum ; sicut enim carnalibus cibis alitur homo exterior, sic devotis orationibus homo interior pascitur et nutritur ; porro devotus quisque vix opportunitate fraudatur.* (Bonav., *ibid.*)

3° Comme lorsque le corps est obligé de travailler davantage, et que la multitude des affaires nous oblige à de plus grandes fatigues, bien loin de retrancher ou de diminuer la nourriture du corps, on lui donne davantage, parce qu'il a plus besoin de forces : ainsi lorsque nous aurons beaucoup d'affaires, de peines, de difficultés, d'embarras, prenons garde de ne pas quitter notre oraison : au contraire, il faut pour lors en faire davantage ; il faut la faire plus longue, imitant Notre-Seigneur dont l'Évangile remarque que se trouvant dans des douleurs mortelles, il prolongeait son oraison : *Factus in agonia prolixius orabat.* (*Luc.* xxii, 43.)

—

ENTRETIEN VI.

De la préparation à l'oraison.

Après vous avoir parlé, dans le dernier entretien, de l'excellence de l'oraison, après vous avoir montré son importance, et pour nous acquitter de nos devoirs comme Chrétiens, et pour satisfaire à nos obligations comme ecclésiastiques : après, en un mot, vous avoir fait connaître combien elle était nécessaire pour le salut, et ainsi l'obligation que nous avions de la bien faire, il nous reste à vous découvrir à présent la manière de la bien faire. Et pour cela je me contenterai de vous expliquer simplement et le plus clairement qu'il me sera possible la méthode que nous avons accoutumé de suivre dans ce saint exercice.

Et pour commencer, d'abord vous remarquerez que nous mettons trois parties dans l'oraison, que nous appelons la première, préparation ; la seconde, corps de l'oraison ; la troisième, conclusion. C'est la division que font tous les auteurs spirituels qui parlent de ce sujet. Quand on veut parler à quelque prince ou à quelque seigneur, avant que de lui parler, on le salue, on ne l'aborde qu'avec respect, voilà la préparation. Ensuite on lui parle ; voilà le corps de l'oraison. Enfin, quand on a tout dit, on lui fait encore la révérence et on se retire ; voilà la conclusion. Ou bien la préparation est comme l'exorde ; le corps de l'oraison est comme le gros du discours ; la conclusion est comme la péroraison : trois parties qui font toute notre méthode, et qu'il faut maintenant expliquer.

Je commence par la première qui est la préparation, et qui seule nous suffira pour cet entretien ; et je dis d'abord que cette préparation est absolument nécessaire pour l'oraison, mais tellement nécessaire que sans cela on n'y fera jamais de grands progrès. C'est l'avis que donne le Saint-Esprit dans l'*Ecclésiastique* (xviii, 23) : *Ante orationem præpara animam tuam, et noli esse quasi homo qui tentat Deum.* Préparez-vous avant que de vous approcher de Dieu dans l'oraison ; si vous vous en approchez autrement vous le tentez, et si vous le tentez, vous ne ressentirez pas son secours : mais vous ne devez attendre que la peine de votre présomption et le châtiment de votre témérité. Approcher de Dieu en la manière que vous ne devriez pas aborder un petit prince de la terre ! Si vous aviez à paraître devant un prince et à lui présenter quelque requête, encore y penseriez-vous quelque temps auparavant, et dans le désir d'être souffert en sa présence et d'en être écouté favorablement, vous ne voudriez pas en approcher sans vous être auparavant préparé. Et pour vous présenter à Dieu, et pour paraître devant lui, et pour lui parler dans l'oraison, n'y point penser et n'y apporter aucune préparation, c'est le tenter, c'est se mettre en danger d'en être rebuté : *Noli esse quasi homo qui tentat Deum.* C'est pourquoi les saints nous ont donné cet important avis : *Quicunque regi nostro assistere et colloqui proficiscimur, non imparati cursum hunc faciamus : ne forte nos absque armis et stola regio digna conspectu a longe conspiciens, ministris et famulis jubeat, ut vinctos nos longe a facie sua in exsilium mittant, negligentesque et interruptas orationes nostras in fa-*

tiem nobis exprobrent. (Climac., *De oratione*, grad. 28.) N'est-il pas vrai que nous ne voudrions pas entreprendre aucune affaire d'un peu de conséquence, sans nous y être auparavant préparés, et sans avoir pris quelque temps pour y penser ? Or, la plus importante affaire est celle que nous traitons dans l'oraison, c'est la gloire de Dieu, le salut de notre âme, l'éternité.

Il y a plus : c'est que telle qu'est la préparation, telle voyons-nous se trouver ordinairement l'oraison. Si la préparation est fervente, l'oraison est fervente ; si la préparation est froide, l'oraison est froide ; disons de même, si la préparation est nulle, l'oraison est nulle. C'est-à-dire, en un mot, qu'où il n'y a point de préparation, il n'y a point d'oraison : *Quales orantes volumus inveniri, tales nos ante orationis tempus præparare debemus ; ex præcedenti enim statu mens et animus in supplicatione formatur.* (Cass., collat. 9, c. 2.) Enfin, c'est que souvent toute la peine que nous avons dans l'oraison vient du défaut de préparation, et il arrive, comme nous voyons tous les jours, dans l'ordre de la nature : la peine n'est pas à introduire une forme dans un sujet, mais à bien préparer le sujet ; par exemple à dessécher le bois et à en ôter l'humidité, à l'échauffer, à y mettre les dispositions nécessaires ; car ensuite quand il est bien préparé, il n'y a aucune peine à y mettre le feu : ainsi en est-il de l'oraison, la grande peine est à y apporter les dispositions nécessaires. Or, c'est ce que l'on fait dans la préparation ; il est donc important de se bien préparer, et comment ?

Pour le bien connaître, il faut savoir qu'il y a trois sortes de préparations : la première que nous appelons préparation plus éloignée, qui regarde tout le temps de la vie ; la seconde, moins éloignée, qui regarde tout le temps qu'il y a depuis le soir que l'on donne le sujet de l'oraison et les premiers actes, jusqu'au lendemain matin qu'on va à l'oraison ; la troisième préparation, prochaine, qui regarde l'entrée même de l'oraison et les premiers actes que l'on commence d'y produire. La première s'occupe particulièrement à éloigner les obstacles qui pourraient nous empêcher de bien faire oraison ; la seconde s'occupe à préparer les choses nécessaires pour la bien faire ; la troisième commence et sert d'entrée à l'oraison. De même que lorsqu'on veut parler à quelque seigneur ou à quelque prince, on écarte tout ce qui pourrait le choquer en nous, tout ce qui pourrait lui faire peine, tout ce qui pourrait faire qu'il ne nous regarderait pas de bon œil, ou qu'il n'écouterait pas nos demandes ; voilà la préparation la plus éloignée ; on pense et on fait réflexion à ce qu'on lui doit dire : c'est la préparation moins éloignée ; on l'aborde avec respect et en l'abordant on le salue, et on commence à lui parler ; voilà la préparation prochaine.

Et ces trois sortes de préparation nous sont très-bien représentées dans les préparatifs que fit autrefois Abraham pour sacrifier sur la montagne ; ce qui est une figure d'une âme qui va sur la montagne de l'oraison pour sacrifier à Dieu : *Vade in terram visionis super unum montium*, dit Dieu à ce grand patriarche (*Gen.* XXII, 2) ; allez dans la terre de vision sur une montagne ; cette terre de vision et cette montagne n'est-ce pas l'image, l'expression d'une âme qui s'élève dans l'oraison pour y voir Dieu ? *Vocavit nomen loci hujus, Dominus videt.* (*Gen.* XXII, 14.) L'oraison est une montagne, parce que l'âme y est élevée, et c'est une terre de vision, parce que nous y voyons Dieu, et Dieu nous y voit ; il jette sur nous des regards et plus particuliers et plus amoureux. Abraham va donc dans cette terre, et monte sur cette montagne par le commandement de Dieu, mais que fait-il auparavant ? Trois choses : 1° Il quitte son pays, il laisse ses domestiques ; en un mot, il écarte tout ce qui est inutile à son sacrifice, ou qui même pourrait l'empêcher de l'accomplir : *Dixit ad pueros suos : Manete hic* (*Ibid.*, 5) ; c'est la préparation plus éloignée, ôter les obstacles. 2° *Tulit ligna holocausti.... portabat in manibus ignem et gladium* (*Ibid.*, 6), il apporte ce qui est nécessaire pour l'accomplir, et pour s'en bien acquitter ; c'est la préparation moins éloignée. Enfin, *Veniens ad locum, desuper ligna composuit... arripuit gladium...* (*Ibid.*, 10), il commence le sacrifice ; c'est la préparation prochaine, où on commence à produire les premiers actes. Trois sortes de préparations que nous mettons dans notre méthode, qui font toute l'économie du premier point, et qu'il faut maintenant vous expliquer.

1° Pour la préparation plus éloignée, je dis qu'elle regarde tout le temps de la vie, et qu'elle consiste à ôter les obstacles qui nous empêchent de bien faire oraison. Or, il y en a trois principaux : le péché, les passions, la pensée et les idées des créatures. Le péché, car il est bien difficile qu'une âme détenue dans ses liens et déprimée s'élève à Dieu pour s'entretenir familièrement avec lui. Les passions, car comment ayant l'âme troublée et inquiétée par tant de mouvements, pourrait-on prétendre à la possession de Dieu, qui ne se trouve que dans la paix ? Les pensées des créatures, car enfin elles nous dissipent, elles nous distraient et ne nous permettent pas de parler à Dieu avec attention. Ces trois grands obstacles à l'oraison nous sont admirablement bien représentés dans Isaïe (cap. LIX), lorsque ce prophète, parlant aux Juifs, dit qu'ils sont dans un état où toutes leurs oraisons seront inutiles, et que Dieu ne les écoutera point ; et pourquoi ? Entre plusieurs raisons qu'il en rapporte, il en touche trois qui sont considérables : *Conceperunt dolorem, et pepererunt iniquitatem ; pedes eorum ad malum currunt, cogitationes eorum cogitationes inutiles.* (*Ibid.*, 4.) Ils ont conçu et enfanté l'iniquité, premier obstacle à l'oraison, qui fait que Dieu ne nous écoute pas ; le péché, *pepererunt iniquitatem.* Leurs pieds courent à la malice, les pieds de l'âme sont les affections, disent les

saints : *Pes tuus affectio tua.* (BERN., serm. 12 *in psal.* XC : *Qui habitat.*) *Euntium pedes sunt cordis affectus.* (AUG.) Et ces pieds qui courent à la malice sont les passions qui nous y portent; second obstacle, les passions, *pedes eorum ad malum.* Leurs pensées sont des pensées inutiles, c'est le troisième obstacle : *cogitationes eorum cogitationes inutiles* (*Isa.* LIX, 7); pensées des créatures que nous envisageons, que nous regardons, que nous écoutons, et qui, remplissant notre imagination et notre esprit, nous occupent aussi inutilement, et nous ravissent l'attention nécessaire dans l'oraison.

Nous parviendrons à lever ces trois obstacles à la prière par le dégagement du péché, la mortification des passions, la garde des sens; ce sont les trois choses, qui font la préparation éloignée de l'oraison.

1° Il faut se dégager du péché; c'est une circoncision qu'il faut nécessairement faire, dit saint Ambroise, afin d'être trouvé digne de paraître devant Dieu dans l'oraison : *Circumcisus vitiis Dominico dignus judicatur obtutu.* En effet, nous pouvons remarquer trois définitions principales, que les saints Pères nous donnent de l'oraison : 1° Ils disent que c'est une élévation de l'âme vers Dieu : *Ascensio mentis in Deum*, dit saint Jean Damascène; 2° ils l'appellent *conversatio cum Deo* (GREG. Nyss.); *Sermocinatio cum Deo* (CHRYSOS.); *Familiare cum Deo colloquium* (S. EPHREM.); c'est un entretien et un colloque de l'âme avec Dieu; 3° *Conjunctio atque unio hominis et Dei* (*Ibid.*); c'est une union intime de l'âme avec Dieu. Ces définitions nous expriment tout le progrès et toute l'économie de l'oraison; car on s'élève pour s'approcher du trône de Dieu; y étant élevé, on lui parle; dans cet entretien, il se fait une union intime entre Dieu et l'âme. Voilà tout le mystère de l'oraison; or une âme qui est dans le péché, ne peut faire ces trois choses.

1° Elle ne peut s'élever à Dieu; car le péché est comme la glu qui embarrasse les ailes de notre âme; il ne lui laisse jamais la liberté de s'élever; c'est une chaîne qui nous attache à la terre, il faut de nécessité la rompre pour monter vers le ciel; c'est un poids, mais si rude, qu'au lieu de pouvoir voler en cet état, il n'y a point de créature, pour élevée qu'elle puisse être, qui ne retombe, et qui ne soit abattue par cette charge : *Sicut onus grave gravatæ sunt super me.* (*Psal.* XXXVII, 5.) Il ne faut donc point s'attendre à s'élever dans l'oraison. si l'on ne quitte le péché.

2° Mais il ne faut point aussi s'attendre à pouvoir converser et s'entretenir familièrement avec Dieu. Car tant qu'une âme est dans le péché et qu'elle ne veut pas y renoncer, Dieu ne la peut souffrir : *Laboravi sustinens*, dit Dieu par son prophète (*Isa.* I, 14); sa conversation lui est insupportable; qu'elle parle, Dieu ne l'écoute pas : *Peccatores Deus non audit* (*Joan.* IX, 31); qu'elle prie, sa prière devient exécrable : *Oratio ejus erit exsecrabilis* (*Prov.* XXVIII, 9); qu'elle s'entretienne de quelques bonnes vérités, Dieu lui fait des reproches : *Peccatori autem dixit Deus : Quare tu enarras justitias meas, et assumis testamentum meum per os tuum?* (*Psal.* XLIX, 16.) Et pourquoi? elle a le péché dans le cœur, ainsi elle ne peut pas s'entretenir avec Dieu; elle lui est ennemie.

3° Elle ne peut s'unir à Dieu dans cet état; car comment unir la sainteté à l'impureté, la justice à l'injustice, Jésus-Christ avec Bélial? *Quæ participatio, quæ societas lucis ad tenebras? quæ conventio Christi et Belial?* (*II Cor.* 6, 14, 15.) Non, il ne peut y avoir aucune société : bien moins peut-il y avoir union; il faut donc de nécessité quitter le péché, si on veut bien faire oraison.

2° Il faut mortifier les passions, et ceci est encore extraordinairement important; car dans l'oraison on doit contempler Dieu : or, une âme agitée des passions ne peut pas contempler Dieu, écouter Dieu, posséder Dieu. Elle ne peut pas bien contempler Dieu; car pour bien contempler Dieu dans l'oraison, il faut qu'une âme rentre en elle-même, c'est l'avis que Notre-Seigneur donne en saint Matthieu (VI, 6) : « *Tu autem, cum oraveris, intra in cubiculum,* » *id est in cor, in mentem*, dit saint Ambroise (lib. VI *De sacram.*, cap. 3.) Or, une âme qui n'est pas dégagée des passions ne peut pas aisément pratiquer cet avis; car comment pourra-t-elle se résoudre de rentrer en elle-même? *Qui non habet cor quietum, habitare in corde suo libenter non potest; tales foras exeunt a se ipsis* (AUGUST., *In psal.* C) : il est difficile qu'une personne qui n'a point de paix chez soi, et qui est toujours dans le trouble et dans le désordre, ne sorte souvent de la maison. De plus, quand l'âme pourrait même en cet état rentrer et demeurer en elle pour y contempler Dieu, elle ne l'y verrait pas, parce que les brouillards des passions, qui s'élèvent sans cesse de cette basse région, l'offusquent et lui en dérobent la vue. Ses jours sont des jours d'hiver; le soleil est le même, mais on ne le voit que rarement. Ensuite, comme on ne peut rien voir dans une eau qui est trouble, ainsi ne voit-on rien dans un cœur troublé de passions; Dieu même, pour ainsi dire, ne s'y aperçoit pas. Enfin quand même l'âme ne serait point extraordinairement troublée de passions, *non potest mens ad contemplandum Deum esse libera, quæ terrena et transitoria hujus mundi concupiscit; non potest oculus mentis videre alta, si eum claudit pulvis terrenæ cupiditatis.* (BERN., *De modo bene vivendi*, serm. 45.) La passion est une poussière qui nous crève les yeux.

On ne peut donc, en premier lieu, si on ne se défait de ses passions, contempler Dieu dans l'oraison, mais on ne peut, en second lieu, l'entendre dans l'oraison. Car pour cela, trois choses sont absolument nécessaires; il faut que Dieu parle, qu'on l'écoute, il faut qu'on discerne ce qu'il dit. S'il ne parle pas, ce n'est pas un colloque; s'il parle et qu'on ne l'écoute point, c'est comme s'il ne disait mot; s'il parle et qu'on l'écoute, mais qu'on ne dis-

cerne pas ce qu'il dit, nous n'en retirons pas beaucoup de fruit. Or, tout cela demande des passions mortifiées : *Non in commotione Dominus, non in igne Dominus.* (*III Reg.* XIX, 12.) Les passions font un bruit dans une âme qui empêche que Dieu ne parle; il veut, pour parler, que l'on soit dans le calme, la paix et le silence : *Dum medium silentium tenerent omnia, omnipotens sermo tuus a regalibus sedibus venit* (*Sap.* XVIII, 14, 15); et il pratique lui-même le premier l'avis que son Saint-Esprit nous donne : *Ubi non est auditus, ne effundas sermonem* (*Eccli.* XXXII, 6); quand on ne l'écoute pas, il ne dit mot. Ajoutez que quand il parlerait, l'âme n'y fait pas attention; car les passions la tiennent attentive aux créatures; c'est au cœur que Dieu parle : *Loquar ad cor ejus.* (*Osee* II, 14.) *Audiam quid loquatur in me Dominus* (*Psal.* LXXXIV, 9); *in me*, c'est-à-dire que c'est au dedans qu'il parle. Or, une âme, dans la passion et possédée de l'amour des créatures, est toujours hors d'elle-même : ainsi elle ne peut écouter Dieu qui lui parle au dedans : *Non audietur vox ejus foris.* Enfin, quand même Dieu parlerait, et que l'âme ferait attention à sa voix, on ne pourrait pas, au milieu du bruit des passions, discerner ce qu'il nous dit (*I Cor.* II, 14) : *Animalis homo non percipit ea quæ sunt spiritus.* Comme dans une assemblée de populace mutinée, et dont le murmure et la clameur nous étourdissent et résonnent de toutes parts, nous aurions peine à discerner ce qu'on viendrait nous dire tout bas à l'oreille; c'est ainsi que Dieu parle; *Non clamabit* (*Isa.* XLII, 2), il parle tout bas à l'oreille : *Aures tuæ audient verbum post tergum monentis.* (*Isa.* XXX, 21.) Une petite lumière en passant comme un éclair, une petite pente, voilà l'image de la parole de Dieu : or, comment discerner cette voix dans les mouvements d'une passion agitée? On ne peut donc en second lieu écouter Dieu.

En troisième lieu, on ne peut posséder ni goûter Dieu. Ce n'est pas qu'il soit nécessaire de le goûter pour le posséder, ni même que nous devions chercher à le goûter; mais pourtant comme il connaît notre faiblesse, et qu'il sait que la plupart quitteraient l'oraison, s'il ne leur donnait de temps en temps des douceurs, et s'il ne leur faisait goûter sensiblement les consolations qui s'y rencontrent : de là vient qu'il se fait de fois à autre goûter à l'âme, pour la fortifier et la soutenir dans ses faiblesses. Or, les passions empêchent de le goûter; et de même que le dégorgement de bile cause une certaine amertume dans notre bouche, qui fait que les viandes, même les plus délicates et les meilleures, nous paraissent amères et nous sont à dégoût, ainsi fait la passion, elle nous dégoûte même des choses de Dieu; et c'est pourquoi il est absolument besoin de la mortifier. Et quand une âme veut bien faire oraison et avancer dans ce saint exercice, après lui avoir donné le premier avis du dégagement du péché, on lui doit ajouter ce second avis de la mortification des passions, et on lui doit dire avec un grand saint, parlant sur ce même sujet : O âme fidèle, tu désires aller à l'oraison et t'élever sur cette montagne : *Locus hic terra sancta est, solve calceamenta de pedibus tuis* (*Exod.* III, 5) : déchausse-toi et dépouille-toi de tes passions : second point de notre préparation plus éloignée.

Enfin, le troisième obstacle sont les pensées et les idées des créatures, dont il faut se délivrer par la retenue et la garde de tous nos sens : *Ad istam præparationem occurrit, ut ait sanctus Gregorius, sensuum revocatio ab exterioribus* (BONAV., *Reg. novit.*, cap. 2), *ne forte anima quæ soli Deo intendit, ad plura diffundatur*; autrement si nous leur donnons la liberté pendant le jour, et que nous nous laissions épancher sur les créatures, elles ne manqueront pas de nous occuper et distraire pendant l'oraison. Et c'est ce que tous les saints nous disent : *Cum se mens ad orationem erexerit, earum rerum imagines reverberata patitur, quibus antea otiosa libenter premebatur*, c'est une nécessité; c'est pour cela que Cassien dit admirablement (Collat. 9, *De oratione*, c. 3, abb. Isaac.) : *Quidquid ante orationis horam anima nostra conceperit, necesse est ut orantibus nobis, per indigestionem recordatio occurrat.* D'où il conclut : *Quales orantes volumus inveniri, tales nos ante orationem præparare debemus; ex præcedenti enim statu mens in oratione formatur : eorum denique actuum procumbentibus nobis ad precem, verborum vel sensuum imago præludens.... causas præteritas retractare, et ad priores faciet volitare discursus.* Et c'est ce que tous les saints nous disent : si nous voulons être bien attentifs à l'oraison, il faut se résoudre de vivre auparavant dans une grande retenue; nous en avons l'expérience; lorsque nous demeurons à la maison, et que nous sommes fidèles pendant un jour à nos exercices, avec combien de facilité faisons-nous le lendemain notre oraison? Et au contraire quand nous sommes sortis, quelles peines, quelles distractions! Quoi! nous pensons sans cesse à nous divertir, nous passerons une partie du jour à des entretiens inutiles, dans de vaines occupations, dans les compagnies, et ensuite nous penserons pouvoir bien faire oraison? les saints ne le pourraient pas. Prenez l'âme la plus élevée et la plus avancée dans l'oraison : si elle avait passé une après-dînée dans des occupations inutiles, elle ne voudrait pas le lendemain répondre de son oraison; les plus grands saints ne le font pas, et nous croirons le pouvoir faire, nous nous trompons.

Disons donc que, pour bien faire oraison, après s'être dégagé du péché et des passions, il faut encore se dégager des pensées inutiles des créatures : *Non poteris orare terrenis negotiis et curis implicatus.* (S. NIL., cap. 65.) *Si orare vis, repudia omnia, ut totum possideas.* (*Ibid.*) Et voilà en quoi consiste la préparation plus éloignée de l'oraison, et qui regarde toute la vie, voilà les trois points qui la composent.

Pour la préparation moins éloignée, nous disons qu'elle regarde le temps qu'il y a depuis celui où l'on donne le sujet d'oraison jusqu'au lendemain matin qu'on la commence. Or nous n'avons que trois mots à vous en dire selon les trois temps qu'elle renferme. Le premier est le temps où l'on donne le sujet d'oraison; le second est le temps qu'il y a depuis le sujet d'oraison jusqu'au lendemain matin; le troisième est depuis le matin qu'on est éveillé jusqu'à ce qu'on commence l'oraison. Dans le premier, il faut écouter le sujet d'oraison avec attention, et tâcher de le retenir exactement. Dans le second, il faut le repasser en son esprit, et garder un grand silence. Dans le troisième il faut, quand on sonne l'oraison, y venir avec amour et avec joie; voilà les choses que renferme cette préparation moins éloignée.

1° Il faut écouter avec attention le sujet d'oraison quand on le donne. Quelquefois la lâcheté ou la présomption empêchent de le bien écouter. La lâcheté: quand on est las, qu'on est assoupi. La présomption: on a bonne opinion de soi-même, et on croit que notre esprit nous fournira assez de matière; quelquefois même, que le sujet d'oraison que l'on donne est plus commun, on se persuade que l'on trouvera de plus belles pensées. Or, il faut remédier à ces désordres, et ne manquer jamais, quelque pensée qui nous vienne d'ailleurs, de bien écouter le sujet que l'on nous donne; autrement, dit saint Bernard, nous ne manquerons jamais d'être distraits dans l'oraison. *Quomodo cavere poterimus, ne falsa aut inania meditando, fines a sanctis Patribus constitutos transeamus, nisi prius ex lectione aut ex auditu fuerimus instructi?* Il faut donc pour cela l'écouter. Mais il faut en l'écoutant remarquer et tâcher de retenir particulièrement trois choses: les devoirs qu'il faudra rendre à Dieu, la vérité et les motifs dont il faudra nous convaincre, les résolutions qu'il faudra prendre. Les devoirs qu'il faudra rendre à Notre-Seigneur: et c'est pourquoi nous disons toujours en donnant le sujet d'oraison: nous adorerons telle chose en Notre-Seigneur. Les motifs dont il faudra se convaincre; et c'est pourquoi nous disons: nous tâcherons de nous convaincre par telles et telles raisons, par tels et tels motifs. Les résolutions qu'il faudra prendre: et c'est aussi ce que nous y marquons: nous prendrons telles et telles résolutions. Écouter donc et tâcher de retenir le sujet d'oraison pendant qu'on le donne, c'est le premier point de la préparation moins éloignée.

Le repasser ensuite dans notre esprit, afin de l'imprimer dans notre mémoire, et qu'il ne s'efface pas si aisément, et pour cela garder ensuite un grand silence: *Sedebit solitarius et tacebit.* (*Thren.* III, 28.) C'est ce que fait une âme qui veut s'élever au-dessus d'elle-même dans l'oraison: *Et tacebit et levabit se supra se.* (*Ibid.*) C'est pourquoi les saints ont appelé ce temps, le temps du grand silence: *Summum silentium* (S. BENED., *Reg.*, cap. 42); parce qu'on le doit observer si religieusement qu'on ne doit pas même parler tout bas, comme on est quelquefois obligé de le faire dans les autres temps du silence: *Silentium tantum est, ubi loquuntur, sed leniter,* lorsqu'il y a nécessité, et encore tout bas; mais *summum silentium est ubi nulla vox, nullaque mussitatio sonat.* Dans ce temps dont nous parlons, qui est le temps du grand silence, on doit auparavant avoir mis un tel ordre à ses affaires, qu'on ne soit jamais obligé d'y parler, même tout bas, autrement nous nous dissiperions certainement; et ces vérités que nous venons d'entendre dans le sujet d'oraison, et que nous devions conserver dans notre cœur, s'évanouiront comme un baume qui s'épanche ou qui perd son odeur, lorsqu'on ouvre le vase qui le renferme. La langue, dit saint Bernard, est l'instrument le plus propre à vider notre cœur: *Aptissimum vacuandi cordis instrumentum.* Ainsi il faut la retenir, il ne faut point parler pour lors, si nous ne voulons perdre le sujet d'oraison que nous venons d'entendre. C'est pourquoi ne remettons jamais à ce temps aucune affaire, n'attendons point pour lors à demander nos besoins; prévenons s'il se peut tout ce qui pourrait nous occuper; et au sortir du sujet d'oraison, au lieu de s'en aller de côté et d'autre, au lieu de s'en aller à la porte, ce qu'on ne doit jamais faire, retournons droit à notre chambre, pensant et ruminant en nous-mêmes ce que nous venons d'entendre, et imitant la sainte Vierge de laquelle il est dit: *Conservabat omnia verba hæc, conferens in corde suo.* (*Luc.* II, 19.)

Enfin, il faut le lendemain matin, aussitôt qu'on sonne l'oraison, y venir avec amour et avec joie, pour donner le bon jour à notre Père, et recevoir ses ordres. C'est ce que font les enfants bien nés dans le monde: aussitôt qu'ils sont levés, ils vont donner le bon jour à leur père; mais comment? non point par contrainte, avec gêne et violence, mais avec tendresse, avec amour et avec joie: c'est ainsi que nous devons aller à l'oraison. Il y en a, dit saint Bonaventure (*De profect.*, lib. V), qui n'y vont que comme des chiens que l'on mène à l'attache, *quasi catuli ligati ad stipitem, renitenti animo,* le plus tard qu'ils peuvent, avec répugnance; il faut quasi les entraîner à l'oraison. Or ce n'est pas ainsi que doit faire un Chrétien, qui sait que l'on ne va à l'oraison que pour converser avec Jésus, et que sa conversation, comme il est dit dans la *Sagesse* (VIII, 16), n'a rien que de charmant: *Non habet amaritudinem conversatio illius, nec tædium convictus illius, sed lætitiam et gaudium.* Il n'y doit jamais aller qu'avec l'amour dans son cœur et la joie dans toute son âme, et au lieu de dire, comme les lâches, lorsque l'oraison sonne: Cela est bien rude, il y a bien de la peine, cette heure m'est insupportable; il doit au contraire se reconnaître heureux d'être appelé pour entrer dans l'oraison, en la société de Dieu le Père et de son Fils: *Ut societas*

nostra sit cum Patre et Filio ejus Jesu Christo; et c'est la belle pensée de saint Jean Climaque (grad. 19) : *Dei amator, mox ut sonus tubæ increpuerit, ad orationem lætus et hilaris dicit : Euge ; euge, negligens vero : Væ mihi, væ mihi.* Et voilà en quoi consiste la préparation moins éloignée, et les trois points qui la composent : écouter le sujet d'oraison quand on le donne, le repasser dans son esprit, venir avec joie et avec amour à l'oraison quand on la sonne.

Enfin, il nous reste la troisième et dernière sorte de préparation, que nous appelons préparation prochaine, qui est celle qui sert d'entrée à l'oraison, et où l'on commence d'en produire les premiers actes. Et celle-ci est d'autant plus importante qu'elle est une partie même de l'oraison ; les autres deux sont hors de l'oraison, ce sont des préparations et dispositions à l'oraison, elles la dévancent et la précèdent ; mais celle-ci fait proprement une partie de l'oraison. Or, elle consiste en trois choses : à se mettre en la présence de Dieu ; à se reconnaître indigne de paraître devant lui et d'être souffert en sa présence ; à se reconnaître même incapable de lui demander nos besoins, et de le prier comme il faut.

1° Se mettre en la présence de Dieu. C'est le premier acte qu'il faut produire, penser que Dieu est présent. Ceci est d'une extraordinaire conséquence, puisque cette pensée seule est capable d'empêcher les distractions et nos infidélités dans l'oraison ; car cette seule pensée fait souvent que toutes les créatures qui occupaient notre esprit, et qui remplissaient notre imagination, se retirent et ne paraissent plus : et de même que les eaux du Jourdain se retirèrent en la présence de l'arche, et laissèrent le passage libre aux Israélites, pour entrer dans la terre promise ; ainsi les créatures qui nous remplissent l'esprit se retirent à la seule vue de la présence de Dieu, nous laissent en liberté pour aller à l'oraison : *Quid est tibi mare quod fugisti, et tu Jordanis, quia conversus es retrorsum ? a facie Dei Israel, a facie Dei Jacob* (*Psal.* CXIII, 5, 7) ; ou bien comme la vue fixe du soleil nous remplit tellement de lumière, que nous ne pouvons plus discerner aucun objet : ainsi cette vue attentive de Dieu présent au commencement de l'oraison fait que nous sommes aveuglés à tout le reste, et qu'ainsi nous y sommes aisément attentifs. De plus, cette présence empêche qu'on ne cède aux difficultés qui se rencontrent, et qu'on ne se relâche dans l'oraison. Rien de difficile à un soldat qui combat en la présence de son prince, et rien de fâcheux à un Chrétien qui sait que Dieu le regarde. C'est pourquoi saint Jean Climaque (grad. 18) dit, que c'est le moyen d'être inébranlable dans l'oraison : *Is qui dum orat, Deo se assistere intimo cordis affectu existimat, ut columna verstabit immobilis.*

Enfin, cette présence fait que toutes nos puissances et toutes nos facultés qui, pour l'ordinaire, comme des enfants, ne font que perdre le temps et badiner, rentrent toutes en leur devoir, comme des écoliers lorsqu'on leur dit : Voilà le maître. Si la présence de saint Bernardin eut autrefois tant de force que d'obliger ses compagnons à demeurer dans la modestie, en sorte qu'ils s'arrêtaient à cette seule parole : *Bernadinus adest, silete* ; et s'il est dit de Job : *Videbant me inimici mei et abscondebantur* (*Job* XXIX, 8), mais disons mieux, si la face de Jésus-Christ surprend tellement les Juifs qu'ils ne peuvent l'outrager en la voyant, il faut qu'ils la couvrent ; quel effet fera sur nous la vue de la face de Dieu, c'est-à-dire sa présence ? *Facies Dei, præsentia Dei.* (AUG.) *Quærite faciem ejus semper* (*Psal.* CIV, 4.) Il est donc très-important de se mettre en la présence de Dieu, et, pour cela, il faut faire deux actes : le premier de foi, le second d'adoration.

De foi, entrant dans une conviction, mais forte, mais puissante, de la présence de Dieu, qui nous voit, qui est présent dans le lieu où nous sommes, mais plus particulièrement dans notre cœur. Quelques-uns se le représentent sous quelque figure sensible, et se servent de l'imagination ; mais, quoique cette manière soit utile à quelques-uns, il y a néanmoins à craindre que, dans cet effort de l'imagination, on ne se fasse bientôt mal à la tête, outre plusieurs autres inconvénients qui se rencontrent dans cette voie. C'est pourquoi je vous donnerais volontiers cet avis que saint Nil (*De orat.*, cap. 65), donnait à ce même sujet : *Cum oras, ne figures Deum in teipso, imo accede sine materia ad expertem materiæ, et intelliges minui laqueos adversariorum* ; si vous voulez éviter bien des embûches de l'ennemi, ne vous figurez pas Dieu sensiblement. Un acte de foi pure est suffisant, qui, sans nous représenter Dieu sous aucune forme, nous convainc pourtant très-fortement qu'il est présent. A cet acte de foi, il faut ajouter un acte d'adoration ; car ce serait peu que de penser seulement que Dieu est présent, les démons dans l'enfer le pensent ; ils savent que Dieu leur est présent : et cependant quoiqu'ils le sachent, quoiqu'ils y pensent, et qu'ils y pensent dans toute l'éternité, c'est inutilement ; ce n'est donc pas assez que de penser que Dieu est présent, il faut rendre notre pensée religieuse, et pour cela l'adorer. Et ainsi, il faut un acte de foi et un acte d'adoration, pour se bien mettre en sa présence ; c'est le premier point de la préparation prochaine qui dure depuis le temps que l'on commence jusqu'au *Confiteor*.

2° Il faut se reconnaître indignes de paraître devant Dieu. Indignes, premièrement comme créatures : *Omnes gentes, tanquam nihilum ante te* (*Psal.* XXXVIII, 6) ; c'est comme une goutte de rosée exposée au soleil, dit Isaïe (XVIII, 4). Indignes en second lieu comme pécheurs ; car comment un pécheur peut-il paraître devant Dieu ? ne doit-il pas craindre qu'il ne le foudroie ? Or, à quelque sainteté que nous soyons élevés en cette vie, cependant par nous-mêmes, en notre fond, nous sommes pé-

cheurs, et ainsi nous ne devons jamais nous présenter à lui que dans cette vue : *Non enim in justificationibus prosternimus preces ante faciem tuam, sed in miserationibus multis.* (*Dan.* IX, 18.) Or, dans cette vue que nous sommes si indignes de paraître devant Dieu, nous devons faire deux choses : la première, entrer dans des sentiments de confusion, de douleur, de contrition de nos péchés qui nous en rendent indignes : *In secundo versu, confessionem et contritionem ex intimo affectu prodeuntem, in orationis nostræ chirographo statuamus.* C'est ce que nous ne devons jamais manquer de faire dans ce second point, dit saint Jean Climaque. (Grad. 28.) Il y a plus, quelque sainteté que nous ayons, ajoute ce saint : *Noli confidere quantalibet munditia polleas, sed summa potius humilitate ad orationem attende... etiamsi totam virtutum scalam ascendisti, tamen propter remissionem peccatorum ora, audiens de peccatoribus clamantem Paulum* (*I Tim.* I, 15) : *Quorum primus ego sum.* Détester nos crimes, renoncer à tout nous-mêmes qui ne sommes que péché, ensuite nous unir à Notre-Seigneur, en qui nous serons trouvés dignes de paraître devant Dieu ; car le Père met toute sa complaisance dans son Fils. Ainsi unis à Jésus-Christ, incorporés à Jésus-Christ comme ses membres, ne faisant avec lui qu'un seul Fils de Dieu, entrant au moins par adoption dans sa divine filiation, nous serons soufferts en la présence de son Père, Dieu regardant en nous son Fils, nous écoutera ; et comme Jacob revêtu des habits de son aîné reçut la bénédiction de son père, ainsi Dieu nous voyant revêtus de la robe de son Fils, et de son Fils bien-aimé, nous bénira. Il faut prier par désir et par amour, se donner et se lier à Jésus, désirer d'être revêtus de Jésus : *Induimini Dominum Jesum Christum* (*Rom.* XIII, 14), et pour lors nous pourrons dire avec confiance : *Averte faciem tuam a peccatis meis....*(*Psal.* L, 11,) *Respice in faciem Christi tui.* (*Psal.* LXXXIII, 10.)

Enfin après avoir ainsi reconnu notre indignité devant Dieu, et, dans cette reconnaissance, avoir renoncé à nous-mêmes et nous être donnés à Jésus-Christ, et cela depuis le *Confiteor* jusqu'au *Veni sancte Spiritus ;* quelque peu de temps après, reconnaître même notre incapacité ; car enfin *Nescimus quid petamus ;* mais *Spiritus postulat pro nobis.* (*Rom.* VIII, 26.) Ainsi renoncer à notre esprit qui est rempli d'aveuglement et d'erreur, invoquer sur nous le Saint-Esprit pour faire oraison, et sous sa direction et par sa conduite. Et voilà la manière, dit saint Nil (*De orat.*, cap. 55 et 56) de louer Dieu plus hautement que ne peuvent faire toutes les créatures ; car étant ainsi unis à Jésus-Christ, nous ne louons plus Dieu par la créature, mais c'est Dieu même qui se loue en nous. *Sanctificetur nomen tuum, adveniat regnum tuum, id est, Spiritus sanctus et Filius tuus unigenitus.* Et c'est là *in spiritu et veritate adorare ; qui autem in spiritu et veritate orat, non amplius laudes Dei ex creaturis celebrat, sed potius ex ipso ipsum laudat.*

ENTRETIEN VII.

Du corps de l'oraison.

Dans le dernier entretien nous vous parlâmes de la manière de bien faire oraison, et pour cet effet nous commençâmes à vous expliquer notre méthode : nous vous dîmes qu'elle était composée de trois parties qu'on appelle, la première, préparation ; la seconde, corps de l'oraison ; la troisième, conclusion. Nous nous arrêtâmes particulièrement à la première, qui est la préparation ; il nous reste à présent à vous expliquer les deux autres parties de l'oraison, le corps de l'oraison et la conclusion.

Pour le corps de l'oraison, nous pouvons dire que c'est ce qu'il y a de principal dans l'oraison ; car de quelque importance que soit la préparation, elle n'est que comme l'entrée et le vestibule de la maison, aussi ne s'arrête-t-on pas longtemps ; mais le principal, c'est le corps du bâtiment, où on s'arrête, et on demeure plus longtemps. Or, ce corps de l'oraison, qui fait la seconde partie de notre méthode, est composé de trois points. Le premier, que nous appelons adoration ; le second, communion ; le troisième, coopération. Je vous supplie d'être ici attentifs ; car voici tout le fort de l'oraison, et ne vous étonnez pas d'abord, quoique peut-être les mots vous surprennent ; écoutez seulement l'explication que nous en donnerons, et vous verrez qu'il n'y a rien d'extraordinaire, et rien qui ne soit aussi facile que dans toutes les autres méthodes. Nous appelons le premier point adoration, parce que c'est en ce point que nous rendons principalement nos devoirs à Notre-Seigneur ; nous l'adorons, nous le louons, nous l'aimons, nous le remercions, et nous lui rendons nos autres devoirs. Comme l'adoration est un des premiers et principaux devoirs, elle donne son nom à ce premier point. Nous appelons le second communion, parce que dans ce second point nous attirons dans notre cœur, et faisons passer en nous ce que nous avons adoré en Notre-Seigneur. Si, par exemple, nous voulons méditer sur l'humilité : après avoir adoré Notre-Seigneur humble dans le premier point, dans le second, nous tâchons d'entrer en participation de cette vertu ; or, comme cette participation est appelée par les saints Pères communion, aussi bien que la participation au saint Sacrement, de là vient que nous appelons ce second point communion ; car nous y communions à ses vertus, à son esprit et à ses grâces, comme au saint Sacrement nous communions à son corps. Le troisième s'appelle coopération, parce que c'est en ce point que, répondant et coopérant à la grâce, l'on fait et l'on produit des résolutions de vivre à l'avenir conformément aux lumières qu'elle vient de nous donner, et l'on se détermine de les pratiquer le même jour.

Or, ces trois points sont d'une telle importance, que non-seulement ils composent le corps de l'oraison, mais qu'ils sont l'abrégé de toute la perfection chrétienne. Avoir Jésus devant les yeux, l'avoir

dans le cœur, et l'avoir dans les mains, c'est toute la vie chrétienne. L'avoir devant les yeux, le regardant avec respect, c'est le premier point; dans le cœur, l'y attirant par nos désirs, c'est le second; dans nos mains, agissant avec lui, c'est le troisième; et c'est ce que Dieu nous voulut autrefois exprimer dans l'Ancien Testament, lorsqu'il donna la loi aux Juifs. Il leur donna la loi, mais avec trois obligations. La première, de l'avoir toujours devant les yeux : *Erunt verba hæc, et movebuntur ante oculos tuos; ligabis ea in fronte....* (*Deut.* VI, 8.) La seconde, de la porter toujours dans le cœur : *Erunt in corde tuo.* La troisième, de l'avoir toujours sur les mains : *Ligabis ea in manibus tuis.* (*Ibid.*) D'où vient même que les Juifs, qui expliquaient cela à la lettre, écrivaient la loi sur des parchemins, qu'ils attachaient ensuite sur leurs fronts et sur leurs bras.

Or, ce que Dieu commanda autrefois dans la loi n'est qu'une ombre et une figure de ce qui se doit passer dans le christianisme; Jésus-Christ est notre loi : *Lex nostra, spiritus vitæ in Christo Jesu.* (*Rom.* VIII, 2.) Car, comme les Juifs lisaient dans la loi la volonté de Dieu, et ce qu'il exigeait d'eux, et ce qu'ils devaient faire, ainsi nous voyons la volonté de Dieu, et ce qu'il veut que nous fassions en Jésus-Christ : *Lex scripta non atramento, sed Spiritu Dei vivi* (*II Cor.* III, 3.) Or, il faut le mettre premièrement sur notre front et devant nos yeux; et c'est ce que nous faisons dans le premier point par la considération religieuse de quelque vertu, de quelque perfection et de quelque mystère que nous adorons en lui. Il faut, en second lieu, le mettre sur notre cœur, et c'est ce que nous faisons dans le second, où nous demandons que ce qui est dans son cœur passe dans le nôtre. Il faut, en troisième lieu, le mettre sur nos mains, et c'est ce que nous faisons dans le troisième, où nous prenons résolution d'agir conformément à ce qu'il demande de nous, en coopérant fidèlement aux mouvements de son esprit, et de faire ce que lui-même a fait pendant sa vie, en l'imitant dans ses actions. Et c'est ce que saint Ambroise explique divinement en trois paroles : *Signaculum in fronte, ut semper confiteamur;* voilà le premier où nous rendons à Dieu, que nous envisageons, les devoirs de la religion; car le mot *confiteri*, dans l'Écriture sainte, signifie rendre à Dieu les devoirs de la religion : *Confiteor tibi, Pater. Signaculum in corde ut semper diligamus;* voilà le second. *Signaculum in brachio ut semper operemur;* voilà le troisième. Ou bien, pour en avoir une plus facile intelligence, disons que ces trois points de notre méthode sont les mêmes qui sont renfermés dans la manière d'oraison que Notre-Seigneur apprit autrefois à ses disciples. *Pater noster qui es in cœlis, sanctificetur nomen tuum.* « *Que votre nom soit sanctifié;* » et nous le sanctifions par les devoirs que nous lui rendons dans le premier point. *Adveniat regnum tuum, id est Spiritus tuus in nobis,* disent les saints, et c'est ce que nous faisons dans le second où nous attirons son Esprit. (S. NIL., S. GREG. Nyss.) *Fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra;* c'est ce que nous faisons dans le troisième, où nous prenons nos résolutions pour nous rendre fidèles à accomplir sa sainte volonté.

Expliquons plus particulièrement tous ces points. Le premier est donc l'adoration, et ce point consiste à regarder en Jésus-Christ le sujet sur lequel nous méditons. Et dans cette vue, comme elle doit toujours être religieuse, lui rendre les devoirs que la religion nous oblige à lui rendre. Par exemple, nous voulons méditer sur l'humilité, la première chose que nous devons faire, c'est de considérer l'humilité en Notre-Seigneur, de regarder Jésus-Christ humble, et dans cette vue lui rendre nos devoirs. Il y a donc deux choses dans ce premier point à observer : regarder Jésus-Christ humble, lui rendre nos devoirs dans cette vue. 1° Regarder Jésus-Christ humble; or, il y a trois choses que nous y pouvons considérer : ou les dispositions de son cœur touchant l'humilité, ou les paroles qu'il en a dites, ou les actions qu'il en a faites; c'est ce que nous pouvons considérer sur toutes sortes de sujets. 2° Lui rendre nos devoirs; or, il y en a six principaux auxquels on peut ordinairement s'arrêter : adoration, admiration, louange, amour, joie, gratitude.

1° Adoration, qui est un acte par lequel, dans la vue de l'excellence et des perfections de Notre-Seigneur, nous nous abaissons, nous nous anéantissons, et nous nous tenons en respect et en révérence devant sa divine majesté, et comme Abraham, prosterné le visage contre terre en la présence de Dieu, nous reconnaissons que nous ne sommes que cendre et que poussière; que nous ne sommes que néant; en un mot, que nous ne sommes pas dignes de paraître devant une si adorable et si souveraine majesté. 2° Admiration; c'est un acte ou un état de l'âme surprise par la vue des grandeurs de Dieu qu'elle contemple. Elle demeure comme en suspens; elle est dans la surprise et l'étonnement; elle est toute hors d'elle-même; elle est dans un tel état qu'elle ne sait que dire, tant elle est remplie, offusquée, éblouie par l'éclat et la beauté des choses qu'elle envisage. 3° Ensuite, revenant à elle-même, elle s'épanche en mille louanges et bénédictions, et se trouvant même trop faible pour louer Dieu, autant qu'elle le désire, elle convie toutes les créatures de se joindre à elle et de lui aider à satisfaire à ce devoir : *Benedicite omnia opera Domini Domino.* (*Psal.* CII, 22.) *Magnificate Dominum mecum, et exaltemus nomen ejus in idipsum.* (*Psal.* XXXIII, 4.) 4° Après quoi son cœur s'épanche, et s'écoule aisément dans l'amour : *Diligam te, Domine, fortitudo mea* (*Psal.* XVII, 2); amour divin qui fait qu'elle désire que tout le monde connaisse les perfections de celui qu'elle aime; elle souhaite que tout le monde en reconnaisse le mérite; elle soupire après

la gloire de son nom, et ne veut que l'accomplissement de sa divine volonté et de tous ses desseins; en un mot, comme elle l'aime, elle ne peut s'empêcher de lui souhaiter toutes sortes de biens : *Amare est velle bonum.* 5° Son cœur dans ces désirs s'épanouit et se dilate, et comme elle ne souhaite que le bien de celui qu'elle aime, elle ne peut qu'elle ne se laisse aller à des sentiments extraordinaires de joie de ce que celui qu'elle aime est si parfait. 6° Et enfin elle lui rend grâces de toutes ses bontés et de tous les témoignages de son amour.

Voilà les six principaux devoirs d'une âme religieuse, non pas qu'il soit nécessaire de les faire tous à chaque oraison, mais tantôt on peut s'arrêter aux uns, et tantôt aux autres, suivant l'attrait du Saint-Esprit, et suivant que nous nous en trouvons occupés. Que si nous méditons sur quelque mystère douloureux, comme sur la passion de Notre-Seigneur, alors on pourrait, au lieu des sentiments de joie, se laisser aller à ceux de la compassion. Et voilà ce qu'il faut faire dans ce premier point. Or, parce que nous le tenons d'une très-grande importance, et qu'on en reçoit de très-grands fruits dans l'oraison, quand on est fidèle à le bien observer, et comme il ne se trouve point dans les livres ni dans les méthodes que l'on donne ordinairement, je crois qu'il est nécessaire, avant que de passer au second point, de vous faire connaître pourquoi nous ajoutons ce premier, et ensuite le moyen de l'ajouter dans les sujets d'oraison que nous pouvons prendre dans les livres, sur quelque matière que ce puisse être.

Nous commençons donc le corps de notre oraison par considérer en Notre-Seigneur la vertu sur laquelle nous méditons, afin de lui rendre nos devoirs dans cette vue, et cela pour plusieurs raisons. 1° Parce que Notre-Seigneur est la source de toutes les vertus. Ainsi quand nous méditons sur quelques-unes dont nous avons besoin, nous ne saurions mieux faire que d'aller puiser en Notre-Seigneur. On ne boit jamais plus purement que quand on boit à la source; nous allons donc d'abord à Jésus-Christ pour nous y abreuver, et pour nous remplir de la vertu sur laquelle nous méditons. 2° C'est notre original, nous en devons tracer une copie; or, pour bien faire une copie, il faut d'abord envisager l'original. 3° Des deux fins de l'oraison que remarque Tertullien (*duo orationis officia, veneratio Dei, petitio hominis*), la plus importante est de rendre à Dieu nos devoirs; car ses intérêts nous doivent être plus chers que les nôtres. 4° Quand nous regarderions même nos intérêts, nous ne saurions prendre de voie pour avancer davantage, et faire plus de progrès dans la vertu, que de commencer toujours par cette pratique, adorer Notre-Seigneur rempli de cette vertu. C'est ce que remarque particulièrement saint Grégoire de Nysse, dans une homélie qu'il a faite de la perfection chrétienne, où, après avoir dit que toute la perfection chrétienne consiste à avoir en nous toutes les perfections de Notre-Seigneur, il ajoute qu'il y a deux voies pour y arriver : l'une par l'adoration, et l'autre par l'imitation, *alia per adorationem, alia per imitationem*, et il met l'adoration la première, parce que c'est la plus courte et la plus solide. Et les saints Pères nous en donnent une comparaison sensible. Lorsqu'on veut teindre une étoffe et lui donner une couleur qu'elle n'avait point auparavant, une étoffe blanche que l'on veut mettre en écarlate, on le peut faire en deux façons : ou en appliquant dessus cette couleur, et cela se ferait avec beaucoup de temps, de travail et de peine; ou en la mettant dans la teinture, ce qui se ferait sans peine; car après l'avoir laissée seulement tremper pendant quelques jours, on la retirerait toute teinte d'écarlate, et plus solidement que si l'écarlate y avait été extérieurement appliquée. Il en est de même des vertus; c'est une teinture renfermée dans le cœur de Jésus-Christ, et lorsqu'une âme s'y plonge par amour, par adoration et par les autres devoirs de la religion, elle prend aisément cette teinture; en sorte que l'on voit qu'après y avoir demeuré quelque temps, elle est plus pleine de vertus que si elle en avait fait beaucoup d'actes.

Il est donc important, pour toutes sortes de considérations, de commencer toujours le corps de l'oraison par ce premier point que nous appelons adoration; et pour le faire aisément et le pouvoir ajouter sans peine à quelque sujet d'oraison que nous prenions, il faut savoir qu'il n'y a que six sortes de sujets que nous puissions prendre pour nous occuper dans l'oraison : Dieu, ses attributs et perfections; Jésus-Christ, ses mystères et vertus; les saints et leurs actions; les vertus; les vices; les vertus chrétiennes; voyez tous les sujets d'oraison dans tous les livres, vous trouverez qu'ils se réduisent à l'un de ces six. Or, en tous nous pouvons aisément suppléer ce premier point, et voici comment : dans le premier, adorer Dieu et sa perfection sur laquelle nous méditons, et l'adorer même particulièrement en Jésus-Christ; car il est revêtu de toutes les perfections de Dieu son Père : *In ipso habitat plenitudo Divinitatis.* (*Col.* II, 9.) Dans le second, de même adorer Jésus-Christ ou en lui-même ou dans le mystère que l'on nous propose. Pour le troisième, qui sont les saints et leurs actions, il faut les honorer pratiquant telles et telles actions, et, remontant à la source, honorer Jésus-Christ en eux, qui les remplit de son esprit, qui les anime de sa vie, et qui opère par eux telles et telles actions, telles et telles vertus. Pour le quatrième, qui sont les vertus, on peut toujours les considérer en Notre-Seigneur; car il en est la source, et ainsi l'adorer pratiquant telle vertu. Pour le cinquième, qui sont les vices, il faut adorer Jésus-Christ dans l'horreur qu'il en a eue, et dans la condamnation qu'il en a faite. Enfin, pour les vertus chrétiennes, on peut adorer Notre-Seigneur prononçant telle vérité; ou bien, comme toutes les vérités ont toujours quelque rapport à quelque perfection ou vertu de Notre-Seigneur, on peut adorer

en lui cette vertu, et l'adorer pratiquant cette vérité; par exemple sur cette vérité : *Qui non bajulat crucem suam quotidie...* (*Luc.* XIV, 27) adorer Notre-Seigneur portant sa croix tous les jours de sa vie : *Qui se humiliat exaltabitur* (*Ibid.* 11), l'adorer s'humiliant, et, par ses humiliations profondes, méritant cette gloire admirable à laquelle il est élevé, et ainsi des autres; voilà le moyen de ne jamais omettre ce premier point, et de s'en acquitter utilement.

Le second point du corps de l'oraison est la communion, et nous disons qu'il s'appelle communion, parce que dans ce point nous tâchons d'entrer en participation, en communication de ce que nous avons adoré dans le premier. Nous tâchons de faire passer en nous, et d'attirer dans notre cœur la vertu de Notre-Seigneur que nous avons vue dans le premier; or, cela se doit faire particulièrement par la demande. Car, comme nous communions au corps de Notre-Seigneur, lorsque nous ouvrons la bouche et que nous le recevons, ainsi nous communions à ses vertus et à son esprit, lorsque ouvrant la bouche de notre âme, nous le recevons dans notre cœur: *Os meum aperui, et attraxi spiritum* (*Psal.* CXVIII, 131); or, la bouche de notre cœur est le désir et la demande; car, en désirant et demandant à Dieu, le cœur s'ouvre, et Dieu ne manque point de le remplir : *Petite et accipietis.* (*Joan.* XVI, 24.) Le principal de ce point c'est donc la demande, et néanmoins ce n'est pas la seule chose qu'il y faut faire; mais auparavant il faut se convaincre que la chose que nous voulons demander est importante, que nous ne l'avons pas, puis la demander à Dieu.

1° Il faut se convaincre; et pour cela il faut considérer les motifs et les raisons qui nous portent, qui nous excitent, qui nous obligent à acquérir telle vertu. Or, on les peut considérer en trois manières : ou par une simple vue de foi, et en représentant seulement en gros ces motifs à son esprit; ou par une sorte d'examen, les parcourant doucement l'un après l'autre, ou par raisonnement. Quelquefois une simple vue suffit, et c'est la plus forte de toutes les convictions, tant que notre foi est un peu animée : Dieu l'a dit, c'est tout dire, il n'en faudrait pas davantage pour convaincre. Mais néanmoins, outre ce motif de foi, il est bon d'en ajouter quelques autres, et de prendre plusieurs autres considérations qui convainquent notre esprit, de peur que nous contentant d'un simple motif de foi, qui nous convainc suffisamment dans l'oraison, où notre foi est plus animée, nous nous trouvions fort faibles ensuite dans les occasions, où notre foi n'étant plus si fervente, et d'ailleurs n'ayant rien de présent dans notre esprit pour opposer aux tentations, nous ne succombions aisément, et ne soyons fort infidèles à toutes nos résolutions. Il est important de se convaincre, et par les motifs de la foi, et par les autres motifs que l'on nous donne, et se convaincre fortement, ne nous contentant pas d'effleurer seulement les motifs et de les considérer comme en passant, mais en les approfondissant.

2° Il faut faire réflexion sur soi-même; ai-je une telle vertu? pour être humble comme Notre-Seigneur, il faut endurer les mépris, il faut souffrir les calomnies, l'ai-je fait? le fais-je encore présentement? par ce moyen, nous reconnaîtrons clairement que cette vertu nous manque. Et, dans cette vue, il faut faire trois choses : l'une pour le passé, l'autre pour le présent, la troisième pour l'avenir. Pour le passé, j'ai été infidèle à pratiquer cette vertu; ainsi je prends un sentiment de contrition d'avoir été si éloigné de cette perfection à laquelle nous sommes obligés, et dont Notre-Seigneur nous a montré l'exemple. Pour le présent, je n'ai point encore cette vertu; de là naît un sentiment de confusion dans la vue de notre misère et de notre pauvreté, de honte de nous voir si différents et si éloignés de ce que Notre-Seigneur demande de nous. Pour l'avenir, désirer de mieux faire; ensuite de quoi on passe aisément à la demande, qui est la troisième chose qui achève cette communion.

Or, cette demande se peut faire en plusieurs manières, et doit aussi avoir certaines conditions. Pour la manière, il y en a de quatre façons : 1° elle peut se faire par une simple pétition : *Petitiones vestræ innotescant apud Deum.* (*Philip.* IV, 6.) 2° Par obsécration; lorsque nous y ajoutons quelques motifs, et que nous le conjurons par quelque chose de saint d'exaucer notre demande : *In omni obsecratione petitiones vestræ innotescant apud Deum* (*Ibid.*) : comme quand nous le conjurons par les mérites de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, ce que nous voyons ordinairement dans les oraisons de l'Eglise. 4° Par action de grâces : *Cum gratiarum actione* (*Ibid.*); car remercier pour les grâces reçues, c'est, disent les saints, une voie sûre pour en obtenir de nouvelles. 4° Par insinuation; comme les sœurs de Lazare (*Joan.* XI, 3), *Domine, quem amas, infirmatur.* Oh! la belle prière : *Non enim amas et deseris.*

Pour les conditions qui doivent accompagner cette demande, il y en a trois principales : humilité, confiance, persévérance; et c'est ici où il faut beaucoup insister, et même demander non-seulement pour soi, mais pour nos parents, amis, et généralement pour tous. Et c'est ainsi que Notre-Seigneur même nous a appris à prier : *Pater noster; panem nostrum* (*non meum*); *da nobis* (*non mihi*); *dimitte nobis* (*non mihi.*) Et, comme dit saint Nil (*De orat.*, cap. 37) : *Justum est non solum pro purgatione propria orare, sed etiam pro omnium purgatione, ut morem angelorum imiteris.*

Enfin, après l'adoration et la communion, suit la coopération qui est le troisième et dernier point du corps de l'oraison, où nous formons nos résolutions. Or, il faut prendre garde qu'elles soient particulières, présentes et efficaces. Particulières; car si nous nous contentons de résolutions générales, nous n'en tirerons pas beaucoup de fruit; les géné-

rales sont nécessaires, mais peu utiles sans les particulières. Je dirai dans l'oraison : je veux être humble, j'en fais la résolution ; cela est bon ; mais si nous n'ajoutons : dans telle et telle action, nous n'y penserons point dans l'occasion. Présentes : c'est-à-dire résolutions telles, que, s'il se peut, on les pratique dès le jour même ; car de prendre de belles résolutions, mais dont l'occasion ne se présentera que de longtemps, par exemple, je ferai cela l'année prochaine ; on n'y pensera plus quand le temps sera arrivé. Efficaces ; en sorte qu'elles aient leur effet, et quoique nos résolutions ne nous obligent pas, comme les vœux, sous peine de péché, on doit être néanmoins fidèles à tenir les résolutions que l'on a prises, et se faire scrupule d'y manquer.

Terminons par la dernière partie de l'oraison, que nous appelons conclusion. Quelquefois nous n'avons presque qu'un moment pour la faire, parce que nous nous sommes arrêtés toute notre heure aux deux premières parties, et pour lors il faut se contenter, en disant le *sub tuum præsidium*, de remettre le tout entre les mains de la sainte Vierge, et nos affections, et nos résolutions, et nos desseins, et nous-mêmes, disant simplement comme un petit enfant : Tenez, sainte Vierge, prenez tout, tout est vôtre ; que le tout soit sous votre sainte protection. Ou bien, si nous avions un peu plus de temps, nous pourrions faire ces trois choses : 1° Remercier Dieu des grâces qu'il nous a faites dans l'oraison, grâce de nous avoir soufferts en sa présence, grâce de nous avoir donné la force de la faire, grâce des bonnes pensées, attentions, bons mouvements et autres faveurs qu'il nous a communiquées. 2° Lui demander pardon des fautes que nous y avons faites, tant de négligences, tant de tiédeurs, tant de distractions, si peu d'application. 3° Remettre le tout entre les mains de la très-sainte Vierge, et la prier qu'elle nous serve de supplément envers son Fils, et qu'elle bénisse nos résolutions, la journée présente, toute notre vie et notre mort.

Il faut enfin terminer l'oraison par le bouquet spirituel, suivant le conseil du saint évêque de Genève, et qui est admirablement important pour conserver le fruit de l'oraison. Or ce bouquet n'est rien autre chose qu'une ou deux ou au plus trois pensées ou affections ou résolutions principales, qui nous ont le plus touchés dans l'oraison, que nous recueillons et ramassons de toute l'oraison, afin d'y penser et de les flairer de temps en temps pendant le jour, comme ceux qui vont dans un jardin rempli de fleurs, et qui en prennent deux ou trois des plus belles et des plus odoriférantes, pour les flairer et les regarder pendant le jour. Or cela est d'une telle conséquence, que si nous le négligeons, nous perdrons bientôt tout le fruit de l'oraison. *Cum oraveris ut orare oportet*, dit saint Nil (*De orat.*, cap. 46), *sta viriliter, custodiens fructum tuum, ad hoc enim a principio positus es. Ne igitur postquam laboravimus, quod laboratum est, sine custodia relinquas, alioquin orando nihil proficies* ; nous ne profiterons point à l'oraison, dit ce saint, si au sortir de l'oraison, nous ne conservons avec soin ce que nous avons fait dans l'oraison : or un moyen facile de le conserver est de faire ce bouquet spirituel. Et il me semble que nous le pourrions faire en retournant à notre chambre, afin de ne point perdre ce temps ; au lieu de causer et s'amuser inutilement, on pourrait repasser sur ce qu'on a fait dans l'oraison, et ramasser ce qui nous y aura le plus touchés.

—

ENTRETIEN VIII.

De la sainte Messe.

J'ai dessein de vous parler aujourd'hui d'une action qui a toujours passé pour être la plus importante que l'on peut faire en cette vie, et qui est aussi la plus auguste et la plus noble de la religion. Elle est si excellente, dans le sentiment de tous les saints, que toutes les autres, à son égard, ne sont que comme des étoiles, dont la lumière s'éclipse, et toute la beauté disparaît aux approches du soleil. Elle est si sainte, que par elle seule Dieu reçoit plus d'honneur et de gloire que par tous les services et les hommages, que les anges et tous les saints lui ont rendus, et lui rendront dans toute l'éternité. Elle est si admirable, que par sa vertu le ciel s'ouvre, l'homme monte jusque dans le paradis ; il entre dans la société des bienheureux, il perce toutes les hiérarchies des anges, il s'élève au-dessus de tous ces esprits, et pénétrant jusque dans le cœur de Dieu même, il prend le Fils de la divine dilection dans le sein de son Père, pour le ramener ici-bas avec tout le paradis, afin de pourvoir aux besoins de toute l'Église et à la nécessité de tous les hommes.

Vous entendrez bien, par ces premiers éloges, que je veux parler du sacrifice de la sainte Messe, et de cette action toute environnée de prodiges, où Jésus-Christ, par un miracle étonnant de son amour, obéissant à la voix d'un homme, *obediente Deo voci hominis*, (*Josue* x, 14) se rend présent sur nos autels, pour être le supplément de nos devoirs envers son Père ; et vient avec toute la cour céleste, pour nous consoler dans notre bannissement, pour nous dégager de tous nos fers, et pour nous rendre notre première liberté. C'est de cette action si pleine de prodiges et que nul esprit créé ne peut comprendre, que j'ai dessein de vous entretenir aujourd'hui ; jugez si le sujet mérite vos attentions. Je vous en dirai particulièrement deux choses : l'importance de bien faire cette action, la manière de la bien faire.

Pour l'importance de bien faire cette action, je trouve trois motifs considérables qui nous en peuvent convaincre. Le premier est son excellence que je tire de sa nature et de ce qu'elle est en elle-même. Qu'est-ce que la sainte Messe ? 1° C'est un sacrifice, cela est constant ; tous les docteurs et tous les Pères de l'Église en demeurent d'accord ; il n'y a

point de Catholique qui en doute, c'est un article de foi : *Si quis dixerit in Missa non offerri verum et proprium sacrificium, anathema sit*, dit le concile de Trente (sess. 22, can. 1). C'est donc un sacrifice : or, qui dit sacrifice, dit l'acte le plus considérable et le devoir le plus essentiel de la religion ; car il dit un culte qu'on ne peut rendre qu'à Dieu seul, puisqu'il n'y a que Dieu seul à qui on peut offrir des sacrifices : *Soli Deo debitum venerationis genus*. (PETRUS Cluniac.) C'est une espèce d'honneur divin qui n'appartient qu'à Dieu ; l'offrir à un autre, sous quelque prétexte que ce puisse être, c'est une infâme idolâtrie. Qu'on rende de grands honneurs aux créatures, lorsque leur excellence le mérite, on le peut et quelquefois on le doit ; qu'on leur apporte des présents, et qu'on leur fasse des offrandes, ce sont de légitimes reconnaissances et quelquefois des marques de notre gratitude, aussi bien que des témoignages de nos respects ; qu'on leur adresse même quelques prières, souvent elles nous sont utiles et même nécessaires dans nos misères ; mais, pour le sacrifice, jamais on ne le leur offre : c'est la marque principale des honneurs divins, et de notre souveraine dépendance : *Cultus divini, et subditi Deo animi, præcipuum indicium ab ipso constitutum*. C'est un honneur souverain qu'on ne peut rendre qu'à une souveraine majesté, et non-seulement ce culte est si relevé, qu'on ne le doit rendre qu'à Dieu seul, mais même il est le principal et le plus relevé de tous ceux qu'on lui peut rendre : car nous y faisons mieux paraître, et son domaine absolu et sa souveraine excellence, que nous ne pourrions faire par toutes les actions de notre vie. En effet, par toutes les actions de notre vie, nous pouvons bien reconnaître que Dieu est le maître de toutes nos œuvres, que les fruits de notre être et de notre vie, qui sont nos actions, lui appartiennent ; mais, par le sacrifice, nous déclarons qu'il est le souverain de notre substance et de notre être, et que non-seulement les revenus, mais le fonds même lui appartiennent. C'est pourquoi anciennement l'on mettait à mort l'animal que l'on offrait dans le sacrifice, et par la destruction de la victime qui tenait la place de l'homme, on protestait hautement que Dieu avait un domaine souverain sur la créature, qu'il était le maître absolu de son être et de sa vie, qu'il avait tout droit de la détruire, et aussi qu'il n'y avait rien qui fût digne de paraître devant une si adorable majesté. Se peut-il voir un aveu plus authentique de la souveraineté de Dieu, et une protestation plus magnifique de son excellence ? C'est le privilége du sacrifice. Dire donc d'abord que la sainte Messe est un sacrifice, c'est beaucoup, *præcipuus Deitatis cultus* (PETRUS Cluniac.) ; c'est le principal honneur que nous pouvons rendre à sa divinité.

Mais il y a bien plus : non-seulement la sainte Messe est un sacrifice, mais je dis, en second lieu, que c'est le plus illustre et le plus relevé de tous les sacrifices : car c'est l'accomplissement de tous les autres : *Carnalium sacrificiorum varietate cessante, omnes differentias hostiarum una corporis et sanguinis Domini implet oblatio* (S. LEO, serm. 8, *De pass.*) ; tous les autres et ceux mêmes que Dieu avait établis dans l'ancienne loi avec une si grande variété et multitude, n'étaient que pour figurer celui-ci, et quelque éclat qu'il leur eût voulu donner par ce grand nombre de cérémonies, qui en relevaient le mérite, ils n'étaient pourtant que pour y disposer. Ainsi, comme il est l'achèvement et la consommation de tous les autres, il doit renfermer avec avantage la perfection dont tous les autres n'avaient que de légers traits et de très-faibles ombres, et il doit être autant relevé par-dessus tous, que la vérité surpasse toutes les figures. C'est pourquoi il est appelé par saint Ephrem : *Sacrificium superillustre* ; le plus illustre de tous les sacrifices, et le plus illustre non-seulement de ceux qui ont été offerts, mais de ceux mêmes qui seront à jamais offerts à la divine majesté ; car il n'y en aura jamais et il n'y en peut avoir de plus considérable.

Remarquez qu'il y a deux choses, particulièrement, qui peuvent relever un sacrifice : la dignité du prêtre qui l'offre, la sainteté de la victime qui est offerte. Or, dans le sacrifice dont nous parlons, c'est un Dieu qui est la victime, et c'est un Dieu même qui en est le prêtre. C'est un Dieu qui en est la victime, car c'est Jésus-Christ qui y est offert ; et c'est un Dieu qui en est le prêtre, car c'est Jésus-Christ même qui s'y offre : *Christus ipse et sacerdos et sacrificium. Sacerdos magnus Christus, qui victima nostra et sacrificium est, qui offert et oblatus est.* (*Conc. Later.* AUG., lib. X *De civitate Dei*, cap. 6.) C'est Jésus-Christ, dit le concile de Trente (sess. 22, c. 2), qui fait encore tous les jours à l'autel ce qu'il fit autrefois sur le Calvaire : *In divino hoc sacrificio idem ille Christus incruente immolatur, qui in ara crucis semetipsum cruente obtulit ; et una eademque hostia, idem nunc offerens sacerdotum ministerio, qui se ipsum tunc in cruce obtulit, sola offerendi ratione diversa.* C'est pourquoi saint Jean Chrysostome dit (hom. 60, *Ad populum*) : *Qui tunc ipsa fecit in illa cœna, idem ea nunc quoque facit ; nos ministrorum locum tenemus, qui vero sanctificat ea et immutat, ipse est : tu vero cum videris sacerdotem offerentem, non sacerdotem esse putes hoc facientem, sed manum Dei invisibiliter extensam.* Voyez par là jusqu'où va la dignité de cette action, puisqu'il faut qu'un Dieu même en soit l'auteur, et qu'il n'y a point de créature assez forte pour la produire. Voilà l'excellence de cette action, et le premier motif de la bien faire. Car si Dieu demandait autrefois une si grande révérence pour les anciens sacrifices, où il n'y allait pourtant que de la mort des animaux et de l'épanchement de leur sang ; s'il y fallait apporter de si grandes dispositions ; si on demandait une si grande exactitude pour en observer jusqu'aux moindres cérémonies ; si les moindres négligences et les fautes

les plus légères y étaient rudement châtiees : que sera-ce du sacrifice de la sainte Messe, où il n'y va plus de la mort des animaux, mais de la mort même du Fils de Dieu, de l'épanchement de tout son sang et de la distribution de ses mérites?

Disons plus : s'il a fallu tant de dispositions à la très-sainte Vierge pour la disposer à l'incarnation et à la génération de Jésus-Christ dans ce mystère ; s'il a fallu qu'elle y ait employé tous les mouvements de son cœur et toutes les facultés de son âme élevée, soutenue et fortifiée par cette plénitude et surabondance de grâces, que nous honorons en elle; si elle a cru que tout cela n'était point trop pour bien faire cette action et pour produire Jésus-Christ dans son état d'infirmité; que sera-ce de l'action dont nous parlons, par laquelle nous produisons ce même Dieu, qui s'incarne encore tous les jours entre nos mains, comme il le fit autrefois dans les entrailles de la très-sainte Vierge, *in quorum manibus velut in utero Virginis incarnatur?* (Aug.) avec cet avantage pourtant, que ce n'est plus dans un état passible et mortel, mais dans l'état même de la gloire; quelles dispositions ne demanderait pas une action si divine? En vérité, n'est-ce pas un grand motif, et qui nous presse d'apporter toute l'attention et tous les soins imaginables pour nous obliger à la bien faire?

Ajoutons que si cette action est si excellente et si divine en elle-même, elle est aussi extrêmement avantageuse à ceux qui s'en acquittent fidèlement; c'est le second motif qui nous oblige à la bien faire. Je ne prétends pas m'arrêter aux grâces de Dieu et générales et particulières que nous en recevons; elles sont inconcevables; et les torrents de bénédictions qui en découlent en sortent avec une telle impétuosité, et se répandent dans les cœurs avec une telle abondance, que l'on peut dire que c'est la source générale, mais infiniment féconde, de tous les biens que Dieu communique dans son Église : *Fons omnium charismatum.* Je veux seulement m'arrêter à un seul avantage que nous y trouvons, mais qui est la source de beaucoup d'autres : c'est que, dans la sainte Messe, nous avons le moyen de nous acquitter envers Dieu de tous nos devoirs; ceci est bien considérable.

Il y a quatre principaux devoirs auxquels la religion nous engage, et que Dieu exige de tous les hommes : l'adoration, l'action de grâces, la satisfaction et la demande ; quatre grands devoirs et indispensables, qui répondent à quatre éminentes qualités et divines perfections sous lesquelles Dieu nous paraît : car nous l'envisageons comme notre souverain, comme notre bienfaiteur, comme notre juge, comme le principe et la source de tous nos biens. Comme notre souverain, nous lui devons nos hommages et nos respects, et nous les lui rendons par l'adoration ; comme notre bienfaiteur, nous devons lui témoigner nos reconnaissances pour les biens qu'il nous a donnés, et nous le faisons par l'action de grâces; comme notre juge, il faut contenter sa justice, et c'est ce que nous faisons par la satisfaction; enfin, comme source de tous nos biens, il faut recourir à lui dans nos besoins, et nous le faisons par la demande. Or, je dis que nous nous acquittons très-parfaitement de toutes ces obligations par la seule action de la très-sainte Messe, lorsque nous sommes fidèles à la bien faire; car, 1° si nous devons à notre Dieu nos adorations et nos hommages, ne l'adorons-nous pas hautement par cet auguste sacrifice, où Jésus-Christ lui-même s'abaisse en la présence de son Père, et où il s'anéantit à la vue de ses grandeurs et de ses adorables perfections? Et lorsque nous prenous Jésus-Christ entre nos mains en cet état d'abaissement, et que nous l'offrons à Dieu ainsi caché sous les voiles du saint Sacrement et sous les images de la mort, n'est-ce pas protester, à la face du ciel et de la terre, que Dieu est si grand que rien ne mérite de paraître devant lui? puisque Jésus-Christ, le Fils du Père, n'y veut être que dans un état de mort, et désirant de s'anéantir en sa présence, il s'y réduit au plus bas étage de l'être, en se mettant sous un petit point d'un accident ordinaire : tant la majesté de son Père lui est adorable! N'est-ce pas là un illustre témoignage de ses grandeurs? 2° Nous satisfaisons avantageusement à sa justice; car nous lui offrons le sang même de son Fils; or, pour me servir du raisonnement de l'apôtre saint Paul (*Hebr.* IX, 13, 14) : *Si sanguis hircorum aut vitulorum aspersus inquinatos sanctificat, ad emundationem carnis, quanto magis sanguis Christi emundabit conscientiam nostram?* Or, c'est ce sang que nous y offrons, dont la moindre goutte serait capable de satisfaire pour les péchés de mille mondes. 3° Nous le remercions dignement par cette même action, car en lui offrant son Fils, nous lui offrons ce qu'il a de plus cher; et pouvons-nous lui témoigner de plus dignes sentiments de gratitude pour tous ses biens, qu'en lui redonnant un bien qui vaut autant que tous ceux qu'il nous donne? Enfin, dans cette action, nous recourons efficacement à Dieu, comme à la source de tous nos biens, puisque nous lui demandons tous nos besoins, et que, pour les obtenir, nous n'y employons pas la voix des hommes, mais la voix même et le sang d'un Dieu, qui est toujours écouté par sa révérence, et qui interpelle pour nous particulièrement à la sainte Messe. *Cum in altari Christus immolatur, clamat idem Redemptor ad Patrem, corporaliter suas cicatrices ostendens, quatenus sua homines interpellatio custodiat.* (Laur. Justin., *Serm. de Christi corpore.*)

Voyez donc comme, par cette seule action, nous nous acquittons envers Dieu de tous nos devoirs; mais nous nous en acquittons avec un avantage incomparable, que je vous prie de remarquer : c'est que nous nous en acquittons *digne Deo*, d'une manière digne de Dieu, c'est-à-dire, autant que Dieu le mérite; car s'il mérite des adorations infinies, des actions de grâces infinies, des satisfactions infinies; en un mot, si tous les devoirs qu'on lui doit, pour

lui rendre selon qu'il mérite, doivent être infinis, comme il est lui-même infini en toutes ses perfections, nous pouvons dire que nous le faisons dans la très-sainte Messe, puisque nous lui offrons Jésus-Christ même, qui l'adore infiniment, qui le loue infiniment, qui l'aime infiniment. Ainsi en lui offrant nos devoirs que Jésus-Christ lui rend, et que nous avons droit d'offrir, puisqu'ils sont nôtres en vertu de la donation que le Père nous en a faite, *quomodo non omnia cum ipso nobis donavit ?* nous pouvons dire que nous lui rendons des honneurs infinis, et ainsi que nous nous acquittons de nos devoirs, autant qu'il le mérite : *Secundum nomen tuum, Deus, sic et laus tua.* Et c'est en cela que saint Augustin, dans ses *Méditations*, admire la grande miséricorde de Dieu envers l'homme. Voici d'admirables paroles, et qui confirment fortement la vérité que j'avance. Je ne parle que de la satisfaction que nous devons à la justice de Dieu ; mais on le peut dire aussi véritablement de nos autres devoirs : *Quid misericordius intelligi potest, quam cum peccatori unde se redimat non habenti, Pater dicat : Accipe unigenitum Filium meum, et da pro te ; et ipse Filius dicat : Tolle me, et redime te? Quid ergo justius quam cui datur pretium majus omni debito, ut dimittat illi qui pro debito offert tale pretium?* Nous sommes infiniment redevables à Dieu, et dans notre disette nous n'avons pas de quoi lui satisfaire ; mais le Père, pour nous donner le moyen de nous acquitter, nous donne son Fils, et le Fils lui-même se donne à nous ; de sorte qu'en lui redonnant son Fils, et l'offrant à la très-sainte Messe, nous pouvons dire que nous nous acquittons de tout ce que nous devons, puisque nous lui donnons un payement égal à notre dette. Non-seulement nous nous en acquittons parfaitement, mais c'est la seule voie pour y satisfaire entièrement. Par les autres actions, nous pouvons bien offrir à Dieu quelques hommages, mais quelque effort que nous puissions faire, nous ne lui rendons que des honneurs finis ; et, après tous nos efforts, nous sommes obligés d'avouer notre impuissance, et qu'il en mérite davantage. Car quand nous aurions consacré toutes nos affections et nos pensées, et que nous nous serions mille fois anéantis pour sa gloire, ce ne serait rien de considérable pour sa grandeur, tout ce que nous sommes n'est pas un atome devant lui ; quand même nous aurions anéanti tout l'univers à sa gloire, nous n'égalerions pas ce que mérite son infinité, ce n'est que comme une goutte de rosée, qui disparaît au premier rayon du soleil. Toute créature n'est qu'une ombre et qu'un néant devant lui, de sorte que si, par nos actions, nous témoignons que Dieu mérite quelque honneur, nous ne le pouvons faire que faiblement, et nous sommes comme ce prophète, qui disait à Dieu : *Ah, ah, ah, Domine Deus, nescio loqui, quia puer ego sum* (*Jer.* I, 6) ; il aurait souhaité de faire connaître que Dieu méritait des louanges infinies ; mais reconnaissant sa faiblesse, et son impuissance, il n'en prononce que la première lettre, comme un enfant qui ne fait que bégayer.

Ainsi, par nos actions nous disons bien que Dieu mérite quelques respects, mais pourtant nous ne faisons que bégayer ; car, comme ce ne sont que des actions finies, et des respects qui sont bornés selon notre faiblesse, nous ne parlons pas assez distinctement ; parce que nous ne faisons pas connaître clairement qu'il en mérite d'infinis ; mais, par la sainte Messe, nous le publions hautement et distinctement, puisque nous lui offrons des hommages infinis ; et c'est pourquoi elle est appelée par un Père *sacrificium explicationis*, un sacrifice où nous nous expliquons nettement de ce que Dieu mérite. Si donc nous négligeons ce moyen, qui est l'unique, pour nous acquitter entièrement de nos obligations, ne faut-il pas avouer que nous n'y satisferons jamais, et si dans le payement que nous faisons de nos dettes, nous en contractons de nouvelles, quelle voie pourrons-nous trouver pour nous en acquitter ? Il est donc important d'employer tous nos soins pour bien faire cette action.

Enfin, le troisième motif qui nous y oblige, c'est le malheur effroyable d'une âme qui ne s'en acquitte pas dignement. Car si le Saint-Esprit, dans l'Écriture sainte, prononce malédiction contre celui qui fait l'œuvre de Dieu avec négligence, que sera-ce de l'œuvre dont nous parlons, qui est infiniment plus sainte et plus divine que toutes les autres ? C'est le raisonnement dont le concile de Trente se sert pour nous obliger d'apporter tous nos soins à la bien faire : *Quanta cura adhibenda sit ut sacrosanctum Missæ sacrificium omni religionis cultu ac veneratione celebretur, quivis facile existimare poterit, qui cogitarit in sacris Litteris maledictum eum vocari qui facit opus Dei negligenter.* (Sess. 22, *Decret.*) Sur cette autorité divine, et sur ce raisonnement du concile, je vous supplie de faire avec moi trois réflexions, qui sont nécessaires pour bien concevoir l'importance et toute la force de ce motif.

La première est que de tous les malheurs qui nous pourraient jamais arriver, il n'y en a point qui soient tant à redouter que la malédiction d'un Dieu : c'est le comble de tous les malheurs. De sa bénédiction découlent tous les biens, mais sa malédiction est la source de tous les maux : on craint la malédiction d'un père, et on le doit ; on appréhende la malédiction des souverains, et avec sujet : mais qu'est-ce que la malédiction des créatures, en comparaison de la malédiction d'un Dieu ? Leurs souhaits ne sont pas toujours accomplis, l'effet ne suit pas toujours leurs paroles ; et, au fond, qu'est-ce qu'est tout le mal qu'elles nous peuvent faire ? *Umbræ transitus.* (*Sap.* II, 5.) Mais pour la malédiction d'un Dieu, dont la parole est toujours accomplie : *Dixit et facta sunt* (*Psal.* XXXII, 9), et dont le bras vengeur et tout-puissant en fait toujours ressentir les effets ; qui est-ce qui en pourra supporter le poids, et qui n'en appréhendera les suites effroyables ? Il ne fait

que dire une parole au figuier, et en même temps il se dessèche ; il maudit la terre, et à l'instant elle est rendue stérile ; il maudit Caïn, et dans le même moment il se désespère, il ne sait plus où il en est. Que doit-on attendre d'une personne, qui, faisant cette œuvre avec négligence, est maudite de la bouche même de Dieu ? *Deus cujus iræ nemo resistere potest, sub quo curvantur qui portant orbem.* (*Job* IX, 13.) *Quæ est fortitudo mea, ut sustineam ?* (*Job* VI, 11.)

Mais ce qui nous la doit faire encore plus redouter, c'est que cette malédiction est générale : *Maledictus ;* c'est la seconde réflexion. Je trouve dans l'Écriture deux sortes de malédictions que Dieu prononce : les unes, qui sont bornées, limitées et déterminées à certains effets, comme lorsque Dieu maudit la terre, *maledicta terra,* aussitôt il détermine l'effet de sa malédiction : *Spinas et tribulos germinabit... ;* de même lorsqu'il maudit le serpent : *Maledictus eris... Super pectus tuum gradiens... inimicitias ponam inter te et mulierem* (*Gen.* III, 14 seq.) ; ainsi quand il maudit Cham : *Maledictus Cham, servus servorum erit fratribus suis.* (*Gen.* IX, 25.) Or ces premières malédictions, quoique beaucoup à craindre, comme elles sont bornées, déterminées, marquées dans leurs effets, ne sont pas le plus à craindre, parce que nous voyons jusqu'où elles s'étendent ; mais pour les secondes, qui sont indéterminées, absolues, générales, elles sont infiniment redoutables, et nous les devons d'autant plus craindre, qu'il n'y a point de malheurs qu'elles ne renferment. C'est pourquoi au jour du jugement, pour le comble des châtiments des réprouvés, Dieu leur donnant la dernière, mais la plus épouvantable de toutes les malédictions, leur dira : *Ite, maledicti* (*Matth.* XXV, 41), *allez, maudits ;* malédiction générale, qui sera une source féconde et intarissable de toute sorte de malheurs, dont ils seront accablés dans toute l'éternité. Et c'est ce qui nous doit faire extraordinairement craindre au sujet dont je parle : car Dieu donne sa malédiction à celui qui fait son œuvre négligemment : *Maledictus qui facit opus Dei negligenter* (*Jer.* XLVIII, 10), mais quelle malédiction ! *maledictus :* c'est une malédiction indéterminée, elle les renferme toutes ; il n'y en a pas une que l'on ne doive craindre.

Enfin, troisième réflexion ; si cette malédiction est prononcée contre tous ceux qui font les bonnes œuvres avec négligence, que sera-ce de celle dont nous parlons ? *Nullum opus adeo sanctum, adeo divinum ;* et proprement c'est *opus Dei*, parce qu'un Dieu même y est produit : *Domine, opus tuum in medio annorum. Opus Dei Christus in incarnatione productus ; at idem Christus in Missa producitur, ergo specialiter est opus Dei.* On ne peut s'y rendre négligent, sans se rendre extraordinairement coupable ; *maledictus :* n'est-ce pas attirer sur sa tête d'épouvantables malheurs, et s'exposer à toute sorte d'effroyables malédictions, de négliger cette action qui est infiniment relevée au-dessus de toutes les autres ?

Voilà les motifs qui nous peuvent faire connaître l'importance de la bien faire : voyons maintenant la manière de la bien faire. Il y a deux choses à considérer dans cette action aussi bien que dans toutes les autres, c'est qu'il est important de bien régler l'extérieur et l'intérieur. Ce sont les deux choses que le concile de Trente demande pour bien faire cette action : *Omnis opera et diligentia in eo ponenda est, ut quanta fieri potest interiori cordis munditia ac puritate, atque exteriori devotionis ac pietatis specie peragatur.* (Sess. XXII, *Decret.*) *Exteriori devotionis ac pietatis specie*, voilà l'extérieur ; *interiori cordis munditia ac puritate*, voilà l'intérieur.

Premièrement donc il faut une grande dévotion et révérence extérieure ; car cette révérence extérieure est un admirable instrument et un secours puissant pour la dévotion, et pour émouvoir notre cœur : *Devotionionis exterioris religio attentionem excitat et affectum ;* c'est une voie pour nous rendre et plus attentifs et plus affectionnés à ce que nous devons faire ; et c'est pourquoi l'Église même voyant la dévotion toute particulière et extraordinaire que l'on devait apporter à ce mystère, l'a voulu ainsi revêtir extérieurement d'un grand nombre de cérémonies plus augustes que toutes les autres, afin d'en imprimer un plus grand respect d'estime et de religion. Or, cette révérence extérieure demande particulièrement une grande exactitude pour les cérémonies en celui qui dit la sainte Messe ; une grande modestie dans celui qui l'écoute, et une grande récollection et mortification des sens dans l'un et dans l'autre ?

1° Une grande exactitude pour les cérémonies dans celui qui la dit. L'Église même a jugé ceci d'une telle importance, qu'elle a voulu les régler toutes, mais avec un soin si admirable qu'elle marque jusqu'aux moindres circonstances de ce que nous y devons faire : ce qui nous fait connaître qu'elle a cru que cela était de grande conséquence.

2° Une grande modestie dans celui qui l'écoute, mais si universelle, qu'il n'y ait rien dans tout l'extérieur qui ne témoigne une profonde révérence, et qui ne se ressente de la sainteté du mystère et de la présence de Jésus-Christ : *Modestia vestra nota sit omnibus hominibus, Dominus enim prope est.* (*Philip.* IV, 5.) Dans le monde, la présence des grands, des princes oblige à se tenir dans une grande modestie : mais dans le christianisme, ce qui fait la modestie chrétienne, ce n'est point la présence du monde, elle n'est capable que de faire une modestie mondaine, mais la présence de Jésus-Christ. Or, c'est à la sainte Messe qu'il se rend présent réellement ; ainsi nous devons être très-modestes dans les actions et mouvements du corps, dans la posture, dans les habits, n'y allant qu'avec le surplis ou le manteau.

3° Enfin il faut, et dans celui qui la dit, et dans

celui qui l'écoute, une grande récollection et mortification universelle de tous les sens. Saint Ambroise nous rapporte un exemple qui est capable de nous confondre; c'est en la personne d'un jeune infidèle qui respecta tellement l'idole que son maître adorait, et le sacrifice qu'il lui offrait, qu'il se laissa brûler le bras par un charbon, plutôt que d'interrompre ou de troubler cette action par ses cris, ou par le moindre témoignage de sa douleur : *Tanta fuit in puero disciplinæ reverentia, ut naturam vinceret* (S. Ambr., lib. III *De virginibus*); tant les sentiments de religion étaient gravés dans le fond de son cœur. Cependant la moindre incommodité, la moindre occasion qui ne vient pas à notre humeur, nous emporte et nous jette dans l'impatience; on ne pense presque point à la sainteté du mystère : on se dissipe, on regarde de tout côté, on se distrait, etc...

Pour l'intérieur, il y a trois choses principalement à y considérer : les intentions que nous devons prendre, les dispositions que nous y devons apporter, les actes que nous devons produire, pour nous occuper dans ce mystère.

1° Les intentions que nous devons prendre. Il faut prendre garde de n'y point aller par vanité, par quelque respect humain, par coutume, sans aucune attention à ce que l'on va faire, ou par quelque fin seulement indifférente ; mais en y allant, songer sérieusement à la grandeur et à la sainteté de cette action, et tâcher de nous remplir et de nous animer des intentions que Dieu désire, pour ne l'entreprendre que dans ses vues. Or il y a de deux sortes d'intentions, de générales et de particulières; des générales qui sont les mêmes que celles du sacrifice, et qui se rapportent aux quatre fins pour lesquelles il a été principalement établi : 1° pour honorer Dieu; nous ne lui rendons jamais un plus grand honneur; 2° pour action de grâces de tous ses bienfaits; 3° pour lui satisfaire; 4° pour impétrer ses grâces, auxquelles il en faut ajouter une cinquième, *in memoriam mysteriorum Christi*. Voilà les fins générales du sacrifice, et les intentions que nous devons toujours prendre lorsque nous allons à la sainte Messe; nous en avons parlé suffisamment.

A ces intentions générales, on en peut ajouter de particulières, et qui doivent être conformes aux nécessités et besoins différents où on se trouve. Or, quand je dis particulières, je n'entends pas qu'elles soient seulement pour nous, et qu'elles ne doivent regarder que notre personne; car ce sacrifice étant public, il faut aussi prier pour toute l'Église; mais j'entends des intentions qui sont déterminées à quelques besoins particuliers, sur lesquels nous ne connaissons pas certainement la volonté de Dieu. Je demande à Dieu qu'il soit honoré, que sa volonté soit faite, qu'il règne souverainement sur tous les cœurs; je demande le pardon de mes péchés, sa grâce, sa gloire; je demande en général qu'il me délivre de ce qu'il connaît m'être mauvais, qu'il me donne ce qu'il connaît m'être bon. Je suis assuré que Dieu veut bien m'accorder ces demandes, et ce sont des intentions générales qu'il faut toujours avoir : aussi sont-elles toutes renfermées dans l'Oraison dominicale, que nous disons toujours à la sainte Messe. Mais lorsque je viens à déterminer plus particulièrement ces intentions, et que je viens à demander en détail la délivrance de cette tentation, parce que je crois qu'elle m'est préjudiciable, la guérison de cette maladie, qui semble me retarder dans le service de Dieu, la santé que je crois m'être avantageuse : pour lors je ne sais pas si mon intention, ma pensée, mon désir, ma demande sont conformes au désir et à la volonté de Dieu; et c'est pourquoi, bien que je le puisse demander licitement et entendre la Messe dans ces intentions particulières, bien que cela même soit quelquefois utile, il faut néanmoins que ce soit toujours sous la condition que met l'apôtre saint Jean, qui veut que nous ne demandions rien, qu'autant que ce soit dans la volonté de Dieu : *Quodcunque petierimus, secundum voluntatem ejus.* (*I Joan.* V, 14.)

Pour les dispositions que nous y devons apporter, il y en a trois principales : la pureté de cœur, le désir, la dévotion. Premièrement la pureté de cœur; elle est extraordinairement nécessaire pour assister à ce mystère. Car 1° si le peuple d'Israël fut sanctifié pour approcher de la montagne de Sinaï, au pied de laquelle se fit l'aspersion du sang d'une alliance qui n'était que figurative (*Exod.* XIX 24); si tous jusqu'à Moïse y étaient dans la frayeur; et s'il y avait un commandement exprès de lapider la moindre bête qui eût touché la montagne, n'est-il pas juste que personne ne s'approche de la sainte Messe, où se traite la vérité de cette alliance par l'aspersion même du sang de Jésus-Christ, sans une pureté non-seulement égale, mais incomparablement plus grande? *Non enim accessistis ad montem tractabilem,* dit l'Apôtre. (*Hebr.* XII, 18.) Quoi! pour approcher de cette montagne sensible et terrestre, il a fallu une si grande pureté, et pour les approches de notre montagne sainte, de Jésus-Christ même, nous n'apporterons aucune précaution? 2° De plus, dans la sainte Messe, il se fait un traité de paix entre Dieu et l'homme; et quelle apparence que celui qui veut demeurer ennemi de Dieu soit compris dans ce traité? Il faut donc renoncer au péché, qui nous rend ses ennemis, ou au moins à l'affection et à la volonté de le commettre; 3° C'est faire un extrême affront à la Sagesse éternelle, à Jésus-Christ, de l'employer à demander pardon des offenses que l'on ne veut point abandonner : *Non est speciosa laus in ore peccatoris.* (*Eccli.* XV, 9.) 4° C'est la nature du sacrifice, que ceux qui y assistent communient ou en esprit ou en effet, ce qui n'est point permis au pécheur, ni d'une façon ni d'autre; il faut de nécessité qu'il se lave en entrant dans le temple, et qu'il présente à Dieu une conscience si épurée, qu'elle

puisse participer au mystère, s'offrant avec Jésus-Christ, pour ne faire avec lui qu'une seule victime; autrement nous en approchant avec le péché, avec l'affection déréglée pour la créature, avec le cœur échauffé par le feu de quelque passion, nous sommes en danger de ressentir le châtiment effroyable des enfants d'Aaron, qui nous est rapporté dans le *Lévitique*. (Cap. x.) Ils furent misérablement dévorés par le feu, parce qu'ils eurent la témérité, dit l'Ecriture, d'apporter un feu étranger à leurs sacrifices : *Divino sunt igne consumpti, quia alienum ignem afferre præsumpserunt*. Or n'est-ce pas une figure de la témérité de ceux qui viennent offrir notre divin sacrifice avec un péché mortel sur la conscience, avec une passion violente, avec une affection déréglée qu'ils sont résolus de ne point rompre? ainsi que peuvent-ils attendre sinon qu'un pareil et bien plus épouvantable châtiment? C'est la belle pensée de saint Pierre Damien : *Filii Aaron ab altari Domini, non alienum, sed ignem duntaxat divini amoris accipiant. Quisquis igitur terrenæ vel carnalis concupiscentiæ flamma in thuribulo sui pectoris æstuat, et sacris assistere ministeriis non formidat, ille procul dubio divinæ ultionis igne consumitur*, etc. Il faut donc purifier son cœur des affections déréglées aux créatures; c'est la première disposition pour ce mystère.

La seconde, c'est le désir. Si David soupirait avec tant d'ardeur après l'entrée de l'ancien tabernacle : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi; in domum Domini ibimus*... (*Psal.* CXXI, 1.) *Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum*... (*Psal.* LXXXIII, 2.) *Quando transibo ad locum tabernaculi admirabilis usque ad montem Dei?* (*Psal.* XLI, 5); s'il était dans des souhaits si ardents pour un lieu où on ne sacrifiait que des animaux, quel désir ne doit point avoir le Chrétien pour assister à cet adorable sacrifice? Voir Jésus-Christ glorieux sous les espèces du pain s'immoler tous les jours pour la gloire de Dieu, son Père, et pour notre salut, n'est-ce pas un digne objet de notre désir? Si nous étions dans la Terre-Sainte, avec quel zèle et quel amour irions-nous sur la montagne du Calvaire! nous serions ravis de voir ces lieux où il a versé son sang, et offert une fois ce sacrifice; et c'est ce que nous voyons tous les jours renouvelé sur nos autels, à la sainte Messe : *Altaria tua, Domine, rex meus et Deus meus*. (*Psal.* LXXXIII, 4.) Premier motif de notre désir. Considérer toute la cour céleste présente à ce sacrifice, et nous voir dans cette action unis à tous les saints pour rendre nos hommages à Jésus-Christ, et tout ensemble pour les rendre, avec Jésus-Christ, à la majesté de Dieu, son Père, quel honneur à une chétive créature! c'est la seconde raison qui doit exciter notre désir. Enfin avoir part à tous les mérites d'un Dieu, et recevoir les abondantes effusions de ses grâces, qu'il répand avec son sang, et qu'il fait découler avec profusion dans nos cœurs, lorsque nous assistons dévotement à cet adorable sacrifice : n'est-ce pas assez pour nous obliger d'assister à la sainte Messe avec une grande pureté de cœur, et de nous y porter avec un grand désir?

Enfin à la pureté de cœur et au désir il faut joindre la dévotion, pour demeurer en respect et assister avec une attention toute particulière à ce mystère. N'est-ce pas une honte, dit saint Bonaventure (*De incendio amoris*, cap. 2), que Jésus-Christ soit tout entier pour l'amour de nous à la sainte Messe, et que pour l'amour de lui nous n'y soyons presque jamais tout entiers? *Dominus propter nos semper ibi est totus, et nos raro vel nunquam ibi toti sumus propter eum*; le corps à l'église et l'esprit dans le monde, le corps à la Messe et le cœur dans les affaires, dans le ménage, à la maison. Il faut donc de la dévotion, afin qu'entrant à l'église pour assister à ce saint sacrifice, nous puissions, comme un saint Bernard, quitter à la porte toutes nos autres affaires, et dire à toutes nos autres pensées, comme Abraham disait autrefois à ses domestiques, lorsqu'il les laissa au pied de la montagne pour aller seul sacrifier à Dieu : *Manete hic*. (*Gen.* XXII, 5.) Pensées d'affaires, d'étude, d'emplois, de domestiques, *manete hic*, demeurez à la porte, et après que j'aurai sacrifié à Dieu je vous retrouverai ici, et vous reprendrai. Ce sont les dispositions avec lesquelles il faut venir à la sainte Messe.

3° Enfin il y a les actes que nous pourrions produire et dont nous pourrions nous occuper dans ce mystère. Or il me semble qu'entre les manières différentes de s'occuper à la sainte Messe, dont les livres spirituels sont tout remplis, nous pourrions nous entretenir utilement de celle-ci, qui est de partager la Messe en six parties, et suivant chacune de ces parties prendre quelque occupation particulière. La première est depuis le commencement jusqu'à l'Epître; la seconde, depuis l'Epître jusqu'à l'Offertoire; la troisième, depuis l'Offertoire jusqu'à la Consécration; la quatrième, depuis la Consécration jusqu'au *Pater*; la cinquième, depuis le *Pater* jusqu'à la Communion; la sixième, depuis la Communion jusqu'à la fin de la sainte Messe.

Dans la première, qui s'appelle préparative, c'est-à-dire depuis le commencement de la Messe jusqu'à l'Epître, nous pourrions nous exercer dans les actes de pénitence, d'humilité, de confusion, de contrition de nos péchés. Car 1° cela est important pour ne point profaner ce mystère; vous avez vu le péril de s'y présenter avec un cœur souillé et une conscience qui n'est pas épurée. 2° Il faut traiter les choses saintes saintement. 3° Nous voyons que l'intention de l'Eglise est de nous faire produire ces actes à l'entrée du sacrifice; c'est pourquoi elle oblige le prêtre au commencement de se tenir au bas de l'autel, comme indigne d'approcher de Dieu. Elle l'oblige de dire le *Confiteor* dans un sentiment profond de pénitence. Elle dit : *Aufer a nobis, quæsumus*, etc., ensuite le *Kyrie*; en un mot, toute cette première partie ne nous prêche que la pénitence, et pour cela il faut adorer Jésus-Christ, source de pénitence, la demander.

Dans la seconde, que l'on appelle catéchistique ou instructive, et qui comprend ce que l'on dit depuis l'Epître jusqu'à l'Offertoire, on pourrait s'exciter à de grands désirs de pratiquer la doctrine que Dieu nous enseigne, et surtout les vérités de l'Evangile. Car dans cette partie, on lit hautement les leçons que Dieu a faites aux hommes, et les instructions qu'il leur a données, soit par les prophètes, soit par les apôtres, soit immédiatement par lui-même, dont les Epîtres et les Evangiles sont toutes remplies. Ainsi, pour lors, il faudrait se considérer comme étant à l'école de Jésus-Christ qui nous enseigne, et se mettre dans la disposition que saint Paul demande à tous les Chrétiens : *Erunt omnes docibiles Dei* (*Joan.* VI, 45) ; et, pour cet effet, on pourrait faire trois choses : 1° demander la lumière pour connaître la doctrine de Notre-Seigneur et la pureté de ses maximes, et en faire un acte de foi pendant le *Credo*. 2° Demander l'affection et s'exciter à un grand amour de ces vérités. 3° Demander la force, pour maintenir hautement et pratiquer fidèlement toutes ces mêmes vérités, et en faire une ferme résolution. Si on avait quelque maxime en particulier présente à l'esprit comme : *Qui non bajulat crucem suam..* (*Luc.* XIV, 27); *Qui non renuntiat omnibus quæ possidet....* (*Ibid.*, 33); on pourrait s'en occuper dans le détail, si non le faire en général pour toutes les maximes de l'Evangile.

Pour la troisième, qui est appelé mystique, ou consécratoire, et qui va jusqu'à la Consécration, comme, dans cette partie, on offre le pain et le vin, pour être changés ensuite au corps et au sang du Fils de Dieu, il faudrait nous offrir nous-mêmes pour être tous changés et transformés en Jésus-Christ. *Imitamini quod tractatis*, dit l'évêque, dans l'avertissement qu'il donne au prêtre qu'il ordonne ; il faut que nous imitions ce que nous touchons et manions à l'autel, et que nous y avons tous les jours entre les mains : *Imitamini quod tractatis*. De sorte que comme le pain et le vin n'y conservent que leur extérieur, mais au dedans toute leur substance est anéantie et est changée en la substance même de Jésus-Christ, il faut que le même s'opère en nous, et même dans tous les peuples qui assistent au sacrifice ; c'est ce que dit l'apôtre saint Paul : *Omnes unum corpus et unus panis, qui de uno pane participamus.* (*I Cor.* X, 17.) Ainsi il faut renoncer à tout soi-même, à toutes ses inclinations propres, à ses propres désirs, et prier Notre-Seigneur qu'il nous anéantisse, afin de nous revêtir lui-même de ses inclinations, etc. *Exuite vos veterem hominem, induite novum...* (*Col.* III, 9.)

Dans la quatrième, qui est depuis la Consécration jusqu'au *Pater*, il faut adorer Jésus-Christ présent, s'unir à la religion de tous les anges : *Adorent eum omnes angeli ejus*; (*Hebr.* I, 6), et s'unir à Jésus-Christ même pour entrer dans son amour et dans sa religion envers Dieu son Père ; et, dans la vue des devoirs immenses qu'il lui rend dans son divin intérieur, comme notre supplément, faire comme ces vieillards de l'*Apocalypse* (VII, 11, 12), qui prosternés devant le trône de l'Agneau, c'est-à-dire Jésus-Christ, adoraient en disant : Ainsi soit-il : *Et adoraverunt Deum, dicentes : Amen ;* et pour lors lui ouvrir notre cœur, et lui demander nos besoins qui sont renfermés dans le *Pater ;* et lui demander non-seulement pour nous, mais pour nos frères et pour toute l'Eglise : car c'est un sacrifice public.

Dans la cinquième, qui est depuis le *Pater* jusqu'à la Communion, et que l'on appelle consommative, en ce que le prêtre fait la plus prochaine préparation pour communier et pour consommer le sacrifice, et en effet communie et le consomme ; il faut que ceux qui l'entendent communient spirituellement avec le prêtre.

Dans la sixième et dernière qui est appelée eucharistique, il faut avec l'Église entrer dans des actions de grâces. *Quid dignum offeram Domino ?..... Numquid dabo primogenitum meum pro scelere meo, sicut rex Moab, aut fructum ventris mei, quod fecit Jephte ?.... Si dedero primogenita mea pro impietate, et fructum ventris mei pro peccato*, etc., *nihil dignum offeram Deo. Unde et David magis magisque precatur* (*Psal.* L, 4) : « *Lava me*, » etc. *Pro peccato animæ solus digne sanguis offertur, et sanguis non vitulorum, non arietum, non hircorum, sed proprius digne offertur, dicente Propheta* (*Psal.* CXV, 12) : « *Quid retribuam ? calicem salutaris accipiam, et nomen Domini invocabo ;* » *verum et ipsum sanguinem non damus, sed reddimus.* (HIERON., *In Mich.*, lib. II, c. VII.)

—

ENTRETIEN IX.

De la sainte communion.

Si l'Ecriture sainte nous avertit particulièrement, et nous recommande d'être excellents dans toutes nos œuvres ; et si nous y sommes obligés, et à cause de la souveraine majesté de Dieu que nous adorons, et à cause de l'éminente sainteté de la religion que nous recevons, et à cause de la sublime récompense que nous attendons : *In omnibus operibus tuis præcellens esto* (*Eccli.* XXXIII, 23), il faut avouer qu'il n'y a pas une action dans notre vie où nous puissions plus justement appliquer cet avis, qu'à celle dont j'ai dessein de vous entretenir aujourd'hui. Après le sacrifice de la sainte Messe, dont nous parlâmes dans le dernier entretien, c'est l'action la plus sainte, la plus sublime, la plus relevée, la plus divine ; et encore y trouverons-nous cet avantage, que si, dans la sainte Messe, Jésus-Christ descend parmi nous, dans la sainte communion dont nous avons à parler, il vient en nous ; si, dans la sainte Messe, il vient sur nos autels, par la communion il entre dans nos cœurs ; si dans l'une il vient pour nous sanctifier, dans l'autre il nous perfectionne, il nous unit à lui, il nous transforme, il nous divinise, ou, pour me servir des termes de saint Grégoire de Nazianze, il vient pour nous faire aussi véritablement des dieux,

qu'il est véritablement homme : *Ut ipse tantum Deus efficiar, quantum ille homo.*

Ceci pourrait bien nous suffire pour connaître comme nous devons employer tous nos soins, afin de nous acquitter dignement de cette action ; cependant, pour nous en faire reconnaître plus clairement l'importance, avant de vous montrer la manière de la bien faire, j'ai dessein de vous rapporter, pour suivre notre méthode ordinaire, trois motifs puissants, qui nous obligent d'apporter de grands préparatifs pour faire parfaitement une action si divine et si sainte. Et ces trois motifs sont tirés de la différence des personnes qui communient ; car j'en trouve de trois sortes, de froids, de tièdes et de fervents ; trois différences qui font dans l'Écriture sainte le partage de tous les hommes : *Utinam frigidus esses aut calidus! sed quia tepidus es....* (*Apoc.* III, 15.) *Frigidus*, ceux qui s'en approchent avec froideur ; *tepidus*, ceux qui s'en approchent avec tiédeur ; *calidus*, ceux qui s'en approchent avec ferveur. Or il me semble que les malheurs épouvantables qu'attirent sur elles les personnes qui communient avec froideur, les périls extrêmes et presque inévitables où s'engagent ceux qui communient avec tiédeur, et les biens inestimables que reçoivent ceux qui communient avec ferveur, sont des motifs puissants pour convaincre trois sortes d'esprits, qu'il est de la dernière importance d'apporter tous les préparatifs imaginables pour faire cette action de la manière la plus parfaite qu'il nous sera possible.

1° Les malheurs extrêmes de ceux qui s'en approchent avec froideur ; ce qui n'est pas difficile à concevoir, si nous faisons attention à la grandeur du crime qu'ils commettent. Lorsque saint Paul en parle dans le chapitre XI (v. 27) de la *I*re *Epitre aux Corinthiens*, il dit que celui qui communie indignement est coupable du corps et du sang de Jésus-Christ : *Reus erit corporis et sanguinis Domini.* Qu'est-ce à dire coupable du corps et du sang de Jésus-Christ? Demandons-le aux saints Pères, pour ne rien dire de notre tête. *Reus est cædis Dominicæ ac si Dominum occidisset, et sanguinem ejus fudisset* (CHRYSOST., *Theophylact.*) ; il est coupable de la mort de Jésus-Christ, et fait le même crime que firent autrefois ces misérables, qui attachant Notre-Seigneur à la croix, et qui, se laissant aller à la fureur de leurs passions et de leur rage, donnèrent cruellement la mort à l'auteur de la vie. Lorsque nous pensons à ce plus horrible de tous les attentats, à cette plus noire de toutes les perfidies, à ce crime des Juifs le plus épouvantable qui fut jamais, nous en avons horreur, nous frémissons, les cheveux nous dressent sur la tête ; et après plus de seize siècles que ce crime a été commis, nous ne saurions encore y penser, sans un étonnement extraordinaire, et sans avoir horreur et du crime et des personnes qui l'ont commis ; nous crions à l'outrage, au parricide, à l'attentat, au déicide, et cependant ce même crime renouvelé souvent en nos jours par les communions indignes ne nous touche point. On le voit, on le sait, on le souffre, ou l'expérimente et on n'en fait point d'état ; on s'en aperçoit et on n'en dit mot ; d'où vient cela ? Certainement nous n'en concevons pas assez l'importance, nous ne faisons pas assez réflexion que c'est fouler aux pieds le corps de Jésus-Christ : *Hoc peccato conculcatur corpus Domini* (AMBROS., *In Hebr.* X) et nous ne pesons point assez cette vérité : *Reus erit corporis Domini; reus est cædis Dominicæ ac si Dominum occidisset.*

Il y en a, dit saint Chrysostome (hom. 7 *in Matth.*), qui se trouvent dans cet état de froideur, et que le diable envoie communier. Pourquoi ? en apparence, c'est pour adorer Jésus-Christ, mais en effet c'est pour lui donner la mort comme les Juifs : *Perfidus ille Judæus, perfidus Christianus, ille de latere, iste de calice sanguinem fudit.* (PETR. BLES.) Et encore ces malheureux sont d'autant plus coupables que les Juifs, qui le firent mourir par le supplice le plus cruel qui fut jamais, ne le connaissaient pas : *Si cognovissent*, dit saint Paul (*I Cor.* II, 8), *nunquam Dominum gloriæ crucifixissent* : mais les Chrétiens qui s'en approchent indignement le connaissent pour ce qu'il est ; ils avouent qu'il est leur maître, leur Seigneur, leur souverain, leur Dieu. Les Juifs le faisaient souffrir dans son état d'infirmité, et les Chrétiens le font souffrir dans son état de gloire ; les Juifs le persécutaient seulement sur la terre, et les Chrétiens le persécutent régnant au ciel dans le sein de son Père. Car Jésus-Christ, en sa résurrection, s'est retiré dans ce sein adorable, et il ne le quitte pas, pour venir sur nos autels dans le saint Sacrement ; de sorte que nous pouvons dire que les sacriléges qui s'en approchent avec froideur vont lui donner le coup de la mort entre les bras et dans le sein de son Père, ils lui ouvrent cruellement le cœur, et on le peut dire, oui on le peut et on le doit (car il est véritable), ils percent d'un même coup et le sein du Père et le cœur du Fils : *Spretis his omnibus atque contemptis, vis infertur corpori ejus et sanguini ; et plus modo in Dominum manibus et ore delinquunt quam cum Dominum negaverunt.* (CYPRIAN., *De lapsis.*)

Ajoutons, pour mieux concevoir le comble des malédictions que s'attirent les personnes qui communient indignement, que ce qui rend leur malheur plus redoutable, n'est pas seulement la grandeur du crime qu'ils commettent, mais l'extrême difficulté de s'en relever, d'en faire pénitence et d'en obtenir pardon. Oh ! qu'il est difficile lorsqu'une âme a fait une communion indigne, et qu'elle a une fois franchi le pas, de la ramener à son devoir? C'est un précipice épouvantable, c'est un abîme sans fond ; et quand une âme s'y est précipitée, il n'y a qu'un bras tout-puissant qui puisse l'en retirer : il faut un coup tout extraordinaire de miséricorde, une grâce ordinaire ne le peut plus ; il faut des miracles : ce qui fait que saint Paul dit que *Celui qui communie*

indignement, boit et mange son jugement : « *Qui manducat et bibit indigne, judicium sibi manducat et bibit.* » (*I Cor.* XI, 29.) Voilà une étrange expression, mais qui nous marque ce que je dis ; car le moyen de retirer du fond de la poitrine la viande que l'on a mangée et la nourriture que l'on a prise ? Or, celui qui a communié indignement, dit saint Paul, a mangé son jugement, c'est-à-dire qu'il le porte avec lui, et qu'il est en lui, qu'il en est inséparable : il est bien vrai pourtant qu'avant que la viande soit digérée et changée en notre substance, on peut encore la retirer, mais il faut que ce soit promptement, encore y a-t-il beaucoup de peine et il faut même se servir de vomitifs et de remèdes violents. Ainsi en est-il d'une communion indigne : presque point de remède. Ce qui fait que j'ajoute que c'est le caractère le plus visible que nous ayons de la réprobation d'une âme ; je vous prie d'y faire attention. Jésus-Christ est le sceau et le cachet de son Père, dont il se sert pour marquer ceux qui lui appartiennent : *Immotum Patris sigillum,* disent les saints ; or, comme il est l'expression de toutes les perfections, il porte en soi le caractère de sa justice aussi bien que de sa miséricorde. Son premier dessein en les marquant de son Fils est à la vérité de les marquer au sceau de sa miséricorde, mais lorsqu'ils ne veulent pas recevoir ses impressions, et qu'ils s'en rendent entièrement indignes, enfin sa patience lassée les marque au sceau de sa justice : *Aliis odor vitæ in vitam ; aliis odor mortis in mortem.* (CYPRIAN., *De Cœna Domini.*) Et cela est d'autant plus à craindre dans la communion, que Notre-Seigneur venant lui-même en nous, pour nous y communiquer plus de grâces, nous y punit aussi par un jugement d'autant plus sévère, que notre ingratitude y est plus criminelle. Voyez le misérable Judas : *statim post buccellam introivit in eum Satanas* (*Joan.* XIII, 27) ; il était déjà livré à Satan, et par son avarice et par le dessein malheureux qu'il avait conçu de trahir son maître ; cependant aussitôt après avoir communié indignement, *Statim post buccellam introivit in eum Satanas : statim,* aussitôt après le diable en prend encore une nouvelle possession, et s'en rend encore plus absolument le maître ; d'où vient cela ? c'est qu'il vient de communier indignement ; le voilà marqué au sceau de la justice, il porte le caractère de la réprobation sur le front de son âme ; et le diable, comme exécuteur de la justice divine, s'en saisit aussitôt, et le misérable trahit son maître ; il le vend, il le livre à ses ennemis, il se désespère, il se donne la mort. Le voilà damné, et pour jamais : ah ! communion sacrilége, que tu attires de malédictions et pour le temps et pour l'éternité ! *Adhuc escæ erant in ore ipsorum, et ira Dei ascendit super eos.* (*Psal.* LXXVII, 30.)

Non-seulement nous sommes obligés d'apporter tous les soins imaginables à bien faire la communion, à cause des malheurs de ceux qui s'en approchent avec froideur, mais à cause des périls évidents et presque inévitables où s'engagent ceux qui s'en approchent avec tiédeur ; périls si grands et si dangereux, que s'ils continuent dans cette tiédeur, ils ne manqueront jamais de tomber dans ces malheurs épouvantables que nous venons de marquer. Lorsque le démon veut plonger une âme dans le fond du précipice, il ne lui en montre pas d'abord la profondeur; il n'a garde d'insinuer d'abord les plus grands crimes, qui, à la première vue feraient horreur, il est trop ingénieux pour effrayer ainsi ; il ne persuadera pas d'abord une communion sacrilége, mais seulement quelque relâchement, afin que l'âme, se laissant plus aisément surprendre, passe ensuite à la tiédeur, de la tiédeur à l'inapplication, de l'inapplication à la négligence, de la négligence aux péchés véniels, des péchés véniels aux mortels. Cette âme descend insensiblement et par degrés dans le fond de l'abîme ; or, comme la tiédeur est le premier pas qu'elle fait pour y descendre, lorsqu'elle communie avec tiédeur, n'a-t-on pas raison de dire qu'elle est en grand péril ? et n'est-il pas important de vous avertir que vous y preniez garde, parce qu'il y a certainement beaucoup à craindre et plus qu'on ne pense ?

Ajoutons, pour une seconde réflexion qui nous fera encore mieux connaître ce péril, que dans les communions tièdes non-seulement il y a beaucoup de négligence, mais ordinairement il y a bien des péchés véniels, qui s'y rencontrent : dissipation d'esprit, égarement des sens, amour déréglé pour ses commodités et pour ses aises, recherche de l'honneur et de l'estime du monde, immortification d'humeur, attache opiniâtre à ses propres sentiments, emportement dans les mépris, impatience dans les peines ; en un mot, point ou peu de violence à soi-même, si ce n'est lorsqu'il y va manifestement d'un péché mortel, c'est l'état d'une âme tiède ; et s'approcher en cette disposition et volonté de la sainte communion, qu'est-ce ? n'est-ce pas imiter une épouse qui, toute couverte de lèpres, d'ordures et de vilenies, voudrait en cet état embrasser son époux ? C'est une espèce de mépris qui ne mérite que le rebut, et c'est pourtant ce que fait une âme qui, toute couverte de péchés véniels, et sans dessein de s'en purifier, va dans sa tiédeur rechercher les embrassements de son divin Epoux dans la sainte communion. Car ces péchés, dit saint Augustin, *veluti pustullis et quasi horrenda scabie deformem faciunt, ut ad eam amplexus illius Sponsi cœlestis, aut vix aut cum grandi confusione venire permittant.* (AUG., serm. 4, *De sanctis.*)

Oh ! mais ce ne sont que des péchés véniels, il est vrai ; mais toujours faut-il avouer que si, à la rigueur, ils ne font une communion indigne et sacrilége, toujours en font-ils une extraordinairement indécente : *Indigne manducat, qui vel aliquod grave peccatum vel multa levia commisit, et non confitetur ea priusquam ad communionem accedat.* (S ANSELM., *In I Epist. ad Cor.*, c. XI.) De plus, c'est que souvent nous croyons que ce ne sont que des péchés véniels, et nous nous trompons. Qui aurait cru que Saül au-

rait été jamais réprouvé, pour avoir prévenu de quelques moments le temps qui lui avait été marqué par le prophète, pour offrir à Dieu son sacrifice? Qui se serait jamais persuadé que ce lévite, pour avoir voulu soutenir l'arche, aurait mérité la mort? Qui aurait pensé qu'un si grand nombre de Bethsamites auraient été tués pour avoir regardé l'arche avec indiscrétion? *Cogitationes meæ non sunt cogitationes vestræ* (*Isa.* LV, 8), mes pensées et mes jugements, dit Dieu à l'homme, sont bien différents de vos pensées et de vos jugements; nous croyons bien souvent que ce n'est qu'un péché véniel, et Dieu juge que c'est un péché mortel : *Sunt quædam quæ levissima putantur, nisi in Scripturis demonstrarentur opinione graviora.* (AUG., *Enchirid.*, lib. II, c. 79.) Oh! mais je n'y pensais pas, et tant pis, parce que c'est votre tiédeur qui vous aveugle; ainsi votre aveuglement vient de votre faute, et Dieu vous le donne en châtiment : *Spargens pœnales cæcitates super illicitas cupiditates.* (AUG., lib. I *De confess.*, c. 18.) Ainsi, bien loin de vous servir d'excuse, il augmente votre crime et vous rend plus coupable. Enfin quand ce ne serait que des péchés véniels, et qu'ainsi à la rigueur nous ne ferions pas de communions indignes, en communiant souvent de la sorte, il y a toujours à craindre, tellement que je ne crains pas de dire qu'enfin nous tomberons infailliblement dans le mortel et dans le sacrilége. N'y a-t-il donc pas un sujet raisonnable de craindre, et ces malheurs ne sont-ils pas assez considérables et assez ordinaires, pour que nous puissions vous dire que les périls extrêmes et presque inévitables où s'engagent ceux qui communient avec tiédeur, nous doivent obliger à apporter toutes les préparations possibles pour bien faire cette action.

Enfin, après les malheurs de ceux qui communient avec froideur, après les périls de ceux qui communient avec tiédeur, ajoutons pour un troisième motif les biens inestimables de ceux qui communient avec ferveur. Je ne prétends pas ici en faire la déduction; en voici seulement trois considérables que je ne fais même que toucher en passant; et tous trois sont fondés sur ce que les saints Pères appellent l'Eucharistie une extension de l'incarnation : *Extensio Incarnationis;* et sur ce que Notre-Seigneur, dans ce mystère, se donne par la communion à tous les hommes, comme le Verbe s'est donné par l'incarnation à l'humanité sainte.

Or je trouve que le Verbe s'est tellement donné à l'humanité sainte dans l'incarnation, qu'il s'y est donné tout entier et sans réserve, jusque-là qu'il l'a rendue participante de tout ce qu'il a : et c'est ainsi que, dans la communion, Jésus se donne tout entier et n'a point de réserve; voilà le premier avantage de ceux qui le reçoivent avec ferveur. Car il leur donne et tout ce qu'il a, et tout ce qu'il est; il leur communique toutes ses grâces et tous ses mérites, tous ses états et ses mystères, son corps, son âme et sa divinité; il leur donne même son Père et son Esprit; en sorte qu'il n'y a rien en lui qu'ils ne possèdent; ils entrent en participation de tous ses trésors, toutes ses richesses leur deviennent communes, et comme il est dit que Dieu le Père, en nous donnant son Fils, nous donne tout avec lui : *Quomodo non omnia cum ipso nobis donavit?* (*Rom.* VIII, 32) aussi le Fils, en se donnant à nous, *omnia cum ipso nobis donavit*; tout ce qui est à lui nous appartient, se peut-il rien concevoir de plus avantageux? Non-seulement il se donne tout entier, mais il se donne par la plus intime de toutes les unions, en sorte que non-seulement il est à nous et en nous, mais il devient une même chose avec nous; c'est le second avantage.

De toutes les unions, il n'y en a point de plus intime que celle de la nourriture et de la personne qui se nourrit; elle est si étroite, qu'elle va jusqu'à l'unité : car la nourriture se change en la substance même de celui qui la mange; en sorte que ce ne sont plus deux substances, mais une même substance. Or c'est ainsi que Notre-Seigneur se donne sous les symboles du pain, non-seulement pour nous apprendre qu'il nous soutient, qu'il nous fortifie et qu'il nous nourrit, comme un véritable aliment, mais encore pour nous faire connaître qu'il s'unit aussi intimement à nous que la nourriture est unie à celui qui s'en nourrit; en sorte que nous devenons une même substance avec lui, nous devenons un même corps et une même chair : *Jam non sunt duo, sed una caro.* (*Marc.* X, 8.) *Concorporei, consanguinei,* disent les saints. (S. CYRIL. Hierosol., catec. 4.) Nous n'avons plus aussi qu'un même esprit; et comme dans l'incarnation, le Verbe et la nature humaine ont été si intimement unis, que de l'un et de l'autre il ne s'est fait qu'un seul Christ, ainsi dans la communion Jésus s'unit si intimement à l'homme, que de Jésus-Christ et de l'homme il ne se fait qu'un seul Christ : *Deus et homo unus est Christus.* (S. ATHANAS.) *Christus totus caput et membra.* (S. AUG.)

Enfin, il s'y donne et s'y unit pour ne s'en séparer jamais. Dans l'incarnation, le Verbe s'unit à l'humanité pour ne la quitter jamais : *Quod semel assumpsit nunquam dimisit :* et Jésus, dans la communion, se donne ainsi à l'homme, et vient en lui pour ne s'en séparer jamais; il est bien vrai que l'homme, par son inconstance et par sa malice, peut rompre cette union, mais de la part de Dieu, elle est indissoluble, c'est-à-dire que Dieu ne la rompra jamais le premier, et Jésus ne se séparera jamais de l'homme, que l'homme ne se soit auparavant séparé de Jésus : *Neminem deserit, quin ab eo prius deseratur.*

Voilà les avantages que nous recevons par la communion : posséder Jésus tout entier, le posséder si intimement qu'il ne fait plus qu'une même chose avec nous, et le posséder, si nous voulons, pour jamais; quel privilége! Nous en sommes redevables à une bonne communion : n'est-ce pas assez pour nous obliger à la bien faire?

Mais que faut-il pour la bien faire? Il faut, en un

mot, s'y bien préparer ; cela est bientôt dit : mais c'est ce qui demande tous nos soins. Lorsque David se résolut autrefois de bâtir un temple pour y mettre l'arche d'alliance, il fit de grands préparatifs pendant beaucoup de temps, et comme on s'étonnait du soin tout extraordinaire qu'il prenait pour cet ouvrage : Ne vous en étonnez pas, dit-il, car c'est une grande œuvre ; ce n'est pas à un homme, mais à Dieu même qu'on prépare une demeure : *Grande opus, non enim homini, sed Deo præparatur habitatio.* (*I Par.* XXIX, 1.) N'est-ce pas ce que doit dire une âme qui doit communier? et puisqu'elle doit recevoir Jésus-Christ dans cette action, n'est-il pas juste qu'elle apporte des soins extraordinaires, pour préparer en son corps et en son âme une maison digne de Dieu? Nous lisons dans le *Livre d'Esther*, que les femmes qui devaient se présenter devant le roi Assuérus se préparaient l'espace d'un an, par diverses eaux de senteur et par divers onguents, dont elles se parfumaient avec un soin tout extraordinaire, pour être rendues dignes de la présence de ce prince. Les gentilshommes destinés pour être pages du roi de Perse étaient dressés à cela pendant l'espace de trois ans entiers, comme il est rapporté chez Daniel. On ne voudrait pas recevoir chez soi un grand seigneur, sans avoir auparavant disposé sa maison, et sans y apporter tous les préparatifs que mérite sa qualité; et pour Jésus-Christ, le Roi des rois et le souverain Monarque, n'est-il pas juste d'apporter des préparatifs tout extraordinaires? *Que l'on pèche contre un homme*, disait Héli à ses enfants (*I Reg.* II, 25), *cela peut être suppléé, et Dieu nous le peut pardonner : mais si on pèche directement contre Dieu, qu'est-ce que l'on peut attendre? « Si peccaverit vir in virum, placari ei potest Deus, si autem in Dominum peccaverit vir, quis orabit pro eo?* » Et cependant, si nous manquons à nous bien préparer pour la communion, où nous devons recevoir Jésus-Christ, ce n'est pas seulement contre un homme, mais contre Dieu même que nous péchons; il est donc nécessaire de s'y bien preparer, et de faire cette action avec de grandes dispositions. J'en trouve de deux sortes : les unes extérieures, et les autres intérieures.

Pour les extérieures, nous y devons apporter les mêmes que pour la sainte Messe, dont nous vous avons parlé dans le dernier entretien. La principale est la modestie, qui doit être très-grande, comme nous vous disions, à cause de la présence de Jésus-Christ : *Modestia vestra nota sit omnibus hominibus; Dominus enim prope est.* (*Philip.* IV, 5.) Si les saints ont demandé cette modestie dans toutes nos actions : *Hoc autem generaliter habeas ut omnes actus tuos cum quadam modestia facias;* combien plus celle-ci où Jésus-Christ est si particulièrement présent? Modestie donc, 1° dans les habits ; rien de trop sale, ni aussi de trop affecté ; rien de superflu ni d'indécent ; ne point aller à la sainte communion avec sa robe de chambre, avec ses pantoufles, ou dans un état qui fasse paraître de la négligence ou du mépris ; n'y point aller sans surplis, ou au moins sans manteau, si on ne peut avoir de surplis. 2° Modestie dans la posture de notre corps ; autant que l'on peut se tenir à genoux, ne point se coucher, ni s'appuyer sur des chaises ou sur des bancs; en un mot, nous tenir dans un tel état, soit en nous préparant pour communier, soit en communiant, soit après avoir communié, qu'il n'y ait rien dans tout notre extérieur qui ne témoigne hautement le profond respect de notre cœur. 3° Modestie dans la mortification de tous nos sens, et particulièrement de notre vue. Saint Jérôme, rendant raison de la retraite de saint Jean dès l'âge de trois ans dans le désert, dit ces belles paroles : *Oculis Christum spectaturis nihil aliud dignatus est aspicere*, il ne voulut point profaner ses yeux qui devaient regarder Jésus-Christ par le regard des créatures. Modestie donc en notre vue ; arrêtant nos yeux dévotement sur la sainte hostie, ou les tenant modestement baissés, sans regarder ni d'un côté ni d'autre : voilà pour l'extérieur. Je ne parle point ici du jeûne qui est nécessaire, tout le monde le sait assez : *Placuit Spiritui Sancto, ut in honorem tanti sacramenti in os Christum prius Dominicum corpus intraret quam cæteri cibi* (AUG., *Ad Januar.*, epist. 118) ; il n'y a personne qui n'y fasse assez d'attention ; passons à l'intérieur.

Pour l'intérieur de cette action, il me semble qu'il y a trois choses nécessaires pour la bien faire, et qui sont marquées dans les trois paroles de saint Bonaventure (*De præparat. ad Missam*, cap. 5), *considerate, reverenter, circumspecte ;* il faut que la communion se fasse avec considération, avec révérence, avec circonspection.

1° Avec considération, *considerate ;* s'éprouvant soi-même, considérant et faisant attention si on a les dispositions qui la doivent précéder. Or j'en remarque deux principales : la première : la pureté ; la seconde, le désir.

La pureté : car à moins que d'être extraordinairement purs, comment oserions-nous approcher de la pureté même? Or cette pureté doit être double, pureté de corps et pureté d'âme. 1° Pureté de corps : *Si enim mundis manibus attingi volebat in præsepio positus*, disent les saints, *quantam corpori suo nunc vult adesse munditiem, in paternæ majestatis gloria sublimatus?* C'est la première disposition qui a été en la sainte Vierge : *Ex virginitate placuit.* Sa grande pureté attira les yeux de Dieu sur elle, et la prépara à recevoir Jésus-Christ ; et c'est aussi ce qu'il demande de tous ceux qui le veulent recevoir dans la sainte communion. Pureté de corps, mais si grande que, si elle n'est entière par la virginité, elle doit être au moins très-considérable par la chasteté et par une exacte continence, jusque-là que les saints ont cru que les actions même permises, qui pouvaient en quelque façon en ternir l'éclat et le lustre, et même les illusions nocturnes qui se passent en nous sans notre consentement,

étaient pourtant capables d'empêcher la sainte communion. (*Decretal.*, c. 33, q. 4. HIERON., *Apol. pro libris advers. Jovinian.*) Il est vrai que, pour ne se point tromper, et pour ne point tomber dans une autre illusion, il est important de suivre en cela l'avis de son directeur; mais toujours est-il constant qu'il faut avoir les reins ceints pour manger l'Agneau pascal (*Exod.* XII, 11); qu'il faut être extrêmement net pour recevoir ces pains de proposition (*I Reg.* XXI, 5); qu'il faut, en un mot, une très-grande pureté pour approcher de cette grande montagne. Pureté donc du corps.

2° Pureté d'âme; et c'est la principale, car à quoi bon la pureté du corps si l'âme est dans l'impureté? Or cette pureté d'âme dit encore principalement deux choses: la première la pureté d'esprit, la seconde la pureté du cœur. La pureté d'esprit ou d'intention, qui fait que nous ne communions que dans les intentions de Jésus-Christ, pour l'établir en nous, pour le faire vivre et régner en nous, pour la consommation de ses desseins en nous; en un mot, pour sa gloire et plus même que pour nos intérêts. Et pour cela il faut éviter la trop grande précipitation, qui fait que l'on se presse et que l'on ne prend aucune intention; la négligence qui vient de la coutume et qui altère toutes les bonnes intentions; une personne qui communie seulement parce que c'est sa coutume, ne pense que fort peu à ce qu'elle fait; enfin le respect humain, qui nous en donnerait de mauvaises. Pureté donc d'esprit ou d'intention. Mais surtout pureté de cœur qui comprend trois choses: 1° exemption des péchés mortels, car autrement on ferait un horrible crime et un épouvantable sacrilége; 2° exemption même des péchés véniels, et ce point est considérable; car quoique ces péchés ne nous rendent pas absolument indignes du Sacrement, et qu'ils n'en empêchent pas le principal effet, cependant l'Église a toujours demandé un si grand respect pour ce mystère, qu'il semble qu'on ne peut s'en approcher en cet état sans une grande irrévérence. L'Église (et ceci est digne de remarque) apporte un tel soin pour conserver ce respect, que, pour éviter l'irrévérence, elle a défendu expressément qu'on donnât la communion aux petits enfants après le baptême, comme on faisait autrefois, quoiqu'ils reçussent une augmentation de grâce baptismale. Or, sur ceci voici la réflexion que je fais: si l'Église a estimé qu'il fallait préférer la révérence due au saint Sacrement, au profit qu'en pouvaient faire les petits enfants, qui, communiant sans avoir atteint l'âge de discrétion, ne pourraient pas ainsi respecter ni connaître la dignité de celui qu'ils reçoivent, n'a-t-on pas sujet de craindre lorsqu'une âme en approche toute couverte de péchés véniels, puisque c'est une irrévérence, et plus grande que ne serait celle des enfants, et plus coupable, puisqu'elle est volontaire?

Il y a plus; l'Église pour ce même respect dû au saint Sacrement, aussi bien qu'en punition des offenses commises, a privé quelques-uns de la communion jusqu'à la mort, quoique contrits et pénitents, et quoiqu'ils n'eussent aucun empêchement à la grâce du Sacrement. Disons encore plus: elle ne veut pas même que les plus grands saints communient plusieurs fois le jour, quoiqu'ils soient en état de recevoir une prodigieuse augmentation de grâce. Enfin, dans une infinité de rencontres, la crainte de quelque irrévérence l'a obligée de ne pas accorder à l'homme cette grâce. Et cependant de toutes les irrévérences, après la communion sacrilége et faite en péché mortel, il n'y en a point qui égale, ni même qui approche celle d'une âme qui le reçoit au milieu d'un cœur tout rempli de péchés véniels. Ainsi, ce n'est pas tout de dire qu'il n'y a que le péché mortel qui nous rende indignes de la communion, il suffit que le péché véniel nous la fasse recevoir avec irrévérence, pour nous obliger à nous en purifier avant que de la recevoir. Or lorsque je dis qu'il s'en faut purifier, et qu'il ne faut point avoir de péchés véniels pour bien communier, je n'entends pas parler de ces péchés véniels de surprise, d'infirmité, d'inadvertance, de pure faiblesse où les plus justes mêmes sont sujets à tomber tous les jours, quoique l'on doive pourtant tâcher de s'en purifier, soit par la confession, soit par des actes de contrition, soit par d'autres bonnes œuvres. Mais je parle principalement de ces péchés véniels qui se font avec advertance, de propos délibéré et surtout que l'on aime à commettre, et je dis qu'il est d'une telle importance de s'en purifier avant que de communier, que si une personne (j'avance ceci hardiment, puisque c'est le sentiment des saints Pères), si une personne va communier avec l'attache à un de ces péchés, quoique véniel, avec la volonté de le commettre, il y a bien à craindre qu'elle ne reçoive plus de tort que de fruit de la sainte communion. Saint Augustin est formel là-dessus: *Habentem adhuc voluntatem peccandi, gravari magis dico Eucharistiæ perceptione quam purificari; sed hoc de iis dico quos capitalia et mortalia peccata non gravant.* (Lib. III *De Eccles. dogm.*, c. 53.) Se peut-il rien dire de plus précis? Il faut donc tâcher de renoncer même aux péchés véniels.

Enfin, après la purgation des péchés mortels et véniels, il serait à souhaiter que l'on se purgeât même de l'attache aux créatures, pour achever l'entière purgation de notre cœur; car, après tout, il est difficile que Jésus-Christ ne soit offensé de voir un cœur qui vient pour se donner à lui, partagé encore entre plusieurs autres affections; il veut le cœur tout entier, et tout autre amour lui fait peine; il faut donc travailler pour s'en purifier. Si un grand seigneur, dit admirablement saint Augustin (*In psal.* XXXI) dont vous rechercheriez les bonnes grâces, voulait loger chez vous, et qu'il vous témoignât qu'il y a quelque chose dans votre maison qui lui fait peine, n'est-il pas vrai que vous l'ôteriez

aussitôt de devant ses yeux? *Si vellet apud te habere hospitium aliquis senator, et diceret : Offendit me quiddam in domo tua ; etsi amares hoc, auferres illud, nec eum offenderes cujus amicitiam ambires.* Or puisque Notre-Seigneur venant en nous a peine d'y voir encore ce misérable attachement aux créatures, il faut le rompre pour le recevoir comme il désire. Voilà ce que demande la pureté du cœur, qui est la première disposition à laquelle nous devons faire attention pour communier dignement, et la première chose que nous avons dite être nécessaire pour faire cette action *considerate.*

La seconde est d'en procurer en nous un grand désir. Ne voyez-vous pas, dit saint Chrysostome (hom. 5, 3), avec quel désir et quel empressement les enfants vont saisir le sein de leurs mères? c'est ainsi que nous devons aller à Jésus-Christ dans le saint Sacrement ; aussi bien les saints Pères l'appellent-ils la mamelle du Père que nous devons sucer. *Non videtis quanta infantes animi alacritate mamillas accipiunt, qua pressatione papillis infigunt labia? Non minore cupiditate nos quoque ad hanc mensam... accedamus ; imo vero majore desiderio quasi lactentes pueri gratiam Christi sugamus ; unus sit dolor, una nœstitia, si hoc alimento spiratili privamur. Accedamus desiderio ardenti,* dit saint Jean Damascène. (Lib. IV *Orthodoxæ fidei*, c. 4.) Tâchons donc d'en approcher avec un grand désir ; car c'est ce que demande particulièrement ce sacrement : *Panis iste esuriem quærit hominis interioris, quoniam animam esurientem satiavit bonis.* (Aug.) Disons avec le Prophète : *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te, Deus.* (*Psal.* XLI, 2.) *Si quis mihi daret potum aquæ de cisterna quæ est in Bethleem juxta portam!* (*II Reg.* XXIII, 15.) Admirables sentiments d'une âme qui, toute brûlante d'ardeur, veut aller à Jésus-Christ comme à la véritable citerne de Bethléem pour étancher sa soif. Car, comme remarque saint Ambroise sur ces paroles (lib. LXXXVIII *in Apolog. David.*, cap. 7), *Non aquarum sitiebat elementum, sed sanguinem Christi ;* et c'est ce que doit faire une âme à l'égard de Jésus-Christ dans l'Eucharistie : le désirer, mais de tout cœur. Et nous le ferons aisément, si nous pensons seulement à la nécessité que nous en avons : *Aruit cor meum, quia oblitus sum comedere panem meum. Nemo nauseans accedat, nemo remissus, sed excitati, incensi, ac ferventes omnes accedant.* (Chrysost., hom. 83 *in Matth.*)

Or, pour ne se point tromper dans ce désir, il faut savoir qu'il peut être de deux sortes, de même qu'il y a de deux sortes de faim à l'égard de la nourriture corporelle, l'une qui est causée par la bonne digestion, et qui est salutaire, et l'autre qui vient d'un dérèglement de l'estomac, comme dit le bienheureux évêque de Genève (lib. II, epist. 48), et qui est mauvaise, parce qu'elle marque quelque indisposition dans la personne qui la ressent. Ainsi en est-il de la sainte communion : il faut bien prendre garde si ce désir que l'on a est une véritable faim de la nourriture spirituelle, et si elle procède de l'âme purement embrasée du divin amour, d'où saint Thomas dit qu'elle doit naître, ou si ce n'est point une faim mauvaise qui vienne de quelque cause étrangère ou de quelque qualité vicieuse. (S. Bonav., *De profect. relig.*, lib. XXVI, c. 77.) Car souvent, au lieu de venir du Saint-Esprit et du divin amour, elle vient de l'impression du diable, et de la chaleur du démon de midi, comme remarque un grand personnage (Thomas de Argentina), et la marque qui nous fait connaître qu'elle vient de ce mauvais principe, c'est lorsqu'on ne retire aucun profit de toute la bonne nourriture que l'on prend. C'est donc à quoi il est nécessaire que nous fassions particulièrement attention, afin que, nous approchant de ce sacrement avec une grande pureté et de saints désirs, nous puissions faire cette action avec toute la considération qui est nécessaire, *considerate.*

Il faut ensuite la faire avec révérence, *reverenter;* c'est la seconde condition que demande saint Bonaventure. Je ne parle point ici de la révérence extérieure, parce que nous en avons déjà touché quelques mots en vous parlant de la modestie : je me contente de vous parler de la révérence intérieure qu'on y doit apporter. Or elle demande particulièrement trois choses.

1° Une grande foi ; car une des choses qui a été remarquable en la sainte Vierge, et pourquoi elle est aussi louée particulièrement dans l'Évangile, c'est sa foi : *Beata quæ credidisti.* (*Luc.* I, 45.) C'est ce qui fit que cette femme qui toucha autrefois le Fils de Dieu, en fut particulièrement louée, et en reçut la guérison. Plusieurs troupes le pressent : *Turbæ te comprimunt, et dicis, quis me tetigit?* disent les apôtres au Fils de Dieu (*Luc.* VIII, 45) ; cependant cette seule femme le touche : d'où vient sa guérison soudaine? c'est, disent les saints Pères, du principe de la foi. Et c'est ce qui manquant à Madeleine, elle ne put toucher Jésus-Christ après sa résurrection, et elle en fut même repoussée : *Se tangi prohibuit a muliere, quæ defectum fidei circa ipsum patiebatur,* dit saint Augustin, et c'est la raison même que le Fils de Dieu lui donne de son rebut : *Noli me tangere, nondum enim ascendi ad Patrem* (*Joan.* XX, 17), *scilicet in corde tuo,* dit ce saint (tract. 121 *in Joan.* (S. Thom., part. III, q. 8, art. 4.) Il faut donc avoir une grande foi pour pouvoir approcher de Jésus-Christ avec révérence, et cette foi peut se porter sur Jésus-Christ, ou généralement, disant avec saint Pierre : *Tu es Christus Filius Dei vivi* (*Matth.* XVI, 16) ; ou bien sur le détail de ses mystères, comme, par exemple : Celui que je vais recevoir est celui qui est né de Marie, qui a été dans ses entrailles, qu'elle a porté entre ses bras : c'est celui qui est né dans une étable, et, comme disait saint Chrysostome, ainsi revêtir ce mystère de toutes les circonstances qui font ordinairement plus d'impression sur nos cœurs, et où

nous avons plus d'attrait, afin d'avoir plus de matière pour nous occuper saintement, et plus de motifs pour enflammer notre foi. Et voilà la première chose nécessaire pour communier avec révérence, une grande foi.

2° Une profonde humilité, nous estimant indignes de cet honneur et de cette grâce; ce fut le premier sentiment du cœur de la sainte Vierge, lorsque l'ange lui dit que Jésus-Christ viendrait en elle : *Ecce ancilla Domini.* (*Luc.* I, 38.) *Quid est homo quod memor es ejus, aut filius hominis quia visitas eum?* (*Psal.* VIII, 5.) *Quis sum ego servus tuus, quoniam respexisti ad canem mortuum similem mei?* (*II Reg.* IX, 8.) *Quis est homo quia magnificas eum?* (*Job* VII, 17.) *Exi a me, quia homo peccator sum, Domine.* (*Luc.* V, 8.)

3° Un ardent amour; car c'est un sacrement d'amour, *sacramentum amoris.* Jésus-Christ nous y fait paraître extraordinairement son amour : *Cum dilexisset suos, in finem dilexit eos* (*Joan.* XIII, 1); mais il y demande aussi particulièrement le nôtre; car l'amour ne se peut payer que par l'amour. Enfin Jésus-Christ fait paraître en ce sacrement toutes ses qualités, aussi bien que toutes ses grâces et tous ses mystères : *Memoriam fecit mirabilium suorum.* (*Psal.* CX, 4.) Or, entre toutes ces qualités, il y fait éclater particulièrement celle d'Époux; *copula cœlestium nuptiarum;* et que pensez-vous que demande cette qualité? l'amour. Comme notre Dieu et notre souverain, il demande la crainte, dit saint Bernard : *Si ego Dominus, ubi timor meus?* comme Père, il demande l'honneur : *Si ego Pater, ubi honor meus?* Mais comme Époux : *Si Sponsum exhibeat, puto quod mutabit vocem, et dicet : Si ego Sponsus, ubi est amor meus? exigit ergo Dominus timeri ut Dominus; honorari ut Pater, ut Sponsus amari, etc. Nec Sponsus aliud quærit, nec sponsa aliud habet.* (S. BERNARD, serm. 83 *in Cant.*)

—

ENTRETIEN X.

De l'action de grâces après la sainte communion.

Après vous avoir parlé dans le dernier entretien de la sainte communion, j'ai à vous entretenir de l'action de grâces qui la doit suivre immédiatement. Lorsque saint Augustin nous parle de cette action, il dit qu'on ne peut rien écouter de plus agréable, qu'on ne peut rien entendre de plus satisfaisant, qu'on ne peut rien faire de plus utile, et qu'on ne peut rien de plus excellent : *Quid melius ore promemus? hoc nihil audiri lætius, nihil intelligi gratius, nihil agi fructuosius potest.* (AUG., epist. 5, *ad Marcellam.*) Ainsi j'espère que ce discours ne vous tiendra pas moins attentifs, et ne vous apportera pas moins de fruit que les précédents. Or j'ai deux choses particulièrement à vous en dire : la première, l'importance de cette action; la seconde, la manière de la bien faire.

L'importance, parce que l'omettre, c'est faire injure à Dieu, outrage à Jésus-Christ, et nous porter à nous-mêmes le plus grand préjudice.

1° C'est faire injure à Dieu. Car Dieu exige de sa créature des remercîments pour les biens qu'il lui donne, et si strictement, qu'il les requiert pour les plus petits bienfaits. Aussi Notre-Seigneur, après le miracle de la multiplication des pains, ordonne de recueillir les restes; *Colligite,* dit-il, *quæ superaverunt fragmenta, ne pereant.* Ces restes, selon la pensée de saint Bernard, sont la figure des plus petits bienfaits que nous ne devons pas laisser perdre dans un coupable oubli, mais qu'au contraire nous devons recueillir par l'action de grâces, dit ce Père (serm. 51, *in Cantic.*) : *Diligenter considera quæ tibi apponuntur, ut nulla videlicet Dei dona debita gratiarum actione frustrentur, non grandia, non mediocria, non pusilla;* et saint Paul nous recommande la même chose : *In omnibus gratias agentes.* (*Ephes.* V, 22.) Or, si Dieu exige si rigoureusement la reconnaissance pour les moindres de ses dons, qu'exigera-t-il après la sainte communion, qui est le plus grand de tous les dons? et si l'Écriture compare à l'homicide l'ingratitude de l'homme à l'égard de l'homme, quel crime n'est-ce pas d'être ingrat à l'égard de Dieu? Ajoutez encore, pour mieux reconnaître l'étendue de cette faute, que deux choses augmentent le crime de l'ingrat envers son bienfaiteur : l'excellence du bienfait et la facilité que l'on a de lui témoigner sa reconnaissance. 1° L'excellence du bienfait, car plus il est grand, plus aussi est grande l'obligation de celui qui le reçoit, selon cette parole de l'*Ecclésiastique* (XXXV, 12) : *Da Altissimo secundum datum ejus.* Or quel plus grand bienfait que celui de la sainte communion, dans laquelle nous recevons la plénitude des vertus, la source de tous les dons, et avec Jésus-Christ la Trinité tout entière? Ainsi Dieu nous donne tout ce qu'il a, et tout ce qu'il est, et si ce souverain bienfait n'est pas payé d'une juste reconnaissance, ne faut-il pas avouer que c'est le comble de l'ingratitude. 2° A l'excellence du bienfait se joint la facilité de l'action de grâces, car que demande-t-elle? tout au plus une demi-heure : quoi de plus court? Car, de plus, elle ne consiste pas dans les mortifications, le cilice, les sanglantes disciplines, mais dans une affectueuse occupation du cœur; que peut-il y avoir de plus doux et de plus agréable? Encore n'est-ce point par nos propres forces que nous devons satisfaire à cette obligation; un nouveau bienfait nous aide et nous apprend à rendre grâces du premier. *Si rem grandem tibi dixisset, certe facere debuisses quanto magis nunc...,* disaient les serviteurs de Naaman (*IV Reg.* V, 13) pour engager leur maître à accomplir ce que lui avait ordonné le prophète. De même si Dieu nous eût ordonné pour action de grâces des choses grandes et difficiles; s'il nous eût soumis aux supplices et à la mort, nous eussions sans doute dû lui obéir; mais quand il ne nous demande qu'une chose facile, n'est-ce pas lui faire la plus outrageante injure que de la lui refuser?

2° C'est faire outrage à Jésus-Christ. Saint Bernard, après avoir parlé des persécutions que Jésus-Christ souffre présentement dans l'Église, et particulièrement des ecclésiastiques, dit : *Merito et crudeliorem eam censet persecutionem pro acceptis beneficiis.* (BERN., *Serm. in conversione sancti Pauli.*) Cela est évident, et un mot suffit pour vous le montrer. Si un grand prince que vous auriez prié instamment de venir loger chez vous, que vous auriez désiré avec ardeur, avait cette bonté pour vous que d'y venir pour mettre la paix dans votre famille, pour guérir vos domestiques, enrichir vos enfants, vous accorder toutes vos demandes, et cependant aussitôt qu'il y serait, sans le saluer, sans vouloir écouter ce qu'il vous dirait, vous lui tourneriez le dos, et iriez chercher à vous entretenir avec un valet? quelle incivilité à vous! mais quel déshonneur à ce prince! Et ne dites pas que cela est bon parmi les hommes, mais qu'il n'en est pas ainsi devant Dieu. Il est vrai qu'il n'en est pas de même; car c'est bien pis, et nous serons punis d'autant plus rigoureusement, que l'excellence de sa divine majesté nous oblige de demeurer devant lui en de plus grands respects. *Væ qui spernis, nonne et ipse sperneris?* (*Isa.* XXXIII, 1.) Vous le méprisez, et dans le temps qu'il est en vous, que vous lui devez témoigner plus de reconnaissance: assurez-vous que vous serez méprisé; et c'est ce mépris que Notre-Seigneur reproche dans l'Évangile à ce pharisien qu'il avait honoré de sa présence, et qu'il reprochera encore plus justement et plus fortement à tous les Chrétiens. *Intravi domum tuam et oleo caput meum non unxisti.* (*Luc.* VII, 46.) Savez-vous bien, dit saint Bernard, que c'est une obligation que Notre-Seigneur nous impose? car nous sommes tous obligés d'oindre Jésus-Christ, et particulièrement pendant qu'il est dans nos cœurs. *Unctus a Patre, ungi tamen postulat a nobis..... hanc aquam petit a rivulo fons indeficiens, petit sine dubio, aut certe repetit magis: ad mare enim unde exeunt, revertuntur, ut iterum fluant. Unge igitur caput tuum, ut si quæ est gratia referatur ad ipsum.* (S. BERN., serm. 11, *in cap. jejunii.*) *Ideo Christus dicit in Evangelio* (*Matth.* VI, 17): *Unge caput tuum (id est me)* (BERNARD., *ibid.*) *illius ergo officii denegatio Christo contumeliosa; gratiam non ut gratiam venerantur ingrati.* (BERN.)

3° C'est nous porter à nous-mêmes le plus grand préjudice; car l'ingratitude nous prive des grâces les plus abondantes, et même, dit saint Bernard, elle en tarit entièrement la source. *Est ventus urens, siccans sibi fontem pietatis, rorem misericordiæ, fluenta gratiæ.* (BERN., serm. 5 *in Cant.*) La raison qu'en apporte ce saint, est que tout ce que Dieu donne à un ingrat est perdu; c'est pour cela que quand Notre-Seigneur obligea à ramasser ces restes dont nous vous avons parlé: *Colligite quæ superaverunt fragmenta*, il ajoute: *ne pereant.* (*Joan.* VI, 12.) *Numquid enim non perit quod datur ingrato?* (BERN., serm. 52 *in Cant.*) Dieu donc, pour ne pas perdre ses dons, se tient plus réservé à l'égard de l'ingrat. Aussi saint Bernard (*Ibid.*) l'appelle *Exinanitio meritorum, virtutum dispersio beneficiorum perditio. Cessant enim gratiarum decursus, ubi recursus non fuerit.* (BERN., serm. 1 *in capite jejunii.*) Ainsi, *qui gratiarum actionem negligit, futuris donis privatur; et sicut qui fidelis est in minimo, censetur dignus munere ampliori*, continue saint Bernard, *sic econtra....* Car Jésus-Christ, présent en nous par la sainte communion, nous comblerait d'une multitude de grâces dont nous sommes privés. Si la présence de l'arche dans la maison d'Obédédom fut une source de prospérité pour sa famille; si la présence de Jésus-Christ dans la maison de Zacharie procura tant de grâces à ce patriarche et au saint précurseur, que ne fera pas la présence du même Sauveur dans nos cœurs, après la sainte communion. Sainte Thérèse (*Chemin de la perfection*, chap. 12) dit qu'une des raisons principales, pourquoi les personnes religieuses profitent si peu des communions fréquentes, c'est qu'elles ménagent mal le temps auquel ce divin hôte est dans leurs poitrines.

L'omission de l'action de grâces ne nous prive pas seulement des grâces que nous aurions pu recevoir à l'avenir, mais elle nous rend indignes de celles même que nous avons actuellement; car, dit saint Bernard (serm. 1 *in capite jejunii.*) *Non ut minus habens Christus repetit, sed ne tibi pereat: si quidem etiam fluminis aqua si stare cœperit, et ipsa putrescet.... nec modo nihil augetur ingrato, sed et quod acceperat vertitur ei in perniciem.* Lorsque l'homme néglige cette reconnaissance, il laisse dans ce moment la parole éternelle, le Verbe éternel, Jésus-Christ, inutile en lui: *Si de verbo otioso redditurus es rationem, quid de otiositate Verbi divini*, dit Basile. (*De bapt.*) De plus, Dieu, dans ce moment, nous donne actuellement des grâces pour le remercier. Si donc nous n'en faisons pas usage, elles croupissent en nous, et n'y engendrent que de la corruption. Qu'est-ce à dire? c'est-à-dire que n'en faisant aucun usage, elles ne serviront qu'à notre propre condamnation, et à nous rendre plus criminels. *Fluminis aqua si stare cœperit, et ipsa putrescet.* Aussi j'ajoute, en dernier lieu, que cette omission attire d'effroyables châtiments et d'épouvantables malédictions. *Væ qui spernis, nonne et ipse sperneris?* (*Isa.* XXXIII, 1); la malédiction d'un Dieu! *Horrendum est incidere in manus Dei viventis.* (*Hebr.* X, 31.) N'avons-nous pas sujet de craindre cette autre malédiction: *Auferetur a vobis regnum Dei, et dabitur genti facienti fructus ejus.* (*Matth.* XXI, 43.) *Ezechias*, remarque saint Jérôme, *ægrotavit usque ad mortem, quia licet sacrificium cum populo obtulerit Deo post victoriam, non tamen canticum in gratiarum actionem cantavit, sicut moris erat.* Ce que l'Apôtre reproche aux philosophes païens, c'est qu'ayant connu Dieu par l'admirable spectacle de la nature, ils ne l'ont ni béni ni remercié: *Quia cum cognovissent*

Deum, non sicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt. (*Rom.* I, 21.) Voyez après cela si je n'avais pas raison de vous dire : *Væ qui spernis, nonne et ipse sperneris?* (*Isa.* XXXIII, 1.) *Horrendum est incidere in manus Dei viventis.* (*Hebr.* X, 31.) Et si nous ajoutons enfin la pensée de saint Augustin (tract. 62 *in Joan.*) qui dit que ce qui donna entrée au démon dans le cœur de Judas ce fut son ingratitude : *Post buccellam, introivit in eum Satanas.* (*Joan.* XIII, 27.) *Homini ingrato intravit panis in ventrem, hostis in mentem*, ne m'avouez-vous pas qu'il est de la dernière importance de ne nous point rendre coupables de ce crime, et aussi de nous rendre fidèles pour bien nous acquitter de cette action de grâces?

Mais que faut-il pour la bien faire? Nous pouvons considérer deux choses dans cette action, l'extérieur et l'intérieur. Pour l'extérieur, j'ai trois avis particuliers à vous donner. Le premier est de prendre quelque temps immédiatement après la communion pour cette action; car il n'y en a point de plus propre : *Tempus beneplaciti Deus.* C'est le temps où Jésus-Christ étant en nous, Dieu le Père y prend toutes ses complaisances. Ajoutez que pour lors nous serons moins dissipés, et nous la ferons plus facilement à cause de l'abondance des grâces et de la pensée de Jésus-Christ présent. De plus, en différant, nous ne savons pas si nous serons en état de la faire, ou s'il ne nous arriverait point comme à Caïn, qui veut remercier Dieu en lui offrant les prémices; mais Dieu n'accepte point ses présents, il le rebute; et pourquoi? écoutez ce que l'Écriture nous en apprend : *Post dies autem obtulit et Cain* (*Gen.* IV) : c'est qu'il a différé. Ainsi le premier avis que je vous donne, est de prendre le temps de votre action de grâces immédiatement après la sainte communion; et cet avis est si important que, selon l'excellente remarque de saint Cyrille (lib. IX *in Joan.*, cap. XIX), *Diabolus Judam post buccellam separavit, tum moram, tum benedictionis virtutem timens, ne scintilla in animo ejus accenderet, ac inde illuminaret, et ad meliora retraheret, magna præcipitem egit celeritate.* Il est donc important que le temps de l'action de grâces suive immédiatement la sainte communion. Secondement il ne faut point sortir de l'église pendant ce temps ou de la chapelle où nous aurons communié, pour aller faire notre action de grâces dans la maison, et cet avis regarde particulièrement les communions faites à l'église, et en présence du peuple. Savez-vous comme le peuple nous observe? nous n'avons pas la moindre démarche déréglée, le moindre regard immortifié, la moindre contenance immodeste, qui ne soit sujette et exposée à la censure; et quand il voit qu'après avoir communié, nous ne demeurons pas en actions de grâces, il nous condamne; et qui pis est, il croit pouvoir prendre la même liberté : ainsi, sans faire attention à Jésus-Christ qu'ils ont reçu, ils en perdent bientôt le respect avec la pensée. Le troisième avis est, pendant ce temps, de demeurer en une grande retenue, qui doit paraître en trois choses : dans la posture et contenance du corps, qui doit être modeste, dans le silence qui doit être rigoureux, dans la mortification de la vue qui doit être entière. J'ajoute qu'il est bon, autant qu'on le peut, de s'empêcher de cracher pendant ce temps, au moins aussitôt après la sainte communion.

Pour l'intérieur, nous avons cinq choses à faire. 1° Adoration; car la première chose qu'il faut faire est de saluer un si bon hôte; et, comme dans le monde à l'arrivée d'un grand prince, on réunit toute la famille, on rassemble les enfants, pour que tous lui rendent leurs devoirs, ainsi nous devons ramasser et convier toutes nos puissances et leur dire : *Magnificate Dominum mecum, et exaltemus nomen ejus in idipsum.* (*Psal.* XXXIII, 4.) *Venite, exsultemus Domino*, etc.... (*Psal.* XCIV, 1.) Saint Jean Climaque se trouvant dans un monastère, et considérant un religieux du chœur qui surpassait les autres par l'attention qu'il apportait à chanter, et qui principalement au commencement des hymnes semblait, au mouvement de son corps et de ses lèvres, parler à quelqu'un, le pria de lui apprendre ce que voulaient dire ces signes et ces mouvements. C'est, lui dit-il, qu'au commencement de la prière j'invite toutes mes facultés à louer Dieu : *Ego, inquit, cogitationes meas et mentem atque animum colligere a principio collectæ consuevi, et coram convocatis eis acclamare : Venite, adoremus et procidamus Regi nostro.* (Joan. CLIM., grad. 4.) 2° Remercîment fervent dans la vue d'un si grand don (*Ruth* II, 10) : *Unde mihi hoc ut invenirem gratiam ante oculos tuos, et nosse me dignareris mulierem peregrinam?* Ainsi lui offrir en remercîment nos biens, notre âme, notre vie, nos facultés, tout nous-mêmes, et, après tout, se voyant faible, lui offrir Jésus-Christ comme notre supplément : *Quid misericordius? Pater dicit : Accipe unigenitum Filium meum, et redime te; Filius dicit : Accipe me, et redime te.* (AUG., *Medit.*) 3° Ouverture de cœur, pour lui découvrir toutes nos nécessités, lui exposer tous nos besoins comme à notre ami, cœur à cœur : *Effundite coram illo corda vestra.* (*Psal.* LXI, 9.) *Effunde cor tuum sicut aquam in conspectu Domini.* (*Thren.* II, 19.) 4° Attention à sa voix, comme le Prophète : *Audiam quid loquatur in me Dominus.* (*Psal.* LXXXIV, 9.) *Loquere, Domine, quia audit servus tuus* (*I Reg.* III, 9); et pour cela demeurer dans un silence intérieur; car il n'est pas raisonnable de parler toujours, il faut que Jésus-Christ nous parle à son tour; or il ne le fait jamais mieux que pendant que nous sommes ainsi en silence. *Dum medium silentium tenerent omnia, omnipotens sermo tuus a regalibus sedibus venit.* (*Sap.* XVIII, 15.) 5° Consécration totale de tout ce que nous sommes et de tout ce que nous avons à son service, afin qu'il règne souverainement sur nous. Les peuples rassasiés par Notre-Seigneur vinrent, *ut raperent et facerent eum regem* (*Joan.* VI, 15); ainsi rendons-lui la royauté et la

[illegible]

[illegible] Ps. [illegible] Le jour [illegible] il ne faut pas [illegible] les séra- [illegible] Ainsi imi- [illegible] per [illegible] 11, 12.) Ils [illegible] de Marie, comme [illegible] et même nous [illegible] que c'est la sainte [illegible] selon saint [illegible] est, nisi per te. [illegible] pour l'adorer, proci- [illegible] ce que nous faisons; ils [illegible] en action de grâ- [illegible] *Apertis thesauris suis,* [illegible] *obtulerunt ei munera,* [illegible] la consécration totale [illegible] le service de Dieu; [illegible] l'attention à sa voix; et [illegible] *Ne redirent ad He-* [illegible] Voilà ce que la [illegible] jamais de nous dire, si [illegible] Après lui avoir ainsi rendu [illegible] pas retourner pendant ce [illegible] dissipations, conduite [illegible] *et reliqua cogitationis* [illegible] *bonitatis et or-* [illegible] *ejus homo gratus ei qui eum* [illegible] *judicii ejus, homo ingratus.* [illegible])

[illegible] *pro omnibus quæ retribuit* [illegible] *accipiam; hæc est sola retri-* [illegible] *sanguine compensatur, et redempti* [illegible] *pro Redemptore libenter occumbimus.* [illegible] *De virginitate ser-* [illegible].)

ENTRETIEN XI.

De l'Office divin.

Après vous avoir parlé de l'oraison qui suit immédiatement le lever, après vous avoir fait connaître et l'importance et la manière de la bien faire, notre règlement général ne nous marque point particulièrement l'action qui la doit suivre. Les uns, au sortir de l'oraison, disent le saint Office, les autres entendent ou disent la sainte Messe; quelquefois on communie, d'autres fois même on se confesse, selon les besoins où l'on se trouve. L'heure et l'ordre de toutes ces actions ne sont pas précisément déterminés par notre règlement général, parce que, selon les emplois, les occupations et les besoins différents, on les determine aussi différemment, et chacun doit prendre de son directeur son règlement particulier, qui lui marque l'ordre et le temps de ses actions, afin que toutes se fassent dans l'ordre, et que nous accomplissions cette ordonnance de l'Apôtre (*I Cor.* XIV, 40) : *Omnia secundum ordinem fiant;* et comme dit saint Ignace martyr (*Epist. ad Smyrnens.*) : *Omnia decenti ordine perficientur in Christo.* Nous vous parlerons de toutes ces actions l'une après l'autre. Et pour commencer par celle qui, nous étant tous les jours commandée, doit aussi tenir le premier lieu, selon la pensée de saint Bernard (*Speculo monachorum*) : *Orationes quæ imperantur primo loco habeat;* je veux dire l'Office divin qu'on appelle vulgairement le Bréviaire ; je vous en dirai particulièrement deux choses : la première, l'importance et l'obligation que nous avons de le bien dire ; la seconde, la manière de le bien dire.

Pour l'importance de le bien dire, j'ai trois motifs puissants, à mon avis, pour vous en convaincre : je prends le premier de l'excellence du divin Office, excellence que je tire de quatre chefs : des paroles qui le composent, de la personne à qui on parle, de la personne de la part de qui on parle, de la fin pour laquelle on le dit.

Premièrement, des paroles qui le composent. Ce sont des paroles toutes pures, toutes saintes, toutes divines. Je remarque trois sortes de paroles dans l'Office divin : les paroles des saints, dans les leçons, les homélies, les hymnes, qui sont pour la plupart tirées de leurs ouvrages ; les paroles de l'Église, dans les répons, les antiennes, les oraisons ; les paroles de l'Écriture sainte dans les psaumes, dans les évangiles ; en un mot, dans la plus grande partie de tout l'Office. Or qu'y a-t-il de plus pur que les paroles des saints que le Saint-Esprit même leur a inspirées ? Qu'y a-t-il de plus vénérable que les paroles de l'Église, que l'oracle de vérité a proférées ? Qu'y a-t-il de plus divin que les paroles de l'Écriture sainte, que Dieu même a prononcées ? Nous proférons les paroles des saints dans le divin Office, mais des paroles exquises, des paroles variées, des paroles dont l'Église même a fait le choix, pour nous exprimer les sentiments les plus purs de la religion, les maximes les plus saintes du christianisme, les vérités les plus solides de l'Évangile. Nous proférons en second lieu les paroles de l'Église ; mais des paroles que le Saint-Esprit même lui met dans la bouche, et des paroles toutes de feu, *ignitum eloquium*, capables d'enflammer le cœur de ses enfants, et de gagner celui de son Époux. Nous proférons en troisième lieu les paroles de l'Écriture

sainte, c'est-à-dire des paroles de Dieu même, et qui par conséquent ne doivent être prononcées qu'avec respect, à moins que de s'exposer à commettre un sacrilége. Lorsque saint Pierre (*I Petr.* IV, 11) parle aux Chrétiens des paroles qu'ils doivent proférer, il leur dit de parler comme si leurs paroles étaient les paroles mêmes de Dieu : *Si quis loquitur, quasi sermones Dei.* C'est en effet parler bien saintement : mais il y a bien plus dans le divin Office ; car non-seulement nos paroles y sont comme les paroles de Dieu, mais en vérité ce sont les paroles de Dieu mêmes; c'est lui qui les a prononcées, et elles ne changent pas de nature pour être dans notre bouche. Excellence donc en premier lieu du saint Office, quant aux paroles qui le composent. *Breviarium, compendium et consummatio totius theologiæ paginæ;* le saint Office, à le bien prendre, est le bréviaire, c'est-à-dire le sommaire, le précis des paroles les plus saintes et des discours de Dieu les plus relevés que l'on puisse tenir en cette vie.

Excellence en second lieu, quant à la majesté de celui à qui on parle. Car à qui est-ce que nous y parlons? à celui devant lequel toute créature n'est qu'un néant; devant lui les saints se prosternent, les anges frémissent, les puissances tremblent, tous les esprits bienheureux sont dans l'étonnement et le silence; et cependant un simple clerc, par le moyen du Saint-Esprit, s'élevant au-dessus de tous ces esprits, fait entendre sa voix devant le trône de Dieu; il l'entretient, il lui parle en confiance, et lui parle, si nous le pouvons dire, d'une manière digne de sa divine majesté, *digne Deo.* Quelle excellence et quelle prérogative !

Pour la dignité de celui de la part de qui on parle, elle relève encore de beaucoup cette action. Lorsqu'on parle au nom d'une personne puissante, on parle avec plus de confiance et plus d'autorité; la dignité de celui qui envoie donne poids aux paroles de celui qui est envoyé, et la commission d'un ambassadeur qui ne parle qu'au nom de son maître est relevée. C'est ainsi que Notre-Seigneur, pour faire connaître l'excellence de sa commission et de la sublimités des vérités qu'il annonce, dit qu'il a été envoyé de son Père et qu'il ne parle qu'en son nom. C'est ainsi que saint Paul, pour relever son ministère, dit qu'il parle en la personne et au nom de Jésus-Christ; et c'est ainsi que nous voyons le nôtre relevé dans le divin Office, encore que nous ne parlions pas en notre nom, mais au nom de toute l'Église, c'est-à-dire au nom de l'Épouse, de la confidente, de la bien-aimée de Jésus-Christ, dont la voix est toujours écoutée : *Sonet vox tua in auribus meis; vox enim tua dulcis.* (*Cant.* II, 14.)

Enfin si nous faisons attention aux fins pour lesquelles on le récite, il faut avouer que nous n'en saurions avoir de plus nobles, et qu'il n'y en a point de plus hautes dans la religion, puisque c'est pour les mêmes fins pour lesquelles on offre le sacrifice. Car l'Office divin n'est que comme un supplément du sacrifice réel offert sur les autels; l'Église substitue en sa place, par le moyen du saint Office, un sacrifice continuel : *Sacrificium assiduitatis per assiduam scilicet orationem.* (NIL.) Elle le partage même en des heures différentes, afin que les ecclésiastiques, qui doivent être dans un exercice continuel de la religion pendant le jour, soient continuellement occupés à rendre à Dieu leurs hommages, à l'adorer, le remercier, lui satisfaire et le prier, qui sont les quatre fins du sacrifice et ce que l'on fait dans l'Office divin. Voilà donc les quatre fondements sur lesquels j'appuie l'excellence du saint Office. Concluez de là quelle est cette excellence, et en même temps l'obligation étroite que nous avons de le bien dire.

Que si son excellence n'est pas suffisante pour nous obliger de le bien dire et de le réciter avec respect, les vertus auxquelles nous sommes indispensablement obligés, comme ecclésiastiques, seront peut-être plus puissantes pour nous convaincre. Je m'arrête seulement à deux, qui sont les principales, la religion et la justice. La religion, c'est le partage particulier des ecclésiastiques, c'est leur portion, c'est leur héritage; et par elle ils doivent rendre à Dieu le culte qui lui est dû : *Si qui divino cultui ministeria religionis impendunt, sic definiuntur clerici.* (*Cod. Theodos.*, lib. II *De episcop. et cleric.*) Ils sont particulièrement consacrés pour cet Office. Or nous le faisons particulièrement en quatre manières, selon les quatre principaux actes que saint Thomas donne à la religion : adoration, dévotion, sacrifice, prière ; il faut donc prier pour s'acquitter de ces devoirs. Et précisément les plus excellentes de toutes les prières sont renfermées dans le divin Office, et l'Église même nous le commande. De plus, cet Office étant une chose très-sainte et qui touche Dieu de plus près, la religion nous oblige plus particulièrement, selon la remarque de saint Bonaventure, de ne le traiter qu'avec un grand respect: *Tanto amplius reverentiæ et diligentiæ studium divino debetur Officio, quanto in Deo immediatius exhibetur.* (*Specul. disciplin. ad novit.*, p. II, cap. 16, *De disc. Offic. extra chorum.*) Ajoutez que comme ce sont les paroles de Dieu même, ainsi que nous avons déjà dit, c'est une espèce de sacrilége que les traiter indignement. Que diriez-vous, si vous voyiez traiter indécemment les vases sacrés, si vous voyiez profaner un calice, si vous voyiez traiter avec irrévérence le corps de Jésus-Christ? Sa parole, dit saint Augustin, ne mérite pas moins de respect. Si donc nous la traitons sans aucune révérence; si nous la déchirons, si nous l'entrecoupons, c'est-à-dire si nous la prononçons en sorte que nous ne formions que la moitié des mots ; si nous mangeons quelques syllabes; si, pendant que nous l'avons dans la bouche, notre esprit est dans l'égarement cœur dans le péché, ne faut-il pas avouer sommes coupables d'une grande faute, et manquons à ce que demande la religion!

manquons aussi à ce que demande la justice : car lorsque l'Église nous reçoit au nombre de ses ministres, il se fait entre elle et nous une espèce de contrat : d'une part l'Église s'oblige envers nous, mais de l'autre nous nous obligeons à l'Église l'Église s'oblige envers nous, et à quoi s'oblige-t-elle? à nous faire jouir de ses immunités, à nous donner part à ses priviléges, à nous communiquer ses libéralités, ses prérogatives et tous ses biens. Mais aussi nous nous obligeons à l'Église, et à quoi? à l'acquitter envers Dieu de ses obligations et à lui prêter notre langue pour l'adorer, le louer, le remercier, et pour attirer sur elle ses grâces et ses miséricordes; et pour cela elle nous met le saint Office entre les mains : si donc nous y manquons, nous manquons à ce que demande la justice. De plus; comme ministres de l'Église, elle a droit de nous employer envers Dieu pour ses besoins et pour les nécessités de ses enfants. Or elle nous donne pour cela le saint Office, de sorte que si nous le récitons avec négligence, nous sommes responsables des malheurs qui arrivent dans l'Église, et que nous aurions détournés si nous l'eussions dit saintement; et je crois qu'un des plus grands comptes que les ecclésiastiques auront un jour à rendre au jugement de Dieu sera des malheurs qu'ils pouvaient détourner s'ils se fussent fidèlement acquittés de leur ministère, et au lieu de les détourner, qu'ils auront accrus et multipliés par leur négligence. J'ajoute que le bréviaire étant le service que l'Église demande particulièrement de nous, *pensum servitutis nostræ*, comme parlent les saints, nous ne saurions y manquer sans quelque sorte d'injustice. Que diriez-vous d'un serviteur qui tirerait la récompense de son maître, et ne voudrait pas lui rendre le service principal qu'il lui aurait promis?

Enfin, si l'excellence de l'Office divin et les vertus qui nous engagent à le bien dire ne nous convainquent pas assez fortement, peut-être que la vue de notre propre utilité sera plus efficace. Or il y va merveilleusement de notre intérêt de le bien dire, et cela en deux façons : à cause des biens que nous recevons, lorsque nous le récitons saintement; à cause des maux qui nous arrivent, lorsque nous le récitons avec négligence. Les biens qui nous arrivent, je ne fais que les toucher; c'est, 1° la grâce commune à toutes les bonnes œuvres; 2° la grâce particulière que la prière y ajoute; 3° les grâces plus spéciales qui sont attachées à l'Office divin, lequel étant une prière publique, dite au nom de l'Église, en renferme de plus fortes ou de plus abondantes que les autres prières; 4° le fruit de toutes ces grâces, qui est de nous rendre divins : *Ideo vocatur Officium divinum, tum quia in se divinum est, tum quia divinas in recitante dispositiones exigit, tum quia divinos efficit sancte recitantes.* Voici les malheurs de ceux qui le disent négligemment : 1° la privation de tous les biens que nous venons de marquer; 2° les péchés innombrables que nous commettons, en ne faisant pas saintement cette œuvre sainte; 3° les autres malédictions qui suivront ces péchés, et qui sont prononcées dans l'Écriture sainte, contre ceux qui font l'œuvre de Dieu négligemment : *Maledictus qui facit opus Dei negligenter.* (*Jer.* XLVIII, 10.) 4° la difficulté d'éviter notre perte totale, en ce que, profanant le remède que Dieu nous donne pour le salut, et abusant du moyen qui est nécessaire, c'est-à-dire de la prière, il est impossible que l'on ne tombe pas dans la dernière désolation : c'est un miracle si l'on se sauve. *Panis ejus vertetur in fel aspidum in utero ejus*, dit Job de ceux qui profanent la parole de Dieu, selon l'explication de saint Grégoire (*Moral.*, lib. XV, c. 6) : *Vitæ potum convertit sibi in veneni poculum, et inde reprobus moritur, unde ad vitam erudiri lætatur.* Mais c'est assez pour l'importance de réciter le saint Office.

Voyons maintenant la manière de le bien dire. Or pour cela il me semble que nous devons faire attention à trois temps différents : au temps qui le précède; au temps où on le dit; au temps qui le suit. Pour le temps qui le précède, il faut, avant que de le dire, se disposer à bien faire cette action, *ut eorum quæ divinum impediunt Officium occasiones vitentur*, dit saint Bonaventure (*Specul. discipl. ad novit.*, cap. 15, *De discipl. divin. Offic.*), et pour cet effet y apporter les mêmes préparations que nous avons marquées pour l'oraison. Car c'est ici une prière; et, quoiqu'elle soit vocale, elle demande toujours les mêmes préparatifs que la mentale. Or il y a trois sortes de préparations : l'éloignée, la prochaine, l'immédiate : *Priusquam incipiatur Officium, prævenire studeas, si potes, ut cor ad aliquam devotionem sit adaptatum, quando Officium inchoatur : ideo enim tam desides et tepidi sumus in divino Officio, quia ante non sumus in aliqua devotione exercitati; et ita sicut intravimus frigidi, eximus corde dissoluti.* (BONAVENT., *Institut. novit.*, part. I, cap. 4, *De divino officio in choro.*)

La préparation éloignée qui demande trois choses : la pureté, la mortification des passions, la retenue des sens. 1° Pureté et de cœur et d'esprit; de cœur, renonçant à tout péché et à l'affection même du péché; autrement c'est profaner la parole de Dieu et s'exposer aux malédictions qui accompagnent ce reproche épouvantable qu'il fait lui-même aux pécheurs qui entreprennent de publier ses louanges : *Peccatori autem dixit Deus : Quare tu enarras justitias meas, et assumis testamentum meum per os tuum?* (*Psal.* XLIX, 16.) Pureté d'esprit, pour les intentions saintes que nous devons prendre, et il y en a et de générales et de particulières, comme nous l'avons remarqué ailleurs. 2° Mortification des passions; car la parole de Dieu ne fait pas ordinairement grande impression sur une âme immortifiée, et qui est dans le trouble et l'agitation de ses passions. 3° La retenue des sens et intérieurs et extérieurs; autrement nous nous remplissons de

mille idées, et nous donnons entrée à mille distractions. A ces trois choses qui sont générales, j'en ajoute une, qui est particulière pour le divin Office, qui est d'apprendre comment il faut le dire. C'est une honte de voir comme on le néglige ; la plupart ne le savent point ; des prêtres de vingt et trente ans qui n'ont pas lu une seule fois leur rubrique, et qui disent aussi les leçons, les antiennes, le plus souvent à leur fantaisie ; ils y font mille fautes. Est-ce là satisfaire à ce que l'Église demande ? Il faut donc apprendre à le dire, c'est la préparation éloignée.

Pour la préparation prochaine, elle demande aussi trois choses : 1° Prévoir ce que l'on doit dire, et le marquer dans son Bréviaire avant que de le commencer, marquer les psaumes, les leçons, les répons, les antiennes, les oraisons, et ne pas attendre à les chercher en le disant : *Libri et alia necessaria ad officium præparentur, et legenda studiose ante prævisa quando et quomodo sit dicenda, dicuntur.* (Bonav., *ibid.*) Autrement on s'expose à mille distractions : on pense gagner un peu de temps, et on le perd. 2° Prendre le temps convenable ; le meilleur pour nous est le temps de la communauté. Ici nous disons Matines et Laudes le soir, les petites Heures avant dîner, Vêpres et Complies après dîner, ensuite de la récréation. Il faut se rendre fidèle à ces heures. Lorsque nous ne serons pas en état de pouvoir observer cette règle, suivons, de plus près qu'il nous sera possible, les heures qui nous sont marquées par l'Église ; et surtout ne remettons jamais après midi à dire nos Matines du jour, nous ressouvenant de cette règle : « Dire son Office avant le temps, c'est diligence ; le dire après le temps, c'est négligence ; le dire dans le temps, c'est obéissance : » *Ante horam orare, providentiæ ; post horam, negligentiæ ; in hora, obedientiæ* (Hugo a Sancto Vict.); mais nous ressouvenant aussi de la maxime des docteurs qui disent que c'est pécher que de l'avancer ou de le différer notablement sans raison considérable. Saint Pierre Damien rapporte que saint Séverin fut très-rigoureusement puni dans le purgatoire, pour avoir dit tout son Office le matin, quoique ce fût pour vaquer aux affaires d'État, auxquelles il était employé. 3° Choisir le lieu où nous aurons le moins d'occasion de nous distraire. Je ne parle pas, quand nous le disons en commun : car pour lors le lieu de la communauté doit être préféré à tous les autres, et s'en retirer, pour le dire en son particulier dans sa chambre, sous ombre qu'on y sera plus recueilli, c'est un abus, c'est une illusion, c'est une marque de l'esprit singulier que nous détestons. Mais hors l'obligation de la communauté, choisissons le lieu où nous croirons être plus attentifs.

Pour la préparation immédiate, qui se fait en commençant le bréviaire, ou immédiatement auparavant, elle demande aussi trois choses : 1° Se mettre en la présence de Dieu. C'est l'avis que donne saint Bonaventure à ce sujet, et qu'il a tiré de saint Benoît : *Consideremus qualiter oporteat nos in conspectu Divinitatis assistere, et sic stemus ad psallendum ut mens nostra concordet voci nostræ.* En effet, si nous croyons que Dieu est partout, nous ne saurions douter qu'il ne nous soit particulièrement présent, lorsque nous récitons le divin Office : *Utique credemus divinam esse præsentiam : maxime hoc sine aliqua dubitatione credimus, cum ad divinum opus assistimus.* (Bonav., *ibid.*) 2° Renoncer à soi-même et se donner à Notre-Seigneur : et, pour cela, faire un acte de contrition de tous nos péchés, et nous unir à Notre-Seigneur, unissant cette action aux pareilles qu'il a faites en sa vie, car il a loué son Père comme nous, et nos intentions aux siennes : renonçant à toute autre intention qu'à celle qu'il a eue et qu'il aurait encore, s'il était en notre place. C'est ce que l'Église nous fait faire par ces paroles qui précèdent l'Office : *Domine, in unione divinæ illius intentionis qua ipse in terris laudes Deo persolvisti.* 3° Renoncer à notre propre esprit et nous donner à l'esprit de Jésus et de l'Eglise, pour faire cette action par sa direction et par sa conduite, et afin qu'il nous donne la dévotion nécessaire pour le bien dire. Voilà ce qu'il faut faire avant l'Office, et les préparations qu'il faut y apporter.

Voyons maintenant ce qu'il faut faire pendant l'Office. Je trouve trois conditions, dispositions ou circonstances, qui y sont nécessaires et qui sont renfermées dans trois paroles de l'oraison qui le précède : *Digne, attente ac devote.* Ce sont les trois choses que nous demandons particulièrement à Dieu, et qui sont nécessaires pour le bien réciter : dignement, attentivement, dévotement. 1° Il le faut dire dignement. Or, pour le dire dignement, il faut deux choses : l'exactitude et la religion, ou le respect.

L'exactitude, qui fait que nous le disons distinctement, continuellement, entièrement, réglément : quatre conditions qui, au rapport de saint Bonaventure (*Ibid.*, cap. 16, *De discipl. Officii extra chorum*), sont nécessaires pour le dire exactement : *Debent dicere Officium distincte, continue, integre, ordinate. Distincte ;* prononçant, dit ce saint, fermement et distinctement toutes les syllabes, sans qu'une prononciation négligente ou trop précipitée nous en fasse retrancher une seule lettre. *Ne verbum masticando, vel exiliter proferendo, vel nimium festinando, dicenda confundant ;* ou, comme dit le concile de Bâle : *Ut non gutture vel inter dentes, seu deglutiendo et syncopando dictiones vel verba ; sed reverenter, verbis distinctis, Officium persolvatur.* Et nous nous rendrons exacts à ce point, si nous écoutons attentivement ce que dit saint Bernard : qu'il n'y a pas un seul *iota* dans tout l'Office, dont nous ne rendions un compte rigoureux. *Omnium quæ ibi dicuntur, usque ad unam litteram, se pro certo noverit debitorem. Continue ;* c'est-à-dire sans interruption, au moins à l'égard de chaque heure. C'est ainsi

qu'en usa ce grand théologien de Paris, lequel, au rapport de saint Bonaventure, étant visité par un évêque, ne voulut point lui dire un mot, qu'il n'eût achevé une des plus petites Heures, qu'il avait commencée ; et ensuite, de peur que ce retardement ne fût trouvé mauvais, *causam subinferens dixit, quod majori Domino colloquebatur.* En effet, n'est-ce pas une honte de vouloir parler à Dieu, et après lui avoir dit quelques paroles, interrompre son discours pour parler aux créatures ? Un mot à Dieu, puis un mot à un serviteur, à un domestique, à un ami, à un étranger ! Navarre (cap. 16 tract. *De orat.*) a cru qu'il y aurait péché mortel, si cette interruption était notable, et sans raison ; et c'est un péché, dit un grand Père de l'Église (BONAV., *ibid.*), que Dieu châtie très-sévèrement dans les flammes de l'autre vie, à moins qu'il ne soit expié en celle-ci. On ne se moque pas ainsi impunément de Dieu : *Deus non irridetur.* (*Gal.* VI, 7.) *Integre ;* c'est-à-dire qu'il faut dire le bréviaire tout entier, sans en rien omettre ; ce qui est d'une telle conséquence, que plusieurs docteurs ont cru qu'on ne pouvait omettre la troisième partie d'une petite Heure (c'est bien peu) sans commettre un péché, et un péché mortel ; tant l'obligation en est étroite ! *Ordinate ;* c'est-à-dire le réciter dans l'ordre et selon les règles que l'Église nous en donne ; et ne s'y pas assujettir, c'est une marque d'une âme déréglée : *Inordinati est animi, in exterioribus ordinem non curare,* dit saint Bonaventure. Or cet ordre se doit particulièrement observer en trois choses, *in substantia, tempore et modo.* Dans la substance ; c'est de dire l'Office qu'elle nous marque, et point d'autre ; ne point faire d'un saint, quand il faut faire de la férie, etc. Dans le temps, nous l'avons dit. Dans la manière, afin de dire toutes les Heures dans l'ordre qu'elles nous sont marquées : ne point dire Vêpres avant None, None avant Sexte, et, en les disant, observer toutes les rubriques que l'Église n'aurait pas pris tant de soin de nous régler, si elle ne les avait jugées d'une grande importance ; ainsi s'asseoir, se lever, se découvrir, etc. Voilà ce que demande l'exactitude, qui est la première chose nécessaire pour dire l'Office dignement.

La seconde est de le dire avec respect ; c'est soit que nous le disions en public, soit que nous le disions en particulier, y apporter toujours une grande révérence : *In Officio curanda maxime reverentia et honestas, cum utique sit eadem ejus, cui tunc loquimur et adstamus, Deitas et Majestas.* (*Ibid.*, cap. 16, *De discipl. Offic. extra chorum.*) Or, ce respect doit être extérieur et intérieur. Extérieur, qui demande une grande modestie : *Dispositio enim corporalis honesta devotionis excitat affectum et designat.* (BONAV.) Et, pour cela, faire une attention particulière à deux choses : à la posture du corps et à la mortification de la vue : à la posture du corps, en quoi on doit observer trois choses : 1° Ne le dire jamais étant couché, à moins que d'y être obligé par quelque maladie. Saint Bonaventure remarque que saint Jérôme ne voulut point le faire étant même usé de travail et de vieillesse ; et que, dans cette grande faiblesse où il se trouvait par l'épuisement général de toutes ses forces, il se soulevait encore de son lit par le moyen d'une corde qui était attachée pour cet effet à une solive de sa chambre. Cet exemple, dit ce saint, ne devrait-il pas nous faire rougir de honte, lorsque souvent, pour la moindre incommodité, nous nous acquittons de notre Office avec tant d'irrévérence ? *Dum exhaustis viribus senex, nec senectuti parcit, nec debilitati blanditur, desidem juniorum irreverentiam, imo dignam derisione desidiam signis arguit et confundit.* Et n'avons-nous pas sujet d'attendre le reproche qu'un ange, au rapport de ce même saint, fit à une personne qui, dans une fièvre lente, avait accoutumé de dire Complies dans le lit ? 2° Il faut se tenir debout, à genoux, ou assis dans le temps et selon que la rubrique nous le marque ; et observer, quand on est à genoux, de ne pas mettre une jambe sur l'autre, de ne pas se coucher ou se courber sur les siéges qui sont devant nous ; de ne pas s'appuyer, en sorte que l'on tourne le dos ou le côté à l'autel. Quand on est assis, ne pas s'appuyer la tête, ne pas étendre les bras : *Brachiis tibiisque resolutis notabiliter incurvando, ita ut lecti mollitiem quærere videantur.* Quand on est debout, ne point pencher le corps, ne point se mettre tantôt sur un pied, tantôt sur l'autre. Prendre garde en un mot qu'il n'y ait rien de léger ni d'indécent dans tout le mouvement du corps, comme on remarque quelquefois dans ces personnes dont parle saint Bonaventure : *Qui hac et illac membrorum ut languentium incongrua agitatione se gyrant.*

Pour la mortification de la vue, il faudrait tâcher de suivre un avis que nous en donne un grand saint et docteur de l'Église (*Ibid.*) : *Oculi ad librum, pro psalmis et aliis veraciter decantandis, vel ad terram pro vagis arcendis respectibus, mentis non mediocriter vagationem causantibus, urgendi sunt ;* autrement nous donnerons entrée à mille distractions, et nous nous mettrons en péril d'en causer même beaucoup aux autres par le déréglement de nos regards : *Suorum indisciplinato intuitu collateralium orationem, quam ipsi negligunt, impediunt.* (*Ibid.*) Que si à cette modestie extérieure, nous ajoutons le respect intérieur, entrant dans des sentiments de révérence à la vue de la grandeur de Dieu à qui nous parlons, nous humiliant, nous abaissant, nous anéantissant devant sa souveraine majesté ; pour lors nous nous acquitterons de la première condition qui doit accompagner le saint Office, et nous le dirons dignement, *digne.*

2° Il le faut dire attentivement, *attente. Magna abusio est habere os in choro, cor in foro,* dit saint Bernard ; c'est imiter ces malheureux dont il est parlé chez le Prophète (*Psal.* LXI, 5) : *Ore suo benedicebant et corde suo maledicebant ;* ou les pharisiens, dont Notre-Seigneur se plaint dans Isaïe (XXIX, 13) :

Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longe est a me. Or, pour le dire attentivement, deux choses sont nécessaires : éloigner les pensées qui nous détournent, en prendre de saintes qui nous occupent ; pour les pensées qui nous détournent, il y en a de trois sortes, dont nous demandons à Dieu d'être préservés : *Munda cor meum ab omnibus vanis, perversis et alienis cogitationibus. Perversis*, des pensées mauvaises ; *vanis*, des pensées vaines, des choses indifférentes ; *alienis*, des pensées même bonnes, mais qui sont hors de propos, comme de penser à prêcher, à exhorter un malade, à donner l'aumône ; ce sont de bonnes pensées, mais auxquelles nous ne devons point nous arrêter en disant le saint Office ; elles sont hors de temps et nous distraient : *Tum etiam utilia sunt aliquoties differenda, ob vitationem discursus.* (Bonav., *ibid.*

Pour les pensées que nous pouvons prendre, on en peut remarquer de trois sortes, selon les trois sortes d'attentions que les docteurs ont remarquées. 1° Attention aux paroles, *ad verba ;* penser à bien dire tous les mots, à bien articuler toutes les syllabes, à prononcer distinctement toutes les lettres, à faire les pauses au milieu et à la fin des versets, à ne point se précipiter. 2° Attention au sens des paroles, *ad sensum ;* penser à ce que signifient les paroles, et former en son cœur les mêmes sentiments, désirs et affections qu'elles nous expriment ; je prononce ces paroles : *Diligam te, Domine, fortitudo mea* (*Psal.* XVII, 2) ; je forme l'acte d'amour. Je dis le psaume *Beatus vir qui timet Dominum* (*Psal.* III, 1) ; je pense au bonheur d'une âme qui a la crainte de Dieu ; je désire cette crainte, je la demande à Dieu : ainsi du reste. 3° Attention à la fin de la prière, *ad finem orationis ;* penser à quelque chose sainte qui nous élève à Dieu et nous tienne unis à lui ; or ceci se peut faire en plusieurs manières : 1° En s'arrêtant au premier verset dont nous nous trouverons intérieurement occupés, et nous en entretenant pendant les versets suivants, jusqu'à ce que nous n'ayons plus d'attrait à ce premier ; pour lors nous en prendrons un autre, dont nous pourrons nous occuper en la même manière, suivant l'attrait que nous y aurons. 2° Ne changeant pas ainsi d'attention selon les versets, mais selon les psaumes ; nous arrêtant à la fin pour laquelle chaque psaume a été composé. Ainsi, en disant un psaume que David aura composé pour remercier Dieu de ce qu'il l'a délivré de ses ennemis, je m'unirai au divin Esprit qui l'animait, pour entrer dans ces mêmes sentiments ; je considérerai les ennemis dont Dieu m'a délivré ; de combien de péchés, de passions, de pensées, de désirs, il m'a préservé ; de la malignité du monde, des enchantements de la chair, de mille artifices du démon ; je lui en rendrai des actions de grâces. 3° Ne changeant point ainsi d'attention à chaque psaume, mais en prenant une pour chaque heure, selon le rapport qu'elles ont aux mystères de la Passion de Notre-Seigneur. Ainsi à Matines, on s'occupera de sa prise ; car c'est l'heure à laquelle il parut chargé de liens entre les mains des Juifs ; à Prime, des crachats, mépris et humiliations qu'il y reçut ; à Tierce, de la sentence de la mort qui fut prononcée ; à Sexte, de son crucifiement ; à None, de la plaie qu'il reçut à son côté ; à Vêpres, de la descente de la croix ; à Complies, de sa sépulture. Ou bien, on pourrait s'occuper à chacun des mystères de sa vie ressuscitée. A Matines, il ressuscite ; à Prime, le Saint-Esprit qu'il envoie, descend sur les disciples, et ainsi du reste. 4° Ne changeant point ainsi de pensée, selon les heures différentes mais selon les jours ; s'occupant pendant l'Office du mystère du jour, de la fête, ou de quelque pensée que Dieu nous aura donnée dans l'oraison. 5° Suivant les attraits et les impressions de l'Esprit divin qui souffle où il veut et comme il veut. Or, pour ne nous point abuser dans ces différentes sortes d'attentions, voici trois avis que je crois très-importants : Le premier est que de ces trois attentions, *ad verba, ad sensum, ad finem orationis*, la première est bonne, mais ne doit pas être seule ; la seconde est meilleure et suffit sans la troisième ; celle-ci est excellente, et, dans le sentiment des saints, et particulièrement de saint Thomas, elle surpasse les deux premières. Le second, quand une personne est attirée à cette troisième attention, elle peut quitter la seconde, suivant la règle même que saint Bernard en donne : *Ad psalmodiam cor habeat, nisi fortassis ad aliquid sublimius rapiatur.* Le troisième, pour ne point se tromper soi-même, il est bon de consulter son directeur, pour voir à quelle sorte d'attention nous sommes appelés ; quelle est celle que Dieu demande de chacun, et laquelle lui sera la plus utile ; car souvent on en quitte une dont on tirerait beaucoup de fruit, pour en prendre une autre où nous perdons beaucoup de temps.

Enfin il faut le réciter dévotement, *devote*, c'est la troisième condition : c'est-à-dire non-seulement avec le respect et l'attention que nous vous avons marqués, mais avec amour ; considérant cet Office non pas comme une charge pesante, ni comme un joug fâcheux, mais comme un emploi très-avantageux, et un Office dont les anges mêmes s'estimeraient bien honorés ; avec joie, le préférant à tous les autres emplois, quittant volontiers tout le reste : étude, lecture, divertissement et promenades, pour nous en acquitter dévotement.

Il nous reste à vous dire ce qu'il faut faire après avoir dit le saint Office ; le voici en trois mots : 1° Remercier Dieu de l'honneur qu'il nous a fait de nous souffrir en sa présence, et des grâces qu'il nous y a accordées. 2° Demander pardon des fautes, négligences, distractions auxquelles nous nous sommes laissés aller. 3° Prier Notre-Seigneur et la sainte Vierge d'être notre supplément envers Dieu, et de le louer pour nous, afin qu'il reçoive autant de louanges, que nous étions obligés de lui en rendre.

Concluons ; et afin de nous rendre fidèles à ces

pratiques, et à bien faire cette importante action, je finis par un mot de saint Bonaventure, auquel je vous prie de bien faire attention, afin que, si ses paroles s'échappent de votre mémoire, la substance au moins en demeure dans vos cœurs. *Tanto amplius reverentiæ et diligentiæ studium divino debetur Officio, quanto id Deo immediatius exhibetur.* (*Ibid.*, c. 16.) *Cura Officii diligens, maxima status integritas; neglectus Officii, maxima vitæ corruptio, maxima religionis deformitas; nemo Dei se æstimet servum, si Dei potissimum negligat servitutem, quæ, appropriato vocabulo, Dei servitium nuncupatur.*

—

ENTRETIEN XII.

De l'étude.

J'ai dessein de vous parler aujourd'hui de l'étude et de l'obligation qu'ont tous les ecclésiastiques de s'y rendre fidèles : c'est une action qui est d'une telle conséquence, particulièrement dans le clergé, qu'à moins que ceux qui s'y engagent n'en aient l'amour, et qu'ils ne soient résolus de s'y appliquer avec une grande vigilance, il faut, par une nécessité inévitable, qu'ils tombent dans les derniers malheurs.

Lorsque les saints Pères ont parlé de l'ignorance, ils l'ont toujours représentée comme le principe de tous les désordres, la source de toutes les erreurs, l'origine de tous les vices, le réceptacle de tous les crimes ; en un mot, comme le plus dangereux et le plus contagieux de tous les maux. C'est, disent-ils, un venin, c'est un poison, c'est une peste, et un ecclésiastique qui en est infecté est capable de tout corrompre dans l'Église, de tout gâter et de tout perdre ; et c'est pourtant l'état d'épouvantable désolation où se trouvent inévitablement engagés tous les prêtres qui ne peuvent se résoudre à s'appliquer à l'étude. Car, comme on ne peut éviter l'ignorance que par ces deux voies, par l'infusion et par l'étude, et qu'il n'y a point d'apparence que Dieu leur donne la science par infusion, comme si c'étaient des prophètes, des apôtres ou de grands saints, il faut par nécessité qu'ils demeurent ignorants toute leur vie, et qu'ils croupissent jusqu'à la mort dans toutes les misères qui suivent l'ignorance, à moins qu'ils ne se résolvent de se rendre savants par l'étude. C'est ce que nous avons dessein de vous expliquer en détail dans cet entretien, où vous faisant l'anatomie d'un prêtre ignorant et la déduction de ses misères, je m'assure que lorsque vous en aurez pesé toutes les circonstances, et pénétré tous les malheurs, vous avouerez que nous ne pouvons prendre de moyens plus puissants pour vous porter à l'étude et vous obliger à bien faire cette action, afin d'acquérir toute la science que demandent la perfection et les engagements de votre état.

Or, pour commencer a vous faire connaître à fond jusqu'où va la misère d'un prêtre ignorant, nous supposons que le bonheur d'un prêtre qui veut correspondre à l'étendue de ses obligations, consiste en trois choses : 1° à honorer Dieu ; car il est le supplément de la religion des peuples envers sa divine Majesté ; 2° à servir l'Église ; car il est destiné du Fils de Dieu pour en être le ministre ; 3° à travailler à son propre salut ; car il est appelé lui-même à être saint, et s'il y manque, il perd tout en manquant à la première et à la plus essentielle de ses obligations. Voilà la perfection d'un prêtre, et sur quoi est fondé tout le bonheur d'un ecclésiastique. Mais que fait l'ignorance dans un ecclésiastique, et dans quel déplorable malheur ne le plonge-t-elle pas ? 1° Comme supplément de la religion des peuples envers Dieu, il devait l'honorer, et son ignorance lui fait injure et le déshonore. 2° Comme ministre de l'Église, il était obligé de la servir, et son ignorance lui fait outrage. 3° Il s'était obligé par son état de travailler à son salut, et, par son ignorance, sa perte devient inévitable. Trois raisons convaincantes et sans réplique, qui nous feront voir le malheur d'un prêtre dans l'ignorance, et par conséquent la nécessité indispensable où il est de s'adonner à l'étude : ce sont les trois parties de cet entretien.

Le premier motif qui nous fait voir l'importance de l'étude, et le premier malheur d'un prêtre qui vit dans l'ignorance et qui ne s'applique point à l'étude, est qu'il fait injure à Dieu : mais l'injure la plus atroce, la plus outrageuse et la plus universelle qui puisse être ; et y a-t-il rien de plus injurieux à Dieu que de s'opposer à ses desseins, que de mépriser ses commandements, que de se moquer de ses menaces ? Or ce sont les trois degrés de l'injure qu'un prêtre fait à Dieu par son ignorance.

1° Il s'oppose aux desseins de Dieu. Dieu a trois grandes perfections en lui-même, qui sont autant de canaux par lesquels il s'écoule sur les créatures : la vérité, la justice, la miséricorde ; mais, quoiqu'il fasse paraître ces trois grandes perfections sur les créatures, c'est principalement aux ecclésiastiques et aux prêtres qu'il en fait une communication plus éminente, et comment cela ? Il les rend les dépositaires de ses vérités ; il les fait les interprètes de ses lois, il les établit les dispensateurs de ses grâces et de ses miséricordes. Voilà le dessein de Dieu dans l'établissement des ecclésiastiques et des prêtres. 1° Il les rend dépositaires de ses vérités : Dieu commanda à Moïse (*Exod.* XXVIII, 30; *Levit.* VIII, 8) d'écrire en gros caractères ces deux mots : *Doctrine et Vérité* sur le rational, et de les mettre sur la poitrine d'Aaron : *Doctrina et Veritas*. Pourquoi ces deux mots sur le rational et sur la poitrine du grand prêtre ? Ce n'est pas sans mystère ; c'est pour témoigner qu'il faut qu'un prêtre soit une vive source de lumière et de doctrine ; et, comme dit saint Grégoire, que son cœur soit comme un réservoir où l'on puise la science en plénitude. Et il ne faut pas s'en étonner, Dieu veut qu'il soit dépo-

sitaire de ses vérités. 2° Il nous fait les interprètes de ses lois; les lois de Dieu ont souvent besoin d'être expliquées, et quoique d'elles-mêmes elles aient bien de l'éclat, et portent beaucoup de lumières : *Præceptum Domini lucidum, illuminans oculos* (*Psal.* XVIII, 9), elles ont pourtant besoin tous les jours d'être interprétées, et sans cela il y a mille événements où l'on ne pourrait pas discerner ce qu'elles renferment : or ce sont les prêtres que Dieu en a établis les interprètes : *Labia sacerdotis custodient scientiam* (*Malach.* II, 7; *Agg.* II, 12) ; les voilà dépositaires des vérités de Dieu : *Et legem requirent ex ore ejus ;* les voilà en second lieu interprètes de ses lois : *Interroga sacerdotes legem.* (*Ibid.*) 3° Ils sont dispensateurs de ses grâces et de ses miséricordes : quand Dieu a créé le monde, dit excellemment Pierre de Blois (*Serm. in psal.* XLVIII, 13), il n'a voulu s'associer personne pour la production de ce grand ouvrage; mais quand Jésus-Christ l'a voulu racheter, *voluit habere coadjutores*, il s'est pour cela associé les prêtres, afin qu'il distribuât par eux aux hommes les grâces que lui seul avait méritées; et ainsi il les a faits ses coadjuteurs, *coadjutores Redemptoris*, en les établissant les dispensateurs de ses miséricordes, *dispensatores mysteriorum Dei.* (*I Cor.* IV, 1.)

Or que fait l'ignorance dans un ecclésiastique et dans un prêtre? elle s'oppose à tous ces desseins. Le prêtre est le dépositaire des vérités de Dieu, et quelle opposition plus grande à ce dessein que l'ignorance? Car, pour être le dépositaire des vérités de Dieu, il faut savoir quatre sortes de vérités; vérités naturelles, vérités divines, vérités chrétiennes, vérités ecclésiastiques. Or, quand un prêtre n'aime pas l'étude, il est impossible qu'il possède jamais ces vérités. Car, 1° pour les vérités naturelles, on les apprend ordinairement dans la philosophie; et comment, sans une étude continue et une application sérieuse, pourra-t-il entendre cette philosophie? Elle ne s'apprend pas en courant, en badinant, en se divertissant; elle est mêlée d'épines; il faut du travail; à moins que d'en faire une étude sérieuse, on ne surmontera jamais toutes les difficultés qui s'y rencontrent. 2° Pour les vérités divines, on les voit répandues dans les traités *Des attributs de la très-sainte Trinité, De l'incarnation, De la grâce, Des sacrements*, etc. Rien de plus nécessaire à un prêtre, et cependant tous ces mystères ne lui seront-ils pas inconnus, s'il ne s'applique sérieusement à l'étude de la théologie? Sans cela, s'il parle en public, il débitera des hérésies pour des vérités catholiques, et des erreurs pour des mystères. On l'a vu dans une personne éminente dans l'Eglise, qui, prêchant sur l'incarnation, ne se servit point d'autres expressions que de celles qui étaient propres aux hérétiques; d'où vient cela? de l'ignorance, désordre qui n'est que trop ordinaire, mais qu'on ne saurait trop éviter; et à moins que d'être bien affermi dans les principes de la théologie, on renverse facilement en chaire les principaux mystères de notre religion. Quel avantage pour les hérétiques, quelle confusion pour l'Église! Enfin, il est impossible qu'un prêtre sans étude soit plus instruit sur les vérités chrétiennes et sur les ecclésiastiques que sur les autres; car, pour les savoir, il doit lire les saints Pères, feuilleter les conciles, apprendre les saints canons, et comment le pourra-t-il faire sans un grand amour de l'étude? *Quomodo docere poterunt quod ipsi non didicerunt? desinat locum docendi suscipere qui nescit docere* (S. ISID., lib. III *De summo bono.*) Si donc un prêtre et un ecclésiastique vit dans l'ignorance, comment peut-il être dépositaire des vérités de Dieu?

Il n'est point en second lieu l'interprète de ses lois. Toutes les lois qui règlent nos mœurs et qui président à la conduite des hommes, sont des rayons de la lumière de Dieu; les lois naturelles, civiles et ecclésiastiques, toutes universellement, ne sont que des écoulements de la loi éternelle de Dieu : mais il y en a deux principalement, bien pures et bien saintes, qui émanent spécialement de Dieu, qu'on appelle divines par préférence aux autres, et dont il veut que les prêtres soient les interprètes, la loi ancienne et la loi nouvelle, l'Ancien et le Nouveau Testament, la loi écrite et la loi de grâce : voilà les deux lois dont les prêtres sont les interprètes : ce sont les lois qu'ils doivent méditer, qu'ils doivent étudier, qu'ils doivent digérer jour et nuit, et dont leur cœur doit être le dépositaire. Mais que fera l'ignorance dans un prêtre? En vérité, pourra-t-il être l'interprète de cette loi? il ne l'a jamais lue, il ne l'a jamais méditée, il ne sait point ce qu'elle dit ; il sait bien manier et battre un jeu de cartes; mais, pour l'Ancien et le Nouveau Testament, il n'en a peut-être jamais tourné un feuillet; il saura bien interpréter les règles d'un piquet et d'un trictrac, il saura bien les lois d'un jeu de boules et d'un jeu de dés, il sera savant dans les lois et les maximes du monde; mais, pour les lois de Dieu, c'est ce qu'il ignore, et pour entretenir la fainéantise et l'oisiveté où il est, c'est ce qu'il veut ignorer toute sa vie. Ah! si saint Jean Chrysostome reprochait aux Chrétiens de son temps qu'ils ne savaient pas le nombre des épîtres de saint Paul, que dirait-il maintenant des prêtres? Il est donc impossible que, dans leur ignorance grossière, ils puissent être les interprètes des lois de Dieu ; mais il est aussi impossible qu'ils soient de bons dispensateurs de ses grâces et de ses miséricordes.

Toutes les grâces sont des remèdes que Dieu nous a donnés pour guérir, et les prêtres, comme nos médecins, sont destinés de Dieu pour être les dispensateurs de ces remèdes. Or il y a dans l'Église des maladies bien différentes, et qui demandent aussi que ces remèdes soient dispensés d'une manière bien différente. Il y a des maladies extrêmes, où il faut des remèdes prompts et efficaces, et même violents ; il y en a de plus légères, où les remèdes doivent être plus doux et plus bénins :

mais quelquefois pourtant, à cause des suites fâcheuses que l'on doit craindre, on donnera des remèdes plus doux à une personne très-malade, parce qu'elle sera très-faible, et on en donnera de plus forts pour une moindre maladie, parce qu'une personne aura plus de force, et se trouvera en état d'en supporter l'effet. Or comment un prêtre pourra-t-il faire ce discernement, s'il n'a de l'étude? Il faut, pour dispenser à propos ces grâces et ces remèdes que Dieu lui met entre les mains, qu'il connaisse et la complexion de son malade, et la nature de son mal, et la force de son remède; c'est ce qu'on exige absolument d'un médecin. Car s'il ne connaît pas la complexion de son malade, il lui donnera un remède violent, qui sera, dans la faiblesse où il est, la cause de sa mort. S'il ne connaît pas la nature de son mal, il le croira attaqué d'une maladie qui a besoin de remèdes secs et brûlants, et cependant son tempérament demande qu'on lui en donne de froids et d'humides. Enfin, s'il ne sait pas la force de son remède, il ne connaîtra pas non plus s'il est suffisant pour la grandeur de la maladie, ou s'il n'est point trop fort pour l'état du malade, et si son opération trop puissante n'affaiblira pas trop le malade, et ne sera point ensuite la cause de sa mort. C'est ce que fait à l'égard des malades un médecin qui ne sait pas bien son art, et qui néglige d'étudier la médecine. C'est ce que fait à l'égard des âmes un prêtre que la négligence de l'étude a laissé dans l'ignorance : il n'a jamais pénétré à fond l'état funeste des pécheurs, il ne sait point les plis et replis de la conscience, les tours et les détours de l'amour-propre, qui font le tempérament de ce malade qu'il a sous sa charge; de plus, il ne connaît point la nature de sa maladie, si elle est mortelle ou légère, si elle a de mauvaises suites que l'on doive craindre et prévenir, ou si elle n'en a point : si elle a besoin des remèdes les plus rigoureux et les plus violents de la pénitence, ou seulement de quelques doux avertissements, d'une charitable correction ; enfin, il ne sait point la force de ces remèdes ni le rapport qu'ils ont à cette maladie, parce que jamais il ne s'est voulu donner la peine de s'y appliquer, ni de lire aucun des livres qui en traitent; en conscience, peut-il être appelé médecin des âmes, ou plutôt n'en est-il pas le bourreau? peut-il porter le titre auguste de dispensateur des grâces et des miséricordes de Dieu? ou plutôt n'en est-il pas l'injuste et le cruel dispensateur? Concluons donc qu'un ecclésiastique et un prêtre qui vit dans l'ignorance et sans étude, n'est point le dépositaire des vérités de Dieu; qu'il ne peut être l'interprète de ses lois, qu'il n'est point le dispensateur de ses grâces et de ses miséricordes, et par conséquent qu'il s'oppose à tous les desseins de Dieu; quelle injure! mais voyez ce qui l'augmente.

2° Il méprise ses commandements : il y a trois circonstances qui font un commandement considérable, et qui doivent plus particulièrement nous en faire craindre le mépris. 1° Lorsqu'il est absolu; car si le commandement n'est simplement que conditionnel, il n'oblige que supposé la condition; 2° lorsqu'il est pour toujours; car s'il n'est que pour un temps (comme celui de la circoncision et de la célébration de l'agneau pascal, le temps étant expiré, ce commandement n'a plus de force; 3° lorsqu'il est indipensable; car supposé la dispense, telle que fut celle de la circoncision dans le désert, on n'est plus contraint de s'y soumettre. Or Dieu fait un grand commandement aux prêtres et aux ecclésiastiques d'être savants, d'acquérir la science nécessaire à leur état, et de dissiper les ténèbres de l'ignorance : *Præceptum sempiternum est in generationes vestras, ut habeatis scientiam discernendi* (*Levit.* x, 10); commandement précis qui a toutes les conditions que nous venons de dire; car 1° il est absolu : *Præceptum est ut habeatis scientiam discernendi :* point de condition; 2° il est pour toujours : *Præceptum sempiternum est in generationes vestras*, point de temps qui le limite; 3° il est indispensable, c'est ce qu'assurent universellement tous les saints Pères : en voici deux des plus considérables de l'Église, dont l'autorité nous pourra suffire présentement. Le premier est saint Ambroise, dans le livre qu'il a fait *Des Offices;* voici ses termes: « Un prêtre, » dit ce Père, « ne saurait se dispenser d'avoir assez de connaissances et de lumières par son étude et par son travail : pourquoi? parce que c'est une nécessité indispensable que son ministère et son sacerdoce lui imposent: *Effugere non possumus officium docendi quod nobis imposuit sacerdotii necessitudo.* » (S. Ambr., *De Off.*, cap. 1.) Le second est le grand Origène, appelé par saint Jérôme *primus post apostolos Ecclesiarum magister :* ce savant Père fait une belle remarque sur les sacrifices que Dieu ordonna dans l'Ancien Testament, pour expier les péchés commis par l'ignorance de son peuple, qui vient entièrement à notre sujet. Il est marqué dans le *Lévitique* que Dieu en avait commandé de différentes sortes, et il est dit expressément (c. v, 17, 19) que, si un particulier vient à pécher par ignorance, *si anima peccaverit per ignorantiam*, il doit offrir un tel sacrifice; que si tout le peuple fait aussi quelque faute par ignorance : *Quod si omnis turba ignoraverit, et per imperitiam fecerit quod est contra mandatum Domini*, etc. (*Levit.* iv, 13 seq.), il en doit offrir un autre; que si le prince vient aussi à violer la loi de Dieu par ignorance : *Si peccaverit princeps, et fecerit unum e pluribus per ignorantiam, quod Domini lege prohibetur*, etc. (*Ibid.*, 22); il doit expier sa faute par l'oblation d'une telle victime. Mais quand il est parlé d'un péché des prêtres, on ne parle plus d'ignorance, on n'en fait plus aucune mention; Dieu dit seulement (*Levit.* iv, 13) : *Si sacerdos qui unctus est, peccaverit*, et on n'ajoute plus comme aux personnes précédentes, *per imperitiam, per ignorantiam, quod si ignoraverit*; d'où vient cela, dit ce Père? Voici la réponse, pesez-la comme elle mérite, et

vous verrez bien que ce commandement est indispensable : *Neque enim ignorantia cadere poterat in illum, qui ut alios doceret provectus est.* Il ne faut point de victime pour l'ignorance d'un prêtre, parce qu'on suppose qu'il n'y a point de prêtre ignorant ; ou s'il y en a d'ignorants, on n'a pas besoin pour eux de sacrifices et de victimes, parce que c'en est fait de leur salut. Qu'un particulier pèche par ignorance, cela se peut, et la loi y donne le remède ; que tout le peuple tombe dans une pareille faute, cela peut arriver, et on sait aussi quel est le sacrifice qui la doit expier ; qu'un prince même, qu'un roi, qu'un empereur, quoiqu'il soit revêtu de l'autorité de Dieu sur ses peuples, quoiqu'il en soit le père et le conducteur, viole la loi de Dieu sans la connaître, cela peut être ; et on ordonne aussi des sacrifices pour leur en faire obtenir le pardon. Mais pour un ecclésiastique et pour un prêtre, la science lui est indispensable : il ne peut point faire de faute par ignorance, tous ses péchés sont de malice ; ainsi point de sacrifices, point d'hosties, point de victimes, pour expier en lui cette sorte de crimes. Il s'en suit donc que ce commandement de Dieu, qui lui ordonne la science, est non-seulement absolu, éternel, mais de plus indispensable, et par conséquent si un prêtre ne veut point s'adonner à l'étude et s'il veut croupir dans une ignorance grossière, il faut qu'il sache qu'il méprise le commandement de Dieu même. Quelle injure ! mais voici ce qui en fait le comble, non-seulement il méprise ses commandements, mais de plus il se moque de ses menaces.

Samuel fait deux terribles menaces au roi Saül de la part de Dieu, pour le punir de sa désobéissance *Abjecit te Dominus ne sis rex* (*I Reg.* xv, 23), Dieu t'a rejeté de ton trône ; voilà la première : *Cum ego projecerim eum* (*I Reg.* xvi, 1), Dieu te réprouve et ne veut plus de toi ; voilà la seconde, quelles menaces ! les plus terribles qui furent jamais. Or, ce sont les mêmes que Dieu fait aux ecclésiastiques et aux prêtres ignorants ; premièrement il les rejette : *Quia tu scientiam repulisti, et ego repellam te, ne sacerdotio fungaris mihi.* (*Osee*, iv, 6.) Vous n'avez pas voulu acquérir la science qui vous est nécessaire, allez, retirez-vous, je ne veux plus de vous ; c'en est fait, je vous rejette de ma présence, et ne soyez pas si téméraire que de vous approcher de mes autels, pour y exercer les fonctions du sacerdoce. Secondement il les méconnaît : *Ignorabitur.* (*I Cor.* xiv, 38.) Tout prêtre ignorant sera ignoré, qu'est-ce à dire ? Dieu connaît ses élus, mais d'une connaissance si amoureuse, qu'il les appelle par leurs noms : *Vocat eos nominatim* (*Joan.* x, 3) ; mais pour les impies et les réprouvés : *Nescio vos*, « *Je ne vous connais pas.* » (*Matth.* xxv, 12.) C'est la menace que Dieu fait au prêtre ignorant : *Ignorans ignorabitur*, il sera ignoré de Dieu, c'est-à-dire il sera réprouvé, Dieu le désavouera, *ignorabitur.* Tu dis que tu es prêtre ; tu es ignorant je te désavoue. Et cependant comme si ces menaces terribles étaient des contes en l'air, comme si ces surprenants éclairs se devaient dissiper en fumée, comme si ces tonnerres redoutables n'étaient point accompagnés de carreaux et de foudres, des clercs entrent dans les saints ordres, ils s'élèvent sur les autels, ils s'ingèrent dans le sacerdoce sans lettres, sans science, sans étude, sans avoir dessein d'y employer leur temps : quelle effroyable témérité ! mais vous vous opposez aux desseins de Dieu : n'importe, je me moque de ses desseins ; mais vous agissez contre les commandements de Dieu ; n'importe, je ne me soucie point de ses commandements et de ses menaces : je veux vivre dans l'ignorance. Quel sacrilége et quelle atroce injure contre Dieu ! c'est notre premier motif.

Le second est le sanglant outrage qu'ils font à l'Église ; faisons-le voir dans notre seconde partie. L'Église est l'Épouse de Jésus-Christ, et revêtue comme elle de la vertu du Saint-Esprit et de sa divine fécondité ; son emploi est de lui produire et de lui élever une infinité d'enfants : mais parce qu'ils sont sujets à deux grands malheurs en cette vie, l'un qui est l'aveuglement, et l'autre le péché, et qu'ils se trouvent tous les jours exposés à ces misères, l'Église se sert de deux principes pour remédier à ces désordres et maintenir ses enfants dans la perfection qu'elle désire, l'un qu'elle emploie pour les conduire, l'autre pour les sanctifier. Pour les conduire, elle se sert de ses canons ; car ce sont les règles qui, en nous montrant les routes que nous devons suivre, soit pour la foi, soit pour les mœurs, dissipent nos ténèbres et notre aveuglement. Pour les sanctifier, elle se sert des sacrements, qui effacent leurs crimes, et qui leur confèrent la grâce d'une parfaite sainteté : ainsi ce que nous pouvons remarquer de plus considérable dans l'Église, et que nous ne pouvons pas douter qui ne lui soit bien à cœur, sont ses canons, ses sacrements et ses enfants. Voilà les principaux biens de l'Église, voilà ce qu'elle a de plus cher et de plus précieux. Or, c'est ce qu'elle confie aux ecclésiastiques et aux prêtres sans aucune réserve ; comme ce sont eux que son Époux lui a donnés pour ministres, que ce sont ceux qui la doivent servir et secourir dans ses besoins, elle leur abandonne aussi, avec une confiance et une bonté qui ne se peut dire, tous ses trésors et tous ses biens. Ses canons ; elle les leur donne en garde pour les faire observer à tous les siens. Ses sacrements ; elle les abandonne à leurs soins pour servir à sanctifier les fidèles. Ses enfants ; elle les leur remet entre les mains, pour les nourrir et les élever à son Époux ; voilà ce que fait l'Église pour les prêtres ; mais que font les prêtres pour l'Église ? S'ils sont ignorants, ils n'y causent que du désordre, et ils n'y font qu'un étrange ravage. Car ce prêtre qui devait faire observer les canons, s'il est ignorant, c'est lui-même qui les viole et avec le plus d'insolence. Ce prêtre qui devait faire un saint usage des sacrements, c'est lui-même qui les profane le pre-

nier. Ce prêtre qui devait élever les enfants de l'Église, c'est lui-même qui les massacre le plus cruellement; trois outrages signalés qu'un prêtre ignorant fait à l'Église.

1° Il viole les saints canons. Il n'y a personne dont l'Église ait jamais eu plus d'horreur, et qu'elle ait jugé plus indigne du saint mystère que les pécheurs; elle leur interdit l'entrée de son sanctuaire, elle ne peut pas même souffrir qu'ils s'en approchent, jusque-là, que s'il se trouve quelque téméraire et quelque insolent qui s'y ingèrent, elle ordonne qu'on le chasse avec ignominie et sans aucune espérance de retour. Rien qui lui soit plus insupportable que des pécheurs qui veulent s'approcher des saints ordres; elle les a en horreur, et les foudroie par ses canons : *Deponantur*. Voilà la conduite qu'elle observe à l'égard des pécheurs, et c'est la même qu'elle veut que l'on garde pour les ignorants : *Sicut iniqui et peccatores ministerium sacerdotale assequi prohibentur; ita indocti et imperiti a tali officio retrahuntur.* (S. ISID., l. III *De summo bono*, c. 36.) Elle regarde les premiers comme des sacriléges, mais elle envisage les seconds comme des présomptueux. Et si nous jetons les yeux sur tous les canons, par lesquels elle demande pour les ecclésiastiques de si longues épreuves, de si grands interstices qu'elle a même étendus autrefois jusqu'à des dix, des vingt et des trente années, des examens si rigoureux sur leur science aussi bien que sur leurs mœurs, des résidences si considérables dans des séminaires comme dans des écoles où ils pouvaient également apprendre et la piété et la doctrine, nous avouerons qu'elle ne veut souffrir ni des pécheurs ni des ignorants dans son clergé; que si elle regarde les uns comme l'abomination de son sanctuaire, elle envisage les autres comme l'abomination de son corps; en un mot, qu'elle a en abomination et les uns et les autres, comme donnant une atteinte mortelle à tous ses décrets, comme énervant la rigueur de sa discipline, comme étant des insolents profanateurs de ses plus saints canons.

Mais ce n'est pas tout : un ecclésiastique ignorant n'en demeure pas là; l'outrage qu'il fait à l'Église va bien plus avant : non-seulement il viole ainsi ses canons, mais il profane ses sacrements. Il ne faut pas aller bien loin, il n'est pas nécessaire de traverser les mers et de se trouver parmi les hérétiques, les mahométans et les peuples les plus barbares, pour considérer la profanation de nos sacrements; allez, allez dans la France, entrez dans les villes et dans les villages, visitez les églises et les paroisses, qu'y verrez-vous? quel spectacle! vous en serez les témoins oculaires, vous le verrez de vos propres yeux, la profanation universelle de nos sacrements, des prêtres dans une ignorance si grossière et si épouvantable, que, bien loin de savoir les obligations de leur état et de leur ministère, ils ne savent pas même la forme des sacrements. Ce ne sont point des contes faits à plaisirs, cela est arrivé à un prêtre que j'ai connu et à une dame autant illustre par sa piété que par sa naissance. elle se confessait à un prêtre de la campagne, et son confesseur était si ignorant, que ne sachant pas la forme de l'absolution, elle fut contrainte de lui en dire les paroles et de les lui faire prononcer les unes après les autres, pour se faire absoudre. Quelle épouvantable ignorance! mais quelle abomination! quel scandale! mais quelle profanation! Jugez combien de fois ce misérable avait profané le jugement de la pénitence. Mais si vous avez peine à croire qu'il y en ait beaucoup qui soient dans une ignorance si grossière, combien en verrez-vous qui, pour ne pas connaître assez la différence des péchés, pour n'avoir jamais étudié les règles de la théologie morale, pour ne s'être jamais bien appliqués à en apprendre à fond les véritables principes, reçoivent à leur tribunal indifféremment toute sorte de pécheurs, quoique nullement disposés à la grâce du sacrement? Tous les confessionnaux en sont remplis, particulièrement à la campagne, et souvent même dans les villes; on y souffre les usures, si peu qu'elles soient palliées; on y tolère les simonies, si peu qu'elles soient couvertes; on y laisse des pécheurs dans des commerces infâmes, on ne les arrache point de ces engagements qui, bien que d'eux-mêmes indifférents, leur sont pourtant une occasion de mille crimes : en un mot, on fait ou on fait faire presque autant de sacriléges qu'on donne d'absolutions. D'où vient cela? de l'ignorance du prêtre. Le moyen qu'elle ne cause ces profanations? un confesseur est ignorant, comment voulez-vous qu'il fasse le discernement nécessaire entre tant de péchés qui se présentent? Mais d'où vient qu'il y a des prêtres qui célèbrent nos saints mystères avec tant d'irrévérence et d'irréligion, sans attention, sans respect, sans aucune modestie? On se précipite, on mange la moitié des paroles. on n'observe presque point les cérémonies, point d'inclinations, point de génuflexions ou si on en fait quelques-unes, c'est souvent d'une manière si irréligieuse et de si mauvaise grâce, qu'un extérieur si choquant serait plus capable de donner du scandale que de l'édification au simple peuple. N'en voit-on pas aussi qui ne disent la sainte Messe que parce qu'il y a quelque misérable argent à y gagner? Vendre le sang du Fils de Dieu pour quelques sous! *Nesciunt quid faciunt* (*Luc.* XXIII, 34); les ignorants ne connaissent pas la grandeur de nos mystères, ils n'en jugent que par l'écorce, ils n'en pénètrent pas le fond. Après cela faut-il s'étonner si tout ce qu'ils font n'est qu'une pure profanation et un véritable sacrilége? Rien de plus saint que le corps et le sang de Jésus-Christ, et cependant ce corps et ce sang adorable ne sont-ils pas entre leurs mains une offrande impure et sacrilége? *Offertis super altare meum panem pollutum.* (*Malach.* I, 7.) Cette sainte hostie devait attirer les grâces et les bénedictions du ciel, mais paraissant entre leurs mains, c'est elle-

même qui irrite la colère de Dieu, et qui l'oblige à lancer ses foudres sur les prêtres et souvent sur le peuple : d'où vient cela ? de l'ignorance des prêtres ; ils profanent les sacrements.

Et enfin pour dernier outrage qu'ils font à l'Église, ils massacrent tous ses enfants. Les enfants de l'Église sont en trois états différents : ou ils sont en santé, ou ils sont malades, ou ils sont convalescents. S'ils sont en santé, il leur faut des aliments solides ; s'ils sont malades, ils ont besoin de bons remèdes ; s'ils sont convalescents, il leur faut ordonner un régime. Car si on refuse les aliments, qui sont nécessaires à ceux qui se portent bien, il faut qu'ils meurent ; si on refuse les remèdes aux malades, c'est leur ôter la vie ; si on ne donne un bon régime aux convalescents, c'est les faire retomber dans leur première maladie et leur causer la mort. Or, voyez la cruauté qu'exerce un prêtre à l'égard de tous les enfants de l'Église.

Nous venons de vous dire que tous les fidèles, qui sont en pleine santé, ont besoin, pour se conserver, d'une bonne nourriture et d'un solide aliment ; et quelle est cette nourriture et cet aliment ? La parole de Dieu ; parole de Dieu dans les prônes et les prédications, parole de Dieu dans les grands et petits catéchismes ; c'est leur nourriture, c'est ce que le prêtre leur doit par l'engagement indispensable de son ministère, et c'est pourtant ce qu'il ne leur donne pas, et ce qu'il ne peut pas même leur donner, quand il est ignorant. Tant de personnes à la campagne qui vivent moralement bien, et qui sont cependant dans l'ignorance de nos mystères ; il y a peut-être vingt, trente ans qu'ils soupirent après cette divine nourriture : *Parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis.* (*Thren.* IV, 4.)

Il y a des paroisses entières qui, depuis cinquante ans, n'ont pas eu un seul catéchisme et qui demeurent sans prônes, sans instructions : ces pauvres paroissiens s'acquittent assez bien de leurs devoirs de Chrétiens, mais ils ont une soif ardente de la parole de Dieu ; ils la demandent à un curé, à un vicaire, à un prêtre, et comment voulez-vous qu'il leur donne cette divine nourriture, dans l'ignorance où il est de cette divine parole et de nos mystères ? Ils la demandent, mais inutilement ; ils tirent la langue pour recevoir quelque goutte de cette rosée céleste : *Et non erat qui frangeret eis* ; et cependant la maladie les surprend tout ignorants qu'ils sont de nos mystères, elle les réduit à l'agonie, ils expirent, et les voilà damnés : d'où vient cela ? de l'ignorance du prêtre : *Et non erat qui frangeret. Omnis per sacerdotum ignorantiam plebs indocta deperit.*

Mais il y en a d'autres qui sont atteints de blessures mortelles, dans une habitude d'ivrognerie, d'impureté et de blasphème, dans des passions invétérées, au milieu de mille emportements et de mille désirs de colère et de vengeance ; grandes maladies, blessures mortelles ? Que faudrait-il faire dans cette pressante nécessité ? Il faudrait sonder ces plaies, il faudrait les nettoyer, en ôter le pus qui suppure si souvent, et qui exhale une si insupportable odeur, tantôt par de bonnes instructions, tantôt par des pénitences conformes à la grandeur de leurs fautes. Et cependant sans attention, sans réflexion, sans discernement, ces prêtres ignorants prononcent sur ces pénitents un *absolvo* inconsidéré, sans savoir à peine ce qu'ils disent ; et ils s'imaginent, par cette absolution, avoir donné la guérison à ces malades, mais ils se trompent.

Absolution trompeuse, guérison illusoire, qui est aussi dangereuse à ceux qui la reçoivent, qu'elle est criminelle à ceux qui la donnent : *Irrita et falsa pax, periculosa dantibus, et ipsis accipientibus onerosa.* Quelle est la cause de ce malheur ? l'ignorance du confesseur. Voilà une gangrène qui se forme insensiblement dans le cœur de cet homme : c'est une occasion prochaine, une conversation dangereuse, une personne suspecte qu'il fréquente. Que fait un confesseur ignorant ? sans y prendre garde, sans retrancher cette occasion, sans peser ce qui est à propos, il donne l'absolution, et que fait cette absolution ? il la donne à ce malade comme un souverain remède, et cependant c'est un poison qu'il lui fait avaler, et qui lui donne la mort : *Non est pax illa, sed bellum.* Quelquefois un chirurgien ignorant, qui panse une plaie, la laisse refermer : le malade croit être parfaitement guéri, cependant un sinus se forme, qui peu à peu se fait paraître ; et pour lors il faut rouvrir la plaie, il faut faire de profondes incisions, il faut couper, trancher, tailler et recommencer tout de nouveau, autrement le malade est mort, il lui en coûtera la vie. C'est ce qui arrive aux prêtres ignorants, il y a un sinus qui se forme dans le cœur de ce Chrétien, un abcès dans ses entrailles, un ulcère dangereux ; c'est une grosse restitution à faire, il y a peut-être trente ans que ce mal couve ; c'est une vengeance secrète, une animosité mortelle, mais qu'on déguise et qu'on pallie sous de beaux prétextes ; c'est une médisance formelle, qu'on fait paraître comme un enjouement, une raillerie, un trait d'esprit ; ce confesseur ignorant n'y prend pas garde, il passe vingt fois par dessus, sans sonder cette plaie ; il la laisse refermer par une absolution, mais prononcée mal à propos ; or, qu'arrive-t-il ? *Operiuntur morientium vulnera, et plaga lethalis altis et profundis impressa, dissimulato dolore, contegitur.* C'est une plaie fermée, mais le mal est demeuré au dedans de la blessure ; le venin est caché, et dans peu de jours vous le verrez paraître et menacer : c'est pour lors qu'on y voudra appliquer le fer et le feu, mais il sera trop tard ; pauvre malade ! ta plaie est mortelle, il te faut mourir ; pourquoi ? par l'ignorance de ton confesseur.

Il y a d'autres enfants de l'Eglise qui ne sont pas malades, mais ils entrent en convalescence ; leurs plaies sont guéries à la vérité, leurs fièvres sont passées, plus de péchés mortels, mais il leur faut un bon régime ; la moindre occasion, le moindre épan-

chement sur les créatures, la moindre attache occasionne un grand danger de tomber dans leur premier état. Peut-être n'y avait-il pas en cela tant de périls. Mais dans la convalescence presque tout est à craindre : c'est un air trop frais, il faut que les convalescents l'évitent; or, pour leur prescrire un bon régime, combien de bons avis leur faut-il donner sur leurs difficultés de conscience? combien d'éclaircissements sur leurs embarras d'esprit? combien de règles sur leurs scrupules? Car sans cela ils se fatiguent, les voilà découragés; ils entrent dans la langueur, ils quittent tout : tant d'instructions et de paroles consolantes qu'il faut leur dire de temps en temps pour les soutenir; tant de caresses, de tendresses, de patience dont il faut user dans les occasions! Il faut étudier leur humeur et leurs inclinations, il faut prendre garde surtout à leurs faiblesses, tantôt relâcher de quelque chose, quelquefois tenir envers eux une conduite un peu plus ferme; que de souplesse dans un confesseur! que d'application, que d'étude! Et comment un confesseur ignorant, à qui le chemin de la perfection est tout à fait inconnu, qui ne sait point les voies par lesquelles on s'établit dans les vertus, qui ne connaît point les moyens pour affermir une âme dans la grâce, comment, dis-je, ce prêtre donnera-t-il un bon régime à un pécheur convalescent? il faut qu'il l'abandonne à sa propre conduite et aux déréglements de ses désirs : ainsi il le laisse retomber dans sa maladie, ainsi il le voit rentrer dans ses premières agonies, ainsi il le voit mourir sans lui donner aucun secours; il ne sait que faire, il ne sait que lui dire : *Tantis obest quantis præest.* Enfants de l'Église, si vous jouissez d'une pleine santé, allez, ne vous vantez point de votre bonheur, vous n'en jouirez pas longtemps par défaut de nourriture, *tantis obest quantis præest.* Si vous êtes malades, vous voilà perdus, votre confesseur ne connaît ni votre mal, ni les remèdes qui vous sont nécessaires, *tantis obest quantis præest.* Si vous êtes convalescents, point de diète, point de régime, sans avis et sans instructions, il faut retomber, votre chute est infaillible; votre perte est inévitable, *tantis obest quantis præest.* Voyez jusqu'où va l'outrage que fait à l'Église l'ignorance des prêtres. Ah! qu'un Père avait bien raison de s'écrier autrefois sur ce sujet : *Nonne idolum tristitiæ et mæroris est sacerdos illiteratus, qui in ira Dei et populi desolatione eligitur, ut veniat* (*quod dicitur in Matthæo*), *cum videritis abominationem desolationis stantem in loco sancto, id est, in Ecclesia Dei.* (PETR. Bles., epist. 23.) Qu'est-ce qu'un prêtre ignorant, dit Pierre de Blois? C'est le sujet de la plus grande affliction qu'ait l'Église, c'est un sujet de douleur qui la rend inconsolable, c'est pour elle une idole de tristesse et de désolation : *Idolum tristitiæ et mæroris*; et comment? les paroles d'un prophète nous le peuvent éclaircir : Les idoles des gentils, dit-il, ne sont qu'un peu d'or et d'argent ciselé. *Simulacra gentium argentum et aurum*, mais au fond *opera manuum; os habent et non loquentur; oculos habent, et non videbunt.* (*Psal.* CXIII, 4, 5.) Ils ont une bouche sans pouvoir parler; ils ont des yeux sans pouvoir jamais voir; ils ont des oreilles sans jamais rien entendre; voilà ce que c'est qu'une idole, et c'est justement ce que sont les prêtres ignorants : *Idolum tristitiæ et mæroris, sacerdos illiteratus.* Quand ils sont revêtus de ces riches ornements sacerdotaux, quand vous les voyez s'approcher des autels tout couverts d'or et d'argent, *simulacra gentium argentum et aurum*, ce sont des idoles, ce n'est qu'or et argent. Mais il y a plus, ils ont une bouche pour annoncer la parole de Dieu : *Os habent*, mais leur ignorance la tiendra toujours fermée, *et non loquentur.* Ils ont des yeux qui devraient servir à la conduite des enfants de l'Église, *oculos habent;* ils ont des oreilles pour écouter l'Église qui leur parle par ses saints canons, *aures habent*, mais leur ignorance les tient bouchées, et les rend sourds : et ce sont eux-mêmes les premiers qui les violent, *et non audient;* ils ont des pieds, dont ils pourraient se servir pour aller administrer les sacrements, *pedes habent;* mais leur ignorance les rend immobiles, ou, si elle leur laisse quelque liberté, ce n'est que pour les profaner, et pour les fouler de ces mêmes pieds sacriléges, *et non ambulabunt.* Ils ont des mains pour soigner les blessures des enfants de l'Église, et pour y apporter les remèdes, *manus habent;* mais leur ignorance leur en ôte tout l'usage, et, s'ils s'en servent, ce n'est que pour égorger et massacrer ces mêmes enfants, *et non palpabunt. Nonne idolum tristitiæ et mæroris est sacerdos illiteratus et fatuus?* Mais une idole si funeste, que c'est un Dieu armé de sa fureur qui l'élève dans l'Église pour la désoler de la sorte. C'est une chose terrible de voir Dieu dans sa colère armer les éléments, allumer les flammes et les feux, susciter des guerres, des pestes et des famines, pour punir son peuple et pour le réduire dans la dernière désolation : mais tous ces effets de sa colère, quoique terribles, ne sont point pourtant si redoutables et si funestes que cette marque de sa fureur dans l'Église, quand il permet qu'il y ait des prêtres ignorants, *qui in ira Dei et populi desolatione eliguntur;* il n'y a plus de canons, pour saints qu'ils soient, qui ne soient violés; ils n'y a plus de sacrements qui ne soient profanés; ils n'y a plus d'enfants de l'Église qui ne soient empestés et cruellement égorgés : *Ut veniat quod dictum est in Matthæo* (XXIV, 15) : « *Cum videritis abominationem desolationis stantem in loco sancto,* » *id est in Ecclesia Dei.* C'est le plus sanglant de tous les outrages qu'elle peut recevoir, et c'est le second motif qui nous doit obliger à éviter l'ignorance, et la deuxième considération qui nous doit engager à nous rendre bien fidèles à l'étude.

Enfin le dernier motif, que je tranche en peu de mots, est que cet ecclésiastique ou ce prêtre ignorant, après avoir fait tant d'injures à Dieu, un si

grand outrage à l'Église, se fait à lui-même un tort irréparable. Car sa perte devient inévitable ; il n'y a plus rien à faire pour son salut.

Qu'y a-t-il à espérer d'un homme qui vit dans le péché, dont le péché est continuel, dont le crime est irréparable? rien absolument; c'est un homme perdu, et perdu sans ressource. Or, le prêtre qui vit dans l'ignorance, vit dans le péché; sa vie n'est qu'une suite de crimes. S'opposer aux desseins de Dieu, mépriser ses commandements, se moquer de ses menaces, que de crimes! Violer les canons de l'Église, profaner ses sacrements, égorger ses enfants, que d'impiétés! c'est ce que fait tous les jours un prêtre ignorant; il vit donc dans le péché.

Son péché est continuel. Car ou ce prêtre exercera les fonctions de son ministère, où il ne les exercera pas; ou il travaillera, ou il ne travaillera pas. S'il ne travaille pas, donc il ne fera pas d'instruction, de catéchismes, il ne confessera point, il ne dira point la sainte Messe, il n'administrera pas les autres sacrements; oisiveté criminelle, quoi! abandonner son troupeau pendant que les loups le déchirent et le dévorent! demeurer les bras croisés, dormir en paix, être en sûreté de conscience pendant qu'une infinité d'âmes se perdent par sa négligence et par faute de secours. Ecoutez ce que dit à ce sujet un grand Pape : *Væ nobis si Domini veritatem neglexímus! væ nobis si silentio veritatem obduxerimus!* (SYMMACH., in *Synod. Rom.*) Considérez ce que c'est qu'un *væ* et une malédiction dans la bouche de Dieu; pesez un peu ce que c'est que l'anathème et l'exécration d'un Dieu : *Væ erit nobis :* c'est ce qui tombe sur les prêtres qui ne travaillent point. Mais s'ils travaillent, ah! dans l'ignorance où ils sont, n'est-ce pas accumuler péchés sur péchés, entasser crimes sur crimes, amasser sacriléges sur sacriléges par la profanation universelle qu'ils font de tous les sacrements? Vous l'avez vu; crimes donc continuels et multipliés de ces prêtres ignorants, de quelque côté qu'ils se tournent.

Enfin, crimes irréparables. L'ignorance, dit saint Léon, est à la vérité insupportable dans les laïques; elle ne se pardonne point dans les ecclésiastiques. *Ut in laicis intolerabilis est inscitia, quanto magis in iis qui præeunt nec excusatione digna est nec venia.* C'est une faute irréparable : car, enfin, de quoi s'agit-il? Il est question de réparer la perte de tant d'enfants de l'Église, qui sont morts de faim, dans la privation où ils ont été de la parole de Dieu; il s'agit de réparer le salut de tant d'âmes que l'ignorance de leurs pasteurs a laissées dans des besoins extrêmes, dénuées de toute sorte de secours : *Quid erit nobis, cum de commissis animabus et officio suscepto rationem justus judex exegerit?* Le salut de cette âme, ecclésiastique ignorant, était attaché à votre prône et à votre prédication; votre ignorance vous a ôté le moyen de le faire : *Quid erit nobis?* La sanctification de cette personne dépendait de quelques bons avis; votre ignorance ne vous a pas fourni les lumières pour le faire; *Quid erit nobis?* Que deviendrez-vous? que répondrez-vous? quelle ressource aurez-vous? comment pourrez-vous réparer tant de désordres et tant de maux? Il n'y a plus de remède ; ce Chrétien n'a pas appris de vous les mystères nécessaires à son salut; votre ignorance en sera la cause; il sera damné, mais vous lui tiendrez compagnie : *Et ille juste moritur, et præpositus juste damnatur.* (S. AUG., *De past.*) Cette personne qui a fait tant de mauvaises confessions sous votre conduite, à qui vous n'avez pas fait faire restitution, à qui vous n'avez pas retranché cette occasion, etc., sera damnée, mais vous serez damné avec elle. Mais je n'en savais rien, direz-vous : n'importe; c'est pour cela que vous partagerez son sort : *Cæcus si cæco ducatum præstet, ambo in foveam cadunt.* (*Luc*, VI, 39.) Que pourra faire un prêtre à la vue de tant d'âmes que son ignorance a perdues, lorsqu'elles pousseront, du plus creux de l'enfer, cette juste et terrible demande : Si ce prêtre m'eût voulu faire un catéchisme, je ne serais pas damné? Ah! présentement, je vous aimerais bien de tout mon cœur, ô mon Dieu! et vous ne me seriez pas si rigoureux. Ah! maintenant des feux éternels ne consumeraient pas ma substance, ils ne dévoreraient pas la moelle de mes os; je ne vomirais point des torrents de feu et de soufre; mon cœur, ma poitrine et mes entrailles ne seraient pas embrasés d'une fournaise ardente qui ne s'éteindra jamais! Justice, vengeance, exécration contre ce prêtre ignorant! Et que pourra faire un prêtre en cet état? *Quomodo non omnes talem condemnabunt, et amici, et domestici, et cognati?* (S. CHRYSOST., hom. 35 *in Act.*) Nous voyons dans la sainte Ecriture, en la personne de Caïn, une belle figure de ce qui se passera pour lors à l'égard de ces prêtres. Il avait trempé ses mains dans le sang de son frère. Que fait Dieu? il lui en demande compte : *Ubi est Abel frater tuus?* Que répondit-il? écoutez : *Nescio;* pour qui me prenez-vous? *Nunquid fratris mei custos sum ego?* (*Gen.* IV, 9.) Dieu ne se paie pas de cette excuse; il le presse : Mais j'entends une voix qui me fait connaître que tu es un imposteur : *Vox sanguinis fratris tui Abel clamat ad me de terra* (*Ibid.*, 10); penses-tu que je sois sourd à ses justes plaintes? c'est son sang qui fume encore sur la terre, qui crie et qui demande vengeance. Caïn, tout interdit, ne sait que répondre; et là-dessus Dieu lui donne sa malédiction : *Nunc igitur maledictus eris super terram.* (*Ibid.*, 11.) Caïn tout désespéré, confesse son crime, et il avoue qu'il est irréparable : *Major est iniquitas mea, quam ut veniam merear.* (*Ibid.*, 13.) Voilà une terrible figure, mais en voici la vérité. Un jour, mais jour terrible pour un prêtre ignorant, Dieu lui demandera compte des âmes qu'il a eues sous sa charge, de la damnation desquelles il est la cause : *Ubi est frater tuus?* Que répondra-t-il? osera-t-il dire, comme ce perfide et ce traître, je n'en sais rien? Vous n'en savez rien?

frivole excuse. Aura-t-il l'impudence et l'effronterie de dire comme ce sanguinaire : *Numquid fratris mei custos sum ego?* vous ne me l'aviez pas donné en garde. N'étiez-vous pas son curé, son vicaire, son pasteur, son directeur, son confesseur? à qui donc l'avais-je donné en garde, et qui m'en devait répondre? *Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ipse super pastores requiram gregem meum de manu eorum..... Ecce ego ipse requiram oves meas.* (*Ezech.* XXXIV passim.) Quelle sera pour lors la posture d'un ecclésiastique et d'un prêtre? quel sera son asile et son refuge? je vous le demande. Dira-t-il : Voilà quelques aumônes et quelques charités que j'ai faites? Il n'est pas question de pauvres, ni d'aumônes : il s'agit de la perte de cette âme qui demande vengeance avec des hurlements effroyables. Mais voilà des églises que j'ai parées, des hôpitaux que j'ai rentés ; voilà des jeûnes, des mortifications, des prières. Ce n'est pas là ce que je vous demande. Il ne s'agit ni d'églises, ni d'hôpitaux, ni de jeûnes, ni de mortifications, ni de prières ; ce n'est pas de tout cela que je me soucie, mais du salut de cette âme qui se désespère et qui demande vengeance de sa damnation : *Vox sanguinis fratris tui clamat.* Et que doit-il attendre? que doit-il espérer? cette malédiction terrible que Dieu prononça contre Caïn ; voilà l'arrêt, la sentence en est donnée, elle est irrévocable ; ce coup de foudre est lancé en l'air pour venir fondre sur la tête de ce prêtre ; il n'y a plus moyen de le retenir, il est inévitable : *Nunc igitur maledictus eris.* Dernier sceau, dernier caractère, dernier comble de malheur d'un prêtre ignorant ; son crime est irréparable, sa perte est inévitable.

En vérité, ces raisons ne paraissent-elles pas convaincantes? ne sont-elles pas persuasives, et ne montrent-elles pas la nécessité indispensable de la science et de l'étude dans un prêtre et dans un ecclésiastique? Laissent-elles encore le moindre doute et la moindre difficulté dans vos esprits? Pouvez-vous croire qu'il y a de l'assurance en vivant dans l'ignorance, et vous engageant sans étude, dans l'état ecclésiastique? Ah! finissons, mais avec ces paroles du Prophète : *Erudimini qui judicatis terram.* (*Psal.* II, 10.)

Prêtres, que Dieu a voulu faire les dépositaires de ses vérités, les interprètes de ses lois, les dispensateurs de ses grâces et de ses miséricordes, *erudimini*, étudiez, instruisez-vous, rendez-vous savants ; parce que si vous vivez dans l'ignorance, vous vous opposez aux desseins de Dieu, vous méprisez ses commandements, vous vous moquez de ses menaces. Quelle injure! Prêtres et ecclésiastiques, que Dieu a destinés pour être les ministres de son Epouse, et ceux auxquels elle a confié ses saints canons, ses sacrements et ses enfants, *erudimini*, étudiez ; parce que si vous ne vous adonnez à l'étude, vous violez les saints canons, vous profanez les sacrements, et vous massacrez tous ses enfants. Quelle outrage! Prêtres, que Dieu attire à soi pour vous donner une place éminente dans son Église et dans le ciel, *erudimini*, étudiez ; parce que si vous y manquez, vous vous engagez dans un étrange abîme ; parce que vous tombez dans un terrible crime, vous y persévérez sans relâche, vous y demeurez sans remède ; *erudimini*, étudiez donc pour rendre honneur à Dieu, rendez-vous savants pour servir l'Église son Épouse, et pour travailler avec assurance à votre salut ; *erudimini*, mais que votre doctrine soit si pure, que votre science soit si chrétienne qu'elle puisse servir à la sanctification de tous les fidèles, et qu'ils y trouvent tous leurs remèdes et leur plus sainte nourriture. Ce sont les souhaits que l'Église a faits sur vous dans le temps de votre ordination : *Sit doctrina vestra spiritalis medicina populo Dei.* Et c'est à quoi vous devez tâcher, tout le temps de votre vie, de vous rendre fidèles, et par l'étude, et par le bon usage des choses que vous avez étudiées.

—

ENTRETIEN XIII.

Pratique de l'étude.

Je vous ai fait voir dans le dernier entretien trois raisons puissantes qui doivent vous avoir convaincus de l'importance de l'étude, en vous découvrant les malheurs et les désordres que cause l'ignorance dans les prêtres, et la nécessité indispensable qu'ils ont d'étudier. Mais ce n'est pas assez qu'ils étudient ; il faut, pour remplir leurs obligations, et s'acquitter dignement de leur ministère, qu'ils étudient saintement et chrétiennement : une étude qui n'est pas faite de la sorte est une belle idée qui s'évanouit, et qui passe sans fruit, et qui ne sert qu'à nourrir la curiosité de l'homme et à entretenir sa vanité. Voyez l'étude de ces anciens philosophes, et de ces païens qui ne se conduisaient que par la lumière naturelle : quels fruits ont-ils retirés de leurs travaux et de leurs veilles? Plus ils ont été savants, et plus ils ont été superbes, et toute leur science n'a pas empêché qu'ils ne se soient égarés durant leur vie, et précipités enfin dans les flammes éternelles. Il faut donc étudier saintement, si nous voulons que la science nous profite : sans cela, dit saint Bernard, notre science serait damnable ; et elle ne manquera jamais de perdre une âme, si la sainteté ne la soutient.

Or, pour étudier saintement, il est nécessaire de prendre garde aux intentions et aux dispositions avec lesquelles on étudie ; il y en a de deux sortes : les unes qui sont éloignées, et les autres prochaines ; et il est important de les régler toutes, afin que l'étude soit sainte. Nous parlerons dans le premier point de ces dispositions éloignées qu'on doit avoir pour étudier saintement ; et, dans le second, nous expliquerons les dispositions prochaines. Pour les dispositions éloignées, qui sont absolument nécessaires pour sanctifier notre étude, j'en trouve trois bien remarquables, qui nous sont proposées par un grand saint, dont la doctrine et la piété ont éclairé et embrasé toute

l'Église : c'est saint Bernard, dans le trente-sixième sermon qu'il a fait sur les *Cantiques*. Voulez-vous savoir, dit-il, la manière que vous devez observer dans votre étude? examinez quel ordre, quel esprit, quelle fin vous y avez. 1° Il faut de l'ordre dans votre étude; autrement, vous y perdrez votre temps et votre peine. 2° Il faut vous y appliquer avec un esprit qui ne se dérègle pas : quel est l'esprit qui vous porte à l'étude? il faut qu'il soit pur. 3° Il faut une fin qui soit sainte et chrétienne. Trois dispositions éloignées que nous donne saint Bernard, et qu'il faut expliquer dans ce premier point.

1° *Quo ordine*; quel ordre devez-vous observer dans votre étude? par où devez-vous commencer? Il faut commencer d'abord par les choses qui sont les plus nécessaires à votre salut; c'est ce qui doit servir de base et de fondement à votre étude. Vous avez à bâtir un grand édifice, l'édifice de la science; un édifice que vous devez élever pendant tout le cours de votre vie, dans les classes, dans les entretiens et les conférences, dans votre chambre où vous devez passer une grande partie de vos heures et de vos jours; édifice en butte à toutes sortes d'orages et exposé aux vents de la superbe, et de la vanité, *grande opus*. Que faut-il faire pour élever sûrement cet édifice? par où faut-il commencer? par un bon et solide fondement; il ne faut point bâtir sur le sable, mais bien creuser jusqu'à la terre ferme, et commencer par le salut : *Quo ordine; illud prius, quod maturius ad salutem*; c'est le sentiment et l'avis que nous donne saint Bernard. Mais parce que le témoignage de ce grand saint, qui n'avait point eu d'autre maître que les arbres et les forêts, vous pourrait être suspect; voici un saint d'une étude profonde, d'une étude qu'il avait acquise par l'assiduité de son travail, et dont il s'est servi pour éclairer l'Église, c'est le grand saint Thomas, le maître des docteurs et l'Ange des écoles, qui confirme le sentiment de saint Bernard. Une personne de ses amis le consultait sur l'ordre qu'il pourrait observer dans son étude; il était bien capable de le lui prescrire, et son avis pouvait être suivi en assurance; voici la réponse qu'il lui fit dans le plus petit, mais dans un des plus spirituels et des plus instructifs de ses opuscules; écoutez-la bien; et qu'elle demeure gravée dans vos cœurs. Voilà mon avis, et qui doit servir de réponse à votre demande, dit cette grande lumière de l'Église : conservez la pureté de la conscience, pratiquez l'oraison, aimez la retraite; c'est l'avis que je vous donne pour bien commencer votre étude : *Hæc monitio mea, instructio tua*. Je me suis servi de cette pratique, je m'en suis bien trouvé; j'en connais le fruit par ma propre expérience. Jetez d'abord ce premier fondement ; car sans cela vous bâtirez sur le sable, et vous élèverez un grand édifice, mais qui venant un jour à s'écrouler, vous ensevelira infailliblement sous ses ruines. Que dites-vous de ce conseil et de cette pratique de saint Thomas? vous peut-il être suspect? voilà l'ordre qu'il a observé dans son étude : la pureté de conscience, l'oraison, la retraite. Après tout, prétendez-vous acquérir plus de science et de lumières que ce saint docteur? Croyez-vous qu'une autre voie soit plus courte, plus facile et plus sûre? C'est le chemin de saint Thomas, de saint Bernard et de tous les saints, et c'est celui-là même que nous sommes obligés de garder dans nos études. On attend bien souvent à travailler sérieusement à son salut après un examen, après une tentative, après une licence et une prise de bonnet : ce n'est pas commencer son édifice par le fondement, mais par le comble. On préfère souvent le temps de l'étude aux exercices de dévotion; on étudie avec plus d'application et de ferveur qu'on ne dit la sainte Messe et le divin Office; on s'imagine que les pratiques de piété doivent céder à l'étude; et c'est en quoi on se trompe, on s'abuse : *Illud prius, quoa maturius ad salutem*.

De là vient que des ordres considérables, dont la science, comme des rayons de lumière, éclaire et embrase l'Église, demeurent des années entières à s'adonner uniquement et solidement à la vertu, avant que de s'appliquer à l'étude. On demeure des quatre années chez les Capucins à travailler à mortifier les passions, avant que d'avoir la liberté d'étudier. On doit être deux années entières dans le noviciat des Jésuites avant qu'on ait permission de vaquer à l'étude. L'esprit de leur ordre et de leur institut est de vivre toute leur vie dans l'étude, et de vaquer à l'instruction de la jeunesse : n'importe; il faut qu'ils fassent deux années de noviciat, quoique les autres ordres, même les plus austères, n'y en emploient qu'une. Pourquoi? pour mettre un bon fondement à leurs études; pour détruire leurs passions, et pour s'affermir dans les exercices et dans la pratique de la vertu. Ah! s'écrie saint Bernard, *multi quærunt scientiam, pauci conscientiam. Si vero tanto studio et sollicitudine quæreretur conscientia quanto sæcularis et vana scientia, et citius apprehenderetur, et citius retineretur*. Que de personnes qui recherchent la science, et qu'il y en a peu qui s'appliquent solidement à purifier leur conscience! *Si vero*, poursuit ce grand saint, *tanto studio et sollicitudine quæreretur*, etc., qu'arriverait-il? *et citius apprehenderetur*.....Sans aller dans les cloîtres et dans les maisons religieuses, pour prouver cette grande vérité, sans sortir de ce séminaire, pour en reconnaître des exemples palpables et sensibles, qui sont ceux qui dans cette maison ont plus profité en peu de temps dans l'étude, et qui, comme des torrents impétueux, ont, dans l'espace de quelques années, parcouru la sainte Écriture et la théologie, l'histoire ecclésiastique, les conciles, les saints Pères? ouvrez les yeux, et jetez-les sur ceux qui ont paru sur les bancs depuis sept ou huit licences avec le plus d'éclat; et vous verrez que ce sont ceux qui, suivant l'avis de saint Bernard et de saint Thomas, se sont adonnés d'abord à la sainteté, à l'oraison et

à la retraite. Ce sont ceux qui, après avoir demeuré quelque temps dans la solitude, et avoir été fidèles à tous les exercices de piété, ont élevé sur la mortification universelle de leurs passions le fondement solide de leur étude. Sans ce moyen efficace, assurément ils n'auraient jamais fait un progrès si avantageux dans l'étude; ou, s'ils s'y fussent avancés, il y a bien de l'apparence, qu'au milieu de la superbe et de la vanité, des sécheresses et des dissipations que donne cet exercice, ils se seraient évanouis dans leurs pensées, et se seraient perdus. Il faut donc commencer son étude par l'oraison, par la retraite et par les choses qui nous peuvent servir à assurer le salut : *Quo ordine. Illud prius, quod maturius ad salutem.* Première pratique.

La seconde, *quo studio*, avec quel esprit étudiez-vous? Il en est de l'étude, qui est l'aliment de l'âme, comme de la nourriture du corps; on s'y peut comporter en trois manières : 1° sans appétit. Une personne faible, languissante, qui sort de maladie, dans le commencement de sa convalescence est encore abattue, dégoûtée, ne saurait rien prendre; ou, si elle mange, ce n'est qu'à contre-cœur et à dégoût; pourquoi? elle n'a point d'appétit. 2° Il y en a d'autres qui ne manquent point d'appétit, mais ils ont une faim canine, un feu intérieur qui les dévore; ils ne pensent qu'à manger, qu'à trouver de quoi éteindre cette faim dévorante qui les presse : s'ils sont à table, ils donnent sur toutes les viandes sans règle et sans mesure; ils s'imaginent qu'ils n'en auront jamais assez, et mangent jusqu'à se faire mal. 3° Il y en a d'autres qui mangent, non pas avec dégoût comme les premiers, ni avec empressement et gourmandise comme les derniers; mais avec un appétit tellement réglé, qu'ils ne s'emportent jamais au delà de ce que demande la raison. Ils considèrent leurs besoins, ils se contentent de la nécessité, sans rien donner au plaisir ni à la sensualité : et ce sont ceux qui sont sobres et bien réglés. C'est là l'image de l'esprit avec lequel on étudie, *quo studio.*

1° Il y en a qui étudient sans goût, sans appétit, à contre-cœur : esprit de paresse. Rien de plus dangereux en toute la vie, car c'est la source de tous les vices; mais rien de plus pernicieux dans l'étude, car c'est ce qui fait qu'on la quitte, et qu'on se perd. Quand un prêtre est dégoûté de l'étude, à quoi est-il bon? que peut-il faire? Car enfin il ne peut pas toujours être dans l'exercice de ses fonctions; il lui faut une occupation douce, et qui lui puisse servir en même temps de relâche. S'il ne se plaît pas à la lecture et à l'étude, s'il en est dégoûté, s'il ne veut pas se donner la peine de s'appliquer, quelle occupation pourra-t-on lui donner? Quel relâchement pourra-t-il prendre? Il n'en aura aucun, si ce n'est des relâchements scandaleux, qui sont la profanation de sa profession et de son ministère. Vous le savez, ce désordre n'est que trop commun et trop ordinaire. Vous voyez des prêtres passer la plus grande partie de la journée à jouer aux cartes et aux dés dans les compagnies, à la chasse et à la promenade, etc.... La Messe dite, s'il faut les chercher pour porter les sacrements, on ne les saurait trouver autre part que dans les jeux, les visites de personnes de différent sexe; point de différence de leur vie d'avec celle des laïques les plus fainéants et les plus libertins; encore pourvu qu'ils ne les surpassent point dans leurs désordres, c'est beaucoup : d'où vient cette vie si irrégulière? de la paresse de ces prêtres qui, n'ayant point de goût pour l'étude, ne peuvent s'y appliquer, prennent en aversion la lecture et ne savent que faire, ni à quoi se divertir. 2° Il y en a d'autres qui étudient, mais par gourmandise, et ce sont les empressés. Rien de plus contraire à l'esprit de dévotion, rien qui le combatte et qui le dissipe davantage, rien qui soit plus capable de l'éteindre. Considérez un homme qui a un procès : dans sa maison, dans les rues, chez ses voisins, ses amis, à la campagne, à la ville, à la table, dans le lit, cette affaire l'accompagne toujours; il n'a, pendant le jour et la nuit, la tête remplie que de procureurs, d'avocats, de rapporteurs, de raisons qu'il peut alléguer contre sa partie; point d'autre pensée que son procès. Pauvre ecclésiastique, qui te presses dans ton étude sur le point d'être bachelier, d'être en licence, de prendre le bonnet de docteur; pauvre prêtre, qui que tu sois, qui n'étudies qu'avec précipitation, voilà ton portrait. Dans la maison, dans les rues, dans la chambre, point d'autres occupations que cette étude empressée; on parcourt les livres; on dévore les cahiers, sans même se donner le temps d'offrir son étude à Dieu; durant le dîner, la récréation, on ne s'occupe point à d'autres choses; on envisage les exercices de dévotion et les promenades avec peine; les grandes Messes, les Vêpres et les saluts importunent; ils sont à dégoût : point de temps pour étudier, dit-on, on ne fait que prier Dieu; temps perdu qui n'est point consacré à l'étude. On s'imagine qu'on n'en aura jamais assez; l'oraison, le Bréviaire, les examens ne sont remplis que des idées de l'étude; et plût à Dieu que la sainte Messe, les communions, les actions de grâces, n'en fussent point souillées! plût à Dieu qu'elles ne pénétrassent pas jusque dans le sanctuaire pour y ravir l'esprit d'un ecclésiastique, et d'un prêtre, lorsqu'il a Jésus-Christ présent devant les yeux, et la bouche toute teinte de son sang! Oh! quel maudit esprit! qu'il est dangereux et qu'il est à craindre! Que de bons désirs étouffés, que d'inspirations rejetées, que de grâces méprisées, que de résolutions inutiles pendant tout ce temps! que d'œuvres faites avec négligence, qui attirent les anathèmes et les foudres sur sa tête! Empressement damnable, et qu'il faut éviter.

3° Enfin, il y en a d'autres qui n'étudient point avec la paresse et la négligence des premiers, ni avec l'empressement et la précipitation des derniers, mais avec une juste et sainte sobriété. C'est-à-dire qui n'étudient ni trop, ni trop peu : en sorte qu'en réglant leur étude, ils n'y donnent ni trop

de temps, ni trop d'application ; mais pourtant ils en donnent autant que Dieu demande d'eux, selon les desseins qu'il peut avoir sur eux, et selon les talents, la force et l'esprit qu'il leur donne. Et c'est là ce que demande l'esprit de sobriété avec lequel on doit étudier. Or, cet esprit se remarque en trois choses. Dans la quantité des viandes que l'on prend, se contenter du nécessaire : *Quod enim amplius est, a malo est.* Dans la qualité, ne prendre que des viandes communes et ordinaires, *quibus utitur communitas fraternitatis*, dit saint Bernard. Dans le temps où on les prend, *ne ante horam ;* car manger hors des repas, ou passer des demi-journées à table, c'est une intempérance et un défaut que la sobriété ne souffre pas. C'est ainsi que la sobriété paraît dans l'étude. 1° Elle règle la quantité, et se contente du nécessaire. Un homme veut étudier en même temps la sainte Ecriture, la théologie positive, la scolastique, le droit canon et les Pères, voilà trop de viandes apprêtées ; votre esprit est bon, je l'avoue, mais ne voyez-vous pas que vous l'accablez de nourriture, et qu'il n'est pas assez fort pour en faire la digestion ? Vous mangez beaucoup, il est vrai, mais il est bien à craindre que cela ne profite pas, et n'engendre que des crudités. Trop de science dans un esprit, et plus que sa capacité ne porte, ne fait que le corrompre. Que faire donc pour garder sa sobriété ? Considérez avec votre directeur votre capacité, la portée de votre esprit, et voyez avec lui ce qui lui est propre, sans désirer d'autres aliments. Aux uns, ce sera la théologie scolastique, aux autres, la positive, à d'autres, l'Écriture sainte et les saints Pères. Ce qu'il vous conseillera sera votre nécessaire, sans en vouloir ni plus ni moins, ni d'une autre manière : *Nec plus, nec minus, nec aliter.* J'ai vu quelqu'un dans la maison qui avait beaucoup d'ouverture d'esprit pour la scolastique ; mais, comme il avait la tête assez infirme, on lui conseilla de s'adonner plutôt à la sainte Écriture ; il n'en voulut rien faire, il voulut suivre son génie : qu'arriva-t-il ? il se fatigua la tête, il est sorti du séminaire, il a quitté l'état ecclésiastique ; il a peut-être manqué aux desseins que Dieu avait sur lui et à sa vocation : d'où vient cela ? il péchait dans la quantité. 2° On peut se dérégler dans la qualité de l'étude que l'on fait. On ne se contente pas de viandes communes ; on les veut extraordinaires, trop bien apprêtées, plutôt pour contenter notre plaisir et notre goût déréglé, que pour nourrir notre cœur et notre esprit. On se jette dans les opinions du temps ; on quitte le grand chemin battu par nos pères ; on s'écarte des voies ordinaires ; on veut être particulier dans ses idées, dans ses opinions, dans ses discours ; on est ravi de les débiter dans les compagnies, de s'en faire instruire, de les insinuer ; on censure, on critique, et on rejette tout ce qui n'est pas à son goût ; grande intempérance. Cet homme prend de la nourriture, mais il pèche dans la qualité ; or, pour garder la sobriété que faut-il faire ? Le plus sûr est de prendre toujours les opinions communes ; et, pour les singulières, les fuir comme la peste, comme les sources de la division et des schismes dans l'Église, comme le poison le plus dangereux qui puisse être pour la dévotion. 3° Enfin, la sobriété paraît à ne pas manger hors des temps. Votre étude a son temps marqué par votre règlement. Toutes vos heures sont réglées ; si vous employez tout ce temps-là à l'étude, vous en aurez assez ; mais si vous excédez, prenez garde, c'est intempérance. Vous voulez étudier pendant les Vêpres, pendant le chapelet, la récréation, après la retraite sonnée, voilà de l'excès : il y a de l'infidélité ; cela vous paraît peu de chose, mais il attire après soi de grandes suites, et vous devez craindre qu'en punition de votre infidélité, Dieu ne permette que ce que vous avez appris dans ces temps-là ne soit un jour l'instrument de votre perte et de votre réprobation. On vous en nommerait bien qui sont tombés dans d'étranges désordres, et qui, pour avoir étudié hors de temps, se sont incommodés, sont sortis du séminaire, et qui n'ont que trop éprouvé, pour leur malheur, ce que c'est que d'étudier hors les temps qui nous sont prescrits par la volonté de Dieu. Concluons donc que pour étudier chrétiennement, il faut éviter l'esprit d'empressement et de paresse, et conserver l'esprit d'une juste et d'une sainte sobriété. *Quo studio.*

Mais en troisième lieu : *Quo fine.* Il ne suffit pas de savoir l'ordre que nous devons observer dans notre étude, *quo ordine ;* ce n'est pas assez de connaître l'esprit que nous y devons avoir, *quo studio ;* mais il faut de plus prendre garde à la fin qui nous y porte. Jeter un bon fondement de votre étude, étudier même avec une grande sobriété, c'est heureusement commencer ; mais si la fin que vous y avez est mauvaise, travail inutile et temps perdu : *In omnibus respice finem ;* en toute chose prenez garde à la fin, mais principalement dans l'étude. Quelle est donc la fin que vous avez dans cet exercice ? Saint Bernard, qui en connaissait bien l'importance, a pris la peine de nous spécifier toutes celles que l'esprit de l'homme y pourrait prendre, tant les bonnes que les mauvaises, et il les réduit à quatre. On peut étudier, dit ce grand saint, par vanité, par curiosité, par avarice, par charité. 1° On étudie par vanité pour se faire connaître, pour faire parler de soi, pour paraître les plus savants d'une province : *Ut sciantur ipsi ;* pour avoir les premières dignités dans le diocèse, pour être un jour un official, un grand vicaire ; pour prêcher, mais dans les cathédrales et dans les meilleures chaires : voilà tout le but de leur étude ; et qu'est-ce que cela ? enflure superbe, vanité honteuse : *Et turpis vanitas est.* Ah ! quel malheur ! Que cette fin est damnable dans un prêtre ! pourquoi ? Il y a des animaux qui convertissent tout en poison ; il y a des maladies qui dérèglent tellement le tempérament, que toute la meilleure nourriture se corrompt au lieu de se digé-

rer dans l'estomac ; c'est le funeste effet de la vanité dans un esprit qui étudie par ce principe. Les matières les plus saintes, les traités les plus capables de donner de la piété, les Sacrements, l'Incarnation, la Sainte-Trinité même, et tous les mystères ensemble ne lui donneront pas le moindre sentiment de dévotion ; il ne faudrait qu'un seul de ces sujets bien médité pour faire un saint. Ce prêtre s'y appliquera toute sa vie, et n'en sera pas meilleur ; il aura vu tous ces traités pendant ses études, il aura lu toutes ces matières dans les saints Pères, il aura découvert toutes ces vérités dans l'Écriture sainte qu'il aura parcourue tout entière ; et cependant que fait-il ? il n'a voulu étudier que par vanité, il n'en sera que plus orgueilleux, et plus coupable devant Dieu. Voilà l'effet de la vanité dans l'étude : elle fait que l'instrument de notre salut devient le sujet de notre perte : *Et turpis vanitas est.* 2° Il y en a d'autres, dit saint Bernard, qui ont une fin différente dans leurs études ; quelle est-elle ? c'est d'être fort savants, de devenir de grands philosophes, de grands théologiens, de grands historiens, de grands mathématiciens : *Eo tantum fine ut sciant.* Voilà le seul et unique motif qu'ils ont dans leur étude : comment doit-on appeler cette fin ? damnable curiosité : *Et turpis curiositas est.* Ah ! vous savez bien ce qu'il nous en coûte de la curiosité de nos premiers parents qui nous a perdus, nous a condamnés à la mort, et qui fait tomber tous les jours les hommes par millions dans les enfers. Ève est curieuse, et sa curiosité la porte à s'entretenir avec le serpent ; elle veut être savante, elle veut connaître le bien et le mal, et elle se perd : curiosité, cause originelle de tous les maux. Vous voulez devenir savant comme elle, vous prétendez entretenir votre curiosité dans l'étude, vous n'y recherchez point d'autre fin que de nourrir cette curiosité qui vous flatte et vous plaît. Prenez garde, vous irez plus loin que vous ne pensez. Écoutez la punition terrible que Dieu veut tirer de votre curiosité : ce pain, cet aliment dont vous avez nourri la curiosité de votre esprit, ce sera un poison empesté et envenimé, un fiel de serpent et d'aspic dans votre cœur, dans vos désirs, dans vos pensées, dans vos actions : *Panis ejus vertetur in fel aspidum.* Plus de dévotion, plus de ferveur, plus d'amour de Dieu, le cœur sera de glace ; un aspic nous tue de son seul regard ; mais le poison de la curiosité ne sera pas seulement le regard terrible d'un aspic, mais ce qui est de plus envenimé et de plus mortel, son propre fiel, *fel aspidum.* Qu'y a-t-il de plus à craindre que cette damnable curiosité ? *et turpis curiositas est.* 3° Les autres, poursuit saint Bernard, veulent devenir savants, et pourquoi ? Écoutez le noble motif ; pour devenir riches, pour gagner de l'argent, pour en retirer quelque profit ; que cette fin est basse ! Quelle lâcheté ! quel infâme trafic ! *Et turpis quæstus est.* Je crois qu'il n'y en a point ici qui veulent étudier de la sorte ; c'est pourquoi je ne m'y étends pas. 4° Mais enfin, il y en a qui étudient pour une fin bien sainte, et pour des motifs bien purs, et qui sont-ils ? *Ut alios ædificent, et ut ædificentur :* pour édifier et pour être édifiés ; pour leur salut, et pour celui des autres : et voilà la fin qu'il faut avoir dans l'étude. Ne désirer avoir plus de lumière que pour avoir plus d'amour, et pour en communiquer davantage aux autres ; *ut ædificent et ædificentur ; et charitas est.* C'est là ce que demande la sainte charité et la fin légitime de l'étude chrétienne : il faut y renoncer à toute curiosité, en écarter toute vanité, bannir ces vices d'intérêt et de gain sordide que l'avarice y mêle, et n'y chercher que la gloire de Dieu et le salut. Et voilà les dispositions éloignées pour sanctifier notre étude et la rendre chrétienne.

Passons maintenant aux dispositions prochaines et à notre second point. Je remarque d'abord qu'il y a trois lieux différents, où nous pouvons nous trouver pour étudier : la chambre, la classe, la salle des conférences et des disputes. Or, selon ces trois lieux, nous pouvons avoir des dispositions prochaines différentes pour régler notre étude. 1° Dans sa chambre, on y étudie ses cahiers, son auteur, saint Thomas, les Pères, les conciles, les casuistes la sainte Écriture. Faisons attention à trois temps différents qui demandent chacun leurs dispositions : avant, pendant et après l'étude. 1° Avant l'étude, on s'excite à la contrition ; on demande les lumières et le secours du Saint-Esprit ; on se renouvelle dans la pureté d'intention ; pratiques que je n'expliquerai pas ici, parce que, comme elles nous sont ordinaires, et que nous avons accoutumé de nous en servir au commencement de toutes nos actions, je crois qu'il suffit de vous les avoir proposées, et de vous avoir averti que nous ne devons jamais les omettre avant notre étude.

2° Pour les dispositions que nous pouvons prendre pendant l'étude, il y en a trois plus considérables, auxquelles il est important de faire attention : la première est l'esprit de pénitence ; la seconde, l'esprit d'oraison ; la troisième, l'esprit de zèle. 1° L'esprit de pénitence : l'homme, depuis son péché, est obligé par pénitence de gagner son pain à la sueur de son front. C'est le jugement que Dieu a porté contre l'homme pécheur : *In sudore vultus tui vesceris pane tuo.* (*Gen.* III, 19.) Or cela ne s'entend pas seulement du travail du corps, mais du travail de l'esprit. Depuis le péché, la chair n'a du pain pour la soutenir, et l'esprit n'a de la science pour le nourrir, que par la sueur et le travail. Dieu l'y oblige par un arrêt irrévocable de sa justice : c'est la grande pénitence qu'il lui impose ; la loi est indispensable, pas un n'en est exclu. Croyez-vous que ce soit un petit travail que l'étude ? Se captiver des trois et quatre heures, et quelquefois plusieurs journées entières sur une seule question ; apprendre des termes obscurs, et presque inintelligibles ; développer des matières embrouillées ; comprendre des raisons très-difficiles, les réduire en forme, et les pousser jusqu'aux premiers principes ; peser la

force d'une objection, et en éclaircir les conséquences et les suites, et examiner si une réponse est juste et solide, s'il n'y a point de raison pour la combattre et pour la détruire: en vérité, il faut du travail, et il faut suer souvent, pour en venir à bout: *In sudore vultus tui vesceris pane tuo.* Il faut rêver, peiner, creuser, mettre souvent sa tête à l'alambic; ce travail est rude, vous le savez: mais songez que vous devez faire pénitence. Une personne qui prend ordinairement ses aises, et qui n'étant point accoutumée à avoir de la peine, ne veut point se faire de violence, veut trouver les morceaux tout mâchés: ainsi, à la vue des premières difficultés qu'elle trouve dans ses cahiers, elle se dégoûte, elle bâille, elle étend les bras, elle s'ennuie, elle se chagrine; on prend un livre pour en tourner quelques feuillets; un peu après, on le laisse pour en reprendre un autre; on s'assoupit, on rêve à ce qu'on deviendra; on regarde quelle heure il est; on compte exactement tous les quarts; on est ravi de trouver quelqu'un dans les corridors ou à la porte pour se désennuyer ou se divertir; si quelque carrosse entre dans la cour, aussitôt la tête à la fenêtre; pourquoi? Le calice de l'étude est trop amer, on ne peut se résoudre à le boire; on cherche tout ce qui peut adoucir et ôter son amertume: *In sudore vultus tui vesceris pane tuo.* Vous cherchez des mortifications, en voilà une bonne que vous devez faire tous les jours, qui doit durer toute votre vie, et que la Providence vous impose; que ne l'embrassez-vous de bon cœur et avec joie? c'est un moyen pour satisfaire à tous vos péchés *In sudore.* Étudiez donc en esprit de pénitence.

2° Vous devez étudier en esprit d'oraison. C'est la pratique de saint Augustin qu'il marque dans plusieurs de ses ouvrages, et principalement dans le livre de ses *Confessions:* dans ses doutes et ses difficultés, que faisait-il? Entrant dans l'aveu de son ignorance, il s'adressait amoureusement à Dieu; c'est ainsi qu'en usait saint Thomas, se levant de dessus ses livres, il s'écriait: *Sileant omnes doctores;* c'est ainsi qu'en ont usé les autres saints. Il y a une grande différence entre les bourdons et les abeilles; ils vont les uns et les autres sur les fleurs; mais les bourdons ne s'y jettent que pour se remplir le ventre, ils y font bien du bruit, et puis c'est tout; et même ils gâtent et corrompent les fleurs où ils s'arrêtent; mais pour les abeilles, elles y volent en silence, elles tirent doucement les sucs, sans altérer la pureté de la fleur où elles se reposent. Ainsi en est-il des personnes d'étude. Il y en a qui, comme des bourdons affamés, se jettent sur les livres, comme sur des fleurs, non pas pour en cueillir le miel, mais pour le corrompre et pour le changer en poison de vanité, de curiosité et de superbe; ils ne font que bourdonner, beaucoup de bruit et point de fruit. Mais il y en a d'autres qui feuillettent les livres en silence et en esprit d'oraison, pour en faire distiller une céleste rosée, et pour y cueillir et entretenir le doux miel de la dévotion. C'est ainsi qu'en ont usé les saints; et, par cette vue, tout les portait à Dieu; un mot de Notre-Seigneur à Madeleine, *Maria*, la voilà toute en feu; un mot de Dieu dans l'âme de ses saints, un mot de cette puissance et de cette bonté souveraine dans ces saints amants, saint Augustin, saint Thomas et saint François, un mot, dis-je, embrasait leurs cœurs. Et nous autres, au milieu des saints Pères, des conciles et de la parole de Dieu, des journées entières, au milieu de ces fournaises ardentes, au lieu de brûler, demeurer froids comme du marbre! c'est bien une marque qu'on n'étudie pas en esprit d'oraison. On s'applique sur un traité des attributs de Dieu, sur ses perfections adorables et infinies, sur sa sainteté, sa bonté, sa justice et sa miséricorde, sur des questions de sa puissance, de son immensité, de son amour et de sa béatitude; on s'arrêtera sur le traité des personnes augustes et adorables de la sainte Trinité, sur un traité de la Grâce, le prix du sang du Fils de Dieu: sur le traité des Sacrements, les sources fécondes et inépuisables des bontés et des bénédictions de Dieu sur nous. Ah! que d'objets capables d'allumer l'esprit d'oraison dans un cœur, et que de saints se sont nourris longtemps de cette viande si solide? Comment peut-on être tout de glace au milieu de tant de brasiers? Toute l'occupation des saints, dans la gloire, est la vue des bontés et des miséricordes de Dieu; c'est ce qui les embrase et les consume dans l'amour, et nous autres, des matinées, des après-dînées, des journées entières à en parler, à en disputer, à les étudier, pas le moindre regard, pas le moindre mouvement d'amour! aridité continuelle, sécheresse malheureuse, insensibilité honteuse! Il faut bien qu'un cœur soit de glace pour ne pas fondre au milieu de tant de feux: il faut donc nous efforcer d'étudier en esprit d'oraison. Mais comment faut-il faire? Voici, pour le comprendre, une petite, mais très-sensible comparaison. Considérez la manière dont on se sert d'un compas pour faire un cercle ou d'autres figures: on pose d'abord un des pieds du compas fixe dans le centre, il faut qu'il soit stable, permanent, sans s'en écarter d'un seul point; mais, pour l'autre, on lui donne la liberté; tantôt il s'éloigne du centre, tantôt il s'en approche; il fait ses tours et retours du centre à la circonférence. C'est ainsi que nous devons faire en esprit d'oraison, dans notre étude. Notre âme est un compas dont les deux pieds sont l'esprit et le cœur. Il faut, pour étudier, que l'esprit aille faire ses tours et retours, qu'il fasse ses lignes et ses cercles, qu'il aille de question en question, d'article en article, de chapitre en chapitre, de livre en livre; qu'il approfondisse les matières; à la bonne heure, c'est le pied du compas qui va du centre à la circonférence, et qui doit être dans le mouvement. Mais pour le cœur il faut qu'il soit fixe, il faut qu'il soit stable, toujours en Dieu, ferme comme dans son centre, sans s'en écarter; il voudrait s'en éloigner par la curiosité; le pied est

au centre, il n'en doit pas sortir, il voudrait s'en écarter par la superbe et la vanité, il le faut ramener tantôt par un regard amoureux vers Dieu, tantôt par une demande de sa lumière, tantôt par un acte d'hommage et d'adoration; pour cet effet, prendre un crucifix ou une image, et la mettre sur son livre ou devant soi, pour y jeter les yeux de temps en temps, ou au moins dans le temps qu'on est obligé de tourner les feuillets. C'est le moyen de tenir son cœur uni à Dieu, de le faire demeurer fixe dans cet aimable centre, et d'étudier en esprit d'oraison.

3° Enfin esprit de zèle de notre salut, de l'instruction et de l'édification du prochain, de la gloire de Dieu. Nous en avons suffisamment parlé à la fin de notre premier point: j'ajoute seulement qu'il faut prendre garde dans cette vue: 1° de ne dévorer pas les livres, ni les lire en courant, mais posément; 2° de n'apprendre que la superficie des choses, mais aller au fond, au solide, pénétrer les difficultés jusque dans leurs principes; 3° de les apprendre distinctement, sans désordres. C'est ce que le zèle et l'instruction du prochain nous inspirent, afin que notre étude lui soit un jour utile; et voilà les principales dispositions que l'on doit avoir durant l'étude.

3° Enfin en achevant notre étude, il ne faut pas manquer à quatre choses: 1° la finir précisément au temps que l'on nous marque: la cloche sonne, l'heure est passée d'étudier; ponctualité pour la quitter; 2° remercier Dieu des lumières qu'il nous a données dans notre étude; 3° le prier de ne pas permettre que nous en fassions un autre usage que pour sa gloire; 4° remettre le tout entre les mains de la sainte Vierge: c'est le moyen de finir chrétiennement l'étude que nous faisons dans notre chambre.

2° Pour celle que nous faisons dans la classe, outre les dispositions que nous avons marquées ci-devant, il y en a d'autres que nous devons prendre pour sanctifier notre étude, et que nous pouvons distinguer selon les temps différents que doivent observer ceux qui vont en classe; car il y a le temps qu'on y va, ou qu'on en retourne; le temps qu'on écrit la dictée; le temps de l'explication. Or, ces trois temps demandent de nous des choses particulières. 1° En allant ou revenant de classe il faut tâcher d'observer: 1° la modestie, 2° la récollection, 3° la religion. La modestie, parce que nous devons paraître, dans les rues aux yeux du monde, et nous devons édifier par notre extérieur. Or, nous ne le saurions faire que par une grande modestie qui doit paraître dans les yeux, ne les ayant point égarés, et ne les portant point indifféremment de côté et d'autre sur tout ce qui se présente, mais les tenant réglés, baissés et mortifiés; modestie dans les bras; ne les mettant point sur les côtés ou derrière le dos, ne les laissant point aussi aller de côté et d'autre, comme les personnes du monde, mais les tenant modestement cachés sous le manteau; modestie dans le marcher, n'allant point trop vite, ne marchant point avec affectation, sur le petit bout du pied comme les abbés du siècle, mais allant avec la gravité nécessaire à un ecclésiastique; modestie enfin dans tout l'extérieur. 2° Il faut être dans une grande récollection. Ordinairement, si on n'y prend garde, on se dissipe, on s'imagine que la récollection est nécessaire dans le séminaire, mais que, dans les rues, ce serait une trop grande captivité; ainsi on donne la liberté à son esprit, on se laisse aller à la curiosité, on s'informe des affaires du monde, on prend garde à ce qui s'y passe, on épanche universellement son cœur, principalement si l'on se joint avec les nouveaux venus dans la maison; car, pour lors, on parle du pays, on dit facilement ses peines, on découvre ses vues et ses desseins, on se permet de censurer l'un et l'autre, et on perd ainsi, en allant et revenant de classe, tout le fruit qu'on y aurait pu faire. Or, pour remédier à cela, il faut tâcher d'y garder une grande récollection, et pour éviter toute occasion de s'épancher, prendre ce temps-là pour réciter son chapelet, et s'entretenir ensuite de bonnes choses; c'est le moyen de se conserver dans la récollection. 3° Y aller avec un esprit de religion. Souvent, si nous ne faisons réflexion sur nous-mêmes, nous n'allons en classe que par un esprit de vanité et de pure curiosité; c'est à dessein de prendre des degrés pour paraître sur les bancs, pour faire son *quinquennium*, pour se faire graduer; on en voit même plusieurs dans le monde qui y vont pour obtenir ensuite des bénéfices, à force de chicanes et de procès. Or, ce n'est point ces motifs qui nous doivent porter à aller en classe, mais celui de la religion. Nous ne devons jamais aller dans nos églises qu'avec un esprit de religion: *Introibo in domum tuam in holocaustis* (*Psal.* v, 8); c'est le même que nous devons avoir, dans le temps que nous allons en classe; pourquoi? C'est la maison de Dieu et le temple de sa vérité; Dieu doit avoir des temples pour faire honorer tous ses attributs; mais si nos églises sont les temples de sa sainteté, nos classes sont les temples de sa vérité; ce sont elles qui sont consacrées pour être le sanctuaire de sa lumière et de sa sagesse éternelle; et s'il veut qu'on n'approche qu'avec respect des temples de sa sainteté, il désire que l'on ait une vénération très-grande pour le sanctuaire de sa vérité: *Introibo in domum tuam in holocaustis.* Il ne faut donc pas seulement aller avec modestie et récollection, mais de plus avec religion. Et, lorsque nous y sommes arrivés, voici les dispositions que nous y pouvons prendre: on y dicte et on y explique; or, il faut avoir quelques dispositions pendant la dictée et quelques autres pendant l'explication.

2° Pendant la dictée efforcez-vous d'avoir beaucoup d'attention, d'exactitude et de patience. D'attention; car si vous causez et faites du bruit, le moyen de

pouvoir écrire? c'est mal édifier ceux qui vous entendent, et c'est même incommoder ceux qui sont le plus près de vous. Une grande exactitude pour écrire, soit pour les mots, soit pour les titres, soit pour les citations; autrement vos cahiers seront pleins de fautes, et vous ne pourrez les étudier qu'avec dégoût, ne pouvant plus aisément les comprendre. Une grande patience qui arrête cette impétuosité naturelle qui nous chagrine et nous emporte, sitôt qu'on nous presse et qu'on nous incommode, ou que nous n'entendons pas quelque mot. Or, pour entrer plus facilement dans ces dispositions pendant la dictée, pensez que vous pouvez, par cette action, rendre hommage à Dieu qui voulut écrire lui-même de son propre doigt la loi pour son peuple, et la graver sur la pierre qu'il mit entre les mains de Moïse, sur le mont Sinaï : que cette écriture est adorable! Ou bien adorez Notre-Seigneur qui voulut lui-même prendre la peine de se baisser, pour écrire de ses propres mains les paroles qui servirent à ne plus condamner la femme adultère; que ces traits, ces caractères marqués sur le sable méritent de respect! et ils devraient être profondément gravés dans nos cœurs. Ou bien, considérez les dispositions de saint Jean dans son *Apocalypse*, lorsque l'ange lui vient commander de la part de Dieu d'écrire sur un livre tout ce qu'il voyait; quelle attention, quelle exactitude, quelle patience! Ce sont les trois dispositions que vous devez avoir pendant la dictée.

3° Pour l'explication, vous pouvez vous servir des trois suivantes, par rapport aux trois choses que vous y devez considérer : par rapport au sujet de l'explication, prévoyance; par rapport à celui qui fait l'explication, profond respect; par rapport à vous-mêmes, grand silence. 1° Par rapport au sujet de l'explication, avoir prévu le matin, ou dès le soir précédent, ce que l'on doit expliquer, ou au moins avoir vos cahiers devant vos yeux, pour suivre votre professeur; car, sans cela, tout ce que vous entendrez ne sera que des paroles en l'air, dont vous n'aurez que peu d'intelligence, et dont vous ne tirerez pas tout le fruit que vous devez. 2° Par rapport à celui qui fait l'explication, grand respect. C'est un prêtre, c'est un docteur, c'est un homme qui vous doit être l'interprète des desseins et des secrets de Dieu, un homme qui n'a point d'autre mission que de vous ouvrir le sein de Dieu, pour répandre sur vous ses lumières, et vous annoncer ses vérités, dont il est par sa charge le dépositaire; ces titres ne méritent-ils pas beaucoup de respect? et vous ne manquerez pas assurément à le lui rendre, si vous le considérez comme Notre-Seigneur même dont il vous tient la place, et qui veut vous éclairer par son ministère. Car c'est Jésus-Christ qui est le grand docteur des Chrétiens : *Dedit nobis doctorem justitiæ* (*Joel* II, 23), et c'est dans son école qu'ils doivent toujours étudier : *Et erunt omnes docibiles Dei*. (*Joan.* VI, 45.) Ainsi adorez en lui le Fils de Dieu venu au monde pour annoncer les grandes vérités qu'il avait puisées dans le sein de son Père : *Et erunt oculi tui videntes præceptorem tuum*. (*Isa.* XXX, 20.) Adorez ce divin Maître qui, après avoir annoncé la vérité de son Évangile à ses apôtres, sur la montagne, vient encore nous les développer avec tant de bonté, dans le lieu où on vous les explique. Adorez-le élevé sur la croix, comme dans une chaire sacrée, d'où vous instruisant des plus grands secrets du christianisme, il a mérité et à vous, et à vos professeurs, toutes les lumières nécessaires, soit à eux pour vous enseigner, soit à vous pour profiter de ce qu'ils disent. 3° Par rapport à vous-mêmes, vous devez vous tenir dans un grand silence, soit à cause que cela déplaît à votre maître, quand vous parlez, et qu'il en est fort incommodé pendant son explication, soit à cause que vous ne pouvez rompre le silence, sans perdre votre temps et le faire perdre aux autres, soit aussi à cause que, demeurant dans un séminaire, vous donnez du scandale à tous ceux qui vous regardent par votre peu de retenue, comme nous avons déjà dit. Voilà les moyens de bien sanctifier l'étude que l'on fait en classe.

3° Enfin, il faut encore sanctifier l'étude que l'on fait dans les disputes et dans les conférences. Or pour cela, outre les dispositions générales qui doivent être les mêmes en quelque temps et en quelque lieu qu'on étudie, il faut prendre garde que, dans cette dernière sorte d'étude, on fait trois choses : on répond, on dispute, on écoute. 1° Si vous répondez, après avoir renoncé à la vanité qui pourrait se mêler dans vos réponses, répondez tout le mieux et le plus nettement que vous pourrez; et pour cela tâchez de savoir bien à fond la question sur laquelle vous devez répondre, et en parlant prenez garde à conserver une grande douceur. Ainsi ne faites point le savant et le docteur, ne faites point aussi l'opiniâtre et l'emporté; n'interrogez point d'une manière arrogante et importune ceux qui disputent; ne dites jamais de paroles piquantes; ne vous raillez point d'eux s'ils prennent mal une difficulté, ou s'ils argumentent de travers; mais que votre langue, détrempée dans le miel et le lait, ne dise jamais rien qui fasse peine; en un mot, imitez la douceur de Jésus-Christ, lorsqu'il répondait à l'âge de douze ans aux demandes des docteurs : il le faisait avec tant d'humilité, de netteté et de douceur, qu'il attirait par ses réponses l'admiration de tout le monde. 2° Si vous disputez, il faut de même renoncer à tout plaisir de l'amour-propre, à toute élévation de superbe, à tout désir de faire paraître son esprit, à ses talents, à toute recherche de produire avec applaudissements ce qu'on sait, pour s'en attirer de l'estime. Il faut encore éviter surtout l'esprit de contention et de débats; rien de plus indigne d'un ecclésiastique et d'un prêtre : *Si quis vult inter nos contentiosus esse, nos talem consuetudinem non habemus, nec Ecclesia Dei* (*I Cor.* XI,

16); ne conservez point aussi un certain esprit d'aigreur, d'inimitié et de jalousie qui ne se contente de rien. Il faut enfin écouter posément les réponses; très-souvent vous êtes tellement appliqués à pousser votre argument, que vous ne pensez point du tout aux réponses que l'on vous donne: ce qui vous oblige souvent à faire répéter la même réponse et vous rend importun à un pauvre répondant; écoutez-la bien lorsqu'il vous la donne; si vous avez quelque chose pour la combattre, proposez-le à la bonne heure; si vous n'avez rien de bon, sans perdre le temps, sans vous amuser à crier, à éclater et à faire du bruit, rentrez dans le silence, pour donner lieu aux autres de disputer. Si vous n'avez pas bien réussi, et que vous ayez eu quelque petite confusion, acceptez-la de bon cœur, avalez ce calice avec joie, avouez devant Dieu votre maladresse et votre ignorance : ce sera le moyen de profiter de vos disputes. 3° Enfin si vous écoutez celui qui préside à la conférence, qui donne une solution, qui éclaircit une réponse, qui explique une raison; considérez encore en lui Notre-Seigneur qui vous est représenté en sa personne, et demeurez comme Madeleine à ses pieds; elle était pour lors dans une profonde adoration, dans une grande attention, elle n'avait garde de l'interrompre. Ce sont les mêmes dispositions que vous devez prendre à l'égard de celui qui vous préside: 1° une adoration profonde de Notre-Seigneur en sa personne, car c'est lui qui vous parle. 2° Une grande attention; ainsi ne point parler aux autres pendant ce temps, ne vouloir point donner soi-même la résolution, ni en dire son avis, ce n'en est pas le temps : écoutez alors ce qu'on vous dit, c'est tout ce que vous devez faire. 3° Ne pas l'interrompre pour proposer quelque nouvelle difficulté, soit que d'abord on ne comprenne pas ce qu'il dit, soit qu'on croie que ce qu'il avance n'est pas suffisant pour nous satisfaire; mais écouter en patience, et puis ensuite, si on a quelque difficulté, la proposer avec une grande douceur : c'est le moyen de sanctifier son étude dans les conférences, soit qu'on réponde, ou qu'on dispute, ou qu'on entende parler la personne qui y préside.

Finissons cet entretien par les mêmes paroles qui nous servirent à terminer le précédent : *Erudimini qui judicatis terram.* (*Psal.* II, 10.) Vous êtes obligés d'étudier, mais que ce ne soit pas *ad vanam gloriam, ad curiositatem*, aut *aliquid simile*, vanité, superbe, avarice, curiosité, ambition; tout cela est indigne d'un prêtre, toutes ces vues lui doivent faire horreur; mais seulement *ad tuam et proximi utilitatem et ad Dei gloriam* (S. BERN.), pour votre salut, pour l'édification du prochain, et enfin pour la pure, pour l'unique, pour la plus grande gloire de Dieu. C'est dans ces pieuses dispositions qu'on puise les lumières saintes et la science qui purifie le cœur en même temps qu'elle éclaire l'esprit; c'est dans ces pratiques, comme dans des trésors, que l'on conserve et que l'on trouve la dévotion en étudiant, comme il est dit dans l'Écriture sainte : *Timor Domini scientiæ religiositas. Religiositas custodiet et justificabit cor, jucunditatem atque gaudium dabit* (*Eccli.* I, 17); sans cela, *qui addit scientiam, addit et laborem.* (*Eccle.* I, 18.)

—

ENTRETIEN XIV.

De l'examen particulier.

Un des plus grands malheurs auxquels la plupart du monde se trouve sujet en cette vie, dans le sentiment des saints Pères, et que les païens mêmes ont reconnu comme la source la plus féconde de nos plus grands désordres, est cette prodigieuse négligence que nous avons à faire réflexion sur notre vie, à nous examiner nous-mêmes, et à reconnaître nos péchés : *Hoc nos pessimos facit, quod nemo iram suam respicit, nemo se avarum esse intelligit, nemo cupidum, nemo elatum.* (SENEC., epist. 83.) Nous sommes ravis de remarquer les fautes de nos frères, nous recherchons avec une extraordinaire curiosité toutes leurs faiblesses, nous avons les yeux ouverts sur toutes leurs actions pour y observer jusqu'à leurs moindres imperfections, et cependant nos péchés nous sont cachés; nous n'y faisons aucune attention, et souvent même nous fermons les yeux, ou nous les détournons dans l'appréhension de les connaître : *Aliena discutientes, propria non aspicientes*, dit saint Chrysostome. C'est pour remédier à ce désordre que tous les auteurs spirituels, parmi les moyens de la perfection qu'ils nous donnent, nous proposent diverses sortes d'examens, afin que l'âme faisant attention sur elle-même, suivant le commandement de l'Apôtre (*I Tim.* IV, 16), *Attende tibi*, puisse connaître par ce moyen ses propres maux, et ensuite chercher avec ferveur les moyens pour en guérir.

Nous parlerons bientôt de l'examen général qui doit précéder la confession; nous avons à parler à présent de l'examen particulier, qui est une action qui nous est expressément marquée dans notre règlement, et que nous devons faire tous les jours. Cet exercice ne paraît pas d'abord fort important, et ceux qui n'en ont pas beaucoup d'expérience n'y apportent pas aussi pour l'ordinaire une grande fidélité, parce qu'ils le considèrent avec une grande indifférence. Et cependant les maîtres de la vie spirituelle et les docteurs, qui nous en ont expliqué les fondements et les principes, nous le proposent comme un des principaux instruments de la perfection, et le considèrent comme une divine semence qui, étant petite en apparence, ne laisse pas de porter néanmoins de très-grands fruits. C'est un exercice, disons plutôt un combat, comme vous verrez, où ceux qui se rendent fidèles se mettent en un tel état, par les victoires qu'ils remportent tous les jours sur leurs vices et sur eux-mêmes, qu'on peut leur appliquer ces belles paroles de saint Ambroise : *Prius*

regnant in seipsis, *ut regnum possint diripere Salvatoris;* ils règnent premièrement sur eux-mêmes, et s'étant ainsi accoutumés à se faire violence, ils enlèvent ensuite aisément le royaume de Jésus-Christ, *nam violenti rapiunt illud.* C'est cet exercice, dont l'importance est très-peu connue, que j'ai choisi pour servir de matière à cet entretien, et pour ne point sortir de notre méthode ordinaire, j'ai dessein de vous en dire deux choses : l'importance de cet examen particulier, la manière de le bien faire.

Pour l'importance, il me semble que nous la connaîtrons suffisamment, si nous voulons faire réflexion sur le nom de combat, que tous les auteurs spirituels donnent à cet exercice. Cette seule qualité, attentivement pesée, est assez, à mon avis, pour nous convaincre, et c'est aussi la seule à laquelle je m'arrête : il ne faut que la développer. C'est un combat, c'est beaucoup dire; car c'est dire l'obligation la plus essentielle et la plus indispensable d'un Chrétien. Savez-vous ce qu'est un Chrétien ? c'est un soldat de Jésus-Christ, comme dit saint Paul (*II Tim.* II, 3), *miles Christi :* et sa vie, qu'est-ce ? un combat spirituel; il faut qu'il combatte sans cesse, et il ne doit pas attendre un moment de relâche. Les soldats, dit un saint Père, après avoir combattu, ont quelquefois la paix ; s'ils n'ont point de paix, ils peuvent espérer quelque trêve, et quand même il n'y aurait point de trêve, ils ont toujours leur quartier d'hiver, où ils ne combattent point ; ainsi, ils ont toujours quelque temps de relâche et de repos. Mais pour le Chrétien, nul relâche pendant sa vie, ni paix, ni trêve, ni repos; il faut qu'il combatte sans cesse; dès le moment qu'il ne combat plus, il est défait; mais pourtant, dans cette nécessité, il combat avec cet avantage, que, s'il continue de combattre, il est assuré de vaincre, car son combat est sa victoire. Disons donc que l'examen particulier est un combat, et que le Chrétien qui le pratique y combat contre le vice. Mais ce n'est pas tout, il faut ajouter à l'avantage du combat dont nous parlons, et pour faire connaître plus en détail l'excellence de cet exercice, que c'est un combat où on surmonte et plus facilement, et plus sûrement, et plus glorieusement que dans les autres. Trois circonstances qui nous peuvent servir de motifs pour faire connaître l'importance de l'examen particulier, et que nous allons vous découvrir en peu de mots.

Premièrement on y remporte la victoire plus aisément. Dans cet exercice, nous combattons nos vices séparément, nous ne les prenons pas tous à la fois, mais l'un après l'autre; et c'est la différence qu'il y a entre cet examen et celui dont nous vous parlerons au sujet de la confession. Celui dont nous vous parlerons est un examen général, celui-ci est un examen particulier ; en celui-là, on fait une recherche de tous ses péchés, au moins de ceux qu'on a commis depuis la dernière confession : en celui-ci, on ne s'arrête qu'à quelques-uns; en celui-là l'âme, à la faveur de la lumière divine, va parcourant sur toutes ses actions, ses paroles, ses pensées, ses désirs et ses affections, même les secrètes, pour découvrir jusqu'au fond de son cœur les imperfections qui s'y rencontrent; en celui-ci, elle se contente de s'arrêter à un seul vice, et de le prendre séparément pour le déraciner de son cœur. De sorte que le premier, disent les saints Pères, est comme un combat général, où on attaque ensemble tous ses ennemis; et le second est comme un combat particulier, où l'âme ne s'attaque qu'à un seul à la fois, et les prend tous l'un après l'autre, afin de s'en défaire. Or, en les prenant ainsi l'un après l'autre, il est assuré que nous les surmontons plus aisément, car nous trouvons en eux moins de résistance, et en nous plus de force et de vigueur. Ainsi il est évident qu'il nous est bien plus facile de les vaincre. N'est-il pas vrai qu'une armée, quelque nombreuse qu'elle puisse être, n'est jamais moins en état de se défendre, et que jamais elle n'a moins de force que dans un défilé, où les soldats ne peuvent se soutenir, et où on les prend l'un après l'autre? De même en est-il de nos vices : lorsque nous les attaquons séparément, nous en venons plus aisément à bout; car nous n'y trouvons point tant de résistance; et comme leurs forces sont partagées il faut de nécessité qu'ils soient plus faibles, *virtus enim unita fortior est seipsa :* mais, au contraire, notre âme y est plus forte et y combat avec plus de vigueur. Car par ce moyen n'étant point obligée de se partager elle-même pour attaquer tout à la fois plusieurs ennemis différents, mais réunissant toutes ses forces, pour en attaquer un seul, il est évident qu'elle combat avec avantage, et qu'elle est semblable à ces capitaines expérimentés, *qui varias hostium munitiones, non uno impetu aut assultu divisis copiis, sed sensim singulatimque adoriuntur ;* au lieu de partager leurs troupes pour attaquer tout à la fois celles de leurs ennemis, qu'ils voient séparées, il les réunissent, et les ramassent pour les combattre l'un après l'autre, et les défaire ainsi plus aisément.

Voilà justement comme l'âme se comporte dans l'examen particulier. Elle a plusieurs vices à combattre : si elle les attaquait tous à la fois, elle serait assurément en péril d'être accablée par leur grand nombre : *Abstractæ vires spirituales animæ, quæ uni expugnando vix sæpe satis esse solent, ab omnibus obruerentur,* dit un des maîtres de la vie spirituelle. (Gaudier.) C'est pourquoi elle les prend tous l'un après l'autre, et se servant de la manière dont Moïse avait dit, dans le Deutéronome, que les ennemis du peuple de Dieu devaient être défaits, *paulatim atque per partes, donec penitus deleantur,* elle trouve, dans cet artifice, que les saints mêmes nous donnent un coup sûr pour les vaincre plus facilement, mais en second lieu pour les vaincre plus sûrement.

Dans les autres exercices que notre âme entreprend pour surmonter ses vices, il y a trois choses qu'y s'y rencontrent ordinairement, ou au moins

l'une des trois, qui nous rendent incertains de la victoire, et qui font que presque toujours l'événement en est douteux, quelque forte résolution que nous ayons formée. La première, c'est qu'ils n'attaquent pas directement les imperfections et les vices qui sont en nous. Combien de pratiques saintes, combien d'occupations de piété, combien d'emplois de charité qui, quoique excellents et très-recommandables en eux-mêmes, n'empêchent pas néanmoins celui qui s'y exerce de se laisser aller à ses colères, à ses impatiences, et aux saillies ordinaires de son humeur? Nous n'en avons tous les jours que trop d'expérience; tant de dévotes qui servent les pauvres, qui vont dans les prisons, qui visitent les malades, qui fréquentent les hôpitaux, qui se consacrent aux bonnes œuvres, et qui pourtant ne laissent pas de s'échapper au moindre mot; elles sont aussi médisantes, aussi vaines, même après plusieurs années de dévotion; peu ou point de victoires sur leurs passions et sur leurs vices : d'où vient cela? Ces exercices sont saints, sont admirables, sont tous divins, mais ils n'attaquent pas directement leurs imperfections et leurs défauts; et de là vient qu'elles y croupissent, et qu'elles n'en triomphent presque jamais. Ce sont des flèches jetées en l'air, et qui ne frappent personne que par hasard : *Male enim arcus validi cornua stringit, qui sagittam fortiter dirigens, nescit quem ferit.* (Greg.)

Il y en a d'autres qui attaquent directement le vice, mais qui n'ont pas assez de force, d'efficace et de vertu pour le vaincre : telles sont les mortifications et les austérités corporelles; elles attaquent directement les vices de la chair, elles en combattent les déréglements, elles s'opposent à l'injustice de ses désirs : mais elles ne le font que faiblement, elles ne touchent que l'extérieur, et ne pénètrent point jusqu'au fond; elles frappent rudement le corps, mais elles ne font que de légères impressions sur le cœur, où est pourtant le principal désordre et la source du vice; et de là vient que nous voyons des personnes, transportées d'une sainte fureur contre elles-mêmes, se déchirer le corps et pratiquer des austérités qui font horreur, qui cependant demeurent pleines de passions et vivent dans d'étranges désordres; elles font le capital de ces austérités, et ces austérités ne sont point assez fortes pour vaincre le vice : *Exercitatio corporalis ad modicum utilis est*, dit l'apôtre saint Paul (*I Tim.* IV, 8); elles le combattent trop faiblement.

Enfin nous avons d'autres exercices qui seraient assez forts pour le vaincre, mais ils souffrent plusieurs difficultés, qui font que la plupart s'en rebutent, et n'y persévèrent pas avec fidélité. Voilà les trois choses qui font que, nonobstant tous les exercices de piété que l'on propose, on remporte si peu de victoires sur le vice; et que, lors même que l'on combat, on est toujours incertain de l'événement; et c'est aussi ce qui fait connaître la sûreté du combat dont je parle, et l'excellence de l'examen particulier.

Premièrement on y attaque le vice directement, car c'est l'essence et la nature de cet exercice; on y prend un vice particulier et déterminé, et tout ce qu'on y fait est pour le combattre et pour le vaincre; tous les actes que l'on y produit sont autant de plaies qu'on lui fait, toutes les résolutions que l'on y prend, sont autant de coups qui le terrassent, en un mot, il n'y a point de coups qui ne portent; on l'attaque donc en premier lieu directement. *Laudabiliter spicula emittit, qui priusquam feriat, conspicit.* (Greg.) Mais de plus on l'attaque fortement. Car cet exercice a une telle vertu et une telle efficace, qu'appelant tous les autres à son secours, il fait qu'ils tendent tous à combattre et à vaincre l'ennemi qu'il se propose. S'il veut par exemple attaquer la superbe, il se résout de demander l'humilité à Dieu dans ses oraisons; il dirige ses jeûnes pour en obtenir la grâce; il offre le sacrifice de la sainte Messe à cette intention; il communie dans ce dessein; en un mot, il fait tous ses exercices dans cette vue, comme nous pourrons vous dire bientôt; de sorte que, combattant ainsi le vice avec une telle force, il en remporte sûrement la victoire.

Enfin, ce qui rend encore cette victoire sûre, c'est qu'il ne se trouve aucune difficulté dans cet exercice. Quel soldat serait assez lâche pour céder dans un combat où il se trouve dans une force extraordinaire, où il est assuré de la victoire, et où d'ailleurs il n'y a pour lui aucune peine? Or, dans le combat dont nous parlons, il n'y a point de peine, car quelle peine de passer tous les jours un petit demi-quart d'heure devant Dieu, pour lui demander grâce contre nos vices? Il n'y a nulle peine, mais aussi n'y aura-t-il nulle excuse, si nous y manquons. Quelque excellente que soit l'oraison, on s'en dispense, et on trouve des raisons, des excuses et des prétextes, pour s'en exempter quelquefois et ne s'y point assujettir. Car ou la peine que l'on a de s'y appliquer, ou le temps que l'on est obligé de donner quelquefois à d'autres affaires, ou l'infirmité qui ne permet pas cette longue attention, nous en éloignent; mais pour l'examen particulier, nulle excuse; nulle peine de s'y appliquer; car nos vices nous sont assez sensibles : nous n'avons seulement qu'à rentrer en nous-mêmes et ouvrir les yeux. Pour le temps, ce n'est qu'un moment; quelles affaires pourraient nous dispenser de le prendre? Pour l'infirmité, si grande qu'elle soit, pour l'ordinaire elle n'en dispense pas; on croit souvent, parce qu'on a quelque mal de tête ou quelque autre infirmité qui fait que l'on nous exempte de venir le matin à l'oraison, que nous pouvons avec la même liberté nous dispenser de l'examen particulier; c'est un abus et un pur prétexte pour couvrir notre lâcheté. Il faut accorder ce que demande l'infirmité, mais il ne faut pas accorder ce que demande la lâcheté. Si nous sommes infirmes, et qu'on nous

dispense quelques jours de venir à l'oraison, n'y venons pas; mais pour le reste, faisons ce que nous pourrons; et pour l'examen il est si facile, que nous le pouvons toujours faire.

Enfin non-seulement on triomphe du vice et facilement et sûrement dans cet exercice, mais encore on triomphe glorieusement : c'est le troisième motif. Deux choses entre autres rendent une victoire glorieuse, la promptitude de l'exécution et la grandeur de sa défaite. La promptitude de l'exécution, lorsqu'en peu de temps on surmonte les ennemis. Ainsi ce prince superbe, pour relever sa victoire, se vantait autrefois d'avoir défait les siens aussitôt qu'il les avait vus : *Veni, vidi, vici;* promptitude de l'exécution. La grandeur de la défaite, lorsque les ennemis terrassés sont en grand nombre. Ainsi les Israélites, pour rendre la victoire de David plus célèbre, chantaient qu'il avait défait dix mille hommes. *Saul percussit mille, et David decem millia.* (*I Reg.* XVIII, 6.) Or, ces deux choses, qui rendent un combat célèbre et une victoire signalée, se rencontrent avec avantage dans l'examen; car nous triomphons en peu de temps de nos ennemis, et en si peu de temps, que saint Chrysostome (hom. 82, *in Joan.*) semble ne demander qu'un mois pour se défaire de chaque vice : *Vitia nostra recensentes et tempore corrigamus, et hoc mense unum, et alio aliud; sic enim tanquam per gradus quosdam ascendentes per scalam Jacob ad cœlum perveniemus.* Il n'y a personne, pour abandonné qu'il soit dans le désordre, qui ait plus de dix ou douze vices, dans lesquels il tombe : tantôt il tombera dans les uns et tantôt dans les autres; il les réitérera une infinité de fois : mais au fond, si nous y prenons garde, nous verrons qu'ils se réduiront tous à cinq, six, ou tout au plus à douze : un par mois, c'est pour une année, n'est-ce pas bien peu de temps pour une si grande exécution, une année pour vaincre tous nos vices? Oui, je le dis hardiment, si nous étions fidèles à cet exercice, il ne nous faudrait pas plus de temps, et peut-être même que souvent il nous en faudrait moins. N'est-ce pas assez pour nous convaincre de l'importance de cet exercice, et pour nous obliger à le bien faire?

Mais que faut-il pour le bien faire? trois choses auxquelles on doit apporter une particulière attention pour s'y rendre fidèles, et qui sont absolument nécessaires pour s'en bien acquitter, et pour en retirer le fruit que nous en désirons. La première regarde le temps qui devance l'examen et les dispositions qu'il faut y apporter; la seconde regarde le temps même de l'examen et les actes qu'on doit y produire; la troisième regarde les pratiques qui le doivent suivre, d'où dépend presque tout le fruit que nous en attendons. Pour la première, qui regarde les dispositions et la préparation qu'on doit y apporter, je trouve trois choses principales, auxquelles il faut se rendre fidèles.

1° Je dis qu'il faut choisir un vice particulier; car, comme nous l'avons dit, c'est en cela que cet examen est différent de l'examen général. Le général s'arrête à tous, et les combat tous : celui-ci ne s'arrête qu'à un seul, et n'en combat qu'un seul à la fois; il faut donc, pour le bien faire, en choisir un particulier. Or, pour réussir dans ce choix, et ne s'y point tromper, j'ai trois avis particulièrement à vous donner. Le premier que nous devons choisir surtout, le vice principal qui est en nous, le vice capital, le vice prédominant et qui est comme l'appui, le soutien et la source de tous les autres. Avis d'une extraordinaire conséquence, et c'est aussi le premier que nous donnent les saints : *Ita nobis adversus vitia accipienda sunt prœlia, ut unusquisque vitium quo maxime infestatur, explorans, adversus illud arripiat singulare certamen.* (CASSIAN., collat. 5, cap. 14.) Et c'est ce que saint Chrysostome disait autrefois à son peuple, mais avec d'instantes prières, tant il le jugeait important : *Quemcunque vestrum rogo si non antea, saltem deinceps, quem se plus aliis vexare defectum cognoverit, hunc ex animo prœcidere studeat : et pia cogitatione, quasi spirituali gladio utens, seipsum a vitio liberet.* (Hom. 73 *Ad pop.*) Il faut, dit Cassien (*Ibid.*), imiter en cela ceux qui combattaient autrefois contre les bêtes en présence des empereurs; ils attaquaient d'abord la plus farouche et la plus forte : ainsi en devons-nous faire à l'égard de nos vices. Il faut d'abord prendre le principal et le prédominant, car celui-ci étant défait, nous viendrons aisément à bout de tous les autres. *Validioribus superatis, celerem de residuis facilemque habebit victoriam; et priorum, pugna succedens, promptiorem ei proventum faciet prœliorum.* (CASSIAN., *ibid.*)

Ajoutez que ce vice dominant étant comme le chef de tous les autres, si on le retranche, on donne la mort à tout le reste. C'est un Goliath, lequel étant défait, toute l'armée ennemie est en déroute, nos vices prennent la fuite, et ne sont plus en état de se défendre. Il y a plus, c'est que ce vice est le lieu par où le démon nous attaque le plus souvent et le plus rudement; car il imite, autant qu'il peut la conduite de Dieu, et tâche de suivre les mêmes démarches, pour nous perdre, que Dieu tient pour nous sauver. Or Dieu, lorsqu'il veut nous attirer à lui, voit nos inclinations, il connaît notre complexion, il sait notre humeur, et il y accommode tellement sa grâce qu'il nous attire avec une incomparable suavité : *Deus hominem ita vocat, prout congruere novit, ut vocantem non respuat.* (AUG., tract. 36, *in Joan.*) Ainsi en est-il du démon : *Prius complexionem cujusque antiquus hostis conspicit,* dit saint Grégoire (*Moral.*, lib. XXIX, c. 12), *et tunc tentationi laqueos opponit; lœtis moribus luxuriam proponit, tristibus poculum invidiœ porrigit, paventibus terrores intentans, elatos blandis honoribus trahit.* Ce malheureux tâche de découvrir notre principale inclination, notre capitale passion et notre faible, pour nous attaquer ensuite par cet endroit; de sorte que, comme dans une ville assiégée on doit faire une plus par-

ticulière attention, et on doit, par-dessus tout, veiller à défendre l'endroit le plus faible de la place qui est cependant le plus rudement attaqué : c'est là où on doit rassembler ses principales forces ; ainsi en est-il de notre âme : il faut veiller par-dessus tout au vice principal où nous voyons qu'est notre faible ; et pour cela il faut le prendre d'abord pour le combattre : c'est le premier avis que nous avions à vous donner touchant le choix du vice, qui doit faire la matière de notre examen.

2° Si nous en trouvons plusieurs en nous qui soient considérables, choisir entre tous celui qui est plus scandaleux ; car étant obligés par notre état de donner bon exemple, et d'édifier autant par nos mœurs que par nos paroles, ce sont ceux-là qui sont les plus contraires à notre profession, et qui sont aussi les plus contagieux pour les peuples.

3° Afin de n'être point trompé dans ce choix, prendre l'avis de son directeur, et le suivre en ce point aussi bien que nous le devons faire dans tout le reste. Voilà pour ce qui regarde la matière principale de l'examen et le choix que l'on en doit faire, qui est la première préparation qui le doit précéder, et la première chose que nous avons dite y être nécessaire.

La seconde, après avoir fait ce choix, il faut entrer dans un désir fervent et tout particulier de surmonter ce vice ; autrement, au lieu de le vaincre, nous serions en danger d'être vaincus. S'exposer au combat, sans un grand désir de la victoire, c'est sans doute se mettre en péril de céder dans le combat, ou de ne combattre que lâchement.

Enfin, la troisième c'est de prendre une forte résolution de persévérer dans le combat, et de ne point quitter prise que nous n'ayons défait notre ennemi. *Persequar inimicos meos, et comprehendam illos, et non convertar donec deficiant*, disait David (*Psal.* XVII, 38) ; c'est ainsi qu'une âme doit dire dans ce combat. Ainsi, ne pas changer tous les jours de matière, mais continuer plusieurs jours, plusieurs semaines sur le même vice, jusqu'à ce que nous l'ayons vaincu, ou au moins notablement affaibli. Ici nous en changeons tous les deux ou trois jours, c'est particulièrement pour faciliter cet exercice aux personnes, et pour leur marquer en détail les moindres fautes qu'on peut faire sur chaque matière ; mais ensuite on doit prendre une autre règle, et suivre ce que nous avons dit. Que si, au lieu d'un vice que l'on doit combattre, on voulait prendre une vertu à acquérir pour servir de matière à l'examen, ou quelque action particulière pour la faire saintement, et y éviter les défauts que l'on y peut commettre, comme on le peut faire quelquefois, on pourrait suivre les mêmes règles que nous venons de vous donner. 1° En faire le choix, et choisir les plus nécessaires ; entrer en de grands désirs de l'acquérir ; persévérer courageusement jusqu'à ce qu'on l'ait acquise. Et voilà les trois choses nécessaires pour se préparer à bien faire l'examen et qui regardent le temps qui le devance.

2° Pour le temps de l'examen et les actes qu'on y doit produire, il y en a trois qu'on ne doit jamais omettre : le premier est l'adoration, où nous regardons Notre-Seigneur avec respect, considérant ce qu'il a fait et l'exemple qu'il nous a donné ; le second est la réflexion, où nous le regardons avec douleur, nous rappelant ce que nous avons fait, et combien nous nous sommes écartés de ce que nous devions faire ; le troisième est la résolution où nous nous réglons avec amour, nous proposant ce que nous devons faire à l'avenir. Trois actes qui font toute la méthode de cet examen, et qui ne sont que comme un abrégé de notre méthode d'oraison.

Premièrement nous y adorons Notre-Seigneur, et le regardons avec religion : 1° parce qu'il n'y a rien qui relève tant le courage que la présence et la vue du prince sous les ordres duquel on combat ; 2° parce que, dans cette vue religieuse et ce regard amoureux de Jésus-Christ, nous puisons la lumière, la force et la vertu qui nous est nécessaire pour bien combattre ; 3° parce que, dans cette union avec Jésus-Christ, non-seulement nous y puisons la grâce pour combattre, mais lui-même combat en nous. Secondement, nous faisons une réflexion sur nous, mais attentive, mais sérieuse, afin de découvrir toutes les ruses et tous les artifices de notre ennemi : *Latebras cordis sui perlustret*, dit Cassien. (*Ibid.*) Il faut chercher jusqu'au fond du cœur pour en découvrir tous les mouvements et les desseins ; il faut considérer en quelle manière il nous attaque ; il faut faire attention à ses pensées, à ses paroles et à ses actions, et voir en quoi il nous a surpris, en quoi nous l'avons écouté, en quoi nous avons été d'accord avec lui, au lieu de le combattre. Enfin, après avoir vu en quoi nous avons manqué, nous prenons résolution de combattre à l'avenir avec une plus grande fidélité, et de faire telles et telles choses particulières, pour le vaincre dans telles et telles occasions, pendant le jour. Voilà les trois actes que l'on doit produire pendant le temps de l'examen.

Enfin il y a le temps qui le suit, et pour lors il y a encore quelques pratiques qu'il est important d'observer, pour rendre cet exercice plus fructueux, et ces pratiques nous sont marquées dans les conférences de Cassien. (Coll. 5, cap. 14.) Après avoir dit que l'on doit prendre un vice particulier pour le combattre, et en avoir représenté l'importance, voici ce qu'il ajoute : *Omnem curam mentis ac sollicitudinem erga illius impugnationem observationemque defigens, adversus illud quotidiana jejuniorum dirigens spicula, contra illud cunctis momentis cordis suspiria crebraque gemituum tela contorquens, vigiliarum labores adversus illud, meditationes sui cordis impendens, indesinenter quoque orationum ad Deum fletus fundens.* Trois choses exprimées dans ces admirables paroles, qu'il faut faire ensuite de l'examen : 1° *Omnem curam mentis ac sollicitudinem erga illius impugnationem observationemque defigens ;* apporter une attention particulière, et prendre un soin

tout extraordinaire pour combattre, pendant toute la journée et dans toutes les occasions, le vice que nous entreprenons de vaincre; autrement, l'ayant combattu en l'une et lui cédant en l'autre, il reprendrait tous les jours de nouvelles forces, et nous ne nous en déferions jamais parfaitement. Ainsi il serait bon de diriger à cette fin nos autres exercices. 2° Il faudrait entreprendre quelques mortifications, à dessein de le vaincre: *Adversus illud quotidiana jejuniorum dirigens spicula, crebra gemituum tela contorquens, vigiliarum labores*, etc. 3° Il faudrait prier beaucoup, et demander à Dieu, de temps en temps, qu'il nous fît la grâce de le surmonter : *Adversus illud indesinenter orationum ad Deum fletus fundens.*

Voilà le moyen de retirer un fruit tout extraordinaire de cet exercice, et d'arriver bientôt à la perfection par la victoire entière de tous nos vices : *Arte hac utamur qua usus est rex Syriæ : Ne pugnetis contra minimum aut maximum, nisi contra solum regem Israel. (II Paral.* XVIII, 39.) *Saul reprobatur, quia deletis Amalecitis, Agag regem servavit.* (*II Reg.* XV, 9.)

—

ENTRETIEN XV.

Du repas.

Le repas, qui va faire la matière de cet entretien, est une action d'une telle nature, qu'elle demande toute la présence de notre esprit et tout l'effort de notre cœur pour la bien faire; et, à moins que d'y apporter une attention particulière et une vigilance tout extraordinaire, je puis dire que nous sommes en très-grand péril de ne la faire jamais chrétiennement. Aussi lorsque le grand Apôtre nous en parle, et qu'il nous avertit de rapporter à Dieu toutes nos actions, il nous marque celle-ci plus particulièrement avec toutes les autres : *Sive manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis, omnia in gloriam Dei facite* (*I Cor.* x, 32), et au lieu que pour les autres, il se contente de les toucher en général, *sive aliud quid facitis;* il détermine en particulier celle du repas, pour nous faire connaître que nous devons apporter un soin tout particulier pour le bien faire. Et c'est ce que l'Eglise nous fait aussi suffisamment connaître dans les prières qu'elle nous ordonne de réciter avant cette action; car pourquoi tant de prières pour une action commune? Dans les autres qui sont ordinaires nous ne voyons point qu'elle ait cette coutume; c'est pour nous dire qu'il faut que nous y apportions une diligence extraordinaire; et que si nous devons veiller beaucoup sur toutes nos actions, suivant le conseil de Notre-Seigneur dans l'Evangile, il faut en celle-ci une vigilance, une attention exacte pour nous en bien acquitter. C'est ce que vous verrez plus amplement dans la suite de cet entretien, où, pour suivre notre méthode ordinaire, nous vous parlerons de l'importance de cette action et de la manière de la bien faire.

Pour l'importance, j'ai trois motifs pour vous en en convaincre : le premier est la bassesse même de cette action. Voici un motif bien différent de tous ceux dont nous nous sommes servi jusqu'à présent, et je ne sais si vous ne le trouverez point surprenant. Dans les autres actions nous vous avons proposé d'abord leur excellence; et, par cette vue nous avons tâché de vous exciter à les bien faire : mais dans celle-ci, nous prenons une voie toute contraire, et nous vous représentons sa bassesse. Voici trois réflexions auxquelles je vous prie de faire attention, pour avoir l'éclaircissement de ce motif, et pour en découvrir la force et l'étendue.

La première, c'est que cette action est tellement basse, terrestre et animale, qu'elle ne met aucune différence entre l'homme et la bête; car l'homme qui, par sa nature, est infiniment élevé par-dessus tous les animaux, et qui par grâce se trouve par-dessus les anges, et en société même de Dieu, par la participation de sa divine nature, se trouve néanmoins tellement dégradé dans cette action, qu'il y est abaissé au-dessous même de l'homme; et il se trouve entièrement semblable aux animaux. Il n'y a point de reproche plus sensible à un homme, et particulièrement à un homme d'esprit, que de lui dire qu'il est une bête. Or, c'est pourtant où nous sommes ravalés dans cette action; car, au lieu que nous pouvons nous repaître de la nourriture céleste et toute divine dont les anges et Dieu même se repaissent, nous nous trouvons, dans cette action, réduits à la nourriture des animaux; en sorte que, si nous ne la sanctifions par la pureté de nos intentions, on peut dire de nous et avec sujet : *Nihil habet homo jumento amplius.* (*Eccli.* III, 19.) Examinez une bête et un homme qui mangent, vous n'y trouverez extérieurement aucune différence : *Nihil habet homo jumento amplius ;* le cœur seul et les dispositions intérieures en peuvent faire le discernement; n'est-ce pas assez pour nous obliger de les y apporter, afin de nous relever de ce reproche? N'est-ce pas assez pour nous obliger à une vigilance particulière?

Ajoutez, pour une seconde réflexion, que nous avons deux sortes d'actions, qui demandent de nous une attention tout extraordinaire : celles qui sont extrêmement saintes, celles qui sont extrêmement basses et grossières. Celles qui sont extrêmement saintes, à cause des grandes dispositions qu'elles demandent en celui qui les fait : autrement, il serait en péril d'en profaner la sainteté : ainsi la sainte Messe, la sainte communion, le saint Office, etc. Quiconque ferait ces hautes actions d'une manière commune et sans s'être bien préparé, s'exposerait à les mal faire, parce que leur sainteté demande une grande préparation. Mais il y en a d'autres qui sont fort basses et terrestres, comme l'action dont nous parlons, et celles-là ne demandent pas aussi un moindre soin; car, comme elles sont de

leur nature extrêmement dissipantes, il est impossible d'y observer toute l'attention et l'application qui est nécessaire pour les bien faire, à moins que d'y apporter une très-grande diligence; or telle est l'action du manger.

La troisième réflexion est que, plus cette action est basse et terrestre, plus il faut d'efforts pour l'élever et la faire monter jusqu'à Dieu. Plus une pierre est massive et pesante, et plus on a de peine de l'enlever sur le haut d'une muraille : on se sert de machines et de grues, et il faut faire plus ou moins d'efforts, selon la pesanteur de la pierre que l'on enlève. *Machina mentis vis amoris*, dit saint Grégoire (*Moral.*); de sorte que plus l'action sera basse, terrestre, massive, pesante de sa nature, et plus il faudra faire d'efforts, pour l'élever à Dieu et la sanctifier. Voilà le premier motif qui nous oblige à veiller sur cette action, sa bassesse; et à moins que d'y apporter une attention exacte, nous ne la sanctifierons jamais; non-seulement cette action est basse, mais elle est périlleuse; c'est le second motif.

Lorsque quelqu'un se trouve obligé de s'exposer sur une mer orageuse et pleine d'écueils; ou qu'il est nécessaire d'aller dans des lieux difficiles, où l'on ne voit de toutes parts que des précipices, il ne faut point d'autres raisons pour l'obliger à une grande vigilance, que la considération des périls où il se trouve. Cette seule vue rappelle toute l'attention de son esprit, et le tient dans une application continuelle, pour se conserver au milieu de ces périls. Or, c'est ce que je trouve dans l'action dont je parle, elle est toute pleine d'écueils et tout environnée de périls : périls avant l'action, périls dans l'action, périls après l'action. Périls avant l'action, par le désir immodéré et l'appétit déréglé de la nourriture. C'est ce qui porte à l'impatience, au murmure, à la tristesse, à la colère et à beaucoup d'autres émotions qui naissent dans notre cœur. Oh! qu'il est difficile de régler ce désir lorsqu'il est violent! quand la nature est affamée, qu'elle nous sollicite, qu'elle nous inquiète pour lui donner ce qu'elle croit lui être nécessaire, quelle peine à se modérer dans ces occasions, et quelle violence ne faut-il point se faire, pour réprimer ces mouvements? Et cependant les déréglements, que l'on commet par ces désirs, dit admirablement saint Grégoire (*Moral.*, lib. III, cap. 27), sont quelquefois plus criminels que ceux que l'on fait en prenant sa nourriture : *Nonnunquam et abjectius est quod desideratur, et tamen ipso æstu immensi desiderii deterius peccatur.* Voyez un Esaü, dit ce même saint (*Ibid.*); ce qu'il désire n'est point criminel, et cependant l'ardeur et la violence de son désir le rend coupable, *quia magno æstu desiderii vilem cibum concupivit. Neque enim cibus, sed appetitus in desiderio est.*

Périls en second lieu pendant l'action, mais en si grand nombre, qu'il y a peu de personnes qui les évitent, et qui ne s'y trouvent enveloppées. Saint Thomas (2-2, quæst. 4, 148, art. 4) les réduit tous à deux sortes: les uns qui regardent la nourriture que l'on prend, les autres qui regardent l'action par laquelle on la prend. Ceux qui regardent la nourriture que l'on prend sont de trois sortes : les uns regardent la substance même de la nourriture; les seconds la quantité de la nourriture; les troisièmes, les circonstances de la nourriture : trois grands écueils qui nous sont marqués dans les saints Pères, et où nous voyons dans l'Écriture que plusieurs ont fait naufrage, et où nous sommes en danger nous-mêmes de nous trouver enveloppés, à moins que d'y faire attention. 1° Pour la substance des viandes. On ne se contente pas des communes et ordinaires, on en désire de plus exquises, de plus délicates, de plus satisfaisantes : écueil extraordinairement redoutable : c'est, dit saint Grégoire, où les Israélites se perdirent autrefois dans le désert : *Ecce furor Domini concitatus in populum, percussit eum plaga magna.* (*Num.* II, 33.) Ils ne se contentèrent pas de la nourriture que Dieu leur avait donnée : *Anima nostra nauseat super cibo isto levissimo;* ils en voulurent d'autres qui leur paraissaient plus excellentes et plus considérables, et ce fut la cause de leur perte : *Populus in eremo occubuit*, dit ce grand saint (*Ibid.*), *quia despecta manna cibos carnium, quos lautiores putavit, petiit.* Premier écueil qui se rencontre dans cette action, mais écueil extraordinairement à craindre; en un seul jour, plusieurs milliers de personnes y ont fait naufrage, et plusieurs y périssent encore tous les jours; péril dans la substance et dans la nourriture. Péril en second lieu dans la quantité. C'est ce qui perdit autrefois une ville abominable : *Hæc fuit iniquitas Sodomæ, abundantia panis* (*Ezech.* XVI, 49); et saint Grégoire faisant réflexion sur ces paroles : *Idcirco salutem perdidit, quia mensuram moderatæ refectionis excessit* (*Moral.*), dit que la cause de sa perte ne fut pas la nourriture trop exquise, mais trop abondante, *abundantia panis.* La nourriture nous est donnée pour le besoin, et lorsque nous en prenons au delà de ce qui nous est nécessaire, c'est en abuser; car qu'est-ce qu'abuser d'une chose? c'est, dit saint Basile, en prendre au delà de la nécessité : *Abusus est usus extra necessarium.* (*Reg. fus.*, reg. 20.) Tout ce qui est au delà de la nécessité, dit saint Clément d'Alexandrie (*Pædagog.*, lib. II, cap 1), vient du démon : *Quod amplius est, ex superfluo est; quod autem est ex superfluo, esse a diabolo declaravit Scriptura; est, est; non, non : quod enim his amplius est, a malo est.* Péril d'autant plus à craindre, que, comme il est très-difficile à reconnaître, il y a aussi fort peu de personnes qui le puissent entièrement éviter : *Et quis est, Domine, qui non rapiatur aliquantulum extra metas necessitatis?* (AUG., *Confess.*, lib. X, c. 31.) Car qui est-ce qui peut prescrire cette mesure précise et ce juste point de la nécessité? Saint Augustin lui-même, si rempli de lumières, avoue néan-

moins qu'il ne le peut : *Dum ad quietem satietatis ex indigentiæ molestia transeo, in ipso transitu mihi insidiantur laqueus concupiscentiæ. Ipse enim transitus voluptas est, et non est alius quam transitus, quam quo transire cogit necessitas. Et cum salus sit causa edendi et bibendi, adjungit sese tanquam pedissequa periculosa jucunditas, et plerumque præire conatur, ut ejus causa fiat, quod salutis causa me facere, vel dico, vel volo; nec idem modus utriusque est. Nam quod saluti satis est, delectationi parum est; et sæpe incertum sit, utrum adhuc necessaria corporis cura subsidia petat, an voluptuaria, cupiditatis fallacia ministerium suppetat. Ad hoc incertum hilarescit infelix anima, et in eo præparat excusationis patrocinium, gaudens non apparere quod satis sit moderationi valetudinis, ut obtentu salutis obumbret negotium voluptatis.* (*Ibid.*) Péril en troisième lieu dans les viandes que l'on désire trop bien apprêtées : *Aliquando sumenda præparari accuratius appetit;* et ce fut, selon la remarque de saint Grégoire, le premier crime des enfants d'Héli, qui attira sur eux un effroyable châtiment : *Hæc prima filiorum Heli culpa, non coctas de sacrificio carnes, sed crudas voluisse quas accuratius exhiberet sacerdotis puer.* Voilà les périls qui regardent la nourriture; voici ceux qui regardent l'action par laquelle nous la prenons.

Il y en a de deux sortes : les uns qui sont contre la tempérance, les autres contre la modestie. Contre la tempérance; manger 1° avec trop de promptitude sitôt qu'on est entré au réfectoire : *Quamvis cupientes, non nisi aliquanto post prosilire oportet* (Clem. Alexandr., *Pædag.*, II); et pour cela, *in principio cum sederis, ne extendas subito manus, sed stes aliquandiu* (S. Vincent. Ferrar., *De vita spiritali*); et pendant ce temps, *longa mora intemperantiam continentes*, comme dit saint Clément d'Alexandrie. (*Ibid.*) 2° Avec trop de précipitation dans la suite : *Tardius et non proclivius tam in principio quam in intervallis.* (*Ibid.*, c. 7.) 3° Avec trop d'avidité : *Neque ut devoret, sed ut vescatur homini innatum est... adeo festinant ut ambæ maxillæ simul inflentur, canibus potius ii assimilantur propter voracitatem, quam hominibus.* 4° Avec trop d'empressement : *Nec extra præfinitum edendi tempus cibum appetit, horamque anticipat temperantia.* (S. Ephrem., *De temperantia.*) Contre la modestie. 1° Dans les yeux : *Multo insipientius est visum servire ferculis.... facies in ollas injicientes, e sedibus tanquam e nido prospicientes.* (Clem. Alexandr.) *Statue pactum tecum ut nullo modo circumspicias comedentes, sed solum tibi apposita videbis.* (S. Vincent. Ferrar., *De vita spiritali.*) 2° Dans les gestes : *Manum ordinate, certis intervallis adhibitis, porrigendo.... quæ apponuntur honeste tangendo.* 3° Dans la posture du corps, ne le point trop renverser, ne le point appuyer aussi sur la table : *Non teneas cubitum super mensam, non teneas crura divaricata, nec pedem alteri supponas.* (*Ibid.*) En un mot, toutes les postures indécentes, qui ne viennent que de la volupté et du désir que la nature a de se reposer et de se satisfaire, sont autant de périls qui se rencontrent dans cette action.

Enfin il y a beaucoup de périls, même après l'action. Dans nos autres actions, pour l'ordinaire l'action étant faite, les périls en sont passés : ici, c'est pour lors qu'il y a le plus à craindre. 1° En ce que la nature étant satisfaite, et la chair ayant pris de nouvelles forces, elle est plus vigoureuse dans ses mouvements, et nous avons plus de peine à l'assujettir; c'est une esclave insolente qu'on ne saurait engraisser qu'elle ne se révolte. 2° Comme la chair est plus forte, l'esprit aussi se trouve pour lors dans une plus grande faiblesse : il est appesanti par le poids de la chair, il est presque incapable de s'élever à Dieu. *Quæ ex eis ascendit exhalatio offundit animæ tenebras.* (Clem. Alexandr.) Ainsi périls de toutes parts, mais aussi de toutes parts, obligation très-étroite d'apporter tous nos soins pour bien faire cette action.

Enfin, si nous sommes obligés de veiller sur cette action, parce qu'elle est basse, qu'elle est périlleuse, nous y sommes encore plus obligés, parce qu'elle est nécessaire : c'est notre troisième motif. Il y a trois circonstances qui doivent se rencontrer dans les périls pour les rendre fort redoutables, et qui aussi ne se trouvent jamais ensemble, sans nous tenir dans une juste crainte, mais en même temps dans une vigilance et une précaution tout extraordinaire : 1° Lorsqu'ils sont fréquents; s'ils sont rares, qu'ils n'arrivent qu'une fois en la vie, on espère toujours, et on croit qu'on ne sera pas si malheureux que de s'y trouver enveloppé. 2° Lorsqu'ils sont grands; s'ils sont petits, on les méprise, et on n'y fait pas grande attention. 3° Lorsqu'ils sont difficiles à découvrir, car comment les éviter, à moins que de les bien connaître? Ces circonstances nous obligent particulièrement de craindre et de veiller : or, quoiqu'elles demandent une vigilance tout extraordinaire dans les périls, il y en a une quatrième sans laquelle nous n'avons pas, ce me semble, tant sujet de craindre, c'est la nécessité. Car que les périls soient fréquents, qu'ils soient grands, qu'ils soient difficiles à reconnaître, pourvu qu'ils ne soient point nécessaires, je n'ai pas tant de sujet de craindre : pourquoi? je les peux éviter. Qu'une navigation soit périlleuse, qu'il y ait de grands orages, qu'elle soit toute pleine d'écueils, si cette navigation ne m'est point nécessaire, que m'importe? j'en peux éviter aisément tous les périls, je n'ai qu'à ne me point embarquer : mais si elle est nécessaire, alors j'ai vraiment sujet de craindre et de veiller : or c'est ce que je trouve dans l'action dont je parle; il y a de grands et fréquents périls, et souvent même difficiles à découvrir : vous l'avez vu. Mais ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'ils sont nécessaires; car nous sommes nécessités de faire cette action pour conserver notre vie, et Dieu nous la commande, nous l'ordonne. Dieu ne

veut pas que nous nous trouvions dans les périls et les occasions du péché ; si ce sont des occasions prochaines, il nous commande de les éviter : si ce sont des occasions éloignées, il nous le conseille ; mais ici il n'y a ni commandement ni conseil de fuir, au contraire, il y a commandement de s'exposer. Périls grands, périls fréquents, périls nécessaires et inévitables, n'est-ce pas assez pour craindre, mais aussi pour veiller particulièrement sur cette action afin de la bien faire?

Il y a trois temps auxquels nous devons faire attention, afin de nous en acquitter chrétiennement : avant, pendant et après le repas. 1° Avant le repas. L'usage de Notre-Seigneur, des apôtres, des premiers Chrétiens et de toute l'Eglise, nous apprend de ne prendre jamais notre repas, sans avoir prié Dieu auparavant. Navarre dit : *Omittere preces ante prandium vel ante cœnam clericis est peccatum.* Jésus-Christ, dit saint Chrysostome (hom. 50, *in Matth.*), leva les yeux au ciel avant que de multiplier les pains qu'il voulait distribuer à son peuple, *docens nos non esse ad mensam accedendum, quousque gratias ei agamus, qui cibos nobis paravit.* Les apôtres, au rapport de saint Hilaire (*in Matth.* XIV), avaient cette même coutume : *Apostoli gratias egerunt, antequam biberent.* Et les premiers Chrétiens l'observaient si inviolablement, que Philon, Juif, décrivant leurs façons de faire (*De vita contempl.*), dit qu'avant que de manger, ils étaient dans une grande modestie, levant les yeux et les mains au ciel : *Priusquam discumbant stantes.... sublatis in cœlum manibus atque oculis.... precantur, ut placeat Deo hoc convivium.* Et Tertullien dit (*De corona militis*, cap 3) qu'ils faisaient le signe de la croix sur quoi que ce soit qu'ils mangeassent. Voilà ce qu'il faut faire avant le repas, prière ; et dans cette prière, nous devons demander à Dieu particulièrement deux choses que l'Eglise même nous y marque. La première, qu'il lui plaise de nous bénir ; la seconde, qu'il bénisse les viandes que nous devons prendre : *Benedic, Domine, nos et hæc tua dona quæ de tua largitate sumus sumpturi. Nos et ea quæ sumus sumpturi, benedicat dextera Christi*, double bénédiction que nous demandons. *Benedic, Domine, nos.* 1° Nous demandons qu'il nous bénisse, afin que nous ne prenions point cette nourriture dans les intentions de la chair, mais dans celles de son esprit ; la chair cherche la nourriture, mais ce n'est que par volupté, c'est-à-dire pour se satisfaire elle-même : or, ce n'est pas l'intention de Dieu, qui nous la donne : *Deus enim paravit homini cibum, ut conservetur, non ut voluptate afficiatur.* (Clem. Alex., *Pædag.*, lib. II, c. 7.) Ainsi il faut renoncer à cette fin grossière et animale : *Nunquam voluptate, sed necessitate pascaris ; et fames, non sapor provocet appetitum.* (Bern.)

Or, il faut remarquer que la chair cherche à se satisfaire dans la nourriture en trois façons : dans le goût qu'elle trouve aux viandes ; dans une certaine joie que nous avons, lorsqu'étant pleinement rassasiés, nous ne ressentons plus la peine que nous donnait notre appétit ; dans la satisfaction qu'elle prend, en ce que, ses forces étant réparées, elle est plus vigoureuse dans ses opérations, et plus en état de contenter ses désirs. Trois sortes de plaisirs, que la chair cherche toujours dans la nourriture, et auxquels nous devons aussi toujours renoncer avant que de la prendre, si nous voulons la prendre chrétiennement. C'est le premier effet de la bénédiction que nous demandons sur nous, renoncer aux fins de la chair et prendre les intentions saintes que Dieu désire, et qui sont au nombre de trois. La première pour honorer les repas que Notre-Seigneur a pris en ce monde ; car nos actions (comme nous vous avons dit plusieurs fois) sont pour honorer les semblables que Jésus-Christ a faites. La seconde, nous considérant comme n'étant plus à nous, mais à Jésus-Christ : *Non estis vestri* (*I Cor.* VI, 19) ; nous pouvons en prenant la nourriture, considérer que ce n'est pas tant à nous qui ne méritons que la mort, mais à un membre de Jésus-Christ que nous la donnons. La troisième pour prendre de nouvelles forces, et pour les employer uniquement à son service. Voilà les effets que doit opérer la bénédiction que nous demandons sur nous, *benedic nos.* 2° Nous prions Dieu qu'il bénisse les viandes, *et hæc tua dona.* Toute créature, depuis le péché, est devenue un sujet de tentation à l'homme, *in muscipulam pedibus insipientium* ; et c'est pourquoi il est dit, dans la *Sagesse* (XIV, 11), que toute créature est faite en haine de Dieu : *Omnis creatura in odium Dei facta* ; parce qu'il n'y en a point à présent qui, par elle-même, ne nous porte à quelque déréglement. Dans leur premier état, elles nous portaient à Dieu, mais maintenant elles nous en détournent ; et nous prions Dieu de les bénir, afin qu'elles rentrent dans leur premier état, et qu'étant sanctifiées par cette bénédiction, au lieu de nous détourner de lui, elles nous y portent. *Nihil immundum*, dit l'Apôtre saint Paul (*II Tim.* IV, 4), *quod cum gratiarum actione sumitur, sanctificatur enim per verbum Dei et orationem.* Voilà ce qu'il faut faire avant le repas, prier Dieu qu'il nous bénisse, afin que nous ne prenions point la nourriture pour les fins de la chair, mais dans les intentions de Jésus-Christ, et aussi qu'il bénisse les viandes, afin qu'elles ne nous soient point un sujet de tentation, et que le démon ne s'en serve point pour nous porter à mille impuretés et déréglements, comme saint Augustin remarque (*De civit.*, cap 17) qu'il avait accoutumé d'arriver avant la venue du Fils de Dieu.

2° Pendant le repas, il faut tâcher de prendre quelque occupation intérieure qui nourrisse notre âme, suivant l'avis que nous en donne saint Vincent Ferrier (tract. *De vita spirit.*) : *Nequaquam totus comedas, sed corpore suam refectionem habente, anima nullatenus defraudetur.* Car, comme il est dit dans les

Proverbes (XIII, 25) : *Justus comedit et replet animam suam ;* ou, selon la version de saint Clément d'Alexandrie : *Justus comedens repletur animo.* Le juste en mangeant remplit son âme, parce qu'il ne mange jamais tout entier, dit saint Bernard (*Spec. monach.*): *non debet totus manducare ;* pendant qu'il est appliqué par la partie la plus basse de lui-même à la nourriture, son cœur se trouve dans de plus nobles occupations, *occupetur cor ad verbum Dei.* Or, il me semble que la plus noble et la plus sainte occupation que nous pourrions prendre pour lors, est la pensée de Jésus-Christ que nous pouvons considérer en deux manières, ou prenant lui-même sa nourriture, ou bien se donnant en nourriture aux hommes. 1° Prenant la nourriture ; car il a pris ses repas étant en ce monde, il a mangé comme nous, et il faut tâcher en mangeant de nous unir à lui, et entrer dans les mêmes dispositions qu'il a eues, en faisant cette action sur la terre, et qu'il aurait encore, s'il mangeait à notre place ; car Dieu désire que nos repas ne soient qu'un repas en esprit avec celui de Jésus-Christ, c'est-à-dire que le même esprit les anime des mêmes intentions et dispositions intérieures. Or, j'en trouve cinq principales que nous pouvons remarquer en lui. 1° Il est créature, j'entends en son humanité, laquelle a été tirée du néant comme le reste des hommes ; et selon cette qualité, voyant que son Père lui avait donné l'être et la vie aux mêmes conditions qu'aux autres hommes, c'est-à-dire avec ordre de l'entretenir par la nourriture, il la prenait dans cette vue pour obéir aux ordres de son Père, et pour conserver son ouvrage. 2° Il était serviteur de Dieu son Père ; et en cette qualité, il mangeait avec frugalité et avec grande retenue : les serviteurs ne doivent prendre que ce qui leur est nécessaire. 3° Il était pénitent, il s'était chargé des péchés de tous les hommes et s'était engagé d'en faire pénitence ; et en cette qualité il mange avec esprit de mortification, se retranchant des choses mêmes qui lui auraient été permises. 4° Il était Fils de Dieu ; et en cette qualité il mange avec grande modestie : c'est le propre des enfants qui mangent à la table de leur père. 5° Il était prêtre, et en cette qualité il mangeait avec esprit de sacrifice. Car c'est l'esprit du prêtre, de tout anéantir, de tout sacrifier à la gloire de Dieu, et, comme Notre-Seigneur regardait toujours avec ardeur le dernier soupir de sa vie, qui était un repas et un sacrifice tout ensemble, il remplissait par avance ses repas de cet esprit, pour préparation au sacrifice de la Cène.

Voilà les cinq grandes dispositions de Jésus-Christ mangeant : obéissance, frugalité, pénitence, modestie, sacrifice, et ce sont celles auxquelles nous devons tâcher d'avoir quelque part. 1° Manger par obéissance, parce que Dieu veut que nous mangions pour entretenir la vie qu'il nous donne ; et, comme l'heure qui nous est marquée pour notre repas est aussi la marque de sa volonté, être ponctuel à cette heure, ne la point prévenir, ne la point différer, et ne manger jamais hors de ces heures, c'est ce que demande l'obéissance. 2° La frugalité : nous considérant comme serviteurs de Dieu, nous ne devons manger que pour avoir autant de forces qu'il est nécessaire pour le servir ; si nous en prenons davantage, nous abusons des biens de notre maître. 3° La pénitence, qui nous doit faire manger avec gémissement, considérant que c'est par cette voie que l'homme a perdu l'innocence, et qu'il lui a donné occasion de se révolter mille fois contre son Dieu. Ainsi, au lieu de nous laisser aller aux sentiments de joie, que la nature nous donne en cette action, nous devrions gémir et pleurer toutes les fois que nous prenons notre nourriture : *Antequam comedam, suspiro....* (*Job* III, 24.) *Potum meum cum fletu miscebam* (*Psal.* CI, 10) ; ce sont les sentiments des pénitents. 4° Avec mortification, retranchant les bons morceaux, les choses mêmes qui seraient davantage à notre goût ; car, ayant abusé de la nourriture, nous mériterions d'en être privés pour jamais ; et quoique Dieu nous la donne encore par sa miséricorde, il nous la donne néanmoins comme à des pénitents, c'est-à-dire avec les conditions que demande la pénitence. Ainsi nous ne pouvons plus rechercher notre satisfaction et notre joie, *sicut ad crucem, sic accedamus ad cibum ;* par conséquent, nous retrancher les viandes délicates, et n'être point même si délicats, quand il se rencontre quelque chose de trop dégoûtant ou de trop sale : car une âme mortifiée ne songe pour lors qu'à ne point salir son cœur : *Non immunditiam obsonii timeo*, dit-elle avec saint Augustin, *sed immunditiam cupiditatis.* 5° Le sacrifice, qui nous doit faire immoler à Dieu nos propres désirs avec les viandes, ce sont les deux hosties qui doivent être immolées dans ce sacrifice ; les viandes, puisqu'elles y sont détruites et anéanties par la perte de leur forme, lorsqu'elles passent en notre substance ; nos propres désirs qui s'élèvent en la présence des viandes, et qu'il faut égorger et immoler en nous par le glaive de son divin esprit. Voilà les victimes de ce sacrifice ; c'est pourquoi on bénit l'un et l'autre : *Benedic, Domine, nos et hæc tua dona.* Comme autrefois les victimes devaient être sanctifiées avant que d'être immolées, il faut, en prenant notre nourriture, ne point adhérer aux mouvements, impurs qui s'élèvent dans notre chair ; il faut sacrifier ces émotions impétueuses de notre appétit, qui s'échauffe aisément quand les objets se présentent ; il faut se séparer de l'attache aux viandes, pour ne s'y point jeter avec ardeur. Ainsi, nous sacrifiant nous-mêmes en nos désirs avec la viande que nous prenons, nous mangerons en esprit de sacrifice.

2° On pourrait encore s'unir à Notre-Seigneur, se donnant soi-même en nourriture ; et pour cela s'occuper du mystère de l'Eucharistie, où il se donne aux saints sur la terre ; ou s'occuper du banquet de la gloire, où il se donne aux bienheureux dans le ciel. Quel banquet ! quelle nourriture ! Un Dieu se faire la nourriture de l'homme ! *Sublatis igitur ad*

veritatem oculis, divino illis qui in alto est, adhærere cibo, dit saint Clément d'Alexandrie (*Pædag.*, lib. II); n'est-ce pas de quoi s'occuper bien saintement? S'élever de temps en temps par de courtes, mais amoureuses saillies de notre cœur; adorer Jésus qui se donne en nourriture; admirer cet amour avec lequel il se donne; désirer ardemment ce divin aliment, qui nous doit transformer et nous rendre tout divins, au lieu que la nourriture corporelle nous rend tout animaux; en un mot, s'entretenir doucement comme ces personnes dont parle le dévot Blosius (*Instit.*, c. 9): *Sunt qui dum cibum manducant, ruminare solent. Virtus divini amoris, dilecte mi Jesu, me tibi incorporet, et intime uniat.* C'est là le moyen de s'entretenir saintement pendant le repas.

3° Enfin, après le repas, il y a trois choses à faire: 1° Remercier Dieu de la nourriture qu'il nous a donnée. Quelle bonté et quelle providence de nous donner, tous les jours, ce qui nous est nécessaire, et de veiller ainsi sur nos besoins! *Oculi omnium in te sperant, Domine; et tu das escam illorum in tempore opportuno; aperis tu manum tuam, et imples omne animal benedictione.* (*Psal.* CXLIV, 15, 16.) Combien de personnes à qui il ne fait pas cette même grâce, et qui, peut-être, ne l'ont pas tant offensé que nous. 2° Lui demander pardon des fautes que nous y avons commises. 3° Le prier qu'il use en nous des forces que la nourriture nous donne, et qu'elles soient employées purement pour son service et pour sa gloire.

Ita veraciter debes cogitare, quod Christus est qui tibi dedit, imo quod in mensa ipse servivit. Vide ergo cum quanta disciplina, cum quanta reverentia, maturitate, et tremore debes in mensa consistere, ubi vides præsentialiter Deum tuum in propria persona ministrare. O quam beatus esses, si tibi desuper daretur mentalibus oculis, ista conspicere! Videres enim sanctorum multitudinem copiosam cum Christo per totum refectorium discurrere. (S. VINCENT Ferrar., *De vita spirit.*)

—

ENTRETIEN XVI.

Des conversations et récréations.

Entretenons-nous aujourd'hui de la conversation et de la récréation que nous avons accoutumé de prendre tous les jours. C'est une matière d'une telle importance, que saint Chrysostome (hom. 5, *in Matth.*) croit que le peu de profit que l'on fait de la parole de Dieu, et de toutes les bonnes instructions que l'on reçoit, vient de ce que l'on ne prend pas garde à ses conversations, et l'on ne fait point assez d'attention pour les bien faire, *ex conversatione parum attenta.* C'est ce qui m'oblige de vous en parler à fond dans cet entretien, et de vous faire voir l'importance et la manière de la bien faire.

Pour l'importance, il y a trois motifs qui nous en peuvent convaincre. Le premier se tire de ce que cette action est une des plus ordinaires de notre vie. La grande voie pour se bien perfectionner, et qui a fait plus de saints dans l'Eglise, est de bien faire ses actions ordinaires; car la perfection demande que l'on se forme une habitude des vertus. Or l'habitude ne se forme que par des actes souvent réitérés; il faut donc pour cela que l'occasion s'en présente souvent; et c'est ce qui arrive dans nos actions ordinaires. Les actions extraordinaires et plus considérables portent bien en elles plus de grâces, mais elles n'arrivent pas si souvent; les occasions en sont plus rares. S'il y en a aujourd'hui quelqu'une qui arrive dans la pratique, il faut ensuite attendre longtemps, avant que d'en trouver une autre; en sorte que toutes les bonnes impressions que nous avons reçues de la première, se trouvant effacées, avant que nous ayons occasion d'en pratiquer une seconde, il est difficile que nous en formions jamais une habitude. Mais pour les actions ordinaires, quoiqu'elles ne portent pas avec elles tant de grâces, on y trouve pourtant cet avantage que, comme on est obligé de les réitérer souvent, on en forme aisément une habitude, et on se trouve bientôt affermi dans la perfection, lorsque l'on veut se rendre fidèle à les bien faire. Ajoutez que les actions extraordinaires, quoiqu'elles portent avec elles plus de grâces, comme elles ont plus d'apparence et plus d'éclat, il y a aussi plus de sujet d'y craindre la vanité: *Magna et rara virtus profecto est,* dit Saint Bernard (serm. 13, *in Cant.* 7), *ut magna licet operantem, magnum te nescias; et manifestam omnibus, tuam te solum latere sanctitatem.* Oh! qu'il est difficile de faire de grandes œuvres, et de ne pas s'estimer grand! qu'il est rare de voir une personne frapper les yeux de tout le monde par la gloire de ses belles actions, et n'en être pas soi-même ébloui le premier! c'est un miracle: *Hoc ipsis virtutibus mirabilius judico.* Et de là vient que, quoique ces grandes actions et plus considérables soient en elles-mêmes plus capables de nous sanctifier, ce sont pourtant celles qui, pour l'ordinaire, nous sanctifient le moins, à cause que la superbe et l'amour-propre, qui y prennent toujours quelque part, nous en font perdre tout le fruit, ou au moins en diminuent beaucoup le mérite. Il y a plus: comme ces actions éclatantes sont ordinairement plus difficiles, on s'en rebute aussi plus aisément, on s'en dégoûte, on les laisse; et on fait comme ce peuple infidèle, qui s'arrêtait à murmurer dans ses travaux, au lieu de se faire violence pour les vaincre: *Ortum est murmur populi quasi dolentium præ labore contra Dominum.* (*Num.* II, 1.) C'est le malheur qui accompagne les grandes œuvres: la peine qu'on y rencontre fait souvent qu'on les quitte. Or il n'en est pas ainsi des actions ordinaires; car remarquez que presque toutes sont fréquentes et sont sans éclat et sans peine. Fréquentes; ainsi on peut, en les réitérant souvent, y attirer beaucoup de grâces; sans éclat, ainsi il n'y a

pas à craindre que la superbe nous les enlève ; sans peine, il n'y a point, par conséquent, à redouter que la difficulté nous en dégoûte. Voilà le premier motif qui nous peut obliger à bien faire l'action dont je parle, je veux dire la conversation. C'est une action commune ; on peut s'y sanctifier beaucoup et à peu de frais, si peu qu'on veuille s'y rendre fidèle, et non-seulement elle est ordinaire et commune, mais elle est encore périlleuse : c'est le second motif.

Périlleuse à cause de sa nature; périlleuse à cause du temps où on la fait ; périlleuse à cause de l'occupation qui la suit. 1° A cause de sa nature ; c'est un relâchement que nous donnons à notre esprit ; un arc ne peut pas toujours être tendu ; on le lâche quelquefois à dessein, dit saint Grégoire, afin de pouvoir ensuite le tendre plus utilement : *Ex studio arcus distenditur, ut in suo tempore cum utilitate tendatur* (*Moral.*, lib. XXVIII, cap. 6) ; il faut de nécessité lui donner quelque relâche de temps en temps, afin que, réparant ses forces, et reprenant une nouvelle vigueur dans ce repos, il puisse s'appliquer plus vigoureusement à ses exercices ; or ce relâchement que nous lui donnons, c'est ce que nous appelons récréation ; et c'est ce qui nous en montre le péril. Car le moyen de se relâcher sans se dissiper ? c'est un secret que peu d'âmes connaissent ; c'est un milieu que presque personne ne tient ; et cependant c'est ce que demande la récréation chrétienne. Mais c'est ce qui fait peine ; car ordinairement, ou on ne se récrée point, ou en se récréant, on se dissipe : si on est fervent, on évite, autant que l'on peut, la récréation, dans la crainte de se dissiper ; et si on manque de ferveur, on se récrée, mais avec une entière dissipation : deux extrémités fort à craindre. L'une nous casse la tête et nous met hors d'état de pouvoir faire longtemps nos fonctions ; l'autre nous fait perdre la grâce, et ainsi nous empêche de les pouvoir faire utilement. Deux écueils, qui se trouvent dans cette action, et où presque tout le monde fait naufrage ; action donc périlleuse premièrement, si nous la considérons en elle-même.

Mais 2° plus périlleuse encore, si nous considérons le temps où on la fait. Quel est ce temps ? immédiatement après le repas. Nous nous récréons tous les jours après le dîner et après le souper, pendant une heure ; et cette heure est celle qui suit immédiatement notre repas. C'est-à-dire que c'est l'heure où la chair est contente, où on vient de lui donner sa nourriture, où elle vient de réparer ses forces affaiblies, pour en prendre de nouvelles ; et ainsi c'est l'heure où, étant plus vigoureuse, elle se soulève plus aisément ; elle a plus de peine à se soumettre, elle s'emporte plus facilement à la première occasion ; on a plus de difficulté à la contenir dans son devoir ; par conséquent, on peut dire que c'est une heure extraordinairement périlleuse : 1° du côté de la chair ; elle est plus forte et plus mutine : *Incrassatus est, impinguatus, dilatatus et recalcitravit ;* 2° du côté de l'esprit, car c'est l'heure où il est le plus faible, et à cause des viandes qui l'offusquent et qui l'appesantissent ; la chair y étant plus vigoureuse, il faut de nécessité que l'esprit y soit affaibli. C'est une suite inséparable de l'opposition qui est en nous entre la chair et l'esprit ; il est impossible de fortifier l'un, sans affaiblir l'autre ; si la chair est forte, l'esprit est faible ; si l'esprit est fort, la chair est faible ; et comment pendant ce temps contenir l'un et l'autre dans son devoir ? Avouons qu'il faut pour cela une extraordinaire fidélité, et qu'à moins d'y apporter une très-grande vigilance, nous passerons certainement les bornes d'une sainte retenue, et nous irons au delà de ce que demande une liberté chrétienne.

3° Enfin elle est périlleuse, si nous considérons le temps et les occupations qui la suivent. Car si nous n'y prenons garde, dès le moment suivant, nous serons surpris, et nous serons coupables de peu d'obéissance et de fidélité. C'est ce qui se remarque surtout dans les personnes qui commencent, voici ce qui arrive : lorsque l'on sonne la fin de la récréation, si on se trouve dans quelque entretien qui agrée ; si on est avec des personnes dont l'humeur nous revient, mais surtout si on a commencé quelque discours agréable et qui nous plaît, on a peine à l'interrompre et à se séparer au premier coup de la cloche ; on veut demeurer encore quelque moment ; on dit encore quelque petit mot : ce qui est une infidélité contre le règlement qui nous appelle ailleurs ; et la ponctualité demande que nous quittions au premier coup. Or, pour cela il faut une très-grande attention, et veiller extraordinairement sur cette action pour la bien faire, autrement nous y sommes surpris.

Il y a donc à craindre dans ce premier moment, mais encore dans les suivants. Car pendant la récréation, si peu qu'on s'y donne de liberté, l'esprit aussi bien que la chair prend une certaine pente, qui fait que l'on a peine ensuite de le ramener à une occupation sérieuse : comme nous voyons que les flots d'une mer agitée ne s'apaisent pas dans le même instant que le vent cesse, mais qu'il faut ensuite quelque temps pour lui rendre le calme : et comme un corps suspendu que je remue ne s'arrête pas aussitôt que je cesse de lui donner le branle, mais il ne revient ordinairement que petit à petit à son repos et à son assiette. Ainsi en pouvons-nous dire de notre esprit suspendu dans la récréation ; la liberté que l'on y prend lui donne un certain branle et une certaine impression, qui ne cesse pas ordinairement avec la récréation ; on a peine de l'arrêter encore dans les moments suivants. Disons plus : il y a même à craindre pendant tout le reste du jour ; car tous les discours que nous aurons tenus pendant une récréation, toutes les choses que nous y aurons entendues, tous les objets que nous y aurons vus, nous revenant ensuite et se représentant

à notre esprit, nous mettront dans le péril d'une continuelle distraction. Et ceci se vérifie tous les jours par l'expérience ; il n'y a personne qui n'en ait assez pour s'en convaincre. N'est-il pas vrai lorsque nous avons été un peu trop libres dans la conversation, lorsque nous nous sommes un peu plus relâchés qu'à l'ordinaire dans une récréation, lorsque nous n avons apporté aucun soin pour nous tenir sur nos gardes, ni aucune attention pour la bien faire, n'est-il pas vrai que nous avons eu ensuite pendant ce jour plus de peine de nous rappeler en la présence de Dieu, que nous avons ressenti de plus fortes tentations, que nous avons été dans un plus grand dégoût des exercices de piété ; en un mot que nous avons eu ensuite plus de difficulté à nous rendre fidèles à notre devoir ? Il n'y a personne qui ne l'éprouve.

Je dis plus : si nous examinons bien toutes nos fautes, et si nous voulons en découvrir la source, nous verrons que presque toutes viennent de la conversation. D'où vient que cette personne est tiède ? c'est qu'elle converse avec des personnes tièdes ; d'où vient qu'elle a toujours ses pensées dans le monde ? c'est qu'elle en parle toujours dans la conversation ; d'où vient qu'elle a tant de peine à goûter les maximes pures de l'Évangile ? c'est qu'elle les conteste sans cesse dans la conversation ; d'où viennent la plupart de ces vaines complaisances, ces mensonges, ces médisances, ces paroles piquantes, ces contentions, en un mot tous ces déréglements de notre vie ? N'en cherchons point d'autre cause que celle que nous avons dite : *Ex conversatione parum attenta ;* c'est qu'on ne fait point assez d'attention sur les conversations. Jugez donc s'il n'est pas de la dernière importance d'y apporter tous nos soins.

Le troisième motif, qui nous découvre l'importance de la conversation est que, quand elle est bien faite, c'est une des actions où il y a plus de pratique solide des vertus, la charité, le support du prochain, l'humilité, la mortification, la patience, le renoncement à la volonté et à l'esprit propre, l'abnégation de soi-même, et tant d'autres vertus que vous pourriez découvrir vous-même aisément, si peu que vous vouliez y faire réflexion. Pratique donc d'un grand nombre de vertus, mais bien solide et bien sûre, parce que personne ne s'en aperçoit, personne ne les découvre, personne n'y fait attention. Un trésor n'est pas en sûreté, lorsque tout le monde le découvre ; pour le posséder sûrement, il faut le posséder en cachette : c'est ainsi qu'il en arrive à l'égard des vertus, disent les saints. C'est un trésor : *Simile est regnum cœlorum thesauro abscondito in agro* (*Matth.* XIII, 44) ; mais il faut que celui qui le possède, le cache : *quem qui invenit homo abscondit*, et par cette voie, dit saint Grégoire (hom. 13, *in Evang.*), il le possède en assurance : *Inventus thesaurus absconditur, ut servetur.* Or, c'est ce qui se trouve avantageusement dans une conversation chrétienne. Car quoiqu'on y soit au milieu du monde, et qu'on y pratique toutes les vertus, cela se fait d'une manière si simple, si commune, si familière, si facile, que personne n'y pense : ainsi, on y trouve le moyen d'y accorder deux choses qui partout ailleurs ne se trouvent presque jamais ensemble, et la pratique des vertus, et n'être point en péril de tomber dans la superbe. Dans la retraite, on trouve bien l'un de ces avantages ; car on n'est point tant exposé à la superbe ; personne ne vous y voit : mais aussi, comme remarque saint Basile, il y a beaucoup de vertus qu'on n'y pratique pas, et qui croupissent. Comment, par exemple, y pourrait-on pratiquer le support du prochain, la patience dans les injures, n'y ayant personne qui nous y persécute ? comment y pratiquer l'obéissance, y étant seul ? D'un autre côté, dans les grands emplois et les occupations plus considérables, on trouve de quoi pratiquer admirablement toutes les vertus ; mais on y est dangereusement exposé à la superbe, par l'éclat qui en rejaillit et qui frappe les yeux du monde ; au lieu que dans une sainte conversation, on trouve la pratique de toutes les vertus et très-peu exposée à la superbe : grand avantage de cette action, et que nous y trouverons certainement, si nous voulons y apporter toutes les dispositions requises. N'est-ce pas assez pour nous obliger de nous y rendre fidèles, et d'apporter tous nos soins pour la bien faire ?

Or, que faut-il pour la bien faire ? c'est ce qui me reste à vous dire, et ce qui est le plus important. Il me semble que, pour conserver chrétiennement et d'une manière qui soit digne de l'Evangile de Jésus-Christ, comme saint Paul demande de tous les Chrétiens (*Philip.* I, 27), *digne Evangelio Christi conversamini*, deux choses sont absolument nécessaires : 1° il faut ôter tout ce qu'il y a de vicieux dans la conversation, et qui la peut corrompre ; 2° il faut y apporter tout ce qu'il y a d'avantageux, qui peut la rendre bonne et la sanctifier. Il faut en écarter tout ce qu'il y a de mauvais, et qui peut la corrompre. Je trouve trois choses ordinairement qui la corrompent : les intentions avec lesquelles on converse, les discours que l'on tient dans la conversation ; la manière dont on parle en conversant.

1° Les intentions avec lesquelles on converse ; j'en remarque trois qui se rencontrent souvent dans les conversations, qu'il faut absolument écarter ; la vanité, la volupté, la curiosité. La vanité, pour faire paraître son esprit, sa science, ses talents ; pour attirer les yeux du monde, pour s'établir dans le cœur de ceux qui nous écoutent, pour rechercher leur estime : vanité qu'il faut absolument bannir de toute conversation. Volupté ; je ne parle point de ces voluptés criminelles, que les pécheurs recherchent dans les conversations du monde : la pensée même en doit être bannie de notre esprit ; mais je parle d'une certaine joie, une satisfaction sensible, une douce consolation qu'on prend dans le repos de la chair, que l'on goûte, et sur quoi on réfléchit avec

agrément; en sorte que quand on s'est bien diverti et bien récréé, on a de grands sentiments de joie, on se plaît à y penser, et on dit avec un épanouissement tout extraordinaire : La récréation a été bonne; que nous nous sommes aujourd'hui bien divertis! Volupté, seconde intention mauvaise qu'il faut écarter. Curiosité; lorsque nous conversons pour apprendre des nouvelles, ce que l'on fait dans le monde, ce que l'on fait à la cour, ce qui se passe à l'armée, et une infinité d'autres choses de cette nature, qui n'étant point convenables à notre profession, ou même y étant opposées, ne doivent point nous occuper par de vaines recherches. *Ideo regula Sancti Pacomii jubet : Si quis ambulaverit in via, aut navigaverit, aut operatus fuerit foris, non loquatur quæ ibi geri viderit; nec enim loquendum est, nisi quæ ædificent.* Voilà la première chose qu'il faut éviter dans la conversation; les intentions mauvaises.

2° Il faut prendre garde particulièrement aux discours que l'on y tient. Je ne parle point de ces conversations impies, où on ne parle que d'ordures, de péchés, d'abominations, de sacriléges, mais seulement de celles où il y a encore au moins quelque apparence de christianisme: et je dis qu'on y parle ordinairement de trois choses : de soi, ce qui nourrit la vanité; du prochain, ce qui donne occasion à la médisance; du monde, ce qui nous gâte et nous corrompt. Or, afin d'éviter ces désordres, voici les pratiques que l'on doit observer. Pour parler de soi, voici deux règles inviolables : 1° N'en parler jamais, s'il se peut; car il faut s'oublier soi-même, 2° Si on est obligé de parler de soi, n'en parler jamais avec avantage; car si nous pensons à nous, ce ne doit être qu'avec horreur : or, on ne parle pas avantageusement des choses qui font horreur. C'est le moyen d'éviter la superbe. Pour parler du prochain, voici encore deux règles que nous y devons suivre : 1° n'en parler jamais en mal; 2° être ravi d'avoir occasion d'en dire tout le bien que nous en savons : c'est le moyen d'éviter la médisance. Voici ce que rapporte saint Jérôme des moines d'Egypte : *Consurgunt* (dit-il) *post prandium, et pariter hymno dicto..... unus aliis loquitur, et dicit : Vidistis illum et illum? quanta in ipso sit gratia, quantum silentium, quam moderatus incessus! Si infirmum viderint, consolantur; si in Dei amore ferventem, cohortantur ad studium.* 3° Pour parler du monde, deux règles pareillement à observer. La première de n'en parler jamais s'il se peut, surtout pour en apprendre les nouvelles. Car comme c'est une marque que l'on est de la terre, lorsqu'on aime à parler de la terre, comme Notre-Seigneur dit lui-même dans l'Evangile (*Joan.* III, 31) · *Qui de terra est, de terra loquitur;* aussi est-ce une marque que l'on est du monde, lorsqu'on aime à parler du monde : *Recedant vetera de ore vestro. Vetera enim loquitur,* dit saint Grégoire, *qui, posthabitis sanctæ Scripturæ eloquiis, sæcularibus verbis occupatur.* La seconde, en parler toujours comme Jésus-Christ, pour le récuser dans ses sentiments, pour le condamner dans ses maximes, pour le détester dans ses coutumes; en un mot, en parler toujours pour en donner horreur : c'est le moyen d'en éviter la contagion. Il faut donc faire attention aux discours que l'on tient dans la conversation, pour empêcher qu'ils ne la corrompent.

3° Il faut prendre garde à la manière dont on y parle, et je trouve en ceci trois défauts auxquels on peut se laisser aller. Le premier est qu'on parle avec précipitation et chaleur; ce qui fait ou que l'on parle mal à propos, ou que l'on parle trop. A peine donne-t-on le loisir aux autres de dire une parole, on les interrompt à chaque moment, on n'est point content, si soi-même on ne parle. Et cependant le serviteur de Dieu, dit un grand saint, doit et parler peu et parler à propos; en sorte qu'il n'avance jamais une seule parole, qu'il ne l'ait auparavant diligemment examinée : *Pauca verba et rationabilia loquatur... Antequam ea proferat, bis ad limam veniant, quam semel ad linguam.* Or, pour cela, il faut éviter la précipitation, c'est le premier défaut. Le second est quand on parle avec contention. On dispute sur tout, on conteste sur tout, on contredit tout, et on se persuade même que c'est une marque d'un bel esprit; or, c'est ce qui ruine absolument le fruit des conversations, et ce qui n'est bon, dit saint Paul (*II Tim.* II, 14), que pour faire beaucoup de tort à ceux qui nous écoutent : *Ad nihil enim utile est, nisi ad subversionem audientium.* Et s'il y avait ici quelqu'un de cette humeur, nous lui dirions avec le même Apôtre : *Si quis vult inter vos contentiosus esse, nos talem consuetudinem non habemus, nec Ecclesia Dei;* ce n'est point ainsi notre coutume, non plus que celle des serviteurs de Dieu : *Servum Dei non oportet litigare.* (*Ibid.*, 24.) Il faut donc y éviter la contestation, *nihil per contentionem,* c'est le second défaut. Enfin il faut éviter la raillerie, c'est le troisième défaut auquel on peut être sujet en sa manière de parler. On se rit et on se moque et des personnes et des choses dont on parle; on tourne tout en raillerie; on fait le plaisant, le bouffon; esprit railleur, nous vous en avons déjà parlé : *Si quis futiliter garriat, aut in sermone facetias consectetur, per unam hebdomadam segregetur.* (Basil., *Animadvers. regul.*) Esprit si pernicieux, que, bien loin de le souffrir dans la conversation, on ne le souffrirait pas même dans la maison. Voilà les défauts plus ordinaires de notre conversation, qu'il faut tâcher d'éviter; et c'est la première chose nécessaire pour la sanctifier.

La seconde, après avoir écarté ces défauts qui peuvent corrompre nos conversations, c'est d'apporter les dispositions et conditions nécessaires pour les sanctifier. Or, pour cela, nous devons faire attention à deux choses : aux vertus que l'on doit pratiquer dans la conversation, et aux actes particuliers que l'on y doit produire. Pour les vertus, il y en

a trois principales, sans lesquelles une conversation ne peut être chrétienne : la douceur, la prudence, la modestie. 1° La douceur; Notre-Seigneur lui-même nous en a voulu montrer l'exemple : il est venu en ce monde converser avec les hommes : *In terris visus est, et cum hominibus conversatus est* (*Baruch* III, 38) ; mais il a conversé, en sorte qu'il n'y a jamais eu rien de rude dans ses conversations : *Non habet amaritudinem conversatio illius;* et sa douceur y a toujours paru si éclatante, que lui-même nous l'a proposée pour nous servir de modèle : *Discite a me quia mitis sum.* (*Matth.* XI, 29.) Ainsi, la conversation doit être douce : 1° quant aux personnes qui conversent, point emportées, turbulentes, passionnées; 2° quant aux choses que l'on dit, qui doivent être tellement tempérées, qu'elles occupent doucement l'esprit, sans demander une trop grande attention ; 3° quant à la manière dont on les dit, qu'elle soit affable, ouverte, cordiale, douce; car autrement il y a à craindre que Dieu ne se trouve pas dans notre conversation : *Non enim in commotione Dominus.* (*III Reg.* XIX, 11.)

2° Il faut que notre conversation soit prudente; car il faut s'y comporter différemment, selon la différence des personnes avec lesquelles on se rencontre : *Aliter cum potentibus mundi, et aliter cum humilibus agendum : aliter iterum cum mansuetis, et aliter cum iracundis quibus cedi oportet.* Il faut, dit saint Ambroise, traiter autrement avec les grands, et autrement avec les personnes de basse condition; autrement agit-on avec les débonnaires, et autrement avec les emportés; ainsi des autres. La prudence y est donc bien nécessaire pour le choix des personnes aussi bien que pour la manière de traiter avec elles. Pour le choix des personnes; car il y en a avec qui nous pouvons plus ordinairement nous récréer ; d'autres avec qui nous ne le devons que rarement, et d'autres avec qui je puis dire que nous ne le devons jamais; et voici trois avis qui pourraient en ceci nous régler. Le premier, ne nous récréer jamais avec les personnes de sexe différent; et si nous sommes obligés de converser quelquefois avec elles, que ce soit rarement, et encore lorsque la nécessité nous y oblige; mais jamais pour nous y récréer. Le second, ne nous récréer que rarement avec des séculiers. Car, comme dans la récréation on se donne un peu plus de liberté, ils se scandaliseront aisément de ne nous plus voir dans cette grande retenue, et nous-mêmes serons en péril de nous accoutumer à leurs façons de faire. Le troisième, prendre ordinairement des personnes de notre profession, et même entre les personnes de notre profession, choisir ceux qui sont les plus zélés et les plus fervents, afin que nous puissions aisément nous échauffer auprès d'eux. Et ceci est d'une telle conséquence, je vous supplie d'y faire attention, que je n'ai point vu encore personne, quoique je l'aie souvent observé, qui ait été ordinairement avec les personnes ferventes dans les conversations, qui n'en soit devenu plus fervent, et au contraire, je n'en ai vu aucun qui ait été ordinairement avec les lâches, qui ne s'y soit enfin perdu; jusque-là que des personnes qui donnaient de belles espérances, et qui faisaient merveilles dans les commencements, ont échoué, pour n'avoir pas voulu croire cet avis. C'est une chose si constante, que je ne vous demande qu'un mois pour en rendre vous-même témoignage par votre propre expérience. Il faut donc de la prudence pour le choix des personnes; mais il en faut encore beaucoup pour la manière de converser avec elles. Si ce sont des supérieurs, il faut plus de respect : si ce sont des égaux, il faut plus de franchise : si ce sont des inférieurs, il faut plus de condescendance; si ce sont des personnes de même profession, il faut plus de liberté : si elles sont d'une autre, il faut plus de retenue.

Enfin non-seulement la conversation doit être douce et prudente, mais elle doit être modeste ; en sorte que, comme dit saint Augustin (*in Reg.*) il n'y ait rien dans tous nos mouvements qui fasse peine, ou qui puisse donner le moindre scandale à ceux qui nous regardent ; mais au contraire, que tout soit tellement réglé, qu'il n'y ait rien qui ne se ressente de la sainteté de notre profession : ne point retrousser la soutane, en sorte que l'habit séculier paraisse : *In omnibus motibus nostris nihil fiat quod cujusquam offendat aspectum, sed quod nostram deceat sanctitatem.* Or, pour cela, il faut prendre garde de ne se point récréer comme les pécheurs, dont tous les divertissements sont dans le péché; ni comme les séculiers qui se laissent emporter à des paroles indécentes, des gestes dissolus et à des postures immodestes ; ni comme les écoliers qui ne font que se toucher, qui ne font que se frapper, qui se parlent sans respect, et qui sont ravis de trouver quelque petite malice pour offenser quelqu'un de leurs frères. Et comment donc faut-il se comporter ? Un saint Père nous l'apprend : *Sicut templa Dei conversemur, ut Deum in nobis constet habitare ;* comme des temples de Dieu, c'est-à-dire comme des personnes qui portent Dieu en elles-mêmes, et dont tous les déportements se doivent ressentir de la sainteté de sa présence. *Modestia vestra nota sit omnibus hominibus.* dit l'Apôtre (*Philip.* IV, 5), et aussi bien dans la récréation que dans le reste de nos actions : *Dominus enim prope est* (*Ibid.*) ; ou, comme dit saint Pierre (*I Petr.* II, 12), afin que les personnes, même les plus libertines, voyant la retenue de nos conversations, soient touchées et portées à Dieu par notre modestie : *Conversationem inter gentes habentes bonam, ut in eo quod detrectant de vobis, ex bonis operibus vos considerantes, glorificent Deum.* Voilà les vertus spéciales qui doivent se trouver dans la conversation.

Il nous reste à voir les actes principaux que nous y devons produire pour la sanctifier. Il y en a de trois sortes ; les uns, qu'il est bon de faire avant la

récréation, les autres pendant la récréation, les autres après la récréation. Avant la récréation, il faut l'offrir à Dieu, afin que nous ne la prenions que pour sa gloire; et, pour cet effet, nous pouvons, en sortant du réfectoire, afin de ne point perdre de temps, diriger notre intention pour n'y aller qu'avec celles que Dieu désire. Or, il y en a trois, entre autres, que nous pouvons avoir. La première, pour obéir à l'ordre de Dieu, qui veut que nous nous délassions quelquefois, afin que, reprenant de nouvelles forces dans le repos, nous puissions ensuite le servir avec une nouvelle ferveur. La seconde, par charité envers le prochain; charité qui nous donne de la joie de pouvoir contribuer au divertissement de nos frères, et qui, pour cet effet, nous fait éviter les rêveries, les partialités, les humeurs mélancoliques, et tout ce qui pourrait faire peine à nos frères. La troisième, pour honorer les saintes et innocentes conversations de Jésus; car toutes nos actions, comme chrétiennes, doivent être relatives à Jésus, comme nous avons dit bien des fois.

Pendant la conversation, on peut, de temps en temps, mais doucement, mais sans effort ni violence, prendre de petits moments pour élever son cœur à Dieu. On peut encore, de temps en temps, renoncer aux satisfactions de la chair, lorsque nous voyons qu'elle y fait réflexion pour s'y complaire, et surtout s'unir aux trois divines personnes, conversant entre elles dans l'éternité; ou à Jésus-Christ, conversant de toute éternité avec son Père, et dans le temps avec sa sainte Mère, saint Joseph, ses apôtres et disciples; ou aux saints, conversant entre eux avec Jésus-Christ dans le ciel. O les saintes conversations! On n'y voit que Dieu, on n'y cherche que Dieu, on n'y parle que de Dieu, on ne s'y divertit qu'en Dieu. Entrer dans le désir d'avoir part à de si saintes conversations, tâcher d'en attirer l'esprit, remercier Notre-Seigneur d'être venu converser avec nous, pour nous mériter la grâce de bien faire cette action et ainsi, par différents actes dont nous pourrons nous entretenir, nous sanctifierons extrêmement toutes nos conversations.

Enfin, après la conversation, nous pourrons faire trois choses, qu'il est bon de commencer d'abord que l'on sonne la récréation, et les continuer en retournant à notre chambre, car il faut être fidèle pour se séparer au premier coup de cloche, et ne perdre point de temps. 1° Demander pardon à Dieu de toutes les fautes que nous y avons faites : tant de dissipation, tant de légèreté, tant de paroles inconsidérées, tant de vaines réflexions. 2° De prier que toutes les images que nous y avons prises des personnes, des entretiens, des autres choses qui ont passé par notre esprit et qui pourraient nous dissiper pendant le reste du jour, s'effacent de notre imagination, et qu'il ne nous en reste aucune idée. 3° Lui demander instamment que toute la force que la nature a paru reprendre dans la récréation ne soit point pour fortifier en nous la vie, mais que Notre-Seigneur en fasse usage pour sa gloire. Voilà la manière de converser chrétiennement; voilà le moyen, et de nous sanctifier nous-mêmes et de sanctifier les autres par le bon exemple que nous leur donnerons : *In omni conversatione vestra sancti sitis.* (*I Petr.* I, 15.) *Exemplum esto fidelium in conversatione.* (*I Tim.* IV, 12.) *Tales enim convenit esse Dei cultores et servos, mansuetos, graves, prudentes, pios, irreprehensibiles, immaculatos : ut qui viderit eos stupeat, et admiretur, et dicat : Hi homines sunt Dei, quorum talis est conversatio.* (AUG., *De vita Christiana.*)

—

ENTRETIEN XVII.

Importance de la lecture spirituelle.

Je vous entretiendrai aujourd'hui de la lecture spirituelle, qui est une des manières dont la parole de Dieu nous est tous les jours proposée, puisque tous les jours on nous conseille d'y consacrer une demi-heure, et que c'est un des points principaux qui nous sont marqués dans notre règlement et dans l'ordre de notre journée. C'est une action qui est d'une telle importance, que saint Paul la met comme un des principaux chefs, dans le règlement qu'il donne à son disciple Timothée; car, entre les avis les plus considérables qu'il lui propose pour sa perfection, il lui recommande très-particulièrement cet exercice : *Attende lectioni.* (*I Tim.* IV, 13.) Aussi voyons-nous que les saints Pères, suivant les vestiges de ce grand Apôtre, l'ont estimée si utile à tous ceux qui voulaient servir Dieu en réalité, qu'ils leur ont proposé l'assiduité à cette lecture, comme un des plus grands moyens qu'ils pussent prendre pour leur avancement : *Usus legendi sit tibi frequens, sit quotidiana lectio pro exercitio... Tenenti codicem somnus obrepat et cadentem faciem pagina sancta suscipiat.* Jusque-là qu'ils n'ont point estimé que, sans cela, on pût tendre comme il faut à la perfection : *Sine lectionis studio neminem ad Deum intentum videas;* tant ils ont jugé cet exercice nécessaire.

C'est pourquoi on a toujours ici observé d'en faire un des principaux chefs du règlement et une des principales occupations de la journée; et j'ai cru aussi en devoir faire un entretien séparé, pour vous en faire connaître à fond l'importance, et afin que vous ne tombiez point dans ces malheurs où les Juifs se trouvèrent autrefois enveloppés en se dégoûtant de la manne et la méprisant, pour n'en connaître pas assez le prix et la valeur. La lecture spirituelle, disent communément les saints Pères, est la vraie manne de notre cœur; cependant, par un malheur étrange, les Chrétiens s'en dégoûtent, et il n'y a rien qu'on traite ordinairement dans le monde avec tant de mépris, parce que ordinairement il n'y a rien dans le monde dont on connaisse moins les avantages. Pour la lecture d'un roman ou de

quelque histoire où il y a de belles aventures, le divertissement en est agréable, et on s'y plaît : pour la lecture des livres de science, on y prend goût, car on les croit utiles; pour la lecture des ouvrages des grands auteurs et des ouvrages des grands hommes, on s'y applique volontiers; car cela fait paraître qu'on a du génie; cela est honorable; mais pour les livres spirituels, on croit souvent qu'il y a du temps à y perdre, qu'on ne sera pas plus savant pour les bien lire, qu'il vaudrait mieux s'appliquer à d'autres lectures qui seraient plus utiles; ainsi on les néglige, on les méprise, et on les laisse.

J'ai dessein de vous détromper aujourd'hui sur ce point; et pour vous obliger à vous rendre fidèles à votre lecture spirituelle, et à ne manquer aucun jour à la faire, et à la bien faire, je me suis proposé de vous en dire deux choses. La première, que toutes les raisons qui peuvent nous porter à faire quelque lecture, se rencontrent avantageusement dans la lecture spirituelle; considération qui, étant bien méditée, servira pour vous faire connaître l'importance de cet exercice dont nous parlons. La seconde, les règles que l'on doit prendre pour se bien acquitter de cet exercice.

Pour la première, qui consiste à vous faire connaître que toutes les raisons qui nous peuvent porter à lire quelque livre, nous engagent par-dessus tout à la lecture des livres spirituels : je suppose 1° qu'il n'y a que la vue du bien qui soit capable d'attirer notre cœur, et de porter notre volonté à embrasser ce qu'on lui propose; car il n'y a que le bien qui soit son objet; ainsi, quand elle s'applique à quelque chose, et qu'elle commande aux autres facultés de s'y porter, il faut de nécessité que *apprehendat in eo rationem boni.* C'est un des premiers principes de la morale; je ne m'arrête pas à le prouver, il n'y a personne qui ne le sache, et c'est la première chose que je suppose. Je suppose 2° qu'il n'y a que trois sortes de biens, l'honorable, l'utile, le délectable. C'est une grande division qu'on en a faite dans la morale et païenne et chrétienne : *Honestum, utile, jucundum.* Tout ce qu'on recherche, on le recherche, ou à cause du plaisir qu'on y ressent, ou à cause de l'utilité qu'on en retire, ou à cause de l'honneur qu'on y trouve. Voilà les trois principes des mouvements de la créature raisonnable; voilà les trois grands ressorts de toute sa conduite et de son cœur; voilà ce qui l'excite à toutes ses œuvres. Or, c'est ce qui se trouve tout ensemble dans la lecture des livres spirituels : rien de plus honorable, rien de plus utile, rien de plus agréable. Trois motifs qui nous doivent engager à nous y rendre fidèles, et c'est ce que nous allons découvrir en peu de mots.

1° Rien de plus honorable que la lecture spirituelle; car, en vérité, quelle gloire peut-on prétendre de toutes les autres lectures en comparaison de la lecture spirituelle? Quand vous aurez lu toute l'histoire, quand vous saurez tout un Aristote, quand vous aurez lu les ouvrages de tous ces grands hommes de l'antiquité profane, quel honneur en pourrez-vous attendre? un peu d'estime? un peu de réputation devant les hommes, et puis c'est tout; un peu de louange, c'est-à-dire une ombre qui passe un instant, une rêverie d'un homme qui sommeille, un peu de fumée qui, en s'élevant, se dissipe, et après tout, qu'en reste-t-il? Mais pour la lecture des livres spirituels, quoi qu'en dise le monde, celui qui s'y applique comme il faut, *erit ei gloria coram Deo, et coram simul discumbentibus;* il en a gloire et devant Dieu et devant les saints : car il apprend lui-même à être saint, et c'est en cela que consiste l'unique et la véritable gloire, à être grand devant Dieu : *Erit magnus coram Domino,* et non pas à être estimé devant les hommes. Savez-vous bien que la lecture spirituelle nous procure cet honneur, que par elle Dieu nous parle, par elle nous conversons avec les plus grands saints, par elle nous nous entretenons avec tout le paradis? Quel honneur à un homme mortel et à une misérable créature! Mon Dieu, que ne fait-on point tous les jours dans le monde pour avoir part aux bonnes grâces des grands, pour converser avec les princes, pour s'entretenir avec leurs favoris, pour avoir l'honneur d'être entretenu par le roi même! Ah! il n'y a rien que l'on n'expose, il n'y a rien que l'on ne quitte : on laisse sa famille, on abandonne ses affaires, on quitte ses repas ordinaires, on se prive du sommeil, on expose sa santé et sa vie. Or, voici bien un autre avantage que nous donne la lecture spirituelle.

1° Dieu même nous y parle. Car qu'est-ce que renferment les livres spirituels? la parole de Dieu même; ce sont ses vérités, c'est sa doctrine, ce sont ses maximes que l'on y trouve. Or, que nous les entendions quand Dieu les prononce, ou que nous les lisions quand on les a écrites, c'est toujours le même Dieu qui nous y parle; et si nous lisons avec foi, comme faisait autrefois saint Basile, nous croirons entendre Jésus-Christ même : *Evangelistas legimus, ut Christum ipsum intueri audireque videamur.* Qu'une personne qui nous est présente, vous parle de vive voix, ou par écrit, que vous importe? c'est toujours la même personne, quoiqu'elle se fasse entendre différemment : ainsi, dans les Livres saints que nous lisons, Dieu nous y parle, et nous y parle aussi véritablement que nous lui parlons dans l'oraison : *Quando oras,* dit saint Augustin, *cum Deo loqueris : quando legis, Deus tibi loquitur;* et saint Bernard : *Cum oramus, cum Deo loquimur : cum legimus, Deus nobiscum loquitur.* Et c'est le grand fondement sur lequel saint Ambroise et saint Bernard appuient l'avis qu'ils donnent aux âmes fidèles pour converser et s'entretenir toujours avec Dieu : Que la prière, disent-ils, et la lecture spirituelle fassent votre occupation ordinaire, ou priez, ou lisez : *Si vis cum Deo semper esse, semper ora et semper lege.* En priant, vous parlez à Dieu : en

lisant, Dieu vous parle; ainsi, vous vous entretenez toujours avec lui : *Cur non illa tempora, quibus ab ecclesia vacas, lectioni impendas? Cur non Christum revisas, Christum alloquaris, Christum audias? Illum alloquimur cum oramus; illum audimus, cum divina legimus oracula.* Quel avantage et quelle prérogative !

2° Par cette même lecture on s'entretient avec les plus grands saints. Car en lisant leurs livres, et se rendant attentifs à ce qu'ils disent, on les écoute, on entend leurs maximes, on apprend leur doctrine. Ainsi, ils nous instruisent, et ils nous parlent; et, pour ainsi dire, nous les faisons revivre, pour avoir l'honneur de nous entretenir encore avec eux après leur mort. N'envions donc plus inutilement le bonheur des temps passés et les avantages de ces siècles des Chrysostome, des Basile, des Ambroise, des Augustin et des Jérôme. Voici un heureux charme et un divin enchantement, par lequel nous pouvons les faire venir au milieu de nous, pour nous entretenir encore avec eux comme s'ils étaient en vie : *In illo choro sanctissimo atque facundissimo Patrum, tibi eum eligere poteris cum quo suavissime colloquaris.* Jamais, pendant leur vie, vous ne les auriez si bien entretenus, jamais avec une si grande facilité, jamais à votre gré et à vos heures, comme vous le pouvez faire à présent commodément par la lecture de leurs ouvrages.

3° Enfin par ce moyen, nous conversons encore en quelque manière avec tout le paradis. Car nous n'y entendons parler que de la gloire que les saints y possèdent, de la félicité dont ils jouissent, de ce qu'ils ont fait pour l'acquérir; et, comme si nous étions déjà citoyens de l'autre monde et habitants du ciel, nous ne nous entretenons plus que de ce qui appartient au paradis : en sorte que nous pouvons dire : *Nostra conversatio in cœlis est.* (*Philipp.* III, 20). *Jam non estis hospites et advenæ, sed estis cives sanctorum et domestici Dei.* (*Ephes.* II, 19.) N'est-ce pas là un grand honneur? que l'on converse avec les grands, qu'on s'entretienne avec les princes, que le roi dise quelques petits mots, on s'en tient si honoré dans le monde, qu'on est tout consolé pour plusieurs jours. Quel sujet donc de nous tenir honorés, de pouvoir nous entretenir tous les jours par la lecture spirituelle avec tant de saints, avec tout le paradis, avec Dieu même !

Enfin, pour comprendre plus sensiblement jusqu'où va cet honneur, considérez les sentiments que l'on eut autrefois, et que vous auriez eus comme les autres, au sujet de ce pauvre homme disgracié, dégradé, que le roi voulut aller chercher lui-même dans un petit coin de son royaume, où il était réduit dans un village à la dernière mendicité. Qui est-ce qui n'aurait pas envié son bonheur? Le roi lui-même, pour le rendre digne d'être parmi les princes et les plus grands seigneurs de sa cour, voulut s'appliquer à son éducation; il prenait un soin particulier de lui parler, de l'entretenir et de l'instruire, et il lui faisait voir tout ce qu'il devait faire, et tout ce qu'il devait éviter pour être un jour en état de le servir dans les premiers ministères, et dans les principaux offices de sa couronne. Il allait même jusqu'à ce point de bonté que, dans le soin qu'il prenait de son éducation, pour ne le point trop gêner en lui parlant toujours, il lui envoyait de temps en temps des princes de sa cour pour le civiliser, pour régler ses mœurs, pour adoucir ce qu'il y aurait de rustique dans son humeur, pour polir ce qu'il y aurait de sauvage dans sa conduite; en un mot, pour le mettre en état, par la conversion fréquente qu'il aurait avec eux, de paraître dans sa cour avec tout l'applaudissement, et avec toute la bonne grâce qui pourrait être désirée. Enfin, en attendant qu'il pût l'avoir auprès de lui, il chargeait ses principaux officiers et ses sujets les plus affidés de contribuer de tout ce qu'ils pourraient à son avancement, d'employer leurs travaux et leurs soins pour son service, et de ne rien négliger de ce qui pourrait le rendre capable de soutenir avec honneur la gloire qui lui était préparée. En vérité, qui est-ce qui pourrait aimer le monde avec sa gloire, et ne pas envier la félicité de ce pauvre homme? or, cela n'est qu'une chimère, ce n'est qu'une rêverie, ce n'est qu'un songe. Venons à la vérité.

Dieu vous fournit trois sortes de livres pour votre lecture spirituelle : les livres de l'Ecriture sainte, les livres des saints Pères, les livres des personnes spirituelles, et de ses serviteurs les plus éclairés. Dans les premiers, lui-même vous y parle; dans les seconds, les princes et seigneurs de sa cour vous entretiennent; dans les troisièmes, ses serviteurs les plus fidèles vous y servent. Et pourquoi tout cela? *Suscitat de pulvere egenum, et de stercore elevat pauperem.* (*I Reg.* II, 8.) Tout le dessein de Dieu n'est que de vous relever de votre bassesse; de vous attirer à sa cour, de vous mettre parmi les saints, et de vous rendre participant de sa gloire : *Ut sedeat cum principibus, et solium gloriæ teneat.* (*Ibid.*) Et voilà l'honneur que l'on retire de la lecture spirituelle, que l'*Ecclésiastique* a renfermé en trois mots, en parlant de son Sage : *Il s'appliquera*, dit-il, *à la vie des grands hommes, à la lecture des prophéties, et à la loi du Seigneur : Narrationem virorum nominatorum exquiret, et in prophetis vacabit, et in lege Testamenti Domini gloriabitur.* (*Eccli.* XXXIX, 2.) Et que lui en arrivera-t-il? *In medio magnatorum ministrabit* (*Ibid.*, 4); le voilà parmi les grands, c'est-à-dire parmi les saints : *In conspectu præsidis apparebit* (*Ibid.*); le voilà devant le trône de son prince. *Non recedet memoria ejus, nomen ejus requiretur a generatione in generationem; laus ejus enuntiabit Ecclesia.* (*Eccli.* XIII, 14.) C'est le fruit de la lecture des Livres saints; *sacros faciunt et deificant*, dit saint Clément d'Alexandrie. Rien donc de plus honorable que la lecture spirituelle, et c'est le premier motif qui nous oblige de la bien faire.

Le second motif, c'est que nous ne trouverons

jamais de lecture plus utile. Quelle utilité avons-nous retirée de toutes les autres lectures ? Un peu de satisfaction prise, un peu de curiosité contentée, un peu de science acquise ; voilà tout. Mais, au fond, *quem fructum habuistis?* en êtes-vous meilleur ? en êtes-vous plus saint ? en aimez-vous Dieu davantage ? Hélas ! vous le savez, peut-être bien du temps perdu, et un nouveau sujet de vanité que cela vous donne. Mais pour la lecture des Livres saints, quand je les lis quelquefois, et que je tombe sur quelques traités qui regardent les mœurs et la manière de bien vivre, dit saint Grégoire de Nazianze, en parlant des ouvrages de saint Basile, ils opèrent en moi des effets merveilleux : *Cum orationes eas quas de moribus ac de bene vivendi ratione scripsit, in manus accipio, animo et corpore purgor, templumque Dei capax efficior, atque instrumentum musicum a Spiritu pulsatum divinam gloriam et potentiam canens ; per eas corrigor et concinnor, atque divina quadam immutatione alius ex alio efficior.* Voilà, par la propre expérience de saint Grégoire de Nazianze, le fruit de la lecture spirituelle. Quand elle est bien faite, un changement total, une divine transformation, un état où le pécheur n'est plus ce qu'il était auparavant : *Sacros facit et deificat.* Quel avantage ! Si vous en doutez, et que le témoignage de saint Grégoire de Nazianze ne vous suffise pas, souvenez-vous de la conversion de saint Augustin. Qu'est-ce qui le change tout à fait ? qu'est-ce qui, d'un grand pécheur, en fait un grand saint ? Il y avait longtemps que Dieu l'avait touché ; il ne pouvait supporter sa misère, et cependant il ne pouvait se résoudre de la quitter : il le veut, et il ne le veut pas ; il hésite, il délibère, il attend. Mais d'abord qu'il eut entendu cette voix : *Tolle, lege ; tolle, lege,* et qu'il eut pris le Livre sacré qu'il avait auprès de lui pour commencer sa lecture, à peine en a-t-il lu les premiers mots, que le voilà tout autre, le voilà tout résolu, le voilà tout converti. Qui est-ce qui a fait ce coup. Ce seul avis, que l'on vous dit souvent, bien pratiqué, mais auquel vous ne faites pas assez d'attention, *tolle, lege ;* rendez-vous fidèles à la lecture spirituelle. Qu'est-ce qui convertit ces deux courtisans de la cour de l'empereur dont parle saint Augustin ? (*Confess.*, lib. VIII, c. 6.) L'empereur était à Trèves ; deux des gens de sa cour étant entrés dans la maison où demeuraient quelques serviteurs de Dieu, trouvèrent la *Vie de saint Antoine*, la lurent, et furent si puissamment touchés, qu'au même instant ils se résolurent de quitter et la cour et le monde, et passèrent le reste de leur vie dans la retraite. Qu'est-ce qui convertit ce célèbre magicien honoré dans le Martyrologe, sous le nom de saint Anastase ? qu'est-ce qui convertit saint Jean-Colombin, fondateur de la religion des clercs apostoliques ; saint Ignace de Loyola, fondateur de la compagnie de Jésus, et tant d'autres saints qu'il serait trop long ici de rapporter ? un peu de lecture spirituelle. Et ne vous en étonnez pas ; car si vous voulez faire attention aux trois effets particuliers qu'une âme reçoit de cette lecture, quand elle est bien faite, vous verrez qu'un peu de fidélité à vous bien acquitter de cet exercice serait capable d'opérer en vous le même changement qu'elle a opéré dans tous ces saints ; car les lumières abondantes qu'on y reçoit, les affections ferventes qu'on y ressent, la force toute particulière que l'on y trouve, mettent assurément une âme en état de vaincre aisément tout ce qui pourrait l'empêcher de se donner à Dieu.

Premièrement les lumières que l'on y reçoit : elles sont grandes et toutes saintes, car on y apprend, dit saint Bernard, ce que l'on doit faire, ce que l'on doit éviter, où on doit tendre : *Docet quid facias, discernit quid caveas, ostendit quo tendas ;* trois choses que la lecture spirituelle nous apprend, dont elle nous rappelle la mémoire, qu'elle nous tient toujours présentes de peur qu'elles ne s'échappent.

Secondement les affections qu'on y ressent ; car c'est le propre de la parole de Dieu, soit qu'on l'écoute ou qu'on la lise : *Ignitum eloquium tuum vehementer* (*Psal.* CXVIII, 140) ; c'est un feu dont on ne peut s'approcher, qu'on n'en ressente les ardeurs. Qu'on lise les autres livres, on peut recevoir quelque lumière, mais c'est tout ; et à quoi servira d'avoir l'esprit éclairé, si le cœur est à sec ? *Opto magis sentire compunctionem, quam scire ejus definitionem. Quid prodest tibi alta de Trinitate disputare, si careas humilitate, unde displiceas Trinitati?* C'est pourtant ce qui arrive dans la lecture des autres livres : ils éclairent l'esprit, mais ils ne touchent point. Pour la lecture des livres spirituels, elle éclaire, et en même temps elle échauffe par mille saintes affections, qui sortent comme autant d'étincelles de l'amour qu'elle a excité dans notre cœur. Et c'est, dit saint Augustin, le second effet de la lecture spirituelle : *Geminum confert donum lectio sanctarum Scripturarum, sive quia intellectum mentis erudit, sive quia a mundi vanitatibus abstractum hominem ad amorem Dei perducit.*

Le troisième est une vigueur et une force tout extraordinaire pour se donner à Dieu ; et c'est là, dit saint Bernard, le grand fruit de la lecture spirituelle : *Lectionis fructu reformandus in vigorem animus saginatur.* Sans cesse, dit saint Augustin, notre âme s'affaiblit, s'enrouille, et elle est d'une telle nature qu'elle devient lente et paresseuse, à moins qu'elle ne soit souvent excitée et fortifiée par cet exercice : *Tale est ingenium naturæ nostræ, ut torpescat, si usus destiterit lectionis ; quia sicut ferrum, nisi usum fuerit, æruginem contrahit : ita et anima, nisi frequenter divinis exerceatur lectionibus.* Elle fait, dit saint Chrysostome, à l'égard de notre âme ce que la nourriture fait à notre corps : elle la nourrit et elle l'engraisse, mais en même temps elle augmente sensiblement ses forces : *Quod ad augendas corporis vires sensibiles cibus facit, id animæ*

lectio Bibliorum præstat... Spiritale alimentum fortem reddit animam, levem, elatam, et in cœlum transfert. N'est-ce pas là un grand avantage de cette lecture? et c'est le second motif qui nous doit engager à la bien faire : les grandes utilités qu'on en retire. Et ne me dites pas ici que ces utilités seraient à la vérité capables de vous rendre fidèles à la lecture spirituelle, si on ne pouvait pas y suppléer aussi aisément, et aussi avantageusement par d'autres voies ; mais que, quand vous vous dispenseriez de cet exercice, vous pourriez facilement y suppléer par les prédications ou par les conférences qui sont ici fréquentes, et où la même parole de Dieu et ces mêmes divines vérités pourraient produire en vous les mêmes effets, et vous rendre participants des mêmes avantages que vous recevriez en les lisant dans les livres. Car quoique cette divine parole et ces vérités prêchées soient extrêmement puissantes et aient un très-grand pouvoir pour toucher les cœurs, et pour emporter les volontés les plus endurcies et les âmes les plus rebelles, *malleus conterens petras... penetrabilior omni gladio ancipiti, pertingens usque ad divisionem animæ et spiritus, compagum quoque et medullarum :* il faut avouer qu'il y a quelque chose de considérable dans la lecture, que vous ne trouverez ni dans les prédications, ni dans les conférences, je vous prie d'y prendre garde.

Car, 1° comme la prédication passe, il arrive aussi que souvent on l'oublie; le souvenir souvent en échappe, et aisément aussi tout le fruit s'en dissipe. Mais les livres spirituels sont, disent les saints, le grand remède contre l'oubli, *oblivionis medicamenta;* comme ils demeurent, on les peut lire et relire selon les besoins où on se trouve, et repasser autant de fois que l'on désire sur ce qu'on remarque être plus nécessaire. 2° Quand la parole de Dieu est annoncée souvent, l'âme qui l'écoute est fort touchée, mais souvent aussi elle perd avec une grande facilité l'impression de ces bons mouvements qu'elle a reçus; car, comme elle est attentive à la suite de ce que dit celui qui parle, elle n'a pas le loisir de bien ruminer sur ce qui l'a touchée, ni de le bien imprimer dans le fond de son cœur. Mais dans la lecture d'un bon livre, elle s'arrête quand elle veut, où elle veut, tant qu'elle veut, et comme elle juge qu'il lui est nécessaire; ainsi d'abord qu'elle est touchée, elle peut s'arrêter, fermer son livre, ruminer ce qu'elle a lu, se l'incorporer, le changer, comme un aliment sain, en sa propre substance. 3° Comme celui qui ne fait que se présenter au feu, et y passe légèrement n'est pas en état d'en recevoir grande chaleur, et que, pour bien s'échauffer, il faut qu'il s'y arrête, en sorte que sa chaleur augmente à proportion qu'il y demeure; ainsi la parole de Dieu qui est comparée au feu par le prophète, entendue de la bouche des personnes qui l'annoncent, passe légèrement, et n'échauffe aussi que superficiellement; mais quand elle est écrite dans les livres, elle demeure; et quand on les lit comme il faut, on s'y applique; et, comme on demeure longtemps devant ce feu, on s'y échauffe et on s'y brûle. 4° Dans les prédications et dans les conférences, comme il y en a plusieurs qui écoutent, chacun ordinairement attribue à son compagnon les avis que l'on y donne, et il y en a bien peu qui croient qu'on parle pour eux : ainsi ce qu'on y entend passe aisément sans aucun fruit; mais dans la lecture spirituelle, comme on est seul, on n'est pas en état de tant songer aux autres, et ainsi on s'applique aussi plus aisément tout ce qu'on lit. 5° Dans les prédications, mais surtout dans les conférences, quoiqu'on particularise souvent assez les matières, il y a pourtant certaines choses qu'on n'oserait pas dire, et même quelquefois on ne le doit pas; mais pour les livres spirituels, disent les saints Pères, et saint Augustin particulièrement, *in his quasi in quodam speculo, homo seipsum considerare potest qualis sit, et quo tendat.* C'est un beau miroir, il montre à chacun ce qu'il est; il parle librement, il ne flatte personne, et chacun y connaît nettement ses besoins.

Pesez bien ces cinq circonstances, et vous verrez ensuite si nous n'avons pas sujet de dire que les grandes utilités que l'on retire de la lecture spirituelle nous doivent engager à nous y rendre fidèles. Et c'est aussi le second motif dont je me sers pour vous obliger d'apporter tous vos soins pour la bien faire.

Le troisième motif, c'est la joie, le plaisir, la consolation que trouvent les bonnes âmes dans cette lecture; rien de plus agréable. Voyez avec quel plaisir la chair affamée se repaît des viandes qui satisfont son appétit; c'est ainsi, dit saint Augustin, que l'homme intérieur se satisfait dans la lecture des Livres saints : *Sicut ex carnalibus escis alitur caro, ita ex divinis eloquiis interior homo nutritur et pascitur, sicut Psalmista ait : Quam dulcia faucibus meis eloquia tua, Domine! super mel et favum ori meo.* C'est une nourriture qui lui est plus agréable et plus douce que le miel, et où elle trouve d'autant plus de satisfaction qu'elle y rencontre universellement tous les goûts qu'elle y désire. C'est ce que la chaire ne trouve pas dans ses aliments, mais c'est ce que l'âme trouve avec plaisir dans la lecture des livres spirituels; ce sont, disent les saints, non-seulement des mets excellents, *spiritualia condimenta quæ saporem apostolicæ doctrinæ redolent,* mais une vraie manne, c'est-à-dire une nourriture toute céleste, qui, étant bien prise, fait qu'il n'y a aucune sorte de satisfaction qu'on n'y ressente : *Angelorum esca..., paratum panem de cœlo sine labore, omne delectamentum in se habentem, et omnis saporis suavitatem..... Et deserviens uniuscujusque voluntati, ad quod quisque volebat convertebatur* (*Sap.* XVI, 20.) Que peut-il y avoir de plus délicieux? C'est ce que l'on trouve dans la lecture spirituelle, pourvu qu'elle soit bien faite, et si vous n'avez pas encore assez d'usage de cet exercice, pour en être convaincus

par votre propre expérience, profitez au moins de l'expérience de tant de saints, qui ont mis en cela toute leur joie et leur plus grande consolation. Car quest-ce qui consola autrefois si avantageusement ces saints et généreux Machabées au milieu de leurs plus grandes afflictions? N'était-ce pas la lecture des Livres saints où ils trouvaient toute leur joie? *Habentes solatio sanctos libros.* (*I Mach.* XII, 3.) Et où est-ce que saint Paul appelle les Romains pour leur donner de grandes consolations? Si vous ne le savez pas, vous n'avez qu'à lire le XVe chapitre de l'Épître qu'il leur écrit, vous verrez qu'il les appelle *ad consolationem Scripturarum* (ỳ 4). Et si vous voulez savoir comme lui-même se consolait dans sa prison, lisez le chapitre IV de la *IIe Épître à Timothée*, et vous verrez comme il prie ce cher disciple de lui envoyer les livres qu'il avait laissés chez un de ses hôtes dans son voyage, pour les avoir avec soi dans sa captivité.

Et après cela n'avons-nous pas sujet de vous dire que nous y trouverions aussi, comme ces saints, une joie toute particulière, et que nous n'expérimenterions pas moins qu'eux la consolation très-grande qui se rencontre dans la lecture spirituelle, si nous voulions comme eux prendre à cœur cet exercice, si nous voulions nous y affectionner à leur exemple, et si nous étions fidèles à la faire tous les jours et à apporter tout le soin et la vigilance nécessaire pour la bien faire? Mais le malheur, c'est que nous mettons notre consolation aussi bien que notre gloire et tous nos avantages dans des sottises; nous passons le temps à lire avec plaisir tant de choses inutiles. Quand il est question d'être savant, on trouve les journées trop courtes: on veut encore en prendre sur la nuit, et on ne se lasse jamais de lire; on passera quelquefois des trois et quatre heures de suite dans la lecture sans une seule distraction, et cela pour avoir l'éclaircissement de quelque difficulté, et puis c'est tout. En vérité ne sommes-nous pas bien misérables de n'avoir de la peine que pour les livres spirituels? Quand on dit qu'il faut en lire tous les jours, on pense que c'est une grande charge; quand on la règle à une demi-heure, on s'imagine que c'est trop, et qu'il vaudrait mieux donner ce temps à l'étude; enfin, on ne s'y assujettit qu'avec contrainte, qu'avec peine, qu'avec répugnance, qu'avec dégoût, ce n'est pas le moyen d'y trouver les avantages que nous vous avons marqués. La lecture spirituelle est extraordinairement avantageuse aux âmes; mais ce n'est pas pour ceux qui la font de la sorte; elle est honorable, utile et extrêmement agréable, et c'est le moyen d'acquérir de l'honneur, du profit et de la consolation au delà de ce qu'on peut dire, mais c'est pour ceux qui s'y portent avec amour, qui s'en acquittent avec dévotion, qui l'accomplissent avec fidélité, en un mot, qui la font comme il faut: mais que faut-il, me direz-vous, pour faire la lecture spirituelle? C'est ce que nous vous dirons dans le prochain entretien

ENTRETIEN XVIII.

Nécessité de la lecture spirituelle.

Ce n'est pas assez de lire les ouvrages des saints pour être saint : *Quid prodest lectione continua tempus occupare, sanctorum gesta et scripta legendo transcurrere, nisi ea etiam masticando et ruminando succum eliciamus, et transglutiendo usque ad cordis intima transmittamus, ut ex his diligenter consideremus statum nostrum, et studeamus eorum opera agere, quorum facta cupimus lectitare?* A quoi nous servira, dit admirablement saint Bernard, de nous occuper de bonnes lectures, de passer le temps à parcourir la vie des saints, de nous entretenir de leurs belles actions, de feuilleter leurs ouvrages, si nous ne tâchons d'en tirer le suc nourrissant qui s'y rencontre, si nous n'en fortifions notre cœur, si nous ne nous en servons pour la réforme de nos mœurs; en un mot, à quoi bon tant de lectures, si nous n'en profitons pas? Or, pour en profiter, il ne suffit pas seulement de lire, mais il faut bien lire ce que nous lisons, et c'est ce que nous avons à dire particulièrement aujourd'hui. Dans le dernier entretien, nous vous avons parlé de l'importance de bien faire la lecture spirituelle, il nous reste à voir à présent ce qui est nécessaire pour la bien faire, et comment nous devons nous y comporter pour en retirer ces grands fruits, que les saints disent que l'on peut retirer de ce saint exercice.

Pour bien faire la lecture spirituelle, il y a particulièrement quatre choses auxquelles nous devons faire attention, et qui, dans les sentiments des saints Pères de l'Eglise, sont tout à fait nécessaires pour bien profiter de cet exercice : *Quid legis? ad quid legis? quando legis? quomodo legis?* C'est l'avis que donne le bienheureux Gérhard, dans un traité admirable qu'il a fait *De l'avancement spirituel*, et qui est rapporté dans la *Bibliothèque des Pères :* c'est de ce traité que nous tirerons la plupart des pratiques que nous avons à vous donner sur ce sujet. Il dit donc que celui qui désire de s'avancer dans la perfection doit particulièrement s'appliquer à la lecture spirituelle : *Affectu et desiderio ascendendi inflammatus lectionem tibi arripe ad tuum profectum, ita videlicet ut te semper ad ascendendum admoneat, ad proficiendum hortetur;* c'est son premier avis. Mais ajoute-t-il, *sane ut lectio pro spiritali ascensu sit tibi fructuosa, multa sunt tibi attendenda, quid legis? ad quid legis? quando legis? quomodo legis?*

1° *Quid legis?* Il faut prendre garde aux choses que vous lisez; car tout ce que vous lisez, quoique bon, ne vous est pas toujours utile; et quoique vous ayez dessein de vous avancer, vous n'y profiterez pas toujours également. Il y a des goûts et des dispositions différentes; il y aussi des livres qui sont bons à quelques esprits, et dans de certains temps, qui ne sont pas avantageux ni expédients en quelques autres. Il faut donc beaucoup de prudence et

un grand don de discernement, afin de ne prendre que les livres et les lectures qui sont les plus utiles. Or, pour pouvoir prendre sur cela quelques justes mesures, il me semble qu'il y a deux choses que nous devons particulièrement considérer : la première quels sont les livres, quoique bons, dont nous devons nous abstenir dans la lecture spirituelle ; la seconde, quels sont ceux principalement qui nous y doivent servir.

Pour les livres dont nous ne devons point nous nous servir, quoique même ils traitent de bonnes matières, il y en a particulièrement de trois sortes : ceux qui traitent principalement de choses curieuses, ceux qui traitent de matières obscures et difficiles, ceux qui traitent de matières sujettes à la dispute, et à la contestation, *non difficilia, non curiosa, non disputabilia*. 1° Les lectures curieuses, *quæ acuunt curiositatem*, comme sont particulièrement les histoires, à moins qu'elles ne soient tirées de l'Écriture sainte ou de la Vie des saints. Hors de cela il les faut éviter, parce que, dit saint Bernard, quoique la lecture en soit agréable, il faut pourtant avouer qu'elle n'est pas ordinairement beaucoup édifiante : *Aliæ historiæ delectant quidem dum leguntur, sed non ædificant, quin potius mentem inficiunt.* D'ailleurs, elles ne nous servent ensuite que pour nous distraire dans l'oraison : *Et in tempore orationis vel spiritalis meditationis, inutilia quæque vel noxia faciunt scaturire de memoria; lectionis quippe modum similis meditatio sequi solet.* Il faut donc retrancher la lecture de ces matières curieuses, *quia vana lectio vanas generat cogitationes, et exstinguit mentis devotionem.* 2° Il ne faut même pas faire sa principale lecture dans de certains livres qui traitent de matières obscures, difficiles, embarrassées, *non difficilia*. Car la lecture spirituelle, dit saint Bernard, doit servir pour nourrir notre âme et la fortifier ; or, *difficilium lectio fatigat, non reficit tenuiorem animum, frangit intentionem, hebetat sensus vel ingenium.* 3° Il faut éviter encore ceux qui traitent de certaines matières, quoique bonnes, qui sont sujettes à la dispute et à la contestation ; car cela empêcherait tout le fruit de la lecture spirituelle, et cela doit être réservé pour le temps de l'étude, où l'on travaille pour éclaircir l'esprit, et pour développer les difficultés qui s'y rencontrent. Et voilà particulièrement les trois sortes de bons livres qui ne sont nullement propres pour la lecture spirituelle, et dont par conséquent il est nécessaire de s'abstenir.

Pour les livres qui nous y peuvent servir, afin d'en faire un juste choix, comme ils sont en grand nombre, et qu'on est quelquefois en peine de se déterminer à ceux que l'on doit lire, on pourrait observer trois règles pour ne point s'y méprendre. La première, de n'en choisir jamais que de ceux qui nous édifient en même temps qu'ils nous instruisent, qui nous apprennent à devenir meilleurs, et non pas seulement à devenir plus savants, et qui nous portent à Jésus-Christ non pas seulement pour le connaître, mais pour l'aimer et le servir avec une plus grande fidélité : *Qui instruunt de moribus, augent devotionem, affectum inflammant ad Christum, et ad cœlestia ;* en un mot qui nous échauffent le cœur pour mettre tout de bon la main à l'œuvre, et ne nous éclairent pas seulement l'esprit pour avoir de belles pensées et de dévotes conceptions. La seconde, entre ceux-là même, choisir ceux que, selon notre état et nos dispositions présentes, nous croirons non pas les plus beaux et les plus spirituels, et capables de nous contenter davantage, mais ceux que nous estimerons nous servir davantage pour détruire en nous plus efficacement le péché, pour y établir plus fortement la vertu, pour nous conduire plus sûrement à la plus haute perfection : *Illos præcipue debes legere qui instruunt te de natura et extirpatione vitiorum, de exercitiis virtutum, de spirituali profectu*, comme un Grenade, un Gerson, un Rodriguez, et les autres livres qui particularisent les vertus et les vices, et qui ne se contentent pas des spéculations, mais qui traitent à fond de leurs pratiques, qui nous portent fortement à bien prier Dieu, à bien mortifier nos passions, à être bien modestes, bien patients, et bien humbles. *Cum lectio sit velut materia et semen bonæ cogitationis, talis frequentetur, de qua non sit inutile in oratione cogitare, quæ illuminet ad Dei notitiam, accendat ad ejus amorem, mores bonos instruat, animos, animet ad tolerandum adversa, mundi contemptum ingerat, desideria cœlestis patriæ inferat, doceat discernere inter virtutes et vitia, vincere tentationes et alia utilia ad salutem.* Enfin entre ces livres mêmes que nous croyons nous pouvoir être ainsi les plus utiles, pour nous déterminer avec toute sûreté possible, tâchons de ne le faire jamais que par l'avis de notre directeur ; c'est le moyen de ne nous point méprendre ; car recevant ainsi ce livre de la main de celui qui tient la place de Notre-Seigneur, nous y trouverons toujours assurément ce qui nous sera nécessaire dans nos besoins. Voilà pour les livres que nous devons lire qui est la première chose, à quoi nous devons prendre garde pour bien faire notre lecture spirituelle : *Quid legis ? Illas libentius scripturas quæ præcipue erga Christum tuum magis inflammaverunt intellectum.*

2° *Ad quid legis ?* Quelle est l'intention qu'on doit avoir dans la lecture spirituelle ? Lisez-vous pour en devenir plus savant et remplir votre curiosité, pour être plus estimé et contenter votre vanité ? ou bien plutôt lisez-vous pour en devenir meilleurs, et satisfaire à ce que demande la piété ? Ce sont les trois intentions les plus ordinaires et les plus générales que la plupart ont en lisant. On est ravi de savoir un peu de tout ; ainsi, on s'applique aux livres spirituels, comme on ferait à d'autres ; l'esprit se contente dans la découverte qu'il y fait de nouvelles lumières, et il est bien aise d'y apprendre ce qu'il faut faire pour être dévot et spirituel, quoiqu'il n'ait pas envie de le faire ; et de là vient que souvent on ne s'arrête déterminément à aucun livre ; on ne fait

que les parcourir l'un après l'autre, on se contente même quelquefois de voir les titres des chapitres : enfin, pourvu que l'on sache ce qu'ils traitent, on est content, et pourquoi? on les lit par une vaine curiosité, et seulement pour être plus savant. C'est la première intention qu'il faut rejeter : *Non legant causa curiositatis, nec tantum ut doctiores fiant;* que ce ne soit jamais la vanité qui nous y porte : *Non tantum ut scias, multo minus ut sciaris,* pour paraître plus dévot, pour parler mieux des choses spirituelles, pour en être plus estimé. C'est un horrible abus de profaner ainsi une chose si sainte; la lecture spirituelle nous est donnée pour nourrir nos bons désirs et nos saintes affections, non pas pour les étouffer, et nous en donner de criminelles. *Philosopho Christiano lectio debet bona desideria pascere, non necare.*

Et c'est pourquoi, renonçant à ces nouvelles intentions que la nature ou le péché vous pourraient donner dans votre lecture spirituelle, tâchez de vous y appliquer, principalement dans le dessein d'en devenir meilleur : *Sic ad legendum accedas, non tam quæras scientiam, quam laborem,* et seulement dans la vue de plaire à Dieu, de faire sa sainte volonté, de l'aimer davantage : *Principalis intentio tua debet esse, puritas cordis, non vanitas, non tantum ut scias, sed multo minus ut sciaris, sed ut tibi proficias.* Avec cela, dit saint Bernard, tout vous profite dans la lecture spirituelle, mais sans cela tout vous y nuit. *Intentioni servit lectio, si vere Deum quærit qui legit, omnia cooperantur in bonum, et captivat sensus legentis, et in servitutem redigit omnem intellectum in obsequium Christi; si autem in aliud declinat sensus legentis, omnia trahit post semetipsum, nihilque tam sanctum, tam pium invenit in Scripturis quod seu per vanam gloriam, seu distortum sensum, seu per pravum intellectum non applicet vel malitiæ, vel vanitati.* Il est donc de la dernière conséquence de prendre garde à cette pureté d'intention qui est la seconde chose nécessaire pour bien faire la lecture spirituelle : *Ad quid legis?*

3° *Quando legis?* Le temps où vous lisez : or cela demande particulièrement trois choses. La première de ne laisser passer aucun jour sans lire quelque chose d'un livre spirituel. Saint Thomas, tout docteur et tout éclairé qu'il était, n'y manqua jamais aucun jour de sa vie; saint Benoît l'a ordonné dans sa Règle, et saint Ignace dans la sienne; c'est ce qui a toujours été observé dans les communautés les plus ferventes et les plus saintes; mais surtout c'est une pratique qui a été si commune parmi les saints, qu'ils l'ont donnée communément comme une chose dont un serviteur de Dieu ne devait jamais se dispenser. C'est la première chose nécessaire à observer quant au temps. La seconde chose est d'avoir chaque jour quelque temps déterminé pour cet exercice, auquel on se rende fidèle. Vous en avez bien un réglé pour la nourriture de votre corps, pourquoi n'en auriez-vous pas quelqu'un d'arrêté pour la nourriture de votre âme? Ainsi, *certis horis lectioni vacandum est,* dit saint Bernard; sans cela on lira par fantaisie, par humeur, par caprice, par rencontre, et on sera en danger de perdre tout le fruit de la lecture : *Ut enim lectio sit fructuosa, non debet esse ex abrupto et casu fortuito, sed tempore ad hoc fixo.* La troisième est de suivre en cela ce que nous marque notre directeur et notre règlement. Il faut que chacun prenne au moins sa demi-heure de lecture spirituelle à un temps déterminé, selon ce que son directeur lui aura marqué dans son règlement particulier; je dis au moins, car quelquefois le directeur en pourrait marquer davantage, selon les dispositions et les besoins qu'il verrait dans chacun; voilà pour ce qui regarde le temps où nous le devons faire; *quando legis?*

4° Pour la manière, *quomodo?* qui est la dernière chose à laquelle nous devons faire attention pour bien faire notre lecture spirituelle, il faut prendre garde particulièrement comment nous nous y comportons en commençant, dans la suite de la lecture et à la fin. En commençant, nous devons faire trois choses. 1° Nous renouveler dans la pureté d'intention que nous y devons prendre, et que nous venons de vous marquer; car si nous n'y prenons garde, il ne manquera presque jamais de s'en mêler quelque autre, qui en empêcherait le plus souvent tout le fruit. 2° Demander à Dieu instamment l'assistance de son esprit, et la grâce pour bien profiter de notre lecture. 3° Commencer toujours par quelque prière; saint Ephrem se servait ordinairement de celle-ci : *Revela oculos meos, et considerabo mirabilia de lege tua.* Saint Grégoire avait coutume de dire : *Discedite a me, maligni, et scrutabor mandata Dei mei* (*Psal.* CXVIII, 115); saint Bernard se servait de ces paroles (*I Reg.* III, 9) : *Loquere, Domine, quia audit servus tuus.* Nous pourrions nous servir de quelques-unes de ces paroles ou de quelques autres semblables; mais particulièrement ne commençons jamais notre lecture sans nous mettre à genoux, et sans dire un *Veni, sancte Spiritus,* auquel nous pourrions ajouter un *Ave, Maria,* pour nous retrancher dans notre asile ordinaire, et la faire particulièrement sous la protection de la très-sainte Vierge; et voilà ce que nous devons faire au commencement de notre lecture.

Pour la suite de la lecture, c'est-à-dire pendant le temps que nous lisons, il faut prendre garde à lire, réglément, attentivement, posément, dévotement. 1° Réglément, pour ne pas lire de cette manière irrégulière et déréglée qui fait qu'on ne peut s'arrêter longtemps à une même lecture, qu'on lit tantôt dans un livre et tantôt dans un autre, qu'on prend quelquefois au commencement, quelquefois au milieu, quelquefois à la fin; c'est un déréglement qui nuit beaucoup dans la lecture : *Certis horis, certæ lectioni vacandum est, fortuita enim, varia lectio et quasi casu reperta non ædificat, sed reddit animam instabilem, et leviter admissa levius recedit a memoria : fastidientis est stomachi multa degustare, quæ ubi varia sunt et diversa, inquinant, non alunt.* Il

faut donc lire réglément, *non totum percurrendo, antequam incipiant, non nunc unum folium, modo aliud...*

2° Attentivement, c'est-à-dire, qu'il faut penser, appliquer son esprit, et faire attention à ce qu'on lit, pour en saisir le fond, en comprendre le sens, en pénétrer le mystère, conformément à cet avis que donne le Saint-Esprit dans l'Ecriture sainte : *Qui legit intelligat* (*Matth.* XXIV, 15); sans cela le temps se perd : après une demi-heure de lecture, on ne sait ce qu'on a lu, tout se dissipe comme le vent, et on n'en retire aucun fruit. Lire donc attentivement; *modicum enim sapida est lectio exterioris litteræ nisi glossam et interiorem sensum sumat ex corde.*

3° Lire lentement et posément; car à peine peut-on être attentif quand on se presse et on se précipite : ainsi lire posément, faisant réflexion sérieuse sur ce qu'on lit, le goûtant à loisir, se l'appliquant particulièrement selon ses besoins. La lecture spirituelle est un miroir, dit saint Augustin; or vous savez ce que dit l'Apôtre de celui qui passe si vite devant un miroir : *Consideravit se, et abiit, et statim oblitus est qualis fuerit.* C'est ce que nous devons dire de ceux qui vont si vite dans leur lecture spirituelle, qui sont impatients qu'ils ne soient au bout de leur livre, qui ne sont point en paix ni contents, quand ils en ont commencé quelqu'un qu'ils ne l'aient achevé; qui lisent tant qu'ils peuvent à perte d'haleine, et qui ne se donnent pas le temps de respirer; il est impossible qu'ils en profitent, la viande qui n'est pas bien mâchée, cause ordinairement des crudités. Afin qu'un drap soit bien teint, il faut le laisser longtemps dans la couleur. L'abeille ne fait pas son miel des fleurs qu'elle ne fait que flairer, mais de celles où elle s'arrête. Ce n'est pas l'eau qui ne fait que couler, mais celle qui s'arrête sur la terre et qui la pénètre, qui la rend plus féconde. Ainsi, en lisant posément, les vérités s'impriment et pénètrent plus avant dans notre cœur; c'est pourquoi en lisant il est bon de s'arrêter même de temps en temps, et de ne point craindre de lire la même chose deux ou trois fois, selon l'avis de saint Ephrem : *Et non studeas, duntaxat libri folia evolvere; sed, ut opus fuerit, non pigeat bis terve ac sæpius eumdem repetere versum, vi vim orationis intelligas.*

Enfin lire dévotement; dévotion qui demande trois choses. 1° Un grand respect; car nous devons considérer ce que nous lisons comme des lettres que Dieu nous envoie, dit saint Jérôme, comme des missives que les saints du paradis nous écrivent, dit saint Augustin, comme une nourriture sacrée, laquelle vous ne sauriez prendre avec trop de religion, disent communément les Pères de l'Eglise : ainsi faut-il y apporter un grand respect. 2° Un grand désir de profiter; c'est un aliment, il faut le prendre avec appétit : c'est le moyen de bien faire profiter la nourriture : *Si enim corporis cibus,* dit saint Bernard, *cum absque appetitu et satiatus illum sumis, non modo non prodest, sed et nocet plurimum; multo magis animæ, cibus cum fastidio sumptus, non scientiæ nutrimentum, sed magis conscientiæ detrimentum importabit.* Ainsi ne pas s'appliquer à la lecture spirituelle, par contrainte, avec peine, avec répugnance et dégoût, mais avec joie, avec amour, avec ferveur. Il faut, pour lire dévotement, s'élever à Dieu de temps en temps, s'exciter souvent à de saintes affections, interrompre quelquefois la lecture pendant quelques petits moments, pour donner lieu au mouvement du cœur; ainsi entremêler toujours ce qu'on lit de quelques saintes affections, suivant l'avis que nous donnent les saints : *Hauriendus est sæpe de lectionis serie affectus, et formanda oratio quæ lectionem interrumpat, et non impediat interrumpendo, quæ puriorem continuo animum ad intelligentiam lectionis restituat.* Ainsi de temps en temps, quand vous rencontrerez, en lisant, quelque point que Dieu vous fera goûter davantage, arrêtez-vous, répétez-le plusieurs fois, faites un soupir à Dieu, demandez-lui la grâce de le bien pratiquer, et puis reprenez votre lecture; faites, comme les pigeons ou les poulets qui mangent; quand ils ont pris un ou deux grains ils regardent en haut, et puis ils en reprennent d'autres; de même après avoir trouvé dans votre livre quelque bon morceau spirituel, élevez votre regard vers le ciel, tournez votre cœur vers le Dieu qui vous nourrit : *Ut lectionem immediate dirigas ad puritatem sæpius lectionem oratio interrumpat; ut de lectione formes affectum, et de affectu surgas ad orationem.* Vous n'en lirez pas tant à la vérité, et vous n'aurez pas sitôt achevé votre livre, mais l'importance n'est pas de beaucoup lire, mais de bien lire; tout le fruit dépend non pas du nombre des livres qu'on aura lus, mais de la manière dont on les lit. Lire donc réglément, attentivement, posément, dévotement, c'est le moyen de faire comme le prophète à qui on dit de manger le livre qu'on lui donne : *comede volumen istud* (*Ezech.* III, 1); c'est-à-dire que c'est le moyen de bien profiter de ce que nous lisons, et de le convertir en notre propre substance.

Enfin, à la fin de la lecture, il faut encore faire trois choses. La première remercier Dieu, 1° des grâces qu'il a faites à cet auteur dont vous lisez le livre, et surtout des lumières et des forces qu'il lui a données pour le composer et le mettre au jour. C'est bien la moindre reconnaissance que vous devez pour le bien que vous en recevez. 2° De ce qu'il vous a donné le mouvement de le lire, et le moyen de l'entendre; combien qui ne savent pas lire, ou qui, le sachant, n'ont pas le moyen d'avoir des livres? Combien qui, s'ils avaient cet avantage que vous avez, se convertiraient par de pareilles lectures? 3° Le remercier aussi de tous les bons mouvements et de toutes les grâces qu'il vous a donnés pendant votre lecture; il y en a toujours de bien particulières, quoique souvent on ne les remarque pas : il faut l'en remercier, et lui demander la grâce de vous y rendre fidèles.

La seconde chose, demander pardon à Dieu des fautes que nous y avons faites ; hélas, il y en a tant qui s'y mêlent ! la lâcheté, la curiosité, le dégoût, la vanité et mille autres que l'on n'expérimente que trop,

Enfin la troisième, retenir quelque chose de ce qu'on aura lu, dont on pourra ensuite s'entretenir utilement pendant le reste du jour, suivant l'avis que nous en donne saint Bernard, *de quotidiana lectione aliquid quotidie in ventrem memoriæ demittendum est, quod fidelius digeratur, et rursum revocatum crebrius ruminetur.* La lecture spirituelle est une nourriture que l'âme prend, et il faut qu'elle s'y comporte comme les animaux mondes ; ils ruminent après avoir mangé, et remâchent le même aliment qu'ils avaient avalé ; c'est ce qu'on doit faire dans la lecture ; pour cela, il faut mettre quelque bonne vérité dans la mémoire, pour la reprendre ensuite et y penser pendant le jour : *Semper de lectione aliquid extrahe, quod proposito tuo conveniat, quod memoriam occupet, quod te ad proficiendum admoneat, ut sis animal mundum quod consuevit ruminare.* C'est un jardin où on se promène que la lecture des bons livres, *paradisus est*, dit saint Ambroise : il faut donc s'y comporter comme ceux qui se promènent dans un beau parterre, tout rempli de quantité de fleurs et qui en cueillent quelqu'une, pour la porter à la main et pour se récréer ensuite par sa vue et par sa bonne odeur, quand ils en sont sortis. Enfin, c'est un magasin où il faut que vous preniez de quoi vous nourrir pour toute la journée ; et c'est pourquoi, *aliquid quotidie adversus paupertatem, aliquid adversus mortem auxilii compara, nec minus adversus cæteras pestes ; et cum multa percurreris, unum excerpe quod illo die concoquas.* Ne vous amusez pas à remarquer de beaux raisonnements en l'air, de belles pensées spéculatives, de belles imaginations qui n'ont rien de solide, mais quelque bonne vérité et quelque solide pratique, qui servent à vous avancer dans la perfection ; et entre autres choses que vous pourriez croire vous être utiles, remarquez par-dessus toutes celles qui seront plus convenables à votre état, celles qui seront plus conformes à vos dispositions présentes, celles qui particulièrement serviront davantage à vous recueillir pendant le jour : *Quod proposito conveniat, quod intentioni deserviat, quod detineat animum, ut aliena cogitare non libeat.* C'est la grande règle que donne saint Bernard ; et tâchez, avant que le jour se passe, de pratiquer quelque chose de ce que vous aurez lu : *Quæ legimus meditemur imitari*, à l'exemple de saint Ephrem, dont la vie écrite par Ennodius porte que, *pingebat actibus paginam quam legisset.*

Que si après avoir ainsi remarqué ce que vous aurez jugé vous être plus utile, et après avoir même dit en finissant votre lecture le *Sub tuum præsidium*, qu'il ne faut jamais oublier, pour remettre le tout sous la protection de la sainte Vierge : si, dis-je, vous voyez ensuite que votre mémoire ne vous est plus fidèle et qu'elle n'a pas retenu ce que vous lui avez confié, ne vous en mettez point en peine : *Non turberis si bona quæ legis et audis in memoria non retineas.* La lecture ne vous sera pas pour cela inutile ; car, comme dit un Père de l'Eglise, les paroles et les vérités divines que vous y aviez mises, quoiqu'elles ne s'y soient point arrêtées et qu'elles n'aient fait qu'y passer, ne laisseront pas de faire en vous le même effet que fait l'eau que l'on met souvent dans un vase, et qui ne laisse pas de le nettoyer, quoiqu'elle ne fasse qu'y passer et qu'elle n'y demeure pas : *Nam quemadmodum vas, quod aqua sæpius perfunditur, purum permanet, etiamsi aqua perfusa statim effluat : ita, si mentem benevolam doctrina spiritualis crebro pertransierit, quamvis ibi non persistat, ipsam tamen mentem nitidam Deoque placentem reddit et conservat.* Ainsi, quoique vous oubliez tout, vous ne perdrez pas votre temps, et le fruit de cet exercice ne laissera pas de demeurer : *Utilitas tua singularis non in hoc sita est, ut doctrinæ verba memoriæ commendes, sed ut doctrinæ verborumque effectus in te remaneat, id est, ut tu ex doctrina puritatem interiorem, paratamque voluntatem adimplendi mandata divina consequaris.*

Et c'est ce qui nous doit tenir en paix, quand nous nous trouverons avoir oublié tout ce que nous avons lu, pourvu que la lecture ait eté bien faite et comme nous venons de vous marquer, nous en retirons toujours le principal fruit, qui est d'éclairer et de purifier de plus en plus notre âme, et de fortifier notre cœur par l'accomplissement des volontés de Dieu.

ENTRETIEN XIX.

Sur le coucher..

Je me propose, Messieurs, de vous entretenir aujourd'hui sur le coucher : je vous montrerai qu'il est de la dernière conséquence de se coucher chrétiennement, et je vous proposerai les moyens utiles et nécessaires pour faire cette dernière action de la journée avec de saintes dispositions.

Trois motifs considérables nous font voir qu'il est très-important de nous coucher saintement. Le premier, sont les suites fâcheuses de cette action quand elle n'est pas bien faite ; en voici trois qui méritent vos plus sérieuses réflexions.

La première suite, c'est que si notre sommeil n'est rendu méritoire par le soin que nous avons de nous coucher chrétiennement, nous perdons une très-notable partie de notre vie. Tous les jours nous sommes environ huit heures au lit ; de vingt-quatre heures de la journée, c'en est le tiers ; or c'est ce que nous perdons absolument, quand nous manquons d'en faire un saint et bon usage en nous couchant. De trente années de vie, dix de perdues ! Et de soixante, en voilà vingt de perdues ! Quelle grande et inestimable perte ! et celui qui connaîtra le prix et la valeur du temps, que ne fera-t-il pas pour l'éviter!

Ajoutez que non-seulement nous perdons la troisième partie de notre journée, mais nous la perdons irréparablement quand nous manquons à nous coucher chrétiennement. Il n'en est pas de même des actions du jour; car si on les a mal commencées, et si on les fait par quelque mauvais principe, on peut réparer ce désordre en redressant ses vues, et condamner dans la suite d'une action les mauvaises dispositions qui l'ont fait entreprendre, et se remplir de saintes intentions; mais pour l'action dont nous parlons, si l'on s'en acquitte mal, c'en est fait, parce qu'elle est suivie immédiatement du sommeil, où, pendant sept ou huit heures, on n'a plus aucune connaissance, ni usage de liberté, et ainsi l'on n'est pas en état de réparer ce qu'il y a eu de déréglé; c'est donc le tiers de la vie irréparablement perdu.

Mais on en perd bien davantage, et voici comment. Il y a un tel rapport entre le lever et le coucher, qu'on voit que la plupart du monde se lève ordinairement comme il s'est couché; si l'on s'endort dans les pensées du monde, on y songe à son réveil; si l'esprit s'occupe de Dieu en se couchant, il s'en trouve occupé en se levant; s'il ne prend le repos et le sommeil de la nuit que pour réparer ses forces, faire la volonté de Dieu et lui plaire, il ne se lèvera pareillement que pour accomplir sa sainte volonté et employer ces mêmes forces à son service; en un mot, on se trouve presque toujours rempli, en se levant, des mêmes pensées auxquelles on s'est arrêté en se couchant. Durant le jour, les pensées qui nous viennent dans l'esprit n'y font pas ordinairement de si fortes impressions, parce que souvent elles ne s'y arrêtent pas, et ne font que passer, à cause qu'elles se chassent les unes les autres; et la vicissitude continuelle des objets qui nous passent devant les yeux fait que l'impression que nous avait causée l'idée d'une créature est effacée par celle qui lui succède. Mais en se couchant, comme l'âme jouit d'une paix plus profonde, et que même elle ferme la porte à tous les objets extérieurs en s'endormant, l'idée des choses qui l'occupent en ce moment demeurant plus fortement imprimée, elle lui revient aisément à son premier réveil; et comme de cette première pensée dépend le bon usage d'une grande partie de la journée, ne pouvons-nous pas dire que celui qui ne se couche pas chrétiennement s'expose à perdre non-seulement le temps de la nuit qu'il donne au sommeil, mais encore la plus grande partie du jour?

De plus, il est difficile qu'en se couchant et s'endormant sans penser à Dieu et sans aucune vue chrétienne, on ne donne beaucoup de lieu aux tentations dans le sommeil; et quoique pour lors on ne soit pas libre, et qu'ainsi l'on ne soit pas en état de pécher dans ces illusions, cependant on s'éveille quelquefois, on sent de temps en temps qu'on ne dort pas tout à fait, on voit la tentation et on l'aperçoit assez pour appréhender; mais on ne raisonne pas assez pour la combattre et s'en défaire. Oh! que ces moments sont périlleux! oh! qu'il y a d'âmes qui y périssent! oh! qu'il est difficile de s'en préserver, surtout quand la chair est émue, les sens tout occupés, l'imagination toute pénétrée de la malignité de la tentation! Quel remède, Messieurs? C'est de se mettre, en se couchant, entre les bras de Dieu, afin que, comme il veille continuellement sur nos besoins, il nous protége pendant que nous dormons. Or, c'est à quoi manquent ceux qui ne se couchent et ne s'endorment pas chrétiennement. Voyez par là à quoi ils s'exposent. Une place sans munition ni défense, où tous les soldats sont endormis, et où il n'y a pas de sentinelle qui veille, quel moyen de se défendre de ses ennemis?

Ainsi en est-il d'une personne qui s'abandonne au sommeil sans se munir de saintes dispositions. sa perte est presque inévitable: il n'y a plus moyen de garder la règle ni la modération nécessaire dans le sommeil, quand on le prend comme une bête. On s'endort quand on a envie de dormir; on se couche parce qu'on trouve bien de la satisfaction dans le repos, on se laisse aller au sommeil, parce qu'on suit le penchant de la nature qui nous y porte; et qu'arrive-t-il de là? que souvent on a peine à se lever le matin, qu'on s'imagine qu'on a mal aux yeux, que la tête est pesante, et qu'on a encore quelque besoin de dormir; ainsi, après qu'on a fait quelques légers efforts pour se lever, qu'on a bâillé deux ou trois fois et qu'on s'est frotté un peu les yeux, on se laisse enfin retomber sur le chevet, et on se rendort; on va au delà de ce que demande l'obéissance et la nécessité. Savez-vous, dit saint Bernardin de Sienne, qu'il n'y a rien qui rende une âme plus fainéante, plus lâche, plus hébétée et plus disposée a succomber à toutes sortes de tentations? Voilà les principaux malheurs que s'attirent toutes les personnes qui négligent de se coucher et de s'endormir chrétiennement; voilà les suites fâcheuses de la négligence à bien faire cette action; et c'est ce qui nous doit servir de premier motif pour nous obliger à nous en acquitter comme il faut.

Le second motif qui nous engage à apporter une vigilance particulière et à employer tous nos soins pour la bien faire, c'est la grande difficulté qu'il y a de s'en acquitter comme on doit; difficulté qui vient, premièrement, de ce que cette action est une des plus terrestres, des plus grossières et des plus animales de la journée: elle demande aussi qu'on fasse plus d'effort et qu'on y apporte plus d'application pour la bien faire. Ces actions plus terrestres et plus grossières sont comme ces pierres massives qui demandent qu'on fasse d'autant plus d'effort pour les élever de terre, qu'elles sont plus grosses et plus pesantes en elles-mêmes; ainsi en est-il de nos actions, qui ne peuvent être élevées à Dieu que par un effort d'autant plus grand que ces actions sont plus terrestres et plus animales.

En second lieu, nous avons d'autant plus de peine à apporter dans cette action l'attention né-

cessaire, que l'âme, dissipée par tous les objets de la journée, lassée par tous les exercices et par le nombre de ses emplois, fatiguée par ses occupations différentes, ne demande plus alors qu'à se reposer et à se relâcher dans son travail. Elle s'imagine qu'il n'y a plus rien à faire; elle croit qu'il n'y a plus qu'à prendre du repos : au lieu de penser que ce repos même qu'elle va prendre est une des principales occupations de la journée, elle se laisse aller à le prendre sans y penser, et sans y avoir aucune intention sainte, et s'y animer d'aucune disposition chrétienne.

Troisièmement, quand l'âme même veut y penser sérieusement, se rendre plus fidèle et se vaincre, elle se trouve dans des assoupissements si profonds, qu'emportée par la douce violence du sommeil, elle n'est pas souvent en état de penser même à ce qu'elle fait. Rappelez en votre esprit l'état où vous vous trouvez ordinairement à la fin de la journée : combien peu d'attention et d'application à ce que vous faites! combien, au contraire, de négligence et de tiédeur! Elle va jusqu'à un point qu'à peine savez-vous ce que vous y faites, tant votre engourdissement est extraordinaire; et cependant combien de fois avez-vous résolu de vous y rendre fidèle! combien de desseins formés d'y être plus attentif! combien de propos sincères et d'efforts même pour n'y pas être distrait! mais on ne le peut, on est tout assoupi, le sommeil emporte; on le veut toujours, et cependant presque jamais on ne le fait.

D'où vient cela ? De la difficulté que l'on y trouve, et c'est ce qui doit nous obliger à apporter tous nos soins pour nous coucher chrétiennement; c'est le deuxième motif qui nous engage à nous faire un peu de violence pour bien faire cette action, autrement jamais nous ne nous en acquitterons parfaitement.

Enfin, le troisième motif qui nous oblige de nous coucher saintement, c'est que cette action, qui est la dernière de la journée, est aussi très-souvent la dernière de notre vie; nous avons donc une obligation spéciale de la donner à Dieu; car quoiqu'il demande que nous lui offrions toutes nos actions, parce que c'est un tribut dont nous lui sommes indispensablement redevables, il est vrai néanmoins qu'il n'y en a pas une qu'il exige plus particulièrement que le lever et le coucher, qui sont la première et la dernière action de la journée : nous devons lui offrir la première comme à notre premier principe, et il faut lui consacrer le coucher comme à notre dernière fin : *Ego sum Alpha et Omega, principium et finis.* (*Apoc.* I, 8.)

C'est pour cela qu'il avait établi autrefois dans l'ancienne loi deux principaux sacrifices qu'on ne manquait jamais de lui offrir tous les jours, l'un le matin et l'autre le soir : *Sacrificium matutinum et sacrificium vespertinum.* Et l'un et l'autre étaient indispensables : c'est pour cela que l'Église dès son origine assemblait les fidèles le matin et le soir; le matin pour leur faire dire ce psaume : *Deus, Deus meus, ad te de luce vigilo* (*Psal.* LXII, 2); et le soir, pour chanter : *Domine, clamavi ad te, exaudi me, fiat oratio mea sicut incensum in conspectu tuo; elevatio manuum mearum sacrificium vespertinum* (*Psal.* CXL, 1, 2). Et même cette dernière action est d'une plus grande conséquence que la première, parce qu'il est plus important de bien achever que de bien commencer; car c'est la fin et non pas le commencement que Dieu couronne : *In Christianis non initia, sed finis coronatur,* disent les saints. D'ailleurs, la dernière action étant bien faite peut réparer les défauts de toutes les autres; et, au contraire, étant mal faite, peut corrompre tout le mérite des autres et les rendre tout à fait inutiles : car enfin de quoi sert devant Dieu d'avoir bien commencé, si l'on achève mal ? Il faut, dit saint Bernard, que la queue de la victime soit jointe à la tête, si l'on veut que Dieu l'accepte : *Capiti jungatur cauda hostiæ.* Il faut que la fin, aussi bien que le commencement, soit sainte. Jugez de là, Messieurs, de quelle importance il est de se coucher chrétiennement, cette action étant la dernière de la journée.

Mais vous serez encore plus fortement convaincus qu'on ne doit rien omettre pour la bien faire, quand vous verrez qu'elle est aussi très-souvent la dernière de la vie. Car combien qui se couchent et ne se relèvent jamais! qui se mettent au lit en pleine santé, et que la mort surprend! qui s'endorment le soir, et qui, du sommeil, qui est l'image et l'ombre de la mort, se trouvent passer en un instant dans la vérité, sans se réveiller pour ainsi dire, que quand ils ressentent les flammes de l'enfer, où ils sont précipités!

Ah! si ces malheureux avaient bien profité des avis qu'on leur avait donnés! On leur avait dit cent fois qu'il ne faut jamais se coucher en mauvais état : on les avait instruits de ne se mettre jamais au lit qu'ils n'eussent fait leur examen et leur prière, et surtout qu'ils n'eussent fait un acte de contrition; on les avait si souvent avertis de ne point s'endormir qu'ils ne s'abandonnassent entièrement à Dieu, et qu'ils ne se remissent entre ses mains; en un mot, on ne cessait de leur dire que le coucher étant pour plusieurs la dernière action de leur vie, ils doivent se mettre dans le même état où ils voudraient être trouvés à l'heure de la mort. Mais ils ont méprisé ces avis; ils se sont couchés dans leur lit sans penser à ce qu'ils faisaient; et maintenant ils y pensent, mais trop tard, en gémissant et se désespérant pour n'y avoir pas pensé en cette vie; ils sont couchés sur des charbons ardents, étendus sur des brasiers effroyables, et abîmés dans les flammes éternelles.

Pensons-y, Messieurs, de bonne heure, mais pensons-y utilement, et ne nous couchons jamais que dans l'état, les sentiments, les dispositions où nous voudrions être trouvés au sortir de ce monde. Il n'y a rien de plus à craindre que l'union de la mort avec le péché; c'est le plus terrible des châtiments de

Dieu; aussi est-ce le malheur dont il menace ses plus grands ennemis : *Et in peccato vestro moriemini.* (*Ezech.* III, 18.) Or il faut avouer qu'après la mort dans le péché, il n'y a guère de choses plus à craindre que l'union de la mort avec le sommeil, c'est-à-dire une mort qui nous surprend pendant que nous dormons, et à laquelle nous ne nous attendons pas.

C'est, à la vérité, ce que les anciens philosophes et les païens ont autrefois souhaité ; la crainte des douleurs qui précèdent ou qui accompagnent la séparation de l'âme et du corps leur faisait souhaiter de mourir en dormant : leur joie eût été que le sommeil leur eût ôté le sentiment; mais les Chrétiens, qui craignent plus la rigueur des jugements de Dieu que les douleurs les plus aiguës d'une maladie, aiment bien mieux souffrir davantage dans cette vie, pour éviter les malheurs mille fois plus épouvantables d'une mort éternelle. Car enfin, quelque bien préparé que l'on puisse être, c'est une chose terrible, surtout à des personnes qui ont offensé Dieu plusieurs fois, et qui ne sauraient presque répondre de l'état où elles sont, d'être surprises de la mort dans le sommeil.

Que la mort nous surprenne dans d'autres actions, il est rare qu'elle soit si prompte et si subite, qu'on n'ait au moins un moment pour se reconnaître : un moment, c'est bien peu, mais c'est assez pour se donner à Dieu et produire un acte de pur amour ou de contrition parfaite. Je sais que cela est alors très-difficile; on le peut néanmoins. Mais dans le sommeil, c'est ce qui est tout à fait impossible; car il n'y a point de connaissance, ni d'usage de liberté. Or, sans liberté, jamais de conversion; on ne peut pas se purifier de la moindre faute; quel état pour aller paraître devant Dieu et pour subir son jugement! Voilà à quoi s'exposent ceux qui ne se couchent pas chrétiennement, voilà le sujet qui fait qu'ils sont surpris; et c'est le dernier et le plus puissant de tous les motifs qui doivent nous obliger de veiller particulièrement sur cette action pour la bien faire.

Les trois motifs que je viens de vous proposer en peu de mots montrent qu'il est de la dernière conséquence de se coucher saintement : considérons maintenant quelques moyens utiles et nécessaires pour faire cette dernière action de la journée avec des dispositions chrétiennes.

Je remarque dans le coucher deux choses : l'extérieur et l'intérieur, et il faut tâcher de régler l'un et l'autre. Pour l'extérieur, il y a trois vertus principales qui le doivent régler : l'exactitude, la modestie et le silence.

Premièrement l'exactitude, pour se coucher précisément au temps marqué, c'est-à-dire à huit heures et trois quarts, qui est l'heure ordinaire où l'on sonne le coucher. Ainsi, d'abord que la cloche sonne, il faut cesser toute autre occupation, et commencer à se déshabiller, en sorte qu'on soit au lit et que la chandelle soit éteinte pour le plus tard à neuf heures. Car en se couchant on obéit, et l'obéissance, que les saints appellent *iter dormiendo confectum*, fait qu'en dormant on ne laisse pas de s'avancer vers la perfection, parce qu'on y fait la volonté de Dieu; au lieu qu'en ne se couchant pas à l'heure marquée, on suit sa propre volonté, sa fantaisie et son inclination, et ainsi l'on perd tout le mérite de cette action. D'ailleurs, souvent par des veilles inconsidérées on s'expose à s'incommoder et à ruiner sa santé. [C'est ce que l'on a remarqué en quelques-uns qui, pour n'avoir pas eu pour l'heure du coucher l'exactitude nécessaire, se sont mis dans un état tel qu'ils ont été obligés de quitter tous leurs exercices, et il y en a qui en ont été incommodés toute leur vie; et puis on se plaint, et l'on dit que c'est la vie qu'on mène au séminaire qui ruine la santé : il faut plutôt dire que c'est pour n'avoir pas été exact et fidèle à se coucher au temps marqué.] Enfin, c'est qu'en ne se couchant pas à l'heure prescrite par le règlement, on trouble l'ordre de la maison. Car n'est-il pas vrai que si chacun en faisait de même, ce serait un désordre et une confusion dans la communauté? Il faut donc être fort exact à l'heure du coucher; et c'est la première vertu qui doit régler l'extérieur de cette action.

La seconde, c'est la modestie, qui doit être très-grande dans toutes nos actions, mais qui est d'une telle conséquence dans celle-ci, que si elle n'y est très-exactement observée, on s'expose assurément à de très-grands périls. Or il y a principalement trois choses à quoi nous oblige cette modestie. Premièrement, à nous déshabiller de manière que quand on entrerait dans ce temps-là en notre chambre, jamais on ne pût nous apercevoir sans soutane, et pour cela, la quitter toujours la dernière. C'est ainsi qu'en usait le grand saint Charles, de qui l'on rapporte qu'aucun même de ses domestiques ne l'a jamais vu sans cet habit. Et il est d'autant plus important de nous accoutumer à cette pratique, que, quoiqu'elle ne nous paraisse pas ici de grande conséquence, parce que nous sommes seuls dans notre chambre, comme néanmoins on peut se trouver en voyage, dans des hôtelleries avec des personnes qui ne sont pas toujours dans la retenue qui serait à souhaiter, on s'expose à bien des choses indécentes et qui blessent souvent la pudeur, quand on n'est pas accoutumé à cette pratique. Je ne les marque pas ici en détail, parce que vous pouvez facilement vous en faire une idée, sans que je le dise.

Modestie, en second lieu, en se déshabillant de manière qu'on ne nous voie jamais nus en aucune partie du corps qui doive être couverte; c'est là le grand soin des serviteurs de Dieu, par l'amour qu'ils ont pour la pureté, par la crainte des tentations auxquelles on s'expose quand on n'est pas en cela assez sur ses gardes, et par le respect qu'ils se doivent à eux-mêmes en qualité de membres de Notre-Seigneur et comme temples du Saint-Esprit. Ce qui

doit nous obliger à nous rendre fidèles à cet avis d'un grand saint : *Te ipsum, etiam cum solus es, reverere.*

Modestie en troisième lieu, quand on est dans le lit, s'y mettant dans une posture modeste et bienséante, ne se couchant jamais sur le ventre, ni jamais sur le dos, sans une véritable nécessité ; ne se découvrant jamais la nuit déshonnêtement, quelque chaleur qu'il fasse et quelque commodité qu'on y trouve. Le grand moyen pour prévenir bien des inconvénients contre la modestie, qui pourraient arriver la nuit, est de ne coucher jamais sans caleçon ; c'est ainsi qu'en a usé saint Fulgence, et qu'en usent encore plusieurs serviteurs de Dieu, et presque tous les religieux, pour éviter bien des surprises fâcheuses et dangereuses. Voilà ce que demande la modestie, qui est la seconde vertu qui doit régler l'extérieur de notre coucher.

La troisième, c'est le silence, qui est encore bien important, mais dont je ne crois pas qu'il soit nécessaire de parler présentement, parce que comme on se retire après la prière dans sa chambre, où l'on est seul, cela donne une si grande facilité de garder le silence, qu'il faudrait qu'une personne fût tout à fait irrégulière pour ne pas se rendre exacte à cette pratique pendant qu'elle est dans la maison ; voilà ce qui regarde l'extérieur du coucher.

Pour ce qui est de l'intérieur de cette action, afin de mieux comprendre et de ne pas confondre ce que nous avons à en dire, il faut remarquer qu'il y a trois temps que l'on peut distinguer : le temps où l'on se déshabille, celui où l'on se met au lit, et le troisième où l'on s'endort. Or, selon ces trois temps, il y a des intentions et des dispositions particulières que nous pouvons prendre pour accomplir parfaitement cette action.

Pour le premier temps, où nous nous déshabillons, comme nous ne saurions faire plus saintement toutes nos actions que de les faire en l'honneur de pareilles que Notre-Seigneur a faites ou de celles qui y ont quelque rapport, en sorte que nous nous revêtions des mêmes dispositions qu'il a eues ; nous pourrions, en nous déshabillant, adorer Jésus-Christ se dépouillant de notre humanité au moment de sa mort ; car quoique le Verbe incarné ait été toujours uni au corps et à l'âme qu'il avait pris en son incarnation, et que cet axiome soit très-véritable : *Quod semel sumpsit, nunquam dimisit*, il est néanmoins aussi très-vrai que l'union du corps et de l'âme, qui fait l'homme, a été perdue au moment de sa mort, et qu'il en a été dépouillé.

Or c'est en l'honneur de ce dépouillement, qui est infiniment honorable à Notre-Seigneur, que nous pouvons nous dépouiller de nos habits, ou bien offrir cette action en l'honneur du Fils de Dieu dépouillé de ses habits en sa passion. Oh ! que cet état mérite d'hommages et de respects ! Or, pour cela il faut tâcher d'entrer dans les mêmes dispositions qu'il a eues en cet état ; en voici deux particulières dont nous devons tâcher de nous remplir : la première est de pénitence, la seconde, de religion.

Premièrement, de pénitence ; car Jésus-Christ en ce monde se considérant comme pécheur, c'est-à-dire comme chargé des péchés de tous les hommes et dans l'obligation d'y satisfaire, s'estimait indigne de la vie ; il voyait qu'il ne méritait pas même en cette qualité d'y avoir les vêtements qu'il portait ; car le pécheur, en se privant volontairement de la grâce qui revêtait son âme, mérite d'être privé malgré lui des habits qui couvrent son corps : ainsi Notre-Seigneur, se voyant chargé de nos obligations, souffre qu'on le dépouille, et le souffre en esprit de pénitence ; or, c'est en cet esprit que nous devons nous déshabiller, reconnaissant avec confusion, mais avec douleur, l'état de nudité où le péché nous a réduits ; avouant devant Dieu que nous ne sommes pas dignes d'être revêtus, et nous présentant à lui en cet état comme de pauvres criminels qu'on met nus en chemise pour faire amende honorable avant que de les mettre à mort. Disposition donc de pénitence : *Lavabo per singulas noctes lectum meum; lacrymis meis stratum meum rigabo.* (*Psal.* VI, 7.)

Mais disposition, en second lieu, de religion, nous offrant ainsi que Jésus-Christ lui-même a fait en cet état, comme des victimes qui doivent honorer Dieu par la privation de tout ce qu'elles ont, aussi bien que par le sacrifice de leur personne. Voilà les deux dispositions qu'on pourrait prendre en se déshabillant, auxquelles il serait important d'en ajouter une troisième, qui serait un grand désir de se voir dépouillé du vieil homme, suivant cet avis de saint Paul : *Exuentes vos veterem hominem.* (*Col.* III, 9.) Ah ! si nous pouvions nous en dépouiller en même temps que nous nous dépouillons de nos habits, que cette action serait sainte ! ce doit être là le désir de nos cœurs, et la grande disposition du Chrétien qui se couche.

En nous mettant au lit, qui est le second temps que nous devons distinguer, nous pourrions adorer Notre-Seigneur dans le mystère de sa mort et de sa sépulture. C'est pour cela que nous disons tous les jours dans la prière du soir : Mon Dieu, nous vous offrons notre sommeil en l'honneur de votre mort et de votre sépulture. En effet, c'est ce que figure notre lit et le sommeil que nous y allons prendre ; le lit est une figure de sépulcre, et le sommeil, une image de la mort. Jésus-Christ même s'est servi du terme de sommeil, quand il a voulu nous exprimer par son Prophète qu'il était mort : *Ego dormivi, et somnum cepi, et exsurrexi.* (*Psal.* III, 6.) C'est la manière de parler du Saint-Esprit, fort ordinaire dans l'Ecriture sainte, particulièrement pour nous exprimer la mort des saints : *Dormiunt in somno pacis;* non-seulement parce que le sommeil met pour un temps une personne dans le même état que

fait la mort, c'est-à-dire qu'il la prive de l'usage des sens, de la raison et de la liberté, ce qui est commun aux saints et aux pécheurs ; mais encore parce que les saints ont cela de particulier dans le sommeil aussi bien que dans la mort, qu'ils reposent en Notre-Seigneur, en qui ils trouvent de quoi se délasser des travaux de cette vie ; c'est pourquoi saint Paul exprime la mort des Chrétiens par ces mots : *Qui dormiunt in Christo* (*I Cor.* XV, 18) ; et saint Luc, dans les *Actes* (VII, 59), parlant de la mort de saint Etienne, dit : *Obdormivit in Domino;* et parce que, comme assure saint Ambroise, Jésus-Christ est le vrai lit de repos de tous les saints, où leur âme aussi bien que leur corps trouve une parfaite quiétude : *Lectulus Salomonis, in quo fessa sæcularibus curis corpora sanctorum requiescunt.*

Or, pour faire un saint usage de toutes ces vues en nous couchant, il faudrait penser tous les soirs sérieusement à la mort, en nous couchant, considérant notre lit comme notre bière, nos draps comme notre suaire, notre corps étendu, comme un cadavre puant, sans beauté, sans vie, sans mouvement, qui va être réduit au néant. Il faudrait penser qu'un jour viendra, et peut-être plus tôt que nous ne pensons, et peut-être dans cette nuit, où notre corps étendu ne se relèvera plus, si ce n'est pour paraître au jugement dernier. Il ne faudrait méditer qu'un jour dans le sépulcre, *Dormientes in sepulcris* (*Psal.* LXXXVII, 6), nos corps n'auront plus d'autres matelas qu'une fourmilière puante de mille insectes, ni d'autre couverture que les vers : *Subter te sternetur tinea, et operimentum tuum erunt vermes* (*Isai.* XIV, 11) ; car il n'y a rien de plus puissant pour faire qu'un homme se couche saintement et se mette au lit dans les mêmes dispositions dans lesquelles il voudrait être trouvé à l'heure de la mort. Il faudrait accepter cet état où nous serons réduits, avec les mêmes dispositions que porte cet état même, et avec le même esprit que Notre-Seigneur nous fait trouver dans son sépulcre, et qu'il nous communique par ce mystère. Ainsi, après nous être séparés en esprit de tout le monde, nous devrions désirer que tout le monde se séparât tellement de nous, qu'il nous eût en horreur et nous oubliât pour jamais ; car ce sont là les deux choses que la sépulture ajoute à la mort : l'horreur du siècle et l'oubli du monde ; c'est-à-dire qu'on eût horreur de nous comme on aurait horreur d'un corps mort qui est pourri dans le sépulcre, et que le monde nous oubliât entièrement, comme on oublie les morts qui sont pourris dans le tombeau.

Enfin, pour le dormir, qui est le troisième temps que nous devons distinguer, il y a trois dispositions que nous pourrions prendre : la première serait d'adorer le repos éternel que Dieu prend en lui-même, et celui qu'il prend et prendra à jamais dans la très-sainte Vierge et dans les saints. Nous en faisons l'acte tous les jours dans notre prière : Mon Dieu, disons-nous, nous vous offrons le repos que vous prenez en vous-même, dans la très-sainte Vierge, dans vos saints anges et dans vos saints ; ou bien adorer le repos que Jésus-Christ a pris lui-même étant sur la terre. Oh ! qu'il était saint ! il ne le prenait que pour la gloire de son Père ; il regardait en cela ses ordres et ses adorables volontés : considérant ce repos comme une chose qui ne lui était pas due, il le prenait avec des sentiments d'une grande reconnaissance pour les bontés qu'il avait de le lui accorder. Or, ce sont là les dispositions et les intentions qui sanctifieront bien notre sommeil : nous endormir parce que Dieu le veut et nous a assujetti à cette nécessité, parce que ce repos est nécessaire pour réparer nos forces, afin de travailler pour sa gloire ; remercier le bon Dieu de ce qu'il nous donne encore ce temps de repos, après que nous l'avons si souvent offensé, et mérité, par nos crimes énormes, d'en être privés pour jamais, et de n'avoir pas un moment de repos pendant toute l'éternité, mais d'être continuellement tourmentés au milieu des flammes dévorantes de l'enfer.

Que s'il arrive que nous nous réveillions durant la nuit, nous pourrons nous renouveler doucement et sans effort dans quelqu'une de ces saintes dispositions, ou penser à quelque principale vérité de notre religion, comme à la passion douloureuse de Notre-Seigneur, aux grandeurs et aux vertus de la sainte Vierge, à la mort, au jugement, au purgatoire, à l'enfer ou au paradis ; ou bien concevoir un désir ardent de parvenir à ce repos éternel qui n'aura jamais de fin ; implorer la miséricorde du Tout-Puissant, le secours de l'auguste Marie, et la protection des saints et principalement de nos patrons, lorsque nous sommes tentés pendant les ténèbres de la nuit, où la chair étendue sur un lit est en butte à tous les traits de l'ennemi de notre salut : où le corps depuis peu rassasié est toujours prêt à se révolter contre l'esprit qui, étant enveloppé dans le sommeil et comme hébété par le travail de la journée, est très-peu en état de se défendre, de s'élever à Dieu et de vaincre la tentation.

Il serait encore très-utile de jeter de l'eau bénite sur notre lit avant de nous coucher, nous souvenant qu'on en jettera un jour sur notre bière quand nous y serons renfermés et exposés dans une chambre, ou devant la porte de la maison, et quand on sera sur le point de nous mettre dans la fosse, qui sera notre demeure et notre habitation, jusqu'à ce qu'à la fin du monde nous ressusciterons pour comparaître en corps et en âme devant le redoutable tribunal de Jésus-Christ, qui portera et prononcera une sentence définitive et sans appel contre les réprouvés, et en faveur des prédestinés. Le bon Dieu nous fasse la grâce d'être de ce nombre des bienheureux !

—

ENTRETIEN XX.

De la confession

La confession, dont je dois vous parler dans ce discours, est, au langage des saints Pères, le sceau de notre rédemption, dans le secret duquel est renfermé le salut de tous les hommes : *Signaculum sub quo totius humanæ salutis summa continetur.* (S. Bernard., *sept. grad. Confess.*, grad. 4.) C'est la seule médecine que Dieu a laissée aux pécheurs après le baptême, *sola purgatio peccatoribus relicta post baptismum.* (*Conc. Trid.*, sess. 14, cap. 2.) C'est pourquoi nous devons être extrêmement soigneux de la bien prendre, *Nulla res fidelibus adeo curæ esse debet.* (*Catech. Rom.*, part. II, cap. 5.) Et nous avons d'autant plus d'obligation d'y apporter tous les soins imaginables, que nous étant donné comme un remède de vie, *remedium vitæ*, dit le concile de Trente (sess. 14, cap. 1), nous devons appréhender qu'il ne nous soit un instrument de mort, et que ce qui nous était donné comme un puissant secours, ne devienne, selon la pensée de saint Ambroise, le triomphe de nos ennemis : *Cavere debemus ne remedium nostrum sit diaboli triumphus.* (Lib. II *De pœnit.*, cap. 1.) Sur cet éloge que tous les saints ont fait de la confession, lorsqu'ils l'ont appelée notre remède; et sur cet avis que saint Ambroise nous donne, pour ne la point profaner, je fonde les motifs qui nous peuvent obliger à bien faire cette action ; je vous supplie de les écouter avec attention, car ils me semblent de grand poids et d'une grande conséquence. Ensuite, pour ne point quitter notre méthode ordinaire, nous vous montrerons la manière de la bien faire.

Le premier motif qui nous fait bien connaître l'importance de la confession est l'excellence de ce remède et son admirable vertu. Lorsqu'une personne se trouve attaquée de quelque maladie, la meilleure raison dont on se puisse servir pour l'obliger à prendre les remèdes qu'on lui donne, et de les prendre avec toutes les précautions nécessaires, est de lui en représenter la vertu et de lui faire connaître qu'ils sont excellents contre sa maladie ; il n'y a point de raisonnements plus capables de persuader, il n'y a point de conviction plus forte, c'est la meilleure rhétorique : si vous le prenez comme il faut, vous en serez guéri. C'est assez, s'il est persuadé de cette excellence ; et il n'en faut pas davantage pour l'obliger à le prendre. Or c'est le premier motif dont je me sers maintenant au sujet de la confession dont nous parlons. C'est un remède contre le péché, mais excellent, mais incomparable ; et comment ne le serait-il pas, puisqu'il nous applique si avantageusement les fruits de la mort de Jésus-Christ, comme dit le concile de Trente (sess. 14, c. 2) : *Sacramentum quo lapsis post baptismum beneficium mortis Christi applicatur*, et puisqu'il est composé des mérites infinis et du sang adorable d'un Dieu, dont la moindre goutte serait capable d'effacer les péchés de mille mondes ? Aussi, lorsque les saints Pères nous en parlent, ils nous assurent que la confession a une telle force, que de se confesser seulement du péché, c'est en avoir le pardon : *Peccati confessio est abolitio delictorum.* (Chrysost., hom. 2 *in Gen.*) *Peccati confessio est peccati solutio.* (Idem. *in psal.* XIV.) *Quando homo detegit, Deus tegit ; quando homo celat, Deus revelat ; quando homo agnoscit, Deus ignoscit.* (Aug., *in psal.* XXXI.) N'est-ce pas là une vertu admirable et toute extraordinaire de ce remède ? Mais pour la mieux comprendre, ajoutons qu'il y a trois avantages qui y sont renfermés, qui ne se rencontrent jamais dans les remèdes les plus rares et les plus précieux que nous fournit la médecine.

Le premier, c'est qu'elle a la vertu de guérir tous nos maux. Tous les remèdes corporels sont extrêmement bornés dans leur activité, et, quelque recommandables qu'ils puissent être pour leur excellence, ils sont toujours limités dans leurs effets. L'un aura la vertu de guérir une fièvre; l'autre, une goutte ; l'autre, une pleurésie ; chacun a ses effets déterminés : mais d'en voir qui guérissent de plusieurs maux, surtout s'ils sont contraires, c'est ce qui est très-rare ; et d'en trouver qui guérissent de tous, c'est ce que la médecine n'a point encore rencontré dans ses trésors, et c'est un secret dont nous sommes redevables à l'amour de Jésus dans la confession. Car ce charitable médecin nous y fait trouver le remède universel à tous nos péchés ; il n'y en a pas un qu'elle ne guérisse : qu'ils soient plus grands ou qu'ils soient moindres, qu'ils soient contraires ou qu'ils ne le soient pas, qu'il y en ait beaucoup ou qu'il y en ait peu, pourvu qu'on s'en confesse, et comme il faut, on en obtient également pardon. *Radit, verrit, foras abjicit*, dit Tertullien de la pénitence ; elle arrache, elle balaye, elle pousse dehors les humeurs mauvaises et corrompues qui font notre maladie ; elle arrache du fond de nos entrailles les crimes les plus enracinés, elle nettoie les plus infâmes, elle chasse les plus opiniâtres : *radit, verrit, foras abjicit ;* en un mot, il n'y a point de péché qui puisse échapper à l'efficace de sa vertu : *Non manet in judicio condemnandum, quod fuerit in confessione purgatum.* (Aug.; Greg.) *Nullum est tam grave et nefarium scelus quod pœnitentiæ sacramento non deleatur* (*Catech. Rom.*, part. II, c. 5); c'est une sentence générale qui efface tous les crimes.

Mais elle guérit toujours ; c'est le second avantage de ce remède, c'est-à-dire qu'il ne manque jamais son effet, quand on le prend comme il faut. Quelque excellente que soit une médecine, on ne peut pas toujours assurer quel en sera l'effet, car il y a deux choses qui en peuvent arrêter la vertu : la première, lorsque la maladie est si grande ou tellement invétérée, qu'elle est plus forte que le remède; la seconde, lorsque le remède est plus fort que la maladie, mais le malade est si faible, qu'il ne peut plus en supporter l'effet; tous les remèdes pour lors lui deviennent inutiles. Or ces deux obstacles ne se peu-

vent rencontrer dans la confession. Ni la violence du mal, ni la faiblesse du malade ne peuvent arrêter l'effet de ce remède, dit le grand saint Cyprien : *Nec vitæ enormitas et qualitas criminis, nec horæ extremitas excludit a venia.* (Cyprian., *Serm. de Cœna Domini.*) La violence du mal ne le peut pas, car la médecine est encore plus forte, c'est le sang d'un Dieu, qu'est-ce qui peut résister à sa vertu? Pour la faiblesse du malade, quand il serait aux portes de la mort, quand il n'aurait plus qu'un moment de vie, quand son âme, prête de sortir, serait déjà, pour ainsi dire, sur le bord des lèvres, *etiam cum anima festinat ad exitum, et egrediens ad labia exspirantis emerserit, pœnitentiam Dei clementissimi benignitas non aspernatur* (Hieron., epist. 7); qu'il prenne ce remède, il aura toujours son effet : *Etiam animam efflans*, dit saint Chrysostome. (*In psal.* v.) Il est d'une telle nature qu'on ne le prend jamais trop tard, pourvu qu'on le prenne : *Nunquam serum est quod verum est.* (*Ibid.*)

3° Non-seulement il guérit de toutes sortes de péchés; non-seulement il en guérit toujours, mais il en guérit en un instant. Oh! que la médecine ne peut-elle donner de ces remèdes! Souvent la longueur des remèdes est plus ennuyeuse, plus fâcheuse, plus difficile à supporter que le mal même; mais pour celui dont nous parlons, *in quacunque hora ingemuerit peccator, non recordabor* (*Ezech.* XVIII, 22); dans la même heure qu'on le prend, *in quacunque hora*, dans le même moment il guérit : *Dixi : Confitebor adversum me injustitiam meam, et tu remisisti impietatem peccati mei.* (*Psal.* XXXI, 5.) Il n'y a aucun intervalle entre la confession et le pardon du crime, car, comme dit le grand saint Léon (epist. 91) : *Apud Deum nullas patitur moras vera conversio.* Et en cela il me semble que la confession de nos péchés a quelque avantage même pardessus la confession de la foi de Jésus-Christ devant les tyrans; car celle-ci, à moins que d'être consommée dans la mort, ne donne pas la rémission de nos péchés. Ce n'est, dit saint Cyprien, que le commencement, et comme le premier titre de la victoire, *primus victoriæ titulus;* mais celle-là nous donne la victoire même et le triomphe. Voilà l'excellence de ce remède, et le premier motif qui nous oblige à en bien user.

Mais en voici un second sans comparaison plus touchant, au moins, je n'y pense jamais sérieusement que je ne tremble; je ne sais s'il fera la même impression sur vos esprits : c'est que tôt ou tard la plupart trouvent la mort dans le remède de la vie, la plupart tôt ou tard se perdent en le prenant. Lorsqu'on présente une médecine à un malade, et qu'on lui donne assurance qu'elle le guérira, s'il la prend comme il faut, c'est un motif assez puissant pour l'obliger à y apporter beaucoup de soin. Mais lorsqu'on ajoute qu'elle est puissante, et même que c'est la seule qui le peut guérir, mais aussi qu'il faut y apporter de grandes précautions, parce que la plupart tôt ou tard y perdent la vie : oh! c'est bien assez pour l'obliger à y apporter tous ses soins, et à la prendre avec toutes les précautions imaginables. Or c'est ce que je remarque dans la confession, car la plupart tôt ou tard y trouvent la mort; je ne doute point que cela ne vous surprenne, mais cependant en voici une preuve qui pourra vous convaincre.

Il est assuré que la plupart des hommes sont damnés. *Pauci electi* (*Matth.* XXII, 14), il y en a peu, dit l'Ecriture sainte, qui soient sauvés, même parmi les Chrétiens, comme l'expliquent les saints Pères. Sur ce principe, voici comme je raisonne : la plus grande partie des Chrétiens sont damnés, cependant la plupart des Chrétiens se confessent même à la mort, comme l'expérience nous l'apprend; il faut donc que la plupart des Chrétiens se confessent mal, et qu'ainsi ils trouvent la mort dans le remède de la vie. Et ne me dites pas : que cela est vrai, mais seulement pour les personnes du monde, qui ne cherchent que les divertissements du siècle, qui ne pensent guère à leur salut. Plût à Dieu que cela ne fût vrai que pour ces aveugles. Mais lorsque je vois cette proposition, *pauci electi,* restreinte parmi les prêtres, que j'entends un saint Chrysostome qui nous crie : Peu de prêtres, peu de prêtres sont sauvés, j'avoue que je me trouve dans le dernier saisissement : *Non existimo inter sacerdotes multos esse qui salvi fiant.* (*Hom. in Acta.*) C'est un saint qui parle, c'est un grand saint, c'est un saint qui ne parlait pas de sa tête et de son caprice, c'est un saint qui connaissait bien les obligations du sacerdoce, et qui parlait dans un temps où les prêtres n'étaient point encore dans un si grand relâchement; et cependant il y en aura peu de sauvés, dit-il : qu'aurait-il dit dans le temps où nous sommes? Reprenons donc encore une fois, et disons que la plupart des prêtres sont damnés; et toutefois la plupart des prêtres se confessent en mourant; il faut donc que la plupart même des prêtres tôt ou tard abusent de ce sacrement.

Ne nous flattons point : la confession n'est pas un jeu d'enfant. Ce n'est pas le tout de confesser ses péchés aux pieds d'un prêtre; ce n'est pas le tout de témoigner extérieurement quelque regret; ce n'est pas le tout de répandre des larmes, et de frapper sa poitrine : cela est bon au jugement des hommes; mais c'est autre chose au jugement de Dieu : il examine sévèrement toutes nos actions, dit Tertullien (*De pœnit.*); il pèse jusqu'aux moindres circonstances, et fait comme ces marchands qui vendent leurs denrées : *Prius nummum quo paciscuntur examinant, ne sculptus, neve rasus, ne adulter.* (*Ibid.*) Ainsi croyons-nous que Dieu se comporte à notre égard : *Etiam Dominum credimus pœnitentiæ probationem prius inire, tantam nobis mercedem perennis scilicet vitæ concessurum.* Comme notre pénitence est la monnaie dont nous achetons de Dieu notre immortalité, *pretium nostræ immortalitatis*, selon le lan-

gage de saint Ambroise (lib. IV, *in Luc.* v, 4), il examine et pèse exactement toutes les pièces de ce payement. Où est cette amertume de cœur? où est ce bon propos? où est cette résolution ferme de fuir tout péché, et d'en éviter toutes les occasions? N'y a-t-il point de respect humain dans ces larmes? N'y a-t-il point de déguisement dans ce bon propos? n'y a-t-il point de tromperie dans ces desseins pour l'avenir? Oh! lorsque toutes nos confessions seront examinées à ce poids du sanctuaire, qu'il y aura sujet de craindre, qu'il y aura de feintes découvertes! qu'il y aura de dissimulations reconnues! qu'il y aura d'hypocrisies que l'on fera paraître! en un mot, que l'on verra pour lors de ces fausses confessions dont parle saint Bernard (serm. 16, *in Cant.*), *quæ veniam non merentur, sed provocant iram;* et de ces confessions, même à la mort, qui n'auront servi à un pauvre mourant que d'un faux prétexte pour lui donner une fausse paix : *Operiuntur morientium vulnera, et plaga lethalis altis et profundis visceribus impressa dissimulato dolore contegitur,* dit saint Cyprien, de ces sortes de confessions. (*De lapsis.*) Enfin, ce malheur extrême dont je viens de vous parler, où la plupart des hommes, même des prêtres, font tôt ou tard un funeste naufrage, est celui où nous-mêmes sommes en péril évident de nous trouver enveloppés : c'est le troisième motif dont je me sers pour nous obliger à veiller beaucoup sur nos confessions, et à apporter une extraordinaire vigilance à les bien faire.

D'où pensez-vous que vienne le malheur de ceux qui se damnent en se confessant de leurs péchés, et qui trouvent leur condamnation au lieu de leur absolution aux pieds du prêtre? d'une secrète attache qu'on ne peut rompre, d'une affection déréglée, d'une passion qui n'est pas bien mortifiée; on ne veut point se contraindre dans ses inclinations, on suit ses appétits, on se laisse aller à son humeur, on ne veut point se faire violence; on a peine à regretter ce qu'on a fait, on ne se résout que froidement à se corriger pour l'avenir; ainsi on se confesse toujours, et on ne se corrige jamais. Or, où il n'y a point d'amendement il n'y a point de marque de pénitence : *Ubi emendatio nulla, ibi pœnitentia necessario vana.* (TERTULL., *De pœnit.*) Et si cela est, où en sommes-nous? il y a dix ans que nous nous confessons de cette promptitude et de ces mouvements de colère : qu'avons-nous fait pour les vaincre? Il y a longtemps que nous nous accusons de cette épouvantable négligence dans le service de Dieu, qui fait qu'à l'oraison, au bréviaire, à la sainte Messe, dans nos examens, en un mot dans tous nos exercices de piété, nous sommes dans des dissipations continuelles; nous ne faisons que passer d'une distraction à une autre; qu'avons-nous fait pour nous y rendre plus fidèles? Nous nous sommes confessés mille et mille fois de n'avoir pas la vue assez mortifiée, de n'être pas assez retenus dans nos regards : et depuis un si long temps, quel changement? *In imagine pertransit omnis homo, sed et frustra conturbatur* (*Psal.* XXXVIII, 7); toutes nos pénitences sont en image. En vérité, n'avons-nous pas sujet de craindre pour nos confessions? n'avons-nous pas sujet de craindre que Notre-Seigneur ne nous fasse ce reproche : *Non es reversus ad me in toto corde tuo, sed in mendacio.* (*Jer.* III, 1.) N'est-ce pas une raison pressante pour nous obliger dorénavant d'apporter tous nos soins pour les bien faire? Mais que faut-il pour les bien faire? le voici.

Nous pouvons considérer deux choses dans la confession, comme dans nos autres actions, l'extérieur et l'intérieur. Pour l'extérieur il y a trois temps à considérer, avant la confession, pendant et après la confession. Avant la confession, il faut observer particulièrement deux choses, la ponctualité et la modestie. La ponctualité, pour se confesser aux jours qui sont marqués dans notre règlement, et pour se mettre aux pieds du confesseur aussitôt qu'on est prêt. Quelquefois je ne sais par quel respect et par quelle fausse humilité on ne veut pas se confesser le premier; on attend pour être des derniers, et on fait ainsi attendre le confesseur : de sorte qu'à la fin, il y en a plusieurs qui restent, qu'on est obligé de remettre à un autre temps. Il est vrai que nous devons observer de laisser passer les prêtres les premiers, et ceux qui sont dans les ordres sacrés, par religion et par respect, et parce qu'il est bon qu'ils se soient confessés, lorsque l'on commence le bréviaire, afin qu'ils y puissent assister; mais lorsqu'ils ne sont pas prêts, les autres ne doivent faire aucune difficulté de se présenter les premiers. Il faut en second lieu une grande modestie, qui doit paraître, 1° en allant vers son confesseur dans une grande retenue, en silence, les yeux baissés, les sens mortifiés, aussi bien que le cœur humilié, considérant qu'on y va comme un criminel devant le tribunal de son juge; 2° en s'examinant dans une contenance et une posture recueillie; 3° en s'approchant du prêtre, sans le faire d'une manière empressée, lorsque plusieurs sont prêts en même temps.

Pendant la confession, il faut encore observer la modestie qui doit se trouver en tous les temps; mais de plus nous pouvons distinguer trois temps pendant que nous sommes à genoux aux pieds du prêtre. 1° Le temps où l'on s'accuse; et pour lors il faut prendre garde de ne se point courber, ou baisser la tête, mais la tenir droite, un peu tournée vers l'oreille du prêtre; autrement on a plus de peine à se faire entendre, on est obligé souvent de redire deux fois la même chose, et le confesseur et le pénitent s'incommodent fort l'un et l'autre; de ne parler ni trop haut, ni entre les dents, ni avec précipitation, mais posément et distinctement; de ne point mettre les mains devant sa bouche en parlant; autrement on entrecoupe ses mots, en sorte qu'on ne peut pas quelquefois entendre facilement. 2° Le temps où le prêtre nous parle; alors il

faut se tenir en grand silence, et dans une particulière attention, sans l'interrompre, pour lui dire ce qui nous vient dans la pensée; car ce n'est pas le temps; il faut le différer et l'écouter avec respect. 3° Le temps où nous disons le *Confiteor*, et où nous recevons l'absolution; alors il faut s'incliner profondément, et témoigner, par son extérieur humilié, les sentiments de pénitence qui sont dans le cœur.

Pour le temps qui suit, il faut étant retiré des pieds du prêtre, se remettre à genoux, et y demeurer un peu de temps dans une grande récollection, pour remercier Dieu de la grâce qu'il nous a faite, et pour accomplir notre pénitence, ne la remettant point, s'il se peut, à un autre temps. Voilà les principales choses que demande l'extérieur de cette action.

Pour l'intérieur il faut considérer principalement deux choses : les dispositions générales que doit avoir le pénitent, les actes particuliers, qu'il doit produire. Pour les dispositions dans lesquelles il doit être, il y en a deux principales : l'une à l'égard de soi-même, l'autre à l'égard du confesseur. 1° A l'égard de soi-même, il doit se considérer comme un misérable, comme un abominable, comme un infâme et comme un criminel de lèse-majesté divine; et, en se considérant de la sorte, ne pas croire que ce soit une simple pensée de dévotion, ou un grand sentiment d'humilité, mais une pure et solide vérité; car en effet nous avons offensé Dieu, nous sommes donc criminels et redevables à sa justice. Et c'est la disposition, dit le concile de Trente (sess. 14), avec laquelle nous devons paraître à ce tribunal: *Christus ante hoc tribunal tanquam reos sisti voluit.* C'est pourquoi, en s'en approchant, on dépose toutes les marques d'honneur; les rois quittent leurs sceptres, les princes leurs couronnes; les grands leurs pompes et leurs ornements; les prêtres y doivent même quitter leur surplis; c'est que pour lors ils se doivent reconnaître criminels; c'est la première disposition générale que le pénitent doit apporter à ce sacrement. 2° Il doit regarder le prêtre comme revêtu de Jésus-Christ, ou plutôt nous devons par les yeux de la foi considérer Jésus-Christ juge, qui est en lui pour nous absoudre. Et c'est encore une solide vérité, car Jésus-Christ vit dans les prêtres pour juger les hommes; il est en eux comme dans un sacrement de vie; et lorsque nous voyons la main du prêtre étendue extérieurement pour nous absoudre, il faut, sous cet extérieur, comme sous un sacrement, adorer la main invisible de notre souverain Juge. A ces deux dispositions, nous en pourrions ajouter une troisième, qui est de s'unir à Jésus-Christ, pénitent : car il a fait pénitence pour tous les hommes; il est l'unique et le véritable pénitent de l'Eglise, et nous ne saurions faire de véritable pénitence qu'autant que nous avons de ses dispositions et de son esprit; en un mot, qu'autant que nous lui sommes unis. Voilà trois grandes dispositions que doit avoir le pénitent.

Pour les actes qu'il doit faire, deux choses sont à considérer, les actes et la manière de les produire. Pour les actes qu'il doit produire, le concile de Trente en marque trois nécessaires qui sont comme la matière du sacrement, et que je mets parmi ce qui regarde l'intérieur, parce qu'ils sont parties intégrantes du sacrement, et qu'ils entrent en leur manière, quoique différemment, dans la composition de son essence. Le premier est la contrition, le second la confession, le troisième la satisfaction. Il faut que le pénitent ait regret de son péché; il faut qu'il s'en confesse; il faut qu'il satisfasse : trois actes qui répondent aux trois sortes de péchés que nous pouvons commettre, *cogitatione, verbo et opere:* De cœur et de pensée, contrition ; de parole, confession; d'œuvre, satisfaction ; *In corde contritio, in ore confessio, in opere toto humilitas, vel fructifera satisfactio.* (Chrysost., hom. 2 *De pœnit.*; *Catech. Rom.* p. i, c. 5.)

Il faut la contrition, c'est-à-dire, une douleur de cœur, et une détestation du péché commis, avec un propos de ne plus pécher à l'avenir, *animi dolor, ac detestatio de peccato commisso, cum proposito non peccandi de cætero:* c'est ainsi que la définit le concile de Trente. (Sess. 14, cap. 4.) Or, parce que cette douleur est tellement nécessaire à tous les pécheurs adultes que, sans elle, ils n'ont jamais eu et n'auront jamais le pardon de leurs péchés, et que cependant plusieurs personnes y sont abusées, en ce qu'elles croient avoir cette douleur et qu'elles ne l'ont pas : voici quatre marques qui la doivent toujours accompagner, et qui nous feront infailliblement connaître si elle est véritable.

1° Elle doit être intérieure. Ce n'est pas assez qu'elle paraisse au dehors, qu'on pousse des soupirs, qu'on frappe sa poitrine, qu'on entende des sanglots, qu'on répande des larmes, comme firent autrefois Antiochus et Esaü : ils demandèrent pardon, et avec beaucoup de larmes, et cependant ils ne l'obtinrent point, parce qu'ils n'avaient point de véritable douleur. Ce n'est pas même assez qu'on ressente une douleur sensible dans la partie inférieure, cela ne suffit pas : aussi n'est-ce pas nécessaire; car ce regret sensible ne dépend pas de nous : il n'est point une marque assurée de la douleur; il est dans les hypocrites, et souvent ne se rencontre pas dans les véritables pénitents. Il ne suffit pas même (ce qui est digne de remarque) que l'on ait la pensée de la douleur dans l'imagination, et qu'on la repasse dans son esprit; mais il faut que véritablement et sans feinte elle soit dans le cœur. C'est la partie où est l'ulcère, et c'est celle qui doit être entamée par la douleur : *Quemadmodum ferro tumida secantur, ita corda quasi scalpello contritionis adhibito inciduntur, ut peccati mortiferum virus queant elicere.* (*Catech. Rom.*, p. ii, c. 5.) C'est pourquoi elle est appelée dans l'Ecriture sainte, *scissio cordis* (*Ibid.*); *scindite corda vestra*, dit le prophète Joël

(II, 21). Il est donc nécessaire qu'elle soit dans le cœur : c'est la première condition.

2° Elle doit être surnaturelle. Car ce qui est dans le ressort de la nature ne peut pas nous préparer à recevoir la grâce ; cependant cette douleur nous y dispose, dit le concile de Trente. (Sess. 14, cap. 4.) Et il faut qu'elle soit surnaturelle, 1° en son principe : c'est le Saint-Esprit qui l'opère en nous, et non pas la nature : *Illam declarat esse donum Dei, esse Spiritus sancti impulsum, non adhuc quidem inhabitantis, sed moventis,* dit le concile, parlant de la contrition même imparfaite que l'on appelle communément attrition. Surnaturelle ; 2° quant au motif. Car si j'ai douleur du péché, à cause des peines temporelles dont Dieu le punit quelquefois en cette vie, comme il fit à un Pharaon, à un Antiochus : ou bien seulement à cause de l'infamie qui le suit devant les hommes, comme un Esaü : ou même à cause de sa laideur considérée seulement comme une privation des perfections naturelles, je n'ai pas de véritable contrition ; ce n'est qu'une douleur de philosophe, et telle que les païens mêmes l'ont eue, qui ne peut faire que des hypocrites ou des superbes, et jamais des pénitents.

3° Il faut que cette douleur soit souveraine ; ce n'est pas qu'il est nécessaire absolument d'avoir la plus parfaite et la plus excellente, qui est cette contrition par laquelle on a regret d'avoir offensé Dieu purement à cause qu'il est bon, car la douleur de l'attrition est suffisante : ce n'est pas aussi qu'elle doive être plus sensible que les autres douleurs ; car souvent on ressentira plus de douleur d'une perte temporelle que du péché, et on en versera plus de larmes (*Catech. Rom., ibid.*); mais elle doit être souveraine, c'est-à-dire, qu'il faut que nous détestions le péché par-dessus tout le mal ; en sorte que nous choisissions plutôt toute sorte de maux que le péché.

4° Elle doit être universelle, nous vous l'avons dit, *ne, si quædam tantum doleamus, ficta et simulata, neque salutaris pœnitentia a nobis suscipiatur ; nam ut a sancto Jacobo apostolo dictum est* (II, 10) : *quicunque totam legem servaverit, offendit autem in uno, factus est omnium reus.* (*Ibid.*)

Passons à la confession, qui est le second acte que doit faire le pénitent, et la seconde partie du sacrement. Or, par la confession, nous entendons ici une déclaration de tous ses péchés, faite aux pieds du prêtre, par manière d'accusation, pour en obtenir le pardon ; *confessio est per quam morbus latens spe veniæ aperitur*, dit saint Augustin, déclaration qui est d'une telle importance, que le concile de Trente (sess. 14, cap. 5, can. 6) a décidé qu'elle était d'institution divine ; parce que Notre-Seigneur ayant établi la pénitence comme un jugement, comment les prêtres l'exerceraient-ils avec équité, si on ne leur donnait point à connaître la cause dont il s'agit? *constat sacerdotes judicium hoc incognita causa exercere non potuisse.* (*Ibid.*, c. 5.) Or, cette déclaration doit avoir certaines conditions, que je réduis à trois ou quatre. 1° Il faut qu'elle soit humble, disant ses péchés non point avec un ton arrogant, ou comme si on parlait à un inférieur ; non point avec indifférence, comme si on racontait une histoire; non point en s'excusant comme si on était innocent, mais en s'accusant comme coupable : *Nec peccata sunt ita enumeranda, quasi rem aliquam gestam otiosis auditoribus exponamus : verum accusatorio animo ita enumeranda sunt, ut ea etiam in nobis vindicare cupiamus.*

2° Elle doit être entière ; disant tous ses péchés, le nombre, les circonstances qui changent l'espèce, celles qui sont notablement aggravantes. Autrement ne donnant pas à connaître toute sa disposition et son état, on est en péril de ne pas recevoir la guérison : comment le médecin guérira-t-il un malade qui a honte de lui découvrir sa maladie? *Si erubescit ægrotus vulnus medico confiteri, quod ignorat medicina non curat.* (*Conc. Trid.*, sess. 14, cap. 5.) Or, quoique, pour la faire entière, il suffise d'expliquer ainsi les péchés que l'on a commis depuis sa dernière confession, néanmoins il est d'une extraordinaire conséquence, *ad multa vitanda sacrilegia*, d'y ajouter quelque péché de la vie passée, parce qu'en se confessant souvent, il y a à craindre qu'on ne donne pas de matière suffisante à l'absolution, ou que ne disant que de petites fautes, on n'en ait pas de douleur.

3° Elle doit être fidèle ; disant la vérité, mais toute nue, *nuda, simplex et aperta sit, non artificiose composita* (*Catech. Rom.*, part. II, cap. 5), disant ses péchés simplement, *sicut angelo qui sciret secreta cordis tui*, dit saint Bonaventure (*Institut. novit.*, part. I, c. 9) ; disons plus, avec le même saint, comme à Dieu qui sait tous les secrets de notre cœur, *omnes defectus tuos sacerdoti proprio tanquam Deo debes intimare.* (*De confess.*, memor. 25.) Il faut donc prendre garde de les dire simplement, en sorte que le confesseur les entende, *nec implices te ita quod confessor non intelligat quid dicas* (Idem, *instit. novit.*, part. I, c. 9), et pour cela 1° ne les point exprimer par des termes obscurs, incertains, équivoques, ambigus ; 2° ne les point embarrasser de termes superflus et de paroles inutiles, qui ne servent qu'à dérober au confesseur la connaissance de nos péchés, comme font ceux qui racontent de longues histoires hors de propos, et qui ne peuvent dire un péché sans en rapporter toutes les circonstances du temps, du lieu, des personnes, etc. ; ce qui souvent ne sert de rien pour le fait ; qui semblent plutôt faire une histoire de leur vie qu'une accusation de leurs péchés, *qui potius vitæ suæ rationem exponere, quam peccata confiteri videntur ;* (*Catech. Rom.*) ou qui ont de certains formulaires de confession générale, dont ils se servent toujours, en sorte que, quand ils ont tout dit, on ne sait ce qu'ils ont dit : *Dic peccata tua breviter, et pure, et noli tractatum longum texere generalis et affectatæ*

confessionis. (S. Bonav., *De confess.* memor. 25.) Il faut 5° ne pas faire paraître ses péchés moindres qu'ils ne sont, en les couvrant, les palliant, ou les excusant : *Sine omni velamine excusationis, occultationis, seu palliationis*, dit un grand saint (Id., *ibid.*) : et pour cet effet, observer trois choses que remarque saint Bernard (serm. 16, *in Cantic.*), qui pourraient empêcher cette simplicité que demande la confession : ne point diminuer la faute en elle-même, ne point s'excuser sur l'intention que l'on a eue, ne point couvrir son péché, en rejetant la faute sur un autre : Je me suis mis en colère, mais un tel m'en a donné sujet, etc.... *Non intentionem excusare si sit vera, nec levigare culpam quæ gravis est, nec alieno adumbrare : primum illud non confessio, sed defensio, nec placat, sed provocat; secundum monstrat ingratitudinem, cum enim minuitur culpa, minuitur gloria indulgentiæ; tertium excusationis genus est, cum argueris tu, alium accusare.* En un mot, parler de la sorte, ce n'est pas parler simplement, mais parler malicieusement, *verba malitiæ ad excusandas excusationes in peccatis;* il faut les expliquer comme on les voit, *tales quales novimus, certa pro certis, dubia pro dubiis demonstret* (*Catech. rom.*, part. II, c. 5) : les grands comme grands, les douteux comme douteux, etc., et pour lors la confession sera fidèle.

4° Elle doit être disposée à obéir, étant dans la volonté et le dessein de faire ce que le confesseur ordonne, soit pour la pénitence qu'il enjoint, soit pour les autres remèdes qu'il nous donne.

Il nous reste à vous dire un mot de la satisfaction, qui est la troisième partie de ce sacrement, et le troisième acte du pénitent, qui consiste à accomplir la pénitence que le confesseur lui donne. Or, il y en peut avoir de trois sortes selon les trois œuvres satisfactoires, auxquelles toutes les autres se réduisent : jeûnes, aumônes, prières, et qui sont pour satisfaire aux trois sortes de péchés que nous pouvons commettre contre Dieu, contre nous-mêmes, ou contre le prochain ; ou bien par l'âme seule, par le corps, par les biens extérieurs.

Nous satisfaisons aux premiers par la prière, c'est-à-dire par les devoirs de la religion, qui fait que notre âme retourne à Dieu : aux seconds, par le jeûne, c'est-à-dire par les mortifications qui nous affligent : aux troisièmes, par l'aumône, c'est-à-dire par les œuvres de miséricorde, dans lesquelles nous nous employons nous-mêmes et tous nos biens au service du prochain. Cette satisfaction, quoique négligée présentement, est néanmoins, dit le concile (*Conc. Trid.*, sess. 14, c. 8), d'une très-grande importance, parce que c'est comme un frein qui arrête les pécheurs, et qui les rend plus vigilants et plus précautionnés à l'avenir ; elle fait connaître la grandeur du crime des Chrétiens et l'excès de leur ingratitude : c'est un moyen pour nous rendre conformes à Jésus-Christ, et porter en nous son image ; c'est le remède contre les restes du péché, et les mauvaises habitudes que nous avons acquises ; c'est la voie la plus sûre pour détourner les châtiments et les supplices que la justice de Dieu nous préparait. Voilà les cinq avantages que le concile nous en apporte. (*Ibid.*) Le catéchisme romain y en ajoute deux autres ; le premier, est que ces œuvres pénibles sont des marques de notre douleur, et que nous devons par cette voie satisfaire à l'Eglise, afin de l'édifier autant par notre pénitence, que nous l'avons scandalisée par notre crime ; le second est que, par là, nous donnons l'exemple à tous les hommes de la voie qu'ils doivent tenir, soit pour la fuite du vice, soit pour la poursuite de la vertu. Voilà l'utilité des satisfactions qui doivent être telles, dit le concile (*Ibid.*, cap. 8), qu'elles soient salutaires et convenables aux pécheurs ; et pour cela elles doivent être médicinales, pour nous préserver des péchés futurs ; pénales, pour satisfaire aux péchés passés ; proportionnées en quelque sorte à la qualité du crime, et à la force et disposition du pénitent, selon que la prudence et le Saint-Esprit l'inspirent au confesseur.

Concluons de là que nous devons toujours embrasser la pénitence que l'on donne, quelque grande qu'elle nous paraisse ; et bien loin de la refuser comme trop rigoureuse, nous devons reconnaître qu'elle est beaucoup inférieure à nos péchés : que nous en mériterions une mille fois plus grande, et, dans cette pensée, l'accepter avec amour, l'accomplir avec fidélité, et nous abandonner encore à Dieu, en Jésus-Christ l'unique pénitent de l'Eglise, pour porter en lui toute la pénitence que son Père voudra nous imposer, soit par les créatures, soit immédiatement par lui-même : recevant en général toute la pénitence qu'il nous ordonne dans le secret de sa justice éternelle, et nous en imposant nous-mêmes de volontaires, pour tâcher, par toutes sortes de voies, de satisfaire entièrement à sa justice en cette vie. Voilà les trois parties de la pénitence, et la manière de les bien faire ; nous ajoutons un dernier avis pour leur donner la dernière perfection : voilà les actes principaux que le pénitent doit produire.

Pour la manière de les produire, il doit s'unir à Jésus-Christ non-seulement en général, mais en particulier dans chacun de ces actes ; car Notre-Seigneur nous étant proposé comme le modèle des pénitents, il a voulu les consacrer en sa personne : *pœnitentiam in semetipso dedicavit*, dit Tertullien (*De pœnit.*), et il a voulu s'y assujettir pendant sa vie, afin de nous donner exemple, et de nous mériter la grâce de les bien faire. Sa contrition et douleur du passé a paru plus particulièrement en trois rencontres : 1° dans les larmes qu'il répandit sur Jérusalem ; 2° dans le jardin des Olives, *cœpit contristari, pavere, tædere, mœstus esse*, et de quoi ? de nos péchés, bien plus que de sa mort, disent les Pères ; 3° à la croix, *cum clamore valido, et lacrymis offerens*, dit saint Paul. (*Hebr.* v, 7.) Nous

trouvons la confession dans Notre-Seigneur en trois de ses mystères : dans sa circoncision, car il y prend la marque des pécheurs, et le public bien hautement par son état; en sa présentation au temple, cette loi n'était que pour les pécheurs; en son baptême, car saint Jean le déclare chargé de la part du Père Eternel de tous nos péchés, et lui donne un baptême dont on ne s'approchait qu'en confessant ses péchés : *Baptizabantur confitentes peccata sua* (*Matth.* III, 6), et qui était un baptême de pénitence, *baptismum pœnitentiæ in remissionem peccatorum*. (*Luc.* III, 3.) Pour la satisfaction, nous la voyons dans la retraite au désert, où il alla aussitôt après son baptême pour y faire pénitence, comme le bouc émissaire chargé des péchés de tout le peuple : en sa vie laborieuse, en sa passion et en sa mort. Or, comme les mystères de Jésus-Christ sont dans l'Eglise des sources des mêmes grâces qu'ils portent en eux, le pénitent, dans chacun de ces actes, peut s'unir à Jésus-Christ dans quelqu'un de ses mystères, pour y puiser des grâces, c'est-à-dire le considérer, l'adorer, lui demander tous ses besoins.

—

ENTRETIEN XXI.

De l'examen de conscience.

Les médecines les plus excellentes et les plus fortes demandent toujours une grande préparation; il faut préparer avec soin le remède, afin de mélanger tellement les choses qui le composent, qu'il puisse avoir une vertu propre pour l'effet que l'on prétend; il faut encore préparer le malade, de peur que le remède, ne trouvant en lui aucune disposition à son effet, n'augmente le mal au lieu de le guérir. Nous vous dîmes dans le dernier entretien que la confession était une médecine; il faut donc la préparer. Or c'est ce que l'on fait dans l'examen qui la doit nécessairement précéder, selon l'avis que nous en donne le Saint-Esprit dans l'Ecriture sainte : *Ante judicium interroga teipsum, et in conspectu Dei invenies propitiationem* (*Eccli.* XVIII, 20); avant le jugement, c'est-à-dire, selon l'explication des saints, avant que de vous présenter au tribunal de la pénitence, et au jugement de la confession, *interroga teipsum*, interrogez-vous vous-même, voyez ce que vous avez fait, examinez vos œuvres, et par ce moyen vous obtiendrez de Dieu la guérison. Et c'est, dit saint Grégoire, ce que font exactement tous les élus : *Quod electi facere omnino non cessant;* c'est leur exercice journalier, c'est leur occupation plus ordinaire : *Electorum est actus suos quotidie ab ipso cogitationis fonte discutere.* (*Moral.*, lib. XXV, cap. 10.) Et c'est aussi ce que nous devons faire tous les jours : *Quotidianæ conscientiæ discussioni pars sua diei neganda non est. Hoc examen singulis diebus fiat, nec prius dormieris quam mente versaveris, quæ a te interdiu patrata sunt.* (S. BERN., *Ad fratres de monte Dei.*) Cet exercice est d'une telle conséquence que nous le voyons extraordinairement recommandé par tous les Pères (S. CHRYSOST., *in Psal.;* S. BASIL., S. EPHREM., S. AUG., S. BERN.), très-religieusement observé par tous les saints, et encore aujourd'hui très-exactement pratiqué par toutes les âmes désireuses de la perfection, soit dans la religion, soit dans le monde. Jugez si la matière est importante, et si elle ne mérite pas bien que nous y fassions quelque réflexion. J'ai deux choses particulièrement à vous en dire : l'importance de bien faire cette action, la manière de la bien faire.

Pour l'importance de bien faire son examen, j'ai trois motifs puissants pour vous convaincre : ce sont les grands fruits que nous en recevons, quand nous nous en acquittons fidèlement, les périls où nous nous exposons, quand nous ne sommes pas fidèles à le bien faire, le compte exact que nous sommes obligés de rendre au jour du jugement.

1° Les grands fruits que nous en recevons : ils sont considérables, les écrits des saints Pères en sont remplis; ils disent que c'est un admirable secours contre le péché, soit pour remédier à ceux que nous avons commis, soit pour nous précautionner contre ceux que nous pourrions commettre, suivant le dire de Job : *Visitans speciem tuam, non peccabis;* si tu te considères et examines toi-même, tu ne pécheras point. Ils ajoutent que c'est un moyen puissant pour conserver la grâce, pour la faire croître dans notre cœur, et pour nous enrichir en toutes sortes de vertus, comme les marchands qui, pour s'enrichir dans leur négoce, examinent souvent leurs dépenses et leurs recettes, et ne laissent guère passer de jours sans regarder leurs livres de compte. (S. CHRYSOST.; CASS.) Ils disent que c'est une voie sûre pour se reconnaître soi-même, pour demeurer toujours devant Dieu dans une humilité profonde, pour arriver bientôt à la perfection, et un exercice nécessaire pour le salut. Mais, pour ne point trop m'étendre sur tous ces avantages, et sur beaucoup d'autres que les Pères ont rapportés sur ce sujet, et que l'on pourrait tirer de leurs ouvrages, en voici trois entre beaucoup d'autres, auxquels je m'arrête plus particulièrement, encore n'aurai-je pas le temps de les déduire : je me contenterai seulement d'en toucher les principaux fondements, pour vous donner lieu de les approfondir en particulier par de plus amples réflexions. Le premier est que nous y puisons la plus utile de toutes les connaissances; le second, que nous y formons la plus salutaire de toutes nos affections; le troisième, que nous y prenons la plus généreuse de toutes les résolutions. Trois fruits extraordinairement considérables que nous retirons toujours de l'examen, quand nous sommes fidèles à le bien faire.

1° Nous y puisons la plus utile de toutes les connaissances : car nous y puisons la connaissance de nos imperfections et de nos péchés, et que pouvons-nous connaître en cette vie de plus utile? Connaissance extraordinairement utile, parce qu'elle nous

découvre clairement, et ce que nous sommes et ce que Dieu est. Ce que nous sommes, qui est la chose du monde la plus difficile, disent les saints : *Res omnium difficillima*, dit saint Basile, et que presque personne ne connaît : *Quis ignorat se? et fortassis omnes, paucissimis exceptis.* (S. Chrysost.) Ce que Dieu est, qui est la chose du monde la plus relevée, et à quoi la plupart ne pensent pas. Ce que nous sommes, c'est-à-dire néant, imperfection, péché; car c'est tout ce que nous trouverons en nous-mêmes, quand nous nous regarderons en vérité. Ce que Dieu est, c'est-à-dire toute perfection, et source unique de tout bien; car connaissant que de nous-mêmes nous ne sommes que péché, nous verrons nettement que tout le bien qui est en nous, n'est pas de nous, et qu'ainsi c'est Dieu qui en est le principe et qui nous le donne. Je vois si clair mon néant, disait sainte Catherine de Gênes, que si tous les anges me disaient qu'il y a quelque bien en moi, je ne le croirais pas; parce que je vois évidemment que tout le bien est en Dieu seul, et que je ne suis remplie que de maux; deux connaissances qui ne manquent pas de se trouver dans une âme qui est convaincue de ses misères; connaissance de Dieu, et connaissance du fond de l'homme; deux rayons de lumière qui sortent de la vue de nos péchés, et que nos imperfections reconnues produisent dans notre âme : *Qui dixit de tenebris lumen splendescere.* (*II Cor.* IV, 6.) D'où il arrive ensuite un autre avantage, c'est que l'on s'humilie profondément : car l'âme, voyant qu'elle n'a rien d'elle-même, mais au contraire qu'elle n'est pleine que de défauts, et qu'ainsi tout ce qu'elle a de bon lui vient de Dieu, ne peut qu'elle ne s'abaisse, et que, chargée de honte et de confusion, elle ne s'anéantisse devant sa divine Majesté. C'est ce que remarque saint Bernard *sur les Cantiques* (serm. 42) : *Si tu temetipsum intus ad lumen veritatis, et sine dissimulatione inspicias, et sine palpatione dijudices, non dubito quin humilieris*; si tu te considères toi-même au flambeau de la vérité, si tu te regardes sans dissimulation, et t'examines sans flatterie, il est impossible que tu ne t'abaisses, et c'est, dit ce même saint (*Ibid.*, serm. 56), la voie la plus sûre et la plus facile pour se bien humilier : *Ad se humiliandum anima nihil invenire vivacius seu accommodatius potest, quam si se in veritate invenerit, et statuat contra faciem suam.* Ne voir en soi que péché, qu'imperfection, que faiblesse, que misère, et avoir bonne opinion de soi, c'est ce qui ne se peut. *O homo*, dit Dieu par la bouche de saint Bernard (*De interiori domo*), *si te videres, tibi displiceres, et mihi placeres.* Voilà, dans la pensée des saints, l'utilité que nous apporte la vue de nos misères, et c'est aussi le premier fruit que nous retirons de l'examen. Nous y puisons la plus utile de toutes les connaissances, la connaissance de nous-mêmes et de nos imperfections. C'est en cela, dit admirablement saint Jérôme (epist. 66, *ad Ctesiph.*), que consiste la perfection de cette vie : *Hæc hominibus sola perfectio, si imperfectos se esse noverint.*

2° Nous y formons la plus salutaire de toutes nos affections. C'est peu que de connaître ses péchés; il faut qu'on en ait horreur, et qu'on les déteste. La marque du progrès que l'on fait dans la vertu, n'est pas de ne point remarquer d'imperfections en soi, mais de condamner celles que l'on y remarque : *Tunc se quisque judicet profecisse, non cum invenerit quod reprehendat*, dit saint Bernard. (Serm. 8, *in Cant.*) Or, c'est ce que l'on fait particulièrement dans l'examen. On y déteste et on y condamne le péché; on en conçoit le regret et la douleur, et c'est même une des parties qui le composent, et un des principaux actes qu'on y produit. Or, quelle affection pouvons-nous former de plus salutaire? Regrets, larmes, contrition du péché, douleur toute-puissante, capable d'effacer en un instant tous les crimes, et de nous guérir elle seule parfaitement : *Lacryma, tuum est regnum, tua potentia, aspectum judicis non vereris, inimicis accusantibus silentium imponis; sola intras ad regem, sed sola non recedis; vincis invincibilem, et ligas omnipotentem.* (S. Aug., *De pœnit.*) Larmes, qui servez d'éponge pour effacer nos péchés, *spongiæ peccatorum* (S. Chrysos.), qui êtes devant Dieu comme un second baptême : *lacrymæ pœnitentium pro baptismate reputantur apud Deum* (S. Bern., serm. 1, *De modo bene vivendi*), et qui même, selon la pensée de saint Jean Climaque, surpassez la force de ces eaux salutaires, *major atque potentior baptismate, post baptisma fons lacrymarum*, en ce que vous effacez toujours les crimes les plus noirs que le baptême ne saurait effacer qu'une seule fois; contrition qui convertissez en martyrs les plus grands criminels, *cor contritum pœnam mutat in martyrium* (S. Cyprian.), et qui allumez dans les âmes le feu du saint amour qui les consume, *ubi lacrymæ fuerint, ibi spiritalis ignis accenditur.* (S. Bern., supra.) Que pouvons-nous concevoir de plus utile? quelle affection notre cœur pourrait-il produire de plus salutaire? c'est ce que nous devons faire dans l'examen : disons donc que nous y formons la plus salutaire de toutes les affections.

3° Enfin nous y prenons la plus généreuse de toutes les résolutions. Pleurer dans le monde, rien de plus lâche; pleurer dans le christianisme, rien de plus généreux : *Vir fortis non est minus laudabilis in luctu quam in bello.* (S. Bern., *De modo bene vivendi*, c. I.) Les larmes sont la honte d'un homme, c'est une marque de sa faiblesse, mais c'est la gloire du Chrétien; c'est une marque de sa force et de son grand cœur. Regretter dans le monde, et condamner ce que l'on a fait, c'est ce qui est difficile; on aime trop ses propres œuvres : mais le rétracter, mais l'abolir, mais faire le contraire, en confessant publiquement qu'on a mal fait, c'est à quoi l'homme ne peut se résoudre; il périra souvent plutôt que de se dédire. Mais c'est une résolution digne d'un Chré-

tien, qui, voyant qu'il a offensé son Dieu et commis le péché, se résout de le détruire, de ne lui donner aucune trêve, de le persécuter jusqu'à la mort; et sans écouter toutes les inclinations de la chair et du sang, sans faire aucune attention aux répugnances de la nature, sans être épouvanté par la violence qu'il se faut faire, il prend le parti de Dieu contre soi-même, il veut être l'exécuteur de sa justice: *Judicis et tortoris vices assumit* (S. CYPRIAN.); pour étouffer cet ennemi jusque dans son cœur, il devient son persécuteur et son bourreau; il recherche toujours de nouvelles peines pour expier ses offenses; il peut bien dire ce que disait un grand saint au rapport de saint Jérôme (*in vita Malchi*) : *Ipse ero mihi persecutor et martyr*. Se peut-il rien voir de plus généreux? Il faut avouer que ce dessein ne peut partir que d'un grand cœur, la nature n'a point assez de force pour l'entreprendre, il faut une vertu toute divine. Or c'est ce que nous faisons dans l'examen où, après avoir connu et pleuré notre péché, nous prenons la résolution d'y satisfaire, et par toutes les peines qu'il plaira à Dieu de nous envoyer, et par les souffrances que nous embrasserons volontairement. Disons donc que dans l'examen, après y avoir puisé la plus utile de toutes les connaissances, et y avoir formé la plus salutaire de toutes les affections, nous y prenons la plus généreuse de toutes les résolutions. Voilà les avantages que nous tirons de l'examen, et le premier motif qui nous oblige de le bien faire.

Le second motif qui nous presse beaucoup plus fortement, se tire des grands périls où nous nous exposons, lorsque nous manquons de nous y rendre fidèles. Périls, eu égard aux péchés que nous avons commis, aux péchés que nous pouvons commettre, aux remèdes que nous devons prendre. Aux péchés que nous avons commis; car nous sommes en danger de n'en guérir jamais. En effet, comment guérir d'un mal que l'on ne connaît pas? *Quod ignorat, medicina non curat;* or sans l'examen il y aura beaucoup de péchés en nous que nous aurons peine, disons mieux, qu'il nous sera impossible de découvrir. Il en arrive dans le changement de notre âme, dit le grand saint Grégoire (*Moral.*, lib. XXV, c. 5), comme dans les changements de notre corps : *Sicut non sentimus quomodo crescunt membra, proficit corpus, mutatur species, nigredo capillorum albescit in senibus; hæc quippe omnia nobis nescientibus, aguntur in nobis : ita mens nostra per momenta vivendi ipso curarum usu a semetipsa permutatur, et non agnoscimus, nisi vigilanti custodia ad interiora nostra residentes, profectus nostros quotidiè defectusque pensemus.* Nous ne nous apercevons pas de la manière dont nos membres croissent; les traits d'un visage s'altèrent insensiblement, sans qu'on s'en aperçoive; les cheveux changent de couleur avec l'âge, et personne ne le remarque, à moins que d'y faire une grande et continuelle attention. Ainsi en est-il de notre âme; elle s'altère par la suite du temps, et contracte une certaine crasse dans l'usage de la vie, qui la fait déchoir insensiblement et sans que l'on s'en aperçoive, à moins que d'y faire une très-particulière attention. Ne nous trompons point ici : très-souvent on néglige l'examen, parce qu'on ne le croit pas si nécessaire; on se persuade que l'on a ses péchés assez présents, que l'on connaît assez ses fautes, que l'on a la vue assez perçante, et la mémoire assez heureuse, sans qu'il soit besoin d'en faire une si exacte recherche; c'est une erreur, c'est un abus, c'est une tromperie. Il y a des impuretés si déliées, il y a des dérèglemens si cachés, il y a des désordres si subtils; en un mot, il y a des crimes si déguisés et si couverts, que l'on ne les connaît jamais qu'après y avoir fait une extraordinaire attention. Il n'y a qu'une discussion exacte et une sérieuse réflexion qui nous en peuvent donner la connaissance, c'est-à-dire, en un mot, qu'il faut un fidèle examen; sans cela il y en a une infinité qui échapperont à notre vue, et qui, par conséquent, croupiront dans notre âme, sans que nous puissions en obtenir la guérison : *Qui enim peccare se nescit, corrigi non vult.* Péril donc en premier lieu, quant aux péchés commis.

Péril en second lieu, quant aux péchés qu'on pourrait commettre; car enfin on y tombe avec une bien plus grande facilité, quand on néglige son examen. Une âme qui ne s'examine point est en péril en toutes sortes d'occasions; les moindres tentations sont capables de l'abattre; et, comme elle ne pense guère à ce qu'elle fait, il n'y a rien qui ne soit à craindre à son égard. Ajoutez que, ne s'examinant point, elle entre dans un assoupissement où il est aisé de la surprendre; et enfin, comme dit saint Grégoire, dans cet état elle perd insensiblement toute sa force, et tombe d'elle-même, sans s'en apercevoir, en défaillance et en faiblesse : *Cum indiscussa mens relinquitur, in quodam senio torporis sopitur, quia sui negligens, et propositum robur insensibiliter perdens, a forma prioris fortitudinis, dum nescit, senescit.* (S. GREGOR., *Moral.*, lib. XXV.) *Cogitavi vias meas, et converti pedes meos in testimonia tua,* dit le Psalmiste (*Psal.* CXVIII, 59), autant qu'il est difficile de faire tomber une âme dans le péché, qui fait tous les jours son examen, autant il est facile d'y faire tomber une âme qui le néglige. Péril donc en second lieu, quant aux péchés que l'on peut commettre.

Enfin, péril quant aux remèdes que l'on doit prendre. Nous avons deux remèdes contre le péché, la componction et la confession : la componction, qui quelquefois est si grande, qu'elle seule nous donne une parfaite guérison; la confession qui supplée, lorsque la componction n'est pas si forte, et qui achève ce qu'elle seule, dans sa faiblesse, ne ferait pas. Or une personne qui ne fait pas son examen, n'est guère en état de profiter ni de l'une ni de l'autre. Pour la componction, elle ne se donne, dit saint Grégoire, qu'à celui qui connaît la grandeur

de son péché : *Compunctionis gratia menti non infunditur, nisi prius ipsa ei peccati magnitudo monstretur.* Or, comment celui qui n'y fait point d'attention, et qui ne l'examine pas, la pourrait-il connaître? S'il en a quelque lumière, elle sera faible, et elle ne tirera jamais assez de larmes de son cœur pour effacer son crime. Pour la confession, bien loin de lui être fort utile, il ne se confesse point qu'il ne se mette en danger de profaner ce sacrement. Pour se confesser comme il faut, dit le concile de Trente (sess. 14, cap. 5), il faut se confesser après s'être examiné soigneusement : *Post diligentem sui discussionem,* après avoir sondé le fond de sa conscience, et en avoir développé tous les replis, dit le même concile. *Postquam quisque diligentius se excusserit et exploraverit.* C'est, continue-t-il, ce que l'Eglise demande aux pénitents : *Ab Ecclesia a pœnitentibus exigi :* autrement ils sont en danger de ne tirer que peu de fruit, ou même quelquefois de profaner tout à fait ce remède. Péril donc très-considérable de ne pas bien faire son examen, et c'est le second motif qui nous oblige de nous y rendre fidèles.

Enfin le troisième est ce qui arrivera au jour du jugement. Une des plus grandes peines des pécheurs à ce jour épouvantable, c'est le châtiment dont Dieu les menace par son Prophète : *Arguam te et statuam contra faciem tuam.* (*Psal.* XLIX, 21.) Dieu prendra le pécheur et le mettra lui-même devant sa propre face, c'est-à-dire qu'il l'obligera de se regarder soi-même ; il lui tiendra toujours les yeux ouverts sur ce qu'il a fait et sur ce qu'il est, et, lui ôtant tous les voiles qui l'empêchent maintenant de bien envisager ses péchés, et de découvrir le fond de sa conscience, il les lui fera connaître pour lors tels qu'ils sont. Hélas, quelle vue ! il n'y a point de monstre plus hideux, il n'y a point de fantôme aussi horrible, il n'y a point de spectre si épouvantable, il n'y a point de démon si affreux. Oh ! si nous pouvions bien connaître cette peine ! C'est là, disent les saints Pères, un des plus grands supplices des damnés. Un seul péché connu dans sa laideur et tel qu'il est, serait insupportable à notre vue ; il est si horrible, dit sainte Catherine de Gênes, à qui Dieu l'avait fait connaître, que ce serait assez pour faire mourir un homme. Elle-même, quoique soutenue de la grâce, ne put pas le souffrir, et elle fut obligée de demander à Dieu de lui ôter cette vue. Que sera-ce donc à l'heure de la mort et au jour du jugement, lorsque l'âme, se voyant elle-même et par nécessité, sera contrainte de regarder fixement, attentivement, continuellement et clairement tous ses péchés, dont maintenant la pensée seule, quoique confuse, lui donne de l'horreur, et la charge de honte et de confusion : *Arguam te et statuam contra faciem tuam.* Que ne donnerions-nous point pour ne pas tomber dans ce malheur? Or en voici une voie sûre : faisons maintenant par amour la même chose que Dieu ferait pour lors par justice : *Non enim punit bis Christus in idipsum : « Si nosmetipsos dijudicaremus, non utique judicaremur.* (*I Cor.* XI, 31.) *Omnis iniquitas parva, magnave sit, puniatur necesse est, aut ab homine pœnitente aut a Deo vindicante. Vis non puniat? puni teipsum; si non punis, punit ipse.* (S. AUG.) C'est le secret que nous donne encore saint Augustin : *Constituat se ante faciem suam, ne hoc ei fiat ; nam minatur hoc Deus peccatori dicens* (*Psal.* XLIX, 21) : « *Arguam te, et statuam contra faciem tuam.* » Il faut présentement nous regarder nous-mêmes, et considérer la face de notre âme ; nous ne le pouvons pas directement, dit saint Bernard. (*De domo interiori*, cap. 25.) Faisons donc tout de même, comme quand nous voulons voir notre visage : nous ne pouvons pas le voir directement, que faisons-nous? nous prenons un miroir qui nous représente. Ainsi en devons-nous faire pour notre âme : *Anima non novit se sine speculo.* Or ce miroir est la conscience, *speculum clarum et purum religionis totius ;* c'est elle qui nous représente notre état : *In speculo conscientiæ status hominis dignoscitur ;* c'est elle qui nous fait voir à nous-mêmes tels que nous sommes : *Non immerito conscientiam speculo comparavimus, quoniam in ea tanquam in speculo rationis oculus tam quod decens quam quod indecens est in se, claro aspectu apprehendere potest.* (*Ibid.*) C'est par ce moyen ensuite que nous nous réformons : *Sicut mulier in intuitu speculi imaginem oppositam reddentis, decorem et pulchritudinem faciei suæ componit,* etc. (*Ibid.*) Il faut donc mettre ce miroir de la conscience devant nous, et nous y regarder nous-mêmes ; et c'est ce que nous faisons dans l'examen, où nous nous mettons nous-mêmes devant nos yeux, nous corrigeons avec amour tous nos déréglements, que Dieu serait obligé un jour de punir par justice.

Vous voyez donc qu'il est d'une très-grande importance de faire son examen : *Si per singulos dies hoc feceris,* dit saint Chrysostome (*Hom. in Gen., et in Matth.* XII), *cum fiducia stabis ante tremendum illud tribunal.* Et partant, concluons avec ces belles paroles de saint Bernard (*De domo interiori*, cap. 65) : *Relinque ergo cætera, et teipsum discute, per te curre, et in te consiste ; a te incipiat cogitatio tua, et in te finiatur ; nec frustra in alia distendaris, te neglecto.* Quittons plutôt tous nos emplois extérieurs, renonçons à nos occupations, laissons nos autres affaires, plutôt que d'omettre cet exercice et manquer à bien faire notre examen.

Mais que faut-il pour le bien faire? deux choses principales auxquelles nous devons faire une particulière attention : la première, les conditions générales qui sont nécessaires pour le bien faire ; la seconde, les actes particuliers que l'on y doit produire. 1° Les conditions nécessaires qui le doivent accompagner ; or j'en trouve trois principales que les saints Pères nous marquent : il doit être exact, profond, sévère. Exact, pour examiner chaque action l'une après l'autre, *rationem cujuslibet facti a seipso extorquere* (S. DOROTH., doctr. 11) ; mais soigneusement,

mais attentivement; *caute pensare, et sollicita inquisitione discutere*, comme dit saint Grégoire (*Moral.*, cap. 6), afin de découvrir toutes les fautes que l'on a commises, et non-seulement les grandes et les plus considérables, mais même les plus petites : *Nec res parvas contemne, sed magnas etiam earum rationes repete*, dit saint Chrysostome à ce sujet. *Unusquisque scopet conscientiam suam, quærat in angulis cordis, circumeat latebras mentis.* (S. BERN., *Serm. in Cœna Domini.*) Autrement, si nous n'avons cette exactitude, nous ne découvrirons que les plus lourdes fautes, et il y en aura une infinité d'autres qui échapperont à notre vue. Il faut donc qu'il soit exact, et pour cela il faudrait s'y comporter comme si ce devait être le dernier de notre vie. 2° Il faut qu'il soit profond; et pour cela il faut s'y appliquer avec ferveur comme à un exercice des plus importants de notre vie. Souvent l'extérieur de nos actions nous déçoit, et, à ne les considérer que superficiellement, on se trompe et on n'aperçoit pas ordinairement tout le mal qui s'y rencontre. Il faut une réflexion attentive, profonde, pénétrante, et telle que la décrit saint Bernard : *Non remanet extra, non hæret in superficie, ulterius pedem figit, interiora penetrat, singula rimatur, attente considerat....* Il faut tâcher de pénétrer jusqu'au fond, envisager attentivement tout le mal qui se rencontre dans chaque action, *actionum latebras perscrutari* (S. GREG., *Moral.*, lib. XXII); à chaque péché qu'on y remarque, s'arrêter pour en découvrir toute la malice, *subtiliter indagantes;* fouiller jusqu'à la racine, pour en découvrir la source et le principe, *ab ipso fonte discutere.* (*Ibid.*) Par exemple, je découvre un mensonge; mais d'où vient ce mensonge? je vois bien que j'ai menti; mais est-ce assez? il faut tâcher de voir pourquoi j'ai menti; est-ce par mégarde, ou de propos délibéré? est-ce pour m'excuser? est-ce par superbe? n'est-ce point par haine ou par envie? et ainsi pour les autres fautes. C'est le moyen de se bien acquitter de l'examen et de le faire profond. Enfin, il faut qu'il soit sévère, c'est-à-dire s'examiner avec rigueur, et sans compassion, de peur que l'amour-propre et la tendresse naturelle, que nous avons pour nous-mêmes, nous cache à nous-mêmes nos propres fautes, et nous empêche d'en bien porter le jugement. Et pour cela il faut nous examiner comme si nous avions reçu la commission d'en examiner un autre : *Pone omnes transgressiones tuas ante oculos tuos, statua te ante te, tanquam ante alium.* (S. BERN., *Medit.*) Enfin il faut, dit saint Augustin, nous représenter que nous sommes les accusateurs, les juges et les bourreaux : accusateurs, qui dénoncent et découvrent les crimes sans déguisement; juges qui prononcent l'arrêt sans miséricorde; bourreaux qui l'exécutent sans compassion : c'est ce qui est nécessaire pour l'examen. Et voilà les trois conditions que nous ne devons jamais manquer d'y apporter pour le bien faire.

Pour les actes particuliers que l'on y doit produire, il y en a six. Le premier est d'adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ comme notre juge. *Ipse enim constitutus est judex vivorum et mortuorum* (*Act.* X, 42); il est le juge de tous les hommes. *Pater non judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio* (*Joan.* V, 22); son Père lui donne cette autorité générale, et, en récompense de ce qu'il s'est soumis pour son amour au jugement des hommes, il a mérité que tous les hommes fussent soumis à son jugement. C'est donc lui qui est le juge de tous, et c'est là un grand sujet de confiance pour les Chrétiens, de ce que celui qui est venu en ce monde pour prendre leurs intérêts, est celui-là même qui est leur juge. C'est ce que David demandait avec instance, comme une faveur très-signalée : *Deus judicium tuum regi da, et justitiam tuam filio regis* (*Psal.* XLVII, 12); et en effet quel autre jugement plus favorable pourrions-nous désirer? Ne pourrions-nous pas dire avec l'Apôtre (*Rom.* VIII, 33, 34) : *qui se rendra partie contre les élus de Dieu : « Quis accusabit adversùs electos Dei? Deus est qui justificat. Quis est qui condemnet? Christus Jesus qui mortuus est et qui resurrexit, qui etiam interpellat pro nobis. »* Quel avantage d'avoir pour notre juge notre avocat! C'est un sujet de confiance, mais un grand sujet de crainte en ce qu'il nous jugera selon toute la loi de l'Evangile; il nous jugera, non pas selon les maximes relâchées du siècle, mais selon la pureté des vérités que lui-même a prêchées. Sujet donc de crainte et de confiance! C'est ce qui est utile au pécheur qui, marchant entre ces deux mouvements, est poussé d'une part par la confiance à rechercher toutes ses fautes pour en faire pénitence, et en espérer le pardon, et de l'autre est porté par la crainte à ne se point flatter. Il est donc très-utile de commencer toujours son examen, par adorer Jésus-Christ comme juge.

Le second acte consiste à lui demander lumière pour bien connaître nos péchés : *Quantas habeo iniquitates, et peccata mea et delicta mea ostende mihi.* (*Job* XIII, 23.) Et ceci est encore d'une très-grande conséquence; souvent on croit se connaître assez, et on se persuade avoir ses fautes assez présentes pour pouvoir aisément les discerner, et dans cette confiance on s'applique d'abord à en vouloir faire la recherche, sans auparavant demander à Dieu sa lumière, ce qui fait qu'ordinairement on ne les connaît pas toutes : ou si on les connaît toutes, on ne les connaît pas dans toute leur laideur, on n'en a pas toute l'aversion que l'on devrait; souvent même on voit qu'en voulant penser à ses péchés, au lieu d'en concevoir de la haine, on est en danger d'y prendre de nouvelles attaches. La pensée d'un péché qui nous devrait donner de l'horreur, et que nous rappelons même dans notre mémoire à ce dessein, nous sera souvent dans l'examen une matière et une occasion de nouvelle tentation; d'où vient cela? de ce qu'on recherche par sa propre lumière. Mais la lumière de sainteté que Dieu nous donne, nous fait connaître nos péchés, et nous les fait con-

naître comme il faut, et sans déguisement, et elle nous les fait connaître avec horreur : aussi c'est cette lumière que nous devons demander avec instance à Dieu, *Domine, illumina tenebras meas... (Psal.* XVII, 29.) *Illumina oculos meos ne unquam obdormiam in morte. (Psal.* XXII, 4.) *Emitte lucem tuam et veritatem. (Psal.* XLII, 3.) Dieu a deux sortes de lumières qu'il donne aux hommes : la première est de justice, telle qu'il la donnera même aux réprouvés à l'heure de la mort; lumière qui leur fera voir leurs péchés, clairement, nettement, distinctement; lumière pourtant qui ne leur en donnera point d'aversion, et qui ne sera pas capable de les en séparer. Il y en a un autre qui, portant une impression de sainteté dans l'âme qu'elle éclaire, lui donne horreur du péché qu'elle fait connaître, et nous devons demander que Dieu nous donne cette lumière, mais telle qu'il nous la donnera à l'heure de la mort. C'est pourquoi, tous les jours dans notre examen, après avoir fait le premier acte, après avoir adoré Jésus-Christ comme notre juge, et nous être mis en esprit devant lui comme de pauvres criminels, nous lui demandons la lumière qu'il nous apportera à l'heure de notre mort, pour nous faire connaître nos péchés, cette lumière de sainteté, qui les fait voir avec honte, et qui en donne horreur et contrition, afin de prévenir son jugement par notre pénitence.

3° Ensuite il faut examiner notre conscience, faire réflexion sur notre conduite et notre vie, et y remarquer plus particulièrement trois choses : Le mal que nous avons fait et que nous ne devions pas faire ; le bien que nous n'avons pas fait et que nous étions obligés de faire ; le bien que nous n'avons pas bien fait et que nous devions bien faire, comme le bien que nous avons fait par respect humain, avec tiédeur, négligence et lâcheté ; et tout cela soit par pensée, soit par parole, soit par œuvre : examiner le tout exactement, prenant les actions de la journée l'une après l'autre, tâchant de découvrir en chacune tout le mal qui s'y rencontre, et de pénétrer jusqu'à la racine. Or, pour cela, dit Cassien (collat. 1, c. 2), il faudrait faire comme ceux qui examinent la monnaie : ils prennent garde à chaque pièce qu'on leur donne, et pour n'y être point trompés, ils y observent trois choses ; si chaque pièce est de bon or, s'il n'est point falsifié, n'ayant seulement que la couleur de l'or, si elle a la marque du prince, si elle est de poids. Ainsi en devons-nous faire à l'égard de nos actions ; c'est la monnaie dont nous achetons le paradis. Examinons chaque pièce et chaque action. 1° Voyons si elle est de bon aloi ; est-ce une bonne œuvre? *Sicut probabiles trapezitæ, proba, quæ colorem tantum auri habent.* 2° Est-elle faite à bonne intention, pour l'amour de Dieu, c'est la marque du prince, *an legitime figurata?* N'y a-t-il point quelque respect humain, quelque vaine complaisance? 3° Est-elle de poids? *Ne quid a legitimo pondere diminutum?* est-elle faite avec la ferveur, l'attention, la dévotion et tout le zèle que Dieu demandait? 4° Cette recherche, ainsi faite, il nous faut exciter à la douleur et tâcher de faire un acte de contrition de tous nos péchés ; c'est le quatrième acte de l'examen, et qu'il faut bien prendre garde de ne jamais oublier, car il est essentiellement nécessaire pour la confession : *Recogitabo tibi omnes annos meos in amaritudine animæ meæ. (Isai.* XXXVIII, 15.) Sans la douleur, notre confession est sacrilége ; et si nous ne l'avons dans l'examen, nous sommes souvent en danger de ne l'avoir pas dans la confession. On diffère quelquefois, et on pense qu'on formera cet acte de contrition aux pieds du prêtre; et souvent ou on est attentif ailleurs, ou on l'oublie; ou les scrupules, la peine, la honte même quelquefois, quelque parole mortifiante qu'on nous dira et qui nous fera peine, quelque avis contraire à notre inclination et à nos désirs, et une infinité d'autres choses, qui peuvent survenir dans la confession, nous empêcheront d'y faire attention. Ainsi pour éviter le sacrilége, il est de la dernière conséquence de ne faire jamais son examen, sans faire tous ses efforts pour y produire un acte de contrition.

6° Enfin, après avoir reconnu ses péchés et en avoir conçu la douleur, il faut faire de bonnes résolutions de mieux vivre à l'avenir. *Statue tibi speculam,* dit Jérémie (XXXI, 21), voilà la recherche et la vue des péchés; *pone tibi amaritudines,* voilà la douleur ; *et dirige cor tuum in viam rectam,* penser sérieusement à l'avenir pour mieux régler notre vie, c'est par là que nous devons conclure notre examen ; — pour cela nous devons nous abandonner à Dieu, pour porter toute la pénitence qu'il lui plaira de nous imposer, et nous en imposer nous-mêmes, selon l'avis de notre directeur.

Nihil est quod sic quisque debeat cogitare nisi ut in semetipsum oculos conjiciat, se discat, se inspiciat, se quærat, se inveniat; et quod displicet Deo, necet; et quod placet, aptet et plantet.

ENTRETIEN XXII.

Nécessité du directeur.

La nécessité d'un directeur, le compte que nous sommes obligés de lui rendre, la dépendance que nous devons avoir de sa conduite, voilà une matière que la chair et le sang ne peuvent digérer ; la prudence humaine a peine à le comprendre ; les sages du monde ne peuvent s'y soumettre, et cependant les saints Pères l'ont toujours cru d'une telle conséquence, qu'ils l'ont proposé aux Chrétiens, comme on fait l'alphabet aux enfants pour leur apprendre à lire : *Optimum ac salutare alphabetum obedientia* (S. CLIMAC., grad. 4) ; c'est-à-dire comme un des premiers éléments du christianisme, et comme un des premiers principes nécessaires pour bien apprendre l'Evangile : *His institutis velut elementis quibusdam ac syllabis ad perfectionem informant.* (CASS. *De instit.*, lib. IV.) Pour traiter à fond cette grande matière, j'ai dessein de vous en dire trois choses : la pre-

mière, la nécessité d'avoir un directeur ; la seconde, quel doit être ce directeur ; la troisième, la manière dont nous devons nous comporter avec lui : trois choses extraordinairement importantes, et sur lesquelles je vous supplie de faire aussi une attention particulière. Mais parce qu'elles sont trop étendues, pour les pouvoir renfermer toutes trois dans cet entretien, je me contenterai pour aujourd'hui de vous parler de la première, et de vous faire connaître la nécessité d'un directeur. Que si vous y trouvez des vérités qui peut-être vous paraîtront d'abord un peu fortes, ne vous en prenez pas à moi, mais aux saints Pères ; car je ne prétends pas vous expliquer mes pensées, mais seulement leurs sentiments et leur doctrine sur ce sujet.

1° La nécessité d'un directeur : elle est si absolue, que, dans le sentiment constant des Pères de l'Eglise, on ne peut, sans un péril extrême et sans s'exposer évidemment à se perdre soi-même, s'en dispenser en cette vie. Que diriez-vous d'un homme qui voudrait apprendre à fond quelque science, et qui, prétendant en développer toutes les difficultés et en pénétrer tous les principes, ne voudrait cependant aucun maître pour s'en instruire? Ne diriez-vous pas qu'il est en péril de tomber dans une infinité d'erreurs, et de ne posséder jamais parfaitement ce qu'il désire? Si une personne se trouvait assez téméraire pour s'embarquer sur une mer orageuse, et pour entreprendre une longue et périlleuse navigation, sans avoir de pilote pour se conduire, ne pourrait-on pas assurer qu'il y ferait naufrage? Et si un aveugle voulait, sans aucun guide, s'engager dans un chemin qu'il ne connaîtrait pas, ne serait-il pas impossible qu'il ne tombât dans quelque égarement? Voilà justement ce qui arrive dans l'affaire du salut. C'est une science, mais très-importante : c'est une navigation, mais extrêmement périlleuse ; c'est un chemin, mais extraordinairement difficile. C'est donc se perdre que de s'y exposer sous sa propre conduite : *Consilii expers similis est navigio rectore carenti*. (S. Basil., *Orat. de felicit.*) C'est la conclusion que nous trouvons dans les saints Pères : *Nec ipse te doceas, nec sine ductore ingrediaris viam quam nunquam ingressus es*, dit saint Jérôme. (Epist. 4.) Un aveugle sans guide, et un Chrétien sans directeur, dit excellemment saint Augustin (serm. 112, *De tempore*), ne marcheront pas longtemps sans s'égarer : *Sicut cæcus sine ductore, sic homo sine doctore rectam viam vix graditur*. Il faut un maître qui nous instruise, il faut un pilote qui nous dirige, il faut un guide qui nous conduise, c'est-à-dire, en un mot, qu'il faut un directeur pour le salut. Et l'avis admirable que nous donne saint Dorothée mérite une attention d'autant plus grande, que c'était un saint qui vivait dans les premiers siècles de l'Eglise ; ainsi il ne peut être suspect de nouveauté ; qui était extrêmement éclairé pour la vie spirituelle, ainsi il ne peut être soupçonné d'illusion ; et qui ne nous le donne qu'après avoir été convaincu lui-même, et par l'autorité de l'Ecriture sainte et par le témoignage des saints Pères, et par la pratique des serviteurs de Dieu de son siècle, et même par sa propre expérience, ainsi il ne peut être accusé d'ignorance, ou d'une trop grande crédulité. Voici comme il parle dans une de ses doctrines qui porte pour titre : *que personne ne doit se fier à soi-même pour sa conduite*, et qui est la pièce la plus forte que j'aie vue dans tous les saints Pères sur ce sujet. Plût à Dieu qu'elle fût dans les mains, ou plutôt dans le cœur de tout le monde !

Prenons garde, dit-il, de nous tromper et de nous persuader que nous sommes suffisants à nous-mêmes, et capables de nous conduire : *Ne persuadeamur esse nos satis ad regimen nostrum* ; c'est une pure illusion et un épouvantable aveuglement : *Opus est nobis auxilio præter Deum, opus est coadjutoribus*. Outre le secours et la grâce que Dieu nous donne, nous avons encore besoin de directeurs qui sont les coadjuteurs de Dieu pour notre conduite : *Opus est coadjutoribus* ; et c'est une necessité de s'y soumettre, mais nécessité si grande, qu'il y va du salut : *Nec aliter licet salvari*, conclut le même saint. Se peut-il rien dire de plus précis sur ce sujet? Ajoutons néanmoins, pour donner plus de jour à cette matière, et pour faire connaître plus en détail jusqu'où va la nécessité d'un directeur, selon le sentiment des saints Pères, que non-seulement la nécessité en est absolue, mais qu'elle est universelle, c'est-à-dire que le directeur est nécessaire à toute sorte de personnes, à chaque personne ; nécessaire pour toute sorte de temps, à chaque temps ; nécessaire pour toute sorte d'actions. Je ne fais que toucher tout ceci, parce qu'il y a trop de matière pour le pouvoir étendre.

1° Le directeur est nécessaire à toute sorte de personnes, en quelque état qu'elles se rencontrent. Les saints ne nous en remarquent que trois sortes dans la voie du salut. Ceux qui commencent, qui sont dans la vie purgative, et qui, étant encore remplis d'imperfections et du reste de leurs crimes, doivent travailler principalement à se purger ; c'est le premier état, *incipientium*. Ceux qui avancent, qui sont dans la vie illuminative, et qui, pour faire progrès dans la vertu et ne point s'égarer dans les voies étroites de l'Evangile, doivent être particulièrement éclairés ; c'est le second état, *proficientium*. Ceux qui sont parfaits, qui sont dans la vie unitive, et qui, étant liés à Dieu plus particulièrement par les chaînes de l'amour, doivent se consommer sans cesse pour n'être plus avec lui qu'un seul esprit : *Qui adhæret Domino, unus spiritus est* (*I Cor.* VI, 17) ; c'est le troisième état, *perfectorum*. Or je trouve que le directeur est absolument nécessaire pour ces trois états. Nécessaire pour ceux qui commencent, afin de les purger ; nécessaire pour ceux qui avancent, afin de les éclairer ; nécessaire pour ceux qui sont parfaits, afin de les consommer dans l'union divine.

Développons tout ceci en peu de mots. 1° Je dis qu'il est nécessaire pour purger ceux qui commen-



cent, car il est impossible qu'ils connaissent eux-mêmes toutes leurs maladies; et comment guériront-ils? et comment pourront-ils purger le mal qu'ils ne connaissent pas? *Illud firmissimum tenendum, omnium difficillimum esse seipsum cognoscere, et curare: propterea quod naturaliter seipsum quisque amet.* (S. Basil., *Constitut.*) *Qui privata nos amore diligimus, clausis oculis in nostra deceptione blandimur.* (S. Greg., hom. 4.) Nous nous trompons nous-mêmes tous les jours en tout ce qui nous touche; et soit que la passion nous aveugle, soit que l'intérêt nous surprenne, soit que notre propre légèreté nous empêche de faire l'attention qui serait nécessaire, nous voyons qu'il y a mille imperfections qui échappent à notre vue, et que, par une étrange illusion, nous prenons tous les jours pour vertu ce qui n'est qu'un pur effet de l'amour-propre: *Sæpe sibi de se mens ipsa mentitur, et fingit se de bono opere amare quod non amat, de mundi autem gloria non amare quod amat.* (*Pastoral.*) Souvent, dit le grand saint Grégoire, l'âme se déçoit elle-même, et elle est tellement aveugle dans ses propres affaires, qu'elle se persuade avoir aversion d'un mal qu'elle aime, et aimer un bien qu'au fond elle n'aime pas. C'est un aveuglement étrange; cependant il est ordinaire, et nous en avons tous les jours mille expériences. Mais il faut avouer que cette illusion, qui est si fréquente en cette vie, est absolument inévitable aux personnes qui commencent. Comme ils ont l'esprit plus volage, les passions plus fortes, et qu'ils sont plus sensibles à leurs propres intérêts, ils ne se regardent pour l'ordinaire qu'avec déguisement; leur vue troublée par les nuages de l'amour-propre, fait qu'ils se voient tout autres qu'ils ne sont, et se trouvant dans ces ténèbres que saint Augustin déplore dans ses *Confessions* (lib. x), *plangendæ tenebræ qua me latet facultas mea;* ils ne discernent jamais entièrement leurs propres infirmités. Je n'en veux point d'autre témoin que notre propre conscience. Combien de recherches de nous-mêmes dans nos actions! combien de superfluités dans nos désirs! combien de vanités secretes dans nos pensées! combien d'affections impures dans notre cœur! combien de déréglements dans toute notre conduite! en un mot, combien de maladies dangereuses, et de maladies cachées dans le fond de notre âme, que nous n'aurions jamais aperçues sans le secours du directeur!

Mais quand même nous aurions pu, dès le commencement, les connaître sans directeur, il faut avouer que nous n'y aurions jamais appliqué efficacement de remède sans son secours: *Quid prodest scire valetudinis causam, si nescias medicinam? aut quid juvat nosse auxilium sanitatis, si nulla compescendi sit cura languoris.* (Valerian., *De humilit. et superb.*) Car il y a trois choses à craindre dans l'application des remèdes, qui en diminuent ou qui en empêchent entièrement l'effet, et que nous n'éviterons jamais, si nous voulons nous-mêmes nous guérir. La première, c'est que nous ne prenons pas les remèdes qui nous sont les plus propres. Tous les remèdes, quoique excellents en eux-mêmes, ne sont pas également bons pour toutes sortes de maladies: il faut en faire et le choix et l'application avec un grand discernement. Or, ceux qui commencent, ne sont jamais capables de ce discernement; ils recherchent la conversation pour se délivrer d'une peine dont ils ne trouveront la guérison que dans la retraite; ils travaillent lorsqu'ils devraient vaquer à la prière; ils croient trouver dans le service du prochain le remède à leur superbe, dont ils ne seront délivrés que dans l'éloignement du monde et dans la solitude. En un mot, ils prennent un remède lorsqu'ils ont besoin d'un autre; et comme l'amour-propre leur ôte le jugement, selon le dire de saint Bernard: *Amor proprius aufert judicium,* ils ne peuvent faire le choix ni le discernement de ce qui leur est le plus utile: *Nemo sibi sufficiens est ad electionem utilium;* il n'y en a pas un, dit saint Basile, qui ne s'y trompe; aussi il n'y en a pas un qui se guérisse.

Mais quand même ils ne se tromperaient pas dans le choix et le discernement, il y a une certaine médiocrité et un certain tempérament, que l'on doit garder dans les remèdes, qu'ils n'observeront jamais sans directeur. Car, ou ils s'emporteront dans l'excès sans aucune retenue, ou ils se retiendront par un effet de tiédeur et de lâcheté. Deux extrémités vicieuses également à craindre, et dont le démon se sert pour empêcher notre guérison: *Utrumque enim bellum adversarii factione consurgit;* et c'est un des grands fondements dont Cassien se sert (collat. 2, cap. 17), pour nous faire connaître la nécessité d'un directeur: *Inter utrasque nimietates, discretione moderanter gradiendum est.* (Id., collat. 2.) Il faut, dit ce grand homme, marcher discrètement dans les austérités, dans les mortifications et dans les autres remèdes de pénitence; il faut toujours tenir le milieu entre deux extrémités; il ne faut pas toujours tomber dans le défaut, il ne faut pas aussi s'emporter dans l'excès. Or, où trouverez-vous une personne qui commence, qui puisse garder ce tempérament, et qui, se conduisant soi-même, puisse se tenir dans une juste médiocrité? cela est impossible. Ou on en fait trop, ou on n'en fait pas assez; si on veut suivre son zèle sans borne et sans mesure, ou on en fait trop, ou on se perd: si on y veut mettre des bornes, on n'en fait plus assez, et on ne se guérit pas; car l'amour-propre s'y mêle et fait tomber insensiblement dans le relâchement. C'est ce qui arrive à toutes les personnes qui se conduisent.

Mais enfin supposons qu'ils pourraient et choisir les remèdes qui seraient les plus propres, et y garder le juste tempérament qui y est nécessaire pour en espérer la guérison, il y a un troisième malheur qu'ils n'éviteront jamais sans directeur, et qui fera qu'ils seront toujours languissants au milieu de tous les remèdes: c'est le mélange de la propre volonté

qui les corrompt, et qui en empêche absolument l'effet : *Propria siquidem voluntas boni virtutem infirmat*, dit saint Bonaventure ; *hoc fit ut bona tua, bona non sint*, dit saint Bernard. Voyez les Juifs au milieu de leurs jeûnes, dit le même saint : ils ne reçoivent aucun soulagement d'un remède si salutaire ; et pourquoi ? Dieu même le dit expressément : *Ecce in die jejunii vestri invenitur voluntas vestra*. (*Isai*. LXIII, 3.) C'est l'artifice, selon l'excellente remarque de saint Dorothée, mais le plus dangereux, dont le démon se sert particulièrement pour surprendre les personnes qui commencent : *Qui nuper a pravis moribus ad conversationem bonorum veniunt ;* comme il sait qu'ils ne veulent plus retourner dans le péché, il ne s'amuse pas à leur persuader le mal ouvertement, *neque enim est adeo amens et ineptus ad male agendum ;* il sait qu'ils le détestent, et il est trop adroit pour en user de la sorte ; mais il leur laisse faire le bien qu'ils désirent, afin que, s'étant etablis sur leur propre volonté, et les trouvant appuyés sur eux-mêmes, il les aveugle par leur propre justice, et les perde, sans que souvent même ils s'en aperçoivent : *Cum justitiam admiscet justitiæ nostræ, tunc fortior est, tunc magis nocet, tunc amplius operatur. Cum enim perstamus in voluntate nostra, et nosmetipsos in justitiis nostris instituimus et informamus, tunc sub prætextu hoc boni, maxime nobis insidiamur, nec novimus quo pacto ipsi pereamus*. (*Ibid*.) Et c'est ce que nous devons le plus redouter dans le service de Dieu : *Interitus est justitia voluntate commista, summum periculum, maximus pavor*. (*Ibid*.) Faire le bien par propre volonté, c'est, dit un Père de l'Eglise, ce qui empêche notre entière conversion et qui sera cause absolument de notre perte : *Si justitia voluntati cooperetur, non bene convertitur homo, tunc maxime periclitatur, imo perit infelix*. (*Ibid*.) Cependant c'est ce qui arrive de nécessité aux personnes qui se conduisent ; car, n'ayant point de directeur, il faut qu'elles choisissent le bien, et qu'elles s'y déterminent par elles-mêmes ; et comment se déterminer par soi-même, sans suivre souvent sa propre volonté, surtout dans le commencement, où elle n'est point encore mortifiée ? Concluons donc que le directeur est entièrement nécessaire aux personnes qui commencent, pour les guérir.

Mais 2° il ne l'est pas moins à ceux qui avancent, pour les éclairer et les conduire : car sans cela, ils ne manqueront jamais de s'égarer et de se perdre. Il y a trois choses particulièrement qui obligent de prendre des guides dans les voyages, et qui en font connaître la nécessité : la première, quand les chemins sont difficiles, et que l'on s'y égare souvent ; la seconde, quand, en s'égarant, on tombe en de grands périls ; la troisième, lorsqu'étant une fois égaré, on a peine à revenir de son égarement. Egarements fréquents, égarements périlleux, égarements difficiles à réparer ; trois circonstances qui nous obligent, quand elles se rencontrent dans un voyage, à prendre un guide pour nous conduire, mais qui nous convainquent aussi très-fortement de la nécessité absolue de prendre un directeur qui nous serve de guide dans le chemin de la vertu. Car il y en a très-peu qui ne s'y égarent ; c'est une voie qui est étroite et difficile, *pauci inveniunt*, *pauciores intrant*, *paucissimi percurrunt ;* il n'y en a presque point qui ne s'y perdent, et qui ne tombent enfin dans le mensonge et dans l'erreur. Ainsi égarements fréquents, mais périlleux : il en est comme des personnes qui marchent sur une corde élevée, dit saint Grégoire de Nazianze : *Sicut in pendulo fune gradientibus ;* on ne peut faire un faux pas, on ne peut pencher ni d'un côté ni de l'autre, sans s'exposer à quelque chute dangereuse : *Minima ad utramque partem inclinatio periculosa*. Egarements donc périlleux, mais difficiles à réparer, car on se met en danger de n'en relever jamais, et d'y perdre la vie. En un mot, il n'en est pas du chemin de la vertu comme de ces grands chemins qui sont dans le milieu des plaines et des vastes campagnes ; tout le monde y marche en assurance ; rarement on s'y égare, et quand même on se serait égaré, on s'en aperçoit aisément, et aisément on se retrouve : *Arcta via est quæ ducit ad vitam*. Le chemin du salut est étroit et difficile, et il ressemble à ces petits sentiers sur le haut des montagnes, qui sont de toutes parts bordés de précipices : *Virtus habitat in rupibus difficilem ascensum habentibus*. (CLEM. Alex., *Stromat*., lib. IV.) On n'y voit de tous côtés que des abîmes qui font horreur ; à peine y fait-on deux pas en assurance ; on ne peut pas s'en écarter ni d'un côté ni d'autre, sans exposer sa vie et sans se mettre en péril de tomber dans le fond d'un abîme. Et cependant à peine y remarque-t-on les traces que l'on doit suivre ; comment ne s'y point perdre ? le seul moyen est d'avoir une personne expérimentée qui nous conduise : *Omnes vias virtutum sine ullo errore demonstrabit*, il n'y a que la soumission qu'on lui rend, qui peut nous montrer les véritables traces de la vertu que nous devons suivre, et qui, nous faisant marcher en assurance, nous préservera de l'égarement et de l'erreur. Le directeur est donc nécessaire pour éclairer les personnes qui avancent, et pour les empêcher de s'égarer et de se perdre.

3° Enfin il est nécessaire pour les parfaits. En quoi consiste la perfection de cette vie ? ce n'est pas dans les actions extraordinaires ; ce n'est pas dans les œuvres éclatantes ; ce n'est point dans la multiplication des austérités, des veilles, des pratiques différentes de piété ; toute la perfection ne consiste qu'en un seul point, à faire la volonté de Dieu et à la faire parfaitement. Or, pour la faire parfaitement, il faut la faire comme les saints dans le ciel ; nous n'en saurions prendre de meilleur modèle, c'est celui-même que Dieu nous donne. C'est pourquoi il faut tous les jours demander cette grâce dans l'Oraison dominicale : *Fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra ;* faire ici la volonté de Dieu comme les

saints l'accomplissent dans le ciel, c'est la souveraine perfection de cette vie. Or je trouve trois avantages avec lesquels ils l'accomplissent. 1° Ils l'accomplissent en tout; pas une action, pas un mouvement, pas un désir, pas une pensée, qui ne soit réglée par cette divine volonté. 2° Ils l'accomplissent sans aucun mélange de propre volonté : car étant tous consommés en Dieu, ils n'ont plus rien de propre, il n'y a plus que la volonté de Dieu, qui vit, qui règne et qui agit en eux, *vocabitur voluntas mea in ea.* 3° Ils l'accomplissent nécessairement : c'est un des priviléges de la gloire, ils ne peuvent s'en séparer dans cet état. Voilà les trois grands avantages des bienheureux dans le ciel, et ce sont aussi les trois que je trouve dans la soumission au directeur : volonté de Dieu en tout, volonté de Dieu sans mélange de propre volonté, volonté de Dieu nécessairement accomplie. 1° Volonté de Dieu en tout : car tant qu'on demeure soumis au directeur, et qu'on n'agit que par ses ordres, on est assuré que l'on fait ce que Dieu veut : c'est la marque la plus assurée que les saints mêmes nous en donnent. 2° Volonté de Dieu sans mélange de propre volonté. Car notre propre volonté est entre les mains du directeur, comme une victime entre les mains du prêtre, selon la pensée d'un grand saint; il la sacrifie sans cesse, et lui donne la mort à chaque moment qu'elle veut revivre : ainsi trouvant entre ses mains, par le moyen de cette obéissance, le sépulcre de notre propre volonté : *Sepulcrum voluntatis,* comme dit saint Jean Climaque, il arrive que nous accomplissons purement la volonté de Dieu sans mélange de la nôtre. Enfin, la volonté de Dieu, accomplie nécessairement; car en obéissant au directeur, nous obéissons nécessairement à Dieu, puisqu'il ne nous commande que de sa part : ainsi nous devenons en quelque sorte impeccables, jusque-là que, quand même le directeur se tromperait dans les avis qu'il nous donne, *etsi aliquantulum erraret,* nous ne nous tromperons jamais dans la soumission que nous lui rendons, dit saint Vincent Ferrier; car c'est le privilége de l'obéissance; elle porte avec soi sa justification, et nous excuse toujours devant Dieu : *Immediata ad Deum excusatio* (S. Clim., grad. 4, *De obed.*) Heureuse nécessité, mais plutôt glorieuse liberté qui nous fait goûter par avance les avantages de sa gloire : *Felix hæc servitus,* s'écrie saint Bonaventure. (*Spec. discipl. ad novit.*, p. I, cap 4), *imo gloriosa libertas, qua quis sponte in regiam venditus servitutem, Deum et ejus vicarios potiusquam seipsum super se regnare constituens, suæ potius renuntiat voluntati !* Concluons donc que c'est ainsi que le directeur est nécessaire pour la perfection aussi bien que pour les commencements et pour les progrès de la vertu : et partant il est nécessaire en quelque état que l'on se trouve.

3° Mais il y a plus ; car dans chaque état il est nécessaire pour toute sorte de temps. J'ajoute ceci pour détromper certaines personnes qui croient que le directeur est effectivement nécessaire dans toute sorte d'états, mais qui se persuadent qu'après avoir passé quelque temps dans chaque état, ils peuvent se conduire eux-mêmes, et marcher en assurance à la faveur de la grâce et de la lumière que Dieu leur donne ; ainsi, après avoir employé quelque temps à se purger de leurs crimes, sous la conduite d'un directeur, ils croient avoir assez de force pour achever eux-mêmes leur guérison. Après quelques pratiques de piété et quelque progrès dans la vertu, ils se persuadent pouvoir marcher tout seuls en assurance ; ou bien enfin, après être avancés dans la perfection, ils s'imaginent être assez éclairés et assez forts pour se dispenser d'un directeur : c'est un abus, mais si pernicieux, qu'un Père de l'Eglise et très-grand saint et très-expérimenté dans la vie intérieure, dit que c'est la ruine des âmes, et qu'il n'a point connu d'autre source de leur perte, même dans la solitude et les déserts : *Casum nullum præter hunc novi solitariorum ulli contigisse.* (S. Doroth., doct. 5.) Il parle particulièrement des solitaires : mais si cela est vrai dans la solitude, que sera-ce dans le monde, où il y a une infinité plus de périls et plus d'écueils ? Des personnes, après des quinze années de solitude, après avoir donné des exemples illustres de toute sorte de vertus, après avoir été regardées comme des prodiges, après avoir été le sujet de l'admiration des hommes, se précipitent misérablement dans le péché, et meurent dans l'endurcissement. Cassien (collat. 2, cap. 2) nous en rapporte deux exemples qui sont capables de faire trembler les personnes les plus affermies, et tout cela pour s'être appuyées sur leur propre conduite : *Nec alia lapsus causa deprehenditur.* Après cela, nous fierons-nous sur quelque ferveur apparente que nous ressentons peut-être quelquefois dans la religion, et sur quelques vertus naissantes, ou même affermies depuis quelques temps, qui nous font croire que nous avons déjà assez de force pour nous conduire ? Les saints se perdent à cet écueil; des personnes qui ont blanchi dans la vertu, y échouent; des prodiges de leur siècle y font naufrage, et dans la solitude, c'est-à-dire éloignés de la plupart des périls; et nous penserons nous y sauver dans le monde; et parce que nous aurons peut-être demeuré quelques mois dans un séminaire, et parce que nous aurons quelque connaissance de la perfection, nous croirons pouvoir nous conduire : infailliblement nous nous perdrons. Le Sage dans les *Proverbes* (XI, 14, sec. LXX) nous en donne l'avis sous une belle comparaison : *Quibus non est gubernatio decidunt ut folia,* ceux qui n'ont point de directeur, traduit saint Dorothée, tombent comme des feuilles. Contemplez, dit ce saint, la force de cette sentence, *contemplamini sententiæ vim. Folium a principio semper virens, semper germinans, semper delectabile est ; non multo post arescit et languet, et cadens contemnitur et conculcatur ;* la feuille

dès le commencement, a une verdure qui est agréable ; elle croît d'abord et contente la vue, mais peu de temps après elle se dessèche, elle tombe, on la méprise et on la foule aux pieds. *Talis homo, qui a nemine regitur:* c'est ainsi qu'il en arrive à celui qui n'a personne qui le conduise : il sera peut-être très-fervent dans le commencement, et embrassera avec ardeur toute sorte de bonnes œuvres, *a principio ferventissimus ad jejunia, ad vigilias, ad obedientiam, et ad quæcunque cætera bona.* Mais enfin, s'il n'a point de directeur, il faut qu'il tombe bientôt ; et toute sa ferveur étant en peu de temps dissipée, il deviendra même le jouet de ses ennemis. *Paulo post exstincto eo fervore, si nullum habuerit sui gubernatorem, qui exstinctum ignem suscitet et accendat, dessiccatur et cadit ; ac destitutus ab hostibus suis captivus trahitur, qui, ut voluerint, in ipsum grassantur.* C'est ce qui arriva à ce pauvre solitaire qui s'était retiré avec saint Macaire dans les déserts ; car l'histoire ecclésiastique nous rapporte que le démon apparut à ce saint abbé, lui disant ces paroles : J'ai un de vos frères qui me sert de jouet ; j'en fais ce que je veux : *Habeo unum e fratribus tuis, quem uti turbinem, cum volo, verso:* et la raison que ce saint en rapporte : *Infelicem illum seipsum regentem invenit, et nullum habentem coadjutorem*, c'est qu'il n'avait point de directeur C'est encore ce qui est arrivé à beaucoup d'autres dont les exemples nous sont rapportés dans les saints Pères : c'est ce qui arrive à tous ceux qui n'ont personne qui les conduise : *Talis homo est qui a nemine regitur.* Le directeur est donc nécessaire pour tous les temps.

Mais enfin il est nécessaire pour toutes sortes d'actions. Nous avons trois sortes d'actions : les unes commandées, les autres conseillées, les troisièmes qui, en elles-mêmes, ne sont précisément et formellement ni commandées ni conseillées, mais qui étant indifférentes en elles-mêmes, deviennent quelquefois commandées ou conseillées, selon les temps différents et les différentes circonstances qui les accompagnent. Or, je dis que le directeur est nécessaire pour toutes. 1° Pour les commandées, parce que souvent les actions commandées souffrent des difficultés qui nous rebutent et qui font que nous ne les faisons que très-imparfaitement. Or il faut bien qu'un directeur nous encourage, nous fortifie pour les bien faire. D'ailleurs, quoique l'action soit commandée quant à la substance, elle ne l'est pas quant à plusieurs circonstances qui l'accompagnent ; on la peut faire d'une manière ou d'une autre ; le temps, le lieu, la méthode, les intentions particulières et dispositions intérieures pour la faire parfaitement, et plusieurs autres circonstances sont à notre choix : ainsi il faut une personne qui nous instruise, qui nous détermine ce qui sera le plus utile, et qui nous montre ce que Dieu désire plus particulièrement de nous dans ces actions mêmes commandées. Enfin c'est que beaucoup de fautes qui pourraient se glisser particulièrement dans ces actions, ou sont évitées par les avis d'un sage directeur, ou sont couvertes par l'obéissance que nous lui rendons, parce que cette obéissance en relève toujours le prix, la grâce et le mérite.

Ainsi le directeur est nécessaire pour les actions commandées ; il l'est encore plus 2° pour les actions conseillées. Souvent ce qui est conseillé à une personne ne l'est pas à une autre, et il y a des occasions où ce qui n'est en soi-même que de conseil, devient de précepte ou même quelquefois défendu à cause du temps, des lieux, des personnes ; et c'est où la plupart du monde se trompe, et dont on se désabuse par le moyen d'un directeur.

Enfin, pour les actions indifférentes en elles-mêmes, elles changent tellement de face, selon les différentes rencontres, qu'il est impossible que nous y prenions par nous-mêmes des règles sûres. Tantôt elles sont licites et tantôt défendues : l'une me sera utile, qui à un autre sera pernicieuse : la même qui me sert aujourd'hui, me nuira peut-être dans quatre jours : aujourd'hui elle me sera conseillée, et demain peut-être me deviendra-t-elle commandée et nécessaire pour mon salut : et la même sera défendue à un autre, et causera sa perte : y a-t-il une personne assez impudente ou assez téméraire pour prétendre, dans une si grande variété, se déterminer de soi-même, et prendre un fondement de sa conduite ? *Salus in multo consilio*, dit le Sage. (*Prov.* XI, 14.) *Non ut quis quemque consulat*, dit saint Dorothée, *sed cum cujus fidei se totum crediderit, nec ut hoc taceat, illud loquatur, sed ut omnia exponat, de omnibus consultet : hujus modi enim salus est in multo consilio.* Concluons donc que le directeur est nécessaire pour toute sorte d'actions, aussi bien que pour toute sorte de temps et de personnes ; et qu'ainsi la nécessité en est universelle.

Mais enfin elle est indispensable. Les lois les plus universelles souffrent quelquefois des dispenses, et souvent on se flatte sur ce principe, et, dit-on, s'il y a quelque dispense, pourquoi ne sera-t-elle pas pour moi aussi bien que pour un autre ? n'ai-je pas le même droit, et ne puis-je pas avoir la même exception ? Non, ne nous trompons point, nous ne le pouvons, il n'y a point de dispense pour nous au sujet dont je parle. Et si vous voulez nettement vous en convaincre, faites, s'il vous plaît, avec moi ces trois petites réflexions. La première, que la conduite ordinaire de Dieu est que nous soyons soumis les uns aux autres, et que les hommes dépendent des hommes pour leur conduite. Dieu pouvait nous conduire par lui-même immédiatement, comme il le faisait dans l'état d'innocence, ou même il pouvait nous conduire par le ministère des anges ; mais, soit qu'il ait voulu punir notre désobéissance et abaisser notre orgueil, soit que, comme dit saint Augustin (*De doctri. christian., Prolog.*), il ait voulu par cette voie

entretenir la liaison qui doit être entre les hommes; soit que, par un effet de sa condescendance paternelle, il ait pris cette voie comme plus conforme à notre infirmité, il veut que l'homme ait un autre homme pour sa conduite. C'est ainsi qu'il a toujours conduit ses serviteurs, et non-seulement dans ce temps où nous sommes, mais dès les premiers siècles de l'Eglise. Les Ambroise, les Arsène, les Jean Damascène, les Jean Climaque, les Dorothée, en un mot tous les saints, dit saint Vincent Ferrier (*De vita spiritali*), ont été ordinairement conduits par cette voie : *Hanc viam tenuere omnes sancti, et breviter omnes qui ad perfectionem attigerunt.* C'est la conduite ordinaire et générale de Dieu : voilà la première réflexion.

La seconde, si Dieu a dispensé quelques personnes, il ne l'a fait que rarement, et encore ne voyons-nous point qu'il l'ait fait, qu'il n'ait opéré en même temps beaucoup de merveilles et de prodiges qui ne permettaient pas de douter de sa dispense, comme une sainte Marie Egyptienne, et peut-être quelque petit nombre d'autres saints, qu'il a voulu conduire par une voie particulière et extraordinaire, et dont la vie a été autorisée par une infinité de miracles.

Enfin la troisième réflexion, c'est que ceux-mêmes qu'il a dispensés de la sorte, il ne les a dispensés que lorsqu'ils ont été dans les lieux où il n'y avait personne pour les conduire. Ainsi, quand une personne ferait autant de miracles que d'actions, sa sainteté m'est suspecte, si, pouvant avoir un directeur, elle n'en a point. Et c'est ce que Notre-Seigneur, au rapport de Cassien (collat. 2, cap. 15), voulut faire particulièrement, lorsqu'en convertissant saint Paul, il le renvoie à Ananie, pour apprendre de lui sa volonté; car qui ne s'étonnerait de voir, qu'au milieu de tant de prodiges qui se passent en la conversion de cet apôtre, au milieu de tant de grâces et de faveurs, Dieu pourtant ne le dispense point de cette conduite? Il l'envoie à un homme, pourquoi? c'est, dit excellemment ce Père, pour nous apprendre : *Nulli a Domino viam perfectionis ostendi, qui habens unde valeat erudiri, doctrinam seniorum et instituta contempserit, parvi pendens illud eloquium* (*Deut.* XXXII, 7) : *Interroga patrem tuum, et annuntiabit tibi; majores tuos, et dicent tibi.* C'est-à-dire, en un mot, que Dieu ne nous conduira jamais à la perfection, tant que nous nous conduirons nous-mêmes, pouvant avoir des personnes qui nous conduisent : *Imo amplius dico,* ajoute un grand saint, *Deus nunquam suam gratiam ministrabit, si homo sit a quo possit institui, et deduci, et non curat alterius ductum amplecti.* (S. VINCENT. FERRER., *De vita spirit.*)

Après cela, serait-il possible que nous fussions assez téméraires pour nous persuader que nous pouvons nous conduire nous-mêmes? Où sont les miracles que Dieu a opérés en notre faveur? où est cette impossibilité de trouver des directeurs? où est notre exemption de la loi commune, et les prodiges que Dieu a faits pour autoriser notre dispense? Oh! mais il y en a tant qui encore à présent n'ont point de directeur et qui se sauvent; mais tant de Chrétiens que l'on voit mener une vie si sainte, et qui n'ont personne qui les conduise? Mais quand plusieurs même auraient des directeurs, à quoi leur serviraient-ils, puisqu'ils savent plus de bien qu'ils n'en veulent faire? Tous ces mais ne sont que des raisonnements de la prudence humaine, et des artifices de l'amour-propre, qui ne sont point capables d'ébranler la vérité autorisée par le témoignage de tant de saints. Outre que ce sont des objections très-faciles à résoudre, nous les remettrons au premier entretien où nous espérons vous donner sur cela un entier éclaircissement, en vous expliquant ce qui reste à vous dire sur cette matière. Cependant nous ne laisserons pas de conclure que, de tous les malheurs où on peut être en cette vie, le plus grand est de n'avoir point de directeur : *Nihil miserabilius quam hi qui nullos duces habent ad viam Dei.* (S. DOROTHÉE.)

—

ENTRETIEN XXIII.

Des qualités du directeur.

Dans le dernier entretien, nous avons parlé de l'importance et de la nécessité du directeur, et nous avons tâché de vous faire connaître les sentiments des saints Pères sur ce sujet. Après avoir vu cette nécessité si puissamment soutenue par la pratique des saints, et si fortement appuyée par les sentiments de l'Eglise, je ne puis douter, à moins que vous n'ayez apporté une puissante opposition à l'impression de la grâce, que vous n'ayez fait une ferme et constante résolution de ne vous passer jamais de directeur, et que vous ne soyez dans le dessein de vous abandonner absolument à sa conduite. Mais, afin que vous le puissiez faire utilement, j'ai à vous montrer dans cet entretien les qualités qui sont à désirer en lui.

Quel pensez-vous que doit être ce directeur que nous devons prendre, et que nous disons être si nécessaire pour le salut? Vous savez qu'il est important de ne pas prendre indifféremment le premier qui se présente. C'est lui qui doit avoir le soin de notre conscience; notre âme doit être entre ses mains; de sa conduite dépend notre salut; l'affaire est assez importante pour ne la pas confier à toutes sortes de personnes, nous ne voudrions pas en user de la sorte dans nos autres affaires; et si nous avions un procès, si nous avions une maladie, si nous avions le soin d'une famille, ou de tout un Etat, en conscience en voudrions-nous bien croire le premier qui se présenterait pour nous donner avis? Ayons au moins autant de précaution pour notre âme; elle vaut mieux elle seule que tout un monde : *Quid prodest homini, si mundum universum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur? Aut quam dabit homo commutationem pro anima sua?* (*Matth.* XVI, 26.) Et puisqu'il faut un directeur pour la con-

duire, faisons-en le choix avec tout le discernement et toute l'attention que mérite une affaire de cette importance. Choisissez-en un entre mille, dit le dévot Avila ; et moi, dit le bienheureux évêque de Genève dans sa *Philothée* (chap. 4), je vous dis entre dix mille ; car ce point est d'une extraordinaire conséquence. Or, afin de ne nous point tromper dans ce choix, il faut savoir qu'il y a deux sortes de qualités qui sont absolument à désirer en lui : les unes générales, et qui doivent être dans toute sorte de directeurs ; les autres particulières qui ne sont pas les mêmes dans toute sorte de directeurs, mais qui sont différentes selon les différentes personnes que l'on conduit.

Pour les premières qui sont générales, il faut, dit le bienheureux évêque de Genève, que le directeur soit plein de science, de prudence et de charité. *Sermo ejus sit irreprehensibilis;* il faut, dit saint Ambroise (*De offic.*, lib. II, c. 17), qu'il soit irrépréhensible dans ses paroles ; et il ne peut l'être, s'il n'est plein de science qui le préserve de l'erreur. *Consilium utile,* que son conseil soit utile : et comment le pourrait-il être, s'il manque de prudence? *Vita honesta,* que sa vie soit honnête, et cela ne se peut sans la charité qui seule a cet avantage de faire la vie honnête, aussi bien que l'honnête homme dans le christianisme. Ainsi science, prudence et charité : trois qualités générales qui doivent être dans toutes sortes de directeurs, et que nous devons par conséquent tâcher de trouver dans la personne qui nous conduit.

1° Il faut qu'il ait la science; car pourquoi prenons-nous un directeur? Pour trois raisons principales : pour nous guérir, c'est un médecin; pour nous conduire, c'est un guide; pour nous instruire, c'est un docteur et un maître. Or tout cela demande indispensablement la science. C'est un médecin. En vérité si nous étions dangereusement malades, voudrions-nous bien nous mettre entre les mains d'une médecin ignorant? Voudrions-nous bien nous abandonner à ses conseils? Voudrions-nous bien exposer notre vie sur ses avis? Voyons comme en usent les personnes du monde ; voyons comme nous-mêmes nous en userions. On ne se contente pas d'un médecin qui ne le soit que de nom, d'habit et de profession ; on veut quelque habile homme ; je ne m'en étonne pas, cela est juste : mais au moins faisons-en autant pour le salut de notre âme. Nous cherchons un médecin, et non pas un charlatan en la personne du directeur; cherchons-le donc plein de science ; autrement il nous empoisonnera, au lieu de nous guérir. Ajoutez que le directeur est un guide, et s'il n'a pas de science, qu'est-ce? C'est un guide qui marche dans les ténèbres, et qui est toujours en péril de s'égarer; c'est un étourdi qui ne sait pas lui-même le chemin qu'il doit tenir; c'est, en un mot, un aveugle, pour me servir de l'expression du Fils de Dieu dans l'Evangile, qui tôt ou tard tombera avec celui qu'il mène dans le même précipice : *Cæcus si cæco ducatum præstet, ambo in foveam cadunt.* (*Matth.* xv, 14.) *Per eorum ignorantiam, hi qui sequuntur, offendunt,* dit saint Grégoire. (*Pastoral.*, part. I, cap. 1.) Y a-t-il personne qui voulût s'exposer à ce péril, et demeurer en assurance sous une telle conduite? Enfin le directeur est un maître qui doit instruire : or comment nous instruira-t-il de ce que lui-même ne sait pas? *Quomodo docere poterunt quod ipsi non didicerunt? Desinat locum docendi suscipere, qui nescit docere,* dit saint Isidore de Séville. (Lib. III, *Sent.*, cap. 35.) De plus on ne peut profiter beaucoup sous un maître, qui manque de science; on y travaille beaucoup, et on n'y avance que très-peu; en un mot, c'est s'exposer évidemment à l'erreur et au mensonge : *Ignorans ignorabitur, et multos ignorare faciet et ignorari.* Jugez de là s'il n'est pas très-important que le directeur soit plein de science.

Or, lorsque je dis qu'il doit être plein de science, ne croyez pas que je parle de cette science qui enfle; de cette science qui n'est puisée que dans des sources profanes; de cette science qui n'a point d'autre appui que le raisonnement humain et une vaine tradition; de cette science relâchée qui se persuade avoir le secret d'accorder le monde avec Jésus-Christ, qui ne cherche la voie d'élargir les consciences, qui affaiblit même les vérités de l'Evangile, pour donner aux hommes une plus grande liberté, et qui croit ôter les péchés du monde, lorsqu'elle met les pécheurs en assurance sous l'autorité de deux ou trois auteurs. Mais je parle de la science des saints, de la science puisée dans les vives sources de l'Evangile, de la science fondée sur la doctrine même du Fils de Dieu : je ne m'étends pas maintenant sur ce point, parce que je vous en ai parlé à fond, lorsque je vous ai parlé de la science nécessaire aux ecclésiastiques, et il me suffit maintenant de vous dire que c'est une science pure que nous devons particulièrement chercher dans notre directeur, afin que, comme dit saint Ambroise, il n'y ait rien en lui de nébuleux, *nihil nebulosum habeat,* c'est-à-dire que sa lumière soit si pure et si vive, qu'elle ne soit point obscurcie par les ténèbres de l'ignorance, par les brouillards de la passion, ou par les nuages de l'intérêt; et c'est la première condition nécessaire à un directeur : la science, mais la science pure.

La seconde est la prudence, et ce point est encore de grande conséquence, *facit enim prudentia, ut nulla erroris suspicio sit,* dit saint Ambroise. (*De offic.*, lib. II.) Sans cela, il y a toujours à craindre que l'on ne tombe dans l'erreur. Je trouve trois fondements dans la doctrine des saints, sur lesquels est appuyée cette nécessité de la prudence : le premier se tire de la personne qui doit être conduite; le second, du chemin par lequel on la conduit; le troisième, des événements et des obstacles qui se rencontrent dans ce chemin, par lequel elle est con-

duite. La personne qui doit être conduite, c'est l'homme, c'est-à-dire, selon la réflexion de saint Grégoire de Nazianze, le plus changeant, le plus variable et le plus inconstant de tous les animaux : *animal maxime varium et multiplex;* aujourd'hui il veut une chose, et demain il en souhaite une autre : ce qui lui est aujourd'hui à dégoût, sera demain le sujet de sa joie : il aime présentement ce qu'il haïssait il y a peu de jours, et cela même qu'il aime présentement, dans un moment lui deviendra peut-être insupportable : quelle adresse, quelle prudence ne faut-il point pour le conduire et pour l'affermir dans la vertu parmi tant d'inconstance? C'est en vérité l'art des arts et la science des sciences; *ars artium, scientia scientiarum mihi videtur hominem regere,* conclut le même saint: *Hæc discretio recto tramite debet incedere.* (Cassian., collat. 2, cap. 10.)

Ajoutez à cette inconstance de l'homme que l'on conduit, la difficulté du chemin par lequel on le conduit; c'est une voie étroite, comme nous disions dans le dernier entretien, qui ressemble à ces petits sentiers qui sont sur le haut des montagnes, *in rupibus valde difficilem ascensum habentibus,* dit saint Clément d'Alexandrie; on n'y voit de toutes parts que des abîmes qui font horreur; et elle est tellement difficile et glissante, que les vertus mêmes s'y précipitent et s'y perdent, à moins qu'elles y marchent avec une grande discrétion : *Inter utrasque nimietates discretione moderante gradiendum est.* La difficulté donc du chemin demande encore la prudence. *Hæc fixo gradu intrepide perducit ad Deum, virtutes conservat illæsas; omnium namque virtutum generatrix, custos moderatrixque est discretio,* dit Cassien. (Collat. 2, cap. 4.) Elle seule, disent les saints, peut conduire sûrement les vertus dans cette voie, *moderatrix est et auriga virtutum;* elle seule aussi peut faire que celui qui marche ne tombe pas, *ne incurrat qui currit,* dit saint Bernard (serm. 3, *De circumcis. in fine*), *illuminari necesse est lumine discretionis.*

Ajoutez enfin a cette inconstance de l'homme et à la difficulté du chemin, qui demande une grande prudence dans un directeur, la multitude des obstacles et la variété des événements, qui se rencontrent; car cela est surprenant quand on y pense. Tantôt il faut conseiller à un homme de s'exposer dans le monde pour convertir les autres, tantôt il faut lui conseiller la solitude; aujourd'hui on lui dira de condescendre à un ami pour le gagner à Dieu, et demain il faudra l'avertir de rompre ouvertement de peur qu'il ne se perde lui-même; tantôt on le portera à quitter le prochain pour chercher Jésus-Christ dans la retraite, et quelquefois on lui conseillera de quitter Jésus-Christ, pour le retrouver dans le prochain; un père et une mère viendront se présenter à lui sous une belle apparence : quelquefois la piété demandera qu'on obéisse, et quelquefois la religion ordonnera de ne les point écouter, mais de mettre en pratique cet avis de saint Jérôme (epist. 2, *ad Heliod.*) : *Licet sparso crine et scissis vestibus, ubera quibus te nutrierat, mater ostendat; licet in limine pater jaceat, per calcatum perge patrem, siccis oculis ad vexillum crucis evola, solum pietatis genus est in hac re esse crudelem.* Or, comme ces coups sont décisifs, et qu'on ruine tout, si on ne les fait très à propos, ne m'avouerez-vous pas qu'il est extrêmement important qu'un directeur ait une très-grande prudence, afin de pouvoir discerner ce qui est le plus expédient, et ce que Dieu demande dans ces occasions? C'est pourquoi saint Grégoire compare cette vertu au rational du grand prêtre : c'était un de ses principaux ornements, qui était appelé *rationale judicii*, pour nous marquer, dit ce saint, le jugement et la discrétion qui doit être dans le directeur, et qui doit faire un des principaux ornements de la personne qui nous conduit : *Debet enim rector semper subtili examine, bona malaque discernere, et quæ vel quibus, quod vel qualiter congruat, studiose cogitare.* (*Past.*, part. II, c. 1.)

Mais enfin à quoi servira sa science et sa prudence, s'il n'a point la charité qui est la troisième condition qui lui est nécessaire? La science et la prudence empêcheront bien à la vérité qu'il ne se trompe lui-même, mais elles n'empêcheront jamais qu'il ne nous trompe; il n'y aura que la charité seule qui l'en empêchera : *Facit prudentia ut nulla erroris suspicio sit; facit justitia ut nullus sit fraudis metus,* dit saint Ambroise. (*De offic.*, lib. 2.) Un directeur sans science et sans prudence, c'est un guide aveugle ou étourdi qui s'égare lui-même : mais un directeur sans charité, c'est un affronteur qui tôt ou tard nous déçoit et nous trompe; il faut donc qu'outre la science et la prudence, il ait encore la charité. Or, je trouve que, par cette charité dont il doit être rempli, les saints entendent particulièrement deux choses : qu'il ait la charité pour lui, ainsi qu'il soit de bonne vie; qu'il ait la charité pour nous, ainsi qu'il cherche purement notre salut.

1° Il faut qu'il soit de bonne vie; car autrement comment pourrons-nous nous confier à sa conduite? Il n'aura pas plus d'amour pour nous, qu'il n'en aura pour soi-même; et si lui-même ne pense point à son salut, et n'a pas le soin qu'il doit avoir de son âme, pensons-nous qu'il en aura beaucoup davantage pour la nôtre? *Quis utilem causæ alienæ judicet, quem videt inutilem vitæ suæ?* dit saint Ambroise. (*De offic.*, lib. II, c. 12.) De plus, lorsque nous aurons quelques difficultés dans la pratique de la vertu, comment espérerons-nous trouver en lui quelque secours? Et comment pourra-t-il nous persuader efficacement ce que lui-même ne fait pas? *Si doctus fuerit, non autem bonus,* dit saint Bernard (serm. 76 *in Cant.*), *verendum ne non tam nutriat doctrina uberi, quam sterili vita noceat.* Ajoutez encore avec saint Ambroise (*Ibid.*), qu'il est difficile de croire qu'il nous donne des conseils qui nous

soient utiles, puisque lui-même ne se les donne pas : *An vero idoneum eum putabo, qui mihi det consilium, qui non dat sibi? Quomodo hic consilii locus, ubi nullus quieti?* (*Ibid.*) Et enfin il n'y a nulle apparence de trouver une vive source dans la fange et dans l'ordure, ni de l'eau claire dans l'eau bourbeuse pour étancher sa soif : *Quis in cœno fontem requirat? Quis e turbida aqua potum petat?* (S. Ambros., *De offic.*, l. II, c. 12.) Il faut donc que sa vie soit pure, ses mœurs saintes, ses actions innocentes ; en un mot, qu'il ait charité pour soi-même.

2° Mais il faut qu'il l'ait aussi pour nous, c'est-à-dire qu'il soit tellement désintéressé, qu'il ne cherche que notre salut ; il faut qu'il se contente de notre âme, et qu'il dise comme ce roi dont il est parlé dans la *Genèse* (II, 21) : *Da mihi animal, cætera tolle tibi.* Qu'il y en a peu, dit saint Bernard (serm. 77, *in Cant.*), entre ceux-mêmes qui nous témoignent le plus de charité, qui soient dans ce dégagement, et qui ne regardent en nous leurs intérêts autant que Jésus-Christ : *Pauci admodum sunt qui non quæ sua sunt quærant, ex omnibus charis ejus diligunt munera, nec possunt pariter diligere Christum.* On pense à se nourrir soi-même plutôt que la personne dont on a la conduite ; on songe à sa bourse beaucoup plus qu'à son âme ; *plus invigilant vacuandis marsupiis quam vitiis exstirpandis.* (*Ibid.*) Et pourvu qu'on se revête de la laine d'une pauvre brebis. et que l'on se nourrisse de sa substance, on ne se soucie point de lui ôter la vie : *Non est pascere, sed mactare et devorare, dicente de illis Domino* (*Psal.* XIII, 4) : « *Qui devorant plebem meam ut cibum panis ;* » *et quia comederunt Jacob, et locum ejus desolaverunt.* (*Ibid.*) C'est-à-dire en un mot, pour parler plus clairement, que si un directeur a quelque autre intention que notre salut, il ne fera point de difficulté (au moins avons-nous tout sujet de le craindre,) d'accommoder à l'amour-propre les avis qu'il donne et les vérités même de l'Evangile, pour ne nous point déplaire et pour avoir plus de créance sur notre esprit. Ainsi, il trouvera moyen de nous permettre ce que l'Eglise même nous défend ; il nous accordera ce qui est condamné dans tous les saints canons ; il fera passer pour une chose de peu de conséquence les superfluités, les divertissements, les autres marques séculières, qui doivent être en exécration à tous les vrais ecclésiastiques ; et nous accordant comme une honnête liberté, ce qui est le sujet des anathèmes et des foudres de l'Eglise, il nous entretiendra dans nos langueurs, dans nos infirmités, dans la mort même, pour venir à bout de ses prétentions, et sacrifiera ainsi malheureusement notre âme à ses propres intérêts. Vous voyez donc bien l'importance qu'un directeur ait charité pour nous, et qu'il n'ait point d'autre intérêt que le bien de notre âme ; et voilà les trois conditions générales, nécessaires à toutes sortes de directeurs : science, prudence, charité.

Voyons maintenant les particulières, qui sont différentes, selon la différence des directeurs et selon la diversité des personnes que l'on conduit. Comme nous ne parlons qu'à une sorte de personnes, que tous ceux qui sont ici sont de la même profession, tous ecclésiastiques, je ne m'arrête aussi qu'à une seule de ces conditions et qualités particulières, mais qui est par-dessus tout nécessaire à notre directeur : c'est que ce soit un bon ecclésiastique, c'est-à-dire qu'il soit ecclésiastique non-seulement de profession, mais qu'il en ait l'esprit, qu'il le possède en abondance, qu'il estime son état, qu'il en aime les marques et toutes les fonctions ; enfin entre ceux qui ont cet esprit, il faut choisir les plus fervents. Voilà les qualités générales et particulières qui sont à désirer dans notre directeur.

ENTRETIEN XXIV.

Des rapports avec le directeur.

Après vous avoir fait connaître, dans le premier entretien, que nous vous avons fait sur le directeur, la nécessité que nous en avons en cette vie ; après vous avoir expliqué, dans le second, les qualités et générales et particulières qui sont à désirer, et que nous devons tâcher de rencontrer dans la personne qui nous conduit, il nous reste à vous découvrir à présent la manière dont nous devons nous comporter à son égard, afin de profiter de sa conduite, et de pouvoir marcher en assurance sous sa direction.

Or pour entrer d'abord en matière, et vous donner en même temps plus d'ouverture et de lumières sur ce que nous avons à vous dire, je présuppose d'abord un fondement que les saints ont avancé sur ce même sujet : c'est que nous devons considérer le directeur, non pas comme un simple homme, dit le bienheureux évêque de Genève ; et comment donc ? comme Jésus-Christ, comme Dieu même, disent les saints. Saint Paul fut reçu par les Galates : écoutez ce que lui-même leur en dit, nous ne saurions avoir de témoin plus fidèle, c'est dans l'Epître qu'il leur écrit : *Sicut angelum Dei excepistis me, sicut Christum Jesum.* (*Galat.* IV, 14.) Cet apôtre n'avait pas un extérieur avantageux ; il n'avait pas au dehors grande apparence : mais ils ne s'arrêtèrent pas à ce qui pouvait d'abord frapper leurs sens, ils ne s'en rapportèrent pas au témoignage de leurs yeux ; mais le considérant dans les lumières de la foi, ils le reçurent comme un ange, et comme si c'eût été Jésus-Christ même : *Sicut angelum, sicut Christum Jesum.* Et ce fut avec grande raison, dit saint Thomas, qu'ils le reçurent de la sorte ; ce fut en eux la marque d'une foi vive ; ce fut le témoignage d'une grande lumière ; car en effet c'était au fond et à le bien prendre Jésus-Christ même, caché sous l'extérieur de ce grand saint, qui venait à eux en sa personne : *Christus enim in ipso ad illos venerat.* (S. Thomas, *in Epist. ad Gal.*)

Or c'est ainsi que nous devrions regarder toujours

notre directeur, *sicut angelum Dei;* comme un ange, *angelus enim Domini est;* car, en effet, c'est un ange, mais un ange que l'amour de Dieu nous envoie pour préparer en nous ses voies : *Ecce mitto angelum meum, qui præparabit viam meam ante te* (*Malac.* III, 1 ; Luc. VII, 27) ; mais un ange que sa bonté nous donne, comme il en donna autrefois à son peuple, pour le conduire ; mais un ange qui est toujours auprès de nous, pour nous tenir sa place et nous faire connaître ses volontés, *totus in angelum substitutus*, dit saint Pierre Chrysologue ; il faut donc le regarder comme un ange : mais il y a plus, *sicut Christum Jesum*, nous le devons considérer comme Jésus-Christ. Car il est encore vrai que Jésus-Christ veut vivre en lui, et qu'il veut s'y établir pour nous conduire. *Ubi Christus est?* où pensez-vous que soit Jésus-Christ, dit saint Ambroise ? *in pectore scilicet prudentis sacerdotis*, il est dans la poitrine d'un bon prêtre, il est dans le cœur d'un sage directeur. *Filium discerno in ipsis*, disait un grand saint ; il faut donc respecter Dieu dans celui qui nous conduit ; et cela est d'une grande conséquence : car de même que le Père était en son Fils instruisant le monde et se le réconciliant : *Deus erat in Christo mundum reconcilians sibi* (*II Cor.* V, 19) : ainsi Jésus-Christ a voulu être dans les prêtres et dans les directeurs pour les conduire ; de sorte que, comme pour recevoir les bénédictions que Dieu a données en Jésus-Christ : *Benedixit nos in omni benedictione spirituali, in cælestibus* (*Ephes.* I, 13), il a fallu s'élever au-dessus des sens, et reconnaître en lui une Majesté divine jusque-là que tous ceux qui ne se sont arrêtés qu'à ce qui paraissait au dehors, et qui n'ont pu croire que Dieu fût caché sous un si faible extérieur, se sont rendus entièrement indignes de ses grâces ; ainsi, pour profiter des faveurs, des bénédictions et des grands avantages que Jésus-Christ nous donne en notre directeur, il ne faut pas nous arrêter seulement aux apparences extérieures ; il ne faut point croire le seul rapport de nos sens ; il faut s'en approcher comme d'un sacrement ; et, s'abandonnant aux lumières de la foi, respecter Jésus-Christ caché sous le voile et l'infirmité de sa personne, *sicut Christum Jesum*. C'est ainsi que fit ce célèbre solitaire, dont parle saint Jean Climaque, qui se trouvant dans une occasion assez rude à la nature, pour ne point perdre le fruit d'une mortification humiliante où l'exposait son directeur, se contenta de cette pratique pour s'y soumettre avec une fidélité entière : *Christi imaginem superiori meo imposui :* c'est ce qu'il dit lui-même à ceux qui s'étonnaient de sa constance et de sa paix en cette rencontre. Et c'est la pensée que nous devrions toujours avoir ; puisque Jésus-Christ est dans notre directeur pour nous conduire, en vérité n'est-il pas bien juste de ne nous approcher jamais de lui que dans cette vue ?

Le fondement ainsi présupposé, il est aisé de conclure et de reconnaître comment nous devons communiquer avec notre directeur. Car, comme il ne se passe que deux choses dans cette communication, que nous lui parlons et qu'il nous parle, certainement si nous le considérons comme Jésus-Christ, nous parlerons avec ouverture de cœur et confiance, et nous l'écouterons avec un grand respect et une profonde soumission ; quatre choses nécessaires pour cette communication : deux en parlant, et deux en écoutant. En parlant, ouverture de cœur et confiance ; en écoutant, respect et soumission. C'est ce que nous allons présentement vous expliquer. Premièrement donc, il faut lui parler avec une grande ouverture de cœur, c'est-à-dire qu'il faut lui en découvrir tous les secrets, lui manifester ce qu'il y a de plus caché dans notre conscience. C'est un médecin charitable, pourquoi ne lui pas faire connaître toutes nos maladies, nos indispositions, notre tempérament, notre fonds, si nous voulons qu'il nous guérisse ? C'est un conseiller sage, pourquoi lui cacher nos vues et nos desseins, si nous prétendons en recevoir quelque avis salutaire ? C'est un ami fidèle, pourquoi refuser de lui décharger notre cœur, ce qui est, dit saint Ambroise, une des grandes consolations de cette vie ? *Solatium vitæ, ut habeas cui pectus aperias.* Or cette ouverture de cœur demande particulièrement deux choses, intégrité pour dire tout et sans réserve, sincérité pour le dire sans artifice et sans déguisement.

1° Il faut tout dire : *Effunde sicut aquam cor tuum*, dit le prophète (*Thren.* II, 19) : *Epanchez votre cœur comme de l'eau.* Qu'est-ce à dire comme de l'eau ? pesez la force de cette comparaison. Lorsque vous répandez quelques autres liqueurs, il n'en est pas de même comme de l'eau ; car les autres liqueurs épanchées laissent quelque chose dans les vases où elles étaient : si vous répandez une cruche d'huile, toute l'huile ne tombe pas, il y en a toujours qui demeure au fond du vase ; si vous répandez un pot de vin, le vin tombe, mais l'odeur y demeure : ainsi en est-il des autres liqueurs ; mais pour l'eau elle s'épanche tout entière, et il n'en demeure rien dans le vase où elle était. Epanchez donc ainsi votre cœur comme de l'eau devant la personne qui vous conduit : *Effunde sicut aquam cor tuum*, c'est-à-dire ne retenez rien, pour petit qu'il puisse être, dans votre cœur, si vous voulez marcher en assurance, et faire en sorte que le directeur ne vous trompe pas, étant trompé lui-même ; découvrez-lui tout, et bien et mal : *Si possit fieri, quot passus ambulet*, disait le grand saint Antoine, *vel quot calices aquæ bibat, ut non devietur in ipsis.* C'est la première chose nécessaire pour bien profiter de la direction. Mais j'ai bientôt tout dit, me dira quelque personne encore peu éclairée dans cette conduite ; je voudrais bien tout dire, mais je ne sais que dire : souvent rien ne me vient dans la pensée. N'y a-t-il que cela qui vous arrête ? n'y a-t-il que cela qui vous fasse peine ? Avez-vous dans le cœur une

véritable et bonne volonté ? sondez-vous vous-même ; car si la volonté vous manque, si vous n'êtes pas encore en dessein de tout dire, arrêtez ici, n'allez pas plus avant ; bouchez vos oreilles, n'écoutez plus ce que je vais dire ; car ce ne vous serait qu'un sujet de peines, de chagrins, de tentations étranges, qui, après vous avoir donné bien des scrupules, des inquiétudes et des embarras de conscience pendant la vie, ne serviraient que de sujet de regret et de désespoir à la mort, pour n'en avoir pas fait un bon usage. Mais si en vérité, en conscience, devant Dieu, vous avez bonne volonté, si vous voulez tout dire, si vous ne voulez point avoir de réserve, et que vous n'ayez point d'autre peine qu'à trouver ce que vous devez dire, écoutez : je m'en vais vous prendre par la main, nous irons ensemble chez votre directeur, et là je ferai l'anatomie de votre cœur, et la dissection de votre vie. Je crois que vous y consentez ; écoutez donc et renouvelez vos attentions ; je vais parler pour vous et vous en faire la déduction. Ce que vous devez dire à votre directeur se rapporte à deux chefs : ou ce sont des choses qui nous regardent et qui nous touchent de plus près, ou ce sont des choses qui regardent les autres. Pour les choses qui nous touchent et qui nous regardent de près, il y en a quelques-unes qui sont plus générales, et qui se rencontrent en toute sorte de personnes ; il y en a d'autres particulières qui sont différentes selon les différentes professions. Pour les choses générales, il me semble que toutes se peuvent réduire à cinq, dont il faut tâcher de rendre un compte exact au directeur : actions, tentations, inclinations, dispositions, emplois.

1° Nos actions : il faut lui rendre compte de toutes les actions que nous faisons et de la manière dont nous les faisons. Or, il y en a de trois sortes : de mauvaises, de bonnes, d'indifférentes, et il faut tâcher de lui dire tout. 1° Les mauvaises, c'est-à-dire non-seulement les péchés présents, mais les passés, et quoiqu'ils aient été pardonnés et que nous en ayons fait pénitence, il est toujours très-utile de les lui dire ; car c'est toujours un sujet de grande humiliation, et qui ne peut ainsi qu'attirer sur une âme beaucoup de grâces. Et n'est-il point important qu'on sache les brèches qu'une place a souffertes et par où l'ennemi s'en est rendu le maître, afin de reconnaître comme elles sont réparées, et d'examiner si elles sont en état de mieux soutenir d'autres attaques ; ensuite, c'est qu'il en est des maladies de notre âme comme de celles de notre corps : pour être guéries, elles ne laissent pas souvent d'être à craindre, surtout si elles ont été habituelles : *De propitiato peccato noli esse sine metu* (*Eccli.* v, 5) ; souvent, elles laissent après elles de grandes faiblesses, souvent elles obligent à observer un tout autre régime, que si on n'en avait eu aucune atteinte. C'est pour cela qu'il est important de les découvrir au directeur, afin qu'il juge plus sûrement du régime qui nous est propre ; sans cela, dit le Sage, on ne doit point s'attendre à profiter de sa direction : *Qui abscondit scelera, non dirigetur*. (*Prov.* xxviii, 13.) Il faut donc lui dire nos péchés même passés, et autant qu'il se peut, nos imperfections, c'est-à-dire toutes nos mauvaises actions, afin qu'il les corrige : *Ut quod minus probandum congruo remedio sanetur*, dit saint Basile (*Quæst. fus. disput.*) ; mais lui dire aussi les bonnes, afin qu'il nous encourage et nous y affermisse : *Et quod laude dignum est in nobis confirmetur*, dit le même saint. Ainsi lui dire et les pratiques de vertu, et particulièrement quelles sont les mortifications que nous faisons ; ne pas s'imaginer qu'il y aura en cela de la superbe, que ce nous sera une occasion de vanité, et que cela lui donnera bonne opinion de nous. Toutes ces pensées sont amusement ; il ne faut point s'y arrêter ; on ne doit point pour cela user de réserve dans ce qu'on dit : car il saura bien y remédier et nous mortifier, en sorte que nous n'aurons pas lieu de nous élever par cette tentation. Il ne faut donc point craindre de lui dire toutes les bonnes actions que l'on fait, mais il faut encore y ajouter les bonnes que l'on omet, non pas toutes, car elles sont sans nombre, mais celles qui sont plus conformes à notre état, celles pour lesquelles nous avons eu quelque attrait, et que nous avons eu mouvement particulier d'entreprendre. Enfin pour lui rendre compte de toutes nos actions, ce n'est pas assez de lui avoir dit les mauvaises et les bonnes, il faut lui dire même les indifférentes ; soit celles que nous faisons tous les jours, soit celles qui sont extraordinaires, et qui n'arrivent que de temps en temps.

Après lui avoir ainsi fait connaître toutes les actions, pour que ce compte soit dans une exactitude entière, il faut lui découvrir même la manière dont on les fait, le temps, le lieu, et les autres circonstances ; quelles dispositions nous animent, quelles intentions nous y portent, quelle vue nous avons en les faisant : *Ut nullum animi motum apud semetipsum celatum retineat ;* voilà la première chose de laquelle nous devons entretenir notre directeur.

2° Nos tentations, quoique même nous n'y donnions aucun consentement, sur toutes celles qui sont plus ordinaires et plus fréquentes. On se persuade quelquefois qu'il n'est point nécessaire de les lui dire, parce qu'on n'y consent point : mais quoiqu'il n'y ait point dans ces tentations de notre faute, quoique nous nous y comportions avec toute la fidélité que Dieu demande, toujours est-il de la dernière conséquence que le directeur les connaisse, parce que ne sachant point nos tentations, il pourrait nous conseiller des choses qu'il aurait raison de croire utiles, et que la tentation pourtant nous rendrait dangereuses. Il nous conseillera par exemple de travailler particulièrement à la conversion des Madeleines et des Samaritaines, ne sachant pas que nous souffrons d'horribles et presque continuelles tentations d'impureté, et ce serait nous per

dre. De plus, quoique l'ennemi n'ait point pris une place, n'est-il pas important de savoir par où il l'attaque plus ordinairement, afin d'être plus en état de nous défendre? Or, nos tentations sont autant d'attaques que notre ennemi nous donne, pour nous vaincre et se rendre maître de notre cœur; il faut donc les faire connaître à celui qui nous conduit; il faut les dire toutes, et pour nous en bien expliquer avec lui, lui marquer particulièrement trois choses sur ce sujet : 1° quelles sont les tentations que nous souffrons; 2° quelle est la source, la cause, l'origine que nous avons pu remarquer de ces tentations; 3° quelle est la manière dont nous nous y comportons, et les remèdes que nous y apportons. Quelles sont les tentations que nous souffrons. Il y en a beaucoup, mais il y en a de sept sortes, dont nous devons particulièrement lui rendre compte : tentations contre les commandements qu'on nous prescrit, contre les conseils qu'on nous donne, contre les avis généraux et particuliers qu'on nous propose, contre notre vocation et notre état, contre tels emplois, contre telles personnes et même contre le directeur, contre telle sorte de vie et de conduite. Ce sont les principales tentations qu'on peut dire au directeur, mais ce n'est pas tout de les lui dire : il faut de plus tâcher de lui en faire connaître la cause et de lui en découvrir l'origine : si c'est d'une telle ou telle attache qu'elles procèdent; si c'est d'un tel amusement ou désir inutile; si c'est de l'étude ou de quelque autre occupation que nous avons : enfin lui découvrir la manière dont nous nous y comportons, et les remèdes soit généraux, soit particuliers, soit intérieurs, soit extérieurs, dont nous nous servons contre ces tentations, en un mot, ce que nous faisons, quand nous sommes tentés. Voilà ce qui regarde la seconde chose que nous avons à dire au directeur : les tentations.

3° Nos inclinations qui dégénèrent en passions quand elles sont fortes, et qui ordinairement, pour n'être pas assez mortifiées, et pour ne pas prendre la règle que nous devons, pour les contenir dans le devoir, sont en nous la source de nos plus grands désordres. Or il y en a de cinq sortes qu'il faut faire connaître au directeur : l'inclination que l'on a pour telle et telle vertu, l'inclination pour tel et tel vice, l'inclination pour telles personnes, l'inclination pour tels lieux et tels pays, l'inclination pour tel emploi. N'est-ce pas là une ample matière pour entretenir notre directeur? mais ce n'est pas tout.

La quatrième chose qu'on lui doit dire regarde les dispositions : or il y en a de deux sortes : disposition du corps, disposition du cœur. Disposition du corps : les maladies auxquels on est sujet, les infirmités, si on en ressent quelqu'une de temps en temps, le tempérament même et la complexion, autant qu'on peut la reconnaître; c'est ce qu'il faut lui dire, de peur qu'il ne nous conseille quelque chose au delà de nos forces; mais lui dire encore les dispositions de l'âme, surtout les dispositions de répugnance, de peine, de paresse ou de tiédeur où on se trouve, de peur qu'il ne nous donne des avis trop forts pour notre état et notre grâce.

Enfin, la cinquième chose générale sur laquelle on lui doit rendre compte, regarde les emplois; or, il y en a de quatre sortes : ceux que nous avons eus, ceux que nous avons encore, ceux que nous voudrions bien avoir et que nous n'avons pas, ceux que nous espérons, et que peut-être nous aurons. Après cela aurons-nous peine encore à trouver de quoi entretenir notre directeur? N'y a-t-il pas là assez de quoi lui dire? Et toutefois les cinq chefs que je viens de vous marquer, quoiqu'ils soient d'une grande étendue, ne renferment que les choses plus générales que nous devons lui découvrir.

En voici de plus particulières, et qui méritent bien que l'on y pense; je ne ferai que vous les indiquer, car il faudrait trop de temps pour les déduire; je les réduis à sept chefs : 1° ce qui nous a portés à nous donner plus particulièrement à Dieu, et en quel temps; 2° ce qui nous a déterminés à l'état ecclésiastique; 3° ce qui nous a portés à entrer dans le séminaire; 4° avec quelles vues et dispositions nous y demeurons; 5° quelle fidélité ou infidélité nous avons pour le règlement, et quelle en est la source; 6° les dégoûts et les sujets de peine que nous y avons; 7° les vues, les desseins et les résolutions que nous formons selon ces dispositions; les occasions et les différentes actions que nous avons à faire. Est-ce assez pour vous tirer de peine? Chercherez-vous encore ce que vous devez dire à votre directeur?

Voilà en substance ce que demande l'intégrité du compte que nous devons rendre à notre directeur; il faut tout dire.

Mais ce n'est pas assez qu'il soit entier, il faut qu'il soit 2° sincère, c'est-à-dire qu'il faut expliquer les choses simplement, sans déguisement et sans artifice, dans la crainte que nous ne tombions dans le malheur de ceux dont parle saint Bernard : *Qui de silva latebrosa duplicitatis et spinosæ calliditatis confitentur;* ils parlent comme du milieu d'une forêt sombre, que la lumière ne perce jamais; on entend qu'une personne parle, mais étant cachée dans l'épaisseur du bois et l'obscurité de ses ombres, on ne la connaît pas; et après qu'elle a tout dit, on ne sait qui elle est. C'est ainsi qu'il en arrive à ceux qui ne sont pas sincères en ce qu'ils disent, et qui usent de déguisement dans le compte qu'ils rendent à leur directeur; après qu'ils ont tout dit, on ne sait ce qu'ils sont, et on ne les connaît pas davantage que s'ils n'avaient rien dit. Comme on ne rend compte à son directeur que pour se faire connaître, il faut éviter toute sorte d'artifices et pour cela éviter trois choses. Premièrement, prendre garde dans les choses que nous avons à dire, de ne les pas dire seulement à demi mot, laissant au directeur à deviner le reste; il n'est pas prophète, et c'est le tromper que de ne vouloir pas assez se découvrir,

et de vouloir qu'il nous connaisse. Secondement, quoiqu'on ne parle pas à demi mot, il faut encore prendre garde en disant tout de ne pas parler à mots couverts, et d'éviter ces paroles équivoques, ces termes ambigus, ces expressions à double sens, et toutes ces façons de parler obscures, qui ne doivent être employées que par ceux qui font profession d'avoir l'art de parler, sans se faire entendre. Troisièmement, quoiqu'on évite ces termes ambigus, il faut encore prendre garde à une autre faute contre la sincérité, qui est de passer légèrement sur ce qui est le plus important, et qui nous fait le plus de peine, pour nous étendre sur ce qui est inutile. C'est un artifice qui n'est que trop ordinaire : quand il y a quelque chose d'humiliant que l'on veut dire, on le dit, mais en deux mots; on passe par-dessus légèrement, on marche comme sur des charbons ardents; et de peur que l'idée n'en demeure au directeur, qu'il n'y fasse trop d'attention, qu'il ne pénètre jusqu'au fond de l'ulcère, on s'étend ensuite sur d'autres matières, on fait de grands discours, et on remplit son esprit de choses inutiles, pour lui faire échapper de la mémoire ce qui est nécessaire. Prenez-y donc garde, et dites tout, mais avec une parfaite sincérité : c'est ce que demande l'ouverture de cœur pour être entière, et c'est la première chose nécessaire pour bien parler au directeur : l'ouverture de cœur.

La seconde, c'est la confiance. En vérité, si nous nous rappelons dans la pensée qu'il nous tient la place de Jésus-Christ, nous le considérerons aisément comme le médecin le plus charitable, comme l'ami le plus fidèle que nous puissions avoir en ce monde, comme le meilleur de tous les pères; et dans ces pensées comment aurions-nous peine de lui parler en toute confiance? Quelle maladie, pour honteuse qu'elle puisse être; quels besoins, pour humiliants qu'ils nous paraissent; quels desseins, pour secrets que nous ayons eu dessein de les tenir, dont nous ne fussions ravis de lui donner une parfaite connaissance? Confiance donc, mais tout entière; car enfin tout ce que nous lui dirons, ce sera pour notre avantage, et nous en tirerons toujours quelque secours pour notre salut. Voilà la première partie de la communication avec notre directeur : nous lui parlons, et il le faut faire avec ouverture de cœur et confiance. Mais il nous parle, et il le faut écouter avec respect et une entière soumission, et c'est la seconde partie de la communication, et ce que nous y devons observer pour la rendre parfaite.

L'écouter avec respect, comme si Dieu nous parlait, c'est l'avis que nous donnent les saints : *Qui ipsi consulunt*, dit saint Jean Climaque (grad. 26), *tanquam ex Dei ore suscipiant : ac si divinitus esset imperatum* dit saint Benoît. En effet, n'est-ce pas Dieu même qui nous parle, quand le directeur nous parle? et n'est-ce pas Dieu même que nous écoutons en l'écoutant? *Qui vos audit, me audit* (*Luc.* x, 16) : soit que sa sainte parole et sa divine volonté nous soient apportées par lui-même, ou qu'elles nous soient manifestées par la bouche de nos directeurs, ne lui devons-nous pas toujours le même respect, et ne la devons-nous pas recevoir avec la même révérence? *Sive Deus, sive homo, vicarius Dei, mandatum quodcunque tradiderit, pari reverentia deferendum*, dit saint Bernard. Mais si nous lui devons le même respect, nous lui devons aussi la même soumission, ajoute le même saint, *pari etiam obsequendum est cura;* puisque le respect qui manque de soumission envers les supérieurs n'est qu'une chimère, n'est qu'une ombre et un fantôme; ce n'est point un véritable respect; il faut se soumettre, il faut obéir à ce qu'ils disent. C'est ainsi que ces grands serviteurs de Dieu, dont parle Cassien, en usaient autrefois dans les premiers siècles de l'Eglise : *Sic universa complere tanquam si a Deo sint cœlitus edita, sine ulla discussione festinant;* et c'est ainsi qu'on en doit encore user envers les directeurs : soumission à ce qu'ils proposent, et obéissance à ce qu'ils disent; mais soumission, et obéissance exacte, aveugle, généreuse : 1° Exacte, pour faire tout ce qu'ils disent, pour n'en faire ni plus ni moins, et pour le faire même en la manière qu'ils nous le disent : *Nec plus, nec minus, nec aliter;* trois paroles de saint Bernard bien remarquables, et qui méritent bien qu'on y fasse attention; 2° aveugle, pour ne point examiner, raisonner, disputer, chicaner sur ce qu'on nous dit; soumettant notre jugement aussi bien que notre volonté, et faisant un sacrifice de l'un aussi bien que de l'autre, entre les mains de la personne qui nous conduit; par conséquent louer ce qu'il loue, approuver ce qu'il approuve, estimer ce qu'il estime, craindre ce qu'il redoute, blâmer ce qu'il blâme, condamner ce qu'il condamne, sans vouloir en juger par nos propres lumières. Et c'est encore un avis important et une des principales règles que les saints nous donnent sur ce sujet : *Nunquam sibi in his quidem quæ optima videbuntur usque ad consummationem vitæ credere;* mais au contraire, *illud credere malum esse, vel bonum quod discusserit ac pronuntiaverit senioris examen.* N'examinons donc jamais ce que le directeur nous dit, quand nous savons que Dieu n'y est point offensé; quittons nos propres vues, dépouillons-nous de nos imaginations, rejetons nos conjectures : *Omissis propriis opinionibus et conjecturis credant.* (S. Nil., *Lib. ascet.*) *Credas salutare quidquid ille præceperit, nec de majorum sententia judices, cujus officii est obedire et implere quæ jussa sunt.* (Hieron., *Epist. ad Rust.*) Ainsi, croire que la grande sagesse en cette rencontre, et la plus haute discrétion, est de n'avoir ni sagesse ni discrétion, que celle du directeur : *Hæc omnis sit discretio, ut in hoc nulla sit discretio; et hæc omnis sapientia, ut in hac parte nulla ei sit; discernere enim superioris est, subditorum obedire.* (S. Bern., *Epist. ad frat. de Monte Dei.*) C'est la grande règle que les saints ont donnée pour la parfaite soumission, et c'est ce

qu'ils ont fait eux-mêmes pour être parfaitement soumis : *Complere omnia sine ulla discussione festinant;* sachant que la véritable obéissance a bien un cœur pour se soumettre, mais n'a point d'yeux pour discerner, ils se sont contentés de se soumettre, et ont trouvé toute leur joie dans leur aveugle obéissance : *Vera enim obedientia,* dit saint Grégoire, *nec præpositorum intentionem discutit, nec præcepta discernit; quia qui omne vitæ suæ judicium majori subdidit, in hoc solo gaudet, si quod præcipitur operatur. Nescit enim judicare, quisquis perfecte didicerit obedire.* (*In Regul.*, lib. II, cap. 4.) Soumission donc aveugle qui nous mette dans le même état que l'apôtre saint Paul terrassé par Jésus-Christ, et assujetti à la puissance de sa grâce : *Apertis oculis, nihil videbat.* (*Act.* IX, 8.) O l'heureux aveuglement! s'écrie saint Bernard : *O felix cæcitas!*

Enfin soumission généreuse pour surmonter toutes les oppositions et les répugnances de la nature, et pour ne point hésiter dans notre obéissance. Il y en a qui font ce qu'on leur dit, mais qui ne le font qu'après avoir beaucoup hésité s'ils le feront; ce n'est pas là une soumission généreuse : *Nimis delicata est hæc obedientia.* Il y en a d'autres qui n'hésitent pas sur ce qu'ils ont à faire, mais qui, en faisant ce qu'on leur dit, le font de si mauvaise grâce qu'on a peine ensuite de leur conseiller ce qu'ils ne veulent pas : en sorte qu'un directeur en est réduit souvent à leur demander ce qu'ils désirent, voyant qu'ils ne sont pas assez forts pour lui demander : que voudrez-vous que je fasse? C'était la misère que saint Bernard déplorait dans son siècle, et sur laquelle nous avons grand sujet de gémir dans le nôtre : *Sic enim multorum usque hodie pusillanimitas exigit, ut ab eis queri oporteat* (*Matth.* XX, 32) : *Quid vis ut tibi faciam? non ipsi quærant* (*Act.* IX, 6) : *Domine, quid me vis facere? Non est obedientia eorum plena*, s'écrie le même saint. Tâchons de rendre notre soumission plus pleine, notre obéissance plus généreuse; soumettons-nous à tout; soumettons-nous sans vouloir juger de ce qu'on nous dit; mais soumettons-nous avec une force qui puisse triompher de toutes nos répugnances. C'est par ce moyen que notre communication avec notre directeur se trouvera parfaite, et par ce moyen que nous marcherons en assurance sous sa direction.

Discipuli debent sic propriæ renuntiasse voluntati, ut ab inanimatis corporibus, aut a materia quæ artifici proposita est, nihil differant : et ut, sicut anima in corpore agit quidquid vult, et artifex in materia propriam artem ostendit, et nihil ab ea impeditur : ita magister in discipulis suis, virtutis scientiam exprimat, obedientibus illis et nihil prorsus adversantibus. (S. Nil., *Lib. ascet.*)

—

ENTRETIEN XXV.

Réponse aux objections contre la direction.

Entre toutes les grandes et importantes vérités d la morale chrétienne, je n'en trouve point que le démon attaque avec plus de violence et avec plus d'artifice, que celles dont nous avons parlé dans les entretiens précédents sur le sujet du directeur. Comme ces instructions sont de la dernière importance, il n'est pas imaginable combien il emploie de moyens différents, pour en arracher la créance et pour empêcher que l'on ne s'y soumette, *quia perditionem nostram ex omni parte optat et quærit*, dit saint Dorothée (doct. 5), parce qu'il ne cherche par toutes sortes de voies que notre perte. Il sait, comme nous l'apprennent les saints, qu'une âme, à l'abri de son directeur et retranchée sous sa conduite, est en assurance contre ses attaques, et qu'il ne peut l'ébranler par ses efforts, ni la surprendre par ses ruses, pendant qu'elle demeure environnée de ce secours : *Nec invenit tunc diabolus quomodo noceat, quomodo supplantet, cum ex omni parte gubernetur homo, cum undique tutus sit et cautus.* (*Ibid.*) Il sait que le directeur lui est comme un bouclier, qui la préserve de ses coups et qui la rend invulnérable : *A cunctis fraudibus et insidiis inimici servat illæsam.* (Cass., collat. 2.) Il sait qu'il lui est un asile et un port assuré, qui la garantit du naufrage, et qu'elle est en cet état comme une forteresse bien munie, où il ne peut y avoir aucune prise : *Turris fortitudinis a facie inimici; in nullo circumvenire callidus hostis prævalet, nec ulla fraude decipere* (Cass., *De instit. renunt.*, lib. IV, c. 9); et qu'ainsi il ne la surmontera jamais, à moins que de lui ôter cette défense : *Nec aliter subtilissimus diabolus illudere vel dejicere poterit.* (*Ibid.*) Au contraire, il sait qu'une âme qui n'a point de directeur est capable de toute sorte d'illusions, qu'elle est comme une ville qui n'a plus de bastions ni de murailles, *sicut civitas diruta et non circumdata* (Cass., collat. 2, cap. 4), et qu'il n'y a rien de plus facile que de la surprendre, parce qu'on y peut avoir entrée de toutes parts : *Nihil periculosius, nihil quod facilius expugnari queat.* (Doroth., doct. 5.) Il sait qu'aussitôt qu'elle est dépourvue de ce secours, elle est d'intelligence avec lui pour se perdre elle-même, *coadjutor et cooperator diaboli sibi ipsi insidias parans* (*Ibid.*), et qu'elle est entre ses mains pour en faire ce qu'il veut, comme il le dit autrefois à saint Macaire, au rapport de saint Dorothée, en lui parlant d'un de ses frères qui n'avait point de directeur : *Habeo unum de tuis fratribus, quem velut turbinem, cum volo, verso.* En un mot, il sait que, lorsqu'elle se conduit elle-même, il se l'assujettit aussi aisément qu'il a peine de la vaincre, lorsqu'elle est sous la conduite d'un directeur. C'est pourquoi il fait tous ses efforts pour décrier cette conduite : *His enim maxime delectatur qui nullos directores habent ad viam Dei* (*Ibid.*); et pour cela il ne manque point de fournir mille raisons, mille pré-

textes, mille inventions, mille difficultés, mille fantômes pour l'obliger à ne s'y point soumettre.

Nous tâchons de combattre aujourd'hui toutes ses raisons dans ce discours; et pour vous en mieux découvrir l'artifice, et pour vous en faire paraître plus nettement la fausseté, nous les examinerons toutes l'une après l'autre. J'en trouve de deux sortes: les unes qui combattent la nécessité du directeur, les autres qui combattent la communication que nous avons avec lui. Ce sont les deux vérités plus importantes que nous avons avancées sur ce sujet, et ce sont aussi les deux contre lesquelles le démon dresse ses principales batteries: tâchons de parer tous ses coups. Contre la première vérité: il faut de nécessité avoir un directeur, voici sa batterie: 1° A quoi me servira un directeur? cela est bon pour les esprits faibles ou ignorants; je me connais assez moi-même, et je n'en sais que trop pour me conduire et me sauver. 2° De plus, se soumettre ainsi à des directeurs, c'est une nouveauté qui a été ignorée des premiers siècles de l'Eglise; à peine en parlait-on avant notre temps, et nous l'avons presque vue naître de nos jours; où voyons-nous que nos pères s'amusassent ainsi à avoir des directeurs? 3° Ajoutez à cela l'exemple de tant de saints qui sont à présent dans le ciel, et qui cependant n'ont point eu de directeurs; et tant de personnes encore à présent que nous voyons tous les jours, voudrions-nous dire qu'elles sont toutes damnées? 4° Vouloir après cela que la nécessité en soit si précise, et qu'elle en soit absolue, universelle, indispensable, c'est trop dire; car où trouvera-t-on que Dieu l'ait jamais commandée? Dire donc que le directeur est si nécessaire pour le salut, c'est assurément une opinion trop rude, et qui n'est bonne qu'à donner des scrupules: il faudrait dire seulement qu'il est utile. 5° Après tout, si cela était véritable, comment pourrait-on faire à la campagne, où souvent on ne trouve point de directeur? il faudrait donc que presque tout le monde y fût damné? Voilà, à ce que je puis découvrir, les cinq pièces principales dont est composée cette première batterie; voilà les coups qu'elle tire sans cesse pour renverser cette première vérité: le directeur est nécessaire pour le salut; coups rudes et extrêmement dangereux, si on ne les prévient; peut-être même y en a-t-il déjà quelques-uns qui ont frappé vos esprits et donné quelque atteinte à vos cœurs. Mais il faut y remédier en les considérant l'un après l'autre, et en vous en montrant la tromperie et la faiblesse.

Premièrement, à quoi me servira un directeur, dites-vous? A cela je réponds qu'il faut qu'il y ait bien de l'aveuglement ou de l'endurcissement ou de la malice dans votre cœur. C'est à vous en particulier que je parle, à vous qui faites cette demande: à quoi me servira un directeur? Nous vous l'avons montré amplement dans les entretiens précédents; rappelez-le seulement à votre mémoire, il vous servira de docteur pour vous instruire, de pilote pour vous diriger, de guide pour vous conduire: n'est-ce pas assez? Il vous servira pour vous faire connaître les vices que vous devez combattre, les vertus que vous devez acquérir, la perfection à laquelle vous devez tendre; en désirez-vous davantage?... Il vous découvrira non-seulement vos obligations générales et particulières qui sans cela vous seraient souvent inconnues: mais encore il vous enseignera les moyens pour vous en acquitter et les voies les plus faciles, les plus courtes et les plus sûres pour y satisfaire entièrement; il vous fortifiera même, et vous portera dans ces voies pour vous les faciliter davantage et pour vous faire éviter les écueils et les difficultés qui s'y rencontrent, et où sans cela vous ne manqueriez point tôt ou tard de faire naufrage. Enfin il y a mille autres avantages, dont nous avons parlé suffisamment et qu'il n'est pas nécessaire de rappeler ici, et après cela vous demandez à quoi vous servira un directeur? Ne faut-il pas, pour faire cette demande, ou n'avoir point fait attention à tout ce que nous avons dit et à ce que nous avons rapporté, non pas de notre autorité, mais des saints Pères, ou être dans un sens réprouvé, qui n'est plus susceptible des vérités chrétiennes? Et ne me dites pas que vous connaissez assez tout cela sans directeur, et que vous en savez au moins assez pour vous conduire et vous sauver. Car si cela est, d'où viennent donc ces chutes et ces égarements si fréquents? Nous ne voyons tous les jours que chutes et rechutes dans votre vie; nous y voyons des déréglements insupportables; nous voyons que vous négligez souvent des maladies mortelles ou très-périlleuses pour faire attention à de légères blessures; vous fuyez quelquefois, et avec horreur, quelques légères imperfections, pendant que la passion vous ronge le cœur; vous quittez à toute occasion la pratique de la vertu pour vous arrêter à son ombre; en un mot, vous tombez presque à chaque heure dans quelque égarement, et vous voulez que nous croyions que vous en savez assez pour vous conduire et pour vous sauver? quelle apparence? Vous faites assez connaître vous-même ce qui en est, lorsque étant averti, vous dites souvent: Je ne le savais pas, je n'y pensais pas, on ne me l'avait pas dit. Vous ne le saviez pas: il fallait donc que quelqu'un vous l'apprît; et voilà ce qui vous montre que vous avez besoin d'un directeur.

Vous dites aussi que vous en savez assez pour vous sauver; vous en savez donc plus que tous les saints? car ils protestent tous, même les plus éclairés, que, nonobstant leurs lumières, ils sont aveugles pour leur propre conduite, et qu'ils ont besoin de quelque autre personne qui les guide. Vous en savez donc plus que saint Bernard, qui dit hautement que c'est être conduit par un fou que de se conduire soi-même: *Qui se sibi magistrum constituit, stulto se discipulum subdit*; et qui déclare même qu'il ne se croit pas plus pour sa conduite qu'il croirait un fou, tant l'amour-propre nous aveugle dans cette occasion: *Amor proprius aufert mihi judicium, et*

idcirco non magis mihi credo ac stulto. Vous en savez donc plus qu'un saint Jean-Climaque, qui dit (grad. 25) que, quand même il aurait la sagesse de tous les hommes du monde, il ne croirait pas en avoir assez pour se conduire : *Sicut qui ductore caret, etiamsi sapiens sit, sæpe tamen errat in via ; sic qui suam voluntatem ac judicium in hac vita spiritali sequi decernit, licet omnem omnium sapientiam solus obtineret* (remarquez ces paroles), *facile tamen in animæ exitium ruet.* Vous en savez donc plus qu'un saint Ambroise, qui, étant si éclairé pour la conduite des autres, se soumit néanmoins pour la sienne à la conduite d'un simple prêtre, ne se croyant pas suffisant à soi-même pour sa conduite ? Vous en savez donc plus qu'un saint Basile, qui déclare comme une chose constante, *illud firmissimum tenendum est*, que nous nous trompons tous les jours dans nos propres jugements, à cause de l'amour et de l'inclination que nous avons naturellement pour nous-mêmes : *Propterea quod naturaliter seipsum quisque amet, et quia in seipsum quisque propensus est, ideo in veritatis judicio fallitur.* (*Constitut. monach.*, c. 22.) Enfin vous en savez plus qu'un saint Hilaire, qu'un saint Martin, qu'un saint Arsène, qu'un saint Jean Damascène, qu'un saint Malachie, et tant d'autres saints qui, avec toutes leurs connaissances et leurs talents naturels, surnaturels, acquis et infus, n'ont pas été capables de se conduire, mais ont été obligés de prendre des directeurs. Et, après cela, vous me direz que cela est bon pour des esprits simples ou ignorants, et que vous en savez assez pour vous conduire et vous sauver. Ou il faut que vous avouiez que ces grands saints ont été des esprits simples et ignorants , ce que vous n'oseriez dire, car ce serait la plus haute de toutes les calomnies, et qui vous ferait honte à vous-même ; ou il faut, de nécessité, que vous reconnaissiez que vous êtes dans un orgueil insupportable de vous croire plus éclairé que tous ces saints, et de dire que vous pouvez faire ce qu'eux tous ont déclaré ne pouvoir pas.

Mais quand même vous en sauriez assez pour vous conduire et vous sauver comme vous dites ; ce qui n'est pas, puisque vous ne savez pas la première démarche qu'il faut faire pour le salut, qui est de se faire comme de petits enfants : *Nisi efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum* (*Matth.* XVIII, 3), c'est-à-dire de s'humilier, de se soumettre et d'obéir ; quand, dis-je, vous auriez assez de lumières, toujours auriez-vous besoin de directeur, non pas pour connaître, mais pour faire. Quand vous connaîtriez assez, vous ne feriez pas assez sans directeur ; car, comme dit saint Augustin, les misères de cette vie sont si grandes et les écueils si ordinaires, qu'il n'y a personne qui puisse par soi-même s'en débarrasser entièrement : *Nisi quisque adjuvetur a superiore, nullo modo est sibi idoneus, ut se tantis miseriarum implicamentis expediat.* Il faut une personne qui nous console dans nos afflictions, qui nous fortifie dans nos faiblesses, qui nous relève dans nos découragements, qui nous échauffe dans nos tiédeurs, qui nous encourage dans nos dégoûts, enfin qui fasse à l'égard de notre âme ce que firent autrefois à l'égard du paralytique ces personnes qui le portèrent devant Notre-Seigneur pour le guérir ; c'est la pensée de saint Ambroise (*in Luc.* V) : *Ut actuum nostrorum clauda vestigia verbi cœlestis remedio reformentur, sint aliqui monitores mentis qui animam hominis quamvis exterioris corporis debilitate torpentem ad superiora erigant, quorum rursus adminiculis et attollere et humiliare se facilis ante Jesum locetur, divino videri dignus aspectu* ; c'est-à-dire en un mot qu'il faut un directeur : sans cela on s'égare, ou on se décourage, ou on s'arrête, ou on se perd. Et partant, concluons avec le Sage (*Eccli.* XI, 26), et profitons de son avis : *Ne dicas : sufficiens mei sum ;* « *Ne disons jamais : Je me suffis à moi-même,* » j'en sais assez pour me conduire ; c'est tomber dans une extrême folie, et dans une insupportable arrogance ; c'est en un mot se perdre : *Noli inniti prudentiæ tuæ.*

Mais, secondement, c'est une nouveauté que d'avoir ainsi un directeur, disent quelques-uns. C'est une chose étrange que, lorsqu'il y a quelque nouveauté dans le monde, et même qui nous détourne de Dieu, tout le monde y court ; et lorsque dans l'Eglise il y en a quelqu'une qui nous porte à Dieu, tout le monde fuit ; et pour couvrir de quelque prétexte la lâcheté et la peine qu'on aurait dans ces pratiques par l'assujettissement de la nature, on est ravi de dire : c'est une nouveauté. Eh bien, quand cela serait, pourvu que cela nous porte à Dieu, pourvu que cela avance notre perfection et assure notre salut, qu'importe ? il y a dans l'Eglise de bonnes nouveautés aussi bien que de mauvaises ; il y en a même qu'elle nous ordonne, *nova sint omnia.* Or, pour le sujet dont nous parlons, quand même ce serait une nouveauté, personne ne doute qu'elle ne soit bonne, puisque tous les saints et tous les docteurs connaissent que c'est une chose ou nécessaire, ou extraordinairement utile pour le salut. Mais enfin disons plus, et examinons ceci dans le fond. Vous dites que c'est une nouveauté : qui vous l'a dit ? où avez-vous puisé ce sentiment ? dans quel livre, dans quel auteur avez-vous pris cette pensée ? nommez-m'en un seul qui ait eu cette opinion : *Veritas nunquam est nova*, dit saint Cyprien. Quoi ! appeler nouveauté une pratique qui a été en usage dès la naissance de l'Eglise ! une nouveauté, qui a été si hautement recommandée dans l'Ecriture ! une nouveauté, une doctrine enseignée par tant de Pères, et même de la primitive Eglise ! Nous vous avons apporté les autorités et les exemples, ne faut-il pas ou un extraordinaire aveuglement, ou une très-grande malice, pour dire après cela que c'est une nouveauté qui a été inconnue à nos pères ? *Hæc novitas non est novella vanitas ; res enim est antiquæ religionis, perfectæ, in Christo fundatæ, pietatis antiquæ, hæreditas Ecclesiæ Dei, a tempore prophetarum præmon-*

strata. Je ne sais plus ce que nous devons appeler antiquité, si nous donnons à ceci le nom de nouveauté ; et, pour moi, je ne pense jamais à ceci, que je ne m'étonne comment des personnes peuvent dire que c'est une nouveauté après avoir lu les saints Pères et les docteurs ; il faut qu'elles n'y fassent pas attention.

Mais quand ce ne serait pas une nouveauté, dit-on, toujours faut-il avouer que beaucoup de saints ont été sauvés sans cela, et encore tant de bonnes personnes dans notre siècle qui n'ont point de directeur. C'est la troisième objection. Plusieurs ont été sauvés sans directeur, dites-vous ; et bien, quand ils l'auraient été, est-ce à dire que vous le serez ? Mais où sont ces saints qui ont été sauvés sans directeur. Pour moi, je n'en vois point. Vous dites qu'il y en a plusieurs, et moi je soutiens qu'il n'y en a point ; vous le dites appuyé sur votre seule imagination et sans fondement : et moi je le dis appuyé sur l'autorité constante des saints Pères ; en conscience, qui est le plus croyable ? *Opus est nobis auxilio præter Deum, opus est coadjutoribus*, dit saint Dorothée : *hanc viam tenuere omnes sancti in eremo, et breviter ommes qui ad perfectionem attigerunt*, dit saint Vincent Ferrier. *Sicut confessio sine qua nemo videbit Deum*, dit saint Jean Climaque. Sans directeur, disent les saints, personne ne se sauve et ne voit Dieu, et sans cela, dites-vous, plusieurs saints le voient et se sont sauvés. De dire que plusieurs se sauvent encore à présent sans directeur, c'est deviner ; car si les saints ne l'ont pas fait, comment croirons-nous qu'on le fait présentement ? On ne voit à présent aucune personne qui fasse profession de piété, et qui témoigne un peu de dessein de se sauver, qui ne prenne d'abord un directeur : c'est par où nous voyons que tout commence ; nous n'en avons que trop expérience ; il ne faut pour cela qu'ouvrir les yeux ; et si plusieurs n'en ont point, et qui se croient suffisants pour se conduire eux-mêmes, je ne doute point pour moi que tôt ou tard ils ne se damnent. Oh ! mais il y en aura donc bien de damnés ? Cela est vrai.

Quatrièmement, cela est bien rude, dit-on ; cette opinion n'est bonne que pour donner des scrupules. A qui donner des scrupules ? Pour qui trop rudes ? Non pas pour les saints, mais pour les lâches ; car pour les saints, bien loin d'y trouver de la rigueur, ils n'y trouvent que de la douceur et du repos ; c'est, disent-ils, une navigation assurée, que de se soumettre de la sorte, *tuta navigatio, securum periculum*, qu'y a-t-il de plus sûr ? C'est marcher en dormant, *iter dormiendo confectum ;* qu'y a-t-il de plus doux ? C'est nager sur les épaules d'un autre : qu'y a-t-il de plus facile ? De plus, quand cela serait rude et donnerait des scrupules, faudrait-il pour cela taire la vérité ? Quoi ! parce qu'une vérité vous fait peine, on ne la dira pas ? Elle vous donne des scrupules, dites-vous ? Quels scrupules ? Dites plutôt qu'elle vous montre votre devoir, et vous reproche ce que vous ne faites pas. Nous sommes obligés de vous donner ces scrupules ; et nous serions coupables devant Dieu si nous ne le faisions pas ; il vaut bien mieux vous les donner, et que vous vous sauviez, que de vous laisser damner sous l'apparence d'une fausse paix. Enfin il vaut bien mieux être sous la conduite des hommes en cette vie que sous la direction des démons pour une éternité ; cela est bien plus doux.

Cinquièmement, mais que faire donc à la campagne, où l'on ne trouve point de directeur ? A cela je réponds, ou que l'on y va que pour un temps, ou que l'on y demeure toujours. Si l'on n'y va que pour un temps, on pourrait toujours avoir à la ville son directeur, et prendre de lui les règles générales, suivant lesquelles on pourrait agir dans sa conduite et dans ses actions ordinaires ; si même on en prévoit d'extraordinaires, on pourrait lui demander, comment me comporterai-je en telle et telle occasion ? S'il en arrive que l'on n'ait point prévue, on peut lui en écrire, si la chose ne presse pas ; si la chose presse et qu'on n'ait pas le temps de lui écrire, pour lors, ou l'on peut se déterminer suivant les autres règles qu'il nous aurait pu donner dans d'autres rencontres approchantes de celle-ci, et suivant ce que nous croirions simplement qu'il nous conseillerait, s'il était présent ; ou, s'il se peut, consulter sur les lieux quelque homme de bien, afin de ne rien faire de notre tête. Voilà pour ceux qui ne vont que pour un temps à la campagne. Pour ceux qui y demeurent toujours, quoiqu'il y ait des lieux où la misère soit grande et où l'on ne voit qu'ignorance et que péché, je crois que le déluge n'est point si général, ni si universellement répandu sur la face de la terre, qu'il n'y ait encore, dans chaque pays, quelque bonne personne, quelque bon prêtre, en qui on puisse se confier pour la conduite de sa conscience, soit qu'il demeure dans le même lieu, soit qu'il demeure dans quelque lieu proche. Mais pour cela il faut chercher, il faut prier, il faut beaucoup le demander à Dieu ; et si nous y sommes fidèles, et que nous ne désirions que sa sainte volonté, il ferait plutôt sortir les saint Zozime, les saint Antoine, les saint Macaire du fond de leur solitude et de leur retraite, que de nous laisser à notre propre conduite ; ou en un mot, s'il ne le fait pas, quand nous ne trouverions qu'un enfant, c'est-à-dire quelque personne simple et peu éclairée, il ne laisserait pas de s'en servir pour nous faire connaître sa volonté ; il s'est bien autrefois servi d'une bête pour la faire connaître à un prophète. Ainsi quand nous ne trouverions qu'un ignorant, il vaudrait mieux encore s'en servir que de s'exposer à faire notre volonté. Dieu se trouve dans l'obéissance, et ne se trouve jamais dans la propre conduite. Quand je fais la volonté d'un autre, dans toutes les occasions où il n'y a point de péché, je suis assuré que je fais la volonté de Dieu ; mais quand je fais ma propre volonté, je suis assuré que je ne fais pas

elle de Dieu. Disons donc qu'il n'est point de raison qui puisse nous dispenser d'avoir un directeur, ni vos propres lumières et votre propre suffisance, ni ce faux prétexte de nouveauté, ni cette fausse illusion, que beaucoup de saints se sont sauvés sans cela, ni cette imagination, que cela est trop rude et donne des scrupules,, ni l'impossibilité d'en avoir à la campagne; toutes raisons de l'amour-propre ou plutôt du démon qui nous trompe. C'est la première batterie, qu'il dresse pour nous empêcher de prendre un directeur; n'en découvrez-vous pas maintenant l'artifice et la faiblesse?

Mais lorsqu'il voit qu'elle est inutile, il en dresse une seconde, qui n'est pas moins dangereuse, pour empêcher la communication que nous devons avoir avec lui. Il sait que ce n'est rien d'avoir un directeur, et que tout le fruit que nous pouvons en espérer dépend de cette communication : c'est pourquoi il redouble ses efforts pour empêcher qu'on ne s'en acquitte fidèlement; et comme cette communication consiste principalement en deux choses, selon ce que nous avons déjà dit, en l'ouverture de cœur pour lui dire tout, et en la soumission parfaite pour faire tout, il attaque aussi l'une et l'autre en différentes manières. Pour l'ouverture de cœur, il persuade qu'il n'est point nécessaire de parler si souvent à un directeur, de lui expliquer toutes ses pensées, de le consulter sur toutes ses peines; et, pour cela, voici les pensées les plus ordinaires qu'il nous donne. Nous allons encore les examiner l'une après l'autre.

J'ai crainte d'importuner mon directeur; s'il lui fallait tout dire, il faudrait toujours être à ses oreilles; j'ai peur de lui être à charge et de l'importuner. Je vous prie d'ouvrir ici les yeux, car voici un des prétextes les plus communs et des plus spécieux que le démon donne; et cependant, si nous y faisons attention, nous en découvrirons aisément l'artifice. Vous craignez donc d'importuner votre directeur. Mais savez-vous que, sans y penser, vous faites un étrange jugement de votre directeur, et un jugement tel que vous ne voudriez pas faire du plus vil artisan du monde? Et si vous l'aviez fait, vous en auriez scrupule. Avez-vous jamais vu des artisans qui se plaignent et qui se trouvent importunés d'avoir trop de besogne? Et dans vos nécessités corporelles avez-vous jamais appréhendé d'aller trouver quelque ouvrier dans la crainte de l'importuner en lui portant trop d'ouvrage? Pourquoi donc le craignez-vous dans vos besoins spirituels? Si un artisan se tenait importuné, quand on lui porte de la besogne, qu'en diriez-vous! Avez-vous jamais vu un juge se plaindre de ce qu'on lui donne à rapporter trop de procès? Où est le médecin qui trouve mauvais qu'un malade le consulte tous les jours sur ses besoins? Mais, direz-vous, ils ne se trouvent pas importunés, parce que c'est leur métier : et n'est-ce pas celui de votre directeur de vous donner avis, et de vous conduire? Mais c'est que ces personnes gagnent à cela leur vie; et votre directeur n'y gagne-t-il pas la sienne? Oui, de là dépend sa vie, non pas corporelle, mais spirituelle, mais éternelle, puisque du bon usage de son office et de son ministère dépend son éternité. Dire que vous l'importunez, c'est une pensée que la charité ne peut souffrir. Je dis bien plus : quand même vous l'importuneriez, vous ne devriez point craindre pour cela de lui parler : quoi! dans la crainte d'importuner un homme, vous ne vous informerez pas de ce que Dieu demande de vous, et vous risquerez votre salut? Et puis, si cela l'importune, pourquoi prend-il la conduite des âmes? S'il est bon directeur, cette importunité même doit faire le sujet de sa joie. Savez-vous bien qu'il n'y a personne qui importune moins les directeurs que ceux qui leur parlent souvent et avec ouverture de cœur? Car, comme ils n'ont aucune réserve à l'égard de leur directeur, et qu'ils ont une liberté entière, ainsi il ne peut jamais en être incommodé; car, quand il a d'autres affaires, il peut le leur dire librement, il peut sans crainte les renvoyer et les remettre à une autre fois, au lieu que ceux qui n'y viennent que rarement, et qui n'ont point cette ouverture entière, il est souvent mal à l'aise avec eux; comme ils ne lui parlent qu'avec peine, lui aussi ne leur répond qu'avec gêne; c'est l'ordinaire que le directeur n'a d'ouverture pour une personne qu'autant que la personne en a pour lui. De plus il n'a garde de les renvoyer à une autre fois, de peur qu'ils ne reviennent pas : ainsi quelque affaire qu'il ait, il se contraint et se gêne pour leur parler. C'est pourquoi bien loin de craindre d'importuner notre directeur par cette ouverture entière, nous pouvons dire que c'est le moyen de ne l'importuner jamais.

Mais si tous étaient dans cette pratique, dira-t-on, et qu'ils voulussent ainsi tout dire à un directeur, il faudrait qu'un directeur n'eût que deux ou trois âmes à conduire; car on en voit qui sont toujours à l'oreille de leur directeur; il n'en faudrait que deux ou trois de la sorte pour emporter tout son temps. Et plût à Dieu que nous fussions en cette peine, et qu'il ne nous manquât plus que le temps! il nous serait bien facile d'en trouver; mais ce n'est pas là où nous en sommes. Quand les directeurs n'auraient plus de temps à vous donner, à la bonne heure, servez-vous de cette excuse : elle pourra être légitime; mais à présent elle ne peut être reçue, ce n'est qu'un prétexte, car vous trouverez que votre directeur a encore assez de temps à vous donner : ce sont les âmes, et non pas le temps qui lui manquent. N'avez-vous jamais fait attention à ces personnes qui, dans les grandes paroisses, se veulent dispenser de l'obligation d'y rendre leurs devoirs sur la petitesse de l'église? Comment, dit-on, tous les paroissiens pourraient-ils être obligés à venir les dimanches à leur paroisse, puisqu'elle n'est pas capable de les contenir tous? Cette excuse, à la vérité, est bonne lorsque l'église est pleine; mais quand elle n'est pas remplie, et quelquefois même qu'elle est déserte en

certains lieux, jusque-là que les avenues mêmes, pour me servir de l'expression d'un prophète, sont gémissantes, de ce que personne ne vient à la solennité ; croyez-vous en vérité que ce soit pour lors une excuse légitime à ceux qui ne s'y rendent pas? Voilà justement ce qui arrive au sujet dont nous parlons. Si toutes les âmes parlaient si souvent à leur directeur, il n'aurait pas assez de temps pour satisfaire à toutes. Quand il n'aura plus assez de temps pour vous, pour lors nous satisferons à votre peine ; mais, à présent, il est évident que ce n'est qu'un prétexte, car avouez que le temps ne lui manque pas : et quand vous voudrez, il vous dira lui-même qu'il en a encore de reste à vous donner, et vous en marquera plus qu'il ne vous en faut. Mais pourtant, j'y ai été, et il m'a renvoyé. Et pour cela est-ce à dire que le temps lui manque? C'est que vous prenez mal votre temps ; il vous renvoie pour vous éprouver ; savez-vous bien qu'on connaît mieux le fond d'une personne en la traitant de la sorte, que si elle avait parlé longtemps? C'est que Dieu souvent ne veut pas autre chose, sinon que vous vous présentiez.

Mais si je lui parle si souvent, on se moquera de moi. Hé quoi ! vous faites donc encore attention aux sentiments du monde, lorsqu'il est question du service de Dieu, de votre perfection et de votre salut? à quoi pensez-vous? On se moquera de vous ! et tant mieux ! c'est ce qui double votre couronne : *Gaudentes quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati.* (*Act.* v, 41.) Ce doit être là le sujet de votre joie. Et c'est ici où je me sens obligé de vous donner un avis d'importance, sur les railleries que l'on fait des personnes qui parlent ainsi souvent à leur directeur. On en rit souvent par divertissement plutôt que par mauvais dessein, au moins le veux-je croire ; on en dit quelque petit mot en passant, on le dit en riant. Savez-vous bien que cela fait plus de mal que vous ne pensez ? Si vous ne le savez pas, je vous le dis, parce que je connais des âmes qui ont été détournées de parler à leurs directeurs, et qui ainsi se sont misérablement perdues, faute de remèdes ; et d'autres, si elles n'eussent été extraordinairement fidèles, qui auraient fait naufrage à ce même écueil. Oh ! qu'un mot de raillerie, dit quelquefois innocemment, a de funestes suites, qu'on ne réparera jamais, ni dans le temps, ni dans l'éternité ! On trouve mauvais que des personnes parlent si souvent à leur directeur : hé ! que savez-vous le sujet qu'elles en ont? Savez-vous leurs peines et leurs besoins ? Dieu veuille que vous ne tombiez pas dans des peines qui vous feront souhaiter d'avoir toujours un directeur à vos oreilles ? Quand vous serez environné de tentations de toutes parts, que vous vous trouverez attaqué avec une telle violence, que vous serez en doute si vous y avez donné consentement, que vous serez dans un état de sécheresse et de délaissement si prodigieux, que vous ne saurez plus si vous avez ni foi, ni espérance, que vous désespérerez de votre salut, pour lors vous reconnaîtrez, mais peut-être trop tard, ce que c'est que de parler souvent à un directeur ; vous vous en moquez présentement : Dieu veuille qu'un jour on ne se moque pas de vous. Evitons donc ces railleries, c'est la perte des âmes et l'artifice le plus dangereux du démon

La dernière objection que l'on forme ordinairement contre cette ouverture de cœur, c'est qu'il y a beaucoup de choses qu'il est inutile de proposer au directeur : tant de pensées et de desseins qui ne sont pas d'importance, tant de tentations et de peines, sur lesquelles nous savons bien la résolution que nous doit donner notre directeur, et ce qu'il nous dira ; pourquoi donc lui proposer ces choses ? pourquoi ? le voici : 1° afin de ne nous pas tromper : car souvent nous croirions qu'il nous répondrait une chose, et souvent il nous en répondrait une autre, si nous le consultions. 2° Afin de ne rien faire que par obéissance, et rien par propre volonté : c'est la raison que donne saint Dorothée. (doctr. 5.) 3° Pour éviter la vaine gloire, qui ne manque point de se mêler dans le bien que nous entreprenons de nous-mêmes et sans l'avis de notre directeur : *Quidquid sine voluntate vel consensu patris spiritalis fit vanæ gloriæ deputabitur,* dit saint Bernard. (Serm. 19, *in Cant.*) 4° C'est que, par cette soumission et dépendance, nous attirons la grâce pour faire ce que nous devons : *Aperi cogitationes tuas patribus tuis, ut gratia Dei te protegat.* (ISAAC., abb., orat. 9.) 5° C'est que Dieu bénit tellement cette conduite que, souvent en proposant seulement nos peines, nous en sommes délivrés, et il nous en arrive comme aux nuées qui, en se déchargeant, s'éclaircissent : souvent même nous y trouvons du soulagement avant que de les dire par la simple résolution que nous prenons de les dire, comme nous apprennent les saints Pères. 6° C'est un admirable moyen pour que le directeur nous connaisse parfaitement : car sans cela, ne nous connaissant point à fond, il y a à craindre qu'il ne nous donne de très-mauvais avis. Par exemple, je suis extraordinairement tenté de superbe ; je veux que je n'y consente pas ; ou bien, j'ai un extraordinaire amour pour mes parents et mon pays ; je vois que je ne puis résister à ce qu'ils disent ; ils ont dessein d'établir ma fortune ; je n'en dis mot à mon directeur, mais je lui propose seulement d'aller à mon pays : il me le conseille, et je m'y attache et m'y perds. Mais je n'ai rien fait que par l'avis de mon directeur : oui, mais il ne vous connaissait pas ; et en châtiment de votre grande retenue, Dieu a permis qu'il vous ait donné un avis pour votre perte. Enfin, il y a tant d'avantages à découvrir ainsi toutes ses pensées, et tous les saints nous en rapportent tant de fruits, qu'ils n'ont point craint de nous dire que la marque la plus évidente que nous puissions avoir d'une pensée diabolique, c'est lorsque nous avons peine de la découvrir à notre

directeur : *Generale namque et evidens signum diabolicæ cogitationis esse pronuntiant, cum eam seniori confunduntur aperire.* (Cassian., *De instit. renunt.*, lib. IV, cap. 9.) Lorsqu'il nous vient un mouvement de ne point découvrir à notre directeur quelque pensée, disons en même temps que c'est assurément une pensée du diable, et faisons comme le grand saint Dorothée : son exemple est rare et le plus admirable que nous ayons en cette matière ; voici ce qu'il en dit lui-même (doctr. 5) : « J'étais quelquefois tenté et sollicité, sous quelque prétexte, de ne point consulter mon directeur, et de ne lui point proposer ce que je pensais ; et aussitôt, *iratus in cogitationem hujusmodi, dicebam : Anathema tibi ; quidquid judicii est tibi, quidquid discretionis, quidquid intelligentiæ, quidquid prudentiæ, id omne tibi a dæmonibus est.* Après avoir ainsi repoussé cette pensée, et avoir consulté mon directeur, il arrivait souvent qu'il me disait ce que j'avais bien prévu qu'il ne manquerait pas de me répondre : *Sæpius accidit ut id ipsum mihi senex responderet, quod ante cogitatio mea præmeditata fuerat* ; ensuite la tentation me revenant, elle me disait : Pourquoi donc importunez-vous donc ainsi votre directeur ? ne vous avais-je pas bien dit qu'il vous devait répondre telle ou telle chose ? *Insultabat illa postmodum mihi : Quid ergo est ? ut dixi, est ; quid senem importunus perturbasti ?* Aussitôt je lui répondais : *Nunc bonum est ; nunc id tibi fuit a Spiritu sancto ; quidquid enim tuum est, omne malum, et a dæmone et a spiritu vitioso* ; et il conclut : *Sicque sustinui nunquam cogitationi meæ credere, nisi patrem consultassem prius. Quo factum est ut in tanta semper quiete et securitate viverem, ut (credite quod dicam, fratres) plerumque me pœniteret tantæ securitatis. Cum enim non ignorarem opus esse nobis per multas tribulationes intrare in regnum Dei, valde angebar dubius unde hæc tantæ quietis causa ; quod mihi tandem senex aperuit, dicens : Quicunque se tradiderit in patrum obedientiam, hanc tandem quietem et securitatem a Deo necessario consequi.* » Voilà un admirable exemple qui nous montre l'importance de ne rien céler à notre directeur, sous quelque prétexte que ce puisse être ; et c'est l'avis important que les anciens Pères et les saints anachorètes donnaient à tous leurs disciples, pour arriver à la perfection : *Ad perfectionem ut facile perveniant, consequenter instituuntur nullas penitus cogitationes in corde prurientes, perniciosa confusione celare : sed, confestim ut exortæ fuerint, eas suo patefacere seniori.* (Cass., *De institut. renunt.*, lib. IV, cap. 9.)

Mais, si je disais ainsi toutes mes pensées, ajoutera quelqu'un, il arriverait souvent que mon directeur n'aurait pas si bonne opinion de moi. C'est tout au contraire ; il l'aura certainement beaucoup meilleure ; car voyant cette franchise, cette simplicité, cette confiance à lui découvrir ce que vous avez de plus secret, il est impossible qu'il ne vous en estime davantage. Oui, je le crois impossible ; au lieu que si vous avez pour lui quelque retenue, comme il est aisé de le découvrir, voyant que vous n'avez pas en lui une entière confiance, il est impossible qu'il n'ait pour vous quelque réserve, et que son cœur ne soit serré à votre égard.

Enfin, ce n'est pas assez d'avoir cette ouverture de cœur parfaite ; il faut encore une obéissance entière ; c'est, disent les saints, la voie sûre pour arriver à la perfection et au salut : *Via regia quæ homines inoffenso pede ducit ad summitatem scalæ* (S. Vincent Ferr., *De vita spiritali*) ; et c'est aussi ce que le démon tâche encore de nous ravir. Il faut craindre, nous dit-il, que le directeur ne soit trompé, et ne nous trompe. A cela je réponds que hors ce qui nous paraît évidemment péché, nous ne saurions jamais être trompés en lui obéissant. Car quand le directeur même s'égarerait, cependant nous ne nous égarons pas en le suivant, parce que nous sommes toujours dans la voie de salut, c'est-à-dire dans l'obéissance. C'est ce qu'a remarqué admirablement saint Vincent Ferrier dans son petit traité de la vie spirituelle : *Homo qui sub obedientia sancta consistit, et continue regula directionis dirigitur et instruitur, a deceptionibus tutus est, etiamsi pater spiritalis aliquando aliqualiter erraret. Deus enim, propter humilitatem obedientiæ, totum sibi disponit ad bonum, sicut probari posset multis auctoritatibus et exemplis.* (*Ibid.*)

—

ENTRETIEN XXVI.

Danger des visites.

Nous avons à vous parler aujourd'hui d'une action que nous aurions tout droit de ne point mettre ici, dans la suite de nos entretiens, puisque nous pourrions même, avec toute justice, la retrancher de l'ordre de notre journée, et ne lui point donner de place parmi nos exercices ordinaires et parmi nos autres actions : c'est des visites, soit celles que nous faisons quand nous allons à la ville, soit celles que nous recevons quand nous sommes à la maison. Que nous serions heureux, si nous pouvions nous en priver, pendant que nous sommes retirés ici dans le séminaire, ou du moins si nous ne pouvions en faire que bien rarement et dans une grande nécessité ! Je sais que c'est ce que le monde ne peut souffrir : il crie, il nous tourmente, il nous persécute tous les jours sur ce sujet ; et, comme il sait que les visites sont une voie très-sûre et bien commune pour insinuer son esprit, pour débiter ses maximes, pour donner crédit à sa conduite ; en un mot, pour former cette chimère et cette idole, qu'il appelle son honnête homme, il est impossible que le retranchement que nous tâchons d'en faire ne lui soit insupportable. Aussi ne peut-il s'empêcher de condamner tous ceux qui s'en retirent, et de les traiter comme des rustiques, des sauvages et comme indignes de toute sorte de commerce et de société : voilà les sentiments du monde. Mais les saints ont

bien d'autres pensées; car, considérant les visites ordinaires comme une perte de temps, comme un amusement inutile, comme un sujet de dissipation continuelle et de relâchement, comme une occasion d'attache au siècle et de péché; et d'ailleurs ne reconnaissant point d'autre honnête homme dans le christianisme, que l'honnête homme selon Dieu, qui est le seul dont il est parlé dans l'Ecriture sainte, *honestum fecit illum Dominus* (*Sap.* x, 11), et qui est formé dans la retraite par les visites de Dieu même, et non point dans le siècle par les visites du monde : ils ont toujours recommandé extraordinairement la retraite, et n'ont jamais considéré ces sortes de visites que comme un des plus grands obstacles qu'on peut trouver à la perfection. C'est pourquoi saint Basile ne craint point de dire que c'est une invention diabolique, *diabolicum commentum.* Car en effet, à considérer les biens inestimables dont elles nous privent, les périls fréquents où elles nous exposent, les maux irréparables qu'elles nous causent, il faut avouer, sans craindre d'exagérer ou de trop dire, que ce désir impatient de visiter le monde, ces mouvements inquiets et si puissants qui nous y portent, et cette démangeaison extraordinaire que nous en témoignons quelquefois dans les occasions, ne peut venir que de notre ennemi, qui nous déçoit, et qui tâche par ce moyen de nous surprendre. C'est ce qui nous obligera, dans le dessein que nous avons pris de vous parler aujourd'hui de cette action, de changer un peu notre méthode ordinaire, sans pourtant nous en écarter beaucoup; au lieu de vous montrer, dans le premier point, l'importance de bien faire cette action, comme nous avons accoutumé de faire dans les autres entretiens, nous tâcherons de vous faire connaître d'abord l'importance de ne la point faire, ou du moins de ne la faire que très-rarement, et, comme cette matière est très-étendue et demande de grands développements, nous réservons à un autre entretien à vous montrer la manière de la bien faire et de nous y comporter chrétiennement, quand, dans la nécessité, nous serons obligés de la faire.

Pour l'importance de retrancher nos visites, et de nous en séparer autant que nous pourrons, nous n'aurions pour vous en convaincre qu'à étendre les trois motifs que nous venons de toucher en passant. Les biens dont les visites nous privent, les périls où souvent elles nous exposent, les maux que toujours elles nous apportent, qui sont les réflexions de saint Basile même sur ce sujet; car assurément la déduction seule de ces motifs et de ces vérités simplement développées nous feraient connaître évidemment combien tout bon Chrétien doit craindre et redouter cette action. Mais, parce que ces motifs sont trop généraux, et que chacun les peut aisément développer en son particulier, et s'en convaincre par sa propre expérience j'ai résolu de vous proposer trois autres motifs plus particuliers, qui vous toucheront aussi de plus près, et qui tous trois sont tirés de votre profession et de l'état où vous êtes. Vous êtes ecclésiastiques, retirés dans un séminaire pour travailler à votre perfection; ecclésiastiques, dont l'esprit est opposé aux visites: retirés dans un séminaire, dont la grâce se perd par les visites; ecclésiastiques, pour travailler à la perfection, dont les moyens nous sont ôtés dans les visites. Trois motifs qui nous touchent de près, et qui nous montrent l'importance d'avoir éloignement des visites, et de les retrancher le plus que nous pourrons : l'état où nous sommes, ecclésiastiques; le lieu où nous sommes retirés, le séminaire; la fin pour laquelle nous y sommes retirés, la perfection.

1° L'état et la perfection où nous sommes nous engagent à nous séparer des visites, et à nous en défaire autant que nous pourrons; or, en cette qualité, voici cinq réflexions qui nous obligent à nous en dégager. 1° Nous devons particulièrement, comme ecclésiastiques, avoir éloignement du monde; or n'est-ce pas une marque évidente que nous ne l'avons pas, quand nous aimons ses entretiens, quand nous recherchons ses conversations, quand nous ne saurions nous passer de ses visites? *Qui conversationibus gaudet mundanis, sæculum nondum odisse se ostendit;* en vérité on n'a point tant de peine à se priver de ce qu'on n'aime point.

2° Non-seulement nous devons, comme ecclésiastiques, avoir éloignement du monde, mais nous devons encore tâcher d'insinuer dans les cœurs ce même dégagement. C'est là le second devoir des prêtres, c'est leur office, c'est leur spéciale obligation : car 1° ils sont pour nous annoncer dans l'Eglise les vérités de l'Evangile : or, c'en est une des principales que ce dégagement : *Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt.* (*I Joan.* II, 15.) 2° Ils doivent travailler à retirer les pécheurs de leurs crimes: or, il y en a qui ont de tels engagements dans le siècle, qu'ils ne renonceront jamais à leurs péchés qu'en renonçant au monde. 3° Ils doivent conduire les âmes dans les voies de Dieu; or, il y a des âmes que Dieu appelle à la retraite, à la solitude et à la séparation extérieure du monde; il faut donc qu'un ecclésiastique se tienne en état de pouvoir persuader aux peuples ce grand dégagement du monde; et comment pourra-t-il le persuader avec efficace, lorsque lui-même ne s'en dégage pas, et qu'il ne peut pas même en quitter les visites ordinaires? *Nihil doctore frigidius qui verbis tantum philosophatur.* Son exemple y portera plus puissamment les autres que ses paroles ne seront capables de les en détourner : *Exempla enim voces edunt omni tuba clariores; neque tam considerantur ea quæ a nobis dicuntur, quam quæ a nobis fiunt.* Et comme le peuple ne se persuadera pas facilement avoir plus d'obligation que vous-même de quitter le monde, il aura tout sujet de vous dire, lorsque vous lui voudrez persuader ce dégagement, que vous-même ne le pratiquez pas, ce que saint Bernard lui fait dire dans une pareille occasion : *Medice, cura te ipsum :*

si mundum prædicas contemnendum, contemne tu prius, et ad illud efficacius alios invitabis; da voci tuæ vocem virtutis, et statim erit in ore tuo vivus et efficax sermo Dei; méprisez le monde, séparez-vous du monde, renoncez aux conversations, aux entretiens, aux visites du monde, et ensuite vous serez en état de le persuader aux autres.

3° Comme ecclésiastiques, nous sommes chargés particulièrement de la religion ; ainsi nous devons toujours prendre en main ses intérêts, et nous ne devons jamais souffrir qu'on lui fasse du tort : or, les visites que nous faisons lui font un tort considérable ; car quand il n'y en aurait point d'autre que la perte du temps, qui en est inséparable, comme tout notre temps appartient à la religion, et lui doit être consacré aussi bien que nos personnes, nous lui dérobons tout le temps que nous donnons aux visites, qui ne devrait être uniquement employé que pour ses intérêts et ses divins ministères : *Quod enim ad alia officia confertur, hoc religionis cultui et nostro huic officio decerpitur.*

4° Comme ecclésiastiques, nous avons une obligation spéciale de soutenir la gloire du clergé, ou au moins de ne le point exposer au mépris, et ne le point mettre en ignominie parmi les peuples. Or, il est constant que ce qui le met dans la dernière ignominie, c'est ce grand désir et cette démangeaison qu'ont les ecclésiastiques de voir le monde, d'entretenir le monde, de converser avec le monde, de se familiariser avec le monde : *Non aliunde clericalis ordinis dignitas gravius fuit offensa, quam a nimia laicorum familiaritate.* Car, d'un côté, c'est cette grande familiarité avec le monde qui les rend séculiers, qui les dérègle et qui les perd : *Necesse est de mundano pulvere, etiam religiosa corda sordescere;* et, de l'autre, il est impossible quand on voit ces visites ordinaires des ecclésiastiques, ces sorties réitérées, ces conversations fréquentes, il est, dis-je, impossible qu'on conserve l'idée qu'on doit avoir de leur sainteté ; il est impossible que le peuple ne s'affermisse dans sa créance, et ne se persuade que l'état ecclésiastique est un état de fainéants, un métier de paresseux, une profession où l'on n'a presque rien à faire qu'à se promener depuis le matin jusqu'au soir. En vérité, n'est-ce pas ce qu'on en pense dans le monde, et à quoi on donne lieu par ces visites? Et c'est là ce qui fait gémir l'Église ; c'est le sujet de sa douleur de voir ainsi son clergé dans l'opprobre et le mépris, de le voir déchu de sa première gloire, de voir sa sainteté dissipée tout à fait par ces sorties fréquentes et ces épanchements extérieurs. C'est là, dit saint Grégoire, le sujet de ses grandes lamentations : *Quomodò obscuratum est aurum, mutatus est color ejus optimus? dispersi sunt lapides sanctuarii in capite omnium platearum.* (*Thren.* IV, 1.) Les ecclésiastiques, dit ce saint, sont les pierres du sanctuaire, et ces pierres se trouvent à présent malheureusement dispersées, parce que, comme ajoute ce même saint docteur, au lieu que les ecclésiastiques devraient être dans le sanctuaire, c'est-à-dire retirés dans le secret, séparés du commerce du monde, appliqués à Dieu et à la vie intérieure, pour n'en sortir jamais que pour les emplois saints et les fonctions de leur ministère : ils vont sans cesse dehors pour chercher le monde, et converser avec les créatures : *Dispersi sunt lapides sanctuarii in capite omnium platearum; quia hi qui, per vitam probam et orationem, intus esse debuerant, foris vacant; dum ergo in sancto habitu constituti, exteriora sunt quæ exhibent, quasi lapides sanctuarii foris jacent.* C'est là l'occasion du désordre dans le clergé, et c'est le sujet de la douleur de l'Église ; mais ce doit être un grand motif de retenue pour vous, et qui vous doit obliger à vivre plus retirés, et à vous séparer davantage des visites, pour consoler par ce moyen votre mère, pour essuyer ses larmes, pour lui ôter le sujet de sa douleur; autrement vous la réduisez dans la dernière désolation, et vous la jetez dans cette extrémité dont parle un prophète : *Non est qui consoletur eam ex omnibus charis ejus.* (*Thren.* I, 2.) Voilà le premier motif qui vous doit obliger à retrancher de vos visites : la qualité d'ecclésiastiques.

Mais le second, qui n'est pas moins pressant et qui vous touche d'aussi près, c'est la qualité d'ecclésiastiques du séminaire ; c'est l'état où vous êtes à présent. Ce qui vous oblige encore bien étroitement à avoir plus de retenue pour les visites : car autrement vous vous exposez à perdre toute la grâce de votre retraite, et tout l'avantage que vous pourriez espérer de votre demeure dans le séminaire.

Nous avons ici deux sortes d'avantages bien considérables : les uns sont les avantages de la solitude, et les autres sont les prérogatives de la communauté, deux sortes de biens que goûte un ecclésiastique dans un séminaire, lorsque, dégagé du commerce du siècle et de la conversation du monde, il se tient retiré dans sa maison, et s'y rend fidèle à ses exercices. Saint Basile et plusieurs autres saints Pères et docteurs de l'Église ont souvent examiné lequel était le plus avantageux à une âme, ou de la vie solitaire ou de la vie commune ; et, après avoir marqué les avantages de l'une et de l'autre, ils ne se sont pas toujours trouvés du même sentiment ; car, quelquefois, ils ont donné le premier lieu à la solitude, d'autres fois aussi ils ont préféré la communauté. Quoi qu'il en soit, cette question ne nous touche que bien peu pour le présent, puisque nous jouissons ici de l'un et de l'autre ; car un ecclésiastique fidèle est ici en solitude, et il y vit en commun. Il y est en solitude : car son règlement lui marque un temps considérable pour être seul, retiré dans sa chambre, pour s'y entretenir avec ses livres et avec Dieu, de même que s'il était au milieu des déserts et dans le fond de ces vastes solitudes de l'Arabie et de l'Egypte. Voyez un bon séminariste dans sa chambre, et un bon Chartreux dans sa cellule, et vous n'y trouverez pas grande différence ; ici donc on trouve

les avantages de la solitude, mais en même temps les priviléges de la communauté. Car nous y vivons ensemble avec nos frères; et, dans cette union que nous y donne avec eux la vie commune, nous y trouvons un soutien, une force, un secours, un appui, en un mot ce que dit le Sage (*Eccle.* IV, 9), *emolumentum societatis :* c'est-à-dire, dans le sentiment de saint Basile, des avantages très-signalés dont la solitude se trouve dépourvue. Ainsi donc sans examiner lequel des deux est préférable, ou de vivre en solitude, ou de vivre en communauté, et laquelle de ces deux vies porte de plus grandes prérogatives, il faut avouer que nous jouissons ici et des uns et des autres. Or c'est ce que nous perdons entièrement par les visites.

Premièrement nous y perdons les biens de la solitude. Et quels sont ces biens? ils sont en grand nombre, mais ils se peuvent réduire à trois que les saints nous remarquent : *Aer purior, cœlum apertius, familiarior Deus.* L'air y est plus pur, c'est-à-dire que les occasions du péché y sont moins fréquentes; le ciel y est plus ouvert, c'est-à-dire que les grâces y tombent en plus grande abondance; Dieu y est plus familier, c'est-à-dire que la communication et union avec lui est plus intime. Or, c'est là ce qui nous est enlevé dans les visites; car, comme elles nous tirent du sein de notre solitude pour nous porter dans le monde, il est impossible que nous ne respirions un air plus corrompu; c'est la nature de l'air du siècle, il est contagieux, il est empesté : *Necesse est de mundano pulvere etiam religiosa corda sordescere.* Ainsi nous y perdons cet air saint et innocent de notre retraite : *Avido cordis ore pravum hunc et pestilentem tepidæ conversationis attrahimus spiritum, et corrumpentem haurimus auram* (S. BERN., serm. 13 *in Cant.*) : cela est inévitable. D'où il arrive après, par une suite nécessaire, que nous n'y trouvons plus les grâces si abondantes, ni le ciel si ouvert, et enfin nous ne ressentons plus cette présence de Dieu si vive, et cette conversation avec lui si intime, comme nous avions accoutumé dans la maison : *Ipse enim et secretum quærit et solitarium locum diligit.* (BERN.) Voilà le premier tort que nous font les visites; pesez jusqu'où il se peut étendre : les occasions du péché multipliées, la communication des grâces diminuée, l'union de Dieu affaiblie; c'est l'état dangereux où les visites nous mettent, en nous privant des biens de notre solitude.

Mais ce n'est pas tout : car après nous avoir fait perdre les avantages de la solitude, elles nous enlèvent en second lieu les biens de la communauté. Ces biens se peuvent encore réduire à trois principaux : le premier est le règlement, qui marque la voie que l'on doit suivre; le second est l'exemple de nos frères, qui nous encourage et nous y porte; le troisième est la vigilance de nos supérieurs, qui empêche qu'on ne se relâche ou qu'on ne se décourage. Trois biens extraordinairement avantageux dans une communauté réglée, qui font que la grâce y est bien en assurance, et que le salut s'y opère avec grande fidélité; et c'est ce qui nous est malheureusement enlevé par les visites, qui nous font perdre ce triple secours. Comme elles nous obligent de sortir de temps en temps de la maison, elles font aussi que, pendant ce temps, n'étant plus sous l'œil d'aucun supérieur qui puisse veiller sur notre conduite et nous avertir de nos obligations, n'ayant plus personne qui nous y donne exemple, n'ayant plus même de règlement qui nous y retienne dans l'ordre et nous y marque notre devoir : il est bien difficile qu'on ne s'écarte de sa voie, qu'on ne s'emporte au delà de ses bornes ordinaires, qu'on ne se laisse aller à de trop grandes libertés; en un mot, il est bien difficile qu'on ne s'y perde; car c'est à quoi l'expérience nous fait connaître qu'aboutissent toutes ces visites fréquentes que l'on veut faire, qu'on se persuade être obligé de rendre, à quoi on dit que la civilité engage, qu'on prétexte même de quelque nécessité. Il n'y en a presque point qui ne s'y perdent, et nous avons vu que de cent qui auront eu dans le séminaire ce désir et cette démangeaison de faire des visites, il n'y en aura pas un seul qui ait profité de sa demeure dans la maison. Il ne faut pas s'en étonner : elles nous enlèvent toutes les grâces, tous les secours et les avantages du séminaire; et c'est le second motif qui nous oblige ici de n'en point faire.

Enfin le troisième motif, qui nous doit, à mon avis, convaincre tout à fait sur ce sujet, et nous persuader bien efficacement de ne point faire de visites, pendant que nous demeurons dans le séminaire : c'est la fin pour laquelle nous y sommes retirés, car nous y sommes particulièrement pour travailler à notre perfection. Or c'est à quoi les visites s'opposent directement, et il faut surtout y prendre garde; car, en vérité, il n'y a presque personne qui ne s'y trompe. Comme on ne vient ordinairement ici que pour y demeurer un certain temps, qu'après y avoir fait quelque séjour, on a dessein de retourner dans le monde; on se persuade aisément qu'on ne doit point prendre ici une manière de vie si retirée, que de renoncer absolument à la conversation du monde; cela serait bon pour des anachorètes, des Chartreux et des personnes qui feraient profession de passer en solitude toute leur vie : mais pour des ecclésiastiques ils doivent, dit-on, mener une vie commune; ils sont ecclésiastiques pour travailler dans le monde, ils sont appelés pour convertir le monde : il faut donc qu'ils entretiennent quelque commerce avec le monde; et pourquoi les faire renoncer à toute société? De là vient aussi que, quand nous parlons ici de ces matières et que nous disons qu'un ecclésiastique, pendant qu'il demeure ici, doit apporter tous ses soins pour retrancher toutes ces visites, on blâme aussitôt dans le cœur cette conduite, comme étant trop austère; on murmure

contre cette dévotion, comme étant trop farouche ; on condamne ce zèle, comme étant indiscret ; et on dit à ses bons amis, ou du moins on le pense en soi-même, que ces avis sont bons pour des moines, mais non pour des ecclésiastiques ; qu'une si grande retraite n'est point selon l'esprit de notre état ; qu'elle choque ouvertement les règles d'obligation ou de bienséance ; qu'un prêtre du clergé doit converser parmi le monde, pour y avoir créance et y faire quelque fruit, puisque, après tout, une si grande retraite n'est capable que de faire des rustiques ou des sauvages. Voilà les sentiments qui sont ordinaires sur ce sujet : je ne sais si ce seraient les vôtres ; mais, quoi qu'il en soit, il faut avouer que ce sont les sentiments de la chair et du sang ; assurément ces pensées ne peuvent venir que de l'esprit de ténèbres, et quiconque les a, il faut de nécessité qu'il avoue qu'il est dans une épouvantable illusion : vous l'allez voir en deux mots.

Il y a deux sortes de temps qu'il faut particulièrement distinguer dans la conduite et dans la vie d'un ecclésiastique, suivant ses deux plus grandes et principales obligations. Il doit d'abord être saint, et puis il doit sanctifier les autres ; il doit être pur, et après il doit purifier les autres : il doit se remplir de grâce pour la pouvoir ensuite communiquer. Or, selon ces deux grandes et fondamentales obligations d'un ecclésiastique, l'Eglise lui marque aussi deux temps dans sa vie, qui y doivent répondre : le premier, qui doit être employé à travailler à son salut et à sa propre perfection ; le second, où il doit particulièrement travailler au salut et à la perfection des autres : *Purgari prius deinde purgare : sapientia instrui, atque ita demum sapientia instruere ; lux fieri, et alios illuminare : ad Deum appropinquare, et ita alios adducere : sanctificari, et postea sanctificare ;* de sorte que, pour prendre une juste mesure et un fondement assuré pour régler la conduite et les emplois d'un ecclésiastique, et pour ne se point tromper dans les avis qu'on lui donne, il faut voir dans lequel de ces deux temps il se trouve : autrement, si on veut qu'il perfectionne les autres, avant que de s'être perfectionné lui-même ; si on veut qu'il travaille à leur salut, avant que d'avoir travaillé à se sauver lui-même ; si on veut qu'il les sanctifie, avant que de s'être lui-même sanctifié ; qui ne voit que c'est tout renverser, tout confondre et tout perdre ?

Cela donc supposé, voyons maintenant dans lequel de ces deux temps se trouve un ecclésiastique qui se retire ici pour passer quelque temps dans le séminaire : ne m'avouez-vous pas que c'est pour s'y purifier, pour s'y instruire, pour s'y former à la perfection ? l'Eglise même nous en avertit dans ses canons : *Ut ad pietatem, disciplinam ecclesiasticam, bonos mores, religionem instituantur.* Vouloir donc que dans ce temps on se comporte à son égard, comme s'il devait déjà travailler à perfectionner les autres, et le vouloir laisser converser dans le monde, y aller de temps en temps et en rechercher les visites avant que d'en avoir établi suffisamment dans la retraite la haine dans son cœur, et avant que de s'être assez affermi pour n'être point ébranlé par les tentations qui s'y rencontrent ; n'est-ce pas manquer de lumière, de jugement et de conduite ? Quand il sera assez vigoureux, qu'il coure ; quand il aura les ailes assez fortes, qu'il vole ; quand il sera assez plein de Notre-Seigneur, qu'il aille partout le monde pour le porter, pour le faire connaître et pour l'établir dans les cœurs, à la bonne heure ; mais, pendant qu'il est dans le séminaire, il doit travailler principalement à sa perfection propre ; ces courses, ces sorties, ces visites sont hors de temps ; et c'est tout renverser que de les conseiller, les autoriser ou les permettre. Et d'autant plus que ces visites mettent ici un obstacle si grand à la perfection, qu'on peut assurer, comme une chose constante, qu'un ecclésiastique ne s'y perfectionnera jamais, à moins qu'il les retranche. Car 1° pour se perfectionner, les saints nous disent qu'il faut oublier et renoncer à son ancienne vie, *quæ retro sunt obliviscens,* dit saint Paul (*Philip.* III, 13) ; et comme dit saint Basile, *summa rerum omnium vitæ superioris oblivio,* il faut oublier le passé. Or comment l'oublier au milieu des visites qui nous en font revenir sans cesse les idées, qui nous en rappellent continuellement le souvenir, où, comme dit saint Basile, *et per oculos et per aures, incitamenta ad peccatum suscipiuntur, et latenter assuescitur... et figuræ eorum quæ videntur et audiuntur, manent ad perniciem et interitum.* (S. BASIL., *Reg. fus.*, q. 6.) 2° Pour se perfectionner, il faut mortifier ses passions et les tenir assujetties ; or, comment un jeune homme, en qui les passions sont encore toutes vives, pourra-t-il venir à bout de les mortifier, allant si souvent dans les compagnies et les visites du monde, dans lesquelles, dit saint Léon (serm. 5), *incitant cupiditates, insidiantur illecebræ blandiuntur lucra, damna deterrent, ubi plena sunt omnia periculis, plena laqueis ;* en vérité il n'y a guère d'apparence qu'il s'y conserve. 3° Comment s'établir dans la séparation des créatures et l'union à Dieu que demande la perfection, dans la récollection qu'elle exige, et dans toute la fidélité qui est nécessaire pour ne point trop s'épancher au dehors, et pour se maintenir ferme dans les occasions, à moins que de rompre les conversations et retrancher de ses visites, cela est impossible : *Cor nostrum extra se spargitur, dum extrinsecus occupatur,* dit saint Grégoire. *Quidquid devotionis in domo colligis, hæc foris egrediens spargis,* dit saint Bonaventure (*De instit. novit.*, part. I, c. 15) : le moyen de s'affermir jamais dans cet état ?

Enfin, pour ne nous point trop étendre, écoutez l'abrégé de ce qu'en disent les saints : ils assurent qu'ils en ont eu l'expérience ; et pour peu que vous y fassiez réflexion, vous la pouvez avoir aussi bien qu'eux, si vous ne vous contentez pas de leurs paroles et de l'assurance qu'ils vous en donnent : *Sæpe experti sumus, tam in nobis quam in aliis, quod*

frequens exitus et conversatio cum sæculo et occupatio nimia exteriorum devotionem mentis exstinguit, fervorem spiritus tepefacit, forte propositum virtutis emollit, cor dissolvit, studium proficiendi debilitat, delicias docet amare, sine fructu tempus expendere, verba otiosa multiplicare, jocis et truffis intendere, orationes negligere, horas canonicas desidiose et in cursu dicere; tandem subintrant aquæ tentationum navem cordis per rimas dissolutionis ex devotionis ariditate. (Bonav., *ibid.*) Faites bien attention à chacune de ces paroles, elles sont admirables ; voyez si ce ne sont pas là les véritables effets des visites; voyez si ce n'est pas là justement ce qui en arrive; voyez, par l'exemple de ceux que vous connaissez ou de vous-même, s'il y en a eu jamais qui n'aient voulu retrancher les visites et qui aient évité ces malheurs. Après cela, jugez s'il y a moyen de se perfectionner en cet état; si on a raison de croire que les ecclésiastiques, qui se retirent ici pour travailler à la perfection, ne doivent point pour cela se priver des visites, et si on n'a pas raison de ne les pas permettre avec une entière facilité.

Concluons donc et disons que, puisqu'il y a tant à craindre dans le monde pour un ecclésiastique, puisque ces sorties en ville sont si pernicieuses dans un séminaire, puisque ces visites fréquentes sont si opposées à la perfection, pour laquelle nous nous y sommes retirés, concluons, dis-je, avec les saints, qu'il faut y renoncer, et qu'une des plus utiles et des plus avantageuses résolutions que nous y puissions prendre pour notre avancement présent, c'est de n'en faire aucune, si nous pouvons : ou du moins d'en faire le moins qu'il nous sera possible, et de ne solliciter aussi les autres d'en faire aucune, sans une grande nécessité. Mais, direz-vous, on est quelquefois obligé d'en faire quelques-unes, et il y en a dont on ne se peut pas absolument dispenser. Si cela est, il faut trouver le moyen de les bien faire, il faut voir la manière de s'y comporter chrétiennement, lorsqu'on se trouvera dans cette nécessité; et c'est la seconde chose que nous avons à vous dire sur ce sujet, et que nous traiterons dans l'entretien suivant, où nous tâcherons de ne rien omettre de ce que nous estimerons de plus important sur cette matière.

—

ENTRETIEN XXVII.

Manière de se conduire dans les visites.

Après vous avoir parlé, dans le dernier entretien, des grands sujets que nous avons de craindre les visites, après vous avoir fait connaître combien elles sont dangereuses dans l'état ecclésiastique, pernicieuses dans le séminaire, opposées à la perfection qu'on y recherche, il semble qu'il ne resterait plus rien à dire ni à faire sur ce sujet, si ce n'est à se résoudre de les retrancher absolument, et à entrer dans les sentiments du grand saint Basile qui, voyant les malheurs infinis, comme il les appelle lui-même, qui en étaient presque inséparables, se résolut de vivre dans la retraite, et de les abandonner absolument : *Urbis conversationes reliqui, velut infinitorum malorum occasiones.* Plut à Dieu que tous ceux qui se retirent ici pour se perfectionner fussent en état de pouvoir prendre cette généreuse résolution! Oh! qu'on y verrait bien d'autres ferveurs, qu'on y remarquerait bien d'autres progrès ! Mais, parce qu'il y en a beaucoup qui ne sont pas en état de pouvoir entrer dans ce dégagement, que les embarras où ils se trouvent ne leur permettent pas de renoncer à toute sorte de visites; que souvent les personnes mêmes dont ils dépendent les jettent dans des nécessités indispensables d'en faire quelques-unes, il est important de leur proposer la manière de les bien faire, et de leur donner quelques avis pour s'y comporter saintement, lorsqu'ils se trouvent dans cette fâcheuse nécessité. Or c'est ce que nous avons résolu de faire dans cet entretien; et nous avons cru ceci d'autant plus important que nous apprenons de l'expérience et du témoignage même des saints que le manque de vigilance en cette occasion a été la source de la perte d'une infinité d'âmes; que plusieurs personnes des plus illustres en science et en piété se sont misérablement perdues dans les conversations et les visites du monde, même sous prétexte de zèle, *sub prætextu zeli,* faute de n'avoir pas veillé assez soigneusement sur cette action : *Quot temporibus nostris fuerunt, et sunt qui tanquam ardentes lampades et mundi luminaria lucebant coram hominibus, paulatim ac frequenti sæcularium conversatione et confabulatione tepefacti, ad prima opera sæcularis vitæ miserabiliter redierunt.* (S. Laur. Just., *De discip.*, cap. 12.) N'est-ce pas là un assez grand sujet de craindre pour nous, faibles, pauvres et misérables comme nous sommes, et un puissant motif pour nous obliger d'apporter toutes les précautions imaginables, afin de nous comporter saintement dans les visites, c'est-à-dire en la manière que Notre-Seigneur désire.

Mais que faut-il, direz-vous, pour les bien faire? quel est le moyen de s'y comporter chrétiennement ? C'est ce que nous avons à vous dire, et le voici en trois mots : Il faut que les visites, pour être bien faites, soient rares, il faut qu'elles soient courtes, il faut qu'elles soient saintes : trois conditions qui renferment tout ce qui est nécessaire pour les bien faire, il ne faut que les expliquer.

1° Il faut que les visites soient rares, c'est-à-dire qu'il faut en faire peu, et le moins qu'il nous en sera possible. Car, puisqu'elles sont si opposées à notre profession, si contraires à notre perfection, si dangereuses dans l'état présent où nous sommes, nous ne saurions être trop rigides, trop sévères, ni trop retenus sur ce sujet. C'est pourquoi la première règle que nous devons prendre en cette occasion, c'est celle que donnait autrefois saint Jérôme à une personne qu'il formait à la perfection : *Raro sit egressus in publicum* (lib. II, *Epist.*); sortez rare-

ment. C'est, dit le dévot A Kempis, la règle qu'ont observée les plus grands saints, et instruits par l'exemple aussi bien que par la parole de celui qui disait qu'il n'allait jamais parmi les hommes, qu'il ne revînt pire à la maison : *Dixit quidam : Quoties inter homines fui, minor homo redii* (*Imit. Christ.*, l. I, cap. 20), ils ont toujours évité, autant qu'ils ont pu, cette société, ce commerce et ces visites du monde : *Maximi sanctorum humana consortia, ubi poterant, vitabant, et Deo in secreto vivere eligebant.* C'était là une de leurs premières maximes et des plus importantes pour leur conduite ; c'est aussi la première que nous vous proposons pour la vôtre : *Raro sit egressus in publicum* ; et pour vous y rendre fidèles, voici trois avis ou pratiques qui vous sont nécessaires, et que nous donnent les saints sur ce sujet.

La première est de saint Basile et de saint Bonaventure : Aimez la retraite, aimez la solitude, aimez votre cellule et votre petite chambre ; autrement, le moyen que vous y demeuriez, le moyen que vous ne cherchiez nul prétexte pour en sortir, et le moyen qu'ensuite vous ne receviez avec joie toutes les pensées de visites qui vous viendront, et que vous ne vous en serviez, comme d'un fondement spécieux, pour vous tirer d'un lieu dont vous n'aimez pas la demeure : ainsi, *quantum interest, semper magis diligas domi latere, quam domo exire* (Bonav., *Inst. novit.*, part. I, cap. 15) ; c'est la première règle que vous donnent les saints.

La seconde : n'entreprenez jamais de sortir en ville, ni de faire des visites, à moins que d'y voir une grande nécessité ; car si, à la moindre pensée d'un parent que vous voulez voir, d'un ami dont vous avez dessein de cultiver l'amitié, d'une personne à qui vous avez quelque obligation, d'une affaire à laquelle il vous semble que vous devez vous appliquer ; en un mot, si, à la moindre raison qui se présente pour sortir, vous sortez, vous ne retrancherez jamais vos visites ; il vous viendra toujours, dit saint Jérôme, plus d'apparence de raison qu'il ne vous en faut, pour vous faire sortir toutes les fois que vous en aurez envie : *Nunquam causa deerit procedendi, si semper, quando necesse est, processurus sis* : c'est la seconde règle que vous devez prendre pour rendre vos visites rares.

La troisième : dans le temps même qu'il se présente quelque nécessité d'en faire quelqu'une, ne vous y rendez pas d'abord, mais examinez sérieusement devant Dieu si la nécessité est véritable, ou si ce n'est pas seulement un prétexte pour donner à la nature ou à l'amour-propre ce qu'ils demandent. Or, pour ne pas vous y tromper, faites-la toujours passer par l'examen de votre directeur, et vous verrez assurément que souvent il y a de la tromperie ; et reconnaissant que, dans le fond, ce n'est qu'une pure imagination, et que ce qu'on appelle d'abord nécessité, n'est pour l'ordinaire qu'une fantaisie, vous vous trouverez en état de rendre vos visites plus rares, qui est la première condition nécessaire pour les bien faire : n'en faire que rarement, et dans une grande nécessité.

La seconde : il faut qu'elles soient courtes, c'est-à-dire que, quand même on est obligé d'en faire quelqu'une, on doit ne s'y pas arrêter longtemps, et la terminer en peu de mots. C'est ainsi qu'il faut se comporter à l'égard de tout ce qui est dangereux, en prendre rarement, et quand on est obligé d'en prendre, en prendre tout le moins que l'on peut. Mais le moyen, direz-vous, de rendre les visites si courtes ? Souvent cela ne dépend pas de nous ; souvent des personnes nous tiennent plus longtemps que nous ne voulons, et souvent on est assez embarrassé pour s'en défaire ; comment donc se comporter en cette occasion ? Le voici. Il n'y a que deux sortes de visites : les unes qu'on rend, et les autres que l'on reçoit ; les premières que l'on appelle actives, quand nous sortons, et que nous allons visiter quelqu'un ; les secondes que l'on appelle passives, quand on nous vient visiter. Pour les premières, il est aisé de les abréger, et autant qu'on veut ; car ordinairement on en est le maître ; ce n'est pas la coutume qu'une personne nous retienne chez elle par force, et l'usage donne assez de liberté à celui qui visite pour se retirer quand il le désire. Ainsi, quand nous sortons pour quelque affaire, qu'est-ce qui nous empêche de revenir à la maison aussitôt que notre affaire est faite ? Avec un peu de bonne volonté et un peu d'amour pour la retraite, on revient aisément, et, quand on veut, pour un petit compliment on en est quitte.

Pour les visites que l'on reçoit, il est vrai qu'il n'est pas aisé quelquefois de s'en défaire, car on ne chassera pas une personne : la charité aussi bien que la civilité y seraient trop intéressées : mais pourtant une bonne volonté vient à bout de tout, elle est ingénieuse, et rien ne paraît difficile à l'amour. Or voici comment il semble qu'on pourrait s'y comporter pour les abréger : ou ceux qui vous visitent vous parlent de Dieu, ou du monde. S'ils vous parlent de Dieu, ou que peut-être ils vous consultent sur des choses qui regardent leur salut, répondez-leur suivant ce que vous jugerez nécessaire, mais que ce soit toujours en peu de mots ; car satisfaisant au fond à ce qui leur est nécessaire, ils auront ce qu'ils veulent, et ils seront pour le surplus édifiés de votre retenue. C'est l'avis salutaire qu'un saint Père donne sur ce sujet : *Si nos adeunt de animæ salute consulturi, cum illis licet tenere sermonem, sed cum verborum compendio, et plus enim hac nostra breviloquentia ædificabuntur*, etc.... Que s'ils parlent du monde et des choses du siècle, ou nous avons autorité sur eux, soit par notre condition, soit par notre profession, soit par notre état et notre grâce, ou nous n'en avons aucune. Si nous en avons, c'est pour lors que, pour s'en défaire aisément et sans différer, il faut mettre en pratique ce conseil admirable de saint Pierre Damien (*Ad Marin. monach.*, cap. 114) : *Cave, fili charissime, ne quando de sæcularibus negotiis colloquia cum sæcularibus misceas* ;

et sicut referre, ita nihilominus audire contemnas. Illico sane sancta indignatio respondeat, et mox inconditi sermonis ineptias frangat.... Quid enim mihi cum sæcularibus næniis, quid mihi perstrepentium juridicorum fores, tribunalia judicum, aulas regum, intra monasterii (disons *seminarii*) *septa pertrahere ? Quid mortuo homini narrare de prœliis ? His itaque et hujusmodi nugis inaniter occupari, quid, quæso, est, nisi a perspicuo fonte divinæ laudis fauces avertere et cœnosi luti spurcitias ore versare ?* Voilà la manière dont nous nous devons comporter à l'égard de ceux qui nous entretiennent des choses du siècle, quand nous avons autorité sur eux ; voilà les sentiments chrétiens et généreux qu'il ne faut point craindre de leur faire paraître avec une sainte liberté et pour une bonne fois, afin qu'ils ne viennent plus nous faire perdre le temps pour nous raconter des nouvelles : cette conduite leur montrera qu'étant morts au monde, nous ne prenons plus aucune part à ce qui le touche. Que si nous n'avons aucune autorité sur eux, et que même nous leur devions quelque respect, pour lors il faut avec prudence, 1° ne négliger aucune des occasions honnêtes et civiles qui se présenteront pour abréger la visite. Il y en a une infinité qui se présentent de temps en temps, et qui ne choquent ni la civilité ni la bienséance ; il faut seulement y veiller et y faire attention, afin de s'en servir lorsqu'elles se présenteront. Que s'il ne s'en présente aucune, et que la visite se prolonge trop, il faudra épier, lorsque la cloche sonnera pour quelque exercice, si on ne pourra point civilement s'en défaire : souvent c'est un moyen de rompre et dont même quelques personnes ont été édifiées plusieurs fois, de remarquer ici une si exacte fidélité ; que si la cloche ne sonne point et ne nous appelle pendant ce temps à aucun exercice, il faut se servir de l'occasion de l'horloge, et quand elle sonnera, essayer si on ne pourrait point, en parlant adroitement de ce qu'on a à faire, suggérer à la personne la résolution de nous quitter. Que si enfin tous ces moyens sont inutiles, voici le dernier dont se servait saint Ignace, et que conseillait particulièrement saint François Xavier. Lorsqu'il voyait que quelqu'un le venait voir souvent, et qu'il ne lui contait que des bagatelles, il ne l'entretenait que de la mort, du jugement et de l'enfer ; et il disait que de la sorte, ou il cesserait de venir et de l'importuner, ou, s'il revenait, au moins lui profiterait-il en le faisant penser à son salut : *Sic enim aiebat fieri utile, vel molestus esse desineret, vel certe, si perseveraret, ejusmodi sermonibus aliquid in pietate proficeret.* C'est ainsi qu'en usa saint Nil qui avait un livre qui traitait du petit nombre des sauvés, et qu'il faisait lire aux officiers de l'empereur qui le venaient visiter. Et c'est ainsi que nous pourrons souvent abréger nos visites en remettant sur le tapis ces vérités fortes du christianisme ; c'est un admirable moyen afin qu'elles aient cette seconde condition que nous disons être nécessaire pour les bien faire : la brièveté.

Mais, en troisième lieu, il faut qu'elles soient saintes ; car notre obligation est d'être saints, non-seulement en nous-mêmes, mais dans toutes nos actions, en sorte qu'il n'y en ait aucune qui ne puisse servir de modèle de sainteté à tous ceux qui les voient : c'est là notre grande obligation, comme ecclésiastiques, et c'est à quoi nous devons par-dessus tout prendre garde dans nos visites : *Sic curent conversationem componere, ut se populo exhibeant speculum sine ruga et macula, in quo se spectantes normam et exemplum sanctimoniæ accipiant.* Or, pour les rendre saintes, il faut que nous prenions garde particulièrement à deux choses : aux personnes que nous visitons, à la manière dont nous les visitons. 1° Aux personnes que nous visitons ; car il y en a de trois sortes qui sont extrêmement à craindre à un ecclésiastique : les premières dont il doit beaucoup se défier, les secondes qu'il doit très-soigneusement éviter, les troisièmes qu'il doit par-dessus tout détester.

Les premières dont il doit beaucoup se défier sont les visites de ses parents ; car enfin c'est toujours une occasion de relâchement, et très-souvent un sujet de reprendre ses anciennes affections et ses premiers égarements : *Multi pro parentibus animas suas perdiderunt, quorum occasione mundus qui in eis aruerat denuo revirescit.* Rappelons seulement dans notre esprit ce qu'ils nous disent quand nous sommes avec eux, les choses dont ils nous entretiennent, la manière dont ils se comportent avec nous, et nous verrons si nous n'avons pas tout sujet d'y prendre garde : car il y a tant de temps à y perdre, on a tant de peine à s'en défaire quand on s'y rencontre, que cette seule vue serait suffisante pour nous obliger d'y veiller et de les craindre. En effet, n'est-il pas vrai que, quand on est avec eux, on a peine à les quitter ; qu'on y demeure ordinairement au delà du temps qu'on se prescrit ; que, s'arrêtant insensiblement sous différents prétextes, rarement s'en dégage-t-on dans le moment qu'on désire, et qu'il en arrive comme à ce lévite, c'est-à-dire, à un homme qui, par son état, figurait les ecclésiastiques : il va voir son beau-père et son beau-père l'arrête, et comment? *Paululum cibi capias, et postea proficisceris :* « *Mangez un peu*, lui dit-il, *et puis vous vous en irez.* » Ensuite, après qu'il eut mangé : *il est trop tard*, lui dit-il, *il faut attendre jusqu'à demain* · « *Dies ad occasum proclivior est, mane apud me tantum hodie, et cras proficisceris.* » (*Jud.* XIX, 8, 9.) Ainsi, en l'amusant, il l'arrête chez lui trois ou quatre jours. Voilà justement ce qui arrive, quand on visite ses parents : on y va pour une heure, on en demeure trois ; on y va pour une semaine, on y demeure un mois ; on y va pour un mois, et on en demeure trois. Ne vous en étonnez pas : oh ! qu'il est difficile de ne se point laisser aller à leurs prières ! oh ! qu'il est rare de ne point condescendre à leurs désirs ! Aller chez ses parents, en sortir à l'heure qu'on se propose, et revenir fidèlement à la maison sans perdre aucun exercice, et sans manquer au règlement [illegible]

un miracle. Voilà les premières personnes dont nous devons craindre les visites, et dont nous devons beaucoup nous défier, les parents.

Les secondes qu'il faut très-soigneusement éviter, sont les séculiers, par-dessus tout s'ils sont ecclésiastiques, j'entends ceux qui aiment le siècle, qui ont attache pour le monde, qui en suivent les maximes et la conduite ; en un mot, tous ceux qui n'ont point l'esprit ecclésiastique ; car, n'étant remplis que de l'amour du monde, il est impossible qu'ils nous entretiennent d'autre chose que du monde. Or il n'est pas imaginable, dit saint Grégoire (*Moral.*, lib. III, cap. 15), combien cela fait tort à une âme: *Multum quippe deorsum trahimur, dum locutione continua sæcularibus admiscemur.* Insensiblement on se laisse aller à leurs dicours par une certaine complaisance qu'on a d'ordinaire pour les personnes à qui on ne veut pas déplaire ; on témoigne approuver ce qu'ils disent, et on parle comme eux ; on entre dans leurs sentiments et on tombe après dans leurs désordres : *Valde enim difficile est ut lingua sæcularium mentem non inquinet quam tangit ; quia, dum plerumque eis ad quædam loquenda condescendimus, paulisper assueti, hanc ipsam locutionem quæ nobis indigna est, et jam delectabiliter tenemus, ut ex ea jam redire non libeat, ad quam velut ex condescensione deducti venimus inviti : sicque fit ut ab otiosis ad noxia, a levioribus ad graviora veniamus.* (ID., *ibid.*) Voilà ce qui arrive quand on visite des séculiers : *Sæcularium conversationes mentem a Deo segregant.* Mais si ces séculiers sont ecclésiastiques, c'est-à-dire que ce soient des ecclésiastiques qui aient l'esprit du siècle, quoiqu'ils conservent quelque retenue dans le monde, et qu'ils passent pour gens d'honneur, pour lors on peut dire qu'on est dans le dernier péril. Car, comme une vie plus sainte et plus cléricale que la leur, leur est une condamnation perpétuelle de leur conduite, et que ce reproche leur est insupportable, ils vous décriront la dévotion véritable pour vous réduire à leur point ; ils parleront contre l'oraison ; ils blâmeront les mortifications ; ils se railleront des disciplines ; ils déclameront contre la demeure dans un séminaire ; ils invectiveront contre tout ce qu'on y fait : en un mot, ils ne cesseront de vous persécuter ouvertement, ou de vous tendre des piéges jusqu'à ce qu'ils vous aient infectés par leurs discours empestés, et qu'ils vous aient persuadé ce qu'ils désirent. Jamais nous ne trouverons de plus grands ni de plus dangereux ennemis de la perfection ecclésiastique que les ecclésiastiques mêmes qui ne sont point dans la perfection de leur état ; les laïques souvent la combattent, mais ils ne sont pas tant à craindre, parce que nous nous en défions, nous sommes prévenus contre ce qu'ils disent : mais pour un ecclésiastique qui a l'esprit du monde, qu'il est dangereux ! *Insidiatur quasi leo in spelunca sua ; insidiatur ut rapiat pauperem ; rapere pauperem dum attrahit eum* (*Psal.* X, 9) : ainsi nous les devons soigneusement éviter.

Enfin, les troisièmes dont nous ne devons pas seulement nous défier, que nous ne devons pas seulement éviter, mais dont nous devons même avoir horreur, sont les personnes de sexe différent. Jamais de visite de filles ou de femmes. Il n'y a presque point de personne qui n'y soit en péril ; mais à un jeune ecclésiastique, c'est sa perte assurée : certainement il y fera naufrage ; il vaudrait mieux la visite d'un démon. Oui, assurément il le vaudrait bien mieux , car on s'en défierait, on en aurait aisément horreur : ainsi il n'y aurait pas tant à craindre ; mais pour une femme, on y est surpris et on s'y perd. Croyez-moi, dit saint Augustin, je suis évêque et j'en ai l'expérience : les cèdres du Liban, les conducteurs des peuples, ceux de la sainteté et de la fermeté desquels j'aurais aussi peu douté que de Jérôme et d'Ambroise, ont échoué à cet écueil, et s'y sont misérablememt perdus : après cela jugez ce que vous devez faire : *Cedros Libani, gregum arietes sub hac peste cecidisse reperi, de quorum vita non magis suspicabar quam Hieronymi aut Ambrosii.* Je ne m'étends pas davantage sur ceci, mais en vérité n'est-ce pas bien assez pour nous donner une horrible aversion de ces sortes de visites? *In ipsa subversione*, dit saint Cyprien à ce sujet (*De singul. cleric.*), *labentium vos experimenta perterreant ; nimium præceps est qui transire contendit, ubi alium conspexerit cecidisse... et ipse providus est, qui sollicitus fit cladibus cæterorum.* C'est assurément être trop téméraire que de ne pas éviter cet écueil après tant de naufrages. Profitons donc de ces exemples ; ayons horreur de ces visites, et si nous sommes obligés d'en faire quelquefois, que ce ne soit qu'avec toute la répugnance possible.

Mais surtout, en les faisant, prenons garde à cinq choses que les saints nous marquent comme absolument nécessaires, et sans lesquelles assurément nous nous perdrons. La première, ne visitons jamais des personnes de sexe différent sans une très-grande nécessité, comme nous venons de dire ; la seconde, n'y allons jamais seuls, ou du moins ne nous trouvons jamais seul à seul avec elles, et cette règle nous doit être encore absolument inviolable . *Solus ad illarum tabernaculum non accedat*, dit saint Clément. (Epist. 2.) *Nec presbyter solus cum sola adjungatur*, dit saint Anselme. (Lib. VII, cap. 59.) *Solus cum sola secreto, et absque arbitris non sedeat. Nunquam solus cum sola loquatur.* Les saints Pères sont remplis de ces avis ; jamais seul à seul avec une femme : *Nulla enim securitas est vicino serpente dormire*, dit saint Jérôme ; *fieri enim potest ut me non mordeat*, *sed aliquando fieri potest ut mordeat.* Saint Augustin y a été si sévère, qu'étant obligé d'en visiter quelquefois , il ne voulut jamais y aller seul , tout évêque qu'il était : *Nunquam sine clericis testibus ad eas, nec solus cum solis nunquam est locutus.* (POSSID., *Vit S. Aug.* cap. 26 et 27.) [Et c'est ainsi que tout ecclésiastique en doit user. Mais c'est pour quelque af-

faire de conscience : n'importe, dit saint Jérôme : *etsi propter officium clericaturæ viduam visites aut virginem, nunquam solus domum introeas. Tales habeto socios quorum consortio non infameris.* Mais c'est une personne de grande piété : n'importe, il ne laisse pas d'y avoir du péril, souvent même il n'y a pas pour cela moins à craindre ; écoutez saint Augustin qui vous le déclare nettement (*De cohabit. cleric. et mul.*) : *Non minus vitandæ mulieres, quia bonæ indolis et honestæ conversationis esse videntur : sed quanto religiosiores, tanto magis alliciunt, et sub specie religionis viget plurimum viscus libidinis.* Mais c'est ma cousine, c'est ma sœur, c'est ma parente : n'importe, vous n'êtes pas pour cela moins obligé de vous tenir sur la défensive ; écoutez les conciles, car sans cela vous ne m'en croiriez pas : *Omnem fornicandi occasionem cupientes auferre, sancimus ut nullus sacerdotum sive quisquis de clero absque honesto et competenti testimonio, non solum cum extraneis mulieribus, sed nec cum ipsis etiam sororibus se præsumat adjungere.* Se peut-il rien dire de plus précis sur ce sujet? Etablissons donc cette seconde règle : jamais seul à seul avec aucunes femmes. La troisième, dans ces visites ne leur tenons jamais de discours inutiles, mais disons précisément ce qui est nécessaire, encore en peu de mots et avec une grande modestie, une sévère retenue ; et aussitôt après retirons-nous : *Sermo sit brevis, rarus et austerus,* dit saint Augustin et avec lui saint Basile. (*Constitut.*, cap. 4.) *Tua cum mulieribus colloquia, vel nulla sint, vel rarissima, vel brevissima.* C'est-à-dire, selon la pensée de saint Cyprien, il faut les visiter et leur parler comme en passant, et leur faisant connaître que nous n'avons pas de plus grande joie que d'avoir bientôt fait, et d'en être bientôt délivrés : *Si quidem feminis exhibenda est accessio, quodam modo fugitiva* (*De singul. cleric.*) : c'est la troisième règle.

La quatrième : pendant qu'on est avec elles, ou qu'on leur parle, ne les touchez jamais, non pas même du bout du doigt : *Per manus enim libidinis incentiva aliquando transeunt*, dit saint Ambroise (*De Joseph.*, cap. 5) ; et même qu'il y ait entre nous et elles un intervalle raisonnable : de peur, dit saint Basile, que la paille ne s'enflamme, étant si proche du feu : *Stupa si ignem odorata fuerit, protinus inflammata succenditur, neque opus est ullo adminiculo, ullove foris insufflante, ut ex ea ignis effulgeat.*

Enfin, la cinquième règle que les saints nous prescrivent sur ce sujet, c'est de ne regarder jamais en face les femmes que l'on visite ; ne fixer jamais sa vue ni arrêter ses regards sur leur visage, suivant cet avis du Sage (*Eccli.* IX, 5) : *Noli in faciem virginis intendere, ne te scandalizet vultus ejus.* Vous savez que c'est un étrange sujet de tentation pendant qu'on est avec elles que de les regarder au visage : *Animum enim commovet*, dit saint Chrysostome, *non solum impudicæ sed etiam pudicæ mulieris oculus De sacerdot.* (lib. VI, cap. 5) ; et quand on n'est plus avec elles : *Diabolus pictor facile ad memoriam visa reducit.* Ainsi, il y a à craindre de toutes parts, et c'est ce qui nous doit obliger particulièrement, dans ces visites, de faire avec nos yeux le même pacte que fit autrefois Job avec les siens : *Pepigi fœdus cum oculis meis, ut ne quidem cogitarem de virgine.* (*Job* XXXI, 1.) *Cum necessitatis aliquando casus exegerit ut tuum feminæ colloquium negare non possis*, dit saint Pierre Damien (epist. 26, lib. VI), *imis semper oculis aut alio sursum intentis absentem tuis præsentiam exhibe ; longinquius alloquere.... terræque defixis oculis, neque pallentem neque rubentem ejus faciem possis judicare*, etc. Voilà les cinq règles auxquelles il faut absolument s'assujettir dans les visites des femmes, et sans lesquelles il est impossible qu'on ne s'y perde. Je ne dis pas qu'en vous rendant fidèles à ces pratiques, vous ne périrez pas ; car il y a toujours à craindre, et les périls y sont si grands que l'événement en est toujours douteux : mais du moins est-il assuré que, sans cela, vous vous y perdrez, et qu'il faut de nécessité vous y assujettir, si vous voulez être en état de vous y pouvoir sanctifier ; autrement on peut assurer que vous ne ferez jamais cette action comme Notre-Seigneur le désire. Voilà ce qu'il y a particulièrement à observer pour les personnes que l'on visite : se défier de ses parents, fuir les ecclésiastiques qui ont une âme séculière, avoir horreur de visiter les femmes ; et c'est la première chose qu'on doit observer pour les rendre saintes.

La seconde chose à laquelle il faut être attentif, c'est à la manière dont on les visite. Car il y a cinq temps principalement à observer dans toutes les visites que nous faisons, auxquels si nous n'apportons une vigilance toute particulière, afin de ne rien omettre de tout ce qui pourrait servir à sanctifier cette action, nous ne la remplirons jamais de toute la perfection que demande le christianisme en l'état ecclésiastique. Le premier est celui où nous nous disposons à aller faire quelque visite avant que de sortir de la maison ; le second, depuis le moment où nous sortons jusqu'à ce que nous soyons dans le lieu où nous devons faire notre visite ; le troisième, depuis le moment où nous entrons dans le lieu où nous allons jusqu'à ce que nous en sortions ; le quatrième, depuis le moment où nous en sortons jusqu'à ce que nous rentrions dans la maison ; le cinquième, quand nous sommes rentrés dans la maison.

1° Quand on se dispose pour faire quelque visite, avant que de sortir de la maison il faut faire trois choses : la première, bien examiner le sujet qui nous porte à sortir et à faire cette visite : ainsi ne nous point laisser aller à la première pensée qui nous vient de la faire, ne nous point laisser emporter aux premiers désirs que nous en ressentons ; mais bien peser devant Dieu le fondement que nous en avons, et prendre même pour cela un peu de temps, afin de mieux discerner si la raison en est suffisante. Par ce moyen, nous verrons très-souvent que ce qui nous paraissait d'abord très-raisonnable,

et où nous croyions même qu'il y avait quelque sorte de nécessité, n'est qu'une pure chimère, un effet de notre légèreté, une inconstance, un dégoût de la retraite ou quelque autre déréglement. Que si pourtant, après cet examen, nous croyons encore qu'il y a fondement pour faire cette visite et que nous ne pouvions pas raisonnablement nous en dispenser, pour lors la seconde chose qu'il nous faut faire, c'est d'en demander la permission au supérieur : par ce moyen, nous conservons l'ordre de la maison, qui le demande. C'est une voie pour rectifier ce qu'il y aurait de déréglé dans nos vues, surtout si, en demandant la permission, nous exposons simplement au supérieur la raison que nous avons de sortir, afin qu'il en décide ; de plus, c'est une soumission d'obéissance qui attire toujours quelque bénédiction particulière sur ce que l'on fait dans cette vue. Enfin si le supérieur nous en accorde la permission, *egredientes de hospitio armet oratio.* (S. HIERON., epist. 2, *Ad Eustoch.*) Il faut, avant que de sortir de sa chambre ou de la maison, en demander permission à la très-sainte Vierge : c'est notre mère et la maîtresse de la maison, il est bien juste de ne jamais sortir sans son congé ; ainsi lui demander sa bénédiction, la prier de nous prendre particulièrement sous sa protection dans l'action que nous allons faire, et de nous obtenir la grâce de faire cette visite dans toutes les intentions et dispositions que son cher Fils désire. Voilà l'usage que nous devons faire de ce premier temps, et les pratiques importantes auxquelles il faut tâcher de se rendre fidèle avant que de sortir de la maison pour faire une visite.

Le second temps est depuis que nous sommes sortis de la maison jusqu'à ce que nous entrions dans le lieu où nous devons faire notre visite, et dans ce temps il y a trois choses à faire.

1° Entrer dans l'église pour y saluer le saint Sacrement, pour y prendre la bénédiction de Notre-Seigneur, et pour lui demander la grâce de ne le point offenser, de ne se point dissiper, de l'avoir bien présent dans l'action que l'on va faire, pour l'accomplir dans toute la sainteté qu'il désire.

2° Prendre quelques-unes des intentions saintes que l'on doit avoir dans les visites ; il y en a plusieurs que l'on peut prendre ; il y en a de générales, par exemple, pour y accomplir la volonté de Dieu : car, ne sortant que lorsque la charité, la nécessité et l'obéissance nous y portent, nous sommes assurés que nous faisons ce que Dieu veut ; ainsi on doit bien se remplir de cette intention, et se mettre en disposition de ne faire cette visite que parce que Dieu le veut, pour accomplir sa volonté, pour sa gloire. Il y a aussi des intentions particulières : par exemple, si on visite les pauvres, on doit y aller dans cette vue que la foi nous donne, que c'est visiter Notre-Seigneur même, et que c'est le servir dans ses membres ; si on va visiter quelque infirme, quelque affligé, quelque personne qui est dans la misère et qui souffre, on doit y aller comme on irait sur le Calvaire, pour adorer Jésus-Christ à la croix, puisqu'il y est encore souffrant dans ses membres qui accomplissent ce qui manque à sa passion par leur douleur ; si on va voir quelque misérable, on doit y aller avec les intentions de Jésus-Christ même visitant le genre humain, et avec ces entrailles de miséricorde qui l'a fait descendre de son repos, de sa béatitude et de sa gloire pour nous rendre cette charitable visite : *Per viscera misericordiæ Dei nostri, in quibus visitavit nos oriens ex alto.* (*Luc.* I, 78.) En un mot, qui que ce soit que l'on visite, on doit y aller avec cette intention que saint Paul nous exprime en son *Epître aux Romains* (I, 11, 12) : *Desidero vos videre, ut aliquid impertiar vobis gratiæ spiritalis ad confirmandos vos, id est simul consolari in vobis per eam quæ invicem est, fidem vestram atque meam;* ou bien dans l'intention de la très-sainte Vierge visitant sainte Elisabeth, pour y porter Jésus-Christ, et en remplir sa maison ; et enfin tâcher en toutes choses d'honorer les visites que Notre-Seigneur a rendues à sa très-sainte Mère et à ses apôtres, et même à plusieurs pécheurs pendant sa vie. Oh ! que ses visites étaient saintes, qu'elles étaient pures, qu'elles se faisaient avec d'admirables dispositions et de divines intentions, et que nous ferions saintement les nôtres, si nous pouvions y prendre part ! C'est de quoi il faut tâcher de nous entretenir, quand nous allons faire quelque visite, renoncer à toute vue de satisfaction propre, de désir de paraître, de vaine complaisance que nous pourrions avoir dans les visites, pour entrer dans les intentions mêmes de Jésus-Christ. Enfin la troisième chose, c'est d'aller modestement par les rues, et d'y marcher surtout avec une entière mortification de la vue, ne regardant point de côté et d'autre, ne jetant pas nos regards indifféremment sur toutes sortes de personnes, ne laissant point aller nos yeux dans les boutiques, aux enseignes, aux fenêtres, en un mot, à tout ce qui se présente, mais les tenant sans contrainte modestement baissés, et ne nous en servant que pour nous conduire au lieu où nous allons : *Quando extra domum egredieris, non circumspicias in plateis, nec quæ coram te foris sunt, ne forte videas unde postmodum tenteris, vel ab oratione impediaris, vel phantasias contrahas eorum quæ incaute respexisti,* dit saint Bonaventure. (*De inst. nov.*, part. I, cap. 35.) Or, ajoute le même saint, nous le ferons aisément, si dans les rues nous portons les yeux à notre tête, c'est-à-dire si nous pensons à Dieu et à Notre-Seigneur : *Oculi tui sint in capite tuo : hoc est, cogitatio tua versetur circa Deum, scilicet Christum, qui est caput omnium membrorum Ecclesiæ.* Ainsi nous entretenir en allant de quelque bonne pensée, et surtout des intentions et des dispositions que nous venons de marquer : sans cela nous nous mettrons en état de nous perdre dans cette action, bien loin de la sanctifier ; et nous nous exposerons à mille occasions et mille objets dont assurément nous aurions peine de nous défendre.

Le troisième temps renfermé dans les visites est

celui où l'on est dans le lieu même de la visite; et dans ce temps, il y a encore trois choses à faire : recueillement en y entrant, vigilance en y demeurant, diligence pour en sortir. Recueillement, pour être bien présent à Dieu et retiré à lui, et éviter le trop grand épanchement qui est bien à craindre dans ces rencontres; et, pour cela, se bien unir à Notre-Seigneur, se bien abandonner à son esprit, et tâcher de s'y élever et se renouveler en lui de temps en temps, pour ne point faire naufrage à quelque écueil dans la suite d'une action si dangereuse. Vigilance, mais très-grande, pour prendre garde à trois choses, pendant que nous sommes dans le lieu des visites, à ce que nous y entendons, à ce que nous y disons, à ce que nous y faisons. A ce que nous y entendons, afin de ne point s'occuper, ne point prêter l'oreille, ne point témoigner de complaisance pour tous les discours de médisance, de railleries, de curiosités du monde ou des nouvelles. A ce que nous y disons, pour ne rien dire et ne rien ajouter qui ne soit édifiant. A ce que nous y faisons, *ut neque de severitate sis oneri, neque de familiaritate contemptui;* et afin de s'y comporter avec une telle modestie que, suivant le conseil de l'Apôtre (*Tit.* II, 7) : *In omnibus te ipsum præbeas exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate : verbum sanum, irreprehensibile : ut is qui ex adverso est, vereatur, nihil habens malum dicere de nobis;* et comme dit saint Bernard parlant aux moines (*Specul. monach.*), mais à plus forte raison le doit-on dire des ecclésiastiques : *Sic in cunctis se habeat, ut ædificet videntes, et nemo dubitet, cum viderit eum vel audierit, quin vere sit clericus.* Enfin, la diligence ou promptitude, pour en sortir le plus tôt qu'il nous sera possible; car c'est ainsi que l'on se comporte dans les lieux et dans les rencontres dangereuses; et c'est ainsi que nous devons employer ce troisième temps qui est renfermé dans l'action des visites.

Le quatrième temps est depuis que nous sortons du lieu où nous faisons visite jusqu'à ce que nous rentrions ici à la maison, et dans ce temps il y aura encore trois choses à faire. La première, revenir avec la même modestie avec laquelle on y était allé; et d'abord, sortant de sa visite, demander pardon à Notre-Seigneur des fautes que nous y avons faites : quelques bonnes intentions qu'on ait, il y en a quelques-unes qui échappent, il faut en demander pardon. La seconde, entrer dans l'église avant que de rentrer dans la maison pour saluer le très-saint Sacrement, et prier Notre-Seigneur de ne point permettre que notre sainteté, notre grâce, notre bonne volonté reçoivent aucun déchet par cette action; qu'il nous ôte toutes les pensées, toutes les idées, tout le souvenir de ce que nous avons vu, de ce qui s'est fait et passé dans notre visite. La troisième, avant de rentrer, laisser toutes ces choses aux pieds de Notre-Seigneur, ou à la porte de la maison, afin de rentrer seuls et aussi vides du monde que nous en sommes sortis : *Ut quantum vales, tamen te domum reportes qualis existi, hoc est, ita devotum, ita mundum corde, ita vacuum rumoribus* (S. Bern. *De inst. novit.*, part. II, c. 15); autrement, rentrant dans la maison avec le monde, et le reportant dans votre esprit, vous aurez peine ensuite de le chasser et de vous en défaire : *Cum enim quis ad propriæ habitationis claustra revertitur, cominus illum quasi quædam conglobata turba omnium quæ viderat et audierat, comitatur, et tumultuantium negotiorum strepitum quem illic tolerabat in corpore, multo ingruentius multoque intolerabilius partitur in mente;* ainsi il est de la dernière conséquence de s'en défaire.

Enfin, après être rentré dans la maison, la seule chose qui nous reste à faire, c'est de ne songer non plus à la visite que si nous n'en avions jamais fait en notre vie, y penser aussi peu que si nous n'étions jamais sortis de la maison, et surtout n'en parler jamais et ne témoigner jamais quoi que ce soit des lieux où nous avons été, des personnes que nous avons entretenues, des nouvelles que nous avons apprises, en un mot, de tout ce qui s'est passé hors de la maison : *Omnino quidquid foris gesserunt aut audierunt, in domo narrare non poterunt,* dit la règle de Saint-Pacôme. *Et si quis ambulaverit in via, non loquatur quæ ibi geri viderit.... quæ foris audieris, ex revertens* (Isaac. abb., orat. 5) *nemini dixeris.... Nec præsumat quisquam aliis referre quæcunque foris viderit aut audierit, quia plurima destructio est; quod si quis præsumpserit, vindictæ regulæ subjacebit.* (S. Bened., *Reg.*, c. 67.) Voilà la grande règle que nous donnent les saints, après être revenus de nos visites; et comme elle est de la dernière conséquence, afin d'en être inviolables observateurs, demandons-en la grâce à Notre-Seigneur en nous remettant pour cela sous la protection de la sainte Vierge, et recevant sa sainte bénédiction à la chapelle, aussitôt que nous sommes dans la maison, ou d'abord en entrant dans notre chambre : *Regredientibus de platea occurrat oratio ante quam sessio.* (Hieron., epist. 22, *Ad Eustoch.*) Voilà le moyen de bien faire les visites que nous faisons en ville

Pour celles que nous recevons dans la maison, on peut aisément reconnaître, par ce que nous venons de dire, le moyen de les sanctifier et les pratiques nécessaires pour s'y comporter chrétiennement. Il n'y a personne qui n'en puisse faire aisément de soi-même l'application; c'est pourquoi nous n'en dirons pas davantage, et finirons cette matière par ces deux avis. Le premier, qui est de Notre-Seigneur : *Cavete ab hominibus* (*Matth.* x, 17) : défions-nous des hommes et évitons leurs visites, autant que nous pourrons. Le second, qui est encore de Notre-Seigneur : *Vigilate* (*Matth.* XXVI, 41), si vous ne savez les éviter toutes, veillez au moins pour vous rendre fidèles à les bien faire, lorsque la nécessité, la charité et l'obéissance ne vous permettront pas de vous en dispenser.

MÉDITATIONS

POUR LE COMMENCEMENT DES EXERCICES.

—

PREMIÈRE MÉDITATION.

De l'importance de bien commencer les exercices.

PREMIER POINT : *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur dans les premiers moments de sa vie, et voyez avec quelle pureté d'intention, quel zèle, quelle ferveur, il commence à se soumettre aux ordres de son Père : *Ingrediens mundum dicit : Holocautomata non tibi placuerunt ; tunc dixi : Ecce venio, ut faciam, Deus, voluntatem tuam.* (*Psal.* XXXIX, 8, 9 ; *Hebr.* X, 6.) Il considère la volonté de Dieu, son Père, comme l'unique chose qu'il ait à faire sur la terre, comme l'unique loi sur laquelle il doive former ses actions, comme l'unique règlement qu'il ait à suivre dans sa conduite. C'est pourquoi il commence, dès ce premier moment, à s'y soumettre avec amour, il le place avec joie au milieu de son cœur : *Et legem tuam in medio cordis mei* (*Psal.* XXXIX, 9) ; et son zèle le porte à en commencer les exercices, dès le premier instant qu'il entre au monde, avec un amour et un abandon qui ne se peut dire.

Aimez Notre-Seigneur dans cet état de soumission et de fidélité à Dieu son Père, et rendez-lui les autres devoirs accoutumés. Mais surtout, en l'honneur de ces premiers moments de sa fidélité, offrez-lui le commencement de vos exercices, afin qu'il les bénisse, et qu'il vous fasse la grâce de les commencer en la manière qu'il le désire.

DEUXIÈME POINT : *Communion.* — Considérez les motifs qui vous doivent obliger à bien commencer vos exercices : en voici trois auxquels vous ferez particulièrement attention.

Le premier, c'est que Dieu veut que vous les recommenciez à présent. Car puisqu'il vous fait demeurer dans la maison, et puisqu'il vous donne assez de force et de santé pour vous rendre fidèles aux exercices que l'on y fait, et puisque le temps est arrivé où on doit les recommencer, vous ne sauriez douter de sa divine volonté sur ce sujet. Or quel puissant motif pour vous obliger à les bien recommencer que de savoir que Dieu le veut ?

Considérez l'étrange reproche que doit craindre un serviteur qui ne fait qu'à contre-cœur la volonté de son maître ; un enfant qui n'accomplit qu'avec regret ce que son père désire ; une créature qui ne se soumet que par contrainte et par manière d'acquit aux ordres de son Dieu. C'est l'état où vous êtes, si vous ne recommencez ces exercices qu'avec peine. Quelle confusion devant Dieu, et surtout à l'heure de la mort et au grand jour du jugement, d'avoir suivi ses inclinations avec tant de joie, adhéré si fidèlement à ses propres désirs, de s'être porté avec tant d'ardeur à ce qu'on souhaite, et d'avoir eu tant de froideur à faire ce que Dieu veut ! C'est le premier motif dont vous vous servirez pour vous convaincre de l'obligation que vous avez de bien commencer vos exercices ; Dieu le veut, et le veut d'autant plus, que ce sont les prémices de votre année, que Dieu par conséquent désire par-dessus tout, qui lui doivent être spécialement consacrées, et pour lesquelles vous savez qu'il témoigne une singulière complaisance : *Quia primitiæ Domini sunt.* (*Num.* XXXI, 29.) *Meum est enim omne primogenitum, dicit Dominus.* (*Num.* III, 13.)

Le second motif qui vous doit obliger de recommencer vos exercices avec grande ferveur, c'est que, si vous ne les recommencez bien, il y a toutes les apparences du monde que vous les continuerez mal, et que vous les finirez de même, et qu'ainsi vous perdrez votre année.

Il est bien difficile, dit saint Léon (epist. 85), que l'on achève bien ce qu'on a mal commencé : *Difficile est ut bono peragantur exitu, quæ malo sunt inchoata principio.* Pour l'ordinaire, la plus grande partie de l'année dans un séminaire se ressent de la froideur et de la lâcheté avec laquelle on y passe les premiers jours, et cela vient : 1° de ces premières grâces méprisées qui, nous ayant été données pour bien commencer, s'affaiblissent et diminuent dans un cœur qui n'en fait pas un bon usage : d'où il arrive ensuite qu'on a plus de peine à se rendre fidèle, parce que la grâce n'est plus si forte. 2° Cela vient de l'habitude que l'on se forme dans ces commencements et dont on a grande peine ensuite à revenir. Quand on a commencé à ne faire ses exercices qu'avec négligence et dissipation ; quand on ne s'y applique d'abord qu'avec chagrin, et comme par contrainte ; quand l'amour dans le commencement ne nous y porte point, on s'accoutume à une manière d'agir, et on prend une sorte de conduite lâche dont on ne revient pas facilement ; c'est le propre de l'habitude, elle nous tyrannise et nous impose une espèce de nécessité dont on a peine à se défendre (1). 3° Cela vient de ce qu'ayant d'abord traité les règlements et les

(1) Qui disciplinam in novæ conversationis initiis negligit, ad eam postmodum difficile applicatur ; et formam quam primo quis recipit vix deponit. (S. BONAV. *Prolog. discipl. ad novit.*) *Adolescens* namque *juxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab ea.* (*Prov.* XXII, 6.)

exercices avec indifférence et froideur, et ne nous étant point mis en peine de la manière dont nous nous comportions à leur égard ; il est difficile que nous reprenions ensuite l'estime qui est nécessaire pour nous en bien acquitter. Quand on a commencé de traiter une personne avec indifférence, ou avec mépris, il est bien difficile de lui témoigner de l'amour ; la nature a peine à se dédire, et à revenir de ses premiers sentiments. Il en est de même des règlements : si nous ne les traitons d'abord qu'avec mépris, et que nous ne les regardions qu'avec indifférence, nous sommes en danger de continuer de même, second motif que vous devez méditer à présent, et qui vous doit porter à bien commencer.

Le troisième motif, c'est que, s'il est difficile de bien continuer, quand on a mal commencé, il est bien difficile que celui qui a bien commencé ne continue de même : *Bene universa geruntur, si rei principium fiat decens et amabile Deo.* Au moins attire-t-on la grâce qui s'affermit d'abord et s'augmente par ce moyen dans le cœur, par le premier usage qu'on en fait. Il se forme une bonne habitude qui fait qu'on a de jour en jour une plus grande facilité à se rendre fidèle. *Confido in Domino quod si ad primos ictus fortiter steteris, et nec minis cesseris nec blandimentis, cito conteres Satanam sub pedibus tuis ; et tunc videbunt recti et lætabuntur, et omnis iniquitas oppilabit os suum.* (S. Bernard., epist. 54, *Ad Dragon.*) On surmonte par ce moyen cette répugnance que la nature donne à une vie réglée. Car cette peine naturelle que l'on a de se soumettre d'abord, et de se rendre exact à un règlement, est ordinairement dissipée par la première fidélité d'une âme qui s'y assujettit avec ferveur : *Subito procedenti de umbra ad lucem, de otio ad laborem grave cernitur omne quod incipit ; sed postquam ab his dissuescere cœperit, usus tollit difficultatem, invenitque facile esse quod impossibile ante judicavit.* (Id., epist. 1, *Ad Robert.*) Et de là vient que l'on n'a point de peine de continuer avec fidélité, quand on a commencé avec ferveur. Troisième motif qui vous doit obliger à bien commencer, la facilité que vous aurez à bien continuer.

Voyez à présent quels sont vos sentiments sur ce sujet, et comment vous commencez vos exercices. N'est-ce pas avec chagrin, tristesse, mélancolie ? comme par force, ou par contrainte ; avec indifférence et comme par manière d'acquit, ou même avec la pensée que si vous ne commencez pas bien, vous finirez mieux ? Pénétrez-vous bien de l'importance de vous défaire de ces pensées ; confondez-vous-en devant Dieu ; demandez-lui la grâce, le zèle, la fidélité et la ferveur nécessaires pour commencer vos exercices en la manière qu'il le désire.

Troisième point : *Coopération.* — Il y a trois choses de la dernière conséquence pour être en état de bien commencer vos exercices, et sur lesquelles vous appuierez vos résolutions.

La première, la pureté d'intention. C'est ce qui donnera le mouvement à toute votre conduite : tâchez donc de n'avoir en vue que la gloire de Dieu, l'accomplissement de sa sainte volonté, et votre salut, et renoncez à toutes les autres vues qui pourraient vous venir.

La seconde, la pureté d'affection. Que toute la joie de votre cœur soit à faire ce que Dieu veut. Vous avez tant de désirs inutiles, tant d'inclinations qui vous amusent, tant de prétentions qui emportent vos affections, et qui dissipent votre cœur ; tâchez de renoncer à tout, pour mettre toute votre joie en sa divine volonté.

La troisième : réglez vos actions, pour faire avec fidélité, exactitude et ferveur ce qui vous sera marqué dans les règlements, et les avis qui vous seront donnés ; car c'est la marque la plus assurée que vous puissiez avoir de la volonté de Dieu sur ce sujet.

—

MÉDITATION II.

De la joie qu'on doit avoir d'être dans un lieu de retraite écarté du grand monde.

Premier point : *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur dans le grand amour qu'il a pour vous, et voyez en particulier les marques qu'il vous en donne, en vous retirant du grand monde, et vous faisant demeurer ici. Vous savez les périls où vous étiez tous les jours exposé dans le siècle ; vous savez les engagements et les occasions fâcheuses que vous ne pouviez vous résoudre d'abandonner ; vous savez, par l'expérience de votre faiblesse et de vos chutes passées, combien vous auriez eu peine d'y éviter votre perte totale. Quelle grâce de vous mettre à l'abri de tant d'écueils, où vous n'auriez jamais manqué de faire naufrage, et de vous mettre dans un lieu de retraite, où, séparé du siècle et du grand monde, vous pouvez en paix et en joie opérer avec confiance votre salut ! Bénissez Dieu de cette grâce, et dites avec l'Apôtre (*Galat.* I, 4) : *Benedictus Deus, qui eripuit nos de præsenti sæculo nequam.* Tâchez de lui en témoigner votre reconnaissance ; et après lui avoir rendu vos devoirs ordinaires, dites-lui dans la joie de votre cœur et la jubilation de votre âme : *O Domine, melior est dies una in atriis tuis, super millia. Elegi abjectus esse in domo Dei mei, magis quam habitare in tabernaculis peccatorum.* (*Psal.* LXXXIII, 11.)

Deuxième point : *Communion.* — Si vous sentez de la joie en votre cœur de ce que Notre-Seigneur vous a retiré du grand monde pour vous mettre dans un lieu de retraite, contentez-vous, dans ce second point, de demeurer aux pieds de Notre-Seigneur pour l'en remercier, et pour le prier de vous continuer cette grâce. Que si vous n'avez point ce sentiment et cette disposition dans le cœur, vous tâcherez de l'y établir par les trois considérations suivantes :

1° Considérez qui est celui qui vous conseille de

demeurer ici. Je n'entre point dans l'examen des raisons particulières et des motifs différents qui vous y ont attiré ; je m'arrête seulement au conseil de la sagesse éternelle qui vous y porte. C'est Notre-Seigneur qui vous a dit souvent : *Venite seorsum* (*Marc.* VI, 31), écartez-vous du grand monde, séparez-vous du siècle, ayez une demeure plus retirée. Il vous l'a dit par ses inspirations, lorsque vous avez senti des mouvements qui vous y ont porté ; il vous l'a dit par l'avis de vos supérieurs, directeurs ou amis, qui vous l'ont conseillé comme une chose importante au bien de votre âme ; ou bien il vous l'a dit par la nécessité qu'il vous en a fait ressentir après les dissipations et les égarements de votre vie passée. Après tout, en quelque manière que ce puisse être, vous ne sauriez douter que Jésus-Christ ne vous le conseille ; or c'est ce qui vous doit obliger de vous y soumettre avec joie. Quand les hommes nous donnent quelque conseil, nous avons souvent raison de ne le pas suivre, ou au moins de ne le suivre qu'avec peine. 1° Parce que les conseils des hommes ne sont pas toujours réglés par la prudence ; 2° quand même ils donneraient un conseil prudent, ils ne nous donnent pas toujours la force de l'accomplir ; 3° quoique nous en ayons la force, il ne laisse pas néanmoins d'y avoir beaucoup de peine à l'accomplir. Mais ici c'est la sagesse même qui vous conseille ; c'est elle qui vous donne la force pour faire ce qu'elle vous dit ; c'est elle qui vous fait ressentir des attraits particuliers pour accomplir avec joie ce qu'elle vous inspire : *Attingit a fine usque ad finem fortiter, et disponit omnia suaviter.* (*Sap.* VIII, 1.) Première considération dont vous vous occuperez pour chasser le chagrin que vous pourriez avoir de votre retraite.

2° Considérez le lieu où Notre-Seigneur vous appelle : *Seorsum*, c'est à l'écart, loin du grand monde, séparé du commerce du siècle. Rien au fond de plus capable de dissiper vos peines. Car quoi que le monde en dise, quoi que la nature en pense, quoi que la chair vous en suggère, la foi vous donnera bien d'autres sentiments. C'est, dit le monde, un lieu sauvage ; c'est, dit la chair, une demeure fort rude ; c'est, dit la nature, une terre qui dévore ses habitants. Mais en vérité c'est là, dit la foi, où étant hors du fracas et de l'embarras du monde, les tentations ne sont point si ordinaires, les occasions de péché ne sont point si fréquentes, les grâces sont plus abondantes ; c'est là où, en un mot, vous trouverez mille fois plus de consolation en un seul jour, si vous y voulez servir Dieu, que vous n'en auriez dans le monde pendant toute votre vie. Pénétrez bien ces trois avantages, et vous verrez les sujets que vous avez de bénir Dieu de votre retraite.

3° Considérez la fin pour laquelle Notre-Seigneur vous amène dans cette solitude.

1° C'est pour vous y faire penser sérieusement à l'affaire de votre salut. C'est votre grande et votre seule affaire ; vous n'y songiez peut-être que très-peu dans le monde, et encore n'était-ce que comme en passant, et par manière d'acquit. Il vous amène ici pour vous donner le temps d'y penser plus à loisir et plus à fond. Il vous y amène en second lieu pour vous y apprendre plus particulièrement les moyens de réussir dans cette grande affaire. On n'en parle presque jamais dans le monde, et aussi presque jamais on ne s'instruit ; mais c'est ce que vous entendrez ici sans cesse dans les sujets d'oraison, dans les entretiens, dans les conférences, dans les avis généraux et particuliers que l'on y donne. 2° Il vous y amène pour vous donner des grâces toutes singulières qui vous fassent embrasser les moyens de salut qu'il vous découvre : *Ducam eam in solitudinem, et loquar ad cor ejus.* (*Osee* II, 14.) *Locutio autem verbi est largitio doni.* C'est ce que l'on éprouve dans la retraite, et c'est ce qui vous doit confondre des oppositions que vous y avez eues en votre vie passée. Vous avez peut-être souhaité de vivre dans le grand monde ; vous avez regardé les maisons de retraite comme des prisons ; vous avez cru qu'on y était dans une gêne et une contrainte insupportables.

Avouez devant Dieu votre aveuglement, et demandez-lui part à cette sainte joie avec laquelle il a passé la plus grande partie de sa vie, séparé du monde, et avec laquelle il veut que vous demeuriez dans cette maison de retraite.

Troisième point : *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de ne point écouter aucune des raisons qui vous persuaderaient présentement de retourner dans le monde.

2° Tâchez d'opposer à tous les chagrins et tristesses qui pourraient vous venir, la joie d'une bonne conscience, et l'espérance du salut, que vous pouvez obtenir aisément dans la retraite.

3° Demandez particulièrement à Dieu la persévérance.

—

MÉDITATION III.

Combien on doit craindre de ne pas profiter cette année autant que Dieu le désire.

Premier point : *Adoration.* — Après avoir vu la bonté de Dieu sur vous, et les témoignages qu'il vous donne de son amour en vous mettant dans un lieu de retraite pour y opérer votre salut : considérez aujourd'hui les rigueurs de sa justice que vous devez craindre, si vous n'êtes pas fidèles à ses grâces, et si vous ne profitez pas de ses faveurs autant qu'il l'attend de vous.

Oh ! qu'il est terrible dans sa fureur ! oh ! qu'il est redoutable dans ses châtiments ! oh ! qu'il est épouvantable dans sa justice ? Représentez-vous une ourse à qui on a enlevé ses petits, ou une lionne dans les transports d'une rage extraordinaire, qui renverse, qui terrasse, qui massacre, qui déchire, qui met en pièces tous ceux qu'elle rencontre. Représentez-vous un torrent de soufre et de flamme

qui court partout sans résistance, qui dévore, qui consomme, qui réduit en cendres tout ce qu'il trouve. Représentez-vous une mer furieusement agitée, qui ne laisse plus aucune espérance de salut, sur laquelle on ne trouve plus qu'une perte assurée, on ne voit plus que le creux des abîmes, on ne ressent plus que les terreurs de la mort. C'est ainsi, dit le Saint-Esprit, que vour pouvez vous figurer la justice de Dieu : *Quasi leæna, vel ursa raptis catulis.* (*II Reg.* XVII, 8.) *Sicut ignis et torrens sulphuris succendens.* (*Isa.* XXX, 33.) *Quasi cataclysmus et tumentes fluctus.* (*Job* XXXI, 23.) Animez ici votre foi, et après avoir considéré que tout cela n'est qu'une ombre très-légère des effets de sa fureur, tâchez de rendre vos devoirs à sa divine justice ; surtout craignez-en les effets, et demandez la grâce de ne point tomber entre ses mains, et qu'il ne vous châtie point en sa fureur : *Domine, ne in furore tuo arguas me, neque in ira tua corripias me.* (*Psal.* VI, 2.)

DEUXIÈME POINT : *Communion.* — Pour vous mettre en état de bien profiter ici des grâces de Notre-Seigneur et d'y faire, pendant cette année, autant de progrès dans la perfection qu'il le désire, vous vous arrêterez aux trois considérations suivantes, tirées de l'Ecriture sainte, qui vous feront connaître les sujets qu'il y a de craindre pour ceux qui se négligent dans le séminaire.

La première, c'est la malédiction prononcée par la bouche même du Fils de Dieu contre Corozaïm et Bethsaïda, deux villes bien favorisées par sa présence et ses grâces, mais extraordinairement malheureuses par le peu d'usage qu'elles en ont fait : *Væ tibi, Corozaim ; væ tibi, Bethsaida : quia, si in Tyro et Sidone factæ fuissent virtutes quæ factæ fuerunt in vobis, in cilicio et cinere pœnitentiam egissent !* (*Matth.* XI, 21.) Oh ! l'épouvantable parole ! Faites-y bien attention : la malédiction prononcée par la bouche du Tout-Puissant, qui fait tout ce qu'il veut et tout ce qu'il dit : *Dixit et facta sunt* (*Psal.* XXXII, 9), rien de plus terrible. Cependant n'est-ce pas ce que vous avez tout sujet de redouter ? Car enfin il est vrai qu'une infinité d'autres deviendraient saints et très-grands saints, s'ils avaient les grâces, les secours et les moyens que vous avez présentement entre les mains. Si donc vous n'en profitez pas, comme Dieu veut, n'avez-vous pas tout sujet de redouter que cette malédiction ne soit dite pour vous et ne retombe sur votre tête ! Malheur à vous, parce que plusieurs autres auraient profité de la grâce que vous laissez perdre : *Auferetur a te regnum Dei, et dabitur genti facienti fructus ejus.* (*Matth.* XXI, 43.) Craignez qu'un jour ne vienne où peut-être vous voudrez bien trouver les mêmes occasions, et les mêmes secours pour vous donner à Dieu, et qu'ils vous soient ôtés pour n'en avoir pas fait un saint usage : *Qui enim opportunitatem deserit, opportunitas eum fugit.*

La seconde considération qui vous doit donner un grand sujet de craindre, c'est la malédiction prononcée dans l'Evangile contre le figuier stérile : *Succide illam : utquid etiam terram occupat ?* (*Luc.* XIII, 7.) Car remarquez, qu'encore qu'il y eût déjà quelques années qu'il fût stérile, on se résout encore d'attendre à l'arracher, pour voir si en le cultivant avec soin pendant une année, il produirait ensuite quelque bon fruit : mais on n'attend qu'à cette condition qu'il sera arraché sans ressource au bout de l'année, si après cela il demeure stérile : *Et si quidem non fecerit fructum in futurum, succides illam.* (*Ibid.*, 9.) C'est ainsi que Notre-Seigneur a eu patience à l'égard de votre âme. Il y a plusieurs années qu'elle est stérile, et qu'elle ne rapporte point les fruits de salut qu'il désire : il ne lui a pas pourtant donné encore sa dernière malédiction, parce que peut-être elle n'a pas été jusqu'à présent cultivée avec assez de soin. Mais voici le fumier que l'on va mettre au pied de l'arbre ; il va être arrosé pendant cette année par une infinité de grâces ; on va lui donner sa dernière culture ; si vous n'en profitez pas, n'y a-t-il pas sujet de craindre qu'on ne prononce contre vous ce dernier arrêt : *Succide illam : utquid etiam terram occupat ?* et que vous ne ressentiez l'effet de cette épouvantable malédiction : *Nunquam ex te fructus nascatur in sempiternum.* (*Matth.* XXI, 19.) *Excidetur et in ignem mittetur.* (*Luc.* III, 9.) C'est le second sujet que vous avez de craindre, et qui assurément mérite bien que l'on y pense.

Le troisième, c'est que, si vous ne profitez ici, vous serez comme cette terre maudite et réprouvée dont parle saint Paul : *Terra sæpe venientem super se bibens imbrem, proferens autem spinas et tribulos, reproba est, et maledicto proxima ; cujus consummatio in combustionem.* (*Hebr.* VI, 7, 8.) Elle est maudite et réprouvée, et pourquoi ? c'est qu'étant souvent arrosée, elle ne rapporte pas de fruit. Pensez bien devant Dieu, si ce n'est ce que vous devez craindre, si vous ne profitez de ce temps de retraite. Dans le monde, les pluies ne sont pas si fréquentes ; la grâce ne découle pas si abondamment, une âme se trouve souvent fort desséchée. Mais dans la retraite le ciel est toujours ouvert : *Cœlum apertius ;* la rosée découle sans cesse, Dieu verse ses grâces à pleines mains ; si donc vous n'en profitez point, si vous ne faites pas mieux qu'auparavant, si votre conduite n'est pas plus régulière, si les vertus en vous ne croissent, n'avez-vous pas lieu de trembler, et n'est-ce pas une marque évidente de votre réprobation ? *Reproba est et maledicto proxima ; cujus consummatio in combustionem.* Confondez-vous de vos infidélités passées, demandez-en pardon à Dieu, et tâchez d'obtenir la grâce de lui être plus fidèle à l'avenir.

TROISIÈME POINT : *Coopération.* — Première résolution : ne remettez point vos bons desseins à la fin de l'année, mais dès maintenant tâchez de vous avancer autant que vous pourrez dans la perfection.

Seconde résolution · tâchez de vous rendre fidèle

à toutes les pratiques et à tous les avis qui vous seront donnés pour votre perfection.

Troisième résolution : amour et fidélité pour les règlements et exercices du séminaire ; car c'est ce que Dieu demande ici de vous pour votre perfection.

MAXIMES ET PRATIQUES.

—

1. Tantum proficies, quantum tibi ipsi vim intuleris. (S. Hier. ; S. Joan. Clim.; *Imit.*)

2. Verus profectus est sui ipsius abnegatio. (*Imit.*)

3. *Regnum cœlorum vim patitur.* (*Matth.* xi, 12.)

4. Quidquid Deus non est, nihil est, et pro nihilo computari debet. (*Imit.*)

5. Dejicitur de culmine generositatis suæ, qui admirari post Deum aliquid potest. (S. Cypr.)

6. Nihil magnum quod cum tempore transit.

7. Non est magnum quod parvum est tempore. (S. Eucher.)

8. Nihil nobis sit omne quod transit. (S. Aug.)

9. Nimis avarus est cui Deus non sufficit. (S. Aug.)

10. *Vanitas vanitatum, et omnia vanitas.* (*Eccle.* i, 2.)

11. Prendre la croix à toutes mains et de toutes mains, en tout lieu et en tout temps ; de quelque part qu'elle vienne, elle est bonne.

12. Particula bonæ diei non te prætereat.

13. Bonus desinis esse, ubi incipis nolle fieri melior. (S. Bern.)

14. Non proficere, deficere est. (Id.)

15. Sat cito qui sat bene.

16. Noli numerare, sed appende. (S. Aug.)

17. Affectus pretium rebus imponit. (S. Ambr.)

18. In minimis esse maximum. (*Vita S. Bern.*)

19. Age quod agis.

20. Christiani non sumus, nisi propter futurum sæculum. (S. Aug., *in psal.* xci.)

21. Quod in te non potes, in illo potes : ama et tuum est. (S. Aug.)

22. Privation vaut mieux que possession.

23. Qui a licitis se non cohibet, ab illicitis servare se non poterit. (S. Greg.)

24. *Melior est obedientia quam victimæ.* (*I Reg.* xv, 22.)

25. Cur, quare, quamobrem, pharisaicum verbum. (S. Bern.)

26. Vaut mieux souffrir qu'agir.

27. Fortia agere, Romanorum est ; dura pati, Christianorum.

28. Vita Christianorum, disciplina martyrii est. (Tert.)

29. Christiano nullum est crastinum.

30. Una sui mortificatione, mille vincuntur. (P. Alvarez.)

31. Souffrir de tout le monde, et ne faire souffrir personne.

32. *Nos servos vestros per Jesum.* (*II Cor.* iv, 5.)

33. Modica sementis detractio, non modicum est messis detrimentum. (S. Bern., *in psal.* xc.)

34. Totum te exigit, qui totum te fecit. (S. Aug.)

35. Quanto strictius, tanto melius. (S. Bern.)

36. Qui non vult corripi, non vult corrigi. (S. Aug.)

37. Qui non vult probari, vult reprobari. (Id.)

38. *Meliora sunt vulnera amici, quam oscula inimici.* (*Prov.* xxvii, 6.)

39. Obedientia, vita curiositate carens. (S. Joan. Clim.)

40. Novit judicare, quicunque novit obedire. (S. Greg.)

41. Sit pro ratione voluntas Dei.

42. Omnis electio periculosa, sola crucis secura.

43. Væ patrono carnis. (S. Bern., *in psal.* xc.)

44. Sæpe videtur charitas, et est magis carnalitas. (*Imit.*)

45. Per licitos usus ad immoderatos transitur excessus. (*Imit.*)

46. Minimum, minimum est ; sed in minimis esse fidelem maximum. (S. Aug.)

47. Nec minimum est contemnere minima. (S. Bonav.)

48. Non est minimum, etiam in minimis seipsum relinquere. (*Imit.*)

49. Mens Deo intenta, æque de minoribus ac de majoribus sollicita est. (S. Bern.)

50. Magnitudo Christiani est magnitudinis contemptus. (Lactant.)

51. *Omnia vestra in charitate fiant.* (*I Cor.* xvi, 14.)

52. *Si adhuc hominibus placerem, Christi servus non essem.* (*Galat.* i, 10.)

53. Prima virtus Christiani est contemnere et contemni. (S. Hier.)

54. Qui multum peregrinantur, raro sanctificantur. (*Imit.*)

55. *Spiritu ferventes ; Domino servientes.* (*Rom.* xii, 11.)

56 Ama nesciri, et pro nihilo reputari. (*Imit.*)

57. *Qui de terra est, de terra loquitur.* (*Joan.* III, 31.)

58. Nec se, nec sua, nec suos prædicare.

59. Sursum cor, sursum cogitationes, sursum amores. (S. AUG., *in psal.* XC.)

60. Disce in creatura Creatorem amare. (ID., *in psal.* XXXIX, 8.)

61. Noli attendere ad tempus beatos, in æternum miseros.

62. *Nihil habentes, omnia possidentes.* (*II Cor.* VI, 10.)

63. Da Deo præsens. (S. CHRYSOST.)

64. *Quodcunque facere potest manus tua, instanter operare.* (*Eccle.* IX, 10.)

65. Bonum est, sed melior est obedientia. (S. AUG.)

66. Nec plus, nec minus, nec aliter quam imperatum est. (S. BERN.)

67. Quidquid facis, cum hilaritate fac bonum et bene facis. (S. AUG., *in psal.* XCI.)

68. Ne mergaris, tene te ad Christum. (ID., *ibid.*)

69. Sta sine electione et proprietate, et lucraberis semper. (*Imit.*)

70. Da totum pro toto. (*Imit.*)

71. Projice te in Christum, non se subtrahet ut cadas. (S. AUG.)

72. Securus esto, Dominus curam habet tui. (ID.)

73. Omnia quæ mundus amat, crux mihi sunt. (S. BERN.)

74. Nec placeas mundo, nec mundus tibi. (ID.)

75. Minimum pro magno placeat tibi.

76. Si insanus reputari non vis, sanctus esse non vis. (S. AUG.)

77. Totus mundus nobis contemptus est. (S. BASIL.)

78. Christiani sunt Mariambulani; antimundani; supermundani.

79. Non esse singularem, sed in communibus non esse communem.

80. Ama, et fac quod vis. (S. AUG.)

81. Vita pauper, humilis et abscondita in hoc sæculo, erit via quæ te ducet ad vitam sine fine mansuram.

MÉDITATIONS

SUR LES RÉCRÉATIONS CHRÉTIENNES.

PREMIÈRE MÉDITATION.

De l'obligation de consacrer à Dieu le temps des vacances et de l'employer chrétiennement.

PREMIER POINT : *Adoration.* — Considérez la bonté infinie de Notre-Seigneur, qui donne ce temps pour vous remettre de vos occupations, et qui vous fournit à présent avec tant de charité les moyens de prendre un peu de repos après votre travail. Après l'avoir offensé, comme vous avez fait, vous deviez être pour l'éternité dans les tourments de l'enfer; ainsi vous mériteriez de n'avoir jamais d'interruption dans vos travaux, de relâche dans vos peines. Remerciez-le donc de la grâce qu'il vous fait de vous donner encore un temps dont vous avez mérité d'être privé par vos péchés. Admirez sa bonté qui, en vous donnant ce temps qui ne devrait être que pour souffrir et satisfaire à sa justice, par une suite continuelle de travaux et de peines, vous permet d'en prendre une partie pour l'employer au divertissement et à la récréation. Reconnaissez cette douceur prodigieuse avec laquelle il vous appelle même à ce repos aussi amoureusement qu'il fit autrefois ses bienheureux apôtres : *Venite et requiescite pusillum.* (*Marc.* VI, 31.) En un mot, adorez-le, bénissez-le, louez-le, et rendez-lui vos autres devoirs, en reconnaissance de cette grâce qu'il vous fait.

DEUXIÈME POINT : *Communion.* — Pour bien profiter de ces grâces que Notre-Seigneur vous donne, considérez l'obligation que vous avez de consacrer à Dieu et de passer saintement ce temps de vacances, qui vous est donné pour votre repos. Voici trois motifs qui pourront vous en convaincre, que vous pourrez aussi particulièrement méditer.

Le premier est que ce temps est une partie de tout le temps de votre vie : or en toute la vie il n'y a point de temps qui ne doive être particulièrement consacré à Dieu. Il y a un temps pour rire, et un temps pour pleurer, dit l'*Ecclésiaste* (III, 1 seqq.) ; il y en a un pour planter, et un autre pour arracher; il y en a un pour détruire, et l'autre pour édifier. Il y a un temps de guerre, et un autre de paix. Mais entre tous les usages que l'on peut faire du temps, le Sage n'en met point que l'on ne puisse pas employer chrétiennement ; et la raison est qu'il n'y en a pas un en toute la vie, quel qu'il puisse être, que nous ne devions particulièrement consacrer à Notre-Seigneur. 1° Parce qu'il nous est tout donné, jusqu'au moindre petit moment, par les mérites du Fils de Dieu, et c'est le prix de son sang adorable : il faut donc en faire un saint usage, qui soit digne de ce précieux sang. 2° Parce qu'il n'y a pas un moment qu'il ne nous donne pour cette fin : l'employer donc à d'au-

tres usages c'est un larcin et une espèce d'infâme sacrilége. 3° Parce qu'il n'y a pas un moment même dans toutes les vacances, dans lequel nous ne puissions gagner l'éternité : ainsi en jouant et en se récréant, pourvu qu'on le fasse en état de grâce et pour l'amour de Notre-Seigneur, on gagnera le paradis : n'est-ce pas là acheter le ciel à bon marché, et un puissant motif pour faire un saint usage de ce temps ?

Le second motif qui vous doit obliger d'apporter tous vos soins pour bien passer ce temps des vacances, c'est que ce temps est le plus dangereux de toute l'année : *Dies pauci et mali.* 1° Parce qu'on n'observe plus une règle si exacte, la conduite de vie n'est plus si régulière, on se dispense de ce règlement et de cette discipline, que les saints Pères disent tenir en captivité les passions, et étouffer les mouvements déréglés de notre âme : *Malorum desideriorum carcer inordinatos animi motus suffocat ;* de sorte que dans ce temps, à moins que l'âme n'y prenne bien garde, les passions se réveillent, les convoitises se rallument, les tentations augmentent ; et dans cette grande liberté où l'on se trouve, on s'écarte aisément de ses obligations, si l'on ne se fait une extrême violence. 2° On est en ce temps d'autant plus en péril, qu'on quitte même une partie des exercices de piété, et de ces occupations saintes, qui, nous portant sans cesse à Dieu, nous entretenaient toujours dans la ferveur pendant l'année. Il n'y a pas tant d'entretiens de dévotion ; il n'y a plus tant de conférences spirituelles ; il n'y a plus tant d'assiduité à l'église et aux offices divins : en un mot, on retranche à la dévotion une grande partie de ce qui la nourrissait. 3° On passe même une grande partie de la journée d'une manière fort dissipante : jouer, se récréer, se divertir, rire, se promener ; c'est ce que l'on fait pendant les vacances, et ce que même l'on doit faire pendant la plus grande partie de chaque jour.

Or le moyen de ne point perdre la meilleure partie de notre récollection, de notre attention à Dieu et de notre ferveur, à moins que d'y apporter un soin tout particulier pour faire un saint usage de ces choses. Car les périls y sont grands, ils y sont en très-grand nombre, ils y sont nécessaires, puisqu'il faut se récréer : et c'est ce qui demande une très-grande vigilance pour s'y comporter saintement, et ce qui nous doit servir d'un second motif pour nous convaincre du grand soin que nous devons apporter pour bien passer ce temps.

Le troisième motif est que ce temps des vacances, qui est une partie du temps de notre vie et le plus périlleux, en sera peut-être le dernier. Combien commencent les vacances et qui ne les achèveront pas ? combien qui meurent pendant ce temps ? combien qui seront surpris pendant ce mois et qui ne s'y attendent pas plus que nous ? Or, si nous savions que ce mois dût être le dernier de notre vie, combien le passerions-nous saintement. Oh ! que d'actes de pénitence ! que de regrets de nos péchés ! que de sentiments d'amour ! que d'élévations et de retours à Dieu ! que de désirs d'être tout à lui ! que de force dans les tentations ! que de fidélité à ses saints mouvements ! Dieu, dit saint Augustin, nous a caché le temps de la fin de notre vie afin que, dans cette incertitude, nous en passions chacun, comme si ce devait être le dernier.

Confondez-vous de n'avoir point encore ainsi passé les vacances. Vous ne songiez ces années passées qu'à vous donner du plaisir, qu'à suivre vos inclinations, qu'à jouer pour vous satisfaire depuis le matin jusqu'au soir ; peut-être même vous n'alliez à la lecture spirituelle qu'avec répugnance, à l'oraison qu'avec peine, à la sainte Messe qu'avec dissipation. Demandez-en pardon à Dieu, et tâchez par vos désirs ardents et la ferveur de vos prières, d'attirer la grâce de mieux faire cette année, et d'employer ce temps aussi saintement que Dieu le désire.

TROISIÈME POINT : *Coopération.* — Afin donc de bien employer ce temps : 1° Il faut vous résoudre demain matin d'offrir à Dieu tout le temps des vacances, et de vous donner à lui pour le passer saintement, sans rien faire qui puisse l'offenser, ou mettre obstacle à votre perfection et aux desseins qu'il a sur vous ; tous les matins lui demander cette grâce, et tous les soirs examiner, si vous ne manquez pas à cette résolution, pour lui en demander pardon, si vous y êtes infidèles.

Seconde résolution. Rendez-vous fort exact à tous les exercices qui vous seront proposés pendant les vacances : car comme on en retranche une partie, il faut que, par une plus grande fidélité à ce qui nous en reste, nous réparions la perte que nous pourrions souffrir de ce retranchement. Ainsi soyez plus exact et plus fervent à l'oraison, à la sainte Messe, à la lecture spirituelle qu'on fait tous les jours.

Troisième résolution. Voyez de temps en temps si vous ne vous attachez point trop à tel et tel jeu, à tel et tel divertissement ; ce que vous reconnaîtrez par le trop grand désir que vous en avez, par le trop de temps que vous y emploierez, par la peine que vous souffrirez quand on prendra votre place, ou qu'on vous interrompra. Or, quand vous vous apercevrez de quelque attache, résolvez-vous de la rompre en changeant de jeu et de divertissement. *Qui faciet ea, vivet in illis.* (*Galat.* III, 12.) Tâchez dès aujourd'hui d'en user de la sorte, afin qu'en commençant aussi saintement les vacances, vous soyez en état de les continuer de même : *Difficile enim est ut malo peragantur exitu, quæ bono sunt inchoata principio.* (S. LEO.)

MÉDITATION II.

De l'importance de se récréer saintement pendant les vacances.

PREMIER POINT : *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur dans ses innocentes récréations, et dans les

petits divertissements, que nous pouvons bien croire qu'il prenait quelquefois dans son enfance. Oh! qu'il les prenait purement! oh! que ses dispositions y étaient saintes! il ne cherchait point à s'y complaire : *Christus non sibi placuit* (*Rom.* xv, 3); et comme il n'y avait en vue que la gloire et la volonté de son Père, il ne les prenait aussi que pour son amour, et ne s'y appliquait qu'autant et en la manière qu'il le désirait. Adorez-le dans cet état; admirez ses dispositions; tâchez de prendre part à son esprit.

Deuxième point : *Communion.* — Pour entrer dans les dispositions de Jésus, et prendre vos récréations saintement, considérez les motifs qui vous obligent de bien faire cette action; en voici trois principaux.

Le premier est fondé sur l'obligation générale d'offrir et de consacrer à Dieu toutes vos actions : car vous savez qu'il est le maître et le souverain de votre substance, que votre être est à lui, que toutes vos facultés lui appartiennent. Or celui qui est le maître d'un fonds, l'est aussi des fruits et des revenus, de sorte que vos actions étant les fruits de votre être et les revenus de votre substance, ils appartiennent tous à Dieu, et lui doivent être tous pareillement consacrés. Que diriez-vous d'un serviteur qui, ayant en sa disposition les biens de son maître et la dispensation de ses revenus, en retiendrait quelque partie pour ses propres usages, ou pour ceux de ses amis? Ne serait-ce pas une grande injustice, et pourrait-on ne le pas condamner comme coupable? Ainsi en est-il d'une personne qui manque d'offrir à Dieu quelqu'une de ses actions; car elle commet une véritable infidélité : *Non est devotionis dedisse prope totum, sed fraudis est retinuisse vel minimum* (S. Ambr.); approfondissez un peu cette vérité. Or c'est là l'injustice que vous faites, quand vous manquez de consacrer à Dieu votre récréation, et quand vous n'en faites pas un saint usage pour sa gloire.

Le second motif, ce sont les désordres qui se rencontrent dans les récréations, quand elles sont faites négligemment : il y en a particulièrement de trois sortes. 1° Les péchés qui s'y commettent; immortifications fréquentes, adhérence presque continuelle à son humeur, attaches déréglées aux passe-temps, emportements dans les jeux, excès dans les divertissements, contentions, railleries et mille autres déréglements, que vous remarquez aisément et auxquels on se laisse aller tous les jours. 2° Les passions que l'on réveille; car comme les discours y sont plus libres, l'épanchement de tous nos sens beaucoup plus grand, les emplois de la journée plus conformes à ce que souhaite la nature, nous sommes en grand danger, si nous n'y prenons garde, de fournir beaucoup de matière à nos passions, de leur laisser reprendre leur première vigueur, et de nous trouver ensuite aussi sujets à la colère, aussi insupportables dans nos humeurs, aussi attachés à notre propre sens; et ainsi, à moins que de veiller sur nous-mêmes, nous perdrons pendant les vacances tout ce que nous aurons tâché d'acquérir pendant l'année. 3° La grande dissipation à laquelle on s'abandonne, qui fait pour l'ordinaire qu'on a peine ensuite de s'appliquer aux exercices de piété, qu'on ne s'y assujettit qu'avec contrainte, qu'on ne prie Dieu qu'avec mille distractions, qu'on n'a plus tant d'amour pour la solitude, tant d'attrait pour l'oraison, tant de goût pour les choses de Dieu et du salut. Voilà les désordres des récréations qui ne sont pas prises chrétiennement; désordres qui, étant bien pesés, vous serviront d'un second mais puissant motif pour vous obliger de les bien passer.

Le troisième motif, sont les grands avantages qu'on en peut tirer, quand elles sont prises comme Dieu le désire. Avantages, 1° pour soi, par les grandes vertus qu'on peut y pratiquer, et par les occasions fréquentes qu'on y rencontre, de s'y établir solidement : comme sont l'humilité, la patience, la condescendance charitable au prochain, la mortification de sa propre volonté et du propre jugement, en les soumettant à celui de ses frères, et tant d'autres dont on a lieu d'exercer les actes presque à chaque moment. Avantages, 2° pour le prochain, par le bon exemple et l'édification qu'on lui donne, quand on en use de la sorte, et qu'on se rend fidèle à ces pratiques. Avantages, 3° pour Dieu même, à cause de sa gloire qu'on y procure par une voie très-suave et très-douce.

Confondez-vous de voir que jusqu'à présent vos récréations ont été si peu fructueuses, et pour Dieu et pour vos frères, et pour vous-même; avouez devant la divine Majesté, que tout votre malheur vient du peu de soin que vous avez apporté pour les bien prendre. Demandez-en pardon à Dieu, et tâchez, par de fervents désirs et d'ardentes prières, d'obtenir la grâce de mieux faire à l'avenir, et de vous y comporter plus saintement; afin que, selon l'avis de saint Thomas (2-2, q. 168, a. 2), *in ipso joco aliquod probi ingenii lumen eluceat.*

Troisième point : *Coopération.* — Première résolution : déterminez un temps pour faire à Dieu tous les matins l'offrande de toute la récréation que vous devez prendre pendant ce jour, par exemple, au sortir de l'oraison, ou de la sainte Messe; et pour n'y pas manquer un seul jour, quand la Messe sera achevée, remettez-vous à genoux pour dire un *Pater* et un *Ave*, afin d'attirer la bénédiction de Dieu sur tous vos divertissements et récréations de la journée; et qu'il ne s'y passe rien qui puisse lui déplaire, et qui ne soit tout à fait pour sa gloire.

Seconde résolution : Demandez souvent à Dieu qu'il vous fasse la grâce de ne vous point récréer pour les fins de la nature et du vieil homme, qui ne cherche qu'à se satisfaire, et à quoi vous devez absolument renoncer; mais pour l'amour de Dieu, pour sa gloire, pour vous soumettre aux ordres de sa divine providence et de sa très-sainte volonté,

et pour réparer vos forces dans la vue de les employer ensuite à son service.

3° Résolvez-vous de ne perdre jamais aucune occasion de pratiquer quelque vertu dans la récréation : instruisez-vous vous-même en particulier de celles qui vous sont plus convenables, et apprenez les moyens de vous y exercer, ne négligeant rien pour que votre récréation soit tout à fait chrétienne. *Sapiens cor suum dabit in consummationem operum, et vigilia sua ornabit in perfectionem. (Eccli.* xxxviii, 31.)

—

MÉDITATION III.

De l'importance de se récréer pour Dieu et avec pureté d'intention.

Premier point : *Adoration.* — Adorez encore l'Enfant Jésus dans l'innocence et la sainteté de ses récréations. Jamais il n'y a eu en vue sa propre joie; jamais il ne les a prises pour ses propres divertissements ; mais il ne s'y est appliqué que pour plaire à Dieu, et par le pur motif de son amour et de sa gloire. Oh ! la sainte disposition ! *Quæ placita sunt ei facio semper.* (*Joan.* viii, 29.) Bénissez-le, louez-le ; aimez-le d'avoir toujours agi de la sorte ; remerciez-le aussi de cet exemple qu'il vous donne : *Exemplum dedi vobis, ut quemadmodum ego feci, ita et vos faciatis.* (*Joan.* xiii, 15.)

Deuxième point : *Communion.* — Pour avoir cette pureté d'intention dans vos récréations, considérez 1° que vous y êtes obligé comme Chrétien ; c'est ce que l'Apôtre vous commande par ces paroles : *Soit que vous buviez, soit que vous mangiez, soit que vous fassiez quelque autre chose, faites tout à la gloire de Dieu : « Sive manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis, omnia ad gloriam Dei facite. »* (*I Cor.* x, 31.) Ces mots *aliud quid* renferment toutes vos autres actions de quelque nature qu'elles puissent être, et par conséquent vos récréations que vous devez prendre pour Dieu, si vous voulez qu'elles soient chrétiennes. 2° Comme Chrétien, vous devez imiter Jésus-Christ, et suivre son exemple ; car il est votre modèle, votre maître, votre docteur et votre chef. Or il n'a rien fait que pour la gloire de Dieu ; vous devez donc, comme son disciple et son imitateur, faire de même : *Sine causa enim es Christianus, si Christum non sequeris*, disait saint Malachie, au rapport de saint Bernard. *Ille siquidem est Christianus, qui non aspernatur viam Christi*, dit saint Augustin (*in Psal.* xxxvi) : *qui non nomine tantum, sed et opere Christum imitatur et sequitur.* (Id., *De vita Christi*, cap. 6.) 3° Quand vous n'auriez point ce commandement de l'Apôtre et cet exemple de Jésus-Christ, vous êtes Chrétien, et par conséquent vous savez qu'il n'y a que Dieu seul qui puisse être la fin dernière d'une action chrétienne, comme lui seul en peut être le premier principe.

Considérez en second lieu qu'en vous récréant pour Dieu, vous vous récréez mille fois mieux que si vous aviez d'autres intentions ; car cela fait que vous vous récréez sans scrupule, sans gêne d'esprit, sans embarras de conscience ; et ainsi, que vous réjouissant purement pour Dieu, vous vous réjouissez de tout votre cœur. Si vous en voulez une expérience sensible, voyez comme se récréent les personnes qui sont le plus à Dieu ; vous remarquerez qu'il n'y en a point qui soient plus gais, ni qui rient de meilleur cœur ; vous verrez que, pendant que les autres sont rongés de remords, et qu'abattus souvent sous la tristesse, on les voit en de profondes rêveries qui ne leur permettent de se divertir qu'à demi : ceux-ci sont dans une joie tout entière, parce qu'ils ne donnent point lieu à ces peines qui resserrent le cœur ; leur âme est dans ces épanchements de joie intérieure que donne le saint amour, et ils voient que c'est la volonté de Dieu qu'ils se réjouissent. Ainsi, ils sont en état assurément de se récréer beaucoup mieux, et pour ce monde, et pour l'autre, que ceux qui prennent d'autres intentions que le bon plaisir de Dieu.

Considérez en troisième lieu qu'en vous récréant pour Dieu, vous avez cet avantage que vous avancez toujours dans la perfection, et que vous méritez, même en jouant ; car Dieu ne laisse jamais sans récompense la moindre chose de ce qui se fait pour son amour ; jusque-là que, si vous prenez votre récréation avec un plus grand amour de Dieu que les religieux n'embrassent leurs pénitences, vous deviendrez plus saint en jouant, qu'ils ne le seront en se mortifiant.

Plût à Dieu que vous eussiez voulu vous rendre fidèle à cette pratique en votre vie passée, vous auriez vu par votre expérience la vérité de ceci. Mais vous n'avez point profité dans vos récréations, vous les avez presque toutes perdues, et, au lieu d'en devenir plus saint, vous en êtes revenu plus dissipé, parce que vous ne les avez pas prises purement pour Dieu, mais seulement pour vous y satisfaire, et c'est ce qui vous doit à présent confondre devant Dieu. Demandez-lui pardon pour tout le passé, et pour l'avenir suppliez-le de vous faire la grâce de ne vous récréer jamais que pour sa gloire et son amour.

Troisième point : *Coopération.* — Première résolution : dégagez-vous des fins, intentions et affections déréglées, qui vous portent à la récréation, et qui vous en font prendre même avec excès ; comme serait la recherche de la satisfaction de la nature, le trop grand amour pour un tel jeu, l'envie de paraître plus habile joueur que les autres, et le désir trop ardent de les vaincre....

Seconde résolution : Offrez à Dieu chaque récréation avant que de la prendre, et dans la suite même des récréations, renouvelez-vous dans cette résolution, surtout quand il vous en donnera le mouvement.

Troisième résolution : Ne prenez de récréation qu'autant et en la manière que Notre-Seigneur le voudra, selon les règles et la mesure qu'on vous donne pendant ce temps. Car si vous en prenez

davantage, ou en une autre manière, ou même, si vous le désirez, n'étant plus alors dans les termes de la volonté de Dieu, ce que vous ferez, quelque direction d'intention que vous ayez, ne pourra point être pour sa gloire, puisque sa gloire ne peut être hors de sa volonté.

MÉDITATION IV.

De l'importance de se récréer en la présence de Dieu.

PREMIER POINT : *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur dans les récréations et divines réjouissances qu'il a eues durant sa vie mortelle avec son Père éternel, avec son Saint-Esprit, avec sa sainte Mère, avec ses anges et ses saints. Oh! qu'il avait garde dans ses récréations de perdre la présence de Dieu. Ecoutez ce qu'il en dit lui-même : *Delectabar per singulos dies, ludens coram eo omni tempore, ludens in orbe terrarum, et deliciæ meæ esse cum filiis hominum* (*Prov.* VIII, 30) ; remarquez bien ce mot : *coram eo.* Rendez vos devoirs à Jésus-Christ se réjouissant ainsi en la présence de Dieu son Père, et tâchez d'entrer en communion de cette sainte disposition : car c'est ainsi que les saints se récréent : *Justi epulentur et exsultent in conspectu Dei, et delectentur in lætitia.* (*Psal.* LXVII, 4.)

DEUXIÈME POINT : *Communion.* — Pour vous rendre fidèle à prendre ainsi vos récréations en la présence de Dieu, considérez, 1° que c'est un admirable secret pour empêcher qu'il ne s'y trouve du déréglement, et que le péché ne les corrompe : *Magna est cautela peccati, Dei semper præsentiam tenere,* dit saint Augustin; car le moyen de penser que Dieu est présent, et ne pas s'abstenir de tout péché : *Si cogitaremus Deum videre, et esse præsentem* (dit saint Ambroise, *De fide*), *nunquam quod ei displiceret faceremus.* Si la grandeur d'un prince a eu autrefois tant de pouvoir sur ceux qui le voyaient, que les insolents se cachaient, et que les autres étaient dans une telle retenue, qu'ils n'osaient dire une parole mal à propos, comme il est dit de Job : *Videbant me juvenes et abscondebantur, principes cessabant loqui, et digitum supponebant ori suo* (*Job* XXIX, 8) ; si la sainteté d'un homme a été capable d'empêcher les déréglements de ceux qui le voyaient, en sorte qu'à sa vue chacun rentrait dans le devoir, comme on lit de saint Bernardin de Sienne ; si autrefois la rencontre d'un Chrétien arrêtait des vicieux, et les faisait rougir de honte : *De occursu meo vitia suffundo : o quam grande pallii beneficium est sub cujus recogitatu vel improbi mores erubescunt!* (TERTUL., *De pallio*, sub fin.) si enfin les Juifs, animés de rage contre le Fils de Dieu, n'eurent le courage de le tourmenter qu'après lui avoir voilé la face, à cause, dit saint Jérôme (*in Matth.* III), de l'éclat qui sortait de son visage, qui imprimait le respect dans ceux qui le voyaient : l'âme qui dans ses divertissements se rappellera de temps en temps la présence de Dieu, et qui sera assurée qu'il n'y a point de voile qui la puisse empêcher d'être vue de lui, osera-t-elle jamais se laisser aller à la médisance, à la colère, à la raillerie, ou à aucun autre déréglement qui puisse offenser cette divine majesté ? Il n'y a point d'apparence : c'est donc une bonne voie pour empêcher le péché qui pourrait se glisser dans les récréations, que de les prendre en la présence de Dieu : *Memoria Dei excludit omnia flagitia.*

C'est en second lieu un bon moyen pour se mettre en état de supporter en patience et avec charité tant de petites mortifications qui peuvent souvent nous y arriver de la part de nos frères, et de nous y rendre fidèles à la pratique des vertus qui s'y présenteront ; car, sachant d'une part que cette pratique des vertus est extrêmement agréable à Dieu, et sachant de l'autre que Dieu nous voit et est présent à nos récréations, le moyen de n'apporter pas au moins autant de soin pour lui plaire, qu'en apportent en la présence de leurs frères les enfants qui trouvent mille inventions pour les contenter. C'est ce qui encouragea Abraham à faire le sacrifice de son fils, sans écouter les répugnances, les oppositions et les autres sentiments de la nature : *In monte Dominus videt.* (*Gen.* XXII, 14.) C'est ce qui affermit David dans le service de Dieu, et dans les dispositions saintes qui le rendaient selon son cœur : *Providebam Dominum in conspectu meo semper, quoniam a dextris est mihi, ne commovear.* (*Psal.* XV, 8.) C'est encore ce qui fortifiait la chaste Susanne, dans son horreur pour le mal : *Melius est incidere in manus vestras, quam peccare in conspectu Dei.* (*Dan.* XIII, 23.) Et c'est aussi ce qui vous encouragera puissamment à sanctifier vos récréations par la pratique des vertus, selon les différentes occasions que vous en trouverez. Enfin le troisième motif qui vous doit porter à prendre vos récréations en la présence de Dieu, est que c'est le propre des bons enfants de se récréer avec joie et en la présence de leur bon père. Les libertins ne s'y trouvent pas en liberté ; c'est pourquoi ils l'évitent autant qu'ils peuvent, parce qu'ils s'y livrent à mille actions dont ils souhaiteraient qu'il n'eût point connaissance, et qu'ils auraient peine assurément de commettre devant lui. Mais pour les enfants de Dieu, ils n'ont point de plus grande joie, que de songer que Dieu les voit : *Oculi illorum semper ad Dominum.* (*Psal.* XXIV, 15.)

Confondez-vous devant Dieu de n'avoir pas eu ce sentiment par le passé ; demandez-lui la grâce de le mettre à présent dans votre cœur, afin qu'à l'avenir vous ne preniez jamais vos récréations qu'en sa sainte présence.

TROISIÈME POINT : *Coopération.* — Première résolution : En commençant la récréation, ne vous contentez pas de l'offrir à Dieu, mais encore songez que vous allez vous récréer devant lui, et qu'il sera le

témoin et le juge des sentiments mêmes de votre cœur aussi bien que de vos mouvements extérieurs.

Seconde résolution : Dans la suite de la récréation, principalement quand elle est longue, jetez de temps en temps quelque petit regard amoureux vers Notre-Seigneur, pour vous rappeler dans cette divine présence ; mais surtout que cela se fasse sans effort, sans contention, sans gêne et sans contrainte.

Troisième résolution : Après cette vue, qui ne doit être que d'un moment, ne vous amusez point à faire le sérieux, le dévot et le mélancolique ; mais réjouissez-vous de tout votre cœur, et ne craignez point de vous épancher dans la joie, car, puisque vous savez que Dieu vous voit, et que d'ailleurs vous êtes assuré qu'il veut que vous vous récréiez, quel plus grand sujet de joie que d'être certain qu'il vous voit faire sa volonté ? *Gaudete in Domino semper, iterum dico, gaudete ; Dominus enim prope est* (*Philip.* IV, 4, 5) ; c'est là la véritable dévotion. Enfin songez que bienheureux est celui qui a une vue fréquente de Dieu : *Beatus vir qui habet cicumspectionem Dei.* (*Eccli.* XIV, 22.)

—

MÉDITATION V.

De la modestie qu'on doit observer dans les récréations.

Premier point : *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ dans cette grande modestie qu'il a fait paraître en conversant avec les hommes : elle a été en lui si remarquable et si charmante, que saint Paul voulant obtenir quelque chose des fidèles, les en prie et les conjure par la modestie de Jésus-Christ : *Obsecro vos per modestiam Christi* (*II Cor.* X, 1.) Or cette modestie venait de la présence de la divinité, ou plutôt c'était un rayon même et un rejaillissement de cette divinité qui habitait en lui, selon la pensée de saint Ambroise : *Modestia, portio Dei est.* Elle le rendait adorable et aimable tout ensemble aux yeux des anges et des hommes ; elle le faisait reconnaître, au milieu même de ses abaissements et des états les plus humiliés de sa vie, pour le Dieu d'une souveraine majesté : *Apparuit inter homines modestus Dominus humilitatis*, dit saint Bernard. Admirez en lui l'éclat de cette vertu ; remerciez-le de l'exemple qu'il vous en donne, et de la part qu'il veut vous donner aussi à cette grâce ; rendez-lui ensuite vos autres devoirs.

Deuxième point : *Communion.* — Considérez les raisons que vous avez d'être bien modeste dans vos récréations.

La première, c'est que vous êtes aussi bien devant Dieu, et proche de Dieu dans le temps de la récréation, que dans les autres temps de votre vie ; et par conséquent vous devez y être aussi modeste. C'est là ce grand fondement de la modestie chrétienne, et la principale raison dont saint Paul se sert pour exhorter tous les Chrétiens à cette vertu : *Modestia vestra nota sit omnibus hominibus ; Dominus enim prope est.* (*Philip.* IV, 5.)

La seconde raison qui vous oblige de veiller encore davantage pendant le temps de la récréation, pour conserver la modestie, est que pour lors vous avez plus de sujet et d'occasion de la perdre ; car dans la récréation, 1° on perd plus aisément la présence de Dieu qui vous maintenait dans l'ordre ; 2° les occasions des ris immodérés, des regards mal réglés, des contenances et des postures peu modestes, des jeux désordonnés et de mille autres immodesties sont plus fréquentes ; 3° on s'y laisse aller bien plus facilement qu'en un autre temps ; car on se persuade même souvent que cela est nécessaire pour se bien récréer. Ainsi on le fait sans scrupule, parce qu'on croit le devoir faire, et on s'écarte par là très-aisément des termes que demandait la modestie.

Troisièmement, il n'y a rien qui soit plus utile et plus édifiant pour le prochain que cette modestie. Car 1° elle empêche que les autres ne se dérèglent, c'est l'effet que saint Bernardin, étant encore jeune, produisait sur ses compagnons dont le libertinage était arrêté par la seule vue de sa modestie. 2° Elle porte aussi les autres à la vertu ; c'est ainsi que saint François d'Assise prêchait et invitait les âmes à la dévotion : *Justi sanat aspectus, et admonitio correctionis est, et ipsi oculorum radii virtutem quamdam videntur infundere.* (S. Ambr., *in psal.* CXVIII.) Et c'est ainsi que vous devez tâcher de gagner vos frères dans le temps même de vos récréations. *Etiam pulchrum enim est ut videaris et prosis!* (Id., *ibid.*)

Ainsi 1° ce que nous devons à Dieu, qui est présent et nous regarde dans nos récréations ; 2° ce que nous nous devons à nous-mêmes, pour ne point tomber pendant ce temps-là dans quelque dérèglement ; 3° ce que nous devons au prochain pour le retenir suavement dans son devoir, sont les trois motifs que vous devez peser devant Dieu pour vous convaincre de l'obligation de veiller particulièrement sur vos récréations, afin d'y conserver la modestie. Examinez-vous sur vos récréations passées. Confondez-vous d'y avoir commis tant d'immodesties ; demandez-en pardon à Dieu avec la grâce de vous tenir plus sur vos gardes à l'avenir.

Troisième point : *Coopération.* — Première résolution : Prenez bien garde à tout ce que vous direz dans les récréations, de peur qu'il ne s'y glisse quelque parole peu conforme à la sainte retenue que vous devez avoir dans votre état.

Seconde résolution : Ne jouez jamais à aucun jeu qui puisse choquer la bienséance de votre profession.

Troisième résolution : Réglez-vous tellement dans vos récréations et vos divertissements, que selon le désir de saint Augustin : *In omnibus motibus vestris nihil faciatis quod cujusquam offendat aspectum, sed quod vestram deceat sanctitatem.*

Enfin suivez l'avis de saint Thomas (2-2, q. 168,

n. 2) : *Attende in jocis, ne totaliter gravitas animæ resolvatur. Ne*, dit saint Ambroise, *dum relaxare animum volumus, solvamus harmoniam, quasi concentum quemdam bonorum operum.* (*Off.*, lib. I, c. 15.) Ou, comme dit saint Augustin : *Ne ad ludendum relaxentur habenæ ultra temperamentum severitatis in dissolutionem affectionum variarum.* (*Conf.*, lib. II, c. 3.)

—

MÉDITATION VI.

De la grande charité qu'on doit avoir pour le prochain dans les récréations.

Premier point : *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur dans la charité admirable qu'il a eue pour le prohain : en quelque temps, en quelque état, en quelque action de sa vie que vous le regardiez, vous ne le trouverez jamais sans la pratique de cette vertu. C'est elle qui l'a tiré du sein de son Père et qui l'a fait descendre du ciel pour converser avec les hommes; c'est elle qui a fait qu'il n'a conversé avec eux que dans la disposition de donner sa vie pour leur salut ; c'est elle aussi qu'il a laissée à ses disciples, en retournant à son Père, comme la principale portion de son héritage, et la première marque à laquelle on reconnaîtrait qu'ils lui appartiennent : *In hoc cognoscent omnes quod discipuli mei estis, si charitatem habueritis ad invicem.* (*Joan.* XIII, 35.) Admirez votre Sauveur rempli de cette divine charité ; adorez son cœur, unique source, mais très-féconde de cette vertu. Remerciez-le ; bénissez-le; aimez-le de ce qu'il vous appelle si suavement, mais si puissamment à vous en rendre digne.

Deuxième point : *Communion.* — Pour vous obliger d'avoir beaucoup de charité pour vos frères, particulièrement dans vos récréations, considérez 1° que, puisque cette charité est la marque que Notre-Seigneur donne pour connaître ses disciples, c'est-à-dire les véritables Chrétiens; comme sans elle il ne peut y avoir d'homme véritablement chrétien, aussi ne peut-il y avoir d'action véritablement chrétienne qui ne porte ce caractère. C'est l'image du prince, qui doit être imprimée sur la monnaie, autrement il ne faut point s'attendre qu'il l'a reçoive en payement. Si donc elle manque à votre récréation, ne croyez point que Dieu l'agrée : cette action ainsi faite ne peut point être chrétienne; ainsi elle ne doit être que rejetée de Dieu.

2° Si vous n'avez une grande charité pour vos frères dans les récréations, vous empêcherez qu'ils ne se divertissent; car vous les choquerez dans leur humeur, vous ne condescendrez point à leur inclination, vous contredirez ce qu'ils diront, vous voudrez ce qu'ils ne voudront pas, et vous vous opposerez à ce qu'ils désireront. Quand ils voudront jouer, vous ne le voudrez pas; quand ils vous inviteront à un jeu, vous voudrez jouer à un autre ; quand ils voudront aller à la promenade, vous voudrez demeurer à la maison; quand ils iront d'un côté, vous n'irez qu'en grondant, ou vous irez d'un autre. Le moyen qu'ils se divertissent avec vous, et qu'ils trouvent leur joie dans cette continuelle opposition ? C'est une voie pour leur rendre plutôt la récréation ennuyeuse, et pour leur en donner du dégoût. Ainsi, à moins qu'une grande charité ne vous fasse un peu condescendre à leurs désirs, vous vous opposerez assurément au dessein de Dieu sur eux, qui veut qu'ils se récréent. Considérez ce que c'est, dans les choses mêmes qui vous paraissent les plus indifférentes, de vous opposer aux desseins de Dieu sur vos frères; et vous trouverez dans cette considération un second, mais un puissant motif pour vous obliger d'avoir pour eux une très-grande charité.

3° Quand vous seriez assez fidèle pour vous prêter au bon plaisir de vos frères, et pour ne vous point opposer aux desseins que Dieu a sur eux dans les récréations, vous vous opposerez pourtant au dessein qu'il a sur vous-même, si vous n'avez une très-grande charité ; car il veut dans ce temps que vous vous récréiez aussi bien que vos frères. Or, se récréer en condescendant à leur humeur, à moins que d'avoir une extrordinaire charité, c'est impossible; car sans cela vous ne leur condescendrez qu'avec une extrême peine et une très-grande violence; vous en aurez même du chagrin, et la récréation vous deviendra une occupation sérieuse, plutôt qu'un temps de divertissement et de repos, comme peut-être vous ne l'aurez que trop reconnu par votre propre expérience. Ainsi, comme il n'y a qu'une très-grande charité qui se prête volontiers au désir des autres, il est aisé de voir qu'elle est absolument nécessaire pour les récréations chrétiennes.

Examinez-vous sur la charité que vous avez pour le prochain dans les récréations; tâchez de remarquer les fautes que vous y avez faites par le passé; humiliez-vous-en devant Dieu; demandez-lui-en pardon, et le priez instamment de vous rendre fidèle à toutes les pratiques de cette vertu, dont vous trouverez les occasions.

Troisième point : *Coopération.* — Première résolution. Prenez garde, autant que vous le pourrez, de ne rien faire et de ne rien dire dans le temps de la récréation qui puisse faire peine à vos frères.

Seconde résolution. Préférez toujours les divertissements qu'ils désirent à ceux qui vous satisferaient davantage.

Troisième résolution. Tâchez même, par charité pour eux, de contribuer à leur divertissement, et d'accroître leur joie soit par des discours gais, soit par une humeur plus enjouée, soit par d'autres inventions que la charité vous fournira; et, regardant votre prochain comme l'enfant de Dieu dont vous êtes l'esclave, croyez que ce vous est un plus grand honneur que vous ne méritez que d'être employé à divertir les enfants de votre maître

—

MÉDITATION VII.

Du support des défauts du prochain dans les récréations.

Premier point : *Adoration.* — Adorez la bonté, la patience et la charité avec laquelle Notre-Seigneur a supporté autrefois, pendant sa vie, les grossièretés et les imperfections des hommes; et la douceur avec laquelle il vous supporte encore tous les jours avec vos défauts, sans se lasser de vos misères. Pensez-y sérieusement, et vous verrez le grand sujet que vous avez de l'aimer, de le louer, de le bénir, de le remercier de son immense bonté et de sa miséricorde infinie envers vous; et rentrez en vous-même pour lui rendre ces devoirs du plus profond de votre cœur.

Deuxième point : *Communion.* — Considérez 1° que de supporter les infirmités et les défauts de vos frères, étant un commandement exprès que Notre-Seigneur donne par la bouche de son Apôtre, vous avez une obligation spéciale de vous y soumettre comme Chrétien : *Alter alterius onera portate, et sic adimplebitis legem Christi*..... (*Galat.* VI, 2) : *supportantes invicem in charitate Christi.* (*Ephes.* IV, 2.)

Considérez 2° que ce commandement est appelé une loi de Jésus-Christ, non-seulement parce que c'est Jésus-Christ qui l'a donnée aux hommes, mais parce qu'elle est nécessaire pour être à lui. C'est pourquoi elle a été mise comme une pratique essentielle dans le christianisme, dont l'obligation est si étroite qu'il n'y a point d'occasion, de lieu, de temps ni de personne qui en puisse dispenser. Si donc vous vous en dispensez dans le temps de vos récréations, vous ne laissez pas de violer la loi de votre maître, ce qui est une évidente rébellion, et de contrevenir aux engagemens les plus indispensables de votre profession, ce qui est une manifeste infidélité.

3° Vous êtes bien aise qu'on vous supporte dans vos défauts et dans vos mauvaises humeurs, car en vérité pensez-vous n'avoir point d'imperfections? pensez-vous ne faire jamais de peine à vos frères? pensez-vous ne leur être jamais à charge? Vous savez en votre conscience ce qui en est. Puisque donc vous voulez qu'ils vous supportent, n'est-il pas juste que vous les supportiez aussi patiemment : *In Spiritu lenitatis, in charitate Dei, et patientia Christi?* (*Galat.* VI, 1.)

4° Enfin Notre-Seigneur vous souffre tout imparfait que vous êtes devant ses yeux, souffrez donc les autres pour son amour; ce sont ses frères, ce sont ses enfants, ce sont ses membres. Ne devriez-vous pas être ravi d'avoir occasion de lui rendre la pareille, et de pouvoir supporter avec charité les défauts de ses membres, puisqu'il supporte les vôtres avec une si grande patience? *Sustinuit te dilectus, sustine tu dilectum.* (S. Bern.)

Examinez-vous sur le peu de condescendance que vous avez eue pour vos frères dans vos récréations. Confondez-vous devant Dieu d'y avoir manqué si souvent; demandez-lui-en pardon, et priez-le de vous accorder la grâce d'en faire pénitence, et d'être plus fidèle à l'avenir à supporter les défauts de vos frères.

Troisième point : *Coopération.* — Tous les défauts de vos frères, qui sont les charges que saint Paul vous commande de porter, se réduisent à trois principalement : et ce sont les trois sortes de résolutions que vous devez prendre.

1° *Alter alterius onera portate*; c'est-à-dire, supportez les infirmités naturelles, comme l'expliquent saint Chrysostome, saint Anselme et saint Théophylacte : par exemple les défauts corporels dans le parler, le marcher;..... certains caractères fâcheux, colères, mélancoliques, ombrageux, moqueurs, etc.... Ainsi il faut que le grand parleur supporte le taciturne, que le lent supporte celui qui est vif; et cela se fait en n'en témoignant point d'indignation, ni de peine.

2° *Alter alterius onera portate*; c'est-à-dire les péchés que l'on voit commettre dans les récréations. Il faut nous résoudre à porter cette charge, non pas en louant ou approuvant le péché de votre prochain, ou en vous y laissant aller à son exemple, car cela n'est jamais permis; mais 1° en compatissant à celui qui pèche; 2° en l'avertissant doucement et sans aigreur, si vous croyez que cela lui serve; 3° avertissant même ceux qui y peuvent mettre ordre, si le mal ne peut se guérir autrement; 4° priant pour lui; 5° le supportant pour lors sans chagrin, sans se fâcher contre lui.

3° *Alter alterius onera portate*; c'est-à-dire, selon l'explication du mot grec, *gravamina quæcunque proximum gravant* : tout ce qui fait de la peine au prochain, comme seraient ses scrupules, ses désespoirs, ses vaines frayeurs, il faut vous résoudre à porter cette charge, en compatissant à son affliction, l'aidant, le consolant, l'encourageant, le fortifiant : *In spiritu lenitatis, in charitate Dei et patientia Christi.*

SELECTÆ SS. CONCILIORUM

ET

PATRUM SENTENTIÆ

De sacratissimo clericorum ordine ac de eorum vita præcipuisque virtutibus.

I. Sacerdotum tam excellens est electio, ut quæ in aliis Ecclesiæ membris, non vocantur ad culpam, in illis tamen habeantur illicita. (S. Leo, epist. 84, *Ad Anastas.*)

II. Plerumque quod in laicis culpa non est, hoc crimen est in sacro ordine constitutis. (S. Greg., lib. XVIII, epist. 5.)

III. Tantum inter sacerdotem et quemlibet probum interesse debet, quantum inter cœlum et terram discriminis est. (S. Isidor. Pelus., lib. II, epist. 205.)

IV. Cum vilissimis sit computandus, nisi sanctitate præcellat, qui est honore præstantior. (*Synod. Andegav.*, an. 1293.)

V. Quod sumus professione, actione potius quam nomine demonstremus : ut nomen congruat actioni, actio respondeat nomini ; ne sit nomen inane, crimen immane ; ne sit honor sublimis, et vita deformis ; ne sit deifica professio, et illicita actio. (S. Ambros., *De dignit. sacerd.*, cap. 2.)

VI. Monstruosa res gradus summus, et animus infimus ; sedes prima, et vita ima ; lingua magniloqua, et manus otiosa ; sermo multus, et fructus nullus ; vultus gravis, et actus levis ; ingens auctoritas, et nutans stabilitas. (S. Bern., *De consider.*, l. II, c. 7.)

VII. Tanto antistare cæteris (clericos) oportet devotione, quanto antistant omnibus dignitate, et tantum excellere merito quantum gradu. (Salvian., lib. II, *Ad Eccles. catholic.*)

VIII. Quomodo enim potest observari a populo, qui nihil habet secretum a populo, dispar a multitudine ? Quid enim in te miretur, si sua in te recognoscat ; si nihil in te aspiciat quod ultra se inveniat ; si quæ in se erubescit in te quem reverendum arbitratur offendat ? (S. Ambros., lib. III, epist. 20.)

IX. Erubescant sacerdotes, si sacratioris vitæ inveniantur laici, qui hujus mundi fluctibus sunt immersi. (S. Petr. Bles., serm. 12.)

X. Quomodo autem non sit confusio esse illos inferiores laicis, quos etiam æquales esse confusio est. (S. Chrysost., hom. 40, *Oper. imperf. in Matth.*)

XI. Non solum episcopi, presbyteri, et diaconi debent magnopere providere, ut cunctum populum cui præsident conversatione, sermone, ac scientia præcedant : verum etiam et inferioris gradus exorcistæ, lectores, æditui, et omnes omnino qui domui Dei deserviunt, quia vehementer Ecclesiam Dei destruit, meliores laicos esse, quam clericos. (S. Hieron., *in Epist. ad Tit.*, c. II.)

XII. Emendatiorem esse convenit populo, quem necesse est orare pro populo. (Hormisd. pap., epist. 25.)

XIII. Nam totius familiæ Domini status, et ordo nutabit, si quod requiritur in corpore, non inveniatur in capite. (S. Leo, epist. 87, *Ad episcop. Afric.*)

XIV. In nullis sit minor, qui cunctis est potior (S. Chrysostom., hom. *De eo qui incidit in latr.*)

XV. Homo Christianus fortiter cadit in peccato, aut propter magnitudinem peccati ; ut puta si laicus homicidium fecerit : aut propter altitudinem dignitatis, ut puta si sit clericus. Clerici etsi pondus peccati non habent, id est etsi grande peccatum non fecerint, sed leve ; tamen fortiter pereunt, propter altitudinem dignitatis. (S. Chrysostom., hom. 40, *Oper. imperf. in Matth.*)

XVI. In clero tanquam in cœlo gerens iniqua, quid nisi de ministerio judicetur ? cœleste tenet officium ; angelus Domini exercituum factus est : tanquam angelus aut eligitur, aut reprobatur. Inventa quippe in angelis pravitas, et districtius judicetur necesse est, et inexorabilius quam humana. (S. Bernard., *in Declamat.*)

XVII. Nullum puto ab aliis majus præjudicium, quam a sacerdotibus tolerat Deus, quando eos, quos ad aliorum correctionem posuit, dare de se exempla pravitatis cernit : quando ipsi peccamus, qui compescere peccata debuimus : nulla animarum lucra quærimus, ad nostra quotidie studia vacamus. (S. Gregor., hom. 7 *in Evang.*)

XVIII. *Si sal evanuerit, in quo salietur ?* etc. Alii enim si sæpe delinquant, possunt tamen ad veniam pervenire : si vere hoc magister ipse patiatur, omni satisfactione privabitur, et supplicia extrema persolvet. (S. Chrysost., *in Matth.*, v.)

XIX. Quis aliquando vidit clericum cito pœnitentiam agentem ? sed et si deprehensus humiliaverit se, non ideo dolet quia peccavit, sed confunditur, quia perdidit gloriam suam. (S. Chrysostom., hom. 40, *Oper. imperf. in Matth.*)

XX. Laici delinquentes, facile emendantur ; clerici autem si mali fuerint, inemendabiles sunt. (Id., *ibid.*, hom. 43.)

XXI. Erubescit enim aliquando reus videri, qui semper fuerat judex. (Id., *ibid.*)

XXII. Non temere dico, sed ut affectus sum ac sentio: non arbitror inter sacerdotes multos esse qui salvi fiant, sed multo plures qui pereant. In causa est, quoniam res excelsum requirit animum; multas enim habet causas, quæ depellant ipsum a suis moribus; et innumeris oculis illi opus undique. (S. Chrysostom., hom. 3 *in Act. apost.*)

XXIII. Unusquisque Christianorum pro suo peccato reddet rationem : sacerdotes autem, non solum pro suis, sed et pro omnium peccatis. (Id., hom. 83 *in Matth.*)

XXIV. Si reddenda est ratio de his quæ quisque gessit in corpore suo, heu! quid fiet de his quæ quisque gessit in corpore Christi, quod est Ecclesia? (S. Bernard., *Serm. ad cler. in conc. Rhem.*)

XXV. Si pecces privatim, nihil tale passurus es : si in sacerdotio, periisti. (S. Chrysostom., hom. 3 *in Act. apost.*)

XXVI. Quo affectu ac proposito accedant ordinandi videndum, accurateque investigandum. Num videlicet Dei causa tantum, an potius suæ commoditatis gratia, quærentes quæ sua sunt, non quæ Jesu Christi. Quid est enim sua quærere et non quæ Christi sunt, nisi cum tales non gratis Deum diligunt, non Deum propter Deum quærunt; temporalia commoda sequentes, lucris inhiantes, et honores expetentes? Quisquis ergo talis est, non ovili Christi idoneus pastor futurus, sed mercenarius est. (*Conc. Colon.* I, part. I, c. 91.)

XXVII. Curritur passim ad sacros ordines, et reverenda ipsis quoque spiritibus angelicis ministeria homines apprehendunt sine reverentia, sine consideratione. (S. Bern., *De convers. ad cleric.*, cap. 21.)

Ecclesiasticos gradus propensius quam regna cœlorum ambientes et tyrannico ritu acceptos defendentes, nec tamen legitimis moribus illustrantes. (Gildas Sapiens.)

XXVIII. Obstupesco ad ea quæ soliti sunt quidam insipientium audere, qui impudenter ac temere sese conantur ingerere ad munus sacerdotii assumendum, licet non adsciti a gratia Christi; ignorantes, miseri! quod ignem et mortem sibi accumulent. (S. Ephrem, *De sacerdotio.*)

XXIX. Multo dignius, multoque rectius erat, ut ad carcerem, vel catastam pœnalem, quam ad sacerdotium traheremini. (Gyldas Sapiens.)

XXX. Horreo, fateor, considerans unde et quo vocaris; præsertim cum nullum intercurrerit pœnitentiæ tempus per quod utcunque hujuscemodi periculosissimus transitus fiat. Et quidem rectus ordo requirit, ut prius propriam, deinde alienas curare studeas conscientias. (S. Bernard., epist. *Ad Brunon.*)

XXXI. Qua præsumptione percussum mederi properat, qui in facie vulnus portat. (S. Greg., *Pastoral.*, part., I, c. 9.)

XXXII. Si quis gradus ecclesiasticos, et ministeria sanctuarii eo quærit, aut tenet animo, eoque intuitu, ut hujus vitæ habeat necessaria; evangelizat ut manducet, et perverso nimis ordine, cœlestibus terrena mercatur. (S. Bernard., *in Declam.*, cap. 5.)

XXXIII. Ipsa ecclesiasticæ dignitatis officia in turpem quæstum, et tenebrarum negotium transiere; nec in his salus animarum, sed luxus quæritur divitiarum. Propter hoc frequentant ecclesias, Missas celebrant, psalmos decantant. (S. Bernard., serm. 6, *in Psalm.* XC : *Qui habitat.*)

XXXIV. Mundi ergo lucrum quæritur sub ejus honoris specie, quo mundi destrui lucra debuerant. (S. Gregor., *Pastoral.*, part. I, c. 8.)

XXXV. Hodie in promotione quorumdam prima quæstio est, quæ sit summa redituum, non quæ sit conversatio subjectorum. Verumtamen Deus non irridetur: ad honorem vocavit te propter onera, non ad multiplicandum numerum familiæ, aut equorum; non ad dandas parentibus dignitates, sed ad dandam scientiam salutis plebi ejus. (Petr. Bles., epist. 15.)

XXXVI. Si clericatus te titillat desiderium, discas quod possis docere, et rationabilem hostiam offeras Christo; ne miles antequam tyro, ne prius magister sis, quam discipulus. (S. Hieron., epist. 4 *ad Rustic.*)

XXXVII. Esset autem sine dubio melius salvari in humili gradu fidelis populi, quam in cleri sublimitate, et deterius vivere, et districtius judicari. (S. Bernard., *De convers. ad cleric.*, cap. 21.)

XXXVIII. Nunc vero quia sola attenditur gloria, purum esse clericum erubescitur in Ecclesia, seque viles æstimant, et inglorios, si quocunque eminentiori loco non fuerint sublimati. (S. Bern., *Epist. ad Henric. Senon.*)

XXXIX. Si altiorem quam meliorem esse delectat, non præmium, sed præcipitium exspectamus. (Id., epist. 1 *ad Ardution.*)

XL. Nullus laicus ad quemlibet gradum ecclesiasticum repente promoveatur, nisi post mutatum habitum sæcularem, diuturna conversatione inter clericos fuerit comprobatus. (*Conc. Roman.*, an. 1059.)

XLI. O quam præsumptuosa temeritas! ille præponitur ovili divino, qui nescit adhuc dominari spiritui suo. (Nicolaus papa, epist. 2.)

XLII. Si quis indigne sacerdotii sublimitatem sibi usurpare sit ausus, tenebras sibi exteriores, judiciumque absque misericordia sibi consciscit. (S. Ephrem, *De sacerdot.*)

XLIII. Usurpati ausus sacerdotii, sacrificium in sacrilegium, et vitam convertit in mortem. (Petr. Blesens., epist. 116.)

XLIV. *Nemini cito manus imposueris*, inquit Apostolus. (*I Tim.* v, 22.) Quid est cito manus imponere? nisi ante ætatem maturitatis, ante tempus examinis, ante meritum laboris, ante experientiam disciplinæ, sacerdotalem honorem non probatis tribuere. (S. Leo, epist. 87.)

XLV. Sicut caput Ecclesiæ Christus, Christi autem vicarii sacerdotes; sic et in eligendis his, curam

oportet esse perspicuam. Irreprehensibiles enim esse convenit, quos præesse necesse est corrigendis: nec quidquam illi deesse personæ, penes quam est religionis summa, substantia disciplinæ. (Hormisd. papæ epist. 25.)

XLVI. Castus et humilis eligatur, ut quocunque locorum pervenerit, omnia vitæ propriæ integritate purificet : nec pretio, sed precibus ordinetur. Tantum ab ambitu debet esse sepositus, ut quæratur cogendus, rogatus recedat, invitatus effugiat; sola illi suffragetur necessitas excusandi : profecto enim indignus est sacerdotio, nisi fuerit ordinatus invitus. (L. xxx, *Codic. de episcopis et cleric.*)

Maxime ambiendus, quia minime ambitiosus, non studet suscipere sacerdotium, sed mereri. (Sidon. Apoll., *in Concione : de Simplicio episc.*, l. vii *Epist.*)

XLVII. Tales ad ministerium eligantur clerici, qui digne possint Dominica sacramenta tractare; melius est enim Domini sacerdoti, paucos habere ministros, qui possint digne opus Dei exercere, quam multos inutiles, qui onus grave ordinatori adducant. (S. Clem. pap., epist. 2 ; ref. dist. 23, c. *Talem.*)

XLVIII. Divinos ordines largiri, oportet districti semper esse judicii : rarum enim est omne, quod magnum est. (Zozimus, papa, epist. ; refertur dist. 59, c. *Si officii.*)

XLIX. Dilatata videtur Ecclesia, ipse etiam cleri sacratissimus ordo, fratrum numerus super numerum multiplicatus est. Verum etsi multiplicasti gentem, Domine, non magnificasti lætitiam. (S. Bern., *De convers. ad cleric.*, c. 21.)

L. Multi sacerdotes, et pauci sacerdotes; multi nomine, pauci opere. (S. Chrysostom., hom. 43, *Oper. imperf. in Matth.*)

LI. Ut vinea Domini ex illius præcepto rite semper colatur; multaque messis in ejus horreum reportetur, multis operariis opus est; quorum tamen non tam numerus, quam virtus spectanda est. Paucos enim idoneos et probatos habere satius est; quam multos inutiles; atque adeo ipso vitæ genere perniciosos. (*Conc. Burdigal.*, an. 1583.)

LII. *Messis quidem multa, operarii vero pauci.* Ecce mundus sacerdotibus plenus est ; sed tamen in messe Dei rarus invenitur operator : quia officium quidem sacerdotale suscipimus ; sed opus officii non implemus. (S. Greg., hom. 17.)

LIII. Tempora a majoribus constituta serventur, nec cito quilibet lector, cito acolythus, cito diaconus, cito sacerdos fiat. Quia in minoribus officiis si diu perdurent, et vita eorum pariter et obsequia comprobantur. Ut ad sacerdotium postea, emensis stipendiorum meritis veniant; nec præripiant quod vita probata meretur accipere. (Innocent. I, epist. 4 *ad Felic.*, cap. 5.)

LIV. Prudenter et divinitus factum est, ut per tot gradus ad sacerdotium ascenderent Ecclesiæ ministri ; in quibus si punctuatim, servatis temporum insterstitiis, consisterent promoti, exercitiis ordinum proxime susceptorum sedulo vacantes, angelicæ profecto vitæ viros ecclesiasticos haberemus. (*Conc. Burdig.*, an. 1624.)

LV. Ignorat momentaneus sacerdos humilitatem et mansuetudinem rusticorum ; ignorat blanditias Christianas : nescit seipsum contemnere : non jejunavit, non flevit, non mores suos sæpe reprehendit, et assidua meditatione correxit : non substantiam pauperibus erogavit.... Necdum discipuli, jam magistri sunt. (S. Hieron., epist. *ad Ocean.*)

LVI. Heri sacrilegi, hodie sacerdotes; heri profani, hodie sacrorum antistites; veteres vitio, pietate rudes et recentes : discipuli simul, magistrique pietatis creantur. (S. Greg. Nazianz., orat. 21.)

LVII. Uno die sanctos fingimus, eosque sapientes, et eruditos esse jubemus, qui nihil didicerunt, nec ad sacerdotium quidquam prius contulerunt præter velle. (Id., orat. 20.)

LVIII. Quando hæc erunt, inquient homines ad omnia celeres, nec satis cauti? Quando lucerna super candelabrum? Ubi talentum (sic enim gratiam vocant)? Hæc ii qui amicitia quam religione fervidiores sunt. Quando hæc erunt, et quæ mea est ratio quæritis, viri fortissimi? nec extrema quidem senectus huic rei præstituta, longum tempus censeri debet. (Id., *Apolog.*)

LIX. Curritur in clero passim, ab omni ætate et ordine, a doctis pariter et indoctis, ad ecclesiasticas curas ; tanquam sine curis jam quisque victurus sit, cum ad curas pervenerit. (S. Bernard., *Epist. ad Henric. Senon.*)

LX. Quid miseris illis dixeris qui se conjiciunt in tantam abyssum suppliciorum ? Omnium quos regis, mulierum, et virorum, et puerorum a te reddenda est ratio. Tanto igni caput tuum subjicis. Miror an fieri possit, ut aliquis ex rectoribus sit salvus. (S. Chrysost., hom. 34 *in Epist. ad Hebr.*)

LXI. Virtutibus pollens coactus ad regimen veniat; virtutibus vacuus nec coactus accedat. (S. Greg., *Pastoral.*, part. i, c. 9.)

LXII. Sed divinis dispositionibus subditus, atque a vitio obstinationis alienus, cum sibi regiminis culmen imperatur, si jam donis præventus est quibus et aliis prosit ; et ex corde debet fugere, et invitus obedire. (Id., *ibid.*, cap. 5.)

LXIII. Impietatis crimen est neglectis verbi Dei studiis, sollicitudines suscipere sæculares. (S. Clemens, *Epist.*)

LXIV. Hæc res sacerdotem vilem reddit ; et reverentiam sacerdotalem annihilat. (Dist. 88, cap. 4.)

LXV. Cui portio Deus est, nihil curare debet præter Deum, ne alterius impediatur necessitatis munere. Quod enim ad alia officia confertur, hoc religionis cultui, atque huic nostro officio decerpitur. (S. Ambr., *De fuga sæculi*, cap. 2.)

LXVI. Qui Deum hæreditate possident, absque ullo impedimento sæculi, Deo servire studeant, et pauperes spiritu esse contendant, ut congrue illud Psalmistæ dicere possint : *Dominus pars hæreditatis*

meæ. (Psal. xv, 5.) (S. Isidor. Hispal., lib. ii, *De offic.*, c. 1.)

LXVII. Gloria episcopi est inopiæ pauperum providere : ignominia sacerdotis est, propriis studere divitiis. (S. Hieron., *Epist. ad Nepotian.)*

LXVIII. Propterea vocantur clerici, vel quia de sorte sunt Domini, vel quia ipse Dominus sors, id est, pars clericorum est. Qui autem vel ipse Domini est, vel Dominum partem habet, talem se exhibere debet, ut et ipse possideat Dominum, et possideatur a Domino. Quod si quidpiam aliud habuerit præter Dominum, pars ejus non erit Dominus. (Id., *ibid.*)

LXIX. Quid potest eo esse felicius, cui efficitur suus Conditor census ; et hæreditas ejus dignatur esse ipsa Divinitas. (S. Prosper., lib. ii *De vita activ.*, c. 16.)

LXX. Portio nostra sit Dominus, atque ascripti turmis contribulium Levitarum, non remaneamus terreni, quibus terra non remanet ; inchoemusque ut a sæculi lucris, sic quoque a culpis peregrinari. (Sidon. Apoll., lib. ix, epist. 3.)

LXXI. Eligant sibi alii partes quibus fruantur, terrenas et temporales ; portio sanctorum Dominus æternus est : bibant alii mortiferas voluptates, pars calicis mei, Dominus est. (S. August., *in psal.* xv.)

LXXII. Vis scire quid intersit inter sacerdotes Dei, et sacerdotes Pharaonis ? Pharao concedit terram sacerdotibus suis : Dominus autem sacerdotibus suis partem non concedit in terra, sed dicit eis : *Ego sum pars vestra. (Num.* xviii, 26.) Observate ergo, qui hæc legitis, omnes Domini sacerdotes, et videte quæ sit differentia sacerdotum, ne forte qui partem habent in terra, et terrenis cultibus ac studiis vacant, non tam Domini quam Pharaonis sacerdotes esse videantur. (S. Eucher., lib. iii, *in Gen.*, c. xlvii.)

LXXIII. Obsecro te, ne officium clericatus, genus antiquæ militiæ putes, id est, ne lucra sæculi in Christi quæras militia : ne plus habeas, quam quando clericus esse cœpisti..... Nonnulli enim sunt, qui possident opes sub Christo paupere, quas sub locuplete et fallace diabolo non habuerant : ut suspiret eos Ecclesia divites, quos mundus tenuit ante mendicos. (S. Hieron., *Epist., ad Nepotian.*)

LXXIV. Ne clerici sacris initiati aut beneficiati se unquamque operam laicis quantumvis nobilibus addicant, ad rerum domesticarum dispensationem, negotiorum civilium procurationem, cellæ vinariæ, vel annonæ regimen, aut aliud vile, indecorumque suo ordini ministerium. (*Conc. Rhemens.*, ann. 1583.)

LXXV. Satis videtur absurdum, ut clerici quis prætendat in ordine speciem, et sæcularium teneat vivendo conversationem ; et quem a laicorum turmis professionis conditio separat, turpe est, si vel domestica conversatio, vel peculii abominanda proprietas laicum esse convincat. Quid enim illius poterit concupiscentiam satiare, cui non potest ipse Deus in possessione sufficere ? (Petr. Damian., opusc. 4 *De comm. vita canon.*)

LXXVI. Non requiritur a nobis divitiarum indigentia, sed contemptus. *Divitiæ*, inquit David (*Psal.* lxi, 11), *si affluant, nolite cor apponere :* non dixit, ne affluant, sed ne cor apponatur. Porro cor prohibuit apponere, sed non manum. Possumus itaque licite divitias possidere, si tamen earum nos non reputaverimus dominos, sed ministros ; si intellexerimus patrimonium pauperum esse patrimonium Christi ; si proventibus Ecclesiæ, si pauperum necessitatibus erogantur. (Arnulph. Lexov., *Serm. in conc. Turon.*)

LXXVII. Convenit pastoribus Ecclesiarum res Ecclesiæ possidere, non ab his possideri ; et ut Prosper scribit, eas possidendo debent contemnere et non sibi, sed aliis possidere. (*Conc. Parisiens.* vi, lib. i, cap. 18.)

LXXVIII. Scientes nihil aliud esse res Ecclesiæ, nisi vota fidelium, pretia peccatorum, et patrimonia pauperum. (S. Prosper., lib. ii *De vita activ.*, cap. 9.)

LXXIX. Res pauperum non pauperibus dare, par sacrilegii crimen esse dignoscitur. Sane patrimonia pauperum facultates Ecclesiarum ; et sacrilega eis crudelitate subripitur, quidquid sibi ministri et dispensatores, non utique domini vel possessores, ultra victum accipiunt, et vestitum. (S. Bernard., *Declam.*, c. 7.)

LXXX. Quidquid præter necessarium victum, ac simplicem vestitum, de altari retines, tuum non est, rapina est, sacrilegium est. (Id., epist. 2 *ad Fulcon.*)

LXXXI. O quanta abusio est Christi ditari divitiis, et Christo velle nihil tradere ! Nonne thesauri Christi sunt facultates Ecclesiæ ? unde temporalia Ecclesiis sunt prærogata stipendia ? nonne propter Christum ? nonne ut pauperibus erogentur ? Noli igitur, tu qui præsides, retinere quod alienum est, ne furti reprehendaris in causa. (Laur. Justinian., *De compunctione et complanctu Christianæ perfect.*)

LXXXII. Ne res ecclesiasticas quæ Dei sunt, consanguineis donent ; sed si pauperes sunt, iis ut pauperibus distribuant ; eas autem non distrahant, nec dissipent illorum causa. Imo quam maxime potest, eos sancta synodus monet, ut omnem humanum hunc erga fratres, nepotes, propinquosque carnis affectum, unde multorum malorum in Ecclesia seminarium exstat, penitus deponant. (*Conc. Trid.*, sess. 25, cap. 1 *De reform.*)

LXXXIII. Nihil est quod alios magis ad pietatem et Dei cultum assidue instruat, quam eorum vita et exemplum, qui se divino ministerio dedicarunt. Cum enim a rebus sæculi in altiorem sublati locum conspiciantur, in eos tanquam speculum, reliqui oculos conjiciunt ex iisque sumunt quod imitentur. (*Conc. Trident.*, sess. 22, cap. 1 *De reform.*)

LXXXIV. Vita clericorum, liber est laicorum. (*Synod. Turon.*, an. 1537.)

LXXXV. Sic decet omnino clericos, in sortem Domini vocatos, vitam, moresque suos omnes componere ; ut habitu, gestu, incessu, sermone, aliisque

omnibus rebus nihil nisi grave, moderatum, ac religione plenum præ se ferant. Levia autem delicta, quæ in ipsis maxima essent, effugiant: ut eorum actiones cunctis afferant venerationem. (*Conc. Trident.*, sess. 22, cap. 1 *De reform.*)

LXXXVI. In te omnium oculi diriguntur, domus tua, et conversatio tua, quasi in speculo constituta, magistra est publicæ disciplinæ. Quidquid feceris, id sibi omnes faciendum putant. Cave ne committas quod, aut qui reprehendere volunt, digne lacerasse videantur; aut qui imitari, cogantur delinquere. (S. Hieron., epist. 3 *ad Heliodorum, De epit. Nepotiani.*)

LXXXVII. Languescit sæcularium pietas, ubi clericorum vita non splendescit. (*Synod. Venet.*, an. 1592.)

LXXXVIII. Non confundant opera tua sermonem tuum; ne cum in ecclesia loqueris, tacitus quilibet respondeat, cur hæc quæ dicis, ipse non facis? Delicatus magister est, qui pleno ventre de jejuniis disputat. Accusare avaritiam et latro potest. Sacerdotis Christi os, mens, manusque concordent. (S. Hieron, *Epist. ad Nepotian.*)

LXXXIX. Sit ejus doctrina duplex, ut verbis facta conveniant; actus doctrinæ respondeant. (S. Chrysostom., hom. *De eo qui incidit in latr.*)

XC. Si bene vixeris, et bene docueris, omnium judex es : si autem bene docueris, et male vixeris, tui solius condemnator es. Nam bene vivendo, et bene docendo, populum instruis, quomodo debeat bene vivere : bene autem docendo, et male vivendo, Deum instruis, quomodo te debeat condemnare. (S. Chrysostom., hom. 43, *Oper. imperf. in Matth.*)

XCI. *In labiis meis pronuntiavi omnia judicia oris tui.* (*Psal.* cxviii, 13.)

XCII. Sit rector operatione præcipuus, ut vitæ viam subditis vivendo denuntiet, et grex qui pastoris vocem moresque sequitur, per exempla melius, quam per verba gradiatur. Qui enim loci sui necessitate exigitur summa dicere, hac eadem necessitate compellitur summa monstrare. (S. Greg., *Pastor.*, part. ii, c. 3.)

XCIII. Quidquid boni non facit, aut mali committit, nec jubebit fieri, nec vetabit. Quia necessariam docendi auctoritatem, contrarietate suæ actionis, aut amittit, aut minuit. (S. Prosper., lib. i *De vita contempl.*, c. 15.)

XCIV. Tu te omnibus exhibe, cogitans te omnium servum, nec tibi, sed cunctis genitum, te vivere credas; datum indoctis doctorem, consolatorem pauperum, solatium oppressorum, patrem orphanorum, defensorem viduarum et omnibus debitorem. (Petrus Blesens., *De inst. episc.*, c. 4.)

XCV. Quippe qui non sibi uni tantum, sed et tam multo vivet populo sacerdos. (S. Chrysostom., *De sacerd.*, lib. iii, c. 12.)

XCVI. Habemus duo quædam : unum quod Christiani sumus, alterum quod præpositi sumus. Illud quod Christiani sumus, propter nos est; quod præpositi sumus, propter vos. (S. August., *Serm. de pastorib. Eccles.*, apud *Conc. Aquisgr.*)

XCVII. In Ecclesiæ ordine constituti, in hoc positi sunt, ut Deum repræsentent non solum secundum quod in se est, sed etiam secundum quod aliis influit. (S. Thom., in *Supplem.*, quæst. 34, art. 1.)

XCVIII. Illud unusquisque clericus sæpe repetat, se non ad inertiam atque ignaviam, sed ad spiritualis et ecclesiasticæ militiæ labores, vocatum esse. (*Conc. Mediolan*, iv, *De vita et honest. cleric.*)

XCIX. *Inutilem servum ejicite in tenebras exteriores.* (*Matth.* xxv, 30.)

C. Nec sic quisque debet esse otiosus, ut in eodem otio utilitatem non cogitet proximi; nec sic actuosus, ut contemplationem non requirat Dei.... Otium sanctum quærit charitas veritatis: negotium justum suscipit necessitas charitatis. (S. August., *De civit. Dei*, lib. xix, c. 19.)

CI. Habet activa profectum, contemplativa fastigium. Hæc facit hominem sanctum ; illa perfectum. (S. Prosper., *De vita contempl.*, lib. i, c. 12.)

CII. Tanta debet esse scientia, et eruditio pontificis Dei, ut gressus ejus, et motus, et universa vocalia sint. Veritatem mente concipiat, et toto eam habitu resonet et ornatu, ut quidquid agit, quidquid loquitur, sit doctrina populorum. (S. Hieron,, epist. 128.)

CIII. Si vix in laicis tolerabilis videtur inscitia, quanto magis, in iis qui præsunt, nec excusatione digna est, nec venia. (S. Leo, epist. 22.)

CIV. Quid enim periculi sit, ubi non invenit pastor pascua, ignorat dux itineris viam, vicarius nescit Domini voluntatem, Ecclesia quotidie multipliciter, et miserabiliter experitur. (S. Bern., *Declamat.*, c. 6.)

CV. Sacerdotes Dei omissis Evangeliis et Prophetis videmus comœdias legere, amatoria bucolicorum versuum verba canere, Virgilium tenere ; et quod in pueris necessitatis est, crimen in se facere voluptatis. (S. Hieron., epist. 146, *Ad Damas.*)

CVI. Sint ergo divinæ Scripturæ semper in manibus tuis, et jugiter in mente volvantur. (Id., epist. 14, *Ad Celansiann.*)

CVII. Divinas Scripturas sæpius lege, imo nunquam de manibus tuis sacra lectio deponatur, disce quod doceas, obtine eum qui secundum doctrinam est fidelem sermonem, ut possis exhortari in doctrina sana. (S. Hieron., epist. 2 *ad Nepotian.*)

CVIII. Cœlestium Scripturarum eloquia diu terere, ac polire debemus, toto animo, et corde versantes ; ut succus ille spiritualis cibi in omnes se venas animæ diffundat. (S. Ambros., lib. ii *De Abel*, c. 6.)

CIX. Si sacerdos est, sciat legem Domini, si ignorat legem, ipse se arguit non esse Domini sacerdotem. Sacerdotis enim est scire legem, et ad interrogationem respondere de lege. (S. Hieron., *in Aggæum*, c. ii.)

CX. Sciant igitur sacerdotes Scripturas sacras et

canones, ut omne opus eorum in prædicatione et doctrina consistat; atque ædificent cunctos, tam fidei scientia, quam operum disciplina. (*Conc. Toletan.* IV, cap. 25.)

CXI. Arma clericorum sunt orationes et lacrymæ. (*Synod. Senon.*, an. 1524.)

CXII. Oret ergo sacerdos Ecclesiæ indesinenter, ut vincat populus qui sub ipso est. (ORIGEN., hom. 6 *in Levit.*)

CXIII. Timeat orationem, qui admonitionem contempsit. (S. BERNARD., *De consid.*, l. IV, c. 7.)

CXIV. In omni in primis sancta oratione vos assidue exercete; tum in meditationis, tacitæque piæ orationis studio, singulis diebus, certo temporis spatio, toto castissimi animi sensu incumbite. (*Conc. Mediol.* IV, in *Monit.*)

CXV. Vere novit recte vivere, qui recte novit orare. (S. AUGUST., hom. 4, ex 50.)

CXVI. Duo sunt genera Christianorum : est autem unum genus, quod mancipatum divino officio, et deditum contemplationi et orationi, ab omni strepitu temporalium cessare convenit, ut sunt clerici.... aliud vero genus est, ut sunt laici : his licet temporalia possidere, etc. (S. HIERON., *Ad quemdam Levitam.*)

CXVII. Non dubites Ecclesiarum principes, vitæ contemplativæ posse, et debere fieri sectatores. (S. PROSPER., *De vita contempl.*, lib. I, c. 13.)

CXVIII. Hæc duo sunt pontificis opera, ut aut a Deo discat, legendo Scripturas divinas, et sæpius meditando : aut populum doceat; sed illa doceat, quæ ipse a Deo didicerit; non ex proprio corde vel humano sensu, sed quæ Spiritus sanctus docet. (ORIGEN., hom. 6 *in Levitic.*)

CXIX. Assidue et devote orare sicut et lectioni perfecte intendere, sunt opera clericorum. (*Synod. Lingon.*, an. 1404.)

CXX. Cur non illa tempora quibus ab ecclesia vacas, lectioni impendas? cur non Christum revisas? Christum alloquaris? Christum audias? Illum alloquimur cum oramus, illum audimus cum divina legimus oracula. Quid nobis cum alienis domibus? (S. AMBROS., lib. I *Offic.*, c. 20.)

CXXI. Quid sit pietas quæris? vacare considerationi. (S. BERNARD., lib. I *De consid.*, c. 7.)

CXXII. Debet esse mundo corde (sacerdos), ut non solum non se immisceat circa negotia sæcularia, sed nec cogitet de mundo. (S. CHRYSOSTOM., hom. 10, *Oper. imperf. in Matth.*)

CXXIII. Eos qui ad sanctissima mysteria conficienda accedunt, ea oportet esse munditia, ut ipsas quoque animæ extremas imagines purgatas habeant. (S. DIONYS., *Eccles. hierarch.*, c. 3.)

CXXIV. A strepitu negotiorum sæcularium remotissimus (sacerdos) studiis spiritualibus quibus in dies singulos melior ac melior fiat, invigilet. Amet otium sanctum, in quo exerceat animæ suæ negotium. Mortuum sibi deputet mundum, ac se mundi blandientis illecebris exhibeat crucifixum. (S. PROSPER., lib. I, *De vita contempl.*, cap. 8.)

CXXV. Abstineant ab omnibus quæ distrahunt a Deo : hæc sunt autem negotia sæcularia. (S. THOMAS, *in II Tim.*, cap. II.)

CXXVI. Qui conversationibus gaudet mundanis, sæculum nondum se odisse ostendit. (S. EPHREM, parenes. 46.)

CXXVII. Clericum solitudo facit, non publicum. (S. HIERON., *Epist. ad Ocean.*, apud *concil. Aquisgran.*)

CXXVIII. Verum tu sacerdos Dei altissimi, cui ex his placere gestis, mundo an Deo? si mundo, cur sacerdos? si Deo, cur qualis populus, talis est sacerdos? Nam si placere vis mundo, quid tibi prodest sacerdotium? nec enim potes duobus dominis servire.... Volens itaque placere hominibus, Deo non places : si non places, non placas. (S. BERNARD., *Epist. ad Henric. Senon.*)

CXXIX. Tolle hoc vitium a clero, ne velint hominibus placere, et sine labore, omnia vitia resecantur. (S. CHRYSOSTOM., hom. 43, *Oper. imperf. in Matth.*)

CXXX. Sicut omnis sacerdos et clericus ab hominibus segregatur, et assumitur in his quæ sunt ad Deum; ita debet eximi et separari ab hominibus sæculo et mundo servientibus, sive in sermone, sive in exteriore quocunque habitu, et gestu, ut internoscatur servire Deo, et non mundo. (*Synod. Ebroicen.*, an 1576.)

CXXXI. *De mundo non estis, sed ego elegi vos de mundo.* (*Joan.* XV, 19.)

CXXXII. Sunt qui honores, virtutes reputant, suisque meritis ascribunt gradum eminentiæ, quem in ira Dei fortassis adepti sunt : honoris assumptio, multis tentatio facta est, et subversionis occasio. Igitur sic præsis, ut prosis. Væ his qui præsident hominibus, nisi præsideat eis Deus. (PETRUS Blesens., *De inst. episc.*, cap. 3.)

CXXXIII. Non qui major fuerit in honore, ille est justior; sed qui justior fuerit, ille est major. (S. CHRYSOSTOM., hom. 35, *Oper. imperf. in Matth.*)

CXXXIV. In alta sedens, non alta sapias, per omnia sentiens humiliter, humilibusque consentiens. Hoc ergo sentias in teipso, quod in Christo Jesu; ut sicut exinanivit se, formam servi accipiens; sic eorum qui tibi subjecti sunt, servum te reputes humilem et abjectum. Non sit tibi dedecori humilitas quæ decuit Filium Dei.

Frequenti, quæso, scrutinio dispice, et attende qualis ex dono Dei sis, et qualis sis ex teipso; et redde quæ tua sunt, tibi; et quæ Dei, Deo. (PETRUS Bles., *De inst. episc.*, cap. 3.)

CXXXV. Qui præficitur ad regimen, taliter erga disciplinam subditorum præstare se debet, ut non solum auctoritate, verum etiam humilitate clarescat. (S. ISIDORUS Hispalens., lib. III *Sent.*, cap. 42.)

CXXXVI. Summus itaque locus bene regitur cum

is qui præest, vitiis potius quam fratribus dominatur. (S. Gregor., *Past.*, part. II, c. 6.)

CXXXVII. Esse debet in sacerdote castitas propria, et ut ita dixerim pudicitia sacerdotalis : ut non solum ab opere se immundo abstineat ; sed etiam a jactu oculi, et cogitationis errore, mens Christi corpus confectura sit libera. (S. Hieron., *in Epist. ad Tit.*, c. II.)

CXXXVIII. Mundiores sane debent esse cæteris, quia actores Dei sunt. (S. Ambr., *in I Epist. ad Tim.*, c. III.)

CXXXIX. Omnibus castitas necessaria est, sed maxime ministris Christi altaris, quorum vita aliorum debet esse eruditio, et assidua salutis prædicatio. Tales enim decet Dominum habere ministros, qui nulla contagione carnis corrumpantur, sed potius continentia castitatis splendeant. (S. August., serm. 249, *De tempore.*)

CXL. Soli ergo qui puram agunt vitam, vere sunt Dei sacerdotes. (Clem. Alexandr., lib. IV *Stromat.*)

CXLI. Prima tentamenta sunt clericorum feminarum frequentes accessus ; iste sexus reprehensibiles exhibet clericos. Quid tibi revera cum feminis, qui ad altare cum Domino fabularis ? Te cuncti in publico ; te in agro rustici, aratores, ac vinitores quotidie graviter lacerabunt, si contra depositum fidei cum feminis habitare contendis.... Prohibe virgines tecum commorari, etiam quæ de genere tuo sunt. (S. Hieron., *Epist. ad Ocean.*, apud *conc. Aquisgran.*)

CXLII. Consortium mulierum sacerdoti non convenit, quem castitas et continentia ornare perpetuo debent; et ut ut castitas servari queat in muliebri consortio, raro tamen bonum nomen retineri potest. (*Conc. Cameracense*, cap. 3, *De vita et honest. cleric.*)

CXLIII. Propter nos conscientia nostra sufficit nobis : propter vos fama nostra non pollui, sed pollere debet in vobis. (S. August., serm. 49 *De diversis*, qui est 1 *De communi vita cleric.*)

CXLIV. Mulierum congressus, vir optime, quantum fieri potest, fuge, nam eos qui sacerdotum munere funguntur, sanctiores, ac puriores illis esse oportet, qui ad montes se contulerunt ; si quidem illi, et sui, et plebis, hi autem sui duntaxat curam gerunt... Quod si etiam ut cum ipsis converseris, necessitas aliqua te obstringat, oculos humi dejectos habe. Cumque pauca quæ ipsarum animos perstringere, atque illustrare queant, locutus fueris, statim avola. (S. Isidor. Pelus., lib. II, epist. 284, *Ad Palladium episcopum.*)

CXLV. Solus cum sola secreto et absque arbitro, vel teste, non sedeas... Caveto omnes suspiciones, et quidquid probabiliter fingi potest, ne fingatur ante devita. (S. Hieron., *Epist. ad Nepotian.*)

CXLVI. Cum mulieribus non continuanda præsentia, sed transeunter exhibenda est accessio feminis quodammodo fugitiva. (S. Cyprian., *De singular. cleric.*)

CXLVII. Hospitiolum tuum aut raro aut nunquam mulierum pedes terant. Omnes virgines Christi, aut æqualiter ignora, aut æqualiter dilige. Ne sub eodem tecto mansites ; nec in præterita castitate confidas ; nec sanctior David, nec Samsone fortior, nec Salomone potes esse sapientior. (S. Hieron. *Epist. ad Nepotian.*)

CXLVIII. Quid tibi necesse est in ea versari domo, in qua necesse habeas quotidie, aut perire, aut vincere. (Id., *Epist. de vitando suspecto contubern.*)

CXLIX. Cum clerico femina nulla commaneat : non despecta, non vetula, sine affinitate, peculiariter suspicienda ad domesticum officium : quia magis illic cito delinquitur, ubi sine suspicione securum potest esse delictum. Maxime quia cupidini nulla deformitas, nulla despectio fastidii, vel vilis exsistit ; sed diabolus pingens speciosum efficit quidquid fœdum et horridum fuerit. (S. Cyprian., *De singular. cleric.*)

CL. Sermo brevis et rigidus cum mulieribus est habendus ; nec tamen quia sanctiores sunt, ideo minus cavendæ : quo enim sanctiores fuerint, eo magis alliciunt, et sub prætextu blandi sermonis immiscet se viscus impiissimæ libidinis. Crede mihi, episcopus sum, in Christo loquor, non mentior : cedros Libani, id est contemplationis altissimæ homines ; et gregum arietes, id est magnos prælatos Ecclesiæ, sub hac specie corruisse reperi : de quorum casu non magis præsumebam, quam Hieronymi et Ambrosii. (S. Thomas, *Opus de modo confit. et purit. consc.*, art. 22, ex S. Augustino.)

CLI. Licet carnalis affectio sit omnibus periculosa et damnosa, spiritualibus viris perniciosa est magis, maxime quando conversantur cum persona, quæ spiritualis videtur : nam quamvis eorum principium videatur esse purum, frequens tamen familiaritas, domesticum est periculum, delectabile detrimentum, et malum occultum, bono colore depictum. Quæ quidem familiaritas, quanto plus crescit, tanto plus infirmatur principale motivum, et utriusque puritas maculatur. (S. Thom., *Opusc. de modo conf. et de pur. consc.*, art. 22, et S. Bonav., *Opusc. de eodem*, cap. 14.)

CLII. Sacerdotem hoc sentire oportet quod et in Christo Jesu, non solum ut se per humilitatem exinaniat, sed ut crucifixionem Domini repræsentans, stigmata ejus portet in corpore suo, et in ara cordis seipsum Domino crucifigat. (Petr. Bles., epist. 123.)

CLIII. Nullus magno et Deo, et sacrificio, et pontifice dignus est ; nisi qui prius semetipsum viventem hostiam, et sanctam exhibuerit. (S. Greg. Naz., orat. 1.)

CLIV. Nemo in cœlestibus est gloriosior, quam qui repudiato patrum stemmate, sola elegit Christi paternitate censeri. (S. Hilarius Arelat., *Serm. de S. Honor.*)

CLV. Hæc est enim vera sacerdotis fuga, abdicatio domesticorum, et quædam alienatio charissimo-

rum, ut suis se abneget, qui servire Deo elegerit. (S. Ambros., *De fuga sæculi.*)

CLVI. Quomodo te, bone Jesu, inter meos cognatos inveniam, qui inter tuos minime es inventus? (S. Bernard., *Specul. discipl.*, p. i, c. 3.)

CLVII. Grandis in suos pietas, impietas in Deum est. (S. Hieron., epist. 25.)

CLVIII. Nec in domo Dei sacerdos, aut levita eligitur, nisi dixerit patri et matri, Nescio vos. (Petr. Bles., epist. 102.)

CLIX. Non solum moneo, sed obtestor, ut si (patrem vestrum) pro Christo offendistis, in ea offensione duretis : *Qui enim perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.* (*Matth.* xxiv, 13.) (S. Hieron., *Epist. ad Gerunt. filias.*)

CLX. Non differat, quæso, non evacuet propositum tuum, proditoria et seductrix affectio parentelæ : noli eos diligere contra Christum, quos teneris odio habere pro Christo. (Petrus Blesens., epist. 11.)

CLXI. Nesciunt suis parcere, qui nihil suum norunt : quoniam sanctis omnia Deus est. (S. Ambr., *in Exod.*, cap. xxxii.)

CLXII. Multi pro parentibus suis animas perdiderunt, quorum occasione mundus qui in eis aruerat, denuo revirescit... Impius est, qui animæ suæ pro parentibus est crudelis; majoremque temeritatem hac nemo habet, quam ut animam suam ponat quis ita periculose pro amicis suis. (Petrus Bles., epist. 11.)

CLXIII. Etsi habitus non faciat monachum, oportet tamen clericos vestes proprio congruentes ordini semper deferre; ut per decentiam habitus extrinseci, morum honestatem ostendant. (*Conc. Trid.*, sess. 14, *De reformat.*, cap. 6.)

CLXIV. Nullus clericus sagum, aut vestimenta, vel calceamenta sæcularia, nisi quæ religionem deceant, induere præsumat. Quod si post hanc definitionem clericus, aut cum indecenti veste, aut cum armis inventus fuerit; a seniore ita coerceatur, ut triginta dierum inclusione detentus, aqua tantum et modico pane diebus singulis sustentetur (*Conc. Matiscon.*, can. 5, an. 581.)

CLXV. Gravis et perversus nimis abusus est (clericalem habitum non deferre) in quo Deus irrideri dicitur, obscuratur decus Ecclesiæ, clericalis ordinis celsitudo deprimitur, Christus a suis militibus ferentibus insignia aliena deseritur, decus honestatis Ecclesiæ maculatur : dum clericum a laico respiciens oculus non discernit, fitque omnibus vere fidelibus in scandalum, et in despectum. (*Conc. Lond.*, an. 1248.)

CLXVI. Nunquid clerici sæculares qui non portant coronam, vel tonsuram, vel habitum congruentem, etc., sunt in numero salvandorum?

Ad hoc licet aliqui scandalizentur, volentes applaudere sibi in peccatis, et dicentes omnia jura quæ super hoc emanaverunt de consilio intelligenda; dico quod non : cum enim pro tali apostasia, pœna gravis, et multiplex imponatur; patet quod non est consilium, sed præceptum. (S. Raymund., in *Summa.*)

CLXVII. Quid sibi vult, quod clerici aliud esse, aliud videri volunt? Nempe habitu milites, quæstu clericos, actu neutrum exhibent. Nam neque pugnant ut milites, neque ut clerici evangelizant. Cujus ordinis sunt? Cum utriusque esse cupiunt, utrumque deserunt, utrumque confundunt, etc. Vereor istos non alibi ordinandos, quam ubi nullus ordo, sed sempiternus horror inhabitat. (S. Bernard., lib. iii *De consid.*, cap. 5.)

CLXVIII. Talia debent esse vestimenta servorum Dei, in quibus nihil possit notari novitatis, nihil superfluitatis, nihil vanitatis; nihil quod pertineat ad superbiam, et vanam gloriam. Unde beatus Hieronymus: Non facit ornatum clericum tenera vestis, sed munditia mentis. (S. Bernard., *De bono bene vivendi*, serm. 9.)

CLXIX. Cernitur in nonnullis sacerdotibus vestium cultus plurimus, virtutum aut nullus aut exiguus... Non Christi stigmata sunt hæc, muliebria potius esse noscuntur insignia, quæ utique curiosius et sumptuosius illæ sibi præparare consueverunt, cogitantes nimirum quæ sunt mundi, quomodo placeant viris. (S. Bernard., *Epist. ad Henric. Senon.*)

CLXX. Non tanto curaretur corporis cultus, nisi prius neglecta fuisset mens inculta virtutibus. (Id., *Apolog. ad Guillelm.*, cap. 9.)

CLXXI. Non aliud sacerdotes quam amictum quærimus clariorem, verbi gratia castorinas, et sericas vestes. Et ille se inter alios credit esse altiorem, qui vestem indueril clariorem. (S. Ambros., *De dignit. sacerdot.*, c. 4.)

CLXXII. Omnis his cura de vestibus, si bene oleant, si pes laxa pelle non folleat... Et ne plantas humilior via spargat, vix imprimunt summa vestigia. Tales cum videris, sponsos magis existimato quam clericos. (S. Hieron., epist. 22 *ad Eustoch.*)

CLXXIII. Spreta in vestibus forma ecclesiasticæ honestatis, plurimi delectantur esse deformes, et cupiunt laicis conformari; quodque mente gerunt, habitu profitentur. (*Conc. Constant.*, sess. 43.)

CLXXIV. Qui immoderato cultu corporis, atque vestitu, vel cæterarum rerum nitore præfulget, facile convincitur rebus ipsis, pomparum sæculi esse sectator. (S. August., lib. ii, *De serm. Dom. in monte*, c. 12.)

CLXXV. Clericus qui amictu clericali indutus incedit; ne in propinquorum, ne parentum quidem obitu, vestes lugubres, more laicorum, induat gestetque. (*Conc. Mediolan.* v.)

CLXXVI. Hos enim Deo addictos, non lugere suorum mortem decet, luctusque insigne præferre, sed animam humanis miseriis defunctam sanctis. ac piis precibus Deo commendare. et suam erga proximos pietatem, ac benevolentiam hoc genere officii,

potiusquam vestimenti mutatione testari. (*Synod. Amerin.*, an. 1595.)

CLXXVII. In omni incessu, statu, gestu, vultu ordinem suum sacerdos, et clericus profiteatur, omni clericalis vitæ actione religiosi animi mores exprimens, qui in ecclesiastici ordinis hominibus elucere debent. (*Conc. Mediolan.*, *De his quæ pertin. ad ordin. sacrum.*)

CLXXVIII. Dives est modestia, quæ portio Dei est. (S. Ambros., lib. i *Offic.*, cap. 18.)

CLXXIX. Inter sæculares, nugæ nugæ sunt, in ore sacerdotis blasphemiæ. Interdum tamen si incidunt, ferendæ fortassis, referendæ nunquam.... Consecrasti os tuum Evangelio; talibus jam aperire illicitum, assuefacere, sacrilegum est. Fœde ad cachinnos moveris, fœdius moves. (S. Bernard., lib. ii *De consider.*, c. 13.)

CLXXX. Rideri et ridere sæcularibus derelinque; gravitas tuam personam decet. (S. Hieron., epist. 8.)

CLXXXI. Esau venator erat, quoniam peccator erat. Et penitus non invenimus in Scripturis sanctis, sanctum aliquem venatorem. (S. Hieron., *in psal.* xc.)

CLXXXII. Quam sit modestia clericali indignum, qui paulo ante breviarium manibus tractabat, eum publice accipitrem deferre : quique cum angelis laudes Deo persolvebat. eum inter canum latratus, ac multitudinem versari, et incompositis obstrepere vocibus, omnes satis intelligunt. (*Conc. Aquil.* i, *De vita et honest. cleric.*)

CLXXXIII. Litigiosus prohibetur ordinari : quia qui sua potestate discordantes ad concordiam debet attrahere, qui oblationes dissidentium prohibetur recipere; nequaquam litigandi facilitate debet alios ad dissidium provocare. (Distinct. 90.)

CLXXXIV. Absurdum enim clericis est, imo etiam opprobriosum, si peritos se velint ostendere disceptationum esse forensium. (*Cod. de episc. et cler.*, l. xxxvi.)

CLXXXV. Convivia et nimiam laicorum familiaritatem, multarum offensionum, et scandalorum originem, debent clerici in quocunque gradu constituti, declinare ac fugere : honestatem vero quæ inter clericos tutius servatur, amare. (*Conc. Aquil.* i, *De vita et honest. cleric.*)

CLXXXVI. Facile contemnitur clericus, qui sæpe vocatus ad prandium, ire non recusat. Nunquam petentes, raro accipiamus rogati. (S. Hieron., epist. 2 *ad Nepotian.*)

CLXXXVII. Cum passus sit Dominus in cruce pro salute mundi, nunc mactatur in altari, pro unius commodo. Tunc crucifixus est pro totius populi multitudine, nunc quasi pro unius homuncionis utilitate, salutaris hostia videtur offerri. (Petr. Damian., opusc. 6, *Contra inscit. cleric.*, c. 2.)

CLXXXVIII. A nullo plane Omnipotens majoris injuriæ præjudicium tolerat, imo deterius nemo peccat quam sacerdos, qui prohibentibus canonibus indigne sacrificat. Aliter in quocunque modo peccantes, quasi Dominum in rebus ejus offendimus; indigne vero sacrificantes, velut in personam ejus manus injicere non timemus. (Id., *ibid.*)

CLXXXIX. Sit usque ad Missarum peragenda mysteria, saliva linguæ nostræ virgo, vel casta; ut vel se sub virginali taciturnitatis censura coerceat, vel sub pudicæ quodammodo locutionis moderamine, sobria verba depromat. (Id., *ibid.*, c. 1.)

CXC. *Tibi silentium, laus, Deus in Sion.* (*Psal.* lxiv, 1; ex S. Hieronymo.)

CXCI. Attente, studiose, rite, pie, religiose, divinas laudes concelebrate, non mente vaga, non vagis oculis, non indecenti corporis statu. (*Conc. Mediolan.* iv, in *Monit.*)

CXCII. Si orat Psalmus, orate; et si gemit, gemite; et si gratulatur, gaudete; et si sperat, sperate; et si timet, timete. Omnia enim quæ hic conscripta sunt, speculum nostrum sunt. (S. August., *in psal.* xxx.)

CXCIII. Duo sunt genera clericorum : unum ecclesiasticorum, sub regimine episcoporum degentium. Alterum acephalorum, id est sine capite, qui quem sequantur, ignorant. Quos neque inter laicos sæcularium officiorum studia, neque inter clericos religio retentat divina; sed solutos, atque oberrantes sola vaga vita complectitur.... Habentes signum religionis, non religionis officium. (S. Isidor. Hispalens., *De offic.*, lib. ii, c. 3.)

APPENDICE.

DE LA PRUDENCE CHRETIENNE.

PAR UN INCONNU.

Il y a deux choses à examiner sur cet important sujet, savoir : 1° quelles sont les sources de la prudence ; 2° quelles en sont les règles.

Les sources de la prudence sont :

1° Un bon esprit, un excellent naturel, c'est-à-dire qui a de la pénétration, de l'étendue, de la préci-

sion et netteté dans les idées, qui saisisse les objets dans leur vrai point de vue, et puisse faire un juste discernement, et porter un jugement bon, et, autant qu'il se peut, conforme au vrai, et qui détermine du côté du meilleur parti.

2° Le bon esprit naturel ne donne pas tout : on a besoin d'étude, et d'une étude propre aux emplois auxquels on est destiné. Il faut y avoir employé plusieurs années, et ne pas discontinuer d'étudier, parce qu'on oublie aisément, et qu'il se présente de nouvelles difficultés.

3° L'expérience qui représente les choses et les cas particuliers où l'on s'est trouvé par le passé, les rapporte et confronte avec les cas présents ; qui rappelle le souvenir des moyens qu'on a employés, des expédients et des ressources auxquels on a eu recours pour ne pas faire de fautes, pour surmonter les obstacles et les difficultés, et pour réussir ; qui profite de ses propres fautes et de celles des autres, de ses propres succès et de ceux des autres. Quand on se trouve dans une position où on s'est déjà vu autrefois, et où on a vu les autres, on est plus en état de s'en tirer heureusement.

4° La prière, et surtout l'oraison mentale, qui nous fait avoir un saint commerce avec Dieu, qui est la vraie source de la sagesse et de la prudence, qu'il ne refusera pas, et qu'il accordera abondamment à celui qui la lui demandera comme il faut. Les lumières naturelles ou acquises sont souvent très-courtes, et on a besoin de celles de son Saint-Esprit. Il faut donc prier pour les obtenir.

5° Le conseil qui peut suppléer au défaut de science et d'expérience. Pour avoir ce bon conseil, il faut trois choses :

1. Faire le meilleur choix qu'il se peut des personnes les plus capables de le donner bon.

2. Leur exposer avec une entière droiture et sincérité les choses sur lesquelles on les consulte, sans chercher à les faire tomber dans notre sens ou nos désirs.

3. Suivre leurs avis avec docilité. En certaines affaires, il est bon et quelquefois nécessaire de prendre conseil de plusieurs. Si leurs avis se trouvent contraires, il faut tâcher de découvrir quel est le meilleur et le suivre : et on peut le découvrir soit par la force des raisons, soit par la plus forte autorité et lumière de ceux qui ont donné un tel conseil.

6° Il faut éloigner certaines dispositions qui sont fort contraires à la prudence. Ces dispositions sont : 1. du côté de l'esprit, la prévention, la précipitation, l'inapplication, l'empressement et l'entêtement.

2. Du côté du cœur, la passion, l'humeur, l'empressement, la négligence, un zèle mal réglé et une trop grande attache à ses propres intérêts, ou une excessive délicatesse sur son autorité, ou sur le point d'honneur.

3. Du côté de la conscience, il faut bannir le péché : il faut être pur pour mériter d'être éclairé de Dieu.

RÈGLES.

I. — *Par rapport à sa propre conduite.*

1° La vraie prudence veut que Dieu et le salut l'emportent sur tout ; ce que ne fait pas la prudence de la chair, la prudence mondaine et la politique.

2° Elle exige qu'on mène une vie régulière et exemplaire, pour attirer l'estime et la confiance des autres, et donner du poids et de l'autorité au gouvernement.

3° Quelque élevé qu'on soit en dignité, elle veut qu'on se tienne toujours dans des sentiments de modestie et d'humilité, sans trop de bassesse néanmoins et sans faiblesse.

4° Elle ne permet pas qu'on se livre à des inquiétudes et à des troubles mal fondés ; ce qui fait que, quand on a fait moralement ce qu'on a pu pour bien prendre son parti, il faut abandonner le tout à la Providence ; et quoi qu'il en arrive, il ne faut pas entrer en trouble et en scrupule.

5° Comme les occupations extérieures, même nécessaires, et qui sont dans l'ordre de Dieu ou du ministère, dissipent toujours, et produisent quelque diminution de ferveur et de dévotion intérieure, il est de la prudence de réparer cette perte par quelques jours de retraite, au moins une fois l'année.

II. — *Par rapport à la conduite des autres.*

1° Ne pas s'ingérer soi-même dans la conduite des autres ; aussi ne la pas refuser, quand les supérieurs ecclésiastiques y appellent : y éviter également la présomption et la pusillanimité.

2° Gagner les esprits et les cœurs : pour cela, donner un accès libre et facile à tout le monde, et surtout aux petits ; être affable, humble, officieux, prêt à rendre service et de bonne grâce ; ne point faire de refus mal placés, et, quand on est obligé de refuser, accompagner le refus des manières les plus obligeantes, et faire sentir la peine qu'on a à le faire. En refusant, il vaut mieux ne point donner de raisons, que d'en donner de mauvaises ou de trop faibles.

3° S'attacher à l'essentiel et au nécessaire, et ne pas le perdre pour s'attacher trop fortement à des choses de moindre conséquence, à plus forte raison si c'était des minuties. Sous ce prétexte, néanmoins, il ne faut pas négliger certaines petites choses dont les suites peuvent devenir considérables ; mais il faut toujours commencer par le nécessaire, et le préférer au reste.

4° Il faut souvent laisser aller quelque chose moins bien, pour que la paix et l'union aillent bien.

5° Il faut savoir, en certaines circonstances, user de dissimulation. Quand on n'est pas en pouvoir de remédier aux maux, il faut dissimuler pour attendre les circonstances et les moments favorables : quand ils sont arrivés, les saisir et en profiter.

6° C'est une illusion de vouloir conduire tout le monde par les mêmes routes, ou de les conduire comme on se conduit soi-même. Les desseins de Dieu sont différents, les attraits ne sont pas les mê-

mes, et tout le monde n'est pas également capable de tout. Il est des âmes bornées en tout sens; c'est se fatiguer beaucoup et inutilement, et les fatiguer elles-mêmes et les décourager.

7° Bien assortir et bien assaisonner les avis et les corrections. Pour cela il faut :

1. Etre assuré de la faute qu'on veut corriger, et, si on a quelque doute, en parler comme d'un doute.

2. Il faut avoir espérance que la correction aura un bon effet et sera utile : si l'on croit qu'elle fera plus de mal que de bien, il faut s'en abstenir.

3. Autant qu'il se peut, attendre les circonstances et les moments favorables.

4. Ne la jamais faire dans le temps qu'on se sent ému d'indignation, ou d'un zèle trop vif et trop empressé.

5. Il faut, quand les fautes sont secrètes, que les corrections le soient aussi.

6. A l'égard des gens du monde, il ne faut ordinairement faire la correction que pour des fautes considérables. Qui voudrait relever tout en eux se rendrait très-importun et très-incommode.

7. Il faut adoucir l'amertume de la correction par beaucoup de ménagements, de bonnes manières et de charité; ne pas chercher à faire de la peine à la personne, mais seulement à la corriger.

III. — *Par rapport aux affaires.*

1° Ne pas se charger d'affaires étrangères à notre état, sans une vraie nécessité ; et préférer toujours celles de notre état à tout le reste.

2° Ne pas trop se charger d'occupations extérieures, même bonnes et convenables à notre état, parce que trop d'occupations 1° détourne du soin qu'on doit avoir de son salut, et emporte le temps destiné aux exercices de piété et à l'étude; 2° empêche de bien faire chaque chose en particulier : on estropie tout pour faire trop. 3° On fait les choses avec une certaine précipitation et empressement, qui fait tort à la tranquillité qu'il ne faut jamais perdre. 4° On ruine sa santé et ses forces. 5° On se dissipe beaucoup, on se néglige soi-même.

3° Il faut bien étudier la nature et la qualité des affaires dont on s'est chargé; prévoir les moyens, les obstacles, les expédients, les ressources, et demander les avis des personnes intelligentes et désintéressées.

4° Il est de certaines petites choses de détail faciles à mettre en oubli; il est bon, pour cette raison, de les exécuter sur-le-champ, quand cela se peut.

5° Il faut employer dans les affaires, selon leur exigence et les circonstances, la diligence ou la lenteur. Il faut en général user de promptitude et de diligence, lorsque les affaires se trouvent dans une position favorable pour le succès, à plus forte raison s'il y avait sujet de craindre de ne pas réussir en les différant plus lontemps. Il faut user de lenteur quand le délai ne peut causer aucun préjudice, et qu'il y a sujet d'espérer que la longueur du temps sera favorable pour former des résolutions plus mûres et plus solides, et pour mener les choses à un point plus sûr et plus aisé pour les bien exécuter.

6° Le secret étant l'âme des affaires, il est souvent de grande conséquence de le bien garder, et de ne pas se laisser pénétrer par ceux qui auraient intérêt de s'y opposer.

7° Quand on s'est déterminé le mieux qu'on a pu pour le parti qu'on a cru le meilleur, ordinairement parlant, il ne faut plus admettre dans son esprit les réflexions, les craintes, les perplexités et les irrésolutions, si ce n'est qu'on vînt à découvrir qu'on s'est trompé et qu'il serait encore temps de réparer cette faute involontaire.

8° Il ne faut pas, après qu'on a sagement entrepris une affaire, s'étonner et se troubler des embarras, des difficultés, des croix et des peines qui l'accompagnent : il faut user de patience, de prière et de confiance en Dieu.

9° Il faut s'employer avec autant d'affection et de soin que si le succès ne dépendait que de nous : mais il faut ne l'attendre que de Dieu.

10° Quand on a réussi, il faut attribuer à Dieu la gloire du succès et garder un silence rigoureux sur toute la part que nous croirions y avoir ; ne pas faire valoir notre industrie et notre conduite.

11° Quand on n'a pas réussi, s'humilier sans se troubler ni s'inquiéter, et ne pas perdre courage pour d'autres choses qu'il serait nécessaire d'entreprendre.

12° Le bon gouvernement demande qu'à l'égard des sujets qu'on emploie pour la conduite, on tâche d'obtenir d'eux le nécessaire, qu'on profite de ce qu'ils ont d'avantageux, qu'on supporte ce qui ne serait pas du mieux et du parfait, qu'on dissimule les défauts qui tiennent du caractère et dont il est très-difficile de les corriger, lorsqu'ils ne sont pas considérables.

TRAITE DE L'OBEISSANCE.

AVERTISSEMENT.

Le *Traité de l'obéissance,* dont nous publions aujourd'hui une nouvelle édition, est divisé en trois parties qui embrassent tout ce qui est nécessaire pour le bon ordre d'une communauté. La première traite de l'obéissance en général; la seconde, de l'obéissance qu'on doit au directeur de sa conscience; la troisième, de l'obéissance qu'on doit au règlement de la communauté où l'on vit. Dans le développement de ces trois points, l'auteur reproduit, pour le fond les trois traités sur le même sujet, qui se trouvent dans l'ouvrage si connu du P. Rodriguez, Jésuite espagnol, *Sur la perfection chrétienne et religieuse.* M. Tronson ne pouvait en effet puiser à une meilleure source. L'ouvrage de Rodriguez est regardé avec raison comme un des plus solides et des plus complets sur les matières dont il traite. On y trouve réuni, dans un corps de doctrine, tout ce que les auteurs spirituels, anciens et modernes, ont écrit de plus remarquable sur la perfection chrétienne et religieuse; et cette matière, naturellement sérieuse, prend sous la plume du pieux écrivain un intérêt tout nouveau, par les développements que lui fournissent l'étendue et la variété de ses connaissances.

Cependant, quelque utile que soit en lui-même l'ouvrage du P. Rodriguez, il ne convient pas également à toutes sortes de personnes. L'auteur, ayant principalement en vue les religieux et surtout ceux de sa compagnie, entre souvent dans des détails qui ne conviennent point à d'autres personnes, et que les ecclésiastiques destinés à vivre dans le monde ne peuvent communément s'appliquer. Le but de M. Tronson, en retouchant les traités de Rodriguez sur la matière de l'obéissance, a été de les adapter aux besoins et à l'utilité des ecclésiastiques, particulièrement de ceux qui vivent dans les séminaires. Dans cette vue, il a supprimé tous les détails uniquement relatifs à l'état religieux, et les a remplacés par d'autres plus propres à l'état ecclésiastique. Non content de ces modifications importantes, il a quelquefois disposé dans un ordre plus méthodique l'ouvrage de Rodriguez, et confirmé sa doctrine par de nouveaux développements tirés des plus célèbres auteurs spirituels, particulièrement de saint Dorothée, de saint François de Sales et de saint Ignace de Loyola. Les témoignages de ces auteurs et de quelques autres, textuellement cités par M. Tronson, ajoutent beaucoup de force et d'intérêt à l'ouvrage de l'auteur espagnol.

Parmi les emprunts que M. Tronson a faits à ce dernier, on remarque un certain nombre d'histoires tirées de quelques auteurs d'une critique peu sûre, tels que Moschus, Métaphraste, Césaire, Blosius, Surius et quelques autres (2). Quelques lecteurs seront peut-être étonnés que M. Tronson ait conservé des histoires si suspectes, et dont quelques-unes même paraissent peu vraisemblables; ils seront portés à croire que M. Tronson lui-même les eût supprimés, s'il eût mis la dernière main à son travail, et surtout s'il l'eût publié de nos jours. Mais nous n'avons pas cru nous écarter de l'esprit et des intentions de M. Tronson en conservant ces histoires, nous sommes persuadés que de nos jours, comme au temps de M. Tronson et du P. Rodriguez, ces histoires, lors même qu'elles ne sont pas incontestables aux yeux d'une critique sévère, contribuent à éclaircir les matières, soit en montrant l'importance que tant de pieux auteurs ont attachée aux principes et à la doctrine qu'il s'agit d'expliquer, soit en mettant, pour ainsi dire, sous les yeux du lecteur la pratique de cette doctrine.

D'ailleurs, quelque singulières ou merveilleuses que paraissent quelques-unes de ces histoires, nous ne croyons pas qu'on doive les rejeter absolument comme des faits sans autorité et sans vraisemblance. Dans le fond, elles n'ont rien d'impossible aux yeux d'un homme raisonnable, et elles ne sont pas plus extraordinaires que plusieurs autres dont les vies des saints nous offrent l'exemple, et que la saine critique ne permet pas de révoquer en doute. Qu'il nous suffise de citer, à l'appui de cette assertion, la *Vie de saint Antoine,* écrite par saint Athanase, et les *Dialogues* de saint Grégoire le Grand, dans lesquels on lit un certain nombre de faits extraordinaires, que la plupart des historiens ne font pas difficulté de rapporter sur le témoignage de si graves auteurs. Voici comment s'exprime à ce sujet un des plus judicieux critiques du dernier siècle. *A l'égard des faits rapportés par saint Athanase, dans la Vie de saint Antoine, que l'on dit incroyables, ils n'ont pas paru tels, ni à saint Jean Chrysostome, ni à saint Augustin, qui ne manquaient ni l'un ni l'autre, ni d'esprit, ni de capacité, ni de critique. L'histoire des combats*

(2) Voyez, sur ces divers auteurs, la *Biographie universelle.* Pour ce qui regarde en particulier l'autorité de Métaphraste, voyez le P. Honoré de Sainte-Marie, *Réflexions sur les règles et l'usage de la critique,* tom. I, p. 203, etc.

de saint Antoine avec les démons n'a rien de plus incroyable que ce que nous lisons dans l'Evangile, qu'une légion entière de démons obsédait quelquefois un seul homme.............. S'il est dit dans la Vie de saint Antoine que le démon lui apparaissait sous la forme humaine, c'est le sentiment de plusieurs interprètes qu'il se présenta à Jésus-Christ sous la même forme, pour le tenter. Enfin saint Athanase, dans sa Lettre aux évêques de Libye, assure que le démon, pour nous séduire, prend souvent une forme étrangère. (D. Ceillier, *Histoire des auteurs sacrés ecclésiastiques*, tom. V, p. 243.) *Pour ce qui regarde les Dialogues de saint Grégoire*, dit ailleurs le même auteur, *il n'y rapporte que les faits qu'il croyait les mieux prouvés, après avoir pris toutes les précautions nécessaires pour s'en assurer. Il en avait vu lui-même quelques-uns, il avait appris les autres, ou de saints évêques, ou de saints moines, ou de supérieurs de monastères, ou de gens de condition; il n'en rapporte point sur des bruits populaires........ La plupart des miracles rapportés dans ces Dialogues avaient été opérés, ou sur les Lombards (au milieu desquels on les rapportait) ou en leur présence; en sorte qu'il était aisé de savoir, parmi les Lombards, si ces faits miraculeux étaient véritables, parce qu'ils ne pouvaient être fort anciens, ces peuples n'étant entrés en Italie que depuis vingt-cinq à trente ans. Il fallait donc que saint Grégoire crût ces miracles de notoriété publique, pour les raconter* (3).

Concluons de ces observations, qu'une critique outrée, à plus forte raison un certain esprit d'incrédulité, peuvent bien tourner en ridicule les faits dont nous parlons, et les ranger hardiment parmi les fables; mais qu'un esprit droit et judicieux, à plus forte raison un Chrétien sincère, seront toujours bien éloignés de ces excès; toujours ils se feront une loi de tenir un juste milieu entre l'aveugle crédulité qui adopte sans examen les faits les plus extraordinaires, et la critique exagérée, qui rejette absolument tout ce qui sort de l'ordre commun. C'est dans cet esprit, que M. Tronson, à l'exemple de Rodriguez, a rapporté les histoires dont il s'agit; et pour peu qu'on examine de près le récit de ces deux auteurs, on verra qu'ils ne prétendent pas donner ces histoires pour des faits incontestables, mais seulement pour de pieuses traditions appuyées sur des autorités plus ou moins graves, et très-propres à éclairer le sujet dont ils traitent.

Après ces observations préliminaires, il nous reste à indiquer en peu de mots les améliorations qui distinguent cette nouvelle édition du *Traité de l'obéissance*. L'auteur l'ayant composé uniquement pour l'usage du séminaire de Saint-Sulpice, et sans aucun dessein de le publier, on y remarquait çà et là quelques négligences de style, et surtout des longueurs ou des répétitions assez fréquentes. Plusieurs textes latins étaient cités dans le corps de l'ouvrage avant leur traduction française, et non à la suite de cette traduction, selon la coutume et l'ordre naturel. Quelques-uns, quoique très-propres à confirmer la doctrine de l'auteur, ajoutaient peu de chose à ses développements, et, à raison de leur longueur, rendaient la lecture trop appliquante, surtout lorsqu'elle se fait en public, selon l'usage ordinaire des séminaires. D'autres étaient cités peu exactement, ou tirés de certains ouvrages douteux ou apocryphes: nous avons tâché de corriger ces défauts, sans altérer notablement le texte de notre auteur. Outre les négligences de style que nous avons fait disparaître, nous avons supprimé quelques longueurs ou répétitions inutiles; nous avons renvoyé au bas des pages plusieurs textes latins qui, par leur longueur ou leur multiplicité, surchargeaient en quelque sorte le texte français; lorsque nous les avons conservés dans le corps de l'ouvrage, nous les avons placés à la suite de la phrase ou de la pensée qu'ils doivent confirmer ou appuyer. Nous avons soigneusement vérifié toutes les citations des auteurs ecclésiastiques, d'après les meilleures éditions, en distinguant, lorsqu'il était nécessaire, les ouvrages douteux ou apocryphes d'avec ceux qui sont généralement regardés comme authentiques. Malgré tous les soins que nous avons pris pour cette vérification, nous n'avons pu découvrir la source de quelques citations; dans ce cas, nous les avons ordinairement conservées en notes telles que l'auteur les avait rapportées, pour ne pas nous exposer à supprimer mal à propos des témoignages dont une recherche plus attentive pourrait un jour découvrir la source; quelquefois, mais rarement, nous avons substitué des textes authentiques à des textes douteux ou apocryphes.

A la suite de l'ouvrage de M. Tronson on a placé, dans cette nouvelle édition comme dans la précédente, la *Lettre de saint Ignace de Loyola sur l'obéissance*, parce qu'elle est souvent citée dans ce volume, et qu'on peut la regarder comme un excellent résumé de la matière traitée avec plus de développement dans le cours de cet ouvrage. Nous avons reproduit la traduction de cettre lettre qui se trouve à la fin de l'ouvrage intitulé: *Règles et constitutions des religieuses de Notre-Dame, dont le premier établissement fut fait dans la ville de Bordeaux, par Mme de Lestonnac, fondatrice de l'ordre. Bordeaux*, 1722 (4).

(3) *Ibid.* tom. XVII, p. 209. Fleury ne s'exprime pas sur ce sujet avec moins de réserve que D. Ceillier. *Voy.* Fleury, *Histoire ecclésiastique*, tom. II, liv. viii, n. 13, tom. VIII, liv. xxxv, n. 35. On lira ainsi avec fruit, sur cette matière, quelques observations du P. Touron, dans la *Vie de saint Thomas d'Aquin*, liv. iii, ch. 8; et celles de M. Emery, dans les *Préfaces* de la *Vie de la Mère Agnès*, et de *l'Esprit de sainte Thérèse*.

(4) Il paraît que ces *Constitutions* furent dressées au commencement du xviie siècle, et du vivant de Mme de Lestonnac, par le P. de Borde, Jésuite, qui les tira presque entièrement de celles de saint Ignace; d'où il arriva que les religieuses du nouvel institut furent quelque temps appelées *Jésuitines*. (*Voy.* le *Dictionnaire de* Moreri, article *Lestonnac*.)

Daigne le Seigneur répandre ses bénédictions sur cet ouvrage ! Puisse-t-il ranimer parmi les ecclésiastiques l'amour et la pratique d'une vertu qui peut seule assurer le succès de leur ministère, selon cet oracle de l'Esprit-Saint : *Vir obediens loquetur victoriam.* (*Prov.* XXI, 28.)

TRAITÉ DE L'OBÉISSANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

DE L'OBÉISSANCE EN GÉNÉRAL.

CHAPITRE PREMIER.

Excellence de l'obéissance, et combien les saints l'ont estimée.

Rien ne fait mieux connaître l'excellence et le mérite de l'obéissance, que ce qui est rapporté dans le *Ier livre des Rois*, au sujet de Saül. Ce prince avait reçu l'ordre exprès d'exterminer tous les Amalécites ; et Dieu lui avait envoyé un prophète, pour lui en faire le commandement, et pour lui défendre de réserver quoi que ce pût être de leurs dépouilles. Mais parce que Saül ne fut pas exact à suivre cet ordre, et qu'il voulut garder ce qu'il avait trouvé de meilleur dans les dépouilles de ses ennemis ; quoique ce fût par un esprit de religion, et pour le sacrifier à Dieu, en reconnaissance de sa victoire, Dieu, pour lui reprocher sa faute, lui envoya le même prophète, qui, lui parlant de la part de ce souverain Maître, lui dit : Hé quoi ! pensez-vous que Dieu se soucie de vos sacrifices et de vos holocaustes ? Sachez que l'obéissance est à ses yeux bien plus précieuse que tous les sacrifices, et que la soumission de la volonté lui est bien plus agréable que toute la graisse des victimes : c'est votre cœur qu'il demande, et non pas vos animaux ; c'est votre soumission qu'il désire, et non pas vos sacrifices : *Numquid Dominus vult holocausta et victimas, et non potius ut obediatur voci ejus ? Melior est enim obedientia quam victimæ ; et auscultare magis quam offerre adipem arietum.* (*I Reg.* XV, 22.)

Saint Grégoire, faisant réflexion sur ces paroles, demande comment l'obéissance peut être plus excellente que le sacrifice ; car il n'y a rien de plus excellent que la religion, qui nous fait rendre à Dieu le culte qui lui est dû ; et le plus excellent de tous les actes de la religion est le culte qu'on rend à Dieu par le sacrifice : comment donc peut-on lui préférer l'obéissance ? C'est, répond le saint docteur, que par le sacrifice on immole seulement une chair étrangère, au lieu que par l'obéissance on offre sa propre volonté, qui est ce que Dieu demande par-dessus tout : *Per victimas aliena caro, per obedientiam vero voluntas propria mactatur.* (S. GREG., *Moral.*, l. XXXV, c. 28.)

C'est sur ce fondement que tous les saints se sont appuyés pour relever le mérite de l'obéissance, et pour lui donner des louanges si extraordinaires, qu'ils semblent la mettre au-dessus de toutes les autres vertus. Cassien rapporte que de son temps ceux qui travaillaient plus particulièrement à leur perfection, et se retiraient du monde pour s'unir plus intimement à Dieu dans la solitude, avaient pour maxime de préférer l'obéissance à tout, et de ne se mettre pas en peine de tout ce qui arriverait, pourvu que cette vertu ne fût point violée (5). Un célèbre abbé, contemporain de saint Bernard, la croyait d'une telle conséquence, qu'il disait que sans elle il n'y a point de vertu dont le mérite soit entier et la perfection achevée (6). « Cela est si vrai, » ajoute-t-il, « que la charité même, qui est la première et la reine de toutes les vertus, ne peut être que réprouvée de Dieu, et par conséquent une fausse charité, aussitôt qu'elle choque l'obéissance ; parce que c'est s'opposer à Dieu que de l'aimer autrement qu'il ne le demande (7). »

Saint Augustin ne reconnaît pas moins le mérite de cette vertu, et combien elle est agréable à Dieu. En plusieurs endroits de ses ouvrages (*Contra adversar. leg. et proph.*, lib. I, n. 21 ; *De peccat. merit. et remiss.*, lib. II, n. 35 ; *De Gen. ad litt.*, lib. VIII, n. 29), recherchant la raison pour laquelle Dieu commanda au premier homme de ne point manger du fruit de l'arbre de la science du bien, il dit que ce fut premièrement pour faire connaître le prix de l'obéissance,

(5) Obedientiam cunctis virtutibus ita præferunt, ut huic judicent omnia postponenda ; et universa dispendia subire contenti sunt, dummodo hoc bonum in nullo violasse videantur. (CASSIAN., *Instit.*, lib. IV, cap. 12.)

(6) Nulla virtus perfecti meriti esse videtur, si non obedientiæ præsidio muniatur. (PHILIPP. abb., *De obed. cleric.*, c. 4.)

(7) Charitas, quæ major cæteris esse affirmatur, si contra obedientiam quidquam diligere moliatur, non solum prudenti judicio reprobatur, sed nec vera esse charitas judicatur ; quia Deo adversari veraciter invenitur, si vel eum diligit aliter quam per obedientiam definitur. (*Ibid.*)

et combien on doit craindre de blesser cette vertu : *Ut ipsius per se bonum obedientiæ, et ipsius per se malum inobedientiæ monstraretur.* En effet, Adam ne se fut pas plutôt soulevé contre la loi qui lui avait été donnée, que l'on vit aussitôt, par de funestes effets, combien la désobéissance était à craindre; car les misères effroyables qui suivirent son péché ne furent pas des productions de ce fruit qu'il avait mangé : c'était un fruit excellent, qui n'était point nuisible par lui-même, et que Dieu n'eût pas mis au milieu du paradis terrestre, s'il eût eu en soi quelque chose de mauvais : *Vidit Deus cuncta quæ fecerat, et erant valde bona* (*Gen.* I, 31); mais tout le mal vint de ce qu'il l'avait mangé contre la défense de Dieu. « Voilà, » dit saint Augustin, « ce qui montre clairement combien la désobéissance lui déplaît. Car quand on le voit infliger à l'homme de si épouvantables châtiments, seulement pour avoir mangé d'un fruit, qui de lui-même n'était pas dangereux, et qui ne portait en lui-même aucun venin; ne faut-il pas nécessairement en conclure que la désobéissance est un crime énorme devant Dieu, puisqu'il le punit avec tant de rigueur; et que ceux-là sont dans un terrible aveuglement, qui ne craignent pas de désobéir en des choses légères, ne considérant pas que ce n'est point ordinairement la qualité de la chose que l'on fait, mais la désobéissance, qui est criminelle devant Dieu, et qui fait toute la malice du péché ? »

Le saint docteur ajoute une autre raison du commandement que Dieu avait fait au premier homme, qui nous fait connaître de plus en plus l'excellence et le prix de l'obéissance. « L'homme, » dit-il, « ayant été créé de Dieu pour le servir, il était raisonnable qu'il reçût de lui quelque commandement, afin qu'en l'observant il reconnût Dieu pour son Seigneur. Dieu lui-même a tellement estimé cet hommage qu'on lui rend par l'obéissance, que Jésus-Christ, pour être en état de le rendre à Dieu son Père, est descendu du ciel et s'est assujetti à l'état d'infirmité où il a paru sur la terre. » En effet, il s'est fait homme pour pratiquer l'obéissance, pour la recommander par son exemple, et pour nous apprendre, par la récompense qu'il en a reçue lui-même, la valeur et le mérite de cette vertu qui, en sa personne, a été couronnée d'une telle gloire. *Jésus-Christ,* dit l'Apôtre, *s'est rendu obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix : c'est pourquoi Dieu l'a élevé, et lui a donné un nom qui est au-dessus de tous les noms; afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre et dans les enfers* : « *Factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis : propter quod et Deus exaltavit illum, et donavit illi nomen quod est super omne nomen; ut in nomine Jesu omne genu flectatur cœlestium, terrestrium et infernorum.* » (*Philipp.* II, 8-10.) C'est ce qui a donné lieu à saint Bernard de dire que le nom de Jésus, qui est le plus excellent de tous les noms, lui a été donné pour récompense de cette obéissance qu'il a chérie jusqu'à la préférer à sa propre vie, aimant mieux mourir que d'y manquer en quoi que ce pût être (8).

Après le choix que Jésus a fait de cette vertu pour la sanctifier et la couronner en sa personne, et en relever ainsi l'éclat et la beauté, faut-il s'étonner des éloges extraordinaires que les saints Pères lui ont donnés, pour exprimer l'estime qu'ils en faisaient ? Saint Ephrem dit que l'obéissance est l'imitatrice de Notre-Seigneur et la cohéritière de Jésus-Christ (9). Saint Augustin déclare que c'est la grande vertu de l'homme, la mère et la gardienne de toutes les vertus, la source et la perfection de toute justice : *Magna virtus creaturæ rationalis* (*De civit. Dei*, lib. XIII, c. 20), *mater omnium custosque virtutum* (*Ibid.* lib. XIV, c. 12), *omnis justitiæ origo et perfectio.* (*Enarrat. in psal.* LXXXI, n. 6.) Saint Grégoire et Pierre de Blois assurent qu'elle nous rend victorieux du démon, du monde et de nous-mêmes, selon cette parole du Sage : *Vir obediens loquetur victorias* (10). Saint Bonaventure ne craint point de dire, que non-seulement elle nous rend victorieux de toutes les créatures, mais qu'elle nous fait triompher de Dieu même, qui s'assujettit volontairement aux personnes vraiment obéissantes, comme il fit autrefois à la voix de Josué (11). Clément d'Alexandrie assure qu'elle nous rend semblables à Jésus-Christ, en nous faisant vivre comme des dieux au milieu des infirmités de la chair : *Ad Magistri imaginem dii qui in carne versantur.* Saint Chrysostome assure que c'est elle qui donne à notre âme toute sa beauté : *Obedientia constituit pulchritudinem animæ.* (*Expos. in psal.* XLIV, n. 12, t. V, p. 179.) Saint Jean Climaque publie hautement qu'elle a un tel crédit auprès de Dieu, qu'elle nous sert toujours d'excuse à son tribunal : *Expedita apud Deum defensio.* (*Scala parad.*, grad. 4.) Enfin il n'y a point de Père de l'Eglise qui ne se soit efforcé, par les louanges particulières qu'il a données à cette vertu, de faire connaître l'estime qu'il en

(8) Vitæ quoque ipse Salvator prætulit hanc virtutem, eligens magis animam ponere, quam obedientiam non implere. Postremo et ipsum nomen Jesu, quod est super omne nomen, in quo flectitur omne genu, Apostolo teste, obedientiæ remuneratio est. (BERN., *Declam.*, n. 1; *Serm. de obed. et 7 grad.*, n. 1.)

(9) Qui obedientiæ fruitur possessione beatus est, quia, cum Domini sit imitator, etiam cohæres illius efficitur. (*De virt. et vit.*, l. XV, *De obed.*)

(10) Vir quippe obediens victorias loquitur; quia, dum alienæ voci humiliter subdimur, nosmetipsos in corde superamus. (S. GREG., *Moral.*, l. XXXV, n. 28.) Vir obediens loquitur victorias, dum de diabolo per obedientiæ bonum, de mundo ac de se ipso triumphat in Christo. (PETR. BLES., epist. 134.)

(11) Qui vere obediens esset, omnem creaturam sibi subjicibilem inveniret; imo ipse Deus nihil penitus subtraheret ab hominis obedientia, si se non subtraheret a divina. Et hoc patet, quia quandiu antiqui simpliciter et præcise obediebant, etiam Deum obedire humanis jussionibus sentiebant, ut patet in Josue. (*De eccles. hierarch.*, part. III, c. 1; *De principat.*, l. VII.)

, et la préférence qu'il lui donnait sur toutes itres vertus.

nt Thomas (2-2, q. 186, a. 8), la comparant à ivreté et à la chasteté que l'on voue solennelit dans les ordres religieux, et examinant, à rdinaire, selon la rigueur de l'école, à laquelle ois on doit donner le premier rang, conclut en r de l'obéissance; et il en donne trois raisons int plus remarquables, qu'elles ne regardent ioins les communautés où on la pratique sans que celles où elle est expressément vouée.

première est que l'on donne plus à Dieu par ssance que par la pauvreté et la chasteté. En par la pauvreté nous lui offrons seulement chesses; par la chasteté nous ne lui consacrons notre corps; mais par l'obéissance nous lui ms notre volonté et notre jugement, c'est-à-s principales facultés de notre âme, les puis-s souveraines qui disposent de tout en nous; -dire, en un mot, que nous nous donnons ement nous-mêmes, ce qui est bien plus conble que tout le reste. C'est ce qui fait dire à Jérôme, que de quitter l'or et l'argent, cela tient à ceux qui commencent; plusieurs phies même l'ont fait : mais de s'offrir soi-même se donner entièrement à Dieu, c'est le propre hrétiens et des apôtres (12). Le même saint que très-bien, à ce sujet, que Jésus-Christ ne s à ses apôtres : « Je vous dis en vérité que jui avez quitté toutes choses vous serez assis ouze trônes; » mais il dit : *Vous qui m'avez* c'est-à-dire, selon l'explication de saint Tho-2-2, q. 186, art. 8 ad 1), vous qui m'avez car c'est le suivre que de lui obéir, puisque jui obéit suit la volonté et le jugement de ce-jui il se soumet.

seconde raison apportée par le docteur Angépour relever l'obéissance, est que plus une nous approche de notre fin et nous y unit, lle est excellente et parfaite. Or, l'obéissance unit si étroitement à Dieu, qu'elle nous tient uellement liés, et uniquement attachés à sa inte volonté. Voilà, en effet, ce que cette nous inspire, et tout ce que fait une âme parent obéissante : pourvu qu'elle se soumette , elle est contente; pourvu qu'elle fasse tout 'il veut, elle est pleinement satisfaite; et sa é est tellement abîmée, perdue et comme ormée en celle de Dieu son souverain Maître, n'y a plus aucune considération qui puisse parer.

troisième raison est que l'obéissance renferme ique de toutes les autres vertus; tandis que les vertus ne renferment pas la pratique de l'obéis-. Cela est si véritable, que l'on voit tous les jours s communautés des personnes très-pauvres et fait chastes, qui ne peuvent se soumettre; tandis qu'on n'en remarque jamais de bien soumises, qui ne soient très-fidèles à conserver la pauvreté et la chasteté, aussi bien que toutes les autres vertus. C'est ce qui fait dire à saint Ignace, que tant que cette vertu fleurit dans les âmes, non-seulement les autres vertus ne peuvent s'y flétrir, mais elles y sont toujours chargées de fleurs et de fruits : *Hæc dum floruerit, florebunt procul dubio reliquæ* (S. IGNAT., *Epist. de obed.*, n. 2.) Ce que les saints Pères ont si communément reconnu, qu'ils ont appelé l'obéissance la mère, la source et la racine de toutes les vertus : *Maxima virtus, et, ut sic dixerim, origo materque virtutum* (S. AUGUST., *Contra adversar. leg. et propn.*, lib. I, n. 19), *sola virtus quæ virtutes cæteras menti inserit, insertasque custodit.* (S. GREG., *Mor.*, lib. XXXI, n. 28.) C'est pourquoi l'instruction la plus courte et en même temps la plus efficace qu'on puisse nous donner pour assurer notre salut, aussi bien que pour avancer dans la vertu et nous rendre parfaits en peu de temps, est de nous dire : Suivez fidèlement cette voie; ne vous en écartez jamais, et vous serez bientôt parfaits : *Hæc est via; ambulate in ea, et non declinetis neque ad dexteram neque ad sinistram.* (*Isa.* XXX, 21.)

Nous en avons un bel exemple en la personne de saint Dosithée (S. DOROTH., doct. 1 *De renuntiat.*, n. 15), qui par ce moyen se vit en peu de temps élevé à une très-haute perfection et à une sainteté consommée. C'était un jeune homme noble, faible et délicat, qui, étant encore dans le monde, fut vivement saisi de la crainte de Dieu, et ressentit au fond du cœur l'impression de ces paroles du psaume : *Confige timore tuo carnes meas; a judiciis enim tuis timui.* (*Psal.* CXVIII, 120.) Il résolut donc de quitter le monde, et de se retirer dans quelque communauté pour y passer toute sa vie sous le joug d'une exacte obéissance. Il se mit pour cet effet sous la conduite de saint Dorothée. Mais s'apercevant bientôt que la délicatesse de sa complexion ne lui permettait pas de suivre le train de la communauté, et qu'il ne pouvait ni se lever avec les autres pour l'oraison, ni travailler comme eux et supporter les fatigues du corps, ni se contenter de la nourriture ordinaire, il résolut de se donner aux offices les plus bas de la maison, et de se consacrer au service des hôtes et des malades. Il passa cinq ans en cet exercice de charité, mais avec une telle exactitude et une si grande fidélité, que Dieu, le retirant à lui au bout de ce temps, fit connaître à l'abbé du monastère que, tout jeune et infirme qu'il était, il avait reçu la récompense de saint Paul et de saint Antoine. Les autres frères, étonnés d'un si grand éloge, disaient à Dieu! Hé! Seigneur, où est votre justice? comment un homme qui n'a jamais souffert, qui a passé une grande partie de sa vie dans les délices, qui ne s'est point mortifié avec nous, peut-il être comparé avec nous, qui portons tout le fardeau de notre règle :

Aurum deponere incipientium est, non perm; fecit hoc Thebanus Crates, fecit Antisthenes : se ipsum offerre Deo, proprie Christianorum est et apostolorum. (Epist. 55, Ad Lucin.)

Pondus diei et æstus? (*Matth.* xx, 12.) A quoi Dieu répondit seulement, qu'ils ne connaissaient pas assez la valeur et le mérite de l'obéissance, mais que cette vertu était si excellente que ce jeune homme, pour l'avoir exactement pratiquée, avait plus mérité en peu de temps, que tous les autres n'avaient fait avec toutes leurs austérités si longtemps continuées (13).

C'est donc avec grande raison qu'un ancien auteur, pour célébrer cette vertu et faire connaître le grand bonheur des âmes obéissantes, ne fait pas de difficulté de s'écrier : « O grâce heureuse et féconde, qui comprend le sommaire de toutes les vertus, qui nous mène à Jésus-Christ par la voie la plus simple, et nous élève en peu de temps au comble des vertus ! *O felix et abundans grat.a, in abundantia summa virtutum! nam simplici gressu hominem ducit ad Christum!* » (*Reg. monach.*, cap. 6, apud S. Hieron.)

C'est ce qui faisait aussi que les saints Pères du désert, qui connaissaient si bien le prix et l'excellence de cette vertu, ne se lassaient jamais d'obéir, et que jusqu'à la fin de leur vie, dans l'extrémité même de la vieillesse, ils la pratiquaient avec autant de ferveur que de jeunes novices. Saint Jean Climaque (*Scala parad.*, grad. 4, *De obedient.*) en rapporte des exemples remarquables dont il avait été le témoin oculaire. Il rapporte en particulier que, dans un célèbre monastère qu'il était allé visiter, il vit plusieurs vieillards vénérables qui étaient aussi prompts à obéir que de petits enfants, et qui étaient toujours prêts à aller de côté et d'autre, selon que l'obéissance les envoyait. Il remarque même qu'il y en avait quelques-uns parmi eux qui combattaient depuis plus de cinquante ans sous l'étendard de l'obéissance ; et comme il leur demanda quelle consolation ils avaient remportée d'une si grande et si longue fidélité, et quel fruit ils avaient recueilli de leur travail, quelques-uns lui répondirent qu'ils étaient arrivés par ce moyen jusqu'à un degré d'humilité qui les mettait à couvert de plusieurs combats de l'ennemi ; d'autres l'assurèrent qu'ils étaient par là parvenus à un état où ils étaient insensibles aux sanglants affronts et aux plus piquantes injures. Il apprit enfin qu'elle leur avait procuré à tous de si grands avantages, qu'ils ne pouvaient s'empêcher de la regarder comme un moyen assuré pour acquérir toutes les vertus, et comme une marque certaine de grands progrès. Voilà quels ont été les sentiments des plus grands saints, et jusqu'où a été leur estime pour l'obéissance.

CHAPITRE II.

Combien l'obéissance est nécessaire dans les communautés.

Nous lisons dans la *Vie de saint Fulgence* que, parmi tant de belles instructions qu'il donnait à ses disciples, il leur disait surtout que ceux-là étaient véritablement religieux, qui avaient leur volonté tellement mortifiée et soumise à leurs supérieurs, qu'ils ne disaient jamais *je veux* ou *je ne veux pas*, et ne faisaient jamais rien que ce qui leur était commandé ou conseillé (14).

Ce que cet illustre abbé et ce saint évêque croyait si nécessaire pour faire de bons religieux, on le peut dire également de tous ceux qui vivent dans les communautés, et particulièrement dans les séminaires. Ce qui est le plus à souhaiter en eux, ce n'est pas qu'ils prennent de sanglantes disciplines, qu'ils se revêtent de rudes cilices ou de haires piquantes, qu'ils aient beaucoup de force et qu'ils travaillent tout le jour, sans prendre de récréation ni vouloir de relâche ; ce n'est pas enfin qu'ils soient savants, grands docteurs ou excellents prédicateurs : mais ce qu'on désire par-dessus tout, c'est qu'ils soient parfaitement obéissants et tellement soumis à leurs supérieurs, qu'on ne trouve plus en eux de résistance, qu'on ne voie plus en eux aucune marque de propre volonté, en un mot, qu'ils ne veuillent plus rien que ce que leurs supérieurs veulent et ordonnent. Voilà ce qui est absolument requis et tout à fait nécessaire pour un homme de communauté. Voilà aussi à quoi on s'appliquait davantage dans ces illustres et ferventes communautés, qui ont été si renommées dans les premiers siècles de l'Eglise, et où se retiraient ceux qui, dégoûtés du monde, désiraient de vivre selon la pureté du christianisme et la perfection de l'Evangile. Cassien qui avait visité et observé de près ces anciennes communautés, pour s'instruire de leurs usages et de leur esprit, nous apprend que, lorsque quelqu'un se présentait pour être reçu, on le mettait d'abord sous la direction d'un ancien, qui était chargé de la conduite des plus jeunes et qui devait leur apprendre les moyens de se rendre parfaits. Or il remarque que la première chose dont on les instruisait, et la première pratique à laquelle on les exerçait était de mortifier leur propre volonté. Dans cette vue, on leur commandait souvent les choses auxquelles ils avaient le plus de répugnance, afin de les former à une parfaite obéissance, et les anciens donnaient pour raison de cette conduite, qu'ils avaient appris par une longue expérience, que sans cela on ne pouvait pas vaincre la convoitise (15).

C'est pourquoi ils tenaient pour une maxime constante, que jamais on ne se rendrait maître de ses passions, qu'on n'étoufferait jamais en soi l'esprit de fornication, qu'on ne vivrait point en union avec ses frères, et qu'il serait même impossible qu'on demeurât longtemps dans une communauté,

(13) On trouvera ci-après (IIIe partie, ch. 10) quelques autres détails sur cette histoire de saint Dosithée.

(14) Illos vere monachos esse dicebat, qui, mortificatis voluntatibus suis, parati essent nihil velle, nihil nolle, sed abbatis tantummodo consilia vel præcepta servare. (SURIUS, *Januar.*)

(15) Senioris qui junioribus præest hæc erit sol-

que de bien apprendre, par les exercices issance, à mortifier sa propre volonté (16). maximes des saints et les sentiments des s et des plus florissantes communautés qui dans l'Eglise.

qu'ils ont observé de leur temps se remarre tous les jours : car, si l'on examine de grand nombre de personnes qui vivent au-i dans les communautés, et particulière-ns les séminaires, on n'en verra pas une i ait surmonté ses passions, qui vive dans nde union avec ses frères, ou qui puisse faire un long séjour, sans l'estime et la exacte de l'obéissance.

pourquoi le grand saint Antoine proposait rtu à tous ses disciples, comme étant de haute importance pour leur perfection et t. Ce fut la principale instruction qu'il leur lans la célèbre *Conférence de la direction*, e par Cassien, et qui dura presque toute t. On y proposa pour sujet d'entretien ait la vertu ou l'exercice qui pouvait ren-personne invulnérable contre les attaques n, et la conduire plus sûrement au plus gré de la perfection (17). Cette question posée, chacun donna son avis, selon sa on et ses lumières. Les uns dirent que c'é- abstinences et les veilles, parce que l'es-tenant par ce moyen plus libre et plus dé-acquérant une plus grande pureté de cœur orps, se trouvait plus en état de s'unir à s autres soutenaient que c'était le mépris ses du monde, parce que si l'âme pouvait er une fois entièrement, elle n'aurait plus ui pût la retenir et l'empêcher de voler li-à Dieu. D'autres pensaient que c'était la parce que c'était là qu'on pouvait se fami-avec Dieu, et s'attacher à lui plus étroite-uelques-uns dirent que c'était la charité e prochain, à laquelle Notre-Seigneur pro-donner le royaume des cieux pour récom-nfin, après que chacun eut dit son avis, et t passé à cela une grande partie de la nuit, toine prit la parole et dit que tout ce qu'ils avancé était très-utile et même nécessaire eux qui aspirent à la perfection ; mais que it pas néanmoins ce qui lui paraissait le l moyen et le plus infaillible pour posséder u'une longue expérience lui avait fait connaître que plusieurs n'avaient pas laissé, avec tout cela, de se perdre ; que pour lui, il n'estimait rien de plus nécessaire que la *discrétion*, sans laquelle il est impossible qu'on ne s'égare, et avec laquelle on ne manque jamais d'arriver au comble des vertus et au sommet de la perfection. Expliquant ensuite ce qu'il entendait par cette *discrétion*, il fit connaître que c'était de ne se conduire jamais par soi-même, mais de se soumettre en tout au conseil et à l'avis des anciens : sans quoi, tôt ou tard, on s'égarait dans la vanité de ses propres pensées, et on se perdait par les sentiments d'une fausse présomption, comme Cassien le prouve en cet endroit par de terribles exemples.

Ainsi le grand avis et la première instruction que l'on doit donner aux personnes qui veulent travailler tout de bon à leur perfection, surtout dans les communautés, est de bien obéir ; et non-seulement c'est la première instruction, mais on peut assurer avec confiance qu'elle suffirait, si elle était bien observée. Si l'on vous demandait cent fois ce qu'il faut faire pour devenir très-saint, vous pourriez être assuré d'avoir satisfait à cette demande, en répondant cent fois : *Il ne faut qu'obéir.*

Cette obéissance, si importante pour le bien de chaque particulier dans une communauté, n'est pas moins nécessaire pour le bien de la communauté même ; car sans cela il faut nécessairement qu'elle tombe en décadence et qu'enfin elle périsse, quelque bien établie qu'elle puisse être, et quelque puissant appui qui la soutienne. Oui, il faut de toute nécessité qu'une communauté s'affaiblisse, quand l'obéissance n'y est pas en vigueur ; comme il faut qu'elle tombe tout à fait en ruine, lorsqu'il n'y a plus de soumission dans les sujets qui la composent. C'est ce que saint Jérôme nous fait comprendre par plusieurs comparaisons sensibles. « Comment, » dit-il, « pourrait subsister un royaume dans lequel les ordres du magistrat et du prince ne seraient pas reconnus ? ne faut-il pas qu'une Eglise périsse, qui ne veut plus suivre les ordres d'aucun pasteur ? y a-t-il même aucune famille où il ne faille de la subordination et de la dépendance ? quelque forte et nombreuse que soit une armée, si elle n'obéit plus à son chef, il est impossible qu'elle se conserve ; et quelle espérance y aurait-il de faire une bonne navigation et d'arriver heureusement au port, si chacun voulait conduire le vaisseau selon sa fantaisie, sans avoir égard aux ordres du pilote ? » En un

et eruditio principalis, per quam junior in-s ascendere consequenter etiam culmina per-summa prævaleat, ut doceat eum primitus cere voluntates ; quem studiose in his ac r exercens, hæc illi semper imperare de curabit, quæ senserit animo ejus esse con-Multis siquidem experimentis edocti tradunt m, et maxime juniores, ne voluptatem qui-cupiscentiæ suæ refrenare posse, nisi prius re per obedientiam suas didicerint volun-*e instit.*, lib. IV, cap. 8.)

(16) Ideoque pronuntiant nullatenus prævalere vel iram vel tristitiam vel spiritum fornicationis exstinguere, sed nec cum fratribus unitatem, nec diuturnam firmamque posse retinere concordiam, sed nec in cœnobio diu perdurare eum qui prius voluntates suas non didicerit superare. (*Ibid.*)

(17) Quænam virtus vel observantia possit a diaboli laqueis ac deceptionibus custodire semper illæsum, vel certe recto tramite firmoque gressu ad perfectionis culmen perducere. (Collat. 2. c. 2.)

mot, le Fils de Dieu l'a dit, et il est certain que *tout royaume divisé sera désolé : « Omne regnum in se ipsum divisum desolabitur.* » (*Luc.* XI, 17.) Or quelle plus grande division que celle qui a lieu dans un royaume, lorsque les sujets ne veulent plus reconnaître leur roi ; dans un Etat, lorsque les peuples se soulèvent contre leur souverain ; dans une communauté, lorsque les inférieurs ne veulent plus obéir aux supérieurs ? Une communauté, en cet état, n'est plus comme cette tour de David où l'on trouvait des boucliers et toutes sortes d'armes pour la défense du peuple d'Israël : *Turris David... ædificata cum propugnaculis; mille clypei pendent ex ea, omnis armatura fortium* (*Cant.* IV, 4) ; mais c'est une vraie tour de Babel, où l'on ne voit que la confusion et la discorde : ce n'est plus une Jérusalem, ville de bénédiction, d'abondance et de paix ; mais une Babylone, ville de malédiction et de dure captivité pour les serviteurs de Dieu : ce n'est plus une terre promise, fécondée par la rosée du ciel, et où coulent le lait et le miel ; mais c'est une terre stérile qui porte en elle-même les effets de la malédiction prononcée contre les montagnes de Gelboé : *Montes Gelboe, nec ros nec pluvia veniant super vos... quia ibi abjectus est clypeus fortium.* (*II Reg.* I, 21.)

C'est ce que doivent considérer attentivement tous ceux qui entrent dans une communauté, sans avoir une ferme résolution d'y obéir, ou qui, ayant eu cette résolution, négligent de s'y rendre fidèles : car s'ils font attention que c'est principalement par la désobéissance que les communautés se ruinent, ils verront à quoi ils s'exposent, quand ils n'y vivent pas dans l'ordre, puisque toutes les actions qu'ils se permettent contre l'obéissance, sont autant de coups qu'ils donnent pour ruiner la maison et en saper les fondements.

Nous lisons dans le *Livre des Juges* (XV, 29), que Samson, ébranlant les colonnes qui soutenaient la maison où il était, la renversa de fond en comble et y perdit la vie avec les trois mille hommes qui s'y trouvèrent. C'est ce que fait celui qui n'est pas soumis dans une communauté ; car la première colonne qui la soutient, c'est l'obéissance. Il y en a trois sur lesquelles nous voyons que sont fondées les communautés religieuses, la pauvreté, la chasteté et l'obéissance ; et elles leur sont toutes trois tellement essentielles, que, si on en ôte une seule, il faut nécessairement qu'elles périssent. Mais pour les autres communautés, c'est l'obéissance qui les soutient : renversez cette colonne, il faut que la communauté tombe. Mais malheur à celui qui la renverse ; car il se rend coupable, non-seulement de la ruine de la maison et de sa propre perte, mais encore de la mort de ceux qui s'y sont retirés, qui, croyant trouver un asile et un port où ils seraient en assurance, n'y rencontrent que des écueils, n'y voient que des tempêtes, et se trouvent malheureusement exposés à y faire naufrage ; car c'est une chose constante et reconnue par les saints, qu'une communauté où l'obéissance n'est plus en vigueur, n'est plus qu'un lieu de perte pour toutes les âmes qui s'y retirent : *Magnum animarum naufragium, in quo regulæ et rectæ vitæ institutiones non vigent.* (S. EPHREM., *De humil. cap. centum*, c. 32.)

Nous lisons dans Cassien que, pour éviter ce malheur dans les florissantes communautés de l'Egypte, les Pères ne prenaient rien tant à cœur que les pratiques exactes d'une parfaite obéissance ; et ils les faisaient observer avec une telle sévérité à tous ceux qui y entraient, qu'ils avaient pour règle générale de renvoyer dans le monde ceux qui, dans les commencements, se laissaient aller au murmure et à la désobéissance, même en des choses légères ; ce qui les conserva, durant plusieurs siècles, dans une ferveur qui a été et qui est encore en odeur de sainteté par toute l'Eglise (18).

Or, quoiqu'on n'exerce pas envers vous la même sévérité qu'on observait dans ces saintes et illustres communautés, ne soyez pas pour cela moins zélé pour la pratique de l'obéissance ; qu'il ne soit pas dit que vous vous relâchiez de vos obligations plus importantes, parce qu'on relâche quelque chose de cette première et ancienne rigueur ; suivez les traces de l'obéissance que les anciens Pères vous ont marquées par leur conduite ; faites votre fond et votre point capital d'un si saint exercice, et ne souffrez jamais que cette vertu soit violée pour quoi que ce puisse être ; puisque c'est à cela surtout qu'est attachée votre perfection, et de là que dépend principalement votre salut.

CHAPITRE III.

Trois raisons dont se sert saint Paul pour nous porter à l'obéissance.

Saint Paul, écrivant aux Hébreux sur ce sujet, leur dit : *Obéissez à vos supérieurs, et soyez-leur soumis ; car ils veillent sur vous, comme devant rendre compte de vos âmes ; afin qu'ils le fassent avec joie, et non en gémissant, ce qui ne vous serait pas avantageux : « Obedite præpositis vestris, et subjacete eis : ipsi enim pervigilant, quasi rationem pro animabus vestris reddituri, ut cum gaudio hoc faciant, et non gementes ; hoc enim non expedit vobis.* » (*Hebr.* XIII, 17.) Nous voyons dans ces paroles trois raisons d'obéir, d'autant plus dignes d'attention, qu'étant dictées par le Saint-Esprit à ce grand Apôtre, et données à tous les Chrétiens pour fondement de leur conduite, nous ne pouvons manquer d'en tirer beaucoup de fruit, si nous y faisons toute la réflexion qu'elles méritent.

(18) Si quidpiam murmurationis vitium, vel parvæ cujuslibet inobedientiæ culpam processisse deprehenderint, exuentes eum quibus indutus fuerat vestibus, et antiquis revestitum, quæ fuerant sequestratæ, depellunt. (*De instit.*, lib. IV, cap. 6.)

La première raison d'obéir à nos supérieurs et de faire exactement ce qu'ils nous disent, c'est qu'ils sont chargés de *veiller sur nous, et de rendre compte à Dieu de notre conduite*. C'est là un des plus grands sujets de repos et de joie que l'on puisse avoir en cette vie, et ce qui fait le grand bonheur des personnes qui vivent dans les communautés. Votre supérieur peut manquer en vous commandant; mais pour vous, vous êtes assuré que vous ne sauriez manquer en lui obéissant comme vous devez; car, s'il y a du mal, ce sera lui seul qui en répondra. Dieu vous demandera seulement si vous avez fait ce qu'on vous a ordonné; si vous l'avez fait, vous voilà suffisamment déchargé, et, comme dit saint Jean Climaque, ce vous sera devant Dieu une suffisante excuse qui fera que vous n'aurez aucun sujet de crainte, lorsqu'il faudra rendre compte de vos actions : *Securus de omnibus rationem reddes.* (Grad. 4.) On ne vous demandera point s'il vous a été utile de faire telle ou telle chose, s'il aurait été meilleur de vaquer à quelque autre exercice, si Notre-Seigneur ne demandait point de vous une vie plus austère : tout cela, au fond, ne vous regarde point; cela ne sera pas mis sur vos comptes, mais sur ceux de votre supérieur; et vous ne serez point obligé d'en rendre d'autre raison, sinon que vous avez obéi. N'est-ce pas assez pour être en assurance! O l'admirable et souveraine liberté, s'écrie un pieux auteur, qui fait qu'on ne saurait presque s'égarer, et qui rend un homme, en quelque manière, impeccable : *O summa libertas, qua obtenta, vix possit homo peccare.* (*Regul. monach.*, cap. 6; apud S. Hieron.) Voilà le privilége de l'obéissance, et une des plus fortes considérations que nous puissions prendre pour nous faire aimer et pratiquer cette vertu.

Quand on est dans le monde et entièrement livré à soi-même, on est presque toujours dans l'incertitude si l'on fait ce que Dieu veut. Comment un prêtre, par exemple, saura-t-il si c'est la volonté de Dieu qu'il prêche, ou si elle ne serait point plutôt qu'il s'appliquât à la confession? Comment ne pas craindre dans un emploi si périlleux, si on s'y engage? et comment ne pas craindre en le fuyant, si en même temps on se voit en état de l'exercer utilement? C'est le plus grand embarras et la plus grande peine des saintes âmes qui désirent d'être fidèles à Dieu dans le monde; elles voudraient faire la volonté de Dieu, mais elles ont de la peine à la connaître; et que ne donneraient-elles point pour en être assurées? Or c'est ce que l'on trouve dans les communautés, par l'obéissance en toutes choses, et par la soumission entière aux supérieurs; car on est assuré que Dieu veut qu'on obéisse et que l'on fasse exactement ce qu'ils disent.

C'est pourquoi saint Jean Climaque, parlant de l'obéissance, dit que c'est une navigation sûre et un voyage qu'on fait en dormant : *Tuta navigatio, iter dormiendo confectum.* (Grad. 4.) Car, comme celui qui s'embarque dans un bon vaisseau et sous la conduite d'un bon pilote, avec un vent favorable, ne doit point se mettre en peine de la route qu'il doit prendre, et que sans effort il avance toujours et arrive enfin au port, même en dormant : ainsi, celui qui s'embarque dans une communauté et qui y vit sous l'obéissance n'a plus à s'inquiéter de ce qu'il doit faire; et cependant il ne laisse pas d'avancer vers le ciel et d'arriver enfin à la perfection, parce que les supérieurs, comme de bons pilotes, veillent et travaillent pour lui, pendant qu'il se repose : *Ipsi enim pervigilant, quasi rationem reddituri.*

Quel avantage de pouvoir passer le torrent de ce monde, où il y en a tant qui périssent, sur les bras et sur les épaules de quelqu'un qui nous soutienne et qui nous porte! Or c'est le privilége de l'obéissance. « Car, savez-vous, » dit un saint Père, « ce que c'est que d'obéir? c'est passer à la nage cette vaste mer, étant soutenu et soulevé par les mains d'un autre. Voilà le bonheur de ceux qui, dans les communautés, s'abandonnent en tout à l'obéissance : ils sont toujours entre les bras de leurs supérieurs; et, au milieu des périls et des embarras, ils sont continuellement soutenus par l'exacte soumission qu'ils leur rendent : *Aliorum manibus sublati, et natantes mare hoc magnum trajiciunt.* »

Tant que nous vivons en communauté et sous l'obéissance, Dieu nous donne, pour ainsi dire, comme aux enfants d'Israël, un autre Moïse qui monte sur la montagne, nous déclare sa sainte volonté, nous interprète ses commandements; et ainsi nous pouvons dire ce que disaient les enfants d'Israël, quand ils avaient quelques doutes et quelques difficultés : Allons consulter et interroger le *Voyant* : « *Eamus ad Videntem.* » (*I Reg.* IX, 9.) Ils donnaient au prophète le nom de *Voyant*, parce qu'il voyait la volonté de Dieu, et que Dieu même la lui faisait entendre, afin qu'il l'exposât au peuple. Or c'est le même avantage que nous avons ici; car, en tous nos embarras et en toutes nos difficultés, nous pouvons dire : Allons trouver celui que Dieu nous a donné pour prophète, et qu'il a établi son lieutenant, pour nous déclarer sa volonté. Ainsi nous jouissons de cette bénédiction et de cette félicité dont parle le prophète Baruch, lorsqu'il dit : Oh! que nous sommes heureux de pouvoir si aisément connaître la volonté de Dieu, de pouvoir sans peine discerner ce qu'il désire, et de voir si clairement ce que nous devons faire pour plaire à sa divine majesté! *Beati sumus, Israel, quia quæ Deo placent, manifesta sunt nobis.* (*Baruch* IV, 4.)

La seconde raison dont se sert l'apôtre saint Paul, pour nous porter à l'obéissance, est que, par ce moyen, nous faisons en sorte que nos supérieurs *s'acquittent avec joie de leur office;* au contraire, lorsque nous manquons de soumission pour eux, nous leur donnons sujet de porter avec peine et en gémissant la pesanteur de leur charge. *Obedite præ-*

positis vestris... ut cum gaudio hoc faciant, et non gementes. L'Apôtre témoigne, par ces paroles, la compassion qu'il avait des supérieurs et celle qu'il nous ordonne d'en avoir; car il veut que nous les consolions par notre soumission, et que, par la promptitude de notre obéissance, nous contribuions, autant que nous le pourrons, à diminuer la pesanteur de leur charge. Votre supérieur n'a-t-il pas déjà bien assez de peine, et n'a-t-il pas un fardeau assez pesant, lui qui doit veiller incessamment sur votre conduite et rendre compte de ce que vous faites, aussi bien que de ce qu'il fait lui-même? voulez-vous donc lui ajouter encore une charge mille fois plus pesante et plus fâcheuse, par votre résistance à ses ordres et à sa conduite?

C'est une plus grande peine qu'on ne pense pour un supérieur, de voir des inférieurs si peu mortifiés, qu'il ne puisse faire d'eux ce qu'il voudrait, qu'il n'ose leur commander ce qu'il croirait le plus utile, qu'il se voit obligé d'étudier la manière dont il les avertira, pour ne les point rebuter, qu'il ne peut leur parler qu'avec beaucoup de circonspection, de réserve et de retenue, de peur de leur déplaire, et dans la crainte qu'ils ne se soulèvent contre l'obéissance.

La difficulté de conduire ces gens-là ne se conçoit pas; et elle me paraît semblable à celle qu'on éprouve à remuer un membre infirme. Vous avez mal au pied; vous avez besoin de vous en servir ou de le remuer; vous ne le faites qu'avec douleur et avec peine; la douleur même que vous ressentez est quelquefois si grande, que vous aimeriez mieux laisser ruiner une affaire, que de vous remuer du lieu où vous êtes. D'où vient cela? c'est que votre pied est infirme, et que dans cet état d'infirmité vous ne sauriez lui rien commander qu'avec de grandes difficultés. Ainsi en est-il d'une personne immortifiée, dans une communauté : elle donnera toujours beaucoup de peine et à la communauté et au supérieur, lorsqu'il faudra qu'on la remue et qu'on lui ordonne quelque chose; et la peine sera quelquefois si grande que, lors même qu'il s'agira d'une chose importante, on aimera mieux la laisser imparfaite, que d'entreprendre de rien commander à une personne si mal disposée.

C'est ce que devraient sérieusement considérer tous ceux qui croient que c'est une chose bien douce et bien agréable que d'être supérieur, et d'avoir beaucoup d'enfants spirituels sous sa conduite. L'Ecriture sainte raconte de Rébecca, qu'après qu'elle eut ardemment désiré d'avoir des enfants, et que Dieu lui en eut accordé, lorsqu'elle commença à éprouver les douleurs de l'enfantement, et qu'elle sentit les deux enfants qu'elle portait dans son sein, s'entrebattre à qui sortirait le premier, elle se repentit de sa demande et eut regret de sa fécondité. *Si je devais souffrir de la sorte*, disait-elle, *et avoir tant de peine, ne m'eût-il pas été plus avantageux de n'avoir point d'enfants?* « *Si sic mihi futurum erat, quid necesse fuit concipere?* » (*Gen.* xxv, 22.) Ainsi, quand un supérieur voit que ses inférieurs ne lui rendent pas la soumission qu'ils lui doivent, que l'un fait les choses à contre-cœur, et que l'autre ne les fait point du tout, ou ne les fait que quand il lui plait; que celui-ci réplique, l'autre se plaint, et cet autre murmure; il ne peut alors s'empêcher de sentir de cuisantes douleurs, et gémissant sous le poids de sa charge : *Oh! que je serais heureux*, dit-il en lui-même, *si je pouvais être dans quelque petit coin, sans être chargé de personne et sans autre soin que de faire ce qu'on m'ordonnerait! N'eût-il pas mieux valu pour moi n'avoir point d'inférieurs, que d'en avoir qui soient si peu soumis? Oh! qu'heureux est celui qui n'a soin que de lui-même, sans être obligé de répondre des autres, ni de veiller sur leur conduite!* Il n'y a que celui qui a expérimenté ces peines et éprouvé ces douleurs, qui puisse comprendre combien elles sont sensibles. Ce qu'il y a ici de plus fâcheux pour un supérieur, n'est pas précisément la peine de commander, mais c'est de voir ce que souffrent ses inférieurs et le peu de vertu qu'il remarque en eux; car, ayant un cœur de père et plein de tendresse pour ses enfants, il ne peut s'empêcher de ressentir leurs infirmités et d'être touché au vif de leur imperfection. Il gémit de voir qu'ils ne se veulent faire aucune violence, qu'ils ne sauraient se résoudre à surmonter leur humeur, et que les choses même auxquelles l'esprit de la grâce et de l'Evangile devrait porter avec plus de ferveur et de promptitude, sont précisément celles dont ils ont un plus grand éloignement, et où ils trouvent tant de difficultés, qu'ils ont toujours mille excuses et mille répliques, quand on leur conseille de s'y assujettir.

« Celui qui est tiède et lâche dans le service de Dieu, » dit le pieux auteur de l'*Imitation*, « est toujours infirme, quand il faut faire quelque chose qui ne lui plaît pas; il est malade, quand on lui dit de se faire violence, et jamais il ne manque de prétexte et d'excuse pour s'exempter de ce qui n'est pas à son goût. » Ainsi quand une chose ne revient pas à notre humeur, nous disons que nous ne saurions la faire : mais la vérité est que nous ne le voulons pas; car, quand nous le voulons, nous voyons fort bien que nous le pouvons : *Magna vis voluntatis*, dit saint Chrysostome, *quæ nos efficiet posse illa quæ volumus.* (*De laud. S. Pauli.*, hom. 6, t. II.) Nous sommes impuissants pour ce qui nous déplaît; mais quand une chose nous est agréable, jamais nous ne la croyons impossible. C'est la grande douleur du supérieur de voir ses inférieurs se flatter et se tromper ainsi eux-mêmes. Rien ne l'afflige tant que cette erreur, rien ne le touche si vivement que cette maladie spirituelle, cette paresse, cette immortification de ses enfants; et c'est la seconde vue que saint Paul nous présente, pour nous porter à obéir parfaitement à nos supérieurs et à faire exactement ce qu'ils nous disent : *Ut cum gaudio hoc faciant, et non gementes.*

Enfin, la troisième raison dont l'Apôtre se sert pour nous porter à l'obéissance, c'est qu'il ne nous serait pas utile de donner à nos supérieurs un si grand sujet de peines par notre désobéissance : *Hoc enim non expedit vobis*. Ce ne pourrait être pour nous qu'une source de grands malheurs. Je ne parle point ici des grands biens dont on se prive par une conduite peu soumise, et des misères que la désobéissance entraîne après elle ; nous en avons parlé dans les chapitres précédents, et nous en parlerons encore dans ceux qui suivent; mais je dis seulement que, si vous n'obéissez pas ponctuellement, vous ne mènerez ici qu'une vie languissante, vous n'y trouverez aucune chose qui vous soit agréable, vous aurez le chagrin de voir qu'on vous laissera comme un membre infirme, dont on ne saurait plus se servir ; et comme, pour ne pas vous rebuter tout à fait, on condescendra quelquefois à vos imperfections en vous laissant faire ce que vous voudrez, ce vous sera encore un surcroît de peines de voir que vous ferez toujours votre volonté et non celle de Dieu, ce qui devrait pourtant être votre exercice continuel dans la maison, aussi bien que votre unique occupation pendant toute votre vie.

Vous pourrez vous convaincre de plus en plus, dans la suite de ce Traité, combien cet avis est important ; et pour peu que vous vouliez faire attention à ce que nous dirons, vous verrez clairement que le seul moyen de vivre heureux et content dans la communauté, est de vous rendre parfaitement obéissant à vos supérieurs.

CHAPITRE IV.

Du premier degré de l'obéissance, qui consiste à exécuter ponctuellement tout ce que le supérieur ordonne.

La parfaite obéissance, dans le sentiment des saints Pères, demande trois choses : la première, que nous exécutions extérieurement la volonté de notre supérieur ; la seconde, que nous l'exécutions de bon cœur, n'ayant point d'autre volonté que la sienne, et soumettant la nôtre à tout ce qu'il désire ; la troisième, que nous soumettions même notre esprit et notre jugement à ce qu'il nous dit, croyant que ce qu'il nous ordonne est très-bien ordonné, et n'ayant jamais d'autre avis ni d'autre sentiment que les siens. Tout cela est nécessaire, disent les saints, pour la parfaite obéissance : *Ut sancta obedientia tum in executione, tum in voluntate, tum in intellectu, sit in nobis omni ex parte perfecta* (*Constit. Soc. J.*, part. VI, c. 1) ; et ce sont les trois degrés principaux de l'obéissance qu'ils ont expressément remarqués, en expliquant la pratique de cette vertu : le premier : *Cum res jussa completur* ; le second : *Cum ille qui obedit, id ipsum vult quod qui jubet* ; le troisième : *Cum id ipsum sentit, et quod jubetur bene iubere existimat.* (Declarat. in VI part. *Constit.*, in c. 1.) Quand nos actions, notre volonté et notre entendement seront ainsi réglés, et qu'on y remarquera cette totale conformité à la volonté de nos supérieurs, nous pourrons dire que nous sommes parfaitement obéissants : mais si l'une de ces trois choses nous manque, c'est une marque assurée que cette vertu n'est encore qu'imparfaite en nous. Nous allons expliquer ces trois degrés, en rapportant ce que les saints en ont dit

Pour parler d'abord du premier, l'obéissance parfaite demande que nous exécutions tout ce qu'on nous ordonne, et que nous l'exécutions avec une grande diligence et une exacte ponctualité. Saint Basile, dans ses règles, demande comment nous devons faire ce que l'obéissance nous prescrit ; et il répond que nous le devons faire avec la même diligence que ceux qui ont bien faim vont à table, et avec le même soin que ceux qui aiment beaucoup la vie, s'appliquent aux choses nécessaires pour la conserver ; il ajoute que notre diligence et notre soin doivent être d'autant plus grands, que la vie éternelle promise à l'obéissance est plus noble et plus excellente que la vie temporelle (19).

Saint Bernard, dans un sermon sur l'obéissance, explique plus en détail jusqu'où doit aller cette exactitude. « Celui qui est parfaitement obéissant, » dit-il, « accomplit fidèlement la volonté de son supérieur, aussitôt qu'il la connaît ; il n'attend pas au lendemain ; il ne veut point de délai ni de remise ; il ne dit point, comme le paresseux : *Je ferai tantôt ce qu'on m'ordonne, ayez un peu de patience, j'irai tout à l'heure ;* mais il dit sans balancer : *J'y vais*. Il tient toujours ses oreilles attentives à ce qu'on lui ordonne, ses pieds prêts à faire ce qu'on lui commande, ses mains disposées à exécuter ce qu'on lui dit, et il s'en acquitte si promptement qu'il semble même prévenir, par ses actions, les commandements qu'on lui fait : *Fidelis obediens nescit moras, fugit crastinum, ignorat tarditatem, prævenit præcipientem, parat oculos visui, aures auditui, linguam voci, manus operi, itineri pedes ; totum se colligit, ut imperantis colligat voluntatem.* (Serm. 41, *De virt. obed.*, *et 7 ej. grad.* n. 7.)

Un grand saint, fondateur d'un des ordres les plus célèbres de l'Eglise, parlant de cette parfaite obéissance, et marquant jusqu'où elle doit aller, dit que dès le premier son de la cloche ou de la voix du supérieur, nous devons tout quitter pour aller où nous sommes appelés. « Il faudrait, » dit-il, « considérer alors que c'est la voix de Jésus-Christ même qui nous appelle : *Tunc versari debet ob oculos Deus creator, et Dominus noster, propter quem homini obedientia præstatur, et ad superioris vocem, perinde ac si a Christo Domino egrederetur, quam promptissimi simus, re quavis inchoata, necdum perfecta, reli-*

(19) Affectu tali, quali puer fame victus nutrici ad sumendum cibum advocanti obsequitur : quali etiam homo quilibet, qui victum quærens, res ad vitam necessarias largienti obedit : imo vero, longe etiam majore, quanto scilicet æterna vita præsenti præstantior est. (*Reg. brev.*, interr. 166.)

eta. » (S. Ignat., *Constit.*, part. vi, c. 1.) Que si une exactitude si parfaite nous paraît difficile, eu égard à notre infirmité, cette vue de Dieu nous la rendra certainement facile ; et nous y trouverons même une si grande joie, qne nous dirons alors de tout notre cœur, comme les mages : *Hoc signum magni Regis est ; eamus et offeramus ei munera, aurum, thus et myrrham.* Voilà le moyen de porter notre obéissance jusqu'à ce point de fidélité que désirait ce même saint, lorsqu'il disait que, quand il est question d'obéir, il ne faut jamais différer d'un seul moment, quand ce ne serait que pour achever une lettre commencée : *Signo campanæ constitutis horis audito, omnes statim, vel imperfecta littera relicta, ad id ad quod vocantur sese conferant.* (*Constit. Soc. J.*, declar. in cap. 10, part. iv, § 9.) Les saints solitaires de l'Égypte, dont parle Cassien, estimaient tellement cette obéissance ponctuelle, qu'ils la mettaient au-dessus de tout le reste. Les uns étaient occupés aux exercices de dévotion, les autres à méditer, d'autres à copier ou à traduire des livres, quelques-uns à des œuvres manuelles ; mais, quelque occupation qu'ils eussent, aussitôt qu'ils entendaient la voix de leur supérieur, et qu'on les avertissait pour se rendre à quelque exercice, on les voyait sortir de leurs cellules à l'envi les uns des autres, *certatim*, et comme dans un saint débat à qui arriverait le plus tôt et serait le premier aux exercices ; jusque-là que celui qui avait commencé une lettre, n'aurait pas voulu s'arrêter un seul moment pour l'achever : *Ita ut qui opus scriptoris exercet, quam repertus fuerit inchoasse litteram, finire non audeat, sed in eodem puncto quo ad aures ejus sonitus pulsantis advenerit, summa velocitate prosiliens, nec tantum quidem moræ interponat, quantum cœpti operis consummet effigiem.* (*De instit.*, lib. iv, c. 12.)

C'est ce qui rendit autrefois si célèbre le saint disciple de l'abbé Sylvain, nommé Marc, dont il est parlé dans les Vies des Pères. Comme il était plus obéissant que tous les autres avec qui il demeurait, son abbé l'aimait davantage ; ce qui leur donna une telle jalousie, qu'ils ne purent s'empêcher d'en témoigner leur peine, et d'en porter même leurs plaintes aux Pères des monastères voisins. Cette préférence de la part d'un homme si saint fut cause que l'abbé Sylvain leur déplut ; et ne pouvant s'imaginer qu'elle vint de Dieu, ils résolurent de l'aller trouver et de lui en dire leur sentiment. Sylvain, ayant écouté humblement leur remontrance, les conduisit aux cellules des religieux ; et ayant frappé à leur porte, il les appela tous l'un après l'autre ; mais il n'y eut que Marc qui sortit à l'instant même où il entendit la voix de son supérieur : ce que Sylvain ayant fait remarquer à ces Pères, il les fit entrer dans la cellule de ce fidèle disciple, où ils trouvèrent un papier sur lequel il écrivait, quand son supérieur l'avait appelé ; ils virent qu'il en était à un *o*, qu'il avait commencé à former, et qu'il n'avait pas voulu achever, pour se rendre plus fidèle à l'obéissance. *Litteram o faciebat*, dit l'histoire, *et audita voce senis, non finivit ; nec gyravit calamum ultra, ut impleret et clauderet litteram quam in manu habebat.* Ce qui édifia tellement ces bons religieux, qu'ils s'en retournèrent pénétrés d'une estime singulière pour ce parfait obéissant, et pleinement persuadés que l'abbé Sylvain avait raison de l'aimer plus que les autres ; ils témoignèrent eux-mêmes qu'ils ne pouvaient s'empêcher d'aimer singulièrement celui qui, par une aussi parfaite obéissance, méritait d'être particulièrement aimé de Dieu.

Cette obéissance exacte, même en de petites choses, est si agréable à Notre-Seigneur, qu'il a fait quelquefois des miracles pour montrer combien il l'approuve, et quelle estime par conséquent nous en devons faire. Sainte Catherine de Sienne en rapporte, dans ses dialogues, un exemple remarquable. Elle dit qu'une personne entendant donner le signal pour quelque exercice pendant qu'elle écrivait, et ayant laissé, pour s'y rendre ponctuelle, une lettre à demi formée, elle la trouva à son retour achevée avec un trait d'or : Dieu voulant faire connaître, par ce miracle, le mérite de la parfaite obéissance.

Nous lisons aussi dans les *Chroniques* de saint François, qu'un saint religieux, à qui Notre-Seigneur avait apparu sous des traits d'une beauté ravissante, entendant sonner la cloche pour quelque exercice, pendant qu'il jouissait de la présence et des caresses de ce divin Sauveur, le quitta de suite, pour aller où l'obéissance l'appelait, sans que les douceurs d'une si sainte conversation le pussent arrêter un seul moment ; ce qui fut si agréable à Notre-Seigneur, qu'il attendit le retour de ce religieux pour lui dire ces aimables paroles : *Parce que tu as été fidèle à l'obéissance, je t'ai attendu, et tu m'as retrouvé : mais si tu y avais manqué pour demeurer avec moi, je m'en serais allé, et tu ne jouirais plus en ce moment de la faveur que je te fais.*

Rusbroch, auteur des plus considérables entre ceux qui ont écrit de la théologie mystique, raconte dans son *Traité des vertus*, qu'une personne ayant ainsi laissé le petit Jésus, qui lui était apparu sous la forme d'un enfant, le trouva à son retour de la grandeur d'un très-beau jeune homme, qui lui dit : *Autant que tu me vois accru extérieurement, autant je suis accru en ton âme par ta ponctualité à l'obéissance.*

Mais si Notre-Seigneur témoigne ainsi approuver cette ponctualité, il n'y a rien aussi à quoi le démon s'oppose davantage ; car il fait tout ce qu'il peut, afin de nous en détourner, voyant que c'est le moyen assuré d'obtenir la fleur de nos actions, et d'en ravir à Dieu les prémices. C'est pour cela, comme remarquent les Pères, que dès le matin, aussitôt qu'on sonne le lever, il s'efforce de nous amuser et de nous retenir encore quelque temps au lit contre l'obéissance. C'est pour cela aussi que, durant tout le jour, il s'applique à nous suggérer, dans chacune de nos actions, des prétextes pour nous arrêter contre

lemandent l'ordre et le règlement de nos su-
. Si nous écrivons, il nous insinue qu'il n'y
nt de mal à ne pas quitter au premier si-
ue pour achever quelques lignes ou quelques
l n'y aura pas pour nous beaucoup de perte,
nous n'arriverons pas pour cela beaucoup
d aux exercices. Si nous étudions, et que la
ienne à sonner, il nous dit qu'il ne faut plus
moment pour éclaircir la question qui nous
que si nous remettons à un autre temps,
urrons oublier une partie de ce que nous
d'apprendre ; qu'il faudra recommencer à
tout de nouveau ; qu'il vaut bien mieux, pour
la temps, prendre encore un moment avant
er à cet exercice. Si nous composons, il nous
s l'esprit que, quand même nous achève-
le période commencée, nous serons encore
ù la communauté s'assemble, aussitôt que
s autres : *Et sic*, dit Cassien, *primitiarum opima deflorans*, *primus ipse decerpit.* En
gir de la sorte, n'est-ce pas donner à Dieu
res flétries, mutilées et tout à fait indignes

t un excellent mets que l'obéissance filiale, »
itrefois saint Bernard : « *Primum ferculum*, *a filialis.* » (S. BERN., *Serm. in Cœna Dom.*, n.
ermettez donc pas que le démon en goûte
ier ; quittez tout, et promptement, pour ac-
sans délai ce qu'elle demande ; et puisque
eigneur vous a conduit dans cette maison,
dans une sainte milice, gardez les lois d'une
iscipline : *Sicut bonus miles Christi.* (*II Tim.*
Nous lisons dans l'histoire profane qu'un
ipitaine reprit fortement ses soldats de ce
s'étaient pas arrêtés tout court, lorsqu'ils
entendu sonner la retraite ; et nous voyons,
aire, un soldat loué hautement de ce que, la
te sonnant, il se retira sans donner un seul
uoiqu'il eût déjà le cimeterre à la main et le
é pour frapper un ennemi, estimant qu'il
ieux obéir à son chef que de faire un acte
ge. C'est aussi la disposition où se trouvait
e soldat, qui, s'étant arrêté de même au pre-
nal de la retraite, et étant interrogé pour-
n avait usé de la sorte, puisqu'il aurait pu
r assez tôt, après avoir tué son ennemi, ré-
Obéir à son capitaine vaut mieux que de se le ses ennemis. C'est ainsi que nous devons
mporter, quand nous entendons sonner la
nous devons nous lever promptement et
ute la diligence possible, pour accomplir le
ndement du Roi des rois, en nous représen-
c'est notre capitaine et notre empereur, ou
in de sa part qui nous appelle : *Quodcunque insonuerit*, *mox cum summa festinatione in- m est*, *ac si præco regis insonet.* (S. MARAG.,

in c. 4 *Regul. S. Benedict.*) Voilà ce que faisaient ces grands serviteurs de Dieu, dont parle Cassien : *Sic universa complere quæcunque fuerint præcepta*, *tanquam a Deo sint cœlitus edita*, *sine ulla discussione festinant.* (L. IV *Instit.*, c. 10.) C'est ainsi qu'Abraham obéit autrefois au commandement de Dieu, lorsqu'il lui ordonna de sacrifier son fils : *Igitur*, dit l'Ecriture, *Abraham de nocte consurgens.* (*Gen.* XXII, 3.) Remarquez qu'il n'attendit pas que le jour fût venu : mais aussitôt que Dieu lui eut parlé, avant le soleil levé, au milieu de la nuit, dans l'instant même qu'on lui commande, il se met en devoir d'accomplir ce qu'on lui ordonne, quoique ce fût la chose du monde la plus difficile.

Non-seulement nous devons obéir exactement et sans le moindre délai aux ordres de nos supérieurs, mais encore aux moindres signes de leur volonté. c'est ce que les saints demandent pour la perfection de cette vertu : *Obedientiam observent*, dit saint Ignace, *licet nihil aliud quam signum voluntatis superioris*, *sine ullo expresso præcepto*, *videretur* (S. IGNAT., *Summar. Constit. Soc. Jesu*, 33.) « Celui qui est vraiment obéissant, » dit Albert le Grand, « n'attend jamais le commandement du supérieur; il se contente de connaître sa volonté, et il ne lui en faut pas davantage pour l'exécuter; la volonté de son supérieur lui tient lieu de commandement ; il met toute sa gloire à imiter Jésus-Christ, qui regarda comme un commandement de mourir pour les hommes, la volonté et le bon plaisir de son Père qui lui proposait de donner sa vie pour leur salut (20). »

C'est encore ce qui se pratiquait, selon Cassien, parmi ces anciens solitaires, dont nous avons déjà rapporté de si touchants exemples. Leur obéissance était si parfaite, que non-seulement ils obéissaient à la voix de leur supérieur, mais encore au moindre signe qu'il leur faisait ; en sorte qu'on eût dit qu'ils lisaient dans son cœur et qu'ils pénétraient le fond de ses pensées, tant ils étaient exacts à faire ce qu'il voulait, avant même qu'il le leur eût fait connaître. C'est précisément ce que dit saint Bernard, que celui qui est vraiment obéissant prévient celui qui lui commande : *Prævenit præcipientem.*

Voilà ce que demande la perfection de ce premier degré d'obéissance : obéir exactement aux volontés du supérieur, c'est le commencement de cette vertu ; obéir à ses ordres et à ses conseils, c'est davantage : mais obéir à un simple signe de sa volonté, sans qu'il nous l'ordonne en aucune manière, c'est ce qui plaît surtout à Notre-Seigneur. C'est ainsi que, dans le monde, le serviteur qui entend à demi-mot, et à qui il ne faut qu'un clin d'œil pour faire connaître et exécuter la volonté de son maître, le contente bien plus que celui à qui il faut tout dire expressément, comme Salomon le re-

'erus obediens nunquam præceptum exspe-
l solum voluntatem prælati sciens vel cre-
rventer exsequitur pro præcepto : exemplo
Domini nostri Jesu Christi, cui voluntas et complacentia Patris, summum mandatum fuit. (*Parad. animæ*, sive *Libel. de virtut.*, c. 3.)

marque dans ses *Proverbes* (xiv, 35) : *Acceptus est regi minister intelligens.* C'est ce qui fait dire à saint Thomas, qu'un inférieur, aussitôt qu'il peut discerner la volonté de son supérieur, doit s'y soumettre, comme à un commandement; et que c'est en cela que l'on connaît surtout la perfection de l'obéissance : *Voluntas superioris, quocunque modo innotescat, est quoddam præceptum tacitum ; et tanto videtur obedientia promptior, quanto expressum præceptum obediendo prævenit, voluntate superioris intellecta.* (2-2, q. 204, a. 2, in c.)

Ce qui nous doit porter à obéir de la sorte, est que souvent le supérieur, pour rendre sa conduite plus douce et plus suave, ne veut pas nous commander une chose expressément. Craignant de nous faire trop de peine, et ne sachant pas de quelle manière nous prendrions ce qu'il nous dirait, il se contente de nous faire connaître ce qu'il désire. Cette bonté paternelle et cette charitable condescendance ne devraient-elles pas nous gagner le cœur, et nous obliger à prévenir ses commandements, et à répondre à ses moindres désirs ? Ne devrions-nous pas imiter l'exemple du prophète Isaïe, qui, voyant que Dieu cherchait quelqu'un pour l'envoyer prêcher à Jérusalem, et connaissant que c'était sa volonté qu'il se présentât lui-même pour cet emploi, s'y offrit de grand cœur en disant : *Me voici, Seigneur; envoyez-moi ; « Ecce ego, mitte me. »* (*Isa.* vi, 8.)

Mais ce qui est ici particulièrement à remarquer, c'est que, quand même nous nous serions quelquefois mépris, en nous présentant de la sorte, et que le supérieur nous aurait renvoyés, comme n'ayant pas bien conçu sa pensée, nous ne devrions pas pour cela nous rebuter, ni être ensuite moins prompts et moins fidèles à l'obéissance; mais nous devrions faire comme Samuel, dont l'exemple nous est d'une grande instruction sur ce sujet. Etant encore jeune, il servait dans le temple sous le grand prêtre Héli. Comme il dormait pendant une nuit, Dieu l'appelle par son nom pour lui révéler le châtiment exemplaire qu'il voulait faire dans la maison d'Héli. Samuel se réveille à cette voix; mais ne sachant pas d'où elle venait, et ignorant que c'était le Seigneur qui l'appelait, parce que jusqu'alors il n'avait encore eu aucune révélation, il s'imagina que c'était le grand prêtre Héli qui l'avait appelé. Il se lève donc aussitôt, et s'approchant de son supérieur : *Me voici*, lui dit-il : *Ecce ego, quia vocasti me.* Héli, qui ne savait point ce que c'était, lui dit qu'il ne l'avait point appelé, et qu'il s'allât recoucher : *Non vocavi te, fili mi : revertere et dormi.* A peine fut-il recouché et endormi, que Dieu l'appelle une seconde fois. Samuel, se persuadant encore que c'était la voix d'Héli, parce qu'il ne voyait point d'autre personne en la maison qui le pût appeler, se lève et court vers Héli aussi promptement que la première fois. Héli qui ne connaissait point encore ce mystère, et qui par conséquent ne pouvait penser autre chose, sinon que Samuel rêvait, le renvoya derechef et lui ordonna de se recoucher. A peine fut-il endormi, que Dieu l'appelle pour la troisième fois. Samuel se levant avec la même diligence qu'il avait fait auparavant, va se présenter à son supérieur : *Ecce ego, quia vocasti me.* Alors Héli connut qu'il fallait que ce fût Dieu même qui eût appelé Samuel pour lui révéler quelque secret; c'est pourquoi il lui dit : *Retournez-vous-en, mon fils, recouchez-vous et dormez ; et si on vous appelle encore, vous répondrez : Parlez, Seigneur, parce que votre serviteur vous écoute : « Loquere, Domine, quia audit servus tuus. »* Il se recouche donc et se rendort. Mais Dieu l'ayant encore réveillé et appelé, Samuel, suivant l'instruction de son maître, lui répondit : *Parlez, Seigneur, parce que votre serviteur vous écoute : « Loquere, Domine, quia audit servus tuus. »* (*III Reg.* iii.)

Il n'y a personne qui, faisant réflexion sur la conduite de ce prophète, n'y remarque un grand exemple de soumission, et un admirable esprit d'obéissance; car, quoique Héli lui eût dit, la première fois, qu'il ne l'avait pas appelé, il ne laisse pas de se lever une seconde et une troisième fois au même signal : sa méprise ne diminue rien de sa ferveur : toujours il se rend avec la même diligence et la même fidélité où il croit que la voix de son supérieur l'appelle; et il mérite par sa persévérance que Dieu lui révèle ses secrets et lui découvre ses volontés. Voilà le modèle d'une parfaite obéissance, et la manière dont nous devons agir envers nos supérieurs; et il est certain que, si nous y apportons cette promptitude et cette persévérance, Dieu ne manquera pas de bénir notre conduite et de nous faire sentir combien il se complaît dans les âmes parfaitement obéissantes.

CHAPITRE V.

Du second degré d'obéissance, qui consiste à vouloir ce que veut le supérieur.

Le second degré d'obéissance consiste à conformer tellement notre volonté à celle de notre supérieur, que nous n'en ayons plus d'autre que la sienne; en sorte que nous ne voulions que ce qu'il veut, nous ne désirions que ce qu'il désire, nous soyons également prêts à tout faire, et aussi disposés à accomplir ce qu'il nous commandera de plus contraire à notre inclination, que ce qui revient le plus à notre humeur. C'est le premier principe qu'il faut avoir dans le séminaire, aussi bien que dans toutes les communautés, si l'on désire s'y rendre parfait : *Superioris non solum jussa exsequatur, sed etiam ejus voluntatem suam faciat*, dit saint Ignace. (S. Ignat., *Epist. de obed.*, n. 8.) L'obéissance, dit saint Jean Climaque, est le sépulcre de la volonté propre : *Obedientia est sepulcrum voluntatis.* (Grad. 4.) Aussitôt donc que nous mettons le pied dans un séminaire, ou que nous entrons dans une communauté, nous devons faire état que nous ensevelissons et que

nous enterrons notre volonté propre, parce que nous devons faire profession d'obéir en tout, et de ne suivre plus d'autre volonté que celle de notre supérieur. *Ut non solum in effectu executio appareat,* dit saint Ignace, *verum etiam in affectu consensio.* (S IGNAT., *Epist. de obed.*, n. 5.)

Or les saints remarquent un grand avantage dans ce degré d'obéissance; car, comme il nous rend aussi prompts à nous soumettre dans les choses difficiles et contraires à notre humeur, qu'en celles pour lesquelles nous aurions le plus d'attrait et de facilité, il nous donne un moyen assuré de connaître si c'est une véritable obéissance qui nous anime, lorsque nous accomplissons ce qu'on nous ordonne, ou si ce n'est point quelque autre considération qui nous engage à nous soumettre.

En effet, lorsqu'on ne nous commande que des choses agréables et qui reviennent à notre humeur, nous ne saurions bien discerner le fond de nos dispositions; peut-être est-ce uniquement notre goût et notre inclination, et non la volonté de Dieu et l'amour de l'obéissance qui nous porte alors à faire ce qu'on nous dit. Mais, quand ce qu'on nous commande est difficile et contraire à notre humeur, et que néanmoins nous l'embrassons avec promptitude et avec joie, c'est alors, disent les saints, que la vraie obéissance se fait connaître; car, comme la nature nous donne alors de l'éloignement pour faire ce qu'on exige de nous, il faut que ce soit la grâce qui nous y porte, et que ce soit Dieu et non pas nous-mêmes que nous cherchons dans notre soumission.

C'est pourquoi on ne peut qu'estimer et approuver beaucoup la conduite des personnes qui, ayant de la joie quand on leur ordonne des choses humiliantes et pénibles à la nature, ont au contraire de la peine quand on leur en propose d'agréables, et témoignent au supérieur la crainte qu'elles ont de se rechercher elles-mêmes et d'accomplir plutôt leur volonté que celle de Dieu, en faisant ce qu'on leur commande. C'est là une disposition très-sainte et très-conforme à la doctrine des maîtres de la vie spirituelle. « Quand on nous commande des choses éclatantes et relevées », dit saint Grégoire, « il ne faut pas les observer par inclination naturelle, mais par le pur motif de l'obéissance, c'est-à-dire parce qu'on nous les commande, et que c'est la volonté de Dieu; mais quand on nous en ordonne de basses et d'humiliantes, il faut tâcher d'y conformer notre inclination, il faut faire en sorte que notre cœur s'y porte, qu'il s'y affectionne, qu'il les embrasse avec joie, qu'il s'y soumette avec amour; c'est là le moyen de faire purement la volonté de Dieu, dans les choses même qui nous seraient agréables; et, sans cela, il y a toujours à craindre que nous ne fassions la nôtre (21). » D'où l'on peut conclure que ceux qui font tout ce qu'ils peuvent, afin que le supérieur leur commande ce qui leur plaît, et qui obéissent avec joie quand il condescend à leur volonté, tandis qu'ils ne se soumettent qu'avec chagrin, quand il leur ordonne des choses contraires à leur inclination, ne seront jamais, au jugement des personnes éclairées, véritablement obéissants. Ce serait un abus et une grande erreur, dit saint Ignace, que de s'imaginer le contraire : *Sane quam magnus est error et quidem eorum quos amor sui excæcavit, obedientes existimare sese, cum superiorem ad id quod ipsimet volunt, aliqua ratione pertraxerint.* (S. IGNAT., *Epist. de obed.*, n. 8.) Ce n'est pas là, dit saint Bernard, obéir aux supérieurs, mais c'est faire en sorte que le supérieur nous obéisse (22). Ce n'est pas là, dit un autre saint, faire la volonté de Dieu; mais c'est vouloir que Dieu fasse la nôtre (23).

Craignez donc, quand le supérieur vous donne quelques occupations ou vous emploie à quelque office, que ce ne soit parce que vous y avez inclination, parce que vous en avez témoigné quelque désir, ou parce que vous avez fait paraître quelque peine pour d'autres qu'il aurait pu vous donner, et auxquels peut-être il vous croirait plus propre : car, si cela est, vous travaillez sans fruit, vous n'aurez point devant Dieu le mérite de l'obéissance; et quand vous lui demanderez, comme autrefois les Juifs, pourquoi il n'agrée pas ce que vous faites : *Quare jejunavimus, et non aspexisti; humiliavimus animas nostras, et nescisti?* il aura tout sujet de vous faire la même réponse qu'il leur faisait : C'est que tout ce que vous faites est un effet de votre propre volonté : *Ecce in jejuniis vestris invenitur voluntas vestra.* (*Isa.* LVIII 3.) Jugez d'après cela combien il est important de mortifier votre volonté propre, puisqu'elle est si maligne, et son infection si grande, qu'elle corrompt tout le bien que nous faisons : *Grande malum propria voluntas*, dit saint Bernard, *qua fit ut bona tua, tibi bona non sint.* (S. BERN., serm. 71 *in Cantic.*, n. 14.)

C'est pourquoi, si vous voulez travailler solidement à la perfection, il faut de toute nécessité travailler à combattre votre propre volonté, et dire en toutes choses, comme saint Paul au moment de sa

(21) Debet obedientia, quando jubentur adversa, ex suo aliquid habere, et in prosperis ex suo aliquid omnimodo non habere : quatenus in adversis tanto sit gloriosior, quanto divino ordini etiam ex desiderio jungitur; et in prosperis tanto sit verior, quanto a præsenti ipsa quam divinitus percipit gloria, funditus ex mente separatur. (S. GREG., *Moral.*, lib. XXXV, n. 30.)

(22) Quisquis vel aperte vel occulte satagit, ut quod habet in voluntate hoc ei spiritualis pater injungat, ipse se seducit, si forte sibi quasi de obedientia blandiatur; neque enim in ea re ipse prælato, sed magis ei prælatus obedit. (Serm. 35, *De trib. ordin. Eccl.*, n. 4, t. I.)

(23) Diligenter illud cavendum est ne superioris voluntatem, quam ducere pro divina debetis, ad vestram detorquere nitamini; id enim esset non vestram divinæ conformare, sed divinam vestra voluntatis forma velle regere.

version : *Domine quid me vis facere?* (*Act.* IX, .) « Voilà encore, » dit saint Bernard, « le vrai moyen l'une parfaite conversion : *Hæc plane perfectæ conversionis est forma.* » Voilà une marque certaine et infaillible, pour connaître qu'une personne a véritablement renoncé à elle-même, aussi bien qu'à tout le monde, pour suivre Jésus-Christ. « Oh ! que cette parole est courte, » s'écrie le saint docteur, « mais qu'elle est pleine d'onction ! qu'elle est vive et efficace ! qu'elle est digne d'être estimée : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse? — O verbum breve, sed plenum, sed vivum, sed efficax, sed dignum omni acceptione : Domine, quid me vis facere?* » (Serm. 1, *in conv. S. Pauli*, n. 6.) Oh ! qu'il y en a peu qui soient en état de bien dire cette parole, et qu'il y en a peu qui soient assez anéantis en Jésus-Christ, pour pouvoir entrer dans un si parfait dépouillement d'eux-mêmes ! Qu'il y en a peu qui soient en état de lui dire de cœur ce que lui-même disait autrefois à son Père avec ta it d'ardeur : *Mon Père, que votre volonté soit faite et non pas la mienne; que ce que vous voulez s'accomplisse, et non ce que je veux; qu'il s'accomplisse de la manière que vous le voulez, et non suivant celle que je désire.* « *Pater, non quod ego volo, sed quod tu* (*Marc.* XIV, 36); *Non mea voluntas, sed tua fiat* (*Luc.* XXII, 42); *Non sicut ego volo, sed sicut tu.* (*Matth.* XXVI, 39.) Voilà ce que demande la parfaite obéissance : 1° ne vouloir rien faire que ce que veut Notre-Seigneur : *Non quod ego volo, sed quod tu;* 2° ne le vouloir même que comme il le veut : *Non sicut ego volo, sed sicut tu;* 3° ne le vouloir que parce qu'il le veut, sans autre vue que d'accomplir la volonté de Dieu qui nous est manifestée par le supérieur : *Non mea voluntas, sed tua fiat.*

Mais le malheur est que, bien loin de témoigner ces dispositions à notre supérieur, nous voulons presque toujours qu'il s'accommode à nos désirs, et qu'il nous demande ce que nous avons envie de faire, comme Notre-Seigneur le demandait à cet aveugle de l'Evangile : *Quid tibi vis faciam ?* (*Marc.* X, 51.) Voilà où nous devons avouer, à notre confusion, que nous en sommes le plus souvent réduits; voilà ce qui est surtout un grand sujet de douleur, quand on voit ce dérèglement dans des personnes qui font une profession particulière de la perfection.

Qui ne gémirait, en effet, de les voir dans une si grande illusion, qu'au lieu de dire à leur supérieur : *Que voulez-vous que je fasse?* il faut que le supérieur leur dise : *Que voulez-vous que je fasse* (24)? Voilà jusqu'où va la faiblesse et la pusillanimité de la plupart des supérieurs, et ce que l'on remarque trop souvent dans les communautés même les plus saintes. Il faut qu'un supérieur considère sans cesse et recherche soigneusement à quoi un tel se plaît, qu'est-ce qui le satisfera davantage, quelle est sa pente et son inclination, à quoi il s'appliquera plus volontiers, afin de ne lui rien ordonner qui lui fasse de la peine. Cependant ce devrait être tout le contraire ; car ce devrait être aux inférieurs à chercher quelle est la volonté du supérieur, afin de l'accomplir fidèlement, puisque c'est pour cela qu'ils sont entrés dans une communauté, et non pour y faire leur propre volonté, qui tôt ou tard ne manquerait pas de les perdre.

Il faut donc se résoudre à renoncer absolument à cette propre volonté, et à la fuir comme une vipère maligne, qui seule, disent les saints, est capable de perdre nos âmes. On dit que les vipères déchirent le ventre de leur mère, et ne viennent au monde que par la mort de celles qui leur donnent la vie. Voilà aussi ce que fait la propre volonté ; elle n'est pas plus tôt éclose qu'elle tue cruellement l'âme qui l'a mise au jour (25). C'est pourquoi, si nous apercevons que notre supérieur, ayant égard à notre faiblesse, ait la pensée de condescendre à notre volonté propre, disons-lui ce que devait dire cet aveugle de l'Evangile, quand Notre-Seigneur lui demanda : *Que voulez-vous que je fasse* (26)? Mon Dieu, qu'il n'en soit pas ainsi; ordonnez-moi ce que vous voudrez, sans me demander ce que je désire ; car je ne désire que votre volonté, et je ne cherche pas que vous me disiez ce que je veux mais à vouloir ce que vous me direz.

Voilà, dit saint Augustin, la grande disposition où doivent être les serviteurs de Dieu et tous ceux qui lui veulent être entièrement fidèles (27). *C'est là aussi*, dit saint François de Sales, *le moyen de jouir d'une très-grande et très-profonde paix. Le vrai obéissant vivra doucement et paisiblement, comme un enfant entre les bras de sa mère, qui ne se met point en peine de ce qui lui peut arriver : que sa mère le porte sur le bras droit ou sur le gauche, il ne s'en inquiète pas. De même le vrai obéissant, qu'on lui commande une chose ou l'autre, il ne s'en met point en peine; pourvu qu'on lui commande et qu'il demeure toujours entre les bras de l'obéissance, je veux dire en l'exercice de l'obéissance, il est content.* (Entret. 11, *De la vertu d'obéis.*, p. 200, ed. de Paris, 1821.)

—

(24) Sic profecto, sic multorum usque hodie pusillanimitas ac perversitas exigit, ut ab his quæri oporteat : Quid vis ut faciam tibi ? non ipsi quærant : Domine, quid me vis facere ? (S. BERN., *Serm. in conv. S. Pauli*, n. 6.)

(25) Caveamus ergo a propria voluntate, tanquam a vipera pessima et nequissima, et quæ sola deinceps — nossit animas nostras. (S. BERN., *Serm. de*

(26) Absit hoc, Domine ; tu magis dic quid me facere velis. Sic omnino dignum est, non meam a te, sed a me tuam quæri et fieri voluntatem. (ID., *Serm. de conv. S. Pauli*, n. 6.)

(27) Optimus minister tuus est, qui non intuetur hoc a te audire quod ipse voluerit, sed potius hoc velle quod a te audierit. (S. AUGUST., *Confess.*, l. X, c. 26.)

CHAPITRE VI.

Du troisième degré de l'obéissance, que l'on appelle obéissance aveugle.

Le troisième degré de l'obéissance consiste à conformer notre jugement à celui de notre supérieur; en sorte que nous ne nous contentions pas de nous soumettre à tout ce qu'il nous ordonne, mais que nous croyions que ce qu'il nous ordonne, est raisonnable, sans nous mettre en peine d'en connaître les raisons. C'est là le plus excellent degré de cette vertu que les saints ont regardé comme absolument nécessaire à tous ceux qui se veulent donner à Dieu parfaitement, et se consacrer à lui sans réserve : *Qui se totum immolare vult Deo*, dit saint Ignace, *intelligentiam offerat necesse est, præter voluntatem; ut non solum idem velit quod superior, sed etiam idem sentiat, ejusque judicio subjiciat suum.* (S. IGNAT., *Epist. de obed.*, n. 9.) Saint Bernard nous donne une admirable leçon sur ce sujet, dans un sermon sur la conversion de saint Paul, où il montre comment nous devons imiter cet Apôtre. La conduite que Notre-Seigneur tint envers saint Paul, dit-il, en l'aveuglant pour l'attirer à lui, n'est qu'une expression de ce qu'il désire faire en nous, pour notre perfection. Saint Paul ne fut pas plutôt frappé de la lumière du ciel, qu'il entendit une voix qui lui dit : *Entrez dans la ville; et là on vous dira ce que vous devez faire : « Ingredere civitatem, et ibi dicetur tibi quid te oporteat facere. »* (*Act.* IX, 7.) Or, voilà ce qui vous est arrivé au moment de votre entrée dans le séminaire; car ce n'a pas été sans une conduite particulière de la Providence, que vous y êtes venu; et soit que la crainte de vous perdre dans le monde ou le désir de servir Dieu plus parfaitement dans la retraite vous y ait amené, soit qu'un sage directeur vous l'ait conseillé, soit que vos parents et amis vous l'aient persuadé; il est toujours vrai que c'est Dieu qui s'est servi de ces moyens pour vous y conduire, et qui vous a dit au fond du cœur qu'il fallait entrer dans cette maison de retraite, afin que l'on vous fît connaître ce qu'il demandait de vous, et ce que vous deviez faire pour lui plaire. Mais ce n'est pas tout d'avoir fait cette première démarche; il faut vous mettre dans le même état où se trouva l'Apôtre au moment de sa conversion, si vous voulez, comme lui, vous convertir parfaitement à Dieu. Or voyez ce que l'Écriture sainte nous en marque : *Quoiqu'il eût les yeux ouverts, il ne voyait rien; mais il était conduit et gouverné par ceux qui prenaient soin de lui : « Apertis oculis nihil videbat; ad manus autem illum trahentes, introduxerunt. »* (*Ibid.*, 8.) Voilà, dit saint Bernard, le vrai portrait et le modèle achevé de la parfaite obéissance : avoir les yeux ouverts, et ne rien discerner; nous laisser conduire sans raisonner; nous abandonner, comme des aveugles, entre les mains de nos supérieurs : voilà ce que fait la parfaite soumission, et en quoi consiste le troisième degré de l'obéissance.

C'est dans cette vue que saint Jérôme, écrivant à un de ses amis qui vivait dans une communauté où il voulait se sanctifier sous l'obéissance, lui disait : « Ne vous amusez point à examiner, à juger ni à blâmer les commandements de vos supérieurs; ne cherchez point à savoir pourquoi ils vous ont commandé une chose plutôt qu'une autre; ne vous arrêtez point à penser qu'il vaudrait mieux qu'ils en eussent usé d'une autre manière : toutes ces pensées ne sont que de dangereux amusements et des semences de mille tentations contre l'obéissance : *Non de majorum sententia judices, cujus officii est obedire et implere quæ jussa sunt, dicente Moyse : Audi, Israel, et tace.* » (Epist. 95, *Ad Rustic. mon.*) « C'est pourquoi, quand il vous viendra quelque tentation contre l'obéissance, comportez-vous, » dit Cassien, « de même que si vous étiez attaqué de tentations de blasphèmes contre Dieu et contre la foi, ou que vous eussiez des imaginations sales et des pensées déshonnêtes : c'est-à-dire ne leur donnez aucune entrée, ne vous y arrêtez en aucune manière; mais prenez seulement de là occasion de vous confondre et de vous humilier davantage. »

Or cette obéissance simple est appelée communément *obéissance aveugle*, non parce qu'elle nous porte à obéir aveuglément en des choses où il y aurait péché, car ce serait une erreur intolérable, mais parce que dans toutes les choses où nous ne voyons point de péché, l'obéissance veut que nous nous soumettions simplement à nos supérieurs, sans nous informer des raisons de ce qu'ils nous ordonnent, supposant que ce qu'ils nous disent est la même chose que Dieu nous dit, nous contentant de cette seule pensée : Puisque les personnes que Dieu a chargées de nous conduire le veulent ainsi, il le faut faire.

Cette même obéissance est appelée par Cassien obéissance *sans discussion et sans examen* : « *Obedientia sine discussione, sine examine* (*Instit.*, l. IV, c. 10, 24, 25, etc., l. XII, c. 32, collat. 18, c. 3), » parce qu'elle ne recherche point et n'examine jamais le *pourquoi* et le *comment*, deux termes dont la curiosité se sert communément, mais que l'obéissance bannit de son école, comme étant un langage tout à fait déplacé. C'est pourquoi saint Jean Climaque, définissant l'obéissance, dit très-bien : « L'obéissance est un mouvement *sans examen ni discussion*; c'est une mort volontaire; c'est une vie sans curiosité; c'est un renoncement absolu à notre propre sagesse, qui ne laisse pas d'être un vrai trésor de sagesse : *Obedientia est inexaminatus et indiscussus motus, spontanea mors, vita curiositate carens, discretionis depositio inter divitias discretionis.* » (Grad. 4, art. 1.)

Pour nous faire connaître jusqu'où doit aller en cela notre simplicité, et combien on doit peu raisonner, si l'on veut entrer dans la perfection de ce degré d'obéissance, les saints Pères emploient plusieurs comparaisons remarquables.

La première est celle des brebis : saint Basile (*Constit. monast.* c. 23, n. 5) s'en sert admirablement, en expliquant la raison pour laquelle Notre-Seigneur, donnant à saint Pierre la conduite de toute l'Eglise, lui dit ces paroles : ***Pais mes brebis :*** «*Pasce oves meas.*» (*Joan.* XXI, 17.) « Comme les brebis, » dit-il, « obéissent aveuglément au pasteur, qu'elles se laissent conduire sans réflexion où il les mène, qu'elles le suivent sans savoir où elles vont : ainsi l'inférieur doit obéir à son supérieur, et marcher par le chemin qu'il lui montre, avec une grande simplicité, sans s'arrêter à examiner ce qu'il lui dit, et sans vouloir connaître où il le mène.» — « Le vrai obéissant, » dit saint Grégoire, « ne se permet pas de discuter les ordres de ses supérieurs, et jamais on ne le voit raisonner sur ce qu'ils lui commandent; car ayant soumis toute sa conduite à celui qui le gouverne, il ne veut plus d'autre satisfaction en cette vie, que celle d'obéir : toute sa joie est de faire ce qu'on lui ordonne; et conformant en tout ses sentiments et sa conduite aux règles de la parfaite obéissance, il ne raisonne jamais pour juger de ce qu'on lui dit (28). »

La seconde comparaison dont les saints Pères se servent sur ce sujet, est celle d'un corps mort qui n'a plus en lui aucun principe de vie, ni par conséquent d'autre mouvement que celui qu'on lui donne. « Il faut, » dit saint Ignace, « que tous ceux qui vivent sous l'obéissance soient bien persuadés qu'ils doivent se laisser gouverner et conduire à la divine Providence, par l'entremise du supérieur, comme un corps mort qui se laisse mener où l'on veut et manier comme on désire : ***Perinde ac si cadaver esset, quod quoquoversus ferri et quacunque ratione tractari se sinit.*** » (S. IGNAT., *Constit.*, part. VI, c. 1, § 1, et *Summ. reg.*, n. 36.) C'est l'instruction que saint François donnait ordinairement à ses religieux. C'est ce qui faisait dire à saint Nil : ***Debent sic propriæ renuntiare voluntati, ut ab inanimatis corporibus non differant*** (*Lib. Ascet.*) ; et à saint Jean Climaque, que celui qui est vraiment obéissant ne manifeste pas plus de répugnance ni de discernement, soit dans les choses qui sont bonnes, soit dans celles qui lui semblent mauvaises, que s'il était mort : ***Nihil resistit nihilque discernit mortuus in bonis, aut in his quæ videntur mala.*** (Grad. 4.) Vous êtes morts, dit l'Apôtre saint Paul : ***Mortui estis*** (*Col.* III, 3); et en effet, comme Chrétiens, c'est notre obligation d'être morts à tout le monde et à nous-mêmes; et c'est l'état où vous avez été mis par le baptême : ***Morts à tout, et vivants à Dieu seul.*** De plus, vous vous êtes engagé dans l'état ecclésiastique, dont l'obligation indispensable est d'être mort à toutes choses pour ne plus vivre qu'à Jésus-Christ. Enfin c'est ce que vous avez promis particulièrement en entrant dans le séminaire; car vous avez dit alors que vous vouliez renoncer à votre propre volonté pour obéir en tout; et vous n'avez été reçu dans la maison qu'à cette condition. Il faut donc que vous soyez désormais comme un mort, qui ne voit plus, ne sent plus, ne raisonne plus, ne répond plus, ne se plaint plus. N'ayez donc plus d'yeux pour voir, ni pour juger des choses qu'on vous ordonne; n'ayez plus de réplique à ce que l'obéissance vous prescrit; ne vous plaignez plus, quand on vous commande quelque chose qui vous déplaît; en un mot, soyez insensibles comme des morts. On cherche pour un corps mort ce qu'il y a de pire dans la maison; on prend le linceul le plus usé pour l'ensevelir; on prend le plus méchant habit pour l'enterrer; on le traite comme on veut, sans qu'il se remue et qu'il s'en mette en peine. Voilà comme nous devons être dans le séminaire; voilà l'état où se trouve une âme parfaitement obéissante.

La troisième comparaison est tirée du bâton d'un vieillard, dont il se sert pour se soutenir et pour faire tout ce qu'il lui plaît : ***Similiter atque senis baculus***, dit saint Ignace, ***qui, ubicunque et quacunque in re velit eo uti qui eum manu tenet, ei inservit.*** (S. IGNAT., *Constit.*, part. VI, c. 1, § 1.) Le bâton se laisse porter partout où l'on veut; jamais il ne quitte de lui-même l'endroit où on le met, parce qu'il n'a point d'autre mouvement que celui de la personne qui le gouverne. Ainsi nous ne devons plus avoir de mouvement de nous-mêmes; il faut nous laisser conduire et gouverner par le supérieur, allant partout où il voudra, demeurant et nous arrêtant partout où il lui plaira : que ce soit dans la boue ou dans une belle place; que ce soit au haut ou au bas de la maison; que ce soit pour un emploi honorable ou pour une fonction abjecte et humiliante : tout cela nous doit être indifférent; et jamais nous n'y devons apporter d'opposition ni de résistance. Si le bâton qui sert d'appui et de soulagement à un vieillard lui faisait quelque résistance, et ne voulait pas s'arrêter au lieu où il le pose, mais aller en quelque autre endroit; bien loin de l'aider, il l'embarrasserait et lui serait à charge; et quelque beau et bien fait qu'il pût être d'ailleurs, le vieillard s'en déferait bientôt. Ainsi en est-il de vous : si, lorsque le supérieur veut se servir de vous, vous mettre dans un tel office ou vous donner un tel emploi, vous résistez à son ordre, et avez un mouvement contraire, soit par votre conduite, soit par votre volonté ou votre jugement; au lieu de le soulager, vous lui êtes très-incommode; bien loin de l'aider à maintenir le bon ordre et la ferveur dans la communauté, vous lui devenez au contraire tout à fait à charge; il faudra donc nécessairement qu'il se défasse de vous.

(28) Vera obedientia nec præpositorum intentionem discutit, nec præcepta discernit; quia qui omne suæ vitæ judicium majori subdidit, in hoc solo gaudet, si quod sibi præcipitur operatur : nescit enim judicare quisquis perfecte didicerit obedire, quia hoc tantum bonum putat, si præceptis obediat. (*In I Reg.*, lib. II, cap. 4, n. 11.)

Au lieu que, si vous vous laissiez absolument conduire, s'il avait la liberté de faire de vous tout ce qu'il voudrait, s'il pouvait dire comme le centenier de l'Evangile : *Habeo sub me milites, et dico huic: Vade, et vadit; et alii: Fac hoc, et facit (Matth.* VIII, 9), il n'aurait point de plus grande joie que de vous avoir sous sa conduite, et il trouverait son bonheur aussi bien que le vôtre dans votre parfaite obéissance.

La quatrième comparaison, qui est de saint Basile (*Constit. monast.*, c. 22, n. 5), est encore très-propre à ce sujet. « L'artisan, » dit-il, « dispose tellement des instruments de son art, qu'il ne trouve jamais en eux de résistance; ils se laissent manier et remuer comme il lui plaît; jamais ils ne s'opposent à l'usage qu'il en veut faire. Ils sont également prêts à lui servir pour tous les ouvrages qu'il désire. Ainsi nous devons, comme de purs instruments, nous abandonner à notre supérieur, pour tout l'usage qu'il voudra faire de nous. L'instrument ne choisit point l'ouvrage auquel il doit être employé; il ne désire pas de servir plutôt à une chose relevée qu'à une autre plus abjecte et plus basse. Ainsi nous ne devons pas désirer un emploi plutôt qu'un autre, mais laisser le tout au jugement et à la volonté de notre supérieur, à qui il appartient de régler nos emplois, et de disposer absolument de nous comme étant le maître ouvrier et la cause principale; et, de même que l'instrument ne se remue aucunement, quand il est hors des mains de l'artisan, nous ne devons aussi avoir aucun mouvement, ni faire quoi que ce soit sans l'approbation et le consentement de notre supérieur. Voilà ce que demande la parfaite obéissance; elle ne souffre pas que nous ayons la disposition de nous-mêmes pour quoi que ce puisse être, quand ce ne serait que pour un seul moment. »

La cinquième comparaison est tirée de la soumission des membres à l'égard de leur chef. Les membres ne s'informent point des raisons que le chef a de leur commander une chose plutôt qu'une autre; leur devoir est de se soumettre, et ils le font sans discernement, laissant au chef à connaître, à raisonner et à disposer de tout. Si chaque membre, au lieu de se porter où la tête ordonne, voulait lui-même disposer de sa conduite et savoir les raisons de ce qu'on lui fait faire, que deviendrait tout le corps? Ne se verrait-il pas dans la confusion et pourrait-il subsister de la sorte? Voilà ce qui arrive dans les communautés, quand chacun ne veut obéir qu'avec connaissance de cause, et ne se soumet que dans les choses qu'il juge lui être convenables. C'est pourquoi un ancien auteur, écrivant à des personnes appelées à vivre sous l'obéissance, et leur donnant plusieurs avis très-utiles pour leur conduite, leur marque, comme une des plus importantes pratiques, d'être soumises à leur supérieur, comme les membres le sont à leur chef, sans examen, sans retour ni retardement: *Præposito subjecti, tanquam capiti membra.* (Jul. Pomer., *De vita contempl.*, lib. II, *Præf.;* apud S. Prosp., *in Append.*) C'est de cet esprit qu'était animé un saint personnage de la Compagnie de Jésus (29), qui, ayant été quinze ans entiers supérieur dans cette compagnie, n'avait jamais pensé qu'on dût rendre raison aux inférieurs d'aucune chose qui regardât l'obéissance, persuadé qu'il aurait fait tort à un sujet s'il lui avait rendu raison de ce qu'il lui commandait: c'est que tous ses inférieurs marchaient avec une si parfaite obéissance et une si grande simplicité, qu'il n'y avait personne qui s'amusât à raisonner sur ce que le supérieur ordonnait, ni qui se laissât aller à demander pourquoi, comment et à quel propos il le voulait ainsi; mais tous, assujettissant leur jugement aussi bien que leur volonté aux ordres des supérieurs, se contentaient d'obéir en disant : C'est assez que mon supérieur me le dise; il sait le pourquoi, ce n'est pas à moi à le connaître.

Oh! que cette simplicité est agréable à Dieu! et que nous serions heureux si nous pouvions la voir régner dans le séminaire! Quelle source de grâces pour les particuliers et de bénédictions pour la communauté! Mais les nouveaux venus ont de la peine à obéir de la sorte, parce qu'ils n'y sont pas encore accoutumés; et les anciens eux-mêmes s'y assujettissent difficilement, parce qu'ils croient avoir plus de droit d'examiner ce que font les supérieurs, et de raisonner sur leur conduite. Ainsi, à moins que les uns et les autres ne se fassent beaucoup de violence, il est bien à craindre qu'ils n'arrivent jamais à la perfection de l'obéissance. C'est ce qui fait qu'on la voit très-rarement dans les communautés, même les plus saintes, parce qu'il y a peu de personnes qui veuillent faire tous les efforts nécessaires pour sacrifier leur propre jugement et renoncer à leurs idées particulières. C'est là cependant ce qui est le plus à désirer dans tous les particuliers, et ce qui est même absolument nécessaire pour leur perfection, aussi bien que pour celle de toute la communauté.

Dieu nous garde d'un cheval fort en bouche, disait un grand serviteur de Dieu; comme il n'obéit point à la bride, il va partout où il lui plaît; on ne l'arrête pas comme on veut, et quand vous y penserez le moins, il vous jettera par terre, et peut-être vous précipitera-il avec lui au fond d'un abîme. Ainsi, à moins qu'une personne ne soit d'un jugement souple et d'un esprit docile, pour recevoir le frein de l'obéissance, il y a toujours à craindre qu'elle ne s'échappe, et on a toujours sujet d'y prendre garde et de s'en défier.

CHAPITRE VII.

Où l'on explique les sentiments de saint François de Sales sur l'obéissance aveugle.

L'obéissance est une vertu si excellente au juge-

(29) Le P. Antoine Avila.

ment de Notre-Seigneur, qu'il a voulu vivre et mourir dans l'exercice de cette vertu. Il dit lui-même qu'il n'est pas venu en ce monde pour faire sa volonté, mais pour accomplir celle de son Père ; et l'Apôtre remarque qu'il s'est rendu obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix, joignant ainsi au mérite infini de la charité envers Dieu le mérite infini d'une très-parfaite obéissance. Cette vertu nous dispose à faire en tout la volonté de Dieu, en faisant celle des autres ; c'est pourquoi elle est absolument nécessaire pour nous rendre parfaits, non qu'elle nous mette elle seule dans la perfection, car cela n'appartient qu'à la charité, mais parce qu'elle est un des principaux moyens pour l'acquérir. C'est ce que saint François de Sales développe admirablement dans le 10ᵉ et le 11ᵉ de ses *Entretiens*, où il traite en particulier de cette vertu.

Afin que l'obéissance nous rende parfaits, il n'est pas nécessaire, dit-il, qu'elle soit vouée ; c'est assez qu'elle soit observée avec les conditions marquées par les saints, dont la première est qu'elle soit *aveugle ;* la seconde, qu'elle soit *prompte ;* la troisième, qu'elle soit *persévérante.* Nous ne rapporterons pas ici ce qu'il dit des deux dernières conditions ; nous nous arrêterons seulement à la première qui est la plus importante, et que nous avons maintenant à éclaircir. Voici donc ce qu'il en dit, et la manière dont il l'explique.

L'obéissance aveugle a trois conditions. La première est qu'elle ne considère point les qualités extérieures de son supérieur, par exemple sa condition ou ses talents, mais uniquement son autorité ; la seconde, qu'elle ne s'informe point des raisons ni des motifs que les supérieurs ont de commander telle ou telle chose, étant satisfaite de savoir qu'ils l'ont commandée ; la troisième, qu'elle ne se met point en peine des moyens qu'elle doit prendre pour faire ce qu'on lui commande, étant assurée que Dieu, qui permet qu'on lui commande, ne manquera point de lui donner les moyens d'obéir. Ainsi, sans s'inquiéter de chercher les moyens, et sans s'arrêter à examiner comment elle fera, elle se met simplement à faire ce qu'on lui dit.

Premièrement donc, l'obéissance aveugle doit se porter simplement à faire ce qu'on lui commande, sans jamais regarder quelle est la personne qui commande, pourvu qu'elle ait droit de commander. Plusieurs se sont grossièrement trompés sur cette première condition, s'imaginant que l'obéissance aveugle consistait à obéir à tort et à travers, et à faire si universellement ce qu'on ordonnait, qu'on n'en exceptât pas même les choses qui étaient contre les commandements de Dieu. C'est là, sans contredit, une erreur manifeste et un sentiment tout à fait contraire à la doctrine des saints. Il est vrai qu'on en a vu plusieurs qui, par un prétendu motif d'obéissance, ont été cause de leur mort, en se précipitant eux-mêmes ou se jetant dans des fournaises ardentes. On loue en particulier la générosité de sainte Apollonie, qui entra d'elle-même dans le feu que des hommes impies et ennemis du nom chrétien avaient allumé pour la faire mourir. On admire également le courage de Bazias, dont il est parlé dans le IIᵉ Livre des Machabées (XIV, 37), *qui, poussé du zèle de la gloire de Dieu, et s'étant exposé volontairement à une mort inévitable, tira lui-même ses entrailles par une blessure qu'il avait reçue, et les jeta en l'air à la vue de ses ennemis. Saint Ambroise lui-même estime la résolution de ces trois filles qui, pour conserver leur chasteté, se jetèrent dans un fleuve où elles furent étouffées. Mais il faut avouer qu'il n'y a point d'obéissance qui pût excuser ces actions, et qu'à moins de supposer qu'elles ont été faites par un mouvement particulier du Saint-Esprit et par une forte inspiration de Dieu, on ne peut les exempter de péché.*

Quand donc on dit que l'obéissance doit être aveugle, c'est premièrement parce qu'elle doit nous faire également obéir à tous les supérieurs, sans faire aucune différence des talents, des conditions et des personnes. De là vient que les saints ont toujours blâmé hautement ceux qui faisaient difficulté d'obéir à des supérieurs de moindre condition qu'eux. Pour confondre des personnes si mal disposées, et pour leur faire comprendre le déréglement de leur conduite, on peut leur demander : Quand vous aviez des supérieurs de condition plus relevée, pourquoi leur obéissiez-vous ? était-ce pour l'amour de Dieu ? était-ce Notre-Seigneur que vous écoutiez en eux ? Celui-ci ne tient-il pas la place de Dieu auprès de vous, aussi bien que les autres ? n'est-il pas comme eux vicaire de Jésus-Christ ? Dieu ne vous commande-t-il pas et ne vous fait-il pas entendre ses volontés par sa bouche ? Quoi ! vous obéissez donc aux supérieurs pour la seule considération de leur personne, parce que vous avez de l'inclination pour eux, parce qu'ils ont plus de talent que vous, ou qu'ils sont d'une naissance plus distinguée ? Si cela est, vous ne faites rien que les hommes les plus mondains ne fassent tous les jours ; car ils s'abaissent aisément dans ces occasions ; ils obéissent sans peine à ceux qui leur plaisent, et se conforment avec joie aux inclinations de ceux qu'ils aiment.

Les païens, tout aveugles qu'ils étaient en matière de perfection, nous ont donné en ceci un admirable exemple ; car le diable leur parlait quelquefois par diverses idoles, et ils obéissaient à la statue d'un chien, d'un rat, d'un lion ou de quelque autre animal qui leur parlait, comme à celle d'un homme, parce qu'ils pensaient que c'étaient leurs dieux qui leur parlaient par ces différentes statues. Or, saint Paul ne nous ordonne-t-il pas de regarder toujours Dieu seul en nos supérieurs, et par conséquent de leur obéir de quelque condition qu'ils soient, et de nous soumettre même aux plus méchants comme à Jésus-Christ même dont ils sont les organes. Notre-Seigneur, la sainte Vierge et saint Joseph nous ont enseigné cette manière d'obéir, lorsqu'ils allèrent à Bethléem pour obéir au commandement de César. Ce divin Sauveur voulut se soumettre à cet empereur, quoique païen et idolâtre, aussi parfaitement qu'il eût fait au

prince le plus saint du monde, pour nous donner l'exemple de la soumission que nous devons rendre à nos supérieurs, sans avoir égard à leurs qualités personnelles, et sans regarder autre chose que le pouvoir qu'ils ont reçu de Dieu sur nous.

Secondement, l'obéissance aveugle ne se contente pas de se soumettre également à toutes sortes de supérieurs, elle va plus avant, car elle ne veut pas même examiner leurs motifs, ni la raison pour laquelle ils commandent; c'est assez pour elle de savoir que le commandement est fait; jamais elle ne s'amuse à considérer s'il est bien ou mal fait, si le supérieur a eu raison de le faire, s'il n'eût point été plus à propos d'en faire quelque autre. Abraham s'est rendu particulièrement recommandable en ceci; car aussitôt que Dieu l'eut appelé et lui eut dit : « Abraham, sors de ton pays, quitte tes parents, et va-t'en au lieu que je te montrerai (Gen. XII, 1), *» au même instant il part et s'en va, sans réplique. Ne semble-t-il pas qu'il pouvait raisonnablement répondre : Seigneur, vous m'ordonnez de sortir de mon pays; dites-moi, s'il vous plaît, où vous voulez que j'aille, de quel côté voulez-vous que je dirige mes pas, et quel est le chemin que je dois prendre. Cependant il ne dit pas un seul mot; mais il suit aveuglément l'esprit qui le guide, sans examiner pourquoi on lui fait ce commandement. C'est que le vrai obéissant ne fait point tant de réflexions; il se met simplement en besogne, sans se mettre en peine d'autre chose que d'obéir.*

Notre-Seigneur a voulu nous montrer aussi combien cette obéissance aveugle lui est agréable, lorsqu'il apparut à saint Paul pour le convertir; car l'ayant appelé par son nom, il le fit tomber par terre pour se l'assujettir, il le rendit aveugle pour le faire son disciple, et l'envoya ensuite à Ananias pour apprendre de lui ce qu'il devait faire. Il n'eût rien coûté à Notre-Seigneur de dire lui-même à Paul ce qu'il lui fit dire par Ananias; mais il voulait nous faire connaître, par cet exemple, combien il aime l'obéissance aveugle, puisqu'il semble qu'il n'aveugla saint Paul que pour faire de lui un parfait obéissant.

Nous voyons encore dans l'Evangile que, lorsque Notre-Seigneur voulut donner la vue à l'aveugle-né, il prit de la boue, la lui mit sur les yeux, et lui dit de s'aller laver à la fontaine de Siloé. Ce pauvre aveugle ne pouvait-il pas s'étonner du moyen dont Notre-Seigneur se servait pour le guérir? Hélas! lui pouvait-il dire, que me faites-vous? si je n'étais aveugle, cela serait capable de me faire perdre la vue. Mais il ne s'arrêta point à ces pensées; il obéit simplement, et fit sans réflexion ce que le divin Maître lui disait. Ainsi le vrai obéissant croit simplement pouvoir faire ce qu'on lui commande, parce qu'il est persuadé que le commandement venant de Dieu ou étant fait par son inspiration, l'exécution ne peut être impossible, à cause de la toute-puissance de celui qui commande et qui donne toujours des forces suffisantes pour accomplir ce qu'il commande.

La troisième condition de l'obéissance aveugle est qu'elle ne se met point en peine de savoir par quel moyen elle pourra faire ce qui lui est commandé. Elle sait que le chemin par où elle doit aller, ce sont les règles de la communauté et les commandements de ses supérieurs; ainsi elle suit avec simplicité cette unique voie sans chicaner, sans pointiller, sans examiner s'il ne serait pas mieux de faire d'une telle ou telle manière. Pourvu qu'elle obéisse, tout lui est égal, parce qu'elle sait que cela suffit pour plaire à Dieu, pour l'amour de qui elle obéit.

Voilà quel est, sur ce point, le sentiment de saint François de Sales, qui a été dans ces derniers temps un des saints les plus éclairés dans la conduite des âmes. Il remarque, dans ce même *Entretien*, que pour obéir de la sorte, il faut travailler à faire mourir le propre jugement, et lui interdire, dans cette vue, toutes sortes de réflexions, lui faisant connaître, dans les occasions où il veut se rendre le maître, qu'il n'est véritablement que le serviteur. *C'est pourquoi, quand vous avez envie*, dit-il, *de juger si une chose est bien ou mal ordonnée, si un tel exercice qu'on vous prescrit vous est bien convenable, s'il n'était pas plus à propos de vous donner un autre emploi, ne permettez point à votre esprit toutes ces réflexions, mais arrêtez-vous tout court, sans vous amuser à discuter sur le commandement qu'on vous fait. Persuadez-vous, au contraire, que vous ne sauriez jamais mieux faire que d'exécuter simplement ce qu'on vous dit, et de la manière qu'on vous le dit.*

Cette soumission simple et cette obéissance aveugle est rare, parce qu'il y a peu de personnes qui travaillent sérieusement à mortifier leur propre esprit; chacun croit que son jugement est le meilleur, ce qui fait dire au saint évêque qu'il n'avait jamais rencontré que deux personnes qui ne fissent point d'état de leur jugement, et qui avouassent franchement qu'elles n'en avaient point. *Pour des gens mortifiés*, ajoute-t-il, *on en voit souvent; on trouve même des personnes assez parfaites pour mortifier leur propre volonté; mais, pour le propre jugement, il est rare de le voir bien mortifié. C'est pourtant à quoi nous devons travailler sans relâche, si nous voulons arriver à la parfaite obéissance.*

CHAPITRE VIII.

Combien les saints ont jugé cette obéissance aveugle nécessaire à tous ceux qui veulent servir Dieu parfaitement.

Les saints Pères qui ont traité plus à fond de l'obéissance, n'ont eu rien de plus à cœur que d'exhorter les inférieurs à ne point raisonner sur les commandements de leurs supérieurs, et à se soumettre aveuglément à leurs ordres. Cette pratique leur a paru d'une telle importance qu'ils n'ont pas cru que l'obéissance pût être parfaite sans cette aveugle soumission. Persuadés que Dieu versait les plus abondantes bénédictions sur les âmes qui s'y rendent fidèles, et qu'il y avait tort à craindre pour les autres, ils l'ont proposée comme une condition

absolument nécessaire à tous ceux qui veulent servir Dieu parfaitement. Aussi était-ce parmi eux un sentiment commun, que l'obéissance parfaite était un holocauste où l'homme, sans rien réserver de lui-même, s'offre tout entier à son Créateur (30). Or, il y a cette différence entre les holocaustes et les autres sacrifices, que dans ceux-ci une partie seulement de la victime était brûlée en l'honneur de Dieu, parce qu'il en réservait une partie pour la nourriture des prêtres et des officiers du temple ; mais dans l'holocauste on ne pouvait rien réserver de l'hostie qui devait être brûlée tout entière à la gloire de Dieu. Lors donc que nous obéissons au supérieur, si nous ne lui obéissons pas aveuglément, et que nous ne voulions pas lui soumettre notre jugement, nous ne saurions dire que nous offrons à Dieu un holocauste, ni par conséquent une entière et parfaite obéissance, puisque nous gardons alors la principale et la plus noble partie de nous-mêmes, qui est notre propre esprit.

C'est pourquoi Guigues, cinquième général des Chartreux, dans une lettre à ses religieux, que l'on a longtemps attribuée à saint Bernard, et qui semble ne le céder en rien aux écrits de ce docteur, pour mieux faire comprendre que l'obéissance doit être aveugle, dit que cette vertu, pour être parfaite, doit être en quelque sorte indiscrète : *Perfecta obedientia est maxime in incipiente indiscreta.* « C'est-à-dire, » ajoute-t-il, « qu'elle doit être sans discussion et sans examen de notre part : *Hoc est, non discernere quid vel quare præcipiatur, sed hoc tantum niti ut fideliter et humiliter fiat quod a majore præcipitur.* » (*Epist ad fratr. de monte Dei.*, cap. 5; apud S. Bernard.) Si donc vous vous amusez à discourir sur ce qu'on vous dit, à examiner les ordres que l'on vous donne, à raisonner sur les commandements que l'on vous fait, dites hardiment que vous n'êtes point encore parfaitement obéissant.

Mais il y a bien plus ; car si vous ne vous accoutumez à cette obéissance simple et aveugle, le démon ne manquera pas de se servir de votre curiosité pour entrer dans votre cœur, et vous conduire insensiblement au péché, comme il s'en servit envers nos premiers parents, pour les séduire et s'en rendre le maître ; car il ne leur dit pas d'abord de manger du fruit défendu, mais il les porta seulement à examiner en détail la raison de cette défense que Dieu leur avait faite. *Pourquoi*, leur dit-il, *Dieu vous a-t-il défendu de manger de ce fruit ?* « *Cur præcepit vobis Dominus ne comederetis de ligno paradisi ?* » (*Gen.* III, 1.) Eve, en écoutant ce langage et donnant ainsi lieu à la curiosité, se trouva bientôt séduite ; car ne faisant plus tant d'état de cette défense, et s'imaginant que la peine de mort portée contre sa transgression par l'arrêt de Dieu n'était qu'une menace qui n'aurait peut-être aucun effet, elle se laissa aller à la tentation ; elle mangea et fit manger à son mari du fruit que Dieu leur avait interdit, et l'un et l'autre firent bientôt connaître, par leur chute terrible, et par le nombre infini de malheurs qui l'ont suivie, combien la curiosité est à craindre en matière d'obéissance. Telles sont les suites funestes de la curiosité : voilà ce que nous avons à craindre quand nous voulons raisonner sur ce qu'on nous dit. C'est pourquoi saint Paul nous recommande si fortement de ne perdre jamais la simplicité de l'obéissance, de peur qu'étant séduits par les artifices de notre ennemi et par les ruses du serpent infernal, nous ne nous perdions nous-mêmes sans ressource : *Ne sicut serpens Evam seduxit astutia sua, ita corrumpantur sensus vestri, et excidant a simplicitate quæ est in Christo.* (*II Cor.* XI, 3.)

Guigues le Chartreux nous propose un autre motif pour nous porter à cette soumision de jugement et à cette obéissance aveugle. C'est que si elle nous manque, particulièrement dans les commencements, il est impossible que nous demeurions longtemps dans une communauté (31). *Etre si curieux*, dit-il, *vouloir savoir la raison de toutes choses, demander continuellement pourquoi fait-on ceci, pourquoi ordonne-t-on cela, n'être point content si l'esprit et la curiosité ne sont satisfaits, c'est le moyen de ne pas vivre longtemps sous les règles de l'obéissance ; car c'est une source inévitable de chagrins, de dégoûts, de murmures, de vaines excuses et de déréglements ; or, le moyen qu'une personne puisse demeurer longtemps dans une communauté en cette disposition ? — Cet état est trop violent*, dit saint Ignace, *pour pouvoir être de durée.* (*Epist. de obed.*, n. 12.)

Aussi le grand moyen que les saints et les serviteurs de Dieu les plus éclairés donnaient autrefois aux personnes qui voulaient sincèrement persévérer dans la vie commune, sans y être ébranlées par les tentations de l'ennemi, était de s'interdire absolument de raisonner sur ce que les supérieurs ordonnent, mais de s'y soumettre simplement comme à ce qui est le plus utile. *Nihil discernens*, dit Cassien, *nihil dijudicans ex his quæ tibi fuerint imperata, cum omni simplicitate obedientiam semper exhibeas ; illud tantummodo sanctum, illud utile, illud sapiens esse judicans, quidquid tibi vel lex Dei, vel senioris examen indixerit : tali institutione fundatus, poteris sub hac disciplina durare perpetuo, et de cœnobio nullis tentationibus inimici, nullis factionibus, devolveris,* (Cass., *De instit.*, lib. IV, c. 41.)

Mais quand même vous vous contraindriez assez pour ne point sortir de la communauté, malgré vos répugnances, et pour n'y point faire paraître vos peines, toujours est-il certain qu'en raisonnant comme vous faites sur tout ce qu'on vous dit, vous

(30) Obedientia est holocaustum, quo totus homo, sine ulla prorsus imminutione, Conditori suo ac Domino per manus ministrorum in charitate immolatur.

(31) Animal discretum, novitium prudentem, in cella diu posse consistere, in congregatione durare, impossibile est. (*Epist. ad fr. de monte Dei*, ubi supr.)

diminuez singulièrement le mérite de l'obéissance; vous lui ravissez ses plus belles qualités, et celles qui la rendent plus agréable à Dieu. Car Dieu veut 1° que l'obéissance soit *prompte;* et elle ne le peut être quand, au lieu d'aller d'abord où l'ordre du supérieur vous envoie, vous vous arrêtez à examiner ses raisons; 2° il veut qu'elle soit *gaie;* or, comment le pourra-t-elle être, lorsque vous ne trouverez pas de raisons qui vous contentent? 3° il veut qu'elle soit *persévérante;* or, vous ne pourrez pas obéir longtemps, en voulant raisonner sur tout : vous serez bientôt fatigué de porter un joug qui vous paraîtra si pesant (32).

De plus, savez-vous bien que, dans le sentiment des saints, c'est un orgueil insupportable de vouloir ainsi juger de ce que font vos supérieurs? *Species pertinaciæ est, de modo mandati inquirere,* dit Pierre de Blois. (PETR. Bles., epist. 131, *ad prior. de monast.*) Savez-vous bien qu'il n'appartient qu'aux supérieurs de juger et de discerner, comme il ne vous appartient, à vous, que de vous soumettre et d'obéir? *Discernere superioris est, inferioris obedire,* dit saint Bernard (*Epist. ad fr. de mont. Dei,* cap. 3, apud S. Bern.); d'où il suit que vous usurpez leur fonction, que vous vous mettez en leur place, que vous vous élevez même en votre esprit au-dessus d'eux, quand vous voulez juger de ce qu'ils font. Savez-vous bien qu'agir de la sorte, c'est étendre la main pour la porter à l'arbre de la science du bien et du mal, et pour en cueillir le fruit qui vous est défendu? *Si in discussionem ea quæ tibi sunt mandata deduxeris, ad lignum scientiæ boni et mali manum prævaricationis extendis.* (PETR. Bles., epist. 131, *ad prior. de mon.*) Enfin, ne savez-vous pas que vous êtes ici comme dans une milice où il n'appartient qu'au général de commander, comme il est du devoir des soldats d'obéir, et que jamais ceux-ci ne seront propres à de grandes expéditions, tant qu'ils s'amuseront à éplucher les commandements de leurs chefs, au lieu de travailler courageusement à les exécuter. Voilà le devoir d'un bon soldat dans une armée, disait autrefois un grand capitaine, et ce doit être le vôtre dans une communauté : vouloir ce qu'on vous commande et l'exécuter avec respect.

« Celui qui veut apprendre un métier, dit saint Basile (*Constit. mon.*, c. 19), se soumet d'abord à son maître, et lui obéit en toutes choses; il évite de le contredire; il ne le condamne jamais; et par cette voie, sans discuter et sans raisonner, il apprend son métier et devient bon ouvrier. Faites de même, si vous voulez vous rendre habile dans votre profession, et vous perfectionner dans votre état. » Eusèbe de Césarée raconte qu'il y avait autrefois chez les Lacédémoniens une loi, qui portait qu'aucun des jeunes gens, qui commençaient à s'occuper des affaires publiques, ne fût si hardi que d'examiner si les lois étaient bien ou mal établies, ou de rechercher les inconvénients qui en pourraient résulter; mais qu'ils y soumissent leur jugement, et les considérassent comme des ordres des dieux, parce que, pour les estimer justes, il devait leur suffire que leurs ancêtres les eussent laissés, et que Lycurgue les eût données. La même loi ordonnait, que si quelqu'un des anciens trouvait des inconvénients dans les lois, à cause du changement des temps et des circonstances, ils prissent bien garde de n'en point parler en la présence des jeunes gens; mais qu'ils s'adressassent aux anciens qui gouvernaient la république, afin qu'ils vissent entre eux ce qu'il y avait à faire, et que l'on ne donnât point occasion à la jeunesse de perdre le respect et la révérence qui étaient dus aux lois. Telle était l'estime que ces sages païens voulaient qu'on eût pour les lois qu'ils avaient reçues de leurs ancêtres : ils jugeaient cette disposition si nécessaire pour la conservation de leur état, que comme un jour on eut dit à un de leurs rois, que leur république durerait longtemps, parce qu'elle comptait un grand nombre de sujets capables de bien commander; dites plutôt, répondit-il, qu'il y en a beaucoup qui savent parfaitement obéir. Combien n'est-il pas plus raisonnable que nous, qui sommes Chrétiens et ecclésiastiques, nous portions le plus grand respect aux ordonnances de nos supérieurs et de nos pères spirituels, puisque en cela nous sommes fondés, non-seulement sur la raison naturelle, comme les philosophes, mais encore sur la lumière de la foi, et sur la grâce de l'Evangile?

Prenez donc une bonne fois la résolution d'obéir simplement, sans raisonner sur ce qu'on vous ordonne; de renoncer à votre propre esprit, sans lui permettre de faire tant de réflexions; et de croire, selon l'avis de saint Jérôme, que tout ce que vous dit votre supérieur vous est utile et salutaire, sans écouter jamais en cela vos propres lumières : *Credas salutare quidquid præpositus præceperit.* (Epist. 95, *ad Rustic. mon.*) C'est là le moyen assuré de plaire à Dieu en tout ce que vous ferez, et de mériter, par vos moindres actions, de très-grandes récompenses. Pour vous en convaincre de plus en plus, considérez la conduite d'Abraham, lorsqu'il reçut le commandement de sacrifier son fils. Saint Paul nous en rapporte toutes les circonstances, qui sont très-dignes d'attention et qui méritent bien que nous y fassions, avec cet Apôtre, une singulière réflexion. Dieu avait promis au saint patriarche de multiplier sa race, comme les étoiles du ciel et comme le sable de la mer, et de le rendre père de plusieurs nations. Or, il n'avait qu'un fils unique;

(32) Deficit obedientiæ perfectio, quæ in prompte et alacriter obediendo consistit; perit etiam exsequendi studium et celeritas, perit celebris illa obedientiæ cæcæ simplicitas; perit humilitas; perit in rebus arduis fortitudo; perit denique virtutis hujus vis omnis ac dignitas : succedunt autem in eorum locum dolor, molestia, tarditas, lassitudo, obmurmurationes, excusationes, aliaque vitia non sane levia, quibus obedientiæ pretium ac meritum prorsus exstinguitur. (S. IGNAT., *ibid.*, n. 12.)

et ce fils était le seul en qui cette promesse se pût accomplir, Abraham étant déjà fort avancé en âge, aussi bien que sa femme, et n'ayant plus d'espérance d'avoir d'autres enfants : il savait même que, quand il aurait pu en avoir d'autres, c'était en celui qu'il avait, que la promesse de Dieu se devait accomplir : *In Isaac vocabitur tibi semen*. (*Gen*. XXI, 12.) Cependant, aussitôt que Dieu lui ordonne de le sacrifier, il ne délibère point, il ne chancelle point ; mais, guidé par une obéissance aveugle, il se met en devoir d'accomplir ce qui lui avait été commandé, sans douter un seul moment de la promesse qui lui avait été faite. *Il espéra contre toute espérance*, dit l'Apôtre : *Contra spem in spem credidit*, et ne s'affaiblissant point dans la foi, il n'eut point le moindre doute que la promesse de Dieu ne dût s'accomplir : *Non hæsitavit diffidentia, sed confortatus est fide dans gloriam Deo ; plenissime sciens, quia quæcunque promisit potens est et facere*. (*Rom*. IV, 18, 20 et 21.)

Or, cette obéissance si simple, dans une occasion où il y avait tant de sujet de raisonner, plut tellement à Dieu, qu'aussitôt il promit à Abraham que le Messie naîtrait de lui, et que sa race serait aussi nombreuse que les étoiles du ciel : *Per memetipsum juravi, dicit Dominus, quia fecisti hanc rem, et non pepercisti filio tuo unigenito propter me ; benedicam tibi et multiplicabo semen tuum sicut stellas cœli, et velut arenam quæ est in littore maris ;... quia obedisti voci meæ*. (*Gen*. XXII, 16-18.) « Pesez bien ces paroles, » dit un ancien auteur, « et voyez, par la qualité de cette récompense, combien Dieu se plaît dans une obéissance aveugle. Parce que le saint patriarche n'épargne pas un fils en terre, on lui ordonne de compter sur une postérité aussi nombreuse que les étoiles du ciel : *Cum unico non parcit in terris, stellas pro filiis numerare jubetur in cœlis*. (*De verit. circumcis*., apud S. Hieron.) C'est ainsi que Dieu récompense l'obéissance simple et aveugle. »

Mais, autant il se complaît dans cette parfaite obéissance, autant il rejette celle qui ne fait qu'examiner, que raisonner et se plaindre. « L'obéissance, » dit saint Bernard, « est la monnaie dont vous payez le tribut à votre souverain : or, la monnaie pour être bonne doit être de poids, et ne point être falsifiée ; mais qu'est-ce que l'obéissance qui raisonne tant ? c'est une monnaie falsifiée que Dieu n'accepte point (33).

C'est pourquoi, si nous désirons véritablement servir Notre-Seigneur, si nous avons un véritable dessein de lui plaire, si nous voulons nous affermir dans son service contre les attaques de nos ennemis ; en un mot, si nous prétendons aux grandes récompenses qu'il prépare à ses fidèles serviteurs, il faut nous résoudre à lui sacrifier sans réserve notre jugement, et à nous captiver entièrement sous le joug de l'obéissance

CHAPITRE IX.

Que l'obéissance ne nous porte pas seulement à nous abstenir des choses mauvaises et indifférentes qu'on nous ordonne d'éviter, mais de celles même que nous croyons bonnes, et qui nous semblent les plus saintes

Il n'y a rien en quoi nous ayons plus à craindre l'attache à notre propre jugement, et rien par conséquent en quoi nous ayons plus d'obligation de le soumettre à celui de nos supérieurs, que dans les choses spirituelles, et même en celles qui nous paraissent les plus saintes. On s'égare d'autant plus dangereusement en cette matière, et on y fait des fautes d'autant plus considérables, que les choses sont plus importantes et plus relevées. Nous sommes donc aussi plus obligés de nous y laisser conduire, et il n'y a rien en quoi nous devions avoir une plus entière et plus parfaite obéissance, si nous ne voulons nous exposer à nous perdre.

Les anciens Pères ont si bien senti l'importance de cet avis, que Cassien ne craint pas de dire, qu'il n'y a rien qui perde plus sûrement une âme, que l'attache à son propre jugement et à sa propre conduite, dans les choses les plus saintes (34). Il rapporte à ce sujet, dans sa *seconde conférence*, plusieurs exemples de personnes très-spirituelles, adonnées à l'oraison depuis longtemps, et accoutumées aux pratiques des plus rudes mortifications, et qui, pour s'être fiées à leur propre jugement et avoir voulu se gouverner elles-mêmes, se sont laissé misérablement séduire par le démon. Il y en eut une à qui le malin esprit, caché sous la figure d'un ange de lumière, persuada de sacrifier son propre fils, lui mettant dans l'esprit qu'elle ferait une action aussi agréable à Dieu qu'avait fait autrefois Abraham, en sacrifiant Isaac. Ce pauvre misérable se laissa tellement emporter à l'illusion, qu'il allait commettre ce cruel parricide, si le jeune homme, voyant que son père aiguisait son couteau et préparait des cordes pour le lier, n'eût prévenu le coup par une prompte fuite. Le même auteur rapporte que le démon en trompa un autre, en lui persuadant de ne plus prendre de nourriture de la main des hommes, et de se confier uniquement en Dieu, qui lui en donnerait immédiatement par lui-même ; ce que le malheureux crut si fermement que des barbares le rencontrant au milieu de la solitude, et lui voulant donner à manger, il aima mieux se laisser mourir de faim, que de prendre ce qu'on lui présentait. Le démon persuada à un autre de se précipiter lui-même, lui faisant accroire qu'il serait martyr, et qu'il s'envolerait droit au ciel. C'était un solitaire

(33) Nec suscipiet Christus nummum obedientiæ, nisi et integer inveniatur, et sine aliqua falsitate ; nam si discutimus, si dijudicamus, fractus est nummus, non suscipiet eum Christus. Si quis obediat, sed simulatorie, aut ad oculum, murmuret autem in abscondito, falsus est nummus ejus, plumbum habet, non argentum, et iniquitas sedet super talentum plumbi. (S. BERN., serm. 2, *De S. Andrea*, n. 1.)

(34) Nullo alio vitio tam præcipitem diabolus pertrahit et perducit ad mortem, quam cum aliquem, neglectis consiliis seniorum, suo judicio persuaserit definitionique confidere. (CASSIAN., collat. 2, c. 11.)

qui, depuis cinquante ans, menait une vie si austère qu'il était un sujet d'admiration pour une multitude de fervents solitaires, qui vivaient alors dans les déserts ; il était si recueilli et pratiquait une telle abstinence, que, dans les jours même les plus solennels, quand les autres solitaires prenaient quelque récréation et mangeaient quelque chose d'extraordinaire, il ne voulait point sortir de sa cellule, ni rompre son abstinence ; il se contentait de pain et d'eau pour sa nourriture ordinaire, encore n'en prenait-il qu'en très-petite quantité. La pratique de ces grandes austérités le rendit si orgueilleux et si attaché à son propre sens, que le démon, trouvant par là entrée dans son cœur, lui persuada aisément qu'il n'avait plus rien à craindre en cette vie, que sa sainteté était à l'épreuve de toutes sortes de périls, et que, quand même il se précipiterait dans un abîme, il n'en recevrait aucun dommage, parce que les anges le recevraient entre leurs mains. Cette tentation fit une telle impression sur ce pauvre misérable, et il fut tellement aveuglé par la bonne opinion de lui-même, qu'il se jeta dans un puits très-profond, d'où étant retiré à demi mort, il périt trois jours après dans un effroyable endurcissement ; car plusieurs solitaires étant accourus promptement au bruit de sa chute, et l'ayant retiré avec beaucoup de peine, ils ne purent jamais le convaincre de sa faute. Ses blessures, qui montraient clairement à tous les autres l'illusion dont il était la victime, ne furent pas capables de lui dessiller les yeux, en sorte qu'il mourut opiniâtre, et sans vouloir donner le moindre signe de pénitence.

Voilà jusqu'où va le danger de se conduire soi-même et de se fier à son propre jugement. C'est pourquoi saint Bernard recommandait avec les plus vives instances à ceux qui n'étaient pas encore exercés dans les voies de Dieu, de ne pas suivre les pensées de leur propre esprit, de ne pas abonder dans leur sens : *Obsecro vos, novellæ plantationes Dei, vos qui nondum exercitatos habetis sensus ad discretionem boni et mali, nolite sequi cordis vestri judicium, nolite abundare in sensu vestro.* Car, ajoute ce saint docteur, le démon, qui est un chasseur très-habile, cache avec le plus grand soin les piéges qu'il vous tend ; il a recours aux ruses les plus difficiles à déjouer ; et si vous ne suivez pas les conseils de ceux qui sont plus exercés que vous, vous tomberez certainement dans ses lacets : *Vobis qui desideratis ad fontem vivum, subtiliores occultat laqueos, et callidiora fraudis suæ argumenta conquirit : unde, obsecro vos, acquiescite eorum consiliis, qui melius norunt venatoris illius versutias.* » (Serm. 3, *in psal.* xc : *Qui habitat*, n. 1.)

Ceux qui refusent de se rendre aux instances d'un docteur aussi expérimenté, souvent n'ont pas besoin que le démon les attaque, ils se séduisent eux-mêmes par leurs prétendues lumières ; ce qui a donné lieu à un grand serviteur de Dieu de dire, que celui qui se fie à soi-même n'a que faire du démon pour le tenter, parce qu'il est un démon à lui-même. C'est ce qui fait dire à saint Jean Chrysostome, que celui qui s'appuie sur son propre jugement, quelque spirituel qu'il soit, n'ira pas loin sans s'égarer, et qu'il est même plus en péril de se perdre que ceux qui, ne faisant que commencer à servir Dieu, se laissent conduire en toutes choses. Il explique ceci par la comparaison d'un habile pilote qui, s'appuyant sur son habileté et son expérience, se jetterait dans un vaisseau dégarni de tout, et s'exposerait en pleine mer, sans rame, sans voiles et sans gouvernail ; car il est certain qu'avec toute sa science il serait moins en sûreté que celui qui, ne sachant ce que c'est que la navigation, se mettrait dans un vaisseau bien équippé et sous un bon pilote. Ne nous imaginons donc pas que, dans les choses spirituelles et les exercices les plus saints, comme sont l'oraison, le jeûne et les autres mortifications, nous puissions nous abandonner à notre zèle, et nous conduire par nous-mêmes, sans nous arrêter à ce qu'on dit ; soyons au contraire pleinement persuadés, dit Cassien, que nous manquerons autant à l'obéissance, en nous emportant par ferveur au delà des bornes qu'on nous prescrit, que si par paresse nous ne voulions pas faire le bien qu'on nous ordonne (35).

C'est sur ce grand principe que saint Basile, parmi les règles de conduite qu'il donne à ceux qui vivent en communauté, les avertit particulièrement de ne jamais rien faire, quelque bon qu'il paraisse, sans l'avis et la volonté du supérieur : *Hoc apud te constanter teneto, ut nihil omnino, præter illius sententiam facias.* (Serm. *de renunt. sæculi*, n. 4.) « Tout ce que vous feriez de la sorte, » ajoute le saint docteur, « quelque bon qu'il fût en lui-même, ne pourrait vous être que très-pernicieux. Vous devez considérer d'ailleurs que, vous étant donné entièrement à votre supérieur, et vous étant démis de votre volonté entre ses mains, pour être tout à Dieu, vous commettez une espèce de larcin et de sacrilége, toutes les fois que vous faites quelque chose à son insu, puisque par là vous lui dérobez, aussi bien qu'à Notre-Seigneur, l'usage des choses que vous lui avez données : *Quidquid enim, eo insciente, facis, id furtum et sacrilegium est, tibique exitium.* De plus, si ce que vous faites est bon, pourquoi le voulez-vous faire sans l'avis de votre supérieur, comme en cachette et à la dérobée ? *Si bonum est, quid ita clam fit, et non in aperto ?* Votre supérieur désire votre bien, pour le moins autant que vous le désirez vous-même ; dites-lui donc avec confiance ce que vous désirez

(35) Unam sane, atque idem inobedientiæ genus est, vel propter operationis instantiam, vel propter otii desiderium, senioris violare mandatum : tam dispendiosum est pro somno, quam pro vigilantia statuta convellere ; tantum denique est abbatis transire præceptum ut legas, quantum si contemnas ut dormias. (Collat. 4, c. 20.)

faire, souvent il vous le permettra; et vous ferez alors avec bénédiction ce qu'autrement vous n'auriez pu faire qu'à votre préjudice. Mais, quand même il ne vous le permettrait pas, sachez que, de quelque nature que soit le bien que vous voulez faire, vous plairez plus à Dieu, en vous abstenant par obéissance, qu'en l'accomplissant de votre propre mouvement; car, quoique Dieu ne demande jamais qu'on obéisse en des choses mauvaises et criminelles, il est pourtant vrai que la véritable obéissance nous oblige à omettre les choses même les plus excellentes et les plus saintes, lorsqu'un supérieur nous les défend. Il n'y avait rien de meilleur dans le paradis terrestre que l'arbre de la science du bien et du mal; cependant Dieu ne laisse pas, pour éprouver la fidélité de nos premiers parents, de leur en interdire l'usage; et il faut, sous peine de mort, qu'ils se soumettent à cette défense. Ainsi, il arrive quelquefois que rien ne nous paraît meilleur que certaines pratiques que notre supérieur nous défend, et il faut néanmoins, sous peine de déplaire à Dieu, nous soumettre à cette défense. »

« Savez-vous bien, » dit saint Basile (*Serm. Ascet.*, n. 2), « que c'est principalement dans ces occasions que l'obéissance paraît davantage. Quand vous vous contentez d'éviter le mal qu'on vous défend, ce n'est pas là un grand acte d'obéissance, parce que le mal considéré en lui-même peut nous inspirer assez d'aversion pour nous obliger à l'éviter. Mais quand vous n'avez point d'autre motif d'obéir que l'obéissance même, et lorsque tout vous porterait à faire une action excellente, dont vous vous abstenez, parce qu'on vous la défend, c'est alors que l'obéissance paraît dans tout son lustre, et que l'on peut dire avec assurance que l'amour de cette vertu est bien établi dans votre âme. »

L'histoire ecclésiastique (Evagr., *Hist. eccles.*, l. I, c. 13) rapporte sur ce sujet un exemple très-remarquable tiré de la vie de saint Siméon Stylite. Ce grand serviteur de Dieu, ayant quitté le monde, et s'étant retiré dans le désert, pour se livrer à la pratique de la pénitence, résolut de demeurer toute sa vie sur une colonne de quarante pieds de hauteur, exposé aux injures du temps et aux rigueurs des saisons. Là il menait plutôt la vie d'un ange que d'un homme; on le voyait dans une continuelle application à Dieu; il passait les carêmes entiers sans manger ni boire, et il pratiquait de si rudes austérités, que plusieurs commencèrent à douter si c'était véritablement un homme. Les saints Pères, qui étaient en ce moment dans le désert, voyant cette manière de vie si nouvelle et si étrange, s'assemblèrent pour examiner si elle était de Dieu, et s'il n'y avait point en cela quelque illusion. Pour en avoir une marque assurée, ils résolurent d'éprouver jusqu'où allait dans ce nouveau solitaire l'esprit d'obéissance. Ils lui envoyèrent donc une personne chargée de lui dire de leur part, que sa manière de vie était tout à fait nouvelle et singulière, qu'ils s'étonnaient de ce qu'il avait laissé le chemin commun et frayé par les saints, pour en prendre un si étrange, et que personne avant lui n'avait jamais suivi; qu'ils s'étaient assemblés pour examiner sa conduite, et qu'après avoir tout considéré mûrement devant Dieu, ils lui ordonnaient de quitter toutes ces nouveautés, de descendre à l'heure même de sa colonne, et de se conformer au train de vie ordinaire des autres solitaires. Ils avertirent cependant celui qu'ils chargeaient du message, que, si après avoir entendu cet ordre des Pères du désert, Siméon se mettait aussitôt en état de descendre pour leur obéir, on l'en empêchât, parce qu'il ferait assez connaître, par sa prompte et simple obéissance, que sa voie était de Dieu; mais que, s'il faisait difficulté de se soumettre à ce qu'ils lui demandaient, on le fît descendre par force de sa colonne, et qu'on l'obligeât à quitter son nouveau genre de vie. A peine cet envoyé eut-il fait connaître au saint homme l'ordre des Pères, que ce parfait obéissant se mit en état de descendre, sans avoir d'autre pensée que celle de se soumettre; mais aussitôt le messager lui déclara que les Pères étaient satisfaits de sa disposition; qu'il eût bon courage, et qu'il persévérât tranquillement dans la vie qu'il avait embrassée, parce qu'elle était de Dieu, et que tous les Pères l'avaient ainsi jugé : *Bono animo sis, et strenue rem geras; statio tua a Deo est instituta.*

Cet exemple nous fait connaître deux choses très-dignes de remarque. La première est qu'il faut obéir promptement et simplement, dans les choses même les plus saintes, comme fit ce saint solitaire. Il n'examina point; il ne raisonna point sur l'ordre qu'on lui donnait, quoiqu'il y eût, ce semble, sujet de le faire, puisque la vie qu'il menait, et que les Pères semblaient condamner, était véritablement de Dieu; mais, dans l'instant même où il reçut cet ordre, il se mit en devoir de l'exécuter. La seconde, c'est le jugement que ces anciens Pères portaient de la désobéissance, la regardant comme une marque assurée d'une âme déçue, et que l'esprit de Dieu ne conduit pas. En effet, cette marque est très-sûre, et tous les confesseurs, tous les directeurs et les maîtres de la vie spirituelle s'en doivent servir, pour s'assurer des dispositions et de l'état des âmes qu'ils conduisent, persuadés que par là on ne manque jamais de découvrir leur fond. Une personne, par exemple, est attirée à communier souvent, à faire de grandes austérités, à prendre de rudes disciplines, à porter souvent la haire, le cilice ou une ceinture de fer; à veiller, à coucher sur la dure, et à d'autres pareils exercices : retranchez-lui une partie de ces pratiques, et vous verrez bientôt de quel esprit elle est animée, et ce qu'elle est dans le fond de son cœur.

Ce n'est pas que ces sortes de mortifications ne soient très-estimables, et que le désir de les pratiquer ne soit très-louable, surtout dans ce siècle où il y a si peu de véritables pénitents; mais il peut en cela y avoir de la tromperie. Ce qui est infailli-

blement plus excellent et hors de tout péril, c'est de rendre compte à son supérieur ou à son directeur de tout ce qu'on fait, de tout ce qu'on désire et de tout ce qu'on pense, afin de recevoir ses ordres et de les suivre aveuglément, sans faire ni plus ni moins que ce qu'il nous dit. Voilà toujours le plus sûr et le plus agréable à Dieu; voilà ce qui attire le plus de grâces et de bénédictions. Quand même le supérieur nous interdirait toutes sortes d'austérités, et toutes les saintes pratiques que nous aurions envie de faire, nous n'en perdrions pas pour cela le fruit et le mérite; mais nous l'augmenterions, au contraire, par notre soumission, et Dieu nous récompenserait de ces bonnes œuvres, soit à cause du désir et de la volonté efficace que nous aurions de les pratiquer, soit à raison de l'obéissance qui nous les aurait fait retrancher pour son amour. Souvent même il arrive que le mérite de l'obéissance, dans cette privation, est plus grand que celui de l'action même, à cause de la parfaite résignation de notre volonté, et du renoncement absolu à notre jugement, qui se rencontrent dans notre soumission à la volonté de Dieu déclarée par le supérieur.

C'est ce que la sainte Vierge fit bien comprendre à sainte Brigitte (*Revel. S. Brigit.* lib. IV, c. 26) dans une de ses révélations. Cette sainte avait un désir extraordinaire des grandes mortifications; mais, comme sa santé en était notablement altérée, son directeur lui en fit retrancher une partie, ce qu'elle souffrit avec un peu de peine, dans la crainte que ce retranchement ne fît tort à sa perfection. La très-sainte Vierge, la voyant ainsi affligée, lui apparut et lui dit : *Sachez, ma fille, que si deux personnes désirent de jeûner un jour par dévotion, et que l'une, se conduisant par elle-même, jeûne pour honorer Dieu, tandis que l'autre ne jeûne pas, parce que son supérieur le lui défend; la première reçoit une récompense pour son jeûne; mais la seconde en reçoit deux : l'une pour le jeûne qu'elle voulait faire, l'autre pour avoir renoncé à sa propre volonté en pratiquant l'obéissance.*

Saint François Xavier estimait tant cette seconde récompense, et la mettait si fort au-dessus de la première, que, quoiqu'il vît clairement combien la conversion des âmes et les travaux qu'il y employait lui attiraient de grâces et procuraient de gloire à Dieu; quoiqu'il eût, pour ainsi dire, en ses mains la conquête et la conversion de tout un nouveau monde, c'est-à-dire d'une infinité d'âmes, néanmoins il était toujours prêt à tout quitter, et à retourner à Rome, à la première parole de son supérieur, témoignant même qu'il ne faudrait pour cela qu'une seule lettre; et que s'il voyait seulement un *I* écrit de la part de saint Ignace, pour lui dire d'aller ailleurs, cela lui suffirait pour abandonner à l'instant cette grande entreprise et pour s'en aller à l'autre extrémité du monde, partout où l'obéissance l'appellerait. C'est ainsi que tous les saints ont préféré l'obéissance aux plus belles entreprises du monde, et qu'ils ont témoigné, par leur conduite, qu'il n'y avait rien de plus nécessaire à ceux qui aspirent à la perfection, que de se soumettre aveuglément à tout ce qu'on leur ordonne.

CHAPITRE X.

Quelle est la source de nos jugements et de nos murmures contre l'obéissance; et quels sont les remèdes que nous pouvons y apporter.

La plus grande source de nos jugements et de nos murmures contre l'obéissance est notre immortification. Nous cherchons toujours nos propres commodités, nous ne travaillons point à mourir à nous-mêmes; nos passions sont vives, et nos appétits violents; notre volonté est une souveraine qui ne veut point quitter la coutume qu'elle a prise de commander. Par une suite naturelle de ces dispositions, nous voulons nous contenter en toutes choses, et s'il arrive qu'on nous commande quelque chose qui ne revienne pas à notre inclination et ne soit pas conforme à notre humeur, il nous vient mille raisons dans l'esprit pour ne pas faire ce qu'on nous dit, et nous faisons mille réflexions contre la soumission et le respect que nous devons à nos supérieurs.

En effet, que chacun rentre un peu en soi-même; qu'il examine en quelles occasions il a plus de peine à se soumettre, et il raisonne le plus contre l'obéissance; il verra que c'est toujours quand on le mortifie, quand on ne lui accorde pas ce qu'il désire, quand on lui ordonne quelque chose de contraire à son goût et à ses inclinations; c'est alors que les raisons pour ne point obéir viennent en foule, et qu'on trouve mille prétextes pour se persuader qu'on n'est point obligé à se soumettre. S'il arrive au contraire qu'on nous commande une chose conforme à notre goût et qui revient à notre humeur, alors nous ne croyons pas qu'il y ait rien à redire; nous sommes persuadés que tout va le mieux du monde, qu'il n'y a rien de plus juste que de nous soumettre, que le supérieur est l'homme le plus prudent et le plus raisonnable qui fut jamais, et nous tenons pour un souverain bonheur d'être sous sa conduite. Telle est notre conduite ordinaire par rapport à l'obéissance; nous y sommes différemment disposés, selon que nous y avons de l'attrait ou de la répugnance. C'est pourquoi le grand secret pour remédier à toutes les pensées et à tous les jugements contraires à la parfaite obéissance, est de mortifier tellement nos désirs et nos inclinations, que nos supérieurs nous trouvent toujours indifférents pour toutes choses.

Saint Jérôme, expliquant ces paroles du prophète Osée : *Ephraïm est devenu comme une colombe séduite et qui n'a plus de cœur :* « *Et factus est Ephraim quasi columba seducta, non habens cor* (*Osee.* VII, 11), » demande pourquoi Ephraïm est plutôt comparé à la colombe qu'aux autres oiseaux. « C'est, » dit-il, « que ceux-ci font tous leurs efforts pour défendre leurs petits, jusqu'à s'exposer eux-mêmes et à

mettre leur vie en danger ; puis, lorsqu'ils voient leurs efforts inutiles, quand ils ont employé sans succès leur bec, leurs ongles et leurs ailes, ils donnent des témoignages de leur juste douleur, et marquent par leurs cris et leurs plaintes la peine qu'ils ressentent. Il n'y a que la colombe qui ne défende point ses petits, qui ne se plaigne point quand on les lui ôte, et qui ne se mette point en peine de les chercher : *Sola columba ablatos pullos non dolet, non requirit.* (*In Osee*, lib. II.) Voilà pourquoi Ephraïm est comparé à une colombe. C'est que nous devons l'imiter quand on nous enlève nos petits, c'est-à-dire quand on nous prive de ce que nous chérissons le plus, quand on contrarie ces vains désirs, ces affections tendres que nous couvons et entretenons depuis si longtemps dans notre cœur ; nous ne devons témoigner alors ni plaintes, ni ressentiments, ni résistance. Or, il est absolument nécessaire pour cela de mortifier notre propre volonté, de mourir à nous-mêmes et à nos inclinations, d'être indifférents et résignés à tout ce que notre supérieur voudra faire de nous, sans nous mettre en peine de savoir pourquoi il nous commande une chose plutôt qu'une autre. Voilà le grand moyen pour bien obéir, et le souverain remède à tous les jugements qui s'élèvent en nous contre l'obéissance. »

C'est pourquoi ces anciens Pères, qui étaient si expérimentés en la vie spirituelle, avaient coutume, pour exercer leurs disciples, de leur commander des choses qui leur semblaient déraisonnables, quelquefois même tout à fait absurdes et ridicules, afin d'éprouver leur soumission, et qu'ayant ainsi rompu leur volonté et mortifié leur jugement, ils fussent parfaitement souples à l'obéissance. De là vient que ce que l'on croit quelquefois tout à fait déraisonnable, quand on ne considère pas l'esprit qui anime le supérieur, paraît appuyé sur de très-bonnes raisons, quand on connaît le motif qui le fait agir ; on voit alors qu'il a très-sagement ordonné ce que l'on se persuadait d'abord être contre les règles de la prudence. Vous croyez, par exemple, qu'un supérieur n'a pas raison de vous détourner d'une telle lecture, ou de vous appliquer à une telle fonction ; cependant, quand vous viendrez à connaître pourquoi il le fait, vous verrez bien qu'il a eu grande raison d'en user de la sorte ; et que si cette sortie, cette conversation, cette lecture, ne vous étaient point préjudiciables, il ne vous les défendrait pas.

Mais je dis plus : quand même toutes ces choses vous seraient très-utiles, croyez qu'il vous sera encore plus avantageux qu'on vous les défende, parce que vous avez beaucoup plus besoin d'être mortifié, que de pratiquer d'autres actes de vertu, d'ailleurs très-bons en eux-mêmes. C'est pour cela que le supérieur vous permettra quelquefois des choses qu'il vous avait défendues auparavant, et qu'après vous les avoir permises, il vous les défendra peut-être dans peu de jours ; il vous obligera de quitter un emploi qu'il vous avait d'abord conseillé, et où lui-même vous avait mis ; il ne voudra pas que vous conversiez avec certaines personnes dont la probité lui est connue, et qu'il vous avait auparavant permis ou recommandé de fréquenter ; tantôt il vous consolera dans vos peines, et tantôt il vous renverra sans vous dire mot ; quelquefois il vous parlera avec tendresse, et un moment après il vous rebutera et ne vous regardera plus. Tout cela passe, dans l'esprit des gens du monde, et peut-être dans le vôtre, pour inconstance, légèreté, humeur, fantaisie ; mais, parmi les personnes éclairées de Dieu, et qui savent ce que c'est que la conduite des âmes, tout cela est jugé nécessaire pour les perfectionner, pour les faire mourir entièrement à elles-mêmes, et les rendre parfaitement souples à l'obéissance.

Celui qui veut dompter un cheval fougueux, le fait aller tantôt vite, tantôt lentement, tantôt au pas, tantôt au galop, puis en rond, puis retourner en arrière, quelquefois à courbette, d'autrefois courir à toute bride, afin de l'accoutumer au frein et de l'empêcher de suivre ses boutades. C'est ainsi que font, à l'égard de leurs disciples, les bons maîtres spirituels et les directeurs les plus éclairés dans la conduite des âmes. Saint Antoine faisait coudre un vêtement à son disciple Paul, et aussitôt après le lui faisait découdre ; quelquefois il lui commandait de faire de la natte, et, quand celui-ci l'avait achevée, il lui commandait de la rompre. D'autres faisaient tirer de l'eau du fond d'un puits à leurs disciples, et puis la leur faisaient renverser dans le même puits. Nous lisons aussi que, pour éprouver l'abbé Jean, lorsqu'il était encore novice, son supérieur lui ordonna de planter un bâton à demi pourri, et de l'arroser tous les jours ; ce qu'il fit exactement durant une année tout entière : *Simplici cordis affectu et sine ulla rationis discussione*, dit l'histoire (*De Instit.*, lib. IV, c 24), allant pour cela chercher de l'eau jusqu'à deux milles du lieu où il était, sans que la longueur du chemin, la fatigue du travail, ni la rigueur des saisons pussent l'empêcher d'accomplir ce que son supérieur lui avait ordonné.

Je sais que toutes ces pratiques paraissent ridicules aux sages du monde ; mais, au jugement des saints, elles sont très-propres à sanctifier les vrais serviteurs de Dieu. Et plût à Dieu que ces exercices d'obéissance fussent plus en usage dans les communautés ! On y verrait bien d'autres vertus que celles qu'on y remarque ; on ne trouverait plus tant d'inconstance et si peu de fermeté dans la plupart des personnes qui s'y retirent.

Mais, parce que ce parfait renoncement à nous-mêmes demande une mortification très-grande et une éminente perfection, en attendant que nous l'ayons acquise, servons-nous au moins de notre immortification même, pour combattre les raisons et les difficultés qui nous viennent contre l'obéissance. Considérons que toutes ces raisons et tous ces ju-

gements viennent uniquement de ce que nous sommes encore très-imparfaits et très-immortifiés; ne les regardons plus que comme des effets de notre vanité ou de notre faiblesse; et, sans les écouter aucunement, accoutumons-nous à les rejeter avec mépris. Un malade, qui sent bien son mal, sait fort bien que très-souvent, encore qu'il soit fort altéré, il doit s'abstenir de boire; et qu'encore qu'une médecine soit amère, et que la saignée lui fasse éprouver quelque douleur, l'une et l'autre pourtant lui sont utiles: c'est pourquoi il n'écoute point ses répugnances et ne se fie point à ses propres idées; mais il défère aveuglément au sentiment des autres, en tout ce qui regarde le traitement de son mal. Or, si la conviction qu'un homme a d'être malade l'oblige à se défier de ses propres sentiments, en tout ce qui regarde le remède et le régime convenable à son état, n'est-il pas juste aussi que nous nous servions de la connaissance que nous avons d'être tout pétris d'amour-propre, pleins de passions désordonnées, et tout à fait déréglés dans notre fond, afin de nous obliger à nous défier de nos propres sentiments, et à considérer nos penchants et nos inclinations naturels comme des fantaisies de malade, ou comme les rêveries d'un insensé, auxquelles on ne doit point avoir égard?

A moins de nous établir solidement dans cette conviction, et d'en faire constamment la règle de notre conduite, soyons assurés que le diable ne manquera pas, en mille occasions, de nous proposer de si beaux prétextes, et des raisons si spécieuses contre l'obéissance, que, bien loin d'attribuer nos raisonnements à ses suggestions, nous croirons avoir plus de raison que nos supérieurs. C'est la coutume de cet esprit tentateur de cacher ainsi la tentation sous de belles apparences, afin de nous surprendre plus aisément. Il imite en cela le chasseur qui, cachant le piége et le lacet, de peur d'effrayer les animaux qu'il veut prendre, se contente de laisser paraître l'amorce ou l'appât dont il se sert pour les attirer. Ainsi le diable s'efforce toujours de couvrir de quelque prétexte spécieux les piéges qu'il nous tend, afin que, ne nous en défiant point, nous y soyons pris plus sûrement. *Souvent même,* dit l'Apôtre, *il se transforme en ange de lumière : « Ipse enim transfigurat se in angelum lucis. »* (*II Cor.* XI, 14.) Si vous n'y prenez garde, il vous trompera par l'éclat apparent de ses raisons; il vous persuadera que vos jugements et vos pensées ne viennent point de la tentation ni de la passion, mais de la raison; et que si vous avez de la répugnance à faire ce qu'on vous dit, ce n'est pas pour l'intérêt que vous y avez, mais parce que la raison de votre répugnance est claire et évidente, et qu'il n'y a personne qui ne la puisse voir. C'est ainsi que le démon a soin de couvrir ses malignes suggestions contre l'obéissance, afin de les rendre plus dangereuses, et que vous ayez plus de peine à vous en défendre. Les tentations manifestes, et qui nous paraissent telles, sont beaucoup moins à craindre, parce qu'il y a mille moyens de les vaincre; mais, pour celles qui ne nous paraissent point être tentations, il est bien difficile qu'on n'y soit point surpris. Quand on connaît un ennemi, on s'en défie; mais si on le regarde comme un ami, on ne songe pas même à s'en défendre. C'est ce qui donna lieu à un grand serviteur de Dieu de dire, qu'il ne craignait pas beaucoup les défauts qu'il connaissait et qu'il détestait, mais qu'il craignait surtout ceux qu'il ne connaissait pas, dont il s'excusait et ne faisait point de cas. C'est pourquoi le remède que nous devons employer contre les pensées et les murmures qui s'élèvent en nous, au sujet de l'obéissance, c'est de les prendre pour tentations, par cela même que nous les voyons opposés à la soumission parfaite et absolue que nous devons à nos supérieurs; et de les condamner sans balancer, comme venant d'immortification, reconnaissant que nous sommes malades, et que toutes ces pensées contre l'obéissance ne sont que des effets de notre imagination trompée, dont par conséquent nous ne devons faire aucun cas.

CHAPITRE XI.

Autres raisons de ne point écouter les pensées qui nous viennent contre l'obéissance, et de les regarder comme des tentations.

La première raison qui nous oblige à ne point écouter les pensées qui nous viennent contre l'obéissance, et à les regarder comme des tentations, est celle que nous avons touchée dans le chapitre précédent, et qui se tire de ce fonds inépuisable d'amour-propre dont nous sommes tous remplis.

Aussitôt qu'une chose nous fait peine et ne revient pas à notre humeur, nous trouvons mille raisons pour l'éviter, et pour nous persuader qu'elle ne nous est pas convenable; tandis que nous ne manquons jamais de prétextes spécieux pour embrasser ce qui nous plaît, et pour nous persuader que nous le devons faire. Ce déréglement est si général, que les personnes même qui ont plus de lumière y sont exposées comme les autres, lorsqu'elles veulent écouter leur propre raison et suivre leurs sentiments particuliers préférablement à ceux de leurs supérieurs. L'amour-propre les aveugle tellement, et leur cause une si grande illusion, qu'elles se font aisément accroire le contraire de ce qui est. C'est pourquoi saint Bernard, tout saint qu'il était, ne voulait jamais se croire lui-même, ni s'arrêter, pour sa conduite, à ses propres lumières, disant hautement qu'il n'y déférait pas plus qu'au sentiment d'un sot: *Qui se sibi magistrum constituit, stulto se discipulum subdit: ego de me expertus sum quod dico.* (Epist. 87, *Ad Oger.*, n. 7.) Or, si un serviteur de Dieu, si saint et si éclairé, a eu de pareils sentiments de lui-même, quelle défiance ne devons-nous point avoir de toutes nos vues et de tous nos raisonnements, qui nous ont trompés mille fois, et qui nous égarent presque toujours, quand nous les voulons suivre? « L'esprit se trompe aisément, »

dit saint Ambroise, « lorsque l'affection est déréglée : *Errat oculus, ubi errat affectus* (S. Ambros., *De bono mortis*, cap. 9); » et comme une personne fort altérée trouve que l'eau est la chose du monde la plus savoureuse, parce qu'elle en juge selon sa disposition présente, ainsi celui qui est dominé par quelque passion juge des choses selon son affection désordonnée, et non pas selon la vérité (36). Craignons donc que les passions ne troublent notre vue, et ne nous fassent voir les choses autrement qu'elles ne sont; et, par conséquent, ne nous arrêtons pas plus à nos idées et à nos vues particulières qu'aux rêveries et aux imaginations chimériques d'un malade qui n'a plus le libre usage de sa raison.

De plus, tout le monde convient que personne ne peut être bon juge de soi-même, et ne doit être cru en sa propre cause. Un objet trop rapproché des yeux ne se voit pas; il faut qu'on l'éloigne, et qu'on le mette dans une distance raisonnable, pour qu'il puisse être aperçu. Ainsi en est-il dans la vie spirituelle : nous sommes trop proches de nous-mêmes pour nous bien connaître; « nous nous aimons trop » dit saint Grégoire, « pour nous bien juger, et c'est pourquoi nous devons absolument y renoncer, si nous ne voulons pas être trompés (37). »

La seconde raison qui vous doit empêcher de tant raisonner sur l'obéissance est tirée du dessein pour lequel vous êtes venu dans une communauté. Interrogez-vous vous-même sur cela, comme faisait autrefois saint Bernard; et dites-vous à vous-même comme ce saint : *Ad quid venisti?* pourquoi suis-je venu ici? quelle est l'intention, la vue, le dessein qui m'y a conduit? est-ce pour commander, ou pour obéir? est-ce pour conduire les autres, ou pour y être conduit? est-ce pour donner des règles, ou pour en recevoir? *Ad quid venisti?* C'est la demande que se faisait autrefois l'abbé Arsène, et dont il se servit si utilement pour s'encourager à l'obéissance, et pour vaincre toutes les difficultés qu'il rencontrait dans la solitude. Si vous vous faites sérieusement à vous-même cette question, il est impossible que vous n'en retiriez de grands avantages, et qu'elle ne vous serve beaucoup à surmonter toutes les tentations et les peines que votre faiblesse et votre imperfection vous feront éprouver contre l'obéissance. Quand vous vous serez bien convaincu que vous êtes venu ici, non pour y faire votre volonté, mais pour faire celle de votre supérieur; non pour y vivre à votre fantaisie, mais pour vivre selon l'ordre de la communauté; non pour y suivre vos sentiments, mais pour suivre les avis que l'on vous donne, vous comprendrez sans peine combien il importe de soumettre toutes vos vues et d'obéir simplement, si vous voulez ne pas perdre votre temps, et profiter des grâces que Notre-Seigneur pourra vous donner dans cette retraite.

Troisièmement, quelque raison que vous croyiez avoir de trouver à redire à ce que commande le supérieur, vous devez considérer que, si vous avez vos raisons, votre supérieur a les siennes que vous ne connaissez pas; et quoique, eu égard à vos raisons particulières, il fût peut-être plus expédient que ces choses se fissent comme vous désirez, et comme vous croyez plus à propos, toutefois, eu égard à ce qu'il connaît, il n'en est pas ainsi, et vous-même seriez de son avis, si vous saviez tout ce qu'il sait. « Voyez, » dit saint Augustin, « comme les membres agissent à l'égard de la tête : elle commande, elle ordonne, elle règle tout; et les membres ne font qu'exécuter ses ordres. Si chacun voulait que la tête gouvernât comme il imaginerait être le mieux, il éprouverait bientôt que ce serait à sa ruine aussi bien qu'au renversement de tout le corps; il faut que chacun se soumette à l'ordre du chef qui, par une connaissance plus étendue et plus sûre que celle de tous les sens, corrige leur égarement, règle leurs opérations, et juge de ce qui est utile pour l'économie de tout le corps, aussi bien que pour la santé de chacune des parties. Voilà le modèle d'une sainte société et d'une communauté bien réglée. Il faut que chacun exécute les ordres du supérieur, autrement on ruine tout et on se perd. Si, au lieu d'obéir de la sorte, vous vous permettez de juger la conduite du supérieur, de trouver à redire à ses ordres, de blâmer ses avis, sous prétexte de quelques raisons contraires que vous croyez voir, et qu'il connaît aussi bien et même mieux que vous, vous manquez à ce que demande le bien de la communauté, aussi bien que le vôtre en particulier; vous tombez dans un orgueil insupportable, en voulant ériger en vous-même un tribunal contre votre juge, et prononcer contre lui une sentence de condamnation; vous oubliez les paroles du Sage : *Non judices contra judicem, quoniam secundum quod justum est judicat.* » (*Eccli.* VIII, 17.)

Quatrièmement, c'est encore un puissant motif pour ne point écouter les raisons qui vous viennent contre la conduite des supérieurs, que de penser à l'obligation qu'ils ont de préférer le bien commun au bien particulier. Ce motif mérite d'autant plus d'attention, que le bien même des particuliers ne peut se trouver que dans le bien de la communauté, parce qu'il est impossible que les particuliers ne se dérèglent quand la communauté tombe dans le désordre. C'est pourquoi, comme il est du devoir du supérieur de veiller au bien commun, il est de l'obligation des inférieurs d'y contribuer autant qu'ils peuvent. C'est à quoi nous devrions bien penser,

(36) Nequeunt verum discernere, qui de propriis judicant, et in affectu sunt.

(37) Peccata quæ committimus, idcirco nobis gravia non videntur, quia privato nos amore diligentes, clausis nobis oculis in nostra deceptione blandimur.... Et scimus quia vehementer claudit oculum cordis amor privatus. (*In Ezech.* lib. I, hom. 4, n. 9.)

quand les supérieurs nous donnent des avis ou des ordres qui nous déplaisent, et qui ne nous paraissent pas raisonnables; car si, nous dépouillant de nos propres intérêts, nous voulions envisager les choses de sang-froid, nous serions convaincus qu'ils peuvent avoir de grandes raisons pour en user de la sorte; que peut-être ils feraient une plaie dangereuse à la communauté, s'ils condescendaient à nos désirs; que ce qui nous paraît peu important serait peut-être très-pernicieux à la communauté et à nous-mêmes; d'où il suit que ce serait une grande témérité de vouloir condamner leur conduite.

Que si, après cela, nous sommes tellement préoccupés de nos jugements contre l'obéissance, que nous ayons encore de la peine à nous en défaire, et que nous voulions même les faire passer pour des vérités, servons-nous de notre propre expérience, et reconnaissant combien de fois nous nous sommes trompés par le passé, avouons de bonne foi que nous avons bien sujet de nous défier de nous-mêmes à l'avenir. En effet, combien de choses avez-vous crues véritables et avez-vous assurées comme certaines, dont vous avez reconnu ensuite très-clairement la fausseté? Combien de fois, après avoir jugé que votre supérieur avait quelque chose contre vous, qu'il avait telle vue, telle pensée ou tels desseins dans sa conduite à votre égard, avez-vous vu ensuite votre méprise, et avez-vous été obligé de vous dédire? Si une personne vous avait trompé de la sorte deux ou trois fois, n'est-il pas vrai que vous auriez de la peine à vous fier à elle dans la suite? Pourquoi donc vous fier à votre jugement, qui vous a si souvent trompé, qui vous a fait accroire tant de mensonges, et qui vous a donné tant de faussetés pour des oracles?

Cette expérience des illusions, à laquelle nous sommes tous sujets en cette vie, fait que les choses sur lesquelles les jeunes gens prennent le plus aisément des résolutions, sont précisément celles par rapport auxquelles les plus anciens, et ceux qui ont le plus de sagesse et d'expérience, ont plus de peine à se déterminer. Les jeunes gens, dit un grand philosophe, sont faciles à persuader, et ils croient fort aisément, parce qu'ils n'ont guère été trompés; mais les vieillards, parce qu'ils ont souvent été trompés, et qu'eux-mêmes se sont mépris en beaucoup de choses, sont fort lents à porter leur jugement, plus lents encore à le manifester, et très-lents à l'exécuter. D'où l'on peut conclure que ceux qui se permettent si aisément de juger et de condamner la conduite de leurs supérieurs, pèchent, non-seulement contre les principes de la perfection et de la vie spirituelle, mais encore contre les règles de la morale; qu'ils n'ont ni la sagesse de Dieu, ni la prudence de l'homme, et qu'ils méritent plutôt d'être mis au nombre des jeunes étourdis et des têtes éventées, que parmi les hommes mûrs et bien sensés.

CHAPITRE XII.

On explique de plus en plus par quelques comparaisons et par quelques exemples la pratique de l'obéissance aveugle.

Surius, dans la *Vie de sainte Mélanie*, rapporte sur ce sujet un exemple remarquable, que l'on trouve aussi dans Métaphraste, qui avait coutume de le raconter à ses religieux. Un jeune homme s'étant présenté à l'un des anciens Pères du désert, pour être reçu au nombre de ses disciples; celui-ci voulant d'abord lui faire connaître en quelle disposition il devait être pour embrasser le genre de vie auquel il aspirait, lui commanda une chose qui semble ridicule au premier abord, et qui aurait fait croire à des gens du monde que véritablement il radotait, quoique ce fût en lui l'effet d'une grande sagesse: c'était de fouetter une statue qui était là présente, et de lui donner des coups de poings et de bâton; ce que le jeune homme ayant exécuté, le vieillard lui demanda si la statue s'était plainte ou avait fait quelque résistance. Le jeune homme lui répondit que non. *Recommencez à la battre*, dit le Père, *dites-lui beaucoup d'injures, et chargez-la d'outrages*; et comme le jeune homme l'eut fait deux ou trois fois, le vieillard lui demanda de nouveau si elle s'était plainte de ce mauvais traitement, ou si elle avait trouvé à redire à cette conduite. Le jeune homme répondit que non. *Eh bien! mon fils*, dit le vieillard, *si vous pouvez souffrir sans résister ou contredire, que l'on vous fasse la même chose que vous avez faite à cette statue, entrez à l'instant pour être mon disciple et pour vivre sous ma conduite; sinon retournez d'où vous venez et demeurez dans le monde; car la vie que nous menons ici n'est pas faite pour vous.* C'est ainsi que les saints veulent qu'on obéisse, et qu'ils se sont soumis eux-mêmes à leurs supérieurs, sachant combien Dieu agrée cette obéissance simple et aveugle.

C'est aussi ce que Dieu fit connaître clairement à sainte Gertrude, comme nous le lisons dans sa Vie. (*Vit. et revel. S. Gertr.*, lib. III, c. 84.) Cette sainte avait une abbesse d'une grande sainteté, mais de mauvaise humeur, et qui avait une manière d'agir et de parler très-rude, et tout à fait mortifiante pour ses inférieurs. Or comme sainte Gertrude demandait à Dieu avec ferveur qu'il ôtât à sa supérieure sa mauvaise humeur, Notre-Seigneur lui répondit: *Pourquoi voulez-vous que je lui ôte ce défaut qui sert à la tenir dans l'humilité, et à lui faire connaître sa propre faiblesse? et puis, qu'est-ce que vous mériteriez, vous autres, en obéissant, si elle était d'une humeur plus douce et moins sévère? Je lui laisse cette imperfection pour votre exercice, et pour vous donner lieu de pratiquer une parfaite obéissance.*

Blosius rapporte une chose presque semblable de la même sainte. Car, comme elle priait un jour pour une supérieure de communauté, qui avait quelques défauts, Notre-Seigneur lui apparut et lui

dit : *Par un effet de ma miséricorde et de mon amour envers cette congrégation, je permets que ceux mêmes qui la gouvernent aient quelques défauts, afin de faire croître par ce moyen le mérite de ceux qui l'habitent ; car il y a bien plus de vertu à se soumettre à une personne imparfaite, qu'à obéir à une autre qu'on regarde comme sainte. Ainsi je permets que les supérieurs soient sujets à quelques imperfections, et que, parmi leurs grandes occupations et la multitude de leurs affaires, ils s'oublient quelquefois et se relâchent, afin qu'ils aient plus de sujet de s'humilier, et que les inférieurs aient plus d'occasions de s'avancer; car le mérite des inférieurs augmente aussi bien par les imperfections que par les vertus de celui qui les gouverne ; de même que le mérite de celui-ci croît par la vertu aussi bien que par les défauts des inférieurs.* (*Concl. anim. fid.*, part. II, cap. 4, p. 596 Operum Blosii.)

Saint Athanase, dans la *Vie de saint Antoine*, rapporte que les anciens solitaires se dévouaient tellement à l'obéissance, qu'ils cherchaient des supérieurs rudes et sévères, qui ne leur témoignassent aucune satisfaction de ce qu'ils faisaient; leur joie était d'en trouver qui n'eussent pour eux aucun égard, et qui, au lieu de les estimer et de les louer pour leur fidélité, les mortifiassent par de rudes avertissements, et les reprissent sévèrement, à l'exemple de saint Pacôme, qui traitait ainsi son disciple Théodore, pour l'éprouver et lui secouer la poussière de la vaine gloire. Ils portaient, sur ce sujet, la ferveur à un tel point, qu'on ne les voyait jamais plus satisfaits que lorsqu'ils trouvaient des supérieurs plus fâcheux et plus difficiles à contenter. C'est aussi à quoi les grands serviteurs de Dieu, qui vivaient dans les premières communautés, disposaient de bonne heure ceux qui s'y retiraient ; car on les mettait deux à deux sous la discipline et la correction d'un vieux Père, auquel ils servaient et obéissaient en toutes choses, comme un serviteur fait à son maître ; et ce Père, pour les exercer à la parfaite obéissance, les traitait, jusqu'à l'âge de cinquante ans, avec une rigueur qui aurait paru cruelle et inhumaine aux yeux du monde, ne leur permettant pas seulement de se soulager par quelques plaintes, ni de trouver à redire ou de raisonner sur ce qu'on leur ordonnait. Cassien rapporte (*Instit.*, l. IV, c. 26) que l'abbé Jean, un des plus célèbres parmi les Pères du désert, étant encore très-jeune, fut élevé sous la conduite d'un de ces Pères très-expérimentés, qui, voulant sonder jusqu'où allait la soumission de son disciple, lui commanda une chose qui paraissait tout à fait extravagante; car il lui ordonna d'apporter un gros rocher, qu'un grand nombre de personnes n'auraient pu remuer. Aussitôt le disciple s'en alla, sans faire réflexion sur l'impossibilité de la chose qui lui était commandée ; il fit de si grands efforts pour en venir à bout, que ses habits furent tout trempés de la sueur qui sortait de son corps, et le rocher tout mouillé de l'eau qui coulait de son visage (38). Il n'y a personne qui, regardant les choses d'après les idées ordinaires, et de l'œil dont on les envisage en ce monde, n'eût condamné ce supérieur d'extravagance, et cet inférieur de bêtise ; mais les jugements et la conduite de Dieu sont bien différents de ceux des hommes; car ce qui est folie aux yeux du monde est une grande sagesse devant Dieu.

Quel est encore celui qui, suivant ses propres lumières, n'aurait point condamné la conduite de cet abbé dont parle saint Jean Climaque, dans le quatrième degré de son *Échelle mystique* (*Scal. parad.*, grad. 4), et à laquelle le saint lui-même avoue n'avoir pu s'empêcher d'abord de trouver à redire. « Ce supérieur, » dit-il, « avait une sagesse non commune, et une douceur encore plus rare ; or, comme il voulait un jour rendre utile à toute la communauté l'humilité d'un saint économe qu'on lui avait donné, il le reprit sévèrement devant tout le monde, sans néanmoins en avoir aucun sujet véritable, et ordonna tout à coup qu'on le chassât de l'église. Comme je connaissais cet économe, » dit saint Jean Climaque, « et que je le savais très-innocent de la faute que son supérieur lui reprochait, je tirai à part le saint abbé, et je pris la défense de son économe; mais ce sage Père me répondit : *Je sais bien qu'il n'a point failli; mais comme il n'est pas juste, ou plutôt comme il est déplorable qu'un père ôte le pain de la bouche de son enfant pressé par la faim, c'est une conduite tout à fait blâmable dans un père spirituel, de ne pas procurer à toute heure de nouvelles couronnes à ses inférieurs, par des reproches, des humiliations et des mépris, autant qu'ils sont capables d'en souffrir ; car il se trouve en cela trois grandes injustices : la première, en ce que le supérieur se prive lui-même de la récompense que mérite une répréhension charitable et judicieuse ; la seconde, en ce que pouvant procurer aux autres un très-grand avantage, par l'exemple de la vertu de leur frère, il néglige de leur procurer ce bien ; la troisième, et plus considérable, c'est qu'il arrive souvent que les personnes même les plus humbles et les plus patientes, n'étant point exercées pendant un long temps, et n'étant point humiliées par leur supérieur, déchoient peu à peu de leur vertu ; car, encore que leur âme soit une terre fertile, néanmoins, si elle n'est arrosée par l'eau des humiliations, elle devient stérile, et ne produit plus que les ronces et les épines de l'orgueil et d'une confiance présomptueuse : ce qui a fait dire à l'Apôtre, écrivant à Timothée : « Pressez-les, reprenez-les, corrigez-les à temps et à contre-temps.* (*II Tim.* IV, 2.) Or, si les bons et saints supérieurs doivent se conduire de la sorte pour s'acquitter dignement de leur ministère, comment peut-

(38) Ut saxum ipsum suis cervicibus humectaret, in hoc parum metiens impossibilitatem præcepti vel facti, pro reverentia senioris et obsequii simplicitate sincera.

on raisonnablement condamner leur conduite, quoiqu'elle paraisse injuste, puisque très-souvent, dans les occasions même où on la croirait la plus déraisonnable, elle ne laisse pas, dans le fond, d'être très-sage, très-prudente et aussi utile au particulier qu'on veut mortifier par cette voie, que nécessaire au bien de toute la communauté qu'on veut édifier (39).

CHAPITRE XIII.

Que la désobéissance et le murmure contre les supérieurs sont des injures faites à Dieu lui-même.

L'obéissance que nous rendons à nos supérieurs étant un hommage rendu à Dieu même, que nous honorons en leur personne, Dieu considère le mépris que nous faisons de nos supérieurs comme une injure faite à lui-même, et il la punit avec la même sévérité. *Celui qui vous écoute*, dit Jésus-Christ dans l'Evangile, *m'écoute; et celui qui vous méprise, me méprise : « Qui vos audit me audit, qui vos spernit me spernit. »* (*Luc.* x, 16.) Saint Paul en rapporte la raison dans son *Epître aux Romains* (xii, 1) : *Il n'y a point de puissance*, dit-il, *qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui a établi toutes celles qui sont dans le monde : ainsi celui qui résiste aux puissances résiste aux ordres de Dieu : « Non est potestas nisi a Deo : quæ autem sunt, a Deo ordinatæ sunt; itaque qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit. »* (*Rom.* xiii, 1, 2.) Voilà le sentiment que l'Esprit-Saint lui-même nous inspire, comme étant un des plus puissants motifs que nous puissions prendre pour nous maintenir dans l'obéissance. Aussi, lorsque les enfants d'Israël murmurèrent contre Moïse et Aaron, qui leur avaient été donnés de Dieu pour supérieurs, et que ennuyés de se voir exposés aux fatigues et aux privations de la solitude, ils commencèrent à se plaindre de ce qu'ils les laissaient mourir de faim, il est remarqué que ces sages conducteurs parlèrent ainsi au peuple : *Le Seigneur a entendu votre murmure, et sachez que c'est à lui-même qu'il s'adresse; car, pour nous, qui sommes-nous? « Audivit Dominus murmur vestrum contra Dominum : nos vero quid sumus, quia mussitastis contra nos?... non contra nos est murmur vestrum, sed contra Dominum. »* (*Exod.* xvi, 7.) Et quand les Israélites rejetèrent Samuel : *C'est moi*, dit Dieu par son prophète, *qu'ils ont rejeté en ta personne, et ils ne veulent pas que je règne sur eux : « Non te abjecerunt, sed me, ne regnem super eos. »* (*I Reg.* viii, 7.) C'est là aussi le sens que quelques-uns donnent au passage d'Isaïe : *Nunquid parum vobis est molestos esse hominibus, quia molesti estis et Deo?* (*Isa.* vii, 13.) Vous semble-t-il que ce soit peu de chose d'être fâcheux aux hommes que Dieu a chargés de vous conduire? ne vous y trompez pas, vous imaginant que ce soit une faute légère : c'est une offense qui s'adresse à lui-même, et d'autant plus à craindre, qu'il la punit comme étant faite à sa personne. Aussi voyons-nous qu'il a de tout temps exercé des châtiments extraordinaires sur ceux qui se sont rendus coupables de ce crime. Le *Livre des Nombres* (xvi, 1) nous en fournit un terrible exemple dans le châtiment de Coré, Dathan et Abiron; car Dieu fut tellement irrité de leur murmure contre Moïse et Aaron, que la terre s'entr'ouvrant sous leurs pieds, les engloutit avec leurs femmes, leurs enfants, leurs terres et tous leurs biens. Ils furent précipités tout vivants dans les enfers; et un feu descendu du ciel consuma 250 personnes qui avaient pris leur parti et qui étaient entrées dans la même révolte. Saint Thomas, faisant réflexion sur ce terrible châtiment, remarque que Dieu exerça une sévérité plus grande sur ces malheureux qui avaient murmuré contre leurs supérieurs, et avaient refusé de se soumettre à leur conduite, qu'il n'avait fait sur ceux qui, en adorant le veau d'or, avaient péché directement contre son adorable majesté : car il se contenta de faire passer ceux-ci au fil de l'épée; mais, pour les autres, il fait descendre le feu du ciel, la terre se brise sous leurs pieds, elle ouvre ses abîmes, et ils sont précipités tout vivants dans les enfers : pour nous apprendre, dit le saint docteur, combien Dieu ressent vivement les affronts et les injures faits

(39) L'auteur de cet ouvrage, M. Tronson, troisième supérieur général de la compagnie de Saint-Sulpice, soumettait quelquefois à de semblables épreuves les sujets qu'il croyait assez bien disposés pour en profiter. On nous a conservé à ce sujet un trait remarquable, et qui montre tout à la fois les sentiments de M. Tronson et ceux de Bossuet lui-même, sur l'obéissance aveugle dont il est ici question.

L'évêque de Meaux étant un jour venu voir M. Tronson, et la conversation étant tombée sur la ferveur des anciennes communautés, le prélat ne put s'empêcher de regretter ces premiers temps, où l'on voyait des hommes morts à eux-mêmes, et d'une obéissance qui aujourd'hui nous étonne et nous confond. *J'avoue*, répondit M. Tronson, *que ces exemples, autrefois si nombreux, sont bien rares aujourd'hui. Je crois cependant que, par la miséricorde de Dieu, il y en a toujours eu dans l'Eglise, et qu'il y en a encore de nos jours; peut-être même, sans sortir de cette maison, pourrais-je vous mettre sous les yeux des exemples comparables à ceux des plus beaux temps de l'Eglise.* Là-dessus, M. Tronson sort de sa chambre, et prie quelqu'un des séminaristes d'aller chercher M. Baüin, alors prêtre et directeur au séminaire de Saint-Sulpice. M. Baüin arrive, et, selon la coutume, il frappe doucement à la porte de M. Tronson avant d'ouvrir. N'entendant point de réponse, et croyant M. Tronson occupé, il reste à la porte, tire son *Nouveau Testament* de sa poche, et se met à lire avec piété et recueillement, en attendant le moment où il pourrait parler à M. Tronson. La conversation de celui-ci avec l'évêque de Meaux étant terminée, et le prélat paraissant vouloir se retirer, M. Tronson se lève pour l'accompagner jusqu'à la porte de la chambre. L'ayant ouverte, il y trouve M. Baüin debout, son livre à la main. Alors, prenant un ton sévère : *Comment, Monsieur*, lui dit-il, *vous permettez-vous de venir ainsi à ma porte, pour entendre ma conversation avec Monseigneur? Retirez-vous, Monsieur; une pareille conduite est indigne d'un prêtre.* M. Baüin, sans faire aucune observation, salue profondément le prélat, puis M. Tronson, et se retire en silence, au grand étonnement de l'évêque de Meaux.

aux supérieurs qui nous tiennent sa place, et jusqu'où va l'énormité de ces sortes de crimes.

C'est ce que l'Ecriture sainte nous fait encore bien concevoir, lorsqu'elle compare le péché de désobéissance aux crimes abominables de l'idolâtrie et de la magie : *Quasi peccatum ariolandi est repugnare, et quasi scelus idololatriæ nolle acquiescere.* (*I Reg.* xv, 23.) « En effet, » dit saint Grégoire, « ceux qui, ne faisant aucun cas des ordres de leurs supérieurs, consultent leur propre jugement pour apprendre ce qu'ils doivent faire, ne ressemblent-ils pas à ceux qui abandonnent les autels du vrai Dieu pour aller consulter les démons (40) ? Leurs propres pensées, qu'ils veulent suivre, ne sont-elles pas autant d'idoles qu'ils veulent suivre, qu'ils élèvent dans leurs cœurs et devant lesquelles ils se prosternent (41). »

Ces comparaisons nous montrent beaucoup plus de difformité, dans la désobéissance, qu'on n'y en découvre ordinairement ; elles doivent, par conséquent, nous en donner une vive horreur, et nous ne devons pas nous étonner si Dieu l'a toujours châtiée avec tant de sévérité.

Nous pouvons recueillir la même leçon d'une autre sédition qui s'éleva parmi le peuple contre Moïse et Aaron. (*Num.* xvi, 41.) Un grand nombre d'Israélites, qui ne pouvaient approuver leur conduite, s'étant révoltés contre eux, furent si sévèrement punis de Dieu, qu'il y en eut jusqu'à 14,700 qui furent consumés par le feu. Marie elle-même, sœur de Moïse, fut, pour ce même sujet, toute couverte de lèpre, et chassée du camp pendant sept jours. Et quoique Moïse, son frère, fût si particulièrement favorisé de Dieu, qu'il eût arrêté mille fois ses vengeances, il ne put, par ses prières, obtenir le pardon pour sa sœur, avant qu'elle eût expié sa faute par une rude pénitence. Exemple remarquable, dit saint Basile, de la conduite qu'on doit observer envers les murmurateurs ; car il faut les séparer de la communauté, de même que s'ils avaient une maladie contagieuse, de peur qu'ils n'infectent les autres : *A communione fratrum segregandi.* (*Reg. brev.* 38 et 39.) C'est pourquoi, lorsque nous en connaissons quelques-uns de cette humeur, ne lions jamais de société particulière avec eux ; évitons, autant que nous pourrons, leur conversation, et traitons-les comme on traite les lépreux, dont on n'approche jamais que pour les écouter, et seulement dans la nécessité.

Mais, si nous sommes fidèles à les éviter, soyons-le encore plus à ne pas tomber dans leurs défauts, et surtout à ne rien dire qui puisse décrier la conduite de nos supérieurs, ou diminuer le moins du monde leur réputation. Le Pape Nicolas Ier (Epist. 8, apud Labb., *Conc.*, tom. VIII, p. 304) nous fait connaître l'importance de cet avis, dans une lettre à l'empereur Michel, qui, mécontent de quelques évêques, s'était exprimé contre eux d'une manière qui blessait le respect dû à leur caractère. Pour lui mieux faire comprendre la grandeur de sa faute, le Pape rappelle la conduite de David envers Saül, lorsque, s'étant trouvé seul à seul avec ce prince, dans une caverne, il lui coupa un petit morceau de son manteau. C'était là, ce semble, traiter bien doucement son ennemi, dans le temps même où celui-ci cherchait à le faire mourir. Cependant, parce que Saül est l'oint du Seigneur, parce que ce prince tient sur le trône la place de Dieu, David s'afflige de ce qu'il a fait ; il est touché au vif d'avoir enlevé à Saül un petit coin de sa robe. Les prêtres et les supérieurs sont ceux que Notre-Seigneur donne aux âmes fidèles, pour être leurs princes et leurs conducteurs. Quand on les méprise, qu'on murmure et qu'on parle contre eux, on déchire leur robe, on enlève et on coupe, avec le glaive de la langue, une partie du manteau de l'estime et de la réputation qui doit les couvrir. Si donc il nous arrive de laisser échapper quelques paroles de cette nature, soit par l'emportement de quelque passion, soit par surprise ou par faiblesse, nous devons à l'instant imiter David ; et, quelque légère que notre faute puisse nous paraître, il faut nous repentir de l'avoir commise, et d'avoir coupé la robe de l'oint du Seigneur.

« Ce n'est pas, » ajoute le même Pape, « que les supérieurs ne méritent quelquefois d'être repris ; mais quand leur conduite en général, aussi bien que leurs actions en particulier, vous sembleraient peu raisonnables, quel droit avez-vous de les déchirer avec le tranchant de la langue (42), puisqu'ils vous tiennent la place de Dieu, qui vous ordonne de les regarder sous cette vue ? » C'est pour cela que Dieu lui-même les appelle des dieux : *Diis non detrahes* (*Exod.* xxii, 28), *id est sacerdotibus*, dit saint Grégoire (Lib. v, epist. 40, *Ad Maurit.*), mettant ainsi, selon la remarque de saint Bernard, quelque sorte d'égalité entre lui et eux, pour nous faire mieux comprendre l'honneur que nous leur devons, et nous obliger, par ce moyen, à les respecter comme Dieu même (43).

Ainsi, quoique votre supérieur ne soit pas des plus capables, des plus prudents ni des plus vertueux, vous ne devez pas pour cela le mépriser ni lui porter

(40) Velut contempto divino altari, ad aras dæmonum responsa percipiunt, dum cordis sui præstigiosis ac superbis adinventionibus credunt, et salubribus prælatorum consiliis contraria sentiendo refragantur.

(41) Dum enim agenda in corde concipit, quasi idolum facit ; et dum conceptum mentis propositum se acturum deliberat, quasi ad adorandum simulacrum se inclinat : quasi ergo scelus idololatriæ est nolle acquiescere, quia quisquis in propria deliberatione obstinatus est, idcirco foris in majorum contemptum erigitur, quia intus eis quæ fingendo statuit propositi sui simulacris incurvatur. (S. Greg., l. vi, *in I Reg.* ii, 24.)

(42) Facta superiorum oris gladio ferienda non sunt, etiam cum recte reprehendenda judicantur. (Nic. pap. I, epist. 8.)

(43) Prælatos sibi quodam modo æquare dignatus, sibimet imputat illorum reverentiam et contemptum. (S. Bern., *De præcept. et dispens.*, cap. 9, n. 21.)

moins de respect. Vous révérez avec raison un crucifix, quoiqu'il ne soit ni d'or ni d'argent, mais seulement de bois ou de pierre, quoiqu'il ait même quelques défauts sous le rapport de l'art, que ses traits, par exemple, ne soient pas bien formés ni les proportions exactement observées; c'est assez qu'il vous représente Jésus-Christ pour lui porter honneur : vous croiriez même mériter les derniers supplices si, par mépris et sans avoir égard à ce qu'il vous représente, vous aviez l'insolence de l'outrager. Ayez la même pensée pour votre supérieur; car il vous est une image de Dieu, il vous tient la place de Jésus-Christ, et vous ne sauriez l'offenser sans offenser en même temps celui qu'il représente. Surtout évitez de murmurer contre lui en présence de vos frères; car alors, non-seulement vous pécheriez contre Dieu et contre votre supérieur, mais encore contre ceux à qui vous parleriez. En blâmant le supérieur et décriant sa conduite devant les autres, vous êtes cause qu'ils n'en ont plus aussi bonne opinion qu'auparavant, et que leur affection pour lui, aussi bien que leur confiance, diminue; en sorte qu'ils ne sont plus en état d'avancer sous sa conduite. Voilà les suites ordinaires des murmures contre les supérieurs. C'est ce que vous devez d'autant plus redouter, même dans les choses qui vous paraissent les plus légères, que ce n'est jamais une chose de peu d'importance que de diminuer, pour peu que ce puisse être, l'amour, l'estime et la confiance que l'on doit avoir pour un supérieur; parce que de là naissent ensuite une infinité de désordres et de déréglements, selon la remarque de l'Apôtre : *Contemplamini ne qua radix amaritudinis sursum germinans impediat, et per illam inquinentur multi.* (*Hebr.* XII, 15.)

CHAPITRE XIV.

Qu'un excellent moyen pour acquérir la perfection de l'obéissance, c'est d'obéir aux supérieurs comme à Jésus-Christ même.

Le plus puissant et le plus facile de tous les moyens pour devenir parfaitement obéissant, c'est de considérer Dieu même en la personne de notre supérieur, nous persuadant que c'est Notre-Seigneur qui nous commande par sa bouche, et que ce n'est point aux hommes, mais à Jésus-Christ même que nous obéissons, quand nous faisons ce qu'on nous ordonne. C'est la grande pratique que l'apôtre saint Paul recommandait autrefois aux fidèles, et que nous trouvons marquée en plusieurs endroits de ses Épîtres. *Serviteurs*, dit-il aux Ephésiens, *obéissez à vos maîtres, et soyez-leur soumis comme à Jésus-Christ même, avec une simplicité de cœur tout entière : Servi, obedite dominis carnalibus cum timore et tremore, in simplicitate cordis vestri, sicut Christo.* (*Ephes.* VI, 5.) Or, si l'Apôtre veut qu'on obéisse aux puissances du monde et aux supérieurs temporels comme à Jésus-Christ, et ce qui est bien plus qu'on leur obéisse, quoiqu'ils soient païens et abandonnés à toutes sortes de vices et de déréglements : *Non tantum bonis et modestis*, dit saint Pierre, *sed etiam dyscolis* (*I Petr.* II, 18) ; combien est-il plus raisonnable que nous, qui sommes ecclésiastiques, et qui avons pour supérieurs des serviteurs de Dieu, qui ne veulent que faire sa volonté, nous leur obéissions comme à Notre-Seigneur. Nous ne devons pas, dit saint Paul, les regarder des yeux du corps, comme des hommes ordinaires, mais des yeux de la foi, comme nous tenant la place du Fils de Dieu, afin de nous soumettre à eux, comme à ce divin Maître dont nous sommes les serviteurs : *Non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes, sed ut servi Christi, facientes voluntatem Dei ex animo cum bona voluntate servientes, sicut Domino et non hominibus.* (*Ephes.* VI, 6, 7.) Ecrivant à ceux de Colosses : Faites avec affection et de bon cœur, leur dit-il, tout ce que vous faites, comme le faisant pour Notre-Seigneur, et non pour les hommes. *Quodcunque facitis, ex animo operamini, sicut Domino et non hominibus.* (*Col.* III, 23.) C'est sur cette doctrine de l'Apôtre que tous les saints se sont fondés, pour recommander particulièrement cette pratique, et pour la proposer comme un moyen tout à fait nécessaire, ou du moins de la plus haute importance, pour toutes les personnes qui veulent être parfaitement obéissantes. C'est celle aussi que saint Ignace crut devoir proposer par-dessus toutes les autres, aux sujets de son ordre, pour les faire arriver en peu de temps au comble de cette vertu (44). Dans cette excellente lettre qu'il leur écrivit sur l'excellence et la nécessité de l'obéissance, il semble n'avoir pas de désir plus ardent que celui de les déterminer à ne considérer que Jésus-Christ dans leurs supérieurs. Entre les moyens qu'il leur donne pour bien pratiquer cette vertu : *Sedulo in eam curam et exercitationem incumbere cupio*, leur dit-il, *ut Christum Dominum in superiore quolibet agnoscere studeatis, in eoque divinæ Majestati reverentiam atque obedientiam summa cum religione præstare.* (*Epist. de obed.*, n. 4.) Ç'a été aussi la pratique et le sentiment ordinaire des saints ; et voici une considération qui pourra nous en faire connaître l'importance. Si Jésus-Christ en personne vous apparaissait visiblement, et vous commandait de faire quelque chose, avec quelle promptitude la feriez-vous, avec quelle joie, avec quelle résignation de volonté, avec quelle soumission de jugement ? N'est-il pas vrai que vous n'auriez pas la moindre pensée d'examiner si ce qu'il vous dirait serait bon ou mauvais, mais que d'abord vous vous y porteriez aveuglément, et que vous l'embrasseriez de tout votre cœur ? Cette seule considération, que Dieu vous l'ordonnerait, vous

(44) Ut omnes perfectæ obedientiæ se dedant, superiorem, quicunque ille sit, loco Christi Domini agnoscentes, interna reverentia eum prosequantur, et assuescant non intueri quis ille sit cui obediunt, sed potius quis ille sit propter quem et cui in omnibus obediunt, qui est Christus Dominus. (*Constit.*, p. III, c. 1, § 23 et 24.)

persuaderait qu'il n'y a rien au monde de plus avantageux pour vous, que de vous y rendre fidèle. Bien loin d'avoir de la peine à vous y soumettre, vous vous tiendriez heureux que Notre-Seigneur voulût bien se servir de vous ; et plus il y aurait de difficulté à accomplir ce qu'il vous ordonnerait, plus vous vous y porteriez avec ferveur, voyant que vous auriez par là une plus grande occasion de lui témoigner votre amour et votre fidélité. Voilà l'état et la disposition où nous met la pratique dont nous parlons, en nous faisant voir Jésus-Christ en la personne de notre supérieur, et nous le faisant écouter comme Dieu même. C'est aussi le grand avis que saint Basile donnait autrefois aux religieux de son temps, et qu'il leur proposait, non comme une institution nouvelle ou une dévotion particulière, mais comme une pratique puisée dans l'Ecriture sainte, et enseignée par Notre-Seigneur même dans l'Evangile : *Nec enim*, dit-il, *ad hanc similitudinem inducendam mea sponte, sed divinis litteris inductus accessi ; dicit enim Christus : Qui vos audit me audit.* (*Const. monast.*, c. 22, t. II, p. 571.) Paroles remarquables et qui ont porté tous les vrais serviteurs de Dieu à regarder les commandements de leur supérieur, comme des commandements que Dieu leur faisait ; car ils étaient persuadés que Notre-Seigneur ne parlait pas seulement des apôtres, mais de tous les supérieurs, quand il disait : *Qui vous écoute m'écoute.* Ce divin Sauveur le fit assez connaître lui-même, lorsque prêchant à tout le peuple l'obéissance due à la Synagogue, il en donnait cette raison, que les scribes et les pharisiens étant assis sur la chaire de Moïse, il fallait observer exactement leurs ordres : *Super cathedram Moysi sederunt scribæ et pharisæi : omnia ergo quæcunque dixerint vobis servate et facite.* (*Matth.* XXIII, 3.) Ainsi, tout ce que nous devons regarder en l'obéissance, c'est Dieu seul et sa très-sainte volonté, et nous la devons avoir si purement en vue, qu'en quelque manière qu'il nous la manifeste, soit par lui-même, soit par un ange, soit par un homme, nous devons la recevoir avec le même respect, et nous y soumettre également.

Saint Bernard, dans son *Traité des commandements et des dispenses*, explique très-bien ceci par la doctrine de saint Benoît : « L'obéissance que l'on rend aux supérieurs, » dit-il, « est rendue à Dieu lui-même. C'est pourquoi, à moins qu'on ne soit assuré que ce commandement du supérieur qui nous tient la place de Dieu déplaît à Dieu, on le doit exécuter comme si Dieu même l'avait porté. Qu'importe, en effet, que Dieu nous fasse connaître sa volonté par lui-même ou par ses ministres, par des hommes ou par des anges (45) ? » D'où le même Père conclut : « Soit que Dieu vous commande par lui-même ou par celui qui vous tient sa place, vous lui devez la même obéissance et le même respect : *Sive Deus, sive homo vicarius Dei, mandatum quodcunque tradiderit, pari profecto obsequendum est cura, pari reverentia deferendum.* » (*Ibid.*, n° 19.)

Nous ne devons pas attendre maintenant des miracles, et ce serait une présomption insupportable, de vouloir que Dieu nous vînt parler en personne, et nous dire par lui-même tout ce que nous avons à faire. Il l'a fait autrefois ; il est descendu du ciel pour nous parler, quand il a jugé que cela était nécessaire : *Novissime locutus est in Filio*, dit saint Paul (*Hebr.* I, 2) ; et saint Jean nous dit aussi : *Unigenitus Filius, qui est in sinu Patris, ipse enarravit.* (*Joan.* I, 18.) Mais le temps de ces révélations est passé, il veut que nous vivions maintenant de la foi, et que nous l'écoutions dans la personne de nos supérieurs. C'est ce qu'il voulut faire connaître dans la conversion de Corneille le centenier, dont il est parlé aux Actes des apôtres. Corneille était gentil ; mais il craignait Dieu, s'appliquait à la prière, aux aumônes et aux bonnes œuvres. Dieu, voulant le convertir, et lui faire connaître la vérité de notre foi, lui envoya un ange qui lui dit : *Votre prière a été exaucée ; Dieu s'est souvenu de vos aumônes ; envoyez donc présentement à Joppé et faites venir Simon Pierre ; il vous dira ce que vous devez faire pour être sauvé : « Hic dicet tibi quid te oporteat facere. »* (*Act.* X, 6.) « Hé quoi ! » dit saint Augustin, « l'ange ne pouvait-il pas lui-même instruire Corneille ? pourquoi le renvoyer à Pierre, pour apprendre ce qu'il devait faire ? C'est parce que Dieu, pour relever la dignité de l'homme, ne veut pas nous enseigner par lui-même ni par les anges, mais par des hommes : *Et poterant utique omnia per angelum fieri ; sed abjecta esset humana conditio, si per homines hominibus verbum suum ministrare nolle videretur.* » (*De doct. Christ.*, l. I, n. 6.) Depuis que lui-même s'est fait homme, il veut particulièrement honorer l'homme ; et, dans cette vue, il veut que nous obéissions à des hommes, comme lui-même leur a obéi pendant sa vie : *Et erat subditus illis.* (*Luc.* II, 51.) C'est pour la même raison, comme remarquent les saints, que Dieu a voulu tenir une semblable conduite dans la conversion de saint Paul ; car, Jésus-Christ lui apparaissant en personne, et cet apôtre lui ayant demandé : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse?* Notre-Seigneur ne voulut point lui enseigner sa volonté par lui-même ; mais il l'envoya à un homme pour la connaître. *Entre dans la ville*, lui dit le Fils de Dieu ; *demande Ananias, et il te dira ce que tu dois faire : « Ingredere civitatem, et ibi dicetur tibi quid te oporteat facere. »* (*Act.* IX, 7.) « O douceur admirable de

(45) Obedientia quæ majoribus præbetur Deo exhibetur ; dixit enim : *Qui vos audit, me audit.* Quamobrem quidquid vice Dei præcipit homo, quod non sit tamen certum displicere Deo, haud secus omnino accipiendum est, quam si præcipiat Deus ; quid enim interest utrum per se, an per suos ministros, sive homines, sive angelos, hominibus innotescat suum placitum Deus? (*De præcept. et disp.*, c. 9, n. 21, t. I, col. 509.)

la Sagesse divine ! » s'écrie saint Bernard ; « quoi ! Seigneur, vous renvoyez à un homme, pour être instruit de votre volonté, celui à qui vous parlez vous-même ! Cela se peut-il faire ? Oui, cela se peut faire, et se fait très-sagement ; c'est l'ordre de Dieu. Il veut en user de la sorte, pour autoriser les supérieurs, et pour nous obliger à les honorer, en les écoutant comme si c'était lui-même qui nous parlât (46). » Et ne croyons pas pour cela être de pire condition que ceux à qui Dieu a daigné parler par lui-même ; car, de même qu'en croyant les choses de la foi que nous n'avons pas vues, nous méritons bien plus que si nous les avions vues clairement, selon cette parole de Jésus-Christ à saint Thomas : *Quia vidisti me, Thoma, credidisti : beati qui non viderunt, et crediderunt* (*Joan.* XX, 29) ; ainsi, en obéissant à notre supérieur comme à Dieu, et comme à Jésus-Christ même, que nous considérons dans la personne qui nous commande, nous méritons bien davantage, et on doit bien plus estimer notre soumission, que si nous obéissions à Jésus-Christ nous commandant par lui-même. Les saints docteurs, parlant de l'aumône, disent non-seulement que Dieu récompensera celle qui est faite aux pauvres en son nom, comme si elle était faite à lui-même ; mais qu'elle lui est, en quelque manière, plus agréable, en ce qu'elle marque une plus grande foi et un plus pur amour ; n'y ayant alors rien de sensible qui nous y porte : ainsi en est-il en matière d'obéissance. « C'est un haut degré de cette vertu, » dit saint Bonaventure, « que d'obéir à ce que Dieu vous commande immédiatement ; mais c'en est un bien plus élevé d'obéir à un homme, pour l'amour de Dieu : *Obedientiæ altus gradus est obedire Creatori ; altior videtur gradus obedire homini in persona Dei, quasi obediremus Deo.* » (*De grad. virt.*, c. 2.) En effet, on a mille raisons d'obéir à Dieu quand il commande par lui-même, et tout porte alors à se soumettre ; mais d'obéir à un homme, surtout s'il ne revient pas à notre humeur, tout notre fond y répugne ; il n'y a que la vue de Dieu et son amour qui nous y puissent assujettir. De plus, en obéissant de la sorte, on s'abaisse davantage ; le cœur s'humilie plus profondément, on renonce plus entièrement à sa volonté ; ce qui fait qu'on mérite bien davantage. Enfin, qu'on obéisse au roi, ce n'est pas une grande marque de vertu ; car la grandeur et l'éclat de la majesté royale y portent assez : mais se soumettre à un simple particulier, parce que le roi le veut et pour l'amour du roi, c'est ce qui fait paraître en un sujet une grande dépendance et une parfaite soumission. Ainsi, quand vous obéiriez à Dieu qui vous commanderait par lui-même, votre soumission, quelque prompte et parfaite qu'elle puisse être, n'aurait rien de bien étonnant ; mais que, pour l'amour de lui, vous obéissiez à un homme comme vous, à un homme qui peut-être n'a pas tant d'expérience, d'esprit, ni de science, ni peut-être tant de grâce et de vertu que vous, c'est là véritablement une merveille, c'est ce qui relève extraordinairement le mérite de l'obéissance, et à quoi, par conséquent, vous devez tâcher surtout de vous rendre fidèle.

CHAPITRE XV.

De plusieurs autres avantages que l'on trouve à regarder toujours Jésus-Christ dans le supérieur, et à lui obéir dans cette vue.

Non-seulement il est utile et très-avantageux, pour obéir parfaitement, de ne point considérer le supérieur comme un homme ordinaire, et de le regarder toujours comme revêtu de Jésus-Christ, et comme représentant Notre-Seigneur lui-même ; mais cela est si absolument nécessaire, que, sans cette pratique, personne n'acquerra jamais la vertu d'obéissance. Car, si vous considérez seulement votre supérieur comme un homme, il vous viendra facilement en pensée que vous êtes homme aussi bien que lui ; et quand il serait plus saint, plus savant, plus prudent que vous, vous direz encore que c'est un homme qui ne peut pas tout savoir, qu'il ne peut pénétrer toutes les raisons et toutes les circonstances qui peuvent se trouver dans une affaire, et qu'après tout, étant homme, il se peut tromper et s'imaginer les choses autrement qu'elles ne sont.

De plus, ne le considérant que comme homme, vous imaginerez toujours qu'il peut avoir ses affections, son humeur et ses caprices, qu'il cherche ses propres intérêts, qu'il a ses inclinations et ses pentes, et que peut-être il y a quelqu'une de ces choses qui l'empêche de donner aux affaires toute l'attention nécessaire, et de les examiner avec un parfait désintéressement. S'il vous commande quelque chose de contraire à votre inclination et qui vous fasse quelque peine, c'est alors surtout que votre amour-propre, naturellement subtil et plein d'artifices, inventera des raisons plus apparentes, en votre faveur, et vous fournira mille prétextes pour ne vous point soumettre ? A des raisons purement humaines, vous trouverez toujours des raisons semblables à opposer. Or, avec de pareilles dispositions, comment vous soumettre à ce qu'on vous ordonnera ? Vous croirez avoir toutes les raisons imaginables de ne pas obéir, et vous imaginerez que votre supérieur a tous les torts du monde, dans ce qu'il exige de vous. Voilà ce qui arrive infailliblement, quand on ne considère pas Jésus-Christ dans la personne du supérieur, et qu'on ne s'arrête qu'à ce qu'il y a en lui de naturel et de sensible.

Mais si, au lieu de considérer votre supérieur comme un homme exposé à l'erreur, sujet à l'ignorance et à bien d'autres misères, vous ouvrez les yeux de la foi, et vous regardez Jésus-Christ, qui est en lui pour vous conduire, toutes vos raisons contre l'obéissance tomberont d'elles-mêmes, et vous

(46) O sapientia suaviter vere omnia disponens ! Cum tu loqueris, erudiendum de tua voluntate mittis ad hominem, ut socialis vitæ commendetur utilitas. (*De conv. S. Paul.*, n. 7, l. I, col. 257.)

n'aurez plus aucune peine à vous soumettre. Cette seule raison, Dieu le veut, Dieu le commande, ne souffre pas de réplique : quand Dieu commande, il faut absolument se soumettre, quoi qu'il en coûte. Je me suis tu dans mes épreuves, dit le Prophète, et je n'ai pas seulement ouvert la bouche pour me plaindre, parce que je savais, ô mon Dieu ! qu'elles venaient de vous : *Obmutui, et non aperui os meum, quoniam tu fecisti.* (*Psal.* XXXVIII, 10.) Oh ! que nous obéirions avec une grande facilité, dans les choses même les plus difficiles, si nous pouvions garder cette conduite ! Oh ! que nous obéirions promptement à la voix de notre supérieur, si nous étions bien convaincus que c'est Jésus-Christ même qui nous parle par son organe ! Oh ! que nous n'aurions garde de différer un seul moment, et de murmurer le moins du monde ! Oh ! que nous lui soumettrions avec joie notre jugement, et que nous condamnerions facilement toutes nos vues ! Oh que nous n'aurions garde d'user de ces retardements et de ces remises, dont notre obéissance est ordinairement accompagnée !

Ceci nous fait bien connaître pourquoi, parmi tant de personnes qui obéissent extérieurement dans les communautés, il y en a si peu qui le fassent avec joie, et qui, par conséquent, aient acquis l'habitude et la vertu d'obéissance. Car, comme les habitudes s'acquièrent par des actes semblables, c'est-à-dire, pour parler le langage de l'école, par des actes que l'on fait pour la raison formelle de cette vertu, il ne faut pas s'étonner si la plupart n'acquièrent point l'obéissance par toutes leurs soumissions ; c'est qu'ils ne regardent que la créature, et qu'ils se portent à faire ce qu'on leur dit, par toute autre raison que par celle qui spécifie l'obéissance, et qui lui donne son caractère propre. Ils obéissent, ou pour contenter le supérieur ou pour acquérir de l'estime, ou par la crainte de quelque reproche, ou parce qu'on leur parle d'une manière douce et obligeante, ou par d'autres semblables considérations purement humaines. Rarement trouve-t-on des personnes qui regardent purement l'obéissance ; et parmi ceux mêmes qui la regardent, il y en a très-peu qui se soumettent au supérieur, par cette seule considération qu'il tient la place de Jésus-Christ, et que c'est la volonté de Dieu qu'ils lui obéissent. Il ne faut donc pas s'étonner si l'obéissance chrétienne est si rare ; c'est qu'il est très-rare de trouver des personnes, qui agissent purement dans les vues de la foi, et qui s'élèvent au-dessus des sens, pour suivre ce qu'elle enseigne. Ce n'est pas que sans cela on ne puisse avoir une obéissance civile ou politique, comme celle des écoliers qui obéissent à leurs maîtres par la crainte du fouet, ou comme celle des soldats que l'appréhension du châtiment retient dans l'ordre, ou comme celle des gens du monde qui sont d'une souplesse admirable quand il y va de leurs intérêts ; mais avec de pareils motifs, jamais on n'aura une vraie et chrétienne obéissance. C'est ce qui fait dire à saint Ignace, comme il est rapporté dans sa vie, que nous dev[...] au supérieur, non parce qu'il est sage et [...] ou parce qu'il est bien vertueux, ou par[...] de grands talents et de grands dons, m[...] qu'il tient la place de Jésus-Christ, et qu'[...] vêtu de l'autorité de Dieu sur nous ; ca[...] n'avons point cette vue, ajoute ce sa[...] nous obéissons seulement par des raisons h[...] nous n'obéissons point chrétiennement ; no[...] sance n'est pas une vertu surnaturelle, e[...] sommes pas plus parfaits que les païens [...] font point de difficulté de suivre les avis d[...] me sage, et qui n'ont nulle peine à s'y s[...] quand ils le connaissent savant et expérim[...] les affaires : *Hoc enim et gentes faciunt.* ([...] 32.) Aussi le même saint ne veut-il poi[...] regarde la personne qui commande, mais l[...] pour l'amour duquel on obéit ; en sorte q[...] prêt à se soumettre, avec la même promp[...] la même fidélité, au dernier homme du m[...] était donné pour supérieur, qu'on ferait [...] grands personnages, et à ceux pour les[...] aurait plus d'estime et de vénération. C'es[...] même esprit que saint François d'Assise a[...] tume de dire (*Chron. de S. Franc.*, p. I, [...] qu'entre plusieurs faveurs que la bonté d[...] avait accordées, elle lui avait fait cette g[...] obéirait aussi volontiers à un novice q[...] porté l'habit seulement une heure, s'il [...] donné pour supérieur, qu'aux plus ancie[...] plus sages de son ordre. Il ajoutait que [...] supérieur à qui on obéit a de talents, plu[...] paraître d'obéissance chrétienne dans la so[...] qu'on lui rend, puisqu'il y a moins de [...] craindre le respect humain et les vaines [...] sances, et que la seule vue de Dieu nous [...] nous assujettir à ces sortes de personnes.

Mais ce n'est pas le seul avantage que [...] porte cette vue de Dieu et de Jésus-Chri[...] personne de notre supérieur ; en voici d'a[...] ne sont pas moins considérables. Cette [...] donne une force extraordinaire pour accom[...] ce que demande l'obéissance, et pour ne n[...] décourager dans les difficultés qui peuven[...] contrer. Qu'y a-t-il, en effet, de plus capa[...] courager une âme et de lui faire surmon[...] confiance toutes sortes d'obstacles dans la [...] de l'obéissance, que d'avoir toujours cett[...] présente : c'est Dieu qui me commande par [...] périeur ; car alors elle est assurée de la [...] Dieu, et elle ne saurait douter de son secour[...] les hommes commandent, ils ne donnent [...] jours les moyens et les secours nécessai[...] faire ce qu'ils ordonnent ; mais Dieu ne n[...] mande jamais rien que nous ne puissions f[...] s'il nous commande quelque chose d'impo[...] le rend possible par sa grâce et même t[...] par son amour ; en sorte qu'il ferait plutôt [...] racles que de ne pas nous donner les mo[...]

cessaires pour accomplir ce qu'il demande de nous. Il commande au prophète Habacuc de porter à Daniel, qui était à Babylone dans la fosse aux lions, le dîner qu'il avait préparé pour ses moissonneurs. Habacuc se trouve fort en peine, n'ayant jamais été à Babylone et ne sachant point où était la fosse aux lions: *Domine*, dit-il, *Babylonem non vidi et lacum nescio.* (*Dan.* XIV, 34.) Mais à l'instant un ange le prend par les cheveux et le porte à Babylone sur cette même fosse.

Quand donc on sait que c'est Dieu qui commande, à moins de manquer de foi, on ne peut perdre courage. Or, c'est ce qu'on sait parfaitement, quand on ne regarde que lui dans les supérieurs. Aussi Notre-Seigneur voulut-il se servir de ce motif pour encourager ses apôtres, lorsqu'il les envoya prêcher l'Evangile par tout le monde. La grande consolation qu'il leur donna contre toutes les peines et les contradictions qu'ils devaient éprouver dans l'exercice de leur emploi : C'est moi, leur dit-il, qui vous envoie ; pensez-y bien et ne l'oubliez jamais : *Ecce ego mitto vos.* (*Matth.* X, 16.) Comme s'il leur eût dit : Quoique vous soyez très-faibles par vous-mêmes, et que vos ennemis soient très-forts, quoique vous soyez exposés à de grands périls, et que vous deviez soutenir de rudes combats, vous n'avez aucun sujet de craindre ni de vous effrayer, parce que vous allez par mon commandement et sous mon autorité ; c'est moi qui vous envoie ; je vous délivrerai de tous vos maux ; je vous préserverai de tous les dangers et je vous rendrai victorieux de tous vos ennemis : *Ecce ego mitto vos.* En effet, ils furent tellement fortifiés et consolés par cette parole, qu'ils se montrèrent toujours intrépides, et que toutes les puissances de la terre soulevées contre eux ne furent pas capables d'ébranler leur constance, ni de les empêcher d'exercer leur ministère. Voilà le grand avantage de ceux qui ne regardent que Jésus-Christ en leurs supérieurs, et qui considèrent toujours ce divin Maître en leur personne.

Mais voici encore un autre fruit de cette pratique : c'est que ceux qui s'y rendent fidèles sont entièrement indifférents pour tout ce qu'on peut leur commander, c'est-à-dire qu'ils ne se mettent point en peine qu'on leur commande une chose plutôt qu'une autre, étant toujours également prêts à accepter toutes celles qu'on leur propose. Comme ils désirent uniquement de faire la volonté de Dieu et qu'ils la voient toujours en ce qu'on leur commande, ils sont toujours pleinement satisfaits de ce qu'on leur dit : qu'on leur donne un emploi ou qu'on le leur ôte, ils sont également contents ; qu'on les applique à des exercices conformes à leur inclination, ou à d'autres qui sont contraires à leur humeur. Ils s'y soumettent avec amour et s'en acquittent toujours avec la même fidélité. Ainsi ils vivent dans une paix profonde et que rien ne peut troubler ; car, se voyant entre les mains de Dieu qui les gouverne, ils vivent sans souci et ils dorment sans inquiétude ; et, persuadés que rien ne leur peut manquer sous la vigilance d'un si bon père, ils se reposent doucement dans le sein de la divine Providence, disant avec le Prophète : *C'est le Seigneur qui me gouverne, et rien ne me manquera ; je suis certain qu'on ne fera de moi que ce qu'il voudra, et que ce qu'il voudra me sera toujours le meilleur : « In pace in idipsum dormiam et requiescam.* (*Psal.* IV, 9.) *Dominus regit me, et nihil mihi deerit.* » (*Psal.* XXII, 1.)

Une âme est tellement en paix et en assurance dans cet état, qu'elle n'est pas même susceptible des premières atteintes des tentations contre l'obéissance ; car la présence de Jésus-Christ, qu'elle voit dans son supérieur, calme tout, apaise tout, dissipe tout, et souvent même ne laisse pas à cette âme la liberté de réfléchir sur autre chose, que sur le bonheur qu'il y a de lui obéir. Saint Jean Climaque (*Grad.*) en rapporte un exemple remarquable, dont il avait été témoin oculaire. « Comme j'étais un jour assis à table, » dit-il, « auprès d'un supérieur des Pères du désert, il me dit à l'oreille : *Voulez-vous que je vous fasse voir une sagesse divine dans une extrême vieillesse?* Je l'en suppliai avec instance. Aussitôt il appelle un Père nommé Laurent, qui était à la seconde table ; ce bon Père avait passé environ quarante-huit ans dans ce monastère et était le second prêtre de cette église. Il vint aussitôt, et s'étant mis à genoux devant son supérieur, il reçut sa bénédiction ; mais lorsqu'il se fut levé, l'abbé ne lui dit pas un seul mot, et le laissa debout auprès de la table jusqu'à la fin du repas. C'était au commencement du dîner, de sorte qu'il demeura dans cet état une grande heure auprès d'eux, ce qui me causa une telle confusion, que je n'osais arrêter mes yeux sur son visage ; car il était tout blanc de vieillesse et avait environ quatre-vingts ans. Il se tint en cette posture pendant tout le repas, sans qu'on lui dît une seule parole. Lorsque nous nous levâmes de table, le saint abbé lui commanda d'aller trouver le grand Isidore et de lui dire ces paroles du psaume XXXIX : *J'ai attendu longtemps le Seigneur et je ne me suis point lassé d'attendre.* Comme j'étais malicieux, » poursuit saint Jean Climaque, « je ne manquai point de tenter ce bon vieillard, en lui demandant à quoi il pensait, pendant qu'il était ainsi debout auprès de la table : *Je regardais*, dit-il, *mon supérieur comme l'image de Jésus-Christ, et je le considérais comme me représentant la personne même de ce divin Sauveur : « Christi imaginem superiori meo imposui. » C'est pourquoi je n'estimais pas avoir reçu ce commandement de la part d'un homme, mais de la part de Dieu même ; aussi il me semblait que je n'étais pas devant une table ordinaire, mais devant l'autel de Dieu, à qui j'offrais mes prières pendant tout ce temps : « Non coram mensa hominum, sed coram altari divino astare me putans, orabam. » Je n'ai pas même conçu la moindre pensée contre mon supérieur,*

persuadé qu'en m'abandonnant ainsi à lui, je fermais au démon toute entrée dans mon âme.

Oh! que nous amasserions de biens et de richesses spirituelles, si nous nous accoutumions à agir de la sorte, et à regarder toujours Dieu en la personne de notre supérieur! Mais, comme cela ne s'acquiert pas tout d'un coup, il faut avoir grand soin de s'y rendre fidèle dans les occasions qui s'en présentent, si l'on veut arriver à la perfection de l'obéissance. Un ancien Père disait à ce sujet, qu'il avait vécu plus de vingt ans en communauté, sans bien connaître ce que c'était que d'obéir à Jésus-Christ, et sans bien comprendre qu'on obéit à Dieu lui-même, lorsqu'on obéit aux hommes. Nous ne serons pas si longtemps à l'apprendre si nous nous accoutumons à regarder Jésus-Christ en nos supérieurs, et à leur obéir comme nous voudrions faire à ce divin Maître, s'il nous parlait en sa propre personne.

CHAPITRE XVI.

Que l'obéissance ne nous doit pas empêcher de proposer nos raisons à notre supérieur, et comment il faut les proposer.

Quelque résolus que nous soyons d'obéir parfaitement à nos supérieurs, il ne faut pas nous imaginer que nous ne puissions pas leur proposer nos difficultés sur ce qu'ils nous ordonnent, et nos pensées sur ce que nous croirions nous être plus utile et plus convenable dans l'ordre de notre vocation : bien loin que ce soit une imperfection de les proposer, l'obéissance parfaite demande que nous en usions de la sorte ; ce serait même quelquefois manquer à cette vertu, que de ne pas le faire dans les occasions. C'est pourquoi il y a, dans les communautés où cette vertu est le plus en vigueur, une règle ou une coutume, qui porte que si une personne connaît qu'une chose lui est nécessaire ou nuisible, en ce qui concerne le vivre, le vêtir, la demeure, l'Office, ou quelque autre chose que ce soit, elle en donnera avis au supérieur ou à celui à qui le supérieur en aura donné la charge. Tel est en particulier l'usage de la Compagnie de Jésus, d'après une règle expresse que saint Ignace lui en a donnée : *Cum animadverterint aliquid sibi nocere, vel aliud necessarium esse circa victum, vestitum, habitationem, officium aut exercitationem, et sic de aliis rebus, admoneant omnes ea de re superiorem, vel quem ad id superior constituerit* (*Reg. Soc. J.*, Sum. const., n. 46.)

Après cet avis d'un saint aussi amateur de l'obéissance, et aussi zélé pour la faire observer parfaitement dans son ordre, qu'a été saint Ignace, on ne peut douter qu'il ne soit permis et même utile d'en user de la sorte ; mais comme il est fort à craindre qu'en proposant ainsi nos raisons, nous ne soyons entraînés par un amour-propre secret et par une attache désordonnée à notre propre jugement, il est absolument nécessaire d'observer à ce sujet les deux conditions que le même saint a soin de marquer dans ses règles et dans ses constitutions.

La première est qu'avant de rien proposer au supérieur, on ait recours à la prière ; après quoi, si l'on croit que la chose qu'on a en pensée doive être proposée, on le fasse simplement (47). Mais quand on dit qu'il faut prier avant de rien proposer, on ne veut pas dire seulement qu'il faille réciter un *Pater* et un *Ave*, et puis aller dire aussitôt au supérieur ce qui vous viendra en la pensée, selon votre fantaisie ; on veut dire qu'il faut auparavant vous recueillir, pour examiner devant Dieu si la chose que vous avez en pensée est utile à la gloire de Dieu, si ce ne sont point vos intérêts plutôt que les siens qui vous portent à l'aller dire ; car par ce moyen vous reconnaîtrez souvent que les raisons que vous vouliez proposer n'ont d'autre fondement qu'un besoin imaginaire ; que ce que vous regardiez comme important n'est qu'une chimère, et que vous ne désiriez découvrir vos sentiments à votre supérieur, que pour contenter votre amour-propre, qui se cachait adroitement sous de beaux prétextes.

La deuxième chose que l'on doit observer, est qu'après avoir prié et proposé simplement ses raisons au supérieur, on lui laisse le soin de toutes choses, ne répliquant point à ce qu'il dit, ne faisant point d'instance pour le faire changer de sentiment et le faire entrer dans le nôtre ; mais nous soumettant de bon cœur à tout ce qu'il nous dit, comme étant le plus expédient pour la gloire de Dieu et pour notre salut (48). Surtout il est de la dernière importance, soit avant de proposer nos raisons, soit après les avoir proposées, que nous soyons dans une indifférence totale, non-seulement pour l'exécution, c'est-à-dire pour faire ou ne pas faire la chose dont il s'agit, ou pour la faire d'une manière plutôt que d'une autre ; mais encore pour la disposition, c'est-à-dire pour nous y soumettre comme à ce qui est le plus utile pour le bien de notre âme ; en sorte que nous soyons aussi contents quand le supérieur nous refuse que quand il nous accorde ce que nous désirons, et que nous n'ayons pas plus de joie quand il entre dans nos sentiments que quand il s'y oppose. C'est là, pour ainsi dire, la pierre de touche qui nous fera connaître si nous cherchons purement la gloire de Dieu, ou si nous nous cherchons nous-mêmes ; car si nous cherchons uniquement la gloire de Dieu, quoi que le supérieur nous dise, nous serons satisfaits, puisque la volonté de Dieu nous paraîtra toujours marquée par ses ordres ; mais si nous ne sommes pas contents de sa réponse, si nous en

(47) Ut antequam ad superiorem quid referant, se ad orandum recipiant ; et post orationem, si senserint rem deferendam ad eum, id faciant. (*Reg. Soc. Jesu*, Sum. Const., n. 47.)

(48) Cum verbo, aut scripto brevi, ne excidat memoria, superiori rem exposuerint, ei totam curam rei expositæ relinquant, et quidquid ille statuerit, optimum ducant : nec contendere, aut urgere per se vel alium (sive concedatur quod petitur sive non) pergant. (*Ibid.*)

concevons de l'aigreur et du chagrin, si nous nous laissons aller aux plaintes et aux murmures, c'est une marque certaine que nous n'étions pas indifférents, et qu'au lieu de chercher uniquement la gloire de Dieu et l'accomplissement de sa très-sainte volonté, nous ne cherchions que nos propres commodités, dont nous ne pouvons souffrir la privation. Ainsi, le grand fruit que nous devons retirer de la prière que nous faisons avant de proposer nos raisons et nos difficultés à notre supérieur, est de nous mettre dans une entière indifférence sur ce qu'il nous dira, ne désirant pas plus une chose qu'une autre, ayant autant de joie d'entendre un oui qu'un non sortir de sa bouche, aimant autant son refus que son acquiescement; en un mot, étant également contents, de quelque manière qu'il nous réponde.

Or, je dis que proposer nos raisons de la sorte, avec cette indifférence entière et cette totale résignation, bien loin que cela soit contre la perfection, c'est une perfection plus grande et souvent une mortification plus considérable, que de ne les point proposer; car, lorsque nous ne voulons pas les proposer, c'est bien souvent parce que nous craignons que le supérieur ne s'imagine que nous sommes trop délicats, que nous songeons trop à nous-mêmes, que nous avons trop de soin de notre santé, que nous cherchons avec trop d'empressement nos aises et nos commodités. D'autres fois, c'est parce que nous ne voulons pas faire effort sur nous-mêmes, pour vaincre la peine que nous avons à lui parler, ou parce que nous redoutons la confusion et nous appréhendons quelque refus. *Il me refuse presque tout ce que je lui demande*, dit-on; *je ne veux plus m'exposer à ses rebuts. Il est vrai que je suis fatigué, et que j'aurais besoin de quelque repos; mais j'aimerais mieux ne reposer jamais, que de le lui demander. Il y a quelque temps que je lui proposai je ne sais quoi, et il ne voulut seulement pas m'écouter : je me souviens que je lui ai demandé plusieurs choses, sur lesquelles il ne m'a pas répondu un seul mot : une fois même il me renvoya brusquement; et encore depuis peu de jours, il me répondit d'un ton si aigre, et d'une manière si sèche, que je suis déterminé à ne lui demander quoi que ce soit, qu'à la dernière extrémité.*

Toutes ces réflexions viennent de ce que vous n'avez pas assez de vertu pour souffrir un refus, et de ce que vous aimez mieux endurer de votre plein gré la nécessité qui vous presse, que de vous exposer à une réponse du supérieur, qui pourrait vous mortifier. Ne vaudrait-il pas mieux, en lui exposant vos besoins, souffrir ce que l'obéissance et la volonté de Dieu vous imposeraient, que de souffrir comme vous faites, par immortification et par attache à votre propre volonté? Vous auriez du moins, avec la consolation d'avoir exposé vos raisons, la grâce de l'obéissance et le mérite de la soumission.

Prenez donc une bonne fois la résolution de n'avoir plus de ces sortes de réserves, et d'exposer simplement les pensées qui vous viennent; mais, en les exposant, tâchez de le faire toujours avec indifférence et résignation; car il ne faut pas que celui qui va exposer ses vues au supérieur y aille tout déterminé à obtenir la permission qu'il demande, s'imaginant qu'on ne peut la lui refuser : avec une pareille disposition, on sera toujours chagrin et inquiet, dans l'appréhension de quelque refus; et, bien loin de prendre la réponse du supérieur pour une marque de la volonté de Dieu, comme la véritable obéissance l'exige, on se persuadera qu'il parle par passion, par intérêt ou par mauvaise humeur, toutes les fois que sa réponse ne sera pas conforme à ce qu'on souhaitait. Ainsi, on ne sera jamais parfaitement obéissant ni dans une pleine paix.

De plus, si l'on n'est point dans cette entière indifférence, en allant parler au supérieur, non-seulement on se fait tort à soi-même, mais encore on expose la communauté entière à un étrange désordre. En effet, lorsque les supérieurs voient les fâcheuses conséquences de leur refus, lorsqu'ils considèrent que cela cause tant de chagrins, d'amertumes, de plaintes, de défiances et de murmures, et qu'à moins qu'ils n'accordent ce qu'on leur demande, on n'a plus d'affection pour eux, on perd la confiance qu'on avait en eux, on répète sans cesse qu'ils sont rudes, sévères et inflexibles; il est difficile qu'ils ne condescendent aux volontés de leurs inférieurs, comme un médecin condescend quelquefois aux désirs déréglés de son malade, pour éviter de plus grands maux; et de là vient que souvent ils n'osent plus s'opposer aux désirs de leurs inférieurs, quoique contraires à leur bien, dans la crainte qu'ils ne se découragent tout à fait et qu'ils ne quittent entièrement le service de Dieu. C'est là, sans contredit, un des plus grands malheurs qui puissent arriver à une communauté, aussi bien qu'aux particuliers qui la composent; car, étant ainsi abandonnés à leurs propres désirs, ils ne peuvent que tomber dans de grands déréglements et causer beaucoup de désordre dans la maison.

Nous souffrons bien que nos pères charnels nous refusent quelquefois ce que nous leur demandons, sans perdre l'amour et le respect que nous leur devons, et nous ne les accusons pas pour cela d'être trop sévères, ou de manquer d'affection pour nous; n'avons-nous pas beaucoup plus de raison de nous comporter ainsi envers nos pères spirituels, que Notre-Seigneur nous a donnés, non pour nous flatter, mais pour nous apprendre à mortifier notre propre volonté et à nous vaincre nous-mêmes. C'est pourquoi il est de la dernière conséquence de pratiquer cet avis que donnait autrefois saint Jérôme à une personne qui s'était retirée dans une communauté : *Præpositum timeas ut Dominum; diligas ut parentem; credas tibi salutare quidquid ille præceperit; nec de majorum sententia judices, cujus officii*

est obedire (Epist. 95, *Ad Rustic. monac.*) C'était autrefois une pratique ordinaire dans les communautés, de refuser souvent aux inférieurs les choses qu'ils demandaient, quoiqu'elles fussent raisonnables, et quelquefois même, quoiqu'on vît bien qu'elles leur seraient utiles, parce qu'on savait par expérience qu'il leur était encore plus utile de les accoutumer à mortifier leur jugement, à renoncer à leur propre volonté et à recevoir avec joie toutes sortes d'humiliations et de refus. Ceux que l'on traitait de la sorte ne s'imaginaient point qu'on usât envers eux d'une trop grande sévérité ; au contraire, ils recevaient ce traitement comme une grâce, et on les voyait beaucoup plus contents qu'on leur donnât cette occasion de pratiquer la vertu, que si l'on eût condescendu par complaisance à leurs propres désirs, tant ils avaient de zèle pour leur avancement ! Mais aujourd'hui rien n'est plus rare dans les communautés ; bien loin de supporter avec joie le refus des choses que l'on souhaite ou que l'on croit utiles, on ne peut souffrir la privation de celles qui sont tout à fait inutiles et quelquefois même dangereuses ; jusque-là qu'on se persuade et qu'on dit même quelquefois, qu'un supérieur doit accorder ce qu'on lui demande, par cette seule raison que ce n'est pas un enfant, mais un homme raisonnable qui le lui demande.

Enfin il faut tâcher de proposer au supérieur ce que nous avons à lui dire, non-seulement avec une entière indifférence, mais encore avec une parfaite simplicité, ne témoignant pas plus d'inclination pour une chose que pour l'autre, afin que, connaissant notre parfaite résignation, il n'ait aucun égard à nos désirs ou à nos répugnances, mais seulement à la volonté de Dieu sur nous. C'est ainsi que la sainte Vierge proposa à son divin Fils le besoin des époux aux noces de Cana : *Vinum non habent* (*Joan.* II, 3), lui dit-elle. Elle ne lui dit pas : Suppléez à ce défaut, car vous le pouvez, donnez-leur ce qui leur manque, de peur qu'il ne leur vienne quelque confusion ; mais elle se contente d'exposer leurs besoins, et de représenter en trois mots leur nécessité : *Vinum non habent.* C'est ainsi encore que les sœurs de Lazare exposèrent aussi à Jésus-Christ la maladie de leur frère : *Domine, ecce quem amas infirmatur.* (*Joan.* XI, 3.) Sur quoi saint Augustin fait cette belle remarque : Elles ne dirent point au Fils de Dieu : Seigneur, venez. Elles n'osèrent lui dire : Venez et guérissez-le. Elles n'eurent pas même la hardiesse de lui dire : Commandez, et il sera fait ainsi que vous direz. Mais elles dirent seulement : Seigneur, celui que vous aimez est malade. Aussi n'en fallait-il pas davantage ; car c'est assez de faire connaître nos besoins à celui qui nous aime. *Non dixerunt ; Veni, amanti enim tantummodo nuntiandum fuit. Non ausæ sunt dicere : Veni, et sana. Non ausæ sunt dicere : Ibi jube, et hic fiet. Nihil horum istæ, sed tantummodo : « Domine, ecce quem amas infirmatur. » Sufficit ut noveris, non enim amas et deseris.* (Tract. 49, *In Joan.*, n. 5.)

C'est sur cet exemple que nous devons régler notre conduite et la manière de proposer nos besoins à nos supérieurs. Nous sommes infirmes, et nous croyons que quelque emploi nous incommode, ou que l'air d'un tel lieu nous est contraire : si nous voulons suivre les règles de la perfection, nous ne demanderons pas à changer d'emploi ou de demeure, mais nous proposerons seulement notre indisposition au supérieur ; nous lui dirons l'incommodité que nous causent telles ou telles fonctions ; nous lui expliquerons l'état où nous sommes, et puis nous le laisserons déterminer ce qui est le plus utile à la gloire de Dieu et au salut de notre âme ; car, quoique nous en pensions, peut-être nous est-il plus util[illegible] de demeurer infirmes dans un tel lieu et dans un te[illegible] emploi, que d'être vigoureux et en pleine santé dan[illegible] un autre. C'est ainsi que la perfection demande qu'o[illegible] en use dans tous les besoins où l'on peut se trouver.

SECONDE PARTIE.

DE L'OBÉISSANCE ENVERS LE DIRECTEUR.

—

CHAPITRE PREMIER.

De la nécessité d'un directeur.

Il n'y a guère de vérité dont nous ayons naturellement plus de peine à nous laisser convaincre que la nécessité d'un directeur. Chacun veut être le maître absolu de sa conduite et régler lui-même toutes ses actions ; et, soit que l'inclination que nous avons naturellement pour l'indépendance nous fasse craindre l'assujettissement, soit que la bonne opinion que nous avons de nos propres talents nous persuade que nous n'avons pas besoin d'un secours étranger, il n'y a presque personne qui n'éprou[illegible] dans le fond une grande répugnance à se laiss[illegible] conduire. Pour peu qu'on ait d'esprit et de lumièr[illegible] on prétend se faire à soi-même des règles de co[illegible]duite ; on croit qu'il y aurait de la faiblesse à [illegible] user autrement ; on ne peut se persuader qu'on a[illegible] des besoins assez grands pour n'y pouvoir pas r[illegible]médier par d'autres voies que par un directe[illegible] Cependant les saints ont toujours été bien éloig[illegible] de ces pensées ; car ils ont estimé qu'il ne pou[illegible] y avoir en ce monde de plus grande [illegible] de se laisser [illegible]

jugé cela tellement nécessaire, que ceux même qui ont été les plus éclairés dans les voies de Dieu, et plus particulièrement choisis de Dieu pour conduire les autres, n'ont pas craint de dire qu'on ne pouvait, sans un péril extrême, et sans s'exposer évidemment à se perdre, se dispenser entièrement d'un directeur.

C'est pourquoi nous rapporterons d'abord ici ce que les saints ont dit de plus considérable sur ce sujet; parce que leurs sentiments sont assurément très-puissants pour nous empêcher de suivre l'erreur de ceux qui prétendent suivre en tout leur propre conduite, et pour nous convaincre de l'obligation que nous avons d'avoir un directeur de qui nous dépendions absolument, pour la conduite de notre âme.

Voici donc quelle est leur doctrine et les instructions qu'ils ont cru devoir donner sur ce sujet à tous ceux qui aspirent à la perfection. Que penserait-on, disent-ils, d'un homme qui voudrait apprendre à fond une science, et qui, ayant dessein d'en pénétrer tous les principes et d'en surmonter toutes les difficultés, ne voudrait prendre aucun maître pour s'en instruire? Ne dirait-on pas qu'il est en danger de tomber dans de grandes erreurs et de ne posséder jamais la science qu'il désire ? Si une personne était assez téméraire pour s'embarquer sur une mer orageuse et pleine d'écueils, et pour entreprendre une longue et périlleuse navigation, sans avoir un pilote pour la conduire, ne pourrait-on pas assurer qu'elle ferait bientôt naufrage? Et si un aveugle voulait, sans aucun guide, s'engager à faire quelque voyage, par des chemins difficiles et qu'il ne connaîtrait pas, ne serait-il pas impossible qu'il ne tombât dans quelque précipice, ou du moins qu'il ne s'égarât bientôt?

Voilà les comparaisons employées par les saints, pour nous faire comprendre la nécessité d'un directeur pour nous conduire dans les voies de la perfection. L'affaire de la perfection, disent-ils, est une science très-importante ; c'est une navigation, mais tout à fait périlleuse; c'est un chemin, mais extraordinairement difficile : c'est donc s'exposer à se perdre, que de vouloir s'y conduire soi-même. « Prenez garde, » disait autrefois saint Jérôme, « de prétendre vous enseigner vous-même, et de vouloir vous engager dans un chemin que vous ne connaissez pas, sans avoir un maître qui vous l'enseigne : *Nec ipse te doceas, et absque doctore ingrediaris viam quam nunquam ingressus es.* » (Epist. 95, *Ad Rust. mon.*) « Un aveugle sans guide et un Chrétien sans directeur, » dit excellemment saint Augustin, « ne marcheront pas longtemps sans s'égarer : *Sicut cæcus sine ductore, sic homo sine doctore rectam viam vix graditur.* » (Serm. 302.) C'est aussi dans cet esprit que l'auteur d'un traité vraiment digne de saint Bernard, et dont on l'a cru auteur, parlant des personnes qui veulent se donner à Dieu, et particulièrement de celles qui commencent à le servir, les excite à se laisser conduire, pour ne pas tomber dans quelque égarement: *Si hi qui sunt ignari locorum*, dit ce pieux auteur, *cum solertibus viarum iter adoriri gestiunt, quanto magis adolescentes cum senibus debent novum sibi iter vitæ aggredi, quominus errare possint.* (*De ord. vit.*, cap. 3, apud S. Bern.)

Saint Jean Climaque établit la même vérité par les difficultés sans nombre qui se rencontrent dans la vie spirituelle. « Si nous voulons, » dit-il, « sortir de l'Egypte et fuir la tyrannie de Pharaon, nous avons absolument besoin de quelque Moïse, qui soit comme un médiateur entre Dieu et nous, et qui, étant pour ainsi dire entre la contemplation et l'action, tende les mains vers Dieu en notre faveur, afin que, marchant sous sa conduite, nous traversions la mer Rouge de nos péchés, et mettions en fuite l'Amalech de nos passions. C'est pourquoi, » ajoute le même saint, « ceux-là sont grandement trompés, qui, par une vaine confiance en eux-mêmes, se sont imaginé qu'il n'avaient pas besoin d'un directeur, qui leur montrât le chemin dans la vie spirituelle : *Seducti sunt ergo qui, sibi ipsi confidentes, nullo sibi duce opus esse arbitrati sunt.* » (*Scal. parad.*, grad. 1.)

Cassien, dans le récit d'une conférence qu'il eut à ce sujet avec l'abbé Moïse (Col. 2, c. 11), remarque, entre les autres instructions que lui donna ce saint abbé, qu'il n'y a rien de plus dangereux pour le salut que de se conduire soi-même, et qu'il est de la dernière importance de déférer au sentiment des anciens, et de se régler par leurs avis. Après avoir dit que c'est principalement par la confiance en notre propre conduite que le démon nous séduit, et avoir rapporté sur cela de terribles exemples, il conclut par cette réflexion : « Si tous les arts et toutes les professions que l'esprit humain a inventés, et qui ne servent que pour la commodité de la vie, ne se peuvent apprendre, quelque faciles qu'ils soient, sans le secours d'un maître, ne serait-il pas ridicule de croire qu'on pût s'en passer, à l'égard d'une profession toute spirituelle et invisible, qui ne s'apprend que par une extrême pureté de cœur, et où les fautes ne causent pas seulement des pertes temporelles et faciles à réparer, mais perdent l'âme pour toujours, et la jettent dans une mort éternelle. Car le but de celui qui aspire à la perfection, est de combattre jour et nuit des ennemis invisibles et innombrables, des ennemis cruels et impitoyables. De plus, les accidents qui arrivent en cette guerre intérieure sont d'autant plus dangereux, que l'ennemi qui nous attaque est plus puissant et plus furieux, et la guerre qu'il nous fait plus secrète et plus cachée. C'est pourquoi nous devons avoir extrêmement à cœur de marcher toujours sur la trace des anciens, et de leur découvrir à nu tout ce qui se passe dans le secret de notre cœur, sans le couvrir du voile d'une malheureuse honte. »

Le même auteur estime cela si important, qu'il témoigne au même endroit qu'il n'y a point de piége

dont le démon se serve plus avantageusement, pour jeter les serviteurs de Dieu dans le précipice et pour les entraîner dans la mort, que de leur persuader de négliger la pratique de la direction, et de s'appuyer sur leur propre jugement pour le règlement de leur conduite : *Nullo alio vitio tam præcipitem pertrahit diabolus ac perducit ad mortem, quam cum eum, neglectis seniorum consiliis, suo judicio persuaserit definitionique confidere.* C'est pourquoi, après avoir rapporté l'exemple de saint Paul, que Notre-Seigneur envoya consulter Ananie, pour apprendre ce qu'il devait faire, il dit : « Qui sera donc assez aveugle ou assez présomptueux, pour s'abandonner à son propre jugement et à sa propre conduite? *Quis ergo tam præsumptor et cæcus sit, qui se audeat suo judicio ac discretioni committere.* » — « Cet exemple, » ajoute-t-il en finissant, « montre clairement que Dieu ne découvre point la voix de la perfection à ceux qui, pouvant avoir de sages directeurs pour s'en instruire, rejettent leurs avis et méprisent leur conduite, oubliant cet oracle de l'Ecriture : *Interrogez votre père, et il vous enseignera et vous dira ce que vous avez à faire.* « *Interroga patrem tuum, et annuntiabit tibi* (49). »

Saint Vincent Ferrier va encore plus loin, dans l'excellent traité qu'il a fait de la *Vie spirituelle.* Car, après avoir remarqué que tous les saints ont tenu cette voie, *Hanc viam tenuere omnes sancti Patres in eremo;* que tous ceux qui ont marché dans cette voie sont arrivés en peu de temps à la perfection, *Breviter omnes qui ad perfectionem attigerunt per hanc semitam processerunt;* il porte la nécessité d'un directeur jusqu'à dire que Dieu nous refusera même sa grâce, sans laquelle nous ne pouvons rien faire, si, pouvant avoir une personne qui vous conduise, nous négligeons ce secours pour nous conduire nous-mêmes : *Imo plus dico, quod nunquam Christus suam gratiam ministrat, sine qua nihil possumus, si homo habet a quo possit instrui et deduci, et negligit, vel non curat alterius ducatum amplecti, se credens sibi sufficere, et per se posse investigare et invenire quæ sunt utilia ad salutem.* (*De vita spirituali*, cap. 4.) Saint Dorothée assure également qu'outre la grâce de Dieu, le secours d'un directeur nous est tellement nécessaire, que sans cela nous ne devons point espérer de salut : *Opus nobis est auxilio præter Deum, opus coadjutoribus. Non licet aliter salvari quam sic.* (*S. Doroth.*, doctr. 5, n. 1 et 6.)

La raison de cette nécessité se tire premièrement de l'ordre que Dieu a voulu établir dans son Église ; car, quoiqu'il pût conduire tous les hommes immédiatement par lui-même, il n'a pas voulu néanmoins en user de la sorte, mais il les a fait dépendre les uns des autres, pour leur conduite ; et, soit qu'il ait eu dessein de punir par là notre désobéissance et d'abaisser notre orgueil, comme le pense saint Bonaventure (50), soit qu'il ait voulu, selon la pensée de saint Augustin, entretenir par ce moyen une liaison plus grande entre les hommes (51), soit que, par un effet de sa bonté paternelle, il ait pris cette voie comme étant plus conforme à l'état de notre infirmité; il veut que les hommes soient gouvernés par les hommes, et qu'il n'y en ait aucun de quelque qualité qu'il soit, qui n'ait besoin de quelque autre pour le conduire : *Hoc vult Deus, ut homo per hominem doceatur, et minor majori subdatur* dit saint Bernard (*De ord. vit.*, cap. 5, apud S. Bernard.) « Heureuse servitude, » s'écrie saint Bonaventure à ce sujet, « ou plutôt glorieuse liberté! *Felix servitus, imo gloriosa libertas, qua quis, in regiam venditus servitutem, Deum et vicarios super se regnare constituens, suæ prorsus renuntiat voluntati!* » (*Spec. discipl. ad nov.*, p. I, c. 4.)

Mais en supposant même que l'ordre établi de Dieu ne nous obligeât point à nous soumettre à un directeur, l'expérience de nos faiblesses et des misères sans nombre auxquelles nous sommes exposés en cette vie, devrait suffire pour nous y assujettir. En effet, elles sont si grandes que jamais nous ne nous débarrasserons sans le secours d'un directeur (52). « Nous succomberons infailliblement, » dit saint Ambroise, « si nous n'avons un ami charitable, qui nous console dans nos afflictions, qui nous relève dans nos découragements, nous excite dans nos langueurs, en un mot, qui fasse à l'égard de notre âme ce que faisaient autrefois, à l'égard du paralytique, les personnes charitables qui le portèrent devant Notre-Seigneur, afin qu'il le guérît (53). » Faute de ce secours, on s'égare, on se décourage et souvent on se perd. Ne vous imaginez donc jamais, dit le Sage, que vous vous suffisez à vous-même, et que vous êtes assez fort pour vous conduire vous-même ; car ce serait tomber dans une grande folie et une insupportable arrogance : *Ne dicas : Sufficiens mihi sum.* (*Eccli.* XI, 26.)

En troisième lieu, le peu de lumières que nous

(49) Unde manifestissime comprobatur, nulli a Domino viam perfectionis ostendi, qui habens unde valeat erudiri, doctrinam seniorum vel instituta contempserit, parvi pendens illud eloquium quod oportet diligentissime custodiri : *Interroga patrem tuum, et annuntiabit tibi.* (Col. 2, c. 15.)

(50) Ut hic qui sub Deo esse noluit peccando, et ita superbiendo gratiam Dei perdidit, satisfaciat ei, subjiciendo se homini propter Deum, et ita per humilitatis meritum, gratiam Dei recuperet quam amisit. (S. BONAV., *De prof. relig.*, l. II, c. 39.)

(51) Ut ipsa charitas, quæ sibi invicem homines nodo unitatis astringit, haberet aditum refundendorum et quasi miscendorum sibimet animorum, dum homines per homines discerent. (*De doctr. christian.*, in prolog.)

(52) Nisi quisque adjuvetur a superiore, nullo modo est sibi idoneus, ut sese tantis miseriarum implicamentis expediat.

(53) Ut actuum nostrorum clauda vestigia verbi cœlestis remedio reformentur, sint aliqui monitores mentis, qui animum hominis quamvis exterioris corporis debilitate torpentem ad superiora erigant, quorum rursus adminiculis et attollere et humiliare se facilis ante Jesum collocetur, Dominico videri dignus aspectu. (S. AMBR., *In Luc.*, l. V, n. 10.)

avons, en ce qui regarde notre propre conduite, nous oblige encore à prendre un directeur, si nous voulons ne nous point perdre. Il est certain que nous nous trompons tous les jours en nos propres affaires, que la passion qui nous aveugle, ou l'intérêt qui nous surprend, nous cachent aisément nos obligations, et nous font prendre pour vertu ce qui n'est qu'un pur effet de l'amour-propre. L'âme se trompe tellement elle-même, dit saint Grégoire, et elle est si aveugle en ce qui la regarde, qu'elle se persuade souvent avoir aversion d'un mal qu'elle aime, et aimer un bien qu'au fond elle n'aime pas (54). « Bien plus, » ajoutent saint Basile et saint Grégoire, « elle ne peut se détromper elle-même, à cause de son amour-propre qui lui ôte le jugement (55), lui faisant voir les choses tout autrement qu'elles ne sont (56), et faisant même qu'elle se plait dans ses illusions (57). Il est donc absolument nécessaire qu'elle ait recours à un sage directeur qui lui fasse connaitre ses déréglements et ses devoirs. »

Si nous avons de la peine à déférer en ceci à l'autorité des saints, et aux raisons dont ils se sont servis pour nous persuader la nécessité d'un directeur, nous n'avons qu'à faire un peu de réflexion sur nous-mêmes, pour en être convaincus par notre propre expérience. Car combien verrons-nous d'égarements dans notre conduite, combien de recherches et de vanités secrètes dans notre cœur, combien de passions et de vices déguisés, dont nous ne nous serions jamais aperçus, sans le secours d'un directeur! Le monde nous trompe, nos amis nous flattent, personne presque n'ose nous reprendre et nous dire la vérité; en sorte que nous ferons nécessairement une infinité de fautes et d'omissions, sans nous en apercevoir, à moins que nous n'ayons un ami fidèle à qui nous donnions sur nous une pleine liberté, et qui, connaissant tout le fond de notre cœur et de nos dispositions, puisse nous avertir avec confiance de nos devoirs et de nos manquements.

Enfin, la nécessité de mourir à notre propre volonté est encore un puissant motif pour nous obliger à prendre un directeur de qui nous dépendions en toutes choses. La propre volonté, disent les saints, est une lèpre dont il faut absolument nous défaire; c'est elle seule qui nourrit les flammes de l'enfer, c'est elle qui entretient le feu de la convoitise et éteint les flammes de la charité, c'est elle qui anéantit tous nos mérites et corrompt toutes nos bonnes œuvres : *Deum impugnat, infernum ditat, sanguinem Christi evacuat* (S. BERN., serm. 3, *De Resurr. Dom.*, n. 3) ; *Hæc fit ut bona tua bona non sint.* (ID., serm. 71, *In Cant.*, n. 14.) Il faut donc travailler tout de bon à la détruire. Or, nous ne le ferons jamais plus efficacement que par la voie d'un directeur. Tant que nous sommes réduits à notre propre conduite, nous sommes obligés de nous déterminer nous-mêmes en mille rencontres, et par conséquent de suivre notre propre volonté. Suivons donc en ceci l'exemple de tous les fidèles serviteurs de Dieu; soumettons-nous à un directeur, qui nous conduise de sa part, et entre les mains duquel notre propre volonté se trouvant liée comme une victime destinée au sacrifice, soit immolée sans cesse par le glaive de l'obéissance, et trouve autant de fois la mort qu'elle voudrait reprendre ses forces et donner quelques signes de vie.

CHAPITRE II.

Sentiments de saint François de Sales sur la nécessité d'un directeur et sur le choix qu'on en doit faire.

Saint François de Sales, ayant été particulièrement suscité de Dieu, dans ces derniers temps, pour renouveler la piété parmi les fidèles, et l'Eglise elle-même nous donnant les écrits de ce saint évêque comme contenant une céleste doctrine et des règles sûres pour arriver à la perfection chrétienne, *Iter ad Christianam perfectionem tutum demonstrat*, nous avons cru devoir confirmer, par l'autorité d'un si grand saint, la doctrine déjà établie dans les chapitres précédents, sur la nécessité d'un directeur et sur le choix qu'on en doit faire.

On sait que le saint évêque, dans son *Introduction à la vie dévote*, ne parle pas pour les solitaires et les religieux, mais pour les personnes du monde; il ne propose pas des pratiques de perfection nouvelles et difficiles; en un mot, il rend la dévotion aussi aisée qu'elle peut l'être, sans rien relâcher des intérêts de Notre-Seigneur et de l'esprit de l'Evangile; ainsi, il n'y a guère d'auteurs, dans ces derniers siècles, à qui nous devions donner plus de croyance, et qui nous doive être moins suspect que celui-ci. Or, voici mot à mot ce qu'il dit dans la première partie de son *Introduction à la vie dévote*, sur le sujet qui nous occupe:

Le jeune Tobie ayant reçu l'ordre d'aller à Ragès: « *Je ne sais nullement le chemin,* » *dit-il;* « *Va donc,* » *réplique le père,* « *et cherche quelque homme qui te conduise.* » (*Tob.* V, 4.) *Je vous en dis de même, ma Philothée; voulez-vous à bon escient vous acheminer à la dévotion? cherchez quelque homme de bien qui vous guide et conduise. C'est ici l'avertissement des avertissements: quoi que vous cherchiez,*

(54) Sæpe sibi de se mens ipsa mentitur, et fingit se de bono opere (amare quod non amat, de mundi autem gloria non amare quod amat. (S. GREG., *Past.*, l. I, c. 9.)

(55) Amor privatus quem erga me ipsum habeo, aufert mihi verum judicium de me ipso (*De inter. dom.*, c. 37, n. 77, apud S. Bernard.)

(56) Pro certo credendum rem omnium esse difficillimam, semetipsum cognoscere et curare, propterea quod ingenitus est hominibus sui amor, et quilibet, quadam erga se ipsum propensione, veritatis judicium eludat. (S. BAS., *Const.*, c. 22, n. 5.)

(57) Quia privato nos amore diligentes, clausis nobis oculis in nostra deceptione blandimur. (S. GREG., hom. 4, *in Ezech.* n. 9.)

dit le dévot Avila, vous ne trouverez jamais si assurément la volonté de Dieu que par le chemin de cette humble obéissance, tant recommandée et pratiquée par les anciens dévots. La bienheureuse mère Thérèse, voyant que Catherine de Cordoue faisait de grandes pénitences, désira fort de l'imiter en cela, contre l'avis de son confesseur qui le lui défendait, auquel elle était tentée de ne point obéir pour ce regard; et Dieu lui dit : Ma fille, tu tiens un bon et assuré chemin; vois-tu la pénitence qu'elle fait ? mais moi je fais plus de cas de ton obéissance. Aussi elle aimait tant cette vertu, qu'outre l'obéissance qu'elle devait à ses supérieurs, elle en voua une toute particulière à un excellent homme, s'obligeant de suivre sa direction et conduite, dont elle fut infiniment consolée, comme, après et devant elle, plusieurs bonnes âmes qui, pour se mieux assujettir à Dieu, ont soumis leur volonté à celle de ses serviteurs; ce que sainte Catherine de Sienne loue infiniment dans ses Dialogues.

La dévote princesse sainte Elisabeth se soumit avec une extrême obéissance au savant Conrard; et voici l'un des avis que le grand saint Louis donna à son fils avant que de mourir: Confesse-toi souvent, élis un confesseur idoine qui soit prudent, et qui te puisse sûrement enseigner à faire les choses qui te seront nécessaires.

L'ami fidèle, dit l'Ecriture sainte, est une forte protection; celui qui l'a trouvé a trouvé un trésor. L'ami fidèle est un médicament de vie et d'immortalité; ceux qui craignent Dieu le trouvent. Ces divines paroles regardent principalement l'immortalité, comme vous voyez, pour laquelle il faut sur toutes choses avoir cet ami fidèle, qui guide nos actions par ses avis et conseils, et par ce moyen nous garantit des embûches et tromperies du malin: il nous sera comme un trésor de sagesse en nos afflictions, tristesses et chutes; il nous servira de médicament, pour alléger et consoler nos cœurs dans les maladies spirituelles; il nous gardera du mal et rendra notre bien meilleur; et, quand il nous arrivera quelque infirmité, il empêchera qu'elle ne soit à la mort, car il nous en relèvera.

Mais qui trouvera cet ami ? Le Sage répond : Ceux qui craignent Dieu, c'est-à-dire les humbles qui désirent fort leur avancement spirituel. Puisqu'il vous importe tant, Philothée, d'aller avec un bon guide en ce saint voyage de dévotion, priez Dieu avec une grande instance qu'il vous en fournisse un, qui soit selon son cœur, et ne doutez point; car, quand il devrait envoyer un ange du ciel, comme il fit au jeune Tobie, il vous en donnera un bon et fidèle.

Or, ce doit toujours être un ange pour vous, c'est-à-dire, quand vous l'aurez trouvé, ne le considérez pas comme un simple homme, et ne vous confiez point en lui, ni en son savoir humain, mais en Dieu, lequel vous favorisera et parlera par l'entremise de cet homme, lui mettant dans le cœur et dans la bouche ce qui sera requis pour votre bonheur; si bien que vous le devez écouter, comme un ange qui descend du ciel pour vous y mener. Traitez avec lui à cœur ouvert, en toute sincérité et fidélité, lui manifestant clairement votre bien et votre mal, sans feintise ni dissimulation; et, par ce moyen, votre bien sera examiné et plus assuré, et votre mal sera corrigé et remédié; vous en serez allégée et fortifiée en vos afflictions, modérée et réglée en vos consolations; ayez en lui une extrême confiance mêlée d'une sacrée révérence, en sorte que la révérence ne diminue point la confiance et que la confiance n'empêche point la révérence. Confiez-vous en lui, avec le respect d'une fille envers son père; respectez-le avec la confiance d'un fils envers sa mère. Bref, cette amitié doit être forte et douce, toute sainte, toute sacrée, toute divine et toute spirituelle.

Et, pour cela, choisissez-en un entre mille, dit Avila; et moi je dis entre dix mille; car il s'en trouve moins que l'on ne saurait dire, qui soient capables de cet office. Il le faut plein de charité, de science et de prudence. Si l'une de ces trois parties lui manque, il y a du danger; mais je vous dis derechef: demandez-le à Dieu, et, l'ayant obtenu, bénissez sa divine majesté, demeurez ferme et n'en cherchez point d'autre; mais allez simplement, humblement et confidemment, car vous ferez un très-heureux voyage. (*Introduction à la vie dévote*, part. I, cap. 4.)

CHAPITRE III.

Combien il est important de ne rien cacher au directeur, et d'avoir pour lui une entière ouverture de cœur.

La première chose que les anciens Pères du désert proposaient à tous ceux qui se retiraient auprès d'eux pour servir Dieu, c'était, au rapport de Cassien, de découvrir promptement à leurs directeurs toutes leurs tentations, toutes leurs mauvaises pensées, et généralement tout ce qui se passait dans leur âme. Ils estimaient cette pratique d'une telle conséquence pour la perfection, qu'ils la regardaient comme l'A, B, C, qu'on donne aux enfants pour leur apprendre à lire, c'est-à-dire comme un des premiers principes de la perfection chrétienne (58).

Saint Antoine exigeait de ses disciples une si grande ouverture de cœur, qu'il n'y avait rien dont ils ne dussent rendre compte à leur directeur, jusqu'à un verre d'eau qu'ils auraient bu, et à la moindre démarche qu'ils auraient faite (59), afin

(58) His institutis quos initiant, velut elementis quibusdam ac syllabis imbuere ad perfectionem atque informare festinant. Ad quod ut facile valeant pervenire, consequenter instituuntur, nullas penitus cogitationes prurientes in corde, perniciosa confusione celare, sed confestim, ut exortæ fuerint, eas suo patefacere seniori. (L. IV *Instit.*, cap. 9, p. 74.)

(59) Si fieri potest, quot passus ambulat, vel quot calices aquæ bibat, ut non devietur in ipsis. (ANT., *In Vit. patr.*, part. II.)

qu'il n'y eût rien dans leur conduite qui ne fût réglé par l'obéissance. Quelques-uns d'entre eux observaient cette pratique avec une si grande fidélité, au rapport de saint Jean Climaque (*Scal. parad.*, grad. 4, vers. med.), qu'ils portaient habituellement à leur ceinture un petit livret, dans lequel ils écrivaient chaque jour toutes leurs pensées, afin d'en rendre compte à leur directeur. Saint Basile donnait la même règle à ceux qu'il formait à la perfection : *Ut nullum animi motum apud se celatum retineant.* (*Reg. fus.*, interr. 26.) Tous les saints ont également recommandé cette pratique, et tous les anciens Pères du désert l'ont donnée comme un premier principe de la vie spirituelle. Il est aisé, en effet, de montrer l'importance de cette pratique par les plus fortes considérations.

Car, en premier lieu, il est impossible que votre directeur vous conduise sûrement, à moins que vous ne lui découvriez tout votre fond. C'est la principale raison pour laquelle un grand saint demande cette ouverture : *Ut subditi magis regi, gubernari et in viam Domini dirigi possint*, dit saint Ignace. (*Exam.*, c. 4, n. 34.) Votre directeur doit vous gouverner et vous conduire; car c'est là son office. Or, s'il ne vous connaît pas à fond, si vous ne vous découvrez pas entièrement à lui, comment pourra-t-il satisfaire à son devoir et s'acquitter sûrement de sa charge ? Celui qui cache ses péchés, dit le Sage, ne peut être bien conduit : *Qui abscondit scelera sua non dirigetur.* (*Prov.* XXVIII, 13.) Si un malade ne voulait point découvrir sa maladie au médecin, comment voulez-vous que celui-ci le guérisse ? La médecine, dit saint Jérôme, ne guérit pas ce qu'elle ne connaît point ; *Quod ignorat medicina, non curat* (60). Quand même un malade n'aurait à guérir que d'une seule maladie, il faut qu'il se résolve à découvrir au médecin toutes ses infirmités, de peur que, s'il en cache quelqu'une, on ne lui donne une médecine qui lui serait plus nuisible qu'utile ; par exemple, un remède qui lui guérirait le poumon, mais qui lui incommoderait la tête; qui le guérirait d'une fièvre, mais qui le ferait tomber dans une hydropisie mille fois plus fâcheuse. Or, c'est à quoi nous devons faire attention, quand nous avons à parler à notre directeur, et que nous le devons consulter sur nos besoins ; car, comme il nous tient lieu de médecin spirituel, il faut nous résoudre à lui découvrir tous nos péchés, à lui exposer toutes nos infirmités, à lui faire connaître toutes nos maladies spirituelles. Lorsqu'un médecin connaît bien un malade, lorsqu'il est parfaitement instruit de son tempérament et de sa complexion, il lui est bien plus facile de le guérir, parce qu'il découvre plus aisément la source de son mal, l'humeur qui prédomine en lui, et les remèdes qui lui sont les plus propres. C'est pour cette raison que les princes et les grands seigneurs mènent toujours avec eux leur médecin : ils veulent qu'il assiste à leurs repas, qu'il les voie manger et qu'il les suive partout ; non pas afin qu'il leur dise à tout propos : Ne buvez pas tant, ne mangez pas de ceci ou de cela, ce qui serait tout à fait ennuyeux et insupportable ; mais afin qu'en les voyant manger, en considérant ce qu'ils font habituellement et à quoi ils s'appliquent davantage, en remarquant ce qui a coutume de leur profiter ou de leur nuire, le médecin connaisse parfaitement leur complexion et soit en état, quand ils deviennent malades, de mieux discerner la manière dont il faut les traiter. Voilà précisément à quoi vous doit servir un directeur : vous devez être ravi d'avoir quelqu'un qui se tienne habituellement auprès de vous, qui observe de près vos actions et votre conduite, afin que, connaissant mieux vos inclinations et votre tempérament, votre humeur et votre manière d'agir, le fort et le faible de votre âme, ils puisse mieux vous traiter quand vous êtes malade, discerner plus sûrement ce qui vous est utile ou dangereux, et vous donner des avis plus salutaires, en quelque état que vous soyez. Vous devez donc vous découvrir à lui, non-seulement comme à votre médecin, mais aussi comme à un bon père, pour qui vous devez avoir le cœur d'autant plus ouvert, qu'il vous tient la place de Dieu, et que vous ne sauriez avoir de la réserve pour lui, sans en avoir pour Dieu qui vous le donne.

Il y va même en cela de vos plus grands intérêts ; car, si vous ne vous découvrez entièrement à lui, vous avez tout sujet de craindre, quelque éclairé qu'il puisse être, qu'il ne vous donne de mauvais conseils ; ne connaissant pas assez le fond de vos dispositions, il vous engagera peut-être dans des états qui vous seront très-périlleux, et dans des emplois, qui seront pour vous des occasions de chute et de scandale. Aussi, un des plus importants avis, que donnent les saints à tous ceux qui veulent vivre en assurance sous la conduite d'un Directeur, est de lui rendre un compte exact de toute leur vie, et de n'avoir pour lui rien de caché (61). C'est pour cela que l'on conseille de lui dire, non-seulement les péchés présents, mais même ceux de la vie passée, quoiqu'on en ait reçu l'absolution. En effet, outre que cette déclaration est toujours un sujet d'humiliation pour une âme, et ne peut que lui attirer beaucoup de grâces, n'est-il pas important que le gouverneur d'une place connaisse les brèches qu'elle a souffertes, et par où l'ennemi s'en est rendu le maître, afin de reconnaître si elle est bien réparée, et d'examiner si elle est en état de soutenir de nouvelles attaques ? D'ailleurs, il en est des maladies de notre âme comme de celles de notre corps : pour être guéries, elles ne laissent pas d'avoir des suites fâcheuses, surtout si elles ont été habituelles ; car

(60) *Comm. in Eccle.*, super illud (x, 11) : *Si mordeat serpens in silentio.*

(61) Ut melius ipsos dirigere possit, nec supra mensuram virium suarum in periculis vel laboribus gravioribus constituat. (S. IGN., *Exam.*, c. 4, § 35.)

souvent elles laissent après elles de grandes faiblesses, et elles obligent à observer de beaucoup plus grandes précautions que si l'on n'en avait reçu aucune atteinte. Il est donc très-important de les découvrir au directeur, afin qu'il puisse mieux juger du régime qui nous convient, et qu'il ne nous traite pas comme des personnes entièrement saines, tandis que nous devons vivre comme des convalescents.

C'est pour cela que l'on conseille encore de découvrir au directeur les tentations auxquelles on est sujet, quoiqu'on ne leur donne aucun consentement, et qu'on s'y conduise avec toute la fidélité que Dieu demande; car, si nous négligeons de les lui faire connaître, il pourra nous conseiller bien des choses qu'il nous croira utiles, et que la tentation nous rendrait pourtant dangereuses. Il nous portera, par exemple, à embrasser de grands emplois, parce qu'il croira qu'à raison de nos talents, nous y pourrions faire beaucoup de fruit; et il ne verra pas les tentations continuelles de l'orgueil et de la vanité, qui nous rendent ces emplois dangereux. Il nous portera à travailler à la conversion des personnes de mauvaises mœurs, et il sera cause que nous nous perdrons, parce que nous ne lui aurons pas fait assez connaître que nous souffrons nous-mêmes d'horribles et continuelles tentations. Ainsi, quoique nous ne consentions pas aux tentations, il ne faut pas laisser de faire connaître à notre directeur de quel côté le démon nous presse; car, bien que l'ennemi n'ait pas encore pris une place, il est très-important que le gouverneur sache par où elle est ordinairement et plus rudement attaquée, afin d'être plus en état de la défendre.

C'est pour cela enfin que l'on conseille de découvrir au directeur jusqu'aux inclinations et aux répugnances que l'on ressent, afin que le directeur, y faisant toute l'attention nécessaire, n'expose point à la tentation celui qu'il conduit, et ne le fasse point travailler au delà de ses forces.

Les pauvres qui veulent paraître riches, dit un ancien (Plutarch. t. I *Moral.*, § 22), *s'appauvrissent davantage, et se ruinent peu à peu par les dépenses qu'ils font pour cacher leur pauvreté.* Ainsi une personne pauvre de vertu, et qui n'a pas assez d'humilité pour découvrir sa pauvreté intérieure, achèvera infailliblement de se ruiner; car on la traitera comme étant bien riche et bien avancée dans la vertu, on l'exposera à des occasions dangereuses, au milieu desquelles, n'ayant pas assez de force pour se soutenir, elle succombera misérablement, faute d'avoir fait connaître ses dispositions et son état à celui qui la conduit.

C'est pourquoi, quand ce ne serait que pour notre satisfaction et notre repos, et pour engager plus efficacement Notre-Seigneur à nous protéger dans les dangers, soyons extrêmement fidèles à ne rien céler à nos directeurs, à leur donner une pleine et entière connaissance de notre intérieur, et à leur découvrir jusqu'aux moindres pensées qui nous viennent dans l'esprit : *Aperi cogitationes tuas patribus tuis*, disait autrefois l'abbé Isaïe, *ut gratia Dei protegat te.* Quelle joie et quelle satisfaction pour une âme qui s'est ainsi découverte à son directeur, lorsqu'on lui conseille de s'engager dans quelque état et de prendre quelque emploi! Quel sujet n'a-t-elle pas alors de se confier en Dieu? et ne peut-elle pas être entièrement assurée de son secours dans ses besoins? Seigneur, peut-elle dire, je ne me suis pas ingérée dans cet emploi; je ne me suis pas engagée de moi-même dans cet office; vous savez que j'ai représenté mon insuffisance et mon incapacité; c'est vous, Seigneur, qui m'avez placée dans cet état; je n'y suis que par votre ordre; c'est à vous à suppléer à ma faiblesse : *Domine, da quod jubes, et jube quod vis.* (S. Aug., liv. x *Conf.*, c. 29.)

Quant à ceux qui n'osent se faire connaître à leurs conducteurs, et qui ne peuvent se résoudre à leur découvrir leurs imperfections et leurs faiblesses, de peur qu'on ne leur accorde pas ce qu'ils désirent, qu'on ne leur donne pas un tel emploi, ou pour d'autres raisons pareilles; comment peuvent-ils être en assurance, et comment peuvent-ils se consoler dans les travaux et dans les peines qui leur arrivent? Le directeur ne leur ayant conseillé de prendre un tel emploi, ou de faire une telle chose, que parce qu'il ne les connaissait pas, ils voient bien que ce n'est pas véritablement l'obéissance, mais leur propre volonté qui les a mis où ils sont, et que s'y étant ingérés d'eux-mêmes, sans attendre que Dieu les appelât, ils n'ont pas sujet d'en espérer de grands secours : *Non mittebam prophetas, et ipsi currebant : non loquebar ad eos, et ipsi prophetabant*, dit le prophète Jérémie. (*Jerem.* xxiii, 21.) Un des plus terribles sujets de crainte dans l'exercice d'un emploi, lors même qu'on y est par l'avis du directeur, est de ne s'être pas fait suffisamment connaître; car, quand même on ferait tout ce qu'on peut pour bien s'acquitter de son devoir, il y aura mille choses auxquelles on ne pensera pas, et dont on ne laissera pas d'être coupable devant Dieu, pour s'être engagé de la sorte. Pour moi, je regarde ces personnes comme les plus misérables du monde, surtout quand il se trouve quelque chose qui ne réussit pas selon leur désir; car je ne crois pas qu'elles puissent avoir la paix en cet état, ni trouver aucune consolation dans les difficultés et les dégoûts qui leur arrivent. Ce n'est pas une sûreté pour elles de dire qu'elles se sont excusées autant qu'elles ont pu, pour ne point prendre l'emploi où elles se trouvent; car, pour avoir dit en général, et comme en passant, à un directeur, qu'elles n'en étaient pas dignes, qu'elles n'avaient pas assez de vertu pour s'en bien acquitter, ni de force pour en soutenir toutes les charges, elles ne doivent pas s'imaginer avoir fait tout ce qu'elles devaient, pour se faire connaître. Les plus grands saints en diraient bien autant, et c'est le langage qu'ils ont coutume de tenir : plus ils sont

capables des emplois, plus ils s'en jugent indignes; ils s'abaissent d'autant plus, qu'ils sont plus élevés, et, à les entendre parler, on les croirait inutiles à toutes les choses auxquelles on voudrait les employer.

Ce n'est donc pas vous être découvert assez à votre directeur que de lui avoir dit que vous étiez tout à fait incapable de l'emploi qu'il voulait vous faire accepter; car il peut avoir pris cela pour un discours que l'humilité vous faisait tenir, et, l'attribuant au mépris que vous avez pour vous-même, il n'aura pas cru au fond que vous fussiez indigne de cet emploi, et vous aura ainsi conseillé de le prendre. C'est pourquoi il faut vous expliquer davantage; il faut lui parler plus en détail; et, afin qu'il ne se trompe point dans le jugement qu'il portera de vous, il faut lui déclarer en particulier d'où vient votre indignité, lui spécifier tels ou tels vices auxquels vous êtes plus sujet, lui faire remarquer telles ou telles tentations auxquelles vous êtes tous les jours sur le point de succomber, lui bien expliquer telles ou telles passions ou inclinations, que vous ne sauriez vous résoudre à combattre efficacement. A moins d'en user de la sorte, on ne marchera jamais dans la voie de l'obéissance, mais dans les sentiers détournés de l'amour-propre, qui, tôt ou tard, ne manquent pas de conduire une âme au précipice. Enfin, pour se faire entièrement connaître au directeur, les saints disent qu'il faut lui rendre un compte exact des vertus que l'on peut pratiquer, des mortifications que l'on embrasse, des pénitences que l'on fait : *Nec solum defectus aperiant, sed etiam pænitentias vel mortificationes, et devotiones ac virtutes omnes*, dit saint Ignace. (*Const.*, part. III, c. 1, § 12.) Voilà le moyen de marcher en assurance sous la conduite d'un directeur, et de se conserver toujours dans une profonde paix.

CHAPITRE IV.

Des grands avantages d'une entière ouverture de cœur pour le directeur.

Les saints docteurs, et particulièrement saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme et saint Bernard, disent qu'une des plus grandes consolations que nous puissions avoir en cette vie, est d'avoir un ami fidèle sur qui nous puissions nous reposer, à qui nous puissions ouvrir notre cœur et à qui nous puissions confier nos secrets. « Il n'y point de remède si efficace pour guérir les plaies de notre âme, » dit saint Ambroise, « qu'un véritable ami, qui nous donne avis dans nos doutes, qui nous console dans nos peines, qui se réjouisse avec nous dans nos prospérités et qui compatisse à nos adversités. *Servate cum fratribus amicitiam, qua nihil est in rebus humanis pulchrius. Solatium quippe vitæ hujus est, ut habeas cui pectus aperias tuum cum quo arcana participes, cui committas secretum pectoris tui, qui in prosperis gratuletur tibi, in tristibus compatiatur, in persecutionibus adhortetur.* » (*De off.*, lib., III. c. 22. n. 131.) *Celui qui a trouvé u tel ami* dit le Sage, *a trouvé un trésor; il n'y a rien de comparable à cet avantage:* « *Amicus fidelis, medicamentum vitæ; non est digna ponderatio auri et argenti contra bonitatem fidei illius.* » (*Eccli.* VI, 15, 16.)

Or, une des principales grâces que Notre-Seigneur vous fait ici, est que vous pouvez aisément rencontrer ce parfait ami; car vous le trouverez en la personne de votre directeur, qui sera tout à la fois votre père spirituel, votre guide, votre médecin et votre frère; qui aura pour vous des entrailles de mère; qui cherchera uniquement vos intérêts et qui aura plus de soin de vos affaires que des siennes. Vous devez donc mettre tous vos soins à profiter de cette grâce, et des avantages que vous pouvez retirer d'un tel ami, en vous découvrant à lui avec une entière confiance. *Si vous trouvez un véritable ami*, dit le Sage, *adressez-vous souvent à lui, pour lui demander conseil, et lui communiquer avec une entière confiance tout ce qui vous touche:* « *Si videris sensatum, evigila ad eum, et gradus ostiorum illius exterat pes tuus.* » (*Eccli.* VI, 36.) Car, de même que c'est une grande consolation à un malade de déclarer son mal au médecin qui doit le guérir, ainsi est-ce un extrême soulagement à celui qui est affligé, de manifester ses peines à celui qui le doit soulager : *Aperi pectus tuum amico*, dit saint Ambroise, *ut capias ex eo vitæ jucunditatem.* (*De offic.*, cap. ult., n. 128.)

Un des principaux remèdes que les philosophes donnent pour chasser la tristesse, et pour soulager un cœur affligé est de raconter ses maux à un ami. C'est ce que saint Thomas, en particulier, remarque dans sa *Somme*, et il en apporte cette raison : « Celui, » dit-il, « qui retient sa douleur en lui-même la ressent beaucoup plus vivement, parce qu'il en est plus occupé et qu'il y fait plus d'attention : *Omne nocivum interius clausum magis affligit, quia magis multiplicatur intentio animæ circa ipsum.* » (1-2, q. 38, a. 2.) Mais quand il la fait paraître au dehors, il se distrait et se décharge d'autant; parce que l'attention étant ainsi partagée élargit le cœur oppressé et lui fait trouver du soulagement dans sa douleur : *Quando ad exteriora diffunditur, tunc animæ intentio ad exteriora quodam modo disgregatur, et sic interior dolor minuitur.* L'expérience des personnes affligées fait assez connaître la vérité de ce que dit ici le saint docteur. Aussi le saint abbé Nil, disciple de saint Jean Chrysostome, remarque-t-il que les anciens Pères, pour faire comprendre les grands avantages de ce remède, employaient la comparaison de ces nuées qui sont toutes pleines d'eau, et qui s'éclaircissent en se déchargeant. En effet, tant qu'une personne renferme en elle-même ses tentations et ses peines, il est difficile qu'elle ne se laisse abattre par la mélancolie : accablée sous le poids de son affliction, elle s'entretient dans cette humeur sombre que cause ordinairement la tristesse, mais qui se dissipe aussitôt qu'on se décharge le cœur, et qu'on va découvrir ses peines au directeur.

La fidélité à rendre compte de tout à un directeur

est encore un excellent moyen de mieux faire tout ce qu'on fait. Quand on sait qu'il faudra expliquer au directeur comment on se comporte en l'oraison, quelle méthode on y suit, quel fruit on en retire ; qu'il faudra lui dire les tentations que l'on ressent, les pénitences que l'on fait, les mortifications que l'on s'impose ; qu'il faudra lui rendre compte de l'étude, des lectures spirituelles, des examens et généralement de toutes ses actions ; il est impossible que cela n'excite à s'appliquer plus fortement, et à se rendre plus fidèle. « La seule pensée qu'il faudra déclarer ses péchés en confession, » dit saint Jean Climaque, « est un des plus puissants moyens que l'on puisse employer, pour s'empêcher de les commettre : *Qui confessionem meditatur peccatorum, hæc velut freno a peccatis coercetur.* » (Grad. 4.) C'est ce que l'expérience journalière démontre, et ce que les hérétiques eux-mêmes ne peuvent s'empêcher de reconnaître. L'histoire de la Réforme protestante, en particulier, fournit à ce sujet un exemple remarquable. Les réformés d'Allemagne voyant les vices et les déréglements se répandre partout, en sorte que chacun se défiait de son voisin, et que personne ne pouvait plus vivre en sûreté, présentèrent à l'empereur Charles V une requête, par laquelle ils le suppliaient d'ordonner que tous ses sujets seraient obligés à se confesser, parce que, disaient-ils, depuis qu'on ne se confesse plus, il n'y a plus moyen de vivre en paix, il n'y a plus ni sûreté dans les familles, ni union entre les amis, ni confiance mutuelle dans la société. L'empereur ne put s'empêcher de rire, en voyant qu'on s'adressait à lui pour une telle ordonnance, qui n'était pas de son ressort. (Domin. Soto, in II *Sent.*, dist. 33, q. 1, a. 1.) Mais pour appliquer ceci à notre sujet, nous pouvons dire avec confiance que, comme il n'y a rien qui retienne plus une personne et qui l'empêche davantage de pécher, que de savoir qu'elle doit se confesser, aussi rien ne nous fait plus sûrement éviter les imperfections et résister aux tentations, que de savoir qu'il faudra rendre un compte détaillé de toutes nos actions à notre directeur. Et pour continuer cette comparaison, de même que la confession fréquente est un des principaux moyens de salut pour un Chrétien, de même l'exercice de la direction est un des plus sûrs moyens qu'on puisse lui conseiller pour son avancement et son progrès dans la perfection.

Ce qui rend la confession fréquente si importante pour le salut, c'est que, indépendamment de la grâce et de la rémission des péchés que procure le sacrement de pénitence, on y trouve encore de très-puissants remèdes dans les conseils et les avis salutaires du confesseur. Aussi quand nous désirons voir une personne faire de grands progrès dans la vertu, après lui avoir conseillé d'entendre tous les jours la sainte Messe, de faire assidûment son examen de conscience, d'entendre souvent la parole de Dieu, de se mortifier incessamment; pour mettre le sceau à tous ces avis, et suppléer à tous les autres qu'on pourrait y ajouter, nous lui conseillons surtout de se confesser souvent; nous croyons avec raison lui donner par là tous les remèdes ensemble, et lui indiquer tous les moyens de salut qui peuvent lui être nécessaires; parce que le confesseur ne manquera pas de lui demander compte de ce qu'elle fait, et de lui parler selon ses besoins, dans toutes les circonstances où elle pourra se trouver. De même, conseiller à une personne d'avoir un directeur à qui elle rende compte de sa conscience, et à qui elle découvre tous ses secrets, c'est lui proposer, par cela même, tous les moyens et les remèdes particuliers qu'on pourrait lui indiquer pour son avancement. En effet, votre directeur voyant quel profit vous retirez de vos exercices, quelle est votre fidélité à résister aux tentations, quelle est votre application à combattre vos inclinations et votre humeur, quel est votre amour pour le silence, quelles sont vos dispositions par rapport à l'humilité, à la résignation, à l'indifférence; en un mot, si vous avancez ou si vous reculez dans la vertu, connaîtra aisément les remèdes qui vous sont plus propres, et vous donnera des avertissements proportionnés à vos besoins, vous corrigeant en une chose, vous encourageant dans une autre, vous éclairant dans vos doutes, et cela avec toute la douceur et la charité que votre confiance même et votre ouverture de cœur ne manqueront pas de lui inspirer. Pesez bien ces grands avantages et voyez si vous pourriez trouver rien de plus utile pour votre avancement.

Mais, indépendamment des motifs généraux qui obligent votre directeur à concevoir pour vous les sentiments d'une tendre charité et d'un zèle ardent pour votre avancement, soyez persuadé qu'il n'y a rien qui soit plus capable de lui gagner le cœur et d'attirer sa confiance, que de lui découvrir ainsi nettement tout votre fond. Vous croyez peut-être que certaines particularites de votre vie, qui pourraient vous causer quelque confusion dans le monde, et vous y faire mépriser si elles étaient connues, feront le même effet sur l'esprit de votre directeur; mais sachez au contraire que jamais il n'aura plus d'amour et d'estime pour vous, que jamais il ne s'appliquera avec plus de zèle à vous servir que lorsque vous aurez pour lui plus d'ouverture; car, voyant la franchise, la simplicité et la candeur avec laquelle vous lui direz toutes choses, il est impossible qu'il ne vous aime et ne vous estime davantage; tandis que, si vous avez le cœur serré dans vos rapports avec lui, et que vous lui parliez avec une entière confiance, il est impossible que son cœur ne se resserre de même à votre égard, et qu'il n'ait aussi pour vous beaucoup de réserve. C'est pourquoi saint Ignace, exhortant ses enfants à cette ouverture de cœur, les y excite par cette pensée, que leurs directeurs, voyant cette parfaite ouverture, s'appliqueront avec plus de soin et de cordialité à les secourir dans leurs besoins: *Quanto exactius res omnes internas et externas suorum nove-*

rint, tanto majori cum diligentia, amore et sollicitudine juvare eos, ipsorum animos a variis malis et periculis quæ in progressu possent accidere, conservare poterunt. (S. IGNAT., *Exam. gener.*, c. 4, § 35.) C'est ce que nous allons montrer plus à fond, et expliquer plus amplement dans les chapitres suivants.

CHAPITRE V.

Que c'est un remède souverain contre les tentations que de les découvrir au directeur.

Nous avons déjà dit que c'est un principe communément reçu par les saints, et même un des premiers principes de leur doctrine spirituelle, qu'il faut découvrir promptement au directeur toutes les tentations que l'on éprouve. Voyons maintenant sur quoi ils ont fondé ce principe, et quelle raison ils ont eue de nous l'inculquer si fortement.

Cassien nous le fait connaître dans le IVe livre de ses *Institutions*, où il dit que si nous suivons cette règle, et que nous découvrions promptement toutes nos tentations à notre directeur, le démon ne trouvera plus aucun moyen de nous tromper par ses artifices. En nous conduisant de la sorte, ajoute-t-il, nous ne combattons plus en apprentis et en novices, comme nous ferions si nous combattions par nous-mêmes, mais nous combattons en hommes expérimentés, parce que nous ne faisons que suivre les avis d'un directeur expérimenté en cette milice spirituelle. Nous combattons, non avec notre seul esprit et nos lumières particulières, mais avec les armes et la sagesse de la personne qui nous conduit (61*). Aussi les anciens Pères du désert tenaient-ils pour constant que le démon ne pourrait jamais s'assujettir les serviteurs de Dieu, sans leur persuader de cacher leurs tentations à leur directeur; en sorte que la seule crainte de les découvrir leur paraissait être la marque la plus assurée qu'on pût avoir d'une pensée tout à fait diabolique (62).

Mais si les saints ont toujours extraordinairement recommandé la pratique dont nous parlons, le démon, de son côté, n'a rien omis pour la décrier, et pour empêcher les serviteurs de Dieu de s'y soumettre. Saint Dorothée assure qu'il n'y a rien qui donne tant de joie au démon, que de voir la répugnance extrême de certaines personnes pour découvrir leurs tentations; car, combattant alors seul à seul, il en vient aisément à bout, et il est assuré de la victoire. *Malheur à celui qui est seul*, dit le Sage, *Væ soli!* (*Eccle.* IV, 10) car il n'y a personne qui le soutienne pour l'empêcher de tomber; et s'il tombe, il n'y a personne aussi qui lui donne la main pour le relever. Mais quand on est soutenu par un directeur à qui on se découvre avec une entière simplicité, il n'y a rien qui fasse tant de peine à l'esprit de ténèbres, parce qu'il voit bien qu'une âme en cet état ne peut être surprise, et comme il perd toute espérance de la vaincre, il la laisse bientôt en paix et se retire.

C'est ce que saint Ignace explique très-bien dans le livre de ses *Exercices* (*Exerc.*, reg. 13, *Ad spirit. discern.*), par une comparaison que nous ne ferons pas difficulté de rapporter ici, après qu'un saint si éclairé de Dieu a jugé à propos de s'en servir. *Le démon*, dit-il, *se comporte envers nous, lorsqu'il nous tente, de même qu'un impudique se comporte dans le monde envers une fille qu'il veut séduire. Il n'y a rien qu'il ne fasse pour l'obliger de condescendre à ses désirs : mais surtout il n'y a point de précaution qu'il ne prenne afin qu'elle lui garde le secret; pourvu qu'il puisse gagner sur elle qu'elle ne le découvre point, il n'y a rien qui lui paraisse impossible; c'est pourquoi il lui recommande si fort de ne point découvrir leurs entretiens, et surtout de tenir leurs petites intrigues entièrement cachées au père et à la mère. C'est avec raison qu'il use de cette précaution, parce qu'il sait bien que toutes ses prétentions, aussitôt qu'elles seront découvertes, s'en iront en fumée. Il en est de même lorsque le diable nous tente et qu'il veut nous séduire. La première chose qu'il nous inspire, est de ne point parler de nos tentations, de ne les découvrir à personne, parce qu'il est assuré de réussir tôt ou tard dans ses desseins, s'il nous peut persuader de les tenir cachées. Mais aussitôt que nous les faisons connaître à notre directeur, il se retire, parce qu'il sait bien qu'il n'y a plus rien à faire pour lui.*

C'est là l'esprit et la conduite de tous ceux qui ne se conduisent que par artifice, et qui veulent surprendre quelqu'un. Aussitôt qu'ils sont découverts, ils se regardent comme vaincus, et ils se retirent : *Omnis enim qui male agit, odit lucem.* (*Joan.* III, 20.) C'est ce que l'abbé Moïse expliqua autrefois admirablement à Cassien, dans une conférence qu'ils eurent ensemble sur ce sujet. « La première preuve de l'humilité véritable, » dit le saint abbé, « est la fidélité à laisser le discernement de toutes nos actions et de toutes nos pensées, à la sagesse de nos supérieurs ou directeurs, renonçant à nos propres lumières, pour suivre la leur en toutes choses, et ne distinguer le bien d'avec le mal que par les règles qu'ils nous donnent. En suivant fidèlement cette règle, un jeune homme n'apprendra pas seulement à marcher droit dans le véritable sentier de la vertu; mais il se prémunira contre tous les artifices et les embûches de l'ennemi; on peut même dire, en général, que jamais personne ne pourra être séduit,

(61*) Ita fit ut in nullo circumvenire juvenem callidus inimicus velut inexpertum ignarumque prævaleat, nec ulla fraude decipere, quem prævidet non sua, sed senioris discretione muniri, et suggestiones suas vel ignita jacula quæcunque in cor ejus injecerit, ut seniorem celet non posse suaderi. (*Instit.*, lib. IV, c. 9.)

(62) Aliter subtilissimus diabolus illudere vel dejicere juniorem non poterit, nisi cum eum ad cogitationum suarum velamen illexerit. Generale namque et evidens indicium diabolicæ cogitationis esse pronuntiant, si eam seniori confundimur aperire. (*Ibid.*)

ant qu'il réglera sa conduite par le jugement et l'exemple des anciens, et que jamais la ruse de l'esprit infernal ne pourra surprendre la simplicité de celui qui découvre sans réserve toutes ses pensées à son directeur, et qui, bien loin de les retenir en lui-même, par une honte dangereuse et criminelle, les soumet au jugement de ses supérieurs ou directeurs pour suivre en tout leur avis (63).

« Une mauvaise pensée se détruit, aussitôt qu'elle voit le jour, et sans attendre même le jugement du directeur. Le serpent affreux qui s'était glissé dans notre cœur, par l'inspiration du démon, étant tiré du fond de notre âme, comme d'une caverne obscure où il se cachait, est aussitôt réduit à une honteuse fuite; mais tant que les suggestions du démon sont retenues dans notre cœur par une mauvaise honte, elles nous dominent avec empire (64).

« Pour montrer plus clairement la vérité de ce que je vous dis, » continue l'abbé Moïse, « je vous rapporterai une action de l'abbé Sérapion, qu'il racontait souvent lui-même à ses disciples, pour les instruire sur un point si important :

Lorsque j'étais encore enfant, disait ce vénérable abbé, *et que je demeurais encore avec l'abbé Théonas, le démon m'engagea, par ses artifices, dans cette malheureuse habitude, qu'après avoir pris mon repas ordinaire, après l'office de Nones, je dérobais tous les jours un petit pain, que je mangeais le soir en cachette. Quoique je fisse ce larcin volontairement, et qu'en cédant à ma sensualité, je me confirmasse de plus en plus dans cette habitude d'intempérance, cela n'empêchait pas que, revenant à moi après cette satisfaction passagère, je ne fusse incomparablement plus tourmenté du mal que j'avais fait en dérobant le pain, que je n'avais eu de plaisir en le mangeant. Je gémissais sur la tyrannie du démon, qui m'imposait cet acte d'intempérance, comme autrefois les cruels exécuteurs de Pharaon imposaient de pénibles travaux au peuple de Dieu; et ne pouvant me délivrer de cette malheureuse nécessité, je rougissais de découvrir mon larcin à mon supérieur. Mais il arriva un jour, par une conduite particulière de Dieu, qui voulait me tirer de cette longue servitude, que quelques solitaires vinrent visiter mon abbé, dans le dessein de s'édifier de ses instructions. Après qu'on fut sorti de table, on s'entretint de quelques sujets de piété; et le saint vieillard répondant aux questions qu'on lui faisait, tomba insensiblement sur la gourmandise dont il traça un affreux portrait. Il parla aussi avec étendue, de l'empire qu'avaient sur nous les mauvaises pensées, lorsque nous les tenons secrètes, et représenta vivement la violence qu'elles exerçaient sur nous, tant que nous les cachons par le silence. Ce discours si animé fut pour moi comme un trait de feu qui me pénétra, et le remords de ma conscience joint à la véhémence des paroles du saint vieillard, me faisant croire que c'était pour moi seul qu'il parlait de la sorte, je me laissai aller d'abord à des soupirs que je tâchais d'étouffer. Mais la douleur et la componction augmentant, se répandirent tout à coup au dehors par des sanglots et des larmes abondantes. Alors je tirai de mon sein le petit pain, que selon ma coutume j'avais dérobé pour le manger le soir; je le fis voir à tous les solitaires; je leur déclarai que j'en mangeais tous les jours autant et en cachette; je me jetai par terre, et je demandai pardon avec une grande abondance de larmes; je conjurai enfin tous les témoins de mon crime de prier Dieu pour moi, et de lui demander qu'il me délivrât de cette dure captivité, dans laquelle je gémissais depuis si longtemps. Mon vénérable abbé, me voyant en cet état, me dit : « Courage, mon fils, ayez confiance en Dieu, vous n'avez pas besoin de mes paroles; la déclaration que vous venez de faire de votre faute vous a enfin délivré de cette longue servitude sous laquelle vous gémissiez; vous avez aujourd'hui triomphé de l'ennemi qui vous tenait assujetti depuis si longtemps; votre confession le tient à cette heure plus abattu sous vos pieds, que votre silence ne vous avait abattu sous lui : vous étonnez-vous qu'il vous ait dominé si longtemps, puisque ni vous ni personne ne s'opposait à lui? Mais maintenant que cet esprit de malice se voit découvert, il ne pourra plus vous inquiéter à l'avenir, et ce serpent infernal n'osera plus se chercher une retraite dans votre cœur, après que, par une confession salutaire, vous l'avez tiré de ses ténèbres pour l'exposer à la lumière* (65).

A peine le saint vieillard eut achevé de parler, qu'une flamme sortie de mon sein remplit la cellule où nous étions d'une odeur de soufre si infecte, que sa puanteur nous permit à peine d'y demeurer. Le saint abbé, reprenant alors la parole : « Mon fils, » dit-il, « vous voyez la vérité de ce que je viens de vous dire, votre humble confession a chassé visiblement de votre cœur votre ennemi, et sa fuite manifeste vous montre que le tyran que vous venez de découvrir n'aura plus à l'avenir aucun pouvoir sur vous. » Ce que le saint vieillard me prédit alors arriva de la sorte : car la confession que je fis de ma faute détruisit tellement cette honteuse domination que le démon exerçait sur moi, qu'il n'a pas même essayé de me tenter sur ce point, et que depuis ce temps je n'ai jamais senti le moindre désir d'un semblable larcin.

(63) Humilitatis hæc erit prima probatio, si universa non solum quæ agenda sunt, sed etiam quæ cogitantur, seniorum reserventur examini, ut nihil quis suo judicio credens, illorum per omnia definitioni acquiescat, et quid bonum vel malum debeat judicare, eorum traditione cognoscat. Quæ institutio non solum per veram discretionis viam juvenem recto tramite docebit incedere, verum etiam cunctis fraudibus et insidiis inimici servabit illæsum. Nullatenus enim decipi poterit quisque, si non suo judicio, sed majorum vivit exemplo : nec valebit ignorationi ejus callidus hostis illudere, qui universas cogitationes in corde nascentes, perniciosa verecundia nescit obtegere, sed eas maturo examine seniorum vel reprobat vel admittit. (Collat. II, cap. 10.)

(64) Tandiu enim suggestiones ejus noxiæ dominantur in nobis, quandiu celantur in corde. (*Ibid.*)

(65) Nec in te latibulum sibi teterrimus serpens deinceps usurpabit, de tenebris tui cordis salutari confessione protractus ad lucem. (*Ibid.*, c. 11.)

« Tout ceci nous est parfaitement bien marqué par ces paroles de l'*Ecclésiastique* (x, 11) : *Si le serpent mord sans faire entendre son sifflement, l'enchanteur ne peut apporter de remède à sa morsure.* Ne semble-t-il pas, en effet, nous apprendre par ces paroles, que si nous ne découvrons, par une humble confession, nos mauvaises pensées à quelque homme spirituel, qui puisse, par les divins enchantements de l'Ecriture, y apporter un prompt remède, et tirer de notre cœur le venin que le serpent infernal y avait jeté, notre perte est indubitable, et personne ne nous pourra sauver? »

Voilà le fond de l'entretien que Cassien eut sur ce sujet avec l'abbé Moïse. Nous y voyons clairement combien Dieu bénit la conduite de ceux qui se découvrent entièrement à leur directeur. Cette pratique d'humilité lui est si agréable, que non-seulement il nous y fait trouver le remède à toutes sortes de tentations, mais que souvent même, avant que le directeur nous réponde et qu'il nous ait dit une seule parole, la tentation est entièrement dissipée et le démon s'est déjà retiré (66).

Si dans les maladies du corps on pouvait trouver de semblables remèdes, s'il y avait des médecins qui pussent nous guérir sans autre remède que la simple exposition de nos maladies, quelle estime ne ferait-on point de ces médecins, et avec quelle confiance ne leur découvrirait-on pas les plus fâcheuses maladies? Or, ce qui ne peut arriver pour la santé du corps, c'est ce qu'on expérimente tous les jours pour la guérison des âmes; car, en découvrant simplement vos tentations à votre directeur, il arrive très-souvent que vous en êtes à l'instant parfaitement délivré.

Je dis bien davantage : souvent même, avant que de proposer votre tentation, la résolution seule de la découvrir la dissipe, et vous rétablit dans la paix. L'histoire ecclésiastique en offre plusieurs exemples: en voici un entre autres fort remarquable, et qui est rapporté dans les *Vies des anciens Pères de l'Egypte.* Un religieux, se trouvant dans quelque doute dont il souhaitait avoir la solution, eut recours à Dieu pour obtenir cette grâce, et employa particulièrement pour cela le jeûne et la prière, qui sont ordinairement les moyens les plus efficaces auprès de la majesté divine. Il passa soixante et dix semaines dans cet exercice de pénitence; et voyant qu'après tant de temps il ne recevait point l'éclaircissement qu'il désirait, il résolut d'aller proposer sa peine à un ancien solitaire, qui demeurait dans le même désert. Mais à peine fut-il sorti de sa cellule, qu'il rencontra un ange qui lui éclaircit parfaitement toute sa difficulté et dissipa entièrement son doute, lui disant que l'humilité avec laquelle il s'était résolu d'aller demander avis à un autre lui avait obtenu ce que tant de jeûnes et de prières n'avaient pu faire. Nous avons encore un exemple remarquable sur ce sujet, en la personne de ces deux lépreux, qui s'étaient adressés à Notre-Seigneur pour être guéris; car ce divin Sauveur leur ayant ordonné de se présenter aux prêtres, ils se trouvèrent en chemin guéris de leur lèpre : *Factum est autem, dum irent, mundati sunt.* (*Luc.* XVII, 14.) C'est ainsi que Dieu fait des miracles, pour faire connaître combien il se plaît à nous voir humiliés, et assujettis aux personnes qui tiennent sa place auprès de nous. Ce qu'il y a ici de plus surprenant, c'est qu'il arrive souvent qu'en menaçant seulement le démon, de faire connaître ses suggestions à notre directeur, il prend la fuite et quitte la partie. C'est pourquoi il est bon de lui faire souvent cette menace, et d'imiter ainsi les petits enfants qui, lorsqu'on les fâche et qu'on les tourmente, menacent de le dire à leur père ou à leur mère.

CHAPITRE VI.

Que nous ne devons pas laisser de proposer nos tentations à notre directeur, quoique nous croyions savoir d'avance ce qu'il nous répondra.

Comme il n'y a rien de plus important pour le salut que d'être soumis à un bon directeur et d'avoir pour lui une entière ouverture de cœur, il n'y a rien aussi dont le démon ait plus d'aversion, et dont il s'efforce davantage de nous détourner. Il sait qu'une âme, retranchée sous la conduite d'un directeur est en assurance contre ses attaques, et qu'il ne peut ni l'ébranler par ses efforts, ni la surprendre par ses ruses (67). Il sait que le directeur est pour cette âme comme un bouclier qui la rend invulnérable (68). C'est pour elle comme un asile et un port assuré qui la garantit du naufrage; enfin, comme une forteresse bien munie, où il ne peut avoir aucune prise (69), et qu'ainsi il ne la surmontera jamais, à moins de lui ôter ou de lui rendre inutile cette défense (70). Il voit au contraire, qu'une âme qui ne s'ouvre point à son directeur est capable de toutes sortes d'illusions, qu'elle ressemble à une ville sans bastions et sans murailles (71), et par conséquent très-facile à surprendre, parce qu'on y peut avoir entrée de toutes parts (72). Il sait qu'aussitôt qu'elle est dépourvue du puissant

(66) Illico ut patefacta fuerit cogitatio maligna, evanescit, et antequam discretionis judicium proferatur, serpens teterrimus, velut tenebroso et subterraneo specu, confessionis virtute pertractus ad lucem et traductus quodam modo ac dehonestatus abscedit. (CASSIAN., Collat. II, cap. 10.)

(67) Non invenit diabolus tunc quomodo noceat, quomodo supplantet, cum ex omni parte gubernetur homo, cum undique tutus sit et cautus. (S. DOROTH., doctr. 5, n. 2.)

(68) A cunctis fraudibus et insidiis inimici servat illæsam. (CASSIAN. Collat., II, c. 10.)

(69) Ita fit ut in nullo circumvenire callidus hostis prævaleat, nec ulla fraude decipere. (L. IV *Instit.*, c. 9.)

(70) Nec aliter subtilissimus diabolus illudere aut dejicere poterit. (*Ibid.*)

(71) Sicut civitas diruta et non circumdata. (CASSIAN., Collat. II, cap. 4.)

(72) Nihil quod facilius expugnari queat. (S. DOROTH., *ibid.*, n. 1.)

secours de la direction, elle est d'intelligence avec lui pour se perdre, et qu'il se l'assujettit aussi aisément quand elle se conduit elle-même, qu'il a de peine à la vaincre lorsqu'elle est sous la conduite d'un directeur. C'est pourquoi il fait tous ses efforts pour décrier la direction; il suggère mille raisons et mille difficultés, pour empêcher qu'on ne s'y soumette. Mais le principal moyen qu'il emploie dans cette vue est de persuader à une âme qu'elle en sait assez pour se conduire, et qu'il est inutile d'aller trouver un directeur, surtout pour lui exposer ses peines, et lui découvrir ses tentations. Cette pensée vient à l'esprit des personnes pieuses qui, ayant lu quelques livres spirituels, et ayant ouï parler assez souvent de la vie intérieure, s'imaginent n'avoir pas besoin d'un directeur, ou n'être pas obligées de lui faire connaître leurs tentations et leurs pensées, parce qu'elles se persuadent en savoir assez pour connaître les remèdes qui leur sont nécessaires, et tout ce qu'on peut leur dire sur de pareils sujets. C'est la pensée qui tourmenta autrefois saint Dorothée, et qui l'aurait déterminé à ne point proposer ses peines à son directeur, s'il ne l'eût repoussée comme une tentation des plus dangereuses.

Or, quoique nous croyions savoir très-bien ce que notre directeur doit nous répondre et les remèdes qu'il nous prescrira, il ne faut pas laisser de lui exposer toutes nos peines et nos tentations. Car, 1° il se peut faire que nous nous trompions, et il peut très-bien arriver que notre directeur nous fasse une réponse très-différente de celle que nous imaginions. Nous devons donc toujours nous défier de notre jugement, et suivre cette règle communément reçue des sages et des saints, que personne n'est bon juge en ses propres affaires; et, comme nous voyons que les médecins, lorsqu'ils sont malades, appellent d'autres médecins pour les traiter, que les avocats prennent l'avis d'autres avocats dans leur propre cause, et qu'on récuse avec raison les juges eux-mêmes dans les causes où il s'agit de leurs intérêts; ainsi devons-nous avoir un directeur à qui nous proposions toutes nos tentations, si nous ne voulons point être trompés, quelque persuasion que nous puissions avoir de ce qu'il doit nous répondre.

D'ailleurs, quand nous serions pleinement assurés de ce qu'il nous doit dire, il serait encore très-important de lui découvrir tout notre fond, afin de ne rien faire que par ses avis, et dans l'ordre de l'obéissance. Quand même il ne nous répondrait que ce que nous avons pensé, nous aurions toujours ce grand avantage, de faire par obéissance ce qu'autrement nous n'aurions fait que par notre propre détermination.

Ajoutez à cela que cette simplicité à se laisser conduire est un admirable moyen pour éviter la vaine gloire, qui ne manque point de se glisser dans toutes les actions que nous faisons de nous-mêmes et sans l'avis du directeur, selon la belle remarque de saint Benoît : *Quidquid sine voluntate vel consensu patris spiritualis fit, hoc vanæ gloriæ deputabitur, non mercedi.*

Enfin la pratique de cette soumission et dépendance nous attire des grâces particulières pour bien faire toutes nos actions; la bénédiction de Dieu accompagnant toujours la parole du directeur, nous trouvons alors une très-grande facilité à faire ce qui nous paraissait auparavant très-difficile.

Saint Augustin rapporte à ce sujet un trait fort agréable. Une personne étant tombée malade voulut s'appliquer elle-même un excellent remède, dont un médecin s'était servi quelque temps auparavant pour la retirer d'une pareille maladie; mais, voyant que ce remède ne lui profitait point, et n'avait pas le même succès que la première fois, elle résolut d'envoyer chercher le médecin, et lui ayant raconté ce qui se passait, elle lui demanda pourquoi, ayant pris la même médecine qu'il lui avait donnée autrefois, pour un pareil mal, elle n'en avait pas obtenu le même soulagement. Le médecin lui fit une réponse plaisante et pleine de sens. *La raison,* dit-il, *pour laquelle cette médecine ne vous profite point, c'est que vous l'avez prise de vous-même, et que ce n'est pas moi qui vous l'ai ordonnée.* Nous pouvons bien appliquer ceci à notre sujet. La raison pour laquelle tant de remèdes que vous avez appris dans les livres, et que vous connaissez très-bien, ne vous profitent point, c'est que vous voulez vous les appliquer vous-même, sans prendre l'avis de votre directeur qui est votre médecin spirituel. La médecine a bien une autre force, quand elle est présentée par les mains d'un médecin qui connaît votre complexion, qui voit tous les accidents de votre maladie, et qui sait accommoder les remèdes aux circonstances de votre mal. Les eaux de la rivière de Damas étaient bonnes, et meilleures même que celles du Jourdain; cependant elles ne furent pas propres à guérir Naaman de sa lèpre : tandis que celles du Jourdain, qui ne lui auraient rien fait, s'il s'y fût plongé de lui-même, lui rendirent une santé parfaite, aussitôt qu'il s'y lava par l'ordre du prophète Elisée. C'est ainsi que Dieu concourt avec les paroles de notre directeur, et avec les remèdes qu'il nous prescrit. De là vient qu'une pratique très-bonne et très-aisée, qu'il nous prescrira, nous profitera mille fois plus que d'autres plus excellentes, que nous prendrions de nous-mêmes. Ainsi, quand vous sauriez tout ce qu'il vous doit dire, il ne faut pas laisser de lui proposer vos tentations et vos doutes. Vous trouverez même cet avantage à les lui découvrir, comme nous l'avons déjà dit, que vos tentations et vos peines seront souvent dissipées, avant qu'il vous réponde, souvent même avant que vous les ayez proposées, par la seule résolution que vous prendrez de les lui faire connaître. C'est ce que saint Dorothée éprouva autrefois, au sujet d'une très-grande peine dont il était tourmenté; car, ayant pris la résolution d'en écrire à l'abbé Jean, disciple du bienheureux abbé Barsanuphe, il s'en trouva tout à coup soulagé, avant que

de lui envoyer sa lettre et avant même qu'elle fût achevée (73).

Enfin, quand il n'y aurait point d'autres raisons d'expliquer à votre directeur tout ce qui se passe en vous que pour vous faire bien connaître à lui, et vivre ensuite en toute sûreté sous sa conduite, ne serait-ce pas assez pour vous obliger à cette entière ouverture de cœur, quoique vous sachiez fort bien tout ce qu'il vous doit répondre?

CHAPITRE VII.

Que la légèreté des choses que nous avons à dire au directeur, ou la crainte de l'importuner, ne nous doivent pas empêcher de lui rendre un compte exact de toute notre conduite.

C'est une pensée qui se présente souvent à l'esprit de ceux qui ont un directeur, de ne lui pas parler de beaucoup de choses qui se passent en eux, parce qu'ils ne les croient pas assez importantes pour qu'il soit nécessaire de les découvrir Mais il faut prendre garde que cette pensée ne soit qu'un prétexte dont le démon se sert, pour empêcher l'ouverture de cœur que nous devons avoir pour notre directeur. Ce n'est pas la peine, dit-on, de l'aller trouver pour si peu de chose; cela n'est rien; pour quoi l'importuner et lui rompre la tête pour des bagatelles?

Pour vous prémunir contre cette tentation, considérez, 1° que ceux qui font profession de servir Dieu, et qui aspirent à la perfection, ne doivent point attendre qu'une chose soit considérable ou absolument nécessaire, pour l'embrasser avec ardeur : quoiqu'elle ne soit point commandée; c'est assez qu'elle soit agréable à Dieu, pour qu'ils s'y portent de tout leur cœur. C'est pourquoi, quelque peu considérables que paraissent les choses, ils ne laissent pas d'en rendre un compte aussi exact que des plus importantes; ils savent que c'est là ce que demande l'obéissance, l'humilité et la simplicité; que c'est là ce qui édifie et ce qui sert le plus à la perfection; que c'est là ce qu'on appelle se rendre petit et devenir enfant pour l'amour de Jésus-Christ; enfin, que plus ils sont anciens et éclairés, plus ils sont obligés de se soumettre à cette pratique, selon cet avis du Sage : *Quanto magnus es, humilia te in omnibus.* (*Eccli.* III, 20.)

Considérez en second lieu que parmi les choses qu'on cèle, sous prétexte de leur peu d'importance, il y en a souvent qui ne sont pas si petites qu'on l'imagine; et que la seule répugnance qu'on éprouve à les dire fait chercher des raisons pour persuader qu'elles sont légères et de nulle conséquence. C'est ainsi que dans la confession, quand on a honte de déclarer quelque péché, le démon ne manque pas de profiter de cette répugnance naturelle, pour faire croire à une âme qu'il n'y a pas là de péché, ou du moins qu'il n'est pas mortel, et que par conséquent on n'est point obligé de s'en confesser. Oh ! combien y en a-t-il que le démon a trompés par cette voie, et qu'il a entraînés, par un silence criminel, à faire de mauvaises confessions et des communions sacriléges ! Cette seule répugnance, que l'on ressent à découvrir quelque chose au supérieur, devrait suffire pour nous faire entrer en défiance, et pour nous convaincre qu'il est de la plus grande importance de nous ouvrir à lui sans réserve; car, selon le sentiment des anciens Pères du désert, rapporté par Cassien, la marque la plus assurée que nous puissions avoir qu'une chose est mauvaise, est la peine même que nous avons à la dire : *Generale namque atque evidens indicium diabolicæ cogitationis esse pronuntiant, si eam seniori confundimur aperire.* (CASSIAN., l. IV *Instit.*, c. 9.) Chacun cherche naturellement à cacher le mal qu'il fait; c'est pourquoi, toutes les fois qu'on se sent porté à cacher une chose, ou qu'on a peine à l'exposer aux yeux du directeur, on peut conjecturer avec beaucoup de vraisemblance qu'il y a quelque déréglement secret qui empêche de la découvrir, selon cette parole de Notre-Seigneur : *Qui male agit, odit lucem.* (*Joan.* III, 20.)

3° Quand il serait vrai que la chose qu'on ne veut pas dire au directeur serait légère, on doit craindre pour l'ordinaire qu'elle ne devienne considérable dans la suite, si on la tient cachée; c'est pourquoi il est important de la déclarer, pendant qu'elle est encore petite, et que le remède est facile. « Les œufs des oiseaux couvés sous les ailes de la mère, ou, en certains pays, sous du fumier, forment peu à peu des poussins, qui en sortent pleins de vie, qui croissent ensuite et en produisent d'autres : de même, » dit saint Jean Climaque, « les mauvaises pensées, quand elles restent cachées dans le cœur, et que la conscience les couve sans les exposer au directeur, éclosent tout à coup et se manifestent bientôt par des actes tout à fait déréglés, parce qu'on ne manque presque jamais d'en venir à l'exécution. »

Le démon en détourne encore plusieurs de recourir au directeur dans le besoin, par la crainte de lui être à charge et de l'importuner. *S'il fallait lui proposer toutes ces choses,* disent-ils, *il faudrait toujours être à ses côtés, et il serait impossible qu'on ne lui devînt tout à fait ennuyeux et importun.*

Voilà un des plus spécieux prétextes dont notre ennemi se sert pour empêcher l'entière ouverture de cœur envers le directeur. Mais voici le moyen de se détromper entièrement à ce sujet. Vous dites que vous craignez d'importuner votre directeur; mais savez-vous bien que, sans y penser, vous portez sur lui un jugement étrange, et que vous ne voudriez pas porter sur un simple artisan ? En effet, avez-vous jamais vu des artisans, à moins d'être tout à fait lâches et fainéants, se plaindre d'avoir trop de besogne, et s'en tenir importunés ? Avez-vous jamais appréhendé d'aller trouver quelque ou-

(73) Inter scribendum, fateor, augeri mihi lætitiam sentiebam (S. DOROTH., doct. I, n. 17.)

vrier, dans la crainte de lui être à charge, en lui donnant trop de travail? Pourquoi donc avoir une pareille crainte dans vos besoins spirituels? Si un artisan se tenait importuné, quand on lui donne de la besogne, qu'en diriez-vous? Avez-vous jamais vu un magistrat se plaindre de ce que vous lui donnez trop d'affaires? Et quel est le médecin qui trouve mauvais qu'un malade le consulte dans ses besoins et ses maladies?

Mais, dira quelqu'un, *ils ne se tiennent pas importunés de ces visites et de ces consultations, parce que c'est leur état et leur profession.* Et n'est-ce pas aussi la profession de votre directeur, de vous donner des avis et de vous conduire?

Mais, dira-t-on encore, *c'est que toutes ces personnes gagnent à cela leur vie;* et votre directeur n'y gagne-t-il pas la sienne? Au fond, c'est de là que dépend sa vie, non pas corporelle, mais spirituelle, puisque du bon exercice de sa charge dépend sa grâce et son éternité. C'est pourquoi, de vous imaginer que vous l'importunez, c'est une pensée que la charité ne peut souffrir.

Je dis plus, quand même vous l'importuneriez véritablement, vous ne devriez pas craindre pour cela de l'aller trouver. Quoi! dans la crainte d'importuner un homme, vous négligeriez le principal et souvent l'unique moyen de savoir ce que Dieu demande de vous? vous vous exposeriez à déplaire à Dieu, et vous risqueriez ainsi la grande affaire de votre salut? D'ailleurs, si cela importune votre directeur, pourquoi prend-il la conduite des âmes? S'il est bon directeur, cette importunité même doit faire le sujet de sa joie. Il y a plus: savez-vous bien que personne n'importune moins un directeur que ceux qui lui parlent souvent, pourvu qu'ils le fassent avec une entière ouverture de cœur? Comme ils agissent librement avec lui, il agit aussi librement avec eux; lorsqu'il est occupé à quelque affaire pressante, il peut sans peine les renvoyer à un autre moment. Mais pour ceux qui ne viennent le trouver que rarement, et qui ne l'approchent qu'avec crainte, il est impossible qu'il ne soit gêné avec eux. Comme ils ne lui parlent qu'avec gêne, il ne leur répond aussi qu'avec peine; car c'est l'ordinaire que le directeur n'a d'ouverture pour une personne qu'autant qu'elle en a pour lui. Il n'a garde de les renvoyer à un autre moment, dans la crainte qu'ils ne se rebutent; ainsi, quelque affaire qu'il ait, il faut qu'il se contraigne et qu'il se gêne pour leur parler. C'est pourquoi, bien loin de craindre d'importuner nos directeurs, en leur parlant souvent, nous pouvons dire que c'est le véritable moyen de ne les importuner jamais, puisque c'est là au contraire ce que les bons directeurs souhaitent le plus, selon la remarque de saint Césaire: *Hoc boni sacerdotes fideliter debent desiderare, ut filii eorum, pro salute animæ suæ, assiduis eos interrogationibus inquietent. Cupimus a vobis istam laudabilem inquietudinem assidue sustinere, dummodo animas vestras videamus in Christi amore proficere.* (Hom. 26, inter Op. S. August.) Ce sont là certainement les sentiments que vous trouverez toujours dans votre directeur, et ce qui vous doit donner une grande confiance pour lui proposer toutes vos peines.

CHAPITRE VIII.

Que la répugnance qu'on éprouve à découvrir ses tentations et toutes ses pensées au directeur, ne doit pas empêcher de le faire.

Il est assez ordinaire à plusieurs personnes d'éprouver une grande répugnance à découvrir au directeur ce qu'elles ont de plus caché dans le cœur; souvent même elles se persuadent qu'il y a dans cette pratique de grandes difficultés. Il est donc important, pour dissiper cette tentation, de montrer qu'une personne qui use de réserve ou de dissimulation envers son directeur souffre sans comparaison davantage que celle qui se découvre entièrement à lui. C'est à quoi doivent faire beaucoup d'attention tous ceux qui s'aiment tellement eux-mêmes, qu'ils sont toujours prêts à quitter la poursuite de la vertu ou de la perfection, à cause de la difficulté qu'ils y rencontrent, et qui ne peuvent se résoudre à dépendre d'un directeur, parce qu'ils s'imaginent qu'il y a trop de peine dans cette dépendance.

Il est bien vrai qu'il y a d'abord quelque peine à se découvrir de la sorte; il est impossible que la nature ne souffre, quand il faut déclarer ouvertement ses tentations, ses faiblesses, ses défauts et ses imperfections; mais je dis qu'il y a beaucoup plus de peine encore à les dissimuler. C'est ce dont vous pouvez vous convaincre par votre propre expérience. Si vous avez quelquefois caché certaines choses à votre directeur, quels remords, quels scrupules, quelles inquiétudes n'en avez-vous point ressentis? *Colligata est iniquitas Ephraim*, dit le prophète; *absconditum peccatum ejus: dolores parturientis venient ei.* (*Osee* XIII, 12.) Il n'y a point de douleurs comparables à celles de l'enfantement; or, c'est ce que souffrent ceux qui n'osent se découvrir entièrement à leur directeur; ils sont tourmentés intérieurement par une foule de pensées contraires qui les agitent. Dirai-je une telle chose, ne la dirai-je pas? Les voilà tout prêts à la déclarer; et puis ils ne le veulent plus, ils vont jusqu'à la porte du directeur, et aussitôt ils s'en retournent, pour n'avoir pas le courage de passer outre: *Venerunt filii usque ad partum, et vires non habet parturiens.* (*IV Reg.* XIX, 3.) C'est ce qui leur fait éprouver ensuite de cruels remords, et leur fait souffrir un très-rude martyre. Mais ce qu'il y a de plus déplorable dans leur état, c'est que plus ils diffèrent à se découvrir, et plus ils ont de peine à le faire; car, après tant de retardements, ils ne sauraient presque plus s'y résoudre, et il faut, pour en venir à bout, qu'ils se fassent d'extraordinaires violences. Comment, disent-ils en eux-mêmes, aller trouver le directeur, après tant de temps que cela est arrivé? Si c'était une chose nouvelle, je la lui dirais volontiers: mais maintenant je n'oserais: car

que pensera-t-il après tant de remises? Il croira que je n'ai point de confiance en lui, et qu'ainsi il ne saurait désormais se fier à moi; il me regardera comme un hypocrite, un fourbe et un trompeur. Voilà ce qui arrive aux âmes dissimulées; jamais elles n'ont de repos; la conscience les tourmente incessamment, et il est impossible qu'elles se mettent à couvert des justes reproches qu'elle leur fait, de ce qu'elles ne peuvent se résoudre à une pratique si importante, si nécessaire, et qui serait pour elles une source de paix et de consolations.

Il en arrive ici, comme dans la confession des péchés qui donnent quelque honte, et qu'on a de la répugnance à déclarer : car on éprouve une peine extrême en les disant; mais, après les avoir dits, on est extrêmement consolé de se voir déchargé d'un si pesant fardeau. Les plaies intérieures, dit saint Grégoire le Grand, causent toujours de grandes douleurs; mais ces douleurs diminuent, aussitôt qu'on a percé la plaie, et qu'on en a fait sortir tout le pus (74). La même chose arrive à celui qui déclare, avec une entière ouverture de cœur, ses péchés et ses imperfections. C'est une aposthume que l'on perce, et qui cesse à l'instant même de nous tourmenter.

On peut dire encore qu'il en est de nos péchés et de nos imperfections, comme des mauvaises humeurs qui chargent l'estomac, et qui causent au cœur de grands soulèvements; tandis qu'elles cessent de nous tourmenter, aussitôt qu'on s'en est déchargé par des vomissements. Ainsi en est-il de ceux qui, pour éviter la peine qu'ils ressentent à déclarer leurs faiblesses et leurs misères à un directeur, ne peuvent se résoudre à les lui découvrir; ils souffrent mille fois plus que s'ils s'en déchargeaient par un aveu sincère, parce qu'ils entretiennent dans le fond de leur cœur la cause du mal, et qu'ils nourrissent par le silence une source de chagrins, de peines et de regrets, dont ils ne peuvent se délivrer qu'en les déclarant : *Quoniam tacui*, dit le prophète, *inveteraverunt ossa mea*. (*Psal.* XXXI, 3.) C'est pourquoi nous disons à tous ceux qui n'ont point une entière ouverture de cœur pour leur directeur, qu'ils ne seront jamais en paix, tant qu'ils n'auront pas rendu un compte exact de toute leur conduite.

Que si, après ces considérations, vous trouvez encore de la peine à rendre ce compte exact à votre directeur, considérez enfin que cette peine ne sera pas de longue durée; car, quand vous lui aurez parlé trois ou quatre fois bien nettement, et que vous lui aurez bien expliqué tout votre fond, vous verrez que toute votre peine sera dissipée; vous n'aurez presque plus rien de nouveau à lui dire dans la suite; ayant une fois appris ce qu'il y a de plus considérable dans votre vie et dans votre conduite, il vous entendra désormais à demi mot; en sorte que les choses que vous aviez au commencement le plus de peine à dire, vous les expliquerez sans aucune répugnance, et même avec beaucoup de joie. C'est la nature de tous les exercices de piété : au commencement ils paraissent pénibles, mais bientôt la peine diminue; on la ressent beaucoup moins avec le temps; puis on ne la ressent plus du tout, enfin ils consolent, et on y trouve même de la joie; mais, après tout, quand nous y aurions toujours un peu de peine, n'est-il pas raisonnable de nous faire un peu de violence pour goûter les grands avantages que l'on trouve dans cette conduite?

CHAPITRE IX.

Que la crainte de perdre notre réputation auprès de notre directeur ne nous doit point empêcher de lui déclarer nos tentations, et de lui découvrir tout notre fond.

Ce qui fait, pour l'ordinaire, que nous avons plus de répugnance à nous découvrir entièrement à notre directeur, et à lui expliquer toutes nos tentations et nos faiblesses, c'est la crainte de perdre auprès de lui notre réputation. Il nous semble que s'il nous connaissait à fond, nous perdrions tout crédit dans son esprit, il ne nous regarderait plus de si bon œil, et n'aurait plus pour nous le même attachement. C'est ainsi que le démon en abuse plusieurs, qui, remplis de cette vaine frayeur, ne sauraient se résoudre à rendre compte de leur intérieur, ou ne le font qu'en partie et avec mille déguisements.

Il y en a peu qui ne se laissent aller à cette illusion; il n'y a presque personne qui n'imite notre premier père, et qui, à son exemple, ne tâche de cacher ses faiblesses, pour éviter la honte qu'on éprouve naturellement à les découvrir. Mais il est aisé de montrer que c'est là une appréhension imaginaire et sans aucun fondement : bien plus, on peut avancer avec confiance, que ceux qui ont une entière ouverture de cœur pour leur directeur, en sont bien plus estimés que ceux qui usent de réserve et de dissimulation à son égard. Quoique nous ayons déjà dit quelques mots sur ce sujet dans les chapitres précédents, il est important d'en parler plus à fond dans celui-ci.

Je dis donc qu'il n'y a rien qui soit aussi capable de ruiner la réputation d'une personne, dans l'esprit de son directeur, que de ne lui pas découvrir ses peines et ses tentations avec une entière ouverture de cœur. En effet, il est impossible que tôt ou tard le directeur ne s'aperçoive de cette réserve, qui ne peut manquer de lui inspirer beaucoup de défiance à l'égard de la personne qu'il conduit; tandis que si elle avait déclaré simplement ses faiblesses, il n'aurait jamais eu d'inquiétude à ce sujet. Toute l'impression que peut faire sur son esprit la déclaration de nos faiblesses ne sera jamais aussi fâcheuse que notre dissimulation : car tout ce qu'il pourra conclure de nos aveux, c'est que nous avons failli en quelques

(74) Vulnera clausa plus cruciant; quia cum putredo quæ intrinsecus fervet ejicitur, ad salutem dolor aperitur. (L. VII *Moral.*, c. ult., et *Pastor.*, p. III, admonit. 13.)

occasions, que nous avons manqué de ferveur et de fidélité en certaines choses; tout au plus que nous sommes coupables de beaucoup de fautes et de faiblesses : mais de croire une personne artificieuse et dissimulée, c'est assurément plus fâcheux que tout le reste ; car c'est ce qui ôte tout à fait la confiance, et ce qui donne lieu de soupçonner beaucoup d'autres déréglements. Quand un directeur s'aperçoit qu'il y a des choses qu'on lui cache, que peut-il penser sur tout le reste? n'a-t-il pas sujet de dire en lui-même : Puisqu'il ne veut pas déclarer une telle chose, que sais-je s'il n'est pas aussi coupable d'une telle autre? Jugez quel peut être le sentiment et la disposition d'un directeur envers une personne dont la franchise lui est si justement suspecte.

Je dis en second lieu que, si les personnes qui ne se découvrent pas entièrement à leur directeur lui sont naturellement suspectes, celles au contraire qui n'ont point pour lui de réserve sont toujours celles qu'il chérit et qu'il estime davantage ; en sorte que le vrai moyen de lui gagner le cœur est de lui découvrir entièrement le nôtre, et de ne lui rien cacher de ce qui nous touche. La raison est qu'il n'y a rien qui nous porte tant à aimer une personne, que de savoir qu'elle nous aime; aussi est-ce le principal motif dont saint Jean se sert pour nous exciter à aimer Dieu : *Nos ergo diligamus Deum, quoniam Deus prior dilexit nos.* (*I Joan.* IV, 19.) Or, une des choses qui font le mieux connaître qu'on aime beaucoup une personne, c'est de n'avoir pour elle aucun secret. C'est par là que Notre-Seigneur prouve la grandeur de son amour envers ses disciples. Je vous ai appelés mes amis, leur dit-il, parce que je vous ai découvert tout ce que j'ai appris de mon Père : *Vos autem dixi amicos, quia omnia quæcunque audivi a Patre meo, nota feci vobis.* (*Joan.* XV, 15.)

Quand donc un directeur voit qu'une personne lui découvre entièrement son cœur, et qu'il n'y a rien qu'elle ne lui déclare, il ne peut douter qu'elle ne l'aime véritablement, qu'elle ne le regarde comme son père, qu'elle ne le considère comme tenant la place de Dieu. Mais s'il voit qu'on ne lui parle qu'avec réserve, qu'on se sert de déguisements et de détours, qu'on cherche à lui faire voir les choses autrement qu'elles ne sont, il est impossible que cela ne lui ferme le cœur, et ne refroidisse son affection. Comment voulez-vous, en effet, que votre directeur vous aime comme son fils, si vous ne voulez pas le regarder comme votre père? Agissez donc avec lui franchement ; donnez-lui une entière confiance, vous verrez qu'il agira envers vous avec une tendresse de père, et qu'il vous traitera véritablement comme son fils.

Je dis, en troisième lieu, que non-seulement la tendresse de votre directeur pour vous ne diminuera point, par le compte que vous lui rendrez de toutes vos tentations et de toutes vos misères, mais encore que vous ne perdrez par là rien de son estime. Car pour ce qui regarde d'abord les tentations, quelque honteuses qu'elles puissent être, on sait que c'est le propre des serviteurs de Dieu d'être exercés par cette voie. Ceux qui ne songent guère à leur salut ne savent presque pas ce que c'est que tentation; car, outre qu'ils n'y prennent pas garde, le démon, qui les tient déjà sous son empire, n'a pas besoin de perdre beaucoup de temps à les tenter. Mais ceux qui se retirent du monde, pour vaquer plus particulièrement au service de Dieu et à leur salut, sont toujours attaqués de plus rudes et de plus fâcheuses tentations, selon cette parole du Sage : *Fili, accedens ad servitutem Dei... præpara animam tuam ad tentationem.* (*Eccli.* II, 1.) C'est ce qui fait aussi qu'ils ont souvent plus de peine à les déclarer; car le diable a coutume de leur mettre dans l'esprit, que leurs tentations sont tout à fait honteuses et extraordinaires, et qu'il n'y en a peut-être jamais eu de pareilles. Dans cette persuasion, ils ne peuvent se décider à les faire connaître à un directeur, craignant qu'il n'en soit surpris, comme d'une chose tout à fait nouvelle et extraordinaire. Rien n'est plus dangereux que cette persuasion, particulièrement pour les commençants qui, n'ayant point encore d'expérience des voies intérieures, s'imaginent être bien coupables, quand ils ressentent de fortes tentations dont ils ne peuvent se défaire, ou que tout est perdu quand ils ont fait quelques fautes. Mais tenons pour assuré, que souvent il n'y aura pas même de notre faute dans ces tentations, et que, quelque honteuses qu'elles nous paraissent, le Directeur en sait bien d'autres encore plus fâcheuses, et qui cependant ne le surprennent pas. Il sait que c'est là l'épreuve ordinaire des saints, dont saint Paul même et les plus grands serviteurs de Dieu n'ont pas été exempts. Ainsi, quelque extraordinaires que vous paraissent vos tentations, s'il a un peu d'expérience, il en aura bien vu d'autres travaillés de la même peine qui vous tourmente, et peut-être, ce qui est très-ordinaire, aura-t-il passé lui-même par cette épreuve. *Nihil sub sole novum*, dit le Sage (*Eccle.* I. 10.) C'est même une conduite de Dieu assez commune, de faire éprouver aux directeurs les tentations et les peines des personnes qu'ils conduisent, afin qu'ils aient ensuite plus de compassion de leurs misères, et plus de grâce pour les en retirer, comme saint Paul le disait autrefois de lui-même : *Sive tribulamur, pro vestra exhortatione et salute... quæ operatur tolerantiam earumdem passionum quas et nos patimur.* (*II Cor.* I, 6.)

Que si vous avez consenti à quelque tentation, et que vous ne puissiez vous résoudre à le dire nettement à votre directeur, considérez qu'il sait parfaitement combien il est ordinaire aux hommes de tomber ; il n'ignore pas que nous sommes tous comme des vases de terre, qui, étant fragiles de leur nature, se cassent fort aisément ; il le sait tout à la fois par l'expérience de sa propre faiblesse, et par l'expérience qu'il a dans la conduite des âmes.

C'est par toutes ces considérations, que le célèbre Gerson exhortait autrefois les jeunes gens à déclarer fidèlement tous leurs péchés en confession. *Pensez-vous, dit-il, que j'estime moins une personne parce qu'elle me dit ses péchés, et me fait connaître ses fautes ? Non, je ne l'estimerai et ne la chérirai pas moins pour cela, que je ne le faisais auparavant ; au contraire, je l'en estimerai davantage, la considérant comme mon fils bien-aimé, qui a pour moi une telle confiance, qu'il me découvre ce qu'il n'oserait déclarer à son propre père : « Amabo eum potius ut filium charissimum ; ut eum prœterea quem timere Deum scivero ; ut eum subinde qui meæ fidei se totum commiserit, ut ea proderet mentis vulnera indecora, quæ charissimis forte parentibus nequaquam ostendisset. » Dieu sait,* continue-t-il, *l'affection et la tendresse que je ressens pour ceux qui me découvrent ainsi leurs misères ; plus elles sont grandes, et plus mon cœur s'amollit et mes entrailles s'attendrissent. « Ita in corde meo scit veritas, quam dulcius afficior atque mansuetius, ad illos quos et magnis et gravibus criminum periculis eruditos esse conspicio, quam ad alios minus sauciatos.* (*De parv. ad Chr. trahend.* consid. 4.)

Cette humilité, cette simplicité avec laquelle on déclare ses fautes, par le désir d'être guéri et de trouver quelque remède, touche tellement un directeur, qu'il voudrait pouvoir mettre une personne dans ses entrailles, et lui donner son propre cœur. Qu'un étranger s'adresse à nous et nous découvre ses misères, nous en sommes touchés, nous sommes ravis de le pouvoir servir, nous tâchons de le consoler et de ranimer son courage. Mais si nous faisons cela pour des personnes étrangères et inconnues, que ne ferions-nous point pour nos propres enfants ? Que personne donc ne soit assez malheureux pour cacher ses misères à son directeur, puisqu'il n'y a rien à perdre, et qu'il y a au contraire tout à gagner à les lui découvrir sincèrement.

CHAPITRE X.

Continuation du même sujet.

Pour remédier encore plus efficacement à la crainte de la confusion, qui empêche souvent de déclarer à un directeur toutes les tentations qu'on éprouve, et toutes les fautes que l'on commet, il est important de bien considérer que la seule chose véritablement honteuse, et digne de confusion devant Dieu et devant les hommes, est de faire le mal ou d'être résolu de le commettre ; mais que de s'en repentir, de s'en humilier, de pleurer et déclarer ses fautes, c'est une chose très-honorable devant Dieu et devant les hommes qui nous tiennent sa place. Les docteurs examinent en théologie, si les péchés que les saints ont commis en cette vie seront connus et manifestés au dernier jour. Les uns soutiennent l'affirmative, et les autres la négative. Mais ce qui est très-constant et dont personne ne doute, c'est que, s'ils sont manifestés, ce ne sera pas pour la honte et la confusion de ceux qui les auront commis, mais pour leur honneur et leur louange, parce qu'on verra en même temps la pénitence et la satisfaction rigoureuse qu'ils en ont faite. C'est ainsi que Dieu sait tirer le bien du mal, le miel de la pierre, la lumière des ténèbres. C'est pour cela qu'il veut que l'on publie hautement dans son Eglise les péchés de sainte Madeleine, et qu'on les rappelle publiquement à sa gloire, le jour de sa fête ; il veut aussi que l'on publie par toute la terre la chute de saint Pierre, les excès de saint Paul, les égarements de David, pour nous apprendre que les plus grands péchés, quand ils sont suivis d'un aveu sincère et d'une satisfaction convenable, ne diminuent aucunement la gloire des saints, mais qu'ils leur sont, en quelque sorte, un sujet d'honneur et un titre de gloire.

Quelques auteurs éclaircissent très-bien ceci par une belle comparaison. Une personne fait faire une belle robe, et d'une riche étoffe. Si la robe vient à se déchirer, on croit d'abord qu'elle est perdue, et qu'il y aurait quelque honte à la porter ; mais si l'on vient à coudre sur l'endroit où elle était déchirée quelque beau passement d'or, et qu'on la couvre d'une excellente broderie, bien loin d'avoir de la peine à s'en servir, on est ravi de la porter, et on l'estime beaucoup plus qu'on ne faisait auparavant. Il en est de même à l'égard des saints : la pénitence qu'ils ont faite de leurs péchés, et toutes les actions de mortification qu'ils ont pratiquées, sont comme une belle broderie d'or et comme des pierres précieuses qui couvrent les déréglements de leur vie ; en sorte que leurs fautes mêmes leur deviennent, en quelque sorte, glorieuses, par la manière dont ils les ont expiées ; plus ils les ont déclarées avec humilité en cette vie, plus elles servent maintenant à relever leur gloire et à les faire estimer et honorer par tout le monde.

Voilà précisément ce qui arrive à ceux qui découvrent avec humilité toutes leurs misères à leur directeur ; bien loin de perdre auprès de lui leur réputation par le compte qu'ils lui rendent de leurs fautes, ils en sont estimés mille fois davantage, et la déclaration qu'ils font de leurs faiblesses devient pour eux l'occasion d'une nouvelle gloire, selon cette parole du Sage : *Est enim confusio adducens peccatum, et est confusio adducens gloriam et gratiam.* (*Eccli.* IV, 25.)

Il est rapporté dans la *Vie de saint Ignace*, que, pour gagner à Dieu un prêtre qui menait une vie fort dissolue, après avoir inutilement employé plusieurs moyens pour le retirer de ses désordres, il résolut de s'aller confesser à lui. Après s'être accusé de ses fautes journalières, il ajouta qu'il désirait encore se confesser des péchés de sa vie passée, qui lui faisaient plus de peine ; et aussitôt il se mit à déclarer les misères de sa jeunesse, et l'oubli de Dieu dans lequel il avait longtemps vécu ; mais il le fit avec tant de douleur, et avec une si grande abondance de larmes, que le confesseur, qui jus-

qu'alors l'avait eu en horreur, conçut pour lui une très-grande estime, jusqu'à le prendre pour son maître et son directeur. En conséquence de cette disposition, il fit bientôt après les *Exercices spirituels* sous sa conduite, et changea tellement de vie, que tous ceux qui l'avaient connu auparavant en furent étonnés. Ce n'est donc pas perdre son honneur, mais augmenter sa gloire, que d'avoir une entière ouverture de cœur pour son directeur. Il y a donc tout sujet de craindre que la principale raison pour laquelle on ne veut pas se découvrir, ne soit pas cette vaine frayeur et cette appréhension imaginaire d'en être moins estimé, mais que ce soit souvent le peu de douleur que l'on a de ses fautes, et parce qu'on n'a point un véritable désir de s'en corriger, ni un ferme propos de les éviter à l'avenir. Mais quel que soit le motif de notre silence, il est certain que si nous étions véritablement humbles, ou du moins si nous avions véritablement envie de l'être, nous ne craindrions pas tant de nous faire connaître à notre directeur, et de lui découvrir tout notre fond; car c'est le propre des âmes humbles de se plaire dans la vue de leur propre abjection; rien ne les contente davantage que le mépris; elles ne sont jamais plus satisfaites, que quand on a pour elles de bas sentiments; et toute leur joie est de faire connaître ce qu'il y a de plus humiliant dans leur conduite. C'est pourquoi le plus grand de tous les secrets, pour n'avoir plus de peine à découvrir son intérieur, est de s'exercer à l'humilité, de s'appliquer à devenir comme de petits enfants qui n'ont point de plus grande joie que de faire connaître tous leurs besoins à leur père, afin d'en être soulagés. Mais si l'amour de l'humilité nous manque, si nous ne désirons que l'honneur et l'estime, si nous prétendons aux premières dignités, aux rangs les plus honorables, aux emplois les plus relevés dans la communauté, il n'est pas étonnant qu'une vaine crainte s'empare de nous, et que nous soyons dominés par cette pensée, que, si nos fautes viennent à être connues, nous ne réussirons jamais dans nos prétentions, et on nous laissera dans l'oubli, comme étant incapables de toutes sortes d'emplois. C'est ici que nous aurions besoin de l'esprit des saints, et de la disposition de ces grands serviteurs de Dieu, qui étaient si éloignés d'avoir de la peine à découvrir leurs fautes, qu'ils les faisaient souvent paraître plus grandes qu'elles n'étaient, afin d'éloigner la pensée qu'on avait de les élever aux dignités et aux emplois les plus relevés.

Celui qui a une vraie humilité et une sincère douleur de son péché est ravi d'en porter la confusion devant les hommes; il embrasse de tout son cœur la peine qu'il y a à le déclarer, comme une partie de la satisfaction qu'il en doit faire; et, quand il n'y aurait point d'autre motif que celui-là qui le portât à le déclarer, il suffirait pour lui faire surmonter toute la peine que cet aveu pourrait lui causer, quand elle serait mille fois plus grande.

L'empereur Théodose étant averti par Ruffin de ne point aller à l'église, parce que saint Ambroise était résolu de lui en refuser l'entrée, lui répondit avec une grande humilité et une soumission véritablement chrétienne : *Je veux aller à l'église, afin qu'Ambroise me dise ce que je mérite, et que je l'apprenne de sa bouche.* Voilà une véritable humilité et une excellente marque de repentir. Si nous étions animés de cet esprit, n'est-il pas vrai que nous irions bientôt trouver notre directeur, nonobstant toutes nos répugnances, afin que, connaissant nos fautes, il pût nous dire en toute liberté ce que nous avons à faire? Mais avoir plus de peine de ce qu'on connaîtra nos fautes, que nous n'en ressentons d'avoir offensé Dieu, n'est-ce pas un sentiment tout à fait éloigné de celui qu'ont eu les saints, et que doit avoir une âme véritablement pénitente? Si nous devons avoir de la joie dans les humiliations et les mépris, quel que soit le sujet qui nous y expose, ne devrions-nous pas être ravis de les éprouver pour cet acte d'obéissance et de religion, par lequel nous découvrons nos faiblesses à notre directeur?

Après tout, revenons à ce que nous avons déjà remarqué, et disons encore qu'il est impossible qu'un directeur ne se fie entièrement à ceux qui se découvrent parfaitement à lui, car les connaissant à fond, voyant clairement leurs intentions et toutes leurs dispositions intérieures, étant bien assuré qu'ils auront recours à lui dans toutes leurs épreuves et leurs tentations, il n'a pas besoin d'user avec eux de réserve, ni d'être sur ses gardes en traitant avec eux, comme il est obligé d'y être avec ceux qui n'ont pas une entière ouverture. Ceci est d'autant plus à remarquer, que la plupart des dégoûts et des peines que l'on éprouve dans l'exercice de la direction, viennent de ce qu'on n'a pas une communication assez franche et assez ouverte avec les supérieurs ou les directeurs; tandis que, par cette communication, la plupart des aigreurs et des peines qui étaient entre les supérieurs et les inférieurs s'adoucissent; plusieurs jugements que l'on faisait les uns des autres se dissipent, plusieurs imaginations fâcheuses s'évanouissent. En effet, ces soupçons et défiances mutuelles ressemblent à des fantômes de nuit, qui étonnent et épouvantent de loin, mais qui, lorsqu'on vient à les toucher, se trouvent n'être qu'une pierre ou une pièce de bois. Ainsi, ce qui d'abord vous donnait de l'ombrage et de la frayeur, ce qui étant concentré dans votre cœur vous faisait le plus de peine, quand vous venez à le déclarer et à en parler simplement, vous voyez que ce n'est rien. Aussi, un ancien parlant du courage qui nous doit faire entreprendre en certaines occasions les choses qui nous paraissent difficiles, remarque fort bien qu'il y a des choses que nous n'osons entreprendre, non parce qu'elles sont difficiles en elles-mêmes, mais uniquement parce que nous les trouvons difficiles : *Non quia difficilia sunt non audemus, sed quia non audemus, difficilia sunt.* Ainsi

en est-il du compte que nous devons rendre à notre directeur. Quand nous nous y appliquerons sérieusement, quand nous voudrons l'entreprendre de bon cœur, et que nous serons résolus à nous faire pour cela un peu de violence, nous verrons qu'il n'y a pas tant de difficulté que nous le pensions d'abord, et qu'au contraire, c'est le moyen assuré de surmonter toutes les oppositions et les répugnances qui pourraient nous arrêter et nous dégoûter dans le chemin de la perfection.

CHAPITRE XI.

Combien nous aevons remercier Dieu, de nous avoir mis dans un lieu où cette ouverture de cœur est si facile et si douce.

Il n'y a rien de plus difficile à la nature que de s'assujettir à un directeur pour lui rendre un compte exact de tout ce qu'on fait. On éprouve ordinairement beaucoup de répugnance pour la confession sacramentelle ; et la plupart ont bien plus de difficulté à s'y soumettre qu'à obéir à tous les autres commandements. Cette difficulté est si grande, que Notre-Seigneur a voulu, par un précepte divin qu'il en a porté lui-même, que tout y fût secret ; et néanmoins plusieurs ne laissent pas que d'y trouver tant de peine, qu'ils ne peuvent se résoudre à s'y assujettir, et qu'ils choisissent un enfer commencé en cette vie par les remords et les chagrins, et consommé en l'autre par les peines éternelles, plutôt que de se résoudre à déclarer secrètement leurs péchés à l'oreille d'un prêtre.

Si l'on trouve tant de difficulté à cette déclaration, il doit y en avoir bien davantage à celle que l'on fait de toute sa vie au directeur; car non-seulement on lui découvre les péchés et ce qui est matière de confession, mais encore on lui dit ce qui n'est souvent ni péché, ni matière de confession ; on le dit hors la confession ; et il arrive souvent que l'on sent plus de répugnance à expliquer, hors du saint tribunal, ses misères et ses imperfections, qu'on n'en sentirait dans la confession même à déclarer des péchés et des actions tout à fait criminelles. C'est ce qui nous montre la grande reconnaissance que nous devons à Notre-Seigneur, de nous avoir rendu si facile, dans cette maison, une pratique si pénible en elle-même et cependant si importante pour le salut.

Cette facilité vient de ce que nous avons toujours nos directeurs sous la main, et que nous n'avons point la peine qu'on a communément dans le monde, d'aller les chercher au dehors, et de prendre leur temps pour leur rendre compte de notre intérieur. Quelque désir qu'on ait dans le monde d'avoir un directeur, et quelque résolution qu'on ait prise d'en chercher un, on ne sait quelquefois où s'adresser, pour en trouver un qui nous convienne : souvent plusieurs se présentent à l'esprit ; on hésite longtemps sur le choix qu'on doit faire ; et, dans cette incertitude, on diffère, on s'inquiète, on ajourne indéfiniment une pratique si importante. Lors même qu'on s'est déterminé, il arrive tous les jours des choses qu'on voudrait bien lui dire, mais qu'on ne lui dit pas, parce qu'on ne l'a pas auprès de soi et qu'on ne trouve pas facilement l'occasion de lui parler. Mais ici votre directeur est tout choisi ; vous êtes toujours avec lui ; il voit la plupart des choses que vous faites ; vous pouvez le consulter à toute heure, et l'entretenir autant que vos besoins le demandent. Quel avantage et quelle grâce pour une âme qui sait profiter de ce secours !

Ce qui rend surtout cette pratique douce et facile dans cette maison, c'est le bon accueil des directeurs, les entrailles de père qu'on rencontre en eux, la douceur et la charité avec laquelle ils nous reçoivent, la joie même qu'ils ont, lorsque nous leur donnons occasion de nous servir dans nos besoins. Il est vrai qu'ils ne nous en donnent pas toujours des marques aussi sensibles que nous le désirerions, parce qu'il faut quelquefois, pour le bien de notre âme, qu'ils nous éprouvent ; toutefois il est certain que c'est là leur sentiment et leur disposition ; en sorte que, comme s'ils n'étaient dans la maison que pour nous, ils n'ont jamais de plus grande consolation que de nous écouter, de nous consoler et de nous servir en tout ce qui dépend d'eux. C'est de quoi nous pouvons et nous devons être persuadés, afin de les aller trouver avec une pleine liberté, et de leur parler avec une entière confiance. En effet, ils savent assez eux-mêmes que, s'ils manquaient de ces dispositions à notre égard, ils manqueraient à la principale de leurs obligations et au plus essentiel de leurs devoirs. C'est de quoi saint Bernard avertit admirablement bien tous les supérieurs et directeurs, en expliquant ces paroles du Cantique : *Nous nous réjouirons et nous tressaillerons de joie, en nous ressouvenant de tes mamelles et de tes entrailles plus douces que le vin : « Exsultabimus et lætabimur in te memores uberum tuorum super vinum.* (*Cant.* I, 3.) Que les supérieurs et les directeurs qui aiment mieux se faire craindre, que de profiter aux âmes qui leur sont soumises, entendent bien ceci, dit le saint docteur. Sachez, qui que vous soyez, qui vous mêlez de conduire les âmes, que vous devez avoir pour elles la tendresse d'une mère et non la sévérité d'un maître ; que c'est par amour et non par autorité, qu'il faut vous soumettre ceux qui sont sous votre conduite ; qu'il vaut beaucoup mieux vous faire aimer que vous faire craindre de vos inférieurs, et que vous gagnerez mille fois plus, en leur montrant des entrailles de mère et des mamelles chargées de lait, qu'en leur montrant, pour ainsi dire, une poitrine enflée de commandements et d'autorité (75).

(75) Audiant prælati qui sibi commissis semper volunt esse formidini, utilitati raro. Erudimini qui judicatis orbem, discite subditorum matres vos esse debere, non dominos ; studete magis amari quam

Le même saint docteur applique à ce sujet les paroles de saint Paul : *Fratres, et si præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos, qui spirituales estis, hujusmodi instruite in spiritu lenitatis, considerans teipsum, ne et tu tenteris.* (*Galat.* VI, 1.) Autrement il arrivera ce que Dieu dit par le prophète Ezéchiel : *Ipse impius in iniquitate sua morietur, sanguinem autem ejus de manu tua requiram.* (*Ezech.* III, 18.) Malheur donc aux supérieurs et directeurs qui ne font pas un bon accueil à leurs inférieurs, qui s'adressent à eux dans leurs tentations et leurs besoins ! malheur à eux, s'ils les renvoient tristes et chagrins, sans leur montrer un cœur de père et une tendresse de mère ; car si, à l'occasion de leur sévérité, l'inférieur se dégoûte, se rebute et se perd, son directeur en sera responsable, et Dieu lui en demandera un terrible compte au jour du jugement. Ainsi l'intérêt même de notre directeur, aussi bien que l'esprit de la maison, doit nous porter à nous adresser à lui avec une entière liberté, et nous facilite singulièrement l'exercice de la direction.

Ce qui rend encore cette pratique facile et douce dans la maison, c'est l'exemple de nos confrères qui s'y rendent fidèles ; car ils peuvent nous rendre témoignage de la paix et de la consolation qu'ils y trouvent, et nous pouvons nous-mêmes reconnaître aisément, par expérience, le progrès qu'ils font par là dans la perfection ; en sorte que, si nous sentons de la peine à nous soumettre à une pratique si sainte, il est difficile que nous n'y soyons encouragés par tant d'exemples, comme saint Augustin le fut autrefois, pour la pratique d'une vertu à laquelle il ne pouvait se résoudre. La chasteté, dit-il, se présenta à moi avec un visage plein de majesté et de douceur, et joignant à un modeste sourire de naïves caresses, afin de me donner la hardiesse d'approcher d'elle, elle étendait vers moi ses bras charitables, entre lesquels je voyais tant de personnes qui me pouvaient servir d'exemple ; il y avait un grand nombre de jeunes garçons et de jeunes filles, des hommes et des femmes de tout âge, des veuves vénérables, des vierges arrivées jusqu'à la vieillesse. Elle me disait d'un air moqueur, mais le plus engageant du monde et le plus capable de m'attirer à elle : Croyez-vous ne pouvoir faire ce que tant d'autres de tout âge et de tout sexe ont pu avant vous? L'ont-ils pu par eux-mêmes? N'est-ce pas plutôt par la puissance de leur Dieu et de leur Seigneur ? *Tu non poteris quod isti, quod istæ ? An vero isti et istæ in semetipsis possunt, ac non in Domino Deo suo?* (*Conf.*, lib. VIII, cap. 11.) Ces paroles qui encouragèrent puissamment saint Augustin, dans ses difficultés au sujet de la chasteté, ne vous doivent pas moins fortifier contre vos répugnances, relativement à l'exercice de la direction. Lorsque le démon s'efforce de vous en détourner, par la difficulté qu'il vous y représente, vous n'avez qu'à dire en vous-même, en voyant combien de personnes timides et faibles comme vous le font exactement : Pourquoi ne pourras-tu pas faire ce que les autres font ? Quoi ! tu n'auras pas le courage d'entreprendre ce que celui-ci et celui-là, qui ne font pourtant que commencer à servir Dieu, pratiquent tous les jours ? Tu négligeras de faire ce que font tant d'autres, qui auraient bien plus sujet que toi de craindre cette pratique, et de ne s'y point assujettir ? *Non poteris quod isti, quod istæ ?* Il n'y a rien assurément qui soit plus capable de nous rendre cette pratique facile, que de bien considérer tant d'exemples journaliers si propres à nous confondre.

Que chacun donc s'applique à être bien fidèle en ceci, afin que l'exemple des uns encourage les autres ; que les plus anciens surtout s'efforcent, par leurs discours aussi bien que par leur conduite, d'insinuer en toute occasion l'importance de cette pratique, et d'en inspirer aux autres une grande estime ; parce que les nouveaux venus observant de plus près ce que disent et font les plus anciens, ceux-ci peuvent faire d'autant plus de bien ou de mal dans la maison, que leur exemple y est de plus grand poids. Que chacun aussi prenne bien garde de négliger insensiblement cet exercice, autrement il y trouverait bientôt de nouvelles difficultés. De même en effet que la confession paraît très-rude à ceux qui ne se confessent que rarement, tandis que ceux qui se confessent souvent y trouvent beaucoup de douceur et de facilité, ainsi en arrive-t-il dans l'exercice de la direction. Pour trouver de la facilité dans cette pratique, il faut y revenir souvent ; si nous ne le faisons que rarement, il est impossible que nous n'y soyons très-gênés, et que nous ne la considérions comme une espèce de martyre.

Enfin, ce qui adoucit encore beaucoup cette pratique, c'est de savoir que ce que vous dites à votre directeur, en lui rendant compte de votre intérieur vous ne le lui dites pas comme à votre juge, qu[illegible] vous doive imposer pour cela quelque peine, mai[s] comme à votre père, qui veut bien vous assister d[e] ses conseils, et vous indiquer des remèdes assuré[s] contre vos faiblesses. Quand vous lui déclareriez tous les crimes imaginables, quand vous lui feriez connaître les déréglements les plus énormes et le[s] actions les plus honteuses, celles même qui mériteraient d'être expiées par les plus rudes pénitences, et peut-être de vous faire renvoyer de la maison, il ne vous imposera aucune pénitence que vous n[e] vouliez bien ; parce que personne ne peut être châtié extérieurement pour ce qui se dit dans ce tribunal ; et tout l'usage que pourra faire votre directeur de la connaissance que vous lui aurez donné[e] de votre fond sera de s'appliquer plus attentivement a votre conduite, afin de convenir avec vou[s] des moyens les plus propres à vous guérir. Y a-t-[il]

metui ; et si interdum severitate opus est, paterna sit, non tyrannica : matres fovendo, patres vos corripiendo exhibeatis mansuescite, ponite ferocitatem, suspendite verbera, producite ubera, pectora lacte turgescant, non typho turgeant. (*In Cant.*, serm. 23, n. 2.)

rien qui puisse vous porter plus efficacement à surmonter avec courage la répugnance que vous avez à rendre compte de votre intérieur à votre directeur ? Pesez bien cette considération, et vous verrez combien elle vous facilitera la pratique de la direction, même dans ce qu'elle peut avoir de plus pénible.

CHAPITRE XII.

De la manière dont nous devons rendre compte de notre conscience à notre directeur.

La manière dont nous devons ouvrir notre cœur, et déclarer tous les secrets de notre conscience au directeur, est bien expliquée par ces paroles du prophète Jérémie : *Répandez votre cœur comme de l'eau en la présence du Seigneur.* « *Effunde sicut aquam cor tuum ante conspectum Domini.* » (*Thren.* II, 19.) Les autres liqueurs ne s'épanchent pas si entièrement, qu'elles ne laissent quelque chose dans les vases où elles étaient auparavant. Vous répandez, par exemple, une cruche d'huile; il en demeure toujours un peu au fond du vase. Si vous répandez un pot de vin, le vin tombe, mais l'odeur demeure; ainsi en est-il des autres liqueurs. Mais pour l'eau, elle se répand tout entière, rien ne demeure dans le vase où elle était, ni liqueur, ni odeur, ni saveur, ni aucune autre marque qui puisse faire connaître qu'elle y ait été. C'est ainsi que vous devez répandre votre cœur devant la personne qui vous conduit, et qui vous représente Notre-Seigneur lui-même : *Effunde sicut aquam cor tuum ante conspectum Domini;* c'est-à-dire ne retenez rien, quelque peu important qu'il puisse être; dites tout à votre directeur; videz tellement votre cœur en sa présence qu'il n'y demeure rien, ni odeur, ni goût, ni rien de ce qui se trouvait dans votre conscience. Vous devez même lui parler si nettement, que votre âme soit comme une eau claire dans laquelle on voit jusqu'aux moindres pierres et aux plus petits grains de sable qui sont au fond; vous devez paraître si clair et si transparent aux yeux de votre directeur, qu'il n'y ait rien dans votre âme qu'il ne voie et n'aperçoive distinctement. Par ce moyen, tout ce qu'il y a de bon en vous sera confirmé, ce qui ne le serait pas sera réformé, et ainsi, peu à peu, en déracinant le mal et fortifiant le bien, vous arriverez à la perfection de votre état.

Or, pour en venir à ce point de clarté si fort à souhaiter, voici les règles que vous pourrez suivre : la première est de déclarer à votre directeur tout ce qui se passe en vous, sans aucune exception, c'est-à-dire tout ce que vous faites depuis le matin jusqu'au soir : votre règlement de vie, la fidélité ou l'infidélité que vous y apportez; toutes vos actions bonnes, mauvaises ou indifférentes; lui dire même toutes vos tentations, vos passions et vos inclinations; lui exprimer jusqu'à vos désirs, vos répugnances et vos pensées : *Ut non solum actuum tuorum*, dit Cassien, *verum etiam cogitationum nihil tuum celaveris seniorem.* (*Instit.*, l. IV, c. 39, p. 100.)

La seconde règle, est de ne vous pas contenter de dire ces choses en général, mais de les bien expliquer en particulier. Voyez comme on parle à un médecin que l'on consulte sur une maladie; on ne se contente pas de lui dire en général : Je suis malade, j'ai un accès de fièvre, j'ai un grand mal de cœur, j'éprouve quelque dégoût; mais on explique les circonstances, on dit la cause, on spécifie les effets, enfin on n'omet rien de tout ce qui peut donner au médecin quelque lumière, pour pénétrer le fond du mal. C'est ainsi que vous devez en agir avec votre directeur. Il est votre médecin, vous ne lui devez donc rien cacher de votre mal. Voyez aussi comme vous avez coutume de faire en confession; vous ne vous contentez pas de dire à votre confesseur : Je me confesse de m'être laissé aller à de mauvaises pensées; mais vous spécifiez quelles sont ces pensées, et jusqu'où elles vous ont porté; quoique ce ne soient peut-être que des fautes vénielles, et qui ne sont pas matière nécessaire de la confession, néanmoins vous les dites et vous tâchez de les bien expliquer en particulier, afin de mieux faire connaître quelle a été votre faute. Ainsi, dans le compte que vous rendez à votre directeur, il ne faut pas vous contenter de lui dire les choses en général, il faut les particulariser autant que vous pourrez, afin que vous connaissant mieux, il puisse vous donner plus sûrement de bons avis.

La troisième règle, est de ne vous pas contenter de lui dire ce que vous faites, et l'état où vous êtes présentement, mais de lui expliquer encore votre conduite passée, ce que vous avez fait et comment vous avez vécu autrefois; afin de lui faire connaître la source et la racine de vos infirmités présentes, qui ne sont quelquefois que des châtiments ou des suites de vos déréglements passés. Souvent, pour ne pas connaître l'état passé d'un malade, on lui prescrit des remèdes qui, en le guérissant d'une incommodité présente, font revenir ses anciens maux : une infirmité nouvelle ne se traite pas comme les restes d'une vieille maladie. Il faut donc que le directeur sache ce qui en est, et par conséquent que vous lui fassiez connaître l'état de votre vie passée, aussi bien que vos dispositions et votre conduite présente, afin qu'il puisse vous donner des remèdes plus convenables.

La quatrième règle, est d'expliquer toutes ces choses, présentes ou passées, d'une manière claire, simple, naïve et sans aucun embarras. La crainte de faire voir trop nettement au directeur certaines choses qui nous donnent plus de confusion, nous fait quelquefois chercher des mots ambigus, des paroles obscures et des termes équivoques; nous employons des circonlocutions ou des discours embarrassés; nous mêlons à notre exposé mille choses superflues, et plusieurs circonstances inutiles; afin que l'esprit du directeur, partagé entre plusieurs objets, fasse moins d'attention au mal dont nous ne voulons pas qu'il découvre le fond. Un pareil

langage ne peut venir que d'un esprit plein d'artifices et de ruses ; mais les personnes simples et bien ouvertes parlent toujours avec naïveté, simplicité et candeur. Il n'y a dans leur conscience aucun pli, ni aucun petit coin qu'elles ne découvrent ; elles savent que c'est dans les plis et les vides que l'ordure et la crasse ont coutume de s'amasser ; c'est pourquoi elles n'en veulent laisser aucun dans leur conscience ; elles expliquent et développent, autant qu'elles peuvent, tout ce qui se passe dans leur âme, afin qu'elle paraisse au directeur dans l'état où saint Paul représente l'Eglise : *Non habentem maculam, aut rugam, aut aliquid hujusmodi, sed ut sit sancta et immaculata.* (*Ephes.* v, 27.)

Pour cet effet, il faut éviter avec soin plusieurs détours dont l'amour-propre se sert adroitement pour se couvrir. Le premier est de dire seulement les choses à demi mot, laissant au directeur à deviner le reste ; il n'est pas prophète, et c'est nous tromper nous-mêmes, que de vouloir qu'il nous connaisse sans que nous nous découvrions entièrement à lui. Le second est de parler à mots couverts, d'employer des paroles ambiguës, équivoques, et toutes ces manières de parler qui empêchent qu'on ne soit bien entendu. Le troisième est de passer légèrement sur ce qu'il y a de plus important, et sur ce qui vous fait le plus de peine. Lorsqu'on a quelque chose d'humiliant à dire, on le dit, mais en deux mots ; on passe légèrement par-dessus, comme sur de la braise et sur des charbons ardents ; et, de peur que l'idée n'en demeure au directeur, qu'il n'y fasse trop d'attention, et qu'il n'aille jusqu'au fond de l'ulcère, on s'étend aussitôt sur d'autres matières, on fait de longs discours, on remplit l'esprit du directeur de choses inutiles, pour lui faire échapper de la mémoire ce qu'il y a de plus important. Vous entendez bien ce que je veux dire, et c'est ce que vous devez éviter avec soin, en rendant compte à votre directeur de votre conscience, afin de lui parler comme les saints vous conseillent : *Sicut angelo, qui sciret secreta cordis.* (S. Bonav., *De instit. novit.*, pars i, c. 12.)

La cinquième et dernière règle est de ne pas vous contenter de déclarer au directeur ce que vous avez à lui dire dans le sacrement de Pénitence, mais de le lui faire même connaître hors de la confession ; par là vous lui témoignez beaucoup plus de confiance, et vous lui donnez une bien plus grande facilité de procurer votre bien. Il est vrai que les choses que vous lui déclarez ainsi l'obligent à un secret rigoureux et inviolable, soit parce que tout secret qu'on appelle de conseil est regardé comme inviolable, surtout quand il s'agit de conseils de cette nature ; soit parce que, sans ce secret, on ne saurait espérer de voir en usage une pratique aussi sainte et aussi utile que la direction ; soit enfin parce qu'on déclare souvent, de cette manière, bien des choses qui ont trait à la confession. Toutefois il est certain qu'il y a un grand avantage à vous découvrir ainsi à votre directeur hors de la confession ; car si vous ne lui parlez que dans le saint tribunal, il ne pourra pas, en bien des occasions où l'intérêt de votre âme l'exigerait, vous parler à vous-même de ce que vous lui aurez dit, ni s'en servir pour votre propre bien ; et ainsi il sera quelquefois obligé de voir vos misères, sans pouvoir vous donner des remèdes, qui seraient souverains pour votre guérison. C'est pourquoi il est de la dernière conséquence, si vous voulez bien profiter de sa direction, de lui ouvrir votre cœur hors la confession, ou de lui permettre de se servir, pour tout ce qui regarde votre conduite, de toutes les choses que vous lui aurez dites dans le tribunal de la pénitence.

CHAPITRE XIII.

Confirmation de la doctrine établie dans les chapitres précédents, par l'autorité de saint Dorothée (76).

La répugnance naturelle que plusieurs éprouvent pour l'exercice de la direction, leur persuade souvent qu'une si grande dépendance à l'égard d'un directeur est une pratique nouvelle, uniquement bonne pour des enfants ou pour des esprits faibles, mais inutile aux personnes éclairées, et capables de se conduire elles-mêmes. Il est donc à propos d'ajouter ici à l'autorité des anciens Pères de l'Eglise, que nous avons déjà cités, celle de saint Dorothée, qui a traité si solidement cette matière. Les sentiments de ce pieux auteur sont d'autant plus dignes d'attention, qu'il vivait dans les premiers siècles de l'Eglise, et qu'ainsi on ne peut accuser sa doctrine de nouveauté. Il était d'ailleurs si éclairé dans la vie spirituelle, qu'on ne peut le soupçonner d'illusion. Enfin il ne dit rien sur ce sujet, qu'après s'en être convaincu, comme il le témoigne lui-même, par l'autorité de l'Ecriture sainte, par le témoignage des Pères, par la pratique des plus grands serviteurs de Dieu, et par sa propre expérience.

Afin de rapporter plus exactement ses sentiments

(76) Saint Dorothée, dont il est ici question, était archimandrite, ou abbé d'un monastère situé près de Gaze en Palestine, vers la fin du vi[e] siècle. On a de lui vingt-quatre *Instructions* ou *discours ascétiques*, adressés aux moines de son temps, et qu'on peut regarder comme un excellent abrégé de la doctrine des plus habiles directeurs de cette époque. On les trouve en grec et en latin, dans le tome XII de la *Bibliothèque des Pères* (édition de Galland), sous ce titre : *B. Dorothei Doctrinæ, seu sermones de vita recte et pie instituenda.* L'abbé de Rancé, réformateur de la Trappe, jugeait ces *Instructions* si utiles, qu'il les traduisit en français pour l'usage de ses religieux. A la tête de cette traduction, e[st] une *Vie de saint Dorothée*, tirée en grande part[ie] de ses écrits. Ce recueil parut en 1686, sous [le] titre : *Instructions de saint Dorothée, Père de l'Eg[lise] grecque* (*Paris*, 1686, *in-8°*). D. Ceillier et quelq[ues] autres écrivains modernes ont confondu mal à p[ro]pos, l'auteur des *Instructions* avec un autre Dorot[hée] qui vivait à peu près dans le même temps, e[t qui] était attaché au parti d'Eutychès. (On peut co[nsul]ter, à ce sujet, la *Vie de saint Dorothée*, par l['abbé] de Rancé ; — *Dictionnaire de Moreri*, article [*Doro*]*thée ;* — Alban Butler, *Vie des Pères*, 5 ju[in ; —] *Biographie universelle*, article *Dorothée.*)

nous nous contenterons de transcrire ici un discours admirable, qu'il fit à ses disciples, sur l'exercice de la direction, et qui renferme tout ce qu'on peut dire de plus important sur ce sujet. Le voici tout entier, traduit en notre langue.

Entretien de saint Dorothée, sur l'obligation d'avoir un directeur.

« Il est dit dans les *Proverbes : Que ceux qui n'ont personne qui les conduise tombent comme les feuilles ; et qu'on trouve le salut dans le conseil* (77). Considérons, mes frères, l'importance de cet avis, et la grande instruction que nous y donne l'Ecriture sainte. Elle nous avertit de ne pas nous fier à notre propre direction, et de ne nous pas persuader que nous avons assez de lumière et de prudence pour entreprendre de nous conduire nous-mêmes. Elle nous enseigne, qu'indépendamment de la grâce de Dieu, le secours de ses serviteurs nous est absolument nécessaire ; en un mot, qu'il n'y a rien de plus digne de pitié, rien de plus sujet à l'illusion et aux chutes, que ces âmes présomptueuses, qui ne prennent aucun guide et qui ne veulent aucun conducteur dans les voies de Dieu.

« C'est avec raison que l'Ecriture les compare aux feuilles des arbres. En effet, les feuilles, à leur naissance, sont toujours vertes ; elles poussent sans cesse au dehors de nouveaux boutons, et se rendent de plus en plus agréables à la vue ; mais bientôt après elles se flétrissent, se dessèchent, et tombent enfin à terre, où elles sont foulées aux pieds. De même, celui qui n'a point de directeur semble d'abord se porter avec ferveur aux jeûnes, aux veilles, à la solitude, au silence, à l'obéissance et aux autres pratiques de vertu ; mais aussitôt que ces premiers mouvements de dévotion sont passés, comme il n'y a personne dont la main charitable vienne le fortifier, et rallumer en lui le feu divin qui s'éteint insensiblement dans son cœur, il passe aisément de la tiédeur dans le vice ; et, se trouvant privé de tout secours, il tombe dans les piéges de ses ennemis, qui le traitent comme un esclave, et le renversent sans peine, de quelque côté qu'ils l'attaquent.

« L'Ecriture ajoute que ceux qui découvrent sans réserve le fond de leur âme à leurs supérieurs, et qui, se défiant de leur imagination, n'entreprennent rien sans la permission de leur directeur, *trouvent leur salut et leur sûreté dans la multitude des bons conseils qu'on leur donne : Salus autem ubi multa consilia.* (*Prov.* XI, 14.) La fidélité à demander conseil, qui nous est recommandée par ces paroles, ne consiste pas à consulter tout le monde indifféremment, à déclarer une chose et à en faire une autre ; mais à découvrir tout ce qu'on a dans le fond du cœur, à celui-là seul entre les mains duquel on s'est abandonné, à lui déclarer sans réserve tout ce qu'on ressent, et à exécuter fidèlement tous les avis qu'il nous donne. En effet, celui qui veut sincèrement servir Dieu, principalement si c'est après avoir quitté le vice, ne réussira jamais dans son dessein, s'il n'a une entière ouverture de cœur pour celui qui le dirige, s'il ne lui découvre, sans aucune exception, tout ce qu'il y a dans son fond, même les choses qui paraissent moins importantes ; enfin s'il ne communique à son directeur avec une entière confiance toutes ses pensées, tous ses desseins, toutes ses inclinations, et absolument toutes les connaissances qu'il a de lui-même. Sans cette entière ouverture de cœur, le démon trouvant dans cette âme une piété uniquement établie sur la volonté propre, et sur la confiance qu'elle a en elle-même, ne manquera pas de se servir de cette disposition, pour renverser et détruire tous ses projets de perfection.

« En effet, cet esprit rusé, voyant la résolution que nous avons prise de ne plus offenser Dieu, n'est pas assez imprudent pour nous pousser d'abord à commettre des péchés énormes, et des crimes qui font horreur, comme sont les adultères, les larcins et autres semblables ; il sait trop bien l'aversion singulière que nous en avons : mais connaissant l'attache excessive que nous avons à notre volonté propre, et l'amour de nous-mêmes qui corrompt notre vertu, il tâche de nous prendre par notre faible, et de couvrir le précipice où il veut nous jeter, du voile trompeur de la dévotion, et du prétexte spécieux de la justice. C'est pourquoi l'Esprit-Saint nous assure (*Prov.* XI, 15, sec. LXX) que cet esprit malin ne nous fait jamais plus de mal que lorsqu'il se mêle avec la vertu qu'il trouve en nous, parce qu'alors, étant déguisé sous une fausse apparence de piété, il devient beaucoup plus redoutable, et il fait plus de ravage dans notre âme que s'il l'attaquait à force ouverte.

« Voilà l'état déplorable de ceux qui ne suivent que leurs propres lumières. Comme ils ne s'ouvrent point à leur directeur, et qu'ils se prescrivent eux-mêmes les règles qu'ils veulent suivre, ils se mettent hors d'état de connaître la volonté de Dieu. Prenant pour unique règle de conduite les mouvements de leur esprit, ils se portent à des actions, qui seraient saintes, si elles étaient ordonnées par obéissance ; mais ils finissent par succomber malheureusement, et leur chute étant couverte du voile apparent de la perfection, ils ne s'aperçoivent pas eux-mêmes qu'ils sont tombés. C'est ce qui fait dire à l'abbé Pasteur, *que la propre volonté est un mur d'airain, qui sépare Dieu d'avec l'homme ;* mais remarquez surtout ce qu'il ajoute : *Cette propre volonté*, dit-il, *est une pierre qui repousse la volonté de Dieu, c'est-à-dire, qui lui est tout à fait contraire, et entièrement opposée. Celui qui vient à s'en dépouiller peut dire aussitôt avec l'écrivain sacré : Je passerai en la vertu de Dieu par-dessus la muraille, et*

(77) *Ubi non est gubernator, populus corruet : salus autem ubi multa consilia.* (*Prov.* XI, 14.)

nerai dans les voies saintes de mon Dieu. « In o transgrediar murum. *Deus meus, impolluta* s. » (*Psal.* xvii, 30, 31.) me semble, mes frères, que cette parole est ulièrement digne d'être considérée. En effet, e l'âme a renoncé à sa propre volonté, elle nence à connaître les voies de Dieu pures et taches; et c'est alors seulement qu'elle en dé- re la parfaite pureté. Jusque-là, lorqu'elle en- l dire qu'il faut se tenir sur ses gardes, le seul n de précaution et de sûreté l'effraye et lui cause sque du mépris; elle n'y pense même pas, et mme si c'était une chose qui ne la regarde point, le l'éloigne et la chasse de son esprit, sans y vou- oir faire de réflexion; vous diriez que cela n'est pas dit pour elle, et que cet avis ne la touche aucunement; et alors quel moyen y a-t-il de détromper un malheureux qui suit un si mauvais guide?

« Un saint vieillard dit encore, à ce sujet, une chose bien remarquable. *Un homme*, dit-il, *ne se convertit pas entièrement, tant que sa propre volonté se trouve en lui avec la grâce*. Jugez, par cette parole, de quelle conséquence est le renoncement à la volonté propre, tant recommandé par les saints! Oui, je le dis après eux, il n'y a rien de plus redoutable ni de plus périlleux que le mélange de la propre volonté, qui vient prendre part aux ouvrages de la grâce: bien plus, je soutiens que ce mélange est la perte et la mort de l'âme; par là, on n'est pas seulement en danger, mais on périt sans ressource; car le moyen de détromper un malheureux qui, croyant voir clairement ce qu'il doit faire, et se persuadant avoir une parfaite connaissance de ce qui lui est utile, ne peut consentir à préférer le sentiment des autres à son propre jugement, favorise ainsi lui-même les desseins du démon, et travaille à sa propre perte, en se rangeant du côté de l'ennemi? C'est en ce sens qu'il faut entendre les paroles de l'Ecriture, que nous avons rapportées plus haut, que le démon ne nous fait jamais plus de mal, que quand il nous pousse à mêler notre propre volonté avec la grâce.

« Aussi n'y a-t-il rien que ce séducteur appréhende davantage, que la défiance de nous-mêmes. A peine en peut-il souffrir le nom: il fuit tous les discours de cette nature; et lorsqu'on dit qu'il faut examiner avant d'entreprendre quelque chose, y faire bien attention et prendre avis, on le met à la torture. Toutes ces précautions lui sont insupportables; il a une telle aversion pour tout ce qu'on en peut dire, que le seul nom de prévoyance lui fait horreur. Il ne faut pas s'en étonner; car cet esprit de ténèbres n'ignore pas que le seul soupçon de ses tromperies le découvre, et que la considération de ses ruses le trahit; et comme le dernier effort de sa malice consiste à séduire les hommes qu'il n'a pu vaincre par la force, il emploie toute son adresse pour empêcher qu'on ne fasse réflexion sur soi-même, et qu'on n'examine attentivement ses détours. Mais lorsqu'une âme se méfie assez de ses propres lumières pour manifester tous ses secrets à son directeur; lorsqu'elle est assez docile pour se soumettre à la conduite d'un autre, assez obéissante, pour se croire moins éclairée que son directeur, et pour suivre aveuglément ses avis; alors l'esprit malin ne sait plus de quel côté l'attaquer, et persuadé qu'elle est indomptable de toutes parts, il désespère de la victoire, et ne retire du combat que la honte et la confusion.

« On voit clairement alors la vérité de cette parole: *On trouve le salut dans la multitude des conseils.* (*Prov.* xi, 14.) C'est pour cela que l'ennemi de notre salut, qui ne désire que notre perte, n'a que de la haine pour ceux qui sont fidèles à prendr toujours conseil. Au contraire, lorsqu'il trouve une âme privée de l'appui d'un directeur, il se réjouit parce que ceux qui sont ainsi livrés à eux-même ne savent pas lui résister, et tombent aussi facilement que les feuilles des arbres: *Ubi non est gubernator, populus corruet.* (*Ibid.*) Nous en avons un funeste exemple dans la Vie de ce religieux, dont le démon, parlant à l'abbé Macaire, dit qu'il le tournait à sa fantaisie. Voilà ceux que le démon aime, et dont il est le maître absolu; ce sont ces esprits superbes, qui ne veulent point avoir de confiance et d'ouverture pour un directeur, qui pourrait leur tenir la place de Dieu, et les secourir dans leurs besoins; ce sont ceux qui, par une vanité aussi subtile que périlleuse, s'imaginent être en état de se conduire eux-mêmes.

« L'histoire du religieux dont nous venons de parler montre admirablement cette vérité. Le démon, ayant attaqué tous les frères du monastère, ne put séduire que celui-ci. Lui seul prit sans difficulté une liqueur que l'esprit tentateur présenta inutilement à tous les autres. Plusieurs, il est vrai, en goûtèrent; mais découvrant aussitôt l'artifice de l'ennemi qui les voulait séduire, ils allèrent manifester à leur supérieur tout ce qui s'était passé dans le imagination, pendant que la tentation avait duré; eurent la fidélité de ne rien cacher à leur père rituel; et ils trouvèrent dans cet humble aveu refuge assuré contre l'ennemi. Celui-là seul qu confiant à sa propre conduite, ne voulut rie couvrir de ce qui se passait en lui, fut le su triomphe et de la joie de l'ennemi, comme les l'avaient été de sa honte et de sa douleur comme le malin esprit fait ordinairement de ses conquêtes, sa vanité l'obligea bient couvrir sa victoire au saint abbé, et à nom son nom le religieux dont il avait triomp ce sage supérieur, ayant appelé le pauvre ayant soigneusement examiné la cause d heur, n'en trouva point d'autre, sinon q duisait par sa propre volonté, qu'il n'avai tre directeur que lui-même, et qu'il c jours de déclarer à son supérieur les pe esprit; en un mot, il trouva une âme

esprit dissimulé, qui ne voulait en aucune façon manifester les secrets de sa conscience. Il l'interrogea donc, et lui demanda en quel état il se trouvait. Le malheureux répondit que tout allait bien, Dieu merci, et qu'il était redevable de son bonheur à ses prières. Le bon Père n'étant point satisfait de cette réponse, l'interrogea une seconde fois, et lui demanda plus expressément s'il n'avait point de peine, et s'il ne lui venait point quelque pensée qui lui donnât du trouble et de l'inquiétude. Le frère répondit, comme la première fois, que tout allait parfaitement bien. Pressé une troisième fois de déclarer ses peines, après beaucoup de dissimulation, d'adresse et de détours, il ouvrit enfin son cœur, et il avoua franchement tout le secret de sa conscience. Quelque temps après, le démon se présenta encore à lui, croyant le séduire comme à l'ordinaire; mais il le trouva tellement fortifié contre ses attaques, qu'il demeura lui-même honteusement vaincu. Le saint abbé, ayant depuis demandé au démon des nouvelles de celui qu'il mettait naguère au nombre de ses amis : *Ah!* dit-il, *ne me parlez plus de cet ennemi irréconciliable*; et faisant contre lui mille imprécations, *il est devenu si sauvage*, ajouta-t-il, *qu'il ne m'écoute plus; il me traite de la manière la plus farouche, et il me répond plus rudement que tous les autres.*

« Cet exemple vous fait assez connaître, mes frères, que le démon ne hait rien tant que l'exercice de la direction, parce qu'il n'aime rien tant que notre perte. Vous comprenez aussi par là pourquoi il chérit si fort ceux qui n'ont point d'autre directeur que leur propre esprit; c'est parce qu'ils l'aident toujours à venir à bout de ses desseins, et que, les trouvant appuyés sur leur propre prudence, il se sert aisément d'eux-mêmes contre eux-mêmes, pour les faire tomber dans ses piéges.

« Je n'ai jamais vu qu'une personne retirée du monde se soit perdue autrement que par sa négligence à prendre les avis d'un directeur, et pour avoir voulu se fier à sa propre conduite. Plusieurs assurent même qu'il n'y a point d'autre source de la perte des hommes, que celle-ci; tellement que, quand vous apprenez la chute de quelqu'un, vous ne devez pas craindre de faire un jugement téméraire, en assurant que la principale et même l'unique raison de sa perte, c'est parce qu'il a voulu se conduire lui-même, et qu'il n'a point cherché d'autre directeur que son esprit propre. Oui, je le dis encore, il n'y a rien de plus malheureux, il n'y a rien de plus digne de compassion qu'une âme qui se conduit elle-même. J'avoue, et j'en remercie Dieu de tout mon cœur, que quand j'étais dans mon monastère avec les autres religieux, je n'ai jamais rien voulu faire, pas même la moindre action, que par l'ordre de l'abbé Jean, que sa vieillesse et sa prudence rendaient si vénérable, et à qui je découvrais jusqu'aux plus secrètes pensées de mon cœur. Si quelquefois il me venait en pensée : *Cette chose que tu vas demander n'est pas si importante; pourquoi importuner continuellement ce saint homme? ne vois-tu pas qu'il te dira cela?* alors j'entrais dans une sainte indignation contre moi-même, et disant anathème à cette tentation criminelle, j'avais en horreur cette prudence diabolique, et je m'affermissais dans la résolution d'aller sur-le-champ découvrir mon intérieur à mon supérieur. S'il arrivait qu'il me dît ou me conseillât ce que j'avais bien pensé auparavant, je me disais à moi-même : *Eh bien! qu'y as-tu gagné? ne t'a-t-il pas dit de faire ce que je t'avais auparavant suggéré? à quoi t'a servi cette ennuyeuse et longue conférence, sinon à causer de l'importunité à ce saint vieillard?* Mais moi, qui savais l'importance de la chose, je répondais à cette parole insolente, ou plutôt je me répondais à moi-même : *Toutes tes lumières, tous tes jugements et toutes tes prétendues connaissances ne sont que des instruments du diable pour te perdre. Cette action, qui t'est présentement ordonnée, devient bonne et sainte; tandis que, si tu l'eusses faite de toi-même, elle eût été mauvaise et dangereuse.* En conséquence, je me gardais bien de rien entreprendre, sans avoir consulté mon Père spirituel.

« Ces importantes précautions me procurèrent un tel repos et une telle confiance, que la paix profonde dont je jouissais me causait quelquefois de l'inquiétude. Persuadé, comme je l'étais, *que ce n'est que par beaucoup de tribulations que l'on peut arriver au ciel* (*Act.* XIV, 21), et ne ressentant en moi rien de semblable, j'étais en proie à des ennuis et à des angoisses insupportables. La mélancolie qui me dévorait me réduisit à ce point, qu'à peine pouvais-je traîner ma vie languissante; les idées noires qui remplissaient mon esprit ne me donnaient pas un moment de relâche; à peine pouvais-je respirer, et me réveiller de cet assoupissement léthargique. Déjà cette humeur sombre, m'ôtant la liberté de l'esprit, et m'enveloppant de ses nuages ténébreux, ne me représentait plus que la triste image de la mort et du tombeau; déjà mon corps succombait à cette maladie, dont le venin me rongeait peu à peu, lorsque Dieu, qui n'abandonne jamais les malheureux, vint me secourir au milieu de mes angoisses. Un jour que j'étais plongé dans cet abîme de désolation, priant Dieu à l'entrée de l'église, j'aperçus dans le chœur un homme vénérable, revêtu des ornements épiscopaux, et qui entrait dans le sanctuaire, portant nos saints mystères dans ses mains. Comme je n'avais pas coutume de me joindre aux étrangers, sans nécessité et sans la permission de mon supérieur, je voulus me retirer à mon ordinaire; mais je me sentis forcé malgré moi, par une vertu secrète, de suivre cet homme si vénérable. Je me vis donc derrière lui, tout hors de moi; car son aspect imposant m'avait inspiré une espèce de crainte et de terreur. Je tâchai de joindre mon oraison à la sienne, qu'il continua pendant une heure, les mains élevées au ciel. Lorsqu'il eut achevé sa prière, il se tourna du

mon côté et s'avança vers moi. A mesure qu'il s'en approchait, je sentais évanouir la crainte et la tristesse de mon cœur; et quand il m'eut joint, il étendit le bras, et frappant ma poitrine de ses doigts, il prononça ces paroles du Prophète : *J'ai attendu le Seigneur avec patience, et il a considéré ma peine; il m'a tiré du lac de misère et du lieu de corruption; il a affermi mes pieds sur une pierre inébranlable; il a lui-même dirigé mes pas, et il a appris à ma langue un cantique nouveau, un chant d'allégresse et de reconnaissance envers mon Dieu* (78). Il répéta ces paroles par trois fois, me frappant toujours la poitrine de sa main; après quoi il disparut tout à coup. Je me sentis alors comblé de lumière, de joie et de consolation, et tout charmé de la douceur qui se répandait dans mon âme; en sorte qu'il me semblait n'être plus le même. Je me levai cependant tout transporté, afin de le suivre et de le reconnaître; mais je ne vis plus rien, et malgré les recherches que je fis, je ne pus jamais retrouver ce charitable médecin. Il est vrai qu'il n'a pas laissé de me continuer son secours, car, depuis ce temps-là, je n'ai pas ressenti la moindre inquiétude; et mon cœur s'est trouvé tellement affermi dans la paix, par la bonté de Dieu, que rien n'a été capable de me troubler.

« Je vous ai raconté tout ceci, mes frères, afin de vous faire voir avec quelle sûreté, quel repos et quelle paix on avance dans la voie de Dieu, lorsqu'on est fidèle à ne rien garder en soi-même, sans le manifester au directeur. Apprenez donc à vous découvrir tout de bon à lui, et à le consulter souvent; c'est là que vous trouverez la tranquillité de vos âmes, et soyez convaincus qu'on ne peut se sauver que par cette voie.

« Après cela, quelqu'un me demandera peut-être ce que peuvent donc faire les personnes qui sont dans l'impossibilité d'avoir un directeur. A cela je réponds que, si une âme cherche sincèrement la volonté de Dieu, jamais il ne permet qu'elle s'écarte de cette divine règle; tellement que Notre-Seigneur éclairera plutôt un enfant, pour lui faire connaître ce qu'il veut d'elle, que de la laisser dans l'incertitude à cet égard. Mais si quelqu'un est assez mal disposé pour chercher la volonté de Dieu, sans être bien résolu de la suivre, Dieu sans doute lui fera une réponse par ses prophètes; mais ce sera une réponse aussi dissimulée que son cœur, et s'il vient à s'égarer en la suivant, alors, dit l'Esprit-Saint, *Dieu parlera lui-même, et assurera que c'est lui qui a voulu, par un secret et juste châtiment, que ce prophète trompât une âme si mal disposée* (79).

« Suivons donc, mes frères, l'aimable volonté de notre Maître; mais suivons-la avec un esprit pur de toute attache à notre volonté propre. Que si nous voulons pratiquer quelque action de vertu, consultons auparavant notre directeur; et s'il nous la conseille, estimons-la véritablement sainte, non parce que nous l'avions crue bonne, avant de lui en demander avis, mais parce que notre directeur l'a jugée telle, après que nous la lui avons proposée; ne la faisons pas parce qu'elle nous a paru juste, mais parce qu'elle nous a été ordonnée. Ajoutons à cela une intention pure et une grande application à la bien faire; enfin ne nous arrêtons pas encore là, comme si nous pouvions être dans une entière assurance; car nous devons encore, après tout cela, appréhender les jugements de Dieu. *J'ai travaillé*, disait le P. Agathon à l'heure de la mort, *j'ai travaillé, ce me semble, autant que j'ai pu; mais de savoir si mes actions sont agréables à Dieu, je l'ignore; car ses jugements sont bien différents de ceux des hommes.*

« Dieu nous préserve, mes frères, de ce grand péril dont je viens de parler, je veux dire de l'état funeste de ceux qui n'ont point de directeur; qu'il nous fasse la grâce de suivre en cela les traces de tant de saints, et les exemples de soumission que nous ont donnés tant de grands hommes, que nous devons regarder comme nos pères en la vie spirituelle. » (S. Doroth., *Doctr.*)

Ici finit le discours de saint Dorothée, auquel nous croyons inutile de rien ajouter.

(78) *Exspectans exspectavi Dominum, et intendit mihi : et exaudivit preces meas; et eduxit me de lacu miseriæ, et de luto fæcis; et statuit super petram gressus meos; et immisit in os meum canticum novum, carmen Deo nostro.* (*Psal.* XXXIX, 2, 3, 4.)

(79) *Et propheta, cum erraverit, et locutus fuerit verbum, ego Dominus decepi prophetam illum.* (*Ezech.* XV, 9.)

TROISIÈME PARTIE

DE LA SOUMISSION AU RÈGLEMENT

—

CHAPITRE PREMIER.

Qu'une des plus grandes faveurs que Dieu puisse faire à une âme, est de la tenir dans un lieu où elle vive sous un règlement.

Entre toutes les faveurs que Notre-Seigneur nous a faites, une des plus signalées est de nous avoir conduits dans une communauté, où nous sommes obligés de vivre sous un règlement, et où, par les salutaires avis que l'on nous donne, nous sommes en sûreté contre nos ennemis, et à couvert de leurs surprises. C'est pourquoi les saints comparent les règlements et les conseils évangéliques à de bonnes

tranchées qu'on fait autour d'une ville, pour la rendre plus forte. En effet, lorsqu'on veut fortifier une place, on ne se contente pas de l'environner d'une bonne muraille soutenue de remparts et flanquée de bastions; mais on l'environne de puissants dehors, qui empêchent que les ennemis ne s'en approchent, et qui font qu'après beaucoup de coups et d'efforts, le corps de la place demeure aussi entier que si la ville n'avait pas été attaquée. Ainsi Notre-Seigneur ne s'est pas contenté de fortifier notre âme de la muraille de sa loi, et du rempart de ses commandements; mais il l'a encore environnée de nos règlements, comme de puissants dehors qui la défendent, afin que nos ennemis, venant à nous attaquer et à dresser contre nous leurs batteries, notre âme soit plus à couvert de leurs coups; et que si, au pis aller, ils rompent quelque partie de cette tranchée, en nous faisant transgresser quelqu'une de nos règles, la muraille de la loi, et le rempart des commandements de Dieu demeurent toujours entiers, et nous restions par conséquent en assurance : *Urbs fortitudinis nostræ Sion Salvator; ponetur in ea murus et antemurale.* (*Isa.* XXVI, 1.) La plupart des tentations que vous avez ici à souffrir, celles même qui vous attaquent avec le plus de force, ne vont qu'à vous faire transgresser quelques règles, qui n'obligent point d'elles-mêmes sous peine de péché, et que vous avez cependant, par la miséricorde de Dieu, plus de peine à violer, que vous n'en aviez autrefois à transgresser les commandements de Dieu, et à commettre de grands crimes.

On peut juger, d'après cela, combien est grande l'illusion de quelques personnes faibles et pusillanimes, qui, à la vue des fautes qu'elles commettent contre les règles, et des imperfections que supposent ces transgressions, s'imaginent qu'elles eussent mieux fait de rester dans le monde, que de venir dans un séminaire, ou dans une communauté, où elles se permettent tant de manquements. Il est bien vrai que, si ces personnes étaient assez lâches pour ne vouloir point se soumettre aux règles de la maison, il vaudrait mieux qu'elles n'y demeurassent point, et qu'elles retournassent dans le monde; mais pourvu qu'elles aient un vrai désir de suivre les règles, et de se conformer aux avis qu'on leur donne, quoiqu'elles manquent souvent par surprise ou par faiblesse, elles ne doivent pas se décourager, ni s'imaginer qu'elles feraient mieux, si elles étaient ailleurs. C'est pourquoi vous devez bien prendre garde à cette tentation, l'une des plus ordinaires dont le démon se sert pour décourager les personnes qui vivent en communauté, et l'une des plus capables de nous perdre. Cet ennemi mortel de notre salut ne demanderait pas mieux que de nous faire sortir d'une communauté, afin de nous attaquer seuls, et de nous vaincre plus facilement. Il ne souhaiterait rien tant que de nous entraîner de nouveau dans le monde, où, ne nous voyant plus environnés de l'enceinte de nos règles, ni de l'avant-mur des conseils évangéliques, il dresserait toutes ses batteries contre la loi de Dieu, et nous attaquant ouvertement sur les points les plus importants, il renverserait bientôt toutes nos bonnes résolutions, et nous ferait tomber dans le péché, sans beaucoup de résistance. C'est ce qu'il ne peut faire aisément dans le lieu où vous êtes; car cet avant-mur des règles qui vous environne reçoit toutes ses attaques, rompt tous ses coups, émousse tous ses traits, et vous tient à couvert de toutes les tentations qui pourraient vous blesser à mort. Lors donc que vous sentez ici quelque dégoût, et que vous remarquez en vous quelques imperfections, considérez en même temps à combien de périls vous seriez exposé dans le monde, et de combien de dangers vous préserve votre séjour dans cette maison. Il ne faudrait qu'une seule des fautes dans lesquelles on tombe si aisément au milieu du monde, et qui y sont presque inévitables, pour vous causer plus de peine et de dommage, que ne font ici toutes celles que vous y commettez. Ainsi, pour peu que vous ayez de bonne volonté, pour peu que vous avanciez dans la vertu, soyez persuadé que vous êtes encore meilleur ici que vous ne seriez dans le monde.

C'est ce qui nous doit donner un grand amour et une très-haute estime pour le séjour d'une communauté bien réglée. Quand vous n'y auriez point d'autre avantage que celui-là, il suffirait pour vous rendre coupable devant Dieu d'une grande ingratitude, si vous manquiez à l'en remercier, et à reconnaître, par votre fidélité, la grâce signalée qu'il vous a faite en vous y appelant. Quelle faveur en effet plus digne de reconnaissance? Pendant que les autres sont au milieu de l'amphithéâtre, exposés à la furie des taureaux et des bêtes farouches, et près à tous moments d'être dévorés, vous êtes derrière une barrière, d'où vous les voyez à votre aise et sans aucun péril. Pendant que les autres voguent sur la mer, battus de la tempête, au milieu des orages et des écueils qui en font périr un si grand nombre, vous êtes dans le port, les regardant en assurance. Pendant que le monde presque entier est emporté par les flots du fleuve empoisonné de Babylone, vous êtes assis sur le bord, dans un parfait repos.

Le règlement sous lequel vous vivez vous procure cet avantage, que les démons eux-mêmes craignent de vous approcher dans ce retranchement; cela seul suffit pour leur faire prendre la fuite, pour les mettre en déroute, et souvent pour les empêcher même de vous attaquer. C'est ce que Notre-Seigneur voulut montrer autrefois, en la personne d'un célèbre religieux de l'ordre des Capucins, dont l'histoire est rapportée dans leurs chroniques. Ce religieux, prédicateur très-renommé dans l'Italie, se rendant à Milan pour annoncer la parole de Dieu, tomba malade à Parme, d'une maladie dangereuse qui le mit bientôt à l'extrémité. Les religieux de son ordre, qui étaient auprès de lui, le voyant en

cet état, s'empressèrent de lui donner tous les secours qu'on a coutume de donner aux mourants; mais ils furent bien surpris, quand ils le virent cracher avec emportement contre le crucifix, toutes les fois qu'on le lui présentait à baiser. Comme ils ne savaient d'où lui venait cette fureur, et quelle pouvait être la cause d'une action qui paraissait si impie, ils crurent qu'il n'y avait que l'esprit malin qui en pût être le principe. Dans cette persuasion, un des religieux qui était présent s'avisa de faire apporter le livre de leurs règles, et le donna au malade, qui ne l'eut pas plutôt entre les mains qu'il devint fort tranquille. Dès ce moment il baisa amoureusement le crucifix, et déclara qu'avant qu'on lui eût donné ce livre, il avait vu un diable placé devant la croix qu'on lui présentait, et que ne sachant que faire dans cette extrémité, il s'efforçait de repousser le diable en lui crachant au nez; mais que ce monstre avait disparu dès l'instant où il avait vu le livre des règles (80). Or, si la règle morte, écrite seulement dans un livre, et mise à la main de ce religieux, a pu chasser ainsi le démon, qui n'a pas même pu en souffrir la présence, que sera-ce d'une règle écrite dans le cœur par l'estime qu'on en fait, et portée dans les mains par une entière soumission et une parfaite fidélité?

Un autre avantage considérable que nous trouvons dans les règlements d'une communauté, c'est qu'ils nous aident puissamment à observer les commandements de Dieu. Qu'y a-t-il en effet de plus aisé que de garder les commandements, pour celui qui fait profession de garder même les conseils? Qui ne voit, au contraire, combien il est difficile qu'une personne, qui ne fait aucun cas des conseils, se rende bien exacte à l'observation de tous les commandements? C'est la remarque de saint Thomas, dans l'explication de ces paroles de Notre-Seigneur : *Je vous le dis en vérité, il est bien difficile qu'un riche entre dans le royaume des cieux:* « *Amen dico vobis, quia dives difficile intrabit in regnum cœlorum.* » (*Matth.* XIX, 23.) « Savez-vous bien la raison de cette difficulté, » dit le saint docteur (81)? « c'est qu'il est très-difficile de garder les commandements par lesquels on entre dans le ciel, si on ne se résout à garder les conseils, » et si on ne travaille ainsi à se rendre parfait; mais pour celui qui fait profession de garder même les conseils, l'observation des commandements lui est très-aisée, comme on le peut voir par des expériences journalières et tout à fait convaincantes. Qu'y a-t-il, par exemple, de plus aisé que de ne se point laisser aller à dire de mauvaises paroles, quand on s'est accoutumé à n'en point dire d'inutiles, et à garder même le silence pour l'amour de Jésus-Christ? Quelle difficulté y a-t-il à éviter les intrigues et les médisances du monde, quand, pour obéir à l'ordre d'une communauté, on ne veut pas seulement en parler ni en entendre parler? Avec quelle joie se privera-t-on des divertissements criminels du siècle, lorsqu'on se prive souvent de ceux même qu'on y pourrait prendre innocemment? Enfin, celui qui, pour observer son règlement, s'abstient de boire et de manger hors des repas, et qui, même dans le repas, se prive volontiers des bons morceaux et des viandes délicates, observant constamment une grande modestie et une exacte sobriété, aura-t-il beaucoup de peine à éviter les excès de l'intempérance?

Les saints remarquent avec raison que les règlements et les conseils qu'on observe dans les communautés bien réglées, non-seulement ne sont pas à charge à ceux qui s'y soumettent avec amour, mais qu'ils les soulagent au contraire, et les aident à porter le joug des commandements de Dieu. C'est ce que saint Augustin explique, par deux comparaisons très-sensibles. Pour exprimer la douceur de la loi que Notre-Seigneur est venu apporter au monde, il dit que c'est un joug dont la pesanteur ressemble à celle des ailes des oiseaux : *Hæc sarcina non est pondus onerati, sed alæ volaturi.* Les ailes ne chargent pas les oiseaux, et quoiqu'ils les portent, ils n'en sont point embarrassés; au contraire, ce sont elles qui les rendent légers et qui les font voler : *Portant illas, et portantur ab illis : portant illas in terra, et portantur ab illis in cœlo.* (Serm. 164, n. 7.) Il en est de même du règlement d'une communauté : *Non premit onere ponderum, sed sublevat vice pennarum;* et vous ne sauriez faire un plus grand tort à une âme que de lui ôter ce fardeau, sous prétexte de la soulager.

Une autre comparaison dont se sert saint Augustin est tirée des roues d'un chariot, qui, bien loin d'incommoder et de surcharger les chevaux, les aident puissamment, et rendent leur charge si légère, que sans cela ils ne pourraient pas en traîner la moitié. Ainsi, la pesanteur des règles n'incommode jamais les serviteurs de Dieu; au contraire, elles leur servent à porter avec plus de douceur et de facilité le joug de la loi de Dieu, que les gens du monde ne portent qu'en gémissant, en pliant sous la charge, en trébuchant presque à chaque pas, en tombant si souvent et si dangereusement, que la plupart ne se relèvent jamais. Toutes ces considérations doivent assurément nous inspirer une grande estime de nos règlements, nous engager à les observer avec amour, et à reconnaître la grande miséricorde dont Dieu use envers nous, lorsqu'il nous donne un si puissant secours pour opérer notre salut.

(80) In dæmonem conspuens, crucifixi imaginem exhorrere videbatur..... Codex regulæ inter ægroti manus collocatur, et mox ab eo dæmon aufugit. (*Annal. minor. Capucin.*, an. 1577, n. 33, tom. I, p. 823.)

(81) Quia difficile est quod homo servet præcepta quibus intratur in regnum cœlorum, nisi sequatur consilia. (*Quodlibet*, l. IV, art. 33.)

CHAPITRE II.

Que la perfection d'une âme, dans une communauté, est attachée à l'observance de ses règles.

Quelque sainte que soit la communauté où vous vivez, quelque puissant secours que vous y trouviez contre vos ennemis, ne vous imaginez pas y être en sûreté, et encore moins pouvoir jamais vous y rendre parfaits, à moins d'en observer exactement toutes les règles, et de suivre ponctuellement les ordres et les conseils qu'on y donne. « Les anges, » dit saint Bernard, « se sont perdus dans le ciel, qui était une demeure plus sainte que tous les lieux du monde; Adam a péché dans le paradis terrestre, quoique ce fût un lieu choisi de Dieu même pour être le séjour de l'innocence; Judas a trahi son maître dans l'école de Jésus-Christ, dans la société des apôtres, dans la compagnie la plus sainte qui ait été et qui sera jamais sur la terre : *In cœlo cecidit angelus, sub præsentia Divinitatis; Adam in paradiso terrestri, de loco voluptatis; Judas in cœnaculo, de schola Salvatoris.* (*De div.*, serm. 30, n. 1.)

Tout cela nous montre que ce ne sont point les lieux qui sanctifient, et que dans les lieux les plus saints il faut être fidèle à ce que Dieu demande, pour s'y rendre parfait : *Non in locis, sed in factis sancta quærenda sunt*, dit saint Cyrille. C'est ce qui fait dire à saint Jérôme, écrivant à une personne qui avait dessein d'aller à Jérusalem : « Ce qui mérite véritablement d'être estimé n'est pas d'avoir été à Jérusalem, mais d'y avoir mené une vie sainte : *Non Jerosolymis fuisse, sed Jerosolymis bene vixisse laudandum est.* » (Epist. 49, *Ad Paulin.*) « Que personne donc, » dit saint Bernard, « ne se glorifie de la sainteté de la maison où il demeure, s'imaginant que, parce qu'elle est plus sainte, il en doit être plus estimé : c'est là une pensée vaine et une imagination ridicule; car ce ne sont pas les lieux qui sanctifient les hommes, mais ce sont les hommes qui sanctifient les lieux : *Ne quis sibi de loco isto blandiatur, quia dicitur : Locus iste sanctus est; non enim locus homines, sed homines locum sanctificant.* » (S. Bern., *ibid.*)

Ce n'est pas que le séjour d'une communauté, d'une maison d'ordre et de paix, ne facilite beaucoup la perfection, et ne donne de puissants secours pour l'acquérir; mais tous ces secours sont inutiles, si l'on n'y vit dans l'ordre, et si l'on ne suit exactement tous les avis qu'on y reçoit. « Si vous voulez, » dit saint Bernard, « que l'ordre de la communauté vous préserve du péché, et vous conserve dans la grâce, il faut nécessairement que vous conserviez vous-même l'ordre de la communauté : *Rogo vos, fratres, et multum obsecro, sic agite et sic state in Domino, dilectissimi, semper circa custodiam ordinis, ut ordo custodiat vos.* » (Epist. 355, *Ad fr. de S. Anast.*) C'est à quoi nous devons tâcher de nous rendre très-fidèles, en observant inviolablement nos règles; par ce moyen, nous deviendrons forts et vigoureux dans le service de Dieu, et nous arriverons infailliblement à la perfection de notre état.

L'Ecriture sainte remarque, dans le *Livre des Juges* (XVI, 17), que la grande force de Samson résidait dans ses cheveux, qu'il était obligé de laisser croître, suivant la loi des Nazaréens, dont il faisait profession. En effet, tant qu'il les conserva, il fut le plus fort de tous les hommes, et il n'y eut personne qui fût capable de l'arrêter, ni de s'opposer à ses desseins; mais aussitôt qu'il les eut perdus, et que, s'étant laissé vaincre par le trop grand amour d'une créature, il les eut laissé couper, il perdit toute sa force, il tomba dans la dernière faiblesse, il se laissa lier par les Philistins qui n'avaient pu auparavant le prendre, et il se vit le jouet de ces mêmes ennemis, dont il avait été la terreur. Voilà précisément ce qui arrive au sujet de nos règles : quoiqu'elles ne soient pas en apparence d'une grande importance, Dieu pourtant ne laisse pas d'y attacher notre force et notre perfection. C'est pourquoi nous devons les conserver avec autant de soin que les Nazaréens en apportaient à conserver leurs cheveux; parce que, si nous sommes une fois privés de ce secours, de forts que nous étions auparavant, nous tomberons dans la dernière faiblesse; nous serons bientôt vaincus, et nous deviendrons les esclaves de ceux mêmes qui nous étaient d'abord assujettis, c'est-à-dire du monde et du démon, de la chair et du péché, qui sont pour nous les véritables Philistins, et les ennemis irréconciliables du peuple de Dieu.

C'est à quoi nous devons bien prendre garde, pour n'être point surpris par la fausse opinion qu'on a quelquefois, qu'on pourrait se rendre parfait dans une communauté sans l'exacte observation des règles. C'est là un abus manifeste, et une très-dangereuse illusion; car, sous prétexte qu'on mène une vie exempte de grands déréglements, et qu'on est habituellement fidèle à certaines pratiques de vertu que l'on choisit à sa fantaisie, on s'imagine qu'on avance beaucoup et que l'on doit être en assurance; mais souvent on se perd sous cette belle apparence, parce que, ne faisant pas ce que Dieu demande, qui est d'accomplir sa sainte volonté marquée par le règlement, on s'écarte par cela même du véritable chemin de la perfection (82). « Il faut, » dit saint Grégoire, « que celui qui aspire à la perfection, imite cet ange qui vit autrefois Ezéchiel, qui avait en main une règle pour mesurer toutes les parties du temple. Cette mesure, » dit le saint docteur, « représente notre règlement, que nous devons avoir continuellement en main,

(82) Juge disciplinæ insolentia morum domanda est, quousque duris ac diutinis seniorum attrita legibus, humilietur, et sanetur cervicosa voluntas, bonumque in se naturæ, quod superbiendo amiserat, obediendo recipiat. (S. Bern., serm. 23, *in Cant.*, n. 6.)

c'est-à-dire, que nous devons avoir toujours présent, pour y conformer notre conduite (83). » On remarque, en effet, dans les communautés, trois choses constantes, et d'une expérience si universelle, qu'on ne peut en avoir le moindre doute, pour peu qu'on y fasse réflexion.

La première est que jamais personne ne s'est sanctifié dans une communauté, sans en observer le règlement. Repassez dans votre esprit tous ceux que vous y avez connus, ou que vous y connaissez encore, et voyez si vous en remarquerez un seul, qui, avec toutes ses bonnes dispositions, s'y soit beaucoup avancé, sans l'exacte observation des règles. Vous ne pouvez en citer aucun exemple, et il est tout à fait impossible qu'il s'en rencontre : car on ne peut aller à la sainteté par un chemin différent de celui par lequel Notre-Seigneur veut nous conduire : or ce chemin, pour les personnes qui vivent en communauté, n'est autre que l'observance exacte du règlement ; sans cela, elles s'affaiblissent et se perdent, au lieu de s'avancer dans la vertu. *Celui qui dissipe et arrache la haie*, dit le Sage, *la couleuvre le mordra : « Qui dissipat sepem, mordebit eum coluber. »* (*Eccle.* x, 8.) Que signifie cette haie, sinon le règlement dont le père de famille environne sa vigne, c'est-à-dire dont Jésus-Christ environne l'âme, afin d'en conserver le fruit, et de la préserver des animaux qui la ruineraient ? Celui qui rompt cette haie ne figure-t-il pas celui qui transgresse le règlement, et qui est piqué par la couleuvre, parce qu'ouvrant son âme aux suggestions du démon, il en reçoit le venin, qui le conduira infailliblement à la mort, s'il n'apporte un prompt remède à sa blessure ? Or, le moyen qu'il se sanctifie en vivant de la sorte ? Comment un homme peut-il avoir une santé bien forte, s'il ne fait qu'avaler du poison et prendre des remèdes ? Il faut qu'avec le temps son tempérament s'altère, que ses forces se ruinent, et qu'à la fin il périsse.

La deuxième chose, également constante et prouvée par l'expérience journalière, c'est que jamais personne dans une communauté ne se rend fidèle au règlement, et ne s'y assujettit comme il faut, sans faire des progrès notables dans la perfection. Cela vient principalement de ce qu'il ôte, par ce moyen, le plus grand obstacle à sa perfection, c'est-à-dire sa propre volonté, qui gâte toujours le bien où elle se mêle, et à laquelle on donne la mort, par l'assujettissement et la fidélité aux règles. Il est certain d'ailleurs que l'abnégation de soi-même est le grand moyen de perfection proposé par Notre-Seigneur à tous ses disciples : or n'est-ce pas renoncer à soi-même, que de renoncer à sa propre volonté, et d'y renoncer tellement, que, depuis le matin jusqu'au soir, on ne fasse point ce que l'on veut, mais ce que demande le règlement et l'ordre de la communauté ? Ajoutez à cela qu'il est impossible d'observer exactement le règlement, sans faire un grand nombre d'actions d'obéissance, d'humilité, de mortification, de charité et des autres vertus chrétiennes, actions qui ne peuvent manquer d'élever l'âme, en peu de temps, à une très-grande sainteté.

La troisième chose, qui n'est pas moins constante, est que non-seulement on ne se perfectionnera jamais dans une communauté, sans y observer les règles ; non-seulement on s'y perfectionne toujours, quand on les observe exactement, mais c'est dans cette exactitude même que consiste la perfection d'une personne qui vit en communauté. En effet, quelle plus grande perfection que de faire la volonté de Dieu, et jamais la nôtre ? c'est la perfection du ciel, et la condition des saints en paradis ; et c'est aussi l'état où nous nous trouvons lorsque, renonçant à nos propres inclinations, ne voulant plus suivre nos vues, ni prendre aucune détermination par notre propre mouvement, nous prenons uniquement les règles de la maison pour guide de notre conduite. Ces règles nous étant données par nos supérieurs, nous devons croire que c'est Notre-Seigneur même, dont ils tiennent la place, qui nous les impose, et qui nous y manifeste ses volontés ; de telle sorte qu'en nous y conformant exactement, c'est véritablement la volonté de Dieu que nous faisons ; et nous la faisons d'autant plus parfaitement, qu'elle est sans aucun mélange de la nôtre. Voilà les grands avantages de la soumission exacte au règlement de la maison, et l'état où se trouvent ses fidèles observateurs.

« Voulez-vous savoir, » dit saint Grégoire de Nazianze, « ce que c'est qu'une âme fidèle qui vit en communauté ? C'est une âme qui ne vit point à elle-même, mais qui vit à sa règle et à Dieu : *Qui regulæ vivit, et Deo*. Voilà le grand secret de devenir parfait. » *L'amour de Dieu*, dit le Sage, *consiste dans l'observation de ses lois ; et cette observation est la source de la parfaite pureté, qui nous unit intimement à Dieu : « Cura disciplinæ dilectio est ; et dilectio custodia legum illius est : custoditio autem legum, consummatio incorruptionis est ; incorruptio autem facit esse proximum Deo. »* (*Sap.* vi, 19, 20.) Se peut-il rien dire de plus avantageux en faveur du règlement ? et ces considérations ne sont-elles pas plus que suffisantes à une âme qui veut être Dieu, pour l'obliger à s'y rendre fidèle ? Je ne m'étonne pas, après cela, si, entre plusieurs admirables instructions que Notre-Seigneur donna à la bienheureuse Madeleine de Pazzi, et qui sont rapportées dans sa Vie, il lui dit un jour : *Ma fille, ne fais pas moins d'état de tes règles que de même.*

(83) Regula in illo calamo mensuræ signata videtur, quem Ezechiel in manu angeli conspexit, quo universas templi partes metiebatur ; perfectus enim debet semper in manu sua habere mensuram regulæ, qua omnes actiones suas expendat.

CHAPITRE III.

Que nous ne devons point observer nos règles avec moins d'exactitude, sous prétexte qu'elles n'obligent pas, par elles-mêmes, sous peine de péché.

Quoique nos règles n'obligent pas, d'elles-mêmes, sous aucun péché, ni mortel, ni véniel, on ne doit point prendre de là occasion de les enfreindre plus facilement. C'est là une des tentations les plus ordinaires dans les communautés; rien de plus fréquent, que d'entendre dire à certaines personnes : *Pourquoi faire tant de scrupule de manquer au règlement, puisque Dieu n'en est point offensé?* Le démon ne manque pas de suggérer cette pensée aux personnes peu ferventes : comme elle favorise beaucoup leur paresse et leur lâcheté, ils y adhèrent sans peine, et se dispensent aisément, sous ce prétexte, de l'assujettissement et de l'obéissance que l'ordre de la communauté demande.

Des personnes ainsi disposées sont hors d'état de profiter jamais dans le séminaire, et tout à fait éloignées de l'esprit avec lequel on doit y demeurer. En effet, on n'y propose pas les règlements pour être des occasions de péché, mais pour nous donner lieu de nous y soumettre par amour; on ne nous les donne pas comme à des esclaves qu'il faut menacer, et qui n'obéissent que par la crainte, mais comme à des enfants, à qui il ne faut que montrer la volonté de leur père, afin qu'ils s'y portent de tout leur cœur. Il faut donc que nous entrions dans le sentiment avec lequel le saint patriarche d'un des plus grands ordres de l'Eglise donna autrefois sa règle à ses enfants : « Au lieu de la crainte, » dit-il, « au lieu de l'appréhension de l'offense de Dieu, portons-nous, par amour, à l'accomplissement de nos règles, et faisons succéder à ces mouvements serviles le zèle de la perfection, et le désir de faire avec un saint empressement tout ce qui peut contribuer au plus grand honneur de Dieu, et à la plus grande gloire de Jésus-Christ Notre-Seigneur : *Loco timoris offensæ succedat amor ac desiderium omnis perfectionis, et ut major Dei gloria et laus Christi Creatoris ac Domini nostri consequatur.* » (S. IGNAT., *Constit.*, part. VI, c. 5.)

La loi intérieure de la charité et de l'amour, que le Saint-Esprit imprime dans les cœurs, nous aidera surtout pour cet effet : *Internæ charitatis et amoris illius lex*, dit le même saint, *quam Spiritus sanctus scribere et in cordibus imprimere dignatur ad id adjutorium est.* (ID., *Proœm. Constit.*) C'est ce que Notre-Seigneur lui-même disait autrefois à ses disciples : *Si quelqu'un m'aime, il se rendra obéissant à mes paroles : « Si quis diligit me, sermonem meum servabit. »* (*Joan.* XIV, 23.) En effet, c'est assez pour un bon serviteur de savoir ce que veut son maître, pour l'accomplir; il suffit à un fils bien né de connaître la volonté de son père, pour s'y soumettre; et il ne faut que déclarer à un ami ce que désire son ami, pour le lui faire embrasser avec amour. C'est pourquoi on peut dire que ceux qui violent facilement les règles, sous prétexte qu'elles n'obligent pas sous peine de péché, ni sous peine de l'enfer, ne sont point du nombre des enfants, ni des amis de Dieu, ni même de ses fidèles serviteurs. Pour vous en convaincre de plus en plus, jugez vous-même si celui-là pourrait être estimé bon serviteur, qui ne voudrait jamais obéir à son maître, à moins qu'il ne lui commandât une chose, l'épée à la main, et sous peine de mort; ou si celui-là serait un bon fils, qui ne ferait aucun cas des ordres de son père, et ne lui obéirait que lorsqu'il menacerait de le déshériter ou de le chasser de la maison. Si une femme disait à son mari : Je ne veux pas être mauvaise, ni perdre ma conscience, ou mon honneur; je ne veux point vous trahir, ni me joindre à vos ennemis pour vous outrager; mais hors de là sachez que je ferai tout ce qui me plaira, et que je me conduirai à ma fantaisie, quoique je voie bien que cela vous déplaît : quel jugement porteriez-vous de cette femme, et pourriez-vous ne pas blâmer sa conduite? C'est ainsi que se comportent ceux qui ne se mettent point en peine d'observer les règles, par cette raison qu'elles n'obligent, ni sous peine de péché, ni sous peine de l'enfer. C'est là une conduite d'esclaves, qui ne servent leurs maîtres que par la crainte du châtiment. Les méchants, disait un Ancien, s'abstiennent de mal faire, par une crainte servile : *Oderunt peccare mali formidine pœnæ;* mais pour les bons, ils détestent le péché, et s'abstiennent de mal faire, pour l'amour de la vertu, et pour plaire à Dieu qui l'ordonne : *Oderunt peccare boni virtutis amore.* (HOR., *Ep.* I, 16.)

Saint Grégoire, dans ses *Dialogues* (*Dial.*, l. III, c. 16), raconte qu'un saint solitaire appelé Martin, s'étant retiré dans un désert sur la montagne Mersique, s'attacha avec une chaîne de fer à un gros rocher, afin de s'ôter la liberté de retourner dans le monde, et même d'aller plus loin que sa chaîne n'avait d'étendue. Saint Benoît en étant averti, lui envoya dire que s'il était véritablement serviteur de Dieu, il ne fallait point que ce fût une chaîne de fer qui le retînt dans son désert, mais la chaîne de Jésus-Christ : *Si servus Dei es, non te teneat catena ferrea, sed catena Christi.* Aussitôt Martin se détacha, et ne voulut plus avoir d'autres liens que ceux de la charité et de l'amour de Jésus-Christ. La même chose à peu près était arrivée auparavant à saint Siméon Stylite, qui, s'étant attaché de même à sa colonne, en fut détaché par l'ordre du saint évêque Mélèce, qui fit rompre ses chaînes, ne voulant pas qu'il en eût d'autres que celles de l'amour divin : *Amanti Deum*, lui dit-il, *satis est mens pro vinculo.* (THEOD., *Relig. hist.*, c. 26.) En effet, rien n'est si capable de retenir les serviteurs de Dieu dans la fidélité qu'ils lui doivent, que le divin amour : *Qui diligunt Dominum replebuntur lege ipsius*, dit le Sage (*Eccli.* II, 19); ou, comme porte une autre version : *Plenam legi operam navabunt.* C'est pour cela qu'on ne nous attache point ici au règlement avec les chaînes de la crainte, avec l'engagement sous peine

de péché et de l'enfer; mais on se contente de l'amour de Notre-Seigneur, qui nous y doit assujettir bien plus doucement et plus efficacement que la crainte de l'enfer et de tous les tourments.

Or, quoique nous disions que nos règlements n'obligent point sous peine de péché, ni mortel, ni même véniel, non plus que les règles de la plupart des religieux, il faut pourtant remarquer ici une chose très-importante, selon la doctrine de tous les saints et de tous les docteurs, qui ont traité à fond ce sujet. Encore que la règle n'oblige point par elle-même, sous peine de péché, on ne laisse pas néanmoins de pécher souvent quand on la transgresse, soit à cause du scandale qui est presque inséparable de cette transgression, soit à cause du mauvais exemple qu'une conduite désordonnée donne dans une communauté, soit enfin à raison de la négligence, de la paresse, du mépris de la règle, ou de quelque autre désordre qui accompagne souvent cette transgression, comme saint Thomas l'a fort bien remarqué : *Transgressio vel omissio regulæ*, dit le saint docteur, *ex suo genere non obligat ad culpam, neque mortalem neque venialem; qui tamen transgrediuntur, possunt venialiter aut mortaliter peccare, ex negligentia vel libidine seu contemptu* (2-2, q. 186, art. 9, ad 1). C'est ce que doivent particulièrement considérer les personnes qui n'agissent que par crainte; car elles reconnaîtront sans peine qu'il y a souvent dans l'infraction du règlement quelqu'une des circonstances dont nous venons de parler, et qu'elles s'en dispensent, pour l'ordinaire, ou parce qu'elles le méprisent, ou parce que la négligence les arrête, ou parce qu'elles veulent se satisfaire en quelque autre chose. Ainsi on peut dire qu'elles ont tout sujet de craindre d'offenser Dieu, lorsqu'elles ne l'observent pas; puisqu'il est très-rare qu'on le transgresse volontairement, sans quelque péché, comme on va le voir plus amplement dans le chapitre suivant.

CHAPITRE IV.

Sentiments de saint François de Sales sur l'observation et le mépris des règles.

La doctrine de saint François de Sales sur ce sujet est très-digne de remarque. Je la rapporterai ici tout au long, parce que la grande sainteté de sa vie, qui l'a rendu vénérable même à ses ennemis, la pureté de sa doctrine, si universellement approuvée dans l'Eglise, la douceur extraordinaire de sa conduite, qui est reconnue de tout le monde, donnent un grands poids à ses sentiments, et empêchent qu'on ne le récuse comme un juge suspect, ou trop rigoureux en cette matière. Or voici, presque mot à mot, ce qu'il dit des règles et des constitutions (entret. 1) :

Elles n'obligent aucunement d'elles-mêmes, dit-il, *à aucun péché, ni mortel, ni véniel; mais elles sont seulement données pour la direction et la conduite des personnes de la communauté. Que si pourtant on les violait volontairement avec mépris, ou bien avec scandale, soit de quelqu'un de sa communauté, soit des étrangers, on commettrait sans doute une grande offense; car on ne saurait exempter de péché celui qui dément sa profession, qui renverse l'ordre de la communauté, qui déshonore les choses de Dieu, et qui dissipe les fruits de bon exemple et de bonne odeur qu'il doit produire envers le prochain; si bien qu'un tel mépris volontaire serait enfin suivi d'un grand châtiment du Ciel, et spécialement de la privation des grâces et des dons du Saint-Esprit, qui sont ordinairement ôtés à ceux qui abandonnent leurs bons desseins, et quittent le chemin où Dieu les avait mis.*

Or le mépris des constitutions, comme de toutes les autres bonnes œuvres, se reconnaît lorsque, par ce mépris, on viole quelque ordonnance ou qu'on la néglige, non-seulement volontairement, mais de propos délibéré; car, si on la viole par inadvertance, par oubli ou par surprise de quelque passion, ce n'est pas mépris; car le mépris renferme en soi une volonté délibérée et qui se détermine distinctement, c'est-à-dire de sang-froid, à faire ce qu'elle fait; d'où il s'ensuit :

1° Que celui qui viole l'ordonnance, ou désobéit par mépris, non-seulement désobéit, mais il veut bien désobéir; non-seulement il fait la désobéissance, mais il la fait avec l'intention de désobéir. Il est défendu, par exemple, de manger hors des repas : une personne mange quelques prunes, quelques abricots, ou quelque autre fruit; elle viole la règle et désobéit. Or, si elle mange, emportée par sa passion, par la délectation qu'elle pensait y trouver, elle désobéit à la vérité, mais c'est par friandise, et non par désobéissance : mais si elle mange, parce qu'elle n'estime point sa règle, et qu'elle ne fait point de cas de cette défense, qu'elle n'en veut tenir compte, ni s'y soumettre, alors elle désobéit par mépris et par désobéissance.

2° Il s'ensuit que celui qui désobéit par quelque surprise de passion voudrait bien pouvoir contenter sa passion sans désobéir; et en même temps qu'il prend plaisir, par exemple, à manger, il est fâché que ce soit avec désobéissance; de sorte que la désobéissance suit seulement ou accompagne son œuvre; mais celui qui désobéit par mépris, la désobéissance précède son œuvre, et en est la cause et le motif, quoique ce soit aussi par friandise. Le premier désobéit, à la vérité, en mangeant contre la défense portée par le règlement; mais il voudrait bien pouvoir manger sans désobéir, comme celui qui voudrait bien ne pas s'enivrer en buvant trop de vin; mais le second veut la désobéissance même, en sorte qu'il ne mangerait pas, si avec la friandise qui l'y attire, il n'y était encore porté par la volonté qu'il a de désobéir. Le premier donc désobéit, voulant une chose à laquelle la désobéissance est attachée; l'autre désobéit, voulant la même chose, parce que la désobéissance y est attachée, l'un rencontre la désobéissance en la chose qu'il veut, et voudrait bien ne pas la rencontrer; l'autre l'y recherche, et ne veut la chose qu'avec intention de l'y trouver. L'un dit : Je désobéis, parce que je veux

manger cette friandise, que je ne puis manger sans désobéir ; l'autre dit : Je la mange, parce que je veux désobéir, et je désobéirai en la mangeant. Or cette désobéissance, et ce mépris des choses bonnes et saintes, n'est jamais sans quelque péché, pour le moins véniel, quand même ces choses ne seraient d'ailleurs que de conseil ; car, bien que l'on puisse sans péché omettre les conseils, on ne peut pas néanmoins les omettre par mépris, d'autant que tout bien ne nous oblige pas, à la vérité, à le suivre, mais il nous oblige au moins à l'honorer et à l'estimer, et à plus forte raison à ne le point mépriser.

3° Il s'ensuit que celui qui viole sa règle par mépris, l'estime vile et inutile, ce qui est une très-grande présomption ; ou bien, s'il l'estime utile et qu'il ne veuille pas pourtant s'y soumettre, il fait paraître par là le dérèglement de son âme, refusant d'employer un moyen de salut si avantageux, contrevenant à la parole qu'il a donnée, en entrant dans la maison, de se rendre fidèle à tous les règlements ; et mettant le désordre dans une communauté sainte, par le scandale et le mauvais exemple qu'il donne à ses frères, ce qui ne peut se faire sans péché.

Or, afin qu'on puisse discerner plus aisément quand une personne viole les règles et l'obéissance par mépris, en voici quelques signes : 1° quand, étant corrigé et repris, on raille, ou on se moque, ou on n'a aucun regret ni repentir de ce qu'on a fait ; 2° quand on persévère dans la désobéissance, sans témoigner aucune envie, ni aucune volonté de s'amender ; 3° quand on trouve à redire aux règlements, que l'on conteste et que l'on veut soutenir ceux qui les désapprouvent ; 4° quand on tâche d'attirer les autres à la désobéissance, qu'on s'efforce de leur ôter la crainte qui les retient dans l'ordre, qu'on leur insinue même les sentiments qui ne vont qu'à leur faire violer le règlement, par exemple en leur disant que ce n'est rien, qu'il n'y a point de danger, que ce ne sont que des scrupules, et d'autres choses semblables. En quoi il faut bien prendre garde à une tentation qui arrive quelquefois sur ce sujet : c'est qu'on ne se persuade pas être désobéissant, quand on ne méprise qu'un ou deux points du règlement, qu'on s'imagine être de peu d'importance, et qu'on observe exactement tous les autres. C'est là une pure illusion, et la tromperie en est visible ; car ce que l'un estimera peu, l'autre l'estimera beaucoup ; de sorte que, dans la même communauté, l'un ne tiendra pas compte d'une règle, le second en méprisera une autre, le troisième de même ; ainsi tout ira en désordre et en confusion ; car lorsque l'esprit de l'homme ne se conduit que selon ses inclinations ou ses aversions, qu'arrive-t-il autre chose, qu'une perpétuelle inconstance, et une grande suite et variété de fautes ? Hier que j'étais joyeux, le silence me déplaisait, et la tentation me suggérait que j'étais oisif dans ma retraite ; aujourd'hui que je serai mélancolique, elle me dira que la récréation et l'entretien sont encore plus inutiles et plus ennuyeux. Hier que je sentais beaucoup de consolations, j'avais bien de la joie à l'oraison, et le temps marqué par le règlement pour cet exercice me paraissait bien court ; aujourd'hui que je suis en sécheresse, cet exercice me déplaît, et mon dégoût me persuade qu'il en faudrait retrancher une partie. Ainsi en est-il du reste du règlement. C'est pourquoi celui qui veut vivre selon Dieu, il faut qu'il estime et honore toutes ses règles ; il faut qu'il les chérisse toutes, jusqu'aux moindres ; car, si aujourd'hui il en méprise une, demain il en méprisera une autre, et après demain une autre ; car lorsqu'une fois le lien du devoir est rompu, tout se dissipe sans aucune retenue.

Plaise à Dieu que jamais personne dans la communauté ne s'égare tellement du chemin de l'amour de Dieu, qu'il aille, par désobéissance, et par dureté et obstination de cœur, se perdre par le mépris des règles ! Car, que pourrait-il lui arriver de plus funeste, que de mépriser ainsi les voies de son salut, vu surtout qu'il n'y a presque rien dans les règles qu'on ne dût observer, quand même on serait chez soi, si on voulait tout de bon s'y sauver, y vivre dans la crainte de Dieu, et y mener une vie dévote ? Si donc il vous arrive quelques dégoûts du règlement, comportez-vous en la même sorte que vous feriez en d'autres tentations, c'est-à-dire corrigez votre aversion par la raison, et par une bonne et forte résolution de la partie supérieure de l'âme, en attendant que Dieu vous envoie quelque consolation en votre chemin, et vous fasse voir, comme à Jacob lassé de son voyage, que la règle de vie et la voie que vous suivez est la vraie échelle par laquelle, comme des anges, vous monterez à Dieu par la charité, et descendrez en vous-même par l'humilité. Que s'il vous arrive, sans aversion de la règle, de la violer par infirmité, alors humiliez-vous devant Notre-Seigneur, lui demandant humblement pardon, faisant une ferme résolution d'être plus fidèle à l'avenir, prenant une nouvelle confiance en sa bonté, recourant avec plus de ferveur à son saint amour, et prenant garde surtout de ne vous point laisser aller au trouble, au découragement et à l'inquiétude.

CHAPITRE V.

Suite des sentiments de saint François de Sales, sur le même sujet.

Quoique le violement des règles ne se fasse point par pure désobéissance, ni par mépris, s'il se fait par infirmité, par négligence, ou par paresse, ou par quelque autre tentation, on s'en pourra et devra confesser comme d'un péché véniel, ou au moins comme d'une chose où il y en peut avoir, et où on a sujet de le craindre ; car bien qu'il n'y ait en cela aucune sorte de péché en vertu de l'obligation de la règle, il peut néanmoins y en avoir, en vertu de la négligence, de la nonchalance et de la précipitation ou d'autres semblables défauts. Il arrive même rarement que, voyant un bien propre à notre avancement surtout quand nous sommes invités et appelés à le faire, nous le laissions volontairement sans péché, car un tel délaissement ne procède que de négligence, d'af-

fection dépravée, ou de manquement de ferveur; et, s'il nous faut rendre compte des paroles oiseuses, combien plus faudra-t-il le rendre, pour n'avoir point fait état des invitations que la règle nous fait de l'embrasser, et de nous rendre fidèles à ce qu'elle nous marque!

Je dis qu'il nous arrive rarement de n'offenser pas Dieu, quand nous omettons volontairement de faire un bien propre à notre avancement; parce qu'il se peut faire qu'on ne le laisse pas volontairement, mais par oubli, par inadvertance ou par surprise; et alors il n'y a point de péché, ni petit, ni grand, comme nous l'avons déjà dit, si ce n'est que la chose que nous oublions fût d'une si grande importance, que nous fussions obligés de nous tenir attentifs, pour ne pas tomber dans l'oubli, l'inadvertance ou la surprise. Par exemple, si une personne rompt le silence, parce qu'elle ne fait pas attention qu'elle est dans le temps du silence, parce qu'elle est occupée d'autres choses qui lui en ôtent la pensée, ou parce qu'elle est surprise de quelque émotion de parler, en sorte qu'avant qu'elle ait bien pensé à réprimer le mouvement, elle aura dit quelque parole, sans doute il n'y a point de péché: car l'observation du silence n'est pas de si grande importance qu'on soit obligé d'avoir une attention assez grande pour ne pas l'oublier; et même comme c'est une très-bonne chose de s'occuper pendant le silence à d'autres saintes et pieuses pensées, si cette occupation fait oublier que l'on est en silence, cet oubli provenant d'une si bonne cause ne peut être mauvais, ni par conséquent le manquement de silence qui en provient. Mais si on oubliait, par exemple, de servir un malade dont on aurait été chargé, et que ce malade se trouvât en danger, faute de service, l'excuse ne serait pas bonne, de dire: Je n'y ai pas pensé, je ne m'en suis pas souvenu; car la chose était d'une si grande importance, qu'il fallait se tenir en attention suffisante pour n'y pas manquer; et le manquement d'attention ne peut être recevable, au moins pour l'ordinaire, eu égard à la qualité de la chose qui méritait qu'on y fît attention.

A mesure que le divin amour fera progrès dans les âmes, il faut croire qu'il les rendra toujours plus exactes et plus soigneuses à l'observation de leurs constitutions, quoique d'elles-mêmes elles n'obligent à aucun péché; car, si elles obligeaient sous peine de la mort, combien étroitement les observerait-on? Or l'amour est fort comme la mort, et ses attraits sont aussi puissants à faire exécuter une résolution, que les menaces même de la mort. « Le zèle, » dit le sacré Cantique, « est dur et ferme comme l'enfer; » les âmes donc qui ont du zèle feront autant et plus par leur ferveur qu'elles ne feraient par la crainte de l'enfer; si bien que, par la douce violence de la sainte dilection, nous observerons aussi exactement nos règles, que si nous y étions obligés sous peine de la damnation éternelle. Après tout, souvenons-nous toujours de ce qu'a dit Salomon, au chap. XIX *des Proverbes* (v. 16) : « *Celui qui garde les commandements, garde son âme; et celui qui néglige sa voie, mourra.* »

Voilà quels ont été les sentiments de saint François de Sales, touchant l'observance des règles, et touchant l'obligation très-étroite de s'y soumettre, quoique d'elles-mêmes elles n'obligent point sous peine de péché.

CHAPITRE VI.

Que la légèreté des choses prescrites par les règles n'excuse pas celui qui ne les garde pas, mais le rend au contraire plus coupable.

C'est une tentation très-commune dans les communautés, que de transgresser le règlement, du moins en certains points, sous prétexte que les choses qui nous y sont marquées sont légères, et que ce n'est point en cela que consiste la perfection. Comme cette tentation est très-dangereuse, et qu'elle fait commettre sans scrupule un grand nombre de fautes, surtout quand elle se trouve jointe à la négligence et à la tiédeur, il est important de se prémunir contre elle, pour ne pas s'y laisser surprendre.

Or je dis que cette excuse, tirée de la petitesse des choses auxquelles on manque, n'est nullement une excuse, et ne diminue point la faute que l'on commet, mais la rend, en quelque manière, plus grande et moins excusable. C'est la doctrine de saint Augustin, dans le XIVe livre de la *Cité de Dieu*, où il dit que, comme l'obéissance d'Abraham, en sacrifiant son fils Isaac, a été avec raison estimée très-parfaite, parce qu'on lui avait commandé une chose très-difficile, de même la désobéissance d'Adam dans le paradis terrestre a été d'autant plus grande, que le commandement que Dieu lui avait donné était plus facile : *Ita et in paradiso major inobedientia fuit, quando id quod præceptum est, nullius difficultatis fuit.* (*De civit. Dei*, lib. XIV, c. 15.) En effet, il ne pouvait avoir aucune excuse de ne pas observer une chose aussi aisée qu'était l'abstinence d'un seul fruit, vu surtout qu'il y en avait tant d'autres dans ce lieu de délices, et peut-être de meilleurs, dont il pouvait manger en toute liberté.

Qu'eût fait Adam, si Dieu lui eût commandé des choses grandes et difficiles? Si Dieu lui eût ordonné de lui sacrifier sa femme, comme il commanda depuis à Abraham de lui sacrifier son fils, comment lui eût-il obéi? comment la lui eût-il immolée, lui qui, de peur seulement de la contrister, ne voulut pas s'abstenir de manger un fruit, après en avoir reçu de Dieu la défense si expresse? Il en est de même dans le sujet dont nous parlons; celui qui transgresse des règlements faciles à observer commet une faute plus honteuse, et tombe dans une désobéissance plus punissable, selon la remarque de saint Bonaventure. « Les fautes qui se commettent en des choses légères, » dit-il, « rendent d'autant plus coupables ceux qui les commettent, qu'ils pouvaient plus aisément les éviter (84). »

(84) Nec minimum est contemnere minima, quæ non minimam moribus maculam eo turpius neglectui habita ingerunt, quo vitari runt. (*Spec. discip. ad nov.*)

l'on vous commande était difficile à faire, votre désobéissance pourrait avoir quelque excuse; mais, puisqu'il s'agit d'une chose si facile, vous ne sauriez avoir aucune raison de vous en dispenser.

De plus, comment croirai-je que vous obéirez en des choses grandes et difficiles, si vous ne sauriez vous résoudre à obéir en des choses faciles et légères? Il n'y a aucune raison de croire que celui-là ferait le plus, qui ne fait pas le moins. C'était le sentiment commun de ces anciens solitaires, et de ces grands serviteurs de Dieu qui s'étaient retirés dans les déserts, pour s'appliquer à la perfection: ils tenaient pour une maxime constante, que celui qui se laissait vaincre par de faibles ennemis ne résisterait jamais à de plus vigoureux (85). Aussi Cassien qui avait longtemps vécu parmi eux, et qui était parfaitement bien instruit de leur esprit et de leur conduite, nous apprend qu'ils commençaient leurs exercices de perfection par l'abstinence des choses extérieures, et que c'était le premier avis qu'ils donnaient à ceux qui se retiraient dans la solitude, pour vivre selon la pureté de l'Evangile. *Comment*, leur disaient-ils, *vous surmonterez-vous dans l'intérieur, beaucoup plus difficile à régler, si vous ne savez même pas vous vaincre à l'extérieur, qui est mille fois plus facile? Comment pourrez-vous triompher de vos ennemis spirituels et invisibles, si vous ne savez pas résister aux extérieurs, que vous voyez, et qui sont mille fois plus faibles?*

Nous pourrons connaître par là si les désirs que nous ressentons quelquefois de faire de grandes choses pour le service de Dieu et du prochain, par exemple, de souffrir de grandes peines, de faire de rudes mortifications, d'aller parmi les peuples barbares et infidèles pour nous exposer au martyre, sont de vrais ou de faux désirs; car si vous n'avez pas ici le courage de supporter une mortification très-légère, si vous transgressez si aisément, tantôt un point du règlement et tantôt un autre, pour ne pas vouloir souffrir la petite peine que vous trouveriez à rompre votre inclination, ou à demander une permission, n'est-ce pas une chose constante, que vous seriez encore plus infidèle dans des occasions où il se rencontrerait de plus grandes difficultés.

Saint Bonaventure dit très-bien à ce sujet qu'il y a beaucoup de personnes qui désirent de mourir pour Jésus-Christ, et qui cependant ne peuvent souffrir la moindre parole offensante: *Multi optant pro Christo mori, qui pro Christo nolunt verba levia pati* (*De prof. religios.*, lib. II, c. 5); et pour faire connaître la fausseté de leurs désirs, il ajoute aussitôt: « Celui qui s'épouvante d'une feuille que le vent fait voler, aura-t-il l'assurance d'attendre un coup effroyable que le bourreau lui va décharger? *Quem terret sonitus folii volantis, quomodo sustineret ictum gladii terribiliter vibrantis?* » Si un petit mot de travers, qu'un de vos frères vous dit peut-être innocemment, si une parole légère, et que le vent emporte, vous trouble et vous inquiète si fort, que serait-ce si l'on vous calomniait en des choses considérables, si l'on portait contre vous de faux témoignages, s'il vous fallait souffrir des persécutions cruelles et sanglantes? où en seriez-vous alors, et que deviendriez-vous (86)? A quoi se réduisent, en effet, dit saint Bernard, vos tentations ordinaires et vos plus grands combats? L'ennemi vous dit: *Rompez le règlement, murmurez de la manière dont on vous traite, criez contre la conduite sévère qu'on tient envers vous, relâchez-vous un peu de cette vie austère, dispensez-vous des exercices, feignez quelque infirmité, dites, pour vous reposer selon votre désir, que vous êtes malade, et que vous auriez trop à souffrir en suivant l'ordre commun.* N'est-il pas vrai que c'est là ce que le démon vous inspire bien souvent? On le voit assez par les discours que nous tenons à ceux qui nous avertissent de nous rendre exacts à nos règles, et par les pensées qui nous agitent, quand le Saint-Esprit nous sollicite de nous y rendre plus fidèles (87). Cependant, continue saint Bernard, on ne vous dit pas: *Si vous demeurez dans l'ordre et soumis à votre règlement, vous en mourrez, vous serez exposé à la fureur des tyrans, vous souffrirez les feux, les gibets et les roues*; mais on vous dit seulement: *Vous y aurez un peu de peine, et il faudra vous faire un peu de violence* (88). Si donc la crainte d'un peu de peine vous entraîne dans le relâchement, et vous fait renoncer à la fidélité que vous devez à Dieu, que feriez-vous en la présence des tyrans, à la vue des gibets et des roues? Eprouvez, par votre négligence dans les petites occasions qui se présentent journellement, quelle serait votre fidélité dans de plus grandes épreuves.

Concluez de là, sans balancer, avec le saint docteur, que si les peines légères qui se rencontrent dans l'observation du règlement vous abattent si

(85) Nunquam robustioribus æmulis colluctari posse confidas, eum quem in leviori conflictu conspexeris ab infirmioribus parvisque superari. (CASSIAN., l. V, *Instit.*, c. 11.)

(86) Quotidie ceditis punctioni acus unius, et mucroni vos arbitramini posse resistere? In minimis probate conflictibus, quam viriliter in majori certamine stare possitis. Ecce enim vobis non dicitur: Sacrificate idolis et vivite; aut: Si hoc non vultis, oportet vos diversis suppliciis interire; novit Dominus figmentum nostrum, nec dat nobis tam forte certamen... Vestrum certamen quale est, fratres mei? quotidie vobis [illegible] in cordibus vestris: Frange ordinem tuum, murmura, detrahe, age remissius, infirmitatem simula, responde ei qui forte durius tibi locutus est, ut satisfacias desiderio tuo. Et quis sustineret tanta? (S. BERN., *Serm. de S. Clement. Pap. et mart.*, n. 3, 4.)

(87) Hæc enim intus audire, hæc respondere consuevimus, exhortantibus nos, aut foris homini, aut intus Spiritui sancto. (*Ibid.*)

(88) Nec dicitur cuiquam: Nisi hæc feceris, morieris; sed ut multum, cum difficultate et labore resistes animo tuo. (*Ibid.*)

sément, et vous font si souvent manquer à votre evoir, vous seriez bien moins capable de vous sou-enir, s'il s'en présentait de plus grandes (89). Pen-er autrement, ce ne peut être que l'effet d'une ima-gination trompée, et d'un esprit séduit par une il-lusion manifeste. Accoutumons-nous donc, selon le conseil de saint Bonaventure, à nous vaincre et à nous mortifier dans les petites choses ; « car, » dit le saint docteur, « celui qui ne sait ou ne veut pas rompre sa volonté dans les choses légères, la rom-pra bien moins dans de plus grandes : *Minima etiam adversa tolerare patienter discamus ; quia majora non superat, qui minima tolerare non discit.* » (*De prof. religios.*, lib. II, c. 5.)

Denys le Chartreux (*Scal. relig.*, art. 16) rapporte à ce sujet un exemple bien remarquable. Un religieux, qui avait assez longtemps vécu dans une commu-nauté avec grande édification, se relâcha ensuite de sa première ferveur, au point de négliger la plupart de ses exercices. Au commencement il trouvait tout facile, puis il commença à ressentir quelque difficulté dans les emplois vils et dans les exercices abjects; peu à peu les pratiques de mortification lui devinrent à charge; il avait surtout grande peine à porter un habit pauvre et humble, que les novices avaient cou-tume de porter. Comme il se reposait un jour après midi, il vit en songe Notre-Seigneur Jésus-Christ, chargé d'une croix longue et pesante, et qui, bien que très-las, s'efforçait de monter au haut d'un es-calier qui était devant lui. A cette vue, le religieux fut tellement touché de la peine de son Maître, que désirant de le soulager, il lui dit : *Je vous supplie, ô mon Sauveur ! permettez que je vous soulage, accor-dez-moi cette faveur, que je vous aide à porter votre croix.* A quoi Notre-Seigneur, se retournant vers lui, répondit d'un ton sévère : *Comment présumes-tu de porter ma croix qui est si pesante, toi qui ne peux pas te résoudre à porter, pour l'amour de moi, un habit qui pèse si peu?* En disant cela, il disparut. Le religieux se réveillant ensuite, demeura si confus de cette réprimande, et si encouragé à bien faire, qu'il eut tout le reste de sa vie autant de plaisir à porter son humble et pauvre habit, qu'il en avait aupara-vant de dégoût et d'horreur.

Cet exemple peut fournir un très-utile sujet de réflexions à ceux qui, ayant peine à observer le rè-glement, et ne pouvant, pour ainsi dire, en porter le poids, s'imaginent qu'ils feraient de grandes choses pour Jésus-Christ, si les occasions s'en présentaient; car, s'ils n'ont pas le courage de porter le joug de la règle que Notre-Seigneur lui-même leur impose, et qu'il leur adoucit en mille manières, à plus forte raison succomberaient-ils à des fardeaux plus pesants et à de plus grandes tentations.

CHAPITRE VII.

De la misère d'une âme qui fait peu de cas de ses règles, même en des choses légères.

Notre-Seigneur assure, dans l'Evangile, que celui qui est fidèle dans les petites choses sera pareille-ment fidèle dans les grandes, et que celui qui est injuste dans les petites choses le sera aussi dans les grandes : *Qui fidelis est in minimo, et in majori fidelis est, et qui in modico iniquus est, et in majori iniquus est.* (*Luc.* XVI, 10.) Cependant, la plupart de ceux qui se dispensent du règlement, le font sous prétexte qu'il s'agit uniquement de choses légères, qui ne sont point absolument nécessaires pour la perfection, et dont l'observance ne peut avoir une grande utilité, comme leur inobservance ne peut causer un grand dommage. Pour corriger cette erreur, il est impor-tant d'expliquer ici deux choses, que Notre-Seigneur nous enseigne dans les paroles que nous venons de rapporter. La première est le dommage que cause à une âme le mépris des petites choses; la seconde est le grand bien que lui procure la fidélité aux pe-tites choses. Nous parlerons maintenant de la pre-mière, réservant la deuxième pour le chapitre sui-vant.

Notre-Seigneur déclare que celui qui est infidèle dans les petites choses le sera pareillement dans les grandes. Le Saint-Esprit l'avait déjà dit auparavant par la bouche du Sage : *Qui spernit modica, paulatim decidet.* (*Eccli.* XIX, 1.) Ce seul motif ne devrait-il pas suffire pour nous rendre fidèles à l'observation de toutes nos règles, même à celles qui nous paraissent moins considérables, sachant que c'est un oracle di-vin, et par conséquent un point de foi dont il n'est pas permis de douter, que celui qui méprise les pe-tites fautes tombera peu à peu dans de plus grandes, jusqu'à ce qu'il soit arrivé au fond du précipice.

C'est à quoi s'exposent tous ceux qui ne veulent point s'assujettir aux petites règles. Le malheur de ces personnes et les funestes suites de leur négli-gence nous sont très-bien exprimés par la ruine de Jérusalem, décrite dans le prophète Jérémie. Le Sei-gneur, dit-il, a résolu de détruire Jérusalem, cette ville si forte, environnée d'une muraille et d'un avant-mur, et fortifiée de nombreuses tours. Et qu'a-t-il fait pour cela? Il a étendu son cordeau, il a pris ses mesures, et n'a point retiré sa main, jusqu'à ce qu'il ait exécuté la punition qu'il avait méditée. L'avant-mur est tombé; aussitôt la muraille a été abattue et démolie, et la ville prise et entièrement saccagée : *Cogitavit Dominus dissipare murum filiæ Sion; tetendit funiculum suum, et non avertit manum suam a perditione; luxitque antemurale, et murus pariter dissipatus est.* (*Thren.* II, 8.)

C'est ainsi que les ennemis de notre salut e... notre perfection entrent dans nos âmes, les pil...

(89) Si ergo in hujusmodi certamine periclitamur, si vix resistimus, si interdum etiam succumbimus ; quid in illo gravi certamine faceremus? Si juncis fragilibus cedit infirmitas nostra, quomodo telis sisteret? (S. BERN., *Serm. de S. Clem. Pap. et mar.* n. 3, 4.)

et s'en rendent maîtres. Les règles, comme nous l'avons déjà remarqué, sont l'avant-mur de cette forteresse : c'est la contrescarpe qui garde la muraille de la loi et des commandements de Dieu. Mais si vous laissez tomber cet avant-mur, la muraille sera bientôt renversée, et votre âme entièrement ruinée; si vous commencez à rompre la haie, si vous faites brèche à ce rempart, le serpent infernal entrera par là, et vous mordra; si vous rompez la clôture qui enferme la vigne, ne comptez plus en recueillir les fruits, car l'ennemi l'aura bientôt vendangée. *Ubi non est sepes*, dit le Sage, *diripietur possessio*. (*Eccli.* XXXVI, 27.) *Destruxisti maceriam ejus, et vindemiant eam omnes qui prætergrediuntur viam.* (*Psal.* LXXIX, 13.)

Dans une communauté où la règle est méprisée, où la discipline n'est plus observée, dit un ancien auteur, que voit-on autre chose qu'un débordement de désordres? Il n'y a plus alors ni obéissance, ni pauvreté, ni chasteté observée pour l'amour de Dieu. Mais afin qu'on puisse mieux comprendre une vérité si importante, laissons là les métaphores et les figures, et ne nous contentons pas de termes généraux; parlons clairement et plus en détail. Voulez-vous savoir comment il arrive que celui qui néglige les petites fautes tombe peu à peu dans les grandes, selon l'oracle de l'Esprit-Saint? et comment celui qui méprise les péchés véniels tombe bientôt dans les mortels, comme l'enseignent les saints et les théologiens, et comme nous l'enseignons nous-mêmes aux petits enfants dans le catéchisme? Les péchés véniels, en quelque nombre qu'ils soient, n'en font jamais un mortel; ils ne sont point suffisants pour perdre l'âme, pour lui ravir la grâce, pour la priver de l'amitié de Dieu; mais c'est à quoi ils la disposent, en l'attiédissant et l'affaiblissant à un tel point, que devenant toute languissante, elle est aisément vaincue par les tentations, elle obéit sans peine aux suggestions du démon dans les occasions, et tombe insensiblement dans le péché mortel. Les premiers coups de canon qu'on tire contre une muraille ne la mettent pas par terre; mais ils l'ébranlent et la disposent à tomber au dernier coup. Les premières gouttes d'eau qui tombent sur une pierre ne sont pas capables de l'entamer; mais elles la disposent à être creusée par les suivantes, jusqu'à ce qu'elle soit enfin entièrement percée : *Lapides excavant aquæ*, dit Job, *et alluvione paulatim terra consumitur.* (*Job* XIV, 19.) Une tuile qui manque au toit d'une maison ne la ruine pas entièrement; mais si plusieurs tombent l'une après l'autre, et qu'on néglige d'y remédier, on verra bientôt le renversement de tout l'édifice (90). Une petite fente, par laquelle l'eau entre goutte à goutte dans un vaisseau, ne le fait pas d'abord couler à fond; mais si l'on n'y met ordre, le vaisseau ne manquera pas d'être enfin submergé (91). Quelques petits trous qu'on néglige de réparer dans un habit finissent par le mettre en pièce, quoique dans le commencement ils n'empêchent pas qu'on ne s'en serve (92). Voilà les comparaisons dont les saints docteurs se servent, pour montrer comment les péchés véniels disposent aux mortels. En effet, comme les occasions de tomber dans de petites fautes se présentent très-souvent, une âme qui les néglige en commettra presque à toute heure; « elle s'y accoutumera tellement, » dit saint Grégoire, « qu'elle n'en sera plus effrayée, et ne craindra plus de faire des choses directement opposées à l'amour de Dieu, après avoir fait tant de fois sans scrupule ce qui était hors de ce même amour (93). » Ainsi celui qui ne se soucie pas de mentir et de jurer sans nécessité, mêlera bientôt l'un avec l'autre; et devenant parjure, il assurera ses mensonges avec serment. Celui qui, ne faisant aucun effort pour retenir sa langue, se laisse aller sans scrupule à de légères médisances, tombera insensiblement dans de plus grandes. Celui qui se plaît à regarder des objets dangereux, se plaira bientôt à en regarder de déshonnêtes. De même, celui qui s'accoutume à mépriser les petits règlements ne sera pas longtemps sans enfreindre les plus considérables; les petites infidélités le disposant toujours à de plus grandes, il en viendra à un tel point de hardiesse, qu'il n'y aura plus rien qui soit capable de le retenir, plus de fautes qu'il ne soit capable de commettre.

Il est vrai que, dans les commencements, on éprouve ordinairement quelque remords de conscience; mais dans la suite le remords diminue, puis on n'en sent plus aucun; enfin on se dérègle ouvertement et sans scrupule. C'est ainsi qu'arrivent, pour l'ordinaire, les grandes chutes que l'on voit dans l'Eglise, comme les saints docteurs remarquent à l'occasion de ce qui est dit de Judas, dans le chapitre XII de saint Jean. Il y est rapporté que ce malheureux murmura de ce que Madeleine avait beaucoup dépensé pour oindre et parfumer les pieds de Notre-Seigneur. *N'eût-il pas mieux valu*, dit-il pour justifier son murmure, *vendre ce parfum, et en donner le prix aux pauvres, que de le répandre de la sorte? Il ne disait pas cela*, remarque l'Evangile, *par un effet de la compassion qu'il avait pour les pauvres; mais parce qu'il était larron, qu'il gardait la bourse*, et qu'en sa qualité d'économe, il aurait été chargé de vendre ce parfum; il s'affligeait d'avoir perdu cette occasion d'avoir la dîme de cet argent;

(90) Tectum paucarum tegularum casu contemplo totam domum diruit. (S. CHRYS., hom. 8, *in I ad Cor.*, n. 4.)

(91) Hoc facit sentina neglecta quod facit fluctus irruens; paulatim per sentinam intrat, sed diu intrando et non exhauriendo mergit navim. (S. AUG., tract. XII, *in Joan.*, n. 14.)

(92) Vestis quæ scindi cœperit, neglecta tota discinditur. (S. CHRYS., *ibid.*)

(93) Minor dum quasi nulla creditur, eo pejus quo et securius in usu retinetur. Unde fit plerumque, ut mens assueta malis levibus nec gravia perhorrescat, atque ad quamdam auctoritatem nequitiæ per culpas nutrita perveniat; et tanto in majoribus contemnat pertimescere, quanto in minimis didicit non timendo peccare. (*Pastor.*, p. III, c. 33.)

et ce fut pour se dédommager de ce qu'il pensait qu'il avait perdu, qu'il résolut de vendre son adorable Maître pour trente deniers : *Dixit hoc, non quia de egenis pertinebat ad eum, sed quia fur erat, et loculos habens, ea quæ mittebantur portabat.* (*Joan.* XII, 6.) Sur quoi saint Augustin remarque que Judas ne se perdit point quand il vendit Notre-Seigneur ; du moins son mal ne commença pas alors ; il était méchant depuis longtemps ; c'était un infâme larron ; il suivait Jésus-Christ extérieurement et de corps, mais son cœur en était bien éloigné. Ainsi, quand vous voyez une personne faire quelque grande chute dans une communauté, ne croyez pas que son mal commence seulement alors ; si vous examinez de près sa conduite, vous verrez qu'elle était déjà perdue depuis longtemps ; elle n'était que de corps dans la communauté ; elle n'avait ni piété ni dévotion ; elle ne faisait ni oraison ni examen, sinon par manière d'acquit ; elle ne se souciait point de rompre les règles pour suivre ses moindres fantaisies ; et ces petites fautes, ces légères chutes, comme de petits grains de poussière, ont insensiblement formé le bourbier où elle s'est enfin précipitée.

Saint Jérôme, en parlant de la trahison de Judas, dit à peu près la même chose (94). « Voyez, » dit-il, « dans quel abîme de maux la convoitise a jeté ce malheureux, où l'amour désordonné de l'argent l'a enfin réduit ; et que ce terrible exemple vous serve à éviter les moindres fautes, dans la crainte des suites redoutables qu'elles peuvent avoir lorsqu'on n'y remédie pas dès le commencement. Celui qui les néglige, dit saint Grégoire, finira par déchoir tout à fait de la justice, en perdant peu à peu la grâce : *Qui minima peccata flere et vitare negligit, a statu justitiæ, non quidem repente, sed partibus totus cadit.* » (*Pastor.*, p. III, c. 33.) C'est ce que nous apprenons aussi de Job, lorsqu'il dit que la disette précède et annonce l'ennemi : *Faciem ejus præcedit egestas.* (*Job* XLI, 13.) En effet, l'âme s'appauvrit par la multitude des imperfections et des péchés véniels ; par suite de son infidélité à l'oraison et aux exercices spirituels, elle tombe dans des dérèglements de jour en jour plus notables, et souvent même dans les péchés mortels.

Etablissons donc comme une vérité constante, que celui qui marche avec négligence, et qui se permet sans scrupule des imperfections et des fautes légères, se permettra bientôt des péchés véniels clairs et manifestes ; et que celui qui se familiarise avec de légères offenses de Dieu s'expose à n'être plus effrayé, lorsqu'il se présentera quelque occasion de tomber dans le plus grandes (95). D'où nous pouvons conclure qu'il est pour nous de la dernière importance d'estimer toutes nos règles. Quelque légères que puissent nous paraître quelques-unes d'entre elles, nous devons néanmoins les observer toutes exactement, pour ne donner aucune entrée au démon, qui, par le mépris des petites choses, nous entraînerait peu à peu dans de plus considérables. Efforçons-nous donc de nous accoutumer à cette sainte discipline, et à cet ordre de vie, que le règlement de la maison nous enseigne ; de peur que Dieu nous abandonnant et se retirant de nous, nous ne fassions un jour quelque terrible chute, dont peut-être nous ne relèverions jamais : *Erudire, Jerusalem*, dit Dieu par le prophète Jérémie, *ne forte recedat anima mea a te ; ne forte ponam te desertam, terram inhabitabilem.* (*Jer.* VI, 8.)

CHAPITRE VIII.

Des grands biens que procure à une âme l'estime des petites choses.

Notre-Seigneur nous fait connaître ces grands biens par ces paroles : *Courage, bon et fidèle serviteur ! parce que vous avez été fidèle en de petites choses, je vous établirai sur de grandes ; entrez dans la joie de votre Seigneur : « Euge, serve bone et fidelis ; quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam, intra in gaudium Domini tui. »* (*Matth.* XXV, 23.) Notre-Seigneur ne dit pas que la joie entrera dans ce fidèle serviteur ; car elle est si grande, qu'il ne pourrait pas la contenir ; mais il dit que ce fidèle serviteur entrera dans la joie de son Seigneur ; pour faire entendre que cette joie si abondante non-seulement le remplira, mais encore l'environnera de toutes parts, comme une personne qui étant au milieu de l'Océan, et ne pouvant en contenir toutes les eaux, en serait environnée de tous côtés. C'est pourquoi il est dit ailleurs, que la récompense préparée dans le ciel aux âmes fidèles est une mesure pleine, surabondante, et qui se déborde de toutes parts : *Mensuram bonam, et confertam, et coagitatam, et supereffluentem, dabunt in sinum vestrum.* (*Luc.* VI, 38.)

Mais quelle est donc la cause de cette grande récompense ? et pourquoi Notre-Seigneur élève-t-il ainsi ceux qui lui sont fidèles en de petites choses ? C'est que par cette fidélité on connaît les dispositions habituelles d'une personne, et ce qu'elle fera dans des occasions plus importantes. Un paysan ayant présenté autrefois au roi de Perse une belle et grosse pomme, le roi la reçut d'un air très-satisfait, et dit aussitôt : *Vraiment, il me semble que cet homme, s'il était chargé de gouverner une petite ville, serait capable d'en faire une cité florissante.* (PLUT., *Ap., de Artax.*) Il jugeait que celui qui avait si bien soigné une petite chose n'en négligerait pas une beaucoup plus grande.

Quoi qu'il en soit du raisonnement de ce prince, qui n'était peut-être pas assez bien fondé à tirer une telle conséquence d'une action si peu impor-

(94) Infelix Judas, quod ex effusione unguenti se perdidisse credebat, vult Magistri pretio compensare. (*In hæc verba* Matth. (XXVI, 15) : *Quid vultis*, etc.

(95) Cum prius per levia delicta defluimus, usu cuncta levigante, nequaquam post committere etiam graviora timemus. (S. GREG., *Moral.*, lib. X, cap. 10.)

tante, nous pouvons du moins prendre cette histoire pour une parabole dont voici la vérité : *Celui*, dit Notre-Seigneur (*Luc* XVI, 10), *qui est fidèle en de petites choses, le sera aussi en de plus grandes*. Remarquez qu'il ne dit pas : *Celui qui est fidèle en de grandes choses, le sera aussi dans les petites;* mais il dit tout le contraire. C'est qu'en effet on connaît mieux la fidélité d'une personne dans les petites occasions que dans les grandes. Ainsi la fidélité d'un économe ne se connaît pas tant en ce qu'il rend compte de grosses sommes, qu'en ce qu'il rend exactement compte des moindres. De même un serviteur fait paraître beaucoup plus d'affection pour son maître, en ne voulant pas manquer aux plus petits services qu'il lui doit, que s'il se contentait de lui rendre ceux qui paraissent plus considérables, dont l'omission le ferait chasser de la maison, ou lui ferait du moins perdre sa récompense. De même encore l'obéissance d'un bon fils se manifeste beaucoup moins par la soumission qu'il rend à son père dans les occasions importantes, qu'en celles qui sont plus légères et plus ordinaires ; parce qu'on voit alors qu'il ne veut pas se détourner en quoi que ce soit de la volonté de son père, ni faire la moindre chose qui lui déplaise. Pour appliquer ceci au sujet dont nous parlons, la fidélité d'un séminariste se connaît beaucoup moins en ce qu'il évite les grandes fautes, qu'en ce qu'il est exact et ponctuel aux moindres règles, et aux plus petites choses qu'on demande de lui, pour l'ordre de la maison.

C'est pour cela que Notre-Seigneur récompense si libéralement ceux qui lui sont fidèles dans les petites choses ; il leur fait de grandes faveurs, et se montre très-généreux envers eux, parce qu'ils sont très-généreux envers lui. *Approchez-vous de Dieu*, dit l'apôtre saint Jacques, *et il s'approchera de vous : « Appropinquate Deo, et appropinquabit vobis. »* (*Jac.* IV, 8.) Plus vous vous approcherez de lui, en vous montrant généreux envers lui, plus il s'approchera de vous, par ses faveurs et par ses récompenses.

Ceux qui ont un plus grand soin de plaire à Dieu, en ce qui est de conseil et de surérogation, aussi bien qu'en ce qui est d'obligation, et qui, dans les petites choses aussi bien que dans les grandes, tâchent de faire toujours ce qu'ils savent être plus parfait et plus conforme à la volonté de Dieu, se montrent par là généreux envers Dieu ; et Dieu, de son côté, se montre généreux envers eux. Ils deviennent en quelque sorte les favoris de Dieu ; en cette qualité, ils reçoivent ses plus grands bienfaits ; ils font des progrès continuels dans la perfection et dans l'amour divin, comme nous le voyons tous les jours par expérience. Nous en avons connu quelques-uns qui, par cette grande ponctualité au règlement, se sont tellement avancés en peu de temps, que leur exemple a été une leçon admirable, et même un sujet de confusion aux plus anciens, qui les ont vus si promptement élevés en perfection au-dessus d'eux. C'est là un moyen sûr et infaillible de se rendre agréable à Dieu, et de recevoir ses plus grandes faveurs. Ceux qui dans le monde, en servant leurs maîtres, ne cherchent qu'à les contenter en tout, gagnent promptement leurs bonnes grâces, et participent abondamment à leurs bienfaits. De même ceux qui se font petits devant Dieu, en s'humiliant pour l'amour de lui, et qui se plaisent surtout à bien faire les petites choses, ce sont là ceux que Dieu se plaît à favoriser davantage : *Sinite parvulos ad me venire*, dit Notre-Seigneur, *talium est enim regnum cœlorum*. (*Matth.* XIX, 14.) Mais ceux qui s'émancipent et se mettent au large, ceux qui, sous prétexte qu'ils sont anciens dans la maison, ne font plus de cas des petites observations, mais au contraire les méprisent comme étant au-dessous d'eux, et comme étant plus propres pour des enfants et pour des novices que pour des anciens et pour des personnes avancées dans la perfection, ce sont ceux-là que Dieu humilie et repousse, selon cette parole du Prophète : *Si je me suis élevé dans mon cœur, qu'il m'arrive comme à l'enfant que l'on sèvre et à qui on ôte la mamelle de sa mère : « Si non humiliter sentiebam, sed exaltavi animam meam : sicut ablactatus est super matre sua, ita retributio in anima mea. »* (*Psal.* CXXX, 2.) Lorsqu'on veut sevrer un enfant, on met de l'aloès sur les mamelles de sa mère, afin qu'au lieu du goût et du plaisir qu'il y trouvait auparavant, il n'y ressente plus que de l'amertume : ainsi en arrive-t-il à tous ceux qui, voulant s'élever, méprisent les petites choses, s'imaginant qu'il est au-dessous d'eux de s'y assujettir ; car, dans l'oraison, dans l'examen, dans le silence, dans tous les exercices spirituels, où ils ressentaient auparavant tant de douceur et de consolation, ils ne trouvent plus que du dégoût et de l'amertume.

C'est ce qui fait dire à saint Jérôme, que celui qui désire se donner entièrement à Dieu et lui plaire uniquement, doit apporter autant de vigilance et de soin pour se bien acquitter des petites choses, qu'il en apporte pour bien faire les plus grandes, persuadé qu'il doit rendre compte à Dieu de tout, même des paroles inutiles et des pensées oiseuses : *Mens Christo dedita æque et in majoribus et in minoribus intenta est, sciens etiam pro otioso verbo reddendam esse rationem*. (Epist. 34, *Ad Heliodor.*) De là encore le conseil que donne saint Basile à tous ceux qui aspirent à la perfection : « Appliquez-vous tellement aux grandes choses, que vous ne méprisiez pas les petites : *Stude ut majorum virtutum compos efficiaris ; neque minores tamen negligito.* »

Cette vérité est si frappante, qu'un philosophe païen l'a fort bien exprimée, en disant qu'une marque certaine de progrès dans la vertu, c'est lorsqu'on n'estime plus aucune faute petite, ni aucun péché léger ; mais qu'on les évite et qu'on les fuit tous très-soigneusement. Ceux qui désespèrent de pouvoir jamais devenir riches ne se mettent pas beaucoup en peine des petites sommes, parce qu'ils ne croient pas qu'un peu d'économie puisse jamais leur procu-

rer de grands trésors; mais ceux qui prétendent et qui veulent sérieusement s'enrichir, épargnent sur toutes choses, ne font jamais de dépenses inutiles, et profitent des moindres occasions pour augmenter leur fortune. Ainsi ceux qui prétendent à la perfection profitent de tout; ils ne disent point : *Quel grand mal quand je manquerais à cet exercice? une autre fois je serai plus fidèle; pour aujourd'hui, faisons ainsi; un autre jour nous ferons mieux.* Mais ils considèrent que, par leur fidélité à chaque exercice, ils méritent de nouvelles grâces, ils avancent dans la vertu et ils augmentent leurs richesses spirituelles; tandis qu'ils déchoiraient peu à peu, par des fautes légères, s'ils n'étaient soigneux de les éviter. « Ne méprisez donc, » dit saint Basile, « aucune faute, quelque petite qu'elle soit; car il n'y a point d'ennemi, si vous venez à le mépriser, qui ne vous puisse nuire et qui ne soit capable de vous causer de très-grands dommages : *Nullum omnino sit erratum, quod parvipendas, quamvis illud minutius sit.* »

CHAPITRE IX.

On montre, par quelques exemples, combien on doit faire cas des petites choses, et combien il est dangereux de les mépriser.

L'Ecriture sainte rapporte, dans le *IV*e *livre des Rois*, que Naaman, qui était un grand seigneur de Syrie, particulièrement aimé du roi, et lieutenant général de ses armées, étant tout couvert de lèpre, et ayant appris qu'il y avait à Samarie un prophète, nommé Elisée, qui guérissait toute sorte de maladies, et ressuscitait même des morts, résolut de s'adresser à lui pour être délivré de sa lèpre. Il obtint pour cela son congé, avec des lettres de recommandation du roi de Syrie, qui l'adressait au roi d'Israël, afin qu'il pût être plus favorablement accueilli par le prophète. Naaman partit donc pour Samarie avec un grand train de chariots et de chevaux. Lorsqu'il fut arrivé à la porte d'Elisée, ses serviteurs entrèrent et remplirent leur commission auprès du prophète; mais celui-ci, sans aller au-devant de Naaman, ni sortir de son logis, répondit simplement à ses envoyés : Dites à votre maître qu'il aille au Jourdain, qu'il s'y lave sept fois, et qu'il y sera guéri : *Vade et lavare septies in Jordane, et recipiet sanitatem caro tua, atque mundaberis.* Naaman fut très-étonné de cette réponse, ne pouvant s'imaginer que sa guérison dépendît d'une chose si commune, et que sa santé fût attachée à une action si ordinaire et si simple. Je pensais, dit-il, que le prophète ferait pour moi quelque chose d'extraordinaire, et qu'il emploierait de tout autres moyens pour ma guérison. *Je pensais qu'il viendrait au-devant de moi, qu'il invoquerait sur moi le nom de son Dieu, qu'il toucherait de sa main ma lèpre, et qu'ainsi il me guérirait : « Putabam quod egrederetur ad me, et stans invocaret nomen Domini Dei sui, et tangeret manu sua locum lepræ, et curaret me.* » Cependant, pour toute réponse, il m'ordonne d'aller au Jourdain pour me laver; comme si nous n'avions pas chez nous d'aussi bonnes eaux que celles de ce fleuve. Qu[...] besoin de venir de si loin pour n'avoir point [...] réponse : *Nunquid non meliores Abana et Ph[...] fluvii omnibus aquis Israel, ut laver in eis et [...]* Ayant dit ces paroles, il prit sa route po[...] retourner en sa maison, ne tenant aucun com[...] l'avis que lui avait donné le prophète. Ses serv[...] plus prudents que lui, prirent la liberté de lui [...] senter, que bien loin que la facilité du remè[...] lui avait donné le prophète lui dût faire [...] son conseil, il devait le suivre sans balanc[...] cette seule considération, que ce n'éta[...] grand'chose, et qu'il pourrait aisément ac[...] ce qu'on lui prescrivait. Si le prophète, disai[...] vous eût commandé quelque chose d'extraord[...] et qui vous eût paru très-difficile, vous l'eus[...] faire, pour recouvrer la santé; combien plus [...] vous accomplir ce qu'il vous dit, puisqu'il [...] aisé d'aller au Jourdain et de vous y laver? *P[...] si rem grandem dixisset tibi propheta, certe [...] debueras, quanto magis quia nunc dixit tibi : [...] et mundaberis?* Naaman se rendit à cette rai[...] alla au Jourdain; il s'y lava sept fois, et fut [...] faitement guéri de sa lèpre, que sa chair [...] aussi pure et aussi nette que celle d'un e[...] *Restituta est caro ejus sicut caro pueri parv[...]* *Reg.* v, 10 seq.)

Or ce qui arriva à ce prince, dont la guér[...] la santé corporelle dépendait d'une chose si [...] et si peu importante en elle-même, se re[...] tous les jours, par rapport à la guérison et à l[...] de nos âmes; car de ces choses qui nous par[...] communes, de ces règles qui nous paraissent l[...] de cette fidélité que nous nous imaginons [...] d'aucune importance, dépend réellement la sa[...] notre âme, et tout notre progrès dans la ve[...] l'on vous disait, lorsque vous entrez dans la [...] que jamais vous ne vous y sanctifierez, san[...] des choses très-difficiles, assurément vo[...] devriez faire, et vous devriez tenir votre pein[...] bien employée : *Certe facere debueras.* A co[...] plus forte raison devez-vous faire les choses [...] vous y prescrit, qui sont si faciles, et qui vou[...] duiront sûrement à la perfection? Ainsi le pe[...] portance que ces règles paraissent avoir [...] vous donner occasion de les négliger; au con[...] il faut que cela même vous encourage, et vous [...] plus fortement à les observer, voyant que [...] perfection est attachée à des choses si petite[...] aisées.

Cassien remarque qu'une des principales pr[...] des anciens solitaires d'Egypte était l'exactitu[...] petites règles, et qu'ils préféraient cette exa[...] ponctuelle à toutes les autres vertus : *Hanc [...] virtutibus ita præferunt, ut huic judicent omni[...] ponenda; et universa dispendia subire content[...] dummodo hoc bonum in nullo violare vide[...]* (Cassian., l. iv *Instit.*, c. 12.) Cette exactitud[...] si grande, que lorsqu'on les avertissait pour q[...]

exercice, ils laissaient une lettre à demi formée, et auraient fait scrupule de prendre un seul moment pour l'achever : *Cum sonitum pulsantis audierint, certatim unusquisque prorumpit : ita ut is qui opus scriptoris exercet, quam repertus fuisset inchoasse litteram, finire non audeat, nec tantum moræ interponat, quantum cœpti apicis consummet effigiem ; sed imperfectam lineam litteræ derelinquens, obedientiæ virtutem exsequi toto studio atque æmulatione festinet.* (CASSIAN., l. 4 *Instit.*, c. 12.) Dieu a témoigné quelquefois agréer tellement cette fidélité, qu'un solitaire ayant laissé ainsi une lettre à demi formée, pour se rendre ponctuellement à un exercice commun, trouva cette lettre parfaitement achevée à son retour, avec un trait d'or.

Le *Livre des hommes illustres de l'ordre de Citeaux*, (*Biblioth. Cluniac. Vit. S. Odon.*, lib. I, p. 28) rapporte qu'il y avait dans cette maison une règle qui ordonnait de ramasser, à la fin du repas, les miettes qui restaient sur la table, et de les manger, ou de les recueillir dans un plat. Il arriva une fois qu'un religieux, grand observateur des règles, ayant ramassé les miettes, mais étant tout absorbé par la lecture de table, les retint dans sa main, jusqu'à ce que le prieur eût donné le signal pour faire cesser la lecture et pour sortir de table ; alors ce bon religieux s'apercevant de sa distraction, se trouva fort embarrassé, parce qu'il n'était plus temps d'avaler ces miettes, et qu'il ne pouvait plus les mettre dans le plat. Comme il était dans cette peine, et tout confus de la négligence qu'il se reprochait, il crut qu'il n'y avait pas d'autre remède que d'aller dire sa faute au supérieur, et de lui en demander pénitence. Il garde donc les miettes dans sa main pendant les grâces ; et, aussitôt qu'elles furent achevées, il va trouver le supérieur, se prosterne à ses pieds, lui déclare sa faute, et lui en demande pénitence. Le prieur, après une petite correction, lui demande ce qu'il a fait de ces miettes. *Mon père*, lui dit-il, *les voici ;* et ouvrant sa main, au lieu de miettes, il trouva des pierres précieuses ; Notre-Seigneur voulant montrer, par ce miracle, combien lui sont agréables dans les communautés, les personnes ferventes et fidèles aux moindres règles.

Nous lisons dans les *Dialogues de Césaire* (l. VI, c. 15), que sous le règne de l'empereur Frédéric Barberousse, une des abbayes impériales, auxquelles les empereurs avaient coutume de pourvoir, étant venue à vaquer, et les suffrages des religieux étant très-partagés entre deux personnes qu'ils songeaient à présenter, pour remplir la place vacante, l'un des candidats offrit à l'empereur une grande somme d'argent qu'il avait amassée dans le monastère, afin qu'il lui donnât parole de le nommer. L'empereur, ayant pris des informations sur son compétiteur, et ayant su que c'était un très-bon religieux, simple, vertueux, et grand observateur de sa règle, chercha le moyen de se défaire de l'autre à qui il avait donné sa parole, au détriment de celui qui était plus digne de son choix. Un jour qu'il raisonnait là-dessus avec quelques-uns de ses favoris, un d'entre eux lui dit : *Seigneur, j'ai ouï dire que les moines de l'abbaye dont il s'agit, ont une règle qui leur ordonne de porter toujours sur eux une aiguille à coudre ; lorsque Votre Majesté sera dans le chapitre, demandez à celui des deux candidats qui est moins exact à ses règles, qu'il vous prête son aiguille, comme si vous en aviez besoin pour nettoyer vos doigts. S'il n'en a point, ce sera une belle occasion pour ne point lui donner l'abbaye, puisqu'il paraîtra publiquement infidèle à sa règle.* L'empereur suivit ce conseil ; il demanda une aiguille à ce religieux, qui se trouva n'en avoir point. Puis s'adressant à l'autre : *Mon père*, lui dit-il, *prêtez-moi votre aiguille.* Celui-ci la tirant aussitôt, la lui donna ; alors l'empereur lui dit : *Puisque vous avez été si fidèle à la règle de votre maison, j'estime que vous êtes digne d'en être supérieur ; j'étais résolu de choisir pour abbé votre compétiteur ; mais puisqu'il ne garde pas sa règle, il fait assez paraître qu'il est indigne de cet honneur, et que, ne faisant point de cas des petites choses, il ne manquerait pas de se relâcher dans les plus grandes.* Ainsi l'empereur frustra l'un, avec grande raison, de ses espérances, parce qu'il ne se mettait pas beaucoup en peine des petites règles de sa communauté ; et il donna l'abbaye à l'autre, qu'il avait remarqué y être parfaitement soumis.

Le même auteur raconte (c. 86, l. IV *Dialog.*) qu'une dame de grande maison, désirant quitter le monde pour entrer en religion, voulut donner, le jour même de son départ, un festin à ses parents et à ses amis ; et comme elle y invita plusieurs religieux séculiers, elle fit servir de la viande pour les uns, et du poisson pour les autres. Parmi les religieux invités, il y en avait un, nommé Florin, qui était un des officiers du monastère où la dame avait dessein d'entrer. Ce religieux, voyant de la viande, fut tenté d'en manger contre sa règle ; et prenant en riant un morceau de viande rôtie qui était auprès de lui, il le mit dans sa bouche ; mais, par un juste jugement de Dieu, le morceau s'étant mis de travers dans sa gorge, s'y attacha tellement, qu'il ne pouvait ni l'avaler ni le rejeter ; en sorte qu'il était en danger d'être suffoqué, roulant déjà les yeux, comme s'il eût été sur le point de rendre l'âme. Un religieux, qui l'accompagnait, touché de compassion, lui fit rendre la bouchée de chair qu'il avait prise ; mais tous ceux qui étaient là présents, demeurèrent persuadés que l'accident arrivé à ce religieux, était une punition de sa désobéissance.

Il est rapporté dans l'*Histoire générale de l'ordre de Saint-Dominique* (liv. I, c. 60) que, lorsque ce saint demeurait à Bologne, le démon tourmenta un jour, un frère lai avec une telle furie, que les autres religieux étaient effrayés par le bruit des coups que le démon lui donnait. Saint Dominique ne trouva point d'autre remède, pour la guérison de ce possédé, et pour le repos du monastère, que de faire porter le malheureux à l'église. A peine dix frères

en purent venir à bout, avec de grands efforts ; mais il n'y fut pas plutôt entré, que d'un seul souffle il éteignit toutes les lampes ; en sorte qu'ils se trouvèrent tous dans les ténèbres. Alors le démon recommença à tourmenter en mille manières, ce pauvre misérable. A cette vue, le saint commanda au malin esprit, par la vertu de Jésus-Christ, de dire pourquoi il tourmentait ainsi ce religieux ; à quoi l'esprit infernal répondit : *C'est parce que hier au soir il a contrevenu aux statuts de son ordre, en buvant sans permission.* Enfin, après avoir longtemps exercé sa rage sur ce religieux, l'heure de Matines étant venue, le démon s'enfuit en disant : *Je ne puis demeurer ici plus longtemps, car on sonne l'Office; et voilà ces capuchonnés qui se lèvent pour louer Dieu.* Ainsi fut délivré ce pauvre frère ; mais il resta à demi mort, et si brisé de coups, que jusqu'au lendemain il ne put ni se tenir debout, ni se remuer aucunement.

Saint Grégoire (lib. I *Dialog.*, cap. 4) rapporte un exemple qui a beaucoup de rapport avec celui-ci : c'est l'histoire d'une religieuse qui, mangeant d'une laitue, sans faire auparavant la bénédiction, suivant ses constitutions, se trouva possédée du démon.

Nous terminerons ce chapitre par un autre exemple que rapporte le bienheureux cardinal Pierre Damien. (Opusc. 13, *De perf. monach.*, c. 21.) C'est la maladie et la mort funeste d'un certain Raimbault, dont il dit avoir été le témoin oculaire, et qu'il regarde comme un effet de sa désobéissance à l'un des règlements de sa communauté. Raimbault était un jeune homme de très-bon naturel, et qui était parvenu, par ses grandes abstinences et par ses jeûnes fréquents, à dompter les vices et les passions ordinaires à son âge. La bonne opinion qu'on avait conçue de lui dans la maison, porta le supérieur à lui donner un emploi dont il s'acquittait avec toute l'assiduité, et tout le zèle qu'on pouvait attendre d'une personne très-fervente. Le seul défaut qu'on pût lui reprocher, était de ne pouvoir retenir sa langue, pour garder le silence prescrit par la règle : tantôt il parlait à l'un, et tantôt à l'autre ; et quoique ce ne fût que pour des choses relatives à son office, et que ce qu'il disait lui parût nécessaire, il ne laissait pourtant pas de violer le règlement qui le lui défendait. Le supérieur, que le même auteur représente comme un saint, se crut obligé d'y apporter remède; il avertit donc plusieurs fois Raimbault de sa faute, mais inutilement, parce que ce jeune homme ne pouvait croire qu'elle fût de conséquence; ce qui obligea enfin le supérieur à lui ôter son emploi. A peine en fut-il privé, qu'il se sentit saisi d'un mal de gorge très-violent ; en sorte qu'après avoir pleuré, gémi et soupiré pendant trois jours, il mourut, après avoir confessé sa faute, et reconnut que sa mort était le châtiment de sa désobéissance. « *O divinæ ultionis accelerata severitas!* » s'écrie le même auteur ; « et nous le disons, » ajoute-t-il, « non pour l'avoir appris, mais après l'avoir vu de nos propres yeux : *Non quod aliena relatione audivi, sed quod oculis vidi;* » d'où il tire avec raison cette conséquence, que, quelques bonnes œuvres que nous puissions faire dans une communauté, nous ne devons jamais nous y tenir en assurance, tant que nous négligeons d'en observer les règlements : *Hoc idcirco domesticum exemplum vobis retulimus, ut memineritis sanctam obedientiam, pro confidentia nullius pii operis sive religionis aliquando negligendam.*

CHAPITRE X.

Quelques autres exemples, qui montrent l'importance de la fidélité dans les petites choses.

Nous lisons, dans la *Vie de sainte Mecthilde*, que, comme elle considérait, un jour de vendredi saint, ce que le Fils de Dieu avait enduré dans sa Passion, et les tourments que lui avait fait souffrir la cruauté des bourreaux, elle lui demanda ce que les hommes pourraient faire pour reconnaître cette bonté infinie avec laquelle il avait tant souffert pour leur amour. A quoi ce divin Sauveur répondit qu'il leur était aisé de l'en remercier, et qu'ils satisferaient parfaitement à ce qu'il exigeait d'eux pour ce bienfait, s'ils voulaient seulement se laisser lier par l'obéissance. *Je serai satisfait*, lui dit-il, *pour les outrages que j'ai reçus, si, dans les maisons où l'on fait profession de me servir, on observe exactement les règles;* ce qui toucha tellement cette sainte, qu'elle eût mieux aimé mille fois mourir, que de manquer à la moindre de ses règles.

On sait combien saint Bernard fut récompensé de cette grande exactitude aux règlements de sa communauté ; car, comme il était un jour dans son oratoire avec le Fils de Dieu qui lui était apparu, on vint à sonner la cloche qui avertissait les religieux d'aller balayer la maison. Aussitôt le saint quitte son bien-aimé Sauveur; et, sans avoir égard aux consolations ineffables qu'il goûtait dans une telle compagnie, il se rend où la cloche l'appelait. Ce que Notre-Seigneur eut pour si agréable, qu'il l'attendit dans sa cellule; et quand le saint y fut de retour, son bien-aimé lui dit avec des caresses pleines d'amour : *Mon fils, vous avez très-bien fait d'obéir, et de m'avoir quitté pour aller où l'obéissance vous appelait : si vous eussiez agi autrement, je vous aurais quitté, et vous n'eussiez pas eu le bonheur de me retrouver ici.* Voilà le fruit de la parfaite obéissance aux règles.

L'histoire fait un bel éloge d'un saint solitaire nommé Zosime, que l'on dit avoir vécu dans sa communauté avec une si grande exactitude, que pendant l'espace de cinquante ans, il ne fit pas la moindre chose contre sa règle, et ne la viola pas en quoi que ce pût être. C'est ce qui lui attira de Dieu des bénédictions extraordinaires, tout à fait inconnues à ces esprits indépendants, qui veulent vivre en tout comme il leur plaît.

Tous ces exemples montrent clairement combien Dieu veut que ses fidèles serviteurs s'assujettissent

à l'ordre, dans les plus petites choses. Aussi les voyons-nous s'y rendre si fidèles, qu'ils considèrent les moindres observances, de la même manière que Moïse considérait la manne que Dieu avait donnée à son peuple dans le désert, c'est-à-dire comme leur aliment ordinaire, qui doit servir à les fortifier contre leur faiblesse naturelle, et à les conduire sûrement à la perfection. Le peuple ne savait ce que c'était que cette manne : *Apparuit in solitudine minutum, et filii Israel ignorabant quid esset.* Mais Moïse, éclairé de Dieu, leur dit : Voilà le pain que Dieu vous envoie pour vous nourrir : *Iste est panis quem Dominus dedit vobis ad vescendum.* (*Exod.* XVI, 14, 15.) Voilà ce que disent aussi les personnes fidèles à Dieu dans les communautés, lorsqu'il se rencontre de petites choses à faire pour l'observation de leur règle. Les personnes tièdes ou légères n'y pensent pas ; mais les personnes ferventes, à l'exemple de Moïse et des amis de Dieu, disent en elles-mêmes : *Minutum hoc, est panis quem dedit vobis Dominus ad vescendum*, et ils s'y rendent aussi exacts que si c'étaient des choses très-importantes.

C'est ainsi que saint Vincent Ferrier, au milieu de ses emplois apostoliques, de ses grandes occupations, et de ses travaux incroyables, ne laissait pas de se soumettre à toutes les observances de sa règle ; jamais il ne voulait de dispense, et on le voyait aussi fidèle aux petites choses, qu'un jeune novice qui n'a rien tant à cœur que cette ponctualité.

Saint Bernardin de Sienne prêcha seize ans entiers, et quoique tous les jours il fît une prédication aux moines, quoiqu'il eût en même temps beaucoup d'autres affaires importantes pour le bien des âmes, il ne manqua jamais d'assister au chœur, ni de se rendre aux plus petits exercices de sa communauté.

Le P. Balthasar Alvarez, religieux de la Compagnie de Jésus, que sainte Thérèse estimait l'homme le plus parfait de son siècle, était si exact à l'obéissance, qu'il ne voulut jamais manger la plus petite chose hors des repas, ni écrire le plus petit billet sans permission.

Saint Louis de Gonzague, religieux de la même compagnie, n'eût pas transgressé la moindre de ses règles, pour tout le bien du monde. Jamais il ne rompit le silence ; jamais, étant novice, il ne se dispensa du moindre des exercices ; jamais, après sa profession, il ne se relâcha de son exactitude et de sa première ferveur. Un de ses compagnons d'étude lui demanda un jour une feuille de papier ; mais il ne voulut point la lui donner, avant d'avoir été trouver son supérieur, pour en obtenir la permission. Tout cela ne paraît que bagatelle aux yeux du monde, mais tout cela est très-considérable aux yeux des saints ; et, quelque incroyable que cela paraisse, il est très-véritable que cette exactitude à obéir en tout, même dans les plus petites choses, nous met aux rangs des saints, et nous fait mériter sûrement la couronne de gloire.

C'est par ce moyen que le bienheureux Berchmans, novice de la Compagnie de Jésus, devint si parfait en quelque mois, que tout le monde était ravi de sa vie exemplaire et de sa grande sainteté. Il ne faisait pas de grands miracles, il ne pratiquait point des pénitences extraordinaires, il ne souffrait point de grands travaux et de rudes épreuves. Tout ce qu'il y avait d'admirable en lui, c'était une parfaite et constante fidélité à toutes ses règles, et aux plus petites pratiques de la vie commune. Sa grande pénitence était de suivre la vie commune et ordinaire, mais avec un amour extraordinaire et une fidélité non commune. Voilà tout son secret. *Mea pœnitentia maxima*, disait-il, *est vita communis.* Voilà, en effet, ce qui fait les grands saints. Se rendre exact pendant les cinq, dix, vingt et trente ans, au règlement et aux actions ordinaires d'une maison réglée, ce n'est pas là un petit martyre ; cette exactitude persévérante ne le cède point aux miracles et aux plus rudes persécutions ; elle ne nous sanctifie pas moins que beaucoup d'autres actions qui semblent au premier abord, plus éclatantes et plus dignes d'admiration.

Le bienheureux Dosithée étant sur le point de mourir, tous les religieux de sa communauté murmuraient contre le saint abbé Barsanuphius, qui en lui disant le dernier adieu, lui parlait comme à un grand saint ; mais ils furent bien étonnés quand ils surent que Dieu l'avait récompensé d'une gloire aussi relevée que celle des plus parfaits anachorètes, quoiqu'on n'eût rien remarqué de considérable dans sa vie, qu'une soumission constante et ponctuelle à tout ce qui était de l'ordre du monastère. Cette histoire est si importante, et vient si bien à notre sujet, que nous la rapporterons ici tout entière (96). Elle a d'autant plus d'autorité, qu'elle est rapportée par un disciple même de saint Dorothée, dans un éloge qu'il a mis au commencement des œuvres de son maître. (*Vita S. Doroth.*, c. 17.)

Dosithée, jeune homme de qualité, et fort riche des biens du siècle, mena d'abord dans le monde une vie assez déréglée ; mais il se convertit un jour, à la vue d'un tableau représentant les tourments des damnés. Cet étrange spectacle lui fit une telle impression, que quittant sa vie licencieuse, ses parents et toutes choses, pour faire son salut, il se retira dans la solitude, sous la conduite de saint Dorothée. Là il fit en peu de temps des progrès incroyables, surtout par une simplicité enfantine qui paraissait dans toutes ses actions, et par une obéissance inviolable qu'il avait prise pour la principale règle de sa conduite : *Nunquam enim*, dit l'auteur de sa Vie, *voluntatem propriam in re aliqua fecit ; nunquam*

(96) Le B. Dosithée, dont il est question, est le même dont on a parlé ci-dessus, Iʳᵉ partie, chap. 1, col. 358.

secundum suam propriam passionem egit. Après cinq ans de retraite et de fidélité à une vie réglée parmi les solitaires, il fut attaqué d'une maladie qui lui fit perdre tout son sang, et le réduisit bientôt à l'extrémité. Lorsqu'il se vit sur le point de mourir, et que son corps, accablé de faiblesse, se trouvait dans les dernières langueurs, il demanda permission de mourir à son abbé Barsanuphius qui lui donna sa bénédiction, en lui disant seulement ces courtes paroles : *Allez en paix, mon fils, allez vous présenter à la très-sainte Trinité, et priez pour nous : « Vade in pace, et siste te sanctissimæ Trinitati, necnon precare pro nobis. » Sicque sub obedientiæ mortuus est jugo,* ajoute l'auteur de sa Vie. Les religieux qui étaient présents, entendant cette espèce d'adieu, furent bien étonnés, et commencèrent à murmurer entre eux, se disant les uns aux autres : *Eh quoi! il n'y a que cinq ans que ce jeune homme s'est retiré ici, après avoir mené dans le siècle, une vie délicieuse et déréglée ; il a même vécu parmi nous d'une manière assez délicate, ayant presque toujours été malade ou convalescent. Qu'a-t-il donc fait d'extraordinaire, pour être canonisé de la sorte, et pour obtenir sitôt l'entrée du ciel? Cependant voilà notre bon supérieur qui lui dit de se présenter avec confiance à la très-sainte Trinité, et de prier Dieu pour nous, comme s'il était déjà un saint du paradis. Encore une fois, qu'a-t-il fait plus que nous? Il ne se levait pas plus matin que les autres; il ne faisait pas plus d'oraison ni d'exercices spirituels; il ne faisait même pas autant de jeûnes que les autres; au contraire, ses infirmités étaient cause qu'on lui accordait souvent permission de se dispenser de plusieurs mortifications en usage parmi nous. D'où vient donc que notre supérieur le traite comme un saint? Il est vrai qu'il avait beaucoup de charité pour les malades, et qu'il était fort exact à les servir ; mais quand il leur portait quelque soulagement, il en profitait lui-même, et il avait toujours sa bonne part aux restes des malades, et aux petites douceurs qu'on leur donnait : « Reliquum jusculi, et si qua pisciculorum capita, aut aliquid hujusmodi quod reliquerant ægroti, comedebat. » Et après une vie si commode, il va droit en paradis, et déjà on le prie comme un saint! Notre abbé canonise aisément ses moines, et à ce compte nous aurons bientôt une grande litanie de nouveaux saints. »* Telles étaient les pensées et les entretiens de quelques-uns des religieux. Mais ils changèrent bientôt de sentiment, lorsqu'ils surent qu'un vénérable vieillard, qui était en grande réputation parmi eux, avait eu révélation que Dosithée avait été élevé à une gloire aussi grande que celle des plus parfaits anachorètes, à cause de sa parfaite obéissance, et de l'exactitude qu'il avait toujours eue pour ne rien omettre des plus petites choses marquées dans les règles, ou que ses supérieurs désiraient de lui; se conformant avec une simplicité d'enfant, aux avis de ceux qui le conduisaient, sans faire jamais sa propre volonté en quoi que ce pût être. Cette révélation fut pour eux un grand sujet d'admiration, et les porta à bénir Dieu des grâces et des faveurs spéciales qu'il avait faites à son serviteur, et des récompenses extraordinaires qu'il réserve à l'obéissance (97).

Tous ces exemples doivent nous animer puissamment à une parfaite obéissance, et nous faire entrer dans la disposition de sainte Magdeleine de Pazzi, qui ne pouvait souffrir qu'on négligeât les moindres règles de son ordre. *Les négliger*, disait-elle, *c'est blesser la prunelle des yeux de Notre-Seigneur, qui faisait de la parfaite obéissance les délices de son cœur. Cette vertu*, ajoute-t-elle, *lui est si agréable, que je suis disposée à souffrir tous les tourments du monde, pour maintenir les moindres règles de notre ordre, et pour empêcher qu'on n'en viole les moindres observances.*

C'est cette fidélité que Dieu demande de vous par-dessus tout. Il n'exige pas que vous enduriez des souffrances extraordinaires, il ne vous commande pas d'aller chercher la perfection au bout du monde; mais il désire que vous conteniez votre langue en certains temps, que vous ne jetiez pas vos yeux de toutes parts, que vous fermiez cette porte, que vous ne touchiez personne, que vous vous leviez un peu [illegible] matin et avec diligence, que vous ne parliez pas [illegible] tant du monde ni de ses nouvelles, que vous n'alliez [illegible] pas tant en ville, que vous vous priviez de ce peti[illegible] plaisir; en un mot, ces petites choses sont presqu[illegible] tout ce qu'il vous demande, pour éprouver votr[illegible] amour, et pour connaître si vous lui êtes fidèle [illegible]. Vous lui avez dit si souvent que vous l'aimiez d[illegible] tout votre cœur; vous lui avez protesté tant de foi[illegible] qu'il n'y avait rien que vous ne fissiez volontier[illegible] pour son amour ; il veut éprouver si vous dites vra[illegible], et si vous parlez de cœur aussi bien que de bouch[illegible]. C'est à vous à lui répondre par vos œuvres, et vo[illegible] le ferez selon son désir, si vous vous rendez exa[illegible], ponctuel et fervent dans les moindres observanc[illegible], aussi bien que dans celles qui vous paraissent pl[illegible] importantes.

CHAPITRE XI.

On répond à quelques excuses, dont se servent or[illegible]dinairement ceux qui ne sont pas exacts à l'obs[illegible]ervance des règles.

Nous avons parlé, dans les chapitres précéde[illegible]nts, de ceux qui prétendent s'excuser de leur infidé[illegible]lité aux règles, en disant que ce ne sont que de peti[illegible]tites choses, et de peu d'importance. Ayant répondu [illegible] assez amplement à cette excuse, pour montrer co[illegible]om- bien elle est frivole, nous en examinerons ici qu[illegible]quelques autres qui ne sont guère moins communes, [illegible], et

(97) Eum glorificaverunt, admirantes de quo primo st[illegible]tu ad quanta præmia, tam brevi tempore, pro sola duntaxat obedientia, indiscussa observatione et [illegible]abnegatione propriæ voluntatis, pervenire meruer[illegible]rit.

auxquelles, par conséquent, il est très-important d'apporter remède.

On dit donc très-souvent qu'on a telle ou telle raison pour faire ce qu'on fait; qu'à la vérité on n'en a pas demandé la permission, mais qu'on n'a pas osé la demander. Cette crainte d'aller trouver un supérieur, cette pusillanimité, ou, pour parler plus proprement, cette immortification, de ne vouloir pas surmonter la petite répugnance qu'on éprouve à demander une permission, est cause que l'on fait, par soi-même et sans autorisation, ce qu'il n'est pas permis de faire. C'est à cette pusillanimité qu'il faut ici apporter remède; et pour cela, je dis qu'on ne vous défend pas absolument de boire et de manger, de parler, d'aller faire des visites, de vous promener ou de vous récréer. Non, on ne vous le défend pas absolument; mais on vous défend seulement de le faire sans permission : or, ce que vous pouvez faire avec permission, avec la bénédiction de Dieu et celle de vos supérieurs, pourquoi le voulez-vous faire autrement? Voyez devant Dieu si cela est raisonnable.

Mais, direz-vous, faut-il que j'aille trouver le supérieur pour de si petites choses? il est occupé; il a bien d'autres affaires plus importantes; il se rebutera de mon importunité; ne lui serais-je pas à charge, en allant si souvent l'interrompre? Voilà les discours ordinaires de ceux qui ne peuvent se résoudre à demander les permissions nécessaires. Mais il est aisé de montrer qu'ils ne sont aucunement fondés à parler de la sorte; car, non-seulement les supérieurs n'ont point de peine qu'on aille les trouver, ils ne s'en tiennent point importunés; au contraire, c'est une des choses qui leur apportent le plus de consolation et d'édification; c'est là leur charge; c'est ce que Dieu demande d'eux : et il est tellement important que vous pratiquiez l'obéissance, en ne faisant rien sans permission, qu'il y a toujours un supérieur ou quelque autre personne, dont l'office est de vous donner toutes les permissions raisonnables, ou nécessaires à vos besoins. Comme ils savent que c'est là leur office et à quoi ils doivent s'appliquer, il est évident que, bien loin de les fâcher en vous adressant à eux, vous leur donnerez un des plus grands sujets de joie.

Vous me direz peut-être qu'il est bien vrai qu'ils ne devraient pas se trouver importunés; mais qu'ils ne laissent pas pourtant de faire paraître quelquefois, par la manière sèche, sérieuse et sévère dont ils répondent, qu'ils sont bien éloignés de souhaiter qu'on les aille trouver si souvent. Voilà ce que plusieurs pensent quelquefois, quoiqu'ils ne le disent pas : mais c'est là une pure tentation; car, si en de certaines rencontres, le supérieur vous répond sèchement, quand vous l'allez trouver, c'est peut-être que vous avez besoin d'être un peu mortifié, ou parce qu'il voit qu'abusant de sa trop grande facilité, vous demandez des choses déraisonnables. Peut-être veut-il aussi, par ce moyen, donner une leçon aux autres, devant qui il vous parle, et qui ont besoin d'être contenus par là, dans leur devoir. Mais de croire que vous l'importunez, c'est faire un jugement trop désavantageux de ses dispositions; c'est un sentiment que la charité vous défend de concevoir. En effet, a-t-on jamais vu un bon marchand se fâcher de débiter sa marchandise, et un bon ouvrier trouver mauvais qu'on s'adresse à lui pour lui donner de l'ouvrage, et lui fournir l'occasion d'exercer son métier? Pourquoi donc avez-vous cette pensée de votre supérieur? Il faut, de toute nécessité que vous conceviez de lui d'autres sentiments, ou que vous avouiez que vous ne le regardez pas comme un bon supérieur. De plus, comment le supérieur pourrait-il trouver mauvais que vous vous adressiez à lui, pour lui demander permission, lui qui sait bien que vous ne devez pas en user autrement? Si vous l'alliez trouver pour des choses inutiles et superflues, vous auriez sujet de craindre qu'il ne se trouvât importuné; mais y allant pour des choses marquées dans la règle, et que vous ne pourriez point faire sans permission, il est impossible qu'il n'en ait de la joie; car quel plus grand sujet de consolation à un supérieur, que de voir les inférieurs si exacts aux règles, si fidèles à pratiquer l'obéissance, même dans les plus petites choses? Quelle peine, au contraire, ne doit-il pas ressentir, quand on néglige de s'adresser à lui pour les choses nécessaires, quand on s'émancipe insensiblement, et qu'on s'exempte de plusieurs obligations sans lui en dire mot? Figurez-vous un père qui, ne désirant rien si ardemment que le bien de ses enfants, ne peut souffrir leur dérèglement qu'avec douleur. Voilà ce que vous devez craindre le plus, de donner un pareil sujet de peine et de tristesse à vos supérieurs.

Or, comme personne ne doit craindre de s'adresser au supérieur, pour faire avec permission ce qu'il ne pourrait pas faire autrement, aussi ne devons-nous pas avoir honte, ni faire aucune difficulté de dire à nos frères que nous n'avons pas permission, lorsqu'ils nous demandent des choses qui sont contre la règle. Cet avis est d'une très-grande importance; car on voit quelquefois des personnes qui, pour plaire à d'autres, rompent le règlement, ne pouvant se résoudre à dire qu'elles n'ont pas la permission de faire telle ou telle chose; elles s'excusent ensuite en disant qu'elles appréhendaient de faire peine à un tel, si elles eussent refusé ce qu'on leur demandait; et qu'au fond la seule crainte de le contrister les a fait agir de la sorte. Mais on ne prend point garde qu'en s'excusant ainsi, on condamne les autres; car n'est-ce pas déclarer hautement qu'ils n'estiment guère la règle, que de dire qu'ils auraient été mortifiés si vous l'eussiez gardée? D'ailleurs, savez-vous bien que souvent vous croyez qu'un autre serait mortifié de vous voir si exact, tandis que, dans le vrai, il ne le serait nullement? Que savez-vous même si les personnes qui vous ont

porté à faire une chose sans permission, n'ont pas voulu vous éprouver, afin de connaître par là quelles sont vos dispositions à l'égard de vos règles? Quoi qu'il en soit, n'ayez jamais honte de paraître exact, puisque vous devez l'être; et que votre principale gloire soit d'être inflexible observateur de vos règles? Après tout, n'est-ce pas une chose étrange, que par la crainte de faire de la peine à quelqu'un de vos frères, crainte souvent imaginaire, et toujours sans fondement raisonnable, vous ne craigniez point de contrister votre supérieur en violant vos règles, ce qui est le plus grand et le plus triste sujet de peine que vous puissiez jamais lui donner?

Peut-être direz-vous encore, que vous en agissez de la sorte pour ne point paraître scrupuleux. Mais cette excuse n'est pas meilleure que la précédente : car être fidèle à ses règles, ce n'est pas être scrupuleux, mais c'est respecter l'ordre établi de Dieu; et craindre de faire paraître cette soumission, est-ce autre chose, dans le fond, que craindre de paraître trop bon serviteur de Dieu, trop soumis à sa volonté, trop fidèle à ses ordres? n'est-ce pas là véritablement *rougir de l'Evangile, et avoir honte de confesser Jésus-Christ devant les hommes?*

C'est là, sans contredit, un des plus grands abus qui se puissent voir dans le monde. Si quelqu'un fait profession de la vertu, s'il fréquente les sacrements, s'il s'applique au recueillement, aussitôt on se moque de lui, et on en fait un sujet de risée. Voilà pourquoi un si grand nombre de chrétiens dans le siècle, n'osent servir Dieu ouvertement, et imitent cet illustre docteur d'entre les Juifs, qui, n'osant aborder Notre-Seigneur publiquement, le venait trouver en cachette pendant la nuit. Cette malheureuse crainte de servir de sujet de risée aux autres, et d'être exposé aux railleries des libertins, est assurément une tentation bien étrange, même dans le monde; mais couvrir ici notre désobéissance de ce prétexte, et transgresser le règlement, par la crainte de passer pour scrupuleux, ou d'essuyer quelque raillerie, c'est une excuse tout à fait frivole, c'est imiter la conduite de ceux dont parle le Prophète : *Trepidaverunt timore ubi non erat timor.* (*Psal.* LI, 6.) En effet, entre plusieurs grands biens dont nous jouissons dans cette maison, un des plus considérables est de vivre dans la compagnie de personnes qui, pour la plupart, travaillent sérieusement à leur perfection, et parmi lesquelles celui qui se rend le plus fidèle est le plus estimé. Ainsi, la raillerie n'est ici nullement à craindre, et s'il arrivait par hasard que quelqu'un se moquât de nous, ce ne pourrait être qu'un esprit mal fait, et rempli encore des sentiments du monde, mais qui condamnera lui-même ses moqueries dans peu de jours, quand il aura commencé tout de bon à servir Dieu.

Au fond, quand on devrait se moquer de nous toute notre vie, voudrions-nous pour cela abandonner le service de Dieu? Un fidèle serviteur de Notre-Seigneur ne doit-il pas être tellement affermi dans l'amour de son Maître, et dans le désir de lui plaire, que toutes les railleries et toutes les contradictions du monde ne lui fassent jamais négliger son devoir ou sa perfection? Ne doit-il pas avoir pour principe de ne rougir jamais de sa fidélité à un si grand Maître? *Celui qui rougira de moi devant les hommes,* dit Notre-Seigneur, *je rougirai aussi de lui devant mon Père : Qui me erubuerit et meos sermones, hunc Filius hominis erubescet, cum venerit in majestate sua, et Patris, et sanctorum angelorum.* (*Luc.* IX, 26.) Si un grand seigneur avait un serviteur assez déraisonnable, et assez orgueilleux pour ne vouloir point marcher à la suite de son maître, en sorte qu'il le suivît toujours de si loin, qu'on ne pourrait le connaître pour ce qu'il est, n'est-il pas vrai qu'un pareil serviteur mériterait d'avoir son congé, et d'être chassé de la maison? Voilà aussi la punition que doit craindre celui qui rougit de paraître bon serviteur de Dieu et fidèle à ses règles.

Mais pour mieux comprendre encore l'injustice et le désordre de cette conduite, considérons que ce ne sont pas seulement les personnes de la maison, mais celles mêmes du dehors qui sont extrêmement édifiées, quand elles voient notre exactitude et notre ponctualité à suivre notre règlement. En effet, quand nous sommes avec elles et que la cloche nous appelle à quelque exercice, si nous leur disons simplement : *Monsieur, voici la cloche qui m'appelle à un exercice, vous me permettrez sans doute de m'y rendre;* et que prenant honnêtement congé d'elles, nous fassions aussitôt ce qui nous est prescrit par l'obéissance, il n'y en a pas une, à moins qu'elle ne soit tout à fait déraisonnable, qui dans le fond n'en soit mille fois plus édifiée que de toutes les choses que nous aurions pu dire, et qui n'en tire beaucoup plus de profit que de la complaisance que nous aurions eue pour elle, en manquant à nos règles. Du moins est-il certain que plus une personne sera parfaitement à Dieu, plus elle approuvera notre conduite; d'où nous devons conclure qu'en faisant ouvertement connaître la ferme résolution où nous sommes d'observer exactement nos règles et de nous y soumettre en tout point nous ne devons pas craindre qu'on nous accuse d'être scrupuleux, d'avoir l'esprit étroit, d'être incivils mais que notre fidélité bien loin d'offenser personne, sera au contraire pour tout le monde un sujet de grande édification, en montrant que nous voulons être en tout fidèles à Dieu.

S'il vous fallait faire quelque chose de singulier ou d'extraordinaire, vous auriez peut-être quelque raison, ou du moins quelque prétexte spécieux de craindre qu'on ne vous accusât de singularité ou d'hypocrisie; mais comment pouvez-vous craindre ces inconvénients, lorsque vous ne faites que garder votre règle et suivre le train commun? De plus, si vous tenez ferme pendant quelque temps, vous fermerez ainsi la porte à beaucoup d'autres occasions, qui vous exposeraient à de pareilles importunités, et vous serez bientôt délivré de toutes les tentations

auxquelles vous donniez lieu, par votre faiblesse et votre condescendance. Enfin, outre les grands avantages que vous procure cette fermeté, vous causerez un notable profit à d'autres qui peut-être ne respectent point assez la règle, et qui seront portés par votre exemple à l'aimer, à l'estimer et à l'observer exactement.

Les *Chroniques de l'ordre de Saint-François* rapportent, qu'il y avait dans un couvent de cet ordre un religieux si exact au silence, et qui, par cette exactitude, avait acquis une si grande réputation de vertu, qu'il était regardé comme un saint, non-seulement dans sa communauté, mais encore dans tout le pays, et parmi les personnes les plus considérables de la province. Un seigneur du voisinage voulant être témoin oculaire de sa vertu, se rendit au monastère pour le voir et pour l'entretenir ; et s'apercevant d'abord qu'il s'en allait vers son petit jardin, il l'appela ; mais le religieux, sans se détourner pour voir qui l'appelait, continua son chemin et entra dans son jardin, où s'étant aperçu que ce seigneur l'avait suivi, il lui fit signe qu'il ne pouvait pas lui parler, parce qu'il n'en avait pas la permission. Alors ce seigneur s'en retourna sans pouvoir tirer de lui aucune parole, mais il demeura on ne peut plus édifié, et l'histoire remarque qu'il profita beaucoup plus du silence de ce bon religieux, qu'il n'eût pu faire de tous ses discours.

Les mêmes *Chroniques* rapportent, qu'il y avait dans une maison du même ordre un saint homme, qui, entre autres vertus, avait surtout celle de parler peu ; il gardait un si rigoureux silence dans tous les temps et tous les lieux où la règle l'ordonnait, qu'il ne voulait pas même répondre à ceux qui lui parlaient. Le roi Henri étant un jour venu dans ce monastère, et se promenant dans le cloître, vit passer ce religieux dans un grand recueillement, et comme il l'estimait beaucoup à cause de la sainteté de sa vie, il l'appela pour lui parler ; mais le religieux ne s'arrêta point et continua son chemin, sans répondre un seul mot, ce qui obligea le roi à élever la voix pour l'appeler une seconde fois ; le religieux ne lui répondit pas plus la seconde fois que la première. Enfin, le roi l'ayant suivi jusque hors du cloître, et lui ayant demandé pourquoi il ne lui répondait pas, le religieux lui répondit : *Sire, la règle nous défend de parler dans le cloître ; c'est pourquoi je n'ai pas voulu répondre à Votre Majesté avant que d'être dehors.* Le roi demeura très-satisfait, et fut tellement édifié de cette réponse, que, bien loin de condamner la conduite de ce saint homme, il l'eut encore en plus grande estime qu'auparavant.

CHAPITRE XII.

On répond à quelques autres prétextes allégués par ceux qui prétendent se dispenser du règlement.

C'est l'ordinaire des esprits légers et superbes de ne pouvoir se soumettre ; comme ils affectent naturellement l'indépendance, et qu'ils la considèrent comme leur souveraine félicité, ils ne peuvent souffrir d'autres règles que celles qu'eux-mêmes se prescrivent ; et ils ne veulent pas même écouter sur cela les avis qu'on leur donne, parce qu'ils ne veulent pas être gênés dans leur conduite, ni perdre la liberté de faire ce qui leur plaît. De là vient que l'obéissance qui fait la joie des saints et la consolation des humbles, leur paraît un supplice ; ils considèrent la vie réglée comme une insupportable captivité ; ils fuient les maisons où l'on observe quelque ordre, comme on fuit les prisons, enfin ils n'entendent jamais parler de règlement, qu'ils n'en conçoivent de l'aversion et qu'ils n'en insinuent, autant qu'ils peuvent, le mépris. « Tantôt, » dit saint Bonaventure, « ils publient qu'il ne faut point tant de façon pour bien vivre, ni tant de cérémonies pour être saint ; tantôt ils disent que les règlements ne causent que des scrupules, et ne sont bons qu'à donner du trouble et de l'inquiétude ; d'autres fois ils prétendent qu'une si grande ponctualité n'est pas nécessaire pour se sauver ; souvent même ils en viennent jusqu'à tourner en ridicule les avis qu'on donne, et la personne même des supérieurs (98).

Il y a dans le monde une infinité de gens infatués de ces pensées. Il est vrai qu'on en trouve peu de cette sorte, dans les communautés bien réglées ; parce qu'il y en a peu qui, en y entrant, ne soient résolus à observer le règlement. Mais le grand désordre qu'on y voit souvent, est celui de plusieurs personnes, qui, étant d'ailleurs assez persuadées de l'utilité des règles, et des avantages que l'on trouve dans leur observation, croient néanmoins avoir quelque raison de ne s'y pas soumettre comme les autres, parce qu'elles s'imaginent avoir droit à des exemptions particulières. C'est de ces sortes de personnes que nous avons à parler maintenant, parce qu'il est important de leur donner quelques avis, sans lesquels elles seraient en danger de se perdre dans la maison, et de faire un tort irréparable à la communauté.

Or, je remarque principalement cinq sortes de personnes auxquelles ces avis sont nécessaires. D'abord ils sont nécessaires aux anciens qui demeurent depuis longtemps dans la maison. Comme ils se persuadent aisément qu'ils sont plus avancés dans la vertu que les autres, ils s'imaginent aussi n'avoir plus tant besoin des secours extérieurs. Ils sont assez convaincus que les règlements sont nécessaires, pour retenir les commençants dans le devoir ; mais ils croient être assez forts pour s'y maintenir d'eux-mêmes, et ils pensent qu'on ne doit pas trouver mauvais qu'ils prennent un peu plus de liberté, après qu'ils ont fait paraître pendant plusieurs années une assez grande fidélité.

(98) Moralia documenta superbi et fatui contemnentes, nunc superstitiones, nunc ceremonias vocant, aut certe calumniis fucatis impugnant. (*Specul. discipl. ad novit.*, Prolog.)

Comme ces sentiments sont capables de ruiner en peu de temps, l'édifice de leur perfection, aussi bien que l'ordre de la communauté, il est important de les détromper de cette erreur. Pour cet effet, voici quelques considérations auxquelles ils doivent faire particulièrement attention. Il est certain d'abord que plus ils sont anciens dans la maison, plus ils sont obligés d'en respecter l'ordre et d'en observer les règlements. « C'est une grande illusion à un ancien, » disait autrefois saint Eucher, « de s'imaginer que l'obéissance ne lui sied pas bien, après que Jésus-Christ ne l'a pas jugée messéante en sa personne ; cette vertu, si nécessaire aux commençants, doit faire la gloire des anciens (99). »

Quels reproches en effet ne mériteraient-ils pas, si, étant plus anciens, et par conséquent accoutumés à mener une vie plus réglée que les autres, ils refusaient cependant de s'y assujettir (99*)? Puisqu'ils sont anciens dans la maison, c'est sur eux que se régleront naturellement la plupart des nouveaux, qui croiront pouvoir faire innocemment ce qu'ils verront faire à ceux qui demeurent depuis longtemps dans la maison (100). Il faut donc que les anciens se rendent exacts en toutes choses ; ils doivent se persuader que cette exactitude est le plus beau privilége de leur ancienneté ; que c'est par leurs progrès dans la vertu, et non par le nombre des années, qu'ils doivent compter le temps de leur séjour dans la maison, selon cette belle parole de saint Eucher : *Illum tantum diem vixisse te computa, quem sine ulla regulæ transgressione vixisti.* (Hom. 9, *Ad monach.*) En un mot, pour paraître plus anciens, ils doivent être plus humbles, plus mortifiés, plus ponctuels aux règlements, plus fidèles en tout, selon cette parole de Notre-Seigneur dans l'Evangile : *Qui major est in vobis, fiat sicut minor ; et qui præcessor est, sicut ministrator.* (*Luc.* XXII, 26.) Ceux qui, par leurs exemples, fortifient la communauté, y font croître la vertu, y maintiennent l'ordre et la discipline, ce sont ceux là qui se rendent recommandables, bien plus par leurs mœurs que par leur âge ; ce sont ceux-là qui soutiennent la maison comme de fortes colonnes ; parce que ce sont eux qui soutiennent les autres, par le secours de leurs oraisons, par leurs discours édifiants, et surtout par le spectacle touchant de leurs actions et de leur vie.

Mais si les anciens, quand ils sont fidèles, procurent de si grands biens à la communauté, il n'y a rien aussi qui lui cause plus de dommage que leur négligence et leur infidélité. Plus ils sont anciens, plus ils font de mal, parce qu'il n'y a rien de plus puissant que l'exemple, et surtout l'exemple du mal, comme l'expérience le prouve tous les jours. « Le drap ne reçoit pas si aisément une teinture ineffaçable, » dit saint Grégoire de Nazianze (S. GREG. NAZ., *Orat. Apol.*, n. 12), « l'odeur ne se répand pas si facilement, l'air empesté ne se communique pas si promptement, que le commun des hommes n'imite les imperfections des anciens, et de ceux qui paraissent élevés au-dessus d'eux (101). Si donc quelqu'un des nouveaux venus est témoin de la négligence d'un ancien, s'il remarque que celui-ci fait peu de cas des petites choses, et viole sans scrupule l'ordre de la maison, que fera ce nouveau venu ? Voyant le chemin de la liberté frayé par la conduite d'un ancien, il le suivra naturellement, et sera même tenté d'élargir encore la voie. Il ne demandait pas mieux que d'avoir cette ouverture ; il éprouvait déjà une grande répugnance à observer la règle ; il n'attendait autre chose pour s'émanciper, sinon que quelque ancien lui servît de guide, et fournît un prétexte à son infidélité. Voilà comme la discipline se relâche dans les communautés ; voilà comme l'exactitude se perd, voilà par où commencent les plus grands déréglements ; et si c'est vous qui en êtes la cause, par votre exemple, quel terrible compte ne faudra-t-il pas que vous en rendiez à Dieu, puisque vous serez coupable de tous les maux qui suivront nécessairement vos pernicieux exemples ? Considérez bien ce que c'est qu'une communauté déréglée ; voyez les désordres et les scandales sans nombre qui la défigurent, aussitôt que la règle n'y est plus en vigueur. C'est de tout cela que vous serez obligé de répondre au jugement de Dieu, si vous contribuez au relâchement des autres, par votre infidélité aux règles. C'est ce que doivent surtout considérer les anciens, pour éviter de rien faire qui puisse mal-édifier les autres. » (S. BONAV., *Spec. discipl. ad novit.*, p. I, c. 4, n. 6.)

La seconde sorte de personnes qui souhaitent ordinairement des dispenses, dans les communautés, et qui ont beaucoup de peine à s'assujettir à l'ordre commun, ce sont les personnes de naissance et de condition. Comme elles ont été considérées plus que les autres dans le monde, elles croient avoir droit aux mêmes égards dans une communauté ; il leur semble qu'on doit faire quelque attention à ce qu'elles sont. Comme elles étaient accoutumées dans le monde, à faire en tout leur propre volonté, elles ont beaucoup de peine à mener une conduite régulière, et à se persuader qu'elles sont obligées de suivre ponctuellement les règles de la communauté.

Pour se détromper de cette fausse persuasion, elles doivent bien considérer, que plus elles sont élevées au-dessus des autres par leur naissance, plus

(99) Nullus senior tam doctus appareat, ut putet quod eum non deceat obedientia, quæ Deum decuit : humilitas enim atque obedientia in junioribus adhuc necessitas, in senioribus vero dignitas ; ille enim bene proficit, ille bene consummat, qui quotidie sic agit quasi semper incipiat. (Hom. 3 *Ad monach.*)

(99*) Augmenta enim meritorum debent esse incitamenta profectuum. (*Ibid.*)

(100) Quanto senior est, tanto plus debet studere ædificationi et profectui. (*Ibid.*, p. 658.)

(101) Vita eorum si sit bona, et amplius si sit mala, traditur in exemplum.

elles sont obligées de se soumettre à l'ordre commun. *Quanto magnus es*, dit le Sage, *humilia te in omnibus; et coram Deo invenies gratiam.* (*Eccli.* III, 20.) D'où les saints concluent que la première mesure de l'abaissement, pour un vrai serviteur de Dieu, est la mesure même de la grandeur dans laquelle il a vécu : *Mensura humilitatis cuique ex mensura magnitudinis data est.* (S. Aug., *De S. Virgin*, n. 31.) Ainsi, dans le sentiment des saints, si vous êtes considérable dans le monde, par votre naissance, par vos emplois, par vos richesses, ou par quelque autre avantage, bien loin de trouver en cela un motif suffisant pour être dispensé du règlement de la communauté, vous devez vous en servir au contraire, comme d'un motif qui vous oblige à être plus exact et plus soumis, et à vivre dans une plus grande dépendance.

Il est vrai que, dans cet état de grandeur, on éprouve naturellement plus de peine à se soumettre, que dans une condition basse et commune; mais il ne faut pas que cette peine vous décourage; car plus elle sera grande, plus vous aurez devant Dieu de mérite à la vaincre. C'est le malheur des grands du monde, d'avoir beaucoup de peine à s'humilier; étant nés, ce semble, pour commander, ils ne peuvent qu'avec beaucoup de violence, se résoudre à obéir; mais rien aussi n'est plus agréable à Dieu, que de se faire cette violence et de surmonter cette peine, pour lui être fidèle. Vous devez d'ailleurs considérer que, si vous êtes plus élevé que les autres, vous êtes, par cela même, plus obligé que les autres de donner bon exemple; car votre condition relevée fait que vous êtes plus exposé à la vue de tous, qu'on vous considère davantage, et qu'on jette plus ordinairement les yeux sur vous; en sorte que vous êtes beaucoup plus en danger que les autres de donner du scandale, en vous écartant de l'ordre commun.

Mais après tout, il faut que vous sachiez que, si vous êtes considérable dans le monde, par les avantages que vous y possédez, vous n'êtes pas pour cela plus considérable dans la maison de Dieu, où tous se doivent regarder comme frères, où l'on ne doit faire aucune acception de personnes, et où l'on doit juger de tout selon l'esprit de Dieu et de la religion, c'est-à-dire d'après la sainteté qui seule vous rend recommandable devant lui, et non d'après les grandeurs qui nous rendent considérables devant les hommes (102). Ainsi, que tous ceux qui jouissent de quelque considération dans le monde, s'attendent qu'on ne les estimera ici, qu'autant qu'ils seront fidèles à Dieu, et exacts à leurs règles; et, au lieu de se plaindre qu'on ne les traite pas autrement que les autres, qu'ils bénissent Dieu de ce qu'ils sont dans un lieu où, sans aucun égard pour leur personne, on ne s'applique qu'au bien de leur âme, et à tout ce qui peut procurer leur salut, selon cette grande règle des saints : *Nescit religio nostra personas accipere nec conditiones hominum ; sed animos inspicit singulorum.* (S. Paulin., epist. 109, inter Opera S. Hier.)

La troisième sorte de personnes qui sont ordinairement plus portées à s'exempter du règlement, et qui ont plus de peine à s'y soumettre, ce sont les docteurs et les personnes savantes ou studieuses. C'est sur ce fondement que saint Ignace, parmi les examens qu'il a établis pour ceux qui demandent à être admis dans sa compagnie, veut qu'on demande à ceux qui ont plus d'ouverture pour les sciences, s'ils consentent à suivre la règle commune, sans aucun privilége ni aucune prérogative : *An contenti fuerint eodem atque alii modo ibi agere, nullisque privilegiis aut prærogativis, minimis omnium anteire.* (S. Ignat., *Exam.*, c. 7.) Comme ils ont ordinairement une très-haute idée de l'importance de leurs études, pour y donner plus de temps, ils sont aisément tentés de retrancher quelque chose des exercices de piété; et comme ils ont dans plusieurs communautés, des exemptions et des dispenses, ils souhaiteraient en avoir aussi dans un séminaire.

Mais ils doivent considérer, que la principale science à laquelle nous devons aspirer ici, est celle des saints; que notre principale étude doit être celle du salut; que si nous devons travailler pour être savants, nous devons travailler encore davantage pour être saints; que la voie de la sainteté étant ici la soumission au règlement, nous ne pouvons nous en dispenser sous prétexte d'étude, sans sortir de l'ordre de Dieu, et sans négliger notre principale affaire; qu'enfin on a tellement réglé ici tous les exercices, et on a tellement partagé le temps entre la piété et la science, qu'on a donné à chacun de ces objets ce qui est nécessaire pour y bien réussir, en sorte que le meilleur pour tous, est de se soumettre ponctuellement à l'ordre commun.

La quatrième sorte de personnes qui cherchent à se dispenser du règlement, ce sont les lâches et les paresseux qui ne peuvent se résoudre à l'observer exactement, parce qu'ils trouveraient trop de peine dans cette exactitude, et qu'il faudrait pour cela se faire trop de violence. Mais ils doivent considérer que leur lâcheté seule et leur peu de ferveur, sont cause qu'ils y trouvent tant de peine. En effet, il n'y a guère d'emploi ni de profession dans le monde où il n'y ait beaucoup plus à souffrir. Et puis, quand il y aurait un peu de peine dans l'observation de votre règlement, la grâce et la perfection que vous pouvez acquérir par cette voie, ne mérite-t-elle pas bien que vous fassiez un peu d'effort? Espérez-vous donc vous sauver sans vous faire violence? D'ailleurs soyez bien assuré que la peine attachée à l'observation du règlement, sera bientôt passée, et qu'elle sera, dans peu de temps, le sujet de votre plus grande

(102) Summa apud Deum nobilitas, clarum esse virtutibus ; nam et frustra sibi aliquis de nobilitate generis applaudit, cum universi paris honoris et ejusdem apud Deum pretii sint, qui uno Christi sanguine sunt redempti, nec interest qua quis conditione natus sit, cum omnes in Christo æqualiter renascamur. (S. Paulin., epist. 109., inter Opera S. Hieron.)

joie. « Voilà, » dit saint Bernard, « ce qui arrive ordinairement aux commençants. D'abord, le règlement leur paraît insupportable ; peu à peu ils le trouvent moins pénible ; puis ils n'y ressentent plus aucune peine ; et enfin ils y trouvent même de la joie : *Importabile videtur ; processu temporis, si assuescas, judicabis non adeo grave ; paulo post, nec senties ; paulo post, etiam delectabit.* » C'était aussi la pensée de saint Isidore : « Ce n'est pas l'impossibilité de nos règles, » dit-il, « qui les rend pénibles, mais leur nouveauté ; que l'on s'accoutume à les observer, et personne ne les trouvera difficiles (103). »

Enfin il y a une dernière classe de personnes qui se dispensent du règlement, et qui sont même dans la nécessité de s'en dispenser ; ce sont les infirmes. Mais qu'ils ne s'en dispensent pas au moins sans permission, pour ne point perdre le mérite de l'obéissance. Qu'ils prennent bien garde surtout de ne point se flatter en cela ; car souvent une infirmité, qui empêche d'observer un point du règlement, laisse assez de force pour accomplir les autres. Qu'ils ne s'arrêtent donc pas tellement à considérer leur infirmité, que, dans les occasions particulières, ils ne consultent aussi leurs forces et leurs obligations. Mais surtout, afin de ne pas être exposés à se tromper, en s'établissant juges dans leur propre cause, qu'ils consultent les personnes qui ont de l'expérience, et que Dieu leur a données pour les conduire ; ils verront qu'on aura toute l'attention possible pour ne rien leur demander qui soit au-dessus de leurs forces ; et ils auront la consolation de voir qu'on usera de condescendance pour leurs infirmités, sans condescendre à leur lâcheté ; en sorte que, s'ils ne font pas autant que les autres qui sont en pleine santé, ils feront néanmoins comme eux, autant que leurs forces le leur permettent : *Unusquisque sicut accepit gratiam.* (*I Petr.* IV, 10.) Voici donc les règles qu'ils doivent suivre pour ne point se relâcher dans leur état, et ne point perdre le fruit des excercices de la communauté. La première, est de se rendre fidèles à tous les points du règlement qu'ils pourront observer, et de s'y rendre même plus fidèles que les autres, afin de suppléer par là à ce qu'ils ne sont pas en état d'accomplir. 2° S'il y a quelques exercices que leurs infirmités ne puissent supporter, qu'ils ne s'en dispensent jamais, hors du cas d'une véritable incommodité. 3° Lors même qu'ils sont incommodés, qu'ils ne se dispensent jamais sans permission d'aucun exercice. Par ce moyen, ils conserveront devant Dieu le mérite et la récompense des règlements même qu'ils ne seront pas en état d'observer.

Saint Dorothée rapporte sur ce sujet un exemple remarquable, qu'il avait appris d'un vénérable abbé, nommé Horace. Ce saint abbé lui raconta un jour, qu'étant à l'oraison, il avait vu un ange qui encensait tous ceux qui s'y étaient rendus de bonne heure. Ce qui le surprit surtout, c'est que l'ange encensait aussi les places de quelques absents, tandis qu'il passait les places de quelques autres, sans leur rendre cet honneur. Comme le saint abbé était en peine de savoir pourquoi l'ange mettait cette différence entre les uns et les autres, il en reçut cette réponse : *J'encense les places de ceux qui, n'ayant pu venir à l'oraison, s'en sont dispensés avec permission ; parce que n'étant absents que par obéissance, ils ne sont pas privés de la bénédiction que Dieu donne aux présents ; mais pour les autres, ils se rendent, par leur paresse et lâcheté, indignes de cette grâce* (104).

On voit, par cet exemple, combien il est important de ne point se dispenser de soi-même du règlement, et combien il est utile à ceux même qui ne peuvent l'observer, de ne s'en dispenser jamais sans permission.

CHAPITRE XIII.

On confirme encore, par quelques exemples remarquables, ce qui a été dit dans le chapitre précédent.

Les *Chroniques de l'ordre de Saint-François* (lib. I, c. 63, 64, 65), rapportent une histoire bien propre à montrer combien les cinq sortes de personnes dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, ont de peine à vivre dans une entière dépendance, et combien elles sont dangereuses dans une communauté, lorsqu'elles ne se font pas de violence pour s'assujettir au règlement.

Peu de temps après que saint François eut établi son ordre, il assembla un chapitre général à Assise, où il se trouva, au rapport de saint Bonaventure, jusqu'à cinq cents religieux. Ce chapitre est appelé le *Chapitre des nattes*, parce que les religieux qui s'y trouvaient en si grand nombre, s'assemblaient à la campagne, où les habitants d'Assise leur avaient bâti de petites cellules de nattes, pour les loger. L'édification qu'ils donnaient était si grande, et leur exemple portait si efficacement tout le monde au détachement de toutes choses, et à la solide piété, que saint Dominique, qui y était présent avec sept de ses religieux, en fut lui-même étonné. Mais les démons, envieux du bien que cet ordre devait faire dans l'Église, résolurent entre eux de faire tous leurs efforts pour le détruire. Ils s'assemblèrent donc pour cela jusqu'au nombre de cinq mille, selon la révélation qu'en eut le saint, et s'étant rendus à l'hôpital qui est entre Notre-Dame des Anges et la ville d'Assise, pour y tenir leur chapitre, pendant que les religieux

(103) Non ergo ea impossibilitas nobis facit dura, sed novitas ; in usum veniant, et neminem frequentata conturbabunt.

(104) Quicunque ex fratribus animi proposito sunt quidem prompti, sed ob aliquam occurentem necessitatem, de voluntate suorum Patrum et cum benedictione absunt, ii benedictionis signo non defraudantur, quandoquidem animo et affectu inter psalentes commorantur : his autem qui adesse possent, nec tamen, ob suam ipsorum socordiam, intersunt, sanctificationis signaculum non impertitur, quoniam se ipsos hac sanctificatione et benedictione cœlesti indignos reddiderunt. (S. DOROTH., doct. 2, n. 6.)

tenaient le leur, ils concertèrent entre eux les moyens de perdre cet ordre naissant, qui leur était si opposé. Après que plusieurs démons eurent opiné et dit leur avis sur ce sujet, un d'entre eux, plus rusé que les autres, prenant la parole leur dit : *Ce François et ses religieux fuient le monde avec tant de soin, ils servent Dieu avec tant de ferveur, ils s'appliquent à la mortification et à l'oraison avec tant d'ardeur, que tout ce que nous pourrions faire maintenant contre eux serait inutile. N'espérons donc pas présentement de venir à bout de notre dessein ; en vain y emploierions-nous tous nos efforts ; ils sont trop fervents ; et nous perdrions entièrement notre peine ; mais attendons la mort de François, chef de cet ordre ; car alors ses religieux, n'étant plus si fervents, nous pourrons faire réussir aisément notre entreprise, et voici comment : Nous n'aurons qu'à faire entrer dans cet ordre quantité de jeunes gens sans piété et sans ferveur, de vénérables vieillards, des gentilshommes délicats, des doctes arrogants, des hommes de faible complexion ; on ne refusera pas de les recevoir pour soutenir l'honneur de l'ordre, et pour augmenter le nombre de ses enfants. L'exemple de la vie plus relâchée que mèneront ces personnes, et les dispenses même qu'on sera obligé de leur accorder, inspireront bientôt aux autres l'amour du monde et d'eux-mêmes, un désir déréglé de la science, et un aveugle désir des honneurs. Ainsi nous les posséderons à notre fantaisie, et nous en disposerons comme nous voudrons.* Les autres démons ayant entendu cet avis, l'approuvèrent et résolurent de le suivre, persuadés que c'était le meilleur moyen qu'ils pussent employer pour se venger de cet ordre et du mal qu'il leur faisait. Et plût à Dieu, ajoutent les *Chroniques*, que cela ne fût pas arrivé !

Or, s'il est vrai que cela soit arrivé à un Ordre si saint, composé de personnes si zélées, et de maisons si ferventes, que ne doit-on pas craindre pour celles qui ne sont pas, à beaucoup près, aussi parfaites? *Si hæc in viridi, in arido quid fiet.* (*Luc.* XXIII, 31.) Si un ordre si saint est déchu de son premier lustre et de sa première ferveur, par le peu de régularité des personnes savantes, nobles, riches, anciennes et infirmes qu'on y recevait, et qui semblaient mériter quelques priviléges ; combien doit-on tenir ferme pour qu'elles soient exactement soumises, dans les communautés où l'on veut maintenir l'ordre, et pour ne pas permettre qu'elles se dispensent des règles sans de fortes raisons?

Nous lisons encore dans les *Chroniques* du même ordre, que ce furent des hommes doctes et savants, qui furent sur le point de le ruiner, du vivant même de saint François ; car, comme ils étaient plus accoutumés à raisonner qu'à se soumettre, et que certains points de la règle ne revenaient pas à leur esprit, ils firent tout ce qu'ils purent pour la faire changer. Déjà même ils avaient fait entrer dans leur sentiment, les principaux de la cour de Rome, et ils auraient réussi dans leur dessein, si saint François, assuré de la volonté de Dieu, n'y eût apporté un prompt remède, voyant que c'était ruiner son ouvrage, que de se relâcher dans les moindres observances.

C'est ce qui lui faisait craindre extraordinairement les savants dans son ordre. Ayant un jour appris de quelques Français, qu'on avait reçu à Paris, au nombre de ses enfants, un grand théologien qui honorerait fort son ordre. *Je crains fort*, dit-il en soupirant, *que ses semblables ne ruinent un jour ce que Dieu a fait par moi dans cette vigne : les grands docteurs que je voudrais, sont ceux qui édifient par leurs exemples ; et les plus habiles ne seront bons qu'autant que, par la douceur et l'abaissement de leur cœur, ils obéiront exactement à leurs règles.* Il prévoyait déjà, dit son *Histoire* (l. II, c. 23), que la science, jointe à la vanité, devait faire déchoir notablement son ordre, en y introduisant des dispenses et des priviléges, et y détruisant ainsi l'obéissance. C'est pourquoi il tenait si fortement à l'observance de sa règle, qu'il n'a jamais voulu qu'on s'en relâchât le moins du monde, ni pour quoi que ce pût être. Ce que Notre-Seigneur témoigna un jour lui être particulièrement agréable. Les plus considérables de l'ordre, mais qui n'étaient pas les plus fervents, étant venus trouver le saint pour se plaindre de la rigueur de la règle qu'il leur avait donnée, et pour lui témoigner qu'ils ne pouvaient s'y soumettre, s'il ne l'adoucissait, le saint eut recours à Dieu ; et aussitôt qu'il se fut mis en prière, on entendit une voix qui dit : *François, je veux qu'elle soit observée, « ad litteram, ad litteram. »* (*Ibid.*, l. II, c. 7.)

Il serait à souhaiter que l'on observât ainsi les règles dans toutes les communautés, en sorte que l'on pût dire avec vérité : *Iota unum aut unus apex non præteribit a lege, donec omnia fiant.* (*Matth.* V, 18.) C'est la grâce que doivent demander très-particulièrement à Dieu, les personnes dont nous venons de parler ; de peur que voulant accommoder la règle à leur conduite, et non leur conduite à la règle, ils ne corrompent l'une et l'autre, et ne se fassent ainsi un tort irréparable, aussi bien qu'une plaie mortelle à la communauté.

CHAPITRE XIV.

Du trop grand soin de la santé, qui fait souvent manquer au règlement, et violer l'ordre de la communauté.

De même, disent les saints, que c'est une chose louable d'avoir un soin modéré de sa santé et de ses forces corporelles, afin de les employer au service de Dieu, aussi doit-on blâmer le trop grand soin que quelques-uns en prennent, se délicatant sur toutes choses, et craignant sans cesse de s'incommoder : *Ut nimia sollicitudo in his quæ ad corpus pertinent reprehensibilis est*, dit saint Ignace, *ita moderata tuendæ ad divinum obsequium valetudinis ac virium corporis, laude digna est.* (*Constit. past.*, III, c. 2.)

L'amour-propre ne manque pas de se mêler dans cette affaire, et faisant l'office de médecin, il nous met dans l'esprit qu'une telle chose n'est pas bonne

pour l'estomac, qu'une autre incommode la poitrine, qu'un tel exercice fait mal à la tête, qu'un autre affaiblit la vue, qu'un autre échauffe le sang. Il est donc fort à craindre que, sous prétexte de nécessité, nous ne venions à violer l'ordre de la communauté, en affectant des singularités, et en nous dispensant peu à peu de notre règlement.

Saint Bernard dit des choses admirables sur ce sujet, en déclamant contre ceux qui, sous prétexte de conserver leur santé, font difficulté de prendre les viandes communes qu'on leur donne. « Ce sont, » dit-il, « des disciples de Galien et d'Hippocrate, et non des disciples de Jésus-Christ; car vous ne trouverez jamais que l'Evangile, ni les apôtres, ni aucun livre de l'Ecriture, aient fait mention de ces différentes propriétés des viandes : *Num in Evangelio legistis has differentias aut in Prophetis, aut in Litteris apostolorum?* » (Serm. 30, *In Cantic..*, n. 10.) Cependant on en voit plusieurs qui ne font autre chose que murmurer et se plaindre sur ce point : *Legumina ventosa sunt*, disent-ils, *caseus stomachum gravat, lac capiti nocet, potum aquæ non sustinet pectus, caules nutriunt melancholiam, choleram porri accendunt, pisces de stagno aut de lutosa aqua, meæ penitus complexioni non congruunt.* (Serm. 1, n. 11.)

Voilà ce que disent encore tous les jours, ceux qui s'occupent trop de leur santé dans les communautés : *Les exercices nous incommodent*, disent-ils; *une vie si retirée nous tue; l'oraison nous rompt la tête;* à les entendre, il n'y a presque aucun point du règlement qui ne fatigue leur tempérament. « Au lieu de vous amuser à toutes ces réflexions, » dit encore le saint directeur, « contentez-vous d'une seule; songez que vous êtes ecclésiastiques et non pas médecins, et que vous ne devez pas avoir tant d'égard à votre complexion qu'à votre profession ; *Puta te, quæso, clericum esse, non medicum; nec de complexione judicandum, sed de professione.* » (*Ibid.*, n. 13.)

« Que dites-vous à cela, » continue-t-il, « vous qui observez si scrupuleusement les diverses qualités des viandes, tandis que vous négligez la pureté des mœurs; vous qui faites tant d'attention à ce qui peut incommoder votre santé, et qui en faites si peu à ce qui peut nuire à votre perfection : *Quid hic vos dicitis, observatores ciborum, morum neglectores?* (*Ibid.*, n. 10.) Hippocrate et ses sectateurs enseignent à sauver la vie en ce monde; Jésus-Christ et ses disciples enseignent à la perdre : *Hippocrates et sequaces ejus docent animas salvas facere in hoc mundo : Christus et ejus discipuli perdere.* Lequel des deux voulez-vous suivre et reconnaître pour votre maître? *Quemnam vos e duobus sequi magistrum eligitis?* Celui-là déclare assez duquel des deux il veut être disciple, qui discourt sans cesse sur les qualités des viandes, disant à tout propos : Ceci nuit aux yeux, cela à la tête, cela à la poitrine ou à l'estomac : *Manifestum se facit qui sic disputat : Hoc oculis, hoc capiti, et illud pectori vel stomacho nocet.* C'est indubitablement la chair et le sang qui vous ont révélé cette sagesse, et non pas l'esprit de Dieu; car la sagesse de la chair, selon l'Apôtre saint Paul, ce grand médecin du christianisme, est l'ennemie déclarée de Dieu. Je suis disciple de Jésus-Christ, et je parle à des disciples de Jésus-Christ; je serais coupable, si je vous enseignais d'autres maximes que les siennes. Épicure travaille pour la volupté, Hippocrate pour la santé; et Jésus, mon maître, m'ordonne de mépriser l'une et l'autre. Hippocrate emploie tout son soin pour conserver la vie du corps; Épicure recherche tout ce qui peut l'entretenir dans les délices; mais le Sauveur nous avertit de la perdre, ou en l'abandonnant aux tourments comme les martyrs, ou en l'affligeant comme les pénitents : *Sive ponendo ut martyr, sive affligendo ut pœnitens.* »

Mais afin que vous ne vous imaginiez pas que ceci est uniquement dit pour les cloîtres, et que ce ne sont point là les règles de conduite qu'on doive donner aux ecclésiastiques, écoutez ce qu'a dit autrefois sur ce sujet un grand évêque, parlant, non pas à des moines, mais à tous les Chrétiens : « Les préceptes de la médecine, » dit saint Ambroise, « sont contraires à la science céleste; car ils détournent du jeûne, du travail, de la méditation et de l'étude, en sorte que celui qui se livre aux médecins, s'abandonne en quelque sorte lui-même : *Contraria studiosis divinæ cognitionis sunt, præcepta medicinæ, a jejunio revocant, lucubrare non sinunt, ab omni intentione meditationis abducunt; itaque qui se medicis dederit, semetipsum sibi abnegat.* » (*In Psal.* CXVIII, serm. 22, n. 23.)

C'est ce que reconnut si bien saint Charles Borromée, successeur de saint Ambroise dans son siége et dans son admirable sainteté, que dans un état de santé assez faible, il résolut, avec le conseil de quelques-uns de ses amis, aussi prudents que pieux, de congédier tout à fait les médecins et les médecines, pour mener une vie commune, sans observer tant de précaution. En quoi il réussit admirablement; car il n'eut pas plutôt commencé à user de viandes communes et grossières, qu'il se trouva tout autre; il se fortifia en peu de temps, et recouvra sa première santé. (*Vie de S. Charles*, l. II, ch. dern.) Saint Basile dit expressément, dans ses *Règles*, que les Chrétiens doivent rejeter avec soin, la curieuse et inquiète recherche des remèdes, tout ce qui nous engage en des soins importuns de notre santé, en un mot, tout ce qui tient notre vie occupée à la nourriture et au traitement du corps. « Ce n'est pas se connaître soi-même, » ajoute-t-il, « que d'employer tout son soin à la santé du corps. » (*Reg. fus.*, c. 55.)

Voilà quels ont été les sentiments des saints : je les ai rapportés ici, non pour vous obliger à négliger absolument le soin de votre santé, mais pour vous porter à le régler, et à faire seulement ce que Dieu demande pour la conserver, sans vous laisser aller à des singularités que vous ne recherchez que par délicatesse. Saint Bernard montre, par plusieurs

raisons très-dignes d'attention, combien il est important d'éviter ces excès. La première, est que cela est absolument nécessaire pour votre repos : *Parce, obsecro, primum quieti tuæ*, dit ce saint docteur. (Ubi supr., n. 12.) Le trouble est inséparable des singularités : celui qui les désire est toujours en peine. Me donnera-t-on ce que je demande, ou ne me le donnera-t-on pas ? Quand on me le donnera, ne sera-ce point avec regret ? Que dira-t-on de me voir vivre de la sorte ? Ce sont des inquiétudes perpétuelles. 2° *Parce labori ministrantium*. Considérez la peine que vous donnez, par ces singularités, à ceux qui vous servent : c'est pour eux une peine que vous ne concevez pas, et que vous pourriez souvent leur épargner. 3° *Parce gravamini domus*. Faites attention que, par vos singularités, vous êtes fort à charge à la maison ; car si elle est ravie de contribuer au soulagement de ceux qui ont de véritables besoins, ceux qui n'en ont que d'imaginaires, ne peuvent lui être que très-incommodes et très-onéreux. 4° *Parce conscientiæ, non tuæ, sed alterius*. Ayez égard, non-seulement à votre conscience, mais encore à celle de votre frère, qui se scandalise de vous voir si souvent violer le règlement, et de ce que, presque tous les jours, il vous faut quelque nouvelle dispense. N'avez-vous pas sujet de craindre qu'il ne vous regarde comme un paresseux, un lâche et un délicat ? Ainsi, pour votre propre intérêt, pour l'édification de vos frères, pour la satisfaction de vos supérieurs, pour le bien de toute la maison, tâchez de vous accoutumer au train commun ; et évitez, autant que vous pourrez, toute singularité et toute dispense.

Vous trouverez encore en cela un grand avantage, indépendamment de ceux que nous venons de dire : c'est que vous ferez une des meilleures pénitences qu'on puisse jamais vous conseiller. Il est certain, en effet, qu'une des plus grandes mortifications, une des plus agréables à Dieu, et des plus utiles que vous puissiez faire, est de vous tenir toujours dans une vie commune, sans aucune singularité, avec une inviolable résolution de ne vouloir point de priviléges ni d'exemptions. Vous n'ignorez pas que vous devez faire pénitence : pourquoi donc en chercher d'autres, et ne vous pas assujettir à celle même que Dieu vous demande, et à laquelle votre vocation vous oblige ? Toutes les prières, les jeûnes et les autres mortifications vous seront inutiles sans celle-ci : l'occasion de la pratiquer est toujours présente ; vous avez à chaque moment permission de la faire ; vos supérieurs même vous la conseillent ; et vous y trouverez particulièrement cet avantage, que, comme elle ne contient rien que de très-commun aux yeux des hommes, vous pourrez, en la pratiquant, travailler à votre sanctification, sans aucun péril de vaine gloire.

Et ne croyez pas que, pour éviter un soin extraordinaire de votre santé, vous en deveniez plus infirme : *Celui qui aime trop sa vie*, dit Notre-Seigneur, *la perdra, et celui qui la méprise, la trouvera*. (*Luc.* XVII, 23.) Ceci est vrai, même à la lettre ; car l'expérience prouve que ceux qui affectent tant de singularités, et qui se délicatent le plus, deviennent souvent plus maladifs et plus infirmes ; ils ruinent leur santé, par les mêmes voies par lesquelles ils prétendent la conserver. Ceux au contraire, qui, se confiant en Dieu, suivent le train de la communauté, autant que les supérieurs les en jugent capables, se soutiennent aussi longtemps, tout infirmes qu'ils sont, que s'ils avaient joui d'une meilleure santé. *J'ai vu dans le monde*, dit un célèbre cardinal, *plusieurs gentilshommes et d'autres personnages distingués, tellement délicats et difficiles dans leur manger, qu'ils étaient souvent dégoûtés des mets les plus agréables au goût, et demeuraient toujours faibles et maladifs ; tandis qu'après avoir embrassé une vie austère dans une communauté, ils recouvraient la santé qu'ils n'avaient pu trouver dans le monde, servaient Dieu dans les jeûnes, les veilles et la pauvreté, et se nourrissaient même avec plaisir, des viandes les plus grossières.*

Un religieux, qui avait été un fameux médecin avant sa conversion, ayant refusé un jour, de prendre la nourriture commune de la maison, comme contraire à son tempérament, et causé par cette singularité un sujet de scandale à ses frères, la sainte Vierge, patronne de l'ordre qu'il avait embrassé, lui apparut la nuit suivante, tirant d'un vase d'or une nourriture céleste qu'elle distribuait à tous ceux de la maison ; mais étant venue à lui, elle lui refusa cette faveur ; au moment où il ouvrait la bouche pour recevoir cette manne du ciel, elle retira sa main en lui disant d'un ton sévère : *Médecin, traite-toi toi-même*. (*Luc.* IV, 23.)

Nous lisons dans la *Vie de saint Dorothée*, qu'étant fort abattu d'une fièvre à laquelle il était sujet, il ne se rendait pas pour cela moins fidèle au règlement, et prenait soin, comme à l'ordinaire, des hôtes et pèlerins. Comme il ne pouvait s'éveiller le matin, à cause de son emploi, qui l'obligeait à se coucher fort tard, et à se lever même quelquefois pendant la nuit, il avait prié un de ses frères de l'éveiller, afin qu'il pût se lever avec les autres, et aller avec eux à l'oraison. Dieu bénissait tellement son obéissance, que dans ces occasions il ne se trouvait pas plus abattu qu'à l'ordinaire.

Saint Grégoire le Grand, tout incommodé qu'il était, ne laissait pas de se rendre très-exact à toutes les observances de sa communauté. Ses notables infirmités n'altéraient point tellement sa santé, qu'il ne lui en restât autant qu'il lui était nécessaire, pour travailler avec bénédiction dans l'Eglise, et pour s'y acquitter des grands et difficiles emplois dont il était chargé.

Saint Paul ermite, saint Antoine, saint Romuald, au milieu de leurs très-rudes pénitences, et de leurs austérités presque incroyables, n'ont pas laissé

d'aller jusqu'à une extrême vieillesse ; le premier ayant vécu cent treize ans, le second cent cinq, le troisième cent vingt. Saint Bernard a prolongé assez loin sa carrière, quoique très-infirme, et toujours très-exact à sa règle. C'est à Dieu qu'il appartient de régler le nombre des jours, c'est lui qui en tient le compte, qui allonge ou qui abrége notre vie comme il lui plaît; aussi une âme pleine de confiance et d'une foi vive se tiendra toujours dans une telle dépendance de la divine providence, que jamais elle ne craindra de nuire à sa santé ou à sa vie, en se soumettant à ce que Dieu demande, et en observant fidèlement les règles qu'il nous donne par l'organe de nos supérieurs.

CHAPITRE XV.

Que la parfaite obéissance préfère la soumission aux exemptions et aux dispenses.

Quoique les personnes dont nous avons parlé dans les chapitres précédents, soient plus sujettes que les autres à vouloir des priviléges et des dispenses, elles ne sont pas cependant les seules qui en désirent. Il n'y a presque personne, dans les communautés, qui ne soit bien aise d'en avoir de temps en temps : l'inconstance, si naturelle à l'homme, et l'amour de sa propre liberté qui se trouve gênée par des règlements, lui font souvent souhaiter d'en être débarrassé comme d'un fardeau incommode, et de pouvoir, par des dispenses, se délivrer de cette imaginaire captivité.

Telle est naturellement la disposition de l'homme, particulièrement depuis que le péché a corrompu sa nature; il porte en lui-même un tel fonds de dérèglement, que toute sorte d'assujettissement l'incommode, que les lois les plus raisonnables le gênent; et comme s'il affectait une entière indépendance, il ne peut qu'avec une peine extrême, se voir obligé de se soumettre à quelque règlement que ce puisse être. Voilà l'origine et la première source des exemptions que l'on recherche dans les communautés, avec tant d'industrie, et de ces dispenses que l'on désire avec tant d'empressement.

Mais la parfaite obéissance est bien éloignée de cet esprit, et bien opposée à ces sentiments, car elle n'a rien plus à cœur que la soumission et la dépendance ; et bien loin de chercher les moyens de se soustraire à l'observance des règles, elle n'est jamais plus satisfaite que quand elle est plus exacte à les accomplir. C'est ce que Notre-Seigneur a voulu nous apprendre, en se soumettant avec une si grande exactitude, aux observances les plus difficiles et les plus rigoureuses de la loi de Moïse. Jamais personne n'eut tant de droit que lui d'en être dispensé : il avait entre ses mains la disposition de tous les priviléges ; il était libre de s'exempter de toutes les observances légales; cependant il les embrasse toutes, sans avoir égard à la dignité de sa personne et à la sainteté de sa naissance, qu'il obscurcissait, ce semble, aux yeux du monde, en se soumettant à des lois qui n'étaient portées que pour des pécheurs : ni les opprobres et la confusion auxquels il s'exposait, ni la rigueur des tourments et la perte même de sa vie, ne peuvent lui faire omettre la moindre de ces observances; il s'y assujettit de tout son cœur, pour faire connaître à tous ceux qui aspirent sérieusement à la perfection, comment ils doivent se comporter à l'égard des règles que l'obéissance leur impose : *Iota unum aut unus apex non præteribit a lege, donec omnia fiant.* (*Matth.* v. 18.)

Conformément à cet exemple du Fils de Dieu, ils doivent regarder l'assujettissement à leur règle, comme leur obligation capitale, et comme un des plus grands bonheurs de la vie ; et, quand toutes les dispenses seraient entre leurs mains, quand même ils auraient assez d'autorité pour s'exempter de toute sorte de dépendance, ils doivent être dans la disposition d'employer plutôt cette grande autorité, pour s'assujettir aux choses dont ils pourraient légitimement se dispenser, que pour se dispenser de celles auxquelles ils doivent régulièrement se soumettre.

C'est pourquoi la grande maxime que l'on doit donner à tous ceux qui veulent travailler sérieusement à leur perfection, est d'aimer toujours plus les règlements que les dispenses, et de préférer ce que la règle nous prescrit à ce que l'indulgence nous accorde, suivant cette belle instruction de Tertullien : *Velimus ea in quibus non indulgentia patrocinetur, sed disciplina dominetur.* (*Exhort. ad castitat.*)

Pour nous établir dans cette disposition, nous devrions, lorsque la pensée nous vient de nous exempter de quelque règlement, au lieu d'en aller demander d'abord la permission, considérer en nous-mêmes que ces permissions ne sont, pour l'ordinaire, que de vains prétextes dont notre lâcheté se sert, pour couvrir le dérèglement de notre cœur et notre opposition à l'obéissance. En effet, nous savons très-bien que le plus souvent, quand nous allons demander quelque permission, ce n'est pas que nous y voyons une grande nécessité, mais c'est que nous cédons trop facilement aux inclinations de la nature : par exemple, nous nous ennuyons dans notre chambre ; la fantaisie nous prend d'aller en ville ; un si continuel assujettissement nous déplaît : enfin nous aimons trop notre liberté, et cependant nous aurions quelque scrupule, si nous nous exemptions du règlement sans permission. Ainsi nous la demandons, bien moins par esprit d'obéissance, que pour nous mettre à couvert du remords de la conscience, qui nous poursuivrait si nous en usions autrement. Ecoutez ce que saint Bernard vous dit là-dessus, à l'occasion de quelques dispenses qu'on avait voulu obtenir du Pape lui-même : « O le frivole et l'inutile remède ! » dit ce saint ; « savez-vous bien ce que vous faites, quand vous demandez de ces dispenses sans nécessité ? Vous imitez nos premiers parents ; vous vous servez plutôt de voile que de remède, en cou

figuier la nudité honteuse de vos consciences » (105).

« Vous dites que vous avez permission de ne point suivre tel et tel règlement. Mais plût à Dieu, pourrait-on vous dire avec le même saint, que vous n'eussiez pas recherché une permission, mais demandé conseil ; et que vous n'eussiez pas agi dans le dessein d'être libre de faire ce que vous voudriez, mais afin de vous assurer qu'il vous était libre de le faire ! *Utinam licentiam non quæsiissetis, sed consilium ; id est, non ut liceret, sed an liceret.* » (*Ibid.*) « Lorsque la nécessité presse, » dit encore le saint docteur, « la dispense est excusable ; lorsque l'utilité la demande, elle est louable. J'entends ici l'utilité commune ; car sans cela, ce n'est pas une fidèle dispense, mais une funeste dissipation : *Ubi necessitas urget, excusabilis dispensatio est ; ubi utilitas provocat, laudabilis dispensatio est ; utilitas, dico, communis, non propria : nam cum nihil horum est, non plane fidelis dispensatio, sed crudelis dissipatio est.* (*De consid.*, l. III, c. 4, n. 18.)

Si les personnes qui manifestent dans les communautés, un si grand empressement pour les dispenses, et si peu pour l'exactitude, voulaient se conduire d'après ces principes, elles comprendraient combien elles ont un sujet de craindre lorsqu'elles s'exemptent avec tant de facilité des règles communes, quoique avec permission. Car au fond, quel avantage retirent de ces dispenses la communauté ou les particuliers ? N'est-il pas évident que tant de dispenses ne font que ruiner le bon ordre d'une maison, causer des scandales, exciter des divisions, troubler la paix, et empêcher l'édification commune ? Comment donc se croire en sûreté, avec ces sortes de permissions qui souvent ne sont qu'extorquées, ou du moins obtenues par surprise, par importunité, ou par quelque autre moyen qui peut bien servir d'excuse devant les hommes, mais qui ne rend pas moins condamnable devant Dieu ?

Mais il y a plus : bien loin que ces sortes de dispenses soient utiles à ceux qui s'en servent, elles sont ordinairement pour eux un sujet de plusieurs autres tentations ; car, selon la remarque de Tertullien, la tentation opère souvent, et prend de nouvelles forces, par les permissions que l'on nous donne : *Tentatio per licentiam operatur.* (*De exhort. ad castit.*, p. 669, édit. Rigalt.) Et c'est encore une considération bien puissante pour ne point désirer les dispenses. En effet, n'est-il pas vrai que, lorsque l'on nous en accorde quelqu'une, l'habitude que nous avons prise de la demander, et la facilité avec laquelle on nous l'accorde, nous donnent envie d'en demander quelqu'autre ? D'abord, on se contente d'être dispensé d'un point du règlement ; puis on tâche de s'exempter d'un autre ; enfin on ne veut plus aucunement s'assujettir : on va quelquefois jusqu'au mépris des règles, et même des supérieurs, dont on veut secouer l'autorité ; on participe à l'esprit des enfants de Bélial, qui ne peuvent souffrir aucun joug : *Filii Belial absque jugo.* (*Judic.* XIX, 22.) On ne pense pas d'abord à ces funestes conséquences ; et voilà pourtant où en viennent souvent, ceux qui aiment si fort les exemptions, et qui demandent si souvent des dispenses.

Saint Bernard en cite des exemples remarquables, en s'élevant contre quelques religieux de sa communauté, qui ayant peine à observer exactement leur règle, ne soupiraient qu'après le moment d'une entière liberté. Cet esprit d'indépendance les porta à un tel excès de présomption, qu'ils demandèrent à être exempts de la juridiction même de l'archevêque de Sens, leur supérieur légitime : ce qui étonna tellement le saint abbé, que, dans une lettre adressée à Henri, archevêque de Sens, il ne put s'empêcher de déclamer fortement contre cette conduite, et la condamner comme étant tout à fait présomptueuse et déréglée. « J'admire, » lui dit-il, « que, dans une profession si humble, on ait des pensées si superbes, et qu'on prétende, contre la règle, se soustraire à l'obéissance : *Miror quosdam in nostro Ordine.... hanc humilitatis regulam odiosa contentione infringere, et sub humili* (*quod pejus est*) *habitu et tonsura, tam superbe sapere.... O libertas omni, ut ita dicam, servitute servilior !* (S. Bern., epist. 42, *De offic. episcop.*, c. 9, n. 33-35.) Oh ! que de bon cœur je renonce à cette liberté qui m'assujettit à la pernicieuse servitude de l'orgueil ! Je crains plus mille fois les dents du loup, que la houlette du pasteur ; et je suis assuré que, si je tentais de secouer le joug de mon évêque, je m'exposerais aussitôt à la tyrannie du démon. Car cette cruelle bête, qui tourne sans cesse autour de sa proie pour la dévorer, voyant que le gardien en est éloigné, se jette aussitôt sur le présomptueux ; et c'est bien avec raison, que celui qui met toute sa gloire dans les enfants d'orgueil, ne tarde point à établir son règne sur celui qui, par une coupable présomption, cherche à vivre dans l'indépendance (105*). » Ce qui porte ce même saint à faire ce souhait : « Oh ! qui me donnera d'avoir cent pasteurs qui me gardent ! Plus je sais avoir de surveillants auprès de moi, plus je vais en assurance aux pâturages : *Quis dabit mihi centum in mei custodiam deputari pastores ? Quanto plures sentio mei*

(105) Remorsas ac remordentes conscientias, apostolica conati estis delinire sententia. O frivolum satis remedium! quod non est aliud nisi more protoparentum cauteriatis conscientiis texere perizomata, videlicet ad velamentum non ad medicamentum. (Epist. 7, *Ad Adam.*, n. 9.)

(105*) Patienter ab hujusmodi libertate abstineam, quæ me pessimæ addicat superbiæ servituti. Plus timeo dentem lupi, quam virgam pastoris. Certus sum enim ego monachus, et monachorum qualiscunque abbas, si mei quandoque pontificis à propriis cervicibus excutere jugum tentavero, quod Satanæ mox tyrannidi meipsum subjicio. Advertens nimirum cruenta illa bestia, quæ circuit quærens quem devoret, elongatam custodiam, heu ! statim insilit in præsumptorem. (*Ibid.*, n. 35.)

curam gerere, tanto securior exeo in pascua. » (S. Bern., *De offic. episcop.*, c. 9, n. 33-35.)

Voilà l'esprit des saints et des personnes parfaitement obéissantes : ils ne prêchent que soumission ; ils ne se plaisent que dans l'assujettissement ; ils ne craignent rien tant que l'indépendance ; et suivant l'esprit de la parfaite obéissance, ils ne veulent jamais être sans un supérieur auquel ils obéissent, et sans un règlement qui leur trace en détail toutes leurs actions : ils croiraient, en s'exemptant de l'un ou de l'autre, s'exposer à la cruauté des loups, et à devenir la proie de leurs plus irréconciliables ennemis.

C'est cet esprit dont nous devons tâcher d'être animés dans cette maison. Il faut que nous tenions ferme pour tous les règlements, et tous les ordres qu'on nous donne ; il faut renvoyer bien loin toutes les pensées qui nous viennent si aisément, d'en demander dispense, sous les moindres prétextes ; et si nous en avons déjà obtenu quelqu'une, il ne faut plus nous en servir, sans une véritable nécessité : si quelque esprit mal fait se moque de nous à cette occasion ; s'il nous reproche notre trop grande simplicité, en nous disant comme à Job : *Adhuc tu permanes in simplicitate tua* (*Job* II, 9) ; en un mot, si quelqu'un prétend blâmer notre exactitude, comme étant l'effet de l'excessive timidité d'une âme scrupuleuse, ne relâchons rien pour cela de notre fermeté ; mais disons avec Notre-Seigneur, accomplissant tous les points du règlement que son Père lui avait donné : C'est là une voie sûre pour arriver au salut ; c'est le moyen infaillible de plaire à Dieu en tout ce que nous ferons : *Sic decet nos implere omnem justitiam.* (*Matth.* III, 15.)

Un grand Pape étant visité par un seigneur français, qui était allé exprès à Rome, pour apprendre de la bouche même du vicaire de Jésus-Christ, le moyen le plus sûr de se sauver : *Suivez,* lui dit ce digne Père des fidèles, *les grandes maximes et les règles communes de l'Eglise : on voit des hommes si amateurs de priviléges et de dispenses, qu'il faudrait pour eux seuls, un Pape uniquement occupé de les satisfaire.* Nous pouvons dire la même chose à tous ceux qui veulent se sauver dans les communautés : il s'y trouve toujours un certain nombre de particuliers pour qui il faudrait un supérieur exprès, qui ne fût occupé qu'à leur accorder des permissions et des dispenses. Pour vous, si vous désirez sincèrement votre salut et votre perfection, suivez exactement les règles communes ; vous ne trouverez point de voie plus assurée, ni de meilleur moyen pour plaire à Dieu, et pour attirer ses grandes bénédictions. Ce fut autrefois la source des faveurs spéciales que les Réchabites reçurent de Dieu, et qu'il leur avait promises par son prophète. Les Réchabites, que saint Jérôme (Epist. 49, *Ad Paulin.*) appelle les pères des solitaires, à cause des règles qu'ils observaient, étaient descendus de Jéthro, et demeuraient en Judée avec les Israélites. Il y avait un article de leur règle qui portait expressément, qu'ils ne boiraient jamais de vin ; ce qu'ils observaient avec une telle exactitude, que Dieu leur ayant envoyé son prophète pour leur dire d'en boire, ils ne voulurent point se servir de cette permission, répondant au prophète, que leur règle les obligeait de s'en abstenir toute leur vie : *Posui coram filiis domus Rechabitarum,* dit le prophète Jérémie, *scyphos plenos vino et calices, et dixi ad eos : Bibite vinum. Qui responderunt : Non bibemus vinum, quia pater noster præcepit nobis dicens : Non bibetis vinum vos et filii vestri usque in sempiternum.* (*Jer.* XXXV, 5, 6.) Le même prophète ajoute, que cette conduite des Réchabites fut si agréable à Dieu, qu'il promit de les prendre particulièrement sous sa protection, et même de les élever au ministère du temple, en récompense de leur fidélité : *Pro eo quod obedistis præcepto patris vestri.... et fecistis universa quæ præcepit vobis, propterea hæc dicit Dominus exercituum Deus Israel : Non deficiet vir de stirpe Jonadab filii Rechab, stans in conspectu meo cunctis diebus.* (*Ibid.*, 18, 19.) Voilà sans doute un bel exemple, pour nous apprendre à préférer l'obéissance à toute sorte de dispenses, et pour nous porter à demeurer inviolablement assujettis à notre règlement, même dans les cas où il nous serait permis de nous en dispenser.

Pour vous convaincre encore plus fortement, nous ajouterons à tout ce que nous venons de dire sur ce sujet, trois réflexions importantes. La première est du bienheureux Pierre Damien. Après avoir rapporté la conduite des Réchabites, qui, pour n'avoir pas voulu se servir de la permission que Dieu leur donnait de se dispenser de leur règle, méritèrent l'honneur d'être élevés au ministère du temple, il ajoute que souvent Dieu se complaît beaucoup moins dans ceux qui usent de ces permissions, qu'en ceux qui refusent de s'en servir (106).

La seconde réflexion est de Tertullien. Il observe que souvent le supérieur accorde une dispense, non dans le désir que l'on s'en serve, mais afin d'éprouver la fidélité de ceux à qui on la donne : « car il faut avouer, » ajoute-t-il, que cette fidélité paraît surtout avec éclat, lorsqu'on s'assujettit à des règles qu'on a permission de ne pas observer : *Licentia plerumque est tentatio disciplinæ ; quoniam disciplina per tentationem probatur.* (*De exhort. ad castitat.*) C'est ce que prouve bien clairement l'exemple de ces Réchabites ; car Dieu ne leur avait pas accordé la permission de boire du vin, afin qu'en effet ils en bussent, mais afin de faire paraître avec plus d'éclat, leur inviolable fidélité à observer les lois qui leur avaient été données.

La troisième réflexion est que les supérieurs accordent souvent ces permissions, non-seulement

(106) In his enim quæ secundum indulgentiam permittuntur, magis placet sæpe discipulus, si jussionem simpliciter, præterit, quam si promptus obedit. (L. XI, epist. 23, *Ad Guillelm. monac.*)

pour éprouver les personnes à qui ils les donnent, et pour faire paraître leur parfaite obéissance ; mais encore afin que l'éclat de leur vertu serve à l'édification des âmes fidèles, et à la confusion des rebelles. C'est pour cela que Dieu accorda aux Réchabites cette permission de boire du vin. Il voulait confondre par cet exemple la désobéissance des Juifs; afin que, voyant cette famille moabite, si exacte à observer les lois de ses pères, ils connussent mieux le désordre de leur conduite, eux qui ne voulaient pas obéir aux lois que Dieu même leur avait données.

De ces trois réflexions, nous devons tirer cette conclusion, que si dans la communauté où nous sommes on nous donne souvent et facilement des permissions et des dispenses, ce n'est pas toujours une marque que l'on soit bien aise que nous en usions, et que nous le puissions faire en sûreté ; mais on suppose qu'il y a quelque nécessité qui nous porte à demander dispense ; et quoiqu'on juge à propos de nous contenter et de subvenir à nos besoins par cette grâce, on ne peut approuver que nous en usions, quand nous l'avons obtenue sans raisons suffisantes, parce que nous ne pourrions nous en servir alors qu'à notre propre dommage, au scandale de nos frères, et au préjudice de toute la communauté.

CHAPITRE XVI.

De quelques moyens très-utiles pour se rendre fidèle au règlement.

Nous devons avoir une telle estime de notre règlement, que, si nous manquons de l'observer en quelques points, nous en ressentions une véritable douleur, et nous témoignions même notre regret, en demandant et faisant pour cela quelque pénitence. Voilà un moyen très-facile et très-sûr, pour maintenir l'observance des règles dans toute sa vigueur : car, par ce moyen, s'il arrive à quelqu'un de manquer à la règle, il répare bientôt, par sa pénitence, la brèche qu'il avait faite à l'ordre de la maison ; en sorte que les règles demeurent en leur intégrité, comme si elles n'avaient point été violées.

Les docteurs enseignent que la loi ne laisse pas de demeurer en vigueur, quoique quelques-uns ne l'observent pas, pourvu qu'on les punisse de cette transgression. Mais quand on la viole ouvertement, sous les yeux du supérieur qui n'y prend point garde, et qui n'en dit mot, c'est un signe qu'elle n'est plus dans sa vigueur, qu'elle n'a plus force de loi, et qu'elle est abrogée par une coutume contraire. Nous pouvons appliquer ceci aux règles des communautés. Quand l'avertissement ou la punition suivent de près les transgressions, c'est une marque certaine que les règles sont en vigueur et qu'elles sont bien observées ; mais quand d'une part on voit les transgressions fréquentes, et que de l'autre on ne voit point avertir ou châtier ceux qui les commettent, on peut dire que les règles ne s'observent plus, puisqu'on les rompt impunément, sans que le supérieur en dise mot, et paraisse s'en soucier. Quand on vient jusqu'à ce point de relâchement, on peut dire que, dans peu de temps, les règles n'auront pas plus de force que des lois tout à fait abrogées.

C'est pourquoi les supérieurs, qui ont une étroite obligation de conserver les règles, et qui sont établis comme des sentinelles pour découvrir de loin l'ennemi, doivent veiller soigneusement à ce que le règlement soit observé. Par le même motif, ils doivent bien prendre garde d'entretenir et de favoriser les transgressions, en négligeant de donner aux coupables les avertissements convenables, et des pénitences proportionnées à leurs fautes. Vous ne devez donc point trouver mauvais, quand le supérieur vous avertit ou vous reprend de ce que vous manquez au règlement ; car, s'il en use de la sorte, ce n'est pas qu'il soit fâché contre vous, ou qu'il manque de tendresse et d'indulgence pour vous ; non, il sait que vous êtes homme, et par conséquent sujet à faillir ; mais, en vous reprenant, il fait sa charge ; il doit en user de la sorte pour maintenir l'ordre de la maison, et pour s'acquitter d'un devoir rigoureux ; car, s'il ne disait mot dans ces rencontres, s'il passait vos transgressions sous silence, ne montrerait-il pas qu'il fait lui-même peu de cas du règlement ? ne serait-ce pas le moyen de faire qu'en peu de temps il n'y aurait plus de règle dans une communauté, et que tout irait en desordre et en confusion, chacun faisant librement ce qu'il voudrait ? Voilà, dit saint Bonaventure, la grande différence qu'il y a entre les communautés ferventes, et où l'observance des règles est en vigueur, et celles qui sont dans le désordre et tout à fait relâchées ; ce n'est pas qu'on fasse des fautes dans les unes, et que dans les autres on n'y en fasse point : *In multis enim offendimus omnes* (*Jac.* III, 2) ; mais c'est que dans les unes, celui qui manque est repris, tandis que dans les autres il ne l'est pas.

Mais, quoique ce soit là un devoir essentiel du supérieur, il faut néanmoins remarquer qu'il ne peut s'en acquitter tout seul, autant qu'on le peut souhaiter pour le bien de la communauté, à moins que vous ne l'aidiez aussi de votre côté : car il ne peut remarquer toutes les fautes qui se commettent dans la maison pour y appliquer le remède ; il faut donc que vous l'aidiez à les découvrir, et que vous soyez des premiers à déclarer vos propres manquements, et à en demander pénitence. Jamais nous ne devrions permettre que le supérieur apprît plus tôt nos fautes d'un autre que de nous-mêmes ; et jamais nous ne différerions à les lui déclarer, si nous avions véritablement à cœur notre avancement. C'est pourquoi saint Ignace donnait cet avis à ses enfants : *Aliquoties singulis annis, omnes a superiore pœnitentias injungi propter defectum observationis regularum petant ; ut hæc cura indicium sit quam de suo profectu spirituali in via Dei quisque habet.* (S. IGNAT., reg. 51, *Summar.*) Ainsi, dans le

sentiment de ce saint, qui n'est que trop confirmé par l'expérience, avoir soin, quand on manque à quelque règle, d'en demander pénitence, c'est une marque que l'on désire sincèrement d'avancer dans la vertu ; et, en user autrement, c'est une marque certaine de négligence. Voilà donc le meilleur moyen, et le plus efficace remède qu'on puisse donner, pour maintenir dans une communauté l'exacte observation des règles. Vous n'êtes pas impeccables : *Non est enim homo qui non peccet* (*III Reg.* VIII, 46) ; mais, quand vous aurez manqué en quelque chose au règlement, montrez aussitôt le regret que vous en avez, et le désir que vous avez d'y être désormais plus fidèle ; et, pour cela, aussitôt après votre faute, humiliez-vous jusqu'à vouloir bien la déclarer et en faire pénitence. Par cette petite expiation, vous compensez la transgression de la règle ; vous gagnerez même plus que vous n'aviez perdu ; et le démon, au lieu de se glorifier de la faute qu'il vous a fait commettre, demeurera confus de ce que vous l'avez si promptement et si bien réparée. C'est ce que cet ennemi de notre salut fut obligé d'avouer un jour à saint Dominique. Comme ce saint le conduisait dans tous les lieux du monastère, afin qu'il lui déclarât la manière dont il tentait les religieux, il le mena en particulier au chapitre, qui est le lieu où l'on déclare ses fautes, et où l'on en reçoit la pénitence ; alors le diable lui dit : *C'est ici que je perds tout ce que j'ai gagné au parloir, au dortoir et dans tous les autres lieux de la maison ; parce que c'est ici qu'on s'humilie, qu'on se soumet à la pénitence, et qu'en satisfaisant à Dieu, non-seulement on répare les brèches qu'on a faites au règlement, mais encore on donne au prochain un admirable exemple de fidélité.* Ainsi, par exemple, pour n'avoir pas entendu le son de la cloche, vous ne vous êtes point transporté au lieu où le règlement vous appelait, vous avez manqué d'assister à quelque exercice, ou vous y êtes arrivé trop tard ; la faute a été publique, et toute la communauté l'a remarquée. Vous réparerez cette infraction de la règle, et vous guérirez cette plaie, si vous la déclarez aussitôt, et que vous en demandiez pénitence. Mais si, à la suite de cette transgression, on n'aperçoit en vous aucune marque de douleur ; si vous ne vous en accusez point, et qu'on ne vous en dise mot, il y aurait sujet de croire que, dans la maison où vous êtes, on ne se soucie guère de la fidélité aux règles, puisqu'elles y sont impunément violées.

Un autre moyen très-utile pour vous y rendre exact, est de faire sur cela votre examen particulier, non en prenant toutes les règles ensemble, mais en vous appliquant à celles auxquelles vous êtes ordinairement moins fidèle, et auxquelles vous avez plus de peine à vous soumettre ; car en vous examinant ainsi en détail sur les fautes particulières que vous faites, tantôt sur un point du règlement, [illegible] un autre, il est impossible que peu à [illegible]igiez, et que vous ne deveniez enfin parfaitement soumis à toutes les règles.

Le règlement, disent les saints, est un miroir qu'il faut consulter souvent pour se bien connaître, et pour voir jusqu'où va la laideur ou la beauté de l'âme. C'est là qu'on aperçoit s'il y a quelque tache ou quelque difformité dans la conduite, si elle est bien réglée ou si elle est sujette à quelque désordre ; c'est là, en un mot, que l'on connaît si l'on est agréable à Dieu, ou si on lui déplaît : *In regula tanquam in speculo inspicere possumus quales sumus, sive pulchri sive fœdi, sive justi sive injusti, utrum quisquam nostrum proficiat an deficiat, utrum Deo placeat an displiceat.* (Hugo a S.Vict., *Inst. mon.*, in *Reg. S. Aug.*, c. 12.) C'est ce que nous faisons surtout par l'examen particulier. Au moyen de cet exercice, quand il est bien fait, on se corrige aisément des fautes auxquelles on est sujet, et on s'accoutume peu à peu à se rendre plus fidèle : d'un côté, on évite le malheur de ceux qui, ne se considérant qu'en passant dans un miroir, oublient aisément ce qu'ils ont vu et ne se corrigent jamais : *Consideravit enim se et abiit, et statim oblitus est qualis fuerit* (*Jac.* I, 24) ; et de l'autre, on éprouve le bonheur des vrais serviteurs de Dieu, qui, considérant le règlement comme une loi que le souverain Maître leur donne, et qu'ils doivent suivre pour lui être agréables, n'ont point de plus grande consolation que de s'y assujettir parfaitement.

Il y a encore un autre moyen qui nous servira beaucoup pour bien observer les règles : c'est d'être bien aises que les supérieurs ou quelque autre nous avertissent quand nous y manquons, et de ne pas même trouver mauvais que d'autres lui donnent avis de nos fautes. En effet, si nous avons un vrai désir de nous corriger, nous serons bien aises que le supérieur connaisse nos fautes et même qu'il nous en reprenne, afin que sa correction nous serve à l'avenir, et nous empêche de retomber dans une pareille négligence. Les personnes qui s'efforcent de tenir leurs fautes cachées, qui ne peuvent se résoudre à les déclarer, ni souffrir que d'autres les découvrent, qui accusent même de peu de charité ceux qui en avertissent le supérieur, et qui en conservent contre eux de l'amertume, montrent assez par cette conduite qu'elles n'ont point le désir de se corriger : tant qu'elles auront cette application à cacher leur mal, à fuir les yeux du médecin et à refuser les remèdes, on ne les verra jamais parfaitement guéris ; ceux, au contraire, qui sont bien aises d'être surveillés de près, qui ne veulent pas qu'on leur pardonne la moindre faute, qui vont eux-mêmes découvrir à leurs supérieurs celles qu'ils ont commises, qui prient quelque charitable ami de les en avertir, ceux-là, dis-je, arriveront bientôt à une entière et parfaite obéissance ; on les verra, par leur exactitude et leur ponctualité en toutes choses, arriver au degré de perfection que Notre-Seigneur promet dans l'Evangile au serviteur fidèle : *Euge, serve bone et fidelis ; quia super pauca fuisti fidelis,*

super multa te constituam : intra in gaudium domini tui. (*Matth.* XXV, 21.)

La société des personnes exactes au règlement vous aidera encore beaucoup à vous y rendre fidèle. Tâchez donc de vous trouver avec elles, le plus souvent que vous pourrez ; car leur exemple vous portera bientôt à faire comme elles. Il n'y a rien de plus commun que de prendre les mœurs de ceux avec qui on converse : associez-vous aux personnes ferventes, dit saint Bernard, et vous deviendrez fervents avec elles : *Qui sancto viro associatus fuerit, ex ejus societate accipiet usum bonæ locutionis, et exemplum boni operis, ut accendatur mens ejus de die in diem in amore Dei* (107).

Il est donc pour vous de la plus haute importance d'aimer et de rechercher la société de ceux que vous connaissez les plus fidèles au règlement ; car, selon la remarque d'un grand serviteur de Dieu (le P. Alvarez) si vous vous égarez, ils vous redresseront ; si vous vous relâchez, ils vous exciteront ; si vous allez bien, ils vous encourageront, et ils vous feront persévérer (108). Au contraire, si vous fréquentez ceux qui ne sont pas bien réglés, vous avez tout sujet de craindre le malheur dont Dieu menaçait autrefois les Israélites, en punition de leur alliance avec les nations infidèles : *Ne ineas pactum cum hominibus illarum regionum ; ne, cum fornicati fuerint cum diis suis, et adoraverint simulacra, vocet te quispiam, ut comedas de immolatis.* (*Exod.* XXXIV, 15.)

CHAPITRE XVII.

Conclusion de ce traité, où l'on exhorte à observer exactement toutes les règles.

Les anciens sages du paganisme avaient coutume de dire qu'il fallait avoir le même respect pour les lois que pour les dieux ; et qu'il y avait pour tous une étroite obligation d'y conformer leur vie : *Oportet leges patriæ tanquam superos observare, ac se ipsum perfectum reddere secundum ipsarum præscriptum.* Quel respect ne devez-vous donc point avoir pour celles de la maison où vous êtes ; et quelle obligation n'avez-vous point d'y conformer votre conduite si vous voulez devenir parfait ! Les règles sous lesquelles vous vivez ne sont point l'ouvrage de la prudence humaine ou d'une politique mondaine ; ce ne sont point des lois établies pour le bien temporel d'une société civile ; mais ce sont des lois que Notre-Seigneur même vous donne par le ministère de ceux qui vous conduisent de sa part ; ce sont des voies qu'il vous ouvre pour vous conduire à l'éternité. Ne refusez donc pas de les suivre, si vous voulez assurer votre salut et votre perfection. « Je souhaite, » disait autrefois saint Césaire, parlant à des personnes de communauté, « je souhaite que vous viviez comme des anges sur la terre, afin que vous puissiez un jour entrer en société de leur bonheur dans le ciel. Je vous supplie donc, et je vous conjure par le Dieu tout-puissant, de ne souffrir jamais le moindre relâchement dans l'observance de votre règle ; gardez-la tout entière avec une ferveur constante, et travaillez de toutes vos forces, avec la grâce de Dieu, à ne vous en écarter jamais ; tenant pour assuré que chacun de vous sera récompensé selon son travail : *Quia vos angelis desidero esse consimiles, iterum atque iterum rogo et per Omnipotentem denuo vos contestor, ut nihil de sanctæ regulæ institutione minui permittatis ; sed totis viribus eam custodire, auxiliante Domino, laboretis, scientes quoniam unusquisque propriam mercedem accipiet secundum suum laborem.* Je vous conjure surtout, » ajoute-t-il, « de ne point mépriser cet avis comme s'il était de peu de conséquence ; car, si mes paroles ont peu d'autorité par elles-mêmes, ce que dit l'Ecriture sainte est de la plus haute importance et d'une terrible suite : *Celui qui méprise les petites choses, tombera peu à peu* (*Eccli.* XIX, 1) ; *et celui qui, gardant tout le reste de la loi, la viole en un seul point, viole également tous les autres.* » (*Jac.* II, 10.)

Mais voulez-vous encore vous exciter par une puissante considération à l'exacte observation de vos règles ? jetez les yeux sur la fidélité de ceux qui vous ont précédés dans cette maison : *Sit vobis vitæ majorum disciplinæ speculum*, comme dit saint Ambroise (l. I *Offic.*, c. 25) ; quel amour de l'obéissance ! quel respect pour les règlements ! quelle ponctualité à les observer ! Ce sont là autant d'exemples bien propres à confondre votre lâcheté. « Ne devriez-vous pas rougir, » dit le bienheureux Pierre Damien, « de dégénérer de la perfection de ceux qui vous ont ici devancés, et de ne pas hériter de la fidélité de ceux à qui vous succédez dans la maison ? *Pudeat vos ab illorum nobilitate fieri vivendo degeneres, qui facti estis habitaculo successores.* » (Opusc. 14, *De ord. eremit. fontis Avell.*) Ne souffrez donc pas que le tribut que cette maison doit à Dieu, et qu'elle lui a toujours payé jusqu'ici, diminue par votre faute : Dieu a toujours ici les mêmes droits ; et il vous a loué sa maison aux mêmes conditions qu'à vos devanciers (109). Ne le frustrez donc pas de son droit, et ne négligez pas de le satisfaire par la fidélité à vos exercices et par l'hommage que vous devez lui rendre, en vous soumettant exactement à tous vos règlements. Vous n'y sauriez manquer, sans lui ravir ce qui lui est dû,

(107) Qui bono adhæret assumit inde quod convertatur ; quia scriptum est (*Psal.* II, 27) : *Cum sancto sanctus eris, et cum perverso perverteris, et cum innocente innocens eris.* (*De bono mort.*, c. 9, n. 41.)

(108) Socios et amicos Deum timentes et professionem suam servantes inquire, a quibus cum a via exorbitaveris, revoceris ; cum segniter ambulaveris, inciteris ; et cum celeriter progressus fueris, eorum exemplo ad perseverantiam movearis. (ALVAREZ, *De adept. virt.*, l. III.)

(109) Absit ut divini obsequii census vestro tempore videatur imminui, qui Deo ex hujus loci reditu solebat ante persolvi. Non impar quippe pensum debiti muneris exigit, qui possessionem suam novis agricolis antiqua censitam pensione locavit. (*Ibid.*, ut supra.)

et sans ruiner la beauté et la force de sa maison, qui dépend de l'ordre qu'on y observe. Il veut que vous contribuiez tellement au maintien de ce bel ordre, que vous puissiez dire avec le Prophète: *Domine, dilexi decorem domus tuæ et locum habitationis gloriæ tuæ.* (*Psal.* xxv, 8.) « Vous n'y sauriez manquer, sans faire un tort notable, et à vous-même par votre dérèglement, et à vos frères par votre mauvais exemple : *Tibi ordo tuis a majoribus traditus est; ita et tu tradas eum posteris tuis, quantum in te est, verbo et exemplo,* » dit saint Bonaventure. Enfin, vous n'y sauriez manquer, sans vous exposer à vous perdre, avec tous ceux qui sont dans la maison ; puisque, selon la remarque de saint Ephrem, une communauté où l'ordre et les règlements ne sont plus en vigueur n'est plus un asile et un port assuré, mais un lieu d'écueils et de naufrages pour tous ceux qui s'y retirent : *Magnum animarum naufragium, ubi regula et vitæ rectæ institutio non vigent.* (*De humil.*, cap. 32.) Prenez donc bien garde d'imiter les enfants d'Héli, qui, pour satisfaire leur cupidité, dérobaient à Dieu une partie des victimes qui lui étaient offertes. Craignez de suivre le parti de Jéroboam, qui, ennuyé de la soumission et de la dépendance, ne cherchait qu'à mettre la division dans le royaume d'Israël ; n'écoutez point les enfants de Bélial, qui, ne pouvant s'assujettir au joug de l'obéissance, ne connaissent point d'autre dévotion, que de faire ce qui leur plaît, et ce qu'ils ont pris l'habitude de faire : *Velamen suæ devotionis habentes libertatem aut consuetudinem ;* mais vivez toujours comme des enfants parfaitement obéissants : *Tanquam filii obedientiæ, captivantes vosmetipsos in obsequium Christi.* En un mot, imitez ce généreux prêtre dont il est parlé dans l'histoire des Machabées, qui, après avoir fidèlement observé pendant toute sa vie les ordonnances de la loi, et avoir fait tous ses efforts pour y assujettir ses frères, ne songea en mourant qu'à laisser des enfants successeurs de sa fidélité : *Appropinquaverunt dies Mathathiæ moriendi, et dixit filiis suis... Nunc ergo, o filii, æmulatores estote legis, et date animas vestras pro testamento patrum vestrorum, et mementote operum patrum quæ fecerunt in generationibus suis, et accipietis gloriam magnam et nomen æternum... Vos ergo, confortamini et viriliter agite in lege, quia in ipsa gloriosi eritis.* (*I Mach.* II, 49 seq.)

LETTRE DE S. IGNACE

SUR LA VERTU D'OBÉISSANCE.

Ignace de Loyola aux Pères et Frères de la Compagnie de Jésus, qui sont en Portugal.

I. J'ai beaucoup de joie, mes très-chers frères en Jésus-Christ, d'apprendre avec quel courage, aidés de la grâce divine, vous vous portez à la plus haute perfection, et avec quelle ardeur vous vous employez au service de Dieu, qui, après vous avoir appelés à cette manière de vie, vous y conserve par sa miséricorde, et vous conduit à la fin bienheureuse, qui est le terme assuré de tous ses élus.

II. Or, quoique je désire, comme je vous l'ai témoigné autrefois, de vous voir accomplis en la pratique de toutes les vertus, je souhaite surtout que vous excelliez en l'obéissance, non-seulement à cause des grands biens et des avantages singuliers qui sont attachés à cette vertu, comme il est très-constant par un grand nombre de passages et d'illustres exemples de l'Ancien et du Nouveau Testament ; mais aussi parce que, comme dit saint Grégoire, il n'y a que l'obéissance qui produise en nos cœurs les autres vertus, et qui les y conserve après les y avoir produites. Si cette vertu règne en nous, les autres y régneront aussi, et y produiront les fruits que je vous souhaite, et que demande de vous avec justice celui qui, par sa propre obéissance, a voulu réparer le monde qui s'était entièrement perdu par le mépris de cette vertu, s'étant *fait obéissant jusqu'à la mort,* comme parle l'Apôtre, *et jusqu'à la mort de la croix.* (*Philip.* II, 8.)

III. Si quelques ordres religieux sont plus austères que nous, en veilles, en jeûnes, et en d'autres macérations du corps, selon leur institut ; pour moi, mes très-chers frères, je souhaite surtout que ceux qui se consacrent à Dieu dans cette Compagnie, s'attachent à une parfaite obéissance, et à un entier renoncement de leur volonté et de leur jugement ; et que cette vertu soit comme la marque qui distingue les véritables enfants de la Compagnie, n'ayant jamais égard à celui à qui ils obéissent, mais regardant en sa personne Notre-Seigneur Jésus-Christ pour l'amour duquel ils obéissent. En effet, si l'on obéit à un supérieur, ce ne doit pas être par rapport à lui, ni en vue des bonnes qualités qu'il pourrait avoir, comme de prudence, de bonté, ou d'autres semblables, mais parce qu'il tient à notre égard la place de Dieu, et qu'il est revêtu de l'autorité de celui qui a dit : *Quiconque vous écoute m'écoute, et qui vous méprise me méprise.* (*Luc.* x, 16.) De manière que, quand il manquerait de prudence et de conduite, on ne doit pas pour cela lui être moins obéissant, puisqu'il est toujours supérieur, et qu'il représente celui dont la sagesse est infaillible, et qui suppléera par soi-même à ce qui pourrait manquer à son ministère, soit de vertu ou d'autres

bonnes qualités. En effet, Jésus-Christ ayant dit : *Les scribes et les pharisiens sont assis dans la chaire de Moïse*, ajouta expressément : *Gardez donc, et faites tout ce qu'ils vous diront; mais ne faites pas comme ils font.* (*Matth.* XXIII, 2, 3.)

IV. *Motifs de l'obéissance.* — Ainsi, ce que je souhaite extrêmement, c'est que vous apportiez tout votre soin et toute votre application à reconnaître, en quelque supérieur que ce soit, Jésus-Christ Notre-Seigneur, et à rendre à son caractère de supérieur l'honneur et le respect que vous devez à la souveraine majesté de Dieu. Ce que vous n'aurez pas de peine à comprendre, si vous considérez que saint Paul nous ordonne d'obéir aux puissances séculières et aux païens même, comme nous obéirions à Jésus-Christ, qui est la source de toute puissance bien réglée ; car voici comme il écrit aux Ephésiens : *Obéissez à vos maîtres temporels avec crainte et tremblement en la simplicité de votre cœur, comme à Jésus-Christ, ne les servant pas seulement, lorsque vous en serez vus, et comme cherchant à plaire à des hommes purement, mais en serviteurs de Jésus-Christ, qui cherchent à faire la volonté de Dieu de tout leur cœur, et qui n'ont de volonté que de le servir, sachant qu'ils rendent leurs services au Seigneur et non pas aux hommes.* (*Ephes.* VI, 5-7.) Et par là, vous pouvez juger vous-mêmes quel respect le religieux doit avoir intérieurement pour celui à qui il s'est soumis pour sa conduite, non-seulement comme à un supérieur, mais encore comme à celui qui tient à son égard la place de Dieu ; et s'il le doit considérer comme un homme seulement, et non pas comme le vicaire de Jésus-Christ.

V. *Degrés de l'obéissance.* — 1° *Exécution;* 2° *Union de volonté.* — Mais ce que je désire encore plus, c'est que vous compreniez bien et que vous graviez profondément dans votre esprit, que cette première sorte d'obéissance, qui ne tend qu'à la seule exécution des choses qu'on commande, est une obéissance bien basse et bien défectueuse, et qu'elle n'est pas même digne du nom de cette vertu, si elle se contente de cela seulement, sans monter jusqu'au second degré, qui fait de notre volonté et de celle de notre supérieur une même volonté, et qui met un si bon accord entre lui et nous, que non-seulement il paraisse, dans l'exécution, que nous faisons ce qu'il nous commande, mais aussi que nous n'avons qu'un même dessein avec lui ; de manière que nous voulions ou ne voulions pas les mêmes choses. C'est pourquoi nous lisons dans l'Ecriture : *L'obéissance vaut mieux que d'offrir des victimes* (*I Reg.* XV, 22) ; « parce que, » comme dit saint Grégoire, « dans les victimes on sacrifie des animaux et une chair étrangère, et dans l'obéissance on sacrifie sa propre volonté. » Et parce que cette faculté de notre âme est si noble et si précieuse, de là vient que le sacrifice que nous en faisons à Notre-Seigneur et à notre Créateur est extrêmement considérable.

VI. C'est donc une erreur bien grossière et bien dangereuse, non-seulement de ceux qui s'imaginent qu'il leur est permis de se retirer de l'obéissance dans les choses qui flattent le corps et la sensualité, mais aussi de ceux qui se persuadent qu'ils peuvent s'éloigner de la volonté du supérieur pour faire des choses qui sont d'ailleurs spirituelles et fort saintes en elles-mêmes, comme sont les jeûnes, les oraisons et semblables œuvres de piété. Qu'ils écoutent ce que Cassien a sagement remarqué dans la *Conférence de l'abbé Daniel :* « Certainement, » dit-il, « c'est également désobéir, d'aller contre les commandements du supérieur, ou pour s'attacher au travail, ou pour demeurer dans le repos ; et c'est un aussi grand mal de faire contre les règles du monastère pour dormir que pour veiller, et une aussi grande faute de faire contre l'ordre du supérieur pour vaquer à la lecture que pour dormir. » L'occupation de Marthe fut sainte ; la contemplation de Madeleine fut sainte, sa pénitence et les larmes dont elle lava les pieds du Sauveur, furent saintes ; mais il fallait que tout cela se fît en Béthanie, c'est-à-dire dans la maison d'obéissance, selon la signification du mot de Béthanie : comme si Notre-Seigneur, ainsi que l'a remarqué saint Bernard, nous eût voulu instruire par là, que ni l'inclination aux actions de piété, ni la douceur de la contemplation des choses saintes, ni les larmes de cette pénitente n'eussent pu lui être agréables hors de Béthanie.

VII. Ainsi, faites tout ce que vous pourrez, mes très-chers frères, pour avoir cette entière soumission de vos volontés; abandonnez généreusement et sacrifiez à votre Créateur la liberté qu'il vous a lui-même donnée, et ne pensez pas faire peu de chose, lorsque vous l'en rendez entièrement le maître par l'obéissance. Bien loin de perdre votre liberté, en lui faisant un sacrifice elle devient plus excellente et plus parfaite, parce qu'ainsi vous avez toujours votre volonté conforme à une règle très-sûre de rectitude, qui est la volonté divine, dont vous avez un fidèle interprète en celui qui commande de la part de Dieu.

VIII. C'est pour cela que vous devez bien prendre garde à n'attirer jamais la volonté du supérieur, que vous devez regarder comme celle de Dieu, à votre volonté et à vos desseins : car ce ne serait pas conformer votre volonté à la volonté divine, mais plutôt accommoder la volonté divine à la règle et aux inclinations de la vôtre ; ce qui serait renverser entièrement l'ordre de la sagesse de Dieu. En effet, combien est grande l'erreur de ceux que l'amour d'eux-mêmes a tellement aveuglés, qu'ils se persuadent être obéissants, lorsqu'ils ont porté le supérieur, en quelque manière que ce soit, à vouloir ce qu'ils veulent : qu'ils entendent là-dessus saint Bernard, si intelligent en cette matière : « Quiconque, » dit-il, « travaille ouvertement ou en secret pour porter son supérieur à lui commander ce qui est selon son inclination, se trompe soi-même, s'il

se flatte de pratiquer l'obéissance en ce qu'il fait ; car ce n'est pas lui qui obéit alors au supérieur, mais c'est le supérieur qui lui obéit. » Et par conséquent celui qui veut acquérir la vertu d'obéissance doit s'élever au second degré de cette vertu, qui demande que non-seulement il exécute la volonté du supérieur, mais aussi que sur la volonté du supérieur il règle la sienne, ou plutôt qu'il quitte la sienne pour ne voir que celle de Dieu, laquelle lui est déclarée par le supérieur.

IX. 3° *Soumission du jugement.* — Mais si quelqu'un veut faire de soi-même un sacrifice parfait, il est nécessaire qu'après avoir soumis à Dieu sa volonté, il lui consacre encore son entendement, en quoi consiste le troisième et le plus haut degré de l'obéissance : de sorte que non-seulement il veuille ce que le supérieur veut, mais qu'il soit aussi de même sentiment, et que son jugement soit entièrement soumis au jugement du supérieur, autant qu'une volonté déjà soumise peut soumettre l'entendement. Et quoique cette faculté de l'esprit ne soit pas libre dans ses opérations, comme l'est la volonté, et qu'elle se porte par une détermination naturelle et nécessaire à ce qui lui paraît véritable, elle peut néanmoins dans les choses, où l'évidence de la vérité connue ne l'emporte pas nécessairement, suivre l'un des deux partis, selon le poids que la volonté lui donne. Et c'est dans l'occasion de ces choses qui ne sont pas évidentes, que tout homme qui fait profession d'être obéissant, doit se soumettre au sentiment du supérieur : car, comme l'obéissance est une espèce d'holocauste, par lequel tout l'homme, sans nulle réserve, se sacrifie dans les flammes de la charité à son Créateur et Seigneur, par les mains de ses ministres; et comme elle est encore un entier et parfait renoncement à soi-même, par lequel le religieux cède volontairement à tout le droit qu'il peut avoir sur sa conduite particulière pour ne dépendre absolument que de la divine Providence, sous le gouvernement de son supérieur : il est aisé de voir que l'obéissance ne renferme pas seulement l'exécution des choses commandées, ni la volonté pour s'en acquitter volontiers, mais qu'avec l'exécution et la volonté, elle comprend encore la soumission du jugement, par laquelle l'inférieur trouve bon et raisonnable tout ce que le supérieur aura commandé et jugé de la sorte, autant que la volonté, comme nous l'avons dit, aura de force et d'empire sur l'entendement, pour l'obliger à se soumettre.

X. *Nécessité de ce troisième degré d'obéissance.* — Plût à Dieu que cette obéissance du jugement fût aussi parfaitement connue et aussi fidèlement pratiquée des hommes, qu'elle est agréable à Dieu et nécessaire à tous ceux qui vivent dans les religions. Car, comme dans les corps célestes, afin que l'un donne le mouvement à l'autre, il est nécessaire que le plus bas soit tellement placé au-dessous du plus haut, qu'il y ait subordination et assujettissement d'un corps à l'autre : de même, parmi les hommes, afin que les uns reçoivent leur mouvement et leur conduite de l'autorité des autres, ce qui se fait par l'obéissance, il faut que celui qui dépend de la volonté d'autrui soit soumis à sa discrétion et à ses ordres, afin que, par cette soumission, il reçoive l'impression de l'autorité de celui qui commande. Or, il n'est pas possible que cette obéissance et cette soumission puissent subsister, si la volonté et le jugement de l'inférieur ne sont parfaitement d'accord avec la volonté et le jugement du supérieur.

XI. Que si nous voulons ensuite faire réflexion sur la fin et sur la cause de l'obéissance, nous trouverons que, comme la volonté se peut dérégler en ce qui nous touche, le jugement peut en cela même tomber aussi dans l'erreur; et par conséquent, comme pour empêcher que notre volonté ne se dérègle, nous l'unissons avec celle du supérieur : ainsi dans la crainte que notre jugement ne se trompe, nous devons le conformer avec le jugement du même supérieur. *Ne vous appuyez point sur votre prudence,* dit l'Ecriture sainte. (*Prov.* III, 5.) Et c'est un commun sentiment parmi les sages, dans les affaires même du monde, qu'il est de la prudence de ne se fier nullement à sa prudence, surtout en nos propres affaires dans lesquelles nous ne sommes pas ordinairement des juges assez équitables, à cause de la passion qui nous trouble. S'il est donc vrai que, dans nos affaires particulières, nous devons soumettre notre jugement au jugement et à l'avis d'un autre, quoiqu'il ne soit pas notre supérieur : combien plutôt le devons-nous faire à l'égard de celui qui est véritablement notre supérieur, à la conduite duquel nous nous sommes abandonnés, le regardant comme le lieutenant de Dieu et comme l'interprète de sa volonté souveraine. Et cette précaution est d'autant plus nécessaire aux personnes spirituelles, et dans les affaires de Dieu, que le danger est plus grand dans le chemin de la vertu, lorsqu'on y va sans être retenu par les règles de la prudence et de la discrétion. Sur quoi Cassien dit fort à propos dans la *Conférence de l'abbé Moïse : Il n'y a point de dérèglement d'où le démon tire tant d'avantage pour perdre un religieux que lorsque, lui faisant négliger les avis de ses supérieurs, il lui aura persuadé de s'arrêter à son propre jugement et de suivre ses propres lumières.*

XII. De plus, c'est que, si cette obéissance du jugement nous manque, il ne peut se faire que la soumission de notre volonté et l'exécution des choses qui nous sont prescrites ne soit beaucoup plus défectueuse ; car nous sommes ainsi faits, que les puissances affectives de notre âme suivent naturellement celles qu'on nomme appréhensives; d'où il arrive que, sans une grande violence, il n'est pas possible que la volonté se soumette constamment dans les choses que le jugement désapprouve; et quand même il se trouverait quelqu'un qui eût cette soumission de volonté durant quelque temps, par

cette maxime générale, qu'il faut obéir, même en des choses qui ne seraient pas commandées avec assez de prudence, cette soumission néanmoins ne peut être constante ni assurée, et ainsi il n'y a point de persévérance, ou du moins la perfection de l'obéissance, qui consiste à obéir promptement et avec gaîté, ne s'y rencontre pas: car il ne se peut faire qu'il y ait de la joie et de la promptitude où les esprits sont si partagés dans leurs opinions. Le soin et la diligence à exécuter le commandement se perd aussi, lorsqu'on vient à douter s'il est à propos de faire ou de ne faire pas ce qu'on nous ordonne: cette simplicité si renommée de l'obéissance aveugle ne s'y trouve plus, lorsque nous recherchons en nous-mêmes si c'est avec prudence ou avec peu de raison qu'on nous fait le commandement; et peut-être il arrive que nous condamnons le supérieur, parce qu'il nous commande ce qui ne nous est pas fort agréable. L'humilité se perd, d'autant que si d'une part nous nous soumettons, de l'autre néanmoins nous nous préférons au supérieur. La force nous manque dans l'entreprise des choses difficiles. Enfin, pour le dire en un mot, toute la vigueur de l'obéissance et tout ce qu'elle a d'excellent se perd; et, au lieu de tous ces avantages, il arrive d'ordinaire, par le défaut de cette soumission du jugement, que l'on tombe dans la tristesse, dans la pesanteur, dans les murmures, dans les excuses et en d'autres imperfections considérables, qui ravissent à l'obéissance toute sa valeur et tout son mérite. C'est pourquoi saint Bernard parlant à ceux qui ont tant de difficulté à exécuter les choses qui leur sont commandées, quand elles sont fâcheuses, leur donne cette instruction : *Si vous souffrez avec peine ce qui vous est ordonné; si vous faites quelque jugement désavantageux de votre supérieur; si vous vous laissez aller intérieurement aux murmures, quoique vous fassiez extérieurement ce qui vous est commandé, sachez que ce n'est point là une vertu de patience, mais un déguisement pour couvrir votre malice.* Que si l'on recherche la paix du cœur et la tranquillité de l'esprit, il est hors de doute que celui-là n'en jouira jamais, qui nourrit en soi-même le sujet de toute sorte de troubles et d'inquiétudes, lequel n'est autre que cette opposition de jugement aux ordres de l'obéissance; et c'est pour cette raison que l'apôtre saint Paul, exhortant les fidèles à maintenir entre eux cette paix et cette union, qui est le lien de toutes les sociétés, leur recommande si expressément que tous jugent et disent les mêmes choses, afin que par cet accord des jugements et volontés ils se conservent mutuellement dans une paix parfaite.

XIII. *Excellence du 3e degré d'obéissance.* — De ce que nous avons dit jusqu'ici, il est aisé de connaître combien l'obéissance du jugement est nécessaire; mais si vous voulez savoir combien elle est parfaite et agréable à Notre-Seigneur, il ne faut que considérer premièrement, que c'est par elle que l'on consacre à Dieu la plus noble et la plus précieuse faculté de l'homme; de plus, que c'est par son moyen que celui qui obéit devient un holocauste vivant et agréable à la majesté divine, ne réservant rien du tout de soi-même; et enfin que c'est elle qui nous fait entreprendre un combat très-difficile, dans lequel celui qui obéit se surmonte très-généreusement pour l'amour de Dieu, résistant à cette inclination si naturelle à tous les hommes, qui les porte à s'attacher à leur propre sens; d'où nous devons conclure qu'encore que ce soit le propre de l'obéissance de perfectionner la volonté, puisque c'est elle qui la rend soumise au moindre signe de l'inclination du supérieur; néanmoins cette obéissance, comme nous avons dit, doit encore étendre son pouvoir sur l'entendement, pour lui faire prendre parfaitement les pensées et les sentiments du supérieur; et de cette manière il arrivera qu'employant toutes les forces de la volonté et de l'entendement, nous nous porterons, avec une promptitude merveilleuse, à exécuter entièrement tout ce qui nous est ordonné.

XIV. *Moyens pour acquérir ce 3e degré d'obéissance.* — Il me semble que vous me dites, mes très-chers frères, que vous êtes maintenant bien persuadés de la nécessité de cette vertu, mais que vous voudriez bien savoir comment vous pourriez acquérir la perfection. Je vous dis, avec saint Léon: « Qu'il n'y a rien de difficile aux humbles, et rien de fâcheux aux esprits doux et traitables. » Ainsi, pourvu que la douceur et l'humilité ne vous manquent pas, la bonté de Dieu ne manquera pas aussi de vous donner des grâces assez fortes pour vous acquitter, non-seulement sans résistance, mais aussi avec plaisir, des promesses que vous lui avez faites.

XV. *Premier moyen.* — Mais, outre cette réponse générale, je vous présente trois moyens particuliers qui pourront beaucoup servir à acquérir cette obéissance du jugement. Le premier est, comme je vous ai dit au commencement de cette lettre, de ne considérer pas le supérieur comme une personne sujette aux défauts et aux faiblesses ordinaires des hommes, mais de regarder en lui Jésus-Christ même, qui est la sagesse souveraine, la bonté incompréhensible, et la charité infinie, lequel n'est capable ni d'être trompé, ni de vous tromper. Et puisque votre conscience vous rend témoignage que c'est pour l'amour de Dieu que vous vous êtes soumis au joug de l'obéissance, afin d'être plus assurés de faire la volonté divine, en faisant celle du supérieur: tenez aussi pour très-certain que la charité de Jésus-Christ, qui est très-fidèle en ses promesses, veillera toujours sur votre conduite, et qu'elle ne manquera jamais de se servir du ministère de ceux qu'elle a établis vos supérieurs, pour vous mener à votre but par des chemins assurés. C'est pourquoi vous devez écouter la voix et le commandement du supérieur, avec le même respect que vous écouteriez la voix de Jésus-Christ; car c'est ainsi que l'apôtre saint Paul, dans la lettre qu'il écrit aux Colossiens, exhorte les sujets à obéir à

leurs supérieurs et leur dit : *Quelque chose que vous fassiez, faites-le de cœur comme si vous travailliez pour Dieu et non pas pour les hommes, sachant que vous recevrez de Dieu la récompense ; rendez vos services à Jésus-Christ Notre-Seigneur.* Saint Bernard nous propose encore ce même moyen quand il dit : *Quelque commandement qu'on vous ait fait, soit qu'il vienne de Dieu ou de l'homme, qui est le vicaire de Dieu, vous devez certainement vous y soumettre avec un soin et un respect égal, pourvu néanmoins que le commandement de l'homme ne soit pas contraire à la loi de Dieu.* Et ainsi, pourvu que vous n'arrêtiez pas vos yeux sur ce qui paraît d'extérieur en l'homme, mais que vous portiez vos pensées plus haut, pour regarder Dieu en sa personne, vous n'aurez nulle difficulté de conformer vos volontés et vos jugements à la règle que vous avez choisie vous-mêmes de vos actions.

XVI. *Second moyen.* — Le second moyen que je vous propose, c'est de faire toujours tout ce que vous pourrez pour justifier en votre esprit le commandement et le sentiment du supérieur, et de ne prendre jamais la liberté de le désapprouver ; pour cela, il ne vous servira pas peu de vous affectionner à tout ce qu'il ordonne ; d'où il arrivera que, non-seulement vous obéirez sans chagrin, mais que vous le ferez avec beaucoup de joie et de plaisir ; car, comme dit saint Léon, « On ne sert point avec contrainte, quand on aime ce qui est commandé. »

XVII. Le dernier moyen pour acquérir cette soumission de jugement, est de tous le plus facile et le plus sûr, et même le plus en usage parmi les saints ; savoir, de vous mettre bien dans l'esprit que tout ce que le supérieur commande est le commandement et la volonté de Dieu même ; et comme vous vous portez avec un esprit entièrement soumis à embrasser les vérités que la foi catholique vous propose ; ainsi, avec quelque proportion, vous devez vous porter, comme à l'aveugle, à faire tout ce que le supérieur vous dit, avec une volonté toujours prête à obéir, et une soumission d'esprit qui n'examine point les raisons du commandement. Il est à croire que ce fut ainsi qu'Abraham obéit au commandement qui lui fut fait de sacrifier son fils Isaac, et que ce fut aussi de la sorte que quelques-uns des saints Pères du désert, au temps de la loi de grâce, obéirent à leur supérieur, comme furent ceux dont parle Cassien, entre autres l'abbé Jean, qui n'avait point d'égard si les choses qu'on lui commandait étaient de quelque utilité ou non ; comme lorsque avec tant de travail et avec une assiduité si constante, il arrosa un bois sec pendant un an ; ni même si les choses étaient possibles, comme lorsqu'il s'appliqua à faire rouler lui seul un rocher, qui n'eût pu être remué par plusieurs hommes ensemble. Et néanmoins cette sorte d'obéissance est si agréable à Dieu, qu'il l'a voulu autoriser quelquefois par des miracles. Car, pour ne pas parler des autres qui vous sont assez connus, saint Maur, disciple de saint Benoît, étant entré dans un lac par l'ordre de son supérieur, marcha sur l'eau sans s'y enfoncer ; et un autre ayant reçu le commandement d'aller prendre une lionne, et de l'amener à son supérieur, la prit et la lui amena sans nulle résistance. Il faut donc avouer que cette manière d'assujettir son jugement propre et de s'arrêter sans autre recherche au sentiment du supérieur, approuvant intérieurement ce qu'il nous commande, n'est pas seulement en usage parmi les saints, mais qu'elle doit être imitée de tous ceux qui ont de l'estime et de l'inclination pour la perfection de l'obéissance en toutes les rencontres où il n'y a point de péché manifeste.

XVIII. Ce n'est pas pourtant que, s'il se présente à votre esprit quelque sentiment différent de celui du supérieur, et qu'après avoir consulté Notre-Seigneur dans l'oraison, il vous semble le devoir représenter, vous ne le puissiez faire avec liberté ; mais de peur qu'en cela l'amour-propre et votre sens particulier ne vous trompent, il est à propos d'y porter cette précaution, qu'avant et après avoir proposé votre sentiment au supérieur, vous soyez également disposé à faire ou à ne faire pas ce que le supérieur veut ou ne veut pas, et toujours prêt à juger meilleur tout ce qu'il jugera lui-même.

XIX. *Subordination dans l'obéissance.* — Tout ce que nous avons dit de l'obéissance oblige d'une même manière : et les particuliers à l'égard de leurs supérieurs immédiats, et les recteurs ou les autres supérieurs locaux à l'égard de leurs provinciaux, et les provinciaux envers le général, et le général envers celui que Dieu lui a donné pour seigneur, savoir, son vicaire en terre, afin qu'on garde parfaitement la subordination, et qu'ensuite l'on conserve cette paix et cette charité, sans lesquelles le gouvernement ni de notre Compagnie, ni de quelque autre société que ce soit, ne saurait subsister longtemps. C'est ainsi que la Providence divine dispose toutes choses avec une suavité merveilleuse, elle les mène toutes à leur fin par cette subordination, les plus basses par celles du milieu, celles du milieu par les plus hautes. C'est de là aussi que procède cet ordre qui se trouve dans les hiérarchies des anges, où les unes sont dépendantes des autres, et subordonnées entre elles ; c'est de là aussi que vient cette liaison mutuelle des globes célestes avec tous les autres corps qui se meuvent, où nous voyons que tous leurs mouvements dépendent du premier mobile, et, se continuant ensuite régulièrement, dépendent de degré en degré jusqu'au dernier. Nous remarquons cela même dans la police de toutes les villes bien réglées, et particulièrement dans la hiérarchie ecclésiastique, où tous les membres de ce corps et toutes les fonctions qui s'y pratiquent dépendent généralement d'un seul, qui est le vicaire de Jésus-Christ Notre-Seigneur : et plus cette disposition et dépendance est exactement gardée, plus le gouvernement est excellent et mieux réglé. Au contraire, personne ne peut ignorer les désordres étranges qui arrivent en toute sorte de sociétés, par

le mépris de cette subordination, et c'est pour cette raison que je souhaite avec tant d'ardeur que cette vertu soit si religieusement pratiquée dans cette Compagnie, dont Dieu a voulu que je procurasse le bien et l'usage, comme si tout son avancement et toute sa conservation consistait en sa seule pratique.

XX. C'est pourquoi, pour finir cette lettre par où je l'ai commencée, je vous conjure par la considération de Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui ne nous a pas seulement enseigné l'obéissance par sa doctrine, mais encore par son exemple, de vous porter à cette vertu de tout votre cœur, et dans le désir extrême de remporter une glorieuse victoire, en vous surmontant vous-mêmes; d'assujettir la partie de votre âme la plus noble et la plus difficile, qui est votre volonté et votre jugement, afin que la connaissance et l'amour sincère de Jésus-Christ Notre-Seigneur attire à soi parfaitement vos cœurs, et règle si bien vos pas dans le chemin de cette vie, que vous puissiez arriver avec plusieurs autres, que vous aurez aidés par vos soins et par vos exemples, à la dernière et très-heureuse fin de la vie éternelle. Je me recommande instamment à vos prières.

De Rome, le vingt-septième de mars mil cinq cent cinquante-trois.

ENTRETIENS ECCLÉSIASTIQUES.

Vide ministerium quod accepisti in Domino, ut illud impleas. (*Coloss.* IV, 17.)

PREMIER ENTRETIEN.

De l'importance de bien profiter des entretiens ecclésiastiques, et de la manière de les bien faire.

Les entretiens que nous commençons aujourd'hui sont destinés particulièrement pour les matières ecclésiastiques, et pour faire connaître aux personnes qui sont engagées ou qui ont dessein de s'engager dans cette sainte profession, l'excellence et les obligations de ce divin état. C'est un sujet que les saints Pères ont toujours estimé extrêmement important; et comme les ecclésiastiques, selon leur doctrine, font la plus noble portion du corps de Jésus-Christ, *prima et nobilis*, et celle par conséquent dont la corruption serait plus contagieuse et plus nuisible, ils ont cru aussi qu'il était de la dernière conséquence d'en prévenir le déréglement; et qu'aussi on ne pouvait rien faire de plus utile dans l'Eglise, que de travailler à les sanctifier et à les conduire à la perfection de leur état. Quand le clergé est florissant, dit saint Jean Chrysostome, toute l'Eglise l'est aussi; mais quand le clergé est dans le relâchement, les peuples tombent infailliblement dans le désordre: *si sacerdotium integrum fuerit, tota Ecclesia floret; si autem corruptum fuerit, omnium virtus et fides marcida est.* (Op. imp. in S. *Matth.*) Rien de plus avantageux à l'Eglise que de bons prêtres; mais rien de plus pernicieux à l'Eglise que de méchants prêtres; un prêtre sanctifié sanctifie le peuple, mais un prêtre corrompu ne manquera point de le corrompre: *mala sacerdotum conversatio Dominicæ plebis est miserabilis subversio.* (S. BERN.) C'est-à-dire, en un mot, dans le sentiment des saints Pères, que tout le bien et le mal venant du temple et du plus profond du sanctuaire, des ecclésiastiques et particulièrement des prêtres, comme l'explique saint Chrysostome, c'est là aussi qu'il faut plus particulièrement travailler pour y appliquer le remède; et c'est ce que le Fils de Dieu nous fait connaître par sa conduite. Il vient en ce monde pour sauver son peuple et sanctifier son Eglise: *ut mundaret sibi populum acceptabilem, et exhiberet sibi gloriosam Ecclesiam non habentem maculam, neque rugam.* Que fait-il pour ce dessein? Il commence dès ses premières prédications, dit saint Chrysostome, à crier contre les prêtres; il passe une grande partie de sa vie à les instruire; il consacre ses derniers discours à ce même exercice; et même après sa résurrection il revient encore pour s'entretenir avec eux de leurs devoirs. Pourquoi cela? C'est, dit ce saint, que comme un bon médecin, *sanctus ægrotæ animæ incantator et medicus*, il vient s'adresser d'abord à la source du mal, afin de le guérir: *hoc erat boni medici ut ingressus ad infirmam civitatem sanandam, primo ad originem morbi intenderet.* Après cela, je crois que vous n'aurez pas de peine à reconnaître l'excellence et l'utilité du dessein que nous entreprenons. Nous n'y avons point d'autres vues que celles mêmes du Fils de Dieu; nous voulons y parler contre les prêtres; nous voulons y instruire les prêtres; parler contre leurs désordres, les instruire de leurs fonctions; mais néanmoins, au fond, parler toujours en leur faveur, puisque nous n'y avancerons aucune vérité qui ne tende ou à les entretenir dans leurs devoirs, ou à les retirer de leurs égarements, c'est-à-dire, en un mot, à les sanctifier et à purifier cette source dont toute la sainteté doit découler dans l'Eglise. Telle est la vue générale que nous avons dans ces entretiens où, sans écouter les sentiments de la chair et du sang, sans écouter les principes de la sagesse humaine, où, sans faire attention à ce qu'en pourraient dire tant d'ecclésiastiques trop lâches et qui trahissent eux-mêmes leur caractère, nous vous dirons simplement et clairement ce que nous croyons être nécessaire à votre perfection, selon ce que nous

apprennent la tradition, les saints canons et les saints Pères. Mais, avant d'entamer cette matière, j'ai cru que pour nous la rendre plus utile et pour prévenir la négligence que souvent on y apporte, il était important de vous montrer deux choses : la première, l'importance d'assister à ces entretiens avec fidélité et d'y apporter toute l'attention de votre esprit et tout l'effort de votre cœur, pour en tirer le plus de fruit qu'il vous sera possible ; la seconde, ce qu'il faut faire pour retirer ce fruit. C'est ce que nous avons dessein de vous expliquer aujourd'hui dans ce premier discours.

Pour l'importance de ces entretiens et l'obligation que nous avons d'en bien profiter, je trouve trois motifs, entre beaucoup d'autres, qui sont, à mon avis, très-considérables sur ce sujet. Le premier est la qualité des matières que l'on y traite ; ce sont des matières cléricales, matières ecclésiastiques, matières, en un mot, qui sont pour nous de la dernière conséquence ; matières nécessaires pour le salut, et c'est ce qui mérite qu'on y pense. Nous avons deux sortes d'obligations : obligations essentielles et indispensables, selon ces deux qualités que nous portons de Chrétiens et d'ecclésiastiques. Comme Chrétiens, nous avons nos obligations, comme ecclésiastiques, nous avons nos devoirs ; selon ces deux qualités, nos engagements sont différents, et les uns et les autres sont nécessaires pour le salut. Acquittons-nous de nos devoirs comme Chrétiens et avec la même fidélité qu'ont fait les saints, si nous manquons d'y satisfaire comme ecclésiastiques, c'est assez pour nous perdre : *Tota ratio damnationis est mala administratio conditionis.* N'être pas fidèle aux engagements et aux charges de son état, il n'en faut pas davantage pour sa damnation. C'est, dit saint Grégoire, la source universelle de la perte des Chrétiens ; car Dieu les examine, les juge et les condamne non pas selon les obligations communes et générales, mais selon les engagements propres et particuliers de leurs professions. Et c'est à quoi nous devons faire une sérieuse attention ; car nous sommes ecclésiastiques, nous serons jugés selon les obligations ecclésiastiques ; Dieu nous demandera non-seulement si nous avons vécu en bons Chrétiens, mais encore si nous avons vécu en bons ecclésiastiques ; et, après avoir examiné si nous avons répondu à la sainteté du caractère qui nous a été imprimé dans le baptême, *discutietur sigillum Christianismi*, comme dit saint Ephrem, il examinera en outre si nous avons répondu aux obligations du caractère qui nous a été imprimé dans le sacerdoce : *discutietur sigillum sacerdotii.* Si nous y avons été infidèles, nous serons réprouvés ; si nous y avons été fidèles, nous serons couronnés. Et c'est sur quoi, pour l'ordinaire, on passe trop légèrement, et sur quoi l'on ne fait point d'assez solides réflexions. On croit que c'est assez à un ecclésiastique de s'instruire dans les matières chrétiennes et d'apprendre les pratiques de l'Evangile qui sont proposées à tout le monde ; on se persuade qu'il lui suffit de mener une vie réglée, exempte seulement de crime et de scandale ; on dit que pour se sauver dans le clergé on n'est point obligé d'être plus saint ni de vivre autrement que les autres Chrétiens qui se sauvent parmi le peuple : on le croit, on se le persuade, on le dit ; mais on se flatte et certainement on se trompe. C'est un aveuglement épouvantable, c'est une illusion tout évidente. Ce n'est point ce que nous apprennent les saints Pères : « Dieu, » dit saint Ambroise, « demande bien autre chose d'un clerc que d'un laïque : *Aliud enim est quod a clero requirit Deus, aliud quod a laico.* » (S. Ambr., *De dignit. sacerd.*) Comme sa grâce est plus élevée, sa vie doit être aussi plus sainte : *debet præponderare vita sicut et præponderat gratia* ; et souvent ce qui ne serait pas capable de perdre un homme ordinaire est suffisant pour perdre un ecclésiastique : *quod in laicis culpa non est, crimen est sacro ordine constitutis.* Voilà à quoi peut-être vous n'avez jamais suffisamment pensé, et ce que nous avons dessein de vous faire connaître clairement dans ces entretiens : n'est-ce pas assez pour vous y rendre fidèles, la qualité des matières que l'on y traite, matières en premier lieu très-nécessaires pour le salut et fondamentales pour notre éternité ? *Quo præstantior causa, eo debet esse cura attentior*, dit saint Ambroise.

Mais ce qui doit encore nous obliger à redoubler de soins et d'ardeur, c'est que ces matières si importantes sont néanmoins les plus ignorées et les plus méprisées. C'est une chose incroyable que l'ignorance que l'on voit sur ce point. Il n'y a point de condition dans laquelle on ne connaisse ses devoirs : un magistrat sait ses emplois, un juge connaît ses charges, un capitaine voit ses fonctions, et il n'est pas jusqu'au plus vil artisan qui ne sache à quo[illegible] l'oblige son état ; mais les obligations ecclésiastique[illegible] qui sont les plus saintes, les plus relevées, les p[illegible] importantes, d'où dépendent notre salut et le salut [illegible] tous les peuples, sont presque universellement ig[illegible]rées, et d'une ignorance si prodigieuse et si extraor[illegible]naire, que les ecclésiastiques même ne les connaisse[illegible] pas. Demandez au plus simple artisan du monde à qu[illegible] l'oblige sa profession ; demandez-lui quelles sont l[illegible] règles de son état, ce qu'il doit faire et ce qu'il d[illegible] éviter ; il n'y en a pas un qui ne vous réponde. M[illegible] faites ensuite la même demande à un ecclésiastiq[illegible] informez-vous de lui de ses obligations, vous en tro[illegible]verez fort peu qui vous les disent ; bien loin de l[illegible] connaître, ils croient quelquefois n'en avoir point [illegible] particulières : leur ignorance va jusqu'à ce poi[illegible] d'aveuglement, qu'ils ne se persuadent même p[illegible] avoir d'autres obligations que celles des laïqu[illegible] Peut-on voir une ignorance plus déplorable ? En v[illegible]rité, si un artisan, prenez celui que vous voudr[illegible] quelque grossier qu'il puisse être, avait aussi peu [illegible] connaissance des règles de son art que nous en avo[illegible] des obligations de notre état, qu'en dirions-nous ? Matières donc plus ignorées, mais en même temps

plus méprisées, et plus méprisées en trois façons : 1° en ce qu'on ne les connaît point, comme nous venons de vous le dire : or, une telle ignorance de son devoir peut-elle être, à votre avis, sans quelque sorte de mépris? Plus méprisées, en second lieu, en ce qu'il n'y en a point qu'on étudie moins, et qu'on se mette moins en peine de connaître; on croit même que c'est perdre le temps que de les apprendre. On passera toute sa vie à lire l'histoire profane; on veillera sans peine pour acquérir l'art de bien écrire et de bien parler dans le monde; on travaillera avec plaisir pour les vaines connaissances que les saints appellent les richesses des pécheurs et une vanité importune, et qui, au rapport de saint Augustin (*De doctrina Christiana*, lib. II, cap. 24), ne sont pleines que d'une curiosité empressée, d'un soin crucifiant, d'une mortelle servitude : *plena mortiferæ curiositatis, cruciantis sollicitudinis et mortiferæ vanitatis ;* en un mot, on se sacrifiera volontiers pour les sciences; mais, pour ce qui regarde notre état, pour les saints canons, pour les règles de la discipline ecclésiastique, pour les cérémonies que les saints Pères, les Papes et les conciles recommandent surtout aux ecclésiastiques, on ne peut souffrir d'y donner la moindre partie de son temps; on croit cette étude inutile, et bonne seulement pour ceux qui ne sont point capables des plus hautes connaissances. En vérité, cela peut-il être sans mépris? Mais plus méprisées, en troisième lieu, en ce que ceux qui les connaissent n'y font presque point d'attention dans la pratique; et c'est là, à mon avis, le dernier degré de mépris : *Si ignorantes nulla excusatio tuetur, quanto magis cognitum despici periculosum est,* dit Tertullien! Bien loin d'en témoigner de l'estime, ils sont même souvent les premiers à les combattre. Si vous ne le croyez pas, faites-en vous-même l'expérience, avancez une maxime ecclésiastique qui tende à vous établir dans la perfection, soit sur le détachement du monde, soit sur la fuite du siècle, soit sur la condamnation de ses maximes, à quoi les ecclésiastiques sont plus particulièrement et plus étroitement obligés, et vous verrez que les ecclésiastiques même seront les premiers à s'y opposer; en sorte que ceux qui devraient défendre ces vérités et qui sont engagés par état à les soutenir avec plus de vigueur, seront ceux qui les contesteront avec plus de chaleur et d'emportement. Voyez où nous en sommes réduits! Matières donc plus méprisées!

Mais enfin, matières dont peut-être, et probablement même, nous n'entendrons jamais parler lorsque nous serons sortis du séminaire. N'est-ce pas assez pour nous obliger à les écouter avec attention pendant que nous y sommes? Car enfin, hors des séminaires et de quelques communautés saintes que l'on voit à présent dans le clergé, de quoi parle-t-on, même parmi les ecclésiastiques? *Disputant de rebus ad beatam vitam non profuturis*, dit saint Augustin, *sic occupantes multum pretiosa et rebus salubribus impendenda tempora :* on ne parle que de niaiseries, de bagatelles, et enfin on ne parle de rien moins que de son état. Et voilà le premier motif qui nous oblige à être fidèles à ces entretiens, et à ne pas négliger maintenant l'occasion que Dieu nous en donne, la qualité des matières que l'on y traite, matières les plus importantes, matières néanmoins les plus ignorées et les plus méprisées, et matières dont nous n'entendrons plus parler hors de la maison.

Non-seulement la qualité des matières que l'on traite dans ces entretiens nous oblige à y être fidèles et à y apporter beaucoup de soin, mais encore la qualité des personnes auxquelles on y parle; ce sont des ecclésiastiques. Car, comme on n'y parle que des matières ecclésiastiques, on ne les traite aussi que devant des ecclésiastiques, c'est-à-dire des personnes qui, pour l'ordinaire, profitent le moins de ce qu'on dit. Peut-être que ceci vous surprendra d'abord, mais je crois qu'il est important de vous expliquer ma pensée et de vous dire nettement la vérité. *Non ut confundam vos hæc dico, sed ut filios, sed ut fratres meos charissimos moneam* (*I Cor.* IV, 14) : je ne dis pas ceci, mes frères, pour vous faire confusion, ni pour porter jugement des personnes qui m'écoutent, mais seulement pour vous avertir en charité de ce qui arrive ordinairement, afin que vous en profitiez, et pour vous dire que si vous n'apportez un soin tout particulier, une vigilance extraordinaire, un zèle qui ne soit pas commun, vous n'en profiterez pas plus que beaucoup d'autres qui les ont écoutés. Une infinité ont écouté les mêmes matières, et une infinité n'en ont tiré aucun avantage. D'où vient cela? ce sont des ecclésiastiques, ils sont insensibles : si c'étaient des laïques, peut-être les aurait-on touchés?

On croit quelquefois qu'il n'y a pas beaucoup à profiter à prêcher au simple peuple. On s'imagine que leur esprit grossier n'est point capable des instructions qu'on leur donne, et souvent même, dans cette pensée, on ne prend cet emploi qu'à contre-cœur. Pour moi, je pense qu'on profite encore moins à parler aux prêtres. Et en effet, pensez-vous que si l'on avait tenu un de ces esprits, quelque grossier qu'il pût être, qu'il eût passé des années entières dans quelque lieu de retraite, qu'on eût pris tous les jours le soin de l'instruire, et que l'on eût travaillé à son avancement avec la même assiduité que l'on travaille à celui d'un ecclésiastique dans un séminaire; qu'on lui eût tous les jours dit et redit ce qu'il doit faire, qu'on eût pris soin de le reprendre de ses moindres défauts, de l'avertir de ses plus légères imperfections, de le rappeler de ses égarements, de le réchauffer dans ses tiédeurs, de le relever dans ses chutes, de l'exciter dans ses langueurs; pensez-vous, dis-je, qu'on n'y aurait pas beaucoup plus profité qu'à beaucoup d'ecclésiastiques que nous voyons tous les jours? Pour moi, je n'en doute point, et je m'assure que vous-mêmes en conviendrez, si vous faites attention à trois obstacles qui se rencon-

trent dans la plupart des ecclésiastiques, et qui les empêchent ordinairement de profiter de ce que l'on dit.

Le premier est qu'ils se croient assez savants et avoir assez de lumières ; et comme ils sont établis pour être la lumière des autres, ils ne croient pas être obligés d'en emprunter ailleurs pour se conduire ; et ainsi ils méprisent aisément les instructions qu'on leur donne : *Credunt se esse sapientes præ monitoribus suis*, dit Gerson, et pour cela, *prædicationes convertunt in fastidium et contemptum*. Ils ne font aucun état de ce qu'on leur dit, ils ne l'écoutent que par manière d'acquit et en passant ; et ainsi n'approfondissent jamais ce qu'ils entendent, et il ne faut pas s'étonner s'ils n'en retirent jamais beaucoup de fruit : *Nunc vero dicitis : quia videmus : peccatum vestrum manet.* (*Joan.* IX, 41.)

Secondement, c'est qu'ils ont peine à souffrir qu'on les avertisse, et ils sont honteux d'être repris, eux qui sont pour reprendre les autres : *In contumeliam sacerdotum non de divinis cultibus admoneri, quod enim ipsi debent exigere, turpiter exiguntur.* Ainsi, pour éviter cette confusion, ils ne s'appliquent jamais ce qu'on leur dit, et le détournent toujours adroitement pour le faire tomber sur quelqu'autre : si l'on touche quelque défaut, c'est pour un tel, tel, ou tel ; en sorte que, ne gardant rien pour eux, ils ne profitent pas plus que ceux qui, étant à table, donneraient toute leur portion à leur voisin.

Troisièmement, c'est que, quand on particularise tellement qu'ils croient que c'est pour eux en particulier qu'on parle, ils se persuadent, pour n'être point coupables, que tout ce que l'on dit n'est point d'une obligation si étroite, que ce n'est que pour la plus grande perfection. Il n'est pas même jusqu'aux obligations plus précises, qui sont décidées le plus clairement par les saints canons, et décidées sous peine d'anathème, qu'ils ne veuillent faire passer pour de simples conseils : *Malunt exsecrari legem quam emendare mentem ; malunt præcepta odisse quam vitia.* (SALVIAN., *Advers. avarit.* lib. IV.) Voilà ce qui arrive communément parmi les ecclésiastiques, et ce qui m'oblige de vous exhorter ici à apporter des dispositions qui ne soient pas communes ; autrement nous trouvant disposés comme les autres, nous n'en profiterons pas plus que les autres.

Enfin la qualité des châtiments que nous devons craindre si nous ne profitons de ces entretiens est le troisième et le dernier motif, mais le plus pressant, pour nous obliger à y apporter une vigilance et un soin tout extraordinaires. J'en remarque trois principalement : le premier est celui dont il menace son peuple par le prophète Amos (VIII, 11) : *Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et mittam in eos non famem panis neque sitim aquæ, sed audiendi verbum Dei :* j'enverrai sur la terre une famine, dit Dieu dans sa colère, mais une étrange et cruelle famine, non pas de pain, mais de la parole de Dieu. Qu'est-ce à dire une famine de la parole de Dieu ? C'est-à-dire qu'il y en aura une si grande disette, qu'ils ne trouveront plus personne qui la leur annonce : *audiendi verbum Dei eam fore penuriam, ut nunquam valeant doctorem, etsi avidissime quæsierint, reperire.* Et voilà une des plus horribles malédictions de la vengeance de Dieu et de son épouvantable justice. N'avoir plus personne qui instruise, qui corrige, qui avertisse, qui reprenne, c'est le moyen de tomber bientôt dans l'abîme de tous les maux. Nous le voyons dans les Juifs ; depuis que Dieu leur a entièrement retiré ses prophètes, on ne voit parmi eux qu'une suite continuelle de malheurs : auparavant ils tombent souvent, Dieu les châtie de temps en temps, et de temps en temps ils se relèvent ; mais depuis que la main de Dieu a été appesantie sur eux, et qu'en punition de ce qu'ils avaient méprisé sa parole, Dieu la leur retire et les en prive, ils tombent et ne se relèvent plus de leur chute. Or, voilà le malheur que vous devez craindre, si vous ne profitez de cette même parole qu'on vous annonce ; un temps viendra où vous voudrez bien l'entendre, et vous ne le pourrez plus, parce que vous ne serez plus en état de le faire, ou parce que vous ne trouverez plus personne qui vous la prêche ; un temps viendra où vous voudriez bien trouver, pour éteindre votre soif, un Abraham qui vous donnât une goutte de ce torrent qui découle maintenant sur vous en abondance ; et, par un juste jugement de Dieu et en punition de vos infidélités passées, vous ne le trouverez plus : *Qui semel verbum Dei fastidiunt, neque si velint, deinde illud accipere merito possent.* (S. CYRILL. Alex., *in Amos* VIII.) C'est la conduite ordinaire de Dieu ; il prive de ses dons ceux qui les méprisent et qui n'en font pas bon usage. Et ne croyons pas que ceci soit tellement éloigné de nous : jetons seulement les yeux sur ces ordres qui, après avoir été très-florissants dans l'Eglise, et étant tombés insensiblement dans la décadence et le relâchement, se sont enfin trouvés dans une telle misère, que, n'ayant plus personne entre eux pour les avertir et les reprendre, ils sont enfin tombés dans la dernière désolation, jusque-là qu'on a été obligé de les abolir à cause de leurs dérèglements scandaleux. Je sais bien que nous n'avons pas la même chose à craindre pour l'état ecclésiastique, puisque sa durée doit être jusqu'à la fin du monde ; mais à quoi nous servira que cet état ne périsse pas, si nous périssons dans cet état ? et nous périrons infailliblement, si nous ne faisons profit de la parole de Dieu qu'on nous y prêche.

Voilà le premier châtiment que nous devons redouter : si nous ne profitons pas de ces entretiens, craignons que la parole de Dieu méprisée ne se retire. Mais ce châtiment, quoique très-rigoureux, n'est pas néanmoins le plus à craindre. En voici un second sans comparaison plus redoutable ; et si le premier Dieu le donne dans sa colère, nous pouvons dire qu'il donne celui-ci dans sa fureur : c'est lors

que non-seulement il retire ses prophètes et ceux qui pourraient nous enseigner sa parole, mais encore quand il permet qu'il y ait de faux prophètes, de faux docteurs et des personnes qui nous annoncent adroitement l'erreur et qui nous prêchent le mensonge. Oh ! que pour lors il est difficile que l'on échappe ! Et c'est le châtiment de ceux qui n'ont pas profité de sa parole : *Eo quod charitatem Christianitatis non receperunt ut salvi fierent, ideo mittet illis operationem erroris, ut credant mendacio* (*II Thess.* II, 10) ; nous n'avons pas voulu croire ceux qui, par charité, nous annonçaient de la part de Dieu ses vérités, et en punition on nous annoncera des erreurs, et nous y donnerons créance. Nous n'avons pas voulu croire quand on nous a dit qu'un ecclésiastique était obligé de porter la soutane et la tonsure, et nous trouverons des personnes qui nous diront que cela n'est point si nécessaire. Nous n'avons pas voulu croire quand on nous a dit qu'un ecclésiastique devait se séparer des divertissements du siècle, qu'il devait renoncer au monde et à ses maximes ; et nous en trouverons qui nous diront que cela serait bon pour des solitaires, mais que des ecclésiastiques qui vivent dans le monde doivent condescendre et s'accommoder à sa conduite. Nous n'avons pas voulu croire quand on nous a dit que la chasse était interdite aux ecclésiastiques, et nous trouverons même d'habiles gens qui nous diront que c'est un divertissement honnête, et que cette défense n'étant plus en usage, on n'en doit faire aucun scrupule ; ainsi nous ferait-on passer pour conseil seulement, pour une chose de plus grande perfection, et même quelquefois pour un zèle sans science et trop rigoureux, ce qu'on nous pourrait dire des obligations les plus certaines de notre état : *Ut in errorem inducantur, si fieri potest, electi.* (*Matth.* XXIV, 24.) Châtiment épouvantable, d'où vient ensuite l'endurcissement, qui est la troisième punition et le troisième malheur que nous devons craindre. Car, après n'avoir fait aucun profit des entretiens et des avertissements qu'on nous a donnés dans un séminaire, après avoir écouté ces personnes qui nous ont annoncé le mensonge, il n'y a presque plus de remède ; on ne peut se résoudre à revenir : *Apprehenderunt mendacium*, dit le prophète Jérémie, *et noluerunt reverti* (*Jer.* VIII, 5) ; et si quelquefois on en revient, nous voyons qu'on y perd son temps, qu'on est incorrigible, que rien ne fait plus impression, enfin qu'on est dans l'endurcissement, c'est-à-dire, en un mot, qu'on y revient en portant sur son front le caractère de la réprobation. Tout cela ne suffit-il pas pour vous rendre fidèles aux entretiens que nous avons à vous faire ? la qualité des matières vous y invite, la qualité des personnes vous en presse, la qualité des châtiments vous en sollicite : n'est-ce pas assez pour vous convaincre ?

Mais que faut-il faire pour y être fidèle et pour en profiter ? Nous pouvons distinguer trois temps auxquels il faut faire une particulière attention : le premier est avant l'entretien ; le second, pendant l'entretien, et le troisième, après l'entretien.

Avant l'entretien : il faut y venir avec un grand désir ; et quel désir ? désir d'en profiter ; car sans cela nous n'en retirerons jamais beaucoup de fruit. Le désir, disent les saints, est l'appétit de l'âme. Un homme qui se met à table sans appétit ne mange pas beaucoup de viande, elle le dégoûtera beaucoup ; et un homme qui entend la parole de Dieu sans grand désir en sentira bientôt le dégoût : *Cordis nostri desideria inhiant, ut de cibo vitæ aliquid sumant.* C'est la première disposition, le désir.

Non-seulement il faut y venir avec un grand désir, mais il faut l'écouter avec de grandes dispositions ; et c'est le second temps, pendant l'entretien. Or, je réduis ces dispositions à trois : attention, humilité, simplicité. 1° Il faut écouter avec grande attention et fidélité, ce qui demande deux choses : être exact et ponctuel afin d'y être dès le commencement et afin de nous y rendre précisément à l'heure, et puis écouter avec une présence d'esprit particulière tout ce qu'on nous y dit.

2° Ecouter avec une profonde humilité, qui aura en nous deux grands effets : 1° elle nous fera déposer cette vaine opinion de science, et cette fausse imagination, que nous en savons assez ; 2° elle fera que nous nous appliquerons à ce qu'on nous dira, et ainsi nous mettra en état d'en profiter. Oh ! mais j'ai déjà tant étudié, j'ai vu toute la théologie ! Si vous l'avez toute vue, vous ne la savez pas toute, il y en a au moins encore un traité que vous ignorez, qui est celui de l'humilité. Ecoutez donc en second lieu avec humilité.

Enfin avec simplicité, comme un enfant, comme un religieux qui écoute sa règle ; si lorsqu'un religieux entend lire sa règle et ses constitutions, il disait à chaque point : cela ne m'oblige pas sous peine de péché ; pour cela je n'y suis nullement obligé : celui-ci n'est que pour la plus grande perfection, et qu'ainsi à chaque point il donnât une semblable explication, qu'en diriez-vous ! Je ne sais pas ce que vous en diriez, mais je sais bien que vous pourriez dire avec justice et vérité : certainement s'il ne change, il sera un très-mauvais religieux. Ainsi lorsque nous vous parlerons des obligations ecclésiastiques, si à chaque chose que nous vous dirons, vous cherchez quelque défaite, vous recourez aux vaines distinctions que fournit l'amour-propre, certainement vous ne profiterez pas beaucoup de ces entretiens, et il n'y a guère d'apparence que vous soyez jamais bon ecclésiastique. Que faut-il donc ? simplicité pour recevoir avec docilité et soumission ce qui vous sera annoncé de votre devoir.

Enfin après l'entretien, qui est le troisième temps, il faut tâcher de faire trois choses : 1° ruminer ce qu'on a entendu, c'est l'avis de saint Augustin : *Quæ audistis cogitate, quid dixi, quæ manducastis ruminate ; sic enim eritis animalia munda et apta epulis Dei.* Et pour cela dire en soi-même au sortir de l'en-

tretien, et après avoir reçu cette manne, comme les Juifs disaient de celle que Dieu leur donna autrefois: *Manhu quid est hoc?* (*Exod.* XVI, 15.) Mon Dieu! quelles obligations et quelle sainteté! et de plus s'en entretenir même pendant les récréations. 2° Tâcher d'en mettre quelque chose à part pour le pratiquer dès le jour même, c'est le conseil de saint Chrysostome (hom. 32, ex *Gal.*) : *Obsecro ut quotidie quisque seipsum scrutetur quid ex hodierna, quid ex proxima lectione utilitatis acceperit. Non, ait Dominus, si audieritis aut laudaveritis verbum meum, sed si manseritis in verbo meo, vere discipuli mei eritis. Quid est manere in verbo Dei, nisi nullis tentationibus cedere?* (S. AUG., serm. 48 *De verbis Domini in Joan.*) 3° Ne jamais contester ce qui regarde notre perfection : en ferons-nous jamais trop pour assurer notre salut?

IIe ENTRETIEN.

De l'excellence de l'état ecclésiastique.

Je crois que nous ne pouvons mieux commencer les entretiens que nous avons à vous faire sur l'état ecclésiastique, qu'en vous montrant d'abord l'excellence et les prérogatives de ce divin état. C'est, au sentiment et dans la pratique des saints, le premier pas qu'on doit faire en cette matière; et pour y procéder avec ordre et sans confusion, dit saint Ambroise, appliquez-vous à en connaître la dignité avant de descendre aux engagements et aux obligations qu'on y contracte : *Dignum est ut dignitas sacerdotalis prius noscatur a nobis, deinde servetur a nobis* (*De dignit. sacerd.*, cap. 12) ; autrement nous serions en danger, dit le même saint, de tomber dans la malédiction du Prophète; et, ne connaissant pas l'éminence de notre condition et l'honneur que Dieu nous a fait en nous y élevant, nous donnerions lieu à cet infâme reproche qu'on pourrait nous faire légitimement : *Homo cum in honore esset, non intellexit; comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis.* (*Psal.* XLVIII, 13.)

C'est ce qui m'oblige à vous parler aujourd'hui à fond de l'excellence de l'état ecclésiastique, avant d'entrer dans le détail de ce que nous avons à traiter sur ce sujet; mais, comme cette matière est d'une grande importance, ne vous étonnez pas si je vous demande la plus grande attention, et si je me sers pour cet effet de ces belles paroles dont un des plus grands saints et des premiers Pères de l'Eglise se servit autrefois en pareille occasion : *Quasi in gremio consacerdotum positus, ipsos alloquor sacerdotes: audite me, beatissimi Patres, et si dignum ducitis, sanctissimi Patres, audite me, stirps levitica, germen sacerdotale, propago sanctificata, duces et rectores gregis Christi, audite me rogantem vos pariter et timentem, et honorem sacerdotalem demonstrare volentem, ut cum honoris vobis prærogativam monstramus, merita etiam congrua requiramus.* (S. AMBR., *ibid.*) Ecoutez-moi, mes chers frères, qui êtes engagés dans l'état ecclésiastique et dans le sacerdoce, ou qui avez dessein d'y être un jour élevés, écoutez-moi, mais avec une présence d'esprit et une préparation de cœur tout extraordinaire : et pourquoi? parce que j'ai un avis important à vous donner, et que j'ai beaucoup à craindre en le donnant; avis de la grandeur et dignité de votre état; crainte que vous ne répondiez pas à une si haute dignité; deux choses qui demandent singulièrement votre attention, et sur lesquelles nous nous proposons d'appuyer tout ce que nous vous dirons dans ce premier entretien; car nous tâcherons de le renfermer dans ces deux points: 1° Quelle est la dignité de cet état? 2° Que faut-il faire pour répondre à une si haute dignité?

Pour bien connaître et pénétrer à fond l'excellence de l'état ecclésiastique, je crois que nous ne saurions nous appuyer sur de plus solides fondements que sur ceux que l'on emploie ordinairement pour relever les différens états et les divers ordres qui paraissent avec plus d'éclat et de lustre, et qui sont estimés les plus considérables dans l'Eglise. Car, quoique les saints Pères aient eu une telle estime de l'état dont nous parlons, qu'ils l'aient cru incomparable, il est vrai, néanmoins, qu'encore que les autres ne lui puissent être comparés par une comparaison d'égalité: *nullis potest comparationibus adæquari*, dit saint Jean Chrysostome; on peut toutefois le comparer à tous les autres états par une comparaison de prééminence, en faisant voir que ce qui les relève et les rend plus considérables, se trouve avec éminence et avec beaucoup d'avantage en celui-ci. Or, c'est ce qui nous est aisé de vous faire connaître par les fondements principaux dont on se sert pour relever les plus grands ordres. Je ne m'arrête qu'à trois qui me paraissent plus importants : le premier est leur institution; le second, leurs priviléges et leurs pouvoirs; le troisième, leurs emplois et leurs fonctions. Institution sainte, priviléges et pouvoirs singuliers, fonctions et emplois relevés, trois fondements qui font connaître la dignité de l'état ecclésiastique.

1° Institution sainte et adorable. C'est, dit saint Cyrille, la première source dont nous devons tirer l'excellence de notre état: *Præclaram sacerdotii dignitatem dices ex eo quod nobile atque conspicuum habet initium.* Or, y en a-t-il jamais eu dans l'Eglise, et pourra-t-il jamais y en avoir qui soit plus noble, plus admirable et plus saint dans son institution? Trois choses font une institution célèbre : 1° la qualité du fondateur; 2° les circonstances extraordinaires qui l'accompagnent; 3° la fin qu'il se propose. Or, tout cela est admirable dans l'institution de l'état ecclésiastique.

La qualité du fondateur. Qui a fondé cet état? *Non mortalis quispiam*, dit saint Chrysostome (lib. III *De sacerd.*), *non angelus, non archangelus, nec quævis alia creata potentia, ordinem hunc instituit;* ce n'est point l'effet d'une puissance créée, ce n'est point l'ouvrage d'une simple créature, ce n'est point

production d'une autorité ordinaire, ce n'est point un homme, ce n'est point un ange, ce n'est point un archange; et qui donc? le Fils de Dieu, le Sauveur du monde, Jésus-Christ même qui l'établit ; et c'est ce qui mérite que l'on y pense.

Pour l'établissement politique et les états du monde, même les plus considérables, il en donne facilement la commission aux grands du siècle, aux souverains, aux princes et aux monarques. Pour les états et les ordres même les plus religieux et les plus saints qui sont dans l'Eglise, il s'en décharge sur ses fidèles serviteurs, et il en laisse le soin à ces grandes âmes que nous voyons en avoir été les patriarches et les instituteurs; il avait même autrefois confié l'établissement de la Synagogue à ses anges, qu'il avait bien voulu employer à ce dessein : *Legem dedit in dispositione angelorum.* (*Act.* VII, 53.) Mais pour l'état ecclésiastique il ne le veut confier à personne ; il vient y travailler lui-même, et ne craint point de descendre de son trône et de sa gloire pour l'établir. Et ne vous en étonnez pas; c'est un ouvrage qui lui est trop à cœur pour le confier à un autre ; c'est son chef-d'œuvre, et il veut aussi que ce soit l'ouvrage de ses mains : *Ipse fecit nos regnum et sacerdotes Deo et Patri.* Lorsqu'on parle de ces grands ordres religieux que les saints ont établis dans l'Eglise, on en conçoit d'abord et avec raison de hautes idées ; pourquoi cela ? Oh ! c'est un saint François, dit-on, qui en est le fondateur ; c'est saint Dominique ; c'est le grand saint Ignace, c'est l'incomparable saint Augustin. Cette pensée seule nous en donne de la vénération et de l'estime, la sainteté de celui qui l'a fondé : et ce serait une espèce d'impiété que de n'en avoir pas : la religion même nous y oblige ; si cela est, que sera-ce de l'état ecclésiastique ! état qui n'a pas seulement un saint, mais le Saint des saints pour fondateur ; non pas une simple créature, mais Jésus-Christ même qui l'a établi, et dans des circonstances si admirables qu'elles font bien connaître et l'estime extraordinaire qu'il en fait, et l'état particulier que nous devons en faire.

J'en remarque trois entre autres qui sont, à mon avis, considérables, mais que je ne toucherai qu'en passant, pour n'être pas trop long. La première est la circonstance du temps; la seconde sont les différentes attitudes où il se met pour faire cet établissement; la troisième est ce qu'il fait immédiatement après.

Pour le temps. Quand fait-il cet établissement? La veille de sa mort, sur le point de retourner à Dieu son Père, au commencement de ses délaissements, à l'entrée de son agonie : tous les évangélistes le remarquent et nous y font faire à dessein une attention particulière. C'est pour nous avertir que ce qu'il va faire est important : car dans un temps si proche on ne traite que des affaires les plus importantes ; c'est un temps où l'on se décharge des emplois communs, où on laisse les occupations ordinaires, où l'on ne s'applique qu'aux choses de conséquence. Dire donc que Jésus-Christ a fait cet établissement si proche de sa mort, c'est beaucoup dire, puisque c'est dire que c'est un des ouvrages les plus importants qu'il ait faits pendant sa vie. Lorsque le Fils de Dieu voulut donner une preuve efficace de la grandeur de la très-sainte Eucharistie, et qu'il voulut faire paraître cet adorable sacrement comme le chef-d'œuvre de son amour envers les hommes, les saints Pères remarquent qu'il choisit précisément le même temps pour l'établir, parce que, ne pouvant avoir alors aucune réserve pour ceux qu'il chérissait, et ne s'occupant que des choses les plus importantes, en choisissant ce temps pour l'institution de ce divin sacrement, il fit voir que c'était et le plus grand de ses miracles et la plus forte preuve de sa divine dilection. C'est la solide réflexion du grand saint Thomas (Opuscul. 57, *De institutione Eucharistiæ*) : *Ut arctius charitatis hujus immensitas fidelium cordibus infigeretur, in ultima cœna, quando transiturus erat de hoc mundo ad Patrem, sacramentum hoc instituit, tanquam miraculorum ab ipso factorum maximum.* Et voilà la première circonstance qui relève l'établissement de notre état.

Mais entrons, je vous supplie, dans le cénacle où Jésus-Christ fait cet établissement, et nous en verrons une bien plus surprenante ; ce sont les différentes attitudes où il se met pour travailler à cet ouvrage. Les évangélistes en remarquent trois admirablement mystérieuses, et qui sont, à mon avis, capables de causer non-seulement aux hommes, mais même aux anges, un profond étonnement : la première, il se lève en présence de ses apôtres ; la seconde, il s'abaisse à leurs pieds; la troisième, il s'anéantit entre leurs mains. Premièrement il se lève, *surgit;* pourquoi? c'est pour nous dire qu'il va se faire quelque chose d'important, et où il faudra qu'il emploie toute sa puissance. C'est le terme ordinaire et la manière de parler de l'Ecriture sainte ; et l'Eglise même, instruite à cette école, lorsqu'elle demande à Dieu quelque grande grâce, quelque secours extraordinaire, lui dit de se lever : *Exsurge, Domine ; surge, Domine.* Jésus-Christ se lève donc pour nous exprimer qu'il va faire un grand ouvrage, et c'est pourquoi l'Evangile même ne le remarque qu'après avoir dit qu'il savait que son Père lui avait donné toute puissance : *Sciens Jesus quia omnia dedit ei Pater in manus, surgit.* (*Joan.* XIII, 3.) Mais, après s'être levé de la sorte, il s'abaisse aux pieds de ses apôtres. Quel spectacle ! dans le ciel tout s'abaisse devant le Fils de Dieu, et sur la terre le Fils de Dieu s'abaisse devant les premiers prêtres. Dans le ciel tout s'abaisse devant le Fils de Dieu pour reconnaître ses grandeurs, et sur la terre le Fils de Dieu s'abaisse devant les premiers prêtres pour faire paraître leur incomparable dignité : *Vide colla regum et principum submitti genibus sacerdotum; ad elevationem*

manuum vestrarum regum capita inclinabuntur. (S. Ambr., *De dignit. sacerd.* Petr. Bles., serm. 47.) Qu'on ne s'étonne donc plus de voir les empereurs prosternés à leurs pieds; qu'on ne s'étonne plus des soumissions que leur rendent les princes; ce sont, à la vérité, des témoignages bien éclatants de la grandeur de leur état, que les saints Pères ont admirés et comblés d'éloges; mais n'est-ce pas une merveille bien plus étonnante que Dieu même abaissé à leurs pieds ?

Toutefois, ce n'est pas tout encore; car comme Jésus-Christ les considère déjà par avance honorés de la dignité du sacerdoce qui va leur être conférée, et revêtus de la personne et de l'autorité de Dieu son Père, il entre dans des sentiments de révérence et de respect; et se mettant extérieurement devant eux en la manière qu'il était sans cesse en esprit devant son Père, non-seulement il s'abaisse à leurs pieds, mais il s'anéantit entre leurs mains. Y a-t-il rien qui puisse mieux faire connaître la dignité infinie de notre état ? Et quand nous n'en aurions point d'autres preuves que ces circonstances, ne serait-ce pas assez pour nous faire conclure que c'est le chef-d'œuvre du Fils de Dieu et le plus grand de ses ouvrages ? Aussi voyons-nous qu'immédiatement après il sort du cénacle et s'en va à la mort, comme pour dire qu'après ce miracle où sa puissance et son amour étaient comme épuisés, il n'y avait plus rien à attendre de lui en cette vie, et qu'il ne lui restait plus qu'à mourir pour tout consommer : *Hæc respiciens evangelista, cum dilexisset suos, usque in fin. m dilexit eos.*

Que les autres ordres recherchent après cela toutes les circonstances de leur établissement; qu'ils rassemblent tout ce qu'il y a de plus prodigieux dans leur institution, qu'ils nous racontent toutes les merveilles qui les ont rendus plus remarquables dans l'Eglise, où en trouverons-nous un qui puisse être comparé à l'état ecclésiastique ? Un Dieu se lève, un Dieu s'abaisse, un Dieu s'anéantit pour fonder cet état; il veut même le sceller de son propre sang. Avouons que c'est le miracle des miracles : *Miraculum stupendum; non est inventum tale opus in universis regnis.*

La troisième chose qui relève l'institution de notre état, c'est la noble fin que Jésus-Christ se propose en le fondant : cette fin n'est autre que d'avoir des personnes affidées sous lesquelles il se cache, afin de se faire porter partout pour gagner ainsi tout le monde à Dieu son Père; en sorte qu'on peut dire de chaque personne engagée dans cet état, ce que saint Chrysostome a dit à la louange d'un des premiers et des plus fervents ecclésiastiques qui aient été dans l'Eglise : *Tabernaculum sub quo Christus mundum occupaturus latens ibat*; ce sont des tabernacles, disons mieux, ce sont des sacrements qui renferment Jésus-Christ, et qui doivent le porter dans les esprits et dans les cœurs de tous les hommes; dans les esprits, en l'exprimant en eux-mêmes, en le représentant parfaitement comme des images achevées de ce divin original; dans les cœurs, en le produisant par la vertu toute-puissante des paroles que Dieu leur met en bouche pour cet effet. Et voilà le dessein de Jésus-Christ dans cette institution : premièrement, que les ecclésiastiques le représentent, qu'ils soient ses images, en un mot, qu'ils portent tellement tous ses traits, et qu'ils lui soient si semblables, qu'en les voyant on se représente Jésus-Christ, comme en voyant une copie bien faite on se représente l'original. Et c'est ce dessein que le Fils de Dieu même fit paraître dans l'institution des premiers prêtres; car immédiatement après les avoir ordonnés, ils se trouvèrent si semblables à Jésus-Christ, qu'on avait peine à remarquer la différence, jusque-là qu'il fallut que Judas donnât un signe aux Juifs pour le reconnaître d'avec eux; cela est remarquable. Les Juifs l'avaient vu sans doute assez souvent, il leur avait parlé publiquement, il s'était exposé plusieurs fois au milieu d'eux, il les avait tant de fois enseignés ! certainement ils ne pouvaient pas ne pas le connaître; et néanmoins il faut que Judas leur donne un signe pour ne pas se méprendre; pourquoi cela ? c'est que ces premiers prêtres lui sont tellement semblables par la grâce du sacerdoce qu'ils viennent de recevoir, qu'étant avec eux, ils n'auraient pas pu le reconnaître. Tel est donc, en premier lieu le dessein du Fils de Dieu dans l'institution de tous les prêtres, de s'exprimer en eux, et d'en faire des images de ce qu'il est, et c'est pour cela aussi qu'il ne les établit qu'en mourant, parce que pendant sa vie on n'eût eu que faire de ses copies, l'original étant présent. Il veut, en second lieu, que les prêtres en le représentant le produisent en même temps dans leur cœur par la puissance et l'autorité qu'il leur donne; et voilà les deux fins admirables de l'établissement de notre état : pourra-t-il jamais y en avoir de plus nobles et de plus relevées ?

Il est vrai que les ordres religieux peuvent se glorifier d'avoir les mêmes; car Dieu les a suscités aussi dans l'Eglise et pour représenter son Fils, et pour le porter dans leurs cœurs; mais d'une manière bien différente de l'état ecclésiastique. Car si les ordres le représentent; ils ne sont pas pour le représenter tout entier, mais pour le représenter seulement en partie : un ordre sera pour représenter particulièrement une de ses vertus, un second, pour en représenter une autre; en sorte que, comme dans le ciel les anges sont tellement appliqués aux perfections divines, que chaque ordre en représente quelqu'une, et qu'ainsi les séraphins expriment son amour, les chérubins sa science, les Trônes sa fermeté, les Dominations son autorité, etc.; il en est de même des ordres religieux dans l'Eglise, à l'égard des perfections et des vertus de Jésus-Christ; chacun en représente quelqu'une. Saint François exprime son amour pour la croix,

saint Benoît, sa solitude, saint Bruno, sa retraite, saint Ignace, son zèle ; mais il n'y en a point qui le représente tout entier ; c'est le privilége de l'état ecclésiastique. Et c'est pourquoi cet état n'est pas multiplié comme les autres ; il est unique, parce qu'il suffit pour exprimer tout Jésus-Christ. Il le représente donc plus que tous les autres, mais encore il le produit plus efficacement que tous les autres ; car les autres, dans leur première institution, ne le produisent dans les cœurs que par exhortations et par exemples ; mais celui-ci le produit par la vertu que Dieu lui donne et qui rend sa parole efficace. Si maintenant ces ordres religieux entrent en participation de cette vertu et de cette même puissance, ce n'est qu'autant qu'ils entrent dans l'état ecclésiastique, qu'ils ont part à cette grâce ; de sorte que nous pouvons dire que, soit que nous considérions la sainteté de notre fondateur, soit les circonstances qui accompagnent notre institution, soit les fins qui l'ont fait établir nous ne trouverons point dans le monde de plus admirable institution que celle de notre état. C'est donc en premier lieu l'état le plus saint dans son institution.

2° C'est encore le plus excellent, si nous considérons la grandeur de son pouvoir et de ses priviléges ; pouvoir si grand, que Dieu n'en a jamais donné de pareil à aucun autre état, et que nous pouvons dire égaler celui de Dieu. Je vois une étrange merveille, dit saint Jean Chrysostome à ce sujet (lib. III *De sacerd.*) : Dieu le Père a donné tout pouvoir à son Fils, et je remarque que tout ce pouvoir que le Fils a reçu, il le confère aux prêtres : *Quænam, quæso, potestas hac major esse queat ? dedit Filio ; cæterum video eamdem ipsam omnifariam potestatem a Deo Filio sacerdotibus traditam.* Peut-on voir une plus grande puissance ? Aussi les SS. Pères, et particulièrement saint Ephrem (*De sacerd.*), l'appellent-ils infinie. Voilà le pouvoir qui est annexé à notre état, et que Dieu n'a même pas voulu donner aux anges : *Potestatem quam Deus neque angelis, neque archangelis datam esse voluit*, dit saint Chrysostome, *a Dominatore terræ acceperunt dominium supremum.*

Ajoutez que ce pouvoir qui nous est conféré non-seulement surpasse tous les autres en lui-même, mais il nous est donné avec trois priviléges qu'on ne peut trouver ailleurs : le premier est que ce pouvoir n'est point limité ; le second qu'il ne peut être contesté ; le troisième qu'il ne peut être révoqué. Et c'est ce qui ne se rencontre pas dans les autres états, ni même dans les ordres religieux ; car tous les priviléges qu'on leur accorde, quelque considérables qu'ils puissent être, sont toujours bornés ; ils ne s'étendent que sur certaines personnes, dans de certains temps, ou à l'égard de quelques fonctions déterminées. Ils peuvent souvent être contestés, on peut douter quelquefois de leur validité, comme on le voit tous les jours. Enfin, ils peuvent être révoqués ; car celui qui les donne ne se lie pas les mains ; il a toujours droit de les supprimer quand il lui plaît ; mais pour le pouvoir donné à l'état ecclésiastique, premièrement il est d'une telle étendue, que Jésus-Christ même qui le donne ne le limite point, et ne le borne ni quant au temps, ni quant aux personnes, ni quant aux emplois. Quant au temps il s'étend dans tous les siècles, depuis la naissance de l'Église jusqu'à la fin du monde. Quant aux personnes, il s'étend sur toutes les créatures animées, inanimées ; il s'étend sur les corps et sur les âmes ; vous le savez, il s'étend même sur les anges bons et mauvais, en chassant les uns, et obligeant les autres à venir adorer ce qu'il bénit. Disons plus, il s'étend jusque sur Jésus-Christ, puisqu'il le fait descendre du ciel, quand il lui plaît, par quatre paroles, et le tient entre ses mains pour en faire ce qu'il veut. Ajoutons qu'il s'étend sur Dieu même, puisqu'il a le pouvoir de l'apaiser, qu'il lui fait tomber la foudre des mains, et qu'il l'oblige à pardonner aux coupables. Quant aux emplois, ils les ont tous entre leurs mains : condamner, absoudre, avertir, châtier, reprendre, fortifier, nourrir, consoler. Pouvoir donc, en premier lieu, étendu, et priviléges singuliers ; ils ne sont point limités : *Per manus ipsorum fiunt omnia.* Secondement ils ne peuvent être contestés ; car c'est Jésus-Christ même qui les donne. On ne peut douter de la vérité des bulles qui les autorisent, car elles sont scellées du sang du Fils de Dieu ; c'est l'Evangile même qui nous en rend témoignage : ainsi point de puissance dans le ciel, sur la terre et dans les enfers, qui ne soit obligée de s'y soumettre. Troisièmement enfin, ils ne peuvent pas être non plus révoqués, car la parole du Fils de Dieu y est engagée ; ils sont aussi inébranlables que l'Eglise : *Deus sacerdotes sibi in æternum associavit*, dit saint Bonaventure (*De eccles. hierarc.*, cap. 1), *unde est ei æqualitas irrevocabilis non sicut via regi.* Après cela, ne pouvons-nous pas dire que si notre état est le plus saint dans son institution, c'est aussi le plus étonnant dans ses pouvoirs et ses priviléges ? *O præclara, o reverenda potestas vestra ! certe non est potestas, post Deum, sicut potestas vestra ; tanta potestas cui nihil in cœlo vel in terra valeat comparari*

3° C'est enfin l'état le plus relevé dans ses emplois : *Magna dignitas, mira potentia, sed excelsum et expavendum officium!* C'est la troisième considération qui nous en a fait connaître l'excellence ; car il n'a point d'autre office que celui du Fils de Dieu, point d'autres emplois que les siens, point d'autres fonctions que les plus augustes et les plus importantes de la religion.

Le Fils de Dieu est venu en ce monde pour faire deux choses : l'une, pour rendre à son Père l'honneur qui lui est dû, l'autre, pour rendre aux hommes la grâce qu'ils avaient perdue. L'honneur de Dieu, la sanctification des peuples, deux emplois qui ont rempli toute sa vie : ce sont aussi les deux auxquels les ecclésiastiques sont obligés par-dessus

toutes choses. Et n'est-ce pas pour l'honneur de Dieu qu'ils ont ses louanges dans leurs bouches, les sacrifices entre leurs mains, les offrandes en leur pouvoir, et, en un mot, qu'ils sont chargés de tous les autres devoirs de la religion? C'est leur premier emploi de faire honorer Dieu et de continuer la religion de Jésus-Christ sur la terre, en sorte qu'ils puissent dire : *Adimpleo quæ desunt passioni Christi;* comme saint Paul disait autrefois, qu'il accomplissait ce qui manquait à ses souffrances. (*Col.* I, 24.) C'est pareillement pour la sanctification des peuples qu'ils sont les dispensateurs de la parole de Jésus-Christ, de ses saints sacrements, de ses mérites et de ses grâces. Ils sont, comme Jésus-Christ, médiateurs entre Dieu et le peuple. C'est ainsi que les saints Pères les appellent, et c'est leur office : *Mediatoris inter Deum et homines officium suscipiunt;* et ils doivent traiter et ménager les intérêts de l'un et de l'autre, afin que Dieu soit honoré, et le peuple sanctifié : *Medius stat sacerdos inter Deum et naturam humanam, illius venientia beneficia ad nos deferens, nostras petitiones illuc deferens.* Ils sont, dit saint Bernard (serm. 6 *in dedicat. Eccl.*), comme ces anges que vit Jacob sur son échelle mystérieuse, qui montaient et descendaient. Ils montent à Dieu pour l'honorer, ils descendent vers le peuple pour le sanctifier : *Veluti angeli Jacob, ascendentes ut videant faciem Patris, descendentes ut provideant nobis.*

Voilà les trois choses que nous avions à dire pour vous faire connaître l'excellence de l'état ecclésiastique : l'institution la plus sainte, les priviléges les plus grands, les emplois les plus relevés. Après cela, vous étonnerez-vous, et aurez-vous peine à concevoir ce que les saints Pères nous en disent, que c'est un miracle étonnant, *miraculum stupendum;* que c'est une dignité immense, *dignitas immensa;* que c'est le plus grand de tous les biens que Dieu ait faits à l'homme, *apicem bonorum omnium quæ sunt in hominibus;* que c'est un don qui est au-dessus de toutes nos pensées, *excedit intellectum atque omnem cogitationem, donum altitudinis sacerdotalis dignitatis;* et que c'est ce que saint Paul avait en vue quand il se sentit tout ravi d'admiration : *O altitudo divitiarum, sapientiæ et scientiæ Dei! et quam incomprehensibilia sunt judicia ejus!* (*Rom.* XI, 33.) *Et, sicut arbitror, hoc est quod Paulus quasi in stuporem mentis actus innuit, exclamans : O altitudo*, etc.? Mais en un mot, après tout cela, aurez-vous encore peine à croire que c'est de tous les états le plus excellent et le plus relevé? *Quantam dignitatem contulit vobis Deus! quanta est prærogativa ordinis vestri! Prætulit vos Deus regibus et imperatoribus; prætulit ordinem vestrum omnibus ordinibus.* (S. BERN., *Serm. ad pastores.*) Si vous ne le croyez pas, il faut vous aveugler vous-mêmes et démentir tous les saints. Si vous le croyez, que ne répondez-vous à votre croyance? Et pourquoi ne vous comportez-vous pas selon que le demande son excellence?

Trois choses sont absolument nécessaires pour répondre dignement à cette croyance; et c'est là que vous allez voir ce qu'il faut faire en vue de l'excellence de votre état, pour répondre à une si haute dignité. Premièrement, puisque c'est l'état le plus excellent, il faut aussi qu'il soit le premier dans votre estime, sans toutefois mépriser les autres : *Nam honorum ac dignitatum gradus et ordines quibuscunque suos servare positi estis, non invidere, ut ait Apostolus; cui honorem, honorem.* Et c'est à quoi l'on doit faire une particulière attention, surtout les jeunes ecclésiastiques dans leur première ferveur; dès qu'ils commencent à entrer en zèle, et à aimer ardemment leur état, ils se laissent bientôt aller, s'ils n'y prennent garde, à déclamer contre les religieux, à les ravaler le plus qu'ils peuvent, et à en concevoir un tel éloignement, qu'ils ne peuvent même souffrir quelquefois qu'on les loue, qu'ils ne s'emportent et ne témoignent de l'aigreur. Ce n'est point là une marque du bon zèle; la charité y est blessée. Estimons notre état, à la bonne heure, nous le devons; faisons-le passer comme le premier de tous, cela est juste : *Quo modo quos Deus conjunxit, non sunt separandi, sic nec quos subjunxit, comparandi*, dit saint Bernard. (*De consider.*, lib. III, cap. 4.) Pour preuve de cette haute estime, faisons comme les bons religieux qui soutiennent avec tant de zèle la perfection de leur état. Trois choses font paraître qu'ils en ont de l'estime : ils n'en parlent jamais qu'avec éloge; ils en aiment tellement les marques, qu'ils ne voudraient jamais quitter leurs habits, pas même pour un moment, et ils sont très-fidèles à en observer toutes les règles. C'est ainsi que nous ferons paraître l'estime de notre état; parlons-en toujours avec avantage, et ne contredisons jamais ceux qui parlent en sa faveur, ne disant point que cet état n'est pas si saint : gardons-nous bien de contester quand on avance quelque chose qui le relève, nous imaginant qu'on en dit trop; on trouverait cela mauvais dans un religieux, pourquoi ne le trouverait-on pas mauvais dans un ecclésiastique? Il faut encore en porter toutes les marques, la tonsure, la soutane et tout le reste, sans craindre de passer pour ce que l'on est. Car enfin, comment pourrons-nous croire qu'un ecclésiastique aime son état, lorsqu'il appréhende qu'on ne le prenne pour un ecclésiastique? Si un religieux, dans la crainte de passer pour religieux, n'en voulait point porter l'habit, qu'en diriez-vous? Il faut enfin en observer toutes les règles, en pratiquer toutes les fonctions, en embrasser avec joie tous les emplois. Telles sont les marques que nous devons donner de notre estime, et la première chose que nous croyons importante pour répondre à la dignité de notre état.

La seconde : puisque notre état est si excellent et si saint, ne nous en approchons jamais qu'avec une grande sainteté. Ainsi, quand on nous donne des moyens de nous sanctifier, quand on nous pro-

posera des maximes et des pratiques d'une grande perfection, quand on nous ouvrira les voies pour nous y bien disposer, ne disons point : cela est bon pour les religieux. Cela est encore meilleur pour vous, car votre état étant meilleur et plus saint, vous êtes aussi obligés à être plus saints. Peut-être ne le croyez-vous pas ? Mais écoutez un saint, et un grand saint qui vous le dit : *In clerico ordinato,* dit saint Thomas (cap. 6 *Eccles. hierarch.*), *major sanctitas interior requiritur quam requirat religionis status ; unde dicit Dionysius : Monasticus ordo debet sequi sacerdotales ordines, et ad imitationem eorum ad divina ascendere.* Ainsi comme un bon religieux, par zèle pour son état, ne rejette jamais rien dans son noviciat de ce qu'on lui propose pour se perfectionner, et ne s'amuse point à dire : Cela serait bon pour des ecclésiastiques, et qu'au contraire il embrasse tout de grand cœur ; de même aussi, et à plus forte raison, ne devez-vous rien négliger pour votre avancement.

Enfin, comme la sainteté de notre état n'a point de bornes, tâchons de n'en mettre jamais à notre perfection. Les religieux n'en mettent point à la leur ; et s'ils vont même jusqu'à dire qu'un religieux qui serait arrivé au degré de perfection qu'il se serait proposé, et qui ne voudrait point en acquérir une plus grande, serait en état de péché, n'aurions-nous pas plus de raison de le dire des ecclésiastiques ? Mais, sans examiner si c'est péché ou non, qu'il nous suffise que Dieu le désire, que la grande sainteté de notre condition le commande, que la souveraine perfection de notre état l'exige. Ainsi, dans cette vue, n'épargnons rien, ni nos soins, ni notre peine, ni nos veilles, ni nos travaux pour embrasser tout ce qui se présente, afin de répondre à la grandeur de notre profession : *Ut magnis laboribus, magnæ nomen professionis defendamus.* — *Quidquid de aliis omnibus dictum est, magis absque dubio ad eos clericos et sacerdotes pertinet, qui exemplo esse omnibus debent, et quos utique tanto antestare cæteris oportet devotione, quanto antestant omnibus dignitate,* etc. (CASSIAN., lib. II *ad Eccles. cath.*)

IIIe ENTRETIEN.

De l'esprit ecclésiastique.

Après vous avoir parlé de la sainteté et de l'excellence de l'état ecclésiastique, j'ai dessein de vous entretenir de l'esprit de cet état. Dans chaque état il y a un esprit qui y règne et anime la conduite des personnes qui en font profession. Il y a l'esprit du barreau, l'esprit de la guerre, l'esprit du négoce, l'esprit pour les arts mécaniques, etc. Il y a aussi l'esprit ecclésiastique qui doit animer les ministres du Seigneur. Le bienheureux cardinal Pierre Damiens appelle cet esprit, *genium sacerdotale.* Si vous voulez savoir en quoi il consiste, je vous dirai que c'est une participation de l'esprit de Notre-Seigneur considéré comme souverain Prêtre de l'Eglise. Cet esprit lui fut communiqué en plénitude dans le premier moment de l'incarnation : *Spiritus Domini super me.* Cet esprit lui donnait un zèle immense de glorifier Dieu, une soif insatiable du salut du prochain, une horreur infinie du péché, une application continuelle à détruire le règne du démon, et à rétablir celui de Dieu. Il avait toutes ces dispositions avec une aptitude très-parfaite pour les mettre en pratique ; et c'est ce qui s'appelle l'esprit ecclésiastique en plénitude en Notre-Seigneur. C'est aussi à cet esprit que nous devons participer pour bien remplir notre ministère, et nous acquitter dignement des obligations et des fonctions de notre état. En conséquence, j'ai trois choses à vous faire voir dans cet entretien : 1° la nécessité de l'esprit ecclésiastique ; 2° les marques de cet esprit ; et 3° les moyens de l'acquérir ou de le conserver.

Avant de vous faire voir la nécessité de l'esprit ecclésiastique dans les prêtres et dans ceux qui aspirent à cet état, il faut bien se souvenir en quoi consiste cet esprit : nous venons de le dire, l'esprit ecclésiastique est une participation de l'esprit de Notre-Seigneur comme souverain Prêtre, qui nous est donnée pour bien remplir les fonctions de notre état. Quand Dieu a consacré son Fils Prêtre dans le sein de la sainte Vierge, il lui a communiqué son esprit en plénitude, pour faire divinement les fonctions du sacerdoce : *Ecce puer meus quem elegi, ponam Spiritum meum super eum* (*Matth.* XII, 18) ; voici mon Fils bien-aimé, dit le Père éternel, à qui je communiquerai mon esprit pour marque que je l'ai véritablement choisi et appelé au sacerdoce. Notre-Seigneur dit aussi en parlant de lui-même par un prophète : *Spiritus Domini super me* (*Isa.* LXI, 1) ; et il est en moi en perfection et en plénitude. Cet esprit qui est en Notre-Seigneur en plénitude pour exercer le sacerdoce d'une manière infiniment parfaite, est communiqué à ceux que Dieu appelle, et qu'il élève au sacerdoce, quoiqu'il leur soit donné d'une manière moins parfaite qu'à Notre-Seigneur ; et il leur est donné pour bien faire leurs fonctions.

Cela supposé, je dis qu'il est nécessaire à un prêtre d'avoir l'esprit ecclésiastique, c'est-à-dire, l'esprit de son état ; et il est si nécessaire, qu'il est impossible sans cela de réussir jamais. Pour en être convaincus, considérons qu'il n'y a point de condition au monde, telle qu'elle puisse être, où l'on puisse jamais réussir sans en avoir l'esprit. Voyez les écoliers dans leurs études ; s'ils n'ont l'esprit propre pour cela, ils ne réussiront jamais. Voyez les soldats à la guerre ; s'ils n'ont le génie propre pour la guerre, ils ne feront rien. Voyez les magistrats dans la judicature ; s'ils n'ont l'esprit de leur vocation et de leur profession, ils ne se rendent point habiles. En un mot, dans tous les états et dans toutes les professions il faut en avoir l'esprit pour y réussir, autrement on n'y fait rien de bon, et l'on

s'expose à être la raillerie et la fable des hommes. Or, s'il est nécessaire dans toutes les conditions d'en avoir l'esprit, combien plus est-il nécessaire d'avoir l'esprit ecclésiastique pour réussir dans cet état, puisque les fonctions en sont si saintes et si périlleuses ! Nous voyons aussi dans le Nouveau Testament, que ceux qui ont été appelés de Dieu à l'état ecclésiastique et qui y ont réussi, ont reçu de la bonté de Dieu l'esprit de leur état avant d'en exercer les fonctions. Ainsi nous voyons qu'il dit aux apôtres, avant de leur donner le pouvoir de remettre les péchés : Recevez le Saint-Esprit....; et avant de les envoyer prêcher l'Evangile, il leur dit : Attendez que vous ayez été revêtus de la vertu d'en haut. Les apôtres, instruits de cette vérité par le Fils de Dieu, avant d'instituer les premiers diacres, choisissent ceux qui sont remplis de l'esprit de cet office : *Considerate ergo, fratres, viros ex vobis boni testimonii septem, plenos Spiritu sancto et sapientia, quos constituamus super hoc opus.* (*Act.* vi,3.) Et nous voyons même que Notre-Seigneur ne voulut pas s'appliquer publiquement aux fonctions de son sacerdoce, que le Saint-Esprit ne fût descendu sur lui visiblement en forme de colombe. C'est pourquoi, parlant de lui, il dit : *Spiritus Domini super me.* Or, si les premiers prêtres et les premiers diacres, à l'exemple de leur divin modèle, Notre-Seigneur Jésus-Christ, ne nous sont représentés faire les fonctions de leurs ordres qu'après qu'on nous a marqué expressément qu'ils en avaient l'esprit, c'est pour nous faire conclure que cet esprit est nécessaire, si l'on veut bien y réussir.

Nécessaire, premièrement si l'on se regarde soi-même; car une personne sans cet esprit n'est, à le bien prendre, qu'un fantôme imaginaire, plutôt qu'un vrai ecclésiastique, Tertullien appelle les Chrétiens qui n'ont pas l'esprit de leur état : *Imaginarii Christiani.* Or, comme un homme qui n'a pas l'esprit chrétien ne mérite pas d'être appelé Chrétien, quoiqu'il en ait le caractère, de même c'est en vain qu'une personne porte le nom d'ecclésiastique, si elle n'a pas l'esprit ecclésiastique. C'est une idole, dit le prophète Zacharie : *O pastor! et idolum!* (*Zachar.* xi, 17.) C'est un corps qui n'a ni vie, ni mouvement, ni opération; c'est un cadavre d'où il ne peut plus sortir que de la pourriture, et qui ne peut plus servir qu'à empester le monde. De plus, comme Notre-Seigneur donne cet esprit à tous ceux qu'il appelle, il faut que l'ecclésiastique qui ne l'a pas, ou ne soit pas appelé à cet état, ou qu'il ait perdu la grâce de sa vocation.

Cet esprit est également nécessaire si l'on regarde le service qu'on doit rendre au prochain dans cet état; car on ne peut pas attendre grand service d'un ecclésiastique qui n'a pas l'esprit de son état, comme on n'en peut pas attendre d'un corps mort; et bien loin que le prochain en reçoive du service, il en souffre beaucoup. Car comme le corps souffre notablement lorsque le cœur est malade, ou que la tête est languissante, ainsi que Dieu le dit par un prophète : *omne caput languidum, et omne cor mœrens; a planta pedis usque ad verticem non est in eo sanitas* (*Isa.* i, 5) ; de même, quand la tête est malade, quand les chefs sont déréglés, dit saint Bernard, rien ne paraît sain dans l'Eglise, tout languit depuis la tête jusqu'aux pieds, depuis les plus grands jusqu'aux plus petits; ceux qui devraient guérir les blessures, les aigrissent. Cela nous apprend que les prêtres étant comme le chef à l'égard des fidèles, lorsqu'ils n'ont pas l'esprit de Notre-Seigneur, ils ne peuvent pas le communiquer. Il est donc nécessaire que les ecclésiastiques aient l'esprit de leur état pour rendre service au prochain.

Mais il n'est pas moins nécessaire qu'ils aient l'esprit ecclésiastique pour bien s'acquitter de leurs fonctions et de leurs emplois. Les ecclésiastiques sont spécialement obligés d'adorer Dieu en esprit et en vérité. Or, comment s'acquitteront-ils de ce devoir, s'ils ne participent à l'esprit de Notre-Seigneur, à qui seul appartient de former des adorateurs à son Père? Si l'on ne participe à l'esprit de religion du souverain Prêtre, quelque chose qu'on fasse, ce n'est qu'extérieur et qu'apparence; les actions, même bonnes, que l'on fait ne sont que des fantômes de vertus, et il s'ensuit qu'on ne satisfait point aux désirs de la religion. Pour ce qui regarde les fonctions du sacerdoce, on ne peut pas s'en acquitter si l'on n'a pas l'esprit ecclésiastique. Lorsqu'un prêtre est malheureusement dépourvu de l'esprit de son état, nous voyons que tout ce qui est de sa profession lui est à dégoût; les instructions et les exhortations lui sont à charge, il a de la peine à ouvrir la bouche pour dire un mot de Dieu, les moindres difficultés lui paraissent des monstres; c'est une gêne insupportable de se tenir à un confessionnal, on craint d'aller voir un malade, on appréhende de contracter quelque maladie, il n'a pas la moindre ouverture pour les choses de Dieu et de l'Eglise, il laisse tout en confusion, il fuit le travail, et s'il travaille ce n'est qu'avec lâcheté, inquiétude, dépit et chagrin; ce n'est qu'à regret et avec une grande impatience. En un mot, toutes ces actions sont mortes.

Voilà l'état où se trouve le prêtre qui n'a pas l'esprit ecclésiastique. Il est donc absolument nécessaire qu'un prêtre soit rempli de l'esprit de son état, afin d'en faire les fonctions avec plaisir, avec affection, avec force, avec prudence et persévérance; et s'il ne l'a pas, il les fera très-mal, et il ne sera bon à rien. C'est pour cette raison que Notre-Seigneur compare au sel affadi les prêtres qui n'ont pas l'esprit de leur état. Lorsque le sel est affadi, et qu'il a perdu sa pointe et son acrimonie, qui est comme son esprit, il n'est bon à rien, on le foule aux pieds : *Si sal infatuatum fuerit, ad nihilum valet ultra, nisi ut mittatur foras et conculcetur ab hominibus.* (*Matth.* v, 13.) Tel est aussi l'état des prêtres qui n'ont pas l'esprit ecclésiastique; c'est un

tel état, ils ne sont bons à rien, ils sont inutiles pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes; et plût à Dieu qu'ils fussent seulement inutiles! mais ils ne s'en tiennent pas là; car ils sont d'un très-grand préjudice dans l'Eglise, et ils ne servent qu'à déshonorer Dieu, qu'à scandaliser les âmes, qu'à profaner les saints mystères, et à causer mille désordres. Jugez de là, de quelle nécessité il est qu'un prêtre, et même celui qui aspire au sacerdoce, ait l'esprit ecclésiastique. Il est nécessaire qu'il ait cet esprit par rapport à lui-même, afin qu'il ne soit pas un fantôme de prêtre. Il est nécessaire qu'il l'ait par rapport au prochain, afin de le servir utilement. Il est nécessaire qu'il l'ait par rapport à Dieu, afin de lui rendre ses devoirs et pour exercer saintement les fonctions de son sacerdoce. Voyons maintenant quelles sont les marques par lesquelles on peut connaître si l'on a l'esprit ecclésiastique.

Il y a plusieurs marques pour connaître si l'on a l'esprit ecclésiastique, l'esprit clérical, l'esprit sacerdotal. En voici six des principales, que je vous prie de remarquer. La première est si l'on est bien dégagé de l'esprit du monde; car on ne peut pas avoir l'esprit ecclésiastique, si l'on est possédé de l'esprit du monde. Ces deux esprits sont trop différents et trop opposés l'un à l'autre pour qu'ils puissent subsister ensemble. C'est pourquoi quand on voit l'esprit du monde dans une personne, quand on voit qu'elle cherche ses divertissements, qu'elle aime les compagnies du siècle, qu'elle affecte des ajustements et des superfluités dans ses habits, qui tiennent des pompes du monde; quand elle s'abandonne à des joies immodérées, on peut dire, sans crainte de se tromper: cet homme n'a pas l'esprit ecclésiastique. S'il n'est pas encore engagé dans les saints ordres, on peut et l'on doit dire : il n'est pas propre pour les recevoir; et s'il les a reçus, on doit gémir, et l'on peut dire : il n'était pas propre pour l'Eglise. Il faut donc, pour donner une première marque qu'on a l'esprit ecclésiastique, qu'on n'ait pas celui du monde, qu'on en soit dégagé et qu'on y ait entièrement renoncé.

La seconde marque pour connaître si l'on a l'esprit ecclésiastique, c'est de voir si l'on a une sainteté qui réponde à celle de notre état. Je parle particulièrement pour ceux qui sont déjà entrés dans les saints ordres. Car si l'on n'a pas cette sainteté, on a sujet de craindre qu'on n'ait pas l'esprit ecclésiastique. Quand Dieu donne cet esprit à une personne, il lui donne aussi une vérité proportionnée à la sainteté de son état. Mon Dieu! que nous pouvons bien dire, sur cette règle, qu'il y a très-peu de prêtres qui aient l'esprit ecclésiastique, puisqu'il y en a si peu qui aient une sainteté qui réponde à celle de leur état! J'ai dit que lorsqu'on est engagé dans les saints ordres, pour faire connaître qu'on a l'esprit ecclésiastique, il faut qu'on ait une vertu proportionnée à celle de son état; que si l'on n'y est pas encore engagé, il faut du moins que ceux qui y aspirent aient une sainteté commencée et un désir efficace d'acquérir celle qui leur est nécessaire dans leur état. Si vous n'êtes pas dans cette disposition, vous n'avez point l'esprit ecclésiastique. Si vous vous contentez d'une sainteté commune et d'une perfection médiocre, on peut vous dire sans hésiter que vous n'avez pas l'esprit ecclésiastique; car cet esprit demande qu'on ait une sainteté consommée, et qu'on tende toujours à se rendre plus parfait.

La troisième marque pour connaître si l'on a l'esprit ecclésiastique, c'est si l'on estime toutes ses fonctions, et si l'on se fait un plaisir et un honneur d'exercer celles qu'on regarde comme les moindres. C'est ici la pierre de touche pour connaître si l'on a l'esprit ecclésiastique. Je dis premièrement qu'une personne qui a l'esprit ecclésiastique estime généralement toutes les fonctions de son état; elle s'en entretient, elle en parle, elle cherche les occasions de les pratiquer; elle ne trouve rien de difficile, elle entreprend tout, elle irait volontiers aux extrémités de la terre pour y exercer les fonctions du sacerdoce, si Dieu l'y appelait. Mais je dis aussi qu'une personne qui a l'esprit ecclésiastique se fait un honneur et un plaisir d'exercer celles qu'on regarde comme les moindres; et elle les préfère aux services qu'elle pourrait rendre aux plus grands rois, parce qu'elle est dans cette disposition du Prophète : *Elegi abjectus esse in domo Dei, magis quam habitare in tabernaculis peccatorum.* (*Psal.* LXXXIII, 11.) Un homme qui a l'esprit ecclésiastique s'estime plus honoré de balayer une église, de porter un chandelier aux offices divins, de servir à une Messe, de sonner une cloche pour appeler les fidèles au temple, de porter un flambeau devant le saint Sacrement, que s'il avait les charges et les emplois les plus considérables auprès de la personne des rois et des empereurs de la terre. Si l'on n'est pas dans cette disposition, on n'a point l'esprit ecclésiastique. Les gens du monde se font honneur de servir un roi, nous devons donc nous en faire un très-grand de servir le Roi des rois, et le Seigneur universel du ciel et de la terre.

La quatrième marque pour connaître si l'on a l'esprit ecclésiastique, c'est si l'on a de l'aptitude et de la dextérité pour les fonctions ecclésiastiques. Car quand on aurait une grande estime des fonctions ecclésiastiques, si l'on n'a pas de l'aptitude pour les bien faire, on peut dire qu'on n'est point propre pour l'état ecclésiastique, et qu'on n'y est pas appelé Car lorsque Dieu appelle à un état, il donne en même temps les dispositions pour y faire les fonctions qui y sont attachées. C'est ce qui a fait dire à saint Paul, que Dieu n'a pas seulement fait les apôtres des ministres de son Evangile, mais encore des ministres propres et bien disposés à travailler : *Idoneos nos fecit ministros.* (*II Cor.* III, 6.) Il faut être *minister idoneus*; c'est pourquoi lorsqu'une personne n'est propre ni à catéchiser, ni à prêcher, ni à chanter,

ni à administrer les sacrements, ni aux autres fonctions de l'église, on peut dire qu'elle ne peut point avoir l'esprit ecclésiastique.

La cinquième marque, c'est si l'on a du zèle pour les règles de l'Eglise et pour la discipline ecclésiastique. Lorsqu'on a du zèle pour s'instruire de ce que l'Eglise a ordonné et réglé pour la conduite des clercs, lorsqu'on s'y affectionne et qu'on les pratique, lorsqu'on est fidèle à lire les rubriques du Bréviaire et du Missel, et qu'on est exact à les exécuter, c'est une très-bonne marque qu'on a l'esprit ecclésiastique. Je joins à cela le zèle qu'on a pour la propreté des églises, d'une sacristie, des ornements, pour que toutes choses se passent avec ordre dans la maison du Seigneur. Ce sont tout autant de grandes marques qu'on a l'esprit ecclésiastique. Au contraire, quand on néglige toutes ces choses, qu'on n'en fait point ou peu d'état, et qu'on ne regarde que ce qu'il y a d'éclatant et d'honorable dans l'Eglise, c'est une marque qu'on n'agit que par un esprit d'ambition et de superbe, et non par l'esprit de Notre-Seigneur, qui porte les âmes à la sainte humilité et à la pratique fidèle de toutes les fonctions de l'Eglise.

La sixième marque pour connaître si l'on a l'esprit ecclésiastique, c'est quand on porte volontiers les marques de son état, comme la soutane, les cheveux courts, la tonsure, et qu'on ne rougit point pour les reproches et les railleries que les mondains pourraient faire de cette sainte fidélité. C'est par ces marques qu'on peut discerner si l'on a l'esprit clérical et l'esprit ecclésiastique. C'est aussi par ces marques que nous pouvons connaître avec regret qu'il y a très-peu de prêtres qui aient l'esprit ecclésiastique. On voit tant de prêtres, et l'on en voit si peu qui aient dans leur état les dispositions que nous venons de marquer ! Premièrement, on en voit si peu qui soient bien dégagés de l'esprit du monde ! la plupart recherchent ce que le monde recherche, c'est-à-dire les honneurs, les richesses et les plaisirs. La plupart sont tout profanes dans leurs conversations, dans leurs habits, dans leurs meubles et dans toute leur conduite. Secondement, on en voit si peu qui soient saints et qui aspirent à la sainteté ! on voit même que ceux qui devraient être des modèles de piété, de sainteté pour les peuples, ne leur inspirent que le déréglement par leur conduite. Troisièmement, on en voit si peu qui estiment leurs fonctions et se regardent honorés de celles qui paraissent basses et abjectes ! au contraire, ils les évitent et les tiennent pour méprisables. Quatrièmement, on en voit si peu qui aient de l'aptitude et de la dextérité pour les bien faire ! ils les exercent avec si peu de modestie et de bienséance, qu'il y a tout lieu de croire qu'ils n'ont point l'esprit ecclésiastique. Cinquièmement, on en voit si peu qui s'appliquent à connaître les règles de la discipline ecclésiastique ! On ne sait pas un seul canon, ni une seule règle de l'Eglise. Les artisans se piquent de savoir les règles de leur état ; ils nous rendent raison sur leur art et leur métier, et un prêtre ne saura aucune règle de son état et de sa profession ! n'est-ce pas une étrange désolation ? Sixièmement, enfin, on en voit si peu qui aiment à porter les marques de leur état ! Plusieurs ne portent point de soutane, ils la quittent aussitôt après la sortie du séminaire et sur le moindre prétexte ; ils laissent couvrir leur couronne, et ne veulent pas porter les cheveux courts et modestes ; si bien qu'il y en a plusieurs dont on a de la peine à discerner, par leur extérieur, s'ils sont ecclésiastiques ou non. Voilà où l'on en est réduit, et ce qui doit nous faire gémir.

Faisons maintenant un peu de réflexion sur nous-mêmes, et voyons si nous avons les marques de l'esprit ecclésiastique. *Viderit quisque,* dit saint Bernard en parlant aux clercs (*Declam.*, cap. 8), *cujus sit spiritus, quid diligat, quid cupiat, quid sectetur ; ecce enim speculum veritatis.* Examinons quel est notre esprit, voyons ce que nous aimons, ce que nous désirons, ce que nous recherchons ; car, par cette considération et cette réflexion, nous reconnaîtrons la vérité. Appliquons-nous les marques que nous avons exposées pour connaître si nous avons l'esprit ecclésiastique ; et si nous ne les avons pas, nous devons beaucoup craindre de n'être pas propres pour l'Eglise. On doit consulter son directeur à ce sujet, afin d'examiner avec lui devant Dieu si l'on doit s'engager dans l'état ecclésiastique. Mais pour vous y exciter davantage, voici quelques moyens à prendre pour acquérir et pour conserver l'esprit ecclésiastique.

Le premier est de se vider de l'esprit du monde. Car il est impossible d'avoir l'un et l'autre en même temps, puisque l'esprit ecclésiastique est une participation de celui de Notre-Seigneur. Or, l'esprit de Notre-Seigneur est entièrement opposé à celui du monde, et le monde ne peut pas recevoir l'esprit de Notre-Seigneur : *Spiritum veritatis quem mundus non potest accipere* (*Joan.* XIV, 17), et comme l'esprit du monde est tout dans l'affection pour les honneurs, les plaisirs et les richesses, il faut se vider de l'affection de toutes ces choses, et travailler à acquérir l'amour des humiliations, des souffrances et de la pauvreté.

Le second moyen est la retraite. C'est là qu'on peut acquérir l'esprit de Dieu par les prières que l'on y fait. Dieu donne le bon esprit à ceux qui le demandent : *Si vos, cum sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris, quanto magis Pater vester cœlestis dabit spiritum bonum petentibus se.* (*Luc.* XI, 13.) C'est dans la retraite que les apôtres reçurent l'esprit ecclésiastique en plénitude par la ferveur de leurs prières. Notre-Seigneur, avant de monter au ciel, leur avait conseillé de se retirer du monde pour se disposer à recevoir le Saint-Esprit, et nous voyons aussi qu'après dix jours de prières le Saint-Esprit se communiqua à eux, et les remplit de zèle et de ferveur pour bien s'acquitter des fonctions de leur ministère. Il faut donc que nous soyons fidèles à notre

retraite, et qu'étant séparés du monde d'esprit et de corps, nous invoquions souvent le Saint-Esprit, afin qu'il vienne nous remplir et nous animer pour bien faire les fonctions ecclésiastiques. Il faut s'unir à Notre-Seigneur; car nous n'aurons l'esprit ecclésiastique qu'autant que nous serons unis à lui : *Sicut palmes non potest ferre fructum a semetipso, nisi manserit in vite, sic nec vos, nisi in me manseritis.* (*Joan.* xv, 4.)

Le troisième moyen est d'être ravi d'exercer ses fonctions dans toutes les occasions qui se présentent; mais il faut les exercer avec modestie et religion, etc. Par cette fidélité vous vous attirerez des grâces et des bénédictions particulières de la bonté de Dieu.

Le quatrième est de lire les matières ecclésiastiques dans les livres qui en traitent, les méditant devant Dieu, et tâchant de s'en remplir et de s'en pénétrer. On peut lire encore la Vie de ceux qui, en ces derniers temps, ont paru être plus remplis de cet esprit : la Vie d'un saint Charles, d'un saint Vincent, du cardinal de Bérulle, etc.

Enfin il faut converser avec ceux qui ont l'esprit ecclésiastique. Avec les bons ecclésiastiques on apprend à vivre en bon ecclésiastique : *Cum sancto sanctus eris* (*Psal.* xvii, 26.) Il est dit de Saül, tout méchant qu'il était, que se trouvant un jour parmi les prophètes, il fut saisi de l'esprit de prophétie, d'où vient le proverbe : *Saul inter prophetas*, comme au contraire il faut éviter la connaissance de ceux qui n'ont pas l'esprit ecclésiastique; car quand on aurait cet esprit, on le perdrait bientôt si on les fréquentait.

Si l'on se sert de ces moyens, on pourra acquérir l'esprit ecclésiastique, pourvu qu'on soit appelé à cet état; car il ne faut pas se persuader que Dieu nous donne l'esprit ecclésiastique s'il ne veut pas que nous soyons ecclésiastiques. Mais s'il nous demande dans cet état, nous pouvons espérer qu'en faisant ce que je vous ai marqué, il nous donnera l'esprit ecclésiastique et le conservera en nous par sa sainte miséricorde.

IVe ENTRETIEN.

De la nécessité de la vocation à l'état ecclésiastique.

Je vous disais, dans le dernier entretien, que pour réussir dans l'état ecclésiastique il faut avoir l'esprit de cet état. Je vous fis voir qu'un prêtre qui n'a pas l'esprit de son état est un prêtre imaginaire et un fantôme de prêtre. J'ajoutai qu'il ne pouvait pas rendre service au prochain sans cet esprit, ni s'acquitter dignement de ses fonctions. Je vous fis remarquer, par quelques réflexions, que cet esprit était bien rare. Si j'en cherche les raisons, je trouve que la principale est le défaut de vocation qui se trouve dans la plupart de ceux qui entrent dans l'Eglise; et il ne faut point s'étonner si la plupart des prêtres n'ont point l'esprit ecclésiastique, puisque le plus grand nombre sont entrés dans cet état sans vocation. C'est ce qui m'oblige à vous parler aujourd'hui de la nécessité de la vocation divine à l'état ecclésiastique. Cette matière est très-importante, et elle doit être présupposée à tout ce qu'on doit dire en particulier de l'état ecclésiastique et des saints ordres. Car la vocation est la première condition absolument nécessaire pour être saintement dans cet état; c'est la première pierre de ce grand édifice, c'est le fondement solide qui le soutient; et tout homme qui voudrait s'y engager sous prétexte même d'une plus grande perfection, sans y être appelé, se trouverait semblable à cet étourdi de l'Evangile, dont la maison n'était fondée que sur le sable; elle fut renversée par les premières attaques des vents et des orages, et toute sa peine et sa dépense ne servirent qu'à faire éclater davantage son imprudence et sa folie. C'est ainsi qu'il en arrive à celui qui travaille dans l'état ecclésiastique sans vocation; comme il n'a point la volonté divine pour fondement de ce qu'il fait, on peut dire qu'il ne bâtit pas sur la pierre ferme, qu'il y a toujours quelque chose à désirer à son ouvrage, que son bâtiment est imparfait, que plus il s'élève, plus il est dans le péril, et qu'après tout, à le bien prendre, *Similis est homini ædificanti non structuram, sed ruinam*; mais une ruine funeste sous les débris de laquelle il se trouvera malheureusement enveloppé. C'est ce que nous tâcherons de vous montrer et de vous faire toucher au doigt dans cet entretien. Nous y sommes d'autant plus obligés que c'est un malheur presque universel dans le siècle où nous vivons, et sur lequel pourtant on ne fait aucune réflexion. On entre sans considération dans l'état ecclésiastique, on se presse, on court, on s'y précipite; et charmé par la grandeur du sacerdoce et par l'éclat de cette haute dignité, on se jette aveuglément dans les saints ordres, sans considérer si Dieu y appelle : *Curritur passim ad sacros ordines*, dit saint Bernard. (*De conversat. ad cler.*, c. 29), *et reverenda ipsis quoque spiritibus angelicis ministeria homines apprehendunt sine reverentia, sine consideratione.* Malheur qui a fait gémir tous les saints, et qui est aussi le plus pernicieux qui soit dans l'Église; source la plus féconde des abominations qu'on y remarque; plaie la plus incurable qu'elle ait jamais reçue de ses enfants; cause la plus universelle et la plus infaillible de leur perte et de leur damnation éternelle.

Je sais bien qu'il n'y aurait pas beaucoup de fruit à espérer de cet entretien, si je parlais à des personnes déjà toutes déterminées à l'état ecclésiastique, sans vouloir rien examiner ni consulter, pour ne pas se troubler ni s'inquiéter; néanmoins je ne croirais pas pouvoir me dispenser de leur parler de cette matière; et si elles ne profitaient des lumières et des instructions que je leur donnerais, je pourrais les assurer que cet entretien servirait au jour du jugement pour leur condamnation; et pour moi je me déchargerais ainsi de l'obligation que j'aurais de

les instruire sur un sujet si important pour eux et pour l'Eglise.

J'ai donc dessein de vous faire voir l'importance de ne point entrer dans l'état ecclésiastique sans la vocation de Dieu ; et, pour vous le montrer, voici tout mon plan : en entrant dans l'Eglise sans vocation, premièrement, on fait à Dieu une injure très-signalée ; secondement, on se fait à soi-même un tort infini et presque irréparable ; troisièmement, on fait à l'Eglise l'outrage le plus scandaleux qui fut jamais. Voilà trois considérations qu'on a coutume de faire sur ce sujet, et que nous allons présentement vous exposer.

Je dis premièrement, que lorsqu'on entre dans l'Eglise sans vocation, on fait à Dieu une injure très-signalée, et bien plus considérable qu'on ne pense, parce qu'on choque manifestement sa conduite, et qu'on renverse insolemment les ordres qu'il a prescrits. Pour connaître la grandeur de l'injure qu'on fait à Dieu par l'entrée dans l'Eglise sans sa vocation, remarquez, s'il vous plaît, qu'on viole ses ordres, mais avec des circonstances qui relèvent infiniment l'énormité de cette injure : premièrement, on viole ses ordres qui sont très-précis ; secondement, on viole ses ordres en matière de grande conséquence ; troisièmement, on viole ses ordres qu'il veut être gardés inviolablement.

Premièrement, en entrant dans l'Eglise sans vocation, on viole les ordres de Dieu qui sont très-précis. Il nous les marque bien expressément par saint Paul (*Hebr.* v, 4) : *Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo :* que personne ne prenne le sacerdoce, que personne ne s'élève à cette haute dignité, mais celui seulement que Dieu appelle comme il appela autrefois Aaron. Peut-on rien dire de plus précis ? la défense en est claire, personne n'en peut douter. Saint Ambroise faisant réflexion sur la vocation d'Aaron, dit que Dieu le choisit pour être prêtre, afin de nous apprendre que dans l'élection des hommes pour le sacerdoce, la cupidité humaine ne doit pas l'emporter, mais la grâce de Dieu, et qu'on ne doit pas y entrer par son propre choix et par sa propre détermination, mais par la vocation céleste : *Ideo et Aaron sacerdotem ipse elegit, ut non humana cupiditas in eligendo sacerdote præponderaret, sed gratia Dei ; non voluntaria oblatio nec propria assumptio, sed cœlestis vocatio.* (S. AMBR., l. x, epist. 82.) Il faut être appelé de Dieu pour entrer dans l'Église ; c'est un ordre qu'il a établi. Il ne veut point que personne entre dans sa maison sans son agrément, il veut se choisir ses ministres et ses officiers, il veut donner à chacun l'emploi qui lui est propre. C'est pourquoi l'on doit regarder l'entrée dans l'Eglise contre l'ordre de Dieu, comme une grande témérité et comme une injure signalée qu'on fait à la majesté de Dieu.

Mais cette injure est d'autant plus grande, qu'on viole ses ordres dans une matière de la dernière conséquence ; car lorsqu'on entre dans l'état ecclésiastique, c'est pour exercer des emplois très-considérables dans la maison de Dieu, c'est pour y exercer un ministère très-relevé, c'est pour dispenser les mystères de Dieu, c'est pour disposer des trésors de l'Eglise, c'est pour y tenir un rang très-sublime. Or, n'est-ce pas faire une grande injure à Dieu, que de s'ingérer sans ses ordres, et même contre ses ordres, dans les emplois les plus augustes de sa maison ? cela est évident. Pour vous le faire mieux concevoir, voici une comparaison dont saint Bernard se sert sur ce sujet : Que direz-vous d'une personne qui, sans l'agrément du prince, et même contre sa volonté et sa défense très-expresse, serait assez téméraire pour s'introduire dans son palais, et qui voudrait prendre le maniement de ses affaires, qui se servirait de mille artifices pour avoir part à tous ses secrets ; qui lui ferait même quelque espèce de violence pour disposer de tout dans sa maison ? A-t-on jamais vu, continue le saint, personne assez hardi ni assez insolent pour l'entreprendre ? *Audeatne aliquis vestrum cujuslibet reguli, non præcipiente aut etiam prohibente eo, occupare ministeria, præripere beneficia, negotia dispensare ?* Il n'y a personne qui soit si téméraire : c'est néanmoins ce qu'on fait tous les jours dans la maison de Dieu ; on y entre sans qu'il y appelle ; on y entre sans qu'il le désire ; on prend le maniement de ses plus importantes affaires, sans qu'il l'ordonne, et sans considérer que sa maison est une maison de prière, et non pas d'intrusion, comme les Pères nous l'apprennent : *Domus orationis, non intrusionis.* On se sert de mille adresses, de mille artifices, de mille ruses pour en forcer l'entrée ; on viole les lois les plus saintes et les plus sacrées qui s'y rencontrent, et l'on ne craint point d'usurper indignement jusqu'au ministère des autels. En vérité, n'est-ce pas traiter Dieu plus indignement qu'on ne traiterait le plus petit prince de la terre ? Aussi saint Bernard ne peut pas retenir son zèle à la vue de ce dérèglement. Car, considérant comment Dieu même s'en plaint par son prophète, comme d'une conduite insolente qui lui est extrêmement injurieuse : *Ipsi regnaverunt, et non ex me ; principes exstiterunt, et non cognovi eos* (*Osee* VIII, 4) : il s'écrie, ne sachant de quels termes appeler cette fureur : quelle ambition ! quelle impudence ! quelle folie ! quelle présomption ! *Unde tantus prælationis ardor ! unde ambitionis impudentia tanta ! unde vesania tanta præsumptionis !* (*De convers.*, cap. [illegible]) Voilà comme saint Bernard conçoit et ressent l'injure qu'on fait à Dieu, lorsqu'on entre dans sa maison sans sa vocation.

Troisièmement, non-seulement on viole les ordres précis de Dieu, non-seulement on les viole dans une matière de grande conséquence, mais encore on viole des ordres qu'il veut être gardés inviolablement et indispensablement. C'est ici que je vous prie de rappeler vos esprits pour donner toute votre attention à ce que je vais vous dire.

Dieu veut, par un ordre inviolable, que personne

n'entre dans l'état ecclésiastique sans sa vocation ; c'est une loi indispensable : *Nec quisquam sumit sibi honorem* (*Hebr.* v, 4) ; personne, de quelque état, de quelque condition qu'il soit, *nec quisquam;* il n'y a point de dispense, il faut être appelé de Dieu ; c'est une loi inviolable : Dieu est maître de ses lois ; quelquefois il en dispense, mais de celle-ci jamais. Nous voyons l'observation de cette loi dans plusieurs endroits célèbres du Nouveau Testament. Notre-Seigneur veut s'associer des hommes pour coopérer avec lui à l'ouvrage de la rédemption et de la sanctification des hommes ; il prend pour cet effet douze personnes qu'il nomme apôtres : *Vocavit ad se quos voluit.* (*Rom.* VIII, 30.) C'est lui qui les appelle, ils ne s'ingèrent pas d'eux-mêmes ; il leur déclare que c'est lui qui les a choisis : *Non vos me elegistis, sed ego elegi vos.* Notre-Seigneur reconnaissait que le choix des ministres évangéliques appartenait à son Père, lorsqu'il dit à ses disciples : *Messis quidem multa ; rogate Dominum messis.* (*Math.* IX, 37, 38.) Les apôtres veulent choisir un homme pour remplir la place du perfide Judas, qui était déchu de la grâce de l'apostolat par l'infidélité à sa vocation : que font-ils ? Ils n'agissent pas, dans cette conjoncture, par les lumières naturelles, ni par des vues humaines ; ils prient beaucoup de leur côté, et ils demandent à Dieu qu'il fasse connaître celui qu'il a choisi pour remplir la place de Judas : *Ostende quem elegeris* (*Act.* I, 24.) Lorsque les apôtres veulent ordonner les premiers diacres, ils jeûnent, ils prient, toute l'Eglise s'assemble, et ensuite on regarde ceux que Dieu a choisis. Et encore à présent l'Eglise se met en prière, elle jeûne, elle ordonne les Quatre-temps, afin d'attirer la miséricorde de Dieu, et qu'il ne permette pas que personne entre dans les ordres sans y être appelé. Ordre donc inviolable, jusque-là que Jésus-Christ même s'y est soumis ; et lui qui s'était exempté, en sa naissance et dans plusieurs autres rencontres, de la loi commune à tous les hommes, n'a pas été néanmoins dispensé de celle-ci ; car lorsque son Père l'envoie dans le monde où il devait faire l'office de Grand Prêtre et en apporter aux hommes l'esprit et la grâce, il ne s'est point ingéré de lui-même, dit l'Apôtre, mais il a attendu que son Père l'ait appelé : *Sic et Christus non semetipsum clarificavit ut pontifex fieret.* (*Hebr.* v, 5.)

En vérité, si l'on pouvait jamais entrer légitimement dans cet état sans vocation, et si l'on pouvait y prétendre avec raison sans crainte de l'usurper, qui en avait jamais eu plus de sujet que Jésus-Christ? n'y avait-il pas tout droit par sa naissance divine et temporelle ? S'il faut mériter cet état par une grande innocence, il était infiniment saint : *Sanctus, innocens, impollutus.* (*Hebr.* VII, 26.) Si la science est nécessaire, tous les trésors de la sagesse et de la science de Dieu étaient en lui : *In quo sunt omnes thesauri scientiæ et sapientiæ absconditi.* (*Col.* II, 3.) Si le zèle est requis, il en était tout dévoré : *Zelus domus tuæ comedit me.* (*Psal.* LXVIII, 10.) Si l'on cherche la pureté d'intention, il ne cherchait et ne pouvait chercher que la gloire de son Père : *Gloriam meam non quæro, sed ejus qui misit me.* (*Joan.* VII, 18.) Toutefois, avec toutes ces qualités, il n'usurpe point la gloire du sacerdoce, il ne s'y appelle point lui-même, mais il attend que son Père l'y établisse et lui dise : *Tu es sacerdos in æternum* (*Psal.* CIX, 4 ; *Hebr.* v, 6.) Et après cela des hommes qui savent être nés enfants de colère et de malédiction, qui ont passé la plus grande partie de leur vie dans le crime et dans le désordre, qui en ont encore les mains tout impures, en qui les premières flammes de la convoitise sont à peine amorties, et dans les cœurs desquels on trouverait peut-être encore d'étranges abominations si, selon la prophétie d'Ezéchiel, on pouvait percer la muraille de ce temple : *In quibus et pessima forte appareat intra parietes abominatio, si, juxta Ezechielis prophetiam, fodiamus parietem, ut in domo Dei videas horrendum.* (S. BERN., *De convers.*, c. 29) ; des personnes, dis-je, de cette sorte, sans être appelées, usurperont le sacerdoce, se présenteront la tête levée, et croiront qu'on leur fait injustice, si on ne leur conseille pas de s'ingérer dans un ministère si saint !

Si cette usurpation n'est pas le plus grand de tous les crimes, je n'en connais point qu'on doive nommer exécrable ; aussi est-ce contre ce dérèglement que Dieu, cruellement outragé, témoigne le plus haut point de sa fureur. Ecoutons comme il en parle chez son prophète : *Ipsi regnaverunt, et non ex me ; principes exstiterunt, et non cognovi eos.* (*Osee* VIII, 14.) Ils se sont ingérés, dit Dieu, et ils se sont introduits d'eux-mêmes, sans que je les aie appelés ; ils ont usurpé une autorité que je ne leur ai point donnée ; c'est pourquoi : *Iratus est furor meus in eos, usquequo non poterunt emendari.* (*Ibid.*, 5.) Je vous prie de faire réflexion sur ceci, car véritablement il y a sujet de crainte, tant cette expression dont Dieu se sert pour exprimer son ressentiment est étonnante ; il ne dit pas seulement qu'il s'est mis en colère, mais il dit qu'il est entré en fureur, et que sa fureur s'est irritée, ce qui marque que l'intrusion dans l'état ecclésiastique est le crime le plus abominable. Il faut donc y prendre garde, et ne pas attirer sur nous la fureur de Dieu en entrant dans l'état ecclésiastique contre ses ordres. Prenons garde de lui faire cette injure signalée, mais prenons garde de ne pas nous faire un tort presque irréparable, c'est la seconde considération.

Il ne faut pas vous étonner si, après vous avoir montré qu'on fait à Dieu une injure très-signalée, lorsqu'on entre dans l'état ecclésiastique contre ses ordres, j'ajoute qu'on se fait un tort presque irréparable. Car que peut-on attendre d'un Dieu qu'on a si fort irrité ? quelles vengeances ! quelles punitions et quels châtiments ! quels malheurs ne procèdent pas de cette entrée dans l'état ecclésiasti-

que sans la vocation de Dieu ! Pour vous en donner quelque idée, je remarque particulièrement trois choses très-funestes qui suivent l'entrée dans l'état ecclésiastique sans la vocation de Dieu : premièrement, la privation de la grâce ; secondement, une suite épouvantable de péchés ; troisièmement, une damnation presque assurée. Voilà de grands malheurs que nous devons terriblement redouter en nous engageant dans l'état ecclésiastique. Car si nous sommes si malheureux que d'y entrer sans la vocation de Dieu, tous ces malheurs nous arriveront · privation de grâces, vie criminelle et mort malheureuse. Faisons-y une réflexion particulière pour les prévenir.

Le premier malheur qui arrive à une personne qui entre dans l'état ecclésiastique sans la vocation de Dieu, c'est d'être privée des grâces que Dieu donne pour remplir les fonctions de son état. Car Dieu ne l'ayant point appelée pour l'emploi qu'elle a usurpé, il n'est point obligé de lui donner les grâces nécessaires pour s'y sanctifier, et elle ne peut avoir aucun droit d'y prétendre, tout comme un serviteur n'a point droit de demander des gages et des appointements à son maître, lorsqu'il le sert contre sa volonté et qu'il fait ce qu'il ne veut pas. Quand on entre dans un état par la vocation de Dieu, il ne manque pas de donner les grâces et les secours nécessaires pour y remplir ses devoirs et pour y satisfaire à ses obligations ; car il est de sa fidélité et de sa bonté infinie de n'appeler jamais personne à le servir dans un état, sans lui donner son secours et sa bénédiction pour y bien réussir. Mais si, au contraire, on est si aveugle et si téméraire que d'y entrer sans sa vocation et contre sa volonté, il prive de sa grâce et de son secours celui qui y est entré de cette manière. Je sais bien que Dieu n'abandonne pas entièrement ces personnes de ses grâces, mais ce dont il ne faut pas douter, c'est qu'il refuse les grâces propres à l'état ecclésiastique à ceux qui y entrent sans son ordre, à moins que, par une vraie et longue pénitence, on ne répare ce défaut de vocation. Dieu nous fait connaître la conduite qu'il garde avec ceux qui ne sont pas appelés à l'état ecclésiastique, et ceux qui y sont appelés, par ces paroles d'Isaïe : Parce que vous avez choisi ce que je ne voulais pas, vous serez dans la famine, et pendant que mes serviteurs fidèles seront rassasiés de mes grâces, vous en aurez disette : *Quæ nolui elegistis, propter hoc, hæc dicit Dominus : Ecce servi mei comedent, et vos esurietis.* (*Isa.* LXV, 13.) Dieu prive de ses grâces ceux qui entrent dans l'état ecclésiastique sans sa vocation, et ce qui est infiniment terrible, c'est que cette privation est presque irréparable ; c'est ce qui doit faire frémir sur le malheur de ceux qui entrent dans l'état ecclésiastique et dans les saints ordres sans la vocation de Dieu : *Usquequo non poterunt emundari :* Je vous déclare, dit Dieu par son prophète, que ceux qui s'ingèrent dans l'état ecclésiastique sans sa vocation, tomberont dans un déréglement dont ils ne se relèveront jamais : *Usquequo non poterunt emundari.* (*Osee* VIII, 5.) Cette menace est infiniment terrible, et de ce premier malheur en naît un second.

Le second malheur est que la vie de celui qui est entré dans l'état ecclésiastique sans vocation, n'est plus qu'un tissu et une suite épouvantable de péchés ; cela suit de ce que nous venons de dire. Car comme il n'a pas la grâce de son état, et qu'il est en quelque manière abandonné de Dieu, il ne faut point s'étonner s'il tombe dans une infinité de crimes et de sacriléges. On ne voit que trop que ces ecclésiastiques, qui sont entrés dans le sacerdoce et les bénéfices sans vocation, commettent toutes sortes de désordres. Ils profanent toutes les choses saintes, ils vivent dans des habitudes et dans des commerces infâmes, et s'approchent des saints autels dans cet état ; ils négligent toutes leurs fonctions, et s'ils en font quelqu'une, ce n'est qu'avec une effroyable irréligion. En un mot, leur vie n'est que désordre, sacrilége et scandale, d'où suit :

Le troisième malheur qui est une damnation presque assurée. Voilà le terme malheureux où aboutit l'entrée à l'état ecclésiastique sans vocation. Comme on a vécu dans le crime, on meurt aussi dans l'impénitence, et souvent dans le désespoir. Nous lisons dans l'Ecriture sainte que Coré, Dathan et Abiron voulant usurper les fonctions du sacerdoce et s'y ingérer sans la vocation de Dieu, Dieu fit entr'ouvrir la terre pour les engloutir ; en sorte que, selon la remarque de l'Ecriture, ils descendirent tout vivants dans les enfers : *Descenderunt vivi in infernum.* (*Num.* XVI, 30.) Dieu n'exerce pas de nos jours des punitions si visibles contre ceux qui s'ingèrent sans vocation dans l'état ecclésiastique, mais, pour être invisibles, elles ne sont pas moins terribles ; et nous ne voyons que trop, dans la mort de plusieurs ecclésiastiques, des marques de réprobation : leur insensibilité, leur endurcissement, la privation des sacrements, tout cela est une suite de leurs désordres et du défaut de leur vocation.

Après cela je ne m'étonne plus de ce qu'a écrit un Père de l'Eglise, qu'il vaudrait mieux pour celui qui s'est ingéré dans le sacerdoce sans vocation, qu'on l'eût entraîné en prison, même aux galères et conduit à la potence : *Illo die multo rectius erat ut ad carcerem, vel catastam pœnalem, quam ad sacerdotium traheremini.* Oui, sans doute, il le vaudrait mieux ; oui, s'il y en avait quelqu'un parmi nous qui dût entrer dans l'Eglise contre l'ordre de Dieu, il vaudrait mieux qu'on lui rompît bras et jambes. Car enfin il n'aurait qu'à souffrir une peine temporelle, au lieu qu'ici il y va d'une peine éternelle. Si nous étions bien disposés, il ne faudrait pas en dire davantage pour nous porter à craindre et à éviter par-dessus tout l'entrée dans l'Eglise sans vocation ; mais comme nous sommes fort aveugles et fort insensibles sur ces matières,

j'ajoute une troisième considération qui est l'outrage sanglant et scandaleux qu'on fait à l'Eglise.

Trois choses nous font particulièrement connaître la grandeur de l'outrage qu'on fait à l'Eglise lorsqu'on y entre sans vocation : la première est que l'Eglise se voit persécutée par ses propres ministres ; la seconde est qu'elle se voit persécutée en ce qu'elle a de plus cher; la troisième est qu'elle se voit persécutée sans y voir de remède.

Premièrement, elle est persécutée par ses plus chers enfants. De toutes les persécutions il n'y en a point de plus cruelle que celle d'une mère déchirée par ses propres enfants; et lorsque ceux même qu'elle aime plus tendrement, pour qui elle n'a aucune réserve, et qui devraient être les premiers à la défendre, sont les premiers à la persécuter, il n'y a rien qui lui soit si sensible, rien ne lui déchire les entrailles avec tant de cruauté. Or, lorsqu'on s'ingère dans l'Eglise sans vocation, au lieu d'être son ministre on devient son persécuteur ; et c'est ce qui l'outrage et l'afflige sensiblement; quand elle a des ennemis hors de son sein, elle s'en console, c'est une espèce de nécessité ; mais quand elle est déchirée par ses propres ministres et qu'elle en est persécutée, elle est inconsolable : *Filios enutrivi et exaltavi, ipsi autem spreverunt me, et maculaverunt me a turpi vita, a turpi negotio, a negotio perambulante in tenebris.* (S. Bern., *in Cant.*, serm. 33.)

Secondement, elle est persécutée en ce qu'elle a de plus cher. Trois choses sont extraordinairement chères à l'Eglise : ses mystères, ses enfants et sa gloire : ses mystères, parce que ce sont les gages de l'amour de son Epoux ; ses enfants, parce que ce sont les gages de son amour pour son Epoux; sa gloire, parce que c'est un rejaillissement de la gloire de son Epoux, et qui fait qu'elle lui est agréable. Or, celui qui s'engage dans l'Eglise sans vocation la persécute en ces trois choses : en ses mystères, il les profane ; en ses enfants, il les massacre ; en sa gloire, il la lui enlève. Il profane ses mystères ; car, y étant entré sans vocation et y vivant sans grâce, comment ne profanerait-il pas ses mystères ? on ne peut pas attendre autre chose. Il lui massacre ses enfants, car il faut avouer qu'il n'y a rien qui perde tant d'âmes qu'un méchant prêtre. Leurs crimes sont si contagieux, dit saint Isidore de Péluse (lib. v, cap. 322), qu'ils sont capables d'infecter toute l'Eglise : *Sacerdotum vitia in omnes redundant.* Leur promotion indigne est la ruine de tout le peuple : *Indignorum promotio populi est dejectio.* En effet, comment la tête étant languissante, tous les membres ne s'en ressentiraient-ils pas ? *Capite languescente, cætera corporis membra inficiuntur.* Un prêtre qui entre de la sorte, dit le Fils de Dieu, entre comme un voleur, c'est-à-dire pour piller, massacrer, perdre : *Qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliunde,* qui n'entre pas par la porte, c'est-à-dire par la vocation divine qui est la seule porte par laquelle on y entre : *Ille fur est et latro, et non venit nisi ut furetur, et mactet, et perdat.* (*Joan.* x, 1.)

Mais si vous n'êtes pas suffisamment convaincus par ces paroles, voyez les exemples dont nous en avons une infinité dans l'Eglise : *Si verbis non creditis, exemplis acquiescite, plurima sunt,* dit saint Bernard. Voyez la chute d'un Paul de Samosate, d'un Macédonius, d'un Nestorius et de tant d'autres prêtres et ecclésiastiques qui ont entraîné avec eux une infinité d'âmes. Quelle en est la cause ? c'est qu'ils n'ont pas été bien appelés. Si l'on eût suivi l'avis de saint Pierre d'Alexandrie, qui, ne reconnaissant point de marque de vocation dans Arius, avait défendu qu'on l'ordonnât, on n'aurait pas vu tant de Chrétiens perdus par son erreur. Ursace et Valens, ministres de la fureur de Constance contre les évêques orthodoxes, n'eurent point une bonne vocation. Le schisme des novatiens et des donatistes prit sa source dans l'ambition de deux hommes sans vocation.

Enfin, après avoir profané ses mystères et perdu ses enfants, il lui enlève sa gloire; il donne occasion aux hérétiques et aux infidèles de faire des reproches à l'Eglise, et de dire qu'elle n'est pas sainte, puisqu'elle a des ministres si déréglés. Ce mal est sans remède, c'est une plaie incurable : *Væ per quos nomen meum blasphematur in gentibus! intestina et insanabilis plaga Ecclesiæ* (S. Bern., *Declam.*, c. 5.) L'Eglise peut chasser les hérétiques, elle peut fuir les tyrans, mais les prêtres mal appelés, *nec fugare nec fugere eos potest.*

Pour conclure, disons que c'est la persécution où elle voit moins de remède, et que c'est ainsi le sujet le plus sensible de sa douleur. Car enfin elle peut dire avec sujet, à présent, ce que saint Bernard lui faisait dire autrefois : *Ecce in pace amaritudo mea amarissima* (S. Bern. serm. 33 *in Cant.*) *: Eo periculosius, quo interius malum.* Comment fuir ou repousser la persécution de ses enfants? ils ont entre leurs mains ses mystères, elle leur a donné part à tous ses secrets, ils ont en leur pouvoir tous ses trésors ; quel remède? *Si insurgeret apertus inimicus hæreticus mitteretur foras et aresceret... Si violentus inimicus, absconderet se forsitan ab eo; ne vero quem ejiciet, aut a quo se abscondet, omnes amici et omnes inimici; omnes necessarii et omnes adversarii; omnes domestici et nulli domestici ; omnes ministri Christi sunt et serviunt Antichristo.* N'est-ce donc pas avec sujet qu'elle est dans la plus grande de ses amertumes? *Olim dictum est : Et nunc tempus impletionis advenit : ecce in pace amaritudo mea amarissima* (*Isa.* xxxviii, 17) ; *amara prius in nece martyrum, amarior post in conflictu hæreticorum; amarissima nunc in moribus domesticorum :* et pourquoi? *nec fugare nec fugere eos potest; ita invaluerunt et multiplicati sunt super numerum.* (S. Bern. *ibid.*) Prêtez donc vos oreilles aux plaintes de l'Eglise: sa voix plaintive et gémissante ne pourra que vous donner des sentiments de tendresse et de compassion pour ses misères : *Vox*

in Rama audita est, ploratus et ululatus multus, Rachel plorans filios suos, et noluit consolari, quia non sunt. (*Matth.* II, 18.) Tel est l'état actuel de l'Eglise tout éplorée. Autrefois, dans les plus rudes persécutions qu'elle a souffertes, on lui enlevait ses enfants; mais si on les lui enlevait pour la terre, elle était assurée de les retrouver dans le ciel, car autant de martyrs, autant de saints; mais aujourd'hui le déréglement des mauvais prêtres les lui enlève et pour le temps et pour l'éternité : *Et noluit consolari, quia non sunt.*

Après tout, concluons : il faut se sauver; car à quoi nous servira tout l'honneur de ce monde? à quoi toutes les richesses? à quoi les dignités ecclésiastiques? à quoi le sacerdoce? si avec tout cela nous sommes damnés. Concluons donc qu'il vaut mieux se sauver avec le peuple, que de se damner avec les prêtres: *Melius est salvari in humili gradu fidelis populi, quam in sublimitate deterius vivere, et districtius judicari.* Or c'est se perdre avec eux, que d'y entrer sans vocation.

Mais que faut-il faire pour ne point y entrer sans vocation? c'est ce que nous vous dirons, moyennant la grâce de Dieu, dans le prochain entretien.

Ve ENTRETIEN.

De l'importance d'examiner beaucoup sa vocation pour l'état ecclésiastique.

Tout ce que nous avons dit touchant la nécessité de la vocation à l'état ecclésiastique servirait peu, si vous ne vous en faisiez l'application; c'est pourquoi j'ai cru que je devais aujourd'hui vous entretenir de l'importance d'examiner si l'on est appelé de Dieu à cet état. Lorsqu'on donne des maximes générales, on en convient facilement. Qu'on dise, par exemple, à une personne qu'il faut se détacher du monde, et que c'est l'esprit du christianisme, elle vous dira : J'en conviens. Qu'on lui dise qu'il faut travailler à son salut préférablement à tout, elle vous dira : J'en suis persuadée. Qu'on lui dise qu'il faut aimer Dieu par-dessus tout, elle vous dira: Qui en doute? Qu'on lui dise qu'il faut pardonner les injures, elle vous dira: J'en suis convaincue. On demeure d'accord de toutes ces vérités à les considérer en général, parce qu'elles n'incommodent pas la cupidité, et qu'elles ne heurtent pas les passions; mais lorsqu'il faut faire une application de ces maximes générales sur un sujet particulier, pour lors on fait voir que la conviction qu'on avait n'était que dans l'idée. Quand il faut se détacher de telle chose en particulier, on sent toute la force de son lien. Quand il faut préférer l'affaire du salut à un gain, à sa fortune, à son établissement, c'est là le difficile et l'impossible. Quand il faut préférer Dieu à une passion dominante, on cherche des excuses. Quand il faut pardonner une injure, on couvre sa dureté, son inimitié de quantité de prétextes. Il en est de même de la nécessité de la vocation en général : on convient qu'on ne doit pas entrer dans l'état ecclésiastique si l'on n'y est pas appelé de Dieu, mais on se persuade qu'on y est appelé, on le suppose, parce qu'on le veut, et l'on ne se met pas en peine de s'en éclaircir. Je veux donc vous faire voir aujourd'hui qu'il faut beaucoup examiner sa vocation, et je dis qu'il faut que cet examen ait trois qualités; premièrement, qu'il soit soigneux; secondement, qu'il soit sévère et rigoureux; troisièmement, qu'il soit sincère et de bonne foi. Il faut qu'il soit soigneux, parce que la chose est de très-grande importance; il faut qu'il soit sévère et rigoureux, parce que la chose est très-obscure; il faut qu'il soit sincère et de bonne foi, parce qu'on se flatte beaucoup sur cette matière. Ces trois considérations feront le sujet de cet entretien.

Premièrement, c'est une des principales maximes, et même une maxime fondamentale de la religion chrétienne, que la volonté de Dieu doit être la règle de toutes nos actions et de toute notre conduite. C'est ce que Notre-Seigneur nous a fait connaître lorsqu'il nous a dit : *Non omnis qui dicit mihi, Domine, Domine, intrabit in regnum cœlorum, sed qui facit voluntatem Patris mei qui in cœlis est.* (*Matth.* VII, 21.) Saint Paul, écrivant aux Romains, leur recommande de chercher et d'examiner quelle est la volonté de Dieu : *Ut probetis quæ sit voluntas Dei bona et perfecta.....* (*Rom.* XII, 2.) Jésus-Christ même, dont la vie doit être la règle vivante de la nôtre, nous assure qu'il n'est venu sur la terre que pour faire la volonté de son Père; il dit que c'est sa nourriture : *Cibus meus est ut faciam voluntatem ejus qui misit me* (*Joan.* IV, 34); et afin que nous n'oubliions pas une règle si nécessaire à notre salut, il nous fait demander à Dieu, dans l'oraison qu'il nous a enseignée, que la volonté de Dieu soit faite en la terre comme au ciel : *Fiat voluntas tua* (*Matth.* VI, 10); et l'accomplissement de cette règle est tellement nécessaire, que nous ne pouvons nous sanctifier qu'autant que nous faisons la volonté de Dieu. Or, si pour régler notre vie il faut connaître quelle est la volonté de Dieu, et si dans toutes nos actions il faut que nous jetions les yeux sur cette grande règle, il est certain que nous y sommes spécialement obligés lorsqu'il s'agit d'entrer dans l'état ecclésiastique, parce que de cette entrée dépendent la gloire de Dieu, le bien de l'Eglise et notre propre sanctification. Si l'on entre dans l'Eglise par la porte de la volonté de Dieu, on peut espérer d'y glorifier Dieu, on peut espérer de rendre service à l'Eglise, on peut enfin espérer de s'y sanctifier. Que si l'on ne consulte pas la volonté de Dieu, et qu'on y entre malgré cette divine volonté, on ne doit attendre que des désordres et des malheurs pour soi et pour l'Eglise. Avant d'entrer dans l'Eglise, il faut s'asseoir, comme parle l'Evangile, compter et supputer si l'on pourra soutenir les frais et la dépense de cet édifice qu'on prétend bâtir, de peur qu'ayant commencé témérairement et de sa propre tête, on ne puisse pas continuer ou achever ce qu'on a commencé, et qu'on ne se rende ainsi le jouet des

démons : *Cœpit ædificare, et non potuit consummare.* (*Luc.* XIV, 30.)

Ce que la racine est à l'arbre, la source au ruisseau, le chef à l'égard des membres, l'entrée dans l'Eglise l'est à l'égard de la conduite d'un prêtre. Si la racine d'un arbre est pourrie, quelle nourriture en peut tirer le corps de l'arbre? quels fruits peut-on attendre d'une séve aigre? les arbres ne portent point de fruit, ou, s'ils en portent, ils sont mauvais. Si la source est impure, les ruisseaux ne le sont-ils pas aussi? Si le chef est chargé d'humeurs, ne doit-on pas craindre quelque apoplexie et une grande infirmité pour tout le corps? Il en est de même de l'entrée dans l'état ecclésiastique ; si cette entrée est illégitime, si l'on n'y entre pas par l'esprit de Dieu, mais par un esprit de cupidité, d'avarice, d'intérêt, de plaisir, d'ambition, que peut-on attendre de cette entrée, sinon des désordres, des scandales et la désolation dans l'Eglise? D'où pensez-vous que viennent tant de désordres que nous voyons dans l'Eglise, si ce n'est du défaut de vocation de la plupart de ses ministres? C'est de cette source funeste que naissent une infinité de maux, de scandales et de désordres.

Lorsqu'on a quelque affaire dans le monde, on cherche avec beaucoup de soin les moyens de la faire réussir : s'il s'agit d'un procès, on consulte un avocat habile, on lui expose le pour et le contre, le fort et le faible ; pourquoi? c'est que l'affaire est de conséquence. Si l'on veut faire un établissement, quelle précaution ne garde-t-on pas! on s'informe s'il y a du bien dans une maison, ou si la dot sera bien placée ; on va fouiller jusque dans le secret des familles. Si l'on veut même prendre un serviteur, on s'informe de sa fidélité, de sa probité ; on cherche un répondant, on ne lui confie d'abord que des choses peu considérables, jusqu'à ce qu'on ait tiré de lui une épreuve suffisante. Quoi! l'on prend toutes ces mesures dans le monde pour des affaires de néant, pour un méchant procès, pour assurer une dot, pour le choix d'un serviteur, et l'on croira qu'il ne faut point d'examen pour le choix des ministres de l'Eglise! on croira qu'on peut donner indifféremment à tous ceux qui se présentent la conduite de l'Eglise, le soin de ses biens, l'administration de ses sacrements, la dispensation de ses mystères, l'application des mérites du Fils de Dieu, la consécration de son corps et de son sang! N'est-ce pas un aveuglement étrange d'entrer dans un état qui a toutes ses fonctions, sans examiner si Dieu y appelle? Vous voyez que la matière est trop importante pour ne pas y apporter un examen très-soigneux. Mais si cet examen doit être soigneux, il doit être encore sévère, et aller jusqu'à la rigueur. C'est la seconde qualité que doit avoir l'examen que nous devons faire de la vocation à l'état ecclésiastique.

Lorsque les saints nous parlent de la vocation à l'état ecclésiastique, ils nous disent qu'il faut y apporter un examen très-exact, très-sévère et très-rigoureux. On peut en donner pour raison que le discernement de cette vocation est fort difficile à faire, parce qu'il est fort obscur, fort secret et fort caché. Il y a trois grands principes qui rendent ce discernement fort obscur et fort incertain. Le premier principe de la difficulté qu'il y a à connaître si l'on est appelé à l'état ecclésiastique est du côté de Dieu. Pour entrer dans l'Eglise, il faut y être appelé de Dieu ; et qui sait si Dieu y appelle? qui est entré dans son conseil? *Quis novit sensum Domini? aut quis ejus consiliarius fuit?* (*Rom.* XI, 34.) Il y a une grande différence entre le sacerdoce de l'ancienne loi et celui de la nouvelle sur ce point. Dans l'ancienne loi on était sûr qu'on était appelé de Dieu au sacerdoce, si l'on était de la famille d'Aaron, pourvu qu'on n'eût pas ces taches et ces défauts extérieurs dont il est parlé dans le *Lévitique* (XXI, 17 seq.), et qui excluaient du sacerdoce. Le sacerdoce était attaché à la race ; mais dans la loi nouvelle, le sacerdoce n'est attaché ni à la race, ni au sang ; il est uniquement attaché à la volonté de Dieu, qu'il n'est pas si facile de connaître qu'on se l'imagine ; il est attaché au mérite, à la vertu, à des dispositions intérieures qu'on ne découvre pas si aisément.

Les saints ont bien reconnu cette grande difficulté de discerner si l'on est appelé de Dieu à l'état ecclésiastique et aux dignités de l'Eglise. C'est pourquoi ils ont été si retenus à dire leur sentiment et à décider sur ces matières. Vous connaissez tous saint Bernard ; il était la lumière et l'oracle de son siècle ; il était consulté par les Papes, les évêques, les rois et les empereurs ; il était plein de l'esprit de Dieu. Néanmoins ce grand homme et ce grand saint est consulté par Bruno, nommé à l'archevêché de Cologne. Cet homme ayant été élu canoniquement, consulte saint Bernard pour savoir s'il doit accepter cette dignité ; et pour lui donner plus de liberté et de lumière pour lui répondre, il lui fait une déclaration de ses défauts et des désordres de sa jeunesse. Il semble qu'il était fort facile à saint Bernard de prononcer là-dessus ; toutefois ce saint, tout éclairé qu'il est, n'ose pas prononcer, n'ose pas décider ; il loue son humilité dans la confession qu'il lui fait de ses désordres, mais il dit en même temps qu'elle est terrible : *Humilis quidem, sed terribilis confessio.* Qui sait, dit saint Bernard, si vous êtes appelé de Dieu à cet archevêché? *Quis hoc mortalium definere præsumat?* peut-être que Dieu vous appelle ; qui oserait vous détourner? Mais peut-être aussi que Dieu ne vous appelle pas ; et qui oserait vous conseiller de l'accepter! *Deus forsitan vocat ; quis audeat dissuadere? forsitan non vocat ; quis appropinquare consulet?* et qui peut savoir précisément si vous devez accepter ce bénéfice, sinon celui qui pénètre le fond des cœurs, ou ceux à qui il le fait connaître?

Voilà de quelle manière répond saint Bernard à la demande qu'on lui fait, et nous nous persuade-

rons qu'il n'y a rien de si facile que de déterminer une personne sur sa vocation ! Tout autre, à la place de saint Bernard, aurait eu un grand penchant à répondre conformément aux inclinations de Bruno qui le consultait, il aurait eu égard au choix légitime qu'on avait fait de lui, il aurait beaucoup appuyé sur cette humilité sincère et édifiante qui le portait à consulter; il aurait dit : Il est vrai que cet homme a été sujet à des déréglements dans sa jeunesse, mais ils sont bien réparés par cette profonde humilité; il lui aurait dit : Allez, prenez ce bénéfice, votre vocation est bonne, elle est de Dieu, j'en réponds, je m'en charge ; et c'est ainsi qu'on répond ordinairement à ceux qui nous font l'honneur de nous consulter; on croit qu'on ne peut mieux reconnaître cette obligation qu'en répondant conformément à l'inclination de ceux qui nous consultent, au lieu de dire avec saint Bernard : *Quis audeat dissuadere, quis appropinquare consulet !*

Le second principe qui rend la vocation d'une personne fort obscure et fort incertaine par rapport à l'état ecclésiastique, c'est le démon. Comme il est l'ennemi juré du Fils de Dieu, il pousse quantité de personnes à entrer dans l'Eglise, afin de faire déshonneur à Notre-Seigneur, afin de faire profaner ses mystères, et afin de ravir à Jésus-Christ les âmes qui lui sont si chères. Il porte ces personnes sur le pinacle du temple, afin de les précipiter en bas. Je n'en dis pas davantage là-dessus.

Mais il suffit de vous dire que notre vocation est même fort incertaine de notre côté, parce que notre inclination à l'état ecclésiastique, qui est une bonne marque pour discerner la vocation à l'état religieux, est fort incertaine et fort douteuse pour l'état ecclésiastique. Il y a une grande différence entre l'état religieux et l'état ecclésiastique. Quand on dit qu'une personne a de l'inclination pour un ordre religieux où l'on fait profession de mener une vie pauvre, austère et retirée, c'est une marque que cette inclination vient de Dieu, car la nature ne porte pas là ; mais quand une personne dirait qu'elle a de l'inclination pour l'état ecclésiastique, cette inclination est fort suspecte, parce qu'il y a dans l'Eglise des richesses, des honneurs et des commodités. Tel qui sera pauvre selon le monde, espère un gros bénéfice; tel qui serait obligé de travailler pour vivre, donnera dans le clergé, et y mènera une vie oisive et paresseuse ; tel qui aurait été méprisé dans le monde, se fera considérer dans l'Eglise. Ces vues et bien d'autres de la même sorte peuvent être le principe de l'inclination qu'on a pour l'état ecclésiastique, et par conséquent cette inclination est fort suspecte. Elle peut venir de Dieu, elle peut aussi venir de nous-mêmes; et quoiqu'on dise ou qu'on pense qu'on entre dans l'Eglise pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, on n'est pas véritablement dans cette disposition. Il y a bien de la différence entre avoir une disposition dans l'esprit et l'avoir dans le cœur. Plusieurs se trompent et sont dans l'illusion, s'imaginant que parce qu'ils savent une chose et qu'ils la pensent, ils l'aiment aussi. On se trompe souvent, c'est pourquoi il faut beaucoup se défier de soi-même lorsqu'il s'agit d'entrer dans l'Eglise; c'est pourquoi il faut que ceux qui sont chargés de donner des ministres à l'Eglise ou qui y ont quelque part, soient extrêmement circonspects pour ne pas précipiter leurs ordinations. C'est enfin pour cela que saint Paul donnait à Timothée cet avis important : *Nemini cito manum imposueris.* (*I Tim.* v, 22.) Faisons quelques réflexions sur cet avis.

Premièrement, qu'est-ce qui le donne ? Saint Paul, un apôtre très-éclairé; ce n'est pas un docteur qui exagère et qui outre les choses, c'est un homme qui a la science de Dieu et qui est rempli du Saint-Esprit. On ne peut l'accuser d'ignorance, ni d'une trop grande sévérité, puisqu'il est animé et dirigé par le Saint-Esprit. Or, ce grand homme ordonne de ne pas imposer trop tôt les mains à personne, c'est-à-dire de ne pas précipiter les ordinations, et de bien éprouver les sujets avant de les ordonner.

Secondement, à qui donne-t-il cet avis? est-ce à un évêque relâché dans la discipline de l'Eglise, qui a besoin d'être retenu et modéré? C'est à Timothée, un homme très-élevé dans la science de l'Ecriture sainte, un homme formé à ses fonctions par saint Paul, un homme qui a été un des plus grands évêques de l'Eglise ; or, néanmoins saint Paul ne laisse pas de lui donner cet avis: *Nemini cito manum imposueris,* prenez bien garde de faire des ordinations trop précipitées.

Troisièmement, à l'égard de qui saint Paul donne-t-il cet avis? C'est à l'égard des premiers Chrétiens qui avaient reçu les prémices de l'Esprit-Saint, qui vivaient dans une grande union, n'ayant tous qu'un cœur et qu'une âme: *Credentium erat cor unum et anima una* (*Act.* IV, 32); à l'égard des premiers Chrétiens qui vivaient dans un grand détachement des biens de ce monde; et néanmoins saint Paul avertit Timothée de prendre garde à ne pas imposer trop tôt les mains à personne, sans aucune exception : *Nemini cito manum imposueris.*

Quatrièmement, dans quelle circonstance saint Paul donne-t-il cet avis? C'est dans une conjoncture où l'on a peu de sujet de se défier de la bonne volonté de ceux qui entrent dans l'Eglise; car c'est dans un temps où l'Église est pauvre, où elle est persécutée, où s'enrôler dans sa milice sainte, c'est s'inscrire pour le martyre; car dans ces temps de persécution, on s'en prenait d'abord aux évêques, puis aux prêtres et aux diacres. Néanmoins, nonobstant toutes ces circonstances, saint Paul recommande à son disciple qu'il prenne bien garde à qui il imposera les mains. Quelle précaution ne faut-il donc pas prendre maintenant que ceux qui aspirent aux ordres ont si peu de vertu, si peu de sainteté, et même si peu de l'esprit du christianisme ! Dans un temps où les richesses et les commodités de l'Eglise font le grand attrait de la plupart de ceux qui se

présentent pour en être les ministres, on a tout sujet de se défier, et c'est pour cela que les saints Pères disent sur ces paroles de saint Paul, qu'il ne faut pas imposer les mains, *ante tempus examinis*. C'est pour cela qu'ils disent qu'il faut plusieurs épreuves pour s'assurer de ceux qui veulent être ordonnés ; et c'est sur cette règle que tous ceux qui ont part aux ordinations, et qui conseillent trop facilement l'entrée dans l'état ecclésiastique, s'exposent à répondre des péchés de ces personnes : *Ne peccatis alienis communicaveris*. (*I Tim.* v, 22.) C'est une chose effroyable pour un directeur d'avoir eu part à l'entrée téméraire et précipitée de quelqu'un dans l'Eglise. Il en répondra devant Dieu ; il sera fort étonné, lorsque Dieu lui imputera tous les péchés et tous les sacriléges de cet intrus et de ce présomptueux. C'est pourquoi vous ne devez point trouver mauvais que vos directeurs aient quelquefois beaucoup de peine à vous déterminer d'aller aux ordres, ou à vous le conseiller. Il s'agit de votre salut, mais il s'agit aussi du leur ; et ils ont à craindre que, pendant qu'ils sont réglés dans leur propre conduite, et qu'ils servent Dieu fidèlement, d'autres ne fassent pour eux un amas de péchés ; car il est vrai que s'ils ont contribué témérairement à leur ordination, ces gens-là pèchent sur leur compte, et ils en répondront devant Dieu. Il faut donc et pour les directeurs et pour les dirigés les plus grandes précautions, un examen sévère et profond : il faut aussi qu'il soit sincère et de bonne foi ; c'est la troisième qualité qu'il doit avoir.

Le Saint-Esprit nous avertit que celui qui cherche la loi de bonne foi sera rempli de sa lumière, et que celui qui use d'artifice et de duplicité y trouvera un piége et un scandale : *Qui quærit legem replebitur ab ea ; et qui insidiose agit scandalizabitur in ea*. (*Eccli.* XXXII, 19.) Celui qui cherche la loi de bonne foi et qui veut sincèrement être instruit, sera rempli de lumière ; celui qui consulte un directeur dans cet esprit, sera éclairé ; Dieu donnera à ce directeur des lumières pour manifester sa volonté ; mais si l'on consulte avec un cœur double, si l'on consulte, tout déterminé à faire ce qu'on a résolu, si l'on consulte sans indifférence : *Qui insidiose agit scandalizabitur in ea*. Vous demandez si l'on peut aller aux ordres, on vous dira, allez ; vous demandez si vous pouvez accepter telle ou telle place, on vous dira, acceptez-la, parce qu'on vous répond suivant ce que vous exposez, et ainsi vous ferez votre volonté au lieu de faire celle de Dieu.

Consultons-nous un peu nous-mêmes là-dessus, et voyons comme nous faisons nos consultations par rapport aux saints ordres et par rapport aux emplois ecclésiastiques. Notre résolution n'est-elle pas déjà prise avant de consulter ? Ne sommes-nous pas bien [illegible] qu'on nous réponde suivant nos inclinations et conformément à notre cupidité ? *Qui insidiose agit scandalizabitur in ea*. Vous aurez consulté, mais une consultation de cette espèce, bien loin de vous mettre à couvert de la colère de Dieu, ne fera que l'enflammer davantage : *Qui insidiose agit scandalizabitur in ea*.

Pour profiter de cet entretien si important et mettre en pratique ce que nous venons de dire, deux choses sont absolument nécessaires : beaucoup prier, beaucoup et bien consulter. Premièrement, il faut beaucoup prier pour demander à Dieu qu'il nous fasse connaître sa volonté sur une matière si importante pour sa gloire, pour le bien de son Eglise et pour notre salut. Il ne faut pas aller à l'oraison pleins de ce que nous voulons que Dieu nous inspire, mais dans une sainte indifférence, lui disant avec David : *Domine, doce me facere voluntatem tuam* (*Psal.* CXLII, 10) ; ou avec saint Paul : *Domine, quid me vis facere ?* (*Act.* IX, 6.) Il faut rapporter à ce motif d'obtenir la grâce de connaître la volonté de Dieu, toutes ses bonnes œuvres, visites, communions, prières, études, mortifications ; et secondement, il faut consulter de bonne foi et sincèrement un directeur, lui découvrant les plis et les replis de sa conscience ; il faut le consulter avec docilité et avec soumission, étant prêts à faire tout ce qu'il dira, en telle sorte que si nous n'étions pas proposés, bien loin d'en ressentir la moindre peine, nous ne vissions en cela que l'expression de la sainte et adorable volonté de Dieu. Mais que ferai-je ? que deviendrai-je, que va-t-on penser de moi ? on s'attendait à me voir ordonné. Souvenez-vous de ces paroles de saint Bernard : *Melius est in humili gradu salvari, quam in sublimitate cleri deterius vivere et districtius judicari*.

Je vous conjure de faire une réflexion sérieuse sur ces vérités. Consultons notre vocation ; si Dieu ne nous appelle point, gardons-nous bien d'entrer ; si nous entrons sans vocation, nous entrons sans grâces, nous vivrons sans bénédictions, nous aurons la dignité sacerdotale par un effet de la justice de Dieu ; mais nous n'aurons pas le secours que donne sa miséricorde. N'exposons pas notre salut à un danger évident ; n'exposons pas l'honneur de Dieu et celui de son Eglise ; que si au contraire Dieu nous appelle, entrons avec une humble confiance que Dieu nous assistera : ne prévenons pas toutefois les moments que Dieu a marqués pour nos ordinations ; et, en les attendant, préparons-nous sérieusement à un état si sublime.

VIe ENTRETIEN.

Des deux premières marques de la vocation à l'*ecclésiastique.*

Après vous avoir parlé, dans les derniers entretiens, de la nécessité de la vocation à l'état ecclésiastique avant de s'y engager, et vous avoir fait connaître les malheurs terribles et l'abîme inépuisable de misères où se plonge une âme qui y entre sans cette vocation ; après vous avoir montré l'importance de se bien examiner pour savoir si l'on a cette vocation, il nous reste à vous découvrir les

marques d'une légitime vocation, afin que cette connaissance vous serve ou pour entrer dans l'Eglise, si vous les reconnaissez en vous, ou pour vous en éloigner, si vous ne les avez point. Mais avant de vous parler des marques pour connaître une légitime vocation, je ne ferai point difficulté de vous répéter encore qu'une des choses du monde les plus difficiles, est de connaître si une personne est appelée à l'état ecclésiastique, parce que c'est une des choses les plus cachées. Il s'agit de découvrir si Dieu appelle quelqu'un, ou s'il ne l'appelle pas ; cela est bien épineux, cela est bien caché. Pour bien connaître cette vocation il faudrait être entré dans le cœur de Dieu pour y voir ce qu'il a ordonné. *Quis cognovit sensum Domini? aut quis consiliarius ejus fuit?* (*Rom.* XI, 34.) Comment découvrir ce que Dieu a résolu dans le plus secret de ses conseils, et comment pénétrer dans le fond de ses desseins? Il faudrait aussi entrer dans le cœur de celui dont on veut connaître la vocation, pour voir quelles sont ses dispositions; or, le cœur de l'homme est un abîme impénétrable.

Saint Bernard, comme je vous l'ai déjà dit, consulté par un personnage illustre, sur sa vocation à l'état ecclésiastique, ne veut point lui donner de réponse décisive, et la raison qu'il en rend : *Neque enim possum, unde certus non sum, certam proferre sententiam.* Je me garde bien, dit ce grand saint, de vous assurer d'une chose que je ne connais pas certainement. *Quæris a me consilium, vir illustris, utrum volentibus te promovere acquiescere debeas? Quis hoc mortalium definire præsumat? Deus forsitan vocat, quis audeat dissuadere? Forte non vocat, quis appropinquare consulat? Utrum vero vocatio Dei sit, annon sit, quis scire possit, excepto Spiritu Dei qui scrutatur etiam alta Dei, vel si cui forte revelaverit ipse?* Et sans lui donner de réponse plus précise, il conclut : *Hæc interim a me suspensive responsa sufficiant.* C'est ainsi que parle ce grand saint, et il ne craint pas, en ce point, d'avouer son ignorance. C'est aussi sur cette matière, que les saints les plus éminents en vertu et en science ont appréhendé de prononcer. Néanmoins nous voyons aujourd'hui, par un aveuglement étrange, que plusieurs assurent qu'ils sont appelés de Dieu à l'état ecclésiastique, n'ayant point d'autre garant de leur vocation que leur cupidité ou leur affection déréglée. Et c'est ce qui fait la ruine de notre état : on manque dans le fondement, et de là viennent tous les désordres que nous voyons dans le clergé, et tant d'abominations qui sont répandues dans le sanctuaire.

Si vous avez quelque zèle pour la gloire de Dieu et pour l'Eglise, et si vous avez quelque charité pour votre âme, il est de la dernière importance que vous examiniez si Dieu vous appelle à cet état, afin que s'il vous appelle vous y entriez avec humilité et confiance; et que s'il ne vous appelle pas, vous soyez fidèles à vous retirer. Je vous ai dit, avec saint Bernard, qu'il est très-difficile de connaître si Dieu appelle à l'état ecclésiastique. Toutefois on donne ordinairement quatre marques pour connaître cette vocation; ces marques sont : une inclination droite, la probité de mœurs, l'aptitude et l'appel du supérieur. Quand cela se rencontre on peut marcher en assurance; mais si cela manque, en vérité, il y a bien à craindre. Je parle ici des marques ordinaires de la vocation, et non des extraordinaires, dont Dieu s'est servi quelquefois pour manifester sa volonté et le choix qu'il faisait de certaines personnes pour l'état et les charges ecclésiastiques. Ces marques extraordinaires ne doivent pas nous servir de règles; et il ne faut pas les attendre. Dieu faisait paraître ces marques extraordinaires pour faire connaître sa volonté à ceux qu'il appelait à cet état, et qui, en étant très-éloignés par leur humilité, n'auraient pas aisément consenti à leur élévation. Ainsi, saint Chrysostome est ordonné après l'apparition d'un ange qui le commande; saint Remy, par un rayon de lumière qui parut sur sa tête; saint Ambroise, par la voix miraculeuse d'un enfant; saint Grégoire par une colonne de feu, et une infinité d'autres dont l'histoire ecclésiastique est toute pleine, et qu'il serait trop long de rapporter. Il ne faut pas nous régler sur ces vocations, mais il faut nous en tenir à l'ordre commun.

La première marque que nous avons pour connaître si une personne est appelée à l'état ecclésiastique, est une inclination droite à cet état, et par là je veux dire deux choses : premièrement, il faut écarter toutes les intentions profanes; secondement, il faut avoir des intentions droites et conformes à la fin de cet état. Premièrement, il faut bannir toutes les intentions profanes, comme sont celles qui nous porteraient à rechercher l'honneur, les plaisirs, l'intérêt, la vie douce et commode, le repos. Si l'on avait de l'inclination à l'état ecclésiastique pour ces sortes d'intentions, cette inclination ne serait pas une marque de vocation ; au contraire, ce serait une marque qu'on ne serait pas appelé de Dieu, mais par la chair et le démon. Voilà pourtant ce qui fait l'inclination de la plupart des personnes qui entrent dans l'état ecclésiastique. Pourquoi entre-t-on ordinairement dans l'Eglise? Entrons un peu dans l'esprit et dans le cœur, et ne nous arrêtons pas seulement aux raisons apparentes et aux prétextes dont on se sert pour couvrir et pour colorer ses mauvaises intentions. Si l'on examine les raisons intérieures qui font agir, on trouve ordinairement que c'est l'intérêt, l'honneur, le plaisir, le désir d'une vie douce, commode et exempte de travail. On trouvera que l'un veut être ecclésiastique parce qu'il a un oncle ou un parent en place, et qu'on veut conserver cette place dans la famille. Un autre se portera à l'étude et à l'état ecclésiastique dans la vue d'un gain annuel de cent écus ou quatre cents francs; on regarde ce revenu comme un grand avantage; on dit: Je serai riche, je serai heureux, je pourrai soulager mes parents, si une fois j'arrive à ce poste: [illegible] aussi le motif qui pousse les parents à faire étudier

leurs enfants. Un autre, qui n'aime pas le travail, regarde l'état ecclésiastique comme un état propre à se reposer et à gagner sa vie sans beaucoup de peine. Un autre se fait un honneur d'être prêtre et d'être dans un état où il sera considéré et élevé au-dessus de sa première condition et de celle de ses parents. Voilà les vues qui en portent plusieurs à entrer dans l'Eglise. Voilà quel est le principe et le mobile de cette inclination qu'ils sentent pour l'état ecclésiastique. Cette inclination, comme vous voyez, est loin d'être droite; elle ne vient point de Dieu, mais du monde, mais de la chair, mais du démon. Quand on dirait : Je me sens porté et attiré à l'état ecclésiastique, je l'ai toujours désiré, j'y ai toujours eu du penchant, si vous n'avez pas eu des vues plus nobles et plus pures, ce n'est pas une marque de vocation; au contraire, c'est une marque que Dieu ne vous appelle pas. Seriez-vous assez aveugles pour croire que l'état ecclésiastique est un état institué de Notre-Seigneur pour amasser du bien et pour y faire fortune?

Saint Jérôme ne pouvait souffrir la conduite de ceux qui, étant dans l'Eglise, où l'on doit faire une profession particulière de pauvreté et de dégagement des biens du monde, s'appliquaient à acquérir des richesses. Prenez bien garde, écrivait-il à une personne, que vous ne cherchiez les gains du siècle dans la milice de Jésus-Christ. Prenez bien garde d'avoir plus de bien étant clerc que lorsque vous avez commencé à l'être, et que vous possédiez plus sous Jésus-Christ pauvre que sous le monde riche. Ce grand saint croyait qu'il était très-indigne d'un clerc d'entrer dans l'Eglise pour y amasser du bien et pour y être à son aise. Nous devons avoir la même pensée que lui; et il faut être dans le plus grand de tous les aveuglements, pour entrer dans le sacerdoce avec l'intention d'y faire fortune et d'y amasser du bien; mais l'aveuglement n'est pas moins grand ni moins funeste d'y entrer pour se reposer et pour se satisfaire; car l'état ecclésiastique n'est pas un état de repos et de plaisir. Il faut écarter et bannir toutes ces vues; car si c'est par cet endroit que nous avons de l'inclination à l'état ecclésiastique, nous pouvons dire sans hésiter que cette inclination ne vient pas de Dieu, mais de la chair et du sang, mais du démon. Afin que notre inclination à l'état ecclésiastique soit une marque de vocation, il faut qu'elle soit droite, il faut qu'elle soit pure, il faut qu'elle soit désintéressée, il faut qu'elle soit sainte; en un mot, il faut qu'elle soit conforme aux fins et aux intentions que Notre-Seigneur s'est proposées en instituant l'état ecclésiastique, et dont il veut que tous ses prêtres soient animés.

Quelles sont les intentions que s'est proposées Notre-Seigneur en instituant l'état ecclésiastique, et dont lui-même, en qualité de grand prêtre, a été rempli et animé? En voici quelques-unes des principales, dans lesquelles nous devons entrer, si nous voulons que notre inclination à l'état ecclésiastique soit droite, et qu'elle soit une marque de vocation. Notre-Seigneur, en instituant l'état ecclésiastique et le sacerdoce, a voulu et prétendu que ceux qui s'y engageraient auraient un grand zèle pour la gloire de son Père, qu'ils s'appliqueraient à le glorifier et à le faire glorifier. Il a prétendu qu'ils auraient une grande charité pour les âmes, et qu'ils se sacrifieraient pour procurer leur salut. Il a prétendu qu'ils entreraient dans une grande horreur à l'égard du péché, et qu'ils travailleraient sans cesse à le détruire. Il a prétendu qu'ils se regarderaient eux-mêmes comme des victimes, et qu'ils vivraient dans une mortification continuelle. Voilà ce qu'a prétendu Notre-Seigneur, voilà ce qu'il exige des ecclésiastiques, voilà les grands sentiments dont il était tout pénétré et auxquels nous devons tous participer. Notre-Seigneur avait ces quatre grands sentiments que je viens de vous exposer, dans un degré souverainement parfait. Il brûlait du zèle de la gloire de son Père, il était pressé du désir insatiable de procurer le salut des âmes, il avait une horreur et une haine infinie contre le péché, il vivait dans la pratique d'une mortification continuelle et universelle, se regardant comme une victime condamnée à la mort, rejetant tous les plaisirs qu'il aurait pu prendre licitement dans la vie. Avons-nous ces sortes de sentiments, voulons-nous entrer dans l'Eglise pour ces fins? pour glorifier Dieu, pour travailler au salut des âmes, pour faire la guerre au péché et l'attaquer partout? Sommes-nous disposés à embrasser la mortification de Jésus-Christ et à la porter dans notre âme et notre corps? Bien loin de chercher dans l'état ecclésiastique les honneurs, les richesses et les plaisirs, voulons-nous entrer dans des sentiments d'humilité, nous regardant comme les serviteurs de l'Eglise? Voulons-nous vivre dans un entier détachement des biens de la terre? voulons-nous mortifier notre chair? Si nous avons ces intentions, nous pouvons dire que notre inclination est droite, et qu'elle est une marque de vocation à l'état ecclésiastique.

Il faut encore que cette inclination soit constante, car si elle vient d'un feu de jeunesse, d'un emportement, d'une saillie d'humeur, de quelque dépit, de quelque dégoût, et qu'elle n'ait point été encore affermie par un long temps, cette inclination est fort suspecte; et si l'on se trouvait dans cet état, on devrait attendre pour la laisser mûrir; de même si l'on chancelle, si l'on est inconstant, si tantôt on veut et tantôt on ne veut pas, il y a bien à craindre que la nature n'ait plus de part dans cette inclination que la grâce.

J'ajoute que cette inclination doit être paisible, parce que, comme Dieu est un Dieu de paix, les inspirations qui viennent de lui sont aussi paisibles et tranquilles. Voyons si nous avons cette première marque de vocation à l'état ecclésiastique; examinons devant Dieu si notre inclination est droite; voyons ce qui nous porte à nous enrôler dans la mi-

lice du Seigneur; ne nous flattons point quand il s'agit de notre vocation, puisqu'on ne peut manquer en ce point sans tomber dans un abîme de malheurs. Vous y penserez en la présence de Dieu. Passons à la seconde marque.

La seconde marque de vocation à l'état ecclésiastique est la probité de mœurs. Il ne suffit pas, pour entrer dans l'Eglise et pour s'assurer de sa vocation, qu'on ait une inclination bien droite; il faut de plus la probité de mœurs et l'innocence de la vie. C'est une marque absolument nécessaire pour la vocation à cet état : *Ante se discutiat, si vita honori sit congrua.* Il faut, dit saint Isidore de Séville, que celui qui aspire à l'état ecclésiastique, examine devant Dieu, avant de s'engager, si la vie qu'il a menée y est conforme. Cette probité de mœurs dit deux choses : premièrement, éloignement du péché, et secondement, établissement dans les vertus. Saint Paul marque l'un et l'autre dans les *Epîtres à Tite* et *à Timothée* : *Oportet irreprehensibilem esse. sine crimine,* voilà l'éloignement du péché; *ornatum, pudicum, hospitalem,* etc. (*I Tim.* III, 2; *Tit.* II, 2), voilà l'établissement dans les vertus.

Premièrement, il faut que celui qui aspire à l'état ecclésiastique ait un grand éloignement du péché. Car Dieu l'a toujours demandé particulièrement dans ses ministres : *Sancti estote, quia ego sanctus sum.* (*Levit.* XI, 44.) Dieu voulait même que les prêtres de l'ancienne loi fussent sans tache, et que leur volonté fût parfaitement fidèle à la loi de Dieu : *Elegit sacerdotes sine macula, voluntatem habentes in lege Dei* (*I Machab.* IV, 42); et ces taches du corps qui éloignaient autrefois du sacerdoce légal : *Homo qui habuerit maculam non afferet panes Domino suo, nec accedet ad ministerium ejus* (*Levit.* XXI, 17), ne sont, disent les saints, que les figures des taches et des vices de l'âme qui rendent une personne absolument indigne du sacerdoce de Jésus-Christ. Saint Cyrille en a fait un livre presque tout entier; et nous voyons aussi que l'Eglise a toujours demandé une sainteté si grande dans ses ministres, qu'elle a voulu une innocence entière et conservée depuis le baptême, ou du moins réparée par une très-exacte et véritable pénitence. L'Eglise souhaiterait qu'on eût gardé l'innocence de son baptême, pour entrer dans le sacerdoce; elle souhaiterait qu'on fût en état de dire à Dieu : *Me autem propter innocentiam suscepisti* (*Psal.* XL, 13); *ego autem in innocentia mea ingressus sum* (*Psal.* XXV, 1); *in Ecclesiis benedicam te, Domine.* (*Ibid.*, 12.)

Saint Jérôme dit qu'il ne suffit pas que dans le temps où l'on doit être ordonné, on soit sans crime et qu'on ait réparé les fautes passées par une vie plus réglée, mais qu'il faudrait que depuis son baptême on n'eût souillé sa conscience par aucun péché : *Non eo tantum tempore quo ordinandus est sine ullo crimine sit, et præteritas culpas nova conversatione diluerit; sed ex eo tempore quo in Christo renatus est, nulla peccati conscientia remordeatur.* Il en rend la raison : *Quomodo enim potest præses Ecclesiæ auferre malum de medio ejus, qui in delicto simili convenit? aut qua libertate corripere peccantem, cum tacitus sibi ipse respondeat eadem admisisse quæ corripit?* Cela serait bien à souhaiter, qu'on eût conservé cette innocence et cette grâce baptismale; néanmoins, comme l'Eglise sait que l'homme est fragile, et qu'on trouverait peu de personnes qui eussent conservé l'innocence de leur baptême, elle veut du moins qu'on ait réparé cette innocence perdue par une très-exacte et véritable pénitence. C'est sur ce fondement, qui a toujours été constant parmi les saints, et que l'Eglise a toujours demandé comme une des meilleures marques de dévotion, que saint Bernard appuie cette belle, mais étonnante réponse qu'il fait à Bruno, nommé à l'archevêché de Cologne. Ce Bruno avait offensé Dieu, pendant sa vie passée, d'une manière qui avait scandalisé, et il consultait et demandait s'il devait s'engager dans cet état. J'ai horreur, dit le saint, de ce que vous me demandez : *Horreo, fateor; sic enim tibi, ut mihi loqui debeo quod sentio; horreo, inquam, considerans unde et quo vocaris, præsertim cum nullum intercurrerit pœnitentiæ tempus, per quod utcunque periculosissimus hujuscemodi transitus fiat, et quidem rectus ordo requirit ut prius propriam, deinde alienas curare studeas conscientias.* Voilà certes une étrange réponse. Cet homme avait fait des fautes dans sa vie passée; mais il les avouait ingénument et humblement, il était résolu à faire pénitence, il avait de l'esprit, de la science et une noble origine; il était canoniquement élu; on le recherche pour cette dignité, et il ne la recherche pas; il consulte s'il s'en chargera; néanmoins saint Bernard lui répond : Je frémis en considérant l'état où vous avez été et celui où vous êtes appelé : *Horreo considerans unde et quo vocaris;* surtout parce que vous n'avez pas pris assez de temps pour faire pénitence.

Après cela, que pensez-vous que dirait ce grand saint, s'il voyait les ordinations précipitées et téméraires de notre temps? On est encore convalescent, on est encore tout couvert de plaies et d'ulcères, les cicatrices du péché sont à peine fermées, et l'on croit déjà être assez saint pour prétendre avec justice à cet état, et l'on va sans crainte tremper ses mains, encore toutes pleines du sang des péchés, dans le sang de l'Agneau sans tache. On a encore les mains toutes teintes du sang de Notre-Seigneur qu'on a répandu par ses crimes, et l'on se présente à son Père pour faire l'office de médiateur entre lui et les hommes. N'est-ce pas une conduite qui, bien considérée, est capable de causer de l'horreur et de l'épouvante? Oui sans doute, ou il n'y en eut jamais : *Væ ministris infidelibus qui necdum reconciliati reconciliationis alienæ negotia, quasi homines qui justitiam fecerint, apprehendunt.* Il faut donc avoir un grand éloignement du péché; mais il ne faut pas se persuader que deux ou trois jours, deux ou trois semaines, deux ou trois mois suffisent; c'est

un abus que de le croire. Nous croyons que pour avoir demeuré quelques mois dans un séminaire, nous avons tout droit de prétendre aux ordres. Or, l'Eglise nous dit qu'il faut *diuturna justitiæ observatio*. Cela marque un terme considérable; et le concile de Trente ne dit-il pas qu'il faut une vie si éprouvée, qu'elle soit réputée une vieillesse? *quorum vita probata senectus sit*. Il faut un grand éloignement du péché; et, si l'on a péché, il faut avoir expié ses fautes par une longue pénitence, autrement c'est se moquer de Dieu, c'est causer du scandale dans l'Eglise; car les laïques ne sont-ils pas choqués avec raison lorsqu'ils ont vu des personnes dans le désordre, et que peu de temps après ils les voient à l'autel, au confessionnal ou en chaire, sans savoir s'ils ont fait pénitence?

Mais, en second lieu, il faut être établi solidement dans les vertus; car l'état ecclésiastique est un état parfait qui les suppose; et il ne suffit pas de dire : je travaillerai à les acquérir lorsque je serai une fois engagé dans cet état. C'est en cela qu'il y a une grande différence entre l'état ecclésiastique et l'état religieux. Quelque déréglé qu'on ait été, on peut entrer en religion, parce qu'on y entre pour faire pénitence; mais l'état ecclésiastique suppose qu'on a de la perfection acquise avant de s'y engager. Il faut donc avoir les vertus chrétiennes et ecclésiastiques; que si on ne les a pas toutes en perfection, du moins il faut les aimer toutes, et travailler pour les acquérir et s'y perfectionner. Il y en a dans lesquelles il faut déjà avoir fait quelque progrès, comme dans la mortification, la patience, le mépris du monde... Il y en a d'autres dans lesquelles il faudrait être bien établi, comme l'amour de l'oraison, la modestie, et surtout la chasteté, qui est la perle des clercs. La moindre imperfection en ce dernier point est un monstre dans les ecclésiastiques, c'est un sacrilége, c'est une abomination épouvantable.

Saint Grégoire demande particulièrement que ceux qui sont ordonnés aient une chasteté et une continence bien éprouvées, afin qu'ils ne se perdent point : *Ne unquam hi qui ordinati sunt pereant, provideri debet quales ordinentur, ut prius aspiciatur si vita eorum continens in annis plurimis fuit*, il faut examiner s'ils ont gardé la continence depuis plusieurs années. Prenons-y garde : vous voyez ce que les saints nous enseignent; il n'arrive que trop que ceux qui ont été faibles dans la chasteté retombent, hors d'un séminaire, dans leurs premiers désordres, et qu'ils se mettent dans un état déplorable, vivant dans le sacrilége et commençant leur enfer dès cette vie.

Je n'en dirai pas davantage présentement. Nous réserverons les deux dernières marques de la vocation pour le prochain entretien. Faisons une sérieuse réflexion sur nous, pour voir si nous avons les deux premières. Voyons si notre inclination à l'état ecclésiastique est bien droite; voyons si nous nous proposons la gloire de Dieu, le salut des âmes, la destruction du péché, la pratique de l'humilité, du travail, de la mortification, ou plutôt si nous ne cherchons pas les honneurs, les richesses, les plaisirs et une vie commode. Voyons, en second lieu, si nos mœurs sont très-réglées. Avons-nous l'innocence de notre baptême? Dieu le sait et nous le savons aussi : mais si nous l'avons perdue, l'avons-nous recouvrée, l'avons-nous réparée par une pénitence bien exacte et bien véritable? Avons-nous pleuré nos péchés pendant un temps bien considérable? Avons-nous acquis les vertus chrétiennes? Ah! nous ne savons que trop que nous sommes, comme parle saint Grégoire de Nazianze, *veteres vitio*. Il faudrait donc se donner un peu de loisir pour examiner sa vocation, pour se détacher du péché, et pour acquérir les vertus. Il faut éviter la précipitation dans une matière qui est de la dernière importance et dont les suites sont irréparables. Voyez donc bien si Dieu vous appelle : *Consideremus an vocati venerimus*. Souvenons-nous que si nous n'entrons par la porte d'une légitime vocation, nous devons nous attendre à être traités comme des voleurs : *Qui non intrat per ostium... hic fur est et latro* (*Joan.* x, 1), c'est-à-dire que nous nous précipitons dans un abîme de malheurs dont nous ne sortirons jamais. Je prie Notre-Seigneur de vous éclairer sur ces matières : *Vias tuas, Domine, demonstra mihi, et semitas tuas edoce me; dirige me in veritate tua et doce me.* (*Jer.* xi, 18.) Et ne doutez pas qu'il ne vous éclaire, si vous-même le demandez comme il faut.

VIIe ENTRETIEN.

Des deux secondes marques de la vocation a l'état ecclésiastique.

Je vous rapportai dans le dernier entretien deux grandes marques pour connaître si l'on est appelé à l'état ecclésiastique, et je me réservai de vous en exposer deux autres dans un entretien suivant, c'est ce que j'ai dessein de faire maintenant. Comme il est de la dernière conséquence de ne point s'engager dans l'état ecclésiastique sans vocation, il est aussi très-important de connaître si l'on y est appelé ou non. Je vous fis voir que l'inclination droite et la probité de mœurs étaient des marques de vocation, et aujourd'hui je vous ferai voir que, dans le sentiment des saints Pères, l'aptitude à l'état ecclésiastique et l'appel de son supérieur sont deux marques qui servent à découvrir le grand secret de la vocation. C'est ce qui va faire le sujet de notre entretien. Nous verrons que, pour entrer dans l'état ecclésiastique, il faut avoir, premièrement, de l'aptitude pour en faire les fonctions, et secondement, y être appelé par son supérieur.

Je dis, premièrement, que pour entrer dans l'état ecclésiastique il faut avoir de l'aptitude pour en exercer les fonctions. C'est une nécessité dans tous les états; il n'y a point de condition, il n'y a point de charge ni de profession dans le monde, où l'on ne demande cette aptitude; on n'appliquera jamais

une personne à être conseiller, si elle n'a pas l'esprit de rapporter un procès ; ou, si on le fait, c'est une très-grande imprudence. On ne confiera pas le gouvernement d'une province à un étourdi qui n'aurait point de jugement. On ne confiera pas le soin d'une place forte à un capitaine qui n'aurait pas le courage de se défendre. Et cela se pratique même pour les emplois les plus vils. On demande au moins l'aptitude pour en pouvoir faire les fonctions. N'est-il donc pas plus juste de demander de l'aptitude pour le plus excellent et pour le plus saint des états, d'autant plus que les conséquences en sont bien plus périlleuses ? Saint Paul, en disant de lui et des autres apôtres, que Dieu les a appelés au ministère de la loi de grâce, dit qu'il leur a donné en même temps l'aptitude pour en exercer dignement les fonctions : *Idoneos nos fecit ministros Novi Testamenti* (*II Cor.* III, 6) ; et saint Cyprien dit qu'il faut choisir pour le sacerdoce ceux que l'élection divine fait connaître dignes et propres à cet état : *Quos dignos et idoneos divina probat electio.... statuit sacerdotes.* (S. Cypr., *Serm. de unct. chrismatis.*) Il faut être propre à faire les fonctions ecclésiastiques pour pouvoir entrer dans l'état ecclésiastique. Et vous remarquerez que cette aptitude n'est pas seulement ni la science, ni la piété jointe à la science ; car il y a des personnes qui ont de la science et de la piété, qui n'ont pas d'aptitude pour les fonctions ecclésiastiques, et qui ne sont nullement propres pour le sacerdoce. Il est donc important de savoir en quoi consiste l'aptitude pour l'état et pour les fonctions ecclésiastiques, afin qu'on voie si on l'a, ou si l'on juge que nous l'ayons.

Cette aptitude qu'on demande pour l'état ecclésiastique n'est autre chose qu'une disposition de corps et d'esprit pour faire avec bienséance les fonctions saintes auxquelles on est obligé dans cet état, et auxquelles nous engage le ministère des saints autels. Je dis disposition de corps et d'esprit, parce que l'un et l'autre est nécessaire. Premièrement, il faut avoir un corps bien disposé pour faire avec bienséance les fonctions de l'état ecclésiastique, n'ayant aucune difformité, ni aucun autre des empêchements qui nous rendent irréguliers, et qui, selon les règles de l'Eglise, nous excluent des saints ordres. Et cela est d'une telle importance, que souvent le défaut d'un ministre rejaillit sur nos mystères, et en diminue notablement le respect. C'est donc un grand abus et un grand désordre lorsque les parents, ayant des enfants qui ont des défauts corporels qui les rendent peu propres à figurer dans le monde, les présentent à l'Eglise, et les forcent en quelque manière à se faire ecclésiastiques, comme si l'Eglise était l'égout et la sentine de ce qu'il y a de plus vil et de méprisable dans les familles. L'Eglise veut que ses ministres ne soient point difformes, parce que cette difformité la rend en quelque manière méprisable, et nous voyons quelquefois des personnes si mal faites, qu'elles causent en quelque sorte de l'horreur. Je sais bien que l'Eglise regarde particulièrement le mérite, la science et la piété ; mais, après tout, elle ne veut point de difformité dans ses ministres. Et pourquoi le souffrirait-elle dans un ministère de vie, puisque Dieu ne l'a pu souffrir autrefois dans la Synagogue pour un ministère de mort ? Il faut donc avoir quelque disposition et quelque aptitude dans le corps pour faire décemment les fonctions cléricales.

Mais il faut bien plus particulièrement de l'aptitude et de la disposition dans l'esprit, c'est-à-dire qu'il faut avoir l'esprit propre et ouvert pour les sciences, et avoir une science suffisante pour l'ordre qu'on demande. Cela est absolument nécessaire, en sorte que ceux qui ont l'esprit bouché pour l'étude et pour les sciences, ne doivent pas être reçus dans l'état ecclésiastique, ni admis aux saints ordres. C'est un des abus les plus pernicieux dans l'Eglise. Que voulez-vous qu'y fasse un ignorant ? quel service pourra-t-il rendre ? non-seulement il y sera inutile, mais il y sera d'un très-grand préjudice ; car s'il y travaille, il y fera des fautes irréparables, et il sera un aveugle qui se précipitera avec plusieurs autres dans la fosse. S'il ne travaille pas, il vivra dans l'oisiveté, dans le désordre et dans le scandale ; cela est presque inséparable. Dieu avait fait un commandement, dans l'ancienne Loi, que les prêtres fussent savants, et qu'ils eussent la science de discerner ce qui était saint et ce qui était profane : *Præceptum sempiternum est in generationes vestras ut habeatis scientiam discernendi inter sanctum et profanum* (*Levit.* X, 10) ; et il rejetait du sacerdoce ceux qui avaient négligé la science : *Quia repulisti scientiam, repellam te quoque ne sacerdotio fungaris mihi.* (*Osee*, IV, 6.) Or, si Dieu demandait de la science dans les prêtres de l'Ancien Testament, il y a bien plus de raison de dire qu'il en demande une plus grande des prêtres de la loi de grâce. Autrement, c'est une honte et un opprobre pour l'Eglise d'avoir des ministres ignorants. Néanmoins on ne voit que trop qu'on tâche de décharger les familles et de faire entrer dans l'Eglise ce qu'on a de plus grossier, de sorte qu'il faut que la pauvre Eglise soit le rebut du siècle. Entrons dans un saint zèle pour la maison de Dieu, et lorsque nous aurons des parents dans cette disposition, il faut tâcher de les en détourner, leur faisant connaître que c'est faire une grande injure à Notre-Seigneur, que de lui offrir ce que le monde ne veut pas et qui n'est bon à rien. Il faut leur représenter que c'est imiter la conduite du malheureux Caïn qui offrait à Dieu ce qu'il y avait de pire dans son troupeau ; aussi mérita-t-il d'être rejeté et réprouvé de Dieu. Il faut encore leur représenter qu'en se rendant coupables de son crime, ils attirent sur eux les punitions dont il fut châtié de Dieu. Il faut donc de la disposition de corps et d'esprit.

J'ajoute qu'il ne suffit pas d'avoir quelque ouver-

ture d'esprit pour les sciences, mais, ce qui est encore très-important, c'est qu'il faut avoir du jugement et un esprit réglé pour la conduite. Si cela manque, on peut dire qu'on n'est nullement propre à l'état ecclésiastique, ni aux fonctions cléricales ; car cet état demande une prudence consommée, et il est vrai de dire que, quelque piété qu'on ait, quelque science qu'on ait, si l'on manque de jugement et de conduite, on est très-inhabile pour l'Eglise ; on fait des fautes très-grandes, et souvent irréparables lorsqu'on manque de prudence et de jugement.

Voyons maintenant si nous avons cette aptitude pour l'Eglise. Avons-nous les dispositions de corps et d'esprit pour faire avec bienséance les fonctions cléricales ? Nous le croyons peut-être, et nous nous trompons pour la plupart ; car si nous nous faisions justice, nous avouerions que nous sommes fort peu disposés pour bien faire les fonctions de l'état ecclésiastique. Mais comme nous ne devons pas être nos juges en notre propre cause, il faudrait s'en rapporter à des personnes éclairées, zélées pour l'Eglise, et désintéressées. Toutefois souvenons-nous que, pour entrer dans l'Eglise, il faut avoir de l'aptitude pour faire les fonctions de l'état ecclésiastique ; autrement, c'est tromper l'Eglise qui, croyant avoir un serviteur agissant, n'a qu'un serviteur inutile ; autrement nous abuserons du pouvoir que nous recevrons dans l'ordination, ne pouvant pas le mettre dignement en exécution ; autrement nous serons cause des désordres qui arriveront par notre défaut d'aptitude. Jugez de là de quelle importance il est de ne point entrer dans l'Eglise sans cette troisième marque.

Enfin il faut joindre aux marques précédentes une quatrième qui est bien assurée et qui assure toutes les autres, c'est l'appel du supérieur qui nous ordonne d'avancer dans la vue de l'utilité ou de la nécessité de l'Eglise. Ce supérieur naturel et légitime est l'évêque, car c'est à lui que Dieu laisse le choix de ceux qu'il appelle à cet état : *Dixit dominus vineæ procuratori suo : Voca operarios.* (*Matth.* xx, 8.) Le saint concile de Trente donne cette belle règle (sess. 23, c. 6 *De reform.*) : *Nullus debet ordinari, qui judicio sui episcopi non sit utilis aut necessarius suis Ecclesiis.* C'est à l'évêque à juger de la vocation de ceux qui entrent dans l'Eglise ; que s'il ne s'y applique pas immédiatement par lui-même, qu'il s'en rapporte aux supérieurs de son séminaire. Je dis qu'on doit chercher la volonté de Dieu et dans le supérieur et dans son directeur. C'est ici qu'il est important de peser l'obligation que vous avez de bien consulter sur votre vocation. La chose est de trop grande importance pour ne pas l'examiner de près. Il ne faut pas ici agir par caprice, ni par fantaisie ; il s'agit de la gloire de Dieu, il s'agit des intérêts de l'Eglise, il s'agit de votre salut ; il s'agit de s'engager dans un état d'où l'on ne sera plus libre de sortir. Si l'on entre mal, on s'expose évidemment à être malheureux pour le temps et pour l'éternité. Cela ne mérite-t-il pas que nous consultions et que nous ne nous fiions pas à nous-mêmes ! Faisons du moins pour cette affaire ce qu'on fait pour une infinité d'autres infiniment moins importantes. N'est-il pas vrai que si l'on a quelque affaire, si l'on a un procès, si l'on nous demande quelque chose, ou si nous croyons avoir droit de demander quelque chose considérable à quelqu'un, nous prenons conseil, nous examinons sérieusement toutes choses ! On prend garde si l'on pourra soutenir un procès, s'il aura une bonne issue. Quand on est malade, on consulte un médecin, on lui déclare tout son mal ; quelquefois on ne se fie pas à un seul, on fait une consultation de plusieurs ; et pourquoi ? c'est qu'il s'agit de la vie. Si l'on veut faire un voyage, on s'informe des chemins ; et si l'on nous disait qu'il y a du danger pour notre vie à l'entreprendre, nous n'y penserions plus : enfin on consulte sur une infinité d'affaires. Faut-il entrer dans l'état ecclésiastique ? faut-il s'engager dans les ordres ? on ne suit que sa tête, et sans conseil, on se détermine, par la volonté de ses parents et par sa propre cupidité. C'est un étrange aveuglement ? nous ne sommes pas en état de juger de notre vocation ; nous n'avons pas de lumière pour nous conduire en ces matières. Ce n'est pas non plus par l'organe des parents que Dieu fait connaître ordinairement sa volonté à ceux qu'il appelle à l'état ecclésiastique ; les parents n'agissent en cette cause que par des vues charnelles. Quelquefois ils détournent ceux de leurs enfants que Dieu appelle à l'Eglise, et d'autres fois ils y poussent ceux que Dieu n'y appelle point ; et la vue d'un intérêt temporel, la vue d'un bénéfice, d'une place honorable, d'un poste avantageux les portera à sacrifier le salut éternel de leurs enfants par une entrée téméraire dans l'Eglise. Il faut donc consulter un directeur éclairé et désintéressé ; mais comment le doit-on consulter ? Le voici :

Pour bien consulter son directeur au sujet de sa vocation, il faudrait faire trois choses : premièrement, lui ouvrir entièrement son cœur ; secondement, se mettre dans une grande indifférence ; troisièmement, être dans la disposition de faire tout ce qu'il décidera. Premièrement, il faudrait consulter son directeur sur sa vocation, et lui ouvrir entièrement son cœur, le priant de faire attention à tout ce qui nous regarde : à notre esprit, à notre science, à notre jugement, à nos talents ; il faudrait le prier de faire attention à notre vie passée et présente, à nos inclinations, à nos tentations, à nos péchés, à nos intentions. En un mot, il faudrait le prier d'examiner sérieusement devant Dieu notre état, et ne lui rien cacher. Si l'on en usait ainsi, on ferait connaître qu'on veut faire la volonté de Dieu. Mais qui est-ce qui le fait ? Les plus fidèles en ce point diront quelquefois à un directeur : Monsieur, me conseillez-vous de recevoir les ordres ? Que voulez-vous qu'un directeur vous réponde si vous n'en dites pas

davantage? Il vous laissera faire, parce qu'il ne peut pas se servir de la connaissance qu'il a de votre conscience par la confession; et vous croirez qu'il vous aura conseillé d'aller prendre les ordres! quelle erreur!

Mais ce n'est pas tout d'ouvrir son cœur à un directeur, il faudrait encore le consulter avec une grande indifférence, sans être déjà tout déterminé à l'état ecclésiastique; car c'est se moquer de Dieu et des hommes que de consulter un directeur sur sa vocation, étant tout déterminé. S'il dit que je puis entrer ou demeurer dans l'état ecclésiastique, je le ferai; mais s'il me disait qu'il me conseille de prendre un autre parti et un état de vie, je suis résolu à persévérer dans mon premier dessein, mon parti en est pris. En agir ainsi est-ce consulter? Lorsque les saints nous avertissent de consulter des personnes éclairées et capables de nous faire connaître la volonté de Dieu, ils nous avertissent en même temps de tenir notre volonté dans l'indifférence, sans être plus déterminé d'un côté que de l'autre: *Voluntatem suam suspensam teneat donec prælatum interroget, et ab eo quærat Domini voluntatem.* (S. Bern.) Et quand on cherche bien la volonté de Dieu dans le conseil qu'on demande, il faut être disposé à ne faire que ce qui sera conseillé. Peut-être direz-vous: cela serait bien rude s'il fallait quitter, après beaucoup de dépenses, après tant d'études, après avoir porté l'habit noir, après avoir demeuré quelque temps dans un séminaire; que diraient les parents? ce changement les désolerait; ils ne voudraient plus nous voir; on ne serait bon à rien. Je vous demande si l'on trouve fort étrange qu'un novice sorte d'un état religieux pour lequel on ne l'a pas trouvé propre. Les religieux ne veulent pas se charger d'une personne qu'ils ne croient pas propre ni appelée à la religion, et ils s'en déchargent. N'y aura-t-il donc que le saint clergé qui recevra sans aucun choix tout ce qui se présente? Vous dites que cela serait bien rude de renoncer à un état auquel on aspire depuis si longtemps. Que voulez-vous que je vous dise? voudriez-vous y entrer si Dieu ne vous y appelle pas? voudriez-vous y entrer par une autre voie que par la porte! ne serait-ce pas l'ouvrir à une infinité d'indignes? Vous dites que cela serait rude; mais il serait encore bien plus rude d'entendre un jour Notre-Seigneur vous faire ce reproche sanglant: *Amice, quomodo huc intrasti?* (*Matth.* XXII, 12.) Mon ami, comment vous êtes-vous ingéré dans mon Eglise? comment avez-vous osé usurper les ministères de ma maison? *Quomodo huc intrasti? os meum non interrogasti.* (*Isa.* XXX, 1, 12.) Qu'on lui lie les pieds et les mains, et qu'on le jette dans les ténèbres extérieures: *Ibi erit fletus et stridor dentium.* (*Matth.* VIII, 12.)

Si nous avions l'esprit des saints, nous n'aurions pas de peine à nous éloigner du sacerdoce. Les saints qui ont le mérite veulent se retirer, ils pleurent, ils gémissent, il faut les presser, ils disent qu'on leur fait violence. Saint Augustin, qui avait mené une vie bien pure depuis son baptême, ce saint qui avait une science si extraordinaire, ce grand saint, pressé de recevoir la prêtrise, se lamente et dit qu'on lui a fait violence, et que ses péchés en sont la cause: *Vis mihi facta est merito peccatorum meorum.* Et ceux qui n'ont ni la vocation ni le mérite se pressent, sollicitent et veulent forcer la carrière du sanctuaire: on les y appelle toujours trop tard. Quel terrible aveuglement! quel endurcissement bien funeste! Ah! je vous l'ai dit, et je vous le dis encore, il vaudrait bien mieux se sauver dans l'état laïque, ou être retiré dans le fond d'un cloître, que de se damner dans l'état ecclésiastique: *Melius est salvari in humili gradu fidelis populi, quam in sublimitate cleri deterius vivere, et districtius judicari.* Priez Dieu pour cette affaire, la plus importante que vous puissiez avoir jamais. Consultez beaucoup et comme il faut, vous souvenant toujours de ces belles paroles de saint Climaque: l'obéissance est *immediata apud Deum excusatio.*

VIII° ENTRETIEN.

De l'obligation de correspondre à sa vocation à l'état ecclésiastique.

Je vous ai parlé, dans les derniers entretiens, de la vocation à l'état ecclésiastique; j'ai tâché de vous faire connaître combien il est important et pour l'Eglise et pour son propre salut de ne point s'engager dans cet état sans une vocation divine. Je vous ai proposé quelques marques pour connaître si Dieu vous appelait à cet état. C'est à vous à vous appliquer ce qu'on a dit, et à prendre conseil pour savoir si vous réunissez ces marques. Que si après avoir beaucoup examiné et beaucoup consulté sur votre vocation, on vous donne quelque assurance, entrez, à la bonne heure, mais entrez avec crainte et tremblement, parce que vous pouvez vous tromper, et vous avez peut-être trompé ceux que vous aurez consultés; et quand même vous seriez sûrs de votre vocation, ce qu'on ne doit jamais assurer, vous devez encore beaucoup craindre dans la vue de la grande sainteté que demande cet état, et dans la considération que plusieurs de ceux qui y entrent même avec vocation, s'y comportent mal et y font un malheureux naufrage, parce qu'ils ne répondent pas à leur vocation. Supposant donc votre vocation, j'ai dessein de vous faire voir aujourd'hui, que vous devez avoir un soin tout particulier de répondre à votre vocation, et j'ai trois choses à vous dire: Premièrement, ce qui doit nous obliger à répondre à notre vocation; secondement, les fondements que nous avons de craindre que nous ne répondions pas à notre vocation; troisièmement, enfin, les moyens qu'il faut prendre, ou ce qu'il faut faire pour y répondre.

Premièrement, ce qui doit nous obliger à répondre à notre vocation, c'est que si l'on n'y répondait pas, on ferait, premièrement, une grande injure à

econdement, on causerait une grande douleur e; troisièmement, on se ferait un grand tort. eiment, nous ferions une grande injure à vous disais dernièrement que c'est faire nde injure à Dieu que d'entrer dans l'état stique sans vocation; mais je ne sais si l'on it pas autant d'injure lorsqu'après avoir été n lui manque de fidélité. Il me semble que te infidélité on lui en fait davantage. Car garde comme un aveuglement la conduite de i s'engagent sans vocation; mais lorsqu'une e qu'il avait appelée, à qui il s'était confié, à ait fait beaucoup de grâces, à qui il avait iiqué tous ses secrets, vient à lui être infi- i lui fausser sa foi, peut-il en recevoir une nde injure? Notre-Seigneur se plaint pour la trahison de Judas d'une manière qui bien le ressentiment de son cœur: *Si ini- eus maledixisset mihi, sustinuissem utique. homo unanimis, dux meus et notus meus, qui ecum capiebas cibos!* (*Psal.* LIV, 13, 14, 15.) qu'il ne peut supporter; c'est pourquoi il i se donner de garde d'en venir jamais à cet 'ingratitude et d'aveuglement. Quelle injure as à un roi un général d'armée qui le tra- s un prêtre qui abandonne le service de eut-on concevoir rien de plus injurieux? dement, il faut aussi prendre garde que par nduite on fait à l'Eglise un outrage sanglant; y a rien de plus affligeant pour cette bonne e de voir des personnes à qui elle s'est con- ui elle a confié ses sacrements et ses en- qui elle a reçu des services pendant quel- ps, l'abandonner lâchement pour suivre opres désirs. Cette conduite donne aussi une effroyable à la piété des fidèles; et ne peut- ire de ces sortes de personnes ce qu'on disait nd défenseur du peuple de Dieu, qui était *uomodo cecidisti qui salvum faciebas popu- ?* Hélas! comment êtes-vous tombé, vous vu si fervent, si zélé pour les intérêts de si affectionné pour le salut des âmes! *Quo- cidisti qui salvum faciebas populum Dei!*

ièmement, joignons-y nos intérêts. Car si nous nes fidèles à persévérer au service de Dieu, ondre à notre vocation tout le temps de no- nous ne laisserons pas d'être damnés, et rriblement damnés avec Judas et une infi- tres prêtres qui se sont perdus pour n'avoir ndu à leur vocation.

aux fondements qui doivent faire craindre s répondre à notre vocation, ils sont très- Car supposant toujours la vocation d'une e à l'état ecclésiastique, elle doit néanmoins , et craindre beaucoup. Je sais bien qu'en ne légitime vocation, Dieu donne des grâces s et des secours particuliers à ceux qu'il ap- sais bien qu'il est de sa bonté et de sa fidé- rotéger ses ministres, et de leur donner des forces pour soutenir le poids redoutable du sacerdoce; mais il n'est pas moins constant qu'on a toujours sujet de craindre; en voici les fondements: notre fragilité, nos grands ennemis, la difficulté de nos emplois, l'exemple de tant de personnes éminentes en piété, qui, étant appelées, ne répondent point à leur vocation. Je dis que nous devons craindre dans la vue de notre propre fragilité, parce qu'étant prêtres, nous sommes toujours hommes, c'est-à-dire faibles, fragiles et capables de toutes sortes de maux. Nous avons un penchant continuel au mal; nous avons des passions qui se révoltent sans cesse; nous sommes naturellement fort inconstants; nous voulons aujourd'hui une chose avec ardeur, demain elle nous déplaît; dans un temps nous sentons une grande horreur pour un vice, dans un autre nous avons une furieuse inclination à le commettre. On doit donc craindre sa propre fragilité.

On doit aussi craindre la multitude des ennemis. Nous avons à soutenir de terribles combats, et contre le monde, et contre le démon. Si nous voulons faire notre devoir, le monde criera contre nous, il se soulèvera, il nous persécutera: *In mundo pressuram habebitis...* (*Joan.* XVI, 33) *omnes qui pie volunt vivere in Christo.* (*II Tim.* III, 12.) C'est la prédiction du grand Apôtre: tous ceux qui veulent mener une vie chrétienne, tous ceux qui veulent faire profession de servir Jésus-Christ, seront persécutés; il en avait lui-même une grande expérience, car il a souffert de grandes traverses et de grandes persécutions de la part du monde; et il fallut encore que ce saint Apôtre s'établît dans cette belle disposition de regarder le monde comme un crucifié: *Mihi mundus crucifixus est.* Il rendit la pareille au monde qui le regardait de même: *Et ego mundo* (*Galat.* VI, 14.) N'est-ce pas aussi ce que Notre-Seigneur avait prédit à ses apôtres et à leurs successeurs dans l'apostolat et dans le ministère! *Si me persecuti sunt, et vos persequentur.* (*Joan.* XV, 20.) L'applaudissement général et l'approbation universelle à l'égard d'un ministre de l'Eglise est moins avantageuse qu'on le croit; car c'est une marque que ce ministre ne blesse les passions de personne. Il faut s'attendre à être persécuté du monde; et, ce qui est plus fâcheux et plus dangereux, nos propres frères, je parle des ecclésiastiques, seront nos plus cruels persécuteurs, si nous voulons faire notre devoir. Qui ne craindra donc pas ayant le monde en tête pour le combattre, d'autant plus que notre état nous engage à demeurer dans le monde? Les religieux le combattent par la fuite et la séparation, mais les ecclésiastiques, les prêtres du clergé sont obligés à demeurer dans le monde; et il faut qu'ils soient dans le monde sans être du monde, et sans participer à la corruption du monde. Cela est bien difficile. Un saint Père dit que les âmes les plus timorées contractent toujours quelque souillure par le commerce du monde: *Necesse est de mundano pulvere etiam religiosa corda*

sacerdoce. Si les plus saints ont de la peine à se préserver de la contagion du siècle, que sera-ce des personnes qui n'ont qu'une sainteté commune, qui n'ont qu'une perfection médiocre? Elles ont tout à craindre, et elles doivent appréhender que ces paroles du Prophète ne se vérifient sur elles : *Commisti sunt inter gentes, et didicerunt opera eorum.* (*Psal.* cv, 35.) Si l'on n'est pas bien établi dans la haine du monde, on se perd infailliblement dans le clergé. On n'a pas moins à craindre de la part du démon; car si ce malin esprit fait la guerre à tous les Chrétiens, il attaque bien plus cruellement les prêtres, parce qu'ils sont les principaux membres du corps de Jésus-Christ, et qu'ils sont ses ministres. D'ailleurs, comme il sait qu'en faisant tomber un prêtre il lui fait commettre de grandes profanations, et qu'il entraîne dans sa ruine un grand nombre de fidèles, il n'épargne rien pour perdre les prêtres et pour les faire tomber dans le désordre. C'est donc un grand sujet de crainte que nos ennemis.

Mais quand nous n'aurions pas beaucoup à craindre soit de la part de notre fragilité, soit de la part de nos ennemis, nous aurions extrêmement à appréhender du côté de nos engagements et de nos obligations. Nous avons des fonctions très-saintes et très-difficiles ; on doit donc craindre de ne pas bien s'en acquitter, et qu'elles ne servent à notre damnation. Si l'on pensait bien à ces redoutables fonctions du sacerdoce, à la sainte Messe, à l'administration des sacrements, à la conduite des âmes et à tant d'autres, qui ne serait saisi d'épouvante ? On dit : Je ferai ce que je pourrai ; mais qui vous a dit que vous ferez ce que vous devrez. Offrir le saint sacrifice à Dieu, administrer les sacrements aux hommes, leur communiquer le prix du sang de Notre-Seigneur : quelle sainteté et quelle vertu ne faudrait-il pas ! Et si l'on n'a pas celle qu'on devrait avoir, où en sera-t-on ? Osera-t-on se promettre qu'on fera bien son devoir, ayant devant les yeux tant d'exemples de l'Ecriture sainte, qui nous apprennent que plusieurs personnes choisies de Dieu ont été réprouvées et rejetées pour leur infidélité, et pour n'avoir pas répondu à la grâce de leur vocation ?

Premier exemple. Nous voyons Saül que Dieu choisit pour être le premier roi d'Israël ; sa vocation était de Dieu, il la lui avait déclarée par le prophète Samuel. Néanmoins, ce roi malheureux, pour avoir été infidèle à Dieu, fut réprouvé et rejeté de Dieu ; et nous voyons dans l'Ecriture deux fautes pour lesquelles Dieu dit qu'il le rejette : la première est qu'il réserva le roi Agag et quelques troupeaux, contre l'ordre de Dieu qui lui avait commandé de tout passer au fil de l'épée. Nous voyons, en second lieu, qu'il s'ingéra à offrir un sacrifice sans attendre Samuel. Dieu le rejette pour ces deux fautes : *Projecit te Deus ne sis rex* (*I Reg.* xv, 16), lui dit Samuel ; et quoique Samuel s'afflige et qu'il prie pour lui avec larmes, Dieu ne veut pas l'exau *Usquequo luges Saul, cum ego projecerim eum?* (I xvi, 1.) Ainsi vous voyez un roi choisi de Dieu la royauté, et qui est néanmoins rejeté de Dieu son infidélité.

Voici un second exemple en la personne de J Judas avait été choisi par Notre-Seigneur m c'était Notre-Seigneur qui l'avait élevé à l'apost il lui avait fait de grandes grâces. La vocation était légitime; il est de foi qu'elle était bonne : *Nonne vo decim elegi, et unus ex vobis diabolus est?* (*Joan.* vi Néanmoins Judas devient un réprouvé, parce n'est pas fidèle à sa vocation ; il tombe aus qu'il avait été élevé ; sa chute est d'autant épouvantable qu'elle a commencé par de p choses, et l'infidélité aux petites choses le préc dans un comble de malheurs. Il néglige de répi l'attache qu'il avait à l'argent, et cette attache nourrie, grossit tellement qu'elle le porta à ve son Maître et à le trahir. Ce qui nous apprend bien les prêtres doivent être désintéressés dans ministère, et dégagés de l'affection des biens monde ; autrement ils doivent craindre qu'en tant l'avarice de ce prêtre infidèle, ils ne soien compagnons de sa peine et de son supplice. Un tre bien appelé, un apôtre élevé pendant trois l'école du Fils de Dieu, un apôtre qui a fai miracles, tombe et n'est pas fidèle à sa vocation nous ne tremblerons pas ! c'est être insensib tout à fait aveugle.

Voulez-vous encore un exemple d'une pers bien appelée, qui tombe par infidélité à sa vocat c'est en la personne d'un des meilleurs diac nommé Nicolas : c'était un de ceux qu'on avait sis avec tant de circonspection, un homme prochable, rempli du Saint-Esprit ; tel est le té gnage que rend de lui l'Ecriture sainte. Néanm tout rempli qu'il est du Saint-Esprit et des v du christianisme, il se perdit et devint un chef rétiques. Qui ne craindra, ayant devant les yeux exemples si terribles ?

Saint Paul parle encore de quelques-uns de disciples qui partageaient avec lui les travau l'apostolat, et qui l'avaient abandonné : *Dema ligens hoc sæculum me reliquit* (*II Tim.* iv, 9.) devons donc craindre, quand nous serions sûrs d appelés, que nous ne répondions pas à notre voca C'est dans la vue de ces sortes d'exemples que Bernard dit ces paroles : *Verum etsi irreprehen lis videatur ingressus, et intentio casta, nihilne timendum est? Timendum quidem, et maxime ti dum, ne quicunque Spiritu cœperint, etiam Sp consumentur, sed carne nonnulli. Denique et princeps constitutus a Domino, et Judas non ab in apostolatu memoratur ; nonne, inquit, vos duod elegi, et unus ex vobis diabolus est?* Profitons d exemples, et prenons garde de nous rendre infi à notre vocation. Souvenons-nous que nous de avoir un soin tout particulier, pendant notre

de répondre à notre vocation, et que, si nous y sommes infidèles, hélas ! les plus grands malheurs nous attendent.

Mais avant de vous donner les moyens de répondre à votre vocation, il faut vous découvrir les sources du défaut de fidélité à sa vocation. Premièrement, on se lasse de bien faire, et de vivre toujours dans la gêne et dans la violence qu'on est obligé de se faire pour être un bon prêtre. Secondement, on se jette un peu dans les compagnies ; d'abord on n'est ni pour ni contre Dieu, on n'ose pas se déclarer pour lui. Troisièmement, on écoute ceux qui donnent des tours et des airs ridicules à la piété et aux gens de bien, de là, on passe au mépris de ses exercices. Quatrièmement, du mépris au dégoût il n'y a pas loin. Cinquièmement, du dégoût au violement de ses devoirs il n'y a qu'un pas. Sixièmement enfin, on tombe, on fait comme les autres, on ne sent presque plus son déréglement : *Primum tibi difficile videbitur, postea non adeo grave, postea nec senties.* (S. Bern.)

Voyons à présent ce qu'il faut faire pour éviter le plus grand de tous les malheurs, et répondre à notre vocation. Premièrement, il faut passer tout le temps de notre vie dans des sentiments de crainte et d'humilité, selon le conseil de l'Apôtre : *Cum metu et tremore salutem vestram operamini.* (*Philip.* II, 12.) Il faut craindre que l'élévation de notre état ne soit l'occasion d'une chute épouvantable. C'est pourquoi, bien loin de nous glorifier et de nous complaire de ce que nous sommes élevés au-dessus des peuples, il faut appréhender de nous perdre dans cet état si relevé, qui demande une si grande sainteté : *Noli altum sapere, sed time.* (*Rom.* XI, 20.) A tout moment on est en danger de faire de grandes fautes dans le sacerdoce ; c'est pourquoi il faut être bien humble, et dans la plus grande défiance de soi-même. On voit des gens qui ne craignent rien, et qui ont tout à craindre. S'ils craignent, c'est de ne pas avoir les ordres, ou de ne les pas avoir aussitôt que leur cupidité le demande ; quant au poids du sacerdoce, on ne le craint pas. Secondement, il faut que cette crainte et cette humilité nous portent à veiller sans cesse sur nous ; car si l'on craint et si l'on est humble, on se tiendra continuellement sur ses gardes, on veillera sur soi, pour mortifier ses passions et ses désirs déréglés. On veillera sur le monde, pour le fuir et se garantir de sa corruption : *Fugite ejus quæ in mundo est concupiscentiæ corruptionem.* C'est l'avis que nous donne saint Pierre. (*II Petr.* I, 4.) On veillera sur les piéges et les tentations du démon. Enfin, on sera toujours en garde pour n'être point surpris. Troisièmement, notre vigilance serait inutile si l'on ne l'accompagnait de la prière et de l'oraison. C'est pourquoi il faut pratiquer le grand conseil que Notre-Seigneur donnait à ses apôtres : *Vigilate et orate, ut non intretis in tentationem.* (*Matth.* XXVI, 41.) C'est par la prière qu'on obtient des grâces et des secours de Dieu, pour bien exercer son ministère, et pour surmonter toutes les tentations de ses ennemis. On voit des gens insensibles à leurs besoins et à leurs misères, qui ne demandent rien à Dieu. On voit des gens qui sont aveugles à leurs obligations, et qui ne pensent pas à chercher la lumière et l'éclaircissement dont ils ont besoin.

Il faut enfin s'appliquer à la pratique des bonnes œuvres. *Satagite*, dit saint Pierre, *ut per bona opera certam vestram vocationem et electionem faciatis.* (*II Petr.* I, 10.) C'est un avis qui regarde tous les Chrétiens, mais surtout les prêtres. Il faut assurer sa vocation, et faire connaître qu'on est appelé de Dieu, par un exercice fidèle de ses fonctions et par un retranchement général de tout ce qui est contraire à son état. Si nous en usons ainsi, nous aurons sujet d'espérer que Dieu nous donnera dans le ciel la récompense des bons prêtres : *Obsecro vos itaque in Domino ut digne ambuletis vocatione qua vocati estis.* (*Ephes.* IV, 1.)

IXe ENTRETIEN.

De la préparation nécessaire à la réception des saints ordres, pour la retraite avant l'ordination.

On ne s'engagerait jamais dans le sacerdoce et les autres ordres, si l'on en considérait attentivement toutes les obligations. Deux sortes de personnes y entrent : les unes aveuglées par la cupidité ; les autres animées par l'obéissance et la charité, et il faut avouer que le nombre des dernières est bien petit : car le plus grand nombre approche des saints ordres sans avoir pesé au poids du sanctuaire la grandeur de l'état ecclésiastique, et la sainteté qu'il exige de ceux qui y sont engagés. La sainte Église ne vous a conduit dans cette solitude qu'afin de vous donner du temps pour réfléchir sur les obligations de l'état ecclésiastique. Elle veut que vous y fassiez une nouvelle attention pendant cette retraite, afin que la réception des saints ordres vous soit utile et aux peuples, et ne devienne pas le sceau de votre réprobation. C'est à quoi elle exhorte particulièrement ceux qui doivent recevoir le sous-diaconat : *Filii dilectissimi, iterum atque iterum considerare debetis attente onus quod hodie ultro appetitis : proinde dum tempus est cogitate.* Il est encore temps de sonder votre cœur, et de vous éprouver avant de vous approcher des saints ordres, pour voir si vous êtes appelés à l'état ecclésiastique, si vous avez la sainteté et les vertus des ordres auxquels vous aspirez. Le sacerdoce est, selon les saints Pères, cette tour dont parle Notre-Seigneur dans l'Evangile : *Quis ex vobis volens turrim ædificare, non prius sedens computat si habeat sumptus ad perficiendum?* (*Luc.* XIV, 28.) Vous devez donc éprouver vos forces, et voir si vos revenus sont assez considérables pour soutenir la dépense de cet édifice spirituel. C'est ce que vous avez à faire pendant cette retraite. Regardez donc cette maison et cette salle où vous êtes assemblés, comme un nouveau cénacle où vous attendez le Saint-Esprit, puisque vous espérez recevoir dans l'ordination le même Esprit qui fut communiqué en plénitude aux apôtres ; et, pour vous engager à bien faire cette retraite, je vous propose deux réflexions, qui partageront cet entretien :

sordescere. Si les plus saints ont de la peine à se préserver de la contagion du siècle, que sera-ce des personnes qui n'ont qu'une sainteté commune, qui n'ont qu'une perfection médiocre? Elles ont tout à craindre, et elles doivent appréhender que ces paroles du Prophète ne se vérifient sur elles : *Commisti sunt inter gentes, et didicerunt opera eorum.* (*Psal.* cv, 33.) Si l'on n'est pas bien établi dans la haine du monde, on se perd infailliblement dans le clergé. On n'a pas moins à craindre de la part du démon; car si ce malin esprit fait la guerre à tous les Chrétiens, il attaque bien plus cruellement les prêtres, parce qu'ils sont les principaux membres du corps de Jésus-Christ, et qu'ils sont ses ministres. D'ailleurs, comme il sait qu'en faisant tomber un prêtre il lui fait commettre de grandes profanations, et qu'il entraîne dans sa ruine un grand nombre de fidèles, il n'épargne rien pour perdre les prêtres et pour les faire tomber dans le désordre. C'est donc un grand sujet de crainte que nos ennemis.

Mais quand nous n'aurions pas beaucoup à craindre soit de la part de notre fragilité, soit de la part de nos ennemis, nous aurions extrêmement à appréhender du côté de nos engagements et de nos obligations. Nous avons des fonctions très-saintes et très-difficiles ; on doit donc craindre de ne pas bien s'en acquitter, et qu'elles ne servent à notre damnation. Si l'on pensait bien à ces redoutables fonctions du sacerdoce, à la sainte Messe, à l'administration des sacrements, à la conduite des âmes et à tant d'autres, qui ne serait saisi d'épouvante ? On dit : Je ferai ce que je pourrai ; mais qui vous a dit que vous ferez ce que vous devrez. Offrir le saint sacrifice à Dieu, administrer les sacrements aux hommes, leur communiquer le prix du sang de Notre-Seigneur : quelle sainteté et quelle vertu ne faudrait-il pas ! Et si l'on n'a pas celle qu'on devrait avoir, où en sera-t-on ? Osera-t-on se promettre qu'on fera bien son devoir, ayant devant les yeux tant d'exemples de l'Ecriture sainte, qui nous apprennent que plusieurs personnes choisies de Dieu ont été réprouvées et rejetées pour leur infidélité, et pour n'avoir pas répondu à la grâce de leur vocation ?

Premier exemple. Nous voyons Saül que Dieu choisit pour être le premier roi d'Israël ; sa vocation était de Dieu, il la lui avait déclarée par le prophète Samuel. Néanmoins, ce roi malheureux, pour avoir été infidèle à Dieu, fut réprouvé et rejeté de Dieu ; et nous voyons dans l'Ecriture deux fautes pour lesquelles Dieu dit qu'il le rejette : la première est qu'il réserva le roi Agag et quelques troupeaux, contre l'ordre de Dieu qui lui avait commandé de tout passer au fil de l'épée. Nous voyons, en second lieu, qu'il s'ingéra à offrir un sacrifice sans attendre Samuel. Dieu le rejette pour ces deux fautes : *Projecit te Deus ne sis rex* (*I Reg.* xv, 16), lui dit Samuel ; et quoique Samuel s'afflige et qu'il prie pour lui avec larmes, Dieu ne veut pas l'exaucer: *Usquequo luges Saul, cum ego projecerim eum?* (*I Reg.* xvi, 1.) Ainsi vous voyez un roi choisi de Dieu pour la royauté, et qui est néanmoins rejeté de Dieu pour son infidélité.

Voici un second exemple en la personne de Judas. Judas avait été choisi par Notre-Seigneur même ; c'était Notre-Seigneur qui l'avait élevé à l'apostolat ; il lui avait fait de grandes grâces. La vocation était bien légitime; il est de foi qu'elle était bonne : *Nonne vos duodecim elegi, et unus ex vobis diabolus est?* (*Joan.* vi, 71.) Néanmoins Judas devient un réprouvé, parce qu'il n'est pas fidèle à sa vocation ; il tombe aussi bas qu'il avait été élevé ; sa chute est d'autant plus épouvantable qu'elle a commencé par de petites choses, et l'infidélité aux petites choses le précipita dans un comble de malheurs. Il néglige de réprimer l'attache qu'il avait à l'argent, et cette attache étant nourrie, grossit tellement qu'elle le porta à vendre son Maître et à le trahir. Ce qui nous apprend combien les prêtres doivent être désintéressés dans leur ministère, et dégagés de l'affection des biens de ce monde ; autrement ils doivent craindre qu'en imitant l'avarice de ce prêtre infidèle, ils ne soient les compagnons de sa peine et de son supplice. Un apôtre bien appelé, un apôtre élevé pendant trois ans à l'école du Fils de Dieu, un apôtre qui a fait des miracles, tombe et n'est pas fidèle à sa vocation. Et nous ne tremblerons pas ! c'est être insensible et tout à fait aveugle.

Voulez-vous encore un exemple d'une personne bien appelée, qui tombe par infidélité à sa vocation? c'est en la personne d'un des meilleurs diacres, nommé Nicolas : c'était un de ceux qu'on avait choisis avec tant de circonspection, un homme irréprochable, rempli du Saint-Esprit ; tel est le témoignage que rend de lui l'Ecriture sainte. Néanmoins, tout rempli qu'il est du Saint-Esprit et des vertus du christianisme, il se perdit et devint un chef d'hérétiques. Qui ne craindra, ayant devant les yeux des exemples si terribles ?

Saint Paul parle encore de quelques-uns de ses disciples qui partageaient avec lui les travaux de l'apostolat, et qui l'avaient abandonné : *Demas diligens hoc sæculum me reliquit* (*II Tim.* iv, 9.) Nous devons donc craindre, quand nous serions sûrs d'être appelés, que nous ne répondions pas à notre vocation. C'est dans la vue de ces sortes d'exemples que saint Bernard dit ces paroles : *Verum etsi irreprehensibilis videatur ingressus, et intentio casta, nihilne ultra timendum est? Timendum quidem, et maxime timendum, ne quicunque Spiritu cœperint, etiam Spiritu consumentur, sed carne nonnulli. Denique et Saul, princeps constitutus a Domino, et Judas non ab alio in apostolatu memoratur ; nonne, inquit, vos duodecim elegi, et unus ex vobis diabolus est?* Profitons de ces exemples, et prenons garde de nous rendre infidèles à notre vocation. Souvenons-nous que nous devons avoir un soin tout particulier, pendant notre vie,

de répondre à notre vocation, et que, si nous y sommes infidèles, hélas! les plus grands malheurs nous attendent.

Mais avant de vous donner les moyens de répondre à votre vocation, il faut vous découvrir les sources du défaut de fidélité à sa vocation. Premièrement, on se lasse de bien faire, et de vivre toujours dans la gêne et dans la violence qu'on est obligé de se faire pour être un bon prêtre. Secondement, on se jette un peu dans les compagnies; d'abord on n'est ni pour ni contre Dieu, on n'ose pas se déclarer pour lui. Troisièmement, on écoute ceux qui donnent des tours et des airs ridicules à la piété et aux gens de bien, de là, on passe au mépris de ses exercices. Quatrièmement, du mépris au dégoût il n'y a pas loin. Cinquièmement, du dégoût au violement de ses devoirs il n'y a qu'un pas. Sixièmement enfin, on tombe, on fait comme les autres, on ne sent presque plus son déréglement : *Primum tibi difficile videbitur, postea non adeo grave, postea nec senties.* (S. Bern.)

Voyons à présent ce qu'il faut faire pour éviter le plus grand de tous les malheurs, et répondre à notre vocation. Premièrement, il faut passer tout le temps de notre vie dans des sentiments de crainte et d'humilité, selon le conseil de l'Apôtre : *Cum metu et tremore salutem vestram operamini.* (*Philip.* II, 12.) Il faut craindre que l'élévation de notre état ne soit l'occasion d'une chute épouvantable. C'est pourquoi, bien loin de nous glorifier et de nous complaire de ce que nous sommes élevés au-dessus des peuples, il faut appréhender de nous perdre dans cet état si relevé, qui demande une si grande sainteté : *Noli altum sapere, sed time.* (*Rom.* XI, 20.) A tout moment on est en danger de faire de grandes fautes dans le sacerdoce; c'est pourquoi il faut être bien humble, et dans la plus grande défiance de soi-même. On voit des gens qui ne craignent rien, et qui ont tout à craindre. S'ils craignent, c'est de ne pas avoir les ordres, ou de ne les pas avoir aussitôt que leur cupidité le demande; quant au poids du sacerdoce, on ne le craint pas. Secondement, il faut que cette crainte et cette humilité nous portent à veiller sans cesse sur nous; car si l'on craint et si l'on est humble, on se tiendra continuellement sur ses gardes, on veillera sur soi, pour mortifier ses passions et ses désirs déréglés. On veillera sur le monde, pour le fuir et se garantir de sa corruption : *Fugite ejus quæ in mundo est concupiscentiæ corruptionem.* C'est l'avis que nous donne saint Pierre. (*II Petr.* I, 4.) On veillera sur les piéges et les tentations du démon. Enfin, on sera toujours en garde pour n'être point surpris. Troisièmement, notre vigilance serait inutile si l'on ne l'accompagnait de la prière et de l'oraison. C'est pourquoi il faut pratiquer le grand conseil que Notre-Seigneur donnait à ses apôtres : *Vigilate et orate, ut non intretis in tentationem.* (*Matth.* XXVI, 41.) C'est par la prière qu'on obtient des grâces et des secours de Dieu, pour bien exercer son ministère, et pour surmonter toutes les tentations de ses ennemis. On voit des gens insensibles à leurs besoins et à leurs misères, qui ne demandent rien à Dieu. On voit des gens qui sont aveugles à leurs obligations, et qui ne pensent pas à chercher la lumière et l'éclaircissement dont ils ont besoin.

Il faut enfin s'appliquer à la pratique des bonnes œuvres. *Satagite*, dit saint Pierre, *ut per bona opera certam vestram vocationem et electionem faciatis.* (*II Petr.* I, 10.) C'est un avis qui regarde tous les Chrétiens, mais surtout les prêtres. Il faut assurer sa vocation, et faire connaître qu'on est appelé de Dieu, par un exercice fidèle de ses fonctions et par un retranchement général de tout ce qui est contraire à son état. Si nous en usons ainsi, nous aurons sujet d'espérer que Dieu nous donnera dans le ciel la récompense des bons prêtres : *Obsecro vos itaque in Domino ut digne ambuletis vocatione qua vocati estis.* (*Ephes.* IV, 1.)

IXe ENTRETIEN.

De la préparation nécessaire à la réception des saints ordres, pour la retraite avant l'ordination.

On ne s'engagerait jamais dans le sacerdoce et les autres ordres, si l'on en considérait attentivement toutes les obligations. Deux sortes de personnes y entrent : les unes aveuglées par la cupidité; les autres animées par l'obéissance et la charité, et il faut avouer que le nombre des dernières est bien petit : car le plus grand nombre approche des saints ordres sans avoir pesé au poids du sanctuaire la grandeur de l'état ecclésiastique, et la sainteté qu'il exige de ceux qui y sont engagés. La sainte Église ne vous a conduit dans cette solitude qu'afin de vous donner du temps pour réfléchir sur les obligations de l'état ecclésiastique. Elle veut que vous y fassiez une nouvelle attention pendant cette retraite, afin que la réception des saints ordres vous soit utile et aux peuples, et ne devienne pas le sceau de votre réprobation. C'est à quoi elle exhorte particulièrement ceux qui doivent recevoir le sous-diaconat : *Filii dilectissimi, iterum atque iterum considerare debetis attente onus quod hodie ultro appetitis : proinde dum tempus est cogitate.* Il est encore temps de sonder votre cœur, et de vous éprouver avant de vous approcher des saints ordres, pour voir si vous êtes appelés à l'état ecclésiastique, si vous avez la sainteté et les vertus des ordres auxquels vous aspirez. Le sacerdoce est, selon les saints Pères, cette tour dont parle Notre-Seigneur dans l'Evangile : *Quis ex vobis volens turrim ædificare, non prius sedens computat si habeat sumptus ad perficiendum?* (*Luc.* XIV, 28.) Vous devez donc éprouver vos forces, et voir si vos revenus sont assez considérables pour soutenir la dépense de cet édifice spirituel. C'est ce que vous avez à faire pendant cette retraite. Regardez donc cette maison et cette salle où vous êtes assemblés, comme un nouveau cénacle où vous attendez le Saint-Esprit, puisque vous espérez recevoir dans l'ordination le même Esprit qui fut communiqué en plénitude aux apôtres; et, pour vous engager à bien faire cette retraite, je vous propose deux réflexions, qui partageront cet entretien :

la première sera sur la nécessité que vous avez de cette retraite pour vous préparer aux saints ordres; la seconde, sur la conduite que vous devez y garder. La première réflexion vous fera connaître le besoin que vous en avez par rapport à la fin que vous vous proposez; la seconde vous apprendra ce que vous devez faire pour y réussir, et en retirer les fruits que Dieu et la sainte Eglise attendent de vous.

Première réflexion : la nécessité de la retraite pour l'ordination. J'établis la nécessité de cette retraite premièrement sur la dignité du sacerdoce auquel vous aspirez, et la sublimité des saints ordres que vous désirez recevoir, et qui demandent une grande et longue préparation; secondement, sur la conduite que l'Eglise a toujours tenue et qu'elle tient encore à présent pour préparer ses ministres aux saints ordres; troisièmement, sur votre salut et celui des peuples à la sanctification desquels vous devez un jour travailler, et qui dépend de la préparation convenable et de la digne réception des saints ordres.

Premier fondement de la nécessité de la retraite, la dignité du sacerdoce et la sublimité des saints ordres. Pour juger de la préparation qu'il faut apporter aux saints ordres, il suffit de faire attention à la grandeur du sacerdoce et à la sublimite des saints ordres : *Videte, fratres, vocationem*, dit Pierre de Blois, *eminentiam et dignitatem ordinis vestri.* Il n'en faut pas davantage pour vous engager à vous y préparer, à bien faire votre retraite, et à vivre conformément à la grandeur de votre état. C'est ce dont nous avertit saint Ambroise dans son ouvrage du sacerdoce : *Prius est ut dignitas sacerdotalis noscatur a nobis, deinde servetur, ne sit deifica professio et illicita actio, ne sit gradus summus et animus infimus, dignitas summa et vita ima : digne noscamus quid sumus, ut nomen congruat actioni; actio respondeat nomini, ne sit nomen inane et crimen immane.* D'où vient que tant d'ecclésiastiques reçoivent les saints ordres avec un criminel empressement et une cupidité téméraire? c'est qu'ils ne s'y préparent pas, et qu'ils s'en approchent sans en avoir pesé la grandeur et les obligations. De ce défaut vient la vie déréglée et indigne du sacerdoce, que le plus grand nombre des prêtres mènent dans le monde.

1° Quels sont donc les noms augustes que les saints Pères et les conciles donnent à ceux qui sont honorés de l'état ecclésiastique? *Angelici homines, sponsi Ecclesiæ, Christiferi, patres, matres, fratres, sorores et vicarii Christi, Dei adjutores, ad Deum legati, sacrorum cœlestium Deo cooperatores et dispensatores, mundi salvatores, homines Dei, mediatores inter Deum et populum, terreni dii.*

En second lieu, quelle est la dignité de l'état auquel vous aspirez? Ecoutez ce que disent les conciles et les saints Pères : *Magnam in se continet dignitatem formidabile et admirabile sacerdotium, miraculum est stupendum, dignitas profunda, magna et multa, immensa et infinita, ingens, angeli[illegible] divina, deifica professio, omnium bonorum[illegible] nibus sunt apex, omnium quæ inter homines expetuntur velut extrema meta.* Telle est la dignité à laquelle vous aspirez, qui vous élève au-dessus des rois de la terre, au-dessus des anges; qui vous met en quelque parallèle avec la sainte Vierge : *O veneranda sacerdotum dignitas, in quorum manibus Dei Filius, velut in utero Virginis, incarnatur!* dit saint Augustin; dignité qui vous fait participer à la fécondité du Père éternel engendrant son Verbe, et à celle du Père et du Fils produisant le Saint-Esprit; qui vous remet toute la puissance que Notre-Seigneur a dans le ciel et sur la terre, qui vous remet les clefs du ciel entre les mains, vous soumet tous les hommes, et Jésus-Christ même qui se rend obéissant à la voix du prêtre. Telle est, encore une fois, la dignité à laquelle vous aspirez; jugez de la préparation que vous devez y apporter, et du soin que vous devez avoir, pendant cette retraite, de sonder votre cœur, et d'éprouver si vous êtes assez forts pour supporter un fardeau qui serait formidable aux anges mêmes, comme disent les saints Pères : *Onus angelicis humeris formidabile.*

Troisièmement, quelle préparation Dieu n'a-t-il pas exigée de la sainte Vierge pour concevoir une seule fois le Verbe divin dans son sein! Le Saint-Esprit est descendu sur elle au moment de l'incarnation. Avant ce temps-là les trois personnes divines avaient travaillé à sanctifier l'âme de la sainte Vierge; le Père y avait employé sa puissance, le Fils sa sagesse, et le Saint-Esprit son amour, Dieu l'avait préservée du péché originel et comblée de grâces. Pourquoi tant de préparatifs? c'est, dit l'Eglise, *Omnipotens sempiterne Deus, qui gloriosæ virginis Mariæ corpus et animam, ut dignum Filii tui habitaculum effici mereretur, Spiritu sancto cooperante præparasti*; c'était pour la rendre capable de produire le Verbe éternel, dit saint Thomas : *Beata autem Virgo fuit electa divinitus ut esset Mater Dei, et ideo non est dubitandum quin Deus per suam gratiam eam ad hoc idoneam reddiderit.*

En quatrième lieu, quelle préparation Jésus-Christ n'a-t-il pas exigée de ses apôtres avant de les ordonner prêtres! Il les a instruits lui-même, il les a conduits souvent dans la solitude, il leur a expliqué les mystères de la foi, il les a formés aux vertus sacerdotales, il leur a fait exercer les fonctions du ministère apostolique en les envoyant prêcher et annoncer l'Evangile, en leur donnant le pouvoir de chasser les démons, de guérir les malades, de faire des miracles. Après tous ces préparatifs, s'agit-il de les faire prêtres? il prend de l'eau dans un bassin, il s'abaisse devant eux, il leur lave les pieds et les purifie des taches qui étaient restées dans leur âme; il leur fait une longue et touchante exhortation, il les communie, et leur recommande l'humilité et la charité mutuelle; enfin il les ordonne prêtres, il prie pour tous, et en particulier pour saint Pierre, [illegible] après sa résurrection, leur apparaissant [illegible] jours, et leur parlant du royaume [illegible].

de Dieu, il leur envoie son Saint-Esprit. Quels préparatifs ! quel appareil ! quelles cérémonies ! mais il s'agit de faire des prêtres de la nouvelle loi. Les apôtres ont imité l'exemple de leur Maître ; ils ont préparé les premiers diacres à l'ordination par la prière et le jeûne, tout en s'informant de leurs qualités et de leur réputation. Pourquoi tant de préparation ? Il s'agit du sacerdoce et des saints ordres.

Cinquièmement, les saints Pères nous ont enseigné la même doctrine par leurs paroles, mais encore plus par leurs exemples. Ils enseignent tous unanimement la nécessité de cette préparation, à cause de la sublimité de l'état ecclésiastique, des obligations qui y sont attachées et des dangers qu'il renferme. Il faudrait transcrire ici les ouvrages entiers des Pères ; contentons-nous de quelques passages des plus célèbres. Saint Ambroise : *Magna sublimitas magnam debet habere cautelam. Honor grandis grandiori debet sollicitudine circumvallari ; non neophytum*, ajoute-t-il. Et plût à Dieu qu'on apportât l'innocence du baptême à l'ordination, *ne in superbiam elatus incidat in insidias diaboli, quia quod nec parvo tempore didicerit in longo tempore servare non potest*. Il faut que cette innocence, dit ce même Père, soit soutenue et affermie par des œuvres héroïques qui précèdent l'ordination : *Merita debent præire bonorum operum, ut dignus habeatur ad ordinationem*. Saint Jérôme : *Si clericatus te titillet desiderium, rationabilem hostiam offeres Christo, ne miles antequam tyro, ne prius magister sis quam discipulus : necdum discipuli, et jam ministri sunt. Ignorat momentaneus sacerdos humilitatem, mansuetudinem ; nescit seipsum contemnere.* Combien de prêtres sont à présent tels que les représentait saint Grégoire de Nazianze, et dont la précipitation aux saints ordres le faisait gémir : *Heri sacrilegi, hodie sacerdotes ; veteres vitio, pietate rudes ; discipuli simul et magistri pietatis creantur, qui nihil didicerunt, nec ad sacerdotium quidquam prius contulerunt præter velle.* Saint Cyrille d'Alexandrie, sur cette irrégularité que Dieu avait établie dans l'ancienne Loi, et qui excluait du sacerdoce : *Non accedet ad offerendum dona Dei homo cæcus vel claudus*, dit : *Ineptus igitur est ad sacerdotium claudus, id est, qui ad perfecte incedendum parum firmus.* Les grandes lumières de l'Eglise grecque et latine nous ont encore mieux instruits de cette grande vérité par leurs exemples ; ils ont demeuré dans la solitude pendant longtemps pour étudier, se sanctifier, considérer à loisir la grandeur et les obligations du sacerdoce. Tels ont été saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Chrysostome, saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire le Grand, saint Bernard. Plusieurs saints ont fui, se sont mutilés, et ont fait des choses plus admirables qu'imitables, pour empêcher qu'on les ordonnât prêtres ou évêques. Il a fallu user d'artifice pour les surprendre, comme on le fit à saint Ambroise, saint Basile et saint Grégoire le Grand ; il a fallu faire violence à d'autres, comme à saint Augustin, qui s'en plaint ainsi : *Vis facta est mihi.* Pourquoi ? c'est que tous ces saints avaient considéré à loisir la dignité et les grandes obligations du sacerdoce. Ils ne croyaient pas être assez dignes de cet état, ni s'y être préparés suffisamment. Eh quoi ! des jeunes gens, qui peut-être ont été vicieux, sont chargés de péchés, sans vertu, sans science, sans vocation, sans considération, vont aux ordres, forcent l'entrée, se plaignent, murmurent contre ceux qui les retardent ! Hélas ! que sont devenus ces siècles d'or ! quel renversement de l'ordre ecclésiastique !

Second fondement de la nécessité de la retraite : la conduite que l'Eglise a gardée autrefois avant l'ordination, et ce qu'elle observe encore de nos jours. Premièrement, l'usage de l'ancienne Eglise, avant l'ordination. Il est vrai qu'elle ne pouvait pas aisément assembler ceux qu'elle ordonnait, pour les éprouver ; mais elle était assurée de leur sainteté et de leur piété par le témoignage des évêques, prêtres et diacres, des Chrétiens et même des infidèles, dont elle voulait avoir l'approbation, comme saint Paul le prescrit à Timothée : *Oportet illum bonum habere testimonium ab eis qui foris sunt.* (*I Tim.* III, 7.) Ils étaient encore dans l'innocence de leur baptême ; la plupart avaient confessé Jésus-Christ dans les tourments, et portaient sur leurs corps les glorieuses marques de leur confession de foi. Mais la persécution finie, l'Eglise ordonna à ceux qui aspiraient à l'état ecclésiastique de demeurer avec leur évêque ; et les maisons épiscopales devinrent les premiers séminaires. Saint Augustin rassembla ses clercs en communauté, et les forma au sacerdoce. Les évêques d'Afrique pratiquaient la même chose, et cet usage fut universel en Orient et en Occident, il se pratiquait encore au IXe siècle, où nous voyons les séminaires dans les maisons épiscopales ou dans les monastères de Saint-Benoît. Là on leur représentait la dignité et la sainteté du sacerdoce, et c'était là qu'ils pesaient l'un et l'autre au poids du sanctuaire.

L'Eglise a toujours pris un très-grand soin pour faire le choix de ses ministres, et elle a observé avec exactitude les règles que saint Paul a prescrites à Tite et à Timothée : *Oportet episcopum irreprehensibilem esse, sobrium, prudentem, ornatum, hospitalem, doctorem, non vinolentum, non percussorem, sed modestum, non litigiosum, non cupidum, non neophytum : oportet autem et illum testimonium habere bonum ab iis qui foris sunt. Diaconi similiter pudicos, non bilingues, non multo vino deditos, non turpe lucrum sectantes ; hi probentur primum, et sic ministrent nullum crimen habentes.* (*I Tim.* III, 2, 10.) C'est la réponse uniforme que les Souverains Pontifes, consultés sur ce sujet, ont faite ; les règles que les saints canons ont établies, et qu'on a observées exactement : *Apostolorum exemplis edocemur quanta cura ac delectu manus impositionem fieri oporteat.* Et le Pape Zosime : *Obsistite talibus ordinationibus, obsistite*

superbiæ et arrogantiæ. Saint Léon répondit de même : *Nullus admittatur ante tempus examinis, ante meritum laboris, ante experientiam disciplinæ.* Le Pape Hormisdas : *Longa debet vitam suam probatione monstrare cui gubernacula committuntur Ecclesiæ.* Saint Grégoire le Grand : *Non neophytum ; sicut neophytus tunc vocabatur qui adhuc noviter erat plantatus in fide, ita nunc inter neophytos deputamus qui adhuc novus est in sancta conversatione.* Le même saint donne cette règle à ceux qui aspirent au sacerdoce : *Pensandum est valde ad culmen regiminis quisque qualiter veniat, atque ad hoc rite perveniens, qualiter veniat, et in infirmitatem suam quotidie quanta valet consideratione agnoscere. Onus est angelicis humeris formidabile sacerdotium. Quisquis ergo sacerdotium adipisci desiderat, prius vires suas cum hoc quod subiturus est metiatur, ut si impar est abstineat.*

L'Eglise a donné cette même règle dans ses conciles pour le choix des ministres : *Qui regimen sacerdotii contendit appetere, ante in se discutiat si vita honori sit congrua.* Le IVe concile de Latran sous Innocent III : *Satius est paucos bonos quam multos malos habere ministros. Sacerdotii dignitas ex indigna numerositate vilescit ; tales igitur ad ministerium eligantur clerici qui digni possunt Dominica sancta tractare.* L'Eglise a observé cette règle pour tous les ministres, supérieurs et inférieurs, diacres, prêtres et évêques. On en voit des restes dans le Pontifical romain. C'est pour la même fin que l'Eglise a institué la tonsure, qui fut comme un noviciat pour disposer aux ordres ; elle n'y admettait que les plus saints ; c'est ce que saint Jérôme écrivait à un moine nommé Rustique : *Sic vive in cœnobio, ut clericus merearis fieri.* L'Eglise a pareillement établi et observé exactement les interstices, c'est-à-dire un espace de temps entre les saints ordres. Ces intervalles étaient très-longs, comme nous l'apprend l'histoire des conciles tenus en Orient et en Occident ; on regardait ordonnés *per saltum* ceux qui ne les observaient pas. Saint Martin et saint Chrysostome demeurèrent plusieurs années dans l'ordre de lecteurs et d'exorcistes ; on ne recevait le diaconat qu'à trente ans, et l'on demeurait cinq ans dans cet ordre jusqu'à la prêtrise, et depuis la prêtrise jusqu'à l'épiscopat dix ans. Nul n'était exempt de ces règles, pas même ceux qui avaient passé longtemps dans la solitude. Anciennement encore c'était l'usage de séparer les ordres mineurs, et de ne les donner que plusieurs années les uns après les autres. L'Eglise en a ainsi agi à cause de la dignité du sacerdoce qui demande une grande préparation, une longue épreuve pour examiner si ceux qui se présentent aux saints ordres ont la vocation et les qualités nécessaires à un ministère si relevé et si saint, à cause des dangers qui sont attachés au sacerdoce et à ses emplois, et pour donner le temps aux ordinands d'acquérir la science et la piété nécessaires au sacerdoce.

Secondement, l'Eglise est aujourd'hui dans le même usage. Le saint concile de Trente a renouvelé tous les anciens canons sur ce sujet ; et si l'Eglise n'observe pas à la lettre ces anciennes règles, ce n'est que par nécessité et par le besoin qu'elle a de ministres. Son esprit est toujours le même ; voici comment elle s'en explique dans son dernier concile général : Le saint concile veut qu'on garde les interstices d'un an entier entre les ordres sacrés, et même entre les ordres mineurs, *nisi aliud episcopo expedire videatur.* Le saint concile veut que les ecclésiastiques demeurent le temps convenable entre les ordres : *In unoquoque ordine juxta præscriptum episcopi se exerceant ; atque ita de gradu in gradum ascendant, ut in eis cum ætate vitæ meritum, et doctrina major accrescat.* Il enjoint aux évêques : *Nulli tonsura nisi idoneo detur.* Il veut qu'on n'ordonne que ceux qui auront des témoignages de vie et de mœurs : *Et quorum vita probata senectus sit.* La sainte Eglise fait publier les ordinations aux prônes des Messes paroissiales ; elle ordonne, par la bouche des évêques, un certain temps de séminaire, l'observation des interstices autant que faire se peut ; elle consulte avant l'ordination le peuple et l'archidiacre ; elle avertit les ordinands : *Considerare debetis attente onus quod appetitis ; iterum atque iterum cogitate ;* elle arrête l'ordination, s'il y a quelque empêchement ou opposition : elle fait observer encore toutes les irrégularités *in defectu et ex delicto,* qui étaient autrefois en usage ; elle met en pénitence, jeûnes et prières, tous ses enfants aux Quatre-Temps, elle invoque l'Eglise triomphante, elle fait prosterner tous les ordinands, les avertit, les exhorte par menaces et par prières. Or, pourquoi tout cela ? il s'agit de l'ordination, de la réception du sacerdoce, des saints ordres ; elle en explique en particulier les obligations et les vertus, afin d'en renouveler le souvenir aux ordinands. A la fin de l'ordination, la sainte Église avertit les ordinands par la bouche de l'évêque ; les clercs : *Filii charissimi, animadvertere debetis quod hodie de foro Ecclesiæ facti estis ;* elle avertit ceux qui reçoivent les quatre mineurs, de leurs devoirs par rapport à leurs ordres ; les sous-diacres : *Iterum atque iterum considerare debetis attente quod onus hodie ultro appetitis : sedulo attendite quale ministerium vobis traditur ;* les diacres : *Provehendi... cogitate magnopere ad quantum gradum Ecclesiæ ascenditis ;* les prêtres : *Consecrandi, filii dilectissimi, cum magno quippe timore et quatenus nec nos de vestra provectione, nec vos de tanti officii susceptione damnari a Domino, sed potius remunerari mereamur ;* et à tous en général : *Filii dilectissimi, diligenter considerate ordinem per vos susceptum ac onus humeris vestris impositum ; studete sancte et religiose vivere, atque omnipotenti Deo placere.*

Troisième fondement de la nécessité de la retraite avant l'ordination : il faut penser sérieusement à cette action, parce que de là dépend le salut des ordinands et celui des peuples. 1° Celui des ordinands.

Le salut des ordinands dépend tellement de cette considération faite dans une retraite, que saint Chrysostome ne fait pas difficulté de dire : *Non temere dico, sed prout affectus sum, non arbitror inter sacerdotes multos esse qui salvi fiant, sed multo plures qui pereunt ; in causa est quia res excelsum requirit animum* : il faut une grandeur d'âme, une sainteté éminente, qui réponde à la dignité du sacerdoce. Il faut l'acquérir, s'y établir solidement, s'accoutumer à penser, parler et agir noblement; et saint Grégoire le Grand : *Provideri debet quales ordinentur, ne hi qui ordinati sunt pereant: pulli avium, si ante pennarum perfectionem volare appetant, unde ire in alta cupiunt, inde in ima demerguntur. Structuris recentibus, necdum solidatis, si lignorum pondus super ponitur, non habitaculum, sed ruina fabricatur; conceptas soboles feminæ, si prius quam plene formentur, proferunt, nequaquam domos, sed tumulos replent.*

Sans parler des dangers de la vocation à l'état ecclésiastique, n'oublions pas de réfléchir souvent et beaucoup au grand nombre de ceux qui se trouvent dans les emplois de cet état : dangers en chaire, au confessionnal, dans l'administration des sacrements; dangers avec le sexe, de la part du démon, du monde, de la chair et du sang, des habitudes; dangers d'une vertu faible, chancelante, d'une chasteté toute récente et mal affermie. La tête tourne quand on est si haut. D'où viennent les chutes anciennes et modernes des prêtres, les désordres du clergé? C'est de la précipitation à recevoir les ordres sans vocation, sans interstices, sans examen, sans considération. De là ce peu d'estime que ces prêtres ainsi ordonnés font de leur état; ils le regardent comme un métier; ils le prennent par cupidité, par intérêt; de là les simonies, les brigues, les présents et les flatteries; de là cette vie animale, intempérante, impudique, avaricieuse, attachée aux parents et à la famille; de là cette irréligion et impiété au saint autel, dans l'administration des sacrements; cette habitude de ne pas résider, cet abandon déplorable d'une paroisse, des malades, des pauvres, des agonisants, d'une église qu'on laisse dépourvue de tout, pendant qu'on ne cherche qu'à se loger soi-même à la manière des riches et des puissants du siècle. D'où vient tout cela? des voleurs et des mercenaires qui sont entrés ou sans vocation, ou sans réflexion dans un état si relevé et si saint : *Grandis sublimitas, grandis ruina; judicium durissimum his qui præsunt fiet; potentes potenter patientur.* On ne reçoit pas la grâce de l'ordre, ni le droit aux secours actuels; et comment avoir la force de se soutenir dans les persécutions, dégoûts, tentations et tout le reste?

2° Cette précipitation cause la damnation des peuples. Non-seulement un ecclésiastique qui reçoit les ordres sans réflexion et sans vocation expose son salut, mais encore celui des peuples; car un prêtre ne se damne jamais seul; il entraîne un grand nombre d'âmes après lui : *Nemini cito manus imposueris*, dit saint Léon, Pape; *qui aliter ordinant, peccant : non est hoc consulere populis, sed nocere, nec præstare regimen, sed augere discrimen. Scriptum est*, dit saint Grégoire le Grand, *ut prius quis probetur, et sic ministret. Multo ante igitur probandus est qui populi intercessor assumitur, ne fiant causa ruinæ populi sacerdotes mali.* D'où vient le désordre des Chrétiens! *Omnes declinaverunt, non est qui faciat bonum, non est usque ad unum : furtum, homicidium, adulterium inundaverunt.* (*Psal.* LII, 4.) Il n'y a ni foi, ni loi, ni charité parmi les peuples; on n'entend que jurements, blasphèmes, médisance, calomnie; chacun pense à élever sa fortune et sa réputation sur celle d'autrui. D'où vient tout cela? La lumière de l'Eglise est éteinte, le sel affadi : *Sic populus, sic sacerdos; qualis rector, tales et subditi : « Per vos, o sacerdotes, blasphematur nomen meum inter gentes. »* (*Isa.* LII, 5.) Au lieu de donner bon exemple, ils sont des sujets de scandale : *In cathedra pestilentiæ sedit;* mauvais exemple de jalousie, de vengeance, d'impureté, d'intempérance, d'avarice, d'attachement au monde, d'oisiveté, d'irréligion à l'église, à l'autel, en chaire. Remontez à la source de ces désordres; des usurpateurs téméraires du sacerdoce, des présomptueux, des gens qui prennent les ordres sans réflexion, sans attention, sans s'être éprouvés auparavant, sans avoir reconnu si leur vocation est légitime et a les marques d'une bonne vocation, sans avoir les vertus qu'exigent les saints ordres, cette piété, cette dévotion, et surtout cette chasteté solide, affermie et éprouvée qu'exigent le sacerdoce et les saints ordres. De là les peuples sont sans instruction, les sacrements ne sont point fréquentés, les pauvres sans soulagement, les malades sans sacrements; l'adultère, la fornication, les inimitiés, l'usure, les jurements et l'ivrognerie règnent dans les paroisses abandonnées par l'absence des pasteurs mal appelés ou mal préparés.

Seconde réflexion : la conduite que les ordinands doivent garder pendant la retraite de l'ordination. 1° Il faut consulter Dieu dans cette retraite, lui dire avec sincérité : *Domine, scito cor meum, proba me, cognosce semitas meas, deduc me in via æterna.* (*Psal.* CXXXVIII, 23, 24.) *Loquere, Domine, quia audit servus tuus* (*I Reg.* III, 9); *audiam quid loquatur in me Dominus.* (*Psal.* LXXXIV, 9.) *Domine, doce me facere voluntatem tuam.* (*Psal.* CXLII, 10.) *Domine, quid me vis facere?* (*Act.* IX, 6.) *Paratum cor meum, paratum cor meum* (*Psal.* LVI, 8); consulter son directeur, lui ouvrir son cœur, lui exposer sa conscience, ses faiblesses passées, ses misères présentes, le peu de vertu qu'on a, cette chasteté naissante, cette pente au mal, ce temps fort mal passé dans le monde, avec tiédeur et sans fidélité au règlement dans le séminaire.

2° Se demander à soi-même : *Ad quid venisti? tu quis es? O sacerdos, o clerice, agnosce dignitatem tuam;* sans se flatter : *Deus intuetur cor, Deus non*

irridetur. Si modo moriturus esses, hoc faceres? prendrais-je les saints ordres? Ne faites rien dont vous puissiez vous repentir à l'heure de la mort. Suis-je appelé? *Fratres, videte vocationem vestram: consideremus*, dit saint Bernard, *et nos an vocati venerimus, et an vocati a Deo, a quo nimirum hæc vocatio est?* si nous y venons par la vocation de notre évêque et le conseil de ceux qui tiennent sa place? si nous n'avons pas fait agir pour avoir le consentement de nos supérieurs? si nous n'avons pas pris les ordres sans conseil? si nous y entrons avec pureté d'intention, dans le désir unique de plaire à Dieu et de travailler au salut des âmes? si nous avons l'aptitude de corps et d'esprit pour la science et les fonctions ecclésiastiques? si nous avons l'esprit de notre état? si nous aimons le séminaire et les exercices qui s'y font? si nous en profitons? si nous nous plaisons avec nos supérieurs, directeurs et les prêtres remplis de l'esprit de notre état? Il faut sonder son cœur pour voir si ce n'est pas l'impulsion de nos parents, le désir d'une place, qui nous fait embrasser l'état ecclésiastique. Si c'est par Jésus-Christ, la véritable porte, que nous y entrons, dit saint Augustin: *Christus est ostium quo intramus, et ostiarius qui aperit; nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo, tanquam Aaron. Eos enim rectores accipit Ecclesia*, dit saint Léon, Pape, *quos Spiritus præparavit et dignatio cœlestis gratiæ gignit.* Aussi les Pères et les conciles s'écrient contre ceux qui attentent d'entrer dans le sacerdoce sans vocation: *Qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliunde, ille fur est et latro; fur non venit nisi ut furetur, et mactet, et perdat.* (*Joan.* x, 1.) C'est un horrible sacrilége, dit Pierre de Blois; il vaudrait mieux que vous fussiez conduit en prison, ou que vous tombassiez roide mort aux pieds de l'évêque avant l'ordination: *Usurpati ausus sacerdotii sacrificium in sacrilegium, et vitam convertit in mortem, Multo dignius, multoque rectius esset ut ad carcerem vel catastam pœnalem, quam ad sacerdotium traheremini.* Le téméraire, dit saint Ephrem, *tenebras exteriores, et judicium absque misericordia consciscit, ignem et mortem sibi accumulat.* C'est à vous à y penser, à vous éprouver sur ce sujet pendant cette retraite: *Quid prodest homini si mundum universum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur?* (*Matth.* xvi, 26.) Prenez garde que le caractère de l'ordination ne soit le sceau de votre réprobation comme il l'a été de plusieurs.

3° Considérer attentivement si l'on a les vertus des ordres qu'on a reçus, et auxquels on aspire: sonder son cœur pour voir si l'on est maître de ses passions, si l'on a du mépris pour le monde, si l'on vit avec la pureté qui convient à un clerc, si l'on a ce zèle de la maison de Dieu propre à un portier, ce respect et cet amour de l'Ecriture sainte convenables à un lecteur, si l'on a cet esprit d'oraison et de mortification nécessaire à un exorciste, si l'on a une grande dévotion au saint Sacrement, et si l'on donne bon exemple comme un acolyte y est obligé; si l'on est bon sous-diacre: *Amodo assidui, vigiles, sobrii, casti;* si l'on est bon diacre: *Estote assumpti a carnalibus desideriis, a terrenis concupiscentiis quæ militant adversus animam. Estote nitidi, mundi, puri, casti. Evangelium ore annuntietis, vivis operibus exponatis.... accipe Spiritum sanctum ad robur, ad resistendum diabolo et tentationibus ejus... Abundet in eis totius forma virtutis, auctoritas modesta, pudor constans, innocentiæ puritas, et spiritualis observantia disciplinæ... In Christo firmi et stabiles.* Pour la prêtrise, si l'on a *cœlestis sapientia, probi mores, diuturna justitiæ observatio... mortificare membra vestra a vitiis et concupiscentiis omnibus procuretis... accipe vestem sacerdotalem per quam charitas intelligitur.* Enfin, si l'on est comme l'Eglise, les conciles et les Pères le représentent: *Ad omne opus bonum instructi, perfecti in virtute esse debent.* Si la sainteté est aussi éminente que la dignité, et surpasse la sainteté des Chrétiens: *Erubescant sacerdotes*, dit Pierre de Blois, *si sanctioris vitæ inveniuntur laici qui hujus mundi fluctibus sunt immersi.* Il faut être au-dessus du peuple: *Ab humero et sursum* (*I Reg.* ix, 2), comme Saül parut au-dessus du peuple d'Israël: *Tantum inter sacerdotem et quemlibet probum interesse debet*, dit saint Isidore de Damiette, *quantum inter cœlum et terram discriminis est.* Cette vie, non-seulement doit être éminente, mais être le modèle des peuples: *Vos estis lux mundi* (*Matth.* v, 14); *lucete sicut luminaria: sic decet clericos nihil nisi grave, moderatum, ac religione plenum præseferant.* Votre vie a-t-elle été de ce caractère pendant les vacances, chez vos parents, en ville, au séminaire? C'est à vous à examiner: vous n'êtes en retraite que pour cela, vous y avez intérêt: *Nulla satis magna securitas, ubi periclitatur æternitas.*

4° Enfin, sondez vos cœurs pour voir s'ils sont éloignés du péché mortel et véniel, détachés du monde, honneurs, plaisirs, richesses, commodités, parents; si votre chasteté est universelle, délicate, sans soupçon, éprouvée, solide et affermie pour n'avoir rien à craindre avec le sexe, au confessionnal; si ces anciennes plaies sont bien fermées; si nous avons ce respect, cette sainte frayeur, cet éloignement édifiant pour les ordres que les saints ont eus; si nous n'y allons que par une espèce de contrainte, par pure obéissance: *Iterum atque iterum considerare debetis.* Après l'avoir considéré attentivement devant Dieu, conférez-en avec vos directeurs, et suivez leurs avis; mais parlez clairement: *Quod ignorat medicina non curat;* « *Deus intuetur cor.* » (*I Reg.* xvi, 7.) Il y va de votre éternité, pensez-y.

—

Xe ENTRETIEN.

Qu'il faut éviter la précipitation à l'égard des saints ordres.

Je vous disais dernièrement que nous devons avoir un soin tout particulier de répondre à notre vocation par une vie véritablement ecclésiastique, et par l'exercice fidèle de nos fonctions : *Satagite ut per bona opera certam vestram vocationem et electionem faciatis.* (*II Petr.* I, 10.) J'ai dessein de vous parler aujourd'hui de l'obligation que nous avons de recevoir les saints ordres selon les desseins de Dieu, et de ne point prévenir par une trop grande précipitation les moments qu'il a marqués pour cela. Quand on supposerait la vocation d'une personne pour l'Eglise, il ne faut pas pour cela se presser pour recevoir les saints ordres; mais comme il faut une vocation pour entrer dans l'état ecclésiastique, il en faut une autre pour recevoir les saints ordres; et ce qu'il faut éviter beaucoup en la réception des ordres, c'est la trop grande précipitation et le trop grand empressement. Néanmoins c'est un désordre fort commun ; on court aux ordres sans aucune mesure et sans aucune considération, violant impunément toutes les règles que l'Eglise a prescrites à ce sujet. Pour mettre quelque frein à ce désordre, nous vous parlerons présentement de l'obligation que nous avons de nous préparer beaucoup avant de recevoir les saints ordres, et, pour vous en persuader, voici trois grandes considérations : premièrement, avant de recevoir les saints ordres, surtout le sacerdoce, il faut une grande sainteté; secondement, il faut acquérir de l'aptitude pour servir l'Eglise; troisièmement, il faut bien s'affermir contre tous les dangers qui environnent le sacerdoce. Or ces trois choses demandent qu'on prenne beaucoup de temps pour ne point se presser; on ne se sanctifie pas, on ne se forme pas, et l'on ne s'affermit pas dans quelques jours, ni dans quelques mois, et, par conséquent, il faut prendre du temps.

Je dis, premièrement, qu'avant de recevoir les ordres, il faut prendre beaucoup de temps pour acquérir la sainteté qui leur est convenable. Comme les ordres sont très-saints, et qu'ils ont des fonctions toutes divines, il faut, avant de s'y engager et d'en faire les fonctions, qu'on se soit bien purifié et qu'on ait acquis une grande sainteté, autrement c'est faire injure à la majesté de Dieu et à la sainteté des ordres. Vous ne doutez pas qu'il ne faille avoir une grande sainteté, même pour les ordres mineurs; car les fonctions en sont très-saintes, puisque ces ordres donnent pouvoir d'admettre dans l'église ceux qui sont dignes, et d'en rejeter les indignes ; d'avoir soin des ornements et des meubles de l'église; c'est le pouvoir des portiers : puisqu'ils donnent le pouvoir de chasser les démons des corps des possédés ; c'est celui des exorcistes : puisqu'ils donnent le pouvoir de lire solennellement les leçons de l'Office divin, et de faire même quelque lecture de l'Ecriture sainte; c'est celui des lecteurs : puisqu'ils donnent pouvoir d'assister au sacrifice, de présenter les burettes à l'autel et de porter des flambeaux ; c'est celui des acolytes. Tout cela est très-saint, si l'on en juge avec des yeux bien éclairés, et par conséquent tout cela demande une grande sainteté. Les ordres mineurs demandent un grand zèle de la maison de Dieu, un grand amour pour l'Ecriture sainte, une grande aversion pour toutes les œuvres du démon, et une vie toute pure et tout exemplaire. Si nous nous élevons aux ordres sacrés, comme ils sont plus saints que les mineurs, ils demandent aussi une plus grande sainteté. Quelle sainteté ne faut-il pas pour le sous-diaconat, pour assister au sacrifice de la sainte Messe, à cette action si redoutable qui fait trembler les anges de respect !... Quelle sainteté ne faut-il pas pour le diaconat, puisque le diacre sert au sacrifice immédiatement au-dessous du prêtre, et qu'il le sert de si près dans l'exercice de l'action la plus sainte et la plus auguste qui puisse se faire sur la terre, sans parler de bien d'autres fonctions qu'il a, très-saintes et très-sublimes ! Mais enfin, quelle sainteté ne demande pas le sacerdoce ! Il faudrait avoir une sainteté plus qu'angélique; il faudrait avoir un parfait détachement de toutes les créatures; il faudrait être intimement uni à Dieu. Quand on fait réflexion qu'un prêtre, par son état, offre à Dieu le saint sacrifice de la Messe, qu'il présente à Dieu cette divine victime que Notre-Seigneur lui a mise entre les mains; quand on conçoit qu'il fait l'office de médiateur entre Dieu et les hommes, qu'il applique aux hommes le sang adorable de Notre-Seigneur par le ministère de la réconciliation, qu'il annonce la parole de Dieu, et qu'il fait d'autres fonctions que respectent les anges, on doit être persuadé que pour s'acquitter dignement de ces fonctions, il faut une grande sainteté. Or cette sainteté ne s'acquiert pas dans quelques jours, ni dans quelques mois. On ne se défait pas de ces anciennes habitudes comme d'un vêtement; on ne fait pas mourir le vieil homme de mort subite; on ne renonce pas aux affections de la terre dans un moment; on n'acquiert pas les vertus ni le don d'oraison en quelques semaines. Il faut un temps très-considérable pour acquérir cette sainteté ; et il faut avouer que les laïques mêmes se scandalisent au sujet des ordinations pressées et précipitées. Lorsqu'ils ont vu des jeunes gens parmi eux, qui n'étaient pas plus parfaits qu'eux, ils sont surpris lorsqu'en moins de rien ils les voient élevés aux saints ordres, lorsqu'ils les voient à l'autel offrir à Dieu le sacrifice auguste de notre religion, lorsqu'ils les voient assis dans un confessionnal exercer l'office de juge, lorsqu'ils les voient en chaire annoncer la parole de Dieu et s'ériger en maîtres, et sans qu'ils aient pris le temps de se disposer à ces augustes et admirables fonctions; il est certain qu'ils en sont scandalisés. Mais ils le sont doublement lorsqu'ils ont

vu parmi eux des personnes qui n'avaient point de piété, qui ne fréquentaient pas les sacrements, qui étaient licencieuses dans leurs conversations et dans toute leur conduite, qui allaient dans les maisons publiques pour y perdre le temps à jouer, boire ou manger, qui causaient du scandale à ceux qui les voyaient, et que néanmoins ils les voient élevées au sacerdoce, sans avoir vu ni appris le changement de leurs mœurs. Peut-il y avoir pour eux un plus grand sujet de scandale? Je veux que ces personnes soient changées; mais en vérité, les idées de leur déréglement sont encore trop fraîches. Il faudrait un temps considérable pour les effacer dans l'esprit de ceux qui en ont été témoins. Je vous avoue qu'à considérer ceci dans l'esprit de la religion, c'est quelque chose de très-surprenant, et l'on ne peut que s'étonner de la précipitation avec laquelle on entre dans les saints ordres. N'est-il pas, encore une fois, très-étonnant de voir des personnes qui étaient à charge à leur famille, qui étaient un sujet de scandale à toute une paroisse et à toute une ville, des gens à qui l'on aurait pas osé confier les clefs d'une armoire, d'un grenier ou d'une cave, chargés néanmoins des clefs du sanctuaire, du tabernacle et du ciel même, chargés des sacrements et de la conduite spirituelle des âmes? On ne peut penser à cela sans horreur. Toutefois cela n'arrive que trop, et malheureusement dans toutes les ordinations qui se font dans l'Eglise, il y a pour l'ordinaire de ces sortes de personnes.

Si nous avons horreur de ce déréglement, prenons garde de ne pas nous en rendre coupables. Voyons si nous avons mené une vie bien sainte et bien exemplaire. Si nous ne l'avons pas fait, si nous avons vécu dans le péché avant notre entrée dans le séminaire, il faut se purifier à loisir. Si nous n'avons pas édifié, il faut se mettre en état d'édifier ceux que nous avons scandalisés, prenant des routes toutes contraires, effaçant peu à peu les mauvaises impressions que nous aurions données par notre ancienne conduite; et il ne faut pas se persuader que le temps qu'on passe au séminaire soit assez long pour cela. Il faudrait encore édifier dehors avant de s'engager au moins dans les ordres sacrés. On réparerait par là, en quelque manière, le mauvais exemple donné; et quand on ne le fait pas, on scandalise les peuples, et de là procède le mépris qu'ils font des prêtres, mépris qui passe assez souvent jusqu'au caractère. Cette considération devrait nous suffire pour nous convaincre de l'obligation où nous sommes de ne point nous presser pour les saints ordres. Il faut acquérir une grande sainteté avant de les recevoir; or il faut du temps pour cela. Il en faut aussi pour acquérir l'aptitude nécessaire pour servir l'Eglise; c'est la seconde considération.

Vous savez que les ministres de l'Eglise sont ordonnés pour la servir. L'ordre est un sacrement qui donne à l'Eglise des officiers et des serviteurs. Or, vous ne doutez pas que ces officiers et ces ministres ne doivent être en état de rendre service à l'Eglise. Ils ont besoin pour cela de science, de lumière, de maturité d'esprit, de prudence. Il faut qu'ils aient quelque intelligence de l'Ecriture sainte. Il faut qu'ils soient en état d'instruire par des prônes, des catéchismes et des exhortations. Il faut qu'ils entendent la théologie morale, et qu'ils puissent décider passablement les cas de conscience. Il faut qu'ils aient lu de bons livres, dans lesquels ils aient puisé des sentiments de piété pour les inspirer aux fidèles. Il faut qu'ils aient acquis une certaine dextérité pour exercer leurs fonctions avec bienséance et religion. Or, je vous demande si l'on peut acquérir cette aptitude qui renferme tant de choses, en peu de temps? Cela ne se peut certainement pas; il faut un temps considérable, autrement l'Eglise en souffre un très-grand dommage. Faisons de sérieuses réflexions sur cette conséquence. Je dis que lorsqu'on se presse pour recevoir les saints ordres, et qu'on ne prend pas le temps de se former aux fonctions ecclésiastiques, l'Eglise en souffre un très-grand dommage, parce que ces ouvriers à demi formés, et pour ainsi dire ébauchés, ne sont pas capables d'un grand travail dans l'Eglise, ni d'y faire de grands fruits. Le moyen qu'ils rendent à l'Eglise de grands services, ayant si peu de science et de lumières! Mais il n'arrive que trop que ces sortes de ministres, bien loin de travailler et de servir l'Eglise, gâtent tout, et nuisent beaucoup aux âmes par leur ignorance, par leur peu de talent, et souvent même par leur scandale. Il en est d'un prêtre qui n'est pas formé à son emploi par rapport à l'Eglise, comme d'un médecin, d'un juge et d'un pilote, qui ne sont pas versés dans leur profession par rapport à ceux qui sont entre leurs mains. 1° Représentez-vous un juge qui ne sait point les lois ni la jurisprudence, et qui se mêle de juger. Il fait les plus grandes fautes, il prononce en aveugle, et fait tort aux parties. 2° Figurez-vous un médecin ignorant et sans expérience, il tue ses malades sans s'en douter, parce qu'il n'ordonne pas les remèdes propres à leurs maux, ou qu'il en ordonne de contraires. 3° Imaginez-vous un pilote qui entreprend de conduire un vaisseau en pleine mer, et qui ne sait pas encore manier une rame : que doit-on attendre de la conduite d'un tel pilote? Ceux qui y sont engagés ne sont-ils pas dans un danger manifeste d'y faire naufrage et d'y périr? Voilà une figure de ce qui arrive aux âmes lorsque les prêtres se chargent de leur conduite sans avoir appris suffisamment les devoirs de leur état, et les règles pour la conduite des âmes. 4° Ce sont des juges qui s'asseoient dans le tribunal de la pénitence, sans savoir comment il faut procéder dans ce jugement; qui n'ont point de lumières pour examiner et éclaircir les matières; qui ne comprennent rien aux cas de conscience, qui n'obligent pas à restitution les pénitents qui y sont obligés, ou qui les y obligent mal à propos; qui donnent des absolutions lorsqu'il faudrait les refu-

ser ou les suspendre. En un mot, on ne peut attendre de pareils juges que des fautes et des égarements très-pernicieux aux âmes, et très-funestes à eux-mêmes, parce qu'ils se damnent évidemment en exerçant un emploi très-important et très-périlleux sans avoir les qualités nécessaires. 2° Ce sont des médecins qui doivent s'appliquer à guérir les infirmités et les maladies des âmes. Pour y réussir ils sont obligés à connaître la nature du mal, et à appliquer les remèdes convenables; or, lorsqu'ils ne connaissent ni le mal ni le remède propre à sa guérison, ils laissent croupir les pauvres pécheurs dans leurs misères, sans savoir les guérir. N'est-ce pas là un grand et très-grand malheur pour l'Eglise? 3° Ils sont des pilotes qui se chargent de la conduite de l'Eglise, et qui ne sont nullement versés dans cet art des arts. Ce sont des pilotes, disent les saints, qui prennent le gouvernail en main, sans jamais avoir appris à manier la rame; d'où il arrive que grand nombre d'âmes périssent sous leur conduite, et dont Dieu leur demandera un compte très-sévère : *Verumtamen sanguinem ejus exquiram de manu tua.* (*Ezech.* III, 18.) C'est la menace que Dieu fait à ceux qui, étant chargés du soin des âmes, les laissent périr par leur faute. Vous voyez de quelle importance il est qu'on se forme pour les fonctions ecclésiastiques avant de les exercer; et comme cet exercice est très-important et très-difficile, il faut y employer un temps considérable, afin de se mettre en état de les exercer avec bienséance et avec utilité. C'est une étrange illusion de s'imaginer qu'on peut se former en quelques mois. Nous voyons que dans les arts les plus grossiers il faut plusieurs années d'apprentissage : pour apprendre l'emploi d'un notaire ou d'un procureur, il faut demeurer longtemps dans une étude; pour apprendre le négoce il faut passer deux ou trois ans, et quelquefois davantage, dans un magasin; et l'on croira que, pour avoir passé quelques mois dans un séminaire, on a fait bien au delà de ce qui était nécessaire! Hélas! dit saint Grégoire de Nazianze, pour apprendre à danser ou jouer de quelque instrument on passe des années entières, et pour l'état ecclésiastique, pour le sacerdoce, qui demande toute la vie, nous aurons de la peine à y employer si peu de temps! N'est-ce pas un épouvantable aveuglement? Et ne sera-ce pas pour nous devant Dieu le sujet d'un terrible reproche? Il faut donc, pour remplir notre ministère et pour être utiles à l'Eglise, que nous évitions la précipitation dans nos ordinations.

Ajoutons, pour troisième considération, qu'il faut éviter la précipitation dans la réception des saints ordres, pour bien nous affermir contre tous les dangers qui environnent le sacerdoce. Il est certain que si l'état ecclésiastique, si le sacerdoce est un état très-saint, il est aussi très-périlleux. On peut dire qu'il est environné de périls, de précipices et d'écueils, et qu'à moins d'une vigilance continuelle, d'une profonde humilité, d'une prière très-assidue, on fera un malheureux naufrage. Il faut donc qu'avant d'entrer dans le sacerdoce on prenne du temps pour s'affermir, pour prévoir les périls qui sont attachés à cet état, pour bien apprendre ses obligations : autrement on fera un triste naufrage. Il faut une force et une fermeté inébranlable dans un prêtre, pour ne pas pécher; car il se présente mille occasions où il est exposé à pécher mortellement. Etre dans le monde sans en contracter la corruption : que de mauvais exemples! que l'air y est contagieux! Etre continent au milieu de tant de dangers : on porte une chair rebelle et encline au mal? on est obligé de parler à des personnes du sexe, d'écouter toutes leurs faiblesses au confessionnal! On est tenté du démon qui fait une guerre très-cruelle aux prêtres; il faut une grande force pour lui résister. Saint Paul dit qu'il trouvait dans l'exercice de l'apostolat des dangers de toutes parts : *Periculis fluminum, periculis latronum periculis ex genere, periculis ex gentibus, periculis in civitate, periculis in solitudine, periculis in mari, periculis in falsis fratribus* (*II Cor.* XI, 26); mais, pour ne pas entrer dans le détail infini de tous les dangers que court le prêtre dans l'exercice de son ministère, qu'un ou deux exemples nous suffisent. Un prêtre est assis dans un confessionnal; des personnes de qualité se confessent à lui; elles se trouvent dans des habitudes criminelles, dans des occasions prochaines de péché, dans des haines et des inimitiés, elles ont pris et retiennent le bien d'autrui; elles demandent l'absolution, elles pressent, elles promettent de se corriger; néanmoins, selon les règles, il faut différer et éprouver ces personnes. Qu'arrive-t-il si l'on manque de force et de fermeté? On donne l'absolution à des indignes, et l'on fait un péché mortel. Un confesseur n'a pas pris un temps suffisant pour se fortifier dans la chasteté, il est encore faible; il entend mille ordures dans le confessionnal, il est dans un très-grand danger de se perdre. Un prêtre voit des désordres, la pureté l'oblige à faire des corrections charitables; s'il manque de zèle et de force, il ne dira rien, et se rendra coupable des péchés qu'il n'empêche pas et qu'il devrait empêcher.

Souvenons-nous qu'il faut une grande vertu pour soutenir le poids du sacerdoce et la charge des âmes. C'est *onus humeris angelicis formidandum.* Il faudrait avoir des épaules bien fortes avant de s'en charger, c'est-à-dire qu'il faudrait avoir pris un temps considérable pour s'y disposer; autrement on ne s'élève que pour tomber, et c'est le démon, non pas Dieu, qui nous porte sur la sainte cité et sur le pinacle de l'Eglise, nous faisant recevoir les ordres avant le temps que Dieu avait marqué, afin de nous précipiter ensuite dans un abîme de malheurs. C'est dans ces vues que les saints ont tant redouté l'entrée du sanctuaire et la réception des saints ordres. Bien loin de se presser, ils reculaient

et fuyaient tant qu'ils pouvaient, se cachant dans les déserts et dans les solitudes. C'est ce qui a fait trembler en particulier le grand saint Grégoire de Nazianze lorsqu'on voulut l'engager à recevoir le sacerdoce, et ce qui l'obligea à passer une grande partie de sa vie dans la retraite, sachant, dit-il, que toute la vie n'est pas trop longue pour se préparer à ce saint ministère. C'est ce qui porta saint Ambroise à refuser avec tant de fermeté l'épiscopat. Il fit des choses extraordinaires pour persuader qu'il en était indigne, et ne céda qu'après les plus grandes résistances. C'est ce qui porta encore saint Jérôme à s'éloigner des saints ordres. Etant ordonné par saint Paulin, il protesta qu'on lui faisait violence; et, pour empêcher son ordination, il feignit de ne vouloir point garder les lois ecclésiastiques. C'est ce qui fit que saint Augustin, après avoir employé plusieurs années à la prière et à l'étude dans la retraite, quand il se vit pressé de recevoir les ordres, demanda avec instance à son évêque de différer encore son ordination jusqu'à Pâques, ne croyant pas avoir eu assez de temps pour se préparer à un état si périlleux et si saint, parce qu'il ne s'y était pas préparé dès sa jeunesse. Nous voyons qu'il pleura dans son ordination, et qu'il souffrit une espèce de violence. Et ce grand saint écrivant à son évêque Valère, après son ordination, lui dit ces paroles remarquables : *Vis mihi facta est merito peccatorum meorum.* C'est ce qui porta saint Grégoire à s'enfuir, déguisé en marchand, se cachant dans une caverne, quoique Dieu le découvrît par des miracles : *Indicio columnæ igneæ.* En un mot, dit saint Cyrille d'Alexandrie (hom. 1, *De festo Paschæ*), *reperi omnes sanctos divini ministerii ingentem veluti molem formidantes.*

Ces exemples devraient faire impression sur nous, et nous porter à nous éloigner par respect des saints ordres, jusqu'à ce que nous fussions établis dans une grande sainteté. Les plus grands saints ont tremblé et gémi de ce qu'ils avaient peu de temps pour se préparer aux saints ordres, quoique souvent ils y eussent employé plusieurs années. Ne devons-nous pas à présent frémir, nous qui ne sommes point comparables en sainteté, en doctrine, en piété, à ces grands hommes, et qui croyons que quelques mois suffisent pour être dignes du sacerdoce, et qui murmurons lorsque quelque obstacle vient s'opposer à notre ordination à l'époque que nous avions déterminée pour cela dans nos calculs d'intérêt ou d'ambition ! Des cèdres du Liban tremblent à la vue des saints ordres, et ne les reçoivent qu'avec larmes; et l'on s'y présente aujourd'hui avec précipitation et comme en riant! on ne peut souffrir qu'on conseille de différer! C'est un grand aveuglement, ou il n'y en a point au monde.

Pour nous convaincre encore plus particulièrement de la vérité qui vient de faire le sujet de cet entretien, considérez, s'il vous plaît, avant de le finir, considérez et pesez la conduite de Notre-Seigneur à l'égard des premiers prêtres. Il choisit douze personnes, et les élève pendant trois ans dans sa compagnie. Il leur fait des instructions toutes divines, il les instruit par paroles, par exemples, par miracles, et il ne les ordonne qu'après trois ans de séminaire, la veille de sa mort. Cela est convaincant. Il faudrait donc que ces vues nous fissent entrer dans trois dispositions : 1° de nous éloigner de nous-mêmes des saints ordres, et de presser pour cela; 2° de n'en approcher que par conseil et pure obéissance; 3° de n'y entrer qu'avec une profonde humilité et dans de grands sentiments de notre indignité. Enfin, lorsqu'on entre dans le sacerdoce, il faudrait être dans l'état que saint Paul nous représente par ces paroles : *Erit vas in honorem sanctificatum, et utile Domino, ad omne opus bonum paratum* (*II Tim.* II, 21); 1° être saint; 2° être utile à l'Eglise; 3° être prêt à faire tout ce que Dieu demande de nous.

XIe ENTRETIEN.

De l'obligation qu'ont les prêtres de se renouveler dans l'esprit et la grâce de leur état.

Je ne saurais, ce me semble, prendre un dessein plus conforme à la suite de ces entretiens ecclésiastiques, que celui qui est renfermé dans ces paroles de l'apôtre saint Paul : *Admoneo te ut resuscites gratiam Dei quæ est in te per impositionem manuum mearum.* (*II Tim.* I, 6.) L'intention de l'Eglise dans l'établissement des séminaires et des retraites qui s'y font, est que les pasteurs et les prêtres s'assemblent de temps en temps pour recevoir les instructions et les avis de leur évêque, et pour se renouveler dans l'esprit et dans la grâce de leur état et de leurs fonctions. Nous ne savons que trop que la grâce de Dieu s'affaiblit en nous, et que nous entrons insensiblement dans une vie pleine de lâcheté et de tiédeur; on en voit même plusieurs qui passent à une vie déréglée et criminelle. Je ne remarque que trop de causes de cette tiédeur et de ces déréglements. Le commerce que nous sommes obligés d'avoir avec le monde nous gâte; notre nature corrompue, qui ne peut souffrir de se voir dans une violence continuelle, nous porte au relâchement; le démon, qui a une haine implacable contre les serviteurs de Dieu, et surtout contre ses ministres, agit continuellement pour les pervertir et les perdre. C'est de ces sources maudites que procèdent notre tiédeur et notre déréglement. Il ne faut donc pas s'étonner si je vous parle aujourd'hui de renouvellement; car, outre que le besoin en est assez évident, je vois que saint Paul avertit un des premiers évêques de l'Eglise, qui avait reçu la plénitude du Saint-Esprit, de l'importance de se renouveler et de rallumer le feu de l'Esprit-Saint. C'est ce qui m'apprend que nous devons bien appréhender, puisque nous sommes loin d'être dans l'état de ce saint évêque, et que nous vivons dans un temps où la foi semble presque éteinte, et la charité extrêmement refroidie. Agréez donc que je vous adresse ces pa-

roles de saint Paul : *Admoneo te ut resuscites gratiam Dei quæ est in te per impositionem manuum mearum.* Renouvelons en nous la grâce de notre état et de notre ordination. Mais quelle est cette grâce ? La grâce de notre état et de notre ordination est une grâce qui nous sépare du monde ; c'est une grâce qui nous consacre à Dieu ; enfin, c'est une grâce qui nous anime à bien servir l'Eglise. C'est cette grâce que nous devons renouveler en nous, et que je vais vous représenter maintenant. Je vous ferai donc voir dans ce discours, que nous devons nous renouveler, premièrement, dans un esprit de séparation du monde ; secondement, dans un esprit de consécration à Dieu ; troisièmement, dans un esprit de zèle pour le service de l'Église et pour le salut des âmes.

Je dis, premièrement, que nous devons nous renouveler dans un esprit de séparation à l'égard du monde. C'est une obligation indispensable à tous les ecclésiastiques, à tous les prêtres et à tous les pasteurs d'être séparés du monde de cœur et d'affection, parce qu'ils en sont séparés dans leur état. Lorsque Dieu a établi un sacerdoce sur la terre, il a voulu que les prêtres fussent séparés du reste des hommes, et il les a mis au-dessus d'eux. Nous voyons dans l'Ancien Testament que Dieu, choisissant la tribu de Lévi pour son culte particulier et pour l'exercice de la sacrificature, ordonne en même temps à Moïse de les séparer du reste du peuple : *Consecrabis levitas oblatos Domino, ac separabis de medio filiorum Israel, ut sint mei* (*Num.* VIII, 13) : vous aurez soin, dit Dieu à Moïse, de séparer les lévites qui me sont consacrés du reste des enfants d'Israël. Voilà ce que Dieu a ordonné pour les prêtres de l'Ancien Testament, il veut qu'ils soient séparés par état du reste du peuple. Si Dieu a voulu que les prêtres de l'Ancien Testament fussent ainsi séparés du reste du peuple, il le veut bien plus particulièrement des prêtres de la loi de grâce ; et c'est ce que le Fils de Dieu a fait connaître à ses disciples, lorsqu'il leur a dit qu'il les avait choisis du monde : *Elegi vos de mundo* (*Joan.* XV, 19) ; c'est-à-dire je vous ai tirés du monde, je vous ai séparés du monde, et quoique vous viviez dans le monde, vous n'êtes plus du monde : *De mundo non estis.* Vous faites un peuple et une nation à part. C'est aussi ce que saint Paul a bien reconnu, lorsqu'il a dit que tout pontife, tout prêtre est tiré d'entre les hommes : *omnis pontifex ex hominibus assumptus.* Concluons de là que, puisque tout prêtre est séparé des hommes par son état, il doit en être séparé de cœur et d'affection ; et nous devons entrer dans cet esprit de séparation à l'égard du monde avec d'autant plus de fidélité, que si nous aimons le monde et le fréquentons trop, nous tombons dans un état déplorable, parce que l'attachement au monde et l'application aux choses de la terre, dans un prêtre, sont un obstacle à l'exercice du saint ministère et de ses fonctions. C'est aussi ce que défend saint Paul : *Nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus* (*II Tim.* II, 4) : une personne qui combat sous l'étendard de Dieu ne s'embarrasse pas dans les affaires du siècle. En effet, nous ne voyons que trop les prêtres qui aiment le monde, qui s'y engagent en fréquentant les compagnies des gens du monde, en prenant leurs manières, et en s'appliquant aux affaires temporelles ; nous ne voyons que trop ces prêtres négliger leurs fonctions, les abandonner, n'en faire point d'état ; et s'ils s'y appliquent, mon Dieu ! quelle dissipation ! quelle irrévérence et quelle profanation n'y remarque-t-on pas ! Les peuples en sont scandalisés, et n'ont aucune confiance à ces sortes de prêtres. Il est donc vrai qu'un prêtre qui n'est pas séparé du monde dans son cœur, comme il l'est par son état, tombe dans un état déplorable, puisqu'il néglige ses fonctions, ou qu'il les fait mal, au scandale des fidèles et au déshonneur de l'Église.

Mais si l'état d'un prêtre qui s'engage dans le monde est déplorable par la vue que je viens de vous exposer, il est aussi très-déplorable pour lui-même ; car il se fait un très-grand tort, et il contracte toutes les ordures du monde. Nous pouvons dire que ce qui arriva aux Israélites en se mêlant avec les gentils, arrive aux prêtres qui ont commerce avec le monde et qui s'y attachent : *Commisti sunt inter gentes, et didicerunt opera eorum, et servierunt sculptilibus eorum, et factum est illis in scandalum.* (*Psal.* CV, 35.) Les Israélites ne se défiant pas assez d'eux-mêmes, voulurent avoir commerce avec les gentils qui n'avaient pas la connaissance du vrai Dieu, et qui étaient idolâtres. Qu'arriva-t-il ? le voici, dit le Prophète : *Didicerunt opera eorum :* en voyant leurs actions et leur conduite, ils les ont imités ; *servierunt sculptilibus eorum :* ils ont offert de l'encens à leurs idoles, *et factum est illis in scandalum :* et ils ont trouvé leur ruine en se liant avec eux. Voilà une figure de ce qui se passe dans les prêtres lorsqu'ils aiment la conversation des gens du monde. En conversant avec eux, ils les voient agir, ils imitent leurs actions et suivent leurs maximes ; ils se remplissent de leurs passions, ils offrent de l'encens à leurs idoles, c'est-à-dire qu'ils deviennent, comme eux, amateurs des plaisirs, des divertissements et de la bonne chère ; c'est-à-dire qu'ils deviennent avides des richesses et des biens de la terre ; c'est-à-dire qu'ils deviennent ambitieux, superbes, attachés à la fausse gloire du monde : *et servierunt sculptilibus eorum :* ils offrent de l'encens à l'idole du monde ; *et factum est illis in scandalum :* et ils font des chutes funestes, des chutes scandaleuses pour les fidèles, des chutes dont ils ne se relèvent jamais. Voilà la fin malheureuse des prêtres qui aiment le monde dont ils sont séparés par leur état. C'est ce que nous devons craindre tous tant que nous sommes, et c'est ce que nous devons prévenir. Et si nous voulons véritablement ôter de notre cœur l'esprit du monde, soyons fidèles :

1° A ne point aimer le monde ni tout ce qui est dans le monde ; c'est l'avis que nous donne l'apôtre

saint Jean : *Filioli, nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt :* « *Mes chers enfants,* » dit cet apôtre, « *n'aimez pas le monde, ni tout ce qui est dans le monde* » (*I Joan.* II, 15) ; n'aimez pas les plaisirs, les richesses et les honneurs ; n'aimez pas toutes ces choses, car elles souillent le cœur, et puisque le Fils de Dieu les a méprisées, n'en faites point d'état. Prenons garde de ne pas parler avec estime des richesses ; n'estimons pas heureux ceux qui font bonne chère, ni tous ceux qui passent la vie dans les plaisirs et dans les délices : *Nolite diligere ea quæ in mundo sunt.* 2° Prenons garde à l'avis que nous donne saint Paul, de ne pas nous conformer au siècle : *Nolite conformari huic sæculo.* (*Rom.* XII, 2.) Evitons cette malheureuse conformité dans notre table, dans nos meubles, nos vêtements, nos manières d'agir, et, bien loin de nous conformer au siècle, il faut entrer dans la disposition du grand Apôtre : *Mihi mundus crucifixus est et ego mundo* (*Galat.* VI, 14) ; je regarde le monde avec exécration, et le monde me regarde comme un objet d'horreur, c'est le témoignage que tout prêtre doit pouvoir se rendre. Enfin, prenons garde de ne converser avec le monde qu'autant que la charité et la nécessité le demandent ; et encore allons-y avec toutes les précautions que l'on prend lorsqu'on est obligé d'aller dans un lieu contagieux. Si nous en usons ainsi, nous aurons quelque assurance que nous sommes séparés du monde de cœur, comme nous en sommes séparés par notre état ; nous aurons l'avantage, en faisant ce que Dieu demande de nous, d'éviter un grand nombre de péchés, et notre propre perte, qui serait inévitable si nous aimions le monde. Demandons à Dieu qu'il rallume en nous cette grâce de séparation à l'égard du monde, et qu'il éloigne de nous l'esprit du monde ; mais prions-le aussi qu'il renouvelle en nous l'esprit de notre consécration ; c'est la seconde chose que nous devons renouveler en nous par sa grâce ; et dont je dois vous faire voir l'importance dans la seconde partie de ce discours.

Dieu n'a séparé les prêtres du reste des peuples que pour se les consacrer d'une manière particulière, en sorte que si les prêtres sont séparés du monde par leur état, ils sont également consacrés à Dieu. Dieu s'en est expliqué dans l'un et dans l'autre Testament : dans le premier, à l'égard des prêtres de la loi ancienne ; dans le second, à l'égard des prêtres de la loi de grâce : A l'égard des prêtres de la loi, Dieu ordonna à Moïse de les consacrer : *Consecrabis levitas oblatos Domino :* « *Vous consacrerez les lévites dévoués à Dieu* (*Exod.* XL, 11) ; » et il ajoute cette raison : *ut sint mei,* afin qu'ils m'appartiennent et qu'ils soient spécialement à moi. Aussi Moïse, représentant aux prêtres leurs devoirs et les desseins de Dieu sur eux, leur disait : *Vos elegit Dominus ut stetis coram eo et ministretis illi :* « *Le Seigneur vous a choisis afin que vous vous teniez en sa présence et que vous le serviez.* » (*Deut.* VII, 7.) Ces paroles nous marquent assez que les prêtres de l'ancienne loi étaient consacrés à Dieu par leur état. Que si les prêtres de cette loi, qui n'était qu'une figure de la nôtre, étaient consacrés à Dieu, ceux de la loi de grâce le sont d'une manière toute particulière, et leur consécration surpasse autant celle des prêtres de la loi mosaïque que la vérité est au-dessus de la figure. L'apôtre saint Paul nous apprend que les prêtres de la nouvelle loi sont spécialement consacrés à Dieu, lorsqu'il dit que *Tout prêtre est tiré d'entre les hommes et qu'il est établi sur les choses qui regardent Dieu, pour offrir des dons et des sacrifices :* « *omnis pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in eis quæ sunt ad Deum, ut offerat dona et sacrificia.* » (*Hebr.* V, 1.) Le prêtre est donc séparé des hommes, et il est consacré à Dieu. Il est consacré à Dieu par un sacrement très-excellent, celui de l'ordination qui lui donne une grâce particulière, et qui fait qu'il est le ministre du Dieu vivant et de son Eglise, en sorte que s'il ne porte pas sur une lame d'or la marque de sa consécration, comme les pontifes de l'ancienne loi, il est vrai qu'il la porte sur la substance de son âme par le caractère qui lui est imprimé d'une manière ineffaçable dans son ordination ; et l'on peut dire de lui avec plus de vérité ce qu'on lisait sur le front du grand prêtre : *Sanctum Domino*, saint au Seigneur.

Mais pourquoi Dieu a-t-il voulu se consacrer des prêtres ? Dieu s'est consacré des prêtres et des ministres, afin qu'ils demeurent dans sa maison et qu'ils se tiennent en sa présence ; c'est afin qu'ils soient appliqués à le louer, à le bénir et à le glorifier ; c'est afin qu'ils soient toujours attentifs à recevoir les ordres de sa majesté divine, et à les exécuter ; c'est afin qu'ils présentent le très-auguste sacrifice de la sainte Messe et les offrandes des fidèles : *Ut offerat dona et sacrificia* ; c'est afin qu'ils administrent les sacrements, et qu'ils exercent dignement et solennellement les fonctions de son ministère. C'est pour cela que les prêtres sont consacrés, et cette consécration demande qu'on soit tout appliqué à Dieu, et qu'on ne s'occupe point des soins et des embarras de la terre. C'est l'esprit qui doit nous animer et que nous devons faire revivre en nous. Pour nous porter efficacement à faire revivre en nous cet esprit de consécration, nous devons considérer que si nous ne l'avons point, et que si, au lieu de nous comporter comme des personnes consacrées à Dieu, nous menons une vie terrestre et profane, nous faisons une grande injure à Dieu en violant notre consécration, et nous méritons les derniers châtiments de sa justice. Pour les prévenir, il faut nous souvenir continuellement de notre consécration, et il faut que notre esprit et notre cœur soient tellement à Dieu, que nous ne les occupions plus des choses de la terre. Nous devrions en user à l'égard de Dieu comme on en use à l'égard des choses inanimées que l'on consacre au culte de Dieu : on a soin, par exemple, de ne pas profaner les vases sacrés, on ne s'en sert que pour l'usage du sacrifice, et l'on regarderait comme une impiété horrible de s'en servir pour d[illegible] profanes. Nous sommes sans doute

plus sacrés que les vases qui servent au saint sacrifice; or, si nous sommes plus sacrés, il ne faut donc pas souiller nos cœurs et nos esprits par les pensées et les affections des choses terrestres; autrement nous serions plus coupables et bien plus criminels que si nous employions des vases sacrés à des usages profanes. N'oublions donc point ce que nous sommes, ne faisons rien qui soit indigne de notre consécration. Réveillons en nous l'esprit de sainteté et de religion, faisons-le paraître dans l'exercice de nos fonctions, et comportons-nous d'une manière digne du Dieu auquel nous sommes consacrés et dont nous avons l'honneur d'être les ministres. Mais ne nous contentons pas de renouveler en nous l'esprit et la grâce de notre consécration, il faut aussi nous renouveler par rapport au prochain, et entrer à son égard dans un nouveau zèle pour le servir et procurer son salut. C'est le troisième effet que doit opérer en nous la grâce de notre ordination, et le sujet de ma troisième partie.

Les saints remarquent que Dieu, en établissant le sacerdoce, a voulu que sa principale fonction fût de l'honorer; mais il a prétendu aussi que la seconde fût de sanctifier les peuples. Si nous sommes entrés dans les saints ordres et dans quelque place à charge d'âmes avec la vocation de Dieu et les autres dispositions requises, nous avons eu cette grande disposition de servir l'Église et de travailler au salut des âmes. Peut-être nous est-il arrivé de laisser ralentir notre zèle et de nous relâcher de notre première ferveur! Dans les commencements on ne respire que le salut des âmes, on fait la guerre au péché, on presse les pécheurs de se convertir, on est assidu au confessionnal, on est fidèle à la visite des malades, on fait les instructions fort régulièrement, on parle de Dieu dans les conversations; mais si l'on n'y prend garde, ce zèle s'affaiblit, et bientôt à peine voit-on en soi quelque reste de ce qu'on a été; on couvre sa paresse et son relâchement de quelque prétexte spécieux pour ne pas sentir les remords de sa conscience. Les uns s'excusent sur leur âge, les autres sur leurs incommodités, d'autres disent que les vérités ne font plus d'impression sur leurs paroissiens, et par là ils flattent leur conscience; mais, dans le vrai, ils manquent de zèle et de charité pour leur prochain. C'est ce zèle que nous devons rallumer en nous, selon l'avis du grand Apôtre : *Admoneo te ut resuscites gratiam Dei quæ est in te per impositionem manuum.* Pour nous porter à le rallumer, considérons quel est le dessein de Notre-Seigneur. Nous pouvons en juger par ce qu'il a dit aux premiers prêtres et aux premiers pasteurs de l'Eglise. Il leur dit qu'il les a choisis pour aller par toute la terre y faire du fruit et un fruit permanent : *Elegi vos ut eatis et fructum afferatis et fructus vester maneat.* (*Joan.* xv, 16.) *Allez,* dit-il encore, *enseignez toutes les nations, et baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* (*Matth.* xxviii, 19.) Il leur fait part de son pouvoir, et il les envoie comme son Père l'a envoyé. Cette conduite du Fils de Dieu nous marque et son dessein sur les prêtres, et le grand amour qu'il a pour les âmes. Cet amour que le Fils de Dieu a pour les âmes nous doit être un motif bien pressant de les secourir dans leurs besoins spirituels, et nous ne devons pas douter que nous ne fassions une action très-agréable à sa divine majesté. Saint Grégoire le Grand assure que le zèle du salut des âmes est le sacrifice le plus agréable qu'on puisse faire à Dieu : *Nullum omnipotenti Deo tale est sacrificium quale est zelus animarum* (lib. vi, *Super Eccli.* i, hom. 12.) Saint Chrysostome, parlant aussi du soin qu'on a des âmes rachetées par le sang du Fils de Dieu, dit qu'on ne peut exercer un office plus cher à Dieu : *Nullum officium hoc Deo charius.* C'est pourquoi le même saint a dit que notre principale occupation doit être d'avoir soin de nos frères : *Curam fratrum nostrorum gerere summa vitæ nostræ.* (Serm. 9, *in Gen.*) En faut-il davantage pour exciter notre zèle? ces vues et ces considérations sont plus que suffisantes pour nous convaincre de l'importance d'avoir du zèle pour le salut des âmes. Concevons donc une grande estime de ces âmes, si chères à Notre-Seigneur, et prenons tous les moyens possibles pour coopérer au dessein que Dieu a de les sauver; et pour réussir, commençons,

1° Par nous-mêmes; ayons une grande idée de l'affaire de notre salut. Si nous étions bien persuadés que l'affaire de notre salut est très-importante, nous nous appliquerions avec bien plus de zèle à la faire réussir dans les autres. Commençons, encore une fois, par bien régler notre vie; car, comme nous l'apprend le Saint-Esprit, comment celui qui est méchant à lui-même serait-il bon et utile aux autres? *Qui sibi nequam est cui alii bonus erit?* (*Eccli.* xiv, 5.) Si au contraire nous sommes bien réglés, nous serons en état d'être utiles aux autres; notre bonne vie les édifiera, nous serons plus en état d'attirer les grâces et de toucher les cœurs. 2° Pour rendre notre zèle utile au prochain, il faut beaucoup prier, il faut instruire, il faut faire pénitence, il faut corriger, il faut exhorter avec toute sorte de patience, selon l'avis du saint Apôtre : *Argue, increpa, obsecra, in omni patientia.* (*II Tim.* iv, 2.) C'est par ces moyens que nous pouvons espérer de faire du fruit dans les âmes; et parce qu'il y en a peu qui les prennent, de là vient le peu de fruit que font la plupart des prêtres et des pasteurs. On fait quelques légères démarches pour la conversion des pécheurs et pour la perfection des justes, mais on ne fait pas tout ce qu'on doit; et si on le fait pendant quelque temps, à la fin on se lasse, on se dégoûte, on succombe sous les difficultés qui se présentent. Jetons les yeux sur Notre-Seigneur, voyons son grand courage, sa grande ferveur et sa longue persévérance dans l'exécution de l'œuvre que son Père lui avait confiée. Il n'y a rien qu'il ne fasse, point de peine qu'il ne souffre, point de tourment qu'il n'endure; et il s'applique à cette œuvre jusqu'à la fin de sa vie; ce n'est qu'avant de mourir

qu'il dit à son Père : *Opus consummavi quod dedisti mihi* (*Joan.* XVII, 4) ; et il comprend même dans la consommation de cette œuvre son dernier sacrifice qui en est comme le sceau. C'est pour cela qu'en expirant il s'écrie : *Consummatum est*, tout est consommé, et il rend l'esprit, *et emisit spiritum.* (*Joan.* XIX, 28.) Il rend son esprit pour le communiquer à son Eglise, à ses fidèles, et particulièrement à ses prêtres. Prions-le qu'il nous communique cet esprit qui l'a animé dans toute sa conduite. Demandons-lui un peu de part de ce grand éloignement où il était à l'égard du monde ; demandons-lui un peu de part de cette application totale et continuelle qu'il avait à l'égard de Dieu ; demandons-lui qu'il nous inspire quelque portion de ce zèle qui le dévorait. Enfin, faisons tous la prière qu'il ordonna à ses disciples lorsqu'il leur dit : *Rogate Dominum messis ut mittat operarios in messem suam ; messis quidem multa, operarii autem pauci.* (*Matth.* IX, 37.) Il y a beaucoup de prêtres, mais il y a peu d'ouvriers. Que chacun donc travaille pour soi, qu'il s'applique ces paroles : *Admoneo te ut resuscites gratiam Dei quæ est in te per impositionem manuum.* (*II Tim.* I, 6.) C'est ce que je souhaite et pour vous et pour moi.

XIIe ENTRETIEN.

Sur le bon exemple que les ecclésiastiques doivent donner aux peuples.

L'obligation la plus essentielle et la plus indispensable du sacerdoce est de donner bon exemple en tout et partout. Les ecclésiastiques sont, par leur état, les copies de Notre-Seigneur, leur maître et le modèle des peuples. Ils doivent dire, à l'exemple de saint Paul : *Imitatores mei estote, sicut et ego Christi* (*I Cor.* IV, 16), et exprimer en eux, aux yeux des fidèles, la vie de notre aimable Sauveur, qui, étant monté au ciel, a voulu se donner, en quelque façon, lui-même comme un modèle sensible dans la personne de ses ministres sacrés. C'est pour cela que la vie des apôtres n'a été qu'une expression continuelle de notre divin Maître. Ils le rendaient sensible à ceux qui n'avaient pas eu le bonheur de le voir sur la terre, et ils ont incomparablement plus converti de Juifs et d'infidèles par leur vie édifiante que par leurs miracles. C'est pour apprendre ce devoir à tous les ecclésiastiques, que Notre-Seigneur les appelle la lumière du monde et le sel de la terre : *Vos estis lux mundi* (*Matth.* V, 14), *vos estis sal terræ* (*Ibid.*, 13) ; que l'Eglise dans ses conciles et les saints Pères disent unanimement : *Vita clericorum est liber laicorum et continuum velut prædicandi genus.* Les ecclésiastiques ne sauraient remplir leurs devoirs s'ils ne soutiennent la dignité du sacerdoce et de ses fonctions par une vie sainte et exemplaire. C'est le sujet de cet entretien, où je vous ferai voir : premièrement la nécessité et l'obligation où sont tous les ecclésiastiques de donner bon exemple ; en second lieu, en quoi et comment ils doivent donner bon exemple.

J'établis l'obligation qu'ont tous les ecclésiastiques de donner bon exemple sur trois devoirs principaux et essentiels au sacerdoce : 1° Les prêtres sont les ministres de Dieu, et ils doivent le glorifier ; ce qu'ils feront efficacement par le bon exemple. 2° Ils sont les ministres de l'Eglise, les plus nobles officiers de cette Epouse de Jésus-Christ, et, en cette qualité, ils doivent contribuer à son honneur ; ce qu'ils feront par le bon exemple 3° Enfin ils sont les pasteurs des fidèles, et ils doivent travailler avec zèle à leur salut ; ce qu'ils ne peuvent faire utilement et efficacement qu'en soutenant leurs fonctions par une vie sainte et exemplaire. 1° Les prêtres doivent contribuer à la gloire de Dieu, ce qu'ils feront efficacement par le bon exemple. Le zèle de la gloire de Dieu doit faire le caractère d'un prêtre ; il doit être dans les sentiments du prophète Elie : *Quid hic agis, Elias? Et respondit : Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum* (*III Reg.* XIX, 10) ; et dire avec Notre-Seigneur : *Non quæro gloriam meam, sed ejus qui misit me Patris.* (*Joan.* VIII, 50.) *Gloria Dei*, dit un Père de l'Eglise, *o anima sacerdotalis! panis tuus est.* Tel est le langage de l'Eglise dans tous les conciles : *Estis, o clerici, divina misericordia in ecclesiastico ordine constituti ad gloriam Dei conservandam et propagandam.* Or, c'est par le bon exemple qu'ils contribueront efficacement à la gloire de Dieu, comme Notre-Seigneur lui-même l'a dit dans l'Evangile : *Vos estis lux mundi ; sic luceat lux vestra coram hominibus, ut glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est.* (*Matth.* V, 14 16) C'est le bon exemple, dit saint Ambroise, qui fait respecter la majesté de Dieu : *Ut qui vidit ministrum altaris congruis ornatum virtutibus, auctorem prædicet et Dominum veneretur qui tales habet servos.* C'est la raison qu'en donne le concile de Trente, par ces mémorables paroles dont nous parlerons dans la suite de cet entretien : *Sic decet clericos in sortem Domini vocatos vitam moresque suos componere, ut habitu, gestu, incessu aliisque omnibus rebus nihil nisi grave, moderatum ac religione plenum præ se ferant, ut eorum actiones cunctis afferant venerationem.* Le bon exemple a toujours produit cet effet dans tous les temps, dans l'Ancien et le Nouveau Testament. Nabuchodonosor fut forcé de respecter le Dieu de Daniel, et de publier sa gloire en voyant la sainte vie de ce prophète et de ses compagnons : *Daniel serve Dei viventis, pareant Deo Danielis* (*Dan.* XIV, 42) ; et il le fit publier dans tout son empire. C'est la vie sainte et exemplaire des prophètes qui attirait au service de Dieu les Juifs et leurs rois. C'est la vie sainte du grand prêtre Onias, qui fit respecter le temple aux princes infidèles : *Propter Oniæ pontificis pietatem*, lisons-nous au *II*e *livre des Machabées* (III, 1), *fiebat ut et ipsi reges et principes summo honore sanctum locum ducerent, et templum maximis illustrarent muneribus.* C'est le bon exemple des apôtres et de leurs successeurs qui a attiré à la religion chrétienne tant de

Juifs et d'infidèles. Ils entraient par milliers dans l'Eglise en s'écriant : Oh ! que le Dieu des Chrétiens est grand ! *Credimus Jesum Christum Filium Dei esse qui talem sibi elegit famulam*, dirent les païens de sainte Cécile. Saint Pierre exhortait tous les Chrétiens, à plus forte raison les pasteurs et les ecclésiastiques : *Conversationem vestram inter gentes habentes bonam, ut in eo quod detrectant de vobis tanquam de malefactoribus, ex bonis operibus vos considerantes, glorificent Deum.... Hæc est voluntas Dei, ut benefacientes obmutescere faciatis hominum improborum ignorantiam.* (*I Petr.* II, 12, 15.) En effet, il arrive souvent que les idolâtres et les impies corrompus et ignorants attribuent à Dieu les crimes qui sont commis par les laïques et par les prêtres ; mais la vie sainte et exemplaire fait voir que Dieu, auteur de la religion chrétienne, condamne le péché, qu'il est saint et qu'il contribue à la gloire de son saint nom. Tertullien confirme cette vérité par un beau mot : *Christianus* (*a fortiori sacerdos*), *est compendium Evangelii.* Il dit dans son apologétique qu'on avait beau décrier le christianisme auprès des princes païens, la vie sainte des Chrétiens servait d'apologie à Jésus-Christ, fondateur de la religion chrétienne, et attirait au christianisme des foules d'idolâtres, orateurs, philosophes, Grecs, savants, libertins ; les princes mêmes s'écriaient : Oh ! que le Dieu des Chrétiens est grand et saint ! On a vu le même effet du bon exemple dans tous les siècles ; et c'est ce qu'ont opéré en ces derniers temps les exemples de saint Ignace, de ses premiers compagnons, de saint François Xavier dans les Indes, au Japon, dont les rois idolâtres respectaient le Dieu que ce saint adorait, en permettant à leurs sujets d'en embrasser la religion : *Sic luceat lux vestra, ut glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est.*

Mais hélas ! disons-le avec douleur, c'est au contraire par la vie scandaleuse des prêtres que Dieu est déshonoré : *Ad vos, o sacerdotes, qui polluitis altare meum ; coinquinabar in medio eorum ; per vos blasphematur nomen meum inter gentes.* (*Ezech.* XXII, 26.) Que peuvent dire les idolâtres et les libertins ignorants, du Dieu des Chrétiens et des vérités de la religion, en voyant la vie déréglée des laïques et surtout des ecclésiastiques ? *Plurimi*, dit saint Bernardin de Sienne, *considerantes cleri sceleratam vitam, ex hoc vacillantes, imo multoties deficientes in fide non credunt quod illa quæ de nostra fide sunt scripta, sint vera... clavium virtutem non credunt, ecclesiastica sacramenta despiciunt, etiam non esse imo putant, non horrent inferos, hoc sæculum statuunt sibi paradisum.*

En second lieu, le bon exemple des ecclésiastiques fait honneur à l'Eglise. Après la gloire de Dieu, celle de l'Eglise catholique doit être le plus à cœur à un prêtre. S'il fait attention à la nature de cette Eglise, rien de plus propre à le porter à lui faire honneur et à procurer son agrandissement : *Ecclesia est sponsa Christi de latere ejus formata, gratia illius dealbata, ac pretioso sanguine dotata... Tota pulchra es.* Telle est l'idée que nous en donnent les saints Pères et les conciles après l'Ecriture sainte. C'est aux ecclésiastiques que cette Eglise est confiée : *Ipsis credita est Ecclesia. Sacerdotes sunt custodes sponsæ Christi, sponsi ac ministri.* Or, un époux est jaloux de l'honneur de son épouse ; cette qualité et les autres, que les saints Pères et les conciles donnent aux prêtres, doivent les engager à faire honneur à l'Eglise. C'est ce que saint Bernard recommandait autrefois à des évêques et à des prêtres assemblés : *Attendite vobis et pretioso deposito, quod vobis creditum est, quod est Ecclesia : sponsa est, studete ornatui ; sponsæ ornatus est in bonis operibus et moribus.* C'est le bon exemple des Chrétiens et surtout des ecclésiastiques qui a augmenté et honoré l'Eglise : *Sanguis martyrum fiebat semen Christianorum*, dit Tertullien en son apologétique. Tous étaient attirés au christianisme par la vie sainte des Chrétiens et de leurs pasteurs, par la patience et les vertus qu'ils pratiquaient au dehors, et dans les prisons. C'est ce que les *Actes des apôtres* rapportent de saint Paul et de Silas. L'histoire ecclésiastique rapporte la conversion d'une grande famille, opérée par la vie exemplaire de saint Sébastien. C'est par la vie sainte et édifiante que les idolâtres ont abandonné le paganisme, que les hérétiques et les schismatiques sont rentrés dans le sein de l'Eglise catholique, que les pécheurs les plus endurcis se sont convertis et ont embrassé la perfection la plus élevée. Il est aisé de prouver cette proposition par ce qui est arrivé depuis la naissance de l'Eglise jusqu'à nos jours : conversions innombrables et étonnantes, qui ont fort augmenté l'Eglise, et lui ont fait un honneur infini. Aussi l'Eglise, qui a toujours été jalouse de sa gloire, a pris en tout temps des soins extrêmes pour ne souffrir dans le clergé aucun ecclésiastique qui pût la déshonorer, quelque talent qu'il eût d'ailleurs. Elle excluait du sacerdoce et des saints ordres ceux qui n'avaient pas été irrépréhensibles, quelque longue et rigoureuse pénitence qu'ils eussent faite. *Eligite viros ex vobis septem boni testimonii*, dit saint Pierre dans le choix des premiers diacres. (*Act.* XV, 22.) Saint Paul a prescrit la même règle à ses disciples Tite et Timothée : *Oportet episcopum sine crimine esse, irreprehensibilem; operarium inconfusibilem ; diaconos similiter pudicos, non bilingues, non multo vino deditos, non turpe lucrum sectantes.* (*I Tim.* III, 2 ; *Tit.* I, 6.) Si un ecclésiastique tombait après l'ordination, il était exclu du clergé : *Deponatur et ad communionem laicam dimittatur ; ex pœnitentibus, quantumvis bonus, nullus ordinetur.*

L'Eglise perd son lustre par la vie déréglée et scandaleuse de ses ministres : *Quomodo obscuratum est? Si in clerico*, dit saint Grégoire le Grand, *qui exemplum est vitæ sæcularibus, juste aliquid reprehen-*

ditur, ex ejus vitio ipsa religionis nostræ æstimatio gravatur. Vapor est exitialis, dit saint Grégoire de Nazianze, *quo omnes inficiuntur; et odor mortis in mortem.* En effet, la vie infâme des gnostiques déshonora infiniment l'Eglise au IIIe siècle. Elle eut besoin d'apologies qui montrèrent que les crimes de ces hérétiques étaient en horreur à l'Eglise. L'histoire ecclésiastique nous apprend que les hérésies et les schismes ont pris naissance de cette vie scandaleuse des mauvais Chrétiens, et surtout des pasteurs et des prêtres. Et ne pouvons-nous pas, en cette occasion, mettre dans la bouche de l'Eglise cette plainte que lui faisait faire saint Bernard au XIIe siècle : *Ecce in pace mea amaritudo mea amarissima; amara prius in nece martyrum, amarior in conflictu hæreticorum, sed amarissima in moribus domesticorum. « Filios enutrivi et exaltavi, ipsi autem spreverunt me (Isa.* I, 2); » *quod faciunt hæretici per prava dogmata, hoc faciunt plures hodie per prava exempla, tanto graviora hæreticis, quanto prævalent opera verbis.*

3° Les prêtres, comme pasteurs des âmes, doivent travailler à leur salut, surtout par le bon exemple. Les prêtres sont par leur état obligés à travailler au salut et à la sanctification des âmes. Notre-Seigneur pendant tout le temps de sa mission y a travaillé, et les prêtres tenant ici-bas sa place doivent le faire : *Pro Christo legatione fungimur. (II Cor.* V, 20.) Saint Paul l'a fait : *Impendam et superimpendar ipse pro animabus vestris (II Cor.* XII, 15); *omnia sustineo propter electos, ut et ipsi salutem consequantur. (II Tim.* II, 10.) *Quis infirmatur, et non infirmor? (II Cor.* XI, 29.) Les noms que l'Ecriture, les saints Pères et les conciles donnent aux prêtres, leur apprennent ce devoir. Ils sont *lux mundi; sic luceat lux vestra*, etc. Ils sont les astres du firmament de l'Eglise, les docteurs et les maîtres des peuples. Ils doivent les éclairer et les sanctifier surtout par une vie édifiante. Notre-Seigneur les appelle *Sal terræ. (Matth.* V, 13.) *Bona conversatio sacerdotum,* dit saint Grégoire le Grand, *conditura est populi; petra salis sunt inter animalia Ecclesiæ, id est fideles, ut quisquis sacerdoti conjungitur, quasi ex tactu salis sapore æternitatis condiatur;* tous les Pères et les conciles disent unanimement : *Vita clericorum liber est laicorum; intuentium forma et exemplar.* En effet, l'expérience ancienne et journalière apprend cette vérité. Les fidèles suivent les prêtres comme les brebis leur pasteur, les disciples leur maître, les soldats leur général. Le bon exemple des prêtres est nécessaire aux commençants, à ceux qui avancent et aux parfaits. Au commencement du christianisme les premiers Chrétiens se conformaient aux apôtres; dans la suite les fidèles imitaient les évêques, les prêtres et les diacres; c'était une pierre d'aimant qui attirait à la piété tout le monde, et même les infidèles et les plus endurcis. Nous lisons dans la vie des saints ministres du Seigneur et dans l'histoire ecclésiastique, que le bon exemple a toujours produit cet effet, comme on peut le voir dans saint Justin, Tertullien et les autres apologistes de la religion chrétienne. Tertullien atteste qu'un Chrétien imprimait du respect et empêchait les impies de commettre le crime en sa présence : *Ex occurso meo vitia suffundo.* Ce furent les saints exemples de saint Pothin, premier évêque de Lyon, de saint Irénée, qui lui succéda, et des prêtres qui étaient dans leur compagnie, qui encouragèrent au martyre tout le peuple de Lyon. C'est par le même moyen que le Pape saint Corneille anima les Romains au martyre, et releva plusieurs Chrétiens qui étaient tombés par faiblesse. Au IVe siècle, saint Basile raconte qu'il fut attiré au service de Dieu par les discours et la sainte vie de saint Grégoire de Nazianze son ami. Au Ve siècle, saint Augustin fut converti par la même voie. Simplicien, son ami, lui proposa l'exemple de Victorin, orateur et pécheur comme lui, qui s'était converti, comme ce saint le rapporte dans ses *Confessions*, et ce fut ce qui fixa ses irrésolutions et acheva de le convertir. L'histoire du XIIe siècle nous apprend que saint Bernard, allant à Cîteaux, attira par son exemple un grand nombre de jeunes gens, et l'on sait l'impression que fit sur le Pape Innocent II et sur toute sa cour la vie sainte des religieux de Clairvaux qui vinrent le recevoir en procession, avec une modestie qui arracha des larmes aux assistants. Dans tous les siècles jusqu'à nos jours, la vie sainte et exemplaire des religieux et religieuses a attiré dans leurs monastères une infinité de personnes de l'un et de l'autre sexe, pauvres, riches, nobles et même princes et princesses.

Le concile de Trente, convaincu de cette vérité, a engagé très-fortement tous les ecclésiastiques à donner bon exemple, et particulièrement au chapitre premier de la session dixième de la réformation. 1° Il dit qu'*Integritas præsidum salus est populorum, et ideo digniores eligendi sunt, irreprehensibiles, secundum Scripturas et sacros canones.* 2° Il recommande aux évêques de ne choisir pour les bénéfices à charge d'âmes, que des ecclésiastiques irrépréhensibles : *Qua enim libertate laicos poterunt corripere sacerdotes, cum tacite sibi ipsis respondeant eadem se admisisse quæ corripiunt?* 3° Il recommande encore aux évêques d'avertir souvent les ecclésiastiques de cette obligation : *Monebunt præterea episcopi suos clericos in quocunque ordine fuerint, in conversatione, sermone et scientia, commisso sibi populo præeant.... nemini dantes ullam offensionem, ut non vituperetur ministerium eorum, sed in omnibus exhibeant se Dei ministros.* 4° Le saint concile en donne la raison au même lieu : *Nihil est quod alios magis ad pietatem et Dei cultum assidue instruat, quam eorum vita et exemplum qui se divino ministerio dedicarunt. Cum enim clerici in altiorem locum sublati conspiciuntur, in eos tanquam in speculum reliqui oculos conjiciunt, ex iisque sumunt quod imitentur; quapropter sic decet omnino clericos vi-*

tam moresque suos componere, ut habitu, gestu, incessu aliisque omnibus rebus nihil nisi grave, moderatum ac religione plenum præ se ferant, ut eorum actiones cunctis afferant venerationem. Sans cette vie sainte et exemplaire, les prêtres ne s'acquitteront jamais de leurs fonctions principales envers les peuples, l'instruction et la correction.

1° Leurs discours, s'ils ne sont soutenus par le bon exemple, seront *æs sonans et cymbalum tinniens.* (*I Cor.* XIII, 1.) D'où vint le fruit des prédications des apôtres, de saint Pierre, saint Etienne, saint Paul ? C'est de leur vie sainte : ils pratiquaient la pauvreté, la mortification, l'oraison : ils souffraient tout pour Jésus-Christ : prisons, exil, tourments, la mort même. Saint Bernard dit de saint André : *Crucifixus crucifixum prædicabat.* Et saint Jérôme écrivait au prêtre Népotien : *Non confundant opera tua sermonem tuum.... delicatus est magister qui pleno ventre de jejuniis disputat.... an non confusio et ignominia est pauperem Christum et esurientem fastuosis corporibus prædicare, rubentes buccas et tumentes jejuniorum doctrinas proferre?* Comment les apôtres ont-ils opéré ce grand miracle de la conversion du monde entier ? C'est, dit saint Chrysostome, *Mundum converterunt non propter mira quæ fecerunt, sed quia verus erat in ipsis gloriæ pecuniæque contemptus.... magis enim convincunt opera quam miracula.* C'est aussi ce que saint Bernard nous apprend : *Da voci tuæ vocem virtutis, consonet opus verbis ; vox equidem verbi sonat, vox exempli tonat : si mundum contemnendum, contemne prius, et ipsum alios efficacius invitabis.*

En second lieu, les prêtres doivent corriger les fidèles dans leurs manquements soit en particulier, soit quelquefois en public : *Argue, increpa, peccantes coram omnibus argue, ut et cæteri timorem habeant.* (*II Tim.* IV, 2.) Mais, pour y réussir, le prêtre doit être lui-même irrépréhensible, de peur que ceux qu'il corrige ne disent hautement : *Medice, cura teipsum.* (*Luc.* IV, 23.) Et quelquefois ils le disent à haute voix. Rien n'avilit tant notre ministère, dit saint Grégoire le Grand, et ne fait tant mépriser la parole de Dieu annoncée par les prêtres, que leur vie peu édifiante : *Quid restat nisi ut cujus vita despicitur, prædicatio ipsa contemnatur ?* Car, comme dit le saint concile de Trente, *qua libertate poterunt laici corripere sacerdotes, cum tacite sibi ipsis respondeant ea admisisse quæ corripiunt ?* Il est vrai que les délinquants raisonnent mal, car Notre-Seigneur nous a dit : *Super cathedram Moysi*, etc. (*Matth.* XXIII, 2) ; *quod dixerint vobis facite ; secundum autem opera eorum nolite facere.* (*Ibid.*, 3.) Toutefois l'expérience de tous les siècles nous apprend que les corrections et les discours n'opèrent rien sur les mœurs, quand ils ne sont pas soutenus de la vie sainte et exemplaire des pasteurs qui instruisent et corrigent. Mais en quoi et comment les ecclésiastiques doivent-ils donner bon exemple ? c'est ce qui nous reste à examiner dans un second point.

Je vous ai déjà cité ces respectables paroles du concile de Trente, qui devraient être gravées dans nos cœurs et encore plus dans nos œuvres : *Sic decet clericos vitam moresque suos componere, ut habitu, gestu, incessu aliisque omnibus rebus nihil nisi grave, moderatum ac religione plenum præ se ferant.* La sainte Eglise, par l'organe de ses princes, les évêques, nous apprend comment et en quoi les ecclésiastiques doivent donner bon exemple. Elle veut que ce soit en tout et partout. Le saint concile, par ces mémorables paroles, renferme tout le détail que l'apôtre saint Paul fait des vertus ecclésiastiques dans ses épîtres à Tite et à Timothée, où il n'excepte rien : *In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum.* (*I Tim.* IV, 12 ; *Tit.* II, 7.) Elles vont trop bien à mon sujet pour ne pas y faire un peu d'attention ; souffrez donc que j'en fasse une courte paraphrase, y ajoutant ce que les saints Pères et les conciles ont dit de plus remarquable là-dessus.

1° *In habitu.* Les ecclésiastiques doivent donner bon exemple dans leurs vêtements. *Ex visu*, dit le Sage, *cognoscitur homo sensatus, et amictus corporis annuntiat de illo.* (*Eccli.* XIX, 27.) Pour cela les ecclésiastiques doivent toujours porter l'habit de leur état dans toute la modestie capable d'édifier les peuples ; c'est-à-dire la soutane, les cheveux courts et la tonsure. Cette obligation est bien plus grande pour tous ceux qui ont charge d'âmes et même qui sont dans les ordres sacrés. L'Eglise appelle la soutane *habitus sanctæ religionis ;* elle traite d'apostats ceux qui la quittent. *Clericos qui relicto ordine et habitu.... tales inter apostatas numerandos sanctorum Patrum statuta declarant*, est-il dit au III° concile général de Latran sous Alexandre III, en 1179. Le concile œcuménique de Vienne au XIV° siècle, sous Clément V (en 1311), les déclare déchus des privilèges de la cléricature : *professorum illius ordinis prærogativa se reddit indignum.* Le concile de Trente en sa session 14, *De reformatione*, chap. 6, dit : *Etsi habitus non faciat monachum, oportet tamen clericos vestes proprio congruentes ordini semper deferre, ut per decentiam habitus extrinsece morum honestatem intrinsecam ostendant.* L'Eglise punit sévèrement les délinquants par des censures, la privation des revenus de leurs bénéfices. Que dirait-on d'un président ou d'un conseiller de parlement qui ne porterait pas sa robe quand il le faut ? d'un gentilhomme sans épée, d'un chevalier du Saint-Esprit sans le collier de l'ordre ? Voit-on les religieux quitter leurs habits ? Et de quel droit quitterions-nous le nôtre ? Il faut en outre éviter toute sorte de vanités dans les habits ecclésiastiques et dans les cheveux. Le II° concile général de Nicée, sous Adrien I°r en 767, est remarquable à ce sujet : *Omnis jactantia et ornatura corporalis aliena est a sacrato ordine ; eos ergo episcopos vel clericos qui se fulgidis et claris vestibus ornant*

emendari oportet ; quod si in hoc permanserint, corrigantur, vel deponantur. Le IVᵉ concile de Latran, tenu en 1215, sous Innocent III, déclare : *Absit vestium curiosa mollities a sacro ordine.* Mais hélas ! à voir plusieurs ecclésiastiques de nos jours avec des cheveux frisés et des habits courts, *hos sponsos potius quam clericos existimes.* (S. HIERON.)

2° *In gestu.* Saint Ambroise dit que *ipsa corporis species simulacrum est mentis, figura probitatis. Sapientia hominis lucet in vultu,* lisons-nous dans l'*Ecclésiastique* (XIX, 26), *et ab occursu faciei cognoscitur sensatus.* Saint Ambroise n'admit point à la tonsure un de ses amis pour quelque geste indécent qu'il lui vit faire. Cet homme apostasia et se fit arien. Saint Grégoire jugea par là ce que devait être Julien l'Apostat étudiant avec lui à Athènes : *Neque enim boni mihi unquam significare aut ominari videbantur cervix non stata, humeri subsultantes et subinde agitati, oculus insolens et vagus furioseque intuens, risus petulantes et effrenes, nutus temerarii.* Il faut tenir la tête droite sans la lever ni la baisser trop, sans la pencher de côté et d'autre ; il ne faut pas la tourner et la remuer çà et là légèrement. Il faut qu'un ecclésiastique ait un regard doux et modeste, qu'il n'ait pas les yeux égarés ni trop fixés et arrêtés sur ceux qu'il regarde. Il doit éviter toute immodestie dans les ris, surtout aux promenades ou dans les rues : *Stultus in risu extollit vocem suam, sapiens autem vix tacite ridebit.* (*Eccli.* XXI, 23.)

3° *In incessu. Clericus professionem suam in incessu probet*, dit le IIIᵉ concile de Latran , et après lui celui de Trente. Il faut éviter en marchant toute immodestie, ne pas aller d'un pas trop précipité, ni courir ; éviter toutes les démarches affectées, toute sorte d'agitations de tête, de mains, de bras, d'épaules et de corps. Saint Grégoire de Nazianze augura mal de Julien par sa démarche : *Neque enim mihi boni aliquid significare aut ominari videbantur pedes instabiles et titubantes.*

4° *In sermone.* Saint Paul donne cet avis à son disciple Tite : *Præbe teipsum exemplum bonorum operum in verbo et conversatione.* (*Tit.* II, 7.) Ainsi les ecclésiastiques doivent s'abstenir de toutes paroles indécentes, et même équivoques, qui pourraient faire de la peine à ceux qui les entendent : *Omnis sermo malus,* dit saint Paul, *ex ore vestro non procedat ; fornicatio... aut stultiloquium, aut scurrilitas, nec nominetur in vobis.* (*Ephes.* IV, 29 ; V, 3, 4.) Car, comme dit saint Bernard, *Nugæ in ore laicorum nugæ sunt, in ore sacerdotum blasphemiæ. Consecrasti os tuum Evangelio, talibus jam aperire illicitum, assuescere sacrilegum est. « Labia » enim « sacerdotis custodient scientiam, et ex ore ejus legem requirent* (*Malach.* II, 7); » *non nugas profecto aut fabulas... si de verbo otioso Deo in die judicii rationem reddituri sumus, quanto districtius de verbo mendaci, mordaci, injurioso, adulatorio!* Les ecclésiastiques doivent, autant qu'ils le peuvent, tenir des discours saints et utiles, capables d'édifier le prochain. *Si quis loquitur, quasi sermones Dei* (*I Petr.* IV, 11); saint Pierre y exhorte les femmes chrétiennes, *ut per mulierum conversationem non sine verbo lucrifiant* (*I Petr.* III, 1), à l'exemple de Notre-Seigneur, de ses apôtres et de tous les saints : *Stupeant, admirentur*, dit saint Ambroise, *et dicant hi homines: sunt Dei quorum talis est conversatio* ; comme saint Martin, *nunquam in ore ejus nisi pax, nisi castitas, nisi charitas, nisi pietas ; cui rarior in ore mundus, frequentior Christus.* On peut entrer en conversation par la porte des mondains, disait saint Ignace à ses religieux ; mais il faut les faire sortir par la nôtre. Enfin, il faut être prudent dans ses discours : *Tempus tacendi, tempus loquendi.* (*Eccle.* III, 7.) *Qui moderatur labia sua prudentissimus est* (*Prov.* X, 19) ; *mala aurea in lectis argenteis, verbum prolatum in tempore suo.* (*Prov.* XXV, 11.) *Bis ad limam quam ad linguam, ut in sermone nihil nisi grave.*

5° *Aliisque omnibus rebus.* Saint Paul n'excepte rien : *In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum.* (*Tit.* II, 7.) 1° *In doctrina :* foi saine et orthodoxe, morale pure, ni relâchée ni rigoureuse, tenir le milieu comme l'Eglise. Il faut parler avec respect de la sainte Eglise et des conciles, du Pape et des évêques ; se bien instruire de la doctrine et de la morale de l'Eglise, et l'enseigner aux fidèles ; donner soi-même l'exemple d'obéissance à l'Eglise et à ses décisions sur le dogme, la morale et la discipline : *Bonum depositum custodi, devitans profanas vocum novitates* (*II Tim.* I, 14); éviter tout homme suspect, et les livres des hérétiques; s'exprimer dans les termes de l'Eglise; imiter saint Jean l'Evangéliste et saint Polycarpe son disciple: *Mementote præpositorum,* suivre fidèlement la défense de l'Eglise à l'égard des hérétiques, schismatiques et excommuniés : *Os, orare, vale, communio, mensa negatur.* 2° *In gravitate : gravitas tuam decet personam*, dit saint Bernard à tous les ecclésiastiques ; modestie et sainte gravité en allant en ville ou en conversant avec les gens du siècle ; ne paraître que rarement au dehors et seulement pour ses fonctions, à l'autel, en chaire, dans l'administration des sacrements, au confessionnal, en visites nécessaires : *Christus,* dit saint Ambroise, *non est circumforaneus , non in foro, non in plateis reperitur.* Cette modestie et cette sainte gravité doivent reluire particulièrement à l'Eglise et dans les fonctions sacrées, en annonçant la parole de Dieu, en récitant l'Office divin ou en y assistant. Rien de plus capable d'inspirer aux fidèles une haute idée de Dieu, de Jésus-Christ, de ses mystères, des sacrements et des lieux saints, où l'on ne doit jamais parler que par nécessité, à voix très-basse et en peu de mots ; cette règle se garde dans les maisons des grands et les palais des princes. 3° *In castitate: in ore tuo nisi castitas.* Eviter toute chanson trop légère ; *cum mulieribus accessus quodammodo fugitivus ; sermo cum mulieribus rarus, brevis et austerus*

ras, en un mot, chasteté sévère, édifiante, délicate et sans soupçon; pour cela l'Eglise ordonnait aux évêques d'avoir chez eux des syncelles, et de ne jamais visiter sans eux ni veuve ni vierge. 4° *In charitate;* charité pour les peuples, amis et ennemis; charité tendre, filiale, généreuse, compatissante, universelle et constante pour toute sorte de personnes, tous les temps et tous les lieux; et éviter avec grand soin tout ce qui est contraire à cette divine charité : *Supportantes invicem* (*Ephes.* iv, 2), *nihil per contentionem, sed in humilitate superiores sibi invicem arbitrantes* (*Philip.* ii, 3); *charitas patiens est, benigna, non agit perperam, omnia credit, sperat, sustinet.* (*I Cor.* xiii, 4 seq.) 5° *Aliisque omnibus rebus, in omnibus,* comme dit saint Paul; à table, dans son domestique, son appartement; table frugale, meubles convenables à la modestie ecclésiastique et conformes aux canons du iv° concile de Carthage, renouvelés par le concile de Trente; *Aliisque omnibus rebus :* à la ville, à la campagne, seul et en compagnie; *in omnibus,* en tout et partout. Enfin, souvenons-nous de cette exhortation de saint Pierre aux pasteurs : *Pascite qui in vobis est gregem Dei, non dominantes in cleris, sed forma facti gregis ex animo; et cum apparuerit princeps pastorum, percipietis immarcescibilem gloriæ coronam.* (*I Petr.* v, 2, 3, 4.) *Amen.*

XIII° ENTRETIEN.

Sur les cérémonies ecclésiastiques.

J'ai dessein, Messieurs, de vous parler aujourd'hui d'un sujet des plus importants, mais des plus combattus de la religion; c'est des cérémonies ecclésiastiques qui accompagnent nos mystères, et qui les impriment tellement la dévotion, que les conciles les appellent *signacula pietatis et religionis christianæ.* C'est ce qui devrait les rendre extrêmement vénérables dans le christianisme, et qui devrait obliger de ne les traiter jamais qu'avec respect; et cependant il se trouve à présent que, par un malheur étrange, la plupart des personnes les combattent et les traitent d'une manière qui ne tient rien de la piété avec laquelle l'esprit de l'Eglise les établit, ni de l'esprit de religion avec lequel elle désire qu'on les traite. Car non-seulement les hérétiques, les impies, mais même à présent beaucoup de Chrétiens, qui font d'ailleurs profession de piété, n'en ont que du mépris; et quoique tous ne les attaquent pas directement, ils ne laissent pas, pour la plupart, de leur donner de rudes atteintes, les hérétiques en les condamnant, les impies en les méprisant, beaucoup de Chrétiens en les négligeant. Les hérétiques les condamnent par un faux zèle, les impies les méprisent par un esprit de libertinage; plusieurs Chrétiens les négligent par un faux principe de piété. Les hérétiques les condamnent comme mauvaises; les impies les méprisent comme indifférentes; plusieurs Chrétiens les négligent quoique bonnes, mais comme n'étant pas faites pour eux. Les hérétiques les condamnent comme mauvaises, parce qu'ils les considèrent comme de pures inventions de l'esprit humain, qui ne renferment aucun mystère, qui ne sont bonnes que pour les peuples, pour frapper leurs yeux, arrêter leur esprit et les surprendre, et qui, n'ayant été inventées que par un mauvais artifice, ne sont capables que de porter à la superstition plutôt qu'aux sentiments véritables de la religion. Les impies méprisent les cérémonies comme indifférentes, parce qu'aveuglés par leurs passions et ne pénétrant pas le fond de nos mystères, ils ne peuvent les croire si importantes à la religion, et se persuadent qu'en donnant le cœur à Dieu, on satisfait assez à son devoir, sans se gêner, se contraindre et s'assujettir à toutes les pratiques extérieures que l'Eglise nous marque. Enfin plusieurs bons Catholiques, et qui pis est, plusieurs même qui sont ecclésiastiques, les négligent comme n'étant pas pour eux, parce qu'ils croient qu'elles ne sont que pour les personnes grossières qui ont besoin d'être excitées par quelque objet sensible, mais que pour eux, s'élevant à la contemplation de Dieu assez facilement, cette attention aux cérémonies les détournerait de l'attention à Dieu, et qu'étant suffisamment occupés par l'attrait du Saint-Esprit qui les remplit de la vue des mystères, les cérémonies, quoique saintes et utiles, ne seraient pour eux qu'un obstacle et un empêchement à leur dévotion. Ainsi ils ne s'y appliquent point dans la célébration des saints mystères; ils ne les font que par manière d'acquit et sans une particulière application, et s'en acquittent aussi d'une manière si négligente et de si mauvaise grâce, qu'en vérité cela n'est capable que d'en donner du mépris : de sorte que, si les hérétiques et les libertins parlent ouvertement contre les cérémonies et les condamnent dans leur cœur, les Catholiques et les ecclésiastiques mêmes les exposent au mépris par leur conduite. N'est-ce pas une rude persécution pour l'Eglise de se voir traitée de la sorte? Aussi voyons-nous la violence qu'elle souffre de se voir ainsi déchirer dans ses entrailles par ses propres enfants; et les plaintes qu'elle pousse dans cet état sont des marques suffisantes de sa douleur : *Filios enutrivi et exaltavi, ipsi autem spreverunt me... facti sunt filii mei perditi... convertimini, filii, revertentes...*

Tâchons, Messieurs, d'apaiser autant que nous pourrons la douleur d'une si bonne mère, et puisqu'un des grands sujets de ses larmes est assurément la manière indigne dont on la traite dans ses cérémonies, par le mépris que l'on en fait, tâchons de ne les traiter jamais qu'avec toute la religion qui leur est due : et, pour cet effet, voyons : 1° l'estime que nous devons faire des cérémonies; combien nous devons les respecter, les affectionner, et nous y appliquer pour les bien faire; 2° la manière de les bien faire.

Pour l'importance d'estimer les cérémonies, et l'obligation que nous avons de nous y appliquer pour les faire, je la tire particulièrement de trois principes. Le premier est l'estime même que Dieu en fait. Ce premier fondement est considérable; car l'estime que Dieu fait des choses est la règle la plus certaine et la plus sûre que nous puissions avoir de leur valeur. Il n'en est pas comme de l'estime des hommes; ceux-ci se trompent tous les jours dans leurs jugements : souvent ils méprisent ce qui mérite de l'estime; souvent ils estiment ce qui n'est digne que de mépris : leur vue bornée, qui ne pénètre pas le fond des choses, la passion qui les trouble ou l'intérêt qui les aveugle, sont trois principes d'erreur qui font qu'on ne peut prendre aucune mesure assurée sur tous leurs jugements. Mais en Dieu il n'en est pas de même : point d'intérêt, point de passions, point de bornes dans ses connaissances; ainsi toute certitude dans ses jugements. C'est pourquoi lorsque le Saint-Esprit, dans l'Écriture sainte, veut nous faire connaître la grandeur d'un saint, il ne dit pas qu'il sera grand devant les hommes, mais qu'il sera grand devant Dieu : *Hic erit magnus coram Domino* (*Luc.* I, 15), parce que tous ses jugements sont équitables : *Justus es*, *Domine*, dit le Prophète, *et rectum judicium tuum.* (*Psal.* CXVIII, 137.) Son jugement donc fait la valeur des choses : Dieu les estime autant qu'elles valent, ou plutôt elles valent autant que Dieu les estime.

Or, je trouve que Dieu a eu toujours une estime particulière pour les cérémonies, et je le prouve, non point par des raisonnements incertains, non point par de frivoles conjectures, mais par ce que l'Écriture sainte nous en dit. Or, nous trouvons dans l'Écriture trois points principaux bien propres à nous faire comprendre l'estime que Dieu fait des cérémonies.

Le premier, en ce que lui-même dans l'Ancien Testament les a dictées;

Le second, en la manière dont il les a dictées;

Le troisième, dans les châtiments dont il punit ceux qui les méprisent ou qui ne les observent pas avec une assez grande fidélité.

1° Nous voyons dans l'Ancien Testament que c'est Dieu même qui a dicté toutes les cérémonies, et qu'il a voulu les dicter de sa propre bouche. Ceci est remarquable. Il n'en a point voulu donner la commission à un homme; il n'a point voulu confier cet ouvrage à ses prophètes et à ses saints; il n'a point voulu s'en décharger sur une créature, comme il a fait dans beaucoup d'autres choses dont il leur donne le gouvernement et la conduite : il l'estime d'une telle importance, que lui-même veut en prendre le soin. Il les enseigne lui-même à Moïse; mais avec une telle exactitude, qu'il est impossible d'y faire attention, qu'on ne s'en étonne. Car il les dicte toutes l'une après l'autre, il les enseigne jusqu'aux plus petites, et en détermine tellement toutes les particularités, qu'il n'y a aucune circonstance ni du temps ni du lieu, ni de la personne, ni de la manière, qui n'y soit très-expressément déterminée. Consultons le *Lévitique*, les *Nombres* et le *Deutéronome*, et nous verrons avec étonnement dans ces trois livres, outre beaucoup d'autres de l'Ecriture sainte, qu'il faut que Dieu ait une estime toute extraordinaire des cérémonies, pour avoir pris tant de soin de les apprendre à l'homme : Dieu ne parle pas de choses inutiles, et il ne multiplie pas ainsi les paroles, s'il ne s'agit de quelque affaire de conséquence. Dieu nous fait donc connaître, en dictant ainsi si amplement et si en détail toutes les cérémonies, et l'estime qu'il en fait, et l'estime que nous devons en faire.

Mais il la fait encore connaître par la manière dont il les dicte. Dieu parle aux hommes en deux manières : quelquefois il leur dit simplement ce qu'ils doivent faire; c'est son ordinaire, nous le voyons dans une infinité de lieux de l'Écriture sainte; c'est sa conduite dans les choses communes. Mais lorsque la chose est plus importante, il ne se contente pas de dire simplement ce que l'on doit faire, mais il fait faire une attention particulière à ce qu'il dit : *Audi*, *Israël*, Israël, écoutez : *Ego Dominus* (*Deut.* VI, 4), c'est moi qui vous parle, moi qui suis votre Seigneur et votre Dieu. Quand il parle de la sorte, c'est une marque que la chose qu'il va dire est d'importance. C'est ainsi que Notre-Seigneur voulant donner aux Chrétiens ce commandement important et le plus difficile, mais le plus indispensable de la charité, au sujet de la dilection des ennemis[1], fait faire cette réflexion, que c'est lui-même qui le donne : *Ego autem dico vobis*, etc. C'est moi-même : *Ego autem;* c'est moi, qui suis votre Maître, votre Seigneur, votre Roi, votre Dieu : *Ego autem.*

Et c'est ainsi que Dieu parle dans l'Ancien Testament, lorsqu'il donne les cérémonies. Non-seulement il commande par la bouche de Moïse et enjoint, et à plusieurs fois, de les observer étroitement : *Custodi cæremoniam atque judicia quæ mando tibi hodie ut facias.* (*Deut.* VII, 11.) *Observa et cave ne quando obliviscaris Domini Dei tui, et negligas cæremonias quas ego præcipio tibi hodie.* (*Deut.* VIII, 11.) *Custodi cæremonias ejus, ut bene tibi sit.* (*Deut.* X, 13); mais encore, en les ordonnant lui-même, il se sert de ces paroles *ego Dominus*, marque qui nous fait connaître qu'elles sont d'une grande importance.

Enfin nous ne douterons point qu'elles ne le soient, si nous faisons attention aux châtiments dont Dieu punit ceux qui y manquent. C'est une chose étonnante, combien il est rigoureux en ce point. Il ne laisse pas échapper la moindre faute; il punit tout et très-sévèrement. Nous en avons un grand nombre d'exemples dans l'Ecriture sainte. En voici seulement trois auxquels je vous supplie de faire attention. Ils sont capables, à mon avis, de faire trembler les plus hardis.

Le premier est en la personne de deux des pre-

miers prêtres de l'Ancien Testament, Nadab et Abiu, tous deux enfants d'Aaron ; ils avaient été nouvellement faits prêtres. Remarquez, s'il vous plaît, toutes les circonstances. La première fois qu'ils exercèrent leur office, pour avoir mis seulement des charbons dans leurs encensoirs hors le sanctuaire, ce qui était défendu par le cérémonial, lequel ne permettait pas d'encenser avec du feu que l'on eût pris ailleurs ; comme ils voulaient encenser, il sortit du feu du sanctuaire qui les brûla tout vifs, en sorte qu'ils demeurèrent morts sur la place : *Egressus ignis a Domino devoravit eos, et mortui sunt coram Domino*, dit le texte sacré (*Levit.* x, 2) ; et Dieu défendit même aux prêtres de les pleurer. Quel épouvantable jugement ! et qui aurait jamais pensé qu'une si petite faute, en apparence, eût été si cruellement punie, même en des prêtres tout nouveaux, en des prêtres qui péchèrent par ignorance ou par inadvertance, en des prêtres qui, n'étant pas encore bien expérimentés dans leur office, pouvaient couvrir leur faute de quelque excuse ? Mais il n'y a point de petites fautes dans les prêtres : Dieu ne reçoit point leurs excuses, surtout lorsqu'il s'agit de sa religion, et il les punit d'autant plus rigoureusement que, leur ayant donné plus de lumières et leur ayant fait plus de grâces et de faveurs, ils doivent être aussi d'une plus grande fidélité.

Le second exemple est en la personne de ce pauvre lévite dont la faute nous est rapportée dans le IIe *livre des Rois* (ch. 6). Il arriva qu'en une procession générale, où l'on portait l'arche dans une charrette à bœufs, les deux enfants d'Abinadab, lévite eurent charge de la conduire. Le plus jeune, nommé Ahio, conduisait les bœufs, et Oza l'aîné, marchait à côté de l'arche. Comme ils eurent marché quelque temps, l'arche se trouve en danger d'être renversée et de tomber par terre : Oza porte la main pour la soutenir, et, parce qu'il la touche à nu, contre ce qui était ordonné dans le cérémonial, Dieu s'irrite tellement contre lui, que, sans avoir égard à la nécessité occurrente qui semblait devoir servir de quelque excuse à sa faute, il le châtie sur-le-champ et le punit de mort. Qui l'aurait jamais pensé ? *Quam incomprehensibilia sunt judicia ejus !* (*Rom.* xi, 33.) Ses jugements sont des abîmes : *Judicia ejus abyssus multa* (*Psal.* xxxv, 7) : mais au fond, c'est que l'exactitude qu'il désire en ses ministres pour les cérémonies qu'il leur ordonne est extrême, aussi bien que sa rigueur à punir leurs manquements.

Enfin, le troisième exemple est celui des enfants du prêtre Héli, Ophni et Phinées. Parce qu'ils n'observaient pas toutes les cérémonies ordonnées pour le sacrifice, Dieu se fâche tellement contre eux et contre leur père, qui ne les corrigeait pas, qu'il résolut d'ôter le sacerdoce de sa famille ; et il menace de faire une correction si exemplaire, que tous ceux qui en entendraient parler en seraient étonnés. En effet, qui ne serait surpris de voir que pour cette faute, il punit en un même jour et le père et les enfants de mort subite, et qu'ensuite l'arche est prise par les Philistins qui la mettent dans le temple de leur idole ; que le peuple est entièrement défait par ses ennemis ; qu'en punition de cette faute, Dieu prédit que la plupart de ceux de cette famille mourront à la fleur de leur âge, et, ce qui doit étonner par-dessus tout, il jure à la race d'Héli que son iniquité ne sera point effacée ni par leurs oblations ni par leurs sacrifices ? Après cela, Messieurs, oserons-nous traiter les cérémonies de choses indifférentes, et serons-nous assez aveugles pour croire, après tous ces châtiments que Dieu exerce, que c'est peu de chose que d'y manquer ? Dieu ne châtie jamais le pécheur autant qu'il le mérite, il le traite toujours avec quelque douceur ; et lors même qu'il est le plus en colère, il se ressouvient encore de sa miséricorde, dit le prophète : *Cum iratus fueris, misericordiæ recordaberis* (*Habacuc* iii. 2.) Ainsi il le châtie toujours moins qu'il ne le mérite. Puis donc qu'il punit si sévèrement ceux qui manquent aux cérémonies, ne faut-il pas avouer que les péchés que l'on y commet sont très-considérables devant ses yeux ?

Je sais bien que l'on me dira, et peut-être l'avez-vous déjà dans la pensée, que tous ces châtiments sont arrivés dans l'Ancien Testament, et que cela était bon dans ce temps où l'on faisait grand cas des cérémonies ; mais qu'à présent il n'en est pas de même ; que nous sommes sous la loi de grâce, que l'on n'est plus si fort attaché à ces exercices extérieurs, et qu'on n'y regarde plus de si près. Il est vrai, Messieurs, que ce n'est pas de même ; mais c'est bien pis. Car, 1° les cérémonies de l'ancienne loi n'étaient point si importantes que les nôtres, et elles n'étaient rendues si vénérables que parce qu'elles étaient la figure des mystères que les nôtres célèbrent ; de sorte qu'autant que la vérité surpasse la figure, et les mystères du Nouveau Testament, ceux de l'Ancien, autant nos cérémonies sont-elles plus relevées que celles de la loi. C'est donc un plus grand crime d'y manquer.

2° Si, dans le temps où il y avait tant de cérémonies et de choses fort légères et de peu de poids, Dieu punissait si sévèrement l'omission d'une seule, si petite qu'elle pût être, combien aura-t-il plus de sujet de châtier ceux qui y manqueront, à présent qu'elles ne sont pas en si grand nombre, et qu'elles sont infiniment plus dignes de respect ! Il voulait qu'on les observât autrefois avec une souveraine exactitude, et il veut qu'on les observe encore à présent avec une extraordinaire fidélité : il n'y a que cette différence, qu'autrefois c'était un temps de crainte et de rigueur, et c'est pourquoi Dieu châtiait sur-le-champ et visiblement les coupables, pour intimider et pour instruire et les présents et les absents ; mais à présent nous sommes au temps de grâce, de miséricorde et de clémence ; ainsi il diffère, il attend, il souffre avec beaucoup de patience ; mais enfin, si nous ne sommes à l'avenir plus fidèles, il nous punira d'au-

tant plus rigoureusement en l'autre vie, que nous aurons en celle-ci abusé davantage de sa bonté.

Voilà, Messieurs, l'état que Dieu fait des cérémonies, et le premier motif qui nous oblige à les bien faire.

Le second est l'estime que l'Eglise même en fait, estime sur laquelle je ne m'étendrai pas beaucoup, parce qu'elle est appuyée presque sur les mêmes principes dont nous venons de nous servir pour vous montrer l'estime que Dieu en fait.

L'Eglise ne peut jamais manquer dans sa conduite : comme elle est toujours assistée du Saint-Esprit, et qu'elle est dirigée par ses lumières, elle ne peut se tromper dans ses jugements ; et partant ce qu'elle estime mérite de l'estime. Or, je vois qu'elle a toujours témoigné une estime et un respect tout particulier pour les cérémonies.

1° Elle-même a voulu les prescrire, et les a crues d'une telle importance, qu'elle n'a pas voulu les laisser à la liberté de ses enfants. Elle a cru que c'était une matière qui méritait ses soins, et que le sujet était d'assez grande conséquence pour employer les lumières toutes pures et toutes saintes qu'elle puise dans le sein même de Dieu, pour en donner des règles.

Non-seulement elle les règle, mais elle les règle toutes et en détail, et c'est la seconde marque de son estime, jusqu'à une démarche, à la posture du corps, à une inclination profonde ou médiocre, à un mouvement de tête, à un regard, jusqu'à un clin d'œil. Est-il possible que l'Eglise, cette Epouse toute sainte de Jésus-Christ, toute sage et éclairée qu'elle est, se fût occupée à régler si exactement toutes ces choses, si elle ne les avait crues très-importantes devant Dieu?

Enfin, si nous voulons faire attention aux châtiments dont elle menace ceux qui négligent les cérémonies, nous aurons une dernière preuve de son estime. Voici ce qu'elle en dit dans le concile de Trente, sess. 8. can. 13 : *Si quis dixerit receptos et approbatos Ecclesiæ catholicæ ritus in solemni sacramentorum administratione adhiberi consuetos aut contemni, aut sine peccato a ministris pro libitu omitti, aut in novos alios per quemcunque Ecclesiarum pastorem mutari posse, anathema sit :* Si quelqu'un, dit le concile, parlant des cérémonies de nos sacrements, dit qu'on peut les mépriser, que chacun peut les omettre sans péché ou les changer, qu'il soit anathème. Ces paroles sont remarquables. Le concile dit quatre choses : 1° qu'on ne peut pas les mépriser ; 2° qu'on ne peut pas les omettre selon sa fantaisie et sans péché ; 3° que chacun ne peut pas les changer comme il lui plaît ; 4° enfin, il prononce anathème à quiconque dira le contraire. Sur cela voici comme je raisonne : l'anathème ou l'excommunication est la plus grande peine de l'Église ; elle n'est donc prononcée que pour un grand péché. Cependant l'Eglise la prononce au sujet dont je parle, car elle excommunie, c'est-à-dire qu'elle prive de tous ses suffrages, de toutes ses prières, de tous ses sacrifices, de toutes ses grâces, et enfin livre au démon. Et qui ? Trois sortes de personnes.

1° Ceux, non pas qui changeront les cérémonies, mais qui diront seulement que chaque pasteur peut les changer ; 2° ceux, non pas qui les mépriseront, mais qui diront seulement qu'on peut les mépriser ; 3° ceux, non pas qui les omettront, mais qui diront qu'on peut les omettre sans péché : *Si quis dixerit aut contemni, aut sine peccato omitti, aut per quemcunque pastorem mutari posse, anathema sit.* Et si cela est, Messieurs, où en sommes-nous ? Et si elle excommunie ceux qui le disent seulement, que sera-ce de ceux qui le font ? Ce n'est, disons-nous, qu'une petite cérémonie : quel si grand mal de la changer ou de l'omettre ? Elle est trop incommode : quand je ne la ferais pas, pourvu que ce ne soit pas par mépris, quel mal y aura-t-il ? Aveuglement horrible ! C'est mal fait que de la mépriser ; mais encore c'est mal fait que de l'omettre. Anathème, dit le concile, à quiconque dira qu'on peut les mépriser ; mais encore anathème, dit le même concile, à quiconque dira que chacun peut les omettre sans péché. Ainsi ne nous abusons point nous-mêmes, et ne croyons point être en assurance, en disant que nous ne les méprisons pas. Quoique nous ne les méprisions pas formellement, si pourtant nous n'apportons pas le soin qui est nécessaire pour les observer toutes, nous avons assurément tout sujet d'entrer dans de justes craintes, après cette doctrine du concile.

Et voilà, Messieurs, le second motif qui nous oblige à les bien faire, l'état que l'Église en fait elle-même ; et ce qui m'oblige, avant que de passer au troisième motif, à vous donner ce bel avis que l'Eglise d'Orléans donne à tous ses clercs pour les obliger à se rendre attentifs aux cérémonies, et particulièrement à celles de la sainte Messe : *Sacrificate, non quasi velamen vestræ devotionis habentes consuetudinem aut libertatem, sed quasi obedientiæ filii, captivantes intellectum in obsequium ejus quæ habet consilium, et spiritum Sponsi qui inter ejus ubera commoratur : quam qui audit, Sponsum ejus audit; qui non audit, est tanquam ethnicus et publicanus.*

Enfin, le troisième motif qui nous oblige à nous affectionner et à nous rendre ponctuels à l'observation des cérémonies, c'est la fin et le dessein pour lequel elles ont été instituées. Car elles ont été établies et pour les prêtres et pour les peuples. Pour les prêtres, afin de les préparer aux actions mystérieuses et divines auxquelles ils sont obligés de s'appliquer, afin d'exciter en eux la vive foi des choses qui s'y passent, de les remplir de respect envers ce qu'elles contiennent, et pour qu'ils expriment à l'extérieur ce qu'ils voient et ce qu'ils sentent des choses saintes qu'ils manient. Ainsi les adorations, les génuflexions qu'ils font, les bras étendus sur l'autel, sont pour exprimer l'admiration qu'ils ont pour ces mystères et le profond étonnement qui les oblige à s'abîmer et s'anéantir devant

la majesté divine : ainsi, lorsqu'ils lèvent les yeux vers le ciel et qu'ils les rabaissent aussitôt en s'inclinant, ils protestent, en s'abaissant de la sorte, qu'ils ne sont pas dignes de paraître devant Dieu, qu'ils sont trop faibles pour soutenir l'éclat d'une si haute majesté, et ainsi des autres ; si bien que les cérémonies servent aux prêtres pour exciter leur ferveur et les porter à s'acquitter plus dignement des hommages de la religion, et à témoigner au dehors le respect et la dévotion de leur cœur pour de si augustes mystères.

Mais elles servent encore aux peuples, et leur servent aussi en deux manières.

1° Pour leur faire mieux connaître la grandeur de nos mystères et leur en donner plus d'estime. C'est la raison qu'en rapporte le concile de Trente, en parlant des cérémonies de la sainte Messe. Comme les peuples ont l'esprit plus grossier, dit le concile, et qu'ils ne pourraient pas, sans ces discours extérieurs et sensibles, s'élever à la considération de choses si sublimes et si élevées: *Cum natura hominum ea sit, ut non facile queat, sine adminiculis exterioribus, ad rerum divinarum meditationem sustolli*, pour cela, continue le saint concile, l'Eglise a établi de certaines cérémonies, *Quo et majestas tanti sacrificii commendaretur, et mentes fidelium per hæc visibilia religionis et pietatis signa ad rerum altissimarum, quæ in hoc sacrificio latent, contemplationem excitarentur:* afin de rendre nos mystères plus remarquables, et que par ces signes extérieurs et visibles de la religion, l'esprit des fidèles fût élevé à la considération des grandes choses qui s'y passent.

2° Non-seulement elles font connaître aux peuples la grandeur de nos mystères, mais elles leur en impriment encore le respect, et les excitent, lorsqu'ils y assistent, à y porter plus d'attention et de révérence. Car quand ils voient cette grande révérence dans les prêtres, voyant ces ornements si magnifiques et ces cérémonies si augustes, voyant que tout le clergé s'abîme et se perd devant la majesté de Dieu, le moyen qu'ils ne disent en eux-mêmes : il faut que Dieu soit grand et adorable, puisqu'il y a devant lui tant d'esprits bienheureux qui fléchissent le genou en sa présence, tels que sont les anges et les saints représentés par les ecclésiastiques qui se prosternent devant lui ; il faut que cet Agneau soit admirable en sa beauté et en sa puissance, puisque ces vingt-quatre vieillards se jettent à ses pieds et y déposent leurs couronnes avec respect et révérence? Nous voyons par expérience le respect que ces choses impriment dans l'esprit des plus pauvres et des plus ignorants qui, n'étant pas capables de concevoir, par la seule explication de la parole, les mystères cachés, ni de porter révérence à ce qui est de plus sacré, se disposent plus facilement à leur devoir et à la révérence qu'ils doivent à Dieu, par le moyen de ces choses extérieures et sensibles. L'instruction passée, le souvenir s'en perd dans les esprits grossiers ; mais les cérémonies durent autant que le service, et tiennent les peuples dans le respect et dans la révérence. Ce sont des prédications par les yeux, comme la parole est une exhortation par l'oreille ; et elles sont d'autant plus efficaces, qu'elles sont plus sensibles et plus sortables à leur disposition grossière. Et voilà, Messieurs, la fin de l'institution des cérémonies et le fruit qu'on en remarque dans l'Eglise. Mais c'est ce qui nous oblige d'apporter tous nos soins à les bien faire ; autrement, si nous les négligeons, au lieu d'être des témoignages de piété, elles ne seront que des marques de notre irréligion; au lieu de porter dans les cœurs l'estime de nos mystères, elles n'en inspireront que le mépris ; au lieu de tenir les peuples qui y assistent attentifs, elles les dissiperont, et ne leur donneront pas tant d'édification que de scandale. Nous le voyons tous les jours, et le peuple même est obligé quelquefois de le témoigner tout haut et de s'en plaindre. Je sais une personne de condition, hérétique, qui, après plusieurs conférences qu'elle avait eues avec un bon religieux, ayant pris la résolution de se convertir, entra dans une église ; et y voyant les prêtres y faire le service sans aucun respect, elle en fut tellement touchée, qu'elle ne put croire que cette religion fût véritable, et ensuite elle ne voulut plus entendre parler de conversion. Pensons-nous que ces prêtres ne répondront point de ce scandale et de la perte de cette âme, aussi bien que de tant d'autres qui seraient gagnées à Dieu par les cérémonies faites avec révérence, et qui, ne les voyant traitées qu'avec mépris, ne peuvent avoir beaucoup de respect pour nos mystères?

Voilà, Messieurs, les motifs principaux qui nous obligent de traiter avec un grand respect toutes nos cérémonies, et de veiller très-soigneusement pour les bien faire. Mais que faut-il pour les bien faire? Quatre choses : ponctualité, bienséance, modestie, dévotion.

1° Il est nécessaire d'y apporter une grande ponctualité : ponctualité qui doit paraître en trois choses : 1. à les faire toutes ; 2. à les faire dans le temps précisément où l'on doit les faire ; 3. à les faire en la manière qu'elles nous sont marquées.

1° A les faire toutes : car pourquoi nous dispenser plutôt de l'une que de l'autre? Pourquoi se soumettre en un point et ne pas se soumettre en l'autre? L'Eglise nous les propose toutes : pourquoi donc faire ce discernement : Je ferai bien cette cérémonie, mais pour celle-là, n'importe? Quel droit avons-nous d'en user de la sorte, et pourquoi partager ainsi notre obéissance? *Aut totum honore affice, aut totum contemne*, disons-nous en parlant du règlement, au sujet de ceux qui se dispensent d'une partie ; et à plus forte raison pouvons-nous le dire au sujet que je traite. Voyons comme on se comporte dans le monde; et particulièrement ceux qui approchent les princes : ils sont si exacts et si ponctuels à observer les plus petites cérémonies, que, pour chose du monde, ils ne voudraient pas y avoir

manqué d'un seul point. Tout y est réglé ; on sait qui sont ceux qui se couvrent en la présence du roi, et en quel temps ils se découvrent : on sait en quels termes on doit traiter, quelles civilités on doit rendre, etc. En un mot, on fait tout, et l'on est exact à tout. N'est-il pas juste d'apporter au moins autant de soin en la présence du Roi des rois ? Oh ! ce n'est pas de même, dit-on. Il est vrai, ce n'est pas de même ; mais c'est bien davantage : car autant que Dieu est élevé au-dessus de la créature, autant devons-nous y apporter une plus grande exactitude. Il faut donc, en premier lieu, les observer toutes. C'est ce que saint Jérôme loue dans la personne du prêtre Népotien, et dont il parle avec estime (*Epist. ad Heliodor.*) : *Erat sollicitus si niteret altare, si parietes absque fuligine, si pavimenta tersa, si janitor creber in porta, vela semper in ostiis, si sacrarium mundum, si vasa luculenta ; et in omnes cæremonias pia sollicitudo disposita, non minus, non majus negligebat officium.*

Mais, en second lieu, il faut les faire dans le temps où on le doit. Car, 1° l'Eglise même nous en détermine le temps ; il faut donc suivre la règle qu'elle nous donne et s'y soumettre. 2° C'est que ne les faisant pas dans le temps, elles n'atteignent pas la fin pour laquelle elles sont établies, et l'on sort du dessein que l'Eglise a eu en leur institution. Par exemple, elle ordonne qu'on s'inclinera au nom de Jésus, pour témoigner le respect qu'on lui porte : si l'on y manque, et que l'on fasse cette inclination ou avant ou après, en disant quelque autre mot, cette cérémonie n'a plus sa signification : ainsi ce n'est plus une cérémonie de religion, ce n'est plus qu'une action naturelle et un mouvement indifférent. De même elle ordonne qu'en offrant à Dieu le pain sur la patène à la sainte Messe, on l'ait entre les mains, et qu'en disant *suscipe, sancte Pater*, on lève les yeux au ciel, et en disant *hanc immaculatam hostiam*, on regarde l'hostie ; si, sans observer le temps de ces cérémonies, par négligence ou par une trop grande précipitation, on commence en découvrant le calice, *suscipe, sancte Pater* ; si, en disant ces autres paroles, *hanc immaculatam hostiam*, on n'a pas la patène dans les mains, et on ne fixe pas les yeux sur l'hostie, dès lors on manque le but de ces cérémonies, et l'on sort des desseins que l'Eglise a eus en les instituant. 3° Ce qui nous oblige encore d'y observer le temps, c'est que sans cela il n'y a que confusion dans les cérémonies, et ainsi elles ne portent plus aucun sentiment de piété dans les cœurs. Les cérémonies n'ont point de lustre ni d'éclat, à moins que l'ordre et l'uniformité ne s'y rencontrent. Or, pour cela, il est absolument nécessaire de les faire précisément dans le temps ; car si, par exemple, plusieurs doivent faire ensemble la génuflexion, et qu'ils ne la fassent que l'un après l'autre, nous voyons que les cérémonies perdent leur grâce et leur beauté : et comment pourront-ils la faire ensemble, si tous ne sont exacts à observer le même temps ? Il faut donc les faire dans le temps ; autrement nous causerons nécessairement du désordre et de la confusion, et nous ravirons à l'Église, au moins en ce point, cette belle qualité qui lui est donnée dans le cantique : *Terribilis ut castrorum acies ordinata* (*Cant.* VI, 3) ; car, au lieu d'être terrible à ses ennemis par le bel ordre de ses cérémonies qui porteraient les sentiments de piété et de religion dans les cœurs, elle ne leur donnera dans cette confusion qu'une occasion de raillerie et de mépris.

Et c'est ce qui nous oblige de les observer encore exactement quant à la manière dont elles nous sont marquées. Une inclination médiocre, quand elle nous est marquée médiocre ; profonde, quand elle est marquée profonde, et ainsi des autres.

Et voilà les trois choses nécessaires pour la ponctualité dans les cérémonies : les faire toutes, les faire dans le temps et les faire en la manière qu'elles sont marquées. Or, pour être ponctuels à ces trois choses, il y a deux avis à vous donner, absolument nécessaires, sans lesquels il est impossible de s'y rendre fidèle. Le premier est de bien les apprendre avant d'être obligé de les faire ; le second est une grande attention quand on les fait ; sans cela il est impossible qu'on ne s'y méprenne et qu'on n'y manque.

1° Il faut bien les apprendre avant d'être obligé de les faire ; car autrement, comment ferait-on bien ce qu'on ne sait pas ? C'est pourquoi le concile général de Latran défend aux évêques, mais très-expressément, de recevoir aucun prêtre qui n'ait été auparavant instruit de ce sujet ; *Districte præcipimus ut episcopi promovendos in sacerdotes diligenter instruant et informent*, etc., *super divinis officiis et ecclesiasticis sacramentis qualiter rite valeant celebrare.* Et la raison qu'il en rend est admirable : c'est, dit-il, qu'il vaut mieux avoir peu de prêtres et qui soient bons, que d'en avoir beaucoup et de méchants : comme si c'était assez pour faire un méchant prêtre que de ne pas savoir les cérémonies : *Satius est enim, maxime in ordinatione sacerdotum, paucos bonos quam multos malos habere ministros.* Et c'est ici un étrange désordre dans la religion ; il faut que je le dise à la confusion de notre état : il n'y a point de profession, pour basse et pour méprisée qu'elle puisse être ; il n'y a point d'art, il n'y a point de métier où l'on n'en apprenne les règles avant de s'y engager. Un cordonnier, un savetier, ne s'exposera pas à ce métier sans en savoir les règles. Il n'y a que l'état ecclésiastique, il n'y a que les prêtres, il n'y a que les clercs qui s'y exposent, qui y entrent, qui s'y engagent sans connaître ce qu'ils seront obligés de faire. Il sera assez temps, dit-on, de s'en instruire ; je les apprendrai toujours bien quand je serai prêtre. Et de là vient que la plupart ne les savent jamais ; et c'est même une des raisons pour lesquelles l'Eglise a ordonné les interstices, et a voulu qu'il y eût un espace de temps considérable d'un ordre à l'autre, afin que l'on pût s'instruire à

loisir des fonctions de l'ordre auquel on aspirait, et que l'on pût en apprendre toutes les cérémonies avant d'y être engagé. Il est donc d'une grande importance de les apprendre avant d'être obligé de les faire. Or nous avons trois moyens de les apprendre. Le premier, lire les rubriques où elles sont marquées; le second, consulter sur ce sujet et conférer avec des personnes qui les savent; le troisième, assister exactement à toutes les répétitions que l'on en fait.

1° Lire les rubriques du Missel, du Bréviaire et du Rituel; du Missel pour la sainte Messe, du Bréviaire pour le saint Office, du Rituel pour l'administration des sacrements. C'est une chose incroyable que la négligence que l'on a sur ce point. On trouve des prêtres qui disent tous les jours la sainte Messe et le saint Office; des prêtres qui ont des dix, douze, quinze, vingt années de sacerdoce, et qui, en toute leur vie, n'auront pas lu une fois les rubriques : faut-il s'étonner si l'on s'en acquitte si mal?

2° Comme il y en a quelques-unes que l'on ne trouve pas aisément, et quelques-unes même que l'on ne trouve qu'obscurément, il faut consulter et conférer avec des personnes qui les savent, et demander ce que l'on ne sait pas. Quelquefois on a honte de s'instruire, et particulièrement les anciens prêtres, ou ceux qui sont savants d'ailleurs : ils croient qu'il y va en cela de leur honneur; ils ne peuvent se résoudre à proposer leurs doutes, et ils ont honte de se faire instruire par de plus jeunes; et se laissant ainsi aller aux sentiments d'une honte criminelle, ils demeurent toute leur vie dans leur ignorance. Qu'ils apprennent d'un grand Pape à changer de conduite, et qu'on ne doit jamais avoir de la honte d'apprendre de qui que ce soit ce qui est nécessaire pour nous acquitter de nos obligations, ou qui peut le moins du monde contribuer à notre salut : *Nullus propter opprobrium senectutis aut juventutis, vel nobilitatem generis, a parvulis et minus eruditis, si quid forte utilitatis est aut salutis, inquirere negligat.*

Non-seulement il faut lire les rubriques et s'en informer des personnes qui les savent, mais encore il faut être fidèle à les réduire en pratique. Et c'est pour cela que cette répétition s'en fait ici tous les jours à la sortie de la conférence de l'Ecriture sainte. Il y en a quelques-uns que l'on marque pour les répéter; mais il est bon que les autres même qui ne les savent pas encore y assistent, quoiqu'ils ne soient pas marqués, parce qu'ils ne laisseront pas toujours d'apprendre beaucoup en les voyant faire aux autres, et surtout prendre garde, dans cette répétition, d'y observer le silence, l'attention et la modestie. Souvent, pour n'y être pas assez sérieux, on y perd le respect pour les cérémonies, et on s'accoutume à les faire avec dissipation et négligence, et ensuite quand on est obligé de les faire en public, on s'y comporte de même. Il faut donc un grand respect, même quand on les répète en son particulier. Et voilà le premier avis que nous avions à vous donner pour les faire ponctuellement, qui est de les bien apprendre avant d'être obligé de les faire.

Le second est d'être fort attentif en les faisant; car il y a tant de choses à y observer, que si nous n'y apportons pas un peu d'attention, nous y ferons assurément beaucoup de fautes. Et que l'on ne me dise pas que cette attention aux cérémonies extérieures nous fait perdre notre dévotion; car si cela était, il y aurait bien à craindre que notre dévotion ne fût une fausse dévotion. Quoi! dire que ce que l'Eglise, toute sage et éclairée qu'elle est, a établi comme un moyen pour nous élever à Dieu, nous en détourne, n'est-ce pas une manifeste tromperie et une pure illusion? Il faut donc, après les avoir apprises, se rendre attentif en les faisant; et c'est le moyen de les faire ponctuellement, qui est la première condition pour bien les faire, la ponctualité.

2° Il faut les faire avec bienséance.

Il y en a qui les font toutes et ponctuellement, mais ils les font de si mauvaise grâce, que cela serait plus capable de donner du scandale que de l'édification aux peuples qui les voient. N'est-ce point une honte que l'on ait tant de soin à apprendre la bonne grâce dans le monde, et que l'on en ait si peu de l'apprendre pour Dieu? On apprendra pendant des années entières à un enfant à se tenir droit, à demeurer dans une posture ferme, et à avoir une bonne contenance : des mois entiers s'écouleront à lui apprendre à faire une démarche; et enfin, à force de lui faire répéter souvent les mêmes pas, et de le mettre dans la même contenance, on lui donne l'air du monde, et ce qu'on appelle la bonne grâce dans le siècle : et pour Dieu l'on croit qu'une ou deux fois qu'on répétera les cérémonies, suffisent; on s'imagine qu'on en sait toujours assez; on s'en ennuie, et l'on s'en lasse. Et cependant il y a un certain air, non pas du monde, mais de Dieu, dans les cérémonies; un certain air, non pas séculier, mais religieux, qui est nécessaire pour bien faire les cérémonies; un air qui donne même de la dévotion et du respect, et qui ne s'acquiert qu'en les répétant très-souvent : sans cela, dit saint Bonaventure, ou nous y ferons beaucoup de fautes, ou nous les ferons d'une manière ridicule et qui attirera plutôt la risée que la dévotion des peuples : *Sæpe illa quæ in publico necessaria sunt, prius in secreto exercitationis usum exposcunt; quia si prorsus ea in occulto negligimus, uti postmodum eis, dum opus est, in publico non valemus, et tunc aut prorsus a disciplina deficientes intuentibus scandalum facimus, aut inepte, id quod in nobis non est simulare conantes, irrisionem excitamus.*

Enfin il faut les faire avec dévotion, dévotion qui demande deux choses :

1° Amour pour les cérémonies. Ne point les faire par contrainte, par gêne, avec répugnance, surtout lorsqu'on nous marque pour les fonctions que nous croyons moins considérables : car si, désirant les

éclatantes, nous avons de la peine à pratiquer les moindres, c'est une marque que nous n'aimons pas tant les cérémonies que leur éclat.

2° La dévotion demande que notre esprit ne soit pas tellement absorbé et emporté par l'extérieur de la cérémonie, qu'il ne pense à l'intérieur et à ce qu'elle représente ; et pour cela il est important d'en apprendre même les significations et les mystères, non-seulement pour les enseigner aux peuples, mais aussi afin qu'en même temps que nous les faisons, nous puissions former dans notre cœur les affections qui doivent y être conformes.

Voici, Messieurs, les principales choses nécessaires pour bien faire les cérémonies, et à quoi il faut tâcher de nous rendre fidèles en toutes occasions, mais surtout en la sainte Messe, où les cérémonies étant plus relevées en leurs significations, plus anciennes en leur établissement, plus vénérables en leurs auteurs, plus autorisées par les canons, étant aussi réglées avec plus de soin et commandées avec plus de rigueur, il faut aussi y apporter une extraordinaire diligence : *Quamvis in nullo loco disciplinam suam homo deserere debeat, diligentius tamen et magis sollicite ibi servanda, ubi neglectus generat scandalum, vel custodia bonæ imitationis exemplum.* (S. Bonavent., *Specul. discipl. ad novit.*, p. I, c. 7.) *Qui ignorat ignorabitur*, etc., *quibus quid aliud evenire putandum est, nisi quod illis sacerdotibus contigit quos, post captivitatem Israelitici populi, rex Assyriorum in urbibus Samariæ constituerat, et divini cultus cæremonias ignorabant? Nam cum nescirent Deum juxta legalem mandatorum observantiam colere, leonum eos rabies consumebat. « Immisit in eos Dominus leones, et ecce interficiunt eos, eo quod ignorent ritum Dei terræ. » (IV Reg.* XXV, 26.) *Petrus autem dicit, « Quia diabolus tanquam leo rugiens circuit quærens quem devoret. » (I Petr.* v, 8.) *Sacerdotes ergo qui Dei legitima nesciunt, leonum dentibus exponuntur, quia nimirum illos malignorum spirituum rabies devorat qui sacrificiorum cultui temerariis ausibus insistentes, qualiter Deus rite colatur ignorant, sicque funguntur officio sacerdotum, ut sacerdotalis officii nesciant sacramentum ; et sicut per illorum imperitiam factum est, quod Scriptura testatur, « Unaquæque gens fabricata est deum suum, posueruntque eos in fanis excelsis (IV Reg.* XVII, 29), » *ita nunc per pseudosacerdotum ignorantiam qui docere populum nesciunt, fieri dolemus, ut scilicet alii quorum deus venter est, et terrena sapiant, luxuriam colant; alii avaritiam, quæ est idolorum servitus, venerentur; alii rapinis, alii homicidiis, et alii veneficiis, sacrilega devotione inserviant, et sic diversis criminibus tanquam simulacris et sculptilibus officium servitutis impendant. Unusquisque cujus opus facit, illius et servus appellatur.* (S. Petrus Damianus, opusc. 25, *Contra inscitiam clericorum*, in Præfat.)

—

XIV° ENTRETIEN.

De l'obligation qu'ont les ecclésiastiques de paître le troupeau.

Ayant l'honneur de parler à des prêtres et à des pasteurs, j'ai cru ne pouvoir pas choisir un sujet plus important que celui que me fournit saint Pierre dans ces paroles : *Pascite qui in vobis est gregem Dei.* (*I Petr.* v, 2.) C'est un des plus grands pasteurs de l'Eglise et le premier vicaire de Jésus-Christ sur la terre qui a prononcé ces paroles. Ce saint apôtre, tout pénétré de l'esprit de son état, et tout rempli de l'ordre qu'il avait reçu de son Maître de paître ses ouailles, prie tous les pasteurs de remplir fidèlement ce devoir capital du saint ministère : *Seniores ergo, qui in vobis sunt, obsecro, consenior et testis Christi passionis....* (*Ibid*, 1.) *Pascite qui in vobis est gregem Dei.* Je trouve dans ces paroles et les suivantes le fondement de l'obligation que nous avons de paître le troupeau qui nous a été confié, et en même temps la manière dont nous devons lui donner la nourriture spirituelle que Dieu exige de nous. C'est le dessein que je me suis proposé dans ce discours. Je ferai donc voir deux choses en marchant sur les traces du prince des apôtres : premièrement, l'obligation que nous avons de paître le troupeau ; secondement, la manière dont nous devons lui donner la nourriture spirituelle.

Premièrement, une des qualités les plus aimables que la charité du Fils de Dieu lui ait fait contracter avec les hommes est celle de pasteur. Cette qualité est pour nous un grand sujet de consolation, de joie et de confiance. Or le Fils de Dieu nous associe à cette qualité, et il veut que nous en fassions l'office et les fonctions à l'égard des peuples, et spécialement à l'égard des âmes dont le soin nous est confié. L'honneur que le Fils de Dieu nous fait en nous associant à son office de pasteur doit nous être un grand motif d'avoir soin d'un troupeau qu'il a jugé digne de ses soins ; mais, sans m'y arrêter, je vous ferai voir uniquement que nous devons paître la portion du troupeau qui nous est confiée, par cette considération que c'est le troupeau de Dieu : *Pascite qui in vobis est gregem Dei.* 1° C'est le troupeau de Dieu, parce qu'il l'a formé ; 2° c'est le troupeau de Dieu, parce qu'il le gouverne ; 3° c'est le troupeau de Dieu, parce qu'il le nourrit ; 4° c'est le troupeau de Dieu, parce qu'il le destine à la gloire. Voilà des raisons bien particulières qui nous démontrent que le troupeau qui nous est confié est le troupeau de Dieu, *gregem Dei*, et toutes ces raisons sont autant d'engagements qui nous portent à en avoir soin.

1° Nous devons avoir soin du troupeau qui nous est confié, parce que c'est le troupeau que Dieu a formé ; c'est son œuvre d'une manière particulière. Dieu, en créant le monde, s'est proposé de former une Eglise dans laquelle il a voulu être servi et adoré ; et cette Eglise est le plus grand chef-d'œuvre de sa bonté et de sa puissance. Dans la loi de

nature, il y a une Eglise que Dieu a formée ; il y en a une dans la loi écrite dont Dieu règle le culte, les sacrements, les sacrifices ; mais Dieu a voulu que son Fils incarné s'appliquât à former une Eglise dans la loi de grâce. Il faut donc considérer ce que Notre-Seigneur a employé pour former la nouvelle Eglise. Il y a trois choses à considérer particulièrement, savoir : ce que Notre-Seigneur a fait, ce qu'il a dit, ce qu'il a souffert. 1. Notre-Seigneur a agi pendant trente-trois ans, et spécialement pendant les trois dernières années de sa vie. Les trente autres ont servi comme de préparation à l'établissement de l'Eglise ; il a institué des sacrements, un sacrifice ; il a établi des ministres, etc. 2. Ce qu'il a dit : Notre-Seigneur a donné beaucoup d'instructions à ses disciples sur l'établissement de l'Eglise.... Il a demeuré quarante jours sur la terre après sa résurrection, pour apprendre à ses disciples ce qui était nécessaire pour la conduite de l'Eglise.... 3. Il a beaucoup souffert pour former l'Eglise ; il a donné sa vie et répandu son sang ,... il a comme enfanté l'Eglise sur la croix ; car saint Augustin remarque que l'Eglise est sortie du côté de Notre-Seigneur qui fut ouvert par la lance. Il faudrait, dans cette vue, avoir un grand amour pour l'Eglise ; et c'est de cette vue dont se sert saint Paul dans le discours qui est rapporté par saint Luc (*Act.* xx, 28), pour exhorter les pasteurs à veiller sur eux et sur l'Eglise : *Attendite vobis et universo gregi in quo vos Spiritus sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei quam acquisivit sanguine suo.* Or cette Eglise n'est autre chose que le troupeau dont nous parlons, et les pasteurs particuliers sont chargés d'une portion de cette Eglise et de ce troupeau. Dieu, en formant son Eglise, et en se faisant un troupeau particulier composé de ses véritables adorateurs, a eu des desseins très-grands et très-relevés ; car, outre qu'il a prétendu se faire honorer, il a encore voulu que ce corps mystique fût une image vivante de l'union admirable qui est entre les personnes de l'auguste et adorable Trinité. Les trois personnes divines sont si unies ensemble, qu'elles n'ont toutes trois qu'un même entendement, qu'une même volonté, qu'une même sagesse, qu'une même puissance, qu'une même bonté, et elles possèdent toutes trois les perfections absolues qui sont en Dieu. J'ajoute qu'elles sont si fort unies, qu'elles ne sont qu'une même chose : *Et hi tres unum sunt.* (*I Joan.* v, 7, 8.) Or Dieu a voulu que ce troupeau qu'il a formé sur la terre fût une image vivante de cette union ; et c'est ce que le Fils de Dieu demandait à son Père avant sa mort : *Ut sint unum sicut et nos unum sumus.* (*Joan.* xvii, 11.) Qui n'aurait pas, après tout cela, une grande estime de ce troupeau que Dieu a formé ? Quel pasteur ne s'estimera pas très-honoré de lui donner ses soins, puisque c'est l'ouvrage de Dieu et son ouvrage par excellence? Mais s'il faut avoir soin de ce troupeau que Dieu a formé, il faut aussi lui donner nos soins, parce que Dieu le gouverne : *Pascite qui in vobis est gregem Dei.* (*I Petr.* v, 2.)

Dieu gouverne le monde, et il gouverne toutes les créatures : *Tua providentia, Pater, cuncta gubernat* (*Sap.* xiv, 3) ; mais s'il y a quelque chose que Dieu gouverne d'une manière particulière, c'est son troupeau, c'est son Eglise ; et il emploie sa sagesse et sa puissance pour la gouverner et la conduire. Dieu, pour marquer l'estime qu'il fait de son troupeau, et nous apprendre en même temps combien il lui est cher et combien nous devons le chérir, députe ses anges pour le garder et en avoir soin ; il ne se contente pas de donner un de ses anges à chaque paroisse et à chaque ville, mais il en donne un à chaque particulier. Quelle faveur ! quelle grâce ! quelle dilection ! Un Dieu donner des anges, des esprits bienheureux pour veiller sur son troupeau et sur les particuliers qui le composent ! c'est assurément un bienfait inestimable. Mais Dieu ne borne pas là ses soins et sa conduite à l'égard de son troupeau, il a encore voulu établir des hommes en office et en dignité pour avoir soin de son troupeau ; il les en a spécialement chargés. Il a établi pour cela des évêques, des prophètes, des évangélistes, des pasteurs et des docteurs : *Ipse dedit quosdam quidem apostolos, quosdam autem prophetas, alios vero evangelistas, alios autem pastores et doctores ad consummationem sanctorum in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi.* (*Ephes.* iv, 11, 12.) Voilà de grandes marques que Dieu gouverne son troupeau bien particulièrement. Mais ce qui me surprend bien davantage, et ce qui doit nous jeter tous dans une profonde admiration, c'est que Dieu a donné son divin Esprit à son troupeau pour le conduire et pour le gouverner ; c'est la promesse que Notre-Seigneur en a faite avant de monter au ciel : *Paracletus autem Spiritus sanctus quem mittet Pater in nomine meo, ille vos docebit omnia.* (*Joan.* xiv, 26.) Voilà jusqu'où Dieu porte ses soins pour la conduite et le gouvernement de son troupeau. Il faut donc gouverner ce troupeau, mais volontiers, mais avec plaisir, en coopérant aux soins de Dieu même, et regarder comme un très-grand honneur d'être appliqué à la conduite d'un troupeau que Dieu même conduit par ses anges et par son Saint-Esprit : *Pascite gregem Dei.*

Ajoutez qu'il faut que nous paissions ce troupeau qui est le troupeau de Dieu, non-seulement parce qu'il l'a formé et qu'il le gouverne, mais encore parce qu'il le nourrit. Il n'y a rien qui nous marque mieux la tendresse que Dieu a pour son troupeau, que la nourriture qu'il lui donne. Que cette nourriture est excellente ! qu'elle est admirable ! qu'elle est surprenante ! Dieu nourrit son troupeau dans de bons pâturages : c'est ce qu'exprime si bien le Prophète par ces paroles : *Dominus regit me, et nihil mihi deerit : « le Seigneur me conduit, et rien ne me manquera. »* (*Psal.* xxii, 1.) Ah ! il m'a placé dans d'excellents pâturages : *In loco pascuæ ibi me collocavit* (*Ibid.*, 2) ; là je trouve une eau délicieuse

qui me nourrit en même temps qu'elle me rafraîchit: *Super aquam refectionis educavit me* (*Psal.* XXII, 3); c'est l'eau salutaire de sa grâce dont je suis nourri dans ce gras pâturage. Là je trouve une table abondante qui me fortifie et me soutient contre ceux qui me tourmentent et m'affligent : *Parasti in conspectu meo mensam adversus eos qui tribulant me.* (*Ibid.*, 5.) Parlons clairement et sans figure; l'Eglise est ce pâturage où Dieu nourrit son cher troupeau de sa grâce, de sa parole, et surtout de la divine Eucharistie, dans laquelle il lui donne tout ce qu'il a de plus grand, de plus excellent et de plus divin, puisqu'il donne le corps, le sang, l'âme et la divinité de son Fils, pour servir de réfection et de nourriture à son troupeau. Peut-on douter après cela de la charité de Dieu pour son troupeau, ou plutôt ne faut-il pas tomber d'accord qu'il l'aime jusqu'à un saint excès? Et s'il l'aime si fort, ne devons-nous pas conclure que nous devons le chérir aussi et lui donner tous nos soins? Quoi! voudrions-nous négliger un troupeau dont Dieu a un soin si particulier, et pour lequel il a un amour si tendre, qu'il le nourrit de la propre substance de son Fils unique; et n'avons-nous pas sujet d'être surpris de la dureté de plusieurs pasteurs qui refusent du pain matériel et des aliments corruptibles aux ouailles qui leur sont confiées, voyant que Dieu leur donne ce qu'il a de plus cher, son Fils unique? Ah! charité de mon Dieu! que vous condamnez bien le défaut de miséricorde qui est si commun dans les pasteurs! et qu'ils ont sujet de craindre les justes reproches que vous leur ferez un jour, lorsque vous leur représenterez qu'ils ont eu des entrailles de bronze, refusant un morceau de pain à ces pauvres pour lesquels vous avez eu tant de tendresse, et dont vous avez nourri les âmes avec tant de bonté! Il est donc juste que nous prévenions ces sanglants reproches, en nous appliquant présentement à paître le troupeau de Dieu, non-seulement pour le corps, mais encore plus particulièrement pour l'âme : *Pascite gregem Dei.*

Quatrièmement, enfin, ce qui doit nous obliger à paître le troupeau, c'est qu'il le destine à la gloire. La charité que Dieu a pour son troupeau n'est pas une charité purement temporelle. Dieu l'a aimé avant tous les temps; il l'a aimé d'une charité qui n'a pas eu de commencement : *In charitate perpetua dilexi te* (*Jerem.* XXXI, 3); et il veut l'aimer éternellement, il veut sauver ce troupeau; il veut le glorifier et le rendre heureux dans l'éternité; il a dessein qu'il soit à jamais dans le ciel avec les anges pour en être loué et béni. Voilà les vues que Dieu a sur le troupeau qui nous est confié. Il faut donc nous appliquer au salut de ce troupeau que Dieu destine au paradis et à sa possession. Ce qui doit d'autant plus nous animer à nous appliquer au salut des âmes, c'est que Dieu veut les sauver par notre ministère. Dieu peut absolument les sauver par lui-même en leur donnant ses grâces; mais dans le cours ordinaire de sa providence. Il veut que ses grâces soient conférées aux âmes par nos soins, par nos exhortations, par la prédication de sa parole, par nos prières, par l'administration des sacrements, et par tous les autres moyens qu'il nous met entre les mains.

Je vous demande maintenant si nous pouvons nous dispenser de paître ce troupeau qui est à Dieu par tant de titres. C'est son troupeau, parce qu'il l'a formé; c'est son troupeau, parce qu'il le gouverne; c'est son troupeau, parce qu'il le nourrit; c'est enfin son troupeau, parce qu'il le destine à la gloire. Voilà bien des titres à raison desquels le troupeau dont nous sommes chargés appartient à Dieu; mais ce sont aussi pour nous autant d'engagements à le paître et à en prendre soin, et si nous sommes infidèles à lui donner la pâture dont il a besoin, nous faisons connaître que nous n'avons pas d'amour pour Notre-Seigneur. Vous savez que Notre-Seigneur demanda par trois fois à saint Pierre s'il l'aimait : *Petre, amas me?* (*Joan.* XXI, 17.) Saint Pierre ayant répondu qu'il l'aimait, Notre-Seigneur lui ordonna de paître ses brebis, *Pasce oves meas*, lui faisant connaître par là que s'il l'aimait véritablement, il fallait qu'il le témoignât par le soin qu'il prendrait de son troupeau; et c'est ce qui fait dire à saint Augustin que c'est un office de la charité de paître le troupeau de Notre-Seigneur : *Pascere Dominicum gregem amoris officium* (tract. 123 *in Joan.*); et nous pouvons dire, par une conséquence contraire, qu'on n'aime point Notre-Seigneur, si l'on n'a pas soin de son troupeau. C'est ce que reconnaissait le grand saint François, si bien instruit à l'école du divin amour; car saint Bonaventure remarque dans sa Vie, qu'il n'aurait pas cru être ami de Notre-Seigneur, s'il ne s'était appliqué au soin des âmes rachetées de son sang : *Non se Christi reputabat amicum, nisi animas foveret quas ille redemit.* Il faut donc, si nous avons de la charité pour Notre-Seigneur, que nous paissions un troupeau qui lui est si cher, pour lequel il a donné sa vie et répandu tout son sang. Il faut que nous ayons soin de paître ce troupeau que Notre-Seigneur, par une charité immense, nourrit et repaît de son corps et de son sang: que si nous ne nous rendons pas à la charité de Jésus qui nous presse d'avoir soin de son troupeau, craignons du moins sa justice; rappelons souvent dans notre esprit ce compte terrible que Notre-Seigneur nous en demandera. Pensons à ce compte qui a fait trembler les plus saints pasteurs de l'Eglise, et qui a donné à un grand nombre de saints de l'éloignement pour les places à charge d'âmes. Souvenons-nous que si ce troupeau qui nous a été confié se perd par notre faute, par notre négligence, par défaut d'instruction, de bon exemple, de vigilance et d'application, ou par quelque autre manière, nous en répondrons âme pour âme, et le sang de ces âmes perdues criera vengeance contre nous, et il sera exaucé. Remarquez avec les saints que, pour s'attirer les effets de la colère et de la justice du

souverain Pasteur, il n'est pas nécessaire que tout le troupeau se perde ; il suffit pour être damné, qu'une seule âme périsse par notre faute : *Si vel unus tantum decedat non initiatus, nonne totam ipsius subvertit salutem?* (S. Chrysost.) C'est dans cette vue que saint Chrysostome pensait avec tant de frayeur au compte que Dieu fera rendre aux pasteurs. Hélas ! disait ce saint Père, si les jugements de Dieu doivent être si terribles pour ceux qui auront mené une vie privée et qui n'auront qu'à répondre de leur propre conduite, quelle sera leur sévérité pour ceux qui auront été chargés de tant de personnes ! C'est ce que nous devons bien méditer ; et si l'on méditait bien cette vérité, on ne courrait pas avec tant d'ardeur aux places à charge d'âmes, et, en étant chargé, on soupirerait à s'en voir délivré. On vivrait du moins dans une sainte crainte et dans une grande sollicitude qui porterait à remplir fidèlement tous ses devoirs, et à paître le troupeau de Dieu en la manière qu'il le désire. Je dis en la manière que Dieu désire, et non pas selon nos vues qui sont souvent fausses et fort différentes de celles de Dieu : c'est de cette manière de paître le troupeau de Dieu que je dois vous entretenir dans la seconde partie de ce discours.

L'apôtre saint Pierre ne se contente pas de nous recommander de paître le troupeau de Dieu, mais il nous marque encore la manière et les dispositions avec lesquelles il faut le paître et le conduire. Ecoutons ce saint apôtre qui instruit tous les pasteurs d'une manière si admirable : *Providentes non coacte, sed spontanee secundum Deum, neque turpis lucri gratia, sed voluntarie, neque ut dominantes in cleris, sed forma facti gregis ex animo.* (*I Petr.* v, 2, 3.) Je tire de ces paroles quatre grandes dispositions que les pasteurs doivent avoir en paissant le troupeau de Dieu. La première est une grande affection selon Dieu, sans aucune contrainte : *Providentes non coacte, sed spontanee secundum Deum.* Il faut paître le troupeau de Dieu avec affection ; et cela est bien juste, puisque c'est le troupeau de Dieu, si cher à Notre-Seigneur. Si nous avons de l'amour pour Dieu et pour Notre-Seigneur, nous le ferons paraître en nous appliquant avec affection à paître le troupeau qui nous est confié. Nous ne compterons pour rien le travail qui est attaché à notre ministère ; nous souffrirons de bon cœur la fatigue des voyages, les difficultés du confessionnal ; nous passerons par-dessus les neiges, la pluie et toute espèce de mauvais temps pour aller visiter nos ouailles, ou plutôt les ouailles du Fils de Dieu, car elles sont plus à lui qu'à nous. En un mot, notre travail nous sera agréable, sachant qu'il plaît au souverain Pasteur, et nous supporterons gracieusement les répugnances qu'on ressent quelquefois dans l'exercice de ses fonctions. C'est ce que Dieu demande particulièrement de nous ; car si nous manquons d'affection en paissant le troupeau de Notre-Seigneur, et que nous ne fassions les choses qu'avec répugnance et avec chagrin, notre travail sera sans mérite, et il ne plaira pas à Dieu. Il faut donc, encore une fois, veiller sur la conduite de notre troupeau avec intérêt, et il faut prendre garde à ce qu'ajoute saint Pierre : *secundum Deum* ; et pour cela il faut le paître en lui donnant la nourriture que les saints nous conseillent... Saint Bernard dit qu'il faut paître le troupeau de Notre-Seigneur de trois sortes de nourriture : *Exemplo conversationis, verbo prædicationis, fructu orationis.* (*De vita et morib. clericor.*, c. 4.) Le concile de Trente (sess. 23) se sert de ces trois expressions : *Verbi divini prædicatione, sacramentorum administratione, omnium bonorum operum exemplo.* 1° Il faut que les pasteurs paissent leur troupeau de la parole de Dieu : c'est un devoir indispensable ; le concile de Trente (sess. 5, c. 2) ordonne aux curés, *diebus saltem Dominicis et festis solemnibus, plebes sibi commissas pro sua et earum capacitate pascent salutaribus verbis.* Le concile de Bourges (tit. 3, can. 2) s'exprime a peu près dans les mêmes termes sur ce sujet : *Provideant episcopi ut parochialium rectores verbum Dei prædicent populo singulis diebus Dominicis et festis, aut concione publica, aut saltem inter Missarum solemnia...* Il faut que les curés puisent cette doctrine dans l'Ecriture sainte, dans les Conciles, dans les saints Pères et dans les bons auteurs ecclésiastiques. Il faut surtout la puiser et la ruminer dans l'oraison, et faire comme saint Augustin qui disait : *Unde pascor, inde pasco.* 2° Il faut repaître le troupeau par l'administration des sacrements, *sacramentorum administratione ;* il faut les donner à ceux qui sont dignes, les refuser aux indignes ; faire ce qu'on peut pour les y disposer ; et il faut avoir dans ce ministère beaucoup de religion, de prudence, de douceur et de fermeté. 3° Il faut paître le troupeau de Notre-Seigneur, *fructu orationis*, dit saint Bernard ; il faut que le pasteur prie beaucoup pour ses ouailles, et qu'il les recommande à Dieu continuellement, afin d'attirer sur elles les grâces qui leur sont nécessaires pour le salut. Voilà ce qu'on appelle paître le troupeau *secundum Deum.* On voit quelquefois des pasteurs qui aiment leur troupeau, mais qui l'aiment d'un amour qui n'est pas selon Dieu, parce qu'ils ont à son égard une lâche complaisance, ne voulant, disent-ils, faire peine à personne ; et par cet amour peu réglé, ils laissent périr les âmes. Il faut quelquefois corriger, reprendre, refuser les absolutions, quoique les personnes en sachent mauvais gré : il faut guérir les brebis malades, quoique le remède leur soit amer ; et il faut ramener au bercail celles qui s'égarent, quoiqu'elles aient de la répugnance à revenir de leur égarement. Si l'on en usait autrement, ce serait une fausse charité et une véritable cruauté. Mais ce n'est pas assez d'avoir de l'affection pour son troupeau, il faut encore, poursuit l'apôtre, avoir une charité désintéressée, et éviter un honteux désir de gain : *neque turpis lucri gratia ;* c'est la seconde disposition avec laquelle on doit paître le troupeau du Seigneur.

Un vrai pasteur doit être désintéressé, et il n'y a rien de si sordide que de voir des prêtres de Jésus-Christ chercher des gains honteux dans le service des âmes, et amasser de l'argent par l'exercice d'un ministère tout saint et tout divin. Quoi de plus bas que de voir un prêtre acquérir des biens, bâtir des maisons, acheter des terres de l'argent qu'il a reçu ou extorqué des personnes dont Dieu lui avait confié le soin ? Je vous avoue que cette conduite me paraît très-injurieuse à Dieu que nous avons pris pour notre partage en faisant la première démarche à l'état ecclésiastique. C'est avilir notre état, c'est scandaliser les peuples, c'est aussi s'attirer la colère de Dieu, et s'exposer aux sanglants reproches que Dieu faisait à ces pasteurs mercenaires dont il est parlé dans Ezéchiel. *Væ pastoribus Israel qui pascebant semetipsos ! nonne greges a pastoribus pascuntur ? Lac comedebatis et lanis operiebamini, et quod crassum erat occidebatis; greqem autem meum non pascebatis.* (*Ezech.* XXXIV, 2, 3.) C'est le reproche que Dieu faisait aux pasteurs de son peuple par le prophète Ezéchiel, reproche que méritent très-justement plusieurs pasteurs de la loi de grâce, puisqu'il y en a, à la confusion du clergé, qui, comme remarque Pierre de Blois, sont plus attachés à la laine de la brebis qu'à son salut : *de lana ovium et non de salute solliciti.* (Serm. 57.) Si nous jetions les yeux sur le parfait désintéressement de notre grand Pasteur, nous ne nous attacherions pas à des biens corruptibles, et nous ne désirerions pas d'autre récompense que Dieu même et l'honneur de le servir. Si nous recevons le temporel des peuples que nous servons, il faut que nous n'ayons pas d'autre vue que celle de nous sustenter, et non de nous enrichir. Si, après notre honnête entretien, il nous reste quelque chose, nous devons en faire part aux pauvres, pratiquant exactement la charité et évitant soigneusement tout soupçon d'avarice. Soyons des pasteurs désintéressés, mais aussi, continue saint Pierre, soyons des pasteurs humbles, ne cherchant pas à dominer sur l'héritage du Seigneur : *neque ut dominantes in cleris.*

Quoique l'état ecclésiastique soit très-relevé, et qu'il surpasse en dignité tout ce qu'il y a de plus grand dans le monde, néanmoins il ne donne pas droit d'agir avec empire et avec un air de domination, comme les rois dominent sur leurs sujets; mais il impose une obligation toute particulière d'exercer son autorité avec beaucoup de douceur et de modération. Il faut que les pasteurs de l'Eglise traitent leurs ouailles avec charité, support, tendresse, bonté, se revêtant des entrailles de miséricorde du Fils de Dieu envers les hommes. Bien loin de dominer d'une manière impérieuse sur ceux que Dieu leur a soumis, ils doivent, en conservant leur rang et leur dignité, se regarder comme leurs serviteurs. C'est ainsi qu'en usaient les apôtres : *Nos autem servos vestros per Jesum Christum.* (*II Cor.* IV, 15.) Ils se faisaient tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ. Nous devons, à leur exemple, nous regarder comme les serviteurs de ceux qui sont sous notre conduite, et nous persuader que les derniers de nos paroissiens ont droit de nous appeler, de nous demander du secours et d'exiger de nous ce qui leur est nécessaire pour leur instruction et leur sanctification. Il faut donc éviter ces airs impérieux et méprisants à l'égard des gens grossiers et des malheureux. C'est là l'esprit qui doit nous animer; c'est l'esprit dont le souverain Prêtre a été rempli; c'est celui qu'il a communiqué à tous les saints prêtres. Il faut donc que notre autorité soit accompagnée de douceur, d'humilité, de charité, de support et de condescendance. Ajoutons, pour finir, que cette autorité, selon saint Pierre, doit être soutenue de l'exemple d'une vertu solide : *Forma facti gregis ex animo.*

Les pasteurs doivent être les modèles de leur troupeau par une vertu qui naisse du fond du cœur, et c'est la grande obligation des pasteurs. Ils ne doivent pas seulement instruire leur troupeau par des paroles, mais ils sont très-spécialement obligés de le porter à la pratique de la vertu et à l'horreur du vice par leur exemple. Leur vie, comme parle un concile, doit être un livre où ceux qui leur sont confiés puissent lire et apprendre ce qu'ils ont à faire : *Vita clericorum liber laicorum.* Le Fils de Dieu compare les prêtres à une ville située sur une haute montagne, qui, étant exposée aux yeux de tout le monde, ne peut pas ne pas être aperçue : *Non potest abscondi civitas supra montem posita.* (*Matth.* V, 14.) Notre-Seigneur nous fait connaître par cette comparaison, que la vie des prêtres et des pasteurs est exposée aux yeux de tout le monde, et qu'étant fort élevés par leur état, ils doivent édifier et porter tout le monde à la piété et au service de Dieu. C'est aussi ce que le saint concile de Trente conclut de cette élévation du sacerdoce : *Cum a rebus sæculi in altiorem sublati locum conspiciantur, in eos tanquam in speculum reliqui oculos conjiciunt, ex iisque sumunt quod imitentur.* (Sess. 2, *De reform.*, c. 1.) Il faut donc se comporter si bien que nous attirions, par notre conduite et par la probité de nos mœurs, la vénération de tous ceux qui nous voient et qui nous connaissent : *Sic decet omnino clericos in sortem Domini vocatos vitam moresque componere, ut eorum actiones cunctis afferant venerationem.* (Sess. 22, *De ref.*, c. 1.) Voilà notre obligation. et quand nous y manquons, nous faisons une grande injure à Dieu et un grand tort aux âmes; une grande injure à Dieu, parce que si, étant obligés de donner bon exemple, nous ne le donnons pas, et qu'au contraire nous en donnions un mauvais, Dieu en est extrêmement déshonoré. C'est ce qui fait dire à saint Chrysostome (hom. 17 *in Evang.*) : *Nullum puto ab aliis majus præjudicium tolerat Deus, quando eos, quos ad aliorum correctionem posuit, dare de se exempla pravitatis cernit.* On fait aussi un grand tort aux peuples lorsqu'on

ane mauvais exemple, parce que le mauvais
e que donne un prêtre et un pasteur est ex-
ent contagieux. Il entraîne les âmes, il au-
e mal, et il n'y a plus rien qui puisse arrê-
érèglement des laïques.

ions donc de l'avis de saint Pierre : soyons
èle de notre troupeau par une vertu qui
lu fond du cœur. Si nous remplissons ce de-
les autres que je vous ai proposés, le même
nous dit des paroles bien consolantes : *Cum
rit Princeps pastorum, percipietis immarces-
gloriæ coronam : « Lorsque le Prince des
paraîtra, vous remporterez une couronne de
i ne se flétrira jamais. »* (*I Petr.* v, 4.) Ce sera
s que nous serons bien aises de nous être
pour le troupeau de Notre-Seigneur; lors-
re-Seigneur nous fera entrer dans son re-
is serons bien aises d'avoir travaillé pour sa
lorsqu'il nous donnera une couronne d'im-
é, nous serons ravis de nous être assujettis
avec zèle son troupeau; lorsque le souve-
steur fera notre éloge, et qu'il nous fera part
trône, nous serons bien consolés de tous les
et de toutes les fatigues que nous aurons
s pour son amour. Quelle consolation pour
eur de voir un grand nombre d'âmes sau-
r ses soins et par son ministère! Ces âmes
a joie, et elles composeront en quelque ma-
couronne de ce pasteur fidèle; et ce pas-
urra bien dire ce que disait saint Paul en-
ant sur la terre, en écrivant aux Philip-
*Fratres mei charissimi et desideratissimi,
meum et corona mea.* (*Philip.* iv, 1.) De-
s à ce divin Pasteur qu'il anime notre zèle;
nouvelle notre charité, qu'il rallume ce feu
éteint dans le clergé, et qu'il nous mette
disposition de paître son cher troupeau de
ère qu'il désire. Prions-le qu'il nous rende
ruments efficaces pour procurer sa gloire
service de son Eglise. Sauveur de nos âmes,
Pasteur, exaucez nos désirs et nos prières,
ie nous participions à votre esprit et à vos
lispositions; faites, par votre miséricorde,
is soyons de vrais pasteurs, que nous en
toutes les fonctions et que nous en rem-
toutes les obligations!... C'est ce que je
mande au nom de tous les pasteurs de ce
c'est aussi ce que je vous demande au nom
l'Eglise.

XVe ENTRETIEN.

L'avarice des prêtres.

in mal bien ancien que l'avarice des prêtres!
hète Jérémie s'en plaignait de son temps :
*usque ad majorem omnes avaritiæ student;
ta usque ad sacerdotem cuncti faciunt dolum*
13.) C'est la plainte que nous pouvons bien
core dans notre siècle, et nous pouvons bien
c Isaïe : *Ipsi pastores declinaverunt unus-
quisque ad avaritiam.* (*Isa.* lvi, 11.) Combien ne voyons-nous pas tous les jours de curés, de prêtres, qui négligent tous leurs devoirs, ne travaillent à autre chose qu'à amasser du bien, à faire valoir leurs propriétés! *Omnes avaritiæ student.* N'est-ce pas quelque chose de bien déplorable, que des ministres des autels, qui ne devraient être attachés qu'à Dieu seul, s'attachent ainsi aux biens de la terre, autant et quelquefois plus que les laïques? Que je serais heureux, si je pouvais en inspirer une forte aversion à tous ceux qui vont m'écouter! Je sais que la chose est difficile, pour ne pas dire moralement impossible; car si Notre-Seigneur même, ayant entrepris de convaincre des cœurs du mépris qu'ils devaient faire des richesses, s'ils ne voulaient renoncer à Dieu, puisqu'on ne saurait servir deux maîtres, Dieu et l'argent; si Notre-Seigneur, dis-je, ayant entrepris de détromper là-dessus des avares, n'en remporta que du mépris et des moqueries : *Audiebant autem hæc pharisæi, qui erant avari, et deridebant eum* (*Luc.* xvi, 14); n'ai-je pas tout sujet de craindre de ne remporter d'autre fruit de cet entretien, que les mépris et les railleries de ceux qui pourraient se trouver atteints de ce vice? Néanmoins je ne laisserai pas pour cela de parler d'un sujet si important, à l'exemple de mon divin Maître, qui ne laissait pas d'inculquer à toutes les rencontres le désintéressement, le mépris qu'il faut faire des biens de la terre et le détachement universel qu'il faut en avoir, quoiqu'il vît que la plupart de ceux à qui il parlait, non-seulement ne profitaient pas de ses discours, mais s'en moquaient même et en faisaient le sujet de leur raillerie. Ce me sera toujours beaucoup si je puis confirmer un grand nombre de bon prêtres, qui me font l'honneur de m'entendre, dans le détachement des biens périssables de ce monde, dans lequel la grâce les a déjà établis, et augmenter en eux une disposition si sainte; et peut-être même que je ne désespérerais pas de donner quelque atteinte au cœur de ceux qui se trouvent malheureusement engagés dans ce vice, s'ils voulaient ouvrir leur esprit aux lumières de la grâce, et donner l'attention qu'il faut à ces deux choses : 1° à la nature de ce vice, 2° à ses suites funestes, qui sont les deux motifs que je leur propose, et les fondements de l'horreur que je souhaite exciter dans leur cœur pour ce vice monstrueux. Ce sera aussi les deux parties de ce discours.

Première partie. — Pour donner horreur de quelque monstre épouvantable, il n'est pas nécessaire de faire de grands discours ni de grands raisonnements; il suffit de le faire voir pour le faire fuir; il suffit de l'exposer à la vue des gens tel qu'il est en lui-même pour en faire concevoir de la crainte et de l'aversion. La laideur et la difformité extraordinaire qu'on remarque en lui ne frappent pas plutôt les sens, que le cœur se sent saisi de frayeur et d'horreur pour une chose si épouvantable. Le vice dont je traite, je veux dire l'avarice, est entre

tous les vices un monstre d'iniquité si horrible et si épouvantable, que pour vous en donner de l'horreur il suffit de vous le faire voir tel qu'il est en lui-même, de vous en faire la peinture au naturel, de vous en marquer tous les caractères, en un mot, de vous en découvrir la nature que peu de gens connaissent bien. Voyons donc quelle est la nature de ce vice. C'est un vice, 1° honteux dans sa bassesse, 2° bizarre dans ses désirs, 3° ridicule et extravagant dans ses prétentions, 4° impudent dans ses recherches, 5° monstrueux dans sa malice.

1° C'est un vice honteux dans sa bassesse; car quoi de plus vil et de plus bas que d'attacher son cœur à l'or et à l'argent, c'est-à-dire à un peu de terre blanchie ou jaunie dans les entrailles de la terre par les ardeurs du soleil? N'est-il pas honteux à un Chrétien appelé à la possession des biens de la grâce et à la jouissance des biens éternels, de s'attacher avec déréglement à des biens fragiles et périssables qui s'acquièrent avec travail, qui se conservent avec soin, et qui se perdent avec autant de douleur et de chagrin que de facilité? Quoi! un cœur qui n'est fait que pour aimer Dieu, s'abaisser à aimer une vile créature, c'est-à-dire un néant et un rien; n'est-ce pas une honte et une infamie? Mais si ce vice est si honteux dans tous les Chrétiens, combien l'est-il davantage dans des prêtres et dans des pasteurs, eux qui sont par leur état aussi élevés au-dessus des rois, que le ciel l'est au-dessus de la terre? S'abaisser, non-seulement au-dessous des rois, mais au-dessous même des moindres sujets, par des attaches plus déréglées et des désirs de s'enrichir plus violents et plus excessifs, quoi de plus honteux? Des gens qui par leur état sont appelés à de grandes choses, qui ne doivent avoir que de grands desseins, qui ne doivent penser à autre chose qu'à gagner des âmes à Dieu, qu'à faire connaître Jésus-Christ, à établir le règne de sa grâce dans le monde et y détruire le règne du démon; des gens, dis-je, appelés à de si grandes choses, se ravalent jusqu'à ce point, que de s'occuper tout entiers à gagner de l'argent, à faire valoir des propriétés, à étendre des possessions! De bonne foi, cela n'est-il pas honteux? et un prêtre sujet à ce vice ne devrait-il pas mourir de confusion, s'il faisait attention à la bassesse et à l'ignominie qui l'accompagnent?

2° Ce vice est bizarre dans les desseins qu'il inspire à ceux qui y sont sujets; car vous remarquerez qu'il y a peu d'avares, surtout parmi les prêtres, qui ne pallient leur avarice de mille beaux prétextes. Ils se forment mille beaux desseins et mille beaux projets qui servent de couverture à la passion, et par lesquels ils s'étourdissent eux-mêmes pour ne pas voir la malice de ce vice qui les possède. S'il amasse du bien, le prêtre avare, c'est, dit-il, pour en faire un jour de bonnes œuvres, pour en faire des fondations, pour en bâtir des hôpitaux, pour doter de pauvres filles, pour assister les pauvres dans un temps de calamité publique, en un mot, pour faire plusieurs bonnes œuvres dont l'occasion peut se présenter un jour. Ce sont là de beaux projets, mais des projets imaginaires qui ne sont jamais suivis d'aucun effet; ils conçoivent de bons désirs, mais ils n'ont pas la force de les enfanter: *Venerunt filii usque ad partum, et virtus non est pariendi* (*Isa.* XXXVII, 3); et ils se nourrissent ainsi de chimères et d'agréables imaginations, se flattant que les desseins qu'ils se proposent de faire de bonnes œuvres avec les biens qu'ils amassent avec tant d'empressement, les mettent à couvert du blâme d'avarice et d'attachement aux biens. Voyez toutefois la bizarrerie de leurs beaux desseins. Ils veulent faire des fondations des biens qu'ils amassent; et pourquoi? Pour enrichir après leur mort l'Église qu'ils ont appauvrie et dépouillée pendant leur vie. Ils veulent fonder des hôpitaux; et ils laissent périr ceux qui sont déjà fondés, pour ne vouloir pas contribuer en quelque sorte de leurs biens pour leur entretien. Ils veulent faire un fonds considérable pour doter de pauvres filles, et cependant ils en laissent perdre un grand nombre dans de malheureux engagements et dans des commerces criminels où la pauvreté les réduit, d'où néanmoins ils savent très-bien qu'ils pourraient les retirer, s'ils voulaient leur faire quelque charité pour les mettre en état de gagner leur vie. Enfin, ils veulent amasser de quoi assister les pauvres dans quelque grieve nécessité qui ne se présentera peut-être jamais, et ils négligent de les assister dans des nécessités présentes dont ils ne sont point touchés; et, ce qui est bien plus déplorable, c'est que, sous de beaux prétextes d'avoir un jour de quoi assister les pauvres dans quelque grande nécessité, souvent eux-mêmes les réduisent à cette nécessité, par l'exaction presque tyrannique de leurs droits curiaux qu'ils répètent avec autant de rigueur des plus pauvres que des plus riches. Jugez donc s'il est rien de plus bizarre dans un prêtre que le vice de l'avarice, avec tous les desseins ridicules qu'il lui inspire.

3° Il n'est pas moins extravagant dans ses prétentions; car demandez, je vous prie, à ce prêtre, à ce curé avare, ce qu'il prétend dans l'amas qu'il fait de l'or et de l'argent. S'il veut répondre selon les véritables sentiments de son cœur, il vous répondra que c'est pour s'assurer contre la pauvreté qu'il redoute et qu'il appréhende par-dessus tous les maux; que c'est pour se tirer de l'indigence où tombent une infinité de gens pour n'avoir pas la prudence d'amasser quelque chose; que c'est, en un mot, pour pouvoir vivre en repos sur la fin de ses jours. Or est-il rien de plus fou et de plus extravagant que de telles précautions? N'est-ce pas une folie digne de risée, de vouloir vivre toute sa vie dans le chagrin, le souci et la sollicitude que cause le désir déréglé d'avoir des richesses pour pouvoir vivre en repos quelques jours avant de

mourir? Encore ces jours de repos ne viendront jamais, puisqu'on voit par expérience qu'un avare ne met jamais de fin à ses désirs. N'est-ce pas une extravagance que, pour éviter l'indigence sur la fin de ses jours, on veuille vivre toute sa vie, c'est-à-dire trente et quarante ans, dans la pauvreté? En effet, un avare qui a sa bourse pleine d'or et d'argent n'est-il pas réellement plus indigent et plus misérable que les pauvres? N'est-ce pas là vivre véritablement dans la pauvreté? S'il ne retire aucun fruit de ses richesses, n'est-ce pas de même que s'il n'en avait point du tout? *Qui amat divitias fructum ex eis non capiet.* (*Eccle.* v, 9.) Il ne peut prendre sur lui de les employer à ses usages, quelque besoin qu'il en ait : *Est et aliud malum quod vidi sub sole, et quidem frequens apud homines, vir cui Deus dedit divitias, et substantiam, et honorem, et nihil deest animæ suæ ex omnibus quæ desiderat; nec tribuit ei potestatem Deus ut comedat ex eo. Hoc vanitas et magna miseria est.* (*Eccle.* vi, 2.) Tout le fruit qu'il en retire, c'est le plaisir de voir ses pistoles accumulées, et le contentement de les compter et recompter souvent : *Quid prodest possessori nisi quod cernit divitias oculis suis?* (*Ibid.*, 10.) Mais je les garde, dites-vous, pour accommoder ma famille, pour marier une nièce, pour faire étudier un neveu. Vous les gardez pour des gens qui se moqueront de vous, qui ne feront pas seulement dire une Messe pour vous, qui vous pilleront dans une maladie, avant même que vous soyez mort, et vous feront mourir sur la paille après vous avoir enlevé votre lit et tout ce que vous avez. C'est ce que l'expérience ne vérifie que trop, et c'est ce que David a prophétisé en ces paroles : *Introibunt in inferiora terræ, tradentur in manus gladii partes vulpium erunt.* (*Psal.* LXII, 10, 11.) Le corps ira pourrir dans la terre, *Introibunt in inferiora terræ;* l'âme sera livrée au glaive de la justice divine; et pour les héritages, les biens et les possessions, à qui sera tout cela? *Quæ autem parasti cujus erunt?* (*Luc.* XII, 20.) Il n'en sait rien le pauvre homme! *Thesaurizat, et ignorat cui congregabit ea.* (*Psal.* XXXVIII, 7.) Il ne connaît pas même ceux pour qui il les amasse. Il croit les amasser pour des gens qui lui sont fort affectionnés, qui ont un grand attachement pour lui; mais il n'en est pas ainsi, *Partes vulpium erunt.* Tout cela restera aux renards, c'est-à-dire à des héritiers adroits qui, par leur politique finesse, ont trompé ce pauvre curé, lui témoignant beaucoup d'amitié, quoiqu'ils n'aimassent que ses biens et son argent.

4° Ce vice est imprudent dans ses recherches, puisqu'il fait qu'on abandonne des biens éternels pour rechercher des biens, des richesses temporelles, fragiles, incapables de contenter, etc. (110)

5° Enfin, ce vice est monstrueux dans sa malice, et l'on peut dire de lui que c'est un monstre à plusieurs têtes, parce qu'il est la source de plusieurs autres. C'est pour cela que le Saint-Esprit nous dit par la bouche du Sage, qu'il n'y a rien de plus méchant que l'avare : *Avaro nihil scelestius* (*Eccli.* x, 9); non pas que l'avarice soit en elle-même le plus énorme de tous les vices, car la haine de Dieu, l'hérésie, l'homicide, etc., sont plus énormes dans leur nature que le péché d'avarice; mais c'est que ce vice est la source de tous les autres : *Radix omnium malorum cupiditas.* (*I Tim.* VI, 10.) En effet, un avare est capable de tous les crimes. Il n'est point de sacrilége, point d'homicide, point d'injustice, en un mot, point de crime, pour énorme qu'il soit, qu'il ne commette volontiers pour acquérir de l'argent, ou pour conserver celui qu'il a. D'où croyez-vous que vient la trahison de Judas, le plus horrible de tous les crimes? n'est-ce pas de son avarice? *Quid vultis mihi dare, et ego eum vobis tradam?* (*Matth.* XXVI, 15.) D'où croyez-vous que viennent tant de crimes énormes qu'on voit parmi les prêtres? n'est-ce pas de la même source? N'est-ce pas de là que viennent tant de simonies sacriléges? tant de ventes et d'achats de bénéfices? tant de démissions confidentiaires? tant de permutations frauduleuses? tant de résignations faites avec remboursement de frais, avec achats de meubles ou avec d'autres semblables conditions onéreuses condamnées par les saints canons? N'est-ce pas de là que viennent ces exactions de droits au delà de la taxe des supérieurs, exactions injustes et simoniaques, tout ensemble? N'est-ce pas l'avarice qui leur fait prendre plus de fonctions qu'ils n'en peuvent remplir, et qui leur fait faire des réductions d'autorité privée, et prendre plus de rétributions de Messes qu'ils n'en peuvent dire? N'est-ce pas l'avarice qui les conduit à tous les festins de noces, d'enterrements, de baptêmes, où se commettent tant d'excès? pour épargner quelque chose, ils n'en voudraient pas manquer un seul. N'est-ce pas l'avarice qui leur fait dire la sainte Messe avec un seul cierge, avec des ornements déchirés? qui leur fait faire un trafic infâme pour des Messes, prenant plus qu'il ne faut, pour les faire dire ensuite à moindre prix? N'est-ce pas encore l'avarice qui leur ferme les entrailles sur les nécessités des pauvres, et qui leur fait retenir dans leurs coffres un bien qui ne leur appartient que par une détention que saint Bernard appelle à bon droit un larcin et un sacrilége tout ensemble? Enfin, pour exprimer en deux mots l'excès de la malice qui se trouve en ce vice monstrueux, il suffit de dire avec le saint Apôtre, que l'avarice est une véritable idolâtrie : *Idolorum servitus.* (*Ephes.* v, 5.)

C'est la seconde qualité de ce péché, qui n'est pas seulement un des péchés mortels ordinaires, mais qui est un culte d'idole, une véritable idolâtrie. C'est saint Paul lui-même qui m'en est garant : *Avaritiam quæ est simulacrorum servitus.* (*Col.* III, 5.)

(110) M. Tronson renvoie, pour ce développement, à un autre entretien que l'on n'a pas plus retrouvé que bien d'autres qui manquent.

Pour mettre la pensée de ce grand Apôtre dans son jour, remarquez que l'avare rend à l'idole de son argent les mêmes devoirs que les païens rendaient à leurs idoles ; ou bien, sans aller si loin, l'avare se comporte à l'égard de son argent comme les justes se comportent à l'égard de la divine Majesté. Les justes mettent toute leur espérance en Dieu : *In te, Domine, speravi* (*Psal.* xxx, 2) ; l'avare met toutes ses espérances en son or et son argent. S'il faut entreprendre quelque chose, quelque affaire ; s'il forme des desseins, c'est sur ses richesses qu'il se fonde : *Ecce homo qui non posuit Deum adjutorem suum, sed speravit in multitudine divitiarum suarum.* (*Psal.* LI, 9.) Les justes aiment Dieu de tout leur cœur, toutes leurs affections tendent vers lui : ils n'ont point de plaisir plus sensible que de le contempler sans cesse et de jouir de sa divine présence. Voilà ce que l'avare fait pour son argent : *Ubi est thesaurus tuus, ibi est et cor tuum.* (*Matth.* VI, 21.) Les justes n'ont qu'une crainte au monde, qui est de perdre Dieu ; l'avare ne redoute qu'une chose, la perte de son or. Les justes ont un très-grand respect pour Dieu, et ils croiraient commettre un grand sacrilége de le faire servir à leurs propres usages ; de même l'avare n'ose toucher à ses trésors, il les regarde comme un dieu qui lui crie : *Noli me tangere.* (*Joan.* XX, 17.)

Enfin le plus grand de tous les devoirs que les justes rendent à Dieu, c'est le sacrifice qu'ils lui offrent tant de leur corps que de leur âme ; de leur corps, par les austérités qu'ils lui font souffrir ; de leur âme, par l'obéissance et par les autres vertus qui la détruisent dans sa propre liberté pour la soumettre à celle de Dieu. C'est le même sacrifice que l'avare fait à son argent. Et voilà pourquoi le Sage a dit qu'il n'y avait rien de plus cruel et de plus méchant que l'avare : *Avaro nihil iniquius est* ; il en ajoute la raison, *nam et animam suam venalem habet* (*Eccli.* X, 10), parce qu'il vend son âme et la sacrifie à l'idole de son argent : et vous remarquerez que par ce mot *son âme*, on entend son repos, sa santé, son plaisir, son honneur, sa vie, sa conscience, et même son salut. L'avare sacrifie tout cela pour avoir de l'argent. Car toutes les passions cèdent à l'avarice comme à la maîtresse de toutes les autres. Ce qui est plus que tout cela, c'est qu'il sacrifie Dieu même. Il l'anéantit dans son cœur pour y placer l'amour de l'or et de l'argent. C'est saint Augustin qui le dit : il fait bien pis que ceux qui mirent l'arche avec l'idole de Dagon ; car l'arche ayant été mise auprès de cette idole, elle la renversa et la brisa entièrement par deux fois différentes ; mais dans le cœur de l'avare on y voit non pas l'arche, mais le Créateur du ciel et de la terre, non pas seulement auprès de l'idole de l'avarice, mais, ce qui est plus indigne, on le voit à ses pieds ; on voit l'avarice triomphant de Dieu même et qui lui ravit les hommages dus à la Divinité ! Aussi saint Cyrille assure que l'avarice est une impiété qui extermine toute Divinité pour avoir elle seule les honneurs qui ne sont dus qu'à Dieu seul : *Impietas Numen omne divinum exterminans.* Ce qui vérifie ce beau sentiment que Dieu et la nature nous inspirent, qu'il ne saurait y avoir qu'un Dieu dans l'univers, et qu'il ne peut y en avoir davantage. Ainsi, l'avare reconnaissant l'argent pour son dieu, comme vous l'avez vu, il est de nécessité qu'il détruise Dieu autant qu'il est en lui, et qu'il refuse de le reconnaître. C'est encore ce que confirme Jésus-Christ lorsqu'il dit : *Nemo potest duobus dominis servire, aut enim unum odio habebit et alterum diliget, aut unum sustinebit et alterum contemnet ; non potestis Deo servire et mammonæ.* (*Matth.* VI, 24.) Donc l'avare reconnaît son argent pour son dieu. Donc l'avarice est une véritable idolâtrie.

Mais si l'avarice est un péché qui aille jusqu'à l'idolâtrie, ce qu'il y a de plus terrible, c'est qu'il est irrémissible et presque impossible à guérir. *Nullus vilis despectusque videatur hic morbus*, dit Cassien, *qui sicut potest facile declinari, ita si quemquam possederit, ad sanctitatis remedia vix pervenire concedit. Hæc est*, dit saint Bernard, *quæ non recipit disciplinam, curari renuit, medelam non sustinet; vulnus pessimum quod et summis saltem digitis patitur attrectari.* C'est un vice qu'aucun homme ne peut guérir. On peut, avec la grâce, convertir d'autres pécheurs ; mais un avare, il n'y a que la main toute-puissante de Dieu qui puisse le changer : *Summis digitis patitur attrectari.* Or je tire cette difficulté, pour ne pas dire impossibilité de conversion, du côté de la passion et du côté de la pénitence. Du côté des richesses, ce sont des liens qui tiennent tellement serrés, qu'on ne peut s'en débarrasser : *Qui volunt divites fieri, incidunt in laqueum diaboli.* (*I Tim.* III, 7.) Les richesses sont les lacets du diable, et des lacets dont on ne peut se dépêtrer, dit un saint Père, *laqueus inextricabilis.* C'est une glu, dit saint Augustin : *Amor terrenorum viscus est pennarum spiritualium* ; or, comme un oiseau pris dans un filet ou par la glu ne peut plus voler, il en est de même de l'avare. Voulez-vous le voir dans un exemple de l'Ecriture sainte, voyez ce jeune homme de l'Evangile, dont il est dit qu'il ne put se résoudre au détachement dont lui parlait Notre-Seigneur : *Abiit tristis, quoniam multas habebat possessiones.* (*Matth.* XIX, 22) ; et Notre-Seigneur prenant de là occasion de faire voir combien les richesses sont un grand obstacle au salut, il s'écrie : *Quam difficile qui pecunias habent intrabunt in regnum cœlorum!* (*Marc.* X, 23.) De quels riches parle Notre-Seigneur ? parle-t-il de ces bienheureux riches qui se servent de leurs richesses pour s'en acquérir d'éternelles dans le ciel ? Point du tout : *Divitiæ sapientum corona eorum.* (*Prov.* XIV, 24.) Parle-t-il aussi de ces riches qui ne s'enrichissent que des biens d'autrui par leurs injustices ? Nullement, puisque celui à l'occasion duquel il dit ces paroles avait gardé les commandements de Dieu depuis sa jeunesse. Donc

il parle des riches avares qui ont le cœur dans leurs richesses, et il veut montrer par là que les richesses possédées avec attache sont un grand obstacle à la conversion et au salut. Il n'est pas défendu d'en avoir, mais d'y attacher son cœur : *Divitiæ si affluant, nolite cor apponere.* (*Psal.* LXI, 11.)

Le second obstacle de cette conversion est la nature de cette passion qui, comme nous avons dit, est une passion si violente, qu'elle aveugle l'esprit et captive le cœur d'une si étrange manière, qu'à moins d'un miracle de la grâce il est impossible d'en revenir, etc.

Le troisième chef d'où se tire la difficulté de la conversion dans un avare est du côté de la pénitence même. Pour mettre ceci dans son jour, je remarque trois temps qu'il est important de ménager, et dans lesquels on a plus sujet d'espérer la conversion d'une personne. Le premier est le temps où la passion est contente et satisfaite ; le second est le temps de la vieillesse ; le troisième enfin est celui de la maladie. Ces trois temps sont extrêmement favorables pour la conversion d'un pécheur ; et il est certain que si on les ménageait comme il faut, il n'est point de pécheur qu'on ne convertît. Le temps où la passion est satisfaite est fort propre pour cela ; car parlez de conversion à un jeune homme dans l'ardeur de sa passion, il s'en moquera : ce n'est point le temps ; attendez que le feu de sa passion soit dissipé, que quelque disgrâce lui soit arrivée, et vous le verrez se rendre à vos représentations. Le temps de la vieillesse est aussi un temps propre pour la conversion ; car alors les passions n'étant plus si vives, les forces n'étant plus si vigoureuses, il est moins difficile de quitter ce dont on se voit abandonné le premier. Enfin le temps de la maladie est aussi très-propre pour la conversion ; lorsqu'on se voit réduit à l'extrémité, qu'on se voit sur le point de paraître devant Dieu, on revient à soi et l'on change. Il est donc vrai que ces trois temps sont très-favorables pour la conversion, et que si une personne ne se convertit pas dans l'un de ces trois temps, on ne doit pas en espérer grand'chose. Cela est vrai dans tous les autres vices, mais non pas dans celui dont nous parlons, c'est-à-dire dans l'avarice. Car il n'y a aucun de ces trois temps où la passion soit satisfaite : 1° celui où l'avare aura fait quelque gain considérable, et qu'on lui aura apporté quelque grande somme, qui est le temps où il semble que son avarice devrait être contente, puisqu'elle a ce qu'elle souhaite, c'est dans ce temps-là même que son avarice est plus enragée et qu'elle nourrit de plus fortes résolutions d'en amasser davantage.

2° Le temps de la vieillesse n'est pas plus propre à la conversion d'un avare ; car ce temps qui affaiblit toutes les autres passions augmente au contraire celle-ci : *Omnia vitia*, dit saint Augustin, *senescunt ; sola avaritia in sene juvenescit.* On ne saurait en donner d'autre raison, si ce n'est l'aveuglement prodigieux que cette passion jette dans l'esprit, faisant voir les richesses comme l'unique bien qu'il y a au monde le plus à souhaiter. On peut dire néanmoins que le vieillard se voyant incapable d'acquérir dorénavant du bien, n'ayant ni les forces ni la vigueur pour cela, et craignant d'ailleurs que quelque chose ne lui manque, c'est ce qui fait qu'il est si attaché aux biens qu'il possède, et qu'il en souhaite davantage. Quoi qu'il en soit, il est certain, et l'expérience le fait voir, qu'il n'y a point de gens plus avares que les vieillards, et que ceux qui le sont dans leur jeunesse le sont encore plus dans leur vieillesse ; que s'ils ont quelquefois de bons mouvements, *ortæ spinæ suffocaverunt illud.* (*Luc.* VIII, 7.)

3° Enfin, le temps de la maladie n'est pas favorable pour la conversion d'un avare ; car ceux qui ont été déréglément attachés à leurs biens pendant leur vie, le sont encore autant à leur mort. Parlez-leur, en ce temps-là, de faire pénitence, de faire une bonne disposition de leurs biens : oh non ! ils veulent avoir le plaisir de mourir avec leurs pistoles à la main ; vous leur arracheriez plutôt la vie ; ils meurent comme ils ont vécu. Une autre raison, c'est que nos parents ne sont pas moins avares que nous. Quand ils voient un prêtre qui a amassé de l'argent, ils l'obsèdent jusqu'à ce qu'il soit hors d'état de faire un acte de justice pour disposer de ses biens ; ils empêchent qu'un homme de bien, qu'un confrère charitable ne le voie ; ils trouvent mille excuses : Monsieur dort, il repose ; et enfin ils font tant, qu'on ne lui parle point d'affaire jusqu'à ce qu'il soit tombé en frénésie. Ainsi ce pauvre homme meurt de la sorte avec son bien. Que devient-il ? Dieu le sait. C'est donc un péché presque irrémissible, parce qu'il est presque impossible à guérir.

Pour confirmation de ceci, il faudrait que l'avare, pour faire pénitence, fît des aumônes ; mais on lui arracherait plutôt les dents que de lui faire donner cinq sous ; il donnera peut-être quelques liards à force d'être sollicité. Que s'il donne quelque somme un peu considérable, il s'en repent presque aussitôt ; et pourquoi cela ? C'est que l'avarice est un feu dévorant qui ne trouve jamais assez de matière, qui au contraire prend accroissement à mesure qu'on lui en fournit : *Ignis consumens nunquam dicit satis est* (*Prov.* XXX, 16) ; c'est la soif d'un hydropique, qui s'irrite d'autant plus qu'on tâche de l'éteindre par la boisson. C'est une sangsue dont les deux filles qui la servent crient sans cesse : Apporte, apporte. *Sanguisugæ duæ sunt filiæ dicentes : Affer, affer.* (*Ibid.*, 15.)

SECONDE PARTIE. *Suites funestes de l'avarice.* — Pour donner quelque ordre à la confusion et au désordre que cause l'avarice dans un prêtre, vous remarquerez que toutes les obligations du prêtre se rapportent à quatre choses : 1° à l'égard de Dieu, 2° à l'égard du clergé, 3° à l'égard des peuples, et 4° à l'égard de lui-même. Il doit à Dieu une religion souveraine ; il doit procurer l'honneur du clergé ; il doit travailler à la sanctification des peuples ; il doit avoir soin de sa propre perfection. Or l'avarice la

rend, 1° irréligieux et infidèle à Dieu; 2° injurieux au clergé; 3° inutile et pernicieux aux peuples; 4° enfin cruel à lui-même.

1° Vous savez que la premiere obligation d'un prêtre est celle de rendre à Dieu le culte de la religion, l'un intérieur, l'autre extérieur. L'intérieur consiste dans les actes de plusieurs vertus, principalement de l'adoration. Pour le culte extérieur de la religion, qui consiste dans les actions sensibles, l'avare ne s'en acquitte pas mieux que de l'intérieur, qui est contradictoirement opposé à l'avarice, puisque la religion demande principalement ses adorations pour Dieu, comme nous l'avons dit, et l'avarice ne le porte qu'à l'idolâtrie. S'il fait quelque acte extérieur de religion, ce n'est que dans l'espérance de quelque gain. S'il dit la Messe, s'il confesse, s'il prêche, ce n'est que pour avoir de l'argent; en sorte qu'on peut bien lui faire la demande que Dieu fait dans son prophète Malachie : *Quis est in vobis qui claudat ostia gratuito et incendat altare meum gratuito?* (*Malach.* I, 10.) Pourquoi voit-on dans un chapitre une si grande assiduité quand la rétribution est considérable, et, au contraire, pourquoi voit-on le chœur vide lorsqu'elle est modique? Et l'on pourrait demander la même chose de bien d'autres ecclésiastiques en quelque emploi qu'ils soient. C'est que l'intérêt est l'unique motif qui fait agir, et nullement la gloire de Dieu; de telle sorte qu'on est dans la même disposition à l'égard de nos mystères, qu'était Judas à l'égard de la personne vivante de Jésus-Christ : *Quid vultis mihi dare?* (*Matth.* XXVI, 15.)

2° Nous sommes obligés de procurer la gloire du saint clergé; car vous savez que nous avons l'honneur d'en être membres, et vous savez aussi que les membres doivent contribuer à la bonté et à l'honneur de tout le corps. Or y a-t-il rien de plus infâme et de plus ignominieux au saint clergé, que l'avarice? Vous savez quelle estime on a même d'un homme du monde qui est soupçonné d'avarice, quoiqu'ils aient tant de raison d'épargner, ayant femme et enfants; et nonosbtant tout cela on les méprise. Or, si cela est vrai dans un laïque, combien plus dans un prêtre, qui n'a ni femme, ni enfants! *Ignominia sacerdotis*, dit saint Jérôme, *est propriis studere divitiis*; l'avarice du prêtre est une ignominie et une infamie qui retombe sur tout le clergé. Quel sentiment a-t-on des prêtres qui ont renoncé au siècle, quand on les voit aussi attachés aux richesses? J'ai connu un prêtre qui faisait le sujet des divertissements et des railleries de toute une paroisse quand il y avait un baptême ou un enterrement. Bon! disait-on, voilà une bonne fortune pour M. le curé... Et si l'on ne l'a pas averti deux jours auparavant, il grondera fortement; parce que, comme un bon repas lui en épargnera trois ou quatre, il veut en être averti d'avance pour jeûner le jour précédent. Or, je vous le demande, quelle estime voulez-vous qu'on ait d'un pasteur semblable?

3° Un prêtre doit travailler au salut des âmes en travaillant à la conversion des pécheurs et à l'avancement des justes. Or un avare ne le fera jamais. Il se soucie fort peu du salut de ses brebis: *Non pertinet ad eum de ovibus, quia mercenarius est.* (*Joan.* X, 13.) Il aura un soin merveilleux de tondre leur laine, d'exiger avec sévérité ce qu'elles lui doivent; mais pour travailler au salut de leurs âmes, c'est la dernière de ses pensées. Il est extrêmement vigilant à recueillir ses droits, à faire cultiver une vigne, à avoir soin de sa vendange; et il ne saurait s'occuper d'autre chose, parce qu'il ne regarde de temps utilement employé que celui qui peut satisfaire sa passion. Si vous voulez le trouver, cherchez-le dans sa cave, dans son grenier; pour l'église et le confessionnal, il ne s'y trouve guère. Que s'il travaille, ce n'est qu'auprès des riches, où il y a quelque chose à gagner; pour les pauvres, il les néglige; il leur dit un mot en passant; mais pour en prendre soin et leur rendre des assiduités, ce n'est que pour Monsieur et pour Madame chez qui il a entrée, chez qui il a la table! Et encore, comment y travaille-t-il? y cherche-t-il leur salut? Ah! ce n'est point ce qu'il cherche : *Plus invigilat*, dit saint Bernard, *subditorum evacuandis marsupiis quam vitiis resecandis.* Ne le voit-on pas évidemment dans tant de lâches complaisances pour ces gens-là? Si je refusais l'absolution à Monsieur,... je n'aurais plus entrée chez lui. Que si quelquefois le scrupule le prend, qu'il dise quelque mot : Oh! dit-on alors, M. le curé est fâché, il faut l'apaiser; et pour cela on lui envoie un présent, on lui fait apprêter quelque pièce à manger, et ainsi on l'apaise, on lui impose silence tout comme on fait à l'animal qui aboie et qui menace de mordre; on lui jette un morceau de pain et il se tait. *Mordent dentibus et prædicant pacem*, dit Pierre de Blois; *et si quis non dederit quidpiam in ore ipsorum, suscitant super ipsum prælium.* — *Aliquando*, dit saint Grégoire, *si persona in hoc munao potens sit, ejus forsitan errata laudamus, ne, si adversemur, per iracundiam munus subtrahat quod impendebat.*

Il est donc certain que le pasteur avare ne cherche pas le salut des âmes, et bien loin de pouvoir dire comme le saint Apôtre : *Non quæro vestra, sed vos* (*II Cor.* XII, 14), il renverse la phrase et il peut dire, s'il ne veut pas déguiser : *Non quæro vos, sed vestra*. Mais enfin, quand il chercherait en effet leur salut et qu'il y travaillerait avec une intention sincère, quel succès y aurait-il? Et un homme qui ne cherche que ses intérêts, quand il ferait des miracles, on ne le croira jamais, et on n'aura jamais confiance en lui. On croira toujours que tout ce qu'il dit et ce qu'il fait n'est que pour son intérêt et arriver à ses fins. Il est donc évident qu'un pasteur avare ne peut être qu'inutile à son peuple. Ce qui est plus terrible, c'est qu'il leur est extrêmement pernicieux; car comme il ne cherche point l'avancement spirituel des âmes, il ne s'occupe qu'à entre-

tenir un certain extérieur de religion dont il lui revient quelque profit. Ne craignez point qu'il néglige cette confrérie et autre chose pareille où il trouve son avantage pécuniaire ; ainsi il donne sujet au peuple de se persuader que la religion ne consiste que dans cet extérieur, outre qu'il les autorise dans leurs attaches et dans leurs avarices.

Le quatrième chef des obligations d'un prêtre est de travailler à sa propre perfection ; or un avare n'y pense seulement pas. Il pense bien à remplir sa bourse, son grenier, mais non pas à remplir son âme de vertus. Au contraire, il accumule, il entasse péché sur péché, il s'éloigne toujours plus de Dieu par l'attache à son idole ; et cela va si avant, que saint Chrysostome dit que si l'on ôtait l'avarice du monde, on en ôterait tous les maux : ***Tolle pecuniarum studium, et omnia mala sublata sunt; radix enim omnium malorum est cupiditas***, dit saint Paul. (*I Tim.* VI, 10.)

Permettez-moi maintenant, avant d'achever, de vous demander pourquoi vous voulez amasser de l'argent ? C'est, me direz-vous, pour vous mettre hors de danger de tomber dans la misère, et pour avoir de quoi vous soulager dans un besoin. Ah ! ne dites pas que c'est pour cela, vous vous trompez vous-mêmes. Dites que c'est par passion, par avarice, et par un amour déréglé des richesses. Je sais qu'il y en a qui amassent quelque chose, et qui mettent un petit fonds devant eux pour les cas de nécessité. Cela n'est pas blâmable quand on le fait par prudence. Mais voici les différences de ceux qui le font par raison d'avec ceux qui le font par avarice ; à ces marques vous pourrez discerner quel est votre motif. 1° Ceux qui le font par prudence, se fixent et se limitent à une petite somme, à vingt, trente ou quarante pistoles, selon la qualité et les besoins de chacun; après quoi ils ne réservent plus rien, ils donnent. Pour les autres, au contraire, plus ils mettent de côté, plus ils veulent augmenter ce tas de réserve.

2° Ceux qui le font par prudence, quand ils ont ramassé la somme qu'ils ont arrêtée d'avance, ils la jettent dans un fond de coffre et ne la voient plus que dans le besoin ; mais ceux qui le font par avarice contemplent souvent cet argent et ne se lassent pas de le considérer.

3° Ceux qui le font par raison sont maîtres de leur argent ; quand l'occasion se présente de le dépenser pour Dieu, ils n'hésitent point ; il faut même qu'ils se fassent violence pour le conserver quelque temps, c'est une peine pour eux que de garder ainsi de l'argent : pour ceux qui le font par avarice, c'est leur argent, au contraire, qui est maître d'eux ; ils le respectent et n'osent pas y toucher, quelque raison qui se présente.

Mais encore, pourquoi conservez-vous ces biens avec tant de soins et de précautions? Pour vous mettre à votre aise et en repos : ***Requiesce, anima mea..... Stulte, hac nocte animam tuam repetunt a te.*** (*Luc.* XII, 19, 20.) Ces biens qui vous donnent tant de peine, à qui reviendront-ils ? A des héritiers qui se moqueront de vous, qui peut-être vous demanderont avec impudence où vous avez mis votre argent, s'ils ne le trouvent pas, et qui enfin ne feront aucune prière pour vous.

Tâchez, si vous ne voulez point aspirer à cette grande perfection, à ce grand dévouement, à cet abandon total à la Providence, qui fait qu'on ne réserve rien, tâchez du moins de faire selon les règles de l'Église ; disposez de vos biens avant de mourir, par un bon testament qui ne serve pas à Dieu pour vous juger et prononcer votre condamnation.

XVI° ENTRETIEN.

Sur le petit nombre de prêtres sauvés.

Dans les derniers entretiens nous avons fait voir que les prêtres doivent être saints, qu'ils doivent être animés de l'esprit ecclésiastique, qu'ils doivent être appelés de Dieu, et qu'ils doivent répondre à leur vocation par une application fidèle à leur ministère. En établissant ces grandes vérités, nous avons pu connaître, par les réflexions que nous avons faites, qu'il y a peu de prêtres qui répondent à toutes ces obligations ; d'où j'infère une conséquence bien terrible, qu'il y a peu de prêtres sauvés. C'est la conséquence que les saints Pères ont tirée, en considérant d'un côté les grandes obligations des prêtres, et de l'autre le peu de fidélité qu'ils avaient à répondre à toute leur étendue. Je crois qu'il est très-important que nous fassions une sérieuse réflexion sur cette vérité terrible et épouvantable, qu'il y a peu de prêtres sauvés. Si cette vérité était bien méditée et bien gravée dans notre esprit, on ne se presserait point tant pour entrer dans le sacerdoce, on y entrerait avec plus de précaution qu'on ne fait, on s'appliquerait avec plus de zèle aux fonctions de son ministère, et l'on ferait tous ses efforts pour persévérer dans le service de Dieu et de son Eglise.

Ne croyez pas que je veuille vous épouvanter sans fondement. Lorsque je dis qu'il y a peu de prêtres sauvés, ce n'est pas de moi-même que je l'avance, je ne le dis qu'après un grand saint et un grand docteur de l'Eglise, qui assure, après de sérieuses réflexions et dans une parfaite conviction, qu'il y a peu de prêtres sauvés, et qu'il y en a beaucoup plus qui périssent et qui se damnent, c'est saint Chrysostome écrivant sur les *Actes des apôtres* ; voici comme il parle : *Non temere dico, sed ut affectus sum ac sentio: non arbitror multos esse sacerdotes qui salvi fiant, sed multo plures qui pereant.* Je ne parle point, dit ce saint, témérairement et sans fondement ; ce n'est pas par exagération que je m'explique, mais je m'explique suivant mes sentiments, et suivant la conviction et la persuasion où je me trouve : je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de prêtres sauvés, et je crois qu'il y en a beaucoup plus de ceux qui se damnent que de ceux qui se sauvent.

Remarquez comme ce saint docteur dit que le

nombre des prêtres damnés surpasse de beaucoup celui de ceux qui sont sauvés. Qui de nous à présent ne tremblera pas en entendant cette terrible vérité? Mais remarquez encore que le clergé du temps de saint Chrysostome était bien plus réglé qu'il n'est présentement. Qu'on ne s'imagine donc plus, lorsqu'on parle du petit nombre des élus, que cela ne regarde que les laïques qui vivent dans le monde, où la plupart font naufrage comme sur une mer orageuse; et ne nous trompons pas nous-mêmes en nous flattant que cette verité terrible ne nous regarde pas. Il faut donc au contraire, soit que nous soyons engagés dans le sacerdoce, soit que nous y aspirions, que nous prenions garde de n'être pas du nombre des prêtres réprouvés; et pour nous mettre à couvert de ce malheur, je crois qu'il est important, 1° de vous découvrir les sources ordinaires de la réprobation des prêtres, afin de nous précautionner, et, 2° de vous indiquer les règles à suivre pour éviter ce malheur, et être du petit nombre des prêtres sauvés.

1° Je réduis à quatre les sources ordinaires de la réprobation des prêtres : 1° au défaut de vocation; 2° au défaut de correspondance à sa vocation ; 3° au défaut de persévérance dans sa vocation ; 4° à la nature des chutes que l'on fait dans l'état ecclésiastique. Je dis donc qu'il y a peu de prêtres sauvés, parce qu'il y en a très-peu, 1° qui soient appelés; 2° très-peu qui répondent à leur vocation; 3° très-peu qui persévèrent dans leur vocation ; 4° très-peu enfin qui se relèvent de leurs chutes; en d'autres termes, le défaut de vocation, le défaut de fidélité à sa vocation, le défaut de persévérance dans sa vocation, la nature des chutes qui, dans le sacerdoce, sont presque irréparables, quatre sources trop fécondes de la perte d'une infinité de prêtres, quatre raisons pour lesquelles il y a si peu de prêtres sauvés. Reprenons-les, s'il vous plaît, et examinons-les avec une grande application.

Je dis, premièrement, qu'il y a très-peu de prêtres qui soient sauvés, parce qu'il y en a très-peu qui entrent bien dans le sacerdoce. Pour bien entrer dans le sacerdoce, il faut avoir des vues conformes à celles de Notre-Seigneur. Il faut répondre à ses intentions et à ses desseins sur les prêtres. Quelles sont les vues de Notre-Seigneur sur les prêtres? que demande-t-il de ceux qui s'engagent dans le sacerdoce? 1° Notre-Seigneur demande d'eux qu'ils aient un grand désir de procurer la gloire de son Père, c'est la principale fin du sacerdoce. Comme c'était la grande intention de Notre-Seigneur qui est le souverain prêtre de l'Eglise, ce doit être aussi celle de ceux qui sont rendus participants de son divin sacerdoce. Il faut donc être animé du grand désir de procurer la gloire de Dieu, en entrant dans le sacerdoce ; si l'on manque de cette disposition, on manque de la plus essentielle aux prêtres. Néanmoins, la plupart se jettent dans l'Eglise sans consulter la volonté de Dieu.

2° Il demande d'eux qu'ils aient un grand zèle pour le salut des âmes; c'est la seconde fin de l'institution du sacerdoce. Il faut entrer dans les sentiments de Notre-Seigneur qui a eu un zèle si admirable pour les âmes, et qui les a tant aimées, qu'il a donné son sang et sa vie pour les racheter. Les prêtres doivent avoir les mêmes dispositions, et ils doivent les exprimer par leur conduite à l'égard des âmes; et si l'on n'a pas cette disposition en recevant la prêtrise, on peut dire qu'on n'a pas l'esprit du sacerdoce : *Ego elegi vos ut eatis et fructum afferatis, et fructus vester maneat.* (*Joan.* xv, 16.)

3° Notre-Seigneur demande que ceux qui entrent dans le sacerdoce aient une grande sainteté et un désir très-grand de se sanctifier de plus en plus, afin de soutenir par la pureté de leur vie la sainteté de leur état qui demanderait une vertu plus qu'angélique. Voilà de grandes dispositions et de saintes intentions que Notre-Seigneur demande de ceux qui reçoivent le sacerdoce, et qui entrent dans un état si saint. Or il y en a très-peu qui répondent aux desseins de Notre-Seigneur. De là vient que ceux qui n'y répondent pas se damnent, et en s'élevant à un état si sublime, ils montent bien haut pour faire des chutes plus terribles.

J'ai dit qu'il y en a très-peu qui répondent aux intentions de Notre-Seigneur, lorsqu'ils entrent dans le sacerdoce; car ordinairement on a des vues toutes contraires aux siennes. Au lieu de se proposer pour fin la gloire de Dieu, le salut des âmes et sa propre sanctification, on a des vues basses, grossières, terrestres et criminelles. Si l'on pénétrait le cœur de la plupart de ceux qui reçoivent les saints ordres, on verrait que ce sont la chair et le sang, l'intérêt et l'avarice, la gloire et les aises de la vie qui les animent et les dirigent. Les uns sont appelés au sacerdoce par leurs parents qui sont bien aises de décharger leur famille, et de procurer des bénéfices à leurs enfants. Ils les destinent d'eux-mêmes au sacerdoce, et leur font une espèce de violence pour les engager à prendre cet état. Ils leur représentent qu'ils leur donneront peu pour subsister, et qu'ils n'ont pas grand'chose à attendre. Voilà ce qui fait la vocation d'un très-grand nombre d'ecclésiastiques. Comme les enfants ont une crainte révérentielle pour leurs parents, et qu'ils n'osent pas les contredire, ils prennent l'état de vie qu'ils leur proposent, pour ne pas les contrarier. Il y en a d'autres qui entrent dans le sacerdoce par l'inspiration et la suggestion du démon. Ce malin esprit, ennemi irréconciliable de Dieu et des hommes, voyant les grands maux que peut faire dans l'Eglise un prêtre qui n'est pas appelé de Dieu, tâche de persuader à plusieurs d'entrer dans l'Eglise et de s'élever au sacerdoce. Il les élève sur le pinacle du temple, parce qu'il sait bien que lorsque ces misérables seront prêtres, il les portera à commettre une infinité de désordres qui les perdront, et une infinité d'âmes avec eux. Enfin, il y en a d'autres

qui entrent dans le sacerdoce par des vues toutes charnelles : ils se promettent telle place et ses émoluments, qui vaudront mieux que le patrimoine qu'ils auront dans le monde ; ils se proposent qu'ils mèneront une vie douce et commode ; où bien encore ils se proposent l'honneur et l'élévation : ils envisagent les charges et les emplois ecclésiastiques comme des choses honorables ; c'est ce que remarque saint Chrysostome dans l'homélie que je vous ai citée. Maintenant, dit ce Père, nous recherchons le sacerdoce comme une magistrature séculière et profane, et nous aspirons à cette dignité afin de nous attirer l'honneur et la gloire de ce monde : *Nunc autem aliter quam profanos magistratus, et hanc affectamus dignitatem, nimirum ut glorificemur et honoremur apud homines*. D'où il conclut qu'on se damne et qu'on se perd devant Dieu, en prenant des vues si peu conformes à la sainteté du sacerdoce : *Perdimur apud Deum*. On s'élève dans le monde, et devant Dieu l'on s'abaisse et l'on se perd : *Quid lucri fecit hic honos?* C'est un honneur qui coûte bien cher.

Telle est la première cause de la damnation des prêtres, ils entrent mal dans le sacerdoce; aussi leur dira-t-on un jour ce qui est rapporté dans l'Evangile, de celui qui entra dans la salle du banquet sans être revêtu de la robe nuptiale : *Amice, quomodo huc intrasti?* (*Matth.* XXII, 12.) Mon ami, comment vous êtes-vous ingéré dans le sacerdoce? Comment y êtes-vous entré n'ayant point la robe nuptiale, c'est-à-dire les dispositions nécessaires? Où est le désir que vous aviez de procurer la gloire de Dieu? Où est le zèle que vous aviez pour le salut des âmes? Quelle sainteté aviez-vous? Vous n'aviez que des vues profanes en entrant dans le plus saint de tous les états, et vous vous êtes présenté à cet état auguste qui fait trembler les anges, étant encore dans le péché, ou tout dégoûtant du péché! *Quomodo huc intrasti?* comment êtes-vous entré? Des ecclésiastiques diront peut-être alors : Seigneur, nous avons prophétisé en votre nom, nous avons chassé les démons, nous avons fait des miracles ; et cependant le Seigneur leur dira : Je ne vous connais pas : *Nescio vos*. (*Matth.* XXV, 12.) Voilà donc ce qui damnera la plupart des prêtres, une mauvaise entrée dans le sacerdoce. C'est la première source de leur réprobation.

La seconde source de la réprobation d'une infinité de prêtres est que, de ceux mêmes qui sont bien entrés, il y en a peu qui répondent à leur vocation, parce qu'il y en a peu qui s'acquittent entièrement de leurs obligations, et ne manquent à quelqu'une qui est essentielle à leur état ; et en voilà assez pour les damner et pour les perdre. Saint Chrysostome fait une attention particulière à ceci, et, en assurant qu'il y a un très grand nombre de prêtres qui se damnent, il ajoute : *Multas enim causas habet quæ depellant ipsum a suis moribus* : il y a plusieurs principes qui portent un prêtre à se perdre, et à corrompre la pureté de ses mœurs ; et il dit qu'il faut qu'il ait une très-grande vigilance pour se conserver : *et innumeris oculis illi opus undique*. Il faut qu'il ait une attention particulière sur lui-même, autrement il se perdra infailliblement. Nous pouvons dire qu'un prêtre, pour bien se conserver, doit veiller particulièrement sur trois choses : 1° sur lui-même ; 2° sur les obligations de son état ; 3° sur le monde.

1° Il faut qu'il veille sur lui, car, comme nous sommes tous portés au mal, et que notre chair est toute rebelle à la loi de Dieu, il est nécessaire qu'on s'applique sans cesse à la réprimer et à la mortifier, qu'on n'écoute point ses plaintes et ses murmures lorsqu'elle se plaindra du travail et de la fatigue, et qu'elle fera entendre sa voix pour dire qu'on se tue, qu'on ruine sa santé par excès de travail, que cela ne peut pas durer. Mais il faut encore veiller sur son âme, car elle a aussi des passions et des désirs déréglés en grand nombre. Tantôt elle a des pensées secrètes d'ambition, tantôt elle veut amasser quelque chose par esprit d'avarice, et ainsi des autres désirs déréglés. Or il faut mortifier tous ses désirs désordonnés, et l'avoir toujours entre les mains, comme faisait David : *Anima mea in manibus meis semper* (*Psal.* CXVIII, 109) : j'ai toujours mon âme entre mes mains pour l'observer, et pour l'empêcher de contracter aucune souillure.

2° Ce n'est point assez de veiller sur sa chair et sur son âme, il faut veiller sur ses obligations. Or ces obligations sont très-étendues et très-difficiles. Si vous êtes simple prêtre, vous devez réciter tous les jours dévotement l'office divin, vous devez garder fidèlement la continence, vous devez approcher des saints autels avec une grande pureté de cœur, vous devez vivre avec un grand détachement des richesses, des parents et du monde. Vous devez vous occuper et travailler selon vos talents, et suivant les facilités que vous trouvez pour faire le bien. Ces obligations sont grandes. Mais, disent quelques-uns, je ne suis que simple prêtre, je ne suis pas obligé de travailler. Vous vous trompez, l'état ecclésiastique n'est pas un état d'oisiveté ; vous devez craindre l'effet de ces paroles : *Servum inutilem ejicite in tenebras exteriores*. (*Matth.* XXV, 30.) Mais si vous êtes engagé dans une place à charge d'âmes, vous avez un grand surcroît d'obligations. Il faut que vous ayez soin de vos ouailles, il faut les paître et les nourrir par les instructions nécessaires, en sorte que si, faute de les instruire, quelqu'une se perd par ignorance, vous en répondrez devant Dieu âme pour âme ; si vous instruisez, il ne faut point par lâcheté taire la vérité, mais il faut l'annoncer avec une sainte liberté, comme faisaient les apôtres : *Loquebantur verbum Dei cum fiducia*. (*Act.* IV, 29.) Si vous êtes dans le tribunal de la pénitence, il faut ménager les intérêts de Dieu ; il faut quelquefois, sans respect humain, refuser ou différer l'absolution à ceux qu'on ne juge pas suffisamment disposés, quand ce serait un [illegible] ce serait un gentil[illegible] vous ne

le faites, vous commettez un sacrilége, et vous participez au péché des autres : *Hic jam quæritur inter dispensatores ut fidelis quis inveniatur.* Si vous avez des malades, il faut les visiter et leur donner les sacrements; si vous y manquez, vous vous damnez, et si quelque personne meurt sans les recevoir par votre négligence, vous en répondrez devant Dieu, et vous avez commis une très-grande faute. Cela n'est-il pas capable d'épouvanter? dit saint Chrysostome : *Si vel unus tantum decedat non initiatus, nonne totam ipsius subvertit salutem?* Si une seule personne meurt sans baptême par la faute du prêtre, voilà tout son salut ruiné; et pourquoi? C'est que le salut d'une seule âme est quelque chose de si considérable, que l'esprit n'en peut comprendre le prix et la valeur : *Unius enim animæ perditio tantam habet jacturam, uti nulla ratio possit æstimare.* Et pour prouver plus amplement qu'une âme est d'un grand prix, il fait ce raisonnement : Si le salut d'une seule âme est si considérable, que le Fils de Dieu s'est fait homme pour elle, et qu'il a souffert de si grands tourments, concevez combien la perte de cette âme attirera de châtiments et de punitions sur celui qui était chargé de son salut, et qui l'aura laissée périr par sa faute. Si un homme qui est cause de la mort corporelle d'un autre, est digne de mort, à combien plus forte raison celui qui est coupable de la mort spirituelle d'une âme! *Etenim si unius animæ salus tanti est, ut ob hanc Filius Dei fieret homo, tantaque pateretur, perditio, cogita quantam conciliabit pœnam. Quod si quis ad hominem in hac vita perditum morte dignus est, quanto magis ille!* Vous voyez comme le salut d'un prêtre dépend souvent d'une seule infidélité. Cela doit, en vérité, nous remplir de crainte et d'épouvante.

Ajoutons que, pour bien s'acquitter de ses obligations devant Dieu, il faut qu'un prêtre surmonte beaucoup de difficultés, soit du côté du temps, soit de la part des lieux difficiles où il faut aller, soit de la part des personnes auxquelles il faut parler et avec lesquelles il faut traiter, ménageant généreusement en toute circonstance les intérêts de Dieu, ce qui s'appelle, selon saint Chrysostome, avoir un esprit grand et magnanime; et de ce défaut de magnanimité, qui est fort commun parmi les prêtres, ce saint conclut qu'il y en a peu de sauvés : *Quoniam res requirit excelsum animum.* Car il est certain qu'un prêtre qui n'a pas une grande force se damne dans son état. Il faut qu'il ait une grande force pour soutenir toutes les persécutions des méchants, et surtout les persécutions des mauvais prêtres, qui sont nos plus cruels ennemis. Il faut une grande force pour soutenir tous les assauts du démon, les combats de la chair, les révoltes violentes et fréquentes de la triple concupiscence, et pour en être toujours victorieux. Quelle force ne faut-il pas pour faire des corrections à des pécheurs publics et scandaleux, surtout si ce sont des personnes de qualité selon le monde? Quelle fermeté ne faut-il pas pour dire à ces personnes : *Non licet tibi? (Matth. XIV, 4.)* On tremble dans ces occasions, et l'on succombe aux dépens de son salut éternel...

Disons encore que les péchés des prêtres, quoiqu'ils ne fussent que légers dans les laïques, deviennent très-grands dans les prêtres, à cause de leur état, de leurs lumières, des grâces qu'ils ont reçues de Dieu, et du bon exemple qu'ils doivent donner : *Si peccas privatim, nihil tale passurus es; si in sacerdotio, periisti;* en sorte qu'au jugement de Dieu on dira à un prêtre, *quomodo vixisti?* comment avez-vous vécu dans le sacerdoce? Comment vous êtes-vous acquitté de vos obligations? Quelle a été votre sainteté, et quel est le bon exemple que vous avez donné, *quomodo vixisti?* Comment avez-vous conduit le troupeau qui vous a été confié? Que sont devenues ces ouailles? Les avez-vous nourries de la parole de Dieu, et édifiées de vos exemples? Comment avez-vous assisté les malades? Comment avez-vous apaisé les discordes? Mon Dieu! que la plupart des prêtres seront confus au jour du jugement, parce qu'ils ne pourront pas satisfaire à toutes les demandes qu'on leur fera, pas même à la moindre partie! On leur fera voir qu'ils n'ont pas vécu en prêtres, et qu'ils ont passé leur vie sans étude, sans oraison, sans piété, sans application à leur charge, s'occupant du jeu, de la chasse, du négoce, de procès, de repas de côté et d'autre, perdant le temps en visites, en voyages, en promenades et en une infinité d'exercices indignes de la profession d'un prêtre.

3° Ce n'est pas tout : il faut qu'un prêtre veille non-seulement sur soi et sur les obligations de son état, mais il faut encore qu'il veille sur le monde pour se préserver de sa corruption et de sa contagion. Vous savez ce que saint Jean nous apprend : *Totus mundus in maligno positus est. (I Joan. V, 19.)* Il faut donc avoir une très-grande fidélité pour ne point se laisser gâter et corrompre par le monde. Il est difficile d'être dans le monde et de n'être pas du monde; il est difficile de converser avec les gens du monde, et de ne pas en prendre l'esprit et les maximes. Cela demande une vigilance continuelle et une application très-grande, pour ne pas participer à la malice du monde; et parce que la plupart des prêtres n'ont pas cette vigilance et cette application, étant dans le monde ils deviennent mondains, ils en prennent l'esprit, ils se laissent conduire par ses maximes, ils estiment ce qu'il estime, ils parlent et agissent comme lui, en un mot, ils sont du monde, et ils attirent sur eux les malédictions que le Fils de Dieu lance contre le monde. On peut dire d'eux ces paroles du Prophète : *Commisti sunt inter gentes et didicerunt opera eorum. (Psal. CV, 35.)* Voilà une source très-commune de la perte des prêtres. Ils font bien quelquefois dans la retraite et dans un séminaire : mettez-les dans le monde, en peu de temps on ne les reconnaît plus; ils se pervertissent et contractent le mauvais air et la contagion du monde. Ne faut-il donc pas inférer de ce que nous

venons de dire, qu'il y a peu de prêtres qui se sauvent? Il y a très-peu de prêtres qui entrent bien dans le sacerdoce; de ceux qui y entrent bien, il y en a peu qui s'acquittent entièrement de leurs obligations; ajoutons encore que de ceux qui s'acquittent bien, pendant un temps, de leurs obligations et répondent à leur vocation, il y en a très-peu qui persévèrent jusqu'à la mort et qui meurent saintement. C'est la troisième considération, qui nous fera connaître combien il y a peu de prêtres qui se sauvent.

Ce n'est pas assez dans les simples Chrétiens, pour être sauvés, de bien vivre pendant quelque temps, ni pour un prêtre de bien s'acquitter de ses obligations pendant une bonne partie de sa vie; mais il faut que les uns et les autres persévèrent jusqu'à la mort. S'ils manquent de fidélité avant de mourir, ils sont perdus; témoin Judas qui avait bien commencé et bien vécu pendant quelque temps, mais qui finit mal. Or, nous voyons que plusieurs prêtres qui vivent bien en certains temps, qui édifient et qui tâchent de s'acquitter de leurs obligations, succombent enfin et finissent par le relâchement. C'est ce qu'une malheureuse expérience nous apprend tous les jours, puisque souvent nous avons la douleur d'apprendre que des personnes qui avaient même paru les plus ferventes ne se soutiennent pas longtemps après leur sortie du séminaire. Ces chutes viennent de plusieurs principes. Le premier est que souvent l'on n'est pas bien établi dans la piété, ni bien enraciné dans la charité; et les tentations venant fondre sur un cœur, il y succombe: *Et in tempore tentationis recedunt.* (*Luc.* VIII, 13.) On n'a pas une résolution bien ferme de servir Dieu malgré les efforts du démon, malgré les attraits du monde, malgré la malignité de notre chair; et le démon nous attaquant avec violence, notre chair venant à se révolter, le monde nous présentant ses charmes, ou nous intimidant par ses menaces, ses persécutions et ses railleries, l'on succombe sous le poids de ces tentations: *Et in tempore tentationis recedunt.* C'est le premier principe de nos chutes et du défaut de persévérance. Le second est une certaine présomption qui fait qu'on s'établit en soi-même, qu'on s'appuie sur sa prétendue justice et qu'on méprise les autres. On est comme ces scribes et ces pharisiens dont parle le Fils de Dieu, *qui in se confidebant tanquam justi, et aspernabantur cæteros.* (*Luc.* XVIII, 9.) C'est cette présomption pharisaïque qui attire la colère de Dieu; elle nous prive de sa protection et de l'abondance de ses grâces; elle nous porte à nous exposer témérairement dans les occasions, et l'on y tombe, l'on s'y perd, l'on y fait des chutes irréparables, comme nous le verrons tout à l'heure. Un troisième principe de nos chutes, est notre propre inconstance. On se lasse de bien faire; les bonnes œuvres causent enfin du dégoût par leur continuation; l'on perd insensiblemer[illegible] bonne règle de vie qui nou[illegible] qu'alors, on se rappro[illegible]

revivre ses passions, et l'on abandonne sa première ferveur qu'on ne reprend pas ordinairement, soit parce que s'étant dégoûté de la régularité, il n'y a plus rien qui fasse impression sur le cœur, soit parce que Dieu se voyant méprisé par une personne à qui il avait fait beaucoup de grâces, la méprise à son tour et la rejette de son cœur. Qu'il y en a qui abandonnent ainsi l'œuvre de leur salut, les uns un an après leur sortie du séminaire, les autres plus tôt ou plus tard! Ne lisons-nous pas dans l'Ecriture sainte, que Salomon, après avoir reçu tant de grâces de Dieu, après avoir été doué d'une sagesse si admirable, se pervertit dans sa vieillesse par l'amour des femmes qui le portèrent à l'idolâtrie? Judas n'avait-il pas été élevé à l'école du Fils de Dieu? Néanmoins il tomba ensuite et par la malheureuse flexibilité de son cœur et par une passion qu'il avait négligé de mortifier. Quatrième cause pour laquelle on ne persévère pas: on ne veille pas sur soi, on néglige de mortifier ses passions; elles demeurent comme assoupies, et tôt ou tard elles se révoltent et surprennent ceux qui ne se tiennent pas sur leurs gardes. Il ne faut donc pas s'assurer sur sa prétendue fidélité, ni sur les bonnes œuvres, ni sur sa piété; nous ne sommes que faiblesse par nous-mêmes. Il faut être fidèles, si nous voulons persévérer, à mortifier continuellement nos passions, nous humilier sans cesse, et recourir souvent à la prière; autrement nous ferons certainement des chutes, et elles seront irréparables; c'est la quatrième et dernière considération qui nous montrera combien il y a peu de prêtres qui se sauvent.

Je ne dis pas que les péchés des prêtres soient entièrement irrémissibles: mais je dis qu'ils sont presque irrémissibles. Saint Bernard nous apprend cette vérité dans ses *Déclamations*. Ce grand saint, qui pesait les choses au poids du sanctuaire, dit que les prêtres sont appelés les anges du Seigneur, et que, comme la prédestination des anges était attachée à une bonne ou mauvaise action, de même les prêtres sont élus ou réprouvés. Voici ses paroles: *Cœleste officium tenet sacerdos; angelus Domini exercituum factus est; tanquam angelus aut eligitur aut reprobatur, inventa quippe in angelis pravitas, et districtius judicetur necesse est, et inexorabilius quam humana.* La raison en est que les péchés des prêtres sont censés, comme ceux des anges, des péchés de malice. On demande pourquoi Dieu n'a pas fait miséricorde aux anges, et qu'il l'a faite aux hommes. La raison qu'on en rend est que le péché des anges était un péché de malice, et le péché de l'homme un péché de fragilité. Or nous pouvons dire que, quoique les prêtres soient des hommes, il y a néanmoins plus de malice que de fragilité dans leurs péchés. Ce sont des personnes éclairées, ou qui doivent l'être par leur état; ce sont des personnes qui ont reçu des grâces speciales de Dieu; ce sont les personnes qui, étant élevées à une haute di[illegible] font une très-grande injure à Dieu et à leur

état, lorsqu'elles commettent des péchés; et par conséquent leurs péchés étant des péchés de malice et contre le Saint-Esprit, ils ne se remettent ni en ce monde ni en l'autre, c'est-à-dire qu'ils ne se remettent que très-difficilement. C'est ce qui est à craindre, et un prêtre doit beaucoup appréhender que, s'il commet un seul péché mortel, il ne s'en relève jamais. Qu'il y a un grand nombre de prêtres qui, ayant offensé Dieu mortellement une fois, ne se sont jamais relevés de cet état! Sachez qu'il y a tant d'ingratitude, tant de mépris, tant d'irrévérence dans un prêtre qui pèche mortellement, et qui se laisse aller au désordre, surtout à l'impureté, que souvent il n'en revient plus: il s'en confessera à la vérité, mais il n'en n'aura pas un véritable regret, et il ne se convertira pas. Nous pouvons inférer de là qu'il y a bien peu de prêtres qui se sauvent, parce qu'il y en a une infinité qui vivent d'une manière déréglée. Ils ne commettent pas un seul péché, mais ils en commettent plusieurs; ils passent leur vie en tombant de péchés en péchés, tantôt dans l'impureté, tantôt dans l'intempérance, tantôt dans l'avarice, tantôt dans les emportements, tantôt dans des irrévérences; ils roulent de précipice en précipice, et par leur conduite déréglée ils attirent la malédiction de Dieu sur eux, et ils meurent dans l'insensibilité. Il ne faut pas se flatter: un prêtre s'imagine quelquefois qu'il n'a qu'à se donner du bon temps, et qu'il fera pénitence avant de mourir; c'est une illusion; ces sortes de prêtres meurent comme des Judas, ils portent le caractère de leur réprobation.

Après toutes ces raisons, il ne nous est plus permis de douter du très-petit nombre de prêtres sauvés, et il ne nous reste plus qu'à suivre quelques règles que je vais vous indiquer, pour éviter ce grand malheur.

1° Ceux qui ne sont pas engagés dans le sacerdoce et qui y aspirent, doivent bien se pénétrer des fins du sacerdoce, savoir: du désir de la gloire de Dieu, et du salut des âmes, et bannir toutes les vues profanes, acquérir la sainteté qui est nécessaire aux prêtres, sans se presser si fort, comme on fait, et ne faisant rien sans conseil. Si l'on n'avait pas les marques de vocation, il ne faudrait pas avancer, quelque chose qui pût arriver. Saint Chrysostome donne cet avis aux personnes qui désirent le sacerdoce: *Cum concupisces sacerdotium, ex adverso pone criminationes quas illic perpeti necesse est: pone vitam a negotiis liberam, pone supplicii modum.* Il faut penser aux persécutions et aux injures auxquelles on sera exposé si l'on veut faire son devoir, au dégagement de toutes les affaires du monde, et aux châtiments terribles qu'on se prépare en l'autre.

2° Si l'on est dans le sacerdoce, pour assurer son salut il faut, 1° entrer véritablement dans la voie étroite, c'est-à-dire dans la pratique de l'abnégation, de la mortification et de l'humiliation; il n'y a que ce chemin qui conduise au ciel. Il ne faut pas se contenter de quelque idée que l'on en a; car, pour parler de l'abnégation et de la mortification, on ne la pratique pas pour cela. On demeure même d'accord, en général, de ces vérités, parce qu'elles n'incommodent pas en les considérant de cette manière. On convient qu'il faut renoncer à soi-même, qu'il faut se mortifier, qu'il faut se détacher des honneurs, des richesses et des plaisirs; qu'un prêtre, en un mot, doit, pour représenter Jésus-Christ sur la terre, l'imiter en tout; mais quand il faut venir à la pratique, on voit naître des difficultés, et l'on se trouve arrêté par mille considérations humaines. C'est ce que répondit Clément VIII à Bellarmin. Le Pape avait consulté ce cardinal sur plusieurs articles qui concernaient le souverain pontificat. Celui-ci dit son sentiment fort généreusement, et le Pape même reconnut qu'il avait raison. Néanmoins il lui dit ensuite: *Vera sunt quæ dicitis, fatemur, sed cum ad praxim decernimus, in multas difficultates incidimus.* On connaît, par exemple, qu'il faut mener une vie fort frugale et bien réglée, que le superflu des revenus ecclésiastiques doit être donné aux pauvres, qu'il ne faut jamais exercer le saint ministère par des vues d'intérêt, qu'il faut instruire assidûment, néanmoins *cum ad praxim devenimus, in multas difficultates incidimus.* Un prêtre doit donc 1° être fidèle à marcher constamment dans la voie étroite du salut qu'il connaît mieux que personne.

2° Il faut se représenter souvent l'importance du salut et les suites de cette grande affaire: Etre éternellement damné ou sauvé. Il faut que, dans cette vue, on se détermine toujours à prendre le plus sûr. Je n'en fais pas une obligation, mais je dis que la prudence le demande. Et pourquoi ne ferions-nous pas pour notre salut ce que nous faisons dans toutes les autres affaires, dans un procès, dans une maladie, dans un ouvrage? N'oublions jamais cet avis des saints: *Nulla satis magna securitas ubi periclitatur æternitas.* De là un prêtre se gardera bien de ne s'abstenir que des péchés mortels, mais il évitera tant qu'il pourra les péchés véniels et ceux qui paraissent les plus légers. Car les péchés véniels dans les prêtres déplaisent fort à Dieu, et il arrive souvent que ce qui n'est que véniel dans les laïques est mortel dans les prêtres, à raison de leur état et du scandale qu'ils donnent. C'est ce qui a fait dire ces paroles si remarquables à saint Grégoire: *Plerumque quod in laicis culpa non est, hoc crimen est in sacro ordine constitutis.* Et voilà ce qui trompe bien des ecclésiastiques; ils se mesurent sur les laïques. Ce n'est presque rien à des laïques de passer quelque temps de conversation avec des personnes d'un autre sexe, si l'honnêteté y est gardée; dans un prêtre ce sera un écueil et un sujet de scandale. Ce n'est presque rien dans un laïque de dire des plaisanteries ou des paroles qui font rire; dans un prêtre ce sera souvent un blasphème et un sacrilége: *Nugæ in ore laicorum nugæ sunt; in ore*

sacerdotis blasphemiæ; talibus aperire illicitum, assuescere sacrilegium. Il faut donc éviter les moindres péchés, et même, autant qu'il se peut, l'ombre et l'apparence du péché : *Ab omni specie mala abstinete vos* (*I Thess.* v, 22) ; c'est l'avis de saint Paul, et agir autrement, ce serait ne pas prendre le plus sûr, et par conséquent ignorer l'importance du salut et les suites de cette affaire.

3° Enfin, il faut suivre le petit nombre. Comme il y a peu de personnes qui se sauvent dans tous les états, il faut imiter les plus fervents. Ne nous comparons jamais aux lâches qui sont en plus grand nombre, mais à ceux qui sont véritablement fidèles à leurs obligations : *Vive cum paucis, ut cum paucis merearis eligi.* Oh ! mais, dit-on, je serai singulier, on me remarquera. Vous serez singulier, à la bonne heure ; mais il faut l'être un peu pour se sauver ; la foule n'incommode pas dans le chemin du ciel. Un ami de dom Barthélemy des Martyrs lui ayant représenté qu'il devait s'accommoder un peu à la coutume des autres évêques, et qu'autrement il se rendrait singulier, reçut pour réponse ces belles paroles : Que si les évêques des premiers siècles n'avaient pas suivi les singularités des apôtres, on ne lirait pas maintenant leurs noms dans le Martyrologe : *Nisi ad apostolicas singularitates declinassent, forte eorum nomina non legerentur in Martyrologio.* Profitons d'une si sage réponse ; ne craignons pas de paraître singuliers, sans nous inquiéter de ce que dira de nous le grand nombre des lâches ; tâchons d'imiter le petit nombre des saints prêtres, suivons leurs vestiges, et nous aurons part à leur bonheur.

MÉDITATIONS ECCLÉSIASTIQUES.

PREMIÈRE MÉDITATION.

De la vocation à l'état ecclésiastique.

1° Abaissez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration. — 2° Dans la conviction de votre indignité à paraître devant Dieu, demandez-lui pardon de vos péchés, et donnez-vous à Notre-Seigneur, afin qu'il vous présente à Dieu son Père. — 3° Renoncez aussi à votre esprit, et demandez celui de Notre-Seigneur, afin qu'il vous fasse bien faire oraison.

Premier point. *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ, Prêtre selon l'ordre de Melchisédech, établi en son divin sacerdoce par la vocation particulière de Dieu son Père : *Juravit Dominus et non pœnitebit eum : Tu es Sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech.* (*Psal.* cix, 4.) Si quelqu'un eût pu prétendre à la prêtrise sans vocation et sans crainte d'usurper, c'était assurément ce divin Sauveur ; car n'y avait-il pas droit par sa naissance et divine et temporelle ? *Vidimus gloriam ejus, gloriam quasi Unigeniti a Patre plenum gratiæ et veritatis.* (*Joan.* i, 14.) Que s'il faut une grande innocence pour mériter cette dignité, n'était-il pas la sainteté par essence ? *Talis enim decebat ut nobis esset Pontifex sanctus, innocens, impollutus, segregatus a peccatoribus et excelsior cœlis factus.* (*Hebr.* vii, 26.) Si la science est nécessaire, en lui étaient tous les trésors de la science et de la sagesse de Dieu : *In quo sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ Dei.* (*Col.* ii, 3.) Si le zèle est indispensable, il était dit de lui : *Zelus domus tuæ comedit me.* (*Psal.* lxviii, 10.) S'il était besoin de prudence, il était, et il s'appelle par excellence la sagesse incarnée. Si l'on demande de l'autorité, toute puissance lui était donnée au ciel et sur la terre : *Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra.* (*Matth.* xxviii, 18.) Si l'on cherche la force, il était la vertu de Dieu. Si l'on [illegible] pureté d'intention, il ne cherchait et ne pouvait chercher que la gloire de son Père : *Quærit gloriam ejus qui misit eum.* (*Joan.* vii, 18.) *Non quæro gloriam meam.* (*Joan.* viii, 50.) Toutefois il n'usurpe point le sacerdoce malgré toutes ses qualités admirables, il ne s'y élève point lui-même, mais il attend que son Père l'y appelle et lui dise : *Tu es sacerdos in æternum... Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo, tanquam Aaron ; sic et Christus non semetipsum clarificavit ut Pontifex fieret.* (*Hebr.* xv, 4, 5.) *Si Christus, cum esset sanctus, innocens, impollutus, minime Pontificem se ipsum instituit, quid nocentes, infirmi, in eis agere debent? Hinc quorumdam clericorum temeritas confutatur, qui, nullo suadente nec imperante, sacerdotii gradum assumunt. Altitudinem ministerii hujus utinam saperent et intelligerent! Ad illud etiam vocati atque impulsi se acclamarent indignos, non minus Dei quam propriæ conscientiæ judicium formidantes* (B. Laur. Justin., *Serm. de Euch.*, n. 20.) Adorez ce divin modèle de tous les prêtres, admirez, louez, bénissez et le Fils qui est appelé, et le Père qui l'appelle à ce divin état.

Second point. *Communion.* — L'exemple de Notre-Seigneur devrait suffire pour ne s'engager jamais dans le sacerdoce et dans l'état ecclésiastique sans vocation : *Inspice, et fac secundum exemplar quod tibi monstratum est.* (*Exod.* xxv, 40.) Mais, pour voir en particulier les motifs que vous avez de craindre de vous y ingérer sans y être appelé, vous méditerez à loisir les trois considérations suivantes. La première considération est que ceux qui s'ingèrent et qui s'engagent dans cet état sans vocation, font une injure à [illegible] et commettent une terrible of[illegible] [illegible]ifestement les ordres qu'il a [illegible]olemment la conduite

qu'il veut être observée dans son Eglise ; sur quoi vous remarquerez trois choses : la première, que c'est Dieu même qui donne cet ordre de ne point s'engager dans l'état ecclésiastique sans y être appelé. Il ne veut point qu'on entre dans sa maison qu'il ne l'ordonne ; qu'on y prenne aucune fonction qu'il ne l'agrée, ni qu'on embrasse aucun état qu'il n'y appelle. C'est un maître absolu, il veut choisir ses serviteurs, et les appliquer lui-même aux emplois qu'il désire. C'est un bon père de famille qui prend lui-même le soin de pourvoir ses enfants. C'est un roi sage, il veut avoir entre ses mains le choix de ses ministres, et il n'agrée absolument que ceux qu'il y appelle. Donc s'y engager sans vocation, c'est choquer manifestement les ordres qu'il a prescrits, et renverser insolemment la conduite qu'il veut être observée dans sa maison. Mais c'est, en second lieu, choquer ses ordres dans une matière de la dernière conséquence. Car qu'y a-t-il de plus important dans sa maison, que l'entrée de son sanctuaire, que le ministère de ses autels, la dispensation de ses trésors, la garde de son épouse et la conduite de sa famille ? Que direz-vous d'une personne qui, sans l'agrément du prince, et même contre sa volonté et sa défense expresse, serait assez téméraire pour s'engager dans sa maison ; qui se servirait de mille artifices pour avoir part à ses secrets, et prendre malgré lui le maniement de ses affaires ; qui lui ferait même quelque espèce de violence pour disposer de tout dans sa famille ? *Audeatne aliquis vestrum alicujus reguli, non præcipiente aut etiam prohibente eo, occupare ministeria, percipere beneficia, negotia dispensare ?* Jamais, continue saint Bernard, on n'a vu personne assez téméraire pour se porter à cet excès d'insolence. C'est néanmoins ce que l'on voit dans la famille de Notre-Seigneur, quand on s'engage sans vocation dans l'état ecclésiastique ; c'est ce qu'on fait dans la maison de Dieu, qui est une maison de prière et non pas d'intrusion, dit Pierre de Blois : *Domus orationis, et non intrusionis.* Ce qu'on n'aurait pas la hardiesse de faire dans la maison d'un prince, on ne craint pas de le faire dans la maison de Dieu ! N'est-ce pas, dit saint Bernard, une présomption étrangement ambitieuse ? n'est-ce pas un emportement horrible qui va jusqu'à la folie ? *Quid istud temeritatis ? imo, quid infamiæ est ? ubi timor Dei ? ubi mortis memoria ? ubi gehennæ metus et terribilis exspectatio judicii ?* Il y a plus, car non-seulement les ordres de la maison de Dieu sont violés par cette conduite téméraire, et des ordres de la dernière conséquence ; mais, en troisième lieu, ce sont les ordres les plus précis et les plus indispensables qu'il ait jamais donnés. Il y a peu de lois dont il ne dispense quelquefois ; mais de celle de la vocation, jamais. Que ce soient des prophètes, que ce soient des apôtres, *factum est verbum Domini ad me.. vocavit eos... vocavit ad se quos voluit* (*Marc.* I, 20) ; que ce soit son propre Fils, il faut qu'il l'appelle, autrement c'est une usurpation sacrilége qui fait que Dieu cruellement outragé se porte au plus haut point de sa fureur. C'est ce que vous méditerez bien à présent, en faisant réflexion sur ce que lui-même a dit par son prophète, qui vous fait connaître jusqu'où va cet outrage : *Ipsi regnaverunt, et non ex me... Iratus est furor meus in eos, usquequo non poterunt emundari.* (*Ose.* VIII, 4, 5.) Ils se sont ingérés, dit Dieu, ils ont usurpé un honneur et une autorité que je ne leur avais point donnée, et pour ce sujet ma fureur s'est irritée contre eux, et ils ne pourront plus se corriger. Pour bien entendre ceci, concevez que l'Ecriture sainte remarque trois mouvements de Dieu irrité contre les pécheurs : le premier est de colère ; le second est de fureur ; et le troisième est de fureur irritée. De colère contre les pécheurs ordinaires ; de fureur contre les péchés plus énormes et plus considérables ; de fureur irritée contre les péchés les plus exécrables et contre les plus abominables de tous les crimes. Or, c'est ce troisième mouvement dont Dieu menace ceux qui entrent dans l'état ecclésiastique sans vocation. D'où vous pouvez conclure la grandeur de l'outrage qu'il reçoit par cette insolente conduite. Mais c'est aussi ce qui peut vous faire connaître le tort irréparable qu'on se fait à soi-même, en s'engageant ainsi dans l'état ecclésiastique sans vocation ; car que peut-on attendre d'un Dieu irrité de la sorte ?

C'est la seconde considération que vous ferez. Car si l'on a peine à supporter le moindre mouvement de la colère de Dieu ; si c'est assez pour faire frémir les plus grands saints ; s'ils sont dans des saisissements de crainte qui les mettent tout hors d'eux-mêmes, en sorte qu'ils ne savent quelquefois où ils en sont, que sera-ce de sa fureur et de sa fureur irritée ? Quand Dieu est en colère, encore se souvient-il de ses bontés : *Cum iratus fueris, misericordiæ recordaberis* (*Habac.* III, 2) ; mais dans sa fureur irritée, il n'y a plus de miséricorde. C'est pourquoi le jour du jugement est appelé le jour de la colère de Dieu irritée, *dies iræ*, parce qu'alors il n'y aura plus de miséricorde pour les pécheurs : *Ira non habet misericordiam.* (*Prov.* XXVII, 4.) Sa fureur totalement débordée sur eux ne leur laissera plus d'attente de grâce, ni d'espérance de salut, et il n'y aura plus qu'un accablement de toute sorte de maux, et un abîme impénétrable de supplices, de tourments, de calamités et de misères. Et voilà où tombent ceux qui s'engagent dans l'état ecclésiastique sans vocation : *Horum certa est damnatio.* (S. Bern., in *Declamat.*) 1° Ils n'auront que peu ou point de grâces ; car Dieu ne les ayant point appelés, quel droit ont-ils d'y prétendre ? Quel droit peut avoir un serviteur de demander des gages et des appointements à son maître, lorsqu'il fait ce qu'il ne veut pas, et qu'il le sert contre sa volonté ? Un oiseau, comme dit le Sage, qui sort de son nid, ne trouve plus les secours de son père dans ses nécessités, mais il est exposé à la proie des autres oiseaux. Ainsi en est-il des ecclésiastiques qui sont entrés dans l'Eglise sans voca-

tion : ils ne trouvent plus les mêmes secours qu'ils rencontraient auparavant, quand ils étaient dans l'état où Dieu les voulait : *Sicut avis transmigrans de nido suo, sic vir qui relinquit suum locum.* (*Prov.* xxvii, 8.) Parce qu'ils ont choisi ce que je ne voulais pas, dit le Seigneur, ils seront dans la famine; et pendant que mes serviteurs fidèles seront rassasiés de mes grâces, vous en aurez disette : *Pro eo quod nolui elegistis, propter hoc, hæc dicit Dominus : Ecce servi mei comedent, et vos esurietis; ecce servi mei bibent, et vos esurietis.* (*Isa.* lxv, 13.) Privation donc, en premier lieu, des secours de Dieu. Privation, en second lieu, presque irréparable... Ils seront incorrigibles, *non poterunt emundari.* Qu'on s'engage sans vocation dans beaucoup d'autres états, on ne reçoit pas la grâce en y entrant, mais on peut ensuite réparer ce malheur. Que je perde même la grâce de plusieurs autres sacrements, c'est une grande perte, mais elle peut être réparée. Que je fasse une communion indigne et sacrilége je puis en réparer le fruit par une suivante. Mais pour l'entrée indigne dans le sacerdoce, comment la réparer? car elle ne se fait qu'une fois, de sorte que si l'on manque de la bien faire, il n'y a plus d'autre voie qui la répare : *Omnis plantatio quam non plantaverit Pater meus, eradicabitur.* (*Matth.* xv, 13.)

Quand on a dessein de se retirer dans un cloître et de se faire religieux, combien de consultations! combien d'examens! combien de communions! combien de prières, de vœux et de sacrifices! Après tout cela, on fait encore une année entière, et quelquefois deux ou trois, de probation et de noviciat. Toutefois, quand on s'y serait établi sans vocation, on pourrait recevoir la grâce d'y bien vivre et de s'y sanctifier. Par la pratique fidèle de ses règles on trouverait le moyen de réparer cette grâce; mais la grâce de bien vivre dans le sacerdoce est régulièrement attachée à la vocation et à la réception de l'ordre; et, bien loin qu'on puisse l'acquérir par le seul exercice des fonctions de cet état, on s'en rend, au contraire, plus indigne, parce qu'on continue son sacrilége et son usurpation : *Quia non est mihi voluntas in vobis, dicit Dominus, ideo munus non suscipiam de manu vestra.* (*Malach.* i, 10.) Et comme ces fonctions sont des voies de sanctification et d'accroissement de grâce pour ceux qui y sont entrés légitimement, elles ne sont aussi pour les autres, disent les Pères, que des voies de sacrilége et de profanation : *Usurpati siquidem ausus sacerdotii sacrificium in sacrilegium, et vitam convertit in mortem.* (Petr. Bles., epist. 16.) Ce n'est pas que Dieu, touché des larmes et des travaux d'une sévère et laborieuse pénitence, ne relâche quelquefois de ses rigueurs et ne donne d'autres grâces et des secours communs et généraux, avec lesquels nous pourrions satisfaire absolument à nos obligations; mais cela est si rare, et quand il les donne, il arrive si peu qu'on y soit fidèle, que nous pouvons bien dire cette perte entièrement irréparable. C'est pourquoi vous devez vous persuader c'est se perdre soi-même et s'exposer évidemment à la damnation éternelle, que de s'engager ainsi témérairement dans l'état ecclésiastique; car c'est la marque la plus certaine et le caractère le plus assuré de la réprobation. Et si Dieu, dit saint Augustin, punit autrefois si sévèrement Coré, Dathan et Abiron en les ensevelissant tout vivants dans les enfers, pour s'être ingérés sans vocation à faire les fonctions du sacerdoce, ce n'est, dit ce Père, que pour empêcher qu'on ne s'ingère dans cet état, en faisant connaître le châtiment que mérite ce crime. On s'attire, dit saint Ephrem, un jugement sans miséricorde : *Si indigne quis hanc dignitatem sibi usurpare sit ausus, tenebras sibi exteriores judiciumque absque misericordia consciscit.* (S. Ephr., *De sacerd.*) C'est pourquoi ayez pitié de votre pauvre âme, dit saint Bernard, ayez pitié du sang précieux au prix duquel elle a été rachetée. Craignez ces horribles tourments, ce feu éternel et tous ces supplices qu'attirent sur eux ceux qui s'engagent sans vocation : *Parcite, obsecro, fratres, parcite animabus vestris, parcite sanguini qui effusus est; horrendum timete supplicium, ignem qui paratus est declinate.* (S. Bern., *De convers. ad cler.*)

Enfin, pour troisième considération, outre l'injure signalée qu'on fait à Dieu, et le tort irréparable qu'on se fait à soi-même, méditez bien le cruel outrage qu'on fait à l'Eglise, en s'engageant dans l'état ecclésiastique sans vocation. C'est le plus scandaleux qui fut jamais, c'est la persécution la plus sanglante qu'elle ait jamais reçue, c'est la plaie la plus incurable et qui lui est aussi la plus sensible. Car, 1° elle se voit par ce moyen persécutée de ses plus chers enfants; 2° elle se voit persécutée en ce qu'elle a de plus cher; 3° elle se voit persécutée sans espérance de remède; trois circonstances qui la rendent inconsolable dans sa douleur. 1° Elle est persécutée en ses plus chers enfants. De toutes les persécutions, il n'y en a point de plus cruelle que celle d'une mère déchirée par ses propres enfants; et lorsque ceux qu'elle aime plus tendrement, pour qui elle n'a aucune réserve, pour qui elle a de plus grandes tendresses, et qui devraient être les premiers à la défendre, sont les premiers à la persécuter, c'est le plus haut point de sa douleur : or, c'est l'outrage qu'elle reçoit lorsque des prêtres entrent sans vocation dans l'état ecclésiastique; car ce sont ses plus chers enfants, pour qui elle a moins de réserve et plus de tendresse; et ce sont eux pourtant qui la déchirent le plus cruellement. 2° Elle est persécutée en ce qu'elle a de plus cher. Trois choses sont extraordinairement chères à l'Eglise : ses mystères, ses enfants et sa gloire. Ses mystères, parce que ce sont les gages de l'amour de son Époux; ses enfants, parce que ce sont les gages de son amour pour son Epoux; sa glo[illegible] c'est un rejaillissement de la [illegible] [illegible]it le sujet de ses [illegible] prêtre qui s'en- [illegible] [illegible]ent en ces

trois choses : 1° en ses mystères, car il les profane; 2° en ses enfants, car il les massacre; 3° en sa gloire, car il la lui enlève. 1° Il profane ses mystères. Car y étant entré sans vocation, et y vivant sans grâce, comment ne profanerait-il pas ses mystères? *Ex inordinata et ex indisciplinata multitudine sacerdotum hodie datur contemptui Redemptoris nostri venerabile sacramentum.* (S. AMBR.) 2° Il lui massacre ses enfants. Car, enfin, il faut avouer qu'il n'y a rien qui perde tant d'âmes qu'un méchant prêtre. La promotion d'un prêtre indigne, disent les saints, est la ruine de tout le peuple : et le moyen que le corps soit bien sain, la tête étant malade? *Sacerdotum vitia in omnes redundant : indignorum promotio populi est dejectio.* (ISID. Pelus., lib. V, epist. 322.) *Capite languescente, cœtera corporis membra inficiuntur.* (ID., lib. III *Sentent.*, cap. 38.) Un prêtre qui entre de la sorte, dit Notre-Seigneur, entre comme un voleur : or le voleur, ajoute-t-il, ne vient que pour dérober, massacrer et tout perdre : *Qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliunde, ille fur est et latro... Ego sum ostium ovium... Fur non venit nisi ut furetur, et mactet, et perdat.* (*Joan.* X, 1, 2, 7.) 3° Après avoir profané ses mystères et perdu ses enfants, il lui enlève sa gloire. Car qu'y a-t-il qui donne plus sujet de blasphémer contre la sainteté de nos mystères et contre la gloire de l'Eglise, que la conduite de ces prêtres qui y entrent sans vocation? *Quamvis enim fides et veritas non ex moribus expendi debeant sed ex fide mores, attamen eorum religio et doctrina facile contemnitur quorum vita despicitur.* (*Synod. Ebroic.*, 1576.) 3° Enfin, cette persécution est celle où elle voit moins de remède, et c'est aussi le sujet le plus sensible de sa douleur; car elle peut bien dire avec sujet, à présent, ce que saint Bernard lui faisait dire autrefois : *Ecce in pace amaritudo mea amarissima.* Quand elle est persécutée par des hérétiques, dit ce saint, elle peut les chasser hors de ses murailles; quand elle est persécutée par les tyrans, elle peut encore les fuir; et ainsi elle peut éviter ces sortes d'ennemis ou en les chassant ou en les fuyant : mais, pour la persécution de ses plus chers enfants et de ses prêtres, comment les chassera-t-elle? comment les fuira-t-elle? Ils ont entre leurs mains tous ses mystères, elle leur a donné part à tous ses secrets; ils ont à leur disposition tous ses trésors et tous ses biens : *Nec fugere nec fugare potest.* La seule consolation qui lui reste est de gémir dans son malheur et sur la perte de ses enfants qui lui sont enlevés à présent, par la persécution des méchants prêtres, et pour le temps et pour l'éternité : *Vox in Rama audita est, ploratus et ululatus multus; Rachel plorans filios suos, et noluit consolari, quia non sunt.* (*Matth.* II, 18.) Examinez si vous n'êtes point en danger d'être du nombre de ceux qui persécutent ainsi l'Eglise; demandez à Dieu la grâce de souffrir plutôt toutes sortes de peines et de persécutions, que d'en faire souffrir une si sanglante à l'Eglise.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous, quoiqu'il en coûte, à ne vous engager jamais dans l'état ecclésiastique sans être bien assuré de votre vocation. 2° N'épargnez rien pour reconnaître si Dieu vous veut dans cet état, et prenez pour cela tous les moyens qui vous seront enseignés. 3° Si vous voyez que Dieu ne vous y appelle pas, résolvez-vous à en embrasser un autre, quoiqu'on en puisse dire... Que le monde en murmure, que vos amis en grondent, que vos parents vous menacent, n'importe; il vaut mieux vous sauver avec leur haine, que de vous damner avec leur amitié. Or, vous vous damnez si vous vous faites ecclésiastique sans que Dieu vous y appelle.

Remerciez... Priez... Offrez...

BOUQUET SPIRITUEL. — *Melius est salvari in humili gradu fidelis populi, quam in cleri sublimitate et deterius vivere et districtius judicari.* (S. BERN., *De conversat. ad cleric.*, c. ultimo.)

II° MÉDITATION.

Des moyens pour discerner la vocation ecclésiastique; et qu'on ne doit rien négliger pour reconnaître si l'on est véritablement appelé de Dieu à cet état.

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration. — 2° Renoncez à vos péchés et à vous-même, et donnez-vous à Notre-Seigneur pour être en lui digne de paraître devant Dieu. — 3° Renoncez à votre esprit et à vos propres lumières, et invoquez le Saint-Esprit afin qu'il vous conduise dans l'oraison.

PREMIER POINT. *Adoration.* — Adorez la bonté de Dieu sur ceux qu'il appelle à l'état ecclésiastique, et sa justice sur ceux qu'il n'y appelle pas, et qui permet pourtant qu'ils s'y engagent. Quelle grâce pour les uns! quelle sévérité pour les autres! *Vide ergo bonitatem et severitatem Dei; in eos quidem qui ceciderunt severitatem, in te autem bonitatem Dei si permanseris, alioquin et tu excideris.* (*Rom.* IV, 22.) Il n'y a point de faveurs, il n'y a point de bénédictions, il n'y a point de secours que ne puissent espérer de Dieu ceux qui sont légitimement appelés à ce divin état. Mais il n'y a point de rigueurs, de malédictions et de châtiments que ne doivent redouter ceux qu'il n'y appelle point. Comme il choisit les uns pour ses amis intimes, il les introduit dans le plus secret de son sanctuaire, il leur confie tous ses trésors et ne peut avoir pour eux de réserve. Mais comme il rebute les autres et les considère comme ses plus cruels ennemis, il les abandonne à sa fureur et les rejette par un jugement d'une effroyable réprobation. Admirez les richesses incompréhensibles de cette bonté à l'égard de ceux qui entrent dans ce divin état par une bonne vocation, et les jugements terribles et impénétrables de sa justice à l'égard de ceux qui y entrent sans être appelés; et, bénissant la conduite de Dieu sur les uns et les autres, dites, surpris d'étonnement, avec les saints : *O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei! quam incomprehensibilia sunt judicia ejus et investigabiles viæ ejus.* (*Rom.* XI, 33.) (S. EPHR., *De sacerd.*)

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Vous ne sauriez

douter qu'il y ait tous les motifs de craindre pour ceux qui s'engagent dans l'état ecclésiastique sans une légitime vocation. Vous l'avez vu bien amplement dans la méditation précédente, et le premier point de celle-ci a dû vous en rafraîchir la mémoire. Or, voici la conséquence que vous devez en tirer à présent : Puisqu'il est si important de ne point s'engager dans l'état ecclésiastique sans que Dieu y appelle ; puisque c'est une affaire où il y va de la perte ou du salut de l'âme, il ne faut donc point que je m'engage sans avoir apporté auparavant toute sorte de soins, et sans avoir pris toute sorte de moyens pour bien examiner et reconnaître effectivement si Dieu m'y appelle : *Videte vocationem vestram, ait vocatus Apostolus* (*I Cor.* I, 26), *consideremus et nos an vocati venerimus, et vocati a Deo cujus nimirum hæc vocatio est ; quia quos prædestinavit, hos et vocavit. Sed quis vocaverit nos in honorem cleri, convenire velimus conscientias singulorum*, etc. (S. Bern., in *Declam.*) Car 1° il n'y a point d'affaire qui soit plus importante, et ainsi il n'y en a point qui mérite un plus sérieux examen. Voyons ce qu'on fait quelquefois pour un intérêt temporel. On consulte, on cherche, on examine, et dans la crainte de se tromper dans la résolution qu'on doit prendre, on prend toute sorte de moyens pour connaître la voie par laquelle on pourra en obtenir un bon succès. N'en négligeons donc aucun pour discerner notre vocation qui est la voie de notre salut, autrement nous nous mettrions en danger de nous perdre, en embrassant l'état ecclésiastique où Dieu ne nous voudrait pas. Dieu, pour l'ordinaire, ne découvre sa volonté qu'à ceux qui la recherchent, et qui se servent des voies ordinaires que sa providence fournit, pour cet effet, à ceux qui sont fidèles à faire ce qui est en eux pour pouvoir la connaître. Si donc vous négligez de prendre ces moyens, ne sera-ce pas avec une souveraine équité qu'il vous cachera ce qu'il désire, et n'est-ce pas avec justice qu'il permettra qu'au lieu d'embrasser la condition qu'il voudrait pour votre salut, vous embrassiez celle qu'il ne veut pas, dans laquelle il prévoit même que votre perte sera inévitable. Pensez bien à cela ; car c'est ce qui a fait trembler les plus grands saints, et c'est aussi le premier motif qui doit vous obliger d'apporter tous vos soins pour reconnaître si Dieu vous appelle à l'état ecclésiastique, et qui doit vous porter puissamment à n'épargner pour cela ni jeûnes, ni aumônes, ni mortifications, ni prières, ni communions, ni sacrifices. Le deuxième motif qui doit vous obliger à prendre toutes les voies imaginables pour connaître si Dieu vous appelle à cet état, c'est la très-grande difficulté de reconnaître cette vocation ; difficulté qui vient de trois sources, 1° parce que c'est Dieu qui y appelle, et qui y appelle ceux qu'il lui plaît, selon les desseins particuliers qu'il en a formés de toute éternité dans le secret de son conseil : *Vocavit ad se quos voluit.* Or, comme il n'y a point de créature qui ait été appelée à ce conseil, il n'y en a point aussi qui puisse rendre un témoignage assuré des résolutions que Dieu y prend. Personne, dit l'Apôtre, ne connaît ce qui est de l'homme, que l'esprit de l'homme qui est en lui ; et personne ne connaît les desseins de Dieu, que l'Esprit même de Dieu, ou celui, disent les saints, à qui, par une grâce particulière, cet Esprit s'est révélé : *Deus forsitan vocat, quis audeat dissuadere : forte non vocat, quis appropinquare consulat ? Utrum vero vocatio Dei sit an non, quis scire possit, excepto Spiritu Dei qui scrutatur etiam alta Dei, vel si cui forte revelaverit ipse ?* (S. Bern., epist. 8, *Ad. Brun. Colon.*) *Quis enim cognovit sensum Domini, aut consiliarius ejus fuit ?... Quis enim hominum scit quæ sunt hominis, nisi spiritus hominis qui in ipso est. Ita et quæ Dei sunt nemo cognovit nisi Spiritus Dei.* (*I Cor.* II, 4.) 2° Il est difficile de reconnaître ceux que Dieu appelle à ce divin état, parce qu'il y en appelle de toute sorte. Autrefois il était plus facile d'en faire le discernement, la famille ou la naissance en fournissait ordinairement assez de marques. Car dans la loi de nature, le sacerdoce était attaché à la primogéniture. Ainsi alors c'était assez d'être aîné pour être appelé à la prêtrise. Dans la loi écrite il suffisait d'être de la tribu de Lévi pour être appelé au service du temple. Mais à présent, ni la naissance ni la famille ne font plus rien pour cette vocation ; elle ne dépend ni de l'une ni de l'autre. Dieu y appelle de toutes nations, familles, états, conditions, emplois ; et même de grands pécheurs, après une digne pénitence, y ont été appelés, et de très-grands saints parfaitement innocents ne l'ont jamais été : *Non quod caro et sanguis creavit eligit, sed, cessante privilegio patrum, et familiarum ordine prætermisso, eos rectores Ecclesiæ accipit, quos Spiritus Sanctus præparavit ut in populo adoptionis Dei, cujus universitas sacerdotalis atque regalis est, non prærogativa terrenæ originis obtineat unctionem, sed dignatio cœlestis gratiæ gignat antistitem.* (S. Leo, serm. 2 *In Annivers. suæ assumptionis.*) *Sola Levitica tribus ad sacerdotium tunc erat electa. Nunc autem ex omni populo Christiano passim fit sacerdotalis electio, et in promotione clericorum non distinctio generis, sed prærogativa duntaxat exquiritur sanctitatis.* (Petr. Damian., opuscul. 8, *Contra cleric. in temp.*) Comment donc discerner au milieu d'un si grand nombre d'hommes, et dans une si grande variété de conditions, le petit nombre de ceux que Dieu veut honorer de cette dignité ? C'est là le difficile, et c'est aussi ce qui demande qu'on s'y applique avec attention. 3° Ce qui demande encore de sérieuses réflexions, c'est que non-seulement Dieu, mais le diable en appelle aussi plusieurs à cet état, qu'il fait entrer dans le temple, qu'il introduit jusque dans le sanctuaire, qu'il élève et qu'il porte lui-même jusque sur le pinacle du temple, afin de leur faire faire une chute plus profonde. *Universos siquidem in ordinibus ecclesiasticis honorem quærentes proprium, aut divitias, seu corporis voluptatem, postremo quæ sua sunt, non quæ Jesu Christi, manifeste prorsus et indubitanter*

non ea quæ ex Deo est charitas, sed aliena a Deo, et quæ omnium radix malorum cupiditas introducit. (S. Bern., in *Declam.*) Ainsi ce n'est pas assez, dit saint Bernard, de savoir que vous êtes appelé, mais il faut savoir de plus qui vous appelle. N'est-ce point le monde ? n'est-ce point la chair ? n'est-ce point l'ambition, l'avarice, la volupté ? Ne sont-ce point vos amis, vos parents, ou l'intérêt de votre famille? En un mot, pouvez-vous bien répondre que c'est Dieu qui vous appelle ? C'est ce que vous devez à présent examiner, et ce qui demande une exacte recherche, vous souvenant toutefois qu'il est écrit : *Sapientia facile videtur ab his qui diligunt eam, et invenitur ab his qui quærunt illam.* (*Sap.* VI, 13.)

Le troisième motif qui doit vous obliger à faire tout ce qui est en vous pour reconnaître si vous êtes appelé à l'état ecclésiastique, est que, quelque difficulté qu'il y ait à reconnaître cette divine vocation, Notre-Seigneur ne manquera point de vous en donner assez de connaissances si vous faites tout ce qui dépend de vous pour la découvrir. Car comme il dit lui-même dans l'Evangile : *Celui qui cherche trouve : « Quærite, et invenietis; omnis enim qui quærit invenit* (*Matth.* VII, 7) ; » si donc vous cherchez sa volonté et que vous employiez pour cela tout ce que vous croyez pouvoir vous aider à la trouver, assurez-vous qu'il ne manquera pas de vous la faire connaître. Il est de sa bonté infinie de ne point refuser ses grâces à ceux qui font ce qui est en eux pour les avoir ; et après tout, comment pourra-t-il vous condamner comme coupable pour n'avoir pas fait sa volonté, s'il vous était impossible de la connaître ; il faut donc que vous le puissiez par les moyens qu'il vous donne. C'est à vous maintenant à examiner si vous vous en êtes servi. Qu'avez-vous fait pour connaître la volonté de Dieu sur votre vocation à cet état ? quelles prières y avez-vous employées ? quelles mortifications, quelles aumônes, quels jeûnes, quelles bonnes œuvres? Quel conseil avez-vous pris ? quelle retraite avez-vous faite ? En vérité, n'avez-vous pas tout sujet de vous confondre en voyant combien vous avez pris peu de soin d'embrasser les moyens qui pouvaient vous la faire connaître? Humiliez-vous-en devant Dieu ; demandez-lui pardon de votre faute, et priez-le de vous faire la grâce que vous ne vous engagiez point dans cet état, sans avoir pris auparavant toute sorte de voies pour reconnaître si véritablement il vous y appelle.

Troisième point. *Coopération.* — Le premier moyen que vous devez vous résoudre de prendre pour reconnaître si Dieu vous appelle à être ecclésiastique, et la première chose que vous devez faire avant de vous y engager, est de prendre un temps considérable pour examiner à fond, dans la retraite, si vous y avez vocation, et si c'est Dieu qui vous y appelle. C'est dans la solitude, dans la séparation du monde et la retraite, qu'il parle au cœur ; c'est là particulièrement qu'il se fait entendre, et c'est là que vous devez aller pour l'écouter. Retirez-vous donc des compagnies, des visites, des divertissements, des conversations du monde, du soin de vos affaires; mais ne croyez pas que huit ou dix jours de retraite suffisent pour vous mettre en assurance. Il faut y donner assez de temps pour purger votre cœur, rompre vos attaches, calmer vos passions, et vous mettre en état, par une pureté très-grande et une paix profonde, de pouvoir discerner la voix de Dieu : *Deduc me, Domine, in viam justificationum tuarum, et exquiram eam semper.* (*Psal.*, CXVIII. 35.) Le second moyen que vous devez prendre est de prier beaucoup dans cette retraite, et de demander, pendant un temps considérable, qu'il vous fasse la grâce de vous faire connaître sa volonté et la voie par laquelle il veut que vous alliez à lui : *Notam fac mihi viam in qua ambulem.* (*Psal.* CXLII, 8.) Faites dire des Messes, faites faire aussi des prières pour cet effet, communiez souvent à cette intention ; et, parce que l'oraison est rendue plus puissante quand elle est accompagnée du jeûne et de l'aumône, employez l'un et l'autre selon vos forces et votre pouvoir. Mais pendant ce temps demeurez dans une grande indifférence pour embrasser quelque état que ce puisse être, aussitôt que vous reconnaîtrez que Dieu vous y appellera. Résolvez-vous enfin à consulter un bon directeur fort désintéressé, et que vous connaissiez être bien éclairé et expérimenté dans les matières ecclésiastiques ; et surtout résolvez-vous de n'entrer jamais dans cet état qu'après lui avoir rendu un compte exact de toute votre conscience, de vos desseins, de vos sentiments et des dispositions de votre cœur, et qu'après qu'il vous aura dit nettement que Dieu vous y appelle, et que vous devez vous y engager ; autrement il n'y a aucune sûreté pour vous. *Statuimus quod nullus ad examen per sacrorum ordinum susceptionem aliquatenus admittatur, nisi recenter confessus fuerit omnia sua delicta idoneo sacerdoti ; et quia pauci sunt qui sua delicta cum sequelis eorum intelligant, per districtum informatorem debet instrui ordinandus an expediat sibi ordinari.* C'est ainsi que s'exprime le concile de Salzbourg, sous Martin V, et celui de Mayence en 1549 (ch. 81).

1° Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites pendant l'oraison. 2° Demandez-lui pardon des fautes que vous avez faites. 3° Mettez le tout entre les mains de la sainte Vierge.

Bouquet spirituel. — *Videte vocationem vestram, ait vocatus Apostolus ; consideremus et nos an vocati venerimus, et vocati a Deo.* (S. Bern.)

IIIe MÉDITATION.

Des marques de la vocation ecclésiastique, et de l'importance de les bien examiner.

Mettez-vous en la présence de Dieu ; et dans la certitude que la foi vous donne de cette divine présence, humiliez-vous devant cette adorable majesté. — Renoncez à vous-même, et donnez-vous à Jésus-Christ pour être digne de paraître devant Dieu. — Renoncez à votre esprit et donnez-vous à celui de Dieu même, afin qu'il prie en vous selon qu'il connaît que Dieu désire.

Premier point. *Adoration.* — Adorez Notre-Sei-

dans les desseins qu'il a sur vous. Quels qu'ils
it être, ils sont toujours infiniment adorables,
qu'il vous appelle à l'état ecclésiastique ou
e vous y appelle pas, vous devez toujours
à cette divine volonté les mêmes hommages;
levez l'aimer, vous y soumettre et vous y
nner également. Rendez-lui donc à présent
es devoirs du fond de votre cœur. Elle est vo-
veraine, vous êtes son esclave; ainsi protes-
de votre entière dépendance, quoique peut-
ous ne connaissiez pas encore ce qu'elle dé-
vous sur le choix de votre état. Acquittez-
ependant de ce que vous savez bien qu'elle
et consacrez-vous toujours, par une disposi-
violable, à lui garder une éternelle fidélité.

ND POINT. *Communion.* — Pour ne point sortir
es de Dieu sur vous, et pour suivre sa divine
dans le choix que vous pensez faire de l'é-
lésiastique, il est de la dernière conséquence
us fassiez une attention particulière aux véri-
marques de la vocation à ce divin état, afin
nnaître si vous les avez. Il y en a trois par-
es que l'on donne communément, et qui se
trent pour l'ordinaire dans ceux que Dieu
lle. Mais comme elles sont la source de trois
, et que nous voyons que la plupart n'y fai-
int assez d'attention y sont trompés, et se
clésiastiques sans que Dieu les y appelle, vous
y veiller de près pour n'y être pas trompé
nême. La première marque de vocation à un
u'on donne ordinairement, est la pente ou
tion qu'on ressent. Dieu la fait presque tou-
prouver à ceux qu'il appelle; et comme sa
te est douce, qu'il dispose de tout avec sua-
t que d'ailleurs nous faisons mieux les choses
s porte l'inclination, sa vocation ne se trouve
sans un certain attrait qui touche le cœur, et
donne au moins quelque petit mouvement
condition où il le veut. Or, sur ce principe,
comment la plupart raisonnent et tombent
égarement et dans l'erreur. Je ressens une
inclination pour être ecclésiastique, j'en ai
envie, j'en ai grand désir; donc je suis ap-
l'état ecclésiastique. Pour découvrir cette
et vous en prémunir, considérez bien 1°
ore que l'inclination soit une des marques
ires de la vocation à l'état ecclésiastique, elle
t pas néanmoins, absolument parlant, une mar-
faillible, comme elle n'en est pas aussi une
e nécessaire. Elle n'en est pas d'abord une
e nécessaire; car on peut, par humilité ou
sillanimité, ne ressentir en soi-même aucune
tion pour un état, mais, au contraire, en avoir
n, et néanmoins y être véritablement appelé.
onas fut appelé de Dieu pour prêcher les
es; Moïse, pour conduire le peuple de Dieu;
e, pour lui annoncer sa parole, quoiqu'au-
ux ne désirât ces emplois, et que, bien loin
portés par inclination, ils en eurent de l'éloignement et s'en retirèrent. L'inclination n'est donc pas une marque nécessaire de vocation. Elle n'est pas aussi, en second lieu, une marque assurée, car on peut avoir une grande inclination à une chose, et n'y être pas appelé. L'Ecriture sainte nous en fournit un exemple remarquable dans ceux que Notre-Seigneur avait guéris. (*Marc.* V; *Luc.* IX.) Ils ont une grande inclination à suivre le Fils de Dieu et à être admis au nombre de ses disciples, et néanmoins. Notre-Seigneur n'appelle ni l'un ni l'autre; on peut donc avoir inclination à un état et n'y être pas appelé. Considérez, 2° que l'inclination, pour pouvoir servir de marque légitime de vocation, doit avoir quatre conditions. 1° Elle doit être désintéressée, c'est-à-dire que ce ne soit point l'intérêt qui vous y porte, mais le désir de la gloire de Dieu, de la sanctification des âmes et de votre salut. Car si vous choisissez cette condition pour avoir du bien, pour parvenir aux honneurs, pour vivre dans l'oisiveté, pour être en considération dans le siècle, pour vous sauver du débris de votre famille, en un mot, si vous vous faites ecclésiastique pour avoir en ce monde plus de plaisirs, de richesses et de gloire, il est évident, dit saint Bernard, et vous le voyez bien clairement, que ce n'est point Dieu, mais l'ambition, l'avarice ou la volupté qui vous appellent, et que votre inclination est plutôt une marque de réprobation que de vocation à cet état: *Qui gradus ecclesiasticos et ministeria sanctuarii eo quærit aut tenet animo eoque intuitu ut hujus vitæ habeat necessaria, evangelizat ut manducet, et perverso nimis ordine cœlestibus terrena mereatur, quoniam certe dignius ampliusque consentaneum rationi ut carnalia magis opera et negotia exerceret... melius erat fodere aut etiam mendicare.* (S. BERN., *Declam.* in hæc verba: *Ecce nos reliquimus omnia.* [*Matth.* XIX, 27.]) *Audi querelas Domini. « Ipsi regnaverunt, et non ex me; principes exstiterunt, et ego non vocavi eos... »* (*Ose* VIII, 4.) (ID. *ibid.*) 2° Cette inclination doit être raisonnable et bien réglée, c'est-à-dire qu'elle n'empêche pas un plus grand bien. C'est pour cela que le Fils de Dieu ne voulut point recevoir le Gérasénien qui avait inclination à le suivre, parce qu'il y avait plus de bien à faire dans sa maison. C'est ainsi qu'un père de famille qui voudrait quitter l'éducation nécessaire de ses enfants, et le soin qu'il est obligé d'en prendre, pour vivre plus doucement dans la retraite; ou un magistrat qui ferait considérablement du bien dans l'Etat, et qui voudrait abandonner son ministère, devrait avoir son inclination pour très-suspecte. 3° Elle doit être constante, ferme, solide, persévérante; car si elle vient d'une fougue d'humeur, d'un dépit, de quelque dégoût, et qu'elle n'ait point été affermie par le temps, on ne doit pas y faire grand fondement. Il faut attendre et la laisser mûrir avant d'en porter un jugement solide. De même si l'on chancelle, si l'on est flottant et inconstant; si tantôt on veut, tantôt on ne veut pas,
bien à craindre que la nature ait plus de pa

la grâce à cette inclination. 4° Elle doit être paisible. Car si elle est accompagnée de craintes, d'irrésolutions, d'inquiétudes qui agitent le cœur et le tourmentent, il n'y a point de fondement suffisant pour se déterminer sur cette inclination; il faut alors patienter et attendre le calme. Examinez bien ces conditions; car comme la plupart s'y méprennent, vous seriez en danger de tomber dans l'erreur comme les autres, si vous n'y faisiez plus d'attention que les autres; et c'est ce qui doit vous servir de premier motif ou de première réflexion, afin de vous obliger d'y prendre garde.

La seconde marque qu'on donne pour la vocation à l'état ecclésiastique, est d'avoir enfin l'aptitude que demande ce ministère pour être utilement exercé. Car qui dit un ministère, dit un homme qui a quelque office à faire, et celui qui ne peut s'en acquitter va contre la nature de la chose qu'il usurpe. Comment donc serait-il appelé de Dieu? *Quisquis sacerdotium non ad elationis pompam, sed ad utilitatem adipisci desiderat, primo vires suas cum eo quod est subiturus onere metiatur ut et impar abstineat; et ad id cum metu etiam qui se sufficere existimat, accedat* (S. Greg.); autrement il trompe l'Eglise qui croit avoir un serviteur agissant, et qui a un homme inutile. Il abuse de la puissance qu'il reçoit en son ordination, en ne pouvant pas la mettre en exercice, et il est cause de la perte de tous ceux qui se perdent par son peu de capacité. Il faut donc, pour être appelé, avoir en soi l'aptitude requise pour s'acquitter des obligations de l'état qu'on embrasse. Or, sur cette marque, voici comme la plupart tombent dans l'erreur. Je n'ai point d'autre dessein en me faisant prêtre, dit-on souvent, que de dire mon bréviaire, et la sainte Messe: or, j'en sais assez pour m'acquitter très-bien de l'un et de l'autre... Or, pour vous découvrir cette erreur, et vous en préserver, considérez, premièrement, que cette aptitude demande qu'on puisse s'acquitter dignement, non-seulement du bréviaire et de la sainte Messe, mais encore des autres obligations attachées à cet état, et que l'Eglise impose dans l'ordination. Car on s'engage à la servir; or, pour cela beaucoup de vertus sont nécessaires. Il faut un grand amour pour Dieu, un zèle ardent pour l'Eglise, une charité sans bornes pour le prochain, une grande estime et affection pour les fonctions ecclésiastiques, une profonde religion, une chasteté inviolable, et une modestie exemplaire: à moins d'avoir ces vertus, ou au moins un grand désir de les acquérir, c'est une erreur que de croire être appelé à l'état ecclésiastique. Considérez, secondement, que cette aptitude doit être accompagnée d'une disposition d'esprit qui fasse voir qu'on l'a suffisamment ouvert pour la science, assez capable de règle pour la conduite et discipline, en un mot, assez bien fait pour ne point tomber dans de grosses et lourdes bévues indignes de cet état. Car, de croire que ces esprits si grossiers, si rudes, si pesants, si stupides, et si peu capables de tact et de prudence, qu'il n'y a personne qui voulût en avoir de tels pour son service; de croire que Jésus-Christ les appelle au ministère de ses autels et au service de son Eglise, c'est ce qui ne viendra jamais dans la pensée d'un homme de bon sens. Considérez, en troisième lieu, que cette aptitude demande encore la disposition du corps, en sorte que, 1° vous n'ayez aucune difformité extérieure qui déshonore votre ministère et fasse honte à votre état; et 2° que vous ayez une certaine dextérité et bienséance qui vous fasse faire les fonctions de votre état d'une manière modeste, édifiante et pleine de religion. Examinez bien tout ceci; car, comme beaucoup s'y trompent, vous êtes en danger de faire naufrage au même écueil, à moins que vous n'y fassiez une attention toute particulière. C'est la seconde réflexion que vous devez faire.

La troisième marque est l'appel de votre supérieur ou de celui sur qui il se repose. Les autres marques peuvent tromper, et nous voyons des personnes qui ont une grande inclination pour l'état ecclésiastique, et une parfaite aptitude pour en faire dignement toutes les fonctions, qui néanmoins n'y sont certainement pas appelées, et que Dieu attire à d'autres professions; mais pour l'appel du supérieur, il ne manque jamais, et l'Eglise l'a toujours donné comme la marque la plus assurée de la vocation, parce que c'est en lui que Dieu réside pour nous faire connaître sa volonté. Or, voici comme on raisonne sur cette marque: Mon évêque m'a dit de recevoir les ordres, ou du moins il m'y recevra certainement si je m'y présente; j'y suis donc infailliblement appelé. Toutefois, pour découvrir l'erreur où la plupart se méprennent ici et vous en préserver, considérez qu'afin que l'appel de votre supérieur vous soit une marque sûre de vocation, il faut 1° qu'il vous dise de son propre mouvement, sans respect humain et sans aucune vue de chair ou d'intérêts, que vous êtes appelé à cet état, et non pas que vous le lui fassiez dire par des amis, des parents, par sollicitations et prières importunes, ou par quelque autre voie. 2° Il faut qu'il vous connaisse: car si vous lui cachez vos dispositions, si vous ne lui ouvrez pas entièrement votre cœur, si vous ne lui déroulez pas toute votre conscience, en sorte qu'il ne sache pas ce qu'il y a de principal et dans votre conduite pour le passé, et dans vos sentiments pour le présent, et dans vos intentions pour l'avenir, il n'est point en état de discerner ce que Dieu demande de vous; et comme vous le trompez, Dieu, en punition, permettra peut-être qu'il vous trompe et qu'il vous reçoive pour l'état ecclésiastique dans le temps même que Dieu, par un jugement de réprobation, vous en repousse. La chose est de la plus haute importance, dit saint Jean Chrysostome (lib. II *De sacerd.*), et elle demande un sérieux examen de la part du supérieur: *Hujusmodi res magno admodum examine indiget.*

eumque oportet qui exhibiturus sit, quem ad sacerdotii functionem idoneum censet, non vulgarem tantum famam atque opinionem sequi, eaque esse contentum, sed eumdem item necesse est una cum ea illius vires, facultatesque imprimis, exacte atque ante omnia examinare. 3° Après vous avoir fait connaître à lui, il faut que vous lui laissiez la liberté entière de terminer cette affaire, afin qu'il ne soit point engagé à vous dire ce qu'il ne voudrait pas; car si l'espérance de telle ou telle place que vous serez déterminé à ne point abandonner, la nécessité de vivre que vous ne voudriez point chercher ailleurs, et le peu de disposition qu'il voit en vous pour déférer à ses avis, ou quelque autre raison de cette nature, le met dans la nécessité de vous admettre aux saints ordres, quelle marque y a-t-il en cela qui puisse être suffisante pour une si sainte vocation?

La quatrième marque de vocation à cet état est la probité des mœurs et l'innocence de la vie : mais comme cette marque a été amplement expliquée en parlant de la sainteté requise pour s'engager dans cette divine profession, nous nous contenterons de ce que nous en avons dit alors.

Examinez-vous à présent sur les trois autres marques, et voyez le peu d'attention que vous y avez fait; étonnez-vous de votre aveuglement et de votre négligence en ce point. Confondez-vous-en; demandez pardon à Dieu pour le passé, et la grâce de ne vous point faire ecclésiastique, sans avoir bien examiné et reconnu en vous toutes ces marques.

Troisième point. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de douter toujours de votre vocation, et ainsi de ne vous faire jamais ecclésiastique, à moins de reconnaître en vous toutes ces marques en la manière que vous venez de les méditer. 2° Pour ne point vous tromper, rapportez-vous-en à votre directeur ou à celui sur qui votre supérieur se décharge de votre conduite, et nullement à des personnes séculières, quoiqu'elles soient vos amies : *Dei sacerdotem decet pueritibus non agi sæcularibusve consiliis.* (S. Bern., epist. 42, *Ad Henric. Senon.*) 3° Faites-leur bien connaître tout votre fond; faites fidèlement et ponctuellement tout ce qu'il vous dira; et même afin qu'il vous connaisse mieux, et que vous soyez aussi dans un état de pureté plus grande, résolvez-vous à lui faire une bonne confession générale, et ne lui cachez rien de vos inclinations, dispositions, tentations, humeurs, ni rien de tout ce qui pourra lui servir pour vous bien connaître, et bien juger s'il est à propos que vous vous engagiez dans cet état. Enfin, si vous y êtes déjà engagé, et que vous l'ayez fait mal à propos, *quid restat nisi ut aut correctus obedias senioribus, aut confusus audias ab illusoribus : hic homo cœpit ædificare, et non potuit consummare.* (S. Bern., *De præcept. et disp.*, c. 13.)

Remerciez... Priez... Offrez...

Bouquet spirituel. — *Videte vocationem vestram.*

IV° MÉDITATION.

Qu'il ne faut point entrer avec précipitation dans l'état ecclésiastique et les saints ordres, et qu'il faut prendre un temps considérable pour s'y bien préparer.

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration. — 2° Renoncez à vos péchés et à vous-même, et priez Notre-Seigneur de vous revêtir de lui, afin de paraître en son nom et en sa personne devant la majesté de Dieu son Père. — 3° Renoncez à votre esprit et priez Notre-Seigneur de vous donner le sien, afin que, vous abandonnant à sa vertu, vous fassiez oraison en sa direction et sous sa conduite

Premier point. *Adoration.* — Considérez comme Notre-Seigneur, qui connaissait le mérite du sacerdoce, et qui n'avait point d'autre vue en toute sa conduite que la gloire de son Père et l'intérêt de sa religion, n'a voulu paraître qu'à l'âge de trente ans, employant tout ce temps pour se préparer à ce saint ministère. C'est sur ce modèle que les conciles ont ordonné autrefois qu'on ne serait point prêtre avant trente ans; et quoiqu'ils aient à présent relâché quelques années de cette règle, ils veulent toujours qu'on emploie un temps notable pour s'y préparer, et qu'on ne s'engage pas même dans les ordres qui y doivent servir de dispositions, et dans les ministères inférieurs, sans y avoir songé sérieusement longtemps auparavant, et s'y être préparé. Adorez Jésus-Christ, et rendez-lui vos devoirs dans l'exemple qu'il vous donne, et dans la conduite qu'il veut être observée dans son Eglise.

Second point. *Communion.* — Il est de la dernière importance de ne point vous engager dans les saints ordres que vous n'y ayez bien pensé auparavant, et que vous ne vous soyez éprouvé vous-même pendant longtemps. Vous le devez : 1° afin de reconnaître si vous pourrez soutenir cette charge. Y a-t-il personne assez téméraire, dit Notre-Seigneur dans l'Evangile, pour entreprendre de bâtir une tour avant d'avoir calculé à loisir s'il en pourra soutenir la dépense? On en fait le compte exactement, de peur qu'ayant jeté les fondements, et ne pouvant pas achever ce qu'on avait commencé, on ne soit exposé à la moquerie de tous ceux qui verraient cette imprudence : *Quis enim volens turrim ædificare, non prius sedens computat sumptus qui necessarii sunt ad perficiendum, ne postquam posuerit fundamentum et non potuerit perficere, omnes qui vident incipiant illudere ei dicentes : quia hic homo cœpit ædificare, et non potuit consummare.* (*Luc.* xiv, 28-30.) Pourquoi donc n'en ferez-vous pas autant pour l'état ecclésiastique? On s'y engage sans examiner quelles en sont les obligations, et quelle force on a pour s'en bien acquitter. C'est un édifice d'une grande dépense, dit saint Bernard; car, entre les autres obligations qu'il porte avec soi, on y est obligé à une vie plus sainte, plus retirée du monde, plus dégagée des plaisirs, plus éloignée des divertissements du siècle. Vous serez obligé d'être plus réservé dans vos conversations, plus modéré dans vos rires, plus religieux dans vos paroles; vous serez obligé d'être plus assidu à la prière, plus fervent aux œuvres de

piété, plus zélé pour le service du prochain. Voyez donc, avant de vous engager, si vous êtes en état de vivre de la sorte ; car c'est là, dit saint Chrysostome, calculer étant assis, *sedens computare*, que de faire cet examen tout à loisir et avec temps, et non pas par manière d'acquit et avec empressement.

2° Quand vous n'auriez point d'autre engagement à prendre dans cet état, que la continence qu'il faudra que vous gardiez, ne serait-ce pas assez pour vous y faire penser de bonne sorte, et pour vous obliger à vous éprouver longtemps avant de vous mettre dans cette nécessité ? Car enfin, quelque distinction que l'on puisse trouver à tout le reste des obligations pour se mettre en sûreté de conscience, il n'y a point d'explication à celle-ci. Il faut, depuis qu'on est une fois engagé, ou se contenir, ou se damner. Or, comment saurez-vous si vous avez assez de force pour vous contenir, si vous ne vous éprouvez ? Il n'y a qu'une longue expérience qui puisse vous rassurer sur ce point. C'est un don de Dieu, et un don particulier que le don de continence ; et comment savez-vous si vous l'avez ? Et si Dieu ne vous le donne pas, où en êtes-vous ? Vous voilà le plus misérable du monde, car vous voilà exposé à tout autant de sacriléges que la chair vous livrera d'attaques. Vous voilà sans remède, vous voilà exposé à vous damner sans ressource. Quelle rage ! quel désespoir ! Vous voilà même en danger de faire un étrange scandale dans l'Eglise : pensez-y donc bien auparavant.

3° Il n'y a point d'état ni de métier où l'on ne prenne un temps assez considérable pour en apprendre les règles, et pour s'y exercer avant d'y prétendre à la maîtrise. Pourquoi donc n'en ferait-on pas autant pour les saints ordres qui sont infiniment plus relevés ? N'est-ce pas une honte qu'il n'y ait rien de si exposé au mépris que nos mystères ? Hélas ! dit saint Grégoire de Nazianze, pour apprendre à danser ou à jouer de quelque instrument, on passe des années tout entières, et pour l'état ecclésiastique et le sacerdoce qui demanderaient toute la vie, nous aurons peine à y employer si peu de temps ! N'est-ce pas un épouvantable aveuglement, et un sujet pour nous servir devant Dieu d'un terrible reproche ?

4° On a toujours tenu dans l'Eglise ces ordinations précipitées et trop empressées pour très-suspectes et très-périlleuses. N'imposez pas sitôt les mains, dit saint Paul, écrivant à un évêque, de peur de vous rendre coupable du péché de celui que vous ordonnerez. Or, qu'est-ce à dire, sitôt ? C'est-à-dire, dans la pensée de saint Chrysostome, avant diverses épreuves et plusieurs fois réitérées, avant un examen très-exact, avant de très-longues discussions ; autrement, dit ce saint, il y a du péril. En effet, n'est-ce pas une déplorable chose, dit saint Augustin, de voir prendre le gouvernement du vaisseau à ceux qui n'ont point appris à manier la rame, et de voir des personnes se jeter en pleine mer sans avoir jamais appris à nager ? Qui est-ce, dit saint Chrysostome, qui entreprendra jamais de bâtir une maison s'il ne sait l'architecture ? Et croirait-on pouvoir entreprendre sans grand péril la guérison des personnes dangereusement malades, à moins d'avoir étudié en médecine ? Il faut une longue épreuve, disent les Papes, avant de pouvoir prendre en sûreté le gouvernail de l'Eglise : *Longa debet vitam probatione monstrare cui gubernacula committuntur Ecclesiæ.* Il faut, pour ne point se précipiter, attendre la maturité de l'âge, le mérite du travail, l'expérience, la discipline, sans quoi il y a du péril.

Péril, 1° qu'on n'y entre au scandale de l'Eglise ; car quelque saint que l'on puisse être, les peuples s'étonnent toujours de voir élevée en quatre jours au sacerdoce une personne qui a été élevée parmi eux, qui a vécu comme eux, et qui ne s'est séparée que depuis peu de temps de leur façon de vivre. C'est ce qui diminue le respect qu'ils devraient avoir pour les prêtres, et ce qui, passant ordinairement des ministres à la religion, rend ses mystères moins vénérables aux yeux des peuples. Péril, en second lieu, qu'il n'y entre pour la ruine des âmes ; car s'il n'est pas capable, il perdra tout ; et c'est pour cela, dit saint Grégoire, qu'il faut bien prendre garde que cela ne se fasse point avec précipitation : *Cum scriptum sit ut prius quis probetur et sic ministret, multo ante probandus est qui populi intercessor assumitur, ne fiant causa ruinæ populi sacerdotes mali.* (S. GREG., epist. 110.) Périls en troisième lieu, qu'il n'entre pour sa propre perte et sa damnation ; car s'il y entre mal, tout est perdu pour lui, comme vous avez pu reconnaître dans les méditations précédentes. Or, s'il y entre trop vite, il y entre mal, puisqu'il y entre contre la défense de l'Eglise, et que de plus il y a bien de l'apparence qu'il y entre par quelque motif intéressé, puisque s'il n'avait que la vue de la gloire de Dieu, il ne se presserait pas assurément de la sorte, comme nous le verrons dans la méditation suivante.

5° Enfin, c'est ce qui a fait que les saints ont extraordinairement appréhendé ces sortes d'ordinations, qui leur laissaient peu de temps pour se préparer. C'est ce qui a fait que les uns se sont échappés des mains de ceux qui les traînaient au sacerdoce ; les autres se sont cachés dans des antres et des cavernes ; les autres se sont retirés dans le fond des déserts et des solitudes. C'est ce qui fit trembler, en particulier, saint Grégoire de Nazianze, et ce qui l'obligea de passer une bonne partie de sa vie dans la retraite, sachant, dit-il, que toute la vie n'est pas trop longue pour se préparer à ce saint ministère. C'est ce qui fit que saint Augustin, après avoir employé plusieurs années à l'étude dans la retraite et la prière, comme il se vit pressé de recevoir les ordres, et qu'il ne se vit plus de moyens de résister aux ordres supérieurs, demanda néanmoins à son évêque, avec instance et par grâce, de remettre encore son ordination jusqu'aux Pâques suivantes, ne croyant pas avoir été

le temps pour se préparer à un ministère si ux et si saint, parce qu'il ne s'y était pas pré- ès sa jeunesse : *Nihil in hac vita difficilius, nihil sius, periculosius episcopi, aut presbyteri, aut i officio. Quis autem iste sit modus, nec a pue- nec ab adolescentia mea didici; et eo tempore cere cœperam, vis mihi facta est merito pecca- meorum.* C'est ce qui fit que Sidonius, se ordonné sans avoir eu le temps de se pré- beaucoup, fut tellement tourmenté par les in- les de sa propre conscience, qu'il en fut réduit à l'extrémité, se voyant comme un arbre in- ux très-indigne de la place qu'il occupait, et séquent en très-grand péril de son salut. C'est fit encore que Synesius, dans la douleur de se evé au ministère des autels sans avoir pris es années pour s'y préparer, supplie très-hum- it Théophile de prier Dieu pour lui comme n téméraire et un abandonné.

s ces exemples bien médités, que vous reste- ion de conclure : *Si hæc in viridi, in arido quid uc.* XXIII, 31.) Si ces grands saints ont ainsi é de ce qu'ils avaient peu de temps à se pré- pour les saints ordres, quoique souvent ils t eu plusieurs années, ne devez-vous pas à t frémir, vous qui n'êtes point comparable en é, en doctrine, en piété à ces grands hommes, pourtant, croyez qu'une ou deux années suf- our être digne du sacerdoce? Hélas! les cèdres an tremblent, et vous vous croyez en assu- vous croyez que peu de mois suffisent pour préparer convenablement! vous croyez en e reste! vous ne sauriez souffrir qu'on vous lât de différer! vous vous en plaignez, et croyez ait injustice! Reconnaissez ou votre aveugle- u votre témérité : aveuglement, si vous ne pas qu'il y ait sujet de craindre; témérité, si, int, vous vous tenez en assurance. Confondez- i devant Dieu, demandez-lui-en pardon; priez- ous faire la grâce que vous puissiez renoncer npressements pour les saints ordres, que vous prendre tout le temps nécessaire pour un si si grand engagement

IÈME POINT. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous dre un temps considérable avant de vous en- ans l'état ecclésiastique; et, quoiqu'en disent et le sang, les parents, les amis, la famille, y disposer tout à loisir. 2° Ne mesurez point longueur de ce temps par celui que vous em- à vous y préparer, ou par le nombre de vos ou par l'exemple des autres qui sont admis res sans une longue préparation, mais par le que vous ferez dans la piété, dans la pratique tus, dans l'esprit, le zèle et la discipline ec- que, et surtout par l'avis de votre directeur. iez, autant que vous pourrez, d'insinuer le sprit aux autres; de les guérir des miséra éméraires empressements qu'ils font paraître s saints ordres : car, par ce moyen, vous té- moignerez et charité pour eux en les retirant de leur perte, et amour pour l'Église en empêchant que ses mystères aussi bien que ses ministères soient aussi malheureusement profanés, et zèle pour la gloire de Dieu, qui serait outrageusement offensé par cette voie précipitée.

Remerciez... Priez... Offrez...

BOUQUET SPIRITUEL. — Quand on vous pressera de recevoir les saints ordres, dites comme saint Bernard, dans la vue de votre indignité et dans la conviction de votre faiblesse : *Audite excusantem Dominum respondentem pro me : Quid, inquit, molesti estis huic mulieri? Quid est? vos videtis in facie, et ideo secundum faciem judicatis; non est vir, ut putatis, qui possit mittere manum ad fortia, sed mulier? Quid tentatis ei imponere jugum ad quod ego eum minus sufficientem intueor? Bonum opus operatur in me, si quando de muliere in virum et virum perfectum profecerit, poterit in opus perfectionis assumi.* (S. BERN., serm. 12 *in Cant.*)

Nemini cito manus imposueris. Quid est cito manus imponere, nisi ante ætatem maturitatis, ante tempus examinis, ante meritum laboris, ante experientiam disciplinæ? (S. LEO, epist. 87, c. 2.) *Quid est illud cito? Non ex prima probatione, nec secunda, nec tertia, sed ubi consideratio diuturna præcessit exactissimaque discussio; neque enim ea res periculo caret.* (S. CHRYS., hom. 16 *in I Thimoth.*)

Vᵉ MÉDITATION.

Qu'il est important de bien se disposer pour entrer dans l'état ecclésiastique et dans les ordres, et combien l'on doit craindre de s'y engager indignement.

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration. — 2° Demandez pardon à Dieu de vos péchés qui vous rendent indigne de vous présenter devant lui, et, après avoir renoncé à tout ce que vous êtes, donnez-vous à Jésus-Christ, afin que vous soyez digne de paraître devant la majesté de Dieu son Père. — 3° Invoquez le Saint-Esprit, et renoncez au vôtre.

PREMIER POINT. *Adoration.* — Admirez l'entrée de Notre-Seigneur dans le sacerdoce. Il y est entré au moment que s'est faite en lui cette admirable union de la nature divine et de la nature humaine en unité de personne, c'est-à-dire au moment que son humanité s'est trouvée absorbée dans la divinité, et qu'elle a été remplie des trésors immenses de toutes sortes de grâces, de dons et de vertus. Oh! la belle et digne entrée dans le sacerdoce! Oh! qu'il est digne de cet honneur! Rien ne lui manque de tout ce qu'on peut désirer de talents, de lumières, de sainteté, de perfection pour cet état. Que ce modèle est admirable! Considérez-le attentivement; adorez et remerciez Jésus-Christ qui vous le donne.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Il est très-important que vous apportiez tous vos soins pour bien vous préparer aux saints ordres, afin de ne point y entrer indignement. Voici quatre considérations qui pourront vous servir utilement sur ce sujet... sont, à mon avis, très-propres à vous... qu'il n'y a rien que vous deviez ... plu...

cette vie, que cette entrée indigne dans cet état. La première considération est que, si vous faites attention à vos dispositions, vous êtes peut-être plus en danger que vous ne pensez d'y entrer de la sorte ; car ce ne sont pas seulement ceux qui s'y engagent sans vocation, qui y entrent indignement; mais aussi ceux, 1° qui y entrent avec quelque péché mortel sur la conscience, et qui ont manqué de douleur suffisante pour ceux qu'ils ont commis, ou manqué de bon propos pour l'avenir et de résolution pour en éviter les occasions, ou manqué d'en avoir fait la pénitence et la satisfaction nécessaires ; tous ceux-là n'ont pas encore acquis la pureté de cœur essentiellement requise pour un si saint engagement. 2° Ceux qui se sont réellement purifiés des péchés passés, mais qui se souillent de nouveau par l'impureté des intentions qui les portent à se faire ecclésiastiques, et qui n'y entrent que pour s'exempter de la juridiction laïque et charges séculières, que pour avoir quelque bénéfice et y vivre plus grassement, que pour y trouver le moyen de passer mieux le temps et d'y faire plus de dépenses, en un mot, que pour des fins intéressées, et nullement pour la gloire de Dieu et le service de son Eglise. *Quo affectu ac proposito accedant ordinandi videndum, accurateque investigandum, num videlicet Dei causa tantum, an potius suæ commoditatis gratia, ad ordines compescendos aspirent, quærentes quæ sua sunt, non quæ Jesu Christi : quid est enim sua quærere, nisi cum tales non gratis Deum diligunt, non Deum propter Deum quærunt, temporalia commoda sequentes, lucris inhiantes et honores ab hominibus expetentes?* (*Concil. Colon.*, p. I, c. 91.) 3° Ceux qui y entrent à bonne intention, mais qui n'ont pas les talents et la capacité que demande absolument cette profession pour s'en bien acquitter. 4° Ceux qui avec l'intention bonne ont encore les talents requis, mais à qui manque la volonté de se rendre fidèles à leurs obligations. Ils ne veulent point faire ce à quoi l'Eglise les oblige ; ils ne sont point dans le dessein de porter la soutane, ni la tonsure, et ne sont point, en un mot, dans la résolution de satisfaire aux autres engagements de cet état. 5° Ceux enfin qui, pour ne pouvoir pas garder la continence, pour ne pouvoir pas quitter les jeux et les divertissements séculiers et profanes, défendus aux ecclésiastiques sous de graves peines, pour ne pouvoir pas renoncer à ces sortes d'amusements que saint Bernard dit n'être que des bagatelles dans un séculier, mais être des sacriléges dans un ecclésiastique, pour n'avoir pas assez de piété, ou pour quelque autre raison, jugeront bien que l'état ecclésiastique serait infailliblement l'occasion de leur perte : voilà les personnes qui entrent indignement dans l'état ecclésiastique et dans les saints ordres. Faites bien attention sur vous-même pour voir si vous n'êtes point en danger d'y entrer de la sorte ; car assurément vos dispositions doivent vous faire craindre que vous ne soyez de ce nombre.

La deuxième considération est que, si vous entrez de la sorte dans les saints ordres, c'est-à-dire si vous y entrez indignement, vous perdez la grâce de Dieu, et d'ami vous devenez son ennemi, qui est le plus grand malheur que vous ayez à craindre, surtout dans ce temps où, vous engageant dans cet état divin, et faisant profession de prendre Dieu pour votre unique portion et de lui appartenir comme son héritage, vous entrez aussi dans des obligations qui demandent une liaison plus intime et plus étroite avec lui pour vous acquitter de vos devoirs, et néanmoins, vous la détruisez absolument en y entrant de la sorte ; car 1° vous ne sauriez douter que vous ne l'offensiez, et que ce déréglement ne soit coupable ; 2° vous ne sauriez non plus douter que ce péché ne soit notable, puisque c'est dans une matière de conséquence, et de conséquence pour la gloire de Dieu, pour le bien de l'Eglise et pour votre salut ; 3° vous savez bien même que ce péché de recevoir les ordres indignement va jusqu'à ce point d'énormité de profaner un sacrement, et qu'ainsi il ne peut être excusé de sacrilége. Voyez donc le sujet que vous avez de craindre.

Troisième considération. Vous devez d'autant plus craindre, que vous empêchant de recevoir la grâce sacramentelle, et le droit que vous auriez aux grâces actuelles que Dieu vous donnerait en vertu de votre ordination pour vous acquitter dignement de vos obligations, vous auriez grande peine ensuite de vous y sauver. Or, pour bien entendre ceci, vous remarquerez, 1° que chaque sacrement opère deux sortes de grâces, l'une qui est commune à tous les sacrements, et que l'on appelle grâce habituelle ou sanctifiante ; l'autre qui est appelée sacramentelle, et qui est particulière à chaque sacrement, qui sont certains secours et certaines grâces actuelles, ou plutôt un certain droit qu'on a sur ces grâces que Dieu donne dans ces occasions pour arriver à la fin du sacrement, pour s'acquitter dignement des obligations qu'on y contracte, et pour y être fidèle au milieu des obstacles, des tentations et des difficultés qu'on y rencontre. 2° Vous remarquerez que cette grâce sacramentelle et ces secours actuels que Dieu confère en vertu du sacrement que l'on reçoit, sont tellement propres à l'effet pour lequel il les donne, qu'encore qu'ils puissent être en quelque manière suppléés par d'autres grâces, et que Dieu en donnât d'ailleurs de suffisantes pour le même effet, néanmoins ces dernières ne sont jamais si proportionnées à ce que nous devons faire, et on ne s'en sert pas si aisément que des premières : on y a plus de peine, et avec cela difficilement vient-on à bout de ce qu'on a prétendu. Il en est, dit saint Jérôme, comme d'un ouvrier qui a des outils tellement propres à certains ouvrages, que si ces outils lui manquent, quoiqu'il en ait d'autres qui puissent avoir le même effet et dont il se sert au défaut des premiers pour cet ouvrage, néanmoins il n'en vient à bout qu'avec plus de peine ; il faut qu'il y mette

›up plus de temps, et après tout, il sera très-
u'il réussisse. 3° Vous remarquerez que celui
;oit indignement un sacrement, n'étant pas
é à la grâce de ce sacrement, est privé du
|u'il pourrait avoir à ces secours actuels et
âces fortes qui lui seraient données dans les
›ns, en vertu du sacrement, pour s'acquitter
›ligations qu'il a contractées ; c'est la doc-
e tous les docteurs. 4° Vous observerez qu'il
tte différence entre les sacrements qui impri-
caractère et qui ne se réitèrent jamais, et
ui ne l'impriment pas et se réitèrent, que la
des premiers étant perdue, on peut la recou-
mais pour les autres qui se donnent après le
ıe, si on les reçoit sans en recevoir la grâce,
met en danger de ne la recouvrer jamais ;
iqu'ensuite l'on se repente, quoiqu'on ôte les
les qu'on avait mis, comme cette grâce est at-
aux sacrements et qu'elle ne se donne point
ıutres voies dans le sentiment de beaucoup de
rs, la perte en est tout à fait irréparable. Sur
atre observations vous pourrez aisément ap-
votre troisième considération, et conclure
vous recevez les ordres indignement, qui est
rement qui imprime caractère et qui ne se
plus, et si vous avez dans votre âme quel-
npêchement à la grâce qui doit vous y être
:, vous vous mettez en grand danger de votre

uatrième considération qui doit encore vous
raindre ce désordre, est que non-seulement
ous exposez à perdre une âme, mais en outre
n exposez beaucoup d'autres qui seront en-
ées en votre perte ; car ce péché est telle-
:ontagieux que, 1° il affecte l'âme de celui qui
met et qui entre indignement dans les ordres ;
: savez et vous ne sauriez en douter étant
que. 2° Il infecte même celui qui l'ordonne :
ins qui lui sont imposées deviennent empoi-
:s par la contagion du même crime ; et le cœur
ısent à son ordination, et qui malheureuse-
'admet dans le sanctuaire, se trouve enveloppé
ı même contagion ; c'est la doctrine de tous
ints et de l'Eglise. 3° Il infecte même ceux
t quelque part à son ordination, soit par les
téressés qu'ils en ont donnés, soit par les
ı que le respect humain leur fait faire pour cet
soit par les sollicitations irrégulières que le
e de respect et d'estime pour cet état leur a
ıployer ; car tous ayant concouru au péché,
tous part au même crime. 4° Tant d'âmes
ıns les desseins de Dieu, devaient être sancti-
ar ce prêtre, qui se sont perdues pour ne pas
r en ce misérable la grâce qui devait leur être
par son ministère, et qu'il ne pourra pas

leur donner, pour ne l'avoir pas lui-même et pour s'en être rendu indigne en son ordination. Voyez quelle perte ! jugez quel scandale et quel désordre dans l'Eglise ! Craignez que vous n'en soyez vous-même coupable si vous vous engagez dans les saints ordres à la légère. Demandez à Dieu la grâce de vous y bien préparer et de ne point vous y engager sans avoir pris un temps considérable pour y penser, et après avoir connu que vous aurez en vous les dispositions pour y entrer saintement.

Troisième point. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de bien purifier votre cœur par une bonne confession générale, et de ne point entrer dans les saints ordres que vous ne l'ayez bien faite. 2° Résolvez-vous de purifier votre âme, dans une bonne retraite, de toutes les intentions impures ou déréglées qui pourraient vous porter à cet état. 3° Prenez un temps considérable pour déraciner les vices et mauvaises habitudes, et acquérir les vertus qui y sont nécessaires avant de vous engager.

Remerciez.... Priez.... Offrez....

Bouquet spirituel. — *Nullum est sacramentum quod magis accurate et digne dandum vel accipiendum ; cætera enim sacramenta unicuique propter se dantur, istud solum non propter se solum sed propter alios datur.* (S. Leo.)

VI° MÉDITATION.

De l'importance des interstices (111).

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration. — 2° Renoncez à vos péchés et à vous-même dans la vue de votre indignité à paraître devant Dieu, et donnez-vous ensuite à Notre-Seigneur, afin qu'il vous présente à Dieu son Père. — 3° Renoncez à votre propre esprit, et donnez-vous à celui de Notre-Seigneur, afin qu'il prie en vous et vous fasse bien faire oraison

Premier point. *Adoration.* — Considérez le Saint-Esprit qui dispose de tout avec une souveraine sagesse, réglant les interstices dans l'Eglise, et s'appliquant en particulier à marquer l'intervalle du temps qu'on doit demeurer à chaque ordre, avant de parvenir au sacerdoce. Adorez-le dans cette application ; il ne fait rien qui ne mérite nos respects ; rendez-lui les vôtres dans cette vue.

Second point. *Communion.* — Ce n'est pas assez, pour ne point vous précipiter dans le sacerdoce, de vous préparer longtemps avant de vous engager dans l'état ecclésiastique et dans les saints ordres, mais il faut de plus observer les interstices, c'est-à-dire l'intervalle de temps établi par l'Eglise entre chaque ordre. Vous méditerez à cet effet les trois motifs suivants. Le premier motif qui peut vous faire connaître l'importance de garder les interstices, est le soin et l'exactitude que l'Eglise a apportés en cette matière ; or, cette exactitude et ce soin paraissent en trois choses. Premièrement, par les ordonnances qu'elle en a faites. Car ce fut une de ses premières

) Quoique l'Eglise dispense aujourd'hui très-
nt des interstices pour cause, cette méditation
ɩas moins propre à faire sentir combien il est
ant de ne pas se précipiter dans la réception
des saints ordres, et combien est déplorable la nécessité de l'Eglise qui la force de se relâcher sur ce point.

occupations au sortir de ses persécutions, et dès qu'elle se vit en liberté par la paix qui lui fut rendue sous le premier empereur chrétien, et qu'elle fut en état de donner quelque forme plus particulière à sa discipline, elle régla aussitôt le temps qu'on devait demeurer en chaque ordre avant de monter au degré supérieur. C'est ce qu'elle fit sous le Pape Sylvestre, en déterminant qu'on serait trente ans lecteur avant d'être exorciste, qu'ensuite, après avoir été un jour exorciste, on pourrait être fait acolyte, dans lequel ordre on demeurerait dix ans pour monter à celui de sous-diacre; qu'après avoir été cinq ans sous-diacre on pourrait être élevé au diaconat, d'où, après une épreuve de sept ans, on serait admis au sacerdoce. Elle ne s'est pas contentée d'une seule ordonnance sur ce sujet, mais elle en a fait un très-grand nombre, en sorte qu'il y a fort peu de siècles où elle n'en ait renouvelé les décrets; et quoique, selon les diverses conjonctures des temps, les différents besoins où elle s'est trouvée, elle ait aussi réglé différemment le temps de ses interstices, qu'elle en ait mis quelquefois plus, quelquefois moins, elle a toujours eu grand soin d'en laisser assez pour éprouver les mœurs et la fidélité de ceux qu'elle voudrait élever à ce saint sacerdoce. Nous voyons encore fraîchement que dans son dernier concile œcuménique elle a mis ce point entre ceux qu'elle a jugés de la dernière conséquence, et qu'entre ce qu'elle a cru de plus important pour le bon ordre du clergé, elle a réglé particulièrement le temps des interstices pour ôter toute occasion à ces ordinations précipitées que le relâchement ou l'intérêt avaient introduites dans l'Eglise. *Minores ordines*, dit ce concile (sess. 23, c. 4), *per temporum interstitia, nisi aliud episcopo expedire magis videretur, conferantur. Promoti ad sacrum subdiaconatus ordinem, si per annum saltem in eo sint versati, ad altiorem gradum, nisi aliud episcopo videatur, ascendere non permittatur.* (*Ibid.*, l. XIII.) *Ad presbyteratus ordinem assumantur qui in diaconatu ad minus annum integrum ministraverint*, etc. (*Ibid.*, c. 14.) Secondement, l'exactitude et le soin de l'Eglise touchant les interstices paraît dans le désir qu'elle a eu qu'on observât fidèlement les règles qu'elle en a faites. Car nous voyons que vers la fin du v[e] siècle, quelques églises se trouvant fort désolées et dépourvues de prêtres, le Pape Gélase ne trouvant pas le moyen de les secourir dans leur nécessité, ni de leur donner bientôt des prêtres comme ils en avaient grand besoin, à moins d'abréger le temps des interstices, il se résolut d'accorder en ce point quelque relâche, mais il le fait avec une telle précaution, qu'il fait bien connaître toute l'étendue de cette dispense. Car il dit, 1° qu'il ne l'accorde que pour les églises qui, ayant été dépouillées de leurs ministres par la désolation des guerres, n'avaient plus de secours suffisants; 2° qu'il ne la leur accorde que pendant qu'elles seront dans le besoin; 3° qu'aussitôt qu'elles auront des ministres en nombre suffisant, elles observeront exactement les règles des saints canons touchant les interstices, sans qu'elles puissent se servir de cette dispense; 4° que même pendant leur besoin, les laïques qui seront appelés au sacerdoce observeront néanmoins dix-huit mois d'interstices, et les religieux une année; 5° qu'elles prennent garde que ce qu'on leur retranche du temps ordinaire soit suppléé par leur dévotion, en sorte qu'on voie en eux toute la perfection qu'ils auraient acquise s'ils avaient observé toute la rigueur des canons touchant les interstices. En vérité, si l'Eglise en de si grands besoins ne veut pas néanmoins qu'on reçoive des laïques au sacerdoce avant dix-huit mois d'interstices; si elle demande une perfection extraordinaire dans ceux même qui sont ordonnés dans ses plus grandes nécessités, si elle veut qu'on ne se relâche des saints canons qu'à la dernière extrémité, que dirait-elle à présent de ceux qui, sans aucun besoin, sans qu'on remarque en eux aucun talent particulier, sans qu'on voie aucun fondement de dispense, veulent se faire ordonner en une année, en un mois, en une semaine, et qui se plaignent quand on les oblige de différer, comme si on leur faisait une grande injustice? En vérité, n'est-ce pas une épouvantable aveuglement? Troisièmement, l'exactitude et le soin de l'Eglise touchant les interstices paraissent en ce que la plus grande condescendance qu'elle a eue sur ce point dans le dernier concile, a été de déterminer au moins trois ou quatre ans d'interstices, sans laisser indifféremment à la liberté de l'évêque d'en disposer, mais en l'obligeant de le faire selon qu'il jugera que l'utilité ou la nécessité de l'Eglise l'exigera. Or, sur ce fondement, voyez quelle présomption c'est de s'empresser pour obtenir dispense des interstices. Puisque l'Eglise désire qu'on ne dispense que sur des raisons d'utilité ou de nécessité, c'est manifestement se croire nécessaire ou utile à l'Eglise que de solliciter cette dispense. Quand il n'y aurait point d'autre indisposition pour recevoir les ordres que cette vanité, ne serait-ce pas assez pour mériter justement d'en être exclu bien légitimement?

Le second motif est tiré des raisons que l'Eglise a eues d'établir ces interstices, qui nous font connaître le profit et l'avantage qu'en peuvent retirer ceux qui s'y soumettent. Il y en a trois principales. 1° C'est afin d'apprendre ce qui est nécessaire pour s'acquitter dignement du ministère où l'on s'engage, pour s'instruire des sacrements, des Offices divins, des mystères de notre religion, des règles pour la bonne conduite des âmes, en un mot, pour acquérir toute la science et l'expérience que demande le sacerdoce. Or ceci n'est pas l'ouvrage d'un jour, d'une semaine, d'un mois et d'une année : à peine, dit saint Grégoire de Nazianze, le temps qu'il y a jusqu'à la vieillesse est-il suffisant, quand même depuis l'enfance il aurait été tout employé à ce dessein. N'est-ce donc pas à tort qu'on se plaint de trois ou quatre années que l'Eglise, à présent, y demande; qu'on cherche

ispenses pour en abréger le temps et n'être sujet à cette règle de l'Esprit-Saint? Y a-t-il si chétif où l'on ne mette un temps considé-)our en faire l'apprentissage qui est nécessaire? il monastère qui n'ait son noviciat? Pourquoi erdoce, qui est l'état le plus noble et dont les ons sont les plus saintes, les plus difficiles et is périlleuses, n'aurait-il pas son temps d'é- pour s'exercer, dans les différentes fonctions iints ordres, à acquérir ce qu'on ne peut sa- ie par la pratique et l'expérience? *Ne extrema senectus huic rei præstituta longum tempus debet.* (S. Greg. Naz., orat. 1.) 2° C'est pour nplir de l'esprit ecclésiastique, pour s'accou- à mener une vie cléricale, pour se remplir râces et des vertus extraordinaires que de- la sainteté de cet état. Or tout cela ne se l'avec le temps. Il faut une longue fidélité, il faire grande violence, et il faut être dans une ion extraordinaire sur ses sentiments, ses s et sa propre conduite. Car il faut quitter cela tout ce qu'on a de séculier, il faut chan- a manière de vie; il faut dans ses paroles, es conversations, dans ses entretiens, dans ses tions et divertissements, dans ses vêtements, a manière d'agir, retrancher tout ce qu'il y a iforme au siècle, et qui ne s'accorde pas avec nue, la bienséance, la modestie et la gravité otale; en un mot, il faut se transformer entiè- t, et devenir un tout autre homme. Or, pour ne bonne volonté ne suffit pas; la pratique est ment nécessaire, et l'on n'en viendra jamais à que par un long exercice. 3° C'est afin que e puisse mieux connaître ceux qui sont en 'approcher de ses autels, qui sont légitime- appelés au divin sacerdoce, et à qui elle puisse ûreté confier la conduite de ses enfants. N'a- pas bien raison d'en user de la sorte? et si it, quelle raison avez-vous de demander dis- ? Est-ce que vous ne voulez pas qu'elle vous isse, et voulez-vous la tromper en vous trom- vous-même? Mais quand même vous auriez ie raison, êtes-vous si pressé que vous vouliez tre précipitation contribuer à diminuer l'es- n'on doit avoir de nos saints mystères? *Multi robandi sunt, ne fiant causa ruinæ populi sacer- nali.* (S. Greg., *Epist. ad Syagr.* 110 al. b. vii.) Les séculiers, les ecclésiastiques, et les infidèles, ennemis de la foi, estiment da- e nos mystères, notre religion et notre sacer- quand ils voient le soin, la peine et le grand qu'il faut prendre pour s'en rendre digne. ils voient qu'en trois jours on fait un prêtre, on le tire de la poussière du peuple pour le sseoir avec les prêtres sur le trône du sacer- pensez-vous que cela ne retranche pas beau- le leur estime, et ne diminue pas leur respect? ie vous êtes ecclésiastique, vous devez avoir de la maison de Dieu; or vous ne sauriez faire paraître à présent plus utilement ce grand zèle, que si vous conservez sa beauté en conservant ses ordres, lesquels étant bien observés feraient que tous les ecclésiastiques mèneraient une vie tout angélique.

Le troisième motif qui nous oblige de garder les interstices sont les sujets qu'il y a de craindre pour ceux qui les violent. Crainte, 1° que leurs raisons qui paraissent suffisantes devant les hommes, ne suffisent pas pour les justifier entièrement devant Dieu. Combien de raisons fausses sur ce sujet! Une ferveur extraordinaire qu'on allègue pour des personnes qui à peine en ont une ordinaire, qui, peut-être, ne pourraient pas répondre d'être dans le commencement du pur amour. La considération des parents qu'on dit être avancés en âge, et qui voudraient, dit-on, avoir cette consolation avant leur mort, lesquels, souvent, ne s'en mettent guère en peine, si ce n'est pour la décharge de la famille. Une place qui se trouve vacante engage à être prêtre sous peu de temps, quoique souvent on n'ait pas consulté si l'on y était appelé, si c'était le bien de l'Eglise, et quoique souvent même on n'ait pas le dessein de la servir. En vérité, penserons-nous que de telles excuses soient admises? Oh! je ne m'étonne pas, dit un docteur de nos jours, si le Pape accordant ces dispenses se sert de ces termes, *fiat ut petitur*, pour vous apprendre que selon que vous demandez il vous accorde; si vous demandez bien, il vous accorde bien; mais si vous demandez mal, vous n'êtes pas pour cela en assurance. Quand même vous auriez une bonne raison, il y a sujet de craindre, en second lieu, que, ne gardant pas les interstices, vous n'ayez point la capacité requise pour vous acquitter dignement de votre ministère; car, enfin, il y a beaucoup de choses que vous ne sauriez acquérir que par l'exercice; et si vous ne prenez pas le temps nécessaire, vous devez tout craindre : craindre pour votre vocation, qui n'aura pas été autant examinée que le désirait l'Eglise par l'épreuve qu'elle voulait faire de votre piété et de votre fidélité pendant les interstices; craindre pour votre grâce, qu'elle ne soit pas assez forte pour soutenir les obligations de cet état; craindre pour votre vertu, que n'ayant point été assez éprouvée, elle ne succombe sous le poids d'une charge si accablante; craindre pour vos fonctions, que vous omettrez en partie dans l'appréhension de les mal faire, ou que vous ferez d'une manière si indécente, si dégoûtante, pour ne les avoir pas assez pratiquées, qu'au lieu d'édifier, elles ne seront propres qu'à donner du scandale. C'est ce que l'on voit dans la plupart de ceux qui se précipitent dans les saints ordres, et c'est ce dont nous ont avertis tous les Pères. *Quid putamus*, dit saint Grégoire (*ad Syagr.*, epist. 160), *quod isti subjectis præstituri sint qui fiunt repente ex laicis sacerdotes, qui antequam discipulatus limen attingant, tenere locum magisterii non formidant?... Qui sæcularem habitum deferens ad ecclesiastica officia venire festinat, mutare vult sæculum, non relinquere.—Ignorat,*

non ea quæ ex Deo est charitas, sed aliena a Deo, et quæ omnium radix malorum cupiditas introducit. (S. Bern., in *Declam.*) Ainsi ce n'est pas assez, dit saint Bernard, de savoir que vous êtes appelé, mais il faut savoir de plus qui vous appelle. N'est-ce point le monde? n'est-ce point la chair? n'est-ce point l'ambition, l'avarice, la volupté? Ne sont-ce point vos amis, vos parents, ou l'intérêt de votre famille? En un mot, pouvez-vous bien répondre que c'est Dieu qui vous appelle? C'est ce que vous devez à présent examiner, et ce qui demande une exacte recherche, vous souvenant toutefois qu'il est écrit: *Sapientia facile videtur ab his qui diligunt eam, et invenitur ab his qui quærunt illam.* (*Sap.* VI, 13.)

Le troisième motif qui doit vous obliger à faire tout ce qui est en vous pour reconnaître si vous êtes appelé à l'état ecclésiastique, est que, quelque difficulté qu'il y ait à reconnaître cette divine vocation, Notre-Seigneur ne manquera point de vous en donner assez de connaissances si vous faites tout ce qui dépend de vous pour la découvrir. Car comme il dit lui-même dans l'Evangile: *Celui qui cherche trouve: « Quærite, et invenietis; omnis enim qui quærit invenit* (*Matth.* VII, 7);» si donc vous cherchez sa volonté et que vous employiez pour cela tout ce que vous croyez pouvoir vous aider à la trouver, assurez-vous qu'il ne manquera pas de vous la faire connaître. Il est de sa bonté infinie de ne point refuser ses grâces à ceux qui font ce qui est en eux pour les avoir; et après tout, comment pourra-t-il vous condamner comme coupable pour n'avoir pas fait sa volonté, s'il vous était impossible de la connaître; il faut donc que vous le puissiez par les moyens qu'il vous donne. C'est à vous maintenant à examiner si vous vous en êtes servi. Qu'avez-vous fait pour connaître la volonté de Dieu sur votre vocation à cet état? quelles prières y avez-vous employées? quelles mortifications, quelles aumônes, quels jeûnes, quelles bonnes œuvres? Quel conseil avez-vous pris? quelle retraite avez-vous faite? En vérité, n'avez-vous pas tout sujet de vous confondre en voyant combien vous avez pris peu de soin d'embrasser les moyens qui pouvaient vous la faire connaître? Humiliez-vous-en devant Dieu; demandez-lui pardon de votre faute, et priez-le de vous faire la grâce que vous ne vous engagiez point dans cet état, sans avoir pris auparavant toute sorte de voies pour reconnaître si véritablement il vous y appelle.

Troisième point. *Coopération.* — Le premier moyen que vous devez vous résoudre de prendre pour reconnaître si Dieu vous appelle à être ecclésiastique, et la première chose que vous devez faire avant de vous y engager, est de prendre un temps considérable pour examiner à fond, dans la retraite, si vous y avez vocation, et si c'est Dieu qui vous y appelle. C'est dans la solitude, dans la séparation du monde et la retraite, qu'il parle au cœur; c'est là particulièrement qu'il se fait entendre, et c'est là que vous devez aller pour l'écouter. Retirez-vous donc des compagnies, des visites, des divertissements, des conversations du monde, du soin de vos affaires; mais ne croyez pas que huit ou dix jours de retraite suffisent pour vous mettre en assurance. Il faut y donner assez de temps pour purger votre cœur, rompre vos attaches, calmer vos passions, et vous mettre en état, par une pureté très-grande et une paix profonde, de pouvoir discerner la voix de Dieu: *Deduc me, Domine, in viam justificationum tuarum, et exquiram eam semper.* (*Psal.*, CXVIII. 35.) Le second moyen que vous devez prendre est de prier beaucoup dans cette retraite, et de demander, pendant un temps considérable, qu'il vous fasse la grâce de vous faire connaître sa volonté et la voie par laquelle il veut que vous alliez à lui: *Notam fac mihi viam in qua ambulem.* (*Psal.* CXLII, 8.) Faites dire des Messes, faites faire aussi des prières pour cet effet, communiez souvent à cette intention; et, parce que l'oraison est rendue plus puissante quand elle est accompagnée du jeûne et de l'aumône, employez l'un et l'autre selon vos forces et votre pouvoir. Mais pendant ce temps demeurez dans une grande indifférence pour embrasser quelque état que ce puisse être, aussitôt que vous reconnaîtrez que Dieu vous y appellera. Résolvez-vous enfin à consulter un bon directeur fort désintéressé, et que vous connaissiez être bien éclairé et expérimenté dans les matières ecclésiastiques; et surtout résolvez-vous de n'entrer jamais dans cet état qu'après lui avoir rendu un compte exact de toute votre conscience, de vos desseins, de vos sentiments et des dispositions de votre cœur, et qu'après qu'il vous aura dit nettement que Dieu vous y appelle, et que vous devez vous y engager; autrement il n'y a aucune sûreté pour vous. *Statuimus quod nullus ad examen per sacrorum ordinum susceptionem aliquatenus admittatur, nisi recenter confessus fuerit omnia sua delicta idoneo sacerdoti; et quia pauci sunt qui sua delicta cum sequelis eorum intelligant, per districtum informatorem debet instrui ordinandus an expediat sibi ordinari.* C'est ainsi que s'exprime le concile de Salzbourg, sous Martin V, et celui de Mayence en 1549 (ch. 81).

1° Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites pendant l'oraison. 2° Demandez-lui pardon des fautes que vous avez faites. 3° Mettez le tout entre les mains de la sainte Vierge.

Bouquet spirituel. — *Videte vocationem vestram, ait vocatus Apostolus; consideremus et nos an vocati venerimus, et vocati a Deo.* (S. Bern.)

III° MÉDITATION.

Des marques de la vocation ecclésiastique, et de l'importance de les bien examiner.

Mettez-vous en la présence de Dieu; et dans la certitude que la foi vous donne de cette divine présence, humiliez-vous devant cette adorable majesté. — Renoncez à vous-même, et donnez-vous à Jésus-Christ pour être digne de paraître devant Dieu. — Renoncez à votre esprit et donnez-vous à celui de Dieu même, afin qu'il prie en vous selon qu'il connaît que Dieu désire.

Premier point. *Adoration.* — Adorez Notre-Sei-

annoncer la vérité. Et il tient cette doctrine d'une telle nécessité, qu'il dit qu'elle est de précepte apostolique, et que l'Apôtre en a publié le commandement quand il a dit qu'il faut que l'évêque, ce qui signifie en ce lieu, selon les saints Pères et le Pontifical, le prêtre aussi bien que le laïque, qu'il faut, dis-je, qu'il soit docteur, c'est-à-dire, comme il l'explique ailleurs, qu'il soit assez savant pour instruire avec sûreté les ignorants, et pour reprendre avec force ceux qui sont dans l'erreur : *Idcirco in sacerdotis pectore rationale est, et in rationali do*ctrina et veritas *ponitur, ut discamus sacerdotem doctum esse debere et præconem Dominicæ veritatis.* (*In Malach.* II.) *Oportet episcopum esse doctorem.* (*I Tim.* III, 2); *potens sit exhortari in doctrina sana, et eos qui contradicunt arguere.* (*Tit.* I, 9.) Saint Denis, dans l'*Epître à Demophile*, dit que la fonction du prêtre étant d'illuminer et d'éclairer, ce qui se fait par l'instruction, celui-là est tout à fait éloigné de la vertu du sacerdoce, aussi bien que de l'ordre de la prêtrise, qui n'a pas la vertu d'éclairer, c'est-à-dire qui n'a pas la science et la dévotion requises pour le saint ministère : *Si sacerdotum ordo illustrandi vim habet, profecto penitus abhorret a sacerdotum ordine atque facultate, is qui illustrandi vi non est præditus, ac multo magis is qui illustratus non est.* (Epist. 8, *ad Demophil.*)

2° Pour les conciles, en voici trois célèbres entre beaucoup d'autres. 1. Le concile de Tolède défend aux ignorants, sous de graves peines, de s'approcher des saints ordres, et il ordonne qu'il n'y aura que ceux qui se seront rendus recommandables par leur science aussi bien que par leur bonne vie, qui seront ordonnés : *Nullus ad sacra ministeria veniat indoctus aut ignorantiæ tenebris involutus, sed solus accedat quem morum innocentia ac litterarum splendor reddunt illustrem; aliter ordinaturis et ordinandis imminet... Dei et Ecclesiæ ejus vindicta.* 2. Le concile d'Aix-la-Chapelle, sous Louis le Débonnaire : « Comme on défend, » dit-il, « aux pécheurs de s'ingérer dans le sacerdoce, on le défend pareillement aux ignorants. Il faut, » ajoute-t-il, « que le docteur ecclésiastique, c'est-à-dire l'évêque et le prêtre, soit illustre en science aussi bien qu'en piété, parce que, comme la science sans piété fait un ecclésiastique superbe, la piété sans la science le rend tout à fait inutile : » *Sicut iniqui et peccatores ministerium sacerdotale assequi prohibentur, ita indocti et imperiti a tali officio retrahentur. Tam doctrina quam vita clarere debet ecclesiasticus doctor; nam doctrina sine vita arrogantem facit, vita sine doctrina inutilem reddit.* 3. Le saint concile de Trente qui est comme le sommaire de tous les autres conciles, dans la session 25e presque tout entière, ne veut point qu'on reçoive aucun prêtre qu'il ne soit assez savant pour enseigner les autres, et qu'il n'ait assez de capacité pour cet effet.

3° Pour l'Ecriture sainte, nous avons trois passages célèbres : le premier au livre du *Lévitique*, où Dieu, après avoir commandé expressément que tous les prêtres eussent la science du discernement, dit que l'aveugle et le boiteux, c'est-à-dire, selon l'interprétation de tous les saints, l'ignorant et le pécheur qui ne marchent pas droit dans les voies de Dieu, sont également rejetés du ministère des saints autels ; et même il est remarquable que l'aveugle est mis à la tête de tous les autres, et est marqué le premier entre ceux qui doivent en être absolument rejetés : *Homo de semine tuo qui habuerit maculam, non offeret panes Deo suo, nec accedet ad ministerium ejus si cæcus fuerit, si claudus, si*, etc. (*Levit.* XXI, 17 seq.) Le second est dans le prophète Osée, où Dieu déclare hautement qu'il ne souffrira point que ceux qui ont méprisé la science exercent en aucune façon les fonctions du sacerdoce : « Parce que, » dit-il, « vous avez rejeté la science, je vous rejetterai et ne souffrirai jamais que vous me serviez dans le sacerdoce. » Ensuite il marque que cette qualité est tellement requise, que le manquement ne s'en peut suppléer par aucune œuvre de piété, quelque excellente qu'elle puisse être, non pas même par les sacrifices et les holocaustes : *Quia tu scientiam repulisti, et ego repellam te ne sacerdotio fungaris mihi.* (*Ose.* IV, 6.) *Misericordiam volui et non sacrificium, et scientiam Dei plus quam holocausta.* (*Ose.* VI, 6.) Le troisième est de l'apôtre saint Paul en ses *Épîtres à Timothée* et à *Tite*, où il dit qu'il faut qu'un évêque ait une science considérable : *Oportet episcopum esse doctorem* (*I Tim.* III, 2); ce qui doit aussi s'entendre des prêtres, comme nous avons vu ci-dessus par le témoignage des saints Pères. Voyez, après cela, si ce n'est pas une témérité insupportable de vouloir s'ingérer dans le sacerdoce sans avoir acquis aucune doctrine, aucune science ni capacité pour cet effet.

Pour la raison, vous considérerez les trois suivantes, que vous trouverez d'autant plus solides, qu'elles sont encore appuyées sur l'autorité de l'Ecriture sainte et des saints Pères. 1° C'est que les prêtres sont établis comme les dépositaires et les dispensateurs des vérités de Dieu, de la bouche desquels les peuples doivent recevoir l'éclaircissement de leurs difficultés et de leurs doutes : *Interroga sacerdotes legem.* (*Agg.* II, 12.) *Labia sacerdotis custodient scientiam, et legem ex ore ejus requirent.* (*Malach.* II, 7.) Or, quel trésor de doctrine cela ne demande-t-il pas d'un prêtre, et ne lui faudrait-il pas une plénitude de science inépuisable ? 2° C'est que toutes les plus notables qualités qui leur sont attribuées dans l'Ecriture et dans les ouvrages des saints Pères, et qui expriment leurs principaux devoirs, marquent évidemment le besoin qu'ils ont de la science. Ils sont appelés les conducteurs des peuples, les médecins des âmes, les juges des consciences, les sentinelles de la cité et de la maison de Dieu, les hérauts et les ambassadeurs de la majesté divine, maîtres et docteurs des peuples : or

la grâce à cette inclination. 4° Elle doit être paisible. Car si elle est accompagnée de craintes, d'irrésolutions, d'inquiétudes qui agitent le cœur et le tourmentent, il n'y a point de fondement suffisant pour se déterminer sur cette inclination ; il faut alors patienter et attendre le calme. Examinez bien ces conditions ; car comme la plupart s'y méprennent, vous seriez en danger de tomber dans l'erreur comme les autres, si vous n'y faisiez plus d'attention que les autres ; et c'est ce qui doit vous servir de premier motif ou de première réflexion, afin de vous obliger d'y prendre garde.

La seconde marque qu'on donne pour la vocation à l'état ecclésiastique, est d'avoir enfin l'aptitude que demande ce ministère pour être utilement exercé. Car qui dit un ministère, dit un homme qui a quelque office à faire, et celui qui ne peut s'en acquitter va contre la nature de la chose qu'il usurpe. Comment donc serait-il appelé de Dieu ? *Quisquis sacerdotium non ad elationis pompam, sed ad utilitatem adipisci desiderat, primo vires suas cum eo quod est subiturus onere metiatur ut et impar abstineat ; et ad id cum metu etiam qui se sufficere existimat, accedat* (S. Greg.) ; autrement il trompe l'Eglise qui croit avoir un serviteur agissant, et qui a un homme inutile. Il abuse de la puissance qu'il reçoit en son ordination, en ne pouvant pas la mettre en exercice, et il est cause de la perte de tous ceux qui se perdent par son peu de capacité. Il faut donc, pour être appelé, avoir en soi l'aptitude requise pour s'acquitter des obligations de l'état qu'on embrasse. Or, sur cette marque, voici comme la plupart tombent dans l'erreur. Je n'ai point d'autre dessein en me faisant prêtre, dit-on souvent, que de dire mon bréviaire, et la sainte Messe : or, j'en sais assez pour m'acquitter très-bien de l'un et de l'autre... Or, pour vous découvrir cette erreur, et vous en préserver, considérez, premièrement, que cette aptitude demande qu'on puisse s'acquitter dignement, non-seulement du bréviaire et de la sainte Messe, mais encore des autres obligations attachées à cet état, et que l'Eglise impose dans l'ordination. Car on s'engage à la servir ; or, pour cela beaucoup de vertus sont nécessaires. Il faut un grand amour pour Dieu, un zèle ardent pour l'Eglise, une charité sans bornes pour le prochain, une grande estime et affection pour les fonctions ecclésiastiques, une profonde religion, une chasteté inviolable, et une modestie exemplaire : à moins d'avoir ces vertus, ou au moins un grand désir de les acquérir, c'est une erreur que de croire être appelé à l'état ecclésiastique. Considérez, secondement, que cette aptitude doit être accompagnée d'une disposition d'esprit qui fasse voir qu'on l'a suffisamment ouvert pour la science, assez capable de règle pour la conduite et discipline, en un mot, assez bien fait pour ne point tomber dans de grosses et lourdes bévues indignes de cet état. Car, de croire que ces esprits si grossiers, si rudes, si pesants, si stupides, et si peu capables de tact et de prudence, qu'il n'y a personne qui voulût en avoir de tels pour son service ; de croire que Jésus-Christ les appelle au ministère de ses autels et au service de son Eglise, c'est ce qui ne viendra jamais dans la pensée d'un homme de bon sens. Considérez, en troisième lieu, que cette aptitude demande encore la disposition du corps, en sorte que, 1° vous n'ayez aucune difformité extérieure qui déshonore votre ministère et fasse honte à votre état ; et 2° que vous ayez une certaine dextérité et bienséance qui vous fasse faire les fonctions de votre état d'une manière modeste, édifiante et pleine de religion. Examinez bien tout ceci ; car, comme beaucoup s'y trompent, vous êtes en danger de faire naufrage au même écueil, à moins que vous n'y fassiez une attention toute particulière. C'est la seconde réflexion que vous devez faire.

La troisième marque est l'appel de votre supérieur ou de celui sur qui il se repose. Les autres marques peuvent tromper, et nous voyons des personnes qui ont une grande inclination pour l'état ecclésiastique, et une parfaite aptitude pour en faire dignement toutes les fonctions, qui néanmoins n'y sont certainement pas appelées, et que Dieu attire à d'autres professions ; mais pour l'appel du supérieur, il ne manque jamais, et l'Eglise l'a toujours donné comme la marque la plus assurée de la vocation, parce que c'est en lui que Dieu réside pour nous faire connaître sa volonté. Or, voici comme on raisonne sur cette marque : Mon évêque m'a dit de recevoir les ordres, ou du moins il m'y recevra certainement si je m'y présente ; j'y suis donc infailliblement appelé. Toutefois, pour découvrir l'erreur où la plupart se méprennent ici et vous en préserver, considérez qu'afin que l'appel de votre supérieur vous soit une marque sûre de vocation, il faut 1° qu'il vous dise de son propre mouvement, sans respect humain et sans aucune vue de chair ou d'intérêts, que vous êtes appelé à cet état, et non pas que vous le lui fassiez dire par des amis, des parents, par sollicitations et prières importunes, ou par quelque autre voie. 2° Il faut qu'il vous connaisse : car si vous lui cachez vos dispositions, si vous ne lui ouvrez pas entièrement votre cœur, si vous ne lui déroulez pas toute votre conscience, en sorte qu'il ne sache pas ce qu'il y a de principal et dans votre conduite pour le passé, et dans vos sentiments pour le présent, et dans vos intentions pour l'avenir, il n'est point en état de discerner ce que Dieu demande de vous ; et comme vous le trompez, Dieu, en punition, permettra peut-être qu'il vous trompe et qu'il vous reçoive pour l'état ecclésiastique dans le temps même que Dieu, par un jugement de réprobation, vous en repousse. La chose est de la plus haute importance, dit saint Jean Chrysostome (lib. II *De sacerd.*), et elle demande un sérieux examen de la part du supérieur : *Hujusmodi res magno admodum examine indiget,*

loisir de consulter et où les fautes sont suivies de l'éternité, et par conséquent entièrement irréparables?

Pour l'expérience, elle nous fait assez connaître les désordres et les malheurs qui viennent de l'ignorance des prêtres. 1° C'est par là que les erreurs, les superstitions et les hérésies ont inondé l'Eglise dans ces derniers temps, comme toutes les histoires en font foi. 2° C'est de là que vient leur peu de piété dans l'administration des choses saintes, parce qu'ils n'en connaissent pas l'excellence. 3° De là vient pour l'ordinaire leur déréglement, parce que ne s'occupant pas et ne trouvant pas même moyen de s'occuper, ils demeurent dans l'oisiveté qui est la mère de tous les vices. 4° De là procède aussi l'avilissement de leur condition dont ils ignorent la grandeur et les prérogatives. 5° De là naît le défaut de respect de la plupart des peuples, qui ne remarquant en eux que ce qu'ils voient dans le commun des hommes, ne trouvent aucun sujet de les honorer plus particulièrement : *Quomodo enim observari potest a populis qui nihil habet secretum a populo?* (S. Ambros.) 6° De là le manquement d'instruction parmi les fidèles, l'insensibilité pour les choses de la religion, les âmes et les affections toutes terrestres, une vie toute païenne dans les villes et demi-brutale à la campagne. 7° De là enfin un débordement de péchés et une corruption générale. C'est pourquoi ils sont comparés au soleil, aux astres et aux autres corps qui sont les principes et la source de la lumière, et qui n'en peuvent être privés sans devenir non-seulement inutiles, mais nuisibles et monstrueux, et jeter partout la confusion; ce qui ne peut manquer, selon la menace du prophète, d'être suivi d'un jugement terrible et d'une effroyable damnation : *Propterea captivus ductus est populus meus, quia non habuit scientiam, et nobiles ejus interierunt fame; et propterea dilatavit infernus animam suam, et aperuit os suum absque ullo termino; et descendent fortes ejus, et populus ejus, et sublimes, gloriosique ejus ad eum.* (*Isa.* v, 13, 14.)

Examinez, après cela, si vous avez raison de faire si peu d'état de la science, d'employer si peu de temps pour l'acquérir, d'étudier avec tant de négligence, de faire si peu d'efforts pour vaincre en ce point vos répugnances; de vous persuader que, n'ayant pas dessein de prendre la conduite des âmes, vous serez toujours assez savant pour dire le Bréviaire et la sainte Messe. Confondez-vous d'avoir été dans ces dispositions; humiliez-vous-en devant Dieu; désirez beaucoup et demandez-lui la fidélité pour travailler à acquérir toute la science qu'il désire que vous ayez.

Troisième point. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de ne point vous engager dans le sacerdoce, que vous n'ayez acquis la science nécessaire. 2° Résolsolvez-vous pour cela de bien étudier et de retrancher de ces affaires, de ces visites, de ces divertissements, de ces inutilités qui vous font perdre la plus grande partie de votre temps. 3° Appliquez-vous particulièrement à l'étude des choses qui regardent votre profession, comme sont l'Ecriture sainte, les saints canons et les cas de conscience, retranchant toute étude ou lecture inutile.

Remerciez... Priez... Offrez...

Bouquet spirituel. — *Labia sacerdotis custodient scientiam.* (*Malach.* ii, 7.) *Quia tu scientiam repulisti, ego repellam te.* (*Ose.* iv, 6.)

VIII° MÉDITATION.

De l'ignorance des ecclésiastiques, et que c'est une marque qu'ils ne sont pas appelés au sacerdoce.

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration. — 2° Renoncez à vous-même pour vous unir à Jésus-Christ. — 3° Demandez son Esprit et renoncez au vôtre.

Premier point. *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, non-seulement renferme en soi, comme homme, tous les trésors de la science de son Père; mais qui, en qualité de Dieu, est avec lui le Dieu même de toutes les sciences : *Quia scientiarum Dominus est.* (*I Reg.* ii, 3.) C'est lui qui, en qualité d'homme, en reçoit la plénitude dans le temps et en son humanité sainte par dépendance de son Père; mais c'est lui qui, la recevant dans l'éternité sans dépendance en sa génération éternelle, en est avec son Père la première et divine source, ayant en soi toutes ses mêmes lumières aussi bien que ses divines perfections et sa même nature. Admirez la plénitude incompréhensible de connaissances et de lumières qui est en lui et comme Dieu et comme homme; et surtout réjouissez-vous de voir ce grand éclat qui rejaillit sur lui du sein de Dieu son Père avec un si grand avantage, qu'il fait qu'il est appelé : *Candor lucis æternæ, lumen de lumine, splendor Patris.* Rendez-lui tous vos devoirs dans cette vue.

Second point. *Communion.* — Exposez-vous souvent à Notre-Seigneur, afin qu'il dissipe les ténèbres de votre ignorance; car il n'y a rien que vous deviez plus craindre que ces ténèbres, et, dans le dessein que vous avez d'aspirer au sacerdoce, il n'y a rien que vous ne deviez entreprendre pour ôter cet obstacle qui vous rendrait tout à fait indigne de la prêtrise. Vous avez vu, dans la méditation précédente, comme l'ignorance des ecclésiastiques est la source d'une infinité de malheurs et pour eux, et pour les peuples, et pour l'Eglise; vous pouvez encore les repasser. Mais il est important que vous ajoutiez cette considération, que l'ignorance est tellement opposée au sacerdoce, qu'on peut dire qu'un ignorant n'a point de vocation à l'état ecclésiastique, et que par conséquent il ne peut légitimement s'y engager, quelque dispense qu'il obtienne; et s'il s'y engage, il est dans un état tout évident de damnation. C'est ce que vous allez méditer à fond, et vous

vous arrêterez pour cela aux trois motifs suivants qui pourront vous en convaincre.

Le premier motif qui fait connaître qu'un ignorant n'a point de vocation à l'état ecclésiastique, est que l'Eglise, à qui il appartient de déclarer et de faire connaître les volontés de Dieu, et qui ne s'y méprend jamais, a toujours rejeté ces sortes de gens du ministère sacré. Vous remarquerez à ce sujet cinq choses en sa conduite, qui vous découvriront combien elle est exacte et rigoureuse sur ce point si important. La première est qu'elle a défendu à ceux qui étaient dans les ténèbres de l'ignorance et qui ne s'étaient point rendus considérables par l'éclat de leur doctrine aussi bien que par l'innocence de leurs mœurs, de se présenter à l'ordination, comme il se voit au concile de Tolède : *Nullus ad sacra veniat indoctus, nullus ignorantiæ tenebris involutus, sed quem morum innocentia et litterarum splendor reddunt illustrem.* La seconde est qu'elle a défendu absolument à tous les évêques d'en ordonner aucun de cette sorte, comme il se voit dans l'*Epître* du Pape Gélase *aux évêques de Lucanie : Nullus illitteratos ad clericatus ordinem promovere præsumat.* La troisième est qu'elle a menacé d'une rigoureuse et terrible punition et les particuliers et les évêques même qui outrepasseraient cette règle : *Aliter ordinaturis et ordinandis imminet Dei et Ecclesiæ ejus vindicta.* La quatrième est que, pour empêcher ce désordre, elle a, dans tous les temps et dans tous les lieux, établi un examen solennel où la capacité de ceux qui se présenteraient pour être ordonnés serait soigneusement éprouvée, afin de rejeter les ignorants. Or il n'est pas croyable qu'elle eût ainsi voulu les exclure, si elle avait cru que Dieu eût voulu les introduire, elle qui, ne vivant que de l'esprit de son divin Epoux, ne peut aussi avoir d'autres pensées ni d'autres mouvements que ceux qu'il lui inspire. La cinquième est qu'elle a apporté sur ceci une telle exactitude et une si grande sévérité, que s'il est arrivé quelquefois que, nonobstant toutes ces précautions, quelques ignorants s'y soient introduits, aussitôt qu'elle les a reconnus, elle y a apporté promptement remède, les privant du ministère qu'ils avaient téméraireme nt usurpé, ou pour toujours et par une entière déposition, comme il paraît dans le Droit, en la personne même d'un évêque déposé pour ce sujet par le Pape Honoré III, ou pour un temps, et jusqu'à ce qu'ils se fussent rendus capables, comme on peut voir en divers conciles punissant pareillement l'évêque qui les avait ordonnés, jusque-là qu'elle a prononcé suspension contre ceux qui admettraient un ignorant même à la tonsure. Après cela comment peut-on croire que ces sortes de gens aient vocation à l'état ecclésiastique, et comment pourrait-on se persuader que Dieu y appelle ceux que l'Eglise en rejette de la sorte ?

Le second motif est que Dieu même a déclaré nettement dans l'Ecriture sainte, qu'il n'appelait point les ignorants aux ministères sacrés, mais, au contraire, qu'il les en rejetait : « Parce que vous avez rejeté la science, » dit-il par un de ses prophètes, « je vous rejetterai du sacerdoce ; » ce qui était figuré au *Lévitique*, où l'aveugle est marqué aussi bien que le boiteux entre ceux qui doivent être rejetés du service des autels. L'aveugle est le symbole de l'ignorant, comme le boiteux l'est des pécheurs ; de sorte que comme les méchants ne sont point appelés à un état si saint, l'ignorant aussi ne le peut être, et partant l'ignorance est une marque certaine qu'un homme n'a point de vocation à l'état ecclésiastique. Il est bien vrai que, comme l'Eglise a admis autrefois des pécheurs au clergé après que, par une bonne vie et un long exercice des vertus, ils avaient entièrement effacé et leurs péchés et les mauvaises impressions qu'ils avaient données d'eux par les déréglements de leur vie passée, qui étaient le fondement de la défense de l'Eglise, de même elle peut admettre des gens qui, ayant été ignorants, se seraient instruits et seraient en état d'être utilement employés. Mais comme il n'y a point d'occasion où il soit permis d'ordonner ou d'employer un homme qui, ayant été dans le crime, ne se serait point rétabli dans la vertu et l'innocence de la vie, qui sont les dispositions essentielles à l'état sacerdotal, de même il n'y en a point où cela se puisse à l'égard d'un incapable ou d'un ignorant demeurant tel, ces deux cas étant également indispensables, et le défaut de la science aussi bien que de la bonne vie étant, en quelque hypothèse que ce puisse être, un empêchement essentiel et une irrégularité de droit divin qui ne peut recevoir de dispense légitime.

Le troisième motif est que Dieu n'appelle point des gens ineptes à un emploi, sa volonté étant que ceux qui sont dans les charges et les emplois s'en acquittent, et il leur donnerait plutôt miraculeusement les qualités par lui-même, s'il les appelait, que de les souffrir dans leur incapacité, comme on peut voir par la conduite qu'il a tenue à l'égard des apôtres. Or les ignorants sont entièrement ineptes pour les fonctions ecclésiastiques : *Litteris carens*, dit le Pape Gélase, *sacris non potest esse aptus officiis.* Car, en effet, à quoi pourraient-ils être employés ? Instruiront-ils les peuples ? Ils ne sont pas instruits eux-mêmes : or, *quomodo erunt magistri qui necdum fuerunt discipuli?* Conduiront-ils les consciences ? Ils sont aveugles : or, *si cæcus cæco ducatum præstet, ambo in foveam cadunt.* (*Matth.* xv, 14.) Offriront-ils des sacrifices et des prières ? Ils n'en pénètrent ni l'excellence ni les mystères ; ainsi difficilement pourraient-ils même les offrir comme il faut.

Concluez donc, avec les saints Pères, qu'un prêtre ignorant ne peut jamais avoir en cet état des marques suffisantes de vocation, et que, s'il s'engage dans le sacerdoce avant d'avoir acquis la science, comme il ne sera point prêtre par l'ordre de Notre-Seigneur, il ne sera promu que par les hommes, et ainsi il ne pourra être qu'un mauvais prêtre. Oh ! quel sujet

indre pour vous qui vous êtes imaginé que vous z pas besoin d'autre science que de savoir dire nte Messe, et qui même n'en avez appris que ieur, qui en ignorez les mystères, qui n'avez l'intelligence de ce que signifient les cérémoue l'on y fait, qui avez négligé d'apprendre la t des choses qui appartiennent à cet état, et ignorez les obligations principales ! Confondez-en devant Dieu ; demandez-lui pardon du passé, râce, à l'avenir, de vous appliquer sérieusement ide des matières ecclésiastiques, et à la science oses de cette profession.

ISIÈME POINT. *Coopération.* — Pour vous rendre , résolvez-vous, 1° d'éviter par-dessus tout eté qui n'est pas moins la mère de l'ignorance es vices. 2° Dégagez-vous soigneusement de les occupations qui n'ont point de rapport à ministère : procès, trafics, affaires de parents, es qui ne concernent point votre profession, inutiles, jeux et divertissements superflus. itrement la plus grande partie de votre temps tant enlevée par ces amusements, aussi bien vigueur de votre esprit affaiblie par les disns et dissipations qui en sont inséparables, vous trouverez hors d'état de pouvoir jamais ir la science qui vous est nécessaire. 3° Réos heures et établissez un ordre, selon que ligations pourront le souffrir, pour vos actions r l'emploi de votre journée, car cela est née pour n'y point perdre de temps ; et n'ouas d'y marquer l'étude comme une des prin obligations, et d'y vaquer pendant un temps érable.

erciez. . Priez... Offrez...

QUET SPIRITUEL. — *Sacerdotes doctiores esse e cæteris populis docebat Christus dicens : quia si cæco ducatum præstet, ambo in foveam ca- Si quis ignorat, ignorabitur.*

IXe MÉDITATION.

cience des ecclésiastiques, et de l'étude des matières qui regardent cette profession.

ez Dieu présent. — 2° Unissez-vous à Jésus-Christ. 3° Invoquez son Esprit et renoncez au vôtre.

IIER POINT. *Adoration.* — Si l'homme eût toué innocent, il aurait toujours été savant. L'ice n'est qu'une peine de son péché, et, s'il ne point séparé de la source de la lumière pour cipiter volontairement dans les ténèbres, il eu sans peine toutes les connaissances qui lui t été nécessaires pour s'acquitter parfaitement obligations. C'est ainsi que Dieu avait donné nces au premier homme, en lui donnant la et c'est ainsi qu'il les aurait données à tous cendants, selon les besoins qu'ils en auraient cette vie. Mais depuis que l'homme est devenninel, il est aussi devenu ignorant : il vient au sans science, comme il y vient sans sainteté ; me cette science ne lui est donnée qu'après beaucoup d'étude, de veilles, de travaux et de peines, il se voit obligé de manger l'aliment de son âme, aussi bien que celui de son corps, à la sueur de son visage. C'est le châtiment de son péché, et le travail qu'il prend à se rendre savant est une partie de la pénitence qu'il doit en faire. Adorez la justice de Dieu dans cette conduite ; soumettez-vous-y avec amour ; réjouissez-vous de voir Jésus-Christ exempt de cette misère ; car comme il n'a point eu de péché, il n'a point eu aussi d'ignorance. Remerciez-le, dans cette misère où vous êtes, de vous avoir fourni tant de moyens que vous ne méritiez point, pour acquérir les connaissances qui vous sont nécessaires.

SECOND POINT. *Communion.* — Ce n'est pas assez d'étudier, mais il faut étudier ce qui regarde votre profession. Car à quoi vous serviront toutes les sciences, si vous ne connaissez pas vos obligations, et si vous ignorez votre devoir ? Comme donc vous êtes ecclésiastique, ou que vous avez quelque dessein de l'être, il faut vous appliquer particulièrement à l'étude des fonctions cléricales. Or, pour vous faire connaître que vous ne devez rien épargner pour cet effet, et que vous devez travailler avec assiduité et courage pour acquérir cette science ecclésiastique, outre les motifs généraux que vous avez pu remarquer dans les deux méditations précédentes, en voici trois que vous méditerez à présent, qui pourront vous servir sur ce sujet.

Le premier est la nécessité que vous avez de savoir ces matières ; nécessité si grande, que sans elle, 1° il est impossible de pouvoir réussir dans cet état. Voyez-le par expérience dans toutes les conditions. Il n'y en a pas une seule au monde, de quelque nature qu'elle puisse être, où l'on puisse réussir sans avoir la connaissance des choses principales qui lui appartiennent. Un soldat, par exemple, ne réussira jamais dans la profession des armes, un juge, dans celle de la judicature, un marchand, dans le trafic et le négoce, s'il n'est instruit de ce qui appartient à sa profession. La même chose doit se dire de toutes les autres conditions, mais beaucoup plus de l'état ecclésiastique qui, étant plus saint et plus relevé que tous les autres, et portant en soi des obligations bien plus difficiles et des emplois plus périlleux, demande aussi plus indispensablement les lumières et les connaissances de ce qui appartient à cet état. Or, si un ecclésiastique ne peut, sans la science des matières ecclésiastiques, réussir dans son état, ne faut-il pas de nécessité qu'il les étudie, l'étude étant la seule voie pour les apprendre ? 2° Non-seulement il ne peut réussir sans cette science, mais même il ne fera jamais ses fonctions avec esprit, c'est-à-dire avec ferveur et dévotion, avec estime et respect, ni même avec joie et consolation intérieure.

1° Il ne les fera pas avec estime et respect ; car le mérite et la valeur reconnus sont le fondement de l'estime : or, comme il ne connaîtra pas le prix

et l'excellence de ses fonctions, le moyen qu'il les estime comme il doit, et qu'il les traite avec ce respect qu'elles méritent? Personne ne peut dignement exercer ni décemment pratiquer ce qu'il ignore. 2° Il ne les fera point aussi avec ferveur et dévotion. Car ne pénétrant point leur sainteté, ne voyant point à fond la grandeur de la grâce qui y est attachée, ne connaissant point les grandes dispositions et la pureté extraordinaire qu'elles exigent, il ne s'y appliquera que comme à des actions communes et profanes, qu'avec une grande négligence et par manière d'acquit, et ainsi il ne s'excitera point à cette grande dévotion que demandent ces saintes et divines fonctions. 3° Il ne les fera point aussi avec joie et consolation intérieure; car le moyen qu'il n'ait mille chagrins quand il verra qu'il n'y réussit point, et qu'il ne peut pas même y réussir? Voilà l'état pitoyable où sont réduits les pasteurs ignorants. Ils font leurs fonctions avec tant d'immodestie, d'irrévérence et d'irréligion, ils traitent leur ministère avec tant de mépris, ils sont tellement chagrins et inquiets quand ils sont obligés à s'y assujettir avec quelque application, qu'ils font bien connaître et le peu d'estime qu'ils en ont, et combien ils sont éloignés de s'en acquitter avec esprit. Rendez-vous donc capables dans cette profession, si vous ne voulez pas tomber dans ces misères.

Le second motif qui doit nous obliger de bien étudier les matières ecclésiastiques, et d'y donner notre temps, nos soins et nos travaux, est la qualité des choses qu'elles renferment, et dont le prêtre doit avoir indispensablement la connaissance, qui peut-être nous manque pour la plupart. Car, 1° il faut qu'il sache l'Ecriture sainte, et surtout le Nouveau Testament, en sorte qu'il en ait une intelligence raisonnable, et qu'il soit capable d'en comprendre le sens non-seulement littéral, mais le spirituel et le mystique. Car, 1. c'est là un des points sur lesquels les conciles veulent qu'on interroge les ordinands. 2. C'est l'étude et l'occupation que les conciles et les saints Pères lui recommandent par-dessus tout. 3. Quand elle ne lui serait point ainsi recommandée, toujours est-il vrai que c'est la source primitive de toutes les vérités qu'il doit annoncer aux peuples, en sorte que tout ce qu'il leur dira n'aura aucune solidité, ni par conséquent aucun fruit, si le fond et la substance de ses instructions ne sont tirés de ces saintes Ecritures. Il faut donc qu'il les étudie et qu'il les apprenne : *Sciant sacerdotes Scripturas sanctas.* (*Concil. Tolet.*) — *Convenit sacerdotali ministerio scire formam evangelicam, documenta apostolica.* (*Concil. Aquisgr.*) — *Sancta Evangelia et Epistolas beati Pauli apostoli non solum crebro lectitent, sed etiam, quantum possunt, studeant memoriæ commendare.* (*Conc. Turr.*) — *Omnis scriptura divinitus inspirata utilis est ad docendum, ad corripiendum, ad erudiendum in justitia, ut perfectus sit homo Dei ad omne opus bonum.* (*II Tim.* III, 16.) — *Sacras Scripturas lege, imo de manibus tuis nunquam sacra lectio deponatur.* (S. HIERON., *Epist. ad Nepot.*) — *Comede volumen istud.* (*Ezech.* III, 1.)

2° Il faut qu'il ne soit pas ignorant des saints canons et des règles de l'Eglise. Que le prêtre, dit le second concile de Tolède, ne sache pas seulement les saintes Ecritures, mais encore qu'il étudie les canons. Car comme il est obligé de les observer, et qu'il doit régler sa vie et former sa conduite sur les ordonnances qu'ils en ont faites, il est évident qu'il ne peut les ignorer sans manquer à son devoir, puisque, n'en ayant point la connaissance, il ne pourrait point les mettre à exécution : *Sacerdotes canones meditentur.* (*Conc. Tolet.*)

3° Le prêtre doit être instruit dans les mystères et les articles de la foi, et instruit non-seulement comme les simples fidèles, mais d'une manière exacte et plus élevée, c'est-à-dire, en maître; en sorte qu'il soit en état de les enseigner à ceux qui les ignorent, et même de les défendre contre ceux qui voudraient les attaquer. Car c'est ce que l'Eglise exige de lui, et ce qui montre qu'il devrait avoir quelque teinture des controverses et de l'histoire ecclésiastique, au moins quant aux principaux points, surtout dans les lieux où il pourrait se rencontrer avec des hérétiques, des libertins et de mauvais Catholiques; n'y ayant rien de plus capable de rendre ces sortes de gens insolents et d'affaiblir les fidèles, que s'ils voyaient un prêtre, qui par sa qualité doit être le dépositaire des vérités de la religion, demeurer muet ou dans la confusion à la voix d'un ministre et quelquefois d'un artisan ou d'une femmelette, qui n'aura rien de plus considérable que sa présomption et la témérité d'attaquer toutes sortes de personnes.

4° L'Eglise veut qu'il sache la doctrine des sacrements, c'est-à-dire tout ce qui est nécessaire pour les administrer dignement, et porter le peuple à les recevoir saintement et avec le respect et les dispositions requises; car personne ne doute que ce ne soit un de ses principaux emplois. Et comment pourra-t-il s'en acquitter dignement s'il en ignore la nature et la vertu, la sainteté et les dispositions qui doivent en être inséparables, et dont il doit même instruire les peuples, selon le commandement exprès qui lui en a été fait dans le concile de Trente? Or, pour cela, quelque connaissance que l'on ait d'ailleurs, il faut à la science de l'école joindre la lecture des livres spirituels et une étude exacte du Rituel; autrement on s'expose dans la pratique à faire beaucoup de fautes.

5° Il doit être bien instruit de ce qui concerne l'oblation du sacrifice adorable de la sainte Eucharistie; car c'est sa principale fonction, comme c'est la principale action de la religion, à laquelle toutes les autres doivent se rapporter, et pour laquelle spécialement il est établi prêtre, dont on doit aussi l'interroger dans son ordination. Comme encore il doit savoir ce qui concerne la célébration des Offices divins, soit en particulier, soit en public, non-seu-

lement quant à ce qui regarde la piété et la dévotion intérieure qu'il doit y apporter et qu'il doit inspirer aux peuples qui sont obligés d'y assister, mais aussi pour ce qui regarde la bienséance extérieure et solennelle, comme le chant et les cérémonies que l'Eglise désire qu'il sache.

6° Il doit aussi être savant dans la théologie morale, et capable de résoudre au moins les difficultés qui arrivent ordinairement dans la conduite des consciences, et de proposer celles qu'il ne peut décider, pour en avoir l'éclaircissement. Car c'est à lui à discerner le saint d'avec le profane, et à prononcer, comme juge, sur l'état des âmes et des consciences des fidèles; ce qu'il ne peut faire sans être bien instruit des maximes pures et des principes véritables de cette morale chrétienne, qui cherche plutôt à se conformer à l'Evangile et à la doctrine des saints, qu'au raisonnement humain et à la faiblesse du siècle.

7° Comme les prêtres sont les médecins des âmes, les guides et les maîtres de la vie spirituelle, et que c'est à eux à prêcher, à exhorter, à reprendre, à corriger, à fortifier, etc., il est nécessaire qu'ils aient la science de la piété et les connaissances requises pour conduire les âmes dans l'exercice de la vie chrétienne et spirituelle, pour les porter à la vertu, les détourner du vice, les soutenir dans leurs faiblesses, et procurer en toute manière leur avancement.

8° Comme ils sont médiateurs entre Dieu et les peuples, et qu'une de leurs principales fonctions est d'apaiser sa colère et de le rendre propice, ils doivent être bien versés dans la connaissance et l'exercice de l'oraison mentale, afin d'obtenir de Dieu, par leurs prières, ce qu'il dénierait à celles du peuple. Il doit, dit saint Grégoire, avoir une sainte expérience que Dieu lui accorde avec facilité tout ce qu'il demande. Or quel usage de l'oraison ne faut-il point avoir pour s'assurer d'une si grande grâce! Voilà ce que renferme principalement la science ecclésiastique. Voyez si elle ne vous manque pas dans la plupart de ces points, et si ce n'est pas aussi un puissant motif pour vous obliger à les étudier et à les apprendre.

Le troisième motif qui vous y oblige, est la facilité qu'on a dans notre siècle d'apprendre cette science, facilité qui rend, à présent, les ecclésiastiques ignorants beaucoup plus coupables qu'ils n'étaient autrefois. Car, au milieu de tant d'aides et de secours que l'on a dans le temps où nous sommes, il faut avouer qu'ils sont tout à fait inexcusables : 1° tant de séminaires où l'on travaille particulièrement à acquérir cette science, et où l'on peut si facilement apprendre ces matières; 2° tant d'ecclésiastiques instruits dans ces matières, qui ne demandent qu'à en instruire les autres, et dont la conversation et l'entretien nous aideraient beaucoup pour les apprendre en peu de temps; 3° tant de conférences qu'on fait de toutes parts sur ces matières, et dont on peut tirer tant d'avantages sur ce sujet; 4° tant de livres où ces matières sont expliquées, éclaircies et digérées. N'est-ce pas assez pour rendre coupable un ecclésiastique qui, dans notre siècle, se trouvera dans l'ignorance de son devoir, ayant tant de moyens et de facilité de l'apprendre?

Confondez-vous devant Dieu, et demandez-lui pardon de vous être si peu servi de ces moyens. Priez-le de vous donner la grâce d'en faire à l'avenir un saint usage.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de vous appliquer sérieusement à l'étude des choses que vous avez vues ci-dessus être nécessaires à un ecclésiastique, et d'y donner tout le temps, le soin et l'assiduité qui seront nécessaires pour les bien apprendre. 2° Résolvez-vous de vous servir du moyen que vous croirez le plus efficace pour y réussir, comme de demeurer dans un séminaire, de fréquenter et parler souvent avec des ecclésiastiques qui soient fervents et savants dans ces matières, de lire souvent les livres qui en traitent, etc.; et, en vous servant de ces moyens, ayez une grande foi et docilité pour ces matières. 3° Ne craignez point même de retrancher un peu de vos autres études, si vous n'avez pas assez de temps pour celle-ci; car vous ne sauriez rien apprendre de plus utile, et qui vous soit plus nécessaire et pour cette vie et pour l'éternité.

Remerciez... Priez... Offrez...

BOUQUET SPIRITUEL. — *Rejecta ergo scientia quæ in perniciem trahit, apprehende scientiam quæ ædificat ad salutem.*

X° MÉDITATION.

De la chasteté des prêtres, qui est la plus riche fleur de la couronne sacerdotale, et combien cette vertu doit être éminente dans les prêtres.

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration. — 2° Renoncez à vos péchés et donnez-vous à Jésus-Christ. — 3° Invoquez le Saint-Esprit et renoncez au vôtre.

PREMIER POINT. *Adoration.*—Considérez que Notre-Seigneur a tellement aimé la pureté, qu'encore qu'il se soit soumis à toutes les peines et misères qui accompagnent la nature humaine, il n'a jamais voulu souffrir qu'il y eût en sa conception ni en sa naissance aucune circonstance, pour petite qu'elle pût être, qui diminuât sa pureté virginale. Il ne s'est point soucié d'avoir été fouetté, souffleté, moqué et insulté en toutes manières, d'être attaché à une croix entre deux larrons; il a enduré mille calomnies et paroles injurieuses; il a bien voulu mourir comme un blasphémateur, comme un perturbateur du repos public, comme un infâme; mais il n'a pu souffrir que sa Mère reçût aucune atteinte en sa pureté parfaite. C'est pourquoi, afin qu'elle n'en reçût aucun déchet, nous voyons qu'il a renversé toutes les lois de la nature, et que, devant naître d'une femme qui devait être sa mère, il n'a point voulu que l'homme y eût aucune part, mais que le Saint-Esprit seul en

accomplit le mystère, afin qu'il n'y eût rien qui ne s'y passât dans une souveraine pureté, et qu'il pût servir de modèle achevé de cette vertu. Admirez l'amour que Jésus-Christ a fait paraître en cela et même en toute sa vie pour cette vertu. Réjouissez-vous de voir et dans le Fils et dans la Mère une si grande pureté, qui peut servir en toutes circonstances d'un modèle achevé de cette sainte vertu, Approchez avec respect et avec amour de ces divines sources de toute chasteté, pour vous mettre en état d'y puiser et de vous remplir de cette divine vertu.

Second point. *Communion.* — Considérez l'étroite obligation que vous avez, comme ecclésiastique, et particulièrement comme ayant l'honneur d'être prêtre, de vivre dans une très-grande pureté et dans une inviolable chasteté. Méditez bien pour cela les trois considérations suivantes qui vous y engagent. 1° Ce que vous devez être comme prêtre; 2° ce que vous devez faire; 3° ce que vous devez craindre.

Première considération. — Ce que vous devez être dans l'état ecclésiastique vous oblige de posséder la chasteté dans un degré très-éminent. 1° Dans le sentiment des saints Pères de l'Eglise, un prêtre doit être comme un saint au milieu du paradis; car depuis qu'il est élevé au sacerdoce il n'est point du monde, il tient plus du ciel que de la terre; sa vie doit être la vie d'une personne ressuscitée; en sorte que, s'il vit encore dans la chair, il ne doit plus vivre selon les appétits de la chair; il ne doit plus avoir de part à ses plaisirs; il doit être tout à fait dégagé de la corruption. Or quelle pureté cela ne demande-t-il pas dans un prêtre! Il faut, dit saint Chrysostome, qu'elle soit plus grande que celle du soleil même; il faut qu'elle aille à un tel point, qu'il n'y ait rien qui l'égale. 2° Un prêtre doit être un ange, c'est la qualité que lui donnent les conciles et les saints Pères, et le Saint-Esprit, dans l'Ecriture sainte, le qualifie de ce titre, pour lui apprendre qu'il doit avoir la pureté d'un ange. Or comment posséder cette pureté angélique en cette vie, au milieu de la chair qui nous environne, à moins d'avoir la chasteté en un degré très-éminent? C'est par cette voie, dit saint Bernard, que l'homme devient un ange; et encore cette vertu aurait-elle cet avantage par-dessus celle de l'ange, que si la pureté de l'ange fait paraître plus de bonheur, la chasteté de l'homme fait paraître en lui plus de courage et de force. 3° Un prêtre doit être comme Dieu; c'est encore une qualité que lui donne le Saint-Esprit dans l'Ecriture sainte. Il doit donc être tout à fait dégagé de la matière, autant que l'état présent de cette vie peut le permettre; or il ne saurait être établi dans cet état que par une grande chasteté, laquelle a cet avantage, qu'elle rend l'homme semblable à Dieu. Car Dieu étant de sa nature dégagé de la matière, étant incorruptible et très-pur; et l'âme étant aussi très-pure de sa nature, et incapable de corruption, lorsque la chasteté lui fait faire tous ses efforts pour communiquer au corps la même pureté et intégrité par une continence parfaite, l'homme n'exprime-t-il pas en quelque façon en lui-même, dans un miroir très-pur, la ressemblance de Dieu, et ne devient-il pas lui-même tout divin par cette vie? Or c'est ce qui est nécessaire au prêtre, et si absolument, que sans cela il n'est point un prêtre du Dieu vivant, dit saint Clément d'Alexandrie, et par conséquent ne peut être qu'un prêtre du démon.

Seconde considération. — Ce que vous devez faire comme prêtre vous oblige à une très-grande pureté. Car 1° vous devez, comme prêtre, offrir le corps de Jésus-Christ; c'est une de vos obligations essentielles et indispensables : or comment oserez-vous offrir cette victime pure, sainte et immaculée, étant vous-même une victime immonde, et ayant l'insolence de vous immoler au démon par vos impuretés? Quelle communication y a-t-il de la lumière aux ténèbres? quelle société entre Dieu et Bélial? Il ne peut y en avoir aucune, dit l'Ecriture sainte. Or il ne doit pas y en avoir davantage entre vous et le corps de Jésus-Christ; vous qui, de membre de Jésus-Christ que vous étiez, vous êtes rendu membre de l'Antechrist par vos impudicités. Voilà le sentiment des Pères; et ne savez-vous pas, ajoutent-ils, que Jésus-Christ a tellement aimé la pureté, qu'il n'a pas voulu naître de la pureté conjugale, mais de la virginité; et qu'il ne s'est pas même contenté d'avoir une mère vierge, mais il a encore voulu que celui qui passait pour son père fût aussi vierge? Or, si son amour pour cette vertu a été jusqu'à ce point que de ne vouloir naître que d'une vierge, que de ne vouloir être touché que par des mains vierges, lorsqu'il était dans son état d'infirmité et sujet aux faiblesses de l'enfance, quelle pureté ne demandera-t-il pas à présent dans les prêtres qui le produisent sur l'autel et qui l'ont toujours entre les mains! à présent, dis-je, qu'il est dans sa gloire! Autrefois, pour immoler seulement des figures, il fallait même s'abstenir des plaisirs légitimes; l'usage du mariage n'était pas permis aux prêtres pendant qu'ils servaient dans le temple; et c'était assez pour être coupable, que de n'être pas entièrement purifié. Quelle pureté ne sera donc point requise dans les prêtres du Fils de Dieu, qui ont entre les mains la vérité dont les autres n'avaient que de faibles ombres et de légères images!

2° Vous devez, comme prêtre, prier pour les peuples; c'est une des fonctions annexées au sacerdoce, et dont il n'y a point de prêtre qui puisse se dispenser sans crime : or, pour le faire avec fruit et avec efficace, il faut que celui qui prie ait une grande pureté. Car si saint Paul avertit les personnes même qui sont dans le monde, de s'abstenir des plaisirs charnels, quoique honnêtes et licites, pour vaquer avec plus de fidélité à l'oraison, que ne doit-on point dire des prêtres qui doivent y être continuellement appliqués! Comment ensuite les prêtres impurs oseraient-ils s'adresser à Dieu pour apaiser sa colère

qu'ils allument eux-mêmes par leurs impuretés? Ils ne peuvent pas prétendre, non plus, que dans cet état Dieu les exauce aisément, puisque étant dans la chair, ils ne peuvent lui plaire ; et ainsi comment seront-ils exaucés?

3° Vous devez, comme prêtre de Jésus-Christ, annoncer la parole au peuple ; car c'est ce que s'attribuaient les premiers prêtres, et c'est ce que l'Eglise déclare et représente à leurs successeurs : or pour cela il faut une chasteté assez grande pour vous mettre à couvert des soupçons mêmes d'impureté ; car nous voyons que tous les vices ensemble ne font pas tant de tort aux prédicateurs, que celui d'impureté, quand on les en soupçonne ; parce que c'est une vérité naturellement imprimée dans l'esprit des hommes, que ceux qui font cette fonction divine doivent être exempts de toutes les ordures de la chair, et vivre comme l'on vit dans le ciel, où ils veulent conduire les autres. De plus, les aumônes, pour magnifiques qu'elles soient, l'exercice de la charge pastorale, les actions de charité ou en la consolation des affligés, ou en l'instruction des ignorants, pour assidues qu'elles paraissent ; l'exemption de tous les autres crimes, pour parfaite qu'elle se fasse reconnaître, ne peuvent effacer la tache de l'incontinence ni entrer en aucune compensation avec elle ; et c'est ce qui fait que le peuple ne peut écouter sans indignation et sans horreur ceux qu'il soupçonne être sujets à ce vice infâme. Enfin les plus débauchés mêmes ont peine à souffrir que celui qui est malade comme eux, entreprenne de guérir leur maladie et de leur offrir des remèdes. Il faut donc que les ecclésiastiques, pour bien s'acquitter de leurs devoirs, aient une très-grande pureté, et qu'ils soient tellement recommandables par cette vertu, qu'on ne puisse pas même les soupçonner des moindres choses qui pourraient lui donner quelque atteinte

Troisième considération. — Ce que vous avez à craindre comme prêtre vous oblige à une très-grande chasteté ; car 1° vous avez extraordinairement à craindre les tentations contre cette vertu, qui seront plus violentes que si vous étiez en un autre état : car ordinairement on trouve plus douces les voluptés qu'on n'a point goûtées, et on a plus de peine à s'en défendre. De plus, comme les plaisirs vous seront défendus dans cet état, vous vous y sentirez porté quelquefois avec d'autant plus de violence, que vous aurez moins de liberté de les prendre ; car c'est le propre de la nature corrompue, de se porter plus vivement à ce qu'on lui défend. Enfin le démon vous attaquera d'autant plus rudement sur ce sujet, que, comme remarquent les saints, il tâche particulièrement d'abattre ceux qui tiennent lieu de chefs dans l'armée de Jésus-Christ. Ce sont les riches et non pas les pauvres, dit saint Cyprien, qui doivent le plus craindre les voleurs ; et plus une personne est élevée, plus elle est exposée aux atteintes de l'ennemi. Or la science, le zèle, le soin des âmes, l'amour des pauvres, la diligence, la modestie et les autres vertus qui ont le plus d'éclat, ne lui donnent pas tant de peine et de jalousie que la pureté de votre corps et de votre cœur, parce qu'il sait bien que vous ayant volé ce trésor, il sera bientôt maître du reste, ou qu'il le rendra inutile ; c'est pourquoi il fait en ce point tous ses efforts ; et comme on voit qu'il n'attaque jamais plus violemment un prêtre que quand il le tente d'impureté, on est en cet état en peril évident de faire naufrage, à moins d'avoir une très-grande chasteté.

2° Vous devez craindre à cause du vœu solennel que l'on fait en recevant les ordres sacrés, et qui vous met en tel état que toutes vos impuretés seront des sacriléges, et que, si vous ne pouvez garder la continence, vous n'aurez plus de remèdes pour votre salut.

3° Vous devez d'autant plus craindre que, si vous tombez, vous ne vous en relèverez jamais ; car c'est une chose bien rare qu'un prêtre impur se convertisse ; et peut-être n'en a-t-on jamais vu qui se soit converti parfaitement. C'est donc ce que vous devez craindre, et ce qui vous montre l'importance, pour prévenir ce malheur, de bien conserver la chasteté et de vous affermir autant qu'il vous sera possible dans cette vertu. C'est pourtant à quoi vous ne pensez pas assez. Parce que vous ne tombez pas, peut-être, dans les plus grands désordres, et que vos impuretés ne passent pas à l'extérieur, vous croyez être en sûreté sur cette matière ; et cependant avez-vous toute la haine, toute l'horreur, toute l'exécration que vous devez avoir de ce crime ? Les premières pensées qui vous en viennent quelquefois dans ces occasions, quand vous les repoussez, n'est-ce pas avec une horrible lâcheté et une épouvantable négligence ? Ne seriez-vous point bien aise que telles et telles choses vous fussent permises ? Après tout, si vous avez tant d'amour pour la chasteté, d'où vient que vous l'exposez si souvent à être violée par la licence trop grande de vos regards, par les immortifications trop ordinaires de vos sens, par ces délicatesses trop affectées que vous avez pour votre corps ? En vérité, vous avez bien sujet de vous en confondre devant Dieu, de lui en demander pardon pour le passé et la grâce d'être plus fidèle à l'avenir.

Troisième point. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de demander souvent à Dieu la chasteté ; car c'est un don de Dieu, et vous ne pouvez l'attendre que de sa grâce ; et surtout dans les premières attaques de la tentation, dès les premiers mouvements, dès les premières pensées, donnez votre cœur à Dieu, et dites avec les saints : *O amor qui semper ardes et nunquam extingueris ! charitas Deus meus, accende me : continentiam jubes ; da quod jubes, et jube quod vis.* 2° Ne conversez jamais avec ceux dont la chasteté peut vous être suspecte, à moins que la nécessité ne vous y oblige ; car ce vice est si contagieux, qu'il se contracte même par la proximité. Une parole, un regard suffit quelquefois pour donner d'hor-

ribles tentations ; et comme il y a certaines personnes qui sont tellement à Dieu, que tout ce qui est en elles et vient d'elles inspire et respire la sainteté, il y en a d'autres qui sont tellement livrées et vendues au démon, que tout ce qu'elles ont et qui vient d'elles respire et inspire le venin de la chair et le péché. 3° Ne vous engagez jamais dans les saints ordres, que vous n'ayez auparavant éprouvé, et pendant un long temps, si vous pourrez conserver cette vertu inviolablement au milieu des occasions. Pour particulariser davantage, ne songez point à vous y engager, que vous n'ayez resté une année entière sans succomber au péché ; ou si vous avez quelque raison grande et considérable qui ne vous permette pas d'attendre si longtemps, ne vous y engagez point que vous ne vous en soyez abstenu au moins l'espace de six mois, et qu'avec cela vous sentiez une force assez grande, suivant l'avis de votre directeur, pour vous conserver inébranlable au milieu de toutes sortes d'attaques.

Remerciez... Priez... Offrez...

Bouquet spirituel. — *Te ipsum castum custodi.* (*I Tim.* v, 22.) — *Ante omnia munditiam cordis et castitatem corporis, tanquam proprium ac præcipuum clericorum ornamentum, omni studio servare studeant.* — *Soli qui puram agunt vitam, verè sunt Dei sacerdotes.*

XIe MÉDITATION.

Combien les prêtres doivent craindre l'impureté.

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration. — 2° Renoncez à vos péchés et à vous-même, et priez Notre-Seigneur de vous présenter à son Père, afin qu'il vous souffre en sa divine présence. — 3° Renoncez aussi à votre propre esprit, et demandez à Notre-Seigneur la grâce de vous donner le sien, afin qu'il vous conduise dans l'oraison, et que vous puissiez la faire pour sa gloire et pour votre salut.

Premier point. *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ sous cette belle qualité que lui donne l'apôtre saint Paul : *Talis decebat ut nobis esset Pontifex impollutus, segregatus a peccatoribus.* (*Hebr.* vii, 26.) Sa pureté est si grande, qu'elle le tient dans un dégagement total de toute souillure et de toute corruption. 1° Considérez qu'il est si pur, qu'il ne peut admettre dans son corps non plus que dans son cœur la moindre impureté ; car il est la pureté même, il est la pureté essentielle, il est la source de toute pureté. 2° Considérez qu'il a eu un amour si extraordinaire pour cette vertu, que, quoiqu'il ait bien voulu être tenté par le démon contre les autres vertus, et qu'il en ait souffert extérieurement quelques attaques, il n'a jamais permis qu'il l'ait attaqué sur celle-ci : il le tente de superbe, de gourmandise, d'avarice, mais jamais d'impureté. 3° Considérez que, par ce même amour de la pureté, il tint une conduite si sainte en toute sa vie, que ses ennemis mêmes n'ont pas la première pensée de former sur lui le moindre soupçon qui choque cette vertu, ni de lui faire aucun reproche sur ce sujet ; et s'ils l'accusent, dans leurs emportements, dans leur aveuglement et leurs passions, d'être un ivrogne, un séducteur, un menteur, un démoniaque, un séditieux, ils n'ont jamais pu, dans tout l'excès de leur rage et de leur fureur, le soupçonner d'être impur. 4° Considérez que par ce même amour il a voulu choisir une mère vierge, il a aimé par-dessus ses autres disciples celui d'entre eux qui était vierge ; il se donne tellement à posséder à ceux qui sont vierges, qu'il ne peut avoir pour eux aucune réserve. Rendez vos devoirs à Jésus, ce grand amateur de la pureté : *Jesu, amator puritatis.*

Second point. *Communion.* — Considérez les sujets de craindre tout ce qui peut choquer cette vertu que Notre-Seigneur a tant aimée, et combien tous les péchés d'impureté qui lui sont opposés doivent vous être effroyables. Voilà trois motifs qui peuvent vous servir pour cet effet. Le premier sont les sentiments de Dieu même : or vous pouvez les tirer de trois sources : la première, du désir qu'il a que les prêtres soient saints, et de l'obligation qu'il leur en impose ; la seconde, des expressions remarquables dont il se sert pour exprimer le vice et le crime des prêtres impudiques ; la troisième, des redoutables châtiments dont il les punit dans cette vie. Premièrement, pour l'obligation qu'on leur impose d'être saints, elle est si étroite, et il faut croire qu'il l'a tellement à cœur par les préceptes réitérés et les avis continuels qu'il en donne, qu'on ne peut douter de ses sentiments sur ce sujet. Nettoyez-vous, dit-il par ses prophètes, lavez-vous, purifiez-vous, soyez saints : or il est vrai que cela demande un éloignement de tous les vices ; mais il est vrai aussi que, comme il n'y en a point qui soit plus opposé à cette pureté et netteté que celui de la chair, qui souille honteusement notre âme et notre corps, il n'y en a point aussi que le prêtre doive plus détester.

Pour la manière dont Dieu exprime l'énormité de ce crime, elle est surprenante : les prêtres, dit-il par ses prophètes, ont pollué le lieu saint, et ils ont souillé mes sanctuaires ; et ce qui est plus étrange, c'est qu'il ajoute qu'ils le salissent et l'infectent lui-même : j'étais, dit-il, pollué au milieu d'eux. Ne faut-il pas que ce vice ait pour cela une étrange infection, puisque Dieu qui est la pureté même, qui ne peut recevoir en soi aucune tache, assure néanmoins qu'il est infecté, sali, souillé, corrompu par les prêtres qui l'offrent sans avoir la pureté requise ? Voilà quelle est l'énormité de ce crime tout à fait horrible. Il ne corrompt pas seulement le corps et l'âme du prêtre qui le commet, disent les saints, mais il souille encore Jésus-Christ même que le prêtre reçoit et immole à l'autel.

Troisièmement, les châtiments que Dieu a exercés sur les ministres des autels adonnés à ce crime, font assez connaître l'horreur extrême qu'il en a, et les sujets que nous avons de les craindre : 1° nous en voyons une étrange punition en la p[illegible] d'Osa. Ce pauvre lévite, voyant [illegible]

de tomber par terre, étend la main pour la soutenir; et Dieu, au lieu d'agréer cette action qui semble mériter quelque récompense, le punit sur-le-champ d'une mort soudaine, à cause seulement, disent plusieurs, qu'il ne s'était pas abstenu de sa femme le jour précédent, et qu'ainsi il n'était pas assez pur pour toucher l'arche. Quelle rigueur! Quel sujet de crainte pour les prêtres du Fils de Dieu, qui n'ont pas seulement à toucher l'arche, mais Jésus-Christ même, et qui doivent être pour cela mille fois plus saints que ceux de l'ancienne loi! 2° Nous voyons, dans l'*Exode*, que les enfants d'Aaron, Nadab et Abiu, furent brûlés tout vifs pour avoir mis du feu étranger dans leurs encensoirs; ce qui était, dans le sentiment des saints Pères, une figure de l'affection charnelle et déréglée des prêtres, et du châtiment qu'ils doivent attendre du feu de la vengeance de Dieu, lorsqu'ils sont si téméraires que d'approcher des saints ministères sans être tout à fait purifiés de ce vice. 3° Le bienheureux Pierre Damien rapporte que, de son temps, un prêtre adonné à l'impureté ne voulant point profiter des avis qu'on lui donnait sur ce sujet, fut puni de mort subite, et rendit son âme dans l'acte même de son péché, éprouvant en lui cette terrible sentence de l'Apôtre, que *c'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant.* (*Hebr.* x, 31.) N'est-ce pas assez pour vous faire craindre? Car enfin, si vous êtes si misérable que de vous abandonner à ce vice, n'avez-vous pas sujet d'appréhender que la même chose ne vous arrive? et après cela où en serez-vous? Le vénérable abbé Pierre de Cluny, rapporte qu'un autre prêtre abandonné à ce vice fut emporté par le diable, sans avoir jamais voulu se convertir; il y a une infinité d'exemples pareils qui tous doivent vous faire trembler.

Le second motif qui doit vous obliger d'éviter l'impureté, est la conduite de l'Eglise, et les précautions qu'elle a prises pour empêcher ce vice et pour écarter l'impureté de ses autels. 1° Elle a voulu qu'on y ait pourvu dès la jeunesse; et pour cet effet elle a ordonné qu'on établirait des séminaires pour retirer les jeunes ecclésiastiques, afin qu'étant assemblés sous les yeux des évêques et sous une direction sainte dans une même communauté, ils pussent plus aisément se préserver de la corruption qui est ordinaire à cet âge, et se conserver dans la sainteté et pureté nécessaires pour approcher des saints autels. C'est pour cela qu'elle a fait plusieurs ordonnances sur ce sujet, qu'elle a réitérées de temps en temps pour empêcher la discipline primitive de s'affaiblir; qu'elle en a fait un décret solennel dans son dernier concile œcuménique, qui en fait admirablement bien connaître l'importance, et qu'enfin les plus célèbres conciles qui ont été tenus depuis ce temps, suivant le même esprit, en ont renouvelé les ordonnances. 2° Elle n'a pas seulement fait ses efforts et apporté ses soins pour conserver la pureté des prêtres: mais, quand elle remarquait que quelques personnes étaient tombées dans quelque impureté, elle ne les admettait jamais à la tonsure, quoique même elle n'y fussent tombées qu'une seule fois, et que d'ailleurs elles eussent tous les talents imaginables pour servir dans l'Eglise. 3° S'il arrivait qu'une personne, après avoir été élevée dans l'état ecclésiastique, fût ensuite assez misérable pour tomber dans ce péché, elle était exclue pour toujours, ou du moins pour de longues années, du ministère des autels; et l'Église ne les rétablissait jamais dans les fonctions de ses ordres, qu'après un long temps d'une très-sévère et très-exacte pénitence. Voilà quelles étaient les précautions de l'Eglise pour empêcher l'impureté dans ses ministres, d'où vous pouvez tirer deux instructions considérables.

La première, l'horreur étrange que l'Eglise a de ce vice, quoiqu'elle n'observe plus à présent une si grande rigueur pour la discipline extérieure; et si dans le besoin qu'elle a de ministres, elle en reçoit qui ont été autrefois dans ce vice, après qu'ils en ont fait une longue et exacte pénitence, elle ne laisse pas d'en conserver dans le fond le même sentiment, et d'avoir toujours la même aversion de ce vice qui est toujours également horrible aux yeux de Dieu. La seconde, comme Dieu ne déteste pas moins ce vice qu'il faisait autrefois; que l'Eglise n'en a pas moins d'horreur; qu'il n'est pas moins contraire à la sainteté de notre état, vous devez l'éviter avec le même soin que si l'Eglise le châtiait avec la même rigueur et sévérité de son ancienne discipline.

Le troisième motif qui doit vous obliger de fuir l'impureté, est la raison; et pour cela vous ferez les trois considérations suivantes, sur lesquelles vous aurez bien à réfléchir : la première, qu'il n'y a point de crime dans les prêtres, dont Dieu se tienne plus offensé que de l'impureté. 1° Ce péché souille l'image du Père qui est très-accomplie dans les prêtres, et la souille de la manière la plus honteuse et la plus sale qui puisse être. 2° Il corrompt les membres du Fils d'une manière abominable, et les membres les plus nobles et les plus considérables, qui sont les ecclésiastiques. 3° Il profane le temple du Saint-Esprit, et le temple où il réside d'une manière plus spéciale et plus sainte. Quel outrage! c'est là néanmoins l'injure véritable que l'impureté fait à la très-sainte Trinité dans les prêtres. De plus, comme le prêtre représente Jésus-Christ, qu'il tient sa place et qu'il n'est qu'un avec lui, s'il est impur, son impureté semble retomber sur Jésus-Christ même qui paraît dans le prêtre, et qui semble même être ce Jésus-Christ dont il est parlé dans Zacharie (c. III, 3) : *Jesus erat indutus vestibus sordidis.* Quel habillement pour le Fils de Dieu! quel vêtement pour un Dieu de toute pureté! Ajoutez encore que, comme le prêtre immole Jésus-Christ à l'autel, il semble souiller Jésus-Christ même comme

victime, qui est la plainte que Dieu fait par son prophète.

La seconde est qu'il n'y a point de crime plus scandaleux à l'Eglise, que l'impureté d'un prêtre ; car, 1° il fait que le peuple s'y adonne plus librement ; 2° il fait que le peuple méprise les choses saintes, qu'il n'a plus de respect pour l'état ecclésiastique, qu'il se retire de la fréquentation des sacrements, qu'il n'a plus la révérence qu'il doit avoir pour la sainte Messe, qu'il perd la religion pour les redoutables mystères. 3° C'est la désolation et la ruine de l'Eglise, car l'on souille ce qu'elle a de plus saint ; et c'est de là que viennent, par une suite nécessaire, tant d'hérésies, tant d'impiétés, tant d'apostasies dont les histoires sont remplies, et dont nous voyons tant de funestes et de tragiques exemples en nos jours, dans la perversion de tant de religieux et d'ecclésiastiques, qui se portent à cet excès que de quitter même la religion pour satisfaire leur passion.

La troisième raison est qu'il n'y a point de crime qui fasse plus de tort aux ecclésiastiques et qui attire après soi plus de malheurs que l'impureté. 1° Il rend l'homme tout stupide et hébété ; il aveugle son esprit, il renverse sa prudence et le rend semblable aux bêtes. 2° Il bouche toutes les avenues au Saint-Esprit et à ses grâces ; car le Saint-Eprit, dit l'Ecriture sainte (*I Cor.* II, 14), ne demeure pas dans un homme charnel. 3° Ce n'est pas une simple fornication, mais un sacrilége, à raison de la violation solennelle du vœu qu'on en a fait dans l'ordination ; de plus, c'est une espèce d'adultère : voilà donc trois péchés en une même action, auxquels si vous ajoutez le scandale, que peut-on concevoir de plus affreux? 4° Un ecclésiastique adonné à l'impureté, quelle qu'elle soit, en revient à peine. Il ne s'en corrige jamais, à moins d'un miracle, ce vice ayant cela de particulier, qu'il endurcit un homme et le rend insensible à tous les avertissements qu'on peut lui donner, à cause de la facilité qui mène à la coutume, et puis à la nécessité, et c'est ce qui fait que dans les missions, quoique les plus grands pécheurs se convertissent et fassent pénitence, quoiqu'il n'y en ait point qu'on ne réduise, l'on ne voit jamais les prêtres adonnés à ce vice se convertir et se rendre ; au contraire, l'on ne voit personne s'opposer si opiniâtrément aux instructions que les ecclésiastiques impurs. 5° C'est aussi une marque que donne saint Paul de la réprobation. Ils ont suivi, dit-il, les désirs de leur chair ; c'est pourquoi Dieu les a abandonnés à leur sens réprouvé. 6° Il est en horreur, en exécration à tout le monde. Après cela, voyez si vous n'avez pas tous les sujets du monde de craindre ce vice. Demandez à Dieu la grâce qu'il vous en préserve à jamais, et pour cela faites les résolutions suivantes.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de fuir toutes les occasions dangereuses qui pourront vous porter au mal, pour petites et légères qu'elles vous paraissent ; car il n'y a rien de léger en cette matière, et tout y est très-dangereux. 2° Voyez en particulier ce qui vous porte et excite plus ardemment à ce mal, afin d'appliquer particulièrement vos soins à l'éviter : par exemple, la bonne chère, la liberté de la vue, telle lecture, telle conversation, tel entretien, telle personne, tel passe-temps. 3° Mortifiez la chair et les sens. C'est le remède dont se servait l'Apôtre contre les furieuses tentations de la chair dont il était tourmenté : *Corpus meum castigo et in servitutem redigo.* (*I Cor.* IX, 27.)

Remerciez Dieu.... Demandez-lui pardon.... Offrez-vous à la très-sainte Vierge....

BOUQUET SPIRITUEL. — *Sacerdotes polluerunt sanctuaria mea... Coinquinabar in medio eorum.* (*Ezech.* XXII, 26.) — *Cur, o sacerdos! qui sacrificium debes offerre temetipsum, prius maligno spiritui non vereris victimam immolare?* (Petr. DAMIAN.) *Quisquis flamma libidinis æstuat, qua fronte, qua conscientia divinis altaribus appropinquat?* (ID.) — *Fermentum cujus admistione tota massa corrumpitur, incontinentia est ecclesiasticorum, quæ subditos perversa imitatione corrumpit. Quid enim faciet laicus, nisi quod patrem suum spiritualem viderit facientem?* (Petr. Bles.)

XII° MÉDITATION.

Combien les ecclésiastiques doivent fuir la fréquentation des femmes.

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration. — 2° Renoncez à vos péchés et à vous-même, et donnez-vous à Jésus-Christ. — 3° Invoquez le Saint-Esprit et renoncez au vôtre.

PREMIER POINT. *Adoration.* — Considérez 1° comme la pureté des prêtres trouve sa première image dans le Père éternel qui est pur et fécond tout ensemble, et que saint Grégoire de Nazianze nomme pour cette raison le premier vierge. Sa virginité est si féconde, qu'elle engendre un Verbe, lequel étant vierge et fécond comme son principe, produit avec lui, dans une admirable unité, un amour substantiel. Considérez 2° comme le Verbe se faisant chair retient ces deux admirables perfections, naissant d'une mère qui est plus vierge, s'il est permis de parler ainsi, après qu'elle a conçu et enfanté, qu'elle n'était dans le berceau ou après son vœu. Le Très-Haut, c'est-à-dire le Père éternel, la couvre de sa vertu qui n'est autre chose que sa fécondité virginale dont il lui fait une admirable communication, et par laquelle, n'étant qu'une pure créature, elle est rendue capable d'engendrer dans le temps le même Fils qu'il engendre dans l'éternité, et en la pureté de sa génération. Considérez 3° que ce Verbe étant homme, donne encore à son Eglise cette admirable virginité ; car par la communication de sa pure fécondité, il lui donne la vertu d'engendrer spirituellement de nouveaux enfants, qui sont tous les fidèles qui la reconnaissent pour leur mère. Ado-

rez ces premières et divines sources de la virginité et de la pureté des prêtres, qui, pour être pères des Chrétiens, n'en sont pas moins purs, et qui sont même en état d'engendrer spirituellement d'autant plus d'enfants en Jésus-Christ, qu'ils ont une pureté plus grande. Désirez beaucoup cette pureté, et, comme elle ne peut se conserver parfaite dans la fréquentation des femmes, méditez bien à présent les motifs qui peuvent vous obliger de vous en éloigner

SECOND POINT. *Communion.* — Le premier motif qui doit vous obliger de fuir la fréquentation de toutes sortes de femmes, est que cette fréquentation est l'ennemie ordinaire de la pureté : c'est là que les plus grands saints ont fait naufrage; c'est là ce qui a renversé des cèdres du Liban; c'est là que se sont perdues des personnes aussi illustres en vertus qu'éminentes en dignité. Combien de clercs, dit saint Cyprien, combien d'évêques et de grands évêques, après avoir soutenu constamment la foi devant les tyrans, après avoir triomphé généreusement de leurs persécutions, après avoir fait un grand nombre de miracles, sont venus misérablement échouer à cet écueil! Combien de lions ont été domptés par la délicatesse et l'infirmité de ce sexe! Croyez-moi, dit saint Augustin, je parle en évêque et en homme qui en a l'expérience; les cèdres du Liban ne sont pas assurés, il y en a qui ont été abattus, quoiqu'ils fussent dans un état de perfection si sublime que je ne les aurais pas plus soupçonnés de tomber dans ce vice que les Jérôme et les Ambroise. Sans aller fouiller dans l'antiquité et remonter jusqu'aux premiers siècles, nous n'avons que trop d'exemples dans ces derniers temps, et vous-même n'en savez que trop sur ce sujet. Pour peu que vous en ayez vu dans le monde, rappelez-les dans votre esprit, et, après avoir bien médité tant d'effroyables chutes, faites à loisir ces deux réflexions.

La première est qu'après que tant de grands hommes ont perdu leur chasteté dans la fréquentation des femmes, vous ne devez en aucune façon prétendre de pouvoir jamais l'y conserver; car enfin, quelque bonnes résolutions que vous ayez prises, vous n'êtes pas plus saint que David, vous n'êtes pas plus fort que Samson, vous n'êtes pas plus sage que Salomon. Si donc David et les hommes les plus justes, après une longue suite d'années employées au service de Dieu, y perdent leur innocence et le mérite de leur vie passée, et y deviennent des adultères et des homicides; si les Samsons invincibles y deviennent de misérables captifs; si toutes les lumières de la sagesse et de la prudence des Salomons y sont obscurcies, et s'ils y deviennent eux-mêmes idolâtres, quelle vertu et quel degré de sainteté pourra être à l'épreuve de leurs embûches? Quand même vous auriez plus de force, plus de sagesse, plus de sainteté, dit saint Cyprien, vous ne devriez point marcher dans un endroit où vous voyez que la plupart de ceux qui y passent tombent et se perdent. Quand il s'agit d'aller dans un endroit où il y a du danger d'intéresser votre santé, ou de perdre la vie, vous êtes si précautionné, vous le fuyez avec soin; et pour votre âme, et pour votre salut éternel, vous vous exposez sans crainte, sans appréhension, dans les occasions où plusieurs périssent : ce n'est point aimer son âme.

La seconde réflexion est que cette témérité de s'exposer de la sorte, mérite que Dieu vous délaisse et vous abandonne. *Celui qui aime le péril*, dit le Saint-Esprit, *périt dans le péril.* (*Eccli.* III, 27.) Il nous a bien promis de nous aider à sortir du péché, mais il ne nous a jamais promis d'assister dans les occasions ceux qui s'y exposeraient et y demeureraient volontairement. Il a bien promis la grâce pour s'en retirer, si l'on veut; mais qu'il donne la grâce pour ne point pécher, lorsqu'on n'en veut point sortir, lorsqu'on s'y expose de sang-froid, lorsqu'on y demeure volontairement, c'est à quoi vous ne devez point vous attendre, dit saint Cyprien, et c'est ce qui doit vous faire croire que, quelque force que vous ressentiez en vous-même, quelque expérience que vous ayez faite de votre pureté, quelque désir que vous ayez de plaire à Dieu, quelque forte que soit votre haine contre le péché, quelque affermies que soient votre grâce et votre sainteté, vous tomberez infailliblement dans quelque impureté, si, pouvant vous retrancher cette grande fréquentation et familiarité avec les femmes, vous ne le faites pas. Voilà le premier motif qui doit vous obliger de fuir la fréquentation des femmes : c'est un écueil assuré de la pureté, et ce serait un plus grand miracle si vous la conserviez, dit saint Bernard, que si vous ressuscitiez un mort; si vous ne sauriez faire l'un, comment oseriez-vous espérer de réussir en l'autre? C'est vous tromper que de le croire, disent les saints, et il est aussi peu possible de ne point offenser Dieu parmi les femmes, qu'il vous est possible de marcher sur des charbons ardents sans vous brûler.

Le second motif est que, quand vous seriez même assuré de ne pas perdre la pureté dans la fréquentation des femmes, ce serait assez pour vous obliger à les fuir, que de penser que cette vertu y est toujours assurément en péril : c'est le second motif que nous donnent les saints. Et en effet, soit que vous fassiez attention aux exemples que vous venez de méditer, et à ce que les saints Pères nous en disent, soit que vous considériez les différents attraits dont la volupté se sert pour amollir insensiblement, et s'emparer du cœur de l'homme; soit que vous consultiez l'inclination naturelle, et la pente qui est dans le fond de la nature corrompue pour ce péché; soit que vous examiniez votre propre faiblesse sur ce point, et en quel état vous êtes lorsque vous vous trouvez avec les femmes, vous avouerez aisément que votre chasteté est en péril dans ces occasions, et que vous vous y perdrez, à moins d'y apporter une extrême vigilance. Or, après cela, si vous vous trouvez dans la

conversation des femmes, 1° c'est une tentation très-manifeste ; car c'est dormir sur le bord d'un précipice, c'est respirer un air contagieux, c'est avaler du poison, c'est s'exposer auprès des serpents, des scorpions et des vipères ; et c'est néanmoins ce que le démon vous persuade pour vous surprendre. Pensez-y bien sérieusement, et songez que la femme, dans le sentiment des saints Pères, étant une fontaine et un chemin d'iniquité, la perte des âmes et la porte pour aller à tous les diables, les armes dont les démons se servent contre les saints, l'amorce et l'appât avec lequel ils les attirent, le piége qui les arrête, les liens qui les captivent et par lesquels ils se les assujettissent, il n'y a que le démon qui puisse vous donner cette inclination pour la société des femmes, et qui puisse vous porter à les fréquenter de la sorte. Que vous ne rompiez pas cette familiarité et fréquentation, il faut avouer que c'est une grande folie ; car y a-t-il personne qui voulût se tenir longtemps dans un lieu où l'on est obligé de combattre tous les jours, et où rarement on remporte la victoire, et où néanmoins il faut se résoudre à vaincre tous les jours, ou à se perdre ? Ne faut-il pas avoir perdu tout à fait l'esprit pour en user de la sorte ? 2° N'est-ce pas aussi une marque, si vous n'évitez point ces fréquentations, que vous n'aimez pas beaucoup la chasteté, puisque vous l'exposez si aisément ? On n'a garde d'exposer ce que l'on aime ; on se donne bien garde de hasarder ce que l'on estime et ce que l'on chérit ; il faut donc que le péril où l'on se trouve dans les conversations et familiarités avec les femmes vous oblige de les quitter autant que vous pourrez.

Le troisième motif de les éviter est l'intérêt de votre réputation, que vous êtes obligé de conserver et que vous perdrez assurément dans leurs conversations. C'est pourquoi quand votre pureté n'y serait pas intéressée, quand votre chasteté n'y courrait aucun risque, c'est assez que vous donniez occasion de faire un mauvais jugement de votre conduite, c'est assez que vous soyez un sujet de scandale à vos frères, c'est assez que vous scandalisiez l'Eglise, pour vous rendre coupable devant Dieu ; c'est le sentiment des saints. Vous êtes toujours avec des femmes, disent-ils, et vous voulez qu'on ait bonne opinion de vous et que l'on vous croie continent ! Je veux que vous le soyez, mais vous causez du scandale, vous scandalisez l'Eglise de Dieu ; ôtez donc le scandale arrivé, ou vous n'êtes point sans crime de donner ainsi fondement à la mauvaise opinion que l'on peut avoir de votre vertu, et de ne vouloir point le retrancher. Car, après tout, vous savez ce que l'on pense et ce que l'on a raison de croire des ecclésiastiques qui sont ordinairement avec les femmes : et ne me dites pas que vous ne vous mettez pas en peine de ce que l'on pense de vous ; que les jugements des hommes vous sont indifférents ; que le témoignage de votre propre conscience vous suffit ; que, pourvu qu'elle ne vous reproche rien devant Dieu qui est votre juge, vous êtes content. Car 1° l'Apôtre vous commande de faire le bien non-seulement devant Dieu, mais devant les hommes, et saint Augustin ajoute : *Nobis necessaria vita nostra, aliis fama nostra.* 2° Ecoutez ce que vous dit un fameux concile après ce saint docteur : Pour nous, dit-il, notre conscience nous suffit, mais pour le peuple notre réputation est nécessaire ; nous devons la conserver, et c'est une cruauté que de la négliger en se contentant du témoignage de sa seule conscience.

Considérez, en outre, que, quand ces fréquentations seraient innocentes, si vous n'ôtez toute occasion de murmure et de scandale, vous donnerez aux autres occasion de vous imiter, et vous ne serez pas en état de les avertir, bien loin de les reprendre avec vigueur, lorsqu'ils s'exposeront à ce péril, et que vous verrez qu'ils s'y perdent en ne l'évitant pas. Méditez bien toutes ces raisons ; car c'est sur ces fondements, 1° que les saints conciles dans tous les temps ont défendu très-expressément aux ecclésiastiques de tenir aucune femme chez eux ; 2° que plusieurs, dans les siècles avancés, en ont exclu même les plus proches parents ; 3° que les saints Pères, dans tous les temps, ont toujours condamné cette fréquentation comme une très-grande corruption ; 4° que saint Basile en particulier menace d'anathème un certain ecclésiastique nommé Grégoire, quoiqu'il eût soixante et dix ans et qu'il ne le crût pas capable de tomber dans ce péché ; qu'il sera anathème s'il ne chasse une femme qui demeurait chez lui ; 5° qu'on ne voulut point souffrir cette cohabitation en Paul de Samosate, et que les évêques déclarèrent qu'il devait la quitter, quand même on accorderait qu'elle fût innocente, et qu'il n'eût aucun mauvais commerce. Voyez maintenant comment vous vous êtes comporté sur ce sujet ; humiliez-vous-en ; demandez-en pardon à Dieu, et la grâce de faire de bonnes résolutions.

Troisième point. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de ne demeurer jamais, si vous pouvez, avec aucune femme ; car il y a à craindre avec vos proches parentes ; il y a d'autant plus à craindre, que l'on s'en défie moins et qu'on s'y donne ordinairement plus de liberté : et le désastre de la pauvre Thamar, causé par son frère Ammon, fait assez voir si l'on peut sans danger converser familièrement avec ses proches et alliées, et si la sœur même peut être en assurance avec son propre frère. De plus, comment empêcher que plusieurs autres femmes ne viennent visiter vos parentes ? Ajoutez même qu'elles ont souvent besoin de servantes ; et tout cela se trouve dans la maison où vous êtes ; le moyen donc que votre vertu ou votre réputation ne soit intéressée ? ce qui a fait que quelques conciles ont défendu de demeurer avec des parents. Pour d'autres femmes qui ne sont point vos parentes, vous avez vu le péril qu'il y a. Pour des servantes, le danger y est d'autant plus évident que l'on a plus d'autorité sur elles :

ce qui a donné lieu aussi à plusieurs conciles de défendre expressément à tous les ecclésiastiques d'en retenir chez eux. 2° Résolvez-vous non-seulement de ne point demeurer, s'il se peut, avec des femmes, mais encore de ne les visiter jamais, au moins le plus rarement que vous pourrez ; et pour cela, 1° ne les visitez jamais par divertissement, jamais par complaisance et jamais sans nécessité. 2° Quand dans la nécessité vous vous trouverez avec elles, que ce ne soit jamais seul, mais ayez toujours quelque bonne personne en votre compagnie, qui puisse être témoin de ce que vous faites. 3° Finissez-en le plus tôt que vous pourrez. 4° En quelque façon que vous vous rencontriez avec elles, tâchez de mortifier tellement votre vue, que vous ne l'arrêtiez jamais sur elles, particulièrement sur leur visage, et de vous comporter en telle sorte, que par la retenue de tous vos sens, la modestie de votre extérieur, et surtout par la sainteté de vos discours, vous puissiez prévenir toutes les embûches de l'ennemi, et lui ôter toutes les occasions de vous perdre.

Remerciez Dieu... Demandez-lui pardon... Offrez-vous à la très-sainte Vierge.

Bouquet spirituel. — *Nullus clericorum pro occasione necessitatis faciendæ vestis, aut etiam ordinandæ domus, extraneam mulierem in domo sua habere præsumat. Nullus episcopus, presbyter aut diaconus ancillam propriam in domo sua stabilire præsumat, quæ etiam pronior, propinquiorque ad culpam dignoscitur subjecta dominatui*, etc. (*Concil. Turon.*) .... *Cum clerico femina nulla commaneat non despecta, non vetula ad domesticum obsequium, quia magis illicito delinquitur, ubi sine suspicione securum esse potest delictum, maxime quia cupidini nec deformitas, et nulla despectio fastidii vel vilis existit.* (S. Cypr.) *Feminis transeunter exhibenda est accessio quodam modo fugitiva.* (S. Basil.) — *Ne velis cum eis uti longis et otiosis fabulis, ne per plurimas fornicationes utrarumque mens polluatur.* (S. Basil.) — *Prohibe virgines tecum commemorari, etiam quæ de genere tuo sunt.* (S. Hier.) — *O quam vilis! o quam miser et pusillanimis reputatur clericus qui frequenter cum mulieribus conversatur! Ne in præterita castitate confidas; nec sanctior Davide, nec Samsone fortior, nec Salomone potes esse sapientior.* (S. Hieron.)

XIII° MEDITATION.

De l'oisiveté et de l'obligation que tous les ecclésiastiques ont de l'éviter.

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration. — 2° Renoncez à vous-même et donnez-vous à Jésus-Christ. — 3° Invoquez son Esprit et renoncez au vôtre.

Premier point. *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ travaillant en ce monde, et ne pouvant demeurer un seul moment en toute sa vie dans l'oisiveté ; considérez-le en quelque état que vous voudrez, vous le trouverez toujours dans le travail depuis sa naissance jusqu'à sa mort, et pas un seul instant sans quelque occupation. Tantôt il prêche, tantôt il prie, tantôt il sacrifie, tantôt il pardonne les péchés, réconcilie les pécheurs, guérit les malades, instruit les ignorants, corrige les coupables, fortifie les faibles. Quelquefois on le voit dans les villes, d'autres fois aller à la campagne, quelquefois même se retirer dans le désert, mais partout il y a son emploi ; jamais dans la paresse, jamais dans l'oisiveté, jamais à ne rien faire ; il allait en faisant du bien, dit l'Evangile, et même dès son enfance : *Et in laboribus a juventute mea.* (*Psal.* LXXXVII, 16.) Oh ! le bel exemple contre l'oisiveté ! Rendez vos devoirs à Jésus-Christ qui vous le donne.

Deuxième point. *Communion.* — Considérez les motifs qui doivent vous obliger de fuir l'oisiveté. En voici trois considérables : le premier est le tort qu'elle fait à un ecclésiastique ; le second est le dommage qu'elle apporte à tout le clergé ; le troisième est le préjudice qu'en souffre toute l'Eglise.

1° Pour le tort que l'oisiveté fait à un ecclésiastique, il est plus considérable que l'on ne pense. 1° Ce vice est une source presque infaillible de l'impureté, et rarement trouvera-t-on une personne adonnée à l'oisiveté qui soit chaste. Car en ne faisant rien on apprend à mal faire, et c'est ce que le Saint-Esprit a voulu nous faire entendre quand il attribue l'iniquité de Sodome à son oisiveté : *Hæc fuit iniquitas Sodomæ, otium filiorum ejus* (*Ezech.* XVI, 49) ; et quand il nous représente l'adultère de David il marque expressément qu'il en conçut la pensée dans le temps où les autres rois avaient coutume de travailler, et qu'il était oisif : *Eo tempore quo solent reges ad bella procedere.* (*II Reg.* XI, 1.) C'est aussi ce vice, dit saint Bernard, qui enveloppa Salomon dans tant de voluptés charnelles et qui causa sa perte : *Rex Salomon per otium semetipsum involvit in multis fornicationibus, et propter cupiditatem fornicationis adoravit idola.* (S. Bern.) Et c'est pareillement ce qui ne manquera jamais de vous précipiter dans le même abîme, quelque bonne intention que vous ayez ; car enfin, dit saint Bernard, l'impureté gagne bientôt le cœur d'un homme oisif ; elle l'abat plus aisément et le presse ensuite plus vivement. Autant donc que vous devez avoir d'horreur de l'impureté, comme ecclésiastique, autant devez-vous apporter de soin pour éviter l'oisiveté qui ne manque jamais de la produire : *Luxuria cito decidit hominem otiositer vagantem; luxuria gravius ruit quem otiosum invenit. — Delectatio carnis per laborem vincitur; luxuria cedit operibus, cedit industriæ et labori.* (S. Bern.) 2° Non-seulement l'oisiveté est la source de l'impureté, mais encore elle est le principe et comme la mère nourrice de tous les vices. Car il n'y en a pas un qu'elle ne soit capable de produire et qu'elle n'enseigne, selon la parole du Sage : *Qui sectatur otium, ait Salomon, replebitur egestate; paupertate, scilicet, vel visibili vel invisibili; quia necesse est otiosum quemque et diversis vitiis involutum teneri et alienum semper existere a contemplatione Dei et divitiis spiritualibus* (Cass.) Par

elle, dit saint Augustin, nous sommes portés à la superbe, au luxe, à la bonne chère, à la délicatesse, à la luxure. C'est elle, dit saint Bernard, qui est le réceptacle de toutes sortes de tentations et de mauvaises pensées ; et comme une terre, quoique bonne, si elle n'est cultivée, ne peut rapporter que des ronces, des épines, des orties et toutes sortes de mauvaises herbes, ainsi une âme qui, étant dans l'oisiveté, n'est point cultivée par le travail, ne peut être féconde qu'en toutes sortes de vices et de déréglements : *Per agrum hominis pigri transivi, et eum totum replebant urticæ, et operuerant superficiem ejus spinæ.* (*Prov.* XXIV, 30.) 3° Non-seulement l'impureté précipite une âme dans le péché, et la rend susceptible de toutes sortes de délectations, et capable de toutes sortes de vices, mais elle la met dans un état à ne s'en retirer jamais. Car quand on est une fois tombé, on ne se relève qu'avec peine, et surtout quand la chute est grande. Comme dans les ecclésiastiques il faut des efforts, des violences, des fidélités extraordinaires, c'est ce qui fait qu'on en voit si peu se convertir dans cet état, parce qu'il y en a très-peu qui veulent se faire une si grande violence. Que si donc ils sont adonnés avec cela à l'oisiveté, comment pourra-t-on espérer qu'ils se relèvent ? La nature accoutumée à ne rien faire et à chercher ses aises, ses satisfactions, ses plaisirs dans la paresse et la fainéantise, ne se résoudra pas aisément à prendre toute la peine qui serait nécessaire pour sortir du précipice ; elle en aura bien quelques souhaits et quelques velléités : mais de se résoudre à mettre la main à l'œuvre, oh jamais ! tous ses désirs ne seront qu'imparfaits, et de la nature de ceux dont parle le Sage, qui ne vivifient pas, mais qui donnent la mort : *Desideria occidunt pigrum.* (*Prov.* XXI, 25.)

D'où vous devez conclure qu'un ecclésiastique, à moins qu'il ne renonce à l'oisiveté, à moins qu'il n'apporte tous ses soins et n'emploie tous ses efforts pour s'en défaire, sa ruine est infaillible, sa perte est inévitable, sa damnation est assurée ; car enfin c'est un sel affadi, il sera donc jeté dehors ; c'est un serviteur inutile, il sera donc envoyé dans les ténèbres extérieures ; c'est un arbre infructueux, il sera donc jeté dans les flammes. Méditez bien ces trois comparaisons : comme elles sont de l'Ecriture sainte toutes les trois, elles vous représentent bien nettement les ecclésiastiques oisifs, et dans les châtiments éternels qu'elles nous expriment que Notre-Seigneur leur prépare en l'autre vie, elles nous donnent assez de quoi nous convaincre et de la crainte que nous devons avoir de ce vice, et de l'obligation spéciale que nous avons de l'éviter, afin de n'être point tourmentés avec les démons : *Timendum ne flagellentur cum dæmoniis.* (S. BERN.)

Le second motif qui doit exciter les ecclésiastiques à fuir l'oisiveté est le très-grand tort qu'elle fait à leur état. Voici trois principes qui nous feront voir jusqu'où va ce dommage : 1° C'est que l'oisiveté détruit absolument la fin pour laquelle Notre-Seigneur a établi cet état dans l'Eglise, et elle ne tâche que de le rendre tout à fait inutile. Car jamais Notre-Seigneur ne l'a établi que pour le travail : c'est à quoi tout homme est obligé par sa naissance ; mais c'est à quoi tout ecclésiastique est plus engagé par sa profession. Je ne vous ai mis dans mon Eglise, dit Notre-Seigneur, qu'afin que vous travailliez et fructifiiez. Ce sont des ouvriers dans la vigne du père de famille, il faut qu'ils la cultivent : *Quid statis tota die otiosi ? ite et vos in vineam meam.* (*Matth.* XX, 6.) Ce sont des soldats dans la milice spirituelle et cléricale, il faut qu'ils combattent : *Labora sicut bonus miles.* (*II Tim.* II, 3.) En un mot, ce sont des ministres, il faut qu'ils travaillent, et c'est à quoi s'oppose l'oisiveté qui, tenant les ecclésiastiques sans rien faire, ne tend qu'à rendre cet état inutile et infructueux dans l'Eglise.

2° Non-seulement elle veut le rendre inutile, mais elle tend aussi à le rendre tout à fait méprisable aux yeux du monde ; car c'est ce qui fait que la plupart ne l'estiment point comme il le mérite, et qu'ils ne le regardent que comme un état de pure fainéantise. Vous savez que c'est le sentiment ordinaire des gens du siècle, et il n'y a pas sujet de s'en étonner. Car quand on voit des ecclésiastiques demeurer sans rien faire depuis le matin jusqu'au soir, qu'on les voit s'amuser indécemment dans les rues et les places publiques à regarder les passants, entendre des sornettes, niaiser sur la boutique d'un artisan ; quand on remarque qu'ils ne font autre chose que jouer, se promener, se divertir, s'entretenir de discours badins, inutiles, et souvent indécents, le moyen que le peuple fasse un autre jugement de cet état, sinon que c'est un état de fainéants et de paresseux ? et le moyen ensuite qu'il n'en ait un grand mépris ? Voilà ce que fait, en second lieu, l'oisiveté.

3° Elle fait enfin qu'il tombe dans une extrême confusion et le dernier déréglement. Car sur ce fondement, que l'état ecclésiastique est un état de fainéantise, aussitôt qu'on voit dans une famille une personne qui n'a point d'esprit, qui n'a nul talent, qui n'est propre à rien, on le jette dans l'Eglise, parce qu'on croit que, n'étant bon à rien, il ne saurait être mieux que dans un état où l'on se persuade qu'il n'y a rien à faire. N'est-ce pas la source d'où sont venus les plus grands désordres du clergé ? N'est-ce pas ce qui a fait qu'il a été, pendant un temps, en opprobre et en ignominie devant le monde jusque-là qu'un gentilhomme aurait rougi d'être simple prêtre et aurait cru manquer à sa noblesse ? N'est-ce pas encore ce qui a fait qu'on a traité souvent ceux qui étaient honorés de ce caractère, comme des valets, et que, perdant toute l'estime qu'on devait avoir de ce très-saint état, on a perdu aussi tout le respect qu'on devait au divin sacerdoce ? Réfléchissez un peu sur tous les désordres qui sont venus de cette source, et vous verrez en-

suite le sentiment que vous devez avoir de l'oisiveté qui les enfante.

Le troisième motif qui doit obliger les ecclésiastiques à fuir l'oisiveté, c'est le grand préjudice qu'elle apporte à l'Eglise. Car il est vrai que les ecclésiastiques oisifs la trompent, la désolent et l'avilissent d'une manière pitoyable. 1° Ils la trompent; car elle s'attend à avoir dans les ecclésiastiques des ministres fidèles et des services nécessaires; et néanmoins elle se voit frustrée de son intention par l'oisiveté qui les tient dans la paresse et la fainéantise. 2° Ils la désolent; car elle voit ensuite ses enfants périr sans aucun secours; elle sait leurs besoins, elle les entend gémir et demander quelque assistance, et néanmoins elle ne trouve personne qui les soulage, et qui veuille seulement prendre la peine de rompre le pain qu'ils demandent et qui est nécessaire pour les nourrir. 3° Ils l'avilissent: car quelle estime en peuvent avoir les étrangers, et quelle gloire lui peut-il rester parmi les nations, lorsqu'on sait partout que les âmes, faute d'être instruites et secourues, y périssent tous les jours par milliers, et que l'on voit d'ailleurs une infinité de prêtres, qui sont pourtant ses principaux enfants et ceux qui doivent participer davantage à son esprit et à son zèle, les laisser périr, et aimer mieux demeurer sans rien faire depuis le matin jusqu'au soir, que de leur donner la moindre assistance dans cette extrémité? N'est-ce pas une confusion qui retombe sur l'Eglise, et qui fait qu'on blasphème souvent contre elle?

Après avoir considéré ces motifs qui doivent vous obliger de fuir l'oisiveté, faites réflexion sur vous-même, et voyez si vous n'en êtes point coupable devant Dieu. Etre oisif, au jugement de Dieu, c'est ne rien faire, ne point s'occuper, ne point s'adonner à aucune chose sérieuse; c'est passer toute la journée à se divertir, à jouer, à se promener, à boire, à manger, à dormir et autres choses semblables qui ne vont qu'à contenter la chair et satisfaire la mollesse. C'est même faire toute autre chose que ce qu'on doit faire dans son état, quoiqu'on soit d'ailleurs dans une bonne occupation. C'est, après avoir dit la sainte Messe et le bréviaire, s'imaginer que tout est fait, et ne plus s'occuper sérieusement le reste de la journée. C'est, pour un ecclésiastique, s'occuper à toutes sortes d'affaires ou d'emplois séculiers, comme aller à la chasse, solliciter des procès, vaquer aux affaires de la famille, conduire le ménage, faire quelque négoce ou trafic, etc. En un mot, c'est ou mal faire, ou ne rien faire, ou faire autre chose que ce qu'on doit. Voyez par ces marques si vous n'avez pas sujet de vous confondre devant Dieu pour avoir été une grande partie de votre vie dans l'oisiveté. Demandez-lui pardon du passé, et la grâce de travailler fidèlement à l'avenir.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de bien régler tout votre temps, et de le régler en sorte: 1° Que vous marquiez au moins, autant que vous pourrez, tout ce que vous aurez à faire; 2° que s'il se peut vous le déterminiez pour chaque jour, en sorte que vous n'y laissiez point d'heure vide; 3° que vous n'y mettiez pour le divertissement que ce que la nécessité demande, et que la bienséance de votre état pourra souffrir, vous débarrassant entièrement de tout ce qui est incompatible avec votre profession. 2° Observez le règlement que vous vous prescrivez, avec toute la fidélité possible, et pour cela évitez autant que vous pourrez, les compagnies mondaines, les entretiens séculiers, les amitiés que vous savez n'être bonnes qu'à vous faire perdre le temps. 3° Quand vous y manquerez, imposez-vous à vous-même quelque bonne pénitence que vous accomplirez avant que le jour soit passé.

Remerciez... Priez... Offrez...

BOUQUET SPIRITUEL. — Il n'y a que ceux qui ont travaillé à la vigne du Seigneur qui sont récompensés: *Voca operarios et redde illis unicuique secundum opera ejus, unicuique prout gessit.* — *Amor Dei nunquam est otiosus.* (S. BERN., *De modo bene vivendi*, ch. 51.) — *Regnum Dei non dabitur otiosis, sed in servitio Dei studiosis. Non dabitur vagantibus, sed pro Deo digne laborantibus.*

XIV° MÉDITATION.

Que les ecclésiastiques sont obligés de vaquer aux fonctions extérieures de leurs ordres.

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration. — 2° Renoncez à vous-même et donnez-vous à Jésus-Christ. — 3° Invoquez le Saint-Esprit et renoncez au vôtre.

PREMIER POINT. *Adoration.* — Considérez que la damnation ou le salut de chaque personne étant particulièrement attaché aux emplois ou fonctions de sa condition et à l'usage qu'il en fait, il est difficile qu'un ecclésiastique qui néglige de s'acquitter des fonctions de ses ordres, puisse éviter le jugement de Dieu. Car ce sont là proprement les fonctions de son état, ce sont les obligations de sa condition, ce sont ses premiers engagements; et c'est pourquoi, comme il aurait tout sujet d'espérer une bonne récompense s'il s'y rendait fidèle: *Qui enim bene ministraverint bonum gradum sibi acquirent et multam fiduciam in spe quæ est in Christo Jesu* (*I Tim.* III, 13); aussi a-t-il tout sujet de craindre, quand il les néglige et qu'il ne s'acquitte pas de son ministère, d'être condamné comme un serviteur inutile qui n'a point fait profiter les talents de son maître: *Inutilem servum ejicite in tenebras exteriores.* (*Matth.* XXV, 30.) Craignez cette sentence, adorez et aimez le divin Maître qui la prononce, mais redoutez sa justice; et pour mieux connaître le sujet que vous avez de craindre sur ce point, et vous mettre en même temps en état de l'éviter, considérez les motifs qui doivent obliger tous les ecclésiastiques, même ceux qui n'ont reçu que la tonsure et les mineurs, de faire les fonctions de leurs ordres.

SECOND POINT. *Communion* — Voici trois motifs

que vous méditerez à loisir. Le premier motif se tire de l'engagement même où l'on entre par la réception de l'Ordre. Car l'intention de Notre-Seigneur qui y appelle, le dessein de l'Eglise qui le confère, la promesse de l'ecclésiastique qui le reçoit, sont trois engagements qui font connaître comment on en doit faire les fonctions. Pour l'intention de Notre-Seigneur, il a institué ce sacrement, et ne nous donne la puissance de l'Ordre, et ne nous promet ses grâces que pour en faire un saint usage et en exercer dignement les fonctions : *Non enim negligendam gratiam dedit Dominus*, dit le Pape Alexandre III, *sed fideliter exercendam*. C'est pourquoi, entre toutes les qualités qu'il requiert de ses ministres, il désire particulièrement la fidélité même dans les moindres choses, comme il paraît en une infinité d'endroits de l'Ecriture sainte. Or cette fidélité consiste uniquement à s'acquitter du ministère qu'il confie.

Pour le dessein de l'Eglise, il est tout manifeste; car si vous prenez garde aux paroles dont elle se sert dans la collation de tous les ordres, elle ne nous inculque et ne nous marque autre chose qu'exercice, office et pratique. Dans la tonsure : *Ut fidelem Deo cultum præstent. — Prima tonsura non initientur de quibus probabilis conjectura non sit eos ut fidelem cultum præstent hoc genus vitæ elegisse. (Trident.)* Pour les portiers, elle prie : *Ut famulos suos benedicere dignetur quos in officium ostiariorum eligere dignetur, et ut sit eis fidelissima cura in domo Dei diebus et noctibus.* Aux lecteurs : *Officium vestrum agnoscite et implete.* Aux exorcistes : *Ut studeant et discant per officium vitiis imperare.* Aux acolytes : *Sacris altaribus fideliter subministrent.* Aux sous-diacres : *Ut in conspectu ejus fideliter serviant.* Aux diacres : *Emitte in eos spiritum tuum quo in opus ministerii tui fideliter exsequendi septiformis gratiæ tuo munere roborentur.* Enfin aux prêtres : *Sint providi cooperatores ordinis sui, bonam rationem dispensationis sibi creditæ reddituri, ut æternæ beatitudinis præmia consequantur.* En sorte qu'à moins d'imputer des mensonges à l'Eglise, et de regarder ses cérémonies comme une absurdité, les ecclésiastiques ne peuvent aucunement se dispenser de faire leurs fonctions.

Nous voyons qu'elle a été si exacte à faire exercer les fonctions des ordres que l'on avait reçus, et si sévère envers ceux qui s'en dispensaient, qu'elle refusait de conférer les ordres supérieurs à ceux qui n'avaient pas exercé les inférieurs, qu'elle ne recevait personne dans l'état ecclésiastique, qu'elle ne l'attachât à quelque église pour l'y servir par les fonctions de son ministère, et qu'elle déclarait que sans cela les ordinations étaient *irritæ et inanes*. Nous voyons, enfin, qu'elle continue tellement dans le dessein que tous les ecclésiastiques exercent leurs fonctions, que, nous parlant encore par la bouche des Pères assemblés dans son dernier concile œcuménique, 1° Elle témoigne le désir qu'elle a que ceux qu'on reçoit au sacerdoce aient été fidèles à exercer les offices et ministères inférieurs. 2° Elle dit qu'elle souhaite qu'on en renouvelle l'usage dans les lieux où l'on en aurait interrompu l'exercice, et qu'elle brûle du désir de voir cet ordre rétabli. 3° Elle établit pour cela les interstices. 4° Elle prie, elle exhorte, elle conjure tous les prélats d'y tenir la main. N'est-ce pas assez pour faire connaître la volonté d'une mère à ses enfants; et bien qu'elle ne punisse pas cette omission et cette négligence comme autrefois, bien qu'elle ne menace pas à présent des mêmes peines et de si grands châtiments, ne doit-il pas nous suffire que nous connaissions ce qu'elle désire, pour ne pas abuser de sa bonté, et pour ne pas nous licencier à ne rien faire que ce que nous voudrions, sous prétexte qu'elle se contente de nous exhorter en mère, et qu'elle ne nous menace pas en souveraine? Quoi! parce qu'elle est bonne, faut-il que nous soyons méchants? quelle injustice!

Pour notre promesse, elle nous oblige encore à faire les fonctions des ordres que nous recevons : c'est à quoi nous nous sommes engagés dans notre ordination. Car, quand l'évêque, en nous la conférant, nous en a marqué les fonctions en particulier, ce n'a été qu'à dessein de nous y obliger, et nous y avons suffisamment consenti et acquiescé par notre silence; ce qui est si véritable, que si quelqu'un s'approchait, disent les docteurs, même des ordres mineurs n'ayant pas la volonté d'en faire les fonctions, il commettrait un péché énorme, d'autant qu'il profanerait et violerait un sacrement, le frustrant de sa fin, c'est-à-dire le recevant pour une autre fin que celle pour laquelle il est institué, qui n'est autre que l'exercice. A moins donc que de nous rendre parjure et frustrer en même temps Notre-Seigneur de son désir, aussi bien que l'Eglise de son attente, il faut nous résoudre à faire les fonctions des ordres que l'on doit recevoir; et c'est le grand engagement que l'on contracte dans l'ordination, auquel il faut que vous pensiez, et qui doit vous servir de premier motif pour vous convaincre sur ce sujet.

Le second motif qui doit porter les ecclésiastiques aux fonctions et exercices de leurs ordres, sont les grands biens qui en résultent : 1° à Dieu, 2° à l'Eglise, 3° à celui qui les exerce. 1° A Dieu; car toute la sainte Trinité en est souverainement glorifiée, d'autant que toutes nos fonctions sont autant d'actes de religion très-parfaits, et qu'elles font que Dieu est honoré des peuples. Car on voit par expérience qu'il n'y a rien qui les anime tant à la dévotion que ces fonctions bien faites. A la vue même de ces saints et sacrés ministères, les libertins sont quelquefois portés à rendre gloire et louange à Dieu, et à s'écrier comme ceux de l'Évangile : *Benedictus Deus qui dedit potestatem talem hominibus. (Matth. IX, 8.)*

2° A l'Eglise; car 1° elle est par ce moyen toute remplie de grâces à cause de l'application des mérites [illegible] passion de Notre-Seigneur qui se

fait aux fidèles par l'exercice de ces fonctions. 2° Tout le peuple en est édifié. 3° Les âmes du purgatoire en sont soulagées. Enfin, c'est pour lors que cette armée de l'Eglise militante étant si bien rangée, parce que chacun se tient dans son rang, est rendue terrible et redoutable à ses ennemis.

3° A celui qui les exerce; car, 1° c'est le plus grand honneur qu'il puisse recevoir, que de servir Dieu dans un ministère si relevé, et par des fonctions si sublimes et qui surpassent infiniment tous les emplois les plus considérables que l'on puisse avoir chez les grands de la terre. 2° Il reçoit toujours de nouvelles grâces par cet exercice. 3° Il se remplit peu à peu de l'esprit ecclésiastique. 4° Il se forme par ce moyen pour les ordres supérieurs. 5° Enfin il apprend l'office divin, l'administration des sacrements, les cérémonies, leurs significations, en un mot, il s'instruit insensiblement de tout ce qui regarde son état. En vérité, voudriez-vous bien ravir à Dieu la gloire qu'il prétend de notre ministère, frustrer l'Eglise des services et des avantages qu'elle en attend, vous priver vous-même des avantages si considérables que vous recevriez si vous vouliez vaquer à ces fonctions? Qu'en dites-vous?

Mais si tout cela n'est pas suffisant pour vous faire prendre la résolution de vaquer dorénavant à vos fonctions, considérez enfin les grands maux qui naissent de cette négligence, pour ne pas dire, de ce mépris que font les ecclésiastiques de s'appliquer aux fonctions de leurs ordres; et c'est le troisième motif dont vous vous entretiendrez à présent. 1° Cette négligence fait que les ministères sacrés sont vilipendés, méprisés et considérés comme des choses de néant, et tout à fait inutiles à l'Eglise. En effet, quelle estime en pourraient faire les peuples, quand ils voient des ecclésiastiques même qui les méprisent et qui en font si peu d'état, qu'ils ne les exercent pas seulement une fois dans toute leur vie? Faut-il s'étonner, après cela, si les hérétiques s'en moquent et ne les croient pas d'institution divine? Il faut donc en renouveler l'exercice, dit le concile de Trente, si on veut en renouveler le respect. 2° Cette négligence fait encore que les laïques et les femmes même se mêlent dans ces fonctions et s'ingèrent de les exercer; qu'on voit des laïques servir au sacrifice pendant que des ecclésiastiques rougiraient de le faire; qu'on voit des femmes même orner les églises, parer les autels, avoir soin des ornements, à la honte et à la confusion, et souvent au scandale des Chrétiens et à la condamnation de ceux qui y sont obligés par office. 3° Cette négligence cause enfin une horrible confusion, et fait que l'Eglise, qui est si belle et si ravissante par son bel ordre, devient une horrible Babylone pleine d'un épouvantable désordre. N'est-ce pas ce que nous voyons à présent par l'indolence de la plupart des ecclésiastiques qui s'engagent dans cet état sans y vouloir servir?

Mais voyez si vous ne contribuez pas vous-même à ce désordre; car quelles fonctions avez-vous faites depuis que vous êtes ecclésiastique? ne rougissez-vous point quelquefois quand il faut vous y appliquer? n'en évitez-vous point les occasions autant que vous pouvez? n'auriez-vous pas honte s'il vous fallait servir à une Messe basse, balayer une église, nettoyer un autel, chanter une leçon, etc., etc.? Ne croyez-vous pas que cela serait trop ravalé pour vous, et indigne de votre condition? N'en parlez-vous point aussi avec mépris, et ne méprisez-vous point même peut-être ceux qui les estiment et qui s'y appliquent toute leur vie? N'évitez-vous point même d'aller au service à votre paroisse et d'y assister en surplis, de peur qu'on ne vous engage insensiblement à y faire quelque fonction? Examinez-vous sur ce sujet, confondez-vous devant Dieu de vos sentiments présents, regrettez le passé, priez Notre-Seigneur de vous donner amour et zèle pour vos fonctions.

Troisième point. *Coopération.* 1° Estimez toutes les fonctions de votre ministère plus que les emplois les plus relevés que vous pourriez avoir dans le monde, puisque Dieu, les anges et les saints les estiment plus que toues les grandeurs de la terre. Quoi! ces fonctions que les saints Pères appellent angéliques, que les empereurs appellent *beatissima ministeria*, qui nous élèvent par-dessus toutes les dignités du monde, qui font courber devant nous les princes, les rois et les empereurs, sont-elles avilies depuis le temps des apôtres? Sommes-nous meilleurs que saint Étienne, saint Laurent, saint Vincent, si célèbres dans l'Église? Etes-vous de meilleure maison que quantité de rois qui tenaient à grand honneur de servir à la sainte Messe? Mais oseriez-vous sans blasphème vous comparer à Notre-Seigneur, lequel, dit saint Ambroise, *sic ad omnia se curvavit officia, ut ne lectoris quidem aspernaretur officium.* C'est ce qui doit vous faire prendre une seconde résolution, qui est d'exercer avec amour les fonctions de vos ordres, même des ordres mineurs, et de ne monter jamais aux ordres supérieurs sans vous être exercés dans la pratique des ministères inférieurs. Que si vous êtes déjà prêtre, ne cessez pas, dans les occasions d'exercer les ministères inférieurs, afin de rendre service à l'Église; et en lui satisfaisant pour vos négligences passées, tâchez de réparer les péchés que vous avez faits par ces omissions et ces négligences. 3° Pour avoir plus d'occasion de les exercer et moins de prétexte de vous en dispenser, tâchez de vous attacher à quelque église où vous portiez le surplis, et assistez au service en habit décent les dimanches et les fêtes; vous ne l'aurez pas fait longtemps que vous trouverez occasion de vous y employer.

1° Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites dans l'oraison. 2° Demandez-lui pardon des fautes que vous y avez faites. 3° Offrez-vous à la très-sainte Vierge, et priez-la de vous prendre en sa sainte protection.

Bouquet spirituel. — *Ego elegi vos et posui vos ut*

eatis, et fructum afferatis, et fructus vester maneat. (*Joan.* XV, 16.) — *Mens Christo dedita æque in majoribus et in minoribus intenta est.* (S. HIER.)

Qui bene ministraverint, bonum gradum sibi acquirent, et multam fiduciam in fide quæ est in Christo Jesu. (*I Tim.* III, 13.)

XVe MÉDITATION.

Que les ecclésiastiques doivent s'appliquer au service des peuples, et du zèle qu'ils doivent avoir du salut des âmes.

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration. — 2° Renoncez à vos péchés et donnez-vous à Jésus-Christ. — 3° Invoquez son Esprit et renoncez au vôtre.

PREMIER POINT. *Adoration.* — Considérez le zèle immense de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour le salut des âmes, et la charité tout extraordinaire avec laquelle il travaille à ce grand ouvrage : il descend pour cela du ciel en terre ; il s'y applique uniquement et sans aucune interruption pendant les trente-trois années de sa vie sur terre ; et après y avoir employé ses prédications, ses conversations, ses miracles, ses sueurs et ses veilles, ses larmes et son sang, il en verse enfin jusqu'à la dernière goutte sur le Calvaire ; il meurt sur la croix dans la violence de ses douleurs, et, tout brûlant du zèle de leur conversion, il témoigne encore en expirant l'extrême soif qu'il a de leur salut, qui n'a pu être étanchée par ce cruel martyre, et publie hautement qu'il n'y a rien qu'il n'ait fait et qu'il ne soit encore tout prêt à faire et à souffrir pour la consommation de cet ouvrage : *Nihil ita gratum est Deo et ita curæ, ut animarum salus, sicut clamat Paulus dicens : Quia vult omnes homines salvos fieri.* (S. CHRYSOST., hom. 3 *in Gen.*) — *Sitis mea salus vestra est, sitis mea redemptio vestra ; sitio fidem vestram, gaudium vestrum ; plus animarum quam corporis mei cruciatus me tenet.* (S. AUG.) — Admirez la bonté infinie de ce divin Sauveur, et l'ardeur du zèle avec lequel il a travaillé pour la conversion des âmes et pour la vôtre en particulier. Adorez-le sous cette belle qualité qui lui est donnée par le Sage, d'amateur des âmes : *Domine, qui animas diligis.* (*Sap.* VII, 2.) Remerciez-le de tout ce qu'il a fait et souffert à leur occasion. Aimez-le, louez-le et le bénissez.

SECOND POINT. *Communion.* — Tâchez de suivre ce bel exemple que Notre-Seigneur nous donne. Entrez en participation de ce grand zèle qu'il a pour le salut des âmes, et disposez-vous à le procurer par toutes les voies qui vous seront possibles. Or, pour cela vous méditerez les trois motifs suivants qui nous y engagent, et que vous trouverez assurément très-puissants pour vous convaincre de l'obligation très-étroite que vous en avez.

Le premier motif qui vous oblige à travailler avec zèle au salut des âmes est l'excellence de cet emploi ; car c'est le plus noble, le plus agréable à Dieu et le plus utile que l'on puisse avoir en cette vie.

1° C'est le plus noble ; car c'est un emploi apostolique, un emploi angélique, un emploi tout divin. Apostolique ; car c'est là ce qu'ont fait les apôtres toute leur vie. Le caractère d'un véritable apôtre, disent les saints, est de désirer ardemment le salut des âmes, et son emploi est de s'y livrer uniquement : *Væ mihi si non evangelizavero ; necessitas mihi incumbit.* (*I Cor.* IX, 16.) — *Character vitæ apostolicæ, sitire salutem animarum.* — *Omnibus omnia factus, ut omnes salvos facerem...* (*I Cor.* IX, 22.) Angélique ; car c'est le ministère des anges ; et tous ces esprits, dit l'Ecriture sainte, sont appliqués sans cesse à procurer le salut des élus : *Omnes sunt administratorii spiritus in ministerium missi propter eos qui hæreditatem capient salutis.* (*Hebr.* I, 14.) Divin ; car c'est l'occupation de Dieu même ; c'est l'unique emploi de Jésus-Christ, et ainsi c'est coopérer avec lui au salut des âmes : ce qui est, dit saint Denis, la chose du monde la plus divine : *Omnium divinorum divinissimum est cooperari Deo in salutem animarum.* Et il n'y a point, dit saint Grégoire, de pareil office ; faire des miracles, ressusciter des morts, créer de nouveaux mondes, ce sont de grandes œuvres, mais tout cela ensemble n'approche pas de la conversion d'une seule âme ; et c'est une faveur mille fois plus grande que Dieu nous fait de nous appeler à cet emploi que s'il nous avait associés à lui pour la création de tout le monde, ou pour la résurrection de tous les morts : *Feci ego cœlum et terram, eadem facultate te dono ut terram cœlum facias : accendi ego luminaria, accende tu illis clariora, nam potes his qui in errore sunt lumen veritatis accendere ; hominem facere justum gratumque Deo potes ; vide quam te diligam qui majora tibi faciendi tribuo potestatem.* (S. CHRYSOST.)

2° C'est le plus agréable à Dieu de tous les emplois ; car il n'a rien tant à cœur que le salut de l'âme ; il n'y a rien aussi, disent les saints, qui soit capable de lui donner tant de joie. Cela lui plaît tellement, dit saint Chrysostome, que quand vous feriez de très-grandes pénitences, quand vous coucheriez sur la dure et jeûneriez toute votre vie, quand vous donneriez tous vos biens aux pauvres, cela ne serait point à comparer à ce zèle du salut des âmes ; car autant que l'âme est plus noble et plus précieuse que le corps, autant l'emploi de ceux qui travaillent au salut des âmes en confessant, catéchisant, prêchant, est relevé au-dessus de ceux qui soulagent les corps par de grandes aumônes. Oh ! que vous seriez soulagés, si vous aviez donné plusieurs milliers de pistoles pour aumônes ! Or, vous faites bien davantage lorsque vous vous employez au salut des âmes. Vous agréez même davantage à Dieu dans ce zèle des âmes, que si vous faisiez des miracles ; car jamais, dit saint Chrysostome, Moïse ne plut tant à Dieu au milieu de tous les prodiges qu'il opérait, que lorsque, transporté de ce zèle des âmes, il intercède pour le peuple avec cette charité si ardente qui lui fait dire : *Aut dimitte eis noxam, aut si non facis, dele me de libro*

quem scripsisti. (*Exod.* XXXII, 32.) C'est là le chef-d'œuvre de son amour. La raison se tire : 1° de l'amour que Dieu a pour notre âme ; car comme elle est sa chère et bien-aimée possession, on ne saurait lui donner plus de joie que de l'aider à la rendre à jamais bienheureuse. 2° C'est que par ce moyen on fait fructifier les mérites de Jésus-Christ en les rendant utiles aux âmes au salut desquelles on contribue. 3° C'est que par là on donne à Notre-Seigneur la plus forte preuve d'une grande charité, en s'exposant soi-même pour le bien de ses frères, qui est le degré d'amour que Notre-Seigneur demande à saint Pierre avant de lui donner cet emploi, et qui est aussi le plus illustre témoignage qu'on puisse lui en donner en cette vie.

3° C'est le plus utile de tous les emplois, et son utilité paraît en ce que cela nous fait croître en vertu, en grâce et en gloire. En vertu ; car la vertu non-seulement s'entretient, mais s'accroît par l'action et l'exercice. Les prêtres, dit saint Clément d'Alexandrie, connaissent et donnent une eau d'autant meilleure, que plus on en tire et plus on y puise, plus elle est claire ; que si l'on n'en tire point, l'eau croupit et se corrompt bientôt, en sorte qu'elle devient puante et engendre mille ordures et mille corruptions. De même en est-il d'un couteau : quand on s'en sert, il demeure toujours luisant ; quand on ne s'en sert plus, il se rouille. Le feu ne perd rien à brûler, mais au contraire il gagne et s'accroît davantage. Nous voyons même dans les sciences humaines. que ceux qui enseignent les autres apprennent beaucoup en enseignant, et que c'est un des meilleurs moyens pour se rendre capable. Il en est de même dans la science du salut et de la perfection. En grâce ; car c'est à ceux qui travaillent à la communiquer aux autres, que Notre-Seigneur en donne en abondance. C'est à eux, dit saint Chrysostome, que convient particulièrement ce dire de Notre-Seigneur : *Date, et dabitur vobis* (*Luc.* VI, 38), donnez, et on vous donnera ; et ce qui est dit ailleurs, que l'âme de celui qui fera du bien au prochain sera engraissée, et que ceux qui rassasient et enivrent les autres de l'amour de Dieu par ses divines faveurs, ce sont des nourrices des enfants du prince, qui sont nourries des meilleurs mets de sa table, afin que leur lait en soit plus excellent. En gloire ; car elle est promise abondante à ceux qui s'appliquent fidèlement à cet emploi. Ceux, dit le Sage, qui prêchent Jésus-Christ et qui enseignent aux hommes le chemin du salut, auront la vie éternelle (*Sap.* III, 7) ; et ailleurs : *Ils brilleront comme des étoiles dans de perpétuelles éternités.* (*Dan.* XII, 3.) Et cette haute gloire que Jésus-Christ même possède dans le ciel, n'est, au dire même de saint Paul, que la récompense de ce qu'il a travaillé et donné sa vie pour le salut des âmes. Jugez donc quelle est la gloire qui est préparée à ceux qui l'imitent dans cet emploi.

Le second motif qui doit nous engager à embrasser cet emploi de travailler avec zèle au salut des âmes, est l'obligation particulière que vous en avez comme ecclésiastique ; obligation que vous pouvez tirer de trois principes : 1° de l'institution ecclésiastique ; 2° du précepte et de l'usage de l'Eglise ; 3° des châtiments de ceux qui y manquent.

1° L'état ecclésiastique est particulièrement institué pour ce dessein, et c'est pour cela particulièrement que Dieu a fait les prêtres. Ils sont, dit saint Paul, choisis d'entre les hommes, afin de prier pour leur conversion et afin d'offrir des sacrifices pour leurs péchés. Ce sont des ministres établis pour dispenser ses sacrements et annoncer sa parole ; ce sont des pasteurs, des capitaines, des juges, des médecins et des pères. Tout cela demande qu'ils s'appliquent particulièrement à servir les âmes ; que s'ils y manquent, dit saint Léon, avec quelle conscience peuvent-ils prétendre à la qualité de prêtres, et aspirer à cet état du sacerdoce où l'on n'est pas pour soi, où l'on ne vit pas pour soi, mais pour les autres ; et où, dit saint Thomas, on doit exprimer Dieu, non-seulement selon ce qu'il est en lui-même, mais autant qu'il influe dans sa créature. Ainsi l'état ecclésiastique, dans son institution, demande que l'on travaille au salut des âmes.

2° Le précepte, l'usage et l'esprit de l'Eglise le demandent très-particulièrement ; car elle donne ce zèle et cet emploi comme une marque de ses bons ministres. Pendant fort longtemps elle n'a ordonné jamais personne que pour ce ministère et pour travailler en quelque Eglise. Elle défend même encore à présent d'en recevoir aucun qui ne lui soit utile. En un mot, elle ne veut point de serviteurs qui ne fassent rien, et elle défend d'en recevoir d'inutiles.

3° Les châtiments des prêtres qui ne travaillent point pour le salut des âmes doivent nous y engager. Malheur à moi, dit saint Paul, si je ne travaille ; et c'est ce que tous les ecclésiastiques ont raison de dire. Malheur, 1° en ce que Dieu les ayant chargés des âmes, il leur en fera rendre un jour un compte terrible ; car, dit saint Chrysostome, si des maîtres et pères de famille font rendre un compte si exact à ceux qui ne sont chargés que de leurs affaires temporelles, quel compte Dieu ne fera-t-il point rendre aux prêtres qui sont chargés par leur état de travailler à la sanctification des âmes, et auxquels il confie le soin de leur salut ! *Sanguinem autem animarum de manu vestra requiram.* (*Ezech.* III, 20.) Il est infiniment libéral quand il donne, mais il est infiniment sévère quand il redemande : *Dentem pro dente, oculum pro oculo, animam pro anima.* (*Deut.* XIX, 21.) Malheur, en second lieu, en ce qu'ils seront punis au jour du jugement suivant ce qu'ils auront fait touchant cet emploi. Le Chrétien, dit saint Chrysostome, sera puni pour n'être pas sanctifié ; mais le prêtre sera puni pour n'avoir pas sanctifié les autres ; le Chrétien, pour ses propres actions, le prêtre, pour celles des autres ; le Chrétien, pour ce qu'il a manqué de faire en son corps ; le prêtre, pour

ce qu'il a manqué de faire au corps de Jésus-Christ; de sorte que si les Chrétiens qui n'ont pas eu soin de glorifier Dieu en leurs corps ne doivent attendre que de terribles châtiments, de quelles rigueurs Notre-Seigneur ne punira-t-il point les prêtres qui ne l'ont point voulu faire glorifier en son corps qui est l'Eglise, et dans les fidèles qu'ils n'ont point voulu travailler à sanctifier! Autant d'âmes qui se seront perdues par leur faute, par leur négligence et par leur oisiveté, ce seront autant de voix de sang qui crieront vengeance contre eux; mais d'une manière effroyable; et ce seront autant de sujets d'une nouvelle peine et d'une nouvelle, d'une effroyable damnation, en sorte que, si on le peut dire, l'âme d'un prêtre sera autant de fois damnée qu'il y aura d'âmes perdues qu'il aurait pu soustraire, qu'il aurait pu rappeler à Dieu, qu'il aurait pu sanctifier par l'administration des sacrements, par la prédication de la parole de Dieu, par ses avis, ses conseils, ses bons exemples, ou par quelque autre manière. Quelle épouvantable damnation! Malheur, en troisième lieu, en ce que, même dès cette vie, Dieu les châtie horriblement pour cette négligence; car de là viennent les délaissements de Dieu, les abandons, les soustractions des grâces, les déréglements et les désordres qui surviennent, la paresse, les inquiétudes et scrupules, et mille autres peines qui suivent la malédiction que Dieu prononce contre les prêtres qui ne font rien. Approfondissez bien ces considérations, car elles vous feront bien connaître l'obligation que vous avez, comme ecclésiastique, de travailler à convertir les âmes et de contribuer à leur salut.

Le troisième motif qui doit nous obliger, mais très-étroitement, à travailler à cet emploi, est le peu d'ecclésiastiques qui s'y appliquent. Car c'est une chose étonnante de voir qu'il y en ait à présent un si grand nombre dans l'Eglise, et qu'il y en ait pourtant si peu qui y travaillent. Jamais plus de prêtres, dit saint Bernard, mais jamais moins d'ouvriers : des paroisses désertes, des villes incultes, des diocèses à l'abandon, des provinces entières dans le délaissement des choses du salut, et presque partout des peuples dans la dernière ignorance, et des âmes qui se perdent pour n'avoir pas les instructions et les secours nécessaires; c'est de quoi vous ne sauriez douter. Or, sur ce fondement, pensez à ces trois fertiles réflexions. La première, combien il y a d'âmes au monde qui se perdent et qui se damnent tous les jours, faute de secours et pour n'avoir pas de bons prêtres qui travaillent avec zèle à leur salut. La seconde, combien il y en a entre ce grand nombre qui sont véritablement dans l'extrême nécessité, et qui ne peuvent trouver de secours; combien qui demandent du pain, et qui ne trouvent personne qui leur en donne. La troisième, si l'on est obligé de secourir et de donner l'aumône à ceux qui sont dans l'extrême nécessité corporelle, et cela sous peine de péché mortel, sous peine de se rendre coupable de leur mort, sous peine de damnation éternelle, comme tous les docteurs en demeurent universellement d'accord, que ne doit-on point dire de l'extrême nécessité spirituelle, et comment pourrez-vous vous trouver innocent devant Dieu, comment pourrez-vous vous excuser à son jugement, comment éviterez-vous votre condamnation, si vous ne vous employez pas autant que vous pouvez, à retirer ces âmes de leurs misères, et à travailler à leur salut?

Jusque à présent vous aviez peut-être cru que cela ne vous était que de conseil, que le commandement n'était que pour ceux qui avaient quelque cure, quelque bénéfice à charge d'âmes, ou qui étaient attachés à quelque église; que parce que vous n'en aviez point de la sorte, vous n'étiez point dans cet engagement; que c'était assez de dire votre bréviaire et la sainte Messe, et d'ailleurs de ne point offenser Dieu, et de ne point donner de scandale. Confondez-vous de vos sentiments et dispositions passées; humiliez-vous-en devant Dieu, et demandez-lui le zèle des âmes, la fidélité et le courage nécessaires pour vous appliquer toute votre vie à travailler à leur salut.

Troisième point. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de considérer dorénavant les occasions de travailler au salut des âmes comme une des plus grandes faveurs que Dieu puisse vous faire, et tâchez de vaquer à cet emploi de la manière que votre condition, vos talents, vos forces et l'avis de votre directeur vous feront connaître que Notre-Seigneur le désire de vous, sans que vous vous découragiez pour les fautes que vous pourriez y commettre. Car en travaillant avec amour, vous ne laisserez pas d'être plus agréable à Dieu au milieu de vos fautes, à cause de la charité qui les couvre, que si vous demeuriez oisif. 2° Voyez en particulier ce que vous pouvez faire pour sauver quelques âmes, et résolvez-vous de l'entreprendre avec cœur. Si vous ne pouvez pas prêcher, ne pourriez-vous pas au moins catéchiser, confesser, administrer quelque autre sacrement; visiter les hôpitaux, y donner quelque petit mot d'instruction et de consolation aux malades? En un mot, tâchez de faire pour cela ce que vous pouvez, au lieu de vous appliquer à une infinité de choses inutiles ou dommageables. 3° Si vous n'êtes pas encore en état de vous occuper de la sorte, et que vous ayez encore besoin de passer quelque temps à l'étude pour vous disposer à cet emploi, prenez garde à quatre choses. La première, de bien employer tout le temps que vous avez. La seconde, de n'étudier que ce qu'il faut pour cela, et ce qui peut vous être utile pour travailler au salut des âmes. La troisième, aussitôt que vous en saurez assez pour cela, et que vous reconnaîtrez par l'avis de votre directeur la volonté de Dieu qui vous porte au travail, de ne point écouter ni l'oisiveté qui pourrait vous en détourner, ni la curiosité naturelle qui pourrait encore vous porter à étudier davantage
de vous y sacrifier de tout vot
trième, en attendant que ce

venu, tâchez de procurer toujours le salut de toutes les âmes que vous pourrez, par toutes les voies qui vous seront possibles dans votre état et selon le temps présent. Vous en trouverez beaucoup d'occasions : un petit mot de Dieu à propos dans une conversation, une vérité de l'Evangile, une pratique de perfection fortement appuyée, un désaveu de cette méchante maxime, un petit mot au pécheur, une communion pour un autre, un bon exemple à tous.

Remerciez... Priez... Offrez...

Bouquet spirituel. — *Si diligis me, pasce oves meas; poterat dicere : Si me amas, Petre, jejunia exerce, super nudam humum dormi, vigila continenter, injuria pressis patrocinare, orphanis patrem te exhibe; nunc vero prætermissis omnibus his, quidnam ille ait! Pasce oves meas.* (S. Chrysost.) — *Si me diligis, non te pascere cogita, sed oves meas; sicut meas pasce, non sicut tuas; gloriam meam in eis quære, non tuam; lucra mea, non tua.* (S Aug.) — *Beatus ille servus quem cum venerit Dominus, invenerit sic facientem.* (*Luc.* xii, 43.)

XVIe MÉDITATION.

De la pauvreté ecclésiastique.

1° Pensez que Dieu vous voit, et faites un acte de foi et d'adoration. — 2° Reconnaissez-vous indigne de paraître devant une si grande majesté, et après avoir renoncé à vos péchés et à vous-même, unissez-vous à Jésus-Christ pour paraître en son nom en la personne de son Père. — 3° Invoquez son Esprit et renoncez au vôtre.

Premier point. *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'amour tout extraordinaire qu'il a pour la pauvreté, et dans l'exemple tout à fait admirable qu'il vous en donne; car, 1° c'est une chose digne d'étonnement et de vénération, de voir qu'ayant droit par sa naissance à tous les biens de la terre, et en étant le maître, il s'en est néanmoins si universellement dépouillé en venant dans le monde, qu'il a voulu naître dans une étable, privé de tout, mourir sur la croix, dépouillé de tout, vivre sur la terre dans une indigence de tout, jusque-là même que quelquefois il n'avait pas seulement de quoi se couvrir, de quoi s'entretenir et de quoi se nourrir avec ses disciples. Oh! le rare exemple de pauvreté! adorez le Fils de Dieu qui vous le donne, et étonnez-vous de voir qu'il se dépouille de la sorte pour vous remplir, et qu'il s'appauvrit pour vous enrichir par ce moyen des richesses de sa grâce et de sa pauvreté : *Propter nos egenus factus est, ut ejus inopia ditaremur.* (*II Cor.* viii, 9.) 2° Admirez comme il a tellement aimé cette vertu, que non-seulement il a été très-pauvre lui-même, mais il a encore voulu avoir un père très-pauvre, une mère très-pauvre, des disciples très-pauvres, et pauvres jusqu'au point qu'il leur a expressément défendu d'avoir ni or ni argent en leur possession, et qu'il ne les a reçus qu'après qu'ils ont renoncé à tout ce qu'ils avaient et à tout ce qu'ils pouvaient prétendre en cette vie. [illegible] tre comme il a tellement chéri cette vertu, que pour la rendre toute aimable à ses sujets, à ses disciples, à ses enfants, il a voulu que ce fût la première loi de son royaume, la première leçon de son école, la première maxime de sa famille, laquelle fit le bonheur et la félicité de tous ceux qui voudraient vivre dans son service : *Beati pauperes, quoniam ipsorum est regnum cælorum.* (*Matth.* v, 3.) Adorez cette conduite, et remerciez, louez, aimez, bénissez ce divin Sauveur de tout ce qu'il a fait pour rendre cette vertu recommandable et en établir l'amour en votre cœur.

Deuxième point. *Communion.* — Outre ces raisons générales qui obligent tous les Chrétiens à aimer la pauvreté, comme la bien-aimée du Fils de Dieu, et à s'occuper fidèlement aux exercices de cette vertu selon les occasions qui s'en présentent, il y a plusieurs motifs bien considérables et bien pressants pour y engager très-particulièrement tous les ecclésiastiques. En voici trois principaux que vous pourrez méditer à présent.

Le premier est l'engagement particulier et tout à fait pressant où l'Eglise vous met de pratiquer cette vertu; mais comme ce qu'elle fait sur ce point est très-remarquable, nous pouvons, ce me semble, le réduire à trois chefs : le premier, à la profession qu'elle nous a fait faire; le second, à la manière dont elle nous l'a fait faire; le troisième, aux soins qu'elle apporte et à ce qu'elle fait pour nous obliger de l'accomplir et pour nous ôter toutes les excuses sous lesquelles nous pourrions prendre le prétexte de nous en dispenser.

1° Pour la profession qu'elle nous en fait faire, vous n'en sauriez douter; elle a été trop solennelle et trop publique pour l'avoir oubliée; ressouvenez-vous seulement de votre parole : *Ne excidat quomodo in tonsura, quando electus es in sortem Domini, renuntiasti ignominiæ sæculari.* Ce fut au jour de votre tonsure que vous protestâtes, au pied des saints autels, que vous vouliez prendre Notre-Seigneur pour votre part et pour votre héritage : *Dominus pars hæreditatis meæ et calicis mei* (*Psal.* xv, 5); c'est ce que vous dîtes hautement, clairement, intelligiblement quand l'Eglise vous reçut au nombre de ses clercs. Vous vous en souvenez bien et vous le savez. Mais peut-être ne savez-vous pas, ou du moins ne faites-vous pas assez de réflexion à ce qui est renfermé dans cette profession et à ce que vous avez promis par ces paroles : c'est à quoi il faut que vous pensiez; sachez donc que c'est une profession que vous avez faite d'un total dénûment, d'un véritable détachement de tous les biens du monde et d'une très-parfaite pureté : *Oportet ut clerici qui in sortem hæreditatis Domini dantur, absque ullo impedimento sæculi Deo servire studeant, ut pauperes spiritu esse contendant, ut congrue illud Psalmistæ dicere possint : Dominus pars hæreditatis meæ.* C'est ainsi que tous les saints et l'Eglise même nous l'expliquent; et pour vous faire connaître jusqu'où doit aller ce dénûment et cette grande pauvreté dont vous

avez fait profession, vous remarquerez que dans le sentiment de tous les saints Pères, il y a trois choses qui y sont renfermées.

La première est que vous vous êtes engagé à prendre Notre-Seigneur pour votre unique portion et pour votre seul héritage. Cela mérite que l'on y pense; et il y en a peu qui le conçoivent. Vous n'avez donc pas seulement protesté que vous le preniez pour une partie de l'héritage que vous en attendiez; oh non! l'Eglise ne vous aurait pas reçu clerc à cette condition; c'est pourtant où est l'illusion commune, et à quoi la plupart des ecclésiastiques se trompent. On croit qu'on ne l'a pris que pour une partie des biens auxquels on prétend, et qu'ainsi l'on peut sans scrupule, s'attacher encore aux autres biens terrestres, les aimer avec lui, et les rechercher tout comme si l'on n'avait rien promis sur ce sujet dans la tonsure, et c'est en cela que la plupart sont abusés. Toutefois ce n'est ni le sens ni la vérité de vos paroles; car vous avez dit et protesté que vous preniez Notre-Seigneur pour votre loi, votre portion, votre héritage : *Qui cum Propheta dicit : Pars mea Dominus* (*Psal.* LXXII, 26), *nihil extra Dominum habere potest;* c'est-à-dire que vous ne vouliez que lui, que vous vous contentiez de lui, que vous vous dépouilliez volontiers de toute autre prétention, et que pour le posséder vous renonciez de bon cœur à tous les biens du monde. Voilà en substance le contenu de votre promesse et la première chose que tous les saints Pères déclarent y être renfermée : *Qui cum Propheta dicit : Pars mea Dominus, si quidquam aliud habuerit, pars ejus non erit Dominus; v. g., si aurum, si argentum,* etc., *cum istis partibus Dominus fieri pars ejus non dignatur.* (S. HIERON.) L'Eglise pourrait-elle vous parler plus nettement? C'est là son intention; je ne sais pas si telle a été la vôtre, mais vous l'avez promis, et c'est pourquoi persuadez-vous bien que quand vous avez dit. *Dominus pars*, vous l'avez dit comme un enfant qui prend son lot dans l'héritage de son père. Le lot qui ne fait qu'une partie des biens du père, fait néanmoins tout l'héritage du fils, et il ne peut pas justement prétendre à autre chose dans les autres parties. Ainsi Dieu ayant fait la distribution de ses biens, il a mis à part les biens du monde et les richesses de la terre, et c'est le lot et la part des laïques et des séculiers : *Terram dedit filiis hominum;* mais pour les clercs, *nihil accipient de possessione fratrum suorum... « Ego pars et hæreditas eorum in medio filiorum Israel, dicit Dominus. »* (*Levit.* XIX, 20.) Notre-Seigneur se donne tout seul à eux; quand donc ils le prennent pour leur part en recevant la tonsure, ils déclarent qu'ils renoncent à tous les autres biens temporels et aux richesses de la terre; ainsi quand nous avons dit : *Dominus pars,* c'est tout comme si, dans le sentiment des saints Pères, nous avions dit et déclaré que nous nous contentions de Notre-Seigneur, et que pour le posséder nous renoncions à tout le reste : *Quid in terra præsumunt habere facultatem, quomodo non erubescunt dicere : Dominus pars hæreditatis meæ?* et c'est ce qui doit nous faire connaître la seconde chose qui est renfermée dans ces mêmes paroles, à laquelle vous vous êtes engagé, et qui suit nécessairement de la première, qui est de n'avoir plus aucune attache, aucun amour, aucune affection pour tous les biens du monde; car comme par l'amour notre cœur entre en possession de ce qu'il aime, ensorte que celui qui aime véritablement les richesses du monde les possède encore, au jugement de Dieu, quoiqu'il en soit dépouillé devant les hommes : *Pauper siquidem Dei in animo est, non in sæculo,* dit saint Augustin, ne serait-ce pas se moquer de Dieu et de son Eglise, de croire qu'on n'a pas promis de ne point aimer les biens du monde, quand on a promis d'avoir Jésus-Christ pour son unique héritage et pour son unique possession? Il faut donc de nécessité ou désavouer tout à fait notre promesse, ou reconnaître qu'en nous engageant ainsi à prendre Jésus-Christ, nous nous sommes engagés en même temps à n'avoir plus d'affection pour les richesses ni d'attache pour aucun bien de la terre; et c'est la seconde chose renfermée dans notre promesse : *Cui portio Dominus... nihil amare debet præter Dominum... unde qui aliud quærit quam Dominum, nec ipse a Domino electus est, nec ipse elegit Dominum.* La troisième chose qui suit nécessairement de la seconde, est que, puisque vous avez protesté de ne plus aimer les biens du monde, vous vous êtes donc en même temps engagé à ne plus les rechercher quand vous ne les auriez pas, à n'avoir plus de peine à quitter tous ceux que vous auriez, à ne point regretter la perte de ceux que vous n'auriez plus; car autrement ce serait une marque certaine que vous les aimeriez. Voilà en général ce que porte votre engagement; approfondissez bien jusqu'où va son étendue, et voyez par là jusqu'où doit aller votre pauvreté. Ainsi, première chose qui nous fait connaître les soins de l'Eglise pour nous porter à cette vertu, la protestation qu'elle nous en fait faire.

La seconde chose, qui n'est pas moins considérable sur ce sujet, est la manière dont elle nous fait faire cette protestation; car il y a trois circonstances notables qui l'accompagnent et qui fortifient encore de beaucoup notre engagement. La première, est qu'elle nous en fait faire une manière de promesse : car n'est-il pas vrai que vous l'avez promis? Or vous savez quel est l'engagement d'une promesse : on rougirait de ne pas la tenir; dans le monde la parole d'un honnête homme est inviolable, et y avoir manqué est un reproche qu'un homme d'honneur ne peut souffrir. En vérité, sera-t-il dit qu'on y soit si fidèle dans le monde, et qu'on n'y manque que pour Dieu! Quelle honte! quelle confusion! quel reproche pour nous! 2° pour nous y engager plus étroitement, elle nous l'a fait promettre dans le temps où elle-même nous a aussi promis et s'est engagée particulièrement à nous; car elle nous l'a fait pro[illegible] le [illegible] où elle nous a donné

la tonsure : or, alors elle nous a promis de nous faire jouir de ses droits et de ses priviléges, et de nous donner part à ses libertés, ses immunités et toutes ses grâces, de sorte que la promesse qu'elle nous a fait faire n'est plus une simple promesse, elle est mutuelle, ce n'est plus une protestation purement libérale, purement gratuite, elle est onéreuse, elle est de part et d'autre ; c'est-à-dire, en un mot, que c'est une espèce de contrat et de convention qui s'est faite entre vous et l'Eglise ; elle vous donne ses biens et l'honneur de la cléricature, mais en même temps vous vous donnez à elle avec engagement de la servir avec détachement et une très-parfaite pauvreté. Voilà le contrat réciproque ; or vous savez quelle est l'obligation de ces sortes de conventions réciproques, et combien le lien en est étroit : car ce n'est plus un engagement de fidélité, mais il est de justice. 3° Pour nous obliger par un troisième titre, elle nous l'a fait faire hautement, publiquement, solennellement, au pied des saints autels, à la face de toute l'Eglise, entre les mains de l'évêque qui la reçoit au nom de Notre-Seigneur et de toute l'Eglise ; en un mot, dans des circonstances si saintes, et avec des cérémonies si pleines de religion, que nous pouvons dire que d'y manquer ensuite ce n'est plus manquer seulement à la fidélité et violer la justice, mais c'est manquer ouvertement à la religion ; et voilà jusqu'où va l'étroite obligation où l'Eglise nous met de pratiquer la pauvreté : elle nous y lie par un triple lien, et nous y contraint par la fidélité, la justice et la religion : or, *funiculus triplex difficile rumpitur*, particulièrement quand il serre de si près que font ces trois vertus.

La troisième chose que fait l'Eglise, est qu'elle nous ôte toutes les excuses que nous pourrions prendre pour nous dégager de cette obligation et nous dispenser en ce point de notre devoir. Il y a trois principales excuses qui peuvent être, à mon avis, plus ordinaires. La première serait de se persuader qu'on n'a pas fait cette promesse; la seconde serait d'avouer ingénument qu'on l'a faite, mais qu'en la faisant on n'a jamais prétendu s'engager de la sorte; la troisième serait de dire qu'on aurait oublié ce qu'on aurait promis. Or, c'est à quoi l'Eglise remédie d'une manière admirable; et elle prévient tellement ces excuses par sa conduite, qu'il faut avouer que nous serons éternellement inexcusables, si nous ne nous rendons pas fidèles à cette promesse. Car 1° pour nous ôter tout fondement de pouvoir dire que nous n'avons point fait cette promesse, non-seulement elle nous la fait faire hautement à la face de toute l'Eglise, et en présence de témoins irréprochables, mais encore elle en fait une loi générale pour tous ceux qu'elle reçoit à la tonsure, en sorte qu'elle n'en dispense jamais ; et quelque talent, quelque science, quelque sainteté, quelque capacité qu'elle puisse remarquer en une personne, et quelque considérables que soient les avantages qu'elle puisse espérer de ses services, elle ne la recevra jamais qu'elle ne lui fasse faire cette promesse. C'est une obligation qu'elle impose à tous, elle est générale, il n'y a point de dispenses ; vous ne sauriez donc avoir aucun fondement, ni même aucun prétexte pour dire que vous ne l'avez pas faite.

Oh ! mais, je n'y pensais pas quand je l'ai faite : c'est la seconde excuse ; je n'entendais pas ce que je disais ; je n'avais point su que cela portât un tel engagement. Ah ! vous ne l'avez point su ! tant pis pour vous! Pourquoi vous êtes-vous si précipitamment engagé dans cet état? que ne vous êtes-vous fait instruire auparavant ? pourquoi vous y êtes-vous ainsi jeté en étourdi ? Encore une fois, tant pis pour vous! De plus, l'Eglise pouvait-elle faire autre chose que de vous en avertir, et de vous expliquer elle-même votre promesse? Or c'est ce qu'elle fait dans l'avertissement aux tonsurés qu'elle met dans son pontifical, où elle leur dit qu'ils tiennent dans la loi nouvelle, le même rang que tenaient dans l'ancienne loi les lévites, à qui il était expressément ordonné de ne rien posséder sur la terre, et de se contenter de Dieu seul. C'est l'avis qu'elle leur donne, et l'obligation qu'elle dit qu'ils contractent dans la tonsure. Mais, après tout, si après cela vous prétendez encore n'en avoir point été averti; si vous dites encore que vous n'avez point entendu ce que vous avez dit, si vous prétendez avoir été trompé en ne comprenant point ce qui était renfermé dans votre promesse, et qu'ainsi vous n'êtes point obligé de tenir votre parole ; à la bonne heure, ne la tenez point ; mais renoncez donc au contrat que vous avez fait avec l'Eglise; car c'est sur votre parole que l'Eglise vous a conféré la tonsure et vous a donné part à ses grâces et à ses immunités. Si donc vous ne tenez pas la parole que vous lui avez donnée, vous n'avez aucun droit de retenir ce qu'elle vous a accordé sur cette promesse ; car c'est la nature de ces contrats. Ainsi, ou tenez votre parole, ou si vous ne voulez pas la tenir, renoncez à votre tonsure, et reprenez l'ignominie de l'habit séculier.

Oh ! mais, je suis engagé dans les ordres sacrés et je ne puis plus m'en dégager, je ne puis plus quitter et retourner au siècle. Vous ne le pouvez plus ! Si vous ne le pouvez plus, il ne vous reste qu'une voie, faites-en pénitence toute votre vie ; et pour le premier point de votre pénitence, renoncez à ce que vous n'avez pas droit de posséder, et mettez-vous dans le dénûment que l'Eglise demande. Ce ne vous est donc pas une excuse suffisante de dire que vous ne saviez pas ce que vous promettiez en recevant la tonsure.

Enfin l'Eglise vous ôte la troisième excuse que vous pourriez tirer de l'inadvertance ou de l'oubli' car elle vous met dans la nécessité de ne l'oublier jamais et d'y penser toujours. Voici trois choses qu'elle fait pour ce sujet : 1° elle vous donne un nom qui vous en rappelle sans cesse le souvenir, elle vous appelle clerc. Et que signifie ce mot de clerc ? Elle nous l'explique elle-même, afin que vous n'en

doutiez pas : *Nec aliud quærat clericus, quam ut Dominum hæreditate possideat; hoc enim in Græco nomen clerici sonat*, et c'est ainsi que tous les saints l'entendent : *Clericus interpretetur vocabulum suum, et nominis definitione probata, nitatur esse quod dicitur.* Il faut donc ou que vous ayez oublié votre nom, ce qui n'est pas facile encore, ou que vous reconnaissiez de bonne foi l'obligation qu'il vous impose. 2° Quand vous auriez oublié votre nom, elle vous oblige de porter continuellement la tonsure et de la renouveler pour cela de temps en temps. Pourquoi cette tonsure, cette couronne et cette coupe de cheveux renouvelée de temps en temps, sinon pour vous avertir sans cesse de votre promesse, et vous tenir toujours présente l'obligation que vous avez de renoncer aux biens du monde, et de retrancher l'affection pour toutes les richesses terrestres, comme étant des superfluités et des excréments auxquels nous ne devons pas avoir plus d'attache qu'à nos cheveux que nous retranchons avec joie, et que nous faisons couper sans douleur? 3° L'Eglise nous donne un habit qui nous couvre tout le corps, et qui par son extérieur que nous avons toujours présent, et qu'elle veut être simple, modeste, pauvre, sans ornement, nous avertit sans cesse de la pauvreté dont nous avons fait profession. Après cela, que pouvons-nous dire pour notre excuse, et ne faut-il pas avouer que nous sommes coupables, si nous ne voulons pas renoncer aux richesses du siècle, et nous détacher des biens du monde? Voilà le premier motif qui nous engage à la pauvreté comme ecclésiastiques, l'engagement indispensable que nous avons contracté.

Le second, sont les grands avantages que les ecclésiastiques retirent de la pauvreté. En voici trois entre beaucoup d'autres, auxquels vous pourrez particulièrement vous arrêter. Le premier est une possession de Dieu plus pleine, plus entière et plus abondante; car, comme nous venons de dire, Jésus-Christ se donne plus pleinement à eux en échange de ce qu'ils ont tout abandonné pour son amour. C'est ce qu'il dit plus particulièrement aux premiers prêtres de la loi nouvelle, et, en leur personne, à tous les ecclésiastiques qui, imitant leur exemple, se dépouilleraient pour lui de tous leurs biens : *Vos qui reliquistis omnia, centuplum accipietis.* (*Matth.* XIX, 29.) Car qu'est-ce que ce centuple qu'il leur promet en récompense de leur détachement, sinon la possession qu'il donne de lui-même à proportion qu'on se détache pour son amour? C'est ainsi que les saints Pères l'expliquent: *Iste enim Deum possidere incipit. — Ea est portio quam terrenæ partes adæquare non possunt... An non centuplum habet qui impletur spiritu, et Christum habet in pectore?* Voilà la récompense que reçoivent les ecclésiastiques dès cette vie : s'en peut-il voir une plus grande? c'est le premier avantage que leur procure la pauvreté.

Le second, qui nous est encore rapporté par les saints Pères, est une entière liberté d'esprit qu'apporte avec soi le dénûment des biens du monde. Une âme dont le cœur est plein de l'affection des biens du monde n'est jamais en repos; elle est toujours inquiétée, toujours embarrassée, toujours agitée; rien ne la contente; et gémissant sous le dur empire de la cupidité qui la tient esclave, elle ne peut trouver une parfaite paix; elle est comme ces personnes qui étaient autrefois condamnées aux métaux; elle souffre d'étranges martyres, et ne trouve point de relâche dans ses travaux et dans ses peines. C'est le motif dont se sont servis les saints Pères pour en détourner les ecclésiastiques. Mais ajoutons, pour le fortifier, que lorsque, par l'amour de la pauvreté et par le détachement des biens du monde, elle se sent délivrée de cette servitude, qu'elle se voit dégagée de la tyrannie de sa convoitise sous laquelle elle gémissait, et que, déchargée du poids de ses richesses, elle voit qu'elle respire avec une pleine liberté, qu'elle s'élève à Dieu sans peine, qu'elle s'applique au prochain sans intérêt, qu'elle s'acquitte de ses emplois avec désintéressement, elle entre dans une telle satisfaction, que la joie de son cœur, jointe à la paix que Dieu lui donne, lui fait goûter cent fois plus de consolations dans la disette, qu'elle n'en avait éprouvé dans la plus grande abondance : *Pro centuplo affectuum terrenorum speciale gaudium et pretiosissimæ charitatis jucunditas centuplo major atque præclarior.* Et voilà la félicité souveraine de cette vie; mais c'est particulièrement le bonheur des ecclésiastiques pauvres que les saints Pères appellent pour ce sujet bienheureux dès cette vie : *Beati filii quorum tota est in charitate patris substantia, beati filii quibus tota manet in obsequio patris et in ejus cultura possessio.*

Enfin, le troisième avantage que les ecclésiastiques reçoivent de la pauvreté est la force tout extraordinaire qu'ils ont dans cet état pour attirer les âmes et gagner les pécheurs. Car enfin, quand on voit un évêque dégagé de tout, qui renonce à tout, qui se prive de tout, il n'y a personne qui ne l'admire, qui ne l'estime, et il n'y a point de pécheur qui ne se rende. Il est vrai qu'il n'y a rien de plus rare, mais il faut avouer aussi qu'il n'y a rien de plus puissant pour enlever les cœurs. *Si exaltatus fuero a terra*, disait autrefois le Fils de Dieu, *omnia traham ad me ipsum* (*Joan.* XII, 32) : « *Quand je serai élevé de la terre, j'attirerai tout à moi.* » Je ne m'en étonne pas, dit saint Bernard; et moi-même, dit ce saint, j'ose bien dire avec assurance que si j'étais élevé de la terre, c'est-à-dire si j'en étais bien séparé et tout à fait dégagé, j'enleverais tout; et il n'y a personne qui ne pût en dire autant. Un ecclésiastique bien séparé de la terre et de tous les biens du monde, il n'y a rien qu'il ne soit capable de faire, il n'y a personne qu'il ne soit capable d'enlever et de porter à Dieu, quand il faudrait même pour cela faire des miracles. Voyez cela en la personne du prince des apôtres : il ne parle pas souvent de la pauvreté, mais il dit une fois qu'il n'a ni or ni ar-

gent, *argentum et aurum non est mihi;* mais voyez la conséquence qu'il en tire, *quod autem habeo, hoc tibi do : In nomine Domini Jesu surge et ambula.* (*Act.* III, 6.) Voilà la suite de sa pauvreté, la puissance de guérir les malades, de faire marcher les boiteux; il n'y a rien qui ne cède et ne se rende à l'efficace et à la force de la grâce d'un denûment total et d'une parfaite pauvreté. Tels sont les avantages que nous procure cette vertu, et le second motif qui nous engage à son amour.

Enfin, le troisième motif qui doit engager les ecclésiastiques à un grand amour de la pauvreté, sont les périls extrêmes et presque inévitables où ils sont exposés sans cet amour. C'est le motif de saint Hilaire: *Periculosa est cura velle ditescere; ingenti periculo sacerdotes, qui Ecclesiæ oculi sunt, curis pecuniæ et familiarium rerum incrementis occupantur.* Les périls en sont très-grands. Je ne m'arrête point ici aux périls où l'on met les âmes, et où l'on expose la gloire et la réputation du clergé, nous en avons assez parlé ailleurs; je me contenterai de considérer ceux où s'expose l'ecclésiastique même qui n'aime pas la pauvreté: or, il y en a trois terribles: le premier regarde la vocation; le second regarde les emplois; le troisième regarde ses actions et toute sa conduite. Péril, 1° pour sa vocation; car il est en danger évident de ne point s'engager dans celle où Dieu l'appelle; car enfin, quand on ne sait que faire ni que devenir dans le monde, quand on n'a pas même de quoi y subsister, quand on s'y voit dans une telle indigence qu'on n'y trouve pas même de quoi y pouvoir vivre, et que d'ailleurs on voit quelque bénéfice qu'on peut espérer dans l'état ecclésiastique, qu'on peut y avoir quelque établissement, ou du moins qu'on y gagnera aisément sa vie, oh! qu'il est difficile de ne pas croire qu'on y est appelé! et ainsi l'on y entre sans scrupule, et l'on s'y engage facilement sans examiner à fond si Notre-Seigneur y appelle. On croit que c'est assez qu'on y trouve de quoi vivre et ce qu'on ne trouverait pas ailleurs. Au contraire, si Notre-Seigneur appelle à l'état ecclésiastique, et qu'on craigne d'être abandonné de ses parents, qu'ils ne donnent plus la subsistance ordinaire, qu'ils menacent de déshériter, ou qu'on appréhende de n'avoir pas la même part à leurs biens, on n'oserait se résoudre, on s'arrête, et ainsi on n'entre point dans l'état ecclésiastique quand Dieu y appelle, on y entre quand Dieu n'y appelle pas; et de façon ou d'autre on n'est point dans sa vocation. Voilà où l'on en est réduit quand on n'aime pas la pauvreté. Songez bien à ce que c'est que d'être dans un état où Dieu n'appelle pas, et vous verrez jusqu'où va ce premier péril touchant la vocation où l'on se trouve, lorsqu'on n'a pas l'amour de la pauvreté; péril donc de prendre toute autre vocation que celle où Dieu appelle.

Péril, en second lieu, touchant les emplois, de ne point travailler à ce que Dieu désire : car on ne considère plus que les emplois plus lucratifs, on n'examine plus s'il y a des âmes à gagner, mais s'il y a du bien à acquérir; et de là vient que, s'il se présente un bénéfice, la première chose qui vient dans l'esprit est de demander combien vaut-il? Si l'on veut travailler, on ne s'informe que de la récompense qu'on doit attendre, et de la sorte on se met en péril de faire tous les jours toute autre chose que ce que Dieu veut; car, quand même on voudrait examiner sa sainte volonté, on est tellement aveuglé par cette affection de l'or et de l'argent que donne la crainte de la pauvreté, qu'on n'est plus en état de la bien discerner : et comme on n'est plus dans une entière indifférence, parce qu'on ne veut point être dans une si grande pauvreté, on fait toujours pencher la balance du côté qu'on désire, et l'on ne se persuade jamais qu'il appelle où l'on ne trouverait pas de quoi vivre. Et de là vient, qu'en troisième lieu, on s'expose au péril de ne rien faire qui vaille pendant toute sa vie, et de tout perdre à la mort : car 1° que pouvons-nous attendre en ne faisant pas la volonté de Dieu? C'est ne rien faire que de ne pas faire ce qu'il désire; 2° N'avons-nous pas sujet, après avoir ainsi agi par la vue de quelque revenu temporel que la crainte de la pauvreté nous a fait envisager dans nos actions, n'avons-nous pas, dis-je, tout sujet de craindre à la mort cette sentence : *Amen, dico vobis, recepistis mercedem vestram?* (*Matth.* VI, 2.) Et enfin, cela étant, examinez bien si ce n'est pas s'exposer à tout perdre que de se trouver en cet état, et voilà pourtant où en sont réduits les ecclésiastiques qui n'aiment pas la pauvreté. Voyez comment vous vous comportez sur cette matière, et si vous avez sujet de craindre; quel sentiment vous avez à l'égard des richesses et de la pauvreté. Vous tenez-vous détaché des biens que vous avez? Êtes-vous content de ceux que Dieu vous donne? N'en désirez-vous point, et n'en recherchez-vous point davantage? Etes-vous prêt à vous priver même de ce que vous avez? En faites-vous usage comme il désire? Donnez-vous tout votre superflu sans en faire aucun amas? Ne vous privez-vous point même quelquefois du nécessaire pour servir vos frères dans l'extrémité de leurs besoins? Examinez sur cela vos sentiments; confondez-vous devant Dieu, et demandez bien la grâce d'aimer et d'embrasser, à son exemple, la divine pauvreté!...

Troisième point. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de ne vous attacher jamais aux richesses, et, dans la conviction que la foi vous donne des malheurs qu'elles apportent et de la difficulté de se sauver, renoncez-y même extérieurement, en vous en privant, autant que la providence de Dieu, l'état où il vous met, et ses desseins sur vous peuvent vous le permettre. 2° Si vous ne vous dépouillez pas de tout extérieurement, faites du moins un saint usage de ce que vous aurez, ne réservant jamais de superflu, mais l'employant en aumônes et en bonnes œuvres, sans vous attacher même au nécessaire, étant prêt à tout quitter avec joie, si Dieu le demandait de vous. 3° Pour vous conserver dans un véritable amour de cette vertu, cher-

chez les occasions d'en pratiquer les actes, comme de vous priver volontairement de quelques petites commodités, d'être bien aise quand quelque chose vous manque, bien loin d'en murmurer, vous en plaindre ou en devenir chagrin; vous servir dans vos habits, vos meubles, votre manger, des choses les plus communes et nécessaires.

Remerciez.... Priez.... Offrez....

Bouquet spirituel. — *Tuas opes in pauperum varios usus dispensa ; de te illud dicatur : « Dispersit, dedit pauperibus ; justitia ejus manet in sæculum sæculi. »* (S. Hier.) — *Qui volunt divites fieri, incidunt in tentationem et laqueum diaboli, et desideria multa inutilia et nociva quæ mergunt homines in interitum et perditionem.* (*I Tim.* vi, 9.) — *Quam difficile est divites intrare in regnum cœlorum !* (*Luc.* xviii, 25.)

XVIIe MÉDITATION.

De l'avarice des prêtres.

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration. — 2° Renoncez à vos péchés et à vous-même pour vous unir à Jésus-Christ, et pour paraître en son nom, en sa personne devant la majesté de Dieu son Père. — 3° Invoquez son divin Esprit sur vous, et renoncez au vôtre.

Premier point. *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ dans les belles leçons qu'il nous donne contre l'avarice, et considérez particulièrement comme Jésus-Christ vous instruit sur l'affection trop grande et le désir déréglé des biens du monde. Il avait tout droit sur les richesses ; il en était le Dieu, le Seigneur et le maître ; il pouvait les posséder avec équité, les retenir avec justice, les dispenser ou s'en servir avec empire ; et néanmoins à peine a-t-il voulu en avoir pour ses propres usages, et il passe sa vie dans un dénûment si universel de toutes choses, que, comme il dit lui-même, *Filius autem hominis non habet ubi caput suum reclinet.* (*Matth.* v, 20.) Oh ! la belle leçon qu'il vous propose ! Considérez-le avec respect dans cet état ; écoutez bien l'instruction qu'il vous y donne, et vous trouverez qu'il vous y dit encore hautement ce qu'il dit autrefois à ses apôtres : *Videte et cavete ab omni avaritia.* (*Luc.* xii, 15.) Car que peut-il y avoir de plus efficace pour vous ôter cette grande attache aux biens du monde et régler l'ardeur de vos désirs, que de voir le Fils de Dieu se dépouiller de tout pour l'amour de vous, et vous dire ensuite : Prenez-y garde, et veillez avec attention pour vous préserver de toute sorte d'avarice : *Videte et cavete ab omni avaritia ?* (*Ibid.*) Prenez-y bien garde, dit saint Augustin ; mais à quoi prendrez-vous garde ? Faites attention que c'est votre maître, votre Sauveur, votre avocat et votre juge qui vous parle de la sorte, qui vous instruit, qui vous commande ; prenez garde que vous ne devez pas lui refuser vos devoirs ; et prenez garde, outre ces devoirs, de ne pas lui refuser celui de la créance et de la fidélité qu'il vous demande ; c'est ce que vous tâcherez de faire présentement, et la grâce particulière que vous lui demanderez : « *Cavete,* » *inquit,* « *ab omni avaritia,* » *præcipit nobis veritas quæ non fallitur ; audiamus, timeamus, caveamus ; non enim leviter habendum quando Dominus noster Redemptor, advocatus, judex,* etc., *non est leve quando dicit : Cavete ; novit ille quantum sit mali, nos non novimus ; illi credamus : Cavete, inquit.* (S. Aug., serm. 196.)

Deuxième point. *Communion.* — Pour vous préserver de l'avarice, suivant l'avis de Notre-Seigneur: *Cavete ab omni avaritia*, et pour vous mettre en état de ne tomber jamais dans ce péché que saint Grégoire met parmi les irrégularités qui rendent un homme indigne du sacerdoce, et qui pourtant a presque infecté présentement tout le clergé, et qui règne malheureusement presque dans tous les prêtres, considérez les motifs particuliers qui peuvent vous obliger, comme ecclésiastique, de le fuir de tout votre cœur. Il y en a trois considérables auxquels vous pourrez à présent faire attention.

Le premier sont les soins et la vigilance de l'Eglise pour empêcher que ses ministres ne soient coupables de ce crime : ces soins sont remarquables, et elle fait paraître en quatre choses le grand désir qu'elle a de les en préserver. En premier lieu, elle fait paraître ses soins et ses désirs par les avis qu'elle donne aux ecclésiastiques sur ce sujet. Car, 1° en qualité de bonne mère elle les avertit de fuir l'avarice, de veiller sans cesse pour ne point se laisser surprendre au vain éclat de l'or et de l'argent, d'être très-fidèles à éteindre toutes les convoitises des biens de la terre, et d'apporter tous leurs soins pour en étouffer jusqu'au moindre désir. 2° Afin qu'ils apportent pour cela toutes les précautions imaginables et qu'ils ne négligent rien pour s'en défendre, elle leur dit de le fuir comme la peste, c'est-à-dire comme la chose du monde dont on se préserve avec plus de soins. Voyez ce que l'on fait en temps de peste ; quelles appréhensions ! quelles précautions ! quelle vigilance ! quelle fuite ! C'est ce que l'Eglise vous avertit de faire pour l'avarice, qu'elle déclare être la plus dangereuse de toutes les contagions. 3° Elle leur dit que s'ils ne l'évitent soigneusement, ils seront bien plus coupables et bien plus sévèrement châtiés que les laïques auxquels ils devraient donner bon exemple. D'où vous pouvez conclure que si les avares, comme dit saint Paul, même les laïques, n'entreront jamais dans le royaume des cieux, et si ce vice en eux les engage à la damnation et à des peines éternelles, que ne doivent point craindre les ecclésiastiques qui en sont coupables ! ne doivent-ils pas attendre un jour de terribles châtiments ? Et s'il y en avait de plus grands que l'enfer, ne seraient-ils pas réservés pour la punition de leur avarice ? Mais comme il n'y en a point de plus redoutables, ne peuvent-ils pas du moins être bien assurés que dans l'enfer la plus sévère de toutes les damnations leur sera réservée ? Voilà la première marque des soins de l'Eglise pour

ɪréserver de l'avarice, les avis importants vous donne sur ce sujet, et sur lesquels vous :tention.

econde marque de ses soins et de son désir nanière dont elle nous fait paraître ce péché; : nous le représente comme le plus opposé ncipales et plus essentielles obligations des ıstiques. L'ecclésiastique a trois obligations nsables : 1° A l'égard de Dieu, il est chargé culte et de sa religion ; c'est son affaire que ıppliquer incessamment. 2° A l'égard de soi-il doit se conserver dans une grande perfec-ar il en est donné au peuple comme le mo-' A l'égard du démon, il doit détruire son :t anéantir son empire ; car il a été choisi :hever cette œuvre. Voilà les trois grandes et entales obligations des ecclésiastiques. Or, |uoi s'oppose directement l'avarice et les trois ıe l'Eglise nous en donne. Car, 1° elle nous : ce vice, après l'apôtre saint Paul, comme lâtrie : *Avaritia, quod est idolorum servitus* ., 5) : or qu'y a-t-il de plus opposé à la re-:t au culte de Dieu dont le soin nous est .? Rien ne le profane d'une manière plus in-e libertinage s'en moque, la superstition le pt, mais l'idolâtrie le détruit entièrement; et ɪutes les sortes d'idolâtries, il n'y en a point détruise d'une manière plus honteuse que e qui fait que l'on rend à l'or et à l'argent, dire à un peu de terre et de boue, les hon-]ui ne sont dus qu'à Dieu seul, et qui fait ıi sacrifie sa vie, ses travaux, son âme et son :° L'Eglise nous représente l'avarice comme :e de tous les péchés et comme la racine de ; vices. Or quelle idée pourrait-elle nous en qui fût plus opposée à l'obligation que nous ı l'égard de nous-mêmes? Un ecclésiastique e saint, puisqu'il est donné au peuple comme lèle de sainteté, de toutes sortes de vertus : peut-il y avoir de plus opposé à l'obligation toutes les vertus, que de porter en soi le et la source de tous les vices? 3° L'Eglise :pose l'avarice comme un piége de l'ennemi let du diable : or qu'y a-t-il de plus con-ce que doivent faire les ecclésiastiques contre ɪn? Ils doivent le combattre et détruire son t son empire, et l'avarice fait qu'ils en sont mes les esclaves et les captifs. Rien donc contraire aux obligations fondamentales des .stiques, que l'avarice selon les vues que l'E-ɪus en donne ; et c'est la seconde marque de irs et de ses soins, et ce qui doit vous en horreur.

oisième marque est qu'elle interdit même :lésiastiques tout ce qui a coutume d'entrete-arice, ou ce qui la fait naître plus ordinaire-armi les hommes. Car, 1° elle leur retranche ɔrte de trafics, de marchandises, de négoces, ɪs ces occupations, ces emplois, ce commerce d'affaires séculières qui sont presque inséparables de l'avarice. 2° Elle ne peut souffrir même que par quelque voie que ce puisse être, ils s'enrichissent à son service, jusque-là qu'elle punit quand elle voit des ecclésiastiques plus riches dans le clergé qu'ils n'avaient été dans le monde avant de s'engager dans cet état. 3° Elle ne veut pas même qu'ils fassent des provisions et des amas de leurs biens, si ce n'est pour la nécessité des pauvres et pour subvenir à leurs besoins; et saint Augustin ajoute qu'il ne nous est pas permis d'avoir de l'argent en réserve : *Enthecam nobis habere non licet.* (S. Aug. serm. 4, 6, *De divit.*) 4° Pour leur ôter toute attache à ce qu'ils possèdent, elle désire qu'ils soient sur ce point dans un tel dégagement, qu'ils ne s'en considèrent que comme les économes, les dispensateurs, et jamais comme les propriétaires et les maîtres. N'est-ce pas là un remède des plus souverains contre l'avarice? et c'est là troisième marque du désir de l'Eglise pour en préserver les ecclésiastiques.

Enfin, pour quatrième marque elle leur témoigne qu'ils doivent être tellement éloignés de ce vice, qu'ils n'en aient pas seulement l'apparence et le soupçon : *Ab ecclesiastico ordine omnis avaritiæ suspicio abesse debet.* (*Conc. Trid.*, sess. 21 *De reformatione*, c. 1.) C'est pourquoi dans les aumônes et rétributions qu'ils reçoivent pour leurs travaux, dans les droits mêmes qui leur sont dus, dans les avis qu'ils donnent aux peuples touchant les oblations ou les autres redevances que la religion leur prescrit de rendre à leurs pasteurs et à l'Eglise, en un mot, dans toutes les circonstances de leur conduite, ils doivent se comporter avec une telle douceur, un tel désintéressement, une telle charité, une telle condescendance, qu'on n'y puisse pas même remarquer aucune ombre, ni apercevoir le moindre trait d'avarice : *Ab ecclesiastico ordine omnis avaritiæ suspicio abesse debet.* Voilà les soins et les précautions de l'Eglise pour vous donner horreur de l'avarice. Considérez-les avec attention, et vous trouverez assurément dans cette conduite d'une si bonne mère, un puissant motif pour vous défendre de ce vice.

Le second motif qui doit vous donner une étrange horreur de l'avarice, sont les grands désordres, les horribles sacriléges, les épouvantables abominations que produit dans l'Eglise l'avarice des ecclésiastiques. Il y en a un très-grand nombre qui sont terribles : vous vous arrêterez seulement à trois plus considérables. Le premier est la perte des âmes; elles se damnent par milliers, pour ne plus trouver dans les prêtres avares les assistances et les secours nécessaires à leur salut; car l'avarice fait, 1° que la plupart ne s'appliquent plus à rechercher les moyens de gagner des âmes; ils ne travaillent plus à leur conversion; tous leurs soins aboutissent à amasser de l'argent, et ils ne songent plus qu'à augmenter leurs revenus. Ainsi quoique plusieurs aient du talent pour la prédication, quoiqu'ils ne manquent pas de

lumières, quoiqu'ils fussent capables de faire de grands fruits dans l'Église, et de ramener beaucoup de pécheurs par l'administration des sacrements, de la parole de Dieu et par les autres fonctions de leur ministère, néanmoins on voit que toute leur vie se passe inutilement dans les intérêts d'une famille, dans l'embarras de leurs affaires, dans la poursuite de leurs procès, dans l'administration de leurs revenus ; quelquefois même les années s'écoulent dans des assujettissements et des servitudes honteuses où il y a quelque cure à attendre, quelque récompense à espérer, et cependant les âmes périssent en foule; elles cherchent du secours et ne trouvent personne qui les assiste : d'où vient cela? de l'avarice des prêtres qui leur fait chercher d'autres emplois qui soient plus lucratifs. Mais, en second lieu, quand ils s'appliquent même à servir les âmes, l'avarice fait qu'ils ne se mettent guère en peine de les gagner à Dieu ; car comme ils ont leurs intérêts en vue, et que c'est leur principale intention, ils ne s'en embarrassent pas beaucoup, pourvu qu'ils s'enrichissent et qu'ils y trouvent leur compte. De là vient que, si ce sont des pauvres qu'on conduit, on les néglige, on les abandonne dans les moindres difficultés, et on les laisse vivre sans instruction et mourir sans secours ; que si ce sont des riches, on les flatte, on cherche à leur complaire, on condescend à leurs passions, on couvre leurs défauts, on pallie leurs vices, on corrompt l'Evangile, quelquefois même sans y penser, on les laisse vivre dans le désordre et mourir dans le péché. D'où vient cela ? on le voit tous les jours, on ne veut pas perdre sa récompense : on en a reçu de bons présents, et l'on en espère bien d'autres. 3° Quand même ils travaillent dans l'Église, quand ils y travaillent pour sauver les âmes, l'avarice fait encore qu'ils les perdent par le mauvais exemple ; car comment persuaderont-ils le mépris des richesses et le dégoût des biens du monde, n'en étant pas eux-mêmes persuadés ? Comment retirer les âmes qui s'y perdent, nous y trouvant nous-mêmes enveloppés ? Enfin, est-il difficile que les âmes se croient en sûreté au milieu de l'affection déréglée des biens du monde, quand ils voient une avarice insatiable régner dans les prêtres ? Ainsi l'avarice dans le clergé cause la perte d'une infinité d'âmes : c'est le premier malheur qu'elle apporte dans l'Eglise.

Le second est qu'elle profane les sacrements et les mystères, et tout ce qu'il y a de plus vénérable, de plus saint et de plus sacré dans la religion ; car elle met tout à prix d'argent ; elle fait tout entrer dans le commerce ; et de là vient, 1° qu'on achète les bénéfices, qu'on vend les sacrements, qu'on marchande les choses saintes, qu'on ne les donne plus que pour un certain prix, qu'on ne dit plus même la sainte Messe que pour gagner de l'argent, et mille autres abominations qui font souvent que la religion ne passe plus dans l'esprit des peuples que pour un commerce infâme, et qui font, dans le sentiment des saints, que les prêtres mériteraient d'être chassés du sacerdoce comme en étant indignes. 2° De là vient encore qu'on ne craint plus de les administrer aux impudiques, et de les mettre entre les mains profanes et sacriléges, et de les traiter avec irrévérence. On absout des impénitents, on réconcilie des endurcis, on communie des indignes, on couvre tout, on pallie tout, on cache tout sous l'éclat d'un peu d'or ou d'argent qu'on espère, et on se laisse aveugler par l'infâme intérêt de quelque récompense qu'on en attend ; et de là vient, en troisième lieu, qu'on n'épargne pas même le Fils de Dieu, qu'on étend jusque sur lui sa passion, qu'on le vend, qu'on le livre entre les mains de ses ennemis, en un mot, qu'on met à prix comme fit Judas le sang de Jésus-Christ pour en retirer quelque profit. Quel excès de fureur ! quelle abomination ! quel sacrilége ! Et néanmoins n'est-ce pas ce que font les prêtres avares, qui, pour un misérable intérêt de quelques deniers, le sacrifient sur l'autel seulement pour y gagner leur vie, et ne craignent point de le donner aux fidèles quoique peu préparés, pour ne pas perdre le pain quotidien qu'ils en attendent ! Voilà le second malheur que produit dans l'Eglise l'avarice des prêtres, la profanation des sacrements, des mystères et de Jésus-Christ.

Enfin, le troisième malheur est la diffamation du clergé, qu'elle cause en trois manières : 1° en faisant paraître les ecclésiastiques intéressés, ce qui fait qu'on ne prend plus en eux aucune créance, et que ne les considérant plus que comme des profanes qui cherchent à s'établir sur la terre, on s'en défie, on les a pour suspects, et on ne conserve plus l'estime et le respect qui sont dus à leur éminente dignité. 2° En faisant qu'eux-mêmes se rabaissent à des emplois vils, abjects, et à des occupations profanes, serviles et honteuses à leur ministère, et à la dignité de leur ordre : on ne les considère dans les maisons des séculiers que comme des serviteurs ; on ne les met aussi qu'au rang de ceux qui tiennent le dernier lieu dans une famille ; on les traite, en un mot, du dernier mépris. 3° En faisant que cette pureté, cette saintete, cet éclat qui rend le clergé vénérable à tous les peuples par l'éminence de ses vertus, et terrible à ses ennemis par la vigueur et le bel ordre de sa conduite, soit tout à fait obscurci par les usures, par les simonies, par les injustices, par les trafics honteux, des commerces infâmes et surtout par le renversement de toute la discipline ecclésiastique et de tout l'ordre de l'Eglise. Car c'est ce que l'on voit présentement confondu et presque tout aboli d'une manière épouvantable, par l'avarice insatiable des prêtres, qui convertit les prophètes en magiciens, les apôtres en démons, et qui fait, selon le dire d'un grand Pape, que la maison de Dieu devient une caverne de voleurs, et qui donne sujet à l'Église de se plaindre d'être ainsi traitée par ses pro[illegible] enfants. Examinez seulement ce[illegible] marquez tous les jours et vous[illegible]

vaincu des maux que cause dans l'Eglise l'avarice des ecclésiastiques, et du second motif qui vous oblige de l'éviter.

Le troisième motif sont les châtiments de Dieu sur les ecclésiastiques avares; ils sont épouvantables. En voici trois exemples que vous considérerez à loisir. Le premier est celui de Giezi qui, étant serviteur d'un prophète, nous est une figure des clercs qui sont sous les prêtres dans les ministères inférieurs. Il prit quelque argent d'un prince qu'Elisée avait guéri, et aussitôt il fut puni d'une lèpre incurable. Le second exemple est celui de Judas qui figure ceux qui sont dans l'Église élevés aux ministères supérieurs. L'avarice le fait tomber dans l'oubli de Dieu, disent les Pères, de l'oubli dans la trahison de son Maître, de la trahison, dans une mort épouvantable, et de la mort dans l'enfer. Le troisième est celui des enfants du grand prêtre qui nous figurent ceux qui sont dans les ministères sacrés. Ils se laissèrent aller à l'avarice, et, possédés de cet esprit, ils voulurent un jour tirer quelque profit d'un sacrifice qu'ils offraient, et prendre ce que les règles de la Synagogue ne leur permettaient pas, et dans cet instant ils périrent misérablement par les flammes de la justice divine, et furent ensevelis tout vivants dans l'enfer, pour s'être laissés consumer auparavant eux-mêmes par leur propre convoitise. Voilà le châtiment de l'avarice, 1° pendant la vie, séparation et délaissement de Dieu; c'est ce que désigne la lèpre; 2° à la mort, le désespoir; c'est ce que représente l'abandon de Judas; 3° dans l'éternité, l'enfer; c'est ce qu'exprime la mort des enfants du grand prêtre. N'est-ce pas assez pour vous faire craindre ce vice?

Peut-être croyez-vous que, quand vous en seriez coupable, vous n'auriez pas tant sujet de la craindre, parce que vous ne vous laisseriez point aller à de si grands excès: Judas l'aurait bien cru comme vous, dans le commencement; mais vous y serez trompé comme lui, si vous ne l'étouffez de bonne heure. C'est un feu que l'on n'éteint pas comme on veut, quand il est embrasé. Il va plus loin qu'on ne pense, et comme ce vice n'a point de bornes, point de limites, qu'il n'y a point de considérations qui l'arrêtent, point de lois qui le retiennent; qu'il n'y a rien de si saint, de si sacré qu'il ne viole, vous en devez tout craindre, si vous ne l'étouffez dans sa racine, et si vous n'apportez tous vos soins pour l'éviter en tout.

Demandez-en particulièrement la grâce à Notre-Seigneur, et confondez-vous devant lui de n'avoir pas été sur ce point assez vigilant et fidèle par le passé.

Troisième point. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de renoncer à l'affection des richesses et à l'amour de tous les biens du monde; et pour cela n'en parlez jamais avec estime, et considérez souvent les malédictions de l'Evangile sur ce sujet, afin de vous accoutumer à [illegible] recherchez jamais par quelque voie que ce puisse être. Que si la Providence vous en donne, considérez-vous en comme l'économe, et non comme le maître; mais si elle ne vous en donne point, ne vous en mettez pas en peine: *Non enim in abundantia hominis, vita ejus*, dit Notre-Seigneur, mais *vita in voluntate ejus*. (*Luc.* XII, 15.) 3° Ne faites point d'épargnes et d'amas inutiles des biens que vous avez, mais dépensez-les en bonnes œuvres autant que vous en aurez le moyen: *Non enim solus avarus est qui rapit, sed etiam ille avarus est qui cupide servat sua.* (S. Aug., serm. 196, *De temp.*)

Remerciez.... Priez.... Offrez....

Bouquet spirituel. — *Inclina cor meum in testimonia tua, et non in avaritiam. Ignominia sacerdotis est propriis studere divitiis.* (S. Hieron.) — *Cavendum est summopere a sacerdotibus ut ab avaritiæ peste quæ est idolorum servitus, et a cupiditate quæ radix omnium malorum est, suosque sectatores a regno Dei excludunt, se compescant.* (*Concil. Paris.*, sub Ludov. et Loth.) — *Omnis fornicator, aut immundus, aut avarus non habet hæreditatem Christi et Dei.* (*Ephes.* V, 8.) — *Dives effectus sum, inveni mihi idolum.* (*Ose.* XII, 8.) — *Argentum et aurum sunt simulacra avarorum; avaritia per universa vitia animam supplantat.* (S. Greg., *Pastor.*) — *Avaritia receptaculum omnium vitiorum, inextricabilis nequitiæ fomes.* (Lass.) — *Clericum ex inope divitem factum quasi quamdam pestem fuge.* (S. Hieron., *ad Nepot.*) — *Animarum salutem inquirere sacerdos, non lucra terrena debet.* (*Concil. Cabillon.*) — *Qui stipendia Ecclesiæ in suos convertit usus, scriba est et pharisæus, similisque Judæ perdito.* (*Concil. Paris.* VI, an. 829.)

XVIII° MÉDITATION.

Du bon usage que les ecclésiastiques doivent faire de leurs biens.

1° Adorez Dieu que la foi vous découvre ici présent. — 2° Unissez-vous à Jésus-Christ et renoncez à tout vous-même. — 3° Invoquez son Esprit, et renoncez au vôtre.

Premier point. *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ vous instruisant avec une charité toute particulière de l'obligation de faire un saint usage de vos biens. Non-seulement il vous en donne l'avis dans l'Evangile: *Faites*, dit-il, *des aumônes du bien que vous avez.* « *Quod superest date eleemosynam.* » (*Luc.* XI, 41.) Employez vos richesses en bonnes œuvres; faites-vous-en des amis pour le ciel; non-seulement il promet de grandes récompenses à ceux qui suivront cet avis, le pardon de leurs péchés, la sainteté, le paradis: *Redime iniquitates tuas misericordiis pauperum.* (*Dan.* IV, 24.) — *Beneficentiæ et communionis nolite oblivisci; talibus enim hostiis promeretur Deus.* (*Hebr.* XIII, 16.) — *Venite, benedicti Patris mei, possidete regnum*, etc.; *esurivi enim, et dedistis mihi manducare* (*Matth.* XXV, 34, 35); mais encore il faut connaître les châtiments de ceux qui n'y seront pas fidèles; car il propose plusieurs paraboles sur ce sujet, et dans toutes, selon la re-

marque de saint Chrysostome, celui qui n'a pas bien usé de son argent est puni. Les vierges, dit ce saint, n'ont pas ravi le bien d'autrui, mais elles n'ont pas donné le leur; celui qui cache son talent dans la terre n'a pas dérobé ce qui était à un autre, mais il a manqué à faire profiter ce qu'on lui avait mis entre les mains; et ceux qui n'ont rien donné à ceux qui avaient besoin de pain, ne sont pas tourmentés pour avoir usé d'exactions et de rapines, mais parce qu'ils n'ont point fait part de leur biens aux nécessiteux.... Après tout, il déclare que c'est la grande source de la damnation des réprouvés. Remerciez ce divin Sauveur de cette importante leçon qu'il vous donne, et rendez-lui vos autres devoirs dans la vue de la bonté qu'il a pour vous et des soins particuliers qu'il prend de vous instruire.

Second point. *Communion.* — Pour faire connaître plus en détail l'obligation que vous avez de faire un saint usage de vos biens, et d'employer en bonnes œuvres tout ce que vous pourrez de votre revenu, et même des fruits de vos travaux, arrêtez-vous avec attention aux trois réflexions suivantes; elles vous fourniront trois puissants motifs pour vous en faire connaître l'importance.

La première regarde les grands besoins qui sont à présent dans l'Eglise, à quelques-uns desquels vous pourrez assurément remédier, si vous employez pour cela une partie de votre bien. Approfondissez un peu cette première réflexion, et voyez combien de personnes qui se perdent, combien de créatures qui s'abandonnent, combien de Catholiques qui se pervertissent, combien de fidèles, en un mot, qui se damnent par la tentation de la nécessité, et tout cela parce qu'ils n'ont pas de quoi se retirer de la misère. Il y a des royaumes entiers dans l'aveuglement, de grandes provinces dans l'ignorance, des villes considérables dans le désordre, des diocèses dans l'abandon total, pour ne pas y trouver de quoi entretenir de saints prêtres, y envoyer de fréquentes missions, y retenir de bons curés. Ne voit-on pas même partout quantité d'ecclésiastiques ignorants, paresseux, vicieux, qui sont un scandale à l'Eglise non-seulement par un fond de libertinage qui les dérègle, mais pour ne pas trouver des communautés qui soient assez fondées pour les recevoir, et qui aient assez de revenus pour faire cette dépense? Ne voit-on pas, d'ailleurs, dans beaucoup de lieux, quantité de paroisses délaissées, d'églises très-mal servies ou tout à fait abandonnées, des lieux saints tellement négligés qu'à peine sont-ils en état, par un excès de pauvreté, qu'on puisse y faire les saints Offices et y célébrer les adorables mystères, et où même Jésus-Christ se trouve dans un état qui fait horreur? Enfin, combien de grandes œuvres qui pourraient remédier à une partie de ces désordres, demeurent sans succès! Combien de saintes entreprises qui échouent! Combien d'admirables desseins qui ne sauraient éclore pour n'y avoir personne qui veuille contribuer à la dépense et fournir aux frais qui y sont nécessaires! Je ne parle point en détail du soulagement des pauvres dans leurs nécessités corporelles qui sont extrêmes: les spirituelles sont encore plus touchantes; vous en voyez assez tous les jours, vous n'en savez que trop et des unes et des autres: il est impossible que vous en doutiez, pour peu que vous vouliez y faire attention. Or il est impossible aussi que vous doutiez que vous pourriez aisément remédier à une partie de ces désordres, et suffire au moins à quelques-uns de ces besoins, si vous vouliez y employer une partie de votre bien. Car enfin, qu'est-ce qui vous empêcherait de donner quelque chose dans une paroisse pour y avoir un saint ciboire, pour y acheter quelques ornements, pour aider à y entretenir un bon prêtre, pour y avoir un maître d'école, pour y faire une mission, pour y assister les pauvres, pour y secourir les abandonnés, pour y avoir soin des misérables! Si vous ne donnez que du pain, dit saint Grégoire de Nysse, un autre pourra donner du vin, un autre un habillement; ainsi la nécessité, qui ne pouvait être soulagée par le secours d'un seul, cessera au moins par la charité de plusieurs. Moïse même, continue ce saint, ne reçut pas d'un seul homme, mais de tout le peuple, ce qu'il employa au tabernacle. Les uns donnèrent de l'or, les autres de l'argent, selon qu'ils étaient plus ou moins riches, et les pauvres mêmes donnèrent des peaux: *Pauperes vero vel pelles, vel pilos caprarum.* (*Exod.* XXXV, 26.) Si dans les nécessités pressantes on ne voit pas que tout le monde contribue de la sorte, et qu'ainsi on ne puisse pas remédier à tous les besoins de l'Eglise, du moins y aura-t-il quelqu'un de soulagé par ce que vous donnerez. Ainsi laissez faire les autres: mais, soit qu'ils contribuent ou ne contribuent pas, voyez toujours ce que vous pouvez faire de votre part, c'est la première réflexion à laquelle vous devez vous arrêter; il y a des besoins auxquels vous pourriez remédier en y donnant de votre bien; pensez-y sérieusement.

Mais ensuite pour une seconde réflexion, méditez bien que si vous pouvez remédier à quelqu'une de ces misères en donnant une partie de votre bien, comme vous ne doutez pas que vous ne le puissiez, vous êtes obligé de le faire, et vous ne sauriez vous en dispenser sans péché. Approfondissez bien cette seconde réflexion. Or voici trois ou quatre fondements qui vous y serviront, et auxquels vous pourrez vous arrêter. 1° Quand la misère du prochain est extrême, et qu'on peut y apporter quelque remède, tous les saints Pères, tous les docteurs, tous les casuistes universellement demeurent d'accord qu'on est obligé sous peine de péché de le secourir. Pour lors l'assistance qu'on lui donne n'est plus simplement de conseil, elle est de précepte; ce n'est plus seulement une œuvre de miséricorde, c'est une action de justice; ce n'est plus une œuvre de surérogation, c'est une œuvre d'obligation, c'est-à-dire, en un mot, qu'on ne peut y manquer sans

crime : *Si non pavisti, occidisti.* (S. Aug.) Saint Jean le dit en termes formels, c'est un article de foi : *Qui habuerit substantiam hujus mundi, et viderit fratrem suum necessitatem habere, et clauserit viscera sua ab eo, quomodo charitas Dei manet in eo?* (*I Joan.* III, 17.) Or vous demeurez d'accord que, dans le temps où nous sommes, il y a des misères et des besoins extrêmes dans l'Eglise, auxquels même vous pourriez remédier en y employant votre bien ; la réflexion précédente ne vous permet pas d'en douter, et vous n'en connaissez que trop de cette nature ; avouez donc que vous êtes coupable, si vous ne l'employez pas à ce dessein, et si vous manquez d'en faire un saint usage. 2° L'obligation en est d'autant plus étroite, que ce ne sont pas ici seulement des misères corporelles, mais il y en a beaucoup de spirituelles, dont le soulagement est d'une obligation d'autant plus grande, que l'âme est plus noble que le corps, la grâce plus excellente que la nature, la vie divine plus relevée que la vie naturelle. Si donc, dans une extrême misère corporelle qui n'est pourtant que naturelle, qui ne fait souffrir que le corps, qui ne peut le priver que d'une vie misérable, on est obligé néanmoins d'y apporter tout le soulagement que l'on peut, que sera-ce de le refuser dans les misères spirituelles qui vont à tourmenter l'âme, à lui ravir la grâce, à étouffer sa vie divine ! Jugez de ce que peut être ce crime au jugement de Dieu. 3° Ou votre bien est un bien de l'Eglise, ou quelque autre bien. Si c'est un autre bien, soit que vous l'ayez eu par succession, soit que vous l'ayez acquis par vos travaux, vous ne l'avez, à le bien prendre, qu'en dépôt; vous n'en êtes que le dispensateur, Dieu seul en est toujours le premier maître ; et, s'il vous le donne, c'est, dit saint Chrysostome, et avec lui tous les saints Pères, avec cette condition, qu'après en avoir pris ce qui est nécessaire pour vous et votre famille, si elle est dans le besoin, vous donnerez le reste aux pauvres, vous en secourrez les misérables, vous en assisterez l'Eglise dans ses besoins ; en un mot, c'est à la charge que vous l'emploierez en bonnes œuvres ; et si vous vous persuadez, dit ce saint, qu'il n'y ait que les biens ecclésiastiques qui portent cet engagement, et que Dieu vous les ait donnés à cette charge, vous ne connaissez pas bien ni les desseins de Dieu qui vous les donne, ni vos propres obligations. Il faut en faire un saint usage, et si vous ne les employez de la sorte, sachez qu'il n'y a pas moins de mal, dans le sentiment des saints Pères, à ne pas revêtir un homme nu, qu'à lui dérober son vêtement, à ne pas lui donner le pain qui lui est nécessaire, qu'à lui ôter celui qu'il a, en un mot, à ne pas vouloir lui donner ce qui lui appartient, qu'à le lui enlever contre sa volonté : comme votre bien vous est donné à condition de le donner dans les grands besoins, le superflu en appartient aux pauvres, aux misérables, à l'Eglise ; ensorte que si vous le refusez, vous commettez, disent les saints, une injustice, un larcin, une rapine, et, selon saint Grégoire de Nysse, vous êtes un tyran, un inhumain, un barbare, un cruel, ou plutôt une bête farouche, carnassière, insatiable, plus avide, plus impitoyable que les bêtes. Que si vos biens sont des biens ecclésiastiques, il est constant que si vous ne les employez pas en bonnes œuvres, outre les crimes que nous venons de dire, vous y ajoutez encore le sacrilége. Car ces biens sont le patrimoine de Jésus-Christ, le revenu du crucifix, l'héritage des pauvres, comme les nomment les saints, ce que l'Eglise exigeait autrefois avec une telle exactitude et une si grande rigueur, qu'elle ne voulait pas même que les ecclésiastiques qui avaient du patrimoine se servissent pour leurs besoins des biens de l'Eglise, parce qu'elle les regardait uniquement comme le bien des pauvres pour l'usage desquels ils devaient être employés. Enfin, de quelque nature que soient vos biens, étant vous-même ecclésiastique, 1° vous devez être comme les nuées, c'est la comparaison même de l'Ecriture. Or les nuées, dit saint Grégoire, ne retiennent point l'abondance des eaux dont elles sont pleines ; mais elles la répandent sur la terre dans ses sécheresses et ses besoins. 2° Vous devez être comme des fontaines publiques où chacun puisse puiser selon ses besoins. 3° Vous devez être enfin comme les époux de l'Eglise, les pères des peuples : secourir votre épouse dans ses besoins, et assister vos enfants dans leurs misères. Voyez après cela si l'obligation que vous avez de faire un saint usage de vos biens n'est pas considérable, et plus grande que vous ne pensez ; c'est la seconde réflexion que vous devez faire.

La troisième réflexion est que non-seulement vous pouvez remédier à ces grandes misères et à ces extrêmes besoins que l'on voit à présent de toutes parts, comme vous l'avez aperçu dans la première réflexion ; non-seulement le pouvant vous le devez, comme vous venez d'apprendre dans la seconde ; mais le pouvant et le devant, vous serez étrangement puni au jugement de Dieu, si vous ne le faites pas ; c'est ce que vous devez considérer à présent. Car, 1° tous les pauvres, tous les misérables, tous les nus, tous les nécessiteux, que vous pourriez assister et que vous n'aurez pas secourus, se trouveront devant le tribunal redoutable et demanderont justice à Dieu contre vous ; ils crieront : Vengeance, justice, point de miséricorde à celui qui n'a point voulu en faire pendant sa vie. Oh ! que ces cris seront à redouter, lorsqu'ils seront portés devant le tribunal et aux oreilles d'un Juge offensé en ses membres, qui dit qu'il écoute les cris des pauvres et les désirs des misérables, qui proteste qu'il ne fera point de miséricorde à celui qui n'aura point voulu la faire. En vain, dit un Père de l'Eglise, les péchés accusent devant le tribunal de Dieu celui que le pauvre excuse : *Sine causa peccata accusant quem pauper excusat ;* mais en vain aussi toutes nos bonnes œu-

vres nous environnent à la mort, et en vain paraîtront-elles devant le tribunal de Dieu pour nous défendre, si les pauvres que nous n'aurons pas secourus y sont pour crier justice contre nous et demander vengeance. 2° Il y aura d'autant plus de sujet de craindre pour nous, si nous ne faisons pas un bon usage de notre bien pendant la vie, que tous ces cris se feront contre nous, sans qu'il y ait personne qui parle en notre faveur et qui entreprenne notre défense : *Nullus erit qui dicat : Domine, dignus cui ignoscas; dilexit enim gentem nostram, et ecclesiam ipse ædificavit nobis. Nullus miserebitur ei qui non est misertus. Defensor et intercessor nusquam ullus apparet.* 3° Il se trouvera même abandonné par sa propre conscience, sans avoir aucune excuse, ni même aucun prétexte pour se défendre. Les laïques ont leurs familles qu'ils veulent établir, des affaires qu'il faut terminer, des charges qu'il faut soutenir et qui les obligent quelquefois à des dépenses extraordinaires; ainsi ils ont souvent quelque prétexte d'amasser de l'argent et de ne pas le dépenser aisément; ceux-même qui en font un mauvais usage, l'emploient souvent à des festins, en des meubles, en des vanités qu'ils croient nécessaires pour soutenir l'éclat d'une famille, pour gagner des amis, pour avoir du crédit dans le monde, pour y conserver la réputation à leurs enfants, et néanmoins, si, pouvant secourir les misérables, il ne le font pas, ils seront inexcusables devant Dieu; que sera-ce donc d'un ecclésiastique qui est seul, qui n'a ni enfants, ni famille, qui n'a point de charge, et qui doit n'établir sa réputation que sur la croix et la pauvreté du Fils de Dieu, dont il doit faire toute sa gloire? En vérité, ne serait-il pas tout à fait inexcusable, et que peut-il attendre autre chose, si ce n'est qu'on prononce contre lui cette terrible sentence : *Ite in ignem æternum; esurivi, et non dedistis mihi manducare*, etc. (*Matth.* XXV, 41.) *Judicium sine misericordia ei qui non fecit misericordiam.* (*Jac.* II, 13.) *Qua mensura mensi fueritis, eadem remetietur vobis.* (*Luc.* VI, 38.)

Craignez ce jugement terrible qui est réservé à ceux qui ne font pas un bon usage de leurs biens. Voyez si, par une trop grande épargne, et pour vouloir vous enrichir et amasser de l'argent à vos proches, ou si par des dépenses inutiles et superflues, ou pour ne pas assez épargner, vous n'êtes pas en danger de le subir un jour, si vous ne changez de conduite. Confondez-vous devant Dieu, d'avoir si mal employé votre bien dans votre vie passée, et demandez-lui la grâce d'en mieux user à l'avenir.

Troisième point. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de ne plus faire aucun amas d'argent, ni aussi aucune dépense inutile, afin de donner aux pauvres, et d'employer en bonnes œuvres tout votre superflu; il n'est pas à vous, et, en le donnant ainsi, vous ne donnerez que ce que vous devez. 2° Examinez un peu en détail votre dépense, afin de voir ce que vous pourriez en retrancher. Car souvent on couvre d'une apparente nécessité ce qui, étant bien examiné, paraît évidemment n'être qu'une pure superfluité. Voyez en particulier dans votre nourriture, dans votre vêtement, dans vos meubles, dans vos domestiques, dans vos divertissements, ce que vous pourriez en retrancher. Vous y trouverez peut-être plus de superflu que vous ne pensez; mettez-le de côté, non pas pour le garder, ou pour enrichir vos parents, mais pour l'employer en bonnes œuvres. 3° Tâchez de contribuer particulièrement aux œuvres plus délaissées, plus pressées, et dont le fruit vous paraîtra plus considérable.

Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites dans l'oraison. Demandez pardon des fautes que vous y avez commises. Demandez-lui la grâce d'accomplir vos résolutions. Enfin, mettez le tout entre les mains de la très-sainte Vierge.

Bouquet spirituel. — *Bonus pastor animam suam ponit pro ovibus suis* (*Joan.* X, 11); *qui non dat pro ovibus suis substantiam suam, quomodo pro iis daturus est animam suam?* (S. Greg.) — *Quidquid habent clerici pauperum est.* (S. Hieron.) — *Clamant nudi, clamant famelici; conqueruntur et dicunt : Nostrum est quod effunditis, nobis crudeliter subtrahitur quod inaniter expenditis. Et nos enim Dei plasmatio, et nos sanguine Christi redempti sumus. Nos ergo fratres vestri : videte quale sit de fraterna portione pascere oculos vestros. Vita nostra cedit vobis in superfluas copias. Nostris necessitatibus detrahitur quidquid accedit necessitatibus vestris... Jumenta gradiuntur onusta gemmis, et nostra non curatis crura nuda caligulis. Et pauperes modo quidem coram Deo tantum, cui corda loquuntur. Cæterum in futuro stabunt in magna constantia adversus eos qui se angustiaverunt, stante pro eis patre orphanorum et judice viduarum*; *ipsius enim tunc vox erit* (*Matth.* XXV, 45) : « *Quandiu non fecistis uni de his minimis meis, nec mihi fecistis.* » (S. Bern. *Ad Henric. Senon.*, epist. 2, c. 2.)

XIXe MÉDITATION.

Que les ecclésiastiques doivent se détacher et se séparer de leurs parents.

1° Adorez Dieu présent. — 2° Renoncez à vous-même et unissez-vous à Jésus-Christ. — 3° Invoquez son Esprit, et renoncez au vôtre.

Premier point. *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ, le véritable modèle de tous les ecclésiastiques et de tous les prêtres, lequel a voulu être et se dire prêtre selon l'ordre de Melchisédech : *Sacerdos secundum ordinem Melchisedech* (*Psal.* CIX, 4); qui n'a eu ni père, ni mère, ni généalogie en la terre, et qui n'a point voulu que l'on fît mention de ses parents dans l'Ecriture sainte, pour nous apprendre que ceux qui veulent avoir quelque part à son sacerdoce, doivent être purifiés de l'affection de leurs parents, pour appartenir à une plus sublime parenté : *Sacerdos Dei summi, sine patre, sine ma-*

tre, *sine genealogia assimilatus Filio Dei.* (*Hebr.* VII, 3.) Ouvrez donc ici les yeux de la foi, et vous considérant transféré dans le christianisme et dans le clergé, comme dans un nouveau monde, une nouvelle famille, adorez-y Jésus-Christ même comme votre père, aimez l'Eglise comme votre mère, regardez les ecclésiastiques comme vos frères. Remerciez Notre-Seigneur de vous avoir appelé dans une si sainte famille; mais considérez que c'est à condition que vous renoncerez à toute autre alliance; c'est une des premières lois qu'il donne à ceux qu'il appelle : *Si quis venit ad me, et non odit patrem suum, et matrem, et fratres, et sorores, non potest meus esse discipulus.* (*Luc.* XIV, 16.) Il veut qu'ils se détachent de tous les liens de la chair et du sang, et qu'ils fassent gloire de lui appartenir uniquement : *Qui non renuntiat omnibus quæ possidet, non potest meus esse discipulus.* (*Luc.* XIV, 33.) — *Patrem nolite vocare super terram, unus est enim Pater vester qui in cœlis est.* (*Matth.* XXIII, 9.) Demandez-lui la lumière pour bien comprendre le fond de cette vérité, et pour reconnaître l'étendue de vos obligations sur ce sujet.

SECOND POINT. *Communion.* — Pour bien connaître combien vous devez être détaché de vos parents, et combien vous devez souhaiter d'en être entièrement dégagé, méditez bien les trois motifs suivants; ils sont, à mon avis, capables, étant bien médités, de faire impression et de vous donner une conviction entière sur ce sujet.

Le premier motif est le sentiment même de Notre-Seigneur, et l'exemple qu'il nous donne à cet égard. Il est remarquable, et il paraît principalement en cinq choses qu'il a faites pour vous porter à ce détachement. Vous y ferez à présent réflexion. La première est ce qu'il fit à l'âge de douze ans; l'exemple en est rare et très-considérable; car, 1° dès ce bas âge il se sépare de son père, de sa mère et de tous ses parents. 2° Il demeure ensuite dans le temple, séparé de tous ses proches, autant que Dieu son Père le désire pour vaquer aux exercices de la piété et aux devoirs de la religion. 3° Il le fait sans leur en demander conseil, sans prendre leur avis, sans se mettre en peine de leur consentement. 4° Il se laisse chercher pendant trois jours, et quoique ses parents qui le cherchaient soient les plus saints parents qui aient jamais été et qui seront jamais au monde, quoiqu'ils le cherchent avec pureté, avec ferveur, avec persévérance et avec larmes, et qu'il ait promis d'ailleurs de se donner à ceux qui le cherchent de la sorte, ils ne le rencontrent point néanmoins, tant qu'ils le cherchent entre ses proches et parmi ses parents : *Requirebant eum inter cognatos et notos, et non invenientes regressi sunt.* (*Luc.* II, 44.) En vérité, n'est-ce pas une belle leçon pour vous insinuer le détachement de vos parents, et pour vous faire connaître comment vous devez les traiter lorsque Notre-Seigneur vous appelle dans l'Eglise, et la manière dont vous devez vous comporter avec eux? Après cela, dit saint Bernard, comment pouvez-vous espérer de trouver Jésus-Christ parmi vos proches, puisqu'il n'a pas même été trouvé parmi les siens : *Quomodo te, bone Jesu, inter meos cognatos inveniam, qui inter tuos minime es inventus?* Voilà la première chose que fait Notre-Seigneur pour vous instruire de ce détachement.

La seconde chose est ce qu'il fait dans la suite de sa vie, où il vous instruit plus à fond de ce même détachement qu'il vous avait insinué dès son enfance; car d'abord que le temps est venu de travailler publiquement à la conversion du monde, et à se préparer pour offrir son sacrifice, il s'en sépare si absolument, si universellement, si entièrement, que, 1° il abandonne sa maison, son pays, ses parents; 2° il ne les voit ensuite que par rencontre et très-rarement; 3° s'il leur parle en quelque occasion, comme l'Evangile le remarque en deux ou trois circonstances, il ne le fait que comme en passant et ne leur dit que deux ou trois paroles; 4° en ces occasions même il se donne bien de garde de les appeler ses parents, et ce qui est surprenant, c'est qu'il ne veut pas même appeler la sainte Vierge sa mère, parce que le mot de mère est un terme dont la nature a coutume de se servir pour exprimer ses sentiments et pour entretenir la tendresse de ses affections : *Quid mihi et tibi est, mulier? — Mulier, ecce filius tuus.* 5° Ce qui va au delà de tout ce qu'on peut dire, c'est que quand on lui parle ensuite de ses parents qui étaient venus pour le voir, et qu'on l'avertit une fois qu'ils étaient au dehors, parce qu'ils ne pouvaient l'approcher à cause de la foule, il les traita comme des étrangers et des inconnus. Il en parle avec indifférence et sans interrompre ce qu'il faisait, ni se détourner de son emploi. Il dit qu'il n'a pas d'autres parents que ceux qui font la volonté de son Père : *Dixit ei quidam : Ecce Mater tua et fratres tui*, etc.; *at ipse respondens ait : Quæ est Mater mea, et qui sunt fratres mei?* (*Luc.* VIII, 20, 21.) Se peut-il voir un plus bel exemple d'un parfait détachement de ses parents? C'est la seconde chose que fait Notre-Seigneur pour vous en instruire, et ce que vous en devez conclure avec saint Ambroise.

La troisième chose est ce qu'il observe dans la vocation des premiers prêtres de la nouvelle loi; car, pour les obliger à suivre son exemple dans le moment qu'il les appelle, il les oblige aussi en même temps à tout abandonner: Il leur fait quitter leurs pères, leurs mères, leurs proches, et il en exige cette séparation avec une telle rigueur, que deux d'entre ceux qu'il appelait à sa suite, voulant retourner à la maison de leur père, quoique ce ne fût que pour des œuvres de très-grande charité, l'un pour ensevelir son père, l'autre pour renoncer à tout ce qu'il avait, et, comme remarquent saint Augustin et saint Basile, pour dire adieu à leurs parents; quoiqu'ils ne voulussent le faire qu'avec sa

permission qu'ils lui demandaient, néanmoins il la leur refuse, il leur déclare que c'est être infidèles à leur vocation, et retourner en arrière à son service ; il les avertit que par là ils se rendent indignes d'être du nombre de ses disciples, de partager avec lui sa couronne, d'entrer en participation de son royaume. Se peut-il rien voir de plus précis pour faire connaître le détachement des parents que Jésus-Christ demande de ses prêtres? C'est la conclusion qu'en tire saint Hilaire. Mais pour faire connaître encore plus nettement que cette obligation regarde plus particulièrement les ecclésiastiques, écoutez ce qu'il en dit lui-même à tous dans son Evangile.

C'est la quatrième chose que fait Notre-Seigneur, et que vous devez méditer. Ses paroles sont précises sur ce sujet : Si quelqu'un, dit-il, vient à moi, et qu'il ait encore attache à son père, à sa mère, à ses parents, il ne peut pas être mon disciple; il faut qu'il s'en sépare et qu'il renonce à tout, s'il prétend à cette qualité et quil veuille me suivre : or, c'est principalement aux ecclésiastiques, disent les saints Pères, que ces paroles de Jésus-Christ s'adressent; c'est à eux particulièrement qu'il parle, dit saint Ambroise ; car ce sont ses véritables disciples, et ce sont eux qui, pour lui plaire et lui adhérer uniquement, doivent quitter leur père, se séparer de leurs parents, et prendre en main le glaive de la sainte dilection qu'il leur a apporté en venant au monde, pour lui sacrifier leurs plus proches. C'est là, disent les saints, le véritable dégagement sacerdotal : *Hæc est enim vera sacerdotalis fuga, abdicatio domesticorum, et quædam abdicatio charissimorum, ut suos abneget qui servire Deo elegerit.* C'est donc cette séparation de vos parents que Notre-Seigneur vous prêche; faites-y bien attention, et vous verrez qu'il vous dit plus hautement par ces paroles qu'il ne fit par ses prophéties, que personne ne doit prétendre à être jamais bien appelé à l'état ecclésiastique, qu'il ne renonce d'abord à ses parents et à ses proches : *Nec in domo Dei sacerdos aut propheta eligitur, nisi dixerit patri et matri : Nescio vos.* (Petr. Bles.)

Enfin, la cinquième chose qu'il fait pour vous porter à ce détachement, est de vous en faciliter les voies en inspirant à son Eglise l'établissement des séminaires pour l'éducation des jeunes clercs, où vivant tous ensemble sous la direction de quelque saint ecclésiastique, séparés de tous leurs proches, sevrés de toutes les tendresses de la chair et du sang, nourris purement des maximes de l'Evangile, ils puissent aisément se mettre en état de se consacrer uniquement au service des autels pour toute leur vie, et de n'avoir plus d'autre intérêt que celui de Jésus-Christ et de son Eglise. Quelle grâce et quelle miséricorde sur le clergé ! Voilà ce que Notre-Seigneur a fait pour vous détacher de vos parents : cinq choses considérables ! si vous les méditez comme il faut, vous ne douterez plus assurément combien vous vous rendrez coupable si vous ne travaillez à ce détachement.

Le second motif qui doit vous obliger à travailler sérieusement pour vous séparer tout à fait de vos parents, et à vous faire toute sorte de violence pour rompre les liens qui vous y tiennent attaché, est la nature même de ces liens; car il y a trois choses que vous pouvez y remarquer, qui vous feront connaître que vous devez les craindre, et que vous ne devez rien négliger pour vous en défaire. La première est que ces liens sont extraordinairement périlleux; la seconde est qu'il est très-difficile de les rompre; la troisième est qu'après les avoir rompus, ils se renouent et se reprennent avec une prodigieuse facilité. 1° Ils sont périlleux, car ils vous engagent à trois choses où il n'y a presque point d'ecclésiastiques qui ne se perdent, à demeurer avec leurs parents, à suivre leurs sentiments, à embrasser leurs intérêts; trois périls inévitables à tous les ecclésiastiques qui sont attachés à leurs proches; trois écueils qui font échouer toutes leurs bonnes résolutions; trois tentations qui leur font perdre ordinairement la grâce, la vocation, le salut. 1° Quand on aime ses proches, comme on a peine à les quitter, on demeure avec eux tout autant que l'on peut : or, dans cette demeure trois malheurs inévitables : 1° les passions s'y couvent et s'y nourrissent; car il n'y a personne qui les combatte, et tout contribue à les entretenir; la vanité même y est estimée, l'ambition respectée, l'avarice flattée, la vengeance louée ; faut-il donc s'étonner si l'on demeure toujours dans les imperfections? 2° On y demeure dans l'ignorance et l'inaptitude pour les fonctions et les emplois de sa profession ; car c'est à quoi l'on pense le moins, et à quoi l'on n'oserait même penser chez ses parents; quand même on apprendrait ce que demande cet état, comme il y a beaucoup de choses qui ne s'apprennent que par la pratique, on se trouve ensuite tellement neuf et décontenancé quand il faut s'appliquer à ses emplois, et on les fait de si mauvaise grâce, que c'est une occasion de dégoût pour soi-même, aussi bien qu'un sujet de scandale pour tous les autres. 3° Dans cette demeure on se nourrit et on s'entretient dans une certaine délicatesse qui fait qu'on a peine ensuite à soutenir les travaux que demandent les emplois de cet état; et de là vient ou qu'on ne saurait pas se résoudre à les entreprendre, et ainsi on perd sa vocation ; ou si on a assez de courage pour les entreprendre, on en est aussitôt incommodé, on est obligé de les interrompre, et ainsi on devient inutile. Tels sont les malheurs dont les ecclésiastiques qui demeurent avec leurs parents ne peuvent presque pas se défendre, et la première source de la perte de ceux qui ne veulent pas se détacher de leurs proches : on demeure avec eux, et on s'y perd.

La seconde : on prend leurs sentiments et on suit leurs avis; et

cement et l'avantage de la famille, ils ne peuvent souffrir qu'on refuse des bénéfices; ils sont ravis qu'on en recherche de toutes parts; ils veulent qu'on en prenne à toute main, et pourvu que l'on fasse fortune, peu leur importe, et par quelles voies. Ce sont les désirs qu'ils nous inspirent, c'est dans ces inclinations qu'ils nous nourrissent, c'est de ces discours qu'ils nous entretiennent incessamment, et sur lesquels ils nous pressent tellement, qu'il faut y condescendre ou rompre avec eux. Ainsi, ou ils empêchent notre vocation, nous faisant embrasser un état plutôt qu'un autre par des vues intéressées et des considérations charnelles, ou ils en bornent et limitent les emplois, en nous détournant des pénibles, des humiliants, et nous assujettissant à travailler auprès d'eux dans le pays, comme il leur plaît, sans consulter ce que Dieu demande; ou enfin ils en corrompent les fonctions en nous portant toujours à ce qui a le plus d'éclat, en nous louant, en nous donnant occasion d'agir par un principe de chair; et c'est le second malheur où s'exposent ceux qui ne se détachent point de leurs parents; et c'est le second écueil où ils échouent : on suit leurs sentiments, et on y perd sa vocation.

Le troisième est qu'ils n'éviteront jamais d'embrasser leurs intérêts; or, comme on s'imagine dans le monde qu'un ecclésiastique n'a rien à faire, et a toujours du temps de reste, on ne manquera point de le charger de toutes les affaires de la famille; il faudra qu'il en sollicite les procès, qu'il cherche les moyens d'en procurer les avantages; et s'il ne s'en détache, il sera lui-même ravi de leur amasser du bien, d'épargner pour eux ses revenus même ecclésiastiques, de leur partager ses bénéfices, s'il en a à sa disposition; en un mot, ravissant à l'Eglise et ses soins, et son temps, et ses biens qu'il serait obligé par son état de sacrifier pour son service, il les consume misérablement pour l'utilité de ses proches dont il devient l'esclave. Voilà où en sont réduits les ecclésiastiques qui sont attachés à leurs parents, et le troisième malheur où l'on s'engage par ces attaches. Jugez par là combien ces liens sont dangereux. C'est, dit le concile de Trente, un séminaire de grands maux dans l'Eglise, et c'est la première chose que vous devez considérer dans ces liens.

La seconde chose est que non-seulement ces liens sont dangereux, mais il est encore extraordinairement difficile de s'en défaire; car, 1° très-souvent on ne les connaît point et on se persuade que ce n'est qu'une tendresse et une inclination naturelle, quoiqu'on en porte l'affection et les liens jusque dans le fond du cœur. 2° Quand on vient même à les connaître, on les couvre aisément du prétexte de piété : on dit qu'on doit le respect à ses parents, qu'on doit leur rendre obéissance, qu'on est obligé de les aimer, que Dieu même le commande; et ainsi on s'y entretient, bien loin de travailler à s'en défaire. 3° Quand même on les discerne et qu'on commence à vouloir les combattre, on les trouve si forts, qu'on perd d'abord espérance de les rompre jamais. Et, en effet, une habitude entretenue seulement pendant quelques années a tant de peine à être détruite! S'il faut une très-longue fidélité et des violences tout extraordinaires pour en venir à bout, que sera-ce de l'affection pour nos parents qui nous est si naturelle, que nous avons sucée avec le lait, et que nous avons cultivée avec tant de soins pendant toute notre vie! Assurément il y aura bien de la difficulté à s'en rendre maître. C'est la seconde considération que vous devez faire sur la nature de ces liens : il est très-difficile de les rompre et de s'en défaire.

La troisième chose que vous devez y remarquer est qu'après s'en être défait et les avoir rompus, on les reprend avec une facilité étonnante. C'est le propre de ce qui est naturel, on ne le chasse qu'avec violence, et il revient avec facilité. Rien de plus difficile que d'adoucir un loup, rien de plus facile à lui que de reprendre sa cruauté naturelle; qu'on blanchisse un corbeau, il prendra toujours sa première noirceur; enfin, quoi que l'on fasse, la nature revient presque toujours. Ainsi, comme il n'y a rien de si naturel que d'aimer ses parents, il n'y a rien de plus facile que de reprendre cet amour. Et voilà quelle est la nature de ces liens qui nous attachent à nos parents : ils sont très-dangereux, il est très-difficile de les rompre; quand on les a rompus, on les reprend très-aisément; c'est le second motif qui doit nous obliger d'apporter tous nos soins pour nous en dégager.

Le troisième motif sont les avantages que reçoivent ceux qui les rompent. Il y en a trois principaux qui, dans le sentiment des saints Pères, sont tous trois renfermés dans le mot de *centuple* (*Matth.* XIX, 29), dont Notre-Seigneur promet de récompenser leur fidélité. Le premier est la grâce d'une sainte liberté qu'il leur fait trouver dans ce dégagement; car au milieu de leurs parents ils sont comme les Israélites en Egypte; ils sont esclaves, et dans une étrange captivité; ils n'ont point de liberté de leurs fonctions; car on ne leur permet pas de s'appliquer aux exercices de leur profession; on les précipite sans aucune préparation dans les saints ordres; on les engage comme malgré eux dans les emplois et dans les bénéfices, quoiqu'ils soient en danger de s'y perdre; on les oblige à faire toute autre chose que ce qu'ils doivent; en un mot, la grâce, le zèle, l'esprit ecclésiastique y sont en servitude, et on emploie ou la violence ou l'artifice pour les retenir sans cesse assujettis : or, lorsque par un principe de grâce ils se dégagent de leurs parents, ils se dégagent en même temps de cette servitude, et ils entrent dans une entière liberté pour suivre leur vocation dans toute son étendue, pour s'appliquer universellement à ce que Dieu veut. Oh! l'heureuse et désirable liberté! C'est le premier avantage de ce dégagement. Le second est que pour un

père, une mère, un frère, un parent que l'on quitte, on en trouve cent autres. Notre-Seigneur le dit en termes formels dans l'Evangile; c'est-à-dire qu'au lieu des secours, des assistances, des soulagements, des consolations que nous trouvions dans les soins et l'amour d'un père, Dieu suscitera cent autres personnes qui embrasseront nos intérêts, qui prendront soin de nos affaires, qui nous soulageront dans nos besoins, et qui le feront avec un amour et une fidélité d'autant plus grande, qu'ils le feront dans la vue de Dieu seul. Quel avantage! et où est donc après cela votre foi, puisque nous en avons pour garant la parole de Dieu qui s'y est engagé? *Nemo est qui reliquerit aut domum, aut patrem, aut matrem, qui non accipiet centies tantum nunc in tempore hoc: domos, et fratres, et sorores, et matres, et filios, et agros, et in sæculo futuro vitam æternam.* (*Marc.* x, 30.) Enfin le troisième avantage est que Notre-Seigneur même se donne à eux comme leur père, en échange du père selon la chair qu'ils ont abandonné. Car Notre-Seigneur se donne à l'homme pour lui tenir lieu de ce qu'il quitte pour l'amour de lui: s'il abandonne ses plaisirs, il se donne à lui comme plaisir; s'il abandonne ses richesses, il se donne à lui comme richesse; s'il se sépare de ses amis, il se donne à lui comme ami; ainsi quand on quitte son père, il se donne particulièrement pour tenir lieu de père et pourvoir en cette qualité à tous nos besoins. Après cela qu'avez-vous à craindre en quittant votre père, en vous séparant de votre mère, en abandonnant vos plus proches? Vous n'avez pu vous y résoudre jusqu'à présent; ou si vous l'avez fait, ce n'est que pour un temps, et vous conservez toujours la pensée et le désir de les revoir. Car, enfin, vous ne sauriez vous défaire de la volonté de retourner au pays, et c'est ce qui vous empêche de bien avancer dans le service de Dieu, et c'est ce qui vous tient dans un état de tiédeur, et c'est ce qui vous dissipe, et c'est, en un mot, ce qui vous perd. Confondez-vous devant Dieu d'avoir été jusqu'à présent si misérable, que de n'avoir pu encore faire cette démarche pour son amour. Demandez-lui pardon pour le passé, et la grâce de vous séparer entièrement de vos parents à l'avenir.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de ne demeurer avec vos parents qu'autant que la nécessité absolue ne pourra vous permettre de vous en séparer; 2° de ne les consulter jamais sur votre vocation, et de ne point vous arrêter à ce qu'ils vous diront touchant votre conduite; car ils sont toujours intéressés. Surtout que leurs gémissements et leurs larmes ne vous ébranlent jamais. *Aquæ multæ non potuerunt exstinguere charitatem.* (*Cant.* VIII 7.) — *Avunculus tuus quærit animam tuam, qui jam perdidit suam; verba oris ejus iniquitas et dolus*, etc. (*Psal.* XXXV, 4.) *In via qua ambulas absconditi laqueos, tendit retia; molliti sunt sermones ejus super oleum, et ipsi sunt jacula.* (*Psal.* LIV, 22.) *Configat carnes tuas divinus amor, ne te decipiat carnalis amor.* (S. BERN.)—3° Tâchez de ne point vous embarrasser dans leurs affaires, de ne point vous charger de leurs procès, de ne point prendre le soin de la famille, puisque étant ecclésiastique, tout votre temps, vos travaux, vos biens appartiennent à l'Eglise aussi bien que votre personne, et vous lui dérobez ce que vous donnez et employez à autre chose.

Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites dans l'oraison. Demandez-lui pardon des fautes que vous y avez commises. Offrez-vous à la sainte Vierge.

BOUQUET SPIRITUEL. — Gravez sur votre cœur cette belle parole qu'un grand Pape avait gravée sur ses armes pour sa devise: *Si mei non fuerint dominati, tunc immaculatus ero;* et ajoutez-y, si vous voulez, *et emundabor a delicto maximo.* (*Psal.* XVIII, 14.)

Sancta Victoria, virgo et martyr sub Diocletiano imperatore, a proconsule interrogata: « Vis hoc cum Fortunatiano fratre tuo (qui gentilis erat)? » respondit: « Nolo, quia Christiana sum, et illi sunt fratres mei, qui Dei præcepta custodiunt. »

XXe MÉDITATION.

Du soin des affaires séculières défendu aux ecclésiastiques.

1° Adorez Dieu présent. — 2° Anéantissez-vous devant lui, et renoncez à tout vous-même pour vous donner à Jésus-Christ. — 3° Invoquez son Esprit, et renoncez au vôtre.

PREMIER POINT. *Adoration.* — Pesez bien ce que saint Paul dit à un évêque, et, en sa personne, à tous les ecclésiastiques: *Nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus, ut ei placeat cui se probavit.* (*II Tim.* II, 4.) Adorez Notre-Seigneur vous donnant cette belle leçon par la bouche de son Apôtre. Il vous apprend par là qu'étant dédié et consacré à Dieu pour lui rendre un service agréable, vous ne pourrez jamais lui plaire, à moins que vous n'ayez absolument renoncé au soin des affaires séculières, et, comme un soldat enrôlé, vous devez quitter d'abord le soin de toutes les affaires domestiques, pour ne songer qu'à combattre et à vaincre. Remerciez Notre-Seigneur de ce que, vous ayant appelé dans sa milice, il vous fait encore la grâce de vous faire connaître ce que vous devez y faire et ce que vous devez éviter pour lui plaire. Aimez-le de tout votre cœur, et demandez-lui la grâce de bien vous convaincre ici de vos obligations

SECOND POINT. *Communion.* — Pour vous convaincre de l'étroite obligation que vous avez de quitter les affaires séculières et de ne vous y attacher jamais, considérez avec attention les trois motifs suivants: le premier, combien cette occupation ou cet amusement est contraire à l'esprit de Notre-Seigneur; le second, combien il est opposé à l'esprit de l'Eglise; le troisième, combien il choque l'esprit même de votre profession.

Pour l'opposition à l'esprit de Notre-Seigneur, considerez ce qu'il vous dit lui-même principalement en trois occasions dans l'Evangile. La première, au sujet de ces deux frères qui avaient entre

lque différend pour le partage de leurs biens. sissent le Fils de Dieu pour en être l'ar- peut aisément terminer leur différend, et .re d'accord ; c'était même, ce semble, une le grande charité et digne du Dieu de la e et de la paix ; néanmoins il ne veut point emettre ; et, au lieu d'accepter l'offre et la u'on lui en fait, il renvoie assez rudement ui en fait la proposition, en lui disant : *uis me constituit judicem aut divisorem inter uc.* XII, 14.) Oh ! les belles paroles pour l'ardeur de l'esprit humain qui emporte les es aux affaires du monde, sous prétexte de Notre-Seigneur, dit saint Ambroise, ne nt se mêler du différend de ces deux frères, n'étant venu en ce monde pour traiter des spirituelles, il n'était pas expédient qu'il t des temporelles ; et c'est avec raison qu'il celui qui voulait l'engager dans un partage du siècle, lui qui était destiné pour être le teur de ceux du ciel. Voyez par cet exemple l'esprit du Fils de Dieu, et combien il vous nd à vous dégager des affaires séculières, s-je, qui étant ecclésiastique, n'avez été cet état que pour le même sujet pour le- est venu au monde, c'est-à-dire pour être aux affaires spirituelles du salut des âmes, vaquer aux affaires de la religion.

ond exemple, c'est lorsqu'il chassa les ven- les acheteurs du temple. C'est une chose inte de voir comme il se comporte en cette ; car, sans garder les mesures ordinaires uceur et de sa mansuétude qui avaient part s ses actions, il prend une conduite toute se et sévère, et, transporté du zèle de la le son Père, il chasse à coups de fouet ceux etenaient ce commerce ; il renverse leurs il jette leur argent, et témoigne qu'il ne uffrir que du temple qui est sa maison, qui ieu consacré à la prière et qui doit servir lois de la religion, on fasse une caverne rs, et on y vaque à des occupations profa- pourquoi pensez-vous que le Fils de Dieu ette sévérité, lui qui était venu en ce monde èrement pour nous donner un exemple in- ble de douceur ? *Discite a me quia mitis atth.* XI, 29.) Pourquoi pensez-vous que, ayant donné des marques si extraordinaires este de sa vie, il ne s'en dispense que dans asion ? Ce n'est pas seulement pour purger e, mais c'est encore pour obliger les prêtres ager de tout commerce ; car, comme remar- s saints Pères, c'étaient les prêtres mêmes ent donné lieu à ce trafic ; c'étaient eux- qui l'entretenaient ; eux-mêmes y avaient le Fils de Dieu, pour faire connaître com- dérèglement lui était odieux, et combien le e négoce et tout commerce des affaires du i était insupportable dans l'Eglise et dans le clergé qui est sa maison, et combien en même temps tous les prêtres le doivent craindre, il chasse à force de coups ceux qui s'en mêlent ; et, quoiqu'on ne voie point qu'il se soit mis en colère dans tout le reste de sa vie, il semble néanmoins s'y mettre extraordinairement en cette occasion, comme s'il n'y avait que ce crime, tant il est énorme, qui fût capable d'exciter les mouvements de sa colère. Voilà l'esprit du Fils de Dieu, dans la seconde occasion où il nous fait paraître combien l'engagement des ecclésiastiques dans le négoce ou le commerce des affaires du monde est contraire et tout à fait opposé à son esprit.

La troisième chose où il nous fait paraître ce même esprit, c'est dans la conduite qu'il tient à l'égard de ses disciples ; car : 1° il les oblige de renoncer à tout : *Qui non renuntiat omnibus quæ possidet, non potest esse meus discipulus* (*Luc.* XIV, 33) ; c'est la première démarche qu'il leur fait faire. 2° Il déclare en termes précis et formels, qu'il n'en recevra jamais pour être de ce nombre, qu'ils n'aient fait cette même démarche, et qu'ils n'entrent dans ce parfait dégagement. 3° Quand il les envoie, il ne veut point qu'ils se chargent de quoi que ce soit, ni qu'ils se mettent en peine des choses mêmes qui leur seraient nécessaires pour la vie : *Nihil tuleritis in via.* (*Luc.* IX, 3.) 4° Comme un jour il en vit un qui voulait mettre ordre à ses affaires et disposer de l'emploi de son bien, il ne voulut pas le lui permettre ; mais, au contraire, il lui déclara nettement que c'était retourner en arrière, et que par là il se rendait indigne d'être au nombre de ses disciples. Voilà l'esprit du Fils de Dieu ; faites-y bien attention, et vous verrez combien cela oblige les ecclésiastiques, qui sont ses véritables disciples, de se dégager de toutes les affaires séculières, de tous les soins de la terre et de toutes les sollicitudes de cette vie : et c'est le premier motif que vous devez méditer.

Le second est que l'engagement des ecclésiastiques dans les affaires séculières est extraordinairement opposé à l'esprit de l'Eglise ; car l'esprit de l'Eglise étant le même que celui du Fils de Dieu, elle se trouve remplie de ses mêmes sentiments, et ainsi elle ne peut souffrir, non plus que son Epoux, que ses ministres s'appliquent à ces occupations basses et à ces emplois terrestres qu'elle laisse aux soins des personnes du monde, et qu'elle interdit aux ecclésiastiques. Or, pour bien connaître sur ce point l'esprit de l'Eglise, et pour discerner jusqu'où va à cet égard son opposition, vous ferez attention aux deux choses suivantes qui serviront à vous le découvrir.

La première sont les défenses très-expresses que l'Eglise a faites à tous les ecclésiastiques de se mêler d'affaires séculières ; car il n'y a point de matière sur laquelle nous trouvions des ordonnances plus anciennes, plus souvent réitérées et portées sous de plus rudes peines. Car : 1° elles sont presque aussi

anciennes que l'Eglise même, et elle était encore dans son berceau, qu'elle interdit cette occupation à ses ministres. Il y a un canon parmi ceux des apôtres, qui est formel là-dessus : *Episcopus aut presbyter, aut diaconus nequaquam sæculares curas assumat; sin aliter, dejiciatur.* 2° De temps en temps elle en a renouvelé les défenses, et à peine trouvera-t-on un siècle où elle n'en ait donné de remarquables sur ce sujet. 3° Elle l'a fait de manière à ce qu'elle a particularisé jusqu'aux moindres occupations et aux plus petits emplois où ils pourraient avoir occasion de s'engager; elle défend les uns sous peine de suspense, les autres sous peine de déposition. En un mot, elle n'a point de peine qu'elle n'ait employée pour détourner ses ministres de ces actions irrégulières; et si elle en a permis quelques-unes en certaines occasions, ce n'a été que les moins indécentes, et encore ne les a-t-elle permises que dans la nécessité, pour le secours des pauvres, l'assistance des veuves et des orphelins abandonnés, et pour le besoin de l'Eglise. 4° Elle témoigne enfin avoir cela tellement à cœur, que la dernière fois qu'elle nous a parlé par la bouche des Pères du concile de Trente, elle ne s'est pas contentée d'en faire une ordonnance particulière, mais elle a renouvelé toutes celles qui avaient été faites sur ce sujet, abrogeant toutes les coutumes contraires; et voilà la première chose qui nous fait connaître l'esprit de l'Eglise sur ce point, les ordonnances qu'elle a faites en toute occasion.

La seconde chose est qu'elle n'a jamais pu souffrir qu'aucun ecclésiastique se mêlât de ces affaires; car, 1° elle n'a point voulu qu'on en reçût dans le clergé qui y fussent embarrassés. 2° Elle en a chassé ceux qui, y ayant été reçus, ne voulaient pas s'en dégager, jusqu'à les traiter d'apostats, de prévaricateurs de leur ordre et de leur ministère, et de violateurs de toutes les lois divines et humaines. 3° Elle n'a pas même pu souffrir ceux qui engageaient les ecclésiastiques dans ces affaires séculières. C'est pourquoi nous voyons que du temps de saint Cyprien, on défendit de prier Dieu pour une personne qui avait choisi un prêtre pour exécuteur de son testament; et ce saint crut, conformément à l'esprit de l'Eglise, comme il dit lui-même, que celui-là n'était pas digne d'être nommé à l'autel, qui avait voulu en détourner un prêtre en lui donnant d'autres emplois, et qu'il ne fallait point offrir pour lui le sacrifice ni prier Dieu pour son repos éternel. Jugez par là combien ce crime est en exécration à l'Eglise qui, souhaitant uniquement et avec des tendresses inconcevables le salut de ses enfants, se porte néanmoins à cet excès d'indignation, que de ne pas vouloir offrir le sacrifice pour le salut de ceux qui donnent aux ecclésiastiques des emplois séculiers, et qu'elle les prive même de ses suffrages après leur mort. Quels peuvent être ses sentiments pour les ecclésiastiques même qui s'y appliquent! Et voilà le second motif qui vous oblige à quitter toutes les affaires séculières, l'opposition à l'esprit de l'Eglise.

Enfin, le troisième motif qui doit vous obliger à renoncer à toutes ces affaires du siècle, c'est que vous ne sauriez vous y appliquer sans choquer tout à fait l'esprit de votre profession; car, 1° c'est ce que Dieu exige des ecclésiastiques dans cet état, comme il l'a fait connaître en figure dans les lévites. 2° C'est ce qu'eux-mêmes ont promis en entrant dans cet état. 3° Ils doivent être morts au monde et à tout le siècle, afin de ne vivre qu'à Dieu pour le service de son Eglise; ce sont les trois parties de la vie ecclésiastique, et ce que renferme essentiellement l'esprit de cette profession. Or, pour juger combien cela demande qu'on se dégage des affaires séculières, vous ferez attention aux désordres suivants que ces affaires causent dans les ecclésiastiques qui s'en mêlent.

1° Elles les obligent de partager leur temps, leurs soins, leurs travaux, pour en donner à ces occupations profanes : or, tout autant qu'ils en emploient pour ces affaires, c'est autant de services qu'ils dérobent à l'Eglise et à la religion, à qui ils doivent uniquement tout ce qu'ils font. 2° Elles font qu'ils ne s'appliquent point avec la même assiduité et le même zèle à l'administration des sacrements, à l'instruction des ignorants, à la conversion des peuples, au service de l'Eglise et des autels. 3° Elles les détournent de l'application à Dieu et de l'attention à ses divines vérités, et les jettent dans de terribles dissipations. 4° Elles les engagent dans un certain commerce avec les laïques, et dans mille pratiques qui avilissent et rendent méprisables leur caractère et leur personne : *Hæc res*, dit saint Grégoire, *sacerdotem vilem reddit, et reverentiam sacerdotalem annihilat.* 5° Elles les exposent à mille conjonctures fâcheuses qui obscurcissent l'honneur de leur sacerdoce, affaiblissent l'autorité de leur emploi, et qui causent dans les peuples un mépris qui rejaillit sur les mystères; parce que, voyant ces mystères traités par des profanes avec qui ils traitent tous les jours pour des affaires grossières, et en qui ils aperçoivent les mêmes infirmités auxquelles eux-mêmes sont sujets, ils n'en conservent plus la même estime, et perdent la plus grande partie de leur respect. 6° De là aussi, pour l'ordinaire, l'avarice des ecclésiastiques prend son origine, et ensuite leur dureté envers les pauvres, leur lâcheté et leur molle complaisance envers les riches qui peuvent leur nuire ou les favoriser dans leurs affaires. De là les exactions sordides et les trafics honteux. De là leurs embarras en mille affaires, à solliciter des procès, à procurer des mariages, à acheter des charges et à s'inquiéter en mille manières, pour faire des établissements. De là un demi abandon de leur église [illegible] ils ne s'appliquent qu'avec peine, et où ils [illegible] nent plus qu'une bien petite partie [illegible]
De là une négligence totale de leurs [illegible]
exercices, et une inutilité [illegible]

Enfin, cet engagement dans ces affaires les rend tout charnels, tout séculiers, et presque tout laïques, les engageant à tous les soins terrestres d'une vie mondaine dont la grâce ecclésiastique et la sainteté de leur profession les avaient exemptés, et après tout les précipite dans une effroyable damnation.

Faites bien attention à tous ces désordres, ou au moins à quelques-uns des principaux, et vous y reconnaîtrez nettement trois choses : La première, qu'il est impossible qu'un ecclésiastique appliqué aux affaires séculières ne tombe dans ces malheurs : jamais vous n'en trouverez qui s'en soient préservés. La seconde, qu'il n'y a rien de plus opposé à la vie ecclésiastique que ces désordres, et qu'il n'y a rien par conséquent qui soit plus opposé à l'esprit de notre état, que ces occupations profanes qui les produisent. La troisième, qu'il est donc extraordinairement important à un ecclésiastique de se dégager de ces occupations. Examinez-vous après cela pour voir si vous en êtes bien dégagé. Les affaires séculières, disent les conciles et les saints, sont, 1° le trafic, le négoce et tout autre commerce qui se pratique entre les personnes du siècle, pour y amasser de l'argent et y gagner leur vie ; 2° se charger de la poursuite des procès, des affaires, en entreprendre la défense ou en être le solliciteur ; 3° prendre la recette ou la ferme de quelque seigneur, ou avoir le soin de ses rentes et amasser ses revenus, être son économe, ou se rendre administrateur de son bien, être son facteur, receveur de pension ou pourvoyeur ; 4° prendre à louage des biens, des maisons, des héritages, pour y gagner par soi ou par personnes interposées ; 5° prendre la tutelle ou curatelle même de ses parents, à moins que la piété n'y engage, et se charger de l'exécution des testaments ; 6° prendre le soin des affaires domestiques des personnes mêmes chez lesquelles on demeure ; 7° se donner aux grands du siècle pour être leurs valets et domestiques, et pour servir à des choses temporelles ; 8° toutes les occupations profanes et sollicitudes de la vie dont on peut se dispenser, quand même elles ne se trouveraient pas expressément défendues. Voilà en général ce que l'Eglise appelle affaires séculières qui sont interdites aux ecclésiastiques. Voyez si vous en êtes bien dégagé ; confondez-vous de votre misère, demandez-en pardon à Dieu, et la grâce de vous en détacher parfaitement, pour ne vous appliquer désormais qu'aux affaires de votre ministère.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de vous détacher de l'affection des biens du monde, et du désir d'amasser des richesses, comme d'une source qui ne manque jamais de porter les ecclésiastiques à mille occupations profanes, et qui les engage à des affaires séculières. 2° Tâchez de vous détacher de vos parents et des intérêts de famille ; autrement vous ne vous dégagerez [illegible] occupation des emplois profa[illegible]

teront. 3° Al[illegible]

regarde votre ministère ; vous trouverez, dans ces emplois de votre profession, de quoi remplir tout votre temps, sans vous amuser à d'autres occupations.

Remerciez... Priez... Offrez...

BOUQUET SPIRITUEL. — *Quod ad alia officia confertur, hoc religionis cultui et huic nostro officio decerpitur.* (S. AMBR.) — *Sui nominis memores clerici quo continuo admonentur se a curis mundi sequestratos et in sortem Domini vocatos.* (*Concil. Camer.*, 1586.) — *Singuli divino sacerdotio honorati et in clericali ministerio constituti, nonnisi altari et sacrificiis deservire et precibus atque orationibus vacare debent; scriptum est enim* « (*II Tim.* II, 4) : *Nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus.* » (S. CYP., lib. I.)

XXI° MÉDITATION.

Que les ecclésiastiques doivent s'appliquer à confesser.

PREMIER POINT. *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ ressuscité, apparaissant à ses apôtres dans son état de gloire, et leur disant ces paroles : Les péchés que vous pardonnerez seront pardonnés, et ceux que vous retiendrez seront retenus. Considérez, dans ces paroles, jusqu'où va la bonté de Notre-Seigneur pour les prêtres, et voyez comme il les rend participants de ses mêmes pouvoirs, et surtout de celui de remettre les péchés, qui est le plus surprenant que puisse avoir une créature : *Quis potest dimittere peccata, nisi solus Deus?* (*Luc.* V, 21.) Etonnez-vous de voir que, quoiqu'il n'y ait que Dieu seul qui ait le droit et le pouvoir de les pardonner, il n'y en a point néanmoins qu'un simple homme ne puisse remettre, aussitôt qu'il est honoré du sacerdoce : *Quæcunque solveritis super terram erunt soluta et in cœlis.* (*Matth.* XVIII, 18.) Remerciez Notre-Seigneur d'avoir fait cette grâce à son Eglise, et cet honneur aux prêtres, que de les faire ainsi asseoir sur son trône pour juger souverainement et décider du salut éternel des âmes, et pour être les arbitres entre Dieu et les pécheurs touchant les offenses commises contre sa majesté : *Quis est homo quia magnificas eum?* (*Job* VII, 17.) Rendez tous vos devoirs à ce divin Sauveur qui vous remet ainsi ses intérêts entre les mains, et qui vous élève à ce haut point de gloire.

SECOND POINT. *Communion.* — Il est important que vous ne laissiez point inutile en vous ce pouvoir de remettre les péchés que Notre-Seigneur vous donne. Vous craignez le confessionnal, vous ne sauriez vous résoudre à entendre les confessions, vous fuyez cet emploi comme un rude supplice ; vous vous appliqueriez volontiers aux autres fonctions de votre ministère ; mais pour celle-ci, elle vous paraît insupportable, et vous n'avez point de cœur à l'entreprendre ; c'est là votre faible. Voici de quoi vous guérir sur ce point ; voici de quoi guérir vos faiblesses et surmonter votre répugnance ; voici trois considérations [illegible]ssantes pour vous porter à cet emploi.

La première est la dignité de cet emploi et l'excellence de cet office ; car, après l'action de la sainte Messe qui n'a point sa pareille, vous ne sauriez rien faire de plus sublime ni de plus considérable en cette vie. C'est par là que vous entrez en participation et en l'exercice de l'autorité de juge, du Fils de Dieu, en retenant et pardonnant les péchés, et prononçant des jugements si absolus et si souverains sur les pécheurs, que la sainte Trinité ratifie dans le ciel ce que vous ordonnez dans ce tribunal. C'est par là encore que vous exercez et continuez la qualité de Sauveur, en rachetant les âmes de la captivité du péché, du diable et de l'enfer, et leur appliquant par ce sacrement ce précieux sang, ce fruit de la sainte Passion. C'est par là enfin qu'un prêtre, revêtu de sa majesté et de sa toute-puissance, parle en Dieu, ordonne en Dieu, agit en Dieu, et fait ce qui n'appartient qu'à cette majesté souveraine, effaçant les péchés, conférant la grâce, communiquant le Saint-Esprit. Se peut-il voir rien de plus noble, de plus sublime ! Et n'est-ce pas se rendre indigne de cet honneur, que de renoncer à ce privilége, que de ne vouloir point se servir de cette puissance, et que d'en considérer l'exercice comme une charge pesante et un joug intolérable ? Ajoutez, pour connaître encore plus en particulier l'excellence de cet emploi, qu'après le très-adorable sacrifice où Jésus-Christ même s'immole à la gloire de Dieu son Père, il ne peut rien se faire de plus grand sur la terre pour la gloire et la joie du ciel, pour le bien de l'Eglise, pour la confusion de l'enfer: trois choses considérables auxquelles vous ferez présentement attention.

1° Pour la joie du ciel, pour la grande gloire de Dieu : le grand bonheur de tout le paradis est de voir de véritables pénitents ; or c'est ce qui se fait dans la confession, c'est le principal effet de ce ministère. 2° Il ne se fait rien de plus utile à l'Eglise que l'administration de ce sacrement. Que deviendraient les fidèles, les sacrements et les mystères ? Les fidèles pour la plupart seraient désespérés, les sacrements profanés, et les mystères abandonnés. Les fidèles désespérés ; c'est le seul remède qui leur est donné pour les péchés où ils tombent après le baptême ; et comme il n'y en a presque point qui ne tombent, il n'y en a presque point dont le salut ne fût désespéré. Car de s'attendre à la contrition parfaite, c'est ce qui est rare, et il y en a bien peu qui soient justifiés sans l'administration actuelle du sacrement de pénitence ; sans cela donc la plupart des enfants de l'Eglise seraient désespérés. Les sacrements seraient aussi profanés ; car les pécheurs, ne trouvant plus dans la confession le remède à leurs péchés, recevraient les sacrements en mauvais état, et on ne verrait plus que sacriléges. Enfin les mystères seraient abandonnés ; car les sacriléges finissent par porter une âme à l'insensibilité et la mettent dans un état tel qu'elle n'a plus de sentiment de piété, et qu'elle entre dans l'indifférence et même dans le mépris pour toutes les choses de la religion. Or c'est à quoi remédie l'administration du sacrement de pénitence. On peut donc dire qu'il n'y a rien de plus utile à l'Eglise. Rien, en troisième lieu, de plus honteux à l'enfer, et qui donne plus de confusion, de dépit et de rage au démon ; car, 1° son orgueil ne peut souffrir sans une peine étrange, qu'un simple homme soit élevé au-dessus de lui, qu'on lui accorde un honneur qui ne lui a jamais été donné ; et quand il le voit assis sur le trône même du Fils de Dieu, où il parle en Dieu, où il juge souverainement comme s'il était Dieu, *Ego te absolvo*, c'est ce qui est insupportable à son orgueil. 2° Il se fâche de se voir chassé par un homme, et de voir qu'on le soumette par cette action, à déférer malgré lui à la vertu du sacrement de pénitence, sans en pouvoir jamais recevoir le moindre secours. 3° Il enrage lorsqu'il voit qu'après lui avoir refusé la pénitence, on l'accorde néanmoins si libéralement aux hommes. Telle est la suite du ministère du prêtre qui confesse; c'est ce qu'opère son office, c'est ce qui en découvre la grandeur, et c'est le premier motif qui doit vous obliger à vous y appliquer, la dignité et l'honneur de cet emploi.

Le second motif peut se tirer des grâces que Notre-Seigneur communique ordinairement à ceux qui s'appliquent à cet emploi : elles sont assurément plus grandes qu'on ne pense. Voici trois fondements qui pourront vous servir à les connaître plus nettement, et sur lesquels vous pourrez méditer à présent. Le premier est que Notre-Seigneur nous donne toujours des grâces proportionnées aux emplois qu'il nous confie : plus les emplois sont importants, et plus la grâce qu'il donne à celui qu'il y appelle est considérable. Or vous savez qu'après le sacrifice de Jésus-Christ il n'y a point d'emploi plus saint, plus relevé, plus auguste, plus avantageux que celui de la confession. Il faut donc dire que les grâces qu'on y reçoit sont des plus considérables qui soient dans l'Eglise.

Le second est qu'il n'y a rien à quoi Dieu s'engage si étroitement, et à quoi il s'oblige de donner tant de récompenses et tant de grâces, qu'aux œuvres de miséricorde : or, si cela est vrai, comme l'Evangile nous en assure et comme le Fils de Dieu l'a témoigné lui-même de sa propre bouche, quelle bénédiction, quels secours, quelles grâces ne doit point attendre un confesseur ! car il n'y a personne qui exerce si parfaitement les œuvres de miséricorde. Il instruit les ignorants, il donne conseil à ceux qui en ont besoin, il console les affligés, il corrige les pécheurs, il donne secours aux malades, il prie Dieu pour eux, il supporte beaucoup de peine pour les retirer de leurs misères ; et tout cela à petit bruit, dans le secret, sans danger de vanité et sans craindre que l'orgueil ravisse une partie de sa grâce, comme il arrive lorsqu'on travaille aux autres emplois qui ont quelque éclat devant le monde, et qui sont estimés parmi les hommes. N'est-ce pas là un moyen

pour faire un grand amas et un grand trésor de grâces et de mérites?

Le troisième est que, comme il n'y a point de charité plus grande, selon le témoignage même du Fils de Dieu, que de donner son âme pour le salut de ses frères, il n'y a personne aussi sur qui il fasse découler ses grâces avec tant d'abondance, et en qui il les verse avec tant de force et de plénitude, que sur ceux qui exposent par charité, leur propre salut pour celui des âmes, et qui s'abandonnent de la sorte pour son amour. C'est ce qui a paru particulièrement en la personne de Moïse et de saint Paul, qui souhaitaient être anathème pour leurs frères, et qui recevaient de Dieu tant de grâces et tant de bénédictions; c'est ce que saint Bernard assure être plus agréable à Dieu que toutes les mortifications et les saintes pénitences de ces saints solitaires qui ont été si éminents en sainteté dans l'Eglise; et c'est ce qui lui plaît si particulièrement dans tous ceux qui, par la charité qu'ils ont pour les pécheurs, s'appliquent aux confessions, qu'en récompense de ce qu'ils s'exposent au péril qui se rencontre dans cet emploi pour son amour, il leur donne une grâce si forte, un secours si puissant, une protection si spéciale, une bénédiction si singulière qui les conserve très-purs et très-saints au milieu de tous les dangers et de toutes les difficultés qui s'y rencontrent. Après cela, pourquoi refuserez-vous de vous appliquer à un si saint emploi, et qui vous est si avantageux? Vous craignez de vous perdre? Les périls et les difficultés qui s'y rencontrent vous en empêchent? Vous auriez raison, si vous n'examiniez que vos propres forces, vos sentiments et vos dispositions naturelles; mais, puisqu'il y a de si grandes grâces qui y sont attachées, et des secours extraordinaires que Notre-Seigneur y donne, n'est-ce pas assez pour dissiper vos craintes, pour vaincre vos répugnances, pour vous résoudre à prendre cet emploi comme un grand moyen de vous sanctifier vous-même, en sanctifiant une infinité d'autres âmes par votre ministère?

Enfin, si l'excellence de cet emploi, les avantages qui s'y rencontrent, ne sont point encore assez puissants sur vous pour vous faire résoudre à l'entreprendre, le compte que vous devez rendre à Dieu et les châtiments que vous en devez craindre doivent tout à fait vous y déterminer; car vous avez reçu la puissance pour exercer cet office, elle vous a été conférée dans votre ordination; et, en recevant le caractère du sacerdoce, on vous a donné le pouvoir de confesser et de remettre les péchés. C'est un grand privilége, une grâce incomparable, un talent extraordinaire que Notre-Seigneur vous a donné; mais il vous en demandera aussi un compte terrible, de sorte que, si vous n'avez point fait valoir ce talent, qui ne vous avait été donné que pour en faire un fructueux usage, *ut fructum afferatis* (*Joan.* xv, 16), n'aurez-vous pas tout sujet de craindre ce redoutable châtiment et cette même condamnation que souffrit ce serviteur qui avait enfoui le talent de son maître? *Servum inutilem ejicite in tenebras exteriores.* (*Matth.* xxv, 30.) Vous aurez beau dire alors que vous n'avez point commis d'injustices; que vous n'avez point fait de mal; que vous n'avez fait tort à personne; qu'on ne peut vous reprocher de méchantes actions: ce sera assez pour avoir tout sujet de craindre, que de n'avoir pas fait l'usage que Notre-Seigneur voulait, du pouvoir de confesser qu'il vous avait donné pour talent.

2° Vous aurez d'autant plus sujet de craindre que Dieu ne vous châtie un jour sévèrement, si, ayant les talents nécessaires, vous ne vous appliquez point à cet emploi, qu'on voit une infinité d'âmes qui se perdent pour ne point trouver d'assez bons confesseurs, et que vous pourriez sauver en leur rendant ce service. Ce ne sont point les prédicateurs qui convertissent; et tout ce qu'ils peuvent faire de plus avantageux pour le salut des pécheurs qui les écoutent, c'est de leur faire connaître leur mauvais état, de les effrayer par la crainte du jugement et de l'enfer, de les troubler dans leur fausse paix par la vue des périls où ils se trouvent, afin de les obliger à chercher le remède et à se jeter aux pieds d'un confesseur : c'est ce que peut faire ordinairement un prédicateur; mais ensuite c'est le confesseur qui applique le remède; c'est le confesseur qui guérit, c'est le confesseur qui ramène dans la voie du salut. Or vous savez que vous pourriez bien par cette voie ramener quantité d'âmes qui sont égarées; si donc elles se perdent, ce sont autant de témoins, d'accusateurs et de juges qui s'élèveront contre vous au jugement de Dieu. Et ne dites pas pour excuse que, si elles se perdent, c'est par leur faute, et qu'il y a assez de confesseurs sans vous; car il est vrai qu'il n'y en a que trop, mais il est vrai aussi qu'il y en a trop peu de bons.

3° Vous avez encore plus sujet de craindre que Dieu ne vous condamne bien sévèrement pour ne vous pas appliquer à cet emploi; parce que, quand vous n'y seriez pas obligé d'ailleurs pour faire valoir le talent que Dieu vous a donné, et pour subvenir à la grande nécessité où sont réduits les pécheurs, vous le devez par votre propre engagement. Car en entrant dans l'Eglise vous avez fait profession d'être un de ses ministres, et vous vous êtes engagé à la servir dans ses besoins : or quel plus grand besoin que d'avoir de bons confesseurs? De plus, dans le sacerdoce on vous a donné le pouvoir de confesser, et ce pouvoir que vous avez reçu et sans lequel on ne vous aurait point admis au sacerdoce, montre assez quel a été le dessein de l'Eglise sur vous, et quel a été aussi votre engagement lorsque vous vous y êtes volontairement soumis; de sorte que, si vous ne vous en servez pas, vous aurez tout sujet de craindre que Notre-Seigneur ne venge en vous, 1° les intérêts de son épouse, qui est l'Eglise, à qui vous aurez refusé les services que vous deviez lui rendre; 2° les intérêts des âmes que vous avez abandonnées, en ne leur donnant pas les secours qui dépendaient

de vous; 3° ses propres intérêts, en ne faisant pas valoir ce talent qu'il vous avait donné pour ce sujet. Voilà ce que vous devez craindre, et c'est le troisième motif qui doit vous obliger de ne pas négliger cet emploi, de peur d'attirer sur vous la colère de Dieu et tout le poids de sa fureur.

Humiliez-vous donc d'avoir eu si peu de soin à vous y appliquer par le passé ; demandez-lui-en pardon, et priez-le de vous donner grâce, force, lumière, pour vous en bien acquitter à l'avenir.

Troisième point. *Coopération.* — 1° Tâchez de ne plus considérer cet emploi comme un joug fâcheux et une charge pesante, mais comme le plus honorable et le plus avantageux que vous puissiez avoir en cette vie. 2° Travaillez à vous rendre capable de vous en bien acquitter; et pour cela appliquez-vous à l'étude des choses qu'on vous conseille ; pour cet effet consultez des personnes d'expérience, et profitez des avis qu'elles vous donneront, afin de pouvoir dignement remplir ce divin ministère. 3° Soyez ravi de vous appliquer à cette fonction autant que vous y serez appelé, et dans le temps et dans l'occasion que Notre-Seigneur exigera de vous ce service ; ne fuyez point le travail et la peine qui s'y rencontrent, mais embrassez-les de tout votre cœur.

Remerciez... Priez... Offrez...

Bouquet spirituel. — Dites avec l'apôtre saint Paul dans un esprit vraiment apostolique : *Ego impendam libenter, et superimpendar ipse pro animabus vestris.* (*II Cor.* XII, 15.)

MÉDITATIONS SUR L'HUMILITE

POUR LE TEMPS DE L'AVENT.

Ire MÉDITATION.

DE L'HUMILITÉ.

De l'obligation de nous humilier à la vue de Jésus-Christ qui vient au monde.

Premier point. *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur venant au monde, et admirez jusqu'à quel point il porte ses humiliations et ses divins abaissements. Il sort de l'aimable sein de Dieu son Père et de l'heureux séjour de sa gloire, pour venir dans un misérable pays et dans une terre ingrate où on ne le connaît point : *Et mundus eum non cognovit.* (*Joan.* I, 10.) Il vient pour s'exposer à toutes sortes d'affronts, d'ignominies et de bassesses. Pour être en état d'y souffrir plus de confusions, il cache son Etre divin, toutes ses perfections et toutes ses grandeurs; il les couvre du voile de la nature humaine, il les abaisse à nos infirmités, il les enveloppe dans nos misères. Il va même jusqu'à un point d'abaissement si surprenant, qu'il se revêt, tout Dieu qu'il est, de l'apparence du péché; il en prend la figure, ne pouvant en prendre la vérité; il en porte la ressemblance, et paraît ainsi à la face de tout le monde, et en la présence même de Dieu son Père. Ah! quelle abjection pour un Dieu! Quelle humiliation pour Jésus! Quelle confusion pour l'innocence même! Cet abaissement est si profond, que saint Paul n'a pas cru le faire assez connaître, en disant qu'il s'est humilié et qu'il s'est abaissé : *Humiliavit semetipsum* (*Philip.* I, 8) : mais il a ajouté qu'il s'est abaissé jusqu'au néant, qui est le dernier point d'abaissement où la créature puisse être réduite : *Exinanivit semetipsum.* (*Ibid.*, 7.) Rendez vos devoirs à ce divin Sauveur, s'anéantissant ainsi pour votre amour. *O humilitas, virtus Christi, quantum confundis superbiam nostræ vanitatis!* (S. Bern.) C'est l'état où les anges reçoivent un ordre exprès de l'adorer. *Et adorent eum omnes angeli ejus.* (*Hebr.* I, 6.) Unissez-vous à leurs devoirs; prenez part à leur religion, et rendez-lui avec eux vos hommages.

Deuxième point. *Communion.* — Pour vous humilier avec Notre-Seigneur et profiter de son exemple, considérez les motifs qui vous y peuvent particulièrement obliger : en voici trois considérables, d'autant plus propres pour ce temps, qu'ils sont tirés de la seule vue de Jésus qui vient au monde.

Le premier est fondé sur les qualités même de Jésus-Christ qui s'abaisse et qui vient. C'est votre roi : *Ecce Rex tuus venit tibi.* (*Matth.* XXI, 5.) Or, que fait-on quand un roi vient, et qu'il approche pour faire son entrée? Chacun va au-devant de lui, et c'est ainsi qu'on tâche de l'honorer. Mais pour aller au-devant, remarquez qu'il faut nécessairement prendre le même chemin par où il vient; et c'est ainsi que vous devez aller au-devant de Jésus votre roi qui approche, et qui vous doit obliger à vous humilier, sachant que c'est par cette voie de l'humilité qu'il vient au monde. Ce Roi qui vient est encore votre époux : écoutez, comme on vous en avertit expressément, afin que vous ne manquiez pas d'aller au devant : *Ecce sponsus venit, exite obviam ei.* (*Matth.* XXV, 6.) Imaginez-vous la joie d'une épouse qui, après avoir longtemps attendu son époux qui la conviait d'aller au-devant de lui, apprend qu'il est tout proche : ah ! qu'elle va de bon cœur par le chemin où il vient! Ah! qu'elle s'y tient avec allégresse! Ah! qu'elle y avance avec amour! Voilà les sentiments d'une âme fidèle à la venue de Jésus-Christ et aux approches de son époux. Oh!

que c'est avec grande joie qu'elle s'humilie, parce qu'elle sait que c'est par cette même voie de l'humiliation qu'il vient. Ce Roi époux qui vient, c'est votre Dieu. or, qu'y a-t-il de plus juste que la créature s'anéantisse aux approches de son Dieu qui s'abaisse? Il faut que tout plie, il faut que tout s'abatte, il faut que tout s'humilie sous le poids immense d'une si grande et si adorable majesté. Et voilà le premier motif qui doit particulièrement vous faire aimer et pratiquer l'humilité dans ce temps : les qualités de Jésus qui vient au monde, et ce que vous lui devez en sa venue.

Le second motif qui vous doit puissamment humilier à la vue de Jésus venant au monde, est qu'il n'y vient que pour entrer dans votre cœur : or, ne prétendez pas qu'il y entre, ni qu'il y demeure, si vous n'êtes humble.

Car vous savez qu'il fuit toujours les cœurs superbes, et qu'il ne demeure que dans les humbles : *Super quem requiescet Spiritus Domini, nisi super humilem?* (*Isa.* XI, 2.) *Altus est Deus; elevas te et fugit a te; humilias te, et descendit ad te.* (S. AUG.)

Et quand il viendrait dans votre cœur, vous savez bien qu'il n'y pourrait être que gêné, contraint et en opposition continuelle à tout vous-même, si vous ne vous humiliez : *Deus superbis resistit.* (*Jac.* IV, 6.) Or, si, dans vos répugnances, dans vos dégoûts, dans ces contradictions et oppositions que vous ressentez en vous-même, vous avez tant de peine à vous souffrir, et vous ne sauriez vous supporter : *Factus sum mihimetipsi gravis* (*Job* VII, 20), que sera-ce de Jésus en vous, s'opposant à vous-même, et du poids d'un Dieu qui vous accable? Ainsi, vous ne le recevriez que pour votre condamnation. Pesez un peu l'extrémité de cet état, avoir en vous votre Sauveur même qui vous condamne : voilà où vous en êtes réduit, si vous manquez d'humilité à sa venue : à ne point recevoir Jésus, ou à le recevoir pour votre condamnation.

Le troisième motif est que, s'il veut venir au monde et dans votre cœur, c'est pour vous rendre participant de ses vertus : or, voyez pour cela combien l'humilité est nécessaire. (112) L'humilité, dit saint Paul, est la vertu de Jésus-Christ : *Ut inhabitet in me virtus Christi* (*II Cor.* XII, 9) ; c'est une de celles qui tient plus de son esprit; c'est sa chère, sa spéciale, son unique, sa bien-aimée. C'est celle qui lui est propre. Cette vertu est même, dans le sentiment de tous les saints, le fondement de toutes les autres : *Fundamentum custosque virtutum.* Ainsi, sans elle, vous n'en aurez aucune. Enfin, sans cette vertu, on rapporte toujours à soi-même et aux fins de sa superbe, tout ce qu'on fait; ainsi, sans elle, bien loin d'établir en soi les vertus chrétiennes, il n'y en a pas une qu'on ne corrompe, parce qu'il n'y en a pas une qu'on ne fasse servir à sa propre gloire, et pour s'établir davantage en soi-même, au lieu de s'en servir pour s'établir en Jésus-Christ.

Jugez, après cela, ce que peut attendre un cœur qui n'est pas humble, à la descente de Jésus; voyez quel fruit il peut espérer de sa venue. Examinez si ce n'est pas ce qui vous a empêché de profiter, pendant tant d'années, de tant de grâces que Notre-Seigneur répand en vue de ce mystère. Confondez-vous de votre superbe; demandez-en pardon à Dieu, et priez-le de vous remplir le cœur de l'esprit d'une sincère et véritable humilité.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — 1° Demandez souvent à Dieu l'humilité, et qu'il ne se passe aucun jour pendant l'Avent, et même, s'il se peut, en toute votre vie, que vous ne le priiez de vous donner cette grâce.

2° Abattu en esprit aux pieds de Jésus-Christ, renoncez en sa faveur, à toute la gloire, l'honneur, l'éclat, les dignités, les grandeurs auxquelles il a renoncé lui-même pour votre amour.

3° Donnez-lui votre cœur, afin qu'il y établisse ses vertus; mais donnez-le lui sans réserve, et de telle sorte, que vous ne soyez jamais en état de le reprendre pour revenir à vos inclinations, le redonner à vos humeurs et le laisser ravir à la superbe. Offrez toutes les prières, les jeûnes, les mortifications, les communions, et toutes les bonnes œuvres que vous ferez pendant ce temps, afin que vous puissiez obtenir cette grâce.

Sicut de fonte terreno et de corporali fluvio non potest quis bibere, nisi voluerit se inclinare : ita et de vivo fonte Christi et Spiritus sancti fluvio nemo aquam vivam haurire poterit, nisi se humiliter inclinare voluerit, propter illud quod scriptum est (*Jac.* IV, 6) : « *Deus superbis resistit.* » (S. CÆSAR. Arelat.)

MÉDITATION II.

DE L'HUMILITÉ.

Du premier degré de l'humilité, qui est de connaître sa propre abjection et de se plaire dans cette vue.

PREMIER POINT : *Adoration.* — Considérez le bel exemple que Notre-Seigneur nous donne touchant ce premier degré de l'humilité. Il voit l'abjection où il se réduit, se faisant homme; il connaît jusqu'où va la bassesse de cet état; il sait que l'humanité où il s'abaisse, étant tirée du néant comme le reste des créatures, c'est s'anéantir et se réduire à une condition infiniment vile pour un Dieu, que de s'y assujettir : cependant il le fait avec amour, et met sa joie à se voir réduit dans les derniers abaissements, joie qu'il fait paraître en s'entretenant souvent avec ses apôtres; en prenant dans ses conversations avec eux, le nom qui exprime mieux l'abjection de cet état, et s'appelant *Filius hominis* (*Matth.*

(112) Humilitas, cum fuerit in veritate possessa, confestim te ad charitatem, quæ timorem non habet, gradu excellentiore perducet : per quam universa quæ prius non sine pœna formidinis observabas, absque ullo labore velut naturaliter incipies custodire, non jam contemplatione supplicii vel timoris illius, sed amore ipsius boni et delectatione virtutum. (CASSIAN., lib. IV *Institut.*, cap. 39.)

VIII, 20; IX, 6; X, 23, etc.); en déclarant même, pour mieux exprimer les sentiments de son cœur, qu'il est le plus petit de son Eglise, quoiqu'il en soit le chef; en prenant pour son titre d'honneur qu'il chérit particulièrement, et dont il se glorifie dans ses Ecritures, la qualité de dernier de tous les hommes, *Novissimus virorum* (*Isa.* LIII, 3); en se mettant non-seulement le dernier de tous, mais beaucoup au-dessous, en disant qu'il n'est pas un homme, mais un ver de terre, qui ne doit paraître que pour être foulé aux pieds de toutes les créatures, et traité avec le dernier mépris: *Ego sum vermis, et non homo.* (*Psal.* XXI, 7.) En vérité, ne faut-il pas avoir des sentiments bien bas de soi-même, et se bien plaire dans la vue de sa propre abjection, pour parler du cœur, et parler de la sorte? Adorez tous les sentiments de l'âme sainte de votre divin Maître, prononçant ces paroles, et rendez vos devoirs ordinaires à cet aimable Sauveur, se complaisant ainsi dans la vue de ses abjections.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* Pour vous bien établir dans le premier degré de l'humilité, qui consiste à aimer votre propre abjection, à vous plaire à ce qu'il y a en vous de plus humiliant et de plus vil: considérez 1° que c'est là ce qui doit particulièrement attirer les regards et les complaisances de Notre-Seigneur sur vous: Il regarde, dit le Prophète, les choses viles: *Humilia respicit* (*Psal.* CXII, 6); et il a une telle inclination pour les choses basses, par le poids de l'humilité qui l'attire, qu'il est impossible qu'il n'arrête sa vue sur sa créature, quand il la voit abaissée devant ses yeux: *Respexit humilitatem ancillæ suæ.* (*Luc.* I, 48.) Or que peut aimer plus raisonnablement un enfant, que ce qui plaît davantage à son père? Où se doit plaire davantage un sujet qu'en ce qui attire sur lui les regards de son prince? Quel sujet plus légitime des amours d'une épouse, que ce qui fixe sur elle le cœur et les complaisances d'un époux? C'est le premier sujet que vous avez d'aimer la petitesse, et de vous plaire dans la vue de votre abjection.

Le second motif qui vous doit porter à bien aimer votre propre abjection; et à vous y plaire, c'est que cet amour de la petitesse, non-seulement attire les regards de Notre-Seigneur sur vous, mais c'est encore ce qui attire le plus puissamment son secours, ce qui fait découler le plus abondamment ses grâces, ce qui les fait le plus efficacement descendre dans un cœur; méditez-bien ces trois avantages. 1° C'est ce qui attire le plus puissamment son secours. Les regards de Dieu ne sont point stériles, comme ceux des créatures: qu'une créature regarde, qu'un souverain jette sa vue sur quelqu'un, il ne l'enrichit pas par ses regards, et il ne le met point par là plus à son aise: mais dire que Dieu, qui voit tout, regarde les choses basses, comme vous venez de méditer: *Humilia respicit,* c'est dire qu'il les relève, c'est dire qu'il les assiste, c'est dire, en termes sacrés, qu'il leur fait ressentir les efforts de son secours: *Videt Deus quando miseretur.* Et ne vous en étonnez point; c'est le secret de la faiblesse et de l'impuissance, aussi bien que de la misère d'attirer l'assistance de ceux qu'elles réclament et qui les peuvent secourir, soit par la compassion naturelle qu'on en a, soit par la soumission qu'elles font en cet état qui fléchit le cœur: soit pour l'honneur qu'on retire de prêter la main aux misérables, on ne leur peut refuser le secours. 2° C'est ce qui attire les grâces de Dieu plus spéciales et plus abondantes; car les grâces, disent tous les saints, sont de la nature des eaux: elles ne se trouvent pas ordinairement sur les montagnes, elles découlent des lieux élevés pour se décharger dans les vallées; c'est-à-dire que ce sont les âmes, que l'humilité tient abaissées dans la vue de leur néant, qui les reçoivent. *Quod denatat de tumoribus collis, confluit in valle humilitatis.* (S. AUG.) 3° C'est encore ce qui attire Notre-Seigneur même dans un cœur. Car depuis que cette vue eut la force de l'attirer la première fois du plus haut du ciel en terre, et du sein de son Père dans le sein de la très-sainte Vierge, comme elle le déclare elle-même après l'avoir reçu: *Fecit mihi magna qui potens est...* (*Luc.* I, 49.) *Respexit humilitatem ancillæ suæ* (*Ibid.*, 48), il ne peut voir une âme ainsi anéantie, et qui se plaise dans la vue de sa bassesse, qu'il ne descende et qu'il ne la remplisse. C'est le privilége de l'humilité; elle a été dans la sainte Vierge la mère de Jésus-Christ: *Humilitate concepit.* Depuis ce temps, elle a le privilége de l'enfanter, et de le produire dans tous les cœurs où elle se trouve. N'est-ce pas assez pour vous faire aimer votre misère, votre abjection, votre infirmité, votre pauvreté? gagner ainsi le cœur de Jésus, et l'obliger à descendre dans le vôtre, quel avantage? *Vis locus esse Dei? esto humilis.* (S. AUG.)

Le troisième motif qui vous doit encore encourager à aimer votre propre abjection, nonobstant toute la répugnance que la nature y trouve, c'est que Notre-Seigneur chérit cette disposition au point que, pour nous la faire chérir aussi particulièrement, il en fait la première béatitude de l'Evangile, et le premier fondement du bonheur du Chrétien: *Beati pauperes spiritu:* « *Bienheureux,* dit-il, *sont les pauvres d'esprit* (*Matth.* V, 3) » c'est-à-dire, ceux qui se voient pauvres, vils, abjects, dénués de tout, et privés par eux mêmes de toutes sortes de biens. *Nullus spiritu pauper nisi humilis.* (TERTULL.) Bienheureux ceux qui ont ainsi leur vue arrêtée sur leur abjection; bienheureux ceux qui ont l'esprit et le cœur dans leur pauvreté, et qui, étant convaincus qu'ils sont pauvres, se plaisent dans cette pensée, et mettent leur joie dans cette conviction. Quel motif plus puissant pour entrer dans ces sentiments et dans cette pratique que l'humilité demande, que d'être assuré par la bouche sacrée du Fils de Dieu que la béatitude même s'y rencontre: *Beati pauperes spiritu?* Il n'y a personne qui ne soupire après la félicité; tout le monde veut le bonheur; plaisirs

vous donc dans la vue de votre abjection, dit Jésus-Christ, et vous serez bienheureux ; bienheureux en ce que cette pratique dégageant l'âme de la superbe, c'est-à-dire de la source de tous les dérèglements et des péchés, elle la délivre par une suite nécessaire de tous les maux; bienheureux en ce qu'attirant Dieu dans une âme, elle la met dans la possession de tous les biens ; bienheureux en ce qu'étant une marque de prédestination des plus évidentes que nous ayons en cette vie, de l'aveu même des saints : *Evidentissimum electorum signum*, elle met l'âme en l'état de jouir à jamais de cette grande félicité.

Voyez à présent comme vous êtes éloigné de ces sentiments ; combien vous êtes peu fidèle à cette leçon du Fils de Dieu, et à cette première et fondamentale pratique du christianisme ; combien vous avez encore peine à vous en convaincre, et à vous y soumettre, nonobstant l'exemple et l'instruction que le Fils de Dieu vous donne sur ce sujet. Confondez-vous devant lui, et de vos sentiments passés, et de vos dispositions présentes; priez-le instamment de vous donner un véritable amour pour la petitesse et la bassesse.

Troisième point. *Coopération.* — 1° Songez à ce que vous êtes par vous-même, et selon le corps, et selon l'âme ; quelles misères vous environnent de toutes parts ; à quelles faiblesses, impuissances et infirmités, vous êtes assujetti ; à quelle pauvreté vous êtes réduit.

2° Tâchez de vous rappeler particulièrement ces pensées et de vous y entretenir, lorsque vous vous sentirez attaqué de la superbe : car c'est pour lors que vous en aurez plus besoin, et vous ne trouverez jamais rien de plus fort contre l'esprit d'orgueil.

3° Demandez souvent à Dieu l'amour de votre abjection, afin que la vue de vos misères, de vos faiblesses, de votre peu de talents et de votre peu d'esprit, etc., ne vous décourage point, mais au contraire, qu'elle vous oblige à recourir à lui avec plus de confiance, à le servir avec plus de fidélité, et à le remercier même de ce qu'il vous tient, et selon le corps, et selon l'esprit, dans cet état de pauvreté, et qu'il a éloigné de vous les grandeurs qui vous auraient assurément perdu par la superbe.

Difficile est ut non sit superbus qui dives est. (S. Aug.)

MÉDITATION III.

DE L'HUMILITÉ.

D'une autre partie du premier degré de cette vertu, qui est de s'estimer peu, et d'avoir de bas sentiments de soi-même.

Premier point. *Adoration.* — Le premier degré de l'humilité fait que, non-seulement on se plaît dans la vue de son abjection, mais encore qu'on s'estime peu : *Humilitas est depositio vani sensus* (S. Basil.) ; et que l'on a de très-bas sentiments de soi-même. *Humilitas est contemptus propriæ excellentiæ.* (S. Bern.) Considérez avec saint Cyprien que c'est la première démarche de Jésus-Christ venant au monde, et que c'est aussi la première obligation dans le christianisme qu'il vous impose : *Primus religionis introitus, sicut in mundum primus Christi ingressus, ut quicunque vult pie vivere, humiliter de se sentiat.* Admirez dans cette conduite de votre divin Maître le bel exemple qu'il vous donne pour vous faire prendre de bas sentiments de vous-même. Il ne pouvait pas lui-même s'estimer peu, eu égard à sa divine personne, étant un même Dieu avec son Père, ni par conséquent nous donner exemple de cette pratique ; mais il en trouve le moyen en son humanité. La force de son amour lui fait aussi rencontrer, par cette voie, le secret de se satisfaire et de nous instruire ; et en lui faisant opérer le plus grand de ses miracles, se faisant homme, il voit dans cette humanité tirée du néant, comme le reste des créatures, de quoi honorer la grandeur de son Père, en se regardant comme un néant devant son adorable majesté, et de quoi contenter le désir qu'il a de s'abaisser. Adorez tous les sentiments du cœur de Jésus dans cette vue, car il n'y en a point qui ne mérite les vénérations de toutes les créatures. Remerciez-le de s'être mis dans cet état d'abaissement, car c'est pour vous instruire qu'il s'y met ; c'est pour vous faire connaître vos obligations ; c'est pour vous apprendre par son exemple ce que vous devez faire : *Teneri enim vult in vita quod exhibuit in persona.* (S. Cyprian.) Rendez-lui aussi, mais du fond du cœur, les autres devoirs que vous avez accoutumé de lui rendre, puisque, plus il s'abaisse pour votre amour, plus êtes-vous obligé de le reconnaître et le relever par vos hommages.

Deuxième point. *Communion.* — Pour vous mettre en état de vous estimer peu, et n'avoir jamais que de bas sentiments de vous-même, méditez bien les trois motifs suivants, qui vous feront connaître l'importance et la nécessité de cette pratique.

Le premier, c'est que la vérité vous y oblige ; car la vérité vous apprend que vous n'êtes par vous-même que néant et péché : *Homo de suo nihil habet nisi mendacium et peccatum.* Néant dans l'ordre de la nature, car c'est Dieu qui vous a donné l'être ; le néant est votre origine, et de vous-même vous n'êtes rien : *Qui se existimat aliquid esse, cum nihil sit, ipse se seducit.* (*Galat.* vi, 3.) Pire que le néant dans l'ordre de la grâce, puisque vous êtes pécheur : or, qui dit pécheur, dit quelque chose pire que le néant, puisque le péché est un néant, mais un néant qui, dans son rien, se révolte et s'arme contre Dieu même : *Nihil rebelle et in Deum armatum.* Voilà au fond et en deux mots tout ce que vous êtes de vous-même. Or, dans la vérité que peuvent mériter le néant et le péché ? l'oubli, le rebut, la confusion et le dernier mépris ; et voilà le premier motif qui vous doit obliger à avoir de très-bas sentiments de vous-même, la vérité : *Quantum enim ab*

hac æstimatione devias, tantum erras a veritate. (S. Bonav.)

Le second motif est que, non-seulement la vérité l'exige, mais votre propre intérêt le demande; car dans ces bas sentiments on marche en assurance, et hors de là il est assuré qu'on s'égare et qu'on se perd. Le premier ange, dans le ciel, n'était pas si misérable que vous l'êtes sur la terre; car, quoiqu'il eût été tiré du néant comme vous, Dieu pourtant lui avait donné un être plus excellent, un être qu'il n'avait point corrompu par le péché, et qui avait son premier lustre; cependant, parce qu'il veut se plaire en soi-même, il s'égare; parce qu'il veut s'estimer quelque chose, il s'écarte de la vérité et il se perd; pourquoi cela? *In veritate non stetit.* (*Joan.* VIII, 44.) Voilà la cause de son malheur. David, au contraire, tout pécheur qu'il est, noirci de crimes, infâme adultère, cruel homicide, s'abaisse en esprit, et en son cœur s'estime ce qu'il est, c'est-à-dire un misérable, prend des sentiments vils et abjects, conformes à la vérité de l'état où il se voit réduit, et Dieu lui fait miséricorde; d'où vient cela? il ne sort point de ce que la vérité demande, et il se fait saint. Jugez par là de l'importance de cette pratique; pesez bien ces deux exemples, et voyez si après cela il n'y va pas assez de vos intérêts de vous y rendre fidèle, et de ne sortir jamais des bas sentiments de vous-même que la vérité demande que vous ayez.

Le troisième motif qui doit encore vous obliger à vous estimer peu, c'est que sans cela, quoi que vous fassiez, il est impossible que vous soyez véritablement humble. L'humilité ne consiste pas en paroles, ni en grimaces, ni en actions extérieures; mais elle est au fond du cœur. On n'est pas humble pour pencher la tête, pour avoir ordinairement les yeux baissés, pour parler d'une voix humble; on n'est pas humble pour soupirer souvent, et pour protester à chaque parole qu'on est un misérable et un pécheur: *Qui nequiter se humiliat, interiora ejus plena sunt dolo.* (*Eccli.* XIX, 23.) Pour être humble, il faut de nécessité avoir de bas sentiments de soi-même dans le cœur: *Humilitas est virtus qua homo veracissima sui cognitione sibi ipsi vilescit.* (S. Bern.) Sans cela exposez-vous, si vous voulez, à toutes sortes de confusions, souffrez avec joie le rebut de tous les hommes, plaisez-vous à être foulé aux pieds de tout le monde, vous ne posséderez jamais l'humilité, vous n'en aurez que l'ombre et l'apparence, et vous serez, au fond et dans la vérité, un vrai superbe. Les stoïciens et ces anciens philosophes faisaient autrefois gloire du mépris; tout païens qu'ils étaient, ils mettaient leur joie dans les ignominies et les plus grandes confusions: c'étaient pourtant de vrais orgueilleux, et ils ont été condamnés de Dieu comme des superbes; ils s'estimaient eux-mêmes au milieu des mépris.

Craignez que Dieu ne porte contre vous le même jugement, car enfin vous avez peine de vous défaire de cette vaine opinion de vous-même, et, quoi qu'on vous en dise, vous croyez toujours au fond valoir quelque chose, et avoir quelque chose en vous qui mérite de l'estime. Confondez-vous-en devant Dieu; demandez-lui pardon de tous vos sentiments passés, et priez-le de vous bien convaincre de ce que vous êtes, et de vous anéantir totalement en votre propre estime.

Troisième point. *Coopération.* — Tâchez de bien connaître ce que vous êtes, et demandez souvent à Notre-Seigneur, comme saint Augustin: *Domine, noverim te, noverim me.* Car si vous vous connaissez bien, vous n'aurez assurément aucune peine à vous estimer peu.

2° Lorsque, dans la pensée que vous êtes bien pauvre, bien misérable, bien peu spirituel, bien faible pour tout bien, vous vous sentirez attaqué de chagrin, de tristesse et de mélancolie, comme c'est ordinaire à la nature, prenez bien garde de ne vous pas laisser aller à ces sentiments qui ne viennent que de superbe.

3° Tâchez de tirer avantage même de vos imperfections, de vos fautes, de vos infidélités et de toutes vos misères; et, au lieu de chercher à vous en excuser vous-même comme votre orgueil vous fait faire ordinairement, ou à vous arrêter aux dons de Dieu qui sont en vous, pour vous en estimer, avouez franchement et ingénument devant Dieu que vous êtes un misérable; et tirez de là occasion de vous confier davantage en Notre-Seigneur, comme faisait l'apôtre saint Paul, à qui Notre-Seigneur dit qu'il n'était qu'un misérable qui méritait la mort, afin de l'obliger à se défier incessamment de lui-même, et de s'abandonner plus absolument à Dieu: *In nobismetipsis responsum mortis habuimus, ut non simus fidentes in nobismetipsis, sed in eo qui suscitat mortuos.* (*II Cor.* I, 9.) *Humilitas his indiciis comprobatur.... si homo semetipsum cunctis inferiorem, non superficie pronuntiet labiorum, sed intimo cordis credat affectu.* (Cassian.) *Nihil Deo tam gratum quam cum extremis peccatoribus semetipsum connumerare.* (S. Chrysost.)

MÉDITATION IV.

L'HUMILITÉ.

Du second degré de cette vertu qui est d'agir selon les bas sentiments qu'on a de soi, et de se traiter avec mépris

Premier point. *Adoration.* — Adorez encore Notre-Seigneur non-seulement dans les bas sentiments qu'il a eus de soi-même, mais particulièrement dans la conduite rigoureuse qu'il a tenue envers lui, et le mépris avec lequel il s'est traité pendant sa vie. Non-seulement il s'est estimé le dernier de tous les hommes, et s'est mis en cette disposition devant son Père; non-seulement il s'est mis au rang même des pécheurs, et s'est regardé comme le dernier des criminels, en se chargeant des abomi-

nations de tout le monde ; non-seulement il s'est considéré avec joie dans cet état d'abjection, exposé à toutes sortes de croix, de confusions, de privations et de mépris ; mais encore il s'est traité lui-même de la sorte : il n'a voulu pour cela rien posséder des biens du monde, et il a fui les honneurs, les dignités, les richesses, les plaisirs et toutes les grandeurs ; en un mot, il s'est privé volontairement de tout, et s'est mal traité en tout, comme étant indigne d'avoir aucun bien, et comme ne méritant en cet état que tous les maux. Adorez Notre-Seigneur dans ce traitement rigoureux et humiliant qu'il a exercé envers soi-même ; remerciez-le de l'exemple qu'il vous donne, qui contient une belle leçon de ce que vous devez faire ; et rendez-lui les autres devoirs que vous avez accoutumé de lui rendre ; surtout donnez-lui votre cœur, afin qu'il le mette en état de prendre part à ses dispositions.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Pour vous encourager à vous traiter toujours avec mépris, tâchez de bien peser les trois motifs suivants.

Le premier est l'exemple même de Notre-Seigneur. Vous avez vu avec quel mépris, il s'est traité pendant sa vie ; arrêtez-vous encore un peu à présent sur cette vue, et voyez comme il se plaît à se traiter d'une manière humiliante et sévère, non-seulement par esprit de sainteté qui le sépare de tous les biens du monde ; non-seulement par esprit de religion, qui se prive de tout pour sacrifier tout à la gloire de Dieu ; non-seulement par esprit de pénitence, qui fait embrasser ce qu'il y a de plus pénible, pour satisfaire à sa justice, mais encore par esprit d'humilité, qui fait que, dans la joie de se voir petit et abaissé, il s'est toujours traité lui-même comme ne méritant que le rebut, et n'étant que digne de mépris. Voilà l'exemple que votre Sauveur vous donne ; c'est à vous de l'approfondir et d'y penser : c'est votre chef, c'est votre modèle, c'est votre maître ; quelle confusion à un membre, de vouloir s'élever au-dessus de son chef ! quel dérèglement à une image de ne point ressembler à son original ! quelle honte à un disciple de refuser de marcher sur les pas de son maître ! Pensez-y donc sérieusement, et voyez si vous voudriez bien vous exposer à cette confusion, et si vous seriez en état à l'heure de la mort et au grand jour du jugement d'en soutenir le terrible reproche. C'est ce qui doit faire le sujet de votre première réflexion. La seconde réflexion qui vous doit obliger de vous traiter avec mépris, c'est la justice ; car la justice vous oblige de rendre à chacun ce qui lui appartient et ce qui lui est dû : or vous avez vu que ce qui vous appartient est d'être néant et pécheur, et ce qui vous est dû est le rebut et le mépris ; il faut donc vous résoudre à vous traiter vous-même de la sorte, si vous voulez satisfaire à ce que demande la justice. Ce n'est pas assez de vous plaire dans la vérité de votre néant, ce n'est pas assez d'en porter le jugement, et de vous estimer peu ; mais il faut que vous vous fassiez justice à vous-même, si vous voulez que Notre-Seigneur s'établisse en vous, et vous rende participant de sa vie : *Vivit Dominus in veritate et judicio et justitia.* (*Jerem.* IV, 2.) Méditez bien ces trois mots du prophète, et vous ne refuserez pas de faire justice à Dieu, en vous la faisant à vous-même, et en vous traitant comme il désire, et comme vous le devez. Le troisième motif qui vous doit obliger à vous traiter avec un grand mépris, c'est que vous ne trouverez jamais de plus fort rempart contre l'esprit de superbe, et contre les attaques de ce dangereux ennemi. Avoir de bas sentiments de vous-même est un mur puissant, opposé entre vous et votre ennemi ; mais vous traiter vous-même en tout, et extérieurement même selon ces sentiments, c'est un rempart qui l'écarte absolument, et qui vous mettra entièrement hors de ses prises : *Ponetur in ea murus et antemurale.* (*Isa.* XXVI, 1.) C'est une forteresse où il ne peut avoir aucun accès ; et quand une personne est assez fidèle dans la vue de ce qu'elle est pour se traiter en tout avec le rebut et le mépris que mérite l'état de son abjection et de sa misère ; comme elle renonce à tout ce qu'il y a d'éclatant dans le siècle, qu'elle se prive de tous les biens du monde, qu'elle se prive de tous les plaisirs de la vie, dont elle se voit indigne, le démon ne trouve plus par où la prendre, lorsqu'il la trouve ainsi retranchée dans cette pratique d'humilité : *Recordatio propriæ fœditatis est custos veræ humilitatis.* (S. GREG.) *Turris fortitudinis a facie inimici.* (*Psal.* LX, 4.)

Confondez-vous de n'avoir pas été fidèle à cette pratique en votre vie passée ; demandez-en pardon à Dieu, et la grâce de vous y bien assujettir à l'avenir.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — Pour vous traiter dorénavant avec mépris, et entrer, comme il faut, dans cette pratique, autant que l'humilité le demande, voyez comme on traite ordinairement les personnes que l'on méprise, afin de vous traiter vous-même de la sorte.

1° On ne leur donne pas ce qu'elles demandent, on les rebute, on s'en moque : faites-en de même en tous ces désirs qui s'élèvent en vous pour les honneurs, les dignités, les richesses, les plaisirs et tous les biens du monde ; moquez-vous de vous-même, et refusez à la nature ce qu'elle vous demande : c'est là un bon mépris.

2° Quand on veut traiter un homme avec mépris, on ne craint point en toutes rencontres de l'exposer aux opprobres, aux ignominies et aux confusions, on se plaît à le faire servir de risée : faites-en de même à votre égard, et vous vous traiterez assurément avec un grand mépris.

3° Quand on méprise un homme, comme on ne se met guère en peine de ce qu'il dit, on ne fait point d'état de ses plaintes, on ne change pas de conduite, on ne le traite pas mieux pour ce qu'il

dit : ainsi, quoique la nature se plaigne, et demande quelque chose qui la relève, laissez-la dans ses abjections, et ne cherchez jamais à la retirer de cet état.

MÉDITATION V.

DE L'HUMILITÉ.

D'une autre pratique du second degré d'humilité; que, pour se traiter avec tout le mépris qu'exige l'humilité parfaite, il faut rechercher en tout la dernière place.

Premier point. *Adoration.* — Considérez que la seconde pratique où porte l'humilité parfaite est non-seulement de se traiter soi-même avec mépris, mais de porter ce mépris jusqu'au point que, nous considérant toujours les derniers de tous les hommes, nous prenions aussi la dernière place en toute occasion; c'est la règle que le Fils de Dieu vous en donne dans l'Evangile : *Recumbe in novissimo loco.* (*Luc.* xiv, 10.) Adorez toutes les dispositions du cœur de votre divin Maître prononçant ces paroles, et vous donnant cette belle instruction. Mais adorez particulièrement les pensées et tous les desseins qu'il avait pour lors sur vous, car c'est pour vous qu'il les a dites. Remerciez-le d'avoir ainsi voulu penser à vous, et de vous avoir donné une si sainte leçon pour vous guérir de la superbe; rendez-lui aussi vos autres devoirs dans cette vue; surtout tenez-vous un peu à ses pieds en attention à ces mêmes paroles, pour lui demander instamment la grâce de vous en bien convaincre.

Deuxième point. *Communion.* — Le premier, mais le plus puissant de tous les motifs que nous pouvons prendre pour nous persuader de nous traiter selon les bas sentiments que nous devons avoir de nous-mêmes et de prendre toujours pour cela la dernière place, est l'exemple de Jésus-Christ : il est admirable, et c'est une chose surprenante, comme il a en tout été fidèle à cette pratique. Voulant se faire homme, il pouvait prendre, dès le moment de son incarnation, l'état le plus parfait de la vie humaine, en se formant un corps parfait, comme il en forma un à Adam en le créant; mais il choisit le plus petit et le plus abject de tous les états de la vie humaine, qui est celui de l'enfance. Ayant à naître d'une mère, il en pouvait prendre une considérable dans le monde, quelque princesse, quelque souveraine, ou quelque reine; mais il choisit une pauvre femme, de la plus basse condition, et ravalée jusqu'à gagner sa vie à la sueur de son front et du travail de ses mains. Ayant à s'incarner dans la Judée, il pouvait choisir Jérusalem, ou quelque autre ville célèbre; mais il choisit la petite bourgade de Nazareth, qui était dans le dernier mépris : *A Nazareth potest aliquid boni esse?* (*Joan.* i, 46.) Pour naître, il choisit le lieu le plus abject d'une étable, d'une caverne, qui était la retraite des bêtes, et veut même être mis en naissant dans la crèche des animaux entre un bœuf et un âne; il choisit le temps, la saison, le mois, le moment de l'année le plus fâcheux; il veut naître en qualité, non de seigneur et de maître, mais de sujet et de vassal d'Auguste, et il veut être enrôlé comme tel sur le registre d'Auguste. Étant au monde il pouvait, aussitôt après sa naissance, prendre quelque marque de grandeur, et quelques livrées qui auraient plus de convenance avec sa dignité ; mais il ne veut que celles de pécheur et du péché, et il les prend huit jours après sa naissance en sa circoncision. Quand il est présenté au temple, il veut qu'on offre pour lui, non pas un agneau qui était l'offrande des riches et des premiers du peuple, mais deux tourterelles qui étaient l'offrande des plus pauvres. Quand il faut éviter la persécution d'Hérode, il avait cent moyens de s'en défendre; mais il choisit le plus honteux de tous, qui est la fuite. Il se trouve ensuite au milieu des docteurs, mais comme ignorant, les interrogeant en qualité de disciple, lui qui était leur maître. Dans la maison de sa très-sainte Mère et de saint Joseph, il prend le dernier lieu, quoique le premier lui appartînt. En son baptême, il y paraît au dernier rang, puisqu'il y veut être baptisé comme pécheur. Dans le désert, n'y est-il pas au dernier rang, puisqu'il y est entre les mains du démon qui le transporte et qui le tente? Entre ses disciples et ses apôtres, comment y est-il? *Non sicut qui recumbit, sed sicut qui ministrat.* (*Luc.* xxii, 27.) En la Cène, ne se met-il pas à leurs pieds et aux pieds d'un démon : *Unus ex vobis diabolus est* (*Joan.* vi, 71); aux pieds du plus méchant homme qui fût sur la terre? En vérité, n'est-ce pas là le dernier de tous les lieux? Enfin, s'il est question de pauvreté, il naît, il vit, il meurt dans la plus grande qui puisse être; s'il est question de douleur, il souffre l'extrémité de tous les tourments les plus cruels en son corps et en son âme; s'il est question de privations, jamais personne n'en a porté et n'en portera de semblables.

Après un tel exemple, aurez-vous encore tant de peines à vous traiter avec mépris, et aurez-vous toujours tant d'horreur des dernières places? Cette foule d'actions ne sera-t-elle point capable d'abaisser votre cœur que la superbe élève! Pensez-y bien sérieusement devant Dieu, et vous en rougirez assurément de honte. Vous mettre au-dessus du Fils de Dieu, et vouloir les premières places pendant qu'il ne prend que la dernière, *non est discipulus super magistrum, nec servus major domino suo.* (*Matth.* x, 24.)

La seconde réflexion qui vous doit obliger à vous mettre toujours à la dernière place, est que c'est la place que Notre-Seigneur aime le plus. Vous venez de le voir par le choix particulier que lui-même en a fait en toutes choses : mais considérez encore que c'est celle qu'il conseille à tous ses élus, et celle où il place ses plus intimes : *Evidentissimum electorum signum*, disent les saints. Ne voudriez-vous pas bien être de leur nombre? Il ne tient qu'à vous, la place vous est offerte; vous pouvez vous mettre

parmi eux, humiliez-vous et mettez-vous en toutes choses au-dessous de vos frères, c'est le moyen que Jésus vous aime ; et soyez certain que, vous tenant fidèlement en cette place, il ne manquera pas de vous dire à sa venue : *Amice, ascende superius ; tunc erit tibi gloria coram simul discumbentibus.* (*Luc.* XIV, 10.) C'est l'assurance que vous en donne l'Evangile : n'est-ce pas assez pour vous faire aimer cette place ?

La troisième réflexion qui vous doit encore faire aimer la dernière place, est que c'est la place la plus sûre. 1° A cause que c'est la place où Notre-Seigneur se trouve toujours ; or quelle plus grande sûreté que d'être ainsi avec Notre-Seigneur, et tout proche de lui ? Ne peut-on pas bien lui dire en cet état ce que disait un prophète : *Stemus simul, et quis est adversarius meus ?* 2° A cause de l'abondance des grâces qu'on y reçoit ; car c'est la nature de la grâce, elle descend toujours ; comme l'eau, elle coule des montagnes, et ne s'arrête que dans les vallées et les lieux les plus bas ; c'est le privilége de la dernière place : *Locus gratiæ Dei*, disent les saints. 3° A cause qu'étant la place la plus basse, on n'est point en danger de tomber ; les grandes chutes ne se font que des lieux élevés : abaissez-vous, humiliez-vous, abattez-vous contre terre, c'est le moyen de ne tomber jamais : *Humilitas casum nescit, scit ascensum.*

Demandez à Dieu cette grâce, après vous être confondu de votre vie passée, et lui avoir demandé pardon de l'aversion que vous avez toujours eue pour les dernières places.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — 1° Quand vous vous trouverez avec vos frères, tâchez toujours de leur laisser ce qui est le meilleur et le plus excellent, et de prendre toujours pour vous ce qu'il y a de plus abject et de plus vil, soit pour les charges, soit pour les emplois, les exercices, la nourriture et les autres usages et besoins de la vie.

2° Dans les occasions mêmes qui ne regardent que vous seul, et où les autres ne se trouveraient point intéressés, si vous avez le choix entre deux choses qui vous paraissent égales, accoutumez-vous à prendre celle que l'on estime le moins, et que vous croirez être la plus méprisable.

3° Pour vous rendre fidèle à ces pratiques, tâchez d'aimer, de rechercher et de désirer particulièrement, dans l'exercice des vertus, les pratiques les plus délaissées, les plus abandonnées dans le monde, et auxquelles presque personne ne pense. *Sic recumbe in novissimo loco, ut cum venerit qui te invitavit, dicat tibi : Amice, ascende superius.* (*Luc.* XIV, 10.)

MÉDITATION VI.

DE L'HUMILITÉ.

Du troisième degré d'humilité qui consiste à être bien aise que notre abjection soit connue.

PREMIER POINT. *Adoration.* — Considérez que le propre de l'humilité et la troisième pratique où elle nous porte, est non-seulement de nous plaire dans la vue de notre propre abjection, et nous traiter selon cette vue ; mais encore d'être bien aise qu'elle soit connue de tout le monde, et d'avoir de la joie et de la satisfaction de la faire paraître. Admirez le bel exemple que Notre-Seigneur vous donne touchant cette pratique, se faisant homme. Non-seulement il aime cet état d'abjection où il se voit réduit, et se plaît à se voir ainsi abaissé et anéanti en la présence de Dieu son Père : mais sa joie est de la faire paraître ; il veut que toute la terre le sache, et que ses anéantissements soient connus de tout le monde. C'est pour cela qu'il envoie ses prophètes longtemps avant sa venue, et qu'il leur enjoint de publier si hautement l'état vil où il veut se réduire ; c'est pour cela qu'il attire les mages de l'extrémité de l'Orient, pour être témoins oculaires de ses anéantissements, et en porter la nouvelle chez les gentils ; c'est pour cela qu'il envoie par toute la terre ses apôtres, qui ne publient rien tant que ses abaissements : tant il aime à les faire connaître. Et de peur même qu'on ne les oublie, et que les hommes n'en perdent le souvenir, il demeure encore au milieu de son Eglise ; il veut que ce soit dans un sacrement qui, nous servant de mémorial de ses plus grandes merveilles aussi bien que du plus précieux gage que nous ayons de son amour, nous est en même temps un mémorial continuel de ses plus profonds anéantissements et de ses plus grandes confusions. Adorez votre divin Maître dans cet état ; admirez l'excès de son humilité aussi bien que de son amour, et tâchez de lui rendre de cœur vos devoirs ordinaires, pour être en état de participer à ses dispositions.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Pour ne vous point attrister quand vos misères seront connues, pour être en état de ne point craindre qu'on les découvre, et pour vous mettre dans la disposition de les faire connaître vous-même avec joie dans les occasions, considérez le grand sujet de craindre qu'a une âme qui ne peut souffrir que l'on connaisse ce qu'il y a en elle d'humiliant, et ce qui lui pourrait donner quelque mépris et quelque confusion devant le monde.

1° C'est le moyen de n'avoir jamais qu'une fausse humilité, et d'être au fond un véritable hypocrite ; car n'est-ce pas la plus réelle de toutes les hypocrisies, de ne vouloir pas paraître ce que l'on est ? Vous savez au fond que vous n'êtes qu'un misérable, que vous êtes tout rempli d'imperfections, que vous portez en vous-même un fond de corruption qui ne se peut dire, que depuis les pieds jusqu'à la tête il n'y a en vous que pourriture, et vous ne sauriez souffrir qu'on le sache ? et vous devenez chagrin quand vous croyez qu'on le connaît ; et vous êtes insupportable, quand vous vous apercevez qu'on remarque la moindre de vos fautes ; et vous cherchez de toutes parts des excuses pour vous mettre

à couvert; et il n'y a rien que vous n'employiez, afin que l'on ne s'aperçoive point de votre faiblesse, afin qu'on ait toujours bonne opinion de vous, afin qu'on en conserve la meilleure estime. Ah! dit le Fils de Dieu, malheur à vous! vous êtes des hypocrites; pourquoi vouloir qu'on vous croie autre que vous n'êtes? *Væ vobis, hypocritæ!* (*Matth.* XXIII, 13, 14 seq.) Pesez ce que c'est que *væ* contre les hypocrites, si souvent réitéré dans l'Evangile: c'est un terrible sujet de craindre, et c'est la première réflexion qui vous doit obliger de ne plus tant vous mettre en peine pour cacher vos défauts et toutes vos faiblesses: *Ne partem tuam ponat cum hypocritis.* (*Matth.* XXIV, 51.)

La seconde réflexion qui vous doit donner de la joie quand le monde découvre vos faiblesses et connaît ce que vous êtes, c'est que sans cela vous ne serez jamais dans tout le détachement du monde que vous devez; car savez-vous ce que demande ce détachement? deux choses: la première, que vous vous détachiez du monde; la seconde, que le monde se détache de vous. C'est ce que l'Apôtre exprime par ces paroles: *Mihi mundus crucifixus est, et ego mundo.* (*Galat.* VI, 14.) Sans cela le détachement n'est point parfait. Ce n'est pas assez que vous ayez horreur du monde, et que vous le considériez comme un maudit: il faut encore, dit saint Grégoire, que le monde ait horreur de vous, et qu'il vous considère comme un misérable; autrement, quoique vous l'abandonniez, il ne vous abandonnera pas; quoique vous le fuyiez parce que vous le méprisez, il vous suivra toujours, s'il vous estime; et ainsi vous n'en serez pas parfaitement dégagé, et il y aura toujours pour vous beaucoup à craindre; il faut donc vous mettre en état qu'en le fuyant, il vous fuie: or quelle meilleure voie, pour en venir à bout, que de ne lui pas tant cacher vos misères? C'est un coup sûr: s'il les connaissait, il aurait assurément horreur de vous; et c'est le fondement de la joie que vous devez avoir que l'on connaisse ce qu'il y a en vous de plus abject et de plus vil, car c'est le moyen le plus efficace d'achever et de rompre sans ressource avec le monde. Vous vous êtes déjà séparé de lui, et vous ne le regardez plus qu'avec éloignement; ne voudriez-vous pas bien achever cet ouvrage? Faites qu'il se sépare de vous, et qu'il ne vous regarde plus qu'avec horreur; il ne tient qu'à vous: soyez ravi qu'il reconnaisse vos misères, et ne cherchez plus tant de voiles ni d'excuses pour lui cacher vos faiblesses.

Enfin, le troisième motif qui vous doit donner de la joie quand on connaît ce qu'il y a en vous de plus capable de vous donner de la confusion, c'est que sans cela vous serez toujours exposé à faire mille fautes, et vous ne manquerez jamais de tomber dans de très-grands dérèglements; car, dans la crainte qu'on ne découvre votre ignorance, qu'on ne s'aperçoive de votre peu d'esprit, qu'on ne remarque que vous avez peu de capacité et de talents, il y a quantité de bonnes œuvres que vous éviterez, et quantité de fonctions très-saintes et très-utiles que vous ne pourrez vous résoudre d'entreprendre: vous le savez assez par l'expérience de votre vie passée. Et quand même vous les entreprendriez, la crainte de n'y pas réussir tiendra votre esprit dans une si grande gêne, que vous n'y aurez jamais cette liberté nécessaire pour vous en acquitter parfaitement, jusqu'à ce que vous vous mettiez fort peu en peine que l'on connaisse vos défauts. Ensuite combien en particulier de détours, d'équivoques, de déguisements et de mensonges, et combien d'artifices nous portons souvent jusqu'aux pieds de notre directeur, et jusque dans le sacré tribunal de la pénitence, pour ne vouloir pas faire connaître ce que nous sommes

Considérez un peu en détail, et examinez en particulier le sujet que vous avez de craindre sur ceci en votre vie passée. Voyez l'obligation que vous avez pour le présent, et combien, pour ne plus tomber dans les mêmes désordres, vous devez demander à Dieu qu'il vous mette en état de ne plus vous mettre en peine, quand on connaîtra vos misères et vos faiblesses, et d'être prêt même de les publier avec joie dans les occasions.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — 1° Accoutumez-vous à ne parler jamais de vous avec estime et avec avantage; jamais de votre noblesse, de vos richesses, des prérogatives de votre famille; jamais de votre esprit, de votre science, de vos talents, de vos lumières; jamais rien de ce qui est en vous ou de ce que vous avez fait, qui pourrait donner aux autres bonne opinion de vous; mais ayez toujours pour une règle inviolable de votre conduite, ou de ne parler jamais de vous, ou de n'en parler jamais que lorsque vous croirez que ce que vous en direz pourra vous attirer quelque mépris.

2° Quand vous vous apercevrez qu'on aura remarqué en vous quelque chose d'humiliant, ne cherchez point tant de raisons, tant de prétextes pour le couvrir: allez plus simplement, et, soit pour les faiblesses qu'on aurait découvertes en vous, soit pour celles qu'on n'aurait pas encore remarquées, mais que vous craignez qu'on ne remarque, confiez-vous davantage en Notre-Seigneur: faites ce que vous devez faire pour sa gloire, et abandonnez-lui le succès de tout le reste: *Summopere curandum est ut mala quæ fecimus, et sponte fateamur, et hæc aliis arguentibus non negemus.* (S. GREG.)

3° Etablissez-vous par la vertu de la grâce et l'esprit de Notre-Seigneur dans un grand mépris des jugements du monde: *Sancti non humana judicia, sed æterni Judicis examen aspiciunt.* (S. ANSELM.) Et pour lors vous serez en état de dire: *Mihi autem pro minimo est ut a vobis judicer, aut ab humano die* (*I Cor.* IV, 3); et de ne plus guère vous mettre en peine qu'on vous connaisse ou qu'on ne vous connaisse pas. C'est la grâce que vous demanderez présentement à Notre-Seigneur.

MÉDITATION VII.

DE L'HUMILITÉ.

Du quatrième degré de cette vertu, qui est de se plaire à être traité par les autres avec mépris.

PREMIER POINT. *Adoration.* — Admirez l'exemple incomparable que Notre-Seigneur vous donne de ce quatrième degré d'humilité, et comme il a voulu toujours être traité comme le dernier des hommes, 1° par les hommes mêmes, et par des hommes pécheurs et membres de Satan, car jamais personne n'en a été traité avec tant d'ignominie et de cruauté; 2° par les démons, puisque, dans le désert, l'esprit malin l'a traité en plusieurs manières comme s'il eût été capable de toutes sortes de péchés, et même il l'a porté et transporté d'un lieu en un autre, ce qu'il n'a jamais eu permission de faire à l'égard d'aucune personne que nous sachions; et en sa passion, avec quelle fureur les démons ne le traitent-ils point, lorsqu'il se soumet à leur puissance? *Hæc est hora vestra, et potestas tenebrarum.* (*Luc.* XXII, 53.) 3° Ce qui est surprenant, il a été aussi traité comme le dernier de tous les hommes par le Saint-Esprit même, duquel il est dit dans l'Evangile, qu'après que Notre-Seigneur fut baptisé, il le chassa dans le désert, comme on y chassait autrefois le bouc émissaire avec ignominie: *Expulit eum Spiritus in desertum.* (*Marc.* I, 12.) Afin que, comme il était chargé de tous nos crimes, il en portât aussi toute l'humiliation. 4° Il a été encore ainsi traité par son Père éternel, qui, le regardant comme tenant la place de tous les pécheurs, le livre aux souffrances, aux ignominies et à la mort la plus honteuse qui ait été et qui sera jamais. Adorez Jésus-Christ dans toutes ces humiliations; rendez-lui vos plus humbles devoirs dans ses plus profonds abaissements; et surtout priez-le qu'il vous donne part à son esprit, pour vous faire aimer cet état à son exemple.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Le premier motif qui vous oblige à supporter avec joie tous les mépris, c'est que les principales vertus du christianisme vous y engagent. La foi nous y oblige, car nous devons vivre selon ce qu'elle nous enseigne; or elle nous enseigne que nous ne sommes que néant et péché; nous devons donc non-seulement nous regarder et nous traiter comme tels, mais souffrir de bon cœur que les autres nous regardent et nous traitent de même. L'amour de Dieu le demande: il veut que toute créature soit oubliée, et que tout l'honneur et la gloire soient rendus à Dieu seul, et il dit sans cesse: *Soli Deo honor et gloria, nobis autem confusio.* (*Dan.* IX, 7.) L'amour du prochain le désire, puisqu'il ne peut souffrir que l'on s'aigrisse jamais pour aucune calomnie. La religion l'ordonne: elle veut que tout s'anéantisse et soit sacrifié à la gloire de Dieu; la justice l'exige, car elle ordonne qu'on rende à chacun ce qui lui appartient: l'oubli au néant, le mépris au péché, la gloire au tout et à la sainteté. La patience le veut, qui ne doit troubler sa paix pour aucune confusion, et qui demeure parfaitement paisible et dans une douce tranquillité au milieu de tous les mépris; la pénitence le requiert, qui demande que l'ignominie tombe sur le pécheur qui a été assez insolent pour vouloir dérober à Dieu son honneur et sa gloire; la douceur le souhaite, qui ne veut être altérée par aucune sorte de mépris; en un mot, il n'y a pas une vertu qui ne le demande. Arrêtez-vous à celle où vous aurez le plus d'attrait, et vous y trouverez de quoi vous obliger à aimer le mépris. Le second motif est que vous y êtes engagé par vos principales qualités: comme créature; car vous n'avez en cette qualité que le néant, ainsi que pouvez-vous attendre, que le mépris? Comme pécheur; en cette qualité vous êtes obligé de vous voir aux pieds des démons, et rebuté de toute créature, dont vous avez abusé par vos crimes; comme Chrétien: car c'est une des inclinations de Notre-Seigneur, dont nous avons reçu l'esprit par le baptême, et qui veut imprimer en nous ses sentiments, et particulièrement celui qu'il a pour le mépris: *Hoc sentite in vobis quod et in Christo Jesu* (*Philipp.* II, 5); comme prêtre et victime, vous devez sacrifier en vous les désirs de la gloire, et porter la confusion pour les péchés de tout le monde, comme Notre-Seigneur avec qui vous ne devez être qu'une seule victime. Arrêtez-vous à quelqu'une de ces qualités, pour en approfondir les obligations, et vous y trouverez un second motif pour vous faire aimer le mépris, les outrages même et les calomnies qui n'auraient pas le moindre fondement.

3° Non-seulement nous sommes obligés d'aimer le mépris à cause des qualités que nous portons en cette vie, mais encore à cause de celles que nous espérons tous en l'autre; car nous travaillons tous pour être saints, c'est notre prétention, c'est notre grande espérance; or, pour être saint en l'autre vie et pour être participant de cette gloire éternelle qui fait la souveraine félicité de l'homme, il faut de nécessité se résoudre à souffrir les ignominies, les confusions, les opprobres et les mépris en celle-ci; et c'est se tromper que de prétendre y arriver par d'autres voies; car c'est par là qu'ont passé tous les saints et Notre-Seigneur même, le Saint des saints, qui est venu ici-bas pour nous en apprendre le chemin. C'est le partage que Notre-Seigneur a fait entre la vie présente et la future: jamais la gloire dans toutes les deux; si vous recherchez la gloire en cette vie, vous n'aurez en l'autre que la confusion: mais si vous ne voulez que la confusion et le mépris en partage, pour l'amour de Jésus-Christ, en cette vie, vous aurez en l'autre bonne part à sa gloire: *Si compatimur, et conglorificabimur.* (*Rom.* VIII, 17.) Ecoutez l'assurance que Notre-Seigneur même vous en donne: *Si exprobramini in nomine Christi, beati eritis: quoniam quod est honoris, gloriæ et virtutis Dei super vos requiescit.* (*I Petr.* IV, 14.)

Après cela, aurez-vous encore tant de peine à souffrir les calomnies, les injures et les mépris du monde? vous n'avez jamais pu vous y résoudre en

votre vie passée : confondez-vous en devant Dieu, et demandez-lui la grâce d'y être plus fidèle à l'avenir.

Troisième point. *Coopération.* — 1° Accoutumez-vous à ne vous plus tant attrister, ni à ne vous mettre point tant en peine des injures, des calomnies ou du mépris du monde ; car, enfin, que peut-il faire par tous ses rebuts, ses mauvais traitements et ses mépris ? Vous n'en vaudrez ni plus ni moins devant Dieu, et il vous fournit même par là une grande occasion de lui plaire et d'être saint, si vous en voulez faire un saint usage.

2° Quand vous croirez dans quelque occasion qu'on vous méprise, tâchez de vous rappeler ce que vous êtes : cette vue vous fera connaître que vous méritez les derniers mépris, et ainsi vous ne trouverez jamais de sujet raisonnable pour vous plaindre du traitement que l'on vous fait, voyant que vous en méritez un plus sévère et plus honteux.

3° Demandez souvent à Dieu l'amour du mépris, afin que les rebuts et les confusions, au lieu de troubler votre paix et vous être un obstacle au salut, vous servent de moyen puissant, pour arriver au ciel. *Calumniæ tuæ perfectissimæ laudes meæ sunt,* disait saint Vincent, diacre, au préfet Dacien.

Le fondement solide et véritable de la parfaite humilité est le rien ; c'est sur quoi Dieu fonde ses grands ouvrages, et c'est sur quoi l'humilité et toutes ses pratiques sont appuyées : *Qui appendit terram super nihilum* (*Job* xxvi, 7) ; Dieu fonde la terre sur le néant : cette terre, dit saint Bonaventure, est l'humilité ; c'est cette terre qui est promise aux débonnaires et que possèdent ceux qui sont doux : *Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram.* (*Matth.* v, 4.) C'est cette terre qui, recevant la rosée du ciel, entr'ouvre son néant et ses abîmes pour y produire le Sauveur : *Rorate, cœli, desuper, et nubes pluant Justum : aperiatur terra, et germinet Salvatorem.* (*Isa.* xlv, 8.) C'est cette terre de Juda, cette terre de bénédiction qui, paraissant petite, ne laisse pas d'être très-relevée et très-considérable par les avantages qu'elle a de porter Jésus-Christ : *Terra Juda, nequaquam minima es in principibus Juda: ex te enim exiet dux,* etc. (*Mich.* v, 2.) L'humilité est donc cette terre bénite, mais terre qui est fondée sur le rien : *Qui appendit terram supra nihilum,* et voici comment : *Nihil sumus, nihil habemus, nihil possumus, nihil valemus.*

MÉDITATION VIII.

DE L'HUMILITÉ.

Du premier fondement de cette vertu : Nihil sumus.

Premier point. *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ, venant au monde, et considérez comme, nonobstant ces perfections divines, ces richesses, ces grandeurs qu'il possède comme Dieu, il se reconnaît néanmoins pour un vrai néant comme homme, et avoue qu'il n'est rien selon son humanité devant la majesté de Dieu son Père. Il l'avoue par ses paroles : c'est dans cette vue qu'il dit par son Prophète : *Substantia mea tanquam nihilum ante te* (*Psal.* xxxviii, 6) ; et qu'il s'appelle si souvent *Filius hominis,* c'est-à-dire fils du néant. Il l'avoue par ses actions : c'est pour cela que, dans toute sa vie, vous ne verrez jamais qu'il se soit traité autrement que comme un homme de rien. Il l'avoue par ses dispositions intérieures et par tous les sentiments de son cœur ; car, connaissant clairement que son humanité, toute sacrée qu'elle était par l'union au Verbe, d'elle-même pourtant n'était rien, et que son Père l'ayant tirée du néant pour la rendre dépositaire de tous les biens, elle n'était pas plus que le reste des hommes ; il était ravi d'en faire un aveu continuel dans le fond de son âme, parce qu'il voyait l'honneur qu'il rendait à Dieu par la bassesse de son néant, et par cette humble reconnaissance. Enfin, c'est encore pour rendre, par son état même et jusqu'à la consommation, un aveu de son néant plus illustre, qu'il a voulu se mettre au milieu de son Eglise, dans un sacrement où, se réduisant sous le petit point d'un accident ordinaire, c'est-à-dire au plus bas étage de l'être, et le plus proche qu'il peut du néant, il publie hautement, qu'il n'est rien devant la majesté éternelle de Dieu. Adorez les dispositions du cœur de Jésus s'anéantissant de la sorte ; réjouissez-vous de l'honneur qu'il rend par là à la souveraine majesté, devant qui il est ravi de ne paraître rien ; rendez-lui aussi vos autres devoirs dans cette vue. Surtout priez-le de vous rendre participant de sa divine lumière, pour vous bien faire connaître votre néant, et pour en imprimer le sentiment bien avant dans votre cœur.

Deuxième point. *Communion.* — Pour vous bien convaincre de votre néant, et bien établir en vous cette importante vérité, que vous n'êtes rien, sur laquelle toute humilité solide et véritable doit être fondée : 1° considérez dans la vue de la foi ce que vous êtes, mais considérez-le à loisir et bien à fond. Trois paroles du Saint-Esprit dans l'Ecriture vous le découvriront. La première est celle que Dieu dit autrefois pour se faire connaître à son peuple : *Ego sum qui sum* (*Exod.* iii, 14) : je suis celui qui suis ; je renferme tout l'être ; il est en moi originairement et essentiellement ; j'en possède toute la plénitude. *Allez,* dit-il à Moïse, *et afin que tout le monde connaisse que c'est moi qui vous envoie, dites seulement : Celui qui est m'a envoyé : « Qui est misit me ad te. »* (*Ibid.*) Pesez bien cette parole, elle est convaincante pour vous persuader votre néant. Car si Dieu est celui qui est, il faut par nécessité que la créature soit celle qui n'est pas ; c'est l'instruction qu'il donna lui-même à une de ses fidèles servantes : Ma fille, lui dit-il, je suis celui qui est, et tu es celle qui n'est pas. Oh ! que ce mot dit par Jésus au fond d'un cœur porte de grâce ! Ouvrez-lui le vôtre pour en recevoir l'impression et les effets. La seconde parole du Saint-Esprit, encore plus expresse, est celle qui est dans Isaïe : *Omnes gentes quasi non sint, sic sunt coram te : et quasi nihilum, et inane, reputatæ sunt*

ei. (*Isa.* XL, 17.) Pesez bien ces mots, ils vous apprendront que devant Dieu, c'est-à-dire selon la vérité même, vous n'êtes rien : *Quasi non sint, sic sunt coram te.* Les sens nous trompent, l'amour-propre nous aveugle, la raison même nous déçoit : laissez toutes ces lumières errantes, arrêtez-vous à celles de la foi : elle vous crie que toute créature n'est rien ; pouvez-vous avoir de plus grandes assurances de ce que vous êtes ? La troisième parole est celle de l'Apôtre : elle est décisive : *Qui se existimat aliquid esse, cum nihil sit, ipse se seducit.* (*Gal.* VI, 3.) Voyez ce que vous en pensez ; le Saint-Esprit vous dit à vous en particulier aussi bien qu'à tous les hommes en général, que, si vous croyez être quelque chose, vous vous trompez. Prenez bien garde encore à cette parole, car assurément elle porte grâce pour abattre l'orgueil : *Vox Domini confringentis cedros.* (*Psal.* XXVIII, 5.)

Demeurez donc à présent quelque temps abaissé aux pieds de Notre-Seigneur pour en recevoir les effets, et vous verrez que le poids de son impression suffira pour vous enfoncer jusque dans le centre de votre néant, et pour vous mettre dans un aveu sincère et continuel, quoi que vous ayez pensé jusqu'ici, qu'au fond vous n'êtes rien.

La seconde considération est que cet aveu donne tant de joie et de consolation à une âme véritablement fidèle, que, quand elle serait quelque chose par elle-même, elle y renoncerait de tout son cœur, pour se voir anéantie, et pour ne paraître que comme un néant devant son Dieu : *Et substantia mea tanquam nihilum ante te.* (*Psal.* XXXVIII, 6.) O néant, que tu es doux et précieux ! oh ! que tu es aimable ! oh ! que tu es délicieux pour un cœur humble ! Quelle joie, ô mon âme, de bien peser en toi-même que tu n'es rien, non plus que toute créature, afin de voir ton Dieu tout seul être tout en toutes choses : *Ut sit omnia in omnibus* (*I Cor.* XV, 28), et lui pouvoir dire avec un sentiment amoureux : *Nonne tu qui solus es ?* (*Job* XIV, 4.) Quelle consolation de te considérer toi-même au milieu du néant où il t'a établie et fondée sur le rien : *Qui appendit terram super nihilum* (*Job* XXVI, 7), sans pouvoir en cet état avoir d'autre soutien, d'autre appui, ni d'autre espérance qu'en la toute-puissante et toute miséricordieuse bonté de ton aimable Père ! Quel comble de bonheur de te tenir ainsi anéantie dans la conviction de ce que tu es, pour recevoir en toi ce que Dieu est, et pour être dans un état que, ne pouvant rien recevoir que de lui-même, il n'y ait aussi rien en toi qu'il ne chérisse. C'est le grand privilége d'un cœur humble et anéanti sincèrement à la vue de son néant : *Se attenuat ut ametur a Sponso, se evacuat ut impleatur a Deo.*

La troisième considération qui vous doit obliger à cette conviction sincère de votre néant, est que vous ne sauriez sortir de cette conviction, et vous persuader être quelque chose, si peu que ce soit, que vous ne vous rendiez coupable de mensonge, de larcin et d'un insigne orgueil. De mensonge : car il est vrai qu'ayant été tiré du néant, vous n'êtes rien de vous-même, et que vous n'avez de votre propre que le néant : *Quid est homo ? umbra ; quid est homo ? somnium ; quid est homo ? cinis ac pulvis ; quid est homo ? nihil.* (S. EPHREM.) De larcin : car votre être n'étant qu'une participation de l'être de Dieu, ou plutôt l'être de Dieu rendu sensible, c'est dérober à Dieu la gloire qu'il en prétend, que de vouloir vous estimer davantage. D'orgueil insupportable : car si Dieu fait un si sensible reproche à l'homme de ce que, n'étant que cendre et poussière, il est superbe : *Utquid superbit terra et cinis ?* (*Eccli.* X, 9) que ne devez-vous point craindre, quand, n'étant au fond qu'un néant infiniment au-dessous de la cendre et de la poussière, vous avez peine néanmoins à demeurer dans l'aveu et la reconnaissance de ce que vous êtes ? Et vous êtes si téméraire et si présomptueux que de vous élever !

Confondez-vous de vos sentiments passés ; condamnez votre superbe, et demandez à Dieu la grâce de vous établir dans la conviction de votre néant, et que vous ne vous regardiez jamais que selon cette vue.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — 1° Au lieu de tant vous amuser à votre naissance, à vos richesses, à vos talents et autres avantages, dont la pensée ne fait qu'entretenir votre orgueil, tâchez de visiter souvent le lieu véritable de votre origine, afin que, vous ressouvenant de votre néant, vous ne perdiez jamais de vue ce que vous êtes en vérité.

2° Tâchez aussi de ne plus tromper le monde, et ne cherchez plus à vouloir lui persuader que vous êtes quelque chose, à vouloir vous établir dans son esprit, à vouloir qu'on pense à vous, qu'on vous estime et qu'on vous loue.

3° Ensevelissez dans votre néant toute l'estime, la bonne opinion et les autres sentiments de superbe qui pourront à jamais s'élever en votre cœur ; et dites à Dieu avec un de ses serviteurs : *Omnis æstimatio quantulacunque minima, in valle nihilitatis meæ submergetur et peribit in æternum.* (*De imit. Christi*, lib. III, cap. 8.)

O nihil, nihil, quantum Deo displices cum inflaris ! o nihil quid tibi et laudi ? quid nihilo et honori ? (ALVAREZ.)

MÉDITATION IX.

DE L'HUMILITÉ.

Du second fondement de cette vertu. Nihil habemus.

PREMIER POINT. *Adoration.* — C'est une chose surprenante, mais bien édifiante de voir la manière dont Notre-Seigneur envisage tout ce qui est en lui comme homme, et tout ce qu'il tient de la libéralité de Dieu son Père. Il en a reçu des richesses immenses, il est rempli de tous ses trésors, il a en lui la plénitude de ses grâces, en un mot, il n'y a point de bien qu'il ne renferme : *In quo sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ Dei absconditi* (*Coloss.* II, 3) ; et cependant il ne laisse pas de se reconnaître au milieu de tous ces biens, pauvre, dépouillé de tout, et dans la dernière misère, parce que ces dons sont des faveurs de Dieu, qu'il ne doit pas s'appro-

prier, pour en rechercher sa propre gloire. C'est pour cela qu'il se considère comme mendiant devant son Père : *Ego autem mendicus sum et pauper.* (*Psal.* XXXIX, 18) ; et qu'il dit par son prophète : *Ego vir videns paupertatem meam.* (*Thren.* III, 1.) C'est pour cela qu'il dit que sa doctrine n'est point la sienne, et ses paroles ne sont point de lui : *Doctrina mea non est mea* (*Joan.* VII, 16) : *et sermonem quem audistis non est meus, sed ejus qui misit me, Patris.* (*Joan.* XIV, 24.) C'est pour cela qu'il dit encore qu'il ne recherche point sa propre gloire, et que, s'il cherchait à se glorifier pour tout ce qui est en lui, sa gloire ne serait rien, n'étant fondée que sur le néant : *Gloriam meam non quæro : si ego gloriam meam quæro, gloria mea nihil est.* (*Joan.* VIII, 54.) O le bel exemple pour vous apprendre à ne point tirer sujet de vanité pour tout ce qui est en vous! ô la belle leçon pour vous bien établir dans cette importante vérité, et cette maxime fondamentale de l'humilité que vous n'avez rien en vous, dont vous puissiez vous glorifier : *Nihil habemus.* Adorez votre divin Maître dans ce rare exemple d'anéantissement qu'il vous donne ; remerciez-le de la bonté qu'il a de vous instruire, et du soin qu'il prend de vous fonder solidement dans cette vertu qui est si rare. Demandez-lui la grâce de bien profiter de son exemple, et de vous rendre fidèle à ses instructions, pour vous bien établir dans une humiliation parfaite.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Pour vous mettre en état de ne vous glorifier jamais pour tout ce qui est en vous, et de ne vouloir jamais être estimé pour tous les talents, tous les dons, toutes les grâces que Notre-Seigneur vous aurait donnés, ou vous pourrait donner : 1° considérez que de vous-même vous n'avez rien : *Nihil habemus.* Car de vous-même vous n'êtes rien, et le néant est la seule chose que vous avez en propre, comme vous l'avez vu dans la dernière méditation ; or le néant exclut tout être et toute possession ; c'est la plus grande de toutes les pauvretés, c'est la dernière de toutes les misères. Que si cela est, et que vous en soyez bien persuadé, comment oserez-vous vous glorifier en cet état? Il n'y a que des têtes creuses, et des cerveaux épuisés qui se remplissent ainsi de fausses imaginations, qui se glorifient de ce qu'ils n'ont pas, qui se persuadent que des principautés et des royaumes sont de leur domaine, qui s'estiment être grands seigneurs, et veulent qu'on les honore, pendant qu'au fond et dans la vérité, ils sont dans la dernière pauvreté et dans une extrême indigence. Savez-vous bien qu'il n'y a rien que Dieu haïsse plus et sur quoi son bras s'appesantisse davantage que sur un pauvre qui est superbe? *Tres species audivit anima mea, et aggravor valde animæ illorum : Pauperem superbum.* Voyez donc où vous en êtes, car il n'y a point de mendiant, pour misérable qu'il puisse être, qui ne soit riche et bien à son aise à l'égard de votre fond et de ce que vous avez de vous-même.

Savez-vous bien que cela est si odieux et si insupportable à Notre-Seigneur, qu'il déclare dans l'*Apocalypse* qu'il vomira celui qui, étant pauvre et misérable, sera néanmoins assez insolent, pour s'enorgueillir et se glorifier comme s'il était riche : *Quia dicis quod dives sum et locupletatus, et tu es miser, et miserabilis, et pauper, et cæcus, et nudus, incipiam te evomere ex ore meo.* (*Apoc.* III, 16, 17.)

Pesez bien cette menace, approfondissez cette terrible malédiction, tâchez d'en pénétrer les effroyables suites ; et voyez si ce n'est pas cela même que vous avez à craindre, quand vous voulez vous glorifier, n'ayant rien de vous-même.

Le second motif qui vous doit bien empêcher de tirer vanité de ce que vous avez, est que si vous avez quelque chose depuis que vous êtes sorti du néant, vous ne l'avez que par emprunt : en sorte que, pour paraître en ce monde au rang des créatures, Dieu vous a prêté votre âme, votre corps, et tout ce que vous avez, sans exception d'un seul cheveu ; et dans la nature aussi bien que dans la grâce, tout est à lui seul, et il n'y a rien qui, au fond et à parler selon la foi, vous appartienne. Cela étant, quelle extravagance de vous glorifier en ce que vous avez? *Quid habes quod non accepisti? Si autem accepisti, quid gloriaris quasi non acceperis?* (*I Cor.* IV, 7.) *Omnia mutuata sunt : non ergo licet ex eorum possessione superbire.* Il n'y a que les fous qui veulent qu'on les estime pour les habits qu'on leur prête, et que tout le monde sait ne leur appartenir aucunement. Ce que vous avez vous sera bientôt redemandé avec usure : ce sont les biens de votre maître, dont vous n'êtes que l'économe, *œconomi Dei*, et dont vous serez obligé de lui rendre un bon compte ; ce sont des talents qu'il vous donne pour faire profiter, et les lui remettre fidèlement entre les mains. Quelle folie donc de vouloir qu'on vous en estime comme s'ils étaient à vous, au lieu de penser au compte que vous en devez rendre? *Aliena sunt quæ postmodum repetentur : unde cogitandum potius quomodo redditionis tempore repetentur. Talenta sunt ad negotiandum data, et in hora mortis cum emolumento et usura repetenda. Quæ dementia erit ad onus reddendæ rationis efferri, et ex beneficiis gratis acceptis in vitium elationis incidere?* (ALVAREZ.)

Le troisième motif qui vous doit empêcher de vous glorifier en ce que vous avez, c'est que non-seulement vous n'avez rien de vous-même, non-seulement ce que vous avez n'est pas à vous ; mais, quand il serait à vous, vous ne l'avez qu'à condition que vous vous en servirez uniquement pour la gloire de Dieu, et nullement pour la vôtre. Si donc vous vous en servez pour être estimé davantage, et si vous vous en glorifiez vous-même, vous abusez des dons de Dieu en faisant un tout autre usage que celui qu'il avait en vue en vous les donnant ; vous tombez dans une infâme ingratitude en n'étant point fidèle à le reconnaître pour ses faveurs ; vous

allez au plus haut point d'insolence, en vous servant de ses dons mêmes pour lui ravir sa gloire, et pour en faire une usurpation sacrilége.

Considérez bien que c'est l'outrage que vous lui faites, quand vous vous persuadez avoir quelque chose en vous-même, dont vous pouvez tirer estime.

Voyez sur cela les grands sujets que vous avez de vous confondre pour vos dispositions passées; demandez bien pardon à Dieu de lui avoir si souvent ravi la gloire qu'il prétendait tirer des talents qu'il vous a donnés, et d'avoir ainsi abusé de toutes les faveurs qu'il vous a faites. Priez-le qu'il vous fasse la grâce de ne jamais vous estimer pour tout ce qui est en vous, et de ne vous en servir jamais que pour la gloire de celui qui vous le donne.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — 1° Séparez pour une bonne fois ce qui est précieux en vous d'avec ce qu'il y a de vil, c'est-à-dire ce que vous avez de Dieu, et ce que vous avez de vous-même, suivant le conseil que Dieu vous donne par son prophète : car *si separaveris pretiosum a vili* (*Jer.* xv, 19), vous verrez qu'il ne vous restera plus rien pour vous en glorifier.

2° Quand vous remarquerez qu'on vous estimera pour quelque chose qui est en vous, tâchez dans ce temps de faire un acte de foi de votre néant, et élevant votre cœur à Dieu, dites-lui : *Non nobis, Domine, non nobis.* (*Psal.* CXIII, 9.)

3° S'il vous arrive de vous complaire, et de vous glorifier en quelque chose, ne laissez jamais passer la journée, sans vous en humilier devant Dieu, et en faire quelque pénitence, que vous pourrez déterminer en détail, suivant l'avis de votre directeur.

MÉDITATION X.

DE L'HUMILITÉ.

Du troisième fondement de cette vertu : Nihil possumus.

PREMIER POINT. *Adoration.* — Considérez le bel exemple que Notre-Seigneur vous donne venant au monde, pour ne vous glorifier jamais de toute la puissance qui est en vous. Il y vient avec toute l'autorité de Dieu son Père; toute puissance lui est donnée au ciel et en la terre; il n'y a rien qu'il ne puisse faire selon toute l'étendue de ses desseins et de ses vues; il est même, dit l'Apôtre, le seul en ce monde qui soit puissant : *Tu solus potens* (*I Tim.* VI, 15); et cependant il anéantit tellement cette puissance, aussi bien que ses autres perfections, en se faisant homme : *Exinanivit semetipsum* (*Philipp.* II, 7), et la réduit extérieurement en un tel état de faiblesse, que si peu que nous y voulions faire attention, nous verrons bien comme il nous apprend à ne nous glorifier jamais en nous-mêmes, et à ne tirer aucun sujet de propre estime de toute la puissance qui pourrait être en nous. C'est pour cela qu'il veut paraître d'abord venant sur la terre dans les premières faiblesses de l'enfance, c'est-à-dire dans l'état de la plus grande infirmité, et dans l'impuissance la plus universelle qui se puisse rencontrer dans toute la vie de l'homme. C'est pour cela qu'étant dans un âge plus avancé, et en état d'agir par lui-même dans la voie ordinaire, il proteste hautement pendant sa vie qu'il ne peut rien faire par sa propre vertu : *Non possum a me ipso aliquid facere* (*Joan.* v, 30), et il veut que cette protestation soit écrite dans son Evangile pour être publiée par toute la terre, afin de confondre l'orgueil de l'homme en sa puissance, et de lui apprendre à ne se rien approprier de ce qu'il fait. C'est pour cela encore qu'après sa mort il veut toujours demeurer au milieu de son Eglise, dans le saint Sacrement, mais dans une totale impuissance, afin que, nous étant toujours présent dans cet état où il ne peut voir, ne peut entendre, ne peut parler, ne peut pas même se remuer, il nous apprît plus efficacement par son exemple jusqu'à la consommation des siècles que nous devons anéantir avec joie nos puissances et toutes nos facultés, pour rendre hommage à la toute-puissance de Dieu; que nous devons reconnaître et publier, par l'état même de notre infirmité, que lui seul est puissant : *Tu solus potens;* et que nous ne lui serons jamais plus agréables, ni ne procurerons jamais plus avantageusement sa gloire, que quand nous renoncerons plus entièrement à la nôtre par l'aveu sincère de notre impuissance et de notre faiblesse. Adorez votre divin Maître dans ce bel exemple, dans cette incomparable instruction qu'il vous donne, et tâchez de lui rendre du plus profond de votre cœur vos autres devoirs accoutumés.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Pour bien connaître que vous n'avez aucun sujet de vous glorifier en ce que vous pouvez, et que ce ne peut être pour vous qu'un grand sujet de vous humilier et de vous confondre, arrêtez-vous aux trois considérations suivantes.

1° Considérez ce que vous pouvez de vous-même, et vous verrez le sujet que vous avez de vous convaincre que vous ne pouvez rien. Car il est vrai que de vous-même vous n'êtes rien, et que vous n'avez rien, et par conséquent il est très-vrai que vous ne pouvez rien : *Dei est omne quod possumus: inde vivimus, inde pollemus*, dit saint Cyprien. Or, si de vous-même vous ne pouvez rien, comme la foi nous l'apprend : *Sine me nihil potestis facere* (*Joan.* xv, 5), quel sujet pourriez-vous avoir en vous-même de vous glorifier? *In nullo gloriandum quod nostrum nihil est*, dit encore saint Cyprien. Représentez-vous un pauvre misérable qui dort, et qui, charmé par les douceurs d'un agréable songe, s'imagine posséder quelque empire, être assis sur le trône, avoir le sceptre et la couronne, commander à un grand peuple, et jouir en paix d'une grande puissance et d'une autorité souveraine : ah! quelle joie pendant qu'il dort : *Dormierunt somnum suum, et nihil invenerunt viri divitiarum.* (*Psal.* LXXV, 6.)

Mais quelle surprise quand on l'éveille! qu'il est honteux, quand le songe est passé, de se retrouver sur son fumier et dans sa première misère! *In manibus suis.* C'est ainsi, ô mon âme, que les vapeurs, qui s'étaient élevées de ton orgueil, t'avaient endormie; mais à présent que les rayons de la foi viennent frapper tes yeux, et que tu t'éveilles, conçois bien que l'imagination que tu pouvais quelque chose de toi-même, n'était qu'un effet de ta rêverie; et rentre dans le premier abaissement où tu dois être dans la vue de ta réelle impuissance, et dans la conviction que de toi-même, tu ne peux rien. C'est à quoi il faut présentement que tu t'arrêtes.

La seconde considération qui vous pourra bien établir dans cette conviction, est que non-seulement vous ne pouvez rien, eu égard à ce que vous avez de votre fond, mais encore vous ne pouvez rien de vous-même, eu égard à la puissance que Dieu vous donne. C'est un des grands avantages de l'homme, que d'avoir été établi comme un petit roi sur la terre; Dieu lui a donné l'autorité sur les autres créatures, il lui a donné droit de commander aux animaux, le pouvoir de gouverner ses passions, de se conduire et se déterminer à tout ce qu'il souhaite; mais ce pouvoir est tellement lié, tellement dépendant et tellement faible, qu'il ne s'en servira jamais, si Dieu ne le soutient, si Dieu ne le meut, si Dieu ne concourt avec lui, et si Dieu à chaque moment ne se rend en lui le principe de son action: *Quoniam ex ipso, et per ipsum et in ipso sunt omnia.* (*Coloss.* I, 16.) Représentez-vous un sujet qui aurait reçu de son prince toutes sortes de faveurs, qui aurait été même associé à son empire et rendu participant de son autorité, mais qui, dans cet état d'élévation serait tellement faible, qu'il ne pourrait regarder, entendre, parler, se remuer, ni faire le moindre geste, ni la moindre action, si le roi ne venait lui-même le prendre pour lui ouvrir les yeux, lui desserrer les dents, lui remuer les pieds et les mains, et lui faire faire ce qu'il aurait envie; ne dirait-on pas que cet homme est misérable; que son état, tout élevé qu'il paraît être, ne devrait donner que de la confusion, et qu'il ne serait digne que de mépris? Considère, ô mon âme, que c'est l'image de l'état où tu es. Dieu t'a élevée par la puissance qu'il t'a donnée; mais pourtant tu ne peux rien en aucune manière, s'il ne t'assiste, s'il ne t'aide, s'il ne te soutient, ou s'il ne te meut à chaque moment; non, tu ne peux rien: pas la moindre action: *Omnia opera nostra operatus est nobis* (*Isa.* XXVI, 12); pas la plus courte parole: *Nemo potest dicere: Jesus, nisi in Spiritu sancto* (*I Cor.* XII, 3); pas la moindre pensée: *Non sumus sufficientes cogitare aliquid ex nobis quasi ex nobis* (*II Cor.* III, 5); pas le moindre petit désir du cœur: *Deus qui operatur in nobis velle et perficere* (*Philip.* II, 13); pas le plus petit de tous les mouvements: *In ipso enim vivimus et movemur et sumus.* (*Act.* XVII, 28.) Après cela tirerons-nous encore vanité de ce que nous pouvons, ou plutôt ne prendrons-nous pas, dans la vue d'une si grande faiblesse où nous sommes, et dans la conviction que nous ne pouvons rien de nous-mêmes, un fondement solide pour nous anéantir sans cesse devant Dieu et nous humilier devant les hommes?

La troisième considération qui doit vous faire trouver dans votre impuissance une raison continuelle de vous humilier, est que non-seulement vous ne pouvez rien avec la puissance que Dieu vous donne sans son secours, mais encore avec ce secours vous êtes dans une faiblesse qui ne se peut dire, et qui vous doit encore donner un plus grand sujet de vous confondre; car enfin, avec toute la puissance, les assistances et les grâces très-grandes que vous avez, vous n'avez pas laissé de tomber mille et mille fois dans le péché, et d'abuser dans une infinité d'occasions de toutes ses grâces; vous ne laissez pas d'être ébranlé par les moindres tentations, vous êtes sur le point de céder aux moindres attaques, la plus petite passion vous emporte: où est votre force? La moindre difficulté qui se rencontre dans la vertu vous arrête encore.

Pensez-y bien, et voyez s'il se peut trouver une plus grande faiblesse que la vôtre; confondez-vous-en devant Dieu, et gémissez de ce que n'étant que néant et impuissance de votre fond, et le péché étant survenu ensuite, qui a dévoré toute la force que Dieu vous avait libéralement donnée: *Comederunt alieni robur tuum* (*Osee* VII, 9), vous avez tant de peine à vous humilier et à vous convaincre de votre faiblesse. Demandez-en pardon à Dieu, et priez-le de vous établir si bien sur ce principe, que vous ne pouvez rien, que vous ne présumiez jamais de vos forces.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — 1° Pour ne point tomber dans le malheur de ce prince de Tyr, qui fut condamné à la mort parce qu'il s'était glorifié en sa force: *Elevatum est cor tuum, idcirco morieris* (*Ezech.* XXVIII, 6, 8), demeurons toujours bien convaincus de notre faiblesse; défions-nous de nous-mêmes, et ne nous appuyons jamais sur nous, en ce que nous devons faire: autrement, si nous présumons, nous ne manquerons jamais de tomber. Ce fut le sujet du châtiment terrible que Dieu tira de David et de son peuple; ce fut la cause de la punition redoutable d'Ezéchias; ce fut la source de la chute de saint Pierre, et ce serait assurément la cause de la nôtre.

2° Confions-nous uniquement en Dieu, qui est notre force, et disons-lui avec le Prophète: *Hi in curribus et hi in equis, nos autem in nomine Domini.* (*Psal.* XIX, 8.)

3° Plus nous sommes faibles dans les occasions, plus devons-nous tâcher pour lors de nous confier en Notre-Seigneur; nous nous décourageons dans nos faiblesses, et c'est superbe, le cœur humble s'y encourage; et sachant qu'il n'a de force qu'en Jésus-Christ, il dit avec l'Apôtre: *Cum infirmor, tunc po-*

tens sum. (*II Cor.* XII, 10.) C'est la disposition particulière que vous demanderez instamment à Notre-Seigneur. *Libenter gloriabor in infirmitatibus meis, ut inhabitet in me virtus Christi.* (*Ibid.*, 9.)

MÉDITATION XI.

DE L'HUMILITÉ.

Du quatrième fondement de cette vertu : Nihil valemus.

PREMIER POINT. *Adoration.* — Considérez que, quoiqu'il n'y ait rien en Jésus-Christ qui ne mérite de l'estime ; que tout ce qui est en sa divinité et en son humanité soit d'une valeur infinie, qu'il n'y a rien en son corps, en son âme, en ses pensées, en ses paroles et en ses actions qui ne soit relevé à cause de l'union hypostatique, rien qui ne soit infiniment noble, et au-dessus de tout prix ; il a voulu néanmoins être traité pendant sa vie comme s'il n'avait rien valu. C'est pour cela qu'il ne peut souffrir qu'on dise qu'il est bon pendant qu'il converse avec les hommes, et qu'il reprend celui qui l'avait appelé de la sorte : *Quid me dicis bonum ? nemo bonus, nisi unus Deus.* (*Marc.* X, 18.) C'est pour cela qu'il a voulu être méprisé en ses paroles, en ses œuvres, en son humanité sacrée, et en tout ce qu'il est, comme si tout cela ne valait rien et n'était d'aucun prix. C'est pour cela qu'il a voulu souffrir les plus noires calomnies qui furent jamais ; et il est même encore en un état au très-saint Sacrement, où il est traité de la sorte par les Juifs, par les infidèles, par les hérétiques, par les libertins et par un nombre infini de Chrétiens qui le blasphèment ou qui n'en font aucun cas. Adorez votre divin Maître dans cette profonde humiliation qu'il porte pour votre amour ; étonnez-vous de le voir dans de si grands abaissements ; remerciez-le des grâces qu'il a dessein de vous donner par cet état, pour vous humilier à son exemple ; rendez-lui aussi vos autres devoirs dans cette vue.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Pour bien concevoir la vérité de cette parole : *Nihil valemus*, et pour bien établir en nous ce quatrième fondement de l'humilité solide, vous vous arrêterez aux trois considérations suivantes :

1° Méditez bien que toutes les choses ne valent rien que selon ce qu'elles sont, ce qu'elles ont, ou ce qu'elles peuvent, pour devenir utiles, ou pour le fruit qu'on en espère : c'est ce qui fait leur valeur et leur prix, et c'est le fondement raisonnable de l'estime que l'on en fait. Or, vous savez que de vous-même vous n'êtes rien, vous n'avez rien, vous ne pouvez rien ; il faut donc avouer que vous ne valez rien. Pourquoi donc voulez-vous qu'on vous estime ? Mais il y a plus : si vous ne valez rien dans l'ordre de la nature, vous valez moins que rien dans l'ordre de la grâce ; car il est vrai que vous êtes pécheur, vous ne le sauriez nier, le souvenir de votre vie passée vous en convainc assez. Or, le péché vous met au-dessous de tout, et au-dessous même du néant, et il vaudrait bien mieux n'avoir jamais été que d'avoir eu l'être et d'avoir offensé Dieu. L'Ecriture le dit positivement en parlant de Judas : *Bonum illi erat, si natus non fuisset* (*Matth.* XXVI, 24,) ; si bien, qu'en qualité de pécheur, il n'y a point de créature au monde, pour chétive et misérable qu'elle soit, même entre les irraisonnables, les insensibles et les inanimées qui ne vaille mieux que vous et qui ne soit plus précieuse. Il faut donc que vous vous abaissiez au-dessous même de la cendre, du fumier et de la boue ; et on doit faire moins de cas de vous que de tout ce qu'il y a dans le monde de plus vil, de plus abject et de plus méprisable. Voilà ce que vous valez au jugement de la vérité, et selon la vue que la foi vous en donne ; ouvrez seulement les yeux à sa lumière.

La seconde considération qui pourra encore vous faire connaître plus particulièrement que vous ne valez rien, c'est qu'ayant abusé de votre être, et de tous les dons de Dieu qui sont en vous, non-seulement vous méritez d'être privé de tout, et de retourner une seconde fois dans le néant; mais vous devenez si infect, si dégoûtant et si abominable par la corruption du péché qui est en vous, que, dans le sentiment de tous les saints, il n'y a point de créature si vilaine, si hideuse, si difforme et si épouvantable que vous. Notre-Seigneur n'en avait que la ressemblance, et cependant le prophète dit de lui, le voyant en cet état : *Vidimus eum quasi leprosum.* (*Isa.* LIII, 4.) Il n'y a point d'ulcère si infecte, ni d'apostume si puante et dont il sorte plus d'ordure qu'il n'en sort de votre chair ulcérée par vos crimes, dit saint Ignace dans le livre de ses *Exercices.* Tant de pensées monstrueuses, tant de désirs affreux, tant de mouvements horribles qu'elle pousse sans cesse, et que vous ne ressentez que trop ; vous n'avez qu'à y penser un moment, ce sera assez pour vous faire connaître ce qui en est. Ajoutez encore qu'il n'y a point de corps mort, de cadavre si insupportable que l'état déplorable où le péché vous a réduit : *Gravius omnibus fetet sepulcris.* (S. AMBR.) Voilà, dit saint Vincent-Ferrier, le sentiment que la vérité vous oblige d'avoir de vous-même : *Homo sentiat de seipso, sicut de uno corpore mortuo, pleno vermibus et quod homines dedignant videre et intueri : imo claudunt nares propter ejus pessimum odorem et fetorem, et avertunt facies, ut non videant abominationem.*

Méditez bien ces sentiments qu'ont eus les saints et que vous devez avoir avec eux, et vous n'aurez ensuite aucune peine à réprimer votre superbe, en reconnaissant ce que vous valez.

La troisième considération, qui vous convaincra tout à fait que vous ne valez rien, c'est ce que Notre-Seigneur dit dans l'Evangile, que le sel affadi devient tout à fait inutile, et il n'y a plus aucun usage à quoi il soit propre. Ce sel est le Chrétien, et il est affadi par le péché : et c'est ce qui vous doit confondre et vous abattre sous les pieds de tout le monde. Ecoutez comme Notre-Seigneur vous le dit bien nettement : *Ad nihilum valet ultra, nisi ut mittatur*

foras, et conculcetur ab hominibus (*Matth.* v, 13); hélas! quel prix et quelle valeur! C'est pourtant tout ce que vous valez. Il y a bien plus, car vous mériteriez même d'être sous les pieds des démons, puisque vous avez mérité l'enfer par vos péchés; et ce qui est encore pire, c'est que vous ne valez pas même que la justice de Dieu prenne la peine de vous jeter en enfer, ni que Notre-Seigneur monte sur son trône pour vous juger. C'était le sentiment de Job, qui, considérant la misère de l'homme, s'écriait avec étonnement : *Homo natus de muliere repletur multis miseriis... Et dignum ducis super hujuscemodi aperire oculos tuos, et adducere eum tecum in judicium!* (*Job* xiv, 1, 3.) Se peut-il rien voir de plus misérable? Voilà après tout ce que vous valez, et concevez bien une bonne fois que, pour être environné des dons de Dieu et rempli de ses grâces, vous n'en valez pas davantage par vous-même, puisque les dons de Dieu, pour être en vous, sont toujours siens, et vous ne sauriez, sans vous les approprier et sans une espèce de sacrilége, vous en estimer davantage.

Confondez-vous bien de ce que, valant si peu, vous vous êtes tant estimé par le passé; demandez-en pardon à Dieu, et la grâce de pouvoir bien aimer qu'on vous méprise, dans la pensée que vous ne valez rien.

Troisième point. *Coopération.* — 1° Puisque vous valez si peu, ne souffrez jamais que l'on vous loue, et dites dans votre cœur comme un saint : *Qui me laudant me flagellant.*

2° Quelque mauvais traitement que l'on vous fasse, et quelque mauvaise estime que l'on puisse avoir de vous, ne vous imaginez jamais que l'on vous fait tort, puisque vous méritez dans le fond qu'on en ait encore une plus mauvaise.

3° Quand la pensée vous viendra de vous estimer davantage pour toutes les grâces que Dieu vous fait, rejetez cette pensée comme une des plus raffinées et des plus dangereuses tentations du démon de superbe, et servez-vous seulement de la vue des grâces de Dieu pour l'en aimer davantage, et vous en humilier plus profondément.

MÉDITATION XII.

DE L'HUMILITÉ.

Du premier moyen d'acquérir l'humilité, qui consiste, à se considérer souvent pour se bien connaître.

Premier point. *Adoration.* — Le premier moyen pour bien s'humilier est de faire de temps en temps de sérieuses réflexions sur soi-même, afin de se bien connaître et de bien pénétrer ce que l'on est : *Ex cognitione sui humilitas mater salutis oritur.* (S. Bern.) Considérez que c'est là un des grands fruits de la venue de Jésus-Christ au monde. Il y est venu dans un temps où l'homme ne se connaissait plus; les ténèbres du péché s'étaient tellement épaissies, qu'il ne voyait plus ce qu'il était; il ne discernait plus sa bassesse, son infirmité et sa misère, de sorte qu'il était dans une entière ignorance et dans un profond oubli de ce qu'il était. Et c'est dans ce temps que Jésus veut paraître comme une grande lumière pour l'éclairer dans ses ténèbres, et pour lui faire connaître à fond ce qu'il est : *Habitantibus in regione umbræ mortis lux orta est eis.* (*Isa.* ix, 2.) Adorez donc ce divin Sauveur dans cette vue, et arrêtez-vous quelques moments pour contempler cette belle lumière. Oh! qu'elle est adorable dans sa source! C'est le sein de Dieu même; c'est le sein du Père éternel où elle est engendrée dans les splendeurs des saints, et où elle prend ses plus vives clartés. Oh! qu'elle est aimable en elle-même! Ce n'est point une lumière trompeuse, morte, errante ou passagère; elle est véritable, vive, substantielle, permanente : *Splendor Patris et figura substantiæ ejus.* (*Hebr.* i, 3.) *Erat lux vera.* (*Joan.* i, 9.) Oh! qu'elle est désirable dans ses effets! car elle nous fait connaître parfaitement ce que nous sommes; et pénétrant, comme dit l'Apôtre, jusqu'à la division de notre âme et de notre esprit, jusqu'au fond de nos pensées, de nos inclinations et de tous nos mouvements, jusqu'à la moelle même de nos intentions et de nos affections les plus secrètes : *Pertingens usque ad divisionem animæ ac spiritus, compagum quoque ac medullarum, et discretor cogitationum et intentionum cordis.* (*Hebr.* iv, 12.) Elle nous découvre nos infirmités et toutes nos misères, et nous oblige ainsi de nous abaisser, de nous humilier et de nous confondre à cette vue. Tâchez de participer à ces effets, et pour cela approchez-vous-en avec le respect et l'attention que vous devez : *Accedite ad eum, et illuminamini.* (*Psal.* xxxiii, 6.) Et, après lui avoir rendu vos devoirs ordinaires, demandez-lui la grâce de bien profiter de sa présence, et de faire toutes les réflexions qui sont nécessaires pour vous bien connaître, et ne perdre jamais de vue ce que vous êtes.

Deuxième point. *Communion.* — Afin de bien profiter de la lumière que Jésus vous apporte venant au monde, et vous en servir selon ses desseins pour vous humilier à la vue de vos misères, il faut tâcher de les considérer souvent et de bien penser à ce que vous êtes. C'est assurément un des meilleurs moyens pour vous rendre bien humble; et, pour vous en convaincre, pénétrez bien les considérations suivantes : 1° considérez qu'on ne saurait faire de sérieuses réflexions sur soi et penser à ce que l'on est, qu'on ne s'aperçoive bientôt que son origine est le néant, et que l'on ne découvre par conséquent que de soi-même et de son fond on n'est rien, on n'a rien, on ne peut rien, on ne vaut rien. C'est ce que la foi apprend, quand on l'écoute; c'est ce que la raison persuade, quand on l'examine; c'est ce que l'expérience qu'on a tous les jours de sa propre faiblesse, fait assez connaître, quand sérieusement on y pense. Or, le moyen de se voir en cet état, de se remarquer en soi qu'un si grand fond de toutes sortes de misères, de n'y apercevoir qu'un dénûment si général de toutes sortes de biens, et sans s'abaisser en sa propre estime, et sans se traiter de

même avec mépris? *O homo*, dit Dieu à l'homme. *si te videres, tibi displiceres, et mihi placeres : sed quia te non vides, ideo tibi places, et mihi displices.* (S. Bern.) C'est de là que se tire l'avantage de la réflexion sur soi-même, qui fait qu'on se connaît, et qui, étant bien médité, vous fera connaître comme c'est un grand moyen pour bien s'humilier.

2° Considérez que, comme c'est l'ordinaire de l'homme d'estimer ou de mépriser les choses selon la connaissance qu'il a de leur prix, aussi est-ce le propre de la volonté de donner ses inclinations et ses affections selon l'estime que l'entendement fait des choses qu'il connaît. Pour faire grand cas et chérir beaucoup une chose, il ne faut que connaître auparavant son excellence et son mérite ; au contraire si on connaît sa laideur, sa difformité, c'est un moyen presque infaillible pour n'en avoir que du mépris. Si donc vous voulez vous mépriser, si vous désirez avoir de bas sentiments de vous-même, et vous y plaire de tout votre cœur; si vous voulez en un mot être bien humble, il ne faut que vous connaître vous-même, voir à découvert vos misères, faire attention au peu ou rien que vous valez. Méditez bien si ce n'est pas là le fruit que l'on retire des réflexions que l'on fait sur soi-même pour se connaître, quand ces réflexions sont sérieuses et solides; car il faut avouer que, plus on y pense, et plus on se voit dans la misère : *Nam quomodo non vere humiliabitur anima in hac vera cognitione sui, cum se perceperit oneratam peccatis, mole hujus mortalis corporis aggravatam, terrenis intricatam curis, carnalium desideriorum fæce infectam... proclivem ad vitia, invalidam ad virtutes? Unde huic jam extollentia oculorum? unde levare caput? nonne magis convertetur in ærumna mea dum configitur spina? convertetur ad lacrymas, convertetur ad planctus et gemitus, convertetur ad Dominum, et in humilitate clamabit : Sana animam meam, quia peccavi tibi.* (S. Bern.)

3° Considérez la différence qu'il y a entre la connaissance que nous avons de Dieu, et celle que nous avons des créatures. Plus on considère et on contemple Dieu, et plus en conçoit-on d'amour et d'estime; mais il en est tout au contraire des créatures, car plus on converse avec elles, plus on les considère de près, et plus en fait-on moins d'estime : d'où vient ce proverbe commun que la familiarité engendre le mépris. La raison en est, que Dieu étant un océan infini de toutes sortes de perfections, et plus on le considère, et plus on en découvre, et plus par conséquent il paraît parfait et plus digne de respect et d'amour. Mais pour les créatures, tout leur fond n'étant que misères, défauts et ordures, plus on les approche et on les examine, et plus on sent leur puanteur et on s'aperçoit de leurs défauts, et plus par conséquent on les méprise. Or si cela est des autres créatures dont nous ne voyons que l'extérieur, que sera-ce de vous à l'égard de vous-même, quand, creusant dans votre propre fond, et vous enfonçant en vous-même par une sérieuse et attentive réflexion, vous pénétrerez dans votre néant, et que vous y trouverez un abîme de nécessités, d'indigences et d'imperfections? ne sera-ce pas alors que vous vous mépriserez souverainement, et que vous ferez moins de cas de vous que de la fange et de la boue? Voilà le fruit de la réflexion sérieuse que l'on fait sur soi-même, et le grand avantage qu'on en tire pour se bien humilier.

4° Considérez que ce qui vous doit encore obliger, mais bien étroitement, à faire de sérieuses et fréquentes réflexions sur vous-même, si vous voulez être bien humble, c'est que sans cela l'orgueil trompe, on ne se connaît point, et ainsi on ne s'humilie point. Une vue de nous-mêmes, qui n'est que superficielle, et ces réflexions légères et passagères ordinairement nous font illusion : il y a en nous une vaine apparence et un éclat trompeur qui d'abord éblouit; et, surpris par les illusions de l'amour-propre, n'examinant pas les choses assez à fond, nous croyons avoir quelque chose en nous, qui mérite quelque estime, et qu'au fond nous n'avons pas. Or c'est à quoi on ne manquera jamais d'être surpris, à moins que les réflexions que l'on fait sur soi-même ne soient sérieuses et profondes; et non-seulement il faut pour cela qu'elles soient profondes, mais encore il est nécessaire qu'elles soient fréquentes : autrement on perd aisément de vue ce que l'on est, et on est semblable à cet homme léger et inconstant dont parle l'apôtre : *Similis est homini consideranti vultum nativitatis suæ in speculo : consideravit enim se et abiit, et oblitus est qualis fuerit.* (*Jac.* I, 23, 24.) Ainsi, oubliant ce que l'on est, on se laisse aller aisément aux premiers sentiments d'estime qui nous attaquent, et on prend bonne opinion de soi-même; mais quand, par de solides réflexions, nous avons reconnu ce que nous sommes et découvert le fond de notre misère, et que nous réitérons souvent ces réflexions, pour ne point perdre cette vue, qu'y a-t-il de plus facile que de nous humilier, ayant toujours notre misère devant les yeux? *Recordatio propriæ fœditatis custos est veræ humilitatis.*

5° Considérez que c'est particulièrement par la réflexion que nous faisons sur nous-mêmes, et par la vue de nos misères que Dieu nous donne lumière pour nous humilier : il nous éclaire en différentes manières : tantôt il le fait par le miel des douceurs et les consolations, ainsi qu'il éclaira Jonathas ; tantôt il se sert du fiel des amertumes et des afflictions de cette vie, ainsi que l'ange Raphaël fit à Tobie. Mais, pour nous faire pratiquer l'humilité, il nous éclaire avec de la boue, ainsi que Jésus-Christ en usa en rendant la vue à l'aveugle-né, c'est-à-dire que, par la considération de notre misère appliquée à nos yeux, il nous fait avouer que nous ne sommes dignes que de mépris.

Demandez à Dieu qu'il vous fasse cette grâce, et priez-le qu'à la faveur de ces divines lumières vous

puissiez faire des réflexions assez solides sur vous-même, afin que, ne perdant jamais de vue vos misères, vous puissiez trouver le moyen de vous humilier autant qu'il désire.

Troisième point. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de profiter de l'avis qui est donné à l'épouse ; faites réflexion sur vos actions, retournez sur vos pas, examinez ces mouvements et ces vestiges de tant de passions différentes qui s'élèvent en vous, afin d'avoir toujours un sujet présent pour vous humilier à la vue de vos misères : *Si ignoras te, egredere, et abi post vestigia gregum tuorum. (Cant.* I, 7.)

2° Tâchez de ne pas faire cette réflexion par manière d'acquit et comme en passant, mais de l'approfondir et de creuser jusqu'à ce que vous soyez bien pénétré de ce que vous êtes, et que la conviction n'en soit pas seulement dans l'esprit, mais dans le cœur.

3° Ne vous contentez pas d'avoir fait une fois cette réflexion, mais réitérez-la de temps en temps, surtout lorsque vous vous trouverez attaqué de superbe, et que la pensée ou le mouvement vous viendra de vous estimer.

MÉDITATION XIII.

DE L'HUMILITÉ.

Du second moyen d'acquérir cette vertu.

Premier point. *Adoration.* — Considérez que le second moyen d'acquérir l'humilité est de s'exercer aux actes de cette vertu, et particulièrement aux humiliations extérieures, et aux pratiques viles et abjectes qui portent quelque confusion devant le monde. Admirez l'exemple que Notre-Seigneur vous en donne pendant sa vie, et le soin particulier qu'il prend de vous instruire sur ce sujet ; car c'est pour cela que, tout petit enfant qu'il est, dès qu'il se voit en état d'agir, il veut s'appliquer aux emplois les plus vils et aux services les plus bas en la maison de sa Mère : *Nonne in ponenda mensula, in cubilibus aptandis et aliis secretioribus domus adjuvabat eam? Intuere ergo Jesum bene humilia obsequia per domum facientem.* (S. Bonav.) C'est pour cela que, selon la remarque du même Père, il a voulu toujours être en la compagnie de ses disciples comme serviteur, c'est-à-dire comme engagé par état et par office, à s'appliquer aux emplois les plus vils et aux fonctions les plus ravalées : *In medio vestrum sum tanquam qui ministrat.* (*Luc.* XXII, 27.) C'est pour cela, qu'après avoir été toute sa vie dans les pratiques d'une humiliation perpétuelle, il veut encore, la veille de sa mort, servir ses apôtres à la Cène, se mettre à leurs pieds, les laver et les essuyer, avec un abaissement extérieur qui est surprenant, mais avec une joie qui ne se peut dire. C'est pour cela enfin que dans cette action il dit à saint Pierre : *Quod facio, tu nescis modo, scies autem postea* (*Joan.* XIII, 7) ; et qu'il ajoute immédiatement après : *Exemplum enim dedi vobis, ut quemadmodum ego feci, ita et vos faciatis* (*Ibid.*, 15), pour apprendre à ses apôtres, en la personne de leur chef, et ensuite à tous les fidèles, que, s'il s'abaisse lui-même, ce n'est que pour nous obliger à nous humilier à son imitation, et que, si nous voulons être humbles comme lui, il faut comme lui que nous nous exercions aux actes extérieurs d'humilité, et que nous suivions la voie de l'humiliation qu'il nous trace par son exemple. Ouvrez donc votre cœur à cette importante leçon de votre divin Maître ; remerciez-le du bel exemple qu'il vous en a donné et en sa vie et en sa mort : *Quid enim aliud docuit humiliando se factus obediens? quid aliud docuit solvendo quod non debebat? quid aliud docuit baptizatus qui peccatum non fecit, crucifixus, qui reatum non habebat?* C'est dans cette vue que vous tâcherez de lui rendre vos devoirs ordinaires, et surtout de lui demander la grâce de bien profiter de cette belle instruction qu'il vous donne.

Deuxième point. *Communion.* — Pour bien connaître comme la pratique des actes d'humilité, surtout des actes extérieurs et des exercices humiliants, est un moyen nécessaire, ou du moins d'une très-grande conséquence, pour acquérir cette vertu : 1° considérez que c'est par la fidélité aux actes et aux exercices de l'humilité que cette vertu se forme en nous. Car il en est de l'humilité comme des autres vertus ; ce sont des habitudes qui ne s'acquièrent jamais que par des actes réitérés ; c'est se tromper que de croire que les enseignements suffisent, que les raisons aient assez de force, que les motifs soient assez puissants pour vous rendre humble. Il n'en faut pas à la vérité davantage pour vous persuader que vous le devez être : mais pour l'être en effet, cela ne suffit pas ; vous le savez, et vous ressentez bien que vous n'êtes pas humble, pour être convaincu que vous le devez être : il faut la pratique, et c'est ce qui vous manque. Quel jugement feriez-vous, dit le grand saint Basile à ce sujet, d'un homme qui se contenterait d'apprendre les règles de l'architecture et qui ne bâtirait jamais ? Ne pouvez-vous pas conclure en toute sûreté qu'il ne sera jamais bon architecte ? Si un homme, voulant apprendre à jouer du luth, se contentait d'en savoir les règles sans les mettre en pratique, ne pourrait-on pas assurer qu'il n'y réussira jamais? et si quelqu'un qui voudrait bien écrire, se contentait de considérer comment les lettres se forment, sans prendre souvent la plume et les former lui-même, ne serait-il pas impossible qu'il pût jamais écrire ? Il en est de même de l'humilité : c'est se tromper que de croire devenir humble sans pratique. Ce ne sont pas des affronts que l'on se représente, des persécutions que l'on se figure, des calomnies que l'on se forge, qui font les hommes bien patients, tant que cela n'est point présent en effet ; il n'est pas difficile de se persuader qu'on serait prêt de les souffrir, et tant que ces souffrances ne sont que dans l'imagination, ordinairement la patience n'est qu'en idée ; mais des affronts effectifs et bien soufferts, c'est ce

qui fait l'homme patient ; et un seul, enduré de bon cœur, servira plus à former cette vertu en votre âme que cinquante conçus seulement par le désir. Ainsi en est-il de l'humilité : vous en acquerrez assurément plus de degrés en remplissant un seul jour un office vil et abject, en portant un seul jour un habit pauvre, en demeurant un seul jour exposé avec joie à la risée du monde, que vous ne feriez en plusieurs années de seules pensées et de seuls désirs.

Méditez bien toutes ces comparaisons : elles font assez connaître combien on se trompe, quand on veut devenir humble sans pratique, et qu'on croit acquérir l'humilité en la désirant et la demandant à Dieu, sans s'exercer aux actes de cette vertu et sans se mettre en peine de s'y rendre fidèle.

Le second motif qui pourra vous faire connaître encore plus particulièrement la nécessité de vous exercer aux pratiques humiliantes, si vous voulez être humble, c'est que sans cela vous ne déracinerez jamais entièrement la superbe de votre fond, et tôt ou tard elle vous perdra, si vous ne la perdez ; or, ce sont les actes, et non pas l'habitude de l'humilité, qui doivent achever de la détruire et de la perdre ; car, quoique l'habitude d'humilité, aussi bien que des autres vertus, soit dans votre âme quand vous êtes en état de grâce, parce que la charité les amène toujours toutes avec elle comme ses suivantes, et que Dieu les met toutes par infusion dans le cœur en le sanctifiant : toutefois vous savez bien que, dans cet état, vous ne laissez pas de souffrir de grandes difficultés à vous humilier, que vous y sentez d'horribles contradictions, que vous y avez, dans les occasions, de terribles répugnances : en un mot, vous voyez bien que tant que vous aurez ces mouvements si violents, vous ne retiendrez jamais votre cœur, et vous ne l'empêcherez point de suivre les impressions de la partie inférieure qui se révolte. Il faut donc apaiser la violence de ces mouvements, autrement vous serez toujours en péril évident de vous perdre dans ces tempêtes. Or, c'est à quoi toutes les raisons, toutes les considérations, et les seuls désirs ne suffiront jamais : il faut de l'exercice ; c'est ce qui assujettit cette partie inférieure, c'est ce qui la dompte, c'est ce qui ôte petit à petit ces grandes répugnances, c'est ce qui insensiblement la réduit en la rendant plus souple aux mouvements de la partie supérieure. D'ailleurs la superbe étant le premier vice de l'homme, aussi bien que de l'ange, c'est celui aussi dont la contagion est plus attachée à notre volonté blessée par le péché originel, et qui jette aussi de plus profondes racines dans notre cœur : ainsi, à moins que d'arracher continuellement, à moins que de creuser sans cesse, à moins que d'approfondir avec un grand soin pour en retrancher tous les rejetons, et en couper jusqu'aux moindres petits filaments : nous nous trouverons infectés par la contagion de ce vice, c'est-à-dire toujours superbes et jamais humbles. Or, pour arracher, pour couper, pour retrancher, il faut mettre la main à l'œuvre, et c'est par les pratiques que l'on creuse, que l'on approfondit, que l'on arrache. Cela est d'une telle conséquence qu'un très-grand nombre de personnes bien élevées se sont perdues pour n'avoir point été fidèles à ces pratiques, et pour avoir cessé l'exercice des humiliations. Combien de saintes âmes qui étaient près du port, qu'un petit vent d'orgueil a emportées sur des écueils où elles ont fait naufrage ! combien qui ont perdu leurs talents et leurs grâces pour être sortis de l'état civil et des emplois humiliants où Dieu les conservait ! Rendez-vous sage aux dépens des autres, et que ces exemples vous obligent à vous bien exercer aux actes de l'humilité.

Le troisième motif qui vous doit rendre fidèle à ces mêmes actes, est que, quand même ils ne seraient pas absolument nécessaires pour acquérir l'humilité et détruire la superbe, toujours faut-il avouer qu'on en reçoit de très-grands avantages pour établir l'humilité et ruiner l'orgueil. Car là où Dieu les remarque, il y fait le rendez-vous de ses faveurs et de ses caresses : aussi on a plus de force ayant plus de grâce ; là où les démons les voient, jamais ils ne s'en approchent : car comme il n'y a rien qui plaise plus à Dieu, il n'y a rien aussi que le démon craigne tant qu'une âme humiliée : *Cor contritum et humiliatum* (*Psal.* L, 19) : ainsi les tentations y sont plus faibles. Là où ces pratiques se rencontrent souvent, la nature s'y apprivoise : ainsi elle n'en a plus tant de frayeur ; c'est ce qu'on remarque par expérience en tous ceux qui s'y rendent fidèles, la peine diminue à proportion qu'on s'applique à l'exercice. Quels avantages pour l'humilité contre la superbe ! Faiblesse ôtée par l'abondance de la grâce, tentations diminuées par l'éloignement du démon, frayeur et peine dissipées par les approches des objets, et des vains fantômes qui faisaient peur. Ce sont les trois grands obstacles que l'on peut avoir à embrasser l'humilité et à renoncer à la superbe ; c'est à quoi on remédie par la pratique des humiliations ; c'est donc un grand moyen pour acquérir l'humilité.

Après cela ne vous étonnez plus si vous n'êtes pas humble car vous ne sauriez presque vous résoudre aux humiliations effectives ; vous y pensez, vous vous en occupez, et arrêtez aux motifs qui vous y portent, vous en sentez même quelque désir ; mais vous en demeurez là, et vous n'allez point à la pratique, confondez-vous-en devant Dieu ; humiliez-vous pour le passé, et tâchez de lui bien demander la grâce de lui être fidèle à l'avenir, et de ne vous pas contenter de seules considérations, de seules pensées et de seuls désirs : mais de travailler plus solidement à acquérir l'humilité et de vous exercer pour cela toute votre vie aux actes humiliants qu'elle vous prescrit.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — 1° Comme on ne guérit pas un homme peureux par des raisons,

et qu'il ne laisse pas de craindre, quoiqu'il soit convaincu qu'il n'y ait rien à craindre; mais qu'il faut, pour faire passer sa peur, qu'il s'approche et qu'il touche les choses qui lui paraissent des fantômes, qu'il aille dans les lieux obscurs qui lui faisaient peur, afin qu'il reconnaisse par sa propre expérience que sa peur n'était qu'imagination : ainsi faut-il que vous vous guérissiez de la peur que vous avez des confusions et des mépris. Résolvez-vous donc à les souffrir une bonne fois, et rendez-vous-y fidèle dans quelque bonne occasion, et vous verrez que la plus grande peine n'est qu'en idée.

2° Rappelez en particulier dans votre esprit les différents actes et les divers degrés d'humilité, et voyez les moyens, les voies particulières et les circonstances des lieux, des temps, des personnes, où, selon votre état et votre condition présente, vous pourrez les réduire en pratique.

3° Demandez souvent à Dieu la grâce d'être fidèle à toutes les occasions qui s'en présenteront.

MÉDITATION XIV.

DE L'HUMILITÉ.

Du troisième moyen d'acquérir cette vertu : la vie cachée et la retraite.

Premier point. *Adoration.* — Considérez qu'un des plus grands moyens et des plus nécessaires pour acquérir l'humilité, et pour l'établir solidement dans un cœur, est l'éloignement du grand monde, la vie cachée et la retraite. C'est une chose surprenante de voir l'exemple que Notre-Seigneur nous donne pendant toute sa vie sur ce sujet. Il vient particulièrement en ce monde, disent les saints, pour guérir la superbe de l'homme, et son grand dessein est de lui apprendre l'humilité. Il commence à lui en donner d'admirables leçons dans le berceau; et il veut pour cela que, dans sa naissance, il n'y ait pas une circonstance qui ne crie hautement à l'homme qu'il doit être humble : *Omnis Christi nativitatis schola humilitatis est officina,* dit saint Augustin. Il continue à en donner des instructions pendant son enfance, et il ne cesse de les renouveler pendant tout le cours de sa vie : *Discite a me quia mitis sum et humilis corde.* Il propose même particulièrement à ses disciples cette vertu à imiter entre une infinité d'autres, dont il est le modèle : comme pour nous dire que c'est sa chère et sa bien-aimée, et celle qu'il désire particulièrement établir dans nos cœurs : *Primum et magnum munus Spiritus.* (*Matth.* xi, 29.) Partout nous voyons qu'il mene une vie si cachée, qu'il demeure presque inconnu à toute la terre, toujours séparé, toujours à l'écart, presque toujours dans la retraite : les premiers jours de sa vie, caché dans une étable; les premières années, inconnu en Egypte parmi des infidèles, jusqu'à l'âge de trente ans, retiré à Nazareth, sans être connu du monde. Tout le reste, c'est-à-dire pendant les trois dernières années, une grande partie dans les déserts, sur les montagnes, en des lieux écartés, séparé même de ses amis et de ses plus intimes : ô la belle leçon pour une âme qui veut être humble! Vie inconnue, vie cachée, vie retirée, vie séparée du commerce du monde : moyen sûr pour devenir humble et pour imiter votre divin Sauveur. Remerciez-le de vous avoir tracé lui-même cette voie inconnue : *Via humilitatis aliunde non manat, a Christo venit;* et après lui avoir rendu vos devoirs ordinaires, demandez-lui surtout la grâce de la bien suivre : *Vobis reliquit exemplum, ut sequamini vestigia ejus.* (*I Petr.* ii, 21.)

Deuxième point. *Communion.* — Pour bien connaître combien la vie cachée est importante pour acquérir l'humilité, tâchez de pénétrer les trois considérations suivantes : ce que l'on apprend dans la retraite, ce que l'on fait dans la retraite, ce que l'on reçoit dans la retraite.

1° Ce que l'on apprend dans la retraite. On y apprend trois choses : soi-même, Dieu, le monde. Soi-même : car comme les passions y sont plus tranquilles, et le cœur plus en paix, on pénètre mieux son propre fond, et on discerne mieux ce que l'on est. Dieu : car comme les dissipations n'y sont pas si fréquentes, n'y ayant plus tant de créatures qui nous amusent, on est en état de mieux envisager sa grandeur, et de se remplir de la vue de ce qu'il est. Le monde : on n'y est pas si aisément ébloui par ce vain éclat qui trompe, quand on le regarde de trop près : ainsi en étant éloigné, on découvre plus aisément la vérité de ce qu'il est. Or, qu'y peut-il avoir de plus avantageux pour une âme qui veut s'humilier, que ces trois vues ? En voyant ce que l'on est, on se voit néant et péché, et par conséquent digne de tout mépris ; en voyant ce que Dieu est, on le voit dans sa majesté, possédant en lui toutes les perfections, aussi bien que tout être : et ainsi digne de tout honneur, et le seul à qui la gloire est due. En voyant ce qu'est le monde, on le voit trompeur, extravagant, insensé, dont les jugements ne sont aucunement à craindre, et dont les louanges doivent être aussi indifférentes que les mépris. Se peut-il rien trouver qui mette une âme en état de s'anéantir plus aisément, de s'humilier plus facilement, de supporter toutes sortes de confusions plus patiemment.

Le second motif qui vous fera connaître comme la vie cachée est un des plus excellents moyens pour être bien humble, est ce que l'on y fait. Qu'est-ce, à votre avis, que l'on fait dans la vie cachée et la retraite? Tout ce qui est nécessaire pour que le monde nous méprise. On le fuit, on se cache, et on se tait : que pourrait-on faire qui attirât davantage son mépris ? Car enfin, quoiqu'il en dise, il veut qu'on le suive ; quand on le suit, il veut que l'on paraisse ; pour paraître, il veut que l'on parle : sans cela, il ne faut pas vous attendre jamais à en être estimé, puisqu'en le fuyant, vous vous déclarez son ennemi, et il vous persécute ; et en le suivant sans y paraître, il s'en offense, et l'esprit du

superbe qui le conduit, fait qu'il ne vous traite que de rebut. Que si vous y voulez paraître sans parler, sans découvrir vos talents, sans faire le bel esprit et sans vous entretenir de noblesse, de richesses, de grandeurs, et de tout ce qui fait son honnête homme : il vous prend pour un homme sans politesse, et ne fait pas attention à vous. Trois choses que le monde demande pour fomenter l'esprit de superbe qui le nourrit ; trois grands obstacles que le siècle fournit toujours à un cœur, pour l'empêcher d'être bien humble, et dont il est bien difficile de se défendre ; trois grands empêchements qui, étant surmontés, donneraient une grande ouverture et une entrée bien facile à l'humilité dans une âme chrétienne. Méditez bien que ce sont les prérogatives de la retraite et de la vie retirée ; car si vous approfondissez ce qu'on y fait, vous trouverez que ce sont là les grands avantages qu'elle porte en elle : *Fuge, late, tace*, fuir, se cacher, et se taire.

Le troisième motif qui vous fera connaître combien la vie cachée est un puissant moyen pour être bien humble, est ce que l'on y reçoit. On y reçoit les grâces spéciales et les caresses particulières que Notre-Seigneur donne à tous ceux qui se cachent pour son amour : *Ducam in solitudinem, et loquar ad cor ejus.* (*Ose.* II, 14.) Grâces qui font qu'on expérimente ce que c'est que ces torrents de la consolation que Dieu donne à ceux qui se privent des consolations du siècle pour lui ; qu'on ressent ce que c'est que la paix d'une bonne conscience, et le repos d'un cœur dégagé des vains amusements du monde ; qu'on goûte ce que c'est que les avantages d'une âme qui, comme une épouse fidèle, ne cherche que la gloire de son divin époux : *Ut sponsa meum zelabis honorem.* Oh ! qu'il lui est facile, après ces agréables épreuves, d'avoir à dégoût toute la gloire du monde ! *Gustato spiritu desipit omnis caro.*

Mettez-vous en état d'en faire l'expérience, et demandez à Notre-Seigneur qu'il vous en fasse la grâce.

Troisième point. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de passer un temps considérable dans la retraite, si vous le pouvez sans manquer à vos obligations, sans vouloir paraître dans le monde, sans vous mettre en peine de ce qu'il pense et de ce qu'il dit de vous, et sans faire aucun état de tous ses jugements.

2° Tant que vous sentirez encore en vous ces grands désirs de paraître, ces violentes appréhensions du mépris, ces ardents mouvements pour l'estime et la louange, ne vous hasardez point de vous produire, car assurément la vanité vous prendrait en peu de temps ; attendez que cet esprit d'orgueil ne soit plus si puissant en vous ; demeurez dans la retraite jusqu'à ce que vous vous sentiez un peu plus fort sur ce point.

3° Commencez dès à présent à vous appliquer avec plus de soin et de fidélité aux actions cachées, aux œuvres délaissées, aux exercices abjects et inconnus, afin d'en imprimer tellement l'amour dans votre cœur que vous ne vous laissiez jamais emporter aux vanités du monde : *Ut vita vestra abscondita sit cum Christo in Deo.* (*Coloss.* III, 3.)

MÉDITATION XV.

DE L'HUMILITÉ.

Du quatrième moyen d'acquérir cette vertu : l'exemple des grands saints.

Premier point. *Adoration.* — Considérez que non-seulement Notre-Seigneur a donné un modèle achevé d'une humilité parfaite en sa personne, et qu'il a travaillé depuis le premier instant de son incarnation jusqu'au dernier moment de sa vie à vous instruire de cette vertu par son exemple : *Voluntariam ac spontaneam humilitatem ab utero matris usque ad supplicium crucis omni fortitudine elegit, ac docuit* (S. Leo) ; mais qu'il a voulu encore en faire paraître d'admirables copies dans ses saints, afin de continuer, même après sa mort et en ses membres, les instructions sur cette vertu qu'il avait données pendant sa vie, et de ne rien omettre de ce qui pourrait servir à nous rendre bien humbles. C'est pour cela qu'il les a tous rendus participants de sa vie humiliée sur la terre, avant que de les rendre participants de sa gloire dans le ciel ; c'est pour cela que ses plus grands amis et ses plus intimes sont ceux qui ont eu plus de part à ses humiliations et à ses abaissements ; c'est pour cela enfin qu'après les avoir fait passer par les opprobres, les ignominies et les plus noires calomnies, il a voulu faire éclater leurs grâces, faire connaître leurs vertus, les faire reluire comme de beaux astres dans le firmament de son Eglise, afin qu'étant portés à les envisager avec amour, l'humilité, qui a été le fondement de toutes leurs grandeurs, nous devînt plus aimable, et nous fût rendue plus facile par tant d'exemples. Adorez Notre-Seigneur dans tous les soins qu'il prend pour vous instruire et dans les désirs qu'il a de vous rendre bien humble ; remerciez-le de tous les moyens qu'il vous a donnés sur ce sujet, surtout de l'exemple de tant de saints ; rendez-lui aussi dans cette vue vos autres devoirs accoutumés.

Deuxième point. *Communion.* — Pour bien connaître combien l'humilité devient facile en se comparant aux grands saints, et combien on est porté à s'humilier en considérant ce que l'on est et ce qu'ils ont été : commencez dès à présent à faire cette comparaison, et vous verrez les impressions humiliantes qu'elle fera sur votre cœur, et comme ce moyen est un des meilleurs que l'on peut prendre pour être bien humble. Or, pour cet effet, considérez : 1° quelles ont été les vertus et les dispositions générales des saints, et quelles sont celles que vous avez ; 2° quelles ont été leurs dispositions touchant l'humilité, et ce que cette vertu a fait autrefois en eux, et fait présentement en vous ; 3° le fruit qu'eux-

mêmes ont retiré de pareils exemples, et que vous n'avez point encore retiré : trois vues qui, vous faisant trouver de grands sujets de vous confondre, vous convaincront par votre propre expérience que c'est là un bon moyen pour devenir humble.

1° Méditez bien quelles ont été les vertus et dispositions de ces grands saints. Votre orgueil vous trompe, quand il vous persuade que vous êtes déjà bien vertueux, et bien parfait ; c'est une pensée qui vous vient quelquefois, et souvent elle vous amuse, et toujours elle vous empêche d'être bien humble. Or, voici un puissant remède contre cette illusion, voici un excellent moyen pour vous guérir. Comparez vos vertus et vos dispositions à celles des grands saints ; interrogez-vous vous-même, et voyez s'il y a lieu de vous enorgueillir. ou plutôt si vous n'avez pas tout sujet de vous confondre. Aimes-tu, ô mon âme, le mépris comme la chose du monde la plus délicieuse, ainsi que faisait saint Dominique ? Les louanges te font-elles autant de peines qu'à saint Ignace, martyr, et dis-tu de cœur comme ce saint : *Qui me laudant, me flagellant ?* As-tu une telle horreur des honneurs, que d'en tomber malade quand ils se présentent, ainsi qu'un saint Raymond ? As-tu une affection si forte et si constante pour la croix, que tu n'aimes à vivre que pour souffrir, comme une sainte Thérèse ? As-tu des inclinations si tendres pour ton Jésus crucifié, qu'entendant lire trois mots de sa passion, tu fondes en larmes, comme saint Vincent Ferrier ? Pleures-tu de regrets quand il faut donner quelque soulagement à ton corps, comme sainte Catherine de Sienne ? L'oraison te plaît-elle jusqu'à ce point, y as-tu une telle ferveur que les nuits entières de l'hiver te semblent trop courtes, comme à saint Antoine ? Ta foi est-elle assez grande, et assez vive pour faire passer des montagnes d'un lieu à un autre, comme saint Grégoire-Thaumaturge ? Ce sont là les vertus des saints, mais où sont les tiennes ? C'est sur ces modèles achevés qu'il faut que tu te règles, ô mon âme ; c'est dans ces miroirs purs qu'il faut que tu te regardes, et que tu considères ce que tu es. Quand tu te compares aux pécheurs, tu t'imagines être parfaite, parce que tu ne te précipites pas dans leurs désordres ; quand tu te mesures aux gens du monde, tu t'imagines être bien sainte, parce que tu n'es pas dans leurs déréglements ; quand tu te compares à plusieurs qui s'étant retirés mènent une vie commune dans la retraite, tu crois être bien élevée, parce que tu ne remarques pas en toi plusieurs imperfections, dans lesquelles tu vois que tous les jours ils tombent. Voilà ce qui jusqu'à présent a nourri ta superbe ; voilà ce qui par le passé a entretenu ton orgueil ; voilà ce qui a toujours fomenté cette bonne opinion que tu as conçue de toi-même, qui t'enfle, et qui t'élève. Veux-tu maintenant te guérir et devenir bien humble ? élève un peu les yeux, regarde fixement ces grands saints, et considère avec attention jusqu'où a été leur grâce, jusqu'où ils ont porté leur fidélité, jusqu'où est parvenue leur vertu. Cette vue te fera discerner que tu es bien éloignée de ce que tu penses ; que les vertus sont encore bien faibles et bien imparfaites dans ton cœur ; que tu es bien loin de la perfection que Dieu te demande ; en un mot que tu n'es qu'un misérable, et que tu n'as pas tant de sujet de t'élever, et de t'enorgueillir de ce que tu crois avoir, que de t'humilier et de te confondre de ce que tu n'as pas.

C'est la première réflexion : si vous pouvez en bien remplir votre âme, vous verrez par votre propre expérience combien elle est capable de vous humilier. La seconde considération qui pourra encore vous servir puissamment pour vous humilier, c'est de voir comme ces grands saints, au milieu de tant de vertus et de grâces qui les ont rendus l'objet de l'admiration du ciel, aussi bien que de la vénération de toute la terre, se sont néanmoins tellement abaissés, humiliés et anéantis, qu'ils se sont toujours regardés comme les plus misérables de tous les hommes. Voyez un saint François ; c'était un prodige de sainteté dans le monde, et cependant il confessait hautement qu'il était le plus grand pécheur de la terre. Voyez un saint Dominique : c'était un abîme de toutes sortes de vertus, et cependant, quand il approchait de quelque ville, il se mettait à genoux avant que d'y entrer, et les larmes aux yeux, il priait Dieu qu'à son entrée la ville ne s'abîmât point à cause de ses crimes. Voyez un saint Paul : c'était un miracle de grâce, il avait converti tout un monde, il avait pénétré dans le plus haut des cieux, il avait été élevé jusqu'à la vue de la Divinité même : et cependant il se place le dernier parmi les Chrétiens, et le premier entre les pécheurs : *Mihi sanctorum omnium minimo.* (*Ephes.* III, 8.)... *Venit peccatores salvos facere quorum primus ego sum.* (*I Timoth.* I, 15.) Ah ! si tu voulais ici, ô mon âme, t'arrêter un peu pour approfondir ces exemples, et pour y faire quelques réflexions, que tu y trouverais de quoi t'humilier et te confondre ! Car il faut que tu avoues que ces grands saints ont parlé en vérité, du fond de leur cœur, et avec un sentiment intérieur qui répondait à leurs paroles : leur grâce et l'esprit de Dieu qui les animait ne te permettent pas d'en douter. Il faut que tu avoues qu'ils ont eu mille fois plus de grâce et de vertu que tu n'en as : la seule vue de ce qu'ils ont fait et de ce que tu fais, t'en convainc assez sans autre preuve. Que faut-il donc que tu dises et que tu penses de toi-même, quand tu vois que tout saints qu'ils étaient, ils ne s'estimaient que des misérables ; et quand tu entends qu'ils se publiaient les plus coupables de tous les criminels ?

La troisième considération qui vous fera connaître combien c'est un moyen puissant pour vous encourager à vous humilier, que de vous comparer aux plus grands saints, est le fruit qu'[illegible]
ont retiré de pareilles compara[illegible]
s'humilier, et que vous pouve[illegible]
Car si la seule vue de [illegible]
entretien d'une journée [illegible]

sées du grand saint Antoine, qu'il s'en revint à ses disciples, la vue fixée en terre, les sanglots dans le cœur, la confusion sur le visage, avouant qu'il était indigne du nom de religieux, et qu'il n'était qu'un misérable : que devez-vous faire à la vue de tant de saints si extraordinairement élevés par la grâce, et si prodigieusement abaissés par leur humilité ?

Que cela vous serve au moins à vous faire reconnaître votre pauvreté, et avouer votre misère, et profiter d'un si grand nombre d'exemples pour vous humilier. Confondez-vous de ne l'avoir pas fait par le passé ; demandez-en pardon à Dieu, et priez-le qu'il vous fasse la grâce de vous y rendre fidèle à l'avenir, autant qu'il le désire.

Troisième point. *Coopération.* — 1° Quand les pensées de vanité vous attaqueront, et que vous vous imaginerez être bien humble, bien patient, bien mortifié et bien parfait, accoutumez-vous d'abord à jeter les yeux sur quelques-uns de ces grands saints, et à vous comparer à eux. C'est le grand remède, dit saint Jean Climaque, pour vous guérir de ces pensées : et le moyen sûr, dit le grand saint Grégoire, pour vous obliger d'avouer que vous n'êtes qu'un misérable.

2° Ne vous contentez pas de vous comparer aux saints dans le temps de ces tentations : mais de temps en temps, pour vous encourager à la pratique de ce que vous vous imaginez être difficile dans l'humilité, jetez encore la vue sur ces grands saints et saintes qui se sont si profondément humiliés, et qui ont souffert les plus grands mépris avec une si grande joie ; et dites en vous-même, au lieu d'écouter la répugnance de la nature : Pourquoi ne ferais-je pas ce qui a été fait par tant de personnes aussi faibles que moi ? *Tu non poteris quod isti et istæ ?* C'est ce qui encouragea saint Augustin à surmonter ses peines, et c'est ce qui vous fortifiera dans les vôtres.

3° Demandez souvent à Dieu la grâce de vous conformer à ces saints, et de ne vous écarter jamais de la voie qu'ils ont suivie. La force d'un Dieu, que nous considérons en Notre-Seigneur, nous fait croire quelquefois que nous aurons peine à suivre son exemple : du moins ne refusons pas d'imiter ses membres que nous savons avoir eu comme nous la faiblesse de l'homme : *Quoniam Christiani sumus, aut Christum imitemur, aut illos qui illum imitati sunt.* (S. Aug.)

RETRAITE ECCLÉSIASTIQUE.

—

AVERTISSEMENT.

—

Rien n'est plus propre à inspirer l'estime et l'amour de la retraite spirituelle, et à faire connaître son importance et ses avantages, que ce qu'en a dit M. Tronson dans l'ouvrage qui a pour titre : *Forma Cleri.*

Dans la iv° partie, où il traite des moyens d'acquérir la perfection ecclésiastique, il considère la retraite comme un des plus efficaces pour entretenir la régularité, la ferveur et le zèle dans le saint clergé ; et il confirme cette vérité par les exemples et la doctrine de Notre-Seigneur Jésus-Christ, souverain prêtre et modèle de tous les hommes apostoliques, par l'autorité des saints Pères et des saints de tous les siècles. Ainsi l'on peut regarder la lecture de cette partie du *Forma Cleri* comme une excellente préparation pour recueillir les fruits attachés à une sainte retraite ; et il serait superflu d'insister ici sur une vérité aussi généralement reconnue, surtout lorsque nous voyons la sainte Eglise recommander la retraite à tous ceux qui entrent dans l'état ecclésiastique, ou qui se préparent à la réception des saints ordres, et lorsque tant d'illustres prélats, éminents en doctrine et en piété, s'empressent d'établir dans leurs diocèses des retraites pastorales, source de bénédictions pour les pasteurs et pour les âmes qui leur sont confiées. Ils suivent en cela l'exemple du grand archevêque de Milan, saint Charles Borromée, que toute l'Eglise révère comme un des restaurateurs de la discipline ecclésiastique. Ce parfait modèle des évêques faisait lui-même deux fois, chaque année, les exercices spirituels de la retraite, et l'on peut juger quels fruits il en retirait par ces paroles qu'on lui entendit prononcer au sortir d'une de ses retraites : *Je reconnais que je ne commence qu'à présent d'entrer dans les voies de la vie spirituelle.* Il ne manquait jamais d'y faire une revue sévère de toute sa vie, et il faisait sa confession annuelle avec un cœur si brisé de douleur et un si grand torrent de larmes que son confesseur ne pouvait s'empêcher de pleurer.

Les plus saints évêques de France, M. Alain de Solminihac, M. d'Orléans de la Motte, ont été également fidèles à cette pratique : mais personne n'a plus contribué à rendre l'usage des retraites fréquent que saint Vincent de Paul ; l [illegible] rt de son historien, estimait qu'entre tous les moyens spirituels que

Dieu a mis au pouvoir des hommes pour remédier au désordre de leur vie, et les aider à faire progrès en la vertu, il n'y en avait point de plus efficace, et dont on remarquât des effets plus sensibles, plus fréquents et plus merveilleux que celui des retraites. Voici l'idée qu'il s'était formée de la retraite, telle qu'on l'a trouvée dans un de ses manuscrits. *Par ce mot de retraite spirituelle, ou d'exercices spirituels, il faut entendre un dégagement de toutes affaires et occupations temporelles, pour s'appliquer à bien connaître son intérieur, à bien examiner l'état de sa conscience, à méditer, à contempler, prier et préparer ainsi son âme, pour se purifier de tous ses péchés et de toutes les mauvaises affections et habitudes, pour se remplir du désir des vertus, pour chercher et connaître la volonté de Dieu, et l'ayant connue, s'y soumettre, s'y conformer, s'y unir, et ainsi tendre, avancer et enfin arriver à sa propre perfection. La fin des exercices*, disait-il encore, *est de se rendre parfait Chrétien, chacun selon sa vocation; parfait ecclésiastique, si c'est une personne engagée dans les saints ordres.*

Tel est le but que M. Tronson s'est proposé, persuadé que de la sanctification des ecclésiastiques dépendait la sanctification des peuples ; et qu'un bon prêtre, pour remplir dignement son ministère, ne devait négliger en aucun temps le soin de son salut et de sa perfection, à l'exemple de l'Apôtre qui craignait de se perdre dans les fonctions les plus saintes, s'il cessait de s'occuper de sa propre sanctification : *Castigo corpus meum et in servitutem redigo; ne forte, cum aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar.* (*I Cor.* IX, 27.)

Après avoir considéré l'importance de la retraite et le danger de n'en pas profiter, M. Tronson appelle l'attention sur l'indispensable nécessité du salut et sur le choix des moyens convenables dans une si grande affaire. Pour nous déterminer plus efficacement à les embrasser, il nous remet sous les yeux les bienfaits sans nombre que nous avons reçus de l'éternelle miséricorde, et en particulier la vocation au plus saint et au plus éminent de tous les états. Il s'arrête ensuite au grand obstacle de notre salut, le péché, dont il montre l'énormité, surtout dans les ecclésiastiques : le moyen de se purifier est la confession, et l'on voit ici toutes les conditions d'une bonne confession. La pensée des fins dernières qui, selon l'Esprit-Saint, est le moyen le plus assuré pour nous conserver dans l'état de grâce; *Memorare novissima tua, et in æternum non peccabis* (*Eccli.* VII, 40) ; nous montre dans la mort infiniment malheureuse des pécheurs et dans le petit nombre des élus, à opérer notre salut avec crainte et tremblement; surtout au milieu d'un monde pervers et corrompu, dont on ne peut triompher qu'autant que l'on méprise ses jugements et que l'on déteste ses maximes. La nécessité de la vocation fait l'objet des méditations suivantes, et elles se terminent par la considération des obstacles à la persévérance dans les résolutions que l'on a prises, et des moyens de persévérer.

Celui sur lequel les saints insistent davantage, est la pratique de l'oraison mentale. On lit dans la *Vie* du saint évêque de Cahors; M. Alain de Solminihac, qu'il la recommandait par-dessus tout aux séminaristes; ajoutant que sans elle un prêtre ne pouvait se sauver : et dans une circonstance où il fit huit exhortations pour leur en faire voir l'excellence, les fruits et la nécessité, il protesta qu'il ne donnerait plus les ordres à aucun clerc, qu'il ne lui promît de faire, tous les jours de sa vie, sauf excuse légitime, une heure d'oraison mentale. Cet illustre prélat suivait ainsi fidèlement les traces de saint Charles, qui avait fait de l'oraison un des points principaux de l'examen des aspirants aux saints ordres, et par les détails dans lesquels il entre, on reconnaîtra l'importance qu'il y attachait. Voici dans quels termes il s'exprime dans son 5ᵉ concile de Milan. *Examinis autem omnium ea ratio instituta sit.... An in orationis sanctæ studio usuque versetur; quibus meditationibus instructus Deum tacitus oret; qui orationis modus, qui illius fructus, quæve utilitates; quot quibusve partibus illa constet, quæ regulæ præparationis ad orationem, et cætera multa ejusdem generis.* Tous ces différents points ont été développés par M. Tronson dans ses *Entretiens sur l'oraison*, que l'on trouvera dans le *Manuel du séminariste.*

Le second moyen de persévérer est la direction, dont la nécessité, les avantages et la pratique sont exposés dans le *Traité de l'obéissance.* Les deux autres moyens sont un règlement de vie et la dévotion à la très-sainte Vierge. La IVᵉ partie du *Forma Cleri* donnera la matière de toutes les résolutions que l'on peut prendre dans la retraite.

On trouvera dans ces méditations, comme dans les autres ouvrages de M. Tronson, des passages choisis des saints Pères sur les différents sujets qu'il y traite. L'étude approfondie qu'il en avait faite l'avait convaincu qu'on ne peut trop recourir à ces sources inépuisables de doctrine et de sainteté; et que rien n'était plus propre à enflammer le cœur dans la méditation que de considérer ce que les saints ont pratiqué et recommandé.

M. Tronson a suivi, dans chaque méditation, la méthode d'oraison usitée dans les séminaires : il s'est attaché à tous les actes qui y sont recommandés et qui en assurent le succès. Ainsi on trouvera un modèle de la préparation qui doit toujours précéder chaque méditation ; et de l'adoration
tent ordinairement dans les ouvrages qui contiennent des méditations
grands avantages, et soit singulièrement recommandé par saint François

Il y a donc lieu d'espérer qu'outre les fruits attachés à une sainte retraite, on retirera de celle-ci plus de facilité et de goût pour le saint exercice de l'oraison, si nécessaire pour devenir un saint prêtre, et pour remplir dignement toutes les fonctions du plus éminent et du plus redoutable ministère, au milieu de tant de périls, de tentations et de faiblesses, dont se voit environné celui qui doit donner l'exemple de toutes les vertus, et par la ferveur de sa prière faire descendre les grâces du ciel sur les âmes qui lui sont confiées. Pourrait-on, après ces motifs, ne pas embrasser une pratique que les saints apôtres ont regardée comme aussi indispensable pour eux que la dispensation de la divine parole? *Nos vero orationi et ministerio verbi instantes erimus.* (*Act.* VI, 4.)

Ces considérations ont engagé à joindre à la retraite ecclésiastique les méditations sur l'humilité. Elles serviront à faire connaître la nécessité de cette vertu, sa pratique et ses différents degrés: les fondements sur lesquels elle est appuyée, et enfin les moyens de l'acquérir. En réunissant à ces méditations les examens particuliers de M. Tronson sur cette divine vertu, les ministres d'un Dieu humble désireront plus vivement de marcher sur les traces de leur adorable modèle et de poser par là les fondements solides de toute leur perfection, l'humilité étant, au jugement des saints, la racine et la mère de toutes les vertus.

Le désir de contribuer à former de saints prêtres a déterminé M. Tronson à composer les différents ouvrages que l'on publie dans ce temps où une providence toute spéciale prépare à la France une génération de saints prêtres, destinés à réparer les ruines d'une Eglise illustrée par tant de zélés ministres et de généreux confesseurs de la foi de nos pères. Nous prions le Dieu des miséricordes, qui seul peut donner l'accroissement, de répandre ses bénédictions sur cet ouvrage, et sur ceux qu'il a choisis pour être la consolation de l'Église, l'honneur du sanctuaire et le salut des peuples.

AVIS PRÉLIMINAIRE.

Faire la retraite spirituelle n'est rien autre chose que s'éloigner de l'embarras du monde, du tracas des affaires domestiques et de ses occupations ordinaires, et de se retirer à l'écart dans un lieu de piété pour quelques jours, afin d'y traiter avec Dieu, avec son âme, et avec un directeur spirituel des moyens de réformer sa vie, et se mettre dans l'état où l'on désire être trouvé à l'heure de la mort. Or, pour le faire utilement, et pour en retirer tout le fruit que Notre-Seigneur désire, pratiquez les avis suivants avec une entière fidélité.

I. Purifiez d'abord votre intention aux pieds de Notre-Seigneur le plus soigneusement que vous pourrez; et, bannissant toute vue humaine et toute considération de propre intérêt, tâchez de ne rechercher dans votre retraite que la plus grande gloire de Dieu.

II. Si vous avez quelque dessein qui vous ait porté à faire cette retraite, par exemple, si c'est pour examiner votre vocation, pour opérer un renouvellement de vie dans votre état, pour vous défaire de quelque vice capital, pour acquérir quelque vertu importante, etc., proposez-le avant toutes choses à votre directeur, afin que, se réglant selon vos besoins et votre nécessité pressante, il puisse vous donner des avis plus utiles.

III. Suivez exactement le règlement et l'ordre de la journée qui vous sera marqué ci-après; et, quoique vous ayez quelquefois plus de goût pour un exercice que pour un autre, tâchez de vous rendre également fidèle à tous, de les accomplir ponctuellement en la manière et dans les temps qui vous seront marqués, ne vous dispensant jamais d'aucun, quand ce ne serait que pour un moment, à moins que ce ne soit par l'ordre de votre directeur, ou par une nécessité absolue.

IV. Ayez une ouverture tout entière pour votre directeur, et le considérant comme Jésus-Christ même, dont il vous tient la place, rendez-lui un compte fidèle de tout ce que vous ferez, penserez, désirerez, craindrez, souffrirez dans la retraite; surtout n'entreprenez aucune mortification sans son conseil, et d'abord que vous sentirez quelque incommodité, pour légère qu'elle puisse être, ne manquez pas de l'en avertir aussitôt.

V. Comme le règlement des retraites ne vous marque que trois méditations par jour, et que vous en trouverez une quatrième à la plupart des jours de la retraite suivante, vous vous servirez de la quatrième l'après-dîné; et vous la prendrez non pas pour faire oraison, mais pour vous servir de sujet d'entretien pendant la demi-heure qui vous est marquée pour la considération, et c'est pour cela qu'on n'a point voulu mettre de considération aux jours où l'on a mis quatre méditations.

VI. Quoique la considération soit une espèce de méditation, elle est néanmoins douce et plus facile, en ce que la manière dont on s'y applique, ne demande pas un si grand effort d'esprit, ni une si grande contention; c'est pourquoi, pour l'ordinaire, vous vous contenterez de lire, ou de vous représenter la matière qui doit servir de sujet à la considération qui n'est pas tant spéculative et intérieure, qu'extérieure et de pratique; et après avoir de-

mandé le secours du Saint-Esprit, vous remarquerez : 1° son obligation ; 2° les fautes que vous y avez faites ; 3° les pratiques pour vous en amender, et les moyens que vous en avez dans votre condition.

VII. Pendant toute votre retraite, n'écoutez, s'il se peut, aucune nouvelle, ne vous arrêtez à aucune pensée du siècle ; vivez comme si vous étiez dans un autre monde et comme si le monde était fini pour vous, et que vous n'y eussiez plus ni parents, ni amis, ni connaissances, ni affaires domestiques : en un mot, renfermez-vous tellement en Jésus, qu'il vous soit toute chose, et qu'aucune créature ne vous occupe.

VIII. Prenez garde aussi de ne vous point embarrasser pendant ce temps d'aucune œuvre de piété extérieure sous quelque prétexte que ce soit ; car ce temps étant un temps de recueillement et de revue sur les actions même de piété, il faut que l'âme se dégage de tous les emplois extérieurs qui dissipent, pour ne se point distraire et ne point perdre le fruit de sa retraite.

IX. Comme le plus grand obstacle aux grâces de Notre-Seigneur et au fruit de votre retraite est le péché, vous devez, par-dessus tout, faire tous vos efforts et prendre tous les moyens possibles pour vous en bien purifier. Pour cet effet, prenez tout le temps nécessaire pour faire une bonne confession ; faites-en même une générale, si vous n'en avez jamais faite, et si vous voyez que vous en avez encore besoin ; que si les deux demi-heures qui sont marquées dans votre règlement, pour vous y préparer, ne vous suffisent pas, proposez-le à celui qui vous conduit, afin qu'il vous donne tout le temps qui vous sera nécessaire.

X. On remarquera surtout qu'il y a sept sortes de personnes qui ne profitent que très-peu, ou point du tout, de la retraite : — 1° Ceux qui l'entreprennent par une pure considération humaine, et la continuent sans corriger et purifier leur intention. — 2° Ceux qui, à la vue des difficultés qu'ils s'imaginent trouver, se découragent et craignent de n'en pas profiter, et ne pensent qu'à bientôt sortir ou à se distraire, de quelque façon que ce soit, au lieu de surmonter ces obstacles. — 3° Ceux qui ne se soucient pas d'observer l'ordre de l'emploi de la journée, et font tout à leur tête et par manière d'acquit. — 4° Ceux qui attribuent plus à leur industrie et à leur raisonnement qu'à la grâce du Saint-Esprit, et qui défèrent plus à leur jugement qu'à celui de leur directeur. — 5° Ceux qui sont couverts et cachés à leur directeur, et qui craignent de lui faire connaître leur intérieur tel qu'il est. — 6° Ceux qui, ayant bien commencé et continué quelques jours, s'ennuient et se relâchent, se contentant d'avoir fait leur confession générale, et ne se souciant pas de chercher les moyens d'éviter la rechute, ne voulant pas même faire un règlement de vie par écrit, ou le faisant sans dessein de l'exécuter. — 7° Ceux qui, après la retraite, ne lisent plus les résolutions qu'ils y ont prises, et ne se soucient point de les pratiquer.

RETRAITE ECCLESIASTIQUE.

PREMIER JOUR.

MEDITATION Ire.

De l'amour de la retraite, et des motifs qui nous engagent à la bien faire.

Première partie. — *Préparation.*

Premier point. — Mettez-vous en la présence de Dieu croyant fermement qu'il est dans le lieu où vous êtes, et particulièrement dans votre cœur ; qu'il pénètre le fond de votre âme et le plus intime de votre substance ; et qu'il en découvre les mouvements les plus secrets et les dispositions les plus cachées : *In ipso vivimus, movemur et sumus.* (*Act.* XVII, 28.) *Tu autem in nobis es, Domine; omnia nuda et aperta sunt oculis ejus.* (*Dan.* III, 55.) *Deus qui intueris abyssos.* (*Hebr.* IV, 13.) *En ipse stat post parietem nostrum, respiciens per fenestras, prospiciens per cancellos.* (*Cant.* II, 9.) Arrêtez-vous à quelqu'une de ces paroles pour animer votre foi ; et, vous retirant dans le secret de votre cœur, mettez-vous dans un respect profond, et tel que vous devez en la présence d'une si grande majesté.

Deuxième point. — Reconnaissez que vous êtes indigne de paraître devant Dieu : 1° comme créature : car toutes les créatures n'étant qu'un pur néant devant lui : *Omnes gentes tanquam nihilum ante te* (*Psal.* XXXVIII, 6), il n'y en a pas une qui soit digne de paraître en sa propre personne devant un être si adorable ; 2° comme pécheur : en cette qualité, vous n'en devriez attendre que le rebut et vous mériteriez d'être privé à jamais de sa présence.

Ainsi, dans l'aveu de votre indignité à paraître devant lui comme créature et comme pécheur, 1° renoncez à votre propre personne ; entrez dans de profonds abaissements, dans des humiliations extrêmes, dans des anéantissements de vous-même devant cette souveraine majesté devant qui les plus hautes intelligences tremblent et s'abîment, ne...
sière. Demandez aussi à
avec un grand regret
que ce sont ces péch

dent indigne de paraître devant lui et d'en être regardé favorablement. 2° Unissez-vous, par un désir de votre cœur, à Jésus-Christ, afin qu'il vous présente à Dieu son Père, et que paraissant comme son ombre, et comme quelque chose qui lui appartient, vous puissiez, en sa personne, être souffert en cette divine présence : ce que vous ne pouviez espérer en votre propre personne. Car Jésus seul est digne de paraître devant Dieu, et d'en être écouté. *Averte faciem tuam a peccatis meis.* (*Psal.* L, 11.) *Non in justificationibus nostris prosternimus preces ante faciem tuam.* (*Dan.* IX, 18.) *Respice in faciem Christi tui.* (*Psal.* LXXXIII, 10.)

TROISIÈME POINT. — Reconnaissez que vous êtes incapable de bien faire oraison, et de prier Dieu comme il faut : *Quid oremus, nescimus; Spiritus postulat pro nobis...* (*Rom.* VIII, 26.) Ainsi, à la vue de votre incapacité : 1° renoncez entièrement à votre propre esprit rempli d'aveuglement et d'erreur; 2° donnez-vous à l'Esprit-Saint de Notre-Seigneur en la vertu et direction duquel vous pouvez bien faire votre oraison.

SECONDE PARTIE. — *Corps de l'oraison.*

PREMIER POINT. *Adoration.* — 1° Considérez Notre-Seigneur dans l'amour qu'il fait paraître pour la solitude et la retraite. De trente-trois ans qu'il veut vivre sur la terre, il en passe trente dans une vie retirée ; et des trois qui lui restent pour converser avec les hommes, tantôt il passe les nuits à l'écart : *Noctibus exiens morabatur in montibus* (*Luc.* XXI, 37); tantôt les jours et les nuits par intervalle : *Fugit in montem ipse solus.* (*Joan.* VI, 15.) *Ipse autem secedebat in desertum* (*Luc.* V, 16); tantôt des quarante jours et des quarante nuits de suite : *Erat in deserto quadraginta diebus et quadraginta noctibus.* (*Marc.* I, 13.) Admirez cette conduite de Jésus-Christ, qui n'ayant point de plus chères délices que de converser avec les hommes : *Deliciæ meæ esse cum filiis hominum* (*Prov.* VIII, 31), paraît cependant si rarement au milieu d'eux pendant sa vie. Aimez ce Jésus en retraite, et aimez-le à votre aise : il est tout seul ; le monde ne l'environne point, personne ne vous interrompra dans les ardeurs de votre amour. Réjouissez-vous de le voir en cet état sanctifier votre retraite. Remerciez-le en même temps de ce qu'il vous a mérité la grâce pour la bien faire et pour vous éloigner du monde qui met obstacle à votre salut. Unissez-vous aux louanges et bénédictions que lui-même rend à son Père pour les grâces qu'il lui accorde. Complaisez-vous dans les complaisances mêmes que le Père éternel prend en son Fils en cet état. 2° Adorez Notre-Seigneur, qui, ne se contentant pas d'avoir donné cet exemple d'amour pour la retraite, a voulu de temps en temps y appeler ses disciples : *Venite seorsum....* (*Marc.* VI, 31.) *Duxit illos in montem excelsum seorsum....* (*Marc.* IX, 1.) Qu'il est aimable et adorable ce divin Jésus, dans sa conduite sur ses disciples, de les retirer ainsi du trouble et de l'embarras du monde, pour leur procurer le repos de l'âme, et la paix du cœur. *Venite in desertum, et requiescite pusillum.* (*Marc.* VI, 31.) 3° Adorez aussi Jésus-Christ tenant encore cette même conduite sur toutes les âmes qu'il chérit et sur la vôtre en particulier. C'est lui qui vous a dit souvent : *Venite seorsum;* il vous l'a dit par ses inspirations, lorsque vous avez senti quelque mouvement qui vous a poussé à vous recueillir ou quelque heure le jour, ou quelque jour le mois, ou quelque semaine pendant l'année ; ou bien il vous l'a dit par l'ordre de votre supérieur ou de votre directeur qui vous a conseillé la retraite, et qui vous en a donné l'avis comme d'une chose importante pour le bien de votre âme ; ou bien il vous l'a dit pour la nécessité qu'il vous en a fait ressentir après la dissipation et les égarements de votre vie passée. Remerciez-le et bénissez-le de cette grâce qu'il vous a faite : *Benedic, anima mea, Domino; et omnia, quæ intra me sunt, nomini sancto ejus. Benedic, anima mea, Domino, et noli oblivisci omnes retributiones ejus...* (*Psal.* CII, 1, 2.) *Benedictus Deus qui eripuit nos de præsenti sæculo nequam, et transtulit in regnum Filii dilectionis suæ.* (*Gal.* I, 4; *Coloss.* I, 13.)

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Considérez les motifs qui peuvent vous exciter à aimer la retraite et à la bien faire.

Le premier se tire de la personne qui vous y appelle ; c'est Jésus-Christ. Pesez : 1° que c'est cette sagesse divine, qui assiste aux plus généreux desseins et aux plus hautes entreprises, et qui est toujours accompagnée de conseil et d'équité; 2° qu'elle fait ressentir ses effets d'un bout du monde à l'autre ; 3° qu'elle dispose des choses avec autant d'efficacité que de douceur : *Ego sapientia habito in consilio, et eruditis intersum cogitationibus; meum est consilium, et æquitas mea est ; prudentia mea est...* (*Prov.* VIII, 12, 14.) *Attingit a fine ad finem fortiter; et disponit omnia suaviter.* (*Sap.* VIII, 1.) Quand les hommes nous donnent quelque conseil, nous avons souvent raison de ne le pas suivre, parce que les conseils des hommes ne sont pas toujours réglés par la prudence ; quand même leur conseil serait prudent, ils ne nous donnent pas toujours la force de l'accomplir ; et en eussions-nous même la force, il y a souvent beaucoup de peine. Mais ici c'est la sagesse même qui nous conseille, qui nous donne la force pour exécuter ce qu'elle nous dit, et qui nous le fait accomplir suavement.

Le second motif se tire du lieu où Dieu nous appelle : *Seorsum.* 1° C'est à l'écart, dans la solitude, hors du tracas et de l'embarras du monde, où les occasions du péché ne sont pas si fréquentes, où les grâces sont plus abondantes ; l'union de Dieu est plus intime, et c'est là particulièrement que nous réparons les longues distractions que les occupations ordinaires nous apportent ; et comme il n'est personne qui ne se dissipe dans les emplois, dans les études, etc., auxquels son état l'oblige de va-

quer, il n'y a personne aussi qui ne se doive renouveler de temps en temps par la retraite. 2° C'est dans la retraite où nos passions se tranquillisent, et où s'accomplit ce qui est dit dans Job : *Bestiæ terræ pacificæ erunt tibi* (*Job* v, 23) ; les passions les plus farouches, qui auparavant apportaient le plus d'obstacle à notre salut, s'apaisent dans la retraite. 3° C'est là où l'on trouve la paix et le repos du cœur en y trouvant Jésus-Christ : *Væ animæ audaci quæ speravit, si a te recessisset, se aliquid melius habituram. Versa et reversa in tergum et in latera, et in ventrem, et dura sunt omnia, et tu solus requies.* (S. AUG., *Confess.*, lib. VI, c. 26.) C'est pour cela que Notre-Seigneur nous y mène : *Venite et requiescite pusillum.* (*Marc.* VI, 31.) Jésus n'a point de repos en nous, si nous-mêmes ne sommes dans le repos : *Factus est in pace locus ejus.* (*Psal.* LXXV, 3.) Or, on se le procure particulièrement dans la retraite en s'examinant spécialement sur ce qui nous trouble davantage, en étudiant la volonté de Dieu afin de s'y conformer; en oubliant tout ce qui se passe pour ne penser qu'à l'éternité.

Vous prendrez le troisième motif de la fin pour laquelle Dieu vous conduit dans la solitude. 1° C'est pour vous faire penser sérieusement à l'affaire de votre salut ; c'est votre grande, votre seule affaire, et qui est de telle importance que, quand on y penserait tout le temps de la vie, encore la vie ne serait-elle pas trop longue pour y penser. Il est donc bien raisonnable de prendre quelque temps pour nous en occuper. Nous en avons pris si souvent pour des affaires de moindre conséquence, pour lesquelles nous n'avons point fait de difficulté d'interrompre pour quelque temps nos exercices et nos occupations journalières, afin d'y vaquer plus à loisir; pourquoi n'en ferions-nous pas autant pour l'affaire de notre salut? *Secessi de populo : unicum mihi negotium est, nec aliud curo, quam ne curem; vita meliore magis in secessu fruar, quam in promptu.* (TERTULL., *De pallio*, cap. 5.) 2° Dieu vous amène dans la retraite pour vous apprendre plus particulièrement les moyens de réussir dans cette grande affaire : *Solitaria namque vita, cœlestis doctrinæ schola est, ac divinarum artium disciplina.* Dans l'embarras du monde il a peine à se faire entendre : *Dum medium silentium tenerent omnia, omnipotens sermo tuus a regalibus sedibus prosilivit.* (*Sap.* XVIII, 15.) Il ne parle librement et à cœur ouvert que lorsque l'âme est retirée dans le silence, hors le bruit du monde : *Ducam eam in solitudinem, et loquar ad cor ejus.* (*Ose.* II, 14.) *Hæc vox non auditur in foro, non sonat in publico, secretum consilium, secretum quæsivit auditum.* (S. BERN.) C'est dans la retraite où il l'entretient tout à loisir, et où il lui découvre les voies les plus courtes et les plus assurées de son salut. 3° C'est pour lui accorder des grâces toutes singulières qui lui fassent embrasser les moyens, et les voies de salut qu'il lui découvre : *Locutio enim verbi est largitio doni.* (S. AUG.) Ce n'est pas que Dieu ne soit partout, et qu'il ne puisse dans le monde nous communiquer les grâces qu'il nous donne dans la retraite : il le peut, mais, en matière de grâces, il ne faut pas tant regarder ce qu'il peut que ce qu'il veut; et, comme il a ordonné ces retraites comme des moyens plus propres pour obtenir ses grâces, si nous les voulons recevoir, il faut plutôt suivre ses ordres que considérer son pouvoir. Aussi voyons-nous que les âmes qui vont à cette retraite en sortent tout autres qu'elles n'y sont entrées, et l'expérience fait connaître que c'est un des moyens dont Notre-Seigneur se sert aujourd'hui plus sensiblement pour se communiquer, et faire ses miracles de grâce. *Semper in deserto suos pane Jesus pascit.* (S. EUCH.)

Faites réflexion sur vous-même, et voyez comme jusqu'ici vous avez peu considéré ces vérités ; voyez quels sentiments vous avez eus de la retraite quand Notre-Seigneur vous en a donné la pensée. N'avez-vous pas eu peine à la suivre? N'avez-vous pas cru que ce serait un temps perdu, et n'y avez-vous pas eu beaucoup de répugnance pour vous être imaginé que c'était très-pénible, ou pour ne pouvoir pas quitter vos exercices ordinaires, vos emplois, vos études, vos parents, vos amis? Confondez-vous d'avoir été si peu fidèle à ses mouvements, et d'avoir eu si peu d'amour pour une chose qu'il aime si fortement. Demandez-lui pardon de ce peu de fidélité, et priez-le instamment de vous donner l'amour de la retraite, et la grâce de la bien faire. Implorez pour cela le secours de la sainte Vierge, de votre ange gardien, des saints auxquels vous avez une plus particulière dévotion.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — Première résolution. Résolvez-vous, pour bien faire votre retraite, d'en demander souvent à Dieu la grâce, de lui offrir pour cette fin le sacrifice de la sainte Messe, et toutes les pénitences et bonnes œuvres que vous ferez pendant ce jour ; faites même pour ce sujet quelque pénitence particulière, selon l'avis pourtant de votre directeur.

Seconde résolution. Résolvez-vous aussi de ne vous occuper que de Dieu pendant ce temps, et de faire trêve avec toutes vos affaires : *Quid mihi est in cœlo, et a te quid volui super terram?* (*Psal.* LXXII, 25.) Bannissez donc toute pensée d'étude, d'emploi, de fortune, d'établissement, d'amis, de parents; ne faites et ne recevez point, s'il se peut, de visites; remettez à un autre temps toutes vos lettres ; en un mot demeurez seul avec Notre-Seigneur; ne perdez pas un moment d'un temps si précieux : *Non defrauderis a die bono, et particula boni doni non te prætereat.* (*Eccli.* XIV, 14.) Ne laissez pas passer une occasion si favorable, que vous avez de l'entretenir et de l'écouter à votre aise : *Loquar ad Dominum cum sim pulvis et cinis.* (*Gen.* XVIII, 27.) *Loquere Domine, quia audit servus tuus.* (*I Reg.* III, 10.)

Troisième résolution. Purifiez bien votre intention à cette entrée de votre retraite, pour n'y chercher

que la gloire de Dieu, sa sainte volonté et votre salut.

TROISIÈME PARTIE. — *Conclusion.*

PREMIER POINT. *Remercîment.* — Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites dans l'oraison, et particulièrement de vous avoir souffert en sa présence tout misérable que vous êtes et qui deviez en être privé pour jamais: *Misericordia Domini, quia non sumus consumpti.* (*Thren.* III, 22.)

DEUXIÈME POINT. *Demande.* — Demandez pardon à Dieu de toutes les négligences qui se sont glissées dans votre oraison, et priez Notre-Seigneur que ce ne soit point un obstacle à ses grâces et au fruit qu'il désire que vous en retiriez.

TROISIÈME POINT. *Offrande.* — Offrez-vous à la très-sainte Vierge, et remettez entre ses mains, comme entre les mains de votre bonne Mère, vos pensées, vos affections, vos résolutions, vos bons desseins, votre esprit, votre volonté: en un mot tout ce que vous avez, et tout ce que vous êtes, et pour la vie, et pour la mort; et, confiant le tout à ses soins et à sa charité maternelle, dites: *Sub tuum præsidium*, etc...

O Jesu vivens in Maria, veni et vive in famulo tuo, in spiritu sanctitatis tuæ, in plenitudine virtutis tuæ, in perfectione viarum tuarum, in veritate virtutum tuarum, in communione mysteriorum tuorum: dominare omni adversæ potestati in Spiritu tuo ad gloriam Patris. Amen.

BOUQUET SPIRITUEL. — *Ducam eam in solitudinem, et loquar ad cor ejus.* (*Ose.* II, 14.) *Ecce ego quia vocasti me* (*I Reg.* III, 4, 6, 9).... *Loquere, Domine, quia audit servus tuus.* (*Ibid.* 10.) *Auditui gaudium pro certo dabit et lætitiam, si sobria aure perceperis.* (S. BERN., epist. 107.)

MÉDITATION IIe.

Combien vous devez craindre de ne pas bien faire cette retraite

PREMIÈRE PARTIE. — *Préparation.*

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration.

2° Avouez devant Dieu que vous êtes indigne d'approcher de sa divine majesté; et, dans cet aveu, renoncez à tous vos péchés, et donnez-vous a Notre-Seigneur, afin qu'il vous présente à Dieu son Père, et afin que *Patrem in recordatione Filii ad pietatem inflectas: quid vero dulcius quam Genitorem in nomine Unigeniti invocare?*

3° Reconnaissez-vous incapable vous-même et par vous-même de bien faire oraison; et, dans cette pensée, renoncez à vos propres lumières et à votre esprit; et invoquez le Saint-Esprit, le priant qu'il vienne en vous, pour vous conduire dans cette oraison.

SECONDE PARTIE. — *Corps d'oraison.*

PREMIER POINT. *Adoration.* — Considérez Notre-Seigneur vivant après son ascension dans le cœur de ses disciples retirés dans le cénacle, et leur imprimant les mêmes sentiments pour la retraite, qu'il avait toujours portés en son cœur pendant sa vie. Sans se servir d'autres chaînes que des attraits et des doux liens de son amour, il les tient pendant dix jours *enfermés* dans ce saint lieu, séparés du commerce de tous les hommes, et appliqués sans cesse à l'oraison avec sa très-sainte Mère: *Erant unanimiter perseverantes in oratione cum Maria Matre Jesu.* (*Act.* I, 14.) O la belle et bonne retraite! Aussi est-elle si fructueuse que, par le saint emploi qu'ils en font, ils se mettent en état de recevoir abondamment le Saint-Esprit, que le Fils de Dieu leur donne en plénitude pour fruit de leur retraite, et pour récompense de leur fidélité: *Repleti sunt omnes Spiritu sancto.* (*Act.* I, 14.) Remerciez Notre-Seigneur de cette grâce si admirable qu'il a faite à ses apôtres. Admirez sa bonté de vous avoir appelé en retraite pour vous y accorder la même faveur. Adorez-le, bénissez-le, aimez-le pour toutes ses miséricordes sur vous, et pour toutes celles particulièrement qu'il a dessein de vous faire ressentir, si vous êtes fidèle à tous les exercices de votre retraite.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Considérez combien vous devez craindre de ne pas bien faire votre retraite, et de n'en pas retirer tout le fruit que Dieu veut.

1° Vous devez craindre la malédiction que Notre-Seigneur prononce contre Corozaïn et Bethsaïda, deux villes bien favorisées par la présence et les grâces du Fils de Dieu, mais bien malheureuses par le peu d'usage qu'elles en ont fait: *Væ tibi, Corozain, væ tibi, Bethsaida; quia, si in Tyro et Sydone factæ fuissent virtutes quæ factæ fuerunt in vobis, in cilicio et cinere pœnitentiam egissent!* (*Matth.* XI, 21; *Luc.* X, 13.) O l'épouvantable parole! un *væ* dans la bouche de Dieu! une malédiction prononcée par un Tout-Puissant, qui fait tout ce qu'il dit: *Dixit, et facta sunt!* (*Psal.* CXLVIII, 5.) Cependant n'est-ce pas ce que vous avez sujet de redouter? Car enfin il est certain qu'une infinité de personnes deviendraient assurément saintes, et de très-grandes saintes, si elles avaient les grâces, les secours et les moyens que vous avez présentement entre les mains. Si donc vous n'en profitez comme Dieu veut, vous devez bien redouter que cette malédiction ne soit dite pour vous, et ne retombe sur votre tête: *Malheur à vous, parce que plusieurs auraient profité de la grâce que vous laissez couler inutilement entre vos mains: « Auferetur a te regnum Dei, et dabitur genti facienti fructus ejus. »* (*Matth.* XXI, 43.) Et un jour viendra que peut-être vous voudriez bien faire une retraite pour vous donner à Dieu, et vous dégager des obstacles à votre salut, et l'occasion et le pouvoir vous en seront ôtés, parce que vous n'en aurez pas profité quand vous les aviez entre les mains: *Qui opportunitatem descrit, opportunitas eum fugit.*

2° Vous avez encore grand sujet de craindre en

particulier la malédiction prononcée autrefois contre le figuier stérile de l'Evangile : *Succide illam ; utquid etiam terram occupat ?* (*Luc.* XIII, 7.) Car remarquez qu'encore qu'il y eût quelques années qu'il fut stérile, on se résolut d'attendre encore une autre année pour voir si, en le cultivant avec plus de soin, il produirait ensuite quelque bon fruit ; mais on n'attend qu'à condition qu'il sera arraché sans ressource s'il demeure l'année suivante stérile : *Et si quidem fecerit fructum ; sin autem, in futurum succides eam.* (*Ibid.*, 9.) C'est ainsi que Notre-Seigneur a eu patience à l'égard de votre âme ; il y a plusieurs années qu'elle est dans le péché, et qu'elle ne rapporte point des fruits de bonnes œuvres et de salut ; Notre-Seigneur pourtant ne lui a pas encore donné sa dernière malédiction, parce que peut-être elle n'a pas été jusqu'à présent cultivée avec assez de soin. Mais, dans cette retraite, voici l'engrais qu'on va mettre au pied de l'arbre. Il va être arrosé d'une infinité de grâces ; on va lui donner la dernière culture : si vous n'en profitez pas, il y a bien à craindre qu'on ne prononce contre vous ce dernier arrêt : *Succide illam ; utquid etiam terram occupat ?* et que vous ressentiez l'état de cette épouvantable malédiction : *Nunquam ex te fructus nascatur, in sempiternum excidetur, et in ignem mittetur.* (*Matth.* XXI, 19 ; III, 10.)

3° Vous devez encore craindre, parce que si vous ne profitez bien de votre retraite, vous serez comme cette terre maudite et réprouvée dont parle saint Paul : *Terra sæpe venientem super se bibens imbrem.... proferens autem spinas ac tribulos, reproba est et maledicto proxima ; cujus consummatio in combustionem.* (*Hebr.* VI, 7, 8.) Elle est maudite et réprouvée, et pourquoi ? parce qu'étant souvent arrosée, elle ne rapporte pas de fruit ; n'est-ce pas ce que vous devez craindre, si vous ne profitez de la retraite ? Dans le monde les pluies ne sont pas si fréquentes, les eaux de la grâce n'y découlent pas en si grande abondance ; une âme s'y trouve souvent fort desséchée : mais dans la retraite, *cœlum apertius*, le ciel y est plus ouvert ; Notre-Seigneur y verse plus particulièrement la rosée de sa grâce. Si donc après cela vous ne faites pas mieux qu'auparavant, si vos actions ne sont point plus saintes, si votre progrès dans les vertus n'est point plus marqué, n'avez-vous pas sujet de craindre, et n'est-ce pas une évidente marque de réprobation ? *Reproba est, et maledicto proxima ; cujus consummatio in combustionem ;* n'est-ce pas de vous qu'on pourra dire, quand vous aurez achevé la retraite, où Dieu ne manquera point d'éclairer suffisamment une âme, de lui donner quelque goût des consolations qu'on trouve à son service ; n'est-ce pas de vous qu'on pourra dire, si vous n'en profitez : *Impossibile est eos qui semel sunt illuminati, gustaverunt etiam donum cœleste, et participes facti sunt Spiritus sancti, gustaverunt nihilominus bonum Dei verbum virtutesque sæculi, et prolapsi sunt, rursus renovari ad pœnitentiam ?* (*Hebr.* VI, 4-6)... *Jam non relinquitur pro peccatis hostia, sed et terribilis quædam exspectatio judicii, et ignis æmulatio, quæ consumptura est adversarios.* (*Hebr.* X, 26, 27.) En vérité, n'y a-t-il pas là de quoi bien craindre ? y avez-vous songé en entrant en retraite ? Si vous aviez pensé qu'une retraite mal faite peut attirer tant de malheurs, n'auriez-vous pas commencé avec plus de ferveur, et ne ressentiriez-vous pas un tout autre zèle pour tous vos exercices ?

Confondez-vous de vous voir encore si froid sur ce sujet ; demandez à Dieu la grâce de la ferveur et de la fidélité dans votre retraite.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de vous appliquer, dès aujourd'hui, à tous vos exercices avec plus de zèle que vous n'avez fait ce matin, et de commencer à présent tout de bon et avec un grand cœur cette retraite, car tout dépend de ce commencement :

Dimidium facti qui bene cœpit habet.
(HOR. lib. I, epist. 2, vers. 40)

et il est difficile que vous la fassiez mal quand vous l'aurez bien commencée : *Difficile est ut malo peragantur exitu, quæ bono sunt inchoata principio*, dit saint Léon.

2° Résolvez-vous de ne vous pas rebuter pour les premières difficultés ou dégoûts que vous ressentirez soit dans l'oraison, soit dans la lecture spirituelle, l'examen ou quelqu'autre exercice : mais exposez-les simplement à votre directeur, aussi bien que tout ce qui se passera en vous pendant votre retraite, afin qu'il vous aide, qu'il vous fortifie, qu'il vous encourage à la bien faire.

3° Résolvez-vous d'être fidèle à faire tout ce qui vous est prescrit, en sorte que vous fassiez chaque exercice exactement, et dans le temps précisément qui vous sera prescrit. Pour cela appliquez-vous à chacun, comme étant peut-être le dernier de votre vie. Ainsi quand vous vous sentirez tiède dans un exercice, que vous serez distrait dans l'oraison, que vous serez dégoûté dans une lecture, que vous vous ennuierez dans votre chambre ; en un mot que vous remarquerez quelque imperfection ou quelque faute en ce que vous faites, dites avec saint Bernard : *Si modo moriturus esses, hoc faceres ?*

TROISIÈME PARTIE. — *Conclusion.*

1° Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites.

2° Demandez-lui pardon des fautes que vous avez commises.

3° Confiez le tout à la sainte Vierge. *Sub tuum*, etc... *O Jesu*, etc...

MÉDITATION III.

Combien vous êtes obligé de travailler à l'affaire de votre salut.

PREMIÈRE PARTIE. — *Préparation.*

PREMIER POINT. — Mettez-vous en la présence de Dieu, et songez que non-seulement il vous regarde, et qu'il vous voit sans cesse : *Deus in cujus conspectu sto* (*III Reg.* XVII, 1), mais encore qu'il est en

vous, et que vous êtes en lui : *Ego dilecto meo, et ad me conversio ejus.* (*Cant.* VII, 10.)

DEUXIÈME POINT. — Anéantissez-vous en sa présence ; et, détestant tous vos péchés et tout ce qui vous peut rendre indigne de paraître devant lui, priez-le de vous y souffrir par les mérites et en vue de son cher Fils à qui vous voulez vous unir pour jamais. *Reduc, Domine Deus, oculos tuæ majestatis super opus ineffabilis pietatis. Intuere dulcem Natum tuum.*

TROISIÈME POINT. — Renoncez à votre esprit et abandonnez-vous à la conduite de l'esprit du Fils de Dieu.

SECONDE PARTIE. — *Préparation.*

PREMIER POINT. *Adoration.* — Considérez Notre-Seigneur menant à l'écart ses trois plus chers disciples, pour leur donner dans la retraite sur le Thabor une idée et de sa gloire et de celle qu'il leur préparait dans le ciel. Oh ! que Jésus est admirable et aimable en cette conduite ! Il en use de la sorte, disent les saints Pères, pour les animer plus fortement, par cette vue et par cet avant-goût du paradis, à se séparer généreusement de tout ce qui aurait pu les amuser sur la terre, et à travailler uniquement à cette grande affaire du salut et de l'éternité.

Remerciez Notre-Seigneur de vous avoir attiré dans cette retraite pour la même fin, car jamais vous n'y auriez pensé assez sérieusement dans le monde. Aimez-le, louez-le, bénissez-le pour cette grâce qui est peut-être la plus grande qu'il vous fera jamais ; et la reconnaissant comme une miséricorde très-signalée et des plus avantageuses pour le bien de votre âme, dites, mais du fond du cœur avec saint Pierre sur le Thabor : *Domine, bonum est nos hic esse.* (*Matth.* XVII, 4.)

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Puisque Notre-Seigneur vous amène ici en retraite pour vous faire travailler sérieusement à votre salut, voyez comme il est important de vous appliquer uniquement à cette affaire : *Turbaris erga plurima : porro unum est necessarium.* (*Luc.* X, 42.) Et, pour cet effet, pesez bien ces trois motifs qui vous en convaincront.

Le premier est la nature de cette affaire ; car elle est très-importante, sans contredit, la plus importante de toutes vos affaires ; et elle est même, à le bien prendre, l'unique affaire que vous ayez en cette vie.

1° Elle est très-importante. L'importance d'une affaire se mesure par la perte ou le gain qu'on y peut faire, or ici il y va de perdre ou de gagner une éternité bienheureuse ; il y va de perdre ou de gagner un Dieu : quelle plus grande perte, ou quel gain plus considérable peut jamais arriver à une créature ? Pesez bien ce que c'est que d'être sauvé ou damné ; d'aller en paradis ou en enfer ; de vivre à jamais avec Dieu, ou avec les démons ; et vous verrez ce que c'est que cette affaire.

2° Elle est la plus importante de toutes vos autres affaires. Car enfin à quoi vous servira de réussir en toutes les autres, et d'y avoir tout le succès que vous pouviez prétendre, si vous manquez à celle-ci ? Ecoutez comme Notre-Seigneur même nous le dit : *Quid prodest homini si universum mundum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur? aut quam dabit homo commutationem pro anima sua ?* (*Matth.* XVI, 26.) *Num habes aliam animam,* dit saint Chrysostome, *quam possis pro tua dare ? Pecuniam qui amisit, aliquam pro amissa reddere potest ; similiter qui ædes, qui servos, qui cætera hujus modi : animam si perdas, aliam pro ea dare non poteris ; vel, si rex orbis et dominus sis, quæque in orbe sunt omnia, ipsum denique orbem offeras, non poteris vel unam animam eruere.... Pretium animæ non est ne universus quidem mundus.*

3° Elle est tellement importante, qu'en comparaison de celle-ci, toutes les autres ne sont point des affaires : *Porro unum necessarium, vestrum negotium agite.* (*Luc.* X, 42) ; et quelle est cette affaire ? l'affaire du salut. Tout le reste n'est qu'un amusement d'enfant : *Vita præsens lusus puerorum. Quo enim distamus a pueris ludendi gratia casulas ædificantibus? nulla plane, nisi quod ea nos ad supplicium nostrum sæpe faciamus, quæ illi sæpe imitantur ad ludum. Nondum enim venimus ad maturitatem virorum, quo cum venerimus, intelligemus hæc omnia esse puerilia ; nam et illa, cum ad virilem ætatem transimus, videre consuevimus, quæ cum pueri essemus, studiose credebamus esse facienda.... Quousque lusibus occupamur ? atque utinam tantummodo luderemus, nunc vero et ipsi salutem nostram despicimus.* (S. CHRYSOST. *in Matth.*) *Quidquid aliud petitur, nihil petitur : non quia nulla omnino res est, sed quia, in tantæ rei comparatione, quidquid aliud concupiscitur, nihil est.* (ID. *in Joan.*) *Quidquid exstruxeris extra te, erit instar congesti pulveris vento obnoxium... « Deum time, et mandata ejus observa : hoc est enim omnis homo. »* (*Eccle.* XII, 13.) *Ergo si hoc est omnis homo, absque hoc nihil est omnis homo.* (S. BERN.)

Le second motif est que cette affaire, quoique très-importante, est néanmoins bientôt terminée, et vous avez très-peu de temps pour la traiter ; car vous n'avez tout au plus que le temps de votre vie : et combien sera-ce? peut-être un an, peut-être un mois, peut-être une semaine, peut-être n'aurez-vous que le temps de cette retraite ; nous ne le savons ni vous ni moi, il n'y a que Dieu seul qui le connaisse : *Numerus mensium apud te est.* (*Job* XIV, 5.) Mais pourtant vous et moi savons fort bien que vous en aurez peu : *Breves dies hominis sunt.* (*Ibid.*) *Umbra transitus est tempus nostrum.* (*Sap.* II, 5.) *Vita nostra vapor est ad modicum parens.* (*Jac.* IV, 15.) Puisque donc vous avez peu de temps, n'en laissez point écouler sans travailler à cette affaire : la moindre perte d'argent est considérable à une personne qui n'en a que très-peu ; et il n'appartient qu'aux riches de faire peu de cas des dépenses inu-

tiles et des petites pertes. Si vous étiez assuré d'avoir six ou huit cents ans de vie, comme ces premiers hommes, quand quelqu'un s'écoulerait dans la négligence de l'affaire du salut, cela pourrait être plus tolérable ; mais à présent ayant si peu de vie, et toute sa durée même étant incertaine, n'est-ce pas une négligence bien criminelle d'en laisser passer inutilement la moindre partie sans travailler à cette affaire? Il est dit dans l'*Apocalypse* (XII, 12) que le démon, quoiqu'il ait eu déjà plus de quatre mille ans pour tenter l'homme et le perdre, trouve néanmoins le temps trop court pour sa malice : *Insanit diabolus hostis humani generis, « sciens quia modicum tempus habet. »* (S. BERN.) Et c'est pourquoi il ne laisse passer aucun moment sans travailler à notre perte : *Circuit quærens quem devoret.* (*I Petr.* V, 8.) Les impies, dans la *Sagesse* se portent à toutes sortes d'excès et de voluptés ; et, dans cette seule pensée que leur vie est courte, ils se pressent pour pouvoir goûter tous les plaisirs, et ne laissent passer aucun moment sans chercher à se satisfaire : *Exiguum est tempus vitæ nostræ ; venite, fruamur bonis, coronemus nos rosis... Nullum sit pratum quod non pertranseat luxuria nostra.* (*Sap.* II, 1, 6, 7.) En vérité, n'est-ce pas un sujet de confusion pour vous, si, dans cette même pensée de la brièveté de votre vie, et du peu de temps que vous avez à travailler à votre salut, vous n'employez à cette affaire tous vos moments avec autant de fidélité que ces misérables les emploient pour leur perte? Et quelle excuse aurez-vous devant Dieu pour ceux que vous aurez laissé écouler inutilement, surtout dans votre retraite, où vous avez tant de moyens de les donner à Dieu, puisque vous n'en aurez pas même pour ceux que, dans le monde, vous n'emploierez pas utilement pour votre salut.

Le troisième motif qui nous doit presser de travailler, mais tout de bon, et dès à présent à l'affaire du salut, c'est que, si vous n'y travaillez ici dans votre retraite, vous ne le ferez pas certainement dans un autre temps; car maintenant vous avez d'une part beaucoup de secours qui vous la facilitent, et de l'autre, vous n'avez aucun obstacle qui vous arrête. Or, dans le monde, vous aurez peu de secours, et de grands obstacles, de sorte que, si vous n'avancez beaucoup cette affaire, et n'en jetez tous les fondements, à présent que tout vous y porte et que rien ne vous en détourne, il n'y a nulle apparence que vous y réussissiez jamais, quand vous aurez beaucoup d'obstacles, et que vous ne trouverez plus tant de secours.

Faites après cela une sérieuse réflexion sur vous-même, et voyez si vous n'avez pas grand sujet de vous confondre d'avoir si peu travaillé jusqu'à cette heure à une affaire si importante que celle de votre salut, de vous être amusé à mille bagatelles, d'y avoir employé la plus grande partie de votre temps, et d'en avoir donné si peu à votre salut, qu'à bien le prendre, vous l'avez tout à fait négligé, ou du moins que vous vous y êtes porté avec une lâcheté si grande que vous vous êtes arrêté à la seule vue des premières difficultés; demandez à Dieu la grâce d'être à l'avenir plus fervent pour votre salut.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous encore de bien purifier votre intention à ce commencement de retraite, et de n'y chercher que la volonté de Dieu et de votre salut.

2° Résolvez-vous dans toutes les pensées, désirs, inclinations, que vous ressentirez dans votre retraite, de faire réflexion d'abord si elles peuvent contribuer à l'affaire de votre salut ; autrement rejetez-les toutes, et n'admettez rien, sous quelque prétexte que ce puisse être, qui puisse vous en détourner.

3° Dans vos dégoûts, songez au fruit que vous retirerez de votre retraite, si vous y persévérez, et dites souvent : *Domine, bonum est nos hic esse.*

TROISIÈME PARTIE. — *Conclusion.*

1° Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites.

2° Demandez-lui pardon de vos fautes.

3° Remettez-le tout entre les mains de la très-sainte Vierge. *Sub tuum*, etc... *O Jesu.*

BOUQUET SPIRITUEL. *Domine, bonum est nos hic esse.* (*Matth.* XVII, 4.) *Quid mihi est in cœlo et a te quid volui super terram?...* (*Psal.* LXXII, 25.) *Non est otiosum vacare Deo, imo negotium negotiorum omnium.* (S. BERN.)

MÉDITATION IV

Comme vous devez rechercher avec soin et embrasser avec ferveur les moyens véritables du salut.

PREMIÈRE PARTIE. — *Préparation.*

1° Mettez-vous en la présence de Dieu et dites avec Jacob : *Vere Deus est in loco isto.*

2° Renoncez à vous-même, et réunissez-vous à Jésus-Christ, afin que, selon le désir de saint Augustin, vous puissiez invoquer *in veritate veritatem, id est, in Filio Patrem.*

3° Invoquez le Saint-Esprit, et renoncez au vôtre.

SECONDE PARTIE. — *Corps d'oraison.*

PREMIER POINT. *Adoration.* — Considérez avec quel zèle Notre-Seigneur Jésus-Christ travaille sur le Calvaire au salut de tout le monde, et avec quelle ardeur il en embrasse tous les moyens. Il se sépare de tout, il se prive de tout, il souffre tout, et par là, il vous montre bien ce que vous devez faire pour le vôtre, et qu'il n'y a point de souffrance, point de tourment, point de violence, point de martyre qui vous doive empêcher d'en rechercher avec soin les moyens, et de les embrasser avec amour. Adorez, admirez, louez, bénissez, remerciez, aimez ce divin Sauveur, vous donnant un si digne modèle, et vous méritant les moyens de salut, et les grâces pour en faire un saint usage.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Pour profiter de cet exemple, commencez tout de bon à rechercher, mais avec tous les soins possibles, tous les moyens de vous sauver, sans que les difficultés vous en dégoûtent jamais, ni vous empêchent de les mettre

en pratique. Car 1° sans ces moyens vous ne vous sauverez jamais, et ce n'est point assurément vouloir la fin, que de n'en pas prendre ni rechercher les moyens; c'est se tromper soi-même sous l'apparence de quelque simple velléité. Dira-t-on jamais qu'une personne veuille véritablement aller à Rome, qui ne veut pas connaître, ni prendre le chemin qui y conduit, et qu'un malade veuille la santé, qui ne recherche pas les remèdes qui la réparent? appliquez ceci à votre salut.

2° Ce qui vous oblige de rechercher ces moyens avec plus de soin, c'est que la plupart s'y trompent et s'y méprennent. Car, dans chaque état, il y a des moyens particuliers, mais pourtant nécessaires pour le salut. En effet autre est le moyen particulier de salut pour un ecclésiastique, autre pour un magistrat, autre pour un soldat; et tel se damne dans une condition, qui se sauverait dans une autre. Or, pour l'ordinaire, et à moins que d'y faire une attention particulière, on se contente des moyens généraux, et l'on se trompe et l'on se perd. La plupart croient que ces moyens consistent formellement dans l'usage des créatures, et cependant ils consistent principalement dans leur privation, puisque c'est là la différence entre l'homme innocent et l'homme coupable : la jouissance des créatures était la voie de salut proposée à l'homme innocent, au lieu que leur privation est le moyen de salut pour l'homme pécheur. Chaque créature lui est un piége et un sujet de tentation; et il faut qu'il arrive au ciel comme Jésus-Christ, par les séparations, les privations, les dépouillements, les sacrifices; et c'est en quoi, faute d'y penser, presque tous se méprennent. Enfin, dans l'usage même, on ne s'y règle pas par la volonté et le bon plaisir de Dieu.

3° Vous vous méprendrez vous-même si vous n'y pensez bien sérieusement, et si vous n'y pensez plus que les autres, car pourquoi vous y êtes-vous mépris jusqu'à présent? Pourquoi avez-vous cru que vous aviez besoin de telle et telle créature? pourquoi vous êtes-vous désespéré dans votre pauvreté, dans votre maladie, dans votre état d'infirmité? pourquoi vous êtes-vous découragé dans telle et telle perte, dans tel et tel délaissement, dans telle et telle privation? c'est assurément pour n'avoir pas bien pensé aux moyens principaux et véritables du salut.

Confondez-vous-en devant Dieu, condamnez vous en sa présence. Demandez la grâce pour être plus désireux des moyens de salut, et plus fidèle pour les embrasser à l'avenir.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de ne vous plus servir des créatures, et de ne les plus désirer ou chérir qu'autant qu'elles vous serviront pour votre salut; car elles ne vous sont données que pour cette fin; et si vous vous en servez autrement, vous en abuseriez, et elles se soulèveraient contre vous au jour du jugement pour se venger de cet abus : *Surget orbis terrarum contra insensatos.* (*Sap.* v, 21.)

2° Ne vous amusez plus à ce qui vous est inutile pour le salut, tant de superfluités, tant de divertissements, tant de passe-temps, tant de conversations, tant de visites, tant de vaines lectures; en un mot, retranchez tout ce que, dans votre état, selon votre condition, vous reconnaîtrez n'être point pour vous un moyen de salut.

3° Pour ne vous point tromper, examinez avec votre directeur quels moyens de salut, soit généraux, soit particuliers, vous devez prendre dans la disposition où vous êtes, et surtout quel est l'état où Dieu vous veut car c'est de là que dépend principalement votre salut.

TROISIÈME PARTIE. — *Conclusion.*

1° Remerciez Dieu de ses grâces.

2° Demandez-lui pardon de vos fautes.

3° Offrez-vous à la très-sainte Vierge.

BOUQUET SPIRITUEL. *Deum time, et mandata ejus observa : hoc est enim omnis homo.* (*Eccle.* XII, 13.) *Superfluos palmites tollis de vite tua : sic malos affectus tolle de anima tua.* (CÆSAR. Arelat.)

SECOND JOUR.

MÉDITATION Ire.

Du bienfait de la création et de la conservation.

PREMIÈRE PARTIE. — *Préparation.*

1° Mettez-vous en la présence de Dieu; et puisqu'il est proche particulièrement de ceux qui l'invoquent : *Prope est Dominus invocantibus eum* (*Psal.* CXLIV, 18), tenez-vous dans un profond respect devant son adorable majesté.

2° Renoncez à vos péchés et à vous-même pour vous unir à Notre-Seigneur et pour paraître en sa personne et en son nom devant son Père.

3° Renoncez en particulier à votre propre esprit et à vos lumières, et demandez l'assistance du Saint-Esprit afin qu'il vous conduise en l'oraison.

SECONDE PARTIE. — *Corps d'oraison.*

PREMIER POINT. *Adoration.* — Adorez Dieu particulièrement aujourd'hui comme votre Créateur, et rendez-lui les mêmes devoirs en cette qualité que Jésus-Christ rendait pendant sa vie pour l'être qu'il en avait reçu dans son humanité. Il voyait clairement, que quoiqu'elle fût choisie pour être dépositaire de tous ses biens, ayant néanmoins été tirée du néant par un effet spécial de sa bonté, il n'était rien dans son fond, non plus que le reste des hommes. Ainsi dans la vue claire de son néant, comme créature, il était perpétuellement anéanti devant son adorable majesté; il lui offrait continuellement son être et sa vie pour être sacrifiés à sa gloire; il était toujours rempli d'étonnement pour tant de grâces, et de reconnaissance pour tant de bienfaits; et il était abîmé sans cesse dans les louanges de son Père, et dans un amour très-ardent pour celui qui l'avait tant aimé de toute éternité, et qui lui avait préparé ces grands dons, sans qu'il lui eût rendu et même sans qu'il eût été capable de lui rendre aucun service. *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi?* (*Psal.* CXV, 12.)

Unissez-vous de cœur à tous les devoirs que Notre-Seigneur rend à Dieu son Père; dans cette vue, il les lui offre et pour lui et pour vous; unissez-vous donc à son esprit pour les lui offrir en même temps, car ce sont les mêmes que vous lui devez comme à votre Créateur. Ainsi le considérant comme vous ayant aussi, par sa main toute-puissante, tiré du néant, et donné l'être que vous avez : *Scitote quoniam Dominus ipse est Deus ; ipse fecit nos, et non ipsi nos* (*Psal.* XCIX, 3) : adorez-le, louez-le, bénissez-le, remerciez-le, aimez-le avec Jésus-Christ et en Jésus-Christ son Fils, en qui et par qui il vous a créé par sa bonté, en qui et par qui vous le devez reconnaître par justice : *Ipsius enim sumus factura, creati in Christo Jesu....* (*Ephes.* II, 10.) *Omnia per ipsum facta sunt...* (*Joan.* I, 3.) *Abundantes in Christo in gratiarum actione....* (*Coloss.* II, 7.) *Gratias agentes Deo et Patri per ipsum.* (*Coloss.* III, 17.)

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Examinez l'étendue des obligations que vous avez à Dieu pour le bienfait de la création, et combien vous êtes obligé de le reconnaître. Voici trois considérations importantes qui méritent bien d'être pesées sur ce sujet.

Première considération, tirée de l'être qu'il vous a donné. — En vous créant, il vous a tiré du néant; sa toute-puissance, sollicitée par sa bonté, vous a été chercher dans ces profonds abîmes du rien, où vous étiez plongé de toute éternité, et vous a choisi parmi un nombre infini de créatures possibles, pour vous donner l'être que vous avez. *Efficit ut essemus. E terræ visceribus alimenta eduxit, in ministerium dedit omnigenum pecus. Propter nos imbres, sol, montana campestrisque regio pulchre exculta : propter nos amnes fluunt, promanant fontium scatebræ ; mare ad negotiandum naves admittit ; e fundis egrediuntur opes*, etc. (S. BASIL., *Hom.*) Qu'aviez-vous fait à Dieu pour mériter cette faveur? Il n'avait que faire de vous ; car comme il possède en soi la plénitude de l'être et de toutes ses grandeurs éternelles, il est très-suffisant à soi-même, il ne mendie et ne reçoit rien de dehors, et n'a besoin d'aucune créature : *Dixi Domino : Deus meus es tu, quoniam bonorum meorum non eges.* (*Psal.* XV, 2.) Si donc il a créé ce grand monde, s'il a créé tant d'êtres différents, s'il vous a créé en particulier, et vous a rendu participant de son être, avouez que c'est sans indigence et sans nécessité, mais par le seul motif de sa bonté, et par une profusion très-grande de sa miséricorde.

Pesez bien cette première considération, elle vous fera reconnaître trois raisons qui vous obligent à remercier Dieu plus fidèlement que vous n'avez fait jusqu'à présent pour cette première grâce : 1° de ce que, parmi tant de créatures possibles, qui étaient avec vous dans le néant, et qui auraient été plus fidèles que vous à faire usage du bienfait que Dieu leur aurait accordé de les en avoir tirées, il vous a néanmoins préféré à tant d'autres, et vous a choisi pour vous donner l'être que vous ne méritez pas ; 2° de ce que cet être, qu'il vous a donné, est l'être le plus noble qui soit en ce monde et infiniment élevé au-dessus de tous les autres ; c'est l'être raisonnable ; rien qui en approche parmi les créatures ; c'est sans contredit le plus excellent, et le premier être de ce monde visible. *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram.* (*Gen.* I, 26.) — *Opus magnificum est homo... Magnum est, o homo, quod tibi dedit Deus... Cognosce te ipsum, o homo, cognosce te, o anima ; quia non de terra, non de luto es, quia insufflavit in te Deus et fecit te in animam viventem.* (S. AMBR., *in Psal.*)

Deuxième considération tirée de la fin de la création. — Considérez que non-seulement Dieu vous a tiré du néant pour vous donner un être si parfait, mais il vous l'a donné pour la fin la plus noble qui puisse être jamais ; car ayant créé tout le monde pour vous, il vous a créé pour lui seul. Ainsi lui-même s'établit votre fin : n'est-ce pas là la marque d'une grande bonté? ne pouvait-il pas vous créer pour le service des anges, ou de quelque autre créature? Cependant il vous crée pour lui, c'est-à-dire pour sa gloire : *In gloriam meam creavi eum* (*Isa.* XLIII, 7), pour le connaître, l'aimer, le servir, pour vous unir à lui. Pour lui seul, c'est-à-dire qu'il veut vous avoir tout seul : il vous aime trop pour vous partager avec un autre ; mais prenez garde aussi de ne vous point partager vous-même. *Fecisti nos, Domine, ad te, et irrequietum est cor nostrum donec requiescat in te.* (S. AUG., lib. I *Confess.*, c. 1.) Pour une éternité, c'est-à-dire qu'il veut que votre être, qui n'est qu'un être emprunté et une communication de ce premier être, se réunisse enfin à sa première source, et que vous retourniez à lui pour y être parfaitement uni pour toujours. Approfondissez bien ces trois réflexions, car elles sont importantes pour vous faire connaître l'étendue des obligations que vous avez à Dieu en vertu de la création.

Troisième considération tirée de la conservation. — Considérez que, pour acquérir cette fin si excellente, Dieu, à chaque moment, conserve l'être qu'il vous a donné en votre première création, et emploie et conserve aussi une infinité d'autres créatures qui vous doivent servir de moyen pour y arriver; de sorte qu'à chaque moment que Dieu vous conserve, comme la conservation n'est rien autre chose qu'une création continuée ; il faut qu'il emploie cette même toute-puissance qui vous a retiré du néant, pour vous empêcher d'y retomber. Ainsi, à chaque moment, vous entrez dans une nouvelle obligation de reconnaître la bonté infinie de Dieu sur vous, qui est d'autant plus grande que présentement il vous conserve l'être, après que vous avez mérité mille fois d'en être privé par vos péchés : *Misericordiæ Domini, quia non sumus consumpti, quia non defecerunt miserationes ejus.* (*Thren.* III, 22.) Après que vous l'avez mille fois profané, et que vous vous en êtes servi contre lui, il vous de

que vous l'offensez. En

pareille à celle que Dieu vous témoigne en cette rencontre?

Mais, en vérité, y eut-il jamais ingratitude pareille à la vôtre d'avoir eu jusqu'à présent si peu de reconnaissance de ce bienfait. Car enfin presque toute votre vie ne s'est-elle pas écoulée sans y penser, et après tout, quel usage avez-vous fait de votre être, de vos facultés, de votre esprit et de votre corps que Dieu ne vous avait donnés que pour sa gloire et son service, et qu'il ne vous a conservés que pour ce dessein? et vous n'avez rien moins fait que cela, vous les avez employés, et les employez encore tous les jours à mille sottises, mille vanités, mille amusements; mais, qui pis est, vous les avez souillés par mille excès, mille déréglements, mille désordres; vous en avez cherché de la louange et de l'estime; vous en avez fait le sujet de votre propre gloire. *Homo, cum in honore esset, non intellexit; comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis.* (*Psal.* XLVIII, 13.) *Erubesce animam divinam in pecorinam commutasse similitudinem, erubesce volutari in cœno quæ de cœlo es.* (S. BERN., *in Cant.*) Demandez à Notre-Seigneur la grâce d'en faire un meilleur usage à l'avenir, et de vous rendre plus reconnaissant de ce grand bienfait de la création et de la conservation.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de faire dorénavant un plus saint usage de votre être et de toutes vos facultés, soit de votre esprit, soit de votre corps; et, puisqu'elles ne vous sont toutes données que pour Dieu, tâchez de ne les employer que pour lui. *Vanitas vanitatum, et omnia vanitas, præter amare Deum, et illi soli servire* (*Imit. Christi*, lib. I, cap. 1); et surtout ne soyez pas si misérable que de les employer jamais pour offenser votre bienfaiteur, car c'est la plus noire de toutes les ingratitudes : *Hæccine reddis Domino, popule stulte et insipiens? nunquid non ipse est Pater tuus, qui possedit te, et fecit, et creavit te?* (*Deut.* XXXII, 6.)

2° Ne laissez passer aucun moment de votre vie, au moins autant que vous pourrez, sans employer tout votre être pour le service de celui qui vous l'a si libéralement donné; car à chaque moment vous lui êtes redevable de tout ce que vous êtes : si vous en laissez écouler un seul sans vous acquitter de ce devoir, vous ne pourrez plus jamais y satisfaire, puisque dans le moment suivant, tout ce que vous pourrez faire, ce sera de vous acquitter de ce que vous lui devrez pour ce même moment.

3° Quand il vous viendra quelque tentation de péché, songez que si vous étiez au haut d'une tour, et qu'une personne vous tînt suspendu avec une ficelle, vous n'auriez garde de l'outrager : considérez souvent que vous dépendez de la volonté de Dieu comme d'un petit filet, et que, s'il vous laissait un seul moment, vous retourneriez aussitôt dans les abîmes d'où il vous a retiré; résolvez-vous donc de n'être jamais si téméraire que de l offenser.

TROISIÈME PARTIE. — *Conclusion.*

1° Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites en l'oraison.

2° Demandez-lui pardon des fautes que vous y avez commises.

3° Mettez-vous entre les bras de la sainte Vierge.

BOUQUET SPIRITUEL. — *Sicut nulla hora est nec momentum in omni vita mea, quo tuo beneficio non utar: sic nullum debet esse momentum, quo te non habeam ante oculos in mea memoria, et te non diligam ex omni fortitudine mea.* (S. AUG., *Soliloq.*, c. 18.)

MÉDITATION II.

Du bienfait de la rédemption et de la justification.

PREMIÈRE PARTIE. — *Préparation.*

1° Adorez Dieu présent.

2° Renoncez à vos péchés et à vous-même, et vous donnant au Fils, priez le Père avec saint Augustin que : *Attendat in Filio quo propitietur servo.*

3° Abandonnez-vous à son esprit, et renoncez au vôtre.

SECONDE PARTIE. — *Corps d'oraison.*

PREMIER POINT. *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur comme le Rédempteur et le Sauveur de tous les hommes, mais particulièrement comme le vôtre, qui vous a tiré de la captivité du démon et du péché, sous laquelle vous avez gémi si longtemps, et dont vous ne seriez jamais sorti si, par un effet spécial de sa bonté, il ne vous avait appelé à la participation de sa divine lumière, et s'il ne vous avait justifié par sa pure miséricorde : *Qui est redemptor omnium, maxime fidelium, venit peccatores salvos facere quorum primus ego sum.* (*I Timoth.* I, 15.) *Lavit nos a peccatis nostris in sanguine suo.* (*Apoc.* I, 5.) *Vocavit nos in admirabile lumen...* (*I Petr.* II, 9.) *Eripuit nos de præsenti sæculo nequam* (*Galat.* I, 4), *et transtulit in regnum Filii dilectionis suæ.* (*Coloss.* I, 13.) Quelle bonté! N'y a-t-il pas de quoi fondre en louanges, en amour, en remercîments pour une telle grâce! *O charitas! o pietas! quis non miretur, quis non collætetur propter nimiam hanc charitatem..... O quantum amandus, benedicendus, laudandus, honorandus et glorificandus, qui nos sic amasti, sic salvasti, sic sanctificasti, sic sublimasti.* (S. AUG., *Medit.*, cap. 17.)

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Pour mieux reconnaître l'obligation que vous lui avez de ce qu'il vous a justifié, et combien vous lui êtes encore plus redevable pour ce bienfait, que pour celui de la création, pesez bien attentivement les trois considérations suivantes :

Première considération.—Par la justification, Dieu vous a donné un être infiniment plus noble que celui qu'il vous avait donné en votre création; puisque celui-ci vous mettait seulement au-dessus de toutes les créatures visibles, au lieu que celui-là est tout spirituel, tout surnaturel, tout divin, et renferme une infinité de prérogatives qui sont inconcevables. Car d'ennemi de Dieu que vous étiez, malheur le plus grand de tous ceux qui nous peuvent

arriver en ce monde, la justification vous réconcilie à lui, vous établit en son amitié et à un degré le plus excellent qui puisse être, qui est l'amour d'un père pour ses enfants : *Videte qualem charitatem dedit nobis Pater, ut filii Dei nominemur et simus.* (*I Joan.* III, 1.) Elle vous délivre de la condamnation aux peines éternelles de l'enfer ; elle guérit les plaies, nettoie les souillures que le péché avait laissées en votre âme, et réforme si parfaitement votre homme intérieur, que l'Apôtre appelle ceux qui sont ainsi justifiés, des personnes renouvelées : *Is qui intus est renovatur* (*II Cor.* IV, 16) ; de nouvelles créatures, *nova creatura* ; des gens ressuscités, *ex mortuis viventes*, parce qu'ils participent déjà aux avantages de la résurrection future. La grâce de la justification vous remplit de toutes les vertus infuses et des sept dons du Saint-Esprit, afin que votre âme, en son essence et en toutes ses puissances, parée et vêtue de toutes ses habitudes célestes, soit plus agréable aux yeux de Dieu, étant ainsi embellie de ses dons. Elle vous remplit du Saint-Esprit même, dont vous êtes fait le temple, et de toute la très-sainte Trinité, qui vient faire sa demeure en l'âme de celui qui est justifié, et s'y comporte bien plus avantageusement que ne ferait un bon père, qui, non content de laisser ses biens à son enfant, lui donne encore un tuteur pour lui apprendre à les bien employer ; car Dieu vient lui-même en personne et s'établit en votre âme, afin de vous donner le moyen d'en faire un saint usage : *Ad eum veniemus, et mansionem apud eum faciemus.* (*Joan.* XIV, 23.) Elle nous rend les membres vivants de Jésus-Christ, et participants de sa nature divine ; *Maxima nobis et pretiosa promissa donavit, ut divinæ efficiamur consortes naturæ.* Ainsi le Fils vous aime comme ses membres, et comme chef, il vous communique incessamment sa vertu, et le Père vous regarde du même œil amoureux qu'il regarde son Fils, et vous considère comme ses enfants : *Omnia dona excedit ut Deus hominem vocet filium et homo Deum nominet patrem... Fastigium est nobilitatis inter filios Dei computari.* (S. LEO.) Enfin la justification vous donne droit à la vie éternelle, car comme enfant de Dieu vous avez droit à l'héritage de votre Père : *Hæredes Dei, cohæredes autem Christi.* (*Rom.* VIII, 17.) Voilà les faveurs que comprend en soi la justification et la première considération tirée de la nature de ce bienfait, qui vous doit convaincre de l'excellence de cette grâce.

Deuxième considération, tirée de la manière dont Dieu nous a procuré ce bienfait. — Voyez comme il s'est comporté pour vous justifier : il est descendu du ciel et du lieu de sa gloire pour cet effet ; il pouvait en donner la commission à un autre, il en pouvait charger un ange ; il est venu en ce monde dans une vie laborieuse, et sujette à une infinité de misères ; il pouvait y venir en l'état de sa gloire : *Quod plus me movet, et super omnia reddit te amabilem mihi, calix est quem bibisti... multum laboravit in eo Salvator.* (S. BERN., *in Cant.*) Il a voulu que toute sa vie se passât dans la souffrance ; un seul moment n'aurait-il pas été, s'il eût voulu, plus que suffisant pour le rachat de tous les hommes ? Il vous a créé en un instant et par une seule parole : *Dixit et facta sunt.* (*Psal.* CXLVIII, 5.) Il pouvait vous racheter sans qu'il lui en eût coûté davantage. *Sex diebus condidit omnia, et te inter omnia ; at vero per totos triginta annos operatus est salutem tuam. O quantum laboravit sustinens !* (S. BERN., *in Cant.*) Il vous a voulu donner sa vie et tout son sang pour vous mériter cette grande grâce de la justification : il n'en aurait fallu qu'une goutte : *In quo habemus redemptionem per sanguinem ejus.* (*Ephes.* I, 7.) *Bonus ille amicus anima sua te liberavit.* (S. ANSEL.) Pour vous appliquer le fruit de ce sang, et la grâce de justification qu'il vous avait méritée, son amour immense pour vous lui a fait trouver et établir tant de moyens, tant de secours, tant de sacrements dans son Eglise, au milieu de laquelle il veut encore demeurer jusqu'à la fin du monde, sous l'extérieur le plus anéanti, mais le plus amoureux qui fût jamais. Enfin, par un dernier effort de son amour, il vous a fait ressentir l'effet de cette grande grâce, pendant qu'il en a laissé tous les jours un si grand nombre périr misérablement dans le péché. *Quis audivit talia ? quis super tantæ misericordiæ viscera non obstupescat.*

Que ne lui devez-vous point rendre pour tant de grâces, et pour tant de témoignages extraordinaires de sa bonté ? *Certe, Domine, quia me fecisti, debeo me ipsum totum ; quia me redemisti, debeo me ipsum totum : quia tantum promittis, debeo me ipsum totum ; imo tantum debeo amori tuo, plusquam me ipsum, quantum tu es major me, pro quo dedisti te ipsum, et cui promittis te ipsum.* (S. ANSELM., *Medit.*)

Troisième considération, tirée du temps auquel Dieu vous a procuré ce bienfait. — C'est en ceci en vérité, que son amour surpasse tout ce qu'on en peut dire. Car il vous a justifié : 1° dans le baptême, c'est-à-dire dans un temps où vous étiez encore dans cette masse de corruption, qui est enveloppée dans la malédiction de Dieu, et qui vous rendait son ennemi, et sujet à sa colère ; « *Natura filii iræ* (*Ephes.* II, 3) ; » *si filii iræ, filii gehennæ, filii vindictæ.* 2° Dans la pénitence, c'est-à-dire dans un temps où, après avoir reçu la grande grâce du baptême, vous aviez souillé cette première innocence par vos propres désordres, et vous aviez foulé aux pieds par vos péchés le Fils de Dieu, l'esprit de sa grâce, le sang de son testament. 3° Dans une pénitence réitérée, c'est-à-dire dans un temps où, non content de vos premières ingratitudes, de vos premiers outrages contre le Fils de Dieu, de vos premiers violements des vœux sacrés du baptême, abusant par une insigne noirceur de la bonté de Jésus-Christ, qui vous avait pardonné vos crimes passés, vous n'avez point craint d'ajouter crimes sur crimes, ingratitude sur ingratitude, outrage sur outrage ; cependant, après tout cela, il vous a justifié, et veut encore vous faire la même grâce, il vous la présente ;

il vous en sollicite, il vous en presse. Dans la création, il ne vous a donné qu'un être naturel, ici, il veut vous en donner un tout divin : dans la création, il ne lui a coûté qu'une parole, votre justification lui coûte la vie : il vous a donné l'être avant que vous l'eussiez offensé ; il veut vous donner cette grâce justifiante, après que vous l'avez tant de fois offensé. Voyez quel excès de bonté : *O bone Jesu! sic posito, nec petenti, nec opinanti ut sol mihi illuxisti.* (S. Ansel., *Medit.*)

Examinez combien peu jusqu'à présent vous avez reconnu cette grâce ; confondez-vous de l'abus, ou du peu de cas que vous en avez fait ; demandez à Dieu son secours et son assistance, pour la bien recevoir, et pour la conserver fidèlement toute votre vie.

Troisième point. *Coopération.* — 1° Apportez tous vos soins, et dans vos oraisons, et dans vos examens, et dans vos exercices, pour vous mettre en état de bien recevoir ce grand et inestimable trésor de la grâce justifiante.

2° Comme c'est dans la confession que cette grâce est particulièrement donnée, n'épargnez rien pour faire une bonne confession ; et qu'il n'y ait ni honte, ni crainte, ni confusion, qui vous empêche de vous en acquitter avec toute l'exactitude possible.

3° Quand vous aurez en vous cette grâce, songez toujours aux sujets que vous aurez de craindre sa perte : *Habemus thesaurum in vasis fictilibus.* Ainsi veillant sans cesse, exposez tout plutôt que de la perdre, et ne redoutez rien tant que le péché qui est le seul qui nous l'enlève. *Agnosce, o Christiane, dignitatem tuam ; et divinæ consors factus naturæ, noli in veterem vilitatem degeneri conversatione redire.* (S. Leo, *Serm. de Nativit.*)

Troisième partie. — *Conclusion.*

1° Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites en l'oraison.

2° Demandez-lui pardon des fautes que vous y avez commises.

3° Mettez-vous entre les bras de la sainte Vierge.

Bouquet spirituel. *Totus eram in morte, totum me resuscitasti : tuum igitur totum sit, et totus totum me tibi offero..... Totum me liberasti, ut totum me possideres : vivam ergo jam non mihi, sed tibi.* (S. Aug., *Soliloq.*) *Gratias Deo qui dignos nos fecit in partem sortis sanctorum.* (*Col.* I, 12.)

MÉDITATION III.

Du bienfait de la vocation à l'état ecclésiastique.

Première partie. — *Préparation.*

1° Adorez Dieu présent, et pensez avec saint Augustin qu'il vous pénètre jusqu'au fond de votre intérieur : *Intimo meo intimior.*

2° Renoncez à vos péchés et à vous-même, et donnez-vous à Jésus pour vous présenter à son Père revêtu de lui, et en son nom.

3° Renoncez à votre esprit, et invoquez sur vous l'esprit de Notre-Seigneur.

Seconde partie. — *Corps d'oraison.*

Premier point. *Adoration.* — Adorez Dieu en Jésus-Christ qui vous a élevé à la participation de son divin sacerdoce et qui, par un effet de son amour bien spécial, après vous avoir choisi parmi tant de créatures possibles pour vous donner l'être et vous faire homme ; après vous avoir choisi parmi tant d'hommes pour vous faire Chrétien, et pour vous donner la grâce justifiante, vous a choisi encore au milieu de tant de Chrétiens pour vous appeler à l'état ecclésiastique, et vous faire prêtre : *Ipse fecit nos regnum et sacerdotes Deo et Patri suo* (*Apoc.* I, 6) ; qui est le plus sublime et le plus relevé de tous les états où Dieu puisse mettre une pure créature. Remerciez-le de cette bonté infinie qu'il a eue pour vous, et unissez-vous à Jésus-Christ, prêtre qui, en cette qualité, s'offre sans cesse à Dieu son Père en sacrifice pour le remercier de cette grâce. Etonnez-vous de cet abîme de miséricorde, de ce miracle de bonté, que Dieu vous ait été prendre dans le néant pour vous élever à ce point d'honneur et de gloire ; que. par votre état, comme prêtre, il vous donne une puissance qu'il n'a jamais donnée à aucune autre créature, non pas même à ses anges, ni à sa très-sainte Mère ; car il vous donne pouvoir de remettre les péchés, de le produire sans cesse, de le bénir et de l'offrir tous les jours sur l'autel en sacrifice pour le salut de tout le monde : *Quis est hic qui etiam peccata dimittit?* (*Luc.* VII, 49.) *Quid est homo quod memor es ejus?.....* (*Psal.* VIII, 5.) *Gloria et honore coronasti eum.* (*Ibid.*, 6.) Bénissez-le, et aimez-le de ce qu'il vous a mis en cette qualité au nombre de ses domestiques et de ses amis : *Domestici Dei.* (*Ephes.* II, 19.) *Jam non dicam vos servos, vos autem dixi amicos* (*Joan.* XV, 15), et vous traitant comme un de ses favoris, il vous confie tous ses secrets, vous donne le maniement de ses trésors, la disposition de ses richesses, la distribution de tous ses biens : *Gratias Deo super inenarrabili dono ejus.* (*II Cor.* IX, 15.)

Deuxième point. *Communion.* — Pour connaître plus en détail l'obligation très-grande que vous avez à Notre-Seigneur de vous avoir appelé au sacerdoce, méditez bien les avantages qu'il vous donne, et auxquels vous avez droit, en qualité de prêtre : *Genu posito, lacrymis atque suspiriis oro, ut hunc sacerdotis thesaurum inspiciamus, hunc meditemur ; miraculum enim stupendum, tremendum mysterium.* Les prêtres sont les anges du Seigneur des armées, et les médiateurs entre Dieu et les hommes ; ce sont les vicaires de Jésus-Christ, les officiers de sa cour, les amis intimes auxquels il découvre tous ses secrets ; les dispensateurs de ses mystères, entre les mains desquels il se décharge de tous ses biens ; ce sont les princes de son peuple, ses ambassadeurs, à qui il donne tout son pouvoir et à qui il veut

qu'on rende le même honneur qu'à sa personne ; ce sont les principaux membres de son corps ; ce sont ses pères, entre les mains desquels tous les jours il reçoit la vie sacramentelle, comme il reçut autrefois la vie naturelle dans les entrailles de la très-sainte Vierge ; ce sont enfin les coadjuteurs de Dieu dans la rédemption du monde ; et, en un mot, ceux pour qui il ne peut avoir aucune réserve. Voilà quelques-unes des qualités et des prérogatives que l'Ecriture sainte et les saints Pères donnent aux prêtres, et dont Dieu vous a honoré, tout misérable que vous êtes. Pesez bien sur celles qui vous toucheront davantage, et ensuite tirez cette conséquence : Si un roi, par une tendresse et un sentiment d'affection tout extraordinaire, me mettait entre les mains tous ses trésors, me communiquait tous ses secrets, me confiait ce qu'il a de plus cher ; si, me faisant entrer le plus parfaitement qu'il pourrait dans son alliance, il me donnait son sceptre et sa couronne, et me faisait honorer comme lui dans son Etat ; si, enfin, me substituant en sa place, il me remettait sa puissance souveraine, et m'abandonnait le soin de sa personne, de sa famille et de tous ses sujets, il n'y a rien que je n'employasse pour son service, et pour reconnaître une si grande grâce ; pourquoi donc suis-je plus infidèle et plus ingrat envers Dieu, qui me fait mille fois plus de bien que je ne le serais envers un homme. *Obstupescite, cœli, super hoc, et portæ ejus, desolamini vehementer.* (*Jer.* II, 12.)

2° Considérez que non-seulement Notre-Seigneur vous a donné de si admirables prérogatives en vous appelant au sacerdoce, mais encore qu'il vous a destiné des grâces singulières et non communes, qu'il vous offre sans cesse pour vous rendre plus saint, et vous unir à lui plus intimement que le reste des hommes ; et c'est ce que vous pourrez aisément reconnaître par ces trois réflexions. 1° Comme Dieu mesure ses grâces selon les obligations de chacun, et selon les desseins qu'il a sur nous, l'état ecclésiastique étant le plus saint qui soit au monde, et imposant une plus grande obligation de perfection à ceux qui s'y engagent, il leur donne conséquemment plus de grâces qu'à tous les autres pour les élever à cette haute sainteté et cette éminente perfection que demande cet état. 2° Comme, en vertu de cet état, vous appartenez plus particulièrement au Fils de Dieu, et vous y êtes plus intimement uni, il verse aussi sur vous plus abondamment ses influences, et vous donne plus de part à son esprit. 3° Comme vous participez dans cet état à la grâce de chef qui est en Jésus-Christ, en qualité de prêtre, que vous êtes choisi particulièrement pour travailler à la sanctification des peuples, et qu'il met ses grâces entre vos mains pour les leur distribuer, vous en avez et pour eux et pour vous ; et les grâces qu'il vous donne sont plus relevées, plus exquises, plus abondantes que celles qu'il donne ordinairement au reste des Chrétiens. Que si vous n'avez point ressenti jusqu'à présent ces grandes grâces, vous vous en devez prendre à vous-même, vous en devez accuser le peu de fidélité que vous avez eue pour correspondre aux desseins de Dieu sur vous ; mais vous n'en avez pas moins d'obligation au Fils de Dieu, qui vous les avait préparées, et qui vous les a présentées mille fois pendant votre vie. Vous lui en avez même d'autant plus d'obligation que, nonobstant toutes vos ingratitudes et les outrages qu'il a reçus de vous, il ne laisse pas de vous les offrir encore avec la même bonté, la même cordialité, la même tendresse, que si vous ne l'aviez jamais offensé. Pourquoi donc ne retournez-vous pas sérieusement et entièrement à lui pour vous rendre participant de tant de grâces ? Qu'attendez-vous ? *Revertere, revertere ; Jerusalem, Jerusalem, convertere ad Dominum Deum tuum.* (*Offic. eccl.*)

3° Considérez combien de moyens Notre-Seigneur vous a donnés dans cet état pour conserver et faire croître en vous ces grandes grâces qu'il vous y présente. Il vous dégage des embarras du monde, du soin d'une famille, de la conduite d'un ménage, de l'application aux affaires séculières qui presque infailliblement partagent le cœur et mettent de grands obstacles à la perfection. Tant de sacrements qu'il met entre vos mains, son corps et son sang que vous pouvez prendre tous les jours ; tant de sacrifices que vous pouvez offrir : qu'est-ce que vous ne pouvez point obtenir, quand, étant à l'autel, vous tenez cette divine hostie entre vos mains ? Il n'en a pas fallu davantage pour mériter le salut de tout un monde ; n'est-ce pas un avantage incomparable de l'avoir entre vos mains pour votre propre sanctification ? Tant de prières qu'il vous donne à dire tous les jours, et sans lesquelles peut-être il y aurait beaucoup de jours où vous ne penseriez pas à lui, et que vous passeriez comme un animal sans raison ; et ces prières d'autant plus efficaces qu'étant faites au nom de l'Eglise, l'Epouse bien-aimée du Fils, elles ont plus de force pour obtenir ce que vous demandez. Toutes vos fonctions qui sont toutes saintes, non-seulement parce qu'elles demandent la sainteté de ceux qui les exercent, mais d'autant que, par ces grâces que Dieu y a particulièrement attachées, elles ont la vertu de rendre très-grands saints ceux qui s'y rendent fidèles. Voilà les honneurs et les prérogatives que vous avez reçus de Dieu par la prêtrise : en pouviez-vous attendre davantage, mais pouviez-vous en être moins reconnaissant que vous avez été ?

Faites réflexion sur vous-même, et sur votre vie passée ; voyez le peu d'estime et le peu d'usage que vous avez fait de tant de grâces ; et vous vous étonnerez assurément de reconnaître jusqu'où a été votre ingratitude et votre aveuglement sur ce point. Confondez-vous-en devant Dieu, demandez-lui qu'il vous donne toute la reconnaissance que vous lui devez pour ce bienfait, et l'usage saint que vous en devez faire.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de considérer dorénavant le sacerdoce non pas comme une charge, mais comme le plus grande grâce que Dieu vous ait faite en cette vie; et de ne laisser passer aucun jour sans le remercier de ce qu'il vous a honoré de cette incomparable dignité, et favorisé des grâces si spéciales qu'il a attachées à cet état.

2° Apportez tous vos soins pour faire tout le saint usage que vous pourrez de toutes ses grâces, et vous établir dans une sainteté qui réponde à la perfection de ce sublime état.

3° Surtout proposez-vous d'éviter toute sorte de péchés; car ce serait une effroyable ingratitude, après que Dieu vous a fait connaître combien vous lui avez d'obligation pour vous avoir fait prêtre, d'abuser encore de cette grâce et de ne vous pas employer entièrement à sa gloire, et à son service.

TROISIÈME PARTIE. — *Conclusion.*

1° Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites en l'oraison.

2° Demandez-lui pardon des fautes que vous y avez commises.

3° Mettez-vous entre les bras de la sainte Vierge.

BOUQUET SPIRITUEL. — *Suscitans de terra inopem et de stercore erigens pauperem, ut collocet eum cum principibus... populi sui...* (*Psal.* CXII, 7, 8.) *Pro Christo legatione fungimur tanquam Deo exhortante per nos.* (*II Cor.* V, 20.)

MÉDITATION IV.

Des bienfaits particuliers dont nous devons remercier Dieu en général.

PREMIÈRE PARTIE. — *Préparation.*

1° Adorez Dieu présent, et dites dans le fond de votre cœur, prosterné et anéanti devant cette divine majesté : *Quam terribilis est locus iste!* (*Gen.* XXVIII, 17.)

2° Renoncez à vos péchés, et à vous-même, pour vous donner à Jésus-Christ; et dites, comme vous avez autrefois fait au baptême : *Abrenuntio tibi, Satana, et conjungor tibi, Christe.* (*Rituale Rom.*)

3° Renoncez à votre esprit pour faire place à celui du Fils de Dieu, et dites avec l'Eglise : *Exi a me, immunde, et da locum Spiritui sancto.* (*Ibid.*)

SECONDE PARTIE. — *Corps d'oraison.*

PREMIER POINT. *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur rendant grâce à Dieu son Père pour tous les biens qu'il en reçoit, et pour tous ceux qu'il a donnés, et donnera à jamais à tous les hommes. Il n'y en a pas un qu'il n'ait sans cesse présent à l'esprit et à son cœur; il n'y en a pas un pour lequel il ne lui témoigne de singulières reconnaissances, et il va jusqu'à ce point extraordinaire de gratitude, qu'après avoir abandonné son sang et sa vie, après s'être offert soi-même, et avoir donné tout ce qu'il a, et tout ce qu'il est pour lui rendre grâces de ses bienfaits, il se donne encore après sa mort, et demeure entre nos mains, comme hostie de louange et d'action de grâces, dans le très-adorable Sacrement de l'autel, qui est appelé pour cela Eucharistie; afin que, d'un côté rendant à Dieu son Père, jusqu'à la fin des siècles et dans tous les moments, les remercîments qu'il lui doit pour tous ses biens : et de l'autre, suppléant à ce qui manque à nos reconnaissances, il puisse satisfaire à l'étendue de son zèle, et faire en sorte qu'il n'y ait aucun bienfait, non pas même le moindre, pour lequel Dieu son Père ne reçoive de sa part et de la nôtre toutes les actions de grâces qui lui sont dues. *Benedic, anima mea, Domino, et omnia quæ intra me sunt nomini sancto ejus.* (*Psal.* CII.) Admirez cette gratitude du Fils de Dieu, et sa reconnaissance envers son Père; bénissez-le, aimez-le, remerciez-le pour la faveur qu'il vous fait, et de vous donner un exemple si rare, et de vous mériter la grâce de le bien imiter.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Faites aujourd'hui attention aux bienfaits particuliers que vous avez reçus de Dieu; et, après avoir considéré, dans les méditations précédentes, ceux qui sont les plus importants, examinez maintenant ceux qui le paraissent moins, et voyez comme vous en devez remercier en général : *Pro omnibus semper gratias agentes Deo.* (*Ephes.* V, 20.)

1° Vous le devez parce qu'ils sont en si grand nombre, et il y en a de tant de sortes que, bien loin de l'en pouvoir remercier en détail, il y en a même que vous ne connaîtrez jamais en cette vie; tant de bonnes pensées, tant de bons sentiments, tant d'inspirations secrètes, tant de reproches intérieurs, tant d'occasions de péchés écartés, tant de tentations assoupies, tant de protections singulières pour vous faire éviter une infinité de périls, et pour vous conserver la vie et de l'âme et du corps. *Misericordias Domini in æternum cantabo* (*Psal.* LXXXVIII, 2); *sic onerat me miserationibus, sic concludit, sic obruit beneficiis suis, ut onus aliud sentire non possim.* (S. BERN.) Tous les jours vous découvrez de nouvelles obligations, il y en a mille fois plus qui vous sont inconnues : il faut donc du moins en remercier Dieu en général, ou demeurer ingrat; choisissez, mais méditez bien auparavant ce que c'est que d'être ingrat, et pesez bien ces paroles des saints : que l'ingratitude est ennemie de la grâce et du salut; qu'il n'y a point de vice que Dieu haïsse plus dans les Chrétiens; que c'est ce qui arrête les miséricordes de Dieu qui découlent sur nous, qui nous empêche absolument de pouvoir faire aucun progrès dans la perfection. *Peremptoria res est ingratitudo, hostis gratiæ, inimica salutis. Dico ego vobis pro meo sapere : Nihil ita displicet Deo præsertim in filiis gratiæ, quemadmodum ingratitudo... Vias obstruet gratiæ, et ubi fuerit illa, jam gratia accessum non invenit, locum non habet.* (S. BERN.)

2° Vous le devez parce que ces bienfaits particuliers, quoiqu'il y en ait quelques-uns qui ne paraissent pas si importants, il n'y en a pas un toutefois

qui soit petit : car dans les desseins de Dieu, ils vous sont tous donnés pour le salut, ils procèdent tous de l'amour immense qu'il a pour vous; et il n'y en a pas un qui ne vaille autant que la vie et le sang du Fils de Dieu, puisqu'il a donné l'un et l'autre pour vous les mériter. Appelez-vous cela de petits bienfaits? Sachez que le moindre vaut mieux que tout ce que vous pourrez rendre à Dieu par vous-même pendant toute une éternité; donnez-lui donc au moins par justice tout ce que vous pouvez, et sa bonté suppléera certainement à tout le reste.

3° Vous le devez, parce que quand même il y en aurait de petits, Dieu veut pourtant que vous lui témoigniez votre reconnaissance, et qu'après l'avoir remercié pour les plus importants, vous le remerciez aussi pour les moindres : *Unum tantum a nobis quæritur, ut in omnibus gratias agamus Deo, et omnia habebimus in abundatia.* (S. Chrysost.) *Felix qui ad singula dona gratiæ redit ad eum in quo est plenitudo omnium gratiarum, cui dum nos pro acceptis non ingratos exhibemus, locum in nobis facimus gratiæ, ut majora adhuc accipere mereamur.* (S. Bern.) Imaginez-vous donc qu'il vous dit comme à ses disciples: *Colligite quæ superaverunt fragmenta, ne pereant* (*Joan.* vi, 12), c'est-à-dire selon l'explication des saints : *Considera quæ tibi apponuntur, ut nulla videlicet Dei dona debita gratiarum actione frustrentur, non grandia, non mediocria, non pusilla : denique jubemur colligere fragmenta ne pereant; nunquid enim non perit quod donatur ingrato.* (S. Bern.)

4° Quand même Dieu ne vous demanderait pas cette reconnaissance vous devriez vous y rendre fidèle, pour ne pas laisser perdre ses dons, qui périssent dans une âme ingrate, et se corrompent à son propre dommage : *Non solum perit quod donetur ingrato, sed et vertitur in ejus perniciem.* (S. Bern.)

5° Si vous manquiez à l'en remercier, vous ne laisseriez pas seulement perdre les grâces passées, mais vous vous mettriez en état de n'en pas recevoir de nouvelles. Car comme la gratitude fait que l'âme reporte à Dieu les grâces qu'elle a reçues, afin qu'elles redescendent en elle, et reprennent le même cours! *Ad mare, unde exeunt, flumina gratiarum revertuntur ut iterum fluant :* aussi l'ingratitude arrête cette correspondance perpétuelle qui se fait entre Dieu et l'âme, et en rompt malheureusement le cours : *Cessat enim gratiarum decursus, ubi recursus non fuerit... Plane petitioni negat effectum quod invenimur ingrati et forte hoc clementia esse videtur ingratis negare quod postulant, ne contingat nobis, ut tanto gravius de ingratitudine judicemur, quanto magis accumulatis beneficiis ingrati probabimur exstitisse. Ergo misericordia res est in hac parte subtrahere misericordiam quemadmodum iræ et indignationis misericordiam exhibere eam sane de qua dicitur : Misereamur impio, et non discet justitiam. Omnino sola nos a profectu conversionis impedit ingratitudo nostra, dum quodam modo amissum reputans dator quod ingratus accepit, cavet sibi de cætero, ne tanto plura amitteret quanto plura conferret ingrato.*

Faites réflexion sur vous-même, et examinez sur ce fondement si vous n'avez pas tout sujet de craindre au sujet de vos ingratitudes passées. Combien de bienfaits oubliés, combien de méprisés, combien de rejetés, combien de profanés! Demandez à Dieu la grâce de les mieux reconnaître, et d'en mieux user à l'avenir.

Troisième point. *Coopération.* — 1° Pensez souvent, et avec reconnaissance, aux bienfaits que vous avez reçus depuis que vous êtes au monde : c'est la première résolution de saint Augustin : *Recolam ad mentem meam omnia bona quæ fecisti mihi in omni vita mea. Scio namque quod ingratitudo multum tibi displicet, quæ est radix totius mali spiritualis; et ego, Domine, gratias tibi agam, ne sim ingratus tibi.* (S. Aug., *Solil.*, c. 18.)

2° Résolvez-vous aussi de remercier Dieu tous les jours, et particulièrement pour tous les bienfaits qui vous sont inconnus, comme vous le priez dans votre office pour tous les péchés que vous ne connaissez pas.

3° Résolvez-vous avec le même saint, non-seulement de le remercier de ses bienfaits, mais encore de reconnaître dignement toutes ses bontés, de vous consacrer tout à son amour, et de ne vivre plus que pour lui : *Quid tibi retribuere possumus pro tantis beneficiis misericordiæ tuæ? Diligam te, Domine, virtus mea, diligam te, et vivam jam non mihi, sed tibi.* (S. Aug.)

Troisième partie. — *Conclusion.*

1° Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites en l'oraison.

2° Demandez pardon des fautes que vous y avez commises.

3° Remettez-vous entre les bras de la sainte Vierge.

Bouquet spirituel. — *Quid melius et animo geramus, et ore promamus, et calamo exprimamus, quam Deo gratias?* (S. Aug., *Epist.*) *Multoties me a faucibus diaboli liberasti, et ab inferno, licet nescientem, multis vicibus reduxisti, ab igne, gladio, et omni periculo mihi adstans misericorditer salvasti..... Hæc et multa mihi tua alia beneficia exhibuisti, et ego non cognovi..... Gratias igitur tibi agam ne sim ingratus tibi.* (Id., *Soliloq.*)

TROISIÈME JOUR.

MÉDITATION Ire.

De l'énormité du péché, prise de sa nature et de ses effets.

Première partie. — *Préparation.*

1° Mettez-vous en la présence de Dieu.

2° Vous reconnaissant indigne de paraître devant Dieu, demandez-lui pardon de vos péchés; et, vous unissant à Jésus-Christ dans le fond de votre cœur, dites avec saint Augustin : *Libera me, omnipotens Pater, a vinculis peccatorum; aspice dilectæ sobolis humanitatem, et miserere super infirmi plasmatis debilitatem.*

3° Renoncez à votre esprit, et invoquez l'esprit

de Notre-Seigneur, afin qu'il vous conduise dans l'oraison.

SECONDE PARTIE. — *Corps d'oraison.*

PREMIER POINT. *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ sous ces belles qualités que saint Paul lui donne : *Sanctus, innocens, impollutus, segregatus a peccatoribus.* (*Hebr.* VII, 26.) Considérez qu'il est si éloigné du péché, que non-seulement il ne peut avoir avec lui aucun commerce, mais il en a une aversion immense, une horreur infinie, une haine implacable. Admirez ces dispositions de Jésus-Christ contre le péché : il se réconcilie bien avec le pécheur, quand par la pénitence il se convertit, et se sépare du péché : mais pour se réconcilier avec le péché, il ne l'a jamais fait, et ne le fera jamais ; il le persécute en cette vie, jusqu'à ce qu'il l'ait détruit, et quand il ne le détruit pas en cette vie, comme il ne peut être détruit en l'autre, il le persécutera pendant toute l'éternité. Réjouissez-vous de ce que Notre-Seigneur est si saint ; aimez-le avec tous les anges, et dites avec eux, et avec tous les saints : *Tu solus sanctus, tu solus Dominus, tu solus altissimus, Jesu Christe.* (Liturg.)

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Pour entrer dans les sentiments du Fils de Dieu à l'égard du péché, et abhorrer ce monstre autant que vous devez, considérez ce qu'il est en sa nature et en ses effets, et examinez bien à fond jusqu'où va sa malice et sa difformité.

Première considération. — Qu'est-ce que le péché en sa nature? Voici les traits dont les saints se sont servi pour le dépeindre. C'est une séparation de Dieu ; c'est une opposition totale à Dieu ; c'est une haine de Dieu ; pesez bien ces trois mots, car ils sont épouvantables, et jamais vous n'en méditerez de plus terribles : séparation de Dieu, haine de Dieu, opposition totale à Dieu ; se peut-il rien concevoir de plus horrible? peut-on rien penser de plus abominable? se peut-il rien trouver de plus exécrable dans les enfers? et cependant c'est ce qui se rencontre dans le péché. Vous n'y avez peut-être jamais bien pensé. Pensez-y comme il faut présentement. 1° Le péché écarte, éloigne, sépare, divise l'âme d'avec Dieu. C'est le Saint-Esprit même qui le dit : *Iniquitates vestræ diviserunt inter vos et Deum vestrum* (*Isa.* LIX, 2) ; et c'est de quoi Dieu se plaint lui-même par son prophète : *Hæc dicit Dominus : Quid invenerunt in me patres vestri iniquitatis quia elongaverunt se a me?... Dereliquisti Dominum Deum tuum eo tempore quo ducebat te per viam.* (*Jerem.* II, 17.) Quand donc vous péchez, vous vous séparez de Dieu : or, en vous en séparant, savez-vous ce que vous faites? vous quittez tous les biens, car il les possède tous, et en est l'unique source, *aversio ab incommutabili bono*, dit saint Thomas ; et ainsi, par une suite nécessaire, vous vous engagez dans l'abîme de tous les maux. Séparation maudite, que tu dois être horrible à une âme qui connaît Dieu, et qui ayant la foi sait ce que c'est que de le posséder et de le perdre : *Væ eis, quoniam recesserunt a me.* (*Ose.* VII, 13.) 2° Le péché est une haine de Dieu ; c'est le sujet de la plainte que Notre-Seigneur fait des pécheurs : *Odio habuerunt me gratis...* (*Joan.* XV, 25.) *Odio iniquo oderunt me.* (*Psal.* XXIV, 9.) Quand donc vous péchez, savez-vous bien que vous haïssez Dieu? maudit poison, venin mortel que le péché répand dans le cœur de celui qui le commet! Il n'y a point de serpent, d'aspic, de vipère portée dans le sein, dont la morsure soit si contagieuse : comment donc osez-vous le porter dans votre conscience? 3° Le péché est une opposition totale à Dieu, mais une opposition qui va jusqu'à un point que, dans son néant, il se soulève, se révolte, et s'arme contre cette souveraine majesté : *Nihil rebelle, et in Deum armatum.* Voilà, dit saint Ambroise, ce que c'est que le péché ; mais voyez jusqu'où va sa révolte. Non-seulement elle va jusqu'à dire : *Nolumus hunc regnare super nos* (*Luc.* XIX, 14), jusqu'à ne point reconnaître Dieu pour son roi, à ne point se soumettre à son empire, à lui enlever son sceptre et sa couronne, à le chasser honteusement de son trône, mais son dessein est de le détruire, s'il pouvait, en ses divines perfections, en son être suprême, en ses adorables personnes. En ses perfections ; car le péché fait que le pécheur souhaiterait que Dieu ne fût pas tout saint, afin qu'il ne détestât pas son péché ; qu'il ne fût pas tout clairvoyant, afin qu'il ne le connût pas ; qu'il ne fût pas tout-puissant, afin qu'il ne le punît pas avec une si grande sévérité. *In ipsum* (*horribile dictu*) *desævit auctorem ; nam, quantum in ipso est, Deum perimit. Omnino enim vellet Deum peccata sua aut vindicare non posse, aut nolle, aut nescire. Vult ergo Deum non esse Deum. Crudelis sane et exsecranda malitia quæ Dei patientiam, sapientiam, justitiam perire desiderat.* (S. BERN.) En son être ; car c'est le vouloir détruire en son être que de le vouloir détruire en ses perfections, sans lesquelles il ne peut être ; et de plus ne souhaiterait-il pas qu'il n'y eût pas de Dieu, pour pouvoir pécher impunément? En ses divines personnes ; car après avoir, dans sa volonté, anéanti le Père dont il abhorre la puissance, il s'en prend au Fils, pour le crucifier de nouveau, dit saint Paul : *Rursum crucifigentes sibimetipsis Filium Dei* (*Hebr.* VI, 6) ; et comme il renouvelle la cause de sa passion, et qu'il lui ôte la vie qu'il a dans le cœur de l'homme, il n'est que trop vrai qu'il le poignarde, et qu'il lui donne encore le coup de mort. Enfin il va jusqu'à étouffer le Saint-Esprit, sans égard à cet avertissement formel qu'il nous donne lui-même : *Spiritum nolite exstinguere.* (*I Thess.* V, 19.) Voilà de terribles et épouvantables vérités, méditez-les bien à loisir, et pesez-les l'une après l'autre, car assurément elles vous donneront plus d'horreur du péché que vous n'en avez eu jusqu'ici.

Deuxième considération. — Non-seulement le péché est une séparation de Dieu, une haine de Dieu,

une opposition totale à Dieu ; mais il faut que comme la créature se sépare de Dieu, Dieu se sépare de la créature : *Longe est Dominus ab impiis* (*Prov.* xv, 29) ; comme il fait que la créature hait Dieu, il fait aussi que Dieu hait sa créature, et a horreur de ce qu'elle fait : *Altissimus odio habet peccatores.....* (*Eccli.* xii, 3.) *Similiter odio sunt Deo impius et impietas ejus....* (*Sap.* xiv, 9.) *Calendas, et solemnitates vestras odivit anima mea*, etc.... (*Isa.* i, 14.) *Abominatio est Deo vita impii.* (*Prov.* xv, 9.) Il faut que comme la créature est opposée à Dieu, jusqu'à le vouloir détruire en tout lui-même : Dieu aussi devient tellement opposé à la créature qu'il la considère en cet état comme l'objet de sa fureur. *Peccata vestra absconderunt vultum ejus a vobis ne exaudiat.* (*Isa.* lix, 2.) Et de là vient que le Père éternel ne l'assiste plus de sa providence ; elle n'a plus de part aux mérites de la passion du Fils ; le Saint-Esprit la dépouille de ses vertus infuses et de ses dons. Le Père la prive du droit qu'elle avait au paradis, et ne la considère plus que comme une fille déshéritée : *Si averterit se justum a justitia sua, omnes justitiæ ejus quas fecerat non recordabuntnr.* (*Ezech.* xviii, 24.) Le Fils la retranche de la participation de sa vie, et la regarde comme un membre de son corps mort et pourri ; le Saint-Esprit n'a plus ses familiarités ordinaires avec elle, et ne la voit en cet état que comme une épouse répudiée. *Egressus est a filia Sion omnis decor ejus.* (*Thren.* i, 6.) Enfin, dans cet état de délaissement la créature se trouve exposée à mille peines, mille remords, mille tentations, mille péchés : *Abyssus abyssum invocat* (*Psal.* xli, 8) ; elle devient esclave du démon, auquel elle s'est assujettie ; elle mérite la damnation éternelle. Voyez ce que fait un seul péché mortel, voyez combien vous en avez commis, et les sujets que vous avez de craindre.

Troisième considération. — Il est aisé de conclure des deux considérations précédentes que le péché est le plus terrible et le plus effroyable de tous les maux ; examinez bien cette troisième considération, et voyez jusqu'où elle s'étend : et pour cela, songez que le péché est le plus grand de tous les maux ; car d'autant plus qu'une chose a d'opposition au souverain bien, plus elle participe à l'essence du mal : or il n'y a rien de plus opposé à Dieu que le péché ; d'où vient que Dieu ne saurait faire tant de mal à un homme qu'il s'en fait à soi-même par le péché. Non-seulement il est le plus grand de tous les maux, mais il en est la source et l'origine : *Nulla enim nocebit adversitas, si nulla dominetur iniquitas.* (S. Greg.) Non-seulement il est la source de tous les maux, mais il les renferme tous en lui : *Miseros facit populos peccatum...* (*Prov.* xiv, 34.) Pour être misérable il faut avoir tous les maux sans exception, dans un degré de violence et d'excès, et les souffrir non pas un moment et en passant, mais par manière d'état : or c'est ce que fait le péché, et il renferme tous les maux avec toutes ses conditions. *Mors, sanguis, contentio, oppressiones, fames, et confusio, et flagella super iniquos creata sunt hæc omnia.* (*Eccli.* xl, 9.) Et quand Dieu emploierait toute son éternité à châtier un péché mortel, la vengeance n'excèderait pas les bornes de la justice. Enfin, le péché est tellement tout mal, qu'il n'y a que lui qui soit véritablement et proprement mal. Car le mal se communiquant de même que le bien, comme le bien véritablement rend bon celui à qui il se communique : le mal au contraire le rend toujours mauvais. Tous les autres maux ne le sont point à le bien prendre, car Dieu les a tous faits : *Non est malum in civitate quod non fecerit Dominus* (*Amos.* iii, 6) ; or tout ce que Dieu a fait est bon : *Vidit Deus cuncta quæ fecerat, et erant valde bona.* (*Gen.* i, 31.) Mais pour le péché il n'y a que lui que Dieu n'a pas fait ; et par conséquent il n'y a que lui qui soit mal, à proprement parler. De plus, il n'y a que lui qui nous puisse damner et nous priver de Dieu pour le temps et pour l'éternité.

Faites réflexion sur vous-même ; en vérité n'est-ce pas un endurcissement épouvantable, que la foi ne vous permettant pas de douter de ces vérités, vous vous laissiez néanmoins aller au péché mortel, dont le seul nom vous devrait donner mille fois plus d'horreur que le bruit d'un coup de tonnerre ou la vue de l'enfer ouvert pour vous engloutir ? O aveuglement ! ô insensibilité de l'homme ! *Homo comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis.* (*Psal.* xlviii, 21.) Demandez pardon à Dieu de vos désordres passés, et la grâce pour l'avenir, non-seulement de ne point tomber dans le péché, mais d'en avoir une telle horreur, que pendant toute votre vie, vous en redoutiez même les apparences et les approches.

Troisième point. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de recourir souvent à Notre-Seigneur pour lui demander pardon de vos péchés, et la grâce d'une parfaite conversion ; et, pour commencer dès à présent, dans l'amertume de votre âme, dans l'humiliation de votre esprit, dans la douleur de votre cœur, jetez-vous à ses pieds comme un enfant prodigue, comme une Madeleine, comme une épouse qui aurait souillé la couche nuptiale de toute sorte d'adultères. O Seigneur, miséricorde sur cette pécheresse ! compassion pour cette misérable. Promettez-lui aussi de mieux vivre à l'avenir : O Seigneur, non jamais plus, moyennant votre sainte grâce, non, jamais plus je ne m'abandonnerai au péché ; hélas ! je ne l'ai que trop aimé, je le déteste ; et embrasse, ô Père de miséricorde, votre service dans lequel je veux vivre et mourir.

2° Résolvez-vous aux pieds de Notre-Seigneur, pour effacer tous les péchés de votre vie passée, de les déclarer tous au prêtre simplement, ingénument, courageusement, nonobstant la honte, la confusion, l'opposition naturelle, et d'en faire une bonne confession, quoiqu'il vous en coûte.

3° Résolvez-vous de ne craindre dorénavant que

le péché, et de vous mettre ainsi dans cet heureux état où était saint Chrysostome, selon le rapport qu'en firent à l'impératrice les courtisans même qu'elle avait envoyés pour le tenter : *Frustra tentas illum : exsilium non timet, paupertatem non timet, mortem non timet, unum timet Chrysostomus peccatum.* Ou si vous craignez autre chose, que ce soit comme saint Grégoire de Nazianze : Craignez de ne pas craindre assez le péché : *Unum timeo, quod non satis timeam, quod timere debeo.*

TROISIÈME PARTIE. — *Conclusion.*

1° Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites en l'oraison.

2° Demandez-lui pardon des fautes que vous y avez commises.

3° Remettez-vous entre les mains de la sainte Vierge.

BOUQUET SPIRITUEL. — *Deum cogita factorem tuum, cogita et benefactorem, cogita patrem, cogita Dominum, ad omnia reus es; plange per singula.* (S. BERN.)

MÉDITATION II.

De l'énormité du péché prise de ses châtiments.

PREMIÈRE PARTIE. — *Préparation.*

1° Adorez Dieu présent; et vous retirant dans votre cœur, rappelez-y toutes vos puissances, pour y rendre hommage à une si grande majesté, à l'exemple de ce bon solitaire qui disait : *Ego cogitationes meas et mentem atque animum colligere a principio orationis consuevi, et coram convocatis eis acclamare : « Venite, adoremus et procidamus Deo nostro. »* (*Psal.* XCIV, 6.)

2° Renoncez à vous-même, et à vos péchés qui vous rendent indigne de paraître devant Dieu, et donnez-vous à Jésus-Christ pour paraître en sa personne et en son nom devant son Père.

3° Renoncez à votre esprit et donnez-vous au Saint-Esprit.

DEUXIÈME PARTIE. — *Corps d'oraison.*

PREMIER POINT. *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur dans cet état de crainte, de tremblement et de frayeur où il nous est représenté au temps de sa passion, et où il est réduit par la vue du péché et des châtiments épouvantables que la justice de son Père irrité lui prépare : *Cœpit contristari, et pavere, et tædere, et mœstus esse.* (*Matth.* XXVI, 37.) Admirez un Dieu qui tremble à la vue d'un Dieu en colère : *Timor et tremor venerunt super me.* (*Psal.* LIV, 6.) *In me transierunt iræ tuæ, et terrores tui conturbaverunt me.* (*Psal.* LXXXVII, 17.) Ne faut-il pas que le péché soit bien horrible pour réduire un Dieu à cette extrémité ? Remerciez-le, aimez-le de ce qu'il a eu tant de bonté pour vous, que de s'abandonner à la justice de son Père; et, voyant que vous n'êtes point en état d'en soutenir les rigueurs, de s'être mis en votre place, pour souffrir les châtiments que vous aviez mérités par vos péchés.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Pour avoir toute la crainte et l'horreur du péché que vous devez, car c'est principalement ce que cette vue de Jésus-Christ doit opérer en vous; considérez jusqu'où va la fureur de Dieu irrité contre le péché, et sans vous arrêter encore aux châtiments dont il le punit en l'autre vie, et aux peines de l'enfer dont vous vous entretiendrez un autre jour, méditez bien à présent les horribles peines dont il l'a châtié en cette vie.

Le premier châtiment du péché, qui est tout à fait effroyable, paraît dans la révolte des anges : quoiqu'ils fussent les plus nobles créatures que Dieu eût faites, et qu'ils fussent enrichis en leur création de tous les avantages de nature et de grâces qui les rendaient agréables aux yeux de sa divine majesté. Dieu néanmoins, sans avoir égard à toutes les louanges qu'ils lui auraient pu rendre dans le ciel, à tous les blasphèmes qu'ils vomiront à jamais contre lui dans les enfers, à tous les crimes qu'ils feront commettre aux hommes sur la terre jusqu'à la fin du monde : Dieu les a précipités du plus haut du ciel pour une seule pensée de superbe, au plus profond des abîmes, où ils sont dans un état si misérable, que n'étant capables d'aucun bien, ils le sont de toutes sortes de maux. Car ils sont dans un perpétuel regret de se voir déchus de leur félicité, dans un perpétuel désespoir de ce qu'ils ne pourront jamais se convertir, dans une rage et une fureur continuelle contre Dieu, insupportables à eux-mêmes, et dans une haine effroyable de tous les hommes, et particulièrement des plus saints, ne cherchant à tout moment qu'à les perdre. Enfin ils portent partout leur enfer et les flammes éternelles, dans lesquelles ils brûleront sans cesse, et ne seront jamais consommés. Voilà le châtiment du péché des anges : sur quoi vous pèserez bien ces trois circonstances afin que leur punition vous serve de leçon. *Ergo repudiatio angelorum fiat emendatio hominum; scripta est enim ad ipsorum correptionem; cooperetur mihi in bonum, et diaboli malum, et lavem manus meas in sanguine peccatoris.* (S. BERN.) 1° Si les anges, qui étaient les créatures de Dieu les plus accomplies, de purs esprits, brillants d'une admirable beauté, pleins de sagesse et de grâce, revêtus de perfections très-saintes qui les rendaient tout à fait agréables à Dieu, ont été néanmoins si rigoureusement punis, que sera-ce de moi, qui ne suis qu'ignorance, que pourriture, que faiblesse ? *Sane ego hoc legens referensque oculos in me, et intuens diligenter, invenio me peste ipsa infectum quam in angelo Dominus in tantum exhorruit quatenus propterea declinaret ab eo; et pavens tremensque animo, ad me ipsum : Si sic actum est cum angelo, quid de me fiet terra et cinere ? Ille in cœlo intumuit, ego in sterquilinio.... Væ mihi, si tam dure in illo potente animadversum est, quid de me exigendum misero et superbo ?* (S. BERN.) 2° Leur péché fut seulement de pensée, et non d'effet : et les miens sont de toutes sortes de pensées, de paroles, et d'actions, d'omissions et de commissions. 3° Leur péché fut unique, car ils n'en

firent qu'un; et les miens sont presque infinis ayant péché par les cinq sens, et par tous les membres de mon corps, et par toutes les puissances de mon âme, contre une grande partie des commandements de Dieu et de l'Eglise ; de sorte que je puis dire avec le roi Manassès que mes péchés surmontent en nombre le sable de la mer, et en grandeur les plus grosses montagnes. *Diabolus nulla præcedentis peccati vindicta superbiens peccavit : ego visa ejus pœna non continens ad peccatum properavi. Ille in innocentia constitutus : ego vero restitutus. Ille perstitit in malitia, Deo reprobante : ego vero Deo revocante. Ille obduratur ad punientem, ego vero ad blandientem, et sic uterque contra Deum. Ille contra non requirentem se : ego vero contra morientem pro me. Ecce cujus imaginem horrebam, horrorem in multis aspicio me horribiliorem.* (S. Anselm.) Après cela n'avez-vous pas sujet de craindre? *Si enim Deus*, dit le prince des apôtres, *angelis peccantibus non pepercit, sed rudentibus inferni detractos in tartarum tradidit cruciandos* (*II Petr.* II, 4); si, pour une seule pensée inefficace, il a puni avec tant de sévérité les officiers de sa cour : quelle rigueur n'exercera-t-il point envers un valet coupable de mille trahisons, et qui a mille fois attenté à sa vie?

Le second châtiment du péché qui fit paraître la justice de Dieu extraordinairement terrible, est la vengeance qu'il tire du péché du premier homme. Ce péché fut une intempérance : ce fut d'avoir mangé d'un fruit défendu: Qu'est-ce que cela, un fruit mangé? Il n'y avait que la seule défense de Dieu qui fit l'action mauvaise; néanmoins, pour cela seul, Dieu entre au même instant dans une telle colère contre Adam, qu'il le dépouille de la justice originelle, sans la lui rendre jamais, non pas même après neuf cents ans de pénitence. Il lui retire sa grâce, il lui ôte tous les dons du Saint-Esprit, il le chasse honteusement avec sa femme du lieu de délices où il devait passer sa vie dans toutes sortes de plaisirs innocents, et le condamne à toutes sortes de maux et à la mort. Ce qui est de plus étonnant, il enveloppe dans ce même châtiment toute sa race et sa postérité, c'est-à-dire tous les hommes qui ont été, et qui seront jusqu'à la fin du monde. Ainsi il punit les enfants pour la faute de leur père et les punit en leur corps, par la famine, la guerre, la peste, et toutes les autres misères de la vie, et enfin par la mort; en l'âme, les faisant naître enfants de colère, ennemis de Dieu, esclaves des démons, incapables du paradis, faibles pour le bien, extraordinairement portés au mal; et tout cela pour un péché qu'ils n'ont pas fait, d'où pourtant la damnation éternelle a pris son origine. Mais ce qui surpasse toute pensée dans la rigueur épouvantable de ce châtiment, ce sont tant d'enfants morts sans baptême. Il y en a une infinité parmi les Chrétiens, parmi les Turcs, parmi les Juifs et les païens, et tous privés de la vue de Dieu pour jamais, et par conséquent damnés durant toute l'éternité, Dieu punissant en eux pendant une durée qui n'aura point de fin le seul péché originel. Cependant ces pauvres petits ne l'ont pas fait, il se trouve seulement en eux, parce qu'ils sont enfants d'un tel père. Ah! péché, que tu es épouvantable! ah! justice de Dieu, que vous êtes redoutable! Après cela, péchez, si vous voulez: mais si vous le faites, et que Dieu mette la main sur vous, assurez-vous, qui que vous soyez, que vous êtes perdu, et que vous éprouverez la vérité de ces terribles paroles de saint Paul; *Horrendum est incidere in manus Dei viventis* (*Hebr.* X, 31) : « *C'est une chose horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant.* »

Le troisième châtiment infiniment plus effroyable que tous les autres est en la personne adorable du Fils de Dieu mourant sur la croix pour le péché. Car c'est le plus innocent de tous les hommes, c'est l'innocence même : *Quid commisisti, dulcissime Jesu, ut sic judicaveris? Quid commisisti, amantissime juvenis, ut adeo dure tractaveris? quod scelus tuum, quæ causa mortis, quæ occasio tuæ damnationis? ego, ego sum tui plaga doloris; tua culpa occisionis; ego tuæ mortis meritum, tuæ vindictæ flagitium.* (S. Aug., *Meditat.*) C'est le Fils unique de Dieu, et son Fils bien-aimé, qui est l'objet de toutes ses complaisances, et qui ne l'a jamais offensé; *O ineffabilis mysterii dispositio, peccat iniquus, et punitur justus, delinquit reus, et vapulat innocens; quod meretur malus patitur bonus; quod perpetrat servus exsolvit dominus, quod committit homo sustinet Deus.* (S. Bern.) C'est un Fils qui est Dieu aussi bien que son Père; toutefois parce qu'il s'est donné caution pour les pécheurs, et qu'il se couvre seulement de l'extérieur et de l'apparence du péché, Dieu le Père l'abandonne, il le livre à la fureur des Juifs, il le traite comme le plus abominable des hommes; et après une infinité d'opprobres, d'ignominies et de souffrances, sans avoir aucun égard qu'il est son Fils, il le fait mourir par le supplice le plus honteux, et le plus cruel qui fût jamais. *Propter scelus populi mei percussi eum* (*Isa.* LIII, 8); ou comme portent les Septante : *Ab iniquitatibus populi mei ductus est ad mortem.* Pesez bien ces circonstances, et vous verrez qu'il faut que Dieu ait une étrange horreur du péché, puisqu'il semble avoir oublié et les qualités aimables de son Fils, et l'amour qui lui a fait prendre toutes ses complaisances en lui, pour le traiter comme le plus infâme et le plus abominable de tous les scélérats. Il faut qu'il ait un zèle étrange contre le péché, puisque sa qualité de Fils, l'amour de Père, et tout ce qu'il y a d'aimable en Jésus, et de doux dans le Père, n'est point capable de l'apaiser, et qu'il exerce sur lui sa vengeance, comme s'il ne lui appartenait en rien. Est-il possible que le péché soit si horrible que de couvrir d'horreur le Fils de Dieu et le rendre abominable aux yeux de ce tendre Père? O péché, que tu es noir, et que tu es hideux!

Faites réflexion sur vous-même, et voyant les péchés dont vous êtes coupable devant Dieu, dites de

cœur, mais avec tremblement et confusion : O péché, si tu as cette horreur en toi, que d'avoir noirci le Fils de Dieu, et obscurci sa gloire et sa beauté, que ne feras-tu point dans un sujet déjà abominable par lui-même aux yeux du Père éternel, et qui n'est supportable devant lui que dans la personne du Fils de Dieu? *Qui non parcit Filio, non parcet figmento, non parcet servo nequam.* (S. Bern.) Si le péché a tant d'horreur en soi que de mettre en furie le Père contre son Fils, et le Père si débonnaire contre un Fils si aimable, si cher et si précieux, un Fils qui n'est qu'un avec lui : que sera-ce de l'horreur que tu donneras à Dieu d'une créature déjà abominable en sa naissance, déjà bannie et séparée de lui, qui a en soi un fond maudit, insupportable aux yeux de Dieu? Enfin si notre Dieu exerce sa vengeance, s'il fait passer par la fournaise, un bois inhabile à brûler : que sera-ce du bois propre à être consommé par le feu? *Si in viridi ligno hæc faciunt, in arido quid fiet?* (*Luc.* XXIII, 31.)

Demandez à Notre-Seigneur la grâce de haïr parfaitement le péché, et de le craindre par-dessus tout; et faites dès maintenant un acte de contrition sur tous ceux de votre vie passée, particulièrement dans la vue qu'ils ont fait mourir le Fils de Dieu.

Troisième point. *Coopération.* — 1° Puisque Dieu vous donne et le temps et les moyens de faire pénitence, qu'il a refusés aux anges, résolvez-vous, pour prévenir les effets de sa colère, de punir volontairement et sévèrement vos fautes passées, de peur qu'attendant l'effet de sa haine, il ne décoche sur vous les traits de sa justice; car si vous ne les punissez, Dieu les punira, c'est une nécessité *aut ab homine puniente, aut a Deo vindicante*

2° Résolvez-vous encore de faire une bonne confession, puisque c'est la voie sûre pour arrêter la colère de Dieu, et ôter le péché.

3° Ne vous contentez pas d'avoir horreur du péché pour l'avenir, mais, comme le Prophète, ayez-le en abomination : *Iniquitatem odio habui, et abominatus sum* (*Psal.* CXVIII, 163); et pour cela, évitez-en telle et telle occasion; et, quand vous serez sollicité de le commettre; d'abord élevez votre âme à Dieu, songez qu'il vous regarde, et dites comme Joseph (*Gen.* XXXIX, 9) : *Quomodo possum hoc malum facere, et peccare in Deum meum?*

Troisième partie. — *Conclusion.*

1° Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites.

2° Demandez-lui pardon des fautes qui vous sont échappées.

3° Abandonnez-vous à la très-sainte Vierge.

Bouquet spirituel. — *Vulneratus est propter iniquitates nostras, attritus est propter scelera nostra.* (*Isa.* LIII, 5.) *Tanquam a facie colubri fuge peccatum.* (*Eccli.* XXI, 2.) *Horrendum est incidere in manus Dei viventis.* (*Hebr.* X, 31.)

—

MÉDITATION III.

Des circonstances qui rendent les péchés des ecclésiastiques et des prêtres plus énormes et plus terribles.

Première partie. — *Préparation.*

1° Adorez Dieu que la foi vous apprend être présent au fond de votre cœur.

2° Renoncez à vous-même, et donnez-vous à Jésus-Christ : *Induimini Dominum nostrum Jesum Christum* (*Rom.* XIII, 14); car aussitôt que Dieu le Père vous en verra couvert, et qu'il sentira en vous l'odeur de son Fils, il vous supportera, il vous écoutera, il vous bénira : *Statim ut sensit vestimentorum ejus fragrantiam benedixit.* (*Gen.* XXVII, 27.)

3° Priez-le de vous dépouiller de votre propre esprit pour vous donner le sien, afin que, par son moyen, vous anéantissant en tout vous-même dans l'oraison, vous puissiez vous y renouveler entièrement par sa vertu. *Auferes spiritum eorum, et deficient, et in pulverem suum revertentur; emittes spiritum, tuum, et creabuntur et renovabis faciem terræ.* (*Psal.* CIII, 29.)

Seconde partie. — *Corps d'oraison.*

Premier point. *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme le modèle parfait de tous les prêtres : *Peccatum non fecit, nec inventus est dolus in ore ejus.* (*Petr.* II, 22.) Il n'a jamais eu de commerce avec le péché, et, bien loin d'en avoir souffert seulement les moindres approches, il les a eues toujours tellement en horreur et en abomination, qu'il a donné même sa propre vie pour le détruire : *Talis decebat ut nobis esset pontifex sanctus, innocens, impollutus, segregatus a peccatoribus.* (*Hebr.* VII, 26.) Soyez béni à jamais, divin Jésus, de vous être ainsi sacrifié vous-même pour anéantir le péché ; ô que vous êtes admirable en votre bonté et en votre sainteté, qui fait que vous ne sauriez jamais être d'intelligence avec le péché! *Quæ conventio Christi ad Belial, quæ conventio lucis ad tenebras?* (*II Cor.* VI, 15.) Et que vous n'épargnez rien pour l'exterminer. Que je vous bénisse, ô mon Dieu, de ce bel exemple que vous me donnez de l'horreur que je dois avoir toute ma vie du péché.

Deuxième point. *Communion.* — Pour entrer plus à fond dans les sentiments du Fils de Dieu à l'égard du péché, et avoir part à cette horreur qu'il en a eue, et qu'il veut que vous ayez aussi comme prêtre; surtout pour vous mettre en état de tout souffrir plutôt que d'en commettre aucun, méditez bien ce que c'est que le péché d'un prêtre, et les sujets que vous avez de craindre d'y tomber; voici trois considérations qui vous l'enseignent.

La première, c'est que de tous les péchés il n'y en a point de plus énorme que le péché d'un prêtre. C'est ce que Dieu fit voir à son prophète Ezéchiel; car après l'avoir conduit dans le temple, où il vit à l'entrée d'effroyables abominations, des animaux immondes qu'on adorait, des idoles d'impureté mis à la place du vrai Dieu, qui sont, ce semble, les

plus grands désordres qu'on puisse concevoir : Dieu pourtant lui dit qu'il en verra encore de plus horribles : *Fili hominis, vidisti abominationes maximas : at conversus videbis majores.* (*Ezech.* VIII, 6.) Et quels sont ces désordres plus grands? L'irrévérence de ceux qui sont proches de l'autel, et qui lui tournent le dos, c'est-à-dire en un mot des prêtres ; en effet il n'y a rien de plus horrible, c'est le plus effroyable de tous les monstres ; c'est la plus abominable désolation qui fût jamais. En voici les raisons : 1° Comme le prêtre a reçu plus de grâces de Dieu, il est aussi plus obligé à la reconnaissance : *Qui plus cæteris in hoc mundo accepisse aliquid cernimur, ab auctore mundi gravius inde judicamur ; cum enim augentur dona, rationes etiam crescunt donorum.* (S. GREG., *Hom.*) Si donc il y manque, il devient plus coupable ; et si son ingratitude va jusqu'à tomber dans le péché, sa faute est d'autant plus horrible, qu'ayant reçu les plus hautes faveurs que Dieu peut faire à l'homme, il tombe dans l'ingratitude la plus criminelle qu'on puisse imaginer. *Grandis dignitas sacerdotum, sed grandis ruina eorum si peccent. Lætemur ad ascensum, sed timeamus ad casum; non est tanti gaudii excelsa tenuisse, quanti mœroris de sublimi corruisse.* (S. HIERON., *in Ezech.*) 2° Comme Notre-Seigneur s'était confié à lui, au point de lui donner le maniement de ses trésors, la conduite de sa famille, la participation à ses secrets, en sorte, que le traitant comme son intime, il n'avait pour lui aucune réserve dans sa maison : quel plus horrible outrage, quelle plus cruelle trahison que de le vendre, de le fouler aux pieds, de le mettre à mort, pour consentir au péché ! Cela est si énorme que le Fils de Dieu ne peut qu'il ne s'en plaigne, quoiqu'il ne dise mot de ses autres tourments : *Quid est quod dilectus meus in domo mea fecit scelera multa !...* (*Jer.* XI, 15.) *Quoniam si inimicus meus maledixisset mihi, sustinuissem utique; et, si is qui oderat me, super me mala locutus fuisset, abscondissem me forsitan ab eo : Tu vero, homo unanimis, dux meus et notus meus, qui simul mecum dulces capiebas cibos,* etc... (*Psal.* LIV, 13-15.)

3° Comme le prêtre a plus de connaissances et de lumière, il ne peut pas dire qu'il pèche par ignorance ; de même ayant plus de grâces, il ne peut pas dire qu'il pèche par faiblesse ; ainsi ses péchés n'étant ordinairement ni d'ignorance ni de faiblesse, ils ne sauraient être que de pure malice, c'est-à-dire des péchés qui attaquent directement le Saint-Esprit, et qui, dans les termes de l'Ecriture sainte, ne se remettent ni en ce monde, ni en l'autre. 4° Le péché du prêtre est extrêmement contagieux dans l'Eglise, et est capable de perdre une infinité d'âmes. *Status Ecclesiæ ita sacerdotibus aliqua impulsione nutantibus infirmatur, sicuti, excussis columnis domus totius fabricæ ruinam minatur.* Notre-Seigneur a donné le prêtre au peuple pour être son chef, son conducteur, son modèle, et la source où il doit aller puiser dans ses nécessités ; or, quand il est dans le péché, c'est un chef corrompu, il ne peut plus influer dans ses membres que de la pourriture : *Sicut validioribus morbis capite vitiato reliquum necesse est corpus inundatione superioris morbi lethaliter irrigari ita et ii qui caput videntur esse Ecclesiæ morbo pestifero fraternum vitiant corpus, ut nihil ex totius populi compage insaucium possit evadere quod negligentium sacerdotum vitiositatis mortale infecerit virus* (S. AMBR., *De dignit. sacerd.*) C'est un conducteur égaré, il ne peut plus conduire qu'au précipice : *Soli non potestis perire, quia præire debetis docendo et operando.* (S. BERN.) C'est un modèle contrefait il ne porte plus que de faux traits dans l'esprit de celui qui le copie : *Clerici sunt lapides positi in facie Ecclesiæ, nullam debent habere maculam neque in verbo, neque in cogitatu, neque in facto, neque in opinione, quia ipsi sunt pulchritudo Ecclesiæ et virtus.* (S. CHRYSOST.) Enfin c'est une source publique empoisonnée. N'est-ce pas pour tout perdre, et pour causer une grande mortalité? *Audite hæc, sacerdotes, facti estis laqueus speculationis, et velut rete expansum super Thabor ad perdendas animas.* (*Ose.* V, 1.) Le prêtre, par son péché, fait que le peuple méprise la religion du Fils de Dieu, et n'a pas grande estime de ses mystères ; car quelle estime peut-il avoir de leur sainteté, voyant que celui qui les a toujours entre les mains s'abandonne si librement au péché ; et c'est là le sujet de la malédiction de Dieu. *Vos autem recessistis a via, et plurimos scandalisastis in lege.* (*Malach.* II, 18.) *Væ per quos blasphematur nomen meum in gentibus.* (*Rom.* II, 24.)

La seconde considération pour laquelle un prêtre doit terriblement craindre le péché, c'est que quand il y tombe, il est extraordinairement difficile qu'il s'en relève, cela est très-rare : en voici quelques raisons. Les chutes ordinaires ne font pas ordinairement de si grands maux, on s'en relève plus aisément : mais les grandes estropient, et on a bien de la peine à en guérir; si donc un prêtre élevé au plus haut point où puisse aller un homme, monté au sommet des dignités, arrivé à ce suréminent degré du sacerdoce, vient à se précipiter de ce haut lieu dans l'abîme du péché, faut-il s'étonner s'il a peine à se relever de cette chute? c'est se jeter du haut du pinacle. *Quomodo cecidisti de cœlo, Lucifer?* (*Isa.* XIV, 12.) *Clericus de alto cadit... etsi pondus peccati non habent, id est, etsi grande peccatum non fecerint, sed leve, tamen fortiter percunt propter altitudinem dignitatis.* (S. CHRYSOST.) *Sicut nihil est sacerdote excellentius, sic nihil est miserabilius, si de tanta vita periclitetur, si sacerdos in crimine teneatur ; quia ut levius est de plano corruere, sic gravius est de sublimi cadere dignitate, quia ruina quæ de alto est, gravi casu colliditur.* (S. AMBR.) Comme il n'y a rien, dans le sentiment des saints, qui arrête davantage le cours des grâces sur une âme, que l'ingratitude, il ne faut pas s'étonner si un prêtre qui pèche étant ingrat au dernier point, trouve ensuite bien peu de grace pour sa conversion, et si par conséquent il ne

se relève que rarement. *Alii si sæpe delinquant possunt tamen ad veniam pervenire, si vero hoc magister ipse patiatur omni excusatione privabitur*. (S. HIERON.) *Quis aliquando vidit clericum cito pœnitentiam agentem?* (S. CHRYS.) De plus, comme le prêtre est destiné de Dieu pour corriger ceux qui manquent, il a peine de se voir lui-même sujet à la correction; et c'est pourquoi, pour en éviter la confusion, il ne se convertit pas, mais il s'excuse, et souvent *mavult exsecrari legem quam commendare mentem*. Enfin le prêtre, dit saint Chrysostome, a souvent lu l'Ecriture sainte ou d'autres livres de piété, ou du moins il a souvent ouï parler, ou il a pensé en lui-même à la gloire des saints, aux peines des damnés, à l'énormité du péché, à la justice épouvantable que Dieu exerce contre les pécheurs: or il n'y a rien de plus difficile, dit ce saint, que de convertir celui qui ayant toutes ces connaissances tombe dans le péché. Car ayant méprisé toutes ces vérités, auxquelles il est accoutumé, on ne peut plus rien dire qui le touche: *Sæcularis homo post peccatum facile ad pœnitentiam venit: nam occupatus negligentia sæculari, dum Scripturis non satis attendit, semper ei quæ in Scripturis posita sunt, nova videntur; ideoque, cum auditur aliquid de gloria sanctorum aut de pœna peccatorum, quasi novum aliquid audiens expavescit. Nihil autem impossibilius quam illum corrigere qui omnia scit, et tamen contemnens bonum diligit malum; omnia enim quæcunque sunt in Scripturis, propter quotidianam meditationem ante oculos ejus veterata et vilia æstimantur. Nam quidquid ibi terribile usu vilescit; propterea clericus qui semper meditatur Scripturas, aut omnino observaturus est, et erit perfectus; aut si semel cœperit illas contemnere, nunquam excitatur in illis ut timeat.* (S. CHRYSOST.) Oh! si les prêtres songeaient bien à ceci. Oh! si j'y avais bien pensé depuis que je suis ecclésiastique, que je ne me serais pas si facilement précipité dans le péché, que je ne me serais pas si aisément exposé à me perdre.

La troisième considération qui nous doit faire frémir à la seule pensée du péché, c'est la fureur de Dieu tout extraordinaire contre le péché des prêtres et les châtiments épouvantables dont il le punit. Il dit par ses prophètes que le prêtre qui pèche ne verra point la gloire du Seigneur: *In terra sanctorum iniqua gessit, non videbit gloriam Domini.* (*Isa.* XXVI, 10.) *Quid est in terra sanctorum*, dit saint Bernard, *nisi in Ecclesia et in domo Dei quam decet sanctitudo?* Il dit par ses saints qu'il sera châtié avec la même sévérité que les anges apostats: *In clero sicut in cælo cæleste tenet officium sacerdos. Angelus Domini exercituum est, tanquam angelus aut eligitur, aut reprobatur; inventa quippe in angelis pravitas, et districtius judicetur necesse est, et inexorabilius quam humana.* (S. BERN.) *Potentes potenter tormenta patientur.* (*Sap.* VI, 7.) *Judicium durissimum his qui præsunt fiet.* (*Ibid.* 6.) Mais ce ne sont que des menaces, venons-en aux effets. Dans l'ancienne loi, Nadab et Abiu, pour avoir manqué à une cérémonie, et avoir pris du feu hors du sanctuaire, pour mettre dans leur encensoir, contre ce qu'en marquait leur cérémonial, moururent sur la place, et furent à l'instant dévorés par le feu de la justice de Dieu; Osa, qui n'était que simple lévite, mourut sur la place pour avoir voulu soutenir l'arche avec quelque sorte d'irrévérence. Dans l'Evangile, nous voyons un prêtre du Fils de Dieu qui pèche, et nous le voyons qui périt misérablement. Voyez dans toute l'histoire, vous ne trouverez que très-peu de prêtres qui, ayant péché depuis qu'ils ont été prêtres, se soient sauvés; c'est très-rare. L'Ecriture ne nous en rapporte pas un; l'Eglise, si elle nous en propose quelqu'un, elle ne le fait que comme un prodige. En vérité, serez-vous après cela assez téméraire, assez insensible, assez étourdi pour vous précipiter encore dans le péché? *Quasi a facie colubri fuge peccatum*, dit le Sage (*Eccli.* XXI, 2); disons plus: *Quasi a facie diaboli et inferni fuge peccatum*, fuyez le péché comme l'enfer, car c'est la même chose pour un prêtre.

Faites donc réflexion jusqu'où a été votre insensibilité en votre vie passée: tant de péchés, tant de désordres, tant d'abominations, en un mot, tant d'apparences de damnation, et, au milieu de tout cela, si peu de sentiment et de crainte. Remerciez Notre-Seigneur de vous avoir tiré de cet abîme, ou au moins de vous donner la volonté de vous en retirer; demandez-lui la grâce de n'avoir jamais aucune alliance, ni aucun commerce avec le péché, et de tout faire, tout souffrir, tout perdre, plutôt que jamais l'offenser. Recourez aux prières de la sainte Vierge pour vous obtenir cette grâce; employez l'intercession de votre bon ange et de tous les saints, particulièrement de ceux à qui vous avez une plus spéciale dévotion.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de ne point sortir de cette retraite que vous n'ayez fait une bonne confession, mais surtout faites en sorte que, soit que vous fassiez attention à la douleur qui doit être souveraine, ou à la déclaration de vos péchés qui doit être entière et sincère, ou au bon propos qui doit être ferme pour l'avenir, vous ayez toute l'assurance que l'on peut avoir ordinairement en cette vie, que vous n'êtes plus dans le péché

2° Résolvez-vous, pour ne vous y point précipiter à l'avenir, d'en éviter et prévenir avec soin toutes les occasions.

3° Résolvez-vous d'embrasser *corde magno et animo volenti*, tous les avis et toutes les pratiques qui vous seront ou ordonnées, ou conseillées, ou même proposées par votre directeur, pour vous affermir contre le péché.

TROISIÈME PARTIE. — *Conclusion.*

1° Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites.

2° Demandez-lui pardon de vos fautes.

3° Remettez-vous entre les bras de la sainte Vierge.

Bouquet spirituel. — *Qui ante Dominum stat jugiter, versatur inter altaria semper neque a Dei oculis recedit unquam, ex homine totus in angelum substitutus, non potest, nisi in ipsa Dei facie inter Sancta sanctorum peccare.* (S. Petr. *Chrysol.*) « *Ego dixi: Dii estis, et filii Excelsi omnes;* » *vos autem sicut homines cadetis, et sicut unus de principibus cadetis.* (*Psal.* LXXXI, 6, 7.) *Unde cadetis? et quo? de latere Domini in profundum inferni.* (S. Bern.)

MÉDITATION IV.

Du nombre des péchés et de la mesure des grâces

Première partie. — *Préparation.*

1° Adorez Dieu présent dans votre cœur, et après avoir fait acte de foi sur cette divine présence, entrez dans le respect qui est dû à une si grande majesté.

2° Avouez que vous ne méritez pas de paraître devant Dieu, et pour cet effet, après avoir renoncé à vous-même et à vos péchés, donnez-vous à Jésus pour paraître avec lui devant son Père.

3° Reconnaissez devant Dieu votre incapacité pour l'oraison, afin que renonçant à votre propre esprit, vous ne vous conduisiez point par vos lumières, mais que vous invoquiez le Saint-Esprit et vous abandonniez à sa conduite.

Seconde partie. — *Corps d'oraison.*

Premier point. *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur dans ce ravissant état où saint Jean témoigne l'avoir vu autrefois : *Vidimus gloriam ejus, gloriam quasi Unigeniti a Patre, plenum gratiæ et veritatis.* (*Joan.* I, 14.) Il a en soi la gloire du Fils, et il porte en son âme la plénitude de sa grâce et de la vérité. Admirez cette plénitude qui a été extraordinaire, qu'il n'y a pu avoir en lui aucune mesure ni de grâce ni de péché : de grâce, parce qu'il l'a eue infinie, et comme il portait en soi toute la plénitude de la Divinité même : *In quo inhabitat omnis plenitudo Divinitatis corporaliter* (*Coloss.* II, 9), il ne pouvait y avoir en sa grâce de bornes ni de mesure : *Non enim dat Deus ad mensuram spiritum* (*Joan.* III, 34) ; de péché, parce qu'il est si saint qu'il est tout à fait impeccable : ainsi le moindre désordre n'y peut pas même trouver aucun accès. Réjouissez-vous de voir le Fils de Dieu doué de ces grands avantages ; aimez-le, et laissez ensuite épancher votre âme en tous les autres devoirs envers lui, que son amour ne manquera pas de vous suggérer.

Deuxième point. *Communion.* — Vous ne pouvez pas entrer en communion parfaite et en participation entière de cet état du Fils de Dieu, car vous n'êtes pas impeccable, et votre grâce ne peut être infinie : mais néanmoins, pour y participer autant que vous pourrez, et en la manière que Dieu désire, voici cinq vérités sur le nombre des grâces et la mesure des péchés, qui vous serviront à éviter toute sorte d'offenses de Dieu et à vous établir et conserver dans l'état de perfection et de sainteté. Faites-y maintenant réflexion, car assurément vous les trouverez puissantes pour vous empêcher de commettre aucun péché, et de rejeter aucune grâce, qui est l'état où Dieu vous veut pour imiter son Fils : *Ut impleamini in omnem plenitudinem Dei, secundum mensuram donationis Christi.* (*Ephes.* IV, 7.)

La première vérité, c'est qu'il y a un certain nombre de péchés que Dieu a résolu de souffrir en chaque homme : *Necdum completæ sunt iniquitates Amorrhæorum usque ad præsens tempus.* (*Gen.* XV, 16.) *Implete mensuram patrum vestrorum.* (*Matth.* XXIII, 32.) Il en faut dire de même des grâces que l'on rejette, lequel nombre étant accompli, c'en est fait irrévocablement du salut ; voilà une terrible vérité : c'est sur quoi vous devez arrêter vos premières réflexions, et pour cet effet, considérez que Dieu, ayant fait toutes choses avec nombre, poids et mesure, ainsi que l'Ecriture nous assure : *Omnia in mensura et pondere disposuisti* (*Sap.* XI, 21) : Comme il tient un état de toutes les étoiles, qu'il donne les gouttes de pluie par compte : *Qui numerat multitudinem stellarum et omnibus eis nomina vocat.* (*Psal.* CXLVI, 4.) *Qui aquas appendit in mensura.* (*Job* XXVIII, 25.) Nous devons croire qu'il apporte bien une autre considération aux choses plus importantes, et qui regardent sa gloire de plus près. Ensuite comme Dieu a, de toute éternité, compté et arrêté les ans, les semaines, les jours et les moments de notre vie, qu'il est impossible d'outrepasser : *Constituisti terminos qui præteriri non poterunt* (*Job.* XIV, 5) : il sait aussi le nombre et des péchés qu'il a dessein de souffrir de chaque homme, et le nombre des grâces qu'il a résolu de lui donner. Ce nombre de péchés et de grâces étant complet, et cette mesure remplie, ce qui arrive à la mort, il n'y a plus de pardon à attendre, ni de nouvelles grâces à espérer ; alors la miséricorde de Dieu est épuisée à notre égard : car quoiqu'elle soit infinie en elle-même, elle est pourtant bornée et limitée pour nous dans ses effets. C'est pourquoi saint Grégoire d Nazianze donne cet avis important : *Valde pericul sum est ignoscendi assiduitate misericordiam Dei e haurire.* (S. Aug., *De vita christiana*, c. 4.) Et sa Augustin, sur l'exemple des Sodomites qui fur punis sans miséricorde au même instant qu'ils rent rempli la mesure de leurs péchés, comme i rapporté dans l'Ecriture sainte : *Clamor Sodom completus est, et peccata eorum magna vehen completa sunt* (*Gen.* XVIII, 20), tire cette quence : *Esse certum peccatorum modum atqu suram Dei ipsius testimonio comprobatur, exemplo manifestissime instruimur, et docemur secundum suorum peccatorum plenitudinem mari, et tandiu conversantur sustineri, qua mulum suorum non habuerint delictorum co tum.*

es considérations tirées de l'Ecriture sainte, saints Pères, appuyez bien cette première ui est constante dans leur pensée, qu'il y a ain nombre ou mesure de péchés commis, et s rebutées, laquelle étant remplie, c'en est notre éternité : *Deus erga unumquemque no- onus ac benignus, longanimiter agit.... Si em eo contumaciæ veniens, peccatis accumulet m, et delictum delicto superædificet, implet ninos iniquitatum, et tandem in tantum sce- abitur, unde non possit ultra emergere, sed r, et principi nequitiæ perpetuo traditus perit.* BAS.)

conde vérité qui suit de cette première, est dernier péché commis qui remplit cette me- a de la dernière grâce rejetée, qui est celle omplit ce nombre, dépend la décision e éternité ; car puisqu'ensuite il n'y a plus s à attendre, et que la miséricorde de Dieu isée pour nous : *Non amplius remittam pec- tra.* (*Isa.* II, 9.) La dernière action qui rem- e mesure étant celle qui nous met en état oir plus de grâce ni de pardon, est par con- celle à laquelle est attaché notre salut ; et ux, dit saint Basile, sont ensuite incura-

oisième vérité est que cette mesure de pé- différente à l'égard de chaque homme ; vous t de même des grâces : car aux uns cette me- plus grande, et aux autres plus petite ; à s-uns, comme aux anges et à beaucoup es, le nombre n'était que d'un seul auquel destination et leur salut étaient attachés, t commis, ils ont été perdus sans ressource ; es hommes, le nombre n'est que de deux, es que de trois, et ainsi plus ou moins, se- Dieu l'a voulu, comme il y a des voleurs qui, ier vol, tombent dans les mains de la jus- ne laissent pas d'être suppliciés, d'autres qui ssent dans leur rapine, et ne sont punis qu'en llesse. *Unusquisque celerius vel tardius, prout um suorum modum expleverit judicatur.* (S.) Or de savoir combien il en faudra pour votre mesure, c'est ce que vous ne savez ut-être après tous ceux que vous avez faits, dra-t-il plus qu'un. Prenez-y garde de près, ement vous êtes en danger tôt ou tard d'être

atrième vérité est que ce dernier péché qui la mesure n'est pas d'une autre espèce, ni utre nature que les autres ; il n'est pas écessaire qu'il soit le plus grand ; quelque- e les mortels, ce peut être le moindre : car ez pour combler la mesure et pour ache- ombre, que ce soit le dernier. La dernière d'une heure, qui fait sonner l'horloge, n'est grande que les autres, il suffit qu'elle soit re ; pour tomber dans un précipice, il n'est ssaire que le dernier pas qui nous y con- duit soit plus grand que les autres, quelquefois ce sera le plus petit, mais c'est assez qu'il se fasse sur le bord et que ce soit le dernier ; et la dernière heure de la vie, qui précipite dans la mort, n'est pas plus longue que les autres.

La cinquième vérité est qu'il n'y a pas un péché en toute la vie, qui ne puisse être ce dernier, qui comblera votre mesure ; car enfin vous ne savez pas quel il est, ni quand il arrivera ; peut-être n'ar- rivera-t-il que dans vingt ans ; peut-être dans dix ; peut-être cette année ; peut-être aujourd'hui, qui le sait, Dieu seul. Mais puisque cela peut être vrai de tous les péchés, et qu'il n'y en a pas un qui ne puisse vous mettre dans cette dernière désolation de combler votre mesure, et de rendre vos maux in- curables, qu'il n'y en ait aussi pas un que vous ne craigniez comme la mort et la mort éternelle.

Faites réflexion sur vous-même pour reconnaître votre aveuglement et votre insensibilité passée ; combien de sujets de craindre, après un si grand nombre, que votre mesure ne soit enfin comblée. Confondez-vous devant Dieu d'avoir été si miséra- ble ; remerciez-le de vous avoir retiré de cet état. Demandez-lui la grâce de ne jamais plus l'offenser.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — 1° Puisqu'il n'y a pas un péché mortel qui ne puisse remplir votre mesure, et vous jeter irrévocablement dans l'enfer, craignez-les tous également.

2° Puisqu'il n'y a point de grâce qui ne soit peut- être la dernière de celles que Dieu a résolu de vous faire, prenez garde de n'en rejeter aucune ; car ce serait peut-être celle que vous rejetterez la première qui sera la cause de votre réprobation.

3° Pratiquez l'avis de l'Apôtre, qui vous recom- mande la crainte dans l'affaire de votre salut : *Cum timore et tremore salutem vestram operamini.*

TROISIÈME PARTIE. — *Conclusion.*

1° Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites en l'oraison.

2° Demandez-lui pardon des fautes que vous y avez commises.

3° Remettez-vous entre les mains de la sainte Vierge.

BOUQUET SPIRITUEL. — Ce sera de vous souvenir de ces trois terribles paroles que le fier Balthazar vit écrire par une main miraculeuse sur la muraille de la salle où il comblait la mesure de ses iniquités, et le nombre de ses grâces ; paroles qui furent écrites, non-seulement pour lui, mais pour tous les hommes : MANE, THECEL, PHARES ; c'est-à-dire, *compté, pesé, divisé.* (*Dan.* V, 25.) Dieu a compté le nombre des jours de vie qu'il a dessein de vous donner, le nombre des péchés qu'il a résolu d'endu- rer de vous, et le nombre des grâces qu'il veut vous départir pour votre salut. Il a pesé vos actions, pa- roles, pensées, intentions ; et trouvant que cela n'était pas de poids, il vous a divisé d'avec soi pour jamais. Dans la crainte que cela ne vous ar- rive : « *Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare*

3° Remettez-vous entre les bras de la sainte Vierge.

Bouquet spirituel. — *Qui ante Dominum stat jugiter, versatur inter altaria semper neque a Dei oculis recedit unquam, ex homine totus in angelum substitutus, non potest, nisi in ipsa Dei facie inter Sancta sanctorum peccare.* (S. Petr. *Chrysol.*) « *Ego dixi: Dii estis, et filii Excelsi omnes;* » *vos autem sicut homines cadetis, et sicut unus de principibus cadetis.* (*Psal.* lxxxi, 6, 7.) *Unde cadetis? et quo? de latere Domini in profundum inferni.* (S. Bern.)

MÉDITATION IV.

Du nombre des péchés et de la mesure des grâces

Première partie. — *Préparation.*

1° Adorez Dieu présent dans votre cœur, et après avoir fait acte de foi sur cette divine présence, entrez dans le respect qui est dû à une si grande majesté.

2° Avouez que vous ne méritez pas de paraître devant Dieu, et pour cet effet, après avoir renoncé à vous-même et à vos péchés, donnez-vous à Jésus pour paraître avec lui devant son Père.

3° Reconnaissez devant Dieu votre incapacité pour l'oraison, afin que renonçant à votre propre esprit, vous ne vous conduisiez point par vos lumières, mais que vous invoquiez le Saint-Esprit et vous abandonniez à sa conduite.

Seconde partie. — *Corps d'oraison.*

Premier point. *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur dans ce ravissant état où saint Jean témoigne l'avoir vu autrefois : *Vidimus gloriam ejus, gloriam quasi Unigeniti a Patre, plenum gratiæ et veritatis.* (*Joan.* i, 14.) Il a en soi la gloire du Fils, et il porte en son âme la plénitude de sa grâce et de la vérité. Admirez cette plénitude qui a été extraordinaire, qu'il n'y a pu avoir en lui aucune mesure ni de grâce ni de péché : de grâce, parce qu'il l'a eue infinie, et comme il portait en soi toute la plénitude de la Divinité même : *In quo inhabitat omnis plenitudo Divinitatis corporaliter* (*Coloss.* ii, 9), il ne pouvait y avoir en sa grâce de bornes ni de mesure : *Non enim dat Deus ad mensuram spiritum* (*Joan.* iii, 34) ; de péché, parce qu'il est si saint qu'il est tout à fait impeccable : ainsi le moindre désordre n'y peut pas même trouver aucun accès. Réjouissez-vous de voir le Fils de Dieu doué de ces grands avantages ; aimez-le, et laissez ensuite épancher votre âme en tous les autres devoirs envers lui, que son amour ne manquera pas de vous suggérer.

Deuxième point. *Communion.* — Vous ne pouvez pas entrer en communion parfaite et en participation entière de cet état du Fils de Dieu, car vous n'êtes pas impeccable, et votre grâce ne peut être infinie : mais néanmoins, pour y participer autant que vous pourrez, et en la manière que Dieu désire, voici cinq vérités sur le nombre des grâces et la mesure des péchés, qui vous serviront à éviter toute sorte d'offenses de Dieu et à vous établir et conserver dans l'état de perfection et de sainteté. Faites-y maintenant réflexion, car assurément vous les trouverez puissantes pour vous empêcher de commettre aucun péché, et de rejeter aucune grâce, qui est l'état où Dieu vous veut pour imiter son Fils : *Ut impleamini in omnem plenitudinem Dei, secundum mensuram donationis Christi.* (*Ephes.* iv, 7.)

La première vérité, c'est qu'il y a un certain nombre de péchés que Dieu a résolu de souffrir en chaque homme : *Necdum completæ sunt iniquitates Amorrhæorum usque ad præsens tempus.* (*Gen.* xv, 16.) *Implete mensuram patrum vestrorum.* (*Matth.* xxiii, 32.) Il en faut dire de même des grâces que l'on rejette, lequel nombre étant accompli, c'en est fait irrévocablement du salut ; voilà une terrible vérité : c'est sur quoi vous devez arrêter vos premières réflexions, et pour cet effet, considérez que Dieu, ayant fait toutes choses avec nombre, poids et mesure, ainsi que l'Ecriture nous assure : *Omnia in mensura et pondere disposuisti* (*Sap.* xi, 21) : Comme il tient un état de toutes les étoiles, qu'il donne les gouttes de pluie par compte : *Qui numerat multitudinem stellarum et omnibus eis nomina vocat.* (*Psal.* cxlvi, 4.) *Qui aquas appendit in mensura.* (*Job* xxviii, 25.) Nous devons croire qu'il apporte bien une autre considération aux choses plus importantes, et qui regardent sa gloire de plus près. Ensuite comme Dieu a, de toute éternité, compté et arrêté les ans, les semaines, les jours et les moments de notre vie, qu'il est impossible d'outrepasser : *Constituisti terminos qui præteriri non poterunt* (*Job.* xiv, 5) : il sait aussi le nombre et des péchés qu'il a dessein de souffrir de chaque homme, et le nombre des grâces qu'il a résolu de lui donner. Ce nombre de péchés et de grâces étant complet, et cette mesure remplie, ce qui arrive à la mort, il n'y a plus de pardon à attendre, ni de nouvelles grâces à espérer ; alors la miséricorde de Dieu est épuisée à notre égard : car quoiqu'elle soit infinie en elle-même, elle est pourtant bornée et limitée pour nous dans ses effets. C'est pourquoi saint Grégoire de Nazianze donne cet avis important : *Valde periculosum est ignoscendi assiduitate misericordiam Dei exhaurire.* (S. Aug., *De vita christiana*, c. 4.) Et saint Augustin, sur l'exemple des Sodomites qui furent punis sans miséricorde au même instant qu'ils eurent rempli la mesure de leurs péchés, comme il est rapporté dans l'Ecriture sainte : *Clamor Sodomorum completus est, et peccata eorum magna vehementer completa sunt* (*Gen.* xviii, 20), tire cette conséquence : *Esse certum peccatorum modum atque mensuram Dei ipsius testimonio comprobatur, et hoc exemplo manifestissime instruimur, et docemur singulos secundum suorum peccatorum plenitudinem consummari, et tandiu conversantur sustineri, quandiu cumulum suorum non habuerint delictorum consummatum.*

Sur ces considérations tirées de l'Ecriture sainte, et des saints Pères, appuyez bien cette première vérité qui est constante dans leur pensée, qu'il y a un certain nombre ou mesure de péchés commis, et de grâces rebutées, laquelle étant remplie, c'en est fait de notre éternité : *Deus erga unumquemque nostrum bonus ac benignus, longanimiter agit.... Si quis autem eo contumaciæ veniens, peccatis accumulet peccatum, et delictum delicto superædificet, implet ille terminos iniquitatum, et tandem in tantum scelus prolabitur, unde non possit ultra emergere, sed atteritur, et principi nequitiæ perpetuo traditus perit.* (S. Machar.)

La seconde vérité qui suit de cette première, est que du dernier péché commis qui remplit cette mesure, ou de la dernière grâce rejetée, qui est celle qui accomplit ce nombre, dépend la décision de votre éternité ; car puisqu'ensuite il n'y a plus de grâces à attendre, et que la miséricorde de Dieu est épuisée pour nous : *Non amplius remittam peccata vestra.* (*Isa.* II, 9.) La dernière action qui remplit cette mesure étant celle qui nous met en état de n'avoir plus de grâce ni de pardon, est par conséquent celle à laquelle est attaché notre salut ; et nos maux, dit saint Basile, sont ensuite incurables.

La troisième vérité est que cette mesure de péchés est différente à l'égard de chaque homme ; vous en direz de même des grâces : car aux uns cette mesure est plus grande, et aux autres plus petite ; à quelques-uns, comme aux anges et à beaucoup d'hommes, le nombre n'était que d'un seul auquel leur prédestination et leur salut étaient attachés, et l'ayant commis, ils ont été perdus sans ressource ; à d'autres hommes, le nombre n'est que de deux, à d'autres que de trois, et ainsi plus ou moins, selon que Dieu l'a voulu, comme il y a des voleurs qui, au premier vol, tombent dans les mains de la justice, et ne laissent pas d'être suppliciés, d'autres qui blanchissent dans leur rapine, et ne sont punis qu'en leur vieillesse. *Unusquisque celerius vel tardius, prout peccatorum suorum modum expleverit judicatur.* (S. August.) Or de savoir combien il en faudra pour remplir votre mesure, c'est ce que vous ne savez pas ; peut-être après tous ceux que vous avez faits, n'en faudra-t-il plus qu'un. Prenez-y garde de près, car autrement vous êtes en danger tôt ou tard d'être surpris.

La quatrième vérité est que ce dernier péché qui remplit la mesure n'est pas d'une autre espèce, ni d'une autre nature que les autres ; il n'est pas même nécessaire qu'il soit le plus grand ; quelquefois entre les mortels, ce peut être le moindre : car c'est assez pour combler la mesure et pour achever ce nombre, que ce soit le dernier. La dernière minute d'une heure, qui fait sonner l'horloge, n'est pas plus grande que les autres, il suffit qu'elle soit la dernière ; pour tomber dans un précipice, il n'est pas nécessaire que le dernier pas qui nous y conduit soit plus grand que les autres, quelquefois ce sera le plus petit, mais c'est assez qu'il se fasse sur le bord et que ce soit le dernier ; et la dernière heure de la vie, qui précipite dans la mort, n'est pas plus longue que les autres.

La cinquième vérité est qu'il n'y a pas un péché en toute la vie, qui ne puisse être ce dernier, qui comblera votre mesure ; car enfin vous ne savez pas quel il est, ni quand il arrivera ; peut-être n'arrivera-t-il que dans vingt ans ; peut-être dans dix ; peut-être cette année ; peut-être aujourd'hui, qui le sait, Dieu seul. Mais puisque cela peut être vrai de tous les péchés, et qu'il n'y en a pas un qui ne puisse vous mettre dans cette dernière désolation de combler votre mesure, et de rendre vos maux incurables, qu'il n'y en ait aussi pas un que vous ne craigniez comme la mort et la mort éternelle.

Faites réflexion sur vous-même pour reconnaître votre aveuglement et votre insensibilité passée ; combien de sujets de craindre, après un si grand nombre, que votre mesure ne soit enfin comblée. Confondez-vous devant Dieu d'avoir été si misérable ; remerciez-le de vous avoir retiré de cet état. Demandez-lui la grâce de ne jamais plus l'offenser.

Troisième point. *Coopération.* — 1° Puisqu'il n'y a pas un péché mortel qui ne puisse remplir votre mesure, et vous jeter irrévocablement dans l'enfer, craignez-les tous également.

2° Puisqu'il n'y a point de grâce qui ne soit peut-être la dernière de celles que Dieu a résolu de vous faire, prenez garde de n'en rejeter aucune ; car ce serait peut-être celle que vous rejetterez la première qui sera la cause de votre réprobation.

3° Pratiquez l'avis de l'Apôtre, qui vous recommande la crainte dans l'affaire de votre salut : *Cum timore et tremore salutem vestram operamini.*

Troisième partie. — *Conclusion.*

1° Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites en l'oraison.

2° Demandez-lui pardon des fautes que vous y avez commises.

3° Remettez-vous entre les mains de la sainte Vierge.

Bouquet spirituel. — Ce sera de vous souvenir de ces trois terribles paroles que le fier Balthazar vit écrire par une main miraculeuse sur la muraille de la salle où il comblait la mesure de ses iniquités, et le nombre de ses grâces ; paroles qui furent écrites, non-seulement pour lui, mais pour tous les hommes : Mane, Thecel, Phares ; c'est-à-dire, *compté, pesé, divisé.* (*Dan.* v, 25.) Dieu a compté le nombre des jours de vie qu'il a dessein de vous donner, le nombre des péchés qu'il a résolu d'endurer de vous, et le nombre des grâces qu'il veut vous départir pour votre salut. Il a pesé vos actions, paroles, pensées, intentions; et trouvant que cela n'était pas de poids, il vous a divisé d'avec soi pour jamais. Dans la crainte que cela ne vous arrive : « *Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare*

corda vestra. » (*Psal.* XCIV, 8; *Hebr.* III, 15.) *Novit Dominus mutare sententiam, si tu noveris emendare delictum.* (S. AMBROS. *in Luc.*)

QUATRIÈME JOUR.

MÉDITATION Ire.

De la confession générale.

PREMIÈRE PARTIE. — *Préparation.*

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration.

2° Reconnaissez que vous êtes indigne de paraître devant Dieu, et dans cette vue renoncez à vos péchés, et donnez-vous à Jésus-Christ, disant : *In spiritu humilitatis et in animo contrito suscipiamur coram te.* (*Dan.* III, 39.)

3° Comme vous êtes incapable de bien faire oraison par vous-même, renoncez à votre propre esprit, et invoquez celui du Fils de Dieu.

SECONDE PARTIE. — *Corps d'oraison.*

PREMIER POINT. *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur allant au fleuve du Jourdain pour être baptisé par saint Jean qui y prêchait la pénitence. Il s'y présente avec tout le peuple qui, confessant ses péchés, recevait le baptême de l'eau, comme une marque qu'ils étaient pécheurs et obligés à la pénitence : *Baptizabantur ab eo in Jordane confidentes peccata sua.* (*Matth.* III, 6.) C'est dans ce mystère que le Fils de Dieu confesse ses péchés à son Père caché sous la personne de saint Jean, qui étant l'homme envoyé de Dieu, le représentait au peuple Juif; c'est pour lors qu'il avoue hautement s'être chargé de tous nos crimes; et, sans craindre la honte et la confusion qu'il en devait recevoir devant les hommes, il déclare qu'il est couvert, lui seul, des abominations de tout le monde. Admirez l'humilité du Fils de Dieu dans cette confession publique. Remerciez-le de ce qu'il a eu cette bonté en confessant ainsi les péchés de tout le monde, et de fonder dans l'Eglise la grâce de la confession, c'est-à-dire de la déclaration sincère que nous devons faire au prêtre de tous nos crimes les plus honteux; et par la confusion qu'il souffrit en ce mystère, de mériter aux hommes la grâce de porter la honte de la confession.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Pour profiter de cette grâce, et faire une déclaration sincère de tous vos crimes, sans que la confusion vous en détourne, méditez bien les motifs qui vous peuvent exciter à faire une confession générale : voici deux considérations sur ce sujet que vous pourrez approfondir.

La première est la nécessité que vous pouvez avoir de faire une confession générale : nécessité que vous tirerez des défauts qui peuvent être rencontrés dans vos autres confessions : *Ubi emendatio nulla, ibi pœnitentia necessario vana.* (TERTULL., *De pœnit.*) En voici cinq principaux. Ne vous êtes-vous point quelquefois confessé sans avoir eu de la douleur de vos péchés; et si vous en avez eue, cette douleur a-t-elle été suffisante, c'est-à-dire a-t-elle été cordiale, surnaturelle, souveraine et universelle, en sorte qu'il n'y ait eu pas un seul de tous les péchés mortels que vous avez commis en toute votre vie, que vous n'ayez détesté de tout votre cœur, par un principe de grâce, et plus que tous les autres maux de cette vie; car sans cela vos confessions sont nulles. Ne vous êtes-vous point confessé quelquefois sans avoir un ferme propos de vous amender à l'avenir, et ce propos n'a-t-il point été purement imaginaire, conservant dans les replis de votre cœur un désir secret de retourner dans quelque péché; n'ayant pas une volonté absolue de quitter ou fuir toutes les occasions prochaines du péché; n'ayant point eu de véritable dessein de restituer le bien ou l'honneur du prochain, que vous lui avez ôté, ou de pardonner et vous réconcilier avec vos ennemis? Ne vous êtes-vous point quelquefois confessé sans faire une confession entière? c'est-à-dire n'avez-vous point manqué, ou de propos délibéré, ou par faute d'examen suffisant, de déclarer tous vos péchés mortels, au moins quant au nombre, et quant aux circonstances qui changent l'espèce; car enfin il n'en faut qu'un seul omis volontairement pour vous rendre ensuite toutes vos confessions sacriléges; et faites tant de mortification que vous voudrez, pleurez-le jusqu'à la fin du monde, il ne vous sera jamais pardonné si vous ne voulez vous en confesser et réparer votre faute par une confession générale Ne vous êtes-vous point quelquefois confessé exprès à un prêtre ignorant, afin qu'il ne pût pas bien discerner, et porter un jugement sur des choses de conséquence que vous aviez à lui dire en confession, et que vous même ne pouviez pas bien démêler? Ne vous êtes-vous point quelquefois confessé à quelque prêtre qui n'avait pas le pouvoir de vous absoudre, surtout ayant choisi ce confesseur pour en être quitte à bon marché?

Examinez bien tous ces défauts, car ils sont essentiels; et s'il s'en rencontre quelqu'un dans vos confessions passées, elles sont nulles, sacriléges et damnables. En vérité pourriez-vous bien répondre de n'être point tombé dans quelqu'une de ces fautes en votre vie passée? *Quid niteris bonam ostendere viam tuam, et dixisti : Absque peccato et innocens ego sum,* etc. *Ecce ego judicio contendam tecum, eo quod dixeris : Non peccavi.* (*Jerem.* II, 33-35.) Ne cherchez-vous point à vous excuser présentement, ni à couvrir vos fautes; il est question de les avouer simplement pour vous justifier. Dans vos premières confessions où vous n'étiez qu'à demi instruit; dans votre jeunesse où vous les faisiez assez à la légère; dans tant d'occasions où vous y avez apporté si peu de soins, si peu d'examen, si peu de préparation. Pensez-y bien sérieusement, et songez en même temps que le seul remède, pour réparer tous ces défauts, est de faire une confession générale.

La seconde considération qui vous doit exciter puissamment à faire une confession générale, est son utilité ; car il faut avouer que, quand même elle ne vous serait pas nécessaire, elle vous sera toujours extraordinairement utile, et que vous en recevrez de très-grands avantages. En effet, par cette revue générale que vous ferez de tous vos péchés, les considérant en détail et tout à la fois, vous en recevrez une nouvelle et plus grande contrition. La peine et la confusion que vous aurez à redire et déclarer à un même confesseur tous les désordres et les abominations de votre vie passée vous remettra une partie des peines que vous devriez souffrir bien plus rigoureusement en purgatoire. Ajoutez que tous ces péchés, considérés ensemble et déclarés sans y être obligé, est un acte d'humilité des plus considérables que vous ne ferez jamais sans mériter beaucoup de grâces ; et par ce moyen votre confesseur, connaissant mieux l'état de votre conscience et la racine et source de vos péchés, vous pourra donner des remèdes plus propres pour vous guérir. Mais ce qui doit surtout vous intéresser, c'est le soulagement de la conscience, et le repos de l'âme à cause de l'assurance morale que vous aurez ensuite, qu'ayant ainsi remédié à tous les défauts de toutes vos confessions précédentes, vous aurez reçu de Dieu quittance de vos dettes passées, en sorte que vous n'aurez plus à craindre d'en être recherché au jour du jugement.

Faites réflexion sur votre vie, et vous verrez que ces gênes et embarras de conscience, qui vous ont tant inquiété ; ces craintes et frayeurs que vos péchés ne soient point encore pardonnés ; ces vives appréhensions que vous ne soyez encore en mauvais état, qui vous tyrannisent si cruellement, qui vous jettent dans de si profondes mélancolies, vous donnent si peu de relâche ; toutes ces peines, dis-je, qui font que vous n'avez presque pas un moment de paix, auraient été bientôt dissipées, si vous aviez voulu faire une bonne confession générale. O quelle joie, quelle douceur, quelle tranquillité, quelle paix, quand elle est faite ! *Impossibilis, aiebam, tanta conversio est ; sed postquam desuper se lumen infudit, mirum in modum cœperunt protinus.... patere clausa, lucescere tenebrosa, geri posse quod impossibile putabatur.* (S. Cyprian.) Demandez à Dieu la grâce de la bien faire, et, pour l'obtenir, employez auprès de Dieu les mérites de son Fils, les prières de sa Mère, les intercessions des saints à qui vous avez plus de dévotion, et surtout de saint Pierre, de sainte Madeleine, de saint Augustin, et de tant d'autres qui, ayant été dans de grands péchés, nous sont proposés comme de grands modèles de pénitence, et comme de puissants intercesseurs pour nous obtenir cette grâce.

Troisième point. *Coopération.*— 1° Résolvez-vous de faire une bonne confession générale, quoi qu'il vous en coûte ; et quand même vous ne jugeriez pas qu'elle vous fût nécessaire, rapportez-vous-en à votre directeur, de crainte, ou que votre aveuglement ne vous trompe en votre propre cause, ou qu'il n'y ait de la présomption de vous imaginer que vous n'avez pas besoin de ce que font les plus grands saints, ou que ce ne soit un mépris de la grâce de Dieu de refuser une action si avantageuse dont vous avez à présent l'occasion, et peut-être même l'inspiration.

2° Résistez fortement aux tentations qui pourraient empêcher ou retarder cette confession générale : *Pigeat sane peccare, sed pœnitere non pigeat ; pudeat periclitari, sed non pudeat liberari.* (Pacian.) Et surtout n'écoutez point les pensées de honte, de crainte ou de difficultés, qui vous viendront en l'esprit : mais repoussez-les vigoureusement en songeant à la confusion que vous en souffrirez devant tous les hommes, au jour du jugement, et éternellement dans les enfers, si vous ne faites pas une bonne confession, et à la gloire que vous en recevrez devant Dieu et tous les saints si vous la faites.

3° Pensez sérieusement à ce que vous voudriez avoir fait si vous étiez à l'article de la mort et au jour du jugement, et résolvez-vous de faire cela dès à présent.

Troisième partie. — *Conclusion.*

1° Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites en l'oraison.

2° Demandez-lui pardon de vos tiédeurs, distractions, négligences, infidélités.

3° Remettez-vous entre les bras de la très-sainte Vierge

Bouquet spirituel.—*Recogitabo tibi omnes annos meos in amaritudine animæ meæ.* (*Isa.* xxxviii, 15.) *Dixi : Confitebor adversum me injustitiam meam Domino, et tu remisisti impietatem peccati mei.* (*Psal.* xxxi, 5.)

MÉDITATION II.

De la contrition.

Première partie. — *Préparation.*

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration.

2° Comme vous êtes indigne de paraître devant Dieu par vous-même, anéantissez-vous en sa présence, et priez Notre-Seigneur de vous présenter à son Père.

3° Comme vous êtes aussi incapable par vous-même de bien faire oraison, renoncez à votre esprit, et donnez-vous à celui de Notre-Seigneur.

Seconde partie. — *Corps d'oraison.*

Premier point. *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur se retirant au désert après son baptême, et y demeurant pendant l'espace de quarante jours dans des gémissements continuels. Comme il s'était chargé de vos péchés aussi bien que des péchés de tout le monde, il n'en eut pas plutôt fait la confession et la déclaration publique au Jourdain, que le Saint-Esprit le pousse dans cette solitude pour pleurer sans in-

terruption les péchés qu'il avait pris sur soi, et pour porter toute l'amertume et toute la désolation que la douleur et la crainte peuvent opérer dans un cœur : *Ecce elongavi fugiens, et mansi in solitudine.* (*Psal.* LIV, 8.) *Fuerunt mihi lacrymæ meæ panes die ac nocte.* (*Psal.* XLI, 4.) C'est là où il était pleurant et le jour et la nuit, et où demeurant en jeûne, en veilles et en souffrances, il donnait toutes les marques extérieures de la contrition parfaite. Bénissez le Fils de Dieu fondant dans ce mystère la grâce d'une bonne contrition. Admirez-le dans ce regret inconcevable et cette douleur immense du péché qu'il a ressentie en son cœur, non-seulement en ce mystère, mais qu'il a commencé d'avoir dès le premier moment de sa conception, qui a continué pendant toute sa vie, et qui continue encore dans le ciel, et dans le saint Sacrement. Remerciez-le d'avoir voulu porter cette pénitence intérieure, et de vous avoir par là mérité la grâce d'un parfait regret de vos péchés.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Pour entrer en participation de la contrition du Fils de Dieu, et pour avoir une véritable douleur du péché, méditez bien sur trois motifs qui vous feront connaître combien vous devez travailler avec soin pour obtenir de Dieu cette grâce.

Le premier motif est que la contrition vous est si nécessaire, que sans elle vous ne sauriez jamais vous convertir à Dieu parfaitement, ni même avoir jamais la rémission du moindre de vos péchés. Car, comme le péché est entré avec un mauvais plaisir dans votre cœur, il n'en sortira jamais que quand vous en aurez conçu une sainte douleur; et c'est l'ouvrage de la seule contrition. D'où vient que les autres parties de la pénitence se peuvent bien quelquefois suppléer, mais celle-ci jamais; car sans elle le péché n'a jamais été pardonné, et ne le sera jamais : tant de mortifications, tant de jeûnes, tant d'oraisons que vous voudrez; que tous les saints du ciel et de la terre se mettent en prière pour demander à Dieu votre conversion, jamais ils n'obtiendront la rémission d'un seul de vos péchés, si vous n'en avez la douleur.

Le second motif, c'est que la contrition, quand elle est parfaite, nous procure des avantages que nous ne trouvons pas dans les autres remèdes. Car elle nous guérit de tout péché. Pesez bien comme les autres remèdes sont ordinairement fort bornés dans leur activité, et quelque recommandables qu'ils soient pour leur excellence, ils sont toujours limités dans leur opération, aussi bien que dans leur vertu, et on voit que chacun a ses effets déterminés : mais, dans la contrition, nous trouvons un remède universel à tous nos péchés, qu'ils soient petits, qu'ils soient grands, qu'il y en ait peu ou qu'il y en ait beaucoup, qu'ils soient invétérés ou qu'ils ne le soient pas, elle les guérit également. De plus, elle les guérit toujours, c'est-à-dire qu'elle ne manque jamais son effet. Quelque excellent que soit un remède, on ne peut pas toujours assurer quel en sera l'effet; car il y a deux choses qui en peuvent arrêter la vertu : la première, lorsque la maladie est si grande ou tellement invétérée qu'elle est plus forte que le remède; la seconde, lorsque le remède est plus fort que la maladie, mais le malade est si faible, qu'il n'est plus en état d'en supporter l'effet. Or, ces deux obstacles ne peuvent se rencontrer à l'égard de la contrition : ni la violence du mal, ni la faiblesse du malade ne peuvent en arrêter l'effet : *Nec vitæ enormitas et quantitas criminis, nec horæ extremitas excludit a venia.* La violence du mal ne le peut pas, car quelque grand que soit le péché, la grâce et le sang de Dieu, qui opèrent dans un cœur abattu, brisé et humilié par la contrition, est un remède plus puissant que tous les maux. Pour la faiblesse du malade, quand il serait aux portes de la mort, quand il n'aurait plus qu'un moment de vie, quand son âme prête de sortir serait déjà, pour ainsi dire, sur le bord de ses lèvres : *Etiam cum anima festinat ad exitum, et egrediens ad labia exspirantis emerserit, pœnitentiam clementissimi Dei benignitas non aspernatur.* (S. CYPRIAN.) Qu'il prenne ce remède, *etiam animam efflans,* dit saint Chrysostome, il aura toujours son effet; il est d'une nature qu'on ne le prend jamais trop tard, pourvu qu'on le prenne : *Nunquam serum est quod verum est.* Enfin la contrition parfaite guérit non-seulement de tous maux, et toujours, mais en un instant. Oh! si la médecine pouvait donner de ces remèdes, qu'on serait empressé à s'en servir! Souvent la longueur des remèdes est plus ennuyeuse, plus fâcheuse et plus difficile à souffrir que le mal même : mais pour celui-ci, il guérit au même moment qu'on le prend : *In quacunque hora ingemuerit peccator, omnium iniquitatum ejus non recordabor.* (*Ezech.* XVIII, 22.) *Apud Deum nullas patitur veniæ moras vera conversio.* (S. LEO.)

Le troisième motif, c'est que la contrition est si rare que la plupart tôt ou tard y sont trompés, et ne l'ont point, quand ils se l'imaginent; car la douleur du péché, pour être véritable même dans la contrition imparfaite, doit avoir plusieurs qualités. Elle doit être intérieure, c'est-à-dire qu'elle doit être dans le cœur, car, puisque c'est la partie où est l'ulcère, c'est elle aussi qui doit être entamée par la douleur : *Quemadmodum ferro tumida ulcera secantur, ita corda quasi scalpello contritionis adhibito inciduntur, ut peccati mortiferum virus queant elicere.* (*Catech. Rom.*) C'est pourquoi elle est appelée par les saints *scissio cordis,* conformément à ce que dit le prophète : *Scindite corda vestra et non vestimenta vestra.* (*Joel.* II, 13.) Or la plupart se contentent d'une douleur qui n'est que dans la pensée et l'imagination, ou qui n'est que dans le sentiment de la partie inférieure, que l'on témoignera par des soupirs, des sanglots et des larmes. Elle doit être surnaturelle, et dans son principe, qui doit être le Saint-Esprit l'opérant en nous : *Spiritus sancti impulsum, non adhuc quidem inhabitantis sed moventis....* (*Conc. Trid.*); et dans son motif qui doit venir de la foi. Or, si on n'y prend

garde, on se contente de motifs naturels, comme de respect humain, de crainte d'être diffamé, d'appréhension des châtiments de cette vie. Elle doit être souveraine, c'est-à-dire qu'elle nous doit faire détester le péché par-dessus tout mal, en sorte que nous soyons en disposition de choisir plutôt toute sorte de maux que le péché. Oh ! combien de personnes qui n'ont jamais été dans cette disposition ! Enfin, elle doit être universelle, c'est-à-dire qu'elle doit nous faire détester tous les péchés, au moins mortels, dont nous sommes coupables, autrement elle est fausse. *Ne si quædam tantum doleamus, ficta et simulata neque salutaris pœnitentia a nobis suscipiatur. Nam et a sancto Jacobo dictum est* (*Jac.* II, 10) : *Quicunque totam legem servaverit, offendit autem in uno, factus est omnium reus.* (*Catech. Rom.*) Après avoir examiné combien peu de personnes ont une douleur de leurs péchés, qui ait ces quatre conditions, concluez que la véritable contrition est bien rare.

Faites maintenant réflexion sur vous-même, et examinant le peu de sentiment que vous avez eu en votre vie passée d'avoir offensé Dieu, avouez que vous avez sujet de craindre d'avoir souvent manqué, même dans vos confessions, d'une véritable contrition. Demandez-en pardon à Dieu dès à présent ; confondez-vous en sa présence, désirez beaucoup d'avoir un véritable regret de vos péchés. Demandez à Dieu un cœur contrit, et la grâce de cette parfaite contrition qui a sanctifié le cœur d'un saint Pierre, d'un saint Paul, d'une sainte Madeleine, d'une sainte Marie Egyptienne, d'un saint Augustin : *Da, Domine Deus meus, cordi meo pœnitentiam, spiritui contritionem, oculis lacrymarum fontem.* (S. Aug.) Employez auprès de Notre-Seigneur les intercessions de ces illustres pénitents, et, vous unissant à l'Esprit du Fils de Dieu pénitent en eux, tâchez de produire un acte de contrition.

Troisième point. *Coopération.*—1° Résolvez-vous de vous entretenir souvent des bontés de Dieu et des différents motifs que vous avez de l'aimer ; par ce moyen vous établirez l'amour de Dieu dans votre cœur, et vous n'aurez plus de peine à faire ensuite des actes de contrition : car on déteste aisément ce qui déplait à la personne que l'on aime.

2° Accoutumez-vous aussi, quand vous faites votre examen, ou que vous songez à vos péchés, de rappeler en votre pensée non pas seulement les peines éternelles que Dieu leur prépare, mais la bonté de Dieu qu'ils offensent, et excitez-vous à les détester dans cette vue.

3° Résolvez-vous de ne vous approcher jamais du prêtre, pour vous confesser, qu'auparavant vous n'ayez pris quelque temps pour vous exciter à la contrition, et pour réparer toutes les fautes que vous auriez faites sur ceci en votre vie passée ; résolvez-vous de faire une bonne confession générale qui puisse suppléer au défaut de toutes les autres.

Troisième partie. — *Conclusion.*

1° Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites.

2° Demandez-lui pardon de vos négligences.

3° Remettez-vous entre les bras de la sainte Vierge.

Bouquet spirituel. — *Cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies.* (*Psal.* L, 19.)

MÉDITATION III

Du bon propos.

Première partie. — *Préparation.*

1° Adorez Dieu présent : *Vere Dominus est in loco isto.* (*Gen.* XXVIII, 16.)

2° Anéantissez-vous devant Dieu, et renonçant à vos péchés et à vous-même, donnez-vous à Notre-Seigneur, afin qu'étant uni à lui, vous soyez en état d'être souffert devant la majesté de Dieu son Père.

3° Renoncez à votre esprit et invoquez le Saint-Esprit, pour être conduit par ses lumières dans l'orais

Seconde partie. — *Corps d'oraison.*

Premier point. *Adoration.* — Adorez Jésus-Christ se proposant, dès le premier moment de sa conception, de ne faire autre chose en toute sa vie, que la volonté de son Père : ô le bon propos, et la sainte résolution ! Admirez comme il est si immuablement attaché à ce dessein, qu'il n'en a jamais pu avoir aucun autre, non pas même pour un moment. Bénissez-le de vous avoir donné son esprit pour vous établir dans cette même résolution, et dans cette fermeté inébranlable, où la grâce vous doit mettre, pour ne vous en départir jamais. Remerciez-le de cette grâce, et rendez-lui vos autres devoirs.

Deuxième point. *Communion.* — Outre l'obligation générale de faire toujours la volonté de Dieu, et de ne le jamais offenser, qui est le bon propos que l'on doit avoir toute la vie, méditez bien aujourd'hui les motifs particuliers qui vous obligent d'apporter tous vos soins pour avoir ce bon propos ; eh voici trois entre beaucoup d'autres

Le premier motif est que, sans ce bon propos de ne jamais offenser Dieu, au moins mortellement, votre contrition sera fausse, et par conséquent votre confession sacrilége : *Agere pœnitentiam nihil aliud est quam profiteri se ulterius non peccaturum* (Lactant., lib. VI *Instit.*, cap. 13) ; et, comme nous enseigne le saint concile de Trente, c'est-à-dire le Saint-Esprit par l'organe de l'Eglise, la contrition a deux faces également nécessaires : l'une regarde le passé, l'autre l'avenir. Il faut détester les péchés qu'on a commis, mais il faut détester aussi ceux qu'on pourrait commettre, autrement on se moquerait de Dieu en se confessant, parce qu'on ferait semblant de lui demander pardon de ses fautes, et cependant on retiendrait en son cœur une secrète volonté de l'offenser encore. Ainsi, on n'aurait point de douleur véritable du péché, et on ne pourrait faire qu'une très-abominable confession, et qui serait de la nature de ces pénitences dont parle saint

Cyprien, *quæ veniam non merentur, sed provocant iram*. Prenez-y garde.

Le second motif est que ce bon propos est extrêmement nécessaire pour ne point retomber dans les péchés dont on se confesse. Ce qui fait que la plupart du monde ne profitent point dans le service de Dieu, et que presque tous se perdent misérablement, c'est que presque tous, après s'être confessés de leurs péchés, y retournent; on se nettoie un jour, et le lendemain on se salit; on se relève, et ensuite on retombe : c'est le moyen de n'avancer jamais, et à la fin de se perdre. Or, le bon propos est un antidote souverain contre toutes sortes de péchés; c'est un préservatif qui empêche qu'on y retombe, c'est un moyen pour nous rendre impeccables comme des anges; la raison en est que nous n'offensons jamais Dieu malgré nous, car il faut que le péché soit volontaire : or, tant que vous aurez un ferme propos de ne jamais offenser Dieu, jamais vous n'aurez la volonté de l'offenser, puisque vous avez une volonté toute contraire, et par conséquent vous ne commettrez jamais aucun péché : quel avantage! Si l'on vous présentait un remède qui aurait la vertu de vous préserver à l'avenir de toute sorte de maladies du corps, en vérité, quelle estime n'en feriez-vous point, que ne donneriez-vous pas pour l'acheter, et pour vous en servir? Hé quoi! ne devez-vous pas chérir et priser mille fois davantage le bon propos qui a la vertu de vous garantir de toutes les maladies de l'âme?

Le troisième motif, et qui est pressant pour vous faire apporter tous vos soins à avoir ce bon propos, c'est que nous voyons que la plupart des personnes qui n'y pensent pas solidement, y sont trompées et croient l'avoir en vérité, quand elles n'en ont que l'apparence; elles se contentent de certaines velléités semblables à celles du paresseux qui veut et ne veut pas; elles forment de certains désirs inefficaces, dont tout l'effet se passe dans l'imagination; elles ont de belles résolutions, mais seulement en idée, et qu'elles ne mettent jamais en pratique. Or, c'est ce que vous avez le plus à craindre, et à quoi vous devez faire une très-grande attention, car l'enfer est rempli de ces sortes de désirs, c'est-à-dire de ces bonnes résolutions, que les damnés avaient prises en ce monde, sans s'être beaucoup souciés de les exécuter, s'étant en cela rendus semblables à des soldats en peintures, toujours les armes en main, sans jamais pourtant tuer ni blesser personne, et sans jamais donner le moindre coup. Prenez garde que les vôtres ne soient de cette sorte : on se laisse aisément surprendre à quelque apparence de sentiment, qui souvent demeure dans les sens, et ne touche au plus que la superficie du cœur. Le bon propos, dont nous parlons, est tout autre : car il est dans le fond du cœur, et c'est une forte volonté qui nous oblige à mettre la main à l'œuvre, qui nous fait détester, non une partie, mais également tous nos péchés, non pour un temps, mais pour toujours; qui nous éloigne de toutes les occasions, au moins de celles qui sont prochaines; qui nous porte à satisfaire à Dieu par des austérités et autres bonnes œuvres, qui nous contraint doucement à nous réconcilier de cœur et d'affection avec notre prochain, et à réparer tous les torts que nous lui avons pu causer, soit en sa réputation, soit en ses biens.

Faites maintenant réflexion sur vous-même, et examinez quels ont été les bons propos de votre vie passée. Ah! mon Dieu, que j'ai sujet de craindre qu'ils n'aient été qu'imaginaires, et qu'ainsi ma contrition ait été fausse, et mes confessions sacriléges. Demandez-en pardon à Dieu; confondez-vous-en devant sa Majesté; désirez de mieux faire à l'avenir.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous d'éviter tout péché, et en particulier tel et tel péché auquel vous êtes sujet; surtout prenez ce ferme propos, quoi qu'il vous en coûte, de n'offenser jamais Dieu mortellement, et de satisfaire à tous les péchés de votre vie passée. Renouvelez même souvent ce bon propos, comme le matin, le soir, quand vous allez à la sainte Messe, quand vous entendez sonner l'horloge, etc.

2° Prévoyez ce qui pourrait s'opposer a vos saintes résolutions, et prenez les moyens de vous prémunir contre tout ce qui pourrait encore vous porter au péché.

3° Surtout ayez un grand courage, et une ferme confiance en Dieu; et quelque difficulté qui vous vienne dans l'esprit, ne comptant que sur la grâce de Notre-Seigneur, et nullement sur vous-même, dites avec saint Paul : Qu'est-ce qui me pourra séparer de la charité de Jésus-Christ?

TROISIÈME PARTIE. — *Conclusion.*

1° Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites dans l'oraison.

2° Demandez pardon à Dieu des fautes que vous y avez commises.

3° Remettez-vous entre les bras de la très-sainte Vierge.

BOUQUET SPIRITUEL. — *Juravi et statui custodire judicia justitiæ tuæ.* (*Psal.* CXVIII, 106.) *Os meum aperui ad Dominum, et aliud facere non potero.* (*Judic.* XI, 35.)

MÉDITATION IV.

De la fuite des occasions.

PREMIÈRE PARTIE. — *Préparation.*

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration.

2° Reconnaissez-vous indigne de paraître devant Dieu, et, à cette vue de votre indignité, faites un acte de contrition, et donnez-vous à Jésus-Christ.

3° Reconnaissez aussi que vous êtes incapable de bien faire oraison par vous-même, et ainsi renoncez à votre propre esprit, et invoquez le Saint-Esprit afin qu'il vous dirige en l'oraison.

SECONDE PARTIE. — *Corps d'oraison.*

PREMIER POINT. *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le fond de votre âme, qui, après vous avoir retiré du péché, après vous en avoir donné des sentiments de regret et de douleur, après vous avoir averti amoureusement de n'y plus retourner : *Vade et noli amplius peccare* (*Joan.* VIII, 11), vous donne encore à présent cet avis important, pour bien garder vos résolutions, qui est de fuir toutes les occasions qui pourraient vous engager de nouveau dans le péché, et vous faire retourner dans vos premiers égarements. Ecoutez bien ce qu'il vous dit à présent dans le plus intime de votre cœur : *Si scandalizaverit te manus tua, abscide illam; si pes tuus... amputa illum*, etc. *Bonum est tibi debilem vel claudum introire in vitam, quam duas manus habentem mitti in gehennam ignis inextinguibilis.* (*Marc.* IX, 42.) Et vous remarquerez que ce que le Saint-Esprit a avancé autrefois par le Sage, touchant l'occasion du péché, c'est le même avis qu'il vous a donné mille fois en votre vie, et dont il veut encore à présent vous convaincre plus fortement : *Fuge ab ea, ne transeas per illam, declina, et desere eam*, etc. (*Prov.* IV, 15.) *Longe fac ab ea viam tuam, et ne appropinques foribus domus ejus*, etc. (*Prov.* V, 8.) *Qui amat periculum, peribit in illo.* (*Eccli.* III, 27.) N'entendez-vous point qu'il vous en avertit au fond de votre cœur? Remerciez-le de ce bon avis, et rendez-lui les autres devoirs que mérite une si grande bonté.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — L'avis que Notre-Seigneur vous donne d'éviter l'occasion du péché, à cause du péril qui s'y rencontre, doit suffire à une âme qui a la foi, et il ne lui faut point d'autre preuve pour lui faire connaître le danger de ces occasions que l'infaillibilité de sa divine parole, fondée sur sa vérité même. Vous pouvez néanmoins, sans en chercher des preuves, aider votre foi par trois réflexions qui vous développeront cette vérité : *Qui amat periculum, peribit in illo;* et vous faisant connaître que de s'engager volontairement dans l'occasion du péché, sans offenser Dieu, c'est un miracle, elles vous découvriront en même temps jusqu'où va le péril qui se rencontre dans de telles occasions et par conséquent combien vous les devez fuir et redouter.

La *première réflexion* se tire des comparaisons de l'Ecriture sainte et des saints Pères, qui disent que de s'exposer volontairement dans l'occasion du péché, c'est s'exposer à marcher sur des charbons ardents sans se brûler : *Nunquid potest ambulare super prunas ut non comburantur plantæ ejus* (*Prov.* VI, 28) ; à toucher de la poix sans se salir les mains : *Qui tangit picem inquinabitur ab ea* (*Eccli.* XIII, 1) ; à être environné de flammes sans en être offensé : *Impossibile est flammis circumdari, nec ardere* (S. CYPR.) ; demeurer proche d'un serpent sans en être piqué : *Juxta serpentem positus, non eris diu illæsus* (S. ISID.); avaler du poison sans en être étouffé : *Difficile quis venenum bibet, et vivet.* (S. CYPR.) Concevez bien la difficulté de toutes ces choses, et dites ensuite avec les saints qu'il n'est pas moins difficile que quelqu'un se tienne dans l'occasion du péché sans qu'il se perde : *Qui amat periculum, peribit in illo.* (*Eccli.* III, 27.)

La *seconde réflexion* est que vous avez assez de peine à vous tenir ferme lorsque vous êtes hors des occasions, et votre faiblesse est si grande, que vous tombez souvent dans le péché, quoiqu'il n'y ait rien au dehors qui vous pousse; dans l'éloignement du monde à l'écart, dans le secret de votre chambre même, dans les lieux et les conversations qui portent à Dieu, vous avez peine à vous maintenir : comment donc le feriez-vous dans l'occasion? Vous tombez quand personne ne vous touche, et vous croyez pouvoir vous soutenir quand vous serez poussé : n'est-ce pas une tromperie toute manifeste? De plus, dans les occasions, la convoitise se rallume, et comment y résisterez-vous alors, puisqu'elle vous ébranle si fort dans le temps qu'elle est presque amortie, et tout à fait éteinte? Mais surtout votre expérience passée vous donne bien sujet de craindre pour l'avenir : combien de fois avez-vous offensé Dieu, et avez-vous quitté vos bonnes résolutions pour vous être engagé témérairement dans les occasions? Quoi qu'il en soit du passé, vous n'êtes pas plus sage que Salomon, ni plus saint que David, ni plus fort que Samson, qui tous ont grièvement offensé Dieu, pour s'être exposés dans l'occasion. Que ces exemples des saints, aussi bien que leurs comparaisons, vous fassent donc fuir, comme le serpent, toutes les occasions du péché, et vous les fassent craindre plus que la mort.

Troisième réflexion. — Lorsque vous vous exposez sans nécessité dans quelque occasion de péché, ou vous croyez qu'il y a sujet de craindre pour vous, ou vous ne le croyez pas : si vous ne le croyez pas, vous êtes dans un aveuglement étrange, ne croyant pas ce que dit l'Ecriture, qu'il y a sujet de craindre dans l'occasion du péché; si vous le croyez, il faut que vous négligiez bien votre salut, ou que vous ayez bien bonne opinion de vous-même, pour vous exposer de la sorte ; et c'est une superbe et une témérité insupportable qui fera que Dieu vous retirant sa grâce et vous laissant à vous-même, vous tomberez infailliblement dans le péché, si vous n'en évitez l'occasion. *Ordine suo, non nostro arbitrio virtus sancti Spiritus ministratur, et secundum institutum ejus prælia prosperantur. Nunquid nisi præcipitatus exercitus cecidit, qui avidus fortiter facere ducis vel imperatoris sui dispositiones irrupit? multo magis perperam erogat fortitudinem qui sine armis doctrinæ magistri spiritus præsumpserit triumphare, cum dicat : Væ qui per præsumptionem suam aliquid faciunt non per Deum.* (S. CYPRIAN., *De sing. cleric.*) Appuyez bien sur cette dernière vérité, et pesez en même temps les paroles suivantes qui sont encore de saint Cyprien, qui vous l'expliqueront

et vous les trouverez, je pense, bien puissantes pour vous faire craindre toute votre vie, et éviter toute sorte d'occasions de péché. *Ita nobis spiritualis fortitudo collata est, ut providos, non ut præcipites tueatur : ut illos muniat qui renuntiant importunitatibus delictorum, non eos qui se magis importunis deliciis immergunt. Custos nobis datus est Spiritus, sed ut contraria declinantibus assistendo subveniat, non ut contraria eligentibus foveat : nec ut voluntarios et pronos in adversa confortet, sed ut ab adversis nitentes separari confirmet. Nam quicunque perniciosis conatibus audet exercere virtutem, juvamen non habet Spiritus sancti, qui neminem vult ultroneum virum ad fraudulentas victorias coarctari, nec protegit eum : quinimo sed deserit quem periculis irruentem per illicitos eventus exquirere triumphos agnoverit, sicut ipse locutus est : « Qui amat periculum in illo peribit. »* (*Eccli.* III, 27.) Faites maintenant réflexion sur vous-même, et voyez comme vous avez été peu soigneux en votre vie passee d'éviter les occasions de péché ; quel sujet n'avez-vous point de craindre que Dieu ne vous délaisse, si vous ne les fuyez à l'avenir avec plus de fidélité ! et demandez pardon pour toutes celles où vous vous êtes si souvent exposé ; confondez-vous de vous voir encore si faible sur ce sujet. Désirez d'accomplir ce que Notre-Seigneur vous ordonne : si votre œil vous est occasion de péché, arrachez-le : si votre pied vous scandalise, coupez-le, etc. Hélas ! il vaut bien mieux aller en paradis avec un œil ou un pied, qu'avec tous les deux en enfer. Demandez à Dieu la grâce et la force pour pouvoir vous rendre fidèle à ces pratiques et aux résolutions particulières que vous allez prendre sur ce sujet.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de fuir toutes les personnes, toutes les conversations, tous les lieux, en un mot, toutes les occasions qui vous ont autrefois porté au péché; car, quoique vous vous imaginiez être plus fort à présent, soyez assuré qu'il y a toujours beaucoup à craindre pour vous : *Amant enim et desideria sopita reviviscere.*

2° Ne vous contentez pas d'éviter ce qui vous a autrefois porté au péché, mais prévoyez encore à l'avenir tout ce qui pourrait vous en être occasion : car c'est là la marque d'une véritable pénitence : *Quia non satis cecidisse piget hominem, qui manere disponit in lubrico ; sit veræ compunctionis judicium opportunitatis fuga, subtractio occasionis.* (S. BERN.)

3° Pour bien reconnaître ce qui vous pourrait être à l'avenir occasion de péché, voyez ce qui vous est un sujet plus ordinaire de tentation; car c'est cela que vous devez le plus craindre, et éviter avec le plus de soin.

TROISIÈME PARTIE. — *Conclusion.*

1° Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites.

2° Demandez pardon de vos fautes.

3° Remettez le tout entre les mains de la très-sainte Vierge.

BOUQUET SPIRITUEL. — *Qui amat periculum, peribit in illo.* (*Eccli.* III, 27.) *Si qua est in vobis et fiducia virium spiritualium, quid spiritales deceat recordamini... Non est quod vobis in hac persuasione deceptoria blandiamini, ut quia spirituales estis, velitis inter armamenta flagitiorum versari.* (S. CYPR.)

CINQUIÈME JOUR.

MÉDITATION Ire.

De la mort.

PREMIÈRE PARTIE. — *Préparation.*

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration.

2° Avouez que vous êtes indigne de paraître devant Dieu, et dans cet aveu renoncez à vos péchés par un acte de contrition, et unissez-vous à Notre-Seigneur par un acte de désir ou d'amour.

3° Reconnaissez votre incapacité à bien faire oraison, et, pour cet effet, renoncez à votre propre esprit, et donnez-vous au Saint-Esprit, afin qu'il vous conduise en l'oraison.

SECONDE PARTIE. — *Corps d'oraison.*

PREMIER POINT. *Adoration.* — Adorez Dieu dans sa justice, prononçant l'arrêt de mort contre tous les hommes en punition de leur péché : *Morte morieris* (*Gen.* II, 17), dit-il au premier homme, et en sa personne à toute sa postérité. Adorez Jésus-Christ acceptant volontairement cette peine, et s'y soumettant avec amour; c'est ce qu'il fait dès le premier instant qu'il vient au monde, il s'offre à Dieu son Père pour mourir comme sa victime ; et cette pensée lui demeure tellement présente le reste de sa vie, qu'il n'y a pas un moment qu'il ne pense à sa mort. Il s'en entretient souvent avec ses disciples ; pendant qu'il travaille à leur instruction, et à la conversion des âmes dans toute la Judée, son esprit demeure toujours arrêté sur la croix dans la vue de cette dernière heure ; et la gloire même du Thabor, non plus que les ignominies du calvaire, ne peuvent l'empêcher de s'occuper incessamment de ce dernier moment qui doit finir sa vie. O le bel exemple pour vous faire souvent penser à la mort, en quelque état que vous soyez ! Adorez, louez, bénissez, remerciez, aimez la bonté de celui qui vous le donne.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Pour vous convaincre de l'obligation que vous avez de penser à la mort, mais d'y penser souvent, et d'y penser pour vous y préparer de bonne heure, arrêtez-vous aux quatre considérations suivantes.

1° Considérez que la mort est certaine, c'est-à-dire qu'il faut mourir nécessairement : l'arrêt en est irrévocable. Grands, princes, rois, empereurs, papes, il faut mourir, il n'y a point de dispense ; plusieurs ont vécu au delà de leur espérance, plusieurs ont vécu autrefois des siècles entiers, quelques-uns, comme le rapporte l'Ecriture sainte, ont été jusqu'à huit et neuf cents ans et davantage. Mais

enfin, après cette longue vie, elle ajoute : *Et mortuus est, appositusque est ad patres suos* (*Act.* XIII, 36) : pas un n'en est jamais exempté, pas un ne le sera jamais : *Statutum est omnibus hominibus semel mori.* (*Hebr.* IX, 27.) Songez donc bien qu'infailliblement, nécessairement, inévitablement vous mourrez à votre tour ; et que quelque jeune que vous soyez, quelque santé que vous ayez, quelque force que vous vous sentiez, un jour viendra que votre âme se séparera de votre corps ; un jour viendra que, vous étant levé le matin, vous n'arriverez pas au soir ; et que, vous étant couché le soir, vous ne verrez pas le matin. Un jour viendra, et vous ne savez pas quand, si ce sera aujourd'hui ou demain, que vous-même qui lisez maintenant ceci dans une pleine santé de vos membres et de vos sens, et qui mesurez les jours de votre vie selon vos désirs et vos affaires, l'on vous verra sur un lit, le cierge en main, en attendant le coup de la mort, et l'exécution de l'arrêt prononcé contre tous les hommes. C'est une nécessité : ne vaut-il pas bien mieux y penser de bonne heure, et se disposer par amour à ce que nous serons obligés de faire par nécessité.

Seconde considération. — La mort, qui est si certaine par elle-même, est néanmoins très-incertaine : *Certum est quia morieris, sed incertum quando, quomodo vel ubi.* 1° Quant au temps : autant qu'il est certain que vous mourrez, autant est-il incertain quel sera ce temps et cette heure : peut-être sera-ce l'année prochaine, peut-être sera-ce celle-ci, peut-être le mois prochain, peut-être celui-ci, peut-être cette semaine, dès aujourd'hui, peut-être même avant que vous ayez achevé cette méditation : tout cela est entièrement incertain ; 2° quant au lieu : sera-ce ici ou ailleurs ; à la ville ou à la campagne ; dans votre lit, dans un lieu où vous aurez du secours, ou dans un autre où vous serez sans aucune assistance, et où vous n'aurez pas même un prêtre qui vous confesse, et qui vous donne les derniers sacrements ? *Sæpe gravidæ mulieres inter eundum et ludendum, dum balneis, dum spectaculis oblectantur, repentinis torquentur doloribus : et nos in hac vitæ conditione versamur ; simus ergo semper parati* (S. CHRYSOST.) ; 3° quant à la manière : sera-ce de mort naturelle, ou violente ; de fièvre, d'apoplexie ou de quelque accident qui vous surprenne : *Importuna mors mille modis quotidie miseros homines inopinate rapit : hunc necat febribus, illum opprimit doloribus : hunc consumit fames, illum sitis exstinguit... Hunc trucidat ferro, illum veneno corrumpit ; alterum tantum repentino terrore miseram vitam finire compellit.* (S. AUG., *Soliloq.*) Mais, ce qui est de plus terrible, sera-ce en état de grâce, ou de péché ? O qu'heureux est celui qui, ayant souvent songé à la mort, et s'y étant préparé de bonne heure, ne se trouve plus en état d'être troublé par ces incertitudes ! *Nos esse vult Dominus paratos ; propterea que posuit incertum exitum nostrum, ut continue vigilemus et pugnemus.* (S. CHRYSOST.)

Troisième considération. — La mort surprend toujours. Quant à l'heure : vous y serez surpris comme les autres, et elle arrivera dans le temps que vous ne croyez pas, car c'est un article de foi que la mort vient comme un voleur. *Sicut fur in nocte ita veniet* (*I Thess.* V, 2), *qua hora non putatis filius hominis veniet* (*Luc.* XII, 40) ; c'est-à-dire dans le temps qu'on n'y pense pas et qu'on y pense le moins ; quand on croit être le plus sain, quand on se promet une longue vie, quand on dispose plus hardiment de l'avenir. Quant aux affaires : on se persuade toujours qu'on aura le loisir d'achever encore, de mettre ordre à telle et telle, de réussir dans telle et telle occasion. Quant à la pénitence : on y est surpris, en ce que l'on croit toujours avoir pour la faire plus de temps qu'on n'en aura. On sera surpris de trouver dans ce moment tout une autre difficulté à faire pénitence, qu'on ne se l'était imaginé pendant la vie ; on sera surpris de voir que la plupart des pénitences qu'on a faites sont fausses et damnables. Cela ne demande-t-il pas qu'on y pense et qu'on s'y prépare, mais de bonne heure ? *Exhortatur nos sermo divinus ut curramus, dum lucem habemus, priusquam nos tenebræ comprehendant... Paratos nos inveniat extrema necessitas, quæ semper prævenit imparatos. Certam nobis imponat sollicitudinem incerta conditio ; quotidianus sit illius periculi metus et cujus nescitur incursus.* (S. EUCHER.)

La *quatrième considération*, et qui est la plus puissante pour vous obliger à vous bien préparer à la mort, et vous y faire penser toute la vie, c'est que la mort est unique : *Statutum est omnibus hominibus semel mori.* (*Hebr.* IX, 27.) Si l'on mourait deux fois, l'on pourrait hasarder la première : mais on ne meurt qu'une fois, et par conséquent si l'on meurt mal, il n'y a plus de remède, c'est fait de votre âme et de vous pour l'éternité, c'est-à-dire de ce moment dépend votre bonheur ou malheur éternel ; *Ubi ceciderit arbor, ibi erit.* (*Eccle.* XI, 3.) Le temps de cette vie est le seul qui vous est donné pour mériter et démériter. Ainsi à l'heure de la mort, si vous êtes trouvé en état de grâce, vous serez à jamais bienheureux ; si, au contraire, vous êtes trouvé en état de péché, vous serez à jamais malheureux.

Faites réflexion sur vous-même, et admirez votre stupidité, d'avoir si peu pensé à la mort, et d'avoir fait même tout votre possible pour en rejeter les pensées, comme trop ennuyeuses et importunes ; étonnez-vous de votre aveuglement, d'avoir même vécu comme si vous étiez immortel ; et de la patience de Dieu, de ne vous avoir point fait mourir pendant que vous viviez si mal. Confondez-vous à la vue de votre folie, de voir mourir tant de personnes subitement et sans préparation, sans songer à vous y préparer vous-même. Détestez votre négligence à vous disposer à une bonne mort, faisant un ferme propos de vous en amender, et regrettant le temps

mal employé. Demandez à Dieu la grâce de bien penser à la mort, et de vous y préparer tous les jours de votre vie. *Vis non timere diem occultum? inveniat te paratum.* (S. Aug.)

Troisième point. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de faire maintenant ce que vous voudriez avoir fait à l'heure de la mort : par exemple, rompez telle et telle attache, quittez tel et tel vice, et pratiquez telle et telle vertu : *Quid facies, respice mortem.* (S. Hieron.)

2° Résolvez-vous de prendre tous les moyens de bien mourir, qui sont de penser souvent à la mort : *Nihil æque tibi proficit ad temperantiam omnium rerum, quam cogitatio brevis ævi, et hujus incerti.* (Id., *Ad Heliod.*) Et dans cette pensée, de bien vivre et de persévérer jusqu'à la fin de la vie dans la pratique des bonnes œuvres, dans les exercices de la pénitence, dans la fréquentation des sacrements. Surtout tâchez de considérer tous les jours comme devant être les derniers de votre vie, et faire toutes vos actions avec le même soin et la même perfection que si vous deviez mourir en les faisant, ou aussitôt après les avoir faites. Car c'est pour cela, dit saint Augustin, que Dieu nous a voulu cacher la dernière heure; et soyez dans les mêmes dispositions que ce solitaire à qui on demandait ce à quoi il pouvait s'occuper toute la journée dans sa cellule : *Dico mihi*, répondit-il, *sic esto hodie peregrinus, crastino liberandus. Hoc mihi quotidie consulo.*

3° Résolvez-vous d'ôter tout ce qui pourrait empêcher l'exécution de ces résolutions, comme serait l'espérance de vivre longtemps, et d'attendre à faire pénitence à l'heure de la mort; et pour cela pensez souvent que, comme dit saint Augustin, il est bien difficile que celui-là meure bien qui a mal vécu, et que la pénitence qui se fait à la mort est ordinairement trompeuse et nulle : *Non potest male mori qui bene vixerit; et vix bene moritur qui male vixit... Sero parantur remedia, cum mortis periculum imminet.* (S. Aug., *De discip.*)

Troisième partie. — *Conclusion.*

1° Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites dans l'oraison.

2° Demandez-lui pardon des fautes que vous y avez commises.

3° Remettez-vous entre les mains de la très-sainte Vierge.

Bouquet spirituel. — *Vigilate ergo, quia nescitis diem neque horam. Quoniam mors ubique te exspectat, tu quoque, si sapiens fueris, ubique eam exspectabis.* (S. Bern., *Meditat.*)

Dictum illud Apostoli meditari convenit : « Quotidie morior. » (*I Cor.* xv, 31.) *Si enim et nos sic vixerimus, tanquam in dies morituri, non peccabimus. Id ita intelligendum ut e lectulo surrecturi quotidie existimemus non ad vesperam usque nos victuros esse, et dormitum ituri, existimemus nos non esse surrecturos. Ita affecti, ita nullo non die victuri, nec peccabimus, neque ullius rei desiderio tenebimur neque ulli succensebimus, neque thesaurum in terris congeremus.* (S. Anton. abbas, apud S. Athanas. in ejus *Vita.*)

MÉDITATION II.

De la mort des pécheurs.

Première partie. — *Préparation.*

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration.

2° Vous reconnaissant indigne de paraître devant Dieu, excitez-vous à la contrition, et donnez-vous à Jésus-Christ, afin qu'il vous présente à son Père.

3° Renoncez à votre esprit propre, qui n'est capable que de vous égarer, et donnez-vous au Saint-Esprit, afin qu'il vous conduise dans l'oraison.

Seconde partie. — *Corps d'oraison.*

Premier point. *Adoration.* — Adorez Notre-Seigneur vous avertissant au fond du cœur par son Esprit de ce qu'il a autrefois publié par son Prophète, que la mort des méchants est très-mauvaise: *Mors peccatorum pessima* (*Psal.* xxxiii, 22); c'est-à-dire, qu'elle est mauvaise au souverain degré, et par conséquent qu'il n'y a point de maux qu'elle ne renferme. Remerciez-le de ce bon avis qu'il vous donne avec tant de bonté, qu'après en avoir fait un article de foi dans l'Ecriture sainte, il vient encore en votre âme réveiller votre foi, et y renouveler la créance de cette vérité; si vous l'écoutez bien, vous l'entendrez qui vous dira encore ces mêmes paroles: *Mors peccatorum pessima.* Béni soyez-vous à jamais, ô mon bon maître; que je vous loue, et vous aime à jamais avec tous vos anges et tous vos saints pour cette grâce.

Deuxième point. *Communion.* — Considérez en détail ce qui rend la mort des pécheurs très-mauvaise, et ce qui fait que l'état d'une pauvre âme à ce dernier moment est si terrible et redoutable : *Quod in die judicii futurum est omnibus hoc singulis in die mortis impletur.* (S. Hieron.) *Pensandum est cum peccatrix anima a vinculis incipit carnis absolvi, quam amaro terrore concutitur, quantis mordacis conscientiæ stimulis laceratur.* (S. Petr. Dam.) Trois vues différentes, mais bien cruelles, font l'extrémité de la misère d'une âme à cette dernière heure. La vue du passé qu'elle regrette, et qui lui cause une étrange douleur; la vue du présent qui l'afflige, et qui la jette dans un abîme d'ennui et de tristesse; la vue de l'avenir qu'elle redoute, et qui la plonge dans des frayeurs et des craintes mortelles.

La première vue qui accable une âme au lit de la mort, et qui vous suffira pour cette méditation, est la vue et le souvenir du passé qu'elle regrette; vue et regret mille fois plus rudes que la mort, dit saint Ephrem, tant à cause des choses passées que l'on y voit, qu'à cause de la manière dont on les voit. Pour les choses passées que l'on y voit, il y en a trois qui tourmentent étrangement une âme : le temps écoulé, les grâces négligées, les péchés commis : *Recolit vetita quæ commisit, quæ negligenter*

ıstt dolet indulta pœnitentiæ tempora sese inaɪrcepisse. (S. Petr. Dam.)

ı verra tout le temps passé depuis le moment ɹaissance ; l'âme comptera les ans, les mois, aines, les jours, les heures qu'elle aura été nonde, et il n'y aura pas un moment qui s'é- à sa vue. Elle verra vingt, trente, quarante, ıte ans de vie, et elle s'étonnera de voir com- t ce temps, et cette grande suite de jours, sur ; elle bâtissait ses espérances, et qu'elle con- comme une longue durée, ont passé plus e le vent, ont disparu en un instant comme ;ère vapeur, se sont évanouis comme un pour lors, toute cette durée ne lui paraîtra 'un instant, et un instant qui est passé, et ınt dont il ne lui reste plus qu'un mortel sou- ıt un regret intolérable : *Post terga respiciens 'ansactæ vitæ cursum velut unum brevissimum itineris passum.* (Id.) Ajoutez que non-seu- elle verra tout ce temps, mais elle verra en- ut le mauvais usage qu'elle en a fait : tant de donné à la débauche; tant au jeu, tant aux nents inutiles, et presque point pour Dieu. e ne donnerait-elle point alors pour racheter ıs, et pour en avoir au moins quelque mo- fin d'en faire un saint usage : *O si redivivum tiæ tempus mereri potuisset, quam duræ con- s iter arriperet, qualia et quanta promitteret, se devotionum vinculis innodaret! Inducias ıane, inducias usque mane,* s'écriera-t-elle. *Conıihi adhuc unius horæ spatium* (Id.) : encore de vie, encore une heure, encore un mo- mais il sera trop tard : *Juravit per viventem la sæculorum, quia tempus non erit amplius* ;, 6) ; et c'est ce qui rend une âme inconsola- *'ancere satagit, ire compellitur : recuperare ɹrdita, non auditur.* (Id.) Enfin elle verra ılement tout le temps qui est passé, comme ant, tout le mauvais usage qu'elle en a fait ; ıcore, après en avoir compté toutes les heures, ra qu'il n'y en a pas une seule qui ne vaille du Fils de Dieu, et qui ne lui ait été donnée mérites, pour procurer sa gloire, et qu'elle le faire facilement. Oh, que cette vue est affli- à la mort ! *Plorat itaque quia intra tam ıatium acquirere lætitiam potuit omnium sæ- ı; deflet etiam se propter tam brevis illecebræ tem inenarrabilem perpetuæ suavitatis ami- lulcedinem ; erubescit quia propter illam tiam quæ vermibus erat obnoxia, illam ne- quæ choris erat angelicis inserenda.* (Id.) ıt que l'on est en santé, on ne connaît pres- ; ce que c'est que la perte du temps, et ce pêche de la regretter, c'est qu'alors on ne ré- point assez à la valeur du temps ; la pensée l qui reste encore à vivre empêche de faire up d'attention à celui qui est passé ; et on toujours réparer le temps perdu par le bon le celui qui nous reste. Mais à la mort il n'en est pas ainsi ; car on voit nettement que ce temps vaut autant que la vie d'un Dieu, puisque c'est le fruit de son sang et de sa mort : *Tunc prorsus oculos aperiet pœna, quos nunc claudit culpa; tunc quanti sit præsens tempus noscetur, non ad meritum, sed ad supplicium.* (S. Laurent. Justin.) Comme il ne reste plus de temps à vivre, on est tout occupé de celui qui est passé, et on en est occupé avec d'autant plus de douleur, que, comme il est tout écoulé, il n'y a plus aucune espérance de pouvoir réparer cette perte. Voilà la première chose passée qui tourmente cruellement un pécheur au lit de la mort, et qui le désespère : plus de temps et par conséquent plus de remède.

La seconde chose passée qui le tourmente et le met dans un état terrible, c'est la vue de toutes les grâces qu'il a négligées pendant sa vie, et qui lui sont mises toutes devant les yeux : tant de saintes inspirations, tant de vives lumières, tant de puissantes pensées et de désirs de se donner à Dieu, tant de confessions, de communions, de prédications, d'avertissements et extérieurs et intérieurs : en un mot, point de moment dans votre vie, où vous n'ayez reçu quelques grâces, et de tant de grâces, de tant de millions de grâces, de millions de bienfaits, quels fruits ? tout est perdu. O quelle vue ! *Anima videns se nudam, ingenti horrore concussa, desperatione deficiet in se, et cadet sub se.* (S. Bern.) Cette vue est d'autant plus terrible qu'elle est accompagnée de trois circonstances fâcheuses, qu'elle n'envisageait point pendant sa vie. Elle voit toutes ces grâces ensemble : pendant la vie, comme elles sont données successivement et qu'elles passent l'une après l'autre, elles ne se représentent aussi ordinairement que l'une après l'autre à notre esprit ; et ainsi elles n'y font qu'une impression passagère, et on ne s'arrête pas à les compter : mais à la mort, on les voit toutes ensemble, et on est prodigieusement étonné d'en voir un si grand nombre. On les voit avec la facilité qu'il y avait d'en faire usage ; pendant la vie, si nous pensons quelquefois aux grâces méprisées, nous couvrons notre infidélité de mille prétextes, des occasions, des passions, des compagnies, etc. ; ainsi on se flatte, et on n'en conçoit jamais de regret : mais à la mort, tous ces prétextes étant levés, on voit qu'on le pouvait, et qu'on le pouvait aisément, et qu'il n'y a point eu d'autre raison de notre infidélité à tant de grâces, que parce que nous n'avons pas voulu, et c'est ce qui donne en ce moment une terrible épouvante. Enfin, on voit que ces grâces si facilement méprisées ont rempli notre mesure, et qu'ainsi il n'y en a plus de nouvelles à attendre. Pendant la vie, une grâce méprisée se répare par une suivante, et on a toujours cette espérance, qui enfin console, quand on y pense : mais à la mort, le pécheur trouve ses grâces épuisées, aussi bien que ses iniquités consommées, et il voit que Dieu l'abandonne et le méprise, comme il avait abandonné et méprisé Dieu ; quelle vue pour

une pauvre âme qui n'en peut plus et qui se meurt! *Ululate, væ væ diei, quia juxta est dies, et appropinquat dies Domini, et erit pavor.* (*Ezech.* XXXIII, 1.)

La troisième vue qui tourmente cruellement une âme à la mort touchant le passé, est la vue de tous les péchés qu'elle a commis : elle les verra tous dans ce dernier instant, il n'y en a pas un qui ne lui vienne pour lors en pensée : *Circumdederunt me mala quorum non est numerus* (*Psal.* XXXIX, 13) ; il n'y en a pas un qui ne lui cause une douleur capable de lui donner la mort : *Torrentes iniquitatis conturbaverunt me.* (*Psal.* XVII, 5.) Il n'y en a pas un qui ne l'accable de regrets mille fois plus cuisants que toutes les peines qu'elle ressent par les extrémités de son mal et de son agonie : *Venient in cogitatione peccatorum suorum timidi, et traducent ex adverso iniquitates ipsorum.* (*Sap.* IV, 20.) Les fautes mêmes, qu'elle avait crues souvent légères, lui paraîtront pour lors épouvantables, parce que l'âme se dégageant de la matière commencera d'envisager les choses d'une tout autre manière ; parce que la justice de Dieu les reprochera au pécheur d'une façon terrible, pour en faire un des principaux sujets de sa peine : *Quadam namque vi divina fiet ut unicuique sua opera in memoriam revocentur et mentis intuitu mira celeritate cernantur.* (S. BERN.) Et parce que le démon, faisant alors ses derniers efforts pour perdre l'âme, lui fera voir ses moindres fautes comme d'horribles monstres, pour la précipiter dans le désespoir, et la perdre dans cet abîme. En un mot, vous verrez tous les péchés que vous avez commis ; mais vous les verrez avec trois circonstances intolérables. La première, vous les verrez selon toute leur laideur : il n'en faudrait qu'un seul de la sorte, dit sainte Catherine de Gênes, pour faire mourir une âme, tant le spectacle est hideux. On dit qu'à cet instant on voit les démons, mais qu'est-ce que cette vue en comparaison du péché? Pendant la vie on ne s'aperçoit point de sa laideur, parce qu'elle est couverte par la volupté qui lui donne quelques attraits ; mais à la mort, *abierunt oblectamenta, et sola in perpetuum opprobria et crimina remanserunt.* (S. EUCHER.) Et comme pour lors l'âme ne juge plus des choses selon la couleur des passions, qui trompe ; ni selon l'apparence extérieure, qui déguise ; ni selon la lumière des sens qui déçoit, on voit toute la malice, la laideur et la difformité du péché clairement, nettement, distinctement. *Liquido comprehendit, quia nox erat et tenebræ quod amavit.* (S. PETR. Dam.) On enrage de voir que pour un moment de plaisir on s'est engagé à une éternité de peines : *Gustavi paululum mellis, et ecce morior.* (*I Reg.* XIV, 43.) 2° Vous les verrez sans cesse et sans interruption. Quels efforts l'âme ne fera-t-elle point alors pour se défaire de cette vue, et pour arracher cet objet qui lui fait peine! Oh! que volontiers elle s'arracherait les entrailles et se mettrait en pièces ; oh! que de tout son cœur elle criera pour lors : Montagnes écrasez-nous, votre poids ne nous sera point si pénible à souffrir que celui de nos péchés! Mais tout cela sera inutile. *Coacervantur omnia ante oculos, et quæ conspicere refugit, coactus et invitus attendit.* (ID.) Parce que Dieu, par un effet terrible de sa justice, lui tiendra toujours ses péchés présents devant les yeux : *Arguam te et statuam contra faciem tuam* ; elle n'aura point la liberté d'en détourner la vue pour un instant, et de prendre quelque moment de repos : *Tunc anima memorans opera sua mala, et pessima quæ die noctuque gessit contremiscit, et quærit illa fugere, induciasque petere dicens : Date mihi vel unius horæ spatium. Tunc quasi loquentia simul opera dicent : Tu nos egisti, opera tua sumus ; non te deseremus, sed tecum semper erimus, tecum pergemus ad judicium.* (S. BERN.) 3° Elle les verra sans aucune espérance de remède ; et c'est ce qui fera son désespoir, et qui la mettra hors d'état de pouvoir être consolée. Tant qu'il y a quelque reste d'espérance, on se console, et même les plus grands maux sont adoucis par l'espérance ; mais à la mort il ne lui en restera plus ; car elle se verra dans l'impossibilité de faire pénitence, tous les moyens lui en étant ôtés. *Si vis agere pœnitentiam, quando jam peccare non potes, peccata te dimiserunt, non tu illa.* (S. AUG., serm. 36.) Ainsi tous ses regrets, ses gémissements, ses larmes, ses soupirs, ses sanglots, au lieu de servir à sa pénitence et à sa conversion, ne serviront qu'à augmenter sa rage, son désespoir, sa fureur. De là vient encore que l'on voit souvent des personnes qui ne veulent plus prendre de remède, qui refusent la nourriture qu'on leur donne, qui veulent se jeter par les fenêtres, qui cherchent les moyens d'avancer leurs jours, et de se faire mourir. On attribue cela souvent à une frénésie, à une rêverie, à la violence du mal : il le faut bien dire de la sorte, mais souvent cela procède d'un véritable désespoir de l'âme, où elle se laisse aller à la vue de ce qui s'est passé pendant la vie.

Faites maintenant réflexion sur vous-mêmes, et voyez jusqu'où a été votre insensibilité et votre aveuglement en votre vie passée, et combien de temps vous avez été sans vous préparer à la mort, quoique vous fussiez très-souvent dans le péché, c'est-à-dire en état d'éprouver tous ces malheurs. Confondez-vous-en devant Dieu : demandez-lui-en pardon, désirez de changer de vie et de conduite, et de vous préparer à une bonne mort pour n'être plus exposé à de si grandes misères. Demandez à Notre-Seigneur la grâce d'une bonne mort : *Moriatur anima mea morte justorum.* (*Num.* XXIII, 10.)

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de vous bien préparer à la mort ; car tôt ou tard, si on n'y prend bien garde, on y sera surpris, et pour cela prenez tous les ans quelque semaine, tous les mois quelque jour, tous les jours quelque heure pour y penser. *Vigilate, quia nescitis qua hora Dominus venturus sit.* (*Matth.* XXV, 13.)

2° Comme il n'y a que le péché seul qui peut vous jeter en ces malheurs, sortez-en au plus tôt

' retomber jamais, et menez une vie sainte, st impossible que celui-là meure mal qui a u.

›ommandez souvent à la sainte Vierge ce moment de votre vie : *Sancta Maria, Mater pro nobis peccatoribus nunc, et in hora mor-e. Amen.*

Troisième partie. — *Conclusion.*

ımerciez ; 2° demandez pardon ; 3° of-

et spirituel. — *Ecce transierunt illa omnia umbræ, abierunt oblectamenta, et sola in m opprobia et crimina remanserunt.* (S.)

MÉDITATION III.

ıort des pécheurs, horrible par la vue du présent.

Première partie. — *Préparation.*

tez-vous en la présence de Dieu par un acte d'adoration

ıs reconnaissant indigne de paraître de-u, excitez-vous à la contrition, et donnez-ésus-Christ, afin qu'il vous présente à Dieu ·.

ıoncez à votre propre esprit, qui n'est ca-e de vous nuire, et donnez-vous au Saint-fin qu'il vous conduise en l'oraison.

)euxième partie. — *Corps d'oraison.*

ır point. *Adoration.* — Considérez la jus-ible de Dieu en la mort d'un pécheur, et ·chant homme, qui meurt abandonné de Jésus-Christ, de la sainte Vierge, de son ·, des saints ; investi d'un grand nombre de et de ses péchés, qui lui donnent des sueurs s, et qui le vont entraîner pour jamais nfer. *Veniunt cum morte mille dæmones.* cette divine justice, mais redoutez-en les

ème point. *Communion.* — Après avoir con-›mbien la mort des méchants est terrible, 'ue des choses passées, arrêtez-vous aux ›résentes qui tourmentent un pécheur en ce moment. Il y a trois choses principales qui nt pour lors, et qui sont mille fois plus in-ıbles à l'âme que tous les tourments les plus e cette vie.

remière sont les douleurs présentes qui ·tent un pécheur agonisant, douleurs cau-par la violence de la maladie qui l'accable, les remords et les reproches continuels de ience qui le dévorent, et par les agitations, s, les embarras de son âme qui le cruci-sérablement, sans lui donner aucun relâ-*ec dicit Dominus : Vos clamabitis præ dolore t præ contritione spiritus ululabitis.* (*Isa.*) Douleurs d'autant plus terribles qu'elles iverselles, sans mélange et sans aucun fruit. ›nt universelles : l'esprit souffre aussi bien que la chair, il n'y a pas une partie, ni dans le corps, ni dans l'âme qui ne soit bien avant dans la douleur. Les justes souffrent dans les maladies aussi bien que les pécheurs, mais leurs souffrances ne sont point universelles ; car quoique le corps soit abîmé dans la douleur, et qu'il endure de toutes parts, cependant l'âme est en paix, sous les ordres de la volonté de Dieu, auxquels elle acquiesce, et elle n'est aucunement tourmentée au moins dans la partie supérieure : ainsi leurs douleurs ne sont point universelles, mais ici, *a planta pedis usque ad verticem, non est in eo sanitas* (*Isa.* I, 6); douleur partout : *Non habent foris quod teneant, non habent intus ubi requiescant.* (S. Ant.) Elles sont pures sans aucun mélange de consolation. Dans les justes, la douleur quoique très-grande est extraordinairement adoucie par les consolations que Dieu leur donne dans leurs peines ; ils savent que c'est une épreuve de leur vertu, que c'est une matière de leur triomphe ; ils savent que leurs infirmités et maladies ne sont que comme celles de Lazare, *non ad mortem, sed ut manifestentur opera Dei in illis.* (*Joan.* XI, 4.) Ils savent même que la mort n'est pour eux qu'un sommeil qui, les assoupissant aux choses de cette vie, les fait entrer dans un plus doux repos ; et, en un mot, pour un mal ils ont mille consolations. Mais pour le pécheur, douleurs pures, vraies douleurs ; c'est-à-dire qu'il souffre sans que rien le console : *Virum injustum mala capient in interitu.* (*Psal.* CXXXIX, 12.) Enfin douleurs inutiles. Une pensée qui fortifie puissamment les saints dans leurs tourments, c'est que leurs souffrances leur sont utiles pour l'autre vie ; car que n'endurerait-on point pour le salut ? mais les douleurs d'un pécheur mourant sont stériles et sans fruit, semblables aux douleurs d'un démon ou d'un damné, qui ne servent qu'à augmenter sa rage, son désespoir et sa fureur; et c'est aussi dès cette dernière heure qu'il commence son enfer,

La seconde chose présente qui rend terrible la mort d'un méchant homme sont les séparations, privations, abandons, retranchements qui se font à ce dernier moment, et qui se font par une cruelle, mais inévitable nécessité, et avec une extraordinaire violence : il y en a plusieurs ; mais voici les plus considérables. Séparation des biens, des honneurs, des dignités, des plaisirs, des amis, des parents, des proches, en un mot il faudra à la mort se séparer de tout : *Pinguedo carnis et satietas corporis, in morte vos illa deseretis.* (S. Bern.) Le juste à la mort est séparé de tout, aussi bien que le pécheur, mais le juste en est séparé sans violence, parce que l'amour de Dieu l'en a détaché suavement pendant sa vie : *Dominus dedit, Dominus abstulit; sit nomen Domini benedictum.* (*Job* I, 21.) Il en est séparé sans douleur, parce qu'il ne saurait s'affliger de quitter à la mort ce qui lui était à charge pendant la vie. Il en est séparé sans regret, parce qu'il voit le gain qu'il fait par cette perte : *Habentes maiores remunerationes.* (*Hebr.*

x, 35.) Ainsi cette séparation et retranchement de toutes choses à la mort n'est pas bien rude à l'âme juste. Mais pour le pécheur cette séparation se fera avec une extrême violence, car comme il aime encore les choses de la terre et qu'il y est fort attaché, on ne peut aussi l'en détacher qu'avec un grand effort : *Non relinquitur sine dolore quod cum delectatione retinetur.* (S. Aug.) Alors, dit Job, le pain qu'il a mangé avec goût et plaisir se changera au-dedans de son estomac en fiel d'aspic : *Panis ejus in utero illius vertetur in fel aspidum intrinsecus* (*Job* xx, 14) ; il vomira les richesses qu'il avait englouties, et Dieu les tirera par force du fond de ses entrailles. *Divitias quas devoravit, evomet : et de ventre illius extrahet eas Deus.* (*Ibid.*, 15.) Imaginez-vous un homme qu'on taille : quels efforts pour tirer cette pierre qui tient à la chair ! il faut se servir de tenailles, et on ne l'arrache qu'avec des violences extraordinaires et qui font frémir ceux qui les voient ; mais, après lui avoir fait ainsi souffrir de si cruelles douleurs, quel regret quand on voit que tout est inutile ! c'est l'état du pécheur à la mort : *Super hæc plangam et ululabo* (*Mich.* i, 8), dit le prophète Michée ; est-ce assez ? non : *Faciam planctum velut draconum, et luctum quasi struthionum, quia desperata est plaga ejus.* (*Ibid.*, 8, 9.) Une autre séparation encore plus rude, c'est la séparation de l'âme d'avec le corps. O quelle épouvantable division ! *Cum magno metu magnisque doloribus anima separatur a corpore.* (S. Bern.) Le juste en mourant remet son âme doucement entre les mains de son Dieu, et la mort lui est comme un sommeil de paix, parce qu'il trouve sa paix en Dieu, dans le sein duquel il se repose avec amour : mais le pécheur ne peut se résoudre à cette horrible séparation, il faut qu'elle se fasse avec une extrême violence ; et comme l'âme ne voit que des sujets de terreur et de crainte de toutes parts, elle fait tous ses efforts pour ne le point abandonner, et ne peut se résoudre à cette étrange division, *manere satagit, ire compellitur.* C'est pourquoi Dieu envoie un ange, terrible exécuteur de sa justice, qui arrache l'âme du corps, parce qu'elle ne peut se résoudre à le quitter : *Illa trepidans de ipsius statim angeli facie evocatoris animarum, per vim illam rapientis, impellentibus etiam eam angelis ut exeat de corpore.* Enfin nonobstant tous ses efforts, ses oppositions, ses répugnances, elle se trouve contrainte de le quitter. *Intolerabili mox terrore concutitur, repentini impetus violentia perturbatur, præcipitanter invaditur ac de miseræ carnis ergastulo violenter evellitur, ut ad æterna supplicia jam in amaritudine pertrahatur.* (S. Petr. Dam.) O Dieu, quelle douleur, quelle gêne, quel supplice ! imaginez-vous la peine d'une personne que l'on démembre et que l'on tire à quatre chevaux : l'âme est encore unie plus fortement au corps que les parties du corps ne sont unies ensemble ; jugez par là de la violence de sa peine. Enfin la séparation la plus terrible est la séparation de l'âme avec son Dieu ; car c'est dans ce moment que se commence cette dernière et épouvantable division qui se fait entre Dieu et l'âme. Le pécheur a méprisé Dieu pendant sa vie, et Dieu le méprise à l'heure de la mort. *Quia amore mundi et carnis voluptate Dei amorem reliquerat, derelinquetur a Deo misera in hora tantæ necessitatis, atque dæmonibus tradetur in inferno crucianda.* (S. Bern.) Parce que vous avez négligé mes conseils et méprisé mes avis, et moi (dit Dieu), je me rirai de vous, et vous mépriserai à l'heure de votre mort : *In interitu vestro ridebo.* (*Prov.* i, 26.) Le pécheur a tourné le dos à Dieu pendant la vie, et Dieu lui tourne le dos à l'heure de la mort : *Dorsum et non faciem ostendam eis in die perditionis eorum.* (*Jer.* xviii, 17.) Le pécheur a quitté Dieu pendant sa vie, et Dieu le quitte à l'heure de la mort : *Quæretis me, et non invenietis,* dit Jésus-Christ, *et in peccato vestro moriemini...* (*Joan.* viii, 21.) *Invocabunt me, et non exaudiam : consurgent et non invenient me.* (*Prov.* i, 28.) N'est-ce pas là un horrible état pour une âme mourante ?

La troisième chose présente qui rend terrible la mort d'un méchant homme et qui suit de ce qui a été dit, c'est l'impossibilité où il se trouve de faire pénitence : *Tunc repræsentatur pœna impio et peccatori, quando jam non potest pœnitentia prodesse peccanti,* dit saint Cyprien. Il s'était toujours imaginé qu'il le pourrait, qu'il en trouverait le temps, qu'il en aurait la force ; et à la mort, oh ! quelle surprise quand il voit qu'il ne le peut plus ! Car trois choses sont nécessaires pour la pénitence ; il faut la grâce de Dieu, car la conversion n'est pas un ouvrage de la nature, c'est un ouvrage de Dieu, et à la mort c'est un miracle ; il faut le temps, car hors le temps il n'y a plus de mérite ; il faut la coopération de la volonté, car sans cela la grâce est inutile dans notre cœur. Or, le pécheur voit que ces trois choses lui manquent au moment de la mort. La grâce, ou que Dieu lui retire pour la plus grande partie, ou qui est si faible en ce qui reste, qu'elle est comme agonisante et mourante, en sorte qu'il ne remarque plus en elle aucune action de vie. *Misericordiæ claudetur fons, et operandi deerit facultas.* (S. Laurent. Justinian.) Pour le temps, il voit qu'il n'en a plus, et que le moment est arrivé pour l'accomplissement de cette prophétie : *Juravit per viventem in secula seculorum, quia tempus non erit amplius.* (*Apoc.* x, 6.) Pour la coopération de sa volonté, hélas ! au milieu de tant de peines et de si grandes détresses, troublé par tant de frayeurs et de craintes, abattu sous de si extraordinaires faiblesses, comment pourrait-il faire, dans ses dernières agonies, ce qu'il n'a point fait étant en pleine santé, où ses méchantes habitudes n'étant point si profondément enracinées ; la grâce était aussi plus abondante, il avait tout le temps qui lui était nécessaire, il possédait d'ailleurs toute sa force et tout l'usage de sa liberté : *Quem morbus urget et pœna terret ad veram vix veniet satisfactionem ; maxime cum filii quos illicite dilexit sint præsentes, uxor et mundus ad se vocent.* En vérité, n'y

s de quoi désespérer d'une âme en cet *ltos enim solet serotina pœnitentia decipere.*

maintenant réflexion sur vous-même, et vous n'avez pas été longtemps dans des ns si peu chrétiennes, que si la mort vous pris, vous vous seriez trouvé dans cet état. pas être fou, après avoir médité ces malheurs, rer dans le péché qui seul en peut être et de différer à la mort sa pénitence? C'est t ce que vous avez fait. Regrettez votre passée, confondez-vous de vous voir encore posé à une bonne mort; désirez de vous y comme il faut, et demandez-en à Dieu la

ME POINT. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous nt différer à faire pénitence, car insensible-différant de jour à autre, on attend jus-mort, et on y est surpris.

mencez dès à présent à détester de tout ur le péché, et ne laissez échapper aucun de ceux qui vous sont donnés pour vous à la confession, sans y apporter tous vos ur la bien faire au plus tôt.

gez qu'un moyen infaillible de bien mourir ien vivre, prenez donc en détail les moyens rs, que vous connaîtrez vous être néces-ur bien vivre.

TROISIÈME PARTIE. — *Conclusion.*

ierciez; 2° demandez pardon; 3° offrez.

T SPIRITUEL. — *Non dignus est in morte solatia qui nec cogitavit se moriturum.*

MÉDITATION IV.

rt des pécheurs, effroyable par la pensée de l'avenir.

PREMIÈRE PARTIE. — *Préparation.*

tez-vous en la présence de Dieu par un i et d'adoration.

oncez à vous-même, vous anéantissant à votre indignité à paraître devant Dieu, et ous à Jésus-Christ, afin qu'il vous présente e.

oncez à votre esprit incapable de vous bien dans l'oraison, et invoquez le Saint-Esprit.

EUXIÈME PARTIE. — *Corps d'oraison.*

R POINT. *Adoration.* — Considérez les ef-effets de la justice divine à la mort des figurés en la personne du misérable An-voici ce que l'Ecriture sainte nous dit de ous le représentant étendu sur son lit de t dans ses dernières agonies : *Cœlesti eum perurgente, apprehendit eum dolor dirus , et amara internorum tormenta*, etc. *Ita ut e impii vermes scaturirent, ac viventis in carnes ejus effluerent. Ille et eum nemo po-pter intolerantiam fœtoris portare : hinc di-onitus plaga, et per momenta singula dolo-ribus suis augmenta capientibus, arbitratus est se mori, et incidit in languorem pro tristitia, et cum jam nec ipse fœtorem suum ferre posset, ita ait : Recessit somnus ab oculis meis, et concidi, et corrui corde præ sollicitudine, et dixi in corde meo : In quantam tribulationem deveni, et in quantos fluctus tristitiæ in qua nunc sum! Justum est subditum esse Deo, et mortalem non paria Deo sentire. Orabat autem hic scelestus Dominum a quo non erat misericordiam consecuturus, et desperans scripsit et miserabili obitu vita functus est.* (*II Mach.* IX, 8-13.) Pesez bien toutes ces paroles, et vous verrez que cet état funeste n'est qu'une image de ce qui se passe dans l'âme d'un pécheur à la mort, et des redoutables effets de la justice de Dieu, à l'égard d'un réprouvé qui se meurt. Adorez cette divine justice; admirez, mais redoutez en même temps ces terribles effets : *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum....* (*Psal.* CXVIII, 137.) *Judicia tua abyssus multa.* (*Psal.* XXXV, 7.)

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Vous avez vu l'état d'un pécheur mourant accablé de regret pour le passé, et de douleur pour le présent : il reste encore à voir ce qu'il souffre dans la considération de l'avenir, et l'extrémité redoutable où il est réduit par cette vue. *Cogitandum quantum nobis terribilis hora nostræ solutionis, qui pavor mentis, quanta tunc omnium malorum memoria, quæ oblivio transactæ felicitatis, quæ formido et consideratio judicii.* (S. GREG.) Pendant la vie, le présent succède au passé, le futur chasse le présent; et jamais ces trois différences de temps ne se trouvent ensemble : mais, pour le mourant, le passé, le présent et l'avenir se réunissent en son esprit, et sont ensemble dans sa pensée pour augmenter ses douleurs, et pour remplir son âme d'amertume. Car si le passé lui donne un grand regret, et le présent le plonge dans un abîme de tristesse, l'avenir excite en lui d'horribles craintes et des frayeurs mortelles : or il y a trois choses qu'il voit dans l'avenir, et qui lui donnent avec raison ces tranchées et ces dernières convulsions.

La première est le jugement de Dieu qu'il va subir et qu'il redoute, mais bien autrement qu'il n'avait fait pendant sa vie. Car jusqu'alors il considérait toujours ce jugement dernier comme plus éloigné, ainsi il n'en discernait pas si nettement la rigueur; mais, à la mort, il voit le jugement tout proche; ainsi il le voit tout comme il est, il le conçoit, il le discerne; il aperçoit un juge terrible et en fureur, un examen rigoureux, une sentence effroyable, une exécution sévère et irrévocable. Toutes ces pensées, quand on les aurait même pendant la vie, ne font pas ordinairement de grandes impressions, parce que les soins de la vie, les occupations, les emplois partageant notre esprit, il ne s'y applique point si profondément, et elles sont aisément emportées par mille autres différentes qui se succèdent les unes aux autres : mais, à la mort, tous les soins de la vie cessent, il n'y a plus que la pensée du jugement qui, demeurant fixe dans l'esprit, tourmente

l'âme et la réduit au désespoir : *Futurarum pœnarum judicium ipsa sui exspectatione desæviet, ne dicam aliud; solus mœror excruciabit animam universis solatiis destitutam, sola torquebit cogitatio desperatam, solus metus exanimabit attonitam; et quia ibi jam nulla erit parandi victus aut vestitus sollicitudo, nulla laborandi, militandi, agendive occupatio, nulla facultatis aut honoris ambitio; solus mentem omnibus aliis curis vacuam intolerandus reddendæ rationis terror implebit, solum ac totum judicii pondus captivis sensibus imminebit.* (S. Eucher.) Pendant la vie, la pensée du jugement souvent ne tourmente pas si furieusement, quoiqu'on s'y arrête et qu'on la considère à fond, parce qu'on se persuade qu'avant d'y comparaître, on aura toujours assez de temps pour s'y préparer et arrêter ses comptes. Mais, à la mort, on se voit surpris : les comptes ne sont point prêts, tout est en confusion et en désordre, il n'y a pas de temps pour les préparer ; cependant il faut répondre, on presse, et c'est ce qui désespère une âme en cet état : car elle ne trouve plus de remède, et elle voit que dans un moment elle va être condamnée : *Subductis a medio omnibus, se et illum terminum considerat qui appropinquat, et post paululum hoc invenit quod in perpetuum mutari non poterit.* (S. Bern.)

La seconde vue de l'avenir qui désespère le pécheur à la mort, est la peine des damnés qu'il va souffrir; c'est l'enfer qu'il considère ouvert pour l'engloutir, et d'où il ne se voit plus séparé que d'un moment; ce sont les démons qui déjà le regardent comme leur proie assurée. *Quid inter hæc cum eam (animam) cœperit ad definitam sententiam, et immobili lege defixam importunus depositi exactor abstrahere, et hinc inde insultare, et insistere infernalium diræ facies ministrorum?* (S. Eucher.) Cette vue le tourmente mille fois plus à cette dernière heure qu'elle n'avait fait pendant toute sa vie, à cause des mêmes raisons que nous venons de dire. De plus, comme il commence à ressentir les premiers effets de la fureur de Dieu débordée sur les âmes damnées, et que l'on peut dire que son agonie est comme le noviciat de son enfer : les cuisants, mais inutiles regrets, qui pour lors lui dévorent les entrailles, les douleurs intolérables, qui ne lui donnent aucun relâche ; les fureurs du désespoir qui le consument, lui font connaître que les tourments de l'autre vie, qu'il souffre déjà par anticipation, sont tout autres et infiniment plus cruels qu'il ne s'était persuadé jusque-là. *Rebus humanis vale ultimum dicens, mortem ante se habens, et vitam post se relinquens, in illud horrendum, et vix oculis attingendum pertrahetur profundum, diversis avaritiæ ac malitiæ catenata criminibus, quantum perdidit pretium, tantum exceptura supplicium.* (S. Eucher.)

Enfin la troisième vue de l'avenir qui le désespère, et qui est sans comparaison plus affligeante que toutes les autres, c'est cette vaste et immense étendue de l'éternité où il voit qu'il va entrer dans un instant : *Ante se oculos dirigit, et infinitæ perennitatis spatia deprehendit.* (S. Petr. Dam.) C'est là où son esprit se perd, c'est là où ses pensées se confondent, c'est là où transporté hors de soi, et ne sachant plus où il en est, il se laisse aller aux derniers sentiments de la fureur, du désespoir et de la rage. Que les péchés passés se présentent tous à son esprit, et lui donnent un extrême regret, aussi bien que le temps perdu et les grâces négligées ; que les séparations présentes de toutes les créatures, et surtout la division avec Dieu lui donne une tristesse intolérable; que la vue des peines horribles de l'autre vie lui cause une effroyable crainte ; en un mot, que l'état d'un pécheur à la mort soit encore mille fois plus affreux, il n'est pas dans l'extrémité de la misère si vous en séparez l'éternité. Car tous les maux, quel que cruels qu'ils puissent être, laissent encore quelque petite consolation, quand on sait qu'on ne les souffrira que pour un temps, et l'espérance d'en être un jour délivré les adoucit ; mais quand on y ajoute l'éternité, c'est pour lors que le mal est sans consolation et sans remède. Et c'est ce que voit le pécheur à la mort : tous ses maux éternisés; le temps perdu pour jamais, les regrets dans le cœur, mais inutiles pour jamais, le retranchement des biens du monde pour jamais, la division de l'âme et du corps pour jamais (car ils ne se réuniront à la résurrection que pour se faire une guerre plus cruelle), la séparation d'avec Dieu pour jamais, le poids de la justice de Dieu qui se décharge sur lui pour jamais, l'enfer pour jamais, l'éternité. Oh! quelle pensée dans une âme agonisante! Ne faut-il pas être fou pour croire, au milieu de ces pensées, pouvoir mettre ordre à l'affaire de son salut, pour remettre à ce temps à se confesser, à se donner entièrement à Dieu, à faire pénitence?

Faites réflexion sur vous-même, et vous verrez que vous n'avez pas été exempt de cette folie; et Dieu veuille même qu'à présent vous en soyez parfaitement guéri. Demandez-en pardon à Dieu; confondez-vous-en devant lui; désirez de mieux faire à l'avenir; demandez-en à Dieu la grâce.

Troisième point. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous tout de bon à ne plus différer votre pénitence.

2° Commencez dès aujourd'hui à pratiquer ce que vous voudriez avoir fait à l'heure de votre mort. *Sic vive quasi hodie moriturus, Christiano enim crastinum non est.*

3° Ne vous couchez jamais sans arrêter vos comptes, et sans vous mettre dans l'état où vous voudriez être trouvé à l'heure de la mort.

Troisième partie. *Conclusion.*

1° Remerciez; 2° demandez pardon; 3° offrez.

Bouquet spirituel. — *Mors peccatorum pessima.* (*Psal.* xxxiii, 22.) *Mala*, dit saint Bernard, *in mundi amissione, pejor in carnis separatione, pessima in vermis ignisque duplici contritione.*

—

SIXIÈME JOUR.

MÉDITATION Ire

Du jugement.

PREMIÈRE PARTIE. — *Préparation.*

1° Adorez Dieu que la foi vous apprend être ici présent.

2° Renoncez à vous-même, et donnez-vous à Jésus-Christ, pour être digne en lui de paraître devant la majesté de Dieu son Père.

3° Renoncez à vos lumières, et demandez celles du Saint-Esprit, pour prier Dieu comme il faut.

SECONDE PARTIE. — *Corps d'oraison.*

PREMIER POINT. *Adoration.* — Considérez et adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ comme votre juge en particulier, aussi bien que de tous les vivants et les morts : *Ipse constitutus est a Deo judex vivorum et mortuorum.* (*Act.* X, 42.) C'est une qualité que son Père lui a donnée en récompense de ses abaissements; et parce qu'il a voulu s'humilier pour son amour jusqu'à porter et subir en soi le jugement des hommes, Dieu en échange lui a donné le pouvoir de porter jugement de tous les hommes : *Pater non judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio.* (*Joan.* V, 22.) Réjouissez-vous de voir le Fils de Dieu revêtu de cette belle qualité. Oh ! qu'elle lui est bien due ! et qu'elle lui est donnée avec grande justice ! Allez vous prosterner à ses pieds, pour lui rendre vos devoirs; et avant que sa justice vous contraigne de comparaître en personne devant son tribunal, pour y rendre compte de vos actions : *Omnes nos manifestari oportet ante tribunal Christi* (*II Cor.* V, 10), que l'amour vous y fasse présentement comparaître en esprit pour prévenir ce compte, et pour attirer miséricorde par vos gémissements et par vos larmes.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Voyez les sujets que vous avez de craindre ce jugement dernier, et de vous préparer de bonne heure à en éviter les rigueurs; trois considérations vous serviront à cet effet: la sévérité du juge, la rigueur du compte qu'il fera rendre, la rigueur de la sentence qui sera prononcée.

1° La sévérité du juge. Les prophètes ne nous le représentent que tout environné de feux, de flammes, de foudres, de tempêtes qui ruinent tout, qui ravagent tout, qui détruisent tout. Le disciple bien-aimé dit qu'il le vit tellement en fureur que ses yeux pleins de feux et de flammes ne respiraient que la vengeance; qu'il avait en sa bouche un glaive tranchant de deux côtés; que ses pieds étaient comme de l'airain dans une fournaise ardente ; en un mot, il était dans un état si capable de donner de l'épouvante, que, quoique ce disciple fût fort accoutumé aux regards de son maître, il ne peut le voir en cet appareil terrible, sans en pâmer de frayeur, et sans tomber à demi mort : *Et cum vidissem, cecidi ad pedes ejus tanquam mortuus.* (*Apoc.* I, 17.) Si les saints ne l'envisagent qu'avec un tel effroi, quelle épouvante n'auront point les pécheurs? *Etiam qui sancti sunt, præsentiam Dei absque formidine non videbunt, et ego miser ubi parebo?* (S. HIERON.) Cette sévérité et cette fureur de Jésus-Christ jugeant procédera de trois principes, qui font connaître qu'elle ira à l'excès. Le premier est qu'il sera pour lors envoyé de Dieu son Père, pour faire justice. Quand il est venu en ce monde dans son premier avénement, il y est venu par amour, et pour y faire miséricorde ; et c'est pourquoi il n'y avait rien en lui qui ne fût une source abondante de grâce; et sa personne et ses perfections, et ses états, tout servait à sa miséricorde, jusque-là même que sa justice était miséricordieuse, et qu'il ne punissait que par amour. Mais en son dernier avénement, il y sera envoyé pour une fin bien différente; c'est pourquoi il fera justice partout lui-même : toutes ses perfections et ses états, aussi bien que sa personne, ne serviront au pécheur que pour le condamner, et sa miséricorde même étant tout environnée de justice, n'aura plus que des effets terribles pour les coupables. En ce monde, sa justice est renfermée dans sa miséricorde; c'est ce que saint Ambroise remarque sur ces paroles du psaume (CXIV, 5) : *Misericors et justus Dominus et Deus noster miseretur. Bis,* dit-il, *misericordiam posuit, semel justitiam. In medio justitia est, gemino septo inclusa misericordiæ.* De sorte que la justice présente ne peut agir, qu'elle ne passe à travers la miséricorde; et, comme elle prend les qualités de la miséricorde, ses effets nous en sont toujours avantageux. Aussi les punitions, les privations, les châtiments de cette vie nous sont salutaires, parce que Dieu ne nous les donne que par un effet de sa bonté, qui veut par là nous purifier; mais, au jour du jugement, il en est tout au contraire: par un étrange renversement les effets même de sa miséricorde seront terribles, et pourquoi? c'est que sa miséricorde sera renfermée dans sa justice : *Continebit in ira sua misericordias suas.* (*Psal.* LXXVI, 10.) O l'horrible spectacle de voir un Dieu appliqué à punir et à se venger de sa créature?

La seconde source de la fureur du Fils de Dieu, au jour du jugement, sera son amour excessif pour l'homme, et sa très-grande patience. Car il n'y a rien de plus furieux qu'un amour méprisé, et une patience irritée : *Læsa patientia fit furor. Notre Dieu est un Dieu jaloux,* dit le prophète (*Deut.* VI, 15) : or il n'y a rien de plus cruel que la jalousie ; c'est pourquoi il n'y a point de rigueur qu'il n'exerce sur l'âme qui se sera dérobée à ses affections et qui se sera soustraite à son amour, et c'est alors qu'elle pourra bien dire : *Mutatus es mihi in crudelem.* Surtout il lui représentera les marques les plus prodigieuses de son amour pour elle, en lui montrant ses plaies sacrées, et lui rappellera ainsi combien il l'a aimée : *Verendum est ne illam vocem in judicio suo... dicturus sit : infer digitum tuum huc, et vide manus meas, et affer manum tuam, et mitte in latus meum et agnosce quæ pro te*

et a te pertulerim.... Illa utique clavorum signa bonis salutaria, malis terribilia quæ usque ad diem judicii non delentur, sine dubio objicienda servantur. (S. EUCHER.)

La troisième source de cette rigueur du Fils de Dieu au jugement, est que pour lors il viendra particulièrement pour les intérêts de son Père outragé par les péchés des hommes. Ainsi, il n'aura plus en vue les intérêts de l'homme, il n'aura plus de compassion de ses misères, il n'aura plus égard à ses faiblesses; mais, dans la seule vue de faire justice à Dieu offensé, il s'armera tellement de fureur et de vengeance que les saints même en trembleront, le voyant en cet état; les puissances du ciel en seront émues, et les misérables pécheurs, accablés sous le poids de sa justice, éprouveront d'une manière étrange combien cette parole de saint Paul est véritable, que *c'est une chose horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant.* (*Hebr.* x, 31.)

La seconde chose qui rend le jugement terrible, et qui sert aussi à nous faire connaître la rigueur étrange de notre Juge, est la qualité du compte qu'il nous obligera de rendre, et l'examen qu'il fera de toute notre vie; car il nous demandera un compte rigoureux de tout ce qu'il nous a donné, et de ce que nous en avons fait, en qualité d'hommes, en qualité de Chrétiens, en qualité de prêtres. Comme hommes, il nous demandera compte de notre corps et de notre âme, de l'usage que nous avons fait des puissances et facultés, et de l'un et de l'autre, aussi bien que de l'usage de tous les autres biens naturels qu'il nous avait donnés pour sa gloire. Comme Chrétiens, il nous demandera compte de toutes les promesses que nous lui avons faites dans le baptême, et des grâces qu'il nous y avait communiquées en abondance, de la fidélité que nous y avons apportée; mais surtout il nous demandera compte de cette grâce signalée qu'il nous y avait faite, de se donner lui-même à nous. Car si nous serons obligés de rendre compte d'une seule parole inutile, combien plus, dit saint Basile, de la parole éternelle, et du Verbe divin qui aura été inutile dans notre cœur? *Si de verbo otioso reddes rationem, quanto magis de otiositate Verbi divini.* Nous serons examinés comme prêtres : en cette qualité, outre que nous sommes obligés d'avoir une sainteté extraordinaire, et qui surpasse le commun, dont il faudra rendre compte, on nous interrogera encore sur le service que nous aurons rendu à l'Eglise, car c'est à quoi le prêtre est obligé par son état. Or, si chacun est obligé de rendre un compte si rigoureux de ce qu'il a fait dans son corps, combien plus, dit saint Bernard, sera-t-on obligé de le rendre, touchant ce qu'on aura fait dans le corps du Fils de Dieu? Méditez bien ces trois qualités et l'étendue de leurs obligations sur lesquelles vous serez examiné, et par là vous verrez le sujet que vous avez de craindre, surtout si vous faites attention aux circonstances qui accompagneront cet examen. Car il sera universel, c'est-à-dire qu'il faudra rendre compte de tout le mal que vous avez fait, de tout le bien que vous n'avez point fait et que vous deviez faire, de tout le bien même que vous avez fait, mais que vous n'avez point fait comme vous deviez. Il sera étrangement exact, on n'épargnera pas la moindre action, pas la moindre parole, pas la moindre pensée, pas la moindre intention : Notre-Seigneur, par sa lumière divine et pénétrante, ira fouiller jusqu'au fond de votre cœur, et ne laissera pas le moindre repli, qu'il n'examine dans la dernière rigueur. Enfin il sera public. Cette divine lumière mettra tout en évidence, et tout le monde verra nettement, clairement et distinctement ces ordures de votre jeunesse, dont vous porterez encore les marques et les caractères; les crimes honteux dont vous n'avez osé vous confesser, ces actions de ténèbres qui n'ont jamais osé paraître au jour, en un mot vos parents, vos proches, vos amis, et généralement tout le monde, verront tous les désordres de votre vie, et ce que vous avez tant appréhendé de faire connaître; et on dira: Voyez-vous un tel? il a fait tel et tel péché. Ah! quelle honte et quelle confusion! qui pourra la soutenir? *Quid faciet cum fœdis vulnerum signis castis angelorum præsentanda conspectibus, et ante Regem sæculorum rationem de singulis reddenda : quæ modo absque dubio, si in medio nostri objiceretur, reatum intra se suum sustinere non posset, pudore magnæ confusionis oppressa?* (S. EUCHER.)

La troisième chose qui rendra le jugement terrible sera la sévérité de la sentence; c'est la plus épouvantable qui puisse jamais être rendue : *Allez, maudits, au feu éternel* (*Matth.* xxv, 41), et vous la méditerez plus à fond dans la méditation suivante. Mais, en attendant, considérez en général que cette sentence renferme toutes sortes de maux : car il n'y en a point qui ne soit compris dans ce mot *maledicti*, la malédiction d'un Dieu qui fait tout ce qu'il dit, et pour une éternité; que cette sentence est souveraine, et par conséquent qu'il n'y a pas d'appel; qu'elle est exécutée dans le même moment qu'on la prononce, sans qu'on relâche quoi que ce soit de la rigueur. En cette vie, *novit Dominus mutare sententiam, si tu noveris emendare delictum;* et notre juge étant miséricordieux, il est quelquefois adouci par nos amis, fléchi par nos prières, gagné par les présents : mais, à ce dernier jour, nos amis mêmes se soulèveront contre nous, si nous sommes dans le péché, bien loin d'intercéder pour nous : *Super eum ridebunt justi et dicent : Ecce homo qui non posuit Deum adjutorem suum.* (*Psal.* LI, 8.) Nos prières ne seront plus capables de le fléchir, car il viendra exprès dans une épaisse nuée, dit le prophète, afin de ne les point écouter; pour les présents, il n'y en aura plus qui soient en notre pouvoir. Ainsi il faudra se résoudre à subir cette sentence en toute sa rigueur. Hélas! qui ne tremblera s'il y pense maintenant! Une seule sentence de mort prononcée par un juge de la terre nous étonne, quoiqu'elle ne retranche que quarante ou cinquante ans de vie : comment donc pourrons-nous supporter l'arrêt é-

froyable de ce Juge? Nous frémissons pour les supplices cruels que l'on fait souffrir ici-bas aux criminels ; quand nous voyons les bourreaux qui les enlèvent par force, qui les fouettent, qui les disloquent, qui les démembrent, qui les mettent en pièces, et qui les brûlent avec des lames ardentes : mais qu'est-ce que tout cela? qu'une risée et qu'une ombre, en comparaison des tourments de l'autre vie. Tout cela passe avec la vie et n'est qu'un songe ; mais en l'autre vie les maux sont véritables, excessifs, éternels. Oh ! que c'est à bon droit que ce dernier jour est appelé le jour du Seigneur, mais le jour de sa colère, de son indignation, de sa fureur, de sa cruauté, plein de ténèbres, de calamités et de misères.

Examinez-vous sur le peu de crainte que vous avez de la pensée du jugement, et sur le peu de réflexion que vous y avez fait en toute votre vie. Confondez-vous-en devant Dieu ; regrettez le passé ; humiliez-vous encore dans la vue de vos dispositions présentes ; désirez d'être dans l'état nécessaire pour comparaître devant votre Juge, et éviter les rigueurs effroyables de ses épouvantables jugements. Demandez à Dieu la grâce de les bien craindre, de vous y préparer, et d'y penser souvent. *Ista, dum tempus est, cogitantes, ita indefesso studio laboremus, ut quod nobis contulit judicatus integrum in nobis inveniat judicaturus.* (S. Eucher.)

Troisième point. *Coopération.* — 1° Puisque vous devez être jugé sur toutes vos actions, paroles, pensées, tâchez de ne rien faire qui ne soit dans toute la perfection possible.

2° Tâchez de faire chaque action comme si vous étiez sur le point d'en être jugé : *Sic loquimini, sic facite quasi per legem libertatis incipientes judicari.*

3° Faites-vous justice à vous-même, et condamnez-vous sérieusement à souffrir et à faire pénitence en cette vie, afin que vous ne soyez point condamné à la faire inutilement en l'autre vie : *Si nosmetipsos judicaremus, non utique judicaremur.* (*I Cor.* ix, 31.)

Troisième partie. — *Conclusion.*

1° Remerciez ; 2° demandez pardon ; 3° offrez.

Bouquet spirituel. — *Quis novit potestatem iræ tuæ et præ timore tuo iram dinumerare?* (*Psal.* lxxxix, 11.) *Confige timore tuo carnes meas, a judiciis enim tuis timui.* (*Psal.* cxviii, 120.) *Iste dies judicii, si sæculo longe est, unicuique homini vitæ suæ ultimus prope est.* (S. Aug.)

MÉDITATION II.

De l'enfer.

Première partie. — *Préparation.*

1° — Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration.

2° Dans la conviction de votre indignité à paraître devant Dieu, renoncez à vous-même et vous unissez à Jésus-Christ, afin qu'il vous présente à son Père.

3° A la vue de votre incapacité à faire oraison, renoncez à votre esprit, et donnez-vous à l'Esprit de Notre-Seigneur, afin qu'il vous dirige pour la bien faire.

Seconde partie. — *Préparation.*

Premier point. *Adoration.* — Considérez l'enfer comme une prison très-obscure, pleine de feux et de flammes, et comme un lieu de toute sorte de tourments. C'est là où la justice divine n'étant plus retenue, comme elle l'était en cette vie par la miséricorde, se déborde avec un épouvantable emportement sur ces âmes damnées ; c'est là où sa bonté étrangement irritée fait ressentir par d'horribles peines le poids inconcevable de sa fureur ; c'est là où sa toute-puissance, animée de vengeance et armée de fureur, rassemble toute sorte de maux pour tourmenter cruellement ces misérables victimes ; c'est là enfin où sa vérité leur fait connaître, par une funeste expérience, combien c'est une chose horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant. Adorez cette justice de Dieu, cette bonté, cette toute-puissance : cette bonté, quoique irritée, cette toute-puissance, quoique très-rigoureuse, n'est pas moins adorable ; ces attributs étant en Dieu, méritent toujours également nos respects ; et nous leur devons rendre nos hommages avec une pareille fidélité, sous quelque effet qu'ils se manifestent. Louez donc et bénissez cette justice adorable de Dieu, qui prend si hautement les intérêts de Dieu même. Oh ! qu'il est juste qu'il se fasse justice ! Admirez sa rigueur, craignez à la vue de ses épouvantables effets. *Totus tremo atque horreo ad memoriam regionis illius, et concussa sunt omnia ossa mea.* (S. Bern.) Remerciez-le de vous en avoir délivré jusqu'à présent.

Deuxième point. *Communion.* — Pour vous mettre en état de bien craindre la justice de Dieu par la vue de l'enfer, méditez la rigueur et l'étendue des peines que l'on y souffre : voici quatre considérations dont vous pourrez vous occuper.

La première est qu'il n'y a point de peines plus rigoureuses que celles que l'on y souffre ; elles sont de deux sortes, la peine du dam, et la peine du sens. La peine du dam, qui consiste en la privation de Dieu : la peine du sens, qui consiste particulièrement dans le feu ; or, il n'y a point de tourments imaginables qui soient plus cruels que l'une et l'autre de ces peines. Pour la privation de Dieu, on ne la conçoit pas dans cette vie, et on ne ressent point assez jusqu'où va cette peine, parce que ici-bas, si nous sommes privés de la vue de Dieu, ce n'est que pour un temps, et encore, pendant ce temps, il ne laisse pas de nous faire ressentir des effets continuels de ses bontés ; de plus, nous avons l'espérance, nous sommes en état de pouvoir un jour posséder Dieu ; or, cette attente adoucit infiniment la peine que nous pourrions avoir de son éloignement ; et quand même nous n'aurions plus cette espérance, on conçoit si faiblement en cette vie ce que c'est que posséder Dieu,

que l'on pourrait quelquefois ne pas ressentir grande douleur de sa privation. Mais en l'autre vie, où l'on comprend ce que c'est que perdre Dieu, où l'on ressent ce que c'est que de le perdre pour l'éternité, et où l'on voit qu'on est hors d'état de le pouvoir jamais posséder, il n'y peut rien avoir de plus sensible à l'âme : *Omnia gehennæ supplicia superabit Deum non videre, et bonis carere quæ in potestate habuisti obtinere.* (S. Bern.) Ah ! privation totale de Dieu, dont le pensée seule est insupportable pour un moment à une âme qui te conçoit, que sera-ce à une âme qui te ressent, et qui te ressent pour jamais? Pour le feu, il n'y a point de douleur plus cruelle en cette vie. Si vous vous êtes quelquefois brûlé en quelque partie de votre corps, vous l'avouerez facilement; mais quoi qu'il en soit en cette vie, il faut dire que c'est bien pis en l'autre, car le feu y a une activité beaucoup plus grande; et, comme il y agit immédiatement sur la substance de l'âme, il faut qu'il y agisse au delà de ses forces naturelles, et ainsi avec bien plus de vigueur qu'il ne fait en cette vie. *Illud autem quomodo trepidus et male conscius sermo poterit explicare, cum cœperit inexpiabilis caro, et infectæ peccatis medullæ sævis gehennæ æstibus penetrari, et more ferventium, ac decoquentium metallorum inexstinguibili ardore tota hominis substantia intus infundi, et depascentibus flammis corpora atque animas ex parte consumi, ex parte nutriri, ut inter medios ignium globos damnata natura det pabulum et accipiat incrementum.* (S. Eucher.) Ce feu d'enfer a été allumé par le feu de la colère de Dieu, et allumé tout exprès pour tourmenter le démon et ses esclaves; nous ne devons point douter qu'il ne soit plus ardent qu'en cette vie, et qu'on ne puisse dire à ce sujet ce qui est dit en l'Ecriture sainte de celui de la fournaise de Babylone, que Nabuchodonosor fit allumer dans sa fureur : *Præcepit ut succenderetur fornax septuplum quam consueverat.* (*Dan.* III, 19.) Comme ce feu n'agit point par sa vertu naturelle, mais comme un instrument en la main de la toute-puissance de la justice de Dieu, il agit dans la vertu de la cause principale, c'est-à-dire dans la vertu de Dieu même en fureur : jugez de là où peut aller sa force; et si, en cette vie, la moindre brûlure nous fait tant de douleur, si quelque petite partie de notre corps, seulement le bout du doigt, tenu un moment dans le feu, nous fait jeter les hauts cris, s'il nous est impossible de l'y tenir deux ou trois minutes, et si cette peine de si peu de durée nous est insupportable, que sera-ce d'être couché tout de son long, sur des brasiers mille fois plus ardents, plongé dans une mer de feu : *In ignis pelago demergi in quo ignei fluctus montium instar erigentur.* (S. Chrysost.) Que sera-ce d'être tout environné et tout pénétré de flammes éternelles, qui brûleront sans cesse, et sans donner de relâche? *Escas ardoribus crimina ministrabunt, manebit præceptum et auctoris et judicis, ut viscera doloribus obnoxia, et solis cruciatibus consecrata ignis arbiter depasta non devoret.... non casualis, sed rationalis et pœnalis exustio, quia culpam jubetur inquirere, substantiam nescit absumere.* (S. Eucher.)

La seconde considération est que ces peines sont universelles, en sorte qu'il n'y a pas une seule faculté dans l'âme, pas une partie dans le corps qui ne soit cruellement tourmentée : *Illic ignis est qui succenditur, vermis qui non moritur : frigus horrendum; ibi fœtor intolerabilis ex corpore damnatorum exoritur; percutientes mallei resonant incessanter; obfusæ tenebræ cumulatius indensentur; ibi fletus, stridor dentium; gemitus, planctus, et alternantia mala impios sine pietate discerpunt.* (S. Bern.) Pour l'âme; l'imagination de l'homme damné sera travaillée de figures monstrueuses et de fantômes effroyables; l'appétit sera cruellement déchiré par ses passions : les craintes, les tristesses, les regrets, les courroux, les désespoirs, les envies, les haines, s'entre-choquant avec une furie nonpareille, jetteront l'âme dans une épouvantable confusion; l'entendement sera dans d'horribles ténèbres, sans jamais pouvoir former une pensée raisonnable; la volonté sera obstinée inébranlablement dans le vice, et dans la haine de Dieu, de la sainte Vierge, des saints, des hommes et de toutes les créatures; voulant sans cesse ce qui ne sera jamais, et ne voulant jamais ce qui sera toujours; elle sera cruellement tourmentée : *Voluntas huic adjecta necessitati volendi nolendique.... semper velle quod nunquam erit, nunquam velle quod semper erit.* La mémoire sera tourmentée du continuel souvenir des plaisirs passés, qui se sont évanouis comme un songe, et de tous les péchés, abominations, désordres de sa vie, sans qu'elle puisse jamais écarter cette pensée, ni se souvenir d'aucune chose qui lui donne le moindre soulagement. *Anima æterna est, nec sine memoria esse potest; itaque, durante anima, durat et memoria, sed qualis? fœda flagitiis, horrida facinoribus, vanitate tumida, contemptu hispida et neglecta, quia priora transierunt, et non transierunt : transierunt a manu, et non a mente.* (Id.) Le ver de la conscience piquera incessamment cette âme malheureuse à la vue des péchés commis, des bienfaits reçus, des moyens inutiles de salut, et lui en fera des reproches qui la désespéreront. *Vermis qui non moritur, memoria præteritorum semel injectus, vel potius innatus per peccatum, hæsit firmiter nequaquam deinceps avellendus, nec cessat rodere conscientiam eamque pastus esca scilicet inconsumptibili perpetuat vitam.* (S. Bern.) Enfin, toute l'âme sera chargée de honte et de confusion, de voir en soi les vestiges, les traits, les caractères de tous ses crimes qui lui exprimeront tout le mal qu'elle a jamais fait. Pour le corps : les yeux seront tourmentés par l'obscurité du lieu, par le feu et la fumée, par la difformité épouvantable des corps damnés, par les visions affreuses des démons dans des corps empruntés, et par la vue forcée et continuelle de ses

ennemis. L'ouïe n'entendra que des soupirs, des sanglots, des grincements de dents, des hurlements effroyables; elle n'entendra que des blasphèmes horribles contre Dieu, que des malédictions et des imprécations contre soi-même, des moqueries odieuses des démons, des reproches sanglants, des injures atroces des autres damnés. L'odorat sera affligé de puanteurs insupportables, qui sortiront du lieu et des corps de ces malheureux, et du sien propre. Le goût sera perpétuellement abreuvé de fiel et d'amertumes, avec de terribles maux de cœur; outre la faim enragée et la soif si cruelle, qu'ils demanderont éternellement avec le mauvais riche une goutte d'eau sans la pouvoir obtenir. L'attouchement, répandu par tout le corps, sera atteint et pénétré de tous les maux, de toutes les douleurs, de toutes les maladies, sans parler du feu actif et violent au possible, qui s'attachera vivement, et s'incorporera intimement à toutes les parties de cette chair maudite et infâme. Oh! quel spectacle de voir une personne qui autrefois avait si peur du moindre mal, et à qui les douleurs les plus légères étaient insupportables, abîmée dans ces feux éternels, et dans ces flammes cruelles, criant, hurlant et se déchirant de rage et de fureur!

La troisième considération qui nous doit faire craindre étrangement ces peines, est qu'elles sont sans aucun mélange de consolation. En cette vie, il n'y a point de peine, pour rigoureuse qu'elle soit, qui n'ait quelque sorte de consolation, et qui ne puisse être adoucie; car on peut s'en distraire souvent par quelque autre pensée, ou par l'entretien d'un ami, la compagnie d'un saint, la vue de quelque objet qui nous agrée; et d'ailleurs nous savons qu'elles ne sont qu'un effet de la bonté de Dieu: *Pœnæ nobis a Deo illatæ misericordiæ magis sunt quam pœnæ.* (S. CHRYSOST.) Que si on ne peut pas s'occuper d'autres pensées, on sait assez qu'il n'y a personne qui, avec un peu de temps et de résolution, ne s'accoutume à la douleur; on sait qu'un mal qui cause des tourments très-violents dans le commencement, n'est plus si sensible dans les suites, et qu'après tout, il n'y a guère d'homme accoutumé à souffrir, qui ne se familiarise enfin avec les maux. C'est surtout ce qui console quand on souffre, c'est la pensée qu'il n'y a point de mal en cette vie qui ne finisse: *Nullum dolorem vel longum vel magnum esse..... si magnus est longus esse non potest: conjunctio enim corporis animæ exquisita diu tormenta non sustinet.* (S. BERN.) Mais dans l'enfer, nulle consolation: *Bibent de vino iræ Dei quod mistum est mero in calice iræ ipsius.* (*Apoc.* XIV, 10.) *Calix vini meri plenus misto* (*Psal.* LXXIV, 9); mélange de toutes sortes de peines, mais peines pures, *vini meri*, c'est-à-dire sans aucun mélange de consolation; car les damnés ne pourront jamais détourner leur pensée de leurs peines, et il les auront toujours présentes en leur esprit: *Nullus de tanta numerositate spectantium suo cuique molestior oculus; nullus aspectus sive in cœlo, sive in terra quem tenebrosa conscientia suffugere magis velit minus possit.* (S. BERN.) Leur tourment ne sera pas moins sensible après mille, dix mille, cent mille ans; mais trouvant toujours dans leurs supplices de nouvelles forces, ils y ressentiront aussi de nouvelles peines dans la suite des siècles, et aucune diminution: *Verbum prophetæ est: sicut oves in inferno positi sunt, mors depascet. Nam sicut lana ovium tonsa permittitur crescere, ut iterum tondeatur, sic moriendo vives et non desines mori.* (PETR. Bles.) Enfin, dans l'enfer, tous les tourments dans l'excès, et pour jamais: *Semper morientur ad vitam, semper vivent ad mortem.* (S. BERN.)

Voici la quatrième considération et le plus grand sujet que nous ayons de craindre, l'éternité de tous ces maux: jamais de fin dans leurs tourments, autant que Dieu sera Dieu, aussi longtemps seront-ils misérables: *Cruciabuntur die ac nocte in sæcula sæculorum; dabunt pœnas in interitu æternas a facie Domini.* (*Apoc.* XX, 10; *II Thess.* I, 9.) Concevez, si vous pouvez, ce que c'est que cette éternité, qui, ne laissant aux damnés aucune espérance de finir jamais leurs peines, influera cependant de toute sa masse dans chacun de leurs maux; en sorte qu'à chaque moment, si on peut le dire, ils compteront et ressentiront tous les remords qui les rongeront dans toute l'éternité, toutes les larmes qu'ils verseront: *Dum sibi nullam spem permittere poterit, etiam post immensa tempora, in præsenti sentietur consequentiam tormento sæculorum.* (S. EUCHER.) O Dieu, quel abîme de misère! ô éternité, que tu es peu méditée, et qui est celui à qui la connaissance de tes durées infinies ne donne de très-puissants mouvements pour fuir le vice, et pratiquer les vertus! O éternité, dit saint Augustin, celui que ta pensée ne touche point, il faut qu'il manque de foi ou qu'il n'ait plus d'espérance! *Horreo vermem mordacem*, dit saint Bernard, *et mortem vivacem; horreo incidere in manus mortis viventis, et vitæ morientis. Hæc est secunda mors, quæ nunquam peroccidit, sed semper occidit: quis det illis semel mori, ut non moriantur in æternum, qui dicunt montibus: Cadite super nos?* (*Apoc.* VI, 16.) *Quid est hoc? invocabunt mortem et mors fugiet ab illis et non veniet.* (*Apoc.* IX, 9.) Faites maintenant réflexion sur vous-même, voyez si vous n'avez pas sujet de vous confondre, de vous bien humilier devant Dieu d'avoir si peu redouté ces peines; mille fois vous avez été volontairement aux portes de l'enfer, et si Dieu ne vous eût retiré par sa bonté, vous y seriez tombé sans ressource, autant de fois que vous vous êtes plongé dans le péché mortel: oh! quel épouvantable aveuglement? demandez-en pardon à Dieu; désirez de mieux faire à l'avenir, et demandez-en la grâce.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — Résolvez-vous de penser souvent aux peines de l'enfer, à ces siècles embrasés, à cette éternité brûlante, à cette rigueur épouvantable de Dieu, qui promettant en cette vie le pardon d'un million de crimes à un acte de regret, et à une larme, ne l'accorde pas à une éter-

nité de maux en l'autre vie au moindre péché. Enfin, résolvez-vous d'y aller souvent pendant votre vie, si vous n'y voulez point descendre après votre mort : *Descendant in infernum viventes, ne descendant morientes.*

2° Comme il n'y a que le péché seul qui vous peut damner, craignez et évitez le péché par-dessus tout : *Nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere; timete eum qui potest animam et corpus perdere in gehennam, ubi vermis eorum non moritur, et ignis eorum non exstinguetur.* (*Matth.* x, 28 ; *Marc.* ix, 43.)

3° Comme le péché mortel commis après le baptême est suivi infailliblement de l'enfer, à moins qu'il ne soit effacé par les larmes de la pénitence, et que c'est l'unique et la seule voie qui nous est donnée, il faut vous résoudre tout de bon à faire une solide pénitence. O combien sévère serait celle d'un damné, si Dieu le délivrait de l'enfer ! avec quel amour embrasserait-il toutes sortes de tourments, pour cruels qu'ils puissent être, pour satisfaire à ses péchés ! que volontiers il y passerait les jours et les nuits, et y emploierait toute sa vie. Faites-en de même, puisque la raison est égale, et la grâce que Dieu vous a faite, est encore plus grande.

TROISIÈME PARTIE. — *Conclusion.*

1° Remerciez ; 2° demandez pardon ; 3° offrez.

BOUQUET SPIRITUEL. — *Quis poterit de vobis habitare cum ardoribus sempiternis ?* (*Isa.* XXXIII, 14.) *Væ qui hæc lugenda in posterum ridenda nunc deputant ; væ quibus hæc prius experienda sunt quam credenda.* (S. EUCHER.)

MÉDITATION III.

Du petit nombre des élus.

PREMIÈRE PARTIE. — *Préparation.*

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration.

2° Vous reconnaissant indigne de paraître devant Dieu, renoncez à vous-même, et à vos péchés ; et donnez-vous à Jésus-Christ, le priant de vous présenter à son Père.

3° Vous reconnaissant incapable de bien faire oraison, renoncez à votre esprit propre, et à toutes vos lumières, et demandez le secours du Saint-Esprit, afin qu'il vous conduise dans cette oraison.

SECONDE PARTIE. — *Corps d'oraison.*

PREMIER POINT. *Adoration.* — Considérez Notre-Seigneur Jésus-Christ prononçant ces effroyables paroles : *Pauci electi :* il y en a peu qui soient élus, il y en a peu qui soient sauvés, il y en a peu qui entrent en paradis. Ah ! que cela est étonnant en la bouche d'un Dieu, la vérité même ! Quoi ! après la mort du Fils de Dieu, et tout son sang répandu pour le salut de tous les hommes, dont une seule goutte aurait été plus que suffisante pour racheter dix mille mondes : après tant de secours et de sacrements institués ; après tant de remèdes si admirables, si puissants, si peu d'hommes sauvés ! *O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei ! quam incomprehensibilia sunt judicia ejus, et investigabiles viæ ejus !* (*Rom.* XI, 33.) *Terribilis in consiliis super filios hominum.* (*Psal.* LXV, 5.) Adorez ces conseils ; quoiqu'ils soient incompréhensibles, ils sont toujours également adorables. Respectez les secrets de sa conduite terrible sur les enfants des hommes ; craignez les effets de ses redoutables jugements.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Pour vous bien remplir de cette vérité, qu'il y a peu d'élus, *pauci electi*, arrêtez-vous aux considérations suivantes qui comprennent des preuves puissantes, et tout à fait convaincantes sur ce sujet. Première considération, qui comprend ce que l'Ecriture sainte nous dit touchant le petit nombre des élus : il y a trois voies dont le Saint-Esprit se sert pour nous imprimer puissamment les vérités les plus importantes, les figures, les comparaisons, les conclusions ou maximes, et toutes sont admirablement employées en ce sujet. Pour les figures, voici les plus considérables : 1° La destruction de tous les hommes dans le déluge, à la réserve de huit ; tous généralement périssent, la seule famille de Noé en est préservée : *Pauci, id est octo animæ salvæ factæ sunt per aquam quod et vos nunc similis formæ salvos facit baptisma, non carnis depositio sordium, interrogatio in Deum per resurrectionem Jesu Christi.* (*I Petr.* III, 20, 21.) Après cela si vous me demandez combien de sauvés ? très-peu ; mais encore combien ? je ne le sais pas précisément, mais jugez-en par la figure. 2° L'embrasement de Sodome, de Gomorrhe, et de ces autres villes abominables, consumées par le feu de la vengeance de Dieu : d'un si grand nombre d'habitants la seule famille de Lot se sauve, c'est-à-dire lui quatrième, tout le reste périt : *Pluit Dominus super Sodomam et Gomorrham sulphur et ignem a Domino de cœlo, et subvertit civitates has et universos habitatores urbium* (*Gen.* XIX, 24, 25), etc... Après cela combien de sauvés ? jugez par la figure. 3° Le passage des Israélites au travers de la mer Rouge. six cent mille combattants, outre les vieillards, les femmes et les enfants, qui faisaient pour le moins autant ; il n'y eut que Josué et Caleb qui entrèrent dans la terre promise : *Nolo vos ignorare, fratres, quoniam patres nostri omnes sub nube fuerunt, et omnes mare transierunt, et omnes in Moyse baptizati sunt in nube et in mari*, etc., *sed non in pluribus eorum beneplacitum est Deo : nam prostrati sunt in deserto : hæc autem in figura contingebant illis.* (*I Cor.* x, 1-5.) Voilà, dit saint Paul, la figure de ce qui arrive dans le christianisme : d'un très-grand nombre qui passent la mer Rouge, c'est-à-dire qui sont baptisés, très-peu qui ne périssent dans les déserts de cette vie, très-peu qui ne s'y perdent; mais encore combien ? jugez-en par les figures : *Omnia in figura contingebant illis.* (*Ibid.*, 11.) Pour les comparaisons voici les plus remarquables. La

première est des épis que l'on glane à la fin de la moisson : après que le blé est coupé, que la récolte est faite, on trouve encore quelques épis qui se sont échappés à la diligence des moissonneurs ; mais ils sont bien rares, et on en trouve bien peu dans une grande campagne ; c'est ainsi qu'il est du nombre des élus : *Erit sicut congregans in messe quod restiterit, et brachium ejus spicas leget.* (*Isa.* xvii, 5.) La seconde est des raisins que l'on cherche et que l'on ramasse dans une vigne après que la vendange est faite : on ne trouve plus que quelque grain qui sera détaché d'une grappe, quelque grappe cachée sous une feuille et qui se sera dérobée à la vue des vendangeurs ; ainsi en est-il des élus : *Sicut racemi cum fuerit finita vindemia.* (*Isa.* xxiv, 13.) La troisième est des olives qui, après la dépouille d'un olivier, restent à l'extrémité de quelque branche : *Quomodo si paucæ olivæ quæ remanserunt, excutiantur sicut excussio oleæ duarum vel trium olivarum in summitate rami.* (*Ibid.*) Jugez par là du petit nombre des élus. Pour les conclusions, maximes et vérités que l'Ecriture sainte avance sur ce sujet, voici ce qu'il y a de plus redoutable. La première est celle que le Fils même de Dieu avance avec étonnement : Oh ! que la porte du ciel, dit-il, est étroite, et qu'il y en a peu qui la trouvent ! Puisque Jésus-Christ même le dit, il est certainement vrai, et c'est un article de foi, pensez-y bien. 2° Il y en a, dit-il, beaucoup qui sont appelés, mais peu qui soient élus. C'est encore un article de foi, puisque c'est un oracle sorti de la bouche de la vérité, et que le Fils de Dieu même, afin que l'on y pense plus sérieusement, répète plusieurs fois dans l'Evangile ; c'est donc ce que vous devez bien méditer. 3° Pour arriver au paradis, il faut se faire effort : efforcez-vous, dit le Fils de Dieu, d'entrer par la porte étroite : *Contendite intrare per angustam portam.* (*Luc.* xiii, 24.) Or, où sont ceux qui font ces généreux efforts ? Depuis le plus grand jusqu'au plus petit, dit Jérémie, depuis les prophètes jusqu'aux prêtres, il n'y en a presque point qui ne s'abandonnent à leurs désirs.

La seconde considération renferme ce que les saints Pères nous apprennent du petit nombre des élus. Saint Jérôme dit que le nombre des élus, dont Notre-Seigneur parle dans l'Evangile, est si petit qu'ils sont comparés à ce peu d'olives qui restent sur les oliviers au plus haut des branches après qu'ils ont bien été secoués, et à ce peu de raisins qui échappent aux yeux des vendangeurs, et que les pauvres ramassent ensuite grain à grain, comme nous avons dit. Saint Chrysostome prêchant à Constantinople, c'est-à-dire dans une ville grande et peuplée comme Paris : Combien pensez-vous, dit-il, qu'il y en ait en cette grande ville qui doivent être sauvés ? Ce que je vous dirai là-dessus est fâcheux, et je ne sais si je dois vous le dire ; je le dirai pourtant, écoutez : entre tant de milliers d'hommes et de femmes, dont cette ville regorge, il ne s'en trouvera point cent qui doivent jouir de ce bonheur, encore ne voudrais-je pas assurer qu'il y en eût tant. Voici les propres termes de ce grand docteur : *Quot putatis esse in hac civitate nostra qui serventur? Molestum quidem est quod dicturus sum, dicam tamen : non est in tot millibus centesimum qui servetur, sed etiam de illis dubito.* Il prouve ensuite son assertion en exposant la vie tiède et relâchée des Chrétiens. (Hom. 24 *in Act.*) O Dieu ! quel sujet de frayeur et d'épouvante ! La troisième considération est tirée de ce que l'expérience nous en découvre tous les jours. Nous voyons, en effet, qu'il y en a très-peu qui cherchent la véritable voie du salut ; car nous voyons que la plupart ne songent qu'à leur fortune, qu'à leur établissement en ce monde, qu'à leurs passetemps, qu'aux intérêts de la famille, etc. De ceux qui la cherchent, il y en a peu qui la trouvent ; car on la cherche trop tard, c'est-à-dire lorsque les habitudes enracinées, les passions fortifiées, les grâces affaiblies, nous ont plongés dans un certain aveuglement qui nous déçoit et qui nous trompe : ou on la cherche où elle n'est pas, c'est-à-dire dans les satisfactions de la nature, dans les complaisances de l'amour-propre, dans une lâche condescendance qui nous écarte de cette voie étroite qui, seule, peut conduire au salut ; ou on ne la cherche pas en la manière qu'il faut, c'est-à-dire avec le soin, la ferveur, la vigilance nécessaire. Ce sont les trois raisons, dit saint Bernard, qui font que ceux qui cherchent ne trouvent pas, et que la plupart manquent à rencontrer la voie du salut. *Contendite intrare per angustam portam, quia multi quærent intrare et non poterunt.* (*Ibid.*) Ensuite, parmi ceux qui trouvent cette voie, il y en a très-peu qui y entrent. Car soit que la première vue, qui ordinairement paraît affreuse, les en rebute ; soit qu'ils ne veulent pas se faire la violence nécessaire pour rompre les liens qui les arrêtent ; soit qu'en voulant différer à un autre temps, ils se trouvent surpris, on voit qu'il n'y en a point qui y entrent. Enfin de ceux qui y entrent, oh ! qu'il est rare d'en voir qui persévèrent jusqu'au bout ! car dans les grandes difficultés qui se présentent, ou on recule, ou on s'arrête, ou on s'écarte, ou on se perd.

Voilà ce qui vous doit donner une étrange frayeur dans le juste sujet que vous avez de craindre, en faisant réflexion sur vous-même et votre vie passée, que vous ne soyez pas de ce petit nombre. Humiliez-vous-en devant Dieu, demandez-lui pardon du passé, et la grâce à l'avenir de faire tous vos efforts pour être du nombre des élus.

Troisième point.. *Coopération.* — 1° Puisqu'il y en a si peu qui doivent être sauvés, craignez toujours que vous ne soyez pas de ce petit nombre ; car il faut avouer qu'il y en a beaucoup qui vous précéderont, et qui font mieux que vous.

2° Pressez-vous pour être des premiers : or, vous vous presserez en augmentant la ferveur de votre cœur, en multipliant vos bonnes œuvres, en ne lais

sant écouler aucun moment de votre temps sans vous avancer dans la perfection.

3° Ne refusez rien de tout ce qui pourra contribuer pour affermir votre salut.

TROISIÈME PARTIE. — *Conclusion.*

1° Remerciez; 2° demandez pardon; 3° offrez.

BOUQUET SPIRITUEL. — *Domine, si pauci sunt qui salvantur? — Contendite intrare per angustam portam.* (*Luc.* XIII, 23, 24.)

CONSIDÉRATION

SUR LES INCLINATIONS AUXQUELLES IL FAUT RENONCER.

PREMIER POINT. — Mettez-vous en la présence de Dieu, vous unissant à Jésus-Christ; demandez-lui son Saint-Esprit pour connaître, comme vous ne vous conduisez presque en tout que par humeur, au lieu que vous devriez renoncer en tout à vos inclinations.

DEUXIÈME POINT. — 1° Considérez comme vos inclinations sont cause du péché, plus souvent que vous ne pensez; voyez, à présent que vous en avez le temps, combien d'affections, combien de paroles, combien d'actions déréglées dans votre vie; combien de désirs, de craintes, de tristesse et de mouvements désordonnés dans votre cœur et dans vos sens; combien de mauvaises intentions, de superbe, de paresse; combien de libertés dans les compagnies; combien d'attache, de curiosités, de désirs d'honneurs, d'estime, de paraître, de voir et d'être vu, d'où sont suivis tant de péchés; vous n'auriez jamais pensé qu'il y en eût eu un si grand nombre, et n'est-il pas vrai que vous ne vous jugiez point si criminel? Et voilà le premier et malheureux effet de l'inclination; comme elle est naturelle, elle coule dans nos actions plus doucement, elle endort la raison plus facilement pour lui empêcher de connaître qu'il y a du péché en ce qu'elle fait; elle étouffe la conscience avec moins de bruit, pour n'en point laisser sentir de remords. Ainsi on aura fait une quantité de péchés, en pensées, paroles, sourires, entretiens, regards, qu'on ne pensera pas en avoir fait un seul; et comme on y est accoutumé, on n'y fait plus de réflexion, et on n'y ressent plus de scrupule, ni de reproche, parce que la nature corrompt la conscience, et lui fait croire qu'elle n'a point de mauvaise intention; que ce n'est que pour rire et pour passer le temps, qu'elle en use de la sorte; que la charité même, ou au moins le commerce ordinaire de la société le demande; que, sans cela, on passerait pour être d'une humeur farouche, sauvage et mélancolique; que c'est pour ne point faire peine aux autres. Voilà le premier mal de votre inclination qui fait que souvent vous ne vous apercevez pas de vos péchés, et que vous les cachez ordinairement par quelque prétexte bien spécieux; c'est le charme et l'enchantement dont parle le Sage, qui éblouit tellement la vue de l'esprit, qu'on ne se reconnaît plus dans ses déportements : *Fascinatio nugacitatis obscurat bona.* (*Sap.* IV, 12)

2° Considérez comme votre inclination, non-seulement vous cache vos péchés, mais encore vous porte toujours à quelque péché plus grand que vous ne pensez pas. Car, quoique votre humeur ne soit pas toujours péché, néanmoins elle vous y conduit, en sorte que, ou elle vous porte à des choses mauvaises, ou elle vous dérègle dans les bonnes, et le péché qu'elle vous fait commettre est toujours plus grand que vous ne vous imaginez, en ce que d'une part, comme il y a plus d'amour et d'attrait en ce qu'on fait par inclination, on le fait avec une plus grande affection, avec plus de volonté, avec plus d'attache à la créature, avec plus d'éloignement de Dieu : et d'autre part cette même affection, qui augmente le péché devant Dieu, le diminue en votre estime, parce qu'elle empêche que vous n'en examiniez si bien les circonstances, et parce que naturellement on ne trouve jamais si laid ni si mauvais ce qu'on aime.

3° Considérez que ces péchés, où vous porte votre inclination, sont plus dommageables que vous ne pensez; pour les autres péchés, on en revient, on se reconnaît, on se confesse, on s'amende, et on en obtient le pardon; mais de ces péchés d'inclination, d'attache, d'affection, si on n'y prend garde de bonne heure, on ne se corrige jamais. Car on ne les connaît pas, et même on ne les veut pas connaître, ou, si on les connaît, on s'y flatte, on s'y excuse, on déguise le mal, on ne s'en confesse qu'à demi, on n'en a point de contrition, on n'a pas même le désir de s'en amender. Que si on désire de s'en amender, on y est tellement attaché, qu'on diffère toujours de s'en retirer, on remet de jour à autre, on prend tantôt un prétexte et tantôt un autre pour appuyer ce délai. Enfin, après avoir différé de la sorte, quand on veut tout à fait rompre, il se trouve qu'on ne le peut plus, et que ce délai est suivi d'une telle obstination et d'un tel endurcissement, qu'on ne peut plus presque s'en défaire, quand on le voudrait, en punition de ce qu'on n'a pas voulu, quand on le pouvait facilement.

4° Considérez sur ces principes combien vous devez veiller particulièrement sur vos inclinations et vos humeurs pour ne les point suivre. Car si, d'un côté, vous voyez qu'elles sont si dangereuses, de l'autre, vous remarquerez aisément, si peu que vous examiniez votre conduite, que vous les suivez presque toujours. En effet, c'est de là que viennent ces changements et ces inconstances, ces lâchetés et ces tiédeurs, ces dégoûts et ces découragements que vous ressentez de temps en temps. Quand la vertu vous plaît, vous la caressez, et d'abord qu'elle vous déplaît, vous quittez tout; quand les conseils que l'on vous donne reviennent à votre humeur, vous faites merveille; mais aussitôt que l'humeur change, vous ne sauriez plus vous résoudre à faire ce qu'on vous dit; dans les exercices et les pratiques de piété qui sont de votre goût, vous êtes tout feu, rien ne vous fait peine, il n'y a point d'obstacle qui vous arrête : mais dans ceux où vous avez

de la répugnance, à peine y faites-vous le moindre effort pour vous vaincre. Enfin, examinez-vous bien vous-même, et vous verrez que presque en tout vous n'agissez que par fantaisie, par inclination et par caprice.

TROISIÈME POINT. — 1° Résolvez-vous de combattre continuellement votre humeur, et de vous en défier sans cesse; car assurément tôt ou tard elle vous perdra, si vous ne la perdez.

2° Dans tout ce que vous serez obligé de faire, qui se trouvera conforme à votre humeur, protestez à Dieu avant que de commencer votre action, que si vous agissez, c'est parce qu'il le veut, et non point parce que vous y avez inclination.

3° Pour témoigner que vous êtes dans la vérité de ce sentiment, quelque inclination que vous ressentiez pour une chose, ne vous y portez jamais, à moins que vous ne sachiez que Dieu le demande de vous.

4° Au lieu de vous laisser aller à la tristesse, au dégoût et à la mélancolie dans les occasions qui choqueront votre humeur, tâchez de les embrasser avec joie, comme étant celles où vous êtes le plus en sûreté, et où vous pouvez acquérir plus de perfection.

5° Dans les choses qui se trouveront à votre choix, et où, après avoir bien examiné, vous serez en doute de ce que Dieu demande de vous, s'il faut vous déterminer, ne vous déterminez jamais à celle qui sera le plus à votre humeur.

SEPTIÈME JOUR.

MÉDITATION Ire.

De la haine du monde fondée sur ce que l'Evangile nous en dit.

PREMIÈRE PARTIE. — *Préparation.*

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration.

2° Demandez pardon de vos péchés, et unissez-vous à Jésus-Christ pour être digne de paraître devant Dieu.

3° Renoncez à votre esprit, et donnez-vous à celui de Notre-Seigneur pour bien faire oraison.

SECONDE PARTIE. — *Corps d'oraison.*

PREMIER POINT. *Adoration.* — Puisque c'était un supplice continuel au saint homme Lot de se voir dans Sodome, à cause de la grande aversion qu'avait son âme innocente de l'iniquité qui y régnait, pensez un peu quelle était l'aversion de l'âme toute sainte du Fils de Dieu pour ce monde malheureux et tout perdu de crimes, lorsqu'il était obligé d'y demeurer, et avec quelle horreur il disait : Méchante race, jusqu'à quand serai-je avec vous, et combien de temps vous souffrirai-je ? Cette haine du monde alla si avant, qu'il en vint jusqu'à l'excommunier et le maudire, en l'excluant de ses prières, et disant ces terribles paroles : Je ne prie point pour le monde. En effet, il est très-certain qu'il est dans la volonté d'abîmer en enfer cette maudite Babylone, et que voilà de quel œil il la regarde. Adorez-le dans cette horreur extrême qu'il a du monde et de sa corruption ; remerciez-le de vous en avoir retiré, et dites avec saint Paul : Béni soit Dieu qui nous a retirés de ce siècle pervers. Etonnez-vous de lui entendre fulminer un si épouvantable anathème contre le monde : *Non pro mundo rogo* (*Joan.* XVII, 9), au temps et au jour auquel il fait paraître les plus grands excès de sa bonté ; c'est-à-dire la veille de sa mort, lorsqu'il est prêt d'aller donner son sang et sa vie pour le salut des hommes, lorsqu'il prie pour tous ses plus grands ennemis, et pour ceux même qui le mettent à mort ; cependant il ne prie point pour le monde ; il faut donc qu'il en ait une épouvantable aversion. Qu'il soit béni et loué à jamais de ce bel exemple qu'il nous donne des sentiments que nous devons avoir contre le monde.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — 1° L'aversion et l'indignation que vous venez de voir dans le Fils de Dieu pour le monde, doit bien vous faire cesser d'aimer ce monde malheureux, à moins que de vouloir être vous-même haï du Fils de Dieu et de son Père éternel, comme sont tous les mondains. Car saint Jacques nous assure que l'amitié du monde est ennemie de Dieu, et que quiconque voudra être ami du siècle, est dès lors ennemi de Dieu. Prenez garde, si vous croyez bien cet article de foi, servez-vous-en d'un motif puissant pour vous donner horreur du monde : Jésus-Christ tient pour ses ennemis tous ceux qui aiment le monde

2° Considérez, pour en concevoir une aversion éternelle, ce que nous dit le texte sacré : que le monde est tout infecté du péché; que c'est la synagogue de Satan, la grande Babylone, c'est-à-dire l'assemblée des ennemis de Dieu et de Jésus-Christ son Fils ; que c'est, en un mot, une réunion de réprouvés ; car le monde ne peut voir Dieu, il ne peut aimer Dieu, il ne peut recevoir Dieu. O monde, que tu es donc horrible, et qui te peut voir dans la foi, sans te prendre en exécration !

3° La foi nous apprend aussi que le démon est le prince du monde, et il en est appelé le dieu, parce que le monde est assez malheureux que de lui obéir, comme nous devons faire à Dieu. Quelle détestable soumission, que celle des gens du monde, qui sont les sujets d'un tel maître ! C'est encore un point de notre créance que les démons sont les directeurs du monde : hélas ! quelle direction ! Quand nous nous vantions de savoir bien observer les usages du monde, c'était nous vanter de savoir bien être soumis au domaine et à la direction du démon ; se peut-il rien dire de plus horrible? Avec quelles larmes déplorez-vous vos mondanités passées, avec quels désirs et quels gémissements ne faut-il point demander à Dieu l'horreur du monde ?

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — Avec le secours du divin Esprit, voici comment vous haïrez le monde :

1° Vous adorerez souvent la haine qu'en a Notre

Seigneur, et vous vous y unirez de très-grande affection.

2° Vous fuirez les compagnies séculières, comme on fait les lieux infectés de peste, où on ne s'expose que par nécessité, et jamais autrement.

3° Vous prendrez à tâche de n'être conforme au monde en quoi que ce soit, mais plutôt de lui être entièrement dissemblable, particulièrement en vos affections, en vos aversions, en vos paroles, en vos gestes, en vos habits, en vos repas, en votre contenance, et en toute votre conduite ; rien ne sera à la mondaine, mais tout sentira l'esprit chrétien qui lui est entièrement opposé, et vous ferez une attention particulière à chacun de vos moindres déportements, pour le changer de mondain en chrétien.

4° Vous vous emploierez avec zèle à combattre et à détruire les méchantes maximes du monde, par vos prières, par vos paroles, par vos exemples.

TROISIÈME PARTIE. — *Conclusion.*

1° Remerciez ; 2° demandez pardon ; 3° offrez.

BOUQUET SPIRITUEL. — *Non pro mundo rogo.* (*Joan.* XVII, 9.)

MÉDITATION II.

De la haine du monde fondée sur son opposition avec Jésus-Christ.

PREMIÈRE PARTIE. — *Préparation.*

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration.

2° Renoncez à vous-même et à vos péchés, et unissez-vous à Jésus-Christ pour pouvoir être souffert en la présence de son Père.

3° Invoquez son Esprit, et renoncez au vôtre.

SECONDE PARTIE. — *Corps d'oraison.*

PREMIER POINT. *Adoration.* — Notre-Seigneur dit dans l'Evangile que le jugement du monde est déjà porté ; mais hélas ! quel jugement ! un jugement de rebut, un jugement de réprobation, un jugement par lequel il est condamné au feu, avec le monde, et tous ceux qui lui appartiennent. O Dieu ! qui, après cela voudrait être de ce monde ? Adorez Jésus-Christ qui condamne ainsi le monde, et qui, en attendant que cette condamnation soit exécutée à la consommation des siècles, le regarde toujours comme le sujet de sa haine et de sa malédiction, et comme une chose qu'il a dessein de détruire au jour de sa fureur ; c'est pour cela qu'il en retire ses disciples, de peur qu'ils n'y périssent ; et il déclare encore hautement, de peur qu'on ne s'y trompe, qu'il n'y a pas un seul de ses élus qui soit du monde, et que ni lui, ni son royaume n'en sont point pareillement. Admirez ce grand dégagement et cette grande opposition au monde qu'il fait paraître, en ne souffrant pas même que ses amis y demeurent. Louez-le, bénissez-le, aimez-le, remerciez-le pour les instructions admirables qu'il vous a données souvent sur ce sujet.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Pour mieux entrer dans les sentiments et inclinations de Jésus-Christ au regard du monde, et pour le regarder désormais comme lui-même le regarde, c'est-à-dire comme l'objet de sa haine et de sa malédiction, arrêtez-vous aux trois considérations suivantes :

1° Considérez la contrariété étrange qu'il y a entre le monde et Jésus-Christ, dans les sentiments et les inclinations, dans les lois et les maximes, dans la vie et l'esprit, qui sont tellement opposés qu'il est impossible qu'ils puissent subsister ensemble. Pour la contrariété des sentiments et des inclinations, pesez bien que ceux de Jésus-Christ sont des sentiments de religion envers Dieu, pour procurer sa gloire ; de charité envers le prochain, pour le sauver ; d'humilité envers soi-même, pour s'anéantir ; d'horreur envers le péché, pour le perdre. Or, les sentiments et inclinations du monde sont diamétralement opposés, puisqu'ils ne tendent qu'à ravir à Dieu sa propre gloire, à perdre le prochain, à s'établir soi-même ainsi que le péché. Pour la contrariété des lois et des maximes, celles de Jésus-Christ sont : qu'il faut tout quitter pour le Ciel ; que le bonheur est dans le dénûment, les souffrances ; que bienheureux sont les pauvres, et malheureux les riches ; bienheureux les affligés, et malheureux ceux qui sont ici consolés ; qu'il faut rendre le bien pour le mal, qu'il faut aimer ses ennemis, qu'il faut pardonner les injures. Et celles du monde sont : qu'il faut être riche, qu'il faut acquérir tout ce qu'on peut, que le bonheur est dans la joie, que bienheureux sont les riches, et malheureux les pauvres ; que malheureux sont les affligés, et bienheureux ceux qui sont ici consolés ; qu'il faut rendre le mal à ceux qui font du mal ; que c'est lâcheté que d'aimer un ennemi ; que c'est manquer de cœur que de pardonner, et ne pas se venger : ne sont-ce pas là les maximes du monde ? vous le savez ! Pour la contrariété de la vie et de l'esprit, celui de Jésus est un esprit de lumière, de vérité, de piété, d'amour, de conscience, de zèle, de révérence envers Dieu et tout ce qui le concerne : l'esprit du monde est un esprit d'erreur, d'incrédulité, de ténèbres, d'aveuglement, de méfiance, de murmure, d'impiété, d'irrévérence, et de dureté à l'égard de Dieu et des choses de Dieu. L'esprit de Jésus est un esprit d'humilité, de modestie, de patience, de mortification, de défiance de soi-même ; l'esprit du monde est un esprit d'orgueil, de présomption, d'amour désordonné de soi-même ; l'esprit de Jésus est un esprit de miséricorde, de charité, de douceur, et d'union avec le prochain ; l'esprit du monde est un esprit de vengeance, d'envie, de colère, de division ; enfin, l'esprit de Jésus c'est l'esprit de Dieu, esprit saint et divin, esprit de toute sorte de grâces, de vertus, de bénédictions ; esprit de paix et de tranquillité, esprit qui ne cherche que les intérêts de Dieu ; l'esprit du monde est l'esprit de Satan ; car Satan étant le prince et le chef du monde, il s'ensuit nécessairement que le monde est animé et régi de son esprit ; esprit terrestre, charnel, animal ;

esprit de toute sorte de péchés et de malédictions; esprit de trouble et d'inquiétude, d'orage et de tempête : *Spiritus procellarum;* esprit qui ne cherche que ses propres commodités, contentements et intérêts. Voilà l'esprit qui vous conduit, si vous êtes du monde; jugez maintenant s'il est possible qu'il compatisse avec l'esprit et la vie chrétienne, qui n'est autre que l'esprit et la vie de Jésus.

2° Considérez les suites de cette contrariété, elles sont étranges; car il arrive que le monde ne peut se soumettre à Jésus-Christ; qu'il le persécute, le crucifie incessamment, et qu'il le persécutera et le crucifiera jusqu'à la fin du monde; c'est lui qui crie sans cesse : *Nolumus hunc regnare super nos.....* (*Luc.* XIX, 14.) *Non habemus regem nisi Cæsarem.....* (*Joan.* XIX, 15.) *Nos legem habemus, et secundum legem nostram debet mori....* (*Ibid.*, 7.) *Crucifige, crucifige eum.* (*Ibid.*, 15.) Ecoutez bien si ce n'est pas en substance ce que le monde vous dit tous les jours; assurez-vous qu'il ne sera jamais content, qu'il n'ait mis à mort en vous le Fils de Dieu; c'est là le testament du monde, dit l'*Ecclésiastique;* c'est la commission qu'il donne à ses enfants, c'est la déclaration de sa dernière volonté : *Testamentum hujus mundi, morte morietur.* (*Eccli.* XIV, 12.) Voudriez-vous bien avoir encore quelque commerce avec un ennemi si irréconciliable du Fils de Dieu? Et de là vient aussi que Jésus ne veut point régner sur le monde, et qu'il l'a laissé à la puissance et à la conduite du démon : *Regnum meum non est de hoc mundo* (*Joan.* XVIII, 36), dit-il lui-même; et parlant du démon, il l'appelle *princeps hujus mundi.* (*Joan.* XII, 31.)

3° Considérez que la conclusion que vous devez tirer des deux considérations précédentes, est que, si vous désirez être vraiment Chrétien, c'est-à-dire appartenant parfaitement à Jésus-Christ, et vivre de sa vie, être animé de son esprit, et vous conduire par ses maximes; si vous désirez véritablement être au nombre de ses enfants, avoir part à son héritage et au paradis, c'est-à-dire n'être point damné pour toujours, et être bienheureux à jamais dans le ciel, il faut que vous preniez sur vous de renoncer entièrement au monde, et de lui dire un éternel adieu.

C'est à quoi vous avez eu de la peine jusqu'à présent; vos engagements vous y arrêtent; vos prétentions vous y retiennent, et vos plaisirs, vos passions ne vous ont point permis de quitter le trop grand commerce que vous avez avec le monde : confondez-vous-en devant Dieu; demandez-lui pardon d'avoir eu tant de peine de rompre avec son ennemi; désirez de le faire à l'avenir : demandez-lui-en la grâce.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de quitter le monde, ou au moins d'y vivre en Chrétien, c'est-à-dire de faire une profession publique, généreuse et constante, de ne vous point conduire par son esprit et par ses lois, de n'avoir plus de honte, jamais au contraire de faire saintement gloire d'être d'appartenir à Jésus-Christ, de préférer les saintes maximes et vérités qu'il nous a laissées dans son Évangile, aux pernicieuses maximes et faussetés dont le monde fait leçon à ses disciples, et que nous devons sans cesse condamner; enfin, d'avoir autant de courage et de fermeté pour vous départir généreusement des lois, des sentiments et inclinations du monde, et pour mépriser tous ses vains discours et ses trompeuses opinions, qu'il fait paraître de témérité et d'impiété à mépriser les lois et les maximes chrétiennes, aussi bien ceux qui les suivent.

2° Comme il est difficile d'être dans le monde, sans être du monde, résolvez-vous de bien examiner si vous avez assez de force pour n'être point emporté par le torrent de sa corruption, et voyez si Dieu peut-être ne vous voudrait point dans une autre sorte de vie, ou dans un autre état, dans lequel, n'ayant point tant de commerce avec le monde, vous ne seriez pas dans un si grand danger de vous perdre.

3° Si vous vous sentez trop faible dans l'état où vous êtes, pour résister au monde, et condamner ses maximes, résolvez-vous d'en prendre un autre; car c'est une marque qu'il vous veut dans un autre état, que la conviction qu'il vous donne que vous ne sauriez vous sauver dans celui où vous êtes. Toutefois, ne faites rien sans consulter votre directeur.

TROISIÈME PARTIE. — *Conclusion.*

1° Remerciez; 2° demandez pardon; 3° offrez.

BOUQUET SPIRITUEL. — *Non spiritum hujus mundi accepimus, sed spiritum qui ex Deo est.*

MÉDITATION III.

Du mépris que nous devons faire de ce qu'on estime dans le monde.

PREMIÈRE PARTIE. — *Préparation.*

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration.

2° Renoncez à vous-même à la vue de votre indignité à paraître devant une si grande majesté, et priez Notre-Seigneur de vous présenter à Dieu son Père.

3° Renoncez à votre propre esprit, et invoquez celui de Jésus, afin qu'il vous conduise dans l'oraison.

SECONDE PARTIE. — *Corps d'oraison.*

PREMIER POINT. *Adoration.* — Tout ce qu'on estime dans le monde sont les plaisirs, les richesses et les honneurs; la mondanité ou l'esprit du monde consiste à mettre toute son affection à ces choses, d'où s'en suit l'aveuglement et l'oubli de Dieu, qui est dans les mondains. Or, considérez comme Notre-Seigneur a méprisé sur la terre et méprise encore ces mêmes choses. Quand il est entré dans le monde, il a pris pour soi d'abord la pauvreté, la souffrance, le mépris; et si vous le suivez depuis l'étable de Bethléem jusqu'à la croix, vous verrez qu'il n'a jamais voulu des biens, des plaisirs, ni des honneurs

du monde, ni pour soi ni pour sa très-sainte Mère, ni pour aucune personne qui lui ait été unie : tant il a affecté de mépriser expressément toutes ces choses, dont l'estime fait oublier Dieu. Présentement encore dans le ciel, et dans le très-saint Sacrement de l'autel, il méprise si fort toutes ces choses, qu'il ne les regarde que pour les brûler, comme effectivement, il est de foi qu'au jour du jugement il réduira en cendre tout ce qui sert à la mondanité ; et que nous verrons les beaux bâtiments, les meubles précieux, les peintures, les habits, et tout le reste des choses que les enfants des hommes appellent riches, belles, excellentes, ravissantes ; nous verrons, dis-je, toutes ces choses passer par le feu, comme elles le méritent, et pour leur bassesse, et pour avoir détourné de Dieu le cœur des hommes, et, pour avoir été le sujet et les instruments de leurs péchés. Prenez-donc bien garde une bonne fois de quel œil votre divin Maître a regardé toujours, et regarde encore les choses que le monde estime. Adorez ses sentiments si contraires aux désirs séculiers des enfants d'Adam. Aimez-le, louez-le, et remerciez-le beaucoup de vous avoir donné l'exemple, et mérité la grâce du mépris du monde.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Considérez ensuite combien vous êtes obligé d'avoir dans le cœur, et de pratiquer dans toute votre conduite ce vrai mépris des choses du monde.

1° S'il vous reste de l'estime pour ces choses, autant vous reste-t-il de mondanité et d'opposition à l'esprit de Jésus-Christ qui en a eu toujours et en aura éternellement un souverain mépris. Vraiment, dit saint Bernard, ou le monde se trompe en estimant ces choses, ou le Fils de Dieu se trompe en les méprisant. A votre avis, lequel est-ce qui se trompe, et quel parti avez-vous à prendre? il faut vous déclarer aujourd'hui disciple du monde, ou disciple de Jésus-Christ, choisissez.

2° Ecoutez l'esprit de Dieu qui crie aux mondains, par la bouche du saint roi David : « *Enfants des hommes, jusqu'à quand aimerez-vous la vanité, et chercherez-vous le mensonge?* (*Psal.* IV, 3.) Bienheureux celui de qui Notre-Seigneur est l'espérance, et qui n'a aucune estime pour les faussetés du siècle; bienheureux celui qui même ne regarde point ces vanités et fausses folies du monde. Ce vous est une grande instruction de remarquer aujourd'hui que ces choses dont le siècle fait ses idoles, et auxquels les mondains donnent des noms si pompeux, sont appelées des vanités, des mensonges, des folies, des faussetés, dans le langage de Dieu, qui sait très-parfaitement appeler les choses par leur vrai nom. Remarquez surtout, avec saint Maxime, que si elles sont appelées fausses folies, ce n'est pas qu'elles ne soient de vraies folies, mais c'est parce que *diaboli fallente menducio, Dei in se non habent veritatem.*

3° Si vous voulez vous faire sage aux dépens d'autrui, écoutez la voix de Salomon qui, après avoir goûté fort à loisir tout ce qui semble pouvoir donner à l'homme quelque satisfaction dans le monde, crie par le mouvement de Dieu, pour l'instruction de tous les hommes: *Vanité des vanités, toutes les choses du monde ne sont que vanité* (*Eccle.* I, 2); et répète souvent qu'il a expérimenté qu'il n'y a en toutes ces choses que vanité et affliction d'esprit.

4° Pour vous convaincre d'une manière palpable, considérez de quoi servent les choses du monde à l'heure de la mort : nous voyons tous les jours mourir des hommes dans le plus grand éclat de l'honneur, des personnes riches, des personnes belles et avantagées de tout ce qui est en vogue dans le siècle : de bonne foi ont-elles de la satisfaction à l'heure de la mort d'avoir été attachées à ces choses pendant la vie, ou, plutôt n'est-il pas véritable que cela ne peut être sans mille regrets mortels ? Hélas! fallait-il oublier Dieu pour des bagatelles dont rien ne peut rester pour l'autre vie ?

En voilà bien assez pour vous désabuser de l'estime que vous avez faite de ces choses par le passé, pour gémir tout de bon, et vous repentir bien sérieusement du temps que vous avez perdu, et pour vous porter à demander à Notre-Seigneur très-instamment d'être bien établi pour jamais dans le vrai mépris du monde.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — Vous confiant en la grâce de Notre-Seigneur, faites à ses pieds une forte résolution :

1° De ne souffrir jamais dans votre cœur aucune estime pour quoi que ce soit, qui est estimé par les mondains ; mais, quand la tentation vous en viendra, de vous tourner vers Notre-Seigneur, et de lui dire : J'adore, ô divin et aimable Jésus, le mépris souverain que vous avez pour tout cela, et je m'y unis pour jamais.

2° De ne parler jamais en terme d'estime ni des richesses, ni des bons repas, ni de la beauté corporelle, ni des dignités de la terre, ni des talents humains, ni de la noblesse, ni de quoi que ce soit des choses du monde ; mais, quand vous vous trouverez avec des personnes qui en témoignent de l'estime. ou de garder le silence, ou de les désabuser, s'il y a lieu.

3° La plus réelle pratique du mépris du monde est de vous en abstenir toute votre vie, c'est-à-dire de ne prendre que le nécessaire dans l'usage des créatures, en rejetant fidèlement toutes les superfluités que l'orgueil et la sensualité ont introduites, comme on voit assez chez les mondains dans leurs habits, dans leurs tables, dans leurs logements, dans leurs divertissements et dans tout le reste, où sont étalées toutes les marques de la concupiscence débordée de la nature corrompue : *Omnis qui in agone contendit ab omnibus se abstinet.* (*I Cor.* IX, 25.)

4° Ne vous appuyez point sur les créatures; ne mettez point votre confiance dans les choses du

monde, mais en Dieu. *Maledictus qui ponit carnem brachium suum.* (*Jerem.* XVII, 5.)

Væ qui descendunt in Ægyptum ad auxilium. (*Isa.* XXXI, 1.)

TROISIÈME PARTIE. — *Conclusion.*

1° Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites dans l'oraison.

2° Demandez-lui pardon des fautes que vous y avez commises.

3° Donnez-vous à la sainte Vierge, et confiez-lui vos bons desseins, et toutes vos saintes résolutions.

BOUQUET SPIRITUEL. — *Filioli, nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt.* (*I Joan.* II, 15.)

Mundi per abstinentiam
Ipsi canamus gloriam.
(*Offic. eccl.*, hymn. Dom. ad Prim.)

MÉDITATION IV.

Du mépris que nous devons faire de ce que dira le monde contre nous, si nous servons Notre-Seigneur.

PREMIÈRE PARTIE. — *Préparation.*

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration.

2° Demandez pardon de vos péchés, et donnez-vous à Jésus, afin qu'il vous présente à Dieu son Père.

3° Renoncez à votre esprit et invoquez celui de Notre-Seigneur, qui seul vous peut rendre capable de faire oraison.

SECONDE PARTIE. — *Corps d'oraison.*

PREMIER POINT. *Adoration.* — Quand on vint dire à notre divin Maître que les pharisiens, qui étaient de vrais mondains, puisque l'avarice et l'orgueil les animaient, trouvaient à redire à sa sainte conduite, et en prenaient sujet d'offenser Dieu, il répondit : Laissez-les, ce sont des aveugles ; par où il nous enseigne les sentiments que nous devons avoir, lorsque les enfants du siècle nous voyant marcher avec cœur dans la voie du salut, et persévérer dans la pratique de l'Evangile, en prennent sujet de nous blâmer et de nous railler. Adorez toutes les intentions d'honorer Dieu et de profiter à l'Eglise que Notre-Seigneur avait, en prononçant ces saintes paroles ; remerciez-le et aimez-le de les avoir dites pour vous. Admirez le mépris qu'il a fait, non-seulement en cette occasion, mais dans toute sa vie de ce que le monde disait à son désavantage ; bénissez-le de vous avoir donné l'exemple, demandez-lui humblement de ne vous relâcher jamais de votre devoir, et de ne pas craindre de faire tout ce que vous voyez être nécessaire pour votre salut, quoique le monde en puisse dire.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Aussitôt que les mondains s'apercevront que vous voulez mener une vie plus réglée, que vous voulez penser sérieusement à votre salut, que vous voulez suivre et embrasser les maximes pures de l'Evangile, ils pourront décocher sur vous, aussi bien qu'ils ont fait autrefois sur le Fils de Dieu, les traits de leur médisance ; peut-être calomnieront-ils votre changement d'hypocrisie, de bigoterie, d'artifice ; ils diront que le monde vous a fait mauvais visage, et qu'à son refus vous recourez à Dieu ; vos amis même pourront s'empresser à vous faire des remontrances fort prudentes et charitables à leur avis : Vous tomberez, diront-ils, en quelque humeur mélancolique, vous perdrez votre crédit et votre réputation dans le monde, vous ne serez plus bon à rien, vous deviendrez insupportable, vous vieillirez avant le temps, vos affaires domestiques en souffriront ; il faut vivre au monde comme au monde, on peut bien faire son salut sans tant de mystères, et de bagatelles, etc.

1° Ma Philothée, dit saint François de Sales, tout cela n'est qu'un sot et vain babil ; si vous étiez du monde, dit le Sauveur, le monde aimerait ce qui est sien : mais, parce que vous n'êtes pas du monde, il vous hait : laissez-lui donc dire ce qu'il voudra contre vous ; c'est une bonne marque. Passez trente nuits à danser, il n'en dira mot ; retirez-vous de lui pour en passer une en prière, il criera que tout est perdu : qui ne voit que c'est un juge le plus intéressé et le plus inique qui fût jamais ? Il est favorable à ses enfants, et il est sévère et rigoureux aux enfants de Dieu : n'est-ce pas assez pour vous faire mépriser ce qu'il dira de vous ?

2° Nous ne saurions être bien avec le monde qu'en nous perdant, et n'étant pas bien avec lui, il est impossible que nous le contentions, et qu'il ne dise du mal de vous. Jean est venu, dit le Sauveur, ne mangeant ni buvant, et vous dites qu'il est possédé ; le Fils de l'homme est venu en mangeant et buvant, et vous dites qu'il est Samaritain. C'est ainsi que dit le monde : il est si bizarre et si extravagant, qu'il prend tout de travers. Si, par condescendance, vous vous permettiez de rire et de vous divertir, il s'en scandalisera ; si vous ne le faites pas, il vous accusera d'hypocrisie ou de mélancolie ; il appellera vos gaietés dissolutions, et vos mortifications tristesses ; si vous songez à vos affaires, il dira que c'est avarice ; si vous n'y songez pas, il dira que c'est négligence : vous le savez. Après cela, comment s'arrêter à ce qu'il dit ? assurez-vous qu'il vous fera toujours la guerre. Laissons cet aveugle ; qu'il crie tant qu'il voudra comme un hibou, pour inquiéter les oiseaux du jour ; soyons fermes en nos desseins, invariables dans nos résolutions. La persévérance fera bien voir comme c'est tout de bon que nous nous sommes donnés à Dieu ; et cependant comme les enfants du siècle sont de vrais aveugles pour les choses de Dieu, comme dit Notre-Seigneur, et comme l'expérience nous fait voir, ne nous arrêtons pas plus à ce qu'ils disent touchant les pratiques des vertus, qu'on s'arrêterait aux discours d'un aveugle touchant les couleurs.

3° Les gens du monde ayant les démons pour directeurs, comme nous l'apprend le saint Apôtre, nous serions bien malheureux de faire cas de ce qui nous est dit par une telle direction, et qui ne tend très-assurément qu'à déshonorer Dieu, et à nous perdre. Quelle faiblesse donc de tant alléguer ce dire du monde, et de ne pas servir Dieu, parce que dans le monde on en dirait ceci ou cela ? Ce serait faire un grand tort au Fils de Dieu de laisser là les pratiques de piété qu'il approuve et qu'il veut de nous, parce que les enfants du siècle ne les approuvent pas. Pourriez-vous à l'heure de la mort supporter le reproche d'avoir fait plus de cas de l'approbation du monde que de celle de Jésus-Christ, et seriez-vous trouvé sage à la fin de votre vie d'avoir préféré les sentiments de ces fous à ceux de la sagesse incarnée ?

Quel sujet de confusion d'avoir eu tant d'égard au sentiment du monde par le passé ? Dieu de sa part ne vous refusera pas la grâce de mépriser le monde, si vous la demandez sincèrement et de bon cœur ; mais que ferez-vous pour y coopérer ?

Troisième point. *Coopération.* — 1° Vous tiendrez, toute votre vie, pour une des maximes de votre conduite, qu'il ne faut jamais avancer d'un pas pour aucun discours des gens du monde.

2° Prévoyez devant Dieu les occasions particulières que vous aurez dorénavant d'être l'objet des censures et des railleries des mondains, qui ne vous verront jamais dans les pratiques de l'oraison, de la modestie, de la pudeur, de la sobriété, de la vie retirée, qu'ils ne trouvent à redire et n'en fassent cent mauvais discours ; voyez avec la grâce de Notre-Seigneur comment vous vous comporterez en ces rencontres, et soyez bien résolu avec sa sainte grâce d'y être fidèle.

3° Surtout prenez bien une ferme résolution, particulièrement sur le fait de votre vocation, ou pour ce qui regarde les obligations de votre état, de n'écouter jamais ce que dira le monde, mais de suivre ce que Notre-Seigneur vous fera connaître qu'il désire de vous.

Troisième partie. — *Conclusion.*

1° Remerciez Dieu de la grâce qu'il vous a faite de vous souffrir en sa présence, et des autres grâces qu'il vous a accordées dans l'oraison.

2° Demandez pardon à Dieu de vos infidélités.

3° Offrez-vous à la sainte Vierge, et remettez-vous entre ses bras, pour attendre de sa charité maternelle et de son secours la fidélité à vos bonnes résolutions.

Bouquet spirituel. — *Sinite illos, cæci sunt.* (*Matth.* xv, 14.)

HUITIÈME JOUR.

MÉDITATION Ire.

***De l'importance de ne point s'engager dans aucun état sans vocation* (113).**

Première partie. — *Préparation.*

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration.

2° Demandez-lui pardon de vos péchés qui vous rendent indigne de paraître devant lui, et donnez-vous à Jésus-Christ, afin qu'il vous présente à Dieu son Père.

3° Demandez son Saint-Esprit, et renoncez au vôtre.

Seconde partie. — *Corps d'oraison.*

Premier point. *Adoration.* — Considérez comme Notre-Seigneur, qui est la règle et le modèle de tous les Chrétiens, n'a osé entreprendre de travailler au grand ouvrage de la rédemption des hommes, qu'après avoir reçu la vocation de Dieu son Père pour cet effet. Jamais il n'a rien tant souhaité, et comme il y voyait et la gloire de son Père, et le salut des hommes, il n'y avait point d'entreprise pour laquelle il pût avoir plus de zèle ; et cependant il ne veut point s'y appliquer de lui-même, ni rien faire pour l'exécution de ce dessein, que son Père ne l'y ait appelé auparavant. Oh ! l'admirable exemple pour ne vous point engager dans aucun état de vie, ni embrasser aucun emploi sans vocation ! Adorez, aimez, bénissez, louez, remerciez votre aimable Sauveur qui vous le donne.

Deuxième point. *Communion.* — Considérez combien il est important de ne vous point engager dans un état de vie, sans y être appelé de Dieu.

1° Il est moralement impossible de bien vivre et de faire son salut, en quelque état que ce soit, sans vocation. Car pour bien vivre et faire son salut dans un état, on a besoin d'une grâce particulière : or Dieu ne la donne pas ordinairement à ceux qui s'ingèrent d'eux-mêmes, mais seulement à ceux qu'il y appelle ; de sorte que, si vous embrassez le genre de vie où Dieu vous appelle, vous y serez assurément accompagné de la grâce, pour y bien servir sa divine majesté, et y faire votre salut ; car il est de sa fidélité, et de sa bonté infinie de n'appeler jamais personne à le servir dans un état, sans lui donner son secours, et sa bénédiction pour y réussir. Mais si, au contraire, il arrive que, par un aveuglement ordinaire aux gens du monde, vous embrassiez le genre de vie que vous inspire quelque passion, sans vous mettre en peine de la vocation de Dieu, ce sera très-justement qu'il vous privera de ses grâces, puisque vous faites votre volonté, et non pas la sienne, et que vous préférez votre inclination déréglée à son service. *Væ, filii desertores, dicit Dominus, ut faceretis consilium, et non ex me :*

(113) Si on fait retraite pour connaître sa vocation, on prendra les méditations suivantes ; si on la fait pour quelque autre dessein, il faudra prendre d'autres méditations pour ce jour, et en choisir dans quelque livre, qui soient conformes à la fin particulière pour laquelle on fait retraite.

et ordiremini telam, et non per spiritum meum.... qui ambulatis ut descendatis in Ægyptum et os meum non interrogastis. (*Isa.* xxx, 1, 2.) Un maître n'est pas obligé de payer un ouvrier qu'il n'a pas mis en besogne; un domestique n'a point de droit de demander des gages et des appointements à un maître pour les services qu'il lui a rendus contre sa volonté, et qui n'a rien fait de ce qu'il veut; qui est le capitaine qui donne le casque et la cuirasse à celui dont il ne veut pas se servir? Ainsi ne vous flattez pas; quelque bonne intention que vous ayez, si Dieu ne vous appelle point, votre vie ne sera qu'une suite de péchés, et votre mort un comble de malédiction. O Dieu, ce n'est pas un jeu d'enfant que le choix d'une profession!

2° Non-seulement on se damne en s'engageant dans un état sans vocation, mais on commence son enfer dès cette vie, car Dieu permet, par un juste jugement, que ceux qui embrassent ainsi quelque profession, sans qu'il les y appelle, soient tourmentés en ce monde de mille regrets, inquiétudes, chagrins, désespoirs, qui les travaillent sans cesse, qui même bien souvent abrégent leurs jours, et quelquefois d'une manière funeste et déplorable. *Unde et eligam illusiones eorum, et quæ timebant adducam eis quia fecerunt malum in oculis meis et quæ nolui elegerunt.* (*Isa.* LXVI, 4.) En effet, dans le délaissement épouvantable de Dieu, où ils se trouvent, on voit qu'ils s'abandonnent sans retenue aux désirs de leurs cœurs, qu'ils suivent aveuglément leurs propres convoitises, qu'ils tombent ensuite dans une infinité d'abominations et de désordres, et qu'ils vont de péchés en péchés, jusqu'à ce qu'enfin devenant insupportables à eux-mêmes, ils se précipitent malheureusement dans l'enfer. Voilà ce qui arrive ordinairement à ceux qui, de leur propre tête, ou par le conseil des gens du monde, qui n'entendent rien aux voies de Dieu, embrassent un genre de vie où ils ne sont point appelés. Ils sont dans le corps de Jésus-Christ comme des membres hors de leur place, ou comme des membres monstrueux qui ne servent qu'à faire ressentir de cruelles douleurs, ou qui ne sont bons qu'à être retranchés et jetés au feu.

3° C'est un mal où il n'y a guère de remède, que de s'engager ainsi dans un état de vie sans vocation. Les autres péchés nous privent de beaucoup de grâces, et nous rendent dignes de l'enfer; toutefois on s'en relève, et on y trouve beaucoup de remèdes; mais à celui-ci, il y en a bien peu, car ce n'est pas une affaire d'un jour, d'un mois, ou d'une année; c'est un engagement qui dure pour l'ordinaire toute la vie. Certainement si un serviteur, qui ne se met en service que pour un an, ne le fait point à la légère; mais il pense sérieusement pour n'être point trompé, il importe bien plus d'user d'une grande précaution, lorsqu'il s'agit d'embrasser une condition pour toute notre vie, d'où doit dépendre notre éternité.

Ne le faites point inconsidérément, mais après vous être prosterné devant Dieu et vous être bien humilié avec douleur d'avoir entrepris tant de choses de votre tête, et de ne l'avoir pas assez consulté en votre vie passée; demandez-lui le plus instamment que vous pourrez qu'il ne vous abandonne pas à vous-même, dans une rencontre d'une telle importance; que ce soit lui et pas vous qui fasse votre vocation, et que vous fassiez tout ce qu'il faut pour bien connaître et accomplir sa volonté.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — La résolution que vous devez prendre à présent, est de ne vous engager jamais, sous quelque prétexte que ce soit, dans un état ou profession, à moins que vous ne croyez que Dieu vous y appelle; mais comme cette résolution est générale, vous en ferez ensuite de particulières, afin de connaître et suivre la vocation de Dieu.

1° Vous prierez donc beaucoup, et demanderez à Dieu qu'il vous fasse connaître sa volonté: *Vias tuas demonstra, et semitas tuas edoce me...* (*Psal.* XXIV, 4.) *Notam fac mihi viam in qua ambulem.* (*Psal.* CXLII, 8.) Il faut aussi, si vous pouvez, que vous fassiez quelques prières extraordinaires pour cet effet.

2° Vous devez vous présenter à Dieu avec une généreuse indifférence pour tous les genres de vie, lui protestant que vous voulez embrasser celui qu'il lui plaira, et que vous n'y voulez point regarder ce qui y satisfera la nature, mais seulement le service de sa divine majesté, et votre salut.

3° Prenez bien garde si Dieu vous donne quelque attrait intérieur pour quelque vocation particulière, afin de ne point prendre le change, et de ne point suivre les inclinations intéressées et les mouvements de la nature, au lieu des inspirations de Notre-Seigneur, et des attraits de son Esprit.

4° Faites-vous entièrement et particulièrement connaître à votre directeur, qui doit être désintéressé, prudent serviteur de Dieu; et après lui avoir découvert jusqu'au fond de votre cœur, et lui avoir manifesté toutes vos intentions, inclinations, dispositions, tentations, passions, desseins, vues, résolutions, désirs, en un mot, tout ce qui se passe en vous, suivez aveuglément ses avis, et faites tout ce qu'il vous conseillera.

TROISIÈME PARTIE. — *Conclusion.*

1° Remerciez Dieu de la faveur qu'il vous a accordée de vous souffrir en sa présence, et des autres grâces qu'il vous a faites dans l'oraison.

2° Demandez-lui pardon des fautes qui vous y sont échappées.

3° Offrez-vous à la sainte Vierge, et remettez-lui entre les mains toutes vos résolutions, afin qu'elle vous obtienne la grâce de vous y rendre fidèle dans les occasions.

BOUQUET SPIRITUEL. — *Nolite fieri imprudentes, sed intelligentes quæ sit voluntas Dei.* (*Ephes.* v, 17.)

MEDITATION II.

De l'examen qu'un chacun doit faire sur l'état où il est, pour connaître si c'est Dieu qui l'y a appelé.

PREMIÈRE PARTIE. — *Préparation.*

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration.

2° Renoncez à vous-même et à vos péchés, à la vue de votre indignité à paraître devant lui ; et ensuite unissez-vous à Jésus-Christ, afin qu'en lui vous soyez digne de paraître devant la majesté de Dieu son Père.

3° Demandez-lui son Esprit, et renoncez au vôtre.

SECONDE PARTIE. — *Corps d'oraison.*

PREMIER POINT. *Adoration.* — C'est une vérité fondamentale de notre religion, que Dieu qui nous veut tous dans son Eglise, ne nous veut pas tous dans un même genre de vie. L'Eglise est le bâtiment de Dieu, comme dit l'Apôtre, et chacun de nous en doit être une pierre ; or, c'est le grand architecte qui place chaque pierre au lieu qu'il lui a destiné. L'Eglise est le corps de Jésus-Christ, comme dit le même apôtre, et chacun de nous en doit être un membre ; mais c'est le Saint-Esprit, qui, formant ce corps, met chaque membre à l'endroit où il doit être ; autrement il y aurait quelque chose de difforme et de monstrueux. L'Eglise est la sainte famille de Dieu, et chacun y doit avoir les emplois, selon que le père de famille les distribue : autrement tout y serait en confusion. Admirez la sagesse de Dieu, qui met un si bel ordre dans son Eglise ; unissez-vous aussi à toutes les parties de cette belle et sainte Eglise, qui loue Dieu bien plus excellemment que ne font les cieux, ni toutes les autres créatures.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Pour vous exciter puissamment à bien examiner votre vocation, voyez les grands sujets que vous avez de craindre de n'être pas dans l'état et dans la profession où Dieu vous veut.

Vous tirerez le premier sujet que vous avez de craindre, des motifs que vous avez considérés en la méditation précédente. Etre dans un état sans vocation, c'est être dans une impossibilité morale de faire son salut, c'est une des marques des plus assurées de la dernière réprobation, c'est non-seulement la source de tous les malheurs qui arrivent en cette vie, mais le comble de toutes sortes de malédictions pour l'autre. Repassez encore ces motifs, car ils sont assurément bien forts pour vous faire penser sérieusement à vous-même, et vous obliger à bien examiner si c'est Dieu qui vous a appelé à l'état où vous êtes. 2° Non-seulement il y a bien à craindre à une personne qui n'est pas dans l'état où Dieu l'appelle, mais encore vous avez à redouter en votre particulier que Dieu ne vous ait point appelé à celui où vous êtes, et c'est à quoi vous devez à présent bien faire attention. Les marques que Dieu nous a appelés dans un état sont : 1° quand nous avons choisi cet état avec une pure et droite intention, pour y plaire à Dieu et y mieux faire notre salut, et non pas pour l'honneur, le profit, ou le plaisir ; 2° quand nous voyons que nous avons quelque disposition pour nous acquitter chrétiennement des obligations qui sont attachées à ce genre de vie, et que nous pouvons nous y sauver ; 3° quand nous ne l'avons choisi qu'après avoir consulté Dieu, et l'avoir beaucoup prié de nous faire connaître sa volonté ; 4. quand nous ne nous y sommes point engagés de notre tête et de notre propre mouvement, ni par le seul conseil des parents ou des personnes du monde, mais par l'avis des personnes prudentes et sages selon Dieu, et de nos directeurs ou supérieurs spirituels. Voyez, par ces quatre marques, si vous n'avez point sujet de craindre que Dieu ne vous ait pas appelé à l'état où vous êtes.

3° Ce qui vous doit encore donner grand sujet de craindre, et ensuite de bien examiner si vous êtes appelé à l'état que vous avez enbrassé, c'est que la plupart se trompent en cette occasion, faute d'y bien penser, et vous vous y tromperez comme les autres ; car, comme on a ordinairement une inclination naturelle à un état et à un office plutôt qu'à un autre, on se laisse aisément aller à cette inclination, on la suit à l'aveugle, on se jette dans le parti qu'elle persuade d'embrasser ; et, à moins que de bien examiner si cette inclination naturelle porte en soi les marques et les caractères de la volonté de Dieu, c'est-à-dire si elle est conforme aux mouvements, aux attraits que nous donne la grâce ; si elle est pure, c'est-à-dire ne nous portant à embrasser un état plutôt qu'un autre, que dans la vue de la gloire de Dieu et de notre salut ; si elle est forte, sans néanmoins trop de précipitation, ni trop d'emportement ; si enfin elle est persévérante, et non pas de peu de jours. On se trompe sans y penser, et, sous le faux attrait d'une inclination corrompue qui nous déçoit, nous prenons la voix de la nature pour la voix de Dieu, et nous demeurons dans un état quand il nous voudrait dans un autre.

Faites bien réflexion sur vous-même pour voir si vous n'êtes point de ce nombre. Ne vous êtes-vous point engagé dans le monde, et n'y avez-vous pas pris tel ou tel emploi, sans examiner si l'inclination qui vous y portait était une inclination de grâce, si vous y feriez mieux votre salut que dans un autre état, si ce n'était point un emportement de nature, ou un moment de passion, etc. ? Pressez-vous là-dessus, et répondez, et vous verrez le sujet que vous avez de craindre, et de vous confondre devant Dieu ; mais surtout de désirer qu'il vous éclaire, vous conduise et vous fortifie pour embrasser l'état où il vous appelle, quel qu'il puisse être, malgré toute la répugnance de l'inclination et l'opposition de la nature. C'est ce que vous demanderez présentement à Dieu avec instance.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous d'être quelques jours sans faire attention à vos inclinations, ou, à ce que le monde pourrait dire sur le choix d'un état, afin de pouvoir plus à l'écart et en

silence écouter seulement ce que Dieu vous dira ; le monde fait trop de bruit : nos inclinations sont trop emportées, quand on y fait attention on ne peut pas bien discerner la voix de Dieu.

2° Etant ainsi séparé de la vue et de la considération de toute créature, retiré dans le secret de votre cœur, et prosterné devant Dieu, dans un ardent désir de connaître sa sainte volonté, et de la suivre ; dites avec le Prophète : *Mon Dieu, parlez, parce que votre serviteur écoute.* (*I Reg.* III, 10.) Mon cœur est prêt, oui il est tout prêt à vous suivre ; faites-moi donc connaître la voie que je dois prendre : délivrez-moi de mes ennemis, Seigneur, et enseignez-moi à faire votre volonté.

3° Voyez si vous voudriez mourir dans l'état où vous êtes ; car, si vous ne vouliez pas y mourir, il ne faut pas non plus y vouloir vivre ; et c'est là le grand secret des personnes bien sages, et une résolution à prendre, si vous voulez assurer votre salut : de ne demeurer jamais dans un état, où vous ne voudriez pas être trouvé à l'heure de votre mort

TROISIÈME PARTIE. — *Conclusion.*

1° Remerciez ; 2° demandez pardon ; 3° offrez.

BOUQUET SPIRITUEL. — ***Res est caute et longanimiter et secundum Deum ponderanda.*** (***De Imit. Christ.***, lib. I.)

MÉDITATION III.

Qu'il ne faut point différer à embrasser l'état auquel on a reconnu que Dieu appelle.

PREMIÈRE PARTIE. — *Préparation.*

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration.

2° Comme vous êtes indigne de paraître devant Dieu, anéantissez-vous devant lui ; et, après avoir renoncé à vos péchés et à vous-même, unissez-vous à Jésus-Christ pour paraître en lui devant la majesté de Dieu son Père.

3° Comme vous êtes incapable de prier Dieu comme il faut, par vous-même, invoquez le Saint-Esprit, et renoncez au vôtre.

DEUXIÈME PARTIE. — *Corps d'oraison.*

PREMIER POINT. *Adoration.* — Considérez jusqu'où a été la fidélité de Notre-Seigneur pour obéir aux volontés de Dieu son Père ; il ne les a pas plus tôt connues, qu'il les a acceptées avec amour, et quoiqu'il vît la peine qu'il devait avoir à les exécuter, et qu'il faudrait pour cela se réduire à être l'opprobre du monde et l'abjection du peuple, et qu'il lui en coûterait tout son sang et sa vie, il n'a pas laissé néanmoins de s'y soumettre de tout son cœur. Je le veux, dit-il, dès le premier instant de sa vie ; ces ordres de mon Père sont au fond de mon cœur, pour ne m'en départir jamais. Adorez les dispositions saintes dont son âme était remplie en prononçant ces belles paroles. Admirez la fidélité avec laquelle il les a ponctuellement accomplies ; remerciez-le de vous avoir donné un si bel exemple, et de vous avoir mérité la grâce de l'imiter.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Puisque Dieu vous accorde la grâce de vous faire connaître l'état où il vous veut, et le genre de vie où il vous appelle, il faut vous y résoudre sans délai.

Car 1° que cherchez-vous davantage après avoir trouvé tout ce que Dieu veut de vous? C'est lui qui vous appelle, vous n'en doutez plus, c'est lui qui vous veut dans tel état, il vous l'a fait assez connaître ; rejetez donc tout délai. Vous devez ce respect à sa volonté et à son excellence ; vous devez cette reconnaissance à ses grâces, au sang et à la mort de Jésus, qui vous les a méritées ; vous devez cette fidélité à la bonté de son Saint-Esprit, qui vous les applique au temps que sa sagesse connaît être le plus propre. Prenez bien garde, dit saint Bernard, de vous laisser surprendre au conseil pernicieux d'une sagesse maudite, qui étouffe en nous la ferveur de l'esprit, en nous persuadant de ne nous point déterminer si vite à l'état où nous savons bien que Dieu nous appelle. N'agissez point avec précipitation, dit cette fausse sagesse, considérez mûrement et à loisir ce que vous devez faire ; ce que vous allez entreprendre est un grand ouvrage, et qui a besoin d'une grande et sérieuse délibération ; éprouvez ce que vous pouvez ; consultez bien vos amis, afin de ne vous point repentir ensuite de ce que vous aurez fait. C'est là une sagesse mondaine, terrestre, animale, diabolique, ennemie du salut, qui étouffe la grâce, et qui nous met dans un état de stupidité qui excite Dieu à nous vomir. C'est ce à quoi vous devez prendre garde, et vous en avez sujet ; car puisque Dieu vous appelle, et que vous en êtes assuré, pourquoi chercher d'autre conseil? en trouverez-vous jamais de plus saints, de plus fidèles et de plus sages? *Quantos mundi maledicta sapientia supplantat, et conceptum in eis exstinguit spiritum quem voluerat Dominus vehementer accendi! Noli, inquit, præcipitanter agere, diu considera, diligentius intuere, magnum est quod proponis, et opus habens multa deliberatione, experire quid possis, amicos consule, ne post factum pœnitere contingat. Hæc sapientia mundi terrena, animalis, diabolica, suffocatrix vitæ, mater tepiditatis quæ solet Deo vomitum provocare : cave tibi ait. Utquid enim, cum a Deo verbum esse non dubites, quid opus est deliberatione? Vocat magni consilii Angelus, quid aliena consilia præstolaris? quis enim fidelior, quis sapientior illo?* (S. BERN.) Faites bien réflexion sur ces paroles, et ne différez point à exécuter ce que Dieu veut de vous présentement, et ce qu'il désire que vous vouliez. Vous en pourriez bien différer l'exécution, s'il y avait quelque sujet raisonnable qui l'empêchât pour le moment : mais de différer la volonté de l'exécuter quand vous le pourrez, ou de l'exécuter même à présent, si vous le pouvez, c'est de quoi il est question, c'est sur quoi il faut vous résoudre, c'est ce qui ne se peut différer sans mépris.

2° En effet, quel mépris de voir un Dieu qui fait bien l'honneur à sa créature de lui déclarer les

bonnes volontés qu'il a pour elle, si elle les veut agréer, et qui ne demande rien d'elle pour le présent, sinon qu'elle les accepte avec résolution de les exécuter ; et que cette créature lui tourne le dos, ne fasse pas semblant de l'écouter ou de l'entendre, ou qu'elle le renvoie sans lui témoigner qu'elle veuille autrement agréer sa proposition, sinon qu'elle y pensera, qu'elle y avisera, qu'elle en consultera, mais que pour ce but, elle ne peut pas s'y résoudre, qu'il attende, qu'il s'en aille, et qu'il fasse de ses grâces ce qu'il lui plaira? Qu'est-ce que mépris, si cela ne l'est? Que pouvez-vous attendre après ce mépris, sinon que Dieu vous fasse le même traitement, et que quand vous viendrez un jour à vouloir choisir un état de vie pour vous sauver, vous n'y reconnaissiez plus rien ; vous choisissiez toute autre condition que celle où Dieu vous voulait ; que vous n'y rencontriez que des misères et des malheurs ; que vous en veniez aux regrets, aux repentirs, aux larmes, et que vous n'entendiez pour toute réponse que ces paroles des *Proverbes :* Parce que je vous ai appelé, et vous m'avez refusé, dit Dieu : je vous ai tendu la main pour vous montrer au doigt l'endroit où je voulais vous placer, et vous ne m'avez pas daigné regarder, vous n'avez fait que mépriser tous mes avis et mes inspirations : n'est-il pas juste que je me moque de vous, quand je vous verrai dans ces malheurs que vous appréhendiez, et auxquels vous pouviez remédier si vous eussiez voulu ; et quand vous le voudrez, vous ne le pourrez plus : *Quia vocavi, et renuistis ; extendi manum meam, et non fuit qui aspiceret ; despexistis omne consilium meum et increpationes meas neglexistis : ego quoque in interitu vestro ridebo, et subsannabo, cum vobis id quod timebatis, advenerit.* (*Prov.* I, 24, 26.) Que dites-vous à cela? C'est Dieu qui parle, vous n'en pouvez douter ; c'est lui qui vous assure qu'il vous châtiera, si vous n'acceptez la vocation où il vous appelle ; c'est un article de foi, car c'est sa parole expresse.

Voyez donc le sujet que vous avez de redouter ces menaces ; et pour les prévenir, déterminez-vous dès à présent à embrasser l'état et le genre de vie où vous savez qu'il vous appelle ; c'est la grâce que vous lui demanderez avec instance.

Troisième point. *Coopération.* — 1° Si vous pouvez embrasser dès à présent le genre de vie, où vous savez bien que Dieu vous veut, et que vous savez même vous être nécessaire pour le salut, ne différez point à demain de le prendre, de peur que sa juste colère ne vous prévienne.

2° Si vous voyez que Dieu vous veut dans un état, mais que le temps ne soit point encore venu, auquel il veut que vous accomplissiez ce dessein, offrez-vous maintenant à lui pour l'embrasser de tout votre cœur, dans le temps qu'il vous marquera ; et en attendant, éloignez toutes les pensées qui pourraient vous venir de suivre d'autres partis. Prenez un train de vie conforme, autant que vous pourrez, à l'état auquel vous savez qu'il vous veut ; employez tous vos soins pour ôter tous les obstacles que vous rencontrerez, et que vous prévoyez en pouvoir retarder l'exécution.

3° Dans la crainte qu'un respect humain, un intérêt de famille, la considération d'un père offensé, d'une mère affligée, d'un parent ou ami qui s'y oppose, ne vous arrête point, songez au conseil que vous donnent les saints, et Notre-Seigneur même, de ne point préférer un intérêt temporel à son service; et sachez que c'est un des plus grands actes de religion que vous puissiez faire, que de leur être cruel en cette occasion pour suivre Jésus-Christ qui vous appelle. *Si diligeretis me*, leur devez-vous dire, *gauderetis utique quia vado ad Patrem meum et vestrum* (*Joan.* XIV, 28), *imo universorum Patrem : alioquin quid mihi et vobis? Scriptura*, dit saint Jérôme, *præcipit parentibus obsequendum, sed quicunque eos supra Christum amat, perdit animam suam... Gladium tenet hostis ut me perimat, et de matris lacrymis cogitabo? Propter patrem Christi militiam deseram, cui sepulturam Christi causa non debeo, quam omnibus alioquin ejus causa debeo? Non solum moneo, sed et obtestor ut si patrem pro Christo offendistis, in ea offensione duretis ; qui enim perseveraverit usque in finem, hic salvus erit. — Honorandus est pater*, dit saint Augustin, *sed obediendum est Deo ; amandus est generator, sed præponendus est Creator.*

Troisième partie. — *Conclusion.*

1° Remerciez Dieu de la grâce qu'il vous a faite dans l'oraison.

2° Demandez pardon des fautes que vous y avez commises.

3° Offrez-vous à la sainte Vierge, et jetez-vous avec confiance entre ses bras.

Bouquet spirituel. — Pour ne point différer d'accomplir la volonté de Dieu qui vous sera connue, ayez souvent ces paroles présentes à votre esprit: « *Væ qui spernis, nonne et ipse sperneris?* » (*Isa.* XXXIII, 1) *et cum fatigatus desieris contemnere, contemneris. Licet parvulus ex collo pendeat nepos : licet sparso crine et scissis vestibus ubera quibus te nutrierat, mater ostendat ; licet in limine pater jaceat*, etc., *per calcatum perge patrem, siccis oculis ad vexillum crucis evola : pietatis genus est hac in re esse crudelem.* (S. Hieron.)

CONSIDERATION

SUR L'IMPORTANCE DE CONSULTER SA VOCATION ET L'ÉTAT OU DIEU VOUS VEUT.

Premier point. — Mettez-vous en la présence de Dieu, et vous unissant à Jésus-Christ, demandez-lui son Saint-Esprit pour connaître si vous êtes dans l'état de vie où Dieu vous veut, et si vous y faites ce que Dieu veut.

Deuxième point. — 1° Considérez que, pour être dans l'état de vie où Dieu vous veut, il faut que vous soyez dans un état où vous puissiez vous sauver : car Dieu, qui veut le salut de tout le monde, ne voudra jamais que vous soyez dans un état où infailliblement vous vous perdriez.

2° Considérez qu'encore qu'il n'y ait point d'état, en parlant en général, où on ne se puisse sauver dans le christianisme, et que Notre-Seigneur étant venu pour sanctifier toutes les conditions, il n'y en ait point où Dieu ne donne des grâces suffisantes pour le salut : il est constant néanmoins qu'il y a des personnes qui ne se sauveront jamais dans de certaines conditions, soit à cause des fortes et fréquentes occasions de péché qu'ils y rencontrent, soit à cause de l'incapacité qu'ils ont d'en acquitter les charges, soit à raison de quelque autre circonstance qui les met dans un péril évident de s'y perdre, et dans une impossibilité morale de s'y sauver.

3° Considérez qu'on est en grand danger dans un état, quand on n'a jamais examiné sa vocation, quand on a embrassé une profession par des vues humaines, ou des motifs intéressés, quand on est engagé à vivre dans le monde, parce qu'on y trouvait plus de plaisir, parce qu'on était aîné de famille, parce que les parents le voulaient de la sorte, parce qu'on avait beaucoup de talents, pour y pouvoir réussir; quand on s'y est déterminé de soi-même, et qu'on y est même si attaché, qu'on aurait encore peine à consulter sa vocation, et à demander avis à des gens de piété, de peur qu'on ne nous conseillât de quitter l'état où nous sommes ; quand on prend pour des rêveries et des propositions sans fondement, le conseil qu'on nous donne d'en conférer sérieusement, et d'examiner à fond si nous ne ferions pas mieux d'en prendre un autre ; quand cependant nous tombons de temps en temps dans le péché, que nonobstant les pensées, désirs, ou résolutions de servir Dieu, nous nous laissons souvent emporter par les tentations ; que nous n'y faisons aucun progrès dans la vertu, que nous sentons bien que nous ne sommes pas assez forts pour résister aux compagnies, aux entretiens, aux occasions, et pour nous soutenir dans les périls qui s'y rencontrent.

4° Considérez par ces marques, si vous n'avez pas sujet de craindre que Dieu ne vous veuille pas dans l'état où vous êtes; et quoique vous n'en ayez pas de scrupule, ne laissez pas d'y faire attention devant Dieu ; car, comme il y en a qui par timidité craignent où il ne faut point craindre, il y en a aussi qui, par présomption, ne craignent point, où il y a sujet certainement de trembler. Voyez desquels vous êtes.

Troisième point. 1° Résolvez-vous, si vous n'avez point encore examiné sérieusement et à fond, et avec des gens de piété l'état où Dieu vous veut de le faire, et priez Dieu pour cela pendant votre retraite.

2° Quoiqu'il vous semble que Dieu vous veut dans l'état où vous êtes, que vous n'ayez aucun doute sur votre vocation, et que vous soyez en paix : ne vous arrêtez pas à vos pensées, peut-être n'est-ce qu'une fausse paix ; et quand il n'y aurait que la seule peine que vous avez à consulter, vous devriez craindre que, vous y étant déterminé par votre propre choix, vous n'y demeuriez que parce que la nature s'y trouve satisfaite. Après que vous aurez bien consulté, si vous voyez que Dieu ne vous demande point dans l'état où vous êtes, n'y demeurez pas davantage, mais embrassez d'abord celui qu'il vous fera connaître : car être dans un état où Dieu ne vous veut pas, c'est être dans le droit chemin de l'enfer.

3° Quoique la nature répugne à ce changement, quoiqu'elle en souffre d'étranges gênes, quoique tout votre sentiment y contredise : ne craignez point de suivre la voix de Dieu, car celui qui vous appelle saura bien vous donner les forces nécessaires pour lui être fidèle.

4° Que si vous vous trouvez dans l'emploi et la condition où Dieu vous veut, et que vous l'ayez déjà autrefois consulté, demeurez en paix sur votre état, à la bonne heure ; bénissez-en la divine Providence, vous en avez sujet, mais résolvez-vous d'y éviter toute sorte de mal, et d'y faire tout le bien que vous pourrez.

NEUVIÈME JOUR

MÉDITATION Ire.

De la vie tiède.

Première partie. — *Préparation.*

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration.

2° Reconnaissez-vous indigne de paraître devant Dieu, et, à cette vue, demandez-lui pardon de vos péchés, et priez Notre-Seigneur de vous unir à lui, et, par ce moyen, de vous rendre digne d'être souffert en la présence de son Père.

3° Dans la conviction de votre incapacité à bien faire oraison, et à prier Dieu comme il faut, renoncez à votre esprit, et priez Notre-Seigneur de vous donner le sien.

Deuxième partie. — *Corps d'oraison.*

Premier point. *Adoration.* — Considérez les sentiments de Notre-Seigneur, qui ne sont point différents de ceux de Dieu son Père, à l'égard des âmes tièdes, c'est-à-dire à l'égard de ceux qui ne sont ni tout à fait bons, ni tout à fait méchants, qui n'ont ni de grands péchés, ni aussi une grande ferveur; qui ne sont pas assez parfaits pour être dans l'état de vertu où ils doivent être selon leur condition, et selon les grâces que Dieu leur donne, mais qui ne sont pas aussi mauvais qu'ils aient perdu la conscience et la haine du vice. Ce sont des personnes dont il a une telle horreur, qu'il proteste qu'il ne les peut souffrir, qu'il ne les peut voir qu'à contre-cœur, qu'il les vomira de sa bouche, et qu'il aimerait mieux qu'ils fussent ou tout à fait chauds, ou tout à fait froids, que d'être dans cet état de tiédeur, qui lui est insupportable. Admirez ces dispositions du cœur du Fils de Dieu ; adorez ces sentiments ; mais surtout demandez-lui la grâce de les connaître à fond, et de vous ouvrir le cœur pour bien peser ces étranges paroles qu'il adresse à vous autant qu'à tout autre : *Utinam frigidus esses aut*

calidus! sed quia tepidus es, nec frigidus nec calidus, incipiam te evomere ex ore meo. (*Apoc.* III, 15, 16.)

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Pour avoir horreur à jamais de la tiédeur, et vous convaincre du grand sujet qu'il y a de la craindre, concevez bien, 1° ce que c'est d'être vomi de la bouche de Dieu, qui est le malheur des âmes tièdes. Prenez bien garde que cela dit trois choses : comme un aliment et un poison que l'on a pris, avant qu'il fasse vomir, fait soulever et bondir le cœur : ainsi une âme tiède fait mal au cœur à Dieu, il ne la peut supporter qu'avec peine. Oh ! quel état de faire mal au cœur à Dieu ! Non-seulement elle lui fait mal au cœur, mais ensuite Dieu la rejette, il l'écarte de lui, il s'en sépare, c'est-à-dire qu'elle n'y est plus liée par les grâces qui l'y attachaient auparavant : comme on rejette et on éloigne de soi une nourriture que l'on vomit. Oh ! quelle situation d'être éloigné et rejeté de celui hors duquel il n'y a que misère ! Comme ce qu'on a vomi fait horreur, qu'on n'a garde de le reprendre, qu'il faudrait pour cela d'étranges efforts ; ainsi quand une fois une âme tiède a été vomie et abandonnée de Dieu, il n'y a presque plus d'espérance qu'il la reprenne, il n'y a guère d'apparence qu'il se la réunisse, à moins d'un effort de grâce extraordinaire. Pesez bien ces trois circonstances qui sont renfermées dans cette malédiction des âmes tièdes, que Dieu les vomira : et servez-vous-en d'un premier motif pour vous convaincre de l'obligation que vous avez d'éviter la tiédeur.

2° Concevez bien que la tiédeur est si dangereuse, qu'au témoignage de Dieu même, l'état de froideur lui serait préférable, c'est-à-dire qu'il vaudrait mieux être grand pécheur, que d'être tiède et lâche à son service, au moins y aurait-il plus de facilité pour la conversion, et plus d'espérance pour le salut. Car, dit saint Grégoire, celui qui est froid, se voyant en péché mortel et digne de l'enfer, craint de mourir en cet état, et ainsi il a recours tôt ou tard à la pénitence : au lieu que le tiède se croyant en la grâce de Dieu, et comme assuré de son salut, ne se met point en peine de tendre à la perfection, et il croupit dans mille défauts, mille imperfections, mille péchés véniels, qui enfin le précipitent dans le mortel, et enfin dans l'endurcissement. Celui qui est froid est ennemi de Dieu, et le tiède est encore son ami, car il n'a pas tout à fait rompu avec lui : or, Dieu est plus fâché d'être offensé par son ami que par son ennemi, et c'est pourquoi il le châtie à la fin plus que l'autre. Le tiède, qui est en grâce, est comme un serviteur à qui son maître a donné un talent pour le faire profiter, mais qui l'a enfoui par lâcheté ; et le froid est comme celui qui, ayant aussi reçu un talent, et commencé à le faire profiter, l'a perdu par le naufrage : or il est constant que le maître aura plutôt pitié de ce dernier que de l'autre. Et, en effet, Notre-Seigneur condamne ce paresseux et ce lâche à être jeté, pieds et mains liés, dans les ténèbres extérieures, après lui avair ôté son talent pour le donner à un autre.

3° Concevez bien que la tiédeur, outre qu'elle fait mal au cœur à Dieu, et qu'elle met une âme dans un état plus dangereux que le péché mortel, attire toute sorte de malédictions sur celui qui en est atteint, car elle est inséparablement accompagnée de trois défauts qui provoquent la malédiction de Dieu. Le premier est de s'acquitter de ses devoirs envers Dieu avec une grande négligence, c'est ce que fait le tiède : or, Dieu nous assure que maudit est celui qui fait son œuvre négligemment. Le second est de mépriser les moyens de s'avancer dans la perfection, par exemple, les petites pratiques de vertu, faire peu de cas des petits défauts, c'est l'ordinaire du tiède : or, Dieu dit malédiction à celui qui méprise, parce qu'il sera méprisé ; et comment Dieu le méprise-t-il ? quel malheur lui arrive-t-il ? c'est que Dieu lui retirant ses grâces, comme il a été dit, le laisse peu à peu tomber dans le péché mortel. *Qui spernit modica paulatim decidet.* (*Eccli.* XIX, 1.) Le troisième est de scandaliser son prochain ; c'est ce que fait le tiède, surtout dans une communauté, car il est cause par son exemple que les autres, principalement les nouveaux venus, négligent leur devoir, et que le bon ordre, et par conséquent la bénédiction périssent dans une maison, et qu'elle tombe dans le déréglement ; or, Dieu donne sa malédiction à celui par qui le scandale arrive.

N'est-ce pas assez pour vous faire craindre la tiédeur, surtout si vous faites réflexion sur vous-même ? car, à bien examiner vos dispositions et votre conduite, il y a toute apparence que vous êtes dans cet état. Humiliez-vous-en devant Dieu, et confondez-vous de vous voir si peu fervent, étant à la fournaise, comme vous êtes, recevant tous les jours tant de grâces qui auraient converti des royaumes entiers ; demandez-lui pardon de votre lâcheté ; désirez d'en sortir. Priez-le d'allumer en vous le feu de sa divine charité, et de vous donner son Saint-Esprit de ferveur, qui vous enflamme à son service.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous, puisqu'il y a tant à craindre dans l'état de tiédeur, de vous désabuser des fausses persuasions que vous pourriez avoir de ne rien craindre, et de vous représenter souvent et vivement les considérations qui vous peuvent persuader que vous êtes aussi véritablement des tièdes, qu'il est vrai que vous n'êtes pas des plus fervents et des plus parfaits.

2° Résolvez-vous de ne point faire de comparaison de vous aux autres, car c'est souvent ce qui vous perd ; et ce qui vous faisant croire que vous n'êtes pas des plus méchants, ni par conséquent dans le plus grand danger, vous entretient dans l'état de tiédeur où vous êtes ; mais, au contraire, rappelez souvent dans votre esprit qu'il ne faut pas être des plus méchants pour être des tièdes, et qu'il ne faut

qu'être tiède, pour être dans le plus périlleux de tous les états.

3° Résolvez-vous de ne vous point fier en vos bons sentiments, et dans quelque désir que vous avez de devenir meilleur, si vous n'en venez aux effets ; et encore faut-il que ces effets soient animés de ferveur ; car c'est là proprement être tiède, que d'avoir des désirs et des sentiments de vertu, sans l'exercer, ou de l'exercer sans ferveur, et ne s'y pas comporter comme il faut dans toutes les occasions qui se présentent.

4° Ne rejetez plus la faute sur vos occupations, sur vos infirmités, sur la difficulté de la vertu, car on ne vous demande que ce que vous pouvez avec la grâce ; mais sur votre cœur qui est partagé, et dont vous donnez une partie à Dieu, et l'autre aux créatures ou à l'amour de vous-même ; c'est proprement parler ce qui fait la tiédeur ; et c'est pourquoi Dieu l'abhorre tant qu'il ne la peut souffrir, et que vous devez travailler dorénavant à ôter ce partage, à revenir entièrement à Dieu, et à ramasser toutes vos affections et tous vos désirs pour les réunir en lui et en son saint amour.

TROISIÈME PARTIE. — *Conclusion.*

1° Remerciez Dieu de la grâce qu'il vous a faite dans l'oraison.

2° Demandez-lui pardon des fautes que vous y avez commises.

3° Offrez-vous à la sainte Vierge, pour trouver en elle de quoi satisfaire avantageusement à vos obligations.

BOUQUET SPIRITUEL : *Utinam frigidus esses aut calidus ! sed quia tepidus es.... incipiam te emovere ex ore meo.* (*Apoc.* III, 15, 16.)

MÉDITATION II.

De la rechute dans le péché.

PREMIÈRE PARTIE. — *Préparation.*

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration.

2° Demandez-lui pardon de vos péchés, et priez-le de vous souffrir en sa présence pour l'amour de son cher Fils, à qui vous vous unirez de tout votre cœur.

3° Demandez-lui instamment son Saint-Esprit, et renoncez au vôtre.

SECONDE PARTIE. — *Corps d'oraison.*

PREMIER POINT. *Adoration.* — Considérez que la vie de la grâce qui vous a été premièrement donnée par le baptême, et que vous avez ensuite réparée par la pénitence, n'est autre chose qu'une participation de cette vie toute sainte et toute divine que Notre-Seigneur puise dans le sein de son Père, de toute éternité, et qu'il reçoit avec gloire en son humanité au jour de sa résurrection. Considérez que cette vie est appelée, par les saints Pères, une vie de résurrection, une vie de gens ressuscités, une vie d'éternité, pour vous apprendre que vous devez apporter tous vos soins pour ne la perdre jamais ; et que, comme Jésus-Christ ressuscité ne meurt plus, ainsi vous avez une obligation très-étroite de ne plus mourir au péché après que vous êtes ressuscité à la grâce. Adorez Jésus-Christ en sa résurrection, vivant pour jamais, qui vous donne cette instruction par son état. *Sospitantis Domini verba sunt et docentis, curantis, et pariter monentis : « Ecce, inquit* (*Joan.* V, 14), *sanus factus es, jam noli peccare, ne deterius quid tibi fiat ? »* (CYPRIAN.) Admirez-le dans la gloire de sa nouvelle vie ; remerciez-le de la grâce qu'il vous a faite de vous y donner part, et de vous donner aussi les moyens nécessaires pour vous y maintenir.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Pour vous obliger à apporter toutes sortes de précautions pour éviter la rechute dans le péché, vous examinerez ici les grands sujets de craindre que doivent avoir tous ceux qui, s'étant relevés par une bonne pénitence, retombent ensuite dans le péché, et se laissent aller derechef à leurs premiers égarements. Il y en a trois qui sont considérables, et que les saints nous marquent ; ils regardent le passé, le présent et l'avenir.

Le premier, qui a rapport au passé, est qu'en retombant dans le péché vous perdez le fruit de toutes vos pénitences passées, vous rendez toutes les peines que vous aviez prises pour sortir du péché inutiles pour le salut, et toutes vos conversions précédentes deviennent suspectes. Ce sont les réflexions que font les saints sur les misères de celui qui retombe. A quoi vous sert la pénitence et toutes vos œuvres laborieuses, dit Pierre de Blois, si vous retournez ensuite à votre vomissement ? Si l'un édifie et que l'autre détruise, dit le Sage, il n'en reste rien que de la peine. *Quid prædicta omnia proderunt pœnitenti, si ad vomitum revertatur ? Verbum Sapientis est* (*Eccli.* XXXIV, 28) : « *Unus ædificans, et unus destruens, quid est nisi labor ?* »

La pénitence est inutile, dit saint Augustin, qui est ensuite souillée par le péché. *Inanis est pœnitentia quam sequens coinquinat culpa.* Une plaie qu'on ouvre derechef est bien plus difficile à guérir. Ainsi, celui qui pèche après avoir pleuré son péché ne mérite plus qu'on lui pardonne. A quoi servent les pleurs et les gémissements, dit le même saint, si ensuite on retombe dans le péché ? On ne peut pas bien demander pardon d'un péché, et le commettre de nouveau. *Si vulnus iteratur, sanatur tardius : sic lugens et peccans veniam non meretur. Nihil prosunt lamenta, si replicantur peccata ; nec valet de malis veniam petere, et mala denuo iterare.* La pénitence de ceux qui continuent à commettre le péché est inutile, et c'est se salir davantage que de se laver, pour retourner ensuite à ses ordures, dit saint Grégoire. *Qui admissa plangunt nec tamen deserunt, sciant quia flendo inaniter se mundant, qui vivendo se nequiter inquinant ; cum idcirco se lacrymis lavant, ut mundi ad sordes redeant : Unde « sus lota in volutabro luti* (*II Petr.* II, 22), *» cum lavatur sordidior redditur.* La

vraie confession et la vraie pénitence, c'est de se repentir, en sorte qu'on ne retourne plus dans les péchés dont on se repent, dit saint Bernard, et c'est là, dit saint Grégoire, ce que l'on appelle faire pénitence. *Pœnitentiam agere est et perpetrata mala plangere, et plangenda non perpetrare... Nam qui sic alia deplorat, ut alia committat, adhuc pœnitentiam agere aut dissimulat, aut ignorat.* Voilà le sentiment des saints; faites-y bien réflexion, et prenez bien garde de ne vous pas mettre en état, en retombant dans le péché, de douter de toutes vos pénitences passées, et de perdre le fruit de tout ce que vous avez fait.

Le second sujet de crainte, et qui regarde le présent, est que, si vous retombez dans le péché, après vous en être relevé, le crime que vous commettez en devient beaucoup plus grand, parce que vous le faites après avoir reçu plus de grâces, ainsi votre ingratitude est plus signalée; vous le faites avec plus de connaissance, ainsi il y a plus de malice; ayant été dans le péché, et ensuite dans la grâce, ayant goûté de l'un et de l'autre, et ainsi sachant par expérience ce que c'est que le péché, et ce que c'est que la grâce, et ce que c'est que d'être esclave du démon, et ce que c'est que d'être enfant de Dieu; si, après cela, vous retombez dans le péché, vous faites bien connaître que vous le préférez à Dieu même, et que vous l'estimez meilleur, puisque vous vous donnez derechef à lui, et que vous le faites triompher de Jésus-Christ dans votre cœur. N'est-ce pas là un crime énorme, et plus abominable que l'on ne pense? *Qui admissum plangit nec tamen deserit, graviori culpæ se subjicit, quia veniam contemnit..... et quasi in lutosa aqua se ipsum volvens... ante Dei oculos sordidas ipsas lacrymas facit.* (S. Greg.)

Le troisième, qui regarde l'avenir, c'est que si on retombe dans le péché après en avoir fait pénitence, il est bien difficile qu'on se relève : c'est la cause de la damnation presque universelle de tous les hommes; on en voit peu que Dieu damne pour le premier péché; il y en peut avoir quelques-uns, cependant cela est rare, mais quand on retombe, on s'en relève difficilement, pour trois raisons : de la part de Dieu, qui ne donne plus tant de grâces, quand il voit l'ingratitude si énorme de celui qui retombe, et l'infidélité si grande à celles qu'il lui avait données; de la part du démon, qui, voyant que la proie lui était une fois échappée, que son esclave avait brisé ses chaînes, que son criminel s'était échappé de ses liens par la pénitence; quand il le reprend par la rechute dans le péché, il le serre de plus près et le traite avec plus de rudesse; il le renferme avec plus de cruauté, il le garde avec une vigilance si exacte, qu'il est bien difficile qu'il s'en échappe; de la part du pécheur même : car par ces actes de péchés multipliés, et par ces chutes réitérées, le pécheur fortifie son habitude, et multiplie ses liens, dont il a ensuite plus de peine à se défaire. Au lieu que les autres pécheurs n'ont que trois ennemis à combattre, le monde, le démon et la chair : celui-ci en a un quatrième, qui est la coutume, et qui est d'autant plus difficile à surmonter que tous les autres, qu'il assoupit le cœur, qu'il cache le péril où l'on est, et qu'il donne même inclination à rendre les armes et à se laisser vaincre. Un péché qui n'est pas aussitôt effacé par la pénitence, entraîne bientôt dans un autre par son propre poids : ainsi on va d'abîme en abîme, *de vitio rotant in vitium*; et enfin on tombe dans la coutume, de la coutume dans la nécessité, de la nécessité dans le mépris, du mépris dans le désespoir, du désespoir dans l'enfer et la damnation éternelle. *Deus prius dulciter vocat, postmodum terribiliter, et ad extremum irretractabiliter damnat.* (S. Greg.) N'est-ce pas assez pour vous faire craindre la rechute dans le péché, et pour vous obliger d'apporter tous vos soins à l'éviter? Confondez-vous devant Dieu d'avoir été si misérable que d'être retombé si souvent dans le péché, après même vous en être confessé et en avoir fait pénitence; demandez-lui pardon du passé, et la grâce de n'y retomber jamais en toute votre vie.

Troisième point. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous d'ôter les causes de la rechute. Il y a trois choses ordinairement qui font que l'on retombe dans les maladies du corps, et qui sont cause aussi de la rechute dans les maladies de l'âme : quand on pense être guéri, et qu'on ne l'est pas tout à fait; quand on commence à se mieux porter, et qu'on ne se conserve pas assez : on prend trop tôt l'air, on ne fait pas assez d'abstinence, on s'expose trop aux occasions; quand on ne veut pas suivre le régime et user des préservatifs que le médecin avait ordonnés. Voyez à ôter ces obstacles, et à vous dégager de ce que vous verrez en cela vous pouvoir faire retomber dans le péché.

2° Résolvez-vous de vous défier sans cesse de vous-même, et dans cette défiance, de fuir toutes les occasions du péché, et d'en éviter toutes les approches.

3° Demandez souvent à Dieu la grâce de ne point retomber, et fréquentez pour cela les sacrements.

Troisième partie. — *Conclusion.*

1° Remerciez; 2° demandez pardon; 3° offrez.

Bouquet spirituel. — *Time, frater, pro accepta gratia, amplius pro amissa, longe plus pro recuperata.* (S. Bern.)

MÉDITATION III.

De la persévérance.

Première partie. — *Préparation.*

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration.

2° Renoncez à vous-même pour ne paraître qu'en la personne de Jésus-Christ devant la majesté de Dieu son Père.

3° Demandez son Esprit, et renoncez au vôtre.

Seconde partie. — *Corps d'oraison.*

Premier point. *Adoration.* — Considérez combien Notre-Seigneur a souffert pendant sa vie pour l'accomplissement des volontés de Dieu son Père; ni la

fureur des démons, ni la rage des hommes, ni les terribles effets de la colère de la justice de Dieu n'ont été capables de l'en détourner. Admirez comme il persévère jusqu'à la mort, en sorte qu'il aime mieux perdre la vie, dit saint Bernard, que de s'en départir pour un moment. Louez-le de le voir si fidèlement attaché à son divin service ; remerciez-le, et de l'exemple qu'il vous a donné de persévérer ainsi jusqu'à la mort dans le service de Dieu, et de la grâce qu'il vous a méritée pour faire de même.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Examinez bien combien il vous est nécessaire de persévérer jusqu'à la mort dans le service de Dieu, et combien il est important d'avoir cette grande vertu de la persévérance que les saints Pères appellent la fille unique du souverain Monarque, le fruit et la consommation des vertus, le réceptacle de tout bien, le lit des noces que l'assemblée de toutes les vertus s'est consacré, la robe sacerdotale qui doit descendre jusqu'aux pieds, la nourrice des mérites, la médiatrice de la récompense, qui porte en elle l'image de l'éternité, l'échelle de Jacob, sur le haut de laquelle s'appuie Notre-Seigneur. Si quelques-uns de ces noms vous touchent, et vous portent à désirer beaucoup la persévérance, vous pourrez vous en entretenir ; si vous ne trouvez pas de quoi vous y occuper suffisamment, vous pèserez les trois motifs suivants.

Le premier motif est que Dieu ne donne le paradis qu'à ceux qui persévèrent à bien faire jusqu'à la mort ; sans cela tout est inutile : il faut ou persévérer, ou être réprouvé ; *Celui*, dit le Fils de Dieu, *qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé* (*Matth.* x, 22); où vous remarquerez que le Fils de Dieu ne dit pas que celui qui persévérera en sa crainte et en son amour durant un, deux ou trois ans, ou jusqu'à l'âge de cinquante, soixante ans seulement, sera sauvé ; mais celui qui persévérera jusqu'à la fin de sa vie. En effet, ce ne sont point les commencements, dit saint Jérôme, ajoutons, ni même les progrès, mais la fin que Dieu couronne dans les Chrétiens. Toutes les vertus courent au prix et à la récompense, dit Pierre de Blois, mais il n'y a que la persévérance qui l'emporte, et qui est couronnée ; et c'est elle seule, dit saint Bernard, qui rend l'homme à l'éternité, et qui donne l'éternité à l'homme. C'est pourquoi les saints nous disent que c'est inutilement que l'on court, si l'on ne court jusqu'au bout de la lice. A quoi, disent-ils, sert une semence bien cultivée, et l'espérance d'une belle récolte, si, aux approches de la moisson, le dérèglement de la saison, ou quelque inondation extraordinaire ravage tout ? Et si la vigne, après avoir promis beaucoup, étant en fleur, est ruinée par la grêle ou par les bêtes sauvages avant que la vendange soit faite, le travail n'est-il pas tout perdu ? Considérez ces comparaisons des saint Pères, et dites avec eux que c'est ainsi qu'il en arrive à ceux qui ne persévèrent pas dans le service de Dieu jusqu'à la mort : il ne leur servira pas plus d'avoir bien commencé, qu'il a servi à Judas d'avoir bien vécu au commencement de son apostolat ; c'est ce qui le rend plus criminel.

Le second motif est la grandeur de cette récompense que Notre-Seigneur promet à celui qui persévère ; c'est le paradis, la gloire éternelle, la possession de Dieu même, et pour jamais : concevez bien ce que c'est que cette récompense, et combien elle surpasse toutes celles de la terre ; et ensuite dites en vous-même : Hélas ! si les courtisans persévèrent dans le service de leurs princes, animés par la seule espérance d'en recevoir quelque récompense temporelle, qui bien souvent s'en va en fumée, que ne dois-je point faire pour le service de Dieu qui me promet ces grandes récompenses dans l'éternité ?

Le troisième motif sont les regrets qu'on aura en l'autre vie, de n'avoir pas persévéré à bien faire en celle-ci. Hélas ! quels regrets ! regrets cuisants, regrets éternels, regrets inutiles, et sans fruit ; car alors il n'y aura plus de remède, et l'on se verra obligé, malgré soi, de persévérer éternellement dans les rages, les désespoirs et la haine de Dieu, parce qu'on n'a pas voulu persévérer ici dans son amour.

Confondez-vous de vous être exposé si souvent à ces malheurs en votre vie passée ; demandez-en pardon à Dieu. Surtout demandez toujours instamment le grand don de persévérance ; car c'est une grâce particulière que Dieu ne donne qu'à ses prédestinés, et sans laquelle il n'y a point de salut.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de demander tous les jours à Dieu avec humilité cette persévérance, qu'il donne à qui il lui plaît, et qui est un de ses principaux bienfaits.

2° Faites une bonne protestation tous les matins à votre lever, et tous les soirs à votre coucher, de vouloir plutôt souffrir la mort que de commettre un seul péché.

3° Remettez-vous souvent en pensée que la mort approche, et que si elle vous surprend en état de péché mortel, vous serez privé pour jamais de voir la face de Dieu, et précipité dans l'enfer, pour y brûler avec les démons dans toute l'éternité.

4° Evitez les occasions du péché ; soyez fidèle à l'oraison ; ayez dévotion particulière à la sainte Vierge ; ayez un bon directeur, dont vous suiviez en tout les avis.

TROISIÈME PARTIE. — *Conclusion.*

1° Remerciez ; 2° demandez pardon ; 3° offrez.

BOUQUET SPIRITUEL. — *Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.* (*Matth.* x, 22.) *Omnes pietates coronam merentur, sola perseverantia coronatur.* (S. PETR. Bles.)

CONSIDÉRATION SUR LA TIÉDEUR.

PREMIER POINT. — Mettez-vous en la présence de

Dieu, et vous unissant à Jésus-Christ, demandez-lui son Saint-Esprit, pour vous faire connaître ce que c'est d'être tiède à son service, et ce que vous devez faire pour éviter la tiédeur, qui est le plus dangereux état qu'il y ait pour le salut.

DEUXIÈME POINT. — Considérez que comme l'eau tiède est celle qui n'est ni froide, ni chaude : celui-là est tiède en l'affaire de son salut, qui n'est ni bon ni mauvais ; qui n'est pas assez bon pour être dans l'état de vertu, où il doit être selon sa condition, et selon les grâces que Dieu lui fait : et qui n'est pas assez méchant que d'avoir perdu la conscience, et de vouloir penser aux crimes, et aux malices que font les autres. On dirait qu'il est bon, parce qu'il n'est pas bien mauvais : mais il est assez mauvais pour ne pas aspirer toujours à ce qui est de meilleur. C'est celui qui ne jure point, qui ne dérobe point, qui ne ment pas impudemment, qui ne voudrait ni tuer ni offenser notablement personne, qui abhorre les crimes d'ivrognerie et d'impudicité : mais qui ne fait pas grand scrupule des imperfections légères, et des péchés véniels, et qui s'y laisse aller assez aisément, pour ne se pas contraindre. C'est une honnête personne qui vit bien, qui entend tous les jours la sainte Messe, qui communie même souvent, qui est, si vous voulez, ecclésiastique, et qui peut-être vit dans une communauté, qui fait quelquefois les huit ou dix jours d'exercices ; qui est assez exact, quand elle veut, à son règlement ; qui use souvent de méditations, qui a de temps en temps de grandes consolations, qui y fait de belles résolutions, et qui s'en acquitte même assez bien, quand elle est en bonne humeur ; mais, au reste, c'est une personne qui a ses fantaisies et ses inclinations naturelles qu'elle suit assez volontiers, sans s'étudier à les mortifier entièrement, sinon quand il y va d'un péché manifestement mortel.

C'est une personne qui aime ce qu'elle aime, qui désire tellement ses commodités, son honneur et ses aises, que quand le contraire lui arrive, elle n'est pas contente ; elle croit beaucoup perdre, quand elle perd quelque chose de ce qui la satisfait, quelque bien temporel, ou quelque part de la bonne opinion qu'elle pensait avoir parmi les hommes. C'est une personne qui ne voudrait souffrir aucune affection criminelle ; mais pour les petites attaches, elle en conserve toujours quelques-unes qui la contentent, non pas qu'elle ait dessein en cela d'offenser Dieu, elle n'aurait garde, elle craint trop le péché : mais c'est qu'elles lui plaisent, et elle ne veut pas prendre la peine de les rompre ; il faudrait qu'elle fît pour cela trop d'efforts et une trop grande violence. Au reste, c'est une personne qui est humble, quand on ne la méprise point ; qui est douce et affable parmi ceux qu'elle aime naturellement et qui reviennent à son humeur ; qui est extrêmement patiente quand elle n'endure rien, qui est tout à fait obéissante, pourvu qu'on ne lui dise que ce qu'elle veut ; qui est dévote quand elle lit un beau livre, quand elle fait une belle méditation, ou qu'elle a quelque tendresse de piété ; qui aime Dieu par des soupirs, de belles conceptions, et de beaux mots. Mais si on la méprise, si on lui résiste, si elle est incommodée, si elle a quelques dégoûts, s'il faut témoigner son amour par de véritables effets, elle ne sait ce que c'est qu'humilité, douceur, patience, charité, dévotion ; en un mot, elle est de ces personnes, dont parle saint Paul, qui ont la réputation d'être dévotes et spirituelles, mais qui n'en ont que l'apparence et nullement l'effet.

Ce n'est pas qu'elles soient hypocrites, ou dissimulées ; mais elles font, ce leur semble, le mieux qu'elles peuvent, et n'ont même pour l'ordinaire que de bonnes intentions, et elles ne se persuadent pas qu'il en faille davantage, ou qu'elles puissent faire ce qu'elles trouvent difficile, dans la crainte de devenir scrupuleuses, ou trop mélancoliques, ou de changer leur mal en un plus grand ; au lieu de s'en défaire, elles se tiennent dans l'état où elles sont, et voudraient être saintes sans vertus, ou avoir les vertus sans se mortifier, et sans régler leurs inclinations, ou ne les régler que quand il n'y aurait point de répugnance et de difficulté.

C'est être tiède que cela, et c'est être dans un état plus dangereux que d'être froid, comme les séculiers qui ne s'adonnent pas tout à la dévotion, ou qui font même quelquefois de grands péchés. Rentrez en vous-même, et considérez bien si ce n'est pas là votre état.

TROISIÈME POINT. — Mon Dieu, puisque être tiède à votre service, c'est être dans un état qui vous est si odieux, qui est si périlleux à l'âme, qui est la source de toute sorte de malheurs, comme vous m'avez fait la grâce de m'en convaincre dans l'oraison : je me résous, moyennant votre assistance, de combattre puissamment contre moi-même pour vaincre ma lâcheté et ma langueur, et pour sortir, et ne retomber jamais ensuite dans la tiédeur. Je me proposerai souvent cette grande perfection où Notre-Seigneur m'appelle, lorsqu'il me donne un modèle de sainteté, où il n'y a point de bornes : *Soyez parfait comme votre Père céleste est parfait.* (*Matth.* v, 48.) Je rappellerai souvent dans ma pensée, qu'étant au nombre de ceux qui, dans le langage des saints, *nullam deificationis mensuram agnoscunt*, je ne dois jamais mettre de bornes à ma perfection.

Que cela étant ainsi, je dois éviter toutes sortes d'imperfections et de péchés, pour petits qu'ils soient, et me rendre fidèle à toutes les pratiques et à tous les avis qui me seront donnés pour mon avancement.

Que de dire : cela n'est qu'un petit péché, et se laisser aller ensuite à le commettre ; cela n'est que de conseil, et ainsi ne le point faire, quoiqu'on sache que Dieu le désire, sous ombre qu'on ne sera

pas damné pour cela ; c'est mettre des bornes très-étroites à ses obligations, et c'est une marque certaine d'une âme tiède, qui certainement ne manquera point de se perdre. Ainsi, à l'avenir, je dois me rendre fidèle, et aux préceptes et aux conseils qui me seront donnés de la part de Dieu.

Comme il faut être ou fervent, ou tiède, ou froid, je chercherai par toutes sortes de voies la ferveur. La ferveur fait faire tout promptement, exactement, facilement, saintement; je tâcherai donc de faire ainsi toutes mes actions.

Et parce que la charité seule est ce feu divin que Jésus-Christ a apporté en ce monde, pour embraser les cœurs, et que c'est elle seule qui peut dissiper nos langueurs, et chasser la froideur et la tiédeur qui m'arrêtent : je la demanderai à Dieu sans cesse, et je tâcherai, pour la rendre plus ardente en mon cœur, de ne rien faire dorénavant qu'avec tout l'amour de Dieu qui me sera possible.

DIXIÈME JOUR.

MÉDITATION Ire.

De l'importance de l'oraison mentale.

PREMIÈRE PARTIE. — *Préparation.*

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration.

2° Renoncez à vous-même, et donnez-vous à Notre-Seigneur

3° Demandez son Esprit, et renoncez au vôtre.

SECONDE PARTIE. — *Corps d'oraison.*

PREMIER POINT. *Adoration.* — Considérez quel a été l'amour et l'attrait de Notre-Seigneur pour l'oraison.

Il ne s'est pas contenté d'y employer les jours, il y a passé même les nuits tout entières : *Pernoctabat in oratione Dei.* (*Luc.* VI, 12.) Il s'y est appliqué non-seulement dans le temps des caresses de son Père, mais encore dans le temps de ses plus grands délaissements : *Factus in agonia prolixius orabat.* (*Luc.* XXII, 43.) Non-seulement il l'a continuée pendant le cours de sa vie, qui s'est passée toute en prières, sans que ses autres occupations l'aient jamais interrompue, car il était toujours en la présence de son Père, lui rendant ses devoirs, et lui demandant ses grâces : mais même à la mort, et en expirant : *Cum clamore valido et lacrymis offerens.* (*Hebr.* V, 7.)

Enfin après sa mort même : *Semper vivens ad interpellandum pro nobis.* (*Hebr.* VII, 25.) O l'admirable exemple de l'assiduité et persévérance qu'on doit apporter à la prière! Adorez Notre-Seigneur qui vous le donne ; qu'il est aimable dans cet état de suppliant, où il s'est mis pour votre amour! Mais quelles actions de grâces ne lui devez-vous point pour ce qu'il vous a mérité par ce continuel exercice de l'oraison? Arrêtez-vous un peu à lui rendre ici vos devoirs.

DEUXIÈME POINT. — *Communion.* Tâchez de prendre part à l'amour que Notre-Seigneur a eu pour l'oraison, et à la fidélité qu'il a fait paraître pour cet exercice pendant sa vie. Il a prié Dieu son Père vocalement de temps en temps; et l'Evangile même nous rapporte quelque chose de ce qu'il disait dans ses prières; mais sa principale occupation était celle de l'oraison mentale, qu'il n'a jamais interrompue, et qu'il a même voulu enseigner à ses disciples au VIe chapitre de saint Matthieu (vers. 6), selon l'interprétation des saints Pères : *Tu autem, cum oraveris, intra in cubiculum, et clauso ostio, ora in abscondito.* Comme cette dernière sorte d'oraison est la plus importante, celle qui est ordinairement la moins connue, et dont on s'occupe le moins, c'est celle aussi à laquelle je crois qu'il est plus nécessaire que vous pensiez à présent, pour reconnaître combien vous devez vous y affectionner par-dessus tout, et pour cet effet appliquez-vous aux considérations suivantes :

1° Considérez la nécessité de cette oraison mentale; elle est appuyée sur l'obligation absolue que nous avons de prier. Dieu veut que tous les hommes le prient, et il le veut si absolument, qu'il attache ordinairement à la prière la grâce de la persévérance et du salut. Voulez-vous savoir, dit saint Grégoire de Nysse, ce qui fait que l'homme tombe dans le péché? C'est le défaut de prières; et les saints Pères reconnaissent que la prière est la voie ordinaire par laquelle la grâce nous est communiquée. Or, le moyen de bien prier sans la méditation qui arrête l'esprit, ou qui l'applique à ce qu'il fait? On peut bien réciter quelques prières, et prononcer quelquefois de longues oraisons; on peut dire de temps en temps le chapelet, ou lire dans ses heures : mais avec tout cela, il est très-rare qu'on prie Dieu, parce qu'au fond, on ne pense point à ce qu'on fait; on a une certaine routine, on se forme une certaine habitude, que de cent fois qu'on dira le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, le *Confiteor*, qu'on se mettra à genoux le soir, qu'on fera la prière avant et après le repas, à peine pensera-t-on à Dieu une fois bien sérieusement. Que si quelquefois on y pense, ce sera pour un moment, et aussitôt l'âme s'échappe, le cœur s'épanche, l'imagination s'en va d'un côté, l'esprit de l'autre, et on ne pense à rien moins qu'à ce qu'on fait; dissipations fréquentes, distractions presque continuelles, point d'application à Dieu. En vérité, peut-on qualifier cela du nom de prières, ou plutôt n'est-ce pas une continuelle irrévérence? ou bien si c'est une prière, ce n'est point une véritable prière de Chrétien, qui est en exécration; mais c'est une prière de Juif : *Populus hic labiis me honorat, cor autem longe est a me.* (*Matth.* XV, 8.) Prière fausse et maudite, qui irrite Dieu au lieu de l'apaiser, qui attire sa malédiction au lieu de sa bénédiction ; et qui, au lieu de sanctifier, ne sert qu'à rendre coupable celui qui en use de la sorte. *Et oratio ejus fiat in peccatum.* (*Psal.* CVIII, 7.) *Et oratio ejus erit exsecrabilis.* (*Prov.* XXVIII, 9.) Voilà, ce que nous remarquons presqu'en tous ceux qui n'ont point l'exercice de la méditation, et

qui ne s'appliquent point à l'oraison mentale ; voilà ce que nous n'avons que trop connu par notre propre expérience, et voilà ce qui nous doit apprendre, qu'à moins que nous ne nous exercions à la méditation, et que par ce moyen nous ne nous accoutumions à la présence de Dieu, à nous tenir en respect devant sa majesté, à fixer notre esprit, notre cœur et toute notre âme : nous ne prierons même jamais bien Dieu vocalement. C'est à quoi vous devez bien penser, et ce qui vous doit servir de premier motif pour vous faire connaître l'importance de l'oraison mentale.

2° Considérez que l'oraison mentale est si utile que, quelque grand pécheur que soit un homme, quelque abandonné qu'il soit dans l'excès du désordre, quelque longue et forte habitude qu'il ait contractée dans ses crimes : s'il s'applique à cet exercice, et qu'il soit fidèle à le bien faire, il sera bientôt converti à Dieu, et si parfaitement changé, que dans l'heureux dégagement de tous ses biens, il aura du moins autant d'amour pour la vertu qu'il en avait auparavant pour le vice. Car le moyen de penser, souvent et sérieusement, à la laideur épouvantable du péché, aux châtiments terribles qui l'accompagnent, aux misères effroyables qui le suivent, à l'horreur des peines qui sont préparées pour le punir en l'autre vie, à ces siècles brûlants, cette éternité embrasée, et cette infinité de supplices qui ne seront pas capables de l'expier ; le moyen, dis-je, de repasser souvent sur ces matières, de les rappeler souvent dans son esprit, d'y appliquer son cœur, d'y penser et repenser tous les jours, aussi bien que mille autres non moins utiles, comme on fait dans l'oraison mentale, sans se dégager tout à fait du péché ? Cela est impossible, il faut de nécessité que l'âme quitte le péché, ou qu'elle abandonne l'oraison : *Qui baculum orationis jugiter tenet, non offendet : sed et si offendere eum contigerit, non penitus cadet.* (S. Joan. Climac., grad. 28.) C'est dans l'oraison mentale principalement que l'on goûte Dieu, et c'est là où l'âme fait ce que dit le Prophète : *Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux* (*Ps.* xxxiii, 6) ; c'est là qu'elle est rassasiée des torrents de voluptés ; c'est là, où ayant goûté la suavité de son esprit, elle n'a plus garde de retourner aux joies de la chair, qui lui sont à dégoût : *Gustato Spiritu desipit omnis caro.* Enfin, comme par la méditation elle s'élève souvent à Dieu, elle trouve en lui une force toute divine, par le moyen de laquelle elle résiste aisément au péché, elle est affermie au milieu des tentations, comme un rocher au milieu de la tempête, rien n'est plus capable de l'ébranler, voilà les avantages que l'oraison mentale donne aux pécheurs pour les délivrer de leurs crimes, qui est le second motif que vous devez méditer pour vous convaincre de l'obligation que vous avez de vous y appliquer.

3° Considérez que l'oraison mentale est le meilleur moyen que vous puissiez prendre, pour conserver les fruits de votre retraite, pour vous affermir dans vos bonnes résolutions, et pour vous mettre en état de persévérer dans la vertu, qui est ce à quoi vous devez à présent travailler par-dessus tout. Car, par le moyen de l'oraison mentale, vous acquerrez de la force contre les tentations ; et la grâce se trouvant en vous plus abondante pour les raisons que nous venons de dire, vous serez plus ferme à vous maintenir contre les attaques de l'ennemi. Ensuite la conversation fréquente que vous aurez avec Dieu dans l'oraison mentale, vous sera un nouvel engagement pour lui tenir parole, et pour ne pas manquer aux promesses que vous lui avez faites de le servir. Ajoutez que par ce moyen vous vous détacherez petit à petit des choses de la terre ; elles ne vous serviront plus de pierre d'achoppement, et vous parviendrez à un état que vous n'aurez point de plus grande joie que de vous appliquer aux exercices de piété.

Examinez-vous sur le peu d'amour que vous avez eu pour l'oraison mentale. Peut-être n'avez-vous jamais connu son excellence, et que Dieu ne vous avait pas donné la pensée de vous y exercer : mais peut-être aussi en avez-vous eu très-souvent la pensée, et que vous n'avez pas voulu vous y assujettir. Quoi qu'il en soit, regrettez d'avoir passé tant de temps sans vous être servi d'un moyen si avantageux pour le salut ; confondez-vous-en devant Dieu ; demandez-lui pardon de la faute qu'il pourrait y avoir de votre part. Priez-le de vous donner amour pour l'oraison, et fidélité pour n'y manquer aucun jour de votre vie.

Troisième point. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de ne laisser passer aucun jour sans faire au moins une demi-heure d'oraison mentale ; et pour n'y point manquer, ayez une heure déterminée, et s'il se peut, le matin aussitôt après que vous serez levé.

2° Si vous ne pouvez faire votre oraison à l'heure que vous aurez marquée, ne l'omettez pas pour cela tout à fait : mais reprenez quelque autre heure, de même que vous faites pour l'heure de votre repas.

3° N'omettez jamais votre oraison pour les affaires : mais, au contraire, tâchez pour lors d'en faire davantage ; car comme le corps a plus besoin de nourriture dans le temps qu'il travaille davantage : ainsi en est-il de l'âme ; c'est ce que fit Notre-Seigneur : *Factus in agonia prolixius orabat.* (*Luc.* xxii, 43.)

Troisième partie. — *Conclusion.*

1° Remerciez ; 2° demandez pardon ; 3° offrez.

Bouquet spirituel. — *Oportet semper orare et non deficere.* (*Luc.* xviii, 1.)

MÉDITATION II.

De la nécessité d'un directeur.

Première partie. — *Préparation.*

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration.

2° Reconnaissez-vous indigne de paraître devant lui, si ce n'est en la personne de son Fils; et pour cela renoncez à vous-même, et donnez-vous à Jésus-Christ afin qu'il vous revête de lui.

3° Invoquez son Esprit et renoncez au vôtre.

SECONDE PARTIE.— *Corps d'oraison.*

PREMIER POINT. *Adoration.* — Considérez que la conduite ordinaire de Dieu sur nous en cette vie, est que nous soyons soumis les uns aux autres, et que les hommes dépendent des hommes pour leur conduite. Il pourrait nous diriger lui-même immédiatement, comme il conduisait Adam dans l'état d'innocence; ou même il pourrait nous conduire par le ministère des anges; mais, soit qu'il ait voulu punir notre désobéissance et abattre notre orgueil; soit que, comme dit saint Augustin, il ait eu dessein par cette voie, d'entretenir la liaison qui doit être entre les hommes; soit que, par un effet de sa condescendance paternelle, il ait pris ce moyen, comme plus conforme à notre infirmité, il veut que chaque homme ait un autre homme pour sa conduite. Admirez sa sagesse éternelle dans la suavité de cette conduite; adorez cette même sagesse incarnée, qui, pour en donner un exemple en sa personne, a voulu être conduite par le ministère de la sainte Vierge et de saint Joseph, que le Père éternel lui avait donnés pour directeurs. Etonnez-vous de le voir tellement soumis à leur direction que, quoiqu'il fût plein du Saint-Esprit, et que ce grand et souverain directeur des âmes ait pris un soin particulier de sa conduite, il attendait néanmoins qu'il lui fît connaître par leur ministère ce qu'il devait faire, et se soumettait absolument à cette manifestation extérieure des volontés de Dieu son Père. Oh! qu'il est aimable dans cet état! Bénissez-le, louez-le, aimez-le, remerciez-le de ce divin exemple qu'il vous donne, pour ne vous point fier à vos lumières, et pour vous soumettre absolument à la conduite de quelque saint directeur.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* — Pour vous bien convaincre de cette obligation que vous avez de prendre un directeur, et de vous soumettre entièrement à sa conduite, considérez que la nécessité en est si grande qu'elle est absolue, universelle, indispensable. Pesez bien seulement ces trois mots, car ils vous apprendront combien il y a à craindre pour ceux qui n'ont point de directeur, et qu'en quelque état que vous soyez, vous ne sauriez vous en dispenser, sans vous exposer évidemment à vous perdre.

1° La nécessité en est absolue, car dans l'état d'infirmité, d'aveuglement et de misère où nous sommes, il est moralement impossible que l'on puisse se sauver sans directeur. *Opus est nobis auxilio præter ipsum Deum, opus est aliquo etiam qui nos moderetur et gubernet* (S. DOROTH.) L'affaire du salut, disent les saints, est une science et des plus difficiles qu'il y ait; il faut donc un maître qui nous l'apprenne, et qui nous préserve de l'erreur. *Nec ipse te doceas, nec sine doctore ingrediaris viam quam nunquam ingressus es.* (S. HIERON.) C'est une navigation, mais des plus dangereuses; il faut donc un pilote qui nous dirige, et qui nous garantisse du naufrage. *Consilii expers similis est navigio rectore carenti.* (S. BASIL.) C'est un chemin, mais des plus embarrassés; il faut donc un guide qui nous conduise, et qui nous empêche de nous égarer. *Sicut cæcus sine ductore, sic homo sine doctore rectam viam vix graditur.* (S. AUGUST.) *Si hi qui sunt ignari locorum, cum solertibus viarum iter adoriri gestiunt; quanto magis adolescentes cum senibus debent novum sibi iter aggredi, quominus errare possint et a vero tramite virtutis deflectere.* (S. AMBR.) C'est-à-dire, en un mot, qu'il faut absolument un directeur, sans cela, dit saint Dorothée, point de salut: *Nec aliter licet salvari;* sans cela, dit saint Vincent Ferrier, n'attendez pas même qu'il vous donne la grâce: *Imo amplius dico quod nunquam suam gratiam ministrabit, si non habet a quo possit institui, et deduci, et non curat alterius ductum amplecti.* Et sans cela, dit Cassien, n'attendez pas aussi qu'il vous découvre jamais la voie de la perfection. *Nulli a Domino viam perfectionis ostendi, qui habens unde valeat erudiri, doctrinam seniorum et instituta contempserit, parvi pendens illud eloquium: interroga patrem tuum et annuntiabit tibi.*

2° Considérez comme la nécessité d'un directeur est universelle; car il est nécessaire à toutes sortes de personnes, à chaque personne; nécessaire, dans toutes sortes de temps, dans chaque temps; nécessaire pour toutes sortes d'actions. 1° Il est nécessaire à toutes sortes de personnes, en quelque état qu'elles se rencontrent, soit qu'elles commencent, soit qu'elles avancent, soit qu'elles aient déjà fait de grands progrès dans la vertu, et qu'elles se trouvent au rang des parfaits, elles ont toujours besoin de quelqu'un qui les conduise. Les commençants, qui sont dans la vie purgative, en ont besoin pour se purifier; car comme ils ne connaissent pas eux-mêmes toutes leurs maladies, et que tous les jours chacun se trompe en ce qui le touche, comment pourraient-ils eux-mêmes se guérir? *Illud firmissime tenendum est, difficillimum esse se ipsum cognoscere et curare, propterea quod naturaliter quisque seipsum amet.* (S. BASIL.) Et quand même ils ne se tromperaient point, et qu'ils pourraient connaître leurs maladies et leurs infirmités, ils ne pourraient pas y apporter efficacement de remède, parce que, ou ils ne prendront point les remèdes qui leur seront les plus propres, ou, s'ils prennent les plus propres, ils ne garderont jamais le juste tempérament et la médiocrité qui y est nécessaire, mais seront toujours en danger d'en faire trop, ou de n'en faire pas assez; ou enfin ils en arrêteront l'effet par le mélange presque inséparable de la propre volonté qui les corrompt. *Quid prodest scire valetudinis causam, si ne scis medicinam; aut quid juvat nosse auxilium sanitatis, si nulla sit compescendi cura laboris?* (S. VALERIAN.) Pesez bien ces considérations, et vous verrez

combien le directeur est nécessaire à ceux qui commencent, pour les purifier. Il est aussi nécessaire à ceux qui commencent, pour les éclairer; autrement ils ne manqueront jamais de s'égarer et de se perdre; car les voies du salut et de l'Evangile sont étroites, et si étroites et si difficiles, dit saint Jérôme, que peu les trouvent, peu y entrent, et très-peu y persévèrent. *Pauci inveniunt, pauciores intrant, paucissimi perseverant.* Il n'en est pas du chemin de la vertu comme de ces grands chemins qui sont dans le milieu des plaines et des vastes campagnes; tout le monde y marche en assurance, rarement on s'y égare, et quand même on se serait égaré, on s'en aperçoit aisément, et aisément on se retrouve. Le chemin du salut, disent les saints, ressemble à ces petits sentiers sur le haut des montagnes: *Virtus habitat in rupibus difficilem ascensum habentibus* (S. Clem. Alex.): qui sont de toutes parts bordés de précipices; *Viam incedimus angustam, et utrinque præcipitiis obnoxiam, pedumque simul duorum non capacem.* (S. Chrysost.) A peine y fait-on deux pas en assurance, et sans se mettre en péril de la vie, et à peine y remarque-t-on aussi les traces qu'on doit y suivre: *Arcta via, trames strictæ, scopulosæ semitæ, meatus difficiles.* (S. Cypr.) Ainsi les égarements y sont fréquents, périlleux et difficiles à réparer, et voilà les trois raisons qui obligent à prendre des guides dans les voyages, et qui nous montrent combien le directeur est nécessaire à ceux qui veulent avancer. Enfin le directeur n'est pas moins nécessaire pour la perfection, car la perfection consiste à faire la volonté de Dieu, et à la faire parfaitement; or pour la faire parfaitement, il faut tâcher de la faire comme les saints dans le ciel, c'est-à-dire la faire en tout, la faire sans mélange de propre volonté, et la faire nécessairement, et c'est ce que nous trouvons dans la soumission au directeur, et ce qui nous apprend comme il est nécessaire à toutes sortes d'états. 2° Il est aussi nécessaire à chaque personne dans toute sorte de temps: car autrement il nous en arrivera comme aux feuilles, dit le Sage, qui, après un peu d'éclat, tombent par terre et sont foulées aux pieds, c'est-à-dire si nous n'avons point de directeur, nous ne manquerons jamais de nous perdre en quelque état que nous soyons: *Dicitur in Proverbiis: Quibus non est gubernatio decidunt ut folia, et folium in principio semper est viride, semper jucundum et delectabile; postmodum vero paulatim languet et arescit, ac mox decidit, unde contemnitur ac conculcatur. Pari modo se habet homo qui a nemine gubernatur aut regitur; principio quidem fervens ad jejunia, ad vigilias... et cætera hujus modi bona; deinde vero fervore illo sensim exstincto, si nullum habuerit qui et moderetur eum et fervorem exstinctum excitet... is procul dubio seu arefactus ac desiccatus cadit atque in multos errores et peccata perfacile delabitur, et ab hostibus susquedeque raptatur et ludibrio exponitur.* (S. Doroth.) Considérez ici l'exemple de ce solitaire qui, après avoir passé cinquante années en solitude, dans une vie toute miraculeuse, mourut misérable et réprouvé pour n'avoir point eu de directeur; c'est ce que Cassien rapporte avec plusieurs autres exemples, pour nous faire connaître que le directeur est nécessaire en tout état et que sans cela, le démon fait tout ce qu'il veut d'une personne. 3° Il est aussi nécessaire pour toutes sortes d'action. Nous n'en avons que de trois sortes: les unes commandées, les autres conseillées, les troisièmes indifférentes; or, pour les commandées, le directeur nous encourage, et nous fait surmonter les difficultés qui s'y rencontrent; il nous règle le temps, la manière, et plusieurs autres circonstances, nécessaires pour les bien faire. Il fait que l'action est plus excellente par le mérite de cette double obéissance. Pour les conseillées, il y a de certaines circonstances où il n'est point à propos de les faire, où elles ne seront plus conseillées à certaines personnes, le directeur est donc nécessaire pour déterminer le temps et les occasions où il est expédient de les faire. Pour les indifférentes en elles-mêmes, elles changent tellement de face selon les diverses rencontres, qu'étant tantôt bonnes, tantôt mauvaises, un jour utiles, et un autre nuisibles ou périlleuses, il n'y a personne de bon sens qui puisse s'assurer dans une si grande variété, ni qui puisse de soi-même, et sans directeur, prendre un fondement assuré pour sa conduite.

3° Enfin, considérez comme la nécessité d'un directeur est non-seulement absolue et universelle, mais indispensable à votre égard. C'est ce que vous connaîtrez nettement, si vous considérez ces trois principes: 1° que c'est la conduite ordinaire de Dieu, non-seulement dans le temps où nous sommes, mais dès les premiers siècles de l'Eglise, de conduire les hommes par les hommes. Ainsi les Ambroise, les Arsenne, les Jean Damascène, les Jean Climaque, les Dorothée, en un mot tous les saints, dit saint Vincent Ferrier, ont été conduits par cette voie. *Hanc viam tenuere omnes sancti, et breviter omnes qui ad perfectionem tendunt.* 2° Si Dieu quelquefois en a dispensé quelque personne, il ne l'a fait que rarement, et encore ne savons-nous point qu'il l'ait fait jamais qu'après avoir fait beaucoup de miracles et de prodiges, pour autoriser cette dispense; 3° ceux même qu'il a dispensés de la sorte, il ne les a dispensés que lorsqu'il n'y avait personne pour les conduire; ainsi, quand une personne ferait autant de miracles que d'actions, sa sainteté serait suspecte, si, pouvant avoir un directeur, elle n'en a point.

Examinez à présent si vous n'avez pas sujet de vous confondre, de vous être si souvent conduit vous-même. Demandez-en pardon à Dieu; priez-le de vous assujettir à la conduite d'un bon directeur, sans l'avis duquel vous n'entrepreniez jamais rien en toute votre vie.

Troisième point. *Coopération.* — 1° Résolvez-vous de prendre un bon directeur, et celui que vous

croirez vous dévoir porter davantage à la perfection.

2° Pour ne prendre que celui que Dieu voudra, demandez-lui beaucoup auparavant.

3° Quand vous en aurez pris un, ouvrez-lui votre cœur, découvrez-lui votre conscience; dites-lui vos tentations, vos inclinations, vos desseins, etc.; n'ayez avec lui aucune réserve.

4° Ne faites rien sans son avis, et obéissez-lui en tout. *Quem pro Deo habemus tanquam Deum, in iis quæ non sunt aperte contra Deum, audire debemus.* (S. Bern.)

Troisième partie. — *Conclusion*

1° Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites dans l'oraison.

2° Priez-le qu'il vous pardonne les fautes que vous y avez commises.

3° Offrez-vous à la sainte Vierge.

Bouquet spirituel. *Cæcus si cæco ducatum præstet, ambo in foveam cadunt.* (*Matth.* xv, 14.) *Qui se sibi magistrum constituit, se stulto discipulum subdit.* (S. Bern.)

MÉDITATION III.

De la dévotion à la très-sainte Vierge.

Première partie. — *Préparation.*

1° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration.

2° Renoncez à vos péchés, et à vous-même, et donnez-vous à Jésus-Christ.

3° Invoquez son saint Esprit et renoncez au vôtre.

Seconde partie. — *Corps d'oraison.*

Premier point. *Adoration.* — Considérez les sacrés mouvements du cœur de Jésus envers la sainte Vierge; quelle tendresse, quelle estime, quel respect, quel amour n'a-t-il point pour cette divine créature? Comme il sait que c'est elle qui a été choisie pour lui donner l'être dans la suite des temps, et qui a été destinée de toute éternité pour être sa Mère; qu'il connaît que Dieu son Père se l'est spécialement associée comme son épouse, pour ne faire avec elle qu'un seul principe de sa génération temporelle; qu'il voit que le Saint-Esprit l'a remplie de lui-même et de ses grâces pour la rendre digne de ses amours; il ne peut qu'il n'ait pour elle toutes sortes de complaisances: de sorte que, non-seulement il lui obéit avec une entière soumission, mais encore il ne l'envisage qu'avec respect, il ne la considère qu'avec amour, il ne la voit qu'avec estime, il ne la regarde que comme l'objet de ses plus chères délices. Méditez bien ces sentiments du Fils de Dieu; adorez-le, remerciez-le, louez-le, aimez-le de ce qu'il a voulu fonder en sa sainte personne la dévotion à sa très-sainte Mère, et qu'il a voulu que son cœur en ait été la vive source. C'est là où il faut aussi que vous tâchiez de la puiser.

Deuxième point. *Communion.* — Pour entrer en communion des sentiments de Jésus envers sa sainte Mère, tâchez de vous convaincre de l'obligation très-grande où vous êtes, d'avoir pour elle une très-particulière dévotion.

1° Son excellence et sa dignité vous y obligent. Car si vous considérez son état, elle est Mère de Dieu, et en cette qualité, c'est la plus proche de Dieu d'entre toutes les pures créatures: rien de plus noble; elle est épouse du Père, elle est Mère du Fils, elle est le sanctuaire le plus achevé du Saint-Esprit: rien de plus vénérable; elle est la souveraine du ciel et de la terre: rien de plus digne de nos respects. 2° Sa grâce vous y engage; elle en a été tellement comblée, qu'elle en a eu elle seule mille fois plus que tous les saints ensemble; car sa grâce était proportionnée à son état de Mère de Dieu, or il n'y en a point qui soit plus relevé et plus digne d'estime. 3° Ses vertus et sa sainteté vous y portent; car il n'y en a pas une qu'elle n'ait eue dans un degré très-éminent, et qui ne l'ait relevée en dignité au-dessus de tous les saints; en sorte que sa sainteté n'est pas seulement incomparable au regard des autres, mais aussi en quelque façon au regard de Dieu même, dans ses œuvres; parce qu'en qualité de Mère de Dieu, elle a été élevée à un si haut état et degré de sainteté, que Dieu entre les pures créatures, n'a jamais rien fait, et ne fera rien de plus grand, de plus saint et de plus digne de son amour, de sa grandeur, et de soi-même: et qu'en l'ordre de la grâce, et de la sainteté des choses créées, elle est le terme des communications, des écoulements et de toutes les effusions de la puissance, de la sagesse, et de la bonté de Dieu. 4° Les sentiments de Notre-Seigneur nous y convient. Il est certain qu'il se plaît extrêmement à voir honorer sa sainte Mère, à cause du grand amour qu'il lui porte, et parce qu'il se tient honoré lui-même dans le culte qu'on lui rend, et que la gloire de la Mère est celle du Fils, comme nous témoigne l'Ecriture sainte. Il nous ordonne même cette dévotion, puisque étant à l'arbre de la croix, il recommanda sa Mère à saint Jean, et lui ordonna de lui rendre ses devoirs comme à sa mère, pour apprendre à tous les hommes ce qu'ils lui doivent. Il nous en montre aussi l'exemple en sa personne par les tendresses, les soumissions, les déférences qu'il rend à sa très-sainte Mère. 5° La conduite de tous les saints nous y porte: nous voyons combien cette dévotion a été grande et utile parmi eux dans tous les siècles. 6° L'esprit de l'Eglise nous en sollicite; car pourquoi tant de fêtes instituées en son honneur, tant d'églises et de chapelles consacrées à sa mémoire, tant de congrégations et de confréries érigées sous son invocation, tant de prières et d'oraisons composées pour demander son intercession, et pour obtenir son secours? ne sont-ce pas autant de motifs qui nous convainquent de l'importance de lui être dévots? 7° Les désirs de la sainte Vierge même nous y attirent, elle est ravie de voir qu'on aille chercher Dieu en elle, et ce sont là les sentiments qu'inspire cette dévotion, quand

elle est vraie ; et comme elle n'a rien que pour son Fils et qui ne soit à son Fils, c'est sa joie que de nous attirer à elle pour nous donner à Jésus-Christ même qui nous consomme avec elle à la gloire de son Père, en société de son Fils par la vertu de son Esprit. Enfin, l'utilité même de cette dévotion nous y doit puissamment attirer ; car elle est extrêmement avantageuse, et pour cette vie, et pour l'autre ; pour cette vie, c'est le refuge assuré des misérables, et jamais personne n'y a eu recours, dit saint Bernard, qu'il n'en ait reçu quelque secours : c'est la trésorière des grâces de Dieu. Pour l'autre vie, cette dévotion dans le sentiment des saints est donnée par une grande marque de prédestination pour l'éternité bienheureuse, en ce que la sainte Vierge est toute-puissante en son Fils, pour obtenir tout ce qu'on lui demande, et elle ne peut abandonner ceux qui se confient parfaitement en elle. C'est pourquoi les saints disent qu'elle est le remède des plaies incurables, et qu'on n'a jamais vu périr ses véritables serviteurs.

Examinez à présent si vous êtes dévot à la sainte Vierge ; quel honneur lui rendez-vous ? quel amour, quelle tendresse avez-vous pour elle ? que faites-vous pour avancer sa gloire ? Quelles prières lui présentez-vous tous les jours ? Quelle confiance avez-vous en elle ? Comment recourez-vous à elle dans vos besoins ? Mais surtout en quoi l'imitez-vous ? car c'est-là, dit saint Bonaventure, la bonne manière de l'honorer. Confondez-vous d'avoir eu jusqu'à présent si peu de dévotion pour cette reine du ciel et de la terre ; demandez-en pardon à Dieu. Priez-le avec instance de vous accorder cette véritable dévotion pour sa très-sainte Mère, que vous devez demander comme une des plus grandes grâces que vous puissiez jamais recevoir en cette vie.

Troisième point. *Coopération.* — Pour les résolutions, en voici plusieurs entre lesquelles vous choisirez celles que vous connaîtrez vous être les plus utiles.

1° Honorer beaucoup la personne de la très-sainte Vierge, l'avoir en vénération singulière, en faire une très-haute estime, et en donner de véritables marques, parlant d'elle avec un grand respect, portant les autres à lui être dévots en toutes occasions, approuvant, louant, conseillant les pèlerinages, les confréries, et les autres dévotions qui se pratiquent en son honneur.

2° Avoir pour elle une très-grande affection, comme pour notre bonne et très-chère Mère, nous réjouissant de la voir honorée et servie, et évitant toutes sortes de péchés, particulièrement ceux d'impureté, qui lui sont insupportables.

3° Avoir une grande confiance en elle, et pour cela l'invoquer souvent, lui rendre tous les jours quelque hommage particulier, se mettre sous sa conduite et sa protection, n'entreprendre aucune affaire sans invoquer son secours, recourir souvent à elle dans nos afflictions, tentations, dangers, et surtout lui recommander souvent l'heure de notre mort, dire tous les jours les litanies, le chapelet, ou quelque autre prière en son honneur.

4° Avoir une grande reconnaissance de ses bienfaits, avouant que tout nous vient de Dieu par elle.

5° Une offrande totale de nous-mêmes à sa majesté, désirant que Jésus en elle gouverne notre être, nos puissances et nos actions, et qu'elles soient toutes consacrées à son service.

6° Employer tous nos soins pour l'imiter, car c'est la pierre de touche de la véritable dévotion pour la sainte Vierge, et en quoi elle consiste proprement ; considérer comme elle se comportait en ses actions, pendant qu'elle était au monde, quel amour elle avait pour Dieu, avec quelle modestie elle conversait, avec quelle dévotion elle entendait la sainte Messe, et ainsi des autres, afin de nous conformer à elle.

7° Avoir quelque image de la sainte Vierge qu'on saluera souvent, surtout en entrant et sortant de sa chambre et du logis, pour lui demander sa bénédiction.

8° Avoir une particulière dévotion aux saints de sa famille, et à ceux qui lui ont été particulièrement affectionnés, comme saint Gabriel, saint Joseph, sainte Anne, saint Joachim, saint Germain, patriarche de Constantinople, saint Bernard, saint Anselme, saint Bonaventure, etc.

9° Aux jours de ses fêtes, pratiquer quelques dévotions spéciales, prières, communions et autres bonnes œuvres ; et les veilles de ses fêtes, quelque jeûne, discipline, ou autre mortification.

10° Visiter souvent les églises et chapelles dédiées à Dieu en son honneur, fournir de son bien, et contribuer de tout son pouvoir pour les orner et embellir, selon les ouvertures que la providence de Dieu vous en donnera.

Troisième partie. — *Conclusion.*

1° Remerciez ; 2° demandez pardon ; 3° offrez.

Bouquet spirituel. — *Ego diligentes me diligo, et qui mane vigilant ad me, invenient me.* (*Prov.* VIII, 17.)

CONSIDÉRATION

SUR LE SAINT EMPLOI QU'ON DOIT FAIRE DU TEMPS, ET SUR LE BON ORDRE ET RÈGLEMENT DE LA JOURNÉE.

Premier point. — Mettez-vous en la présence de Dieu, et vous unissant à Jésus-Christ, demandez-lui son Saint-Esprit, pour vous faire connaître l'importance de bien employer le temps, et ce que vous devez faire pour ne le point perdre.

Deuxième point. — 1° Considérez combien il est important de bien employer tout votre temps, et de n'en point laisser écouler inutilement, et dont vous ne fassiez un saint usage ; car le temps est court, et passe bien vite ; si nous le considérons en lui-même, ce n'est qu'une suite de moments, qui se poussent et se chassent l'un l'autre : le présent chasse le passé, l'avenir chasse le présent, et il n'y

a que le présent qui subsiste, et passe en un instant. Considérant le temps à l'égard de l'éternité, il est bien vrai que tout le temps n'est qu'un moment, et à notre égard, le temps n'est que la longueur de notre vie : car, après notre mort, il n'y aura plus de temps pour nous; or, tout le temps de notre vie, qu'est-ce? *Vapor ad modicum parens* (*Jac.* IV, 15)... *umbræ transitus*, *modicum... momentaneum*. (*Job* VIII, 9; *Psal.* CI, 12 et passim.) Puisque donc il est si court, il faut faire comme les bons ménagers, qui, ayant peu de revenus, prennent bien garde de ne pas faire de dépenses inutiles, et de bien faire profiter ce qu'ils ont. De plus, le temps est incertain; je ne puis pas répondre d'un seul moment, et, si j'en perds un seul instant, je ne puis assurer d'en avoir jamais un autre pour réparer cette perte; et quand j'aurais encore quelques moments, la perte du temps que j'ai faite auparavant est irréparable. La perte de Dieu est grande, mais on la recouvre : la perte de la grâce est grande, mais on la recouvre : mais pour la perte du temps, jamais; car le temps passé ne revient plus. A chaque moment je dois à Dieu tout ce que je suis, et infiniment plus que je ne puis rendre; ainsi il est impossible que je lui satisfasse pour les dettes passées, n'ayant pas assez pour acquitter les présentes. Enfin, le temps est précieux, et nous a été donné par les mérites de Jésus-Christ : c'est le prix de son sang, ainsi nous ne pouvons le profaner sans une espèce de sacrilége; il faut donc le bien employer, et surtout veiller soigneusement à ne le point perdre, puisqu'il ne nous est donné que pour en faire un saint usage.

2° Considérez ce que c'est que de perdre le temps. Perdre le temps, ce n'est pas seulement n'en rien faire, mais c'est l'employer au péché, c'est le passer en choses indifférentes, c'est l'occuper en de bonnes choses, mais que Dieu ne demande pas, c'est l'employer en de bonnes choses que Dieu demande, mais ne les pas faire avec pureté d'intention, ou ne les faire pas dans le lieu, dans le temps, et avec les autres circonstances que Dieu désire. En agir de la sorte, quand on serait occupé depuis le matin jusqu'au soir, c'est, au jugement de Dieu et dans le sentiment des saints, perdre son temps.

3° Considérez comme la plus grande partie de votre temps et de votre vie se passe tout à fait inutilement : combien de moments où vous ne faites rien? combien d'actions indifférentes, et que vous ne songez point de rapporter à Dieu? combien de visites inutiles? combien de conversations superflues? combien de divertissements, qui n'aboutissent qu'à vous satisfaire? Voyez ce que vous faites depuis le matin jusqu'au soir, et à peine discernerez-vous un seul moment où vous ayez cherché Dieu véritablement. Cependant tout le reste est perdu. Vous n'étudiez que par vanité, vous ne lisez que par humeur, vous ne travaillez que par caprice, vous ne vous appliquez que par fantaisie; une heure vous faites merveilles, et ensuite vous en passerez trois à ne rien faire, ou à ne faire rien qui vaille, et ainsi se passe et se perd presque tout votre temps.

TROISIÈME POINT. — 1° Résolvez-vous de ne demeurer jamais oisif et sans rien faire, c'est-à-dire sans vous occuper à quelque chose qui puisse vous servir pour le salut, et pour cela prenez un ordre de vie avant que de sortir de retraite, où vous régliez ce que vous devez faire chaque année, chaque mois, chaque semaine, chaque jour et chaque heure. Car pour n'avoir point de règlement arrêté, et n'avoir point déterminé ce que l'on doit faire à chaque heure, on perd souvent le temps, on songe à ce que l'on doit faire, et on se détermine à ce qu'on ne doit pas faire. Réglez donc en sorte votre journée qu'il n'y ait aucune heure de vide, et qui ne soit employée utilement; car, sans cela vous perdrez bientôt tout le fruit de votre retraite.

2° Ne craignez point d'y marquer quelque heure pour votre récréation et votre repos; le prenant pour Dieu, vous n'emploierez pas ce temps inutilement. Mais prenez garde de rien marquer que ce qui vous sera nécessaire, car aussitôt qu'il y aura du superflu, vous ne pourriez plus le prendre pour Dieu, et ainsi ce temps se trouvera perdu.

3° Réglez l'heure de votre coucher, en sorte que vous ayez environ sept heures et demie, ou huit heures de repos, sans cela vous êtes en danger de vous flatter souvent, et de donner à la nature et à la chair plus qu'il ne lui faut, et de vous persuader que vous aurez encore besoin de dormir, quand vous en aurez bien envie.

4° Ne manquez pas aussi de marquer quelque temps pour votre oraison, c'est le principal fruit de la retraite, et qui vous servira le plus dans tout le reste de votre vie, pour vous entretenir dans vos bonnes résolutions; et à moins que vous n'ayez pour cela un temps déterminé, vous la remettrez souvent d'heure en heure, et passant ensuite à d'autres affaires, vous en perdrez très-souvent l'occasion.

5° N'oubliez pas aussi de mettre dans le règlement de votre journée une demi-heure de lecture spirituelle, quelque moment de récollection avant le dîner ou le souper.

6° Enfin, réglez le tout selon votre condition, vos emplois, votre santé, et n'arrêtez rien sans l'avis de votre directeur, qui doit aussi vous régler ce que vous ferez chaque semaine, chaque mois, chaque année.

7° Après avoir pris ainsi ces règlements pour l'ordre de votre journée, et le saint emploi de votre temps, tâchez de vous y rendre fidèle, et de ne vous en point dispenser autant que vous pourrez, sans quelques raisons; prenez garde de ne prendre pas pour raison votre humeur, votre fantaisie, votre paresse ou votre intérêt.

8° Pour vous rendre plus fidèle, résolvez-vous de prendre votre règlement par écrit, pour ne le pas

oublier, de le lire ou une fois par semaine ou une fois par mois, à quelque temps déterminé, pour l'avoir plus présent; de rendre compte de temps en temps à votre directeur des fautes que vous y faites, et de vous en imposer même par son avis quelque pénitence, quand vous y manquerez.

9° Enfin, résolvez-vous de vous y soumettre dans la vue de Dieu.

FORMA CLERI

SECUNDUM EXEMPLAR

QUOD ECCLESIÆ SANCTISQUE PATRIBUS A CHRISTO DOMINI SUMMO SACERDOTE MONSTRATUM EST

—

AD DEVOTOS ET RELIGIOSOS CLERICOS

—

Habetis hoc in opere, viri religiosi et devoti clerici, instituta apostolorum et apostolicorum virorum, præcipuosque ecclesiasticæ disciplinæ canones. His fruimini, his circumdamini, his delectamini, his armamini; ut his freti, circumdati, delectati, armati contra cuncta inimicorum jacula persistere valeatis. Satis enim indignum est (ut ait Julius Pontifex) quemquam vel Pontificum vel ordinum subsequentium hanc regulam refutare, quam beati Petri sedem et sequi videat et docere.

Sed quia in his novissimis temporibus multi sunt, qui sanam doctrinam non sustinentes, adulterant verbum Dei; et qui ambulantes etiam in astutia, ut circumveniant justum, docent quæ non oportet turpis lucri gratia, ita ut in errorem inducantur, etiam si fieri potest, electi (clerici); rogamus vos et obsecramus, ut caveatis ab (his) hominibus, qui in hypocrisi loquuntur mendacium, ne intendentes (eorum) fabulis, aberretis a via; et insipientium errore traducti excidatis a propria firmitate.

Doctrinis item variis et peregrinis nolite abduci; cum enim aliter doceant quam quomodo vobis a sanctis evangelizatum est, et insuper vitam vestram æstiment insaniam; illamque habeant in derisum ac in similitudinem improperii, verbis malignis garrientes in vos, non acquiescunt sanis sermonibus Domini nostri Jesu Christi, neque ei, quæ secundum pietatem est, doctrinæ. Ideoque, o homines Dei, hos fugite, sectamini vero justitiam.

Quod si etiam aliquos videatis et fratribus qui ad sua sæcularia desideria coacervent sibi tales magistros prurientes auribus, et a veritate quidem auditum avertant, ut attendant spiritibus erroris, atque ad eorum fabulas convertantur, denuntiat vobis Apostolus in nomine Domini nostri Jesu Christi ut subtrahatis vos ab illis.

Cum enim sine regula vivant, inordinate ambulant; et quia transgrediuntur mandatum Dei et traditiones seniorum, ac rescindunt verbum Dei, propter præcepta, doctrinas et traditiones hominum, nec Deum reverentur, nec Ecclesiam audiunt. « Qui autem Ecclesiam non audierit (inquit Christus) sit tibi sicut ethnicus et publicanus. » (*Matth.* XVIII, 17.) *Ideoque et ne commisceamini cum illis ut confundantur; tales enim non veritati acquiescunt, sed carni et sanguini. Nolite tamen illos quasi inimicos existimare, sed corripite ut fratres; ita tamen ut non contendatis verbis. Ad nihil enim utile est, nisi ad subversionem audientium: unde si quis ex illis vult contentiosus esse, statim ut videretis illum languentem circa stultas quæstiones, contentiones et pugnas legis, vel commutescite; vel dicite ei cum Apostolo: « Non in contentione et æmulatione. Nihil per contentionem; nos enim talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesia Dei: nec servum Domini oportet litigare. »* (*Philip.* III, 2; *I Cor.* XI, 16; *II Tim.* II, 24.)

De cætero (fratres mei dilectissimi, de præsenti sæculo nequam erepti, et ex hominibus, in Domini sortem assumpti) ut in omnibus deinceps caute et secundum Deum ordinate ambuletis, non vero secundum sæculum mundi hujus aut secundum ejus consuetudinem; et ut possitis in omnibus perfecti stare; et, in qua vocatione vocati estis, in ea permanere: attendite ad hanc ecclesiasticæ disciplinæ formam et perfectam vitæ clericalis legem, quæ ex sacris conciliorum, summorum Pontificum et Patrum decretis excerpta vobis offertur; et sedulo perspicite in omnibus mandatis ejus, ut in illis tanquam in splendidissimo speculo vitæ vestræ faciem inspicientes possitis facilius agnoscere quid in vobis placeat cœlesti viro; et quid displiceat, reformare. Hæc enim clericalis vitæ forma et regula nostra vere speculum est, sicut de sua pronuntiabat Augustinus.

Et bene (inquit Hugo Victorinus) quia in ea tanquam in speculo inspicere possumus quales sumus, sive pulchri, sive fœdi, sive justi, sive injusti; utrum quisque nostrum regulariter vivat; utrum proficiat, an deficiat; utrum Deo placeat, an displiceat.

In hoc ergo clericalis vitæ speculo sancta clerici anima se semper inspiciat. Videat si hoc est quod dicit speculum; si nondum est, oret, gemat, laboret ut sic sæcularis vitæ vitia corrigat, et quasi renitentes vultus velut ex reddita imagine actus suos componat, ut tandem perfectus sit homo Dei (et Ecclesiæ) et sic

possit magnificari secundum regulam nostram, non autem in aliena gloriari.

Faxit Deus ut, si hactenus ecclesiastica hæc Regula (non) viguit absque procellis, nunc (tandem) suum robur propriumque vigorem obtineat. Usus auctoritati cedat, et pravum usum lex et ratio vincat; ut quod a Romanæ Sedis rectoribus plena auctoritate sancitum est, nullius consuetudinis præpediente occasione, proprias tantum sequendo voluntates, removeatur, sed firmiter atque inconcusso hoc ipsum teneatur.

Dominus noster Jesus Christus, qui est fons omnium bonorum, tales faciat sacerdotes nostris temporibus, quales descripti sunt. » (D. THOM., opusc. 65, cap. ult.)

AD LECTOREM PRÆFATIO.

—

Quæ hactenus informis majoreque sui parte truncata manserat *Forma cleri*, formosa jam suisque omnibus partibus absoluta in lucem prodit. Viderat operis hujus auctor religiosissimus, et quidem non sine acerbo doloris sensu viderat, clericos plerosque vitam actusque suos non Christi et Ecclesiæ sanctissimis legibus, ut par erat, sed quod dolendum, pravis mundi hujus amatorum moribus conformare. Cumque istud vitii inde potissimum provenire cerneret, quod multos sacra hæc Christi et Ecclesiæ instituta laterent, operæ pretium facturum se duxit, si ad has leges exactam vivendi formam clericorum ob oculos poneret, quam omnes, si fieri posset, factis exprimerent, aut certe nullus ignorantiam prætenderet.

Id ut assequeretur, collectas magno labore ex Scriptura sacra, conciliis et sanctis Patribus, quæ clericalem statum spectant, sententias variosque in titulos distributas in unum libellum coegit, qui aptissimo nomine *Forma cleri* ab ipso nuncupatus est. Septem partes totum opus complectitur, quarum tres primas jam in lucem ediderat, quatuor postremas publici juris postea facturus. Verum, dum lento gradu tum ob ingentes, quibus detinebatur, curas, tum ob adversam valetudinem incœptum laborem prosequitur, bene meritum de Ecclesia et de clero mors virum magno bonorum omnium luctu vivis eripit.

Hæsimus aliquandiu, inchoato ab auctore tanti nominis libro manus impares admovere non ausi: verum quia postremæ quatuor partes de rebus gravissimis, et quæ in libris hactenus editis ut plurimum desiderantur, acturæ erant, virique non pauci pietate, doctrina et etiam dignitate insignes, quibus tres primæ partes vehementer arriserant, quod supererat addi opusque absolvi cupere se et nobis et auctori, dum viveret, significaverint, votis eorum eo lubentius annuimus, quod aliquas has partes ab auctore ipso paratas, et jam ferme prælo aptas reperimus. Tres itaque priores partes, præ nostra erga auctorem reverentia, quales ab ipso semel et iterum editæ fuerant, tertia hac vice prælo mandari permisimus. Quod attinet ad quatuor posteriores partes, quæ nondum in lucem prodierant, id nobis curæ fuit, ut pauca quædam capita, quæ deerant, adderemus, nonnulla meliori restitueremus ordini, atque etiam quædam testimonia, minus accurate quibusdam primum scriptoribus adscripta, juxta censoriæ severitatis leges genuinis redderemus auctoribus.

Cæterum ne existimes continuam orationis seriem hoc in opere, sicut in aliis vulgo libris fieri solet, te esse reperturum: meræ sunt seu Scripturæ sacræ, seu conciliorum, seu auctorum ecclesiasticorum sententiæ avulsæ ab invicem, nec alio quam titulorum, quibus subjectæ sunt, vinculo connexæ; id librum vel ad propriam utilitatem lecturis, vel ex eo sententias ad aliorum documentum deprompturis, commodius existimavit auctor prudentissimus.

Si qua forte occurrant capita vel prolixiora quam velles, vel quam velles breviora, de industria id factum scias, ut quæ graviora, vel minus nota erant, altius animis et memoriæ infigerentur, multiplici sanctorum Patrum suffragio roborata; quæ vero levia sunt, vel cunctis obvia, fusiori, quam necesse esset, stylo nauseam non parerent.

Licet autem in clericorum præcipue utilitatem liber hic editus sit, nonnulla tamen interim testimonia inserta sunt, quæ clericis et laicis ex æquo conveniunt, eo scilicet consilio ut ad perfectioris studium vehementius accederentur sacerdotes, dum ad eam fideles ipsos viderent a sanctis Patribus excitari. Accedit quod, cum liber hic a laicis quibusdam Latinæ linguæ non ignaris vel ex curiositate vel ex occasione legi forte possit, ea arte fuit componendus, ut ad legentium omnium salutem conduceret.

Faxit Deus omnipotens, ut assidua hujus *Formæ cleri* contemplatione vitæ suæ prioris nævos agnoscere, agnitos emendare, emendatis virtutum ornamenta sufficere curent clerici omnes, sicque fiat ut Principi pastorum Christo similes facti dicere possit unusquisque quod olim sanctus Paulus : *Imitatores mei estote, sicut et ego Christi.* (*I Cor.* XI, 1.)

—

FORMA CLERI.

—

PARS PRIMA.

DE SACROSANCTO CLERI STATU EJUSQUE DIVERSIS ORDINIBUS.

—

CAPUT PRIMUM.

De dignitate cleri.

Videte, fratres, vocationem vestram, eminentiam et dignitatem ordinis vestri. (PETR. Bles., serm. 61.)

Memores dignitatis suæ clerici jus nunquam non retinentes sint. (*Synod. Amerina*, ann. 1595, c. 657.)

Digne noscamus quid sumus..... ut nomen congruat actioni, actio respondeat nomini..... ne sit nomen inane, crimen immane! (S. AMBR., *De sacerd.*, c. 3.)

ART. I. — *Dignitas cleri, ex variis ejus nominibus desumpta.*

Senatus sanctorum clericorum. (ALEXAND. XI, *Epist. ad Strigon. et Colon.*, in Appendice *Conc. Lateran.*, III, p. V, c. 6.)

Religiosus status. (*Synod. Castellan. et Hortan.*, ann. 1626.)

Cleri sacratissimus ordo. (S. BERN., *De convers. ad cleric.*, cap. 29.

Apostolicus ordo. (PHILIPP. abb., *De dignit. cleric.*, cap. 43.)

Sanctæ Ecclesiæ angelicus ordo. (*Conc. Forojul.*, c. 12, ann. 791.)

Ordo familiarius divinis agglutinatus officiis. (PETR. DAM., *Contra cleric. intemp.*, dissertat. 3, cap. 5.)

Sors sanctorum. (PETR. Blesens., *Serm. in hæc verba Joan.* XV, 16 : « *Non vos me elegistis.* »)

Specialis Christi hæreditas. (*Conc. Tusciacum*, sub Carolo Calvo. In *Ep. synod.*, ann. 860.

Perfectionis professio. (S. BERN., *De conv. ad cleric.*, cap. 39.)

Terra sanctorum. (ID., *Declam.*)

Locus irreprehensibiliter vivendi. (PETR. DAM., *Epist. ad episcopos cardinal.*)

Divina militia. (S. LEO, epist. 1, refert. d. 54, c. *Ex antiquis.*)

Dei militia. (*Conc. Mediol.*, I.)

Christi militia. (*Conc. Herpibol.*, cap. 1, ann. 1287, sub Honorio IV.)

Regalis Dominatus. (ENNOD., *Vita S. Antonii.*)

Murus Ecclesiæ. (S. CHRYSOST., hom. 10 *in Matth.*, *Op. imp.*)

Locus sanctorum. (*Synod. Carnot.*, ann. 1550.)

Castra sanctitatis et fidei. (S. AMBR., I, *Offic.*, c. ult.)

Castra Dominica. (S. LEO, epist. 1, refertur dist. 54, c. *Ex antiquis.*)

Opus manuum Dei. (PETR. DAM.)

ART. II. — *Dignitas cleri, ex variis clericorum et sacrorum in clero hominum nominibus desumpta* (114).

Omnes, qui in ecclesiastici ministerii gradibus sunt ordinati, generaliter clerici nominantur.... eo quod in sorte hæreditatis Domini dentur, vel pro eo quod ipse Dominus sors eorum sit. (S. ISIDOR. Hispal., lib. II *Eccl. Offic.*, cap. 1; *Conc. Aquisgr.*, c. 99.)

Positi in superlativo gradu hominum. (PETR. Bles., *Serm. in synodo, in psal.* XLVIII, 15.)

Sacrum electumque genus. (S. CYRILL. Alex., lib. XV *De ador. in spirit. et verit.*)

Genus illud divinis sacrisque ministeriis mancipatum. (S. CYRILL. Alexandr., *De ador. in spir. et ver.*, lib. XIII.)

Hæreditarii discipuli, et apostolici seminis frutices. (TERTULL., in *Scorpiac.*, cap. 9.)

Angelici homines. (S. AUG., serm. 5 *Ad fr. in eremo.*)

Contubernales et condomestici angelorum. (PETR. DAM., *De comm. vita canonic.*, cap. 4.)

Mundi fundamenta. (S. GREG. NAZ., carm. 11 *Ad episcopos.*)

Vitæ lumina. (*Ibid.*)

Fidei columnæ. (*Ibid.*)

Duces et rectores gregis Christi. (S. AMBR., *De dignit. sacerdot.*, c. 2.)

Ecclesiæ decus, in quibus amplius fulget Ecclesia. (S. PROSP., lib. II *De vita contempl.*, c. 2.)

Ecclesiæ corona. (S. CLEM., *Const. apost.*, lib. II, cap. 28.)

Sponsi Ecclesiæ. (S. BERN., *Serm. ad cler.* in *Conc. Rem.*)

Sponsæ custodes, amici, necessarii, domestici. (S. BERN., *ibid.*)

Sanctiora membra Ecclesiæ. (PETR. DAM., *Contra cleric. intemp.*, dissert. 1, cap. 7.)

Pars membrorum Christi prima. (S. GREG., *Mor.* lib. XIV, c. 35 ed. Migne.)

(114) *Vid.* infr. part. I, cap. 15, art. III, sect. I et II.

Christiferi. (S. Greg. Naz., *Epist. ad episcopos.*)

Parentes Christi. (S. Bern., *Serm. ad past. in synodo.*)

Pater Christi, generando. (*Ibid.*)

Mater Christi, pariendo. (*Ibid.*)

Pater et soror Christi, caste diligendo. (*Ibid.*)

Vicarii Christi. (Id., *Serm. in conc. Rem.*)

Consiliarius Domini. (Petr. Blesens., serm. 47, *Ad sacerdotes et prælatos.*)

Coadjutor Redemptoris. (*Ibid.*)

In proprium jus Domini specialiter vindicati. (Petr. Dam., *De comm. vita canonic.*, initio.)

Dei portio. (*Ibid.*)

Dispensatores regiæ domus. (S. Prosp., lib. II *De vit. contempl.*, cap. 2.)

Venatores Domini. (*Jer.* XVI, 16; S. Hieron., hic; S. Ambr., in *psal.* CXVIII, serm. 6.)

Dispensatores Dei. (*Tit.* I, 7.)

Sacramentorum cœlestium Deo cooperatores et dispensatores. (Petr. Dam., opusc. 8, *De communi vita canonic.*, cap. 4.)

Dei adjutores. (*I Cor.* III, 9.)

Ad Deum legati. (S. Clem., *Constit. apost.*, lib. II, cap. 33.)

Mundi salvatores. (*Abd.*, 21; S. Hieron., in hunc versum *Abd.*)

Post Deum terrenus Deus. (S. Clem., *Constit. apost.*, lib. II, c. 26.)

Homo Dei. (*I Tim.* VI, 11; SS. Patres passim.)

Specialiter adhærentes Christo, præ cæteris Ecclesiæ membris. (Petr. Dam., *Contr. cler. intemp.*, dissert. 3, cap. 5.)

Inter Deum et hominem medius constitutus, citra Deum, sed ultra hominem: minor Deo, sed major homine. (Innoc. III, serm. 2 *in consecrat. Pontif. Max.*)

Mediatores inter Deum et populum. (S. Bern., *Serm. ad pastores, in synod.*)

Columnæ firmissimæ, quibus in Christo fundatis innititur omnis multitudo credentium. (S. Prosp., lib. II *De vita contempl. sacera.*, c. 2.)

Januæ civitatis æternæ, per omnes, qui credunt in Christum, ingrediuntur ad Christum. (*Ibid.*)

Documenta virtutum et forma. (*Ibid.*)

Lignum scientiæ in medio paradisi. (S. Aug., *Ad presbyt.*, serm. 36 *Ad fr. erem.*)

Columnæ, qui nutantis orbis statum orationibus sustinent. (S. Eucher., hom. 3, ex editis cum Theodoro Studita.)

Hi humilitate subnixi atque prostrati, onus totius orbis portant humeris sanctitatis. (S. Eucher., *ibid.*)

ART. III. — *Dignitas cleri, ex sacerdotio præcipue desumpta* (115).

Dignum est ut dignitas sacerdotalis prius noscatur a nobis, deinde servetur a nobis, ut psalmographi sententia queat repelli a nobis: *Homo, cum in honore esset, non intellexit*, etc. (*Psal.* XLVIII, 13.) (S. Ambr., *De dignit. sacerd.*, c. 2.)

Non mortalis quisquam, non angelus, non archangelus, non alia quævis creatura, sed ipse Paracletus ordinem hujusmodi disposuit. (S. Chrysost., *De sacerdot.*, lib. III, c. 3.)

O quam magnam in se continet dignitatem formidabile et admirabile sacerdotium! (S. Eph., *De sacerdot.*)

Miraculum stupendum. (*Ibid.*)

Dignitas profunda. (*Ibid.*)

Magna et multa, immensa et infinita ipsius sacerdotii dignitas. (*Ibid.*)

Ingens hæc, angelica, imo divina, est dignitas. (S. Dionys., *De cœlest. hierarch.*, cap. 3.)

Locus sanctitatis. (S. Greg., hom. 17 *in Evang.*)

Deifica professio. (S. Ambr., *De dignit. sacerdot.*, cap. 3.)

Omnium ornamentorum maximum et præstantissimum. (S. Greg. Naz., orat. 3, n. 27.)

Omnium bonorum, quæ in hominibus sunt, apex. (S. Ignat., *Epist. ad Smyrnenses.*)

Omnium, quæ inter homines expetuntur, velut extrema meta. (S. Isidor. Pelusiot., lib. II, epist. 71.)

Inter divinam et humanam naturam sacerdotium velut medium interjectum est. (Id., lib. III, epist. 2.)

Excedit intellectum et orationem, omnemque cogitationem donum altitudinis dignitatis sacerdotalis, et, sicut arbitror, hoc est quod Paulus, quasi in stuporem mentis actus, innuit exclamans: *O altitudo divitiarum!* etc. (*Rom.* XI, 33.) (S. Ephr., *De sacerdotio.*)

ART. IV. — *Dignitas cleri, ex honore clero sacrisque hominibus debito et reddito.*

Sectio prima. — *Quantum et cur honorandi sint sacri homines?*

Honora Dominum ex tota anima tua; et honorifica sacerdotes. (*Eccli.* VII, 33.)

Ipsi qui proprio ore corpus Christi conficiunt, ab omnibus sunt audiendi, obediendi, atque timendi; non dilacerandi aut detrahendi. (S. Telesph. Pap., *Epist. Decretal.*)

Nolite tangere Christos meos. (*Psal.* CIV, 15.)

Honora sacerdotes, Christi mandatum exple quod dicit (*Matth.* X, 41): *Quoniam, qui prophetam cum gaudio recipit in nomine prophetæ, mercedem prophetæ accipiet.* (S. Ephrem., *De sacerdot.*)

Honor, qui sacerdotibus habetur, ad Deum refertur: et sicut propter te ministros tuos in honore habere justum est, ita et propter Deum sacerdotes ejus magnificare et in pretio habere, sanctum. (Basil. imp. Constant., *Exhortat. ad Leonem filium*, cap. 5.)

Sacerdotes, Christi vicarii sunt; et qui honorat sacerdotem Christi, Christum honorat. (S. Chrysost., hom. 17 *in Matth.*)

Cuncti ergo honoremus sacerdotes: cuncti hos venerandi sacerdotii sublimitate prædicemus beatos,

(115) *Vid.* infra, part. I, cap. 15; part. III, sect. 1 et 2.

certo scientes quod, si quis amicum regis amat, hunc ipsum multo amplius a rege amari. Quocirca amemus sacerdotes Dei, siquidem amici ipsius sunt boni. (S. Ephrem., *De sacerdotio.*)

Honorate sacerdotes ut patres. (S. Clem., *Constit. apost.*, lib. vii, c. 32.)

Hic est secundum Deum pater vester. (Id., lib. ii, c. 26.)

Si de parentibus secundum carnem ait Scriptura : *Honora patrem tuum et matrem tuam, ut bene sit tibi* (*Exod.* xx, 12) : quanto magis de patribus spiritualibus. (*Ibid.*, c. 33.) (116)

Honorate sacerdotes ut dominos, ut beneficos, ut bene vivendi auctores. (*Ibid.*, lib. vii, c. 32.)

Amemus sacerdotes Dei : si quidem pro nobis ac pro mundo deprecantur. (S. Ephrem., *De sacerdot.*)

Sectio secunda. — *Quod sacerdotes, etiam mali, sint honorandi.*

Propter bonos sacerdotes, etiam malos honorate; ne propter malos etiam bonos contemnatis; melius est enim malis justa præstare, quam bonis justa subtrahere. Nunquid propter terram vilem pretiosum aurum contemnitur? (S. Chrysost., hom. 43, *Op. imperf. in Matth.*)

Qui Christum diligit, cujuscunque modi sit sacerdos, eum diligit. (S. Chrysost., hom. 10 *in Ep. ad Thessal.*)

Sicut fulgidissimum aurum, licet luto contaminatum, non percipit detrimentum, neque speciosissima margarita ex contactu quarumdam immundarum specierum : ad eumdem modum nec sacerdotium ab ullo sordidum redditur; quantumvis etiam indignus sit is, qui illud suscipit. (S. Ephrem., *De sacerdot.*)

Sectio tertia. — *Peccatum inhonorantium sacros in clero homines.*

Qui vos recepit, me recipit, etc. (*Matth.* x, 40), Dominus in eis rejicitur et recipitur. (Thelesph. Pap., *Epist. Decret.*)

Qui vos audit, me audit : qui vos spernit, me spernit. (*Luc.* x, 16.)

Sacerdotium si quis inhonoraverit, Deum inhonorat, et Christum Jesum Primogenitum, qui natura solus est Sacerdos Patris. (S. Ignat., *Epist. ad Smyrnens.*)

Sacerdotes Christi vicarii sunt : qui injuriat sacerdotem Christi, injuriat Christum. (S. Chrysost., hom. 17 *in Matth.*)

Sacerdotii dignitatem qui furiose contemnit, non hominem lædit ignominia, sed Deum. (S. Ignat., *Epist. ad Smyrn.*)

Dominus in lege præcepit : *Diis non detrahes* (*Exod.* xxii, 28) : Sacerdotes intelligens, qui propter excellentiam ordinis et officii dignitatem, Deorum nomine nuncupantur. (Innocent. III, *De hæretic.*, c. *Cum ex injuncto.*)

Dum sacerdotes disponunt aut cupiunt maculare, potius seipsos maculant et vulnerant. (Thelesph. Pap., in *Epist. Decret.*)

Judicio quidem meo, si istos despiciunt contemnuntque, multo sceleratiores ac majori supplicio digni sunt, quam fuerit Dathan, una cum suis. (S. Chrysost., lib. iii *De sacerd.*, c. 5.)

Sectio quarta. — *Pœnæ inhonorantium sacros in cleros homines.*

Qui inhonoraverit episcopum, a Deo inhonorabitur. (S. Ignat., *Epist. Smyrn.*)

Væ illis qui clericos despiciunt. (S. Francisc., in *Exhort. ad omnes fratr.*)

Quanto sacerdotium regno est excellentius, tanto graviori supplicio punitur qui adversus id aliquid gesserit, quam qui adversus regnum. (S. Clem., *Constit. apost.*, lib. vi, c. 2.)

Omnes qui adversus fratres, id est sacerdotes, armantur, infames esse censemus. Patres enim omnes venerandi sunt, non respuendi, aut insidiandi. (Thelesph. Pap., vi, q. 1, c. *Sacerdotes.*)

Qui superbierit nolens obedire sacerdotis imperio, qui eo tempore ministrat Domino Deo tuo, et decreto judicis; morietur homo ille, et auferes malum de Israel. (*Deut.* 17, 12 seq.)

Morietur, inquit, quisquis contempserit sacerdotem. Magnum igitur est, et admirabile revera munus Deo assistere ac ministrare. Quisquis vero Dei ministrum contempserit, vindictæ atque supplicio subjicietur : et qui divinam hanc dignitatem contempserit, acerbissimas suæ despicientiæ pœnas luet. (S. Cyrill. Alex., lib. xiii *De adorat. in spirit. et verit.*)

Rex Osias non sustinuit admonitionem sacerdotis... Quid autem Deus, ubi sacerdos contemptus est, dignitasque sacerdotii conculcata... Quid igitur ille hominum amator? Et continuo effloruit lepra in fronte illius. Ubicunque est impudentia, ibi est ultio. (S. Chrysost., hom. 4 *in illud Isa.* vi, 1, *In anno, quo mortuus est rex Osias* [*II Paral.* xxvi, 19.])

Sectio quinta. — *A quibus honorandi sacri in clero homines?*

§ I. — *Honor a monachis clero debitus et redditus.*

Beatus Antonius abbas sacerdotes in summa veneratione dicitur habuisse, solitusque eisdem caput submittere, etc. (S. Athanas., in ejus Vita.)

Illius monachi vita laudanda est qui venerationi habet sacerdotes Christi, et non detrahit gradui per quem factus est Christianus. (S. Hier., epist. 100, *Ad Furiam.*)

Ipsos sacerdotes in parochiis, et omnes alios volo timere, amare et honorare sicut dominos meos : et nolo in ipsis considerare peccatum, quia Filium Dei discerno in ipsis, et domini mei sunt. (S. Francisc., in *Testam.*)

B. Franciscum dicere solitum tradunt : Si cui sanctorum a cœlo in terram lapso, et cum illo simul forte sacerdoti occurrisset, prius se sacerdotis

(116) *Vid.* S. Chrysost., lib. iii *De sacerdot.*, cap. 5 et 6.

manibus osculum daturum; deinde reverentiam facturum sancto : plus deberi illi signans, qui Christi et apostolorum vicem in terris gereret, quam illi, qui jam cum Christo regnare nosset. (S. BONAVEN., in ejus Vita.)

§ II. — *Ab ipsis imperatoribus.*

Vir quidem mortis es, sed hodie te non interficiam, quia portasti arcam Domini Dei, ait Salomon rex. (*III Reg.* II.)

Boni principis est, ac religiosi regis Dei sacerdotes honorare atque tueri. (MARCELLIN. Pap., dist. 96, c. *Boni principis.*)

Quantum est quod reges gentium et principes populi flexis genibus offerunt eis munera, et deosculantur manum, et ex ejus contactu sanctificantur. (PETR. Blesens., serm. 47.)

Constantinus Magnus eos ut patres, imo vero ut Dei prophetas omnino honorifice reverebatur. (EUSEB., in ejus Vita, lib. V, c. 22.)

Quia non hominem, qui sub aspectu oculorum cadit, sed Deum ipsum, qui in eorum animis insedebat, considerare visus est, illos suæ mensæ effecit participes. (*Ibid.*, lib. I, c. 35.)

§ III. — *Ab ipsis Ecclesiæ ministris.*

Non oportet diaconum coram presbytero sedere, sed jussione presbyteri sedeat. (*Conc. Laodic.*, cap. 20, dist. 95, c. *Non oportet.*)

Episcopus, in quolibet loco sedens, stare presbyterum non patiatur. (*Conc. Carthag.*, IV, c. 34, dist. 95, c. *Episcopus.*)

Episcopi sacerdotes se esse noverint, non dominos. Honorent clericos quasi clericos, ut et ipsis, a clericis, quasi episcopis, honor deferatur. Scitum est illud oratoris Domitii : Cur ego te, inquit, habeam ut principem cum tu me non habeas ut senatorem? (S. HIER., epist. 2 *ad Nepotian.*, dist. 95, c. *Esto subjectus.*)

Episcopus ut membris suis utatur clericis. (AMBR., lib. II *Offic.*, c. 27.)

§ IV. — *Ab ipsis angelis.*

Sacerdotium ipsi quoque angeli veneratione prosequuntur. (S. GREG. Naz., orat. 17.)

Cecidi ante pedes ejus ut adorarem eum, et dicit mihi : Vide ne feceris; conservus enim tuus sum. (*Apoc.* XIX, 10.)

ART. V. — *Dignitas cleri per comparationem ad alios status et ordines.*

SECTIO PRIMA. — *Per comparationem ad monachos.*

Unusquisque ordo, qui est circum Deum, divinior eo est, qui ab eo longius distat; clarioraque sunt, quæ veræ luci propinquiora. (S. IGNAT., *Epist. S. Demophilo monac.*)

Alia monachi causa est, alia clericorum. Clerici oves pascunt, ego pascor; illi de altario vivunt, mihi quasi infructuosæ arbori securis ponitur ad radicem, si munus ad altare non defero. (S. HIERON., epist. 1 *ad Heliodor.*)

In natura gemmarum carbunculus præfertur hyacintho : sed tamen cærulei coloris hyacinthus præfertur pallenti carbunculo; quia et illi quod natura ordo subtrahit, species decoris adjungit; et hunc, quem naturalis ordo prætulerat, coloris qualitas fœdat. Sic ergo in humano genere et quidam in meliori ordine deteriores sunt, et quidam in deteriori meliores; quia et isti sortem extremi habitus bene vivendo transcendunt, et illi superiores loci meritum moribus non exæquando diminuunt. (S. GREG., *Past.*, part. III, c. 29.)

Quæritis, fratres, cum in Ecclesia omnis ordo viventium magnæ sit sanctitatis.... quis eorum tamen dignior? quis dignitate sit veraciter principalis? Hoc autem in dubium venisse existimo, quia in utrisque aliquantisper defecit virtus humilitatis, et oculis fumo superbiæ caligantibus vel non paret, vel non placet sinceritas veritatis. Quia enim alter eorum superbe contempsit, quod erat; alter vero non minori superbia videri appetiit quod non erat; utrobique declinavit statera æquitatis; et ideo plerique jam nesciunt utriusque mensuram dignitatis. Hujus autem metas discutere invidiæ plenum est et laboris, cum hujusmodi plerumque discussores arguantur odii vel amoris. (PHILIPP. abb. contemporaneus S. BERN., *De dignit. cleric.*, c. 1.)

SECTIO SECUNDA. — *Per comparationem ad principes.*

Regi corpora commissa sunt, sacerdoti animæ : rex maculas corporum remittit; sacerdos autem maculas peccatorum.... Ille habet arma sensibilia, hic arma spiritualia : Ille bellum gerit cum barbaris, mihi bellum est adversus dæmones. Major hic principatus; propterea rex caput submittit manui sacerdotis. (S. CHRYSOST., hom. 4 *in verb. Isa.* (VI, 1) : *In anno, quo mortuus est rex Osias.*

Quanto anima corpore præstantior est, tanto sacerdotium præstantius regno. (S. CLEM. Pap., *Constit. apost.*, lib. II, c. 34.)

Habent quidem et terrestres principes vinculi potestatem, sed corporum tantum; id autem quod dico sacerdotum vinculum, ipsam etiam animam contingit, atque ad cœlos usque pervadit, usque adeo ut quæcunque inferne sacerdotes confecerint, illa eadem superne rata habeat.... Quidnam hoc aliud esse dicas, nisi omnium rerum cœlestium potestatem illis a Deo concessam? *Quorumcunque enim peccata retinueritis, retenta sunt.* Quænam, obsecro, potestas hac una major esse queat? Pater omnimodam potestatem Filio dedit : cæterum video ipsam omnifariam potestatem a Deo Filio sacerdotibus traditam. (S. CHRYSOST. lib. III *De sacerdot.*, c. 4.)

Hos existimate vestros præsides, hos putate reges, his quasi regibus vectigalia offerte; eos enim bonis vestris alere debetis. (S. CLEM., *Const. apost.*, lib. II, c. 34.)

SECTIO TERTIA. — *Per comparationem ad angelos et B. Virginem.*

Omnes, sicut ait Apostolus, *sunt administratorii spiritus, in ministerium missi, propter eos qui hæreditatem capiunt salutis.* (*Hebr.* I, 14.) Sed longe excellentius est officium vestrum, quod admirabile est,

et non solum in oculis vestris, sed etiam angelorum. (S. Bern., *Serm. ad pastor. in synod.*)

Iis datum est, ut potestatem habeant, quam Deus optimus neque archangelis datam esse voluit : neque enim ad illos dictum est (*Matth.* xvi, 19): *Quodcunque ligaveris super terram*, etc. (S. Chrysost., lib. iii *De sacerdot.*, c. 4.)

Quantam dignitatem contulit vobis Deus, quanta est prærogativa ordinis vestri! Prætulit vos Deus regibus et imperatoribus : prætulit vestrum ordinem ordinibus omnibus; imo ut altius loquar, prætulit vos angelis et archangelis, Thronis et Dominationibus. Sicut enim non angelos, sed semen Abrahæ apprehendit ad faciendam redemptionem; sic non angelis, sed hominibus, solisque sacerdotibus, corporis et sanguinis commisit consecrationem. (S. Bern., *Serm. ad pastor. in synod.*)

Angelus Domini exercituum est (*Malach.* ii, 7); sacerdos. (S. Bern., *Declam.*)

Idcirco nos ille elegit, ut veluti angeli cum hominibus versemur in terris. (S. Chrysost., hom. 10 *in I Epist. ad Timot.*)

Vere veneranda sacerdotum dignitas, in quorum manibus Dei Filius velut in utero Virginis incarnatur. (S. Aug., conc. 1 *in Psal.* xxxvii.)

Licet beatissima Virgo Maria dignior et excellentior fuerit apostolis universis; non tamen illi, sed istis Dominus claves regni cœlorum commisit. (Innocent. III, *De pœnit., et remiss.*, cap. *Nova quædam.*)

Sectio quarta. — *Per comparationem ad omnes creaturas.*

Enumera honores, divitias, dignitates, omnia denique mundi regna; omnium apex est sacerdotium. (S. Ignat., *Epist. ad Smyrnens.*)

Nihil in hoc sæculo excellentius. (S. Ambros., *De dignit. sacerdot.*)

Omnium quidem bonorum magna est gratia : inter omnes autem maxima est sacerdotalis dignitas. (S. Chrysost., hom. 51 *in Matth.; Op. imp.*)

In sacerdotibus superiora sunt omnia. (S. Cyrill., *De adorat. in spirit. et verit.*, lib. xi.)

Honor sacerdotalis nullis poterit comparationibus adæquari. (S. Ambros., *De dignit. sacerdot.*, c. 2.)

O sacerdos Dei! si altitudinem cœli contemplaris, altior es : si pulchritudinem solis et lunæ et stellarum, pulchrior es; si discretionem angelorum, discretior es : si omnium dominorum sublimitatem, sublimior es, solo tuo Creatore inferior. (Chassan., in *Catalogo glor. mundi*, p. iv, ex S. Aug.)

Sectio quinta.—*Propter participationem nominis Dei.*

In divinis eloquiis aliquando sacerdotes dii vocantur; nam per Moysen de eo, qui ad juramentum deducendus est, dicitur : *Applica illum ad deos* (*Exod.* xxii, 8), id est sacerdotes, etc. Et : *diis non detrahes* (*Ibid.*, 28), scilicet sacerdotibus. (S. Greg., *Mauritio imp.*, lib. iv, epist. 31, ref. xi, q. 1, c. *Sacerdotibus.*)

Non debet temere ducem se aliis divini luminis præstare is, qui non omni statu suo et habitu simillimus Deo evaserit. (S. Dionys., *De Eccl. hierarch.*, c. 5 in fine.)

Cum Constantino principi scripto oblatæ accusationes contra episcopos fuissent, libellos quidem accepit, et eosdem, qui accusati fuerant, episcopos convocans, in eorum conspectu libros, quos acceperat, incendit, dicens : « Vos dii estis a Deo vero constituti : Ite, et inter vos causas vestras deponite, quia dignum non est ut nos judicemus deos. » (S. Greg., *Mauricio imp.*, ref. xi, q. 1, c. *Sacerdotibus.*)

Quid mirum si illos vestra pietas dignetur honorare; quibus in suo eloquio honorem tribuens, eos deos ipse etiam appellat Deus. (*Ibid.*)

CAPUT II.

De sanctitate cleri (117).

ART. I. — *De sanctitate cleri in genere.*

Sectio prima. — *Quanta debeat esse sanctitas cleri.*

Clericus duas res professus est : et sanctitatem et clericatum. (S. Aug., serm. 1 *De communi vita cleric.*, tom. X.)

Congregate illi sanctos ejus. Qui sunt sancti? sacerdotes de quibus dictum est : *Sacerdotes tui induantur justitiam, et sancti tui exsultent.* (*Psal.* cxxxi, 9.) (Petr. Blesens., serm. 6 *Ad sacerdot.*)

Moneant episcopi suos clericos in quocunque ordine fuerint, ut in conversatione, sermone, scientia Dei populo præeant, memores ejus quod scriptum est (*Levit.* xix, 2) : *Sancti estote, quia ego sanctus sum.* (*Concil. Trid.*, sess. 14, *De reform.*, c. 1.)

Sic decet omnino clericos, in sortem Domini vocatos, vitam moresque componere, ut habitu, gestu, incessu, sermone, aliisque omnibus rebus, nihil nisi grave, moderatum, ac religione plenum præ se ferant. (*Concil. Trid.*, sess. 22, c. 1, *De reformat.*)

Virtute tales exsistant, ut non minus eorum vitæ probitate, et morum elegantia, quam doctrina Evangelium propagetur. (S. Greg. Naz., orat. 1.)

Sacerdotis animum solaribus radiis puriorem esse oportet. (S. Chrysost., lib. vi *De sacerdot.*, c. 4.)

Eam vos virtutem induite, ut videant alii, quasi lumen, vestram sanctitatem elucere. (*Conc. Mediol.*, iv, p. iii, tit. *Monitiones.*)

Necesse est sacerdotem sic esse purum, ut si in ipsis cœlis collocatus, inter cœlestes illas virtutes medius staret. (S. Chrysost., lib. iii *De sacerd.*, c. 4.)

Ne indiscretum quid vel inutile cogitet. (S. Greg., *Pastor.*, part. i, c. 2.)

Eos qui ad sanctissima mysteria conficienda acce-

(117) *Vid.* infr. part. i, c. 4, art. 3; item, part. i, c. 3, art. 1, sect. 2; item, p. ii, c. 8.

dunt, ea oportet esse munditia, ut ipsas quoque animæ extremas imagines purgatas habeant. (S. Dionys., *De Eccl. hierarch.*, c. 3.)

Quoto illum in ordine collocabimus? Quantam ab eo integritatem exigemus? Quantam religionem?.... Qua denique re non puriorem sanctioremve esse convenit? (S. Chrysost., lib. vi *De sacerd.*, c. 3, al. 4.)

Eas virtutes clero attribuit Apostolus, quæ ad angelicam pene accedunt puritatem. (*Concil. Burdig.*, ann. 1624, tit. *De ordine.*)

Quanta illum virtute non sua tantum unius, sed et cœlesti præditum esse convenit, cui sorte obtigit ut Christi Sponsam colat, ornetque? (S. Chrysost., lib. iii *De sacerdot.*, c. 4.)

Qui cum Deo versatur, ad maximam similitudinem, quoad ejus fieri potest, effictum expressumque esse oportet. (S. Dionys. Areopag., epist. 8, *Ad Demoph*)

Sectio secunda. — *Cur maxima sanctitas debeat esse in clero?*

§ I. — Prima ratio : *Eminentia illius status.*

Vilissimus computandus est, nisi præcellat scientia et sanctitate, qui est honore præstantior. (i, q. 1, c. *Vilissimus.*)

Quem a laicorum turbis professionis conditio separat, turpe est si vel domestica conversatio laicum esse convincat. (Petr. Dam., *De communi vita canonic. opusc.*, in Præfat.)

Væ his qui præsident hominibus, nisi præsideat eis Deus. (Petr. Bles., *De institut. episcop.*, c. 5.)

Nihil est turpius, quam excellentem esse quemlibet culmine, et despicabilem vilitate! Quid est enim aliud principatus sine meritorum sublimitate, nisi honoris titulus sine homine? Aut quid est dignitas in indigno, nisi ornamentum in luto? Et ideo cunctos qui sacri ordinis suggestu eminent, tantum excellere oportet merito, quantum gradu. (Salv., lib. ii *Ad Eccles. Catholic.*)

Monstruosa res, gradus summus, et animus infimus. Sedes prima, et vita ima. Lingua magniloqua, et manus otiosa. Sermo multus, et fructus nullus. Vultus gravis, et actus levis. Ingens auctoritas, et nutans stabilitas. (S. Bern., lib. ii *De consid.*, c. 7.)

Qui loci sui necessitate exigitur summa dicere, hac eadem necessitate compellitur summa monstrare. (S. Gregor., *Pastor.*, part. ii, c. 3.)

Quod sumus professione, actione potius quam nomine demonstremus, ut nomen congruat actioni, actio respondeat nomini; ne sit nomen inane crimen immane; ne sit honor sublimis, et vita deformis; ne sit deifica professio, et illicita actio, etc. (S. Ambros., *De dignit. sacerdot.*, c. 2.)

Assumptio religiosi hominis, sponsio est devotionis. (Salvian., lib. ii *Ad Eccl. Catholic.*)

Cum in sanctorum numero sint clerici, necessitatem bene vivendi se assecutos esse sciant, non licentiam peccandi. (*Conc. Senon.*, ann. 1528.)

Quanto quis honoris gradu atque dignitate præstat, tanto cæteris omni virtutum genere debet excellere, etc. Ideoque clerici, etc. (*Conc. Burdigal.*, ann. 1582.)

Irreprehensibiles esse convenit quos præesse necesse est corrigendis, nec quicquam illi deesse personæ, penes quam adest Religionis summa, substantia disciplinæ. (Hormisd. Pap., epist. 25.)

§ II. — Ratio secunda : *Ministeria cleri erga Christum.*

Sancti erunt Deo suo, et non polluent nomen ejus : incensum enim Domini, et panes Dei sui offerunt : et ideo sancti erunt. (*Levit.* xxi, 6.)

Verbum prophetæ est (*Isa.* lii, 11) : *Mundamini qui fertis vasa Domini*; quanto mundiores esse oportet qui in manibus et corpore portant Christum, quibus Apostolus dicit (*I Cor.* vi, 20) : *Glorificate et portate Christum in corpore vestro.* (Petr. Blesens., epist. 123, *Ad Ricard. Londonens. episc.*)

O sacerdotes! Si anima cujuslibet justi sedes est Dei, multo magis sedes et templum Dei esse debetis mundum et immaculatum. Si sepulcrum ejus gloriosum est, in quo corpus ejus jacuit exanime, gloriosiora et digniora esse debent corpora vestra, quæ, qui a mortuis suscitatus est, quotidie inhabitare dignetur. Si beatus est venter qui novem mensibus Christum portavit, et beata debent esse corda vestra, in quibus sibi hospitium quotidie eligit Filius Dei : Si beata sunt ubera quæ parvulus suxit, ita debet esse os beatum quod carnem ejus sumit et sanguinem sugit. Carnes ergo vestras cum timore ejus configite, et vobis diligenter providete, ne lingua loquendo, quæ vocat de cœlo Filium Dei, contra Dominum loquatur : et ne manus quæ intinguntur sanguine Christi, polluantur sanguine peccati. (S. Aug., citatus a Molina, lib. *De dignit. sacerdot.*, tract. 1, c. 5, § 2.)

Considera quales manus hæc administrantes esse oporteat? qualem linguam quæ verba illa effundat? qua denique re non puriorem sanctioremque esse conveniat animam, quæ tantum illum, tamque dignum receperit? (S. Chrysost., *De sacerdot.*, lib. vi, c. 3, al. 4.)

§ III. — Ratio tertia : *Officia cleri erga populum.*

Non debet temere ducem se aliis divini luminis præstare is qui non omni statu suo et habitu simillimus Deo evaserit. (S. Dionys., *De Eccles. hierarch.*, c. 5, in fin.)

Vita clericorum forma est laicorum, ut illi per ardua justitiæ, tanquam duces prægrediantur : isti vero tanquam greges sequantur. (Philipp. abb., *De dignit. cleric.*, c. 2.)

Necesse est ut esse munda studeat manus, quæ diluere aliorum sordes curat, ne tacta quæque deterius inquinet, si sordida in se mens lutum tenet. (S. Greg., *Pastor.*, p. ii, c. 2.)

Cum curam populi electus præsul suscipit, quasi ad ægrum medicus accedit. Si ergo adhuc in ejus corpore passiones vivunt, qua præsumptione percussum mederi properat, qui in facie vulnus portat? (S. Greg., *Pastor.*, part. i, c. 9.)

Si homo apud hominem, de quo minime præsumit, fieri intercessor erubescit; qua mente apud Dominum intercessoris locum pro populo arripit, qui familiarem se ejus gratiæ esse per vitæ meritum nescit? aut quomodo ab eo aliis veniam postulat, qui utrum sibi fit placatus ignorat? (S. Gregor., *Pastor.*, part. I, c. 11.)

Væ filiis iræ qui fideles sese mediatores pacis, ut peccata populi comedant, mentiuntur. (S. Bern., *De conv. ad cleric.*, c. 27.)

Idcirco nos elegit, ut simus quasi luminaria, ut magistri cæterorum efficiamur, ut veluti angeli cum hominibus versemur in terris, etc. Nihil opus esset verbis, si hunc in modum vita nostra sanctitatis luce fulgeret. (S. Chrysost., hom. 10 *in I Tim.*)

Potior sacerdotis prædicatio, exemplum pietatis est. (S. Ambr.)

Perpetuum quoddam prædicandi genus. (*Conc. Trid.*, sess. 25, c. 1.)

Si viris in plebe positis et mulierculis ipso sexu infirmioribus, tam perfectam Deus vivendi regulam dedit, quanto utique esse illos perfectiores jubet, a quibus omnes docendi sunt ut possint esse perfecti. (Salvian., lib. II *Ad Eccl. Cathol.*)

Debet vitam habere immaculatam atque compositam, ut omnes in illum et in ejus vitam, veluti in aliquod exemplar excellens, intueantur. (S. Chrysost., hom. 10 *in I Tim.*, c. III.)

Aliis exemplo virtutum condimentum esse debent. (*Concil. Aquisgran.*, c. 145.)

Forma facti gregis ex animo. (*I Petr.* v, 3.)

Intuentium forma et exemplum esse debent. (Innoc. I, in *Conc. Rom.*, c. 3. — Eugen. III, in *Conc. Rhem.*, c. 2.) (118)

ART. II. — *De sanctitate cleri, per comparationem ad alios status.*

Sectio prima. — *Sanctitas cleri, per comparationem ad populum.*

§ I. — *Non debet esse minor sanctitas in clero, quam in populo.*

Erubesce, Sidon, ait mare. (*Isa.* XXIII, 4.) Erubescant sacerdotes, si sacratioris vitæ inveniuntur laici qui hujus mundi fluctibus sunt immersi. (Petr. Blesens., *Ad sacerdot. in synod.*, serm. 59.)

Totius familiæ ordo nutabit, si quod requiritur in corpore, non inveniatur in capite. (S. Leo, epist. 82, *Ad episc. African.*)

In nullo sit minor, qui cunctis est potior. (S. Chrysost., hom. *De eo qui incidit in latrones.*)

Qualis erit ædificatio discipuli, si se intelligat magistro esse meliorem? Unde non solum episcopi, presbyteri, aut diaconi, debent magnopere providere, ut cunctum populum cui præsident, conversatione, sermone et scientia præcedant, verum etiam et inferioris gradus, exorcistæ, lectores, æditui, acolythi, et omnes omnino qui domui Dei deserviunt: quia vehementer Ecclesiam Christi destruit, meliores esse laicos quam clericos. (S. Hieron., *in Epist. ad. Tit.*, cap. II, refertur VIII, quæst. 1, c. *Qualis.*)

§ II. — *Non sufficit æqualis.*

Hodie sicut populus, sic sacerdos; sicut tenebræ ejus, ita et lumen ejus. (Petr. Blesens., epist. 23.)

Quomodo enim potest observari a populo, dispar a multitudine? Quid enim in te miretur, si nihil in te aspiciat, quod ultra se inveniat? Si, quæ in se erubescit, in te quem reverendum arbitratur, offendat? (Origen., lib. I *Contra Celsum.*, S. Ambros., epist. 6, *Ad Iren.*, al., lib. III, epist. 20.)

Nihil in sacerdotibus plebeium requirit *Deus*, nihil populare, nihil commune cum studio, atque usu, et moribus inconditæ multitudinis. (S. Ambros., epist. 20.)

Nec sufficere ad salutem arbitremur, si turbis negligentium, aut quorumlibet indoctorum fidei vel actibus adæquemur, quibus sacris litteris unica est credendi pariter et vivendi regula præscripta. (Bern., *in Matth.*, refertur VIII, q. 1, c. *Finali.*)

Aliud est quod ab episcopo requirit Deus, et aliud quod a presbytero, et aliud quod a diacono, et aliud quod a clerico, et aliud quod a laico, vel a singulis quibusque hominibus. (S. Ambr., *De dignitat. sacerdot.*, c. 3.)

Satis videtur absurdum, ut clerici quis prætendat in ordine speciem, et sæcularium teneat vivendi conversationem: et quem a laicorum turbis professionis conditio separat, turpe est si vel domestica conversatio laicum esse convincat. (Petr. Dam., *Opusc. de vita communi canonic.*, initio.)

§ III. — *Debet præponderare.*

Quid interesset inter populum et sacerdotem, si iisdem astringerentur legibus? Debet præponderare vita sacerdotis, sicut præponderat gratia. (S. Ambros., lib. X, epist. 82, *Ad Vercellens.*)

Emendatiorem esse convenit populo, quem necesse est orare pro populo. (Hormisd. Pap. refertur dist. 61, c. *Non negamus.*)

Aut cæteris honestiores, aut fabula omnibus sunt. (S. Bern., lib. IV *De consid.*, c. 6.)

Attende quod ex quadam obligatione, quæ tuo annexa est officio, exigitur a te spiritualium frugum mensura propensior, ut sis devotior in oratione, in lectione studiosior, in castitate cautior, parcior in sobrietate, patientior in duris, in risu rarior, suavior in conversatione, gravior in vultu et gestu et habitu, moderatior in verbis, profusior in lacrymis, in charitate ferventior. (Petr. Blesens., *De institut. epist.*)

Sobriam a turbis gravitatem, seriam vitam, et singulare pondus dignitas sibi vindicat sacerdotalis. (S. Ambros., epist. 6, *Ad Iren.*)

Non solum sit sacerdotis operatio utilis, sed etiam singularis. (S. Greg., *Pastor*, part. I, c. 3.)

§ IV. — *Multum debet præponderare.*

Sacerdotem oportet tanto omnibus in rebus iis

(118) *Vid.* plura infr. part. II, cap. *De modestia et exemplari clericorum conversatione.*

præstare, pro quibus intercedit, quanto par est, ut subditos præfectus excellat. (S. Chrysost., *De sacerd.*, lib. vi, c. 4.)

Tantum debet actionem populi actio transcendere præsulis, quantum distare solet a grege vita pastoris. (S. Greg., *Pastor.*, part. ii, c. 1.)

Is præficiatur, cujus comparatione grex cæteri merito dicantur. (*Concil. Colon.*, ann. 1536, p. i, c. 7.)

Prodeant qui longe omnibus præstant, quique virtute animi tantum reliquos excellunt, quantum corporis magnitudine Saul Hebræorum gentem universam excelluit, seu potius multo etiam magis. (S. Chrysost., lib. ii *De sacerd.*, c. 2.)

Eum quippe qui regendos alios suscipit, tanta decet gloria virtutis excellere, ut instar solis, cæteros veluti stellarum igniculos, in suo fulgore obscuret. (S. Chrysost., hom. 10 *in I Tim.*, c. iii.)

Tantum inter sacerdotem et quemlibet probum interesse debet, quantum inter cœlum et terram discriminis est. (S. Isidor. Pelus., lib. ii, epist. 205.)

Clericorum status, quemadmodum laicorum ordini dignitate præponitur, sic morum honestate et vitæ spectabilitate, ut sidera in hoc terreno Ecclesiæ cœlo debet præfulgere. (*Synod. Massensis.*, ann. 1626, tit. *De cleric. moribus et vita.*)

Sectio secunda. — *Sanctitas cleri, per comparationem ad statum monasticum.*

Hæc duo in attentiore Christianorum devotione præstantiora esse quis ambigat, clericorum officia, et monachorum instituta? Ista ad comitatem et moralitatem disciplinata, illa ad abstinentiam assuefacta atque patientiam. Hæc velut in quodam theatro, illa in secreto. Spectatur ista, illa absconditur. Ideo bonus athleta ait : *Spectaculum facti sumus mundo.* (*I Cor.* iv, 9.) Et merito eum mundus spectabat, ut mundus imitaretur. Hæc ergo vita in stadio, illa in spelunca. Hæc adversus confusionem sæculi, illa adversus carnis appetentiam. Hæc subjiciens, illa refugiens corporis voluptates. Hæc gratior, illa tutior. Hæc seipsam regens, illa semetipsam exercens. Utraque tamen se abnegans, ut fiat Christi. Hæc ergo dimicat, illa se removet. Hæc illecebras vincit, illa refugit. Huic mundus triumphat, illi exsulat. Huic mundus crucifigitur, vel ipsa mundo, illi ignoratur. Huic plura tutamenta et ideo major victoria, illi infrequentior lapsus, facilior custodia. (S. Ambros., lib. x, epist. 82, *Ad Vercellens.*)

Per sacrum ordinem aliquis, id est *clericus*, deputatur ad dignissima mysteria, quibus ipsi Christo servitur in sacramento altaris, ad quod requiritur major sanctitas interior, quam requirat etiam religionis status. (S. Thom., 2-2, q. 184, art. 8, in c.)

Monasticus ordo debet sequi sacerdotales ordines, et ad eorum imitationem ad divina conscendere. (S. Dionys., *De Eccles. hierarch.*, c. 6; S. Thom. 2-2, q. 184, art. 8, in c.)

In cavendis vitiis et amplectendis virtutibus canonicorum et monachorum distare non debet vita. (*Concil. Aquisgran.*, c. 115.)

Quanto major est presbyter monacho in dignitatis ecclesiasticæ privilegio, tanto deterior est in peccato. (Petr. Dam., *Opusc. contra cleric. intemper.*, dissert. 1, c. 8.)

Sectio tertia. — *Sanctitas cleri, per comparationem ad statum leviticum.*

Homo de semine tuo per familias qui habuerit maculam, non offeret panes Deo suo, nec accedet ad ministerium ejus, etc. (*Levit.* xxi, 17, 18.)

Sacerdotes qui accedunt ad Dominum sanctificentur, ne percutiat eos. (*Exod.* xix, 22.)

Sanctificabor in iis, qui appropinquant mihi. (*Levit.* x, 3.)

Umbram habens lex futurorum bonorum, non ipsam imaginem rerum. (*Hebr.* x, 1.)

Et certe valde præposterum est, si illa nunc denegetur reverentia veritati, quæ tunc adumbratæ deferebatur imagini. (Petr. Dam., *Opusc. de com. vita canonic.*, c. 1.)

Ministri tunc tabernaculi comedebant manna, procul dubio morituri : in Ecclesia vero Christi sacramenta percipimus, in æternitate victuri. (*Ibid.*)

Cum lex illa data fuerit per servum, Evangelica vero gratia sit collata per Dominum, necesse est ut aliud a levitis Synagogæ, aliud nunc a clericis exigatur Ecclesiæ. (Petr. Dam., *Opusc. contra cleric. intemp.*, dissert. 1, c. 2.)

Proh pudor! Major a filiis Levi servabatur reverentia Synagogæ, quam nunc a ministris Christi deferatur Ecclesiæ. (Petr. Dam., *ibid.*, c. 4.)

CAPUT III.

De vocatione.

ART. I. — *De divinæ vocationis necessitate.*

Sectio prima. — *Vocationis divinæ necessitas, ex ordinatione Dei desumpta.*

Quos elegerit Dominus, appropinquabunt ei. (*Num.* xvi, 5.)

Christus est ostium quo intramus, et ostiarius qui aperit. (S. Aug., tractat. 46 *in Joan.*)

Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo tanquam Aaron. (*Hebr.* v, 4.)

Ideo et Aaron sacerdotem ipse elegit, ut non humana cupiditas in eligendo sacerdote præponderaret, sed gratia Dei : non voluntaria oblatio, nec propria assumptio, sed cœlestis vocatio. (S. Ambros., lib. x, epist. 82, *Ad Vercellens.*)

Sic et Christus non semetipsum clarificavit, ut Pontifex fieret, sed qui locutus est ad eum, etc. (*Hebr.* v, 5.)

Quatuor sunt genera apostolorum. Unum a Deo datum ut Moyses. Alterum per hominem et Deum, ut Josue. Tertium tantum per hominem; sicut his temporibus favore populi et potestatum in sacerdotium subrogantur. Quartum autem genus, ex se est,

sicut pseudo-prophetæ et pseudo apostoli. (S. Isidor., lib. II *De Eccles. offic.*, c. 5.)

Verbum tuum est, Domine : *Domus mea*, *domus orationis*, non intrusionis *vocabitur* (*Matth.* XXI, 13) : Domum tuam, Domine, decet sanctitudo, non intrusio. (Petr. Bles., epist. 10.)

Videte vocationem vestram, ait vocatus Apostolus. (*I Cor.* I, 26.) Consideremus et nos, an vocati venerimus, et vocati a Deo cujus nimirum hæc vocatio est. (S. Bern., *Declam.*, c. 5.)

Unges quemcunque monstravero tibi. (*I Reg.* XVI, 3.)

Ita est aliquis sacrilegæ temeritatis ac perditæ mentis, ut putet sine Dei judicio fieri sacerdotem? (S. Cypr., epist. 55, *Ad Cornel.*)

Eos enim rectores Ecclesia accipit quos Spiritus sanctus præparavit... et dignatio cœlestis gratiæ gignit. (S. Leo, serm. 2 *In die assumpt. suæ.*)

Sectio secunda. — *Vocationis divinæ necessitas, ex præsumptuosa sese ingerentium temeritate desumpta.*

Ipsi regnaverunt, et non ex me : Principes exstiterunt, et non cognovi. (*Ose.* VIII, 4.)

Ex se namque et non ex arbitrio summi rectoris regnant, qui nullis fulti virtutibus, nequaquam divinitus vocati, sed sua cupidine accensi, culmen regiminis rapiunt potius quam assequuntur. (S. Greg., *Pastor.*, part. I, c. 1.)

Ipsi regnaverunt, et non ex me : principes exstiterunt, et non vocavi eos. Unde tantus prælationis ardor? unde ambitionis impudentia tanta? unde vesania tanta præsumptionis humanæ? Audeatne quis vestrum terreni alicujus reguli, non præcipiente, aut etiam prohibente eo, occupare ministeria, præripere beneficia, negotia dispensare? Nec tu Deum putes, quæ in magna domo sua a vasis iræ aptis in interitum sustinet, approbare? (S. Bern., *De convers. ad cleric.*, c. 27.)

Quid istud temeritatis est, imo quid insaniæ est? Ubi timor Dei? ubi mortis memoria? Sponsa nec cubiculum, nec cellam ingredi, nisi regi introducente præsumit : tu irreverenter irruis nec vocatus, nec introductus. (S. Bern., *Declam.*, c. 5.)

Regnum velle servum crimen est, adire periculum, temeritas non timere. (S. Chrysolog., serm. 25.)

Sponte se ingerere, absurdum ac turpe est. S. Cyrill., *De adorat. in spir. et verit.*, lib. II.)

Non sibi complacet Deus in arroganter ordinatis. (S. Ephr., *De sacerd.*)

Propterea nolite fieri imprudentes, sed intelligentes, quæ sit voluntas Dei. (*Ephes.* V, 17.)

Sectio tertia. — *Vocationis divinæ necessitas, ex malis Ecclesiæ provenientibus ver sacerdotes non vocatos.*

Qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliunde, ille fur est et latro... Ego sum ostium, etc. (*Joan.* X.)

Fur non venit nisi ut furetur, et mactet, et perdat, (*Joan.* X, 10.)

Latrones et fures appellat eos, qui se ultro ad non sibi datam desuper gratiam obtrudunt. (*Comment. in Joan.*, inter opera S. Cyril. Alex., in c. X, 10.)

Sane qui non fideliter introivit, neque per Christum, quidni infideliter agat et contra Christum?... Faciet ad quod venit, ut mactet, utique et disperdat. (S. Bern., *Declam.*, c. 7.)

Cathedra pastoralis, et illis *indignis ambientibus* cathedra pestilentiæ, dum sibi et aliis sunt causa ruinæ. (Petr. Bles., epist. 23 init.)

Non ad officia ecclesiastica, cum eos non vocet Dominus, promovendi : unde omni capite languido, et omni corde mœrenti, cætera membra rigent Ecclesiæ Dei. (*Conc. Burdigal.*, ann. 1624, tit. *De ordine*, c. 6, num. 2.)

Ecclesia Christi non habens maculam neque rugam, reproba cujuslibet ordinatione fœdatur. (Petr. Dam., *Opusc. contra cleric. aulicos*, c. 4.)

Nemo deterius Ecclesiam lædit, quam iidem ipsi infidi fideles, qui ejus diripere facultates anhelant (Petr. Dam., opusc. 2 *contra cleric. aulic.*, c. 3.)

Heu, heu, Domine Deus! quia sunt ipsi in persecutione tua primi, qui videntur in Ecclesia tua primatum diligere, gerere principatum. Arcem Sion occupaverunt, apprehenderunt munitiones, et universam deinceps libere, et potestative tradunt incendio civitatem... Misera eorum conversatio, plebis tuæ miserabilis subversio est. (S. Bern., serm. 1 *In convers. S. Pauli.*)

Sectio quarta. — *Vocationis divinæ necessitas, ex miserando statu eorum qui non vocati se ingerunt.*

Væ filii desertores, dicit Dominus, *ut faceretis consilium, et non ex me : et ordiremini telam, et non per spiritum meum, ut adderetis peccatum super peccatum... et os meum non interrogatis.* (*Isa.* XXX, 1, 2.)

Usurpati ausus sacerdotii, sacrificium in sacrilegium, et vitam convertit in mortem. (Petr. Bles., epist., 116, et epist. 139.)

Multo dignius multoque rectius erat ut ad carcerem vel catastam pœnalem quam ad sacerdotium traheremini. (Gyldas Sapiens.)

Ozias cum esset cinctus diademate, quoniam erat justus, elatus est animo... *Volo*, inquit, *adolere incensum, quia justus sum... Et continuo effloruit lepra in fronte illius.* (*II Paral.* XXVI, 16, 19.) Ubicunque est imprudentia, illic est ultio. (S. Chrysost., hom. 4 *De verb. Isa.*)

Superbi illi Levitæ Core, Dathan, et Abiron Levitæ condemnati sunt, ut posteris daretur exemplum, ne quis præsumptione superbi spiritus, non sibi a Deo datum munus Pontificatus invaderet. (Aug., serm. 98 *De temp.*)

Ipsi regnaverunt, et non ex me : Principes exstiterunt, et non cognovi, etc. *Iratus est furor meus in eos. Usquequo non poterunt emundari?* (*Ose.* VIII, 4, 5.)

Quæ nolui, elegistis; propter hoc, hæc dicit Dominus : Ecce servi mei comedent, et vos esurietis: Ecce servi mei bibent, et vos sitietis, etc. (*Isa.* LXV, 12, 13.)

Sive vir, sive mulier, non vocatus, interius atrium regis intraverit, absque ulla cunctatione statim inter-

ficiatur, nisi forte rex auream virgam ad eum tetenderit pro signo clementiæ, atque ita possit vivere. (*Esther* IV, 11.)

Quod pertulerunt superbi illi Levitæ Core, Dathan, et Abiron qui, Domino non jubente, sibi sacerdotium vindicabant : hoc patiuntur quicunque se in episcopatus, aut presbyteratus, vel diaconatus officium... impudenter conantur ingerere : Quomodo combusti sunt illi in corpore, sic isti exurentur in corde. (S. AUG. serm. 98 *De temp.*)

Omnis plantatio quam non plantavit Pater meus, eradicabitur. (*Matth.* XV, 13.)

Ego vero obstupesco, fratres mei dilecti, ad ea, quæ soliti sunt quidam insipientium audere, qui impudenter ac temere sese conantur ingerere ad munus sacerdotii assumendum, licet non adsciti a gratia Christi, ignorantes miseri quod ignem et mortem sibi accumulent. (S. EPHR., *De sacerd.*)

Si quis indigne hanc ipsam *sacerdotii dignitatem* sibi usurpare sit ausus, tenebras sibi exteriores, et judicium absque misericordia conciscit. (*Ibid.*)

Trahe me post te, ait sponsa. Nunc autem trahit sua quemque voluptas, et odorem turpis lucri sectantes, quæstum æstimant pietatem, quorum certa est damnatio. (S. BERN., *Declam.*, c. 5.)

ART. II. — *De stupenda et miserabili quorundam promotione, qui in ira Dei assumuntur.*

Dabo tibi regem in furore meo. (*Ose.* XIII, 11.)

Ecce ego suscitabo Pastorem in terra, qui derelicta non visitabit, dispersum non quæret, et contritum non sanabit, et id quod stat non enutriet, et carnes pinguium comedet. (*Zachar.* XI, 16.)

Pastorum sæpe imperitia meritis congruit subditorum : qui quamvis lumen scientiæ culpa sua exigente non habeant, districto tamen Dei judicio agitur, ut per eorum ignorantiam, hi etiam qui sequuntur, offendant. (S. GREG., *Pastor.*, part. I, c. 1.)

Gradus eminentiæ, quem in ira Dei fortassis adepti sunt. (PETR. Bles., *De instit. episcopi*, c. 3.)

Ira est, non gratia, cum quis ponitur super ventum, nullas habens radices in soliditate virtutum. (*Ibid.*)

Sanctitatem sola confert Dei gratia miserentis : dignitatem vero ira plerumque et judicium irascentis. (PHILIP. abbas, *De continentia cleric.*, c. 94.)

ART. III. — *De insufficienti, periculosa et illegitima parentum vocatione.*

Unge quem monstravero tibi. (*I Reg.* XVI, 3.)

Quem, ait, monstravero tibi, illum unges. Qui sunt qui ungunt quos non monstrat Deus, nisi qui carnali affectu ad Ecclesiarum culmen ordinandos ducunt, qui non merita discernunt, sed personas accipiunt... Quod suum est, faciunt : quod Dei est, tollunt. Dei quidem personam monstrare, est ordinatoris præbere unctionem. (S. GREG., *Exposit. in I Reg.* XVI, lib. VI, c. 3.)

Extraneus de alia tribu eligitur JESUS, ut sciremus principatum in populos non sanguini deferendum esse, sed vitæ. (HIERON., *in Epist. ad Tit.*, c. I, 5.)

Non quod caro et sanguis creavit, eligitur, etc. (S. LEO, serm. 2 *In annivers. assumpt. suæ.*)

Quos dignos et idoneos divina probat electio ; secundum vitæ, non generis meritum. (CYPR., *Serm. de unct. chrismatis.*)

Accessit ad eum mater filiorum Zebedæi, adorans et petens... et ait : Dic ut, etc. (*Matth.* XX, 20.)

Matres corpora natorum suorum amant, animas autem contemnunt : Desiderant illos valere in sæculo isto, et non curant quid sint passuri in alio... ut ostendant quia corporum sunt parentes, et non animarum. (S. CHRYSOST., hom. 35, *Op. imp. in Matth.*)

In nulla re profecto magis elaborant hujus sæculi homines, quam ut filii, præcipue deformes, et ad sæcularia negotia inepti, in sortem Domini assumantur, in beneficia certe, non ad officia ecclesiastica, quacunque ratione, cum non eos vocet Dominus, promovendi. (*Concil. Burdig.*, ann. 1624, c. 6, *De ordine*, num. 2.)

Scholares pueri et impuberes adolescentuli, ob sanguinis dignitatem promoventur ad ecclesiasticas dignitates ; et de sub ferula transferuntur ad principandum presbyteris, etc. (S. BERN., *Declam.*, c. 5.)

ART. IV. — *De veræ vocationis indiciis.*

SECTIO PRIMA. — *Quod quædam sint vocationis indicia.*

Si quis vocaverit nos in honorem cleri, convenire velim conscientias singulorum. (S. BERN., *Declam.*, c. 5.)

Ipsum ministerium sanctificationis sanctum est, imo sanctissimum : ad sancta vero vel sanctissima neminem fas est unquam ingredi, nisi aliqua præsignificatione præparatum. (GUILLELM., Paris., *De sacram. ordinis*, c. 2.)

SECTIO SECUNDA. — *Quænam sint veræ vocationis indicia ?*

§ I. — INDICIUM PRIMUM : *Innocentia vitæ.*

Oportet episcopum irreprehensibilem esse. (*I Tim.* III, 2.) *Sine crimine.* (*Tit.* I, 7.)

Non eo tantum tempore, quo ordinandus est, sine ullo crimine sit, et præteritas culpas nova conversatione diluerit ; sed ex eo tempore quo in Christo renatus est, nulla peccati conscientia remordeatur. Quomodo enim potest præses Ecclesiæ auferre malum de medio ejus, qui in delicto simili corruerit ? Aut qua libertate corripere peccantem, cum tacitus sibi ipse respondeat, eadem admisisse quæ corripit. (S. HIER., *in Tit.*, c. I.)

Si adversus aliquem fidelem aliqua accusatio intendatur, vel fornicationis, vel adulterii, vel alicujus alterius prohibitæ actionis, et convictus fuerit, ad clerum ne promoveatur. (*Can. apost.*, can. 60.)

Quicunque ex lapsis ordinati.... cum compertum fuerit, deponantur. (*Concil. Nicæn.* I, can. 10.)

Qui confessi sunt peccata sua..... Ecclesiasticus ordo non recipit. (*Concil. Nicæn.* I, can. 9.)

Si aliquod peccatum, quod animæ noceat, inventum fuerit in ea persona, et convincitur, duobus vel

tribus testibus, cessabit a clero qui hujusmodi est. (*Concil. Nicæn.* I, can. 2.)

Ex pœnitentibus, quamvis sit bonus, clericus non ordinetur. (*Concil. Carthag.* IV, c. 68; *Agath.*, c. 43.)

Hi qui ex pœnitentibus sunt, ad sacros ordines aspirare non audeant. (HILAR. Papa, in *Synod. Rom.*, c. 3.)

Post pœnitudinem ac reconciliationem, nulli unquam laico liceat honorem clericatus adipisci: quia quamvis sint omnium peccatorum contagione mundati, nulla tamen debent gerendorum sacramentorum instrumenta suscipere, qui dudum fuerint vasa vitiorum. (SIRIC., Papa, epist. 1, c. 14.)

Ubi pœnitentiæ remedium necessarium est, illic ordinationis honorem habere non posse decernimus. (INNOC. I, epist. 22, c. 3.)

Si quis etiam de religioso proposito... ad clericale munus accedat; in primis ejus vita præteritis acta temporibus inquiratur, si nullo gravi facinore probatur infectus.... si publicam pœnitentiam non gessit, etc. (GELAS., epist. 1, c. 14.)

Ita age et vive.... ut clericus esse merearis, et adolescentiam nulla sorde commacules: ut ad altare Christi, quasi de thalamo virgo, procedas. (S. HIER., *Ad Rusticum*, epist. 4.)

Apostolus Paulus quando elegit ordinandos vel presbyteros, vel diaconos, et quicunque ordinandus est ad præposituram Ecclesiæ, non ait: Si quis sine peccato est. Hoc enim si diceret, omnis homo reprobaretur, et nullus ordinaretur. Sed ait: *Sine crimine*, sicuti est homicidium, adulterium, aut aliqua immunditia fornicationis, furtum, fraus, sacrilegium, et cætera hujusmodi. Crimen autem est grave peccatum accusatione et damnatione dignissimum. Quolibet itaque horum implicatus ordinari non debet; vel si jam ordinatus, ante tempus, vel si post tempus suæ ordinationis aliquid eorum admisisse convincitur, suscepti gradus officio privabitur. (S. AUG., tract. 41 *in Joan.*, ad cap. VIII refertur, dist. 81, c. *Apostolus*.)

Me autem propter innocentiam suscepisti. (*Psal.* XL, 13.)

Ego autem in innocentia mea ingressus sum. In ecclesiis benedicam te, Domine. (*Psal.* XXV, 11, 12.)

Elegit sacerdotes sine macula voluntatem habentes in lege Dei. (*I Machab.* IV, 42.)

Quis ascendet in montem Domini, aut quis stabit in loco sancto ejus? Innocens manibus et mundo corde. (*Psal.* XXIII, 3, 4.)

Errant qui putant Domini sacerdotes post lapsum, si condignam egerint pœnitentiam, Domino ministrare non posse, et suis honoribus frui, si bonam deinceps vitam duxerint, et suum sacerdotium digne custodierint. (CALIXT. Papa, epist. 2, *Ad omnes episc. Gall.*, c. 6.)

Væ ministris infidelibus, qui necdum reconciliati, reconciliationis alienæ negotia, quasi homines, qui justitiam fecerint, apprehendunt. Væ filiis iræ, qui se ministros gratiæ profitentur. Væ filiis iræ, qui pacificorum sibi usurpare gradus et nomina non verentur. Væ filiis iræ, qui fideles sese mediatores pacis, ut peccata populi comedant, mentiuntur. Væ qui ambulantes in carne, Deo placere non possunt, et placare velle præsumunt. (S. BERN., *De convers. ad cleric.*, cap. 27.)

Non sunt promovendi ad regimen Ecclesiæ qui adhuc vitiis subjacent. Neque enim quisque præficitur, ut subditorum culpas corrigat, et ipse vitiis serviat, etc. Reatum quippe culpæ geminat, si quis cum culpa ad sacerdotale culmen aspirat. (S. ISID., lib. III *De summo bono*, c. 34.)

Ut sit quisque vere sacerdos, oportet ut, non solum sacramento, sed justitia quoque induatur. (S. AUG., lib. I, q. 1, c. *Dominus*.)

Horreo, fateor; sic enim tibi, ut mihi loqui debeo quod sentio; horreo, inquam, considerans unde et quo vocaris: præsertim cum nullum intercurrerit pœnitentiæ tempus, per quod utcunque periculosissimus hujuscemodi transitus fiat. Et quidem rectus ordo requirit, ut prius propriam, deinde alienas curare studeas conscientias. (S. BERN., epist. 8, *Ad Brunon. archiepiscop. Colon. electum.*)

§ II. — INDICIUM SECUNDUM: *Idoneitas seu aptitudo ad munia ecclesiastica.*

Ego sum ostium. Docet seipsum esse principatus doctorem, etc. Cum janua sit sacræ ac divinæ aulæ, admittet idoneum ac habilem, et ei qui talis non est, aditum ad interiora intercludet. (*Comment. in Joan.* lib. VI, inter Opera S. Cyrill. Alex., *in c.* X, 7.)

Idoneos nos fecit ministros Novi Testamenti, non littera, sed spiritu. (*II Cor.* III, 6.)

Solum idoneos (ἐπιτηδείους) admovet rerum gubernaculis. (ID., *Comment. in Joan.*, X, 8.)

Episcope, elige adjutores tuos... quos ex cuncto populo maxime dignos probaris, et faciles ad vexationes et molestias in usus ministerii sustinendas. (S. CLEM., *Constit. apost.*, lib. III, c. 15.)

Mihi quidem videtur audax et temerarius, si quis ea sibi sumat, quæ sunt propria sacerdotum, neque metu et pudore a divinorum tractatione præter captum ac meritum deterretur, etc. Non est iste sacerdos, non est: sed inimicus, fallax, irrisor sui, lupusque in gregem Domini ovina pelle armatus. (S. DIONYS. Areop., epist. 8, *Ad Demoph.*)

Quos dignos et idoneos divina probat electio..: statuit sacerdotes. (S. CYPR., *Serm. de unct. chrismat.*)

Nulli tonsura detur nisi idoneo. (*Statut. synod. Eccles. Rom.*, ann. 650.)

Unusquisque suum norit ingenium, et ad id se applicet, quod sibi aptum elegerit... Et cum alius distinguendæ lectioni aptior sit; alius psalmo gratior; alius exorcizandis, qui malo laborant spiritu, sollicitior; alius sacrario opportunior habetur... quid cuique congruat, id officii deputet. Quo etenim unumquemque suum ducit ingenium, aut quod offi-

cium decet, id majore implet gratia. (S. AMBROS., lib. I *Offic.*, c. 44.)

Ne temerare sacra regimina, quisquis his impar est, audeat. et per concupiscentiam culminis, ducatum suscipiat perditionis. (S. GREG., *Pastor.* part. I, c. 3.)

§ III.—INDICIUM TERTIUM : *Proprii episcopi assumptio.*

Dicit dominus vineæ procuratori suo : Voca operarios. (*Matth.* XX, 8.)

Sicut non est procurator nisi constitutus ab ipso Domino litis seu causæ : ita non est sacerdos procurator Ecclesiæ, quantum ad interpellendi officium, nisi ab Ecclesia constitutus... Nuntium non facit deportatio litterarum, sed missio. Virtus et fortitudo bellica non facit militem, sed adscriptio ducis et institutio : Nec potestas super decem milites decurionem, sed ipsa principis electio et constitutio. (GUILLEL., Paris., *De sacram. ordinis*, c. 4.)

Nullus debet ordinari qui judicio sui episcopi non sit utilis aut necessarius suis Ecclesiis. (*Concil. Trident.*, sess. 23, c. 16, *De reform.*)

Sanctam graduum ad quos promovendi sunt et nominum ordinandorum signationem pontifex proclamat, hoc mysterio signante, quod pontifex Dei amans, interpres sit divinæ electionis; qui non ex favore proprio, eos qui ordinandi sunt ad divinam ordinationem adducat, sed a Deo impulsus. (S. DIONYS., *De Eccles. hierarch.*, c. 5.)

Sacerdotis dignitas magna est, et quæ revera divina sententia comprobanda sit, ut quis ea dignus adducatur in medium. Ita et pridem fiebat; ita nunc quoque fit, quoties absque humana passione hujusmodi electiones celebramus. Quam nihil omnino sæculare, nihil temporale intuentes, neque ad gratiam neque ad odium facimus. (S. CHRYSOST., hom. 5 *in I Tim.*, c. I.)

Sicut arbores non solent temere esse positæ, aut huc illucque projectæ, sed suis locis et ordine dispositæ; sic clerici non debent temere huic se sacramento *ordinis* inferre, atque arroganter vineam Domini ingredi ; sed oportet eos esse plantatos ab episcopo, per legitimam manuum impositionem ; atque ad illud munus electos et vocatos a Domino tanquam Aaron. (*Archiepiscopale Bononiens.*, p. III, *Serm. de sacram. ord.*)

§ IV. — INDICIUM QUARTUM : *Intentionis rectitudo.*

I. — Non ob temporale commodum.

Quo affectu ac proposito accedant ordinandi, videndum, accurateque investigandum est : Num videlicet Dei causa tantum, an potius suæ commoditatis gratia ad ordines capescendos aspirent, quærentes quæ sua sunt, non quæ Jesu Christi? Quid est enim sua quærere, et non quæ Christi sunt? Nisi cum tales non gratis Deum diligunt, non Deum propter Deum quærunt, temporalia commoda sequentes, lucris inhiantes, honores ab hominibus expetentes. Quisquis ergo talis est, non Dei filius, nec ovili Christi idoneus pastor futurus, sed mercenarius est. (*Concil. Colon.*, ann. 1536, p. I, c. 21.)

Quæritis me, non quia vidistis signa, sed quia ex panibus meis manducastis et saturati estis. Per eorum personam Dominus illos intra sanctam Ecclesiam detestatur, qui per sacros ordines ad Dominum propinquantes, non eisdem ordinibus virtutum merita, sed subsidia vitæ præsentis exquirunt, nec cogitant qui vivendo imitari debeant, sed quæ compendia percipiendo satientur. (S. GREG., *Moral.*, lib. XXIII, c. 17.)

Tanquam non virtutis exemplum, sed victus parandi occasionem et subsidium, hunc ordinem esse judicantes. (S. GREG. Naz., orat. 1.)

Ipsi regnaverunt, et non ex me; principes exstiterunt, et ego non vocavi eos. (*Ose.* VIII, 4.) Universos si quidem in ordinibus ecclesiasticis, cæterisque ad sanctuarium pertinentibus, honorem quærentes proprium, aut divitias seu corporis voluptatem, postremo quæ sua sunt, non quæ Jesu Christi; manifeste prorsus et indubitanter, non ea quæ Deus est charitas, sed aliena a Deo, et quæ omnium malorum radix cupiditas introducit. (S. BERN., *Declamat.*, c. 5.)

Si gradus ecclesiasticos eo quærit animo, eoque intuitu, ut hujus vitæ habeat necessaria, evangelizat ut manducet, et perverso nimis ordine cœlestibus terrena mercatur. (*Ibid.*)

Quam certe dignius ampliusque consentaneum rationi, ut pro carnali victu carnalia magis opera et negotia exerceret, nec fieret inversor rerum, aut inhonoraret ministerium suum. (*Ibid.*)

Hodie in promotione quorumdam prima quæstio est, quæ sit summa redituum, non quæ sit conversatio subjectorum : verumtamen Deus non irridetur. (PETR. Blesens., epist. 15, *Ad episc. Carnot. electum.*)

Obsecro itaque, et repetens iterum iterumque monebo, ne officium clericatus genus antiquæ militiæ putes, id est, ne lucra sæculi in Christi quæras militia. Ne plus habeas quam quando clericus esse cœpisti; et dicatur tibi : Cleri eorum non proderunt eis. Nonnulli enim sunt ditiores monachi, quam fuerunt sæculares, et clerici, qui possideant opes sub Christo paupere, quas sub locuplete ac fallace diabolo non habuerunt : ut suspiret eos Ecclesia divites, quos mundus tenuit ante mendicos. (S. HIER., epist. 2, *Ad Nepotian.*)

II. — Non propter honores, aut otium.

Non habitavit in medio domus meæ, qui facit superbiam. (*Psal.* C.)

Non aliter quam profanos magistratus et hanc affectamus dignitatem : nimirum ut glorificemur et honoremur apud homines, perdimur apud Deum. (S. CHRYSOST., hom. 3 *in Acta.*)

Impossibile est ut ex amara radice ambitionis, suavis fructus prodeat charitatis. (S. BERN., *De convers. ad cleric.*, c. 30.)

Si altiorem, quam meliorem esse delectat, non

præmium, sed præcipitium exspectamus. (S. BERN., epist. 27, *Ad Ardution.*)

Qualem, oro, fructum potest producere corrupta radix, mens cupida honoris, aviditate dominandi accensa? Nec Dei gratiam quærere, neque proximorum valet utilitatibus insistere: humana et divina gloria simul stare nequeunt. Quamobrem propriam negligat, qui illam conditoris concupiscit. (S. LAURENT. JUSTINIAN., *De complanct. Christian. perfect.*, circa med.)

Et ipse dedit quosdam quidem apostolos, quosdam autem prophetas, alios vero evangelistas, alios etiam pastores et doctores, ad consummationem sanctorum, in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi. (*Ephes.* IV, 11, 12.)

Ille ad ovile ovium intrat per ostium, qui culmen regiminis ad officium portandi oneris suscipit, non ad appetitum gloriæ et transitorii honoris. (S. GREG., lib. VII, epist. 48.)

Non propter laborem operis desiderant episcopatum; sed propter quietem, dicentes cum diabolo: (*Isa.* XIV, 13.) *Ascendam in cœlum, super astra cœli exaltabo solium meum, sedebo in monte testamenti*; in quo notatur appetitus quietis et dignitatis. (HUGO Card., *in I Tim.* III.)

O impudicus et impudens! millia millium ministrabant ei, et decies centena millia assistebant ei; et aliis stantibus, solus sedere præsumis? (S. BERN., apud Hugon. card., *ibid.*)

Curritur in clero passim ab omni ætate, et ordine a doctis pariter et indoctis ad ecclesiasticas curas, tanquam sine curis jam quisque victurus sit, cum ad curas pervenerit. (S. BERN., epist. 42, *Ad Henric. Senon.*, c. 7.)

III. — Sed propter Dei cultum, animarum salutem, et ministerium Ecclesiæ.

Verus altaris minister Deo, non sibi natus. (S. AMBROS., *in Psal.* CXVIII, octon. 8.)

Prima tonsura non initientur.... de quibus probabilis conjectura non sit, eos non sæcularis judicii fugiendi fraude, sed ut Deo fidelem cultum præstent, hoc vitæ genus elegisse. (*Concil Trid.*, sess. 23, *De reformat.*, c. 4.)

Nemo debet ad hoc fieri clericus, ut serviat voluptati, studeat curiositati, inhiet ambitioni, nec aliud quærat, nisi ut Deum hæreditate possideat quem elegit, et a quo electus est, quando in clericum assumptus est... Unde qui per clericatus officium aliud quærit quam Deum, nec a Deo electus est, nec Deum elegit, qui in sorte sua creaturam Creatori, aut præposuit, aut æquiparavit. (Yvo Carnot., *Serm. de excellent. sacror. ord. Pontific. Rom. vetus*, in *Exhort. ad tonsuram.*)

Quo affectu ac proposito accedant ordinandi, videndum accurateque investigandum; num videlicet Dei causa tantum. (*Concil. Col.*, ann. 1536, part. I, c. 2.)

Quis ea intentione gradus ecclesiasticos et ministeria sanctuarii quærit, imo quæritur (quæri nempe quam quærere ipse debuerat) ut sine curis sæculi in sanctimonia cordis et corporis illuminandus accedat ad Dominum, et suam pariter ac proximorum operetur salutem, orationis studio, deditus, et verbo prædicationis? (S. BERN., *Declamat.*, cap. 5.)

Sane non honor, aut quæstus debet esse ordinis occasio, sed Christi charitas et animæ salus. (PETR. Bles., epist. 123, *Ad Richard. episc. London.*)

Qui sacerdotio initiandus est, non alio affectu accedere debet, quam ad submittendos humeros non dignitati externæ, sed magis publico muneri, vice Christi in Ecclesia gerendo. (*Enchirid.*, in conc. provinc. Colon. edit. sub Herm. episc., ann. 1536, tit. *De sacr. ordin.*, ad fin.)

Qui alio affectu sacros ordines ambiunt, etc., hos Scriptura non mitti, sed suo nomine venire dicit; ac lupos, fures et latrones appellat, qui non intrant per ostium, sed aliunde ascendunt, maximi criminis rei, quod ingens ultio tandem certo certius subsequetur. (*Ibid.*)

§ V. INDICIUM QUINTUM. — *Inculpatus ingressus.*

I. — Non ambitu, aut fraude.

Per cochleam ascendebant in medium cœnaculum (*III Reg.* VI, 8.)

Cochlea scala est non recta. Per cochleam ergo illi ascendunt in Ecclesiæ cœnacula, qui per ambitionem et cupiditatem effrenatam ad honores ecclesiasticos irrepunt. Per scalam vero rectam illi ascendunt, qui per virtutes et merita vocati in templum veniunt. (Auctor. incert., in hæc verba.)

Religioni ac doctrinæ nostræ opprobrium nascitur, quod sacerdotia vel ministeria ambitione potius, et ad gratiam, quam meritorum judicio deferuntur. (S. GREG. Naz., *Orat. apologet.*, apud *Conc. Paris.* VI, c. 11.)

Pecunia tua sit tecum in perditionem, ad Simonem dictum est. (*Act.* VIII, 20.) Et his dicetur: Ambitio tua sit tecum in perditionem, quoniam putasti ambitu humano parari donum Dei. (S. CHRYSOST., hom. 3 *in Act. Apost.*)

Principatum quem aut seditio extorsit, aut ambitus occupavit, etiamsi moribus atque actibus non offendat, ipsius tamen initii sui est perniciosus exemplo: et difficile est ut bono peragantur exitu, quæ malo sunt inchoata principio. (S. LEO, epist. 87, c. 1.)

Licet cujuspiam talia vitæ sint merita, ut nihil sit quod ex his sacerdotalibus valeat ordinationibus obviare: tamen solius nefas ambitus severissima canonum districtione damnatur. (S. GREG., lib. I, epist. 20.)

Cum non pauci quæ sua sunt potius quam quæ Jesu Christi quærentes, fictis attestationibus, et ementito titulo, fæces postea Ecclesiæ et onus futuri accedant: Ne quid in eisdem promovendis latentis vitii fuco et mendacio contegatur, edicto publico, etc. (*Concil. Burdig.* II, ann. 1624, c. 6, *De ordin.*, num. 4.)

II. — Non adulatione vel obsequio.

Quoniam vero non vocantur a Christo, ideo tam anxie prælationes quærunt, dignitates ambiunt, offerunt munera, adhærent potentibus; et quod nequeunt virtute consequi, pretio exquirunt et prece. Indecorum arbitrantur sectari humilitatem Christi, qui, ut ait Apostolus (*Hebr.* v, 5), *non sibi vindicavit honorem, ut Pontifex fieret...* Et utinam vocarentur. (S. Laurent. Justinian., *De compunct. et complanct. Christ. perfect.*, circa med.)

Altus undique circuit sedulus explorator, blanditur, obsequitur, simulat, et dissimulat, miseraque sibi suffragia mendicare non erubescit, manibus et pedibus repens, si quomodo tandem aliquando sese ingerere queat in patrimonium Crucifixi, et bona Domini; quæ sola ex omnibus hodie inveniuntur exposita. (S. Bern., *Declamat.*, c. 5.)

Nequaquam diffiteantur se dedisse pecuniam, qui prælationis ambitione principibus exhibent clientelam. (S. Petr. Dam., opusc. 22 *contra clericos aulicos*, c. 2.)

Dent alii nummos; isti dant pretium semetipsos. Annon est pretium, sedulum subjectionis obsequium?... Sicut Laban filias vendidit, pretiumque comedit, non quia recondidit pecuniæ lucrum, sed quia laboriosæ servitutis percepit impendium. Et sicut Saul nupturæ filiæ non auri dona quæsivit, sed laborem belli, vel insigne triumphi vice dotis accepit: sic ille necessario Ecclesiæ venditor esse convincitur, qui subjectionis obsequium de male sperata ejus largitione mercatur. (*Ibid.*)

Quid enim refert, si non das pecuniam, sed pecuniæ loco adularis, subornas, multaque machinaris? (S. Chrysost., hom. 3 *in Act.*)

Clericus quot servitia fucatæ humilitatis exhibuit, quasi tot pecuniarum summas appendit. (S. Petr. Dam., eod. opusc. 22 *contra clericos aulicos*, c. 2.)

Nec glorietur metalli se non dedisse pecuniam, qui quod pretiosius habebat, semetipsum venalem præbuit. (*Ibid.*)

Nonnulli dum honores ecclesiasticos ætneis vaporibus æstuantibus ambiunt, in clientelam potentium tanquam servos se dedititios obscene substernunt; ecclesiastica quippe deserunt, dum Ecclesias concupiscunt. (*Ibid.*)

Qui nimirum dominationis desiderio serviunt, et ut divitiis affluant, cum facultatibus suis et semetipsos expendunt. Humiliantur, ut postmodum impune superbiant: se pedissequos exhibent, ut præcedant; laboribus atteruntur, ut gaudeant; affliguntur inopia, ut nuptialis edulii continua postmodum epulatione turgescant; et velut proposita venalitatis mensa, fœnerando servitium, mercantur imperium. (*Ibid.*, c. 2.)

III. — Non pretio, nec prece.

Præsident probati quique seniores, honorem istum non pretio, sed testimonio adepti. Neque enim pretio ulla res Dei constat. (Tertull., *Apolog.*, c. 39.)

Qui amictu clariore conspicuus fulgere sibi videtur, quibus hoc sordibus emit ut fulgeat. (S. Cypr., epist. 2 *Ad Donat.*)

Procul dubio Deus offenditur, si ad sacros ordines quisquam non ex merito, sed ex favore, quod absit, aut ex venalitate provehitur. (S. Greg., apud S. Bonav., lib. I *Pharet.*, c. 22.)

Tria dicuntur esse munerum genera: scilicet munus a manu, munus ab obsequio, munus a lingua. Et munus quidem a manu, pecunia: munus ab obsequio, obedientia subjectionis: munus a lingua, favor assentationis. (S. Petr. Dam., opusc. 22 *contra cleric. aulicos*, c. 1.)

Ordinationes quæ, interveniente pretio, vel precibus, vel obsequio alicui personæ ea intentione impenso, etc., falsas esse dijudicamus. Quoniam qui taliter ordinantur non per ostium, id est per Christum, intrant: sed, ut ipsa Veritas testatur (*Joan.* x, 1): *Fures sunt et latrones*. (S. Greg. VII, refertur I, quæst. 1, cap. *Ordinationes*.)

Huic negotio non se ingerat rogans. Concilio, non prece agendum est. (S. Bern., lib. IV *De consid.*, cap. 4.)

Adulantem et ad placitum cujusque loquentem, unum de rogantibus puta, etiam si nihil rogaverit. Scorpioni non est in facie quod formides, sed pungit a cauda. (S. Bern., *ibid.*)

Alius pro alio, alius forte et pro se rogat. Pro quo rogaris, sit suspectus. Qui ipse rogat pro se, jam judicatus est. Nec interest per se, an per alium quis roget. (*Ibid.*)

ART. V. — *De divinæ vocationis indagandæ, agnoscendæ, et exsequendæ mediis.*

Sectio prima. — *Oratio.*

Doce me ut faciam voluntatem tuam, quia tu es Deus meus. Si non me docueris, faciam voluntatem meam, et deseret me Deus meus. (S. Aug., *in Psal.* CXLII.)

Notam fac mihi, Domine, viam in qua ambulem, quia ad te animam meam levavi. (*Psal.* CXLII, 8.)

Omni tempore benedic Deum; et pete ab eo ut vias tuas dirigat, et omnia consilia tua in ipso permaneant. (*Tob.* IV, 20.)

(Christus) *exiit in montem orare; et erat pernoctans in oratione Dei: et cum dies factus esset, vocavit discipulos, et elegit duodecim ex ipsis.* (*Luc.* VI, 12, 13.)

Post orationem Christus elegit discipulos, ut doceat etiam nos quando quempiam in spiritale ministerium sumus ordinaturi; ut cum precibus hoc faciamus, ut revelet quis idoneus sit. (Theophylact., *in Luc.*, cap. VI.)

Et erat pernoctans in oratione Dei. Species tibi datur, forma præscribitur quam debeas æmulari. Quid enim te pro salute tua facere oportet, quando pro te Christus in oratione pernoctat? Quid te ta-

cere convenit, cum vis aliquod pietatis officium adoriri, quando Christus missurus apostolos oravit prius? (S. AMBR., lib. V *Comment. in evang. Luc.*, cap. VI, in ead. verba *Luc.* VI, 12.)

Cum videris quæ agenda sunt, ut convalescas ad agenda quæ videris, ascende tu ad orationem. Ora instanter, ora perseveranter, sicut ille pernoctabat in oratione; et dabit Pastor bonus spiritum bonum petentibus se. (S. BERN., serm. 4 *De ascens.*)

SECTIO SECUNDA. — *Indifferentia.*

Quicunque revera voluntatem Dei addiscere volunt, suam prius voluntatem mortificare debent. (S. JOAN. Clim., *De discret.*, grad. 26, c. 4.)

Divinam voluntatem inquirentes abdicatis omnibus affectionibus suis, animum suum a propria voluntate penitus exactum, et in neutram partem magis vergentem Deo per orationem exhibentes, cognitionem divinæ voluntatis perceperunt. (*Ibid.*)

Pendeat inter utrumque voluntas nostra, aut saltem neutri parti nimis inhæreat, cogitans semper ne forte altera pars magis Deo placeat, et parati simus voluntatem ejus sequi, in quamcunque partem eam cognoverimus inclinari. (S. BERN., *Serm. quomodo voluntas nostra divinæ volunt. tripl. subjici debeat.*)

Voluntatem suam suspensam teneat, donec prælatum interroget, et ab eo quærat Domini voluntatem. (*Ibid.*)

SECTIO TERTIA. — *Consilium.*

§ I. — *Quod consilium de vocatione petendum?*

Fili, sine consilio nihil facias, et post factum non pœnitebit. (*Eccli.* XXXII, 24.)

Sacra quædam res est consilium. (S. BASIL., *in Isa.* I, 26.)

Est qui sibi soli credit, quod pessimum est, et hoc duntaxat reputat, quod obdurata adinventione concepit. (PETR. Blesens., *De institut. episc.*, cap. 2.)

Si rem proposueris arduam, prius tecum delibera, postea cum multis quorum fidem probaveris. (PETR. Blesens., *De institut. episc.*, cap. 2.)

Insolentia magna est, non pro ratione, sed pro libidine agere; et bestiale est appetitum consilio anteferre. (PETR. Blesens., *ibid.*)

Feceris rem Deo magnopere acceptam, si consilium exspectes. Nemo enim invenietur, qui non indignus sit consiliarii, nisi Deus, et solus penes quam sapientia est omnis. (B. ANTIOCHUS, hom. 83.)

§ II. — *Cur consilium de vocatione petendum?*

I. — Quia divina voluntas occulta, et non facile agnoscitur.

Quis hominum poterit scire consilium Dei? aut quis poterit cogitare quid velit Deus? (*Sap.* IX, 13.)

Incertæ providentiæ nostræ... difficile æstimamus quæ in terra sunt, et quæ in prospectu sunt, invenimus cum labore: quæ autem in cœlis sunt, quis investigavit? sensum autem tuum qui sciet? (*Sap.* IX.)

Quis hoc mortalium definire præsumat? Deus forsitan vocat; quis audeat dissuadere? Forte non vocat; quis appropinquare consulat? Utrum vero vocatio Dei sit, annon sit, quis scire possit, excepto spiritu, qui scrutatur etiam alta Dei, vel si cui forte revelaverit ipse? (S. BERNARD., epist. 8, *Ad Brunon. episc. Colon. electum.*)

II. — Quia in sua causa cæcutit homo, et a se fallitur.

Nemo sibi sufficit ad electionem utilium. (S. BASIL., *Orat. de felicit.*)

Propterea quod naturaliter seipsum quisquis amat, et quia in seipsum quisque propensus est, ideo in veritatis judicio fallitur. (S. BASIL., *Constitut. monastic.*, cap. 22.)

Porro ab alio cognosci curarique facile est, cum iis qui cæteros judicant, ad discernendam veritatem nequaquam obstet amor sui ipsorum. (*Ibid.*)

Vehementer claudit oculos cordis amor privatus. (S. GREG., hom. 45 *in Ezech.*)

Quia privato nos amore diligimus, clausis oculis in nostra nobis deceptione blandimur. (*Ibid.*)

Nam sæpe sibi de se mens ipsa mentitur, et fingit se de bono opere amare quod non amat, de mundi autem gloria non amare quod amat... Fitque ut aliud in intimis intentio supprimat, aliud tractantis animo superficies cogitationis ostendat. (S. GREG., *Pastor*, part. I, c. 9.)

III. — Quia sibi credens superbit, et a Deo deseritur

Intolerabilis est superbiæ argumentum, existimare se nullius egere consilio. (S. BASIL., *in Isa.*, cap. I, 23.)

Qui nemine consultore utitur, similis est navigio rectore carenti. (S. BASIL., *Orat. de felicitat.*)

Contuli, inquit Apostolus, *cum illis* (coapostolis et antecessoribus) *Evangelium quod prædico.* Quis tam præsumptor et cæcus sit, qui se audeat suo judicio ac discretioni committere, cum vas electionis indiguisse se coapostolorum suorum collatione testetur? (CASSIAN., coll. 2, c. 15.)

Ubi ille securus non est, nec ego. (S. BERN., *Vita S. Malach.*)

§ III. — *A quibus consilium petendum?*

I. — Non a peccatoribus

Cum fatuis consilium non habeas; non enim poterunt diligere nisi quæ eis placent. (*Eccli.* VIII, 20.)

Cum viro irreligioso tracta de sanctitate, et cum injusto de justitia... non attendas his in omni consilio. (*Eccli.* XXXVII, 12-14.)

Cum carnalibus noli conferre consilia. (S. EPHR., tract. *Attende tibi ipsi*, c. 8.)

Quis enim in cœno fontem requirat? Quis e turbida aqua potum petat? (S. AMBROS., lib. II *Offic.*, c. 12.)

Quis utilem causæ alienæ judicet, quem videt inutilem vitæ suæ? (*Ibid.*)

An idoneum eum putabo qui mihi det consilium, quod non dat sibi? (*Ibid.*)

Quomodo hic consilii locus, ubi nullus quieti? (Lib. II *Offic.*, c. 12.)

Nolite illorum acquiescere consiliis, qui cum sint Christiani, Christi tamen vel sequi facta, vel obsequi dictis opprobrio ducunt. (S. BERN., epist. XLII, *Ad Henric. Senon. archiep.*, c. 8.)

Non credas omni spiritui, sed prius proba utrum ex Deo sit, ne forte veterator ille serpens aliquid per malitiæ suæ instrumenta insibilet. (PETR. Bles., *De institut. episc.*)

II. — Non a sæcularibus aut juvenibus.

Non intrat per ostium ad Ecclesiam, qui per laicalem portam intrat. Non enim laicis spiritualia dona tradita sunt, sed Domini vicariis. (S. AUG., serm. 37, *Ad frat. erem.*)

Qui non per Ecclesiæ ingrediuntur ostium, sed per sæculare posticum, non pastores ovium, sed fures et latrones fiunt. (PETR. DAM., opusc. 22 *contra cleric. aulic. præfat.*)

Carnalium et ineruditorum consultationes vitandæ prorsus, ut ne pro fulcimento scipionis e robore palmæ decepti arundineam retineamus virgam, quæ manum hominis perforet, suæque inspergat venenum naturæ. (B. ANTIOCHUS, hom. 83.)

Rex Roboam, spreto salutari consilio senum, adolescentum qui secum educati erant, opinionem secutus, decem tribus Israel ab imperio suo abscidit. (S. BASIL., *Orat. de felicit.*)

Incedens per viam Roboam, consilium venerandæ maturitatis abjecit. (PETR. Bles., epist. 10.)

Dei sacerdotem decet puerilibus non agi, sæcularibusve consiliis. (S. BERN., epist. 42, *Ad Henric. Senon. archiepisc.*, c. 1.)

In omnibus expetendum nobis est consortium spiritalis consilii a senioribus, quos usus rerum prolixior prudentes reddidit. (B. ANTIOCHUS, hom. 83.)

III. — Non a domesticis et mercenariis.

Inimici hominis domestici ejus. Proditoria illorum consilia. (PETR. Bles., epist. 10.)

Est consiliarius in semetipso, a consiliario serva animam tuam. Prius scito quæ sit illius necessitas: Et ipse enim animo suo cogitabit. (*Eccli.* XXXVII, 8, 9.) (Alia versio habet): *Cujus ipse indigeat rei prius cogita, nam ipse sibi consulet.*

Nullus tibi fidelior esse ad consilium potest, quam qui non tua, sed te diligit. (S. GREG., *Venantio Italiæ cancellar.*, lib. I, c. 33.)

Noli consiliari cum eo qui tibi insidiatur, et a zelantibus te absconde consilium. (*Eccli.* XXXVII, 7.)

Non confidas in eis quorum amicitia quæstuaria est. (PETR. Bles., *De institut. episcop.*)

IV. — Sed a sapientibus et piis.

Consilium semper a sapiente perquire. (*Tob.* IV, 19.)

Sensum tuum quis sciet, nisi tu dederis sapientiam et miseris Spiritum sanctum de altissimis? etc... *Quæ tibi placent, didicerint homines.* (*Sap.* IX, 17, 18.)

Ipsa consiliorum mater sapientia de se ipsa loquens: Ego sapientia, inquit, habito in consilio; sed quali consilio? Nunquid in qualicunque? Et eruditis, ait, intersum cogitationibus. (S. BERN., epist. 42, *Ad Henric. Senon.*, c. 1.)

Virorum consilii intuens paucitatem, ita loquitur: Multi sint tibi amici, unus autem sit tibi consiliarius de mille. (*Ibid.*)

Ad consilium soli eligantur, qui prudentes esse videantur. (*Ibid.*)

Sermo a propheta, consilium a sapiente quærendum est. Nunquid enim de luto limpidum quidpiam haurire potestis? (ID., epist. 8, *Ad Brunon. episc. Coloniens. electum.*)

Omnia fac cum consilio: nec tamen omnium aut quorumcunque, sed tantum bonorum. (ID., epist. 28, *Ad Ardution. Gebenn. episcop.*)

Probatos in religione tecum habeas in consilio. (PETR. Bles., epist. 132, *Ad abbat. Sancti Laudomari.*)

Eorum consilium explora, licet familiares tui non sint quos organa Spiritus sancti esse non ambigis. (ID. *De institut. episc.*)

V. — Superioribus et directoribus.

Quibus non est gubernatio, decidunt ut folia: Salus autem in multo concilio. (*Prov.* XI, 14.) *Non dicit, in multo concilio*, quasi velit ut unumquemque quis consulat, sed ut in omnibus eum consulat, cui plenissimam adhibere debet fidem. (S. DOROTH., doct. 5.)

Quicunque revera voluntatem Dei addiscere volunt, patrum animas summa cordis humilitate, et sine cogitationum hæsitatione interrogent. (S. CLIMAC., grad. 26, c. 4.)

Obsecro vos, nolite sequi cordis vestri judicium; nolite abundare in sensu vestro, ne vos tanquam rudes adhuc versutus ille venator decipiat. Nam silvestribus illis et bestialibus bestiis (*sæculares homines loquor*) apertos satis expandit laqueos, utpote quos facile capiendos esse non dubitat. Vobis autem qui tanquam prudentiores... subtiliores occultat laqueos, et callidiora fraudis suæ argumenta conquirit. Unde, obsecro vos, humiliamini sub potenti manu Dei Pastoris vestri, et eorum acquiescite consiliis, qui melius norunt venatoris illius versutias, edocti diuturno longi temporis exercitio, et crebris experimentis tam in se, quam in multis. (S. BERN., serm. 3 *in psal.* XC, 1, *Qui habitat.*)

ART. VI. — *De modo obtemperandi divinæ vocationi, per supradicta indicia et media manifestatæ.*

SECTIO PRIMA. — *Prompte.*

§ I. — *Sine ulteriori consultatione.*

Quantos enim mundi sapientia maledicta supplantat, et conceptum in eis exstinguit spiritum, quem voluerat Dominus vehementer accendi! Noli, inquit, præcipitanter agere, diu considera, diligentius intuere. Magnum est quod proponis, et opus habens multa deliberatione. Experire quid possis, amicos consule, ne post factum pœnitere contingat: hæc

sapientia mundi terrena, animalis, diabolica, inimica salutis, suffocatrix vitæ, mater tepiditatis, quæ solet Deo vomitum provocare. (S. Bern., *Declam.*, c. 11.)

Cum a Deo verbum esse non dubites, quid opus est deliberatione? Vocat magni consilii Angelus, quid aliena consilia præstolaris? Quis enim fidelior, quisve sapientior illo? Deduc me, Domine, et deducar : fortior esto et invalesce. (*Ibid.*)

Amicos consulat, qui non legit : *Inimici hominis domestici ejus.* [*Matth.* x, 36.] (*Ibid.*)

Ubi certa est Domini voluntas, omnino nostra sequatur. (S. Bern., serm. *Quomodo voluntas nostra tripliciter subjici debeat.*)

§ II. — *Sine dilatione vel minima.*

Novi quænam sint quæ oportet fieri cito. Ab ore putei gehennæ eripior; et inducias petam, et retardabor, et cunctabor exire si forte interim fiat aliquid. Abscondi ignem in sinu meo, et exusto jam latere, jam nudatis visceribus, jam sanie defluente, diu mihi et deliberandum est an exspergiscar, an excutiam, an abjiciam illum? (S. Bern., *Declam.* c. 11.)

Magnum omnino est quod offertur; sed eo utique libentius et festinantius suscipiendum, et obviis arripiendum manibus cum fervore et hilaritate. (*Ibid.*)

Probet autem se ipsum, qui de propria virtute præsumit; nam divina omnino probata est. (*Ibid.*)

Ecce nos reliquimus omnia, et secuti sumus te, etc. Dignum plane apostolica fide et devotione verbum, etc. Vere Simon, vere obediens in auditione auris, sine pacti conventione : ad unius enim jussionis vocem Petrus et Andreas, relictis omnibus, secuti sunt Redemptorem. (*Ibid.*)

Velociter currit sermo Dei, et velocem habere desiderat sequentem... Fidelis obediens nescit moras, fugit crastinum, ignorat tarditatem, præripit præcipientem : parat oculos visui, aures auditui, linguam voci, manus operi, itineri pedes; totum se colligit, ut imperantis colligat voluntatem. (S. Bern., *Serm. de virtute obed. et ejus gradibus.*)

Sectio secunda. — *Humiliter.*

Non pertinaciter recusare, sed invitus obedire.

Humilitas, si cæteris quoque virtutibus cingitur, tunc ante Dei oculos vera est, cum ad respuendum hoc quod viriliter subire præcipitur, pertinax non est. (S. Greg., *Pastor.*, part. I, c. 6.)

Vere humiles cum sibi regiminis culmen imperatur, si jam donis præventus est quibus et aliis præsit, et ex corde debet fugere et invitus obedire. (S. Greg., *Pastor.*, part. I, c. 6.)

Ne aut non purgatus adire quisque ministeria sacra audeat, aut quem superna gratia eligit, sub humilitatis specie superbe contradicat. (S. Greg., *Pastor.*, part. I, c. 7.)

Moyses utrumque miro opere explevit, qui præesse tantæ multitudini et noluit, et obedivit. Superbus enim fortasse esset, si ducatum plebis innumeræ sine trepidatione susciperet : et rursum superbus exsisteret, si auctoris imperio obedire recusaret. (*Ibid.*)

Utrobique ergo humilis, utrobique Moyses subjectus : et præesse populis semetipsum metiendo noluit, et tamen de imperantis viribus præsumendo consensit. (*Ibid.*)

Si quam operam vestram mater Ecclesia desideraverit, nec elatione avida suscipiatis, nec blandiente desidia respuatis; sed miti corde obtemperetis Deo. (S. Aug., epist. 81.)

Virtutibus pollens coactus ad regimen veniat : virtutibus vacuus, nec coactus accedat. (S. Greg., *Pastor.*, part. I, c. 9.)

Sectio tertia. — *Confidenter.*

Etsi necessarium est trepidare de merito, religiosum est tamen gaudere de dono : quoniam qui honoris est auctor, ipse mihi fiet administrationis adjutor ; et ne sub magnitudine gratiæ succumbat infirmus, dabit virtutem, qui contulit dignitatem. (S. Leo, serm. 1 *In die assumptionis suæ.*)

Respiciens ad exiguitatis meæ tenuitatem, et ad suscepti muneris magnitudinem, etiam ego illud propheticum debeo proclamare : *Domine, audivi auditum tuum et timui ; consideravi opera tua, et expavi.* (*Habac.* III, 1, 2.) Quid enim tam insolitum, tam pavendum, quam labor fragili, sublimitas humili, dignitas non merenti ? Et tamen non desperamus neque deficimus, quia non de nobis, sed de illo præsumimus qui operatur in nobis. (*Ibid.*)

ART. VII. — *De modo reparandi defectum divinæ vocationis in clericis non vocatis.*

Sectio prima. — *Secessus.*

Beato Gregorio teste, qui in ovile ovium, non per ostium sed aliunde ascendit, ad æternæ salutis bravium in vanum se fatigat, nisi honorem in quo deliquit, penitus derelinquat. (Petr. Bles., epist. 44, *Ad Arnulph. Lexoviens. episcop.*)

Dicitur quod ab adolescentia cœpistis ecclesiasticos honores olfacere.... Currite ergo ad conscientiæ vestræ testimonium, et si inveneritis vos minus canonicum habuisse ingressum, sitis solliciti de egressu, nam hic resignatio habet locum. (*Ibid.*)

Sancta et salubris est cogitatio facta de episcopatus cessione, privatam eligere vitam, si recolitis conscientiam vestram, jam dictæ promotionis obtentu fuisse vel in modico vulneratam. (*Ibid.*)

Qui commisit prohibita, sibimet abscindere debet etiam concessa. (S. Greg., hom. 34 *in Evang.*)

Sectio secunda. — *Pœnitentia.*

Etiam pravissimi criminis reis, si ex toto corde... pœnitentiam gerant, sacramenti cœlestis refundenda gratia. (S. Ambros. lib. II *De pœnit.*, cap. 3.)

Tanta est pœnitentiæ medicina, ut mutare videatur Deus suam sententiam. (*Ibid.*, cap. 6.)

O Pœnitentia, quæ statum restauras, honorem renovas, fiduciam das, gratiam abundantiorem refundis! (S. Chrysost., *Serm. de pœnit.*)

Quam magna deliquimus, tam granditer defleamus. Alto vulneri diligens et longa medicina non desit: Pœnitentia crimine minor non sit. (S. Cypr., *De lapsis.*)

Redi ad conscientiam tuam, et exige de te pœnas, crucia teipsum... Sacrificium Deo spiritus contribulatus, cor contritum et humiliatum Deus non spernit. Humilia cor tuum, contere cor tuum, crucia cor tuum, et tu teipsum emendabis in misericordia. (S. Aug., *in psal.* CXL.)

Sectio tertia. — *Bona opera.*

Satagite ut per bona opera certam vestram vocationem et electionem faciatis. (*II Petr.* I, 10.)

Bonas fac de cætero vias tuas et studia tua, et ministerium sanctum. Si vitæ sanctitas non præcessit, sequatur saltem. (S. Bern., epist. 27, *Ad Ardut. episcop. Geben. electum.*)

Præcinge sicut vir lumbos tuos, bonas facito deinceps vias tuas, et studia tua, quatenus novissima tua antiqua sopiant, et delicta juventutis tuæ deleat vespertina correctio. (Id., *Ibid.*, epist. 28.)

Et facta tua, et studia tua, in nullo prorsus visa sunt huic convenire officio. Quid tamen? Non potest Deus de lapide hoc suscitare filium Abrahæ? Non potest facere Deus ut quæ præire debuerant bona, vel subsequantur? (*ibid.*)

Sic te præpara, sic lege, sic stude, sic vive, sic loquere et exhortare, ut voceris a Deo tanquam Aaron quem elegit ipsum. (Petr. Bles., epist., 140, *Ad Petr. cleric. regis Angliæ.*)

CAPUT IV.

De probatione ante ordines.

ART. I. — *Prævia consideratio necessaria.*

Sectio prima. — *Quantum necessaria prævia consideratio.*

Pensandum valde est ad culmen quisque regiminis qualiter veniat: atque ad hoc rite perveniens, qualiter vivat: et bene vivens, qualiter doceat: et recte docens, infirmitatem suam quotidie quanta valet consideratione cognoscat. (S. Greg., *Pastor.*, prolog.)

Cum multi etiam interdum inhabiles et indigni, non vocati sancta Dei vocatione, sed potius satanæ dolis decepti, prætextu devotionis et pietatis, rem quidem sacram et divinum munus, intempestive tamen et inordinate affectantes, seu temporale aliquod commodum vel lucrum sibi proponentes, vel nimia simplicitate et imperitia, malitiave aut fraude ad suscipiendum clericalem caracterem, aliosque ordines temere se ingerant. Debent se episcopi paterna charitate et prudentia eorum saluti qui sæpe nesciunt quid petant, melius etiam quam ipsimet postulant et salubrius consulere, nec tam quid flagitent, quam quid expediat, considerare. (Sixtus V Papa, in bulla *Contra clericos male promotos*, edita ann. 1588.)

Sectio secunda. — *Cur illa prævia consideratio necessaria?*

§ I. — *Ob sublimitatem status.*

Magna sublimitas magnam debet habere cautelam; honor grandis, grandiori debet sollicitudine circumvallari. (S. Ambros., *De dignit. sacerdot.*, c. 3.)

Prius discite quid quæratis, ne dum vosmetipsos metiri negligetis, tanto fœdior vestra reprehensibilitas appareat, quanto et a cunctis conspici in honoris arce festinatis. (S. Greg., *Pastor.*, part. I, c. 8.)

Curritur passim ad sacros ordines, et reverenda ipsis quoque spiritibus angelicis ministeria homines apprehendunt sine reverentia, sine consideratione. (S. Bern., *De convers. ad cleric.*, c. 29.)

§ II. — *Ne indignus aut insufficiens accedat.*

Ipse qui ordinatus est, dicere non potest se sibi ut et aliis fuisse incognitum: sicut ergo is graviori supplicio puniendus est, quam illi a quibus ascitus, productusque est, ita debet sui ipse accuratius quam illi periculum facere. (S. Chrysost., lib. IV *De sacerdot.*, cap. 2.)

Quisquis sacerdotium non ad elationis pompam, sed ad utilitatem adipisci desiderat, prius vires suas cum hoc, quod subiturus est, onere metiatur, ut si impar est, abstineat; et ad id cum metu, etiam cui se sufficere existimat, accedat. (S. Greg., lib. VII, epist. 110, al. 112.)

Qui regimen sacerdotii contendit appetere; ante in se discutiat, si vita honori sit congrua: quod si non discrepat, humiliter ad id ad quod vocatur, accedat. Reatum quippe culpæ geminat, si quis cum culpa ad sacerdotale culmen aspirat. (S. Isidor. Hispal., lib. III *Sentent.*, c. 34; apud *Conc. Aquisgran.*, c. 15, ann. 816.)

Ante, juxta consilium Salvatoris, sedisse debuit: ante æstimasse opus, metiri vires, ponderasse sapientiam, merita comparasse, sumptus computasse virtutum. (S. Bern., lib. II *De considerat.*, c. 6.)

§ III. — *Ob periculum infelicis exitus aut apostasiæ.*

Quis ex vobis volens turrim ædificare, non prius sedens computat sumptus qui necessarii sunt ad perficiendum, ne posteaquam posuerit fundamentum (119), etc. (*Luc.* XIV, 28.)

Utinam magis turrim inchoaturi sedentes computarent, ne forte sumptus non habeant ad perficiendum. Utinam qui continere non valent, perfectionem temerarie profiteri, aut cælibatui dare nomina vererentur. Sumptuosa siquidem turris est, et verbum grande, quod non omnes capere possunt. (S. Bern., *De conv. ad cleric.*, cap. 29.)

Juxta evangelicam parabolam, prius sedens computa sumptus tuos: et cum rege congressurus, re-

(119) *Vid.* infr., col. 1062 et cap. 7, art. 3, num. 4.

eense copias tuas domi, ne incauta propositi assumptio tibi in erubescentiam convertatur. (Petr. Bles., *De instit.*, epist. c. 2.)

ART. II. — *Longa probatio requisita.*

Sectio prima. — *Quod longa probatio sit necessaria.*

Nullus laicus ad quemlibet gradum ecclesiasticum repente promoveatur, nisi post mutatum habitum sæcularem, diuturna conversatione inter clericos fuerit comprobatus. (*Conc. Rom.*, ann 1059, can. 13.)

Manus cito nemini imposueris (*I Tim.* v, 22), etsi sapiens et religiosus videatur. (*Gloss. ordin.* in *ead. verb. I Tim.* v.)

Merito Patrum beatorum venerabiles sanctiones, cum de electione sacerdotum loquerentur, eos demum sacris administrationibus idoneos censuerunt, quorum omnis ætas a puerilibus exordiis usque ad perfectionis annos, per disciplinæ stipendia ecclesiasticæ concurrisset. (S. Leo, epist. 87, c. 1.)

Quod illis Levitis fuit nasci, hoc nobis imbui. Illos tabernaculo dabat natura, nos altaribus parturit disciplina. (Hormisd. Papa, epist. 25, cap 1.)

Cum ad sacros ordines Paulus apostolus neophytum venire prohibeat, sciendum nobis est, quia sicut neophytus tunc vocabatur, qui adhuc noviter erat plantatus in fide, ita nunc inter neophytos deputamus, qui adhuc novus est in sancta conversatione. (S. Greg., lib. iv, epist. 50, al. 51, *Virgilio episc. Arelat.*)

Saulus factus repente Paulus, repente vas electionis, repente doctor gentium. 1° Hæcmutatio dexteræ Excelsi ; 2° ideo misericordiam consecutus quia ignorans, ipso teste, peccavit, manens in incredulitate ; 3° non tam exemplum quam miraculum. (S. Bern., epist. 8, *Ad Brunon. episcop. Colon. elect.*)

Si occurrat de Ambrosio, quod de tribunalibus ad sacerdotium raptus fuerit, non me valde confortat, cum a puero mundam in mundo duxerit vitam ; et sic etiam fuga et latebris, multisque dissimulationum modis declinare conatus sit. (*Ibid.*)

Video tamen Matthæum de telonio ad apostolatus culmen assumptum ; sed hoc me conturbat quod non prius audierit... *Ite prædicare Evangelium omni creaturæ*, quam egerit pœnitentiam, multo tempore ac labore sequendo Dominum quocunque ierit, permanens cum eo in tentationibus suis. (*Ibid.*)

Sectio secunda. — *Cur longa probatio sit requisita ?*

§ I. — *Ob excellentiam status.*

Omnis vitæ institutio hæc ad id quod tendit, se ratione, confirmat. Qui minime litteris operam dederit, præceptor esse non potest litterarum. Qui non per singula stipendia creverit, ad emeritum stipendii ordinem non potest pervenire. Solum sacerdotium inter ista, rogo, vilius est, quod facilius tribuitur, cum difficilius impleatur ? (Cœlestin. Papa, epist. 1, *Ad episcopos provinciæ Viennensis et Narbon.*, c. 3.)

Si ad honores mundi sine suffragio temporis, sine merito laboris indignum est pervenire, et notari ambitus solent, quos probitatis documenta non adjuvant; quam diligens et quam prudens habenda est dispensatio divinorum munerum et cœlestium dignitatum ! Ne in aliquo apostolica et canonica decreta violentur, et his Ecclesia Domini regenda credatur, qui legitimarum institutionum nescii, et totius humilitatis ignari, non ab infirmis sumere incrementum, sed a summis volunt habere principium. (S. Leo, epist. 87, *Ad episc. African*, c. 1.)

Quis est qui veritatis propugnatorem unius dieculæ, velut e luto statuam fingit ? Illum, inquam, qui cum angelis stabit, cum archangelis glorificabit, cum Christo sacerdotio fungetur ; et ut quod majus est, dicam, qui deus erit, aliosque deos efficiet. (S. Greg. Nazianz., orat. 1.)

Non neophytum. Perquam enim ineptum et absurdum est, si cum emptitium servum introducimus domum, non prius illi aliquid domesticæ supellectilis tradimus, quam longo experimento sententiæ suæ atque voluntatis plurima indicia dederit, in Ecclesia Dei non eadem utatur diligentia. Cæterum novitium adhuc in primo constituimus ordine, antequam fidei suæ atque vitæ dederit documenta. (S. Chrysost., hom. 10 *in I Epist. ad Tim.*)

§ II. — *Ob sanctitatem et functiones illius status.*

Longa debet vitam suam probatione monstrare, cui gubernacula committuntur Ecclesiæ. Non negamus esse in laicis Deo placitos mores, sed milites suos probatos sibi quærunt instituta fidelia... Longa observatione religiosus cultus tradatur, ut luceat, et clericalibus obsequiis erudiendus inserviat, ut ad venerandi gradus summa perductus, qui sit fructus humilitatis ostendat (120). (Hormisd., epist. 25, *Ad episcop. per Hispan. constitut.*, c. 1, refert dist. 61, c. 2 et 3.)

Ignorat momentaneus sacerdos humilitatem et mansuetudinem rusticorum, ignorat blanditias Christianas, nescit seipsum contemnere. De dignitate transfertur ad dignitatem, non jejunavit, non flevit, non mores suos sæpe reprehendit, et assidua meditatione correxit, non substantiam pauperibus erogavit : de cathedra quodammodo ducitur ad cathedram, id est, de superbia ad superbiam. Judicium autem et ruina diaboli, nulli dubium quin arrogantia sit. Incidunt in eam qui in puncto horæ, necdum discipuli, jam magistri sunt. (S. Hier., epist. 83, *Ad Oceanum.*)

§ III. — *Ne detrimentum patiantur populi.*

Cum scriptum sit, ut prius quis probetur, et sic ministret, multo amplius ante probandus est, qui populi intercessor assumitur, ne fiant causa ruinæ populi, Sacerdotes mali. (S. Greg., lib. vii, epist. 110, al. 112, *Ad Synag.*)

Quidam instinctu gloriæ inanis illecti, ex laico

(120) *Vid.* supr. col. 1031.

repente habitu, sacerdotii honorem arripiunt : et quod licere pudet, et grave tacere est, regendi rectores, et qui docendi sunt, doctores nec erubescunt fieri, nec metuunt : ducatum animarum impudenter assumunt, quibus via omnis ignota ductoris est, et quo vel ipsi gradiantur, ignari sunt. Quod quam pravum, quam sit temerarium, sæculari etiam ordine et disciplina monstratur : nam dum dux exercitus, non nisi labore et sollicitudine expertus eligitur quales animarum duces esse debeant, qui ad culmen immatura cupiunt festinatione conscendere ? Hujus saltem rei comparatione considerent, et aggredi repente inexpertos labores abstineant, ne cæca honoris ambitio et ipsis in pœnam sit, et aliis pestifera erroris semina jaciat ; quippe qui non didicerunt, quod ipse doceant. (S. Greg., in *Reg.*, lib. vii, epist. 114, al. 116.)

§ IV. — *Ne scandalum patiatur clerus.*

Non elaboratus, sed recens ad dignitatem. Simul satus et editus, sicut poetæ gigantes finxerunt. (S. Greg. Nazianz., orat. 20.)

Uno die sanctos velut ex argilla fingimus, eosque sapientes et eruditos esse jubemus, qui nihil didicerunt, nec ac sacerdotium quidquam contulerunt præter velle. (*Ibid.*)

Discipuli simul, magistri, qui pietatis creantur.... Heri sacrilegi, hodie sacerdotes : heri profani, hodie sacrorum antistites : veteres vitio, pietate rudes et recentes (Id., orat. 21.)

Heri cathecumenus, hodie pontifex ; heri in amphitheatro, hodie in ecclesia. Vespere in circo, mane in altario. Dudum fautor histrionum, nunc virginum consecrator. (S. Hier., epist. 83, *Ad Oceanum.*)

Modo idiota, modo clericus, deinde parvum aliquod tempus præteriens episcopus apparet. (Justinian., authent. *Quomodo oporteat episcop.*)

Sic evenit ut indigni quique honores suscipiant ecclesiasticos, et admittantur ad clerum, qui nec inter laicos quidem dignum locum habere mererentur. (Innocent. I, epist. 6.)

§ V. — *Ne indignus ordinetur, aut ordinatus deficiat.*

Non neophytum ; ne in superbiam elatus, etc., quia quod nec parvo tempore didicerunt, in longo tempore servare non possunt. (S. Ambros., *De dignit. sacerdot.*, c. 4.)

Pulli avium si ante pennarum perfectionem volare appetant, unde ire in alta cupiunt, inde in ima merguntur. Structuris recentibus nec dum solidatis, si lignorum pondus superponitur, non habitaculum, sed ruina fabricatur. Conceptas soboles feminæ, si prius quam pene formentur, proferunt, nequaquam domos, sed tumulos replent. (S. Greg., *Pastor.*, part. iii, c. 26.)

Idcirco in altum silvæ lignum succidimus, ut hoc in ædificii tegmine sublevemus ; sed tamen non repente in fabrica ponitur, ut nimirum prius vitiosa ejus viriditas exsiccetur, cujus quo plus in infimis humor excoquitur, eo ad summa solidius levatur. (*Ibid.*, c. 35.)

Cur ergo hoc non subtiliter in hominibus custoditur, quod in lignis quoque ac lapidibus tanta consideratione perpenditur ? (Id., lib. iv, epist. 50, *Virgilio episcop. Arelat.*)

Ne unquam hi qui ordinati sunt pereant, videri debet quales ordinentur ; ut prius aspiciatur, si vita eorum continens in annis plurimis fuit, etc. (Id., lib. iii, epist. 26.)

Diu ergo religiosa meditatione poliatur ut placeat, et sic lucerna super candelabrum posita luceat, ut adversa ventorum vis irruens, conceptam eruditionis flammam non exstinguat ; sed augeat. (Id., lib. vii, epist. 120, *Ad Syagrium.*)

Nemini cito manus imposueris. (I Tim. v, 22.) Quid sibi vult, ne citius imponas manus. Quia debet antequam concedatur (dignitas) longa sub deliberatione tractari. (Felix Pap. IV, epist. 3, *Ad Cæsarium.*)

Laus inanis cui tribuitur, lædit, ad elationem nutriens magis quam ad operam veræ virtutis. (*Ibid.*)

Sectio tertia. — *Quid sit longa probatio?*

Nemini cito manus imposueris, neque communicaveris peccatis alienis. (I Tim. v, 22.)

Quid est manus cito imponere, nisi ante ætatem maturitatis, ante tempus examinis, ante meritum laboris, ante experientiam disciplinæ sacerdotalem honorem tribuere non probatis ? (S. Leo, epist. 87, c. 7, dist. 78, c. *Quid est.*)

Quid est illud cito ? Non ex prima probatione. nec secunda, nec tertia, sed ubi consideratio diuturna præcessit, exactissimaque discussio, tunc imponito manus ; neque enim ea res periculo caret. Eorum quæ ille peccaverit, tu quoque pœnam dabis, qui initium dedisti etiam præcedentium delictorum. (S. Chrysost., hom. 16, *in I Epist. ad Tim.*, c. v.)

ART. III. — *Probata virtus et firma expetenda.*

Sectio prima. — *Quod probata virtus et firma requiratur.*

Ut sit quisque vere sacerdos, oportet ut non solum sacramento, sed etiam justitia induatur (121). (S. Aug., *Contra litter. Petilian.*, lib. ii, c. 30.)

Merita debent præire bonorum operum, ut dignus habeatur ad ordinationem. (S. Ambros. *in I Epist. ad Tim.*, c. v.)

Viros probatos oportet deligi non probandos. (S. Bern., lib. iv *De consid.*, c. 4.)

Non singuli in ea ætate debent ad sacros ordines assumi, sed digni duntaxat, et quorum probata vita

(121) *Vid.* infr. p. iii, cap. 1.

senectus sit. (*Concil. Trident.*, sess. 23, cap. 12, *De reformat.*)

Gratia fidei omnibus præstatur; gratia autem clericatus, non omnibus, sed dignis : quia in illa causa salutis est; in ista autem dispensatio ministerii. (S. Chrysost., hom. 53 *in Matth.*, *Op. imp.*)

Ex anteacta ergo vita se unusquisque inveniat, ne in appetitu se culminis imago cogitationis illudat. (S. Greg., *Pastor.*, part. I, c. 9.)

Sectio secunda. — *Cur probata virtus et firma requiratur.*

§ I. — *Illud exigit ordinatio divina.*

Et locutus est Dominus ad Moysen, dicens : Quem ex his elegero, germinabit virga ejus... Regressus Moyses invenit germinasse virgam Aaron in domo Levi, et turgentibus gemmis eruperant flores qui foliis dilatatis in amigdalas deformati sunt. (*Num.* XVII, 5, 8.)

Non accedet ad offerendum dona Dei homo cæcus vel claudus. Ineptus igitur est ad sacerdotium claudus, id est, qui ad perfecte incedendum parum firmus est. Nam claudicatio fractæ debilisque motionis signum est. (S. Cyrill., *De adorat. in spirit. et verit.*, lib. XII, qui est *De sacerdotio.*)

Ubi nos (Jesus) in vita divina perfecerit, donat habitum, et efficaciam, id est, vim seu potestatem divini sacerdotii. (S. Dionys., *De eccles. hierarch.*, init.)

§ II. — *Illud postulat perfectio in cleri statu requisita.*

Si clericatus te titillat desiderium, discas quod possis docere, et rationabilem hostiam offeras Christo; ne miles antequam tyro; ne prius magister sis quam discipulus. (S. Hieron., epist. 4, *Ad Rustic.*)

Qui discipulus non fuit, inconsiderata ambitione magister efficitur... Sacerdotium tantummodo gerit in nomine. Nam laicus in sermone pristino perseverat et opere. (S. Greg., lib. IV, epist. 53, c. 97.)

O quam præsumptuosa temeritas! Ille præponitur ovili divino, qui nescit adhuc dominari spiritui suo. (Nicol. Papa, epist. 2.)

Qui nec in subditorum classe referri debent, hi ad doctrinæ thronum prosilire minime verentur : et sacrario dominari se putant, qui nec seipsos quidem in potestate tenent. (S. Isidor. Pelus., lib. III, epist. 259.)

Caput valentissimum quidem esse oportet, ut pravas exhalationes ab inferiori reliqui corporis parte rursum ascendentes dispensare; easdemque rite atque ordine componere possit : cum enim per se caput infirmum est, ac fumorum insultus illos morbificos impellere minime potens, tum fit ut ipsum etiam infirmius in dies reddatur : tum autem reliquum corpus secum perdat. (S. Chrysost., lib. II *De sacerd.*, c. 8.)

§ III. — *Illud requirit periculum casus.*

Ne imperfecti quique culmen arripere regiminis audeant, ne qui in planis stantes titubant, in præcipitio pedem ponant (122). (S. Greg., *Pastor.*, part. I, c. 4.)

Nequaquam valet in culmine humilitatem discere, qui in imis positus non desinit superbire. Nescit laudem cum suppetit suffugere, qui ad hanc didicit cum deesset anhelare. Nequaquam vincere avaritiam potest, quando ad multorum sustentationem tenditur his, cui sufficere propria nec soli potuerunt. (*Ibid.*, cap. 9.)

CAPUT V.

De delectu clericorum.

ART. I. — *Quanta cura deligendi sunt clerici.*

Sectio prima. — *Quod summa cura deligendi.*

Apostolorum exemplis edocemur, quanta cura ac delectu manus impositionem fieri oporteat (123). (*Concil. Colon.*, an. 1536, part. I, c. 1.)

Post divini verbi prædicationem, nihil magis episcopo injunctum est, quam diligens et accurata in manuum impositione animadversio, præcipiente Apostolo : Nemini cito manum imposueris. (Regin ald. Polus, Sedis apost. legat., in *Decret. pro reformat. Angliæ*, decret. 6.)

Dum divinos ordines largiuntur, oportet districti semper esse judicii : rarum est enim omne quod magnum est. (Zozim. Pap., epist. 1, c. 1.)

Cum ad culmen sacerdotii persona quæritur, cum magna subtilitate requiratur. (S. Greg., lib. VI *Exposit. in lib. I Reg.*, XVI, in hæc verba : *Unges quem monstravero tibi.*)

Nulli tonsura detur nisi idoneo, et postea ad sacros ordines probabiliter ascensuro : quid enim opus mittere panem filiorum canibus, et spiritualia mundi amatoribus? (*Statuta Eccl. Rem.*, ann 633, c. 13.)

Quicunque ad primam tonsuram eligi petunt, ejus sint ætatis, in qua quid agant et quam viam sibi aperiant, plene dignoscere possint. Cumque ea sit quæ circa duodecimum annum versatur, statuimus nullum deinceps ad primam tonsuram admitti debere, quin duodecimum suæ ætatis annum attigerit. (*Concil. Burdig.*, ann. 1624, c. 6 *De ordine.*)

Sectio secunda. — *Cur summa cura deligendi sunt clerici?*

§ I. — *Quia clericatus novitiatus est ordinum.*

Quoniam prima tonsura ad ordines suscipiendos, quædam præparatio iis est, qui Dei ministerio dicandi sunt, per multum propterea refert omnem in illa conferenda et suscipienda diligentiam studiose adhiberi. (*Concil. Mediol.* IV, tit. *Quæ pertinent ad sacram. ordinis.*)

Ut homines ad baptismum exorcismis, ad matrimonium sponsalibus præparari solent : ita cum tonso capillo Deo dedicantur, tanquam aditus ad ordinis sacramentum illis aperitur. (*Catech. concil. Trident.*, part. II, c. 7, n. 13.)

Et difficile est ut bono peragantur exitu, quæ malo sunt inchoata principio. (S. Leo, epist. 87, c. 1.)

(122) *Vid.* supr. col. 1050.

(123) Art. 1 et 6.

§ II. — *Ob dignitatem et sanctitatem status.*

Sicut est caput Ecclesiæ Christus; Christi autem vicarii sacerdotes: sic in eligendis his curam oportet esse perspicuam. Irreprehensibiles enim esse convenit, quos præesse necesse est corrigendis, etc. (HORMISD. Papa, epist. 25.)

Multi ædificant parietes et columnas Ecclesiæ substruunt, marmora nitent, auro splendent laquearia, gemmis altare distinguitur, et ministrorum Christi nulla est electio. (S. HIER., epist. 2, *Ad Nepotian.*)

Magna ergo cura eligendus est, qui domum Dei regendam accipiat. Si enim terrestrium rerum dispensatores idonei quærendi sunt, quanto magis cœlestium? (S. AMBROS., *in epist. I ad Tim.*, c. III.)

Mira res! satis superque episcopi ad manum habent quibus animas credant, et cui suas committant facultatulas non inveniunt: optimi videlicet æstimatores rerum, qui magnam de minimis, parvam aut nullam de maximis curam gerunt. (S. BERN., lib. IV *De consid.*, c. 6.)

Liquido datur intelligi, patientius ferimus Christi jacturam, quam nostram, etc. (*Ibid.*)

§ III. — *Ob mala Ecclesiæ provenientia, ex defectu illius delectus.*

Impositio manuum est ostium, per quod intrant, qui Ecclesiarum gubernaculis admoventur: proinde quia ejusmodi ostium diligenter custoditum non est, factum est ut tanta mala quæ sentimus, agminatim in Ecclesiam Dei irruperint, etc. (*Concil. Colon.*, an. 1536, part. I, c. 1.)

Undenam, quæso, existimas tam multas in Ecclesiis turbas nasci? Equidem non aliunde opinor, quam ex antistitum electionibus casu potius ac temere, quam diligenter atque accurate factis. (S. CHRYSOST., lib. III *De sacerdot.*, c. 10.)

Quæ utique convenientia Ecclesiæ ministeria reparanda sunt, non inconvenientibus meritis ingerenda; ne per occasionem supplendæ penuriæ clericalis, vitia potius divinis cultibus intulisse judicemur, non legitimæ familiæ Domini computemur procurasse compendia. (GELAS. Pap., epist. 9, *Ad episcopos Lucan.*)

(Inde) nec fere ulla est animarum et rerum ecclesiasticarum cura vera, sed imagines tantum et apparatus. (*Concil Colon.*, ann. 1549, tit. *De secundo medio reformat. exam. ordinand.*, c. 1.)

Non est hoc consulere populis, sed nocere; nec præstare regimen, sed augere discrimen. (S. LEO, epist. 87, *Ad episcopos African.*, c. 1.)

§ IV. — *Ob peccatum sine delectu ordinantium.*

Nemini cito manus imposueris, neque communicaveris peccatis alienis. (*I Tim.* V, 22.)

Diu proba illum antea... Neque communicaveris, si inconsiderate peccatorem ordinaveris. Qui enim indignum ordinat, peccatis ejus communicat. (S. ANSELM., in hunc locum.)

Episcopus præceps in consecratione, particeps est omnium criminum quæ injuste consecratus committit in sacerdotio. (S. BRUNO, *in I Epist. ad Tim.*, c. V, 22.)

Quid est communicare peccatis alienis? nisi talem effici ordinantem, qualis ille est qui non meruit ordinari. Sicut enim boni operis sibi comparat fructum, qui rectum sectatur in eligendo sacerdote judicium: ita gravi semetipsum afficit damno, qui ad dignitatis suæ collegium sublimat indignum. (S. LEO, epist. 87, c. 1.)

Joannes Moschus, qui circa annum Domini 630 florebat, refert de abbate Amos, quod cum Hierosolymam venisset, ac patriarcha ordinatus fuisset, Patribus omnibusque abbatibus dixerit: « Orate pro me, Patres; magnum enim onus et intolerabile mihi injunctum est, sacerdotiique dignitas me terret immodice. Petri enim et Pauli et similium est regere rationales animas; ego autem infelix peccator sum. Plus autem quam cætera timeo ordinationum sarcinam: nam inveni scriptum, quod beatissimus et æqualis angelis Papa Leo, qui Romanorum Ecclesiæ præfuit, per quadraginta dies perseveravit ad sepulcrum apostoli Petri, vigiliis et orationibus insistens, petensque ab apostolo ut pro se apud Deum intercederet, ut dimitterentur sibi peccata sua. Impletisque diebus quadraginta apparuit ei apostolus Petrus, dicens: Oravi pro te, et dimissa sunt tibi omnia peccata tua, præterquam impositionis manuum. Hoc enim solum abs te requiretur, sive bene, sive fortassis aliter id gesseris. » (*Pratum spirit.*, c. 149. — Hic liber a VII synod. generali citatur.)

ART. II. — *Boni solum, etiamsi pauci, ordinandi.*

Non concupiscit (Dominus) *multitudinem filiorum infidelium et inutilium.* (*Eccli.* XV, 22.)

Ne jucunderis in filiis impiis si multiplicentur: nec oblecteris super ipsos, si non est timor Dei in illis. (*Eccli.* XVI, 1.)

Melior est unus timens Deum, quam mille impii. (*Ibid.*, 3.)

Ab uno sensato inhabitabitur patria; tribus impiorum deseretur. (*Ibid.*, 15.)

Tales ad ministerium eligantur clerici qui digne possint dominica sacramenta tractare. Melius est enim Domino sacerdoti paucos habere ministros, qui possint opus Dei digne exercere, quam multos inutiles qui onus grave ordinatori adducant. (S. CLEM. Papa, seu auctor epist. 2 *Ad Jacobum fratrem Domini*, refertur dist. 23, c. *Tales.*)

Satius (est maxime in ordinatione sacerdotum) paucos bonos, quam multos malos habere ministros. (*Conc. Lateran.* IV, sub Innoc. III, c. 1.)

Multi sacerdotes, et pauci sacerdotes: Multi nomine, et pauci opere. (S. CHRYSOST., hom. 43 *Op. imp. in Matth.*)

Ut vinea Domini ex illius præcepto rite semper colatur, multaque messis in ejus horreum reportetur, multis operariis opus est, quorum tamen non tam numerus, quam virtus spectanda est. Paucos enim idoneos et probatos habere satius est, quam multos

Inutiles, atque ideo ipso vitæ genere perniciosos. (*Concil. Burdig.*, an. 1583, c. 24, *De seminariis.*)

Ex inordinata et indisciplinata multitudine sacerdotum, hodie datur ostentui nostræ Redemptionis venerabile sacramentum. (Petr. Bles., *Ad Rich. episc. Londin.*, epist. 123.)

Sacramenti dignitas ex indigna numerositate vilescit. (*Ibid.*)

Deus nunquam ita deserit Ecclesiam suam, quin inveniantur idonei ministri sufficientes ad necessitatem plebis, si digni promoverentur, et indigni repellerentur, et si non possent tot ministri inveniri quot modo sunt, melius esset habere paucos ministros bonos, quam multos malos. (S. Thom., *Supplem.*, p. iii, q. 36, art. 4 ad 1.)

Multiplicasti gentem, Domine, sed non magnificasti lætitiam : quoniam multi sunt vocati, pauci vero electi. (S. Bern., serm. 6 *in psal.* xc, *Qui habitat.*)

Dilatata videtur Ecclesia; ipse etiam cleri sacratissimus ordo super numerum multiplicatus est, verum etsi multiplicasti gentem, Domine, non magnificasti lætitiam, dum nil minus apparet defecisse meriti quam numeri accessisse. (S. Bern., *De convers. ad cleric.*, c. 29.)

Exiguo quippe sale multa dulcescunt; et parvo sacerdotum numero, totius Christianæ plebis eruditur et instituitur multitudo. (Petr. Dam., lib. ii, epist. 1.)

CAPUT VI.

De clericis.

ART. I. — *De professione clericorum.*

Sectio prima. — *Clericatus, mundi ac terrenorum abdicationis professio.*

Quid indecorum magis, quam admoveri infantes qui non intelligant quid agatur, imo nec capiant quidem quod clerici nomen significet? etc. Qui enim in clerum alleguntur, rem profitentur minime ridiculam; nempe se particulariter in sortem Domini adscitos, quibus post hæc omnia sordeant, ac solus Dominus sors et pars hæreditatis futurus sit. (*Concil. Colon.* i, part. i, c. 27, an. 1536.)

Qui in terra præsumunt habere facultatem, quomodo non erubescunt dicere? *Dominus pars hæreditatis meæ. Quæ conventio Christi ad Belial?* (*II Cor.* vi, 15.) Qui terrenas possessiones relinquere nolunt, cur peccata populi comedunt? (S. Aug., tract. 9, *De contemptu mundi.*, c. 1, t. IX.)

Clericatum elegistis, id est, mundo renuntiare ; et cum habitu humilitatis, affectum promittere humilitatis. (Yvo Carnot., serm. 2, *De excellentia sacror. ordin. et vit. ordinand.*)

Qui Dominum possidet, et cum Propheta dicit (*Psal.* lxxii, 26) : *Pars mea Dominus*, nihil extra Dominum habere potest. Quod si quippiam aliquid habuerit præter Dominum, pars ejus non erit Dominus. (S. Hier., epist. 2, *ad Nepotian.*)

Clericus si quippiam habuerit præter Dominum, pars ejus non erit Dominus, v. g. si aurum, si argentum, si possessiones, si variam supellectilem, cum istis Dominus pars ejus fieri non dignatur. (S. Bern. *Declam.*, c. 4, ex S. Hier. *Epist. ad Nepotian.*)

Ipse Dominus sors eorum, sicut de eis scriptum est loquente Domino : *Ego hæreditas eorum.* (*Ezech.* xliv, 28.) Unde oportet ut qui Deum hæreditate possident, absque ullo impedimento sæculi Deo servire studeant, et pauperes spiritu esse contendant, ut congrue illud Psalmistæ dicere possint : *Dominus pars hæreditatis meæ.* (*Psal.* xv, 5.) S. Isidor. Hispal., lib. ii *De divinis offic.*, c. 1 ; apud *Concil. Aquisgran.*, c. 99.)

Non excidat a te, quomodo in tonsura capitis, quando electus es in sortem Domini, renuntiasti ignominiæ laicali. In die autem consecrationis tuæ, super abrenuntiatione sæcularium emisisti vota, quæ distinxerunt labia tua. Alligatus es verbis oris tui, ubi ad consecrantis interrogationem sine exceptione aliqua promisisti, quod de cætero a terrenis negotiis, et a turpibus lucris te alienares, tuamque sollicitudinem divinis semper negotiis mancipares. (Petr. Bles., *De institut. episc.*)

Portio mea Dominus. (*Psal.* cxviii, 57.) Non dicit : Portio mea ab illis usque ad illos porrecta et diffusa terminos... Non dicit : Portio mea inter illos vicinos, nisi forte inter apostolos, inter prophetas, inter sanctos Dei : hæc est enim justi portio. Non dicit : Portio mea in pratis, non in silvis, non in campis; nisi forte in campis silvæ. Non dicit : Portio mea armenta boum, asini, oves; nisi forte inter illa enumeret armenta quæ agnoscunt possessorem suum, etc. : et illa ovis sibi portio est, quæ ad immolandum ducta est. (S. Ambr., lib. x, epist. 82, *Ad Vercell.*, post. med.)

Clericos ex nomine suum ordinem agnoscere æquum est, qui pro sorte et hæriditate Dominum elegerunt, abjecto mundo et despectis satanæ pompis. Profitentur enim hoc Davidicum : *Dominus pars hæreditatis meæ.* (*Psal.* xv, 5.) (*Concil. Bituric.*, an. 1584, a Sixto V confirm., tit. *De clericis.*)

Si ego pars Domini sum, et funiculus hæreditatis ejus, nec accipio partem inter cæteras tribus, sed quasi levita et sacerdos, vivo de decimis, et altari serviens altaris oblatione sustentor : Habens victum et vestitum his contentus ero, et nudam crucem nudus sequar. (S. Hier., epist. 2, *Ad Nepotian.*)

Sectio secunda. — *Clericatus, vitiorum ac passionum omnium mortificationis professio.*

Non quicunque ergo dicit : *Portio mea Dominus.* Non avarus dicit, quia venit avaritia, et dicit : Mea portio es; ego te subditum habui ; mihi servisti, mihi te in illo auro vendidisti ; mihi te in illa possessione adjudicasti. Non dicit luxuriosus : Portio mea Christus, quia venit luxuria et dicit : Mea portio es; ego te in illo mihi mancipavi convivio ; illis cepi epularum retibus : Ego te addictum teneo gulæ tuæ chirographo... Non dicit proditor : Por... stus ; quia statim irruit in eum ...

Fallit te, Domine Jesu ; meus est iste. Habemus exemplum quia cum Judas panem a Christo accepisset, immisit se in cor ejus diabolus quasi possessionem suam vindicans, quasi portionis suæ jus retinens, quasi dicens : Non est tuus iste, sed meus ; meus certe minister, tuus proditor ; meus plane iste est : denique tecum recumbit, et mihi servit, tecum epulatur, et mecum pascitur ; a te panem accepit, et a me pecuniam ; tecum bibit, et mihi tuum sanguinem vendit. (S. AMBROS., lib. X, epist. 82, *Ad Vercell.*)

Quam rarus in terris, qui potest dicere : Portio mea Dominus. Quam alienus a vitiis : quam segregatus ab omni labe peccati, qui nihil habeat commune cum sæculo ; nihil mundi hujus vendicet sibi ; cui non sit corporalium possessio facultatum ; quem non inflammet libido, non stimulet avaritia, non lascivia effeminet, non luxuria decoloret, non maceret invidia, non aliqua negotiorum cura sollicitet. (S. AMBROS., *in psal.* CXVIII, octon. 8.)

SECTIO TERTIA. — *Clericatus, devotionis, divinæ possessionis, ac cultus Dei possessio.*

Assumptio religiosi nominis, sponsio est devotionis. (SALVIAN., lib. II *Ad Eccles. catholic.*)

Consecrabis Levitas oblatos Domino ac separabis de medio filiorum Israel, ut sint mei... ut serviant mihi pro Israel, in tabernaculo fœderis. (*Num.* VIII, 13, 14, 19.)

Non habuit Levi partem neque possessionem cum fratribus suis : quia ipse Dominus possessio ejus est, sicut promisit ei Dominus Deus tuus. (*Deut.* X, 9.)

Ego tuli Levitas a filiis Israel, pro omni primogenito qui aperit vulvam in filiis Israel, eruntque Levitæ mei. (*Num.* III, 12.)

Et notandum quod non solum Levitas, sed Levitarum etiam pecora Dominus sua esse testatur ; ut perspicue doceat, quod ii qui ecclesiasticis mancipantur obsequiis, Deo debent non modo suæ sedulitatis et laboris impendium sed etiam proprietatem quoque earum quas possident facultatum : sciantque se, simul et sua juris esse non proprii, sed divini. (S. PETR. Dam., opusc. 27, *De communi vita canonicor.*, c. 1.

Clericus interpretetur primum vocabulum suum, et nominis definitione prolata, nitatur esse quod dicitur. Si enim κλῆρος Græce, *sors* Latine appellatur, propterea vocantur clerici : vel quia de sorte sunt Domini, vel quia ipse Dominus sors, id est, pars clericorum est. Qui autem vel ipse pars Domini est, vel Dominum partem habet, talem se exhibere debet, ut et ipse possideat Dominum, et possideatur a Domino. (S. HIER., epist. 2, *Ad Nepotian.*)

Nec aliud quærat clericus, nisi ut Domini hæreditatem possideat, quem elegit, et a quo electus est. Hoc enim in Græco nomen clerici sonat, quod de sorte est Domini. Bene dicitur in persona clerici : *Dominus pars hæreditatis meæ*, etc. *Hæc est generatio quærentium Dominum*, etc. (*Psal.* XXIII, 6.) Unde qui per clericatus officium aliud quærit quam Dominum, nec a Domino est electus, nec ipse elegit Dominum, qui in sorte sua creaturam Creatori præponit. (*Pontif. Rom.* Biblioth. apost., *exhortat. ad primam tonsuram.*)

Tu quicunque in clero es Domini, portio ejus et possessio, noli recedere de Domini possessione, ut dicas Domino : *Possedisti renes meos ; suscepisti me de utero matris meæ.* (*Psal.* CXXXVIII, 13.) Et ille tibi quasi bono servo dicat : *Transi recumbe.* (*Luc.* XVII, 7.) (S. AMBR., *in cap.* IV *Ezechiel.*)

Tonsuratus exuit laicum, et indutus clericatum, juratus in Christi bella miles assumitur. (THEODORIC. abbas, in *Vita S. Trudonis attonsi in clerum*, lib. I, cap. 15, apud Sur.)

Christi estis, nempe de sorte Domini, et ipse Dominus sors, pars scilicet vestra. Tales præbete vos, ut et ipsi possideatis Dominum, et possideamini a Domino, vereque dicetis : *Dominus pars hæreditatis meæ.* (*Concil. Mediol.* IV, part. 3, tit. *Monitiones.*)

Quoniam nemo possidet Deum, nisi qui possidetur a Deo ; sit ipse primitus Dei possessio, et efficiatur ei Deus possessor et portio. (S. PROSP., lib. II *De vit. contempl.*, cap. 16.)

Quid potest eo esse felicius, cui efficitur suus conditor census ; et hæreditas dignatur esse ipsa Divinitas ? (*Ibid.*)

Eligant sibi alii partes quibus fruantur, terrenas et temporales : portio sanctorum, Dominus æternus est : bibant alii mortiferas voluptates : portio calicis mei Dominus est. (S. AUG., *in psal.* XV.)

Possessio sacerdotalis, Dominus. (S. HIER., *Comment Ezech.*, c. XLIV.)

Inde vocantur clerici, id est. sorte electi ; omnes enim Deus in suos elegit. (ID., lib. XII, q. 1, c. *Duo sunt.*)

Clericus Dei est portio, et Deus portio ejus... Quid illius poterit concupiscentiam satiare, cui non potest *Deus* in possessione sufficere ? (S. PETR. Dam., opusc. 27, *De communi vita canonic.*, init.

SECTIO QUARTA. — *Clericatus, Ecclesiæ famulatus professio* (124).

Cum nullus debeat ordinari qui judicio episcopi sui non sit utilis, aut necessarius suis Ecclesiis, sancta synodus, vestigiis sexti canonis concilii Chalcedonensis inhærendo, statuit ut nullus in posterum ordinetur qui illi Ecclesiæ aut pio loco, pro cujus necessitate, aut utilitate assumitur, non adscribatur, ubi suis fungatur muneribus. (*Concil. Trident.*, sess. 23, c. 16, *De reformat.*)

Cogitare secum debet, ut imitator Christi sit, cujus legatione fungitur ; nec aliter arbitrari debet cum ordinatur ab episcopo, quam se ab ipso Christo, ad ipsius Ecclesiæ munia exercenda mitti ac destinari. (*Enchiridion Colon. archiep.*, tit. *De sacram. ord.*, in fin. : juxta *decret. concil. Colon.*, ann. 1536.)

Quis ignorat clericum in medio Ecclesiæ esse

(124) *Vid. supr.*, col. 1046.

tanquam eum qui ministrat? (*Concil. Colon.* I, part. II, c. 25, ann. 1536.)

Clericus Christi servit Ecclesiæ. (S. HIER., *Epist. ad Nepot.*)

Non est ei alia vita, quam ut versetur in Ecclesia. (S. CHRYSOST., hom. 10, *in Epist. ad Thess.*)

Laudatores clericorum intendunt ibi bonos ministros. (S. AUG., *in psal.* XCIX.)

Clericus duas res professus est : et sanctitatem et clericatum ; interius sanctitatem : nam clericatum propter populum suum Deus imposuit cervicibus ipsius, cui magis onus est quam honor... Si ab hoc proposito ceciderit, et extra manens clericus fuerit, dimidius et ipse cecidit. (S. AUG., serm. 49, *De diversis*, c. 4, post med.)

Servi Ecclesiæ sumus. (S. AUG., apud archiep. Brachar., lib. *De moribus prælatorum*, c. 1.)

Talibus clericis suus non prodest clericatus, quibus non placet religiosi humilitas famulatus. (S. PHILIPP. abb., *De continent. cleric.*, cap. 48.)

ART. II. — *De tonsura et corona clericali.*

SECTIO PRIMA. — *Signum vocationis nostræ ac regalis consecrationis.*

Signaculum quo signantur in partem sortis divini ministerii. (*Concil. Parisiens.*, an 1514, *De vita et habitu personar. eccles.*, rubric. 1.)

Insigne ordinis clericalis. (*Concil. Mediol.* IV, part. III, *Monitiones.*)

Decus regale. (*Synod. Parisiens.*, ann. 1514, supr.)

Ecclesiasticum diadema. (*Synod. Senogalliens.*, ann. 1627, cap. 36, *De vit. et morib. cleric.*)

Coronam condecentem portent, per quam designentur regalis esse generis, et sperare se assequi debere partem hæreditatis divinæ. (*Concil. Ravennat.* III, ann. 1314, rubric. 10.)

In corona, regalis sacerdotii dignitas designatur. (*Concil. Londin.*, ann. 1248, tit. *De habitu cleric.*)

Hi qui in divinis cultibus mancipati Domino consecrantur, quasi Nazaræi, id est, sancti Dei, crine præciso innoventur, etc. (S. ISIDOR. Hispal., lib. II *De eccles. offic.*, cap. 4.)

Singuli coronam gestare videantur in capitibus, reipsa signantes, quod clerici deposita indignitate sæcularium indumentorum, atque abjectis capillorum sordibus, facti sint Deo nostro reges : reges, inquam ornati, honorati, coronati. (*Synod. Bisuntina*, ann. 1570, inter canon. *De vit. et honest. cler.*)

Christus rex et sacerdos fecit nos sibi et sacerdotes et reges. Pars capitis rasa, est signum sacerdotale. Pars crinibus comata, signum regale. Sacerdotes quippe legis tiaram, id est pileolum ex bysso in modum mediæ sphæræ rotundum in capite portabant. Reges coronas aureas gestabant. Ergo rasa pars capitis tiaram, circulus crinium refert coronam. (HONOR. Augustod., lib. I *Gemmæ*, cap, 193.)

Corona regale decus significat, quia servire Deo regnare est. Unde ministri Ecclesiæ reges esse debent, ut se et alios regnant. (PETR. LOMBARD., in IV *Sentent.*, dist. 24, tit. *Quam assumendi sunt in clerum.*)

SECTIO SECUNDA. — *Signum abdicationis vitii, ac terrenæ cupiditatis.*

Hoc signo vitiis quasi crinibus exuantur. (*Synod. Lugdun.* ann. 1566, tit. *De vita et honestat. cleric.*)

Rasio capitis est temporalium omnium depositio. (S. HIERON., *Ad quemdam suum levitam ; refertur* 12, q. 1, c. *Duo sunt.*)

Caput radere significat cogitationes terrenas et superfluas a mente resecare. Nec incongrue per pilos et capillos significantur cogitationes superfluæ. Sicut enim pili non sunt pars corporis, sed quædam superfluitas procedens a corporis humore : sic bona temporalia non sunt nobis naturalia, sed superflua. (S. AUG., *De contemptu mundi.*)

Caput nostrum significat principale mentis nostræ, ubi agnitio Dei est.... Capilli in capite significant cogitationes in mente.... Caput ergo tondere, est cogitationes superfluas a mente resecare. (AMALAR.-FORTUNAT., lib. II *De officiis ecclesiast.*, cap. 5.)

Videamus ne sanctitatis signa inaniter gestemus : scilicet tonsuram, coronam, ornamenta etiam nostris officiis deputata ; sed eis quæ exterius apparent, interiora digne respondeant. Capillos siquidem ante præcidimus et ab eis sensuum instrumenta liberamus, ut hoc signo curarum illecebras frequenter redeuntes, et cogitationes supervacuas a cordibus nostris resecare discamus. Summitatem capitis in modum coronæ radimus, ut mentem, quæ nostrum superius est, ad superna contemplanda et desideranda liberam habere doceantur. Qui sic affecti sunt et moribus esse student, quales se debere esse exterius ostendunt, ad clericalis militiæ officia promovendi sunt. (HUGO A S. VICTOR., *Erudit. theolog.*, *De sacram.*, lib. I, c. 32.)

Est autem in clericis tonsuræ signum, quod in corpore figuratur, sed in animo agitur, scilicet, ut hoc signo in religione vitia resecentur, et criminibus carnis nostræ quasi crinibus exuamur ; atque inde innovatis sensibus ut comis rudibus enitescamus : *Exspoliantes nos*, juxta Apostolum (*Col.* III, 10), *veterem hominem cum actibus suis, et induentes novum qui in agnitionem Dei renovatur.* Quam renovationem in mente oportet fieri, sed in capite demonstrari, ubi mens noscitur habitare. (S. ISIDOR., lib. II *De offic.*, c. 4.)

Ad hoc Capillos in modum coronæ raditis, ut... curæ mortalis illecebras frequenter redeuntes sic amputetis de corde sicut crines frequenter resurgentes abraditis de capite. (YVO Carnot., *De excellentia sacrorum ordin. et vita ordinand.*, in synod., serm. 2.)

In coronis, depositio præcipue terrenorum designatur. (*Concil. Lond'n. national.*, ann. 1248, tit. *De habit. cler.*)

SECTIO TERTIA. — *Signum perfectionis nostræ, ac regiæ in Christo libertatis.*

Corona aurea signum regni cœlestis et perfectionis. (*Synod. Lugdun.*, ann. 1566, tit. *De vita et honestat. cleric.*)

Regnum quod in Deo habere debent, designatur. (*Synod. Veron.*, ann. 1542; tit. *De vita et honestat. cleric.*, c. 2.)

Ut regnum spiritale, quo cæteris præeminetis, tali figura ostendatis. (Yvo Carnot., *Serm. de excell. sacr. ord. et vit. ordinand.*)

Corona clerici Christi Domini regis nostri, nostræque militiæ et immarcessibilis gloriæ insigne. (*Director. Ecclesiæ Colon.*, ann. 1596.)

Tonsuram et clericalem coronam ad perfectionis vitæ professionem significandam, regiamque dignitatem declarandam clerici omnes deferant. (*Synod. Auximan.*, ann. 1593, tit. *De vita et hon. cleric.*)

Capillus tonsus, puram nullaque figura fucatam vitam indicat, quæ non fictarum figurarum, aut colorum inductione, deformitatem mentis ornet, sed per se ipsam non humana pulchritudine, verum singulari et unica ad divinam conformitatem excitet. (S. Dionys., *De eccles. hierarch.*, c. 10.)

Remedii et decoris novacula nobis Christus Deus est, qui cor nostrum circumcidit, vitia radit, animæ caput lævigat, et faciem mentis accurat, nosque, ut illam in lege captivam, purgat, et liberat horrido miseræ servitutis capillo, ut conjungendi Domino, velut illa in Israelitæ viri nuptias transitura, criminibus carnis nostræ, quasi barbaris crinibus exuamur. (S. Paulin., epist. 4 *Ad Severum*, init.)

Oportet personas hoc officium suscipientes primo consignari, et hoc signaculo quod ostendat distinctionem et quod etiam sit in eruditionem. Nullum enim ita conveniens ut tonsura cum corona. Primo ratione situs quia in superexcellenti parte debet hoc signaculum poni, ut significetur officium nobilitatis ad quod parati sunt. Secundo vero quia tonsura inferior, cum rasura superiori circularem figuram faciunt in capillatura, et illa appellari potest corona, quæ signat eos parari ad regale sacerdotium.... Ideo signaculum regale rectissime eis competit ad distinguendum. Competit nihilominus ad erudiendum, et in hoc quia in talis signaculi collatione, et superfluitatis amotio est, summitatis capitis denudatio, et figuræ orbicularis impressio. In primo instruuntur clerici, quid sit vitandum, superfluitas terreneitatis.... In secundo instruuntur quantum ad illud quod est desiderandum, et quod est tenendum; et hoc est bonum supernum... In tertio instruuntur qualiter sit ad illud perveniendum: figura enim orbicularis est simplicissima, capacissima, pulcherrima. In quo significatur quod simplices esse debent in mente.... dilatati in affectione.... et pulchri in conversatione.... Et sic patet quare sic debeant consignari per tonsuram et coronam. (S. Bonav., in iv, dist. 24, p. i, art. 1, q. *An clerici debeant tonsurari.*)

Tonsura capitis, et rotunda ejus pilorum media sectio, vice coronæ est spineæ quam Christus gestavit. (S. Germ. patriarch. Constantinop., in *Theoria rerum ecclesiastic.*, post init.)

Dominicæ coronæ insigne. (*Synod. Senogall.*, ann. 1607, c. 36, *De vit. et morib. cler. in gen.*)

Redemptor noster mortem moriendo destruxit magnificus triumphator, portans coronam in capite suo. Ex hac Domini Jesu corona, pro peccatis nostris a Redemptore nostro suscepta, toto mundo regnare cœpit mater nostra præsens Ecclesia, Sponsa Crucifixi sub spinea corona potestates aereas debellantis, etc. Antiqui quam sæpe referunt historiographi a victoribus superatos et captos, sub corona fuisse venditos. Venditio talis manifestum erat indicium servilis opprobrii. Ita et noster Christus pro peccatis nostris venditus et captus, in cruce sub spinea passus est corona. Heu! indebite a Domino suscepta debitam nobis coronam damnationis potenter effregit; et coronam victoriæ suæ, coronam libertatis nostræ, coronam gloriæ sempiternæ, nobis redemptis suis et sanctificatis, triumphator egregius superapposuit. Propterea catholica mater Ecclesia quosdam inter se de suis fidelibus elegit, quibus pro fidei firmitate, pro vitæ honestate, pro splendore scientiæ gratanter imponit similitudinem coronæ Christi raso desuper capite, capillis in rotundum servatis, ex æquo tonsuratis. Hoc coronæ signum ad memoriam Christianæ libertatis assumptam; pontificali benedictione signatum, etc. (Hugo Rothom., lib. iii *Contra hæreticos sui temporis*, cap. 1 et 2; inter Opera Guibert. de Novigento.)

Sectio quarta. — *Signum humilitatis nostræ et servitutis in Ecclesia.*

Exemplum coronæ habemus in Christo, qui spineam coronam in signum humilitatis gestavit in capite suo. (Petr. Blesens., *Compend. in Job*, c. 1.)

Sanctus Petrus apostolus, ad humilitatem docendam, caput desuper tonderi instituit. (Greg. Turon., lib. i *De gloria martyrum*, c. 28.)

Capilli in capite, exteriores sunt cogitationes in mente, qui dum super cerebrum insensibiliter oriuntur, curas vitæ præsentis exprimunt quæ ex sensu negligenti, quia importune aliquando prodeunt, quasi nobis non sentientibus procedunt. Quia igitur cuncti qui præsunt, habere quidem sollicitudines exteriores debent, nec tamen vehementer eis incumbere: sacerdotes recte et caput prohibentur radere et comam nutrire, ut cogitationes carnis de vita subditorum, nec a se funditus amputent, nec rursum ad crescendum nimis relaxent. (S. Greg., *Pastor.*, part. ii, c. 7.)

Si paupertatem et humilitatem profertis, habitu corporis et figura capitis; in corde autem non habeatis, timeo ne, ut habetur (*Matth.* xxiii), cum hypocritis sit pars vestra. (*Pont. Rom. vetus*, Biblioth. apost., *in Exhort. ad primam tonsur.*)

ART. III. — *De habitu clericali.*

Sectio prima. — *Dignitas clericalis habitus: et quid designet.*

Habitus religionis. (*Pontific.*, *De clerico faciendo.*)

Habitus sancti nominis. (Salvian., *Ad Eccl. cathol.*, lib. iv.)

Habitus religiosus. (SIDON., lib, IV, epist. 21, *Turno; Conc. Meldens.*, ann. 845, c. 37.)

Sacra vestis. (BALSAMON., in can. 62 apost.)

Clericalis stolæ momentum tale est, ut de ejus occursu vitia suffundantur, mores improbi erubescant. (*Synod. Leonens.*, ann. 1629, cap. 6, *De cler. vit. et hon.*)

Prioris vestis detractio et alterius inductio, significat a media sancta vita, ad perfectiorem traductionem; quemadmodum in divina regeneratione vestis mutatio, significat traductionem a vita purgante, ad contemplationis sapientiæque statum. (S. DIONYS., *Eccles. hierarch.*, c. 6.)

Ut sicut immutantur in vultibus, ita dextera manus ejus virtutis tribuat eis incrementa. (*Pontifical. Rom., De clerico faciendo.*)

SECTIO SECUNDA. — *Quid significet vestis talaris?*

Perseverantia est tunica talaris sancti Joseph usque ad finem contingens. Hæc est tunica sacerdotalis usque ad pedes perveniens. (S. AUG., serm. 8, *Ad fratres eremi.*)

Hostiæ caudam junge capiti, ac tunicam Dei gratia tam polymitam, cura facere et talarem : quoniam cœpisse nihil proderit, si, quod absit, non perseverasse contigerit. (S. BERN., epist. 78, *Ad Suggerium abbat.*)

Et fructus vester maneat, id est, permaneat. Præceptum enim vobis est caudam hostiæ offerre Domino in odorem suavissimum. Ad hoc signandum data est vobis tunica talaris, ut in incœpto perseveretis. (PETR. Bles., *Serm. in synodo*, in ead. verb.)

Quia perseverantiam in bono studio figurat tunica talaris, quam induit Joseph in præfiguratione corporis Christi, et nos clerici eam portamus, sive in quotidiano usu, sive in ecclesiastico. Ex ea nempe admonemus populum Dei, ut usque ad finem mundi satagat se operire bonis operibus. Unde Gregorius : Nam quid est talaris tunica, nisi actio consummata? Quasi enim protensa tunica talum corporis operit, cum bona actio ante Dei oculos, usque ad vitæ nos terminum tegit. (AMALAR.-FORTUNAT., lib. IV *De eccles. offic.*, c. 33.)

SECTIO TERTIA. — *Quid significet vestis nigra?*

Nigra vestis insinuat humilitatem mentis; vile vestimentum denuntiat mundi contemptum... Nunc ergo moneo te, ut habitum quem ostendis specie, impleas opere. Obsecro te, ut habitum ordinis bonis ornes moribus. Sanctus est habitus, sanctus sit animus. Sicut sancta sunt vestimenta, sic opera tua sint sancta..... Non aliud abscondas intus, et aliud ostendas foris. Non sis aliud in secreto, et aliud in publico. Qualis vis haberi, talis esto. Qualis es in vultu, talis esto in actu. (S. BERN., *De modo bene vivendi*, c. 9.)

Clericatum elegistis, id est, mundo renuntiare, et cum habitu humilitatis affectum promittere humilitatis. (Yvo Carnot., serm. 2, *De excellent. sanctor. ordin. et vita ordinana.*; — *Pontif. Rom.*, Biblioth. apost., *Exhort. ad primam tonsuram.*)

Paupertatem et humilitatem profertis habitu corporis. (*Ibid.*)

SECTIO QUARTA. — *De superliceo.*

Omni tempore sint vestimenta tua candida. (*Eccle.* IX, 8.)

Dum superpelliceum, qui amictus ex tela linea candida constat; induit clericus, cogitet quam personam sustineat, nempe a sordibus labeque puram, qualem vestitus ille indicat. (*Concil. Mediol.* V, p. 3, tit. *Quæ ad divina officia pertinent.*)

Albæ vestes munditiam indicant, quia justum est ut clerici in sanctitate et justitia Deo serviant. (HONOR. Augustod. lib. I *Gemmæ*, c. 232.)

Byssus est genus lini candidissimi, et ad summum candorem multa vexatione et ablutione perductum. Significat autem perfectam carnis munditiam, secundum illud quod in *Apocalypsi* legitur : *Byssus sunt sanctificationes sanctorum.* Hanc munditiam caro sacerdotis ex se non habet, sicut nec linum ex se est candidum : sed sicut dictum est, multis castigationibus et ablutionibus redditur candidum, ut aptum fiat indumentis pontificum. Forma est sacerdotalis munditiæ, ut secundum Apostolum, sacerdotes carnem suam castigent, et in servitutem redigant, et præeunte gratia, habeant per industriam, quod non potuerunt habere per naturam. (Yvo Carnot., *De significationibus indument. sacerdot.*, serm. 3, *in synodo.*)

Quid per byssum nisi candens decore munditiæ corporalis castitas designatur? (S. GREG., *Pastor.*, part II, c. 3.)

CAPUT VII.

De servandis inter ordines interstitiis.

ART. I. — *Quod interstitia inter singulos ordines sunt servanda.*

In quibuslibet Ecclesiæ gradibus providenter, scienterque curandum est, ut in Domini domo nihil sit inordinatum; nihil præposterum. (S. LEO, epist. 85, *Ad episcop. Afric.*, c. 1.)

Apostolicæ sedis statutis, et prædecessorum nostrorum nostrisque decretis salubriter statutum est, ne primum, vel secundum, aut tertium in Ecclesia gradum quisquam laicorum, quibuslibet suffragiis fultus ascendat priusquam ad hoc meritum per legitima augmenta perveniat. (*Ibid.*)

Qui ecclesiasticis disciplinis imbutus per ordinem non fuit, et temporis approbatione divinis stipendiis eruditus, nequaquam ad summum Ecclesiæ sacerdotium aspirare præsumat : et non solum in eo ambitio inefficax habeatur, verum etiam in ordinatores ejus, ut careant eo ordine, quem sine ordine contra præcepta Patrum crediderant præsumendum. (ZOSIM. Pap., *Ad Isichium Salonit. episc.*, epist. 1, c. 1.)

Statuta illa temporum intervalla ordinibus, tum [minor]ibus, tum majoribus, suscipiendis, concilii

Tridentini decreto præscripta, ne facile ac passim, sine ullo delectu prætermittantur, omittanturve. (*Concil. Mediol.* IV, part. II, tit. *Quæ pertinent ad sacramentum ordinis.*)

ART. II. — *Cur interstitia servanda ?*

SECTIO PRIMA. — *Ut probetur ordinandus.*

Monente Apostolo atque dicente : *Et hi autem probentur primum et sic ministrent.* (*I Tim.* III, 10.) Quid aliud intelligendum in hoc putamus? Nisi ut in his provectionibus laborum merita cogitemus, ne aut a baptismo rudibus, aut a sæculari actu repente conversis, officium pastorale credatur ; cum omnis gradus militiæ Christianæ de incrementis profectuum debeat æstimari, an possint cuiquam majora committi. (S. LEO, epist. 87, *Ad episc. Afric.*, c. 1.)

Tempora a majoribus constituta serventur, nec cito quilibet lector, cito acolythus, cito diaconus, cito sacerdos fiat : quia in minoribus officiis si diu perdurent, et vita eorum pariter et obsequia comprobantur : ut ad sacerdotium posthac emensis stipendiorum meritis veniant, nec præripiant quod vita probata meretur accipere..(INNOCENT. I, epist. 4, *Ad Felic.*, c. 5.)

In unoquoque munere juxta præscriptum episcopi se exerceant... atque ita de gradu in gradum ascendant, ut in eis cum ætate vitæ meritum et doctrina major accrescat : quod, et bonorum morum exemplum, et assiduum in Ecclesia ministerium, atque major erga presbyteros et superiores ordines reverentia, et crebrior quam antea corporis Christi communio maxime comparabunt. (*Concil. Trid.*, sess. 23, c. 11, *De reform.*)

Quemadmodum fit ut metallicas materias ignis probet : ita et cleri exacta probatio mortalium animos secernit atque internoscit : ac si quis est vel iracundus, etc., vel alio quovis animi morbo obsessus, id omne detegit, ac latente statim morbos denudat. (S. CHRYSOST., lib. VI *De sacerd.*, c. 5.)

Nemini statim manus imposueris. Diu proba illum antea , quia in morando poteris vitam ejus cognoscere. (S. ANSELM., in hæc eadem D. Pauli verba.)

SECTIO SECUNDA. — *Ut erudiatur.*

Minores ordines iis saltem qui Latinam linguam intelligant , per temporum interstitia , nisi aliud episcopo expedire magis videretur, conferantur. Ut eo accuratius , quantum sit hujus disciplinæ pondus possint edoceri. (*Concil. Trid.*, sess. 23, c. 11; *De reformat.*)

Alia quoque nobis res est valde detestabilis nuntiata , quod quidam ex laico habitu per appetitum gloriæ temporalis, defunctis episcopis tonsurantur, et fiunt subito sacerdotes : qua in re jam notum est qualis ad sacerdotium venit, qui repente de laico habitu ad sacrum transit ducatum. Et qui miles nunquam exstitit, dux religiosorum fieri non pertimescit. Quam iste prædicationem habiturus est , qui fortasse nunquam audivit alienam ? aut quando aliena mala corrigat , qui necdum sua flevit ? (S. GREG., lib. IV, epist. 51, *Ad Virgil. Arelat. episc.*

Nauticam legem laudo, quæ gubernatori futuro primum remos tradit : deinde ad proram eum collocat ; sicque prioribus muneribus ipsi commissis, tandem eum post diuturnam remigationem ac ventorum observationem, ad gubernacula constituit. (S. GREG. Naz., orat. 20.)

Quemadmodum dux, nisi antea miles optimus fuerit, ne dux quidem esse aliquando poterit ; ita et doctor. (S. CHRYSOST., hom. 5, *in I Epist. ad Tim.*, c. I.)

Si clericatus te titillat desiderium, discas quod possis docere. Et rationabilem hostiam offeras Christo : ne miles antequam tyro , ne prius magister sis quam discipulus. (S. HIER., epist. 4, *Ad Rusticum.*)

Unde magister qui elementorum ignorat initia ? unde gubernator qui inter nautas sua servitia non monstravit ? Ignorat quænam ratio magistris debetur, qui ad obedientiam sua corda non flexit. (FELIX Pap. IV, *Ad Cæsarium Arelat.*, epist. 3.)

SECTIO TERTIA. — *Ut certior sit vocatio, et ordinatus vitam ducat angelicam.*

Merito sanctorum Patrum venerabiles sanctiones, cum de sacerdotum electione loquerentur, eos demum idoneos sacris administrationibus censuerunt, quorum omnis ætas, a puerilibus exordiis usque ad provectiores annos, per disciplinæ ecclesiasticæ stadia cucurrisset, ut unicuique testimonium prior vita præberet : nec posset de ejus provectione dubitari, cui pro laboribus multis, pro moribus castis, pro actibus strenuis, celsioris loci præmium deberetur. (S. LEO, epist. 87, *Ad episc. Afric.*, c. 1.)

Prudenter admodum et divinitus factum est ut per tot gradus ad sacerdotium ascenderent Ecclesiæ ministri : in quibus si, punctatim servatis temporum interstitiis, consisterent promoti exercitiis, ordinum proxime susceptorum sedulo vacantes, angelicæ profecto vitæ viros ecclesiasticos haberemus. (*Concil. Burdigal.*, ann. 1624, c. 6, n. 3.)

SECTIO QUARTA. — *Ne pereat, aut ordinatus erret.*

Hæreditas ad quam festinatur in principio, in novissimo benedictione carebit. (*Prov.* XX, 21.) Yvo Carnot., epist. 58, *Ad canonic. Senon.*)

Ordinate ad ordines ascendendum est ; nam casum appetit qui ad summa loci fastigia, postpositis gradibus, per abrupta quærit ascensum. (S. GREG., lib. VII *Registr.*, indict. 2, epist. 110, al. 112, *Ad Syagr.*)

Necesse est ut quamvis inculpati quisquam sit meriti, ante tamen per distinctos ordines ecclesiasticis exerceatur officiis, videat quod imitetur, discat quod doceat, informetur quod teneat, ut postea non debeat errare qui eligitur viam errantibus demon-

strare. (S. Greg., lib. vii *Registr.*, indict. 2, epist. 110, al. 112, *Ad Syagr.*)

Nequaquam tutum est imperito ac gregario militi ad gladiatorum certamen descendere. (S. Joan. Climac., grad. 4, *De obedientia*, c. 3.)

Si ergo cujus vita talis constiterit, ut dignus sit promoveri, prius ministerio Ecclesiæ debet deservire, quatenus longo exercitationis usu videat quod imitetur, et discat quod doceat, ne forte onus regiminis conversationis novitas non ferat, et ruinæ occasio de provectus immaturitate consurgat. (S. Greg., lib. vii, epist. 5.)

ART. III. — *Quid sint interstitia?*

Quicunque se Ecclesiæ vovit obsequiis a sua infantia, ante pubertatis annos baptizari, et lectorum ministerio debet sociari. Qui ab accessu adolescentiæ usque ad vigesimum ætatis annum, si probabiliter vixerit, etc., acolythus et subdiaconus esse debebit, postque ad diaconi gradum, si se ipsum primitus continentia præeunte dignum probaverit, accedat. Ubi si ultra quinque annos laudabiliter ministraverit, congrue presbyterium consequatur. Exinde post decennium episcopalem cathedram poterit adipisci : si tamen per hæc tempora integritas vitæ et fidei ejus fuerit approbata. Qui vero jam ætate grandævus melioris, vitæ conversatione provocatus, ex laico ad sacram militiam pervenire festinat, desiderii sui fructum non aliter obtinebit, nisi eo quo baptizatur tempore, statim lectorum aut exorcistarum numero societur... et qui dum initiatus fuerit, expleto biennio, per quinquennium aliud acolythus et subdiaconus fiat, et sic ad diaconatum, *si per hæc tempora dignus judicatus fuerit*, provehatur. Exinde jam accessu temporum, presbyterium vel episcopatum, si eum cleri ac plebis revocaverit electio, non immerito sortietur. (Siricius Pap., *Epist. ad Hymerium Tarrac.*, c. 9, et refertur dist. 77, c. *Quicunque.*)

In singulis gradibus hæc tempora sunt observanda. Si ab infantia ecclesiasticis ministeriis nomen dederit, inter lectores usque ad vigesimum ætatis annum continuata observatione perduret. Si major jam grandævus accesserit, ita ut post baptismum statim se divinæ militiæ desideret mancipari, sive inter lectores, sive inter exorcistas quinquennio teneatur; exinde acolythus vel subdiaconus quatuor annis, et sic ad benedictionem diaconatus, si meretur, accedat; in quo ordine quinque annis, si inculpate se gesserit, hærere debebit. Exinde suffragantibus stipendiis, per tot gradus, datis fidei propriæ documentis, presbyterii sacerdotium poterit promereri : de quo loco si eum exactior ad bonos mores vita perduxerit, summum Pontificatum sperare debebit. (Zosim. *Ad Hesychium Salonit.*, epist. 1, c. 3.)

Si quis nulla suspicione ambitionis, vel honoris spe tactus, sed recta honestaque inductus, in clericum aut monachum attonsus est, perque omnes gradus ecclesiasticos definitis temporibus, vitam agendo inculpatam transiisse reperiatur, ad episcopatus honorem evehatur, sic ut in lectoris munere annum, in subdiaconi duos, in diaconi tres, in sacerdotii quatuor annos expleat. Pie vero diuque in clericorum et monachorum ordine versatis, tempus ab episcopis qui eo tempore fuerint, contrahi potest. Si quis præter hanc sanctionem ad supremium episcopatus honorem provectus fuerit, penitus rejiciatur. (*Concil. Const.* iv, act. 10, can. 5.)

Secundum priscorum canonum constituta, vel synodalium epistolas præsulum, nulli deinceps laicorum liceat ad ecclesiasticos ordines, prætermisso canonum præfixo tempore, etc., ad summum sacerdotium aspirare ac provehi ; sed cum per canonum conscripta tempora, ecclesiasticos, per ordinem, speciali opere desudando, probatæ vitæ adminiculos comitante, conscenderit gradus, ad summum sacerdotium, si dignitati vita responderit, auctore Domino provehatur. (*Synod. Barcinon.*, ann. 599, c. 3.)

Qui se divinæ militiæ desiderat mancipari, sive inter lectores, sive inter exorcistas quinquennio teneatur : exinde acolythus, vel subdiaconus, quatuor annis, et sic ad benedictionem diaconatus, si meretur, accedat, in quo ordine quinque annis si inculpate gesserit, adhærere debebit, et postea si probus fuerit, sacerdos efficiatur. (Ex. *Capitul. Carol. Magn.*, lib. vii, c. 27.)

Minores ordines per temporum interstitia, nisi aliud episcopo expedire magis videretur, conferantur. (*Concil. Trid.*, sess. 23, c. 11, *De reform.*)

Hi vero non nisi post annum a susceptione postremi gradus minorum ordinum, ad sacros ordines provehantur, nisi necessitas aut Ecclesiæ utilitas judicio episcopi aliud exposcat. (*Ibid.*)

Subdiaconi et diaconi ordinentur habentes bonum testimonium, et in minoribus ordinibus jam probati, etc. Promoti ad sacrum subdiaconatus ordinem, si per annum saltem in eo non sint versati, ad altiorem gradum, nisi aliud episcopo videatur, ascendere non permittantur. (*Concil. Trid.*, *ibid.*, c. 13.)

Qui pie et fideliter in ministeriis ante actis se gesserint et ad presbyteratus ordinem assumuntur, bonum habeant testimonium ; et hi sint qui non modo in diaconatu ad minus annum integrum, nisi ob Ecclesiæ utilitatem ac necessitatem aliud episcopo videretur, ministraverint. (*Concil. Trid.*, *Ibid.*, c. 14.)

CAPUT VIII.

De ordinibus in genere.

Sapientia ædificavit sibi domum; excidit columnas septem. (*Prov.* ix, 1.)

Cum autem divina res sit tam sancti sacerdotii ministerium, consentaneum fuit quo dignius, et majori cum veneratione exerceri posset, ut in Ecclesiæ ordinatissima dispositione, plures et diversi essent ministrorum ordines qui sacerdotio ex officio deservirent, ita distributi ut qui jam clericali tonsura insigniti essent, per minores ad majores ascenderent. (*Concil. Trid.*, sess. 23, c. 3.)

Cum hinc (*a minoribus scilicet ordinibus*) ad altiores gradus et sacratissima mysteria sit ingressus, nemo

iis initietur, quem non scientiæ spes majoribus ordinibus dignum ostendat. (*Concil. Trident.*, sess. 23, c. 11.)

Caius constituit ut omnes ordines in Ecclesia sic ascenderent : si quis episcopus fieri mereretur, ut esset ostiarus, lector, exorcista, acolythus, sequens subdiaconus; diaconus, presbyter, et exinde episcopus ordinaretur. (*Pontif. Damas.*, in *Caio.*)

Ad hoc dispensationis divinæ provisio gradus divisos constituit, et ordines esse distinctos, ut dum reverentiam minores potioribus exhiberent, et potiores minoribus dilectionem impenderent, una concordiæ fieret ex diversitate contextio; et recte officiorum generaretur administratio singulorum. Neque enim universitas alia poterit ratione subsistere, nisi hujusmodi magnus eam differentiæ ordo servaret. Quia vero creatura in una eademque æqualitate gubernari vel vivere non potest, cœlestium militiarum exemplar nos instruit, quia dum sint angeli, sint archangeli, liquet quia non sunt æquales; sed in potestate et ordine, sicut nosti, differt alter ab altero. Si ergo inter eos qui sine peccato sunt, ista constat esse distinctio; quis hominum abnuat huic se libenter dispositioni submittere? (Dionys. Pap., epist. 2, *Ad Sever. episc.*)

Progressiones episcoporum, presbyterorum, diaconorum sunt, ut arbitror, imitationes gloriæ angelicæ, et illius œconomiæ ac dispensationis, quam dicunt Scripturæ illos exspectare, qui insistentes vestigiis apostolorum, vixerunt in perfectione justitiæ convenienter Evangelio. (Clem. Alex., lib. vi *Strom.*)

Introducti sunt quidam minorum ordinum gradus per quos tanquam per cantica graduum ascenditur ad sacerdotium. Hic est thronus eburneus, cujus reclinatorium aureum est; ad quem ascenditur, sed gradibus purpureis media charitate constratis propter filias Jerusalem : ubi sacerdos Dei summi ascendit ad dignitatem familiaritatis. (Petr. Bles., serm. 47, *Ad prælatos, in psalm.* LXVIII, 13.)

Majora officia militiæ clericalis septem gradibus sunt distincta, quibus sancta Ecclesia septiformis gratiæ munere est decorata. Hæc officia Dominus noster Jesus Christus in propria persona ostendit, et Ecclesiæ suæ exhibenda monstravit, ut forma quæ præcessit in capite, repræsentaretur in corpore. (*Pontifical.* Bibliot. apost., in *Exhort. ad primam tonsur.*)

Omnes Ecclesiæ ministri dicuntur clerici; sed sunt in septem gradus dispositi, quia a septiformi gratia Spiritus consecrati. (Honor. Augustod., *De gemma animæ*, lib. I, c. 147.)

Hac mira varietate Ecclesia sancta circumdatur, ornatur et regitur. (*Pontif. Rom.*, in *Ordinat. presbyt.*)

Nos ergo, qui universos ordines suscepimus, omnium eorum ministerium et significantiam scire, et eis vitam et mores nostros coaptare debemus : ut vita concordet cum nomine, et professio appareat in opere. (Hugo a S. Victore, *Erudit. theol.*, *De sacram.*, lib. I, c. 32.)

CAPUT IX.

De ostiariis.

ART I. — *Figura.*

Beatus qui vigilat ad fores meas quotidie. (*Prov.* VIII, 33.)

Constituit Joiada janitores in portis domus Domini, ut non ingrederetur eam immundus in omni re. (*II Paral.* XXIII, 19.)

Hoc officium Dominus noster initiavit, quando flagello de funiculis facto, vendentes et ementes de templo ejecit, et cathedras nummulariorum evertit : hoc facto significans, quod omnis negotiatio rerum ecclesiasticarum ab ecclesia pellenda sit. (Yvo Carnot., *Serm. de excellent. sacror. ordin.*; *Pontifical.* Bibl. apostolicæ, in *Exhortat. ad ostiar.*)

Unde ipse ostiarius prætaxatus dixit (*Joan.* x, 9) : *Ego sum ostium, per me si quis introierit, salvabitur* ingredietur, egredietur et pascua inveniet. (*Pontif.*, *ibid.*)

ART. II. — *Officia.*

Ostiarium oportet percutere cymbalum et campanam : aperire ecclesiam et sacrarium; et librum aperire ei qui prædicat. (*Pontif. Rom.*, in *Exhortatione ad ostiar. ordinand.*)

Istis cura est introitus ecclesiæ servare, et res pervigili cura custodire : unde eis dicitur.... Sic agite quasi rationem Deo reddituri de rebus quæ his clavibus recluduntur. (*Pontif.* Bibliot. apost., in *Exhort. ad ostiar.*)

Ostiarius fores ecclesiæ custodiat. (*Concil. Mediol.* I, p. II, tit. *De ostiar.*) Ecclesiam suo tempore claudat et aperiat. (*Ibid.*) Infideles, hæreticos et excommunicatos, et alios quibus jure interdictum est, ab ecclesia arceat et ejiciat. (*Ibid.*) Ne populum propius ad sacerdotem rem divinam facientem accedere patiatur. (*Ibid.*) Campanas pulset. (*Ibid.*) In ecclesia dormientes, vendentes, ementes, deambulantes, colloquentes, aliave ratione divina officia perturbantes, et quovis modo indecore atque irreverenter se habentes, moneat : si pertinaces sint, expellat, aut ad superiorem deferat. (*Ibid.*) Mendicantes excludat (125). (*Ibid.*) Ecclesiam venerandam curet. (*Ibid.*) Bruta denique, canesque expellat. (*Ibid.*) Quidquid in ecclesia dedecet, admoneat. (*Ibid.*)

ART. III. — *Virtutes.*

I. — Vigilantia.

Providete igitur, ne per negligentiam vestram, illarum rerum quæ intra ecclesiam sunt, aliquid depereat; certisque horis domum Dei aperiatis fidelibus et semper claudatis infidelibus. (*Pontif. Rom.*, in *Ordinat. ostiar.*) Sit eis fidelissima cura in domo Dei diebus ac noctibus (*Ibid.*) Sic agite quasi reddi-

(125) *Vid.* plur. infr. art. 3, num. 3.

.uri Deo rationem pro iis quæ his clavibus recludundur. (*Pontif. Rom.*, in *Ordinat. ostiar.*)

II. — Zelus salutis animarum.

Nos quia generaliter sumus genus electum, regale sacerdotium, gens sancta, scrutari debemus quali modo ostiarii officium peragamus. Ostiarius aperit ostium Ecclesiæ. Ecclesia Christi est populus. Si quis per fidem aliquem introduxerit in ecclesiam, ipse ostiarius est. (Amalar.-Fortun., *De ecclesiasticis offic.*, lib. II, c. 7.)

Studete, ut sicut materialibus clavibus Ecclesiam visibilem aperitis et clauditis; sic et invisibilem Dei domum, corda scilicet fidelium, dictis et exemplis vestris claudatis diabolo, et aperiatis Deo. (*Pontif. Rom.*, in *Exhort. ad ostiar. ordin.*)

Dum ordinantur, claves ecclesiæ eis ab episcopo traduntur, ut videlicet credentibus januas ecclesiæ aperiant, incredulis claudant: et templum Dei quod ipsi sunt, virtutibus aperiant, vitiis claudant. (Honorius Augustodun., lib. I *Gemmæ animæ*, c. 175, *De ostiariis.*)

III. — Zelus domus Dei.

Zelus domus tuæ comedit me. (*Psal.* LXVIII, 10.)

Domine, dilexi decorem domus tuæ, et locum habitationis gloriæ tuæ. (*Psal.* XXV, 8.)

Ostiarius, ut nomine præ se fert, ostia ecclesiæ custodire debet, eaque debitis temporibus reserare et claudere. Ejusdem cura erit ab ecclesiæ limine excommunicatos, et interdictos, hæreticosque, et infideles prohibere: mulieres item quæ capite non velato ecclesiam ingrediuntur, canes etiam ab ecclesia arcere. Ementes aut vendentes in atrio ecclesiæ, aut pro illius foribus, aut propius quam deceat illius foribus expellere: cœmeteria custodire, ne quid in eis indecore fiat; sed illa in ecclesia disponere: laicos a choro arcere; ac præterea quodcunque de pia in ecclesia versandi ratione præscriptum est, curet ut omnia serventur. Singulis octo diebus ecclesiam scopis verrat, atque omnium sordium genere expurget: pulverem a sacris imaginibus ejiciat, parietes detergendos curet: campanas pulset; silentii curam habeat, dum concio aut sacra lectio habetur: mares a feminis in ecclesia distincto loco esse curet; altaria paret, atque in dies pallia pro colorum ratione singulis diebus convenientium aptet, a pulvere purget. Cum sacramenta ministrantur, ac præsertim sanctissimæ Eucharistiæ sacramentum, curet ut adstantes cum omni reverentia ac pietate conveniant atque assistant, ac præsertim ut mulieres a viris sejunctæ accedant, et omnia rite atque religiose, et ex ordine fiant. (*Statuta Joan. Bonhomii, Vercellens. episc.*)

CAPUT X.

De lectoribus.

ART. I. — *Figuræ.*

Lectorum ordo formam et initium a prophetis accepit. Sunt lectores qui verbum Dei prædicant (S. Isid., lib. II *Offic.*, p. 11.)

Hoc officium Dominus noster in propria persona ostendit, quando in medio seniorum, librum Isaiæ prophetæ aperiens distincte ad intelligendum (*Isa.* LXI, 1; *Luc.* IV, 18) : *Spiritus Domini super me; ad evangelizandum pauperibus misit me.* Et cætera, quæ in eodem leguntur capitulo: ut hoc exemplo cognoscat lector quia spiritali gratia debet clarere, et sic auditoribus verbum Dei prædicare. (Yvo Carnot., *Serm. de excell. sacr. ord.*; *Pont.* Bibl. apost.; *Exhort. ad lect.*)

ART. II. — *Dignitas.*

Doctor et lector unum sunt. (Amalar.-Fortunat., lib. II *De eccl. offic.*, c. 11.) Lectores negotia Domini habent, quibus dicitur: Negotiamini dum venio. (*Ibid.*)

Pœnitens non admittatur ad clerum, nisi tantum necessitas aut usus exegerit: non inter ostiarios deputetur, vel inter lectores, ita ut Evangelia et apostolum non legat. (*Concil. Tolet.* I, c. 2.)

Merebatur ordinationis ulteriores gradus et incrementa majora, non de annis suis, sed de meritis æstimandus; sed interim placuit ut ab officio lectionis incipiat: quia et nihil magis congruit voci quæ Dominum gloriosa prædicatione confessa est, quam celebrandis divinis laudibus personare. Post verba sublimia quæ Christi martyrium prolocuta sunt, Evangelium Christi legere, unde martyres fiunt: ad pulpitum post catastam venire; illic fuisse conspicuum gentilium multitudini, hic a fratribus conspici: illic auditum esse cum miraculo circumstantis populi, hic cum gaudio fraternitatis audiri. (S. Cypr., epist. 33, *Ad clerum et plebem de Aurelio lectore ordinato.*)

Quia nec fas fuerat, nec decebat sine honore ecclesiastico esse, quem sic Dominus honoravit cœlestis gloriæ dignitate... Hinc ad nos cum tanta Domini dignatione venientem, testimonio et miraculo ejus ipsius, qui se persecutus fuerat, illustrem, quid aliud quam super pulpitum, id est, super tribunal Ecclesiæ oportet imponi. (S. Cyprian., epist. 34, *Ad clerum et pleb. de Celerino confessore*, quem lectoris munere decorat.)

ART. III. — *Officia.*

Lectorem oportet legere ea quæ prædicat, et lectionem cantare, et benedicere panem et omnes fructus novos. (*Pontif. Rom.*, in *Exhort. ad lectores.*)

Ad lectorem pertinebit quæ interdum in Missa lectiones recitari solent, legere; distincte quæ legerit pronuntiare; accentuum rationem legendo servare; concionanti, cum opus est, de libro legere; antiphonas in choro præcinere; festis diebus doctrinam Christianam in illa schola quæ sibi a parocho assignata est, vel Ecclesia cui ascriptus est, pueros edocere, etc. (*Statut. Joan. Bonhomii, Vercell. episc.*)

Lector in ecclesia prophetias, quæ in Missa le-

gendæ sunt, et lectiones pronuntiet, quæ ex Veteri et Novo Testamento in Matutinis dicuntur. (*Conc. Mediol.* I, p. II, tit. *De lectore.*)

Pueros, si ita episcopo videatur, prima fidei rudimenta doceat. (*Ibid.*

Qui ad lectoris provehitur gradum, iste erit doctrina et libris imbutus, sensuumque ac verborum scientia perornatus: ita ut distinctionem sententiarum intelligat, ubi finiatur junctura, ubi adhuc pendeat oratio, ubi sententia extrema claudatur, sicque expeditus vim pronuntiationis tenebit, ut ad intellectum omnium mentes sensumque promoveat, discernendo genera pronuntiationum, atque exprimendo proprios sententiarum affectus, modo indicantis voce, modo dolentis, modo increpantis, modo exhortantis, sive his similia, etc. Propterea et accentuum vim oportet lectorem scire, ut noverit in qua syllaba vox protendatur pronuntiantis. Plerumque enim imperiti lectores in verborum accentibus errant, et solent irridere nos imperitiæ hi qui videntur habere notitiam, detrahentes et jurantes penitus nos nescire quod dicimus. (*Concil. Aquisgran.*, c. 3, ex Isid. lib. II *De offic. eccles.*, c. 11.)

Studete verbo Dei videlicet lectiones sacras distincte, et aperte, ad intelligentiam et ædificationem fidelium, absque omni mendacio falsitatis proferre; ne veritas divinarum lectionum incuria vestra ad instructionem audientium corrumpatur. (*Pontific.*, *Exhortat. ad lectores ordinand.*)

Porro vox lectoris simplex erit et clara, ad omne pronuntiationis genus accommodata, plena succo virili, aggrestem et subrusticum effugiens sonum, non humilis, nec adeo sublimis, non fracta, nec tenera, nihilque femineum sonans: neque cum motu corporis, sed tantum cum gravitatis specie: auribus enim et corde consulere debet lector, non oculis; ne potius ex se ipso eos exspectatores magis quam auditores efficiat. (*Concil. Aquisgran.*, c. 3, ex S. Isid. serm. 2: offic. 11.)

Qui male viventes in Ecclesia vivendo corripit, et minores instruit juxta scripturas authenticas, lector est spiritualiter. (HUGO A S. VICTORE, *Erudit. theol.*, c. 5, *De ordinib. cleric.*)

ART. IV. — *Virtutes.*

Quod ore legitis, corde credatis, atque opere compleatis, quatenus auditores vestros verbo pariter et exemplo vestro docere possitis. Ideo dum legitis, in alto loco ecclesiæ stetis, ut ab omnibus audiamini, et videamini figurantes positione corporali, vos in alto virtutum gradu debere conversari, quatenus cunctis, a quibus audimini et videmini, cœlestis vitæ formam præbeatis. (*Pontif. Rom.*, in *Admonit. ad lectores ordinand.*)

Agenda dicant, et dicta opere impleant, et in utroque sanctæ Ecclesiæ exemplo sanctitatis suæ consulant. (*Pontif. Rom.*, in *Ordinat. lect.*)

—

CAPUT XI.

De exorcistis.

ART. I. — *Figuræ*

Dedit illis potestatem ejiciendi dæmonia. (*Marc.* III, 15.)

Quos Esdras actores memorat templi, nunc esse exorcistas in Ecclesia Dei. (*Concil. Aquisgr.*, c. 4, ex S. Isid., lib. II *Offic.*, c. 13.)

Hoc officio usus est Dominus, quando saliva sua tetigit aures surdi et muti et dixit (*Marc.* VII, 34.): Ephetha, quod est adaperire; quo exemplo docuit nos, tali sacramento aperire debere aures præcordiorum ad intelligendum, et os ad confitendum. Quod fit, cum, expulso dæmone, verus possessor recipit vas suum. (Yvo Carnot., *Serm. de excellent. sacr. ord.*; *Pontific.* Biblioth. apost., *Admonit. ad exorcist.*)

ART. II. — *Dignitas.*

Sint spiritales imperatores ad abjiciendos dæmones, etc., cum omni nequitia eorum multiformi. (*Pontif. Rom. De ordinand. exorcist.*)

Probabiles sint medici Ecclesiæ, gratia curationum virtuteque cœlesti confirmati. (*Ibid.*)

ART. III. — *Officia.*

Exorcistæ ex Græco in Latinum adjurantes, seu increpantes vocantur; invocant enim super catechumenos, vel super eos qui habent spiritum immundum, nomen Domini Jesu, adjurantes per eum ut egrediatur ab eis. (RABAN. MAUR., *De instit. cleric.*, lib. I, c. 10.)

Super catechumenos faciunt sacramentum apertionis, et habent imperium spiritale super immundos spiritus abjiciendos de obsessis corporibus. (*Pontif.*, Biblioth. Apost., *Admonit. ad exorcist.*)

Exorcistæ cura erit, ut nunquam in vasis aqua benedicta deficiat, atque ut in tempore aqua renovetur, et benedicatur a sacerdote, eique benedictioni assistere vel ministrare, atque aquam ad benedictionem parare; vasis tamen ipsis primum bene lotis et diligenter aspersis, cum baptismi sacramentum a parocho ministratur, adsit sal ipsi in tempore exhibiturus, librumque de quo parochus exorcismos legere possit, ante illius oculos sustineat. Nuntiet iis qui non communicant, locum dent communicantibus. (*Statuta Bonhomii, episc. Vercell.*)

Exorcistam oportet abjicere dæmones, etc. Studete igitur, ut sicut a corporibus aliorum dæmones expellitis; ita a mentibus et corporibus vestris omnem immunditiam et nequitiam ejiciatis; ne illis succumbatis, quos ab aliis vestro ministerio effugatis. Discite per officium vestrum vitiis imperare, ne in moribus vestris aliquid sui juris inimicus valeat vindicare. (*Pontif. Rom.*, in *Ordin. exorcist.*)

ART. IV. — *Virtutes.*

Hoc genus dæmoniorum non ejicitur, nisi in oratione et jejunio. (*Math.* XVII, 20.) Qui enim orat, et jejunat...... terribilis hostis dæmonibus redditur, ni-

hil enim est homine probe orante potentius. (S. Chrysost., *in Matth.* xvii, 20.)

Moraliter. Si quis per orationes suas vitium diaboli potuerit expellere de homine, exorcista est. (Amalar.-Fortunat., l. ii *Offic. eccl.*, c. 9.)

Nemo potest vasa fortis diripere, nisi prius fortem alliget. (*Marc.* iii, 27.)

Tunc enim recte in aliis, dæmonibus imperabitis, cum prius in vobis eorum multimodam nequitiam superatis. (*Pont. Rom.*, in *Ord. exorcist.*)

Quamvis exorcizandi officium vix hodie committi tuto possit nisi sacerdotibus, propter refrigescentem clericorum charitatem, et deficientem in dies magis in Ecclesiæ ministris sanctitatem ; non abs re erit tamen minores aliquos clericos, qui divinæ charitatis zelo, spiritualisque vitæ studio ardentiores sunt, ad hanc etiam functionem præstandam constituere. (*Statut. decret. Joan. Bonhomii, episc. Vercell.*, *pro Eccl. reform.*, c. *De ord. function.*)

Debet habere spiritum mundum qui spiritibus imperat immundis, ut concordet vita cum officio ; et malignum, quem per acceptum officium expellit de corpore alieno, per munditiam vitæ expellat de corde suo. (Yvo Carnot., *Serm. de excell. sacr. ord.*; *Pontif.*, Bibl apost., *Admonit. ad exorcist.*)

CAPUT XII.

De acolythis.

ART. I. — *Figuræ.*

Acolythorum typum præferebant illi, qui Domini mandato in tabernaculo lucernas quotidie accendebant super candelabrum positas. (Rabanus, lib. i, c. 9, *De instit. cleric.*)

Hoc officium Dominus se habere testatur in Evangelio dicens : *Ego sum lux mundi : qui sequitur me, non ambulabit in tenebris, sed habebit lumen vitæ.* (*Joan.* viii, 12.) (Yvo Carnot., *Serm. de excell. sacr. ord.*; *Pontif.* Bibl. apost., *Exhort. ad acolyt.*)

ART. II. — *Officia.*

Acolythum oportet ceroferarium ferre, luminaria ecclesiæ accendere, vinum et aquam ad Eucharistiam ministrare. (*Pontif. Rom.*, in *Ordinat. acolyth.*)

Acolythi Græce, Latine *ceroferarii* dicuntur, a deportandis cereis quando legendum est Evangelium, aut sacrificium offerendum : tunc enim accenduntur : non ad fugandas tenebras, cum sol eo tempore rutilet, sed ad signum lætitiæ demonstrandum : ut sub typo luminis corporalis illa lux ostendatur, de qua legitur in Evangelio : *Erat lux vera*, etc. (S. Isid., lib. x, c. 12; apud *Concil. Aquisgr.*, c. 5; Raban., lib. i, c. 9, *De instit. cleric.*)

Acolythi qui Latine dicuntur ceroferarii, quia cereos accensos deferunt, dum legitur Evangelium, vel dum offertur sacrificium, non ut tenebras hujus aeris illuminent ; sed ob hoc, ut sicut visibile lumen manibus gestant, ita opera lucis proximis ostendant ; et more lucis, errantibus viam in tenebris palpantibus ducatum præstent. (Yvo Carnot., *Serm. de excell. sacr. ordin. Pontific.*; Biblioth. apost., *Admonit. ad acolyth.*)

ART. III. — *Virtutes.*

Lumen visible manibus præferentes, lumen quoque spirituale moribus præbeant. (*Pontifical. Rom.*, *Orat in ordin. acolyth.*)

Sicut Apostolus ait (*Philipp.* ii, 15) : *In medio nationis pravæ et perversæ lucete, sicut luminaria in mundo verbum vitæ continentes* (*Ibid.*) Sint ergo lumbi vestri præcincti, et lucernæ ardentes in manibus vestris, ut filii lucis sitis. (*Luc.* xii, 35; *Joan.* xii, 36.) Abjiciatis opera tenebrarum, et induamini arma lucis. (*Rom.* xiii, 12.) Eratis enim aliquando tenebræ ; nunc autem lux in Domino ; ut filii lucis ambulate. (*Ephes.* v, 8.) (*Ibid.*) Quæ sit vero ista lux, quam tantopere inculcat Apostolus, ipse demonstrat subdens (*Ephes.* v, 9) : *Fructus enim lucis, est in omni bonitate, et justitia, et veritate.* Estote igitur solliciti, in omni justitia, bonitate, et veritate ; ut et vos, et alios, et Dei Ecclesiam illuminetis. (*Ibid.*)

Ille est spiritaliter acolythus, qui ignem verbi cœlestis, quo et illuminentur fratres ad agnoscendum, et inflammentur ad diligendum Deum, prædicando ministrat. (Amalar.-Fortunat., lib. ii *De divin. offic.*, c. 10.)

Tum in Dei sacrificio digne vinum suggeretis et aquam, si vos ipsi Deo sacrificium per castam vitam et bona opera oblati fueritis. (*Pontif. Rom.*, *in Ord. acolith.*)

CAPUT XIII.

De subdiaconis.

ART. I. — *Figuræ.*

Subdiaconi, qui apud Græcos *hypodiaconi* vocantur, in Esdra inveniuntur, appellanturque ibi Nathinæi, id est, in humilitate Domino servientes. Ex eorum ordine fuit ille Nathanael, etc., isti oblationes in templo Domini suscipiunt a populis : isti obediunt officiis Levitarum ; isti quoque vasa corporis et sanguinis Christi diaconibus ad altaria Domini offerunt. De quibus quidem placuit patribus, ut quia sacra mysteria contrectant, casti et continentes sint ab uxoribus, et ab omni carnali immunditia liberi. Juxta quod illis, propheta jubente, docetur (*Isa.* lii, 11.) *Mundamini qui fertis vasa Domini.* (S. Isid., lib. ii, c. 10 ; *De offic. eccl.*, apud *Concil. Aquisgran.*, c. 6.)

Hoc officio usus est Dominus, quando, facta Cœna cum discipulis, linteo se præcinxit : et mittens aquam in pelvim, pedes discipulorum lavit et linteo extersit. (Yvo Carnot., *Serm. de excell. sacr. ord.*; *Pontif.* Biblioth. apostotolic., ex *Admonit. ad subd. ordinand.*)

ART. II. — *Officia.*

Subdiaconum oportet aquam ad ministerium altaris præparare, diacono ministrare, pallas altaris et corporalia abluere, calicem, et patenam in usum sacrificii

eidem offerre, oblationes fidelium, etc. Studete itaque ut ista visibilia ministeria nitide et diligentissime complentes invisibili horum exemplo perficiatis. Altare quidem sanctæ Ecclesiæ ipse est Christus, teste Joanne, qui in *Apocalypsi* sua altare aureum se vidisse perhibet stans ante thronum, in quo et per quem oblationes fidelium Deo Patri consecrantur. Cujus altaris pallæ et corporalia sunt membra Christi, scilicet fideles Dei, quibus Dominus quasi vestimentis pretiosis circumdatur, ut ait Psalmista : *Dominus regnavit, decorem indutus est.* (*Psal* XCII.) Beatus quoque Joannes in *Apocalypsi* vidit Filium hominis præcinctum zona aurea, id est, sanctorum caterva. Si itaque humana fragilitate contingat in aliquo fideles maculari, præbenda est a nobis aqua cœlestis doctrinæ, qua purificati, ad ornamentum altaris et cultum divini sacrificii redeant. (*Pontific. Rom.*, in *Ordin. subd.*)

ART. III. — *Virtutes et gratia.*

Subdiaconi ordinari non debent, qui in adolescentia sua fuerint mœchati. (*Concil. Eliber.*, c. 30.)

Hactenus liberi estis, licetque vobis pro arbitrio ad sæcularia vota transire. Quod si hunc ordinem susceperitis, amplius non licebit a proposito resilire; sed Deo, cui servire regnare est, perpetuo famulari, et castitatem illo adjuvante servare oportebit, atque in Ecclesiæ ministerio semper esse mancipatos. (*Pontif. Rom.*, in *Admonit. ad subdiac.*)

Qui tantæ munditiæ est, quod exemplo ejus et consilio cæteri sordibus criminum lavantur, officium subdiaconi implet et possidet. (HUGO A S. VICTOR., *Erud. theol.*, in *Specul. Eccl.* c. 5.)

Sciant episcopi, non singulos in ea ætate constitutos (*viginti duos annos*) debere ad hos ordines (*majores*) assumi; sed dignos duntaxat, et quorum probata vita senectus sit. (*Concil. Trid.*, sess. 23, c. 12, *De reformat.*)

Qui sacris ordinibus initiandi sunt... sicut ad altiorem ordinis gradum ascendunt, ita virtutum, et probitatis, et doctrinæ quodam quasi ascensu præstare debent. Quamobrem in primis videant examinatores, an per singulos ordinum gradus, et in vitæ spiritualis disciplina professionem fecerint, etc. (*Conc. Mediol.* v, part. III, tit. *De examinandi ratione.*)

Estote ergo tales qui sacrificiis divinis et Ecclesiæ Dei, hoc est corpori Christi, digne servire valeatis... Et ideo si usque nunc fuistis tardi ad ecclesiam, amodo debetis esse assidui; si usque nunc somnolenti, amodo vigiles; si usque nunc ebriosi, amodo sobrii ; si usque nunc inhonesti, amodo casti. (*Pontific. Rom.*, in *Exhortatione ad subd. ordinand.*)

Subdiaconi in Esdra appellantur Nathinæi, id est, in humilitate Deo servientes. (S. ISIDOR., lib. II, c. 10, *De offic. Eccl.;* apud *Concil. Aquisgran.*, c. 6.)

Domine, eos in sacrario tuo sancto strenuos sollicitosque cœlestisque militiæ instituas excubitores... et requiescat super eos spiritus sapientiæ et intellectus, spiritus consilii et fortitudinis, spiritus scientiæ et pietatis, et repleas eos spiritu timoris tui. (*Pontific. Rom.*, *Orat. in ordin. subd.*)

CAPUT XIV.

De diaconis.

ART. I. — *Figuræ.*

Leviticus ordo. (*Pontific. Rom.*, in *Ordin. diaconi.*)

Levitarum et nomen et officium tenetis, quia in ministerium tabernaculi testimonii, id est Ecclesiæ Dei, eligimini in Levitico officio, etc. Quam Ecclesiam Dei velut tabernaculum portare et munire debetis ornatu sancto, prædicatu divino, exemplo perfecto. (*Ibid.*)

Hoc officio usus est Dominus, quando post cœnam proprio ore, et propriis manibus sacramenta confecta dispensavit : et quando apostolos dormientes ad orationem invitavit dicens (*Matth.* XXVI, 41) : *Vigilate et orate.* (Yvo Carnot., *Serm. de excellentia sacror. ordin.;* HUGO A S. VICTOR., lib. II *De sacram.*, part. III, c. 11; *Pontif.* Biblioth. apost., *Admon. ad. diac.*)

ART. II. — *Dignitas.*

Diaconi imitatores angelicarum virtutum, quæ purum et inculpatum ministerium exhibent. (S. IGNAT. *Epist. ad Trallian.*)

Evangelistæ. (S. AMBROS., *in Ephes.* IV.)

Christi funguntur officio. (*Concil. Remens.*, ann. 813, can. 5.)

Ecclesiæ ministri. (S. CYPRIAN., epist. 65, *Ad Rogatian.*)

Ecclesiæ Dei administratores. (S. IGNAT. *Epist. ad Trallian.*) Vicarii Christi. (*Ibid.*) Mysteriorum Christi ministri. (*Ibid.*)

Comministri et cooperatores corporis et sanguinis Domini. (*Pontific. Rom.*, *Admonit. ad diacon. ordinand.*)

Quid diaconi nisi imitatores Christi, ministrantes episcopo sicut Christus Patri, et operantes ei operationem mundam et immaculatam ? (S. IGNAT., epist. 5, *Ad Trallian.*)

Ut Filius est angelus et propheta Patris, sic diaconus, angelus et propheta episcopi. (CLEMENS Pap., *Constit. apost.*, lib. II, c. 30.)

Magnum mihi est, et super conatus meos sufficienter implere diaconatum. (PETR. Bles., epist. 123, *Ad R. London. episc.*)

ART. III. — *Officia.*

Nihil in hac vita et maxime hoc tempore difficilius, laboriosius, periculosius (episcopi, aut presbyteri, aut) diaconi officio : sed apud Deum nihil beatius, si eo modo militetur, quo noster Imperator jubet. (S. AUG., epist. 148, *Ad Valerium.*)

Diaconum oportet ministrare ad altare, baptizare et prædicare. (*Pontific. Rom.*, in *Ordin. diacon.*)

Ipsi clara voce in modum præconis admonent cunctos, sive in orando, sive in flectendo genua, sive in psallendo, sive in lectionibus audiendis. Ipsi etiam ut aures habeamus ad Dominum clamant.

Ipsi quoque evangelizant. Sine ipsis sacerdos nomen habet, officium non habet. nam sicut in sacerdote consecratio, ita in ministro dispensatio sacramenti est. Illi orare, huic psallere mandatur. Ille oblata sanctificat; hic sanctificata dispensat. Ipsis etiam sacerdotibus propter præsumptionem non licet de mensa Domini tollere calicem, nisi eis traditus sit a diacono. (S. Isid., lib. II Offic., c. 8.)

Qui corpus et sanguinem Domini discrete dispensat digne accipientibus, vel ad adorandum et vigilandum exemplo sui alios hortatur, diaconi gerit officium. (Hugo a S. Victor., *Erudit. theolog.*, in *Specul.*, c. 5.)

ART. IV. — *Virtutes.*

Ponitur eis orarium super sinistrum humerum, ut per hoc se cognoscant accepisse jugum Domini, quo omnia quæ ad sinistram, id est, ad præsentem vitam pertinent, spernant, et jugo Domini subjiciantur. (*Pontif.* Biblioth. apost., *Admon. ad diac.*)

Levi interpretatur additus, sive assumptus. Et vos qui ab hæreditate paterna nomen accipitis, estote assumpti a carnalibus desideriis, a terrenis concupiscentiis quæ militant adversus animam. Estote nitidi, mundi, puri, casti, sicut decet ministros Christi, et dispensatores mysteriorum Dei... ut hæreditas, et tribus amabiles Domini esse mereamini. (*Pontific. Rom.*, in *Ordin. diacon.*) Leviticæ benedictionis ordine clarescant, et spirituali conversatione præfulgentes, gratia sanctificationis eluceant. (*Ibid.*) Abundet in eis totius forma virtutis, auctoritas modesta, pudor constans, innocentiæ puritas, et spiritualis observantia disciplinæ. (*Ibid.*) Virtutibus universis, quibus tibi servire oportet, instructi tibi complaceant. (*Ibid.*)

Oportet episcopum irreprehensibilem esse (*I Tim.* III, 2), etc. Diaconos similiter, etc. Diaconos eadem habere monuit (*ibid.*, 8), ut scilicet irreprehensibiles sint, pudici, hospitales, modesti, non avari, non dolosi, etc. His profecto verbis irreprehensibiles esse debere significat. (S. Chrysost., hom. 11. in *I epist. ad Tim.*, c. III.)

Curate ut quibus Evangelium ore annuntiatis, vivis operibus exponatis; ut de vobis dicatur : *Beati pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona.* (*Rom.* X, 15.) Habete pedes vestros calceatos sanctorum exemplis in præparatione Evangelii pacis. (*Pontif. Rom.*, in *Ordin. diacon.*)

CAPUT XV.

De sacerdotibus.

ART. I. — *Figuræ.*

Presbyterorum ordo a filiis Aaron sumpsit exordium. (*Pontific.*, Biblioth. apost., *Admonit. ad presbyt.*)

Dominus præcipiens Moysi, ut septuaginta viros de universo Israel in adjutorium suum eligeret, quibus Spiritus sancti dona divideret, suggessit : *Quos tu nosti, quod senes populi sunt.* (*Exod.* XXIV, 1.) Vos siquidem in septuaginta viris et senibus signati estis, etc. (*Pontific. Rom.*, in *Ordin. presbyt.*)

Presbyteri successores et vicarii septuaginta discipulorum sunt, qui præcedebant Dominum in omnem civitatem et locum quo erat ipse venturus. (*Pontific.*, Biblioth. apost., *Admonit. ad sacerdotes.*)

Septuaginta duos, figuram presbyterorum, id est, secundi ordinis sacerdotum, gessisse sciendum est. (S. Anacl., epist. 2, c. 2; epist. 3, c. 1.)

Horum typum gerunt presbyteri, atque in eorum loco sunt in Ecclesia constituti. (S. Anacl., *Ad episcopos Italiæ* epist. 2, refertur 21, e. *In novo.*)

Sicut in apostolis forma est episcoporum, sic in septuaginta duobus discipulis forma est presbyterorum secundi ordinis. (S. Thom., 2-2, q. 184, art. 6, ad 1.)

ART. II. — *Nomina.*

I. — Sacerdotes.

Sacerdos dicitur quasi sacrum dans. Dat enim sacrum de Deo, id est, prædicationem; sacrum Deo, orationem; sacrum Dei, id est, carnem et sanguinem; dat sacrum pro Deo, vivendi exemplum. (Petr. Bles., *Serm. in synodo, in Ose.* XII, 10.)

Proprie officium sacerdotis est esse mediatorem inter Deum et populum, in quantum scilicet divina populo tradit... Unde dicitur sacerdos, quasi sacra dans, secundum illud : *Legem requirent ex ore ejus.* (*Malach.* II, 7.) Et iterum in quantum preces populi Deo offert, et pro eorum peccatis Deo aliqualiter satisfacit. Unde Apostolus dicit : *Omnis pontifex ex hominibus assumptus pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, ut offerat dona et sacrificia pro peccatis.* (*Hebr.* V, 1.) (S. Thom., part. III, q. 22, art. 1.)

Sacerdos dicitur sacer dux; quia verbo et exemplo ducatum præbet ad vitam populo. (Honor. Augustod., l. I *Gemmæ animæ*, c. 182, *De sacerd.*)

Sacerdotes jure vocati sunt, qui ut sacrum præbeant, fidelibus præsunt. (S. Gregor., *Pastor.*, part. II, c. 7.)

II. — Presbyteri.

Presbyter dicitur senior, non ætate, sed sensu : *Cani enim sunt sensus hominis.* (*Sap.* IV, 9.) (Honor. Augustod., lib. I *Gemmæ animæ*, c. 181, *De presbyteris.*, Presbyter dicitur præbens iter, scilicet, populo de exsilio hujus mundi ad patriam cœlestis regni. (*Ibid.*)

Qui Græce dicuntur *presbyteri*, Latine dicuntur *seniores*; non tam ætate, quam morum gravitate. (Petr. Bles., *Serm. in synodo, in Thren.* II, 10.)

Cani sunt sensus hominis, et ætas senectutis vita immaculata. (*Sap.* IV, 9.)

Senectus non annis cana, sed gratiis; non cariosa artubus, sed gratiis vetusta. (S. Hilar. Arelat., *De S. Honorato.*)

Dicuntur senes hac similitudine, quia quod senes habent beneficio ætatis, id isti habent exercitio vir-

tutis. (Petr. Bles., *Serm. in synodo*, sup. verb. *Thren.* II, 10.)

Per longam siquidem temporum experientiam in senibus viget sapientia, et ex defectu caloris naturalis in iisdem viget continentia. (*Ibid.*)

ART. III. — *Dignitas.*

Sectio prima. — *Per respectum ad Deum et Christum.*

Amici Dei boni. (S. Ephrem., *De sacerdotio.*)

Dei intimi familiares. (S. Cyrill., lib. XII *De adoratione in spir. et verit.*)

Dii excelsi, in quorum synagoga Deus deorum stare desiderat. (S. Aug., *Serm. ad presbyt. suos*, inter serm. *Ad erem.*, 36.) Eorum quæ Dei sunt negotiatores. (*Ibid.*)

Dominus in lege præcepit : *Diis non detrahes* (*Exod.* XXII, 28), sacerdotes intelligens qui propter excellentiam ordinis, officii dignitatem, deorum nomine nuncupantur. (Innocent. III, *De hæreticis*, c. *Cum ex conjuncto.*)

Ipsi sunt ministri verbi, adjutores Dei, oraculum Spiritus sancti. (S. Prosper, lib. I, *De vita contemplat. sacerdot.*, c. ult.)

Nuntii et interpretes divinorum judiciorum. (S. Dionys., epist. 8, *Ad Demoph.*)

Dei interpretes. (Id., *ibid.*)

Christi vicarii. (*Concil. Trid.*, sess. 14, c. 5.)

Vicem gerunt Christi summi sacerdotis. (*Pontific.* Biblioth. apost., *Admon. ad sacerd.*)

Christi apostoli. (S. Ignat., *Epist. ad Trall.*)

Dapifer mensæ Christi. (Petr. Bles., *Serm. ad prælatos, in psal.* XLVIII, 13.)

Generat Christus in Ecclesia per suos sacerdotes. (S. Pacian., Barcinon. episc., *Serm. de baptismo ad catechumen.*)

Corona gloriæ in manu Domini. (Petr. Bles., epist. 139, *Ad R. abbat. et conventum Cisterc.*) Diadema in manu Dei. (*Ibid.*)

Deo facti sunt sacrificium. (S. Petr. Damian., *Opusc. contra cleric. intemp.*, dissert. 2, c. 2.) Munus Deo specialiter fiunt. (*Ibid.*)

Presbyteros ad custodiam sponsæ suæ tanquam vicarios suos reliquit. (Petr. Bles., *Serm. in synodo, sup. Thren.* II, 10.)

Sectio secunda. — *Per respectum ad Ecclesiam, et populum.*

Sacerdotes et suo et apostolorum loco funguntur, propter quod et Ecclesiarum apostoli nominantur. (S. Hier., in *I Epist. ad Corinth.*, I.)

Ecclesiarum magistri. (S. Prosper, lib. II *De vita contemplat. sacerd.*, c. 2.)

Sacerdotes in Ecclesia, bases in templo. (S. Greg., hom. 17 *in Evang.*)

Capita populi. (S. Bern., *Serm ad pastor. in synodo.*)

Præsides et judices. (*Concil. Trid.*, sess. 24, c. 5.)

Patroni et rectores terræ. (S. Aug., *Serm. ad presbyt. suos*, serm. 36, inter *Serm. ad fratr. eremi.*)

Doctor pietatis. (S. Greg. Nyssen., *Orat. in baptismo Christi.*)

Pro universo terrarum orbe legatus intercedit, deprecatorque est apud Deum. (S. Chrysost., *De sacerd.*, lib. VI, c. 4.)

Quasi communis quidam totius orbis pater sacerdos est. Dignum igitur est ut omnium curam agat, omnibusque provideat, sicut et Deus cujus ministerio servit et fungitur vice. (S. Chrysost., hom. 6 *in I Epist. ad Tim.*)

Turbarum moderatores. Studiosi pacis. (S. Ambr., lib. V, epist. 29.)

Coloni colentes populum quasi vineam. (S. Chrysost., hom. 40 *in Matth.* XXI.)

Absque sacerdotibus Ecclesia electa non est, nulla sanctorum congregatio, nulla piorum synagoga. (S. Ignat., *Epist. ad Trallian.*)

Sacerdos dux et antesignanus exercitus Domini, (S. Petr. Dam., *Opusc. de dign. sacerd.*)

Funguntur officio mediatoris Dei, dum pro populo Deum interpellant, dum pœnitentes absolvendo reconciliant. (*Pontific.* Biblioth. apost., *Admonit. ad sacerd.*)

Sectio tertia. — *Per respectum ad eminentiam ordinis.*

Angelorum et paradisi cives. (S. Aug., *Serm. ad presbyt. suos*, serm. 36, *Ad fratr. in erem.*) Apostolorum successores. (*Ibid.*) Lignum scientiæ in medio paradisi positum. (*Ibid.*)

Nihil excellentius in hoc sæculo. (S. Ambr., *De dignit. sacerd.*, c. 3.)

Sacerdos habet primatum Abel, patriarchatum Abrahæ, gubernaculum Noe, ordinem Melchisedech, dignitatem Aaron, auctoritatem Moysis, virtutem Samuelis, paupertatem Petri, unctionem Christi. (Petr. Bles., serm. 60, *Ad sacerdot.*)

ART. IV. — *Officia.*

Sacerdotem oportet offerre, benedicere, præesse, prædicare, et baptizare. (*Pontific. Rom.*, in *Ordinat. presbyt.*)

Presbyterorum officium in primis in prædicatione verbi : deinde in conficiendo corpore et sanguine Dominico, et cæteris sacramentis administrandis (confirmationis tamen et ordinis exceptis) ; denique orando Deum pro totius Ecclesiæ et populi Christiani prosperitate situm est. (*Enchiridion. archiep. Colon. decret. in conc. Colon.*, ann. 1539 ; tit. *De sacram. ordin.*)

ART. V. — *Virtutes.*

Sub eodem quoque mysterio et eadem figura, in Novo Testamento Dominus septuaginta duos elegit, ac binos ante se in prædicationem misit, ut doceret verbo simul et facto, ministros Ecclesiæ suæ fide et opere debere esse perfectos ; seu geminæ dilectio-

nis, Dei scilicet et proximi virtute fundatos. (*Pontif. Rom.*, in *Ordinat. presbyt.*)

Qui ad presbyteratus ordinem assumuntur... idonei comprobentur, atque ita pietate et castis moribus conspicui, ut præclarum bonorum operum exemplum, et vitæ monita ab eis possint exspectari. (*Concil. Trid.*, sess. 23, c. 14, *De reformat.*)

Recte comparantur apibus sacerdotes; quia sicut apes, castitatem corporis præferunt, cibum vitæ cœlestis exhibent, aculeum legis exercent; puri ad sanctificationem, suaves ad refectionem, severi sunt ad ultionem. Apibus plane sunt comparandi, qui velut alveario quodam gratiam matris Ecclesiæ continent, in qua diversorum meritorum cellulas, dulcissimis prædicationibus componentes, de uno Salvatoris examine, Christianorum examina multa producunt. (S. AMBR., serm. 83.)

Cum magno timore ad tantum gradum ascendendum est, ac providendum, ut cœlestis sapientia, probi mores, et diuturna justitiæ observatio ad id electos commendent (126-27). (*Pontif. Rom.*, in *Ordin. presbyt.*)

PARS SECUNDA.

DE PRÆCIPUIS CLERI VIRTUTIBUS.

CAPUT PRIMUM.

Clerus, status perfectionis omnium virtutum (128).

ART. I. — *Quod clerus omnium virtutum perfectionem exigit.*

Eluceat in eis totius forma justitiæ. (*Pontific. Rom.* in *Ordin. presbyterorum*, in Præfat.)

Clarum epitoma omnium virtutum. (Sic Victorem Taurin. episc. nominat Ennodius in *Vita S. Epiphanii episc.*

Sacerdos forma virtutum. (S. PETR. Chrysol., serm. 26.)

Sit communis omnium schola, exemplarque virtutis vitæ tuæ splendor, omnibus proposita ad imitandum, velut primitiva quædam imago, omnia in se habens quæ bona atque honesta sunt. (S. CHRYSOST., hom. 4, *in Epist. ad Tit.* II, 7, in hæc verba : *In omnibus teipsum præbe formam bonorum operum.*)

Requiritur in ordinando sacerdote præsentia populi, ut sciant omnes et certi sint, quia qui præstantior est ex omni populo, qui doctior, qui sanctior, qui in omni virtute eminentior, ille eligitur ad sacerdotium. (ORIGEN., refert. 8, quæst. 1, c. *Licet.*)

Ornent clerici animas suas ornamentis dignissimis, dogmatibus salutis et veritatis, decore pudicitiæ, splendore justitiæ, candore pietatis, aliisque omnibus quibus compositam decet esse rationalem mentem. (S. CLEM., epist. 2, ante med.)

Ut nihil scientiæ, nihil in eis sapientiæ, nihil desit industriæ. (ORIGEN., hom. 6, *In Levit.* VI, refert. 8, quæst. 1, c. *Licet.*)

Sic necesse est cogitatione mundus, actione præcipuus, discretus in silentio, utilis in verbo, singulis compassione proximus, præ cunctis contemplatione suspensus, bene agentibus per humilitatem socius, contra delinquentium vitia per zelum justitiæ erectus, interiorum curam in exteriorum occupatione non minuens, exteriorum providentiam in interiorum sollicitudine non relinquens. (S. GREG., *Pastor.*, part. II, c. 1.)

Magna dignitas, sed majus est pondus. In alto gradu positi, oportet quoque ut in sublimi virtutum culmine sint erecti; alioqui non ad meritum, sed ad proprium præsunt judicium. (S. LAURENT. JUSTIN., *De institut. et regim. prælat.*, c. 11.)

In omni divino officio non est audendum aliis ducem fieri, nisi quis secundum virtutem Dei formissimus, id est, simillimus Deo exsistat; utpote tam virtuosus, ut de plenitudine sua possit aliis infundere. (S. DIONYS. Areop., apud Dionys. Carthus., *Opusc. de vita sacerd.*, art. 16.)

Privati hominis vitium esse existimet turpia suppliciogue digna perpetrare : præfecti autem et antistitis non quam optimum esse. (GREG. Naz., orat. 1, *Apolog.*)

Virtutis quadrifariæ (prudentiæ, temperantiæ, justitiæ et fortitudinis) perfectionem et cathedram sanctitatis omnino exigit ministerium hoc de quo loquimur; ut hac dote carens frustra sibi, tanquam per Christum introierit, blandiatur. (S. BERN., *Declam.* c. 6.)

Omnes ab eis virtutes requirit, et eas maxime quæ cunctis necessariæ, atque utiles sunt futuræ. (S. CHRYSOST., hom. 15 *in Matth.*, super hæc verba V, 13 : *Vos estis sal terræ.*)

ART. II. — *Cur clerus omnium virtutum perfectionem exigit.*

SECTIO PRIMA. — *Quia hanc in clero exigit Deus.*

In omnibus te ipsum præbe exemplum bonorum operum. (*Tit.* II, 7.)

Oportet episcopum irreprehensibilem esse, etc. (*I Tim.* III, 2.)

(126-27) *Vid.* plur. de virtut. sacerd. et aliorum eccles. ministrorum *infr.* præcipue, part. II integra.

(128) *Vid.* supr., part. I, c. 2, *De sanctit. cleric.*

Oportet sine crimine esse sicut Dei dispensatorem, etc. (*Tit.* I, 7.)

Formam adumbrat vitæ hierarchicæ : qualibus moribus esse conveniat eos qui Christianis sacris præesse volunt. (NICEPHOR., *Histor.*, lib. II, c. 34.)

Postquam de episcopis dixit Apostolus, omissis presbyteris, ad diaconos transit. Cur id, quæso? Quia quæ de episcopis dixit, ea etiam sacerdotibus congruunt. Sola enim ordinatione superiores illi sunt. (S. CHRYSOST., hom. 11 *in I Epist. ad Tim.*, III.) Etsi episcopi atque diaconi impar dignitas est, pari tamen ratione utrumque esse irreprehensibilem decet, atque eadem vitæ sanctimonia conspicuum. (*Ibid.*)

Oportet episcopum irreprehensibilem esse. Hoc unico verbo genus omne virtutis expressit. (S. CHRYSOST., *ibid.*, homil. 10.

Oportet episcopum irreprehensibilem esse, ornatum (*I Tim.* III, 2), etc. Qui vitia non habet, irreprehensibilis appellatur; qui virtutibus pollet, ornatus est. (S. HIER., epist. 83 *Ad Oceanum.*) Omnes virtutes in uno sermone comprehendit : et pene rem contra naturam exigit. Quis enim est ille qui absque peccato, id est, sine reprehensione vivat? (*Ibid.*)

Beatus Paulus oportere dixit, ut qui in sacerdotium electi essent, ii præclaro hominum judicio in omni virtutum genere admirabiles habeantur, *Ut perfectus sit*, inquit (*II Tim.* III, 17), *homo Dei, ad omne opus bonum instructus.* (S. CYRILL., *De adorat. in spir. et verit.*, lib. XII, qui est *De sacerdot.*, init.) Semper quæ minus integra sunt aspernatur Deus.... quin eos solum amplectitur, qui integri sunt, nullisque affecti corruptelis, sed perfecti in virtute et in sanctificatione firmi. (*Ibid.*)

Clericis suis Salvator in Evangelio, non ut cæteris voluntarium, sed imperativum officium perfectionis indicit... Laico dixit : *Si vis, vende quæ possides :* ministro autem (suo) : *Nolo possideas.* (SALVIAN., lib. II *Ad Eccles. cath.*)

SECTIO SECUNDA. — *Quia hanc postulat Ecclesia.*

Justitiam, constantiam, misericordiam, fortitudinem, cæterasque virtutes in se ostendant, exemplo præeant, admonitione confirment. (*Pontif. Rom.*, in *Ord. presbyt.*)

Virtutes sanctorum Patrum quas præcipuas et quasi hæreditarias nobis ad imitationem reliquerunt, non adumbrare solum, sed omnino exprimere certatim contendite. (*Concil. Mediol.* IV, part. III, tit. *Monitiones.*)

Clerici non solum ab omni vitiorum turpitudine abesse, sed etiam omni virtutum genere ornari debent : *Spectaculum facti*, ut ait Apostolus (*I Cor.* IV, 9 ; *II Cor.* VI, 4), *mundo, angelis, hominibus*, etc., *in omnibus exhibentes semetipsos sicut Dei ministros.* (*Concil. Burdig.*, ann. 1583, *De vit. et morib. cleric.*)

Ecclesiastici omnes, quemadmodum sublimiori eminent vitæ gradu, atque a fidelibus cæteris sunt sejuncti, sic lumine virtutum conspicui prælucere debent, et a communi instituto vulgaris vitæ semoti, præcipuum quoddam profiteri, præstantiusque genus vivendi, quo alios exemplo excitent ad sanctitatem. (*Synod. Pisan.*, ann. 1639, tit. *De cleric. vit.*, c. 22.)

SECTIO TERTIA. — *Hanc requirunt cleri sanctitas et ministeria.*

Existimabat (S. Basilius) privati quidem hominis virtutem in eo consistere, ut vitio careat, aut quoquo modo probitatem colat : antistitem autem ac præsertim hujusmodi imperium gerentem, improbitatis notam effugere non posse, nisi multum antecellat, ac melior in dies exsistat, paremque dignitati suæ ac throno virtutem afferat : vix enim esse ut per summum, medium assequatur, ac per exuberantem virtutis amplitudinem, vulgus ad mediocritatem pertrahat. (S. GREG. Naz., orat. 20.)

Neque ab eo qui hanc curam suscepit hoc solum requiritur ut malus non sit, verum etiam ut virtute præstet. (ID., orat. 1, *Apol.*)

Doctor omnibus virtutibus debet esse ornatus... (S. CHRYSOST., hom. 10, *Oper. imp. in Matth.*) Qui fuerit vitæ fulgore conspicuus, ut his qui foris sunt verendus sit necesse est, quippe veritas ipsis quoque ora obstruit inimicis. (ID., hom. 10 *in I Epist. ad Tim.*) Tantas decet illis virtutum adesse divitias, ut aliis quoque utilitatem ædificationis impertiant. (ID., hom. 13 *in Matth.*)

De medio populi segregantur, ut in divinis officiis inhærentes seipsos et populum tueantur : ad hanc autem tuitionem populi clericalis non sufficit prærogativa dignitatis, nisi dignitati adjungatur cumulus sanctitatis. (PHILIPP. abb., *De dignit. cleric.*, c. 2.)

Ascendat sanctæ civitatis speculator... quatenus in excelso positus... in sublime perfectionis maneat. (S. LAURENT. JUSTIN., *De inst. et regim. prælat.*, c. 11.)

Tales esse convenit Dei cultores, graves, prudentes, pios, irreprehensibiles, immaculatos, ut quisquis viderit eos, stupeat, et admiretur, et dicat : Hi homines sunt Dei, quorum talis est conversatio. (S. AUG., *De vita Christiana*, c. 9.)

Neque salutaria præcepta quempiam posse obtemperantibus præstituere constituunt, nisi qui prius universis virtutum disciplinis fuerit instructus. (CASSIAN., lib. II *Instit.*, c. 3.)

Requiritur omnis perfectio per quam aliquis reddatur idoneus ad exsecutionem ordinis. (S. THOMAS, in *Supplem.*, q. 35, art. 4, in c.) Illi qui divinis ministeriis applicantur, perfecti in virtute esse debent. (ID., in IV, dist. 24, q. 3, art. 1, *Utrum tonsurati debeant comæ tonsuram habere.*)

Ex quadam obligatione quæ tuo annexa est officio, exigitur a te spiritualium frugum mensura propensior; ut sis devotior in oratione, in lectione studiosior, in castitate cautior, partior in sobrietate, patientior in duris, in risu rarior, suavior in con-

versatione, gravior in vultu et gestu et habitu, moderatior in verbis, profusior in lacrymis, in charitate ferventior. (PETR. Bles., *De instit. episcop.*, c. 4.)

CAPUT II.

De fide.

ART. I. — *Quid sit fides, et de ejus excellentia.*

Fides virtutum omnium stabile fundamentum est. (S. AMBROS., *in psal.* XL.)

Origo justitiæ. (S. CHRYSOST., *Serm. de fide, spe et charitate.*) Sanctitatis caput. (*Ibid.*) Devotionis principium. (*Ibid.*) Religionis fundamentum. (*Ibid.*)

Caracter religionis nostræ. (S. BASIL., lib. II, *Adv. Eunom.*)

Capitalis honorificentia summi Dei. Ipsa nempe caput humanæ mentis, id est, intellectum, ad adorandam Dei majestatem primum incurvat atque inclinat. (S. BERN. Senens., *De fidei necessit.*, serm. 2, *In Dom. Quinquag.*, init.)

Humilitate honoratur Deus, fide colitur, devotione amplectitur. (S. LAURENT. JUSTIN., *De complanct. Christ. perf.*, circa medium.)

Velut quoddam æternitatis exemplar, præterita simul, et præsentia, ac futura sinu quodam vastissimo comprehendit, ut nihil ei prætereat, nihil pereat, præeat nihil. (S. BERN., serm. 6, *In vigil. Nativit.*)

Fons orationis. (S. AUG., *Verb. Dom.*, serm. 36, cap. 1.)

Animarum medicamentum maximum ac saluberrimum. (S. CHRYSOST., hom. 1, *in I Epist. ad Tim.*)

Lignum vitæ (S. BONAV., *Comp. theol.*, lib. V, c. 2.)

Cæcos illuminat. Justos augmentat. Martyres coronat. Clericos ordinat. Sacerdotes consecrat. Nullæ majores divitiæ, nulli thesauri, nulli honores, nulla mundi hujus major substantia. (S. AUG., serm. 1, *De verb. apost.*, c. 4.)

Quæ per se sunt vilia, fides efficit pretiosa. (S. LEO, serm. 2, *in Quadrag.*)

Per fidem Christo sponso anima desponsatur, ut quasi fides sit annulus desponsationis hujus. (S. BERN., Senens., *De fidei firmit.*, serm. 4, infer. 3, *Post Dom. Quinquag.*, art. 2, c. 3.)

Hac emuntur divina mysteria. (S. AMBR., *De Joseph.*, c. 8.) Non pecunia emitur Christus, sed gratia : pretium tuum fides tua. (*Ibid.*)

Res maximæ per fidem recte fiunt, non per ratiocinationem. (S. CHRYSOST., orat. 22, *in cap.* XI *ad Hebr.*)

Navis tua cor tuum. Jesus in navi, fides in corde. (S. AUG., *in psal.* XXXIV.)

Naufragium ratiocinatio gignit. Fides velut navis tutissima. Qui ex illa deciderunt necesse est naufragium facere. (S. CHRYSOST., hom. 5, *in I Epist. ad Tim.*, in hæc verba : *Circa fidem naufragaverunt.*)

ART. II. — *Quantam fidem exigat status cleri.*

Si quis in ægritudine constitutus fuerit baptizatus, presbyter ordinari non debet : non enim fides ejus voluntaria, sed ex necessitate est; nisi forte postea ipsius studium et fides probabiles fuerint, et hominum raritas cogat. (*Conc. Neocæsar.*, can. 12, ref. dist. 57, c. *Si quis.*)

Oportet sacerdotes, cum morum suavitate, fidei quoque integritate ornatos esse. (THEODOS., *Epist. ad Cyrill.*)

Tu autem, o homo Dei, sectare justitiam, fidem, etc. (*I Tim.* VI, 11.)

Exemplum esto fidelium in fide. (*I Tim.* IV, 12.)

Professio quæ in fide præcipue et charitate consistit. (S. LEO, epist. 28.)

Fidei exercet militiam. (S. AMBR., lib. I *Offic.*, c. 36.)

Nolo se loricam fidei exuat, qui idoneum Christi militem profitetur. (CŒLESTIN., *Epist. ad popul. et cler. Constantinop.*, part. I *conc. Ephes.*)

Nihil in sacerdotibus commune cum multitudine, etc. Sit nostra fides sublimior. (S. AMBROS., epist. 6 *Ad Irenæum.*)

Nec sapiens ut parvulus fluctuat, ut circumferatur omni vento doctrinæ, sed manet perfectus in Christo, fundatus in Christo, fundatus charitate, radicatus fide. (S. AMBR., lib. II, epist. 1, *Ad Simplicium.*)

Sacerdotes sinceræ fidei prædicatores. (*Epist. Basil. diaconi, et monachorum ad imp. contra Nestor.*, part. II, *concil. Ephes.*)

Rectæ fidei custodes. (S. CYRILL. Alex., *Apolog. ad Theod. imp.*, part. III *conc. Ephes.*)

Fidei magistri. (ID. *Comment. in Joan.*, lib. XII.)

Forma esse debemus cæteris, non solum in opere, sed etiam in fide. (S. AMBROS., lib. II *Offic.*, c. 19.)

Nemo magis ecclesiasticus, quam qui nunquam fuit hæreticus. (S. HIER., epist 62, *Ad Theophil.*)

Fides abundans exigitur a prælatis. (S. BERN., Senens., *De fidei unit.* serm. 3, in fer. 2, *Post Dom. in Quinquag.*, art. 3, c. 1.)

Petrus autem sibi esse argentum negat, sed esse se dicit Christi gratia divitem, esse fide ejus et virtute locupletem. (S. CYPRIAN., *De discipl. et habitu virg.*)

Dixerunt apostoli Domino: Adauge nobis fidem. (*Luc.* XVII, 5.)

Apud Deum plus habet loci qui plus attulerit non argenti, sed fidei. (S. AUG., *Hom. de centum ovib.*, c. 16.)

Fides mortua, ficta, probata. Mortuam quidem Apostolus definit eam esse, quæ sine operibus est, id est, quæ non operatur ex dilectione, quasi non habens anima ipsam dilectionem, qua vegetetur et moveatur ad opera. Fictam autem ego arbitror vocari fidem, quæ suscepta quidem ex charitate vita moveri inchoat ad bene operandum, sed non perseverans deficit, et moritur tanquam abortiva : eo utique sensu fictam dixerim nominatam, quo vasa figuli vocamus fictilia, non quia utilia non sunt, quandiu du-

rant; sed quia fragilia cum sint, diu minime durant, etc. Si perseverat, probata et perfecta censetur. (S. BERN., epist. 42, *Ad Henricum Senon. archiep.*, c. 4.)

Curet igitur servus bonus et fidelis fide servare non ficta charitatem... pluris æstimans animæ vitam quam corporis, minus horrens carnis mortem quam fidei. (*Ibid.*)

ART. III. — *Cur magna et generosa fides in clero requiratur* (129) ?

SECTO PRIMA. — *Ut populos in fide instruat et confirmet.*

Ego rogavi pro te, Petre, ut non deficiat fides tua: et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos. (*Luc.* XXII, 32.)

Oportet ut in fide confirmemus, qui jam in Christum crediderant, quos sanguine suo acquisivit, sincerosque adoratores effecit. (S. CYRILL. Alex., *Apolog. ad Theod. imp.*, in *Act. concil. Ephes.*, part. III.)

Præcipuum eorum studium qui sacerdotio funguntur... primariusque eorumdem scopus hic esse debet, ut in fide recta excellant, eamque populum sibi creditum fideliter doceant. (JOAN. Antioch. *Epist ad Xistum Rom. episc., Cyrill. et Maximian.*, III part. *conc. Ephes.*)

Sciatis quod non minimum periculum incumbit, si non hortati fueritis, fratres stare in fide immobiles. (*Cler. Rom. Epist. ad cler. Carthagin.*, inter Opera S. Cyp.)

Quantum perniciosa res est ad sequentium lapsum ruina præpositi: contra utile est et salutare, cum se per firmamentum fidei fratribus præbet imitandum. (S. CYPR. epist 2, *Ad presbyt. et diac. Rom. constit.*)

(Sacerdotes) sensum nequaquam abjectum, humive repentem aut ignavia victum, aut metu fractum obtinere debent; sed sublime velut incedentem, et quasi in monte collocatum, quo nimirum eximiam illam verorum dogmatum venustatem rimari et introspicere, verbaque intrepide facere valeant. (S. CYRILL., *Orat. ad Regin. de recta fide*, init.)

Cum fides tam insigniter læderetur... qui tandem tacere hic licuit? Annon ante tribunal Christi sistemur? An intempestivi silentii rationem reddituri non sumus? Præsertim nos qui ea de re hunc in locum ab eo evecti sumus, ut quæ oportet prædicemus. (ID., epist. 1, *Ad Nestor.*)

Ad nos attinet, conscientiæ convenit dare operam, ne quis culpa nostra de Ecclesia pereat. (S. CYPRIAN., epist. 55, *Ad Cornel., contra hæreticos.*)

Cura, negotium apostolicis viris semper fuit, constanti et publica perfectæ fidei prædicatione conatus omnes oblatrantis hæresis comprimere, et exposita Evangeliorum veritate, perversitatem doctrinæ errantis exstinguere, ne audientium mentes quadam labe contaminans, contagium vitii adhærentis infligeret. (S. HILAR., *Fragment. de conc. Ariminens.*)

SECTIO SECUNDA. — *Ut hæreticis se fortius opponat.*

Fides. lorica et scutum. (S. AUG., *in psal.* XXXIV.)

In omnibus sumentes scutum fidei, in quo possitis omnia tela nequissimi ignea exstinguere. (*Ephes.* VI, 16.)

Hoc tenete scutum, hoc inimicis semper opponite, nusquam amoveatur, nusquam a latere vestro discedat : fide state, fide certate. (S. LAURENT. JUSTINIAN., *De interiori inflictu*, c. 8.)

Nihil diabolica commenta sic reprimit, evadit pericula, spernere facit sæculum, etc. (*Ibid.*)

Resistite fortes in fide. (*I Petr.* V, 9.)

Manere apud nos debet fidei robur immobile, et stabilis atque inconcussa virtus contra omnes incursus atque impetus oblatrantium fluctuum, velut petræ objacentis fortitudine, et mole debet obsistere. (S. CYPR., lib. I, epist 3 *ad Cornel.*)

Armant nos hæretici, dum nos putant sua comminatione terreri... Nullus Dei sacerdos sic infirmus est, sic jacens et abjectus, sic imbecillitate humanæ mediocritatis invalidus, qui non contra hostes et impugnatores Dei divinitus erigatur. (ID., Epist. 55, *Ad Cornel. contr. hæretic.*)

Melius est mihi in hoc sæculo mori, quam alicujus privati potentia dominante, castam veritatis virginitatem corrumpere. (S. HILAR., lib. I, *Ad Constant. Aug.*)

Beati Patres a Deo animi viribus acceptis, hæresium perversitati suo cujusque tempore exsistenti, sacerdotium objecerunt. (S. CYRILL., *Apolog. ad Theodos. imp.*, part. III, *concil. Ephes.*)

Neque mirum providentissimum Christi sacerdotem fidei amore, ac studio incensum, tanta virtute decertare, etc. (S. CŒLESTIN., epist. 1, *ad Cyrill.*)

SECTIO TERTIA. — *Ut Ecclesiæ pacem et unitatem conservet.*

O Timothee, depositum custodi, devitans profanas vocum novitates, etc. (*I Tim.* VI, 20.)

Dicit ei quod mala vitet, præcipue illa quæ nata sunt coinquinare fidem. Cujus ratio est, quia sicut princeps sæcularis ponitur ad custodiendam unitatem regni; ita spiritalis ad servandam unitatem spiritualem. Pax autem regni consistit in justitia, et illa ordinatur ad justitiam. Sed unitas Ecclesiæ est in fide; et ideo principaliter monet ad custodiam fidei: *Ego rogavi pro te, Petre, ut non deficiat fides tua, et tu conversus confirma fratres tuos.* (S. THOM., *in I Epist. ad Tim.*, VI, 20.)

Nulla societas fidei et perfidiæ potest esse. Qui cum Christo non est, qui adversarius Christi est, qui unitati et paci ejus inimicus est, nobiscum non potest cohærere. (S. CYPR., epist. 55 *ad Cornel., contra hæretic.*)

SECTIO QUARTA. — *Ut ipse invictus et immobilis in fide, inter hæreticorum minas et tormenta de omnibus triumphet* (130).

Per fidem vicerunt regna,... obturaverunt ora leonum, exstinxerunt impetum ignis,... fortes facti sunt

(129) *Vid.* infra, tit. *Fortitudo.*

(130) *Vid.* infra, tit. *Patientia et fortitudo.*

in bello, castra verterunt exterorum. (*Hebr.* xi; *vid.* totum caput.)

Isti sunt (sacerdotes sancti) qui fidem catholicam, si ita necessitas poscat, membrorum suorum laceratione defendunt, pro qua totis viribus retinenda, amissis facultatibus suis, etiam mori parati sunt. (S. Prosp., lib. i, *De vit. contemplat.*, c. 25.)

Convicia eorum non timemus : fustes, et lapides, et gladios non perhorrescimus... Necare non possunt, nisi eis Dominus necare permiserit. (S. Cypr., epist. 55 *ad. Cornel., contr. hæretic.*)

Fides famem non timet... Didicit non respicere vitam, quanto magis victum. (Tertul., *De idol.*, c. 12.)

Milites (Christi armati ad prælium fide pariter et vigore) vinci non possunt, mori possunt : et hoc ipso invicti sunt, quia mori non timent. (S. Cypr., epist. 57 *ad Cornel.* in exsilio, *De ejus confessione.*)

Si ita est ut nequissimorum timeatur audacia... actum est de episcopatus vigore, et de Ecclesiæ gubernandæ sublimi ac divina potestate, nec Christiani ultra, aut durare, aut esse jam possumus, si ad hoc ventum est, ut perditorum minas atque insidias pertimescamus. (S. Cypr., epist. 55 *ad Cornel., contra hæretic.*)

Quanto major gloria, offerre Deo acceptissimum munus, incorruptam fidem... Adversus omnes diaboli terrores et minas mundi, animus immobilis perstat, quem futurorum fides certa et solida corroborat. (S. Cypr., *De exhort. martyrum*, cap. ult.)

ART. IV. — *Praxes.*

Nobis curiositate opus non est post Christum Jesum, nec inquisitione post Evangelium : cum credimus, nihil desideramus ultra credere.— Cedat curiositas fidei, cedat gloria (humanæ sapientiæ ac rationis) saluti. (Tertull., *De præscript.*)

Nolo in suspicione hæreseos quemquam esse patientem, ne apud eos qui ignorant innocentiam ejus, dissimulatio conscientia judicetur, si taceat. — Fides pura moram non patitur : ut apparuerit scorpius, illico conterendus est. — Non pudet Christianos et sacerdotes Dei, quasi de rebus ludicris agatur, verbis dubiis hærere, et ambiguas librare sententias, quibus loquens magis quam audiens decipitur. (S. Hieron., *Epist. ad Pammach., Adv. error. Joan. Hierosolym.*, init.)

Fides pura et aperta confessio non quærit strophas et argumenta verborum. Quod simpliciter creditur, simpliciter confitendum est. (S. Hier., epist. 62 *Ad Theophil.*)

Fides nostræ collationis eloquiis prædicetur, prædicata veraciter teneatur, retenta in penetralibus nostri pectoris illibata servetur. (*Concil. Arelat.* vi, ann. 813, *Præfat*, in fin.)

Confirma in fide, quos videris insidiis appetitos, cura quos inspexeris vulneratos, remov- sentiant medicinam. (Co- Constantinop., in *Act.* (

Si Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus. (*Matth.* xviii, 17.)

Ego si patrem, si matrem, si germanum adversum Christum audivissem ista dicentes, quasi rabidi canis blasphemantia ora lacerassem, et fuisset in primis manus mea super eos. (S. Hier., *Ad Pammach., Adv. error. Joan. Hierosolym.*)

Usque ad mortem certa pro justitia. (*Eccle.* iv, 33.)

Tu quoque esto fortis in fide, et decorus in gloria, et probas te imitatorem Dei. (S. Bern., lib. iii *De consid.*, c. 4.)

Illa est fidei generositas vera, ut Deo fideliter serviat ; in solo ipso fiduciam gerat ; a fidelitate et fiducia fidelem se vocari cognoscat ; conscientia cum bona, non loquacitate, nosse præsumat. (S. Zeno Veron., *Serm. de fide.*)

CAPUT III.

De spe seu fiducia in Deo.

ART. I. — *Quid sit spes.*

Spes est anchora animæ tuta ac firma. (*Hebr.* vi, 19 ; SS. Patres passim.)

Est sanctorum destinata sublimitas. (S. Chrysost., *Serm. de fide, spe et charitate.*)

Est fortitudo charitatis. Laborum requies. Charitatis janua. Indubitatus ante thesaurum thesaurus. (S. J. Climac., grad. 30.)

Fidei gloria. (Zeno Veron., *Serm. de fide, spe et charit.*)

Fidei radix. (S. Ambros., *in psal.* cxviii, octon. 15.)

Fidei sanguis. (Clem. Alex., *Pædag.* lib. i, c. 6.)

Potentissima consolatio animæ. Summa virtus. (S. Ephrem., *De panoplia seu armatura spirit.*)

Firma turris. (S. Isid. Pelus., lib. ii, epist. 17.)

Turris fortitudinis sanctorum, quæ non confundit. (S. Aug., serm. 10, *Ad frat. erem.*)

Columna spiritualis ædificii. Summum gradum obtinet inter cæteras virtutes. Vigilia quædam solemnitatis æternæ. (S. Laurent. Justinian., tract. *De spe*, c. 2 et 5.)

ART. II. — *Quantam spem exigat status cleri.*

Spes mea ab uberibus matris meæ. In te projectus sum ex utero. (*Psal.* xxi. Quando scilicet genuit clericum mater Ecclesia.)

Hi in curribus et hi in equis : nos autem in nomine Domini Dei nostri invocabimus. (*Psal.* xix, 8.)

Etiam si occiderit me, in ipso sperabo. (*Job* xiii, 15.)

In silentio et spe erit fortitudo vestra. (*Isa.* xxx, 15.)

Pars mea Dominus, dixit anima mea. Propterea exspectabo eum. Bonus est Dominus sperantibus in eum. (*Thren.* iii, 24, 25.)

Ipsi in nobismetipsis responsum mortis habuimus, ut non simus fidentes in nobismetipsis, sed in Deo qui suscitat mortuos. (*II Cor.* i, 9.)

...mmo qui præter Dominum timeant ni-

hil, nihil sperent nisi a Deo. (S. BERN., lib. IV *De consid.*, c. 4.)

ART. III. — *Cur magnam spem et fiduciam in Deum clerus exigat?*

SECTIO PRIMA. — *Ut Deo fideliter serviant clerici.*

Fide, spe, charitate, colendus Deus. (S. AUG., *Enchirid.*, c. 3.)

Benedictus vir qui confidit in Domino, et erit Dominus fiducia ejus; et erit quasi lignum quod transplantatur super aquas, quod ad humorem mittit radices suas, et non timebit cum venerit æstus. (Jer. XVII, 7 seq.)

Spe subnixus, acediæ jugulator est: ex hujus gladio de illa triumphans. (S. J. CLIMAC., grad. 30.)

Spes vitiorum omnium excludit incursum: non enim delinquent omnes qui sperant in eum. (Abbas CHŒREMON, apud Cassian., collat. 11, c. 6.)

Qui stat, si non vult cadere, non fidat sibi, sed innitatur Verbo... Diabolus in veritate non stetit, qui non innixus est Verbo, qui in sua virtute confisus est. (S. BERN., serm. 58, *in Cantic.*)

SECTIO SECUNDA. — *Ut Dei auxilium efficacius impetrent.*

Crede te Deo, committe te ei, jacta in eum cogitatum tuum, et ipse te enutriet. (S. BERN., serm. 5, *in vigil. Nativit. Dom.*)

Qui omnem sollicitudinem suam in Deum jactat, et omne cogitatum, habet ipsum Dominum in provisorem. (S. BONAV., *De profectu religios.*, lib. II, c. 45.)

Quemcunque locum calcaverit pes vester, vester erit. Pes vester utique spes vestra est: et quantumcunque illa processerit, obtinebit; si tamen in Deum tota figatur, ut firma sit et non titubet. (S. BERN., serm. 15, *in psal.* XC, 1: *Qui habitat.*)

Sola spes apud te miserationis obtinet locum: nec oleum misericordiæ nisi in vase fiduciæ ponis. (ID., serm. 3, *in Fest. Annuntiat.*)

Magna audent quia magni sunt: et qui audent, obtinent: magna, siquidem fides magna meretur, et quatenus in bonis Domini fiduciæ pedem porrexeris, eatenus possidebis: istiusmodi spiritibus magnus occurrit sponsus, et magnificabit facere cum eis. (ID., serm. 32, *in Cantic.*)

SECTIO TERTIA.— *Ut in adversis non deficiant.*

Qui confidit in Domino sicut mons Sion, non commovebitur in æternum qui habitat in Jerusalem. (Psal. CXXIV, 1.)

In Domino sperans, non infirmabor. (Psal. XXV, 1.)

Scitote quia nullus speravit in Domino, et confusus est. (Eccli. II, 11.)

Qui sperant in Domino, mutabunt fortitudinem, etc., *ambulabunt et non deficient. (Isa.* XL, 31.)

Qui enim in Domino confidunt, mutabunt fortitudinem propriam in divinam. (S. LAURENT. JUSTIN., tract. *De spe*, c. 2.)

Cum ceciderit, non collidetur, quia Dominus supponit manum suam. (Psal. XXXVI, 24.)

Benedictus vir qui confidit in Domino; et erit Dominus fiducia ejus. (Jer. XVII, 7.)

Cujus fortitudo est Dominus, tam non cadit quam non cadit Dominus. (S. AUG., *in psalm.* CXVII.)

Spes est sicut columna domum firmans, sicut galea caput armans; et sicut anchora navem servans. (S. BONAVENT., *Diæt. salut.*, tit. 5, c. 4.)

Spes liberat, confortat, mentem elevat, salvat. (S. BONAVENT., *Comp. theol.*, lib. V, c. 22.)

Si spem auferas, non potest perpetua esse sapientia, etc. Ideo spes est sola quæ nostrum non confundit affectum. Ubi est spes, apostolicum illud (*II Cor.* VII, 5): *Foris pugnæ, intus timores*, nocere non possunt. (S. AMBR., *in psal.* CXVIII, octon. 15.)

Spes cœlestium mentem solidat, ne concutiatur fluctibus tumultuum terrenorum. (S. GREG., *in Ezech.*, lib. II, hom. 17.)

SECTIO QUARTA.— *Ut labores etiam dulcescant.*

Lætentur omnes qui sperant in te. (Psal. V, 12.)

Qui sperant in Domino, assument pennas sicut aquilæ; current, et non laborabunt. (Isa. XL, 31.)

Spe gaudentes. (Rom. XII, 12.)

In agone positis dolorem mitigat spes coronæ. (S. LAURENT. JUSTIN., tract. *De spe*, c. 2.)

In pace in idipsum, dormiam et requiescam. Quoniam tu, Domine, singulariter in spe constituisti me etc. Est locus inter timorem et securitatem, tanquam inter lævam et dexteram, media videlicet spes, in qua mens et conscientia, molli nimirum supposito charitatis strato suavissime requiescit... Propterea dictum puto (*Psal.* LXVII, 14): *Si dormiatis inter medios cleros, pennæ columbæ deargentatæ.* (S. BERN., *in psal.* IV, 9, 10; serm. 51, *in Cantic.*)

Quod valde esse importabile ex dolore ostenditur, consideratione provida ex remuneratione levigatur. — Hinc Paulus grave quod sustinet, æstimat, sed leve hoc per præmii considerationem pensat... remunerationis linteo sudores tanti laboris tergit. (S. GREG., lib. VIII *Mor.*, c. 5.)

Modo nos ipsi labores nostri jucundant, et lætos nos faciunt de spe. (S. AUG., *in psal.* CXXVII, super hæc verba: *Labores manuum tuarum quia manducabis.*)

Spes in æternitatem animum erigit: et idcirco nulla mala exterius quæ tolerat, sentit. (S. GREG., lib. VI *Mor.*, c. 13.)

Spes est arca æterni præmii, et ponderatio futuræ suavitatis; cui datur intrare in hortum spiritualis voluptatis, et inde afferre odores ad condiendas amaritudines præsentis adversitatis. Ipsa est in labore requies, in æstu temperies, in fletu solatium. (S. LAURENT. JUSTINIAN., tract. *De spe*, c. 2.)

O spes, tu omnia portare facis dulciter et suaviter. (S. AUG., serm. 10, *Ad fratr. eremi.*)

SECTIO QUINTA. — *Ut Deo protegente, nihil metuant.*

Beatus es, tu Israel; quis similis tui, popule, qui salvaris in Domino? Scutum auxilii tui et gladius gloriæ tuæ. (Deut. XXXIII, 29.)

Circumduxit eum, et docuit, et custodivit quasi pupillam oculi sui. (*Deut.* XXXII, 10.)

Ecce in manibus meis descripsi te : muri tui coram oculis meis semper. (*Isa.* XLIX, 16.)

Ego ero ei, ait Dominus, murus ignis in circuitu, et in gloria ero in medio ejus. (*Zachar.* II, 5.)

Qui tetigerit vos, tangit pupillam oculi mei. (*Zach.* II. 8.)

Non rapiet eas quisquam de manu mea. (*Joan.* X, 18.)

Quis ei de sæculo metus est, cui in sæculo Deus tutor est? (S. CYPR., *De orat. Dominic.*)

Omnia possum in eo qui me confortat. (*Philipp.* IV, 13.)

Quantæ fiduciæ vox : *Omnia possum in eo qui me confortat!* Nihil omnipotentiam Dei clariorem reddit, quam quod omnipotentes facit omnes qui in se sperant. (S. BERN., serm. 85, *in Cant.*)

ART. IV. — *Praxes.*

Nam sibi ipse fidere, non fidei, sed perfidiæ est : nec confidentiæ, sed diffidentiæ magis, semetipso habere fiduciam. (S. BERN. serm. 5, *in vigilia Nativit. Dom.*)

Multos impedit a firmitate, præsumptio firmitatis. Nemo erit adeo firmus, nisi qui se a seipso sentit infirmum. (S. AUG., serm. 13, *De verb. Dom.*)

Qui confidit in divitiis suis, corruet. (*Prov.* XI, 28.)

Maledictus homo qui confidit in homine, et ponit carnem brachium suum. (*Jer.* XVII, 5.)

Tunc incipit adesse virtus divina, quando deficere incipit præsumptio humana. (RUFIN., *in psal.* VII.)

Vacant aliena præsidia, si nostri Regis non subvenerint adjutoria. (S. PETR. Chrysolog., serm. 46.)

In omni angustia totam spem tuam jacta in Domino, quoniam nomen Domini plurima fortitudo. (PETR. Bles., *De institut. episc.*)

Nec in sapientia nostra, nec in ullis virtutibus nostris confidendum, sed in solo Domino. (S. HIERON., lib. III *Adv. Pelagian.*)

Ille vincit qui gratiam Dei sperat, non qui de sua virtute præsumit. (S. AMBROS., *Orat. de obitu Theodos.*)

Sicut nulli alii nos, præterquam soli Deo, cultum tribuere par est, sic etiam neque in ulla alia re spem nostram constituere debemus, quam in Deo omnium rerum Domino. (S. BASIL. orat. 20, *De principatu.*)

Spes tua Deus sit : fortitudo tua Deus sit : firmitas tua Deus sit : laus tua ipse sit. (S. AUG., *in psal.* XXXII, conc. 2.)

Sic de spe fiduciam habeant, ne tamen incauta securitate torpescant. (S. GREG. *Pastor.*, part. III, c. 30.)

Nec sperandum sine Dei timore, nec timendum sine Dei spe. (S. BERN. Sen., *Serm. de vera contritione*, in fer. 2 *post Dom. in Quadrag.*, art. 1, c. 2.)

Eia, fratres, hanc (spem) amate, hanc tenete, non tamen sine timore : quia qui sperat et non timet, negligens est; qui autem timet et non sperat, depressus est, et descendet in profundum, quasi lapis. (S. AUG., serm. 10, *Ad fratr. erem.*)

CAPUT IV.

De charitate.

ART. I. — *De charitate in genere.*

SECTIO PRIMA. — *Quid sit charitas.*

Fidei liber. (CLEM. Alex., *Pædag.*, lib. I, c. 11.)

Summum fidei sacramentum. Christiani nominis thesaurus. (TERTULL., *De patient.*, c. 12.)

Nostrum munus per totam vitam. (S. CLEM. Alex., *Admon. ad gentes.*)

Vera mentis humanæ requies, perfectumque Sabbatum. (PETR. Bles. *De charit. Dei et prox.*, c. 12.)

Martyria præcedit. (S. CYPR., *De patient.*)

Vita virtutum. (S. PROSP., lib. III, *De vit. contempl.*, c. 13.)

Omnium virtutum columna. (S. EPHRÆM., *Doctrin. de humilit. comparand.*, c. 90.)

Arx omnium virtutum. (S. AUG., serm. 53, *De temp.*)

Virtutum omnium recapitulatio et complementum. (S. CYRILL. Alex., *in Joan.* XIII, 35.)

Caput et sal omnium virtutum. (S. EPHR., *De charitate sive dilectione.*)

Mater omnium custosque virtutum. (S. GREG., *Pastor.*, part. III, c. 10.)

Mater et custos omnium bonorum. (S. GREG. MAGN., lib. V, epist. 60.)

Virtutibus omnibus velut corona quædam imposita. (S. CYRILL. Alex., *in Joan.* XIII, 35.)

Virtutum imperatrix. (S. BERN. Senen., *De excell. divini amor.*, ser. 3, in fer. 2 *post Dom. in Quinquag.*)

Proprium donum Catholicæ unitatis et pacis. (S. AUG., *De baptism. contra Donatist.*, lib. III, c. 16.)

Doctrinæ nostræ caput. (S. GREG. Naz., epist. 20.)

Excellentior via. (*I Cor.* XII, 31.)

Non pedum via, sed morum. (S. PROSP., lib. III, *De vit. contempl.*, cap. 14.) Sine charitate, quæ dicta est via, non ambulare possunt homines, sed errare. (*Ibid.*, cap. 13.)

Via et vita virtutum. Via eminentior, et illic iter quo ostenditur salutare Dei. (PETR. Bles., *De charitate Dei et proximi*, c. 1.)

Mystica et ineffabilis seu arcana cœlestis Regis communio. (S. MACAR., hom. 4.)

Animam Verbo maritat. Vere spiritualis sanctique connubii contractus est : parum dixi contractus, complexus est. (S. BERN., serm. 83 *in Cant.*)

Imago Christi Salvatoris in nobis, charitatis gloriatio est. (S. CYRILL. Alex., *in Joan.* V, 35.)

Fides tanquam splendor ignis : spes tanquam flamma ignis : charitas est ipsemet ignis. (S. BERN. Sen. *De excellent. divini amor.*, serm. 3, in fer. 2 *post Dom. Quinquag.*)

Hoc solum Deus sacrificium accepit, quod quidem ante ejus oculos in altari boni operis flamma charitatis incendit. (S. Greg., *Pastor.*, part. III, c. 10.)

Lex vitæ. Disciplina morum. Sacræ Scripturæ compendium. Legis plenitudo. Virtutum virtus. (Petr. Bles., *De charitate Dei et proximi*, c. 1.)

Seminarium omnium virtutum. (*Concil. Mediol.* IV, part. III, tit. *Monit.*)

Deus solus major est illa (S. Bern., serm 18 *in Cant.*)

Sectio secunda. — *Quod maximam charitatem exigat status cleri.*

Charitatem in primis omni studio amplectimini. (*Conc. Mediol.*, tit. *Monit.*)

Accipe vestem sacerdotalem, per quam charitas intelligitur. (*Pontifical. Rom.*, in *Ordinat. presbyt.*)

Elevandus in cœlum (Christus), amoris sui velut vicarium Petrum relinquebat. (S. Ambros., lib. x *Comment. in cap. ult. Luc.*)

Si semper a nobis amatur Deus; semper laudatur. (S. Aug., *in psal.* CIII, in fin.)

Amare filiorum, timere servorum est. (S. Hier., *Ad Nepotian.*)

Divitiæ nostræ credendæ sunt. Charitas, quæ nos facit Deo et hominibus charos, virtutum potentes, sæculi contemptores, ac bonorum omnium sectatores. (S. Prosp., *De vit. act. et contempl. sacerdot.*, lib. II, c. 13.)

Tenebit quoque (sacerdos) supereminentem donis omnibus charitatem, sine qua omnis virtus nihil est. Custos enim sanctitatis charitas; locus autem hujus custodis humilitas. (S. Isidor., lib. II *De offic.*, c. 5.)

Amor impenetrabilis est lorica: respuit jacula, gladios excutit, periculis insultat, mortem ridet: si amor est, vincit omnia. (S. Petr. Chrysolog., serm. 40.)

Hic est ignis qui in altari cordis nutriendus est a sacerdote jugiter. Hic est ignis de quo propheta dicit: *Ignis ejus in Sion, et caminus in Jerusalem.* (*Isa.* XXXI, 9.) (Petr. Bles., serm. 56, *Ad sacerdot.*)

Hic est thronus eburneus (sacerdotium scilicet) cujus reclinatorium aureum est; ad quem ascenditur sex gradibus purpureis, media charitate constratis, propter filias Jerusalem; ubi sacerdos Dei summi ascendit ad dignitatem familiaritatis. (Id., serm. 17, *Ad sacerdot.*, *in psal.* XLVIII, 13.)

Legalibus institutis et evangelicis saluberrimis monemur præceptis, ut Dominum Deum nostrum totis præcordiis diligamus, et proximos tanquam nos ipsos. Si igitur ab omnibus fidelibus his salutiferis præceptis totis nisibus est favendum, quanto magis ab his qui divinis cultibus mancipati sunt, et aliis exemplo virtutum condimentum esse debent. (Yvo Carnot., *Decret.*, part. VI, c. 3.)

Inter universa servitutis obsequia, quæ Deo potest impendere humana devotio, nihil est quod Deo acceptius esse possit. (Petr. Bles., in *Levit.* VI, 12, serm. 56, *Ad sacerdotes.*)

His omnibus (vestibus) minister Domini indutus, his omnibus adornatus, nondum est aptus officio sacerdotali, nec illud implere præsumit, nisi infula addatur et superponatur. Istud vestimentum excellentius est cæteris, eminetque universis. Quam igitur virtutem per hoc significari dicemus, nisi charitatem de qua dicit Apostolus: *Adhuc vobis excellentiorem viam demonstro?* (*I Cor.* XII, 31.) (Hugo a S. Victor., serm. 14, *De sacris vestib.*, in synod.)

Qui ergo cum aliis virtutibus charitatem habet, sacerdos est: et qui etiam alias sine ista habet, sacerdos non est. Habeamus itaque, si veri sacerdotes volumus esse, quod esse debemus. (Hug. a S. Victor., serm. 14, *De sacris vestib.*, in synod.)

ART. II. — *De charitate erga Christum.*

Quis nos separabit a charitate Christi? (*Rom.* VIII, 35) etc. (131)

Simon Joannis, diligis me plus his?... Dicit ei iterum: Simon Joannis, diligis me?... Dicit ei tertio: Simon Joannis, amas me? (*Joan.* XXI, 15-17.)

Non otiose toties repetitum est: *Petre, amas me*, in commissione ovium. Et ego quidem id significatum perinde puto, ac si illi dixisset Jesus: Nisi testimonium tibi perhibente conscientia quod me ames, et valde perfecteque ames, hoc est plusquam tua, plusquam tuos, plusquam te, ut hujus repetitionis meæ numerus impleatur, nequaquam suscipias curam hanc, nec te intromittas de ovibus meis, pro quibus sanguis utique meus effusus est. Terribilis sermo, et qui possit etiam impavida quorumvis tyrannorum corda concutere. (S. Bern., serm. 76 *in Cantic.*)

Petre, inquit, *amas me? Domine, tu scis quia amo te. Pasce oves meas.* (*Joan.* XXI, 17.) Quando enim sic amatas oves committeret non amanti? (S. Bern., *De convers. ad cleric.*, c. 19.)

Pascere enim gregem Dominicum, amoris officium. (S. Aug., tract. 123, *in Joan.*)

Timor et amor Christi, sapientia est Christiani. (Salvian., lib. IV *Ad Eccles. catholic.*)

Anima justi sedes et templum Dei est, Dominus in templo suo, etc. Veniat ad templum suum dominator quem quæritis, etc. Inducunt eum in templum suum parentes ejus, pater videlicet, et mater et fratres ejus. Qui sunt illi? Respondeat ipse: Qui fecerit voluntatem Patris qui in cœlis est, ipsi meus pater, et mater, et frater, et soror est. Pater, generando per verbum prædicationis, ut dicit Apostolus (*I Cor.* IV, 15): *Ego per Evangelium in Christo vos genui*: mater, pariendo per exemplum sanctæ conversationis: frater et soror, caste diligendo in amore fraternitatis. Hi parentes estis vos, aut esse

(131) Vide plura infra, cap. *De imitat. Christi*; et part. IV *De devotione erga Christum.*

debetis. (S. Bern., *Serm. ad pastor., in synod.*)

Si quis non amat Dominum nostrum Jesum Christum, sit anathema. (*I Cor.* xvi, 22.)

Constanter eum amemus, ut ab eo etiam amemur : nam si cum ab iis amamur qui plurimum possunt, timori omnibus sumus, multo utique magis, si in eo amemur. (S. Chrysost., hom. 30, *in II Epist. ad Cor.*, xiii.)

ART. III. — *De charitate erga sponsam Christi, scilicet Ecclesiam.*

Sectio prima. — *Quod cleri diligere debent Ecclesiam.*

Domine, dilexi decorem domus tuæ. Domus Dei Ecclesia. (S. Aug., *in psal.* xxv, enarr. 2.)

Sacerdotes turbarum moderatores sunt, studiosi pacis, nisi cum et ipsi moventur injuria Dei, aut Ecclesiæ contumelia. (S. Ambros., lib. v, epist. 29.)

Quantum quisque amat Ecclesiam Christi, tantum habet Spiritum sanctum. (S. Aug., tract. 32, *in Joan.*)

Amor matris hujus circa vos non torpescat, quæ nos parturit, etc. Hanc toto corde amate. (Id., *De cultura agri Domini*, c. 7.)

Sponsa Christi pie nutrit filios quos Deo Patri dignos assignare contendit. Filii boni, amate tantam matrem : filii boni, nolite deserere quotidie vos requirentem, rependite vicem, amate amantem. (Id., *De Symbol.*, lib. ii, c. 3.)

Sectio secunda. — *Cur maxime diligere debeant Ecclesiam.*

§ I. — *Ob illud quod Ecclesia est Deo*

Tabernaculum Dei in terra Ecclesia est. (S. Aug., *in Psal.* xli.)

Templum et sacrarium Trinitatis. (S. Ambros., lib. iii, *Hexaem.* c. 1.)

Thronus Dei. — Sacrarium Spiritus sancti. — Omnium cœlestium carismatum receptaculum. (S. Petr. Dam., opusc. 6, *Ad Henric. archiep. Ravennat.*)

Castra Dei. (Id., *Opusc. de comm. vit. canon.*, c. 3.)

Templum Dei. (S. Aug., *Enchirid.*, c. 56.)

Domus Dei vivi, columna et firmamentum veritatis. (*I Tim.* iii, 14.)

Viva structura templi Dei. (S. Aug., epist. 57, q. 2.)

Dei vivi columna. (Id., epist. 80.)

Grex Dei. — Ovile Dei. — Pecus Dei. (Id., *Exposit. inchoat. in Epist. ad Rom.*)

Unica illa ovis (S. Aug., *Contr. duas epist. Pelag.*, lib. iv, c. 6.)

Corona Dei. (S. Hier., *in psal.* xx.)

Aula cœlestis imperii. — Sceptrum regni. (S. Petr. Dam., opusc. 22, *Contr. cleric. aulicos*, in Præfat.)

Ager Dei. (S. Aug., *in psal.* cviii, exposit. 2.)

Terra Domini Ecclesia ejus est, ipsam rigat, ipsam colit, ille agricola, ille pater. (Id., *in psa.* xxxvi, conc. 1.)

Ancilla Domini. Amemus Dominum Deum nostrum, amemus Ecclesiam ejus. Illum sicut Dominum, hanc sicut ancillam ejus, quia filii ancillæ ipsius sumus. (S. Aug., *in psal.* lxxxviii, conc. 2.)

Ecclesia ancilla magnam dignitatem invenit apud Deum. Uxor facta est : sed donec veniat ad amplexus illos spiritales, ubi secure perfruatur eo quem dilexit. Sponsa est, et accepit arrham magnam sanguinem Sponsi cui secura suspirat. (Id., *in psal.* cxxii.)

Cui non placet Deus, nec sponsa ejus *Ecclesia.* (S. Bern., serm. 24, *in Cant.*)

§ II.— *Ob illud quod Ecclesia est Christo.*

Ecclesia domus Filii Dei. (Origen., hom. 3, *in Cant.;* S. Aug., lib. l, hom. 33.)

Ecclesia Christi grex Christi. (S. Aug., *in Epist., ad Rom.*, lib. inchoat.)

Vitis Christi. (Id., *De catechizand. rudib.*, c. 24.)

Regnum Christi. (Id., *De civitate Dei*, c. 9, lib. xx.)

Filia Christi principis. (S. Bern., *De modo bene vivendi*, c. 16.)

Cor Christi. Gloria Christi. (S. Hier., *in psal.* xxi et xxviii.)

Plenitudo Christi. (S. Chrysost., hom. 3 *in Epist. ad Ephes.*, c. i.)

Uxor Domini. (S. Aug., serm. 107, *De tempore.*)

Sponsa Christi. (Id., *in psal.* xliv.)

Conjux de latere ejus formata. (Id., lib. ii *De Genes., contr. Manich.*, c. 24.)

Gratia ejus dealbata, pretioso sanguine dotata. (Id., *De Symbolo.*, lib. iv, c. 13.)

Christus Ecclesiæ tam devotus, tam ambitiosus amator. (S. Bern., serm. 64 *in Cantic.*)

Christus firmamentum Ecclesiæ. (S. Aug., *in psal.* ciii, conc. 2.)

Unus homo Christus et Ecclesia. (Id., *in psal.* xliv.)

Christi Corpus. (Id., serm. 107, *De tempore.*)

Charius corpus Christi. (S. Bern., serm. 12 *in Cant.*)

Totus Christus, caput et corpus est. Caput unigenitus Dei Filius, et corpus ejus Ecclesia. Sponsus et sponsa. (S. Aug., *De unitate Ecclesiæ*, c. 4.)

Mater et Virgo, corpore casta, prole fecunda, sponsa Christi declarata. (Id., *De Symbolo*, lib. iv, c. 13.)

Petre, inquit Christus, *amas me? Pasce oves meas.* Hoc tum agebat, ut et Petrum et nos edoceret quanta benevolentia ac charitate erga suam ipse Ecclesiam afficeretur : ut hac ratione et nos quoque ejusdem Ecclesiæ studium curamque toto animo susciperemus. (S. Chrysost., lib. ii *De sacerd.*, c. 1.)

Christus dilexit Ecclesiam et seipsum tradidit pro ea, ut ipsam sanctificaret, etc.; *ut exhiberet ipse sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam aut rugam*, etc. (*Ephes.* v, 25, 27.)

Dominus noster prius in scala, id est, in cruce occubuit, et postea sibi Ecclesiam sociavit, dans ei in præsenti arrham sanguinis sui, daturus dotem postmodum sui regni. (S. Aug., serm. 79, *De tempore.*)

Accepit Dominus Ecclesiam, et eam in loco constituit Synagogæ, etc. Accepit Ecclesiam, et in tantum dilexit, ut dolorem qui de perditione matris Synagogæ acciderat, amore Ecclesiæ mitigaret, etc. (Id., serm. 75, *De tempore.*)

Sanctæ Filius Mariæ, sanctæ Sponsus Ecclesiæ, quam suæ Genitrici similem reddidit; nam et nobis eam matrem fecit, et virginem sibi custodivit... Est ergo et Ecclesiæ sicut et Mariæ perpetua integritas et incorrupta fecunditas. Quod enim illa meruit in carne, hæc servavit in mente. (Id., serm. 12, *De tempore.*)

§ III. — *Ob illud, quod nobis est Ecclesia.*

Domus orationis. (S. Hieron., lib. xv, *in Isa.* lvi.)

Sanctitatis domicilium. (S. Ambros., lib. iii *Hexaem.*, c. 1.)

Justorum tabernaculum. (Id., *De Abraham.*, lib. ii, c. 3.)

Communis omnium domus. (S. Chrysost., hom. 33 *in Matth.*)

Mater nostra. (SS. Patres, passim.)

Amemus Dominum, amemus Ecclesiam ejus, illum sicut patrem, istam sicut matrem. (S. Aug., *in psal.* lxxxviii, conc. 2.)

Sancta Ecclesia velut nidum sibi, pacatissimam fidei quietem construit, in qua crescentes filios, quasi plumescentes pullos, quo usque ad superiora evolent, charitatis gremio calefactos fovet. (S. Greg., lib. xix *Moral.*, c. 14.)

Honora patrem tuum et matrem... ut longo vivas tempore. Honora scilicet patrem corporalem et spiritualem officio pietatis, et honora similiter matrem, id est Ecclesiam sanctam. (*Orat. in conc. Basileens.*, *De liber. prædicat. verbi Dei.*)

§ IV. — *Ob officia nostra erga Ecclesiam.*

Custodes sponsæ Christi sunt sacerdotes. Quando Christus ad Patrem rediit, senibus sponsam suam custodiendam commendavit, id est, presbyteros ad custodiam ejus tanquam vicarios suos reliquit. (Petr. Blesens., *Serm. in Thren.* ii, 10.—*Isa.* lxii, 6.)

Ipsis credita Ecclesia. (S. Bern., serm. 77 *in Cant.*)

Corpus Ecclesiæ ab omni macula purum custodire debemus. (S. Leo, epist. 1.)

Nobis non est cura de bobus et ovibus pascendis, sed de ipsomet corpore Jesu curando. Christi enim Ecclesia, Christi corpus est. At certe eum convenit, cui creditum corpus id fuerit, illud ipsum tum ad multam honestatem, tum ad pulchritudinem incredibilem perpolire, undique circumspicientem, ne ibi macula, aut ruga, aut nævus, vitiumque aliquod hujusmodi pulchritudinem honestatemque illius labefactet. (S. Chrys., lib. iv *De sacerd.*, cap. 2.)

Non eam patiamini, aut filiorum malorum, aut pessimorum servorum injuriis atque insidiis macerari. Agite causas matris vestræ... Servus malus non insultet dominæ... Lupus est, agnoscite. Serpens est, ejus capita conquassate. Blanditur, sed fallit; multa promittit, sed decipit. (S. Aug., *De Symbolo*, lib. ii, c. 13.)

Fidelis paranymphus, qui mutui amoris conscius, sed non invidus, non suam quærit, sed Domini gratiam : discurrit medius inter dilectum et dilectam, vota offerens, referens dona. Excitat istam, placat illum. (S. Bern., serm. 13 *in Cant.*)

Sorte illi obtigit ut Christi sponsam comat, ornetque. (S. Chrys., lib. iii *De sacerd.*, cap. 6.)

Invenerunt me vigiles qui custodiunt civitatem. (*Cant.* iii, 3.) Qui vigiles hi ? etc., quam boni custodes? Qui vigilantes animo, atque in orationibus pernoctantes, hostium insidias sagaciter explorant, anticipant consilia malignantium, deprehendunt laqueos, eludunt tendiculas, retiacula dissipant, machinamenta frustrantur. (S. Bern. serm. 76 *in Cant.*)

Si res exegerit pro justitia et libertate Ecclesiæ, non dubites facultates tuas raptoribus, famam ludibrio, fortunam periculis, et caput hostilibus gladiis objectare. Delectabile spectaculum est angelis, si sit homo pro justitia opprobrium abundantibus, et despectio superbis (132). (Petr. Bles., *De instit. episcop.*)

Sciant ad quid venerint, sicut scriptum est : *Amice, ad quid venisti?* Ni fallor ad solam civitatis custodiam : ut quantum satis est procuretur, opus est viro forti, spiritali, fideli. Forti, ad propulsandas injurias : spiritali, ad deprehendendas insidias : fideli, qui non quæ sua sunt quærat. Ad mores honestandos vel corrigendos, quod ad decorem pertinet sponsæ, quis non liquido agnoscat, pernecessariam fore. cum multa quidem diligentia, disciplinæ censuram. Ea propter omnis cui hoc opus incumbit, oportet ferveat zelo illo, quo accensus præcipuus ille æmulator sponsæ Domini, aiebat : *Æmulor vos Dei æmulatione : despondi enim vos uni viro Virginem castam exhibere Christo.* (*II Cor.* xi, 2.) (S. Bern., serm. 76 *in Cant.*)

Attendite vobis, et pretioso deposito quod vobis creditum est. Civitas est, vigilate ad custodiam concordiamque. Sponsa est, studete ornatui. Oves sunt, intendite pastui. Et hæc tria ad illam Domini trinam sciscitationem forte non incongrue pertinere dicentur : *Petre, amas me ?* (*Joan.* xxi, 15-17.) Porro custodia civitatis ut sit sufficiens, trifaria erit : a vi tyrannorum, a fraude hæreticorum, a tentationibus dæmonum. Sponsæ vero ornatus, in bonis operibus, et moribus, et ordinibus. At pastus ovium, communiter quidem in pascuis Scripturarum, tanquam in hæreditate Domini, sed est distinctio in illis : nam sunt mandata quæ duris atque carnalibus animis imponuntur ex lege vitæ et disciplinæ. Et

(132) *Vide* infra, tit. *Fortitudo.*

sunt olera dispensationum quæ infirmis et pusillis corde de respectu misericordiæ apponuntur. Et sunt consiliorum solida, fortiaque quæ ex intimis sapientiæ proponuntur sanis, etc. (*Ibid.*)

SECTIO TERTIA. — *Quomodo diligere debeant Ecclesiam.*

Despondi enim vos uni viro, virginem castam exhibere Christo. (*II Cor.* XI, 2.)

Sponsus sibi zelat sponsam suam : amicus autem sponsi non eam sibi zelare debet, sed sponso. (S. AUG., *in psal.* CXVIII, conc. 28.)

Vestrum otium necessitatibus Ecclesiæ non præponatis, cui parturienti si nulli boni ministrare vellent, quomodo nasceremini, non inveniretis. (ID., Epist. 81, ante medium.)

Si quam operam vestram mater Ecclesia desideraverit, nec elatione avida suscipiatis, nec blandiente desidia respuatis, sed miti corde obtemperetis Deo (ID., epist. 81.)

Summum victoriæ genus, divinæ cedere majestati; et auctoritati matris Ecclesiæ non reluctari, summus honor, et gloria. (S. BERN., epist. 188, *Ad Eustach. occupatorem Valentinæ sedis.*)

Quis mihi det, antequam moriar, videre Ecclesiam Dei sicut in diebus antiquis, quando Apostoli laxabant retia in capturam; non in capturam argenti et auri, sed in capturam animarum? (S. BERN., ep. 237, *Ad Eugenium Papam.*)

ART. IV. — *De charitate erga proximum.*

Dedit nobis majores diligendi proximum causas Christianæ gratiæ latitudo, quæ se per omnes partes totius orbis extendens, neminem despectat, dum docet neminem negligendum (133). (S. LEO, serm. 1, *De jejun.* 10 *mens.*)

Sacerdotis est nulli nocere, prodesse velle omnibus. Posse autem solius est Dei, etc. Proposita igitur forma in sacerdotis officio teneatur, et nulli noceat, ne lacessitus quidem, et aliqua injuria offensus. (S. AMBROS., lib. III *Offic.*, c. 9.)

In omnibus sacerdos periclitatur, in omnibus reis angitur : quod enim alii patiuntur, ipse sustinet; et iterum liberatur, cum alii qui tenentur, periculis liberantur. (S. AMBR., *De obitu Theodosii.*)

Hi sunt fratrum amatores, et totius populi Christiani. (S. BERN., serm. 76 *in Cant.*)

Pro officio sacerdotii omnes Christianos filiorum loco diligimus, et profectus eorum nostra est gloria. (S. HIER., epist. 9, *Ad Salvian.*)

Nos quibus animarum cura commissa est, omnium Christianorum domos debemus amare quasi proprias. (S. HIER., epist. 2, *Ad Nepotian.*)

Oportet naturales patres dilectione, et inflammati vi amoris transcendere. (S. CHRYSOST., hom. 2, *in II Epist. ad Tim.*, c. I.)

Dilectionem et honorem quem Deo solvere cupimus, in Dei imagine demonstremus, erigendo illam quantum possumus de lacu miseriæ et de luto fæcis. (S. LAURENT. JUSTIN., *De complanct. Christ. perf.*)

Nunquam læti sitis nisi cum fratrem vestrum videritis in charitate. (S. HIER., *in Epist. ad Ephes.* VIII, 5.)

In ornamento tabernaculi bis tinctus coccus offerri præcipitur, ut ante Dei oculos charitas nostra Dei et proximi amore coleretur. Binos ad prædicandum Dominus discipulos mittit, quatenus hoc nobis tacitus innuat, quia qui charitatem erga alterum non habet, prædicationis officium suscipere nullatenus debet. (S. GREG., hom. 17 *in Evang.*)

Hac gemina charitate quicunque caruerit, parum aliis, sibi vero nihil proderit. Absque igne, quis ignem accendet; et sine charitate, quis officium charitatis consummabit? Ardeat dilectionis flamma semper in te : quatenus calore tuo proximorum excutiatur tepor, imo crescat amoris incendium. Poteris plane inflammare alios, si fueris tu charitatis incendio concrematus. At tu si frigeas, si torpore jaceas nullamque honoris divini, et fraternæ æmulationis sentias famem : quid proferes? Quid proficies? (LAURENT. JUSTINIAN., *De complanct Christ. perfect.*)

Perfectæ in ipsum charitatis signum esse dixit, proximum diligere. Si enim, o Petre, inquit, me plus diligis, *pasce oves meas.* (*Joan.* XXI, 15-17.) Hic tacite significavit hoc esse majus martyrio. (S. CHRYSOST., hom. 31, *in I Epist. ad Cor.*

Mementote semper quia de sectis lapidibus altare reprobat Deus : secti quippe lapides sunt, qui fraternæ societatis consortium respuunt; qui vivere cum fratribus et conversari concorditer nolunt; tales autem Christus in suo non recipit corpore, quos a membrorum suorum sectos judicat unitate. (S. PETR. DAMIAN., opusc. 27, *De communi vita canon.*, c. 5.)

ART. V. — *De charitate erga se ipsum, seu de cura salutis propriæ.*

Si sapiens fueris, tibimetipsi eris (134). (*Prov.* IX, 12.)

Primas apud nos curas, quæ prima habentur, obtineant, summasque sibi sollicitudinis partes salus, quæ summa est, vendicet. (S. EUCHER., *Epist. ad Valer.*)

Si totus vis esse omnium, instar illius qui omnibus omnia factus est, laudo humanitatem, sed si plena sit : quomodo autem plena, te excluso? Et tu homo es. Ergo ut integra sit et plena humanitas, colligat et te intra se sinus qui omnes recipit. Alioquin quid tibi prodest, juxta verbum Domini, si universos lucreris, te unum perdens? Cum omnes te habeant, esto etiam tu ex habentibus unus. Quid solus fraudaris munere tui? Usquequo vadens spiritus et non rediens? Usquequo non recipis te et ipse

(133) *Vide* plura infr. c. seq., tit. *De zelo salutis animarum*; et part. VII, tit. *Proximorum saluti incumbere debent.*

(134) *Vide* plura de hac materia, part. VII, tit. 1.

inter alios vice tua? Sapientibus et insipientibus debitores, et soli negas te tibi. Stultus et sapiens, servus et liber, dives et pauper, vir et femina, senex et juvenis, clericus et laicus, justus et impius, et omnes pariter participant te, omnes de fonte publico bibunt pectore tuo; et tu seorsum sitiens stabis? Si maledictus qui partem suam facit deteriorem, quid ille qui se penitus reddit expertem? Sane deriventur aquæ tuæ in plateas : homines et jumenta et pecora bibant ex eis; quin et camelis pueri Abrahæ potum tribuas, sed inter cæteros bibe et tu de fonte putei tui. (S. Bern., lib. i *De considerat.*, c. 5.)

Cum alii de pectore tuo quasi de fonte hauriant, tu prius bibe de fonte putei tui. Sic deriventur fontes tui foras, ut tui tamen immemor non exsistas. Maledictus qui facit partem suam deteriorem. Qui autem sibi nequam est, cui bonus erit? (Petr. Bles., *De inst. episc.*)

Miserere animæ tuæ placens Deo. (*Eccli.* xxx, 24.)

Si teipsum non habes, nihil habes. (Petr. Bles., epist. 16.)

Quid prodest homini, si universum mundum lucretur; animæ vero suæ detrimentum patiatur? (*Matth.* xvi, 26.)

In acquisitione salutis, nemo tibi germanior sit teipso unico matris tuæ. (S. Bern., *De consid.*, lib. ii, c. 3.)

In animæ negotio, in acquirenda hæreditate cœlesti nemo tibi germanior sit te ipso. (Petr. Bles., *De institut. episc.*)

Qui sibi nequam, cui bonus? Memento proinde, non dico semper, non dico sæpe; sed vel interdum reddere te ipsum tibi; utere tu quoque te inter multos, aut certe post multos. Quid indulgentius? Hoc enim dico secundum indulgentiam, non secundum judicium. Puto et ipso Apostolo indulgentiorem me in hac parte. Ergo plusquam oportet, inquis? Non inficior. (S. Bern., lib. i *De consid.*, c. 5.)

Multo prudentius te illis (occupationibus) subtrahis vel ad tempus, quam patiare trahi ab ipsis, et duci certe paulatim quo tu non vis. Quæris quo? Ad cor durum, etc. En quo trahere te habent, etc. Si tamen pergis ut cœpisti, ita dare te totum illis, nihil tui tibi relinquens, perdis tempus. (*Ibid.*, c. 2.)

Nunc quoniam dies mali sunt, sufficit interim admonitum esse, non totum te, nec semper dare actioni, sed considerationi aliquid tui, et cordis, et temporis sequestrare. (*Ibid.*, c. 7.)

Doce te ipsum qui alios doces. (*Ibid.*, lib. ii, c. 6.)

Prius te ipsum doce, quam alios doceas. Non est sapiens, qui non est sapiens sibi. (Petr. Bles., *De institut. episc.*)

A te tua cogitatio inchoet, ne frustra extendaris in alia, te neglecto. Quid tibi prodest, si universum mundum lucreris, te unum perdens? — Quidquid se considerationi offerat, quod non quoquo modo ad tuam ipsius salutem pertineat, respuendum. — Si sapiens sis, deest tibi ad sapientiam, si tibi non fueris. Quantum vero? Ut quidem senserim ego, totum.

Quidquid exstruxeris extra te, erit instar congesti pulveris ventis obnoxium. — Non ergo sapiens, qui sibi non est. Sapiens, sibi sapiens erit; et bibet de fonte putei sui primus ipse. — A te proinde incipiat tua cogitatio; non solum autem sed et in te finiatur. Quocunque evagetur, ad te revocaveris eam cum salutis fructu. Tu primus ipse, tu ultimus. Sume exemplum de summo omnium Patre verbum suum et emittente et retinente. Verbum tuum, consideratio tua : quæ si procedit, non recedat. Sic progrediatur, ut non egrediatur; sic exeat, ut non deserat. (S. Bern., lib. ii *De considerat.*, cap. 3.)

Nulli parcas, ut soli parcas animæ. (S. Hier., epist. 4 *Ad Rustic.*)

CAPUT V.

De zelo.

ART. I. — *De zelo in genere.*

Sectio prima. — *Quid sit zelus?*

Zelus, Dei vita est. — Zelus, Dei gratia est. — Zelus, charitas est. — Hic est Dei zelus, hic est fidei vapor, devotionis fervor, qui nos velut suavem cibum in Christo remollit et format. — Aurum igne probatum. (S. Ambros., in *psal.* cxxviii, oct. 18.)

Fidei præsidium (seu) securitas. (S. Greg. Naz., orat. 23.)

Custos divini honoris et gloriæ. — Facit Dei bellatores et propugnatores. (Guillelm. Paris., *De morib.*, c. 8.)

Nihil tam forte. (S. Chrysost., hom. 30 *in Epist. ad Rom.*)

Zelo nihil comparatur. (Id., hom. 62, *Ad popul.*)

Justorum zelo placatur Deus. (Id., *Serm. in Heliam.*)

Flamma ferventissima de ipsa fornace Spiritus sancti, et de camino quod est in Jerusalem cœlesti, etc. — Ignis, quo ignitum est eloquium Dei vehementer. — Ignis, cujus carbones desolatorii desolationem palearum peccatorum faciunt. — Ignis, quo fulgebunt justi, et jam fulserunt, tanquam scintillæ in arundineto mundi istius discurrentes, et arundines cordium carnalium, velut incendium depascentes. — Ignis per quem duces Juda erunt sicut caminus ignis in lignis, et sicut fascis ignis in feno, et devorabunt omnes populos. (Guillelm. Paris., *De morib.*, c. 8.)

Sectio secunda. — *Quod zelus maxime in clero requiratur.*

Ponam zelum meum in te. (*Ezech.* xxiii, 25.)

Phinees pater noster zelando zelum Dei, accepit testamentum sacerdotii æterni. (*I Mach.* ii, 54.)

Qui non zelat, non amat. (S. Aug., *Contr. Adimant.*, c. 13.)

Zelo vindicatur Jerusalem; zelo Ecclesia congregatur; zelo fides acquiritur; zelo pudicitia conservatur. — Bonus zelus et utilis in sacerdote, præcipue ne negligens, ne remissus sit. Zelum habere debet sacerdos, qui incorruptam servare studet Ecclesiæ

castitatem : et ideo princeps sacerdotum dicit : *Zelus domus tuæ comedit me.* (*Psal.* LXVIII, 1 ; *Joan.* II, 17.) — Angeli quoque sine zelo nihil sunt, et substantiæ suæ amittunt prærogativam, nisi eam zeli ardore sustentent. — Ipse Deus Pater ait : *Zelans zelabo Jerusalem zelo magno.* (*Zachar.* I, 14.) Quia Deus magnus, ideo et zelus ejus magnus est ; et pro uniuscujusque potentiæ qualitate, ita et zelus aut mediocris aut magnus est. (S. AMBROS., *in psal.* CXVIII, oct. 18.)

Sufficit unus homo fidei zelo succensus totum corrigere populum. (S. CHRYSOST. , hom. 1 *Ad popul.*)

Sicut si quis ignem gestans, luctetur cum eo qui portat fenum, itidem et apostoli, etc. (ID., hom. 4 *in Act.*)

Si Christi discipulus es, ignescat zelus tuus ; exsurgat auctoritas adversus impudentiam hanc. (S. BERN., lib. I *De consider.* , c. 11 ; PETR. Bles., *De institut. episc.*, c. 16.)

Illos assumito, qui regibus Joannem exhibeant, Ægyptiis Moysem, fornicantibus Phinees , Eliam idololatris, Eliseum avaris , Petrum mentientibus, Paulum blasphemantibus, negotiantibus Christum... Qui divites non palpent , sed terreant... minas principum non paveant, sed contemnant. (S. BERN., lib. IV *De consid.*, c. 4.)

SECTIO TERTIA. — *De zeli moderatione et recto usu.*

§ I. — *Zelum prudentia regat.*

Æmulationem Dei habent, sed non secundum scientiam (135). (*Rom.* X, 2.)

Advertimus quod mensura quædam et disciplina sit zeli, sicut disciplina virtutis : et ideo beatus qui zeli noverit disciplinam. (S. AMBR., *in psal.* CXVIII.)

Ordinavit in me charitatem omnino necessarie. Importabilis siquidem absque scientia est zelus. Ubi ergo vehemens æmulatio, ibi maxime discretio est necessaria, quæ est ordinatio charitatis. Semper quidem zelus absque scientia minus efficax, minusque utilis invenitur : plerumque autem et perniciosus. Quo igitur zelus fervidior, vehementior spiritus profusiorque charitas, eo vigilantiori opus scientia est, quæ zelum supprimat, spiritum temperet, ordinet charitatem. (S. BERN., serm. 49, *in Cant.*)

Zelus absque scientia quo vehementius irruit, eo gravius corruit, impingens nimirum atque resiliens. Ubi vero intelligentiam charitas, agnitionem devotio comitatur, volet secure quisquis ejusmodi est, volet sine fine, quia volat in æternitatem. (ID., serm. 4, *De verbis Isa.*)

Passione interdum movemur, et zelum putamus. Parva in aliis reprehendimus, et nostra majora pertransimus. (*De imitat. Christi*, lib. II, c. 5.)

§ II. — *Conservet disciplinæ vigor.*

Argue, obsecra, increpa, in omni patientia et doctrina. (*II Tim.* IV, 2.)

Error cui non resistitur, approbatur : et veritas, cum minime defensatur, opprimitur. Negligere quippe cum possis deturbare perversos, nihil aliud est quam fovere. Nec caret scrupulo societatis occultæ, qui manifesto facinori desinit obviare. (INNOC., dist. 83, c. *Error.*)

Abjicienda prorsus pestifera hæc a sacerdotali vigore patientia est, quæ sibimet, peccatis aliorum parcendo non parcit. (S. LEO, epist. 76.)

Inferiorum ordinum culpæ ad nullos magis referendæ sunt, quam ad desides, negligentesque rectores, qui multam sæpe nutriunt pestilentiam, dum austeriorem dissimulant adhibere medicinam. (ID., epist. 86, *Ad Nicetam Aquileiens. episcop.*)

Heli quondam sacerdos filiorum suorum delicta tolerando, cum ipsis divinæ justitiæ sententiam meruit experiri, quia segni indulgentia dissimulavit plectere peccatores. (ID., epist. 76.)

Heli sacerdos pro filiorum iniquitate damnatus est : et licet eos delinquentes admonuerit, sed tamen non ut oportebat, redarguit. (S. ISIDOR., *De summo bono*, lib. III, c. 40.)

Filios paterna quidem pietate, non autem sacerdotali auctoritate corripuit. (S. PETR. DAM., *Opusc. contra cleric. intemper.*, dissert. 2, c. 8.)

Nonnunquam gravius delinquitur, si inter perversos plus æqualitas quam disciplina custoditur. Qui enim falsa pietate superatus ferire Heli delinquentes filios noluit, apud districtum judicem semetipsum cum filiis crudeli damnatione percussit. (S. GREG., *Pastor.*, part. II, c. 6.)

Facientis culpam procul dubio habet, qui quod potest corrigere, negligit emendare. (JOAN. Papa VIII, dist. 86, c. *Facientis.*)

Si corrigere potest et dissimulat, consensum alieni erroris habet. (S. ISIDOR., lib. III *De summo bono*, c. 44.)

Quæcunque non fuerint patientiæ leni medicamento sanata, velut igne quodam piæ increpationis urenda sunt. (S. PROSP., lib. II *De vita contemp.*, c. 7.)

Necesse est ut rectores a subditis timeantur, quando ab eis Deum minime timeri deprehendunt, ut humana saltem formidine peccare metuant, qui divina judicia non formidant. Nonnulla sunt vehementer increpanda, ut cum culpa ab auctore non cognoscitur quanti sit ponderis, ab increpantis ore sentiatur. Et cum sibi quis malum quod perpetravit levigat, hoc contra se graviter ex corripientis asperitate pertimescat. Debitum quippe rectoris est, subditorum mala quæ tolerari leviter non debent, cum magna zeli asperitate corrigere, ne si minus contra culpas accenditur, culparum omnium reus ipse teneatur. (S. GREG., *Pastor.*, part. II, c. 10.)

Arripe gladium qui tibi ad feriendum creditus est, et vulnera ad salutem, si non omnes, si non vel multos, certe quos possis. (S. BERN., lib. IV *De consid.*, c. 3.)

(135) *Vid.* infra, tit. *Prudentia.*

§ III. — *Mansuetudo temperet.*

Zelum amarum habetis. (*Jac.* III, 14.) (136)

Necesse est ut ante omnia qui zelo rectitudinis movetur, attendat ne ira mentis dominium transeat, sed in ultione peccati tempus modumque considerans, surgentem animi perturbationem subtilius retractando restringat, animositatem reprimat, et motus fervidos sub æquitate disponat, ut eo fiat justior ultor alienus, quo prius exstiterit victor suus. (S. GREG., *Moral.*, lib. V, c. 30.)

In arca testamenti cum tabulis, virga simul et manna est, quia cum Scripturæ sacræ scientia in boni rectoris pectore, si est virga districtionis, fit et manna dulcedinis : hinc David ait : ***Virga tua et baculus tuus ipsa me consolata sunt.*** (*Psal.* XXII, 4.) Virga enim percutimur, baculo sustentamur. Si ergo est districtio virgæ quæ feriat, sit et consolatio baculi quæ sustentet. Sit itaque amor, sed non emolliens : sit rigor, sed non exasperans. Sit zelus, sed non immoderate sæviens : sit pietas, sed non plus quam expediat parcens. (S. GREG. *Pastor.*, part. II, c. 6.)

Zelus veniam negans, potius furor est, quam zelus : et admonitio lenitate destituta, invidia quædam est. (S. CHRYSOST., serm. 9, *in Gen.*)

Sic jura disciplinæ contra delinquentes exerceat, ut pietatis viscera non amittat. (S. GREG., *Pastor.*, part. II, c. 6.)

Sic exerceatur zelus rectitudinis contra prava acta proximorum, quatenus in fervore districtionis, nullo modo relinquatur virtus mansuetudinis. (S. GREG., hom. 17 *in Evang.*)

Nam et equos indomitos blanda prius manu tangimus, ut eos nobis plenius etiam per flagella subigamus : et amaro pigmentorum poculo mellis dulcedo adjungitur, ne ea quæ saluti profutura est, in ipso gustu aspera amaritudo sentiatur, et dum gustus per dulcedinem fallitur, humor mortiferus per amaritudinem vacuatur. (S. GREG., *Pastor.*, part. III, admonit. 18.)

Leviter castigatus reverentiam exhibet castiganti : asperitatis autem nimiæ increpatio, nec correctionem recipit, nec salutem. (*Concil. Bracar.* III, cap. 7, dist. 45, c. *Cum beatus.*)

Si quando zelus rectitudinis exigit ut erga subjectos sæviat, furor ipse de amore sit, non de crudelitate ; quatenus et jura disciplinæ foris exhibeat, et intus paterna pietate diligat, quos foris quasi insequendo castigat. (S. GREG., hom. 17 *in Evang.*)

Si quorum forte sunt vitia, hæc maturis objurgationibus increpate, ut ipsa quoque sacerdotalis indignatio virtute sit admista dulcedinis, quatenus et tunc a subjectis amari debeat, etiam cum graviter timetur. (ID., lib. III, epist. 1.)

In eos qui a religione abhorrent et voluptatibus indulgent, ita severi ac tristes esse debemus, ut prudentiam, et modestiam, et pacem retineamus. (S. EPHREM., *De castitate.*)

(136) *Vid.* infr., tit. *Mansuetudo.*

Debet mansuescere quandoque severitas : nam et in opere templi ubi leones sculpti sunt, sunt et lora dependentia. In quo notatur necessarium esse, ut disciplinæ severitas refrenato loro mansuetudinis temperetur. (PETR. Bles., epist. 100.)

Curandum est ut rectorem subditis, et matrem pietas, et patrem exhibeat disciplina : atque inter hæc sollicita circumspectione providendum, ne aut districtio rigida, aut pietas sit remissa... sed inesse debet et juste consolans misericordia et pie sæviens disciplina. Hinc per Samaritani studium semivivus in stabulum ducitur, et vinum atque oleum ejus vulneribus adhibetur, ut per vinum scilicet mordeantur vulnera, per oleum foveantur. Necesse quippe est ut quisquis sanandis vulneribus præest, in vino morsum doloris adhibeat, in oleo mollitiem pietatis, quatenus per vinum mundentur putrida, per oleum foveantur sananda. Miscenda est ergo lenitas cum severitate ; faciendum quoddam temperamentum ex utroque, ut neque multa asperitate exulcerentur subditi, nec nimia benignitate solvantur. (S. GREG., *Pastor.*, part. II, c. 6.)

ART. II. — *De zelo in specie.*

SECTIO PRIMA. — *De zelo gloriæ Dei, seu de intentione divinæ gloriæ.*

Scitote quia mercenarii sumus conducti... Sicut ergo nemo conducit mercenarium, ut hoc solum faciat quod manducet : sic et nos non ideo vocati sumus a Christo, ut hæc sola operemur quæ ad nostrum pertinent usum, sed ad gloriam Dei. Et sicut mercenarius qui hoc solum facit quod manducat, sine causa ambulat in domo : sic et nos si et sola hæc facimus quæ ad nostram pertinent utilitatem, sine causa vivimus super terram. Et sicut mercenarius prius aspicit opus suum, deinde diaria sua : sic nos, si mercenarii Christi sumus, primum debemus aspicere quæ ad gloriam Dei pertinent, proximique profectum ; quia charitas et verus amor erga Deum, non quærunt quæ sua sunt, sed ad libitum amati cuncta desiderant perficere. Et sicut mercenarius totum diem circa Domini opus impendit, unam autem horam circa suum cibum : sic et nos omne tempus vitæ debemus impendere circa opus gloriæ Dei. (S. CHRYSOST., hom. 34, *Op. imp. in Matth.*)

Partem similæ comedet Aaron cum filiis absque fermento. (*Levit.* VI, 16.)

Decet enim quidquid a nobis fit, id sincere ad Dei gloriam fieri. (S. CYRILL. Alex., *De adorat. in spir. et verit.*, lib. XII, qui est *De sacerdot.*)

Pontifex, super cujus caput fusum est unctionis oleum. Elaborandum est ergo sacerdoti, ut et caput illius consecratum sit per piæ voluntatis intuitum. (S. PETR. Dam., *De dignitate sacerdotii*, c. 1 ; *Levit.* XXI.)

Fonti gloriam demus, ut securi impleamur. (S. AUG., serm. 8, ex *Addit. a Carthusian.*)

Ita Deo et Domino nostro placere satagamus, ut regi suo milites; nam post militiam tunc demum a nobis diligentissima servitus exquiritur. (S. J. Climac., grad., c. 2.)

Gloria Dei, o anima sacerdotalis, panis tuus est... Peccata comedunt populi (sacerdotes). An gloria Dei sunt peccata populi? Orando ut deleantur, redarguendo ut sanentur. An non est gloria Dei consumptio peccati? Sumit quidem peccata populi sacerdos in confessione, sed consumit in oratione : nam sic destruitur injustitia peccati, et statuitur justitia Dei. (Petr. Cellens., *De panib.*, c. 20.)

Puritas cordis in duobus consistit : in quærenda gloria Dei, et utilitate proximi; ut in omnibus videlicet actis suis vel dictis, nihil suum quærat : sed tantum aut Dei honorem, aut salutem proximorum, aut utrumque. Hoc enim agens implebit non solum pontificis officium, sed et etymologiam nominis; pontem utique se ipsum faciens inter Deum et proximum. Pertingit pons iste usque ad Deum, ea fiducia, quæ non suam, sed illius gloriam quærit. Pertingit usque ad proximum illa pietate, qua et ipsi, non sibi prodesse desiderat. (S. Bern., epist. 42, *Ad Henric. Senon.*, c. 3.)

Fidelis revera famulus es, si de multa gloria Domini tui transeunte per te, nihil tuis manibus adhærere contingat. (S. Bern., serm. 13 *in Cant.*)

Fidelis pontifex qui bona quælibet per manus suas transeuntia, sive divina beneficia ad homines, sive hominum vota ad Deum, columbino intuens oculo, nihil sibi retentat ex omnibus : nec populi requirit datum, sed lucrum : nec Dei gloriam usurpat sibi, acceptum talentum non ligat in sudario, sed partitur nummulariis a quibus et usuras recepit, non sibi, sed Domino. (S. Bern., epist. 42 *Ad Henric. Senon.*, c. 3.)

Omnia spiritualis exercitii lucra referas ad illius gloriam, qui est Rex gloriæ. Fur enim et latro es, si tibi aliquid inde usurpare præsumas. Illuc unde flumina exeunt, revertantur. *Animalia*, apud Ezechielem, *ibant et revertebantur.* (*Ezech.* I, 14.) Quidquid gratiæ conferebatur eis, ad Dominum referebant. (Petr. Bles., *De institut. episc.*)

Clerici, nomen Dei, laudem et gloriam specialiter constituti sunt prædicare. (S. Petr. Dam., lib. V, epist. 3.)

Estis divina misericordia in ecclesiastico ordine constituti, ad gloriam Dei conservandam, propagandamque. (*Concil. Mediol.* IV, part. III, tit. *Monitiones.*)

Si necesse sit unum fieri e duobus, malo in nos murmur hominum, quam in Deum esse. Bonum mihi si dignetur me uti pro clypeo. Libens excipio in me detrahentium linguas maledicas, et venenata spicula blasphemorum, ut non ad ipsum perveniant. Non recuso inglorius fieri, ut non irruatur in Dei gloriam. (S. Bern., lib. II *De consid.*, c. 1.)

Sectio secunda. — *De zelo domus Dei.*

§ I. — *Quod zelum domus Dei habere debent clerici.*

Domine, dilexi decorem domus tuæ, et locum habitationis gloriæ tuæ. (*Psal.* XXV, 8.)

Zelus domus tuæ comedit me. (*Joan.* II, 17.)

Quis comeditur zelo domus Dei? Qui omnia quæ forte ibi perversa satagit emendare, cupit corrigere, non quiescit. Si emendare non potest, tolerat, gemit. (S. Aug., tract. 10 *in Joan.*, c. II.)

In hanc morum probrositatem prope omnis ecclesiastica plebs redacta est, ut... templa atque altaria Dei minoris reverentiæ quidam habeant, quam cujuslibet minimi ac municipalis iudicis domum. (Salvian., lib. *De gubernat. Dei.*)

Unumquemque zelus Dei comedat... Si in domo tua ne quid perversum fiat, satagis : in domo Dei, ubi salus proposita est, debes pati quantum in te est, si quid forte perversum videris. (S. Aug., tract. 10 *in Joan.*)

Sacerdotes debent fideles admonere, ut quando ad ecclesiam conveniunt, sine strepitu ac tumultu eam ingrediantur; in qua etiam quandiu orationis causa morantur, nequaquam inanes inter se proferant confabulationes; sed a tempore quo Missarum solemnia celebrantur, non solum ab otiosis et inutilibus verbis, verum etiam et a perniciosis cogitationibus abstinendum est. (*Concil. Turon.* III, ann. 813, c. 38.)

Interim alios video stare et nugari, dum preces fiunt, etc.; et non solum dum preces fiunt, sed etiam dum sacerdos benedicit. Quomodo erit salus? Digna fulmine sunt hæc. (S. Chrysost., hom. 24 *in Act. apost.*)

Erat sollicitus (Nepotianus) si niteret altare : si parietes absque fuligine : si pavimenta tersa : si janitor creber in porta, vela semper in ostiis : si sacrarium mundum : si vasa luculenta; et in omnes cæremonias pia sollicitudo deposita. Non minus, non majus negligebat officium : ubicunque eum quæreres, in ecclesia invenires. Basilicas ecclesiæ diversis floribus et arborum comis, vitiumque pampinis adumbravit, ut quidquid placebat in ecclesia, tam dispositione quam visu, presbyteri laborem et studium testaretur. (S. Hier., epist. 3 *Ad Heliod.*)

Maxime sacerdoti hoc convenit, ornare Dei templum decore congruo, ut etiam hoc cultu aula Domini resplendeat. (S. Ambros., lib. II *Officiorum*, c. 21.)

Virtutis meditator virtutem exercebit, et parato sacerdotio, curam locorum sacrorum atque cæremoniarum geret, quæ nisi accedant, sunt quidem virtutes, sed immotæ et otiosæ : quemadmodum aurum argentumve in obscuris terræ latebris abditum, ad nihil utile. (Philo, *in id : Resipuit Noe*, circa med.)

Si Judæi, qui umbræ legis deserviebant, hæc faciebant, multo magis quibus veritas patefacta est, templa Domino ædificare, et prout melius possumus, ornare debemus. (Felix Pap. IV, *Epist. ad omnes episcop.*)

Si Christi discipulus es, ignescat zelus tuus, exsurgat auctoritas adversus impudentiam hanc et generalem pestem. Intuere magistrum sic facientem : *Qui mihi ministrat, me sequatur.* (*Joan.* XII, 26.) Non parat aures ut audiat, sed flagellum, quo feriat : verba nec facit, nec recipit : nec enim sedet judicans, sed insequitur puniens... Ergo et tu fac similiter. (S. BERN., lib. I *De consid.*, c. 11.)

§ II. — *Praxes illius zeli.*

Nihil magis ornat ecclesiam quam rerum omnium in ea ordo. (*Concil Rothom.*, ann. 1581, tit. *De cultu divino.*)

Nihil inordinatum, aut præpostere et tumultuarie accommodatum : nihil profanum, nihilque inhonestum appareat, cum domum Dei deceat sanctitudo. (*Conc. Remens.*, ann. 1564, statut. 19.)

Curandum ne in ecclesia profana tractentur negotia, ac ne in ecclesiarum vestibulis aut cœmeteriis choreæ, ludi, stationes aut spectacula fiant : domum enim Dei decet sanctitudo. Non sunt toleranda in ecclesia profana colloquia, quia domus Dei domus orationis est. (*Convent. Melodun.*, ann. 1579, tit. *De cultu et ornat. eccles.*)

In ecclesia, præsertim cum divina officia celebrantur, nemo hæc audeat : Deambulare. — Nugari. Circulos habere. — Negotiis operam dare. — Cum mulieribus in honeste colloqui. — In limine aut ante fores immorari. — Aversum ab Eucharistiæ sacramento irreverenter sedere, aut cum in Missa sustollitur, stare. Aut quovis modo irreverenter in ecclesia versari, etc. — Qui in horum aliquo deliquerit, a parocho vel per alium ecclesiæ ministrum moneatur. (*Conc. Aquens.*, ann. 1585, tit. *De eccles. et earum ornatu.*) Eadem habentur in *Concil. Mediol.* I, part. II, tit. *De eccles. et earum ornatu.*)

Cavendum ne quisquam sacris altaribus, baptismi fontibus, vel aquæ benedictæ insideat, vel innitatur. Nec aves aut canes venatici, neque (exceptis gladiis) arma bellica in ecclesiam introducantur. Non sunt admittendi in ecclesiis, dum missæ fiunt, aut divina officia celebrantur, aut sacra habetur concio, mendici undequaque eleemosynas quæritantes. (*Convent. Melodun.*, ann. 1579, tit. *De cultu et ornat. eccles.*)

Nullus, in ecclesia aut etiam cœmeteriis, sæcularium judex pro tribunali lites audiat. Non in ipsa ecclesia cœtus illi agitentur, nulla vocentur concilia, præter ea quibus res ecclesiasticæ pertractantur. Nihil vel adventitium, vel piis fidelium eleemosynis oblatum venale intra ecclesiam proponatur. Auctiones, nundinæ, commerciaque ab ecclesiarum, imo et cœmeterii septis atque liminibus removeantur. (*Concil. Tolos.*, ann. 1590, part., III, c. 1.)

Curandum ne ornandis templis tapetia, intuentium mentes in fœdas ac turpes cogitationes allicientia, populo proponantur. (*Convent Melodun.*, tit. *De cultu et ornatu eccles.*, ann. 1579.)

Ne quis ad templa ornanda pictas imagines et signa adhibeat, quæ vel ethnicorum hominum, vel aliarum rerum loci sanctitati repugnantium, formam ac speciem præ se ferant. (*Concil. Mediol.* II, decret. 18)

Non consecratione solum, sed ipso etiam nidore et munditie loci alicujus majestas religioque conservatur. Et profecto alienum nimis videtur privatam uniuscujusque domum, quæsita tantis artibus puritate renidere ; eam vero in qua Deum intuemur, adoramusque ædem, contractis ob nostram incuriam sordibus, turpiter adeo deformari. Ecclesias itaque, capellas, altaria, oratoria, quæque ad illorum ornatum apponi sanctissima majorum præcipit religio, tabulas, sanctorum imagines, justo nidore relucere, imo et pavimentum etiam nitidum conservari severe episcopi præcipiant. (*Concil. Tolos.*, ann. 1590, part. III, c. 1.)

Nihil in ecclesiarum vasis, ornamentis, libris, aut aliis mobilibus sordidum sit ; sed omnia munda et nidore splendentia appareant. (*Convent. Melodun.*, ann. 1579, tit. *De cultu et ornatu eccles.*)

Quæ sacris rerum divinarum usibus, vestes, vasa, aliaque id genus erunt comparata, ea sollicita nitoris custodia asserventur, nec unquam profanis usibus inservienda mutuo concedantur, ne promiscua sæcularium attrectatione polluantur. (*Conc. Tolos.*, ann. 1590, part. III, c. 1.)

SECTIO TERIA. — *De zelo salutis animarum.*

§ I. — *Quod clerici zelare debent salutem animarum.*

Curam fratrum nostrorum gerere, summa vitæ nostræ. Maximum indicium fidei. (S. CHRYSOST., serm. 9 *in Gen.*) (138)

Da mihi animas, cætera tolle tibi. (*Gen.* XIV, 21.) Idem dicere debent clerici.

Da mihi liberos, alioquin moriar. (*Gen.* XXX, 1.)

Sponsis similes propter fecunditatem. (S. CYRILL. Alex., *in Isa.* c. LXI.)

Si evangelizavero, non est mihi gloria ; necessitas enim mihi incumbit : væ enim mihi est, si non evangelizavero ! (*I Cor.* IX, 16.)

Omnibus omnia factus, ut omnes facerem salvos. (*Ibid.*, 22.)

(Episcopus presbyteris, ex apostolica traditione, significabat eos consecrari) ut verbo et opere ad ædificationem populi laborent. (S CLEM., *Const. apost.*, lib. VIII, c. 16.)

Hic est spiritualis omnis præfecturæ finis ; nimirum privata utilitate neglecta, aliorum commodis inservire. (S. GREG. Naz., orat. 1, *Apologet.*)

Si officium vis exercere presbyteri... aliorum salutem fac lucrum animæ tuæ. (S. HIER., epist. 13.)

Est quæstus plane non modicus clericatus officium ; ubi lucrum, non pecuniarum, sed acquiritur animarum. Est magna negotiatio, ubi redemptio hominis constat, non annumeratione pretii, sed annuntiatione præcepti. Præceptum enim Christi talentum

(138) *Vide* supra ; et infra part. VII, tit. *Animarum saluti incumbere debent clerici.*

quoddam est pretiosum, quo salus comparatur, quo vita redimitur : et magna est redemptio, cum et pretium datur, et pecunia non videtur... Mercimonium igitur est administratio sacerdotum. (S. AMBROS., in *Isa.* I.)

Unctionis fructus est cultus divinæ hæreditatis. Ille ergo officium unctionis exsequitur, qui sola quærit lucra animarum. Super hæreditate quippe Domini in principem se unctum meminit, qui hoc solum de terrena dignitate quærit, quod per suum ministerium Christus quæsivit. (S. GREG., c. 5 *in I Reg.* IX.)

Zelus animarum verus et perfectus est, quando aliquis sanctis meditationibus, ferventibus desideriis, lacrymis, orationibus, vigiliis, jejuniis atque aliis bonis operibus pro salute animarum laborat. (ALBERT. MAGN., in *Paradiso animæ*, c. 26.)

Fuerunt ante, qui se totos ovibus pascendis exponerent, pastoris opere et nomine gloriantes, nihil sibi reputantes indignum, nisi quod saluti ovium obviare putarent : non quærentes quæ sua sunt, sed impendentes, Impendere curam, impendere substantiam, impendere et se ipsos. Unde unus illorum: Et ego, ait, superimpendar pro animabus vestris, etc. Unus erat de subditis quæstus, una pompa, unaque voluptas, si quomodo eos possent parare Domino plebem perfectam. Id omnimodis satagebant etiam multa contritione cordis et corporis, in labore et ærumna, in fame et siti, in frigore et nuditate. (S. BERN., lib. IV *De consid.*, cap. 2. *II Cor.* XIV, 35.)

Quotidianas expensas quotidiano reciprocamus scrutinio ; et continua Dominici gregis detrimenta nescimus. —Cadit asina, et est qui sublevet eam. Perit anima, et nemo est qui reputet. (S. BERN., lib. IV *De consid.*, c. 6.)

Nec attendas quid tibi sit utile, sed quid multis. Charitas enim non quæ sua sunt, quærit. (PETR. Bles., epist. 132, *Ad E. abbatem S. Launomari.*)

§ II. — *Cur clerici zelare debent animarum salutem?*

RATIO PRIMA. — Ob hominis et animæ ipsius dignitatem et salutem, qua nihil pretiosius et Deo charius.

Vivo ego, dicit Dominus meus... (*Num.* XIV, 21.)

Ecce omnes animæ meæ sunt. (*Ezech.* XVIII, 4.)

Domine, qui animas amas. (*Sap.* XI, 27.)

Initium aliquod creaturæ ejus. (*Jac.* I, 18. Græce, ἀπαρχή, *primitiæ*.)

Animal revera pulchrum, Deoque simillimum. (S. CYRILL. Alex., *Glaphyror.*, lib. I.)

Pretiosum animal homo est. Pretiosum enim, si propter ipsum Christus in crucem elatus est. (SYNES., epist. 57.)

Homo animæ Dei umbra. (TERTULL., *De resurrect. carnis*, c. 7.)

Pulchrum hymnum Dei hominem vocat. (S. CLEM. Alex., *Adhort. ad gent.*)

Pulchrum ac præclarum Dei opus. (S. GREG. Nyss., *Orat. catech.*, c. 8.)

(Homo) maximum ac pulcherrimum Verbi Dei opus, in quem omne ejus studium confertur. (S. CLEMENS. Alex., *Pædag.*, lib. I, c. 2.)

Maxime mirabile Dei opus. (S. HILAR., in *psal.* CXLIII.)

Ingens creationis Dei specimen. (ANDRÆAS Hierosol. *Serm. de salutat. angelic.*)

Homo chara et amica possessio Dei. (S. AUG., serm. 225, *De tempore.*)

Christi possessio. (S. AMBROS., Enarr. 1 *in Gen.*)

Supremæ gloriæ simulacrum. — Divinæ potestatis imago super terram. (S. CYRILL. Alex., *Glaphyr.*, lib. I.)

Postremus creatus, specie gratus, mente sublimis, ut omni esset creaturæ miraculo. (S. AMBROS., *in Gen.* enarr. 1.)

Nullius rei pretium est cum anima conferendum, ne totus quidem mundus. (S. CHRYSOST., hom. 1 *in I Epist. ad Cor.*)

Tabernaculum Dei. (S. CYRILL. Alex., *in Habac.* I, 7.)

Christi domus. (S. CHRYSOST, hom. 25, *in Epist. ad Rom.*)

Magnus mundus in parvo. (S. GREG. Naz., orat. 38.)

Nihil tam studiose affectat Deus, et tam illi gratum, ut salus animarum. (S. CHRYSOST., hom. 3 *in Gen.*)

Nulla re perinde Deus delectatur, ut hominis emendatione et salute, pro qua omnis sermo est, et omnia mysteria. (GREG. NAZ., orat. 39, *In sancta lumina.*)

Jesu zelator animarum. (Eccles. in *Litan. nomin. Jesu.* S. BONAV., *Stimuli amoris* part. III, c. 17.)

Unius animæ salus tanti est, ut ob hanc Filius Dei fieret homo tantaque pateretur, etc. (S. CHRYSOST., hom 3 *in Act.*)

Sitio, dixit Christus : illos enim ille sitiebat. (S. AUG., *in psal.* LXI.)

De cruce cum diceret : *Sitio*, fidem illorum quærebat. (ID., *in psal.* LXVIII.)

Cibum habeo manducare. (*Joan.* IV, 32.)

Cum orbis futuri erant domini, exemplo suo eos docet, multo majorem salutis hominum, quam proprii corporis curam esse habendam. (S. CYRILL. Alex., *in Joan.* IV.)

Non sit vilis homini homo : nec in quoquam despiciatur illa natura, quam rerum Conditor suam fecit. (S. LEO, serm. 4, *De collect.*)

Exiguus est totus mundus pro unius animæ stipendio. (S. AMBROS., *De bono mortis*, c. 5.)

Hominem non contemno. Licet unus sit, homo est, animal Deo charissimum. Licet servus sit, contemnendus mihi non videtur. Non enim dignitatem quæro, sed virtutem ; non dominationem aut servitutem, sed animam. Licet unus sit, homo est propter quem cœlum extensum est, sol lucet, luna decurrit, aer diffusus est, fontes scaturiunt, expansum est mare, prophetæ missi sunt, et lex data est. Et quid opus est omnia persequi? Propter quem unigenitus Dei Filius factus est homo? (S. CHRYSOST., *Hom. in terræ motu.*)

Tu igitur, præsul optime, animarum saluti omnia

postpone. Tanto enim digniores sunt animæ corporibus, et universis quæ humana ambitio concupiscit, quantum dignitate præeminet cœlum terræ. (Petr. Bles., *De instit. episc.*)

Quoniam anima rationali in hoc mundo nihil est excellentius, Deo esse censendum est gratum, animarum spiritualibus vacare profectibus. Singulare prorsus hoc munus. (S. Laurent. Justin., *De compl. Christ. perf.*)

Ratio secunda. — Ob illius zeli excellentiam quo nihil Deo gratius.

Simon Joannis, diligis me plus his? etc. *Pasce oves meas.* (*Joan.* xx, 17.) Ex hoc loco agnoscunt fidei magistri non aliter se summo Pastori, id est Christo, gratos fore, quam si omni studio caveant, ut rationales oves recte curentur et bene habeant. — Perfectæ in Christum charitatis fructus hic est manifestus. (S. Cyrill. Alex., lib. xii *in Joan.* xxi, 15 seq.)

Cum multa sint opera, quibus delectatur Deus, præcipue tamen in iis quæ honorem suum et lucra concernunt animarum... Honorare quippe Deum congruentius non potes, quam in hominis anima, quæ divinam in se gestat imaginem. — Deo nec addere nec detrahere sufficis. Reliquit in hoc sæculo similitudinem sui, videlicet hominem, quatenus quod illi honoris impendere volumus, in ejus exhibeamus imagine... erigendo illum de lacu miseriæ et de luto fæcis. (S. Laurent. Justin., *De compl. Christ. perf.*)

Nihil tam Deo gratum acceptumque est, quam pro viribus operam dare, ut homines reddantur meliores. (S. Justin. Mart., *Contr. Arist.*, initio.)

Est sacrificium juge et medullatum quo delectatur Deus, animarum videlicet lucrum. (S. Laurent. Justin., *De compl. Christ. perf.*)

Nullum omnipotenti Deo tale est sacrificium, quale est zelus animarum. (S. Greg., lib. i, *Sup. Ezechiel.*, hom. 12.)

Nulla res Deo gratior est, quam ut universam vitam ad commune commodum conferas. (S. Chrysost., hom. 79, *in Matth.*)

Si super omnia opera sua pretiosiores existimat Deus animas hominum, quanto magis credibile est, ut super omnia bona sua constituat eum, qui confert Deo lucrum animarum. (Id., hom. 51, *Op. imp. in Matth.*)

Quam multa propter hunc gregem passus est Christus : homo factus est, servi formam assumpsit, consputus est, alapis cæsus est; postremo ne mortem quidem recusavit, et quidem ignominiosissimam : quin et ipsum sanguinem suum effudit. Itaque si quis voluerit illi commendatus esse, curam habeat ovium illius, publicam quærat utilitatem, fratrum suorum saluti prospiciat. Nullum enim officium hoc Deo charius est. (S. Chrysost., *Orat. de B. Philogonio.*)

Attende quid in adventu suo fecerit Mediator ; et nihil in eo reperies, nisi paterni honoris et salutis animarum zelum. (S. Lauren. Justin., *De compl. Christ. perf.*)

Nihil aliud est Domino curæ, præterquam hoc solum opus, ut homo salvus fiat. (S. Clem. Alex., *Admonit. ad gent.*)

Non se Christi reputabat amicum, nisi animas foveret quas ille redemit. (S. Bonav., *De S. Francisco.*)

Quomodo factus es Christi imitator ? Non quærens propriam utilitatem, sed multorum, ut salvi fiant. — Nihil adeo declarat, quis sit fidelis et amans Christi, quam si fratrum curam agat, proque illorum salute gerat sollicitudinem. Hoc maximum amicitiæ erga Christum argumentum. (S. Chrysost., hom. 31, *Ad pop. de B. Philogonio.*)

Ille apud Deum in amore magis dives est, qui ad ejus amorem plurimos trahit. (S. Greg., apud S. Bonavent. lib. i *Pharetr.*, c. 14.)

Ratio tertia. — Ob cleri professionem, cui nihil gloriosius.

Omnium divinorum divinissimum, et Dei cooperatorem fieri (in conversione animarum) divinamque in se operationem palam cunctis ostendere. (S. Dionys., *De cœlest. hierar.*, cap. 5.)

Hoc maximum et maxime regium Dei opus, humanam servare naturam. (S. Clem. Alex., *Pædag.*, lib. i, c. 12.)

Divinus Paulus gloria apostolici sui muneris, gaudium et coronam nominabat eos, quos ad fidem et virtutum splendorem adduxerat. (S. Cyrill. Alex., lib. xii *in Joan.* xxi, 15.)

Quænam sublimior et Deo gratior conversatio esse potest, quam eorum qui quotidiano exercitio alios ad auctoris sui gratiam student convertere, et crebra animarum fidelium acquisitione gaudium cœlestis patriæ semper augere ? (Beda, apud Albert. Magn., c. 26, *De paradiso animæ.*)

Si immensas pecunias eroges, plus tamen efficies si converteris animam. (S. Chrysost., hom. 3 *in I Epist. ad Cor.*)

Est hominis et fortis viri servare periturum. (Lactant., lib. vi, c. 11.)

Quid tam egregium quam fecisse felicem ? (Cassiod., lib. iii, Variar. 11.)

Quantæ hujus sunt gloriæ qui tantorum filiorum sapientia et devotione lætatur? In Christo enim Jesu per Evangelium ipse nos genuit. (S. Maxim., hom. 59, *De S. Eusebio.*)

Nihil majus acquiri valet quam animarum insudare profectibus. — Singulare Conditoris est munus, posse offerre Christo quod diabolus abstulit. (S. Laurent. Justinian., *De compl. Christ. perfect.*)

Ignoro an possit hac gratia in terris majorem aliquam Deus homini conferre, quam ut ejus ministerio perversi homines in melius mutentur, et de filiis diaboli filii Dei efficiantur. An forte quidquam magis videbitur esse, mortuos suscitare ? Ergo majus erit suscitare carnem iterum morituram, quam animam in æternum victuram ? (Richard. a S. Victor., lib. i, *De præpar. in cant.*, c. iv.)

In opere creationis non fuit qui adjuvaret Spiritum Domini, aut consiliarius ejus esset. In mysterio

vero redemptionis nostræ voluit habere coadjutores. Est ergo sacerdos coadjutor Redemptoris, consiliarius Domini Sabaoth, cujus consilio offensi redeant in gratiam. (Petr. Bles., Serm. in hæc verba psal. xlviii, 13 : *Homo cum in honore esset.*)

§ III. — *Conditiones seu praxes illius zeli.*

Laudatores clericorum intendunt ibi fideles dispensatores, viscera sua impendentes his quos volunt proficere, non quærentes quæ sua sunt, sed quæ Jesu Christi. (S. Aug., *in psal.* xcix.)

Qui hoc animo pascunt oves Christi, ut suas velint esse, non Christi, se convincuntur amare, non Christum. (Id., tract. 123 *in Joan.*)

Optimum et acceptabile Deo opus est, pro honore ipsius utilitatibus animarum insistere illarumque continuum fructum spiritualem acquirere, non sibi sed Domino. Qui enim quidquam sibi vindicat quod debetur Christo, fur et latro est : eo damnabilior, quo Deo chariora prædatur. (S. Laurent. Justinian., *De compl. Christ. perfect.*)

Si placent animæ, in Deo amentur, quia et ipsæ mutabiles sunt, et in illo fixæ stabiliuntur, alioquin irent et perirent. In illo ergo amentur ; et rape ad eum tecum quas potes, et dic eis : Hunc amemus, hunc amemus : ipse fecit hæc, et non est longe. (S. Aug., lib. iv *Conf.*, c. 12.)

Instantia quotidiana, sollicitudo omnium Ecclesiarum. (*II Cor.* xi, 28.)

Vide qualis sollicitudo, quam paterna, quam materna... *Quis infirmatur, et ego non infirmor? Quis scandalizatur, et ego non uror?* (*II Cor.* xi, 29.) [S. Aug., *in psal.* xcviii.]

Non unius domus, sed urbium, et populorum et nationum, atque adeo totius orbis curam gerebat... eaque sollicitudine afficiebatur, ut nullus pater in filio pari cura versetur. (S. Chrysost.)

Et si pastores multi sumus, unum tamen gregem pascimus, et oves universas quas Christus sanguine suo et passione quæsivit, colligere et fovere debemus. (S. Cypr., epist. 67.)

Publici et communis boni procurator et antistes. (Sic S. Basilium vocat S. Greg. Nazianz., orat. 20.)

Par illi ecclesiarum omnium cura fuit et propria. (Ex S. Basil., epist. 52 *Ad Athan.*, de eodem.)

Sacerdotalis officii est erga omnes Ecclesiæ filios curam habere communem. (S. Leo, *Serm. de jejunio septimi mensis*, serm. 9.)

Erat in illo sollicitudo omnium ecclesiarum. (S. Paulin., *De S. Ambros.*, in ejus Vita.)

Amor impenetrabilis est lorica, respuit jacula, gladios excutit, periculis insultat, mortem ridet : si amor est, vincit omnia. (S. Petr. Chrysolog., serm. 40.)

Utriusque virtutis (scilicet charitatis de corde puro et conscientia bona) bene conscius animus secure jam se ipsum deserat, et quodammodo perdat, ut alios lucrifaciat. Cum infirmantibus infirmetur : uratur cum scandalizatis : fiat etiam, si oporteat, Judæis Judæus ; nihilque formidet cum tali conscientia, exemplo Jeremiæ et Ezechielis, in Ægyptum, vel in Chaldæam cum transgressoribus captivari : et cum sancto Job frater fieri draconum et socius struthionum ; cum Moyse quoque, quod gravius est, deleri de libro vitæ : et cum Paulo anathema esse a Christo pro fratribus (139). (S. Bernard., epist. 42, *Ad Henric. Senon.*)

CAPUT VI.

De religione.

Religione nihil potius aut præstabilius (140). (S. Justin., *Cohortat. ad gent.*)

Scientia Dei est. (Salvian., lib. ii *Ad Eccles. catholic.*)

Recta de divinis mens. (Arnob., lib. vii *Contra gentes.*)

Pædagogia Verbi. — Doctrina divini cultus. (S. Clem. Alex., *Pædag.*, lib. i.)

Sapientiæ studium. (S. Aug., *De vera religione*, c. 5.)

Dei cultus. (Id., *De civ. Dei*, lib. x, c. 1.)

Regalis via, quæ una ducit ad regnum. (*Ibid.*, c. 32.)

Divinus thesaurus plenus omnino ineffabilium bonorum. (S. Athanas., in *Nicæn. conc.*)

Deo hominem, quantum fieri potest, assimilat. — Bonum, quo generi hominum nullum a Deo datum est, præstantius. — Sufficiens sæculorum viaticum. (S. Clem. Alex., *Admonit. ad gentes.*)

Animæ vita, Dei cultus, et vita eo cultu digna. (S. Chrysost., lib. i *De orando Deum.*)

Religio est, quæ divinæ naturæ curam, cæremoniamque affert. (S. Aug., lib. lxxxiii *Quæst.*, q. 31.)

Ad unum Deum tendentes, et ei uni religantes animas nostras : unde religio dicta creditur. — Religet nos religio uni omnipotenti Deo. (Id., *De vera relig.*, cap. 55.)

Est religio vera, qua se uni Deo anima, unde se peccato velut abruperat, reconciliatione religat. (*Ibid.*, *De quant. anim.*, cap. ult.)

Clerus Christi militia laudibus deputata divinis. (*Concil. Herbipolens.*, cap. 1, ann. 1247.)

Penes illos est religionis summa. (Hormisd. Pap., epist. 25.)

Episcopus magister pietatis ac religionis. (S. Clemens, *Constit. apostol.*, lib. ii, cap. 26.)

Religionis insignia, arma sunt sacerdotis. (S. Ambros., lib. vii *in Luc.* x.)

Duobus constat totum presbyterorum ministerium, quorum alterum est, ut sint religionis magistri. (*Convent. Melodun.*, ann. 1589, tit. *De sacrament. ordin.*)

Ad pietatis religionisque exercitationes vos vocatos esse cognoscite. (*Concil. Mediol.* iv, part. iii, tit. *Monitiones.*)

Cui portio Deus est, nihil curare debet præter

(139) *Vid.* infr., tit. *Fortitudo*

(140) *Vid.* supr., *De zelo domus Dei.*

Deum : quod enim ad alia officia confertur, hoc religionis cultui atque huic nostro officio decerpitur. (S. AMBROS., *De fuga sæculi*, cap. 2.)

Inter divinam et humanam naturam sacerdotium velut medium interjectum est, ut illam colat atque observet; hanc autem in melius commutet. (S. ISID. Pelus., lib. III, epist. 20; S. HIER., hom. 5, *in Isa.*, c. I.)

Solis divini famulatus vacent obsequiis mancipati. (S. PETR. Dam., opusc. 18, *Contr. cler. intemp.*, dissert. 2, c. 2.)

Hæc est religio cœlestis, non quæ constat ex rebus corruptis, sed quæ virtutibus animi. Hic verus est cultus, in quo mens colentis seipsam Deo victimam immaculatam sistit. (LACTANT., lib. VI *Divin. institut.*, c. 2.)

Cultus Dei unus est, malum non esse. (*Ibid.*, c. 25.)

Summus colendi Dei ritus est, ex ore justi hominis ad Deum directa laudatio. (*Ibid.*, c. ult.)

Contumelia sacerdotum est de divinis cultibus admoneri. Quod enim ipsi debent exigere, turpiter exiguntur. (S. GREG., lib. V, *Epist. ad Bonif. episc.*)

Non sit nobis religio in phantasmatibus nostris... Non sit nobis religio humanorum operum cultus... Non sit nobis religio cultus dæmonum... Non sit nobis religio terrarum cultus... Non sit nobis religio vel ipsa perfecta, et sapiens anima rationalis. (S. AUG., *De vera relig.*, cap. ult.)

Religionis summa est imitari eum quem colis. (ID., lib. VIII *De civit. Dei*, c. 17.)

CAPUT VII.

De oratione.

ART. I. — *Quid sit oratio.*

Clericorum arma sunt orationes et lacrymæ. (*Concil. Mediol.* I, part. II, tit. *De armis*, etc.)

Magna sunt arma preces. — Magna securitas. — (S. CHRYSOST., hom. 30 *in Gen.*)

Scutum. — Belli tropæum. — Conversatio et sermocinatio cum Deo. — Pudicitiæ præsidium atque tutamen. — Ejusdem cum angelis honoris conditio. — Virginitatis sigillum. (S. GREG. Nyss. *De oratione*, orat. 1.)

Totius boni instituti caput. (S. MACAR., hom. 40.)

Chori virtutum antistita. (S. GREG. Nyss., *De scopo Christiani.*)

Omnium morborum antidotum. (S. AUG., serm. 226, *De temp.*)

Infinita operatio. — Virtutum regina. — (S. JOAN. Climac., grad. 28.)

Deitatis scala. — Grande mysterium. — (S. AUG. serm. 22 *Ad fratr. eremi.*)

Nihil majus aut divinius. — Angelorum opus. — Signum omnis justitiæ. — Animis ægrotantibus pharmacum. — Armatura inexpugnabilis. — Caput bonorum omnium. — Radix vitæ frugiferæ. — Salutis ac vitæ conciliatrix. — Causa omnis virtutis ac justitiæ. — Animæ nervi. — Murus Ecclesiæ, qui rumpi non potest. — Munimentum inconcussum dæmonibus formidabile, piis vero salutiferum. — Quod in domo est fundamentum, hoc in anima deprecatio. (S. CHRYSOST., lib. I *De orando Deum.*)

ART. II. — *Quantum necessaria sit clericis oratio.*

Effundam super domum David spiritum gratiæ et precum (141). (*Zach.* XII, 10.)

Nobis præter horas antiquitus observatas, orandi nunc spatia et sacramenta creverunt. (S. CYPRIAN., *De orat. Dom.*)

Duo sunt genera Christianorum : est autem unum genus quod mancipatum divino officio et deditum contemplationi et orationi, ab omni strepitu temporalium cessare convenit, ut sunt clerici, etc. Aliud vero genus est, ut sunt laici, etc. (S. HIER., refert. 12, quæst. 1, c. *Duo sunt.*)

Illos assumito qui orandi studium gerant, et usum habeant, ac de omni re orationi plus fidant, quam suæ industriæ vel labori. (S. BERN., lib. IV, *De consid.*, c. 4.)

Qui orationis usu et experimento jam didicit, quod obtinere a Domino quæ poposcerit, possit. Cui prophetica voce jam quasi spiritualiter dicitur : *Adhuc loquente te dicam : Ecce adsum.* (*Isa.* LVIII, 9; S. GREG., *Pastor.*, part. I, c. 10.)

Tantæ charitatis esse debet, ut instanti desiderio, non petitor, sed petitio esse sentiatur : salutem quippe fidelium tam instantius debet appetere, ut ex usu interni gustus, omnem motum cordis in affectum ducat supplicationis. (ID., lib. V, c. 3, *in I Reg.* XIII, 2.)

Timeat orationem qui admonitionem contempsit. (S. BERN., lib. IV *De consid.*, cap. ult.)

Assidue et devote orare, sicut et lectioni perfecte intendere, sunt opera clericorum. (*Synod. Lingon.*, ann. 1404.)

Ex quadam obligatione, quæ tuo annexa est officio, exigitur a te..... ut sis devotior in oratione. (PETR. Bles., *De instit. episc.*)

Sacerdoti pro populo semper orandum est. (S. HIERON., epist. 4 *Ad rustic.*)

ART. III. — *Cur clericis maxime necessaria sit oratio.*

SECTIO PRIMA. — *Ut iram Dei avertant.*

Dimitte me, inquit Dominus ad Moysen. Chaldæus vertit : *Dimitte deprecationem.* (*Exod.* XXXII, 10.)

Dei enim potentiam servi preces impediebant. (S. HIERON., epist. 12.)

Properans homo (Aaron) sine querela deprecari pro populis, proferens servitutis suæ scutum orationem, et per incensum deprecationem allegans, restitit iræ, et finem imposuit necessitati, ostendens quoniam tuus est famulus. (*Sap.* XVIII, 21.)

Veri sacerdotes pondus populi sibi commissi viriliter sustinentes, pro peccatis omnium, velut pro suis, infatigabiliter supplicant Deo, ac velut quidam Aaron

(141) *Vid.* plura part. IV, tit. *Orationi mentali seu meditationi vacare debent clerici.*

incensum contriti cordis et humiliati spiritus offerentes, quo placatur Deus, avertunt iram futuræ animadversionis a populo. (S. Prosper., lib. ii *De vita contemplat. sacerdot.*, cap. 2.)

Dixit, ut disperderet eos, si non Moyses electus ejus stetisset in confractione. (*Psal.* cv, 23.) Attende hoc, sacerdos; perierat enim populus, nisi Moyses confregisset iram omnipotentis Dei. Et tu cum videris populum Dei delinquentem, cane tuba, annuntians eis delicta eorum, ac sta in confractione ad Deum, ut avertatur furor ejus ab eis. (S. Hier., epist. 105.)

Duobus constat presbyterorum ministerium. Quorum alterum est, ut in commissum sibi populum Deum reddere propitium nitantur piis precibus et sacrificiis. (*Convent. Melodun.*, ann. 1579, tit. *De sacramento ordinis.*)

Moyses orabat Dominum... Placatusque est Dominus, ne faceret malum quod locutus fuerat adversus populum suum. (*Exod.* xxxii, 11, 14.)

Oravit Moyses ad Dominum, et absorptus est ignis. (*Num.* xi, 2.)

Ait Moyses ad Dominum : Dimitte peccatum populi hujus... Dixitque Dominus : Dimisi juxta verbum tuum (*Num.* xiv, 19, 20.)

Vereor ne cum debeat aliis in tempore iracundiæ fieri reconciliatio... obnubilent serenissimam Christi faciem. (Petr. Bles., epist. 139.)

Sectio secunda. — *Ut populorum infirmitati et necessitati subveniant.*

Tuli levitas pro cunctis primogenitis filiorum Israel... ut serviant mihi pro Israel... et orent pro eis. (*Num.* viii, 18, 19.)

Cum levaret Moyses manus, vincebat Israel : sin autem paululum remisisset, superabat Amalec. (*Exod.* xvii, 11.)

Aaron stans inter mortuos et viventes, pro populo deprecatus est, et plaga cessavit. (*Num.* xvi, 48.)

Orante Moyse, superabant Judæi, eodem ab orando cessante, inferiores erant hostibus. Itidem et nos orantes. (S. Chrysost., lib. ii *De orando Deum.*)

Presbyterorum officium in orando Deum pro totius Ecclesiæ et populi Christiani prosperitate situm est. (*Enchiridion*, in *Concil. Colon. decret.*, ann. 1536, tit. *De sacram. ordinis.*)

(Sacerdotes) peccata populi comedunt... Orando ut deleantur, redarguendo ut sanentur.... Sumit quidem peccata populi sacerdos in confessione, et consumit in oratione : nam sic destruitur injustitia peccati, et statuitur justitia Dei. (Petr Cellens., *De panibus*, c. 20.)

Insatiabilis ille Dei cultor, communis Pater ac Primogenitor servorum Christi. Ille custos orbis terrarum, per orationem assiduam omnes gentes salvas fecit. (S. Chrysost. lib. ii *De orando Deum*, loquens de S. Paulo.)

Pastorum est vigilare super gregem suum propter tria necessaria : videlicet, ad disciplinam, ad custodiam, ad preces. Ad disciplinam, propter morum correctionem, ne grex commissus propter molestiam deficiat. Ad custodiam, propter diabolicam suggestionem, ne hostili seducatur calliditate. Ad preces, propter tentationum instantiam, ne vincatur a pusillanimitate. In disciplina rigor justitiæ, in custodia spiritus consilii, in prece affectus compassionis. (S. Bern., *Sentent.*)

Intervenire pro populo non est solummodo presbyterorum, verum etiam omnium clericorum. (Philipp. abbas, *De dignit. cleric.*, c. 2.)

Propterea namque sacerdotes præpositi sunt, ut multitudinis orationes, cum sint infirmiores, hisce potentiores adjungentes, pariter cum illis in cœlum ascendant. (S. Chrysost., hom. 79 *Ad populum Antioch.*)

Orando vos dixi posse perficere, quod non possetis docendo suggerere. (S. Prosp., lib. i *De vita contempl. sacerdot.*, c. 17.)

Sectio tertia. — *Ne ipsi steriles deficiant.*

Simpliciter impossibile est absque precationis præsidio cum virtute degere, et hujus vitæ cursum peragere. — Hac non minus opus habemus, quam arbores aquarum humore. Neque enim valent illæ fructus producere, nisi bibant humorem radicibus : neque nos pretiosis pietatis fructibus poterimus esse gravidi, nisi precibus irrigemur. — Quisquis non orat Deum, nec divino colloquio cupit assidue frui, is mortuus est expersque sanæ mentis. — Cum video quempiam non amantem orandi studium, nec hujus rei fervida vehementique cura teneri, continuo mihi palam est, eum nihil egregiæ dotis in animo possidere. — Ubi quem conspexero insatiabiliter adhærentem cultui divino, idque in summis damnis numerantem, si non continenter oraverit, conjecto talem omnis virtutis firmum esse mediatorem, ac Dei templum. (S. Chrysost., lib. i *De orando Deum.*)

Vere novit recte vivere, qui recte novit orare. (S. Aug., hom. 4, ex 50.)

Unde scire videbitur quæ sit voluntas Dei bona beneplacens et perfecta, qui nec pulsare, nec quærere, nec petere consuevit ? Qui donec alienarum curam susciperet animarum, nunquam suæ gessisse curam; sed in vano visus est accepisse. (S. Bern., *Declam.*)

CAPUT VIII.

De paupertate.

ART. I. — *Quid sit paupertas.*

Tutum asylum. — Portus tranquillus. — Perpetua securitas. — Frenum intemperantiæ. — Deliciæ periculorum expertes. (S. Chrysost., *De avarit.*)

Christi sponsa. — Clericorum ornamentum. — Radix modestiæ. (S. Aug. serm. 21, *Ad fratr. erem.*)

Custos et magistra virtutum. (S. Bern., serm. 2 *in Cœna.*)

Quietis fundamentum. — Orationis adjutorium. — Perfectionis porta. — Manuductrix in via quæ ducit ad cœlum. (S. LAURENT. JUSTINIAN., *De paupertate*, c. 1.)

Titulus super omnes regios thesauros nobilitans. (S. BERN., epist. 23.)

Magna penna qua tam cito volatur in regnum cœlorum. Ideo non in futuro, ut in aliis virtutibus, sed in præsenti promittitur regnum cœlorum. (S. BERN., *De duplici adventu*, serm. 4.)

Verum martyrii genus. Ideo eadem promissio pauperibus et martyribus facta. (ID., serm. 1, *in fest. Omn. SS.*)

Ditior Christi paupertas cunctis opibus, cunctisque thesauris sæculi. (ID., serm. 4, *in vigilia Nativit.*)

Evangelici agri thesaurus absconditus, pro quo emendo vendenda sunt omnia. (S. FRANCISC., apud S. Bonavent., in *Legenda*, cap. 7.)

Semper dives est Christiana paupertas, quia plus est quod habet, quam quod non habet... Cui donatum est in omnium rerum Domino omnia possidere. (S. LEO, serm. 4 *De Quadrag.*)

Cœleste pretium, cœleste prandium, cœleste solium. (S. BONAV., *Diæt. salut.*, tit. 4, c. 3.)

Apud homines quidem vilis, sed apud Deum et angelos gloriosus est titulus paupertatis. (S. PETR. Bles., epist. 14, *Ad sacellanos regis Anglor.*)

Fructuosus homini, et gloriosus apud Deum titulus paupertatis. — Nescit homo pretium ejus. Paupertas enim sola est via secura et expedita ad vitam. Cæteræ viæ malignis latronibus plenæ sunt. (ID., epist. 102, *Ad Radingens. abbatem.*)

Hæc patrimonium est clericorum; hæc eorum possessio. Hæc thesaurus, quo pro magno munere novi testamenti ditati sunt hæredes. (PHILIPP. abb., *De justitia cleric.*, c. 47.)

Christo summe copulata, bonis summe cumulata, cœlis summe coæquata. (S. BONAV., *Diæt. salut.*, tit. 4, c. 3.)

Paupertatis altus gradus est relinquere res temporales. Altior relinquere amicos sæculares et spirituales. Altissimus relinquere seipsum, id est singularem sensum, amorem privatum, propriam voluntatem. In omnibus istis gradibus fuit Christus, qui reliquit se ipsum, sua, suos. (S. BONAV., *De gradib. virtutum*, cap. 8.)

ART. II. — *Quantum in clero necessaria et gloriosa* (142).

Non habebunt sacerdotes et levitæ, et omnes qui de eadem tribu sunt, partem et hæreditatem cum reliquo Israel... Dominus enim ipse est hæreditas eorum. (*Deut.* XVIII, 1, 2.)

Ego pars et hæreditas tua in medio filiorum Israel, dicit Dominus. (*Num.* XVIII, 20.)

Terram autem dedit filiis hominum. (*Psal.* CXIII, 16.)

Qui non renuntiat omnibus quæ possidet, non potest meus esse discipulus. (*Luc.* XIV, 33.)

Tribus Levi quæ in figura clericalis ordinis præcessit, partem non habuit inter reliquas tribus, sed vivebat de primitiis, decimis et oblationibus. Sic ergo et vos de stipendio templi vivere disponatis, extra Deum nihil quærentes. (*Pontific.* Biblioth. apost., *Exhortat. ad ordin. ad primam tonsuram.*)

Quasi levita et sacerdos nudam crucem nudus sequar. (S. HIER. *Ad Nepotian.*, epist. 2.)

Purus sermo, sed plenus veritatis : non satis vere est clericus, quem non ditat thesaurus paupertatis. (PHILIPP. abbas, *De justitia cleric.*, c. 41.)

Clericum ex inope divitem factum, quasi quamdam pestem fuge. (S. Hier., *Ad Nepotian.* epist. 2.)

Clericus qui partem habet in terra, non habebit partem in cœlo. (S. BERN., *Declamat.*, c. 9, ex S. Hier., *Ad Nepotian.*, epist. 2.)

Pauperem vitam sacerdos gerere debet, etc. (S. AUG., *Ad fratr. erem.*, serm. 37.)

Compauperes pauperum sunt episcopi. Unde bona illorum sunt et pauperum. (S. AUG., epist. 50.)

Paupertas in sacerdotibus gloriosa. (Patres in *synod. Aquil.* I congregati, in *Litteris ad imperat. Gratian., Valentin., Theodos.*)

Pauperes esse debemus, quia ministri Dei sumus. (S. AUG., *Ad sacerdotes*, serm. 37 *Ad fratr. erem.*)

Qui servus Christi semel effectus est, non erit mammonæ famulus, cujus certe ex voluntaria renuntiatione fit Dominus. (S. LAUR. JUST., *De paupert.*, c. 2.)

Petrus gloriatur quod non habeat argentum, neque aurum, vobis pudor est minus adhuc habere quam cupitis. Est ergo et pauperies gloriosa, quia est beata... Tamen non tam hoc gloriatur Petrus quod argentum et aurum non habeat, quam quod servet mandatum Domini, qui præcepit : *Nolite possidere aurum.* (*Matth.* X, 9.) Hoc est dicere : vides me Christi esse discipulum, et aurum a me requiris. (S. AMBR., lib. VII *Comment. in illa verba Luc.* X, 4 : « *Nolite portare sacculum,* » etc.)

Paupertatem Christi in nobis spiritualiter divitiarum contemptus, et humilitas sancta restaurat. (ARNULPH. Lexovien., *Serm. in Conc. Turon.*)]

ART. III. — *Cur maxime in clericis requiratur paupertas.*

SECTIO PRIMA. — *Ob exemplum Christi.*

§ I. — *Propinquos et discipulos pauperes eligentis.*

Pauperes electi, superbi neglecti. Nec fastus, nec altus circa Christi discipulatum aliquem obtinent locum. Christus pauper discipulos divites aspernatur. Pauper mater, pauper filius, inops hospitium, his qui in forma scholæ ejus in ecclesia militant, præbent efficax documentum. Hunc in cunabulis adoravere pastores parvulum confitentes Deum. (S. CYPRIAN., *De nativit. Christi.*)

(142) Vide supra, part. I.

Ob hoc in numerum apostolorum nullum Christus recepit, nisi qui proprias abjecit facultates : ut quia clericos, quibus imponenda erat ecclesiastica cura, thesaurus decebat paupertatis, non possessio peritura. (PHILIPP. abbas, *De justitia cleric.*, c. 43.)

In Evangelio cum virtutes præcipuas Dominus commendaret, et ea apostolis virisque apostolicis specialiter assignaret, paupertatem primam ponere voluit, tanquam necessarium et immobile fundamentum : *Beati*, inquit, *pauperes*. Quod autem hujusmodi beatitudo, apostolico, id est clericali ordini specialiter assignetur, ipse evangelista Lucas eleganter signavit, qui hoc dicturum Dominum oculos elevasse in discipulos signanter memoravit : *Et ipse*, inquit, *elevatis oculis in discipulos suos, dicebat : Beati pauperes*. (*Luc.* VI, 20. ID., *ibid.*)

Talibus clericis suus non prodest clericatus... quos Christo non conformat pauperies. (*Ibid.*, c. 48.)

Misit Dominus discipulos suos sine auro et argento, ut incentiva litis eriperet. (S. AMBR., *De Joseph.*, c. 13.)

§ II. *Paupertatem per totam vitam amplexantis.*

Pauper sum ego. (*Psal.* LXXXVII, 16.)

Rex tuus veniet tibi justus et salvator, ipse pauper. (*Zach.* IX, 9.)

Pauper in nativitate, pauperior in vita, pauperrimus in cruce. (S. BERN., *De passione*, c. 2.)

Nobilis revera titulus paupertatis, quam ipse Deus commendans ore prophetico (*Thren.* III, 1) : *Ego sum*, ait, *vir videns paupertatem meam*. (S. BERNARD., ep. 23.)

Nec major ad pecuniæ contemptum exhortatio subjacet, quam quod ipse Dominus in nullis divitiis invenitur. Semper pauperes justificat, divites prædamnat. (TERTULL., *De patientia*, c. 7.)

Cum paupertatem domus suæ pauper Dominus dedicarit, cogitemus crucem ejus, et divitias luctum putabimus. (S. HIER., *Ad Nepotian.*, epist. 2.)

Non pera tibi sumenda est, non virga, affatim dives est qui cum Christo pauper est. (S. HIER., *Ad Heliodor.*, epist. 1.)

Contristaris quia in vita pauper es tu ? Pauper hic fuit qui creavit terram. (S. AUG., serm. 37, ex addit. a Sirm., t. X.)

Quæ avaritia sanari potest, si paupertate Filii Dei non sanatur? (S. AUG., *De agone Christiano*, c. 11.)

Paupertatem vestram ne moleste ferte ! Paupertatem dilexit et docuit cœlestis magister Christus, et nascens in præsepio ponitur, et nudus in cruce ponitur. (*Conc. Mediol.* IV, part. III, tit. *Monitiones*.)

§ III. — *Pauperes specialiter diligentis, et remunerantis.*

Nemo est qui reliquerit domum... aut agros propter me, et propter Evangelium, qui non accipiat centies tantum nunc in tempore hoc... et in sæculo futuro vitam æternam. (*Marc.* X, 19 et 30.)

Qui carnalia pro Salvatore dimiserit, spiritualia recipiet, quæ comparatione et merito sui ita erunt, quasi si parvo numero centenarius numerus comparetur. (S. HIER., lib. III *in Matth.*)

Pro contemptu voluptatum atque affectuum terrenorum, spirituale gaudium et pretiosissimæ charitatis jucunditas repensatur, centuplo major atque præclarior. (Abbas ABRAHAM, apud Cassian., collat. ult., c. ult.)

Ipsis qui omnia reliquerint, Deus portio est. Ipse est merces perfecta virtutum, qui non centupli enumeratione, sed perfectæ plenitudinis æstimatione censetur. (S. AMBROS. *in psal.* CXVIII, octon. 8.)

Reliquisti quæ habebas, et Christus tibi portio, Christus tibi possessio est.... Quid magnificentius hospite cœlesti ? Quid beatius possessione divina ? (*Ibid.*)

Christus sanctificatio, Christus redemptio; Redemptor idem et pretium. Christus omnia, ut qui omnia propter Christum dimiserit, unum inveniat pro omnibus, et possit libere proclamare : Pars mea Dominus. (S. HIER., epist. 26.)

Charitatis deliciæ, est centuplum in hac vita redditum a Christo his qui reliquerunt omnia. — Annon centuplum habet qui impletur Spiritu sancto, et Christum habet in pectore ? (S. BERN., *Declam.*, c. 22.)

Deus veros pauperes ditat, falsos divites pauperat. (S. AUG., *in psal.* XXXIX.)

Implere venit pauperes, qui pauper effectus est. (ID., *Præfat. in psal.* XL.)

Simus pauperes, et tunc saturabimur. (ID., *in psal.* CXXXI.)

SECTIO SECUNDA. — *Ob professionem cleri.*

§ I. — *Quia terrenorum omnium abdicationem exigit sanctitas hujus status, cui Deus solus debet sufficere.*

Ego, inquit Dominus, *portio eorum*. (*Num.* XVIII, 20.) Negatur his terrena divisio, ut ipsi dum sæcularem sibi non vendicant portionem, fiant cœlestis possessio : vel hoc solum noverint possidere, fidei et devotionis obsequium. (S. AMBR., *in psal.* CXVIII, serm. 8.)

Homo cujus est Deus, quid amplius quærit ? (S. CYPR., *De ascens. Domini.*)

Nesciunt suis parcere, qui nihil suum norunt, quoniam sanctis omnia Deus. (S. AMBROS., *in Exod.* XXXII.)

Avare, quid tibi sufficit, si Deus ipse non sufficit? (S. AUG., serm. 16 *De verb. apost.*)

Quem a laicorum turbis professionis conditio separat, turpe est, si vel domestica conversatio, vel peculii abominanda proprietas laicum esse convincat. Quid enim illius poterit concupiscentiam satiare, cui non potest ipse Deus in possessione sufficere ? (PETR. Dam., opusc. 27, *De communi vita canonic.*)

Divitiæ meæ Christus est. Desint cætera. Omnis copia quæ Deus meus non est, mihi inopia est. (S. LUDOV., episcopus Tolosan., in ejus Vita.)

Vis scire quid intersit inter sacerdotes Dei, et sacerdotes Pharaonis ? Pharaon concedit terram sacer-

dotibus suis. Dominus autem sacerdotibus suis partem non concedit in terra; sed dicit eis (*Deut.* x, 9): *Ego sum pars vestra.* Observate ergo, qui hæc legitis omnes Domini sacerdotes, et videte quæ sit differentia sacerdotum, ne forte qui partem habent in terra, et terrenis cultibus ac studiis vacant, non tam Domini quam Pharaonis sacerdotes esse videantur. (S. Eucher. Lugdun., lib. III *Comment. in Gen.* XLVII.)

Sacerdotibus Pharaonis terra relinquitur a Joseph: Dominus autem suis non concedit, sed aufert, dicens: *Ego sum pars vestra.* Observate vos, Domini sacerdotes, et videte quia qui habent partem in terra, et terrenis actibus et cultibus student, non Domini, sed Pharaonis sacerdotes videntur. (Hugo a S. Victor., *Miscell.* II, lib. I, tit. 15.)

Festinemus transire a sacerdotibus Pharaonis, quibus terrena possessio est, ad sacerdotes Dei, quibus in terra pars non est. (S. Eucher. Lugd., lib. III *Comment. in Gen.*, c. XLVII.)

§ II. — *Quia hanc abdicationem professi sunt clerici.*

Si Deo contenti estis, salubriter ad clericatum accessistis: quia vita vestra concordat cum nomine, et vita apparet in opere. (*Pontif. Rom.* Biblioth. apost., *Exhort. ad ordin. ad primam tons.*)

Super tectum evangelici culminis stabilitus, quid descendis tollere aliquid de domo tua, ex his videlicet quæ antea contempsisti? Constitutus in agro atque operatione virtutum, substantia mundi, qua te renuntians spoliasti, quid recurrens, niteris revestiri? (Cassian., lib. VII *De spiritu philarg.*, c. 27.)

Non licet dimittere quod sponte promisisti. Non est fas requirere quæ per te dimisisti. (S. Bern., *Epist. ad Fulconem.*)

O professio mortifera! o proditoria promissio! Ore dicebat, quod corde odiebat. (S. Aug., serm. 5 *ad fratr. erem.*, loquens de Januario sacerdote qui paupertatem promiserat, et non servabat.)

Si extra Deum nihil quæritis, si eo contenti fueritis, erit vobis amplissimum et uberrimum prædium, et salubriter ad clericatum accessistis; quia et vita vestra concordat cum nomine, et professio apparet in opere. Alioquin si paupertatem et humilitátem quam præfert habitus corporis et figura capitis, in corde non habetis, timeo ne cum hypocritis sit pars vestra, etc. Quia non ut clerici, sed ut acephali in clericali militia sola quæritis lucra temporalia. (Yvo Carnot., *Serm. de excellent. sacror. ordin.*)

§ III. — *Quia terrena libertatem clericalem impediunt, et cordis impedimenta sunt ac onera* (143).

Impedimenta hæc sunt, non adjumenta; onera, non subsidia. Possessione enim et usu opum non fulcitur religio, sed evertitur. (Salvian., lib. II *Ad Eccles. cath.*; S. Cyprian., *De eleemosyn.*)

Clerici in sortem hæreditatis Domini dantur, etc. Unde oportet ut qui Deum hæreditatem possident, absque ullo impedimento sæculi Deo servire studeant, et pauperes spiritu esse contendant, ut congrue illud Psalmistæ (XV, 5) dicere possitis: *Dominus pars hæreditatis meæ.* (S. Isidor. Hispal., *De Offic. Eccl.*, c. 1.)

Cum ad universi terrarum orbis magisterium discipulos missurus esset, ad angelicam, ut ita dicam, disciplinam ex humana vita traducit, ab omni cura rerum sæcularium liberos reddens, ut prædicationi Evangelii solummodo vacarent. (S. Chrysost., hom. 33 *in hæc verba* (*Matth.* x, 9): «*Non possideatis aurum,*» etc.)

Eis qui militant Deo fugiendæ sunt ex toto corde divitiæ, quas qui habere volunt, sine labore non quærunt, sine difficultate non inveniunt, sine cura non servant, sine anxia delectatione non possident, sine dolore non perdunt. (S. Prosp., *De vita act. et contemplat. sacerdot.*, lib. II, c. 13.)

Pondus, non subsidium. (S. Greg., homil. 37 in Evang.)

Nihil magis mentem onerat. (S. Ambros., *Hexamer.*, lib. III, c. 12.)

Gravis sarcina, et laboriosa sollicitudo... Ibi dolor, ibi labor, ibi pavor. Dolor pro amissione eorum; labor pro sollicita exercitatione congregandi et possidendi; pavor ne uno eodemque momento privetur, etc. (S. Laurent. Justin., *De paupert.*, tract. 10, c. 1.)

Sectio tertia. — *Ob ædificationem populi et utilitatem Ecclesiæ.*

Scitote paupertati socias adjungi sobrietatem, abstinentiam, et reliquas virtutes quibus prælucere oportet ministros Dei. (*Concil. Mediol.* IV, part. III, tit. *Monitiones.*)

Neque ecclesiis tam prodesse valent divites pompatici, ut pauperes magnanimi. (S. Chrysost., *Hom, in hæc verba* (*Rom.* XVI, 3): «*Salutate Priscam et Aquilam.*»)

Nemo hoc miretur: nam multæ sunt divitis molestiæ et negotia. Timet pro domo, pro famulis, pro agris, pro opibus: et qui multorum est dominus, idem multorum servus esse cogitur. Pauper autem curis his omnibus carens, leo est, ignem spirat, generoso et forti animo adversus omnes insurgit, facile omnia agit quæ prodesse possunt ecclesiis, etc. Quid enim timeret? (*Ibid.*)

Qui nihil possidet, et tyrannis, et regibus, et populis, et omnibus potentior est ac ditior. (*Ibid.*)

Ut discas quod qui nihil possidet, omnium liberrimus est, et maxime libere loqui audet. Quot divites erant tempore Herodis, quot potentes? Et quis in medium prorupit? Quis tyrannum increpavit? Quis contemptas leges Dei ultus est? Divitum quidem nullus, sed pauper ille et inops. (*Ibid.*)

Ideo si quis virtutum libertatisque multum possidere cupit, paupertatem amplexetur, præsentem vitam despiciat, etc. Hic non solum plusquam divites

(143) *Vid.* sect. seq.

et principes, sed et plusquam reges ipsis ecclesiis prodesse poterit. (*Ibid.*)

SECTIO QUARTA. — *Ob privilegia et præmia pauperum.*

Pauper, missus Christi (144). Nuntius Christi. (S. BERN., serm. 3 *in Cœna.*)

Cœli municeps. (S. CHRYSOST., *Hom. in hæc verb.* (*Rom.* XVI. 3) : « *Salutate Priscam.* »)

Claves regni cœlorum videntur habere. (S. BERN., *Declam.*, c. 9.)

Thesauri Ecclesiæ. (S. AMBROS., lib. II *Offic.*, c. 28.)

Nummularii Salvatoris, quia pecunia iis dispensata augetur. (SALVIAN., lib. III *Ad Eccl. cath.*)

Sicut imagines Christi cœlo. (ID., lib. II *Ad Eccl. cathol.*)

Via cœli est paupertas, per quam venitur ad Patrem. (S. AUG., *De verb. Domini*, serm. 25.)

Dominus est divitiæ pauperum. (ID., *in psal.* XXI, exposit. 2.)

Sicut fons lavacri, vel flumen Jordanis in quo Christus semel tinctus sanctificavit aquas. In pauperibus autem semper manet et assidue abluit crimina largientium. Dedit itaque Christus nobis pauperes, velut indulgentiæ indices. (S. LAURENT., episc. Novariens., *Hom. de eleemos.*)

Manus pauperis, gazophylacium Christi. (S. CÆSAR., hom. 2.)

Amor paupertatis reges facit. Regnum cœlorum pauperum est, et est regiæ potestatis beare pro voluntate amicos. (S. BERN., epist. 103.)

ART. IV. — *In quo consistat paupertas clericalis.*

Beati pauperes spiritu. (*Matth.* V, 3.)

Habentes alimenta et quibus tegamur, his contenti sumus. (*I Tim.* VI, 8.)

Non requiritur a nobis divitiarum indigentia, sed contemptus : *Divitiæ*, inquit, *si affluant, nolite cor apponere.* (*Psal.* LXI, 11.) Non dixit, ne affluant, sed ne cor apponatur. Porro cor prohibuit apponere, sed non manum... Possumus itaque licite divitias possidere, si tamen earum nos non reputaverimus dominos, sed ministros. Si intellexerimus patrimonium pauperum esse patrimonium Christi. Si proventibus Ecclesiæ, si pauperum necessitatibus erogantur. (ARNULPH. Lexoviens., *Serm. in conc. Turon. coram Alexandr. III.*)

Non divitiarum amore divites, sed tantummodo possessione, non excluduntur a discipulatu Domini. (S. LAURENT. JUSTINIAN., *De paupertat.*, c. 4.)

Pauper Dei in animo est, non in sacculo. (S. AUG., *in hæc verba psal.* CXXXI : « *Pauperes ejus saturabo panibus*). »

Habeat facultates, si in eis non extollitur, pauper est... Divites et pauperes in corde interrogat Deus, non in arca et pecuniis. (S. LAURENT. JUSTIN., *De paupertat.*, c. 4.)

Sunt pauperes spiritu et non rebus ; divitias, non pro ipsarum amore possident, sed pro amore Dei, ut cultum Dei per eas amplificent ; vel pro amore Christi, ut proximis inde subveniant. (S. BONAVENT., *De profect. relig.*, lib. II, c. 42.)

Hoc est possidendo contemnere, non sibi, sed aliis possidere, nec habendi cupiditate Ecclesiæ facultates ambire, sed eas pietate subveniendi suscipere. (S. PROSP., lib. II *De vita act. et contemplat. sacerdot.*, c. 9.)

Convenit pastoribus ecclesiarum, res ecclesiæ possidere, non ab iis possideri : et ut Prosper scribit, eas possidendo debent contemnere, et non sibi, sed aliis possidere. (*Concil. Paris.* IV, lib. I, c. 18.)

Expedit facultates ecclesiæ possideri, et amore perfectionis proprias contemni ; non enim propriæ sunt, sed communes ecclesiæ facultates. (S. PROSP., lib. II *De vita act. sacerd.*, c. 9.)

Habens victum et vestitum his contentus ero, et nudam crucem nudus sequar. (S. HIERON., *Ad Nepotian.*, lib. XII, q. 1, cap. *Clericus.*)

Curam exteriorum, non in superfluis desideriis carnis, sed in necessariis tantum exercendam agnoscant. (YVO Carnot., *Serm. de excellent. sacr. ord. et de vita ordinand.*, in synodo.)

Clerici in hoc quod coronam accipiunt, non renuntiant patrimonio, nec aliis rebus temporalibus ; terrenorum possessio non contrariatur divino cultui ad quem clerici deputantur, sed nimia eorum sollicitudo ; quia, ut dicit Gregorius, affectus in crimine est. (S. THOM., in *Supplem.*, q. 40, art. 3.)

Sunt qui rebus abundant, sunt tamen pauperes spiritu, et hæc est aurea paupertas : quia licet affluant divitiæ, corda tamen nolunt apponere. (HUGO A S. VICTORE, lib. I *De claustro animæ*, c. 9.)

Perfectus carere et necessariis paratus est. (S. BERN., *Præfat. in Vit. S. Malachiæ.*)

ART. V. — *De legitimo usu bonorum ecclesiasticorum.*

SECTIO PRIMA. — *Quod recte dispensanda sint.*

Possessiones quas oblatas a populo suscipiunt sacerdotes, non sunt inter res mundi deputari credendæ, sed Dei. Quoniam si vestes ac vasa, et cætera quæ in sacris usui ministrantibus erant, sancta vocabantur ; nec in usus humanos revocari jam poterant, divinis semel ministeriis consecrata : quomodo non ea quæ conferuntur ecclesiæ sacra credenda sunt, quibus non ut sæculi rebus luxuriose, sed sancte, ut Deo consecratis utuntur ad necessaria sacerdotes ? (S. PROSP., *De vita contempl.*, lib. II, c. 16.)

Episcopi res ecclesiasticas ecclesiis collatas cauta circumspectione dispensent, quasi Dei ministri, non quasi turpis lucri sectatores, illisque ita utantur, non ut propriis, sed ut sibi ad dispensandum commissis. (*Conc. Turon.*, ann. 813, c. 10.)

Episcopus (res ecclesiæ) dispensare debet indi-

(144) *Vid.* sect. immediate præced.

entibus, cum omni pietate, et Dei timore. (*Conc. Antioch.*, c. 25; refert. in *Conc. Paris.*, p. I, c. 15.)

Eas administret tanquam Deo intuente (*Conc. Nicæn.* II, c. 12; *Can. apost.*, 39.)

Nulli sacerdotum liceat res Deo dicatas, sibi commissas, utpote proprias tractare, et ad multifarios, secundum libitum suum, eas usus retorquere, sed potius secundum canonicam auctoritatem, sanctorumque Patrum dicta et exempla administrare vel dispensare. (*Conc. Paris.* VI, lib. II, c. 15.)

Mos est apostolicæ sedis ordinatis episcopis præceptum tradere, ut de omni stipendio quod accedit, quatuor fieri debeant portiones : una videlicet episcopo et familiæ ejus, propter hospitalitatem et susceptionem : alia clero : tertia pauperibus : quarta ecclesiis reparandis. (S. Greg. August., ad interrog. I, refert. 12, quæst. 2, c. *Mos est.*)

De redditibus ecclesiæ quatuor partes fiant : quarum una cedat pontifici propter sui sustentationem, etc. (S. Sylvest. in synod. Rom., ann. 324, c. 4.)

Constat ecclesiastica bona, Christi ministrorum, pauperum, orphanorum, ac viduarum necessitatibus destinata esse ; nec sine gravi crimine, aut per incuriam, aut alio quovis defectu deperdi posse. (*Convent. Melodun.*, ann. 1579, tit. *De Eccles. bon. conserv.*)

Sectio secunda. — *Cur recte dispensanda?*

§ I. — *Ob naturam illorum bonorum.*

Res Deo dicatæ. — Res Dominicæ. (*Conc. Paris.* VI, lib. I, c. 15.)

Christi patrimonium. (*Conc. Mediol.* IV, p. III, tit. *Monitiones.*)

Patrimonium crucis Christi. (S. Bern., *Serm. ad pastor.*, in syn.)

Thesauri Christi sunt facultates Ecclesiæ. (S. Laurent. Justinian., *De complanct. perfect. Christianæ*, circa med.)

Ubera pauperum. (S. Paulin., *Epist. ad Alethium episc.*, loquens de divitiis ejusd. Aleth.)

Vota sunt fidelium. — Pretia peccatorum. — Patrimonia pauperum. (Urban. Pap., *Epist. unica*, in princ. ; S. Prosp., *De vit. act. sacerdot.*, lib. II, c. 9.)

Deposita pietatis. (Tertull. *Apologet.*, c. 39.)

Census ecclesiæ ; sanctorum martyrum patrimonia, et donaria piæ plebis. (*Conc. Moguntin.*, ann. 1549, tit. 72.)

Spolia pauperum. (S. Petr. Bles., epist. 102.)

Ecclesiæ vasa Deo et pauperibus sunt consecrata. (Flavian., archiep. Constant., apud Nicephor., lib. IV, cap. 47.)

Prædia ecclesiastica, non avaritiæ præda, sed instrumenta charitati relicta sunt. (*Conc. Mediol.* IV, part. III, tit. *Monitiones.*)

§ II. — *Ob illarum dispensationem clericis commissam.*

Sacerdotes bonorum ecclesiæ non possessores, sed dispensatores sunt. (S. Aug., epist. 50.)

Episcopus rebus ecclesiæ tanquam commendatis, non tanquam propriis utatur. (*Conc. Carthag.* IV, c. 31.)

Non quasi suis, sed quasi commendatis uti noverint sacerdotes. (Yvo, *Decret.*, part. III, c. 204.)

Non solum levitas, sed levitarum etiam pecora Dominus sua esse testatur ; ut perspicue doceat, quod ii qui ecclesiasticis mancipantur obsequiis, Deo debent non modo suæ sedulitatis et laboris impendium, sed etiam proprietatem quoque earum quas possident facultatum. Sciantque se simul et sua juris esse non proprii, sed divini. (S. Petr. Dam., *De comm. vit. canonic.*, opusc. 27, c. 1.)

Si privatim possidemus quod nobis sufficiat, non illa nostra sunt, sed pauperum, quorum procurationem quodammodo gerimus, non proprietatem nobis usurpatione damnabili vindicamus. (S. Aug., epist. 50, *Ad Bonifac.*)

§ III. — *Ob rationem quam de his exiget Christus, et pœnas non recte dispensantium.*

Summopere denotandum est, ne aliquis pontificum ea quæ ecclesiasticis tradita sunt ministeriis, pro remissione peccatorum, aut aliis optanda officiis, aut pauperibus eroganda, ne aliquis ea propria cupiditate, aut potentum terrore, parentumque procuratione ad alios usus retorqueat ; ne forte quod aliis exstat remissio peccatorum, ipsis sit damnationis augmentum. (*Conc. Aquisgran.* II, c. 2, can. 7.)

Si testimonio veritatis in ignem æternum mittitur, qui sua pauperibus non dedit : ubi, quæso, mittendus est, qui bona pauperum vel ecclesiæ rapuit aut fraudavit? (Petr. Bles., epist. 112 *ad R. Aurelian. episcop.*)

In terra sanctorum iniqua gessit, non videbit gloriam Domini. (*Isa.* XXVI, 10.) Timeant clerici, timeant ministri ecclesiæ, qui in terris sanctorum quas possident, tam iniqua gerunt, ut stipendiis quæ sufficere debeant minime contenti, superflua quibus egeni sustentandi forent, impie sacrilegeque sibi retineant, etc. (S. Bern., serm. 23 *in Cant.*)

Patrimonii hujus zelator est Dominus, rationem tecum districtissimam positurus, et usque ad novissimum quadrantem exiget universa : sane propter hoc irritavit impius Deum : *Dixit enim in corde suo : Non requiret.* (*Psal.* X, 13.) (Petr. Bles., epist. 15 *Ad Reginald. episc. Carnot. elect.*)

Sectio tertia. — *Quomodo recta dispensanda.*

§ I. — *Quomodo dispensanda erga ecclesias.*

Exemplo sanctorum vos paupertate, sobrietate, ac parcimonia ita agite, ut non modo supervacanearum rerum usibus abstinentes, sed vestro etiam defraudantes victu, ecclesias vestras et altaria exornetis, sarta tecta habeatis, sacra supellectili instruatis, alienis item necessitatibus subveniatis, et pauperibus opitulemini. (*Conc. Mediol.* IV, part. III, tit. *Monitiones.*)

Amico quidpiam rapere furtum est : ecclesiam fraudare sacrilegium est. (S. Hier., epist. 2 *Ad Nepotian.*)

O miserandam sponsam talibus creditam paranymphis, qui assignata cultui ejus, proprio retinere quæstui non verentur ! Non amici profecto sponsi, sed æmuli sunt. (S. Bern., lib. III *De consid.*, c. 5.)

Unde vero hanc illis exuberare æstimes rerum affluentiam, vestium splendorem, mensarum luxuriam, congeriem vasorum argenteorum et aureorum, nisi de bonis sponsæ? Inter hæc est quod illa pauper et inops, et nuda relinquitur, facie miseranda, inculta, hispida et exsanguis : propter hoc, non est hoc tempore ornare sponsam, sed spoliare : non est custodire, sed perdere : non est defendere, sed exponere : non est instruere, sed prostituere : non est parcere gregem Domini, sed mactare et devorare, dicente Domino de illis : *Qui devorant plebem meam ut cibum panis* (*Psal.* LII, 5.) Et iterum : *Quia comederunt Jacob, et locum ejus desolaverunt.* (*Psal.* LXXVI, 11.) Et in alio propheta : *Peccata populi comedent.* (*Ose.* IV, 8.) (S. Bern., *Ad clerum*, in synod.)

§ II. — *Quomodo dispensanda pauperibus.*

Gloria episcopi est inopiæ pauperum providere. Ignominia sacerdotis est propriis studere divitiis. (S. Hier., epist. 2 *Ad Nepot.*)

Quidquid habent clerici pauperum est. (Id., lib. XVI, q. 1, c. fin.)

Ille dives est in ecclesia, qui pauperi, non sibi dives est. (S. Ambros., lib. X, epist. 82, *Ad Vercellens.*)

O vanitas vanitatum ! sed non vanior quam insanior. Fulget ecclesia in parietibus, et in pauperibus eget. Suos lapides induit auro, et suos filios nudos deserit. De sumptibus egenorum servitur oculis divitum. Inveniunt curiosi quo delectantur, et non inveniunt miseri quo sustententur. (S. Bern., c. 11, *Apolog. ad Guillelm. abbat.*)

Res pauperum, non pauperibus dare, par sacrilegii crimen esse dignoscitur. Sane patrimonia pauperum sunt facultates ecclesiarum, et sacrilega eis crudelitate subripitur, quidquid sibi ministri et dispensatores, non utique domini, vel possessores, ultra victum accipiunt et vestitum. (Id., *Declam.*, c. 7.)

Incassum ergo se innocentes putant : qui cum accepta non tribuunt, in proximorum nece grassantur : quia tot pene quotidie perimunt, quæ morientium pauperum apud se subsidia abscondunt. (S. Greg., *Pastor.*, part. III, c. 22.)

Clamant nudi, clamant famelici, conqueruntur, et dicunt : Nostrum est quod effunditis ; nobis crudeliter subtrahitur quod inaniter expenditis. Et nos enim Dei plasmatio, et nos sanguine Christi redempti sumus. Nos ergo fratres vestri : videte quale sit de fraterna portione pascere oculos vestros. Vita nostra cedit vobis in superfluas copias. Nostris necessitatibus detrahitur, quidquid accedit necessitatibus vestris... Jumenta gradiuntur onusta gemmis et nostra non curatis crura nuda caligulis. Et pauperes modo quidem coram Deo tantum, cui corda loquuntur. Cæterum in futuro stabunt in magna constantia adversus eos qui se angustiaverunt ; stante pro eis Patre orphanorum et Judice viduarum. Ipsius enim tunc vox erit (*Matth.* XXV, 40) : *Quandiu non fecistis, uni de his minimis meis, nec mihi fecistis.* (S. Bern., *Ad Henric. Senon.*, epist. 2, c. 2.)

Quod habet ecclesia, cum omnibus nihil habentibus commune habet. (S. Prosp., lib. II *De vita contemplat. sacerdot.*, c. 9.)

Aurum Ecclesia habet, non ut servet, sed ut eroget et subveniat in necessitatibus. (S. Ambros., *Offic.*, c. 28, refert. 12, q. 2, c. *Aurum.*)

Christi visceribus substantiam ecclesiasticam erogate. (*Conc. Mediol.* IV, part. III, tit. *Monitiones.*)

Manducante paupere de bonis tuis, prandet Christus. (S. Aug., serm. 65 *De tempore.*)

O quanta abusio est Christi ditari divitiis, et Christo velle nihil tradere ! Nonne thesauri Christi sunt facultates ecclesiasticæ? Unde temporalia ecclesiis sunt prærogata stipendia ! Nonne propter Christum? Nonne ut pauperibus erogentur? Noli igitur tu qui præsides retinere quod alienum est, ne furti reprehendaris in causa. (S. Laurent. Justinian., *Complanct. Christianæ perfect.*, circa med.)

Attendite ne justitiam vestram faciatis coram hominibus. (*Matth* VI, 1.) *Dispersit, dedit pauperibus, justitia ejus manet in sæculum sæculi.* (*Psal.* CXI, 8.) Largitatem impensam pauperibus, non vocare misericordiam, sed justitiam maluit. (S. Greg., *Pastor.*, part. III, c. 22.)

Cum quælibet necessaria indigentibus ministramus, sua illis reddimus, non nostra largimur. Justitiæ debitum potius solvimus, quam misericordiæ opus implemus. (Id., *ibid.*)

Egentibus et esurientibus cum subvenire possitis, si alimenta necessaria denegatis, violatæ charitatis rei estis in conspectu Domini. (*Conc. Mediol.* IV, part. III, tit. *Monitiones.*)

Accepisse quod pauperibus erogandum sit, et esurientibus plurimis, vel cautum esse velle vel timidum, aut quod apertissimi sceleris est, aliquid inde subtrahere, omnium prædonum crudelitatem superat. (S. Hier., *Ad Nepotian.*, epist. 2.)

Pauper Christi vicarius est, et sicut se in eo contemni erubescit, ita se in eo recipi delectatur : *Quandiu*, inquit (*Matth.* XXV, 45), *uni istorum fecistis, mihi fecistis* (Petr. Bles., epist, 91. *Ad Radulphum Lexoviens. episcop.*)

Qui non dat pro ovibus substantiam suam, quando pro eis daturus est animam suam ? Primum itaque nostrum est exteriora nostra ovibus ejus impendere : postmodum vero si necesse sit pro iisdem ovibus animam ponere. (*Conc. Paris.* VI, lib. I, c. 12, *ex S. Greg.*, hom. 14 *in Evang. Joan.* X, 11 : « *Ego sum pastor bonus.* »)

Ad tribunal illius qui pauperes singulariter dili-

git, qui se in paupere refici, in paupere se perhibet esurire; ad tribunal, inquam, illius qua conscientia venit, qui alimenta se subtraxisse pauperibus recognoscit? Si damnatur ille qui vel unum hominem perimit ferro, qua sententia dignus erit, qui bona ecclesiæ profligando, quamplures interficit famis et inopiæ gladio. (S. PETR. Dam., lib. IV, epist. 12.)

§ III. — *Quomodo dispensanda erga clericos indigentes.*

Si episcopus aut presbyter clerico indigenti non præbeat necessaria, excommunicetur. Si perseverat, deponatur quasi fratris occisor. (*Canon. apostol.* 59.)

Sanctus Sylvester providit, ut clericis copiosis egentes conjungeret. (Breviar. *Lectio in festo S. Sylvestri.*)

Quæ pauperum clericorum debent esse communia, perverso jure sibi faciunt propria : et nulla apud eos æqualitas conservatur, dum pro suo quisque posse majores divitias amplexatur. (PHILIPP. abbas, *De dignit. cleric.*, c. 48.)

Eget in sede presbyter, in altari levita, in secretario subdiaconus, in lectione lector, et in templo ostiarius, in sepultura fossarius : moriuntur fame qui alios sepelire mandantur : poscunt misericordiam, qui misereri aliis sunt præcepti; et dum ista fiunt, sacerdos qui hoc non fecerit, condemnatur. Solus incubat divitiis, solus ministerio utitur, solus universa sibi vindicat, solus partes invadit alienas, solus occidit universos, etc. Etenim si unusquisque ita hunc mundum visibiliter possidere mandatur, ut sua tantum possessione contentus sit, ac res non invadat alienas, non agrum pauperi tollat, non vineam, non subjectorum aliquid, non famulos, non fructus, quanto magis qui ecclesiæ Dei præest, debet ita in omnibus servare justitiam, ut aliena non rapiat, æqualem se cæteris faciat, et sicut sine his in ecclesia non fuit, ita et sine his in ecclesiæ ministerii dispensatione non vivat. (S. HIER., epist. 23 *Ad Rustic. Narbon.*, *De septem ordinibus.*)

Quis nostrum satis explicet verbis, quantum sit bonum hospitalitatem ministrare sanctis? Si quibuslibet sanctis, quanto magis capiti et præcipuis membris? (S. AUG., *De diversis*, serm. 27, c. 3.)

§ IV. — *Quomodo dispensanda erga propinquos.*

Ne liceat autem quidquam ex eis sibi vindicare, vel propriis cognatis quæ Dei sunt elargiri. Si sint autem pauperes, ut pauperibus suppeditet, sed non eorum prætextu res ecclesiæ venundet. (*Conc. Nicæn.* II, c. 12; *Can. apost.* 39.)

Omnino interdicit sancta synodus episcopis, ne ex redditibus ecclesiæ consanguineos familiaresque suos augere studeant; cum et apostolorum canones prohibeant, ne res ecclesiasticas, quæ Dei sunt, consanguineis donent; sed si pauperes sunt, iis ut pauperibus distribuant; eas autem non distrahant, nec dissipent illorum causa. Imo quam maxime potest, eos sancta synodus monet, ut omnem humanum hunc, erga fratres, nepotes propinquosque, carnis affectum, unde multorum malorum seminarium in ecclesia exstat, penitus deponant. Quæ vero de episcopis dicta sunt, eadem in quibuscunque, beneficia ecclesiastica, tam sæcularia quam regularia obtinentibus, pro gradus sui conditione observari decernit. (*Conc. Trid.*, sess. 25, c. 1 *De reformat.*)

Omnis pontifex ex hominibus assumptus pro hominibus constituitur (*Hebr.* V, 1), id est pro ipsorum utilitate. Non enim constituitur propter gloriam, non propter cumulandas divitias, nec propter consanguineos ditandos, etc. (S. THOM., *Comment. in Epist. ad Hebr.*, c. V.)

Non extollat de facultatibus ecclesiæ consanguineos suos aut nepotes, nec filias, dixerim, nuptui tradat. (S. BERN., *Declam.*, c. 7.)

Si accepi divitias ut parentum meorum indigentiam relevarem, terret me S. Hieronymus dicens : Quod cum propinquitates corporum respicimus, corporis et animæ Creatorem offendimus. Et adjungit : « Multi dum parentibus miserentur, animas perdunt. Hi sunt qui judicio meo animas suas pro amicis suis crudeliter et damnabiliter ponunt. (PETR. Bles., epist. 102, *Ad H. Radingens. abbat.*)

Illos assumito qui non de dote viduæ et patrimonio Crucifixi, se vel suos ditare festinent. (S. BERN., *De consid.*, lib. IV, c. 4.)

Qui ditior est sacerdos quam venit ad sacerdotium, quidquid plus habuerit, non filiis debet dare, sed pauperibus et sanctis fratribus et domesticis fidei, qui vincunt merita liberorum, ut reddat ea quæ Domini sunt, Domino. (S. HIER., *in Ezech.* c. XLVI.)

Nunquam pauperum, nunquam ecclesiæ spolia prosperum habuerunt eventus auspicium. (PETR. Bles., epist. 112, *Ad R. Aurelian. episcop.*)

Infelices qui parentibus erogant, unde post illorum gaudeant obitum, cum vana vivorum gaudia sæpe transeant in supplicia mortuorum. (ID., epist. 102.)

§ V. — *Quomodo dispensanda erga se ipsum.*

Optimus dispensator est qui sibi nihil reservat. (S. HIER., epist. 2 *Ad Nepotian.*)

Conceditur tibi, ut si bene deservis, de altario vivas, non autem de altario luxurieris, ut de altario superbias, ut inde compares tibi frena aurea, etc. (S. BERN., epist. 2 *Ad Fulcon.*)

Tantæ Dominus fuit paupertatis, ut unde tributa pro se et apostolo redderet, non habuerit. Judas in loculis portabat pecuniam, (sed) rem pauperum in usus proprios convertere nefas putavit, nobisque idem tribuit exemplum. (S. HIER., *in Matth.* XVIII, v. ult.)

Episcopus qui imitator Apostoli esse cupit, habens victum et vestitum, his tantum debet esse contentus. *Qui altario serviunt, de altario vivant* (*I Cor.* IX, 13); vivant, inquit, et non divites fiant. Unde et æs nobis excutitur de zona, et una tantum tunica induimur, ne de crastino cogitemus. Turpis lucri

appetitio est plus de præsentibus, quam futuris cogitare. (S. Hier., *in Epist. ad Tit.*, refert. in *Conc. Aquisgran.*, c. 10.)

De altario, inquit, vivat, non superbiat, non luxurietur : denique non ditetur, nec contra sancti cujusdam plene dignam omni acceptione sententiam, ex clericatu ditior fiat. Non sibi de bonis ecclesiæ ampla palatia fabricet mutans quadrata rotundis ; nec loculos inde congreget, nec in vanitate aut superfluitate dispergat... Nec enim ordinavit Deus his qui Evangelio serviunt, de Evangelio quærere aut habere delicias vel ornatum, sed vivere, ait Paulus, ex eo : ut videlicet sint contenti alimenta corporis, non irritamenta gulæ, aut incentiva libidinis, et quibus regantur, non quibus ornentur, accipere. (S. Bern., *Declam.*, c. 7.)

Si autem ego pars Domini sum, et funiculus hæreditatis ejus, nec accipio partem inter cæteras tribus ; sed quasi levita et sacerdos vivo de decimis, et altari serviens altaris oblatione sustentor. Habens victum et vestitum, his contentus ero, et nudam crucem nudus sequar. (S. Hier., epist. 2 *ad Nepotian.*)

Quam rarus tamen iste in clero, quem item das mihi contentum necessariis, contemptorem superfluorum? Lex est tamen præfixa apostolis, apostolorum successoribus : *Victum et vestitum habentes*, inquiunt, *his contenti sumus.* (*I Tim.* vi, 8.) In libris cernimus eam, sed non in viris... Utinam superfluis ponatur modus! (S. Bern., *Vita S. Malach.*, prolog.)

Non adimit Christus, sed decernit operanti suam mercedem : dignus est enim operarius mercede sua. Et qui altario deservit, de altario et vivet. Sed interim cogitare debet clericus se vivere, non ut edat, sed edere ut Christo vivat, habereque semper menti reconditum Christi verbum (*Matth.* vi, 33) : *Primum quærite regnum Dei, et hæc omnia adjicientur vobis.* (*Conc. Colon.*, part. i, c. 13, ann. 1536.)

Qui in sudore vultus pane nostro vesci debuimus, labores miserorum nobis usurpamus ad delicias, atque in crapula et ebrietate sudorem bibimus alienum. (Petr. Bles., epist. 102.)

Væ, væ tibi, clerice, mors in olla, mors in tuis deliciis est, etc. Sumptus ecclesiasticos gratis habere te putas ; cantando, ut aiunt, tibi provenire videntur : sed bonum erat magis fodere aut mendicare : peccata enim populi comedis, etc. (S. Bern., *Declam.*, cap. 7.)

Sicut præmissa documenta declarant, non sunt res ecclesiæ, ut propriæ, sed ut Dominicæ, et a Domino commendatæ, tractandæ. Quicunque ergo eas ad suos proprios usus, terrenosque honores et delectationes retorquet, quanti sit discriminis, quantæque transgressionis, aperte animadverti potest. (*Conc. Paris.* vi, lib. i, c. 15.)

Clericos illos convenit ecclesiæ stipendiis sustentari, quibus parentum et propinquorum nulla suffragantur. Qui autem bonis parentum et opibus sustentari possunt, si quod pauperum est accipiant, sacrilegium profecto committunt ; et per abusionem talium, judicium sibi manducant et bibunt. (S. Hier., Ad Damas. Pap., refert. 16, q. 1. c. fin.)

Dicit Hieronymus : Clericus qui de bonis suis sustentari potest, si accipit quod pauperum est, sacrilegium profecto committit, atque per abusiones talium, judicium sibi manducat et bibit. (Petr. Bles., epist. 102.)

Nec illi qui sua possidentes dari sibi aliquid volunt (de rebus ecclesiæ) sine grandi peccato suo, unde pauper victurus erat, accipiunt. (S. Prosp., *De vit act. sacerdot.*, lib. ii, c. 10.)

De clericis quidem dicit Spiritus sanctus (*Ose.* iv, 18) : *Peccata populi mei comedunt.* Sed sicut nihil habentes proprium, non peccata, sed alimenta quibus indigere videntur, accipiunt : ita possessores non alimenta quibus abundant, sed aliena peccata suscipiunt. (S. Prosp., *De vita contempl.*, lib. ii, c. 10.)

Nec te poterunt excusabilem reddere tuæ generositatis eminentia, et numerositas clientelæ. Si, quia filius comitis aut consobrinus regis es, manu effusione teneris expendere ; necessitas hæc Christi patrimonium non contingit. (Petr. Bles., epist. 15 *Ad Reginald. epist. Carnot. elect.*)

CAPUT IX.

De hospitalitate.

ART. 1. — *Quod exercenda maxime in clero.*

Frange esurienti panem tuum, egenos vagosque induc in domum tuam. (*Isa.* lviii, 7.)

Hospitalitatem nolite oblivisci. (*Heb.* xiii, 2.)

Hospitales invicem sine murmuratione. (*I Petr.* iv, 9.)

Oportet episcopum hospitalem esse. (*I Tim.* iii, 2.)

Ante omnia hospitalitas futuro episcopo denuntiatur. Si enim omnes illud in Evangelio audire desiderant : *Hospes fui et suscepistis me* (*Matth.* xxv, 35), quanto magis episcopus, cujus domus omnium commune esse debet hospitium? (S. Hier., *in Ep. ad Tim.*, cap. i.)

Hujus diversorium cunctorum debet esse receptaculum. (S. Isid., *De Eccles. Offic.*, lib. ii, c. 5.)

Mensulam tuam pauperes et peregrini, et cum illis Christus conviva noverit. (S. Hier., *Ad Nepotian.*, epist. 2 ; *Conc. Aquisgran.*, c. 94, ann. 816.)

Peregrini et pauperes convivæ sunt episcoporum ; cum quibus non solum corporali, sed et spiritali reficiantur alimento. (*Conc. Turon.*, sub Carolo, c. 6.)

Publica species humanitatis est hospitalitas... et valde id decorum totius est orbis existimatione. (S. Ambr., lib. ii *Offic.*, c. 21.)

Adsint peregrini, et pauperes, et debiles, qui de sacerdotali mensa Christum benedicentes, benedictionem percipiant. (Euseb. Papa, decret. 4.)

ART. II. — *Cur hospitalitas exercenda maxime in clero ?*

SECTIO PRIMA. *Ob bona hospitalitatis.*

Egenos vagosque induc in domum tuam. (*Isa.* LVIII, 7.)

Tunc erumpet quasi mane lumen tuum, et sanitas tua citius orietur ; et anteibit faciem tuam justitia tua. Et gloria Domini colliget te. Tunc invocabis, et Dominus exaudiet. Clamabis, et dicet : Ecce adsum. (*Ibid.*, 8, 9.)

Si peregrinum sub tectum inducas tuum, si suscipias egentem, ille tibi acquiret sanctorum amicitias et æterna tabernacula. (S. AMBROS., lib. I *Offic.*, c. 11.)

Loth justus per eam in subversione Sodomæ non periit. Per eam Rahab meretrix non interiit cum reprobis. (S. EPHR., *De doctrin. var.* ; *De humil. comparanda.*)

Pauperi viduæ, quæ Eliam hospitio suscepit et pavit cœlesti gratia influente, postea nec oleum, nec farina defecit. (PETR. Bles., epist. 29 *Ad abbat. et conv. S. Albani.*)

Hospes eram, et collegistis me. (*Matth.* XXV, 35.)

Sectatores nos hospitalitatis esse Dominus Jesus admonet, cum se dicit in hospite receptum fuisse. (*Conc. Matiscon.* II, c. 11.)

Et coegerunt illum, etc. *Et aperti sunt oculi eorum, et cognoverunt eum.* (*Luc.* XXIV, 29 seq.)

Hospitalitatis officio ad Christi cognitionem pervenitur. (S. AUG., lib. II *Quæst. evang.*)

Tene hospitem, si vis agnoscere Salvatorem. (ID., serm. 140 *De temp.*, cap. 3.)

Agnoscite hospitalitatem, per quam perventum est ad Dominum. (ID., *De verbis Dom. in Luc.*, serm. 32.)

Abraham post tam crebra hospitalitatis officia, dum non refutat homines, suscipere meruit Deum. (S. HIER., *Ad Pammach.*, epist. 26.)

Cœli terræque non te fines capiunt.... Quomodo Abrahæ tabernaculum capere potuit ? Quoniam hospitalitatis habebat pelagus. (S. GREG. Thaumaturg., serm. 3 *in Annuntiat.*)

Vides quia Abraham Deum recepit hospitio, dum hospites quærit. Vides quia Loth angelos suscepit. Qui scis an et tu cum suscipis hospitem, suscipias Christum ? Licet in hospite sit Christus, quia Christus in paupere est. (S. AMBR., lib. II *Offic.*, c. 21.)

Cum paupere in domum una congreditur Christus.... *Si qui prophetam accipit, mercedem prophetæ accipiet.* (*Matth.* X, 41.) Quid ergo mercedis accepturus est Christum ipsum suscipiens ? (S. EPHRÆM., *De pauperum amore.*)

Quidam paterfamilias cum tota domo sua, magno hospitalitatis studio serviebat ; cumque quotidie ad mensam suam peregrinos susciperet, quodam die peregrinus quidam inter alios advenit, ad mensam ductus est ; dumque paterfamilias ex humilitatis consuetudine aquam vellet in ejus manibus fundere, conversus urceum accepit, sed repente eum in cujus manibus aquam fundere voluerat, non invenit. Cumque hoc factum secum ipse miraretur, eadem nocte ei Dominus per visionem dixit : Cæteris diebus me in membris meis, hesterno autem die me in memetipso suscepisti. (S. GREG., hom. 23 *in Evang.*)

Tantæ hospitalitatis Gregorius in ipso etiam patriarchio remansit, ut ad mensam suam quotidie peregrinos quoslibet invitaret : inter quos die quadam unus accessit, etc. (JOANNES Diaconus in *Vita S. Greg.*, lib. II, c. 22), ubi eadem sancto Gregorio contigisse refert, quæ ex ipso Gregorio de patrefamilias immediate supra retulimus. Unde videtur illum patremfamilias fuisse ipsummet sanctum Gregorium.

Idem sanctus Gregorius cum invitasset quadam die duodecim peregrinos, in mensa, derepente accessit decimus tertius, vere in specie peregrini angelus. (*Ibid.*, c. 23.)

Venite, benedicti, etc. *Hospes eram, et collegistis me.* (*Matth.* XXV, 34 seq.) Et Dominus Jesus in Evangelio, eum quicunque dederit hospiti potum aquæ frigidæ, cœlestium asserit præmiorum non exsortem futurum. (S. AMBROS., lib. I *De Abraham.*, c. 5.)

Tanta est apud Deum hospitalitatis gratia, ut ne potus quidem aquæ frigidæ a præmiis remunerationis immunis sit. (ID., lib. II *Offic.*, c. 21.)

Elisæus defuncti pignoris resuscitatione donata resolvit hospitii pensionem. (ID., lib. I *De Abrah.*, c. 5.)

Bona est hospitalitas ; habet mercedem suam. Primum humanæ gratiæ ; deinde, quod majus est, remunerationis divinæ. (*Ibid.*, ubi multa alia videnda.)

Miraris judicium Domini de sancto Job ? Mirare virtutem ejus qui poterat dicere, etc. *Foris non habitabat peregrinus : ostium meum omni venienti patebat.* (*Job* XXXI, 32.) Beatus plane de cujus domo nunquam vacuo sinu pauper exivit. Neque enim quisquam magis beatus quam qui intelligit super pauperis necessitatem... In die judicii habebit salutem a Domino, quem habebit suæ debitorem misericordiæ. (S. AMBR., lib. I *Offic.*, c. 11.)

Magnam geramus hospitalitatis curam, etc.... Nam si hoc facimus, suscipiemus et nos hic Christum, et suscipiet etiam ipse nos in mansionibus illis, quæ ab æterno præparatæ sunt diligentibus se. (S. CHRYSOST., hom. 41 *in Gen.*)

SECTIO SECUNDA. — *Ob mala ex inhospitalitate provenientia.*

Hospitalem sacerdotem esse oportet, ne sit in numero eorum quibus in judicio dicetur (*Matth.* XXV, 43) : *Hospes fui, et non suscepistis me.* (GRATIAN., dist. 42.)

Mentior si non Sodomitanis hæc fuit causa supplicii. — Ægyptius furor genti hospitæ dum bellum conatur inferre, inhospitalitatis pœnas infidæ naufragio plebis exsolvit. (S. AMBROS. lib. V *Hexaem.*, c. 16.,

Caveamus ne si nos duri aut negligentes fuerimus in recipiendis hospitibus, etiam nobis post vitæ istius cursum sanctorum hospitia denegentur, etc. (S. Ambros., lib. I *De Abraham.*, c. 5.)

Sectio tertia. — *Ob specialia clericorum munia.*

Quoniam quidquid habent clerici, pauperum est, et domus illorum omnibus debent esse communes, susceptioni peregrinorum et hospitum invigilare debent. (S. Hier., *Damaso Papæ*, refertur 16, quæst. c. fin.)

Cum hospitalitas in tremendi examinis die ab æterno Judice sit remuneranda, qui dicturus est : *Hospes fui, et collegistis me*, et ob id ab omnibus Christianis summopere sit sectanda : multo magis tamen vigilantiusque ab his, qui dictis et exemplis ad vitam æternam aliis ducatum præbere debent, postposita avaritiæ peste, et alia qualibet occasione, prorsus est exsequenda. (*Conc. Paris.* VI, lib. I, cap. 14.)

1° Ut omnis rapinæ tollatur occasio. 2° Volumus ut presbyteri qui bonum exemplum charitatis omnibus ostendere debent, hospitales exsistant. 3° Juxta Dominicum et apostolicum præceptum, ut humanitatem præbeant iter facientibus. 4° Quia per hospitalitatem placuerunt quidam Deo, angelis hospitio receptis. 5° Et Dominus in judicio dicturus est electis (*Matth.* XXV, 34) : *Hospes eram, et suscepistis me*. Et Job dicit (XXXI, 32) : *Ostium meum semper viatori patuit*. (Yvo, part. VI, cap. 258, ex *Conc. Nannetens.*)

Qui apostolum secutus alios ad hospitalitatem debet invitare, quomodo hospitalitatis exhortator poterit esse, qui domum propriam hospitibus claudit ? Si enim sacerdos primum a se ipso, et a domestica Ecclesia sua debet exigere, quod postea populis imperet, si primum, imitando Christum, ipse debet facere quæ postea populum doceat ; necesse est ut pauperes hospitio recipiat, quo ad hospitalitatem facilius suo exemplo subditos attrahat. (Gratian., dist. 42.)

ART. III. — *Praxes hospitalitatis.*

Sectio prima. — *Quibus hospitalitas exhibenda.*

§ I. — *Omnibus.*

Laicus unum aut duos suscipiens implevit hospitalitatis officium : episcopus si omnes non receperit, inhumanus est. (S. Hier., *in Epist. ad Tit.*, c. I; S. Isidor., *De eccles. offic.*, lib. II, c. 5.)

Episcopalis domus ad hoc instituta est, ut sine personarum acceptione omnes in hospitalitate recipiat. (*Conc. Matiscon.* II, can. 13.)

In officiis hospitalibus, omnibus quidem humanitas impartienda est : justis autem uberior deferenda est honorificentia. (S. Ambros., lib. I *Offic.*, c. 21.)

Hospitalitatis gratia... omnibus parata est : et sanctos libenter suscipit, et peccatores tolerat patienter. (Id., serm. 32.)

Sedente ad fores tabernaculi sui... (Abraham)... eos qui præteribant, venabatur... non curiose explorans eos qui præteribant, neque requirens an noti vel ignoti essent : neque enim hospitalitatis fuerit diligenter singula perscrutari, sed omnibus simpliciter suam communicare benignitatem. Audiamus, dilecti, et hospitio excepturi nunquam quæramus, quis et unde? Nam si patriarcha in rogando fuisset curiosus, forte peccasset. (S. Chrysost. *in Gen.*, hom. 41.)

Si Abraham scrutator fuisset circa refugientes ad se, nunquam angelos hospitio recepisset; fortassis enim non putans eos angelos esse, cum reliquis et hos repulisset : sed quoniam omnes recipiebat, suscepit et angelos. (Id., hom. 11, *in Epist. ad Hebr.*, c. VI.)

In hospitalitate non est habendus delectus personarum : sed indifferenter, quibuscunque sufficimus, hospitales nos exhibere debemus. (*Conc. Gangrens.*, dist. 42, c. *Si quis despicit.*)

Ne dum hospes eligitur, hospitalitas ipsa minuatur. (S. Ambros., lib. VI *in Luc.*, c. IX.)

Ne forte quasi hominem excludentes, et angelum repellamus. (S. Paulin., *Epist. ad Alethium episc.*)

Nobis hospitalitas cordi est, omnesque ad nos venientes læta humanitatis fronte suscipimus : veremur enim, ne Maria cum Joseph locum non inveniat in diversorio. (S. Hier., *Apologet. in Rufin.*)

Discite ergo, Christiani, sine discretione hospites suscipere ; ne si forte cui domum clauseritis, cui humanitatem denegaveritis, ipse sit Christus. (S. Aug., *Contra quinque hæres.*, c. 4.)

§ II. — *Præcipue pauperibus.*

Curam hospitum, maxime pauperum atque debilium, orphanorum quoque, atque peregrinorum habeat presbyter, hosque ad prandium suum quotidie juxta possibilitatem convocet, eisque hospitium tribuat. (Yvo Carnot., *Decret.* part. VI, c. 257, ex *Conc. Nannet.*)

Hospitalem esse remuneraturis, affectus avaritiæ est. (S. Ambros., lib. VII, *in Luc.* XIV.)

Parricidali crimine contemnuntur pauperes... Quomodo excludamus a nostris habitationibus, quos Deus una nobiscum istius mundi conclusit domo... et in una originis unitate consortes habemus? (S. Paulin., *Epist. ad Aleth. episc.*)

§ III. — *Etiam malis, non tamen sine aliqua distinctione.*

Solos hæreticos non recipimus, quos vos solos recipitis. Propositum quippe nobis est pedes lavare venientium, non merita discutere. (Hier., *Apolog. adv. Rufin.*)

In recipiendis hospitibus ignotis solemus dicere : multo melius esse malum hominem perpeti, quam forsitan, per ignorantiam excludi bonum, dum cavemus ne recipiatur malus. (S. Aug., epist. 149.)

Si quis dicat rem bonam esse hospitalitatem, consentio et ego. At hospitalis vir imitari debet eum qui aurum in fornace probat, purumque sibi accipit,

improbatum vere despicit. (S. EPHR., parænes. 42.)

Hospes fama eligendus est populi et judicio vicinorum, ne prædicationis dignitas suscipientis infamia deturpetur. (S. HIER., *in Matth.* x.)

SECTIO SECUNDA. — *Quomodo invitandi hospites?*

Cum clevasset oculos, etc., *cucurrit in occursum eorum de ostio tabernaculi.* (*Gen.* XVIII, 2.)

Non otiosus sedet qui longe aspicit, nec aspexisse contentus, cucurrit obviam. Festinavit occurrere, quia non satis est recte facere, nisi etiam matures quod facias. Uberiores enim fructus habet celerata devotio. Disce ergo quam impiger esse debeas ut possis prævenire hospitem, ne quis præveniat, et te boni muneris defraudet copia. (S. AMBROS., *De Abraham.* lib. I, c. 5.)

Currit et volat senex. Vidit enim prædam quam venabatur; et nulla infirmitatis suæ ratione habita, ad venationem cucurrit, et non vocavit famulos, etc. Discamus et nos, ac imitemur justi virtutem. (S. CHRYSOST., hom. 41 *in Gen.*)

Exemplo duorum discipulorum, qui Dominum in specie peregrini coegerunt ad manendum secum, apparet quod peregrini, non solum vocandi sunt ad hospitium, sed etiam compellendi. (S. BONAV., *Biblioth. pauperum*, c. 45.)

Ex quo nimirum exemplo colligitur, quia peregrini ad hospitium non solum invitandi sunt, sed etiam trahendi. (S. GREG., hom. 23 *in Evang.*)

Non sola facilitas susceptionis, sed etiam sedulitas suscipientis, et affectus quæritur. (S. AMBROS., lib. I *De Abraham.*, c. 5.)

SECTIO TERTIA. — *Quomodo hospites tractandi.*

§ I. — *Frugaliter.*

Oportet largiri peregrinis, non superflua, sed competentia; non redundantia, sed congrua humanitati. (S. AMBROS., lib. II *Offic.*, c. 21.)

Hospites excipite : at illis excipiendis, intra parcimoniæ fines vos continete, ita ut clericalis frugalitatis non sumptuosi convivii testes illos habeatis. (*Conc. Mediol.* IV, part. III, tit. *Monition.*)

Quid de hospitalitate dicam? Quæ merito hostilitas potius, quam hospitalitas censeretur. Christus enim causam ei non præstat, sed inanis gloriæ ostentus : divitibus quidem in hospitio cum honore et reverentia susceptis, in omni opulentia deliciæ apponuntur de patrimonio Crucifixi. Christus autem semel olim crucifixus in ligno, foris in pauperibus crucifigitur et torquetur in luto; in quibus aut nudus omnino aut in semicinctiis tabescens, fame et frigore tremens, de his quæ interius dantur canibus, solatium angustiæ suæ postulat; et non est qui moveatur super contritione Joseph. Ecce hospitalitas hodierna, in qua divites ad gloriam dæmonum splendide epulantur : et Christus, qui charitas est, contemptu, inedia et nuditate afficitur : ego autem oblitus terribilium judiciorum Dei, sedeo tanquam Balthazar in medio convivarum, vasis Domini abutens, et patrimonio pauperum ad contumeliam Christi. (PETR. Bles., epist. 102, *Ad H. Radingensem abbat.*)

Non opes a te hospes requirit, sed gratiam; non ornatum convivium, sed cibum obvium. (S. AMBROS., lib. I *De Abraham.*, c. 5.)

§ II. *Benigne et hilariter.*

Melius est vocari ad olera cum charitate, quam ad vitulum saginatum cum odio. (*Prov.* XV, 17.)

Melior est hospitalitas cum oleribus, ad amicitiam et gratiam, quam si vitulos occidas ad præsepia cum inimicitiis. (S. AMBROS., lib. II *De Abraham.*, c. 5.)

Melius est apponere olera cum charitate, quam victimas cum tristitia. *Hilarem enim datorem diligit Dominus.* (*II Cor.* IX, 7.) (S. EPHREM., *Doctrin. var.*)

Habere oportet hospitio excipiens alacritatem, festivitatem, liberalitatem exemplo Abrahæ. (*Gen.* XVIII, 3.) (S. CHRYSOST., hom. 35 *in Act.*)

Omnes ad nos venientes læta humanitatis fronte suscipimus. (S. HIER., *Apologet. in Rufinum.*)

Hilarem datorem diligit Deus. (*II Cor.* IX, 7.) Si tamen dederis tristis, et panem et meritum perdidisti. (S. AUG., *in psal.* XLII.)

CAPUT X.

De castitate.

ART. I. — *Quid sit castitas.*

Castitas singularis, munimen invictum est sanctimoniæ. — Pronuba sanctitatis. — Ubertas gloriarum. — Pax secura virtutum. — Claritatis fastigium. — Acquisitio triumphorum. — Vita spiritus. — Carnis interitus. — Status qualitatis angelicæ. — Funus humanæ substantiæ. (S. CYPR., *De singularit. cleric.*)

Sanctificatio proprie appellatur. (*I Thess.* IV, 3.) (CASSIAN., lib. VI *Instit.*, c. 15.)

Mater dilectionis. — Angelicæ vitæ ratio. — Homines divinos efficit. — Disciplina cognitionis plena. — Portus tranquillus. (S. EPHREM., *De castitate.*)

Mundum de immundo facit. — De hoste domesticum. — Angelum de homine. — Præcursor atque cohabitator Spiritus sancti. (S. BERN., epist. 42, c. 3.)

Animæ victoria. — Severitatis gladius. (S. CYPR., *De sing. cler.*)

Nulla virtute tam angelis æquantur carnales homines : per illam habent municipatum in cœlis. (CASSIAN., lib. VI *Instit.*, c. 6.)

Regina virtutum. (S. PETR. DAM., *Contr. cleric. intemp.*)

Origine cœlestis. (S. BONAV., lib. II *De profectu relig.*, c. 2.)

Sicut lilium inter spinas. (*Cant.* II, 2.) (ID., *Diæt. salut.*, tit. 4, c. 4.)

Tu sacrificium Deo charum. — Tu, legitimum Dei templum. — Per te sæculum vincitur : diabolus subjugatur : Spiritus sanctus inducitur : glorificatur Deus, Omnipotens propitiatur. — Per te alle-

gatæ, priusquam fundantur, acceptantur preces. (S. ZENO Veron., *Serm. de pudicitia.*)

Currus spiritalis, possessorem suum in sublime evehens. (S. EPHREM., *De castit.*)

Habet et pudicitia servata martyrium suum. (S. HIER., *Vita S. Malchi episcopi.*)

Hæc est quæ instar odoriferi balsami, quo condita cadavera incorrupta servantur, sensus ipsa et artus continet et constringit, ne dissolvantur otiis, ne corrumpantur desideriis, ne carnis voluptatibus computrescant. — Sola est castitas quæ in hoc mortalitatis loco et tempore statum quemdam immortalis gloriæ repræsentat. (S. BERN., *Ad Henric. Senon. episc.*, lib. XLII, c. 3.)

Christus, Matrem suam gloriosam Virginem perfectam et primam, post se hujus disciplinæ (castitatis) magistram, in cathedra virginalis munditiæ cæteris imitandam præfecit. (S. BONAV., lib. II *De profectu relig.*, c. 52.)

ART. II. — *Quod castitas præcipue in clero requiratur.*

Te ipsum castum custodi. (*I Tim.* v, 22.)

Ante omnia munditiam cordis, et castitatem corporis tanquam proprium ac præcipuum clericorum ornamentum omni studio servare studeant, et ab omni incontinentiæ suspicione famam suam integram, liberamque custodiant. (*Conc. Burdigal.*, ann. 1583, tit. 21, *De vit. et morib. cleric.*)

Est ratione plenissimum, ut in his niveus pudicitiæ candor effloreat, qui sacris mysteriis familiarius appropinquant. Quia Dominicum corpus in Virginalis uteri templo coaluit, nunc etiam a ministris suis continentis pudicitiæ munditiam quærit. (S. PETR. DAM., opusc. 118, *Contr. cleric. intemp.*, dissert. 1, c. 1.)

Qua præsumptione ad episcopatum audet accedere, qui adhuc longam corporis sui continentiam convincitur non habere ? (S. GREG., *Clero et nobilib. civib. Neapol.*, lib. VIII, epist. 40.)

Ad exhibendam perfectæ continentiæ puritatem, nec subdiaconis quidem carnale connubium conceditur, etc. (S. LEO, epist. 82, c. 4.)

Omnibus castitas pernecessaria est, sed maxime ministris Christi altaris, quorum vita aliorum debet esse eruditio, et assidua salutis prædicatio. Tales enim decet Dominum habere ministros, qui nulla contagione carnis corrumpantur, sed potius continentia castitatis splendeant. (S. AUG., serm. 249, *De temp.*)

Soli qui puram agunt vitam, vere sunt Dei sacerdotes. (S. CLEM. Alex., lib. IV *Strom.*)

Ad castitatem servandam munite omnem viam. (*Concil. Mediol.* IV, part. III, tit. *Monitiones.*)

Hoc tantæ pulchritudinis ornamentum (castitas) digne dixerim sacerdotium honorare, quod dilectum Deo et hominibus faciat sacerdotem... reddatque similem in gloria sanctorum. (S. BERN., epist. 42, *Ad Henric. Sen.*, c. 3.)

ART. III. — *Cur maxima in clero castitas requiratur ?*

SECTIO PRIMA. — *Ob excellentiam illius virtutis.*

§ I. — *Inter cæteras maxime privilegiata* (145).

Omnis ponderatio non est digna continentis animæ. (*Eccli.* XXVI, 20.)

Incorruptio facit esse proximum Deo. (*Sap.* VI, 20.)

Castitas jungit hominem cœlo. — Ibi habitat Deus, ubi permanet continentia. (S. BERN., *De modo bene vivendi*, c. 22.)

Ubi Deus, ibi pudicitia. (TERTUL., *De cult. fem.*, c. 8.)

Differunt quidem inter se homo pudicus et angelus, sed felicitate, non virtute. Sed et si illius castitas felicior, hujus tamen fortior esse cognoscitur. (S. BERN., epist. 42, *Ad Henric. Senon.*, c. 3.)

Neque mirum si pro vobis angeli militant, qui angelorum moribus militatis. Castitas enim angelos facit : qui eam servavit, angelus est : qui perdidit, diabolus est. (S. AMBROS., lib. I *De virginib.*)

Anima quanto castior membris, tanto vivacior sensibus : et quanto mundior corde, tanto capacior Christi est. (S. PAULIN., *Epist. ad Desiderium.*)

Quasi quidam adeps et medulla Ecclesiæ sunt virgines Christi et quadam singulari excellentia Sponsi amplexibus familiarius inhærentes. (S. BERN., *De passione Dom.*, c. 28.)

Virgines enim sunt : sequuntur agnum quocunque ierit. (*Apoc.* XIV, 4.)

Longa castitas pro virginitate reputatur. (S. BERN., *De modo bene vivendi*, c. 22.)

§ I. — *A Christo præcipue electa, et summe dilecta.*

Mundamini, inquit propheta, *qui fertis vasa Domini* (*Isa.* LII, 11) : omnia enim munda vult auctor pietatis, ait quidam sanctus. Mundam et purissimam Matrem elegit : virginem discipulum præ cæteris dilexit : munda et nova sindone involvi voluit : mundo in tumulo, in quo nondum quisquam positus fuerat, tumulatus : ab his qui sunt mundo corde videtur, et ab his qui sunt mundo corpore, possidetur. Nunquid ergo ab immundis manibus tractari se libenter patietur ? (S. THOM. A VILLA NOVA, conc. 3, *De sacramento altaris.*)

Nunquid ignoras Dei Filium adeo carnis elegisse munditiam, ut ne quidem de pudicitia conjugali, sed de clausula potius incarnatus sit virginali ? Et ne hoc sufficere videatur, ut tantummodo virgo sit mater, Ecclesiæ fides est, ut virgo fuerit et is qui simulatus est pater. Si igitur Redemptor noster tantopere dilexit floridi pudoris integritatem, ut non modo de virgineo utero nasceretur, sed etiam a nutritio virgine tractaretur ; et hoc cum adhuc parvulus vagiret in cunis ; a quibus nunc, obsecro, tra-

(145) *Vid.* supr., art. 1.

ctari vult corpus suum, cum jam immensus regnat in cœlis? Si mundis attingi manibus volebat in præsepio positus, quantam corpori suo nunc vult adesse munditiam, jam in paternæ majestatis gloria sublimatus? (S. PETR. DAM., opusc. 17, *De cælibatu sacerdot.*, c. 3.)

Christus virgo, virginis filius, virginum sponsus. (S. BONAV., lib. II *De profectu relig.*, p. 53.)

Castitas non mediocris est decoris, quæ divinos quoque delectare possit aspectus. (S. BERN., epist. 42, *Ad Henric. episc. Senon.*, c. 3.)

(Virgines) *primitiæ Deo et Agno.* (*Apoc.* XIV, 4.)

§ III. — *Ab illo singulariter remunerata.*

Eunuchi, qui compressis motibus carnis affectum in se pravi operis rescindunt, in domo Patris æterna mansione etiam filiis præferuntur. — Canticum cantant quod nemo potest dicere... Electi cæteri hoc canticum audire possunt, licet dicere nequeant: quia per charitatem quidem in illorum celsitudine læti sunt, quamvis ad eorum præmia non assurgant. (S. GREG., *Pastor.* part. III, c. 29.)

Sequuntur agnum quocunque ierit. In quos saltus et prata? Ubi gaudia a cæterorum omnium gaudiorum sorte distincta. Gaudium virginum Christi, de Christo, in Christo, cum Christo, post Christum, per Christum, propter Christum: gaudia propria virginum Christi. (S. AUG., *De sancta virginit.*, c. 27.)

Specialis prærogativa castitatis ampliori dilectione fecerat dignum, quia virgo electus ab ipso, virgo in ævum permansit. (*Brev. Rom.*, *in festo S. Joan. evang.*, resp. 5.)

SECTIO PRIMA. — *Ob eminentiam illius status.*

§ I. — *Cujus sanctitas maximam exigit castitatem.*

Necesse est sacerdotem sic esse purum, ut si in ipsis cœlis collocatus, inter cœlestes illas virtutes medius staret. (S. CHRYSOST., lib. III *De sacerdot.*, c. 4.)

Concorditer conveniunt, et convenienter concordant sacer ordo et continentia. Si in sacro ordine sine continentia invenimur, quanto ordine erigimur, tanto incontinentia deprimimur. (PETR. Bles., serm. 7 *in psal.* XL, 1.)

Tales decet Deum habere ministros, qui nullo carnis contaminentur contagio, sed plena mentis et corporis castitate præfulgeant. (*Pontifical.* Biblioth. apost., *Admonit. ad diac.*)

Te castum et purum conserva ut domum Dei, templum Christi, organum Spiritus sancti. (S. IGNAT., epist. 20, *Ad Heronem diacon.*)

§ II. — *Cujus professio probatam denotat castitatem.*

Nemo ad sacrum ordinem permittatur accedere, nisi aut virgo, aut probatæ sit castitatis. (URBAN. III, in synodo Melfitano, ann. 1090, c. 3, refert. d. 32, c. *Nemo.*)

Nullus debet ad ministerium altaris accedere, nisi cujus castitas ante susceptum ministerium fuerit approbata. (S. GREG., lib. I, epist. 42.)

Nullum facere subdiaconum præsumant episcopi, nisi qui se victurum caste promiserit. (Dist. 28, c. *Nullum.*)

Subdiaconos ordinari non debere, qui in adolescentia sua fuerint mœchati. (*Conc. Eliberit.*, can. 30, ann. 305.)

Sedis apostolicæ Ecclesiæ, aut virgines clericos accipiunt, aut continentes; aut si uxores habuerint, mariti esse desinunt. (S. HIER., *Adv. Vigilant.*)

Quando presbyteri et diaconi per parochias constituuntur, oportet eos primum professionem episcopo suo facere, ut caste et pure vivant sub Dei timore; ut dum eos talis professio obligaverit, vitæ sanctæ disciplinam retineant. (*Conc. Toletan.* IV, canon. 26, refert. dist. 28, cap. *Quando presbyteri.*)

§ III. — *Cujus prærogativæ perfectam postulant castitatem.*

Cum ipsi templum, vasa Domini, et sacrarium Spiritus debeant esse, et dici; indignum est eos cubilibus et immunditiis deservire. (INNOC. III, dist. 28, c. *Decernimus.*)

Mundiores sane debent esse cæteris, quia actores Dei sunt. (S. AMBR., *in I ad Tim.*, c. III.)

Hæc est illa virtus sine qua vasa Domini ferre non possumus. (S. AUG., serm. 37, *Ad fr. er.*)

Dominus in cruce (commendans Joanni Mariam) tradit exemplum quod ad conservanda quæ sancta sunt, debeat elegi sanctitudo. — Non potest digne sacris ministrare mysteriis, nisi qui in schola studuerit continentiæ conversari.

Decet ut qui mundandis vel mundis officium exhibet, omnimoda splendeat sanctitate; quia omnino huic formæ contrarium est, ut contractet incorrupta corruptus, et purificatoriis muneribus manum apponat impurus. (ARNOLD. Carnot., *De septem verbis Christi in cruce.*)

SECTIO TERTIA. — *Ob illius status officia.*

§ III. — *Ut castitatem prædicet.*

Qui prædicator constitutus es castitatis, non te pudet servum esse libidinis? (S. PETR. DAM., opusc. 27, *De cælibatu sacerdot.*, c. 3.)

Inter cætera ornamenta virtutum, nitore carnis debent propensius enitere: ut ex hoc audientes munditiam appetant, ex quo doctores immunditia non deturpat. (*Conc. Tolet.* VIII, c. 4.)

In aliis certe quibuscunque personis non exigitur fecunditas castitatis. In episcopo autem inutilis esse castitas jure decernitur, quæ se sic exhibet sterilem, ut aliam non pariat castitatem. (PETR. DAM., opusc. 28, *Contra cleric. intemp.*, dissert. 1, c. 1.)

§ II. — *Ut altaribus ministret.*

Quomodo mansuetudo, patientia, sobrietas, moderatio, abstinentia lucri, hospitalitas quoque et benignitas præcipue esse debent in episcopo, et inter cunctos laicos eminentia; sic et castitas propria, et, ut ita dixerim, pudicitia sacerdotalis, ut non so-

lum ab opere se immundo abstineat, sed etiam a jactu oculi, et cogitationis errore, mens, Christi corpus confectura, sit libera. (S. Hier., *in Epist. ad Tit.*, c. I.) (146)

Qua puritate oportebit custodire nostri corporis atque animæ castitatem, quos necesse est quotidie sacro sanctis Agni carnibus vesci; quas neminem immundum contingere etiam veteris legis præcepta permittunt. (Cassian., lib. VI *Instit.*, c. 8.)

Dum conjugale commercium sæcularibus tollit orare (*I Cor.* VII), qua ratione permittit clericos sacris altaribus ministrare? (Petr. Dam., opusc. 28, *Contr. cleric. intemp.*, dissert. 2, c. 4.)

Habebit episcopus inter hæc omnia et castitatis continentiam; ita ut mens, Christi corpus confectura, ab omni inquinamento carnis sit munda et libera. (*Conc. Aquisgr.*, c. 9, in fin., ex S. Isidor., lib. II *De divin offic.*, c. 5.)

§ III. — *Ut orationi vacet.*

Etsi universis fidelibus secundum apostolicam doctrinam castitas custodienda indicitur, ut qui habent uxores, ita sint quasi non habentes : quanto magis sacerdotes Dei ac Levitæ, divino mancipati altario, custodire debent, ut non solum cordis, verum etiam corporis puritatem servantes, pro plebe supplicaturi, preces suas ad divinum introire mereantur auditum; quia secundum auctoritatem Apostoli : *Qui in carne sunt, Deo placere non possunt : vos autem non estis in carne, sed in spiritu.* (*Rom.* VIII, 8, 9.) Et iterum : *Omnia munda mundis* (*Tit.* I, 15); coinquinatis autem et infidelibus nihil est mundum; sed polluta est eorum et mens et conscientia. Cum ergo laico abstinentia imperetur, ut possit orationi vacans, et Deum deprecans exaudiri; quanto magis sacerdotibus vel Levitis, qui omni momento parati Deo esse debent, in omni munditia et puritate securi, ne aut sacrificium offerre, aut baptizare, si id temporis necessitas poposcerit, cogantur? Qui si contaminati fuerint carnali concupiscentia, qua mente excusabunt, quo pudore usurpabunt, qua conscientia, quo merito exaudiri se credent? (*Conc. Turon.* I, can. 1, ann. 461.) (147)

ART. IV. — *Media castitatis.*

Ut scivi quoniam aliter non possem esse continens, nisi Deus det. Adii Dominum, et deprecatus sum illum, et dixi ex totis præcordiis meis, etc. (*Sap.* VIII, 21.)

Inter hæc, imo et ante hæc omnia de divinis castris auxilium petendum est. (S. Cyprian., *De bono pudicitiæ*.)

Charitas, Deus meus, accende me. Continentiam jubes : da quod jubes, et jube quod vis. (S. Aug., lib. X *Conf.*, c. 29.)

Castitas sine charitate, lampas est sine oleo. Subtrahe oleum, lampas non lucet; tolle charitatem, castitas non placet. Sed o quam pulchra est, ut Sapiens clamat, casta generatio cum charitate! (S. Bern., epist. 42, *Ad Henric. Senon.*, c. 3.)

Custos virginitatis, charitas : locus autem totius custodis, humilitas. (S. Aug., *De sancta virginit.*, c. 51.)

Si vel castitatem humilitas deserat, vel humilitatem castitas relinquat, apud auctorem humilitatis quid prævalet, vel superba castitas, vel humilitas inquinata? (S. Greg., lib. XXI *Moral.*, c. 3.)

Ut castitas detur, humilitas meretur. (S. Bern., epist. 42, c. 5.)

CAPUT XI.

De obedientia.

ART. I. — *Quid sit obedientia.*

Perfecta abnegatio animæ et corporis. — Mors voluntaria. — Sepulcrum voluntatis. — Securum periculum. — Immediata ad Deum excusatio. — Tuta navigatio. — Iter dormiendo confectum. — Discretionis depositio inter divitias discretionis. (S. Joan. Clim., grad. 4, *De obedient.*, c. 1.)

Proprii desiderii omnimoda renuntiatio. (*Ibid.*, c. 5.)

Optimum in omnibus ac salubre alphabetum. (*Ibid.*, grad. 26, c. 1.)

Hæc est, quam præmittit Dominus, quasi angelum ante faciem suam, et præparat viam vitæ. (Petr. Bles., serm. 31, loquens de angelo educente Petrum de carcere.)

Aurea ad cœlum via. (Petr. Dam., opusc. 13, *De perfect. monach.*, c. 21.)

Sancta Dei sponsa. — Perfecta scala, qua cœlum ascenditur. — Quadriga, qua Elias vectus est in paradisum. — Porta paradisi. (S. Aug., serm. 7, *Ad fr. er.*)

Sola fidei meritum possidet. (S. Greg., lib. XXXV *Moral.*, c. 10.)

Mater et custos omnium virtutum. (S. Aug., lib. XIV *De civit. Dei*, c. 12.)

Victimis et sacrificiis jure præponitur. — Sola virtus, quæ virtutes cæteras menti inserit, insertasque custodit. (S. Greg., lib. XXXV *Moral.*, c. 10.)

Obedientia virtus est consummata, et in Scripturis a principio tam multipliciter commendata, ut nulla virtus alia perfecti esse meriti videatur, si non hujus præsidio muniatur. Ipsa etiam charitas quæ major esse cæteris affirmatur, si contra hanc quidquam diligere moliatur, non solum prudenti judicio reprobatur, sed nec vera esse charitas judicatur; quia Deo adversari veraciter invenitur, si vel eum diligit aliter, quam per obedientiam definitur. (Philip. Abbas, *De obedient. cleric.*, c. 1.)

ART. II. — *Quantum in clero requiratur obedientia.*

Duo sunt genera clericorum : unum ecclesiasticorum sub regimine episcoporum degentium : alterum

(146) *Vid.* supr., part. I, p. 41; item part. VII, *De sacrificio Missæ.*

(147) Dist. 31, c. *Nam sicut*, et c. *Si laicus.*

acephalorum, id est sine capite, quem sequantur, ignorantium. Hos neque inter laicos sæcularium officiorum studia, neque inter clericos religio retentat divina; sed solutos atque oberrantes sola turpis vita complectitur et vaga... Habentes signum religionis, non religionis officium. (S. Isidor., *De eccl. offic.*, lib. II, c. 3.)

Ut secure præesse possitis, subesse et vos, si cui debetis, non dedignemini. Dedignatio quippe subjectionis, prælationis reddit indignum. Sapientis est consilium : quanto major es, tanto humilia te in omnibus, etc. (S. Bern., epist. 42 *Ad Henric. Senon.*, c. 8.)

Principem te constituerunt, esto inter illos quasi unus ex illis. Quomodo tanquam unus ex illis, manens inter humiles superbus, inter subditos rebellis? Ut te putemus tanquam unum ex illis, videamus tam exhibere paratum, quam exigere obedientiam; videamus tam libenter præpositis obtemperare subjectum, quam imperare subjectis. Quod si semper vis obedientes habere, et nunquam esse, probas te non esse tanquam unum ex illis, dum unus esse renuis ex obedientibus. (S. Bern., *ibid.*, c. 9.)

ART. III. — *Cur in clero maxima requiratur obedientia?*

Sectio prima. — *Ob exemplum Christi.*

Ipsum nomen Jesu obedientiæ remuneratio est. (S. Bern., *Declamat.*, init.)

Factus obediens usque ad mortem, etc. *Propter quod et Deus exaltavit illum, et dedit illi nomen quod est super omne nomen*, etc. (*Philip.* II, 8, 9.)

His plagatus sum in domo eorum qui diligebant me... Quæritis quæ sunt plagæ istæ? Et ego dico vobis quia testimonia sunt obedientiæ. (Rupert., *in Zach.* XIII.)

Non possum a meipso facere quidquam (*Joan.* v, 30) : sicut audio, sic judico... Si sicut audit judicat, tunc quoque obedit, cum judex venit... Ne igitur nobis usque ad præsentis vitæ terminum obedientia laboriosa appareat, Redemptor noster indicat, quia hanc etiam cum Judex venerit, servat. (S. Greg., lib. XXXV *Moral.*, c. 10.)

Obedientia, quæ omnium disciplinarum mater est, magna exercitatione indiget, quæ sui normam studii a Christo Domino sumpsit, qui obediens Patri usque ad mortem, mortem autem crucis, ignominiam libenter sustinuit. (S. Cypr., *De duodecim abusionibus*, c. 3; apud S. Bonav., lib. II *Pharetræ*, c. 43.)

Ipsi propriis obedire contemnunt episcopis. Spoliant Ecclesias, ut emancipentur : redimunt se, ne obediant. Non ita Christus. Ille siquidem dedit vitam ne perderet obedientiam; qua isti ut careant, totum fere suum suorumque victum expendunt. (S. Bern., epist. 42, *Ad Henric. Senon.*, sive *De moribus et officio episc.*, c. 9.)

Et erat subditus illis. (*Luc.* II, 51.)

Obedientia, quæ decuit Dei Filium, non sit tibi dedecori. (Petr. Bles., epist. 137, *Ad M. Alexandrum de S. Albano.*)

Pilato Dominus astitit judicandus: non haberes, inquit, in me potestatem, nisi tibi data esset desuper. Ite nunc ergo resistere Christi Vicario, cum nec suo adversario Christus restiterit. (S. Bern., epist. 42, *Ad Henric. Senon.*, c. 9.)

Sectio secunda. — *Ob ordinem Ecclesiæ.*

Terribilis ut castrorum acies ordinata. (*Cant.* VI, 3.)

Pax domus est ordinata imperandi atque obediendi concordia cohabitantium. (S. Aug., lib. XIX *De civit.*, c. 13.)

Laici diaconis subjiciantur, diaconi presbyteris, presbyteri episcopo, episcopus Christo, ut ipse Patri. (S. Ignat., *Epist. ad Smyrnens.*)

Ecclesia episcopo suo in omnibus obedire, eumque diligere et amare ut animam suam debet. (S. Evarist. Papa, epist. 2.)

Omnis enim ordo ecclesiasticus suis rectoribus nititur. (S. Hieron., epist. 4, *Ad Rustic.*)

In navi unus gubernator, in domo unus dominus, in quamvis grandi exercitu unius signum exspectatur. (S. Hier., *ibid.*)

Sectio tertia. — *Ob bona obedientium.*

Nihil tam expedit animæ, quam obedire. (S. Aug., *in psal.* LXX, conc. 2.)

Te ipsum sic fecit Deus, ut prius sis servus obediens, et postea amicus intelligens. (S. Aug., *in psal.* CI, conc. 2.)

Citius exauditur una obedientis oratio, quam decem millia contemptoris. (S. Aug., *De opere monach.*, c. XVII; S. Bonav., lib. II *Pharetr.*, c. 43.)

Quicunque obediunt episcopis suis videntur aliquid gratiæ conferre Deo. (S. Clem., epist. 3, in fin.)

Tu qui dedisti legi apostolicæ manum, qui manum tuam misisti ad fortia, utere consilio sapientis, et injice ad compedes obedienti pedem tuum, ne acedieris a vinculis ejus. Recolas, quia *vir obediens*, testimonio sapientiæ (*Prov.* XXI, 28), *loquetur victorias;* dum de diabolo per obedientiæ bonum, de mundo ac de seipso triumphat in Christo. (S. Petr. Bles., epist. 134, *Ad Vilhelmum electum.*)

Vir obediens loquetur victorias. Quia dum alienæ voci humiliter subdimur, nosmetipsos in corde superamus. (S. Greg., lib. XXXV *Moral.*, c. 10.)

Vir obediens loquetur victorias. Vincit enim mundum, diabolum et se ipsum. (Petr. Bles., epist. 137, *Ad M. Alexandr. de Sancto Albano.*)

Obedientia victimis jure præponitur, quia per victimas aliena caro, per obedientiam vero voluntas propria mactatur. (S. Greg., l. XXXV *Moral.*, c. 10.)

Quanto obedientiores fuerimus prælatis et patribus, in tantum Deus obediet orationibus nostris. (S. Doroth., hom. 3, *Ad religios.*)

Jesus Nave filius perfecta sua obedientia tantum do-

num promeruit, ut Moysis successor fieret. Et Samuel per obedientiam quam Heli sacerdoti præstitit, dignus habitus est qui vocem Dei audiret. Elisæus vero hujus adminiculo pallium et gratiam sui accepit magistri (S. EPHREM., *De virt.*, c. 2.)

Meam animam libens commutavero cum animabus eorum qui episcopo parent, presbyteris et diaconis. Faxit Deus, ut cum illis mihi portio contingat a Deo! (S. IGNAT., *Ad Polycarp.*)

SECTIO QUARTA. — *Ob inobedientium peccata et pœnas* (148).

Qui vos audit, me audit: qui vos spernit, me spernit. (*Luc.* x, 16.)

Cum in præpositis delinquimus, ejus ordinationi, qui eos nobis prætulit, obviamus. Unde Moyses dum contra se et Aaron conqueri populum cognovisset, ait : *Nos enim quid sumus? Nec contra nos est murmur vestrum, sed contra Deum.* (*Exod.* XVI, 8.) (S. GREG., *Registr.*, lib. XII, indict. 7, epist. 32.)

Expedit magis in Deum peccare quam in patrem nostrum : nam si Deum ad iracundiam provocaverimus, dux noster illum reconciliare nobis poterit. Si vero ducem ipsum perturbaverimus, nullum jam qui nobis illum propitium faciat, habebimus. (S. CLIMAC., grad. 4, *De obedient.*, c. 5.)

Quicunque episcopis non obediunt, indubitanter rei et reprobi exsistunt. (S. CLEM., epist. 3 post med.)

Si vobis episcopis non obediverint omnes presbyteri, diaconi, ac subdiaconi, et reliqui clerici, omnes principes tam majoris ordinis quam inferioris, atque reliqui populi tribus, et linguæ non obtemperaverint, non solum infames, sed et extorres a regno Dei, et consortio fidelium, ac a liminibus sanctæ Dei Ecclesiæ alieni erunt. (S. CLEM. Pap., epist. 3, init.)

In veteri quidem lege, quicunque sacerdotibus non obtemperasset, aut extra castra positus lapidabatur a populo, aut gladio cervice subjecta contemptum expiabat cruore. Nunc vero inobediens spirituali animadversione truncatur, et ejectus de Ecclesia, rabido dæmonum ore decerpitur. (S. HIER., *Ad Heliodor.*, epist.

Nefarium scelus est, et apud Deum capitale crimen, insurgere adversus caput; ac præpositis, et iis qui Dei voluntate atque arbitrio principem honoris locum tenent, nolle subjacere. (S. CYRILL. Alex., *De adorat. in spirit. et verit.*, lib. XIII, qui est *De sacerdot.*)

Obedite præpositis vestris et subjacete eis. Ipsi enim pervigilant quasi rationem reddituri pro animabus vestris, ut cum gaudio hoc faciant et non gementes. (*Hebr.* XIII, 17.)

Gemitus iste quavis ultione deterior est : nam quando ipse nihil proficit, gemens vocat Dominum : et quomodo usu venit in præceptore et educatore, quando illum puer non audiverit, vocatur qui in eum gerat se austerius. (S. CHRYSOST., hom. 34, in *Epist. ad Hebr.*)

(148) *Vid.* supr., p. 8.

Videmus per inobedientiam, animarum opera non respici, jejunia non audiri, vota non suscipi. (S. EUCHER., hom. 3, *Ad monach.*)

Nec studium bonæ actionis, nec otium sanctæ contemplationis, nec lacrymæ pœnitentiæ extra Bethaniam esse potuerunt. (S. BERN., *De nova militia*, cap. 13, *De Bethania.*)

Multis siquidem experimentis edocti tradunt, maxime juniores, ne voluptatem quidem concupiscentiæ suæ refrenari posse, nisi prius mortificare per obedientiam suas didicerint voluntates. (CASSIAN., lib. IV *De instit.*, cap. 8.)

Inobedientia obdurat animum quem semel ceperit. (S. DOROTH., hom. 3, *Ad relig.*)

Quasi peccatum ariolandi est repugnare. Quasi scelus idololatriæ, nolle acquiescere. (*I Reg.* XV, 23.)

Primum et maximum vitium tumoris, inobedientia. (S. AUG., lib. VIII *De Gen. ad litter.*, cap. VI.)

Dathan, Abiron, et Core (*Num.* XVI) insurrexerunt adversus Aaron. Aperta est terra, ac devoravit eos : venit ignis e cœlo, et exussit eos. (S. CHRYSOST., hom. 4 *De verbis Isa.* (VI, 1) : « *Vidi Dominum.* »)

ART. IV. — *Praxes obedientiæ.*

SECTIO PRIMA. — *Cui obediendum.*

Ut chorus aspicit ad coriphæum, nempe suum ductorem, et nautæ ad gubernatorem, et acies ad imperatorem; ita enim ad Ecclesiæ ducem ii qui sunt in Ecclesiæ cœtu. (S. GREG. Nyssen., hom. 2 *in Eccles.*)

Esto subjectus pontifici tuo, et quasi animæ parentem suscipe. (S. HIER., *Ad Nepotian.*)

Filii, obedite parentibus per omnia. (*Col.* III, 20.)

Præpositum timeas ut Dominum, diligas ut parentem. (S. HIER., epist. 4.)

Non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes, sed ut servi Christi, facientes voluntatem Dei ex animo. (*Ephes.* VI, 6.)

Servientes sicut Domino, et non hominibus. (*Ibid.*, 7.)

Sive Deus, sive homo vicarius Dei mandatum quodcunque tradiderit, pari profecto obsequendum est cura, pari reverentia deferendum. — Obedientia quæ majoribus præbetur, Deo exhibetur. (S. BERN., *De præcept. et dist.*, c. 12, al. 9.)

Laurentius octogenarius, et a quadraginta et octo fere annis in monasterio degens, advocatus a superiore initio prandii, ante mensam sine cibo per duas horas stare permissus est. Interrogatus postea quid adstans cogitasset, Christi, inquit, imaginem superiori meo imposui. (S. CLIMAC., grad. 4.)

Præcepta præpositi sui, velut imperium Dei summopere custodiant. (S. PROSP., lib. II *De vit. act. sacerd.*, Præfat.)

Omnes episcopum sequimini, ut Christus Patrem. (S. IGNAT., epist. 1, *Ad Smyrnenses.*)

Præposito suo subjecti, tanquam capiti membra

deserviant. (S. PROSP., lib. II *De vita act. sacerd.*, Præfat.)

Episcopus ut membris suis utatur clericis, et maxime ministris qui sunt filii. (S. AMBROS., lib. I *Offic.*, c. 27.)

Debent sic propriæ renuntiare voluntati, ut ab inanimatis corporibus, aut a materia quæ artifici proposita est, nihil differant, etc., ut sicut anima agit in corpore quidquid vult, eo nihil omnino repugnante, et artifex in materia artem ostendit, et nihil ab ea impeditur; ita magister in discipulis suis virtutis scientiam exprimat, obedientibus illis, et nihil prorsus adversantibus. (S. NILUS, *Libro ascetico.*)

SECTIO PRIMA. — *Quomodo obediendum.*

§ I. — *Universaliter, sine exceptione.*

Admonebat Petrus apostolus sacerdotes omnes, eorum episcopos tota animi virtute diligere ut oculos suos, quia oculi sunt illorum; eorum præceptis in omnibus obedire, etiamsi ipsi aliter, quod absit, agant; memores scilicet illius Dominici præcepti : *Quæ dicunt, facite; quæ autem faciunt, facere nolite.* (*Matth.* XXIII, 3.) Ipsi autem episcopi si exorbitaverint, ab istis non reprehendendi, vel arguendi, sed supportandi, nisi in fide erraverint. (S. CLEM., epist. 1.)

Estote prudentes sicut serpentes. (*Matth.* X, 16.) Nec dico a subditis mandata præpositorum esse dijudicanda, ubi nihil juberi deprehenditur divinis contrarium institutis. (S. BERN., epist. 7.)

Ipsum, quem pro Deo habemus, tanquam Deum, in his quæ aperte non sunt contra Deum, audire debemus. — Quidquid vice Dei præcipit, quod non sit tamen certum displicere Deo, haud secus omnino accepiendum est, quam si præcipiat Deus. (ID., *De præcept. et dispens.*, c. 12.)

Si quis animi sui sequens impetum, quod sibi fuerit visum fecerit, nec consulenti ei, qui præest paruerit, plus ille mali quam boni faciet. (S. BASIL., orat. 20, *De principatu.*)

Altus gradus est obedientiæ, implere verbum prælati propter Deum : altior implere nutum : altissimus implere voluntatem, sicut dixit Christus (*Luc.* XXII, 42) : *Non mea, sed tua voluntas fiat,* etc. (S. BONAV., *De grad. virt.*, c. 2.)

Perfecta obedientia legem nescit, terminis non arctatur, neque contenta angustiis professionis, largiori voluntate fertur in altitudinem charitatis. (S. BERN., *De præcept. et dispens.*, c. 9.)

Cunctis fidelibus et summopere omnibus presbyteris et diaconis, et reliquis clericis attendendum, ut nihil absque proprii episcopi licentia agant. (S. CLEM.. epist. 3, refertur q. 1, c. *Cunctis.*)

Presbyteri et diaconi sine voluntate episcopi nihil faciant. Is etenim est cujus fide populus Domini creditus est, et a quo pro animabus ratio exigetur. (*Canon. apost.*, 38.)

Sine episcopo nemo quidquam faciat eorum quæ ad Ecclesiam spectant. (S. IGNAT. Martyr., epist. 10, *Ad Smyrneus.*)

Presbyteri sine consilio episcopi nihil agant. (*Conc. Laodic.*, c. 57.

Presbyteri sine conscientia episcoporum nihil faciant. (*Concil. Arelat.* I, c. 18.)

Vera perfectaque erga eum qui præest obedientia ex eo cernitur, si non solum a rebus absurdis et ineptis de ejus sententia abstinuerint, sed si neque ea, quæ laude digna sunt, absque illius consilio fecerint. (S. BASIL., orat. 20, *De principatu.*)

§ II. — *Simpliciter, sine discussione.*

Credas salutare quidquid præceperit (præpositus). — Nec de majorum sententia judices, cujus officii est obedire, dicente Moyse (*Deut.* IV, 1) : *Audi, Israel, et tace.* (S. HIER., epist. 4.)

Divino intonante præcepto obediendum est, non disputandum. (S. AUG., lib. XVI *De civit.*, c. 32.)

Considera quod accepto baptismo voceris fidelis, non rationalis. (ID., serm. 189, *De tempore; 1 De Trin.*)

Argumentaris, ideo non liberaris. (ID., serm. 18, ex additis a Sirmundo.)

Non placet Deo morosa et disceptatrix obedientia, quæ quidem cum præcipitur, quærit, cur, quamobrem præcipiatur. (S. Aug. creditus *Serm. de observantia clericorum, ad fr. erem.* 40.)

Nescit judicare quisquis perfecte didicit obedire. (S. GREG., lib. II, c. 4, *in I Reg.* III.)

Hoc sanctum, hoc salubre et necessarium, quod rectori suo placuerit, non quod in eis, in perniciem sui, arrogantia vitiosæ mentis dictaverit. (S. PROSP., lib. II *De vit. act. sacerd.*, Præfat.)

Imperfecti cordis et infirmæ prorsus voluntatis indicium est, statuta seniorum studiosius discutere, hærere ad singula quæ injunguntur, exigere de quibusque rationem, etc. Delicata satis, imo nimis molesta est hujuscemodi obedientia. (S. BERN., *De præcept. et dispens.*, c. 3.)

Species contumaciæ est de modo mandati inquirere, hæsitare, discernere, aut differre; in contractu enim obedientiæ non habet disputatio aut disceptatio locum. Nam si in discussionem seu suspicionem ea quæ tibi sunt mandata deduxeris, ad lignum scientiæ boni et mali malum prævaricationis extendis. Nimis delicata est hæc obedientia transiens in deliberativum genus causæ. Non est hoc in auditu auris obedire. Non est hæc regularis obedientia sine mora; sed astutia tergiversatrix, et aperta superbia. (PETR. Bles., epist. 131, *Ad prior. de Mon.*)

§ III. — *Prompte, sine dilatione.*

Aliqualis gradus est obedientiæ, cum mandatum differtur, et tamen impletur. Altior, cum statim perficitur, sed tamen cum murmure et involuntarie. Altissimus, cum statim perficitur sponte, et cum magno desiderio. (S. BONAV., *De gradib. virtut*, c. 2.)

Velociter currit sermo Dei (*Psal.* CXLVII, 15), et velocem habere desiderat sequentem. Fidelis obediens nescit moras, fugit crastinum, ignorat tarditatem, præripit præcipientem, parat oculos visui, aures auditui, linguam voci, manus operi, itineri pedes, totum se colligit, ut imperantis colligat voluntatem.— Tu ergo, cum voluntatem cordi, simplicitatem operi, hilaritatem vultui conjunxeris, adde velocitatem, ut sis juxta apostolum Jacobum, velox ad audiendum, et ad implendum velocior. (S. BERN., *Serm. de virtute obedient. et ejus gradib.*)

(Sicut B. Virgo) volenti corde, lætanti facie, atque veloci opere. (S. BERNARDIN., serm. 48, *De laudib. virginit.*, art. 2, c. 9.)

CAPUT XII.

De humilitate.

ART. I. — *Quid sit humilitas.*

Est contemptus propriæ excellentiæ. (S. BERN., epist. 42, *Ad Henric. Senon.*)

Est virtus qua homo verissima sui cognitione sibimet ipsi vilescit. (ID., *De gradibus humilit. et superb.*, c. 1.)

Est ex intuitu propriæ conditionis, voluntaria mentis inclinatio. (HUGO A S. VICT., *De fruct. carn. et spirit.*, c. 11.)

Primus religionis introitus, sicut primus in mundum Christi ingressus. (S. CYPR., *De Nativit.*)

Signum Christianismi. (S. MACAR., hom. 15.)

Evidentissimum electorum signum. (S. GREG., *Moral.* lib. XXXIV, cap. ult.)

Fundamentum sanctitatis. (S. CYPR., *Serm. de Nativit. Domini.*)

Fundamentum totius spiritualis fabricæ. (S. BERN., epist. 87.)

Bonus fundus, in quo omne ædificium spiritale constructum, crescit in templum sanctum in Domino. (ID., lib. II *De consid.*, c. 6.)

Via veritatis. (S. AUG., epist 56.)

Primum et magnum munus Spiritus. (S. AUG., *Expos. Epist. ad Galat.*, c. V.)

Omne continet ædificium, ipsum omnibus insidiis inaccessum facit et invictum. (S. CHRYSOST., *in Gen.* XXXV.)

Omnibus diaboli machinamentis sublimior, nihil potentius. (ID., hom. 20, *in Epist. ad Rom.*

Omne vitium enervat. (S. GREG., lib. VIII *Moral.*, c. 36.)

Turris inexpugnabilis. (S. CHRYSOST., *in Gen.*, hom. 35.)

Turris fortitudinis a facie inimici. (S. BERN., lib. II *De consid.*, c. 6.)

Omnium propugnaculum quoddam, turrisque virtutum. (ID., epist 42, *Ad Henric. Senon.*, c. 5.)

Prima virtus Christianorum. (S. HIER., *Epist. Ad Eustochium*, 27.)

Propria virtus divinæ exhibenda majestati. (S. BERN., serm. 4, *in Nativit. Domini.*)

Summa virtutum Christi. (ID., epist. 42, *Ad Henric. Senon.*, c. 5.)

Origo virtutis. (S. GREG., lib. XXVII *Moral.*, cap. ult.)

Virtutum omnium caput. (S. AMBR., *in psal.* CXVIII, octon. 20.)

Magistra omnium materque virtutum. (S. GREG., lib. XXIII *Moral.*, c. 7.)

Tutissimus omnium virtutum thesaurus. (S. BASIL., *De constit. monast.*, c. 17.)

Fundamentum custosque virtutum. (S. BERN., serm. 1, *De Nativit.*)

Protectio divina, ex qua fit ut recte facta nostra non videamus.—Vilitatis abyssus furibus omnibus inviolabilis. — Sacra est biga charitas, et humilitas : quippe illa exaltat, hæc exaltatos, ne unquam decidant, continet. (S. CLIMAC., grad. 25.)

Totum velut quoddam nostrorum actuum fovet corpus. (S. AMBROS., *in psal.* CXVIII, oct. 20.)

Summa doctrinæ et virtutum Christi. (S. BERN., epist. 42, *Ad Henric Senon.*, c. 5.)

Discipulatus officium. (S. BERN., *Declamat.* c. 3.)

Locus gratiæ Dei. (RICHARD. A S. VICTORE, *in Cant.* XXVI.)

Animæ gratia sine nomine : apud eos solos non habens, qui illius experimentum cœperunt. (S. CLIMAC., grad. 25. Hoc refert post multas humilitatis definitiones.)

Sapientiæ solium, gratiæ pallium, gloriæ præludium. (S. AMBROS., *in psal.* CXVIII, 50.)

Sola omnes diaboli laqueos superat et evadit. (S. ANTON. apud S. Doroth., doctr. 2, *De humil.*)

In humilitate omnis posita animi lætitia, omnis gloria, omnis quies. — Obedientiam parit, et salutem animarum. (ID., doctr. 1, *De renuntiatione.*)

Humilitate cordis universa inimici et adversarii nostri tela confringuntur. (ID., doctr. 2, *De humilit.*)

Humilitas comprobatur, si mortificatio voluntatum generatur. (CASSIAN., *Instit.*, lib. IV, c. 39.

Ab humilitate nascitur proprio judicio discredere, prudentiæ non fidere, propria abnegare, atque adeo odisse voluntatem. (S. DOROTH., doctr. 1, *De renunt.*)

ART. II. — *Quantum in clero necessaria et gloriosa humilitas.*

Recta et sancta humilitas exhibet præsulem possessorem sui. — Acceptum Dei. — Hominibus charum. — Dignum cœlo. — Angelorum socium. — Præditum sanctitate. — Religionis speculum. — Receptaculum Paracleti.—Contemptorem mundi.—Diaboli victorem. (S. LAURENT. JUSTIN., *De instit. et regimine prælat.*, c. 21.)

Morum mansuetudo, et humilitas cordis præcipua antistitis insignia sunt. Talis enim fuit Christus, qui dixit (*Matth.* XI, 29) : *Discite a me, quia mitis sum et humilis corde.* (S. BASIL., *Regul. fus. tractat.*, reg. 43.)

(Humilitas) sacerdotum atque pontifi[illegible] a gemma. (S. LAURENT. JUS[illegible], c. 21.)

Nulla splendidior gemma, in omni præcipue ornatu Summi Pontificis, humilitate. Quo enim celsior cæteris, eo humilitate apparet illustrior et se ipso. (S. BERN., lib. II *De consid.*, c. 6.)

In alto posito non altum sapere difficile est et omnino inusitatum, sed quanto inusitatius, tanto gloriosius. (S. BERN., epist. 42 *Ad Henric. Senon.*, c. 8.)

Gloria prælati est, si se ipsum miserum judicat et infirmum, insufficientem oneri, et honore indignum. (S. PETR. Bles., *De instit. episcopi.*)

ART. III. — *Cur in clero specialiter requiratur humilitas?*

SECTIO PRIMA. — *Quia clerus est status ministrationis.*

Sic nos existimet homo ut ministros Christi. (*I Cor.* IV, 1.) (149)

Nos autem servos vestros per Jesum. (*II Cor.* XXXV, 4, 5.)

Pro vobis minister Christi Jesu. (*Col.* I, 7.)

Reges gentium dominantur eorum; vos autem non sic. (*Luc.* XXII, 25.) Non ergo te dominum exhibeas, sed ministrum. Petrus apostolus dicit (*I Petr.* V, 3): *Non dominantes in clero.* (PETR. Bles., *De instit. episc.*)

Tunc potissimum volunt dominari, cum professi fuerint servitutem. (S. BERN., lib. IV *De consid.*, c. 2.)

Forma apostolica hæc est: Dominatio interdicitur, indicitur ministratio. (*Ibid.*, lib. II, c. 6.)

Officium servitutis humiliet, quem fastigium sublimitatis exaltat: et humilis sublimitas sit, et sublimis humilitas... (INNOCENT. III, serm. 2, *in consecrat. Pontif. Max.*)

Ministerium humilitatis. (S. ISIDOR., lib. II *De divin. offic.*, c. 5.)

Populo Dominus me servum dedit. (S. AUG., ep. 227.)

Eorum qui tibi subjecti sunt, servum te reputes humilem et abjectum. — Illius servituti addictus es, cui servire regnare est: cujus servitutis intuitu, ille servum se reputat, qui tenet Ecclesiæ principatum. (PETR. Bles., *De institut. episc.*)

Nulla major servitus, quam eorum qui præsunt in sollicitudine, qualis fuit ille qui dicit: *Cum essem liber ex omnibus, omnium me servum feci, ut plures lucrifacerem.* (*I Cor.* IX, 19.) (*Stimulus Pastor. archiep. Brachar.*, part. II, c. 1.)

Quid facit superbia, sub pannis humilitatis Jesu? (S. BERN., ex *Apolog. ad Guillelm.*)

Hoc ergo sentias quod et in Christo Jesu, ut sicut exinanivit se, formam servi accipiens, sic eorum qui tibi subjecti sunt, servum te reputes humilem et abjectum. Non sit tibi dedecori humilitas, quæ decuit Filium Dei. (PETR. Bles., *De instit. episcopi.*)

SECTIO SECUNDA. — *Quia clerus status est elevationis.*

Quanto major es, humilia te in omnibus, et coram Deo invenies gratiam; quoniam magna potentia Dei [illegible] *et ab humilibus honoratur.* (*Eccli.* III, 20.)

Rectorem te posuerunt: noli extolli: esto in illis quasi unus ex ipsis. (*Eccli.* XXXII, 1.)

Qui major est vestrum, fiat sicut junior: et qui præcessor est, sicut qui ministrat. (*Luc.* XXII, 27.)

Qui voluerit inter vos primus esse, erit vester servus. (*Matth.* XX, 27.)

Tanto quisque debet esse humilior, quanto est sublimior. (S. BERN.. *De septem don. Spirit. sanct.*, c. 2.)

Ministratio commendatur ipsius exemplo Legislatoris: *Ego autem in medio vestrum sum, tanquam qui ministrat*, etc. (*Luc.* XXII, 27.) Merito Paulus in eo gloriatur dicens: *Ministri Christi sunt, et ego*, addit, *in laboribus plurimis, in carceribus*, etc. (*II Cor.* XI, 23 seq.) O præclarum ministerium! ¡Quo non id gloriosius principatu? Si gloriari oportet, forma tibi sanctorum præfigitur. Quis mihi tribuat similem fieri in gloria sanctorum? (S. BERN., *ibid.*, lib. II *De consid.*, c. 6.)

In summo honore summa sit humilitas. Honoris laus est humilitatis virtus. (S. AUG., serm. 213, *De tempore.*)

Sola de qua, omnium plena virtutum Maria, gloriandum esse putavit. (S. BERN., epist. 41, *Ad Henric. Senon.*, c. 5.)

Mensura humilitatis cuique ex mensura ipsius magnitudinis data est, cui est periculosa superbia, quæ amplius amplioribus insidiatur. (S. AUG., *De sancta virginit.*, c. 31.)

Illo pacis ordine quo alii aliis subjecti sunt, sicut prodest humilitas servientibus, ita nocet superbia dominantibus. (ID., *De civit. Dei*, lib. XIX, c. 15.)

Et ego, inquit centurio, *homo sum sub potestate, habens sub me milites.* (*Matth.* VIII, 9.) Dicturus: *habens sub me milites*, præmisit: *Homo sum sub potestate*, etc. Præmissa siquidem est humilitas, ne altitudo præcipitet, etc. — Non confusus est (centurio) de subjectione, jure ex prælatione meruit honorari. Non erubuit super se potestatem, et ideo dignus qui haberet et sub se milites. (S. BERN., epist. 42. *Ad Henric. Senon.*, c. 8.)

Quis sis, et de quo sis factus, advertendum, etc.? Non es oblitus primæ perfectionis, etc. Hæc te consideratio facit honoris contemptorem in honore etiam ipso. Atque id magnum... Clypeus est tibi vel sagitta illa (*Psal.* XLVIII, 21): *Homo cum in honore esset, non intellexit.* (S. BERN., lib. II *De consid.*, c. 5.)

Sunt plerique qui cum ad dignitatem pervenerint, deponunt humilitatem quam antea tenere videbantur, tanquam dignitas et humilitas non bene conveniant, nec in una sede morentur. Verum nec humilitas dignitati, nec dignitas præjudicat humilitati, cum præcipue dignitas indigeat humilitate, nec nisi humilitas digna sit dignitate. Utrasque has David cognoscitur habuisse, qui et rex legitur exstitisse; et tamen humilis permansisse: *Elegii*, inquit

V. p. 207 et 209.

(*II Reg.* VI, 21), *me Dominus, et præcepit ut essem dux super populum Israel* : ecce dignitas. *Elegi*, inquit (*Psal.* LXXXIII, 11), *abjectus esse in domo Dei mei:* ecce humilitas. Et videte quam signanter duas istas electiones curavit distinguere, ut aliam Deo, aliam sibi vellet adscribere; quia videlicet, non nostrum, sed Dei est nos ad dignitatis gradum erigere. Nostrum autem, inspirante ejus gratia, humilitatem semper eligere. (PHILIPP. Abbas, contemporaneus S. Bernard., *De dignit. cleric.*, c. 17.)

SECTIO TERTIA. — *Quia clerus est status sanctitatis.*

Est Christus eorum qui humiliter se gerunt; non eorum qui eriguntur in gregem suum. (S. CLEM. Alex., lib. IV *Stromat.*)

Humilitas homines sanctis angelis similes reddit. (S. PROSP., lib. III *De vita contempl.*, c. 3.)

Nihil est quod divinæ majestati familiarius, atque confidentius assistat et gratius, quam vera humilitas. (PETR. Bles., epist. 134, *Ad Wilhelmum*, *abbat. Sanctæ Mariæ electum.*)

Auctor et dator virtutum Christus, *in quo omnes thesauri sapientiæ et scientiæ sunt absconditi* (*Col.* II, 3), *in quo omnis quoque plenitudo Divinitatis habitat corporaliter.* (*Ibid.*, 9.) Nonne tamen ipse de humilitate, tanquam de summa suæ doctrinæ suarumque virtutum gloriatus est? *Discite*, inquit, *a me*, non quod sobrius, aut castus, aut prudens, aut aliquid ejusmodi; sed *quia mitis sum et humilis corde.* (*Matth.* XI, 29.) (S. BERN., epist. 42, *Ad Henric. Senon.*, c. 5.)

Deus humilitate contingitur. (S. AUG., lib. L, hom. 50, c. 1.)

Ubi humilitas, ibi charitas. (ID., *in Epist. Joan.*)

Ut castitas seu charitas detur, humilitas mereτur; quoniam *humilibus Deus dat gratiam.* (*Jac.* IV, 6.) Servat acceptas, quia non requiescit Spiritus Domini nisi super quietum et humilem. Servatas consummat; nam virtus in humilitate perficitur. (S. BERN., epist. 42, *Ad Henric. Senon.*, c. 5.)

Noveris licet omnia mysteria; noveris lata terræ, alta cœli, profunda maris; si te nescieris, eris similis ædificanti sine fundamento, ruinam, non structuram faciens. (S. BERN., lib. II *De consid.*, c, 3.)

ART. IV. — *Praxes humilitatis.*

Non se existimet potestate dominante, sed charitate serviente felicem. (S. AUG., epist 109.)

Inter presbyteros et coæquales, primus in opere, extremus in ordine. (S. HIER., epist. 3 *ad Nepotian.*)

Cuncti qui præsunt, non in se potestatem debent ordinis, sed æqualitatem pensare conditionis: nec præesse hominibus gaudeant, sed prodesse. (S. GREG., *Pastor.*, part. II, cap. 6.)

Nec affectant videri, sed esse quod sunt: non alienis laudibus, sed moribus suis eximii: nec solum de sua dignitate, sed potius de sacerdotalis vitæ nobilitate conspicui. (S. PROSP., lib. II *De vita contempl. sacerd.*, c. 13, apud *Concil. Aquisgr.*, c. 19.)

Hi sunt qui non ambiendo, sed spiritualiter vivendo sacerdotium meruerunt: quique non favoris humani suffragio, sed divino munere sublimati, nihil sibi de præstantia sui principatus applaudunt. Quos non inflammat honor acceptus, sed exercet labor impositus. Qui non excellentiam suam cogitant provecti, sed sarcinam: nec gloriantur de officii dignitate, sed sudant potius constituti sub onere. (S. PROSPER., lib. II *De vita activa et contemplat. sacerdot.*, c. 2.)

In alto itaque sedens, non alta sapias, per omnia sentiens humiliter, humilibusque consentiens. Non ambules in magnis, nec in mirabilibus super te. (PETR. Bles., *De instit. episc.*)

Altus sedens non alta sapiens sis, sed humilia de te sentiens, humilibusque consentiens. (S. BERN., *De consid.*, lib. II, c. 9.)

Nec plus vero tibi tribuas, nec plus justo parcas. Porro plus vero tribuis, non modo arrogando tibi quod non habes bonum, sed et quod habes adscribendo. Vigilanter discerne qualis ex te, et qualis sis dono Dei, et non sit in spiritu tuo dolus. Erit autem, ubi fideliter partiens, tua, tibi, et quæ sunt Dei, Deo sine fraude resignes. Ex te mala, bona a Domino. (S. BERN., lib. II *De consid.*, c. 11.)

Non recuso inglorius fieri, ut non irruatur in Dei gloriam. (*Ibid.*, c. 1.)

Servanda in corde humilitas, et in opere disciplina: atque inter hæc solerter intuendum est, ne dum immoderatius custoditur virtus humilitatis, solvantur jura regiminis. (S. GREG., *Past.*, part. II, c. 6.)

Humiles admonendi sunt, ne plusquam expedit, sint subjecti... ne cum student, plusquam necesse est, hominibus subjici, compellantur eorum etiam vitia venerari. (*Ibid.*, part. III, c. 18.)

Per omnia sit in te humilitas non vilescens, dignitas non præsumens. (PETR. Bles., epist. 15 *Ad Reginald. episc. Carnot. electum.*)

CAPUT XIII.

De mansuetudine.

ART. I. — *Quid sit mansuetudo* (150).

Fundamentum simplicitatis. (S. CLEM. Alex., *Pæd.*, c. 5.)

Patientiæ mater. (S. BASIL., *Const. mon.*, c. 14.)

Firmamentum patientiæ. — Charitatis janua, imo mater. — Discretionis argumentum. — Veniæ ministra. — Confidentia in oratione. — Spiritus sancti diversorium. — Obedientiæ adjutrix. — Fraternitatis dux. — Imitatio Christi. — Angelorum proprietas. — Dæmonum vinculum. (S. JOAN. CLIMAC., grad. 4.)

Maxima omnium virtutum. (S. BASIL., *in psal.* XXXIII.)

(150) *Vid.* supr. p. 168 seq.

— Ideo in beatitudinum numerum relata.

Primum et magnum donum Spiritus humilitas et mansuetudo. (S. Aug., *Exposit. Epist. ad Galat.*, c. v.)

Ornamentum virtutum. (S. Bern. Senens., serm. 61, *in Oct. Resurrect.*, art. 1, c. 5.)

Hominis gloria. (S. Chrysost., hom. 7, *De pœnit.*)

Nihil illa potentius. — Omni diademate utilior. (Id., hom. 34, *in Gen.* xiii.)

Omnium bonorum fons et origo. (Id., hom. 39, *in Matth.*)

Divinæ mentis character. (S. Greg. Nyssen., hom. 15, *in Cantic.*, ante. med.)

Mansuetus homo cordis est medicus. (S. Ambros., *ad Vercell. Ecclesiam.*)

Mites sunt qui cedunt improbitatibus, et non resistunt malo, sed vincunt in bono malum. (S. Aug., lib. i *De serm. Domini in monte*, c. 2.)

ART. II. — *Quod mansuetudo ministrorum Ecclesiæ sit propria.*

Tu autem, o homo Dei, hæc fuge: sectare vero mansuetudinem. (*I Tim.* vi, 11.)

Servum Domini non oportet litigare; sed mansuetum esse ad omnes... cum modestia corripientem eos qui resistunt veritati. (*II Tim.* ii, 24.)

Aquæ Siloe cum silentio currunt: aquæ vero Rasin transeunt cum tumultu. (Petr. Bles., epist. 100.)

Multæ quidem virtutes Christianum hominem decent: maxime autem omnium mansuetudo. — Servus Christi magis a morum mititate, quam a nomine, quod ei parentes imposuerunt, vocandus. (S. Chrysost., *Serm. de mansuetud.*, ubi plura videri possunt.)

Professio ovina. (S. Ambros., *De dignit. sacerdot.*, c. 3.)

Meminisse oportet rectores, quia columba est in divinis Scripturis Ecclesia appellata, quæ non unguibus lacerat, sed alis percutit. (*Conc. Aquisgr.*, c. 134.)

Debet esse mansuetus, ut magis indulgendo quam vindicando regat Ecclesiam, ut magis ametur quam timeatur. (S. Chrysost., hom. 10 *in Matth.*)

Non enim pariformiter pastores animarum, et reges gentium ac sæculares principes, subditos gubernare oportet. Sane principibus cum terrore licet regere: ecclesiasticis vero præsulibus cum charitate et lenitate. Illis tanquam dominis, istis autem ut patribus; illis cum severitate punire, istis vero cum moderatione et mentis compassione corrigere; illis jugulare et perimere, istis autem omni crudelitate semota, delinquentes revocare ad vitam ut emendentur. (S. Laurent. Justinian., *De justitia et regimine prælat.*, c. 9.)

Modestiæ tuæ non auctoritas constantiam, sed mansuetudo commendet, justitiam lenitas temperet, patientia contineat libertatem. (S. Leo, epist. 90, *Ad Revenium Arelat. episc.*)

Divinissimus Apostolus virtutem apostoli commonstraturus, Christi mansuetudine potissimum clarescere voluit. (S. Chrysost., *Serm. de mansuetud.*)

Dei cultoris sacrificia sunt mansuetudo animi et vita innocens. (Lactant., lib. vi, c. 24.)

Exhibes robore principem, mansuetudine sacerdotem. (Ennod., in *Panegyric. Theodos.*)

Antiqui patres nostri non reges hominum, sed pastores pecorum fuisse memorantur. Et cum Noe Dominus, filiisque ejus benediceret, dicens (*Gen.* ix, 1): *Crescite, et multiplicamini, et replete terram*: protinus adjunxit: *Et terror vester ac tremor sit super cuncta animantia terræ.* (*Ibid.*, 2.) Quorum videlicet terror ac tremor, quia esse super animantia terræ præcipitur, profecto esse super homines probibetur. — Ex qua parte bestiales sunt subditi, et ex ea debent etiam formidini subjacere substrati. (S. Greg., *Pastor.*, part. ii, c. 6.)

Tanquam si nutrix foveat filios suos. (*I Thess.* ii, 7; S. Basil., *Reg. brevior.*, reg. 184.)

Tales sese qui præsunt exhibeant, quibus subjecti occulta quoque sua prodere non erubescant; ut cum tentationum fluctus parvuli tolerant, ad pastoris mentem quasi ad matris sinum recurrant; et hoc, quod se inquinari pulsantis culpæ sordibus prævident, exhortationis ejus solatio, ac lacrymis orationis lavent. (S. Greg., *Pastor.*, part. ii, c. 5.)

Vos non quasi judices criminum, ad percutiendum positi estis; sed quasi judices morborum ad sanandum. (Hugo a S. Victor., *Miscellan.* i, lib. i, tit. 49.)

ART. III. — *Cur mansuetudo præcipue clero requiratur?*

Sectio prima. — *Ob exemplum Christi et Dei.*

Quasi agnus mansuetus. (*Jer.* xi, 19.)

Ecce Rex tuus venit tibi mansuetus. (*Matth.* xxi, 5.)

Spiritus meus super mel dulcis. (*Eccli.* xxiv, 27.)

Discite a me quia mitis sum et humilis corde. (*Matth.* xi, 29.)

Obsecro vos per mansuetudinem et modestiam Christi. (*II Cor.* x, 1.)

Recordare mansuetudinis Christi, et statim mansuetus eris et clemens. (S. Chrysost., *Serm. de mansuetud.*)

Christus est mansuetudo. (Id., hom. 20, *in Matth.* vii, *Oper. imp.*)

Terribilis Deus mitissimi pastoris elegit officium. (S. Petr. Chrysolog., serm. 6.)

Morum mansuetudo, et humilitas cordis, hæc præcipua antistitis insignia sunto. Talis enim fuit Christus qui dixit: *Discite a me quia mitis sum et humilis corde.* (*Matth.* xi, 29.) (S. Basil., *Reg. fus.* 43.)

Cum propheta diceret (*III Reg.* xix, 11 seq.): *Ecce spiritus grandis conterens petras: et non in spiritu Dominus. Et post spiritum commotio: non in commotione Dominus; et post commotionem ignis: non in igne Dominus.* Et adjungit: *Et post ignem sibilus auræ tenuis; et in eo Dominus.* Nam cum spiritus iræ, et commotionis, ignisque iracundiæ Deo displiceant; ipsi accepta est lenis ac blanda correctio. (Petr. Bles., epist. p. 100.)

Mansuetudine ipse rex noster vicit diabolum. Sæviebat ille, iste sufferebat. Victus est qui sæviebat, vicit qui sufferebat. In ista mansuetudine, Ecclesia vincit inimicos. (S. Aug., *in psal.* cxxxi.)

Spiritus Dei mitissimus et mansuetissimus. (Tertull., *De patient.*, c. 6.)

Quia Spiritus sanctus mansuetudinis est spiritus, ideo in columbæ specie apparuit. (S. Chrysost., hom. 12, *in Matth.* iii.)

Sectio secunda. — *Ob exemplum sanctorum.*

Cum Sponsa in *Canticis* (v, 1) dicat : *Amicus meus bibit vinum cum lacte*, id est rigorem exercet cum lenitate : ipsa conversa ad Sponsum, et severitati mansuetudinem præferens (*Cant.* i, 1) : *Meliora sunt*, inquit, *ubera tua vino*. (Petr. Bles., epist. 100.)

Moyses æstimatus supra homines, vultum ejus ut et non possent intendere... sic sibi totius plebis mentes devinxerat, ut plus eum pro mansuetudine diligerent, quam pro factis admirarentur. (S. Ambros., lib. ii *Offic.*, c. 7.)

Moyses admodum mansuetus et clemens, ideoque famulus Dei dicitur. (S. Dionys., epist. 8, *Ad Demophil.*)

In fide et lenitate ipsius sanctum fecit illum. (*Eccli.* xlv, 4.)

Procul dubio per mansuetudinem ovis, et agni innocentiam pastor esse meruisti. (S. Paulin., epist. *Ad Florentium Cadurcens. episc.*)

Debeo esse mansuetus, ut dissolvatur princeps hujus sæculi, diabolus. — Mansuetudo imperium illius est, quam et impios revereri existimem. (S. Ignat., *Epist. ad Trallian.*, *De Polybio illorum episc.*)

Blandiris ut pater, erudis ut magister, instruis ut pontifex. (S. Hier., epist. 62, *Ad Theophil. Alexandr. episc.*)

Sectio tertia. — *Ob bona mansuetudinis.*

Suspiciens mansuetos Dominus. (*Psal.* cxlvi, 6.)

Mansuetis dabit gratiam. (*Prov.* xxxi, 34.)

Diriget mansuetos in judicio, docebit mites vias suas. (*Psal.* xxiv, 9.)

Exaltabit mansuetos in salutem. (*Psal.* cxlix, 4.)

Humilium et mansuetorum semper tibi placuit deprecatio. (*Judith* ix, 16.)

Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram. (*Matth.* v, 4.)

Moyses admodum mansuetus, et ideo Dei aspectu omnium prophetarum dignissimus fuit. (S. Dionys. Areop., epist. 8, *Ad Demophil.*)

Qui ædificat se in mansuetudine, ædificat se super petram, id est Christum : Christus enim est mansuetudo. (S. Chrysost., hom. 20, *in Matth.* vii, *Oper. imperf.*)

Summa benignitate opus est, ut non solum publica gubernacula, sed etiam privata jura tueamur. (S. Ambros., lib. ii *Offic.*, c. 19.)

Quomodo poterit quis, inquies, Filius Dei fieri, si mansuetudinem erga conviciatores ostenderit? (S. Chrysost. hom. 19, *in Epist. ad Rom.*)

Hoc pacto Christi erimus discipuli, si mansueti fuerimus et mitis ingenii. (Id., hom. 59, *in Joan.*)

Nihil adeo vicinum Deo, conformemque facit, quemadmodum ista virtus. (Id., hom. 19, *in Epist. ad Rom.*)

Mansueti autem hæreditabunt terram. (*Psal.* xxxvi, 11.)

Merito terram possident, in quibus Deus ipse requiescit... *Supra quem*, inquit, *requiescam, nisi supra humilem et quietum?* (S. Ambros., *in psal.* xxxvi, 11.)

Per mansuetudinem mentis nostræ habitat Christus in nobis. (S. Hilar., cant. 4 *in Matth.*)

Extraordinarios motus carnis mansuetudo pacificat. (Petr. Bles., serm, 43, *In festo Omn. Sanct.*)

Diabolum et angelos ejus inimicos Ecclesia debellat. Et quomodo debellat? Mansuetudine. (S. Aug., *in psal.* cxxxi.)

Bonitas, si mansuetudine morum adjuvetur, incredibile quantum procedit ad cumulum dilectionis. (S. Ambros., lib. ii *Offic.*, c. 7.)

Nihil arduum est humilibus, nihil asperum mitibus. (S. Leo, serm. 5, *in Epiph.*)

Mansuetus omnibus operibus bonis decoratur, etc. In pugna tranquillus, sub alterius imperio lætus vivit. Recte factis non extollitur, etc. — Omnis malitiæ expers est. (S. Ephrem., *De mansuetud.*)

Nihil mansuetudine violentius : nam sicut rogum valde accensum aqua injecta restinguit, ita et animum camino magis æstuantem, verbum cum mansuetudine prolatum exstinguit. (S. Chrysost., hom. 58, *in Gen.* xxxiii.)

Ideo David non cecidit, quia charus fuit omnibus, et diligi a subditis quam timeri maluit. (S. Ambros., lib. ii *Offic.*, c. 7.)

Non oportet ut rectores boni placere hominibus appetant, sed ut suæ æstimationis dulcedine proximos in affectum veritatis trahant; non ut se amari desiderent, sed ut dilectionem suam quasi quamdam viam faciant, per quam corda audientium ad amorem Conditoris sui introducant. (S. Greg., *Pastor.*, part. ii, c. 8.)

Sectio quarta. — *Ob mala ex defectu mansuetudinis, seu ex severitate provenientia.*

Qui fratrem suum delinquentem cum indignatione et ira reprehendit, is non liberat eum a peccato, verum seipsum peccatis obstringit. (S. Basil., orat. 6, *De instit. et admonit.*)

Discretionis oculo caligante... caliginis duæ sunt causæ : ira et mollior affectus. Is judicii censuram enervat, illa præcipitat. Quomodo enim ab altero non periclitetur, aut pietas clementiæ, aut zeli rectitudo? Turbatus præ ira oculus clementer nihil intuetur. Suffusus fluxa quadam et muliebri mollitie animus rectum non videt. (S. Bern., lib. ii *De consid.*, c 11.)

Evidens signum est animæ necdum vitiorum fæcibus eliquatæ, in criminibus alienis, non affectu misericordiæ condolere, sed rigidam judicantis tenere censuram, etc. Ideoque iisdem vitiis subjacere certissimum est, quæ in alio inclementi atque inhumana severitate condemnat. (CASSIAN., collat. 11, c. 10.)

Correpti mens ad odium repente proruit, si hanc immoderata increpatio plusquam debuit, addicit, etc. — Cum increpatio immoderate ascenditur, corda delinquentium in desperatione deprimuntur. (S. GREG., *Pastor.*, part. II, c. 10.)

Leviter castigatus reverentiam exhibet castiganti : asperitate autem nimiæ increpationis offensus, nec increpationem recipit, nec salutem. (*Concil. Brachar.*, dist., 45, c. *Cum beatus;* S. PROSP., lib. II *De vita activa sacerdot.*, c. 5.)

ART. IV. — *Praxes.*

SECTIO PRIMA. — *Mansuetudinem severitati præponat.*

Alligant onera importabilia. Si erramus modicam pœnitentiam imponentes, nonne melius est propter misericordiam rationem dare, quam propter crudelitatem? Ubi enim paterfamilias largus est, dispensator non debet esse tenax. Si Deus benignus est, ut quid sacerdos ejus austerus est? (S. CHRYSOST., hom. 43 *in Matth.*, *Oper. imperfect.*)

Nihil tam utile quam diligi : nihil tam inutile quam non amari, etc. (S. AMBROS., lib. II *Offic.*, c. 7.)

Non tantum in reprehendendo fiducia opus est, verum multo magis opus est mansuetudine quam fiducia. Neminem enim mortalium sic aversantur, oderuntque ii qui peccant, atque eum qui parat redarguere : captantque occasionem ut elabantur, cupientes effugere reprehensionem. Necesse est igitur ut eos mansuetudine humanitateque retineamus, etc. (S. CHRYSOST., hom. 5, *in Isa.* I.)

A subditis magis venerari quam timeri stude, ut tibi plus dilectionis officio quam contradictionis necessitate adhæreant; subjecti te plus revereantur quam timeant; ex reverentia enim amor procedit, et odium tremor confert; fidem metus tollit, affectus restituit. Timor non servat diuturnam fidem. —Non sis terribilis in subjectis, sed sic dominare, ut tibi delectentur servire. (S. ISID. Hispal., *Norma vivendi*, c. 12.)

Plerumque dura vulnera per lenia fomenta mollescunt; et furor insanorum sæpe ad salutem medico blandiente reducitur. — Cum Saulem spiritus adversus invaderet, apprehensa David cythara, ejus vesaniam sedabat et temperabat, etc. Dulcedo cytharæ, locutionis nostræ tranquillitas. (S. GREG., *Pastor.*, part. III, c. 3.)

Nonnulla vulnera quæ curari incisione nequeunt, fomentis olei sanantur : et durus adamas incisionem ferri minime recipit, sed leni hircorum sanguine mollescit. (*Ibid.*, c. 14.)

Blanda pietate portandi sunt, qui increpari pro sua infirmitate non possunt. (S. PROSP., lib. II *De vit. act. sacerdot.*, c. 5.)

In correptione vitiorum subesse menti debet iracundia, non præesse, ut exsecutionem justitiæ non dominando præveniat, sed famulando subsequatur, et notum judicium possessa impleat, non possidens præcurrat. (S. GREG., lib. XXVI *Moral.*, c. 28.)

Quid tu denuo usurpare gladium tentas, quem semel jussus es ponere in vaginam? (S. BERN., lib. IV *De consid.*, c. 3.)

In omni exercitio disciplinæ, misericordia primas partes obtineat, ut quod rigor exasperavit verbo aut opere, pia mansuetudo mulceat. (PETR. Bles., epist. 132 *Ad E., abbatem S. Launomari.*)

Turpe quidem et absurdum est in prælato, cum ira et austeritate corripere. (ID., epist. 100.)

Erudimini qui judicatis terram. (*Psal.* II, 10.) Discite subditorum matres vos esse debere, nos dominos. Studete magis amari quam metui. Et si interdum severitate opus est, paterna sit, non tyrannica. Mansuescite, ponite feritatem, suspendite verbera, producite ubera : pectora lacte pinguescant, non typho turgeant. Quid jugum vestrum super eos aggravatis, quorum potius onera portare debetis? Cur morsus a serpente, parvulus fugit conscientiam sacerdotis, ad quem eum magis oportuerat, tanquam ad sinum recurrisse matris? etc. (S. BERN., serm. 23 *in Cant.*)

SECTIO SECUNDA. — *Non tamen sit mollis et dissoluta.*

In hac lenitate, aut potius in hoc melle, fel fructuosæ correctionis absconditum est, nam in sua lenitate zelum, et in blanditiis suis aculeos habet et in pace ejus amaritudo amarissima. (PETR. Bles., epist. 100.)

Væ qui consuunt pulvillos sub omni cubito manus, et faciunt cervicalia sub capite universæ ætatis ad capiendas animas. (*Ezech.* XIII, 18.)

Metuo et contremisco illam damnationem, quam ille sacerdos propter stultam indulgentiam accipere meruit; qui pro eo quod filios suos negligenter castigavit, et eos nec cædere, nec excommunicare voluerit, ipsi filii una die occisi sunt, et triginta millia de populo interfecti sunt, et arca testamenti capta est... ipse mortuus, et de libro vitæ deletus, etc. Contra Phinees zelo Dei commotus duos adulteros interfecit, et totum populum de Dei iracundia liberavit. (HORMISD. Papa, in *Epist. per universas provincias*, etc.)

Illud non otiose transmittendum est, quod uno peccante ira Dei super omnem populum venit. Hoc quando sacerdotes qui populo præsunt, erga delinquentes benigni videri volunt, et verentes peccantium linguas, ne forte mala de eis loquantur : sacerdotalis severitatis immemores nolunt complere quod scriptum est : *Peccantem coram omnibus argue, ut cæteri timorem habeant.* (*I Tim.* V, 20.) Et iterum : *Auferte malum ex vobis ipsis.* Nec zelo Dei succensi imitantur Apostolum dicentem : *Tradidi hujusmodi*

hominem Satanæ in interitum carnis, ut spiritus salvus fiat, etc. (*I Cor.* v, 5.) Ut dum uni parcunt, universæ Ecclesiæ moliantur interitum. Quæ ista bonitas? Quæ ista misericordia, uni parcere et omnes in discrimen adducere? Polluitur enim ex uno peccatore populus, sicut et una ove morbida universus grex inficitur. Sic uno fornicante, vel aliud quodcunque scelus committente, plebs universa polluitur. (Origen., hom. 7 *in Josue;* refert. dist. 45, c. *Sed illud.*)

Oportet Dei sacerdotem non obsequiis decipientibus fallere, sed remediis salutaribus providere. Imperitus est medicus, qui tumentes vulnerum sinus manu parcente contrectat, et in altis recessibus viscerum virus inclusum, dum servat, exaggerat. Aperiendum vulnus est, et secandum, et putaminibus amputatis, medela fortiore curandum. Vociferetur et clamet, licet et conqueratur æger impatiens per dolorem; gratias aget postmodum, cum senserit sanitatem. — Emersit novum genus cladis; et quasi parum persecutionis procella sævierit, accessit ad cumulum sub misericordiæ titulo malum fallens, et blanda pernicies. Contra Evangelii vigorem, contra Deum ac Dei legem, temeritate quorumdam laxatur incautis communicatio, irrita et falsa pax, periculosa dantibus, et nihil accipientibus profutura. — Non concedit pacem facilitas ista, sed tollit. Persecutio est hæc, et tentatio. (S. Cypr., *De lapsis.*)

Quæ est ista inimica benignitas, palpare crimina, et vulnera eorum usque ad diem judicii incurata servare? — O pietas! o misericordia! uni parcere, et omnes per exemplum malum in discrimen adducere, etc. (Hormisd. Papa, *Epist. per universas provincias*, etc.)

Mansueti dum præsunt, nonnunquam vicinum, et quasi juxta positum torporem desidiæ patiuntur; et plerumque nimia resolutione lenitatis, ultra quam necesse est, vigorem districtionis emolliunt. (S. Greg., *Pastor.*, part. iii, *Ad monac.* 17.)

Non est ista charitas, sed languor. Ferveat charitas ad corrigendum. (S. Aug., *in Epist. Joan.*, tract. 7.)

Si qui forte vultis servare charitatem, ante omnia ne putetis abjectam et desidiosam, nec quadam mansuetudine, imo, non mansuetudine, sed remissione, servari charitatem. Non ita servatur. (S. Aug., *ibid.*)

Est remissio cauta et circumspecta: et est remissio stulta et dissoluta. (Petr. Bles., *in Levit.* ii, 11, seu serm. 57, *Ad sacerdot.*)

Est lenitas, et est lenitas. Est lenitas necessaria, et lenitas dissoluta. Nam et mel licet prohibeatur a sacrificio, mellis tamen primitiæ offeruntur. (Petr. Bles., epist. 100, *Ad R. amicum suum.*)

Mel quod in sacrificio reprobatur, est prælatorum nimis blanda et dissoluta remissio. (Id., *in Levit.* ii, 11, seu serm. 57, *Ad sacerdot.*)

Mel non acceptatur in sacrificio Domini: non accepta est Domino, quæ significatur in melle, blanda et dissoluta lenitas prælatorum. (Petr. Bles., epist. 100.)

Remissio quæ os prælati obstruit, quæ mentem ejus dejicit, quæ adulatorem et venditorem olei facit... miseros præcipitat in foveam scandalorum....... Per hanc laudatur peccator in desideriis animæ suæ, et iniquus benedicitur: per hanc canes muti non volentes, imo nec valentes latrare, etc. (*Ibid.*)

Per impunitatem impiorum malitia convalescit. — Impunitas negligentiæ filia. Contumaciæ mater. — Radix peccati. — Mortis æternæ præambula. — Præparatrix inferni. (Id., *De instit. episc.*, c. 5.)

Incuriæ soboles. — Insolentiæ mater. — Radix impudentiæ. — Transgressionum nutrix. — Ausum parit, ausus excessum. (S. Bern., lib. iii *De consid.*, cap. 6; lib. iv, c. 6.)

Sectio tertia. — *Ideo severitas mansuetudini jungenda, et mansuetudo severitati.*

Sacerdotes atque doctores per boves et leones atque Cherubim designati sunt: quia in plenitudine scientiæ quam habent, necesse est ut et boum mansuetudinem teneant, et fervorem leonum; quatenus in disciplinam quam prædicant, et ex sancto zelo accensi sint, et ex paterna dulcedine tranquilli, etc. Tanta quippe debet esse discretio, ut nec disciplina nimia, nec ipsa quoque misericordia sit remissa: ne si inordinate culpa dimittitur, is qui est culpabilis in reatu gravius astringatur, etc. Exhibenda itaque pravis est asperitas in ostensione, charitas in mente. (S. Greg., *Hom. in Ezech.*)

Hinc namque est quod in templi ministerio, in basibus templi sculptorio opere leones et boves expressi sunt, etc. Quid enim aliud designant bases in templo, nisi sacerdotes in Ecclesia? etc. Per leones autem terror severitatis, per boves vero patientia mansuetudinis figuratur. Itaque in basibus, nec leones sine bobus, nec boves sine leonibus exprimuntur; quia semper in sacerdotali pectore cum terrore severitatis custodiri debet virtus mansuetudinis, ut et iram mansuetudo condiat, et eamdem mansuetudinem, ne fortasse dissoluta sit, zelus districtionis accendat. (S. Greg., hom. 17 *in Evang.*)

Sæpe deterius frangitur, cum fractura incaute colligatur, ita ut gravius scissuram sentiat, si hanc immoderatius ligamenta constringant. Unde necesse est, ut cum peccati vulnus in subditis corrigendo restringitur, magna se sollicitudine etiam districtor ipse moderetur: quatenus sic jura disciplinæ contra delinquentes exerceat, ut pietatis viscera non amittat, etc. Miscenda ergo est lenitas cum severitate, faciendum quoddam temperamentum ex utroque, ut neque multa asperitate exulcerentur subditi, neque nimia benignitate solvantur. (S. Greg., *Pastor.*, part. ii, c. 5.)

Sunt nonnulli ita districti, ut omnem etiam mansuetudinem benignitatis amittant: et sunt non-

nulli ita mansueti, ut perdant districti jura regiminis. Unde cunctis rectoribus utraque summopere sunt tenenda, ut nec in disciplinæ vigore benignitatem mansuetudinis, nec rursum in mansuetudine districtionem deserant disciplinæ; quatenus nec a compassione pietatis obdurescant, cum contumacem corrigunt; nec disciplinæ vigorem molliant, cum infirmorum animos consolantur. — Regat vigor disciplinæ mansuetudinem, et mansuetudo ornet vigorem. Et sic alterum commendetur ex altero, ut vigor sit rigidus, nec mansuetudo dissoluta. (S. Greg., lib. XIX *Moral.*; refert. dist. 45, c. *Sunt namque.*)

Et sacerdotem circa subditos mensura moderetur, quatenus et arridens timeri debeat, et iratus amari, ut cum nimia lætitia utilem reddat, nec immoderata severitas odiosum. (*Ibid.*, lib. XX, c. 3.)

Et portare ergo debemus quos corrigimus, et corrigere quos portamus; ne sic ex utroque unum defuerit, vel in fervore vel in mansuetudine actio sacerdotalis non sit. (Id., hom. 17 *in Evang.*)

Ecclesiæ doctoribus et censura inesse debet, ut arguant; et patientia, ut emendari nolentes fortiter ferant: Apostoli satisfacientes imperio qui Timotheo præcepit dicens (*II Tim.* IV, 2): *Argue, obsecra, increpa in omni patientia et doctrina.* (S. Prosp., lib. II *De vit. contempl. sacerd.*, c. 5.)

Idcirco Spiritus sanctus in columba et igne monstratur; quia videlicet omnes quos implet et columbæ simplicitate mansuetos, et igne zeli ardentes exhibet. Nequaquam ergo sancto Spiritu plenus est, qui aut in tranquillitate mansuetudinis fervorem æmulationis deserit, aut rursum in æmulationis ardore virtutem mansuetudinis amittit. (Id., *Pastor.*, part. III, admonit. 17.)

Sit amor, sed non emolliens: sit rigor, sed non exasperans; sit zelus, sed non immoderate sæviens: sit pietas, sed non, plusquam expediat, parcens. (Id., lib. XX *Moral.*, c. 8.)

CAPUT XIV.

De patientia.

ART. I. — *Quid sit patientia.*

Fructus Spiritus. (*Gal.* V, 22.)

Maxima virtus animæ. (S. Basil., *Admonit. ad filium spiritualem.*)

Omnibus virtutibus exornatur. (S. Ephrem., *De patientia.*)

Radix omnium custosque virtutum. (S. Greg., hom. 36 *in Evang. Luc.*, c. XXI.)

Amica charitatis. (S. Zeno Veron., *Serm. de patientia.*)

Rerum omnium regina. — Quotidiana martyrum et mater et corona. — Prophetas provexit. — Christo apostolos glutinavit. — Patientia et benignitas, præcipua arma militiæ Christi. Prima sicut clypeus, secunda sicut gladius. (S. Bern. Senens., serm. 2 *In Quinquages.*, art. 2, c. 1.)

Fundamentum virtutum. (Petr. Bles., epist. 31, *Ad R. abbat. de Fontanis.*)

Religionis sanctæ nutrix; patientia in illo vernat. (Ennod. episc. Ticin., dict. 2, *In dedicat. basil. Apostol.*, loquens de sancto Laurentio Novariens. episc.)

Fossa altaris Dei, in qua superposita holocausta servantur. — Custos conditionis nostræ. (S. Greg., *Pastor.*, part. III, c. 10.)

Nos Deo commendat et servat. (S. Cypr., *De bono patientiæ.*)

Grandis medela animæ. (S. Basil., *Admonit. ad filium spiritualem.*)

Ego virtutem patientiæ signis et miraculis majorem credo. (S. Greg., *Dialog.*, lib. I, c. 2; apud S. Bonav., lib. II *Pharetræ*, c. 33.)

Sedet in throno spiritus Dei mitissimi et mansuetissimi. (Tertull., *De patient.*, c. 15.)

ART. II. — *Quantum in clero necessaria.*

Servum Dei non oportet litigare, sed mansuetum esse ad omnes, patientem. (*II Tim.* II, 24.)

In omnibus exhibeamus nosmetipsos, sicut Dei ministros, in multa patientia, etc. (*II Cor.* VI, 4.)

Tu autem, o homo Dei! hæc fuge: sectare vero patientiam, etc. (*I Tim.* II, 11.)

Illos assumito qui sint mansueti ad patientiam. (S. Bern., lib. IV *De consid.*, c. 14.)

Patientes estote, fratres, usque ad adventum Domini. Ecce agricola exspectat pretiosum fructum terræ, patienter ferens donec accipiat temporaneum, et serotinum. (*Jac.* V, 7.)

Magis optamus et cupimus contumelias et injurias singulorum clementi sapientia vincere, quam sacerdotali licentia vindicare. (S. Cyprian., epist. 65, *Ad Rogatian. episc.*)

Videndum num et aliam virtutem animi habeat (antistes). Ea est autem mortalibus bonorum omnium auctor patientia. (S. Chrysost., lib. V *De sacerd.*, c. 16)

Locus tuus patientia est. (S. Ambros., lib. I *Offic.*, c. 21.)

Si persecutiones veniunt, patientiam habeamus, etc. Quare? *Quia non est servus major domino suo.* (*Matth.* X, 24.) *Si enim me persecuti sunt, et vos persequentur.* (*Joan.* XV, 20.) Ita enim patientia ornari debemus, si ministri Christi esse optamus. (S. Aug., *Ad fratr. erem.*, serm. 57.)

Ad hoc prælati constituti sunt, ut linguæ meretricantis injurias modeste et patienter excipiant. Sicut Paulus inter blasphemos (*I Thess.* III, 5): *Vos, inquit, scitis quia ad hoc positi sumus.* (Petr. Blesens, ep. 100.)

ART. III. — *Cur in clero necessaria sit patientia.*

Sectio prima. — *Ob exemplum Christi.*

Patientia sua passus est (Christus), ut doceret patientiam nostram. (S. Aug., serm. 9, *De verb. apost.*)

Ipse pendens in ligno, ut commendaret patientiam, non ostendebat potentiam... sed nobis utilius erat, quod patientiæ præbebat exemplum. (S. Aug., tract. 3 *in psal.* cviii.)

Crux non ad potentiæ documentum, sed ad exemplum patientiæ suscepta est. (Id., tract. 3 *in Joan.*)

Omnis Dei nativitatis schola, humilitatis est officina, patientiæ massa, virtutis agonia. (Id., serm. 22, *De temp.*)

Omnes actus (Christi) ab ipso statim adventu, patientia comite, signantur. (S. Cyprian., *De patient.*)

Nos Dominus noster patientia docuit. (S. Aug., serm. 127, *De temp.*)

Utrumque es mihi, o Domine Jesu, et speculum patiendi, et meritum patienti : utrumque fortiter provocat, et vehementer accendit. (S. Laurent. Justin., *De ligno vit.*, tract. 5, 6.)

Quæ iracundia sanari potest, si patientia Filii Dei non sanatur? (S. Aug., *De agone Christ.* c. 1.)

Assimilatur Christo patiens, quod est gloriosissimum. Sicut enim gloriosum est militi deferre arma regis: sic et Christiano portare stigmata Christi. (S. Laurent. Justin., *De ligno vit.* tract. 5, c. 2.)

Homo prius Christi imitetur patientiam, ut perveniat ad potentiam. (S. Aug., tract. 43 *in Joan.*)

Sectio secunda. — *Ob bona patientiæ* (151).

Patientia fidem munit. — Pacem gubernat. — Dilectionem adjuvat. — Humilitatem instruit. — Pœnitentiam exspectat. — Exomologesin assignat. — Carnem regit. — Spiritum servat. — Tentationes conculcat. — Scandala pellit. — Pauperem consolatur. — Divitem temperat. — Fidelem delectat. — Gentilem incitat. — Servum Domino, Dominum Deo commendat. — Amatur in puero. — Laudatur in juvene. — Suspicitur in sene. — In omni sexu, in omni ætate formosa est. (Tertull., *De patientia*, c. 5.)

Ipsa est quæ iram temperat. — Linguam frenat. — Mentem gubernat. — Pacem custodit. — Disciplinam regit. — Libidinis impetum frangit. — Tumoris violentiam comprimit. — Coercet potentiam divitum. — Inopiam pauperum refovet. — Tuetur in virginibus beatam integritatem. — In viduis laboriosam castitatem. — In maritatis individuam charitatem. — Facit humiles in prosperis. — In adversis fortes. — Contra injurias et contumelias mites. — Docet delinquentibus cito ignoscere. — Tentationes expugnat. — Persecutiones tolerat. — Passiones et martyria consummat. (S. Cypr., *De bono patientiæ.*)

Sine ferro et martyr esse poteris, si patientiam in animo veraciter custodieris. (S. Bern., *De modo bene vivendi*, serm. 40.)

Virtutes per patientiam confirmantur. Et vidua est virtus, quam non patientia firmat. (Petr. Bles., serm. 49.)

Nihil sic iram Dei et proximi mitigat. (S. Laurent Justin., *De ligno vitæ*, tract. 5, c. 2.)

Melior est vir patiens viro forti; et qui dominatur animo suo, expugnatore urbium. Minor enim est victoria urbium, quia extra sunt, quæ subjugantur; valde autem majus est quod per patientiam vincitur quia ipse a se animus superatur, et is semetipsum sibimetipsi subjicit, etc. (S. Gregor., *Pastor.*, part. iii, c. 10, et hom. 35 *in Evang.*)

Impossibile est ejus æstimare virtutem, cujus vinci victoria est. (S. Zeno Veron., *Serm. de patientia.*)

Sectio tertia. — *Ob mala impatientiæ* (152).

Matrix impatientia in omne delictum. — Diffundens de suo fonte varias criminum venas. — Omne peccatum impatientiæ adscribendum. Malum impatientia est boni. (Tertull., *De patient.*, c. 5.)

Pernicies cordis. (S. Basil., *Admonit. ad filium spirit.*)

In adversis pusillanimus. — In bello facile capitur. — In orationibus piger. — In actionibus improbus. — In malitia invictus. — In quiete ac silentio impotens. — Probis adversatur. — Proficientibus invidet. — Ad virtutem pervenire nequit. — In altercationibus vehemens. — In mandatis imperiosus. (S. Ephrem., *De impatientia.*)

Impatientia quid est, nisi mens lubrica permotionibus crebris et rapidis se semper expugnans? — Animus infidelis. — Res sine substantia. — Negotium sine persona. — Mater criminum. — Curiositatis magistra. — Acumen temeritatis. — Auctor et magistra detestabilium malorum. (Zeno Veron., *Serm. de patientia.*)

Sectio quarta. — *Ob officia cleri.*

Patientia prælato necessaria maxime videtur. Primo, propter multiplices curas, occupationes, et labores. 1° Cura continua urget eum tam de spiritualis providentia disciplinæ, quam de corporalis subsidii provisione. 2° Occupationes variæ tam ex domesticis curis, quam extraneis causis. 3° Ex his labores plurimi crescunt, discursuum, vigiliarum, tractatuum. — Secundo, patientia prælato necessaria, pro tardo profectu illorum, in quibus continuo fatigatur. 1° Videt enim paucos eorum proficere. 2° Videt post, quia per multos conatus suos, ea quæ multo labore, in modico jam emendari cœperant, ex facili iterum dilabuntur. 3° Propter plures difficultates et obstacula, quasi in desperationem tendere fructum laboris sui, sicut qui multum seminavit, et pauca conspicit oriri. — Tertio prælato, patientia necessaria, pro ingratitudine illorum pro quibus tanta sollicitudine laborat. 1° Vix unquam eis satisfacit quin semper conquerantur, et sæpe perplexus est an debeat

(152) Vid. *Jac.* i, S. Greg., *Pastor.*, part. iii, c. 10; Zeno Veron., *Serm. de patient.*

(153) *Vid.* S. Greg., *Pastor.*, part. iii., cap. 10; Zeno Veron., *Serm. de patient.*

cedere, etc. 2° Quod invertunt ei plurima quæ facit, et interpretantur ad deterius; et super his visitant eum, et murmurant, et accusant, et detrahunt, etc. 3° Quod etiam in faciem quidam resistunt ei, concitant alios, astute impediunt ne possit perficere quæ debet, etc. (S. Bonav., *De sex alis seraphim*, c. 5.)

ART. IV. — *Praxes patientiæ*

Sectio prima. — *Veræ patientiæ praxes amplectendæ.*

§ I. — *Adversa sustinere* (153).

Via Christianismi. (S. Macar., hom. 15.)

Mysteria Christianæ religionis implent. (Id., hom. 16.)

Baptisma ignis et spiritus. (Id., hom. 26.)

Eorum fructus, thronus est — Via regni. (S. Basil., Seleuc. episc., hom. 24.)

Salutare pharmacum. (S. Greg. Naz., orat. 12.)

Forti viro coronæ sunt. — Invalido infirmitates. (S. Ambros., lib. ii *De Abraham.*, c. 4.)

Christus afflictionis societate ornatur. (S. Greg. Naz., hom. 28.)

Est quædam arbor, quæ cum cæditur, viret: sic sapientiæ studiosus. Floret enim inter cruciatus, vitæ molestias virtutis segetem existimat, in adversis gestit et gloriatur, atque in diversis rebus, idem semper suique similis permanet. (Id., orat. 28, num. 23.)

Deus luctam considerat, hortatur ut pugnes, et adjuvat ut vincas. — Et certantem inspectat, et deficientem sublevat, et vincentem coronat. (S. Aug., in *psal.* xxxii, conc. 1.)

Deus cor quærit, cor inspicit. Intus testis, judex, approbator, adjutor, coronator. (Id., *Enarr. in psal.* cxxxiv, enarr. 1.)

Tribulationes glorificant Creatorem, compellunt ad Deum accedere nolentem, erudiunt ignorantem, custodiunt virtutes, protegunt infirmantem, excitant torpentem, humiliant superbientem, purgant pœnitentem, cum Deo sociant laborantem, debilitant impugnantem, coronant innocentem. (S. Laurent. Justin., *De ligno vit.*, tract. 5, c. 3.)

Est martyrii genus in quotidiana sui corporis afflictione, illo nimirum quo membra cæduntur ferro, horrore quidem mitius, sed diuturnitate molestius. (S. Bern. Flores., c. 139.)

§ II. — *Probra et calumnias pati.* (*Hebr.* xii; *Jac.* i.)

Beati estis cum maledixerint vobis homines, etc. (*Matth.* v, 11.) Discipulos suos non audiendo maledicta, sed audiendo ac fortiter sustinendo, et persecutores suos ipsis operibus arguendo, vult esse monitos. (S. Chrysost., hom. 15 *in Matth.* v.)

Apud Christianos non qui patitur, sed qui facit contumeliam, miser est. (S. Hier., epist. 77.)

Sancti viri nec sustinere falsa per infirmitatem metuunt, nec læsi unquam a veritate conticescunt. — Mens sanctorum in hoc tentationum prælio et munita patientiæ clypeo, et gladiis amoris accincta, ad perferenda mala sumit fortitudinem; et ad reprehendenda bona exercet benignitatem, etc. — Unde et miles Dei adversitatis bello deprehensus, et scutum patientiæ debet anteferre ne pereat; et ad prædicandum promptus, amoris inferre jacula ut vincat. (S. Greg., lib. viii *Moral.*, c. 1.)

Non potest constanter et utiliter recta docere, qui non novit despectiones æquanimiter tolerare. (Barthol. a Martyrib., *Stimuli pastor.*, part. ii, c. 8.)

Patientia vera et perfecta est, cum quis sustinet patienter injurias, non solum cum reus est, sed etiam cum innocens est. (Albert. Magn., *Paradis. animæ*, c. 4.)

§ III. — *Persecutiones et mortem libenter ferre.*

Vulnera quæ pro Christo accepimus, non sunt vulnera, quibus vita amittitur, sed propagatur. (S. Ambros., lib. 5, epist. 32, *Orat. in Auxent.*)

Sanguis Christi pro servis pretium est, pro sponsa pignus. (S. Aug., *in psal.* cxxii.)

Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad præteritam culpam quæ remittitur: non ad præsentem consolationis gratiam quæ immittitur: non ad futuram gloriam quæ promittitur. (S. Bern., *De convers. ad cleric.*, c. 21.)

Nec terreant Crucifixi hæredes mortis supplicia; sed pascant, et reficiant maturatæ resurrectionis lætabunda solemnia. (S. Cypr., *Serm. de cœna Dom.*, loquens de martyribus communicantibus ante martyrium.)

Simus ut incudes; quamvis cædamur, non cedamus, nec notas in nobis admittamus relaxationis. (S. Ephr., *De patient.*)

§ IV. — *Peccatorum infirmitates tolerare, ac conversionem patienter exspectare.*

Debemus nos firmiores, imbecillitates infirmiorum sustinere. (*Rom.* xv, 1.)

Quos ad fortia trahere nitimur, eorum necesse est ut infirma toleremus, quia nec jacentem erigit, nisi qui status sui rectitudinem per compassionem flectit. (S. Greg., lib. vii *Moral.*, c. 6.)

Perpetienda sunt vitia multitudinis ut curentur: et prius toleranda quam sedanda est pestilentia. (S. Aug. *De moribus Eccles.*, lib. i, c. 32; S. Bonav., lib. ii *Pharetr.*, c. 33.)

Sustinent æquanimiter ut infirmos, quos emendare non potuerint castigatos. (S. Prosp., *De vita contempl.*, lib. ii, c. 5.)

Paulus cum diceret (*I Cor.* xiii, 4): *Charitas patiens est*, illico adjunxit: *Benigna est.* Videlicet ostendens, quia quos ex patientia tolerat, amare etiam ex benignitate non cessat. (S. Greg., *Pastor.*, part. iii, c. 10.)

Patientia vera est, quæ etiam ipsum amat quem portat: nam tolerare et odisse non est virtus patientiæ et mansuetudinis, sed velamentum furoris. (S. Greg., hom. 17 et 20 *in Ezech.*)

Sectio secunda. — *Falsæ patientiæ praxes fugiendæ.*

Magna virtus patientiæ, sed non hanc tibi ad ista

(154) *Vid.* infra, tit *Fortitudo.*

optaverim. Interdum impatientem esse probabilius. Tu ne approbes illorum patientiam, quibus Paulus dicebat (*II Cor.* XI, 19): *Libenter suffertis insipientes, cum sitis ipsi sapientes.* Nisi fallor, ironia erat, et non laus, etc. Unde et subdens (*Ibid.*, 20) : *Sustinetis enim, inquit, si quis vos in servitutem redigit.* — Non bona patientia, cum possis esse liber, servum te permittere fieri. (S. Bern., *De consid.*, lib. I, c. 3.)

Sustinetis enim quod vos in servitutem redigant, quod devorent, quod accipiant, quod super vos extollantur; quod etiam in faciem quandoque vos cædant, etc. An hæc patimini ut in patientia vestra possideatis animas vestras, etc. ? Toleratis hæc ut voluntatem Dei faciatis ? Non utique ; sed ut vestram voluntatem propriam impleatis ; ut carnis vestræ licentius curam geratis; ut pueris vestris et parentibus commodius provideatis, etc. Propter hoc palpatis principes, et potestates tenebrarum harum, tam homines quam dæmones. (Id., *Serm. ad pastores*, in synod.)

CAPUT XV.

De prudentia, seu discretione.

ART. I. — *Quid sit prudentia, seu discretio.*

Rerum agendarum, omittendarumque cognitio. (S. Basil., in princip. *Proverb.*)

Appetendarum vitandarumque rerum scientia. (S. Aug., De liber. arb., lib. I, c. 13.)

Rerum bonarum, et malarum, et neutrarum, id est indifferentium scientia. (Id., lib. LXXXIII *Quæstion.*, q. 31.)

Est amor bene discernens ea quibus adjuvetur in Deum, ab iis quibus impediri potest. (Id., *De moribus eccles.*, lib. I, c. 15.)

Omnium virtutum generatrix, custos, moderatrix est. (Cassian., collat. 2, cap. 4.)

Lucerna animæ. (S. Chrysost., *in Psal.* XIII.)

Regina cogitationum. (*Ibid.*)

Moderatrix et auriga virtutum. (S. Bern., *in Cant.* serm. 49.)

Ordinatrix affectuum. (*Ibid.*)

Morum doctrix. (*Ibid.*)

Oculus et lucerna vocatur in Evangelio... eo quod cuncta quæ gerenda sunt, provideat atque perlustret. (Cassian., collat. 2, c. 2.)

ART. II. — *Quod prudentia, seu discretio maxime in clero necessaria.*

Gratia ejus superabundavit in nobis in omni sapientia et prudentia. (*Ephes.* I, 8.)

Oportet episcopum esse prudentem. (*I Tim.* III, 2.)

Quod infert prudentem, excludit eos qui sub nomine simplicitatis, excusant stultitiam sacerdotum ; nisi enim cerebrum sanum fuerit, omnia membra in vitio erunt. (S. Hier., epist. 83, *Ad Oceanum.*)

Qui episcopus ordinandus est, antea examinetur, si natura sit prudens. (D. 23, cap. *Qui episcopus.*)

(155) *Vid.* S, Greg., part. VI, admonit. 12.

Sic oportet per innocentiam vitæ esse simplicem, ut tamen cum simplicitate vitæ oporteat esse prudentem. Sancta rusticitas sibi soli prodest. (S. Bern., *De modo bene vivendi*, c. 56.)

Quis est servus fidelis et prudens ? Rem fidelem proponit, sed rarissimam... Si fuerit tantum quis fidelis, laicum quidem facit; sacerdotem autem non facit, nisi fuerit fidelis et prudens. (S. Chrysost., hom. 51, *Op. imp. in Matth.*, c. XXIV.)

Providum debet esse judicium sacerdotale. (S. Ambros., lib. I, epist. 3.)

Rara prudentia præditum eum esse oportet, qui administrationis istius curam in se suscepit. (S. Chrysost., lib. III *De sacerdot.*, c. 7.)

Hujusmodi magistros in quibus tantorum periclitatur salus, maxima decet pollere prudentia. (S. Chrysost., hom. 15 *in Matth.*)

In Aaron pectore rationale judicii (*Exod.* XXVIII, 15.) Quod bene rationale judicii vocatur, qui debet rector semper subtili examine bona malaque discernere, et quæ vel quibus, quando vel qualiter congruant, studiose cogitare. (S. Greg., *Pastor.*, part. c. 2.)

Petro curam ovium crediturus, prius ejus studuit probare benevolentiam. Probavit et prudentiam. (S. Bern., epist. 42, *Ad Henric. Senon.*, c. 1.)

Non accedet ad offerendum dona Dei homo cæcus. (*Levit.* XXI, 18.) Ineptus est igitur ad sacerdotium, qui spiritualiter cæcus est, id est, plane imprudens, et animo ac mente vitiatus. (S. Cyrill., *De adorat. in spir. et verit.*, lib. XII, qui est *De sacerdot.*, init.)

Quidquid obtuleris, sacrificii sale condies. (*Levit.* II, 13.)

Sale sacrificium aspergebatur, qua figura significabatur, prudenter nos Deo dicare debere. In omni dono offeretis sal, id est, omnis oblatio tua sit prudens. (S. Cyrill., *De adorat. in spiritu et verit.*, lib. XII.)

Qui habuerit maculam, non offerat panes Domino Deo suo, nec accedat ad ministerium ejus... si parvo naso. (*Levit.* XXI, 17, 18.) Parvo autem naso est, qui ad tenendam mensuram discretionis idoneus non est... Recte ergo per nasum discretio exprimitur, per quam virtutes eligimus, delicta reprobamus. Unde et in laude Sponsæ dicitur (*Cant.* VII, 4) : *Nasus tuus sicut turris quæ est in Libano.* (S. Greg., *Pastor.*, part. I, c. 11.)

Christi doctrina, seminarium prudentiæ. (S. Bern., serm. 22 *in Cant.*)

Qui non miscet prudentiam simplicitati, secundum quod ait propheta (*Ose.* VII, 11) : *Columba est seducta, non habens cor.* Ideo est columba, quia simplex; ideo autem non habet cor, quia non habet prudentiam. (Id., *De modo bene vivendi*, c. 56.)

ART. III. — *Cur prudentia in clero necessaria.*

SECTIO PRIMA. — *Ob prudentiæ fructum multiplicem.*

Non angusta, sed dives utilitatum est. (S. AMBROS., *De paradis.*, c. 3.)

Primus officii fons, qui in virtutes derivatur cæteras. (ID., lib. I *Offic.*, c. 27.)

Fortitudinis mater prudentia : nec fortitudo, sed temeritas est quilibet ausus, quem non parturivit prudentia. Hæc inter voluptates et necessitates media; quasi quædam arbitra sedens... format temperantiam. (S. BERN., lib. I *De consid.*, c. 8.)

Tene medium, si non vis perdere modum; locus medius tutus est. Medium sedes modi, et modus virtus. (*Ibid.*, lib. II, c. 10.)

Servus fidelis et prudens difficile invenitur. (S. CHRYSOST., hom. 51 *Op. imp. in Matth.*)

Prudentiæ semper utens gubernaculo, diaboli laqueos sæculi oblectamenta, honores fugitivos, carnis illecebras, et quidquid detinere, seu itineris sui valeat impedire propositum, resecat, declinat, et superat. (S. LAURENT. JUSTIN., *De compl. Christ. perf.*, in fine.)

SECTIO SECUNDA. — *Ob mala indiscretionis.*

Omne bonum in vitium recidit, si aut alieno tempore, aut non adhibita moderatione fiat. (S. BASIL., *Constit.* c. 15.)

Nisi virtutes reliquæ ea quæ appetunt, prudenter agant, virtutes esse nequaquam possunt. (S. GREG., lib. II *Moral.*, c. 24.)

Nec inconsideranter et ultra vires sumpta opera probo, monente Scriptura : *Super te onus ne levaveris*, etc. Modus virtus est; vitium nimietas reputatur. (S. HIER., epist. 27.)

Non plus sapere quam oportet, etc. (*Rom.* XII, 3.)

Amara nimietas, quod poterat condire mensura. (S. PETR. Chrysolog., serm. 125.)

Quæ cum temperantia fiunt, salubria sunt : bona autem immoderato usu noxia efficiuntur : omnis enim nimietas in vitio deputatur. (S. BERN., *De modo bene vivendi*, serm. 63.)

Simplicitas absque ratione, stultitia nominatur. (S. HIER., lib. II *in Oseam*, c. 7.)

Fervor vehemens absque discretionis temperamento præcipitat. (S. Bern., serm. 23 *in Cantic.*)

Multas spirituales imprudentia dissipavit opes : plurimi impertitam sibi gratiam defectu amisere prudentiæ. Tolle prudentiam, et videbis Christo famulantem nunc prosperitatibus elevari, nunc plus debito tribulationibus dejici, nunc fervore immoderato currere, nunc ignavia tabescere. (S. LAURENT., JUSTINIAN., *De compunct. et complanct. Christ. perfect.*

Tolle hanc, et virtus vitium erit. (S. BERN., serm. 49 *in Cantic.*)

SECTIO TERTIA. — *Ob officia clericalis status.*

Pastoris solertia atque prudentia, murus civitatis Dei, etc. (S. CHRYSOST., lib. IV *De sacerdot.*, cap. 4.)

Si in servis dominorum temporalium temporalis requiritur prudentia, ne bona dominorum dissipent... quanto fortius in Dei servis prudentia spiritualis requiritur, etc. (GUILLELM. Paris., *De virtutib.*, c. 14.)

Sæpe aliis officiunt quæ aliis prosunt : quia et plerumque herbæ, quæ hæc animalia enutriunt, alia occidunt : et lenis sibilus equos mitigat, catulos instigat : et medicamentum quod hunc morbum imminuit, alteri vires jungit : et panis qui vitam fortium roborat, parvulorum necat. (S. GREG., *Pastor.*, part. III, in Prologo.)

Secta immature vulnera deterius infervescunt, et nisi cum tempore medicamenta conveniant, constat procul dubio quod medendi officium amittant. (*Ibid.*, part. II, c. 10.)

ART. IV. — *Quædam conditiones prudentiæ.*

SECTIO PRIMA. — *Non sit carnalis et mundana.*

Prudentia carnis mors est. (*Rom.* II, 6.)

Prudentiam prudentium reprobabo. (*I Cor.* I, 19.)

Abigatur procul terrenarum caligo rationum, et ab illuminatæ fidei oculo, mundanæ sapientiæ fumus abscedat. (S. LEO, serm. 7, *De Nativit.*)

Quantos mundi sapientia maledicta supplantat, et conceptum in eis exstinguit spiritum, quem voluerat Dominus vehementer accendi. Hæc sapientia mundi terrena, animalis, diabolica, inimica salutis, suffocatrix vitæ, mater tepiditatis quæ solet Deo vomitum provocare. (S. BERN., *Declam.*, c. 11.)

Terrenam prudentiam tuam, sapientia spiritualis absorbeat, etc. (*Exod.* XVII.) Sicut de maleficis Salomonis Scriptura proloquitur. (S. PETR. DAMIAN., opusc. 58, cap. 3, seu lib. 8, epist. 9.)

SECTIO SECUNDA. — *Non sit immoderata.*

Qui habuerit maculam, non offerat panes Domino Deo suo, nec accedat ad ministerium ejus... (Levit. XXI, 18)... si grandi et torto naso... Sunt nonnulli qui dum æstimari hebetes nolunt, sæpe se quibusdam exquisitionibus plusquam necesse est exercentes, ex nimia subtilitate falluntur. Unde hic quoque subditur : *vel grandi et torto naso.* Nasus enim grandis et tortus est, discretionis subtilitas immoderata, quæ dum plus quam decet, excreverit, actionis suæ rectitudinem ipsa confundit. (S. GREG., *Pastor.*, part. I, cap. ult.)

Melior qui deficit sensu in timore, quam qui abundat astutia et transgreditur legem. Noli esse sapiens multum, et noli argumentari plus quam oportet. *Noli altum sapere, sed time.* (*Rom.* XI, 20.) (ZENO Veron., *serm. de fide.*)

SECTIO TERTIA. — *Sed simplicitate temperata.*

Manifestissimum puto, nimis acuto esse simplicem meliorem; quia simplex omnibus Dei verbis simpliciter credit; astutus autem nimia sapientia infatuatus inquisitionibus vanis semetipsum confundit. (*Ibid.*)

In simplicitate cordis quærite illum. (*Sap.* I, 1.)

Simplex natura, simplicitatem cordis exquirit. (S. BERN., serm. 37, *De diversis.*)

Estote ergo prudentes sicut serpentes, et simplices sicut columbæ. (*Matth.* x, 16.)

In electorum cordibus debet et simplicitatem columbæ astutia serpentis acuere, et serpentis astutiam columbæ simplicitas temperare ; quatenus nec seducti per prudentiam calleant, nec ab intellectus studio ex simplicitate torpescant. (S. Greg., *Pastor.*, part. iii, c. 12.)

Ut sitis simplices filii Dei. (*Philip.* ii, 14.)

Filius est similis Patri. Deus autem simplex est. Unde simplices simus filii Dei, quod est, quando intentio est ad unum. (D. Thom., in hunc locum.)

Pastorum persona quo vilior ad prudentiam, eo pretiosior ad fidem. Non gymnasia choris referta sapientum, sed plebem Dominus simplicem requisivit, etc. Simplicitas enim quæritur, non ambitio desideratur. (S. Ambros., lib. ii *in Luc.* h.)

Ab adolescentia semper habui studio, etc. non philosophorum argumenta sectari, sed apostolorum simplicitati acquiescere ; sciens illud scriptum (*Isa.* xxix, 14 ; *I Cor.* i, 19) : *perdam sapientiam sapientium.* (S. Hier., epist 60, *Ad Ctesiphont.*)

Libentius piam rusticitatem, quam doctam blasphemiam eligam. (Id., epist. 76.)

Fiducia magnæ securitatis est, simplicitas actionis. (S. Greg., *Pastor.*, part. iii, c. 12.)

Humilitate pervenitur ad regnum ; simplicitate pervenitur ad cœlum. (S. Maxim., episcop. Taurin., *Hom. de S. Michaele.*)

Ovina tibi simplicitas placeat quæ ad Deum provocat, non serpentina calliditas quæ lethale virus instillat. *Erat serpens callidior*, etc. (*Gen.* iii, 1.) Dominus non serpentium, sed Pastorem se esse ovium nominavit, etc. (S. Petr. Dam., lib. viii, epist. 9.)

Sancta prudentia inter fatuitatem et calliditatem sic medie temperata, etc. (Videnda, *ibid.*)

CAPUT XVI.

De fortitudine.

ART. I. — *Quid sit fortitudo.*

Vera, quando unusquisque se ipsum vincit. — Iram continet. Nullis illecebris emollitur atque inflectitur. — Non adversis perturbatur, non extollitur secundis. — Sola defendit ornamenta virtutum omnium. — Judicia custodit. — Inexpiabili prælio adversus omnia vitia decertat, et omnia persequitur, tanquam virtutis venena. — Invicta ad labores. — Fortis ad pericula. — Rigidior adversus voluptates. — Dura adversus illecebras, quibus nec , ave, dicat. (S. Ambros., *Offic.*, lib. i, c. 36, 39.)

Panis cœlestis qui Eliam in deserto pavit. — Sanctorum Patrum lorica et zona. — Clavis qua domus Dei patescit et aperitur. (S. Aug., serm. 13, *Ad fratr. erem.*)

Via regia a qua declinat ; ad dexteram, qui temerarius est et pertinax, ad sinistram, qui formidolosus est et pavidus. (S. Hier., lib. xvi *in Isa.*, c. lvii.)

Quid excelsius et magnificentius, quam exercere mentem, affligere carnem, et in servitutem redigere, etc. ? Hæc prima vis fortitudinis. (S. Ambros., lib. i *Offic.*, c. 36.)

Fortitudinem gentilium mundana cupiditas : fortitudinem Christianorum Dei charitas facit. (S. Aug., lib. i, *Oper. imp.*, *contra Julian.*)

Est considerata periculorum susceptio, et laborum perpessio. (Id., lib. lxxxiii *Quæstion.*, q. 31.)

Animæ affectio qua nullas adversitates mortemve formidat, quid aliud quam fortitudo dicenda est? (Id., *De musica*, lib. vi, c. 15.)

Omnis sapiens fortis est. (Id., *De vita beata*, disp. 3 diei.)

Fortis dicitur qui neminem timet. (Id., serm. 214, *De tempore.*)

Qui vera virtute fortis est, nec temere audet, nec inconsulte timet. (Id., epist. 29, *Ad Hieron.*)

ART. II. — *Quod in clero gloriosa et necessaria.*

Noli quærere fieri judex, nisi valeas virtute irrumpere iniquitates. (*Eccli.* vii, 6.)

Ne paveas repentino terrore, et irruentes tibi potentias impiorum. Dominus enim erit in latere tuo. (*Prov.* iii, 25, 26.)

Ne formides a facie eorum. Nec enim timere te faciam vultum eorum. Ego quippe dedi te hodie in civitatem munitam. (*Jerem.* i, 17, 18.)

Nolite timere opprobrium hominum, et blasphemias eorum ne metuatis. (*Isa.* li, 8.)

Ne timeas a facie eorum, quia tecum ego sum, et eruam te. (*Jerem.* i, 7.)

Quis est qui vobis noceat si boni æmulatores fueritis? Timorem eorum ne timueritis, et non conturbemini. (*I Petr.* iii, 13, 14.)

Didicimus Christi servuli non timere. Non timentibus nunquam est gravis terror. (S. Ambros., lib. v, epist. 32, *Orat. in Auxentium.*)

(*Non claudum.*) (*Levit.* xxi, 18.) Neque enim decet eum qui Deo dicatus est, mutilam illi fortitudinem ac debilitatam firmitatem afferre, et tanquam ex parte languere, sed viriliter agere et confortari. (S. Cyrill., lib. xii *De adorat. in spirit. et verit.*, qui est *De sacerdot.*)

Vas electionis mihi est iste, ut portet nomen meum coram gentibus et regibus. (*Act.* ix, 15.) Quemadmodum enim hi qui in bello regia signa circumferunt, magnis laboribus indigent et viribus, maximaque peritia, ut ne id hostibus prodant : Ita et qui Christi nomen portant, non in bello solum, verum etiam in pace summis viribus indigent, etc. (S. Chrysost., hom. 3 *in Epist. I ad Tim.*, c. i.)

Positus es inter principes populorum, quibus dati sunt gladii in manibus eorum ad faciendam vindictam in nationibus. Exsurge igitur, homo Dei ; ex adverso ascende ; ad opus fortitudinis te accingens, succurre plagæ Ecclesiæ Dei. (Petr. Bles., *De institut. episc.*)

Vigoris esse dignoscitur nequaquam cedere tribu-

lationi, sed pro justitia persecutionem viriliter sustinere : sic fervori videtur attribuendum nullis capi voluptatibus, nullis illecebris enervari. Quæ quidem tum omni populo, tum maxime et specialiter ducibus populi sunt necessaria, ne forte in perniciem omnium errare contingat. (S. Bern. *Declam.*, cap. 6.)

Illos assumito qui regibus Joannem exhibeant, Ægyptiis Moysem, fornicantibus Phinees, Heliam idololatris, Eliseum avaris, Petrum mentientibus, Paulum blasphemantibus, negotiantibus Christum..... Qui divites non palpent, sed terreant.... Minas principum non paveant, sed contemnant. (Id., lib. IV *De consid.*, c. 4.)

Timeat spiritum iræ tuæ, qui hominem non veretur, gladium non formidat : cui irasceris tu, Deum sibi iratum, non hominem putet. (*Ibid.*, c. 7.)

Sic prophetæ, sic apostoli factitabant. Fortes fuere in bello, non molles in sericis. Si filius es apostolorum et prophetarum : et tu fac similiter. Vindica tibi nobile genus similibus moribus ; quod non aliunde nobile, quam morum ingenuitate et fidei fortitudine fit. Per hanc vicerunt regna ; operati sunt justitiam, adepti sunt repromissiones. Hoc chirographum paternæ tuæ hæreditatis quod tibi evolvimus, ubi inspicias portionem substantiæ quæ te contigit, induere fortitudinem, et hæreditasti. (Id., lib. II *De consid.*, c. 6.)

Induere fortitudinem, etenim gaudium Domini fortitudo tua. (S. Bern., lib. III *De consid.*, c. 4.)

ART. III. — *Cur in clero requiratur fortitudo?*

Sectio prima. — *Ut dura quæque aggrediatur et sustineat.*

In duobus generibus fortitudo spectatur animi; 1° ut externa corporis pro minimis habeat, etc. ; ut ea quæ summa sunt, omnesque res in quibus honestas, et illud πρέπον cernitur, præclara animi intentione usque ad effectum persequatur. (S. Ambros., lib. I *Offic.* c. 36.)

Sicut tectum tabernaculi, ut interiora munda manerent et nitida, excepit in se pulveres, et imbres, et ventorum impulsus : ita superiores, qui fideliter subditos suos defendunt e turbine peccati, necesse est sæpe diversarum excipere tempestates adversitatum. — Sicut gallina pro pullis se objicit milvo, ut eos defendat. (S. Bonavent., *De sex alis seraphim.*, c. 5.)

Nostra nihil interest, aut a quo, aut quando perimamur, mortis et sanguinis præmium de Domino recepturi. (S. Cyprian., lib. I, epist. 3, *Ad Cornelium.*)

Te salutis pericula pro justitia suscepta non moveant. Hæc vera fortitudo est, quam habet Christi athleta. (S. Ambros., lib. I *Offic.*, c. 36.)

Qui in faciem tibi detrahit, opus est ut fortis sis. (S. Aug., *in psal.* XCII.)

Qui pascit oves Christi, illius amor in tantum debet spiritalem crescere ardorem, ut vincat etiam mortis naturalem timorem. (S. Aug., tract. 123 *in Joan.*, t. IX.)

Pro te posuit ad mortem animam suam. Quid ergo vereris pro eo ponere vitam brevem, fragilem et incertam? Quam lex mortis in proximo exactura est, et nunc eam salubrius posset offerre devotio. Utinam daret voluntas, quod necessitas extorquebit, et quod tunc solvetur ex debito, nunc offeretur ex voto! (Petr. Bles., *De instit. episc.*)

Sectio secunda. — *Ut pro Christo et Ecclesiæ libertate nulli potestati cedat.*

Si ita res est ut nequissimorum timeatur audacia..... actum est de episcopatus vigore, et de Ecclesiæ gubernandæ sublimi ac divina potestate, nec jam Christiani ultra aut durare, aut esse jam possumus. — Nec interest unde episcopo aut terror, aut periculum veniat, qui terroribus et periculis vivit obnoxius, et tamen sit de ipsis terroribus ac periculis gloriosus. — Non idcirco relinquenda est nobis ecclesiastica disciplina, aut sacerdotalis solvenda censura, quoniam conviciis infestamur, aut erroribus quatimur... Sacerdos Dei Evangelium tenens, et Christi præcepta custodiens, occidi potest, non potest vinci. (S. Cypr., lib. I, epist. 3, *Ad Cornel.*, *De Fortunat. et Felicissim.*)

Ut verbo Apostoli utar (*II Thess.* II, 2), *a tuo sensu non movearis, si rectus est : neque per epistolam, neque per spiritum, neque per sermonem.* Etiamsi spiritus potestatem habentis super te veniat, locum tuum non deseras. Plus dico, sed cum Apostolo tamen (*Galat.* I, 8) : *Si Angelus annuntiaverit aliud quam quod ad Christi gloriam spectat, anathema sit.* (Petr. Bles., *De instit. episc.*)

Sectio tertia. — *Ut peccata, et quæcunque sentit, libere populis et potentibus denuntiet* (156).

Nihil in sacerdote tam periculosum apud Deum, tam turpe apud homines, quam quod sentiat non libere denuntiare. (S. Ambros., lib. V, epist. 29.)

Non ascendistis ex adverso pro domo Israël, ut staretis in prælio, in die Domini. (*Ezech.* XIII, 5.) Ex adverso quippe ascendere, est pro defensione gregis voce libera hujus mundi potestatibus contraire. Et in die Domini in prælio stare, est pravis decertantibus ex justitiæ amore resistere. Pastori enim recta timuisse dicere, quid est aliud quam tacendo terga præbuisse? (S. Greg., *Pastor.*, part. II, c. 4.)

Maluit Joannes periclitari, apud regem, quam divinæ legis silere justitiam. (Petr. Bles., *De inst. episc.*, in fin.)

Annuntia populo scelera eorum. (*Isa.* LVIII, 1.) Si obduratæ frontis sunt, et tu e diverso frontem tuam obdura. Frontem duram fronte duriore obtundas, ut dicat tibi Dominus : *Dedi frontem tuam duriorem frontibus eorum.* (*Ezech.* III, 8.) (Petr. Bles., *De instit. episc.*, in fin.)

Si dura fronte sunt, durato et tu e contra tuam.

(156) *Vid.* S. Greg., lib. VII *Mor.*, c. 15.

Nihil tam durum quod duriori non cedat, etc. (S. Bern., lib. iv *De consid.*, c. 3.)

Sectio quarta. — *Ut contra se pugnet, et seipsum vincat.*

Revera ea fortitudo vocatur, quando unusquisque seipsum vincit, iram continet, nullis illecebris emollitur atque inflectitur, non adversis perturbatur, non extollitur secundis. (S. Ambros., lib. i *Offic.*, c. 36.)

Si fortes estis, vincite cupiditatem. (S. Aug., serm. 42, *De tempore.*)

Justorum fortitudo est carnem vincere, propriis voluntatibus contraire, delectatione vitæ præsentis exstinguere. (S. Greg., lib. vii, c. 8.)

Nulla est tanta vis quæ non ferro ac viribus debilitari frangique possit ; at animum vincere, iracundiam cohibere, fortissimi est, quæ ille (Hercules) nec fecit unquam nec potuit. Hæc qui faciat, non modo ego eum cum summis viris comparo, sed simillimum Deo judico.—Non enim fortior judicandus est, qui leonem quam qui violentiam, et in se ipso inclusam feram superat iracundiam... aut qui amazonem bellatricem, quam qui libidinem vincit pudoris ac famæ debellatricem... qui vitia de corde suo egerit, quæ magis sunt perniciosa, quia domestica et propria mala sunt, etc. (Lactant., lib. i, c. 9 *Instit. de ver. rel.*)

Revera fortius pugnat, qui contra se pugnat. (S. Aug., serm. 7, *De tempore.*)

Quid fortius quam omnes animi motus rationi subigere, omnia carnis desideria spiritus virtute frenare, proprias voluntates abjicere ; contemptis visibilibus, ea quæ non videntur, amare ? Unde et Salomon ait (*Prov.* xvi, 32) : *Melior est patiens viro forti ; et qui dominatur animo suo, expugnatore urbium.* (S. Greg., *in psal.* xxxi.)

Fortitudinis est altus gradus vincere mundum, et delicias ejus contemnendo. Altior est vincere carnem, et concupiscentias ejus restringere. Altissimus vincere seipsum simpliciter, et sponte usque ad mortem obediendo, sicut Christus. (S. Bonav., *De gradibus virtutum*, c. 10.)

CAPUT XVII.

De modestia, seu exemplari clericorum conversatione.

ART. I. — *Quid sit modestia.*

Fructus, Spiritus. (*Galat.* v.)

Ubi Christus est, modestia quoque est. (S. Greg. Naz., epist. 193.)

Dives est modestia, quia portio Dei est. — Dives apud Deum, apud quem nemo dives. (S. Ambros., lib. i *Offic.*, c. 18.)

Nihil Deo acceptius. (Tertull., *De velandis virginib.*, c. 16.)

Nihil efficacius. (S. Chrysost., hom. 1, *De incomprehensibili Dei natura.*)

Prima virtus Christianæ vitæ. — Virtus quæ nec plus, nec minus agimus. (S. Bern. Sen., serm. 1, *In adventu*, init.)

Modestia animique submissio Dei imitatores efficit. (S. Isidor. Pelus., lib. i, epist. 15.)

Reliquas animi dotes exornat et illustrat. (Id., lib. ii, epist. 28.)

Moderatur corporales mòtus et actiones, ut scilicet decenter et honeste fiant. (S. Thom., 2-2, q. 143 ; et qu. 160, a 2, in c.)

Finis modestiæ, timor Domini. (*Prov.* xxii, 4.)

ART. II. — *Quod modestiam, et exemplarem conversationem specialiter exigat status cleri.*

Induite vos sicut electi Dei sancti et dilecti, modestiam. (*Col.* iii, 12.) (157)

Virtutis amantes modestia decet. (S. Isidor. Pelus., lib. ii, epist. 28.)

In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate. (*Tit.* ii, 7.)

Quis sapiens et disciplinatus inter vos ? Ostendat ex bona conversatione. (*Jac.* iii, 13.)

Forma facti gregis ex animo. (*I Petr.* v, 3.)

Exemplum esto fidelium in verbo et in conversatione. (*I Tim.* iv, 12.)

Forma, hoc est, exemplar vitæ atque morum. — Tanquam imago. — Tanquam animata lux. — Veluti regula ac norma bene recteque vivendi. Hujusmodi quippe doctorem esse necesse est. — Exemplum in conversatione, scilicet ut Ecclesiæ sit propositus ad imitandum. (S. Chrysost., hom. 13, in hunc loc.)

Felix illa anima quæ aliis forma est sanctitatis. (Petr. Bles., *De instit. episc.*)

Tota conversatio ejus erat schola honestatis, morum ædificatio, et structura salutis. (Id., epist. 27, de S. Thom. Cantuar., *Ad canonicos de Bellovidore.*)

Vita clericorum, liber est laicorum. (*Synod. Turon.* ann. 1537, tit. *De his quæ incumbunt agenda rect. et cler.*)

Intuentium forma et exemplum esse debent. (Innoc. II, in *Conc. Lateran.*, c. 4.)

Seipsum formam aliis præbeat ad exemplum bonorum operum. (S. Ambros., lib. ii *Offic.*, c. 17.)

Clericorum vita, forma laicorum. (Philipp. Abb., *De dignit. cler.*, c. 2.)

Communis omnium schola exemplarque virtutis. S. Chrysost., hom. 4 *in Epist. ad Tit.*)

Ministrorum altaris vita, aliorum debet esse eruditio, et assidua prædicatio. (S. Aug., serm. 109, *De temp.*)

Perpetuum quoddam prædicandi genus. (*Conc. Trid.*, sess. 25, c. 1, *De reformat.*)

Aliis exemplum et condimentum salutis esse debent. (*Conc. Paris.*, ann. 829, lib. i, c. 38.)

Sacerdotes sunt sal, quoniam bona conversatio sacerdotum conditura populi est. (S. Chrysost., hom. 10 *in Matth.* v, *Op. imp.*)

(157) *Vid.* sup., part. ii.

Nos non notaculo corporis, sed innocentiæ ac modestiæ signo facile dignoscimur. (MINUTIUS FELIX, in *Octavio*.)

De vita et religione sua unusquisque, tam in conversatione sua, quam etiam in habitus, et vultus, ac sermonis gravitate, talem se domi forisque, et suis et extraneis, exhibere studeat, ut maturitate morum, et repudiatione omnium levitatum ac vanitatum, omnibus sibi adærentibus, seque intuentibus, formam disciplinæ et verecundiæ ac modestiæ infundat. (*Conc. Valentin.* III, sub. Lothar., can. 15.)

Cum sacerdos gregis forma et Ecclesiæ lumen dictus sit, ac revera sit, subditos, ut ceram sigillo, sic ipsius moribus imprimi necesse est. (S. ISIDOR. Pelus., lib. I, epist. 319.)

Sic natura comparatum esse videmus, ut subditorum multitudo, magna quidem ex parte principum suorum mores tanquam imaginem spectent, seque ad illos formare studeant. (S. CHRYSOST., lib. III *De sacerd.*, c. 14.)

Idcirco etiam olim unguento ungebantur sacerdotes magnæ virtutis indicium præ se ferentes. Quippe qui sacerdotio fungitur, spirare optimum odorem convenit. (In *Disgressione moral.*, hom. 2 in *II Epist. ad Tim.*, c. II.)

Presbyteri ita pietate et castis moribus sint conspicui, ut præclarum bonorum operum exemplum et vitæ monita ab eis possint exspectari. (*Conc. Trid.*, sess. 23, cap. 14, *De reformat.*)

Cœlestem in terris vitam, tanquam angeli Dei, moribus vestris exprimere usque adeo studete, ut a vobis divinarum virtutum exempla ad cæteros emanent. (*Act. Eccl. Mediol.*, lib. V, tit. *De monition. in syn. legendis.*)

ART. III.—*Cur modestiam exigat status cleri.*

SECTIO PRIMA. — *Hanc postulat clericorum sanctitas et devotio.*

Quandoquidem ecclesiasticus ordo maxime postulet, imo nunquam satis clericis inculcari possit, ut cum vitæ morumque integritate, illorum exterior habitus congruat, etc. (*Synod. Tornacens.*, ann. 1643, tit. 25, *De cleric. in gen.*, c. 3.)

Sacerdotalis animi pulchritudinem undique splendescere oportet, ut oblectare pariter et illustrare possit eorum animos, qui suos in eum oculos convertunt. (S. CHRYSOST., lib. III *De sacerdot.*, c. 14.)

Tanta debet esse pudicitiæ Christianæ plenitudo, ut emanet ab animo ad habitum, et eructet a conscientia in superficiem, ut et a foris inspiciat quasi suppellectilem suam. (TERTULL., *De cultu femin.*, lib. II, c. 13.)

Ecclesiastici omnes qui se divino cultui addixerunt, quemadmodum sublimiori eminent vitæ gradu, atque a fidelibus cæteris sunt sejuncti; sic lumine virtutum conspicui prælucere debent, et a communi instituto vulgaris vitæ semoti, præcipuum quoddam profiteri præstantiusque genus vivendi, quod alios exemplo excitet ad sanctitatem. (*Synod. Perusin.*, ann. 1639, tit. *De cleric. vit. recte instit.*, c. 22.)

Cum clerici, maxime in sacris constituti, esse debeant exemplum fidelium in conversatione, verbo, charitate, fide, sic curent mores, vitam et conversationes componere, ut se populo exhibeant speculum sine ruga et macula, in quo se speculantes, normam et exemplum sanctimoniæ accipiant. (*Synod. Lexoviens.*, ann. 1530, tit. *De vit. et hon. cleric.*)

In omnibus moribus vestris nihil fiat quod cujusquam offendat aspectum, sed quod nostram deceat sanctitatem. (S. AUG., in *Regula*; item, epist. 109.)

Sicut de inconstantia mentis nascitur inordinata motio corporis, ita quoque dum corpus per disciplinam stringitur, animus ad constantiam solidatur: et paulatim intrinsecus mens ad quietem componitur, cum per disciplinæ custodiam mali motus foras fluere non sinuntur. (S. BONAV., *Specul. discipl.*, part. II, c. 1.)

Honesta corporis dispositio, mentis devotionem non mediocriter promovet. (*Ibid.*, part. II, c. 1.)

SECTIO SECUNDA. — *Hanc exigit populorum ædificatio* (158).

Censuram morum exemplo suæ conversationis insinuent. (*Pontif. Rom.*, in *Ordinat. presbyt.*)

Ita in suis actibus errata condemnent clerici, ut amorem innocentiæ conversatione demonstrent, sicut dignitas exigit ordinis. (S. BERN., lib. III *De consid.*, c. ult.)

De correctis exemplaribus correcta scribuntur volumina, de corruptis corrupta. (S. BONAV., *De sex alis seraphim*, c. 6.)

Quando quæ oculorum subeunt aspectum, ea interioris animi speciem injiciunt; eam idcirco ecclesiastici quicunque in victu et vestitu ineant rationem, quæ cæteros a depravata vivendi ac vestiendi consuetudine possint revocare. (*Synod. Bonon.*, ann. 1634, part. III, *De vita et honest. cleric.*, c. 3.)

Lux gregis flamma est pastoris. Decet enim pastorem, decet dominicum sacerdotem moribus et vita clarescere, quatenus in eo tanquam in vitæ suæ speculo plebs commissa, et eligere quod sequatur, et videre possit quod corrigat. (S. GREG., *Reg.* lib. VII, indict. 1, epist. 32.)

Nihil est quod alios magis ad pietatem et Dei cultum assidue instruat, quam eorum vita et exemplum qui se divino ministerio dedicarunt. Cum enim a rebus sæculi in altiorem sublati locum conspiciantur, in eos tanquam in speculum reliqui oculos conjiciunt, ex iisque sumunt quod mirentur. (*Conc. Trid.*, sess. 2, *De reformat.*, c. 1.)

Etiamsi nullum verbum emittant, silentio tamen quavis voce clariori discipulos suos erudiunt, non ipsorum aures oblectantes: verum animis lumen ac splendorem afferentes... Qui operibus emicant,

(158) *Vid.* part. seq., tit. *Scandalum.*

etiamsi silentium colant, spectatorum tamen oculos erudiunt. Atque illud est quod ex me intelligere quæsivisti : *Sacerdotes loquimini ad cor Jerusalem.* (*Isa.* XL, 2.) Multi enim sunt qui loquendo modestiam exhibeant, pauci autem qui operibus doceant, quibus nimirum, Dei quoque cultui consecrari ac sacerdotii munere fungi, maxime convenit. (S. ISIDOR. Pelus., lib. II, epist. 1.)

Ita lucere debent opera eorum, ut populo sint tanquam lucerna lucens in caliginoso loco. Ad propulsandas mundi tenebras et dirigendos pedes eorum in viam pacis. (*Synod. Tur.*, ann. 1537; tit. *De his quæ incumbunt facienda rect. et cleric.*)

Te qui interioris hominis oculis inspexit, instructus est : nam cum facie ipsa foveas puritatem, delinquentes feriato ore castigas. Boni de conversatione tua, quocunque processeris, imitanda inveniunt, malis fugienda demonstrantur. (ENNOD., lib. 9, epist. 33.)

Cum quis spiritualiter vivit, hujus habitus ipse, et incessus, et verba, et actus, et omnia prorsus audientibus prosunt. (S. CHRYSOST., *Præfat. in Epist. ad Philemon.*)

SECTIO TERTIA. — *Hanc exposcit Dei gloria et Ecclesiæ decus.*

Decet actuum nostrorum testem esse publicam æstimationem et attestationem, ne derogetur muneri : ut qui videt ministrum altaris congruis ornatum virtutibus, auctorem prædicet, et Dominum veneretur, qui tales servulos habeat : laus enim Domini, ubi munda possessio, et innocens familiæ disciplina. (S. AMBR., lib. I *Offic.*, cap. ult.)

Non solum corrigetis orbem recte sancteque vivendo, verum etiam glorificari Deum ex vestra conversatione facietis. (S. CHRYSOST., hom. 15 *in Matth.*)

Hominibus placeat, ut in illo honorificetur Deus. (S. AUG., *De ser. Domini in monte*, lib. I, cap. 7.)

Clerici vita Christi debet ornari Ecclesia. (S. HIERON. apud S. Bonav. lib. I *Pharetr.* cap. 22.)

Sit odor vitæ vestræ delectamentum Ecclesiæ Christi. (*Pontif. Rom.* in *Ordin. presbyt.*)

In sortem Domini ad Ecclesiæ decus et ornamentum vocati ; et ex eo clerici nomen consecuti. (SIXTUS V, in bulla data v Idus Januar. 1589.)

Sic decet omnino clericos in sortem Domini vocatos, vitam moresque suos componere, etc. ut eorum actiones cunctis afferant venerationem. (*Conc. Trid.*, sess. 22, cap. 1, *De reform.*)

Tanta ipsis clericis modestia inest, ut et ipso incessu et aspectu, et ex ipsa voce, iis qui ipsos intuentur, stuporem et magnam quamdam sui admirationem injicere queant. (S. ISIDOR., III, epist. 216.) (159)

CAPUT XVIII.

De totali sui ipsius et omnium abnegatione.

Fidelis pontifex, qui non habet foveam ut vulpes; non tanquam volucres nidum, non loculos quomodo Judas ; non denique (sicut nec Maria) locum in diversorio ! Imitatur profecto illum qui non habebat, ubi reclinaret caput ; factus impræsentiarum tanquam vas perditum, quandoque futurum vas in honorem, et non in contumeliam. Denique perdit animam suam in hoc mundo, ut in vitam æternam custodiat eam. — Nec enim pure valet Dei vel promixi quærere lucra , qui propria non contempserit. (S. BERN., epist. 42, *Ad Henric. Senon.*)

Videte, fratres, humilitatem Dei, et effundite coram illo corda vestra, et humiliamini, ut et vos exaltemini ab eo. Nihil ergo de vobis retineatis vobis, ut totos recipiat, qui se vobis exhibet totum. (S. FRANCISC., *Epist. ad sacerdotes sui ordinis.*)

Sane nisi abnegaverit semetipsum, sequi Christum omnino non potest. (S. BERN., *Declam.*, c. 14.)

Ecce nos reliquimus omnia. Non reliquit omnia qui retinuit vel seipsum ; imo vero nihil prodest sine se ipso cætera reliquisse. (S. PETR. DAM., *Serm. in festo sancti dicti.*)

Qui relinquere universa disponis, te quoque inter relinquenda numerare memento. Imo maxime et principaliter abnega temetipsum. — Exsultavit ut gigas ad currendam viam, nec currentem sequi potes oneratus : sed nec inutilis commutatio pro eo qui super omnia est, omnia reliquisse. Nam et simul cum eo donantur omnia. — Erit unus ipse (Jesus) omnia in omnibus, qui pro ipso omnia reliquerunt.... Non tantum possessiones, sed etiam cupiditates, et eas maxime. — Facilius pervenies spretis omnibus quam adeptis. (S. BERN., *Declam.*, c. 1.)

Integrum te da illi, quia ille ut te salvaret, integrum se tradidit. ID., *De modo bene vivendi*, serm. 8.)

Nudus athleta fortius dimicat. Natator exuitur ut flumen transeat. Viator exoneratur a sarcinis, ut expeditius currat. (PETR. Bles., epist. 44, *Ad Arnulph. Lexoviens. episc.*)

Pallium cum Joseph, cum Mattheo telonium, syndonem cum Joanne, cupiditatis hydriam cum Samaritana relinquere et abjurare decrevi. (ID., epist. 14.)

Ad perfectum non sufficit, nisi ut abnegatis omnibus suis, etiam semetipsum quisque abneget, etc. Unde et Dominus (*Matth.* XVI, 24) : *Qui vult, inquit, post me venire, abneget semetipsum.* (S. ISIDOR. Hispal., lib. III *De summo bono*, cap. 18.)

Nemo in cœlestem thalamum coronatus ingreditur, nisi qui primam, et secundam, et tertiam abrenuntiationem impleverit : ut scilicet, 1° abrenuntiet rebus omnibus, hominibus, et parentibus ; 2°

—

(159) De modestia, *vide* plur. part. seq., tit. *Immodestia*, ubi fusius praxes illius virtutis referuntur.

voluntati propriæ; 3° inani gloriæ quæ solet obedientiam subsequi. (S. CLIMAC., grad. 2, *De vacuitate affectuum.*)

O beatum damnum et jactura felix!... Contemptu universorum Christus sequendus, et æternitas spiriritualium, terrenorum est damno comparanda. (S. HILAR., can. 16 *in Matth.*)

Iis (sacerdotibus Domini) pro omnibus divitiis Christus abundat. (*Conc. Paris.* VI, lib. I, cap. 13.) (160).

CAPUT XIX.

De imitatione Christi (161).

ART. I. — *Quod Christus in omnibus imitandus. — Præcipue in clero.*

Quos præscivit et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui. (*Rom.* VIII, 29.)

Sicut portavimus imaginem terreni, portemus et imaginem cœlestis. (*I Cor.* XV, 49.)

Qui dicit se in ipso manere, debet sicut ille ambulavit, et ipse ambulare. (*I Joan.* II, 6.)

Hoc enim sentite in vobis quod et in Christo Jesu. (*Philipp.* II, 5.)

Ecquis cum nondum et opere et contemplatione, per omnes Christi appellationes et virtutes perrexerit, tam sublimiores illas ac primas, quam humiliores propter nos et ultimas : nimirum Dei Filii, Imaginis, Verbi, Sapientiæ, Veritatis, Lucis, Viæ, Virtutis, etc. Fundamenti, Justitiæ, Sanctificationis, etc. Pastoris, Agni, Hostiæ, etc. Ecquis, inquam, hæc nomina et res incassum audiens, nec dum commercio ullo cum Verbo habito, nec ipsius : quatenus unumquodque horum et est, et appellatur, particeps factus, etc. Christiano cœtui caput se constitui patietur? Non profecto, si consilio meo ac judicio standum putabis. (S. GREG. Naz., orat. 1, num. 166 et seq.)

Antiquorum Patrum diebus, donec in terris videretur et conversaretur inter homines Dominus majestatis, non erat Evangelicæ forma perfectionis, sed Spiritum Domini, solo interim Spiritu sequebantur. At ubi Verbum caro factum est, et habitavit in nobis, jam nobis in eo tradita est imago vitæ et exemplar conversationis, quod oporteat etiam corporaliter imitari; ut utroque sequentes vestigio, non ulterius cum patriarcha Jacob altero femore claudicemus. (S. BERN., *Declam.*, c. 3.)

Qui cæterorum duces sunt, ii imbecilliores deduci ad Christi assimilationem, viam præstruendo, debent; et ea re beatum Paulum imitari dicentem (*I Cor.* IV, 16) : *Imitatores mei estote sicut et ego Christi.* (S. BASIL., *Reg. fus.*, resp. 43.)

ART. II. — *Cur Christus in omnibus imitandus?*

SECTIO PRIMA. — *Quia ad hoc venit.*

Inspice et fac secundum exemplar, quod tibi in monte monstratum est. (*Exod.* XXV, 40.)

Exemplum enim dedi vobis ut quemadmodum ego feci, ita et vos faciatis. (*Joan.* XIII, 15.)

Est vita Domini Jesu liber vitæ, exemplar verum, perfectionis speculum, forma recte vivendi, perlucida via, religionis magisterium cunctarumque norma virtutum. (S. LAUR. JUSTIN., *De humilit.*, c. 21.)

Exemplum sursum videntibus Deum : exemplum deorsum mirantibus hominem : exemplum sanis ad permanendum : exemplum infirmis ad convalescendum : exemplum morituris ad non timendum : exemplum mortuis ad resurgendum, in omnibus ipse primatum tenens. (S. AUG., lib. VII *De Trini.*)

In omnibus propone semper clarissimum speculum et totius sanctitatis perfectissimum exemplar, scilicet vitam et mores Filii Dei Domini nostri Jesu Christi. — Ad hoc nobis de cœlo missus est, ut aperiret nobis vias virtutum, et erudiret nos per semetipsum; ut sicut ad imaginem ejus naturaliter creati sumus, ita ad morum ejus similitudinem, per imitationem virtutis reformemur. (S. BONAV., *De instit. novit.*, part. I, c. 32.)

Pone me ut signaculum in cor tuum, ut sigillum in brachium tuum. (*Cant.* VI, 8.) Signaculum Christus in fronte est, signaculum in corde. In fronte, ut semper confiteamur; in corde, ut semper diligamus. Signaculum in brachio, ut semper operemur. Luceat ergo imago ejus in confessione nostra, luceat in lectione, luceat in operibus et factis, ut si fieri potest, tota ejus species exprimatur in nobis. Ipse sit caput nostrum, quia caput viri Christus. Ipse oculus noster, ut per illum videamus Patrem. Ipse vox nostra, per quam loquamur ad Patrem. Ipse dextera, per quam Deo Patri sacrificium nostrum offeramus. Ipse quoque est signaculum nostrum quod est perfectionis et charitatis insigne : qua diligens Pater signavit Filium, sicut legimus. (*Joan.* VI, 27) : *Quem Pater signavit Deus.* (S. AMBROS., *De Isaac et anim.*)

Ego sum via, veritas et vita. (*Joan.* XIV, 6.)

Via in exemplo. (S. BERN., serm. 7 *in Cœna Dom.*)

Via tibi factus est ipse Salvator. *Surge, ambula.* (S. AUG., serm. 46, *De tempore.*)

Ambula securus in Christo : ne offendas, ne cadas, ne retro respicias, ne in via remaneas, ne a via recedas. (ID., serm. 49, *De tempor.*, c. 11.)

Qui præter viam currit, 1° inaniter currit. 2° imo ad laborem currit. 3° tanto plus errat, quanto præter viam currit. (ID., tract. 10 *in Epist. Joan.*)

Tria sunt genera hominum quæ odit hæc via. Remanantem, retro redeuntem, aberrantem... Excitandi remanentes, retro redeuntes revocandi, errantes in viam ducendi. (ID., *De cantico novo*, c. 4.)

Tu me sequere. (*Joan.* XXI, 22.) Quid est hoc? Quantum capio, quantum sapio, quid est hoc? Nisi tu me sequere per imitationem. (ID., tract. 121 *in Joan.*)

(160) *Vid.* supr., part. I, p. 73 et seq.; et part. II, p. 200 et seq.)
(161) *Vid.* part. IV, titul. *De devotione erga Christum.*

Quid est sequi, nisi imitari? Hunc in eo quisque sequitur, in quo imitatur. (S. Bern., *De Passione Domini*, c. 31.)

Sequamur, Domine, te, per te; ad te, quia tu es via, veritas et vita : via in exemplo, veritas in promisso, vita in præmio. (Id., serm. 2, *De Ascens.*)

Christus magna sacerdotum tunica. (S. Greg. Naz., orat. 4.)

Vestis ad honorem et gloriam plane sacrati sanctique generis Christus est (*Galat.* iii, 27), atque præclarum ac supernum sanctorum animarum ornamentum. — David ex persona Dei, de iis qui in Ecclesiis sacerdotali munere funguntur, dixit (*Psal.* cxxxi, 16) : *Sacerdotes ejus induam salutari*. Sanctus Paulus induere Dominum Jesum præcipit (*Rom.* xiii, 14), hoc illud est de cœlo habitaculum, illa exsultationis tunica, et indumentum salutaris. (S. Cyril. Alex., *De ador. in spir. et verit.*, lib. ii, qui est *De sacerdot.*)

Dicitur induere Christum, qui Christum imitatur; quia sicut homo continetur vestimento, et sub ejus colore videtur, ita in eo qui Christum imitatur, opera Christi apparent. (D. Thom. *in Epist. ad Rom.*, c. xiii.)

Christum induimini (*Rom.* xiii, 14), id est, formam Christi sumite vestem, ut habitus et forma illius undique fulgeat, et repræsentetur in nobis. (S. Anselm., *ibid.*)

Sectio secunda. — *Ex hoc pendent Christi gloria, et Christiana sanctitas.*

Definitio Christianismi est imitatio Christi secundum mensuram incarnationis. (S. Basil., *Reg. fus.*, resp. 43.)

Christus unica forma omnibus in baptismo imposita. (S. Greg. Naz., orat. 40 *De baptismo*, num. 26.)

Nec Christianus esse potest, qui quidem vere Christianus sit, qui non Christi nominum quoque communionem et societatem in se ostendat. (S. Greg. Nyss., *Hom. de profess. Christian.*)

Haud recte perfectus Christianus appellabitur, qui vel a verbo abhorrens caput obtineat; quia verbum fide non habet, licet cæteris partibus absolutus sit; vel eo capite præditus, reliquas corporis partes aut capiti, aut inter se convenientes non possideat; cum et draconum furiis imbutus ira excandescat, atque instar serpentium humi repat, etc., et ex duplici natura, humana videlicet et ferina veluti hippocentaurus coalescat. — Veri Christiani formam exprimunt nomina Christi. — Veram Christiani appellationem habemus, si Christum vita nostra expresserimus. — Ut aliquis sit perfectus homo Dei; nullomodo per malitiam perfectionem imminuens, oportet ut omnia nomina Christi in ejus vita, partim imitatione, partim veneratione colluceant, etc. (S. Greg. Nyss., *De perfectione Christi.*)

Ponatur aliquis esse qui artem pingendi profiteatur : atque huic imperari a magistratu, ut iis qui procul habitant, regis imaginem sculpat. Si igitur turpem aliquam ac deformem speciem in tabula sculptam, imaginem regis indecoram illam formam nominaverit, annon verisimile est indignaturam esse potestatem, quod pulchritudo principalis propter malam illam picturam vituperetur inter ignaros. Quocirca si definitio, Christianismum Dei imitationem esse, dicit, qualem vitam inter nos videritis, qui nondum mysterii rationem acceperit, tale nostrum quoque numen esse existimabit, etc. (S. Greg. Nyss., *De profess. Christi.*)

Sectio tertia. — *In hoc præcipue sita est cleri perfectio.*

Qui sacerdotio initiandus est, cogitare secum debet, ut imitator Christi sit. (*Enchirid. decret, in concil. Colon.*, an 1536, tit. *De sacram. ord.*, in fin.)

Est enim sacerdos Christi figura, expressaque forma. (S. Cyrill. Alex., *De adorat. in spir. et verit.*, lib. xiii in fin.)

Imitamini quod tractatis. (*Pontifical. Rom.*, *Ad sacerdot.*)

Christi gloria ornatur sacerdos. (S. Cyrill. supr.)

Qui audent Sancta sanctorum ferre, ii sancti prorsus in Christo sunt, nullamque rem supervacuam, sed ipsum Emmanuelem, tanquam sibi incidentem gestant. (S. Cyrill. Alex., *De ador. in spir. et verit.*, lib. xiii, qui est *De sacerdot.*)

Cæterum si *omnis qui dicit se in Christo manere, debet sicut ille ambulavit et ipse ambulare* (*I Joan.* ii, 6); multo magis qui pro eo manere se dicit, qui pro eo legatione fungitur, qui ei ministrat, si eum non sequitur, inexcusabilis est. (S. Bern., *Declam.*, c. 14.)

Sane minister Domini Dominum imitetur quia ipse ait : *qui mihi ministrat, me sequatur.* (*Joan.* xii, 26.) (Id., lib. iii *De consid.*, c. 4.)

Nonne ea via, qua Christus ambulavit, et vos debetis ambulare? Nonne sicut conversatus est, et vos vicarii ejus debetis conversari? Ita plane. Nisi forte doctiores eo fueritis vel sanctiores. (S. Bern., *Ad pastores*, in syn.)

In manibus prophetarum assimilatus, dicit Dominus : Sacerdotes Dei in multis tenent similitudinem. (Petr. Bles., in synod., *in eadem verba Osee* xii.)

Christi bonus odor sumus. (*II Cor.* ii, 15.)

Sanctorum hominum vita Christum redolet. (S. Cyril. Alex., *De adorat. in spirit. et verit.*, lib. xii.)

Abbas, inquit Gregorius, in omnibus Christi vitam studeat imitari. (Petr. Bles., epist. 132, *Ad E. abbat. S. Launomari.*)

Rector præcipue ad hoc studere debet, ut sibi commissos faciat Christiformes... Unde Apostolus dicit : *Estote imitatores Dei, sicut filii charissimi* (*Ephes.* v, 1. Et : *Filioli mei*, *quos iterum parturio*, *donec Christus formetur in vobis.* (*Galat.* iv, 19.) Sed cum ex verborum doctrina minus capiant de doctrina Christi, debent etiam formam ejus visibilem in seipsis ostendere, ut eis profundius imprimatur, dicentes cum Apostolo : *Imitatores mei estote*, *sicut et ego Christi.* (*I Cor.* iv, 16.) Quasi dicat : si formam Christi desideratis ad imitandum agnoscere, in meis

hanc moribus considerate; et : *Vivo, jam non ego; vivit vero in me Christus.* (*Galat.* II, 20.) Vicarius enim Christi vicem Christi debet gerere in beneplaciti ejus promotione, in potestatis ejus auctoritate, et in similitudinis ejus repræsentatione; scilicet ut ea quæ vult, promoveat in subditis. (S. BONAVENT., *De sex alis Seraphim.*, c. 6.)

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DU TOME PREMIER.

Imprimerie MIGNE, au Petit-Montrouge.




3 2044 058 221
The borrower must return this item on or before the last date stamped below. If another user places a recall for this item, the borrower will be notified of the need for an earlier return.
Non-receipt of overdue notices does not exempt the borrower from overdue fines.
Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 617-495-2413
WIDENER
MAR 0 5 2005
JUL 2 5 2005
AUG 2 0 2004
BOOK DUE
CANCELLED
WIDENER
MAR 0 5 2005
2 5 2005
BOOK DUE
CANCELLED
Please handle with care.
Thank you for helping to preserve library collections at Harvard.